


ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

## RECUEIL RELIGIEUX,

### PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

## AVIS.

---

Le *titre* de ce volume sera donné avec la *table des articles*, dans la dernière livraison, celle du mois de juin prochain.

# L'UNIVERSITÉ
# CATHOLIQUE,

## RECUEIL RELIGIEUX,
## PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

**Rédigé par :**

MM. Aug. BONNETTY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris, professeur suppléant d'arménien à la Bibliothèque royale. — Léon BORÉ. — Edm. de CAZALÈS. — Alex. COMBEGUILLES. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collége Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET. — Théo. FOISSET, juge au tribunal de Beaune. — L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Gust. de LA NOUE. — Paul LAMACHE. — MARGERIN, professeur de mathématiques à l'Université de Gand. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — M. STEIMETZ, de Bruges. — Ray. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

**TOME CINQUIÈME.**

**Paris,**

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XXXVIII.

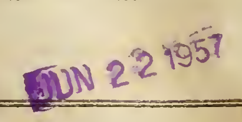
# TABLE DES ARTICLES

## CONTENUS DANS LE TOME CINQUIÈME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

---

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.




## ERRATA DU CINQUIÈME VOLUME.

| | | | |
|---|---|---|---|
| N° 25 p. 17, 2e col. li. 34 | demandeurs | *lisez* | décimateurs. |
| p. 21, 2e col. li. 9 | congrégations | *lisez* | corporations. |
| N° 27 p. 167, 2e col. li. 14 | dévoués | *lisez* | degrés. |
| p. 169, 2e col. li. 3 | tous faux | *lisez* | tous les faux. |
| N° 29 p. 380, 1re col. li. 41 | Agripante | *lisez* | Agrigente. |
| p. 381, 1re col. li. 2 | cessé | *lisez* | cassé. |
| id. 2e col. li. 43 | pressoir | *lisez* | pouvoir. |
| p. 386, 1re col. li. 29 | précisément | *lisez* | presciemment. |

L'UNIVERSITÉ

# CATHOLIQUE.

Numéro 25. — Janvier 1838.

## Sciences Religieuses et Philosophiques.

# COURS D'INTRODUCTION A L'ÉTUDE
## DES VÉRITÉS CHRÉTIENNES.

ONZIÈME LEÇON (1).

Les dons de la grâce, comme ceux de la nature, sont distribués selon les lois d'une inégalité mystérieuse dans son origine et visible dans ses résultats. Pourquoi tel homme naît-il avec des facultés intellectuelles supérieures? Pourquoi tel autre est-il sollicité à la pratique des plus hautes vertus par des voix intérieures et extérieures, que d'autres âmes n'entendent pas, du moins au même degré? Plus on cherche à comprendre les motifs premiers qui déterminent ces inégalités, plus on comprend qu'ils sont incompréhensibles. Ces pensées ne font que reporter notre intelligence vers une inégalité plus mystérieuse encore et plus radicale, celle qui sépare l'existence du néant. Pourquoi, parmi tous les êtres qu'il aurait pu créer et faire vivre en ce monde, à l'heure où j'écris ceci, et à l'heure où vous le lirez, Dieu nous a-t-il choisis vous et moi de préférence à tant d'autres qu'il a laissés dans les abîmes du possible? Cette question défie les plus superbes tentatives de la raison. Tout ce qu'on aperçoit, c'est qu'il y a, dans la concession de l'existence, une gratuité souveraine et indépendante; et si cette gratuité se manifeste de nouveau dans l'inégale distribution des dons naturels ou surnaturels surajoutés à ce don primordial, il n'y a pas lieu de s'étonner de retrouver, dans la conduite de la Providence, ce qu'on rencontre à la source même de la création.

L'inégale distribution des grâces, prise dans sa généralité, est en même temps certifiée par la foi et manifestée par l'expérience; mais nous ne voulons l'envisager ici que sous un rapport particulier. Tous peuvent pratiquer ce qui est commandé; tous reçoivent, pour l'accomplissement de la loi, des secours divins qui, plus ou moins puissans, ont du moins pour effet commun de rendre le devoir possible à tous. Mais au delà du bien rigoureusement prescrit, il y a le bien facultatif; au delà du précepte inflexible, il y a les conseils souples et élastiques suivant la mesure de puissance accordée à chacun: au delà de la borne immobile posée par la loi, s'ouvre une carrière où une perfection plus grande nous appelle sans nous contraindre, nous invite sans nous commander. Sous ce rapport, les mouvemens divers, les diverses évolutions des âmes fidèles peuvent être figurés par une image empruntée à la belle vision de saint Pierre qui précéda le baptême du centenier Corneille, quoique cette vision ait eu originairement une autre signification. Toutes les âmes exemp-

(1) Voir la 10e leçon dans le no 22, t. IV, p. 241.

tes de désordres graves vivent de la vie spirituelle; toutes sont comme des animaux divins, qui renferment la grâce céleste sous leur terrestre et grossière enveloppe : mais les unes, se bornant à éviter les grandes fautes, rampent sur la route des commandemens; d'autres, déjà plus agiles, parce qu'elles s'efforcent de combattre l'entraînement aux fautes légères, nagent avec liberté dans les eaux de la grâce, ou parcourent d'un pied prompt et ferme la terre des bénédictions. D'autres enfin, soulevées par les transports de la plus ardente charité, montent dans une plus haute région, qui est pour l'âme ce que les champs de l'air sont pour les corps. C'est là que quelques âmes privilégiées, tantôt s'élancent vers le soleil de vérité et d'amour avec l'impétuosité puissante du vol de l'aigle, tantôt planant sur nos troubles et nos misères, goûtant une ineffable paix au dessus de ces nuages orageux, comme ces oiseaux de mer qui se balancent au dessus des tempêtes, comme eux semblent quelquefois en volant s'endormir dans les cieux : court sommeil qui n'interrompt pas leur dévoûment aux souffrances de leurs frères, et qui n'est qu'un instant de repos entre les fatigues volontaires de la veille et les sacrifices du lendemain. Les conseils évangéliques, qui marquent les degrés de la perfection possible dans notre état d'épreuves, fournissent au libre arbitre, aidé par la grâce, le moyen de s'élever à son état le plus éminent et le plus pur. Le précepte s'impose à la liberté comme une nécessité morale sous laquelle elle doit fléchir; le conseil est la liberté dans les choses, qui s'adresse à la liberté dans l'âme. Il fallait qu'il y eût des conseils, pour que tous les mérites fussent possibles à l'homme; pour qu'il pût, non seulement reproduire en lui, par l'accomplissement du devoir, quelque chose de l'ordre éternel contenu dans les idées divines, mais encore imiter l'amour divin dans la pleine liberté de ses dons; et, en répondant à une bonté gratuite par un tribut qu'elle n'exigeait pas, lui rendre l'hommage le plus semblable à elle-même.

Beaucoup de protestans et de philosophes rationalistes repoussent la distinction des préceptes et des conseils : ils ne veulent admettre que le rigoureux devoir pur et simple. Pour les protestans, je conçois bien comment des intérêts de protestantisme les ont jetés dans ce paradoxe, au moyen duquel ils sapaient la base des institutions monastiques qui se vouent à la pratique des conseils de l'Évangile. Mais je ne conçois pas comment le plus simple bon sens chrétien ne leur découvrait pas l'illusion de cet intérêt protestant, tant qu'ils n'avaient pas arraché des Épîtres de saint Paul le feuillet où il est écrit : « Faites cela, vous ne pécherez pas. Ne le faites pas, vous ferez mieux. » Je leur dirai d'ailleurs, ainsi qu'aux rationalistes : Comment ne voyez-vous pas que vous placez l'homme dans une détestable alternative? Voulez-vous dire que tout ce qui va au delà du précepte est sans valeur et sans mérite? Alors, adieu toutes les saintes prières prolongées, toutes les méditations vivifiantes qui ne sont pas prescrites; adieu l'héroïsme de la piété, adieu le dévoûment des sœurs de la Charité, adieu les plus divins spectacles que la terre puiss présenter. Voulez-vous prétendre, au contraire, que tout cela fait partie du devoir strict et universel, que tout homme est obligé de porter son âme à cette hauteur; que quiconque n'a pas la charité de saint Vincent de Paul ou la piété de saint Augustin marche dans la route de la perdition? Ce n'est plus du Christianisme : c'est du stoïcisme bâtard, qui impose à l'humanité tout entière une perfection qui dépasse les forces communes de la nature humaine. Dans ce second cas, vous désespérez l'homme; dans le premier, vous le dégradez.

Ce n'est donc point là l'ordre conforme à la sagesse de Dieu et aux réalités humaines. Les âmes justes forment comme un grand concert : les unes y sont des notes élevées, les autres des notes basses; les unes forment la mélodie, les autres l'accompagnement. Dans un concert humain, si chaque note avait la conscience de ce qu'elle est, et le sentiment du résultat auquel elle contribue, ni les notes élevées ne seraient orgueilleuses, ni les basses ne seraient jalouses : toutes sentiraient que le concert résulte de cette inégale variété. Lorsque nous considérons, dans un point de vue égoïste, l'in-

égalité des vocations, nous sommes tentés d'y voir une dissonance : mais si nous sortons de ce point de vue, étroit comme tout ce qui tient de l'égoïsme, nous reconnaissons, dans cette prétendue dissonance, l'essence même de l'harmonie. C'est ainsi que nous entrevoyons la raison générale de cette loi mystérieuse, en même temps que les motifs qui en déterminent les applications variées échappent à nos regards. Prise en détail, elle n'est pour nous qu'obscurité : dans son ensemble, elle redevient lumière.

L'Église ne fait que se conformer à l'ordre de la Providence et aux indications de l'Evangile, lorsque, prêchant les préceptes à tous, et invitant à l'observation des conseils les âmes qui y sont prédisposées, elle tend sans cesse à recruter cette élite du peuple fidèle. L'usage fréquent de la confession est, à cet égard aussi, un de ses plus puissans moyens d'action. Nous avons considéré la confession dans ses rapports avec la vie chrétienne; nous devons maintenant apprécier son influence dans ses rapports avec la vie pieuse. Que cette influence soit très efficace, c'est ce qui n'est guère contesté; car la plupart des gens du monde, qui ne voient dans la piété qu'une exagération de la vertu, accusent souvent la confession fréquente d'exciter et d'entretenir cette disposition de l'âme, comme le souffle allume ou ranime le feu. Que faut-il, en effet, pour entrer dans la vie pieuse et y faire des progrès? Il faut mettre en pratique la maxime fondamentale de toute sagesse : *connais-toi toi-même*, en faisant pénétrer dans les recoins plus ou moins ténébreux de la conscience les vives clartés de la morale chrétienne. Il faut d'abord une connaissance de soi-même, de ses fautes, des penchans qui en sont le principe, de ces replis souvent presque imperceptibles par lesquels l'antique serpent se glisse en nous; il faut, dis-je, une connaissance de ces choses plus précise et plus approfondie qu'on ne peut l'obtenir en se bornant à jeter sur sa conscience quelques coups d'œil rares et distraits, qui ne découvrent guère que la surface de l'âme. Le livre du cœur renferme bien des pages, et ces pages sont couvertes de caractères, les uns constans, les autres ne laissant que des traces légères ou confuses. Ils appartiennent à deux langues, parce qu'il y a deux voix dans l'homme. Toutes ces lignes se croisent, leurs limites parfois semblent se confondre vaguement; bien des pages sont surchargées de ratures. Il faut étudier avec soin un pareil livre, si on veut le déchiffrer. Cet examen n'est jamais mieux fait que lorsqu'il est destiné à se transformer en confession. On a dit qu'on ne s'instruit jamais aussi bien que lorsqu'on apprend pour enseigner : la meilleure manière de se connaître bien est aussi de s'étudier pour se faire connaître. La pensée est forcée d'être plus nette et plus claire, lorsqu'elle veut devenir une parole, et surtout une parole que Dieu écoute dans son ministre qui l'entend.

Quelle est encore une des conditions de la vie pieuse? Il faut que cette connanissance de soi-même ne soit pas une lumière sans chaleur, un miroir glacé qui ne réfléchit qu'une image inerte et stérile. Ce genre d'examen est plus nuisible qu'utile lorsqu'il n'est pas fécondé par des sentimens qui excitent à la pratique des devoirs. Ce regard triste de l'âme sur elle-même ne fait alors qu'engendrer une mélancolie qui énerve ses facultés, et qui n'est ainsi qu'une maladie produite en nous par la connaissance même de nos maux. Dans la confession, cet examen, quelque minutieux qu'il puisse être, est éminemment pratique. La volonté, qui lutte contre le mal dans le passé par le repentir, dans l'avenir par le bon propos, va de pair avec l'intelligence qui le révèle, et la science de nous-mêmes, au lieu de s'évaporer en une vague et impuissante tristesse, devient une puissance active, en aboutissant à des résolutions qui sont comme les pas de la vertu progressive.

Mais, je le répète, on n'accuse guère la pratique de la confession d'être peu efficace en ce qui concerne la vie pieuse; on ne l'accuse au contraire que de l'être trop : de sorte qu'il s'agit bien moins de constater son influence que de la justifier, en faisant mieux apprécier les droits de la piété chrétienne à l'admiration de ceux qui y restent étrangers. Dans un certain monde, qui n'est pas positivement hostile à la foi, bien des gens, qui

se moquent des préjugés du peuple sur les revenans, se font peuple par leurs préjugés contre la piété chrétienne, qui est aussi pour eux *une chose de l'autre monde.* Il faut souvent, lorsqu'on leur en parle, imiter saint Paul, citant des vers grecs à l'aréopage d'Athènes, et prendre leur esprit par les côtés où il est accessible. Si je m'adressais en ce moment aux seules âmes pieuses, je dirais d'autres choses que ce que je vais dire. Mais je m'adresse à leurs censeurs; je dois parler une autre langue.

La vie pieuse est, sous quelques rapports, dans le monde moral, ce qu'est, dans la société, l'ornement et la parure. Tous les peuples civilisés portent des vêtemens; mais on ne se borne pas, à cet égard, au nécessaire, on recherche le beau, et dans certaines classes, cette recherche devient un art, qui atteint un haut degré de perfection. Ainsi en est-il du monde des âmes : la dévotion, c'est la vertu parée. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Dieu lui-même nous en donne l'exemple dans ses œuvres. Pourquoi, de la même main qui a jeté les soleils dans l'espace, a-t-il semé des millions de fleurs sur la terre ? La science nous en donnera d'excellentes raisons d'utilité; elle nous expliquera comme quoi les fleurs ont des propriétés physiques et chimiques fort salutaires. Je le crois de tout mon cœur; mais je crois avant tout que Dieu a fait cela, parce qu'il a voulu que le séjour de l'homme fût orné; parce qu'il a voulu que la nature fût autre chose qu'une fabrique gigantesque ou une immense usine; parce qu'il a voulu que son œuvre portât, non pas seulement le caractère de l'utile, pour correspondre aux besoins terrestres de l'homme, mais aussi l'empreinte du beau, pour répondre à un immortel instinct de l'âme. Croyez-vous que Dieu ait été avare, pour le monde moral, de ce dont il a été si prodigue pour la nature ? Mettons de côté, si vous voulez, l'influence de la piété sur les œuvres : ne considérons ici cette communication habituelle avec l'invisible que comme un témoignage de la supériorité de notre nature sur la vie des sens, comme un élan prophétique vers cette autre existence, où la vérité et l'amour produiront en nous des émotions si puissantes que toutes les sensations terrestres ne seraient près d'elles qu'insipidité et dégoût. Quand ce ne serait qu'un spectacle, celui-là serait assez beau. On nomme cela exaltation, et l'on croit avoir tout dit. Eh ! sans doute, lorsqu'une certaine manie de dévotion rend moins attentif et moins assidu aux obligations de la vie pratique, il n'y a là, bien souvent, qu'exaltation de tête, et ce n'est point la dévotion chrétienne, car c'est le cœur surtout qu'elle apprend à porter haut : la vraie piété se révèle sous les traits de la charité. Etroitement unie aux devoirs propres à chaque position, elle sait faire rentrer les convenances sociales dans le cercle de ces devoirs même. Seulement elle voit d'en haut tous ces détails de la vie que les âmes frivoles regardent d'en bas; et si c'est là de l'exaltation, ce mot ne signifie qu'une belle chose qui fait du bien. Vous vous plaignez souvent de vos magnifiques ennuis : aux jours des douleurs, vous trouvez votre cœur nu et pauvre, mendiant des consolations qu'il ne rencontre guère. Sachez donc que ces âmes *exaltées*, en entremêlant la prière et l'occupation, le recueillement et l'activité, donnent plus de saveur à toute la vie, même aux jours heureux, et moins d'âcreté aux grandes douleurs. Bénie soit l'exaltation qui possède un pareil secret : à ce titre, du moins, vous devriez l'estimer sage. Vous la trouvez sage dans d'autres choses : un chant vous exalte, un chef-d'œuvre d'un grand maître vous fait tomber en extase; mais qu'une âme entende ces harmonies intérieures que Fénelon a chantées, vous la trouvez folle, parce que vous êtes sourd. Un homme dépourvu de tout sens musical, vous prend pour un fou quand il vous voit pleurer à des combinaisons de notes. Bien des aveugles de naissance sont fort tentés, j'imagine, de nous taxer d'un peu de déraison, lorsqu'ils entendent nos exclamations à la vue d'un beau tableau. Nous appelons exaltation tout ce qui nous dépasse; nous accusons dans l'âme d'autrui le sens qui manque à la nôtre; et trop souvent aussi, il faut le dire, il y a au fond de cette froide raison une secrète jalousie contre une supériorité morale qui nous effraie :

c'est pour grandir notre frivolité que nous essayons de rabaisser l'enthousiasme de la vertu.

Cette pleine vie de l'âme, admirable dans tous les temps, l'est surtout aujourd'hui par contraste : il faudrait lui élever des autels dans le siècle de la mécanique. Les conquêtes de l'industrie, qui attestent la puissance de l'esprit sur la matière, forcée d'obéir à tous les besoins de l'homme et d'être la servante de la charité, ces conquêtes sont dans les desseins de Dieu; mais tout grand mouvement, s'il n'est suffisamment réglé, mène à de grands abus : il y a aujourd'hui cent fois plus d'abrutissement dans les fabriques, qu'il n'y a jamais eu de dévotion exagérée dans des couvens : il y a des millions de victimes du fanatisme de la matière. En face de cette dégradation croissante, il faut être moins superbe contre l'enthousiasme de la piété. La société a deux pôles, l'esprit et la matière. Le pôle de la matière, qui se charge et se surcharge incessamment, menace de détruire tout équilibre entre les facultés de la nature humaine : mettez un contrepoids à l'autre pôle. Il y aura toujours une assez grande foule qui se tiendra entre ces deux extrémités; multipliez les âmes qui oublient le corps pour donner à la société un contrepoison du mal que lui font tant de corps qui oublient l'âme. Il est bon que des apparitions angéliques passent et repassent souvent auprès de tout ce peuple de machines vivantes. Dans leur opulence spirituelle, elles font au siècle l'aumône du pain qui lui manque; car *l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.*

L'ABBÉ PH. GERBET.

---

# Sciences Sociales.

---

## COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

### SUITE DE LA TREIZIÈME LEÇON (1).

*De l'Économie politique en France et en Europe pendant le règne de Louis XVI.*

Efforts de Louis XVI pour opérer le bien du peuple. — Ses différens ministres. — De Loménie. — Cour plénière. — Opposition violente des parlemens. — Vœux pour la convocation des États-Généraux. — Retour de Necker. — État financier de la France. — Assemblée nationale. — Sieyès. — Talleyrand. — Discours de Maury sur les propriétés du clergé. — Suppression des ordres religieux. — Des assignats. — Travaux des économistes. — De l'économie politique en Angleterre. — Pitt; Hume; Smith. — En Italie. — Ortès; Gherardo; Onigarti; Filangieri, etc., etc. — A Genève. — En Allemagne. — En Espagne.

Le caractère et la politique de Louis XVI le portaient également à satisfaire l'opinion publique. Mais il cherchait vainement à discerner sa véritable expression au milieu de l'agitation des esprits. D'un côté, la cour, la noblesse, le haut clergé, la magistrature tout entière, les possesseurs d'offices, au nombre de deux à trois cent mille, les fermiers généraux et tous les agens du fisc avec cinquante mille employés, formaient une opposition puissante aux réformes financières reconnues indispensables. De l'autre, les intérêts du reste de la nation étaient défendus par des voix retentissantes et par le propre cœur du monarque. Aussi, flottant et irrésolu dans sa marche, Louis XVI prenait alternativement un ministère populaire renversé par la cour et un ministère

(1) Voir le n° 23, tome IV, page 321.

de cour renversé bientôt par l'opinion.

Ce fut dans l'espoir de concilier les suffrages de tous les partis, qu'il appela à l'emploi de chef du conseil des finances, M. de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, à qui d'utiles fondations et d'importantes améliorations réalisées dans son diocèse, avaient acquis la réputation d'un grand administrateur. Ce prélat, membre de l'Académie française (1), lié avec Turgot, Naigeon, d'Alembert, Morellet, Dupont de Nemours et plusieurs autres écrivains, tenait à la fois à la secte des encyclopédistes et à celle des économistes et entretenait des relations suivies avec les hommes de lettres les plus distingués. Son esprit séduisant, sa conversation facile et élégante, ses manières nobles et généreuses lui avaient acquis de nombreux partisans à la cour : le clergé ne pouvait être opposé au choix d'un ministre pris dans ses rangs : les philosophes avaient applaudi à la suppression de plusieurs ordres religieux effectuée par M. de Brienne en qualité de membre d'une commission nommée en 1766 pour la réforme des ordres monastiques. Dans l'assemblée des notables, où il s'était déclaré l'un des plus ardens adversaires de M. de Calonne, un parti puissant le portait à la direction des affaires publiques. Cette nomination fut donc reçue avec l'approbation presque générale. Malheureusement l'archevêque de Toulouse n'avait pas des lumières assez étendues, un caractère assez sérieux et assez ferme, ni des principes politiques assez arrêtés, pour maîtriser les circonstances difficiles où se trouvait alors le royaume. Il arriva au ministère sans plan, sans système, sans vues fixes. Il hésitait entre les maximes de Richelieu et les modernes théories économiques des directeurs de l'encyclopédie; tantôt partisan du régime du bon plaisir, tantôt porté vers les idées constitutionnelles, avançant sans prudence, reculant sans réflexion et compromettant l'autorité royale par de fausses démarches.

Toutefois l'assemblée des notables, disposée entièrement en sa faveur, s'empressa de consentir à ce qu'elle avait refusé à M. de Calonne. L'impôt territorial, l'impôt sur le timbre, furent adoptés sans difficultés; la suppression des corvées fut résolue et l'on demanda la création des administrations provinciales dans tout le royaume. Mais cette assemblée ne pouvait émettre que des vœux, des conseils, ou des suffrages. Sa mission fut donc terminée sans qu'aucune ressource réelle eût été donnée à la couronne.

La ruine du crédit public ne permettant pas de recourir à la voie des emprunts, il ne restait d'autre moyen que la création de nouveaux impôts; mais là encore on devait craindre l'opposition du Parlement de Paris qui, en défendant ses propres intérêts, trouvait à accroître une popularité dont il était si avide. En effet, cette compagnie à laquelle furent envoyés les édits sur l'impôt territorial et sur le timbre, méconnaissant les nécessités urgentes du moment, oubliant la facilité avec laquelle elle avait enregistré tant de fois de nouveaux impôts et des emprunts, et poussée sans doute par le grand mouvement qui s'opérait dans l'opinion, non seulement demanda la communication des comptes du trésor, mais déclara : « *Qu'il n'appartenait qu'aux représentans des trois ordres du royaume de consentir à l'établissement d'un nouvel impôt et d'en fixer irrévocablement la durée et l'emploi.*

C'était demander la convocation des États-Généraux et dans le moment le moins opportun sans doute. Le roi tint un lit de justice pour forcer l'enregistrement de son édit sur le timbre. Le Parlement protesta (1) en alléguant *que les édits ne sauraient priver la nation de ses droits.* Exilé à Troyes, il réitéra la demande des États-Généraux et déclara que la conduite du ministère tendait à réduire la monarchie en despotisme. La résistance avait entraîné les autres cours souveraines du royaume et excitait une grande fermentation. Le ministère effrayé de la manifestation de l'opinion publique et se contentant de l'enregistrement d'un nouveau *vingtième* et de la promesse d'une plus grande docilité,

(1) Il fut reçu en 1770.

(1) 13 août 1787.

rappela le Parlement qui revint à Paris avec les honneurs du triomphe.

Peu de temps après (1), M. de Brienne fit porter au Parlement, en séance royale, deux édits ; l'un pour créer un emprunt graduel et progressif de 420 millions (pour les années 1788, 1789, 1790, 1791 et 1792), et qui annonçait la convocation des États-Généraux dans l'espace de cinq années : l'autre, pour régler l'état civil des protestans. Mais le Parlement en accueillant l'édit qui accordait aux calvinistes l'exercice des droits communs à tous les autres français, protesta contre l'enregistrement forcé de l'ordonnance financière. Le duc d'Orléans donna, dans cette occasion, le signal d'une opposition factieuse et son exemple détermina le Parlement à rendre un arrêt d'après lequel il déclarait demeurer étranger à tout ce qui avait pu être ordonné concernant l'inscription de l'édit sur les registres. Le duc d'Orléans fut exilé dans ses terres et deux conseillers au Parlement furent conduits dans des prisons d'état. Mais la résistance des cours souveraines devenant formidable et menaçant de se communiquer à la nation tout entière, le garde-des-sceaux (M. de Lamoignon) et M. de Brienne résolurent d'enlever à ces compagnies le pouvoir politique qu'elles avaient usurpé et de le confier à une assemblée de la même nature que celles dont jadis les rois de France étaient assistés dans les grandes mesures du gouvernement. Leurs plans, élaborés dans le secret du cabinet, consistaient d'abord à restreindre la juridiction trop étendue du Parlement de Paris, par l'établissement de six grands bailliages, et à créer une *cour plénière* nombreuse, inamovible, composée du roi, du chancelier (et en son absence du garde des sceaux), des présidens au Parlement de Paris, des princes du sang, du grand aumônier et des autres grands officiers de la couronne, des pairs, de deux archevêques, de deux évêques, de deux maréchaux de France, de deux gouverneurs de province, de deux lieutenans généraux, d'un certain nombre de chevaliers des ordres du Roi, de conseillers maîtres de requêtes, et enfin d'un député de chaque province.

Cette cour, dont le nom était un souvenir emprunté au moyen âge, devait consentir et enregistrer les édits de finances et les lois politiques sans le concours des Parlemens, et suppléer ainsi à l'assemblée des États-Généraux. C'était une fiction de représentation au lieu d'une représentation réelle, et en quelque sorte une chambre des pairs, appelée seule et sans le contrepoids d'une chambre des communes, à voter le budget de l'état.

Cette combinaison mystérieuse, découverte et immédiatement communiquée au Parlement de Paris par le conseiller d'Espréménil, motiva une protestation aussi violente que hardie. Le ministère voulut faire arrêter les magistrats les plus passionnés : des rassemblemens tumultueux s'opposèrent à la force publique. Enfin le 8 mai 1788 un lit de justice fut tenu à Versailles. Le roi parut au sein du Parlement et après lui avoir adressé quelques paroles sévères, fit connaître les édits d'après lesquels les formes de la législation étaient changées. Un seul corps devait, à l'avenir, vérifier et enregistrer les lois pour tout le royaume : il devait aussi consentir l'impôt, mais provisoirement. La convocation des États-Généraux était promise dans un délai de cinq ans. La loi qui créait la nouvelle cour, était intitulée : *édit portant rétablissement de la cour plénière*. Tous les Parlemens étaient frappés d'une interdiction indéfinie : il leur était défendu de s'assembler.

Ce coup d'état connu à l'avance, et frappé de réprobation avant même qu'il ne fût dénoncé à la France par le Parlement, excita un soulèvement général. De toutes parts arrivèrent des protestations virulentes. La noblesse de Bretagne surtout, se prononça avec une impétueuse énergie. A la suite d'une insurrection populaire dont Grenoble fut le théâtre, les trois ordres du Dauphiné se réunirent à Vizille, et dans la prévision de la prochaine convocation des États-Généraux, consacrèrent le principe de la double représentation du tiers-état, et de l'opinion par tête. Toute la France parut se réunir contre le ministère ; le

(1) 2 novembre 1787.

clergé lui-même éleva la voix dans une assemblée générale où les nouveaux édits furent l'objet de ses vives réclamations. Non seulement il demandait les Etats-Généraux, mais le délai de cinq années lui paraissant trop éloigné, il appelait de tous les vœux leur plus prochaine convocation. Bientôt le royaume tout entier retentit du même cri, et l'on pensa dès lors à satisfaire les désirs de la nation agitée.

La réunion de la cour plénière fut donc suspendue et la convocation des *Etats-Généraux* fixée au mois de mai 1789. Par une suite de l'irrésolution du premier ministre et de ses ménagemens pour l'influence des écrivains, les divers corps du royaume et toutes les sociétés savantes furent invitées à adresser au roi des mémoires sur le meilleur mode de composition des Etats-Généraux.

A la suite de l'agitation que le ministère avait excitée sans avoir la force de la réduire, la situation des finances était devenue déplorable. Bientôt il ne fut plus possible de faire face aux dépenses les plus urgentes. On apprit que le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville allait être suspendu : tous les intérêts s'alarmèrent, l'épouvante et l'effervescence furent portées au plus haut degré. Alors M. de Brienne, désespérant de surmonter des difficultés aussi graves, se retira (1) en donnant au roi le conseil de rappeler M. Necker qui fut en effet, le 24 août 1788, nommé en quelque sorte premier ministre sous le titre de directeur général des finances.

Réintégré et triomphant, M. Necker rétablit les Parlemens, révoqua les édits publiés au dernier lit de justice, fixa la réunion des Etats-Généraux au mois de janvier 1789 (ensuite au 1er mai) et convoqua une seconde assemblée des notables à laquelle on soumit diverses questions sur le mode le plus convenable de procéder dans la convocation des États-Généraux.

Les notables rejetèrent la double représentation du tiers-état, et l'obligation d'être possesseur d'une propriété territoriale pour être élu. Cependant, une déclaration du roi, rendue le 27 décembre 1788, statua que les députés du troisième ordre seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis. Il n'était rien changé à l'institution des trois ordres appelés à voter séparément. Mais le Parlement, alors frappé des désordres qui se multipliaient sur tous les points du royaume, et tardivement alarmé des dangers de la monarchie, rappela, dans une déclaration, les principes fondamentaux sur la forme légale des États-Généraux du royaume, et rendit un arrêt pour que les formes de l'assemblée de 1614 fussent exactement observées.

Les élections eurent lieu au milieu d'une fermentation générale, excitée à la fois par des écrits passionnés, par les clubs patriotiques où se faisaient entendre des déclamations séditieuses, par des mouvemens populaires tumultueux et plus d'une fois ensanglantés, et enfin, par l'affluence, à Paris, d'une multitude d'individus dangereux que des combinaisons factieuses et l'attente d'une révolution avaient attirés de tous les points du royaume, prenant pour prétexte les calamités d'un hiver désastreux.

Toutefois six millions de votans concoururent à la nomination des députés et déposèrent, dans les cahiers de leurs assemblées respectives, les vœux de la nation française qui, à aucune époque de son histoire, n'avait été et n'a été aussi complétement représentée que dans cette circonstance mémorable. Tous les bailliages furent d'accord pour déclarer :

1° Que le gouvernement français était un gouvernement monarchique ;

2° Que la personne du roi était inviolable et sacrée ;

3° Que la couronne était héréditaire de mâle en mâle ;

4° Que le roi était dépositaire de la puissance exécutive ;

5° Que les agens de l'autorité étaient responsables ;

6° Que la nation faisait la loi avec la sanction royale ;

7° *Que le consentement national était nécessaire à l'impôt et à l'emprunt ;*

8° *Que l'impôt ne peut être accordé*

(1) M. de Brienne, en quittant le ministère, reçut de nombreux témoignages de la bienveillance de Louis XVI et de la famille royale. Il obtint le chapeau de cardinal le 15 décembre 1788.

*que d'une tenue d'Etats-Généraux à l'autre ;*

9° Que la propriété et la liberté individuelles sont sacrées.

Tels furent les vœux unanimes exprimés par la France dans cette grande solennité politique, et telles furent les bases du mandat confié par elle à ses députés aux États-Généraux. En résumé la nation française demandait son ancienne constitution, c'est-à-dire le maintien de la monarchie et de l'établissement catholique, la mise en vigueur de l'institution représentative, et des garanties nouvelles pour en assurer l'exercice régulier. Mais cent soixante-quinze ans d'interruption avaient rendu la nation presque étrangère aux antiques formes de sa constitution représentative; le clergé, la noblesse et le tiers-état ne représentaient plus ni les mêmes élémens, ni les mêmes intérêts : ils n'étaient plus entre eux, ni à l'égard de la nation, dans les mêmes conditions d'importance, de hiérarchie et de priviléges; les idées de liberté et d'égalité avaient pénétré fort avant dans les esprits. Les constitutions de l'Angleterre et de l'Amérique avaient de nombreux partisans, et l'institution de deux chambres semblait surtout réunir d'importans suffrages : un membre éminent du clergé (1) avait même proposé que les trois ordres se formassent en deux chambres, le haut clergé se réunissant à la noblesse, et le clergé inférieur aux communes; la motion en fut également faite aux autres ordres. Mais le tiers-état, fort d'une double représentation, assuré de l'assentiment du clergé inférieur et de celui d'un grand nombre de membres marquans des autres ordres, ayant dans son sein deux cent douze avocats, la plupart nourris des nouvelles maximes politiques et philosophiques, se laissa aller à l'orgueil du triomphe, et à la vanité d'humilier à son tour ceux dont la supériorité le blessait si profondément. Long-temps il n'avait été *rien* dans l'État, il voulut être *tout*, suivant les véhémens conseils de l'abbé Sieyès. Il déchira donc son mandat, se constitua en assemblée nationale, et, à force d'audace et d'énergie, arracha à la bonté trop confiante de Louis XVI, à l'esprit pacifique du clergé et à la soumission de la noblesse aux volontés royales, une omnipotence constitutionnelle aussi loin des vœux que des prévisions de la France, et dont il usa sans modération, sans justice et sans utilité réelle pour le pays.

(1) M. de la Luzerne.

Nous disons sans utilité, car l'impartialité historique veut que l'on répète cette vérité trop souvent méconnue par l'esprit de parti, c'est que toutes les libertés publiques et les améliorations achetées par de si grands malheurs, nous dirons même au prix de si grands crimes, et dont on fait remonter le bienfait à l'assemblée nationale, Louis XVI les avait accordées et annoncées pour la plupart antérieurement à la convocation des États-Généraux, et aux travaux de l'assemblée constituante.

En effet, le roi avait solennellement promis qu'aucun impôt ne serait jamais établi sans le consentement des États-Généraux, et qu'il en serait de même des emprunts; tout privilége, toute exemption en matière d'impôt, devaient être abolis : la noblesse et le clergé avaient renoncé à cet égard à leurs priviléges. La taille, les corvées et les droits de franc-fief et de main-morte étaient supprimés. La milice, la gabelle et les aides, réformées ou adoucies. On avait promis la publication annuelle des états du trésor royal. La liberté de la presse était accordée : seulement les États-Généraux devaient examiner les moyens d'empêcher qu'elle ne portât atteinte au respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens. L'abolition des ordres connus sous le nom de *lettres de cachet* était assurée : enfin la création d'états provinciaux, dont les membres seraient librement élus par leurs ordres respectifs, était résolue.

Ainsi, tout ce que la France avait demandé, tout ce qu'elle avait désiré d'équitable et de raisonnable, elle l'avait obtenu de son roi, et elle avait pour garant de ses futures libertés la parole du monarque le plus religieux et le plus sincère ami de son peuple.

Quel homme impartial et de bonne foi oserait nier que, si Louis XVI, loyalement secondé par les différens ordres de l'Etat, avait pu suivre les vœux

de son âme si pure, et vivre entièrement sa vie de roi, selon l'ordre de la nature, toutes les libertés, tous les élémens de bonheur eussent été naturellement acquis à la France? ne jouirions-nous pas de ces biens avec plus d'innocence, de charme et de sécurité? car l'image d'un torrent de malheurs, de honte et de crimes ne pèserait pas sur nos cœurs et ne souillerait pas nos souvenirs. D'immenses richesses intellectuelles et matérielles n'eussent pas été englouties dans un gouffre effroyable; l'élite d'une génération entière n'aurait pas disparu; l'Europe n'eût pas vu périr violemment cinq ou six millions d'individus; les principes de l'ordre seraient encore respectés et vivans; les lumières, l'industrie, le commerce, l'agriculture, tout ce qui constitue la civilisation, auraient marché heureusement et sagement dans les voies d'une amélioration progressive, et l'Europe, aujourd'hui désarmée et réduite à se défendre contre elle-même, ne serait pas incessamment menacée encore d'une complète et terrible révolution sociale.

Nous serions entraînés trop loin et trop en dehors de notre sujet, si nous voulions continuer avec les mêmes détails l'exposé des événemens politiques qui accompagnèrent la révolution de 1789. Peut-être était-il utile de retracer à nos lecteurs l'enchaînement des causes morales et des conséquences inévitables de cette grande perturbation. Maintenant nous allons reprendre le fil des notions plus spécialement économiques et financières, interrompues par cet aperçu que nous ne pouvions restreindre dans des bornes plus étroites.

Dans le rapport présenté par M. Necker aux trois ordres assemblés à Versailsailles, le 5 mai 1789, il établit qu'il n'était pas nécessaire d'avoir recours à des impositions nouvelles, pour remettre l'équilibre entre les revenus et les dépenses de la France. Il évaluait les dépenses fixes de toute espèce (y compris 100 millions de dette publique (1) et l'intérêt d'un nouvel emprunt) à . . . 551,444,000
le revenu fixe à. . . . . . 475,294,000

partant le déficit était de 56,150,000

Pour remplir ce vide, M. Necker indiquait un grand nombre d'épargnes et d'augmentations de revenus qu'il regardait comme complétement assurées et dont le montant s'élevait bien au delà du déficit. Son exposé se terminait par ces mots empreints de quelque emphase et où respirait sans doute un excès de confiance: « Quel pays, messieurs, que celui où « sans impôts et avec de simples objets « inaperçus on peut faire disparaître un « déficit qui a fait tant de bruit en Europe! »

Quant au remboursement et à l'extinction graduelle de la dette publique, et à toutes les grandes questions relatives au crédit public et aux arrangemens politiques indiqués dans le discours du directeur général des finances, il était facile de se convaincre que, par le moyen d'une cotisation modérée, proportionnelle et répartie sur tous les citoyens sans distinction, il y serait pourvu avec toute l'étendue désirable.

Telle était donc la véritable situation des finances au moment de la réunion des Etats-Généraux.

On sait que M. Necker, sacrifiant son devoir à sa popularité, n'accompagna pas le roi à la séance royale du 23 juin où l'autorité royale devait être si gravement méconnue. Il donna sa démission, la retira à la suite d'un mouvement populaire, fut exilé le 11 juillet, et enfin rappelé de nouveau par le roi et par l'assemblée nationale, après la prise de la Bastille et les soulèvemens dont sa retraite était devenue la cause ou le prétexte.

A peine de retour à Paris, où sa marche avait été un triomphe, et quelques jours (1) après cette nuit célèbre où sur la proposition d'un Montmorency la noblesse française immola à la paix publique tout ce qui consacrait les souvenirs de son antique illustration, M. Necker proposa à l'assemblée nationale d'autoriser un emprunt de 30 millions à 5 pour cent d'intérêt. L'assemblée voulut elle-même fixer cet intérêt à 4 et demi, et, par cette dis-

(1) La dette publique se composait de 30 millions de rentes viagères et de 60 millions de rentes perpétuelles.

(1) 9 août.

position légèrement résolue et qui affecta le crédit public, le succès de l'opération fut entièrement manqué.

Un second emprunt de 80 millions proposé à l'assemblée nationale (1) et décrété par elle, ne put également se réaliser. Malgré la pénurie d'argent et des subsistances, cette assemblée négligeait de ranimer la confiance et le crédit, et consumait son temps en discussions métaphysiques sur la déclaration des droits de l'homme. On préparait ainsi la nécessité d'une contribution générale qui devait elle-même se trouver insuffisante et d'où l'on devait arriver à la spoliation du clergé, à celle des familles et à la désastreuse ressource des assignats.

Enfin pressé par l'urgence des besoins, M. Necker vint proposer à l'assemblée (2) de décréter le sacrifice, sur chaque fortune, d'*un quart du revenu*, et il donna, le premier, l'exemple de cette contribution patriotique. Sur la proposition de Mirabeau, un vote de confiance fut accordé au ministre, bien plus pour engager sa responsabilité que pour lui témoigner une bienveillance déjà très affaiblie. Dès ce moment, en effet, l'assemblée, par l'organe de son Comité des finances, avait pris l'initiative et la direction des mesures financières.

M. Necker demeura cependant encore dix mois au ministère, cherchant à sauver les derniers débris de l'autorité royale et à arrêter le développement des théories révolutionnaires. Il soutint, contre l'avocat-député Camus, l'inviolabilité du secret des pensions accordées par le roi. Il condamna l'invasion des biens du clergé et la création des assignats : il osa même s'élever contre l'abolition de la noblesse; mais ce sacrifice tardif d'une popularité si ardemment ambitionnée ne put même être utile au malheureux monarque. M. Necker quitta pour la dernière fois le ministère au mois de septembre 1790, insulté, dans son voyage de Paris en Suisse, par cette même populace dont il avait été l'idole, et, deux ans après, il sollicitait en vain l'honneur de défendre Louis XVI devant ce tribunal régicide qui osa consommer le plus épouvantable des forfaits.

(1) 27 août.

(2) 26 novembre 1789.

Les premiers actes de l'assemblée nationale furent dirigés contre le clergé catholique de France. Dès long-temps proscrit par la double réaction du philosophisme moderne et de l'esprit révolutionnaire qui voyaient en lui le plus solide rempart des anciennes institutions de la religion et de l'ordre social, les richesses de cet ordre et l'influence qu'elles lui donnaient sur les peuples étaient l'objet d'une inimitié jalouse, et plus encore de la cupidité d'une multitude de spéculateurs clairvoyans. L'assemblée nationale obéissant, peut-être sans le savoir, à de perfides combinaisons, commença par abolir, sans exception, les dîmes ecclésiastiques que déjà elle avait déclarées rachetables, sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la célébration du service divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations des églises et des presbytères, et à tous les établissemens, tels que séminaires, écoles, colléges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels les dîmes étaient affectées.

L'abbé Sieyès, cette fois d'accord avec la raison et la justice, avait proposé de déclarer les dîmes rachetables en nature et en argent, de gré à gré, entre les communautés et les demandeurs, et de convertir le prix du rachat en revenus assurés, pour être employés, conformément au vœu de la loi, à leur véritable destination. Mais ce fut en vain qu'il fit remarquer que ni l'état, ni le peuple, ni les pauvres ne profiteraient de cette suppression, mais seulement les propriétaires fonciers, c'est-à-dire en général les classes les plus aisées de la nation. Ce fut en vain qu'il adressa à ses adversaires cette terrible apostrophe : « *Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes!...* »

Le clergé catholique, cependant, se soumit à ce nouveau sacrifice avec la plus touchante résignation. M. de Juigné, archevêque de Paris, fut son organe. Il appartenait à ce vertueux prélat, qui, dans l'hiver désastreux de 1789, avait distribué plus de 200,000 francs de ses propres fonds aux pauvres de son dio-

cèse, de recommander à la nation la cause du malheur. « Au nom de mes « confrères, dit-il à l'assemblée (1), au « nom de mes coopérateurs et de tous « les membres du clergé qui appartien- « nent à cette auguste assemblée, et en « mon nom personnel, messieurs, nous « remettons toutes les dîmes ecclésias- « tiques entre les mains d'une nation « juste et généreuse. Que l'Évangile soit « annoncé, que le culte divin soit célé- « bré avec décence et dignité; que les « pauvres du peuple soient secourus; « voilà la destination des dîmes; voilà « la fin de notre ministère et de nos « vœux. Nous nous confions dans l'As- « semblée nationale, et nous ne doutons « pas qu'elle ne nous procure les moyens « de remplir dignement des objets aussi « respectables et aussi sacrés. »

Peu après, ce n'était plus seulement les dîmes ecclésiastiques, mais les propriétés de toute nature du clergé qu'il était question de lui enlever au profit de l'État.

M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, en fit la motion à l'assemblée (2) dans un discours dont le patriotisme apparent et l'élégante habileté ne pouvaient déguiser le but et les sophismes.

D'après les calculs de M. Necker, les revenus du clergé pouvaient s'élever, soit en dîmes, soit en propriétés foncières, à environ 105 millions, représentant en capital une valeur de 2.100.000,000 fr.

Suivant M. l'évêque d'Autun, le revenu total du clergé s'élevait, en 1789, à 150 millions (3), dont 80 millions en dîmes, et 70 millions en propriétés foncières.

Se fondant sur la nécessité d'acquitter religieusement les engagemens de l'État, et d'éteindre la dette publique qui allait s'accroître du remboursement des charges de judicature et autres supprimées; ne voyant dans la dotation territoriale du clergé qu'une suite de fondations conditionnelles que l'État pouvait revendiquer à son profit, moyennant qu'il remplît les intentions des fondateurs, M. de Talleyrand proposait d'accorder au clergé les deux tiers du revenu actuel, c'est-à-dire environ 100 millions, sauf la réduction successive à une somme fixe de ce revenu, et de disposer légitimement de la totalité des biens ecclésiastiques, fonds et dîmes, pour opérer la libération de l'État. Il faisait connaître, en même temps, qu'il existait 70 à 80 mille ecclésiastiques déjà pourvus auxquels il faudrait assurer la subsistance (1).

La conclusion du discours de ce prélat était, qu'au moyen de la totalité des biens et revenus du clergé, la nation pourrait : 1° doter d'une manière suffisante le clergé de France; 2° éteindre 50 millions de rente viagère et 60 millions de rente perpétuelle; 3° détruire, par le moyen de ces extinctions, toute espèce de déficit, le reste de la gabelle, la vénalité des charges, et en exécuter le remboursement; 4° enfin constituer une caisse d'amortissement telle que les décimables les moins aisés pussent être incessamment soulagés, et qu'au bout d'un très petit nombre d'années, tous les décimables, sans exception, pussent être également affranchis de la dîme.

L'abbé Maury s'éleva avec une mâle éloquence contre une proposition qui lui paraissait attaquer dans son essence le droit sacré de propriété. Il en prouva l'injustice, les dangers et même l'inutilité, et prouva admirablement que la manière la plus sûre de ressusciter le crédit, consistait à inspirer une confiance universelle en se montrant universellement justes.

Voici ses paroles que nous croyons devoir reproduire ici textuellement :

« Comment persuaderez-vous, dit-il, votre fidélité à payer la dette, si vous ne respectez pas même les propriétés? Quand je dis les propriétés, messieurs, je prends ce mot dans son acception la plus rigoureuse. En effet, la propriété est une et sacrée pour vous comme pour nous. Nous sommes attaqués aujourd'hui, mais ne vous y trompez pas; si nous sommes dépouillés, vous le serez à votre tour. On vous opposera votre propre immoralité, et la première calamité, en matière de finances, atteindra et dévorera vos héritages.

(1) 11 août 1789.

(2) 10 octobre 1789.

(3) Nous avons précédemment fait connaître qu'il s'élevait à 142 millions.

(1) Un rapport de Camille Jordan au conseil des cinq-cents portait ce nombre à 130,000.

« Nous n'avons usurpé les possessions de personne, on ne nous en accuse pas; nos biens nous appartiennent parce que nous les avons acquis, ou parce qu'on nous les a donnés. Nous les avons acquis du produit de nos économies; nous produisons les titres de nos acquisitions; nous les avons faites sous la protection et avec l'autorisation expresse des lois. L'État nous a défendu, en 1749, d'acquérir de nouveaux immeubles, et nous avons obéi. Mais l'édit de main-morte n'a jamais eu d'effet rétroactif, et, loin de confisquer nos anciennes propriétés, il les a toutes consacrées. Vous venez de le reconnaître, messieurs, ce droit de propriété des gens de main-morte, dans votre décret de prêt à rente fixe, car vous les avez autorisés à placer ainsi leurs fonds......

« On nous a donné nos biens; les actes de fondation existent. Ce n'est point à la nation (qui n'est, comme le clergé lui-même, comme les hôpitaux, comme les communes, qu'un corps moral) que nos biens ont été donnés. Tout a été individuel entre le donateur qui a légué, et l'église particulière qui a reçu. On ne connaît aucun don générique fait à l'Église. Les donations d'un très grand nombre de cures ne sont que des fondations inspirées par la piété de quelques paroissiens, et ne peuvent, par conséquent, retourner à la nation, parce qu'elles n'en viennent point.

« Il est constant et avéré, par les premiers monumens de la législation française, que la nation, en corps, n'a jamais ni stipendié ni doté le culte public, et que l'Église n'a reçu que des donations particulières.

« Les lois les plus anciennes de la monarchie déterminent ou confirment la perception de la dîme, mais elles supposent toutes la préexistence de ce droit. — La dîme fut originairement un don particulier des grands propriétaires qui avaient, dans leur territoire, le droit, très considérable alors, d'ériger une paroisse, *jus templi*. Ils cédèrent une portion du terroir à leurs vassaux, en leur imposant, à perpétuité, cette contribution, pour ne pas rester seuls grevés de la dotation des cures dont le principal décimateur ou donateur de la dîme retint le patronage, et ils partagèrent également la destination de ce tribut entre les ministres du culte, l'entretien des églises et le soulagement des pauvres. Voilà textuellement la clause de nos plus anciens actes de fondation. Les pauvres sont par conséquent les véritables donataires du tiers de la dîme, et comme nul ne peut renoncer pour eux dans un abandon légal, il est évident qu'il faut les entendre pour les dépouiller. — Le don des dîmes ne vient ni des rois ni de la nation, et par la nature des contrats qui sont les seuls actes fondamentaux des propriétés, il doit être éternel tant qu'il y aura en France un culte et des malheureux.

« Nous sommes devenus propriétaires comme vous, messieurs, par des dons, par des acquisitions, par des défrichemens, et la loi nous a garanti nos propriétés comme elle a garanti les vôtres. Vous n'avez d'autre droit sur nos biens que l'enclave du territoire, et si ce titre était admis, il vous dépouillerait tous. Les biens du clergé appartiennent à la nation de la même manière que chaque province lui appartient. Vous n'êtes pas plus autorisés à déléguer aux rentiers les propriétés de l'Église, que vous ne le seriez à leur adjuger le sol de la Champagne ou de la Bourgogne. Quand on dit que le territoire d'un royaume appartient à la nation, on dit seulement qu'il ne peut appartenir qu'à des régnicoles, ou l'on ne s'entend plus.

« Si la nation a le droit de remonter à l'origine de la société pour nous dépouiller de nos propriétés que les lois ont reconnues et protégées pendant plus de quatorze siècles, ce nouveau principe métaphysique vous conduira directement à toutes les insurrections de la loi agraire. Le peuple profitera du chaos pour demander à entrer en partage de ces biens que la possession la plus immémoriale ne garantit pas de l'invasion. Il dira aussi qu'il est la nation, et qu'on ne prescrit pas contre lui......

« D'ailleurs, en cas d'extinction de nos bénéfices ou de nos monastères, les héritiers de nos fondateurs auraient réellement le droit de rentrer dans la possession de nos biens, si l'acte de fondation avait stipulé la clause de la réversibilité. Or, il existe un grand nombre de

titres où cette clause est littéralement insérée, et il est indubitable qu'elle aurait son effet si la nation en ouvrait le recours.

« Les provinces de France où le clergé est le plus riche en propriétés, sont précisément celles qui ont été le plus récemment réunies à la couronne. Ce n'est pas la nation française qui a doté les églises de ces pays conquis. Quand nous avons justement sanctionné la dette publique, nous avons pensé et dû penser que le fardeau en serait proportionnellement supporté par toutes les provinces du royaume. Or cette répartition équitable deviendrait impossible si les biens du clergé acquittaient seuls la dette de l'État. Il résulterait de ce système que la Flandre, le Cambresis, le Hainaut et l'Artois paieraient pour plus d'un milliard de la dette nationale, tandis que plusieurs grandes provinces n'en acquitteraient rien ou presque rien......

« C'est par ses incalculables aumônes que le clergé rend les peuples dociles à ses instructions. Comment pourra-t-il les contenir lorsqu'il n'aura plus les moyens de les assister? La charité tient lieu, au royaume, d'un impôt véritablement immense. Depuis que l'Angleterre a usurpé les biens des monastères, quoiqu'elle ait respecté les possessions des évêques, des chapitres, des universités qui sont encore les plus riches de l'Europe, l'Angleterre a été obligée, depuis le règne de Henri VIII, de suppléer aux aumônes du clergé par un impôt particulier en faveur des pauvres, et cette imposition s'élève annuellement à plus de soixante millions (1) dans un royaume dont la population forme à peine le tiers de la nôtre...... Calculez et prononcez......

« Vous voulez être libres!..... Eh bien, souvenez-vous que sans propriété il n'y a plus de liberté, car la liberté n'est autre chose que la première des propriétés sociales, la *propriété de soi*... »

« On prétend, disait encore l'abbé Maury, qu'il importe de multiplier les mutations? Est-il des propriétés qui changent plus rapidement de mains? Tous les vingt ans il y a mutation. — On veut favoriser l'agriculture? Est-il des terres mieux cultivées que les nôtres. — On assure qu'on doublerait le revenu des hôpitaux, des colléges, etc, en vendant leurs biens au denier trente. Eh! qui voudra acheter si vous mettez pour deux milliards de biens en circulation? les capitalistes trouveront plus de profit au mouvement de leurs fonds que dans l'acquisition des terres......

« Comparez les provinces où l'Église possède des biens; vous verrez qu'elles sont les plus riches. Comparez celles où les ecclésiastiques ont peu de propriétés; vous verrez que la terre s'ouvre à regret pour récompenser les bras languissans de ceux qui la cultivent sans amour.

« Examinez si c'est une sage opération de finance, dans un moment de crise et de détresse, que de rembourser six cent millions d'offices de judicature qui ne coûtent pas six millions d'intérêt annuel à l'état; ou en d'autres termes, s'il est avantageux d'éteindre des dettes constituées à un pour cent d'intérêt, d'ajouter à cette extinction dix millions de dépense annuelle pour le traitement des nouveaux officiers de justice, et de coûter ainsi trente-quatre millions de plus au royaume, chaque année. »

Ailleurs, l'éloquent défenseur du clergé dévoilait avec énergie les manœuvres de ces spéculateurs avides qui attendaient la spoliation des biens ecclésiastiques.

« Secondez, messieurs, disait-il, une conjuration si patriotique, livrez les ministres du culte vos pasteurs, vos parens, vos compatriotes, à cette horde d'agioteurs et d'étrangers. Bannissez de vos campagnes les bénéficiers, les religieux qui y consomment leur revenu, ou plutôt qui le partagent généreusement avec les pauvres. Concentrez à jamais dans la capitale toutes les propriétés de l'Église, et revenez ensuite dans vos provinces pour y recueillir les bénédictions de vos concitoyens!..... »

Malgré des motifs d'un ordre aussi puissant et si élevé, malgré la raison et surtout malgré la justice, la majorité de l'assemblée consacra l'usurpation des biens du clergé. Sur la proposition de Mirabeau, un décret fut rendu en ces termes, le 2 novembre 1789 : « Tous les biens « ecclésiastiques sont à la disposition de « la nation, à la charge de pourvoir,

(1) La taxe des pauvres en Angleterre, le pays de Galles et l'Ecosse, s'élève à plus de 200 millions.

« d'une manière convenable, aux frais « du culte, à l'entretien de ses ministres « et au soulagement des pauvres, et d'a- « près les instructions des provinces. — « Dans les dispositions à faire pour sub- « venir à l'entretien des ministres de la « religion, il ne pourra être affecté à la « dotation d'aucune cure, moins de 1,200 « livres par année, non compris le loge- « ment et les jardins en dépendant. »

Il faut voir dans les *Considérations* de Burcke *sur la révolution française*, comment cettte spoliation fut jugée par les hommes graves et impartiaux, dans les pays étrangers à la religion catholique. Comparant cette violence aux mesures les plus cruelles des conquérans barbares, l'illustre écrivain anglais trouve que chez les Romains le droit de la guerre autorisait du moins de telles rigueurs. Le tyran de l'Angleterre, Henri VIII lui-même, dans un de ses actes les plus iniques, voulut conserver l'apparence d'une sorte d'équité. Car avant de dépouiller les communautés religieuses, il ordonna la vérification des prétendus crimes et abus reprochés aux congrégations monastiques, et ne les regardant pas encore comme un titre suffisant, il trouva le moyen de se procurer l'abandon formel de tous les biens des monastères. Les ménagemens de Henri VIII étaient donc ainsi une sorte d'hommage rendu à la justice par le despotisme. « Si le hasard avait réservé ce tyran de nos jours, dit Burcke, quatre mots techniques auraient fait toute l'affaire et lui auraient épargné ces embarras. Aurait-il eu besoin d'autre chose que d'une courte formule d'enchantement : *philosophie, lumières, liberté, droits de l'homme?* »

Au surplus, il est bien démontré aujourd'hui par les documens les plus authentiques de l'histoire contemporaine autant que par les événemens, que la confiscation des biens du clergé n'avait pas pour objet réel d'éteindre la dette publique, d'améliorer l'état de l'agriculture et de remédier aux abus qui avaient existé dans la répartition des revenus du clergé. Ces avantages pouvaient s'obtenir par d'autres voies et sous d'autres formes. Détruire l'influence de la religion catholique et la religion elle-même en détruisant ses institutions, enrichir des spéculateurs, telle fut la double pensée qui semble avoir présidé à cet acte d'iniquité légale. L'avenir se chargea de réaliser bientôt les avertissemens et les jugemens prophétiques des abbés Sieyès et Maury.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés (1) que l'assemblée nationale, poursuivant son œuvre de destruction, supprimait et interdisait tous les ordres et congrégations religieuses des deux sexes dans lesquels on faisait des vœux monastiques solennels. Les saintes filles de saint Vincent de Paul, les religieux dévoués aux soins des pauvres et des aliénés, les congrégations savantes, rien ne put trouver grâce à ses yeux. Ce fut au nom des lumières, de la liberté et de l'humanité que les religieux des deux sexes furent chassés de leurs monastères et réduits bientôt à implorer la pitié publique. Il ne fut permis à aucun d'eux de suivre en paix une vocation libre et volontaire. On confondit, dans la rigueur cruelle d'un principe absolu, les ordres hospitaliers et enseignans si précieux et si nécessaires à la France, avec les congrégations exclusivement livrées à la vie contemplative et les ordres mendians. Sous le prétexte de quelques abus devenus déjà bien rares et dont le gouvernement, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, pouvait facilement faire disparaître les dernières traces et prévenir le retour, les plus belles et les plus anciennes institutions du Christianisme furent proscrites à jamais. L'enfance et le malheur perdirent leurs plus généreux appuis, et les pauvres, dépouillés d'une tutelle bienfaisante, furent désormais livrés aux calculs de l'arithmétique administrative et de l'égoïsme individuel.

Quoi qu'il en soit, la confiscation des biens du clergé, dont la suppression des ordres religieux ne fut que la conséquence logique, changeait radicalement le système de finances suivi jusqu'à ce jour. Le prétendu motif de la spoliation avait été l'extinction de la dette publique. D'après ce principe, il eût été naturel d'affecter exclusivement les nouveaux biens nationaux à servir de gage et de paiement aux créanciers de l'état. Mais ce n'eût été favoriser qu'imparfaitement

(1) 13 février 1790.

le vaste système de crédit ou plutôt d'agiotage qu'avaient conçu les meneurs de l'assemblée. Ceux-ci avaient aperçu, dans cette masse énorme de propriétés foncières, les moyens de faire revivre des chances de fortune semblables aux spéculations de Law. On voulait d'ailleurs intéresser la multitude aux actes de la révolution. Aussi, au lieu de se borner à créer des *assignats*, c'est-à-dire à échanger les titres des créances en délégations sur la vente des domaines nationaux, on établit un *papier-monnaie* ayant un cours forcé dans tout le royaume et dont on se réservait tacitement la faculté de multiplier indéfiniment les émissions. Le projet spécieux que présenta à cet égard à l'assemblée générale, M. Anson rapporteur du comité des finances, fut accueilli avec empressement par une majorité qui sans doute n'était point encore initiée aux secrètes combinaisons des spéculateurs.

Le décret, rendu le 17 avril 1790, portait: qu'il serait créé pour 400 millions d'assignats-monnaie représentant les biens nationaux mis par plusieurs décrets à la disposition de la nation : que ces assignats-monnaie seraient depuis mille jusqu'à deux cents livres : qu'ils porteraient un intérêt de 3 et demi pour 100, compté par jour, de sorte que l'assignat de 1,000 livres vaudrait par jour 1 sol 8 deniers ; celui de 300 liv., 6 deniers ; celui de 200 liv., 4 deniers, etc. Le 30 du même mois, l'assemblée nationale, dans une adresse aux Français, rédigée par le comte de Montesquiou, exposa les considérations qui avaient motivé cette grande mesure et invoqua la confiance publique en faveur du nouveau numéraire.

Mais, quelques mois après, d'autres besoins réclamaient déjà d'autres ressources. Le 27 août 1790, M. de Montesquiou, au nom du comité des finances, présenta à l'assemblée un tableau de la dette publique qui appelait de graves efforts et d'énergiques moyens que le comité n'osait indiquer. Mirabeau s'empara de la question, et, dans un discours qui produisit une sensation profonde, il proposait: 1° de rembourser la totalité de la dette publique en assignats, sans intérêts ; 2° de mettre en vente sur-le-champ la totalité des domaines nationaux et d'ouvrir à cet effet des enchères dans tous les districts ; 3° de recevoir, en paiement des acquisitions, les assignats à l'exclusion de l'argent et de tout autre papier : 4° de brûler les assignats à mesure de leur rentrée.

Il ne s'agissait rien moins, on le voit, que d'ajouter environ deux milliards d'assignats, avec cours général et forcé, aux quatre cent millions déjà existant. Cette mesure audacieuse et imprudente fut d'abord combattue dans un mémoire de M. Necker où l'on trouvait ces observations si remarquables: « Soit en consultant la raison, soit en consultant l'expérience, soit en s'arrêtant aux idées communes, on s'effraie également de ces deux milliards et demi de papier-monnaie. Comment forcer un créancier à prendre des billets dont on ne pourrait faire qu'un seul usage, à se soumettre à un discrédit inévitable qui ne pourrait profiter qu'à l'état ? et quel serait ce profit ? L'état n'est point un joueur à la baisse.... » « L'idée de convertir la dette nationale en assignats est vaste. Mais la morale qui embrasse tout la rejette. On dirait aux créanciers de l'état : achetez des biens nationaux....; mais dans quel lieu ? Mais tous les créanciers en trouveront-ils d'une valeur égale à leur créance? en trouveront-ils qui soient à leur convenance ? Enfin on ignore la valeur des biens nationaux dégagés des droits féodaux, et des forêts que vous avez décidé ne devoir pas être comprises dans la vente. Il faudra prendre sur le produit de ces ventes : 1° un milliard 816,000 liv., pour la dette publique exigible, 2° quatre cent millions d'assignats déjà décrétés, et deux cent millions qu'il sera peut-être nécessaire de décréter en supplément pour achever le service de cette année. Si la somme des assignats excède la valeur des domaines nationaux, la concurrence élèvera les uns et baissera les autres, et c'est là le véritable danger. Je crois voir un passage étroit où la multitude se précipite. Tous sont froissés, plusieurs périssent... — On dit qu'il faut multiplier le numéraire fictif pour favoriser la vente des biens nationaux. Il y a en France deux milliards de numéraire, plus 400 millions d'assignats. Il faudra encore augmenter cette dernière somme pour

faire face aux besoins de l'année ! Ainsi peut-on craindre que le manque de signes d'échange nuise à des ventes auxquelles on pourrait raisonnablement aussi affecter les effets de la dette publique ? »

La discussion fut ajournée au 10 septembre. Peu de jours avant cette époque, M. Necker annonça à l'assemblée nationale la détermination qu'il avait prise de se retirer des affaires, et vit cette communication accueillie par la plus profonde indifférence.

Parmi les adversaires du projet de Mirabeau, on distingua particulièrement M. de Talleyrand, évêque d'Autun, et M. Dupont de Nemours (le disciple et le biographe de Turgot). Le premier, développant les théories les plus savantes sur les monnaies, le change et les principales questions d'économie politique, science à laquelle ses études et sa vocation semblaient devoir le rendre étranger, démontra avec une rare lucidité les dangers de la proposition soumise à l'assemblée. Il demanda qu'il ne fût point créé d'assignats forcés pour le remboursement de la dette exigible, et que les créances sur l'état, sous les formes et les modifications indiquées par le comité d'aliénation, fussent reçues en paiement des biens nationaux.

Le second, qui avait déjà publié sur les assignats une brochure remarquable dénoncée à l'assemblée, combattit avec conviction et talent une mesure dont il exposa d'une manière toute prophétique les conséquences funestes. Il conjurait l'assemblée de se borner à créer des obligations nationales semblables au moyen de la vente des domaines nationaux. On remarqua qu'il s'appuyait des calculs publiés par l'illustre et malheureux Lavoisier, qui lui-même avait invoqué l'autorité d'Adam Smith, dont le nom fut ainsi prononcé pour la première fois à la tribune française.

Mirabeau soutint sa proposition, et son discours, qui résumait une discussion aussi importante, peut être regardé comme un de ses plus beaux triomphes parlementaires. Le plan qu'il avait proposé fut adopté le 29 septembre 1790, sauf la réserve qu'il n'y aurait pas en circulation au delà de 1,200 millions d'assignats, y compris les 400 millions déjà décrétés, et qu'il n'en serait pas fait de nouvelle émission sans un décret du corps législatif. Cette mesure fut complétée par la fabrication et l'émission de 100 millions d'assignats de 5 f. qui durent remplacer pareille somme d'assignats de 1,000 et 2,000 liv. supprimés.

L'assemblée nationale décréta enfin (le 14 février 1791), qu'une régie nationale ferait fabriquer et vendre du tabac au profit du trésor public, en acquittant les mêmes droits que les particuliers fabricans et débitans de cette denrée.

Indépendamment de ces grandes opérations, la contribution foncière avait été fixée au *sixième* du revenu, la contribution immobilière au *dix-huitième*, les loteries maintenues, et dans une adresse aux Français l'assemblée nationale exposa (24 juin 1791) l'ensemble de ses travaux financiers, en indiquant des soulagemens progressifs dans diverses parties des impositions indirectes. La rédaction de cette proclamation fut confiée à Dupont de Nemours.

Il résultait de la comparaison des contributions existant avant 1789, d'avec celles réglées depuis la révolution, que la nation allait être soulagée de 225,094,743 liv. En effet,

| | | | |
|---|---|---|---|
| On portait à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 769,363,282 | le total des |
| anciennes contributions, et les nouvelles à . . . . . . . . . . | | 586,901,390 | seulement. |
| Ainsi il y avait une première diminution de . . . . . . . . | | 182,461,892 | |
| De plus il fallait déduire. . . . . . . . . | 6,500,000 | | |
| (affectés aux décharges et modérations) | | . . . 42,632,851 | |
| et. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 36,132,851 | | |
| payés à la décharge de la nation par les anciens privilégiés soumis à la loi générale; ce qui portait la diminution réelle des charges publiques pour les contribuables peu aisés ou non privilégiés à. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 225,094,743 | |

Dans cette adresse, on faisait remarquer aux citoyens : qu'ils étaient soulagés de la dîme en entier, de la milice en entier, de toute la portion des droits féodaux supprimés sans indemnité, de la mendicité des moines, de 80 millions sur 113 auxquels se montaient les frais de perception et de régie des anciennes impositions, etc. Mais on se gardait bien de dire que la milice devait reparaître sous d'autres formes : que les frais de justice et du culte, l'entretien des hôpitaux et le soulagement des pauvres, étaient désormais à la charge de la nation : que dans le fait il n'y aurait que déplacement et non économie. Enfin, l'on se taisait sur le système employé pour acquitter la dette publique, système marqué du double caractère de la spoliation et d'une aventureuse témérité. Au 1er mars 1791, il y avait déjà un déficit de 41 millions par mois dans les recettes, et, à la fin de l'année, il s'élevait à 600 millions. A la même époque les assignats perdaient à Paris 69 pour 100 : notre magnifique colonie de Saint-Domingue était dévastée et enlevée à la France ; c'était 600 millions de capitaux perdus pour les propriétaires français.

L'*assemblée législative* qui succéda à l'assemblée nationale ou *constituante*, entraînée rapidement par un mouvement politique qu'elle ne pouvait maîtriser, ne s'occupa guère de finances ni d'économie publique. On ne connaît que trop la suite des événemens qui, effrayant sa faiblesse, lui firent convoquer cette *convention* dite *nationale* dont le nom est demeuré attaché au plus déplorable des forfaits et à des actes d'une sauvage et formidable énergie.

Nous ne reviendrons pas ici sur les causes qui ont ainsi dénaturé et ensanglanté une révolution dont le résultat se serait borné à la réforme des abus et à l'amélioration de toutes les institutions sociales, si elle avait été réellement dictée par un retour sincère aux grands et immuables principes d'humanité, de liberté et de justice consacrés par la philosophie chrétienne. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette déviation funeste, et nous croyons qu'il sera facile à l'observateur de bonne foi d'apprécier, dans les désastres de la France, la part due à la double influence du philosophisme moderne, et des nouvelles doctrines d'économie sociale qui tendaient ouvertement et par des voies diverses au renversement de l'antique édifice religieux et monarchique. Sans doute les théories des économistes ne lui étaient pas directement hostiles. Plusieurs écrivains ne demandaient que des améliorations raisonnables et désirables dans l'intérêt de la monarchie elle-même et dans celui des divers ordres de l'État. Mais à côté du désir d'améliorer se trouvait le danger d'innover, et surtout d'innover subitement, sans transition, sans ménagement pour les droits acquis et pour des habitudes invétérées. L'amour de l'humanité avait inspiré de séduisantes utopies : des hommes inexpérimentés en précipitèrent l'application : les passions haineuses et avides s'en emparèrent : le bien public servit de prétexte aux plus odieuses injustices, et la nation ne recueillit de tant de sacrifices que le désordre, l'anarchie, la banqueroute et le despotisme.

Nous avons fait connaître précédemment quels avaient été les chefs et les principaux disciples des diverses sectes d'économistes qui prirent naissance sous Louis XV et qui se ralliaient plus ou moins aux rédacteurs de l'Encyclopédie, aux philosophes et aux publicistes novateurs de cette époque. Les mêmes doctrines continuèrent d'être développées et préconisées par la plupart des mêmes écrivains pendant le règne de Louis XVI, jusqu'au moment où l'assemblée constituante se chargea de les traduire en pratiques de gouvernement.

De tous les économistes qui appartiennent à cette période historique, Turgot est sans contredit le plus remarquable, non comme ministre, mais comme écrivain. Parmi ses nombreux écrits d'administration et d'économie politique, on doit distinguer, surtout, les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, dans lesquelles il a devancé en quelque sorte les célèbres théories d'Adam Smith, son confident, son ami, et, à quelques égards, son disciple. Turgot écrivait ces réflexions en 1767, neuf ans avant l'apparition des *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, et les avait publiées en 1771, cinq ans avant

que l'ouvrage de Smith ne fût entièrement terminé (1).

Quoique Turgot accorde la part la plus étendue à la terre dans la production des richesses, les deux écrivains sont complétement d'accord sur les principes de l'agriculture et du commerce, sur les progrès de la société qui ont amené la division du travail et ses avantages incontestables; ils s'accordent pareillement sur les élémens du prix des productions et des marchandises, tant à leur fabrication qu'au marché; sur l'introduction et l'utilité de la monnaie: sur la formation des capitaux et leur emploi; sur le crédit ou l'effet des promesses de paiement données par des hommes solvables; sur l'intérêt de l'argent, enfin sur la nécessité de laisser aux conventions et au commerce une entière liberté.

Ces deux auteurs, qui s'étaient liés assez étroitement, s'étaient-ils communiqué leurs pensées, s'étaient-ils mutuellement inspirés à l'école de David Hume, ou enfin les seules déductions d'un esprit philosophique les avaient-elles conduits l'un et l'autre aux mêmes résultats? C'est ce que nous n'oserons décider. Mais dans une question, au reste, d'un intérêt purement historique, il nous semble que l'antériorité de la publication doit assigner le rang et l'honneur de toute innovation scientifique. Nous n'hésitons donc pas à attribuer à Turgot le mérite d'avoir devancé tous les autres écrivains modernes et notamment Adam Smith dans l'induction du grand principe de la division du travail, principe que d'ailleurs on pourrait revendiquer pour Colbert, et dans les temps anciens, pour Platon et les premiers législateurs de l'Egypte. Les idées de Turgot ont été exprimées avec une extrême concision; toutefois on y trouve le germe de la plupart des théories qui ont été depuis développées avec tant de talent par Smith et par ses disciples en France et en Angleterre.

(1) M. Dupont de Nemours l'affirme ainsi. Cependant M. le comte Germain Garnier atteste qu'il existe un manuscrit d'Adam Smith de 1755, dans lequel se trouvent exposées plusieurs des questions les plus importantes qui font l'objet de ses recherches. D'ailleurs Adam Smith avait commencé en 1752 ses premières leçons sur l'économie politique.

On ne lit plus guère aujourd'hui que par un intérêt de curiosité les ouvrages de la plupart des économistes français antérieurs à Turgot ou ses contemporains. Pour les bien juger, il faut se reporter aux temps, aux mœurs, aux institutions, aux usages et aux préjugés de cette époque si différente de celle où nous vivons. On doit distinguer toutefois de cette foule d'écrits voués à l'oubli, l'ouvrage du marquis de Chastellux, intitulé *De la félicité publique* (1), et dans lequel il a prouvé avec beaucoup d'érudition et de talent l'influence des lumières sur le bonheur des peuples; des recherches profondes, des vues ingénieuses se réunissent en faveur de cette importante vérité. Mais quel que soit le mérite réel de cet ouvrage, on ne saurait voir qu'une exagération passionnée dans le jugement de Voltaire qui le place au dessus de l'*Esprit des lois*. Le marquis de Chastellux publia aussi, en 1787, un *Discours sur les avantages et les désavantages qui résultent pour l'Europe de la découverte de l'Amérique*. Cette question, proposée par l'abbé Raynal, est résolue en faveur des avantages produits par cet événement. Suivant La Harpe, ce morceau est le plus remarquable qui soit sorti de la plume de son auteur.

Du reste la plupart des écrivains de ces écoles, entraînés par l'impulsion du siècle, se laissaient facilement aller à des rêves séduisans pour le bonheur des générations futures; et leurs vœux en faveur des progrès de l'avenir, vont quelquefois jusqu'à leur faire sacrifier à ce but, les intérêts, la paix et les jouissances du présent. Il est assez remarquable que ce caractère particulier aux philosophes et aux économistes de ce temps, soit encore celui des philosophes et des économistes de notre âge. Peut-être il révèle ce besoin de perfection et de progrès placé au fond de l'homme intelligent et qu'humilie le sentiment de sa déchéance. Mais n'est-il pas aussi une preuve de sécheresse ou d'orgueil? car à Dieu seul appartient l'avenir; et les hommes auraient déjà beaucoup fait pour les générations futures s'ils rendaient leur propre vie heureuse par la justice et la vertu, et

(1) Publié en 1772.

préparaient ainsi l'avenir de leurs enfans.

L'abus des doctrines absolues dont la France a fait une si mémorable et cruelle expérience avait été dès long-temps aperçu et apprécié par plusieurs écrivains estimables, et entre autres par M. Necker témoin des fâcheux résultats de l'administration de Turgot. Voici ce qu'il écrivait en 1784 (1), après son second ministère, après avoir repoussé la proposition, alors fort accréditée, d'un impôt unique établi sur les propriétés foncières : « Peut-être, dit-il, serait ce l'occasion d'observer ici qu'il y a un grand vice dans les abstractions en économie politique; c'est que les effets de l'opinion et de l'imagination n'y sont jamais pris en considération, et qu'on y voit encore du même œil le présent et l'avenir. On prend un royaume en masse et dans l'espace vague des temps. Si la durée d'une génération ne suffit pas à l'exécution de ses idées, on porte ses vues plus loin, et c'est la postérité entière qu'on embrasse dans ses projets.

« Si les lois, si la politique des autres nations viennent gêner les combinaisons chimériques auxquelles on s'abandonne, on associe ces mêmes nations au système qu'on a conçu, et l'on étend son humanité, l'on agrandit sa bienfaisance de tout l'espace dont on a besoin pour faciliter le jeu de ses propositions. Mais, à des idées générales qui en imposent si facilement, j'en voudrais opposer une qui peut mériter aussi quelque attention : c'est que toutes les fois qu'on se permettra de retrancher des combinaisons sur l'administration, ces deux grandes considérations, *le moral et le temps, tous les devoirs disparaîtront.*

« Qu'importeraient en effet à un gouvernement la grandeur des impôts et leur distribution malhabile? que lui importerait la profusion des grâces et des dépenses superflues? que lui importeraient même le désordre et le bouleversement des fortunes, si, supputant dans l'éloignement les mouvemens divers de la circulation, il lui suffisait que la succession des années rétablît insensiblement l'équilibre qu'il aurait détruit? Qu'importeraient à ce gouvernement de plus grands maux encore, la misère du peuple, la guerre et ses destructions, s'il pouvait s'en consoler par cette réflexion *qu'au bout d'un temps donné la population se proportionne à la somme des subsistances?* Que lui importerait enfin le ménagement de la tranquillité publique, si, dédaignant dans tous ses calculs, l'opinion et le moral, et confondant ensemble les hommes et les choses, il prétendait les assujettir aux mêmes lois et les mouvoir par les mêmes ressorts? Quelle effrayante morale, quelle aride insouciance ne seraient pas l'effet de cette manière de juger et de sentir, et qu'il est dangereux de s'égarer dans ces généralités où tous les devoirs se délient parce que les principes qui les enchaînent ne tiennent plus à rien !

« Une des erreurs de ces raisonnemens qui conduisent si loin, c'est qu'en ne faisant nul compte du temps, on applique à l'homme dont la vie n'est que d'un instant, des calculs qui n'appartiennent qu'à une durée indéfinie; et par une contrariété singulière, en ne faisant nul compte du moral, on néglige dans l'homme cette partie spirituelle de lui-même qui étend et multiplie ses sentimens par la prévoyance.

« Que faut-il donc pour juger sainement des importantes questions de l'économie politique? Il faut rapprocher de notre nature les idées spéculatives et les plans d'administration. Il faut les allier à notre durée et aux affections morales qui constituent la partie essentielle du bonheur ou du malheur. Alors on ne sacrifiera point dans ses projets le présent à l'avenir; alors on n'imaginera pas que tout est égal parce que la révolution des mêmes causes produit les mêmes effets; alors on ne croira pas que tout puisse être réparé par cette circulation qui rend aux uns ce qu'elle ôte aux autres; et l'on apercevra que la justice, cette vertu si nécessaire dans l'état de société, n'est elle-même fondée que sur des droits et des rapports passagers. »

En lisant ces paroles si sages et si vraies, on répète involontairement le mot de Burcke : « *Ah! si sa pratique « avait valu sa théorie!* » Mais, en déplorant que des circonstances trop fortes

(1) De l'Administration des Finances.

aient paralysé les bonnes intentions du ministre, on ne saurait refuser à l'écrivain et au publiciste une grande sagacité dans le jugement qu'il porte des hommes et des affaires, lorsque éclairé par des regrets tardifs et une cruelle expérience, il était devenu simple spectateur du mouvement révolutionnaire qui se développait en Europe.

En 1791, du fond de sa retraite, il exprimait ainsi ses tristes appréhensions (1): « On ne peut juger encore avec certitude le résultat de toutes les ambitions et de toutes les jalousies que le nouvel ordre de choses amènera. Ce ne fut pas la première année de la mort d'Alexandre que les co-partageans de son empire entrèrent en mésintelligence et en querelle... Mais il est une autre circonstance du moment qui, en occupant tous les esprits dans le même sens, devient un principe d'action. L'on est tout entier à un grand objet d'intérêt, *à la spéculation que présentent les biens immenses du clergé devenus le domaine de la nation.* Les uns y pensent afin de réaliser leur fortune, d'autres pour se sauver des assignats, d'autres pour revendre avec profit, et comme au delà des prix d'estimation, les municipalités sont admises au partage du produit des ventes, chacun semble courir au butin et tout le monde est séduit par cette Cocagne...

« ...... On est véritablement effrayé en cherchant à présager le dernier degré de la désorganisation civile, politique, morale et religieuse, auquel des génies dangereux ou des esprits désordonnés voudraient insensiblement nous conduire. Ils auront, n'en doutons pas, un abus à dénoncer, une épouvante à donner, jusqu'à ce qu'ils aient amené le nivellement le plus absolu des hommes et des choses... »

Faisant allusion aux décrets relatifs à la constitution civile du clergé, Necker s'écrie : « Monarque infortuné!... Ah! si par un sentiment d'indifférence pour la religion, le roi eût négligé les devoirs des fêtes solennelles, il serait devenu le héros de la philosophie du jour, et les écrivains sans principes qui gouvernent la multitude auraient trouvé, pour le louer, des motifs que la vie la plus morale du meilleur des princes ne leur a pas fournis. — Vous n'aviez pas sûrement prévu tous ces malheurs, vous qui auriez pu les éloigner en n'exigeant pas un serment inutile, *ou en consentant du moins à déclarer que vous n'aviez pas entendu toucher au spirituel...* » Enfin, dans la profonde indignation qui l'oppresse à la nouvelle des traitemens odieux subis par les sœurs de la Charité, Necker termine ainsi son ouvrage : « O généreux Français ! à quelle nation de sauvages avez-vous cédé votre place?... »

(1) De l'Administration de M. Necker, par lui-même.

Après les écrits si remarquables de Turgot et de Necker, on doit citer, dans un ordre moins élevé, les *travaux* des abbés Morellet, Roubaud et Beaudeau, les *ouvrages* de Letrosne, de Linguet, de Caseaux, de Senac de Meilhan, de Monthyon, de Dupont de Nemours ; les *Mémoires* de M. de Malesherbes sur la réduction des dépenses publiques, sur le défrichement des terres incultes, et sur l'histoire du droit public en France, en matière d'impôts : les *Recherches sur la population de la France* par M. Moheau : le *Mémoire* sur le même sujet du chevalier de Pommelles : l'ouvrage intitulé : *Richesses et ressources de la France*, par Bonvallet-Desbrosses : les *Mémoires sur le commerce de la France et des colonies*, par M. de Tholosan, etc. En 1791, le célèbre chimiste Lavoisier publia un *Traité de la richesse territoriale de la France*, qui fut regardé comme une sorte de modèle de la manière dont on pourrait exposer les faits de l'économie politique. Ce traité n'était cependant que l'ébauche d'un grand ouvrage dont le plan était fait et les matériaux rassemblés, mais qui est perdu pour nous comme tant d'autres fruits du génie de cette illustre victime de nos discordes civiles. Lavoisier avait aussi travaillé à un *Essai d'arithmétique politique*, qui fut depuis terminé par Lagrange.

Ces ouvrages et les débats de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative, dans lesquels, à titres divers, figurent principalement les noms de Mirabeau, de M. de Talleyrand, de Dupont de Nemours, Rabaud-Saint-Étienne, Sieyès, l'abbé Maury, Rœderer, de Mon-

tesquiou et Anson, complètent l'aperçu des travaux d'économie politique du règne de Louis XVI.

Dans le cours de cette période historique, l'Angleterre, ainsi que nous l'avons fait connaître précédemment, dut soutenir une guerre longue et onéreuse contre ses colonies d'Amérique, la France et l'Espagne. Elle entra dans cette lutte contre l'avis de William Pitt, premier comte de Chatam, dont le dernier soupir, cependant, fut une protestation contre l'indépendance des Anglo-américains. Mais la Grande-Bretagne, grâces à l'habileté de ce grand homme d'état, se releva bientôt de cette crise. Le second comte de Chatam, illustre fils d'un illustre père, premier lord de la trésorerie à l'âge de vingt-trois ans, avait dirigé ses premiers efforts vers l'amélioration du système des finances, et ses talens obtinrent d'éclatans succès. En réduisant à l'intérieur les droits sur le thé, les liqueurs spiritueuses et autres objets, il porta un coup sensible à la contrebande, multiplia la consommation, et prouva qu'on peut accroître le produit d'un impôt en diminuant sa quotité. Pitt fit adopter des taxes sur les objets de luxe et les vins étrangers : il établit la concurrence dans les emprunts, et réforma le mode de perception adopté pour les douanes. Au moyen de ces mesures et de diverses économies, il parvint, en 1786, après avoir pourvu convenablement à tous les services, à réaliser un excédant de 900,000 liv. st. (22,500,000 f.). Réunissant à cette somme le produit de quelques taxes peu onéreuses, il forma un fonds annuel d'un million de livres sterling (25,000,000 fr.) qu'il appliqua au rachat progressif de la dette publique, portée alors à 6,225,000,000 fr. (la guerre d'Amérique l'avait accrue d'environ trois milliards.) Ce fonds d'amortissement s'augmentait chaque année des intérêts des effets publics rachetés et des sommes dont il n'avait pas été fait emploi ; la destination en fut considérée comme sacrée. C'est ainsi que Pitt réalisa la pensée que Robert Walpole avait conçue, et qui fut l'objet du fameux bill d'amortissement.

Pitt fut également l'auteur du traité de commerce avec la France, le 26 septembre 1786, et qui a été sévèrement critiqué dans les deux pays, quoiqu'il soit constant aujourd'hui qu'il a été très avantageux à l'Angleterre.

Ce ministre partageait à un haut degré l'ardeur jalouse de ses compatriotes pour l'abaissement de la France dont il redoutait la rivalité. Sa politique, pendant le développement de la révolution française, bien que circonspecte et réservée, ne pouvait être contraire à ce sentiment national. Aussi refusa-t-il d'écouter les propositions de la Prusse et de l'Autriche qui demandaient le concours de l'Angleterre pour délivrer le malheureux Louis XVI. Il se contenta de rappeler son ambassadeur quand le roi fut privé de l'exercice de sa puissance, et de renvoyer celui de la république française lorsque le plus odieux des attentats fut consommé. La guerre que l'Angleterre eut ensuite à soutenir contre la révolution lui fut déclarée par la Convention nationale. L'éternel reproche que la postérité aura à adresser à la mémoire de Pitt, si toutefois il n'a pas secondé les factieux en France, sera du moins de n'avoir pas fait, pour préserver la France et l'Europe des malheurs qui les menaçaient si visiblement, la moindre partie des efforts que l'Angleterre dut déployer pour se défendre elle-même.

Ce fut sous l'administration des deux Pitt que le commerce et les manufactures prirent en Angleterre un nouveau degré d'accroissement et de perfection.

Le génie de James *Watt* avait, dès 1764, trouvé le moyen de compléter et d'utiliser l'admirable découverte française de la *machine à vapeur* (1) qui languissait sans résultat depuis un demi-siècle, et par là fit opérer une immense et féconde révolution dans l'exploitation des mines de houille, dans la métallurgie et dans plusieurs branches de l'industrie manufacturière. D'un autre côté, Richard Arkwright, barbier de Preston, inventait, quelques années plus tard (en 1769), le mécanisme principal de la machine à filer le coton. Ces découvertes, successivement perfectionnées, et dont la dernière, en opérant la substitution des cylindres mécaniques aux doigts des fileu-

(1) Inventée par Papin, français.

ses, allait changer le commerce du monde, assurèrent à l'Angleterre le monopole d'une industrie dont furent dépouillées violemment les manufactures de l'Inde. Dès ce moment tous les efforts du peuple anglais se tournèrent vers l'application des machines à tous les genres de fabrication. L'exploitation étendue des mines de fer et de houille du royaume, et des communications par terre et par eau offertes de toutes parts au commerce intérieur, complétèrent ce système d'amélioration qui, de nos jours, semble avoir atteint son apogée. C'est ainsi que le peuple anglais devait parvenir à accroître la masse de ses produits manufacturés, de manière à fournir tous les marchés du monde, et même à dépasser un jour les limites possibles de la consommation.

Cette époque, si favorable aux faits pratiques de l'administration et de l'économie publique, fut aussi la plus remarquable, en Angleterre, sous le rapport des doctrines théoriques. Déjà fort avancée par les travaux de David Hume, la science économique reçut une nouvelle illustration et acquit une plus haute importance des écrits d'Adam Smith, l'ami et le disciple de l'historien philosophe.

Fils d'un inspecteur des douanes en Écosse, Smith était, en 1751, professeur de logique et de morale à l'université de Glasgow. Dans ses cours il se livrait à l'examen des réglemens politiques fondés, non sur les principes de justice, mais sur l'utilité et les convenances seules, et c'est sous ce point de vue qu'il envisageait les institutions relatives au commerce, aux finances et aux établissemens ecclésiastiques et militaires. Là était le germe de l'ouvrage qui devait assurer à son nom une universelle célébrité.

En 1759, Smith fit paraître sa *Théorie des sentimens moraux,* déjà exposée et développée dans ses leçons de morale, et qu'il fait reposer sur le principe de la *sympathie,* selon lui première loi de l'univers moral. Ce système philosophique, qui était aussi celui de Hume, est présenté avec talent par Smith. Mais il est facile de voir qu'il conduit nécessairement à une conséquence funeste, la *fatalité,* car la sympathie étant involontaire et fatale, en l'adoptant comme une loi morale, il ne dépendrait plus de nous d'être vicieux ou vertueux.

Smith vint à Paris en 1763 et en 1765. Il se lia à cette époque avec Quesnay et Turgot, se mit en relations avec la plupart des économistes leurs contemporains, et fut à même de connaître et d'apprécier les théories qui se partagaient alors les différentes sectes d'économie politique. Frappé de plusieurs vérités aperçues par les économistes français, il reconnut toutefois que les unes étaient d'une faible utilité dans la pratique et que les autres se contredisaient, dans l'application, par des circonstances accessoires que l'analyse théorique n'avait pas fait entrer dans ses calculs. Etudiant plus profondément les mystères de la formation et de la distribution des richesses, il lui fut démontré que l'agent universel de la production était le *travail,* et il s'attacha à analyser la puissance de cet agent, comme à rechercher les causes qui le produisent et l'accroissent. Smith publia, en 1776, le résultat de ses méditations sous le titre de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* L'apparition de cet ouvrage fut regardée comme une ère nouvelle dans l'histoire de la science de l'économie politique. La doctrine de Smith, en effet, différait essentiellement de celle des autres économistes par le point duquel ils partaient les uns et les autres pour établir leurs théories. Les économistes et Turgot lui-même, remontaient à la terre comme source primitive des richesses. Smith s'appuie sur le travail comme l'agent universel qui les produit. Or le travail étant une puissance dont l'homme est la machine, il en résulte, pour Smith, que l'accroissement de cette puissance ne doit guère trouver d'autres bornes que celles, presque indéfinies, de l'intelligence et de l'industrie humaines, et est susceptible d'être dirigée par des conseils et perfectionnée par les secours de la méditation. La terre, au contraire, (à part l'influence qu'a le travail sur la nature et la quantité de ses productions) est entièrement hors du pouvoir des hommes sous tous les autres rapports qui pourraient rendre plus ou moins avantageuses son étendue, sa situation et ses propriétés physiques,

En examinant les diverses natures de travail plus ou moins nécessaires à la société, Smith en avait distingué deux sortes, l'une qu'il qualifiait de *travail productif*, l'autre de *travail improductif*. Le travail *productif* est celui qui se réalise sur un objet matériel, qui laisse après lui des traces de son opération, et dont le produit peut être la matière d'une vente ou d'un échange. Il met dans cette classe le travail de presque tous les ouvriers, artisans, marchands, etc. Le travail *improductif* est celui qui ne laisse après soi aucune trace de son existence, celui dont l'effet s'évanouit au moment même qu'il est produit, celui enfin, qui ne se fixe ou ne se réalise sur aucun objet qui puisse être ensuite la matière d'une vente ou d'un échange. Dans cette classe sont le travail de tous les domestiques attachés au service personnel, celui de certains artistes, tels que les orateurs, les musiciens, les comédiens, etc.; celui de certaines professions savantes, telles que celles de médecin, d'avocat, etc; celui enfin des magistrats et de tous les employés au service de l'état, depuis le soldat jusqu'au souverain. Smith convient que dans cette classe de *travailleurs non productifs*, se trouvent comprises certaines professions que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme extrêmement utiles; et en effet, puisque tout ce qui compose l'organisation du gouvernement, l'administration de la justice et de la force publique, se trouve renfermé dans cette classe, il faut bien tomber d'accord qu'elle comprend même le genre de travail dont le corps social retire le plus d'utilité, et celui sans lequel tous les autres genres de travail ne sauraient subsister, faute de la garantie qui leur assure une récompense. Mais quoique l'auteur ait reconnu cette vérité, il semble néanmoins, dans tout le cours de son ouvrage, accorder une telle préférence à l'une de ces deux classes sur l'autre, qu'il regarde constamment comme nuisible à la richesse nationale toute opération dont le résultat serait d'enlever quelques fonds ou encouragemens à la classe *productive* pour les transporter à celle qu'il appelle *non productive*.

C'est ainsi qu'entraîné par ses abstractions, Smith n'apercevait de richesses que dans les produits matériels, et se trouvait conduit à dédaigner en quelque sorte les travaux de l'intelligence et les services les plus éminemment nécessaires et utiles à la société.

Il est facile de comprendre combien la divulgation de ces théories et les conséquences qu'on pouvait en tirer, tendaient à diminuer, aux yeux des peuples, la considération attribuée jusqu'alors à la population *gardienne*, c'est-à-dire les souverains, les prêtres, les magistrats, les guerriers, les propriétaires, enfin les classes élevées. En effet, le caractère de l'école économique fondée par Smith est de repousser l'intervention du gouvernement et de l'administration, dans les intérêts industriels et commerciaux, de rejeter les impôts, les réglemens, les institutions qui enlèvent quelque chose à l'étendue ou à l'énergie du travail productif, et enfin d'appliquer partout ce principe fondamental de la richesse des nations, qu'il faut tout laisser faire à *la sagacité et à la morale des intérêts privés*.

Smith paraît n'avoir voulu considérer la création et la distribution des richesses que sous le rapport exclusif de la convenance et de l'utilité matérielle, et sans s'arrêter à aucune des considérations morales qui se rattachent aux moyens d'acquérir la richesse et d'en user. On dirait même, par le titre modeste qu'il a choisi, qu'il n'entrait pas dans son plan, d'écrire un traité général d'économie politique, mais seulement d'exposer isolément les principes d'une partie de cette science, la *chrématistique* ou *chrysologie*.

Du reste, suivant Smith, l'économie politique a pour but de procurer au peuple un revenu suffisant pour le service public : elle se propose d'accroître la richesse pour enrichir à la fois le peuple et le souverain. A ses yeux le travail est la source de toute richesse ; la quantité d'or et d'argent dans un royaume étant indifférente, la balance du commerce est une chimère. — Il faut la liberté du commerce, point de prohibitions, point de primes, point de droits à l'entrée et à la sortie, point de douanes.

Il faut s'occuper exclusivement d'exciter le travail productif et ne pas s'embarrasser de la consommation qui viendra et se réglera d'elle-même.

Le principal mérite d'Adam Smith est d'avoir appliqué le premier à l'économie politique, la méthode la plus sûre de traiter les sciences, en remontant des faits les plus constamment observés aux causes que découvre le raisonnement et d'avoir par là, donné également la véritable manière de signaler les erreurs. Avant lui on avait découvert et avancé des principes très vrais. Mais il a montré le premier pourquoi ils étaient vrais. Son ouvrage est une suite de démonstrations qui ont élevé plusieurs propositions au rang de vérités incontestables; ses analyses savantes ont dévoilé le mécanisme intérieur de l'organisation sociale dans les rapports réciproques des différens intérêts, et relevé des notions qui échappaient à l'observation commune sur la monnaie, les banques, les lettres de change, la composition des revenus particuliers, les impôts, etc., etc. On a donc pu dire justement que les écrits de Smith avaient jeté les semences d'une nouvelle émulation dans les nations civilisées.

Les disciples enthousiastes de cet écrivain ont voulu lui faire honneur, comme d'une sublime découverte, d'avoir proclamé le premier cette maxime : *le travail est l'élément principal de la richesse des nations.* Mais ils ont oublié combien cette vérité est ancienne et vulgaire. Le travail est non seulement l'agent principal de la production, mais encore et bien plus, il est la condition de l'existence de l'homme depuis sa déchéance première. Les législateurs de l'antiquité, les plus célèbres philosophes, les préceptes du Christianisme surtout, n'ont cessé de proclamer la nécessité et la puissance du travail. En France, Fénelon, Bossuet, Melon, Forbonnais, Turgot, et une foule d'écrivains, avaient dit, avant Smith, que le travail est l'un des premiers agens de la production. Sully, Colbert et d'autres hommes d'état français, avaient fait mieux encore : ils l'avaient pris pour règle de leur administration.

On devait plutôt reprocher à Smith d'être tombé dans le défaut de tous les économistes en théorie, c'est-à-dire d'avoir donné à la richesse un *élément unique*, tandis que plusieurs causes concourent à la créer ou à l'augmenter. En effet, l'or et l'argent ou la monnaie, la terre, le travail peuvent être considérés comme concourant simultanément, quoiqu'à divers degrés et à titres différens, à constituer et produire des valeurs. Dans le phénomène de la formation des richesses, tous ces agens sont donc nécessaires. Or, puisqu'on ne saurait en écarter aucun, il s'ensuit qu'un élément unique ne peut être admis pour base de la production.

L'appréciation du véritable rôle qu'occupent l'or et l'argent dans la richesse publique, n'appartient pas exclusivement à la sagacité de Smith qu'on a cependant exalté comme ayant détrôné cette puissance illégitime. La vérité est que les économistes français et italiens antérieurs à Smith avaient jeté beaucoup de jour sur cette importante question. Il en est de même du principe de la division du travail que sans doute Smith a le mérite d'avoir admirablement analysé et démontré, mais qui remonte de Smith à Turgot, de Turgot à Colbert, à Rollin, à Xénophon, à Platon, aux législateurs de l'Égypte et probablement enfin aux vérités révélées aux premiers hommes.

Un reproche fondé, fait à Smith et aux écrivains de son école, est d'avoir toujours raisonné sans égard à la séparation actuelle des intérêts des différentes nations, et dans la supposition qu'il n'existait au monde qu'une seule société d'hommes civilisés. Il en résulte que beaucoup de leurs principes applicables en théorie générale, ne le sont plus dès qu'il s'agit d'une application pratique. Les obstacles et les objections naissent alors de toutes parts, les dangers apparaissent, et l'on n'aperçoit plus dans les doctrines les plus séduisantes et dans les propositions les mieux démontrées, que des utopies dont la réalisation doit être abandonnée aux progrès des âges les plus éloignés.

On a vu que les économistes français et Turgot lui-même, étaient tombés dans cette illusion sévèrement et justement combattue par M. Necker. Les hommes

d'état de l'Angleterre n'eurent garde de s'y abandonner; et si l'on a pu reconnaître l'influence des doctrines de Smith dans quelques résolutions du gouvernement anglais, il est certain du moins qu'elle n'ont jamais fait autorité sur plusieurs points importans, et notamment en matière de douanes et des systèmes protecteurs de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Smith demeurera toujours le plus remarquable qui ait été écrit dans le XVIIIe siècle sur une branche spéciale de l'économie politique. Il offre à un degré éminent, le talent de l'observation et de l'analyse. En prouvant, sans en avoir peut-être la pensée, que la science financière touchait à tout dans la société, il a mis sur la voie de toutes les recherches utiles au bien-être des peuples, et fait faire un pas immense à l'économie politique qui acquit d'ailleurs, grâce à son ouvrage, l'importance et la forme d'une science réelle. Il est seulement à regretter que l'absence systématique des considérations morales et religieuses ait donné aux doctrines d'Adam Smith une sécheresse et une tendance à l'égoïsme et à la cupidité qui sans doute étaient loin de ses intentions, mais qui ne caractérisent que trop aujourd'hui, les théories de ses disciples. Il eût été beau à Smith, de compléter son ouvrage par l'analyse et la démonstration lumineuse des rapports étroits qui unissent l'utile au juste, et l'ordre moral au bien-être matériel des sociétés.

A l'époque où les écrits de Smith commençaient à se propager en Angleterre, Arthur Young, célèbre économiste agricole, avait déjà répandu beaucoup de lumière sur les besoins de l'agriculture anglaise et sur les moyens de l'améliorer. Son amour pour les progrès de cette branche si importante de la prospérité nationale, lui fit entreprendre des voyages non seulement dans l'intérieur de l'Angleterre et de l'Irlande, mais même en France, en Espagne et en Italie (1), et publier le résultat de ses observations. Ses jugemens sont remarquables par une franchise rude qui ne ménage guère la susceptibilité et l'amour-propre des nations qu'il a visitées : mais on les pardonne à l'intention d'être utile. Quelques uns de ses aperçus ne sont exempts ni de précipitation, ni d'erreur. Toutefois on ne peut qu'applaudir à une foule d'excellens avis qu'il donne libéralement et dont le temps et l'expérience ont fait reconnaître les avantages. L'Angleterre lui doit l'amélioration de ses bêtes à laine fine, la substitution du bœuf au cheval dans le labourage, des instrumens aratoires très supérieurs à ceux dont on s'était servi jusqu'à ce jour, la destruction de préjugés nombreux et le perfectionnement de toutes les méthodes agronomiques. La France, sans être injuste, ne saurait nier qu'elle n'ait aussi de grandes obligations à ce savant agriculteur : le principal objet des études d'Arthur Young, touchant de près à plusieurs grandes questions d'économie politique, telles que la division des terres, la population, la fabrication, etc., il les a discutées plusieurs fois dans ses écrits, et c'est sous ce rapport que nous avons dû le classer parmi les écrivains d'économie politique. La liste de ses ouvrages est très nombreuse; plusieurs ont été traduits en français et sont lus encore avec intérêt et utilité.

Nous terminerons la nomenclature des principaux écrivains économistes qui parurent en Angleterre à cette époque, par le docteur Price, lequel publia en 1772 un *Appel au public sur la dette nationale* dont le but était de rétablir le fonds d'amortissement éteint en 1733. Cette proposition, renouvelée en 1783 et d'abord combattue par le Parlement, finit par être adoptée sous le ministère de W. Pitt, et devint un des principaux appuis du crédit en Angleterre. Le docteur Price partageait avec excès les idées démocratiques. Il s'était prononcé vivement en faveur de l'insurrection américaine et devint partisan exalté des principes de la révolution française. En 1789, il proposa à la société réunie à Londres pour célébrer l'anniversaire de la révolution de 1688, de former une étroite liaison entre les meneurs du parti démagogique en France et le peuple anglais. Ses projets furent foudroyés par un éloquent écrit d'Édouard Burcke. A cette

(1) En 1787, 1788 et 1789.

occasion John Adams, président des États-Unis, ami du docteur Price, lui demanda ce qu'on pouvait attendre de bien, pour la France et pour l'Europe, d'une réunion d'athées, et prédit la destruction d'un million d'êtres humains, comme une conséquence de la catastrophe imminente qui menaçait alors la nation française.

Les progrès de la science économique continuaient à se développer en Italie où Léopold, grand-duc de Toscane, se distinguait dans ses états, par les plus heureuses améliorations pratiques. Mais dans cette contrée encore soumise à l'influence du catholicisme, les observateurs philosophes, frappés de la tendance matérielle et égoïste des doctrines proclamées en Angleterre et qui commençaient à s'introduire en France et en Europe, se préoccupaient davantage de la distribution équitable de la richesse que de son accroissement. La question si importante du principe de la population et des causes de l'indigence, inaperçue encore ailleurs malgré quelques indications de William Petty et de Franklin, appelait déjà les méditations des publicistes italiens.

Ortès, moine camaldule, fut un des premiers écrivains qui s'alarmèrent des dangers des nouvelles théories d'économie politique. Il voulut prouver que la science de s'enrichir, enseignée aux nations par d'autres auteurs, était une science trompeuse et inefficace, et, au milieu de plusieurs paradoxes, il émit des observations neuves et des vérités importantes. Relativement à la population, Ortès ayant observé qu'elle avait une progression plus rapide que l'accroissement des subsistances et de la richesse, il prévit que plus tard les causes qui excitaient à augmenter la population devaient produire de grands désordres dans l'état social.

Voici le résumé des opinions d'Ortès sur cette grande question. Elles sont d'autant plus remarquables que, à l'époque où il écrivait (vers 1780, plus de dix ans avant celle où il les publia), tous les écrivains, et Smith à leur tête, étaient d'accord pour considérer l'abondance de la population comme le fondement et l'indice de la prospérité d'un pays, et que tous les gouvernemens cherchaient à en exciter l'accroissement indéfini.

« La population, dit Ortès, se maintient, augmente ou diminue, toujours proportionnellement, en conséquence des richesses maintenues, augmentées ou diminuées auparavant, mais jamais la population ne précède les richesses.

« La population dépend de la liberté plus ou moins grande dont un peuple jouit.— Les générations des brutes sont limitées par la force employée par les hommes sur les brutes, ou employée par les brutes sur elles-mêmes. — Les générations des hommes sont limitées par la raison. — Les populations diminuent par les impôts excessifs et par l'esclavage. — Il n'est pas vrai que la population soit proportionnée aux mariages. Quand la population est arrivée à un certain point, il est bien que les ménages aillent en diminuant, afin que la population se conserve, mais qu'elle n'augmente pas. Le célibat est autant nécessaire que le mariage pour conserver une population. Reprocher le célibat à un célibataire serait la même chose que reprocher le mariage aux hommes mariés. L'abstinence volontaire du mariage chez l'homme est la preuve de la sublimité de son être et de sa raison. »

Ortès considérait les grandes richesses entre les mains du petit nombre comme la cause de la pauvreté du plus grand nombre, et souvent encore comme celle de leur oppression. C'est pourquoi il désapprouve toutes les mesures conseillées par les économistes comme conduisant inévitablement à cette fin. Il voudrait au contraire une plus grande distribution des richesses, parce que, à son avis, la population et le bonheur dépendent des richesses modérées et nationales. Toutefois Ortès proclamait hardiment la maxime fondamentale de Smith et de Quesnay, le *laissez faire*.

Le comte Gherardo d'Arco, émule d'Ortès, publia après lui divers *Opuscules économiques*. On y remarque de la clarté, un jugement droit et une généreuse libéralité, mais on y cherche en vain quelque idée nouvelle.

Philippe Briganti, napolitain, publia, en 1780, un ouvrage intitulé : *Examen économique du système civil*, et dont le but principal paraît être de combattre

les doctrines anti-sociales de Mably, de Rousseau et de Linguet, qui voyaient dans l'état de société l'origine de tous les délits et de tous les malheurs de l'humanité. Par l'analyse qu'il fait de l'homme, Briganti prétend démontrer que sa tendance est vers la perfection, et par celle qu'il fait des nations (considérées comme agrégations d'individus), il résulte encore qu'elles tendent au même but, et que les trois conditions exigées pour arriver à la perfection d'un individu, c'est-à-dire *activité, subsistance, instruction*, sont également nécessaires pour la perfection d'une nation. Selon Briganti, un grand nombre de faits, analysés par la raison, prouvent que, parmi les peuples divers, ceux-là ont réellement prospéré qui ont su combiner en même temps une existence *laborieuse*, une subsistance *copieuse* et une constitution *vigoureuse*, trois points divers sous lesquels on peut envisager l'économie politique des nations. Cet écrivain prétend que non seulement le monde a été toujours à peu près également peuplé, mais encore qu'il le sera de même jusqu'à la fin. « Les temps de conquêtes et de dévastation, dit-il, causent sans doute de grandes pertes à la famille humaine, mais pendant qu'elle diminuait dans quelque partie du monde, la nature travaille promptement à réparer ses pertes, lorsque des intervalles de repos succèdent aux époques de calamité, et la population s'accroît dans les autres contrées plus tranquilles et plus heureuses. La guerre, la famine et la peste moissonnent rapidement la vie des hommes, et pourtant ceux-ci n'éprouvent jamais autant le besoin qu'ils ont de leurs semblables qu'après les désastres communs, lesquels bien loin de les disséminer, les réunissent toujours davantage en excitant en eux le principe électrique de la population. »

Un autre napolitain, célèbre comme publiciste, vint ajouter une nouvelle illustration aux travaux d'économie politique de ses compatriotes. Filangieri, dans son ouvrage *sur la science de la législation*, fut conduit à indiquer les lois politiques et économiques qui nuisent à la population et à la richesse des peuples et celles qui les favorisent. Ses propositions sont plutôt des corollaires aux preuves déjà données par d'autres auteurs que les résultats de ses propres perceptions. Toutefois il se prononce l'un des premiers pour la liberté entière du commerce, et son opinion est tellement profonde à cet égard qu'il ne peut dissimuler le désir de voir les États-Unis d'Amérique secouer le joug de leur métropole, et qu'il répète la prophétie de Genovesi, de Raynal et de Turgot : « *Que toute l'Amérique serait un jour indépendante.* » — Filangieri n'approuve pas les grandes agglomérations de population dans les villes. Cependant, et par une sorte de contradiction, il se montre partisan du luxe qu'il considère comme pouvant s'accorder avec la richesse et la morale, lorsqu'il tend à augmenter l'activité du travail.

Filangieri ne connaissait pas les écrits d'Adam Smith, peut-être même n'avait-il pas lu ceux de Turgot ; mais il avait médité attentivement Montesquieu, Beccaria, Verri et plusieurs autres écrivains étrangers ou nationaux.

Quoique son ouvrage puisse suffire à sa gloire, on pouvait attendre de nouveaux fruits de son génie et de son ardeur pour la science, si sa carrière n'avait été trop prématurément terminée.

Les questions relatives à la subsistance publique, d'un intérêt toujours présent, furent l'objet de quelques écrits publiés à l'époque où florissait Filangieri. On remarqua dans le nombre ceux de Cantalupo, du marquis Caraccioli et de l'abbé Scrofani, tous les trois napolitains. Le premier, appuyé sur l'histoire de plusieurs siècles, concluait en faveur d'une liberté pleine, sûre et égale pour tous, dans le commerce des grains. Le marquis Caraccioli, vice-roi de Sicile, avait, à cet égard, la même opinion que Necker en France, c'est-à-dire qu'il fallait laisser toute liberté à la circulation intérieure, mais laisser pareillement à l'administration le droit et la faculté de modifier, selon les circonstances, le principe de la liberté de l'exportation des grains à l'étranger. Enfin l'abbé Scrofani établissait qu'une liberté absolue serait la véritable source de la prospérité agricole et commerciale de la Sicile.

Vers le même temps, Maurice Solera proposait au gouvernement de Piémont

l'essai d'une banque d'agriculture au moyen de laquelle : 1° on aurait augmenté la quantité de numéraire par l'émission d'un papier d'un crédit solide et assuré ; 2° on aurait fourni au gouvernement un fonds pour les ouvrages publics ; 3° enfin on offrait aux propriétaires des secours, à l'intérêt de deux pour cent, qu'avec le produit des améliorations agricoles, ils pourraient éteindre dans cinq ou six ans. —Il demandait que toutes les terres des propriétaires fussent inscrites dans un cadastre avec toutes les charges, dettes et hypothèques : sur la valeur approximative, dépurée de toute charge, le propriétaire avait droit d'émettre des bons pour le cinquième seulement de la valeur nette et pas davantage, et c'est de cette somme qu'il aurait dû payer l'intérêt à 2 pour 100. Le gouvernement aurait nommé des directeurs dans chaque ville de quelque importance, lesquels devaient agir de concert avec les administrateurs locaux. Les billets devaient porter la signature des directeurs, des administrateurs et des propriétaires des biens. Ils devaient être reçus par le gouvernement en paiement des contributions et avoir une échéance fixe. Si à l'échéance le porteur du billet n'eût pas été payé en numéraire, il aurait reçu en paiement un équivalent en terres. Le terme du paiement de ces billets devait être de douze années, avec la division en trois époques. Ce projet accueilli d'abord avec une sorte d'enthousiasme, n'eut cependant aucune suite, et l'impression en fut même défendue. La pensée de Solera, qui se rapproche du principe des banques territoriales d'Écosse, a été depuis réalisée avec quelques modifications et un grand succès, en Prusse et dans une partie de la Pologne.

Toujours dans la même période, on vit paraître deux mémoires de Jean-Baptiste Corniani, de Brescia. Le premier renferme l'apologie des anciens expédiens employés par les gouvernemens pour donner aux monnaies une valeur fictive et au dessus de leur valeur réelle. Dans le second, l'auteur embrasse les doctrines des *Physiocrates* et présente l'agriculture comme le premier fondement de la richesse publique.

Beaucoup d'économistes, en s'occupant de la question de la population, avaient fait quelque mention des institutions de bienfaisance. Mais il appartint à Louis Ricci, de Modène, de traiter le premier, avec la profondeur qu'elle mérite, cette partie de l'administration publique qui a de si intimes rapports avec la morale et la prospérité des peuples.

Ce fut en 1787 que Ricci fit paraître, sur cet objet, un ouvrage intitulé : *Réforme des instituts pies de la ville de Modène*. Ricci rechercha l'origine, les progrès et les effets de chacune de ces institutions, et, en examinant les vices et les besoins des diverses classes de pauvres, il démontra les dangers d'encourager la paresse et de rendre les instituts de bienfaisance non seulement inefficaces, mais même nuisibles, si l'on ne s'occupait avant tout de provoquer les bonnes œuvres et de réformer le caractère des classes inférieures.

Il eut l'art de traiter un sujet tout-à-fait local, pour ainsi dire, avec les principes généraux, et de faire d'un rapport de bureau, destiné à l'usage d'une ville, un guide et même une sorte de code d'administration, d'une utilité générale dans la pratique. Ricci pense qu'il faut abandonner les pauvres à la charité des particuliers, employer à des travaux les mendians et les vagabonds, et élever, dans des professions convenables à leur état, les enfans nés ou reçus dans les maisons de travail. Il n'approuve pas les grands hôpitaux, ni les asiles pour les femmes en couches, ni ceux destinés aux enfans trouvés et abandonnés : il est probable que son opinion, à cet égard, fut dictée par les abus qui pouvaient exister de son temps. Mais ce qui est très remarquable c'est l'analogie frappante de ses idées avec celles exposées plus tard en Angleterre, par le célèbre Malthus. Toutefois les deux écrivains partent de différens principes. L'économiste anglais voyait dans les institutions de charité un imprudent encouragement au principe de la population : Ricci pensait que la pauvreté est un mal inséparable de la nation humaine et que ce ne sont pas les hôpitaux qui peuvent la diminuer, mais bien le travail et la frugalité.

A l'instar de Necker, Palmieri, directeur des finances royales de Naples

en 1791, publia ses idées sur diverses questions d'économie politique et sur les motifs des réformes opérées ou essayées pendant son administration. Elles parurent sous le titre de : *Réflexions sur la félicité publique: Observations sur les tarifs : De la richesse nationale.* Dans ses écrits Palmieri combat le préjugé que la noblesse napolitaine conservait contre la profession du commerce. Il proposait à sa caste l'exemple des nobles anglais qui servent sur les vaisseaux comme mousse, pour arriver un jour au commandement de frégates et d'escadres. Il trouve les contributions indirectes utiles et nécessaires pour la répartition du poids général des contributions : mais en même temps il appelle *cruel* l'impôt établi sur le sel, parce qu'il empêche ou diminue la consommation d'une denrée que la nature accorde avec tant de prodigalité et qui est si nécessaire à la santé des hommes et aux besoins de l'agriculture. Il repousse le système prohibitif en matière de commerce, même pour se défendre et adopte seulement dans ce cas le système restrictif. Les doctrines de Palmieri sont celles d'un administrateur expérimenté et prudent qu'éclairaient, dès lors, les premiers mouvemens de la révolution française.

En 1791, la société royale économique de Florence ayant proposé au concours la question de savoir : *s'il était plus avantageux pour un pays, de diriger la législation vers ce qui favorise les manufactures, avec quelques restrictions sur le commerce des denrées brutes, ou de laisser ces denrées dans l'entière et parfaite liberté de commerce naturel,* le comte Mengotti, de Feltre, savant et illustre littérateur (déjà connu par un ouvrage sur le commerce des Romains couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris) entra dans la lice et écrivit son mémoire intitulé : *le Colbertisme.*

Dans cet écrit, il s'attache à démontrer que le système de sacrifier l'agriculture aux arts est absurde dans ses principes : qu'il s'oppose aux véritables richesses de l'état : qu'il nuit aux arts même qu'il veut favoriser, enfin qu'il est la cause réelle de leur décadence et de leur ruine. Toutefois Mengotti admettait la nécessité de protéger les arts et l'industrie et de leur assurer une libre concurrence. « Si un prince éclairé, disait-il, brise graduellement les entraves qui gênent l'agriculture : s'il donne les plus grands encouragemens et toute la liberté possible aux productions de la terre ; si détruisant peu à peu les odieuses préférences du *Colbertisme,* il protège avec la même justice l'industrie du cultivateur et celle du commerçant ; il peut être certain que ses sujets, stimulés par la concurrence et animés du désir toujours véhément d'améliorer leur état, s'adonneront au travail et qu'étant libres de diriger leurs efforts vers l'occupation la plus avantageuse, chacun d'eux tirera de son industrie le plus grand profit possible. »

Le mémoire de Mengotti fut couronné par la société des *Georgophiles,* et méritait de l'être. Toutefois son titre renferme une erreur : car il n'est pas exact d'affirmer que Colbert ait eu pour système de sacrifier l'agriculture à l'industrie manufacturière. Nous avons fait connaître précédemment ce que ce grand ministre avait fait pour encourager la culture des terres, dont il ne pouvait méconnaître la haute importance et la nécessité. Le mot d'*industrialisme* eût mieux répondu à la pensée de Mengotti, et le reproche, remontant à l'économie politique anglaise, eût été plus justement appliqué.

Melchior Delfico, des Abbruzzes, (qui termine la liste des économistes italiens compris dans la collection du baron Custodi) écrivit un mémoire pour défendre la liberté *absolue, générale et constante* du commerce. Dans la chaleur de son zèle et oubliant que les gouvernemens ont le droit d'exister et ne peuvent exister que par les impôts, il va jusqu'à considérer tout impôt quelconque comme *une injustice.* Il est facile de s'apercevoir que cet auteur subissait déjà l'influence des théories contemporaines de la révolution française.

Genève, ville d'études philosophiques, vit paraître, en 1783, le premier ouvrage d'économie politique écrit par l'un de ses citoyens. Cette année M. Pierre Prévost, savant estimable, qui depuis a traduit en français Smith et Malthus,

publia : *L'économie des anciens gouvernemens comparée à celle des modernes.*

En Allemagne, pendant l'époque historique qui nous occupe, l'attention des écrivains paraît avoir été exclusivement dirigée vers l'examen des diverses théories économiques développées en France vers la fin du règne de Louis XV. L'empereur Joseph II protégeait les idées nouvelles ; aussi tous les ouvrages sur la physiocratie, et particulièrement ceux de Quesnay, du marquis de Mirabeau et de Mercier de Larivière, furent traduits bientôt en langue allemande et tour à tour rejetés ou approuvés. Parmi les écrits dirigés contre la secte économique, on remarque les *Lettres Physiocratiques*, par Dhom, *L'anti-Mirabeau*, par Moser, et *L'anti-Physiocratie*, par Pfeiffer. Mais en revanche, Fürstenau, Will, Schletlewein et Mauvillon, défendirent les théories de Quesnay qui comptèrent un grand nombre de partisans dans cette partie de l'Europe, jusqu'au moment où les ouvrages de Smith vinrent modifier les idées des écrivains sur l'économie politique.

En Espagne les comtes de Campornanès et de Florida-Blanca continuaient de seconder les grandes vues de Charles III. Pablo Olavidès avait opéré des prodiges dans l'établissement de la colonie agricole de la Caroline. Le conseiller des finances Cabarrus propagea en Espagne le système du crédit public, créa à Madrid la banque de Saint-Charles dont il fut nommé directeur, et contribua aussi à la fondation de la compagnie des Philippines. On lui doit un ouvrage intitulé : *Du système des contributions le plus convenable à l'Espagne.* A cette époque les ouvrages des publicistes financiers, et des économistes français commençaient à s'introduire dans la péninsule et tendaient à changer progressivement les anciennes idées sur l'administration des finances et sur l'organisation sociale. Il en était de même dans les autres parties de l'Europe. On dirait que la Providence a permis aux systèmes philosophiques et politiques, substitués par les hommes aux enseignemens de la divinité, de parcourir toutes les nations du globe, souvent comme météores trompeurs, quelquefois comme châtimens, et toujours comme leçon. Heureux les peuples qui s'éclairant à cette source d'expérience, reconnaissent qu'il n'existe en politique et en économie publique d'autres vérités que celles qui marchent inséparables des grandes et immuables vérités religieuses et morales!

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

---

## Sciences Physiques et Mathématiques.

# COURS D'ASTRONOMIE.

### QUATRIÈME LEÇON (1).

Moyens de déterminer et de représenter les positions des astres. — Coordonnées célestes, ascension droite et déclinaison. — Formation d'un catalogue d'étoiles. — Construction des globes et des cartes célestes. — Routes du soleil et des planètes ; leur nature ; moyen de les déterminer rigoureusement. — Corrections à faire aux observations astronomiques. — Parallaxes de hauteur et horizontale. — Réfraction. — Sa nature et ses effets. — Réflexion atmosphérique. — Aurore, crépuscule. — Explication de quelques illusions que produit l'aspect du ciel.

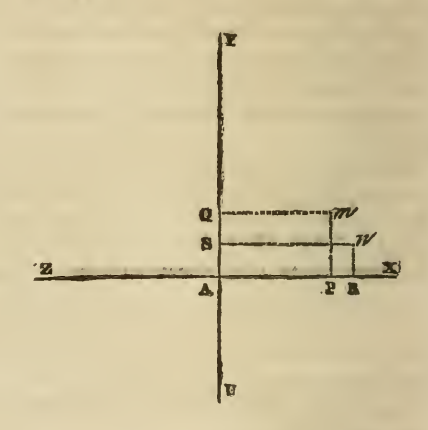
18. Maintenant que nous sommes pourvus d'instrumens et de moyens précis d'observation, il s'agit de les appliquer à la description du ciel, c'est-à-dire à la détermination des positions relatives de tous les astres; tant de ceux qui conservent leurs distances mutuelles, ce qui

(1) Voir la 3e leçon dans le n° 24, tome IV, pag. 415.

constitue pour eux une sorte de fixité, que de ceux dont la position dans le ciel change chaque jour et à chaque heure, à en juger par les divers aspects qu'ils présentent, si on les compare aux figures immuables que forment les premiers. Le voyageur qui s'apprête à parcourir diverses contrées du globe, ou qui va s'élancer dans les déserts de l'Océan pour y décrire des lignes incertaines, commence par s'assurer d'une carte où les régions qui l'attendent passent en revue devant ses yeux; il y trace de l'œil le chemin qu'il doit suivre; et quand jeté hors de sa route par le caprice des vents et des flots, il peut reconnaître sa position par le secours des astres et de la boussole, il trace point par point la chaîne ondulante de ses détours, et reconnaît à chaque instant ses rapports avec les côtes qu'il fuit, ou celles dont il s'approche. Ainsi, pour l'astronome qui voyage sans cesse à travers le ciel, il faut une représentation exacte de ce magnifique champ de ses expériences. Pour lui le soleil, la lune, les planètes sont des navires dont il suit le cours sur la surface de la voûte céleste; les étoiles sont des écueils; l'horizon, l'équateur, le méridien sont des rivages; l'astronome observe et inscrit les momens où ces cercles sont atteints par ces nefs brillantes; comme le navigateur inscrit les dates des jours où son vaisseau a touché telles rives, ou mouillé dans tel port. L'astronome aura sa carte du ciel; mais la précision extrême des observations que la science exige pour atteindre le degré d'utilité et de grandeur auquel elle a le droit de prétendre, s'accommoderait mal de ces étroites représentations qu'on appelle globes et cartes célestes; et sur lesquelles on ne pourrait prendre, avec tout le soin possible, que des mesures extrêmement grossières en comparaison de celles qu'exigent les plus vulgaires besoins de l'astronomie. Cette carte perfectionnée de l'astronome, n'est ni un dessin, ni une figure enfermée dans un cadre; c'est un registre où sont consignés avec une précision incroyable les élémens qui déterminent la position fixe des étoiles, et la position variable mais régulière du soleil et des planètes. Voyons comment se déterminent ces élémens; et, par suite, comment se compose ce registre astronomique qu'on appelle un *catalogue*; registre qui lui-même est matériellement figuré par les globes et cartes célestes. Quoique ceux-ci ne puissent représenter les faits qu'on leur confie, qu'avec un degré de précision très inférieur à celui du catalogue, ils suffisent néanmoins à une foule d'usages.

19. Si l'on veut déterminer la position d'un point sur un plan; c'est-à-dire la fixer de manière à la rendre toujours reconnaissable, et à empêcher qu'on ne confonde ce point avec un autre, le moyen qui se présente le plus simple entre plusieurs, consiste à mesurer et à désigner les deux distances de ce point à deux lignes fixées dans le plan, et que, pour plus de simplicité, nous supposerons se couper à angles droits. Soient

Fig. 5.



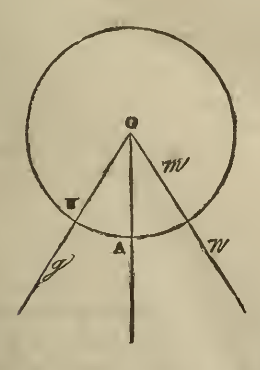

(*fig.* 5) les deux droites YU, ZX remplissant cette condition, et un point $m$ pris dans leur plan. Si l'on abaisse de ce point $m$ deux perpendiculaires $m$P, $m$Q sur les deux *axes*, lesquelles perpendiculaires sont, comme on sait, les vraies distances de ce point aux deux axes, les longueurs mesurées de ces deux distances fixeront la position du point $m$. Car si l'on trouve à $m$Q, ou ce qui revient au même à AP, une longueur de 15 millimètres, et à P$m$ une longueur de 8 millimètres, il est clair que toutes les fois qu'on prendra sur la ligne AX une longueur de 15 millimètres, et qu'on élèvera à son extrémité P une perpendiculaire

de 8 millimètres de haut, on tombera toujours sur le point *m*. Un autre point tel que *n* sera déterminé de même par les deux élémens AR, R*n*, perpendiculaires entre eux; et il est évident que ces points ne peuvent jamais être confondus, si leurs élémens sont différens.

Ces élémens se nomment d'un nom commun, les *coordonnées* des points *m*, *n*... La partie AP est l'*abscisse*; et la perpendiculaire P*m* est l'*ordonnée* du point *m*. Mais on reconnaît aisément que si l'on ne donne que les longueurs des coordonnées, on ne détermine pas complétement la position du point *m*. Car il y a autour du point A quatre angles, dans chacun desquels peut être situé le point *m* avec les mêmes coordonnées. Pour en fixer entièrement la position, il faut dire encore dans quel angle ou de quel côté est situé le point *m*. On reconnaît facilement que pour ôter toute incertitude, il suffit de combiner ici les mots *droite*, *gauche*, *dessus* et *dessous*. En géométrie, on substitue les signes algébriques à ces indications. Il est convenu que les coordonnées *à droite* et *au dessus* du point A (qu'on appelle l'origine) seront positives ou désignées par le signe + (plus); celles *à gauche* et *au dessous* sont négatives ou représentées par le signe — (moins).

Au lieu du système de coordonnées que nous venons de signaler, supposons maintenant qu'on emploie le suivant. D'un

Fig. 6.

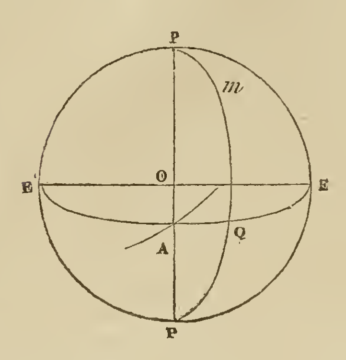



point quelconque O pris pour centre (*fig.* 6), et d'un rayon quelconque OA, décrivons une circonférence dans laquelle menons le rayon arbitraire OA. La position d'un point quelconque *m* sera déterminée si l'on donne, d'une part, la longueur de l'arc AP à l'extrémité duquel aboutit le rayon qui passerait par le point *m*; et d'autre part la partie *m*P de ce rayon, comprise entre le point *m* et la circonférence. Mais au lieu de la longueur absolue de l'arc AP, on peut en donner (ce qui serait d'ailleurs plus commode) la graduation; dire, par exemple, qu'il est de 31° ou 31 parties telles que la circonférence en contiendrait 360. Du reste, la longueur de la droite *m*P serait donnée d'une manière absolue, en millimètres, par exemple. Si donc on fait en O sur le rayon OA un angle de 31°, qui interceptera un pareil angle, et qu'au point P ainsi déterminé on mène le rayon OP, sur lequel on prendrait une longueur *m*P de 8 millimètres, il est clair qu'on tomberait toujours sur le point *m*, qui ne serait jamais confondu avec aucun autre. Enfin il y a ici, comme dans le cas précédent, quatre positions possibles pour le point *m* avec les mêmes coordonnées. A droite de OA, et à l'intérieur du cercle, les coordonnées sont *positives*; à gauche et au dehors les coordonnées sont *négatives*; telles seraient, par exemple, celles du point *g*. Du reste, les ordonnées positives peuvent être plus grandes que le rayon *m*O, et même traverser le cercle; de même, les abscisses peuvent être plus grandes qu'une ou plusieurs circonférences. Mais n'insistons pas sur ces détails qui nous écarteraient de notre objet.

Nous venons d'employer un système de coordonnées dont l'une était curviligne, et d'une mesure seulement relative; mais on conçoit maintenant que ces élémens soient tous deux à la fois curvilignes et relatifs; c'est le système qu'on emploie en général sur la surface d'une sphère pour en déterminer les divers points. Considérons un grand cercle pris arbitrairement, et qui représentera, par exemple, l'équateur céleste; et soit son hémicycle antérieur EQAE′ (*fig.* 7). Qu'il s'agisse de déterminer un point *m* sur la surface de la sphère. On mènera par ce point *m* une section perpendiculaire au

plan de l'équateur, section qui passera constamment par l'axe et les pôles de celui-ci, et dans laquelle on reconnaît un méridien. Si l'on convient de prendre sur l'équateur un point arbitraire mais fixe A, pour origine des coordonnées, le point *m* sera déterminé par les deux arcs

Fig. 7.



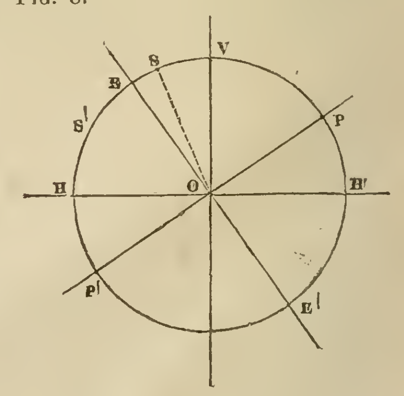

de grands cercles AQ, Q*m*, qui pourraient être donnés en longueurs absolues, mais qui peuvent l'être aussi et le sont toujours par leur simple graduation. Toutes les remarques que nous avons faites sur les coordonnées des systèmes précédens s'appliquent à celles-ci.

20. Or tel est précisément le système des *coordonnées célestes ;* les étoiles et les centres du soleil et des planètes sont autant de points situés sur la surface d'une sphère, et dont la détermination se fait d'après ces principes. Les axes des coordonnées sont, d'une part, la circonférence de l'équateur, de l'autre, les grands cercles qui passent par chaque étoile et l'axe de la sphère, et que nous avons nommés *cercles horaires*. Quant à l'origine arbitraire des coordonnées, on a pris pour elle un des points d'intersection de la circonférence de l'équateur par celle du cercle annuel du soleil, qu'on appelle l'*écliptique*. Ce point a reçu le nom de *point équinoxial.* Il n'est pas tout-à-fait fixe dans le ciel comme le crurent les premiers Grecs, qui imaginèrent de fixer par ces coordonnées les positions des étoiles; ce qui, au surplus, ne serait pas une raison pour en rejeter l'emploi. Comme on connaît la quantité de son déplacement annuel et les variations qui en résultent dans les coordonnées sidérales, il est facile d'en tenir compte à toutes les époques; seulement, pour éviter quelques calculs, on refait de temps en temps les catalogues, d'après la loi connue de ces variations.

L'ordonnée *m*Q d'une étoile, ou sa distance angulaire à l'équateur, s'appelle sa *déclinaison*, laquelle est boréale ou australe (positive ou négative) selon que l'étoile réside au nord ou au sud de l'équateur. Quant à l'abscisse QA, elle a reçu le nom d'*ascension droite* de l'étoile. Celle-ci se compte toujours dans un même sens, d'occident en orient, suivant l'ordre des signes du zodiaque, et de 0° à 360°. Or, voici comment on mesure ces deux élémens.

21. La déclinaison n'étant autre chose que la distance angulaire d'une étoile à l'équateur, il suffit de mesurer avec un instrument convenable, tel que le cercle mural, l'angle ou l'arc compris entre une étoile et l'équateur, ce qui exige que l'étoile soit dans le méridien au moment de l'observation. Mais l'équateur étant une ligne abstraite qui n'a pas de trace sensible dans le ciel, comment diriger un rayon visuel vers le point de l'équateur qui est dans le méridien? Pour cela,

Fig. 8.

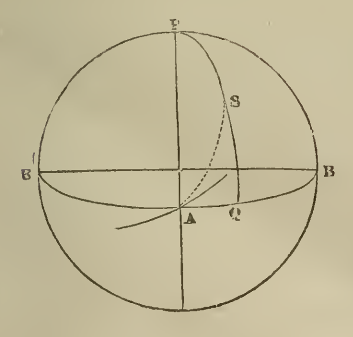



on mesure la hauteur horizontale HS de l'étoile, ce qui est facile, et l'on en retranche la hauteur méridienne HE de l'équateur, si l'étoile est au dessus en S;

on retranche, au contraire, la hauteur horizontale de la hauteur méridienne de l'équateur, si elle est au dessous en S'. La différence dans l'un ou l'autre cas est égale à la *déclinaison*.

22. Mais on voit que la mesure de cet élément se complique de la détermination de la hauteur méridienne de l'équateur sur l'horizon du lieu de l'observation. Or, voici comment on obtient préalablement cette hauteur qui est toujours la même pour l'horizon de chaque lieu. Soit HH' l'horizon de l'observateur en O (*fig*. 8); EE' l'équateur; PP' l'axe de la sphère; OV la verticale, et PHE' le méridien de l'observateur. Il s'agit de mesurer l'arc EH. Pour cela, on mesurera la hauteur PH' du pôle comme nous l'enseignerons dans la prochaine leçon; le complément de cette hauteur ou sa différence avec 90° sera la mesure de l'arc HE. En effet, l'angle EOP est un angle droit, puisque l'axe est perpendiculaire à l'équateur; donc les deux angles POH', EOH valent ensemble un droit; donc la hauteur méridienne de l'équateur est complémentaire de la hauteur du pôle. A l'observatoire de Paris, où la hauteur du pôle est 48° 50' 14", celle de l'équateur est de 41° 9' 46".

Fig. 9.




23. Quant à l'*ascension droite*, la mesure de cet élément est du ressort spécial de l'horloge astronomique. Supposons que le point équinoxial A (*fig*. 9) soit distinct dans le ciel et susceptible d'être visé avec la lunette. On attendra que ce point de l'équateur passe dans le méridien; moment qui sera déterminé par la lunette méridienne et l'indication simultanée de la pendule. Lorsque le cercle horaire de l'étoile S arrivera à son tour dans le méridien, l'étoile y sera aussi; on notera encore à la pendule le moment précis de cette arrivée. Or, chaque cercle horaire parcourant la circonférence de l'équateur en 24 heures sidérales, ou un degré en 4' de temps, par le temps écoulé entre le passage du point équinoxial et celui de l'étoile S avec son cercle horaire, on aura la mesure de l'arc compris entre le point équinoxial et le point Q où l'équateur est rencontré par le cercle horaire, ou le cercle de déclinaison. Supposons, par exemple, que le point équinoxial ait passé à 5 h. 17' 33", et l'étoile S à 9 h. 11' 22", la différence 3 h. 53' 49" est l'intervalle des passages; et, à raison de 4' par degré et 4" par minute angulaire, elle correspond à 58° 27' 15". Telle sera l'ascension droite de l'étoile. Si celle-ci passait au méridien avant le point équinoxial, la différence des heures donnerait encore l'ascension droite; mais, au lieu de l'angle correspondant, il faudrait prendre sa différence avec quatre angles droits, parce que l'ascension droite se compte toujours dans un même sens. Si l'étoile passait, par exemple, 3 h. 20' avant le point équinoxial, ce qui donne un angle de 50°, l'ascension droite serait de 360° moins 50°, ou 310°; car tel est évidemment l'arc qu'il faudrait parcourir d'occident en orient pour retrouver l'étoile.

De même que la corrélation géométrique des arcs avec les angles qui les interceptent permet de prendre les uns pour les autres, de même on peut, au lieu des ascensions droites angulaires, prendre les heures qui leur correspondent, puisqu'il est toujours facile de traduire ces mesures l'une dans l'autre.

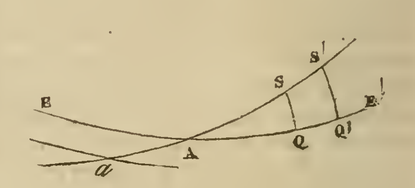
Ainsi, si un astre avait 45° d'ascension droite angulaire, déterminée par un intervalle de 3 heures entre les passages, on dirait que son ascension droite est de 3 heures. L'intervalle des passages est toujours le même, sauf la petite altération due au mouvement du point équinoxial que nous étudierons plus tard en détail. Mais l'heure du passage des deux points que nous considérons, avance cha-

que jour d'environ 4′ à l'horloge solaire, comme nous l'avons remarqué (13), tandis qu'elle se fait toujours à la même heure de l'horloge sidérale. D'où il suit que, comme le point de départ de celle-ci ou ce qu'on appelle 0 h. est le moment du passage du point équinoxial dans le méridien supérieur, l'heure du passage d'une étoile quelconque au méridien est précisément la valeur de son ascension droite en temps sidéral. Ainsi, on peut lire sur la pendule l'ascension droite d'une étoile qui passe actuellement au méridien, et réciproquement étant donnée l'ascension droite d'une étoile, on saura qu'elle passe au méridien, sans l'observer, lorsqu'on verra l'horloge sidérale marquer l'heure correspondante.

24. Cette théorie est fondée tout entière sur la connaissance du moment où entre dans le méridien celui des deux points équinoxiaux que nous avons pris pour origine des coordonnées, et qui est celui où se trouve le soleil à l'équinoxe du printemps. Mais ce point ne peut se remarquer dans le ciel, parce qu'il n'est occupé par aucune étoile, de sorte que rien ne le distingue et ne le signale à l'œil. Comment donc reconnaître l'instant du passage? Pour simplifier la question, remarquons d'abord qu'elle se réduit à connaître l'ascension droite d'une seule étoile. Car si cela était, il suffirait d'ajouter à cette ascension droite bien connue, le temps qui s'écoule entre le passage de cette étoile et celui de toute autre dont on demande l'ascension. Si la première avait, par exemple, 3 h. 18′, et que la seconde passât 2 h. 35′ après celle-là, la somme de ces deux temps, 5 h. 53′, serait évidemment l'ascension droite de la seconde. Il n'est donc pas nécessaire d'observer autant de fois le passage du point équinoxial qu'il y a d'étoiles à déterminer. Au moyen d'une observation, on mesurera l'ascension droite d'une étoile, qui suffira désormais, non seulement pour déterminer toutes les autres, comme nous venons de l'expliquer, mais pour les vérifier autant de fois qu'on voudra.

La question se réduit donc à observer une seule fois exactement le moment du passage du point équinoxial, ou ce qui revient au même, à déterminer l'ascension droite d'une seule étoile. Or, celle-ci le serait si l'on connaissait l'ascension droite du soleil à un instant déterminé, et le temps qui s'écoulerait entre les passages respectifs au méridien du soleil et de l'étoile en question. Le problème revient donc encore à connaître l'ascension droite du soleil à un instant déterminé. Or voici le moyen de parvenir à cette connaissance.

FIG. 10.




Soit EE′ l'équateur (*fig.* 10), AS′ l'écliptique, cercle solaire annuel que l'astre ne quitte jamais, et A le point équinoxial demandé. Si à un moment quelconque on mesure, par les moyens indiqués ci-dessus, la déclinaison du soleil en S, on aura un certain arc S′Q. Qu'à un autre moment, et le soleil étant en S′, on mesure la déclinaison S′Q′, il y aura entre les deux déclinaisons mesurées SQ, S′Q′, les ascensions droites correspondantes et inconnues AQ, AQ′, et enfin l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur, une certaine liaison telle que l'un de ces élémens changeant, la figure et par conséquent les autres élémens changeraient. Il existe donc entre ces diverses quantités une *relation mathématique* telle qu'étant données quelques unes, on peut en déduire les autres par le calcul. Or, ici l'une des quantités est l'ascension droite inconnue AQ, correspondante au moment de la première observation. On connaîtra donc cet arc et par conséquent l'heure du passage de son extrémité A (1).

---

(1) Voici le type de ce calcul.

Soient les deux arcs SQ, S′Q′ représentés par $d$

25. Supposons ainsi déterminées l'ascension droite et la déclinaison d'un certain nombre d'étoiles, on en dressera un registre connu sous le nom de *catalogue*, où ces élémens sont consignés avec une grande précision, et qui sont d'autant plus parfaits qu'ils contiennent les élémens d'un plus grand nombre d'étoiles. Ces registres sont les véritables cartes de l'astronome ; ils servent de base à tous ses calculs, et ceux que nous possédons maintenant sont d'une exactitude telle qu'on sait à quelle heure, minute, seconde et fraction de seconde, une étoile passera devant les fils de la lunette méridienne ; car cette heure est précisément son ascension droite. Or, jamais une étoile ne manque à ce rendez-vous. La richesse de nos catalogues est peut-être plus surprenante encore que leur exactitude. Le catalogue d'Hipparque contenait environ 800 étoiles ; celui de Ptolémée 1022 ; ce nombre s'est accru avec le temps jusqu'à nous ; et aujourd'hui le catalogue de Piazzi contient les élémens de 50,000 étoiles!

26. Au reste, ces élémens qui varient d'une manière continue, principalement à cause du phénomène de la précession équinoxiale, n'ont rigoureusement la valeur que leur assigne le catalogue, que pour l'instant précis de leur observation. Mais outre que les altérations n'ont lieu qu'avec une extrême lenteur, et sont par conséquent insensibles dans un intervalle assez long, comme on connaît leurs lois et leurs mesures, on peut faire aux chiffres du catalogue les corrections convenables pour l'époque que l'on considère. Ainsi, l'ascension droite de l'étoile Sirius était au 1er janvier 1830 égale à 6 h. 37′ 39″ 24, et la variation annuelle de cet élément étant pour la même étoile de 2″, 643 ; au 1er janvier 1840 il aura varié de dix fois 2″, 643 ou 26″, 43, qui, étant ajoutées à la valeur précédente, donneront un total de 6 h. 38′ 6″ 07. Telle sera à cette époque l'heure sidérale du passage de Sirius au méridien d'un lieu quelconque, le 0 h. de la pendule étant l'instant du passage du point équinoxial. Il semble donc qu'un catalogue une fois fait, peut toujours servir avec l'aide de cette correction, ce qui n'est cependant pas ; car ce petit calcul est fondé sur l'hypothèse de la constance de la variation annuelle, hypothèse *sensiblement* vraie pendant quelques années, et en appelant variation annuelle la moyenne des variations durant ce temps. Il faut donc reconstruire de temps en temps les catalogues.

27. Les globes et les cartes célestes sont fondés sur les mêmes principes, ou plutôt ils ne sont que la représentation matérielle et figurée des mesures du catalogue, représentation incomparablement moins précise que ces mesures ; mais instrumens faits pour l'œil qui se contente de l'à peu près dans la contemplation de l'ensemble, et qui servent parfois à résoudre rapidement certains problèmes qui n'ont pas besoin d'une solution délicate. La construction d'un globe céleste se réduit aux simples opérations que voici. On enfile un globe quelconque par un axe métallique passant par le centre ; à égale distance des deux pôles on trace une circonférence de grand cercle qui sera l'équateur, et dont un point quelconque sera pris pour le point équinoxial ; à partir de ce point on prendra sur la circonférence de l'équateur,

---

et $d'$; et l'arc QQ′ compris entre les deux passages $= \delta$. Soit $x$ l'arc AQ, et $(x+\delta)$ l'arc AQ′. Dans le triangle sphérique rectangle AQS on a, comme on sait, la relation : Tang A sin $x =$ tang $d$... : on a aussi pour la même raison..... tang A sin $(x+\delta)$ $=$ tang $d'$... d'où $\frac{\sin(x+\delta)}{\sin x} = \frac{\text{tang}\, d'}{\text{tang}\, d}$ d'où aussi.... $\sin(x+\delta) + \sin x : \sin(x+\delta) - \sin x ::$ $\text{tang}\, d' + \text{tang}\, d : \text{tang}\, d' - \text{tang}\, d$. Or, on sait que $\sin(x+\delta) + \sin x = \text{tang}\, \frac{1}{2}(x+\delta+x)$... que... $\sin(x+\delta) - \sin x = \text{tang}\, \frac{1}{2}(x+\delta-x) = \text{tang}\, \delta$... d'où.... $\text{tang}\, \frac{1}{2}(2x+\delta) : \text{tang}\, \frac{\delta}{2} :: \text{tang}\, d' + \text{tang}\, d : \text{tang}\, d' - \text{tang}\, d$. D'où... $\text{tang}\, \frac{1}{2}(2x+\delta) = \text{tang}\, \frac{\delta}{2}\left(\frac{\text{tang}\, d' + \text{tang}\, d}{\text{tang}\, d' - \text{tang}\, d}\right)$. On aura donc ainsi l'angle $\frac{1}{2}(2x+\delta)$ ou $x + \frac{\delta}{2}$ ; duquel retranchant $\frac{\delta}{2}$, on obtiendra $x$, c'est-à-dire l'ascension droite cherchée AQ. Pour rendre cette formule traitable par logarithmes, à $\frac{\text{tang}\, d' + \text{tang}\, d}{\text{tang}\, d' - \text{tang}\, d}$, on substitue son équivalent $\frac{\sin(d'+d)}{\sin(d'-d)}$ ; valeur à laquelle on arrive, en faisant les sommes et les différences des relations... $\text{tang}\, d = \frac{\sin d}{\cos d}$, et $\text{tang}\, d' = \frac{\sin d'}{\cos d'}$.

et de droite à gauche, un arc de cercle égal à l'ascension droite d'une étoile voulue; par la seconde extrémité de cet arc et les pôles on mènera un grand cercle sur lequel on prendra du côté convenable un arc égal à la déclinaison, et l'étoile sera placée. Il ne s'agira que de répéter cette opération autant de fois qu'on voudra représenter d'étoiles. Il est inutile de dire que les figures d'animaux dont les constellations portent les noms ne sont rien moins qu'indispensables dans le tracé d'un globe céleste. Ces figures qui ont rarement rapport avec les astérismes auxquels elles correspondent, ne servent qu'à embrouiller la représentation du ciel et à ôter leur netteté aux constellations. Mais il est bon de tracer outre l'écliptique qui doit faire avec l'équateur un angle de 23° 1/2 environ, différens cercles horaires et différens parallèles à l'équateur, pour indiquer les ascensions droites et les déclinaisons des étoiles voisines.

Les cartes célestes ou planisphères sont assujetties dans leur construction à des principes beaucoup moins simples, et ont, comme toutes les projections de surfaces courbes sur des plans, l'inconvénient de disloquer l'étendue qu'elles représentent et d'altérer plus ou moins les figures de ses différentes parties. Aussi remarque-t-on sur ces cartes que les astérismes ont des formes parfois assez différentes de leurs figures réelles; ce qu'on attribue souvent, à tort, à l'inexactitude du dessin.

28. La connaissance de l'ascension droite des étoiles permet de déterminer très facilement à quelle heure chacune d'elles passe au méridien d'un lieu à une époque déterminée; et cette connaissance combinée avec celle de la déclinaison et de la latitude du lieu, donne les heures du lever et du coucher. La détermination précise du moment où ces faits se produisent exige des calculs de réduction assez compliqués; mais si l'on veut ne savoir qu'à peu près à quelle heure d'un certain jour une étoile passe au méridien, le calcul devient fort simple et n'exige que la connaissance de l'ascension droite. En effet, supposons que le 21 mars à midi, le soleil soit précisément au point équinoxial, ce qui a toujours lieu à très peu près. Le point équinoxial étant alors dans le méridien, il est 0 h. à la pendule sidérale, et une étoile telle que ε d'Orion, qui a 5 h. 28 m. d'ascension droite au commencement de 1838, passant au méridien 5 h. 28 m. plus tard, on aurait l'heure de son passage qui serait précisément 5 h. 28 m. de l'horloge solaire. Mais le soleil par son mouvement annuel avançant chaque jour vers l'orient d'environ un degré, on saura donc pour une époque quelconque de l'année quel sera l'intervalle qui séparera le passage du soleil par le méridien de celui du point équinoxial, et par conséquent de celui de l'étoile ε d'Orion, puisque celle-ci passe 5 h. 28 m. plus tard que ce point.

Supposons, par exemple, qu'on demande à quelle heure passera cette étoile le 15 février 1838. Du 21 mars à midi au 15 février suivant il s'écoule 331 jours, pendant lesquels le soleil parcourt 326° 15′, d'occident en orient; c'est la quantité dont il est éloigné du point équinoxial. Donc lorsque celui-ci passe au méridien, le soleil doit encore parcourir pour y arriver par son mouvement diurne un arc de 326° 15′, ce qui, à raison de 4′ pour 1°, exige 21 h. 45′. Mais l'étoile ε passant 5 h. 28′ après l'équinoxe, il s'écoulera entre le passage de l'étoile et celui du soleil 21 h. 45′ moins 5 h. 27′ ou 16 h. 18′, quantité dont l'étoile précédera le soleil (1). Donc quand il sera midi, l'étoile aura passé depuis 16 h. 18′. Elle aurait donc à marcher pendant la différence de 16 h. 18′ à 24 h. pour se retrouver dans le méridien. Cette différence qui est de 7 h. 42′, exprime donc l'heure solaire de son passage après midi. Telle est l'heure à laquelle chacun de mes lecteurs pourra voir dans son méridien, le 15 février prochain, l'étoile centrale de la magnifique constellation d'Orion. Mais il faut remarquer que ce calcul n'est qu'un à peu près et que des réductions convenables amèneraient quelques minutes de différence. Car 1° nous avons calculé le mouvement rétrograde du soleil en 331 jours comme s'il était uniforme; ce qui n'est pas, et nous donne une erreur de 1° 45′ au moins,

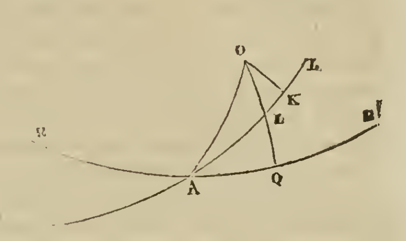
(1) 5 h. 28′ sidérales ne valent que 5 h. 27′ solaires, à raison d'une différence d'environ 4′ par jour. Il est clair qu'il faut réduire les deux temps qui sont hétérogènes à une même unité.

et par suite 7′ en trop, ce qui réduit l'heure cherchée à 7 h. 35′; 2° nous avons supposé que le soleil était dans l'équinoxe le 21 mars, tout juste à midi; ce qui n'arrive guère et peut nous donner une erreur de 2′ de temps. Je ne parle pas de deux autres moindres causes d'erreur, inutiles à considérer ici, eu égard au but que nous nous proposons dans ce moment.

29. Les procédés que nous venons de passer en revue servent non seulement à déterminer la position des astres fixes comme sont les étoiles, mais aussi le lieu variable du soleil et des planètes. En mesurant ainsi chaque jour leur ascension droite et leur déclinaison lors de leur passage au méridien, on peut marquer sur un globe céleste la série de points qu'ils parcourent, et connaître la direction précise de leur mouvement. C'est ainsi qu'on a reconnu d'abord leurs orbites, et qu'on a constaté que ces courbes et en particulier le cercle annuel du soleil *étaient des courbes planes.* En effet, dans ce dernier cas, le soleil parcourant les divers points de l'écliptique, S S′ (*fig.* 10), sa déclinaison SQ, et son ascension droite forment avec l'écliptique AS un triangle rectangle sphérique dont l'angle A serait toujours le même pour toutes les positions du soleil. Aussi étant donné cet angle, et l'ascension droite, outre l'angle droit en Q, on peut calculer la déclinaison SQ. Or *toutes les déclinaisons observées sont égales aux déclinaisons calculées;* ce qui n'aurait pas lieu si la courbe ASS′ n'était pas plane comme l'a supposé le calcul. On arrive à la même conclusion, en remarquant que les déclinaisons observées des deux côtés de l'équateur à égale distance des deux points équinoxiaux sont égales. Dans ces positions opposées le soleil est donc toujours aux deux extrémités d'un diamètre passant par le centre de la terre. Donc l'*écliptique est une courbe plane,* et il en est de même des orbites planétaires.

30. Quoique la position du soleil et des planètes soit déterminée comme celle des étoiles par l'ascension droite et la déclinaison, on préfère les rapporter à un autre système de coordonnées, en remplaçant l'équateur par l'écliptique, l'origine restant toujours au point équinoxial. Au lieu d'abaisser l'arc OQ perpendiculaire sur l'équateur (*fig.* 11), ce qui constitue la déclinaison, on abaisse l'arc OK perpendiculaire sur l'écliptique. L'arc

Fig. 11.



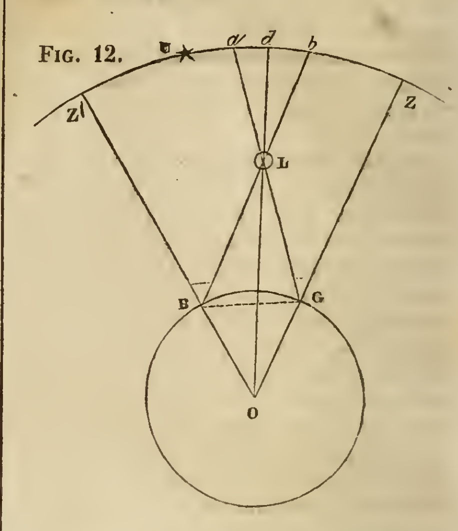

OK qui remplace la déclinaison est la *latitude* de l'astre; et l'arc AK qui remplace l'ascension droite AQ en est la *longitude.* Le soleil étant toujours dans l'écliptique, sa latitude est toujours zéro; de sorte que sa position est toujours fixée par un seul élément qui est la longitude. Du reste on les compte de la même manière et dans le même sens que l'ascension droite et sa déclinaison.

C'est au moyen de ces derniers élémens qu'on détermine les autres par le calcul. En effet, trois parties étant connues dans un triangle sphérique, on peut calculer les trois autres. Or dans le triangle rectangle OQA (*fig.* 11), on connaît, outre l'angle droit en Q, les arcs OQ, AQ qui sont la déclinaison et l'ascension droite. On calculera donc l'hypoténuse OA, et l'angle OAQ; duquel retranchant l'angle LAQ obliquité connue de l'écliptique, on en tire l'angle OAL, qui appartient au second triangle sphérique OKA. Or on connaît de plus dans celui-ci, outre l'angle droit en K, l'hypoténuse OA qu'on vient de calculer; on pourra donc déterminer les deux autres côtés AK, OK, qui sont la longitude et la latitude. Il est inutile de désigner les formules trigonométriques qu'il faut employer ici.

31. L'extrême précision qui est néces-

saire dans la plupart des observations astronomiques, et qui en fait le mérite, exige qu'on tienne compte dans la mesure des hauteurs de deux sortes de corrections généralement fort petites, et sans lesquelles elles seraient néanmoins empreintes d'une sorte de grossièreté. Quand on pense que la découverte de l'aberration de la lumière, phénomène dû au mouvement annuel de notre globe, dont il forme la meilleure démonstration, repose sur une immense quantité d'observations angulaires comprises entre 0″ et 20″; que celle de la nutation de l'axe repose sur des observations de 8″; que la connaissance des diamètres planétaires dépend d'une mesure qui ne va parfois qu'à 4″; enfin que le mouvement propre des étoiles repose sur des observations plus délicates encore, on concevra aisément l'importance que les astronomes doivent attacher à l'extrême précision de leurs élémens. Les corrections dont je veux parler sont celles de la *réfraction* et de la *parallaxe;* commençons par la dernière.

32. Tout le monde sait qu'un objet observé de divers points de vue se projette pour le spectateur en des points différens d'une surface quelconque située en arrière. Il en est de même du soleil et des planètes, qui, vus de différens points du globe, paraissent à l'observateur en des points différens de la voûte céleste. Ainsi l'astre L (*fig.* 12) paraîtra en *a* à l'observateur G, en *b* à l'observateur B; un spectateur placé au centre de la terre O le verrait se projeter en *d*. D'où il résulte, pour ainsi dire, que les divers observateurs ne voient point le même astre puisqu'ils fixent au même instant des points du ciel *a*, *d*, *b*, tout à-fait différens. Aussi l'un affirmera-t-il que la planète L est éloignée d'une étoile U d'une quantité angulaire U*a* égale 5° par exemple, tandis que les autres constateront qu'elle en est distante des quantités U*d* et U*b*, qui seraient de 8° et 13°. De là une confusion complète qui n'aurait pas lieu si les observateurs étaient placés au centre de la terre; car pour tous la planète serait en *d*, et la distance à l'étoile U serait unique, savoir l'arc *ad*. Cette unité nécessaire exige qu'on puisse réduire les observations angulaires faites à la surface du globe à ce qu'elles seraient si elles étaient faites au centre. C'est la différence entre ces observations qu'on nomme la *parallaxe*. Or voici comment on parvient à la calculer.




Soient deux observateurs B, G, que nous supposerons d'abord placés sur un même méridien. Ils mesureront la distance de l'astre à leurs zéniths respectifs; ce qui donnera les angles ZG*a*, Z′B*d*; et par conséquent leurs supplémens LGO, LBO. Si les positions géographiques des deux observateurs sont connues, on connaîtra l'arc BG qui les sépare, et qui sera égal à la somme ou à la différence de leurs latitudes, selon qu'ils seront situés de différens côtés de l'équateur ou du même côté. Cet arc BG étant la mesure de l'angle au centre O, on connaîtra donc celui-là; et en le retranchant de 180°, on aura la somme des deux autres angles du triangle BOG; lequel étant isoscèle, on connaîtra chacun des deux angles en B et en G. En prenant pour unité le rayon de la terre, connu ou inconnu, on pourra donc calculer la corde BG. Cela posé, on connaîtra trois parties dans le triangle BGL, savoir la base BG, par ce qui précède, et les deux angles adjacents, puisqu'ils sont les différences entre les supplémens des distances zénithales, et les angles du triangle BOG. Donc on pourra calculer les autres parties du triangle LBG, et entre autres le côté BL. Enfin dans le triangle LBO on connaîtra encore trois par-

ties; savoir LB qu'on vient de calculer; BO rayon du globe, pris pour unité; enfin l'angle LBO complément de la distance zénithale Z'. Donc on peut calculer les autres parties, et spécialement la distance LO du centre de la planète au centre du globe, qui sera ainsi donnée en rayons de la terre. C'est là un résultat important sur lequel nous reviendrons; mais que nous ne traitons ici qu'incidemment, eu égard à la parallaxe dont il est un élément indispensable.

Cela posé, nous pouvons aussi calculer l'angle BLO dans le même triangle. Cet angle est égal à son opposé par le sommet $dLb$, qui a pour mesure l'arc $db$ lequel est la parallaxe d'après notre définition, si des deux observateurs l'un est placé au centre du globe. Or l'angle Z'BL extérieur au triangle LBO étant égal à la somme des deux intérieurs opposés, il s'ensuit que l'un de ceux-ci ou l'angle O est égal à Z'BL — BLO; donc *l'angle réduit au centre est égal à la distance zénithale observée, moins la parallaxe.* On voit donc qu'il faut toujours *retrancher* de la distance zénithale observée la valeur de la parallaxe; ou, ce qui revient au même, l'*ajouter* à la hauteur horizontale; d'où l'on voit que la parallaxe déprime les astres, ou autrement les fait voir moins élevés qu'ils ne sont. Telle est la première correction à faire à l'observation des hauteurs.

33. Le procédé que nous venons d'indiquer fait concevoir le moyen absolu de réduire une observation au centre; cependant on reconnaît aisément qu'il est inadmissible dans la pratique, puisque pour chaque observation à réduire, il exigerait le concours de deux observateurs placés à une grande distance l'un de l'autre sur le globe. Mais en partant de ces principes on arrive facilement à des formules simples qui n'exigent pour chaque planète qu'une seule double observation, au moins pour tout le temps qu'elle peut être censée demeurer à même distance de la terre; de sorte que pour chaque distance zénithale donnée on tire de ces formules la valeur de la parallaxe correspondante (1).

34. Nous avons supposé d'abord les deux observateurs sous le même méridien. Si cela n'était pas, l'observateur B en tournant avec son méridien, jusqu'à venir prendre la position qu'avait l'observateur G, verra toujours l'astre à sa même distance zénithale, si celui-ci ne change pas sensiblement de déclinaison

(1) Voici comment on parvient à ces formules : Soit la distance LO connue ou inconnue du centre de la planète au centre de la terre représentée par $d$, le rayon du globe étant $r$. Soit aussi $z'$ la distance zénithale observée en B à un moment quelconque, et $p$ la parallaxe BLO. On a dans le triangle LBO... $\sin p : \sin z' :: r : d$... (car l'angle LBO a le même sinus que la distance zénithale dont il est le supplément)... d'où... $\sin p = \frac{r}{d} \sin z'$...(1)... Cette relation ayant lieu quel que soit $z'$, est vraie pour $z' = o$; soit H la parallaxe correspondante à ce cas, et qu'on appelle *parallaxe horizontale*, tandis que toute autre $p$ se nomme *parallaxe de hauteur*, on aura $\sin z' = 1$, d'où $\sin H = \frac{r}{d}$. Quantité constante pour chaque planète, $d$ étant lui-même supposé constant. Substituant dans la première équation, cette valeur de $\frac{r}{d}$, on a...(2)... $\sin p = \sin H \sin z'$; qui donne la parallaxe de hauteur pour une distance zénithale quelconque en fonction de la parallaxe horizontale; quantité constante qu'il s'agit de déterminer une fois pour toutes.

Supposons faite la double observation que nous avons exposée ci-dessus, et soient $z$ et $z'$ les deux distances zénithales observées. Soient d'ailleurs $p$ et $p'$ les deux parallaxes correspondantes. On aura conformément à l'équation (2)..... $\sin p = \sin H \sin z$... et $\sin p' = \sin H \sin z'$. Vu la petitesse des parallaxes, qui pour toutes les planètes moins la lune ne dépasse pas 40″, et pour la lune elle-même ne va pas à 1°, on peut substituer les arcs à leurs sinus; ce qui change les deux relations ci-dessus en celles-ci... $p = H \sin z$... $p' = H \sin z'$... d'où en additionnant... $p + p' = H(\sin z + \sin z')$... d'où

$$H = \frac{p+p'}{\sin z + \sin z'} = \frac{p+p'}{2 \sin \frac{1}{2}(z+z') \cos \frac{1}{2}(z-z')}.$$

Or $p + p'$ n'est autre chose que l'angle BLG, qui est connu par les autres angles du quadrilatère LBOG, qui sont les complémens de $z$ et $z'$ et l'angle compris entre les positions des observateurs, qui sont connues par hypothèse. Nous verrons comment ce procédé se modifie pour la lune quand nous traiterons de la mesure de sa distance à la terre.

D'après ce qui précède, on voit qu'on peut définir la parallaxe d'un astre, *l'angle sous lequel on verrait du centre de l'astre le rayon de la terre* qui correspond au lieu de l'observateur. Dans la parallaxe horizontale, le rayon terrestre est vu par une tangente au globe; c'est la plus grande des parallaxes.

dans l'intervalle de quelques heures. Dans le cas contraire on tiendrait compte pour ces quelques heures du changement de déclinaison, en répartissant proportionnellement le changement qui se produit en 24 heures au lieu de l'observateur G.

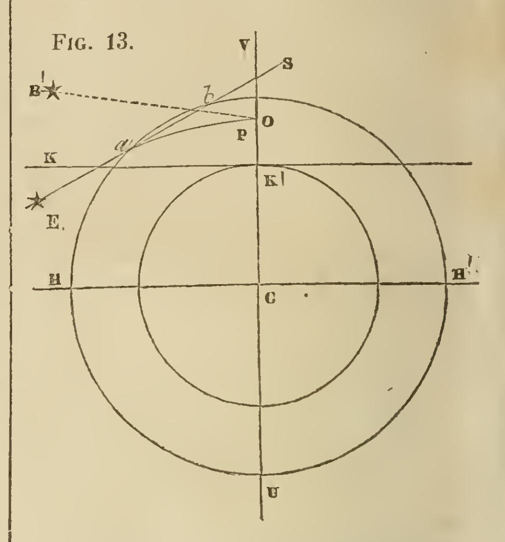
35. Les angles parallactiques sont en général très petits. La parallaxe horizontale de la lune, c'est-à-dire, celle qui a lieu quand l'observateur a la lune dans son horizon (cas de l'angle maximum), a une valeur moyenne de 57′. Mais celle des planètes est incomparablement plus petite ; celle du soleil n'est guère que de 8″, et en général elle diminue comme la distance de l'astre augmente. J'ai dit *valeur moyenne*, parce que la distance des planètes et du soleil à la terre variant sans cesse, la parallaxe varie aussi, puisqu'elle est une fonction de cette distance. Enfin comme elle est aussi une fonction du rayon de la terre, et que par suite de l'aplatissement du globe, ce rayon n'a pas partout même longueur, la parallaxe varie encore en raison du lieu de l'observateur. Mais ce dernier effet n'est sensible que pour la lune, vu sa grande proximité ; et encore ne dépasse-t-il pas une douzaine de secondes.

36. Un fait fort remarquable, est *que les étoiles n'ont pas de parallaxe sensible;* de sorte que les rayons visuels de deux observateurs aussi éloignés que possible sur le globe et dirigés vers une même étoile, ne se rencontrent qu'à une distance tellement grande qu'ils semblent parallèles. Ce fait dont nous avons déjà remarqué l'analogue (11) prouve que *les dimensions de la terre ne sont qu'un point en comparaison de sa distance aux étoiles.* Car la distance à laquelle deux parallèles se rencontrent est aussi infinie par rapport à leur distance mutuelle qui est ici le diamètre de la terre. Nous verrons plus tard que des dimensions incomparablement plus grandes que celui-ci ne sont elles-mêmes que des points par rapport à cette distance.

37. La seconde correction à faire aux observations de hauteur est celle de la *réfraction.* Tout le monde sait qu'un rayon lumineux passant obliquement d'un milieu dans un autre est dévié de sa direction primitive; de telle sorte qu'en passant d'un milieu plus rare dans un plus dense, il s'approche de la normale au point d'entrée dans celui-ci. Or la sensation que produit en nous le choc de la lumière sur la rétine, doit nous faire rapporter l'objet qui nous l'envoie dans la direction du rayon lumineux au moment où celui-ci affecte notre organe; l'objet sera donc déplacé et vu autre part qu'en son lieu réel.

Cela posé, soit (*fig.* 13) l'anneau HUH′b

FIG. 13.




une coupe de l'atmosphère terrestre, enveloppant le cercle CK′ qui représente la terre; les dimensions de l'anneau sont relativement fort exagérées pour la commodité de la figure. Soient HH′ l'horizon rationnel, et KK′ l'horizon sensible qui se confond avec lui. Une étoile E qui peut être même au dessous de l'horizon, enverra en tous sens des rayons lumineux tels que E*a*S qui passent *du vide* dans l'air et par conséquent d'un milieu plus rare dans un plus dense. Ces rayons au lieu de suivre dans l'atmosphère leur direction primitive E*a*S, s'infléchiront en entrant dans l'atmosphère en *a;* mais de plus le rayon réfracté, au lieu de suivre dans son écart une direction rectiligne, se courbera d'une manière continue suivant *a*O parce qu'il traversera en approchant de la terre des couches d'air de plus en plus denses, ce qui produira autant de réfractions différentes et par conséquent autant de changemens de direc-

tion qui constitueront une ligne polygonale ; laquelle, vu la continuité de l'action, deviendra une courbe. Par le moyen de celle-ci, le rayon lumineux qui se serait perdu suivant $a$S bien loin de l'œil d'un observateur placé en O pourra donc arriver à celui-ci. Mais l'œil sentant le choc de la lumière suivant la direction de l'élément qui le frappe en dernier lieu, l'observateur percevra l'étoile sur le prolongement de cet élément OP, en E', comme si le rayon E$a$O fût parti de ce dernier point. *La réfraction relève donc les astres ;* de sorte que dans toute observation verticale de hauteur il faut retrancher l'effet dû à cette cause.

Si KK' représente l'horizon, on voit qu'un astre E encore situé sous ce plan, peut par l'effet de la réfraction être visible au dessus. Aussi les astres paraissent-ils levés quelque temps avant leur lever réel et après leur coucher. Aux solstices, le soleil se lève ainsi à Paris plus de 4' avant d'être réellement arrivé à l'horizon ; et le jour *réel* est plus long de 8' que le jour théorique.

En général le lever *apparent* des astres a lieu lorsqu'ils sont arrivés à une distance de l'horizon d'environ 33' qui est la valeur moyenne de la réfraction près de ce cercle. Mais le moment du lever réel dépend de l'étendue de l'arc que l'astre décrit dans cet intervalle ; et celui-ci dépend de la déclinaison et de la latitude. Aux pôles, le jour est ainsi alongé de plusieurs fois 24 heures.

L'effet de la réfraction diminue avec la hauteur depuis l'horizon où il est d'environ 33', jusqu'au zénith où elle est nulle. Elle n'est guère que d'une minute à la hauteur moyenne de 45°, et varie un peu avec la pression et la température. Vers l'horizon, les réfractions sont fort irrégulières et très variables, à cause des brumes et de toutes sortes de vapeurs qui occupent les régions basses. Aussi ne fait-on guère d'observations de hauteurs dans le voisinage de l'horizon.

La réfraction doit déformer les figures des astres et celles des constellations ; car, puisqu'elle diminue, la hauteur augmentant, les bords supérieurs seront moins relevés que les inférieurs, et par conséquent, l'astre et la constellation devront paraître aplatis. Aussi remarque-t-on souvent que le soleil, près de se coucher, a une figure ovale dont le grand axe est parallèle à l'horizon. Cependant, à parler rigoureusement, cette figure n'a pas un véritable axe de symétrie horizontale, à cause de l'inégalité des effets de la réfraction sur les bords opposés.

38. Cette déformation des figures sidérales, due à l'inégalité des réfractions, affecte également et d'une manière plus sensible encore, les cercles que décrivent les étoiles autour du pôle, et sert de base à la détermination expérimentale de la valeur de la réfraction pour les diverses hauteurs des astres. Supposons en effet connue la hauteur du pôle à Paris, et observons dans ses diverses positions une étoile qui passerait au zénith ou tout près du zénith, telle que α de Persée. Dans cette position, la réfraction étant sensiblement nulle, on connaîtra exactement sa distance polaire, qui sera le rayon du cercle *vrai* qu'elle décrit en vingt-quatre heures. Donc, on connaîtra sa hauteur horizontale *vraie* quand elle sera dans le méridien inférieur ; donc, en la comparant à la hauteur observée, on en déduira la valeur de la réfraction pour la hauteur vraie. Suivant l'étoile dans tous les points de sa courbe, dont les hauteurs vraies peuvent être calculées en conséquence de la distance polaire et de la position du pôle qui sont connues, on en déduira de la même manière les réfractions pour toutes les hauteurs comprises entre les limites précédemment déterminées. Il restera à connaître celles des points compris entre la limite inférieure et l'horizon. On y parviendra en faisant des observations analogues sur une étoile qui raserait l'horizon, et dont la distance polaire vraie sera connue par sa position méridienne supérieure, puisqu'elle sera alors dans une région pour laquelle on connaît les effets de la réfraction. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet auquel la précision obligée des observations astronomiques donne une haute importance.

39. Parmi les rayons qui, émanés du soleil, passent dans l'atmosphère, mais ne sont pas amenés par la réfraction à l'œil d'un observateur, il en est un certain nombre qui peuvent se *réfléchir* sur

les diverses couches de l'atmosphère, et de là arriver à nos yeux. C'est ainsi que, quoique l'eau se laisse très bien traverser par la lumière qui s'y réfracte comme dans l'air, un certain nombre de rayons se réfléchit néanmoins à sa surface, puisque celle-ci forme miroir et donne des images. L'atmosphère réfléchit donc un certain nombre de rayons; mais ces rayons, très peu nombreux, sont incapables de nous donner la sensation complète ou l'image de l'astre. Il en résulte donc un demi-jour qu'on observe le matin sous le nom d'*aurore*, le soir sous celui de *crépuscule*. Il est important de ne pas confondre cet effet de lumière avec le précédent.

A mesure que l'astre s'éloigne de l'horizon, le crépuscule s'affaiblit; et quoique cette teinte vague ne soit pas susceptible d'une mesure précise, on admet qu'il cesse et qu'il commence quand le soleil est à 18° au dessous de l'horizon. Sa durée varie donc pour chaque lieu avec l'époque de l'année. A Paris, dont la latitude est 48° 50′, le soleil étant éloigné de l'équateur au solstice d'été de 23° 28′ et du pôle de 66° 32′, se trouve donc à minuit abaissé au dessous de l'horizon de 66° 32′ — 48° 50′ = 17° 42′, quantité moindre que 18°. D'où il suit que le crépuscule dure toute la nuit, puisqu'il a lieu pour le plus grand abaissement du soleil. Dans les régions polaires, le crépuscule dure plusieurs mois.

40. Terminons par l'explication de quelques phénomènes qui sont de pures illusions de nos sens. On les attribue quelquefois à la réfraction : il est facile de se convaincre que cette cause y est entièrement étrangère, et que l'imagination y joue le principal rôle.

Il arrive souvent que les astres, et la lune en particulier, nous paraissent à l'horizon d'une grandeur exorbitante, et chacun de mes lecteurs peut se souvenir d'avoir vu quelquefois la lune large comme un tonneau. Or, ce n'est pas à la réfraction qu'il faut attribuer une telle apparence; car, 1° la réfraction a pour effet de raccourcir le diamètre vertical des astres, comme nous l'avons observé ci-dessus. Or, dans le cas actuel, même le diamètre vertical dépasse de beaucoup sa véritable valeur; 2° les instrumens à mesurer les angles ne donnent pas alors une valeur inusitée au diamètre des astres; ils donnent au contraire un démenti au témoignage des yeux. Celui-ci est donc passible d'une véritable illusion.

En second lieu, il est à remarquer que le ciel ne nous apparaît pas comme une voûte véritablement sphérique. Les parties voisines de l'horizon nous semblent beaucoup plus éloignées que la région zénithale; d'où résulte pour nous l'apparence d'une voûte *surbaissée*. Les phénomènes précédens peuvent être rapportés à celui-ci; mais en tout cas, voici leur explication commune.

Puisque les mesures angulaires démentent le témoignage de nos yeux, il en résulte certainement que ceux-ci sont dupes de quelque illusion. Or, ici, nous reconnaissons à cette illusion deux causes qui agissent concurremment, et peut-être même ne sont-elles pas les seules.

1° Lorsque nous voyons les astres à l'horizon, il existe entre eux et nous une foule d'objets dont la multiplicité nous donne le sentiment de la distance. A mesure que l'astre s'élève l'impression s'efface, parce que le terme de comparaison nous échappe. Nous devons donc juger l'astre plus éloigné de nous lorsqu'il est à l'horizon que lorsqu'il est au zénith. Donc, nous devons le juger plus grand, parce que nous savons, par une longue habitude, que les grands objets, en s'éloignant, n'offrent que de petites formes. L'imagination grossit donc alors les objets : elle est affectée par ce jugement de notre esprit, comme elle le serait par un ébranlement de la rétine, occasionné par un objet plus grand que celui qu'elle a en vue. Au zénith, au contraire, l'astre lui paraîtra plus petit, parce qu'elle le jugera rapproché. C'est ainsi que, vu en pleine mer par un œil inexpérimenté, un grand vaisseau paraîtra un petit objet qu'on supposera assez voisin, parce que les termes de comparaison manquent dans l'intervalle.

2° Mais cette cause n'agit pas seule; car elle ne suffirait pas à expliquer complétement le phénomène, puisqu'alors celui-ci serait constant, ce qui n'est pas. Or, voici une autre influence dont il faut tenir compte. Dans le jugement que nous portons sur la distance des objets, et par

suite sur leur grandeur, leur plus ou moins de clarté est un élément de la plus haute importance. Plus les objets s'éloignent, moins ils nous envoient de lumière dans un même espace; moins ils sont nets, plus leurs formes sont vagues et les accidens de leur surface indistincts. Donc, réciproquement, le défaut de netteté et de lumière est pour nous un caractère d'éloignement. Or, à l'horizon, les astres nous laissent parvenir moins de lumière, à cause de l'obliquité des rayons et de la densité des couches inférieures qui en dispersent un grand nombre; et cet effet est sensible par l'expérience journalière, puisqu'il est incomparablement plus facile de fixer le soleil à son lever et à son coucher, que lorsqu'il est au zénith. Donc, l'astre à l'horizon doit nous paraître plus éloigné; et l'on conçoit que suivant l'état de l'atmosphère qui modifie la quantité de lumière que l'astre nous envoie, il devra nous paraître tantôt plus, tantôt moins éloigné, et par suite, plus ou moins grand, selon la déduction nécessaire, qn'entraînée par nos habitudes, notre imagination en tire.

Les différens points du ciel nous envoyant des rayons de moins en moins obliques, à mesure qu'ils s'éloignent de l'horizon, une moins grande portion de lumière est perdue à mesure qu'ils approchent du zénith. Donc, la distance de ces points doit nous sembler décroître dans le même rapport; donc, la voûte nous paraîtra *surbaissée*.

Il reste encore à expliquer pourquoi le ciel nous paraît une voûte, et pourquoi cette voûte est colorée en bleu. Le ciel n'est au fond qu'un vide, un espace immense, qui, en cette qualité, doit être dépourvu de couleur, et nous paraître noir par conséquent. Mais l'air en masse réfléchit quelques rayons, qui lui donnent une couleur propre, et cette couleur est le bleu, qui est aussi, comme on sait, celle des eaux profondes. A mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, cette couleur perd quelque chose de son intensité, parce qu'on se trouve en face d'une moindre épaisseur atmosphérique, et par suite, le ciel paraît de plus en plus noir; c'est ce qu'on remarque au sommet des hautes montagnes et dans les grandes ascensions aérostatiques.

Quant à la sphéricité apparente du ciel, c'est celle de la couche d'air qui réfléchit les rayons qui nous rendent l'atmosphère visible. L'impression que nous en recevons nous fait rapporter à une certaine distance les dernières des molécules qui réfléchissent jusqu'à nous une lumière sensible. Or, comme tous ces points doivent être à égales distances de l'œil, puisque tout est semblable dans toutes les directions, l'œil doit les rapporter aussi à des distances égales. Donc, ils doivent former une surface sphérique dont l'œil est le centre, mais dont la forme est modifiée par les causes que nous avons signalées précédemment.

41. Maintenant que nous possédons avec toute la précision possible la topographie céleste, nous pouvons procéder à la recherche de la figure et des dimensions de notre globe, dont la connaissance du ciel est l'élément fondamental. D'ailleurs, la correction parallactique repose sur l'hypothèse de la sphéricité du globe : c'est ce qu'il faut constater d'abord, et ce qui fera le sujet de la prochaine leçon.

L.-M. DESDOUITS,

Professeur de physique au Collége Stanislas.

# Littérature.

## COURS SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA LITTÉRATURE.

### LITTÉRATURE HÉBRAIQUE.

CINQUIÈME LEÇON (1).

Dans la leçon précédente, nous avons indiqué les caractères généraux des livres historiques de la Bible, et nous avons analysé les plus anciens de ces livres. Ceux auxquels nous sommes parvenus présentent le récit de l'importante révolution opérée dans les institutions politiques du peuple de Dieu par l'établissement de la monarchie; ce qui leur a fait donner le nom de livre des *Rois* ou des *Royaumes*. Le livre des *Juges*, court, obscur et plein de lacunes, ne donne que bien peu d'éclaircissemens sur ce que fut le gouvernement des Israélites pendant le long espace de temps qui s'étend de Josué à Samuel; nous en sommes réduits aux conjectures sur ce qu'était en réalité la magistrature des juges (2), sur leurs attributions, l'étendue de leur autorité, la manière dont elle se transmettait, et sur beaucoup d'autres questions du même genre. Ce que nous voyons plus clairement, c'est que cette forme de république théocratique, très bonne et très convenable pour les Hébreux, s'ils eussent été fidèles aux lois de Moïse, ne pouvait pas convenir longtemps à une race grossière, indocile, toujours entraînée vers l'idolâtrie et ses désordres, toujours obligeant Dieu à la livrer à ses ennemis pour la punir et l'éprouver. Au milieu des troubles, des guerres, des vicissitudes continuelles qui remplissent l'époque des Juges, on voit le lien fédéral entre les tribus israélites se relâcher de plus en plus, l'unité nationale se maintenir à peine, et une sorte d'anarchie s'établir partout : « Il n'y avait pas de roi en Israël, dit le texte sacré, et chacun faisait ce qui lui paraissait convenable (1). » Il y avait plus de liberté que n'en comportait l'état moral des Israélites, et c'est là ce qui rendit nécessaire l'établissement de la royauté, principe d'unité et de concentration avec l'aide duquel le peuple hébreu assujétit les peuplades chananéennes qui l'avaient tant gêné jusque là, et devint une forte et puissante nation. David et Salomon, le roi guerrier et le roi pacifique, apparaissent au commencement de cette période, comme Moïse et Josué au commencement de la période précédente, pour fonder et inaugurer un nouvel ordre de choses; mais l'éclat et la prospérité de la monarchie ne vont pas au delà de ces deux premiers règnes, et dès le petit-fils de David, on voit commencer une série de malheurs mérités qui vont aboutir, de revers en revers, à la destruction complète des deux royaumes israélites par des conquérans étrangers.

Toute cette histoire est renfermée dans les quatre livres des *Rois*, dont les deux premiers, appelés aussi livres de *Samuel*, sont consacrés tout entiers au premier essai de royauté tenté avec Saül, et aux divers événemens de la vie et du règne de David. Les deux autres suffisent à l'historien pour raconter tout ce qui s'est passé entre l'inauguration du temple de Dieu par Salomon et son renversement par Nabuchodonosor, bien que cet intervalle comprenne quatre siècles. Il est à remarquer que les écrivains sacrés, d'ordinaire brefs et concis dans leurs narrations, s'arrêtent pourtant avec complaisance, alongent leurs récits et multiplient les détails lorsqu'ils ont à parler de quelqu'un de ces favoris du Seigneur, de ces hommes selon le cœur de Dieu,

(1) Voir la 4e leçon dans le no 15, tome III, pag. 35.

(2) Le mot hébreu qu'on traduit par *juges* est *sophetim*. Les premiers magistrats de Carthage s'appelaient *suffètes*. C'est évidemment le même nom.

(1) Jud., XVII, 6.

dont la vie figure d'avance par quelque côté celle du Messie. Ainsi font-ils pour Abraham, Isaac et Jacob; ainsi pour Moïse et pour Josué; ainsi, dans les livres qui nous occupent, pour Samuel et surtout pour David, que le texte sacré nous fait admirablement connaître. Les deux premiers livres des *Rois*, qui sont tout pleins de ce grand homme, et où tout se rapporte à lui, pourraient être considérés comme une sorte d'épopée, sinon par la forme, au moins par l'unité réelle de l'action qui est l'établissement définitif de la royauté dans Israël, par le caractère des principaux personnages et surtout par le style simple et grand à la fois, qui est bien celui de la belle poésie épique. Herder (1) remarque fort bien à ce sujet que ce style est celui de tous les historiens de l'antiquité véritablement naturels et vrais, d'Homère, d'Hérodote, de Xénophon quand il ne philosophe pas, de Tite-Live quand il ne fait pas de morceaux oratoires. Rien n'est plus attachant que l'histoire ainsi écrite sans rhétorique, sans dissertations, présentant les choses comme elles sont arrivées, et laissant la moralité sortir toute seule des faits; mais pour bien sentir tout ce qu'il y a d'exquis dans cette belle manière antique, il faut le goût du simple et du vrai, chose bien rare dans une époque de recherche et d'exagération comme la nôtre.

Le début du premier livre des *Rois* a quelque chose de fort touchant. C'est la vive peinture de la douleur d'une pauvre femme stérile, Anne, femme d'Elcana, qui crie vers le Seigneur pour qu'il retire d'elle cet opprobre, et qui promet de lui consacrer son fils, s'il lui en donne un. Sa prière est exaucée, et elle met au monde le dernier des juges et l'un des plus grands prophètes d'Israël. Samuel naît d'une stérile, comme Isaac, comme Samson, comme plus tard Jean-Baptiste, enfans de grâce et de prière, dont la naissance miraculeuse annonce la naissance bien plus miraculeuse encore du Fils de Marie. Anne, en qui l'ivresse de la joie (2) a remplacé celle de la douleur, chante un admirable cantique (1), dont le mouvement lyrique ressemble beaucoup à celui du cantique de la sainte Vierge dans l'Évangile de saint Luc. C'est d'abord un cri de joie : « Mon cœur a tressailli dans le Seigneur, et toute ma force s'est relevée par lui. Ma bouche s'ouvre librement contre mes ennemis; car je me suis réjouie dans ton secours. » Elle exalte ensuite la grandeur et la puissance du Seigneur, *le Dieu des sciences, celui qui prépare nos pensées;* expressions bien dignes d'être méditées. Comme Marie dans le *Magnificat*, elle le loue surtout de ce qu'il aime à abaisser les orgueilleux, à relever les petits et les humbles. « L'arc des forts a été brisé, et les faibles ont été armés de force. Ceux qui étaient rassasiés se sont engagés pour du pain, et ceux qui avaient faim ont été rassasiés : la stérile a enfanté plusieurs enfans, et celle qui avait plusieurs fils a dépéri. Le Seigneur fait mourir et fait vivre : il fait descendre dans les enfers et en retire. Il appauvrit et enrichit; il abaisse et relève. Il tire l'indigent de la poussière pour le faire asseoir avec les princes et lui donne un trône de gloire : car au Seigneur sont les fondemens de la terre et sur eux il a placé le monde. » Le cantique se termine par un mouvement prophétique qui peut s'appliquer à la fois à David, roi futur d'Israël, que Samuel doit inaugurer, et au Messie lui-même. « Le Seigneur jugera les extrémités de la terre; il donnera l'empire à son roi, et élèvera la gloire de son Christ. » Ces magnifiques hymnes, dont le récit des faits est entrecoupé, sont un ornement propre aux historiens sacrés, et qui valent au moins, selon nous, les discours d'apparat des anciens et les dissertations politiques des modernes. Les hymnes ainsi conservés sont évidemment des monumens de poésie populaire contemporains des faits qu'ils célèbrent, et, indépendamment de leur valeur poétique, ils fournissent à qui sait les étudier des renseignemens précieux sur les mœurs, les idées et les croyances des Israélites aux diverses époques de leur histoire.

(1) Herder. *Briefe das studium der Theologie betreffend.*, 3e Brief.

(2) Æstimavit ergo eam Heli temulentam, et dixit ei : usquequò ebria eris? I *Reg.*, I, 13.

(1) I *Reg.*, II, 1.

Samuel, consacré à Dieu par sa mère, grandit dans le temple, « agréable à Dieu et aux hommes. » Dès son enfance, l'Éternel s'entretient avec lui pendant la nuit, et le charge d'annoncer au grand prêtre Héli la punition de sa tolérance pour les débauches et les exactions de ses fils. Après la mort de celui-ci, il devient juge d'Israël et brise le joug des Philistins. Enfin, quand il a vieilli, le peuple lui demande un roi, *comme en ont toutes les nations*. « Ces paroles déplurent à Samuel, parce qu'ils avaient dit : « Donne-nous un roi qui nous juge. » Et Samuel pria vers le Seigneur, mais le Seigneur lui dit : « Ecoute la voix du peuple dans tout ce qu'ils te disent : car ce n'est pas toi qu'ils ont rejeté ; c'est moi, pour que je ne règne plus sur eux. Comme toutes les actions qu'ils ont faites depuis le jour où je les ai tirés de l'Égypte jusqu'à ce jour : ils m'ont abandonné pour servir des dieux étrangers : ainsi en agissent-ils aussi envers toi. Et maintenant obéis à leur voix et annonce-leur le droit du roi qui doit régner sur eux (1). » Alors Samuel leur fait l'énumération souvent citée des prérogatives de la royauté, telle qu'elle existe encore en Orient : il leur annonce qu'ils crieront un jour vers le Seigneur pour être délivrés de leur roi. « Mais le peuple ne voulut pas écouter la voix de Samuel, et ils dirent : « Point du tout ; il y aura un roi sur nous, et nous serons, nous aussi, comme toutes les nations. Notre roi nous gouvernera ; il sortira devant nous et conduira nos guerres (2). » On aperçoit ici les raisons qui font désirer la royauté aux Israélites : c'est une sorte de honte de la simplicité de leur gouvernement et de leurs mœurs comparée à l'éclat plus grand et aux allures plus fastueuses que donnent à leurs voisins ces rois qui marchent à leur tête et les mènent au combat. Voilà aussi pourquoi Samuel dans son discours a tant insisté sur le prix auquel il leur faudra acheter ces pompes monarchiques nourries du plus pur de leur substance. Au reste, la royauté leur apporta promptement cet éclat et ce faste qui les éblouissaient ; et il y a peu d'années entre Saül revenant des champs derrière ses bœufs et Salomon assis sur son trône d'or et d'ivoire, et étonnant l'Orient par sa magnificence.

(1) I *Reg.*, VIII, 6.
(2) I *Reg.*, VIII, 19.

Les chapitres où l'élection de Saül est racontée présentent des scènes pleines de grâce et de naïveté. L'historien nous parle d'abord de la beauté et de la force de Saül, choses si prisées dans les anciens temps : « Nul des enfans d'Israël n'était plus beau que lui, et il dépassait le peuple de toute la tête. » Il va avec un serviteur chercher les ânesses de son père qui se sont égarées, et après avoir fait sans succès une longue route, il apprend qu'il y a un homme de Dieu, un *voyant*, dans la ville près de laquelle il se trouve. Mais il n'ose aller le consulter, parce qu'ayant épuisé toutes ses provisions, il n'a plus rien qu'il puisse lui offrir : c'est du reste encore l'usage de tous les peuples arabes de ne jamais se présenter devant quelqu'un sans lui offrir un présent. Le serviteur de Saül donne à son maître une petite pièce d'argent qui lui reste, et tous deux se rendent à la ville où est Samuel. Des jeunes filles qui vont puiser de l'eau leur enseignent le chemin ; ce qui rappelle agréablement ces autres scènes de la Bible où Éliézer, Jacob, Moïse, font des rencontres semblables. Samuel, averti d'avance par Dieu, annonce au jeune Saül ce qui lui est réservé. Il lui fait prendre la meilleure place au festin qui suit le sacrifice, et lui fait présenter l'épaule de la victime ; puis il lui verse l'huile sainte sur la tête. Plus tard, il assemble le peuple et fait proclamer Saül, malgré quelque opposition bientôt réduite au silence par une brillante victoire sur les Ammonites. Alors Samuel voyant le roi qu'il a inauguré reconnu de tout le peuple, abdique le pouvoir en présence d'Israël. « Or, Samuel dit à tout Israël : « Voici que « j'ai obéi à votre voix en tout ce que « vous m'avez dit, et j'ai établi un roi « sur vous. Et maintenant le roi marche « devant vous, mais moi j'ai vieilli et « mes cheveux ont blanchi ; mes enfans « sont avec vous, et moi j'ai marché devant vous depuis ma jeunesse jusqu'à « ce jour. Rendez témoignage de moi « devant le Seigneur et devant son oint : « de qui ai-je pris le bœuf ou l'âne, de

« qui ai-je accepté un présent pour fer-« mer l'œil sur lui ? Je vous le rendrai « aujourd'hui. » Et ils lui répondirent : « Tu ne nous as pas fait violence, tu ne « nous as pas opprimés, tu n'as rien pris « à personne. » Et il leur dit : « Le Sei-« gneur est témoin contre vous, et son « oint est témoin en ce jour que vous « n'avez rien trouvé dans mes mains. » Et ils répondirent : « Il en est témoin. » Alors Samuel, comme Moïse, comme Josué à leurs derniers momens, adresse au peuple et au roi des exhortations mêlées de menaces. Après leur avoir rappelé tout ce que Dieu a fait pour leurs pères, il leur reproche de nouveau le péché qu'ils ont commis en demandant un roi, et il les engage pourtant à ne pas craindre ; « car, dit-il, le Seigneur n'abandonnera pas son peuple, à cause de son grand nom ; parce que le Seigneur a fait serment de faire de vous son peuple. Quant à moi, à Dieu ne plaise que je pèche contre le Seigneur en m'abstenant de prier pour vous. Je vous enseignerai le bon et droit chemin. Craignez donc le Seigneur, et servez-le en vérité de tout votre cœur ; car vous voyez les grandes choses qu'il a faites parmi vous. Si vous persévérez dans le mal, vous et votre roi périrez pareillement. »

Ces terribles paroles terminent le discours de Samuel, et le triste pressentiment qu'elles annoncent ne tarde pas à être justifié. Saül, d'abord humble et doux comme un enfant, devient bientôt indocile et superbe : la faveur populaire et l'enivrement du pouvoir lui tournent la tête ; une première désobéissance à Dieu et à son prophète est suivie d'une seconde beaucoup plus grave. Aux reproches de Samuel, il répond par des excuses sans bonne foi. Il prétend que s'il a conservé les troupeaux des Amalécites qu'il lui était ordonné d'égorger, c'était pour les offrir en holocauste au Seigneur. Et Samuel lui dit : « Le Seigneur veut-il des holocaustes et des victimes, et n'aime-t-il pas mieux qu'on obéisse à sa voix ? L'obéissance vaut mieux que les victimes : être docile est préférable à la graisse des béliers : la rébellion est comme le péché de la divination, et le refus d'obéir comme l'idolâtrie. Lorsque tu as rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur t'a rejeté pour que tu ne sois plus roi. » Samuel, toutefois, quoiqu'il ait été chargé de prononcer cette sentence, pleure sur Saül ; mais Dieu lui ordonne d'aller verser l'huile sainte sur le fils d'Isaï, choisi par lui pour régner sur Israël. Rien n'est plus remarquable que la scène où Samuel passe tour à tour en revue les sept fils d'Isaï. « Lorsqu'ils furent entrés, il regarda Eliab et dit : « L'oint du Sei-« gneur n'est-il pas devant lui ? » Mais le Seigneur lui dit : « Ne fais pas attention « à son visage ni à la hauteur de sa taille, « car je l'ai rejeté. Je ne juge pas à la « manière de l'homme ; car l'homme s'en « rapporte à ses yeux, mais le Seigneur « voit le cœur (1). » Les frères de celui-ci sont également rejetés, et Samuel s'informe si Isaï n'a pas un huitième fils. On lui répond qu'il reste encore le plus jeune, lequel fait paître le troupeau. C'est celui-là que l'Éternel a choisi et sur qui son prophète répand l'huile sainte. Il est à peine besoin de faire remarquer combien Dieu prend à tâche de bien imprimer l'idée de sa toute-puissance, du néant de tout ce que les hommes estiment, de son aversion pour les superbes et du plaisir qu'il prend à tirer les plus grandes choses de ce qu'il y a de plus petit aux yeux du monde. Ces leçons d'humilité données à l'homme abondent dans l'histoire sainte, mais elles sont bien souvent perdues. Elles ne le furent pas du moins pour David : de là les faveurs signalées dont il fut l'objet.

Nous l'avons déjà dit, la peinture du caractère de David est ce qui donne aux deux premiers livres des *Rois* un peu de l'unité d'un poëme héroïque. Quel intérêt dans l'histoire de cet homme, tour à tour humble berger gardant les troupeaux de son père, guerrier sauveur d'Israël, chef de proscrits, roi puissant et glorieux, auquel n'a manqué aucune des grandeurs ni aucune des misères de l'humanité, pas même le crime ; et pour achever son portrait, le plus grand des poëtes lyriques et le plus clairvoyant des prophètes. Si on le compare à tous les héros réels ou imaginaires de l'antiquité profane, on verra qu'il s'en sépare par un cachet de douceur, de tendresse, de

(1) I *Reg.*, XVI, 6.

générosité qu'on chercherait vainement dans les hommes chantés par Homère ou célébrés par les historiens grecs ou latins, et qui est déjà un pressentiment du Christianisme. David ressemble par beaucoup d'endroits aux guerriers chrétiens du moyen âge; et s'il est vrai qu'on trouve chez presque tous les peuples le germe de la belle institution de la chevalerie, nulle part cependant on ne rencontre rien qui se rapproche autant du type idéal du chevalier. Il manque, il est vrai, à David la galanterie et le culte des *dames*, choses qui ne pouvaient être même rêvées avant la réhabilitation de la femme par le Christianisme. Les femmes jouent un assez grand rôle dans son histoire, témoins Michol, Abigaïl et Bethsabée; mais s'il les aime, c'est en maître et un peu à la façon des sultans de l'Orient. A cela près, que de côtés chevaleresques en lui! sa fraternité d'armes avec Jonathas, son respect pour Saül son persécuteur, et la générosité avec laquelle il épargne sa vie; la douleur qu'il fait éclater à la mort de cet implacable ennemi; son amour pour ses soldats; son dévoûment pour son peuple, lorsqu'il choisit parmi les fléaux dont Dieu veut frapper Israël, le seul qui puisse l'atteindre comme le dernier de ses sujets; tous ces traits et bien d'autres qu'on pourrait citer composent un des caractères les plus grands et les plus aimables que présentent les annales du monde; et il est facile de voir que l'historien sacré s'est particulièrement complu à le retracer.

Il y a un grand charme dans le récit de son combat avec Goliath. Les Israélites et les Philistins sont en présence : le géant philistin vient défier tous les guerriers de Saül : aucun d'entre eux n'ose se mesurer avec lui, et quarante jours de suite ils subissent ses insultes en tremblant. C'est alors que David vient au camp pour visiter ses frères qui sont dans l'armée, et leur apporter quelques provisions. Il voit ses concitoyens s'enfuir lorsque Goliath paraît, et il demande ce qu'on fera pour l'homme qui tuera le Philistin et ôtera cet opprobre de dessus Israël. Quoiqu'il ne promette pas positivement de le combattre, on parle à Saül de l'intrépidité du jeune berger, et il le fait venir devant lui. Et David dit à Saül : « Que « le cœur ne manque à personne à cause « de lui : ton serviteur ira et combattra « contre ce Philistin. » Saül dit à David : « Tu ne pourras pas résister à ce Philis- « tin ni le combattre, parce que tu es « jeune; tandis que lui est dès sa jeu- « nesse un homme de guerre. » David dit à Saül : « Ton serviteur faisait paître le « troupeau de son père; il venait un lion, « ou un ours, qui enlevait un bélier du « milieu du troupeau : je les poursuivais, « je les frappais, j'enlevais leur proie de « leur gueule et ils se dressaient contre « moi; mais je leur saisissais les mâ- « choires, je les étouffais et les tuais. « Ton serviteur a tué le lion et l'ours : « ce Philistin incirconcis sera comme « l'un d'entre eux. J'irai et j'enlèverai « l'opprobre de dessus le peuple. Car qui « est cet incirconcis, pour oser insulter « l'armée du Dieu vivant? » Et David ajouta : « Le Seigneur, qui m'a préservé « de la griffe du lion et de celle de l'ours, « me délivrera de la main de ce Philis- « tin. » Saül dit à David : « Va, et que le « Seigneur soit avec toi. » Rien n'est plus naïf et plus gracieux que ce qui suit. « Et Saül revêtit David de ses vêtemens et lui mit un casque d'acier sur la tête, et l'arma d'une cuirasse. David ceignit l'épée de Saül au dessus de ses vêtemens, et commença à essayer de marcher armé, car il n'en avait pas l'habitude, et il dit à Saül : « Je ne puis marcher ainsi, car « je n'y suis pas accoutumé. » Et il déposa ces armes. Il prit son bâton qu'il avait toujours à la main, et se choisit dans le torrent cinq cailloux très polis. Il les mit dans sa besace de berger, prit sa fronde et s'approcha du Philistin. « Le Philistin regarde David, et prend en pitié ce bel adolescent.

« Et le Philistin dit à David : Suis-je un « chien, que tu viens contre moi avec « un bâton? » Et il maudit David au nom de ses dieux. Et il dit à David : « Viens « à moi, et je donnerai ta chair aux « oiseaux du ciel et aux bêtes de la « terre. » Mais David dit au Philistin : « Tu viens contre moi avec l'épée, la « lance et le bouclier : mais moi je viens « au nom du Dieu des armées, du Dieu « des bataillons d'Israël que tu as in- « sultés. En ce jour, le Seigneur te li-

« vrera entre mes mains; je te frapperai, « je te couperai la tête, et je donnerai « les cadavres de l'armée des Philistins « aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la « terre, afin que toute la terre sache « qu'il y a un Dieu en Israël, et tout ce « qui est rassemblé ici saura que Dieu « ne sauve pas par l'épée ni la lance : car « à lui est la guerre, et il vous livrera « entre nos mains. » Et comme le Philistin s'était levé et venait, et s'approchait de David, David se hâta, et courut au combat au devant de lui. Il mit sa main dans sa besace et prit une pierre, la lança avec sa fronde et frappa le Philistin au front : la pierre s'enfonça dans son front et il tomba la face contre terre. »

Ce récit nous paraît admirable de tout point. Quelques détails font presque sourire par leur naïveté, et d'un autre côté, les paroles de David à son adversaire sont d'une sublimité incomparable. Mais qu'il soit naïf ou qu'il soit sublime, l'historien sacré est toujours simple ; ce qui lui permet de passer du ton de la pastorale à celui de l'épopée ou de l'ode sans qu'on sente jamais l'effort ni l'envie de faire effet par le contraste.

Le brillant début de David produit un double effet : il lui vaut l'amitié de Jonathas et la haine de Saül : « L'âme de « Jonathas, dit le texte sacré, s'attacha à « celle de David, et il l'aima comme son « âme. » Et dans le même chapitre : « Saül « vit et comprit que le Seigneur était « avec David, et il commença à le crain- « dre ; et Saül devint chaque jour plus « ennemi de David. » Jonathas, dont le caractère est représenté avec les traits les plus aimables, dérobe son ami à la haine jalouse de son père. David est obligé de se réfugier dans le désert, où il habite le creux des rochers. « Et tous « ceux qui étaient dans la gêne, ceux qui « étaient accablés par leurs créanciers, « et qui avaient l'amertume dans le « cœur, se joignaient à lui et il devint « leur chef. » Saül le poursuit partout avec acharnement, quoique David ait deux fois épargné sa vie. Il s'attendrit un moment et reconnaît ses torts à la vue de tant de générosité, mais il s'enfonce de plus en plus dans le mal. Abandonné de Dieu qui ne lui répond plus quand il le consulte, il va s'adresser à la sorcière d'Endor, lui qui a autrefois exterminé du royaume les devins et les magiciens. Il lui demande d'évoquer Samuel. Dieu permet à son prophète de paraître réellement à la voix de cette femme, qui reste terrifiée du succès de ses enchantemens Samuel rappelle à Saül ses crimes et lui prononce sa sentence : « Demain, toi et « tes fils serez avec moi. » Toute cette scène racontée avec la plus grande simplicité, en est d'autant plus imposante et plus terrible. Saül, désespéré, va combattre les Philistins, et voyant ses fils morts et ses soldats en déroute, il termine sa triste vie par un suicide. David, à cette nouvelle, déchire ses vêtemens, et donne toutes les marques de la douleur la plus vraie. L'historien nous donne à cette occasion son chant sur la mort de Saül et de Jonathas, l'un des morceaux lyriques les plus achevés qui existent.

David ne régna d'abord que sur la tribu de Juda, parce qu'Abner, général de Saül, avait fait reconnaître un fils de ce prince par les autres tribus. « Et il y eut « une longue lutte entre la maison de « Saül et celle de David : mais David « était en progrès et devenait tous les « jours plus fort, tandis que la maison de « Saül allait toujours en décroissant. » Ce n'est pourtant qu'au bout de sept ans que tout Israël le reconnaît pour roi. Il établit alors sa capitale à Jérusalem qu'il a conquise sur les Jébuséens, et y fait transporter l'arche du Seigneur, devant laquelle il *danse de toutes ses forces*, ne pouvant contenir l'enthousiasme dont il est rempli. Il s'indigne d'habiter dans un palais de cèdre, tandis que l'arche de Dieu repose sous des peaux de bêtes, et veut bâtir au Seigneur un temple moins indigne de sa majesté; mais Dieu, tout en agréant cet élan de sa reconnaissance, et en lui faisant pour sa postérité les plus magnifiques promesses, réserve cette œuvre à un autre. David est récompensé toutefois de ses pieux desseins par la gloire, la puissance et la richesse ; il triomphe de tous ses ennemis et étend ses conquêtes jusqu'à l'Euphrate. C'est alors que son cœur, enflé par trop de prospérités, s'ouvre un instant aux inspirations de l'enfer, et que ce prince, si juste, si doux, si compatissant, fait périr un de ses plus vaillans et de ses plus

fidèles serviteurs afin de s'emparer de sa femme. L'historien sacré s'est étendu sur la chute et sur la pénitence de David, comme il le fait en général sur ce qui peut offrir au lecteur d'utiles leçons. Rien n'est beau et saisissant comme l'entrevue du prophète Nathan et du coupable prince. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer la parabole de Nathan, quelque connue qu'elle soit : « Le Seigneur en- « voya donc Nathan vers David. Étant « venu à lui, il lui dit : Deux hommes « étaient dans une même ville, l'un riche « et l'autre pauvre. Le riche avait une « multitude de bœufs et de brebis. Le « pauvre n'avait rien, à l'exception d'une « seule petite brebis qu'il avait achetée « et nourrie; elle avait grandi près de « lui avec ses enfans, mangeant de son « pain, buvant de son verre et dormant « dans son sein, et elle était pour lui « comme une fille. Un étranger étant « venu chez le riche, celui-ci ne voulant « pas prendre sur ses bœufs et ses brebis « pour traiter cet étranger, prit la bre- « bis du pauvre et en fit un ragoût pour « l'homme qui était venu chez lui. Da- « vid, enflammé de colère contre cet « homme, dit à Nathan : Vive le Sei- « gneur ; il mourra, cet homme qui a fait « cela ! Il rendra la brebis au quadruple, « parce qu'il a fait cette action et ne s'en « est pas abstenu. Mais Nathan dit à Da- « vid : C'est toi qui es cet homme (1). » Ce *tu es ille vir*, qui tombe sur David comme un coup de foudre, est un de ces traits sublimes dont l'impression ne s'affaiblit pas, et qui saisissent toujours comme si on les lisait pour la première fois. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est le jugement porté contre David. Comme il reconnaît sa faute et s'en repent, elle lui est pardonnée, et ne lui fait pas perdre sans retour l'affection de son Dieu : il faut néanmoins qu'elle soit expiée par de grands malheurs domestiques, *parce qu'il a fait blasphémer les ennemis du Seigneur*. C'est pourquoi ses dernières années sont abreuvées de chagrins. Amnon, l'un de ses fils, déshonore sa sœur, et meurt de la main d'Absalon son frère : celui-ci, rentré en grâce auprès du roi, conspire contre lui et le chasse de sa capitale. « Or, David, dit « l'historien, montait la montagne des « Oliviers qu'il gravissait en pleurant, « les pieds nus et la tête voilée ; et tous « ceux qui étaient avec lui montaient « aussi la tête voilée en pleurant. » Telles sont les douleurs que lui cause ce fils ingrat ; douleurs moins cruelles encore que celles qui le saisiront à la nouvelle de sa mort, lorsqu'il s'écriera : « Absalon mon « fils, mon fils Absalon, qui me don- « nera de mourir pour toi ! »

(1) II *Reg.*, XII, 1-7.

Il y a du désordre et de l'obscurité dans les derniers chapitres relatifs au règne de David. Il est facile de voir que les livres historiques de la Bible ne sont souvent que des extraits de chroniques beaucoup plus étendues entre lesquels la liaison manque parfois. Ainsi toute la fin du second livre des *Rois* n'est guère qu'un recueil de documens mis les uns au bout des autres dans un ordre assez arbitraire. Parmi ces documens les plus remarquables sont le superbe cantique : *Le Seigneur est mon rocher et ma force*, qui se trouve avec très peu de variantes dans la collection des psaumes, et les dernières paroles de David, où il exprime en peu de mots sa reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, qui a fait avec sa maison une alliance stable et permanente. Il meurt donc tranquille, voyant dans l'avenir « la lumière d'une nouvelle aurore « qui se lève dans un ciel sans nuages, « et la terre arrosée d'une pluie bienfai- « sante qui fait éclore tous ses germes. » Cette aurore est celle du grand jour du Messie qu'Abraham, Jacob, Moïse ont déjà pressentie, et qui devient de plus en plus visible pour l'œil des prophètes à mesure qu'on avance vers les temps marqués pour l'accomplissement des promesses.

E. DE CAZALÈS.

# REVUE.

## PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ MAJORES IN SEMINARIO SANCTI-SULPITII HABITÆ.

## DE MATRIMONIO,

OPERA ET STUDIO JOS. CARRIÈRE, EJUSDEM SEMINARII PRESBYTERI, VICARII GENERALIS PARISIENSIS.

L'enseignement théologique des séminaires doit remplir trois conditions, dont il est essentiel de tenir compte, pour bien juger la manière dont il doit être organisé. D'abord, il doit se proportionner à une masse d'élèves présentant divers degrés de capacité. En second lieu, il doit leur communiquer toutes les connaissances nécessaires pour exercer avec fruit le saint ministère. Enfin, il doit les leur communiquer dans l'espace de trois ou quatre ans, qui, d'ailleurs, ne peuvent être consacrés entièrement à l'étude, puisqu'il faut réserver une partie assez considérable de ce temps pour les exercices de piété, destinés à former les jeunes lévites à l'esprit ecclésiastique.

De ces trois conditions résulte d'abord la nécessité d'un *compendium* ou d'une *somme* théologique, à l'usage des élèves, dans laquelle soient traitées toutes les questions importantes, sous le triple rapport du dogme, de la morale et de la discipline. Si l'on voulait examiner chacune de ces questions avec toute l'étendue qu'elle comporte, et citer sur chaque point tous les textes que la tradition fournit, évidemment il n'y aurait aucune proportion entre une semblable méthode et les limites dans lesquelles l'enseignement doit se renfermer pour remplir les conditions auxquelles il est subordonné. Après avoir employé leurs trois années à étudier un certain nombre de questions d'une manière approfondie, qui dépasserait d'ailleurs les forces de plusieurs d'entre eux, les élèves, à la fin de leurs cours, se trouveraient ignorer une grande partie de ce qu'il leur importait de savoir, et qu'on n'aurait pas eu le temps de leur enseigner.

La nécessité d'un compendium entraîne celle de la méthode scholastique, dégagée, comme elle l'est depuis long-temps, de subtilités qui l'embarrassaient autrefois dans plusieurs écoles, et qui n'étaient que des accessoires surajoutés à cette méthode, dont ils ne constituaient nullement l'essence. Rejetez la méthode scholastique ainsi conçue ; supposez que l'on y substitue une manière plus libre, plus oratoire ; que l'on ait des discours au lieu de thèses. Cette manière, nécessairement plus diffuse, serait incompatible avec les exigences d'un compendium ; cet enseignement serait plus attrayant, sans doute, mais il est impraticable. On retomberait de plus dans un autre inconvénient très grave. La plupart des élèves, pour bien concevoir et surtout pour bien retenir, ont besoin que les matières essentielles de l'enseignement leur soient présentées sous des formes précises et rigoureusement déterminées. C'est ce que fait très bien la méthode scholastique, dont le mérite consiste surtout dans la précision du langage, la régularité des classifications, et la distinction nette des différens ordres d'idées qui se combinent dans une question. L'argumentation scholastique n'est que le prolongement de cette méthode dans la discussion des difficultés auxquelles les questions peuvent donner lieu. Il serait contradictoire que l'on traitât les thèses d'une manière et les objections d'une autre. Ce genre d'argumentation, lorsqu'il est sagement réglé, contribue

d'ailleurs à donner de la force et de la dextérité à l'esprit, et forme à la discussion comme l'escrime à l'emploi des armes.

Mais, tout en maintenant les avantages de l'enseignement tel qu'il est constitué dans nos séminaires, ses défenseurs ne prétendent point pour cela proscrire généralement toute autre manière d'enseigner. Dans le solide écrit qu'il a publié assez récemment sur ce sujet, et qui renferme de si sages aperçus, M. l'abbé Boyer a établi que la scholastique ordinaire a pour but, premièrement, de pourvoir à l'instruction nécessaire à tous les élèves ; secondement, de préparer à des études plus fortes ceux d'entre eux qui peuvent consacrer à la science théologique un temps plus long et une capacité plus grande. Elle est comme une moyenne proportionnelle qui correspond aux besoins généraux ; mais elle n'exclut point des degrés supérieurs d'enseignement pour ceux qui peuvent en profiter. On pourrait, en premier lieu, instituer en leur faveur des cours de *théologie positive*, qui existaient, avant la révolution, dans un si grand nombre d'établissemens ecclésiastiques, et qui se rétabliront graduellement, nous l'espérons, dans tous les séminaires, à mesure que chaque diocèse, après avoir satisfait au nécessaire, aura la possibilité de réparer les diverses ruines des anciennes institutions. En second lieu, on peut établir un cours spécial de théologie scholastique, dans lequel on traiterait, d'une manière très développée, les questions qui, dans les leçons ordinaires, sont examinées dans des proportions plus restreintes. C'est pour un cours de ce genre, qui existe depuis plusieurs années au séminaire de Saint-Sulpice, que M. l'abbé Carrière, un des hommes les plus instruits de cette pieuse et savante congrégation, a composé le *Traité du mariage*, qu'il a récemment publié.

Ce traité, qui comprend deux forts volumes, est divisé en trois parties.

La première partie se rapporte à la *nature* du mariage, considéré soit comme contrat, soit comme sacrement.

Dans la seconde, sont examinées et résolues les questions relatives aux *propriétés* du mariage, qui se réduisent à *l'honnêteté, l'unité, l'indissolubilité*.

La troisième partie, qui est plus étendue que les deux autres, roule sur les conditions du mariage : 1° conditions *antécédentes*, ou fiançailles, bans, consentement des parens ; 2° conditions *concomitantes*, consentement des parties, légitimité de ce consentement (à laquelle se rattachent toutes les questions sur les empêchemens canoniques et civils), présence du curé et des témoins ; 3° enfin, conditions *subséquentes*, c'est-à-dire, qui, quelquefois, doivent suivre le mariage. Ce titre se rapporte à deux principaux faits, celui des mariages valides qui n'ont pas reçu la bénédiction du prêtre, et celui des mariages invalides.

L'auteur a joint à son ouvrage une liste nombreuse des auteurs et des écrits qu'il cite, soit pour s'en appuyer, soit pour les réfuter, ainsi qu'un tableau synoptique, qui permet d'embrasser et de suivre très aisément les ramifications si compliquées de ce grand et difficile traité.

Cette publication est une des plus importantes pour l'enseignement théologique, qui aient paru depuis long-temps. Lorsqu'au mérite fondamental de l'exactitude dogmatique, un ouvrage de ce genre réunit, en ce qui concerne le fond des choses ou la *matière* du traité, la solidité des raisons et une érudition riche, mais tellement ménagée, qu'elle éclaire l'esprit sans l'accabler ; sous le rapport de la *forme*, un plan clair et méthodique, des questions nettement posées, où le point précis qu'il s'agit d'examiner est soigneusement dégagé des questions qui lui sont étrangères, une discussion bien organisée, qui ne laisse de côté aucune difficulté sérieuse ; sous le rapport de *l'utilité pratique*, le soin de joindre à l'exposé des principes généraux l'examen des conditions et des circonstances qui peuvent en modifier l'application ; enfin, sous le rapport du *style*, la clarté et la précision, et, si l'ouvrage est écrit en latin, l'exemption des défauts qui déparent un trop grand nombre de traités scholastiques ; lorsqu'un ouvrage de ce genre, disons-nous, réunit ces diverses qualités, il prend une place distinguée parmi les modèles; il offre, à un haut degré, le mérite pro-

pre aux travaux de cette nature. Nous croyons que peu de lecteurs se refuseront à reconnaître, en général, dans le traité de M. Carrière, une heureuse combinaison de ces diverses qualités.

Mais, quoiqu'un ouvrage classique, et surtout un livre de théologie, ait bien moins pour but principal de présenter des aperçus nouveaux, que d'expliquer et de résumer l'enseignement de l'Église et les sentimens les plus autorisés des théologiens, il y a néanmoins, dans les traités de morale surtout, certains points débattus dans les écoles, et sur lesquels on est curieux de connaître l'opinion particulière d'un auteur aussi savant et aussi grave que M. Carrière. Le traité du mariage en particulier présente deux controverses célèbres, l'une sur le ministre du sacrement, l'autre sur la question de savoir si le pouvoir civil peut établir des empêchemens dirimans. Sur le premier point, l'opinion la plus commune parmi les théologiens, jusque vers le milieu du seizième siècle, reconnaissait pour ministres du sacrement les parties contractantes. Vers cette époque, Melchior Canus entreprit de prouver que le prêtre était le seul ministre, et son opinion a été adoptée par un bon nombre de théologiens français. M. Carrière expose d'une manière très claire les argumens à l'appui des deux sentimens, et finit par adopter ces paroles de M. Lieberman : « L'opinion « de Melchior Canus a quelque chose « qui la recommande, au premier aspect; « mais lorsqu'on examine la question de « plus près, et qu'on pèse les argumens « sans prévention, j'avoue que j'incline « davantage vers l'opinion contraire. »

Quant à la question du pouvoir des princes, relativement aux empêchemens dirimans, M. Carrière, fidèle à sa méthode, fait aussi un exposé très lumineux et très étendu des autorités et des raisons invoquées de part et d'autre. Expliquant ensuite sa pensée propre, il reconnaît que de plus *graves autorités* favorisent l'opinion des théologiens qui refusent aux princes le pouvoir dont il s'agit; mais il lui semble que les théologiens gallicans, qui sont à peu près les seuls partisans de l'opinion contraire, peuvent alléguer de plus *graves raisons*, et il ajoute qu'ils lui paraissent se tirer plus heureusement des *argumens d'autorité* qu'on leur oppose, que les théologiens des autres pays ne se tirent des *argumens de raison* sur lesquels s'appuient les théologiens français. Il adopte en conséquence, comme plus probable, l'opinion de ces derniers. Nous ne pouvons admettre cette conclusion : quelque habileté que M. Carrière ait déployée, en discutant les autorités qui combattent l'opinion des théologiens gallicans, il nous paraît que la plupart d'entre elles, et notamment les expressions très significatives dont se sont servis les derniers Papes, doivent faire la plus grande impression sur les esprits. Mais, après avoir fait cette réserve, nous devons ajouter que M. Carrière n'en a pas moins reproduit, avec la plus grande sincérité, les argumens contraires au sentiment qu'il juge le plus probable, et qu'il a fait, dans cette cause, l'office d'un savant et impartial rapporteur. G.

*(La suite au numéro prochain.)*

---

# DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ART RELIGIEUX EN FRANCE.

« L'étude des monumens religieux a ranimé parmi nous le sentiment et le goût de l'art chrétien. Ce sentiment a bientôt tourné au profit du Christianisme lui-même. En apprenant à comprendre, à admirer nos églises, on est devenu presque juste, presque affectueux pour la foi qui les a élevées. C'est là un retour un peu futile vers la religion, retour sincère cependant, et qu'il ne faut pas dédaigner. L'art rend ainsi aujourd'hui à la religion quelque chose de ce qu'il en a reçu jadis [1]. » Ainsi parlait, il y a peu de temps, dans une occasion solennelle, un homme dont la patrie s'honore, bien que malheureusement la religion ne puisse le compter parmi ses fidèles. Ces paroles

[1] Discours de M. Guizot à la société des Antiquaires de Normandie, en août 1837.

exprime avec noblesse une vérité généralement mais vaguement sentie. Plus que personne leur auteur a contribué à ramener en France le sentiment de l'art religieux, d'abord par le nouveau jour qu'il a jeté sur l'histoire des temps où cet art naquit, et ensuite par ses généreux efforts, pendant qu'il était au pouvoir, pour sauver et populariser les débris de notre ancienne gloire artistique. Un immense changement s'est opéré dans les esprits depuis le temps où nous nous sentions excités à élever une voix humble, inconnue et presque solitaire, contre les Vandales de diverses espèces qui dévastaient les monumens de notre foi et de notre histoire [1]. En peu d'années tout a changé de face. Le nouveau gouvernement s'est rangé franchement du côté du petit nombre d'hommes qui, inspirés par les éloquentes invectives de M. V. Hugo, essayaient de lutter contre le torrent des dévastations. Usant avec une salutaire énergie de leur puissance, M. Guizot et ses successeurs à l'intérieur et à l'instruction publique, ont étendu les bras immenses et inévitables de la centralisation pour arrêter le marteau municipal et la brosse fabricienne, en même temps qu'ils ont créé ou encouragé de vastes et importantes publications, destinées à tirer de la poussière et à révéler au pays les antiques trésors de son art national. Noble et bienfaisant exemple qu'il appartenait au pouvoir antérieur de donner, et qu'il faudra bien, Dieu merci, suivre à l'avenir. D'un autre côté, une étude de plus en plus approfondie de l'étranger a produit rapidement des résultats tout-à-fait inattendus. En voyant de plus près les mœurs et la science de l'Allemagne et de l'Angleterre, on s'est aperçu du profond respect, de la tendre sollicitude que ces grandes nations professent pour les monumens de leur passé; la pensée s'est naturellement reportée sur la patrie, et on a reconnu, avec surprise et admiration, que la France renfermait encore dans ses villes de province des cathédrales plus belles, malgré le triste dénuement des unes et le fard ridicule des autres, que les plus célèbres cathédrales de l'Angleterre. On a trouvé dans la poudre de ses bibliothèques des poèmes plus originaux, plus inspirés que les épopées les plus populaires de l'Allemagne. On a vu encore les manuscrits de ces poèmes souvent ornés de miniatures plus fines, plus gracieuses que les plus vantées du Vatican. On est arrivé ainsi à comprendre et à découvrir que, même en France, il avait existé un autre art, une autre beauté que la beauté matérialiste et l'art païen du siècle de Louis XIV ou de l'empire. Cette découverte renfermait implicitement celle de l'*art religieux*. Nous n'hésitons pas à employer ce mot de découverte, parce qu'une réhabilitation aussi complète, aussi fondamentale, que celle qui est exigée pour l'art religieux, vaut bien l'invention la plus difficile. Malheureusement cette découverte n'a guère été faite que par des gens de lettres ou des voyageurs. La faire passer dans la vie pratique, la faire reconnaître par les artistes ou ceux qui aspirent à le devenir, la faire comprendre par ceux qui commandent ou qui jugent les œuvres dites d'art religieux, c'est là le difficile; mais c'est aussi là l'essentiel; car, à l'heure qu'il est, il n'y a pas d'art religieux en France; et ce qui en porte le nom n'en est qu'une parodie dérisoire et sacrilége.

Ce n'est pas assurément que la *matière* de l'art religieux manque aujourd'hui en France plus qu'en aucun autre pays ou à aucune autre époque. Il y a une religion en France qui compte encore des millions de fidèles; or, toute religion qui n'est pas née à l'état de secte, comme le protestantisme, a toujours donné la vie à un art qui pût lui servir d'organe, parler son langage à l'imagination et au cœur de ses enfans, traduire ses dogmes en images vénérées et chéries, enfin parer ses rites et ses cérémonies d'un attrait mystérieux et populaire. Ce que la religion des Hindous, des Egyptiens, des Grecs, des Mexicains a fait, la religion catholique l'a fait aussi, mais avec une splendeur et une puissance à nulle autre égale. Notre patrie est couverte des produits de l'art catholique, qui ont survécu à trois siècles de profanations, d'ignorance et de ravages. Pour un Louvre, pour un Versailles dont la France

[1] *Du Vandalisme en France.—Lettre à M. Victor Hugo*, insérée dans la *Revue des Deux mondes* du 15 mars 1833.

s'enorgueillit, elle a cent cinquante cathédrales, elle a six mille églises de paroisse qui remontent aux temps où régnait le véritable art chrétien. Ces cathédrales et ces églises, malgré leur pauvreté et leur nudité actuelle, ou plutôt à cause de cette nudité, offrent aux peintres et aux sculpteurs le champ le plus vaste, et presque le seul, pour leurs travaux; car tous les rois ne pourront pas, comme le roi Louis-Philippe, avoir le bonheur et la gloire de faire un Versailles. Et où trouver aujourd'hui des particuliers qui remplacent pour l'art les princes et les prélats d'autrefois? Ces églises ouvrent chaque jour leurs portes à une foule plus ou moins nombreuse de personnes, qui y voient avec intérêt et émotion les représentations des objets de leur culte et de leurs croyances, et qui ne demanderaient pas mieux que de s'y intéresser avec ardeur et enthousiasme, si l'on prenait la peine de donner à ces représentations une valeur réelle, et de la leur expliquer. Ce n'est donc pas, nous le répétons, la matière qui manque en France à l'art religieux; ce qui lui manque, c'est le bon sens, c'est la science, c'est la foi, c'est la pudeur chez la plupart de ceux qui en sont les prétendus ouvriers. Ce qui importe, c'est de dénoncer aux hommes sincères et conséquens l'étrange abus qu'on fait des mots et des choses, dans un ordre d'idées et de faits qui exige plus de conscience et plus de scrupule qu'aucun autre. Ce qui importe encore, c'est de mettre à nu les plaies qui gangrènent l'application religieuse de l'art, afin que la partie saine de la jeune génération d'artistes qui s'élève puisse en éviter le contact et la honteuse contagion.

Mais, avant d'aller plus loin, répondons d'avance en deux mots à une multitude d'objections et de reproches qui pourraient nous être adressés. Qu'on le sache bien, nous n'entendons nullement parler de l'art en général, mais uniquement de l'art consacré à reproduire certaines idées et certains faits enseignés par la religion : tout le reste est complétement étranger à nos plaintes et à nos invectives. Nous n'empiéterons pas sur cette vaste extension d'idées, qui comprend aujourd'hui, sous le nom d'artistes, jusqu'aux coiffeurs et aux cuisiniers. Nous ne prétendons en rien intervenir dans les grandes transformations, dans le rôle *humanitaire* que divers critiques et philosophes assignent à l'art, d'abord parce que nous n'y croyons pas, ensuite parce que nous n'y comprenons rien, enfin et surtout, parce qu'il n'y a rien de commun entre tout cela et le catholicisme. En effet, le catholicisme n'a rien d'*humanitaire*, il n'est que divin, à ce que nous croyons; du moins il n'est nullement progressif, il est *encroûté* (pour me servir d'un terme familier et emprunté à l'art); d'où il suit que les œuvres d'art qu'il est censé inspirer ne doivent et ne peuvent être qu'*encroûtées* comme lui. Pleins de respect pour la critique et pour la philosophie, nous leur laissons le domaine intact et l'usage exclusif de tous les tableaux de batailles, de toutes les scènes historiques, des marines, des paysages, de la peinture de genre dans toutes ses intéressantes branches : nous leur laissons les masses d'infanterie et de cavalerie savamment échelonnées, les assemblées politiques et populaires d'hommes en frac; les intérieurs, les cuisines, les plats de fruits avec des mouches qui en dégustent délicatement le suc; le lever et le coucher des grisettes, les pêcheurs d'huîtres, les intérieurs de chenil, les belles dames en robe de satin, et les notabilités municipales en habit de garde national, en un mot, tous les sujets qui, depuis la renaissance, inspirent la peinture moderne, et réjouissent le public civilisé; nous ne nous réservons absolument que le droit de parler sur le tout petit coin qui est laissé à l'art religieux, ou, pour parler plus justement, à l'art catholique, ou encore pour être intelligible aux hommes les plus éclairés, à l'art concentré dans le domaine du fanatisme et de la superstition.

Qu'on se rassure donc, il ne s'agit nullement pour nous de savoir si l'art en général sera catholique ou non. C'est là tout bonnement la question de la destinée du monde. Il est certain que si la société tout entière redevenait catholique, l'art le serait aussi, bon gré mal gré; mais il est également certain que, si cela arrive jamais, ce ne sera pas de nos jours, et que tout le monde aura le

temps d'y penser. Quant à nous, nous ne nous occupons que du présent, et voici ce que nous en disons : Il est de fait qu'actuellement en France il y a beaucoup d'hommes fanatiques et superstitieux, dits *catholiques*, et que ces catholiques ont des églises vastes et nombreuses, publient des livres de piété *illustrés*, ornent des chapelles et des oratoires, pour lesquelles églises, oratoires, chapelles, livres illustrés et autres, les artistes de nos jours, grands et petits, font tous les ans une foule de tableaux, estampes, lithographies, statues, bas-reliefs en carton-pierre et en marbre. Il semblerait, au premier abord, que tous ces divers objets d'art étant à l'usage exclusif des gens religieux, dussent porter quelque trace de l'esprit de leur religion même. Eh bien! il n'en est rien. Au milieu du fractionnement général de la société, fractionnement que l'art a suivi de manière à administrer à chacun selon ses besoins et ses idées, la fraction des hommes qui usent du culte, comme dit M. Audry de Puyraveau, soit en théorie, soit en pratique, cette fraction est comme la tribu de Lévi; elle n'a rien, ou plutôt moins que rien, pire que rien, car elle est inondée de produits divers qui lui sont inintelligibles et inutiles, ou bien antipathiques et injurieux. Avez-vous les goûts militaires ? MM. Horace Vernet, Bellangé, Eugène Lamy, et mille autres, sont là pour vous pourvoir abondamment de toutes les batailles que vous pouvez désirer. Aimez-vous, au contraire, la vie sédentaire, les jouissances domestiques, ce qu'on appelle les études de mœurs? Alors MM. Court, Franquelin, Roqueplan, se chargent de récréer vos yeux par une foule de représentations empruntées à cet ordre d'idées et d'habitudes, et souvent pleines de talent et d'esprit. Fatigué de la monotonie de la vie française, aspirez-vous après l'éclatant soleil et les pittoresques mœurs de l'Italie? MM. Schnetz, Édouard Bertin, Winterhalter, vous transporteront au sein de cette patrie de la beauté par la chaleur et la fidélité de leurs pinceaux. Avez-vous, par hasard, juré une fidélité désespérée à la mythologie antique? Il y a toujours à chaque salon, surtout parmi les sculpteurs, plusieurs traînards du paganisme; et d'ailleurs vinssent-ils à manquer, il vous resterait toujours les doctrines de l'Académie des Beaux-Arts, les concours pour les prix de Rome et les regrets de certains feuilletonistes. Préférez-vous sagement les gloires et les souvenirs de notre Europe moderne? Vous avez MM. Scheffer, Delaroche, Hesse, et d'autres qu'on pourrait nommer à côté d'eux, qui ont conquis une place honorable dans l'histoire de l'art pour l'école française de nos jours. En un mot, tout le monde en a pour son goût : et si la caricature réclame par le fait une place dans chacun de ces divers genres, elle peut le faire avec bon droit, parce qu'elle n'en envahit aucun, et que sa modestie ajoute à sa vérité. Il n'y a que dans le cas où vous seriez catholique, que toute satisfaction vous est refusée; il ne vous reste d'autre ressource que de voir la religion, la seule chose au monde qui n'admette pas un côté comique, envahie par la caricature; et c'est encore le nom le plus doux qu'on puisse donner, sauf un très petit nombre d'exceptions, aux parodies, tantôt horribles, tantôt ridicules, qui couvrent chaque année les murs du Louvre, et s'en vont de là souiller nos églises, sous le titre mensonger de tableaux religieux [1].

Mais je vous demande trop, lecteur, en supposant que vous soyez catholique; je veux seulement que vous ayez quelques notions de la religion, que vous l'ayez tant soit peu étudiée dans ses dogmes d'abord, puis dans son influence sur la société à une époque où elle était souveraine : je ne vous demande pas des convictions, je ne vous suppose que quelques idées et quelques souvenirs, puisés par vous-même à l'abri de la routine des écoles classiques. Voilà tout ce que j'exige, et cela étant, je vous prends par la main, et je vous conduis à la première église venue. Que ce soit une cathédrale ou une paroisse de village, peu importe. Passons même

(1) Pour ne citer qu'un exemple entre dix mille, nous venons de voir, dans la magnifique cathédrale de Troyes, une *Transfiguration* récemment donnée par le gouvernement, et que nous recommandons aux voyageurs comme le type du *grotesque horrible*. Il nous semble difficile de pousser plus loin la profanation, en ce qui touche la représentation de notre divin Rédempteur.

devant la cathédrale, si c'est une cathédrale des anciens jours, sans nous y arrêter : nous perdrions de vue le but immédiat de notre visite, tristement confondus que nous serions à la vue de ces glorieuses façades mutilées de mille façons par la haine et l'ignorance, quelquefois remplacées, comme à la sublime basilique de Metz, par un horrible portail de théâtre, en l'honneur de Louis XV; à la vue de ces vitraux défoncés et suppléés par des verres blancs ou des flaques de bleu et de rouge; à la vue d'un badigeon beurre frais, comme à Chartres, ou au Mans, ou partout, sous lequel disparaissent à la fois les merveilles de la sculpture et le prestige de l'antiquité ; à la vue d'un soi-disant jubé qui, comme à Rouen, élève sa masse lourde, opaque et grossière, à la place même qu'occupait jadis le voile du sanctuaire brodé et découpé à jour en pierre ; à la vue enfin d'un chœur brutalement déshonoré, comme à Strasbourg et à Notre-Dame de Paris, par un revêtement en marbre de couleur ou par une boiserie d'antichambre. Laissons donc là la cathédrale, qui réclame une bien autre indignation. Bornons-nous à la simple paroisse moderne et décorée dans le dernier goût, et voyons quelles sont les traces d'art chrétien que nous y trouverons. Arrêtons-nous un instant devant la façade : vous y verrez quelques colonnes serrées les unes contre les autres, comme à Notre-Dame-de-Lorette, ou bien une série de frontons superposés et flanqués de deux excroissances alongées en pierre, qui ont la forme d'un radis ou d'un sorbet dans son verre, comme à Saint-Thomas-d'Aquin; vous saurez que ce sont des trépieds où est censée brûler la flamme de l'encens. Quelquefois une tour s'élève au dessus de cette monstruosité; tour dépourvue à la fois de grâce, de majesté et de sens, terminée par une terrasse plate, ou par un toit de serre-chaude, ou, comme en Franche-Comté, par un capuchon en forme de verre à patte renversé. Vous vous demandez ce que peut être un édifice qui s'annonce ainsi, si c'est un théâtre, ou un observatoire, ou une halle, ou un bureau d'octroi. On vous explique que c'est un temple. A coup sûr, pensez-vous, c'est le temple de quelque culte qui a remplacé le Christianisme. On vous nomme un saint dont le nom figure dans le calendrier chrétien ; et vous finissez par découvrir une croix plantée quelque part avec autant de bonne grâce que le drapeau tricolore sur les tours de Notre-Dame. C'est donc vraiment une église ! Vous entrez. Est-ce bien vrai ? Oui, il faut le croire, car voilà un autel, des confessionnaux, une chaire, des crucifix. Mais est-ce bien une église catholique, une église où l'on prêche les mêmes dogmes, où l'on célèbre le même culte que celui qui a régné dans les églises d'il y a trois cents ans ? Ces dogmes n'ont-ils pas été profondément altérés, ce culte n'a-t-il pas subi quelque révolution violente ? Où est donc cette forme consacrée de la croix, si naturellement indiquée et si universellement adoptée pour le plan de toutes les anciennes églises? Où a-t-on copié ces fenêtres carrées, rondes, en parallélogramme, en segment de cercle, quelquefois en poire garnie de feuillage, en un mot de toutes les formes possibles, pourvu qu'elles ne tiennent ni du cintre, ni de l'ogive chrétienne? Est-ce de cette cage suspendue entre deux piliers, ou de ce tonneau à demi creusé dans le mur, que l'on prêche la parole du Dieu vivant, dans la même langue que saint Bernard et Bossuet ? Qu'est-ce que cette montagne de rocaille qui grimpe à l'extrémité, qui cache le chœur, s'il y en a un, qui élève, sur des colonnes cannelées, un fronton garni de je ne sais combien de gros enfans tout nus dans les postures les plus ridicules, et qui se répète en petit tout le long des bas-côtés? Serait-ce par hasard l'autel où se célèbrent les plus augustes mystères?

Mais approchons : examinons ces sculptures, ces tableaux surtout, que l'on y expose à la vénération des fidèles. Quoi ! c'est le Fils de Dieu mourant sur la croix que cette étude d'anatomie où vous pouvez compter tous les muscles, toutes les côtes, mais où vous ne trouverez pas la trace la plus légère d'une souffrance divine, et dont les bras tendus et dressés verticalement au dessus de la tête semblent, conformément au symbole janséniste, s'ouvrir à peine afin d'embrasser dans le sacrifice expiatoire, le moins d'âmes

possible[1]. Quoi! cet être tout matériel, tout humain, tout courbé sous le poids des basses conceptions du peintre, et entouré de figures aussi ignobles que la sienne, ce serait là le Fils de Dieu avec les douze pêcheurs qui lui ont conquis le monde? Quoi! ce médecin juif qui semble demander le salaire de ses visites, c'est Jésus ressuscitant la jeune fille de Jaïr[2]? Cet homme nu qui prêche d'un air goguenard à un auditoire de gamins de Paris, c'est le précurseur martyr annonçant la venue du Sauveur[3]? Ces demoiselles prétentieuses, ces petites maîtresses affectées, dont le front n'a jamais réfléchi que des vanités frivoles ou des passions impures, ce sont là nos vierges-martyres, nos Catherine, nos Cécile, nos Agnès, nos Philomène? Cette femme échevelée, effrontée, à l'œil ardent, au vêtement impudique, c'est la première des saintes, l'amie du Christ, Madeleine? Ces autres femmes aux formes grossièrement matérielles, à la robe transparente, ce sont là les symboles de la religion et de la foi [4]? Cette série de scènes fantasmagoriques, où je reconnais sous des habits d'emprunt et dans des attitudes de théâtre, les figures que je rencontre chaque jour dans les rues, c'est là l'histoire de notre religion [5]? Ces Romains en toge, ces gladiateurs nus, ces modèles complaisans de raccourci, ces déclamateurs barbus, tous taillés sur le même patron, et dont je ne puis deviner les noms qu'avec l'aide du suisse ou du bedeau, ce sont là les saints dont autrefois des attributs distincts et tous empreints d'une poésie sublime rendaient les noms chers et familiers, même aux moindres enfans?

Quoi! enfin, cette matrone païenne, cette Junon ressuscitée, cette Vénus habillée, cette image trop fidèle d'un impur modèle, ce serait là, pour comble de profanation. la très sainte Vierge, la mère du divin amour et de la céleste pureté, l'emblême adorable qui suffit à lui seul pour creuser un abîme infranchissable entre le Christianisme et toutes les religions du monde, l'idéal qui évoque sans cesse l'artiste vraiment chrétien à une hauteur où nul autre ne saurait le suivre? Quoi, vraiment, c'est là Marie! Mais, dites-moi, je vous en supplie, quels sont donc les profanes qui ont envahi tous nos sanctuaires, et qui, consommant le sacrilége sous la forme de la dérision et du ridicule, pour mieux flétrir la vieille religion de la France, ont intronisé le matériel, le grotesque et l'impur, sur les autels de l'Esprit-Saint, des martyrs et de la Vierge.

Et que l'on ne croie point que ces profanateurs, quels qu'ils soient, ont borné leurs envahissemens aux églises des grandes villes. Nous l'avons déjà dit, il n'y a point de paroisse de campagne où ils n'aient pénétré. et où ils n'aient tout souillé. Il n'est point d'église de village où, après avoir détruit les saintes images d'autrefois, défoncé ou bouché les vestiges de l'architecture symbolique, badigeonné le temple tout entier, ils n'aient exposé aux regards de la foule désorientée une masse d'images qui ne sauraient être qu'un objet de profonde ignorance pour les simples, de mépris pour les incrédules, de scandale pour les fidèles instruits. Trop heureuse encore la pauvre paroisse, si dans la ferveur d'un zèle plus funeste mille fois que celui des iconoclastes, on n'a pas fait disparaître la vieille madone de bois brun ou de cire, habillée de robes empesées en mousseline rose ou blanche, avec une couronne de ferblanc sur la tête, mais que le peuple préfère avec raison, parce que, malgré la simplicité grossière de l'image, il n'y a là du moins aucune insulte à la morale ni au sentiment chrétien. On sait que dernièrement le curé de Notre-Dame-de-Cléry ayant

[1] On sait que l'on suivait l'usage contraire dans toutes les crucifixions peintes ou sculptées dans les âges chrétiens. Un exemple frappant se voit dans le magnifique bas-relief de la chaire du baptistère de Pise, où Nicolas de Pise, père de la sculpture chrétienne, a représenté Notre-Seigneur les bras étendus horizontalement, comme pour embrasser l'humanité tout entière dans sa rédemption.

[2] Voyez le tableau derrière le maître-autel de Saint-Roch, à droite, par M. Champmartin.

[3] Voyez un tableau qui représente la prédication de saint Jean-Baptiste, dans la même église, nouvellement placé. M. le curé de la Madeleine avait eu le bon esprit d'expulser de son église cette caricature déplorable.

[4] Voyez les deux figures destinées au bénitier de la Madeleine, exposées au Salon de 1836.

[5] Voyez la plupart des fresques de Notre-Dame-de-Lorette, de celles du moins qui sont découvertes en ce moment.

voulu enlever la madone séculaire, qui se vénère à ce lieu de pélerinage, pour la remplacer par quelque chose de plus frais, le peuple s'est révolté contre cette exécution, et il s'en est suivi un procès correctionnel où l'on a vu l'étrange spectacle d'une population qualifiée d'*ignorante* et de *fanatique*, obligée de défendre les vieux objets de son amour et de son culte contre le goût moderne de son pasteur.

C'est que, dans ce système de profanation méthodique, tout se tient avec une impitoyable logique; le laid a tout envahi; il a souillé jusqu'aux derniers recoins où pouvait encore se cacher le symbolisme catholique. Il règne partout en maître, depuis les énormes croûtes qui viennent chaque année, après l'exposition, déshonorer les murs de nos églises, masquer et défigurer leurs lignes architecturales [1], jusqu'aux petites images [2] que l'on donne aux prêtres pour en garnir leurs bréviaires modernisés aussi comme tout le reste, jusqu'à ce prétendu *bonnet carré* dont je ne sais quelle liberté de l'église gallicane semble réserver le privilége exclusif au clergé français [3].

Voilà donc jusqu'où est tombé cet art divin, enfanté par le catholicisme et porté par lui au plus haut point de splendeur qu'aucun art ait jamais atteint! cet art créé et propagé dans le monde chrétien, par tant de grands papes et de saints évêques; cet art dont les Agricol, les Avit, les Martin, les Nicaise, et tant d'autres pontifes français, avaient légué à leurs successeurs le dépôt sacré en même temps que le souvenir de leur sainteté et de leur noble grandeur; cet art si populaire, si aimé, si généreux, qui avait mis les talens les plus purs et les plus dévoués au service de l'intelligence des pauvres et des humbles, qui avait peuplé jusqu'aux moindres villages de trésors inimitables, et porté jusqu'au fond des déserts et des forêts inhabitables le magnifique témoignage de la fécondité et de la beauté du catholicisme : voilà donc ce qu'il est devenu avec la permission du clergé moderne! Ces peintres vraiment chrétiens des vieilles écoles d'Italie et d'Allemagne, ces hommes qui puisaient toutes leurs inspirations dans le ciel ou dans des émotions épurées par la piété la plus sincère, ces humbles génies, dont chaque coup de pinceau était, on peut le dire sans crainte, un acte de foi, d'espérance et d'amour, ces admirables auxiliaires de la ferveur chrétienne, ces prédicateurs puissans de l'amour des choses d'en haut, c'est donc en vain qu'ils ont travaillé, puisque, relégués dans les galeries des princes, où ils sont confondus le plus souvent avec tout ce que l'art a produit de plus impur et de plus dégradé, ils voient la place qu'ils ambitionnaient, sur les autels où leurs frères viennent prier, usurpée par d'effrontés parodistes, sans qu'aucune main sacerdotale vienne jamais purifier le sanctuaire de ces souillures. On l'a dit avec une cruelle vérité : il y a beaucoup d'églises qui n'ont pas été atteintes par les mutilations iconoclastes des huguenots; il y en a beaucoup qui ont survécu à la rage des vandales de la terreur, mais il n'y en a pas une seule en France, quelle que soit sa majesté ou sa petitesse, pas une seule qui ait échappé aux profanations que commettent, depuis trois siècles, des architectes et des décorateurs soldés, encouragés ou du moins tolérés par le clergé. Et cependant, dans ces églises où il n'y a pas une pierre qui ne porte l'empreinte du paganisme régénéré, pas un ornement qui ne témoi-

[1] Qu'on entre pour un instant seulement à Saint-Germain-des-Prés ou à Saint-Etienne-du-Mont, et l'on verra quel genre de services la peinture moderne sait rendre à l'architecture chrétienne. Et cependant on assure que le clergé de Saint-Germain-des-Prés est jaloux de ce que son église n'est pas encore tout-à-fait aussi déguisée par cette mascarade en peinture, que l'est Saint-Etienne-du-Mont!

[2] Nous devons faire une exception en faveur des images récemment publiées par M. Langlois : on pourrait y désirer quelque chose de plus mystique, de plus intime; mais la tendance en est bonne.

[3] A Rome, et partout ailleurs dans le monde catholique, les prêtres ont pour coiffure un véritable bonnet carré à quatre pans, d'une forme à la fois digne et gracieuse, absolument semblable, sauf la couleur, à la barrette des cardinaux. Il en était de même en France avant Louis XIV. Qu'on n'accuse pas ces observations de minuties; dans le symbolisme chrétien, dont le vêtement sacerdotal est une partie si essentielle, il n'y a rien d'insignifiant. Les moindres détails étaient liés aux œuvres les plus grandioses sous le règne de la beauté et de la vérité, et, malheureusement, ils le sont encore sous le règne du laid et du profane.

gne du triomphe de la rocaille du dix-huitième siècle, ou du classicisme païen du dix-septième, on entend souvent des prédicateurs monter en chaire et vanter les services rendus par la religion à l'art, sans s'apercevoir même que la religion a été honteusement expulsée de l'art jusque dans le temple où ils parlent. On voit chaque jour des apologistes de la religion, dissertant sur le même thème, avec l'ignorance la plus inexcusable, ou la plus plaisante confusion, oublier les noms des artistes qui ont le plus honoré la religion, ou bien ne les citer que pour les confondre avec ceux qui ne se sont servi des sujets religieux que pour populariser la victoire de la chair sur l'esprit, Fra Angelico avec Titien, Giotto avec les Carraches, Van-Eyck avec Rubens, et le pur et pieux Raphaël du *Sposalizio* et de la *Dispute du Saint-Sacrement* avec ce Raphaël dégénéré qui n'avait plus pour modèle que la boulangère dont il avait fait sa maîtresse.

Mais n'accusons pas seulement le clergé français; ceux d'Italie et d'Espagne ont été aussi loin que lui : celui d'Allemagne a été plus loin encore, mais il a le bon esprit de sentir aujourd'hui son erreur, et de revenir avec empressement aux types chrétiens[1]. N'accusons pas même le clergé en général, si ce n'est du tort d'avoir subi trop servilement le joug des artistes dégénérés qui ont brisé le fil de la tradition chrétienne; et pendant long-temps il n'y en a point eu d'autres. Accusons surtout ces artistes et leurs successeurs, obligés par état d'étudier les différentes phases de l'art religieux, d'avoir volontairement répudié la beauté et la pureté des anciens modèles, pour affubler les sujets chrétiens d'un vêtement emprunté tour à tour à l'anatomie savante du paganisme, ou à la coquetterie débauchée du temps de Louis XV. Accusons les princes et les grands seigneurs des trois derniers siècles, qui n'ont eu que trop d'encouragemens pour ces sacriléges, et trop de galeries pour y déposer leurs produits. Nous n'oublierons jamais un tableau que nous avons vu à la galerie des anciens électeurs de Bavière à Schleissheim, près Munich, que nous citerons comme le type de ce que nous appelons le genre profanateur; c'est une *Madeleine* peinte par je ne sais plus quel peintre français du dix-huitième siècle : cette Madeleine est nue et sans autre parure que ses cheveux, lesquels sont *poudrés*. Le guide vous dit d'un ton sentimental que l'artiste a eu sa femme pour modèle. Aujourd'hui on ne met plus de poudre aux Vierges et aux Madeleines, parce que ce n'est plus la mode; mais on leur met des *féronnières* et des bandeaux, parce que l'on en voit aux femmes du monde, au dessus desquelles la pensée du peintre n'a jamais su s'élever. On ne déshabille pas une sainte, parce qu'après tout on veut que son tableau puisse être acheté par le gouvernement pour telle ou telle église; mais l'accoutrement qu'on lui donne, la tenue et le regard qu'on lui prête, ne sont guère plus décens ni plus édifians que la nudité complète de la Madeleine de Schleissheim.

L'antiquité païenne, que nous admirons volontiers *chez elle* et dans certaines limites, mais dont nous repoussons avec horreur l'influence sur nos mœurs et notre société chrétienne, l'antiquité était au moins conséquente dans les symboles qu'elle nous a laissés de ses dieux et de ses croyances. Ces symboles sont tout-à-fait d'accord avec les récits de ses prêtres et de ses poètes. Jamais elle n'a imaginé

[1] Pour s'en convaincre, on n'a qu'à visiter la cathédrale de Fribourg en Brisgau, à deux pas du Rhin. On y verra quel goût pur et excellent préside aux réparations et à l'entretien de cette magnifique et si complète église. Que si, en revenant, on passe par Strasbourg, et que l'on jette un coup d'œil sur le chœur de cette cathédrale, on verra quel abîme sépare la France de l'Allemagne sous le rapport de l'intelligence de l'art chrétien. Mgr. Geissel, nouvellement élevé à l'évêché de Spire, s'est fait un nom en Allemagne par l'histoire de la cathédrale, et dans son mandement d'installation, il a pris pour sujet la beauté et le sens symbolique de cette célèbre église, dont il est aujourd'hui le premier pasteur. Le Dr. Milner, vicaire apostolique en Angleterre, et si connu par ses écrits de controverse, avait acquis une véritable popularité scientifique, par son excellente histoire de la cathédrale de Winchester. Il était beau de voir un prélat catholique consacrer sa plume et sa science à l'*illustration* d'une de ces grandes créations de l'ancienne foi, où ses prédécesseurs avaient célébré les pompes catholiques, mais dont les portes sont fermées aux fidèles d'aujourd'hui par l'hérésie usurpatrice. Ce sont là de nobles exemples que nous proposons au clergé de France.

de faire de son Jupiter une victime, de son Bacchus un dieu mélancolique, de sa Vénus une vierge pudique et pieuse. Il était réservé aux chrétiens, aux catholiques, de trouver le secret de la profanation dans l'inconséquence, d'emprunter aux doctrines pulvérisées et flétries à jamais par le Christianisme les types de leurs constructions et de leurs images religieuses, d'édifier l'église du Crucifié sur le plan du temple de Thésée ou du Panthéon, de métamorphoser Dieu le père en Jupiter, la Vierge en Junon ou en Vénus habillée, les martyrs en gladiateurs, les saintes en nymphes, et les anges en amours!

Est-ce à dire qu'il faille asservir toutes les œuvres d'art religieux à un joug uniforme? Qu'il faille passer le niveau impitoyable d'un type unique, comme celui de Byzance, sur tous les fruits de l'imagination et de l'inspiration consacrée par la foi? Il n'en est rien : l'art vraiment religieux ne repousse que le contre-sens, mais il le repousse énergiquement; il a horreur de l'envahissement du païen dans le chrétien, de la matière et de la chair dans le royaume de la pureté et de l'esprit. Il veut la liberté, mais la liberté avec l'ordre; il veut la variété, mais la *variété dans l'unité,* loi éternelle de toute grandeur et de toute beauté. Mais au lieu de longues explications théoriques, citons des noms et des faits; c'est le plus sûr moyen de montrer combien le génie catholique sait être fécond et varié, sans jamais mentir aux conditions de sainteté et de pureté qui le constituent. Dira-t-on qu'il y a uniformité entre une cathédrale romane et une cathédrale ogivale, entre Saint-Sernin de Toulouse, et Saint-Ouen de Rouen, entre la cathédrale de Mayence et celle de Milan, et pour ne pas sortir de Paris, entre Saint-Germain-des-Prés et l'intérieur de Saint-Eustache? Non certes, et cependant tous ces édifices répondent également à l'idée légitime et naturelle d'une église chrétienne; tandis qu'il y a répulsion complète et profonde entre cette idée et des anachronismes comme la Madeleine et Notre-Dame-de-Lorette. Est-ce que les bas-reliefs d'André de Pise au baptistère de Florence, ceux des tombeaux de saint Augustin à Pavie et de saint Pierre martyr à Milan, le *Jugement dernier* au grand portail de Notre-Dame, ou les saintes exquises de la Frauenkirche à Nuremberg, sont taillés sur le même modèle? Non, certes, ces pierres toutes vivantes par la foi et le génie qui les anime, ne se ressemblent ni par la disposition des sujets, ni par l'expression, ni par l'agencement, mais uniquement par ce sentiment de pudeur, de grâce et de dignité que le dogme de la réhabilitation de l'homme donne à toutes ses idées : tandis que la *fameuse* vierge de Bridan à Chartres, et le *fameux* tombeau du maréchal de Saxe à Strasbourg ne sauraient commémorer que l'emphase et la prétention d'un siècle corrompu. Qu'y a-t-il de commun entre la madone vraiment divine de Van-Eyck à Gand, et celles de Francia et du Pérugin; entre les délicieuses miniatures de Hemling sur le reliquaire de Sainte-Ursule à Bruges et celles de Fra Angelico sur les reliquaires de Santa-Maria-Novella à Florence; entre les graves et grandioses fresques de la primitive école florentine et celles si pures et si majestueuses de Luini ou de Raphaël avant sa chute? Ce n'est certes ni le coloris, ni le dessin, ni les types choisis, rien en un mot, si ce n'est une égale fidélité à l'idée chrétienne, et ce merveilleux effet également produit sur l'âme par tous ces différens chefs-d'œuvre. Entraînée par eux vers le ciel, elle est plongée dans cette sorte d'extase mystérieuse, qu'aucune parole ne saurait rendre, et qui ne laisse à l'admiration d'autres ressources que de dire comme le Dante, au souvenir des délices du paradis :

> Perch' io lo' ngegno e l'arte e l'uso chiami,
> Si nol direi, che mai s'immaginasse;
> Ma creder puossi et di veder si brami.

Que l'on ne croie pas non plus que cette fidélité à la pensée chrétienne doive dépendre exclusivement d'une époque spéciale, d'une organisation unique de la société et que la nôtre en soit déshéritée. A côté de ces exemples qui datent des écoles primitives, on peut citer à juste titre l'admirable école contemporaine d'Allemagne, je veux dire celle d'Overbeck et de ses nombreux disciples, si peu connue en France, où l'on se croit cependant le droit de porter sur elle les jugemens

les plus bizarres, parce qu'on a vu deux ou trois tableaux de l'école de Dusseldorf qui ne lui ressemblent en rien. Eh bien! tous ceux qui ont vu et compris des tableaux ou des dessins d'Overbeck, ne pourront s'empêcher de reconnaître qu'il n'y a là aucunement copie des anciens maîtres, mais bien une originalité puissante et libre, qui a su mettre au service de l'idée catholique tous les perfectionnemens modernes du dessin et de la perspective ignorés des anciens. L'âme la mieux prédisposée à la poésie mystique n'en est pas moins complétement satisfaite, comme devant le chef-d'œuvre le plus suave des anciens jours, et l'intelligence la plus revêche est forcée de convenir qu'il y a même de notre temps la possibilité de renouer le fil des traditions saintes, et de fonder une école vraiment religieuse, sans remonter le cours des âges et sans cesser d'être de ce siècle.

Il est triste que l'Allemagne puisse s'attribuer à elle seule la gloire de cette véritable et salutaire renaissance. Il est triste que la Belgique, par exemple, où il y a, comme en France, tant de jeunes talens, qui a produit, au quinzième siècle, une école si chrétienne, si pure, et la première de toutes par le coloris, celle de Van-Eyck, de Hemling, de Roger Van de Weyde, de Schoreel, s'obstine aujourd'hui à ne voir dans son brillant passé que l'école charnelle et grossièrement matérialiste de Rubens et de Jordaens. Il est triste que la France n'ait pas revendiqué l'initiative de cette glorieuse réaction en faveur du bon sens et du bon droit. Heureusement il est aujourd'hui constaté que cette réaction s'est étendue jusqu'à elle, et que parmi nous une foule de nobles cœurs d'artistes palpitent du désir de secouer le joug du matérialisme païen. Ils aspirent, pour l'art auquel ils ont dévoué leur vie, à des destinées plus élevées que celles qui lui sont promises par les arbitres usurpateurs de la critique moderne. Il est donc permis d'espérer que nous verrons enfin s'élever une école de peinture chrétienne dans cette France, qui, depuis les *enlumineurs* de nos vieux missels, n'a pas compté un seul peintre religieux, sauf le seul Lesueur, venu du reste à une époque qui rend sa gloire doublement belle. De la peinture, cette révolution heureuse se communique et se communiquera chaque jour davantage aux deux autres grandes branches de l'art. Nous ne voulons blesser aucune modestie, ni entourer d'éloges prématurés des efforts qui aboutiront plus tard à une couronne populaire et méritée; mais à côté des œuvres si accomplies et si heureusement inspirées de MM. Orsel et Signol, en peinture [1], à côté des monumens de Mlle. de Fauveau, si parfaits, mais jusqu'à présent trop rares et trop étrangers à la religion, nous ne pouvons nous défendre de signaler les excellens commencemens de MM. Bion et Duseigneur, en sculpture, et les travaux d'architecture si patiens, si savans et si régénérateurs de MM. Lassus, Vasserot et Louis Piel. Chaque année fortifie les dévouemens anciens, et fait éclore des vocations nouvelles pour la régénération de l'art religieux [2]; et le jour vien-

[1] Nous pourrions citer dans cette catégorie M. Hauser, car, quoique étranger par sa naissance à la France, il lui consacre ses études. La sympathie du public pour son tableau exposé à Saint-Roch, a dû le dédommager suffisamment des inconcevables dédains d'un jury qui a eu le malheur d'être répudié par M. Delaroche et M. Vernet. Mais il aurait plus justement à se plaindre de la légèreté avec laquelle les journaux se sont plu à attribuer cet essai remarquable à une illustre princesse dont le talent n'a pas besoin d'être constaté par un prêt de ce genre. Le *Musée des Familles* a été jusqu'à faire graver et publier ce tableau en l'attribuant à S. A. R. la princesse Marie. M. Hauser nous appartient du reste, non seulement par ses propres services, mais par l'excellente ligne qu'il fait suivre à son fils adoptif, qui, à peine sorti de l'enfance, annonce les plus heureuses dispositions pour l'art chrétien, ainsi qu'on pourra en juger par les compositions qu'il a consacrées à sainte Elisabeth, et qui seront publiées dans cette collection.

[2] La justice et la sympathie que nous éprouvons pour toutes les tentatives de régénération catholique de l'art, nous font un devoir de recommander à l'admiration de nos lecteurs deux œuvres dont nous n'avons eu connaissance qu'après avoir terminé ce qui précède. Ce sont, 1° la belle chaire gothique placée dans le courant de cette année à l'église Saint-Antoine de Compiègne, et que son auteur, M. Boileau, âgé de vingt-quatre ans seulement, a eu le talent et le bon esprit de rendre conforme aux anciens modèles; 2° le livre d'heures qui vient de paraître à la librairie Paulin, avec des compositions de M. Gérard Séguin, et dont chaque page est encadrée par des ornemens dus à M. Ramée, d'une variété, d'une sévérité et d'une exactitude

dra peut-être bientôt où l'on verra une phalange serrée marcher au combat et à la victoire sur les vieux préjugés et les nouvelles aberrations qui dominent l'art actuel. Mais les obstacles sont nombreux, les ennemis sont acharnés; la lutte sera longue et pénible. Constatons seulement que cette lutte existe; car, dans le fait seul de son existence, il y a un progrès incalculable sur l'époque de la restauration et un germe fécond de conquêtes pour l'avenir. Il faut, du reste, nous habituer à regarder en face nos adversaires, à les compter et surtout à peser leur valeur. C'est pourquoi il ne sera peut-être pas hors de propos de faire ici une briève énumération des différentes catégories d'adversaires que nous avons à redouter ou à combattre; je ne crains pas de dire *nous*, parce qu'il y a certes entre ceux qui travaillent pour la réhabilitation d'une cause immortelle et ceux qui jouissent du fruit de leurs généreux efforts, une union de cœur et d'âme assez intime pour justifier la solidarité des espérances et des inimitiés.

Posons en premier lieu, non pas comme les plus redoutables, mais comme les plus nombreux et les plus aptes à se laisser confondre par une portion du public avec les hommes du progrès, posons les hommes de la mode, de cette mode, ignoble parodie de l'art, et qui en est la mortelle ennemie, de cette mode qui a mis le gothique en encriers et en écrans, qui daigne assigner aux produits de l'art chrétien une place dans ses préférences, à côté des pendules de Boule et des bergères en porcelaine du temps de Louis XV; de cette mode enfin qui inspire à un certain nombre de peintres des tableaux où les mœurs et les croyances du moyen âge sont représentées avec tout autant de fidélité que dans cette foule de pitoyables romans qui inondaient naguère notre littérature. Heureusement le bon sens public a déjà fait justice de ces charges du moyen âge, de cette prétendue étude du passé, sans goût, sans science et sans foi; la mode du gothique est à la veille d'être enterrée; et les pieux efforts des hommes qui se sont dévoués à l'œuvre de la régénération, seront bientôt à l'abri d'une confusion humiliante avec l'exploitation de ceux qui spéculent sur la vogue et sur toutes les débauches de l'esprit.

Est-ce la seconde ou bien la dernière place qu'il faut assigner aux théoriciens et aux praticiens du vieux classicisme? S'il fallait ne tenir compte que de la valeur, de l'influence ou de la popularité de leurs œuvres et de leurs doctrines, en vérité, ce ne serait que *pour mémoire* qu'on aurait le droit de les mentionner. Mais, puisqu'ils occupent toutes les positions officielles, puisqu'ils ont à peu près le monopole de l'influence gouvernementale, puisqu'ils s'y sont constitués comme dans une citadelle d'où ceux qui font quelque chose se vengent de la réprobation générale qui s'attache à leurs œuvres, en repoussant opiniâtrément les talens qui ont brisé leur joug, et d'où ceux qui ne font rien s'efforcent d'empêcher que d'autres ne puissent faire plus qu'eux-mêmes; puisque surtout ils ont encore la haute main sur tous les trésors que l'état consacre à l'éducation de la jeunesse artiste, il ne faut jamais se lasser de les attaquer, de battre en brèche cette suprématie qui est une insulte à la France, jusqu'à ce que l'indignation et le mépris public aient enfin pénétré dans le sanctuaire du pouvoir pour en chasser ces débris d'un autre âge. Du reste, on a la consolation de sentir que, s'ils peuvent encore faire beaucoup de mal, briser beaucoup de carrières, tuer en germe beaucoup d'espérances précieuses, leur règne n'en touche pas moins à sa fin; il ne leur sera pas donné de flétrir long-temps encore de leur souffle malfaisant l'avenir et le génie d'une jeunesse digne d'un meilleur sort; la publicité fera justice de ces ébats du classicisme expirant, qui seraient si grotesques, s'ils n'étaient encore plus funestes; les concours de Rome les tueront. Nous ne subirons pas toujours le

historique qui forme le plus agréable contraste avec le pitoyable abus qu'on fait du gothique dans la plupart des *illustrations* de nos jours. Ce livre offre une heureuse idée dont la réalisation est satisfaisante, et un heureux contraste avec d'autres productions du même genre, telles que *le Livre du mariage*. Il est à regretter seulement qu'on n'ait pas préféré la liturgie romaine à la liturgie parisienne, et que ces beaux encadremens du moyen âge servent d'accompagnement à des hymnes classiques du dix-septième et du dix-huitième siècle.

règne d'hommes qui ont l'à-propos de donner pour sujet aux élèves, en l'an de grâce 1837, *Apollon gardant les troupeaux chez Admète*, et *Marius méditant sur les ruines de Carthage !*

Une troisième espèce d'adversaires, et, selon nous, la plus dangereuse, ce sont les critiques. Nous entendons sous ce nom les écrivains qui, dans divers journaux, sont chargés de traiter les questions d'art. Tous ces juges souverains et sans appel semblent s'être donné le mot pour étouffer, soit par un silence convenu, soit par des blâmes amers, tout ce qui porte l'empreinte d'une régénération religieuse dans l'art. En attaquant la juridiction de ce haut tribunal, nous avons besoin de répéter ce que nous avons dit en commençant ; savoir : que nos observations et nos plaintes roulent uniquement sur la partie religieuse des différentes branches de l'art ; pour tout le reste, nous nous déclarons de nouveau tout-à-fait incompétens. Mais lorsqu'il s'agit de l'avenir d'un élément si essentiel et si intime de la forme religieuse, élément qui s'adresse ou qui est censé du moins s'adresser aux masses catholiques, nous nous sentons le droit de protester selon la mesure de nos forces contre cette ligue mauvaise, dont les organes impitoyables sont campés dans les journaux les plus accrédités, et même dans ceux plus spécialement consacrés aux arts[1]. Si cette ligue devait triompher, c'en serait fait assurément de toute espèce d'école religieuse en France. Dès qu'un jeune homme montre dans ses œuvres quelque tendance à marcher dans une voie plus pure et plus rationnelle que celle qui lui est tracée à l'Ecole des Beaux-Arts, ou par l'exemple des maîtres en vogue, ses œuvres et sa tendance sont aussitôt censurées avec l'animosité la plus cruelle. Le mot de *pastiche* lui est jeté avec un froid mépris, comme une flétrissure dont il ne doit jamais se relever. On lui impute comme un crime de copier servilement les *écoles gothiques ;* et ce reproche lui est fait par des hommes qui, à chaque ligne de leurs écrits, montrent l'ignorance la plus profonde de tout ce qui touche à ces malheureuses écoles *gothiques ;* par des hommes dont les paroles prouvent qu'ils n'ont jamais vu, ou du moins jamais regardé, un tableau de l'époque qu'ils voudraient mettre au ban de l'intelligence humaine ; par des hommes qui donnent chaque jour l'exemple de cette confusion historique que nous relevions plus haut comme très regrettable chez les ecclésiastiques, mais qui est bien autrement inexcusable chez ceux qui se sont investis du droit de régenter l'art passé, présent et à venir. Ils ne savent pas même distinguer entre leurs contemporains ; ils déclarent avec la plus risible certitude, que M. Ingres et Overbeck suivent la même ligne ; ils vous disent que la *sainte Cécile* de M. Delaroche rappelle le *style gothique du Pérugin*[1] ; d'autres à propos du même tableau n'ont-ils pas été parler de Giotto et d'Orgagna, comme étant du quinzième et du seizième siècle ? Après quoi, dans la même phrase, ils accouplent adroitement deux ou trois de ces grands noms, pour asseoir sur eux un jugement tantôt méprisant, tantôt dédaigneusement protecteur, et établir des rapprochemens inouis entre des hommes qui n'ont jamais rien eu de commun entre eux, si ce n'est d'être également ignorés de ceux qui en parlent de la sorte. Et voilà les censeurs qui donnent ou ôtent, à leur gré, le droit de cité dans l'art ! Voilà les aristarques à qui nous reconnaîtrions le droit de former nos idées sur le beau ! Ce n'est pas tout : après qu'ils ont ruiné autant qu'il dépend d'eux la pratique du vrai beau, il nous faut subir leurs théories, apprécier tout ce qu'elles renferment de pur, de satisfaisant et de fécond, tout ce qu'elles promettent de gloire et d'originalité à l'avenir de l'art en France. Il faut entendre les uns proclamer et appeler de tous leurs vœux une réaction plus ou moins effrontée en faveur des nudités, l'apothéose de la chair, le retour aux classiques turpitudes de la mythologie ; ils nous trouvent déjà trop loin des

[1] Nous devons faire une exception éclatante en faveur de l'*Européen*, recueil dont tous les articles en matière d'art sont dictés par une science profonde et le sentiment le plus pur des exigences de la pensée chrétienne.

[1] C'est écrit ; mais il faut le lire pour le croire, dans *le Temps*, article sur le Salon de 1837.

saletés de Boucher et de Vanloo, des solennelles nudités de l'empire : on dirait qu'il n'y a plus assez de barons à l'Académie pour les servir à leur gré. Les autres, avec une outrecuidance despotique, s'indignent de ce que nous ne restions pas cloués au seizième siècle; ils veulent bien reconnaître que les Grecs et les Romains ne sont plus de mise, mais le paganisme de la renaissance, mitigé par la civilisation italienne, travesti à l'usage de ces tyranneaux d'Italie, les plus corrompus et les plus sacriléges qu'on vit jamais; voilà le beau idéal, qu'il n'est pas donné au génie chrétien, au génie national, de dépasser ! Mais, quels que soient leurs dissentimens intérieurs, leurs différens degrés de pudeur et de science, on peut être sûr qu'ils se trouveront tous d'accord pour combattre, en bataille rangée, contre ceux qui chercheront à ramener, dans l'art religieux, l'esprit chrétien, dont ils ont décrété unanimement la mort et la sépulture, au sein des vieilleries des temps barbares. Eh bien ! on peut le leur prédire hardiment, leur arrêt sera cassé; malgré leur union et leur acharnement, ils seront débordés; l'instinct de la jeunesse ne se laissera pas égarer; les idées marcheront, et un beau jour ces arbitres redoutables se réveilleront tout seuls sur leur tribunal abandonné; j'en prends à témoin, et le nombre toujours croissant de jeunes gens qui bravent la malveillance et l'injustice pour suivre la voie nouvelle, et l'intérêt toujours plus vif que met le public à étudier leurs essais, malgré les avertissemens zélés que distribue chaque matin le journal de chacun. Mais si l'empire de la critique telle qu'elle est actuellement organisée, doit s'écrouler, elle n'en est pas moins très puissante à l'heure qu'il est. Pour la braver et lui survivre, il faut aux nouveaux adeptes de l'art chrétien, non pas l'ardeur d'une réaction momentanée, non pas l'élan d'un jeune courage, mais l'énergie intime, l'enthousiasme calme et contenu, le dévouement religieux à ce qui est immortel, et cette modestie silencieuse en face de l'injustice, qui semble l'ignorer encore plus que la dédaigner, toutes vertus bien rares et bien difficiles, mais dont le grand et saint Overbeck, au fond de son atelier solitaire de Rome, fournit le modèle le plus accompli et le plus encourageant.

Signalons en quatrième lieu une autre classe d'adversaires qui semblerait rentrer dans la précédente, mais qui offre des caractères distincts. Nous voulons parler d'un certain nombre d'écrivains sur l'art, lesquels, dominés par ces prévisions vagues et ambitieuses, qui sont le signe à la fois de la grandeur et de la faiblesse de notre temps, voudraient lancer l'art dans des voies inconnues et impossibles à déterminer, au risque de le voir s'égarer ou périr d'impuissance. Ils parlent bien des conditions essentielles à l'art religieux en général; ils connaissent les produits de l'ancien art chrétien; ils les apprécient même sous quelques rapports; ils les ont étudiés avec plus ou moins de conscience et de profondeur; mais, entraînés par je ne sais quelle impulsion humanitaire, ils font chorus avec les adorateurs du paganisme et de la renaissance pour déclamer contre le moyen âge en général, pour confondre l'art de cette époque dans leurs rancunes contre la féodalité, pour protester contre toute tendance qui semblerait ressusciter cette époque, même en peinture. Ils veulent qu'on n'étudie les chefs-d'œuvre du passé chrétien que le temps nécessaire pour asseoir un jugement souvent superficiel sur des noms trop ignorés, pour leur assigner une place honorable dans la grande révolution de l'humanité; après quoi ils lancent l'art dans un orbite immense et vague, dont il est impossible de découvrir le but au milieu de leurs formules éclectiques, dont il est impossible surtout de retirer aucune application pratique pour réparer les dommages et combler les vides des temps où nous vivons. En un mot, ils veulent faire *une philosophie de l'art.* Déplorable erreur! nous ne craignons pas de le dire, du moins en ce qui touche à l'art religieux, si cette philosophie ne doit consister, comme celle qu'on nous offre, qu'en un certain nombre de formules arbitraires, qui nous autoriseront à renier le passé pour nous livrer aveuglément aux hasards de l'avenir. Malheur à l'art, si cette tendance se communiquait à beaucoup de jeunes artistes; sa régénération chrétienne deviendrait

impossible. Qu'on le sache donc bien, il en est de l'art religieux comme de la religion elle-même. Quand on est réduit à faire de la philosophie religieuse, c'est qu'il n'y a plus de religion; quand on fait de la philosophie de l'art, c'est qu'il n'y a plus d'art. Dans l'art chrétien, il ne peut y avoir rien de nouveau au fond, pas plus que dans le Christianisme lui-même. L'un tient à l'autre par d'indissolubles nœuds. D'ailleurs, n'invente pas qui veut; ceux-là surtout qui croient et qui veulent inventer sont justement ceux qui inventent le moins. Le génie, dans l'art comme dans tout, n'a jamais été le fruit de la préméditation, du calcul ou du raisonnement; c'est le fruit de ce que les uns appellent le hasard, et les autres l'inspiration d'en haut. Il y a une fin de non-recevoir bien facile à opposer aux auteurs de ces théories ambitieuses : c'est de leur demander ce qu'il faut donc faire actuellement pour bâtir et orner nos églises, et répondre aux divers besoins des masses religieuses, en attendant qu'eux ou les artistes qu'ils ont en vue, s'il y en a, aient inventé quelque nouveau progrès. Quant à nous, nous répondrons franchement qu'il faut tout bonnement marcher sur les traces des grands artistes chrétiens, au risque de se borner à les copier et de procurer à ses œuvres la terrible dénomination de *pastiches*. Le champ du véritable art chrétien est, Dieu merci! assez vaste, depuis les peintures des catacombes jusqu'à la *Dispute du SaintSacrement*, depuis les sculptures de l'école de Pise jusqu'aux apôtres de Nuremberg, depuis l'Abbaye-aux-Hommes de Caen jusqu'à la cathédrale d'Orléans. Oui, encore une fois, étudiez, fût-ce au risque de les imiter servilement, les grands hommes qui ont fait de si grandes œuvres; étudiez-les dans ces œuvres d'abord, puis dans leur vie, dans leurs croyances, dans le fécond et sublime symbolisme dont leurs travaux n'ont été que l'expression. L'étude sérieuse, consciencieuse, amoureuse, conduira à l'inspiration, et l'originalité ne manquera pas; nous en avons pour témoins les Overbeck, les Veith, les Cornelius, les Schadow, les Hess, toutes les splendeurs de la glorieuse école d'Allemagne.

Nous arrivons, enfin, à ce que nous ne pouvons ni ne voulons regarder comme la disposition hostile d'une dernière classe d'adversaires, mais à ce qui n'en est pas moins l'obstacle le plus grave et peut-être le plus difficile à surmonter que présente l'état actuel des choses, c'est-à-dire l'indifférence et l'éloignement du clergé pour les idées que nous exposons. Quand on songe au grand nombre de travaux que le clergé fait exécuter ou sur lesquels il influe indirectement, il est évident que, tant qu'il n'interviendra pas d'une manière décisive en faveur de la régénération chrétienne et rationnelle de l'art, cette régénération manquera de l'impulsion la plus efficace et du secours le plus naturel. Malheureusement, qu'il nous soit permis de le dire, dans le moment actuel, le clergé est en général assez indifférent à tout ce qui se fait pour le salut de l'art religieux; beaucoup de ses membres ignorent l'histoire et les règles de cet art, et ils ne comprennent ni n'apprécient guère les monumens admirables qu'ils en possèdent, et surtout qu'ils acceptent et consacrent avec le plus aveugle empressement le règne du paganisme dans tous les travaux qui se font journellement dans nos églises. Nous savons qu'il y a d'honorables exceptions, et nous nous faisons un devoir de signaler celles qui sont à notre connaissance. M. l'évêque de Belley, par exemple, se montre aussi préoccupé qu'aurait pu l'être un pontife des plus beaux siècles de l'église, du maintien et du progrès de l'esprit chrétien dans les monumens de son diocèse; l'archevêque d'Avignon, les évêques de Nevers, du Mans, de Rodez, ont fait des circulaires qui manifestent le plus louable esprit de conservation et de respect pour la vénérable antiquité. Il y a même au séminaire du Mans un cours d'archéologie chrétienne dont le fondateur, M. l'abbé Chevreau, a mérité récemment une médaille d'or, décernée par la société que préside M. de Caumont. Nous croyons qu'il y a au petit séminaire de Saint-Germer, près Beauvais, un cours semblable. On a vu dernièrement dans les journaux que M. l'abbé Devoucoux, savant autunois, avait fait découvrir les magnifiques

sculptures du portail de la cathédrale d'Autun, recouvertes à dessein, au XVIII[e] siècle, par une épaisse couche de plâtre, afin de pouvoir y plaquer un gros médaillon digne de cette malheureuse époque. M. Gros, vicaire général du diocèse de Reims, se distingue par sa sollicitude pour les anciens monumens religieux, et par le concours éclairé qu'il a prêté à M. Didron, chargé par M. Guizot de dresser la statistique monumentale de cette partie de la Champagne. A Troyes, la délicieuse église de Saint-Urbain, élevée au treizième siècle par le grand pape Urbain IV, sur le site de l'échoppe du cordonnier qui lui avait donné le jour, cette église, témoignage sublime de l'humilité et de la piété du pontife, et en même temps modèle du plus beau style ogival, est heureusement entre les mains d'un jeune curé, M. Bourcelot, qui, à force de sacrifices et de zèle, est venu à bout de la doter d'un autel plus en harmonie avec l'édifice lui-même, que les monstrueux placages qui défigurent presque toutes les autres églises de cette ville si riche en monumens gothiques. Son amour pour l'art chrétien ne s'arrêtera pas là : peut-être verrons-nous, grâce à ses soins et à l'appui d'un préfet véritablement ami de la belle architecture, s'achever ce noble édifice. Nous savons encore qu'il y a un jeune curé de Nantes, qui, aidé par plusieurs paroissiens instruits, a conçu le plan hardi de rebâtir son église sur un modèle du moyen âge. Que Dieu le conduise! Ce sont là des symptômes heureux et consolans; et certes, dans d'autres parties de la France, on en pourrait recueillir beaucoup d'autres. Mais, hélas ! ce ne sont toujours que des exceptions. La grande majorité du clergé n'en est pas encore là, il s'en faut. Nous le disons avec une profonde douleur, avec une douleur augmentée de tout le respect, de tout le filial amour que nous portons à ce vénérable corps, le clergé est en général indifférent à la renaissance ou à l'existence, de l'élément chrétien dans l'art, et cette indifférence ne saurait provenir que de son ignorance fâcheuse sur cette grave matière. Qu'il nous pardonne cette expression peut-être trop franche de la vérité, arrachée par la conviction et de longues études au cœur du plus dévoué de ses enfans, de celui qu'il trouvera toujours au premier rang de ses défenseurs.

A Dieu ne plaise que nous regardions cette ignorance comme intentionnelle, que nous reprochions au clergé comme une faute ce que nous regardons seulement comme un très grand malheur. Nous savons mieux que personne toutes les difficultés contre lesquelles il lui aurait fallu lutter pour être arrivé aujourd'hui au point que nous voudrions lui voir occuper. Des persécutions et des épreuves trop longues ont dû naturellement détourner les anciens du sanctuaire de ce genre d'étude ; et depuis la paix de l'église, le nombre des prêtres a été longtemps trop petit pour qu'ils eussent pu dérober au service des paroisses les loisirs nécessaires à l'examen de ces grandes questions. Ils n'ont fait d'ailleurs que recueillir la succession de trois siècles d'inconséquences et d'erreurs, que l'on pourrait, à plus juste titre, reprocher à quelques uns de leurs prédécesseurs. Ceux-ci, en effet, procédaient avec une logique désespérante à la destruction méthodique de tout ce qui devait leur rappeler le mieux la glorieuse antiquité du culte dont ils étaient les ministres. Il ne serait pas resté une seule de nos cathédrales gothiques, si ces masses indestructibles n'avaient fatigué leur déplorable courage ; mais on peut juger de leurs intentions par certaines façades et certains intérieurs qu'ils ont réussi à arranger à leur gré. C'est grâce à eux qu'on a vu tomber ces merveilleux jubés, barrière admirable entre le Saint des Saints et le peuple fidèle, aujourd'hui remplacée par des grilles en fer creux ! Non contens de l'envahissement des statues et des tableaux païens sous de faux noms, on les vit, pendant le cours du XVIII[e] siècle, substituer presque partout à l'antique liturgie, à cette langue sublime et simple que l'église a inventée et dont elle a seule le secret, des hymnes nouvelles, où une latinité empruntée à Horace et à Catulle, dénonçait l'interruption des traditions chrétiennes [1]. On les vit en-

[1] On connaît le dicton si juste que fit naître cette métamorphose : *Accessit latinitas, recessit pietas.*

suite défoncer les plus magnifiques vitraux, parce que sans doute il leur fallait une nouvelle lumière pour lire dans ces nouveaux bréviaires; puis encore abattre les flèches prodigieuses qui semblaient destinées à porter jusqu'au ciel l'écho des chants antiques qu'on venait de répudier. Après quoi assis dans leurs stalles nouvelles, sculptées par un menuisier classique, il ne leur restait plus qu'à attendre patiemment que la révolution vînt frapper aux portes de leurs cathédrales, et leur apporter le dernier mot du paganisme ressuscité, en envoyant les prêtres à l'échafaud, et en transformant les églises en temples de la Raison.

Mais grâce pour leur ombre! ils avaient l'excuse de s'être laissé entraîner par le torrent qui a entraîné la société tout entière depuis les soirées platoniciennes des Médicis, jusqu'aux courses de char ordonnées par la Convention au Champ-de-Mars. Eussent-ils voulu d'ailleurs n'employer que des artistes chrétiens, où les auraient-ils trouvés au milieu de la désertion générale? Ainsi donc réclamons des plus sévères aristarques indulgence pour le passé. Le clergé y a tous les droits. Mais pourrons-nous la réclamer de même pour l'avenir? Déjà l'on commence à s'étonner de ce que si peu de ses membres ont jugé digne de leur attention et de leur dévouement, ce que les indifférens eux-mêmes appellent *l'art chrétien*. On s'étonne à bon droit de voir que, si cet art, qui constitue une des gloires les plus éclatantes du catholicisme, est reconnu, est apprécié aujourd'hui, c'est grâce aux efforts de savans laïcs, protestans, étrangers, d'hommes presque tous imbus de la funeste théorie de *l'art pour l'art*, tandis que le clergé et les catholiques français s'en occupent à peine. On s'étonne de ce que toutes les fatigues et toute la gloire de cette grande œuvre soient livrées sans partage à des écrivains tels que MM. de Caumont, de Laborde, Didron, Magnin, Mérimée, Vitet, dont les travaux, du reste, si savans et si méritoires, ne portent pas la moindre trace d'esprit religieux [1]; on s'en étonne, disons-nous; mais, après tout, il n'y a là qu'une conséquence toute naturelle d'un fait encore bien autrement étonnant; c'est qu'il n'y a pas peut-être cinq séminaires en France, sur quatre-vingts, où l'on enseigne à la jeunesse ecclésiastique l'histoire de l'église! Chose merveilleuse et déplorable à la fois, l'histoire de l'église, cette série d'événemens et d'individus gigantesques, qui préoccupe aujourd'hui tant d'esprits complétement étrangers, sinon hostiles, aux convictions religieuses, cette manifestation continuelle d'une force supérieure à celle de l'homme, semblerait au premier abord n'être indifférente qu'au clergé catholique. Veut-on acquérir quelques notions justes et impartiales sur les grands hommes et les grandes époques de cette histoire? veut-on savoir ce qu'étaient les croisades, saint Grégoire VII, Innocent III, saint Louis, saint Thomas, Sixte-Quint, il faut avoir recours à des livres traduits des protestans allemands ou aux écrits parsemés de mille erreurs de M. Michelet, M. Villemain et M. Guizot. C'est en vain qu'on s'adresserait au clergé français, successeur et représentant de ces noms glorieux parmi nous; on courrait risque de rencontrer, parmi ses publications nouvelles, les mensonges gallicans de Fleury ou la *Dévotion réconciliée avec l'esprit*, par un prélat du dernier siècle.

Comment se ferait-il donc que, dépourvu de connaissances étendues et approfondies sur les événemens et les personnages des temps qui ont enfanté l'art chrétien, le clergé pût apprécier les produits de cet art qui tient par les liens les plus intimes à ce que l'histoire a de plus grand et de plus important? Comment aurait-il appris à distinguer les œuvres fidèles aux bonnes traditions ou qui manifestent une tendance à y retourner, de toutes celles qui les parodient et les déshonorent? Il faut bien cependant qu'il se hâte de revenir à cette étude et à cette appréciation, sous peine de laisser porter une grave atteinte à sa considération dans

[1] Nous devons cependant faire une exception en faveur de M. Gilbert, qui a publié des descriptions des cathédrales de Paris, Chartres, Reims, Amiens etc.; de M. l'abbé Pavy, auteur de plusieurs excellentes monographies sur des églises de Lyon; de M. l'abbé Tron, qui vient de mettre au jour une description de Saint-Maclou, à Pontoise.

une foule d'esprits sérieux. Des faits trop nombreux viennent chaque jour à l'appui d'adversaires malveillans. On a déjà dit que, pour entendre de la musique religieuse, il fallait aller à l'Opéra ou aux concerts publics, tandis que la musique théâtrale se retrouve dans les églises. Craignons qu'on ne dise bientôt que l'art religieux a des sanctuaires dans le cabinet des amateurs, dans les boutiques des marchands de curiosités, dans les galeries du gouvernement, partout enfin, excepté dans l'église! Nous avons entendu le curé d'une ville importante très respectable comme prêtre, se montrer même scandalisé de cette expression d'*art chrétien*, et déclarer qu'il ne connaissait d'autre art que celui de *faire des chrétiens!* Ce n'était ici que l'expression un peu crue d'une idée trop générale. Citons un exemple borné, mais significatif, de cette déplorable absence du sentiment de l'art chrétien. On a moulé depuis plusieurs années quelques unes des plus belles madones de nos belles églises gothiques, entre autres celle de Saint-Denis[1], qui a été transportée à Saint-Germain-des-Prés; ces modèles exquis de la beauté chrétienne se trouvent chez la plupart des marchands, où le clergé et les maisons religieuses, les frères des écoles chrétiennes, etc., se fournissent des images qui leur sont nécessaires; il semble que leur choix pourrait se fixer sur ces monumens de l'antique foi, que le zèle de quelques jeunes artistes a mis à leur portée. Eh bien! il n'en est rien; ils sont unanimes pour préférer cette horrible Vierge du dernier siècle, de Bouchardon, que l'on retrouve dans toutes les écoles, dans tous les couvens, dans tous les presbytères, cette Vierge au front étroit, à l'air insignifiant et commun, aux mains niaisement étendues, figure sans grâce et sans dignité, qu'on dirait inventée à dessein pour discréditer le plus admirable sujet que la religion offre à l'art. Que penser ensuite, pour ne pas étendre nos observations hors de Paris, de cette chapelle Saint-Marcel, récemment érigée dans Notre-Dame[1], monstrueuse parodie de cette architecture gothique dont on avait le plus beau modèle dans l'église même, et où, par un raffinement exquis de barbarie, on a été peinturlurer en marbrures et dorer une espèce d'arcade qui semble avoir la prétention d'être ogivale? Est-il possible que de pareilles choses se passent en 1837, dans la métropole de Paris et de la France? Et que sera-ce encore, s'il ne s'élève pas du sein du clergé une seule voix pour protester contre cet incroyable projet qu'on attribue au vandalisme municipal, qui tend à transformer en sacristie la chapelle propre de la Sainte-Vierge, située au chevet de la basilique, en violant ainsi l'éternelle règle de l'architectonique chrétienne, telle que toutes nos cathédrales nous la révèlent, en remplaçant par un lieu d'habillement et de comptabilité, ce sanctuaire suprême, ce dernier refuge de la prière, que la tendre piété de nos pères avait toujours réservé, au point culminant de l'église, au sommet de la croix, pour cette vierge-mère, dont Notre-Dame est un des plus beaux temples?

Enfin, quand finira-t-on de voir s'élever, avec l'approbation du clergé ou par ses soins directs, des édifices comme Notre-Dame-de-Lorette, l'église du Gros-Caillou, la chapelle de la rue de Sèvres, où repose le corps de saint Vincent de Paul, indignes masures dont les formes lourdes et étriquées à la fois ne sont conformes qu'au genre classique et païen, contemporain de la réforme; tandis que par la contradiction la plus bizarre, les protestans construisent dans Paris une assez jolie chapelle gothique[2] sur le patron inventé et consacré par le catholicisme.

En vérité, quand on rapproche ce dernier fait de la quantité d'églises gothiques que l'on voit bâtir chaque jour en Angle-

[1] Puisque nous nommons cette statue célèbre, il nous est impossible de ne pas signaler le vandalisme qui fait reléguer, dans une obscure sacristie, ce chef-d'œuvre de la sculpture chrétienne, tandis que dans dans la même église, à la chapelle de la sainte Vierge, on vient d'introniser un pitoyable plâtre moderne, digne du reste du fronton classique qui l'encadre en contradiction avec tout le reste de l'église, digne encore des affreuses fresques en grisaille qui la flanquent des deux côtés.

[1] Dans le transept septentrional.

[2] Rue d'Aguesseau-Saint-Honoré.

terre, et du soin religieux avec lequel les protestans anglais et allemands conservent le caractère général et jusqu'aux moindres ornemens des belles cathédrales catholiques que la réforme a fait tomber entre leurs mains, on est tenté de croire que le protestantisme a usurpé le monopole de l'art chrétien. Heureusement il n'en est pas ainsi; les nouvelles chapelles, que les catholiques anglais fondent en si grand nombre, sont fidèlement copiées sur les anciennes églises qu'on leur a prises. Les jésuites viennent d'achever, dans le comté de Stafford, un vaste collége avec une belle église, l'un et l'autre entièrement gothiques, et dont le plan, aussi bien que les détails, rappellent les plus magnifiques abbayes du moyen âge. Au mois d'octobre de cette année, dans une seule semaine et dans la même province, on a consacré trois belles églises et une abbaye de trappistes, du meilleur style gothique [1]. Les catholiques d'Écosse et d'Irlande suivent absolument le même système. Enfin le souverain si catholique, de la Bavière, a fait restaurer, avec autant de soin que de science, les belles églises de son royaume, surtout les cathédrales de Ratisbonne et de Bamberg : pour celle-ci le respect scrupuleux de l'art chrétien a été poussé si loin que l'on a relégué dans un cloître voisin tous les mausolées modernes, dont le classicisme païen formait un contraste choquant avec le style primitif de la basilique où reposent les corps sacrés de saint Henri et de sainte Cunégonde. Dans ses constructions nouvelles, ce prince a embrassé tous les genres d'architecture chrétienne depuis la basilique des premiers siècles jusqu'au gothique parfait du quatorzième; et il a su réserver les formes classiques pour le Valhalla, espèce de Panthéon historique, qui n'a rien de commun avec la religion. C'est qu'en effet, puisque l'architecture moderne en est réduite à copier, il faut au moins savoir ordonner ces copies d'une manière conséquente et rationnelle. S'il y avait quelque nouvelle architecture bien séduisante, bien originale, on conçoit que le clergé se laissât séduire comme au moment de la renaissance; mais puisqu'on n'a encore rien pu inventer qui sorte des deux grandes divisions de l'antique et du moyen âge, du païen et du chrétien, pourquoi, au nom du ciel! aller choisir de préférence l'héritage du paganisme pour en faire hommage au Dieu des chrétiens?

Qu'on ne nous objecte pas le surcroît de dépenses : mauvaise raison, ou plutôt excuse mensongère, inventée par la routine et l'ignorance des architectes classiques. Il ne s'agit pas, dans l'état actuel, d'élever de ces vastes cathédrales, où presque chaque pierre est un monument de patience et de génie, œuvres gigantesques que la foi et le désintéressement peuvent seuls enfanter : il s'agit tout simplement de réparer, de sauver, de guérir les blessures de celles qui existent, et puis de bâtir çà et là quelques églises de paroisses petites et simples. Or, des calculs désintéressés ont prouvé qu'il n'en coûterait pas plus (peut-être moins) pour adopter le système ogival ou cintré, sans abondance d'ornemens, que pour écraser le sol des masses opaques et percées de parallélogrammes que l'on construit de nos jours. Si nous sommes plus pauvres que les Anglais, nous sommes, je pense, plus riches que les malheureux paysans d'Irlande. Cependant ces pauvres serfs, tout épuisés qu'ils sont par la famine, les rentes qu'il leur faut payer à leurs seigneurs absens du pays, et les dîmes que leur extorque le clergé anglican, ces ilotes, qui n'ont que bien rarement du pain à manger avec leurs pommes de terre, ces martyrs perpétuels, obligés, après avoir gorgé de leurs dépouilles un clergé étranger, de nourrir encore celui qui les console dans leur misère, et de faire une liste civile à O'Connell, ce roi de la parole qui les conduit à la liberté; ces Irlandais bâtissent eux aussi des églises pour abriter leur foi, qui ose enfin se montrer au grand jour; et toutes ces églises sont gothiques [1]! Comme dans

[1] Ces trois églises sont celles de la Grâce-Dieu, château de M. Phillips, qui l'a fait construire, de Notre-Dame-du-Mont-Saint-Bernard et de Whitwich. Voyez l'*Ami de la Religion* du 7 novembre 1837.

[1] Pour être exact, il faut avouer que la chapelle métropolitaine de *Marlborough-Street*, à Dublin, est bâtie dans le genre classique, parce que, com-

toute l'Europe, après la grande frayeur de la fin du dixième siècle, le sol de cette pauvre Irlande, tout fraîchement délivrée d'une affreuse servitude, se couvre d'une blanche parure d'églises dignes de ce nom, *excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem induit* (Radulph Glaber, III, 4). Ils viennent, cette année même, de faire consacrer une belle cathédrale par leur archevêque patriote, monseigneur M'Hale, à Tuam. Voilà ce qu'ils font, ces glorieux mendians! Et nous, Français, nous sommes encore à nous traîner servilement dans l'ornière que nous a tracée le conseil des bâtimens civils!

Mais on nous objectera peut-être que le clergé n'est plus, comme autrefois, le maître absolu de tous les édifices religieux ; que, par une inconséquence ridicule et illégale, mais passée en usage dans nos mœurs administratives, il n'a plus le droit exclusif d'accepter ou de rejeter les œuvres d'art qu'on y place, les travaux qu'on y fait; qu'il ne lui est pas libre de s'opposer aux déprédations qu'y commettent les architectes municipaux, ni d'empêcher le gouvernement de s'habituer à regarder les églises comme autant de galeries où il lui est loisible d'exposer à demeure les tableaux soi-disant religieux que la protection d'un député ou le caprice d'un employé subalterne aura fait acheter. Cela n'est que trop vrai ; mais il n'en est pas moins positif que le clergé fait exécuter une foule de travaux importans pour son propre compte ; c'est sur ceux-là que roulent nos observations précédentes. Il y a, en outre, beaucoup de petites communes en France qui, pour devenir paroisses et avoir un curé à elles, s'imposent de grands sacrifices pour construire à leurs frais des églises, sans autres conseils que ceux des prêtres du voisinage, sans autre surveillance que la leur. Ce serait là une voie aussi naturelle qu'honorable de rentrer dans le vrai. D'un autre côté, il est malheureusement incontestable que le clergé n'a pas encore manifesté le moindre symptôme d'opposition au vandalisme des architectes officiels, au scandale des tableaux périodiquement octroyés aux églises. Il le pourrait, cependant, nous en sommes persuadés, en s'appuyant sur ses droits imprescriptibles, et sur des textes de lois dont l'interprétation est abusive. Il le pourrait bien mieux encore en invoquant le bon sens et le bon goût du public, qui ne manquerait pas de réagir aussi sur l'esprit de l'administration. Il y aurait unanimité chez les gens de goût, chez les véritables artistes, pour venir au secours d'une protestation semblable de la part du clergé : l'opinion est délicate et sûre en ces matières, comme on l'a vu récemment lors des sages restrictions mises par M. l'archevêque de Paris à l'abus de la musique théâtrale dans les églises ; la victoire serait bientôt gagnée. Quant à nous, si nous avions l'honneur d'être évêque ou curé, il n'y a pas de force humaine qui pût nous contraindre à consacrer des églises comme Notre-Dame-de-Lorette, à accepter des statues comme celles qu'on destine à la Madeleine, à subir des tableaux comme ceux que l'on voit dans toutes les paroisses de Paris, avec une pancarte qui annonce pompeusement qu'ils ont été *donnés par la ville* ou *le gouvernement*. En outre, si nous avions l'honneur d'être évêque ou curé, nous ne confierions jamais, pour notre propre compte, des travaux d'art religieux à un artiste quelconque, sans nous être assuré, non seulement de son talent, mais de sa foi et de sa science en matière de religion : nous ne lui demanderions pas combien de tableaux il a exposés au Salon, ni sous quel maître païen il a appris à manier les pinceaux ; nous lui dirions : « Croyez-vous au symbole que vous allez représenter, au fait que vous allez reproduire? ou, si vous n'y croyez pas, avez-vous du moins étudié la vaste tradition de l'art chrétien, la nature et les conditions essentielles de votre entreprise? Voulez-vous travailler, non pour un vil lucre, mais pour l'édification de vos frères et l'ornement de la maison de Dieu et des pauvres? S'il en est ainsi, mettez-vous à l'œuvre; sinon, non. » Nous demandons pardon de la trivialité de la comparaison ; mais, en vérité, c'est

mencée il y a plusieurs années à une époque où le mauvais goût était encore puissant, même en Angleterre, elle a été achevée d'après le plan primitif.

le cas de renouveler la fameuse recette de la *Cuisinière bourgeoise*, et de dire : « Pour faire une œuvre religieuse, prenez de la religion, etc. »

Qu'on nous permette une dernière considération. Dans les beaux travaux qui ont paru jusqu'à présent en France sur l'art du moyen âge, et dont nous avons cité plus haut les auteurs, on remarque un vide que l'on peut dénoncer sans être injuste envers les hommes laborieux et intelligens qui ont ouvert la voie. Ce vide, c'est celui de l'idée fondamentale, du sens intime, de cette *mens divinior* qui animait tout l'art du moyen âge, et plus spécialement son architecture. On a parfaitement décrit les monumens, réhabilité leur beauté, fixé leurs dates, distingué et classifié leurs genres et leurs divers caractères avec une perspicacité merveilleuse; mais on ne s'est pas encore occupé, que nous sachions, de déterminer le profond symbolisme, les lois régulières et harmoniques, la vie spirituelle et mystérieuse de tout ce que les siècles chrétiens nous ont laissé. C'est là cependant la clef de l'énigme; et la science sera radicalement incomplète, tant que nous ne l'aurons pas découvert. Or, nous croyons que le clergé est spécialement appelé à fournir cette clef, et c'est pourquoi nous regardons son intervention dans la renaissance de notre art chrétien et national, non seulement comme prescrite par ses devoirs et ses intérêts, mais encore comme utile et indispensable aux progrès de cette renaissance et à sa véritable stabilité. En effet, par la nature spéciale de ses études, par la connaissance qu'il a, ou du moins qu'il doit avoir, de la théologie du moyen âge, des auteurs ascétiques et mystiques, des vieux rituels, de toutes ces anciennes liturgies, si admirables, si fécondes et si oubliées, enfin et surtout par la pratique et la méditation de la vie spirituelle impliquée par tous les actes qui se célèbrent dans une église, le clergé seul est en mesure de puiser à ces sources abondantes les lumières définitives qui manquent à l'œuvre commune. Qu'il sache donc reprendre son rôle naturel, qu'il revendique ce noble patrimoine, qu'il vienne compléter et couronner la science renaissante par la révélation du dernier mot de cette science. Qu'il ne croie pas en faire assez, lorsqu'il n'étudiera que les dates, la classification, les caractères matériels des anciens monumens : c'est là l'œuvre de tout le monde. Il n'y a pas besoin d'être prêtre, ni même catholique pour cela ; on en voit des exemples tous les jours. Le clergé a, dans l'art, une mission plus difficile, mais aussi bien autrement élevée.

En terminant, nous ne demanderons pas pardon de la brusque franchise, de la violence même, si l'on veut, que nous avons mise à protester contre les maux actuels de l'art religieux; la vérité nous excusera, et nous vaudra l'indulgente sympathie des cœurs sincères et des intelligences droites. L'avenir nous justifiera. Si la lutte continue avec la même constance qui a été montrée jusqu'ici, si l'instinct du public se développe avec la même progression, on peut nourrir l'espérance d'une victoire prochaine. Il nous sera peut-être donné de voir de nos yeux des évêques qui ne rougiront pas d'être architectes, au moins par la pensée, comme leurs plus illustres prédécesseurs, et aussi décidés à repousser de leurs églises l'indécent, le profane, les innovations païennes, qu'à anathématiser une hérésie ou un scandale. Peut-être alors verrons-nous encore des artistes qui comprendront que la foi est la première condition du génie chrétien, et qui ne rougiront pas de s'agenouiller devant les autels qu'ils aspirent à orner de leurs œuvres. Quant à nous, si nos faibles paroles avaient pu ranimer quelque courage éteint ou porter une seule étincelle de lumière dans un esprit de bonne foi, notre récompense serait suffisante, et notre alliance se trouverait ainsi consommée avec ces jeunes artistes qui se dévouent à faire rentrer dans l'art consacré au Christianisme ces caractères de pureté, de dignité et d'élévation morale, seuls dignes de la majesté de ses mystères et de ses destinées immortelles. Tous ensemble, ne perdons pas courage, et saluons cet avenir qui doit remettre en honneur la loi antique et souveraine de l'art, cette loi, si cruellement méconnue depuis trois siècles, qui proclame que *le beau n'est que la splendeur du vrai.*

Ce qui précède était écrit, lorsque dans

une de ces vieilles *Vies des Saints*, toutes nourries de cette poésie de la foi qui a fait le charme et le bonheur de nos pères pendant tant de siècles, dans une de ces *légendes* volumineuses que l'on lisait jadis dans toutes les chaumières, et qui ont été mises de côté par le même esprit qui a défoncé les vitraux, badigeonné les cathédrales, rogné les flèches et métamorphosé les anciennes liturgies, nous avons trouvé une belle et touchante histoire qui nous semble pouvoir servir tout naturellement d'épilogue à notre travail, et que nous citerons dans son vieux langage. « L'Eglise célèbre ce mesme jour la feste de cinq glorieux martyrs, qui estoient excellens sculpteurs et chrestiens, hors-mis Simplicien qui estoit payen, lequel voyant que les ouvrages de marbre et d'autres riches estoffes de ses quatre compagnons, se trouvoient si parfaits et accomplis, qu'en les eslabourant tout leur succédoit comme ils l'eussent pu désirer, là où au contraire il gastoit beaucoup d'outils de son art. Il demanda à Simphorien, qui estoit le premier de tous, d'où venoit cela? Il lui respondit que toujours en prenant quelque instrument pour le travail, ils invoquoient le nom de Jésus-Christ leur Dieu, et luy remonstra si bien, que par la faveur de Nostre Seigneur il fut converty, et baptisé par un sainct evesque, nommé Cyrille, et mourut constamment avec ses quatre compagnons pour la foy chrestienne. D'autant que l'empereur leur ayant commandé de faire un ouvrage de certaine idole, entre plusieurs animaux, ils représentèrent bien au vif les animaux, mais ils ne voulurent jamais esbaucher l'idole... L'empereur sachant cela, cuida crever de despit, et fit faire des cercueils de plomb, dans lesquels il fit enfermer les cinq martyrs, et puis jeter au fond de la rivière, par lequel martyre ils achevèrent glorieusement le cours de leur pélerinage, et gaignèrent la couronne d'immortalité [1].»

Disons-le franchement : De même que Simplicien alla de l'atelier au baptême, et du baptême au martyre, ainsi faut-il que nos jeunes artistes qui aspirent à régénérer l'art religieux, sachent aller avec simplicité au baptême de la foi, et braver le martyre du ridicule et de l'invective que leur promet une impitoyable critique.

[1] La Fleur des Saints, p. 1037, au 8 novembre.

Fidèles au principe que nous avons posé plus haut, sur l'importance vitale de l'étude des anciens maîtres pour tous ceux qui veulent consacrer leur talent à l'application religieuse de l'art, nous avons voulu contribuer selon la mesure de nos forces à l'œuvre réparatrice, en publiant une collection de monumens, composée à la fois de divers travaux qui datent des vieux siècles catholiques, et d'autres qui, fruit de la nouvelle école allemande, serviront à montrer comment l'on peut, même au sein de l'anarchie morale et intellectuelle de nos jours, rattacher l'art moderne à la pureté et à la sainteté de la pensée ancienne. Le sujet de cette collection se trouvait indiqué, de droit comme de fait, dans l'*Histoire de sainte Elisabeth*, à laquelle nous avions consacré plusieurs années de travaux, et qui a eu le privilége d'inspirer à toutes les époques le ciseau et le pinceau des artistes chrétiens. Nous avons eu le bonheur de trouver un éditeur aussi dévoué que nous à la régénération religieuse de l'art, et qui s'est chargé de cette entreprise avec un zèle et un désintéressement puisés dans les plus nobles motifs. Fort de son appui, nous avons pu profiter de nos voyages pour recueillir en Italie et en Allemagne tout ce que nous avions découvert ou remarqué de plus important parmi les monumens relatifs à notre sainte.

Nous reproduirons en premier lieu les tableaux qui lui ont été consacrés par les plus illustres représentans de l'ancienne école florentine, Taddeo Gaddi (1350), le principal élève de Giotto, et digne émule de son maître; Andrea Orgagna (1319-1389), le plus grand des peintres, des sculpteurs et des architectes de son temps, qui précéda Michel-Ange dans cette triple supériorité, et qui, certes, sous le point de vue chrétien, l'a surpassé de beaucoup; le bienheureux Fra Angelico da Fiesole (1387-1455), le plus *angélique*, le plus accompli des artistes chrétiens; enfin, Alessandro Botticelli (1487-1515), qui, au milieu de la dégénération déjà trop générale de l'art, due à l'influence des Médicis, sut rester fidèle

à la poésie mystique de ses prédécesseurs.

Passant de l'Italie à la vieille Allemagne, nous donnerons l'œuvre d'un peintre anonyme de la pure et primitive école de Cologne (1350-1400), qui fut pour l'Allemagne ce que l'école de Sienne avait été pour l'Italie; puis celle d'un peintre Bâlois du quinzième siècle, dont le nom est resté également inconnu; celle de Lucas de Leyde (1494-1543), qui termine le cycle des anciens peintres catholiques au delà du Rhin; et enfin une miniature attribuée à Hemling (1429-1499), le Fiesole de la Flandre, et tirée du célèbre Bréviaire Grimani à Venise. Un grand vitrail de la cathédrale de Cologne nous montrera sainte Élisabeth dignement placée dans l'église-type de l'époque qu'elle a glorifiée; le bas-relief, presque contemporain de la sainte, qui orne son tombeau à Marbourg; ceux, plus récens, que l'on voit sur les autels de son église, la châsse si célèbre où fut renfermé son corps sacré, et la statue qui a été pour nous le premier indice de son histoire, serviront à faire connaître la marche parallèle de la sculpture et de la peinture des anciennes écoles germaniques.

A ces précieux débris d'un passé qui ne reviendra jamais, nous avons la consolation de joindre des témoignages vivans de la résurrection de ce feu sacré de la foi qui l'animait, dans les œuvres des artistes contemporains de l'Allemagne. Frédéric Overbeck, la gloire de l'art chrétien de nos jours et le flambeau de son avenir, a bien voulu interrompre le cours des grands travaux qu'il poursuit au sein de la ville éternelle, pour enrichir notre humble collection d'un dessin qui représente un des traits les plus populaires de l'histoire de notre sainte. On verra ensuite le même sujet traité en bas-relief par Schewanthaler, qui occupe le premier rang dans la sculpture nouvelle d'Allemagne, comme Overbeck dans la peinture. Müller de Cassel et Flatze du Tyrol, qui ont tous deux cultivé sur le sol d'Italie les excellentes dispositions de leur nature germanique, nous ont apporté leur tribut de dévotion à la sainte qu'ils chérissent comme nous. Enfin, nous nous félicitons de fournir aux personnes qui s'intéressent à l'art une occasion de connaître la nature et la portée d'un jeune talent qui nous semble promettre à la peinture chrétienne un véritable représentant, si Dieu le maintient dans la voie salutaire qu'il a daigné lui ouvrir. Octave Hauser, d'origine allemande, né en 1822, a eu le bonheur de passer son enfance à Florence. Ses yeux se sont ouverts à la lumière de l'art, en face des admirables fresques de Fra Angelico, de Memmi, de Giotto, d'Orgagna : c'est dans ces pages immortelles qu'il a lu sa destinée; et dès l'âge de treize ans, guidé par les conseils d'un père qui a consacré sa vie au service de l'art chrétien, cet enfant commença à étudier d'après les grands maîtres catholiques. Rentré en France, à quatorze ans il a commencé la série de compositions relatives à la vie de sainte Elisabeth, qui forme une partie considérable de notre collection. Nous reviendrons sur chacune d'elles en son lieu. Il se peut que nous soyons aveuglés par la tendre sympathie avec laquelle nous avons suivi, dans une âme si jeune, le développement d'une pensée identique à celle qui a si long-temps absorbé la nôtre; mais il nous semble que tout juge non prévenu y reconnaîtra avec nous une originalité, une profondeur de sentiment et une pureté d'inspiration que l'on cherche en vain dans les prétendues œuvres d'art religieux de nos jours. Assurément nous ne donnons pas ces produits du crayon d'un enfant de quinze ans comme des chefs-d'œuvre, mais bien comme une preuve des heureux résultats d'une éducation formée par l'étude pieuse des véritables maîtres chrétiens, et dégagée des liens de la routine classique.

En dernier lieu, la collection se complète par des médailles, des lettres ornées, tirées d'anciens manuscrits, et autres objets relatifs à notre sainte. Des vues du château de Wartbourg, où elle fut élevée, et où elle vécut avec son mari, ainsi que de la ville de Marbourg, où elle passa ses années de veuvage et où elle mourut, reproduiront l'état actuel des lieux immortalisés par son souvenir. Enfin nous donnerons des fragmens de la célèbre église qui porte son nom, et qui a été le premier monument du style ogival pur que l'Allemagne ait possédé.

Si, dans le courant de la publication,

nous venions à recueillir quelque monument de la chère sainte, qui nous semblât propre à figurer dans notre collection, nous ne renonçons pas au droit de l'ajouter aux divers objets dont nous venons d'entretenir nos lecteurs [1].

Il nous est doux d'offrir ce nouvel hommage à celle qui nous a valu d'ineffables consolations; il nous est doux de mettre sous sa douce et puissante protection nos humbles efforts pour rendre quelque sève et quelque vie à une branche, naguère si belle et si fleurie, de l'arbre catholique.

Le comte de MONTALEMBERT.

19 novembre 1837. Fête de sainte Élisabeth.

[1] La collection aura au moins *trente* planches sur quart colombier; chaque planche aura une feuille de texte explicatif, historique, biographique, etc. Le prix de chaque livraison, contenant trois planches, sera de *trois francs*, sur papier de Chine. Il paraît une livraison tous les vingt jours, à dater du 1er janvier 1838. La souscription est ouverte chez Boblet, éditeur, quai des Augustins, n° 37, et Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69.

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

## FLORENCE ET SES VICISSITUDES, 1215-1790; PAR M. DELÉCLUZE (1).

L'histoire des villes d'Italie présente un très grand intérêt, parce qu'elles furent le théâtre principal des plus grandes luttes dont les passions humaines puissent donner le spectacle. Après avoir été long-temps soumises à l'autorité du sénat et des empereurs romains, après avoir vécu dans un long repos au centre de cet immense empire, dont les légions combattaient sans relâche, mais seulement à la frontière, elles se voient tout-à-coup assaillies par les Barbares qui venaient de tout renverser. Pendant des siècles, elles sont sillonnées par le fer et par le feu, et un grand combat se livre dans leur sein, entre la force brutale des conquérans venus pour ravager et détruire, et la puissance spirituelle et mystérieuse du Christianisme, qui veut soutenir et réédifier. Ce combat se continue long-temps après que les hordes du Nord ont disparu, entre l'empire et le Saint-Siége, dont les villes de l'Italie septentrionale surtout sont l'éternel champ de bataille. Et puis, c'est là que semblent s'être réfugiés les lettres et les arts, c'est là qu'ils ont repris naissance, c'est là qu'ont brillé les génies immortels, les pères de la poésie et de la peinture chrétienne.

Parmi ces villes pleines de gloire et de souvenirs, Florence n'est ni la moins illustre, ni la moins favorisée. Le tableau de ses vicissitudes devait donc offrir un magnifique sujet à la plume de l'écrivain; ainsi l'a pensé M. Delécluze, et il s'est mis à l'œuvre. Il serait impossible de le suivre dans ses détails et d'analyser un ouvrage historique : nous devons nous contenter de dire ce que nous pensons de celui-ci.

La division adoptée par l'auteur nous a paru excellente : dans le premier volume, il donne l'histoire succincte de Florence, qu'il divise en trois périodes; la première, celle de la république; la seconde, de l'oligarchie; la troisième, de la monarchie. Le lecteur voit passer rapidement sous ses yeux les personnages et les révolutions qui ont illustré et ensanglanté cette ville. Dans le second volume, M. Delécluze revient sur ses pas; il s'arrête à certaines époques plus remarquables, il donne de longs détails sur plusieurs hommes éminens, sur leurs actions et sur leurs ouvrages. Nous confessons franchement avoir préféré de beaucoup ce second volume au premier. Les détails sur les systèmes politiques de Dante, de Savonarole, de Machiavel, sont très curieux. La chronique de Buonacorso Pitti montre avec une vérité parfaite quelle était, à la fin du quatorzième siècle, la vie aventureuse du gentilhomme florentin. L'histoire de la rivalité de Brunelleschi et de Guiberti, lors de la constitution de *Santa Maria del fiore*, nous révèle la vie intérieure de l'artiste et les secrètes pensées de son ambition.

Nous avons donc approuvé la méthode de l'auteur qui nous permettait d'entrer plus avant dans la connaissance de telle époque ou de tel personnage remarquables. Cependant, il y avait un écueil à éviter, dans l'histoire de Florence surtout, et que M. Delécluze a malheureusement touché. Les premiers temps de cette histoire sont très confus : le gouvernement de la république change souvent, les factions des Guelfes et des Gibelins, qui s'arrachent tour à tour la domination, sont dans une perpétuelle agitation; les mêmes scènes de violence, de discorde, de guerre civile se représentent à chaque page. Tout cela rend très fatigante l'étude des premières vicissitudes de Florence. Ce défaut est d'autant plus sensible chez M. Delécluze, que la division de son ouvrage le forçait à la brièveté dans la première partie, et ne permet point au lecteur de s'arrêter sur quelque épi-

(1) 2 vol. in-8°, Paris, chez L. Gosselin.

sode intéressant qui repose son attention et lui fasse oublier un instant la succession rapide et confuse des guerres intestines. Mais nous reconnaissons qu'il était difficile d'éviter cet inconvénient, et l'intérêt qu'emprunte le second volume à la méthode adoptée par l'auteur, nous paraît une compensation suffisante.

M. Delécluze ne dit mot de l'état de Florence au treizième siècle. Ceci nous a paru donner matière à un reproche capital. Entreprenant l'histoire de Florence, à dater de l'année 1215, l'auteur ne s'engageait point, il est vrai, à nous donner de longs détails sur les temps antérieurs, mais au moins aurait-il fallu rechercher d'où venait cette ville, prise ainsi toute faite au commencement du treizième siècle, avec ses habitudes républicaines, son gouvernement sans cesse renversé et remanié. La transition de la cité municipale romaine à la cité républicaine du moyen âge, nous semble pouvoir être reconnue et étudiée avec quelque succès à travers les obscurités de cette époque de l'histoire. Il y a de nombreux rapports entre l'état de Florence sous la domination de l'empire romain et son état sous le pouvoir de la Balie, du Podestat, des assesseurs, du capitaine du peuple et de ces officiers de toutes sortes préposés aux différentes fonctions publiques. Ce peuple-roi a laissé dans les institutions de ces villes indépendantes la forte empreinte de sa main puissante et organisatrice. D'ailleurs, les Barbares qui vinrent s'asseoir en vainqueurs sur les débris du vieil empire romain étaient bien moins nombreux que les vaincus, et ceux-ci durent conserver en grande partie leurs usages et leur organisation. Nous citerons, parmi les magistratures de Florence au quatorzième siècle, qui nous paraissent devoir leur origine à l'organisation municipale romaine, celle du *capitaine du peuple*, espèce de tribun chargé de veiller aux intérêts de la masse des citoyens et de servir de contrepoids à la puissance des magistrats ordinaires. Il semble, d'après M. Delécluze, que cette fonction soit une création de Florence républicaine au moyen âge. Le capitaine du peuple ne serait-il pas cependant le même personnage que le *defensor populi* des villes municipales? Dans la chronique de Buonacorso Pitti, on lit que ce dernier, exilé de Florence, ayant tenté un coup de main pour rentrer de force dans sa patrie, est rencontré hors des portes par le *défenseur*. Celui-ci a eu connaissance du complot, et, à la tête d'une troupe d'hommes armés, il prend ses mesures pour le déjouer. N'y a-t-il aucun rapport entre ce *défenseur* et le *defensor populi* d'autrefois et le *capitaine du peuple* du moyen âge?

Ces recherches eussent été fécondes, nous le croyons, et auraient pu jeter un grand jour sur cette histoire des anciens temps de Florence, si embrouillée et si difficile à suivre. Les premières pages de M. Delécluze auraient été pour le lecteur beaucoup plus attrayantes, et ainsi se serait trouvé rachetée en quelque sorte la trop grande concision et l'obscurité que nous leur reprochions tout à l'heure.

---

## COLLOQUI DOMESTICI DI PARMA (1).

### DIALOGUES FAMILIERS, DESTINÉS A L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE.

Ce petit ouvrage contient une suite de dialogues en italien, que nous avons parcourus avec un vif intérêt. L'auteur a pour but de mettre en relief une foule de pensées morales, de manière à les faire goûter aux enfans. Il a cru que la forme du dialogue donnerait un ton plus dégagé et plus attachant à ses pensées. Nous avons remarqué dans son talent et dans sa manière de sentir et d'exprimer ses sentimens, beaucoup d'analogie avec Berquin; seulement, M. Parma ne nous a point paru avoir atteint une aussi grande perfection que ce dernier. Il aurait fallu peut-être, pour fixer davantage encore l'attention des enfans et les engager à parcourir les dialogues qu'il leur destine, y donner une grande place à l'action. On voit trop tôt où l'auteur en veut venir : les réflexions morales, pour les enfans, doivent être cachées derrière un voile moins transparent, ou du moins il faut les faire passer à l'aide de récits qui les préparent, en captivant leur intérêt, et ouvrent à leur insu ces âmes si neuves et si tendres aux bons et nobles sentimens. Toutefois, tel qu'il est, le livre de M. Parma intéressera, nous en sommes sûrs, plus d'une des jeunes intelligences auxquelles il l'a destiné : et les parens qui, avant de le mettre entre les mains de leurs enfans, le parcourront comme nous, y trouveront eux-mêmes plus d'une réflexion, plus d'une excellente idée dont ils pourront faire leur profit.

---

## LETTRE SUR LE SAINT-SIÉGE, par M. l'abbé LACORDAIRE (2).

En attendant que nous parlions plus au long de cette lettre, nous pouvons dire d'avance qu'on lira avec le plus vif intérêt cet ouvrage écrit par l'auteur à Rome même, et qui lui a valu les suffrages les plus flatteurs de la part du souverain pontife, qui a daigné en conserver le manuscrit original. A part l'élévation et l'originalité du point de vue et des argumens, on peut affirmer que l'éloquence de l'illustre orateur n'a jamais brillé d'un plus pur éclat que dans cet écrit. La position que vient de prendre le Saint-Siége dans l'affaire de Cologne lui donne un à-propos nouveau.

(1) Milan, 1837, in-18.

(2) Chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69; prix, 2 fr.

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 26. — Février 1838.

## Sciences Sociales.

## COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

### QUATORZIÈME LEÇON (1).

(1793 A 1814.)

L'Assemblée Constituante. — L'Assemblée législative. — La Convention nationale. — État des finances. — La république. — Les assignats. — Le maximum. — Impôts forcés. — Grand livre de la dette publique. — Acte de navigation. — Le Directoire.— Le tiers consolidé.— Le consulat. — L'empire.

Chacune des assemblées politiques qui se succédèrent en France de 1789 à 1792, fut l'expression fidèle de la génération qu'elle représentait, de la classe sociale qui l'avait produite, et des circonstances qui présidèrent à son élection. Aussi la grande trilogie parlementaire, dont le dernier acte fut si horriblement tragique, offre-t-elle dans ses personnages, dans son but et dans son dénouement, des nuances tranchées et une progression de plus en plus rapide vers l'anarchie.

L'*assemblée constituante*, composée d'hommes élevés au milieu des impurs souvenirs de la régence, des vices et des abus du règne de Louis XV, et sous l'influence de nouvelles doctrines, se montra, en majorité, dépouillée de croyances religieuses et politiques, audacieuse dans ses innovations, infatuée des idées anglaises et américaines, et dominée surtout par une haine systématique contre la religion de l'état. Mais là, du moins, les grandes et principales supériorités sociales se trouvaient représentées, quoique imparfaitement. La lutte inégale établie entre le principe monarchique et le dogme de la souveraineté du peuple, fit briller de grands talens, de nobles caractères et de hautes vertus. Dans l'accomplissement d'une œuvre de destruction, il y eut de la grandeur dans les discussions, de l'élégance dans les formes, et des intentions droites et généreuses s'associèrent même à des résolutions fatales : l'honneur français ne disparut donc pas tout entier.

L'*assemblée législative*, produit d'élémens entièrement nouveaux (car aucun des membres de l'assemblée constituante n'avait pu être réélu), se trouva formée, en grande partie, d'hommes demeurés obscurs jusqu'alors, élevés aussi à l'école du philosophisme moderne, et profondément ennemis des anciens privilèges, dont ils étaient exclus; la plupart, légistes de province, sans élévation de caractère, à vues étroites, d'une science politique incomplète et confuse, et professant pour principale vertu la morale des intérêts. Aussi, faisant consister sa gloire à abaisser la majesté royale,

(1) Voir le dernier numéro ci-dessus, p. 11.

mais lâche et pusillanime au moment du danger, cette majorité vit commettre sous ses yeux, presque sans s'indigner, les horribles massacres de septembre et des crimes non moins odieux. Elle obéit passivement aux injonctions des clubs, de la commune de Paris et des farouches tribuns populaires; et lorsqu'elle vit la foudre prête à éclater, elle s'empressa de se dérober à la terrible responsabilité des événemens, en faisant surgir la Convention, cette fille sanglante du crime et de la peur (1).

La *convention*, nommée sous l'empire d'une terreur générale, hérita des chefs hypocrites et ambitieux de la démagogie, et des jeunes et fougueux orateurs de la Gironde, que lui léguait l'Assemblée législative, mais se recruta surtout d'écrivains et de pamphlétaires éhontés, d'hommes cupides et sanguinaires, en un mot, de tous les êtres abjects et dangereux qu'une nation en fermentation politique pousse toujours à sa surface, comme une écume impure et malfaisante. Telle était la majorité de la Convention nationale, qui comptait toutefois dans son sein quelques hommes vertueux et fermes, mais un plus grand nombre dont la terreur fit pâlir le courage et paralysa les bonnes intentions.

Les conventionnels appartenaient, en général, par leur âge, à cette jeune génération qui, nourrie, dans les écoles des provinces, de l'histoire et des maximes des républiques de Rome et de la Grèce, rêvait des mœurs romaines, des institutions démocratiques, et s'exaltait, depuis quelques années, au retentissement des débats de la tribune politique et au sein des sociétés populaires. Ils faisaient presque tous partie d'une classe longtemps humiliée des privilèges de la noblesse. Leur religion était un théisme vague, sinon une incrédulité complète. Un grand nombre, dominés par des passions violentes et sans frein, plaçaient l'audace au premier rang des moyens de succès, et ne connaissaient d'autre loi que la nécessité.

Une telle assemblée, née de la terreur, devait prendre la terreur elle-même pour base de son système politique. Aussi tous ses actes reposèrent-ils sur ce principe désormais appliqué à toutes les branches du gouvernement.

L'administration des finances, dont nous devons nous occuper d'une manière plus spéciale, fut constamment et complétement empreinte de ce sceau formidable.

En présence de l'Europe en armes, compromise sans retour par son régicide et par des crimes renouvelés chaque jour, la Convention voulut se sauver à tout prix ou perdre la France avec elle. Se considérant comme dépositaire et maîtresse exclusive des volontés, de la force, des propriétés, de la vie de tous les Français, et déterminée à poursuivre sa marche offensive et défensive sans s'arrêter à aucune considération de morale, de justice et d'humanité, elle fut oppressive et sanguinaire, foula aux pieds tous les droits, tous les principes, tous les intérêts individuels. Ce fut la tête de vingt-cinq millions d'hommes qu'elle fit mouvoir comme un énorme géant, par la triple puissance du fanatisme politique, de la cupidité et de la terreur.

Les seules ressources régulières du gouvernement républicain, après la mort de Louis XVI, consistaient dans les assignats, hypothéqués d'abord sur les biens du clergé, ensuite sur ceux des émigrés et des condamnés, et dont on avait émis pour environ cinq milliards depuis la création. Mais un milliard seulement était rentré par les achats de biens nationaux; de sorte qu'il restait à peu près quatre milliards d'assignats en circulation forcée, que tout concourait à avilir. L'incertitude de leur gage, si la révolution venait à succomber dans sa lutte avec l'Europe, leur quantité qui excédait les besoins naturels du commerce, la cessation de toutes les relations à l'extérieur, la diminution de la production, la frayeur, et enfin l'agiotage, faisaient donner une préférence

(1) Nous n'avons pas besoin de dire ici qu'il y eut nécessairement de grandes et honorables exceptions, et nous ne pouvons oublier en écrivant ces lignes que MM. le marquis de Pastoret, le comte Beugnot, le comte de Lacuée-Cessac, le comte de Vaublanc, Becquey, Quatremère de Quincy et un grand nombre d'autres hommes d'état distingués ou excellens citoyens, proscrits depuis par la Convention, firent partie de l'Assemblée législative.

exclusive, non seulement au numéraire, mais à toutes les autres espèces de valeurs.

Déjà, dans les premiers mois de 1793, les assignats perdaient plus de 60 pour 100. En vain, par un décret du 11 avril, la Convention punit de six ans de fers quiconque échangerait du numéraire au dessus du pair des assignats, et quiconque stipulerait, pour les marchandises, un prix différent en numéraire ou en papier monnaie. Au mois de juin suivant, 1 franc métal valait 3 francs en assignats, et deux mois après, 1 franc argent valait 6 francs assignats, tant la dépréciation était rapide.

Toutefois, les personnes qui vivaient de leurs revenus ; les créanciers de l'État, qui recevaient une rente annuelle ou le remboursement d'un office; les fonctionnaires publics et les fournisseurs du gouvernement; les ouvriers et les journaliers même, étaient obligés d'accepter le papier à sa valeur nominale. D'un autre côté, tous les débiteurs s'empressaient de se libérer, et les créanciers, forcés de prendre une valeur fictive, ne recevaient en réalité que le quart ou même le sixième de leur capital.

Dans cette situation, les possesseurs de capitaux ne voulaient point garder leurs fonds sous la forme d'assignats discrédités, ni de marchandises, de crainte de pillage, ni de numéraire, parce qu'il était rare et à haut prix. Ils cherchaient naturellement des sûretés en pays étranger et à se procurer des lettres de change sur les diverses places de l'Europe. Les valeurs étrangères étaient payées suivant le cours des assignats, et souvent par d'énormes valeurs nationales, telles que meubles, tableaux, bibliothèques, splendides dépouilles de l'ancien luxe de la France. Ainsi les assignats se trouvaient de plus en plus abandonnés ; et dans ce but, la politique anglaise favorisait et encourageait de tout son pouvoir la signature d'une grande quantité de papier de commerce. On recherchait avec un égal empressement les actions des compagnies de finances et principalement celles de la Compagnie des Indes, hypothéquées sur des vaisseaux et des magasins dispersés dans toutes les parties du globe. De 600 fr., ces actions montèrent jusqu'à 2000 fr. Pour se soustraire à l'obligation de recevoir ou de conserver des assignats républicains, on demandait et l'on acceptait toute espèce de fonds, même des titres de créances sur l'État remontant à Louis XIII et à Louis XIV. Parmi les assignats modernes, on donnait une préférence exclusive à ceux créés par Louis XVI, et portant l'effigie royale. Il en existait pour environ 500 millions. Or, comme on se flattait que dans l'hypothèse d'une contre-révolution ils seraient admis pour une partie de leur valeur, ces assignats gagnaient 10 à 15 pour cent sur les autres.

Par l'effet du remboursement des offices, du paiement des fournitures faites à l'État pour les besoins de la guerre, et enfin de l'empressement de beaucoup de débiteurs à se libérer en assignats, des capitaux considérables se trouvaient accumulés dans quelques mains et devinrent à la Bourse l'objet d'un vaste agiotage dont le résultat naturel était de faire baisser la valeur des assignats et renchérir les marchandises dans les boutiques et dans les marchés.

Cependant, ce papier était la seule ressource du gouvernement et la seule monnaie des classes ouvrières. Tandis que les marchands se refusaient à donner leurs denrées au même prix qu'autrefois, parce qu'on ne leur offrait qu'une monnaie réduite par le fait à un sixième de sa valeur nominale, les ouvriers ne pouvaient faire augmenter leur salaire dans une proportion qui eût rétabli l'équilibre. Aussi le peuple exaspéré traitait d'*accapareurs* les marchands qui ne voulaient pas vendre aux prix accoutumés et appelait sur eux la vindicte publique. De son côté, la Convention ne pouvait suffire à des dépenses qui se trouvaient quintuplées par l'avilissement du papier républicain ; et cependant il fallait créer et entretenir des armées et assurer la subsistance du peuple.

Cette extrémité amena la fameuse fixation du prix des denrées, connue sous le titre de *maximum*.

Malgré l'opposition des Girondins, un décret rendu par la Convention, le 4 mai 1793, porta que personne ne pourrait vendre ou acheter des grains au dessus d'un taux déterminé, ni au delà de la

quantité suffisante pour les besoins de sa famille pendant un mois. Ceux qui avaient vendu ou acheté au delà du prix et de la quantité fixés par le *maximum*, ou fait des déclarations fausses, étaient punis de la confiscation et d'une amende de 300 à 1000 fr. Des visites domiciliaires étaient ordonnées pour vérifier les faits. Le tableau de toutes les déclarations de vente devait être adressé au ministre de l'intérieur pour servir à la rédaction d'une statistique générale des subsistances de la France. La commune de Paris, pour l'exécution du décret de la Convention, avait été obligée de régler la distribution du pain dans les boulangeries. On ne pouvait s'y présenter qu'avec des cartes de sûreté, sur lesquelles était désignée la quantité de pain (proportionnelle au nombre d'individus composant le ménage ou la famille) qu'on pouvait livrer. On avait même déterminé jusqu'à la manière dont on devait faire la *queue* à la porte des boulangers.

Successivement, le renchérissement des grains, qui avait amené le *maximum*, s'était étendu à toutes les denrées de première nécessité; les viandes, les légumes, les épices, les combustibles, les boissons, les étoffes, le cuir, tout avait augmenté de prix dans une proportion parallèle à la dépréciation des assignats; et le peuple s'obstinait à ne voir que des accapareurs, spéculant sur sa détresse, dans ces marchands qui refusaient une monnaie sans valeur. Des boutiques d'épiciers et des bateaux chargés de diverses denrées avaient été pillés. La commune de Paris rendit à ce sujet les arrêts les plus sévères, et le maire Pache fit publier cet avis, remarquable par sa concision, que l'histoire a recueilli : « Le « maire Pache à ses concitoyens : Paris « contient 700,000 habitans. Le sol ne « produit rien pour leur nourriture, leur « habillement, leur entretien. Il faut « donc que Paris tire tout des autres dé- « partemens ou de l'étranger. Si, lors- « qu'il arrive des denrées et des marchan- « dises à Paris, les habitans les pillent, « on cessera d'en envoyer. Paris n'aura « plus rien pour la nourriture, l'habille- « ment et l'entretien de ses nombreux « habitans, et 700,000 hommes, dépour- « vus de tout, s'entre-dévoreront. »

Pressée par le désordre croissant de jour en jour, dans l'espoir d'arrêter la disette et pour satisfaire le peuple furieux, la Convention prit au sujet de toutes les marchandises les mesures déjà adoptées à l'égard du blé. Elle rendit un décret qui rangeait l'*accaparement* au nombre *des crimes capitaux* et le punissait de mort. On considérait comme accapareur *celui qui dérobait à la circulation des marchandises de première nécessité*, sans qu'il les mît publiquement en vente. On exigeait des déclarations dont l'exactitude devait être sévèrement vérifiée. Toute fraude ou complicité était punie de mort. On laissa aux communes le soin de taxer les prix suivant l'état des choses dans chaque territoire. Les moyens d'exécution de cet acte inouï dans les fastes de l'histoire des peuples, étaient en harmonie avec son principe. Une ingénieuse et terrible inquisition les avait dictés.

Tandis que par ces mesures on croyait avoir ôté tout prétexte à l'exaspération du peuple, la Convention en arrêtait d'analogues pour assurer les différens services administratifs. A cet effet, elle donna aux représentans et aux commissaires près les armées, et aux agens du comité du commerce et des approvisionnemens, la faculté de *requérir* toutes les denrées et marchandises nécessaires aux armées et aux grandes communes, en les payant *en assignats* et *au taux du maximum*.

On se servait des réquisitions pour nourrir les armées, fournir les matières premières aux arsenaux et aux grandes manufactures d'armes et approvisionner les cités populeuses. Ces réquisitions, faites le plus souvent avec une précipitation extrême et dans des momens de crise, étaient combinées sans prévoyance et réalisées avec un désordre et une confusion qui ajoutaient encore à leurs funestes résultats pour le commerce et l'agriculture. Quelquefois tout une denrée était mise en réquisition dans une commune et ne pouvait plus être vendue qu'aux agens de la république; l'objet requis, soustrait à la circulation, demeurait long-temps sans être enlevé ni payé. Comme on ne calculait nullement les distances, il arrivait que pour approvisionner une armée ou une commune, on frappait de réquisition

un département très éloigné. Alors, il fallait arracher au labourage les chevaux et les bœufs pour effectuer des charrois inutilement multipliés. Or, cet emploi extraordinaire et une levée de 44,000 chevaux pour l'armée, les avait rendus rares et épuisé presque tous les moyens de transport.

A la suite du désordre et de l'impéritie qui présidaient à toutes ces mesures, des masses énormes de subsistances et de marchandises étaient entassées dans les magasins publics, le plus souvent exposées à toutes sortes d'avaries. Les bestiaux arrivaient, maigres et épuisés, aux abattoirs de l'armée ou des villes; et à ces pertes incalculables venaient se joindre les malversations et les infidélités des agens de tous les services, qui détournaient et revendaient secrètement, au cours le plus élevé, les marchandises obtenues au prix du maximum, par la voie des réquisitions militaires.

Ces moyens extrêmes avaient peut-être assuré le salut de la République : mais il est facile de comprendre qu'ils devaient épuiser le pays et porter le dernier coup à l'agriculture et au commerce intérieur. Nos principales places de négoce et de manufactures, la plupart minées par la guerre civile, étaient dans une affreuse détresse. Quant à l'extérieur, toutes les relations étaient interrompues; les croisières anglaises empêchaient toute communication avec les colonies, presque toutes désolées par la guerre. La plus importante, Saint-Domingue, victime d'imprudentes paroles échappées aux orateurs de l'Assemblée législative, était la proie sanglante des partis. La Convention avait décrété le séquestre sur les biens des étrangers avec lesquels la France était en guerre, et de semblables mesures avaient été prises par représailles contre les Français. Dès lors toute circulation d'effets de crédit avait dû cesser entre la France et le reste du monde, à l'exception du Danemarck, de la Suède et de la Suisse, pays demeurés neutres en Europe, et des Etats-Unis et du Levant. Au milieu de cette situation sans exemple, ce ne pouvait être que par un système d'intimidation, qui mît les propriétés, les forces, les facultés de tous à la disposition de la République, que la Convention pouvait soutenir sa lutte gigantesque au dehors et au dedans. Aussi, non seulement les biens des condamnés et des émigrés durent être confisqués et vendus, mais encore ceux des innombrables suspects détenus provisoirement devaient être partagés aux patriotes indigens. — D'un autre côté, on avait supprimé toutes les dépenses regardées comme inutiles, et dans ce nombre on n'avait pas manqué de comprendre celle de tous les cultes. En outre, et dès le mois de mai 1793, lorsque la création des armées révolutionnaires fut décrétée, la Convention décida qu'il serait établi un emprunt d'*un milliard* sur les riches réputés aristocrates et auteurs d'une guerre à laquelle ils refusaient l'appui de leurs personnes et de leurs fortunes. Cet emprunt, en partie volontaire, en partie forcé, fut combiné d'après le projet du conventionnel Cambon, de manière à faire retirer un milliard d'assignats en circulation. D'abord on avait ouvert un emprunt volontaire : tous ceux qui se présentaient pour le remplir recevaient une inscription de rente au taux de cinq pour cent, et pouvaient, avec ce titre, s'exempter de l'emprunt forcé, du moins jusqu'à la concurrence de la valeur placée dans l'emprunt volontaire. Quant à l'emprunt forcé, les riches qui avaient attendu sa mise à exécution recevaient un titre qui ne portait aucun intérêt. Les inscriptions à l'emprunt volontaire étaient reçues immédiatement en paiement de biens nationaux; les certificats de l'emprunt forcé ne pouvaient être admis en remboursement des domaines nationaux acquis que deux ans après la paix générale. « Il fallait, disait le projet, intéresser les riches à la prompte fin de la guerre, et à la pacification de l'Europe. »

Les biens nationaux étaient toujours la seule ressource de tous les systèmes de finances; leur valeur, représentée par les assignats, ne pouvait se réaliser que par des ventes, ni s'élever qu'en diminuant la quantité des assignats. Dans ce double but on avait imaginé divers expédiens. D'un côté, on avait promis aux acquéreurs de diviser leurs paiemens en plusieurs années; de l'autre, on avait décidé de faire le remboursement des offices, partie en assignats, partie en reconnaissances dites *de*

*liquidation*. Les remboursemens de moins de 3,000 livres devaient être soldés exclusivement en assignats ; les autres l'étaient en reconnaissances de liquidation, qui n'avaient pas cours de monnaie et ne pouvaient être divisées en sommes moindres de 10,000 liv., ni autrement transmises que les billets au porteur, mais qui étaient reçues en paiement de biens nationaux. A ces mesures, la Convention ajouta la démonétisation de 558 millions d'assignats à effigie royale, qui inspiraient plus de confiance et perdaient moins que les autres : ils furent convertis en effets au porteur, et admissibles en paiement des contributions et de domaines nationaux, jusqu'au 1er janvier 1794, époque où ils cessaient d'avoir aucune valeur.

Tout individu convaincu d'avoir refusé des assignats, ou de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, était condamné à une amende de 3,000 fr. et à six mois de détention, et en cas de récidive, à une amende double et vingt ans de fers. Les Français qui plaçaient leurs fonds sur les banques ou comptoirs des pays ennemis, étaient déclarés traîtres à la patrie. Enfin, pour mettre les assignats à l'abri de toute rivalité dangereuse, on décréta l'abolition de toutes les compagnies particulières dont le fonds total consistait en effets au porteur, en effets négociables ou en inscriptions transmissibles à volonté, le gouvernement se réservant le droit exclusif d'en créer à l'avenir. Leur liquidation fut ordonnée dans le plus court délai. La compagnie d'Assurance à vie, celle de la Caisse d'escompte furent supprimées les premières, et la compagnie des Indes ne tarda pas à subir le même sort.

Par ce moyen le gouvernement crut pouvoir relever le crédit du papier-monnaie, qui plus que jamais eut un cours forcé et exclusif. Néanmoins, comme la monnaie de billon était indispensable dans les marchés et ne pouvait être facilement suppléée, la Convention ordonna que les cloches des églises catholiques seraient employées à fabriquer des *décimes* et demi-décimes, valant deux sous et un sou.

L'emprunt forcé ou volontaire devait, suivant l'attente des auteurs du projet, amener le retrait d'un milliard d'assignats destinés à être brûlés ; on espérait faire rentrer, en outre, par les contributions arriérées, 700 millions, dont 558 à effigie royale déjà démonétisés, et 500 à 600 millions par les achats des biens nationaux. Ainsi la somme flottante de 3 milliards 776 millions d'assignats, existant au mois d'août 1793, se serait trouvée réduite de plus de moitié, et par là, la monnaie républicaine pouvait recouvrer sa valeur, d'autant plus que son gage (les biens nationaux) s'augmentait journellement par les confiscations.

Toutefois, le mode de l'emprunt forcé ne pouvait être qu'essentiellement arbitraire. Dans les circonstances où l'on se trouvait et avec les principes établis, l'équité et une régularité complète étaient d'une importance secondaire et puérile. On institua, pour cette opération comme pour les réquisitions militaires, une sorte de dictature qui fut attribuée aux municipalités. Chaque individu était obligé de déclarer l'état de ses revenus ; des vérificateurs désignés par le conseil-général de la commune décidaient, d'après leur conscience ou leurs connaissances locales, si les déclarations étaient vraisemblables. S'ils les supposaient fausses, ils avaient le droit de les porter au double de ce qu'ils croyaient ou disaient être la réalité. Dans le revenu de chaque famille, il était prélevé 1,000 fr. par individu (mari, femme et enfans); tout ce qui excédait constituait le revenu superflu, et, comme tel, se trouvait passible de participer à l'emprunt forcé : de 1,000 fr. à 10,000 fr. de revenu imposable, la taxe était d'un dixième. Tout revenu excédant 10,000 fr. était imposé d'une somme égale à sa valeur ; on échangeait ces sommes contre un titre républicain conversible en rentes sur l'État, ou en portions de biens nationaux. Cette grande opération forçait les particuliers riches à devenir acquéreurs de ces domaines, ou du moins à fournir la même somme d'assignats que s'ils les avaient acquis, et en dernier résultat elle amenait le placement forcé d'un milliard d'assignats. C'était beaucoup, sans doute, pour l'amélioration du papier-monnaie ; mais il fallait le dégager de la rivalité et de l'agiotage que lui opposaient encore les diverses créances de toute date sur l'Etat, et mettre de l'ordre dans la dette publique qui se trouvait divisée en con-

trats de toutes les formes, de toutes les époques, et dans la comptabilité qui présentait une effrayante complication. « *Il faut uniformiser et républicaniser la dette,* » dit Cambon, le plus habile financier républicain de cette époque. A cet effet, il proposa de convertir tous les contrats des créanciers de l'Etat, de quelque nature qu'ils pussent être (dette constituée, exigible ou autre), en une inscription sur un registre, dont un double serait déposé aux archives de la trésorerie. et qui serait appelé le *grand livre de la dette publique.* Cette inscription et l'extrait qu'on en délivrerait devaient être désormais les seuls titres des créanciers. Chacun de ceux-ci eut à remettre, dans un délai déterminé, les anciens titres pour être inscrits et brûlés ensuite. Il fut enjoint aux notaires d'apporter tous ceux dont ils étaient dépositaires, avec défense d'en garder ou d'en délivrer des copies, sous peine de dix ans de fers. Si le créancier laissait passer six mois sans se faire inscrire, il perdait les intérêts; après un an, il était déchu et perdait le capital. « De cette manière (disait Cambon), la « dette contractée par le despotisme ne « pourra plus être distinguée de celle con« tractée depuis la révolution, et je défie « *monseigneur le despotisme*, s'il ressus« cite, de reconnaître son ancienne dette « lorsqu'elle sera confondue avec la nou« velle. Cette opération faite, vous ver« rez le capitaliste qui désire un roi, parce « qu'il a un roi pour débiteur, et qui craint « de perdre sa créance si son débiteur « n'est pas rétabli, désirer la république « qui sera devenue sa débitrice, parce « qu'il craindra de perdre son débiteur « en la perdant. »

Cette institution, imitée de l'Angleterre, commença en France, à la vérité au sein des orages, l'ère future du crédit public. Elle portait aussi le germe d'un système d'amortissement; car les créances inscrites à 5 pour 100 d'intérêt, et à titre de rente perpétuelle, étaient déclarées *rachetables*, et pouvaient être rachetées par l'Etat lorsque le cours sur la place serait au dessous du pair, sans, toutefois, que l'Etat fût obligé de rembourser. Tout se trouvait donc ramené à un mode uniforme : d'un autre côté, l'existence de la dette était rattachée à l'existence de la république. Ainsi la dette se trouvait en effet *uniformisée* et *républicanisée.*

Une justice rigoureuse aurait exigé, sans doute, le consentement libre des parties intéressées; il était surtout hors de toutes les règles de l'équité de frapper de déchéance les créanciers qui se refuseraient à cette conversion. Mais à cette époque de terreur, où la force était le seul droit reconnu, on avait établi en principe cette maxime, louée par un historien de la révolution [1], que *pour un Etat, la justice n'est que le meilleur ordre possible.* L'on regarda même comme un acte scrupuleux de probité politique une disposition du projet, portant que les assignats n'ayant pas cours hors de la France, les créanciers étrangers envers lesquels l'Etat s'était engagé à des remboursemens, à échéance fixe, seraient payés en numéraire et aux époques déterminées.

Le projet de Cambon s'étendit aux dettes des communes, dont les créanciers purent obtenir des inscriptions de rente sur le grand livre. Mais l'Etat se réservait de s'emparer des propriétés communales jusques à concurrence des sommes employées au remboursement.

Le capital de la dette publique se trouva ainsi converti en une rente de 200 millions par an. Toutefois, pour remplacer les anciens impôts ou retenues dont la dette était autrefois grevée, on crut devoir lui faire supporter un prélèvement d'un cinquième, ce qui réduisait à 160 millions le montant des intérêts.

Enfin, dans l'objet de faire servir cette institution à favoriser la vente des biens nationaux et à faire rentrer les assignats, on déclara, en créant le grand livre, que les inscriptions de rente seraient reçues pour moitié dans le paiement des domaines nationaux.

Ce fut vers le même temps que l'on conçut la pensée d'un nouveau calendrier et d'un système uniforme des poids et mesures. On prit pour unité de poids l'eau distillée, et pour unité de mesure une partie du méridien, quantités naturelles et invariables dans tous les pays.

Le 21 septembre 1793, la convention, sur le rapport de Barrère, établit l'acte

(1) M. Thiers.

*de la navigation française*, calqué sur celui donné à l'Angleterre par Cromwell. Ses dispositions devaient être exécutées « *jusqu'à l'époque où toutes les autres nations de l'Europe, ayant aussi leur acte de navigation en vertu de leurs droits naturels, auraient forcé l'Angleterre à révoquer le sien et à rendre aux mers et au commerce la latitude et la liberté que la nature, la vraie politique et la justice lui assigneront.* » Barrère terminait son rapport par ces paroles : « Que Carthage « soit détruite ! c'était ainsi que Caton « terminait toutes ses opinions dans le « sénat de Rome. *Que l'Angleterre soit « ruinée, soit anéantie !* ce doit être le « dernier article de chaque décret révo- « lutionnaire de la Convention nationale « de France. »

Peu après (15 nov. 1793) la Convention abolit la loterie et la contrainte par corps pour dettes [1]; et, le 4 février 1794, elle déclara l'esclavage des noirs proscrit dans les colonies françaises.

Malgré les mesures prises par la Convention, malgré les victoires de la république, enfin malgré le maximum, les réquisitions, les confiscations de toute espèce et la sauvage énergie avec laquelle la Convention était parvenue à transformer la France en ateliers d'armes et en fabriques d'objets d'habillement et d'équipement pour les troupes, les assignats continuaient d'éprouver une baisse rapide, et au moment où la dictature de Robespierre fut détruite (9 thermidor-27 juillet 1794), ils ne comptaient plus dans le commerce que pour *le huitième* de leur valeur nominale, ce qui apportait une perturbation inouïe dans les échanges et rendait le maximum plus vexatoire et plus inexécutable que jamais. Les impôts, perçus et payés en papier, fournissaient à peine le quart ou le cinquième de ce que la république dépensait chaque mois pour les frais extraordinaires de la guerre, et l'on était forcé périodiquement à de nouvelles émissions. La quantité d'assignats en circulation, que l'on avait espéré réduire à moins de 2 milliards par l'effet des différentes combinaisons précédemment rapportées, s'élevait au contraire à 4 milliards 600 millions.

D'un autre côté, la France commençant à respirer de la cruelle et honteuse oppression de la terreur, demandait à grands cris de revenir à un régime d'ordre, de justice et de liberté. Le maximum fut aboli. On renonça au système des réquisitions; on permit la libre circulation du numéraire; le séquestre placé sur les biens des suspects dut cesser avec la délivrance de ceux-ci; on décréta la liquidation des dettes des émigrés. Divers décrets furent rendus en faveur du commerce et de l'industrie; on rétablit l'administration régulière de la justice; on toléra l'exercice du culte catholique; on s'occupa du rétablissement de l'instruction publique, et l'on vit tour à tour créer des écoles primaires, une école normale, des écoles de droit et de médecine, la célèbre école polytechnique, le bureau des longitudes, les télégraphes, le conservatoire des arts et métiers et le conservatoire de musique. Mais ce retour à d'autres principes de gouvernement ne pouvait être favorable à la monnaie républicaine : de plus en plus elle se trouvait avilie. Au 1er mars 1795, il y avait environ 7 milliards 5 à 600 millions d'assignats en circulation réelle, et il en restait environ 500 millions dans les caisses. Ainsi on en avait fabriqué plus de *huit milliards*. Cependant le gage restant en biens de première et seconde origine, et consistant en bois, terres, châteaux, hôtels, mobiliers, s'élevait à un capital de plus de 15 milliards évalués en numéraire, ce qui formait environ le tiers de la valeur du territoire du royaume. C'était donc l'excès des émissions qui occasionnait la dépréciation des assignats; mais on ne pouvait les retirer qu'en vendant les domaines nationaux, et diverses causes, parmi lesquelles on doit placer la répugnance, le défaut de confiance et la difficulté de payer, se réunissaient pour rendre cette aliénation lente et difficile. En vain on avait essayé des loteries, des tontines, une banque terriritoriale : rien ne pouvait arrêter l'avilissement du papier républicain, dont le trésor était obligé, néanmoins, d'émettre 800 millions par mois. Aussi la livre de pain se vendait 22 francs

(1) Ce fut sur la proposition de Danton dont la plupart des affidés étaient sous le poids d'une contrainte par corps pour dettes.

d'assignats, et l'on payait jusqu'à 40,000 francs ce qui se serait obtenu autrefois pour 100 francs.

Dans cette situation, on décréta, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), que les biens nationaux seraient vendus, sans enchères, et par simple procès-verbal, à celui qui en offrirait, en assignats, trois fois leur valeur constatée en 1790. Ainsi un domaine national estimé à cette époque 100,000 francs, aurait été payé par 300,000 francs d'asssignats. Or, comme les assignats étaient alors tombés au 1/15 de leur valeur nominale, on payait avec 20,000 francs ce qui en valait 100,000 en 1790. Pour ajouter à l'excitation d'une pareille prime, on n'exigeait que le paiement d'un *sixième* comptant, et l'on accordait un délai de plusieurs mois pour le reste.

Ce fut alors le moment d'un agiotage effréné, prévu peut-être par les auteurs du décret, qui n'étaient plus les farouches et austères républicains de la Convention primitive. La quantité de soumissions fut extraordinaire. Une multitude de simples commis, d'individus sans fortune, dans les mains desquels se trouvait momentanément une certaine quantité d'assignats, ou qui s'en procuraient facilement, achetaient pour des sommes minimes des biens considérables, qu'ils revendaient avec bénéfice à d'autres spéculateurs moins empressés. On s'aperçut bientôt que l'estimation de 1790, faite sur le revenu apparent et dans des circonstances défavorables à une juste appréciation, était inexacte et au dessous de la valeur réelle. On avait acquis la plupart des immeubles pour moins du *vingtième* de leur véritable valeur. Le décret, d'abord suspendu, fut rapporté, et l'on décida que les biens nationaux continueraient à être vendus aux enchères. Mais la masse des ventes effectuées avait été énorme, et il paraît qu'elle s'était élevée à près de 7 milliards (écus) de propriétés de toute espèce. Ce fut là l'origine d'une multitude de fortunes subites et scandaleuses, qui n'eurent pas même le mérite d'avoir aidé au soulagement de l'état.

Le désordre résultant de la détérioration toujours croissante du papier monnaie étant arrivé à son dernier terme, on se résolut à réduire la valeur des assignats dans une proportion relative à leur émission, c'est-à-dire à une sorte de démonétisation, ou plutôt de banqueroute. On établit une échelle de proportion à partir de l'époque où il n'existait que 2 milliards d'assignats en circulation, et l'on décida que dans tout paiement fait en papier-monnaie, on ajouterait un quart en sus par 500 millions ajoutés à la circulation. Ainsi une somme de 2,000 francs, stipulée lorsqu'il n'existait que 2 milliards d'assignats circulans, devait être payée 2,500 francs lorsque la masse d'assignats était de 2 milliards 500 millions, et elle devait être payée 10,000 francs à l'époque du décret, parce qu'alors les émissions d'assignats s'élevaient à la somme de 10 milliards. Cette mesure, d'abord appliquée à l'impôt et à son arriéré, fut favorable aux propriétaires de biens territoriaux, auxquels les fermiers furent obligés de payer leur fermage d'après la nouvelle échelle de proportion.

A la Convention, de sombre et terrible mémoire, vint succéder, après le 13 vendémiaire (27 octobre 1795), la constitution *Directoriale*.

La première demande des nouveaux dictateurs de la France fut de 3 milliards d'assignats, qu'il fallut échanger sur-le-champ contre du numéraire, et ne produisirent qu'une faible ressource. Alors la masse des assignats était évaluée à 20 milliards, qui représentaient à peu près 200 millions d'argent, dans la circulation. Cependant il restait environ 7 milliards (écus) de biens nationaux, y compris ceux de la Belgique et les forêts nationales. Tous les services se trouvant prêts à manquer, on proposa de porter l'émission du papier-monnaie à 30 milliards, en s'obligeant à ne pas dépasser cette quotité : la planche devait être brisée au 30 nivose an IV (22 janvier 1796). 1 milliard (écus) de domaines nationaux était affecté au retrait de ces 20 nouveaux milliards d'assignats ; on consacrait en même temps 1 milliard, aussi écus, en terres, pour récompenser les soldats de la république, auxquels cette somme était dès long-temps promise. Il restait donc encore *cinq milliards* de propriétés à la disposition de l'état.

Il fut décidé que les assignats seraient reçus à cent capitaux pour un, et que l'on emprunterait 600 millions écus. 200 millions écus devaient suffire pour absorber 20 milliards. Tout ce qui rentrerait devait être brûlé au fur et à mesure. Les 400 millions restant devaient être affectés aux besoins des deux derniers mois de 1795. Les dépenses de l'année avaient été évaluées à un milliard 500 millions. Mais l'emprunt ne pouvant s'effectuer par des moyens réguliers, on décida que les citoyens seraient forcés d'y contribuer proportionnellement; et pour se procurer de plus promptes ressources, tous les biens nationaux furent mis aux enchères. En attendant, et sans égard aux dispositions arrêtées, le gouvernement avait émis en un mois 15 nouveaux milliards d'assignats pour se procurer quelques millions en numéraire, seule monnaie qui pût avoir cours et à laquelle il fallait nécessairement revenir.

Dans cette extrémité, le Directoire imagina de créer un papier courant et à prochaine échéance, qui représentât les rentrées de l'année, suivant l'usage adopté depuis long-temps en Angleterre, au moyen des billets de l'échiquier (1). Par l'intermédiaire des banquiers, 60 millions de ces *bons* ou *rescriptions* furent d'abord placés. Ensuite l'on forma une compagnie qui devait prêter à l'état une somme proportionnée à la valeur des biens donnés en gage. Le 26 mars 1796, 2 milliards 400 millions de *mandats* avaient été créés, et hypothéqués sur une valeur correspondante de propriétés nationales.

Environ un mois auparavant (le 19 février 1796—30 pluviose an IV), la planche des assignats fut enfin brisée. 45 milliards 500 millions avaient été émis depuis la création. Par les retraits successivement opérés, cette énorme masse de papier-monnaie avait été abaissée à 36 milliards, et devait l'être prochainement à 24. On calcula que ces 24 milliards, en les réduisant au *trentième* de leur valeur nominale, représentaient 800 millions de numéraire, et l'on décida en conséquence qu'ils seraient échangés contre 800 millions de mandats. 400 millions de ces mandats avaient été émis pour le service public, et les 1200 millions restant devaient être enfermés dans une caisse à trois clefs, pour en sortir en vertu de décrets, suivant les besoins. Ainsi allait disparaître, après un règne de cinq années, le système du papier-monnaie créé par l'Assemblée constituante, et qui justifia si complétement les sinistres et faciles prévisions des membres du côté droit de cette assemblée.

Mais la création de 2 milliards 400 millions de mandats, opérée lorsqu'il existait encore 24 milliards d'assignats en circulation, ne remplit point l'objet qu'on s'en était proposé. Ce nouveau papier, après avoir servi à racheter 24 milliards d'assignats et à pourvoir à des besoins urgens, ne se soutint que peu de mois, et sa chute rapide priva le Directoire d'une ressource importante au moment où la guerre s'était rallumée et exigeait des forces plus nombreuses sur nos frontières et en Italie. Personne ne traitait qu'en argent. L'opinion publique repoussait obstinément toute espèce de papier. Le numéraire reparaissait et remplissait la circulation. Le commerce semblait prêt à renaître, et la crise financière, toujours menaçante pour l'état, ne touchait plus aussi vivement les particuliers. Les armées extérieures vivaient sur le pays conquis; mais dans l'intérieur, nos troupes manquaient des objets les plus indispensables. Le Directoire, lui-même, et les employés du gouvernement, ne se soutenaient qu'au moyen des débris du papier et de quelques tributs envoyés de l'étranger par nos généraux. Le jeune conquérant de l'Italie, le général Bonaparte, y contribua par un envoi de 30 millions, auxquels il ajouta cent beaux chevaux de voiture, destinés à donner quelque splendeur à la représentation officielle des directeurs.

L'emprunt forcé en numéraire ne s'était recouvré qu'à moitié. Il restait 300 millions à percevoir pour hâter l'acquittement de l'impôt et la rentrée du reste des assignats. On décida que les mandats seraient reçus au pair et les assignats à cent capitaux pour un, mais seulement pendant quinze mois, passé lequel terme le papier ne serait plus reçu qu'au cours. Plus tard, le 26 juillet 1796, il fut arrêté

(1) Cet exemple a été imité en France sous la Restauration par les *bons royaux*.

que le dernier quart à payer, des biens soumissionnés depuis la création des mandats, serait acquitté en mandats au cours et en six paiemens égaux. Ce quart était de 200 millions. Il en avait été soumissionné pour 800 millions.

La grande difficulté était toujours de réaliser les biens nationaux, et de pourvoir, dans l'intervalle, aux besoins urgens des divers services. La création des mandats n'avait suffi à faire subsister le gouvernement que pendant cinq à six mois.

Cependant, le budget des recettes et dépenses de l'an V (1796 à 1797) venait d'être établi cette fois avec quelque régularité, mais il signalait des besoins énormes.

Il se divisait en dépenses ordinaires, évaluées à 450 millions, et en dépenses extraordinaires portées à 550 millions; ce qui présentait un total d'un milliard.

Pour faire face aux dépenses ordinaires, on avait :

| | |
|---|---|
| 1° La contribution foncière, portée à. . . . . . . | 250 millions. |
| 2° La contribution somptuaire et personnelle. . . | 50 millions. |
| 3° Les douanes, le timbre et l'enregistrement. . | 150 millions. |
| | 450 millions. |

Les 550 millions de dépenses extraordinaires devaient être couverts par l'arriéré de l'impôt et le produit des biens nationaux.

L'impôt avait été déclaré exclusivement exigible en numéraire. Il ne restait plus que quelques mandats ou assignats qui furent reçus au cours pour le paiement de l'arriéré et annulés sur-le-champ; ce qui fit disparaître les dernières traces du désordre occasionné par le papier-monnaie. En même temps, l'emprunt forcé fut définitivement fermé. Il avait produit à peine 400 millions de valeur effective.

Dès ce moment, un système plus régulier présida au recouvrement des contributions publiques. Tout l'arriéré devait être acquitté avant le 5 décembre 1797. Des garnisaires furent institués pour hâter la perception. On ordonna la confection des rôles pour pouvoir percevoir sur-le-champ le quart des impôts de l'an V.

Le paiement des biens nationaux vendus à l'avenir, dut s'opérer désormais; savoir: 1|10 comptant en numéraire, 5|10 comptant en ordonnances des ministres ou en bordereaux de liquidation délivrés aux fournisseurs, 4|10 enfin en quatre obligations payables en numéraire, une par an. Tous les fonctionnaires publics et les rentiers devaient être payés en numéraire. Mais comme on ne pouvait les solder entièrement en argent, on y suppléa par des billets au porteur, recevables en paiement de domaines nationaux, comme l'étaient les ordonnances des ministres et les bordereaux de liquidation délivrés aux fournisseurs.

Le ministre des finances de cette époque, qui montra de la capacité dans ses fonctions, était Ramel, ancien député aux Etats-Généraux, et depuis membre de la Convention nationale. Sous ce ministère, il fut constaté que le numéraire existant alors en France, s'élevait à 2,200,000,000 fr., c'est-à-dire, à 200 millions de plus qu'en 1788, sous M. Necker.

Malgré la sévérité et l'ensemble des mesures ordonnées, il se manifesta un grand déficit dans les recettes présumées. La vente des biens nationaux s'opérait avec une extrême lenteur. Le recouvrement des contributions éprouvait de nombreuses difficultés. La dette publique inscrite s'élevait par an à 248 millions; mais on ne donnait aux rentiers qu'un quart en numéraire, et le reste en bons acquittables en biens nationaux, appelés bons de *trois quarts ;* ce qui réduisait la dépense courante de la dette à 186 millions par an. Néanmoins, la dépense totale de l'Etat se trouvait au dessus des recettes. Pour y pourvoir, on eut recours à des expédiens de toute nature. On appliqua à la dépense extraordinaire les recettes affectées au service ordinaire. On anticipa sur la rentrée des contributions. On délivra des bons sur les domaines nationaux. Dans cette confusion inévitable, les marchés des fournitures militaires se faisaient aux prix les plus désavantageux. Des fraudes de toute espèce se multipliaient dans tous les services. Des fortunes scandaleuses surgissaient à côté du dénuement de nos troupes. Un des directeurs était accusé d'entretenir son luxe désordonné par les plus honteux trafics.

Le budget de l'an VI (1797-1798) fut établi sous ces auspices, peu après la réaction politique connue sous le nom du 18 fructidor.

Les dépenses s'élevaient à 788 millions; savoir: la guerre, 283 millions; les autres services généraux, 247 millions; enfin, la dette publique, 250 millions.

Pour y faire face, on résolut de créer de nouveaux impôts, et de diminuer simultanément la contribution foncière, qui pesait trop fortement sur les propriétaires. L'impôt foncier fut réduit à 228 millions, 32 millions de moins que l'année précédente. La contribution somptuaire et personnelle demeura maintenue à 50 millions. On rétablit la loterie (1), des droits de barrière aux routes, des droits sur les hypothèques, enfin, une augmentation de droits sur les tabacs étrangers; mais les anciens et nouveaux impôts indirects n'offraient pas un produit présumé de plus de 338 millions. Ainsi, le total des recettes n'était que de 616 millions pour une dépense de 788. Le déficit eût été de 172 millions. Pour mettre les dépenses au niveau des recettes, on proposa de payer seulement en numéraire le tiers de la dette publique, c'est-à-dire, 86 millions; ce qui alignait, en effet, les dépenses aux 616 millions de recette présumée. Quant aux deux autres tiers de la dette, comme l'Etat se trouvait hors d'état de les acquitter par des moyens ordinaires, on résolut d'en rembourser le capital sur le pied de vingt fois la rente, en bons recevables en paiement de domaines nationaux. Le tiers, conservé sur le grand livre de la dette publique, à titre de rente perpétuelle, fut appelé *tiers consolidé*.

Mais les bons remis en remboursement de la dette n'avaient guère alors dans le commerce que le *sixième* de leur valeur. Ce fut donc une banqueroute presque totale des deux tiers, pour les rentiers qui ne voulurent pas acheter de biens nationaux. Moyennant cet injuste abus de la force, et au mépris d'engagemens sacrés, l'Etat se libéra de 3 milliards 600 millions; la dette totale, au moment de cette mesure, s'élevait à 5 milliards 400,000 fr.; on voit que, malgré les promesses faites lors de la création du grand livre de la dette publique, on était loin encore de comprendre les ressources du crédit et de l'amortissement. Il est vrai que pour les réaliser il fallait inspirer de la confiance, et là était la difficulté insurmontable. On eut donc recours à la banqueroute, et la loi de la nécessité, toujours invoquée dans les révolutions, parut consacrer suffisamment cette énorme infraction à la bonne foi publique. Cette libération de 172 millions sur le budget de l'an VI n'empêcha point un déficit de 62 millions. Cependant les créanciers de l'Etat n'avaient pas même reçu intégralement le tiers consolidé; on leur donna, en paiement des arrérages, des bons recevables en acquittement des impôts.

Ce fut vers la fin de 1797 que l'on s'occupa enfin du mode de répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie. Le général Jourdan fut le rapporteur de cette mesure. Il proposa d'acquitter le milliard de propriétés foncières dû aux glorieux services de nos guerriers, par la voie d'une rente tontine viagère: la part de ceux qui viendraient à décéder aurait accru tous les ans la part des survivans. Le maximum de la rente était de 1,500 fr., et lorsque le lot de tous serait arrivé à ce taux, les extinctions auraient lieu au profit de la nation. Cette résolution, adoptée le 20 février 1798, ne fut pas exécutée. Elle devait être remplacée plus tard par des pensions et par l'institution de la Légion-d'Honneur.

Les dépenses du budget de l'an VII (1798-1799) furent fixées à 600 millions. Mais quoiqu'on eût décrété des augmentations aux droits des douanes, du timbre et de l'enregistrement, des centimes additionnels pour les dépenses locales et des octrois aux portes des villes pour

(1) La loterie avait été abolie le 15 novembre 1793. Elle fut rétablie sur le rapport de L. S. Mercier qui renferme cette note curieuse: « La loterie nationale avait été supprimée à la réquisition de Chaumette, procureur de la commune, lequel voulait se mettre à la tête d'une loterie dont il aurait eu le plus large profit. Ainsi l'on pourrait faire la généalogie de plusieurs lois rendues sous la tyrannie décemvirale. Danton fit abolir la contrainte par corps pour dettes parce qu'il y avait sentence contre tous ses affidés. Il arma un district pour sauver Marat d'une prise de corps. »

l'entretien des hôpitaux et des autres établissemens de bienfaisance, les recettes n'étaient évaluées qu'à 500 millions. On décréta un impôt sur les portes et fenêtres; le ministre Ramel, prévoyant un déficit de 65 millions, songea aussi à un impôt sur le sel. Mais cette taxe ayant été rejetée comme trop impopulaire, on doubla les contributions sur les portes et fenêtres et l'on décupla celle des portes cochères. De plus on mit en vente les biens du culte protestant, dont la dotation fut remplacée par un traitement assuré à ses ministres.

La réaction politique du 30 prairial an VII, qui avait amené un nouveau Directoire et de nouveaux ministres, fut suivie de la levée de toutes les classes de jeunes gens susceptibles d'être appelés au service militaire, et désignés sous le titre de réquisitionnaires.

Les ressources ordinaires ne suffisant plus, on créa un nouvel emprunt forcé de 100 millions, déclarés remboursables en biens nationaux, mais progressif, et auquel chaque citoyen devait contribuer suivant sa fortune, calculée d'après les rôles des contributions foncière et personnelle. Dans cette circonstance, des banquiers et commerçans de Paris, réunis en syndicat, prêtèrent leur crédit et leur signature au ministre des finances. En attendant la rentrée de l'emprunt forcé, ils signèrent des billets qui devaient être acquittés au fur et à mesure des recettes. Ce fut une sorte de banque temporaire établie pour les besoins du moment.

La fin de cette année si orageuse et que marquèrent les revers des armes de la république, des troubles intérieurs et la loi tyrannique des otages, vit apparaître comme un libérateur l'heureux vainqueur de l'Italie et de l'Égypte. La France crut enfin pouvoir renaître à la paix et à l'ordre, à l'abondance et à la gloire.

On peut assigner à l'époque du consulat de Bonaparte la fin du régime républicain institué par la Convention nationale. Déjà, depuis la révolution de 1789, trois constitutions avaient été solennellement promulguées, jurées et détruites. Dans cet intervalle (de 1791 à 1799), la révolution avait dévoré plus de 17 milliards de propriétés de toute espèce, ravies au clergé, aux émigrés, à une foule d'établissemens, sans compter les revenus des biens des parens des émigrés et des condamnés, long-temps placés sous le séquestre, et sans y comprendre encore l'argenterie des églises (1), les cloches, etc., etc. Elle avait détruit une multitude d'édifices et de monumens religieux, et d'objets d'art, noble et à jamais regrettable ornement de notre belle France (2). Saint-Domingue nous était ravi; l'agriculture et le commerce étaient dans la plus profonde détresse. En 1789, la dette était de 110 millions (50 millions de rentes viagères et 60 millions de rentes perpétuelles), et le déficit s'élevait à 56 millions. En 1799, la dette était de 270 millions de rente au capital de 5 milliards 400 millions. Et cependant on avait supprimé 20 millions de traitement promis au clergé catholique; on avait usé de réquisitions de toute espèce, et l'on avait été réduit à faire banqueroute des deux tiers de la dette publique. Toutes les libertés avaient été ravies à la France; le secret des lettres avait été violé publiquement; le nom français était l'horreur et l'effroi de l'Europe; enfin plus d'un million d'individus, parmi lesquels se trouvait l'élite de la nation, par les vertus, les services, les talens et la jeunesse, avaient péri dans cette tempête politique. La seule compensation à tant de calamités était la conquête de la Belgique, de la Savoie, de la Hollande et de la rive gauche du Rhin, glorieux trophées de la valeur française et de l'honneur national, alors réfugié dans les camps et sous les tentes guerrières.

Napoléon, après avoir rendu momentanément la paix à la France, avait voulu transporter sur un autre théâtre l'activité de son esprit et de son inquiète

(1) On évalue la matière à 30 millions, mais la main d'œuvre était inappréciable.

(2) On a calculé qu'avant la révolution il existait en France 1,700,000 monumens religieux sans compter les chapelles des familles, et que ces monumens contenaient, par terme moyen, 4,292,500,000 statues de toute dimension et autant de têtes peintes, ce qui donne 8 à 10 milliards de figures exécutées par l'inspiration catholique. Il est probable qu'il en existe à peine aujourd'hui la millième partie.

ambition. Il choisit l'Égypte, ce pays de mystérieuses traditions, de grands souvenirs et de gigantesques monumens, et si bien placé d'ailleurs pour assurer à la France la domination des mers méditerranées. Albuquerque aurait voulu détruire tout moyen de navigation par le Nil et la mer Rouge, afin d'assurer aux Portugais le commerce de l'Inde dont ils avaient ouvert la route par le cap de Bonne-Espérance. Le futur empereur conçut la pensée de frapper le commerce anglais au cœur, en faisant de la Méditerranée un *lac français*, selon son expression énergique, et de l'Égypte, soit un point de départ pour aller attaquer les établissemens anglais dans l'Inde, soit une colonie ou un entrepôt, et en créant une marine sur la mer Rouge.

Nous avons déjà parlé précédemment d'un mémoire adressé par Leibnitz à Louis XIV, qui voulait envahir la Hollande, au sujet de quelques médailles et légendes irrévérentieuses frappées par les Provinces-Unies. « Sire, écrivait le « grand philosophe, ce n'est pas en « Hollande que vous pourrez vaincre les « républicains; vous ne franchirez pas « leurs digues, et vous rangerez toute « l'Europe de leur côté : c'est en Egypte « qu'il faut les frapper. Là vous trouve« rez la véritable source du commerce « de l'Inde. Vous enleverez le commerce « aux Hollandais; vous assurerez l'éter« nelle domination de la France dans le « Levant; vous réjouirez toute la chré« tienté; vous remplirez le monde d'é« tonnement et d'admiration. L'Europe « vous applaudira, loin de se liguer con« tre vous. » Eclairé peut-être par ces grandes pensées, le duc de Choiseul, sous Louis XV, avait songé à occuper l'Égypte lorsque la guerre avec l'Angleterre mit nos colonies en danger. Le ministère français eut encore la même pensée lorsque l'empereur Joseph II et Catherine menaçaient l'empire Ottoman. La lutte incessante entre la France et l'Angleterre réveilla les mêmes idées dans la vaste tête de Napoléon. Mais peu secondé par le Directoire, et rappelé à la fois par les dangers de la France et le pressentiment de ses hautes destinées, il ne laissa en Egypte que des souvenirs historiques glorieux pour nos guerriers, et n'en rapporta que des travaux honorables pour nos savans, mais stériles pour les grands intérêts du commerce et de la navigation de la France.

Le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont.

---

# Sciences Physiques et Mathématiques.

## COURS D'ASTRONOMIE.

### CINQUIÈME LEÇON (1).

De la figure de la terre. — Preuves de sa rondeur. — Sphéricité incomplète. — Applatissement aux pôles. — Mesure de divers degrés du méridien. — Dimensions exactes du globe terrestre.

42. Si de tout temps les hommes ont cru au mouvement des astres *autour* de la terre, mouvement manifesté par la disparition et la réapparition successives des mêmes corps célestes à des points opposés de l'horizon, et par les cercles complets des étoiles circumpolaires, il s'en faut de beaucoup que ces phénomènes les aient éclairés d'abord sur la véritable figure de notre planète, et qu'ils s'en soient formé la même idée. Au temps d'Homère, la terre n'était qu'un disque plat, dont on n'assignait pas les bornes, et qu'entourait de toutes parts le *fleuve Océan*. Cette idée primitive se composait des deux élémens simples que fournit le témoignage des yeux, savoir : l'étendue plane qu'offre partout la sur-

(1) Voir la 4e leçon dans le no 25 ci-dessus, p. 57.

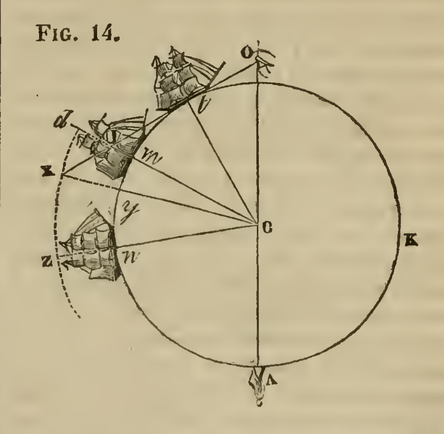
face de la terre autour d'un observateur, et la forme circulaire qui la termine partout aux limites de la vue. Pour les philosophes grecs des âges postérieurs, elle fut tantôt un cylindre, tantôt un cône, ou un fuseau, autour desquels les astres tournaient dans des plans perpendiculaires à leur longueur. Il est difficile de décider, même dans l'ordre du simple probable, à quelle époque remonte chez les Chaldéens, les Égyptiens, les Chinois, et autres peuples primitifs, la connaissance réelle de la figure générale de la terre; car on sait la valeur des prétentions scientifiques manifestées par les historiens de ces différens peuples. Mais ce n'est qu'assez tard et à peine quatre siècles avant notre ère, que la figure du globe devint en Grèce une notion générale; car il ne faut pas oublier que les systèmes de Pythagore et de Thalès, qui sont censés avoir enseigné la sphéricité de la terre, sont des faits équivoques que semblent démentir les opinions de quelques uns de leurs disciples, et qui ressortaient plutôt de leurs idées creuses sur les qualités des nombres et des figures que d'une théorie rationnelle. Cependant une foule de phénomènes vulgaires attestent l'erreur de toutes les opinions qui n'ont pas pour base la rondeur générale de la terre; et l'on a peine à concevoir cette longue enfance des peuples, témoins inintelligens de faits journaliers, palpables, et parlant à tous les yeux.

43. Remarquons qu'il n'est d'abord ici question que de la *rondeur* de la terre, et non de sa sphéricité. La forme générale que représente la première de ces deux expressions se manifeste aisément par des observations grossières, qui n'exigent ni mesures ni comparaison, et elle répond à l'une quelconque des mille figures à surface convexe auxquelles on applique cette qualification indéterminée. La sphéricité, au contraire, ne se révèle qu'à des observations délicates, et suppose la comparaison constante d'un grand nombre de mesures exactes et très précises. Ce n'est pas qu'elle ne résulte *à priori* de certaines idées d'ordre et de convenance que je soupçonne avoir joué un certain rôle dans les systèmes de ces anciens philosophes qui avaient sur ce point devancé leur époque; mais assurément ce n'est pas sur de telles bases que l'astronome ou le philosophe positif fonderont l'édifice de leur science.

44. Pour mettre dans tout leur jour les preuves de la simple rondeur de la terre, il faut faire abstraction des accidens de sa surface, tels que ces mille saillies qui s'élèvent au dessus de son niveau général; ou plutôt il faut se placer, s'il est possible, en dehors de ces accidens, en choisissant pour champ d'expérience quelque vaste plaine unie, ou mieux encore la surface des mers. Nous ne tarderons pas à dissiper les scrupules qui peuvent se produire sur la légitimité de cette abstraction. Or, en nous plaçant dans une position dégagée de ces obstacles, ce qui est facile, nous remarquons les faits suivans :

1° Un vaisseau qui apparaît au loin à l'horizon n'est visible, même en partie, que lorsqu'il atteint une certaine distance de l'observateur, au delà de laquelle il disparaît totalement.

FIG. 14.




2° Lorsqu'il entre dans le rayon visuel de l'observateur, on ne l'aperçoit point d'abord tout entier. Les sommets des mâts et les hautes œuvres se montrent avant le milieu de la voilure; le milieu, avant le corps du vaisseau, qui n'apparaît toujours qu'après tout le reste. La progression d'étendue de la partie visible suit celle de la diminution des distances qui séparent l'observateur du navire.

3° Les phénomènes sont réciproques du navire à la côte et de navire à navire. Un observateur qui dirigerait son re-

gard du vaisseau à la terre dont il se saurait voisin, apercevra *tout d'un coup* le feu d'un phare qu'il n'aura pas aperçu quelque temps auparavant. De plus, les sommités du rivage apparaîtront d'abord, et la côte se développera successivement et de haut en bas à l'œil de l'observateur. Si son regard se dirige en mer vers un autre vaisseau, il n'en apercevra aussi d'abord que les parties hautes, et son vaisseau présentera les mêmes phases à celui qu'il a en vue.

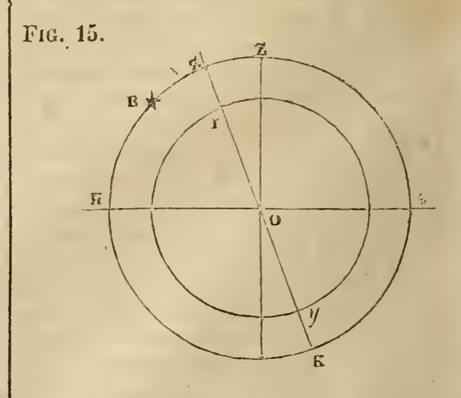
4° Ces phénomènes ont lieu de la même manière et avec les mêmes circonstances dans toute l'étendue des mers et des plaines de niveau. Il n'est aucun point de la terre où l'on ait pu signaler des résultats tant soit peu différens.

Or tous ces faits seraient complétement inexplicables dans l'hypothèse de la terre plate, et trouvent au contraire une solution simple et nécessaire dans l'hypothèse de sa rondeur. Dans le premier cas, le navire ou la côte ne sauraient apparaître brusquement à l'observateur opposé, et surtout l'apparition ne serait pas progressive et de haut en bas, puisque le corps du vaisseau serait aussi près, et même généralement un peu plus près de l'observateur que le sommet des mâts. Si, au contraire, la terre est ronde, soit la courbe *vm*AK (*fig.* 14) une section de sa surface par un plan contenant le rayon visuel de l'observateur en O; soit de plus la droite O*t* une tangente menée par l'œil à la courbe en *t*, il est évident que tant que le navire aura son sommet *z* au dessous de cette tangente, aucun de ses points ne sera visible en O, puisqu'un rayon lumineux ne pourrait arriver à l'œil qu'en passant au dessous de la tangente, et par conséquent en traversant la terre, dont l'opacité lui présente un arrêt. Lorsque le vaisseau arrivera en *yx*, le sommet du grand mât entrera dans le rayon visuel tangent, et le vaisseau commencera à être aperçu. Arrivé en *m*O, il montrera la partie supérieure *ud* de sa mâture, l'inférieure restant au dessous de la tangente, et par conséquent dans les conditions d'invisibilité. Quand le navire atteindra le point de tangente *m*, alors il sera entièrement dans le champ de la vue; et pour toute autre position entre ce point et l'observateur, aucun obstacle n'arrêtera les rayons qui partent de l'objet; celui-ci sera donc toujours complétement visible.

Nous avons supposé l'œil dans une position fixe, l'objet étant mobile; si l'œil est en mouvement comme il le serait sur un autre vaisseau, les phénomènes sont encore les mêmes, et l'observateur placé sur le vaisseau *z* ne commencera à apercevoir le navire en VO que lorsqu'il aura pris une position *xy*, d'où la tangente à la courbe rencontrerait le sommet du navire, ou de la côte VO. Ces faits connus sont donc le résultat simple et nécessaire de la rondeur de la terre. Or, on les observe les mêmes et partout dans toute l'étendue de l'Océan, et dans les vastes plaines de niveau. Donc la terre est terminée partout par une surface convexe.

45. Une seconde preuve de la rondeur de la terre consiste dans le phénomène du changement de hauteur méridienne des astres, lorsqu'on se déplace sur la terre dans la position nord-sud. Si l'on mesure à Paris la distance zénithale d'une étoile, lorsqu'elle est dans le méridien, et que marchant vers le nord on mesure de nouveau sa distance au zénith de la nouvelle station, on trouvera toujours celle-ci différente de la première, et la différence sera toujours à peu près proportionnelle au chemin parcouru dans la direction du méridien. Or ceci est une conséquence forcée de la rondeur de la terre. Car, soit le cercle *z*H K*h* (*fig.* 15)

FIG. 15.




le méridien céleste, et *v x y* le méridien terrestre, dont le premier n'est que le

prolongement; soit aussi $o\,v\,z$ la verticale de la première station et $z$ son zénith, la distance zénithale de l'étoile $E$ sera l'arc $Ez$, mesure de l'angle $Eoz$. Si l'observateur $v$ prend position en $x$, sa verticale prendra une position différente $o\,x\,z'$, et coupera la première en un certain point $o$; car la verticale étant une perpendiculaire à l'élément de la surface, si celle-ci est angulaire ou courbe, deux verticales perpendiculaires à deux élémens divergens ne peuvent être parallèles et doivent par conséquent se rencontrer. Cela étant, la nouvelle distance zénithale sera l'arc $Ez'$ moindre que le premier de tout l'arc $zz'$, qui est la mesure de l'angle intercepté par les deux verticales; et dans le cas où le méridien serait à peu près circulaire, les différences des angles zénithaux devraient être à peu près proportionnelles aux chemins faits sur la terre; ce qui a lieu en effet.

Ces résultats étant la conséquence forcée de la rondeur de la terre, au moins dans le sens des méridiens (car sur tous, les faits observés sont les mêmes), ils constituent la démonstration de cette rondeur, s'ils ne sont pas également explicables dans le cas contraire. Or, si la terre était plate, deux verticales quelconques seraient parallèles et l'horizon toujours le même; d'où il résulterait que les distances zénithales d'une même étoile méridienne ne varieraient pas. Car, considérons, par exemple, deux de ces verticales parallèles, éloignées l'une de l'autre de 27 lieues métriques. Une pareille étendue est nulle par rapport à la distance qui nous sépare des étoiles, comme nous l'avons prouvé (n° 11), puisque quelque espace qu'on parcoure sur la terre, *ronde ou non*, l'angle formé par deux rayons visuels menés à deux étoiles ne varie pas, quoique dans les diverses positions de l'observateur, son sommet soit à des distances très inégales de la base. Donc les positions de nos deux verticales ne différeraient pas par rapport aux étoiles; donc les rayons visuels des deux stations se confondraient sensiblement; donc les distances zénithales resteraient les mêmes. Or, dans le cas dont nous parlons, elles diffèrent d'un *degré*. Donc ces phénomènes démontrent la rondeur de la terre.

46. Il est vrai que cette conclusion ne s'applique légitimement qu'aux directions des méridiens; ce qui entraîne à la vérité cette conséquence que la terre n'est nulle part plate dans une grande étendue, puisqu'elle serait partout convexe entre les deux pôles. Mais il n'est pas encore prouvé qu'elle n'ait pas certaines formes absolument compatibles avec les phénomènes précédens; qu'elle ne soit pas, par exemple, un cylindre dont l'axe serait perpendiculaire à la ligne nord-sud de tous les méridiens parallèles; ou bien l'on peut lui supposer une forme annulaire ou quelque autre encore. Pour ce qui est de la forme cylindrique, négligeant une foule de raisons excellentes d'ailleurs, nous démontrons qu'elle n'existe pas par une preuve de fait très palpable; c'est qu'on a fait mille fois le *tour* de la terre dans cette direction *rectiligne* qu'il faut supposer aux élémens du cylindre. On sait que le Portugais Magalhaëns (Magellan) fit le premier le tour du globe en doublant l'Amérique méridionale par le célèbre détroit qui porte son nom; et qu'étant parti de la Péninsule espagnole en se dirigeant toujours vers l'ouest, son vaisseau aborda d'abord aux Moluques, puis enfin revint en Europe, après avoir perdu dans l'intervalle son illustre capitaine. Bien d'autres ont depuis cette époque parcouru la même route, et démontré la rondeur de la terre dans le sens est-ouest. Enfin, la surface de notre globe a été tellement parcourue et explorée depuis trois siècles, et l'identité des phénomènes que nous avons signalés plus haut a été constatée par une telle masse d'expériences, qu'il n'y a pas lieu de discuter sérieusement la forme annulaire ou toute autre qui s'éloignerait notablement de la figure sphérique.

47. La rondeur de la terre se constate encore par la figure de l'ombre qu'elle projette sur la lune dans les cas d'éclipses. Cette ombre est toujours terminée par un arc de cercle ou plutôt d'ellipse qui est la projection d'un cercle éclairé obliquement. Comme la terre se trouve dans toutes les positions possibles, ou autrement offre au soleil toutes les sections de sa surface dans la foule des cas des éclipses de lune, la forme de toutes

ces sections est par conséquent celle qui se projette ainsi constamment suivant une ellipse. La sphéricité absolue ou presque absolue de la terre résulte de l'observation de ce phénomène. Cependant, si cette preuve est solide en elle-même, elle n'est pas, à ce qu'il me semble, de nature à être mise en première ligne dans la théorie de la figure de la terre; car la connaissance des causes qui produisent l'éclipse de lune, est d'un ordre plus élevé que celle de la forme de notre globe, qui la précède nécessairement. La figure de l'ombre écliptique me paraît donc devoir être signalée plutôt parmi les conséquences que parmi les preuves de la sphéricité de la terre. Quant à la preuve d'analogie qui se tire de la rondeur de toutes les planètes, je la considère comme tout-à-fait nulle; car on sait nécessairement que la terre est ronde et même sphérique, bien avant de savoir qu'elle tourne.

48. La rondeur de la terre étant déterminée comme forme générale par les preuves ci-dessus, on a dû rechercher sa forme précise; et d'abord l'hypothèse d'une sphéricité véritable s'est présentée comme résultant de l'identité des phénomènes observés sur les divers points de sa surface. Dans cette supposition, tous les méridiens seraient des cercles parfaits, et il en serait de même des sections parallèles à l'équateur céleste. Or, si les méridiens sont des cercles, il doit arriver qu'en mesurant les divers espaces parcourus sur la ligne nord-sud, et les comparant aux différences des distances zénithales observées comme dans la figure 15, ces espaces seront égaux pour des différences égales de distances aux zéniths; et généralement il y aura proportion entre ces distances et les angles célestes qui seront d'un même nombre de degrés, et qui seront également la mesure des angles interceptés par les verticales des différentes stations. Si la figure des méridiens diffère peu de la circulaire, cette proportion n'existera qu'à peu près; et enfin les rapports s'éloigneront de plus en plus de l'égalité, si la forme de la terre s'éloigne elle-même de plus en plus de la figure sphérique. Le problème est donc ramené à une question de mesures; question fort simple en théorie, mais dont la solution embrasse d'immenses difficultés d'exécution, qui ont fait de la mesure d'un arc du méridien le plus beau monument scientifique de tout un siècle. Nous exposerons plus bas les procédés employés pour résoudre ce problème; admettons pour le moment la réalité de sa solution et les résultats qu'il présente.

Or toutes les mesures prises sur différens méridiens et à différentes latitudes s'accordent pour attester la proportionnalité des distances zénithales avec les espaces parcourus dans des directions méridiennes. Les faibles différences trouvées entre les longueurs des espaces terrestres correspondans aux degrés célestes, et mesurés à différentes latitudes, sous des climats différens, par différens observateurs, sont une preuve décisive et de l'exactitude des mesures prises, et de la sphéricité exacte ou approchée du globe. Il y a ici une question secondaire qui est jusqu'à présent indécise pour nous, puisque ces faibles différences peuvent être également le résultat d'un défaut de sphéricité absolue, ou celui des erreurs dues aux observateurs. Quelle que soit celle de ces deux hypothèses qu'on embrasse, il en résulte cette conséquence indubitable, ou que la terre affecte la figure sphérique, ou que du moins elle s'en écarte fort peu.

49. Il reste donc à nous décider rationnellement entre ces deux hypothèses. Or on reconnaît bientôt que le choix n'est pas douteux, pour peu qu'on rapproche et que l'on compare les résultats des observations. Dès l'an 1670, l'abbé Picard avait mesuré l'arc du méridien de Paris compris entre les parallèles de Malvoisie et d'Amiens. Dans le siècle suivant, Bouguer, La Condamine et Godin mesurèrent un arc du méridien au Pérou, en même temps que l'abbé Lacaille au cap de Bonne-Espérance, et Maupertuis en Suède vers le cercle polaire. La comparaison de ces divers résultats sembla prouver que la longueur des degrés terrestres, ou des arcs de méridien compris entre deux verticales renfermant un degré céleste, était non seulement inégale, mais croissait en allant de l'équateur au pôle. Cette conclusion subit un ébranlement passager

par une mesure prise en France par les Cassini, qui plus tard reconnurent eux-mêmes leur erreur. D'autres savans dans différens pays, tels que Melanderhielm et Svanberg en Suède, Struve en Russie, le général Roy et le capitaine Kater en Angleterre, les jésuites Maire et Boscovich dans les États Romains, Lambton dans l'Inde anglaise, Mason et Dixon en Pensylvanie; enfin, en France, Delambre, Méchain, Biot et Arago ont mesuré sous différentes latitudes des arcs de méridien très inégaux en longueur, et les résultats conspirent à prouver que les degrés des méridiens vont en croissant de longueur absolue à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur pour s'avancer vers les pôles. Nous donnons ici les résultats définitifs de ces grandes opérations. Les longueurs des arcs d'un degré sont exprimées en mètres, et la latitude indiquée pour chaque mesure est celle du milieu de l'arc mesuré. C'est ainsi qu'on trouve,

| A la latitude de | Longueur de 1° |
|---|---|
| 1° 31′ 00″ | 110582 métr. |
| 12° 32′ 24″ | 110644 |
| 16° 8′ 22″ | 110653 |
| 33° 18′ 30″ | 111165 |
| 39° 12′ 00″ | 110880 |
| 42° 59′ 00″ | 111025 |
| 44° 51′ 02″ | 111108 |
| 46° 52′ 02″ | 111211 |
| 52° 35′ 45″ | 111244 |
| 58° 17′ 37″ | 111362 |
| 66° 20′ 10″ | 111488 |

Si l'on fait abstraction de la quatrième ligne, on voit les longueurs des arcs d'un degré croître d'une manière frappante avec la latitude. Le résultat présenté par la quatrième est celui de la mesure prise par Lacaille au cap de Bonne-Espérance, à une époque relativement fort ancienne, où les moyens d'exécution étaient bien éloignés de la perfection qu'ils ont reçue à une époque plus récente. Or, à l'inspection de cet alongement progressif du méridien, on renonce nécessairement à l'idée que ces différences sont dues aux erreurs des observations. Car, outre que les différences extrêmes de cette liste, qui vont jusqu'à 906 mètres sur 111,488 au plus, ou un mètre sur 123, sont beaucoup trop considérables pour pouvoir être réputées des erreurs d'observations, quand celles-ci ont été faites avec tant de soin et d'habileté, il est tout-à-fait incroyable que ces erreurs seraient toutes dans *le même sens*, et à peu près proportionnelles aux augmentations de latitude : entre des effets dus à des causes aussi variables que celles des erreurs de beaucoup d'individus, cet accord, qui simulerait une progression qui ne serait pas dans la nature, est lui-même trop merveilleux pour ne pas être relégué parmi les chimères.

50. Avant que cette multiplicité de mesures concordantes n'eût décidé la question de l'alongement des degrés, un phénomène physique d'une haute importance avait mis sur la voie de cette conclusion. Richer, astronome français, avait observé à Cayenne le retardement du pendule, dont les oscillations étaient plus lentes qu'à Paris; ce dont il était facile de s'assurer en comptant le nombre de ces oscillations qui s'écoulaient pendant une révolution sidérale. En tenant compte des effets de la température et de la force centrifuge, il tombait sur cette conséquence forcée que : *la pesanteur était moindre à Cayenne qu'à Paris*. L'observation du pendule, répétée à diverses latitudes, a prouvé d'une manière certaine que la pesanteur croît progressivement de l'équateur aux pôles. Si l'on donne aux pendules des longueurs telles, qu'ils battent toujours la seconde aux divers lieux d'observation, la mécanique prouve que la longueur du pendule est proportionnelle à la pesanteur, ce qui donne le moyen de mesurer la progression de celui-ci (1). De plus, en comparant entre elles toutes les observations faites en différens points de la surface du globe, on en a tiré cette loi, que l'accroissement de la pesanteur et de la longueur du pendule était propor-

(1) La formule pendulaire est comme on sait $T^2 = \frac{\pi^2 l}{g}$, dans laquelle $l$ exprime la longueur du pendule, T la durée d'une oscillation, et $g$ la pesanteur ou la vitesse que la pesanteur imprime à un mobile par un mouvement d'une seconde. On en tire : $g = \frac{\pi^2 l}{T^2}$; et si l'on fait $T^2 = 1$, ce qui revient à supposer que le pendule bat la seconde, il vient $g = \pi^2 l$, valeur proportionnelle à la simple quantité $l$, à cause du facteur constant $\pi^2$.

tionnel au carré du sinus de la latitude, et que leur accroissement total dans toute l'étendue du quart du méridien était les 0,0054 de leur valeur à l'équateur (1).

De cette variation de la pesanteur, on devait conclure nécessairement que la terre n'était pas sphérique ; car, dans ce cas, la variation de cet élément, et surtout sa variation régulière, sont des faits inexplicables. Si au contraire la terre s'éloigne de cette forme pour en prendre quelque autre peu différente, celle d'un ellipsoïde, par exemple, les différens points de sa surface se trouvant inégalement éloignés du point central de l'intersection des axes, cette circonstance *pouvait* produire la différence des résultats observés ; car il était *possible* que la pesanteur fût une fonction de la distance des graves à un point intérieur d'application. D'après la théorie newtonienne, et la conclusion et le fait sont depuis longtemps hors de doute ; mais c'était dès auparavant une théorie acceptable, et il était facile de vérifier cette hypothèse en faisant battre le pendule en des points qui fussent très certainement à des distances inégales du centre de la terre, par exemple, au sommet d'une haute montagne et à son pied, ou au niveau de la mer. C'est ainsi qu'à la suite d'un grand nombre d'expériences faites au Pérou, Bouguer a trouvé que la pesanteur équatoriale au niveau de la mer étant prise pour unité, la pesanteur est 0,999249 à Quito, ville élevée de 2857 mètres au dessus du niveau de l'Océan ; et seulement 0,998816 au sommet du Pichincha, à 4744 mètres de hauteur. Ces différens nombres sont entre eux en raison inverse des carrés des temps des oscillations d'un même pendule, ou en raison directe des carrés des nombres d'oscillations produites pendant une même révolution sidérale.

51. Les expériences pendulaires prouvent donc d'une manière authentique *l'aplatissement du globe terrestre vers les pôles*, et il s'agit de savoir si cette conséquence s'accorde avec le fait géométrique de l'accroissement des degrés terrestres. Or il en est ainsi, comme nous allons l'expliquer tout à l'heure. Mais, par une bizarrerie des plus singulières, ce fait géométrique fut d'abord interprété à contresens. On conclut que la terre était alongée aux pôles *puisque les degrés s'y alongeaient*, et elle était par conséquent déprimée à l'équateur ; conséquence aussi contraire à la géométrie qu'à la réalité des faits. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir de cette erreur d'inattention dans laquelle étaient tombés les géomètres eux-mêmes, et l'on restitua à la terre son renflement équatorial et son aplatissement polaire, d'après les considérations que voici :

52. Commençons par définir ce qu'il faut entendre par *un degré terrestre*. Si les méridiens étaient circulaires, un degré serait l'arc compris entre deux rayons qui intercepteraient entre eux un arc d'un degré. Mais il n'en est pas ainsi, puisque la terre n'est pas sphérique ; et si les méridiens ont, par exemple, la forme d'ellipses, deux rayons menés du centre à la périphérie de la courbe, et comprenant un angle d'un degré, intercepteraient un arc qui n'en serait pas la mesure, puisque cette corrélation n'est démontrée que pour le cercle. Pour qu'un arc elliptique puisse être considéré comme valant un degré, il faut qu'on puisse le supposer faire partie d'un cercle, auquel cas *les rayons seraient perpendiculaires à ses élémens extrêmes*, et s'il est supposé d'un degré, l'angle que comprendraient ces rayons perpendiculaires serait aussi d'un degré ; enfin ceux-ci, prolongés jusqu'au méridien céleste, intercepteraient sur lui un autre arc d'un degré. D'où l'on voit que ces deux rayons sont nécessairement les deux verticales menées aux extrémités de l'arc terrestre ; et par conséquent qu'*un arc*

---

(1) En appelant $g$ la pesanteur à la latitude $l$ et $\gamma$ la pesanteur équatoriale, on a la formule $g = \gamma + \gamma \sin^2 l . 0,0034$. Si l'on fait $l = 90°$, on a $\sin^2 l = 1$ ; l'accroissement devient alors $0,0034\, \gamma$.

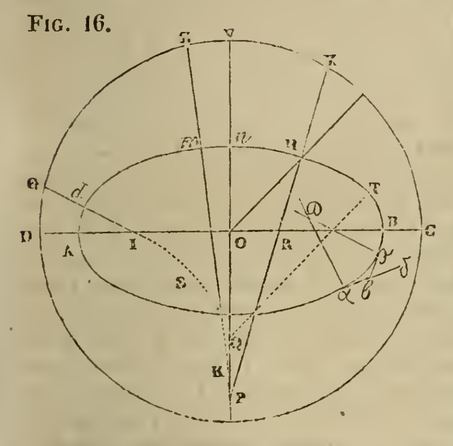
Or on a à Paris $g = 9^m,3088$, et $l = 48° 50' 14''$. Mettant ces valeurs dans l'équation ci-dessus, il vient : $\gamma = \frac{9,3088}{1 + 0,0034 \sin^2 48° 50' 14''} = 9^m,5176$.

Si l'on fait $l = 90°$, d'où $\sin^2 l = 1$, il vient $g = 9,5176 + 0,0034 . 9,5176 = 9^m,5691$. Or $g$ étant le double de l'espace parcouru dans la première seconde de sa chute, on voit qu'un corps parcourt en tombant à l'équateur pendant une seconde $4^m,7588$, et aux pôles $4^m,78$[illegible], ou 26 millimètres de plus.

*du méridien doit être réputé un degré, lorsque ses deux verticales extrêmes interceptent dans le ciel un arc d'un degré.*

Si le méridien terrestre était circulaire, toutes ces verticales extrêmes se couperaient en un point unique, qui serait le centre, et elles intercepteraient partout des arcs d'égale longueur. Or on trouve au contraire que les arcs interceptés entre ces verticales sont d'inégales longueurs, et vont en croissant de l'équateur aux pôles. Ce ne sont donc pas des arcs d'une même circonférence; et les verticales extrêmes vont se couper sur des points différens dans le plan intérieur d'un même méridien, et à d'inégales distances de la surface. Ainsi (*fig.* 16), si la courbe *m*AQB représente

FIG. 16.

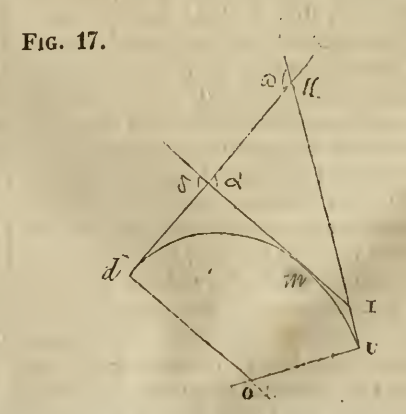


un méridien terrestre, les deux verticales menées aux extrémités de l'arc *mn* se rencontrent au point K, tandis que celles menées aux extrémités de l'arc A*d* de même longueur, se coupent en un point I, beaucoup plus voisin de la surface. La série des verticales comprises entre ces extrêmes donne une série d'intersections dont les points forment une courbe ISK qu'on nomme en géométrie la *développée* de la courbe *m*AKB, et qui dans le cas actuel prend le nom de *centro-baryte.*

53. Mais si les différens arcs d'un degré ne forment pas ensemble une circonférence, chacun d'eux intercepté par ses deux verticales extrêmes peut être considéré comme faisant partie d'un certain cercle dont le centre serait l'intersection de ses deux verticales, et qui se confondrait dans l'étendue de cet arc avec la courbe méridienne. A parler rigoureusement, cette assimilation n'est exacte que si on l'applique à des parties infiniment petites de la courbe, c'est-à-dire à deux élémens contigus, par les extrémités desquels on peut toujours faire passer une circonférence. Mais qu'on suppose appliqué à tous les élémens de la courbe le raisonnement que nous allons appliquer à ces arcs d'une étendue finie que nous appelons des degrés, ce que nous faisons seulement pour la plus grande facilité de l'expression. Le cercle qui se confond ainsi avec un petit arc de courbe qui a la même courbure que lui, se nomme *cercle osculateur*, et son rayon, qui est la distance à l'intersection des deux normales extrêmes, se nomme le *rayon de courbure.*

Cela posé, puisque nous savons par l'expérience que les degrés sont de plus en plus longs si l'on va de l'équateur vers les pôles, il s'ensuit que ces degrés appartiennent à des circonférences de plus en plus grandes, et d'un rayon d'autant plus long, par conséquent, que ces arcs sont eux-mêmes plus longs. Or, il est déjà évident que les circonférences d'un plus grand rayon étant moins courbes dans une même étendue, que celles d'un rayon plus petit, l'alongement des degrés entraîne donc une moindre courbure, et par conséquent, l'aplatissement. Mais pour rendre ce résultat encore plus incontestable, remarquons que la *courbure* d'un arc infiniment petit est l'angle de ses deux élémens contigus. Ainsi (*fig.* 17

FIG. 17.



l'arc $\alpha\,\beta\,\gamma$ a pour courbure l'angle $\gamma\,\beta\,\delta$, qui est d'ailleurs égal à celui $\omega$, formé par ses deux normales extrêmes, comme on le reconnaît par de très simples considérations géométriques, puisqu'ils sont tous deux le supplément de l'angle $\alpha\beta\gamma$. Donc l'angle $\beta$ ou l'angle $\omega$ sont la mesure de la courbure d'un arc élémentaire. Quant à celle d'un arc fini, elle est évidemment déterminée et mesurée par l'angle des deux tangentes extrêmes, comme aussi par l'angle des deux normales extrêmes qui lui est égal comme dans le cas précédent. Si donc deux arcs de même graduation ont des longueurs absolues inégales, les angles des normales ou des tangentes seront égaux par l'hypothèse de l'identité de graduation, et par conséquent les courbures seront aussi égales. Donc, si l'on prend sur le plus long $d\,u$ (*fig.* 17) une longueur $d\,m$ égale au plus petit, et qu'on mène en $m$ une tangente, l'angle $\delta$ qu'elle formera avec la tangente $d$ K sera moindre que $\omega$, courbure de l'arc total; car celui-ci, extérieur au triangle, est égal à la somme des deux intérieurs opposés; donc il est plus grand que l'un d'eux $\alpha$; donc que son égal $\delta$; donc celui-ci, qui est la courbure de l'arc $dm$, sera moindre que la courbure de $du$; donc si deux arcs d'un degré sont de longueur inégale, *le plus long sera moins courbe que l'autre dans une même étendue.* Or c'est précisément cela qui constitue l'*aplatissement*. Donc la terre *va en s'aplatissant de l'équateur aux pôles.*

54. Cette conclusion indubitable n'est cependant pas de nature à convaincre tous les esprits, parce que beaucoup sont incapables d'aller au delà de cette idée, que l'alongement des degrés doit entraîner l'alongement de la terre. On sait, d'ailleurs, qu'elle a fait le tourment de la vie de l'excellent Bernardin de Saint-Pierre, dont la pensée ne pouvait se détacher d'une figure qu'il croyait démonstrative de sa théorie, malgré la dénégation unanime des géomètres. Soit (*fig.* 16) la courbe $m$ A P B un méridien elliptique dont l'excentricité est d'ailleurs fort exagérée dans la figure. Si l'on divise l'angle droit $n$ O B en deux parties égales, l'angle $n$ O H sera de 45°, et interceptera là où l'ellipse est aplati un arc $n$ H très notablement plus petit que l'arc H B. Donc, disait l'auteur des *Etudes de la Nature*, un arc de 45° est plus court là où la terre est aplatie; donc un degré à l'aplatissement est moindre qu'un degré là où la terre s'alonge; donc, puisque c'est à l'équateur que les degrés sont plus courts, c'est là aussi qu'a lieu l'aplatissement, et le méridien s'alonge aux pôles, puisque les degrés y sont plus longs.

Ce raisonnement est, en effet, d'une simplicité séduisante; et nous concevons que les savans qui ne s'y rendaient pas aient dû paraître à l'aimable philosophe de bien mauvaises têtes. Cependant les savans avaient raison, et voici pourquoi. Cette belle théorie repose sur ce faux principe, que l'arc elliptique $m$ H intercepté par des rayons qui font un angle de 45°, serait lui-même un arc de 45°. Or cet arc n'est pas la mesure de l'angle formé par les deux rayons O $n$, O H, parce que *ces rayons ne sont pas tous deux perpendiculaires à ses élémens extrêmes.* Le rayon O $n$ l'est bien à l'extrémité $n$; mais le rayon O H ne l'est pas à l'extrémité H, et doit être remplacé par la verticale ou normale H $x$ qui coupe le premier en un point P, lequel est le centre du cercle auquel appartient l'arc $n$ H. Celui-ci n'est donc que la mesure de l'angle $n$ P H, qui est plus petit que l'angle $n$ O H, puisque celui-ci est extérieur au triangle H O P. Dans la figure, l'angle $n$ P H n'est guère que de 18°. L'arc H B, qu'on supposait aussi de 45°, a une courbure totale qui est la mesure de l'angle H R B, celui-ci étant terminé par deux normales à ses élémens extrêmes. Or l'angle HRB extérieur au triangle HOR est plus grand que l'intérieur en O, et plus grand par conséquent que 45°. Sur la figure actuelle, c'est l'arc $n$ T qui est la mesure d'un angle de 45°, savoir l'angle $n$Q T; or l'arc $n$ T est fort différent en longueur de l'arc T B, quoiqu'ils soient tous deux d'un même nombre de degrés.

55. Avant que des mesures exactes et répétées de divers degrés du méridien eussent démontré l'aplatissement de la terre aux pôles et son renflement à l'équateur, cette forme avait été soupçonnée par Newton, d'après de simples considérations théoriques. Ayant rempli d'eau un ballon flexible qu'il fit tourner rapidement sur son axe, il le vit se ren-

fler à son équateur, et s'aplatir au contraire à ses pôles de rotation. Cette expérience, qu'on répète aujourd'hui dans tous les cours de physique, au moyen d'un appareil composé de lames d'acier flexibles, est le résultat de la force centrifuge, plus grande vers l'équateur que dans les régions polaires, parce que la vitesse de rotation diurne est plus grande pour les points équatoriaux, et qu'elle est généralement proportionnelle au cosinus de la latitude. D'où il résulte que dans un système composé d'atomes mobiles et tournant autour d'un axe, ceux qui sont doués d'une plus grande force centrifuge doivent s'écarter davantage; donc il y aura à l'équateur un renflement au moins relatif; de plus la place qu'elles laissent libre à l'intérieur doit être remplie par les molécules polaires, qui ne fuient pas l'axe avec la même énergie: d'où résultera une dépression des pôles plus ou moins prononcée, suivant la vitesse de la rotation.

Or, en admettant la fluidité primitive de la terre, hypothèse appuyée sur des raisons d'un certain poids, la rotation diurne du globe sur son axe a dû produire les effets signalés ci-dessus, savoir un renflement équatorial et une dépression des régions polaires. Il est difficile de croire que la forme du globe n'ait pas une telle origine; problème d'un certain intérêt que nous nous proposons de discuter dans la prochaine leçon.

56. Il résulte de tout ce qui précède que la terre n'est pas un globe parfait, mais qu'elle en diffère fort peu. L'analyse appliquée aux résultats des observations à différentes latitudes a fait reconnaître que les méridiens pouvaient être considérés comme des ellipses; il suffisait pour cela de chercher, d'après les propriétés connues de ces courbes, si à des angles égaux d'un degré, interceptés par des normales en leurs différens points, pouvaient correspondre des arcs qui fussent entre eux comme les longueurs des degrés mesurés sur les méridiens terrestres. Or cela s'est trouvé à peu de chose près. On a donc pu construire entièrement les ellipses qui satisfaisaient à ces conditions, et en conclure tant les longueurs des degrés non mesurés, que celles des deux axes et des autres dimensions de l'ellipse. La différence des deux demi-axes est la valeur de l'*aplatissement polaire*. Ce procédé empirique fondé sur des données qui ne sont pas complètes, a dû conduire les calculateurs à des résultats quelque peu différens. Il existe d'ailleurs une relation entre cet aplatissement et certains phénomènes du mouvement de la lune, dans lequel le renflement équatorial produit certaines inégalités que nous étudierons plus tard. De la mesure des effets on a pu conclure et calculer toutes les circonstances de la cause, et entre autres l'épaisseur du ménisque équatorial. Les résultats des calculs établis sur ces diverses bases, variant entre 1/290 et 1/309, nous prendrons la fraction simple 1/300 pour la valeur moyenne de l'aplatissement polaire; c'est-à-dire que le rayon équatorial étant représenté par 300, celui des pôles ne serait que 299.

A chaque point du méridien elliptique correspond un rayon variable avec la latitude, et qu'on peut calculer par l'équation de la courbe. On appelle rayon moyen celui qui correspond à une latitude de 45°, et qui est extrêmement peu différent de la demi-somme des deux demi-axes de l'ellipse. Or voici les dimensions principales du globe terrestre, avec sa surface et son volume, qu'on a calculés sur ces élémens:

| | |
|---|---|
| | *mètres.* |
| Rayon de l'équateur . . . | 6,376,851 |
| — du pôle . . . . . . | 6,355,943 |
| Aplatissement . . . . . . | 21,256 |
| Rayon à 45°. . . . . . . . | 6,366,407 |
| | *lieues carrées.* |
| Surface du globe. . . . . | 31,867,856 |
| | *lieues cubes.* |
| Volume du globe . . . . | 16,912,406,250 |

57. Si tous les méridiens sont des ellipses, et des ellipses égales, la terre pourra être considérée comme un ellipsoïde de révolution autour d'un axe qui est le diamètre polaire. Telle est en effet l'hypothèse généralement admise; hypothèse qui, si elle n'est pas conforme à la réalité, s'en écarte fort peu, et se lie d'une manière intime avec celle de la fluidité primitive du globe. Cependant il faut dire que ce résultat n'atteint pas une certitude complète. Car d'abord il n'est point prouvé que les méridiens soient

des ellipses, et cela est même impossible à prouver, puisque les élémens du calcul sont les mesures prises sur divers arcs de méridien, mesures qui comportent des erreurs d'observation très petites il est vrai, mais de l'étendue précise desquelles il est impossible de s'assurer. En second lieu, les longueurs des degrés aux mêmes latitudes paraissent être différentes des deux côtés de l'équateur, si l'on s'en rapporte à la mesure prise au cap de Bonne-Espérance par Lacaille, et qui donne un résultat anormal que nous avons signalé plus haut. Cet écart peut s'expliquer par l'imperfection de l'opération comme nous l'avons supposé d'abord; mais l'hypothèse contraire est possible, et n'est pas invraisemblable. Enfin, il n'est pas bien sûr que les parallèles à l'équateur soient des cercles; ce qui devrait être dans le cas d'un ellipsoïde de révolution. La mesure des azimuths dans la grande opération de la méridienne dépendait de la figure des parallèles. Or ces mesures ont conduit à conclure avec assez de vraisemblance que les parallèles eux-mêmes étaient elliptiques. Mais ces résultats ont été infirmés par les travaux récens de M. Biot et par les expériences pendulaires du capitaine Freycinet, qui prouvent l'irrégularité des parallèles. Au surplus, en admettant l'existence de fait de ces déviations, on peut les supposer produites par des causes locales qui, dans la solidification primitive du globe, ont modifié en certains points l'action de la force centrifuge.

58. Il importe de présenter sous une forme simple et palpable le résultat de ces très petites déviations de la forme sphérique. En admettant que l'aplatissement soit de 1/300, la différence entre les diamètres extrêmes d'un cercle qui représenterait un méridien, serait comme 300 à 299. Si donc on donnait à l'un des deux une longueur de 40 millimètres, qui est égale au diamètre du grand cercle de la fig. 15, l'autre n'en différerait pas d'un demi-quart de millimètre, valeur moindre que la largeur du trait de plume le plus fin, de telle sorte que les méridiens terrestres présenteraient à l'œil la même apparence que le cercle de cette figure.

Si nous considérons les saillies qui règnent à la surface du globe, et qui en composent les grandes inégalités de niveau, telles que les montagnes, il est facile de reconnaître que leur influence dans la question de la figure de la terre est encore plus petite. Les plus grandes de ces saillies n'ont en effet pas plus de deux lieues de hauteur verticale, ce qui revient à moins de 1/1500 du diamètre du globe. Sur la circonférence du cercle de notre figure, elles formeraient des saillies de moins de 1/30 de millimètre, valeur beaucoup moindre que celle du cheveu le plus fin, et qui sont inférieures à celles que laisse nécessairement sur les bords des lignes qu'il grave, le burin de notre xylographe. D'où il suit que la terre est pour le moins aussi ronde et aussi unie à proportion que le paraît le cercle de notre figure. J'invite les lecteurs à retenir ce terme de comparaison. Celui qu'on tire d'une orange est imparfait et grossier. L'aplatissement de ce fruit et les aspérités de sa surface sont d'un ordre bien supérieur à celui de leurs analogues sur la surface terrestre.

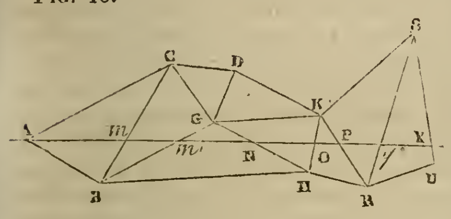
59. Revenons maintenant à la mesure d'un arc du méridien, opération supposée dans tout ce qui précède. J'ai déjà dit que cette mesure était d'une exécution fort difficile, et on le comprendra aisément, si l'on considère d'une part la nécessité d'une précision extrême, et d'un autre côté les conditions nombreuses qu'entraîne après elle cette précision obligée; c'est ce que le détail des opérations va rendre sensible.

Il faut d'abord aligner l'arc du méridien qu'il s'agit de mesurer. On se sert pour cela d'une bonne lunette méridienne, qu'on oriente par les meilleurs procédés, et dans l'axe de laquelle on place deux mires bien fixes vers le nord et le sud. Transportant la lunette en un autre point de la ligne ainsi déterminée, on fixe encore la position d'autres mires qui la prolongent, et on obtient ainsi une ligne nette, sur laquelle on pourra prendre différens points selon le besoin.

Si le terrain était dégagé de tous obstacles dans l'étendue de cette ligne, on en mesurerait à la toise une certaine longueur, en ayant soin d'en niveler les points, et de déterminer par des hauteurs méridiennes d'étoiles la graduation angulaire de la ligne mesurée. Le nivelle-

ment qu'on fait toujours d'une station à l'autre, a pour but la réduction à l'horizon, c'est-à-dire, que les différens points de l'arc mesuré doivent être projetés sur une surface sphérique, tandis qu'ils sont généralement à d'inégales distances du centre de la terre. Mais comme la méridienne est le plus souvent interrompue par une foule d'obstacles physiques qui obligent les opérateurs à s'en écarter, on prend dans la région adjacente différens signaux naturels ou factices, susceptibles d'être aperçus les uns des autres, et on joint leurs sommets par des lignes qui couvrent le pays d'un réseau de triangles enfilés par la méridienne. Soit celle-ci représentée par la droite AY, *fig.* 18; soient aussi B, C, D, G, H, K, R, S des signaux qu'on

Fig. 18.




joindra deux à deux par des droites. On aura la valeur de tous les côtés de ces triangles, si l'on connaît la longueur d'un seul côté mesuré directement, tel que AB, et la valeur de deux des angles de chacun de ces triangles; car on calculera trigonométriquement les longueurs des lignes AC, BC; et celle-ci servira de base à son tour au second triangle BCD, dont les angles étant mesurés, on calculera les côtés CD, BD, qui serviront eux-mêmes de base à d'autres triangles, et ainsi de suite. Mais au moyen de tous ces côtés calculés, il s'agira de mesurer les portions A*m*, *mm'*, *m'*N,... de la méridienne qui traverse le réseau. Pour cela, après avoir calculé entièrement le triangle ABC, on mesurera l'azimuth du côté AB, c'est-à-dire, l'angle BA*m*; de sorte que dans le triangle AB*m*, on connaît un côté AB et les deux angles adjacents; ce qui permettra de calculer le troisième côté A*m*. Comme on pourra calculer en même temps le côté B*m*, et qu'on connaît les angles en *m*, dans le petit triangle B*mm'* on connaîtra trois élémens qui permettront de calculer *mm'*, et ainsi de suite. On pourra donc connaître ainsi la totalité d'un arc du méridien, tel que AU.

Les angles des triangles sont mesurés plusieurs fois au cercle répétiteur, qui donne une précision d'une faible fraction de seconde; de plus, on choisit des signaux tels qu'il en résulte des triangles *avantageux*, c'est-à-dire, dont les angles s'éloignent le moins possible de l'égalité; car, dans le cas contraire, la rencontre trop oblique des rayons visuels donnerait des points d'intersection mal déterminés. Enfin, il faut remarquer que ces triangles projetés sur l'horizon sont des triangles sphériques; il faut donc calculer d'abord les projections, puis les côtés des triangles projetés. On a pour calculer facilement ceux-ci, qui sont très peu courbes, une formule due à Legendre. Si l'on prend l'excès de la somme des trois angles du triangle sphérique sur deux droits, et qu'on retranche le tiers de cet excès de chacun des trois angles, leur somme sera alors réduite à deux droits, et le triangle pourra être calculé comme s'il était rectiligne. L'*excès sphérique* est d'ailleurs toujours très petit. Dans le plus grand des triangles géodésiques qu'on ait jamais calculés, savoir celui par lequel MM. Biot et Arago joignirent l'île d'Iviça à la côte d'Espagne, triangle dont un côté avait plus de 40 lieues, l'excès sphérique n'était que de 39″. Dans tous les autres triangles de la méridienne, il ne s'est jamais élevé qu'à 4″.

60. Lorsqu'on a ainsi mesuré un arc AU du méridien, il s'agit de connaître sa graduation. Pour cela, on détermine la latitude de chacun des points extrêmes, ou plus simplement, on mesure les deux distances zénithales d'une même étoile à ses deux extrémités. La différence est l'arc céleste compris entre les deux verticales extrêmes; elle est donc l'angle auquel l'arc AU sert de mesure (n° 52). On choisit pour ces expériences quelque étoile peu éloignée des deux zéniths, pour éluder les incertitudes de la réfraction qui est presque nulle dans ces circonstances. Supposons que cette différence ait été trouvée 3° 17′ 22″,3, et que la longueur absolue de la méridienne mesurée soit, réduite en mètres, 365832$^{m}$,

on divisera cette longueur par 3° 17′ 22″,3; ce qui donnera 111211 mètres pour la longueur du degré à la latitude de l'opération. Si c'était la longueur d'un degré moyen, on la multiplierait par 360, et l'on aurait la longueur de la circonférence entière du méridien. C'est ainsi qu'on a trouvé les dimensions que nous avons assignées ci-dessus à la terre.

61. Mais nous avons passé légèrement sur la partie la plus difficile du travail sur laquelle il nous faut maintenant revenir. Il s'agit de la mesure directe de la ligne AB, *base* de toutes les autres mesures et de tous les calculs. Or, c'est pour cette opération que les difficultés pullulent. Pour y faire face, il faut une foule de soins et de précautions minutieuses, qui exigent un discernement et une patience dont peu d'hommes sont capables. Il faut en effet porter la toise bout à bout sur un espace de plusieurs lieues; ne jamais dévier d'une direction rigoureusement identique; placer les instrumens sur des supports dans une position rigoureusement horizontale; et dans le cas contraire, mesurer l'inclinaison, et en tenir compte par le calcul. Il faut qu'entre deux mesures qui se suivent, l'intervalle soit rigoureusement nul, ou bien il faut savoir apprécier parfaitement cet intervalle, quel qu'il soit. De plus, les instrumens de mesures sont sensibles soit aux changemens de température, soit aux influences hygrométriques : il faut donc savoir en tenir compte, c'est-à-dire, établir des mesures et des calculs de réduction sur des infiniment petits. Enfin, tout ce travail doit être réitéré pour servir d'épreuve à la première opération. Si les deux résultats, sans être rigoureusement identiques, diffèrent trop peu l'un de l'autre pour qu'on juge nécessaire de recommencer tout le travail, on prendra une moyenne entre les deux résultats obtenus.

62. Tels sont les procédés par lesquels, dans ces derniers temps, on a mesuré différens arcs du méridien. Nous ne parlons pas des mesures de la terre prises par les Grecs, les Chinois et les Arabes, ni même de celle prise par Fernel, médecin de Charles IX, et qui, dit-on, était fort peu différente de celle obtenue par les procédés modernes. L'abbé Picard mesura sa base entre deux points situés sur la route de Fontainebleau, près de Villejuif et de Juvisy, points marqués encore aujourd'hui par deux pyramides, et distans de 5663 toises. Du reste, l'arc total mesuré par Picard n'était que de 1° 22′ 55″. Les dernières années du XVIII$^{e}$ siècle virent éclore l'entreprise d'une nouvelle mesure d'un arc du méridien passant par Paris. Delambre et Méchain mesurèrent l'arc compris entre la tour de Dunkerque et la citadelle de Barcelonne. Cette mesure fut étendue par MM. Biot et Arago jusqu'à l'île de Formentera; ce qui comprend un arc total de près de 13°. La *base* de ce travail est une ligne mesurée dans la plaine de Melun, et dont la longueur a été trouvée de 6076 toises. C'est sur la mesure du méridien conclue du travail de ces savans, et qui a donné 30,784,440 pieds pour la distance du pôle à l'équateur, qu'on a établi le nouveau système métrique. L'unité linéaire ou le *mètre* est la 10000000$^{e}$ partie de cette longueur; ce qui donne en unités de l'ancien système 3$^{pi}$,078444 ou 3 pieds 11 lignes et 296/1000 de lignes. La lieue métrique légale étant de 4000 mètres, il en résulte que la circonférence du méridien est de 10000 lieues, et le diamètre du globe de 3183 lieues.

63. Mais il ne suffit pas d'assigner ces différentes valeurs sur la foi des opérations trigonométriques, et de la mesure de la base; il faut une vérification à tout le travail, sans quoi il resterait sur les résultats une incertitude que chacun pourrait apprécier très arbitrairement. Or, un moyen fort simple et très sûr de procéder à cette épreuve, consiste à mesurer à l'extrémité du canevas une *base de vérification*, comme serait dans la figure 18 le côté SU du dernier triangle. Ce côté ayant été calculé par la série des triangles intermédiaires, la comparaison du résultat du calcul avec celui d'une mesure directe indiquera avec précision quel degré de confiance mérite le travail de l'ensemble. La base de vérification de Delambre était une ligne située dans les environs de Perpignan, et à laquelle il a trouvé par une mesure directe une longueur de 6,006 t. 25545 (3 lieues de poste). Le résultat calculé par la série des triangles se trouva différer de celui-ci de

*moins de* 11 *pouces*. Il est facile de reconnaître que l'erreur sur la totalité de l'arc du méridien ne peut dépasser cette valeur, et même qu'elle doit être moindre. Delambre admet, du reste, que ces 11 pouces doivent se répartir non seulement entre les deux bases, sur chacune desquelles il ne peut être en mécompte de 3 pouces, mais encore entre les angles observés de 60 triangles compris entre Melun et Perpignan. Or, en admettant une erreur de 11 pouces sur cet arc de méridien qui est de 6°, l'erreur sur la circonférence entière serait seulement 60 fois plus considérable, et serait inférieure à 66 pieds. Il est vrai que le calcul du méridien entier n'a pas été fait sur ces seuls élémens; et nous devons dire que, selon les calculs récens de M. Puissant, le résultat de la mesure de l'arc total de 13° compris entre Dunkerque et Formentera serait en erreur de 90 toises; ce qui donnerait plus d'une lieue d'erreur moyenne sur la circonférence tolale. De là il suit que la valeur légale du mètre qu'on en a déduit est en erreur de 72/1000 de ligne ou 1/6 de millimètre. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de cette question, qui est d'une certaine gravité; nous dirons seulement que l'erreur ne porte pas sur les mesures et les données de l'observation; mais sur les calculs établis sur ces données, et à la parfaite exactitude desquels on n'avait pas apporté tous les soins nécessaires. Ceci est une preuve de plus des immenses difficultés qu'entraîne l'opération de la mesure des dimensions et de la forme de notre globe.

Il nous resterait peut-être à décrire plus en détail les moyens employés pour la mesure des bases. Mais ceci sortirait quelque peu de notre sujet. Nous nous contenterons de dire qu'on s'est servi d'une longue règle en platine encore conservée à l'Observatoire de Paris, et dont la dilatation ou la contraction par l'effet des variations de température, était indiquée par un thermomètre d'un genre particulier imaginé par Borda. La règle de platine portait au dessus d'elle une règle en cuivre un peu plus courte et fixée solidement à l'une de ses extrémités. Le cuivre se dilatait à son extrémité libre et glissait sur le platine, où un vernier permettait de lire exactement sa dilatation. Or, celle du platine étant la moitié de celle du cuivre, il était facile d'en conclure la dilatation ou la contraction de la règle principale avec beaucoup d'exactitude. Or la détermination de cet élément était d'une haute importance.

Nous examinerons dans la prochaine leçon quelques conséquences qui résultent de la forme sphérique de la terre, et nous donnerons les moyens de fixer d'une manière précise la position des différens points de sa surface : détermination importante, sur laquelle reposent entièrement l'art nautique et la géographie.

L.-M. Desdouits,
Professeur de physique au Collége Stanislas.

## Lettres et Arts.

# COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
## DES PREMIERS CHRÉTIENS.

ONZIÈME LEÇON (1).

*De la Peinture chrétienne aux Catacombes.*

PARTIE HISTORIQUE.

Prédominance accordée par l'Église à la peinture sur la statuaire. — Des différens procédés de la peinture antique, en caustique et fresque. — Recherches sur la peinture en émail chez les premiers chrétiens. — Son rôle. — De la mosaïque, son origine, son histoire. — Comparaison de la mosaïque florentine avec la romaine. — Des ouvrages de cet art faits dans la primitive Église.

> Il est à remarquer que les chrétiens ne s'emparèrent des beaux-arts de la Grèce et de Rome qu'à l'époque de leur décadence, à peu près comme ils s'emparèrent de la littérature de ces régions célèbres. Ce fut donc leur destinée de ne plus rencontrer que des débris d'arts et des débris de lettres, comme ils n'avaient trouvé que des débris de croyances. Ce fut aussi leur destinée de tout régénérer.
>
> MATTER, *Hist. de l'Église*, t. I.

On a vu l'architecture chrétienne commencer dans les catacombes; quelque informe qu'il soit ce genre a tout fait naître. La sculpture également s'est tenue de longs siècles cachée dans ces limbes; car exclue encore des temples par les décrets des conciles, même alors que l'Église se couvrait partout de mosaïques, elle n'avait pas d'autre asile.

Comme ses deux sœurs, la peinture chrétienne est née aussi dans les tombeaux; mais bien plutôt que la statuaire, elle en fut tirée avec honneur, pour entourer de pieux emblèmes l'autel même de l'agneau sans tache.

C'est que la peinture était déjà regardée comme étant plus spiritualiste que l'art du ciseau; en effet, au lieu d'agir comme lui par la bosse et les contours palpables, elle se sépare davantage de la matière, en ne composant ses figures qu'avec des couleurs, c'est-à-dire, avec la lumière modifiée, de sorte que la forme passée en quelque sorte à l'état translucide ne laisse plus voir le corps que comme un reflet d'en haut. Pendant que la statue aspirant à se manifester au dehors s'élance de la masse inerte et s'individualise dans l'espace comme être physique et mesurable, la création de la peinture se retire au contraire des choses extérieures, s'éloigne par la perspective, s'enveloppe de lumière et n'aspire qu'à manifester la vie intime de l'âme, captive sous la couleur. Les personnages d'un tableau rappellent davantage les ombres chéries de ceux qui ne sont plus, et qui séparées pour toujours du monde, se résignent avec attendrissement à n'y plus prendre part, tandis que les figures en relief sortent victorieuses de la matière, comme pour combattre et agir sur nous avec force. Ainsi de même que la Terre païenne, embrassée par Uranos, le Temps, avait enfanté les Titans impies, qui assaillirent l'Olympe, voulurent construire la tour de Babel et créèrent les idoles colossales, modèles de la sculpture antique; de même la Terre chrétienne, fécondée par l'Esprit saint, engendra les martyrs, résignés, mais invincibles, qui abaissèrent en quelque sorte les voûtes du ciel, élevèrent le monde au spiritualisme, et brisant tous les bas-reliefs, toutes les statues des idoles, appelèrent sur la peinture les prédilections du nouveau culte.

Mais de quelle manière étaient exécutés ces premiers tableaux des catacombes? Tout prouve que le procédé dont se servirent les chrétiens fut l'encaustique grecque et romaine, appelée quelquefois *peinture à la cire*. Encaustique vient du

(1) Voir la 10e leçon dans le n° 24, tome IV, pag. 432.

grec ἐγκαίω, *brûler*, parce qu'on appliquait les couleurs brûlantes sur le bois ou la muraille. L'ustion des couleurs, mêlées de cire et de résine, se faisait au moyen d'un réchaud appelé *cauterium*.

Puis, quand les couleurs s'étaient bien incorporées avec le fond, on obtenait par le frottement de la peinture sa transparence et le brillant des teintes.

Des travaux énormes ont été faits depuis un demi-siècle pour retrouver les procédés antiques de peinture. Le premier savant qui ait obtenu dans cette branche d'importantes découvertes est, suivant Emeric David, l'abbé Réquéno. Jusqu'alors on avait appelé du nom de fresques toutes les peintures encaustiques des murs grecs et romains. Caylus, le premier, fit remarquer et la différence des procédés antiques et leur supériorité. Mais il ne fut point écouté, et l'on continua de peindre *al fresco* des tableaux condamnés tous à disparaître rapidement. Et tandis que les prétendues fresques des anciens ont encore leur fraîcheur, celles de Raphaël et de Michel-Ange, qui, si elles avaient été encaustiques, brilleraient encore de tout leur éclat au Vatican, ont déjà entièrement pâli.

Enfin M. Sœhnee publia en 1822 un travail sur la technique des peintres anciens où il croit pouvoir établir que la gomme copal était la base de leurs vernis encaustiques. Il prouva que la substitution de l'huile à ces vernis était la cause qui avait fait perdre aux couleurs leur antique inaltérabilité; et proposa des moyens de remettre le vernis à la place de cette huile corruptrice. M. Fréry, dans son ouvrage intitulé *Peinture à la cire pure et au feu*, ou nouveaux procédés encaustiques que l'on croit semblables à ceux des artistes grecs et romains (1), présente de nouvelles conjectures; et M. Paillot de Montabert vient couronner ces travaux par une série d'expériences destinées à démontrer l'infériorité de la peinture à l'huile sur sa rivale antique, et à réfuter les objections tirées de ce que toutes les couleurs indistinctement ne peuvent être employées par le procédé du *cauterium*. Mais le plus grand service rendu à l'art par ce savant est qu'il a trouvé une plus facile dissolution du copal, et de nouveaux procédés relatifs à l'huile volatile de cire. Il donne aussi des observations sur une peinture encaustique que l'on obtiendrait par l'intermède de l'eau et sans huile volatile ni huile fixe. Ce procédé doit beaucoup se rapprocher de celui qu'ont illustré au moyen âge Guido de Siene, Giotto, Fiesole et Masaccio. Enfin il a aussi employé avec succès le jaune d'œuf qui a la propriété de dissoudre les résines, peut se mêler à l'eau ou s'unit sans elle aux couleurs. Tous les procédés encaustiques possibles sont amplement décrits au tome VIII[e] de son *Traité de Peinture*, aussi bien que les moyens de rendre *les couleurs* à l'huile plus vives et plus durables.

Un autre défenseur des procédés antiques, Merimée, dans son bel ouvrage sur la *Peinture à l'huile*, énumère les couleurs inemployables pour la fresque: « ces couleurs, dit-il, sont en petit nombre, elles se réduisent à celles que la chaux n'altère pas, et que l'action de la lumière ne change pas; dès lors on est privé des couleurs les plus brillantes..... Dans l'article *Fresque* de l'Encyclopédie il est dit que les couleurs employées pour la fresque ne se détrempent qu'avec de l'eau pure: ceci n'est pas vrai pour toutes. On ajoute une matière collante à celles qui, comme l'azur, sont tellement arides qu'avec de l'eau on ne saurait les appliquer... Cennino Cennini distingue toujours les couleurs qui s'emploient avec ou sans *tempera* (matière collante)... La tempera ou colle dont il conseille l'emploi est composée de blancs et de jaunes d'œufs battus ensemble... quelques peintres délaient avec du lait les couleurs qui ont besoin d'une matière collante pour rester liquides. »

D'après tous ces détails on voit combien a de tout temps été borné, même chez les modernes, l'emploi de la fresque proprement dite. Le moyen âge l'ignorait; ses peintures en détrempe étaient faites avec ces couleurs broyées à l'eau, mais liquéfiées dans de la colle. Il

(1) On le trouve dans le *Bulletin universel* de Férussac, part. historiq., tome XIX, pag. 226.

(1) Arsenne, *Manuel de Peinture*, t. II.

en était de même pour les toiles imprimées en détrempe, sur lesquelles on a peint jusqu'au Titien, et même au delà, malgré la révolution apportée par Van-Eyck.

« L'on cherche, dit Montabert (1), à renouveler aujourd'hui la fresque en France, parce qu'on croit qu'elle est la peinture des grands sujets et des grands peintres, parce que ce procédé est toujours lié à l'idée de peintures chrétiennes, de peintures propres à terminer la décoration de nos églises. Mais, dans le fait, c'est un faible service que l'on rendra à l'art et aux temples que d'assigner exclusivement ce genre de procédé matériel aux artistes chargés de grandes compositions. »

Commencé par Giotto, génie qui manquait de patience et qui aimait les procédés rapides, le règne de la fresque ne put s'affermir qu'au XV^e^ siècle, époque où l'encaustique disparut définitivement à peu près en même temps que la peinture *à tempera* des anciens devint d'un usage moins commun, étant remplacée par la peinture à l'huile de Van-Eyck, dit Jean de Bruges, qui, du reste, ne fit que la perfectionner, puisqu'il existe à la bibliothèque de Paris un volume manuscrit renfermant deux traités, écrits dans le X^e^ ou le XI^e^ siècle, et où il est fait mention de ce genre de peinture. L'un intitulé *de omni scientiâ picturæ artis* est du moine Théophile, l'autre, plus abrégé, par un peintre italien et sous le titre *de Coloribus et Artibus Romanorum*, contient un chapitre spécial *de omnibus coloribus cum oleo distemperatis*.

Mais aujourd'hui la peinture à l'huile est tombée comme la fresque; on ne sait comment arrêter la dégradation croissante de ses teintes, causée, selon des savans, par la prédominance des couleurs de terre sur l'azur, au moyen desquels s'opéraient les beaux glacis de Pérugin, de Francia et de Raphaël. A présent au lieu de glacer on empâte; et ces empâtemens exagérés, hideux, ne produisent pas la clarté désirée, tandis que les glacis ou vernis des vieux maîtres, appliqués à l'encaustique sur les couleurs, peuvent atteindre au poli une transparence qui va jusqu'à l'éclat métallique, et dont les effets peuvent être tempérés à volonté. Il est donc temps qu'une seconde ère commence dans la technique, successivement dégradée depuis Van-Eyck, il est temps que les procédés antiques reprennent leur autorité.

(1) *Traité complet de Peinture.*

La fresque moderne, ou peinture en détrempe faite sur un enduit de chaux et de sable, frais et encore humide, afin que la couleur puisse s'identifier au ciment, n'était pas du reste inconnue aux anciens; mais ils l'employaient peu, et lui préféraient l'encaustique, ou même la simple détrempe cautérisée. Sans doute ils avaient expérimenté combien la fresque est peu durable.

Suivant Emeric David (1), les anciens peignaient sur mur de trois manières, à l'encaustique, à la fresque et à la détrempe vernie. Il est vrai que le savant Hirt n'en veut reconnaître que deux, l'une avec le pinceau, l'autre avec le style (2). Ils mêlaient les couleurs avec de la colle, et peignaient ensuite sur toile, sur bois, sur mur, mais après avoir recouvert le fond d'une couche uniforme de couleur : c'était déjà le procédé des Égyptiens. Le meilleur gluten se tirait des oreilles et testicules des taureaux. On peignait rarement sur toile, mais sur le bois, dont le plus estimé était le mélèse; après avoir exécuté le sujet avec des couleurs ainsi dissoutes, on passait par dessus un vernis qui enlevait à la surface ce qu'elle avait de dur pour l'œil. Celui dont se servait Apelles rendait le tableau poli comme un miroir : telle était la peinture des grands sujets.

Le second procédé consistait à employer avec le style ou poinçon des couleurs différentes dans la cire; mais seulement pour des tableaux de très petite dimension que l'on enduisait de cire blanche, de même que les tablettes à écrire; car une toile ou un panneau, qui avaient subi d'abord une préparation à l'huile, ne pouvaient plus recevoir les

(1) *Discours historique sur la peinture moderne.*
(2) *Mémoire sur la technique de la peinture* chez les anciens (*Académie des Sciences* de Berlin, 1799-1803).

couleurs encaustiques. Alors le peintre prenait la boîte où étaient rangées ses couleurs en divers compartimens ; il en tirait avec le style celles dont il avait besoin ; et avec sa spatule en fer plus ou moins chauffée sur les charbons d'un réchaud, il étendait ses teintes, ou les mélangeait ensemble. Sa peinture achevée, venait l'acte de l'encaustique proprement dite, qui consistait à chauffer légèrement la surface du tableau jusqu'à ce que les teintes eussent obtenu toute leur transparence et leur limpidité. Les artistes modernes qui ont repris ce procédé lent et pénible, après un long exercice, finissent par le trouver commode.

Il y avait encore un troisième genre de peinture, à la cire et au pinceau, avec lequel l'artiste étendait les couleurs, ayant toujours son réchaud à la main pour entretenir leur fluidité. Mais ce procédé grossier n'était guère en usage que pour peindre les vaisseaux (1).

La symbolique des nombres avait présidé chez les anciens à l'organisation de toute science et de tout art. Aussi, jusque dans la disposition de leurs couleurs on en aperçoit les traces. Chez les Égyptiens, il paraîtrait que les quatre saisons de l'année créaient, par les teintes différentes qu'elles imprimaient à la nature, les quatre couleurs fondamentales et hiératiques, dont chacune se dégradait ou se déclinait trois fois; et par cette combinaison, qui se répète dans toutes les sciences, du ternaire avec le quaternaire, étaient produites les douze couleurs, dont la brillante rosace, appliquée aux signes du zodiaque, exprimait symboliquement les douze mois. Les quatre couleurs primitives paraissent avoir été le *jaune*, le *rouge*, le *bleu* et le *noir*. Chez les anciens Grecs, il n'y eut plus que trois couleurs ; le noir fut retranché, ou plutôt le blanc et le noir, considérés comme étant le fruit dualistique de la première combinaison du ternaire, formèrent, avec les trois couleurs consacrées, les cinq bases des cinq canons ou modes de peinture.

Le jaune s'obtenait des minéraux : cette couleur, sous le nom de *minium* (jaune orange), était consacrée aux dieux, c'était la plus sainte ; étendue autour des héros et des rois, elle symbolisait la lumière d'en haut et la clarté spirituelle. On a reconnu dans des peintures morales antiques la présence du minium et de couleurs incorporées avec lui (1). Le meilleur, celui qu'employaient Polygnote et Mycon, pour rendre les effets de lumière, se tirait des rochers de l'Attique ; un autre moins brillant venait de Scyros et de Lydie, et servait, au contraire, à ombrer les fonds. Plus tard, on fit du jaune avec diverses argiles. Le rouge était de trois espèces, foncé, moyen et clair, c'est-à-dire qu'il avait conservé ses trois déclinaisons égyptiennes. Le dernier degré servait à rendre les reflets dans un tableau. Cette couleur se tirait de la terre rouge de Sinope et de l'argile nommée ocre. Le cinnabre ou vermillon fut aussi connu de bonne heure, mais on le trouvait trop grêle, et on ne l'employait que pour peindre les murs. Le bleu se tirait surtout de Chypre et d'Égypte. Mais l'azur profond ou bleu d'émail, qu'on appelle aussi verre de cobalt, parce que c'est avec ce métal qu'on le prépare, était une couleur trop tranchée pour les Grecs ; ce ne fut que sous les Romains qu'ils l'accueillirent, ainsi que le pourpre, couleur également de la décadence, produit de l'invasion orientale dans l'empire des Césars (2).

De ces trois couleurs se déduisaient toutes les autres : le blanc, dit blanc de plomb ou de céruse, auquel les modernes ont ajouté le blanc de krems ou d'argent, ainsi nommé à cause de son extrême blancheur, et correspondant au minium qui est le blanc de plomb arrivé à l'état de jaune doré ; le vert, dit vert de montagne ou terre verte de Chypre, que l'on mêlait, avant de s'en servir, avec le blanc de parœtonium et le noir, afin de donner par l'un plus de liant et par l'autre plus d'intensité à la couleur (3) ; le noir que Mycon et Polygnote préparaient en brûlant de la vigne, et qu'Apelles obtenait avec de l'ivoire brûlé, tandis que d'autres le tiraient de la terre. Ces différentes couleurs s'oignaient ensuite d'un vernis dont

(1) Hirt, *Gesch. der bild. Kunste.*

(1) Em. David. (*Disc. hist. sur la peint.*)
(2) Hirt, *Gesch. der bild. Kunste.*
(3) *Id., ib.*

le principal était l'huile copal, la plus brillante des résines. Il est facile de voir que la science chromatique des Grecs et leur emploi des couleurs étaient extraordinairement bornés ; aussi le dessin domine-t-il dans leurs tableaux, qui tirent de lui leur principal mérite, au point que la décadence de la peinture arriva, selon les auteurs helléniques de Rome, quand on employa au delà des trois ou quatre couleurs primitives. Le pourpre, introduit avec l'indigo des bords du Gange, et qui servit comme couleur médiatrice pour séparer les ombres d'avec la lumière (1), préluda à cette dissolution de l'école, dont Pline se plaint en disant : *Maintenant on préfère les couleurs à l'idéal et à ses lois.* C'est ainsi que la peinture, dès les premiers siècles chrétiens, s'affranchissait déjà peu à peu des entraves que la sculpture païenne lui avait imposées, et se préparait de loin à des destinées nouvelles.

Cependant l'art des catacombes n'offre encore que de bien faibles symptômes de ces révolutions futures. Sous le rapport symbolique, on voit même renaître les plafonds astronomiques de l'Égypte, dans les plafonds à divisions presque zodiacales des colombaires, ayant pour clef de voûte un bon pasteur, entouré des quatre saisons, mères des quatre couleurs élémentaires.

Comme technique, toutes ces peintures n'offrent encore dans leurs contours que le caractère affaibli du dessin grec et romain, avec les interstices remplis par des couleurs tranchées, presque sans aucune fusion, ni mélange ; triste expression de la vie de caste des anciens. La douce et mélancolique dégradation des teintes, s'immolant les unes aux autres ; les mystérieux effets d'ombre et de lumière, ne sont encore que soupçonnés, ainsi que la perspective aérienne. En effet, durant toute l'Eglise primitive, l'art, passant d'un monde à l'autre, est comme dans un purgatoire où il souffre et se purifie.

La perspective ne peut paraître qu'au sortir de ces limbes ténébreux. Car c'est la barrière qui se lève et permet le progrès ; c'est l'expression de l'infini moral et divin, qui, voilé pour l'art et les religions des sens, se déroule devant l'humanité délivrée, c'est-à-dire chrétienne.

Matériellement parlant, les tableaux et les mosaïques des catacombes ne peuvent donc être autre chose que la prolongation dégénérée de cette grande école antique, dont les superbes peintures de Pompéia et d'Herculanum offrent les plus beaux modèles : vie ardente, mais toute plastique et tombant dans les sens. Pour la technique, l'art des catacombes n'est que le convoi de l'antiquité ; c'est comme un *De profundis* chanté dans le sépulcre par les pauvres chrétiens. Pour une partie de l'exécution, c'est également encore l'idéal antique pour les groupemens, les poses des figures, l'ordonnance de bas-relief des tableaux et le symbolisme monotone.

Aussi les secrets techniques des anciens peintres se transmirent-ils par Byzance jusqu'au moyen âge, tandis que ceux de la sculpture excommuniée de l'Eglise et tombée presque en désuétude dès la fin du cinquième siècle, se perdirent. Pendant ce temps, la peinture, devenue l'art par excellence du Christianisme et plus cultivée que jamais, couvrait de ses œuvres les murs intérieurs des temples et des cryptes, et l'on en voyait naguère encore des restes nombreux et magnifiques, mais que l'humidité a lentement fait disparaître, dans les chapelles auxquelles aboutissent çà et là les ténébreux corridors des catacombes.

Une autre branche d'art non moins familière aux premiers chrétiens, était la peinture en émail sur terres cuites, porcelaine, lave, verre, et même sur métaux. Les monumens de cet art se retrouvent en si grande abondance au berceau de tous les peuples, qu'on ne peut se refuser à y voir l'encaustique primitive, et probablement la plus ancienne espèce de peinture connue. L'émail, *smalto* ou *encausto*, matière minérale réduite par la fusion à une sorte de vitrification incorruptible, est fixée par le feu sur le projectile qu'elle recouvre, de manière à produire ce qu'on appelle peintures sur porcelaine, sur terre cuite, sur métal. Ces émaux, vitrifiés par des fondans, reçoivent sur leur surface les couleurs voulues pour le sujet, et qui, étendues par

(1) Hirt, *Gesch. der bild. Kunste.*

l'action du feu, s'identifient à la masse. Il est vrai que la cuisson change les teintes des couleurs, ce qui rend nécessaire une longue expérience dans cette partie difficile du travail. Cependant, les poteries égyptiennes sont déjà émaillées; à plus forte raison celles de l'Inde, de la Chine et du Japon. Mais loin d'être l'encaustique des Grecs, sœur de la sculpture, cet art, en quelque sorte architectonique, n'est encore qu'une peinture d'ustensiles.

Rien ne pouvait faire prévoir que de développemens en développemens, après avoir créé les poteries pélasgiques, les vases étrusques et les vases peints des premiers chrétiens, cet art parviendrait un jour à doter nos cathédrales de la peinture sur verre, si différente de celle appelée faussement de ce nom jusqu'à Jean de Bruges, laquelle n'était qu'une mosaïque en verres teints dans leur masse et juxta-posés.

Pourtant dès les premiers siècles, les chrétiens travaillèrent à combiner les émaux avec le verre (1). Prenant modèle sur les vitriers d'Egypte alors justement admirés, ceux de Rome fabriquaient pour les patriciens des calices et coupes de festin, d ordinaire ornés de peintures, à en croire les expressions d'Apuleius: *crystallum impunctum*, c'est-à-dire, *impictum, vitrum fabrè cavatum, aurum fulgurans, succinum mirè cavatum*. « Ainsi l'on creusait avec le fer ou quelque autre instrument de légères entailles dans ces vases pour exprimer les contours des figures, puis l'on y coulait les émaux coloriés, » dit Buonarotti (2). Que l'on ait agi ou non de cette manière, il est constant que les anciens savaient fixer des peintures sur du verre. Athénée mentionne comme une des plus célèbres magnificences de la cour de Ptolémée Philadelphe deux grands vases de verre dorés à l'intérieur. L'art de la verrerie une fois sorti des mains des Phéniciens qui l'avaient tenu en monopole jusque vers la fin de la république romaine, se répandit rapidement. Sous Adrien, toutes les provinces de l'empire avaient déjà des verreries.

Les porcelaines et vases peints de la primitive Eglise, trouvés dans les *monumenta arcuata*, alcôves funèbres des catacombes, déposés pour la plupart au Musée *Carpegna*, ont été transférés depuis, partie au Vatican, partie au Musée de Berlin et dans les autres capitales du Nord. On les trouvait ordinairement murés aux colombaires, à l'entour des sépulcres, ou bien mastiqués avec de la chaux, afin qu'on ne pût les enlever, de même que les mosaïques, les petits bas-reliefs, les boules de métal, les conques, les tasses d'os ou d'ivoire, les masques, les camées, les médailles portant la date des consuls de l'année qui avait emporté le défunt, jointes quelquefois à beaucoup d'autres, puisque dans un même tombeau à Sainte-Agnès, Buonarotti a trouvé plus de dix médailles d'empereurs différens; quelquefois on ne trouvait plus que des empreintes vides dans le ciment.

Outre ces différentes décorations tumulaires, dans lesquelles la peinture sur émaux jouait le principal rôle, elle était encore appelée à embellir les vases sacrés des églises (1). Ceux-ci étaient de toute espèce de matières, or, argent, bronze, pierres dures, verres, cornes d'animaux, bois même et terre cuite. Les vases en verre sont d'ordinaire opaques, bien que Buonarotti en ait vu de transparens, et qu'il y en ait encore quelques uns de cette espèce au *Museum Christianum*, en confirmation du passage de Tertullien sur les calices de verre avec image du bon Pasteur : *Procedant ipsæ picturæ calicum vestrorum, si vel in illis perlucebit interpretatio pecudis* (2).

La plupart des coupes et médaillons de verre historiés, décrits par Buonarotti, offrent des entailles marquant assez exactement les ombres et les clairs, et remplies d'émaux le plus souvent d'or et d'argent (3). Quelquefois aussi on a simplement appliqué dans le fond des vases des feuilles de ces métaux découpées

(1) Buonarotti, *Frammenti di Vetr. ant. Crist.*, préface.

(2) *Ib.*

(1) Voir dans Em. David, les preuves de l'antique emploi de ce genre de peinture à la décoration des autels.

(2) Lib. *de Pudicit.*

(3) Buonar., *Framm. di Vetr.*

pées (*sgraffite*), de manière à représenter le dessin des choses voulues; et au moyen du feu et d'un mordant, on unissait ensemble le verre et le métal.

Buonarotti a cru la plupart des vases qu'il mentionnait contemporains de Dioclétien, s'ils n'étaient pas antérieurs; il est du moins certain que quelques uns d'entre eux portent complétement l'empreinte primitive. Sans prétendre en fixer l'époque, on peut citer comme caractéristique celui de la première planche, au fond duquel un bon pasteur entre deux béliers rapporte sur son dos la brebis (1), tandis qu'à l'entour on voit Adam et Eve devant l'arbre dont le serpent est maître, Noé dans l'arche; le sacrifice d'Isaac, Jonas englouti, puis revomi par le monstre sous un berceau de feuillage, Moïse frappant le rocher, Daniel entre les deux lions, et Samson enlevant les portes de Gaza. Ce médaillon peut s'être appliqué primitivement à un vase, mais il ne ressemble pas moins beaucoup à ceux qu'on fixait au centre des croix de procession, durant la période constantinienne et byzantine. Passant à la seconde planche de notre antiquaire, on y trouve un verre à peinture déjà tout-à-fait barbare, où l'arbre enlacé par le serpent sépare Adam et Eve, qui porte un collier au cou et une coiffure, bien qu'elle soit nue. Il paraît qu'on mettait souvent comme admonition au fond des coupes chrétiennes l'image de la chute de nos premiers parens. tombés par intempérance.

Enfin, on se servait pour orner les autels de dyptiques en ivoire, en métal ou en simple bois; et sur ces tablettes portatives, à deux ou quatre volets, on appliquait encore des peintures bibliques, soit au pinceau, soit en émail; et dans ce dernier cas, elles se confondaient souvent avec la niellure ou gravure sur métal, dont les entailles ont été remplies d'émaux (2); quelquefois, au contraire, ces nielles sacrées, issues des anaglyphes des catacombes, se rehaussent au point de devenir presque des bas-reliefs en argent ou en vermeil. Il semble, au reste, que l'art de nieller doit se trouver à l'origine de toutes les sociétés. Homère en parle, et les anciens auteurs italiques mentionnent des boucliers défensifs appelés *scuta chrysographata*, et revêtus de dessins en filets d'or qui représentaient des histoires (1). Chez les peuples qui font peu de commerce, cet art supplée à la disette de l'ivoire et des pierres fines. Disparu de la riche Italie, au temps de la splendeur romaine, il reprit faveur à mesure que, dépouillée de l'Asie, Rome s'appauvrissait. Ainsi la peinture par les émaux ou matière colorante vitrifiée recevait dans le niellé un nouvel auxiliaire; néanmoins, elle était destinée à n'acquérir son perfectionnement qu'au moyen âge; car c'est seulement alors qu'elle parvint à fixer par le feu les émaux sur le verre.

Plus heureuse, la troisième et dernière branche de la peinture primitive, supposé que ce nom lui convienne, la mosaïque, devait atteindre bien plus rapidement la perfection.

Déjà connue des Égyptiens et des Juifs (2), mais informe et presque à l'état de momie, elle n'avait commencé à se développer qu'avec les Grecs, toutefois sans perdre son premier caractère qui, la séparant des arts proprement imitatifs, la consacrait surtout à la représentation des choses symboliques, des formes capricieuses et des monstres hors de la nature. Sa dénomination générale était *opus musivum*, sans doute parce que les Grecs s'en servirent d'abord pour orner les édifices consacrés aux muses. Comme telle, la mosaïque se rapportait plus spécialement à la décoration et au revêtement des murailles et des voûtes. Ces dessins d'arabesques, formés de petits fragmens de marbre de diverses couleurs juxta-posés, servaient en outre pour le pavé des salles, et alors prenaient le nom de *lithostrotum* ou *pavimentum sectile*, plus tard *opus tessellatum*, ou bien, quand il y avait des figures d'animaux, *opus vermiculatum*, parce que c'étaient ordinairement des créations idéales de vers et de reptiles, parmi lesquelles se jouent des dieux.

La plus vaste et la plus curieuse mo-

(1) Tavola prima, l'*amoroso pastore colla peccorella smarrita sulle spalle.*

(2) Voir Bartsch, *le peintre graveur.*

(1) Letronne, *Lettres d'un ant. à un artiste*, notes.

(2) Gurlitt., *Uber die Mosaik* (1798).

saïque de l'antiquité est celle de Sylla, trouvée à Palestrine dans les décombres du temple fameux qu'il avait élevé à la fortune Prénestine; il est vrai que la grossièreté et le symbolisme de l'exécution portent à la croire égyptienne. Bien différente est la mosaïque des colombes buvant dans un vase au Capitole. Ce superbe ouvrage, trouvé à la *Villa Adriana*, et appelé du nom de *Furietti*, son premier possesseur, est, avec quelques oiseaux venus des fouilles d'Herculanum et qu'on voit aux musées de Naples, ce que la mosaïque païenne nous a laissé de plus gracieux et de plus exquis.

Mais le moment approchait où cet art, resté dans une poétique enfance, allait être appelé par le Christianisme à un développement inattendu. L'exclusion de la sculpture avait laissé un vide dans les temples, la mosaïque le remplit. D'abord il ne lui fut accordé d'autre rôle que celui d'instruire les plus ignorans des néophytes, en exposant sous leurs yeux des symboles tels que la colombe, la barque, le poisson, le cerf altéré qui court vers la fontaine. Mais à la fin du quatrième siècle, le vaste domaine de l'histoire sacrée lui fut ouvert; elle reçut pour mission d'idéaliser les portraits des apôtres et des saints, et de transmettre par la pierre aidée de la couleur leur indestructible empreinte jusqu'aux âges futurs. Depuis lors, cet art magnifique n'a pas cessé de régner dans les basiliques romaines, toujours destiné à conserver les types sacrés de l'origine, et à transmettre d'âge en âge les traits idéalisés des personnages historiques, jusqu'à ce qu'enfin, à l'entrée du dix-septième siècle, Jean-Baptiste Calandra ouvrit un troisième âge à la mosaïque, et, oubliant qu'elle doit rester médiatrice entre le ciseau et la palette, la jeta dans les effets de peinture. Du reste, cette révolution avait déjà été commencée dès le quinzième siècle dans l'admirable pavé du dôme de Sienne; mais là tout est encore hiératique et saint; malgré ses effets de clair-obscur, l'art y demeure lui-même. Ce n'est qu'à Saint-Pierre de Rome, dont la destinée était de recueillir en tout les fruits bons ou mauvais du progrès né ailleurs, qu'on voit la mosaïque abandonner enfin ses types vénérables pour se jeter dans l'imitation textuelle de la peinture dont elle devient la servante; en voulant atteindre jusqu'aux plus difficiles hauteurs de la perspective aérienne, elle cesse d'être un art primitif ou subsistant par lui-même, et perd ainsi sa puissance sur les imaginations.

Quoi qu'il en soit, Calandra, inventeur d'un nouveau ciment et de procédés heureux, travailla durant quarante ans, avec Zucchi et Rossetti, aux mosaïques de la coupole de Saint-Pierre; et un demi-siècle après, Palestrine, berceau de la mosaïque primitive en Italie, voyait naître Fabio Cristoforis, qui, élevant au dix-huitième siècle ce genre nouveau à son plus haut degré, fonda, par ses élèves, Ottaviano, Brughio, Fattori, Gossone, l'école actuelle des mosaïcistes romains. Dès lors les commandes artistiques de la cour pontificale n'ont pas cessé d'offrir une prédilection presque exclusive pour cet art. Tout Saint-Pierre en est rempli, et n'offre plus un seul tableau.

Cependant à cette mosaïque, reflet amorti de la grande peinture, Florence opposait une rivale appelée *commesso* par les Italiens, et qui, se bornant à faire de petits ouvrages, n'employait que les pierres les plus précieuses. Sous Ferdinand I<sup>er</sup>, fut achevée, en 1597, une table tout en pierreries, dont le dessin surpassait de beaucoup ce qui avait jusque là paru dans ce genre; et le perfectionnement fut poussé si loin, qu'on put même exécuter ainsi des portraits ressemblans, dont le premier, véritablement beau, celui de Clément VIII, fut envoyé à ce pape en 1601 par le souverain de la Toscane. Les Florentins poursuivaient leurs succès de patience, et exécutaient dans ce genre, avec les plus brillantes pierreries orientales, des paysages, des marines, des vues de palais ou de monumens en ruines, dont les plus remarquables sont rassemblés dans un cabinet spécial de la galerie Médicis, et dans une salle du palais Pitti. On admire surtout une vue de l'ancien port de Pise, près de Livourne, où les vagues sont imitées en lapis lazuli avec une vérité qui frappe de stupéfaction.

Ferdinand, concevant enfin un projet qui l'emportait en magnificence sur celui des pyramides d'Égypte, et qui pro-

bablement a nécessité plus de dépenses, résolut de construire pour sa race une chapelle sépulcrale qui serait uniquement revêtue de pierres fines ; et de son vivant furent achevés l'autel et l'exposoir, ornés de bas-reliefs de Cigoli ; cette chapelle, de beaucoup la plus riche de l'Europe, se continue toujours.

Sous le règne du grand-duc Côme II, la mosaïque florentine parvint à une étonnante perfection. On admirera toujours les décorations de l'autel qu'il fit exécuter pour accomplir un vœu, l'année 1619. Tout le devant de cet autel, qu'on expose chaque vendredi-saint dans la chapelle grand-ducale, est un fond d'or couvert de pierreries et de diamans, travaillés par Giuseppe Torricelli, auteur d'un autre ouvrage du même genre, le buste de la grande-duchesse Victoria della Rovere, femme de Ferdinand II.

Cet art flatteur et courtisan devait plaire aux cours pour lesquelles il était fait ; c'est la mosaïque des palais, la mosaïque profane, qui n'emploie que des pierres précieuses, aux couleurs fortes et éblouissantes ; tandis que sa rivale, la romaine, plus grave, plus solennelle, travaillant en parcelles de verres colorés ses tableaux aux teintes moins vives et en quelque sorte moins sensuelles, se plaît surtout dans le crépuscule des temples. Il est vrai qu'elle se lassa bientôt de sa primitive austérité ; et après que Paolo Cristoforis, fils du célèbre Fabio de Palestrine, eut laissé en mourant son admirable mosaïque de sainte Pétronille, d'après le Guerchin, avides de le surpasser, ses élèves commencèrent à créer une multitude de nouvelles teintes en mêlant ensemble les émaux chimiquement obtenus par la fusion des métaux avec la matière vitrifiée (1). Mais leurs principaux chefs-d'œuvre, la Transfiguration d'après Raphaël, et la Communion de saint Jérôme d'après le Dominiquin, n'ont rien ajouté au progrès matériel accompli sous les deux Cristoforis ; ils ont seulement prouvé par leurs défauts que des morceaux de verre ou de pierres brutes, taillés par un marteau ouvrier, quelque intelligent qu'on en suppose le moteur, ne peuvent égaler le pinceau créateur, qui sera toujours mille fois plus riche en variétés de teintes. Les modernes espèrent en général trop de chaque art. Sans demander que la mosaïque rentre en quelque sorte dans l'architecture, comme pour les Grecs et les premiers chrétiens qui se bornaient à en couvrir le pavé, les murs des absides et les façades, lieux où cet art obtient en effet sa plus grande puissance, il ne faut pas oublier du moins que jamais on ne pourra dépouiller la pierre ou le verre intransparent de leur caractère sculptoral, quelque vivement colorés qu'on les suppose. Pour avoir perdu de vue ce principe, on a renoncé au style issu des vieilles mosaïques chrétiennes d'avant les barbares, pour produire celles dont Rome actuelle s'enorgueillit. Pourtant, qu'on les compare à ces apôtres géans qui, dans leurs manteaux de pierreries, austères ascètes foulant des fleurs, entourent le Christ de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Paul extra-muros ; la Vierge couronnée de la basilique Tibérienne ou de Sainte-Marie-Transtibérienne. Sous des formes imparfaites on découvre ici la sainte inspiration et le grandiose de l'idée, que les modernes n'ont plus.

Ce sont les plus anciens de ces types sacrés qu'on se propose de faire connaître, tant ceux en mosaïque, que ceux exécutés par le pinceau. Malgré que ces monumens historiques aient été la plupart enlevés de leur première place, on ne les séparera point des catacombes auxquelles ils appartinrent.

CYPRIEN ROBERT.

(1) Dans la grande fabrique des mosaïques romaines au Vatican, on recouvre de mastic frais une pierre de marbre ou d'ardoise de la grandeur du tableau ; on y trace les contours des figures, puis on enfonce dans ce mastic les petites aiguilles des émaux colorés, en les serrant les unes contre les autres, et les variant à mesure, de manière à rendre la progression des teintes du modèle.



# Littérature.

## COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

### CYCLE DES APOCRYPHES.

SECONDE LEÇON (1).

Des travaux entrepris sur les apocryphes. — Des auteurs qui s'en sont occupés : Fabricius, Thilo. — Classification des légendes apocryphes. — Caractère de ces poésies ; leurs rapports avec les autres poésies primitives. — De quelques légendes apocryphes : *l'Évangile de la Nativité de Marie*; *l'Histoire de la Nativité de Marie et de l'Enfance du Sauveur*.

Nous avons donné, dans notre première leçon, une idée générale du cycle des apocryphes, et un tableau sommaire de cette branche féconde de la littérature religieuse.

Nous en commençons aujourd'hui l'histoire.

La source commune de tous les monumens du cycle des apocryphes est dans les traditions merveilleuses répandues, dès les premiers temps du Christianisme, sur les personnages évangéliques. A voir le nombre, la grandeur et la puissance des œuvres émanées de ces légendes, on ne leur soupçonnerait pas une origine aussi humble. Rien n'est simple en effet, rien n'est modeste comme ces primitifs récits devenus, avec le temps, de touchantes épopées, ou des drames pleins d'appareil et de pompe. Ce grand fleuve de poésie qui vivifie tout le moyen âge, ressemble à ces vastes courans du Nouveau-Monde qui alimentent des continens entiers, et qui ne sont, au commencement de leur cours, que d'étroits ruisseaux perdus dans l'obscurité des montagnes.

La comparaison que nous venons de faire est encore vraie à d'autres égards ; car de même qu'on ne s'est demandé que fort tard d'où sortaient les eaux qui irriguent le globe, on n'a recherché qu'à une époque relativement récente d'où venaient ces grandes compositions dont s'abreuva la foi de nos pères. Les siècles qui en vécurent ne se mirent point en peine d'en connaître l'histoire. Depuis le cinquième siècle jusqu'au seizième, les traditions poétiques sur Jésus-Christ, sa Mère et ses Apôtres jouirent, dans l'ordre des libres conceptions, d'une autorité illimitée. Leur puissance, en dehors de l'enseignement dogmatique, fut universelle; elles régnèrent sur l'âme du peuple comme sur l'imagination du poète et de l'artiste, et se transformèrent en mille suaves et profondes compositions. Mais après mille ans, la foi dont elles vivaient ayant diminué sur la terre, et le rationalisme ayant tari la source de la poésie religieuse, ces traditions moururent, et la longue série des monumens littéraires qui en étaient nés tomba dans le plus profond oubli. Il n'y eut guère que les récits primitifs dans lesquels elles s'étaient d'abord produites, dont on conserva quelque souvenir, grâces aux rapports qu'ils avaient avec le Nouveau Testament, dont la révision fut, comme on sait, la grande affaire des érudits du seizième siècle.

Depuis lors, trois sortes de gens ont écrit sur ce sujet; en premier lieu, ceux qui ont travaillé sur l'histoire de l'Église primitive; secondement, les compilateurs qui ont rassemblé les matériaux de l'histoire ecclésiastique; enfin les critiques qui se sont occupés de l'exégèse et de la censure des textes du Nouveau-Testament. Venus dans un temps où les croyances naïves qui avaient fécondé ces légendes étaient éteintes, ni les uns ni les autres n'en purent comprendre la valeur poétique. Aussi se-

(1) Voir le numéro de décembre 1837, t. IV, p. 361.

rait-ce une grande erreur d'imaginer que le sentiment littéraire fut pour quelque chose dans l'inclination qui les porta vers ces matières. L'amour de la controverse, le désir de justifier la foi du reproche de superstition, peut-être aussi l'envie de se faire un nom dans la carrière, fort illustre alors, de l'érudition, tels furent les motifs qui les poussèrent à rechercher et à commenter les Apocryphes. Le ton fort peu respectueux dont ils en parlent le prouve de reste. Au dire des Varennius, des Coccus, des Lequien, des Richard-Simon, etc., etc., ce ne sont qu'histoires puériles et contes à dormir debout.

Parmi ces impassibles aristarques, il en est cependant qui ont droit à la reconnaissance de la poésie et de l'art, pour avoir rassemblé, corrigé et édité avec zèle et quelquefois avec amour ces fragmens dédaignés d'une littérature élémentaire, et pour n'en avoir pas jugé la commentation indigne de leur savoir. Nous leur devons, en témoignage de gratitude, une mention particulière.

Le premier de tous est un théologien protestant, appelé Michel Néander, qui joignit un recueil incomplet des apocryphes à une édition greco-latine du Petit Catéchisme de Luther (Bâle, 1543-1548), sous ce titre : *Apocrypha : hoc est, Narrationes de Christo, Mariâ, Joseph, cognatione et familiâ Christi, extra Biblia, apud veteres Patres, Historicos et Philologos reperta.* Thomas Istig, professeur de théologie protestante à Leipzig, en donna plus tard une table méthodique dans son livre intitulé : *De Bibliothecis et Catenis Patrum.* Nicolas Glaser en publia, à Hambourg, une autre collection, fort incomplète aussi et qui ressemble à celle de Néander pour l'étrangeté et la confusion des matériaux.

Quelques recueils analogues parurent encore en Allemagne, en Italie et en France, dans le courant du dix-septième siècle, mais trop peu soignés ou trop peu spéciaux pour mériter qu'on s'y arrête et qu'on rappelle les noms oubliés de leurs auteurs. Il n'en est pas ainsi de celui que publia, au commencement du dix-huitième siècle le bon et docte Fabricius. Cet illustre érudit était né à Leipzig en 1668, et se distingua de bonne heure par ses mœurs douces, son intelligence élevée et son savoir immense. Appelé tout jeune à Hambourg pour y remplir la chaire d'éloquence, il y passa le reste de sa vie, refusant pour les travaux chéris qu'il y avait entrepris, les places les plus honorables et les plus lucratives. Malgré la sécheresse du protestantisme qu'il professait, il y avait dans ce candide Allemand, comme il s'appelait lui-même, une conception vive et profonde de la poésie du Christianisme; et, au plus fort de ses préoccupations classiques, il sentait un attrait mystérieux le ramener vers les monumens de la littérature des premiers siècles, qu'il avait une fois entrevus dans la bibliothèque d'un de ses amis. Il nous raconte lui-même qu'un soir (c'était au moment de son début à Hambourg) devisant à souper avec son ami Christian Hillischer, la conversation tomba sur les évangiles apocryphes. Ils en causèrent long-temps et se convainquirent qu'il y aurait une grande utilité à en publier une édition complète. Les deux amis ne se quittèrent pas sans se promettre d'y travailler chacun de son côté; mais Fabricius tint seul parole. En 1703 parut son premier recueil en 2 vol., intitulé : *Codex apocryphus Novi Testamenti*, qu'il augmenta, en 1719, d'un troisième volume. Cet ouvrage ne fut pas plutôt connu qu'il acquit la réputation la plus haute et la plus méritée. Il serait difficile en effet de trouver, dans un livre de ce genre, plus de mérites divers, la science, l'érudition la connaissance approfondie des langues anciennes et des langues orientales, la clarté, la sobriété et l'élégance du langage. On est confondu à la pensée du travail que dut exiger une pareille publication, et sa composition semble en quelque sorte miraculeuse, quand on se rappelle que le même auteur menait de front, avec ses cours publics, la préparation de deux autres ouvrages non moins gigantesques, la *Bibliothèque grecque* et la *Bibliothèque latine*. En 1723 parut le dernier complément de cette collection, sous ce titre : *Codex veteris Testamenti, Hamburgi, sumptu Th. Christ. Felginer.* Il présente fort bien, dans ce dernier volume, le côté véritablement grave des documens qu'il contient. « Ne croyez point, « lecteur, dit-il, que je me laisse prendre à ces fables. » (Il venait d'avouer,

le bon homme, qu'il y trouvait grand plaisir.) « Si j'ai cru devoir les rassembler, c'est que j'ai pensé que le meilleur moyen de les réfuter était de les « présenter dans leur intégrité et dans « leur ensemble aux lecteurs consciencieux. Comme ce sont d'ailleurs des « choses qui datent de loin, j'estime « qu'elles ne seront pas sans utilité pour « ceux qui se livrent à l'étude de l'antiquité ecclésiastique. Tout n'y est pas « faux, au surplus, et, comme dit le poète, « *il n'y a pas que mensonge dans la bouche des Crétois*. Ces faux évangiles contiennent sur les mœurs, les usages et les « traditions juives des renseignemens « qu'il y aura plaisir et avantage à recueillir. C'est le cas de dire, avec Clément d'Alexandrie, qu'il est de ces choses dont l'inutilité même est utile. »

Tous ces spirituels et doctes détours n'ont pas d'autre but que de donner au public protestant le change sur les véritables motifs qui avaient porté Fabricius à publier les apocryphes et à dissimuler l'attrait poétique qui, dans le fond, avait été son principal mobile. Telles étaient alors les préventions du protestantisme contre tout ce qui tenait aux traditions tolérées ou respectées par l'Église, qu'on eût fait mauvais parti au professeur de Hambourg d'une pareille disposition. De nos jours même, cette croyance étroite n'a-t-elle pas gâté l'un des plus beaux ouvrages historiques de l'Allemagne? N'est-ce point par une prévention innée contre les traditions catholiques, que les frères Grimm ont omis dans leur recueil des traditions germaniques, toutes les légendes relatives à saint Boniface, légendes cependant si belles et si gracieuses! Mais revenons à Fabricius.

Son recueil fit sensation en Europe, malgré les préoccupations philosophiques qui déjà y dominaient les esprits. Saisissant l'idée exposée par Fabricius, que les livres apocryphes du Nouveau Testament pouvaient très bien servir à la justification des livres canoniques, un ministre anglican en publia, à Oxford, en 1798, une traduction accompagnée de commentaires dirigés particulièrement contre la doctrine impie de Toland. Réimprimée plus tard sans nom d'auteur, cette traduction du R. Jeremias Jones paraît avoir eu peu de succès. Une traduction française des apocryphes, imprimée à Londres, en 1779, par l'abbé B***, témoigne encore de la sensation produite par ce recueil ; mais l'oubli dans lequel il est tombé depuis atteste bien plus hautement la direction anti-chrétienne donnée depuis lors aux esprits.

Après Fabricius, l'homme à qui notre reconnaissance doit le plus est un professeur de l'université de Hale, M. Jean-Charles Thilo, qui a consacré vingt ans d'une érudition immense et d'un savoir profond, à compléter le monument élevé par son devancier, et à lui donner la perfection dont le temps et les découvertes modernes avaient fait sentir l'absence. Nous avons sous les yeux la première partie, la seule publiée de ce vaste travail. L'éloge si mérité que nous venons d'en faire, n'est, hélas! qu'un éloge funèbre. M. Thilo est mort l'an dernier, laissant son œuvre incomplète.

La collection des Apocryphes, telle que l'ont faite les recherches et les épurations de Thilo, Fabricius, et leurs prédécesseurs, comprend quatorze légendes principales et complètes, et plusieurs fragmens de légendes perdues. Nous nommerons d'abord les plus importantes, dans l'ordre chronologique des personnages auxquels elles se rapportent, ou des événemens qu'elles racontent :

1° *Histoire de Joseph, l'artisan en bois.*
2° *Evangile de la nativité de la sainte Vierge Marie.*
3° *Histoire de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur.*
4° *Evangile de l'enfance du Sauveur.*
5° *Protévangile de saint Jacques, ou récit historique de Jacques-le-Mineur, frère et cousin de Jésus-Christ, et premier évêque de Jérusalem, touchant la naissance du Sauveur et de sa mère.*
6° *Evangile de Thomas l'israélite et le philosophe, ou des actions que fit Jésus encore enfant.*
7° *Evangile de Nicodème, suivi des lettres de Pilate.*
8° *Histoire apostolique, par Abdias.*
9° *Actes des apôtres.*
10° *Apocalypses.*

Telles que nous les possédons, ces lé-

gendes ne sont pas, à proprement parler, l'œuvre originelle des premiers chrétiens. Il est facile, en effet, de voir, aux répétitions, aux interruptions, aux sutures fréquentes de la narration, qu'elles sont, dans leur forme actuelle, le résultat d'une sorte de syncrétisme poétique, et qu'elles ont été formées, à une époque ancienne, des traditions isolées des églises particulières réunies en corps de récit. Si les faits sur lesquels nous appuyons cette remarque sont certains, il en serait de ces premiers monumens de la poésie chrétienne, comme de toutes les épopées nationales, qui n'ont été composées primitivement que de chants épars, rassemblés et coordonnés dans la suite sur un plan régulier. Il y a une telle identité dans le développement de la poésie spontanée des nations, que le rapport que nous venons d'indiquer nous semble extrêmement probable.

Quoi qu'il en soit, la rédaction dernière de ces légendes, remonte, pour la plupart, au troisième siècle. Elles forment, par la division naturelle de leurs groupes, un cycle véritable, qui embrasse toute l'histoire de l'établissement du Christianisme, depuis la conception de la Mère du Sauveur, jusqu'à l'entière manifestation de son évangile aux nations de la terre. On reconnaît bien l'instinct poétique à la régularité de ce thême. L'histoire n'a point ce caractère de perfection; ses tableaux, toujours incomplets parce qu'ils sont l'expression d'une réalité de trouble et d'obscurité, ne se déroulent pas avec tant de régularité. On peut dire, à quelques égards, de l'imagination des masses, ce que les anciens disaient de la nature, qu'elle a horreur du vide. En effet, elle ne tolère pas dans la vie des héros les lacunes auxquelles est trop souvent condamnée l'histoire. Les annales ont-elles laissé des intervalles obscurs dans leurs biographies, elle se hâte de les remplir de ses créations fantastiques. Voyez Charlemagne, par exemple; l'histoire dit peu de chose de sa jeunesse; et ce n'est guère qu'à l'âge de dix-sept ans qu'elle nous le montre dans quelques guerres entreprises par son père en Allemagne. Mais de sa naissance, de son enfance, qu'en savait-on? Rien. La poésie a suppléé à cette absence de documens authentiques, et les deux gracieux romans de *Berthe-aux-grans-piés* et de *Mainet* ont enrichi de deux actes merveilleux le grand drame de la vie du vainqueur des Saxons. Le premier nous a peint sa mère, victime douce et résignée de l'ambition d'un ministre déloyal qui substitue sa propre fille à celle de son maître, et jette celle-ci sanglante et à demi morte dans un ruisseau, d'où elle est retirée par un meunier chez lequel elle souffre en silence jusqu'au jour où elle est rencontrée par Pepin, qui l'épouse et la rend mère du grand Charles. Le second nous montre ce guerrier lui-même, héros avant l'âge, proscrit à dix ans, et rachetant par sa prudence et sa valeur le trône auquel l'appelait sa naissance.

Et ce n'est pas seulement aux *desiderata* de l'histoire des premières années de Charlemagne que la poésie populaire a ainsi satisfait; c'est à toutes les périodes de son règne qu'elle a joint ces complémens grandioses. La longue série des romans du *Cycle Carlovingien* n'est pas autre chose que sa biographie imaginaire. Nous citons Charlemagne, nous aurions pu citer tout aussi bien Achille, Robin-Hood, ou le Cid; les procédés de la poésie instinctive sont les mêmes pour toutes ces grandes personnalités : c'est toujours une réalité élevée à l'idéal par l'imagination. La différence de cet idéal dans chaque poème fait la différence des civilisations. Dans les poèmes grecs, c'est la force corporelle qui constitue la grandeur du héros; dans les poèmes saxons c'est la constance, l'habileté aux armes et la ruse; dans les poèmes espagnols, c'est la bravoure et la loyauté; dans les poèmes carlovingiens la modération dans la force et la constance dans la valeur; dans les poèmes chrétiens, c'est l'exercice, à un degré divin, de toutes les vertus évangéliques.

Ce nom de poèmes, nous pouvons sans répugnance, après ce que nous avons dit, le donner à nos légendes, quelque éloignées qu'elles soient de toute forme poétique : on sait qu'il ne signifie autre chose sous notre plume qu'une composition propre à élever l'âme et à y faire naître des sentimens supérieurs. Considérés dans leur ensemble, et comme formant un tableau poétique de la conquête du

monde par l'Évangile, les apocryphes sont l'un des plus beaux monumens qu'on possède, et nous ne sachions pas de littérature qui ait en ce genre non seulement rien de si élevé mais rien d'aussi complet.

Pour en comprendre le développement et en sentir la beauté, il faut lire ces légendes dans l'ordre où nous les avons placées (lequel n'est point celui des éditeurs), c'est-à-dire l'*Evangile de la nativité de Marie*, d'abord ; puis l'*Histoire de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur*, l'*Histoire de Joseph l'artisan en bois*, l'*Evangile de l'enfance du Sauveur*, le *Protévangile de saint Jacques*, l'*Evangile de Thomas*, l'*Evangile de Nicodême*, et enfin les diverses légendes concernant les missions des apôtres et classées sous le nom général d'*Actes des Apôtres*. Il ne faudrait point se figurer qu'ainsi ordonnées, ces légendes forment entre elles un tout harmonieux, une épopée en plusieurs chants successifs. C'est une œuvre qu'il serait facile de produire, sans doute, en retranchant les répétitions qui se trouvent dans chaque légende ; mais ces retranchemens n'ont pas été faits : aussi chaque évangile empiète-t-il sur l'autre, le répète, et parfois le contredit. Il y a de tout dans tous. A quelques circonstances près, c'est dans plusieurs le même fonds, mais diversement narré, mais relevé par des détails différens. La naissance et l'éducation de la Sainte-Vierge est racontée dans deux légendes, identiques quant aux faits, et cependant revêtues d'un caractère très distinct. Il en est de même de l'enfance du Sauveur, sur laquelle nous avons quatre récits qui n'ont de ressemblance que par les faits principaux.

Ces rapports fondamentaux et ces dissemblances extérieures tiennent à deux causes, à la teinte particulière du génie des peuples chez lesquels chaque légende a pris naissance, et à la date plus ou moins récente de leur apparition. Celles qui nous viennent des Arabes ou des Égyptiens sont bien plus surchargées de faits merveilleux que celles qui sont d'origine juive ; comme aussi les anciennes sont plus sobres de style et moins ornées que celles qui sont relativement récentes.

La première de ces légendes, dans l'ordre que nous avons indiqué plus haut, est l'*Evangile de la nativité de la Sainte Vierge Marie*. Comme toutes les autres, elle est originaire de l'Orient, où elle jouit pendant plusieurs siècles d'une grande autorité, avant de se répandre en Occident, où elle eut moins de succès. La tradition l'attribuait à l'évangéliste saint Mathieu. Les moines grecs qui l'apportèrent de l'Asie en Europe, vers le VI^e siècle, en mirent la traduction sous le patronage du nom de saint Jérôme. Ils disaient que ce saint docteur l'avait lue étant jeune, dans un exemplaire hébreu, mais que les distractions postérieures de la vie lui en avaient fait perdre le souvenir. Revenu plus tard à des sentimens et à des habitudes de vie plus calmes, il s'était rappelé cette histoire et l'avait traduite en latin. Il n'eût pas été difficile de montrer tout ce qu'avait d'absurde cette pieuse fraude ; il eût suffi d'ouvrir les œuvres de saint Jérôme pour se convaincre de la contradiction qu'il y avait entre sa foi aux seuls évangiles canoniques et l'admiration qu'on lui supposait pour cette fable juive. Mais au sixième siècle, on n'était pas fort en critique et on n'y tenait pas.

Nous ne comprenons pas trop d'ailleurs cette supposition romanesque de l'admiration de saint Jérôme pour cette légende ; elle n'est en vérité rien moins que séduisante. C'est l'une des plus anciennes, et, par conséquent, l'une des moins ornées de tout le cycle. On y reconnaît une imagination encore craintive qui ose à peine broder quelques embellissemens sur le tissu des faits authentiques. C'est moins toutefois dans l'invention que dans le développement que l'auteur de l'*Evangile de la Nativité de Marie* se montre timide ; car on y retrouve déjà la substance de tous les récits qui brillent dans les évangiles postérieurs, le tableau de la vie patriarchale de Joachim et d'Anne, la retraite au désert, l'apparition des anges ; la naissance miraculeuse de Marie, et sa consécration plus miraculeuse encore. Mais tous ces charmans épisodes n'y sont qu'à l'état élémentaire. En un mot, on peut dire de cette légende qu'elle est le thême sur lequel semblent avoir été écrites toutes les autres.

C'est bien en effet le même fond qu'on retrouve dans l'*Histoire de la nativité de Marie*, mais que la rédaction en est différente! C'est qu'aussi il y a plusieurs siècles entre les deux légendes. L'une est encore dans toute sa sécheresse et toute sa nudité primitives; un commencement d'art se fait déjà remarquer dans l'autre.

Les deux parties dont celle-ci se compose ne paraissent pas venir de la même source, la première qui raconte la naissance, la consécration, le mariage et l'accouchement de la Sainte Vierge, est pleine de simplicité et parfois de grâce; mais la seconde, qui contient le récit des premières années de Jésus-Christ, est remplie de fables puériles que ne rachètent pas toujours quelques traits touchans, quelques spirituelles naïvetés et quelques imaginations véritablement célestes. Les éditeurs et les compilateurs semblent en général avoir été plus frappés de la niaiserie enfantine de quelques uns de ces contes, que des beautés réelles du reste de la légende; d'où vient que jusqu'au XVIII^e^ siècle, aucun n'avait voulu la publier. Fabricius le premier osa le faire, et Thilo ne sait comment s'excuser d'avoir eu la même audace. Nous serons plus hardis et nous en traduirons plusieurs fragmens, sans demander autrement la permission. En voici d'abord le début.

*Prologue.*

« Moi, Jacques, fils de Joseph, vivant « dans la crainte de Dieu, j'ai écrit tous « les événemens qui se sont passés sous « mes yeux au temps de la naissance de « sainte Marie et à l'époque de la nativité du Sauveur; et je rends grâces à Dieu « qui m'a donné la sagesse nécessaire « pour tracer l'histoire de cet événement « qui accomplit les dernières destinées « d'Israël. »

*Récit.*

« Il y avait en Israël un homme appelé Joachim, de la tribu de Juda. Il était pasteur de brebis et servait Dieu « dans la simplicité et la bonté de son « cœur. Uniquement occupé de son troupeau, il en consacrait le produit à l'entretien des pauvres craignant Dieu et « fidèles à sa loi. De tout ce qu'il recueillait, soit laine, soit agneaux, il faisait « trois parts : l'une était pour les veuves, « les orphelins, les pauvres et les voyageurs; la seconde était pour le temple, « et la dernière pour lui, ses serviteurs « et l'entretien de sa maison. Cette conduite attirait la bénédiction du ciel sur « son troupeau, qui se multipliait à tel « point qu'il n'avait point son semblable « en Israël. A l'âge de vingt ans Joachim « avait épousé Anne, fille d'Achar, de la « tribu de Juda, comme lui, et de la « famille de David. Il avait vécu vingt « ans avec elle sans en avoir d'enfans.

« Un jour de fête Joachim s'était mêlé « à ceux qui offraient de l'encens et apportait comme eux ses présens. Mais « un prêtre, nommé Ruben, l'ayant « aperçu s'approcha et lui dit : Pourquoi te mêles-tu à ceux qui sacrifient « au Seigneur, toi dont Dieu n'a point « béni le mariage, et qui n'as point donné d'enfant à Juda? Humilié ainsi « devant tout le peuple, Joachim sortit « du temple en pleurant, mais ne retourna point à sa maison; il alla rejoindre ses troupeaux, et, prenant avec « lui ses pasteurs, il s'enfonça au loin « dans les montagnes, et Anne, son « épouse, fut pendant cinq mois sans en « apprendre aucune nouvelle. Cependant elle pleurait et répétait dans sa « prière: Seigneur, Dieu d'Israël, Dieu « fort; pourquoi m'avez-vous privé d'enfant? pourquoi avez-vous éloigné de « moi mon époux? Voilà que cinq mois « sont passés et je ne le vois point, et « j'ignore s'il est mort et si on lui a donné la sépulture!

« Un certain jour qu'elle pleurait « ainsi elle se retira dans l'intérieur « de sa maison, et tombant à genoux « elle répandit avec abondance ses soupirs et ses vœux devant le Seigneur. « S'étant levée de son oraison, elle porta « ses yeux vers le ciel et vit sur la branche d'un laurier un nid de passereau. « A cette vue elle poussa un soupir, et « s'écria : Seigneur, Dieu tout-puissant, « tu as donné des enfans à chaque créature, aux animaux sauvages et aux « troupeaux de nos étables, aux bêtes « de somme et aux reptiles, aux poissons « et aux oiseaux, et ces enfans font leur « bonheur. Grâce à toi qui as établi cet

« ordre dans la nature, et qui m'as seule « exclue de la participation de cette fa« veur. Car tu connais mon cœur, ô mon « Dieu, tu sais que ce n'est point pour « moi que j'ai demandé des enfans, et « que, dès les premiers jours de mon « mariage, j'ai voué à ton temple le fils « ou la fille que tu me donnerais.

« Et comme elle disait ces mots, un « ange parut tout-à-coup devant elle, « et lui dit: Ne crains point. Il est dans « les desseins de Dieu de te donner un « enfant, et celui qui naîtra de toi fera « l'admiration des siècles jusqu'à la fin « des temps. Ayant ainsi parlé, il dispa« rut de ses yeux. Et Anne, émue et trem« blante d'une telle vision et d'un tel « discours, rentra dans sa demeure et se « jeta sur son lit comme morte. Elle « passa tout le jour et toute la nuit dans « le tremblement et dans la prière. Le « jour venu elle appela auprès d'elle son « esclave et lui dit: tu sais que je suis « seule et dans la peine : pourquoi n'es« tu pas entrée auprès de moi? — Si Dieu « vous a rendue stérile et a éloigné de « vous votre époux, lui répondit en mur« murant l'esclave, que puis-je y faire ?

« En entendant ce dur reproche Anne « se prit à pleurer. »

Nous n'avons point voulu interrompre ce touchant récit pour en faire remarquer le charme et la grâce intimes. Quel parfum biblique dans ce tableau de la vie patriarchale de Joachim et d'Anne! Quelle naïve éloquence dans les regrets de cette épouse frappée d'une calamité flétrissante dans l'opinion de ses compatriotes! Mais rien ne nous paraît égaler la sublimité du passage où Anne laisse échapper, à la vue d'un nid de passereau, des sanglots qu'elle contient aussitôt et dont elle offre à Dieu l'amer sacrifice. Cette résignation, toute évangélique, donne à cette situation une grandeur extraordinaire. La Bible nous avait déjà présenté quelque chose de semblable. On se rappelle le début du livre de Samuel, et l'affliction de la seconde femme d'Elcana, qui quitte le festin pour aller pleurer à l'écart sur sa stérilité. Certes, ce tableau est attendrissant, mais il s'en faut qu'il ait l'élévation de celui de la légende que nous venons de traduire. Ce qui donne à celui-ci ce caractère grandiose, c'est le sentiment chrétien qui y respire.

Cette inspiration évangélique jointe aux traditions judaïques dont elle est empreinte à chaque page, fait de l'*Histoire de la Nativité de Marie* une composition curieuse, où se reflète d'une manière fort vive la physionomie encore un peu complexe de la nouvelle société. Ce mélange de traits et de couleurs dont la description de la vie pastorale de Joachim nous a déjà offert un exemple, se retrouve à chaque page dans le reste du récit.

Au moment même, dit la légende, où un ange apparaissait à Anne pour lui annoncer qu'elle serait mère, un autre messager céleste se montrait à Joachim dans les montagnes où il faisait paître ses troupeaux, et lui donnait au nom du ciel la même assurance.

« De ton sang, lui disait-il, naîtra une « fille. Elle habitera dans le temple, et le « Saint-Esprit descendra en elle ; et son « bonheur sera au dessus du bonheur de « toutes les femmes: son fruit sera béni, « elle même sera bénie et appelée la « mère de l'éternelle bénédiction. C'est « pourquoi descends de la montagne, re« tourne auprès de ton épouse, et ensem« ble rendez grâces au Seigneur.

« Joachim s'inclina devant lui et lui dit: « Si j'ai trouvé grâce devant vous, as« seyez-vous un peu dans ma tente et bé« nissez votre serviteur. L'ange lui ré« pondit : Ne te nomme point mon ser« viteur, nous sommes tous deux servi« teurs du même maître. Je ne prendrai « point la nourriture que tu me présen« tes, ma nourriture, à moi, est invisible, « et ma boisson ne peut être connue des « hommes. Ne me presse donc point de « m'asseoir sous ta tente, et offre en « holocauste à Dieu les mets que tu vou« lais me servir. »

Les souvenirs de la Genèse sont ici évidens; la visite des anges à Abraham a incontestablement servi de type à l'écrivain légendaire. Mais constatons dans ce passage le développement manifeste de la notion des anges. Dans l'Ancien-Testament les anges apparaissent souvent et conversent fréquemment avec les hommes ; mais nulle part, que nous sachions, leur nature incorporelle ne

se révèle aussi complétement qu'ici.

Joachim ayant offert le sacrifice que l'ange lui avait ordonné, retourna dans sa maison où sa femme l'accueillit avec des transports d'allégresse. Neuf mois après Anne accoucha d'une fille, à laquelle elle donna le nom de Marie, et qu'elle nourrit elle-même de son lait. L'enfant avait trois ans quand le père et la mère se mirent en devoir de tenir leur promesse et de l'offrir au temple pour y être élevée au milieu des *Almas*, ou vierges consacrées au service du temple. Qu'étaient ces vierges, en quelque sorte sacerdotales, dont certains auteurs ont voulu nier l'existence? Laissons répondre l'élégant auteur d'un livre tout récent où la question a été supérieurement traitée (1).

« Quoique la virginité ne fût, en Israël, que la vertu d'une saison, et qu'elle dût bientôt faire place aux vertus conjugales, elle n'y était pas sans prérogatives et sans honneurs. Jéhovah aimait les prières des enfans chastes, des vierges pures, et c'était une vierge et non une reine qu'il avait choisie pour opérer la rédemption du genre humain..... Les vierges, ou *Almas*, figuraient dans les cérémonies du culte judaïque avant que ce culte eût un temple. Nous les voyons sous la conduite de Marie, sœur de Moïse, célébrer par des danses et des cantiques de triomphe le passage de la mer Rouge. Ces chœurs dansant de jeunes filles, transplantés d'Egypte au désert, se maintinrent long-temps parmi les Hébreux. Les vierges de Silo, qui semblent avoir été, du temps des Juges, plus particulièrement consacrées au culte d'Adonaï que les autres filles d'Israël, dansaient au chant des cantiques et au son des trompes, à peu de distance du lieu saint, pendant une fête du Seigneur, lorsque les Benjamites les enlevèrent. Ce grave événement ne fit point tomber cet usage qui ne cessa qu'à l'époque désastreuse où l'arche fut perdue et le premier temple détruit.

« Toutes les *Almas* étaient probablement admises à ces chœurs sacrés, lorsque leur réputation n'était ternie d'aucune tache; mais on distingue dans la foule une portion choisie qui se groupe autour de l'autel avec plus de ferveur et de persévérance. Tandis que l'arche du Seigneur campait encore sous les tentes, les *femmes qui veillaient et priaient à la porte du tabernacle* offrirent à Dieu les miroirs d'airain qu'elles avaient apportés d'Egypte. C'étaient sans doute de pieuses veuves qui avaient refusé de former de nouveaux liens, pour s'occuper plus constamment des choses du ciel, et des *Almas* vouées par leurs parens au service du sanctuaire, et placées sous l'égide de ces femmes justes...... Après le retour de la captivité, l'influence des Perses, qui bannissaient les femmes de leurs solennités religieuses, pesa sur l'institut des *Almas;* elles cessèrent de former en quelque sorte un corps dans l'état, et de figurer ostensiblement dans les cérémonies du culte. Sous les pontifes-rois, elles vivaient renfermées, et leurs jours s'écoulaient dans une si profonde retraite, que lorsqu'elles coururent éperdues auprès du grand-prêtre Onias, au moment où l'attentat sacrilége d'Héliodore mettait tout Jérusalem en rumeur, les historiens juifs trouvèrent le fait si insolite et si merveilleux, qu'ils le consignèrent dans leurs annales.

« Il y avait donc, quoi qu'on ait pu dire, des vierges attachées au service du second temple, lors de la présentation de Marie (1). »

Nous ne rapporterons point les prodiges arrivés à cette occasion, selon notre légende; nous ne retracerons pas non plus le tableau des vertus que Marie déploya pendant les onze années qu'elle passa à l'ombre du sanctuaire. Telle était la renommée de son mérite, que Jérusalem tout entière en parlait, et qu'un prêtre, appelé Abiathar, offrit de grands présens aux pontifes, s'ils voulaient la donner pour épouse à son fils. Mais Marie repoussa cette proposition, déclarant qu'elle entendait à jamais rester vierge.

« Cependant, dit la légende, elle avait « atteint sa quatorzième année, et c'était « l'âge où, selon les Pharisiens, les fem- « mes ne pouvaient plus habiter le tem-

(1) M. l'abbé Orsini : *Histoire de la Mère de Dieu, complétée par les traditions d'Orient, les écrits des saints pères et les mœurs des Hébreux;* Paris, 1837.

(1) Pages 72 et suiv.

« ple. Aussi fit-on annoncer, par un hé« raut, dans toutes les tribus d'Israël, « que tous les hommes eussent à se réu« nir au temple, le troisième jour après « la convocation. Ce jour arrivé, et le « peuple réuni, le grand-prêtre monta « au haut des degrés, afin d'être mieux « entendu, et ayant commandé le silence, « il dit: « Ecoutez, fils d'Israël; depuis le « jour où ce temple fut construit par Sa« lomon, ce fut l'usage d'y élever les « filles des rois, celles des prophètes, « des prêtres et des pontifes; et il y a eu « parmi elles de grandes et admirables « vertus. Toutefois, elles ont toutes été « mariées en atteignant l'âge nubile, et, « dans ce nouvel état, elles se sont ren« dues agréables à Dieu. Mais nous de« vons tenir une autre conduite à l'égard « de Marie, qui a voué à Dieu sa virgi« nité. Il nous paraît donc sage de con« sulter le Seigneur, et d'attendre sa ré« ponse pour connaître à qui nous de« vons en confier la garde. » Ce discours « plut à l'assemblée, et les prêtres jetè« rent le sort sur les douze tribus, et le « sort tomba sur la tribu de Juda.

« Le lendemain le grand-prêtre dit: que « quiconque est sans épouse vienne et « tienne une verge à la main. On obéit à « cet ordre, et Joseph vint avec les jeunes « gens, portant comme eux une verge. « Lorsqu'ils eurent remis chacun leur « verge au grand-prêtre, celui-ci offrit le « sacrifice, et consulta le Seigneur qui « lui répondit : « Place toutes ces verges « dans le Saint des Saints, et qu'elles y « reposent toute la nuit; et que demain « matin chacun vienne reprendre la « sienne. Du sommet de l'une de ces ver« ges s'élancera une colombe qui s'élè« vera vers le ciel. Ce sera là le signe. A « celui auquel appartiendra cette verge, « tu donneras Marie. »

« Il fut fait comme le Seigneur l'avait « ordonné. Et le lendemain, de grand « matin, tous les fils de Juda étant réu« nis, le grand-prêtre entra dans le sanc« tuaire et en rapporta les verges. Il avait « rendu à chacun des fils de Juda, qui « étaient trois mille, celle qui lui appar« tenait, et cependant il ne s'était élevé « de colombe d'aucune d'elles. Alors il « se revêtit de ses habits sacerdotaux et « du manteau à douze clochettes, il entra « dans le Saint des Saints et alluma le « feu du sacrifice. Tandis qu'il priait, « un ange lui apparut, qui lui dit : il y a « ici une très petite verge que tu n'as point « remarquée à cause de sa petitesse, mais « que tu as déposée en même temps que « les autres. Sitôt que tu l'auras remise à « celui auquel elle appartient, apparaî« tra le signe que je t'ai annoncé. Cette « verge était celle de Joseph. Or, Joseph « était un vieillard d'un extérieur pauvre « et qui, n'ayant point reçu sa verge, n'a« vait point osé la demander. Comme il « se tenait humblement derrière tous les « autres, le grand-prêtre lui cria : Viens « recevoir ta verge qui ne t'a pas été re« mise. Joseph, n'osant résister à cet ap« pel, fait à haute voix, s'avança en trem« blant. Comme il tendait la main pour « recevoir sa verge, une colombe s'en « échappa, plus blanche et plus resplen« dissante que la neige; et après avoir « voltigé quelque temps sur le temple, « s'élança vers les cieux. Alors le peuple « combla Joseph d'unanimes félicita« tions. Heureux es-tu, dans ta vieillesse, « lui disait-on, puisque le Seigneur t'a « choisi pour recevoir Marie! » — « Reçois« la, lui dit le grand-prêtre, puisque le « ciel t'a élu entre tous pour ce bonheur! » « Mais Joseph embarrassé et rougissant « s'en défendait et disait : Je suis vieux « et j'ai des fils, pourquoi me donnez« vous cette enfant? Mais le grand-prêtre « le menaça de la colère de Dieu, s'il n'o« béissait. »

Nous avons cité tout au long cette scène, quoique la fin seule en soit vraiment belle, parce qu'elle a été, dans l'école byzantine et dans les écoles modernes, le sujet d'un grand nombre de tableaux de mérite. Rien en effet ne prêtait mieux à la peinture que cette assemblée agitée d'inquiétude, d'espérance et de crainte, et surprise tout-à-coup par un dénouement imprévu. Malgré l'infériorité des moyens pittoresques du langage, et l'imperfection de l'idiome dans lequel elle est ici décrite, elle ne laisse pas d'avoir un charme de naïveté qui, dans les dernières lignes, atteint à un degré supérieur de beauté.

Il y aurait encore beaucoup de traits charmans à relever dans le reste de la légende, tels que la sagesse pleine de décence de Joseph, qui ne consent à con-

duire Marie dans sa maison qu'à la condition que les prêtres lui choisiront sept compagnes qu'elle fréquentera exclusivement ; la pudeur de Marie, quand elle rencontre auprès de la fontaine, où elle va puiser de l'eau, un ange, sous la forme d'un beau jeune homme, et demeure immobile sans oser avancer ni reculer, et mille autres passage du naturel le plus exquis. Mais, nous l'avouerons, on y rencontre en revanche plusieurs témoignages d'une inspiration vulgaire et quelquefois grossière. L'homme du peuple, le juif surtout se révèle dans l'inquiétude sans dignité de Joseph, à la vue de la grossesse de Marie. Il y a là de plus une sorte de question judiciaire qui peut avoir le mérite de la vérité historique, mais qui n'a point certainement celui de la délicatesse. Nous passons sur ces scènes d'une brutalité antique, sur le récit du voyage de Joseph et de Marie à Jérusalem, et sur celui de l'accouchement, qui n'ont rien d'essentiellement différent de la narration de l'Évangile. La fuite en Égypte présente seule quelque chose de neuf. Cette seconde partie de la légende, nous croyons déjà l'avoir dit, ne tient pas essentiellement à la première ; elle n'en a ni le caractère grave, ni la rédaction habituellement gracieuse. C'est un recueil de miracles attribués à l'enfant Jésus, et évidemment cousus à la suite de l'*Histoire de la nativité de Marie*. La plupart, nous l'avons dit, sont assez puérils. Il en est cependant qui ne manquent ni d'un certain sens, ni d'un certain agrément de détails. On en jugera par le suivant :

« Il arriva que le troisième jour de « leur fuite, Marie, fatiguée du soleil, « fut prise d'une soif ardente. Voyant un « arbre qui s'élevait dans le désert, elle « dit à Joseph : Allons un peu nous re- « poser à son ombre. Joseph, pressant le « pas, s'avança vers le palmier et descen- « dit Marie à terre. Lorsqu'elle se fut « assise, et qu'ayant levé les yeux elle « remarqua les fruits dont la chevelure « du palmier était pleine, elle dit à Jo- « seph : Je voudrais bien, s'il était possi- « ble, manger de ces fruits. — Je m'é- « tonne, lui répondit Joseph, que vous « formiez un pareil vœu à la vue d'un « arbre si élevé. Ce qui m'occupe, moi, « c'est l'eau qui commence à manquer « dans nos outres, et que nous ne savons « comment nous procurer. Alors l'en- « fant Jésus tourna vers sa mère un vi- « sage riant et dit au palmier : Palmier « du désert, abaisse tes rameaux, et de « tes fruits rafraîchis la bouche de ma « mère ! Et aussitôt le palmier inclina sa « tête jusqu'aux pieds de Marie, qui cueil- « lit de ses fruits, dont tous les voyageurs « se rassasièrent. Cependant l'arbre res- « tait incliné, attendant pour se relever « l'ordre de celui qui lui avait commandé « de se courber. Jésus lui dit : Retire- « toi, palmier, grandis et sois le compa- « gnon de mes arbres qui sont dans le « paradis de mon père. Écarte tes racines, « et laisse couler pour nous rafraîchir « la source cachée qui est à ton pied. Et « incontinent le palmier fut déchaussé, « et de ses racines se répandirent des jets « d'une eau fraîche et délicieuse à boire. « A cette vue, les voyageurs se réjouirent « beaucoup ; ils burent, eux, leurs servi- « teurs et leurs montures ; et tous rendi- « rent grâces à Dieu. Le lendemain ils « partirent de ce lieu. Comme ils s'éloi- « gnaient, l'enfant Jésus se tourna vers le « palmier et lui dit : J'ordonne qu'un de « tes rameaux soit transporté par les « anges et planté dans le paradis de mon « père. Je veux que, désormais, quicon- « que aura triomphé dans les combats « de Dieu soit couronné de ton feuillage. » « Bientôt après ces mots, on vit un ange « planer sur la tête du palmier, en déta- « cher un rameau, et s'élever dans le « ciel. »

Certes, il y a dans les mythologies profanes beaucoup de mythes moins ingénieux que cette origine de la palme céleste.

Nous terminerons ici l'analyse et les citations de l'*Histoire de la nativité de Marie*, en demandant aux lecteurs de nous en pardonner l'étendue, en considération de l'antiquité de ce monument et de l'intérêt qu'inspirent naturellement ces débris presque inconnus de la poésie primitive du Christianisme. Quant à ceux auxquels pourraient avoir plu ces fragmens d'une littérature sans apprêt et sans fond, nous nous engageons à tirer pour eux des perles plus belles encore du trésor des apocryphes.

P. Douhaire.

# REVUE.

## DES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN AVEC SES SUJETS CATHOLIQUES.

La querelle de l'archevêque de Cologne et du roi de Prusse est un trop grand événement pour l'Eglise, elle préoccupe trop vivement et trop justement l'attention publique, pour que l'*Université Catholique* ne se croie pas obligée d'en entretenir ses lecteurs. Comme cet événement n'est pas isolé, comme il est la conséquence d'une série de faits assez ignorés de ce côté-ci du Rhin, nous avons pensé qu'on nous saurait gré de reprendre les choses de plus haut, et de faire bien connaître quels ont été les procédés du gouvernement prussien à l'égard de ses sujets catholiques, depuis la paix de 1815 jusqu'au moment actuel. Nous nous sommes principalement appuyés, pour la première partie de ce travail, sur un ouvrage publié à Augsbourg en 1835, et intitulé : *Documens pour servir à l'histoire de l'Eglise en Allemagne pendant le* XIX<sup>e</sup> *siècle*. Ce livre, qui a vivement irrité le gouvernement prussien, à tel point qu'il a obtenu du ministère bavarois de le supprimer, est parfaitement digne de foi dans son ensemble, comme peuvent l'attester ceux qui connaissent l'état religieux de l'Allemagne, et les défenseurs de la Prusse n'ont pu l'accuser d'inexactitude que sur quelques détails assez peu importans. Nous avons puisé en outre à d'autres sources auxquelles nous accordons toute confiance, notamment pour tout ce qui se rapporte à l'affaire de Cologne.

Le protestantisme ayant mis en circulation un grand nombre de déclamations sur la liberté de conscience et la tyrannie spirituelle de Rome, on a été porté à lui attribuer la tolérance en matière religieuse comme caractère distinctif, tandis que l'Eglise catholique a été représentée comme le type de l'intolérance. L'histoire, depuis un siècle, a été constamment écrite d'après ce point de vue; il en est résulté ce préjugé très général, selon lequel les protestans auraient toujours joué le rôle de martyrs et de victimes, leurs adversaires celui de tyrans et de persécuteurs. Toutefois, si cette opinion est encore celle de la foule, elle est déjà fortement ébranlée chez les gens instruits et qui jugent par eux-mêmes. Grâce à Lingard et à quelques autres écrivains modernes, on commence à savoir combien le protestantisme a été constamment oppresseur en Angleterre. On sait moins généralement ce qu'il fut en Allemagne. Cependant, la vérité se fait jour sur des époques comme celles de la prédication du luthéranisme et de la guerre de Trente ans. Des historiens protestans, mais impartiaux, tels que, par exemple, Charles-Adolphe Menzel, ont déjà rectifié beaucoup d'erreurs en ce qui concerne ces événemens célèbres, et nous croyons fermement qu'il sera un jour bien prouvé que dans les Etats germaniques comme ailleurs, la Réforme ne s'est établie et maintenue que par l'emploi de la force et par l'oppression de cette liberté de conscience tant invoquée par elle.

La condition des catholiques soumis à des souverains protestans fut toujours assez triste et leur foi assez exposée; mais les puissances signataires du traité de Vienne négligèrent entièrement cette considération dans leur distribution des populations allemandes; et c'est ainsi qu'on accorda à la Prusse les provinces rhénanes et la Westphalie, qui, ajoutées à ses possessions du duché de Posen et de Silésie, lui donnaient cinq millions de sujets catholiques sur un total de douze millions. Mais le roi de Prusse était alors

très populaire en Allemagne par suite de ses malheurs et de la part qu'il avait prise à la guerre de l'Indépendance : on eût cru faire injure à un gouvernement aussi *éclairé* que le sien de douter de sa justice et de sa tolérance. D'ailleurs, dans ce réveil d'un sentiment enthousiaste de nationalité chez les Allemands, il semblait que les différences de religion se fussent effacées, et que la fraternité d'origine et de langage emportât toutes les autres. Puis les questions religieuses s'éclipsaient devant les questions politiques: il s'agissait de reconstituer l'Europe bouleversée par la révolution française et par Napoléon son héritier. Dans cette grande restauration de toutes les légitimités, pouvait-on craindre que les droits des catholiques ne fussent pas respectés par un membre de la sainte alliance, par un des plus grands ennemis de la révolution française, par un souverain qui avait contribué à relever à Rome le trône pontifical? Telles furent les raisons qui firent que princes et peuples virent sans trop d'étonnement et d'inquiétude tant de populations catholiques assujéties à un sceptre protestant.

Le roi de Prusse, dans les commencemens, s'attacha à rassurer les habitans des provinces du Rhin. « Je respecterai, « je protégerai votre religion, le trésor « le plus sacré de l'homme, leur dit-il « expressément. Les membres des deux « Eglises chrétiennes jouiront des mêmes « droits civils et politiques. » Malgré ces promesses, quand le gouvernement se crut assez consolidé, il ne tarda pas à laisser voir son plan de détruire peu à peu le catholicisme dans ses Etats, non par des attaques directes et violentes, mais par la ruse et les moyens détournés. Deux causes principales ont jeté la Prusse dans cette voie : l'une est le caractère personnel du roi, homme juste et modéré quand la religion n'est pas en jeu, mais protestant entêté et fanatique; l'autre est le désir d'établir à tout prix l'unité dans la monarchie prussienne ; et, quant aux provinces rhénanes, de mettre une barrière de plus entre elles et la France, suivant ces paroles prononcées en 1818 par M. Ancillon : « Ce ne sont pas les « garnisons des villes de guerre, ce ne « sont pas les forteresses fédérales qui « nous protégeront contre la France, « mais seulement le mur d'airain du pro- « testantisme. » C'est le plan suivi depuis vingt ans dans ce but qui a abouti à l'enlèvement de l'archevêque de Cologne ; plan très habilement conçu et très adroitement mis en œuvre, dont le résultat eût été infaillible dans un temps donné, si ce dernier acte de violence, en le dévoilant à tous les yeux, n'en eût fortement compromis le succès. Nous allons essayer de le faire connaître dans ses détails.

1. *Nomination des évêques. Leur autorité. Administration de l'Eglise.*

A ne considérer les choses que superficiellement, les catholiques prussiens n'ont pas été laissés sans garanties : mais ces garanties sont illusoires dans un pays où aucune voix n'a le droit de réclamer publiquement contre leur violation, et où le gouvernement est le juge sans appel et l'interprète suprême du sens et de la portée des engagemens pris par lui.

En 1821, il y eut une convention entre le pape et le roi de Prusse, et l'état des diocèses catholiques soumis à ce prince fut réglé par la bulle *De salute animarum*. Le souverain pontife, après avoir loué les dispositions favorables du roi, établissait une nouvelle circonscription des archevêchés et évêchés. Il maintenait ou instituait l'élection des évêques par les chapitres, dont les membres devaient être nommés moitié par le pape, moitié par les évêques. On dut croire que ces garanties étaient suffisantes, et en effet elles l'eussent été avec un gouvernement, nous ne dirons pas bienveillant pour l'Eglise catholique, mais seulement indifférent. Or, voici où en est, à l'heure qu'il est, l'indépendance des évêques et des chapitres.

D'abord, toute communication directe avec Rome est interdite ; on ne peut s'adresser au pape que par la voie du ministère ou de l'ambassade prussienne. Cela se voit, nous le savons, dans la plupart des états catholiques ; mais combien la chose n'est-elle pas plus odieuse quand ce sont des protestans, des ennemis nés de l'Eglise qui se placent ainsi entre le Saint-Père et ses enfans. Cette interdic-

tion rend presque impossible au pape de prendre connaissance de l'état et des besoins de l'Eglise en Prusse et fait que les catholiques n'entendent plus les paroles, les instructions et les exhortations du père commun. Il en résulte que l'état a l'inspection sur tout ce qui touche à la foi et à la discipline de l'Eglise, qu'elle se trouve dépendre du bon plaisir d'un ministère protestant, et que les rapports des catholiques prussiens avec le chef de l'Eglise peuvent être interrompus à chaque instant. Un exemple sur mille fera comprendre ce que doivent amener de semblables arrangemens.

La monarchie prussienne étant formée de pays très éloignés les uns des autres, il y avait une grande différence dans le nombre des jours de fête célébrés par les diverses provinces catholiques. Le gouvernement voulut y établir l'uniformité, et chargea M. de Spiegel, archevêque de Cologne, de faire un nouveau réglement des fêtes de l'année. On prit sagement pour base les réglemens faits en 1772 et en 1788 par les papes Clément XIV et Pie VI pour les provinces orientales de la monarchie, afin de les étendre aux provinces de l'ouest. Le 26 janvier 1827, le projet de l'archevêque fut envoyé au ministère. Le contenu en était généralement connu à Berlin et dans les provinces. La liste des jours de fête comprenait le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, la Purification, l'Annonciation, la Conception de la sainte Vierge, saint Pierre et saint Paul, la Toussaint, saint Etienne : l'Assomption, la Nativité de la sainte Vierge et la fête du patron de l'église devaient être remises au dimanche suivant. Le ministère prussien, ou son envoyé à Rome, eut l'incroyable audace de glisser parmi ces fêtes le jour de pénitence et de prière des luthériens, et c'est avec cette addition que la liste en question fut présentée à l'approbation du pape Léon XII. Le Saint-Père, qui ne soupçonnait pas une pareille supercherie, crut que c'était une fête catholique locale mise sur la liste par l'archevêque de Cologne et approuva le tout sans difficulté ; c'est ainsi que ce jour de fête luthérien se trouve comme jour de fête catholique dans le bref du pape du 2 décembre 1828.

On comprend quels furent l'étonnement et l'indignation des évêques prussiens lorsqu'ils reçurent le bref et eurent à ordonner à leurs diocésains de célébrer une fête luthérienne. Comme il n'y avait pas moyen de revenir sur cette fourberie diplomatique sans compromettre de grands intérêts, les évêques trouvèrent un expédient de juste-milieu pour arranger la chose sans trop manquer à leur dignité et à l'Eglise. Il y avait dans presque toute l'Allemagne une *fête des moissons*, ou *de la grêle*, destinée à détourner les orages des biens de la terre. Comme il n'y avait pas de jour qui lui fût universellement consacré, on la fixa au jour de pénitence si habilement glissé dans le bref pontifical. On pense bien que, malgré cet arrangement, l'introduction d'une semblable fête fit beaucoup murmurer les catholiques et nécessita de longues explications de la part des pasteurs.

D'après la bulle de 1821, quand il meurt un évêque ou un archevêque, le chapitre doit, dans les trois mois qui suivent la vacance du siége, lui élire un successeur qui ait les qualités requises par l'Ecriture-Sainte et les constitutions de l'Eglise, et qui en outre soit agréable au roi. Voici comment se font ces élections. Le ministère, sans s'inquiéter des intentions du chapitre qui doit élire à un siége vacant, décide quand se fera l'élection, comment elle se fera et quel sera l'élu. Quand le jour fixé par le ministère approche (et ce jour est souvent bien au delà du délai légal de trois mois), le commissaire royal mande chez lui chaque chanoine en particulier, lui désigne une personne qu'il déclare être la seule que le roi puisse agréer, lui prêche l'obéissance au gouvernement, et y joint par occasion quelques menaces, faisant entendre que si on trouve de la résistance, on laissera l'évêché vacant et qu'on suspendra le paiement du traitement des chanoines. On a entendu un conseiller consistorial dire en propres termes, dans une occasion semblable : « L'élection n'est qu'une formalité accordée bénévolement à la cour de Rome, qui tient aux formes : le

droit de nommer les évêques appartient au roi; sa majesté ne s'est jamais dessaisie de ce droit et ne s'en dessaisira jamais : nous sommes en conscience obligés d'obéir. » Au jour désigné, le chapitre se rend à l'élection avec beaucoup de solennité; on chante une messe du Saint-Esprit, on jure ou on ne jure pas de choisir le plus digne, puis on annonce au clergé et aux fidèles l'*élection faite selon les règles canoniques*, laquelle est toujours parfaitement conforme aux instructions ministérielles. Les choses sont poussées au point qu'à Culm et à Paderborn, par exemple, les chapitres ont dû choisir des évêques dont ils ne savaient pas même le nom auparavant, bien loin de savoir s'ils étaient capables et dignes de l'épiscopat.

Les évêques ne jouissent d'aucune indépendance, quoiqu'ayant un rang égal à celui du président supérieur, qui est la première autorité provinciale. Suivant le protocole officiel, ils reçoivent non des *injonctions*, mais des *prières ;* toutefois, malheur à l'évêque qui ne tiendrait pas compte de la *prière* d'un président supérieur ou d'un président de régence. Le ministère, au contraire, traite les évêques en subordonnés et leur fait quelquefois durement sentir son autorité. Il ne leur est pas permis de faire la plus petite modification dans ce qui est de leur ressort sans l'autorisation préalable de la régence, qui est l'autorité provinciale, du président supérieur ou du ministère. Il ne leur est pas permis non plus d'imprimer une ligne sans la permission, non du censeur ordinaire, mais du président supérieur. Comme, toutefois, le signe de cette dépendance illégale, ce qu'on appelle vulgairement le *placet*, ne se trouve point en tête de leurs écrits, et comme il n'est fait aucune mention de ceci, les publications épiscopales semblent libres; ce qui induit en erreur beaucoup de personnes qui ne savent pas comment les choses se passent.

En ce qui concerne l'administration du culte et des sacremens, les évêques sont libres de toute entrave; il n'en est pas tout à-fait de même pour l'exercice de leur juridiction. Il y a dans chaque évêché une cour épiscopale, composée de l'évêque *in partibus*, coadjuteur, qui n'a aucune influence sur l'administration; du vicaire-général, de trois conseillers, d'un syndic laïque, de trois greffiers et secrétaires, et d'un appariteur ou messager. Quoique cette cour soit appelée épiscopale, la nomination de ses membres dépend bien plus des autorités laïques que de l'évêque. La place de vicaire-général est donnée à un homme éprouvé, la plupart du temps ancien conseiller ecclésiastique, qui s'est bien approprié l'esprit de l'administration, et que la crainte de perdre son emploi et l'espoir d'un plus grand avancement mettent à la dévotion du gouvernement. Les trois places de conseillers sont données à des chanoines ou, à leur défaut, à d'autres prêtres. Ils ont seulement voix consultative. On choisit pour syndic un jurisconsulte chargé d'examiner toutes les affaires de droit qui se présentent au vicariat général, d'assister à toutes les séances et de veiller spécialement à ce que les lois de l'état soient toujours strictement observées. Tout ce que fait la cour doit être consigné dans des actes qui doivent être soumis à l'inspection du président supérieur, lorsque celui-ci le requiert.

Le clergé de paroisse se compose de doyens, de curés, de chapelains, de vicaires, etc. Les doyens, dans quelques diocèses, sont seulement les premiers entre leurs égaux; dans d'autres, ils ont une autorité réelle sur le reste du clergé. Ils sont nommés de diverses manières, mais ils doivent toujours être agréés par l'administration. Les curés, chapelains et vicaires sont nommés par l'évêque sur la rive gauche du Rhin ; sur la rive droite, il y a encore présentation du seigneur laïque. Le gouvernement s'est presque partout emparé, sous divers prétextes, du droit de présentation, et il travaille chaque jour à étendre de plus en plus son influence de ce côté. Du reste, il est assez remarquable qu'en Prusse, dans toutes les branches de l'administration, la nomination ou la présentation aux emplois vacans appartient aux fonctionnaires supérieurs; mais quand il s'agit de cures ou de vicariats, ce droit n'appartient pas à l'évêque ni aux autorités spirituelles, ce qui devrait pourtant être si l'on voulait donner ces places à des sujets capables de les remplir, et si l'on s'in-

quiétait des besoins religieux des catholiques. Or, le patronage seigneurial et le droit de présentation qu'il confère sont exercés par des administrations non seulement laïques, mais protestantes, qui, loin de s'intéresser au bien de l'Eglise, sont ou indifférentes, ou décidément ennemies. De semblables procédés ne trahissent-ils pas suffisamment le dessein secret de *décatholiser* autant que possible la monarchie prussienne. Sans doute il y a plus d'une régence à laquelle un ecclésiastique catholique est attaché comme conseiller d'église et d'écoles; mais il est là un pur employé civil, sur la nomination duquel l'Eglise n'a aucune influence, qui ne connaît pas bien et ne peut pas bien connaître les besoins des paroisses, et par le moyen duquel la porte est le plus souvent ouverte à l'esprit de coterie et au népotisme. Les inconvéniens qui résultent pour l'Eglise et ses pasteurs d'une semblable direction sont trop évidens par eux-mêmes pour qu'il soit nécessaire de les énumérer.

Les séminaires où se préparent les prêtres futurs et les institutions de haut enseignement philosophique et théologique qui y sont annexées dans plusieurs diocèses ont aussi beaucoup à souffrir de l'influence du gouvernement. L'organisation de ces établissemens, la nomination des professeurs, la direction des études, dépendent en grande partie, sinon entièrement, des autorités civiles, et l'évêque ne peut rien régler ni changer sans une autorisation préalable du ministère.

Les fonds destinés à pensionner les vieux prêtres infirmes ou à soutenir ceux auxquels on est obligé d'ôter leurs emplois pour mauvaise conduite, ne sont pas à la disposition des évêques. La mise à la retraite des infirmes et la destitution de ceux qui ont démérité exigent, à cause de cela, beaucoup de temps et beaucoup d'écritures, parce que l'autorité spirituelle doit bien établir auprès du ministère la nécessité de l'une ou l'autre mesure, et qu'il y a de longues négociations sur la quotité des sommes à accorder. Aussi trouve-t-on à Berlin la chronique scandaleuse des ecclésiastiques de la Prusse, destinée à l'édification des commis du ministère et à donner des armes à ceux qui attaquent le célibat du clergé catholique. Ces archives seront sans doute ouvertes un jour aux futurs historiens protestans et leur fourniront la preuve que les prêtres *papistes* ne sont pas des anges, et que quelques uns sur des milliers ont payé un triste tribut à la faiblesse humaine : ce qui est assurément un argument bien concluant contre la divinité de l'Eglise catholique.

Les fonds relatifs aux dépenses du culte et à l'entretien des églises dépendent tellement des autorités locales quant à leur administration, qu'il arrive assez souvent qu'un conseiller protestant règle combien une église catholique doit dépenser en vin et en hosties pour les messes! Il va sans dire que les édifices religieux relèvent entièrement de l'administration, et que lorsqu'il s'agit de bâtir des églises nouvelles, on ne tient aucun compte des désirs de la communauté catholique, ni des autorités ecclésiastiques; tout se traite entre l'inspecteur des bâtimens et l'administration provinciale. Aussi bâtit-on peu de nouvelles églises, et très peu de celles-ci peuvent-elles être comparées aux anciennes; elles ressemblent plus à des salles de bal qu'à des églises, et sont si basses qu'on peut voir par les fenêtres ce qui se passe au dehors et réciproquement. L'une n'a pas de sacristie, l'autre est sans chaire et sans confessionnaux; dans quelques unes le clocher s'est écroulé, et les murs se sont fendus en très peu de temps.

On voit assez combien peu de liberté possède l'Eglise catholique en Prusse. L'état rétrécit arbitrairement sa sphère d'activité; il veut savoir d'avance tout ce qu'elle se propose de faire; il veut avoir action sur tout, tout diriger, se servir des pouvoirs ecclésiastiques comme de ses serviteurs et de ses instrumens, et dans tous les cas faire tout dépendre de son approbation, personnes et choses, enseignement et administration. Et cette approbation qui décide de tout, sans laquelle rien n'a d'existence légale, elle n'est point soumise à des règles fixes, mais s'accorde, se diffère ou se refuse tout-à-fait arbitrairement.

### § 2. *Instruction publique.*

Le gouvernement prussien a beaucoup

fait pour l'enseignement depuis quelques années ; mais quelque honorables que soient ses efforts pour répandre la science, nous ne pouvons les louer sans restriction, parce que là comme ailleurs les catholiques ont beaucoup à se plaindre. Les universités tiennent la première place parmi les établissemens d'instruction publique : or, en Prusse, il y a des universités purement protestantes, il n'y en a aucune purement catholique. Dans les quatre universités protestantes, celles de Berlin, de Halle, de Kœnigsberg et de Greifswald, il n'y a point de professeur catholique (1). Le conseiller intime, Beckedorf, commissaire royal à l'université de Berlin, s'étant converti à la religion catholique, a perdu sa place pour ce seul fait. Deux hommes du premier mérite, MM. les professeurs Iarke et Philips, ont eu pour le même motif toute espèce de désagrémens de la part du ministère, et la certitude que tout avenir était perdu pour eux à Berlin les a obligés de mettre leurs talens au service de l'Autriche et de la Bavière. Les universités protestantes, excepté celle de Greifswald qui a une dotation à elle, reçoivent chaque année du trésor public des sommes considérables, auxquelles les catholiques prussiens contribuent pour cinq douzièmes, quoique exclus de toutes les places de professeurs. Les deux autres universités, celles de Bonn et de Breslau, sont mixtes, comme on les appelle : l'une et l'autre ont une faculté de théologie catholique, et quelques professeurs catholiques; mais la majorité des professeurs et le commissaire royal appartiennent à la religion protestante. L'Eglise n'a aucune influence directe sur le choix des professeurs de théologie, ni sur leur enseignement. Lors de leur nomination, qui dépend tout-à-fait du ministère protestant, on demande simplement à l'évêque du diocèse s'il a contre le professeur institué quelque objection *fondée*. Si plus tard celui-ci enseigne contrairement à la doctrine et aux prescriptions de l'Eglise, l'évêque n'a d'autre ressource que de l'avertir officieusement, ou d'exposer ses griefs au ministère et d'attendre patiemment la décision des protestans de Berlin Quand on nomme un professeur pour les sciences politiques, l'autorité civile ne se contente pas de demander s'il n'y a rien à dire contre lui, elle s'assure de sa capacité et de son attachement au gouvernement et aux institutions du pays; mais quand il s'agit d'un professeur de théologie catholique, on demande seulement à l'autorité ecclésiastique si elle n'a point d'objection fondée contre lui : on ne s'inquiète pas s'il a les qualités requises selon les vues catholiques, s'il est fidèle et dévoué à l'Eglise, à ses doctrines et à ses institutions. Quand un professeur laïque est accusé ou soupçonné d'enseigner quelque chose de contraire aux vues politiques du gouvernement, on l'examine rigoureusement, on le suspend, on le punit enfin si l'accusation est prouvée ; mais quand des prêtres catholiques sont infidèles à leur Eglise, quand ils travaillent contre elle par leur enseignement et leurs intrigues, un ministère protestant reste des années sans en prendre connaissance, il les protège contre leur évêque (1), et si enfin les circonstances l'obligent à les éloigner, il récompense avec

(1) Il y a par exception un professeur catholique à Berlin.

(1) Le *Journal Ecclésiastique catholique* du 12 décembre 1833, rapporte une lettre curieuse d'un chanoine de Breslau sur un M. Müller, professeur à l'université de cette ville. « Le professeur Müller « qui nous est venu de Giessen pour enseigner « l'exégèse nous tient d'étranges discours. L'année « dernière il a porté une rude atteinte à l'archange « Gabriel auquel il a ôté sa place au côté droit de « l'autel de l'encens pour le loger uniquement dans « la tête de Zacharie et aussi dans celle de la Sainte-« Vierge, car l'un et l'autre, aussi bien que les « bergers de Bethléem, se sont trompés en croyant « le voir sous forme corporelle. En ce qui touche « l'Ancien-Testament, il refuse sans miséricorde à » Moïse, à Josué, etc., l'honneur dont ils ont si « long-temps joui d'être les auteurs des livres qui « portent leur nom. L'histoire de la création, le « paradis, la chute de l'homme, le déluge sont à « ses yeux des mythes poétiques empruntés au « Phénicien Sanchoniaton, au Chaldéen Bérose, « au Zendavesta, etc. Les miracles de Moïse devant « Pharaon et autres prodiges du même genre lui « paraissent des fables qui ne méritent aucune « croyance. En un mot l'histoire des Hébreux, considérée jusqu'ici comme rapportant des faits véritables, lui semble un amas si confus de récits fabuleux, que selon lui il n'existe vraiment pas d'histoire du peuple hébreu. La fin de son discours : « *De interpretatione sacrorum librorum liberali* est « conçue en ces termes : *Ego scripturas sacras et*

de riches bénéfices ecclésiastiques ces ennemis de l'Eglise. Qui peut dire tout le mal qui résulte d'un semblable système et la difficulté qu'il y a à en réparer les suites?

Il y avait en Prusse plusieurs établissemens d'instruction catholiques appelés *gymnases* et *progymnases*. Ils n'avaient pas été fondés par l'État, mais par des particuliers catholiques, souvent par des prêtres : ils étaient dotés, la plupart du temps, avec des biens d'Eglise, étaient pourvus de professeurs ecclésiastiques, et se trouvaient depuis plusieurs siècles sous l'autorité et la surveillance de l'Eglise. Dans les derniers temps, l'État s'en est tout-à-fait emparé, les a placés dans la dépendance des autorités civiles, y a introduit peu à peu des professeurs laïques et les a organisés suivant les modèles protestans. D'autres ont été tout-à-fait livrés aux protestans, ce qui est arrivé notamment à Cologne pour l'ancien gymnase des Carmes, et à Wetzlar; d'autres gymnases catholiques ont été changés en gymnases mixtes ou à l'usage des deux religions, et on comprend quelle est, dans ce cas, la part de chacune. Quant aux écoles protestantes, il n'y en a pas une seule qui soit devenue mixte, et bien moins encore catholique.

L'Etat a aussi attiré à lui les écoles élémentaires fondées par l'Eglise, et il exerce seul le droit de pourvoir aux places de maîtres d'école, droit qui appartenait auparavant aux supérieurs ecclésiastiques. Autrefois, l'enseignement était basé sur la religion; maintenant, le principe religieux ou du moins le principe catholique est presque entièrement banni des écoles, grâce aux maîtres libres penseurs qu'on y introduit. Ces maîtres ne sortent plus des écoles normales qui étaient sous la direction du clergé dans les provinces catholiques ; car ces écoles ont été supprimées, et le gouvernement s'est emparé de tout.

Jusqu'ici, les parens avaient conservé le droit d'avoir pour leurs enfans des instituteurs particuliers. Maintenant, ce droit leur est enlevé ; et d'après un ordre du cabinet du roi, en date du 10 juin 1834, il leur faut, pour cela, une autorisation du gouvernement. Quant aux écoles étrangères, il n'est permis d'étudier qu'à celles dont on croit l'esprit analogue à celui qui règne en Prusse. Il est sévèrement défendu d'envoyer ses enfans dans des colléges de Jésuites; et s'il n'est pas entièrement interdit aux jeunes ecclésiastiques d'étudier la théologie à Rome, au moins éprouvent-ils pour cela les plus grandes difficultés. On voit assez que l'instruction et l'éducation sont devenues un monopole au profit de l'Etat et au détriment de l'Eglise.

Tout ce qui concerne l'instruction publique et les cultes dépend d'un seul ministère, qui décide souverainement en ces matières. Non seulement le ministre, mais les chefs des deux grandes divisions des écoles et des cultes, et tous les conseillers qui y sont attachés, un seul excepté, sont protestans, et ces protestans décident à la majorité des voix dans toutes les affaires concernant le culte et les écoles catholiques! Le principal référendaire pour ce qui concerne les gymnases, est un protestant, un vieux Prussien renforcé, plein de préjugés luthériens et d'aversion pour le catholicisme.

De même que les écoles de toute la monarchie sont soumises à un ministère, celles de chaque province, à l'exception des universités, dépendent d'un conseil provincial des écoles. A la tête de ce conseil est le président supérieur, qui est protestant : il est assisté de trois conseillers protestans; et quand la province renferme un nombre considérable de catholiques, d'un quatrième conseiller, qui est catholique. Tous les subalternes, secrétaires, commis, greffiers, messagers, sont aussi protestans. Dans les provinces du Rhin et en Westphalie, la place de conseiller catholique a été vacante pendant plusieurs années, jusqu'à ce que les écoles catholiques fussent bouleversées. Dans la province de Saxe, où il y a

« *ratione esse interpretandas quà cætera antiquitatis monumenta, id est rationem unicum et summum esse interpretationis principium.* » C'est cet homme qu'avoueraient pour allié les plus cruels ennemis de la religion, que le ministère prussien avait été prendre dans une université étrangère pour former et instruire le clergé catholique en Silésie. Enfin ce n'est qu'après l'avoir laissé des années entières répandre ses doctrines empoisonnées, qu'on s'est décidé à l'éloigner de la faculté de théologie catholique de Breslau.

environ 100,000 catholiques, il n'y a jamais eu de catholique dans le conseil des écoles. Là où il y en a un, il semble n'avoir autre chose à faire que d'assister à ce que les protestans décident sur ou plutôt contre les établissemens catholiques, et de présenter quelques observations avec discrétion et réserve.

C'est un ministre protestant qui a tout pouvoir en ce qui concerne les écoles élémentaires et les séminaires de maîtres d'école. L'évêque de la province n'a pas légalement la moindre influence sur les écoles élémentaires catholiques. En ce qui touche le séminaire des maîtres d'école catholiques, il lui est seulement permis de présenter ses désirs et ses griefs au conseil des écoles, et d'assister, par un délégué, aux examens que subissent les candidats, tandis qu'un prédicant protestant décide sur les demandes de l'évêque, et gouverne ces établissemens en maître absolu.

La province se divise en districts, administrés par une régence de laquelle dépendent les affaires concernant les écoles et les cultes. Là encore, dans les contrées catholiques, non seulement les présidens et vice-présidens, mais la grande majorité des conseillers et assesseurs est protestante. Il y a, à la vérité, près de la régence, un ecclésiastique catholique comme conseiller d'école et d'Eglise; mais il est choisi par le président supérieur et la régence sans l'intervention de l'évêque, et ce conseiller doit obéir en tout au président, qui est ordinairement un Prussien des anciennes provinces. S'il agit dans l'esprit prussien, c'est-à-dire, protestant, il peut compter sur des emplois plus lucratifs et sur des prébendes, et on laisse toujours quelques canonicats vacans pour tenter cette espèce de fonctionnaires. Dans le cas contraire, il n'a à espérer que des déboires et sa révocation.

Il est vrai qu'on donne à la plupart des écoles élémentaires un inspecteur qui est ordinairement un prêtre catholique. Toutefois, celui-là aussi n'est pas nommé par l'évêque, mais par la régence; c'est d'elle seule qu'il tient ses pouvoirs. Dans la Marche de Westphalie, on a vu pendant plusieurs années la régence d'Arnsberg charger des ministres protestans de l'inspection des écoles catholiques. On peut imaginer combien toutes ces dispositions relatives aux écoles contristent profondément les catholiques et blessent cruellement leurs sentimens, et pourtant bien des protestans voudraient qu'ils prissent pour un bienfait ce qui tend si évidemment à l'affaiblissement et à la ruine du catholicisme.

### § 3. *De la Censure des écrits et des discours.*

On vient de voir où en est la liberté de l'instruction publique pour les sujets catholiques du roi de Prusse. Quant aux écrits et aux discours, ils sont soumis à une censure qui est protestante, partiale et oppressive pour les catholiques.

Le tribunal supérieur de censure de Berlin n'est composé que de protestans, qui là, au moins, ont de la science, des lumières et quelque largeur dans les idées. Mais dans les provinces, la censure des écrits scientifiques, des livres destinés aux écoles et au peuple, etc., est confiée à des conseillers de régence ou de consistoire, tous protestans, qui, étant beaucoup moins instruits que les censeurs suprêmes de Berlin, voient partout des doctrines dangereuses pour le protestantisme, et croient trouver un Jésuite caché derrière chaque lettre de tout écrit catholique. Quant à un censeur catholique, c'est une rareté telle que nous doutons qu'elle existe dans toute l'étendue de la monarchie prussienne.

Le président supérieur est le surveillant et le censeur de tout ce que fait imprimer l'évêque, et il est inutile de répéter que ce fonctionnaire est protestant. Les journaux, les écrits périodiques, les feuilles volantes sont soumis à la censure des conseils provinciaux, dont la majorité est toujours protestante. Il s'y trouve bien quelques catholiques, mais qui connaissent l'esprit de l'administration, et que la peur ou l'intérêt maintiennent dans la ligne qui leur est imposée d'en haut. Or, la maxime du gouvernement est celle-ci : *Rigueur envers les écrits catholiques, indulgence envers les écrits protestans.* Les éditeurs et rédacteurs de journaux ont besoin d'une autorisation préalable, qui ne s'accorde qu'a-

près les informations les plus minutieuses, et les conseils provinciaux sont chargés, sous leur responsabilité, de les surveiller avec le plus grand soin.

Les livres écrits par des protestans, de quelques calomnies et de quelques injures contre les catholiques et le catholicisme qu'ils soient remplis, passent facilement à la censure. Les journaux protestans censurés peuvent à leur aise outrager les catholiques. Dans les années 1830, 1831 et suivantes, la *Gazette d'état* de Berlin, dont les articles politiques sont si prudens et si réservés, était le réceptacle des plus grossières injures contre l'Eglise catholique, et la censure le trouvait très bon.

Les catholiques, au contraire, ne peuvent presque rien publier, et la censure empêche tout ce qui peut être non seulement offensant, mais déplaisant pour les protestans, même lorsqu'on a à répondre à leurs attaques et à leurs provocations. Les catholiques le sentent et le savent; aussi ils se taisent, souffrent, et se réjouissent quand par hasard on prend en main leur cause dans d'autres pays. Non seulement on a l'œil sur les écrits qui paraissent dans le pays, mais aussi sur ceux qui viennent de l'étranger, et il y a une infinité de livres qui sont défendus en Prusse ou du moins mis hors de la circulation. Si un écrit étranger contient quelque attaque sur laquelle on ne croie pas pouvoir fermer les yeux, le comité de censure le signale, et il s'ensuit une prohibition en vertu de laquelle l'ouvrage ne peut pas être annoncé, ni vendu, ni admis ou gardé dans les salons de lecture. Cet ordre n'est communiqué qu'aux régences, aux conseils provinciaux, aux bureaux de police, aux libraires et loueurs de livres, et aux employés des postes des frontières, afin que l'existence de l'écrit publié ne soit pas connue ou du moins soit promptement oubliée, et afin que l'attention publique ne se porte pas de ce côté. Tout cela se fait en silence, parce qu'à l'intérieur et à l'extérieur on veut se donner l'apparence de ne gêner en rien la libre circulation de la pensée. Les punitions qui menacent les libraires en contravention sont très fortes, mais les prohibitions publiques sont très rares.

Les écrivains catholiques, notamment quand ils s'occupent des points qui séparent les deux communions, ont beaucoup de peine à trouver des éditeurs en Prusse, même dans des villes entièrement catholiques. Les imprimeurs savent qu'ils compromettraient beaucoup leurs intérêts : surtout il ne faut pas compter sur ceux qui publient le journal local, qui impriment les publications de l'administration, fournissent de papier les consistoires, et reçoivent des autorités d'autres commandes lucratives de ce genre. Les auteurs qui se sont illustrés en défendant le catholicisme dans les autres pays de l'Allemagne, auraient difficilement trouvé à se faire imprimer en Prusse.

Les discours ne sont pas moins surveillés que les écrits imprimés, et les procédés sont à peu près les mêmes. Les professeurs protestans peuvent du haut de leurs chaires déblatérer à leur aise contre l'Eglise catholique, ses doctrines et ses institutions; ils peuvent injurier les papes et les prêtres, amuser leurs auditeurs avec des contes et des anecdotes contre le clergé catholique, faire tous leurs efforts pour rendre les catholiques ridicules et odieux. On ne fait point attention à tout cela; peut-être même le voit-on de bon œil. Mais malheur au catholique qui oserait s'élever contre un tel abus ou dire la moindre chose contre le protestantisme. C'est ainsi que le professeur Freüdenfeld fut obligé de quitter Bonn pour avoir commenté ces paroles de Luther : « Si vim evaserimus, pace obtentâ dolos, mendacia et lapsus nostras facile emendabimus. » Il est enjoint aux maîtres des gymnases catholiques de parler avec respect et réserve de personnages tels que Luther, Calvin, etc., pendant que ceux des gymnases protestans perdent toute retenue lorsqu'ils parlent des catholiques et de leurs chefs spirituels. Beaucoup de prédicateurs protestans déclament dans leurs chaires contre l'Eglise romaine, surtout aux fêtes de la réformation et lors de la confirmation des enfans, quoique les prédications polémiques soient défendues; mais les prêtres catholiques n'osent pas avancer en chaire la moindre chose qui puisse paraître offensante aux pro-

testans. Tandis que dans les écoles élémentaires des catholiques le nom de Luther n'est jamais prononcé, dans beaucoup d'écoles protestantes on saisit toutes les occasions pour inspirer aux enfans l'aversion pour les catholiques et leurs prêtres, en leur faisant apprendre par cœur des vers, des maximes, des récits tirés de livres écrits pour l'enfance, qui respirent la haine la plus dégoûtante pour la religion. Mais on regarde comme à peu près indifférent de mépriser et de railler le Sauveur et sa sainte religion, tandis qu'on regarde comme un crime d'état ou même de lèse-majesté de parler contre Luther et Calvin, qui, en Prusse, semblent placés au dessus de Jésus-Christ, ou d'attaquer le luthéranisme et le calvinisme.

### § 4. *Accusations de prosélytisme.*

Parmi les vexations que les catholiques ont à souffrir sans les avoir méritées, il faut mentionner aussi l'accusation souvent répétée de prosélytisme et les mesures prises à ce sujet par le gouvernement. Si le retour d'un protestant à l'Eglise romaine n'est pas considéré en Prusse comme un crime d'état, c'est que la religion catholique est au nombre de celles qui sont admises dans le royaume, et auxquelles l'égalité des droits et la liberté de conscience ont été promises. Mais toutes les fois qu'une conversion a lieu, les protestans multiplient leurs plaintes et leurs accusations contre le clergé catholique, sans pouvoir toutefois les prouver. Ainsi, on accuse les prêtres d'employer la séduction, et on les a rendus si odieux aux protestans, que ceux-ci, loin de leur accorder la moindre confiance, violent souvent à leur égard les plus simples devoirs de la charité. Est-ce à la violence, est-ce à l'argent qu'ils peuvent avoir recours ? Mais ils sont sans pouvoir et surveillés avec soin; ils sont pauvres, à peu d'exceptions près. Est-ce par les artifices d'une dialectique captieuse qu'ils ont persuadé des protestans pleins de talens, de lumières et d'instruction; eux à qui on refuse la culture d'esprit la plus ordinaire, et qu'on se plaît à représenter comme des hommes grossiers, ineptes et immoraux? Les convertis ont-ils eu des vues indignes et intéressées ? Sont-ce des gens dont le cerveau est malade ? Mais loin d'avoir à espérer de l'avancement ou des faveurs, ils pouvaient compter sur la haine des protestans, la persécution et la perte de leurs emplois. Qu'on examine d'ailleurs leur vie tout entière et aussi celle des hommes qui, en Prusse, ont quitté la religion catholique pour le protestantisme, et l'on se convaincra de la vérité de ces paroles de lord Fitzwilliam dans ses *Lettres d'Atticus :* « C'est trop souvent par la route du vice qu'on passe d'une Eglise à une secte, tandis que c'est toujours par la voie de la vertu qu'a lieu le retour d'une secte à l'Eglise. »

Quelque peu fondées que soient les accusations que nous venons de mentionner, on leur a accordé pleine croyance. Les ministres protestans sont chargés de surveiller attentivement les démarches du clergé catholique, et de rendre compte de tout ce qui leur paraîtrait une tentative de prosélytisme. Une ordonnance prescrit aux prêtres catholiques de faire connaître le nom, la profession et la fortune de ceux qui passent du catholicisme au protestantisme, et de désigner celui qui les a instruits, *afin,* dit cette ordonnance, *qu'on puisse avoir l'œil sur ceux qui s'occupent de faire des prosélytes.* Il est inutile de dire que les convertis et les prêtres qui les instruisent ont beaucoup moins de faveurs à espérer que de désagrémens à craindre.

Il y a quelque chose de vraiment étrange dans une pareille façon d'agir. Le gouvernement en général n'exige pas des coupables qu'ils se dénoncent eux-mêmes; d'un autre côté, il ne fait point cas de la confession, et pourtant il ordonne aux prêtres catholiques de se confesser publiquement, les menaçant d'un châtiment s'ils ne le font pas. Car il ne faut pas oublier que la conversion d'un protestant est un crime aux yeux du gouvernement, puisque le converti est ordinairement destitué ou puni de quelque autre manière, et que le convertisseur est pour le moins sûr que tout ce qu'il demandera lui sera refusé. Et c'est aux auteurs même de ce délit qu'il en demande le récit exact et détaillé ! Nous ne croyons pas qu'il y ait

d'autre état, civilisé ou non, où l'on ait de si rudes exigences.

§ 5. *Satisfactions données aux besoins religieux des catholiques.*

Il n'y a pas moins de partialité dans la manière dont on pourvoit aux besoins religieux des catholiques et dont on accueille leurs désirs. Depuis le traité de Vienne, il n'y a peut-être pas un endroit en Prusse où l'on ait permis l'introduction du culte catholique, même là où les catholiques étaient en nombre considérable et demandaient instamment cette faveur. Elle leur a ordinairement été refusée par ce seul motif qu'antérieurement l'exercice du culte catholique n'avait pas eu lieu là où ils désiraient qu'il fût établi. Rien n'est plus curieux que ce qui s'est passé en 1826 à Gœrlitz, dans la Haute-Lusace. Dans le dernier siècle, un catholique ne pouvait être bourgeois de cette ville ni y exercer aucun métier. Mais l'accession de la Saxe à la confédération du Rhin ayant supprimé ces entraves, un certain nombre de catholiques s'y établirent depuis cette époque, et il y a quelques années ils étaient bien six cents. Obligés d'aller chercher l'office divin à deux lieues, et n'ayant personne pour instruire leurs enfans dans leur religion, ils firent une foule de démarches pour obtenir la permission d'établir une église et une école, et ne purent jamais l'obtenir. En 1826, ayant adressé au roi lui-même une supplique des plus touchantes, où ils exposaient tout ce que cette situation avait de pénible pour eux, ils reçurent une réponse négative conçue dans les termes les plus secs qu'on puisse imaginer. Ce n'est qu'en 1829, après huit ans de supplications, qu'on leur a enfin accordé la permission, en faveur des vieillards et des infirmes, d'avoir *neuf fois par an* la messe à Gœrlitz, et cela à la condition de n'acheter pour cet usage aucun local, mais d'en louer seulement un, et de célébrer l'office dans une maison particulière, comme si les catholiques n'étaient admis en Prusse que sur le pied de mendians étrangers. Et comme si ce traitement méprisant n'était pas assez humiliant par lui-même, l'autorité provinciale a été chargée de veiller strictement à ce qu'ils n'outrepassent pas en la moindre chose la permission généreuse qui leur est accordée : sans quoi on doit s'attendre à de graves punitions. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

Au contraire, il suffit qu'il y ait quelques protestans dans une ville ou bourg catholique pour qu'ils y introduisent, sans la moindre difficulté, l'exercice de leur culte ; les évêques ont même poussé si loin la complaisance à cet égard, que sur la demande du gouvernement ils ont souvent accordé aux protestans des chapelles et des églises catholiques pour l'exercice simultané des deux cultes. Tandis qu'on se montrait si dur pour les six cents catholiques de Gœrlitz, on établissait en Silésie des églises et des écoles luthériennes dans des villes où se trouvaient seulement cent, soixante et même quarante protestans ; et cela se faisait sur leur première demande, avec le plus grand zèle et la plus grande prévenance.

Il est de principe en Prusse que chaque communauté doit trouver dans ses propres ressources les moyens de soutenir son église, son pasteur et son école. On peut seulement demander un secours à l'État, quand la nécessité absolue de ce secours peut être prouvée, et dans certains cas où l'on y a légalement droit. Ces règles sont appliquées rigoureusement quand il s'agit des catholiques ; elles semblent n'avoir jamais existé pour les protestans.

On a substitué des cures pauvrement dotées à des couvens supprimés, auxquels des paroisses étaient incorporées ; quelques anciennes paroisses ont été rétablies sur la rive gauche du Rhin dans des contrées entièrement catholiques ; mais on n'en a réellement jamais érigé de nouvelles. Au contraire, dans beaucoup d'endroits autrefois habités exclusivement par des catholiques, où, suivant les principes établis par l'État lui-même, les protestans n'avaient aucun droit à l'exercice de leur culte, ni à une dotation, des paroisses ont été érigées aux frais de l'État, et richement dotées avec d'anciens biens d'église, pour des employés, des fonctionnaires et quelques habitans envoyés ou amenés pour commencer des colonies

protestantes. Les catholiques n'ont jamais obtenu pour leur usage une église protestante, tandis que le contraire arrive fréquemment. De belles églises catholiques sont données aux protestans; des pasteurs catholiques vivent dans de misérables cabanes, tandis que le prédicant hérétique occupe un beau bâtiment dépendant de quelque ancien couvent, et tout cela, bien entendu, dans des endroits presque exclusivement catholiques. Ce n'est qu'avec la plus grande peine, et bien rarement, que les catholiques obtiennent l'autorisation de faire une collecte, autorisation qui n'est presque jamais refusée aux protestans.

On met le plus grand zèle à établir partout des paroisses et des écoles protestantes, à tel point que quand les quelques protestans habitans des villes catholiques paraissent n'y pas attacher grand prix, les présidens et conseillers en tournée engagent officiellement les plus importans d'entre eux à demander au roi l'érection d'une paroisse. Sur cette invitation, ceux même qui ne mettent jamais le pied dans une église font une supplique : on y double ou on y triple le nombre des protestans; on y gémit de ce qu'ils ne peuvent pas entendre la pure parole de Dieu; on termine par un appel aux sentimens religieux et à la tendre piété du roi. Là-dessus vient une décision du cabinet qui doit être regardée comme sacrée et irréfragable, et à laquelle nul ne peut résister sans crime de lèse-majesté.

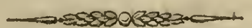
Les catholiques sans doute reconnaissent aux sectateurs des deux religions reçues dans l'État, le droit de réclamer une paroisse qui leur soit propre là où ils sont en nombre suffisant, et ils n'auraient rien à dire contre l'érection de ces paroisses protestantes, si ce n'est qu'on les dote avec le bien de l'Eglise catholique, ou bien aux frais de l'État, tandis que les leurs ont beaucoup de peine à obtenir le moindre secours. Ils ne peuvent s'empêcher de croire que les colonies protestantes qu'on établit dans les villes catholiques sont destinées, lorsqu'elles se seront accrues, à leur apporter la gêne et l'oppression, et à être un puissant moyen de propagation pour le protestantisme, lorsque tous les employés et fonctionnaires seront pris dans leur sein.

Quand il n'y a pas dans le voisinage d'église de couvent supprimé à donner à la communauté protestante, ou quand on ne trouve pas de moyens d'en enlever quelqu'une aux catholiques, l'ordre est donné de faire une collecte qui ne manque jamais son but. Toutes les autorités locales sont mises en mouvement pour tirer les pièces de monnaie de la poche des pauvres, les écus ou les pièces d'or du coffre-fort des riches. Les ministres protestans et les bourguemestres sont chargés de la quête, et ils s'efforcent à l'envi de montrer leur patriotisme et leur attachement à la religion protestante; le zèle déployé dans de semblables occasions est singulièrement prisé en haut lieu, et c'est un des plus sûrs moyens de faire son chemin. Toutefois, il faut dire que ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on a recours aux collectes : on préfère, en général, s'approprier sous un prétexte quelconque des églises déjà bâties, parce que cela a le double avantage de diminuer le nombre des catholiques et d'augmenter celui des protestans. Ainsi, avant la prise de possession du duché de Westphalie par le grand-duc de Hesse, qui eut lieu en 1802, il n'y avait jamais eu d'église protestante dans le district d'Arnsberg; mais sous le gouvernement prussien, on a attribué aux protestans l'église du couvent supprimé de Galilée, près de Meschede, et la chapelle catholique de Belecke. Depuis six ans on y a installé un ministre protestant, ainsi qu'un maître d'école protestant qui est payé par la caisse de l'État. Quand la nouvelle église de Meschede sera achevée, les protestans auront trois églises dans cette contrée exclusivement catholique autrefois, et où ils n'étaient pas au nombre de cent quatre-vingts en 1829. Tout cela s'est fait en très peu de temps, tandis qu'à Plettenbourg, aussi en Westphalie, trois cents catholiques ont supplié vingt-quatre ans sans pouvoir obtenir le service divin, même après avoir acheté un local de leurs deniers.

Plusieurs paroisses pauvres de la marche de Westphalie n'ont pas d'écoles à elles, malgré la faveur tant vantée que la Prusse accorde à l'instruction élémen-

taire, et les enfans des catholiques sont obligés de fréquenter les écoles protestantes : or, nous avons déjà dit combien on est tolérant dans ces écoles, où la haine la plus furieuse contre le catholicisme respire dans les paroles des maîtres et dans les livres qu'on fait lire aux enfans. Dans quelques paroisses, telles que Hagen, Iserlohn, etc., il y avait autrefois des écoles catholiques; mais le gouvernement les a réunies de force aux écoles protestantes, ou changées en écoles mixtes. Là où il reste de ces écoles, elles sont sous l'inspection des prédicans protestans.

(*La suite à un prochain numéro.*)



## MÉMOIRE PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

### PAR M. EUGÈNE BORÉ,

**Professeur-suppléant d'arménien à la Bibliothèque royale, membre du conseil de la Société Asiatique et de l'Académie de Saint-Lazare.**

M. Dureau de la Malle, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a eu l'obligeance de mettre à notre disposition le texte même de l'important mémoire envoyé à cette section de l'Institut par M. Eugène Boré, et qui a été entendu avec une satisfaction générale dans la séance du 24 novembre 1837. Nos lecteurs apprendront avec joie que tout se réunit pour faciliter la grande entreprise dont nous leur avons déjà parlé. Ainsi, sans entrer dans d'autres détails qui nous mèneraient trop loin, le ministère de l'Instruction publique, sur le rapport d'une commission composée de MM. Jaubert, Hase, Quatremère et Raoul-Rochette, s'est empressé d'allouer au jeune et courageux orientaliste une subvention annuelle de trois mille francs pour toute la durée de son voyage. L'Institut s'est aussi fait un devoir d'expédier promptement les instructions qui lui étaient demandées avec tant de science et de modestie. Dans le prochain numéro, nous commencerons à publier la série de lettres *curieuses* et *édifiantes* que M. Eugène Boré adresse à son frère Léon pour nous tous, des principaux lieux où il séjourne.

« MESSIEURS,

« J'ose appeler aujourd'hui votre attention sur un projet de voyage auquel se rapportent des études antérieures, et que je crois devoir entreprendre à un âge qui permet plus facilement d'en supporter les fatigues et peut-être les périls. A la vérité, la jeunesse est toujours fort ignorante ; aussi, bien loin de me prévaloir de la mienne comme d'un avantage, je ne mets en avant cette considération que pour qu'elle soit mon excuse, en même temps qu'un titre de plus à votre bienveillance. Mais ce qui m'engage surtout à soumettre mon plan à votre docte assemblée, c'est que, d'une part, je compte dans son sein les vénérables membres auxquels je dois le peu que je sais, et dont les conseils m'ont dirigé jusqu'ici ; d'une autre part, c'est l'espérance de recevoir des instructions propres à compléter et à rectifier mes faibles aperçus.

« L'objet spécial de mes travaux étant l'étude, aussi approfondie qu'il m'est possible, des langues sémitiques, famille très variée dans son unité, j'ai tourné mes regards vers la contrée de l'Asie où je dois le plus sûrement acquérir ces connaissances techniques et locales que d'autres parmi vous, Messieurs, ont dû, grâces à un heureux privilége du génie, de se procurer dans l'Occident même. La contrée que j'indique est celle qui sépare l'illustre Phénicie, d'où la science se répandit avec l'écriture dans l'antiquité civilisée (1), de la patrie de cet autre peuple dont la religion, complétée par le Christianisme, est devenue la cause efficiente de la civilisation moderne. C'est la double et majestueuse chaîne de mon-

(1) Gesenius, *Monum. phœn.*, lib. prim., cap. v, p. 64. Leipzig, 1837.

tagnes qui s'étend du nord-ouest au sud-est de l'ancien Aram (1), et qui porte encore le nom biblique de Liban (2). Au milieu des guerres continuelles qu'a supportées la Syrie, depuis les premières invasions des Arabes jusqu'aux dernières campagnes du pacha d'Egypte, les hautes et riches vallées du Liban et de l'Anti-Liban ont presque toujours offert à diverses populations un asile paisible. Le Christianisme, malgré les schismes et les hérésies, s'est conservé dans ce pays qui fut son berceau. En effet, suivant la tradition, l'Evangile apporté aux rois d'Edesse (3) par les apôtres, soumit à ses lois un nombre considérable de disciples, et la Syrie se trouva avoir donné naissance à la première église publiquement constituée. La foi nouvelle opérant un merveilleux changement dans les esprits, substitua à la stérilité du paganisme romain une science féconde qui, dès le deuxième siècle de notre ère, produisit la célèbre école d'Antioche (4), rivale de l'école d'Alexandrie, celle d'Edesse, que l'on peut appeler le séminaire de la Perse chrétienne, et le collége de Césarée, où Origène, chassé d'Egypte, avait des évêques pour auditeurs.

« Ce mouvement intellectuel fut favorable au développement de la langue, qui, bien qu'elle ait une origine commune au babylonien, appelé improprement chaldéen, en diffère pourtant de manière à devoir être considérée comme le dialecte araméen de l'Occident, tandis qu'il faut attribuer l'autre dialecte à la partie orientale du pays d'Aram (5). Le syriaque fut alors fixé comme langue littéraire, et la liste des écrivains plus ou moins distingués que l'on voit se succéder depuis S. Ephrem jusqu'à Grégoire Bar-Hebræus, Abou'lfaradjc, prouve quelle fut l'abondance, si je n'ose dire la richesse, de cette littérature, qui eut le tort, comme celle des Arméniens, d'être trop exclusivement ecclésiastique. L'étendue de terrain envahi par la langue syriaque correspond à cette longue ère littéraire d'environ dix siècles; car le nestorianisme ayant émigré en Perse avec Barsuma (1), fut bientôt contraint de reculer encore devant l'intolérance musulmane, et de disperser ses églises errantes jusqu'au fond de l'Inde, de la Tartarie et de la Chine,

« Mais il est inutile, Messieurs, de vous rappeler des faits que vous connaissez : je dois seulement, pour ramener la question au point de vue soumis à votre savant contrôle, vous dire ce que je me propose de faire dans le Liban. Volney alla s'enfermer huit mois au couvent de Mar-Hanna pour y puiser les principes de la langue arabe; plusieurs autres qui sont devenus dans les consulats d'habiles interprètes, ont fréquenté depuis l'école d'Ainvaraca, et il n'y a peut-être pas en Orient d'endroit plus favorable pour ce genre d'études, puisqu'on y apprend en même temps et également bien l'arabe et le turc. Tout en voulant continuer la culture de ces deux langues, je me propose néanmoins d'étudier spécialement le syriaque, qui s'est conservé dans la liturgie des catholiques et des nestoriens. Outre les avantages philologiques qui sont à tirer de cette langue, la plus riche de la famille sémitique après l'arabe, je la juge très importante sous un double rapport. Je dis premièrement sous le rapport religieux :

« Selon Michaelis, la version syriaque de l'Ancien-Testament est, sans contredit, la plus utile et celle que la Vulgate paraît avoir le plus constamment suivie (2). L'exégèse peut surtout recevoir des éclaircissemens nombreux et décisifs en ce qui tient à la lettre et au sens spirituel des Evangiles. Que sera-ce s'il s'agit de rechercher et d'approfondir les origines mêmes du Christianisme oriental, et les causes secrètes des premières hérésies qui en troublèrent l'unité.

(1) Genèse, XXIV, 10.

(2) Simonis, *Onomast. vet. Test.*, p. 71, 337. — Abulfeda, *Tab. syr.*, p. 18, 165. — De la Roque, *Voyage en Syrie*, t. I, p. 31. — Ritter's, *Erdkunde*, IIe partie, p. 434.

(3) Bayer, *Historia Edessena ex nummis illustrata.* Petersb., 1734. — *Moyse de Khorène*, liv. II.

(4) Münter, *Antiochiæ schola.* Hafniæ, 1811.

(5) Hoffmann, *Gramm. syr.* Halæ, 1827. *Proleg.*, p. 3 et 12.

(1) Münter, *loco citato.*—Assemani, *Bibl. orient.*, t. I, p. 351.

(2) *Biblioth. orient.*, t. IV, p. 40 : « Ex syriacâ « linguâ et versione usum loquendi rectissimè in- « telligi, multaque obscura hâc solâ ratione illus- « trari posse videntur. »

« L'Eglise de Syrie présida à l'enseignement de toutes les autres Eglises d'Orient, dont elle était la mère; elle évangélisa l'Arabie, la Perse et l'Arménie, dont les premiers patriarches continuèrent à recevoir leur investiture de l'évêque de Césarée jusqu'au concile de Chalcédoine. De plus, les rapports établis entre ce pays et la Grèce, dès le temps de la domination des Séleucides, furent accrus et fortifiés par le Christianisme, tellement, qu'il s'opéra entre l'esprit syrien et l'esprit grec une fusion de la plus haute portée pour le développement de la science et de la civilisation parmi les autres peuples de famille sémitique. Ainsi la Syrie, après avoir donné aux Arabes leur système graphique, les initia encore à la science des Grecs, au moyen de traductions dont on peut apprécier l'exactitude. Les écrivains de cette époque primitive possédaient souvent à un égal degré la connaissance du grec et de leur langue maternelle. Saint Ephrem en est le plus frappant exemple. Saint Chrysostome étudia pendant trois ans la théologie à l'école de Meletius, évêque d'Antioche, et Théodore de Mopsueste, dont les hymnes et les prières se conservent dans l'Eglise nestorienne, avait eu Nestorius lui-même pour disciple. J'insiste sur le fait de ces écoles théologiques communes aux Grecs et aux Syriens, pour faire sentir la possibilité de retrouver dans les monastères de la Syrie de précieux restes de l'antiquité chrétienne ignorés de ceux mêmes qui les possèdent. En outre, les propres monumens de la littérature syriaque, recueillis par Amira, Isaac Sciadrensis, Josué Acurensis, Abraham Echellensis, et principalement les deux Assemani, sont loin d'être complets. La multitude d'ouvrages célèbres dans leur temps, dont les savans n'ont fait que nous transmettre les titres, permet aussi de croire qu'il peut s'en être conservé quelques uns, surtout chez les nestoriens qui ont toujours eu le plus vif intérêt à garder des œuvres sur lesquelles portent, pour ainsi dire, les fondemens de leur Eglise.

« Si l'on passe à ce que j'appellerai le côté profane, par opposition au caractère généralement religieux de cette littérature, les mêmes raisons militent en faveur de l'existence de monumens inconnus, dont la découverte jetterait nécessairement du jour sur certains points encore fort douteux des antiquités phéniciennes, assyriennes, persanes, palmyréennes et grecques. Cette opinion acquiert une sorte de certitude lorsque l'on pense que la Syrie, placée au centre des contrées qui ont occupé la première place dans la civilisation antique, a dû retenir successivement quelque chose de leurs langues, de leurs symboles et de leurs mœurs (1). Le trait distinctif du génie des Syriens comme des Arméniens, c'est d'avoir été constamment passif et assimilateur. Il en est de certaines nations comme de quelques individus qui semblent destinés par la nature à transmettre la science plutôt qu'à y ajouter.

« On me dira peut-être : Comment espérez-vous découvrir des monumens ou des ouvrages de quelque importance dans des lieux visités si souvent et par tant d'illustres voyageurs ? — Oui, sans doute, la Syrie et la Palestine ont été fréquemment explorées depuis le commencement du dernier siècle, par des hommes dont les récits prouvent qu'ils possédaient un grand talent d'observation et une science historique et topographique qui laisse peu à désirer. Il suffit de nommer Brown, Niebühr, Volney, Buckingham et Burckhardt. Mais je dirai, à mon tour, que ces savans, d'ailleurs si distingués, se proposaient autre chose. Tous, à l'exception de Niebühr, ignoraient les premiers élémens de la langue syriaque; la plupart avaient des préjugés philosophiques contre les pauvres moines qui la parlent, et qu'ils accusent injustement de ne pas la comprendre (2). Il eût fallu, au contraire, gagner la confiance de ces religieux, naturellement défians envers les étrangers; il eût fallu entrer dans l'ordre habituel de leurs idées, étudier l'histoire de leur Eglise, de leur théologie, leurs pratiques liturgiques et leur discipline, passer d'un

(1) Lorsbach's, *Archiv. für die morg. Litter.*, t. I, p. 246, et t. II, p. 251, 336. — Hoffmann, *Syr. ling. Hist.*, p. 19.

(2) *Mém. hist. du comte Ferrières*, t. II, 169. — Volney, t. I, p. 331.

monastère à un autre avec de bonnes recommandations, avec les moyens d'être également bien accueilli des catholiques et des nestoriens. C'est chez ces derniers surtout qu'un Européen pourrait faire d'heureuses découvertes, parce que aucune inimitié religieuse ne les empêcherait de lui communiquer des ouvrages ou des renseignemens qui ont dû nécessairement être dérobés aux doctes maronites de la Propagande. Que si, par une hypothèse peu vraisemblable, toute recherche à cet égard devait demeurer infructueuse, un tel résultat qui détruirait les illusions des orientalistes ne serait point sans utilité. Je ne parle pas des renseignemens que l'on peut encore obtenir touchant les sectateurs d'Ali et les Druses, habitans de ces montagnes. Les premiers nous sont déjà connus; quant aux seconds, le grand travail que M. le baron de Sacy prépare sur leur société si long-temps mystérieuse, répondra, comme chaque ouvrage de l'illustre professeur, aux besoins de la science.

« Après avoir puisé dans les différens monastères du Liban les connaissances qu'il espère y trouver, l'auteur du présent mémoire se propose d'aller à Naplouse étudier la langue et observer l'état des Samaritains. Leur correspondance avec les savans d'Europe, commencée au temps de Scaliger, et close dernièrement par le secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fait désirer qu'avant l'extinction totale de cet ancien peuple réduit à quelques familles, on puisse résoudre diverses questions auxquelles ils n'ont pas assez explicitement répondu. Ces questions intéressent à la fois la religion, l'exégèse, l'histoire et la grammaire. Ainsi, on aurait à s'assurer s'ils n'ont point conservé en partie ou en entier les versions grecque et arabe, accompagnées de commentaires, des livres de Moïse qu'ils possédaient autrefois; il faudrait consulter leurs ouvrages liturgiques dont ils ont cité des passages pour prouver leur foi à certains dogmes, tel que celui de la résurrection. Est-ce à tort qu'ils ont laissé croire que la polygamie leur était permise, en ce sens qu'ils peuvent épouser deux femmes et les conserver l'une et l'autre aussi long-temps qu'elles vivent (1)? Quelles sont précisément leurs idés sur l'Hatahab ou Messie? De quelle manière prononcent-ils le nom de Jéhova, et quelle est leur règle dans la lecture de la loi? Ont-ils quelques souvenirs de l'ancienne règle des Dosithéens? — Tous ces points et d'autres semblables ne peuvent désormais être éclaircis que par un voyageur sachant l'hébreu et le samaritain, et en état de communiquer directement avec ceux qui le parlent. Pietro della Valle nous dit avoir regretté d'ignorer la langue des Samaritains lorsqu'il visita ce pays, où il refusa plusieurs livres qu'on lui offrait et ne put vérifier si la prononciation correspondait exactement à celle des Juifs (2). Maundrell fait le même aveu, et il ne put qu'avec peine savoir du grand-prêtre pourquoi Garizim est le mont du sacrifice, tandis qu'Ebal, suivant eux, est la montagne de malédiction (3).

« Si la savante assemblée au jugement de laquelle est soumis ce rapport daignait s'intéresser à un voyage entrepris par amour des lettres orientales, l'auteur ne bornerait point là ses recherches : il les étendrait, les multiplierait en proportion des moyens qu'il aurait d'agir. Par exemple, s'il recevait quelque commission de la Bibliothèque du Roi et du Musée des Antiques, il pourrait plus aisément se procurer et les manuscrits, et les médailles, et les inscriptions dont l'acquisition lui paraîtrait précieuse. Aujourd'hui que le beau travail de Gesenius sur les monumens phéniciens vient de fixer, d'une manière si satisfaisante, la connaissance de cet ancien idiome dont Bochart avait deviné, avec sa rare sagacité, l'origine et les lois grammaticales, on doit rechercher de plus en plus tout ce qui peut compléter cette étude. Or, il est à présumer que dans la Phénicie même, les souvenirs du peuple qui l'illustra n'ont pas entièrement disparu. Les religieux du Carmel qui, sous la sauvegarde de la France, protectrice légale de tous les catholiques orientaux, relèvent les murs de leur monastère, possèdent

(1) *Not. et extrait des Mss.*, t. XII. — *Mém. sur les Samar.*

(2) *Orig. Orient. eccles.*, p. 75.

(3) Gesenius, *de Pent. Sam.*, p. 61.

une collection de médailles que l'on dit être phéniciennes, et qu'ils ont trouvées récemment.

« Il serait facile de s'assurer du fait, et, dans le cas qu'il fût avéré, de les engager à céder à la nation dont la puissance les protège un dépôt qui ne leur est d'aucune utilité. M. Guys, ancien consul à Beyrouth et le même qui a rédigé un rapport inséré dans la correspondance des Samaritains dont nous venons de parler, a formé, selon le récit de quelques voyageurs, un cabinet d'antiques où figurent en grande partie des monumens phéniciens provenant des fouilles faites dans les environs et sur l'emplacement de Tyr même.

« Si je me suis permis une observation qui ressemble plutôt à un renseignement, c'est pour vous avertir, messieurs, que je ne négligerai jamais de prendre sur mon passage les informations scientifiques de cette nature, et que je me propose de copier ou de calquer toutes les inscriptions dont le type original ne pourrait être enlevé.

« Pour revenir à l'itinéraire que je me suis tracé, lorsque j'aurai fait à Jérusalem une courte excursion, qui sera plutôt un pélerinage chrétien qu'un voyage scientifique (bien qu'il puisse encore y avoir beaucoup à apprendre sur cette ville), je me rendrai, en remontant le Jourdain, au pays d'Haouran, ou Chauran (1), que Burckhardt visita à deux reprises, en 1810 et 1812. Le nombre d'inscriptions qu'il a relevées prouve qu'il y avait en ce genre une ample moisson à recueillir; mais on peut lui reprocher de les avoir prises d'une manière incomplète et précipitée, outre qu'il a négligé celles qui pourraient tenir aux langues sémitiques. Je suivrai ensuite l'Oronte d'après les indications données en 1834 à M. Poujoulat par le colonel Chesney. Cet intrépide explorateur du cours de l'Euphrate dit avoir rencontré sur sa route une quantité considérable de ruines et de pierres chargées d'inscriptions : mais comme il voyageait sous le nom et le costume d'un scheick arabe, il ne put s'arrêter à les examiner. Après avoir traversé Damas, d'où une visite à Palmyre produirait peut-être aux antiquaires quelques nouvelles découvertes, je compte séjourner un certain temps dans les villages de Malala, de Wara et de Sidnaïa, où se parle encore aujourd'hui, dit-on, l'ancienne langue de la Syrie. Il serait curieux de vérifier ce fait, et de constater sur quels points elle diffère de la langue classique. Antioche n'est plus qu'une ville chétive aux rues sales et étroites : néanmoins cette ancienne résidence de la dynastie des Séleucides, qui fut pour la Syrie le centre et le foyer des lumières pendant les premiers siècles du Christianisme, mérite que l'on examine de nouveau et attentivement ses ruines, déjà explorées par le savant Pococke. De même Séleucie, située sur les bords de l'Oronte, et qu'Abou'lféda désigne, ainsi qu'Edrisi, sous le nom de Suweida. Il est très possible de faire, dans ces villes jadis si remarquables, d'importantes conquêtes pour la numismatique. Ne trouvons-nous pas chaque jour des médailles romaines dans nos vieilles cités gauloises? Généralement, dans cette partie de l'Asie, les banquiers et les changeurs entre les mains desquels passent toutes les monnaies, sont des Arméniens, et il est facile à un chrétien de s'entendre avec eux, surtout lorsqu'il parle leur langue.

« A la Syrie appartient encore, à proprement parler, la Mésopotamie, que les Hébreux appelaient Aram-Naharaïm et qui pendant long-temps y fut réunie politiquement. C'est un pays montagneux dans sa zône septentrionale, et le climat étant fort tempéré depuis le milieu de l'automne jusqu'au printemps, il y a là moins de difficultés et de fatigues que dans les plaines brûlantes de l'Assyrie et de la Babylonie. Cette région présente un double intérêt, car on y trouve deux populations nouvelles à étudier, les Arméniens, dont l'ancienne province de Sophène comprenait la ville de Merdin, située au pied du Masius, et les Kurdes à la vie pastorale et nomade, en qui l'on prétend voir les descendans des Chaldéens. Un examen approfondi de leur langue résoudrait sans doute cette question longuement controversée, et montrerait si c'est à tort que nous appelons chaldéen le dialecte de Babylone, tandis que la vraie langue chaldéenne nous se-

(1) Ezéchiel, XLVII, 16.

rait inconnue et constituerait un idiome propre ayant des affinités avec l'ancien persan, le phelvi, la langue médique et l'arménien (1).

« Deux points me semblent surtout dignes d'attirer les pas et l'attention du voyageur dans cette contrée. C'est, premièrement, Nisibe, ville d'origine sémitique comme l'indique son nom, et que les Romains appelaient Mygdonia, de la rivière qui la traverse. On y trouve aujourd'hui des chrétiens jacobites, et pendant le moyen âge elle était le siége métropolitain des nestoriens, dont la communion s'y conserve pareillement (2). Vient ensuite Urfa ou Orfa, la Callirhoë des Grecs, que nous appelons Edesse. La chronique syriaque de cette ville prouve qu'elle a été anciennement très florissante, et depuis Abgare elle a toujours figuré avec distinction dans l'histoire arménienne.

« Toute la partie limitrophe de l'Arménie méridionale doit d'autant plus exciter la curiosité, qu'elle n'a point encore été explorée. Mais comment vous exprimerai-je mon désir, messieurs, d'aller, en remontant au nord-est, voir les imposantes ruines de Tigranocerte, et ces monumens situés aux bords du lac de Vann que Moïse de Khorène, qui nous en donne une description si merveilleuse, attribue à Sémiramis (3). Comment oser vous dire mon intention de revenir par l'Arménie, en séjournant à Eczmiadzin et dans les autres couvens où se trouvent de riches dépôts littéraires! Je sens trop que de si beaux et si grands projets peuvent n'avoir l'air que de rêves ambitieux. Il y a malheureusement, lorsqu'on expose un plan semblable, la dure alternative, ou de taire une partie de ses idées par sentiment de la disproportion qui existe toujours entre la faiblesse humaine et les vastes entreprises, et alors on n'excite qu'un intérêt médiocre; ou de présenter en détail tous ses moyens d'exécution, et dans ce cas on court risque d'être accusé d'outrecuidance, peut-être même de charlatanisme.

« Quoi qu'il en soit, messieurs, je le répète en terminant, l'intention première de mon voyage est d'aller mettre en pratique dans l'Orient les savantes leçons que j'ai reçues des vénérables professeurs assis parmi vous. Je place en première ligne l'étude du syriaque, dont M. Quatremère m'a inspiré plus particulièrement le goût, et parce que cette branche si importante des langues sémitiques est généralement négligée. Que si vous ne me jugez pas indigne de remplir une partie de la mission scientifique qui vient d'être bien imparfaitement soumise à votre examen, trop heureux de ce noble suffrage, je suis tout disposé à sacrifier encore autre chose que mon temps pour y répondre avec honneur.

« Vienne (Autriche), ce 26 octobre 1837.

« Eugène BORÉ. »

(1) Eichhorn's, *Repert.*, t. VIII, p. 118.

(2) Rauwolf's, *Reisen*, p. 259. — Niebühr's, *Reiseb.*, p. 379. — Olivier, t. IV, p. 217.

(3) Voyez dans *l'Univers pittoresque* de Didot, à l'article *Arménie*, par M. Eugène Boré, la traduction du passage où Moïse de Khorène parle des constructions magnifiques de la grande reine de l'Assyrie. Le récit des voyageurs modernes concorde avec celui de l'auteur arménien. *(Note du D. de l'U. C.)*

# ESSAI BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR J.-L. GUEZ DE BALZAC,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1594-1654).

DEUXIÈME ARTICLE (1).

## DÉTAILS BIOGRAPHIQUES.

Jean-Louis Guez de Balzac, né à Angoulême sur les dernières années du seizième siècle (1594), était le fils d'un gentilhomme de Languedoc, qui, après la mort du maréchal Roger de Bellegarde (1579), et celle de son fils tué à la journée de Coutras (1587), César de Bellegarde, dont il avait été le gouverneur, s'était attaché au fameux duc d'Epernon. Les services qu'il rendit à ce seigneur en diverses occasions importantes, attirèrent sur lui l'attention de Henri IV, et lui méritèrent des avances de la part de ce prince. Mais, ne se sentant point *une âme compatible avec l'air de la cour*, où il aurait pu faire une fortune brillante, ce gentilhomme vécut retiré dans son château de Balzac, et sa maison d'Angoulême, *embellie et enrichie de raretés si exquises, particulièrement pour les tableaux et autres enjolivemens* (2), que la reine-mère, Marie de Médicis, l'honora de son séjour en 1619. Il mourut vers la fin de 1650, veuf d'une demoiselle de Nesmond, avec laquelle il avait vécu soixante-quatre années, laissant plusieurs enfans, entre autres le célèbre Balzac, et une fille veuve alors d'un capitaine aux gardes (M. de Campagnolle), tué au siége de Montauban (3).

Nous ne savons de la jeunesse de Balzac que ce que ses *Entretiens* nous en apprennent.—Dès son enfance, il parut dans le monde, et ne déplut point aux spectateurs : il s'approcha des grands et en fut reçu avec familiarité. Le cardinal de La Valette l'aima avec chaleur, et cette chaleur eût duré toujours, sans les mauvais offices que lui rendit *un bouffon*. Sa présence et son absence plaisaient également au cardinal, parce que leurs entretiens de vive voix continuaient par écrit, et les lettres qu'il en recevait lui étaient si agréables, qu'il en avait mis en proverbe le mérite (1). — Envoyé à Rome par ce prélat qui l'y employa deux ans comme son agent, voici le compte qu'il lui rendait de sa mission, dans le cours de l'année 1621 : — « J'ai un éventail qui lasse les mains de quatre valets; je me lève tous les jours deux fois, et quand je sors du lit, c'est pour entrer dans un bois d'orangers, où je rêve au bruit de douze fontaines..... C'est affaire au vulgaire de sentir les fleurs, j'ai trouvé le moyen de les manger et de les boire; et le printemps est toute l'année chez moi, ou en eaux ou en conserve. Outre cela, en qualité de monsieur votre agent, je suis presque toujours en festin..... Ce sont, Monseigneur, tous les services que je vous rends au lieu où je suis, et toutes les fonctions de ma résidence auprès de notre Saint-Père. » (Juillet 1621.) Il faut songer, en lisant cette épître, qu'elle fut dictée *au temps chaud*, et adressée à un cardinal qui portait la cuirasse et l'épée (2).

(1) Voir le 1er article dans le nº 22, tome IV, pag. 398.

(2) *Journal chronol. de Saint-Romuald*, cité par Bayle.

(3) Ce capitaine aux gardes laissa un fils qui fut tué au siége de Lens, et une fille dont il est souvent parlé dans les Lettres de Balzac. Il témoigne beaucoup d'amitié pour sa nièce et lui donne de fort bons conseils (V. *lettre à madame de Campagnolle*, 3 mai 1635).

(1) Entretien VIII; *Deux Histoires en une*; à M. Conrart.

(2) Il écrivait quelque temps auparavant, à M. Bourbon, professeur du roi aux lettres grecques, sur un ton plus digne de lui et plus digne surtout du lieu de son séjour : « Ne me parlez point du septentrion... je me déclare pour Rome contre Paris... « Il n'y a que Rome où l'on soit à la source des « belles choses... Rome est cause que vous n'êtes « plus ni barbares, ni païens; car elle vous a appris la civilité et la religion... Il est certain que « je ne monte jamais au mont Palatin, ni au Capi-

Né d'un père qui vécut un siècle, Balzac à vingt-huit ans se disait plus vieux que lui, *aussi usé qu'un vaisseau qui aurait fait trois fois le voyage des Indes.* « Il n'est plus rien que les restes de celui que vous avez vu à Rome, » écrivait-il à l'évêque d'Aire en lui adressant la peinture de ses infirmités spirituelles : car alors son âme n'était pas moins malade d'indifférence et de tiédeur. Il décrit en merveilleux langage cette lutte douloureuse d'une raison soumise et d'un cœur indompté.

« Puisque vous avez autant de soin de moi que de votre diocèse, dit-il, et que vous trouveriez quelque chose à dire dans le ciel, si je n'y étais avec vous, je ferai ce qu'il me sera possible afin que vous n'ayez pas désiré mon bien inutilement... Il est vrai qu'il y a long-temps que je fais du mal, que je n'ai plus de mémoire de mon innocence, et je pense que j'aurais besoin d'un jubilé qui ne fût que pour moi seul... Néanmoins, Monseigneur, en cet état là, j'attends un miracle de celui qui des pierres se peut faire des enfans, et je ne veux pas croire que sa miséricorde puisse manquer à notre misère. Puisqu'il a donné des ports aux mers les plus dangereuses, et de la clarté aux plus noires nuits, peut-être qu'il y a encore quelque chose pour moi dans les secrets de sa Providence, et si jusqu'ici je me suis éloigné du bon chemin, il permettra que je m'égare ou que je me lasse en celui du vice. Et c'est en cet endroit qu'il faut que je vous avoue la vérité, encore qu'elle me soit honteuse. Avec trois gouttes de mauvais sang qui me reste, j'ai toutes les passions de ceux qui se portent bien;..... de sorte que, comme il y a des peintures qu'il faudrait effacer pour en ôter les défauts, ainsi j'ai peur qu'il n'y ait que la mort qui puisse finir mes péchés, si par votre moyen je ne commence une seconde vie... Proposez-vous des monstres à combattre en ma volonté, et une infinité d'ennemis à défaire en mes passions, et après cela vous m'avouerez que je ne vous ai pas fait les choses plus grandes qu'elles ne sont, et que si on m'ôtait un désir imparfait que j'ai de me repentir, et quelque petite résistance que je fais au commencement du mal, il n'y aurait point de différence entre moi et le plus grand pécheur qui soit sur la terre.

« Mais ne prenez pas ce que je vous écris pour une marque de mon humilité, car vous ne lûtes jamais de plus véritable histoire, et ce que saint Paul disait en la personne du genre humain, et s'accusant des fautes des autres, c'est ma déposition que je fais entre les mains de la justice divine. Je m'en veux mal à moi-même; mais il est certain que je sens tant de froideur aux actions de piété, qu'il me semble que mon esprit entre en prison, quand mon devoir m'appelle à l'église, et lorsque j'y suis, j'y cherche plutôt des divertissemens et des tentations que de l'instruction et du profit... Je suis toujours triste, mais je ne suis jamais pénitent. J'aime la solitude, mais je hais l'austérité; je suis du parti des gens de bien, mais je suis du nombre des méchans. Que si quelquefois je me résous de changer de vie, et s'il me vient de petits rayons de dévotion, c'est une lumière qui dure si peu, et est si faible, qu'il faut donc de nécessité que vous travailliez à ma conversion, que je ne saurais opérer de mes propres forces, et que je vous serve de matière de laquelle vous fassiez un homme de bien. S'il y a des saints que nous devons aux larmes et à l'intercession des autres, et si les martyrs ont fait quelquefois de leurs bourreaux les compagnons de leur gloire; je puis bien espérer que je me sauverai avec vous, et qu'un jour peut-être je serai mis au nombre de vos miracles.

« Je sais, Monseigneur, que vous vivez aussi purement que si vous n'aviez point de corps, et que vous n'aimâtes jamais que la beauté dont toutes les autres sont venues, et partant il n'y a point de doute qu'une si rare vertu ne saurait être refusée de Dieu....... A tout le moins vous trouverez en moi de l'obéissance et de la docilité, si je n'ai acquis de plus fortes habitudes; et dans la corruption de ce siècle, où presque tous les esprits se ré-

« tole, que je n'y change d'esprit et qu'il ne m'y « vienne d'autres pensées que les miennes ordinai- « res. Cet air m'inspire quelque chose de grand et « de généreux que je n'avais point auparavant. Si « je rêve deux heures au bord du Tibre, je suis « aussi savant que si j'avais étudié huit jours... »

(Rome, 25 mars 1621.)

voltent de la foi, vous aurez affaire à un homme qui ne veut rien croire de plus véritable que ce qu'il a appris de sa mère. En ce qui ne regarde pas même la religion, si j'ai eu autrefois quelques sentimens particuliers, je les quitte de bon cœur, afin de me réconcilier avec le peuple... Et véritablement quelque débauché qu'ait été mon esprit, je l'ai toujours soumis à l'autorité de l'Eglise et au consentement des peuples; et comme j'ai cru qu'une goutte d'eau se pouvait beaucoup plus aisément corrompre que toute la mer, j'ai pensé de même que les opinions particulières ne sauraient jamais être si saines que les générales. Un pauvre homme qui ne se connaît que par le rapport d'autrui, qui perd l'esprit dans la considération des moindres ouvrages de la nature, qui depuis tant de siècles n'a pu trouver la cause du débordement d'une rivière, ni des intervalles de la fièvre tierce, comment peut-il parler hardiment de cette majesté infinie devant laquelle les anges se couvrent la face de leurs ailes et le ciel s'abaisse jusqu'aux abîmes! Il ne nous reste que la seule gloire de l'humilité et de l'obéissance, dans laquelle nous devons nous conserver, et puisqu'il est certain que la raison des hommes ne s'étend pas si loin que la vérité des choses, au lieu de plaider les points de la religion, il nous doit suffire d'en adorer les mystères. Autrement, certes, si nous voulons aller plus avant, et chercher une chose qui a été inconnue à toute la philosophie, et qui s'est cachée aux sages du monde, nous ne remporterons rien d'une si profane curiosité que l'éblouissement de nos yeux et la confusion de notre esprit. Dieu nous a découvert par la lumière de son Evangile beaucoup de vérités que nous ignorions, mais il nous en réserve beaucoup davantage que nous n'apprendrons qu'au royaume qu'il prépare à ses élus et par la vision de sa seule face.

« Cependant, afin de rendre le mérite de notre foi plus grand, et notre piété plus parfaite, il veut que les chrétiens soient comme des aveugles amoureux, et qu'ils n'aient de désirs ni de l'espérance que pour des choses qui sont éloignées de leurs sens, et qu'ils ne peuvent comprendre par la raison naturelle. Sitôt que le terme que vous m'avez donné sera venu, et que les premières fleurs nous auront amené les beaux jours, je m'en vais vous écouter sur ces graves et importantes matières, et me rendre homme de bien par l'ouïe, puisque c'est le sens qui est destiné à recevoir les vertus chrétiennes, par lequel le Fils de Dieu a été conçu et son royaume établi entre les hommes » (20 septembre 1623).

Cependant la recherche des honneurs et de la fortune qu'il ne poursuivait, à l'entendre, que pour *ne désobéir pas à la puissance paternelle*, durent être longtemps de sérieux obstacles à ces fortes résolutions. Il se crut plus d'une fois au moment de saisir cette ombre de la faveur qui lui échappa toujours. Le duc d'Epernon, avec lequel il avait fait *le voyage d'Amadis*, entrepris pour favoriser l'évasion de la reine-mère du château de Blois, proposa Balzac à cette princesse pour être secrétaire de ses commandemens. Ce seigneur pouvait tout auprès d'elle, M. de Luçon n'étant pas encore revenu du lieu où M. de Luynes l'avait relégué (1). Ce monsieur de Luçon avait vu du jeune auteur *je ne sais quoi* qui lui avait, disait-il, *chatouillé l'esprit*, et qui l'obligea de rechercher son amitié. Ayant apporté d'Avignon un désir passionné de le connaître, il lui fit une infinité de caresses à son arrivée à Angoulême. Il le traita d'illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire; et l'ayant un jour prié à dîner, il dit à plusieurs gens de qualité qui se trouvaient à table avec lui : *Voilà un homme à qui il faudra faire du bien quand nous le pourrons, et il faudra commencer par une abbaye de dix mille livres de rente.* Mais les choses devaient en demeurer là, et M. le cardinal de Richelieu ne se point souvenir de ce qu'avait dit M. l'évêque de Luçon (2).

Cependant ses premières Lettres ayant paru en 1624, avec un applaudissement universel (3), le ministre lui avait fait

(1) *Entretien* VIII, à Conrart.

(2) *Ibid.*

(3) « Il est certain que nous n'avions rien vu d'approchant en France, et que tous ceux qui ont bien « écrit en prose depuis, et qui écriront bien à l'a- « venir en notre langue, lui en auront l'obligation. » (Tallemant des Réaux, *Mém.*)

l'honneur de répondre à leur dédicace par une lettre flatteuse qu'il terminait ainsi : « Vous seriez responsable devant Dieu si vous laissiez votre plume oisive, et vous la devez employer en de plus graves et plus importans sujets. » Mais ce succès ne répondant pas à l'attente du jeune gentilhomme, ces louanges lui paraissant sèches et stériles, il donna, dit-il, sa malédiction à la cour. Etant revenu dans la province avec un esprit irrité, il n'y fit presque autre chose six ans entiers que se plaindre de l'ingratitude publique et de la misère du siècle. Parmi ces plaintes, néanmoins, il lui prenait des enthousiasmes assez agréables, et dans les meilleures compagnies où il se trouvât, on l'avait ouï chanter à propos et hors de propos : *flumina amem*, *sylvasque inglorius*. Mais les maladies ont leurs rechutes, et l'ambition ne fait pas moins faire de faux sermens que l'amour et que le jeu (1). Il lui prit donc envie de revoir le Louvre et de hasarder un second voyage : c'était probablement à l'époque de la publication du *Prince*. Mais l'envie l'attendait à Paris ; l'admiration prodiguée à son début avait amoncelé les inimitiés sur sa tête : elles éclatèrent en 1627 par l'apparition d'un petit livre intitulé : « *Conformité de l'Eloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent*, » où l'on cherche à prouver que Balzac n'est qu'un esprit indigent revêtu des dépouilles de l'antiquité, et nourri de plagiats contemporains. Quoique d'abord cette pièce ne fût pas publique, elle ne laissait point de passer de main en main, et personne n'ignorait qu'un feuillant nommé frère André n'en fût l'auteur. Balzac la fit réfuter par un de ses amis, l'abbé Ogier, ou plutôt il la réfuta lui-même sous un pseudonyme qui lui permettait de se louer à son aise. « Je suis le père de mon *apologie*, disait-il ; Ogier n'en est que le parrain : il a fourni la soie, moi le canevas. » Cette revendication de paternité brouilla, dit-on, le père et le parrain (2).

(1) *Entret.* VIII, à Conrart.

(2) Cette anecdote est contestée. Quant à l'apologie, c'est un morceau fort remarquable par l'éloquence de la critique et de l'érudition.

Quoi qu'il en soit, le général des Feuillans, le P. Goulu, prit en main la défense de F. André, et lança contre Balzac l'énorme recueil des *Lettres à Phyllarque*, semé çà et là de critiques justes, mais rempli d'injures. *Indè iræ?* Balzac s'était permis d'écrire : « Que hors du service « de l'Eglise et de la nécessité du com« merce, le pape et le roi devraient dé« fendre aux moines le latin et le fran« çais dont ils veulent faire deux langues « barbares. » Il avait encore prétendu que « quelques moines sont dans l'Eglise « ce que les rats étaient dans l'Arche. » Ces deux mauvaises plaisanteries avaient allumé la colère du terrible général, et son livre est un document curieux qui pourrait servir au besoin à l'histoire des aménités littéraires. « Il ne nomme point l'auteur des Lettres autrement que *Narcisse*, puisqu'il a tant de complaisance en la beauté de ses écrits; et il donne à son apologiste le nom de *Thrason*, à cause de son ignorance audacieuse. » (21 avril.) « ..... Qui ne se moquerait en voyant ces petits potirons qui croissent en une nuit et pourrissent en moins d'un jour, contester de leur excellence avec des chênes grands et touffus (22 avril)... Vois, Ariste, si dans ces Lettres tu ne verras pas dépeinte une âme de pourceau sous la figure d'un homme, etc. (12 mai)..... Il fait du compagnon avec les princes de l'Eglise, avec les ducs et les pairs de France ;..... il fait du rieur et du bouffon avec les cardinaux entre lesquels il en a traité un avec une licence si débordée..... qu'il ne mériterait pas moins que d'être berné, et qu'on le coiffât d'un chaperon mi-parti de vert et de jaune, etc. (21 mai). » Mais l'indignation du religieux se soulève et déborde, lorsqu'il vient à citer ces paroles de Narcisse : « La plupart des femmes de France n'ont de beauté que ce qu'il en faut pour n'être pas laides, et s'il y en a quelqu'une dont le visage vous plaise, ce sera peut-être un palais déshabité ou une bête agréable. »—Après cela, belles dames, s'écrie *Phyllarque*, faites état d'un homme qui mésestime si furieusement votre esprit et votre beauté..... » Le reste de cette épître est d'un burlesque incroyable. De toutes parts s'élevait contre Balzac un chorus d'invectives plates et grossières. Un fripier d'é-

crits, fort ignoré aujourd'hui, prétendit le jouer dans le *Francion*, en la personne du pédant Hortensius. Je ne sais s'il faut rapporter à cette même époque une lettre du poète Théophile Viaud qui, en reproduisant toutes les critiques du père Goulu, y ajoute les plus infâmes accusations, et les plus propres à inquiéter sérieusement sur la moralité de Balzac, si l'on ne savait à quels excès pouvait monter l'orgueil blessé de ces trissotins matamores, cuistres hargneux, poètes *crottés jusqu'à l'échine*, dont Molière et Boileau ont fait depuis bonne et plaisante justice.

Le déchaînement de ces *gladiateurs de plume* contre *Narcisse* était tel, qu'on ne lui disait point d'injures sans les imprimer; qu'on ne lui faisait point de mal sans en prétendre de mérite. « La violence de mes adversaires, disait-il, me devrait acquérir de la faveur. Les âmes nobles, dans la défense qu'elles entreprennent des faibles, ne cherchent point de meilleurs titres que le besoin qu'ils en ont (1). » Mais la mode était venue de le dénigrer. A Bruxelles, Saint-Germain ne l'épargnait pas à cause qu'il louait le roi et le cardinal (2). Le vieux Malherbe, après avoir salué dans Balzac le restaurateur de la langue, disait, en grondant sur ses lettres : « Pardieu ! pardieu ! toutes ces badineries-là me sont venues à l'esprit, mais je les ai rebutées. » Il y eut je ne sais quel barbouilleur de papier, quel bavard saintongeois (3) qui se mêla aussi de lancer un méchant libelle et contre lui et contre le père Goulu. Cette fois, Balzac, perdant patience, fit bâtonner le nouveau Zoïle par un gentilhomme de ses amis, et il en publia une espèce de nouvelle intitulée : *La défaite du paladin Javerzac par les alliés et les confédérés du prince des Feuilles*. Tallemant prétend que c'est une des plus jolies choses qu'il ait faites. On pourra juger de l'atticisme de cette narration par les lignes suivantes :

« Voyant l'inutilité de leurs efforts pour attirer en rase campagne le champion dont la manie guerrière s'était refroidie, les alliés et confédérés du prince des Feuilles résolurent de tirer raison du paladin par une autre voie, et de l'aller forcer dans son logement. Pour cet effet, fut choisi un des plus entreprenans et des plus aguerris de toute leur troupe, et certes, quiconque saura que celui dont nous parlons (il s'appelait Moulin-Robert) est en estime de bien faire depuis le combat de Fontaine-Française,... qu'il a battu lui seul une ville tout entière et pris un prévôt au milieu de ses archers, ne s'étonnera point qu'il se soit acquitté dignement de la commission qui lui fut donnée, outre que le paladin y contribuait bien fort par sa négligence. Il vivait en même assurance que s'il eût été en pleine paix, et se doutait si peu des desseins de l'ennemi, qu'après avoir passé en débauche la meilleure partie de la nuit, il s'était endormi sur le point du jour, etc... Il fut donc surpris en cet état-là, et son sommeil interrompu par une salve de bastonnades qui ne lui permirent point d'achever les beaux songes qu'il avait commencés... Il crut d'abord que c'était un juste jugement de Dieu, et prit celui qui le réveillait de la sorte pour quelque ange exterminateur... Et voyant qu'il n'y avait point d'apparence de se défendre contre le ciel, il reçut son affliction comme venant immédiatement de la main de Dieu, et la supporta avec une constance véritablement chrétienne. Il laissa faire à l'ange tout ce qu'il voulut faire de lui; on ne vit jamais une telle résignation d'esprit, ni une si parfaite soumission à la Providence; et si l'un des deux ne se fût lassé de battre, l'autre eût été sans doute encore plus battu qu'il ne fut pas. Voilà en peu de mots l'histoire de ce qui arriva le jeudi, onzième d'août 1628... Le prince des Feuilles et ceux du parti contraire ayant juré d'exterminer autant de Javerzac qu'il s'en présentera, et de faire voir aux mauvais poètes qu'outre le siècle d'or, le siècle d'argent, le siècle d'airain et le siècle de fer, qui sont si célèbres dans leurs fables, il y a encore à venir *un siècle de bois*, aux misères et calamités duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes... »

Il faut remarquer que ce temps-là était le temps des pointes (1) et des mauvaises

(1) Lettre à M. de Boissat.
(2) Tallem.
(3) *Idem*.

(1) Ménagiana.

plaisanteries. L'un de ces diseurs de bons mots, M. de Bautru (1), prétendait que Balzac était *attractif d'injures*, et lui-même, quoiqu'il fût de ses amis, ne se donnait de garde de le ridiculiser devant le cardinal. Comme on parlait de sa mauvaise santé : « Comment est-ce, repartit Bautru, qu'il pourrait se bien porter? il ne fait que parler de lui-même, et à chaque fois qu'il en parle, il met le chapeau à la main : cela l'enrhume. »

Cependant, le fougueux père Goulu étant mort en 1629, le calme revint. Balzac avait eu la sagesse de garder le silence pendant l'orage, quoiqu'il eût mis la main à la plume, et rédigé pour sa défense ses *Entretiens à Ménandre*, qui ne parurent que long-temps après. Le public commençait à revenir des préventions auxquelles il s'était abandonné; mais la faveur du cardinal avait délaissé l'écrivain trop promptement célèbre. Richelieu goûtait peu la prose, dit-on, et puis il était choqué de ces prodigalités de louanges répandues dans ses lettres. Il l'appelait l'*élogiste général*. Choqué de n'avoir point reçu l'hommage du *Prince* : « Se croit-il assez grand seigneur, disait-il, pour ne point dédier ses livres? » Mais ce qui l'avait surtout offensé, ce sont deux lettres placées à la fin de cet ouvrage, où, dévoilant avec une pompeuse indiscrétion les dissentimens de la reine-mère et du cardinal, le panégyriste imprudent rappelle au puissant ministre les péripéties importunes de la journée des dupes : « La crédulité de la meilleure « reine du monde a servi d'instrument « innocent à la malice de vos ennemis... « Le roi a été plusieurs fois votre avocat « et votre intercesseur envers elle. Il a « voulu être votre caution, et lui répondre de votre fidélité. De votre part, « monseigneur, vous n'avez rien oublié « pour tâcher d'adoucir son esprit. *Elle « vous a vu à ses pieds lui demander « grâce, quoique vous lui pussiez demander justice.* Elle vous a vu faire le « coupable et offenser votre propre innocence, afin de lui donner lieu de « vous pardonner. Le roi, qui lui accorda « autrefois le pardon de plus de quarante « mille coupables, n'a pu obtenir d'elle « la grâce d'un innocent... (3 mars 1631). » Irrité de ces étranges félicitations : « Votre ami, dit le cardinal à Bois-Robert, « est un étourdi. Qui lui a dit que je suis « mal avec la reine-mère? Je croyais « qu'il eût du sens; mais ce n'est qu'un « fat (1). »

Dès lors, sachant à quoi s'en tenir sur la faveur et sur la popularité, Balzac dut se borner aux *magnifiques bagatelles* d'historiographe de France et de conseiller d'État, et il se retira dans sa province, aux bords de la Charente, non plus avec résignation, mais avec joie. Il lui avait tant fâché à son dernier voyage « de quitter la compagnie de ses arbres, et de s'éloigner de cette agréable solitude que sa bonne fortune lui avait donnée dès avant sa naissance... (2). « Pays à souhaiter et à « peindre, disait-il, que j'ai choisi pour « vaquer à mes chères occupations, et « passer les plus douces heures de ma « vie. L'eau et les arbres ne le laissent « jamais manquer de frais et de vert. Les « cygnes, qui couvraient autrefois toute « la rivière, se sont retirés en ce lieu de « sûreté, et vivent dans un canal qui fait « rêver les plus grands parleurs, et au « bord duquel je suis toujours heureux, « soit que je sois joyeux, soit que je « sois triste. Pour peu que je m'y arrête, « il me semble que je retourne en ma « première innocence. Mes désirs, mes « craintes et mes espérances cessent tout-« à-coup; tous les mouvemens de mon « âme se relâchent, et je n'ai point de « passions, ou si j'en ai, je les gouverne « comme des bêtes apprivoisées (3). »

Ce fut dans cette retraite qu'il passa le reste de ses jours, non pas toutefois dans une entière abnégation de la vie littéraire, ni dans une complète solitude : car il avait beaucoup d'amis et d'admirateurs, qui, trop souvent, fréquentaient son *désert*. Il y avait peu de voyageurs de mérite et de distinction, français ou étrangers, qui ne se fissent un plaisir de l'aller voir (4). Cette vaste correspondance qu'il avait liée avec les personnes

(1) Un jour au dîner du roi, l'Angély (bouffon de Louis XIII) dit à M. de Bautru : « Couvrons-nous, cela est sans conséquence pour nous. » M. de Bautru en eut un furieux chagrin. (*Menag.*)

(1) Tall. des Réaux.

(2) Lettre au prieur de Chives.

(3) Lettre à M. de la Motte-Aignan.

(4) Bayle, Dict. Hist.—Descartes l'aima et l'estima

les plus distinguées de la cour et de l'hôtel de Rambouillet, avec l'élite des savans, des érudits et des gens de lettres, fomentait sa renommée dans le présent, mais au préjudice de sa gloire dans l'avenir : car il gaspillait en badinages élégans et diserts les trésors de sa pensée : il y dissipait sa raison et son génie. Lui-même raconte ces tourmens et ces ennuis d'une manière assez piquante. « Le solitaire que vous aimez, dit-il dans ses Entretiens, a été ravi d'apprendre que ses derniers ouvrages vous aient plu... Mais, bon Dieu ! que ces ouvrages lui coûtent cher, quand il compterait même pour rien le travail de la composition ! Que ce bruit et cette réputation qui les suit sont incommodes à un homme qui cherche le calme et le repos! Il est la butte de tous les mauvais complimens de la chrétienté, pour ne rien dire des bons qui lui donnent encore plus de peine. Il est persécuté, il est assassiné de civilités qui lui viennent des quatre parties du monde. Il y avait hier au soir sur la table de sa chambre cinquante lettres qui lui demandaient des réponses, mais des réponses éloquentes..... Ce n'est pas tout... on lui envoie du français de Castelnaudary, des vers de Basse-Bretagne, du latin de Gothie et de Vandalie, de la raillerie de Bruscambille et de Turlupin, pour en avoir son jugement dans une dissertation régulière... Pour l'achever, il lui vient ici des importuns en personne, quelquefois de plus de cent lieues, et tout exprès, si on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort... Un de ces curieux lui commença l'autre jour sa harangue par *le respect et la vénération qu'il avait toujours eus pour lui et pour messieurs ses livres*... Et néanmoins certaines gens ne laissent pas de le tourmenter et de vouloir qu'il ait toujours quelque chose de nouveau pour les divertir... Chose étrange! on s'étonne qu'un artisan mette six ans à faire une pièce, et on ne s'étonne point que la plupart des hommes en mettent soixante à ne rien faire (1) ! »

beaucoup : le cardinal Mazarin, au temps de la régence, voulut le rappeler à la cour (V. Recueil des Lettres à Conrart). La reine Christine lui faisait écrire par M. de Lacger (*Ibid.*) : « Le suffrage d'un « sage touche plus S. M. que les acclamations des « peuples, et le vôtre ajoutera beaucoup à la satis- « faction qu'elle a d'avoir celui de tous ceux de son « siècle. »

Toutefois, ces plaintes harmonieuses et parées laissent assez voir que le patient se complaisait dans son supplice. Trois recueils de lettres (publiés depuis 1624), les unes *choisies*, les autres adressées à Conrart, et à Chapelain (*ad Atticum*), prouvent bien que pour être ermite, il n'en surveillait pas moins attentivement ses intérêts d'homme du monde et d'académicien. La paix de son *Désert* fut encore tant soit peu troublée par une certaine dispute avec Heinsius, au sujet d'une dissertation fort remarquable qu'il publia sur une tragédie latine du savant Hollandais, intitulée : *Herodes infanticida*, où il s'élève avec autant de force que de raison contre l'alliance de l'art chrétien avec les muses païennes. Heinsius, pour se venger d'une critique excellente, s'avisa d'exhumer un petit *discours politique sur l'état des Provinces-Unies*, que Balzac avait composé fort jeune, pendant son séjour en Hollande, et dont la réapparition le blessa vivement. « Il est vrai, écrivait-il à Chapelain, que je suis l'auteur du discours qui ne craint pas assez les foudres de Rome... mais il est vrai aussi que je le composai sans dessein de le rendre public par l'impression, et dans la chaleur d'un âge qui excuse bien de plus grandes fautes. Puis donc que vingt-cinq ans entiers ont passé sur celle-ci, il me semble qu'il y a prescription légitime contre toute sorte d'accusateurs... Et en vérité le grand Heinsius devrait avoir honte de s'acharner si cruellement sur la personne du petit Balzac, de vouloir triompher en cheveux gris d'un garçon de dix-sept ans... J'ai fait une folie étant jeune, et le bonhomme Heinsius l'a publiée vingt-cinq ans après... Qui est le plus coupable de cette folie, de lui ou de moi? O violateur du sépulcre d'un enfant à demi né, ou pour le moins qui n'était pas venu à terme! O malheureux, qui désenterre les morts! » Mais, dans cette circonstance même, il triompha d'avoir eu pour défenseur le célèbre Saumaise, dont il disait : *Non homini, sed scientiæ deest quod nescivit Salmasius.*

(1) Entretiens VII et X.

Sur la fin de ses jours, il ne laissa pas d'être mortifié des grands applaudissemens qu'obtenaient les lettres de Voiture. Car, en dépit de toutes ses complaisances pour la renommée, son éloignement du *monde poli* de l'hôtel de Rambouillet, *ce centre du bon goût, du bel esprit et de la galanterie,* laissait le champ libre aux *gentillesses* de son rival. Blessé de ces injustes vicissitudes de l'opinion, il chargea l'un de ses amis (M. de Girac) de composer une dissertation latine contre Voiture, et engagea en même temps un pédant de l'époque, nommé Costard, à prendre sa défense contre M. de Girac. C'était pour s'attirer des louanges de l'un et de l'autre côté (1). « Elles lui étaient bonnes, dit Tallemant des Réaux, de quelque part qu'elles vinssent; et jamais il n'était assez *paranymphé* à sa fantaisie. Voiture, Conrart et d'autres montaient sur des échasses pour le louer; vous diriez qu'ils se vont rompre le cou tant ils font de rudes cascades... Si jamais il y eut un *animal gloriæ,* c'est celui-ci. Quand vous me donneriez, dit-il dans une de ses lettres, autant de terre que la comtesse Alix en donna à mon *quarantième aïeul*..... Ogier, surnommé le Danois, frère du prédicateur, étant en Danemarck avec feu M. d'Avaux, s'avisa, pour se divertir, d'écrire à Balzac que la cour du roi de Danemarck, où il y avait beaucoup de gens de qualité qui savaient le français, s'étant partagée pour Balzac et pour le père Goulu, le roi, dans une assemblée célèbre de tous ceux qui étudiaient notre langue, avait jugé en faveur de Balzac. Notre homme prit cela pour argent comptant. » Si cette plaisanterie est vraie, il faut avouer qu'il est fort comique d'entendre Balzac se vanter de sa mystification en ces termes pompeux et solennels : « On parle de « nous au delà des Alpes et des Pyrénées, « au delà du Rhin et du Danube. Nous « recevons des lettres dorées, datées de « Constantinople : on nous estime en « Grèce et en Orient, aux dernières par« ties du septentrion, sur le rivage de la « mer Baltique. Pour répondre en un « mot à tant de choses, je souffre où je « suis; on m'estime où je ne suis pas.

(1) Ménagiana.

« Peut-être que j'avais la fièvre le jour « que le roi de Danemarck jugea en ma « faveur la cause qui fut plaidée devant « lui à Copenhague; comme, au con« traire, il se peut faire que j'étais à « l'ombre et prenais le frais, le jour que « le marquis d'Aytona brûla mon livre « dans un conseil qui fut tenu à Bruxel« les (1). » Mais, pour excuser toutes ces vanités, tous ces ridicules, inséparables d'une destinée littéraire qui n'est point obligée par un devoir actif et vivant, disons, avec le fâcheux huguenot, que Balzac vécut *moralement bien,* et ajoutons qu'il sanctifia sa vie par sa mort. Nous devons à un avocat en parlement (M. Moriset), frère du théologal d'Angoulême, qui fit son oraison funèbre, une relation fort touchante de ses dernières années et de ses derniers momens.

« Il y avait déjà quelques années que M. de Balzac étant ennuyé du monde, et désirant penser aux affaires de l'autre vie, disait souvent qu'il n'y avait qu'une seule chose de nécessaire. Il avait dessein de se retirer en quelque maison religieuse, pour y vivre à l'abri de l'ambition et des autres tempêtes de la vie civile. Il jeta les yeux sur les pères Feuillans de Saint-Mesmin, auprès d'Orléans, où il était invité par le père André (2).... Mais l'amour de ses proches s'y étant opposé, et n'ayant pu vaincre ce puissant obstacle, il fit bâtir deux chambres aux pères Capucins de cette ville, dans une situation parfaitement belle, et d'où l'on découvrait toute la campagne voisine. Aussitôt qu'elles furent en état d'être habitées, il y alla en la compagnie de ses muses, qui étaient devenues tout-à-fait

(1) Entretien XIII, à M. Chapelain.

(2) Celui-là même qui avait écrit contre lui. « M. de Balzac étant tombé dans une dangereuse maladie, dès que cette nouvelle fut venue à la connaissance du R. P. André de Saint-Denis, qui se trouvait alors prieur dans un couvent de son ordre, il assembla tous ses religieux, et leur fit joindre leurs prières aux siennes pour obtenir la guérison d'un homme qui, selon les apparences du monde, devait être son ennemi. M. de Balzac, étant revenu en convalescence, écrivit une lettre pleine de tendresse au P. André, et ensuite offrit un vœu magnifique dans l'église de la maison religieuse dont il était supérieur. Depuis ils s'aimèrent avec une entière ouverture de cœur. » (Préface de l'abbé Cassagne.)

chrétiennes. Il y a composé quantité de pièces dévotes, et c'est là où son *Socrate* a pris naissance. L'exemple des bons religieux qui vivaient avec lui dans une même solitude, alluma une vive dévotion dans son esprit. Il donnait inviolablement chaque jour quelques heures à la prière, et il n'en passait point qu'il ne récitât ou ne fît réciter les Litanies du nom de Jésus et de la Vierge.... Touché d'une profonde vénération pour les mystères, il avait aveuglé son esprit pour le captiver sous l'obéissance de la foi.... Après dîner, il nous lisait lui-même des discours qu'il avait dessein de donner un jour au public, sous le titre de ses *Entretiens*. On agitait ensuite pour le divertissement quelques questions philosophiques, mais il désirait qu'elles se terminassent toujours par une humble déférence de notre raison à celle de Dieu. Il disait que nous devions adorer des secrets où il n'appelait ni témoins, ni juges, ni arbitres ; qu'il n'était pas permis de pénétrer dans les abîmes de sa sagesse ; qu'il ne fallait pas être ingénieux et hardis où nous devions être simples et timides... Il avait un si grand respect pour les saintes Ecritures, qu'il en adorait jusqu'aux points et virgules. Y ayant lu avec attention que l'aumône est un des plus agréables sacrifices qu'on puisse présenter à Dieu, il résolut de faire une sainte profusion de ses biens envers les pauvres et l'Eglise. Il a donné vingt-deux mille livres avec une générosité héroïque. Car, bien loin de l'avoir fait par les mouvemens d'une libéralité soudaine et impétueuse, nous lui avons souvent ouï dire qu'il ne croyait pas que son présent eût de mérite, à cause du peu d'état qu'il faisait de l'argent et du mépris qu'il avait de longue main pour les richesses.....

«Au commencement de janvier (1654), il vint à Angoulême en la maison de madame de Campagnolle, sa sœur. Il voulut, en entrant à la ville, aller à l'hôpital visiter les pauvres, et assista à la distribution d'une aumône qu'il leur fit faire. Cependant, une fluxion mortelle, qui lui tombait sur la poitrine, croissant et augmentant chaque jour, on voyait visiblement diminuer ses forces. Il ne laissait pas pourtant de travailler le jour et la nuit à son ordinaire, afin qu'il ne perdît pas le moindre moment du loisir précieux du sage... Ayant appris la mort de M. de Serizay, arrivée à la Rochefoucault quelques jours avant la sienne, il nous dit qu'il y avait long-temps qu'ils ne s'étaient vus, mais qu'ils se verraient bientôt en l'autre monde, en un pays où il ne sert guère d'avoir été orateur et poète, mais où il importe grandement d'avoir été homme de bien, et ajouta qu'il se réjouissait de la sainte mort qu'il avait faite... Il avait apporté un si sage tempérament à la véhémence de ses passions, qu'il n'en avait aucune qu'il n'eût rendue souple et obéissante à la raison. Il était, dans cette haute région de mérite où on le voyait élevé, devenu simple et doux comme un enfant... Quelqu'un lui ayant dit des nouvelles d'un de ses amis qu'il croyait apporter trop de curiosité aux choses de la religion, il dit que, pour toute réponse à ses complimens, il le priait de songer à Dieu et de ne philosopher plus. Il se confessa et communia en parfait pénitent... Il s'était fait une conscience si tendre, qu'il était effrayé par la seule ombre du mal... S'étant souvenu que dans ses premières années il s'était passé quelque chose de moins favorable à la charité chrétienne entre M. de Javerzac et lui, il envoya un de ses amis en sa maison, éloignée de sept à huit lieues de la ville, le prier de lui donner une visite pour avoir la joie de l'embrasser avant que de mourir. Il l'embrassa en effet avec un transport de joie incroyable, et versa dans son sein une effusion d'amour qui étouffa agréablement dans leur esprit le souvenir de leur ancienne querelle... Le jour de sa mort, il désira avoir un crucifix sur son lit, qui lui renouvelât la pensée de la mort et de la passion de notre sauveur Jésus-Christ. Il le baisait continuellement aux pieds avec un profond respect, et élevait les yeux en haut pour en obtenir miséricorde... Comme le débordement de sa fluxion l'opprimait, il se fit mettre à son séant, et fit à Dieu une belle prière. Il la finit par une dévote supplication de n'attendre point long-temps la mort à laquelle il était disposé, et qu'il désirait sans aucune haine de la vie. Il embrassa de

nouveau ses proches et ses amis..., les conjurant de révérer les décrets du ciel, et d'arrêter leurs gémissemens et leurs plaintes... Il reçut de nouveau l'absolution de ses péchés, laquelle ayant été accompagnée de quelques sentimens d'amour de Dieu qui lui furent imprimés par son confesseur, tirés de ce transport de charité de l'apôtre saint Paul : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*, il demanda quand viendrait cette heure tant désirée... Puis se tournant vers M. le Théologal, qui était au chevet de son lit, il le pria de lui dire quelque chose pour l'aider à mourir. M. le Théologal lui ayant dit qu'il mît toujours sa confiance en Dieu, et qu'il lui adressât dans le cœur cette puissante prière d'un saint prophète : *Dic animæ meæ, salus tua ego sum.* Il répondit avec une forte émotion : Oh ! oui, mon Dieu, c'est de vous seul que j'attends mon salut ! — Il écouta les prières avec les transports d'une ardente piété, qu'il témoignait par des signes et des gestes pathétiques. Il demanda encore quand viendrait cette heure favorable, et dit qu'il ne savait pas en quel lieu il allait, mais qu'il espérait y trouver miséricorde. Au même temps, ayant été remarqué par quelqu'un qu'il défaillait, il dit *qu'il n'était plus.* Ce furent les dernières paroles qu'il prononça, après lesquelles, ne pouvant plus parler, et néanmoins conservant la liberté de son jugement admirable, il faisait des signes éloquens et parlait encore par son silence. Il demeura en cet état environ un quart-d'heure, après quoi il rendit l'âme, » le 18 février 1654 (1), à soixante ans.

Il avait fondé à l'Académie française le prix d'éloquence, remporté, pour la première fois, par mademoiselle de Scudéry.

L. Moreau.

(1) Balzac mourut un an avant l'apparition des *Lettres Provinciales*. A quoi pensait Voltaire de rapporter à ces Lettres l'époque de la fixation de notre langue ? Il méprisait, sans doute, ou n'avait jamais lu le *Socrate chrétien*.

## REVUE GERMANIQUE RELIGIEUSE.

Une lacune bien grande dans notre littérature religieuse, a été souvent signalée par les amis sincères de la science ecclésiastique, lacune d'autant plus difficile à remplir, qu'il y avait des conditions premières à l'accomplissement desquelles s'opposaient des obstacles de plus d'une nature. L'Allemagne, ce pays si fécond en profonds penseurs, en historiens judicieux, en philologues infatigables, en théologiens érudits, l'Allemagne était demeurée presque complétement étrangère aux savans religieux de la France ; la littérature germanique, à quelques faibles exceptions près, n'était exploitée que par les idéologues de notre Sorbonne moderne, ou par les copistes idolâtres des institutions protestantes de la Prusse. Une exploration franche, dans les seuls intérêts de la religion catholique, n'a jamais été ni faite, ni même tentée. On a pu entendre des célébrités universitaires développer devant la jeunesse de nos écoles les époques les plus grandioses de l'histoire de la manière la plus inexacte et la plus grotesque, et s'enivrer des bruyans applaudissemens d'une foule ébahie : pas une voix ne s'est élevée pour mettre à nu la base fragile et menteuse sur laquelle était élevé cet échafaudage de grandes phrases, de sentences doctrinales, d'histoire traîtreusement défigurée. Tandis que l'Allemagne dévoile ses innombrables trésors à quelques heureux profanes, elle reste lettre close pour les enfans de l'Eglise, auxquels toutefois le mouvement intellectuel de nos voisins devrait être moins étranger qu'à tout autre.

N'est-ce point, en effet, l'Allemagne qui a vu naître dans son sein cette *réforme* du seizième siècle, fruit hideux de l'ignorance et de la corruption des âges passés ; cette réforme qui, après avoir couvert de ruines l'Europe presque tout entière, après avoir sapé toutes les doctrines religieuses et sociales, en est réduite aujourd'hui à déchirer son pro-

pre sein, à se suicider par les conséquences extrêmes et inévitables de son étroit égoïsme? Chez nous, le protestantisme essaie encore de se poser en face de la chaire du prince des Apôtres; il voudrait faire accroire à un principe de vitalité, de force, à un avenir brillant. Pour le confondre, c'est sur le terrain classique de la réforme elle-même qu'il faut se transporter; c'est par l'étude consciencieuse de la littérature protestante dans les vastes états de la Confédération, qu'il est possible de saisir sa véritable physionomie, de comprendre le mal profond qui le ronge, de l'exposer à tous les regards dans sa hideuse décrépitude. Il faut démontrer que tout ce qu'il y a de nos jours de grand, de judicieux parmi nos frères séparés, rend hommage à la doctrine impérissable de l'Eglise. Si les Grégoire VII, si les Innocent III trouvent d'intrépides apologistes, de preux défenseurs, c'est parmi les professeurs de l'université luthérienne de Halle qu'il faut aller chercher l'un, et l'autre parmi les ministres zwingliens de Schaffhouse : tant est grande la puissance de la vérité, tant est prompte la justice divine qui va prendre ses exécuteurs dans les rangs de ses plus intraitables adversaires!

Mais si, pour combattre avec avantage la réforme, la connaissance et l'étude des auteurs allemands est indispensable; il est une autre branche de cette littérature exotique qui a les plus grands droits à notre vive sympathie, c'est celle de nos propres frères, c'est la littérature catholique elle-même, littérature inépuisable, qui mérite d'être connue, afin de pouvoir être utilisée dans notre belle patrie pour la défense des intérêts sacrés de notre sainte Eglise.

Pour atteindre ce double but, dont nous ne pouvons ici que tracer une esquisse incomplète et rapide, les directeurs de l'*Université catholique* ont pris les mesures les plus consciencieuses. Une *Revue germanique* sera, désormais, comprise dans le large cadre de la science religieuse dont ils ont tracé les lignes dans leur journal. Cette amélioration sera une preuve du vif intérêt qui les anime pour la cause sublime dont ils sont les représentans. Science catholique, dans l'acception la plus vraie de ce mot, c'est leur devise, et toujours ils lui seront fidèles. Sans s'arrêter aux étroites distinctions de pays, de langue, de mœurs, ils ne voient que l'Eglise universelle, sa gloire et sa prospérité.

Dans la crainte de paraître faire des promesses trop grandes, les directeurs de l'*Université catholique* se bornent à présenter les futurs travaux de la *Revue allemande* sous l'aspect le plus simple et tels qu'ils en conçoivent dès à présent la réalisation bien assurée. Déjà des mesures sont prises pour arriver à une connaissance exacte de toutes les productions importantes qui surgiront dans le domaine littéraire des diverses communions entre lesquelles les peuples germains se trouvent partagés. Les recueils scientifiques des différens partis feront, avec l'acquisition de tous les ouvrages marquans, la base des articles à fournir par la *Revue*. En outre, plusieurs savans distingués de l'Allemagne ont promis un concours d'autant plus actif que, depuis nombre d'années, ils ont appelé de tous leurs vœux une création aussi utile que celle que l'*Université catholique* vient d'entreprendre.

Dans la critique des ouvrages nouveaux, on aura toujours soin de faire connaître la manière dont ils ont été jugés dans le pays même, par les divers organes les plus accrédités de la presse scientifique. Suivant l'occurrence et la nature des matières, on empruntera le fond même des articles aux meilleurs recueils allemands, qu'on reproduira par une traduction fidèle.

La *Revue germanique religieuse*, comme le titre l'indique assez, a pour seul objet de ses recherches et de ses travaux les productions religieuses, avec tout ce qui s'y rattache : elle comprendra quatre séries distinctes.

La première, consacrée aux *sciences théologiques* proprement dites, aura à s'occuper des ouvrages dans lesquels sont traités le dogme, la morale, l'Ecriture sainte, l'histoire et la discipline ecclésiastique, les antiquités chrétiennes, l'éloquence sacrée, le droit canon.

La seconde comprendra la *partie esthétique* et purement *morale* de cette littérature : les livres d'édification, les sermons, les nouvelles, etc., seront l'objet de cette série.

La troisième s'occupera des principaux *recueils littéraires*, ainsi que des *journaux religieux* publiés en Allemagne.

La quatrième, enfin, aura à rendre compte des *ouvrages relatifs à l'instruction élémentaire et supérieure.* Ouvrages de pédagogie, cours universitaires, lycées, colléges, journaux d'instruction publique, etc.; tout cela aura sa place naturelle dans cette dernière catégorie, laquelle ne sera pas la moins intéressante.

Les premiers travaux de la *Revue* auront pour objet l'examen de quelques ouvrages destinés à exercer sur l'avenir de la littérature religieuse une influence salutaire et durable, parce qu'elle est basée sur une appréciation plus juste de certains faits sociaux des siècles passés. L'*Histoire de Grégoire VII* par Voigt; celle d'*Innocent III* par Hurter; *Gerbert ou Sylvestre II* par le docteur Hock; *Athanase le Grand et son siècle* par M. Moehler, le célèbre auteur de la *Symbolique;* l'*Histoire des grands hommes d'Allemagne depuis la réformation*, par Adolphe Menzel; la *Mystique* de Gœrres; les *OEuvres de Bintherim;* les ouvrages historiques du docteur *Fraudenmeyer*, ceux du docteur *Dollinger*, les tendances réorganisatrices de l'Université de Munich, etc., telles seront quelques unes des principales manifestations de l'époque sur lesquelles la *Revue* s'est imposé la tâche d'appeler l'attention des lecteurs religieux en France.

La rédaction de la *Revue germanique religieuse* sera confiée à M. L'ABBÉ AXINGER, *chanoine honoraire d'Evreux.* Une connaissance approfondie de la langue allemande, des voyages fréquens en Allemagne, une notion exacte de la situation religieuse de ce pays, une correspondance étendue, des relations amicales avec plusieurs des hommes les plus célèbres de l'époque; voilà les qualités et les ressources qui rendent cet ecclésiastique bien propre à conduire à bonne fin une entreprise toute dans l'intérêt de la religion et de la science.

Les directeurs de l'*Université catholique* s'estimeront heureux s'ils parviennent à rendre plus générale la connaissance des grands travaux entrepris par les esprits éclairés et laborieux de l'Allemagne; ils croiront surtout avoir rempli une mission glorieuse et éminemment catholique, lorsqu'ils verront dans leur propre pays un plus grand nombre de littérateurs religieux faire de ces beaux modèles une étude spéciale et les faire passer dans notre langue, pour servir aux progrès de la science ecclésiastique dans notre propre patrie.

---

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

### TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE; par P.-J. FERRAND.

L'histoire se compose de trois élémens : l'exposé du fait, ses causes et ses résultats, sa date. Le premier appartient à l'histoire proprement dite; le second à la philosophie de l'histoire; le troisième à la chronologie. L'histoire et la philosophie se sont tendu la main, et fortes du secours mutuel qu'elles se prêtaient, ont produit d'admirables ouvrages. La chronologie seule est restée stationnaire et n'a fait aucun progrès. Des hommes d'un haut savoir ont cependant cherché à lui rendre la place qu'elle doit occuper parmi les sciences. Ils ont imaginé un nombre incroyable de systèmes, tous également certains et démontrés par des faits, au dire de leurs auteurs; mais de nouvelles observations ne tardaient pas à prouver qu'ils étaient plus ou moins entachés d'erreurs, plus ou moins éloignés de la vérité. Aussi, malgré leurs travaux, nous sommes encore à peu près dans la même ignorance. M. Ferrand nous paraît avoir été plus heureux ou plus habile que ses devanciers, et son tableau, qui le place au rang des meilleurs chronologistes, mérite un examen sérieux.

Il a pris pour point de départ la naissance du Christ, ou plutôt l'année de l'ère chrétienne qui est réputée celle de sa naissance, et il a divisé son tableau en deux parties : la première comprend tous les temps qui ont précédé cette naissance; la deuxième tous ceux qui l'ont suivie. De là résulte un avantage précieux, celui de ne pas entacher de faux la chronologie de tous les peuples qui ont vécu avant le Christ, ce qui serait probablement arrivé si l'auteur avait pris pour point de départ l'époque tou-

jours contestable de la création du monde. Cette méthode, d'ailleurs connue, est encore trop peu généralement adoptée.

M. Ferrand remonte jusqu'à la création l'échelle chronologique qu'il a construite. Nous n'examinerons pas s'il devait adopter le chiffre des Septante, ou, comme il l'a fait, celui de la Vulgate pour la période antédiluvienne. Cette question n'est d'aucune utilité, puisqu'il s'agit de temps pour lesquels les monumens profanes manquent totalement. Il n'en est pas de même pour la période postdiluvienne. L'époque du déluge intéresse fortement l'histoire profane. Elle ne peut être computée qu'à l'aide des textes sacrés, et on sait les différences qu'ils présentent. Les Septante comptent du déluge à l'Exode 1755 ans; les Samaritains 1445 ans; la Vulgate 1015 ans seulement. Ce n'est pas ici le lieu de chercher quel est celui des textes auquel il faut donner la préférence. La version des Septante a été adoptée par saint Luc et par les plus savans pères de l'Église; elle est d'ailleurs la seule qui puisse expliquer les traditions profanes. M. Ferrand l'a fidèlement suivie, et a placé le déluge en 3343 av. J.-C., ce qui lui a permis de donner la chronologie de tous les peuples sans la mutiler, comme l'avaient fait les chronologistes avant lui. C'est là un immense résultat, et nous nous empressons de le constater. Nous ferons aussi remarquer les heureux synchronismes que présente sa liste sacrée. Abraham est contemporain des premiers Hyksos et de Ninus; Joseph est ministre sous les rois hyksos Apachnas, Apophis, Janias. Les Hébreux habitent l'Égypte, lorsque le pharaon Amosis-Tethmosis, *rex novus* pour eux, suivant l'expression de la Bible, les réduisit en captivité après avoir expulsé les Hyksos. Enfin l'Exode a lieu en 1590, et Sésostris, qui a commencé sa course victorieuse en 1565, ne rencontra pas les Hébreux cachés alors dans le désert de l'Arabie sous la conduite de Moïse. Jusque là tout est bien, et la liste même du savant éditeur de l'Art de vérifier les Dates ne peut être comparée à celle-ci; mais nous ne pensons pas que la partie qui embrasse les temps écoulés depuis l'Exode jusqu'à la fondation du temple, soit à l'abri de la critique. Il était nécessaire d'abréger de quelques années le système de Des Vignoles, et bien que le chiffre 1362 qu'il indique comme celui de la première servitude s'accorde avec le voyage de Sésostris, on admettra difficilement que l'Écriture ait appelé Mohabites un peuple dont les Hébreux savaient parfaitement le nom. Nous partageons en cela l'opinion de M. Ferrand, mais nous croyons qu'il a mal abrégé les calculs de Des Vignoles. Il fallait placer l'Exode en 1593, et il n'y aurait eu que 50 ans à en retrancher. On les eût obtenus en comptant une seule fois la dernière année d'un règne et la première du règne suivant, en retranchant les 20 ans d'anarchie que Des Vignoles met en 1112 sans d'assez fortes preuves, et en ne comptant que 54 ans pour la servitude de 1212 et pour le gouvernement de Samson. La liste corrigée selon nos calculs serait :

1593 — .... Exode,
1553 — Josué.
1531 — Anarchie.
1514 — Première servitude.
1507 — Othoniel.
1468 — Deuxième servitude.
1451 — Ahod.
1372 — Troisième servitude.
1353 — Debora.
1314 — Quatrième servitude.
1308 — Gédéon.
1269 — Abimelech.
1267 — Tolah.
1245 — Jaïr.
1224 — Cinquième servitude.
1207 — Jephté.
1202 — Abesan.
1196 — Ahïalon.
1187 — Abdon.
1180 — Sixième servitude.
1147 — Samson.
1128 — Héli.
1089 — Samuel.
1078 — Samuel et Saül.
1051 — Saül seul.
1040 — David.
1001 — Salomon.

La chronologie profane présentait de plus graves difficultés. M. Ferrand les a résolues avec bonheur. Il a fait preuve d'une vaste érudition et d'un travail consciencieux qui n'est presque plus de notre temps. Son système a un grand mérite d'ensemble. Tout se lie et s'enchaîne; ses listes marchent bien, sans efforts, sans frottemens.

Le tableau des dynasties chinoises est tiré du Traité de la Chronologie chinoise composée par le P. Gaubil, et de l'Histoire de la Chine par le savant orientaliste M. Pauthier. Il présente son synchronisme auquel nous attachons peu d'importance, mais qui ne laisse pas d'exciter la curiosité. Une seule erreur s'est glissée dans ce tableau : le fondateur de la dynastie des Han ne conserva pas en montant sur le trône le nom de Lieou-pang, il prit celui-ci de Taï-tsou-kao-hoang-ti, et le nom de ses neuf successeurs est précédé du mot Hiao.

Pour la chronologie égyptienne, M. Ferrand a seulement indiqué les noms et la durée des quatorze premières dynasties, et a suivi l'opinion de la plupart des chronologistes qui les font régner simultanément, mais il a donné la liste complète des dynasties suivantes depuis l'an 2300 av. J.-C. Il l'a prise dans Manethon; et se servant habilement des travaux de MM. Letronne, Champollion et Rosellini, il lui a imprimé un caractère de certitude qui mérite toute confiance.

La chronologie assyrienne n'offrait pas moins de difficultés. Les historiens et les chronologistes ne s'accordent ni sur l'époque de la chute de Sardanapale, pour laquelle ils indiquent six chiffres différens, ni sur le nombre des rois assyriens, ni sur la durée de leurs règnes. Nous pensons que M. Fer-

rand fixe à peu près les incertitudes à cet égard. Il a publié la liste de Jules l'Africain, intercalé avant Teutame les quatre rois supprimés par Eusèbe, et placé avec Ktesias la chute de Sardanapale en 900. Cette opinion est hardie; mais de graves raisons et d'heureux synchronismes militent en sa faveur. Dans ce système, Teutame règne pendant le temps de la guerre de Troie; Ninus, contemporain d'Abraham, règne 1000 avant cette guerre; Bélus fait la conquête de Babylone dans l'année même où les descendans des Djemchid en sont expulsés d'après la tradition du Chah-Nameh.

Il nous est impossible de continuer cette discussion; elle nous entraînerait au delà des bornes que nous sommes forcés de nous prescrire. Nous nous contenterons de dire que M. Ferrand a presque toujours puisé aux meilleures sources et choisi avec sagacité dans les travaux de ses devanciers les parties qu'ils avaient traitées avec le plus de succès. Il a donné pour la Perse la chronologie du Chah-Nameh publiée par Klaproth; pour le royaume de Babylone, celle de M. Lenormand; pour les royaumes de Troie, de Lydie et de Phrygie, les listes de Fréret en les diminuant de 10 ans, parce que ce savant place la prise de Troie en 1280, tandis qu'elle doit l'être en 1270; pour les petits états de la Grèce, la liste de Larcher en les corrigeant à l'aide des travaux plus récens de MM. Petit-Radel, Raoul-Rochette, Poirson et Cayx; pour l'empire romain, la liste de l'Art de vérifier les Dates; pour l'Arménie, celle de M. H. Martin; pour l'Égypte sous les Lagides, celles de Champollion-Figeac et de M. Letronne; pour l'histoire moderne, il a consulté l'Art de vérifier les Dates, de Guignes, Klaproth, Koch, Schœll, MM. Guizot, Thierry, Poirson et Cayx, etc., etc. On pourrait donc dire que le Tableau Chronologique de M. Ferrand n'est pas l'ouvrage d'un seul; que les plus savans historiens et que nos plus illustres professeurs y ont apporté leur part de travail, et que cet heureux concours a produit un système qui ouvre une voie sûre dans le mystérieux dédale de la chronologie.

Aussi nous solliciterons en sa faveur la bienveillance du Conseil royal de l'instruction publique. Il serait utile aux jeunes gens d'avoir un tableau qui, en leur présentant l'histoire dans tout son ensemble, mette de la liaison dans leurs diverses études et les rattache solidement à un seul tout. Ils ont besoin surtout d'avoir sous les yeux un tableau dans lequel la chronologie soit isolée de l'histoire et dont le système mette fin aux contradictions et aux erreurs graves dont sont remplies la plupart des histoires qu'ils ont dans les mains.

Nous ne croyons pas inutile de faire remarquer que les planches ont été confiées à un graveur habile, elles sont aussi enluminées avec soin, et l'extrême modicité du prix ferait peu soupçonner la beauté de l'exécution matérielle des tableaux.

---

LES ANCIENNES TAPISSERIES HISTORIQUES, reproduisant les monumens de ce genre les plus remarquables qui soient restés du moyen âge en France et à l'étranger, ouvrage exécuté sur les dessins de VICTOR SANSONETTI, ancien élève de M. INGRES, accompagné d'un texte explicatif, par ACHILLE JUBINAL, membre de la Société des antiquaires de France.

Pour peu qu'on veuille étudier avec soin l'histoire des arts, on voit que de tout temps la laine et la soie ont servi à retracer les mystères de la religion, ou à rappeler les hauts faits et la gloire des héros. Ainsi, pour ce qui concerne la France, dès les premières époques de la monarchie nous trouvons la fabrication des tissus historiés en grande faveur. Grégoire de Tours, le père de notre histoire, parlant de l'église de Saint-Denis, rapporte qu'on y voyait des tapisseries *brodées en or et garnies de perles*. Frère Jacques Doublet nous apprend que la reine Berthe tissait de ses propres mains des sujets représentant la gloire de sa famille, et nous possédons encore la tapisserie de Bayeux, merveilleuse épopée à l'aiguille, qui remonte au onzième siècle, et dont la tradition attribue à la fois la confection aux mains d'une grande reine, d'une grande impératrice, et aux ordres d'un grand évêque.

Plus près de nous, c'est-à-dire aux douzième, treizième et quatorzième siècles, il est souvent fait mention, dans nos chroniques, de tapisseries à personnages, dont la plupart sont malheureusement perdues aujourd'hui. Parmi celles que nous devons regretter surtout, nous citerons les belles pages historiées qui formaient la tente de saint Louis en 1270, devant Tunis, et qui, tombées au pouvoir des Sarrazins, ont disparu depuis 1535, époque à laquelle elles furent rapportées d'Afrique par Charles-Quint. Nous avons gardé également du quatorzième siècle le souvenir d'un bon nombre de ces fragiles monumens, dont les sujets prouvent qu'à cette époque où la peinture à l'huile n'était pas encore née, toute notre histoire romanesque avait été traduite en laine ou mise en couleur sur la soie.

C'est ainsi que nous voyons dans l'inventaire des richesses du roi Charles V, qu'il possédait, entre autres *tappiz imagez*, ceux de la vie de *saint Theseus*, du *saint Graal*, de *Flourence*, de *Roume*, d'*Amis et Amie*, de *Bonté et de Beaulté*, des *Septs péchez mortels*, des *Neuf Preux*, de *Godefroi de Bouillon*, de *messire Yvans*, etc., etc.

Au quinzième siècle, les monumens du genre de ceux que nous éditons abondent. Le luxe des cours de Bourgogne, de France, consiste à étaler de l'or, des bijoux, de riches armures et les produits historiés qui sortent des manufactures de Flandre. Aussi nous est-il parvenu de cette époque beaucoup plus de tapisseries que des siècles antérieurs. Parmi ces dernières, il faut citer comme les plus remarquables, celle que conserve au château des Aygalades, près de Marseille, le comte Jules de Castellane, et qui représente le mariage de Charles VIII

et d'Anne de Bretagne; celle qui est au Louvre, et où sont reproduits les miracles de saint Quentin; celles de Nancy et de Berne, prises sur Charles-le-Téméraire; celles de l'abbaye de la Chaise-Dieu, dont les dessins ont été fournis par M. Anatole de Planhol, jeune artiste d'un grand talent, ancien élève de l'école polytechnique; celles de la cathédrale de Reims, de l'église de Nantilly à Saumur, etc.

Le seizième siècle ne sera pour notre collection ni moins intéressant ni moins fécond. La tapisserie de Dijon, qui représente le siége de la ville en 1513, par les Suisses; celle de la cathédrale d'Aix; celle de Valenciennes, qui offre aux regards un magnifique tournoi du temps de l'empereur Maximilien; celles du Louvre, représentant des chasses de cour exécutées d'après les cartons de Lucas de Leyde; des sujets pieux traités d'après les dessins de Raphaël, etc., etc., composeront la part que tiendra dans le recueil des tapisseries historiées, la brillante période de l'histoire de nos arts.

Inutile de faire remarquer les avantages nombreux que cet ouvrage offrira aux peintres, aux sculpteurs, aux historiens, aux érudits, en mettant au jour pour la première fois les curieuses pages de laine dont la plupart sont uniques, qui gisent çà et là dans nos hôtels-de-ville et dans nos églises, abandonnées à tous les hasards et à toutes les intempéries. Il suffira de dire que chacune d'elles est contemporaine de l'époque qu'elle représente; que toutes reproduisent fidèlement chaque siècle avec ses armes, ses meubles, ses costumes, son architecture, sa physionomie et son langage même, au moyen des légendes qui les accompagnent. Notre collection ne sera pas moins importante, comme étude du dessin et de la couleur durant le moyen âge. Les éditeurs donneront, en effet, les monumens avec leurs défauts ainsi que leurs qualités, sans rectifier les uns ni modifier les autres; en outre, leur collection ne devant contenir aucun monument dont l'original n'existerait plus, on pourra être assuré d'avoir, à l'aide de l'édition enluminée, une reproduction aussi exacte que possible du coloris actuel des originaux, ainsi que des divers tons de peinture que nos aïeux employaient dans leurs tableaux en laine.

Quant au texte, il contiendra toutes les explications artistiques, philologiques, etc., nécessaires à la complète intelligence de chaque sujet, et sous tous les rapports, cette deuxième partie du livre promet de répondre à la première.

En un mot, l'ouvrage en question s'offre comme *une histoire des beaux-arts au moyen âge, par les tapisseries.*

Sept livraisons des anciennes tapisseries historiées sont en vente, contenant les tapisseries de Nancy, de Bayeux, de Dijon, de Bayard, de Valenciennes, du Louvre, etc.

---

### ANNALES DES SCIENCES RELIGIEUSES DE ROME.

*Numéro de novembre et décembre 1837.*

I. Sixième conférence de Mgr. Wiseman, *sur les sciences naturelles;* seconde partie. Preuves géologiques de l'existence d'un déluge; unité du déluge.

II. Examen de l'histoire de la philosophie allemande depuis Hegel; par le baron Barchou de Penhoën : première partie.

(Savant résumé des erreurs de la philosophie moderne de l'Allemagne en général, et de celle de Kant en général.)

III. Dissertation du P. Perrone, de la compagnie de Jésus, sur la *Symbolique* de Mœhler; traduite par F. Lachat.

(Les Annales avaient déjà donné l'analyse de ce beau travail qu'ils publient aujourd'hui en entier, et où l'on voit, comme nous l'avons dit, le premier théologien de l'Allemagne, jugé par celui qui passe pour un des premiers de Rome.)

IV. Examen du voyage en Arabie Pétrée de M. Léon de Laborde; par M. Mazio.

(L'auteur de l'article énumère les importantes confirmations de la vérité des livres saints, qui se trouvent dans les travaux de notre jeune et courageux compatriote.)

*Académie de religion catholique à Rome.*

Dissertation du R. P. Pauli, abbé des Chanoines réguliers de Latran, en réponse aux assertions de M. Lerminier, contre la vérité de l'Église.

Analyse de quatre conférences tenues par Mgr. Wiseman, dans les appartemens de feu le cardinal Weld, sur les cérémonies de la semaine sainte, à la chapelle Sixtine, considérées dans leurs rapports avec l'art, la musique, l'histoire et la religion elle-même.

Nécrologie de M. Giovene, archiprêtre de Molfetta.

— De M. Nerbot, professeur à l'Université de Tubingue.

— De l'avocat romain Giacinto Amici.

Bibliographie religieuse, Allemagne. (Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, dirigées par M. Bonnetty.)

Hollande.

Angleterre.

---

### LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

*Livraison de décembre 1837.*

I. Sur la source de l'orgueil rationaliste qui caractérise notre époque.

II. Sur la juridiction des procès matrimoniaux des catholiques, dans le diocèse de Hildesheim.

(On voit, dans cet article, que les droits des ca-

tholiques, garantis par les traités, ne sont guère mieux observés dans le Hanovre qu'en Prusse.)

III. Du livre intitulé : Examen des préjugés contre l'Église catholique; par un laïc protestant.

(Réflexions sur un de ces merveilleux hommages que la justice arrache si fréquemment, de nos jours, en Allemagne du moins, aux héritiers de ceux qui ont brisé l'unité de la société chrétienne.)

IV. Lettres de divers missionnaires américains, écrites à un des directeurs du *Catholique*.

V. Considérations sur la célébration de la fête et du jour de naissance des souverains.

(On y flétrit avec raison la servilité idolâtrique des discours tenus par le clergé, à cette occasion, dans certaines parties de l'Allemagne catholique.)

Revue littéraire. 1. Les Fêtes de l'année Chrétienne; par M. Nickel, régent du séminaire de Mayence.

2. De arcani disciplina, quæ antiqua in Ecclesia in usu fuit, scripsit A. Toklot, S. th. doctor et coloniensis parochus, 1836.

3. Conférences du diocèse d'Augsbourg, 4e volume, 1837.

4. De la négligence du salut; par Conrad Tanner, abbé d'Einsiedeln, nouvelle édition.

5. Introduction à la pratique de la prédication; par M. J. Herz, doyen de Sigmaringen, 1835.

6. D. Calmet, sur les apparitions; traduction allemande, 1837.

7. L'Université Catholique, livraison de septembre.

Appendice. Nouvelles ecclésiastiques. On y lit la description très intéressante de la pompe populaire avec laquelle la ville de Cologne et les environs ont célébré la fête de saint Ursule, le 22 octobre dernier, sous les auspices de l'archevêque Clément-Auguste, un mois précisément avant son arrestation.

*Livraison de janvier* 1838.

I. Sur l'éducation du clergé de notre époque.

II. Observations sur la dogmatique catholique.

III. Sur les confréries.

IV. Explication du texte de la 1re épître aux Corinthiens, c. VIII, v. 6, relative à la relation du Père et du Fils avec la Création.

Revue littéraire. 1. *La Mystique Chrétienne*, par J. Goerres; 2 vol., 1836 et 37.

(Analyse assez détaillée du dernier ouvrage de ce grand et célèbre écrivain, qui a produit une profonde impression en Allemagne, et dont une traduction française serait fort à désirer. C'est l'histoire et l'examen méthodique de tous les faits surnaturels de la vie des Saints.)

2. Exposition historique de la relation entre l'État et l'Église, jusqu'à Justinien; par C. Riffel, professeur de théologie à Giessen. 1836.

3. *De Imitatione Christi*, avec des traductions italienne, espagnole, française, allemande, anglaise et grecque, et des notes par J. B. Weigl, chanoine et official de Ratisbonne. 1837.

(L'auteur des notes croit pouvoir prouver que Jean Gerson, abbé de Verceil, que M. de Grégory a établi comme auteur du chef-d'œuvre en question, était de Rohrbach en Bavière : ceci expliquerait les tourures germaniques de l'original, qui l'ont fait pendant si long-temps attribuer à Thomas, à Kempis.)

4. Principe historique du Christianisme; par F. A. Staudenmayer, professeur de théologie à Giessen.

5. Le Christ est la clef de David ou la sagesse des Psaumes; par le P. Henri Gossler, mineur observantin à Paderborn. 1835.

(C'est une paraphrase remarquable du Psautier, par un religieux que son éloquence et sa piété ont rendu très populaire en Westphalie, et qui, avant d'entrer dans l'arche de saint François, était protestant et magistrat.)

6. Plusieurs livres de prières et d'éducation.

7. *L'Université Catholique*, livraison d'octobre.

Appendice. Nouvelles religieuses, curieux extraits des journaux allemands de diverses couleurs, sur l'affaire de Cologne.

Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs un nouveau recueil intitulé : *La France contemporaine*, publié à des époques indéterminées; par M. Auguste Siguier [1]. Au milieu de discussions étrangères aux sujets que traite l'*Université*, nous avons remarqué et admiré l'expression courageuse d'un catholicisme profond et raisonné, appliqué aux questions les plus importantes de l'ordre social et intellectuel.

[1] Prix de chaque livraison, 1 fr.; chez Achille Philippe, rue de Cléry, n° 28.



# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 27. — Mars 1838.

## Sciences Sociales.

## COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

NEUVIÈME LEÇON (1).

La famille a commencé avec la première association spirituelle ; car, abstraction faite de toute preuve historique, il suffit du seul raisonnement pour reconnaître que l'on ne peut attribuer la moindre puissance civilisatrice aux cultes qui ne règlent ni les rapports de l'époux avec l'épouse, ni ceux du père avec les enfans. La première famille donc s'est organisée sans le concours de la législation humaine, par la seule vertu de la législation divine ; et cependant elle avait une hiérarchie, une administration, et, comme elle était instituée dans un but spécialement terrestre, elle présentait tous les caractères dont le développement, sur une plus vaste échelle, devait déterminer plus tard la nationalité des plus grands peuples. Ainsi, elle appartenait à l'ordre légal par ses fonctions et son organisation, à l'ordre légitime par son origine ; et dès lors nous pouvons même, *à priori*, la considérer comme ayant été la transition naturelle et nécessaire de celui-ci à celui-là. Or, dans la solitude de son indépendance, la forme sociale de la famille est évidemment la forme sociale *unitaire*. Elle professe la foi de son chef et le reconnaît pour son souverain ; il est le pontife et le monarque du foyer domestique, et les deux pouvoirs concentrés entre ses mains ont les mêmes limites territoriales. Que si l'on supposait, après avoir admis l'inadmissible hypothèse d'un état de nature antérieur à toute croyance religieuse, la coexistence de plusieurs individus sortis ensemble du sein de la barbarie universelle, il faudrait bien avouer que le fait révélateur auquel ils doivent le *hasard* de leur sociabilité, n'a pas été le même pour tous, ou que du moins ils n'en ont pas tiré les mêmes conclusions, déduit les mêmes dogmes et les mêmes préceptes moraux. Alors, il y aurait eu tout d'abord autant de religions différentes que de couples, parce que les convictions de la femme tombée au dernier degré possible de son abaissement, ne pouvaient être autres que celles de son mari; et cette divergence, aigrie par le souvenir d'une hostilité récente, devait les disséminer sur la surface de la terre encore déserte. Ainsi, au lieu d'un Adam unique et véritable, on en rêvera plusieurs, et cependant rien ne sera changé dans les lois du développement de la famille antique.

Seule ou simplement isolée, elle augmentera en nombre, et les rameaux de la tige commune deviendront des tiges à leur tour. Cependant, le grand aïeul dominera leur multitude, et il exilera en sa qualité de pontife, ou punira plus

(1) Voir le n° 22, t. IV, p. 246.

sévèrement, en sa qualité de roi, le fils désobéissant, le frère assassin de son frère. Au dessous de lui et au dessus de leurs enfans, seront les pères dont il est le père, prêtres et administrateurs comme lui, bien qu'ils relèvent de sa magistrature et de son sacerdoce, et reconnaissent la suprématie du double caractère dont il est revêtu. Mais après sa mort, il y aura disjonction nécessaire, et le pontificat suprême, seul gage concevable d'union au sein d'une race qui n'a point encore d'ordre légal, se séparera de la paternité universelle, éteinte avec le premier homme. Cette haute dignité, cette suzeraineté spirituelle était trop dans les besoins de l'humanité naissante, pour que l'ordre légitime ne la formulât point. Le patriarchat devait donc apparaître, et cette institution fut le commencement d'une nouvelle ère, parce qu'elle renfermait les principes d'une organisation sociale essentiellement différente de celle qui l'avait précédée.

Représentant du père de la grande famille, et à ce titre investi d'un sacerdoce plus excellent, le patriarche, au degré où sa suprématie était respectée par les rejetons de la souche commune, fut, si nous osons ainsi le dire, le pape de l'humanité au berceau, et la forme sociale catholique succéda à la forme sociale unitaire. En effet, chaque famille se forma bientôt en tribu, d'où sortirent avec les années d'autres tribus, régies, quant à leurs intérêts temporels, par leurs chefs respectifs. Mais celles qui restèrent fidèles à leurs croyances, reconnurent un chef central et spirituel, chef qui, lui-même, avait autour de son propre foyer, une action terrestre et analogue à celle des autres pères. Cette transformation, dans la mesure que nous avons indiquée, paraît d'autant plus vraisemblable, que les hommes parlaient encore la même langue; et qu'ainsi, les traditions dont le patriarche était le dépositaire, ne pouvaient que difficilement s'altérer ou se perdre, tant que l'accroissement excessif de la population n'avait pas contraint les plus aventureux à aller chercher au loin avec de nouvelles terres de nouvelles destinées. Nous sortirions du domaine de l'économie sociale, si nous entreprenions de démontrer que la parole est un bien donné et non un bien acquis. Nous sommes tenus de la prendre pour un fait inséparable de l'existence du genre humain, et nous avons encore moins le droit d'examiner s'il a fallu un cataclysme intellectuel, un déchirement soudain, pour la rendre diverse dans la postérité du même couple, ou s'il suffit d'une longue séparation entre les rameaux de la même tige pour expliquer ce qu'il y a de radicalement distinct dans la construction des langues mères, d'où procèdent toutes celles en usage aujourd'hui. Mais, quoi qu'il en soit, l'identité du langage primitif, aussi long-temps qu'elle se conserva, fut un moyen d'unité religieuse, dont la puissance ne saurait être méconnue, et le récit de Moïse montre clairement toute son efficacité. Rien n'indique en effet qu'avant le prodige de Babel, les erreurs de l'intelligence aient été complices de l'effroyable corruption punie par le déluge. Des abominations plus grandes que l'idolâtrie elle-même, souillèrent alors notre coupable planète. Les contemporains de Noé ne doutaient pas, ne niaient pas : ils croyaient comme croient les démons; et ils péchèrent comme eux.

La suprématie spirituelle du patriarche, par cela même qu'elle planait sur l'autorité sacerdotale des autres pères de famille, était de nature à exciter de vives jalousies, et à soulever les passions déjà impatientes du joug de l'ordre légitime. Les grands vassaux de cette féodalité spirituelle ne résistèrent pas tous au désir de posséder une juridiction pleinement indépendante. A travers les nuages dont s'enveloppe l'écrivain sacré, on voit apparaître deux races, celle de Caïn et celle de Seth. La première mauvaise, et qui finit par s'assimiler, parmi les membres de l'autre, tous ceux qui firent cause commune avec elle, en refusant de reconnaître, il est du moins permis de le supposer, la suprématie sacerdotale des patriarches, légitimes successeurs du premier successeur d'Adam. L'importance évidemment attachée plus tard au droit d'aînesse, l'investiture de ce droit par la bénédiction du père, et cette investiture souvent refusée au premier né, donnent quelque probabilité à l'opinion que nous énonçons ici. Sans

doute ce schisme ne fut ni le principal crime des anté-diluviens, ni la cause immédiate de la catastrophe qui les perdit. Mais à ne consulter que le cours naturel des choses, il est difficile de ne pas croire que le triomphe de leurs penchans vicieux se révéla d'abord par une séparation. Ils errèrent volontairement sur la question d'autorité, et le protestantisme, sous sa forme la plus nue, et par conséquent la plus complète, commença par eux.

La famille sauvée dans l'arche se trouvant dans les mêmes conditions que celle d'Adam, dut se développer d'après le même mode. Noé fut le grand-prêtre, et le roi de ses fils et des fils de ses fils. Après sa mort, la souveraineté temporelle se sépara du sacerdoce suprême, et la forme sociale catholique remplaça la forme sociale *unitaire*. Il est vraisemblable que le châtiment terrible infligé aux prévaricateurs de l'ancien monde, donna, par les souvenirs qu'il avait laissés, une certaine stabilité à l'institution nouvelle, puisque, malgré la faute de Caïn, le genre humain, ou, si l'incrédule l'aime mieux, l'espèce à laquelle nous appartenons, ne paraît avoir obéi, en se disséminant sur la face du globe, qu'aux nécessités créées par son accroissement numérique. Cette disposition n'impliquait pas, du moins d'une manière fatale, le fractionnement de l'association spirituelle, qui comprenait alors toute l'humanité, les mauvais comme les bons. Seulement, nous pouvons conjecturer que la corruption était déjà grande, car la confusion de Babel fut le châtiment d'un projet arrêté en commun, et coupable devant Dieu. Dès lors, les familles séparées bien plus par la parole que par les lieux où elles furent s'établir, devinrent étrangères les unes aux autres; et quand même les croyances ne se seraient pas altérées, on aperçoit déjà que la suprématie patriarchale devait être méconnue de ceux pour qui la voix du patriarche était devenue inintelligible. Le système social unitaire reparut donc, et il y eut vraisemblablement autant de patriarches qu'il y avait de langues. Mais les successeurs de ces chefs spirituels ne représentaient chacun qu'une faible fraction de l'homme collectif. Leur titre ne remontait pas d une manière évidente au pouvoir révélateur, et par conséquent leur autorité dut être peu respectée des lignes collatérales qui se formaient graduellement. Pendant que les uns perdaient toute influence dans le flux et le reflux des migrations et des conquêtes, les autres devaient s'efforcer d'étendre sans cesse celle qu'ils possédaient encore, et leur intérêt évident (nous parlons de ceux chez lesquels la connaissance de l'ordre légitime primitif s'était obscurcie), était de séparer complétement tous les dévoués du sacerdoce de la paternité, comme déjà le pontificat suprême en avait été détaché par l'institution du patriarchat. Des prêtres nommés par eux au lieu de l'être par nature, convenaient bien mieux à leur ambition, et la période des sacerdoces *institués* précéda, si notre théorie a quelque vérité, la grande période de l'idolâtrie.

Cependant, cette seconde altération de l'élément sacerdotal ne s'opéra partout, ni à la fois, ni d'une manière uniforme. De même que dans la ligne restée la plus fidèle au culte primitif, il y avait des hommes auxquels le Dieu vivant et véritable accordait une faveur spéciale et visible, qui étaient revêtus d'un pouvoir spirituel donné directement; de même dans les autres lignes, il y eut des imposteurs, prétendus inspirés, qui se posèrent pontifes, et firent ratifier par la crédulité de la tribu cette détestable usurpation. Un nouvel ordre de prêtres reçut encore de cette manière ou se donna une mission indépendante de la paternité, et la remplaça dans toute l'étendue de la juridiction qui, d'abord, lui avait appartenu. Les gouvernemens proprement dits, gouvernemens de peuples et non de tribus, commencèrent alors, et l'instinct des masses contribua puissamment à cette transformation, parce que partout où se manifestait le besoin de l'unité dans la direction des affaires communes, l'organisation hiérarchique du sacerdoce était incontestablement préférable à l'autorité molle, divergente et bien souvent incertaine des pères de la famille. Chefs civils et militaires, aussi bien que spirituels, les membres de cette hiérarchie resserrèrent les liens sociaux en même temps qu'ils éten-

daient leur autorité, et la peuplade agrandie et disciplinée devint nation. Enfin eut lieu un dernier progrès dans ce passage de l'ordre légitime à l'ordre légal, et le germe des luttes futures entre l'épée et l'encensoir fut implanté dans le sein des sociétés naissantes. Comme le sacerdoce avait deux sortes de fonctions à remplir, les unes qui se rapportaient aux choses du ciel, et les autres aux choses de la terre, il finit par se partager, tantôt en deux castes et tantôt en deux classes, vouées la première au service des autels et la seconde au soin des affaires temporelles. Il y eut des prêtres qui n'étaient pas fonctionnaires, des fonctionnaires qui n'étaient pas prêtres, et ceux-ci inventèrent la législation humaine, afin de remplir les vides, si nous osons ainsi parler, que le flot des événemens, l'imprévu des circonstances faisaient successivement découvrir dans la législation divine. Presque partout le principe de l'hérédité pénétra dans ces deux grandes divisions du nouveau pouvoir social qui venait de surgir ; et soit qu'elles fussent confondues en une seule corporation, soit qu'elles eussent reçu chacune un organisme distinct, ce principe s'y perpétua jusqu'au moment où les plébéiens firent irruption dans la cité, et enlevèrent aux familles sacrées ou privilégiées le double monopole de l'administration et du pontificat. Nous disons les familles *sacrées*, parce que le privilége exorbitant dont elles étaient investies leur venait des croyances religieuses. Elles s'étaient attribué une origine différente, une nature plus haute ; et les autres familles, abusées par des mythes ou subjuguées par les armes, avaient fini par se courber sous le joug d'une infériorité qu'elles supposaient radicale. L'aristocratie primitive se forma de cette manière, et les novateurs profitèrent habilement de l'ambition des hommes dont ils redoutaient l'influence, en les intéressant, eux et leur postérité, au succès des doctrines qu'ils avaient inventées.

L'histoire de ces temps reculés est nécessairement intelligible quand on perd de vue un fait aussi vrai pour l'incrédule que pour le chrétien, et qui la domine tout entière. Comme l'ordre légal, pendant cette première période de la vie de l'humanité, n'existait que par la famille qui elle-même reçoit son institution de l'ordre légitime, les dissensions civiles n'étaient et ne pouvaient être que des schismes ou des hérésies. Toute révolte contre le pouvoir, toute innovation sociale se manifestait alors par un changement dans la partie dogmatique ou disciplinaire du culte ancien, changement qui se résumait toujours dans une nouvelle organisation sacerdotale, parce que le sacerdoce était la seule autorité qui fût possible encore. Le partage que nous avons déjà indiqué, et qui s'opéra plus tard dans les fonctions du prêtre, ouvrit à la longue une autre issue aux ambitieux, et l'on se battit dans l'enceinte de la cité, sans que les doctrines religieuses fussent directement menacées. Toutefois les révolutions purement politiques ont toujours été rares, et surtout elles n'ont laissé que de faibles traces quand on compare leurs résultats aux conséquences de la plus légère altération dans l'ordre légitime. C'est que celui-ci a une puissance d'organisation irrésistible qui brise et qui broie tout ce qui lui résiste. Il modifie le fond même de l'homme, tandis que l'ordre légal n'agit qu'à la surface.

Avant Moïse de nombreuses erreurs avaient sans doute altéré chez la plupart des peuples ou plutôt des peuplades qui existaient alors la pureté des doctrines primitives, et déjà, chez les Egyptiens du moins, la paternité avait été détrônée, et les prêtres proprement dits formaient un ordre à part. Cependant l'honneur d'avoir montré le premier et dans toute sa plénitude la puissance organisatrice de l'intérêt éternel appartient vraisemblablement au législateur des Hébreux. Il trouva des imitateurs qui profitèrent et abusèrent de cette magnifique donnée. Mais son œuvre se distingue aisément des copies qui en furent faites. Si d'autres créèrent une prêtrise héréditaire, si d'autres réglèrent à son exemple tous les détails de la vie privée, civile et politique de leurs *croyans*, il fut naénmoins le seul jusqu'à l'ère chrétienne qui osa en même temps formuler nettement sa loi, et en imposer l'étude continuelle aux laïques aussi bien qu'aux prêtres.

Sans doute l'Égypte, l'Inde, la Perse eurent leurs livres saints, et la Grèce avide de connaissances, ne respecta pas long-temps les droits héréditaires des ministres des faux dieux. Mais les sacerdoces de l'Égypte, de l'Inde et de la Perse lisaient seuls leurs livres sacrés, et le sacerdoce Hellène se retranchait dans ses mystères, ou bien dans la poétique réminiscence de ses traditions perdues. Plus hardi, Moïse plaça ses instituts sous la sauvegarde des souvenirs populaires, et cette audace qui eût bientôt tué le judaïsme, si l'inspiré du Sinaï avait été un imposteur, frappa ce culte d'une inexorable immutabilité. Ni l'ambition des lévites, ni les vices des rois, ni les variations survenues dans le monde extérieur, ni la victoire, ni la dispersion, ni l'incrédulité même des durs enfans de Jacob, n'ont pu dans le cours de tant de siècles y apporter aucun changement. Ainsi que le soleil qui jette sa lumière sur la tombe des morts comme sur la demeure des vivans, le Pentateuque est resté invariable, et le juif idolâtre, lorsqu'il s'est prosterné devant les divinités des nations, a toujours su que ces divinités n'étaient pas le Dieu d'Israël, que leur loi n'était pas sa loi. Au contraire, les cultes de l'Orient et de l'Occident se modifiaient sans cesse au gré des prêtres, seuls dépositaires et seuls interprètes du dogme; le paganisme de l'Indostan et de Rome acceptait les fables que chaque génération sacerdotale ajoutait aux fables léguées par les générations précédentes, et la doctrine changeait sans cesse, et les laïques, parqués dans une stupide ignorance, s'imaginaient qu'elle était toujours la même. Les fausses religions de l'ancien monde atténuaient ainsi, au degré où le peut le mensonge, les périls qu'entraîne la fixité nécessaire de toute révélation, et certes, il fallait que le frère de Marie fût bien sûr de sa mission pour couler dans le bronze d'une publicité universelle et permanente, les destinées de son peuple. Autrement, jamais ce génie prodigieux n'eût été assez imprudent pour enlever aux chefs de la société qu'il allait fonder, le seul moyen concevable de la façonner au gré de ses nécessités futures, et surtout jamais il n'eût osé limiter d'une manière si étroite et si inflexible, les prérogatives des prêtres, instrumens ou complices nécessaires de tous faux révélateurs.

Or, le législateur des Hébreux avait été chargé par la Providence de préparer un asile à l'éternelle vérité, et non de civiliser le genre humain. Il institua donc une société de familles, c'est-à-dire un peuple isolé à la fois de tous les autres peuples par son gouvernement comme par ses croyances, et il adopta la forme sociale unitaire, la seule compatible avec le but qu'il voulait atteindre, et la seule possible aussi long-temps que Dieu daigna régir temporellement les Israélites. L'avénement de Saül ne changea rien à la constitution sociale des Juifs, car ils n'eurent d'abord qu'un même tabernacle, puis qu'un même temple, et humainement parlant ils ne pouvaient avoir d'autre roi que le souverain de la ville sainte. Jéroboam n'aperçut que trop clairement cette vérité, et ce fut afin d'affermir sa domination qu'il se révolta contre le Dieu qui l'avait couronné. *Il se dit en lui-même : « Le royaume retournera bientôt à la maison de David, si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur ; le cœur de ce peuple se tournera alors vers Roboam, son seigneur, et ils me tueront et retourneront à lui. » Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or et dit au peuple: N'allez plus à l'avenir à Jérusalem. Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré d'Egypte. Il les mit l'un à Béthel et l'autre à Dan.* (Rois III, chap. XII, v. 26, 27, 28, 29.) Ainsi l'homme que les dix tribus s'étaient choisi pour prince ne comprit pas, malgré les promesses divines, que l'association temporelle des Juifs pût être fractionnée d'une manière permanente tant que leur association spirituelle demeurerait dans son intégrité. Sa raison fut plus forte que sa foi, et il se fit des idoles, afin d'assurer à sa postérité un trône devenu sacrilége. Comme Moïse, mais par d'autres motifs, les auteurs de toutes les religions d'origine terrestre n'ont jamais fondé que des sociétés unitaires.

Soit que le prêtre non fonctionnaire conserve une prééminence hautement avouée dans les choses temporelles, soit

que le fonctionnaire qui n'est plus prêtre, usant de sa force matérielle s'empare de la direction des choses divines, la conquête des deux pouvoirs sera toujours le dernier terme de l'ambition humaine; régir à la fois le for intérieur et le for extérieur, voilà assurément la limite extrême de la puissance de quelque mortel que ce soit, et les fondateurs des cultes faux qui trompaient les autres sans se tromper eux-mêmes, auraient fait preuve d'une abnégation contre nature s'ils n'eussent profité de la foi que l'on avait en eux pour arriver à cette limite lorsque la nécessité de se concilier l'appui d'un prosélyte royal ne les contraignait pas à lui faire la part du lion. Alors directement ou indirectement, ils se mettaient à sa suite, et il régnait par eux sur les consciences. Quoi qu'il arrivât néanmoins, la forme sociale unitaire prévalait également, et elle prévalait encore quand les prêtres obscurcissaient les mythes anciens par des mythes nouveaux. Ces changemens se faisaient sans doute au profit des novateurs, mais ils aboutissaient toujours à l'asservissement de l'ordre légal. Cet amour d'une domination absolue se manifestait avec une égale intensité chez les fonctionnaires de l'association temporelle, et il était au fond moins criminel qu'au premier abord il ne le paraît. En effet la force d'agression et de résistance que possède chaque société dépend, au moins en partie, de sa discipline intérieure, et lorsque les mêmes supérieurs peuvent simultanément invoquer l'intérêt éternel et l'intérêt terrestre de leurs inférieurs, ils sont bien mieux obéis. De là, cette tendance si constante chez les souverains même les plus vertueux à s'emparer du sacerdoce ou à s'en faire un instrument. De là encore parmi les catholiques eux-mêmes, le penchant des hommes du pouvoir vers les églises nationales, ou en d'autres termes les efforts qu'ils font si souvent pour sortir de la forme sociale catholique et entrer dans la forme sociale unitaire.

Cette dernière forme convient merveilleusement aux besoins d'un état entouré de rivaux toujours prêts à envahir son territoire. Elle imprime au patriotisme une énergie d'autant plus grande qu'alors la cité est le temple, et le temple est la cité, en sorte que le croyant est appelé à défendre ensemble tout ce qu'il a de cher en ce monde et dans l'autre, son Dieu et son pays. Les deux plus puissantes cordes du cœur humain vibrent donc à la fois et les faux révélateurs de tous les temps n'ont jamais commis la faute de négliger un moyen d'action si simple et si énergique. D'ailleurs, ils ne pouvaient y renoncer qu'à la condition de fonder une religion *humanitaire* ou *catholique*, et c'était, chez les plus habiles du moins, la prépondérance de leur race ou de leur tribu qu'ils voulaient établir. Comme Jéroboam, les dissidens de l'ordre politique étaient donc obligés de se faire dissidens dans l'ordre spirituel, et ni la flexibilité prodigieuse du paganisme, ni l'unité d'origine et de langue ne purent prévenir la nécessité d'une double séparation. Ainsi les Grecs, les Celtes, les Germains, croyaient tous aux mêmes divinités, mais chaque ville, chaque peuplade, comme gage de son indépendance, se choisissait dans son Olympe un patron dont elle était la cliente, et qui la protégeait spécialement, comme il en était spécialement adoré. Le même fait se présente dans l'Inde Brahmanique, en sorte que l'unité apparente de croyances, toujours limitée à une même race, n'excluait pas en réalité, sous le rapport politique, la formation d'autant de cultes distincts qu'il y avait de cités souveraines. Pour peu que l'on examine avec quelque attention les divers systèmes sociaux qui ont été fondés en dehors du Christianisme, on reconnaîtra aisément qu'ils appartiennent tous à la forme unitaire. Et au sein du Christianisme lui-même, les sectaires qui ont réussi à séparer des peuples entiers de la grande famille romaine ne sont parvenus qu'à fonder des églises nationales, c'est-à-dire des sociétés unitaires, puisqu'ils ont jeté le pouvoir spirituel aux mains des chefs du pouvoir temporel. Quel état protestant aurait pu, lorsque sa foi était encore vive, accepter l'ordre légitime d'un autre état protestant sans renoncer aussitôt à son existence politique? Les Hollandais ne voulurent pas, au plus fort de leur détresse, des secours que leur offrait Jacques I[er], parce que ce prince exigeait que d'abord ils acceptassent les trente-

neuf articles de l'église anglicane. Or, ils savaient qu'un de ces articles attribue la souveraineté spirituelle au monarque de la Grande-Bretagne, et ils préférèrent leur isolement à une soumission qui de leur propre aveu eût impliqué cette autre soumission toute terrestre qu'ils refusaient à l'Espagne.

Si la forme sociale unitaire exalte l'amour de la patrie en le sanctifiant, si elle transforme toutes les guerres étrangères en guerres de religion à religion, et stimule ainsi au plus haut degré le courage des combattans, elle présente d'un autre côté des inconvéniens tellement graves qu'elle ne saurait à aucun degré être comparée à la forme sociale catholique. En premier lieu, elle couvre la terre d'autant d'associations spirituelles différentes qu'il y a d'associations temporelles, et comme chaque peuple unitaire a sa sociabilité propre, il est radicalement insociable à l'égard des autres peuples, et les nations vivent à cet état de nature qui est possible pour elles, bien qu'il soit impossible pour les individus. En second lieu, elle entrave les communications de pays à pays, arrête l'essor du commerce extérieur, et empêche ce contact constant et universel des intelligences qui est si favorable au progrès de tous les arts et de toutes les industries. En troisième lieu, elle étend indéfiniment les droits des vainqueurs, parce qu'ils n'ont ni la même foi ni la même morale que les vaincus, et ceux-ci perdant tout droit à leurs biens, et même à la vie, sont à la merci de ceux-là. Enfin, et en quatrième lieu, de même qu'un abîme appelle un autre abîme, tout peuple unitaire mesure la haîne qu'il porte aux autres peuples, sur celle qu'il leur inspire, et il tend sans cesse à les accroître l'une par l'autre, en ajoutant à ses anciennes superstitions des superstitions nouvelles et plus hostiles encore à ses voisins.

Ainsi les sociétés unitaires, tant que la conquête ne les a point converties en sociétés de transaction, sont sans cesse menacées, non seulement dans leur indépendance politique, mais dans la vie, la liberté et les biens de chacun de leurs membres. Point de sécurité donc pour les personnes et les choses dans ce système social sans la victoire, et par conséquent point de sécurité pour le travail qui est la source de toute richesse. Les arts de la guerre, la force du corps, la discipline militaire y absorbent l'attention de tous les hommes politiques. Le luxe les effraie, parce qu'il amollit, et de conséquence en conséquence, ils en viennent logiquement à préférer les institutions qui donnent des hommes pauvres, vaillans et robustes, à celles qui les enrichissent. Voilà pourquoi l'industrie et le commerce n'ont jamais fleuri chez les nations unitaires. Le développement véritable, le progrès continu, sans terme assignable ou nécessaire de la fortune publique n'est possible qu'à l'aide de la forme sociale catholique. Mais elle implique l'accomplissement rigoureux de plusieurs conditions. La première de toutes, ainsi que nous le verrons dans notre prochaine leçon, est la formation d'un sacerdoce en harmonie parfaite avec les besoins d'une civilisation plus parfaite et plus complexe.

G. DE COUX.



# COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

### SUITE DE LA QUATORZIÈME LEÇON (1).

### CONSULAT — EMPIRE (1799 A 1814).

L'avénement de Bonaparte au pouvoir dictatorial fut marqué par des améliorations rapides dans les diverses branches de l'administration publique. Cet homme extraordinaire imprima, à ses premiers actes de gouvernement, le cachet d'ordre, d'élévation et de force qui caractérisaient son puissant génie. Il avait compris que pour se rendre maître de la révolution en France, il fallait à la fois, éblouir les esprits par le prestige de la grandeur et de la gloire, rendre à l'ordre social les véritables garanties morales, et comprimer les partis avec une main de fer.

On le vit donc successivement rétablir sur leurs antiques bases (toutefois avec les modifications qui convenaient à sa politique), la religion, l'enseignement public et l'administration de la justice. Le concordat, l'université, les codes législatifs, tous proclamant pour premier principe le respect dû à l'autorité, furent les fondemens sur lesquels il appuya son système de gouvernement, et désormais l'observation rigoureuse des devoirs du citoyen put être opposée à la déclaration de ses droits.

Les premiers soins du consul s'attachèrent à réparer les maux occasionnés par les discordes civiles. La Vendée et Lyon sortirent de leurs ruines. Les Français exilés purent revoir leur patrie. Les établissemens de bienfaisance, les saintes filles de Saint-Vincent de Paul et les modestes frères des écoles chrétiennes vinrent de nouveau soigner et consoler le malheur et la vieillesse, et instruire l'enfance indigente.

En même temps que les élémens de l'ordre moral étaient réunis en faisceau autour du pouvoir, les plus grands encouragemens étaient donnés aux intérêts matériels. Premier consul ou empereur, Napoléon ne cessa de s'occuper avec une activité prodigieuse de la restauration de toutes les branches de la prospérité nationale. La marine (les colonies en faveur desquelles il crut devoir rétablir la traite des noirs solennellement abolie par la Convention), les ports, les routes, les canaux, l'agriculture, l'industrie, les monnaies, le cadastre, l'administration des eaux-et-forêts, toutes les parties des finances, les monumens publics, les prisons, la mendicité, rien en un mot n'échappa à ses regards et à l'énergie de sa volonté. Il plaça à la tête de chaque partie de l'administration des hommes dont les lumières spéciales avaient été éprouvées. La rare sagacité de la plupart de ses choix, sa surveillance attentive et surtout l'émulation qu'il sut exciter parmi tous les agens de son autorité, obtinrent des succès inouïs jusqu'alors et qui étonnèrent son siècle.

Ce fut surtout dans l'administration des finances que l'esprit d'ordre et de prévoyance de Napoléon se manifesta avec le plus d'efficacité. Ses ministres, obéissant à sa direction suprême, et recourant aux bonnes traditions de Sully et de Colbert, apportèrent une régularité admirable dans les dépenses et les recettes. Un ministre du trésor fut créé pour diriger et surveiller spécialement la comptabilité, une Cour des Comptes fut instituée pour la révision et l'apurement de toutes les gestions financières; la responsabilité et la solidarité des receveurs des finances de divers degrés, furent établies d'une manière invariable. La fondation de la Banque de France, la liquidation de la dette publique, la fixation de l'intérêt légal à cinq pour cent, la création d'une caisse d'amortissement dotée des domaines nationaux non vendus, et d'une caisse de dépôts en consignation et des cautionnemens, vinrent successivement compléter un système qui réunissait tout ce que les nations les plus avancées dans la science financière

(1) Voir le numéro de février, p. 85.

pouvaient alors offrir de plus parfait.

A cette époque (1806), le numéraire existant en France fut évalué à 2,300,000,000 de francs (100 millions de plus qu'en 1797).

L'industrie des étoffes de laine, de coton et de soie, avait été surtout puissamment encouragée. La guerre maritime sembla même la favoriser à certains égards, par la protection énergique que le chef de l'état ne cessa de lui accorder, en prohibant les importations anglaises. La même situation développa certaines branches d'agriculture et entre autres l'introduction et l'éducation des mérinos, la culture de l'indigo et la fabrication du sucre de betterave qui devait opérer plus tard une si grande révolution dans le système agricole de la France. Des écoles vétérinaires, des haras, des pépinières publiques avaient été établis. Un projet de code rural applicable à toutes les parties de l'empire fut rédigé et soumis à l'examen des hommes les plus éclairés. Dans l'intérêt de la propriété foncière autant que pour accroître les revenus publics, un grand développement fut donné par Napoléon au système des impôts indirects. Mais successivement l'esprit de fiscalité devait faire renaître le monopole et les mesures vexatoires; la taxe sur le tabac, le sel et les boissons composèrent une branche de revenus très considérables, mais pesèrent lourdement sur toutes les classes de la population. D'un autre côté, l'état presque permanent de guerre maritime, devait exercer successivement une fâcheuse influence sur le système des douanes de cette époque. Le principe de Colbert, qui tendait à encourager l'introduction des matières premières et à repousser par des droits élevés les produits des manufactures étrangères, fut adopté par Napoléon; mais il dégénéra trop souvent en prohibition absolue. Sa lutte incessante avec l'Angleterre et la volonté d'abattre la suprématie commerciale et industrielle de cette éternelle rivale de la France, expliquent peut-être toute la politique de Napoléon. Des hommes graves, confidens de ses pensées intimes, affirment que l'extension démesurée de son empire et de ses conquêtes, eut pour but réel, bien plus de restreindre la puissance de l'Angleterre, que de satisfaire une grande soif de pouvoir et de célébrité. Nous croyons, nous, que ces deux motifs à la fois, dirigèrent sa conduite et donnent la clef des contradictions, des succès et des revers de l'homme prodigieux qui du moins sut substituer un glorieux despotisme à la terreur honteuse de la Convention.

Quoi qu'il en soit, dès les premiers momens du gouvernement consulaire, les budgets de l'état purent être établis avec régularité et offrir un équilibre satisfaisant entre les recettes et les dépenses. Chaque année présentait des améliorations à cet égard. En 1808, sous l'empire, les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élevaient à 600,000,000 de francs et les recettes à 800,000,000 de francs. Il y avait donc un excédant de 200 millions dont il fut décidé que les contributions seraient dégrevées. En temps de guerre elles pouvaient être reportées à 800 millions, mais sans qu'il fût fait d'emprunt ni créé de nouveaux impôts.

Napoléon avait pour principe que la guerre doit nourrir la guerre. Aussi les invasions extérieures, soit par les contributions extraordinaires et les réquisitions dont il frappait les peuples vaincus, soit par la confiscation de domaines, furent plutôt une source de produits que de dépenses pour le trésor. Mais il épuisait les contrées amies ou ennemies qui se trouvaient sur son passage et préparait à la France de dures représailles pour le moment où il aurait enfin lassé la fortune prospère.

Le grand fait du règne de Napoléon, ainsi que nous l'avons déjà dit, est sa lutte incessante avec l'Angleterre. C'est par cette volonté d'atteindre au cœur cette puissance, qu'on justifie son injuste agression en Espagne et sa gigantesque expédition en Russie. Soit que la Grande-Bretagne lui apparût comme étroitement unie à la cause des Bourbons de France, soit qu'il vît dans sa politique, l'instigatrice constante des troubles et des malheurs de l'Europe, soit enfin qu'il crût n'user que d'un légitime droit de défense, il est certain que toutes ses actions et toutes ses pensées ont été dirigées plus ou moins ouvertement vers l'abaissement de l'Angleterre. Aussi, après quelques années de trêve plutôt que de véritable paix, on vit la guerre éclater

de nouveau avec fureur entre les deux nations, et tous les autres peuples furent entraînés dans leur querelle.

Ce fut le 11 novembre 1806, que le gouvernement anglais, par une extension inouie des principes de son acte célèbre de navigation, prononça l'interdiction de tous ses ports aux navires français et assujétit les bâtimens des puissances neutres à être visités par les croiseurs, et, s'il y avait lieu, à être traduits dans les ports britanniques et taxés à une imposition arbitraire. Napoléon répliqua en ordonnant, par un décret daté de Berlin le 23 novembre, la saisie et la confiscation des bâtimens qui, après avoir touché en Angleterre, entreraient dans les ports de France. L'année d'après, le 17 septembre 1807, par un décret daté de Milan, il compléta ses mesures et déclara les Iles Britanniques en *état de blocus* sur mer comme sur terre.

Il peut être assez curieux, aujourd'hui, de retracer les motifs de cette déclaration sans exemple dans les fastes de l'histoire, et nous croyons qu'on lira avec intérêt les détails que nous puisons aux archives officielles de cette époque.

M. le prince de Talleyrand s'exprimait en ces termes, dans un rapport adressé à S. M. l'Empereur et Roi :

« Trois siècles de civilisation ont donné à l'Europe un droit des gens que, selon l'expression d'un écrivain illustre, la nature humaine ne saurait assez reconnaître. Ce droit est fondé sur le principe que les nations doivent se faire, dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moindre mal qu'il est possible.

« D'après la maxime que la guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'état à état, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, non pas même comme membres ou sujets de l'état, mais uniquement comme ses défenseurs, le droit des gens ne permet pas que le droit de guerre et le droit de conquête qui en dérive, s'étendent aux citoyens paisibles et sans armes, aux habitations et aux propriétés privées, aux marchandises du commerce, aux magasins qui les renferment, aux chariots qui les transportent, aux bâtimens non armés qui les transportent sur les rivières ou sur les mers, en un mot à la personne et aux biens des particuliers.

« Ce droit, né de la civilisation, en a favorisé les progrès ; c'est à lui que l'Europe a été redevable du maintien et de l'accroissement de sa prospérité au milieu des guerres fréquentes qui l'ont divisée.

« L'Angleterre seule a conservé ou repris les usages des temps barbares. C'est par son refus de renoncer à la course maritime que cette pratique injuste et cruelle a été maintenue malgré la France, qui, en temps de paix et mue uniquement par des actes de justice et d'humanité, avait proposé de l'abolir.

« La France a tout fait pour adoucir du moins un mal qu'elle n'avait pu empêcher. L'Angleterre, au contraire, a tout fait pour l'aggraver. Non contente d'attaquer les navires de commerce et de traiter comme prisonniers de guerre les équipages de ces navires désarmés, elle a réputé ennemi quiconque appartenait à l'état ennemi et elle a fait aussi prisonniers de guerre les facteurs de commerce et les négocians qui voyageaient pour les affaires de leur négoce.

« Mais il ne pouvait suffire à ses vues d'envahir ainsi des propriétés privées, de dépouiller et d'opprimer des particuliers innocens et paisibles. Restée long-temps en arrière des nations du continent qui l'ont précédée dans la route de la civilisation et en ayant reçu d'elles tous les bienfaits, elle a conçu le projet insensé de les posséder seule et de les leur ôter. Elle voudrait qu'il n'y eût sur la terre d'autre industrie que la sienne et d'autre commerce que celui qu'elle ferait elle-même. Elle a senti que pour réussir, il ne lui suffirait pas de troubler, qu'elle devait même encore s'efforcer d'interrompre totalement les communications entre les peuples. C'est dans cette vue que sous le nom de *droit de blocus* elle a inventé et mis en pratique la théorie la plus monstrueuse.

« Contre une puissance qui méconnaît à ce point toutes les idées de justice et tous les sentimens humains, que peut-on faire, sinon de les oublier un instant soi-même pour la contraindre à ne les plus violer? »

A la suite de ce rapport, intervint le décret de Berlin qui plaçait les Iles Britanniques en état de blocus, interdisait toute correspondance et tout commerce avec elles; déclarait prisonnier de guerre tout individu sujet de l'Angleterre trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou par celles des alliés, confisquait tout magasin, toutes marchandises. toute propriété, de quelque nature qu'elle pût être, appartenant à un sujet de l'Angleterre; interdisait l'entrée dans aucun port à tout bâtiment venant de l'Angleterre ou de ses colonies, et prononçait la confiscation du navire et de la cargaison en cas de fausse déclaration. Communication de ce décret devait être donnée à tous les alliés de la France.

Le décret du 17 décembre 1807, daté de Milan, motivé sur les justes représailles à exercer contre l'Angleterre, et qui complétait les mesures défensives de Napoléon, était ainsi conçu :

« Art. 1er. Tout bâtiment de quelque nation qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Anglelerrre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, est par cela seul *dénationalisé*, a perdu la garantie de son pavillon, et est devenu propriété anglaise.

« Art. 2. Soit que lesdits bâtimens ainsi dénationalisés par les mesures arbitraires du gouvernement anglais, entrent dans nos ports ou dans ceux de nos alliés, soit qu'ils tombent au pouvoir de nos vaisseaux de guerre ou de nos corsaires, ils sont déclarés de bonne et valable prise.

« Art. 3. Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus sur terre comme sur mer. Tout bâtiment de quelque nation qu'il soit, quel que soit son chargement, expédié des ports de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou des pays occupés par les troupes anglaises, ou allant en Angleterre, ou dans les colonies anglaises, ou dans les pays occupés par les troupes anglaises, est de bonne prise, comme contrevenant au présent décret. Il sera capturé par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, et adjugé au capteur.

« Art.4. Ces mesures qui ne sont qu'une juste réciprocité pour le système barbare adopté par le gouvernement anglais qui assimile sa législation à celle d'Alger, cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais à respecter leur pavillon. Elles continueront d'être en vigueur pendant tout le temps que ce gouvernement ne reviendra pas aux principes du droit des gens qui règlent les relations des états civilisés dans l'état de guerre. Les dispositions du présent décret seront abrogées et nulles par le fait dès que le gouvernement anglais sera revenu aux principes du droit des gens qui sont aussi ceux de la justice et de l'honneur. »

Napoléon désira que le roi d'Espagne, alors son allié, en publiant le décret de Milan, l'accompagnât d'une sorte de manifeste contre l'Angleterre. Charles IV obéit, ordonna que les mesures prises par son intime allié l'empereur des Français fussent adoptées dans ses états, et expliqua ainsi (le 3 janvier 1808) sa volonté à ses peuples :

« L'abominable attentat commis par les vaisseaux anglais en l'année 1804, par ordre exprès du gouvernement, contre les quatre frégates de la flotte royale qui, naviguant sous l'entière assurance de la paix, ont été injustement surprises, attaquées et forcées de se rendre, m'a déterminé à rompre toutes relations avec le cabinet britannique et à me considérer comme en état de guerre contre une puissance qui a si iniquement violé le droit des gens et de l'humanité. Une agression aussi atroce me donnait des moyens suffisans pour rompre tous les liens qui unissent une nation à une autre, lors même que je n'aurais pas considéré ce que je devais à moi-même, à l'honneur et à la puissance de ma couronne et de mes amés vassaux. Deux années de guerre se sont écoulées sans que la Grande-Bretagne ait modéré son orgueil, ni renoncé à l'injuste domination qu'elle exerce sur les mers. Mais, au contraire, confondant tout à la fois ses amis, ses ennemis et les neutres, elle a manifesté l'intention formelle de les traiter tous avec la même tyrannie. De plus, ayant commis la plus énorme des atrocités et des pirateries par son attaque scandaleuse de la ville de Copenhague, elle a quitté le masque et personne ne peut plus douter que son ambition in-

satiable n'aspire au commerce et à la navigation exclusive de toutes les mers..... Autorisé par un juste droit de représailles à prendre les moyens qui me paraîtront convenables pour empêcher l'abus que le cabinet britannique fait de ses forces à l'égard des pavillons neutres..., j'ai résolu d'adopter, et j'entends qu'on adopte dans tous mes États les mêmes mesures qui ont été prises par mon *intime* allié l'empereur des Français et roi d'Italie, et dont la teneur suit, etc., etc.»

Plus tard, l'Angleterre s'était alliée à l'Espagne justement révoltée de l'usurpation de Napoléon.

Le 2 novembre 1808, dans un rapport sur la situation de la France, le comte Cretet, ministre de l'intérieur, déclarait que la guerre provoquée par l'Angleterre, et qu'elle continuait avec tant d'orgueil et d'opiniâtreté, n'était que la conclusion du système ambitieux qu'elle nourrit depuis des siècles. « Mêlée à la politique du continent, elle parvint à tenir l'Europe dans une perpétuelle agitation, en entretenant contre la France toutes les passions envieuses et jalouses. Elle voudrait l'abaisser ou la détruire. En tenant sans cesse sous les armes les peuples du continent, en isolant ainsi les puissances maritimes, elle eut l'art de profiter des divisions qu'elle fomentait chez ses voisins pour porter au loin ses conquêtes. C'est ainsi qu'elle a étendu ses colonies et augmenté ses forces navales, et qu'à l'aide de ses forces elle croit pouvoir désormais jouir de son usurpation et s'arroger la possession exclusive des mers. Vaincue dans les débats qu'elle a si souvent renouvelés, l'Angleterre en profitait cependant pour accroître ses richesses par le monopole universel du commerce.»

Faisant allusion à l'Espagne, le ministre s'écriait pathétiquement: « Malheureux peuple! à qui confies-tu tes destinées? Au contempteur de tes mœurs, à l'ennemi de ta religion, à celui qui, violant ses promesses, a élevé sur ton territoire un monument à son audace (1).... Tu t'allies avec les Anglais qui, tant de fois, blessèrent ton orgueil et ton indépendance; qui, depuis si long-temps, envahissent par des violences ouvertes et même au sein de la paix le commerce de tes colonies; qui, pour t'intimer la défense de rester neutre, firent précéder leurs décrets par le pillage de tes trésors et le massacre de tes navigateurs; qui enfin ont couvert l'Europe de leur mépris pour leurs alliés et pour les promesses abusives qu'ils leur avaient faites! Tu reviendras sans doute de ton égarement, tu gémiras alors des perfidies nouvelles qui te sont destinées; mais combien de sang et de larmes auront coulé avant ce retour tardif à la sagesse!»

M. le comte de Ségur ajoutait, sur un autre ton: « L'empereur chassera de la Péninsule ces soldats fugitifs d'un gouvernement dont l'or est si corrupteur, l'assistance si trompeuse, l'alliance si funeste. »

La guerre acharnée élevée entre l'Angleterre et Napoléon donna à l'économie politique de cette époque un caractère à part et qui se résume dans le régime réglementaire et prohibitif poussé à ses dernières limites. Les douanes, par leur but politique, acquirent un immense développement et un haut degré d'importance. Napoléon voulut que la France pût se passer de l'industrie étrangère et prodigua les encouragemens à la fabrication de tous les objets fournis par le commerce extérieur. Cet état de choses, produit d'une situation forcée et anormale, fit néanmoins faire de grands progrès à la chimie appliquée aux arts, à la mécanique, aux filatures de toute espèce, et à l'agriculture dont les diverses branches de produit et de culture se ressentirent favorablement de notre domination sur une multitude de contrées diverses. Grâces aux victoires de nos troupes, le numéraire circulait abondamment en France, et dans peu d'années les traces de la révolution se trouvaient presque cicatrisées. Malheureusement Napoléon ne sut point arrêter l'essor de son ambition gigantesque ou de son système anti-britannique, et finit par lasser sa fortune et la France.

En 1813, l'empire se composait de 130 départemens et de 42,600,000 habitans. Il renfermait les Pays-Bas, la rive gauche du Rhin, les villes Anséatiques, la Hollande, partie du Hanovre et de la Westphalie, le Valais, le comtat d'Avignon, le Piémont, la Savoie, Nice, Gênes, la Tos-

(1) Gibraltar.

cane, les Etats Romains, la Ligurie, Parme et Plaisance.

La Westphalie, l'Italie, le royaume de Naples, l'Espagne, faisaient partie fédérale de l'empire. L'Allemagne reconnut Napoléon comme médiateur de la confédération du Rhin, et la Suisse avait accepté son protectorat. C'était peu; il fallait porter la guerre dans les établissemens anglais aux Indes, et pour cela entraîner dans son orbite ou écarter de son passage le puissant autocrate de toutes les Russies. La déplorable campagne de 1812 vit pâlir l'étoile du conquérant du monde. Dès ce moment, le colossal édifice de sa puissance s'écroula de toutes parts; le voile se déchira, et l'on aperçut alors les profondes blessures que la France avait reçues au cœur même. Épuisée d'hommes et d'argent, ayant la guerre à ses portes, il fallut recourir à tous les expédiens désastreux des premières guerres révolutionnaires. Les réquisitions et leurs monstrueux abus reparurent. Bientôt la France dut éprouver à son tour tous les fléaux d'une invasion ennemie. L'Europe qu'elle avait refoulée vint, par une réaction inévitable, jeter sur elle des flots de soldats, avides de représailles, et l'on ne peut prévoir ce qui serait advenu de la France si la famille de ses anciens rois n'était venue s'interposer comme médiatrice de paix et de conciliation entre elle et l'Europe irritée et victorieuse.

De toutes les conquêtes de la révolution et de l'empire, il ne resta à la France que l'acquisition du comtat d'Avignon. Elle avait perdu Philippeville, Sarre-Louis, Landau, Kell et Huningue en Europe; Sainte-Lucie, Tabago, Saint Domingue en Amérique; l'Ile-de-France en Afrique et le droit de fortification et de force militaire en Asie. La population virile de la France avait éprouvé d'immenses pertes. L'agriculture était ruinée en hommes et en bestiaux, les finances obérées et en désordre, et la dette publique augmentée depuis 13 ans de près de 1,900,000,000 fr.

Le régime politique de la France sous la convention, le directoire, le consulat et l'empire, avait été presque constamment celui de la guerre, de l'action et de la nécessité. La science économique, réduite à la loi du moment et immolée à ce que l'on nommait le salut du peuple ou de l'armée, disparut en quelque sorte dans les temps d'orage et fit place à cette sorte d'instinct énergique de conservation qui inspira aux hommes d'état de la république les diverses mesures administratives et financières dont nous avons rapidement tracé l'esquisse historique.

Les théories d'économie politique de cette époque se trouvent résumées dans les discours des orateurs et des ministres de la convention et du directoire, parmi lesquels on distingue, à titres divers: Barrère, Cambon, Arnould, Robert Lindet et Ramel, et dans les rapports et les instructions des ministres du consulat et de l'empire, parmi lesquels on vit briller de grands talents. Les noms de Benézech, Lucien Bonaparte, François de Neufchateau, Cretet, Champagny, Chaptal, Montalivet, Gaudin, Mollien, Portalis, de Cessac, Fontanes, et ceux de plusieurs autres ministres et hommes d'état de cette époque, s'associèrent honorablement à tout ce qui s'opéra d'utile et de réparateur dans le règne mémorable de Napoléon.

Toutefois il ne pouvait guère être question de la liberté du commerce extérieur avec le blocus continental, ni de théories métaphysiques sur les diverses questions de paix et de commerce, avec un souverain absolu qui s'était donné la mission d'arrêter l'essor des idées philosophiques et économiques du dernier siècle. Aussi la plupart des hommes qui cultivaient l'économie politique avaient-ils grand soin de se renfermer dans le silence du cabinet.

Toutefois les ouvrages spéciaux publiés sous le consulat et l'empire sont assez nombreux et importans.

M. le comte Germain Garnier, qui avait publié en 1792 un écrit intitulé: *De la propriété dans ses rapports avec le droit politique*, et rédigé un abrégé élémentaire des principes de l'économie politique, imprimé en 1796, entreprit, pendant sa proscription en Angleterre, une traduction française du célèbre ouvrage d'Adam Smith, qu'il fit paraître en 1802. Cette traduction, considérée justement comme la meilleure qui ait été faite dans aucune langue, fut enrichie d'un exposé sommaire de la méthode de Smith comparée

avec celle des économistes français, d'un parallèle de la richesse de la France et de l'Angleterre d'après les principes du même auteur, et enfin de notes et de commentaires savans dans lesquels il réfute avec force et sagesse plusieurs des maximes de l'illustre économiste anglais. M. le comte Germain montre surtout une rare sagacité dans l'appréciation des véritables intérêts de la France, et plusieurs de ses jugemens sur les conséquences funestes que pourrait avoir, dans ce royaume, l'application des théories industrielles de l'Angleterre, ont un caractère que les événemens on rendu en quelque sorte prophétique.

Parmi les points sur lesquels M. Germain Garnier a cru devoir combattre A. Smith, nous ferons remarquer particulièrement la division établie par l'écrivain entre le *travail productif* et le *travail non productif:* un observateur aussi profond et aussi éclairé ne pouvait manquer d'apercevoir l'erreur et l'immoralité d'une distinction qui, dans la logique de Smith, conduisait à placer les nobles travaux de l'intelligence, les fonctions les plus utiles à l'ordre social et les plus nécessaires à l'humanité, au dessous des travaux mécaniques les plus vulgaires.

M. G. Garnier, indépendamment des considérations morales qui repoussent ces théories, démontre que la distinction de Smith est fausse parce qu'elle repose sur une différence qui n'existe pas. Tout travail est *productif* dans le sens donné par l'auteur au mot *productif.* Le travail de l'une comme de l'autre des deux classes de la société, est également productif de quelque jouissance, commodité ou utilité pour la personne qui le paye, sans quoi ce travail ne comporterait pas de salaire. C'est ce qui résulte de la définition même que Smith a donnée au salaire. La jouissance, la commodité, l'utilité d'un consommateur quelconque est le but que se propose tout travail. C'est toujours l'effet qu'il tend à produire et la seule manière dont il puisse se réaliser. Or, à moins de vouloir réduire l'homme à la condition la plus humble et la plus dégradée, qui ne voit que les travaux qui contribuent à éclairer son esprit, à développer sa raison, à lui révéler ses devoirs et ses hautes destinées religieuses, à protéger son industrie et sa famille, à embellir sa demeure, à agrandir la sphère de ses jouissances et de ses facultés, et à le conduire dans les traces d'un perfectionnement moral progressif; qui ne voit, disons-nous avec M. Garnier, que ces travaux sont éminemment productifs de valeurs réelles et bien autrement précieuses que celles obtenues par la classe manufacturière? Après une analyse et un examen aussi lumineux que consciencieux et profond, M. G. Garnier conclut à ce que l'observation et la théorie s'accordent également pour faire rejeter cette distinction comme une abstraction illusoire dont la science ne pourrait tirer aucun avantage.

Vers le temps où M. le comte Germain employait si noblement les loisirs de l'exil, un autre français également proscrit, M. François d'Ivernois, avait publié à Londres (1799) le tableau historique et politique des pertes que la révolution et la guerre ont causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce. Cet écrivain porte à deux millions et demi, le nombre des français frappés d'une mort prématurée, de 1789 à 1799, savoir: 1,500,000 hommes dans les armées de terre et de mer, et 1,000,000 d'individus, moissonnés dans l'intérieur par la faux de la révolution. Supposant que deux millions de ces individus eussent pu se marier, il évalue à douze millions d'enfans la perte résultant pour la population à venir, de la mort d'un si grand nombre d'individus enlevés à la reproduction des familles.

M. d'Ivernois établit ensuite que l'ancien capital territorial, agricole et industriel de la France se trouvait réduit, en 1799, de 50 milliards à 10, et son revenu imposable, de 3 milliards à 1.

Les calculs de cet écrivain, en ce qui concerne les pertes éprouvées par la population militante de la France, ont été contestés par M. Germain Garnier. Celui-ci ne croit pas que l'on puisse porter à plus de 400,000 le nombre des soldats morts à l'armée. Il rejette d'ailleurs, comme absurde, la supposition que deux milions d'individus détruits par la guerre et la révolution, eussent pu donner un jour, à l'état, douze millions d'en-

fans. Les observations relatives à la marche ordinaire de la population sont entièrement contraires à de pareilles hypothèses.

En 1801, M. le baron de Vitrolles (1), fort jeune encore, publia, sans nom d'auteur, une brochure intitulée : *l'Economie politique réduite à un principe*. Ce principe consistait : « à augmenter continuellement les valeurs au moyen desquelles on échange, dans la proportion qu'indique l'augmentation possible de la production : ou, en d'autres termes, *augmenter le numéraire à proportion qu'on peut produire plus de denrées.* »

Dans cette théorie, les valeurs numéraires sont les principes et la mesure de la production : la population, l'industrie, la production, sont les facteurs de la prospérité générale. Il est important d'augmenter par le crédit, le médiateur des échanges (*medium circulans*). L'accroissement de la population, l'accroissement de l'industrie, tel est le but de la nature et de l'ordre social. Les institutions de doivent pas en détourner.

L'auteur démontrait les avantages des impositions indirectes, et ceux du commerce intérieur sur le commerce extérieur. Il ne pensait pas que celui-ci donnât à la France beaucoup de matelots : seulement il faisait naître la nécessité d'en entretenir un grand nombre. — M. de Vitrolles se prononçait en faveur du système, sinon prohibitif, du moins très restrictif, de l'introduction des matières premières des produits manufacturiers que nous possédons dans le royaume. Il approuvait la division du travail et les machines : « Le gouvernement, disait-il en terminant, a fait une part aux lumières: on pourra juger d'ici à quelques années celle qu'il aura laissé prendre aux richesses. »

Ce petit écrit très substantiel, dont les principes s'assimilaient quelques idées de Smith et de Heerenschwand encore fort peu connues, et dont les démonstrations étaient présentées en quelque sorte avec la précision des formules mathématiques, attira l'attention et la curiosité des hommes d'état et suggéra plusieurs mesures avantageuses prises successivement par le gouvernement impérial.

(1) Depuis ministre d'état, pair de France, ambassadeur, etc.

En 1801, il parut aussi un ouvrage intitulé : *Principes d'économie politique* (1), mais qui n'offrait aucun genre d'utilité ni d'intérêt à la science.

La même année, et sous le titre léger de *Raison et folie*, M. Lemontey, ancien député à l'assemblée législative, publia un ouvrage dans lequel il exposait des idées neuves et profondes relativement à l'influence de la division du travail sur les agens qu'elle emploie et qu'elle mécanise, sur les agens qu'elle réforme et qu'elle réduit à la mendicité, et sur le corps de la nature elle-même qu'elle démoralise. Cette influence qui peut être salutaire et féconde, contenue dans de justes bornes, lui apparaissait terrible et destructive dans ses excès; la déprédation des facultés intellectuelles et physiques des ouvriers, leur misère, leur asservissement complet aux maîtres des ateliers, leurs dispositions à obéir aux séductions des agitateurs lui semblaient la conséquence inévitable de l'application systématique et indéfinie de la division du travail à toutes les branches de l'industrie. — Il y apercevait aussi le principe de la concentration des capitaux et de la richesse dans les mains des entrepreneurs d'industrie et celui de l'envahissement progressif de toutes les idées nobles et élevées, par les idées mercantiles et égoïstes.

Suivant M. Lemontey, l'effet inévitable de la division du travail est de remplacer constamment le grand nombre des fabriques par l'immensité de quelques établissemens. Les manufactures ordinaires ne peuvent atteindre ces colosses que des procédés économiques mettent hors de toute concurrence; et ceux-ci exigeant d'énormes avances, ne peuvent appartenir qu'à l'extrême richesse. Le mécanisme des entreprises par compagnie, n'est favorable qu'à l'oisif capitaliste et froisse encore plus la foule industrieuse. Ainsi la classe moyenne se voit déshéritée des spéculations premières et productives, une nécessité implacable la repousse dans un trafic subal-

(1) Par M. Canard.

terne, sorte de cabotage qui ne se trouve plus en proportion avec les besoins du commerce et la commodité des consommateurs, école de mauvaise foi qui tourmente les produits de l'industrie sans jamais y rien ajouter. De ce seul déplacement doit naître, avec le temps, une monstrueuse inégalité dans la distribution des richesses et dans celle des lumières, une confusion choquante des nuances douces et graduées dont se forme l'harmonie sociale, une altération funeste dans le caractère moral et l'esprit d'une nation. Chez un peuple ainsi déformé, un égoïsme mercantile envahirait le droit des gens et la morale privée. Un homme y serait évalué par ce qu'il possède. Les vertus seraient tarifiées dans l'opinion comme les crimes dans les codes barbares. Les impôts des peuples seraient aliénés à des marchands; des guerres civiles se feraient par souscription, des souverainetés éloignées seraient morcelées en coupons et vendues à la bourse; c'est là que le commerçant deviendrait non pas l'objet, mais l'arbitre des honneurs, et que par ce contre-sens politique, au lieu de rendre le commerce glorieux, c'est la gloire qui deviendrait commerciale. Si l'imagination s'avisait de pousser jusqu'aux derniers termes cette déviation des principes, on trouverait à la fin une nation où toute la science se renfermerait dans vingt têtes et tous les capitaux dans cent comptoirs. »

L'auteur en traçant ce piquant et énergique tableau songeait sans doute à l'organisation industrielle de l'Angleterre, à l'accroissement progressif des pauvres et des crimes dans ce royaume, et aux fréquentes émeutes de ses ouvriers. Mais ses conseils prophétiques s'adressaient aussi à l'univers civilisé; toutefois on ne pouvait encore les comprendre en France où l'on ignorait, en général, la véritable situation du peuple anglais et où les doctrines de Smith étaient à peine connues.

Ce fut trois ans après (en 1804) que M. J.-B. Say, membre du tribunat et auteur d'un essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation, publié en 1800, fit paraître son *Traité d'économie politique* (1), l'écrit le plus important qu'ait produit alors la France sur cette science à peu près oubliée depuis quinze ans.

Dans cet ouvrage qui a placé son auteur au premier rang parmi les disciples de Smith, et a le plus contribué à propager en France et en Europe les nouvelles doctrines économiques de l'Angleterre, M. J.-B. Say s'est attaché, non seulement à donner aux théories de l'écrivain anglais la précision et la méthode qu'on regrette de ne pas trouver toujours dans les *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, mais encore à les compléter et à traiter sous la forme scientifique toutes les questions qui se rattachent à l'économie politique. Sur plusieurs points il a rectifié ou modifié les opinions de Smith et des économistes de son école. Il a surtout combattu, à l'exemple de M. G. Garnier et par de nouvelles considérations, la distinction établie par Smith entre le travail *productif* et le travail *non productif.* Toutefois en annonçant l'intention de séparer entièrement l'économie politique (c'est-à-dire l'exposition scientifique de la manière dont se produisent, se répartissent et se consomment les richesses) de la politique proprement dite et des considérations sociales, religieuses et morales, il est inévitablement entraîné à aborder les plus hautes questions de l'ordre social, et il finit même par avouer que la science qu'il a prétendu circonscrire dans les limites tracées par Smith, touche à tout dans la société, et il préférerait en conséquence lui voir donner le nom d'économie sociale qui lui paraît, mieux que tout autre, caractériser le but et l'étendue de ses recherches. Toutefois, la majeure partie des questions morales qui se rattachent à l'économie politique, ne sont à ses yeux que secondaires et souvent même étrangères à la science. Il ne les envisage que dans leur seul rapport avec la production des valeurs utiles. Il avance même, à cet égard, des propositions hardies et paradoxales, faites pour alarmer les gouvernemens, la religion, le droit de propriété même, car uniquement préoccupé de l'augmentation des

(1) Ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses.

produits, il semble souvent signaler ces institutions comme plus nuisibles qu'utiles à l'accroissement de la richesse publique. Toute sa doctrine industrielle repose sur la nécessité d'exciter et de multiplier indéfiniment les besoins et les jouissances physiques des classes ouvrières; et cependant de produire au plus bas prix possible.

Imbu du philosophisme du XVIII^e^ siècle, habitué par la nature de ses études à ne rechercher en toute chose que l'utilité matérielle, M. J.-B. Say fut l'organe de la science, telle qu'elle avait été produite par une époque dénuée de toute autre croyance que celle des intérêts matériels de la vie.

La première édition du traité d'économie politique, publiée en 1804, fut enlevée rapidement et traduite en plusieurs langues. Mais des théories qui repoussaient si clairement l'intervention du gouvernement et l'influence des institutions civiles et religieuses, ne pouvaient être tolérées par un pouvoir ombrageux, jaloux de son autorité et qui, d'ailleurs, voulait replacer la société sur ses bases les plus solides. On empêcha donc l'auteur (qui en qualité de tribun s'était montré opposé au rétablissement des formes et des principes monarchiques) de donner une seconde édition de son ouvrage, et ce ne fut que dix ans après, au moment de la Restauration, qu'il fit paraître celle dédiée à l'empereur Alexandre.

M. J.-B. Say présentait l'économie politique comme une science arrivée au plus haut point d'exactitude, comme le guide le plus sûr pour rendre les populations à la fois plus nombreuses, plus riches et plus heureuses, comme l'étude, enfin, la plus digne d'une âme noble et d'un esprit élevé. Interprète habile des théories de l'école anglaise, il fut à l'économie politique en France, ce que Voltaire avait été à la philosophie du XVIII^e^ siècle. Ainsi que lui, en effet, il importa des doctrines nouvelles, les acclimata en quelque sorte, et les fit adopter à un grand nombre d'écrivains. Ses écrits ont exercé une grande influence sur la tendance prononcée du siècle vers l'industrialisme et sur la lutte établie plus tard, sous la Restauration, entre les intérêts moraux de la société et les intérêts matériels, la propriété foncière et l'industrie manufacturière. Du reste, plus les talens de cet écrivain ont été supérieurs, plus on doit regretter l'abus de la science et l'esprit de système qui l'ont entraîné, par une suite de conséquences logiquement déduites de principes faux et erronés, à ne voir dans l'homme qu'un instrument ou un moyen de production, et à répandre le doute, le dédain ou le sarcasme sur les institutions que les hommes ont le devoir de défendre et de respecter.

Les théories abstraites de M. J.-B. Say, nous l'avons fait remarquer déjà, ne se propagèrent et n'acquirent de l'autorité en France qu'après la chute du gouvernement impérial. La plupart des autres écrivains d'économie politique cherchant à concilier la doctrine de Smith, tantôt avec le système mercantile, tantôt avec les théories des premiers économistes, s'étaient bornés à des applications pratiques et plus conformes aux principes de Napoléon et à la situation politique de la France. L'analyse des principes fondamentaux de l'économie politique, publiée en 1804, par M. Dutens, appartient à cette catégorie. Ce fut dans le même ordre d'idées que M. Ferrier, directeur des douanes, écrivit en 1804 un *Essai sur les Ports francs*, et en 1805, l'ouvrage intitulé : *Du gouvernement dans ses rapports avec le commerce*. Dans ce dernier écrit, se trouvent exposées et réunies les considérations puissantes qui doivent engager les gouvernemens à maintenir par un sage système de douanes, la protection due à l'industrie et à l'agriculture nationales, et le tableau des dangers qui menaceraient la France si l'on adoptait imprudemment les théories métaphysiques des écrivains anglais. Aux yeux de cet administrateur, l'économie politique n'a que la forme d'une science, et ses principes les meilleurs et les plus sûrs ont été connus et appliqués par l'administration long-temps avant que les écrivains eussent songé à en faire l'objet de leurs études et de leurs vaniteuses prétentions.

Plus tard, M. Ganilh, collègue de M. Say au tribunat et son savant émule en économie politique, publia, dans l'intérêt de la

science, divers écrits dans lesquels il combattit plusieurs des principes de Smith : nous citerons, entre autres, un *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge et des siècles modernes* (1806), et l'ouvrage intitulé : *Des systèmes d'économie politique, de leurs inconvéniens et de leurs avantages*. Nous aurons occasion de mentionner ses autres publications, toutes fort remarquables par la science et le style, dans la leçon suivante qui se rapporte à l'époque de la Restauration.

Quelques autres publicistes s'exercèrent, pendant le gouvernement impérial, sur plusieurs points spéciaux d'utilité publique (1). M. Félix de Beaujour donna le *Tableau du commerce de la Grèce*, formé d'après une moyenne de 1787 à 1797. Le vénérable M. de Monthyon examina, en 1804, « quelle influence ont les divers impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples. » En 1811, M. Rubichon esquissa un tableau comparatif des institutions de la France et de l'Angleterre dans lequel il s'efforçait de garantir son pays de l'imitation des théories anglaises; et, sous le titre : *De la propriété politique et civile*, M. Dageville traita la grande question sociale de la propriété avec autant de raison et de force que de lumières.

Dans cette période, de grands travaux de statistique furent entrepris. Le gouvernement ordonna à chacun des préfets de la France la rédaction d'un mémoire dont la forme avait été tracée par le ministère. C'était une imitation des rapports demandés par Louis XIV aux intendans du royaume pour l'instruction du duc de Bourgogne. Ces mémoires ne répondirent pas tous également à l'attente du gouvernement; mais les recherches dirigées sur les diverses branches de l'administration ne pouvaient manquer de produire des résultats utiles. M. Peuchet, savant estimable, publia ensuite l'*Essai d'une statistique générale de la France*, et M. le comte de Bourbon-Busset une *Introduction à l'étude de l'économie et de la statistique*.

(1) Nous ne mentionnons pas ici tous les ouvrages publiés à cette époque, mais seulement ceux qui ont fait faire quelques pas à la science, et que l'on peut consulter avec avantage et intérêt.

Déjà, sous le consulat, on commençait à s'apercevoir que la spoliation des biens du clergé avait mis à la charge de l'État la tâche onéreuse et difficile de soulager la misère publique. Le gouvernement chercha à apporter dans l'administration des établissemens de bienfaisance, désormais confiés à la direction des laïques, l'économie, la régularité et les perfectionnemens dont la nécessité se faisait de plus en plus sentir. Par les ordres des ministres Lucien Bonaparte et François de Neufchâteau, on publia un recueil de *Mémoires sur les hospices et les établissemens d'humanité*, traduits de plusieurs langues étrangères, et dont la publication fut confiée à M. Duquesnoy, ancien député aux états généraux et ensuite l'un des maires du dixième arrondissement de Paris. Ce recueil parut de 1799 à 1804, en trente-neuf numéros formant quinze volumes. M. Duquesnoy avait publié, en 1802, la traduction de l'anglais de l'*Histoire des pauvres, de leurs droits et leurs devoirs*, par Ruggles.

Ainsi s'ouvrit en France, pour la science administrative et économique, un siècle qui marquera sans doute dans les âges futurs comme une des époques les plus mémorables de l'histoire de l'univers, moins peut-être par le mouvement imprimé à la civilisation matérielle que par la réaction morale opérée contre le philosophisme irréligieux du siècle précédent.

Sans doute l'expérience cruelle et encore vivante d'une révolution qui avait menacé d'engloutir dans des flots de sang l'ordre social tout entier, sans doute la main providentielle de Napoléon et l'intérêt commun des peuples ont été les instrumens principaux dont sa sagesse éternelle s'est servie pour commencer cette œuvre de régénération sociale; mais nous aimons à y reconnaître l'influence du principe chrétien et catholique dont il fut donné à l'auteur du *Génie du Christianisme* de rappeler non seulement l'origine toute divine, la puissance civilisatrice et la nécessité sociale, mais encore la beauté idéale et poétique, si attrayante pour l'imagination et pour le cœur. Les écrits de M. de Chateaubriand, ce sera son éter-

nelle gloire, changèrent, on peut le dire, le caractère moral de cette époque. Hors de l'enceinte des temples, fréquentés par un petit nombre de fidèles, la religion était méconnue, oubliée, regardée comme une institution nécessaire à des populations ignorantes et démoralisées, mais frappée de vieillesse, de tristesse et d'aridité. La philosophie voltairienne régnait encore en France malgré les efforts de quelques écrivains pour répandre les idées spiritualistes de la philosophie allemande. M. de Chateaubriand montra que la religion chrétienne était toujours pleine de jeunesse, de grâce, de charme et de poésie, favorable aux arts, à la philosophie, à l'éloquence, à la richesse elle-même; et dans cette révélation des ineffables trésors renfermés dans le Christianisme, il sait faire goûter mille pures délices à des imaginations souillées et desséchées jusque là par la littérature du XVIIIe siècle.

C'eût été beaucoup, à cette époque, que d'appeler l'attention sur les bienfaits et la nécessité du Christianisme: il fit plus; il le rendit doux et familier à tous les hommes sensibles et passionnés, aux poètes, aux artistes; il fit réfléchir les esprits philosophiques et méditer les hommes d'Etat, et, par l'alliance de la grâce et du génie, il ouvrit en quelque sorte une nouvelle carrière aux intelligences.

Ainsi, tandis que les doctrines de l'économie politique anglaise menaçaient de soumettre le monde aux intérêts matériels, M. de Chateaubriand commençait une lutte puissante en faveur des intérêts moraux. C'était le principe conservateur de la dignité de l'homme opposé aux théories qui dégradent l'humanité, mais rajeuni cette fois de tous les attraits que la poésie et l'éloquence peuvent ajouter à la force d'une vérité immuable.

L'impression produite par le *Génie du Christianisme* et la plupart des autres écrits de M. de Chateaubriand s'est également fait remarquer dans la direction de toutes les sciences, que désormais on a envisagées sous un jour nouveau et que l'on a étudiées dans un but moral et chrétien. Il avait mis sur la voie de cet immense progrès: il peut donc jouir aujourd'hui, comme de son propre ouvrage, des travaux entrepris de toutes parts pour ramener les connaissances humaines à l'unité religieuse, et des bienfaits qui ne peuvent manquer d'en être le résultat et le prix. Après lui, des hommes graves et éloquens, les Bonaldi, les Duvoisin, les Lamennais, les Frayssinous, sont entrés dans l'arène avec d'autres armes; mais tous ont dû reconnaître qu'un précurseur à la parole enchanteresse avait préparé les cœurs à les entendre et à les goûter.

Durant les vingt années comprises entre 1793 et 1814, toutes les combinaisons politiques et financières de l'Angleterre furent dirigées par la nécessité de combattre la révolution française, ou plutôt par le soin d'en faire tourner les résultats au profit de sa navigation, de son industrie et de son commerce. Sous le ministère décidément et franchement hostile de Pitt, sous celui plus pacifique mais non moins antipathique de Fox, le but demeura le même, et la paix, dans ses rares intervalles, ne servit qu'à couvrir des piéges et des calculs de destruction. Attentive aux mouvemens de son ennemie républicaine ou impériale, l'Angleterre ne cessa de lui susciter des obstacles, de lui enlever des alliés, ou de se venger sur les nations amies ou neutres de l'appui qu'elles donnaient à la France. Dans cette longue lutte, elle recourut à tous les expédiens de finances: elle établit des droits sur les importations et les exportations et une taxe sur les convois maritimes, et étendit enfin jusques à ses dernières limites le chiffre de la dette nationale. Jamais, à aucune époque, sa politique ne se montra plus indifférente au choix des moyens: plus d'une fois elle viola le droit des gens et des nations de la manière la plus odieuse et la plus inhumaine: l'incendie de Copenhague, les hostilités commises sur la marine espagnole sans déclaration de guerre, et une foule d'actes non moins anti-sociaux, ont souillé à jamais ses annales historiques, et ne sauraient être justifiées par le succès.

Pendant la guerre soutenue contre la république, le directoire et l'empire, l'Angleterre augmenta sa dette d'environ vingt-trois milliards de francs. On a calculé qu'elle avait dépensé environ la même somme dans les diverses guerres contre la maison de Bourbon de 1688 à 1789. Mais, à la paix de 1814, l'Angleterre pos-

sédait la dictature suprême des mers : elle avait acquis Sainte-Lucie, Tabago, Démérary et d'autres colonies en Amérique; Gibraltar, Malte, les îles Ioniennes en Europe; le Cap, l'Ile de France en Afrique; Ceylan, en Asie, où elle demeurait maîtresse de tout l'Indostan. Ses manufactures inondaient tous les marchés du monde. L'emploi des machines s'étendait à toutes les branches de l'industrie. La population ouvrière augmentait dans une progression rapide, et la puissance et la richesse de ce royaume semblaient arrivées à leur apogée.

Toutefois, on commençait dans ce moment même à reconnaître, au sein de cette étonnante prospérité, des germes de malaise et de troubles. Les classes manufacturières gémissaient et s'appauvrissaient sous la domination des entrepreneurs d'industrie. L'Irlande catholique, de plus en plus opprimée, faisait entendre des cris de douleur et d'indépendance. Le nombre des pauvres s'augmentait prodigieusement, ainsi que la taxe destinée à les soulager. On indiquait cette situation alarmante par le mot nouveau de Paupérisme. La production manufacturière semblait dépasser les besoins de la consommation, d'où il résultait de fréquentes crises commerciales. Les ouvriers affamés s'insurgeaient contre les machines. Un excédant de population se manifestait dans la classe manufacturière, et le gouvernement en favorisait de tous ses moyens l'émigration et la transportait dans ses possessions de l'Océanie.

Ces résultats de l'industrialisme préconisé par les théories de l'école de Smith, frappèrent l'attention des observateurs, hommes d'Etat et philosophes. Déjà ils avaient été prévus par le judicieux traducteur de Smith, le comte Germain Garnier, et en Italie par Ortès et Ricci. Cependant jusqu'alors on avait regardé la population comme la mesure, l'indice et l'effet de la prospérité publique. Les idées allaient changer à cet égard.

En Angleterre, le premier signal d'alarme fut donné par Malthus, professeur de la célèbre université d'Édimbourg, qui avait long-temps médité sur de graves questions sociales. Il publia, en 1798, le fruit de ses consciencieuses recherches sous le titre d'*Essai sur le principe de la population, ou vues sur ses effets anciens ou présens sur le bonheur de l'humanité*, avec des recherches pour diminuer *les maux qu'il occasionne.*

Franklin avait déjà observé qu'il n'y a aucune limite à la faculté productive des plantes et des animaux, si ce n'est qu'en augmentant de nombre ils dérobent mutuellement leur subsistance.

Comme lui, Malthus fut frappé de la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivans à accroître leur espèce, plus que ne comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée. Il avait remarqué que la nature a répandu le germe de la vie dans les deux règnes d'une manière si libérale que, si elle n'avait pas été économe de place, des milliers de mondes auraient été fécondés, par la terre seule, en quelques milliers d'années; mais qu'une impérieuse nécessité à laquelle l'homme est soumis, comme tous les êtres vivans, reprenait cette population luxuriante, c'est-à-dire que la population est nécessairement limitée par les moyens de nourriture. De plus, le docte professeur avait constaté que, dans les États du nord de l'Amérique, où les moyens de subsistance ne manquent point, où les mœurs sont pures et les mariages précoces, la population, pendant un siècle et demi, avait doublé rapidement tous les 25 ans, et que, dans les établissemens de l'intérieur où l'agriculture était la seule occupation des colons, la population doublait en 15 ans.

Sir W. Pelly croyait même qu'il était possible, à la faveur de quelques circonstances particulières, que la population pût doubler en 10 ans.

Suivant une table d'Euler (calculée sur une mortalité d'un individu sur 36), les naissances étant aux morts dans la proportion de 3 à 9, il s'ensuivrait que la période de doublement devait être de 12 années 4/5.

De ces faits et de plusieurs autres observations comparées, Malthus crut pouvoir établir, malgré les théories de Smith et la dénégation formelle de Voltaire (1),

(1) Il n'est pas vraisemblable que Malthus ait eu connaissance de l'opinion de Voltaire sur les progrès de la population.

que lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle doit doubler au moins dans l'espace de 25 ans, et croître ainsi de période en période dans une progression géométrique. D'un autre côté, il était prouvé qu'on n'obtient pas avec la même rapidité la nourriture nécessaire pour alimenter un plus grand nombre d'hommes.

D'après ses calculs, Malthus arriva à reconnaître qu'en partant de l'état actuel de la terre habitable, les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une proportion arithmétique. Ainsi, lorsque l'espèce humaine croît comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, etc., les subsistances croissent seulement comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5, etc. Par conséquent, après deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance dans le rapport de 256 à 9, après trois siècles, dans le rapport de 4096 à 13.

Cet écrivain ayant porté ses investigations sur l'état de la population de presque toutes les parties du monde connu, et particulièrement de l'Europe, où le rapport des naissances aux mariages est de 4 à 1, crut trouver partout une situation qui confirmait son système; il lui parut même démontré que chez toutes les nations du globe (bien que l'accroissement de leur population, interrompu par des causes plus ou moins énergiques, ne s'effectuât pas dans une proportion absolument géométrique) il existait une tendance de population telle, que des maux déplorables pouvaient seuls les préserver d'un excédant funeste d'habitans. Ainsi, des émigrations forcées, des guerres destructives, la famine ou des maladies exterminatrices chez les classes inférieures, étaient l'unique moyen de rétablir l'équilibre, qui par conséquent ne pouvait se soutenir qu'à force de malheurs individuels. Epouvanté du résultat de ses recherches, il donna l'éveil au gouvernement, appela sur un sujet aussi grave les regards des philantropes, des économistes et des hommes d'état de tout l'univers, et indiqua comme uniques remèdes sociaux, la charité et la *contrainte morale*, c'est-à-dire la privation qu'un homme s'impose à l'égard du mariage, par un motif de prudence, lorsque sa conduite, pendant ce temps, est strictement morale.

Ces nouvelles doctrines, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, opérèrent une sorte de révolution dans la plupart des idées généralement reçues en économie politique, relativement à la population.

L'ouvrage de Malthus ne pouvait manquer, en effet, de produire une sensation profonde. Il proclamait des vérités sévères et tristes, mais frappantes et graves; non seulement il faisait justice des préjugés et des erreurs qui excitaient imprudemment le développement indéfini de la population, mais encore il faisait apercevoir que dans plus d'une circonstance les bienfaits indiscrets d'une charité mal entendue, loin d'extirper la mendicité et l'indigence, pouvaient les propager et les perpétuer. Il donnait donc une direction plus éclairée et plus sûre aux moyens par lesquels on peut améliorer la condition des travailleurs et celle des pauvres.

Un grand nombre d'écrivains s'empressèrent de se ranger au système de Malthus; quelques uns poussèrent plus loin les conséquences qu'il en avait tirées, puisqu'ils n'hésitèrent pas à conseiller aux gouvernemens d'*interdire formellement le mariage aux pauvres*. D'autres en abusèrent au point de proscrire la plupart des institutions de charité.

Les propositions de Malthus et l'exagération de quelques unes des assertions de son ouvrage, devaient rencontrer de nombreux antagonistes; mais tous s'accordèrent en général à reconnaître les services réels qu'il avait rendus à la science. C'est en effet aux idées puisées dans l'Essai sur le principe de la population, c'est à l'examen et à la critique approfondie que méritait un écrit aussi remarquable, et où se révèle d'ailleurs un zèle si ardent pour l'humanité, que l'on doit les opinions plus justes et plus sûres que l'on s'est formées aujourd'hui sur la population, sur les effets de son accroissement à l'égard du bonheur des individus et des sociétés, et enfin sur la direction qu'il est préférable de donner, en certains cas, aux applications de la charité publique et particulière.

Il est remarquable, du reste, que cet écrivain protestant, ait fait, à son insu, l'apologie la plus complète du principe catholique et de la sage prévoyance qui a présidé à la création des ordres monastiques, car celles-ci ne sont en réalité que l'esprit de sacrifice, de dévouement et de prudence manifesté par l'abstinence du mariage.

Le catholicisme, loin d'exciter imprudemment le principe de la population, s'est efforcé au contraire de le modérer et de le régler. Si l'on examine ses institutions, si l'on approfondit les causes du célibat des prêtres et des congrégations religieuses, si l'on remonte à l'origine des honneurs rendus à la virginité et à la continence (abstraction faite du mérite d'une vie de sainteté, de pureté, d'épreuves et de sacrifices recommandée aux chrétiens), on trouvera une haute pensée d'ordre social, et une rare et merveilleuse prévoyance de l'avenir.

Au commencement du monde, le Créateur dit à l'homme et à la femme, en les bénissant : « Croissez et multipliez. » Plus tard, la loi nouvelle appropriée à une société déjà formée, conseille au contraire l'abstinence du mariage comme avantageuse à l'homme, et saint Paul semble adresser à nos pauvres d'aujourd'hui ces paroles pleines de sagesse : *Les personnes qui se marient imprudemment souffriront dans leur chair des afflictions et des maux; or, je voudrais vous les épargner.*

Les paroles formelles de celui que l'Eglise appelle le Grand Apôtre, et qui sont devenues le fondement des institutions civiles et religieuses dans les pays où le catholicisme a régné exclusivement, répondaient suffisamment aux allégations contradictoires des philosophes modernes et des économistes de l'école anglaise, qui, après s'être élevés contre le célibat des prêtres, ont depuis reproché au clergé d'encourager indiscrètement la population. Mais sous ce point de vue même, l'ouvrage de Malthus nous est doublement précieux, car il a mis sur la voie de combattre de vieilles erreurs anti-catholiques, et de réfuter plusieurs doctrines funestes puisées dans les enseignemens de l'école de Smith.

D'autres écrits, touchant à l'économie politique, avaient paru en Angleterre dans la période historique qui nous occupe. Nous citerons le *Traité de la justice politique*, publié en 1793 par Godwin (William), ministre non conformiste : cet ouvrage est basé sur les propositions fondamentales *que la vertu consiste à produire le bonheur de la société*. Mais à cette pensée juste et morale, il joint des maximes qui ne sauraient soutenir l'examen de la raison : Godwin pense, par exemple, que *les gouvernemens sont des maux nécessaires, et il espère qu'un jour il n'y en aura plus.*

Lord Lauderdale, pair d'Ecosse à la chambre des lords, et l'un des rares partisans de la révolution française dans cette assemblée, publia, en 1796 et 1798, plusieurs écrits sur les questions de finance et d'administration qui occupaient l'Angleterre à cette époque ; en 1804, des *Recherches* sur la nature et l'origine de la richesse ; en 1805, des *Avis* aux manufacturiers de la Grande-Bretagne sur les conséquences de l'union de l'Irlande ; des *Pensées* sur l'état alarmant de la circulation, et sur les moyens d'adoucir les souffrances pécuniaires de cette portion du royaume ; en 1809, des *Recherches* sur le mérite pratique du gouvernement de l'Inde sous la surveillance de la commission du contrôle ; en 1812, des *Considérations* sur la dépréciation du papier en circulation ; en 1814, des *Lettres* sur les lois concernant les grains. Dans ces écrits, lord Lauderdale montre des connaissances étendues, mais ce n'est pas là qu'il faut chercher les principes élevés de morale et de justice, dont l'absence est justement reprochée à l'économie politique anglaise. Imbu des idées libérales et philantropiques du dix-huitième siècle, il s'est élevé contre l'esclavage et la traite des Noirs ; mais, par une contradiction familière aux philosophes de ce temps, les massacres de septembre 1792, dont il fut témoin oculaire à Paris, le laissèrent impassible et ne l'empêchèrent point de continuer des relations suivies avec le trop fameux Brissot, ni d'applaudir aux actes de la Convention nationale.

En 1802, M. Benjamin Bell, chirurgien à Edimbourg, fit paraître diverses disser-

tations, dont le but était d'engager l'Angleterre au système agricole, qu'elle abandonnait pour l'industrie manufacturière. Une de ces dissertations, intitulée *De la Disette*, fut traduite en français en 1804, par M. P. Prévost de Genève.

Les graves événemens qui frappèrent et bouleversèrent l'Italie à la suite de la révolution française, et firent disparaître les républiques de Venise, de Gênes et de Lucques, interrompirent entièrement les travaux de ses écrivains d'économie politique. On ne compte en effet qu'un petit nombre de nouveaux ouvrages imprimés de 1793 à 1814. La plus importante des publications relatives à l'économie politique, fut la collection des écrits de tous les économistes italiens, entreprise sous les auspices du comte Melzi, vice-président de la république cisalpine, par le baron Custodi, littérateur distingué, qui fit précéder les ouvrages de chaque écrivain d'une notice biographique rédigée avec élégance et sagacité. Ce précieux recueil renferme 50 volumes. Le but de l'éditeur fut de prouver que ses compatriotes avaient été les maîtres dans cette science comme dans les autres. Son entreprise eut un grand succès et lui procura des bénéfices considérables. Lorsque Napoléon créa le royaume d'Italie, il appela le baron Custodi aux fonctions de conseiller-d'état près le vice-roi.

En 1807, M. Ressi, professeur à l'Université de Pavie, fit imprimer un ouvrage intitulé *l'Economie de l'espèce humaine*, mais cet écrit ne paraît pas avoir frappé l'attention publique.

En 1813, le docteur Ch. Boselmi de Modène, publia un *Examen nouveau des sources de la richesse privée et publique*, dans lequel il donne la préférence aux arts manufacturiers sur l'industrie agricole.

A ces ouvrages se bornent les travaux économiques de l'Italie, de 1793 à 1814.

La Suisse, ou plutôt Genève, commençait, à la fin du dix-huitième siècle, à s'occuper des nouvelles théories d'économie politique. Déjà M. Pierre Prévost avait fait connaître, par ses traductions françaises et par des notes savantes et judicieuses, les œuvres posthumes d'Adam Smith, et le célèbre ouvrage de Malthus sur le principe de la population. Après lui un écrivain, né en Suisse, doué d'une imagination vive et brillante, mais désordonnée et irrégulière, Heerenschwand, publia, en 1796, un écrit intitulé : *De l'Economie politique moderne*, ou *Discours fondamental sur la population* (1), dans lequel, au milieu de quelques idées grandes, neuves et fécondes, se trouvait exposé un système de civilisation que doivent réprouver également la religion, la morale et la science, et dont les principes ne reposent que sur des paradoxes éloquemment développés.

Suivant Heerenschwand « le Créateur a voulu que la faculté de propagation de l'homme s'élevât à toute la population que la terre deviendrait capable de maintenir. Le progrès de la population développe l'intelligence de l'homme. — C'est aux besoins artificiels que l'homme a dû rapporter les usages auxquels il façonnerait et adapterait les choses de la terre.

« L'espèce humaine développe en elle autant d'intelligence qu'elle se donne des besoins, puisque plus elle se donne des besoins, plus aussi elle façonne et adapte de choses à son usage, plus aussi elle se donne d'intelligence.

« Plus l'espèce humaine étendra l'usage de ses organes, plus elle deviendra capable d'étendre celui de ses facultés intellectuelles supérieures, plus elle deviendra capable d'étendre celui de ses organes par l'assistance que se prêtent mutuellement les deux germes de pouvoirs intellectuels ; et comme il est impossible de fixer des bornes à l'usage que l'espèce humaine est capable de faire de ses organes et de ses facultés intellectuelles supérieures, il est également impossible d'en fixer au développement de son intelligence.

« Pour développer en elle toute l'intelligence possible, l'espèce humaine a trois grandes conditions à remplir : 1° se rassembler en société ; 2° se multiplier dans la pleine proportion de toute la subsistance que la terre a le pouvoir de

(1) Un abrégé de son système a été imprimé à Paris, chez Didot, sous les yeux de l'auteur, en 1803.

lui fournir ; 3° de multiplier ses besoins artificiels dans la pleine proportion de tous les usages auxquels les choses de la terre sont applicables pour elle.

« Il ne tient qu'à l'espèce humaine de multiplier indéfiniment la subsistance ; il ne tient qu'à elle de multiplier indéfiniment ses besoins artificiels. L'espèce humaine est donc capable de développer en elle tous les pouvoirs nécessaires à sa destination ; si elle ne l'a pas fait, *il faut s'en prendre à ses gouvernans.*

« Sans l'intelligence, l'homme n'est qu'un animal stupide, et sans besoins artificiels il serait impossible qu'il fût toute autre chose. Sans eux, il ne serait pas un être moral ; et plus il s'en donne, plus il est un être moral.

« La loi finale de l'univers prescrit aux peuples cultivateurs de se donner autant de population que de subsistance. — Il ne faut pas d'exportation de la subsistance territoriale. — L'agriculture et les manufactures peuvent seules donner à l'homme le degré de perfection dont il est susceptible. — Tout peuple qui s'arrête dans les progrès de son agriculture et de son commerce introduit dans la population des hommes désœuvrés et pauvres. — Le numéraire est le principe actif de l'économie politique des peuples. — Le commerce extérieur *est un crime* contre l'ordre général de l'univers. Son objet final est de faire dépouiller les peuples les uns les autres de leurs métaux précieux. »

On voit que ces diverses propositions s'accordent sur quelques points avec les théories de Smith, de Say, et des économistes de cette école, notamment sur la doctrine de l'excitation des besoins, mais qu'elles s'en écartent fortement sur beaucoup d'autres. Telle que par exemple l'utilité du numéraire.

Sous le rapport religieux, les idées d'Heerenschwand ne présentent pas un contraste moins frapppant de vérités et d'erreurs.

« La perfection des êtres animés consiste, dit-il, dans la tendance de toutes leurs actions avec les fins de leur nature. Les animaux sont imperfectibles; l'homme est perfectible à l'infini. Tant qu'un être animé ne tend pas dans toutes ses actions vers la fin de sa nature, il est un être imparfait et perfectible, et ce n'est que dans le cas contraire qu'on peut le regarder comme un être parfait et imperfectible. L'homme intelligent et libre est cause efficiente de sa perfection. L'homme ne peut s'élever à la dignité de son être qu'en subordonnant sans cesse sa nature animale à sa nature divine. C'est pour être parfait aux yeux du Créateur, et non pour paraître tel à des êtres vils et corrompus, que l'homme a été placé sur la terre. C'est pour n'avoir aucune part à la perfection de l'homme que le Créateur lui a accordé ce qu'il a refusé aux animaux. L'homme est incomplétement organisé pour sa destination. L'intelligence humaine ne saisit et ne découvre rien dans le système général de l'univers qui puisse l'éclairer sur le genre de transformation réservé à l'homme qui n'a point rempli sur la terre la fin de sa nature, et le mode de la dégradation, comme celui de l'exaltation future de l'homme ont dû rester également un impénétrable mystère pour lui, *quoiqu'il ait osé se former de l'une et de l'autre les plus révoltantes idées....* »

Heerenschwand ajoute : « On est fondé à penser que l'homme qui a déshonoré l'univers par l'abus de son intelligence et de sa liberté doit s'attendre à une transformation différente de celle de l'homme qui n'a consacré les pouvoirs que le Créateur lui a confiés, qu'au seul usage pour lequel il les aurait reçus, autrement il y aurait une inconséquence monstrueuse. Il doit y avoir divers modes de transformation de l'homme après sa mort. Mais c'est sur la terre même que l'homme subit le châtiment dû aux transgressions des raisons finales que l'univers a prescrites à ses actions animales. »

On a de la peine à comprendre comment les idées de la déchéance primitive et d'une réhabilitation future ont pu conduire Heerenschwand à la négation de la révélation chrétienne, de la nécessité des préceptes qui recommandent l'esprit de sacrifice, la tempérance et la modération dans les désirs. En le lisant, on admire plus d'une fois les lueurs du génie, mais on s'afflige de les voir sitôt obscurcies par le dédain ou l'ignorance des croyances religieuses chrétiennes, et par des disparates monstrueuses qui placent son ouvrage, quelque remarquable qu'il puisse être d'ailleurs, en dehors de ceux

qui peuvent offrir des principes applicables à la civilisation actuelle.

La Suisse peut à plus juste titre s'enorgueillir d'un écrivain d'économie politique dont les ouvrages ont le plus contribué à révéler et à combattre les fatales conséquences des théories économiques anglaises, nous voulons parler de M. Simonde de Sismondi, qui publia en 1803, à Genève, sa patrie adoptive, un écrit intitulé : *de la Richesse commerciale, ou Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce.* Nous aurons à revenir sur les autres travaux de ce savant distingué.

La Hollande, si vivement agitée par les troubles révolutionnaires de la France, n'a vu paraître pendant cette époque critique qu'un petit nombre d'ouvrages qui se rapportent à la science économique. Nous citerons seulement les deux écrits d'Adrien Kluit, intitulés : l'*Economie politique de la Hollande* ( statistique pleine d'érudition et de loyauté sur toutes les parties de l'administration hollandaise, y compris les colonies), et l'*Histoire de l'administration politique de la Hollande,* jusques en 1795.

En Allemagne, où les doctrines des économistes français avaient appelé déjà l'attention et les études des savans de cette nation laborieuse et méditative, l'apparition de l'ouvrage d'Adam Smith devait nécessairement changer la direction des idées. *Les recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations* furent traduites en Allemagne en 1777, immédiatement après leur apparition en Angleterre. Une seconde traduction plus estimée de cet ouvrage fut publiée par Gaw, en même temps que Sartorius, dans son *Manuel d'économie politique,* entrait le premier dans les vues du célèbre écossais, et présentait un extrait fort lucide de ses théories économiques.

Dès ce moment on négligea en Allemagne les livres pratiques qui traitaient de l'art de gouverner, et les préceptes uniquement fondés sur l'expérience, pour s'attacher davantage aux formes spéculatives et aux lois de raisonnement. La théorie des richesses sociales devint un champ fécond, dans lequel les meilleurs esprits déployèrent leur force et leur sagacité. Lueder, dans son *Traité de l'industrie nationale et de l'économie politique,* publié à Berlin en 1800 ; Kraus, dans son *Economie politique,* imprimée à Kernsberg en 1808 ; Jacob, Hufeland et quelques autres, commentèrent Smith et cherchèrent à présenter son livre dans un ordre plus méthodique. A. H. Muller suivit d'abord la même direction dans les *Elémens de la science de l'état,* qui parurent à Berlin en 1809. Mais éclairé depuis par l'expérience, il déclara, dans un autre ouvrage publié dix ans plus tard, que les sciences politiques économiques devaient avoir *une base théologique.*

Dans un pays où l'amour de l'étude, le goût des investigations approfondies, la persévérance de la pensée et le bon sens qui saisit les rapports des choses sont si répandus et en quelque sorte indigènes, une science telle que l'économie politique ne pouvait demeurer long-temps réduite aux proportions étroites que la fin du XVIII^e^ siècle lui avait assignées. On la transforma bientôt en science sociale, et tout ce qui se rattachait au bien-être de l'homme dans l'ordre physique, dans l'ordre moral et dans l'ordre politique, devait faire partie de ce qu'on appela plus tard en Allemagne : *Science de l'état* (Staats Wissenschaft ); son principal fondateur fut le comte Jules de Soden, auteur de l'ouvrage intitulé : *Science de l'économie de l'état.*

Cet écrivain divise la science en théorie, législation et administration. Elle doit avoir pour objet : 1° la société collective ; 2° les rapports qui doivent exister entre les membres de la société. La première partie comprend : 1° l'économie nationale, ou les lois qui régissent les productions de toute espèce ; 2° l'éducation publique ; 3° les finances ; 4° l'administration de l'état, en tant qu'elle s'occupe de la sûreté extérieure, sous le rapport de l'armée et de la diplomatie, et en tant qu'elle s'occupe de la sûreté intérieure, sous le rapport de la police et de l'administration proprement dite.

Les cinq premiers volumes de cette importante publication ont paru à Leipzig de 1805 à 1811.

Les vues nouvelles du comte de Soden et surtout la division de son travail lui suscitèrent divers adversaires. Il fut particulièrement réfuté par Crome dans l'é-

crit intitulé : *Idées provoquées par l'introduction à l'économie nationale* du comte de Soden, et par Lotz dans *l'Examen du système de Soden,* inséré dans la *Gazette littéraire* de Jena en 1812.

On trouva, avec raison peut-être, que les divisions et les classifications adoptées par le comte de Soden devaient nuire à la perception claire et lucide de son système ; d'ailleurs il était difficile qu'en embrassant la science sous un rapport aussi vaste et aussi étendu, on pût y porter la clarté et la précision rigoureuse qui sont le partage exclusif, en quelque sorte, des sciences exactes. Néanmoins on doit reconnaître que Soden a le mérite d'avoir introduit dans la science économique les élémens moraux qui concourent directement à la prospérité publique ou qui la hâtent, du moins, sensiblement. Or, ces élémens, nous l'avons fait remarquer déjà, avaient été entièrement négligés par les économistes de l'école anglaise, dont les abstractions ont répandu tant d'aridité et de sécheresse sur une science qui embrasse toute la destinée de l'homme et des sociétés. Le comte de Soden a mieux connu et plus complétement toutes les conditions d'existence, d'ordre et de progrès qui doivent réunir et développer les nations, et il a, de plus, parfaitement apprécié l'action réciproque de ces conditions diverses, considérées dans leurs rapports entre elles.

La majeure partie des écrivains allemands de cette époque ont traité de l'économie politique sous le même point de vue moral. Et ici l'on peut remarquer l'influence encore puissante alors de la philosophie religieuse et spiritualiste, dont Leibnitz est le premier fondateur. La moralité profonde de la nature allemande se refusait à considérer comme la véritable économie politique une science qui se bornait à exposer l'art abstrait de produire et d'acquérir des richesses. Aux yeux des Allemands, *les droits et la propriété* sont les deux premières conditions de la vie civile. Les hommes, en leur qualité d'êtres rationnels, se sont réunis et liés par un pacte social pour atteindre le but de l'humanité, c'est-à-dire la moralité et le bonheur. Les individus, comme la société entière, doivent tendre vers ce résultat, tant par leur organisation intérieure que dans les rapports qui les unissent aux nations voisines. Mais de même que la nature morale de l'homme doit dominer la nature physique, la propriété matérielle doit être subordonnée *au droit,* car le règne du droit et de la justice sont *l'idéal* d'après lequel les sociétés civiles isolées, ainsi que l'ensemble des peuples du globe, doivent être organisés.

Cet idéal est donc la mesure de ce que la science de l'état doit être ; et il indique les bases d'après lesquelles elles doivent être développées. Du moment que le droit et la propriété sont les deux premières conditions de la vie publique, il en résulte que tout ce qui contribue à réaliser ces deux conditions appartient à la science de l'économie politique. Tels sont les principes sur lesquels la science s'est d'abord formée en Allemagne et qui ont long-temps prévalu dans cette partie de l'Europe.

Vers la fin du XVIII^e^ siècle et au commencement du XIX^e^, l'amélioration des institutions de bienfaisance et le soulagement des classes pauvres, objet des recherches des économistes français, occupaient aussi les hommes d'état, les écrivains de l'Allemagne. Parmi les philantropes les plus distingués de ce pays, nous devons citer surtout le comte de Rumford, anglais fixé en Bavière et ensuite à Paris, mais que l'on doit considérer comme appartenant plus spécialement à l'Allemagne, parce que ses améliorations philantropiques et surtout ses efforts pour l'extinction de la mendicité se sont appliquées à la Bavière et à la ville de Munich. Lorsque le comte de Rumford fut appelé par la confiance de l'électeur à la direction de l'administration de la guerre et de la police de ses états, la mendicité désolait cette contrée plus qu'aucune autre puissance de l'Europe. Il parvint à l'abolir en fournissant aux pauvres, avec des moyens d'existence, un travail que leur activité et leur intelligence pouvaient rendre lucratif. Faisant tourner à l'avantage des malheureux les connaissances qu'il avait acquises dans les sciences physiques, il rechercha avec ardeur les moyens de leur fournir, avec le moins de frais possibles, une nourriture saine, agréable et abondante. Après

avoir reconnu parmi les substances alimentaires celles qui sont les plus nutritives, il s'occupa de leur préparation, et il fit en outre une foule d'observations aussi neuves qu'intéressantes pour obtenir une plus grande chaleur en économisant le combustible. C'est à Rumford que l'on doit le premier établissement des soupes économiques ainsi que celui des foyers de cheminée qui portent également son nom, double découverte qui a rendu la mémoire de ce philantrope chère aux amis de l'humanité. Les écrits du comte de Rumford, réunis sous le titre d'*Essais politiques, économiques et philantropiques*, ont été traduits en français par M. le marquis de Courtivron, et parurent de 1799 à 1806.

Pendant les guerres suscitées par la révolution française, la Russie continua son système d'agrandissement. La civilisation et le luxe firent de rapides progrès dans les hautes classes de la population et dans la capitale de l'empire ; mais le servage n'ayant éprouvé que des modifications peu sensibles, les classes inférieures étaient demeurées dans un état d'ignorance et d'abaissement voisin de la barbarie.

Toutefois la fortune qui avait amené les armées de Napoléon au cœur de ce vaste empire, transporta deux fois les troupes moscovites dans les murs de Paris, ce siége de la civilisation européenne, et cette communication d'idées et de peuples n'a pu être sans influence sur les mœurs et les destinées futures de la Russie. Du reste, à la paix de 1814 cette nation avait acquis pour ainsi dire la dictature du continent européen. Elle s'était agrandie de la Courlande, de la Bothnie orientale, du royaume de Finlande ; elle pouvait mettre sur pied une armée formidable ; elle avait établi des colonies intérieures sur un système à la fois agricole et militaire : devant elle s'offrait une domination sans obstacles et un avenir sans limites. La Russie et les États-Unis étaient alors dans le monde civilisé, les deux états où la population pouvait s'accroître rapidement sans dommage pour les individus et la société.

Peu de périodes historiques ont été plus fécondes en graves enseignemens que celle dont nous avons esquissé les faits principaux sous le rapport de l'économie politique.

Elle offre, en effet, un tableau saisissant de ce que peut devenir la société humaine, lorsque conduite uniquement par les passions aveugles de la multitude, elle méconnaît les conditions de justice, d'ordre, de charité et de religion auxquelles la Providence a attaché la paix et la prospérité des peuples.

Le philosophisme impie du XVIII[e] siècle avait arraché la France à ses croyances catholiques et à son respectueux amour pour ses rois. La liberté, les lumières, les richesses, le bonheur enfin, devaient être le prix du renversement de nos antiques institutions religieuses et monarchiques. Or voici ce dont nous avons été témoins. En retour de ces promesses fallacieuses, toutes les calamités que l'imagination peut concevoir sont venues fondre sur la malheureuse France ; elle n'a vu briser le joug honteux que lui imposaient une multitude d'ignobles et sanguinaires tyrans que pour subir le despotisme d'un soldat couronné. Sous l'empire de la souveraineté du peuple, la violation du droit sacré de propriété, la terreur menaçant toutes les existences, la guerre traçant un cercle de fer et de feu autour de nos frontières, ont paralysé les sources du travail, de l'agriculture et du commerce. D'immenses richesses accumulées par les siècles ont été misérablement dilapidées ou détruites ; la famine a remplacé l'abondance ; un papier sans crédit et des expédiens désastreux et criminels ont été la seule ressource du gouvernement. L'élite de la population a dû quitter la France, périr sur l'échafaud, ou se réfugier dans les camps, seul et dernier asile de l'honneur français ; 15 milliards de biens confisqués au clergé, aux pauvres, ou aux victimes de la révolution, ont été dévorés sans empêcher une honteuse banqueroute ; lorsqu'enfin, lasse et honteuse de cette oppression, la France se jeta dans les bras d'un homme au puissant génie, mais dévoré de la soif insatiable des conquêtes et de la gloire, elle fut précipitée sur l'Europe, comme pour se laver de ses souillures ; mais elle ne reçut d'autre fruit de ses nombreux et éclatans triom-

phes, que l'invasion deux fois subie des armées de l'Europe : heureuse dans cette immense catastrophe, de retrouver pour bouclier contre la vengeance des peuples vainqueurs et irrités, le cœur généreux et magnanime des frères de Louis XVI !

Le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

## Sciences Physiques et Mathématiques.

# COURS D'ASTRONOMIE.

SIXIÈME LEÇON (1).

Moyens de fixer la position des lieux sur la terre. — Latitude, longitude et altitude géographiques. — Méthodes diverses employées pour la détermination de ces élémens, tant sur terre que sur mer. — Conséquences qui résultent de la sphéricité de la terre relativement à la manière de supputer le temps. — Antipodes. — Digression historique à ce sujet. — De la figure de la terre considérée comme résultant du mouvement de rotation et de la force centrifuge. — Accord singulier de cette théorie avec les premiers versets de la Genèse.

63. La discussion que nous avons établie dans la leçon précédente sur les faits relatifs à la forme générale de la terre et sur ceux qui déterminent sa forme précise, nous a montré qu'elle s'éloignait trop peu de la figure sphérique pour qu'on doive tenir compte de la différence dans la plupart des calculs basés sur cet élément. Cette différence est tout-à-fait insensible sur les représentations artificielles de la terre, telles que les globes et les cartes géographiques de la plus grande dimension ; de sorte que dans la construction des cartes et des globes, on peut, on doit même faire abstraction des légers écarts qui constituent la forme sphéroïdale, et opérer en considérant la terre comme une sphère parfaite. Nous avons donné des termes de comparaison qui rendent ce résultat très sensible ; nous ajouterons néanmoins que sur un globe de 15 mètres de diamètre, bien supérieur par conséquent à tout ce qu'on a jamais exécuté dans ce genre, la position d'un point situé à égale distance entre un pôle et l'équateur ne différerait de sa position rigoureusement exacte que d'une quantité inférieure à une ligne, la circonférence totale étant d'environ 150 pieds. Sur un globe de 5 pieds de diamètre, qui dépasse encore de beaucoup les dimensions vulgaires, l'écart serait bien inférieur au trait de plume le plus fin. Ainsi, hors du calcul de certains phénomènes délicats que nous exposerons en leur lieu, nous considérerons désormais la terre comme un globe parfait.

64. Pour fixer la position d'un point sur le globe terrestre, détermination qui peut avoir pour objet soit la construction d'un globe ou d'une carte géographique, soit la reconnaissance du lieu qu'occupe le voyageur sur la terre ou sur l'Océan, on recourt à un système de coordonnées analogues à celles qui nous ont servi pour déterminer la position des astres, et que nos lecteurs connaissent déjà sous le nom de *longitude* et de *latitude*.

La *latitude* d'un lieu est *l'arc de méridien compris entre ce lieu et l'équateur ;* arc mesuré non en longueur absolue, mais en degrés, minutes et secondes, comme les arcs célestes qui leur sont corrélatifs. La latitude est *boréale* ou *australe*, selon que le lieu est au nord ou au sud de l'équateur. Les points de l'équateur ont tous pour latitude zéro ; ceux des pôles ont 90°.

La *longitude* d'un lieu est *l'angle dièdre compris entre le méridien de ce lieu et un méridien arbitraire pris pour origine des coordonnées*, et qu'on appelle en conséquence le *premier méridien*. Cet angle a pour mesure l'arc de l'équateur compris

(1) Voir le n° 26 ci-dessus, p. 98.

entre les plans des deux méridiens ; ce qui fournit une autre expression de la longitude. La longitude est *orientale* ou *occidentale*, selon le côté où se trouve le lieu en question par rapport au premier méridien.

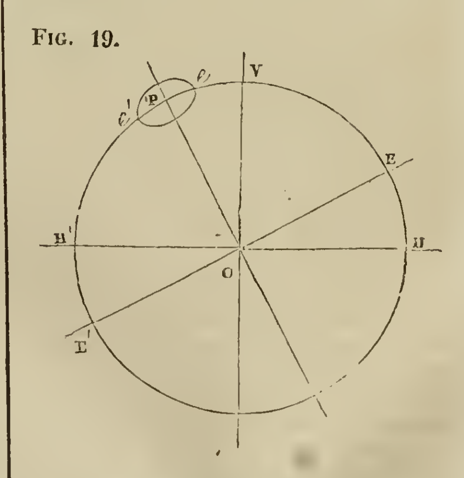
Nous venons de dire que le premier méridien était choisi arbitrairement ; et il est vrai que les astronomes des divers pays ont usé largement de ce droit arbitraire ; ce qui n'a, après tout, qu'un fort léger inconvénient. Une ordonnance de Louis XIII avait fixé le premier méridien pour les géographes français à l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries ; position peu différente de celle qu'avaient adoptée les géographes grecs, qui considéraient les îles Fortunées comme l'extrémité du monde. Les astronomes français ont postérieurement adopté pour premier méridien celui qui passe par l'Observatoire royal de Paris ; les Anglais, celui de l'Observatoire de Greenwich ; les Allemands, celui de Vienne ; les Hollandais, celui du Pic de Ténériffe ; et ainsi des autres. Ces conventions particulières qui sont commodes aux astronomes des diverses nations, n'ont d'autre inconvénient que d'obliger à une légère addition ou à une soustraction ceux qui veulent réduire les longitudes rapportées à un certain méridien à ce qu'elles doivent être par rapport à un autre. Il suffit pour cela de connaître l'angle que forment entre eux les deux premiers méridiens en question. Ainsi, la longitude de Lyon par rapport au méridien de Paris étant 2° 29′ 9″ E., et la longitude du méridien de Greenwich ou l'angle compris entre ce méridien et celui de Paris étant 2° 20′ 22″ O., il faudra ajouter cette valeur à celle indiquée ci-dessus ; ce qui donnera 4° 49′ 31″ E. pour la longitude de Lyon rapportée à Greenwich. De même la longitude de Corfou étant 17° 35′ 50″ E. du méridien de Paris, et celle de Vienne étant 14° 2′ 30″ E. du même méridien, la longitude de Corfou rapportée au méridien de Vienne sera 17° 35′ 50″ — 14° 2′ 30″, ou 3° 33′ 20″. L'angle du méridien de l'île de Fer avec celui de Paris étant 20° 5′ 50″, il faut retrancher cette valeur de toutes les anciennes longitudes pour les ramener au système actuel. Je dis *retrancher*, parce que Paris est à l'est de l'île de Fer, et que l'on comptait autrefois les longitudes en allant toujours vers l'est de 0° à 360°. Seulement, quand le résultat de la soustraction est plus grand que 180°, il faut prendre la différence avec 360° ; le reste est la longitude *ouest* par rapport au méridien de Paris.

C'est à Hipparque que nous devons l'idée de représenter les positions des lieux par ces deux élémens. Comme les anciens connaissaient beaucoup mieux la terre dans le sens est-ouest que dans celui nord-sud, ils supposèrent que la première de ces deux directions était celle de la *longueur*, et la seconde celle de la *largeur* de la terre ; de là les expressions de longitude et de latitude. On ne peut connaître d'ailleurs la position précise du premier méridien des Grecs ; car, en admettant l'identité de leurs *îles Fortunées* avec nos *Canaries*, il resterait à déterminer encore par quel point de ces îles passait ce premier méridien.

Exposons maintenant les divers procédés employés pour déterminer la latitude et la longitude d'un point quelconque sur la surface du globe, et commençons par la détermination des latitudes.

65. *Premier moyen.* On mesurera la hauteur du pôle au dessus de l'horizon du lieu dont il s'agit. Cette hauteur est égale à la latitude, comme il est aisé de le démontrer.

FIG. 19.




Soit en effet (*fig.* 19) la circonférenc H V H′P′ le méridien du lieu V, HH′ son horizon, PP′ l'axe de la terre, EE′ l'équateur ; ces deux derniers grands cer-

cles représentés par leurs diamètres qui en sont les projections sur le méridien vu de face. L'arc VE, d'après la définition, est la latitude du point V, et l'arc H'P est la hauteur du pôle. Or, ces deux arcs sont égaux; car les deux angles dont ils sont la mesure, font tous deux un angle droit avec l'angle intermédiaire VOP. En effet, le rayon vertical VO est perpendiculaire au diamètre horizontal; et l'axe PP' est perpendiculaire à l'équateur, et par conséquent à tous ses diamètres.

La question revient donc à mesurer la hauteur du pôle sur l'horizon d'un lieu donné N. Rappelons-nous d'abord que par rapport aux étoiles, l'horizon sensible d'un point V de la surface de la terre se confond avec l'horizon rationnel HH', de sorte qu'on peut supposer l'observateur V au centre de la terre (11).

Il s'agit donc de diriger un rayon visuel parallèlement à l'horizon OH et un autre au pôle P. Or, ce point ne porte dans le ciel aucune marque distinctive à laquelle on puisse viser; mais il est le centre des cercles décrits au dessus de l'horizon par les étoiles que nous avons nommées *circumpolaires*, l'une desquelles est celle qu'on appelle spécialement l'étoile polaire, qu'on ne peut confondre avec le pôle que dans des observations grossières, et qui en est distante, en 1838, de 1° 33' (1). D'où il résulte que pendant une révolution sidérale, l'une quelconque de ces étoiles passe deux fois par le méridien, et y occupe deux positions *e*, *e'*, entre lesquelles le pôle est exactement situé, en faisant abstraction des déplacemens dus à la réfraction, et desquels on sait corriger les hauteurs. Si donc on attend qu'une circumpolaire quelconque passe ainsi dans le méridien au dessus et au dessous du pôle, ou, comme on dit, dans le méridien *supérieur* et dans le méridien *inférieur*, et qu'on mesure alors les deux hauteurs horizontales H'*e*, H'*e*, il est évident que la différence sera l'arc *ee'*, dont la moitié *e*P, ajoutée à la plus petite hauteur H'*e* de l'étoile, donnera la hauteur H'P du pôle lui-même. On reconnaît aisément que celle-ci est la demi-somme des deux hauteurs méridiennes de l'étoile.

Ce procédé est fort précis et susceptible d'une foule de vérifications, puisqu'on peut dans une seule nuit observer les deux passages d'un très grand nombre de circumpolaires. Si les résultats ne diffèrent que de quantités extrêmement petites, comme cela doit être si les observations sont bien faites, on prend une moyenne entre toutes, conformément au procédé général d'atténuation des erreurs. C'est ainsi que la latitude de l'Observatoire de Paris a été déterminée par Delambre, au moyen de plus de 5000 observations de circumpolaires, et fixée à 48° 50' 14 .

Il faut bien remarquer que lorsqu'il est question d'une latitude précise, ce chiffre se rapporte à un point déterminé, qu'il ne faut confondre avec aucun autre dans une même localité. Ainsi, il y a entre les latitudes des points extrêmes du petit axe de la ville de Paris une différence qui va jusqu'à 3', les deux barrières Saint-Jacques et Saint-Martin ayant pour latitudes respectives 48° 50' et 48° 53'. Il ne faut même pas confondre dans une même latitude les extrémités opposées de certains bâtimens, si l'on veut une détermination très précise; car un arc terrestre de 1'' n'occupe qu'une étendue de 31 mètres.

66. *Second moyen.* La méthode précédente, qui peut toujours s'appliquer aux positions fixes, comme celles de la terre-ferme, fait défaut dès qu'il s'agit de déterminer la latitude en mer. Car, outre qu'elle exige la fixité de position pendant une demi-révolution sidérale tout au moins, et le plus souvent pendant un temps plus long, il est clair qu'elle ne peut être employée que la nuit; ce qui ne peut convenir aux navigateurs. Or, voici un second moyen qu'on peut employer

(1) Et non de 1° 35', comme on l'a imprimé dans la 3e leçon, n° 16, ligne 63... Nous parlerons plus tard de la variation de cet élément.

Nous profitons de cette occasion pour rectifier deux autres erreurs :

1° Au commencement de la 3e leçon, ligne 5, on a imprimé : Connaissances *non moins* grossières; lisez : *au moins* grossières.

2° Dans la 4e leçon, n° 23, nous avons, sur des renseignemens erronés, attribué à Piazzi un catalogue de 50,000 étoiles. Ce catalogue est dû à M. Lefrançais-Lalande; encore n'a-t-il pas été totalement publié. Celui de Piazzi n'en contient que 6,500.

le jour comme la nuit, et sur mer aussi bien que sur terre.

Il consiste à prendre la hauteur méridienne du soleil ou d'une étoile, et la différence de cette hauteur avec la déclinaison de l'astre. Cette différence est la hauteur de l'équateur sur l'horizon du lieu. Or, cette hauteur est complémentaire de la latitude, comme on le reconnaît aisément sur la *figure* 18. Si l'astre est une étoile, sa déclinaison est donnée par le catalogue; si c'est le soleil, sa déclinaison méridienne pour chaque jour est donnée par les almanachs, et en particulier par la *Connaissance des temps*, qui contient aussi un catalogue de 160 étoiles.

Supposons, par exemple, que le 5 avril 1835, on ait trouvé pour hauteur méridienne du soleil 58° 45′, la déclinaison, pour ce jour, est boréale et égale à 5° 54′. *Retranchant* cette valeur de la précédente, on trouve 52° 51′ pour la hauteur de l'équateur, valeur dont le complément à 90° est 37° 9′, latitude demandée.

Soit, pour second exemple, la hauteur méridienne de l'étoile *Antarès* égale à 46° 12′ 40″ A, et observée un jour quelconque de l'année; ce qui est indifférent, puisque les déclinaisons stellaires ne varient pas sensiblement dans l'étendue d'une année. La déclinaison de cette étoile est australe, et égale à 26° 2′ 43″. *Ajoutant* cette valeur à la hauteur méridienne, on obtient 72° 15′ 23″ pour la hauteur de l'équateur. La différence de ce résultat à 90° est 17° 44′ 37″. Telle est la latitude observée; et elle est boréale, si les hauteurs ont été prises vers le sud.

67. *Troisième moyen*. Le second procédé que nous venons d'exposer, quoique très exact et d'une exécution facile, n'est cependant pas encore ce qui convient aux besoins de la navigation, car il exige la connaissance du moment précis du passage du soleil au méridien; ce qui offre des difficultés de plus d'un genre. Mais il existe des méthodes au moyen desquelles on peut déterminer la latitude en mer, sans attendre ni observer la hauteur méridienne du soleil ni des étoiles. Nous allons exposer une de celles-là, et nous faisons choix de celle qui donne lieu aux calculs les plus simples, et qui est généralement employée des marins; elle est connue sous le nom de méthode de Douwes.

Remarquons d'abord que cette méthode suppose, comme la plupart des autres, que la latitude est déjà *à peu près* connue; ce qu'on peut supposer sans difficulté. Car, entre autres moyens, on possède celui de l'aiguille magnétique pour connaître *à peu près* la direction du méridien; on pourra donc observer le soleil dans le voisinage de ce cercle, et la nuit on trouvera facilement quelque étoile contiguë. Si donc on prend alors les hauteurs de ces astres, elles différeront fort peu des vraies hauteurs méridiennes, et l'on calculera en conséquence la latitude approchée comme dans le numéro précédent.

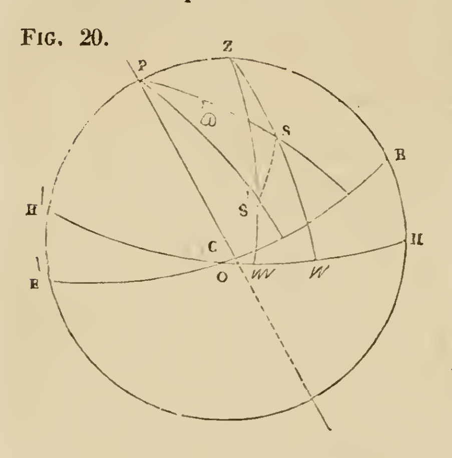
Je saisis volontiers cette occasion de donner un exemple de cette méthode si souvent employée en astronomie, qui consiste à partir d'une première valeur approchée de l'inconnue pour la déterminer ensuite avec précision. Il semble, au premier abord, qu'il y a là un cercle vicieux, puisqu'on détermine la latitude par la latitude; mais un instant de réflexion fera reconnaître qu'il n'en est rien. En effet, la latitude *approchée* et la latitude *précise* sont deux quantités différentes, quoique homogènes et à peine inégales. La première est connue, et la seconde, au contraire, est l'inconnue de la question. Or, on conçoit que celle-ci soit fonction de la première comme de tout autre élément du problème.

Pour ce qui est de l'influence d'une valeur erronée dans un calcul de précision, on conçoit aisément qu'elle puisse être atténuée, annullée même par la forme des calculs et la contexture des formules. Pour rendre ma pensée claire, je donnerai pour exemple la relation infiniment simple... $l = \alpha + \frac{\lambda}{60}$, dans laquelle $l$ représenterait un angle quelconque, une latitude, par exemple, $\lambda$ la même latitude appréciée grossièrement, comme à 1° près, et $\alpha$ une autre valeur quelconque. Il est clair par la forme de cette relation que bien que $\lambda$ puisse être en erreur d'un degré, la quantité $l$ sera évaluée à 1′ près en fonction de $\lambda$, puisque l'erreur de cet élément est divisée par 60.

Voici maintenant le procédé en question :

Soit PZH le méridien, *fig.* 20, HH' l'horizon, OE l'équateur, P le pôle, Z le zénith. On observe deux hauteurs du soleil dans deux positions quelconques S, S, et l'on mesure à la montre le temps écoulé entre le passage de l'astre de S' en S. Ce temps réduit en temps vrai, donne la mesure de l'angle ω compris entre les deux cercles horaires PS, PS'. Par les hauteurs mesurées, on connaît les distances zénithales ZS, ZS'; et par la déclinaison solaire du jour qu'on suppose constante dans l'intervalle, on connaît PS et PS'. Enfin, par hypothèse, la latitude étant à peu près connue, on connaît son complément ZP.

FIG. 20.




Cela posé, dans le triangle sphérique PS'Z, on connaît les trois côtés; donc on pourra calculer l'angle en P. Mais on connaît l'angle ω; donc on connaît leur différence, ou l'angle en P du triangle sphérique SPZ. Or, dans celui-ci, on connaît en outre les deux côtés SP, SZ; donc on pourra calculer le côté PZ, qui est le complément de la latitude; donc on connaîtra celle-ci en prenant la différence avec 90° (1).

68. Passons maintenant à la détermination de la longitude.

C'est un problème dont la solution n'est pas tout à fait aussi complète qu'il serait à désirer, malgré le grand nombre de méthodes qui réclament cet honneur. La dénomination de *Bureau des longitudes*, affectée à la commission de savans qui siégent à l'Observatoire de Paris, indique le but principal de sa formation et de ses travaux, et par suite l'importance et les difficultés de leur objet. Son importance se comprend aisément, moins encore par le point de vue géographique, qu'eu égard aux besoins des navigateurs, dont l'intérêt et le salut même dépendent de la détermination de leur position sur l'Océan. Quant aux difficultés d'une solution précise, elles résultent principalement de ce que le calcul de la longitude repose essentiellement sur la mesure du temps. Or, outre les incertitudes inévitables de cette mesure hors des observatoires principaux, il faut remarquer surtout que par l'effet du mouvement diurne, un degré céleste parcourt le méridien en 4' de temps; ce qui donne 15' de degré par minute temporaire et un quart de minute par seconde de temps. On conçoit donc que les mesures angulaires qu'on prend en mer, et le calcul des momens auxquels ont lieu certains phénomènes astronomiques, soient trop peu précis pour donner une longitude exacte, et l'incertitude doit aller parfois à plus d'un demi-degré. Voici d'ailleurs les principaux moyens de détermination, en commençant par ceux

(1) Voici les formules qui servent à ce calcul :

Soient $h$ et $h'$, les deux hauteurs de l'astre; $l$ la latitude, $d$ la déclinaison; $\varphi$ l'angle horaire total S'PH; on a $PS' = 90° - d$; $S'Z = 90° - h'$; $SP = 90° - d$; $SZ = 90° - h$; enfin l'angle horaire $ZPS = \varphi - \omega$.

Dans le triangle sphérique ZPS', on a... $\cos ZS' = \sin h' = \sin l \sin d + \cos l \cos d \cos \varphi$... De même dans le triangle PSZ, on a... $\sin h = \sin l \sin d + \cos l \cos d \cos(\varphi - \omega)$. D'où... $\sin h - \sin h' = \cos l \cos d (\cos \varphi - \cos(\varphi - \omega))$. Or... $\cos \varphi - \cos(\varphi - \omega) = 2 \sin \frac{\varphi + \varphi - \omega}{2} \sin \frac{\omega}{2}$; d'où... $\sin h - \sin h' = 2 \cos l \cos d . \sin \frac{2\varphi - \omega}{2} \sin \frac{\omega}{2}$. D'où ......

$\sin \frac{2\varphi - \omega}{2} = \frac{\sin h - \sin h'}{2 \cos l \cos d \sin \frac{\omega}{2}}$. Ce qui fait connaître l'angle $\varphi$ et celui $\varphi - \omega$.

Dans le triangle PSZ, on a maintenant trois élémens pour déterminer PZ ou la *colatitude*. Mais il est plus simple de considérer maintenant $\cos l$ comme une inconnue dans l'équation ci-dessus, où tout est maintenant déterminé; ce qui donne :

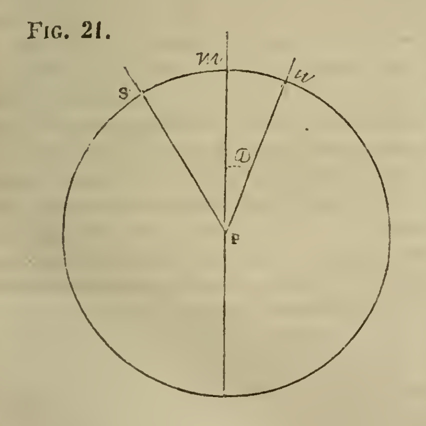
$$\cos l = \frac{\sin h - \sin h'}{2 \cos d \sin (\varphi - \frac{\omega}{2}) \sin \frac{\omega}{2}}.$$

qui s'appliquent aux longitudes terrestres.

69. *Premier procédé*. Par les observations d'éclipses lunaires.

Revenons d'abord sur ce principe fondamental de toutes les méthodes qui ont pour but la résolution du problème, que la longitude d'un lieu ou l'angle formé par le méridien d'un lieu avec le premier méridien, a pour mesure *la différence d'heures qu'on compte au même instant physique sur ces deux méridiens*, en la réduisant en degrés à raison de 15° par heure ou 1° par 4 minutes de temps. Soit en effet le cercle S*mn*K représentant l'équateur ou l'un quelconque de ses parallèles, et les lignes PS, P*m*, P*n*, représentant les projections de différens méridiens, qui se coupent au pôle P. Prenons celui P*m* pour représenter le *premier méridien*, P*n* celui dont il s'agit de déterminer la longitude, et PS celui dans lequel se trouve actuellement le soleil, et qui compte par conséquent *midi*. Si le point *m* compte en ce moment 10 h. 1/2

FIG. 21.




du matin, c'est qu'il faut que le soleil marche pendant 1 h. 1/2 pour atteindre le méridien P*m*, et parcoure, par conséquent (à 15° par heure), un arc de 22° 30', mesure de l'angle SP*m*. Si, au même instant, le point *n* compte 9 h. 20', c'est qu'il doit s'écouler 2 h. 40' avant que le soleil n'arrive au méridien P*n*; ce qu'il ne peut faire qu'en parcourant dans ce temps un arc de 40°. Donc, pour passer du méridien P*m* au méridien P*n*, il devra parcourir 40° — 22° 30' ou 17° 30', valeur angulaire qui correspond à 2 h. 40' — 1 h. 30' = 1 h. 10'. Or, l'arc qu'il décrira alors sera égal à celui qui sépare les deux méridiens. Donc, dans celui P*n* on comptera 1 h. 10' de moins qu'au point *m*. Donc, réciproquement, si l'on savait au point *n* combien on compte de moins qu'en *m* à l'horloge, cette différence, traduite en degrés, donnerait l'angle des deux méridiens, et par conséquent la longitude de celui P*n*. Donc, enfin, *la question de déterminer la longitude d'un lieu revient à savoir quelles heures on compte au même instant dans ce lieu et au premier méridien.*

Si donc il existait sur celui-ci une immense horloge sonnant les heures, réglée sur le soleil, et susceptible d'être entendue par toute la terre au moment où elle sonnerait une heure quelconque, un observateur placé en un point *n* sur un méridien quelconque regarderait l'heure de sa propre pendule aussi réglée sur le soleil, et la comparant à l'heure sonnée par l'horloge du premier méridien, en déduirait immédiatement sa longitude, comme nous l'avons expliqué plus haut. Si, au lieu d'une telle horloge, il existait dans le ciel une cause quelconque capable de produire un phénomène instantané, qui fût entendu ou vu *simultanément* au premier méridien et au méridien P*n*, les deux observateurs consultant leur horloge pour déterminer l'instant précis du phénomène y liraient deux heures différentes, dont la comparaison donnerait leur longitude, comme nous l'avons expliqué. Il ne s'agit que de trouver dans le ciel de ces phénomènes instantanés qui soient vus des deux observateurs, et de bien déterminer les heures des deux méridiens à l'instant physique de l'observation commune.

Or, un phénomène de ce genre est offert par les éclipses de notre satellite. La lune, qui ne brille que par la réflexion des rayons solaires, passe de temps en temps derrière notre globe, entre dans son cône d'ombre, et se trouve momentanément privée de la lumière qui nous la rend visible. Le moment où elle commence à s'obscurcir est celui où les rayons du soleil cessent de l'atteindre, arrêtés qu'ils sont par l'interposition de la terre; il est par conséquent indépendant de la

position des observateurs, et le commencement comme la fin du phénomène de l'obscurcissement est perçu dans le même instant physique par tous les observateurs qui ont en même temps la lune sur leur horizon. Si donc le commencement d'une éclipse a lieu au méridien P*n* à 8 h. 33′ et au premier méridien à 9 h. 43′ du soir, la connaissance réciproque de ces résultats apprendra aux observateurs qu'ils sont éloignés d'un arc parcouru en 9 h. 43′ — 8 h. 33′ ou 1 h. 10′ ; ce qui donne 17° 30′ pour la longitude de P*n*. Il est aisé de voir que si l'un des méridiens comptait en ce moment quelque heure avant midi et l'autre une heure après midi. la longitude serait égale, non à la différence, mais à la somme de ces heures réduites en degrés. Du reste, il est indifférent qu'on emploie le temps solaire ou le temps sidéral ; seulement, dans le premier cas, il faut prendre le temps solaire moyen.

Voilà donc un procédé fort simple pour calculer les longitudes, et c'est celui qu'Hipparque a imaginé il y a deux mille ans. Mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il est fort mauvais dans la pratique par plusieurs raisons. D'abord, les éclipses de lune sont des phénomènes assez rares, qui arrivent au plus trois fois dans une année, et encore a-t-on une chance sur deux de ne pas les voir, puisque la lune peut être sous l'horizon des observateurs. Or, les besoins de la géographie, mais surtout de la navigation, exigent la détermination *quotidienne* des longitudes; aussi le phénomène des éclipses de lune ne doit-il figurer ici que pour mémoire. D'ailleurs, l'observation ne peut s'en faire d'une manière précise, parce qu'avant l'arrivée de l'ombre réelle sur le disque de la lune, elle subit un obscurcissement progressif, qu'on appelle la *pénombre*, dû à ce que le disque solaire lui est caché en partie et progressivement jusqu'à l'interposition complète de la terre. Il n'y a donc pas moyen de distinguer la fin de la pénombre du commencement de l'ombre complète. On observe, il est vrai, l'immersion et l'émersion des différentes taches de la lune dont la position est connue, et l'on prend une moyenne entre les résultats. Cependant, on ne peut compter sur une erreur moindre que 2′ de temps; ce qui correspond à une erreur d'un demi-degré en longitude.

70. *Second moyen*. Par les observations des éclipses des satellites de Jupiter.

Ce moyen rentre tout-à-fait dans le précédent, sous le point de vue de la théorie; mais il est incomparablement plus avantageux dans la pratique, par l'effet d'une circonstance favorable; c'est que le retour de ces éclipses est très fréquent, puisque le premier satellite s'éclipse toutes les 42 h. 1/2. Cet intervalle, qui serait encore trop grand pour les besoins de la navigation, est parfaitement d'accord avec ceux de la géographie. Il est vrai que ce moyen n'atteint pas encore à sa perfection, parce que les satellites, dans les cas d'éclipses, sont aussi affectés d'une pénombre qui rend douteux les momens d'immersion et d'émersion. Aussi, cette méthode serait mauvaise pour la détermination de l'angle de deux méridiens assez voisins; mais pour ceux qui sont fort éloignés du premier méridien, l'emploi en est commode et utile, et il faut remarquer qu'il n'est nullement besoin que l'observation se fasse simultanément sur les deux méridiens. Car l'instant précis des éclipses peut être calculé d'avance pour l'Observatoire de Paris; et les résultats qui sont consignés chaque année dans la *Connaissance des temps*, tiennent lieu aux géographes et voyageurs des observations réelles qu'on aurait dû faire à Paris.

71. *Troisième moyen*. Par des signaux télégraphiques.

Nous avons raisonné ci-dessus sur la fiction d'une horloge placée au premier méridien, sonnant les heures solaires, et se faisant entendre dans toute l'étendue du globe. Cette hypothèse peut se réaliser en en restreignant l'étendue; et l'on conçoit qu'on puisse ainsi mesurer des longitudes, non de plusieurs degrés (du moins tout d'un coup), mais de quelques minutes, par exemple. Au son de l'horloge, substituons quelque signal affectant la vue, et susceptible par conséquent d'être perçu à une distance plus grande encore, on pourra déterminer par ce moyen les positions relatives de plusieurs points éloignés de quelques lieues; et par une série d'expériences de

ce genre, on pourra rapporter au premier méridien des points du globe qui en seront fort éloignés. Que deux observateurs, par exemple, placés sur deux éminences distantes de deux ou trois lieues, aient réglé leurs horloges sur le temps sidéral précis ; si l'un d'eux fait pendant la nuit un signal quelconque visible à grande distance, tel que l'élévation d'un feu ou l'inflammation de la poudre, et que les deux observateurs notent l'instant physique où l'un produira le phénomène et où l'autre l'apercevra, il est clair que la différence d'heures des deux pendules donnera leur longitude relative. On pourra de même déterminer celle de l'un de ces points par rapport à un troisième ; puis lier celui-ci à un quatrième, et ainsi de suite ; de cette sorte, un point fort éloigné du premier méridien pourra être déterminé d'une manière exacte. Il faut remarquer que la vitesse de propagation de la lumière étant presque infinie, le temps qui s'écoule entre la combustion de la poudre et le moment où le phénomène est perçu à distance, n'a aucune durée appréciable, et qu'il n'en faudrait pas tenir compte. Malgré cet avantage, j'avoue que ce procédé m'inspirerait peu de confiance, s'il n'était en quelque sorte garanti par celle qu'il paraît inspirer à l'illustre astronome W. Herschell. Au surplus, il n'a pas encore pour lui la sanction de l'expérience.

72. Les éclipses de soleil et les occultations d'étoiles par la lune sont encore des moyens de déterminer les longitudes terrestres. Ces phénomènes donnent lieu à des calculs compliqués, à cause des parallaxes de la lune et du soleil. Les occultations sont des éclipses plus simples, dans lesquelles le corps éclipsé n'a ni parallaxe, ni diamètre sensible ; et comme les phénomènes de ce dernier genre sont assez fréquens, ils sont par cela même pourvus d'un degré d'utilité assez notable. Mais nous ne pouvons donner ici cette théorie, qui dépend de celle des éclipses; nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

Nous pourrions citer encore d'autres procédés, mais ce qui précède est suffisant, et nous allons passer à deux autres méthodes qui sont particulièrement réservées à la détermination des longitudes en mer.

73. *Quatrième moyen.* Par la distance de la lune à une étoile ou au soleil.

Si à un certain moment un navigateur mesure la distance de la lune au soleil ou à une étoile, il trouvera cette distance différente de celle qu'il mesurerait s'il était placé au centre de la terre. De plus, la parallaxe, qui est le principe de cette différence, est fonction de la longitude, en ce sens que si un observateur placé sur le premier méridien voit cette distance des deux astres d'une certaine manière, le navigateur placé sur l'autre méridien verra cette distance sous des aspects qui varieront comme sa position sur tel ou tel méridien. Mais si l'observateur du premier méridien réduit son observation de distance à ce qu'elle serait s'il la voyait du centre de la terre, et si en même temps le navigateur réduisait aussi celle qu'il mesure dans le même instant physique à ce qu'il la verrait s'il était aussi placé au centre, la distance *vraie* des deux astres devient alors *un phénomène instantané* que deux observateurs verront *en même temps*, *mais à des heures différentes*, selon les indications de leurs horloges solaires, et la différence d'heures sera la mesure de la longitude.

C'est principalement en vue de l'application de cette méthode, que l'on construit dans chaque pays des almanachs nautiques. *La Connaissance des temps*, publiée chaque année par l'Observatoire de Paris, donne pour chaque jour la distance du centre de la lune au soleil ou à quelques unes des principales étoiles, et même les résultats sont calculés de 3 en 3 heures. Le marin qui, à un certain moment, mesure la distance de la lune à une certaine étoile, réduit cette distance à ce qu'elle doit être vue du centre, en appliquant les corrections de parallaxes dont nous avons posé les principes, et dont les élémens, savoir : la parallaxe horizontale, équatoriale, et le diamètre de chaque jour lui sont donnés par les tables. Cela fait, il cherche dans celles-ci à quelle heure cette apparence a lieu pour Paris; puis calculant l'heure du lieu où il se trouve, il en conclut la différence qui est sa longitude.

L'extrême importance de ce principe, qui est connu sous le nom de *Méthode lunaire des longitudes*, nous engage à en donner, malgré leur longueur, la théorie et les formules que, suivant l'usage, nous rejetons en notes (1). On doit remarquer que cette méthode dépend, dans son application, de la résolution de cet autre problème : *Trouver l'heure en pleine mer à un instant quelconque.* Or, celui-ci, dont l'importance est aussi fort grande, dépend de la résolution d'un simple triangle sphérique, quand on connaît la latitude du lieu et la hauteur actuelle d'un astre quelconque. En effet, soit S une étoile (*fig.* 22), Z le zénith, P le pôle. Dans le triangle PSZ, on connaît les trois côtés ; car, SZ est la distance zénithale de l'astre, PZ le complément de la latitude, PS = 90° moins la déclinaison de l'étoile. On pourra donc calculer l'angle SPZ ou l'angle horaire de l'étoile, qui, étant réduit en temps, donne celui qui doit s'écouler jusqu'au

---

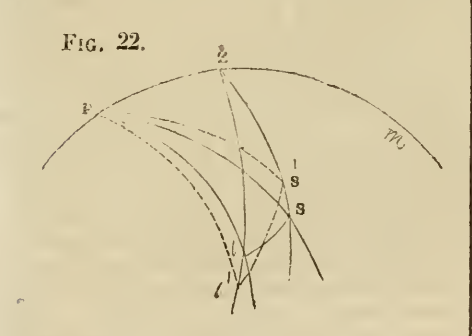
(1) Voici d'abord comment on peut calculer la distance *vraie* pour une heure donnée au méridien de Paris.

Soient $s'$, $l'$, les positions des deux astres vus du centre de la terre (Fig. 22) $Ps'$, $Pl'$, les complémens des déclinaisons données par les catalogues et les tables astronomiques pour un instant quelconque. Représentons ces déclinaisons par $d$ et $d'$, et soit D l'arc $s'l'$, distance vraie vue du centre. Dans le triangle sphérique $Ps'l'$, on connaît, outre les complémens des déclinaisons, l'angle $s'Pl'$ qui est la différence des ascensions droites des deux astres qui sont connues par les tables. On peut donc calculer le côté $s'l' = D$ par la formule

$$\cos D = \cos d \cos d' + \sin d \sin d' \cos s'Pl'$$

Les valeurs de D étant ainsi calculées pour tous les jours de l'année, et de 3 heures en 3 heures, on trouve les valeurs intermédiaires par de simples proportions.

Fig. 22.



Soient maintenant $l$, $s$, les positions apparentes des deux astres vus d'un lieu dont il s'agit de calculer la longitude. On mesure les hauteurs $h$ et $h'$ des centres des deux astres, et $\delta$ la distance apparente de ces centres ; soient H, H' et D, les mêmes élémens vus du centre, et différant des premiers par les deux corrections de la réfraction et de la parallaxe. Dans les deux triangles sphériques S $Zl$, $SZl'$, qui ont un angle commun en BZ, on a par conséquent

$$\cos lzs = \frac{\cos \delta - \sin h \sin h'}{\cos h \cos h'} = \frac{\cos D - \sin H \sin H'}{\cos H \cos H'}$$

Ajoutant I aux deux membres, réduisant au même dénominateur et observant que $\cos h \cos h' - \sin h \sin h' = \cos (h + h')$... on a...

$$\frac{\cos \delta + \cos (h + h')}{\cos h \cos h'} = \frac{\cos D + \cos (H + H')}{\cos H \cos H'}$$

Le premier numérateur est égal à... $2 \cos \frac{1}{2} (h + h' + \delta) \cos \frac{1}{2} (h + h' - \delta)$ ou $2 \cos m \cos (m - \delta)$, en faisant... $2m = h + h' + \delta$.

Le second numérateur devient... $2 \cos^2 \frac{1}{2} (H + H') - 2 \sin^2 \frac{1}{2} D$, par la combinaison des relations... $2 \sin^2 \frac{1}{2} D = 1 - \cos D$ et... $2 \cos^2 \frac{1}{2} (H + H') = 1 + \cos (H + H')$. On a donc... $\frac{2 \cos m \cos (m - \delta)}{\cos h \cos h'} = 2 \cos \frac{1}{2} (H + H') - 2 \sin^2 \frac{1}{2} D$... d'où... $\sin^3 \frac{1}{2} D = \cos^2 \frac{1}{2} (H + H') - \frac{\cos m \cos (m - \delta) \cos H \cos H'}{\cos h \cos h'}$

Soit $K^2$ ce dernier terme. L'équation devient..... $\sin^3 \frac{1}{2} D = \cos^2 \frac{1}{2} (H + H') - K^2 = \cos^2 \frac{1}{2} (H + H') - \frac{\cos^2 \frac{1}{2} (H + H') K^2}{\cos^2 \frac{1}{2} (H + H')} = \cos^2 (H + H') \left(1 - \frac{K^3}{\cos^2 \frac{1}{2} (H + H')}\right)$, soit $\frac{K^2}{\cos^2 \frac{1}{2} (H + H')} = \sin^2 \varphi$

La dernière parenthèse devient $1 - \sin^2 \varphi = \cos^2 \varphi$, et l'équation ainsi modifiée donne enfin... $\sin \frac{1}{2} D = \cos \varphi \cos \frac{1}{2} (H + H')$.

On trouve ainsi la distance vraie D en fonction des hauteurs vraies H, H', et des hauteurs aussi bien que de la distance apparentes $h$, $h'$, $\delta$, contenues dans $\varphi$. Il faut remarquer que la réduction au centre se fait, comme nous l'avons indiqué, en multipliant la parallaxe horizontale par le sinus de la distance zénithale. Mais quand il s'agit de la lune, la parallaxe horizontale varie suivant celui des rayons de la terre qui se présente à la lune. La *Connaissance des temps* donne la parallaxe horizontale équatoriale de chaque jour, qu'il faut réduire à ce qu'elle doit être pour la latitude $l$, en en retranchant $\mu H \sin^2 l$, produit dans lequel H représente la parallaxe équatoriale et $\mu$ l'aplatissement du globe. Pour $l = 90°$, cette valeur est *maximum*, et devient $\frac{1}{300}$ de 1° environ ou 12″ qu'on néglige dans les observations faites en mer.

passage de l'étoile au méridien. Or, par l'ascension droite de l'étoile et celle du soleil pour ce jour là, on peut en déduire l'heure solaire vraie ou moyenne. Nous donnons le calcul dans la dernière partie de la note ci-dessous.

74. *Cinquième moyen.* Par les montres marines.

Le procédé le plus simple assurément de connaître l'heure qu'on compte au premier méridien, lorsqu'on en compte une autre sur celui de l'observateur, serait d'avoir des montres réglées sur l'heure du premier au moment du départ du navire, et qui conservassent rigoureusement dans toute l'étendue de la traversée l'heure que l'on compte à chaque instant au premier méridien. La longitude serait connue à l'inspection d'une pareille montre.

Le problème des longitudes est donc une question d'art qui dépend de la perfection qu'on peut atteindre dans la construction des appareils d'horlogerie. L'habileté des artistes stimulée par des prix considérables promis au succès, a fini par atteindre un degré de précision presque incroyable dans la construction des montres dites marines ou *chronomètres*. Huit montres de Bréguet, comparées au bout d'une année, se sont trouvées complétement d'accord dans cet intervalle, au point que la plus grande différence ne s'est élevée qu'à deux secondes et demie.

Mais, outre qu'un tel degré de perfection ne s'obtient que fort rarement, les chronomètres sont assujétis en mer à tant de causes de perturbation, connues ou inconnues, que leur véracité devient équivoque au delà de certaines limites. On peut remédier, il est vrai, à ces causes d'erreur, en emportant plusieurs chronomètres destinés à se contrôler mutuellement, et prenant les observations moyennes; mais ces instrumens sont fort coûteux, et l'exactitude des observations moyennes est peut-être au dessous des frais qu'elles occasionnent. Cependant, les chronomètres sont des instrumens fort utiles, et il serait à souhaiter qu'ils fussent plus répandus. Seulement, il faut souvent les vérifier, et, autant que cela est possible, au moyen des étoiles.

Il faut remarquer qu'il n'est pas nécessaire que l'instrument s'accorde avec le ciel et donne exactement les mêmes heures; il suffit que sa marche soit *régulière,* en ce sens que l'avance ou le retard soient toujours les mêmes pendant une révolution céleste.

Supposons, par exemple, que la montre vérifiée sur les étoiles à Brest soit reconnue avancer régulièrement par jour de 2′ 45″, 7, et qu'elle avance sur l'heure de Brest, le jour du départ du navire, de 13′ 15″, 3; enfin, que sept jours après le

---

Il est inutile de faire remarquer qu'il faut corriger les hauteurs observées des bords du demi-diamètre donné pour chaque jour par la *Connaissance des temps*.

Enfin, il faut remarquer que pour calculer l'heure de l'observation, il faut connaître, au moins grossièrement, la longitude cherchée; car un des élémens du calcul de l'heure est la déclinaison des astres à *midi pour Paris.* Pour un cercle de longitude qui compte une heure différente, il faut corriger cette déclinaison de l'almanach de ce dont elle doit changer proportionnellement jusqu'au passage de l'astre au méridien en question.

Supposons donc qu'on ait trouvé pour la valeur de D... 112° 53′ 4″, par des observations faites le 9 septembre 1819, et que l'heure calculée soit 9 h 26′ 12″: en consultant la *Connaissance des temps* pour ce jour, on trouve qu'à 9h du matin (ou le 8 à 21h) la distance était pour Paris, 113° 1′ 48″; et qu'à midi elle était 11° 42′ 31″. La différence est 1° 29′ 17″. Or, la différence pour le moment actuel est 113° 1′ 48″ — 112° 53′ 4″ = 18′ 44″ en moins. Cette variation de D correspond à l'intervalle compris entre 9h du matin et l'heure actuelle, comptées toutes deux au méridien de Paris; et elle est le quatrième terme de la proportion... 1° 29′ 17″ : 3h : : 0° 18′ 44″ : $x$ = 0h 37′ 46″. Donc, il est à Paris 9h 37′ 46″ du matin; mais il est au méridien de l'observateur 9h 26′ 12″. La différence est 0h 11′ 34″, qui, à raison de 1° par 4′ d'heure, donne 2° 53′ 29″ pour la longitude demandée.

Quant aux formules qui donnent l'heure, en prenant celle de la méthode indiquée dans le texte, et qui est la plus usitée, on calculera l'angle horaire SPZ par la formule... $\sin^2 \frac{H}{2} = \frac{\sin(p-b)\sin(p-c)}{\sin b \sin c}$ dans laquelle H est l'angle horaire, $b$ l'arc PS égal à 90° — la déclinaison; $c$ l'arc PZ complément de la latitude, $p$ la demi-somme des trois côtés, dont celui ZS est la distance zénithale observée. L'angle H étant connu, on le réduira en heures, qui donneront l'intervalle jusqu'au passage au méridien; et par la différence d'ascension droite de l'astre S et du soleil, on conclura l'heure du passage de celui-ci; ce qui donnera l'heure solaire qu'on compte en ce moment.

départ la montre marque 3 h. 55′ 17″ du soir, au moment où l'on compte à bord 3 h. 11′ 28″. Il est clair que l'on compte à Brest l'heure de la montre moins sept fois l'avance diurne, augmentée ou diminuée d'une quantité proportionnelle pour la différence des heures avec sept jours pleins, différence qu'on calcule par la longitude estimée grossièrement. L'avance pour sept jours sera 19′ 20″; de sorte qu'en faisant abstraction de quelques heures de plus ou de moins, l'heure de Brest serait 3 h. 55′ 17″ — 19′ 20″ ou 3 h. 35′ 57″; dont la différence avec l'heure du bord est 24′ 19″, valeur qui répond à 6° 5′ 0; distance du méridien actuel à celui de Brest. Sachant ainsi l'heure de Brest et celle du bord, on saura aussi combien d'heures sont en plus ou moins que sept jours par rapport à l'instant du départ, et par conséquent de combien il faut augmenter ou diminuer l'avance de la montre calculée sur sept jours pleins. Cela posé, on recommencera le calcul sur cette nouvelle base. Supposons qu'on ait ainsi trouvé 6° 5′ 27″ pour la différence angulaire des deux méridiens. Comme la longitude de Brest est d'ailleurs 6° 49′ 35″ 0, la somme de ces deux nombres 12° 55′ 2″, sera la longitude demandée.

75. La longitude et la latitude d'un lieu suffisent pour le représenter exactement sur un globe ou sur une carte; mais sa position absolue sur la terre n'est pas complétement déterminée par ces deux élémens. Il faut encore connaître quelle est sa distance au centre, ou, ce qui revient au même, quelle est sa hauteur au dessus du niveau de l'Océan. Cet élément, que les modernes ont nommé l'*altitude*, a la plus grande influence sur l'état physique du lieu et sa température générale. C'est ainsi que la ville de Quito, située sous l'équateur, mais élevée de 2,908 mètres au dessus du niveau de l'Océan, jouit d'une atmosphère aussi tempérée que beaucoup de villes de France. L'altitude, qui peut se mesurer par des nivellemens directs, l'est presque toujours par le moyen du baromètre. Mais nous n'entrerons pas dans le détail de ce procédé, qui est entièrement du ressort de la physique (1).

76. L'inégalité des heures que comptent au même instant physique deux observateurs situés sur deux méridiens différens, donne lieu à un phénomène singulier, conséquence naturelle de la rondeur de la terre. Un voyageur qui, partant du méridien de Paris, ferait le tour du globe d'orient en occident, compterait à son retour un jour de moins que ceux qui n'auraient pas quitté ce méridien. Si, au contraire, il faisait le tour du globe d'occident en orient, il compterait un jour de plus à son retour au méridien.

Supposons en effet que le voyageur soit arrivé, à une certaine époque, sur un méridien à l'ouest de Paris, et distant de 15° de celui de cette ville. Quel que soit le jour où il atteindra ce méridien, il ne comptera que 11 h. du matin, lorsque l'on comptera midi à Paris, puisque le soleil mettra une heure pour parcourir ces 15°, et arriver à ce méridien qui comptera alors midi. Si le voyageur se trouve à 90° 0, il comptera 6 h. du matin seulement quand il sera midi à Paris. S'il arrive à 180°, et qu'il soit dimanche et midi à Paris, il comptera 12 h. de moins et se trouvera dans le minuit qui sépare le samedi du dimanche. A trois angles droits de longitude ouest, il devra attendre le soleil pendant 18 h. pour avoir midi du dimanche, après que midi aura sonné au méridien de Paris; il sera donc alors pour lui samedi, 6 h. du soir; enfin, s'il parcourt le quatrième quart qui le ramène au méridien de Paris, il devra attendre le soleil pendant 6 h. de plus pour compter midi du dimanche, lequel aura eu lieu pour les Parisiens 24 h. plus tôt. Donc, il complétera midi du samedi quand les Parisiens compteront le midi du dimanche. Un raisonnement tout-à-fait semblable prouverait que si notre voyageur marchait en sens contraire, il se trouverait à son retour

(1) La formule complète employée à cette fin est : $x = 18336\,(\log H - \log h - 0{,}00008\,\theta)\,[1000{,}002\,(T+t)]\,(1+\alpha\cos 2l)\left(1+\frac{x}{R}\right)$; dans laquelle H et T désignent les hauteurs du baromètre et du thermomètre à la station supérieure; $h$ et $t$ ces hauteurs à la station inférieure, $\theta$ la différence des températures barométriques; $l$ la latitude; R le rayon terrestre; enfin $\alpha$ un facteur constant égal à 0,002837.

en avance de 24 h. sur les horloges du lieu.

Ce phénomène qui se présenta à l'équipage de Magellan, à son retour en Europe, étonna beaucoup ces navigateurs, entraînés à admettre qu'ils avaient fait une erreur d'un jour sur le journal de leur vaisseau, ce qui leur paraissait incroyable. On voit, du reste, qu'il est complétement indépendant de la durée du parcours. Si deux voyageurs, partant simultanément du méridien de Paris, et marchant dans des directions opposées, mettaient à y revenir ou le même temps, ou des temps qui différassent d'un multiple de la semaine, et si le jour où ils s'y rencontraient était le jeudi de Paris, ils compteraient l'un le mercredi, l'autre le vendredi; et chacun continuant de compter à sa manière, il y aurait dans la semaine suivante trois jours qui seraient appelés jeudi, tant par nos deux voyageurs que par le Parisien stationnaire. On aurait donc *la semaine des trois jeudis*, si célèbre dans nos dictons populaires, et toutes les semaines à partir de celle-là seraient dans le même cas.

77. Une autre conséquence naturelle de la sphéricité de la terre, est l'existence des *antipodes*. On entend par là des hommes qui sont situés sur le globe, à l'extrémité du diamètre dont nous occupons l'autre bout. Maintenant qu'on a vu les antipodes, il n'y a plus lieu de mettre en question leur existence de fait; et, dans tous les cas, leur existence possible ne pouvait donner lieu à aucune difficulté sérieuse, une fois que la sphéricité du globe était constatée. Il est vrai qu'on a d'abord quelque peine à admettre des hommes qui vivraient *la tête en bas*; il semble qu'outre l'incommodité de la situation ils doivent tomber dans le ciel qui passe *au dessous d'eux*. Mais il est facile de reconnaître que c'est là un simple préjugé, qui a pris naissance dans nos habitudes, et que la raison désavoue bientôt. Si nous sommes fixés à la surface du globe, c'est que la pesanteur nous pousse dans la direction du centre, et ainsi fait-elle pour tous les hommes qui habitent sa surface. Un globe n'a par lui-même ni dessus ni dessous, et nous n'avons aucune raison pour croire que nous occupions le dessus de la terre plutôt que tels ou tels autres de ses habitans. D'ailleurs, tomber, c'est se rapprocher de la terre; les antipodes ne peuvent donc pas tomber dans le ciel; ce sont là des idées claires qu'il n'est pas besoin de défendre sérieusement lorsqu'on parle à des adultes.

Cette question des antipodes a, du reste, donné lieu à une discussion historique d'une certaine gravité. On a affirmé que saint Virgile, évêque de Saltzbourg, avait été condamné, dans le huitième siècle, par le pape Zacharie, pour avoir soutenu l'existence des antipodes. Or, il est bien constaté que rien de semblable n'a jamais eu lieu, et qu'on n'a pu soutenir ce conte qu'en prenant le change sur les termes de la question. Le seul monument qui nous reste de cette affaire consiste dans une lettre de Zacharie à saint Boniface, archevêque de Mayence, par laquelle nous apprenons qu'*on avait rapporté* à saint Boniface que le prêtre Virgile enseignait qu'il y avait sous terre d'autres hommes, *avec un autre soleil et une autre lune*, et déniait par conséquence l'unité adamique de toute la race humaine. Zacharie ordonnait qu'on s'assurât préalablement du fait allégué, et que si réellement Virgile enseignait de pareilles choses, on le déposât. Or, il y a infiniment loin de l'opinion attribuée à Virgile par les commérages du temps, à la croyance d'hommes sortis d'Adam ou de Noé, et qui, s'étant répandus sur une terre sphérique, se seraient trouvés dans des verticales opposées. Du reste, il ne paraît pas que l'affaire ait eu aucune suite; et comme on ne conçoit nullement où Virgile aurait pu prendre la singulière opinion qu'on lui prête, et qu'au contraire on conçoit fort bien que s'il a parlé des antipodes dans un sens physique et raisonnable, cette opinion incomprise par quelques imbéciles ait pu prendre dans leur bouche le singulier développement auquel fait allusion Zacharie, il est vraisemblable que quelques explications ont terminé l'affaire.

C'est dans ce sens que saint Augustin paraît avoir envisagé la question des antipodes, qu'il résout négativement. Soutenant l'unité de la race humaine et ne

croyant pas que des hommes aient pu traverser l'immense Océan qui nous sépare des régions opposées aux nôtres, il nie qu'il puisse y avoir là des hommes, parce qu'ils ne viendraient pas d'Adam. Si donc il ne croit pas aux antipodes, ce n'est pas que la chose lui paraisse impossible par elle-même, mais il croit que l'immensité de l'Océan s'oppose à toute transmigration, ce en quoi ses idées n'étaient ni plus ni moins avancées que celles de tous ses contemporains. Philoponas a prouvé que la plupart des pères de l'Eglise avaient cru aux antipodes; d'autres au contraire ne les ont pas admis, parce que la question était litigieuse à leur époque, et leurs opinions sur ce point sont chose fort indifférente. Je ne puis m'empêcher cependant de citer un argument de saint Hilaire en faveur des antipodes; bon ou mauvais, il est assurément très curieux. Le cinquième chapitre de l'Apocalypse, vers. 3, porte ces mots : *Nemo inventus, neque in cœlo, neque in terrâ, neque subtùs terram, dignus aperire librum.* Or, dit saint Hilaire, par ces mots *subtùs terram,* l'apôtre ne peut pas vouloir désigner les morts, car les morts ne peuvent être appelés à ouvrir le livre, ou être jugés indignes de le faire; donc il s'agit d'hommes vivans qui demeurent *subtùs terram.* Je ne vois pas trop ce qu'on peut répondre à cela.

78. J'ai promis de revenir sur la question de la figure de la terre, eu égard à la cause probable qui a déterminé la figure sphérique et l'aplatissement des pôles. La terre est-elle d'abord un solide de révolution? Sa forme générale permet de conclure à l'affirmative, et il n'est guère possible de donner une raison physique de cette forme hors de cette hypothèse. D'un autre côté, ce résultat est infirmé par l'irrégularité des méridiens dans les deux hémisphères, et plus encore des parallèles à l'équateur. D'où il suit que le système du solide de révolution n'est nullement certain; cependant il est possible, les résultats généraux sont trop d'accord avec lui pour qu'il ne soit pas au moins vraisemblable. Les faits d'irrégularité peuvent s'expliquer par l'action interne de causes locales qui, se composant avec la force centrifuge, auront modifié la forme générale. Dans cette hypothèse, la terre a dû être primitivement fluide. Cette conclusion est appuyée par des analogies frappantes, car Jupiter qui tourne sur son axe beaucoup plus vite que la terre, a aussi un aplatissement polaire beaucoup plus considérable. La lune qui n'a qu'une vitesse de rotation trente fois moindre que celle de la terre, n'a aucun aplatissement sensible. Or, si la terre a été primitivement fluide, par quelle cause a-t-elle acquis, et par quelle cause aussi a-t-elle perdu sa fluidité? A quelle époque a-t-elle repassé à l'état solide, en conservant dans sa forme l'empreinte de l'action de la force centrifuge? De telles questions sont assurément hors du domaine de la science, et si quelque lumière pouvait éclairer à nos yeux ces mystères du passé, elle ne pourrait nous venir que de la révélation divine, soit par expression formelle, soit par voie de déduction. Or, je crois que la forme de la terre résulte ainsi clairement d'une discussion rigoureuse des premiers versets de la Genèse.

Je pars d'abord du principe que les jours génésiaques sont de véritables jours de 24 h., composés d'un jour et d'une nuit. La raison en est qu'il faut donner aux mots leur sens propre et naturel, quand il n'est pas démontré qu'on doive en donner un autre; car il est clair qu'autrement il faut supposer au narrateur la méthode absurde de dire une chose quand il veut en désigner une autre qu'il pourrait tout aussi bien appeler par son nom. Je ne m'étends pas davantage sur cette théorie, que j'ai développée suffisamment ailleurs (1). Je prends pour des jours ce que Moïse appelle des jours, et je leur donne avec lui un soir et un matin.

Cela posé, je vois que la lumière est créée d'abord, et que trois de ces jours s'écoulent avant la création du soleil; or, pour qu'il y eût jour, qu'il y eût soir et qu'il y eût matin, pour qu'il y eût un éclat que Dieu appelle *jour,* et des ténèbres qu'il appelle *nuit,* et tout cela avant l'existence du soleil qui forme maintenant le jour et la nuit, le matin et le soir, il fallait nécessairement deux

(1) V. *l'Université catholique*, n° de juin 1837.

conditions, 1° que la lumière fût mise en vibration par un moyen quelconque, ne fût-ce que par l'action immédiate de Dieu; 2° qu'elle le fût dans une direction unique. Car il ne pouvait y avoir de jour que par le moyen de cette vibration, qui est le principe de la visibilité des objets; et, en second lieu, si les vibrations eussent eu lieu dans toutes les directions, toute la surface terrestre eût eu le jour à la fois. Or, au contraire, il y avait succession, puisqu'il y eut trois fois de suite jour et nuit, soir et matin. Donc les diverses parties du globe se présentaient *successivement* aux vibrations de la lumière. Or cet effet ne peut se produire que de deux façons, ou par la circulation d'un astre, tel que le soleil, autour de la terre, ce qui n'a pas eu lieu puisqu'il n'existait aucun astre; ou par la révolution de la terre autour d'un de ses diamètres, mouvement qui aurait amené chaque point de sa surface sous le choc des ondulations lumineuses. Donc la rotation diurne de la terre est nécessairement renfermée dans ces premiers versets.

De plus, il est dit qu'au troisième jour Dieu sépara la terre d'avec les eaux, et en fit deux masses distinctes, dont l'une fut l'Océan et l'autre l'*Aride*. Or, le sens le plus naturel de ce verset est que les eaux étaient mêlées avec la terre, et que la séparation en fut faite le troisième jour. Notre globe était donc alors une masse limoneuse, qui ne fut solidifiée que subséquemment par la séparation des eaux et de la terre. Donc, puisque cette masse limoneuse avait tourné sur son axe pendant deux jours, elle a pu pendant ce temps céder à l'action de la force centrifuge, et conserver lors de sa solidification la forme acquise durant l'époque précédente.

Je n'ai pas à m'expliquer ici sur la manière de faire concorder les faits géologiques avec la genèse de la terre réduite à six jours véritables, et je renverrai le lecteur à ce que j'en ai dit dans le numéro cité ci-dessus. J'ai voulu seulement montrer comment, à partir du sens naturel des mots, et en appliquant les lois physiques les mieux connues, une déduction inévitable (à ce qu'il me semble), nous fait trouver dans les premières paroles de Moïse la révélation de deux grands faits de la physique du monde, savoir, la rotation de la terre sur son axe, et la figure qui en dérive. Je laisse l'appréciation de ce fait au jugement du lecteur.

Après avoir ainsi étudié la terre, qui est pour nous le principal ou du moins le plus intéressant des corps célestes, tournons nos recherches vers celui qui se lie avec elle par les rapports les plus importans et les plus intimes. La détermination des divers mouvemens du soleil, de leur direction, de leurs limites, de leurs mesures, de leurs inégalités, fera l'objet de la prochaine leçon.

L.-M. Desdouits,
Professeur de physique au Collége Stanislas.

---

# REVUE.

## DES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN AVEC SES SUJETS CATHOLIQUES

(SUITE ET FIN) (1).

§ 6. *Condition des catholiques en Prusse dans les choses de l'ordre civil.*

Près des cinq douzièmes des habitans de la monarchie prussienne appartiennent à la religion catholique : ils sont en très grand nombre dans les provinces du Rhin, de Westphalie, de Posen, de Prusse occidentale et de Silésie; moins nombreux dans la Prusse orientale et la

(1) Voir le dernier numéro ci-dessus, p. 131.

province de Saxe, ils sont en très petite quantité dans le Brandebourg et la Poméranie. Tous ces catholiques sont, à fort peu d'exceptions près, les habitans primitifs des pays qu'ils occupent : ils y étaient possesseurs légitimes de tous les droits et priviléges que garantit un ordre de choses régulier lorsque ces pays passèrent sous le sceptre de la Prusse. La terre qu'ils cultivent, ils l'ont héritée de leurs ancêtres catholiques : et tous leurs établissemens et toutes leurs fondations sont d'origine catholique. Ils ne doivent rien aux protestans auxquels ils n'ont rien enlevé. Ils réclament leurs droits civils et religieux sans vouloir en rien empiéter sur ceux des autres. Ils n'ont ni moins de culture intellectuelle que les protestans, ni moins d'aptitude aux emplois, ni moins d'attachement à l'ordre et de dévoûment à la monarchie, comme ils l'ont prouvé suffisamment dans l'occasion. Mais, quoiqu'ils se glorifient à juste titre d'être les enfans légitimes de la patrie, ils sont traités comme des bâtards qu'on prive de l'héritage paternel et qui doivent se contenter d'une mince pension alimentaire. On les considère comme les serviteurs et les esclaves des protestans : ils sont les parias de la Prusse.

Et cependant ils ont par devers eux des promesses solennelles plusieurs fois répétées et des traités qui devraient être sacrés. La paix de Westphalie, conclue en 1648, assure aux catholiques la liberté religieuse et la possession de leurs biens ecclésiastiques comme ils l'avaient au 1er janvier 1614 : mais, en Prusse, on leur a enlevé déjà une grande partie de ces biens, et on dispose du reste comme si c'était la propriété de l'État et non celle de l'Église. La paix de Silésie, qui plaça ce pays sous la domination de la Prusse, garantit aux catholiques, pour leur culte, leurs églises et leurs écoles, le *statu quo* de 1740 ; mais depuis 1810, il n'y a plus de traces de l'ancien état de choses. Un acte de la députation d'empire de 1802 assure aux catholiques des pays sécularisés leurs églises et leurs écoles, avec les biens qui y sont annexés ; mais, ces biens, faut-il toujours le répéter, ont été traités comme appartenant à l'État, et quelquefois même octroyés à des protestans. Le congrès de Vienne établit l'égalité entre les catholiques et les protestans, et les catholiques sont éloignés de toutes les hautes charges : ils n'ont aucune participation à l'administration de l'État, et seulement une part très insignifiante à l'administration des provinces, comme s'ils étaient en masse des hommes bornés et incapables, ou des sujets infidèles et auxquels on ne peut pas se fier. Le concordat conclu entre la Prusse et le Pape comme chef de l'Église contient beaucoup de conventions avantageuses aux catholiques ; mais, excepté celles qui concernent l'argent à donner par l'État, il n'en est aucune qui ne soit chaque jour violée.

Il n'est pas sans intérêt de montrer quelle est, après tant de traités et de promesses, la condition politique des catholiques prussiens. La Prusse est, comme on sait, un État monarchique où le roi possède une autorité absolue et illimitée. Tout dépend entièrement de la décision royale, et il en résulte nécessairement des changemens assez fréquens dans les lois et ordonnances. L'antipathie du souverain pour les catholiques est notoire et se montre partout, et le gouvernement étant tout entier entre ses mains, il en résulte qu'ils n'ont aucune chance d'y prendre part.

D'abord, aucun catholique n'a de place à la cour et dans les entours du roi. Le prince gouverne par l'intermédiaire d'un certain nombre de ministères, qui tous ont un protestant à leur tête. Près de chacun de ces ministères se trouve un certain nombre de conseillers ministériels divisés en plusieurs sections. Tous les chefs de ces sections, à l'exception de celui qui est à la tête des affaires de la médecine, sont protestans. Quant au fonctionnaire catholique dont il est question ici, il passe pour tenir fort peu à sa religion. Le nombre des conseillers ministériels est très grand à Berlin, et c'est tout au plus s'il s'y trouve trois ou quatre catholiques. Il en est de même parmi les subalternes. Comme la nomination ou la présentation à tous les emplois dépend des ministères : il s'ensuit que les protestans ont entre les mains, outre l'administration de l'État tout entier, la disposition des places vacantes dans les provinces.

Les affaires importantes concernant

l'État ou les provinces sont soumises à l'examen d'un conseil d'État dont les membres habitent les différentes provinces et qui n'est assemblé que dans des occasions très graves. Tous les conseillers d'État sont protestans, et s'il se trouve un catholique parmi eux, ce n'est que par une très rare exception. Il en est de mêmes pour les postes : non seulement le ministre qui dirige cette branche du service public et ses conseillers, mais presque tous les directeurs des postes dans les provinces appartiennent à la religion protestante. Les ambassadeurs, chargés d'affaires, envoyés de toute espèce sont presque toujours protestans. Ceux qui sont accrédités près des cours catholiques ont pour mission particulière de s'intéresser aux protestans de la contrée qu'ils habitent, d'établir des communautés protestantes, s'il y a lieu, dans des pays comme l'Italie, le Brésil, etc., et ils puisent largement au trésor public pour cet objet. Il est à remarquer que c'est la diplomatie prussienne qui fournit en général aux journaux allemands les articles injurieux contre l'Église catholique d'Espagne, de Portugal, etc.; c'est de cette source qu'émanent beaucoup de renseignemens calomnieux qui ont cours en Allemagne.

La Prusse possède une belle et nombreuse armée : il s'y trouve beaucoup de soldats catholiques, peu d'officiers inférieurs, très peu de capitaines et de majors, et pas un colonel; quant à des généraux catholiques en Prusse, il n'en peut être question. Y a-t-il, l'Angleterre exceptée, un seul État où les catholiques soient traités avec ce mépris?

La monarchie est divisée en provinces. A la tête de chaque province se trouve un président supérieur ayant près de lui un petit conseil. Ce magistrat, dont l'autorité est grande, maintient les droits du pouvoir sur les choses spirituelles; c'est lui qui est chargé de veiller à ce que rien d'*anti-prussien* ne se glisse dans les lettres pastorales des évêques, le canon de la messe et les prières des catholiques. Tous ces présidens sont, comme on peut bien le penser, des protestans. Chaque province est divisée administrativement en districts, et le district est dirigé par une régence composée d'un grand nombre de membres. Le président de cette régence, fonctionnaire dont le pouvoir est grand, appartient toujours à la religion protestante, ainsi que l'immense majorité des conseillers, assesseurs, secrétaires, etc., même dans des pays purement catholiques. La régence, et spécialement le président, ont la nomination des employés inférieurs, et on peut facilement imaginer comment ils en disposent. Ainsi, l'administration des provinces et la nomination des fonctionnaires provinciaux sont, comme la haute administration, entre les mains des protestans.

Chaque district est partagé en arrondissemens, chaque arrondissement en cantons, chaque canton en communes. A la tête de chaque arrondissement est un conseiller provincial *(landrath)* qui, même dans les contrées catholiques, appartient souvent à l'église protestante : s'il est catholique, il a près de lui un secrétaire protestant, apparemment pour l'empêcher de se rendre coupable de haute trahison et de correspondre avec les souverains étrangers, surtout avec le Pape! Il y a aussi beaucoup de protestans parmi les fonctionnaires cantonnaux et municipaux des pays catholiques, tandis que dans les pays protestans on ne trouve jamais un catholique investi de cette sorte d'emplois.

Les choses se passent dans l'ordre judiciaire comme dans l'ordre administratif. Dans les cours provinciales et les tribunaux de district, le président et le vice-président, ainsi qu'une grande partie des conseillers et assesseurs, sont protestans. Dans les tribunaux inférieurs, on laisse un peu plus d'accès aux catholiques; toutefois, il est bien rare, même dans les endroits où il y a le moins de protestans, d'en trouver un qui soit entièrement catholique. La haute direction des affaires judiciaires appartient au ministère. D'un autre côté, les propositions pour les places, l'avancement et les gratifications sont du ressort des présidens des cours provinciales : d'où il résulte que l'administration de la justice et la nomination de tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, même dans les provinces, sont entre les mains des protestans.

Les sommes que touchent ainsi les protestans comme ministres, conseillers,

ambassadeurs, officiers généraux, présidens de province et de régence, présidens de cour provinciale, professeurs d'université, etc., s'élèvent annuellement à plusieurs millions. On dépense aussi des sommes énormes pour des travaux et établissemens où les protestans sont spécialement favorisés, ainsi que pour l'érection de nouvelles paroisses protestantes. Comme toutes ces dépenses sont payées par le trésor public, auquel les catholiques contribuent pour environ cinq douzièmes, c'est-à-dire, pour quatre-vingt-quatorze millions de francs, il s'ensuit que ceux-ci sont forcés de verser chaque année des millions dont il ne leur revient rien, et qui ne servent qu'à enrichir les protestans.

Les sciences ne peuvent fleurir et trouver de zélés adorateurs que là où elles procurent de la considération et où elles promettent un avenir. Les catholiques étant exclus, non pas légalement, mais de fait, des hautes charges civiles et militaires et de la plupart des chaires d'universités, l'étude des sciences ne leur présente pas les mêmes avantages qu'aux protestans. Pour pouvoir se consacrer aux sciences, un jeune homme a besoin d'une foule de secours et d'encouragemens que les protestans pourvus de places lucratives peuvent procurer à leurs enfans bien plus aisément que les catholiques. En outre en Prusse on soigne beaucoup plus les écoles et les universités protestantes ; l'on secourt et l'on protège spécialement les jeunes protestans qui se destinent à une carrière scientifique : il faut donc reconnaître que le gouvernement fait tout afin de rendre la science moins accessible et moins attrayante pour les catholiques. Si donc elle venait à se perdre de plus en plus parmi eux, ce serait la faute, non de leur religion, quoi qu'en disent d'intolérantes criailleries, mais d'une organisation politique dirigée vers ce but.

Mais, dira-t-on, si tant de sujets prussiens ont tant à se plaindre du gouvernement, comment se fait-il que la Prusse trouve un si grand nombre d'admirateurs de ses institutions et de son administration. Il est vrai, la Prusse a beaucoup de panégyristes, mais ce sont pour la plupart des panégyristes payés. Si l'innombrable troupe de ses employés, mieux rétribués peut-être qu'en aucun autre pays, si ses professeurs pourvus de si beaux honoraires, si ses prédicateurs protestans avec leurs gros appointemens, leur immense influence, les ordres et décorations dont ils sont couverts, ne chantaient pas les louanges de la Prusse de toute la force de leurs poumons, ils seraient à la fois bien ingrats et bien peu éclairés sur leurs intérêts. Il y a en Prusse de superbes établissemens et beaucoup d'excellentes institutions, on y a fait beaucoup de grandes et belles choses depuis 1814; ce serait manquer à la vérité que de vouloir le nier : toutefois ce qu'on a pu faire de bien ne justifie pas l'oppression et l'abaissement des catholiques.

Dans le petit nombre de villes où résident les fonctionnaires grassement rétribués, où se trouvent des écoles et d'autres établissemens publics, où des régimens sont en garnison, où fleurissent l'industrie et le commerce, dans ces villes, dis-je, règnent le bien-être, le luxe, l'élégance et la profusion. Mais partout ailleurs, l'aisance a diminué de plus en plus depuis la paix de 1815, la pauvreté va toujours croissant dans la grande masse du peuple et elle est déjà devenue assez affreuse pour faire concevoir des inquiétudes sur l'avenir. La valeur des propriétés est diminuée de moitié : les ventes sont fréquentes et les acheteurs rares : ce sont là des faits qui ne peuvent être niés.

Indépendamment de ceux que nous avons signalés, d'autres reproches sont adressés à la Prusse par des voix qui refusent de se mêler à ce concert universel où l'on chante ses louanges. Les lois, dit-on, sont incomplètes et peu claires ; elles donnent lieu à une foule d'échappatoires et leur autorité est affaiblie par l'immense quantité d'interprétations ministérielles et d'ordonnances du cabinet du roi. L'administration veut tout mettre en tutelle et elle attire tout à elle : la justice trop coûteuse, trop compliquée dans ses formes, met des entraves au travail et a d'insupportables longueurs : les impôts sont trop lourds ; le système militaire est une des principales causes de la ruine des campagnes où en outre la

législation hypothécaire existante, la division infinie des biens, et des lois faites uniquement dans l'intérêt des propriétaires ont beaucoup nui à l'agriculture et rendu bien plus malheureuse la condition des cultivateurs.

### § 7. *Position des catholiques dans l'armée.*

La Prusse a une armée très considérable relativement à sa population : cette armée se compose de troupes de ligne et de troupes de landwehr (milice provinciale). Tous les jeunes gens capables du service militaire doivent servir trois ans dans les troupes de ligne à dater de leur vingtième année ; après quoi ils passent deux ans dans la réserve de guerre et sont ensuite incorporés aux troupes de landwehr jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur trente-deuxième année. Les jeunes gens qui se consacrent aux sciences ne servent qu'une année : puis ils entrent dans la landwehr ainsi que ceux qui sont dispensés de servir dans la ligne. Le pays étant partagé en huit divisions militaires, la totalité des troupes se compose de huit corps d'armée auquel il faut ajouter un neuvième, le corps des gardes qui réside à Berlin et dans les environs.

Les corps d'armée sont composés en majorité ou en minorité de soldats catholiques selon les provinces auxquelles ils appartiennent. L'armée coûte environ quatre-vingt-dix millions de francs en temps de paix. En outre le dommage qui résulte pour les citoyens du service militaire et les dépenses qu'il leur occasionne sont évalués par de bons calculateurs à vingt-quatre millions. Les catholiques, il n'est pas besoin de le dire, contribuent à ces dépenses pour cinq douzièmes. Nous avons déjà dit qu'il y avait beaucoup de soldats, mais peu d'officiers et point de colonels et de généraux catholiques. Aucune loi ne les exclut des hauts grades militaires, mais il est de fait qu'ils n'y arrivent pas. Ils ont donc dans l'armée une position humiliante et blessante pour leur dignité. Sous le rapport religieux leur situation n'y est pas moins fâcheuse ; on peut s'en faire une idée par quelques extraits de l'*ordonnance ecclésiastique pour l'armée* rendue en 1832, imprimée par l'imprimeur de la cour, mais non livrée à la publicité.

Voici d'abord ce qui a rapport au clergé. « Le nombre des ecclésiastiques évan-« géliques et catholiques attachés à l'ar-« mée en temps de guerre est déterminé « suivant les besoins du moment. En « temps de paix la hiérarchie des aumô-« niers évangéliques se compose de la « manière suivante :

« 1° Un prévôt ou intendant général, « chef de tous les aumôniers, défenseur « des intérêts de l'armée et organe des « deux ministères des affaires ecclésias-« tiques et de la guerre, près desquels « il est accrédité comme référendaire « conférent.

« 2° Près de chacun des neuf corps « d'armée il y a un prédicateur princi-« pal, et près de chacune des deux divi-« sions de ces corps, un prédicateur de « division qui siége et a voix délibérati-« ve dans le consistoire de la province.

« 3° Un certain nombre de prédica-« teurs de garnison.

« 4° Les prédicateurs des instituts mi-« litaires, notamment des maisons d'in-« valides, des corps de cadets et de l'hos-« pice des orphelins de l'armée. Dans les « villes de garnison où il n'y a point « d'aumôniers, la partie évangélique de « la garnison aura recours à un ecclésias-« tique évangélique de l'ordre civil. De « même les soins spirituels seront don-« nés aux soldats catholiques par un prê-« tre catholique de l'ordre civil. »

D'après ces dispositions, les protestans ont des prédicateurs pour eux, tandis que les catholiques n'en ont pas. On pourvoit aux besoins religieux des soldats qui composent à peu près les sept douzièmes de l'armée; quant à ceux des cinq autres douzièmes, on ne s'en occupe pas. Dans les corps d'armée de Westphalie, de Posen et du Rhin où les catholiques sont en immense majorité, c'est seulement de la minorité protestante qu'on prend soin : dans ceux de la Prusse occidentale et de la Silésie dont la moitié est catholique, cette moitié est tout-à-fait laissée en oubli : à plus forte raison ne tient-on aucun compte des minorités catholiques des autres corps d'armée.

Parmi les habitans des différentes provinces prussiennes, ceux du Rhin, de la

Westphalie et de Posen se distinguent spécialement par leur force corporelle, leur haute taille et leur éducation. C'est apparemment pour cela qu'ils composent en grande partie les régimens des gardes et autres corps d'élite rassemblés à Berlin et à Postdam. Beaucoup d'autres catholiques sont tous les ans appelés par le service dans ces deux résidences, mais on les laisse entièrement sans pasteur catholique. Peut-être veut-on déshabituer des actes extérieurs de leur culte ces jeunes gens de vingt ans, séparés pour trois ans de leur famille, leur inculquer par la vie commune avec des réformés et l'assistance forcée au service protestant, l'esprit et les principes du protestantisme, enfin préparer en eux des missionnaires futurs de l'hérésie dans leur patrie catholique.

Des ministres protestans sont attachés aux instituts militaires, tels que les maisons d'invalides, corps de cadets, hospices d'orphelins militaires; on n'y voit point de prêtre catholique : n'y a-t-il donc en Prusse ni invalides, ni cadets, ni orphelins catholiques, ou ne méritent-ils pas qu'on s'occupe de leurs besoins religieux? A Annaburg en Saxe, dans l'école militaire fondée par un électeur catholique, il y avait autrefois 125 élèves catholiques sur 500 : depuis qu'elle est devenue prussienne, il n'y en a plus un seul parce qu'il n'y a plus d'enseignement religieux catholique.

Un article de l'ordonnance ecclésiastique traite des paroisses militaires dans lesquelles on compte « tous les officiers, « sous-officiers et soldats en activité de « service, en disponibilité ou en retraite, « tous les employés militaires qui doi« vent suivre les troupes, leurs femmes « et leurs enfans tant qu'ils se trouvent « dans la maison paternelle. Tous les « militaires d'une division dépendent de « la juridiction spirituelle du prédica« teur de division..... la confession à la« quelle appartiennent les individus n'in« flue en rien sur la manière dont ils « sont classés dans les paroisses militai« res. »

Ainsi les militaires catholiques, à raison de leurs rapports de service, sont de la paroisse d'un prédicateur protestant avec lequel ils n'ont aucun lien religieux et dont le métier est de protester contre la religion et l'église de ses paroissiens! Ainsi une ordonnance du souverain a subordonné dans les choses religieuses soixante-dix ou quatre-vingt mille catholiques à des pasteurs protestans, tandis qu'on ne voit jamais un protestant subordonné à un prêtre catholique. Et ceci se passe en Prusse, la prétendue patrie de la liberté de conscience, où en 1813 on appelait les catholiques aux armes pour reconquérir leur indépendance politique et religieuse.

L'article 5 porte entre autres choses ce qui suit. « Le service divin aura lieu con« formément à la liturgie prescrite pour « l'armée. Le pasteur doit le célébrer les « grandes fêtes et les dimanches de ma« nière à ce que *tous* y assistent au moins « une fois par mois. Lors des solennités « militaires, le commandant en chef « peut demander une célébration extraor« dinaire du service divin. En temps de « guerre les ministres des deux confes« sions sont obligés de faire tous les jours « la prière du matin et du soir. »

Les soldats catholiques, même là où ils sont en grande majorité, ne sont jamais conduits à une église catholique. Il paraît même qu'on leur laisse à peine le temps nécessaire pour aller à la messe les dimanches et les jours de fête. Mais depuis la fin de la guerre, tous les militaires, y compris les catholiques, sont conduits au temple protestant une fois par mois et en sus aux grandes fêtes de la réforme : ils sont forcés d'assister à un service protestant et d'entendre un sermon protestant. On comprend que cela les oblige de négliger le service catholique parce que cette parade et ses préparatifs leur prennent le temps dont ils auraient besoin pour aller à leur église. Il y a quelque chose de singulièrement révoltant dans cet assujettissement imposé à tous les catholiques capables de porter les armes : si pareille chose se faisait à l'égard des sujets protestans dans les pays catholiques, tous les journaux de la réforme emboucheraient la trompette et crieraient de toutes leurs forces à l'intolérance.

La semence jetée par les prédicateurs protestans, malgré les grandes espérances de quelques uns de leurs co-religion-

naires, a jusqu'à présent porté peu de fruit dans l'âme des soldats catholiques et ces prédications imposées n'ont pas procuré un grand accroissement au protestantisme; toutefois il faut dire qu'elles ont probablement ébranlé la foi chez plusieurs d'entre eux et les ont conduits à l'indifférence religieuse, mère de l'immoralité. Ce sont là des résultats qui ne doivent réjouir aucun homme honnête et raisonnable, et dont le pouvoir surtout n'a point à s'applaudir. Il est arrivé souvent aussi que cette intolérance a vivement affligé et indigné les soldats catholiques et qu'on a entendu des militaires revenant de Berlin dire tout haut : « On peut nous obliger à servir et nous ne nous y refusons pas, mais on n'a pas le droit de nous forcer à prendre part au culte protestant. On veut nous ôter notre foi, mais nous ne le souffrirons pas.» Les états de quelques provinces ont cru devoir réclamer contre ces réglemens, mais jusqu'ici sans succès. A la fin des manœuvres d'automne de 1834, les feuilles publiques de Dusseldorf et de Münster parlaient d'un service protestant solennel avec sermon où tous les militaires catholiques ont dû assister; cela a dû rappeler péniblement aux habitans de Münster ce qui se passait du temps de leur dernier prince-évêque qui ne forçait jamais ses soldats protestans à entrer dans une église catholique et qui les envoyait plusieurs fois l'année au temple protestant de Steinfurt.

Les protestans disent à cela que les parades d'église ne sont pas des prescriptions religieuses, mais purement militaires dont les catholiques ne peuvent pas plus être dispensés que de tout autre réglement relatif au service. Mais, qu'on qualifie ce réglement comme on voudra, il n'en est pas moins vrai qu'il emporte avec soi l'accomplissement d'un acte religieux qui répugne à la conscience des catholiques. Depuis l'ordonnance royale, il doit être pourvu aux besoins religieux de l'armée, mais est-ce un service protestant qui peut satisfaire ceux des catholiques? Peuvent-ils trouver à s'édifier dans un sermon protestant où l'on expose le contraire de ce qu'ils croient, si même on ne tourne pas en ridicule ce qui leur est le plus cher et le plus sacré. On nous vante la prudence et la tolérance des aumôniers, mais ne connaît-on pas mille occasions où ils se sont permis des manifestations très blessantes pour les catholiques? n'ont-ils pas tenu en chaire, nommément dans les jubilés de la réforme, les discours les plus agressifs et les plus insultans? Au reste, on a imprimé plusieurs discours de ces prédicateurs militaires qui montrent assez ce qu'on doit attendre de leur discrétion.

Beaucoup de protestans disent encore que le protestantisme étant la religion de l'état, l'armée doit être protestante comme le gouvernement lui-même doit être protestant.

On ne sait trop sur quel principe se fonde cette assertion. Est-ce parce que la majorité des citoyens est protestante, ou parce que la maison régnante professe le protestantisme? Dans le premier cas, le fait allégué serait peut-être contestable, car les sujets prussiens se divisent en luthériens, calvinistes, nouveaux évangéliques et catholiques; et si chaque Prussien soumettait sa croyance à un examen sévère, et pouvait l'exprimer librement, le dévouement de la majorité au protestantisme serait probablement fort douteux. Mais nous ne voulons pas examiner la question de ce point de vue. La monarchie prussienne est une grande association composée de catholiques et de protestans de diverses sectes, sous la souveraineté d'un roi. Tous ses membres ont des droits égaux, garantis par des traités et des promesses, parce que tous supportent également les charges de l'état. Aucun citoyen ne doit être molesté ou exclu d'un avantage quelconque à raison de sa religion, et l'état doit protéger le culte de chacun et veiller paternellement à ce que les besoins religieux de tous soient satisfaits. Les catholiques prussiens se sont toujours montrés fidèles à la dynastie qui les gouverne; celle-ci doit à son tour les traiter comme ses enfans, surtout en ce qui concerne leur religion, qui est leur intérêt le plus cher. Le prétendu droit de la majorité à opprimer la minorité est incompatible avec les principes sur lesquels repose la monarchie prussienne.

Ou bien les catholiques doivent-ils être mis à l'écart, et l'état être considéré

comme protestant et gouverné comme tel, parce que la maison régnante est protestante? Cette conclusion serait inique et absurde, on ne pourrait l'adopter sans éloigner du roi les cœurs de ceux de ses sujets qui n'ont pas la même religion que lui, et sans jeter entre les citoyens des semences de discorde. Les princes de Brandebourg ont été, jusqu'à Joachim Ier, exclusivement catholiques. En 1539, Joachim II introduisit violemment la réforme et se fit luthérien, ce que furent aussi ses successeurs Jean-George, Joachim-Frédéric et Joachim-Sigismond. Le dernier, en 1613, se fit calviniste ou réformé. Les électeurs George-Guillaume et Frédéric-Guillaume, les rois Frédéric Ier et Frédéric-Guillaume restèrent attachés au calvinisme. En 1740 vint Frédéric II, qui fut philosophe, encyclopédiste, indifférentiste, tout ce qu'on voudra, mais qui ne se sépara pas extérieurement du calvinisme. Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III ont été réformés, mais en 1817 la cour s'est déclarée pour l'Eglise évangélique unie. Si un pays doit être gouverné selon la religion du souverain, le gouvernement brandebourgeois devait être catholique jusqu'en 1539, de 1539 à 1613 luthérien, de 1613 à 1740 réformé, de 1740 à 1786, philosophe et encyclopédiste, de 1786 à 1817 réformé, enfin, depuis 1817 jusqu'à présent, évangélique; d'où il suit que les catholiques, les luthériens, les philosophes, les réformés et les évangéliques unis, ont dû tour à tour avoir le monopole des faveurs politiques.

Parmi les pays situés entre la Meuse et l'Elbe qui appartiennent aujourd'hui à la Prusse, la plus grande partie était, avant 1802, gouvernée par des souverains catholiques; en 1802, ils devinrent Prussiens, en 1806 ils furent réunis à la France ou firent partie du royaume de Westphalie; en 1813, ils redevinrent Prussiens. Fallait-il donc à chacun de ces changemens favoriser exclusivement ceux qui étaient de la religion du souverain, et éloigner ceux qui n'en étaient pas? Et si dans la suite un roi de Prusse revenait à l'Eglise catholique, ce qui ne serait pas impossible, puisque la plus grande partie des souverains de la maison de Hohenzollern a été catholique, et que sur les onze qui ne l'ont pas été, plusieurs ont changé de secte, faudrait-il destituer les protestans et rendre les catholiques maîtres de tout?

C'est avec aussi peu de fondement qu'on peut appeler l'armée prussienne une armée protestante. Cette armée se compose de catholiques et de protestans; de catholiques mis au rebut et de protestans favorisés. Avec de semblables élémens, on peut se demander si au jour du danger cette armée montrerait l'enthousiasme dont elle fit preuve dans la guerre de 1813, où il ne s'agissait que de l'indépendance nationale, et où on ne faisait aucune distinction entre les diverses confessions. Une fois le mécontentement et le découragement jetés dans l'esprit des soldats catholiques, cet élément de discorde deviendra chaque jour plus difficile à chasser, et une partie de l'armée, blessée dans son honneur, nourrira dans le silence des sentimens qui, tôt ou tard, porteront leur fruit. Il peut arriver des temps de trouble et de guerre où les ordonnances du cabinet ne soient plus suffisantes pour contenir des ressentimens couvés pendant de longues années.

### § 8. *De l'union des sectes protestantes et de la liturgie prussienne.*

Au commencement de ce siècle, non seulement on méconnaissait en Prusse les bienfaits de la religion chrétienne dans l'ordre politique, mais on la regardait comme funeste et pernicieuse, et par suite de cette manière de voir, on lui refusait tout secours et on s'efforçait même de l'anéantir. On regardait l'armée comme le véritable appui de l'état, et cette armée était un foyer d'irréligion et d'immoralité: sous le rapport militaire même, elle était tombée très bas, comme on le vit à la bataille d'Iéna. Les employés et les personnes des hautes classes avaient, à quelques exceptions près, renoncé à toute religion, et parmi les pasteurs protestans on trouvait à peine çà et là un reste de foi positive. L'incrédulité et les mauvaises mœurs s'étaient répandues aussi dans une grande partie du peuple; toutefois, il restait encore quelques

croyances chrétiennes dans la majorité.

A l'époque de l'abaissement de la Prusse, de 1806 à 1813, le gouvernement reconnut qu'il avait fait fausse route, et on chercha à réveiller l'esprit religieux, tout en persistant dans la haine contre le catholicisme. La cour donna de bons exemples aux protestans, et là où l'on manquait de pasteurs croyans, on chercha au moins à faire en sorte que la prédication, au lieu d'être païenne, fût quelque peu imprégnée de Christianisme. C'était alors que le conseiller intime Nicolovius allait d'un temple de Berlin à l'autre, assistait à tous les sermons, et faisait adresser une mercuriale ministérielle aux prédicateurs anti-chrétiens. Les moyens qu'on employa ne manquèrent pas tout-à-fait leur but, et le sentiment religieux se ranima dans la partie protestante de la nation.

En 1817, le roi invita les différentes sectes protestantes à se réunir *de leur plein gré*, lors de la troisième fête séculaire de la Réforme; les catholiques y furent aussi engagés, mais sans succès. L'invitation royale fut agréée et la réunion désirée eut lieu, grâce aux efforts des autorités et de quelques pasteurs célèbres. On ne savait pas bien d'abord en quoi consistait au juste la réunion, mais la chose devint plus claire avec le temps. Tous les protestans, à quelque confession qu'ils appartinssent, durent, pour se conformer à la volonté royale, se reconnaître membres d'une seule église, qu'on appela *Evangélique*. Quant à l'unité de croyance, regardée jusqu'alors comme absolument essentielle à l'existence d'une Eglise, on dut y renoncer tout-à-fait; chacun fut laissé libre d'admettre ou de rejeter ce qui lui paraîtrait vrai ou faux; *car*, disait-on, *la diversité de croyance ne devait plus être une raison suffisante pour empêcher d'exister, entre tous, le lien extérieur d'une même Eglise*. On pensait que dans cette Eglise les croyans trouveraient de l'instruction et de l'édification, et les incrédules pour le moins de l'édification.

Afin que les cérémonies et les discours religieux pussent être d'une utilité générale, et que la paix de l'Eglise ne fût pas troublée par leur diversité, la prédication dut n'être que *biblique* et destinée à tous. On donna à entendre qu'il ne devait plus être parlé des points de séparation des diverses communions. Dans les commencemens, on ne fit aucune mention des symboles et des confessions de foi de chaque secte; plus tard, comme il y eut de nombreuses réclamations, on expliqua que ces livres pouvaient être gardés, mais comme *écrits secondaires et subordonnés*, dont il ne fallait prendre que l'esprit.

Il y eut des conventions entre les prédicateurs, pour que le service divin pût être célébré d'une manière uniforme. Plus tard parut ce qu'on appela *la liturgie royale*, tirée par quelques pasteurs des premiers rituels luthériens et calvinistes; il fut prescrit de l'introduire partout, ce qui souleva beaucoup de résistances. Le protectorat de cette nouvelle Eglise évangélique appartient au roi, qui décide en dernier ressort dans toutes les affaires ecclésiastiques, après avoir pris l'avis des évêques, surintendans et théologiens protestans.

La réunion et la liturgie, disait-on d'abord, devaient être acceptées librement; toutefois on ne négligea aucun moyen pour les imposer, et on les introduisit de force dans l'armée, malgré beaucoup de répugnances. On espérait que les jeunes militaires s'y attacheraient pendant la durée de leur service, et que quand ils reviendraient chez eux ils en répandraient le goût. Les hauts fonctionnaires furent engagés à faire tous leurs efforts pour introduire partout la réunion et la liturgie, et à inspirer le respect pour le nouveau service évangélique par leur assiduité et leur exactitude à y assister. Des théologiens, des professeurs, des journalistes, excités par l'espoir de la récompense, s'empressèrent à l'envi d'exalter la liturgie nouvelle, de la représenter comme vraiment évangélique, et de la défendre envers et contre tous. Les surintendans et les pasteurs durent, sur des invitations équivalentes à des ordres, l'accepter eux-mêmes et la recommander de toutes leurs forces à leurs paroissiens. Quand ceux-ci montraient trop de répugnance, il était permis de faire quelques concessions individuelles et d'administrer la cène suivant l'ancien rit. Les profes-

seurs, journalistes, surintendans, prédicateurs, qui s'étaient mis au service de la réunion et de la liturgie, reçurent non seulement des éloges, mais des décorations, des gratifications et de l'avancement; quant à ceux qui s'étaient montré peu zélés pour l'introduction de la liturgie ou qui même s'y étaient opposés, on leur fit savoir qu'ils avaient déplu et on les menaça de la disgrâce du roi ou de la perte de leurs emplois. Des ordres supérieurs décidèrent qu'on ne présenterait plus comme candidats pour les cures dépendant du souverain que des hommes favorablement disposés pour la réunion et la liturgie, et qui promettraient de travailler à les répandre. Quant aux cures qui ne sont pas à la nomination du monarque, on menaça de refuser l'autorisation royale aux candidats qui se seraient prononcé contre la réunion et la liturgie.

Le professeur Augusti, s'il faut en croire les feuilles publiques, exalta démesurément la liturgie, la déclara parfaitement conforme à l'Evangile, et ajouta qu'il était si convaincu de son excellence, qu'il était prêt à se faire mettre en croix pour la soutenir. Schleiermacher qui écrivait contre la liturgie, lui répondit : « Vous n'avez aucune raison de craindre qu'on vous mette en croix pour la liturgie, mais il y a lieu d'espérer que vous aurez la croix pour elle. »

La liturgie a trouvé une grande résistance parmi les protestans, et on a beaucoup combattu d'un bout du royaume à l'autre sans pouvoir terminer cette affaire. Enfin, dans l'été de 1834, a paru une ordonnance du cabinet ou une bulle protestante du protecteur royal, qui prescrit l'introduction de la liturgie dans toutes les églises protestantes, laissant libre l'accession à l'union. Il est difficile de croire que cette décision mette fin à la querelle. Pour l'un, la liturgie n'est pas assez évangélique, pour l'autre elle est trop catholique; il y en a qui ne la trouvent pas appropriée aux besoins du temps : quelques uns réclament la liberté de l'Eglise et ne veulent se laisser imposer aucune liturgie ; d'autres disent qu'ils sont habitués à une certaine manière d'honorer Dieu et qu'ils ne peuvent se décider à la changer contre une nouvelle. Il y a en Prusse beaucoup de communautés protestantes et de pasteurs qui n'ont pas accepté la réunion et la liturgie; il y a encore beaucoup de luthériens, beaucoup de calvinistes, beaucoup de rationalistes. Plusieurs ministres n'ont accepté la liturgie qu'en apparence, et n'en font aucun usage, si ce n'est dans quelques occasions extraordinaires. Dans un très grand nombre d'églises le culte se célèbre suivant l'ancien rituel. Beaucoup de personnes pensent que le gouvernement devrait s'occuper davantage de tant d'affaires importantes dont il est chargé, et se mêler moins de liturgies et d'arrangemens ecclésiastiques qui amènent de ridicules querelles. Au reste, beaucoup d'employés ne paraissent plus à l'église, et il en est un bon nombre qui ne s'y montrent que pour plaire au roi.

On n'a décrété dans la nouvelle Eglise évangélique ni articles de foi ni système de croyance; on n'exige pas l'unité de foi de ses membres, toutefois, on cherche et on désire établir un certain Christianisme positif, conforme en grande partie aux doctrines de Luther. Aussi favorise-t-on beaucoup les professeurs croyans, les pasteurs et les instituteurs croyans, quand on en trouve. On rend difficile l'accès des places qui ne dépendent pas du roi, aux pasteurs incroyans ou rationalistes; on exige que professeurs et prédicateurs enseignent et prêchent d'une façon biblique, et on les menace de les punir s'ils ne se conforment pas à cette prescription et n'obtempèrent pas, à la volonté royale. Pour réveiller et répandre le sens religieux et la foi à un Christianisme positif, on se sert aussi de quelques journaux et feuilles populaires, et on affecte de la religiosité en mille occasions. C'est dans le même but qu'on combat et qu'on cherche à étouffer le rationalisme, ce grand ennemi du Christianisme positif, qui est si répandu en Prusse. Mais comme il est trop fort et qu'il a trop d'adhérens, on n'ose pas destituer les professeurs et prédicateurs rationalistes, et on se contente de les effrayer.

Le piétisme et le séparatisme ont été non seulement tolérés, mais particuliè-

rement favorisés, parce qu'on espérait qu'ils ranimeraient cette foi positive tant désirée, et forceraient indirectement les prédicateurs rationalistes à faire entendre en chaire un langage chrétien et biblique. Depuis la Memel jusqu'au Rhin, il s'est formé dans toutes les villes protestantes de quelque importance des sociétés et des congrégations piétistes assez nombreuses et très actives pour se procurer des adhérens. Plusieurs membres de ces sociétés ne vont jamais au temple protestant, d'autres n'y paraissent que très rarement. Non seulement des gens de la basse classe, mais des personnes d'une haute position sociale assistent à leurs réunions, et on a vu des professeurs, des pasteurs et des fonctionnaires publics fondre en larmes d'attendrissement aux sermons d'un cordonnier inspiré. Comme la surveillance des nombreuses sociétés piétistes est très difficile et a souvent amené des conflits très désagréables; comme ces sectaires ne veulent entendre parler d'aucune influence gouvernementale; comme, dans leurs assemblées, ils se laissent aller aux élans les plus fanatiques, au point que plusieurs paraissent en démence, le pouvoir a reconnu enfin sa méprise, et il est parti du cabinet du roi un bref apostolique contre les piétistes, qui autorise le culte domestique, mais ne permet les assemblées de prière qu'avec l'agrément de l'autorité, afin de porter un coup mortel au piétisme qui a besoin de ces assemblées.

Quoiqu'on recommande instamment les prédications bibliques, cet ordre est souvent méprisé, et les autorités sont forcées de fermer les yeux sur le peu de respect qu'on a pour les intentions royales, tantôt chez les protestans de l'ancienne croyance, tantôt chez les rationalistes. On a aussi essayé d'introduire un livre de cantiques, plus empreint de foi positive que ne le sont les anciens, et les difficultés qu'a tout d'abord rencontrées cette entreprise l'ont fait ajourner.

Le protectorat ou la suprématie royale étonne d'abord dans une Eglise qui s'appelle évangélique, car il n'y en a pas la moindre trace dans l'Evangile; toutefois, cette suprématie est fort vantée et défendue, spécialement par les professeurs et prédicateurs en faveur. La *Gazette Ecclésiastique* de Berlin, publiée par le docteur Hengstenberg, soutient beaucoup de thèses sur ce sujet; toutefois, elle paraît regarder la suprématie comme personnelle et résultant du choix de l'Eglise. L'évêque protestant Draeseke, prêchant devant le roi à Magdebourg, il y a quelques années, interpréta selon la doctrine des nouveaux évangéliques les paroles de Jésus-Christ à Pierre : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. » Selon lui le Christ a parlé, dans la personne de Pierre, à tout homme qui en a d'autres sous lui; et comme le roi a sous lui tous ses sujets, le prélat lui a décerné la crosse de pasteur suprême, en vertu d'un décret divin émané de Jésus-Christ. Ce sermon a été non seulement accueilli avec beaucoup de faveur, mais encore imprimé dans des Almanachs populaires et répandu avec profusion dans toutes les provinces.

Le système qui sert de base à la nouvelle Eglise évangélique n'est, comme on peut le voir, ni calviniste, ni luthérien, ni celui d'aucune communion protestante existante. Il ne peut se fonder ni sur l'Evangile, ni sur un passé historique, et cette Eglise n'est qu'une Eglise royale et prussienne. Aussi doit-il paraître étonnant qu'on veuille présenter comme étant d'institution divine cette œuvre de quelques prédicateurs protestans et de quelques fonctionnaires prussiens. Mais en y regardant de près, on ne peut s'empêcher de voir qu'on voudrait établir en Prusse, au moyen de la réunion, ce qu'a établi Henri VIII en Angleterre, une Eglise nationale et une religion à suprématie royale. On veut introduire dans l'Eglise l'absolutisme qui existe dans l'état, et si le gouvernement prussien n'a pas recours, comme Henri VIII, aux prisons, aux bûchers et aux échafauds, s'il emploie en général des moyens plus doux, il n'en fait pas moins un certain usage de la force, et prend à la lettre le *compelle intrare* de l'Evangile pour faire des adhérens à son Eglise. Il n'y a pas certainement d'Eglise chrétienne qui montre tant d'intolérance et de fureur de prosélytisme que cette nouvelle institution prussienne.

L'Eglise catholique a beaucoup à souffrir en Prusse ; mais si le gouvernement parvenait à atteindre le but qu'il s'est proposé en imposant la réunion et la liturgie, et en dirigeant comme il l'a fait les affaires des Eglises protestantes, les catholiques devraient s'attendre à un régime encore plus oppressif. Quoique la mise en œuvre de ce système ait rencontré jusqu'ici beaucoup d'obstacles, il est pourtant bien loin d'être abandonné, et on ne doute pas qu'il ne réussisse tôt ou tard. Ce point obtenu, on compte réaliser des espérances plus ambitieuses et des projets plus étendus. « La Prusse et l'Allemagne, dit-on, c'est déjà tout un. Bientôt il ne sera plus question du catholicisme, dont l'influence s'affaiblit chaque jour. La grande réforme ecclésiastique tournera tous les cœurs des protestans vers l'Eglise évangélique du nord. Le système de douanes et d'autres institutions fort vantées assureront à la Prusse la suprématie à laquelle elle aspire, et la rendront l'arbitre de l'Allemagne. » Telles sont les espérances dont on se berce.

Pour résumer en quelques mots tout ce qui a été dit, les protestans ont toutes les faveurs du gouvernement prussien, et il semble qu'eux seuls soient quelque chose dans l'Etat. On ne voit qu'eux à la cour : tous les hauts emplois leur sont dévolus ainsi que la plus grande partie des emplois inférieurs; les universités sont presque exclusivement à eux ; leurs nombreuses institutions d'enseignement supérieur, moyen ou élémentaire, reçoivent des secours et des faveurs de toute espèce. Leur église est protégée et respectée ; leurs pasteurs, que rien ne gêne dans leur action disposent des revenus des églises, de ceux des fondations pieuses, gouvernent les écoles protestantes et catholiques et ont une grande influence sur l'administration de l'Etat. Tout le système militaire est établi au profit des protestans et du protestantisme. La censure est pleine de complaisance pour eux et se trouve exclusivement entre leurs mains. Leurs sociétés bibliques, celles des missions, les associations pour la conversion des Juifs sont protégées et encouragées, tandis qu'on ne permet aucune association pour la propagation du catholicisme. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour répandre le protestantisme en établissant à ses frais dans les pays catholiques un grand nombre de paroisses et d'écoles protestantes. Le protestantisme s'empare de la direction des maisons d'aliénés, des prisons, des hospices de pauvres et d'orphelins et de tous les établissemens de ce genre ; il n'est rien sur quoi il ne mette la main. Les catholiques au contraire, comme on l'a montré, ne trouvent partout qu'entraves, défaveur et oppression. La connaissance de cette position respective des protestans et des catholiques est nécessaire pour bien apprécier toute l'importance de l'événement de Cologne dont nous allons maintenant nous occuper.

### § 9. *Affaire de Cologne* (1). *Doctrine Hermésienne. Mariages mixtes.*

Deux points principaux ont amené la collision entre le gouvernement prussien et l'archevêque de Cologne, la question de la doctrine hermésienne et celle des mariages mixtes. Voici comment les choses se sont passées :

Le chanoine Hermès, mort il y a peu d'années, avait long-temps enseigné la théologie à l'université de Bonn. Il avait basé son enseignement sur un système philosophique spécieux et hardi, qui s'était promptement répandu dans le clergé des provinces rhénanes, sous la protection du dernier archevêque de Cologne, M. de Spiegel. Comme ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur la doctrine hermésienne, nous nous servirons, pour la caractériser, des expressions du bref pontifical où les ouvrages d'Hermès sont condamnés.

« Cet auteur, dit le bref, établit le doute positif comme la base de toute recherche théologique, il pose comme principe que la raison est la règle principale et l'unique moyen que l'homme possède pour parvenir à la connaissance des vérités surnaturelles. Il avance en outre dans

(1) On a publié récemment à Louvain, sous le titre d'*Affaire de Cologne*, une excellente brochure où les faits sont exposés avec beaucoup de clarté et d'exactitude, et à laquelle sont jointes toutes les pièces justificatives concernant cette affaire. Nous nous en sommes beaucoup servis.

ses ouvrages beaucoup de choses absurdes et étrangères à la doctrine de l'Église catholique, surtout touchant la nature de la foi et les règles à observer pour les points à croire: touchant les saintes Écritures, la tradition, la révélation et la primauté dans l'Église; touchant les motifs de crédibilité; touchant les argumens qui servent d'ordinaire à prouver et à confirmer l'existence de Dieu; touchant l'essence même de Dieu, sa sainteté, sa justice, sa liberté et la fin qu'il se propose dans ses œuvres; touchant la nécessité et la distribution de la grâce et des dons, la rétribution des récompenses et l'application des peines; touchant l'état de nos premiers parens, le péché originel et les forces de l'homme déchu. »

Cette doctrine qui, comme on le voit, ne laissait intact aucun point essentiel de la théologie, avait excité de grandes controverses en Allemagne. Elle avait pour elle le gouvernement prussien qui en favorisait les partisans, parce qu'il y voyait à la fois un acheminement au protestantisme et un moyen de semer la division parmi les catholiques; elle avait séduit aussi un assez grand nombre de théologiens et était devenue un danger sérieux pour l'orthodoxie, lorsque les réclamations de la partie saine du clergé attirèrent sur elle l'examen du Saint-Siége. Elle fut condamnée par un bref en date du 26 septembre 1835, six mois après la mort de l'archevêque Spiegel, protecteur des hermésiens. Le gouvernement prussien ne permit à aucun journal de le reproduire; mais il fut publié par les journaux des États voisins, et il fut bientôt impossible aux intéressés d'en ignorer l'existence. La division se mit dans le clergé des provinces rhénanes et de la Westphalie. Une partie se soumit au jugement du Saint-Siége; l'autre soutint que le bref ne l'obligeait pas, parce qu'il n'avait pas été publié suivant les formes voulues par les lois du pays, c'est-à-dire avec l'autorisation royale. Les professeurs de la faculté de théologie de Bonn, tous hermésiens à l'exception du seul M. Klee, se servirent de ce prétexte pour ne rien changer à leur enseignement. L'administrateur du diocèse de Cologne pendant la vacance du siége, adressa alors au clergé une circulaire fort curieuse par l'embarras qu'elle manifeste. Il y traite *d'imprudentes* les communications des journaux qui ont parlé du bref du Pape, néanmoins il reconnaît qu'en effet le souverain pontife a mis à *l'index* les ouvrages d'Hermès. « Comme il est du devoir de tout catholique, dit-il, de se soumettre au jugement du Saint-Siége dans toutes les questions qui ont pour objet la doctrine de l'Église, nous croyons avoir tout lieu d'attendre cette soumission dans le cas présent de chacun des fidèles de ce diocèse, *s'il arrive que la prohibition dont nous venons de parler soit un jour promulguée.* » L'accomplissement de ce devoir étant subordonné au bon plaisir du protestant qui gouverne la Prusse, M. l'administrateur ne se croit pas encore le droit de le réclamer, et il se contente d'imposer à tous les ecclésiastiques le silence le plus rigoureux sur ce sujet; il leur défend de *parler de ces questions ou même d'y faire allusion dans leurs exhortations, sermons ou catéchismes.*

Si le silence fut observé, ce ne fut que par les adversaires des hermésiens, car ceux-ci ne cessèrent pas de prendre la doctrine de leur maître pour base de leur enseignement théologique. En mai 1826, monseigneur de Droste-Vischering prit possession du siége archiépiscopal de Cologne, et l'un de ses premiers soins dut être de remédier à cet état de choses. Malheureusement l'organisation de la faculté de théologie de Bonn et celle du grand séminaire lui liaient singulièrement les mains à cet égard, parce que ses professeurs ne pouvaient être destitués que par le gouvernement qui les avait nommés, d'accord avec feu monseigneur de Spiegel. Comme on ne pouvait pas espérer d'obtenir leur destitution, l'archevêque eut recours à un autre moyen pour arrêter la propagation de l'hermésianisme. Ce moyen lui fut fourni par les statuts de l'université de Bonn. « La faculté de théologie catholique, disaient ces statuts, est soumise à la surveillance de l'archevêque de Cologne, en tant que l'Église catholique est intéressée aux doctrines professées par les membres de cette faculté. L'archevêque a le droit de la visiter ou de la faire visiter aussi souvent qu'il le juge à propos. *Le programme sémestriel des cours doit*

*lui être soumis*, et la faculté est tenue d'écouter respectueusement les observations de l'archevêque et de s'y soumettre dans toutes les choses de doctrine. » Ces dispositions ne signifient absolument rien si elles ne donnent pas à l'archevêque le droit de refuser son approbation aux cours de la faculté de théologie catholique de l'université de Bonn, quand il les croit dangereux pour l'orthodoxie. Il refusa donc cette approbation à tous les cours de théologie faits par des hermésiens. Les professeurs de Bonn, sûrs de l'appui du gouvernement, n'en tinrent aucun compte, et le prélat se vit forcé d'interdire aux étudians de théologie la fréquentation de ces cours. Un certain nombre de ces étudians demeuraient ensemble dans une pédagogie (*convictorium*) sous la direction de M. Achterfeld, professeur de théologie et éditeur d'un ouvrage posthume d'Hermès condamné par le bref du Pape. Il les somma de fréquenter les cours interdits par l'archevêque. Sur un nombre de cinquante, huit seulement obtempérèrent à cette demande; le reste quitta la maison. Quant aux professeurs du grand séminaire, l'archevêque défendit à deux d'entre eux qui ne voulaient pas abandonner les doctrines condamnées de continuer leurs cours. Toutefois il ne fit aucune démarche pour priver ces professeurs de leur traitement et fit donner leurs cours par des prêtres de Cologne qu'il rétribua de sa bourse. Pour achever l'extirpation de la doctrine hermésienne, M. de Droste fit signer par tous les prêtres de son diocèse dix-huit propositions dont les dix-sept premières se rapportaient aux principaux points dans lesquels les doctrines d'Hermès sont en contradiction avec les dogmes catholiques. La dix-huitième est ainsi conçue: « Je promets respect et obéissance à mon archevêque dans tout ce qui concerne la doctrine et la discipline sans aucune restriction mentale; j'avoue que, selon l'ordre de la hiérarchie catholique, je ne puis ni ne dois appeler à personne du jugement de mon archevêque, si ce n'est au Pape qui est le chef de toute l'Eglise. Je soutiendrai toujours fermement et professerai de parole et d'action que le souverain pontife possède la primauté d'ordre et de juridiction dans l'Eglise universelle, qu'il est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, le vrai vicaire de Jésus-Christ, chef de toute l'Église, centre d'unité, pasteur des pasteurs, père et docteur de tous les fidèles; et que Jésus-Christ lui a confié en la personne de Pierre le plein pouvoir de paître les agneaux et les brebis, de régir et de gouverner l'Église universelle. Je professe et reconnais en particulier que je suis obligé et que je veux obéir aux décrets du souverain Pontife en matière de foi et de morale. » Ce dix-huitième article surtout a profondément blessé le ministre prussien, M. d'Altenstein, qui dans son acte d'accusation contre l'archevêque, adressé au chapitre de Cologne, en parle avec une singulière aigreur et le met au nombre de ses plus forts griefs contre le prélat.

La conduite de monseigneur de Droste dans l'affaire de l'hermésianisme a été, comme on le voit, celle que lui prescrivaient ses devoirs d'évêque; il ne s'est mêlé que de ce qui était de sa compétence, n'a empiété en rien sur les droits de l'autorité temporelle, dont on ne peut admettre les prétentions à s'immiscer dans l'enseignement théologique et à décider de ce qui est ou n'est pas orthodoxe, sans abdiquer ce qui est le plus strictement nécessaire à l'Eglise en fait de liberté. C'est pourtant là ce que le gouvernement prussien a qualifié de *dédain* audacieux pour toutes *les lois et ordonnances du pays*, *mépris pour toutes les formes prescrites, empiètement sur les prérogatives du souverain; despotisme intolérable, etc., etc.* « La dissolution de la discipline universitaire, ajoute M. d'Altenstein, la déconsidération des professeurs, le mépris des ordonnances de l'autorité, la dépopulation de la pédagogie, le trouble porté dans l'instruction académique aux dépens de tant de jeunes gens qui se formaient pour le service de l'Eglise, voilà quels ont été les résultats immédiats des actes déplorables de M. l'archevêque. Mais les conséquences ultérieures qu'aurait entraînées la tolérance d'une pareille façon d'agir de la part du gouvernement auraient été si inévitablement la destruction de toute éducation universitaire et l'anéantissement de toute culture scientifique qu'il n'est presque pas possible de douter que l'intention de l'archevêque n'ait été de tra-

vailler, autant que cela dépendait de lui, à la ruine des universités en Allemagne. »

Nous ne voyons pas trop quel danger pouvaient courir les cinq universités protestantes ou même les deux universités mixtes de la Prusse, parce qu'un évêque avait empêché quelques jeunes gens destinés à devenir prêtres catholiques d'assister aux leçons de professeurs de théologie en révolte contre le Saint-Siége, et il faut que la colère du ministre des cultes ait été bien forte pour l'avoir poussé à une exagération si risible et si maladroite. « L'archevêque, dit-il plus loin, émet en termes clairs le principe que des brefs de nature dogmatique n'ont nullement besoin de l'approbation du gouvernement, et que leur publication dûment faite à Rome suffit pour les rendre obligatoires. Cette doctrine est en contradiction formelle avec les lois de la monarchie, le droit public et la pratique de tous les pays allemands... Or, s'il est de la compétence du pouvoir royal d'exiger que de pareilles décisions, pour avoir force obligatoire vis-à-vis des sujets d'un état, soient soumises à l'examen du gouvernement, il faudra bien accorder qu'en réclamant ces droits qui lui appartiennent le gouvernement ne s'immisce nullement dans la doctrine de l'Eglise, mais qu'il ne fait que veiller au maintien des conditions fondamentales qui assurent l'existence du royaume. » Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien il y a de mauvaise foi à faire intervenir les considérations politiques et à mettre en avant *les lois du royaume*, *les conditions fondamentales qui assurent l'existence de la monarchie, etc., etc.*, dans un cas où il s'agit uniquement de points de théologie dogmatique, et où il ne se présente aucune de ces questions mixtes qui mettent en conflit le spirituel et le temporel. Quant à la doctrine qui veut soumettre les décisions de foi du Saint-Siége à *l'examen* d'un gouvernement protestant et qui rend les hérétiques juges de ce qui est obligatoire pour les consciences catholiques, ce qu'elle a d'exorbitant et d'absurde est assez frappant pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister. Mais qu'on juge de l'état de l'Eglise dans un pays où elle est admise, au moins dans la pratique, par la plus grande partie du clergé, et où c'est presque un acte d'héroïsme que de la contredire.

Mais c'est surtout à propos de l'importante affaire des mariages mixtes que la querelle s'est élevée, et il était difficile que la manière dont les choses se passaient en Prusse ne fît pas naître tôt ou tard une collision. Antérieurement à la promulgation du code prussien, les fiancés qui n'appartenaient pas à la même communion avaient la liberté de stipuler, avant le mariage, dans quelle religion seraient élevés les enfans à naître; les époux, quand ils étaient d'accord, réglaient ce point comme ils l'entendaient. Comme cette liberté était en général favorable au catholicisme, le droit prussien déclara invalides toutes conventions antérieures au mariage sur l'éducation des enfans. Voici quelles furent ses prescriptions : « 1° Si les parens appartiennent à des communions différentes, les fils devront être élevés jusqu'à leur quatorzième année dans la religion du père, les filles dans celle de la mère ; 2° aucun des parens ne peut obliger l'autre partie, même par contrat, à s'écarter de ces dispositions de la loi ; 3° aussi long-temps toutefois que les parens sont d'accord sur l'éducation religieuse à donner à leurs enfans, aucun tiers n'a le droit de s'y opposer (1). » Ces dispositions furent modifiées par une ordonnance royale du 21 novembre 1803, laquelle établit comme règle générale que dorénavant les enfans des deux sexes provenus d'un mariage mixte seraient élevés dans la religion du père. Cette ordonnance n'avait pas été promulguée dans les provinces rhénanes et la Westphalie, acquisitions nouvelles de la monarchie prussienne ; une nouvelle ordonnance du 17 août 1825 étendit à ces provinces les dispositions de celle de 1803. On y traitait d'abus à supprimer l'usage où étaient les prêtres catholiques d'exiger des époux, en cas de mariage mixte, la promesse qu'ils élèveraient tous leurs enfans dans la religion catholique, et de mettre à cette condition la bénédiction nuptiale. Le ministère, en promulguant cette ordonnance, menaça

(1) Droit général de Prusse, t. II, tit. 2, §§ 76, 77, 78.

de la perte de leurs emplois ceux qui y contreviendraient. Comme néanmoins les prêtres catholiques continuèrent à suivre la discipline de l'Eglise, les régences invitèrent les évêques à faire bénir les mariages mixtes par leur clergé, conformément aux prescriptions de l'ordonnance royale; mais ceux-ci s'y refusèrent d'abord; il fallut que le gouvernement cédât sur quelques points, et ses projets de protestantiser les provinces catholiques par les mariages mixtes rencontrèrent beaucoup d'obstacles. Le pape fut pressé à la fois par le roi de Prusse et par les évêques, de donner des règles définitives, et Pie VIII adressa aux évêques de la Westphalie et des provinces du Rhin son bref du 25 mars 1830, dans lequel il faisait autant de concessions qu'il est permis à l'Eglise d'en faire sur un point de discipline.

« Vous n'ignorez point, disait le bref, que l'Eglise a un grand éloignement pour ces unions qui présentent tant d'irrégularités et de dangers spirituels, et que pour cette raison elle a toujours veillé avec le plus grand soin à l'exécution des lois canoniques qui les défendent. On trouve, à la vérité, que quelquefois les pontifes romains ont levé cette défense et dispensé de l'observation des saints canons; mais ils ne l'ont fait que pour des causes graves et avec beaucoup de répugnance: encore leur constante habitude était-elle d'ajouter à la dispense qu'ils accordaient une clause expresse sur les conditions auxquelles ils permettaient ces mariages, de manière à ce que l'époux catholique ne pût être perverti par l'autre, mais au contraire sût qu'il était tenu de faire tous ses efforts pour retirer son conjoint de l'erreur, et à ce que les enfans des deux sexes fussent élevés dans la sainteté de la religion catholique.... Il est de fait que les catholiques, soit hommes, soit femmes, qui se marient avec des non catholiques, de façon à s'exposer témérairement, eux ou leurs enfans futurs, au danger d'être pervertis, ne violent pas seulement les saints canons, mais pèchent en outre directement et gravement contre la loi naturelle et divine. Vous comprenez donc aussi que nous-mêmes nous rendrions coupables d'un grand crime devant Dieu et devant l'Eglise si, relativement aux mariages mixtes à célébrer dans votre pays, nous autorisions de votre part ou de celle de vos curés une manière d'agir qui équivaudrait à une approbation de fait, quoique non explicite. »

Après avoir posé ces principes, le souverain pontife réglait la conduite à suivre à l'avenir touchant les mariages mixtes. Il prescrivait à l'évêque ou au curé, toutes les fois qu'une personne catholique, une femme surtout, voudrait contracter un mariage de cette espèce, de l'instruire avec soin des dispositions des canons, et de l'avertir sérieusement du crime dont on se rend coupable devant Dieu en les violant; de lui rappeler surtout qu'il n'y a point de salut hors de la foi catholique, et que par conséquent elle agirait de la manière la plus barbare envers ses enfans à venir, si elle se mariait sachant que leur éducation serait à la merci de l'époux protestant. « Que si les avis paternels ne sont pas écoutés, il faudra à la vérité, pour prévenir tout trouble et préserver la religion de maux plus grands, s'abstenir de censurer nommément ces personnes; mais, d'un autre côté, *le pasteur catholique devra s'abstenir d'honorer de quelque cérémonie religieuse que ce soit le mariage subséquent;* il devra s'abstenir de tout acte par lequel il pourrait paraître y donner son consentement. Tout ce qui a été toléré à cet égard dans certains endroits, c'est que les curés qui, pour éviter à la religion de plus grands maux, se voyaient forcés d'assister au mariage, souffrissent qu'il se contractât en leur présence (pourvu qu'il n'y eût pas d'autre empêchement canonique), afin qu'ayant entendu le consentement des parties, ils consignassent ensuite, suivant leur office, dans le registre des mariages, l'acte validement accompli, mais en se gardant toujours d'approuver ces unions illicites par aucun acte quelconque, et par dessus tout en s'abstenant d'y mêler aucune prière, aucune cérémonie ecclésiastique. »

Ce bref était accompagné d'une instruction du cardinal Albani en date du 27 mars 1830 et adressée aux quatre prélats pour lesquels le bref avait été destiné. Le cardinal y dit: « que le Saint-Père

a été vivement affligé en apprenant les graves embarras où ces prélats avaient été mis par la loi civile de leur pays relative aux mariages mixtes. » Il y donne des explications détaillées sur ce qui est permis par le bref, surtout en ce qui touche les mariages mixtes contractés antérieurement, et termine en disant que : « Sa Sainteté avertit les évêques et les conjure dans le Seigneur de bien prendre garde à ce que leur conduite à l'égard des personnes qui contracteront illicitement des mariages mixtes n'affaiblisse pas parmi les fidèles la mémoire des canons qui détestent ces sortes d'unions, ni le souvenir du soin constant avec lequel la sainte Eglise, notre mère, tâche d'en détourner ses enfans pour les empêcher de se perdre éternellement. »

Le gouvernement prussien n'ayant pu réussir à amener le changement qu'il désirait dans la discipline de l'Église catholique, prit le parti de ne publier ni l'instruction, laquelle ne fut connue du public qu'en 1837, par les soins d'un catholique zélé qui en eut connaissance, ni même le bref, qui resta quatre ans dans les cartons du ministère. On employa toute espèce de moyens pour faire dévier le clergé catholique de la ligne qu'il avait suivie jusqu'alors : on déclara, dans un ordre du jour adressé à l'armée, que les promesses faites par les soldats protestans qui avaient épousé des femmes catholiques relativement à l'éducation des enfans dans la religion catholique, étaient nulles de plein droit; mais tout cela n'ayant pas amené de résultats satisfaisans, on résolut de suivre une autre marche. M. Bunsen, chargé d'affaires de Prusse auprès du Saint-Siége, dont on prisait fort l'adresse et l'habileté, fut appelé de Rome au commencement de 1834, et chargé d'entrer en négociation avec M. de Spiegel, archevêque de Cologne. Une conférence eut lieu, à Coblentz, entre le prélat et M. Bunsen, et il en résulta une instruction explicative du bref de Pie VIII, qui renversait par le fait tout ce que le Saint-Siége avait prescrit (1). Cette instruction, restée secrète, servit de base à une convention conclue, à Berlin, entre le gouvernement prussien et l'archevêque de Cologne, à la date du 19 juin 1834, et à laquelle accédèrent les trois évêques de Trèves, de Münster et de Paderborn. Il suffit de lire l'un après l'autre le bref et la convention pour voir qu'il y a contradiction formelle entre ces deux actes, quoique les évêques ne soient censés qu'expliquer les prescriptions du Saint-Siége. « Les canons et la coutume générale, y est-il dit, ne s'abolissent pas et ne doivent pas être heurtés; mais à côté se trouvent la dispense, la tolérance et l'indulgence, ce qui permet de mitiger la discipline, et désormais on peut agir, d'après l'esprit des canons et de l'Église, de manière à satisfaire au décret royal publié en 1825. » On a vu que le bref ne permettait que l'assistance passive des pasteurs, et leur prescrivait de s'abstenir de toute prière et de toute cérémonie religieuse lorsque la promesse d'élever tous les enfans dans la religion catholique

(1) Voici quelques articles de l'instruction secrète de Coblentz :

1. Le Saint-Siége a mitigé la discipline sur les mariages mixtes de manière à ce qu'on puisse satisfaire au décret royal de 1825, d'après lequel les enfans doivent être élevés dans la religion du père...

3. La partie catholique doit être gagnée par l'instruction et les exhortations pour qu'elle remplisse ses devoirs quant à l'éducation de ses enfans.

5. Il faut absolument s'abstenir de demander ou d'exiger la promesse d'élever les enfans dans la religion catholique.

6. L'assistance passive étant une pratique extraordinaire, insolite et odieuse, doit, autant que possible, être restreinte aux cas où la partie catholique montrerait à l'égard de l'éducation de tous ses enfans dans la confession protestante, une indifférence évidente envers l'Eglise catholique et envers ses devoirs conjugaux quant à l'éducation. Autrement, si l'on ne peut supposer une telle légèreté, ou si elle peut être excusée, il n'y a pas lieu à l'assistance passive, mais la bénédiction nuptiale doit être donnée dans l'église.

7. Il ne faut pas refuser la bénédiction des relevailles aux accouchées catholiques dont les enfans ont été baptisés par les prédicans et sont élevés dans la religion protestante, parce qu'un tel refus doit être regardé comme une censure.

En outre, les quatre évêques de Cologne, Trèves, Münster et Paderborn ont promis par écrit au roi d'accorder aux curés, dans quelques années, le pouvoir de bénir dans l'église tous les mariages mixtes sans exception. La lettre du cardinal Albani jointe au bref de 1830 ne doit pas être communiquée aux curés : c'est pourquoi elle est réservée et tenue pour nulle.

n'aurait pas été faite; voici maintenant l'interprétation de la convention : « On s'abstiendra de demander la promesse que les enfans seront élevés dans la religion de l'un ou de l'autre des époux... Les cas dans lesquels l'assistance passive a lieu doivent être restreints le plus possible. S'il n'y a pas de marques évidentes de légèreté d'esprit ou s'il y a des circonstances qui l'atténuent, il ne doit pas être question d'assistance passive... Dans tous les cas où l'assistance passive n'a pas lieu, il faut employer les cérémonies ordinaires de l'Eglise (1). »

La cause du catholicisme avait donc été trahie par la faiblesse des prélats, et le cabinet prussien en était venu à ses fins. La plupart des obstacles qui empêchaient les fonctionnaires protestans d'épouser des héritières catholiques étaient levés, et les nombreux célibataires des anciennes provinces envoyés sur les bords du Rhin pour y occuper tous les emplois civils et militaires pouvaient espérer désormais d'y fonder partout de nouvelles familles, bien imbues de l'esprit protestant et prussien; mais c'était là que la Providence attendait les ennemis de l'Eglise. M. de Spiegel mourut, et il fallut songer à lui donner un successeur. Le gouvernement jeta les yeux sur le baron Clément-Auguste de Droste-Vischering, évêque *in partibus* de Calamata et frère de l'évêque de Münster, l'un des signataires de la convention de Berlin. M. de Droste vivait dans la retraite, exclusivement occupé de bonnes œuvres; mais, comme il avait été administrateur du diocèse de Münster jusqu'à l'exécution du concordat de 1821, conclu entre le Pape et le roi de Prusse, et qu'il avait montré alors une grande fermeté de caractère, on ne s'expliquerait pas le choix que le ministère fit de lui si l'on ne savait qu'il est des aveuglemens qui viennent d'en haut et au moyen desquels Dieu déconcerte les plans les plus habilement conçus. On ne pouvait lui demander ouvertement d'accéder à la convention de Berlin, car on l'avait tenue secrète, ainsi que tout ce qui s'était passé dans cette affaire (1); M. d'Altenstein, ministre des cultes et de l'instruction publique, eut recours à l'entremise d'un chanoine de Münster, M. Schmulling : « Une chose qui m'inquiète encore, lui écrivit-il, c'est le point de vue sous lequel monseigneur l'évêque de Calamata envisagera la question des mariages mixtes, et s'il est disposé, en cas qu'il devienne évêque d'un des quatre diocèses, à concourir loyalement à l'exécution d'une convention conclue à Berlin, le 19 juin de l'année passée, *conformément au bref du pape Pie VIII, daté du 25 mars* 1830, entre M. de Bunsen, ministre de Prusse à la cour de Rome, délégué à cet effet par le roi, et le défunt archevêque de Spiegel. Les évêques de Trèves, de Münster et de Paderborn ont déjà accédé à cette convention; elle a été approuvée par S. M. et

(1) Un article assez curieux de la convention de Berlin est celui qui est relatif aux mariages purement civils. Le Code Napoléon a été laissé aux habitans des provinces rhénanes, et le mariage s'y fait comme en France : ailleurs l'acte religieux et l'acte civil se confondent. La convention s'élève contre les mariages civils, *institution absolument étrangère aux mœurs du peuple allemand et aux lois du royaume;* elle manifeste l'espérance que la concession faite par l'Eglise catholique relativement aux mariages mixtes en fera disparaître la principale cause, et exprime le désir qu'ils soient tout-à-fait abolis. Le gouvernement prussien a déjà beaucoup modifié les lois françaises sur la rive gauche du Rhin, et il tend à les faire disparaître peu à peu. Mais cela ne peut se faire que lentement et difficilement, parce que le peuple s'y est attaché.

(1) Rien n'est plus remarquable dans la convention de Berlin que la crainte de la publicité qui y règne. Ainsi on y lit ceci : « De peur que la mauvaise volonté et l'imprudence n'altèrent et n'interprètent mal le bref pontifical *pour lequel la cour de Rome a expressément demandé le plus grand secret possible*, et qu'on ne s'empare des lettres pastorales pour troubler les esprits des fidèles, il convient d'y ajouter une lettre particulière aux doyens où l'on recommandera aux curés d'user d'une grande circonspection en communiquant ces pièces à leurs paroissiens. » Ni le bref, ni l'instruction du cardinal Albani ne recommandent le secret dont il est question ici, et il est assez probable que c'est là une invention du cabinet de Berlin. Il est dit encore dans la convention qu'il n'y a pas lieu à délibérer avec les chapitres sur la mitigation de la discipline. Enfin la convention elle-même n'était pas destinée à être connue du clergé, et elle devait seulement servir de règle aux évêques et aux vicaires-généraux pour les instructions qu'ils auraient à adresser dans chaque cas particulier aux curés qui en demanderaient.

mise à exécution dans les diocèses en question, de telle façon que désormais cette affaire doit être considérée comme suffisamment arrangée. Je suppose donc que l'évêque de Calamata, s'il devenait administrateur d'un des quatre diocèses, non seulement n'attaquerait et ne renverserait pas la convention du 19 juin, mais que plutôt il travaillerait à la maintenir et serait prêt à l'appliquer dans un esprit de conciliation. »

Après un entretien entre M. Schmulling et monseigneur de Droste, celui-ci écrivit au chanoine, à la date du 5 septembre 1835, une lettre qui devait être communiquée au ministre et où on lit le passage suivant : « Pour ce qui concerne les mariages mixtes, je désirais depuis long-temps que l'on pût trouver un moyen d'arranger cette affaire qui présente de grandes difficultés ; j'apprends avec plaisir que mes vœux se sont réalisés et je vous prie de vouloir bien assurer M. le ministre que je me garderai bien de ne pas maintenir la convention faite et exécutée dans les quatre diocèses, *en conformité avec le bref du Pape Pie VIII, etc.* » Ces paroles ont été plus tard un des principaux chefs d'accusation du gouvernement prussien contre l'archevêque de Cologne : « l'archevêque, dit M. d'Altenstein, dans sa lettre du 15 novembre 1837 au chapitre de Cologne, a violé la parole donnée à son souverain et que son souverain avait acceptée. Cette violation de la parole donnée peut-elle être excusée par le prétexte que l'archevêque n'aurait pas connu alors la convention dont il s'agissait, ou qu'il aurait pas accepté comme formant partie intégrante l'instruction y annexée, envoyée au vicariat-général et qui n'en est que le développement. Et cependant, hélas ! l'archevêque n'a pas rougi d'alléguer ces deux prétextes dont la futilité saute aux yeux... S'il s'est réellement trouvé dans le cas d'avoir fait cette promesse par surprise et sans connaître les pièces auxquelles elle se rapportait, si sa conscience en était inquiétée, il pouvait demander des explications sur les points en litige, comme en effet on les lui a offertes spontanément en septembre dernier (1) dans des entrevues ménagées pour lever tous ses doutes, ou bien il devait déposer une dignité dont il ne pouvait plus remplir les devoirs sans blesser sa conscience. »

L'archevêque nous semble très facile à justifier de ce prétendu manque de parole. Qu'a-t-il promis en effet ? D'observer une convention qu'il ne connaît pas, dont on ne lui dit qu'une chose, c'est qu'elle est conforme à un bref du pape et adoptée par quatre évêques catholiques. Si on l'a trompé, si la convention, au lieu d'être conforme au bref, est en contradiction avec lui, il est clair qu'il n'a rien promis, qu'il n'est engagé à rien. Mais s'il avait des doutes, pourquoi n'en a-t-il pas parlé ? C'est qu'aucune offre formelle ne lui était encore faite de la part du gouvernement, et qu'après tout il n'avait à répondre au négociateur officieux que sur les questions qui lui étaient faites. D'ailleurs le ministre prussien ne se souciait pas lui-même, à ce qu'il paraît, de s'expliquer sur la convention de Berlin, car lorsqu'il écrivit directement à M. de Droste, il ne parla pas de l'instruction relative aux mariages mixtes, croyant sans doute que le prélat serait suffisamment lié par la promesse faite dans sa lettre au chanoine Schmulling. Monseigneur de Droste sans doute a été prudent et circonspect, et ne faut-il pas l'être quand on traite avec les ennemis de l'Eglise ? mais la ruse et la mauvaise foi ne sont ici que du côté du gouvernement prussien, qui, comme il arrive quelquefois, s'est trouvé pris dans ses propres piéges.

Monseigneur de Droste prit possession du siége de Cologne le 29 mai 1836 : il s'occupa très activement des devoirs de sa charge, et fit tous ses efforts pour réparer le mal causé par la faiblesse de son prédécesseur dans l'affaire des mariages mixtes. Voici comment il expliqua lui-même sa conduite à cet égard dans une lettre adressée à un ami, à la date du 13 mai 1837. « Je me règle en premier lieu d'après le bref du pape Pie VIII, en second

(1) Des explications offertes en septembre 1837 étaient un peu tardives et ne pouvaient mener à rien quand Mgr de Droste était archevêque, et engagé envers Dieu, l'Eglise et son troupeau par des sermens et des devoirs sur lesquels il ne lui était pas permis de transiger.

lieu, d'après la convention conclue à Berlin entre feu l'archevêque de Spiegel et le conseiller de légation Bunsen, au degré où cette convention peut se concilier avec le bref; en troisième lieu et à la même condition, d'après une instruction rédigée par un hermésien et publiée par le même archevêque, mais uniquement pour les relevailles. Voici donc ma manière de procéder. Après trois publications, s'il n'y a pas d'opposition et pourvu que les deux époux promettent qu'ils feront baptiser et élever tous leurs enfans dans la religion catholique, le mariage est célébré d'après le rit catholique: si les époux ne veulent pas faire cette double promesse, on permet l'assistance passive d'après le bref. Quant à la bénédiction des relevailles, comme elle pourrait être prise pour une approbation du mariage antérieur, elle doit être refusée dans le cas où les enfans ne sont pas baptisés et élevés dans la religion catholique. »

Cette conduite ne pouvait satisfaire le cabinet prussien, malgré l'esprit de conciliation de l'archevêque, qui cédait à toutes les exigences du gouvernement, les plus injustes et les plus vexatoires, toutes les fois que les devoirs de sa charge le lui permettaient, et on réclama bientôt l'exécution pleine et entière de la convention de Berlin. On essaya d'abord des moyens de séduction. Comme le parti hermésien, sûr de l'appui secret ou patent du ministère, s'agitait encore beaucoup et entretenait la discorde par ses menées, on offrit d'obliger tous les prêtres du diocèse à se soumettre par écrit au jugement du Saint-Siége sur les écrits d'Hermès, si l'archevêque voulait céder sur la question des mariages mixtes. Le prélat répondit qu'il ne se conformerait à la convention de Berlin qu'en tant qu'elle se trouverait d'accord avec le bref du Pape: il ajouta que monseigneur de Hommer, évêque de Trèves, venait de rétracter sur son lit de mort tous les actes auxquels il avait concouru dans l'affaire des mariages mixtes (1), que pour lui il ne voulait pas avoir un jour à l'imiter, et qu'il désirait mourir en paix avec Dieu et avec sa conscience.

Le gouvernement irrité résolut d'employer la force, mais avant d'en venir là, il essaya de décider l'archevêque à se démettre lui-même de ses fonctions. Le ministre d'Altenstein lui écrivit le 24 octobre 1837 une longue lettre où il lui faisait de grands reproches sur sa conduite dans l'affaire de l'hermésianisme et dans celle des mariages mixtes, et où il finissait par des menaces formelles. « Si vous hésitez, disait-il, à donner sur-le-champ une déclaration favorable et suffisante relativement à ces affaires, et si vous tardez à promettre d'exécuter à l'avenir ladite instruction, on ne manquera pas de prendre sur-le-champ des mesures qui auront pour suite immédiate de vous empêcher d'exercer vos fonctions épiscopales. Que des scrupules de conscience vous arrêtent, on peut vous le pardonner, mais ces scrupules ne sont pas un motif suffisant pour vous dispenser d'obéir aux lois de l'Etat. Cependant Sa Majesté a daigné vous permettre de vous démettre de l'administration du diocèse, et si cette proposition est acceptée, aucune recherche ne sera faite sur le passé. » L'archevêque répondit à cette lettre *qu'il agirait dans la question des mariages mixtes d'après le bref du pape et d'après l'instruction adressée par les évêques aux vicariats-généraux, qu'il tâcherait autant que possible de mettre l'instruction d'accord avec le bref, mais que dans tous les cas où cela ne serait pas possible, le bref serait la seule règle de sa conduite.* « Je me trouve, disait-il en terminant, dans la nécessité de réclamer pour moi la liberté de conscience et le libre exercice du pouvoir spirituel que l'Eglise m'a confié pour défendre ses droits. Je fais observer en outre que l'obligation que j'ai envers le diocèse confié à mes soins, ainsi qu'envers toute l'Eglise, ne me permet pas de cesser mes fonctions ni de me démettre

(1) Voici la fin de la lettre de l'évêque de Trèves au Pape : « Maintenant qu'une maladie très douloureuse m'a mis aux portes du tombeau, éclairé par la grâce divine, je vois que ces mesures (la convention de Berlin et l'instruction aux vicaires-généraux) auront les conséquences les plus funestes pour l'Eglise catholique, et qu'elles ont violé les lois canoniques et les règles de l'Eglise. Pressé par le repentir, je révoque donc volontairement et de mon propre mouvement tout ce que j'ai fait d'erroné dans cette matière si importante. »

de ma charge. Dans toutes les choses temporelles, j'obéirai à Sa Majesté le roi comme il convient à un sujet fidèle. »

Le 4 novembre, l'archevêque réunit son chapitre et les curés de la ville de Cologne : il leur rendit compte des demandes du gouvernement et de la réponse qu'il y avait faite. Le chapitre, dont une partie était gagnée par le ministère, reçut cette communication avec indifférence, et quelques chanoines donnèrent même à entendre qu'ils désapprouvaient les démarches de l'archevêque. Les curés de Cologne témoignèrent, au contraire, la plus vive sympathie pour leur pasteur, et déclarèrent qu'ils lui resteraient fidèles. L'archevêque, prévoyant ce qui allait arriver, envoya à tous les doyens de son diocèse une copie de la lettre du ministre et de la sienne, pour se justifier contre toute espèce d'accusation de la part du gouvernement. Des lettres arrivèrent de presque tous les points du diocèse. Voici quelques passages d'une de ces lettres, signée de plusieurs curés, et qui résume avec beaucoup d'éloquence, ce nous semble, les sentimens des vrais catholiques en cette circonstance.

« La tentative dont vous avez été l'objet, monseigneur, doit paraître, à l'époque où nous vivons, aussi imprudente que déhontée ; elle a dévoilé le grand mystère d'iniquité. *Il ne reste donc plus de doute sur l'existence d'une convention secrète* et contraire aux règles canoniques, que feu l'archevêque de Spiegel avait conclue avec le gouvernement du roi, convention en vertu de laquelle le clergé devait bénir indistinctement tous les mariages mixtes, quoi qu'on eût sur cette matière la constitution apostolique de Pie VIII, sollicitée et publiée par le gouvernement. Pourquoi donc, nous le demandons avec surprise, pourquoi remettre aux vicaires-généraux une instruction secrète, tandis que nous avons pour règle de notre conduite la constitution apostolique qui a été remise à tous les curés de ce diocèse ? On a donc publié le décret du souverain Pontife, en imposant en secret au clergé catholique le décret du roi protestant qui lui était tout-à-fait contraire. Agir de cette manière, n'est-ce pas prostituer la réputation de feu l'archevêque et des vicaires-généraux encore vivans ? N'est-ce pas nous inviter à anathématiser les cendres de celui qui a trahi la cause catholique, et à repousser l'autorité de ceux qui, semblables à des chiens muets, n'ont pu aboyer en temps opportun (Isaïe, liv. VI, 10)? »

« Qui de nous se serait douté de l'existence de cette instruction secrète et contraire aux décisions pontificales, après avoir vu publier et imprimer le bref apostolique de Pie VIII que le ministre avait gardé pendant quatre ans dans ses cartons, si les documens et les lettres royales n'en faisaient foi ? Le monde entier apprend donc avec quelle sincérité et quelle bonne foi les ministres du roi de Prusse traitent les affaires des catholiques. Et cependant, lors de la première occupation de ce pays, le roi promit, sous la foi de sa parole royale, à tous les catholiques des provinces rhénanes, le libre exercice de leur culte ; et les évêques, après la bulle : *de salute animarum* de Pie VIII, virent confirmer plusieurs fois la liberté entière de leur juridiction. Ce fut après avoir reçu cette promesse royale, que nous prêtâmes le serment de fidélité et d'obéissance au souverain que, jusqu'à présent, nous avons vénéré comme un tendre père. Mais, que peut-il arriver lorsque son ministère, foulant aux pieds la royale promesse, place nos évêques dans l'alternative de trahir la cause catholique, et d'adopter des doctrines contraires à celles de la tradition et à la discipline antique, ou bien de déposer la mitre et de rompre le lien indissoluble du mariage mystique qu'ils ont contracté avec leurs églises et avec nous qui en sommes les membres ? De cette manière, on n'enchaîne pas seulement la juridiction, mais on renverse la religion catholique... Pour nous, notre vénérable archevêque et père bien-aimé, nous vous souhaitons, et, les mains élevées au ciel, nous demandons pour vous l'esprit de force et de constance; placez-vous comme un mur devant la maison de Dieu, et gardez fidèlement le dépôt que l'Eglise catholique vous a confié par l'imposition des mains et par l'onction de l'huile sainte. Nous demeurons debout avec vous ! Nous tom-

berons, s'il le faut, avec vous! Nous sommes à vous, et nous serons à vous jusqu'à la mort! »

Les menaces de M. d'Altenstein ne tardèrent pas à être mises à exécution. M. d'Arnim, président supérieur de la régence d'Aix-la-Chapelle, arriva de Berlin porteur de l'ultimatum royal. Il posa au prélat l'alternative de céder sur-le-champ ou d'être emmené comme prisonnier. L'archevêque ne fut pas ébranlé. M d'Arnim lui proposa de nommer un vicaire-général. Le prélat répondit que cet expédient était inadmissible, attendu qu'il ne pouvait en conscience donner une pareille juridiction qu'à un prêtre partageant tous ses sentimens, lequel, par cela seul, ne pourrait avoir l'agrément du gouvernement. Enfin, le président le somma de quitter la ville. Sa réponse fut qu'il ne céderait qu'à la force. Ce fut donc à la force qu'on eut recours. Vers le soir, les portes de la ville furent fermées, et un corps de troupes occupa la place Saint-Géréon qui est en face du palais archiépiscopal, ainsi que toutes les rues qui y aboutissent. M. de Bodelschwing, président supérieur des provinces rhénanes, accompagné du président de la régence de Cologne et du bourgmestre de la ville, monta chez l'archevêque qui avait auprès de lui son secrétaire, M. Michelis, et le somma encore une fois de céder aux ordres du roi ou de se démettre de sa charge. Sur son refus, on lui dit de faire ses préparatifs pour partir. Comme il répondit qu'un prisonnier ne possédait rien que ce qu'il avait sur lui, on le fit monter en voiture avec deux officiers supérieurs, et on le conduisit à Minden, forteresse située à l'extrémité de la Westphalie, où il est encore, ainsi que son secrétaire. Plus tard, le gouvernement a fait publier dans la *Gazette officielle de Berlin* que *l'archevêque n'était pas prisonnier, puisqu'il dépendait de lui de quitter la forteresse de Minden et d'aller où il voudrait*, *sur la seule condition de donner sa parole d'honneur qu'il n'exercerait aucune fonction archiépiscopale*. Comme cette promesse serait l'équivalent d'une démission, le prélat est resté captif volontaire, mais captif véritable, auquel il est interdit de se défendre en face du public; car, en Prusse, ses accusateurs seuls ont le droit de parler.

Le lendemain de l'enlèvement de l'archevêque, une déclaration, signée de trois ministres, fut affichée dans toutes les rues de Cologne, et insérée dans tous les journaux des provinces rhénanes et de la Westphalie. On y accusait le prélat « de s'être arrogé un pouvoir arbitraire; d'avoir foulé aux pieds les lois du pays, méconnu l'autorité royale et porté le trouble là où régnait le plus bel ordre. » On lui reprochait en outre *d'avoir fait des démarches pour exciter les esprits*, et l'on ajoutait que le *souverain Pontife avait été tenu complétement au courant de cette affaire*. Le Pape lui-même a, peu de temps après, déclaré mensongère cette dernière assertion. Quant à la première, il n'est personne qui y ait ajouté foi. Le chapitre de Cologne qui, nous l'avons déjà dit, est en grande partie à la dévotion du gouvernement, n'hésita pas à prendre l'administration du diocèse. Dans sa circulaire en date du 21 novembre, au lieu de protester contre les actes du gouvernement, il parut en quelque sorte les approuver, et la teneur de cette circulaire provoqua de vives réclamations de la part du clergé, qui adressa des lettres au chapitre en lui demandant des explications sur toute l'affaire.

Les catholiques sincères éprouvaient quelques inquiétudes sur le parti que prendrait dans cette circonstance le souverain Pontife. Ils redoutaient l'astucieuse habileté du cabinet de Berlin, qui, bien des fois déjà, avait essayé de tromper le Saint-Siége sur la situation des catholiques en Prusse, et qui, plus d'une fois, peut-être, y avait réussi. Mais cette fois, les menées du gouvernement prussien n'avaient pas échappé à la connaissance du saint Père. Déjà il avait réclamé contre la convention de Berlin, et déclaré au roi *qu'il réprouvait hautement la manière dont les quatre évêques des provinces rhénanes et de la Westphalie avaient interprété les lettres apostoliques de son prédécesseur*. C'était depuis que cette réclamation était parvenue à Berlin, et pendant que le Pape attendait qu'on y répondît, que l'archevêque de Cologne avait été violemment arraché de son siége pour avoir défendu ces mêmes principes

et ces mêmes lois de l'Eglise dont le saint Père signalait la violation. C'en était trop. Le chef des fidèles ne pouvait plus se taire. Le moment était venu de *confirmer ses frères*, et c'est ce qu'il fit avec un admirable mélange de douceur et de fermeté, dans son allocution prononcée en consistoire secret, le 10 décembre 1837. Après avoir rappelé tout ce que son prédécesseur a montré de condescendance et d'amour de la paix dans son bref relatif aux mariages mixtes, il dévoile les artifices du gouvernement prussien pour altérer le sens de ce bref de la manière la plus funeste aux catholiques, expose les démarches que lui-même a faites inutilement auprès du roi, se plaint de la duplicité de l'envoyé prussien, qui lui a annoncé comme devant se prendre prochainement les mesures déjà prises contre l'archevêque de Cologne, et enfin loue hautement la résistance de ce prélat. « Les choses étant ainsi, vénérables frères, dit le Pape en terminant, nous croyons devoir à Dieu, à l'Eglise et au ministère dont nous sommes chargés, d'élever la voix apostolique pour réclamer publiquement dans votre assemblée en faveur des immunités ecclésiastiques violées, de la dignité épiscopale méprisée, de la juridiction sacrée usurpée, des droits de l'Eglise catholique et du Saint-Siége foulés aux pieds. En faisant cela, nous voulons aussi donner des louanges bien méritées à l'archevêque de Cologne, homme éminent en toute espèce de vertus, à cause de son courage invincible à défendre au milieu de tant de périls pour lui-même la cause de la religion. A cette occasion, nous déclarons publiquement et solennellement ce que nous n'avons cessé de faire connaître par des avis particuliers, savoir que nous réprouvons absolument toute pratique mal à propos introduite dans le royaume de Prusse contre le sens naturel du bref de notre prédécesseur. Du reste, au milieu de tant de maux qui menacent chaque jour davantage l'épouse de l'agneau sans tache, nous ne pouvons que vous exciter de toutes nos forces, vous qui nous aidez à porter le fardeau qui nous est confié, à adresser avec nous, selon votre zèle et votre piété, d'humbles et ferventes prières au Père des miséricordes, afin qu'il daigne, du haut des cieux, jeter un regard propice sur la vigne plantée de sa main, et éloigner d'elle, dans sa clémence, la tempête qui la désole depuis si long-temps. »

Les choses n'ont pas changé depuis l'allocution du saint Père : les relations entre le Saint-Siége et le cabinet de Berlin sont restées interrompues : l'archevêque de Cologne est toujours prisonnier : le dénouement de ce grand drame paraît encore éloigné. Dans l'exposé que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous croyons n'avoir omis aucun fait de quelque importance et nous espérons qu'ils savent maintenant à quoi s'en tenir sur la situation respective du gouvernement prussien et des catholiques. Ils auront été frappés sans doute des dangers que faisait courir à l'Eglise l'habileté persévérante avec laquelle on travaillait à sa ruine et du peu de ressources qui lui restaient pour faire éviter à ses enfans les piéges tendus de toutes parts autour d'eux. Ils auront compris qu'il fallait un événement comme celui de Cologne pour dévoiler aux yeux les plus inattentifs les plans du gouvernement prussien, et attirer les regards de toute l'Europe sur ce qui se tramait en silence depuis vingt ans, pour réchauffer le zèle un peu engourdi des catholiques allemands et les rallier autour de leurs chefs spirituels, enfin pour déterminer le Saint-Siége à pousser un de ces cris d'alarme qui réveillent toute la catholicité et intimident les ennemis les plus audacieux de l'Eglise. Il est donc heureux par le fait que le ministère prussien ait renoncé à la ruse qui lui avait si bien réussi jusque là pour avoir recours à la violence, et qu'il ait voulu emporter d'assaut une position qui ne pouvait lui échapper avec du temps et de la patience. Nous ne pouvons prévoir quel sera le dénouement de cette affaire, mais quel qu'il puisse être, des résultats bien importans sont obtenus : car la grande puissance de l'époque, l'opinion publique s'est prononcée contre le roi de Prusse. Désormais tout ce que fera son gouvernement rencontrera défiance et résistance chez les catholiques parmi lesquels se manifeste un élan, un zèle, un accord qu'on n'y avait pas vus depuis

long-temps. Déjà les évêques de Münster et de Paderborn ont rétracté l'adhésion qu'ils avaient donnée à la convention de Berlin : voilà qu'à l'autre extrémité de la monarchie l'archevêque de Gnesen et de Posen réclame aussi contre les pratiques relatives aux mariages mixtes introduites par le gouvernement dans son diocèse. On a beau empêcher les journaux de parler et ne laisser le champ libre sur ce sujet qu'aux avocats du ministère, les esprits n'en sont pas moins échauffés et le silence forcé des catholiques ne fait qu'entretenir leur irritation. Puis on ne peut pas établir la muraille de la Chine autour du royaume de Prusse: sa bizarre conformation géographique et le peu d'homogénéité de ses parties le rendent même plus accessible peut-être qu'aucun autre pays aux influences du dehors. Or pendant que la Belgique avec sa liberté illimitée de la presse et son esprit ardemment catholique sert pour ainsi dire de point d'appui aux résistances religieuses des provinces rhénanes, le roi de Bavière permet ou encourage dans ses états les vives attaques de la presse contre le gouvernement prussien et se souvient de plus en plus que le rôle de défenseurs de l'Eglise catholique en Allemagne est le seul qui convienne aux héritiers de ce grand électeur Maximilien qui fut le plus redoutable adversaire du protestantisme pendant la guerre de trente ans. L'Autriche ne se prononce pas ouvertement parce que cela n'est pas dans ses principes ni dans ses habitudes : mais quelques actes très significatifs quand il s'agit d'une puissance aussi réservée et aussi silencieuse, n'ont laissé ignorer à personne qu'elle se range du côté du Saint-Siége : enfin dans les petits états constitutionnels, des voix s'élèvent contre l'influence de la Prusse et l'on proteste à la tribune contre les atteintes portées par elle à la liberté de conscience. N'oublions pas dans ce mouvement général, l'effet immense produit en Allemagne par la manière dont la presse française s'est prononcée sur l'affaire de Cologne. Ce n'a pas été un des moindres désappointemens du cabinet de Berlin que de voir nos journaux les plus irréligieux et les plus remplis autrefois de déclamations contre les *jésuites*, prendre la défense d'un prêtre contre lui. Il avait compté sur l'appui du libéralisme français et il a eu tout au plus celui de quelques feuilles ministérielles. On ne peut douter que ces manifestations ne soient d'un grand poids auprès du gouvernement prussien qui a cherché par tous les moyens possibles à se faire une réputation de sagesse, de modération, de tolérance éclairée, et qui voit cette réputation fortement compromise.

On peut donc espérer que, quand bien même on s'entêterait encore quelque temps à Berlin à ne pas céder sur l'affaire de Cologne, la position des catholiques en Prusse finira pourtant par devenir beaucoup meilleure, d'abord parce qu'il y aura chez eux beaucoup plus d'union, de courage et de zèle, puis parce que le gouvernement se sentira tôt ou tard obligé de les ménager et de compter avec eux. Les habitans des provinces rhénanes dont on avait si constamment blessé l'amour propre et les sentimens religieux en ne leur envoyant pour les administrer que des protestans du Brandebourg ou de la Poméranie, ont redoublé de haine pour la Prusse et le protestantisme depuis l'enlèvement de leur archevêque; si on ne s'efforce pas de les ramener par de justes concessions et par beaucoup de douceur et de prudence, on se crée de grands dangers pour l'avenir. Ces provinces n'éprouvent pas ce désir d'appartenir à la France que leur attribuent trop facilement les libéraux français, mais nous croyons pouvoir affirmer que c'est surtout leur foi encore vivace et leur attachement au catholicisme qui les tiennent en crainte de notre esprit révolutionnaire et de tout ce qui en émane. Que si le gouvernement foulait aux pieds les droits les plus sacrés des catholiques, s'il ne réparait pas ses torts envers eux, s'ils pouvaient croire que la révolution elle-même ferait à l'Eglise une condition plus libre et meilleure, il est évident qu'au jour du danger, ils déserteraient la cause de la Prusse ou ne la défendraient que bien mollement. D'un autre côté l'armée prussienne, quelque fond qu'on fasse sur son instruction et sa discipline, compte dans son sein un assez grand nombre de catholiques pour que leur mécontentement ou seulement leur

ndifférence suffise à y paralyser tout élan et toute ardeur. Nous savons bien que le gouvernement français actuel n'a aucune prétention sur la rive gauche du Rhin et que ses sympathies sont bien plus pour le roi de Prusse que pour les catholiques; mais ce gouvernement n'est pas la France, sa stabilité n'est pas telle qu'on puisse y compter pour de bien longues années, et il serait très imprudent au cabinet de Berlin de ne pas prévoir la possibilité d'une guerre européenne sous l'empire de circonstances toutes différentes de celles dans lesquelles nous nous trouvons maintenant. Ces graves raisons et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer nous font espérer que les choses finiront par s'arranger de manière à ce que la position des catholiques soit meilleure qu'auparavant, et que l'orgueil protestant pliera par politique devant la fermeté du souverain Pontife. Si au contraire le roi de Prusse s'obstine dans les voies où il est entré, s'il n'écoute que les conseillers de persécution et de violence, nous nous souviendrons de la lutte de Napoléon et de Pie VII et du sort réservé à tous ceux qui viennent se heurter contre *la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son église*, et nous dirons avec Bossuet aux catholiques allemands: « Ne craignez pas, n'hésitez pas: la pierre est ferme; ferme à ceux qui s'y appuient, pour les soutenir, ferme à ceux qui se heurtent contre, pour les mettre en pièces (1). »

*Post-Scriptum.* Une importante publication vient d'être faite par les ordres du souverain Pontife, elle est intitulée: Exposé *des faits, avec documens à l'appui, sur tout ce qui a précédé et suivi la déportation de Monseigneur de Droste Vischering, archevêque de Cologne.* Cet écrit, qui a été communiqué à l'*Univers* et inséré dans ce journal, est une réponse à la publication officielle, intitulée: *Exposé de la conduite du gouvernement prussien dans l'affaire de Cologne*, et rédigée par M. Bunsen. Le factum du cabinet de Berlin est si pauvre en bonnes raisons, que le *Semeur*, journal protestant qui en rend compte, n'accorde au ministère prussien *que de s'être trompé de bonne foi.* « Il faut bien le dire, ajoute ce journal, l'archevêque a *fait le meilleur choix*. En effet, il soutient un principe, tandis que le gouvernement au lieu d'adopter ce principe ou de le combattre en face, fait son possible pour l'éluder.» Aussi le mémoire pontifical détruit-il sans peine tout ce qui a été dit à l'appui d'une si mauvaise cause. Son langage est d'une clarté, d'une sincérité, d'une netteté qui contraste merveilleusement avec les circonlocutions, les réticences, les divagations embrouillées de la publication prussienne. C'est toujours avec des faits qu'il répond aux argumens de M. Bunsen, et ces faits sont presque toujours accablans. Nous en signalerons quelques uns que nous n'avons pu mentionner dans notre exposé parce que nous n'en avons eu connaissance que par le document romain.

Voici par exemple ce qui se rapporte à la convention de Berlin, dont l'existence ne fut connue indirectement du Saint-Siége que vers la fin de 1835 ou au commencement de 1836. « Il fut impossible, dit l'*Exposé*, de ne pas reconnaître tout d'abord que cette pièce avait pour but d'altérer le sens et les maximes de ces documens (le bref de Pie VIII et l'instruction du cardinal Albani) et d'en ramener l'esprit et le fond aux modifications déjà demandées en 1831 par le gouvernement royal et rejetées par le Saint-Siége. Attendu l'extrême difficulté d'obtenir directement des évêques les renseignemens exacts dont on avait besoin, attendu que le bref et l'instruction avaient été provoqués par la cour de Prusse et remis par elle aux prélats des provinces rhénanes, le Saint-Père ordonna que pour preuve de la loyauté propre et inséparable de la conduite du Saint-Siége, cet incident si désagréable serait communiqué par une note confidentielle au ministère prussien. » A cette note dont le texte est donné dans les pièces justificatives, M. Bunsen répondit par une autre note aussi publiée. « Dans cette pièce il admettait que si les scrupules du Saint-Père avaient quelque fondement et si les dénonciations qui lui avaient été faites portaient un autre caractère que celui de l'ignorance, de la calomnie et du fanatisme, il serait impossible de ne pas reprocher au gouver-

(1) Méditations sur l'Evangile.

nement royal une injustice criante et la violation de ses engagemens solennels ; mais il déclarait que l'instruction attribuée à monseigneur de Spiegel non seulement, comme il en était certain, n'avait jamais existé, mais qu'elle était moralement impossible parce qu'elle ne pouvait subsister sans que le gouvernement de Sa Majesté, et par conséquent lui-même, en eussent connaissance. Il ne laissait pas soupçonner qu'il en connaissait une autre. Il ajoutait que lors même qu'il serait vrai que les évêques des provinces rhénanes eussent reçu et accepté des mains de l'archevêque cette instruction controversée, il ne pouvait en résulter qu'un sujet de contestation entre le Saint-Siége et ces prélats, et jamais un sujet de plainte contre le gouvernement de S. M. prussienne, *qui n'avait rien à cacher, rien à craindre et qui avait, comme il résultait des documens, laissé entièrement aux mûres délibérations et à la libre conscience des évêques l'interprétation et l'exécution des brefs pontificaux.* » Nous citons ce trait insigne de duplicité et de mauvaise foi comme *specimen* de la conduite de la Prusse dans cette affaire : la publication pontificale nous en fait connaître d'autres non moins frappans, mais qu'il serait trop long de mentionner.

Du reste, la position du Saint-Siége vis-à-vis le gouvernement prussien est parfaitement fixée, dans la réponse du cardinal secrétaire-d'état à une note adressée par M. Bunsen, après l'allocution du Saint-Père relative à l'enlèvement de l'archevêque de Cologne. Le diplomate prussien, dans un langage très entortillé, se plaint de ce que le Saint-Siége n'a pas attendu les renseignemens qui allaient lui être donnés par son gouvernement, sur les motifs qui ont nécessité l'éloignement *temporaire* de l'archevêque de Cologne, parle de *commencement d'hostilités*, de *rupture* menaçante pour la paix de l'Europe, si on ne veut pas recevoir les communications dont il est porteur, cherche évidemment à effrayer le pape, tout en affectant une grande modération. La réponse du cardinal secrétaire-d'état est nette et ferme ; en voici la fin : « Le Saint-Père, profondément convaincu de la justice de ses réclamations et étroitement tenu, par ses obligations envers Dieu et envers l'Eglise, d'exiger une légitime réparation de l'outrage fait, non seulement à la personne d'un de ses prélats, mais encore au monde catholique tout entier, ne pouvait s'abstenir de réclamer tant qu'existera le fait qui en a été cause. Sa Sainteté a expressément enjoint au cardinal soussigné de demander formellement que l'archevêque de Cologne soit mis en liberté et rendu au gouvernement de son diocèse. Le Saint-Père a trop de confiance dans l'équité de sa majesté le roi de Prusse pour pouvoir douter que sa demande ne soit favorablement accueillie, et il se verra alors avec plaisir en état d'entrer dans les communications auxquelles votre Excellence se dit autorisée. » Ainsi, les rapports entre le Pape et le roi de Prusse sont et resteront interrompus, jusqu'à ce que l'archevêque de Cologne ait été replacé sur son siége. Voilà pourquoi la contestation est portée sur le terrain de la publicité. Mais le cabinet de Berlin a commis une grande faute en provoquant, par son *Exposé*, une lutte de ce genre, car des actes comme ceux que le Pape a été obligé de faire connaître, ne peuvent que compromettre beaucoup aux yeux de l'Europe sa réputation d'habileté et de droiture.

## DE LA RELIGION DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES.

La *Revue française* a publié sous ce titre, dans son dernier numéro, un travail assez étendu de M. Guizot, qui a été reproduit dans le *Journal des Débats*, la *Presse*, le *Journal général*, etc., et que nos abonnés liront avec intérêt.

« C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du grand nombre, du peuple, comme on l'appelle. On étale ce qu'il souffre, ce qui lui manque. On raconte sa vie si chargée et si monotone, si rude et si précaire, tant de fatigue pour si peu d'effet, tant de risque et d'ennui, un travail si lourd, un repos si vide, un avenir si incertain !

On dit vrai. La condition du grand nombre ici-bas n'est point facile, ni riante, ni sûre. Il est impossible de regarder, sans une compassion profonde, tant de créatures humaines portant du berceau à la tombe un si pesant fardeau; et, même en le portant sans relâche, suffisant à peine à leurs besoins, aux besoins de leurs enfans, de leur père, de leur mère, cherchant incessamment, pour ce que notre âme a de plus cher, ce qu'il y a de plus pressant dans notre vie, et ne le trouvant pas toujours; et même en l'ayant aujourd'hui, n'étant pas sûres de l'avoir demain; et dans cette continuelle préoccupation de leur existence matérielle, pouvant à peine prendre de leur être moral quelque souci.

Cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser. Et il faut y penser, y penser beaucoup. A l'oublier, il y a tort grave et grave péril.

Plus ou moins, on y a toujours pensé. Que disaient autrefois ceux qui y pensaient le plus?

Ils recommandaient aux heureux la justice, la bonté, la charité, l'application à chercher, à soulager les malheureux: aux malheureux la bonne conduite, la modération des désirs, la soumission à l'ordre, la résignation et l'espérance.

Ils expliquaient la destinée humaine, ce qu'elle a de triste et de sublime, les compensations qui se rencontrent dans les divers états, les jouissances qui appartiennent à tous. Ils s'appliquaient à panser, entre les plaies de l'homme, celles que l'homme peut guérir; à élever, pour les plaies ici-bas incurables, les regards de l'homme vers les remèdes de Dieu.

C'était là le langage de la religion. C'étaient les paroles, les conseils qu'elle adressait aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, dans ses catéchismes pour les enfans, dans ses sermons pour les hommes, du haut de ses chaires, au fond de ses sanctuaires, auprès du lit des malades, à tous, en tous lieux, par tous les moyens.

Et à la religion presque seule appartenaient alors les moyens de publicité, d'action populaire. Ce que sont aujourd'hui la tribune, la presse, la poste, tous les porte-voix de la civilisation moderne, les églises, la chaire, l'enseignement religieux, les visites pastorales l'étaient autrefois. La religion parlait au grand nombre. Elle n'a jamais oublié le peuple. Elle a toujours su arriver à lui.

Et en même temps qu'elle s'inquiétait du peuple, et de lui alléger le fardeau de la vie ou de l'aider à le porter, elle s'inquiétait aussi de tous, dans tous les états, et du fardeau que nous portons tous, de ces coups qui nous atteignent, de ces blessures que nous recevons tous, en marchant chacun dans notre sentier.

Car je trouve qu'aujourd'hui, en nous occupant beaucoup, et bien justement, des souffrances et des fatigues matérielles qui tombent en partage à tant de créatures, nous oublions trop ces fatigues, ces souffrances morales qui sont notre partage à tous, ces épreuves, ces transes de l'âme, ces mécomptes, ces ennuis, ces déchiremens, toutes ces douleurs, enfin, cette infirmité universelle de la destinée humaine, d'autant plus poignante que l'âme a plus de développement et la vie plus de loisir.

Grands ou petits, riches ou pauvres, élite ou multitude, ayons pitié les uns des autres. Ayons pitié de tous. Tous, en avançant dans notre carrière, nous som-

mes « fatigués et pesamment chargés. » Nous méritons tous de la pitié.

Nous en méritons plus que jamais. Jamais, il est vrai, la condition humaine n'a été plus égale et meilleure. Mais les désirs de l'homme ont marché d'un bien autre pas que ses progrès. Jamais l'ambition n'a été plus impatiente et plus répandue. Jamais tant de cœurs n'ont été en proie à une telle soif de tous les biens, de tous les plaisirs. Plaisirs orgueilleux et plaisirs grossiers, soif de bien-être matériel et de vanité intellectuelle, goût d'activité et de mollesse, d'aventures et d'oisiveté : tout paraît possible, et enviable, et accessible à tous. Ce n'est pas que la passion soit forte, ni l'homme disposé à prendre beaucoup de peine pour la satisfaction de ses désirs. Il veut faiblement, mais il désire immensément. Et l'immensité de ses désirs le jette dans un malaise au sein duquel tout ce qu'il a déjà gagné est pour lui comme la goutte d'eau oubliée dès qu'elle est bue, et qui irrite la soif au lieu de l'étancher. Le monde n'a jamais vu un tel conflit de velléités, de fantaisies, de prétentions, d'exigences, jamais entendu un tel bruit de voix s'élevant toutes ensemble pour réclamer, comme leur droit, ce qui leur manque et ce qui leur plaît.

Et ce n'est pas vers Dieu que ces voix s'élèvent. L'ambition s'est en même temps répandue et abaissée. Quand les précepteurs du peuple étaient des précepteurs religieux, ils s'appliquaient à détacher de la terre sa pensée, à porter en haut ses désirs et ses espérances pour les contenir et les calmer ici-bas. Ils savaient qu'ici-bas, quoi qu'on fasse, il n'y a pas moyen de les satisfaire. Les docteurs populaires d'aujourd'hui pensent autrement et parlent au peuple un autre langage. En présence de cette condition difficile et de cette ambition ardente de l'homme, au même moment où ils étalent sous ses yeux toutes ses misères et fomentent dans son cœur tous ses désirs, ils lui disent que cette terre a de quoi le contenter ; que, s'il n'y vit pas heureux et à son gré, ce n'est ni à la nature des choses, ni à sa propre nature, mais aux vices de la société et à l'usurpation de ses pareils qu'il doit s'en prendre. Tous sont en ce monde pour le bonheur. Tous ont au bonheur le même droit. Le monde a du bonheur pour tous.

Ce sont là les paroles qui tous les jours retentissent à toutes les oreilles, frappent à la porte de tous les cœurs, pénètrent par toutes les voies dans les replis les plus obscurs de la société.

Et l'on s'étonne de l'agitation profonde, du malaise immense qui travaillent les nations et les individus, les Etats et les âmes ! Pour moi, je m'étonne que le malaise ne soit pas plus grand, l'agitation plus violente, l'explosion plus soudaine. Il y a dans de telles idées, dans de telles paroles, de quoi égarer, de quoi soulever toute l'humanité. Et il faut que l'action conservatrice de la Providence, que cette sagesse innée et spontanée, dont les hommes ne sauraient se dépouiller, soient bien puissantes pour qu'un tel langage, sans cesse répété et partout entendu, ne replonge pas le monde dans le chaos.

Non, il n'est pas vrai que cette terre ait de quoi suffire à l'ambition et au bonheur de ses habitans. Il n'est pas vrai que le malheur des événemens et le vice des institutions soient les seules causes, soient les causes dominantes de la condition triste et pesante de tant d'hommes. Que les institutions deviennent de jour en jour plus justes, plus soigneuses du bien de tous, c'est le droit de l'humanité. C'est l'honneur de notre temps de s'être attaché à cette pensée et d'en poursuivre l'accomplissement. Les temps anciens prenaient trop aisément leur parti des souffrances du grand nombre. Leurs prétentions étaient trop humbles en fait de justice et de bonheur pour tous. Nous en avons de plus étendues, de plus fières, et nous donnons avec raison, à nos progrès dans cette voie, le beau nom de civilisation. A Dieu ne plaise que nous nous détournions de ce salutaire travail, que nous nous découragions de cette noble espérance ! Mais ne nous repaissons pas d'orgueil et d'illusion. Ne nous promettons pas, de nous-mêmes et de notre savoir-faire, ce que nous n'en saurions obtenir. Il y a dans notre nature un vice, dans notre condition un mal qui échappent à tout effort humain. Le désordre est en nous, et toute autre source en fût-elle tarie, il naîtrait de nous et de notre volonté. La souffrance, la souffrance

inégalement répartie, est dans les lois providentielles de notre destinée. C'est à la fois supériorité et infirmité, grandeur et misère. Êtres libres, nous pouvons créer, et nous créons sans cesse le mal. Êtres immortels, ni les secrets de notre sort, ni les limites de notre ambition ne sont sur cette terre, et la vie que nous y menons n'est peut-être qu'une bien petite scène de la vie inconnue qui nous attend. Réglez comme vous l'entendrez toutes les institutions; distribuez comme il vous plaira toutes les jouissances : ni votre sagesse ni votre richesse ne combleront l'abîme. La liberté de l'homme est plus forte que les institutions de la société. L'âme de l'homme est plus grande que les biens du monde. Il y aura toujours en lui plus de désirs que la science sociale n'en peut régler ou satisfaire, plus de souffrances qu'elle n'en peut prévenir ou guérir.

La religion, la religion! c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. La religion pour contenir ou combler l'ambition humaine! la religion pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou celles de notre âme! Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir, sans la religion, une telle œuvre. Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée. Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de cette vie. Il y faut Dieu et l'éternité.

Il y faut aussi, entre la religion et la politique, de l'entente, de l'harmonie. Appelées à agir sur le même être, et en dernière analyse pour le même résultat, comment y travailler ensemble s'il n'existe entre elles un certain fonds commun de pensées, de sentimens, de desseins? Quelque distance qui les sépare, il y a un rapport intime, un contact fréquent entre les idées terrestres et les idées religieuses de l'homme, entre ses désirs pour le temps et ses désirs pour l'éternité. S'il n'y avait là qu'incohérence et contradiction; si nos affaires, nos opinions, nos espérances du monde étaient complétement étrangères ou hostiles à nos affaires, à nos croyances, à nos espérances au delà du monde; si la religion de son côté ne savait qu'improuver et combattre notre vie et notre société actuelles, leurs idées, leurs travaux, leurs institutions, leurs mœurs, bien loin de se servir et de s'entr'aider, la religion et la politique se nuiraient, s'entraveraient, s'affaibliraient réciproquement. Le monde se rirait de la piété. La piété s'indignerait du monde. Et ce qui doit être sur la terre une source d'ordre et de paix ne serait qu'une cause de plus d'anarchie et de guerre.

Et que ni la religion ni la politique ne s'alarment pour leur indépendance ou leur dignité. Cette harmonie qui doit subsister entre elles, je ne veux point la leur faire acheter, à l'une ni à l'autre, par aucune lâche concession, aucun sacrifice onéreux. Je veux au contraire qu'elles agissent, en toute occasion, selon la vérité essentielle des choses, et qu'elles accomplissent pleinement, ensemble leur mission commune, chacune pour son compte leur mission propre et spéciale.

Des hommes habiles ont vu dans la religion un moyen d'ordre, de police sociale; moyen utile, indispensable même, mais du reste sans valeur intrinsèque, sans importance réelle et définitive pour l'individu, sinon pour donner à certaines faiblesses de l'esprit et du cœur humain une chimérique satisfaction.

De là un respect superficiel, hypocrite, qui couvre à peine une froideur dédaigneuse, qui résiste mal aux épreuves d'une application un peu prolongée, et qui humilie la religion si elle s'en contente, ou l'irrite et l'égare si elle refuse de s'en contenter.

De grands et religieux esprits à leur tour ont considéré le monde et la vie sociale, soit toujours, soit à certaines époques et sous certaines formes, comme un mal en soi, un obstacle essentiel à l'empire des lois divines et à l'accomplissement de notre destinée morale.

De là les folies ascétiques, et aussi les folies sectaires, et aussi encore les prétentions théocratiques : tristes égaremens de l'esprit religieux qui s'est constitué en hostilité avec la société humaine, et a voulu tantôt la fuir, tantôt l'asservir.

Des deux parts, l'erreur est grande et pleine de péril.

Les croyances religieuses aspirent à résoudre les problèmes fondamentaux, et bien réels, de notre nature et de notre destinée. C'est là leur premier et leur grand dessein, plus grand que le maintien même de l'ordre dans la société. A ce titre seul, et surtout à ce titre-là, un respect sérieux et sincère leur est dû, car elles tiennent à ce qu'il y a dans l'homme de plus profond, de plus puissant, de plus noble. La politique qui ne voit pas ces faits-là, ou ne s'incline pas respectueusement quand elle les voit, est une politique futile, qui ne connaît pas l'homme et ne saura pas le diriger dans les grands jours.

La terre n'est point un lieu de proscription où l'homme vive en exilé. La société n'est point un théâtre de perdition que l'homme doive traverser avec dégoût et effroi. La terre est la première patrie de l'homme : Dieu l'y a placé. La société est la condition naturelle de l'homme : Dieu la lui a faite. Ce monde et la vie sociale ne contiennent pas toute notre destinée ; mais c'est en ce monde et par la vie sociale que notre destinée commence et se développe ; Dieu seul sait dans quelle mesure et pour quel dessein. Nous devons à la société notre concours, un concours affectueux et respectueux, quelles que soient les formes de son organisation et les difficultés de notre tâche. Ces formes, ces difficultés varient selon les lieux et les temps ; mais elles n'ont jamais qu'une importance secondaire, et ne changent rien à la condition générale de l'homme, ni à son devoir fondamental.

La religion surtout, sans être indifférente à ce qu'il y a de vrai ou de faux, de bon ou de mauvais dans la partie accidentelle et variable du monde social, s'attache à ce qui est essentiel, permanent, et dresse l'homme à marcher droit et vers le ciel, sous tous les astres et par tous les chemins.

C'est la gloire du Christianisme d'avoir le premier placé la religion à cette hauteur et dans ce point de vue, le seul religieux. Certes, ni les raisons, ni les tentations ne lui manquaient, à son origine, pour maudire la société temporelle et s'en séparer ou lui déclarer la guerre. Il n'y a seulement pas pensé. Au moment même où la foi chrétienne rendait à l'homme sa dignité et le relevait de sa déchéance originelle, elle acceptait pour lui, sans murmure, l'esclavage, le despotisme, des iniquités, des inégalités, des misères incomparables. Pas une intention, pas une idée révolutionnaire, pour parler le langage de notre temps, ne se laisse entrevoir auprès du berceau chrétien. Les chrétiens, au nom de leur foi, résistent héroïquement à la persécution, à la tyrannie ; ils n'entreprennent point de changer l'état de la société, ni la condition de l'humanité ; ils s'y placent, ils s'y prêtent, quels qu'en soient les principes, et les formes, et les conséquences. Ils font plus : le monde est bien vicieux, bien corrompu ; ils dénoncent, ils combattent avec passion sa corruption et ses vices ; ils ne maudissent point, ils ne fuient point le monde ; ils sont pleins, à son égard, d'indignation et d'affection, de douleur et d'espérance. Des esprits rigides, des imaginations ardentes s'épouvantent du spectacle mondain, et s'enfoncent dans les déserts de la Thébaïde, ou élèvent les murs des cloîtres pour s'y soustraire. Brillantes apparitions qui frappent l'esprit des peuples et rengagent la lutte, long-temps oubliée, des passions austères contre les passions impures, mais ne sont dans l'histoire du Christianisme que des exceptions importantes, puissantes sans doute, mais qui ne le caractérisent point, ne le dominent point, ne constituent point son essence et sa tendance générale. Le Christianisme a fait les moines ; et jamais religion n'a été moins monacale ; jamais religion n'est plus entrée dans le monde, ne s'est plus librement accommodée au monde, à tous ses états, à tous ses faits. Encore combattu aux lieux où il est né, le Christianisme se répand à l'est, à l'ouest, au nord, au sud ; il pénètre dans les vieilles monarchies de l'Asie, au fond des forêts de la Germanie, au sein des écoles d'Athènes et de Rome, parmi les tribus errantes du désert ; et nulle part il ne s'inquiète des traditions, des institutions, des gouvernemens ; il contracte alliance, il vit en paix avec les sociétés les plus diverses. Il sait que partout, à travers toutes les variétés, toutes les formes sociales, il peut

poursuivre son œuvre, l'œuvre vraiment religieuse, la régénération et le salut des âmes.

Plus tard, après sa victoire définitive, au milieu des ruines romaines et du chaos barbare, par nécessité autant que par goût de la domination, le Christianisme a prétendu et exercé sur la société civile une influence plus directe et plus impérieuse, influence tantôt salutaire, tantôt déplacée, contraire à la nature des choses et nuisible la religion elle-même. Cependant, en considérant les faits dans leur ensemble, et malgré d'éclatantes déviations, c'est, à tout prendre, l'une des admirables sagesses de l'Eglise chrétienne d'être restée étrangère, dans ses rapports avec le monde, à tout esprit étroit, exclusif; de n'avoir point attaché à telle ou telle forme sociale son honneur et sa destinée. Elle a vécu en bonne et intime relation avec les gouvernemens les plus divers, les systèmes sociaux les plus contraires: la monarchie, la république, l'aristocratie, la démocratie; ici parallèle à l'Etat, là subordonnée, ailleurs indépendante; large et variée dans son organisation intérieure selon le besoin de ses relations au dehors; partout appliquée à maintenir, entre la vie sociale et la vie religieuse, entre les idées et les sentimens qui dominent l'homme sur la terre, et les idées et les sentimens par lesquels l'homme tend vers le ciel, une intelligence, une harmonie dont la terre et le ciel profitent également.

De nos jours, par le cours des événemens, par des fautes réciproques, cette intelligence, cette harmonie sont profondément altérées. La religion et la société ont cessé de se comprendre et de marcher parallèlement. Les idées, les sentimens, les intérêts qui prévalent maintenant dans la vie temporelle ont été, sont chaque jour condamnés, réprouvés au nom des idées, des sentimens, des intérêts de la vie éternelle. La religion prononce anathème sur le monde nouveau et s'en tient séparée; le monde est près d'accepter l'anathème et la séparation.

Mal immense, mal qui aggrave tous nos maux, qui enlève à l'ordre social et à la vie intime leur sécurité et leur dignité, leur repos et leur espérance.

Guérir ce mal, rapprocher l'esprit chrétien et l'esprit du siècle, l'ancienne religion et la société nouvelle, mettre un terme à leur hostilité, les ramener l'une et l'autre à se comprendre et à s'accepter réciproquement, telle est la pensée qui a inspiré l'*Université catholique*, et que ses auteurs poursuivent, depuis trois ans, avec la plus honorable persévérance.

Grâces leur en soient rendues! Grâces soient rendues aux hommes vraiment pieux, vraiment catholiques, qui portent sur la société nouvelle, sur la France de la Charte, un regard équitable et affectueux! C'est déjà de leur part une marque de haute intelligence que ce premier rayon de justice envers notre époque, cette espérance hautement manifestée qu'elle accueillera la vérité éternelle, et ne doit pas être maudite en son nom. A Dieu ne plaise que, dans un frivole aveuglement, nous nous repaissions les uns les autres et nous-mêmes de flatteries! Notre société s'est plus d'une fois, et sur les plus graves sujets, gravement égarée, et, au sein de son triomphe, elle reste atteinte d'un mal très grave. Et pourtant notre temps est un grand temps, qui a fait de grandes choses et ouvert de grandes destinées. Cette société si orageuse, si confuse, si chancelante, quelquefois si chimérique et si arrogante, quelquefois si matérielle et si humble, a plus qu'aucune autre rendu hommage et prêté force à ce qu'il y a de plus élevé, de plus divin en nous: l'intelligence et la justice. Une large part de vérité est contenue dans les principes inscrits sur son drapeau, et elle a voulu que cette vérité fût efficace; et elle a déployé, pour l'introduire dans les faits, une habileté, une énergie qui ont étonné et entraîné à sa suite le monde. Tant de hardiesse dans la conception; tant de puissance dans l'exécution; un tel développement d'esprit, de passion, de force; tant de résultats positifs, visibles, si rapidement obtenus; ce progrès général de bien-être, de richesse, d'ordre, de justice pratique et simple dans les relations et les affaires sociales: n'y a-t-il là que de l'égarement? Sont-ce là des symptômes de déclin? N'y faut-il pas bien plutôt reconnaître l'une de ces crises redoutables, mais fécondes, que la Providence

fait éclater quand elle veut renouveler le monde? Dites, dites à cette société et le mal qu'elle a fait et le mal dont elle souffre; révélez-lui dans toute leur étendue, dans toute leur gravité, ses erreurs, ses fautes, ses oublis, ses faiblesses, ses excès; mais ne prétendez pas qu'elle accepte l'injustice ni l'injure. Elle a la conscience de ce qu'elle est et de ce qu'elle peut devenir, du bien qu'elle a voulu et du bien qu'elle a fait à l'humanité; elle veut qu'on l'honore et qu'on l'aime, et ne se laissera redresser et diriger qu'à ce prix. Elle a raison : il faut rechercher, il faut écouter, il faut croire les amis sincères, les amis sévères; il ne faut jamais se fier aux ennemis.

Je ne pense pas que les auteurs de l'*Université catholique* rendent encore à notre société toute la justice qui lui est due. Mais ils ne gardent contre elle point d'arrière-pensée, point de mauvais dessein; ils comprennent et acceptent les principes essentiels sur lesquels elle se fonde, et ils s'efforcent sérieusement, sincèrement, de rétablir, entre ces principes et les doctrines catholiques, une harmonie qui ne soit pas purement superficielle et apparente. Leur plan est simple : après avoir tracé un cadre général des sciences humaines et des rapports qui les lient, soit entre elles, soit à l'unité sublime vers laquelle elles tendent, ils placent dans ce cadre des cours spéciaux sur chacune des sciences diverses, tant de l'ordre matériel que de l'ordre intellectuel, et s'appliquent, dans ces cours, à faire pénétrer tantôt la religion dans la science, tantôt la science dans la religion, les tenant sans cesse en vue l'une de l'autre, afin qu'elles se connaissent, se rapprochent et s'unissent dans un commun progrès.

En sorte que leur recueil est une Université muette, où toutes les sciences sont enseignées par écrit, selon la doctrine et dans l'esprit catholique, comme elles le seraient de vive voix dans une Université véritable, où tous les professeurs seraient catholiques et vraiment dévoués à leur foi et à leur science.

Je n'ai nul dessein d'examiner ici le mérite scientifique de ces cours, ni d'en débattre toutes les assertions et toutes les idées. Quelques uns, comme le *cours d'introduction à l'étude des vérités chrétiennes*, par M. l'abbé Gerbet, le *cours d'économie sociale*, par M. de Coux, le *cours sur l'art chrétien*, par M. Rio, le *cours sur l'histoire générale de la littérature hébraïque*, par M. de Cazalès, contiennent une instruction réelle, des vues élevées, ingénieuses, et quelquefois un talent de style et un attrait de lecture peu communs. Dans une *revue littéraire*, jointe aux *cours*, on rencontre souvent des articles, entre autres ceux de M. le comte de Montalembert, pleins de recherches curieuses, de nobles sentimens, et écrits avec une verve morale qui plaît et touche, même quand elle s'emporte au delà du vrai. Il serait facile de relever, dans l'ensemble de l'ouvrage, des traces assez nombreuses d'une science un peu superficielle, d'une philosophie un peu vague, d'une littérature un peu déclamatoire. Je pourrais aussi, et ceci aurait plus d'importance, y retrouver çà et là l'empreinte de vieilles habitudes, de vieilles rancunes, de ce vieil esprit d'hostilité despotique auquel les auteurs de ce recueil ont en général, et très sincèrement, voulu se soustraire. Peut-être, si j'avais l'honneur de les voir, me permettrais-je, dans l'intimité de la conversation, de les engager à surveiller scrupuleusement à cet égard leurs sentimens et leur langage, à mettre toujours leurs idées et leurs expressions en accord avec l'intention générale qui les anime et le but qu'ils veulent atteindre. Qu'ils soient eux-mêmes, en ce sens, des censeurs sévères de leur ouvrage. Pour moi, je ne le serai point. Je ne sais pas chercher chicane, dans l'exécution, à une pensée grande et juste dont je souhaite le succès. J'accepte ce qu'il y a d'incomplet et d'imparfait, et même d'incohérent dans une œuvre humaine, pourvu que l'œuvre en elle-même soit bonne, et que le bien domine dans l'effet comme dans l'intention. C'est un misérable plaisir que celui de la critique; et je n'en prends aucun, pour mon compte, à signaler, quand il n'y a pas nécessité absolue, les fautes que je voudrais effacer.

J'aime bien mieux féliciter les auteurs de l'*Université catholique* de la fermeté avec laquelle ils sont demeurés fidèles à leur drapeau et à leur nom. Dans leur ex-

cellent dessein, et précisément à cause de la pensée conciliante qui y préside, un écueil se rencontrait sous leurs pas. Ils couraient risque de se laisser induire à amollir, à énerver, à dénaturer leurs propres doctrines, les doctrines et l'esprit catholiques, pour rendre plus prompt et plus facile l'accommodement avec les idées et l'esprit du siècle. Plus d'une fois déjà des tentatives analogues, conçues à bonne intention, ont échoué contre cet écueil. C'est de là que nous avons vu sortir ces appels à la religion naturelle et à la *religiosité* générale ; ces maximes qu'au fond le dogme est peu de chose et que la morale seule importe ; qu'il faut ramener les croyances diverses à ce qu'elles ont de commun, et inventer des formules, des prières qui leur conviennent également à toutes ; et aussi ce penchant à métamorphoser les grands faits, les grands principes du Christianisme en symboles livrés aux interprétations de la philosophie ; et aussi encore ces étranges efforts pour marier l'esprit révolutionnaire à l'esprit religieux ; ou bien enfin ces essais de renier, de laisser du moins dans l'oubli le passé de l'Église catholique, ses traditions, ses habitudes, ce que lui ont apporté les siècles et les événemens, pour y substituer, sous le nom de *primitif*, un catholicisme nouveau et inventé. Conceptions fausses, tentatives impuissantes, auxquelles un sentiment pieux et quelque instinct de notre état social n'ont pas toujours manqué, mais qui dénotent bien peu de connaissance de la nature humaine, de la religion, et une appréciation bien superficielle des moyens par lesquels les grandes institutions, religieuses ou civiles, se fondent et durent. Sans doute, pour s'adapter à ce qu'il y a de nouveau dans le monde, pour prendre, dans notre ordre social, la place et l'action qui lui conviennent, le catholicisme a quelque chose à faire, beaucoup à faire. Mais qu'il reste lui-même, bien lui-même ; qu'il n'abdique point son origine, son histoire, sa doctrine, sa loi ; qu'il ne se prête à aucune lâcheté, aucune hypocrisie. Il y perdrait sa dignité, qui fait aujourd'hui sa principale force, et n'y puiserait pas la force nouvelle dont il a besoin. Si je n'étais convaincu qu'entre l'ancienne religion et la société moderne, entre le Christianisme et la Charte, l'harmonie peut se rétablir selon la vérité et avec honneur, je ne leur conseillerais pas de le tenter. Dieu ne permet pas qu'à de telles hauteurs, et pour de si grandes choses, le mensonge soit praticable.

Que l'*Université catholique* persévère donc dans son exacte et scrupuleuse orthodoxie. On dit, et je le souhaite fort, qu'elle compte dans le clergé beaucoup de lecteurs. Le clergé doit être en garde contre les tentatives de ce genre. Quelques unes, malgré des apparences modérées, l'atteignaient et le frappaient évidemment dans les conditions vitales de son existence. D'autres le jetaient dans les passions et dans les voies dont il a précisément pour mission de détourner l'humanité. Toutes, jusqu'ici, ont eu peu de succès. La plus récente, celle de M. l'abbé de La Mennais, a abouti à l'un des plus tristes spectacles d'égarement et de chute qu'un homme puisse donner aux hommes. Certes, il y a là de justes motifs de défiance et d'hésitation. Les auteurs de l'*Université catholique* en sont à coup sûr bien persuadés eux-mêmes, car ils ont apporté le soin le plus attentif, le plus constant, à se séparer de ces essais malheureux, et à se tenir, selon leur propre langage, inébranlablement attachés au rocher de l'Église. Ils agissent ainsi sans doute par conviction et par devoir. Qu'ils le fassent aussi par prudence. Qu'ils ménagent toujours les sentimens, les scrupules, les susceptibilités du public catholique. C'est à ce public surtout qu'ils s'adressent. C'est lui qu'ils désirent éclairer, apaiser, rassurer, réconcilier avec les progrès véritables, les faits accomplis, les nécessités de notre temps. C'est là en effet le grand service à rendre à la société moderne. Qu'ils ne perdent jamais de vue ce but essentiel de leur œuvre. Et, quant au public que domine l'esprit du siècle, sans doute il faut que leur langage le rassure aussi, et l'apaise, et le ramène vers la religion, car il a aussi, et très justement, ses susceptibilités et ses méfiances. Mais que les auteurs de l'*Université catholique* ne s'y trompent pas : ils lui inspireront d'autant plus de respect et de confiance qu'il les trouvera plus graves et plus fidèles. Il se laissera d'autant plus attirer

vers la religion qu'elle lui apparaîtra plus stable et plus haute ; car, dans le malaise qui le presse, c'est à quelque chose de fixe et d'élevé qu'il aspire, malgré les passions qui le tiennent encore flottant et abaissé..... »

L'article de la *Revue française*, que nous venons de citer presque en entier, a été l'occasion d'une très vive polémique dans laquelle il nous est impossible d'entrer, parce que nous serions forcés de sortir du cercle dans lequel se renferment les travaux de l'*Université catholique*. Un seul journal, l'*Univers*, s'est dégagé de toute préoccupation politique en appréciant cette publication de M. Guizot; il l'a jugée sous un point de vue purement religieux. La pensée de l'*Univers* sur le travail de M. Guizot est tout-à-fait notre pensée ; et, après avoir fait nos réserves sur quelques expressions que nous aurions voulu pouvoir modifier, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en insérant ici quelques unes des réflexions de ce journal, que nous adoptons, quant au fond, entièrement.

« La presse, qui s'est occupée avec quelque passion, de l'article de M. Guizot, nous semble avoir moins considéré cet écrit en lui-même que dans son but politique. Ce n'est point là qu'est son importance à nos yeux ; c'est par le fond même des choses qu'il contient, par cette nécessité des convictions religieuses qu'il proclame, par ce retour à la foi dont il dénonce le besoin impérieux, enfin par l'appréciation des différens efforts qui se font dans le monde pour ramener l'humanité aux croyances qu'elle a désertées, que ce travail nous paraît remarquable et digne de l'attention des hommes qui veulent et qui cherchent le bien.

N'est-ce pas en effet une chose bien digne d'attention que ce cri d'alarme du chef de l'école rationaliste à la vue de l'abîme où le monde s'en va loin de Dieu? Cette exclamation douloureuse : « Et ce « n'est pas vers Dieu que ces voix souf-« frantes s'élèvent ! » n'est-elle pas le signe de quelque regret profond? Certes, quand on se rappelle la suffisance philosophique de la *doctrine*, sa hautaine confiance en l'humanité, ses oraisons funèbres du Christianisme, il est difficile de ne pas être frappé d'aveux tels que ceux-ci :

« Ne nous repaissons pas d'orgueil et d'illusion; ne nous promettons pas de nous-mêmes et de notre savoir-faire ce que nous n'en saurions obtenir. Il y a dans notre nature un vice, dans notre condition un mal qui échappent à tout effort humain..... Réglez comme vous l'entendrez toutes les institutions; distribuez comme il vous plaira toutes les jouissances : ni votre sagesse ni votre richesse ne combleront l'abîme. La liberté de l'homme est plus forte que les institutions de la société. L'âme de l'homme est plus grande que les biens du monde. Il y aura toujours en lui plus de désirs que la science n'en peut régler ou satisfaire, plus de souffrances qu'elle n'en peut prévenir ou guérir.

« La religion! la religion! C'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. »

Jamais, il est vrai, M. Guizot ne s'expliqua sur la religion aussi explicitement que son collègue en Sorbonne, M. Jouffroy, l'auteur du célèbre article *Comment les dogmes finissent*; mais à coup sûr il ne se serait point exprimé comme on vient de lire, il y a dix ans; sa foi dans le pouvoir de la science sociale était alors autrement robuste. Donc, à moins de supposer dans ses paroles une duplicité que son caractère défend de soupçonner, un grave changement s'est fait dans les idées de M. Guizot; et les expériences amères de nos dernières années n'ont pas été stériles pour lui. C'est là le fait saillant de l'article qui nous occupe, celui qu'il importait de signaler.

Le jugement qu'il porte de l'*Université catholique* est un autre fait digne aussi de remarque. C'est la première fois, ce semble, qu'une œuvre catholique a été louée, comme telle, par le chef de l'école doctrinaire! Plusieurs fois déjà les institutions du catholicisme avaient été l'objet des éloges de M. Guizot; mais c'est plutôt ce qu'il voyait en elles de rationaliste qu'il préconisait, que ce qui émanait directement de leur principe. Ici c'est tout le contraire. L'*Université catholique* ne mérite les félicitations qu'il lui adresse que parce qu'elle est et qu'elle demeure catholique. Il exhorte vivement les directeurs et rédacteurs de ce recueil à *persévérer dans l'exacte et scrupuleuse orthodoxie*, *à apporter le soin le plus attentif, le plus constant à se séparer des malheureux essais tentés de nos jours, et à se tenir inébranlablement attachés au rocher de l'Eglise*. Ce n'est certes pas le passage le moins étonnant de cet article.

A la vérité, ces éloges et ces encoura-

gemens sont suivis d'autres éloges et d'autres encouragemens donnés à des recueils qui combattent dans un sens directement opposé; au *Semeur*, journal du méthodisme, à l'*Evangéliste*, journal du parti avancé de l'Eglise constituée. Mais, outre que nous ne prétendons point que l'admiration de M. Guizot pour le catholicisme soit complète et exempte de quelques réserves interprétatives, il est bon de remarquer la différence de ces éloges. Ceux de l'*Université catholique* sont, à peu de chose près, sans restrictions. Excepté un peu de vague dans la philosophie, de déclamation dans la littérature, d'hostilité surannée dans la polémique, tout dans ce recueil est grand, juste, intelligent, charitable. Il n'en est pas de même, comme on va le voir, du *Semeur* et de l'*Evangéliste*.

« Là, dit M. Guizot en parlant du premier, toutes les publications, tous les incidens qui se rattachent de près ou de loin à la vie chrétienne, sont examinés, débattus avec une réalité, une énergie de conviction toujours plus rares aujourd'hui..... Je pourrais bien trouver çà et là, dans ce recueil, *même sans aborder le fond de ses doctrines*, quelques traces d'un certain penchant vers le radicalisme politique, fort nuisible à la religion, et aussi, en matière religieuse, d'un esprit un peu dur, exclusif; de cet esprit qui, lorsqu'il domine seul, lorsque rien ne l'arrête sur sa pente, devient l'esprit de secte et de fanatisme. Mais ces traces deviennent tous les jours plus rares, etc... »

« Comme, dans le sein du protestantisme, continue quelques lignes plus bas M. Guizot, le *Semeur* et les *Archives du Christianisme* n'expriment pas la pensée de tous, l'*Evangéliste* se charge de manifester et d'alimenter une autre pensée, religieuse aussi et protestante, mais plus calme, plus scientifique, plus attachée à l'esprit moderne, à l'église nationale, plus occupée d'éclairer et de diriger les âmes que de les ébranler profondément : *je ne doute pas que, dans cette renaissance des croyances diverses, les hommes qui en poursuivent le succès et les publics divers auxquels ils s'adressent, ne s'inspirent réciproquement assez de méfiance et d'inquiétude; que le souvenir des anciennes prétentions, des anciennes animosités ne subsiste au fond des cœurs et ne puisse de nouveau éclater. Il se laisse quelquefois entrevoir avec toute son irréflexion et son âpreté.* Cependant, à tout prendre, l'esprit d'antipathie et de lutte qui a si longtemps dominé dans la sphère religieuse, se discrédite maintenant et s'affaiblit de plus en plus, etc. »

C'est là, en vérité un panégyrique assez mince, surtout en comparaison de celui de l'*Université catholique*. On sent que les doctrines et l'esprit du recueil orthodoxe ont aux yeux de M. Guizot une toute autre valeur que les doctrines et l'esprit des journaux de sa communion.

Faut-il en conclure, ainsi qu'on l'a fait dans quelques feuilles quotidiennes, que l'article de M. Guizot équivale à une abjuration, et que le célèbre publiciste protestant soit en plein catholicisme? Il y aurait à le penser autant de bonhomie, qu'il y aurait d'injustice à regarder ce travail comme un jeu à tromper les simples, une rouerie politique. Selon nous, M. Guizot est, dans cet écrit, ce qu'il a été toujours et partout, un doctrinaire, c'est-à-dire, un homme qui s'administre à lui-même un brevet de capacité suprême pour juger les idées et les choses, et qui, du haut d'un système laborieusement édifié, prononce, sans appel, sur les hommes, les doctrines et les faits de ce monde. Ce qui distingue l'article en question, de toutes les publications de l'auteur, c'est une compréhension plus entendue et plus complète de l'œuvre catholique. Jusqu'ici M. Guizot n'avait guère apprécié que le passé du catholicisme; aujourd'hui son approbation s'étend jusqu'à son action présente. C'est un progrès notable de son intelligence : ce n'est pas une conversion. Dans l'esprit de M. Guizot, le catholicisme et le protestantisme sont deux formes de culte imparfaites, dont la première a sur la seconde l'avantage de conduire l'humanité d'une manière infiniment supérieure au but définitif de la religion chrétienne. Mais cette supériorité n'est que momentanée; le protestantisme est destiné à l'atteindre lui-même, et un jour viendra où toutes les croyances chrétiennes arriveront à l'unisson l'une de l'autre, et travailleront de concert au salut de l'humanité. Tel est l'espoir de M. Guizot, et déjà il en salue la réalisation prématurée dans le réveil des différentes communions.

« N'est-ce pas, dit-il en terminant, un beau spectacle qui commence à nous apparaître? L'esprit religieux rentre dans le monde pour conquérir sans usurper. Les croyances religieuses *se relèvent et grandissent toutes ensemble*, à la fois libres et contenues : libres de s'élever vers le ciel et d'y élever les âmes; contenues sur cette terre de trouble et de combat. Honorons l'état social au sein duquel un tel

spectacle est possible. Il a grand besoin que la religion vienne l'épurer et l'affermir. Mais la religion peut y travailler sans déshonneur ni sacrifice; et dès qu'elle le peut, elle le doit. »

On comprend que, dans tout ce que nous venons de dire, notre but n'a point tant été d'examiner le travail de M. Guizot, en lui-même, que d'en préciser les résultats. Ces résultats les voici : M. Guizot reconnaît

1° Que l'humanité est impuissante à se faire elle-même sa destinée;

2° Que le catholicisme est de toutes les croyances actuellement existantes, celle qui imprime au genre humain une direction salutaire plus haute et plus sagement efficace.

De pareils aveux valaient la peine d'être signalés. On pouvait en exagérer la portée; nous les avons ramenés à leur juste valeur. »

---

## HISTOIRE DU MOYEN AGE, DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE;

PAR J. MOELLER,

Docteur en philosophie et professeur d'histoire à l'Université de Louvain (1).

Dans un temps où l'histoire prend chaque jour plus de place parmi les travaux sérieux, tout livre réellement composé d'après les sources demande une attention particulière. Il va sans dire ensuite que là, comme ailleurs, la valeur de l'œuvre est déterminée par l'importance du sujet et par le degré de mérite de l'exécution.

Jetez maintenant un coup d'œil sur les diverses périodes de l'*Histoire universelle*, et difficilement vous en trouverez une qui soit plus curieuse à approfondir que le moyen âge. N'est-ce pas le berceau, puis l'enfance, puis la jeunesse du monde moderne ? Si les jeunes années d'un homme remarquable ont tant d'intérêt, combien plus attachantes ne doivent pas être les premières phases de la vie de toute une portion, de la portion principale de l'humanité ? Et puisqu'il est possible à la science de ressusciter aux yeux de la pensée tout un organisme par l'explication des élémens qui l'ont constitué, quel beau sujet ne sera-ce point pour *la physiologie de l'histoire* de représenter, d'une manière vivante, les commencemens et le développement successif de ce grand corps européen dont nous faisons partie ! Tel est, en effet, le genre d'attrait qu'offre aux esprits mûrs l'*Histoire du moyen âge*.

Envisagée d'un pareil point de vue, l'étude de cette époque a particulièrement pour objet l'action des croyances, des mœurs et des lois, les effets du mélange des races et des idées, les résultats de la conquête et des nouvelles institutions, tout ce qui fait les forces vives d'une société. Ceci, comme on le voit, est un peu plus difficile à saisir que l'extérieur des costumes, des usages, des habitudes, en un mot, que toute la partie pittoresque sur laquelle une école littéraire, en France, a malheureusement concentré ses travaux. Il ne suffit plus ici de quelque imagination pour mettre en saillie les dehors d'un monde social dont il s'agit, au contraire, de montrer les ressorts cachés. Il faut autre chose que le plus ou moins d'habileté de ces peintres de genre, qui font passer sous les yeux de leur frivole public des tableaux tout *ruisselans* de couleur dite locale.

M. Mœller, docteur en philosophie et professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain, a dignement compris sa tâche. « Il a voulu (ce sont ses propres « expressions) mettre entre les mains « de ses auditeurs un manuel en rapport « avec le développement actuel des con- « naissances historiques... Il a voulu non « seulement retracer les principaux évé-

(1) Paris, chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères. Prix : 6 fr. 50 c.

« nemens qui se sont succédés depuis la « chute de l'Empire romain, mais de plus « indiquer à ceux qui veulent sérieuse- « ment étudier cette partie si importante « et encore si mal connue de l'*Histoire* « *universelle*, les auteurs contemporains « ou venus plus tard qu'ils ont à con- « sulter. »

Les conditions du travail de l'auteur sont nettement exprimées par ces paroles, et nous avons le plaisir d'attester qu'il les a remplies fidèlement. Son récit simple, clair, rapide, présente à la fois la substance des historiens de chaque période et les plus solides résultats de l'érudition d'aujourd'hui. Sous ce rapport, une connaissance intime des sources et des recherches allemandes a mis M. Mœller en état de compléter un de nos meilleurs ouvrages sur la même époque, nous voulons dire les *Annales du moyen âge* de M. Frantin, et en même temps de réfuter plusieurs assertions erronées de MM. Guizot et de Sismondi.

Le volume en question, comme le titre l'indique, ne va pas plus loin que la mort de Charlemagne. Un second volume contiendra les événemens accomplis depuis le fondateur du saint Empire jusqu'à Luther. Nous désirons qu'il paraisse bientôt. Voici, en attendant, le plan que l'auteur a suivi dans la première partie de son ouvrage.

« J'ai d'abord exposé, dit-il, l'état de « la société romaine, la constitution de « l'Eglise et les institutions des peuples « germains, au moment où s'écroulait « l'Empire d'occident; puis après avoir « rapidement tracé l'histoire des inva- « sions des barbares, je me suis attaché « à suivre l'action civilisatrice et orga- « nisatrice de l'Eglise pendant que se « formaient les nouveaux royaumes ger- « mains. Plus tard, ayant décrit les pre- « miers efforts de la société catholique « pour se dégager de la sauvage férocité « des hommes du Septentrion et de la « molle corruption de Rome dégénérée, « j'ai mis en regard la société rivale qui « se formait alors dans les déserts de « l'Arabie... J'ai dit les diverses fortunes « de ces deux sociétés jusqu'au règne de « Charlemagne, du héros chrétien par « excellence, du fondateur de la société « temporelle catholique. »

Cette grande division, tout-à-fait naturelle, partage le premier volume en huit chapitres, dont chacun se subdivise en plusieurs paragraphes sous des titres spéciaux. Par là, l'intelligence et l'usage du livre se trouveront singulièrement facilités.

Quant à la composition, la première, et jusqu'à un certain point, l'unique règle que semble s'être imposée l'auteur, c'est l'exactitude, une exactitude rigoureuse dans les faits présentés à l'appui des idées et dans les idées déduites des faits. Assurément, voilà bien l'essentiel, et il n'y a point lieu de s'étonner que beaucoup de bons esprits ne demandent pas autre chose. Toutefois, outre le fond il y a la forme, laquelle, à nos yeux, n'est nullement indifférente; mais, dans le cas qui nous occupe, il faut avant tout s'entendre sur ce mot dont la signification est très relative. On doit distinguer autant de formes qu'il y a de genres, et c'est la propriété ou la spécialité du style, en d'autres termes, la convenance parfaite de l'expression avec la pensée qui constitue les bons auteurs. Le but de M. Mœller étant de donner, non pas un ouvrage de littérature historique, mais un manuel; la partie de l'art, comme on dit aujourd'hui, se trouvait à peu près réduite à l'ordre, à la clarté et à la précision. Il eût franchi les limites de son plan, et, par conséquent, manqué à une règle essentielle du genre adopté par lui, s'il s'était abandonné à ces peintures dans lesquelles un écrivain anime un fait de ses propres émotions; mais qui, en définitive, sous peine d'être inexactes, ne doivent contenir que ce que renferme en puissance le fait nettement perçu. M. Mœller s'est borné, comme il le devait, à percevoir et à raconter les faits d'une manière simple et nette, tels en un mot qu'ils se montrent au regard patient et calme de l'investigateur, lorsque celui-ci est parvenu à saisir distinctement leur image dans le miroir même des sources. Or, il est évident que l'œuvre de la peinture historique ne doit commencer qu'après la perception claire, sensible, *adéquate*, des faits, et que, en tout cas, ce sont deux choses qui peuvent se séparer. N'allons donc pas faire à la modestie de l'auteur un reproche d'avoir négligé ce

que son talent pouvait atteindre, puisque c'est à cette modestie que nous devons d'avoir été sitôt en possession du fruit de ses vastes études. Si M. Mœller avait entrepris un ouvrage d'art, nous serions encore de longues années à attendre son livre, qui, tel qu'il nous le donne, est, sans contredit, le meilleur guide que nous ayons pour diriger nos recherches dans la première moitié du moyen âge.

D'après ce qui précède, il est bien clair que nous partageons les sentimens sous l'influence desquels l'auteur a écrit. Ce sont, en effet, les sentimens qui, dans l'histoire comme dans toutes les choses soumises à la critique morale, déterminent les appréciations. Dans les cas de cette espèce, on juge, en général, selon que l'on est affecté, et définitivement on s'affecte comme l'on pense et on pense comme l'on croit. Aussi, disons-nous fermement avec M. Mœller : « Qu'il faut « être catholique soi-même pour écrire « l'histoire du moyen âge avec une véri- « table intelligence des passions qui s'y « agitent et de la force qui les comprime. « Il s'agit d'une société qui n'a de vie et « de sève que par l'Eglise. L'Eglise, donc, « est le grand fait qui explique tout, et « le catholique seul a la véritable intelli- « gence des intentions qui la font agir « et des moyens qu'elle emploie. » M. Mœller termine par les paroles suivantes sa préface, d'où nous avons extrait toutes nos citations : « Je sais combien est « imparfait ce que je livre maintenant « au public. Je lui demande quelque in- « dulgence pour le style d'un livre fran- « çais écrit par un Allemand ; je n'en « demande aucune quant à la bonne foi « avec laquelle j'ai cherché la vérité. » Nous sommes heureux de pouvoir certifier que M. Mœller n'a besoin, sous aucun rapport, de l'indulgence de ses lecteurs, et qu'il doit, au contraire, si nous en jugeons par nous-mêmes, se tenir pour assuré de leur sympathie et de leur reconnaissance.

LÉON BORÉ,

Professeur d'histoire au collége de Juilly.

---

## NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ASTRONOMIE, AVEC DES APPLICATIONS A LA GÉOGRAPHIE,

PAR M. P.-M. PERDRAU,

Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (1).

Il est des livres qu'on recommande pour leurs auteurs; d'autres, en petit nombre, qu'on recommande en vue du public. Les écrivains qui se constituent les juges du mérite des ouvrages, se préoccupent rarement des intérêts des lecteurs, et n'apprécient guère l'œuvre qu'ils analysent que dans ses rapports avec leurs propres idées. Et je ne parle pas ici seulement de ces livres qui, par leur nature, provoquent la discussion, tels que ceux qui traitent de matières philosophiques, et ne sont que le développement de tel ou tel système; les ouvrages les plus positifs, ceux, par exemple, qui ont pour objet l'enseignement des sciences à des degrés divers, sont souvent mal appréciés vis-à-vis du public, quand le juge ne rencontre pas dans les formes de la rédaction ou du langage cette conformité aux habitudes de son esprit que chacun de nous considère plus ou moins comme une des conditions du bien en quelque genre que ce soit.

L'ouvrage que nous annonçons est un de ceux qu'il faut recommander dans l'intérêt public, parce qu'il a le mérite incontestable d'atteindre parfaitement son but, qui est de se faire lire par les gens du monde, et ce n'est pas chose en soi si facile. La science astronomique est habituée à recevoir force complimens, parce que sa beauté et son utilité ne sont contestées par personne; on aime à en

(1) Un volume in-12. Chez Madame veuve Maire-Nyon, quai Conti, 13.

entendre exposer les étonnans résultats, et l'imagination s'exerce volontiers dans cette carrière brillante où tout porte un caractère de singularité et de grandeur. Mais s'agit-il de pénétrer un peu plus avant qu'à la surface de la science, d'étudier les causes, les lois et la liaison des phénomènes célestes, et de se rendre compte des procédés suivis par les astronomes pour établir ces lois, les esprits que ne pousse pas une vocation prononcée pour l'étude du ciel, se retranchent volontiers dans leur foi paresseuse, parce qu'un labeur inévitable se présente à eux dès l'entrée de la carrière. Aussi, hors de la classe des savans de profession, peu de personnes possèdent-elles de véritables notions d'astronomie : mais le nombre de ceux qui *comprennent* les résultats astronomiques est encore incomparablement plus restreint. C'est là un fait d'expérience qu'on ne nous contestera pas.

L'auteur de ce traité se flatte d'avoir écarté les épines qui obstruent, pour les gens du monde, le abords de la science, et d'avoir composé l'ouvrage le plus clair et le plus facile à lire qu'on ait publié sur cette matière : eu égard à l'étendue avec laquelle il a traité ces élémens de la science astronomique, nous sommes parfaitement de son avis. Nous croyons qu'il est impossible de rédiger un traité élémentaire d'une manière plus lucide, et par suite plus agréable et plus engageante. On sent, à sa lecture, que l'auteur s'est toujours oublié lui-même (ce qui n'est pas ordinaire), pour ne songer qu'à ses lecteurs; et, en pareille matière, c'est précisément là le meilleur moyen d'en avoir. Aussi est-ce en leur faveur que nous nous empressons de signaler l'apparition d'un ouvrage que nous n'hésitons pas à déclarer le meilleur de ceux qui viseraient au même but. Nous croyons aussi devoir déclarer que nous parlons ici en parfaite connaissance; car nous avons lu en entier le manuscrit avant qu'il fût livré à l'impression, et c'est parce que nous avons reconnu dans cet ouvrage les qualités solides qui le recommandent à l'intérêt public, que nous avons engagé l'auteur à lui donner une publicité à laquelle sa modestie ne songeait pas. Nous croyons avoir fait en cela un acte de véritable philantropie.

L'auteur avertit dans sa préface que ces leçons ont été composées pour l'instruction d'une très jeune personne. Quoique cette destination ait pu être atteinte par le travail du maître, il ne faut pas croire que ce livre soit une nouvelle édition de l'*Astronomie des dames* ou de la *Pluralité des mondes*. C'est un traité élémentaire d'*astronomie complète*, très propre à donner aux gens du monde l'intelligence des vérités astronomiques, et qui n'est pas au dessous de l'enseignement des colléges royaux. Nous croyons que sa place est marquée au sein de toutes les maisons d'éducation, et nous n'oublierons pas de rappeler aux maîtres que ces leçons découlent d'une plume religieuse, qui sait saisir l'occasion de rappeler ses lecteurs au principe et au but de toute science intelligente.

Nous croyons devoir reprocher à l'auteur son silence sur l'histoire de l'astronomie, et sur la comparaison intéressante des divers systèmes qui se sont disputé l'organisation du monde planétaire. C'est là, il est vrai, un défaut commun à presque tous les ouvrages de ce genre; et peut-être l'auteur a-t-il craint de grossir par là son travail, ou de jeter quelque confusion dans les idées de ses jeunes lecteurs, qu'il a voulu réduire à l'essentiel. Peut-être donc avons-nous tort de faire de ce silence un objet de critique : mais, faute d'en avoir pu trouver d'autres, l'auteur nous permettra de nous arrêter à celui-là.

L.-M. D.

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

NANCY, HISTOIRE ET TABLEAU, par P. GUERRIER DE DUMAST; brochure de luxe, in-8° max°, avec ornemens typographiques gravés exprès pour l'ouvrage. Prix 1 fr. 50 c.; Paris, chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères.

Nancy, ce Versailles de la Lorraine, ville gracieuse et coquette, faite pour la pompe et les plaisirs, veuve d'hier seulement de ses princes et de son roi, conserve encore un air de cour. A son élégance, on voit qu'elle est mal habituée à l'état de simple bourgeoise. Ses rues, larges et bien alignées, semblent encore attendre cette foule de brillans équipages qui la sillonnaient en tout sens; elles demeurent là toujours belles et parées comme pour une fête. Cette ancienne capitale vous montre avec empressement les sépulcres de ses ducs, à quelques pas de leur palais; ici la colonne qui marque la place où fut tué Charles-le-Téméraire; plus loin les mausolées du roi et de la reine de Pologne; et, sur sa principale place, la statue de bronze de Stanislas. Elle a gardé fidèlement le souvenir des anciens jours, mais elle sait lui donner quelque chose de rajeuni. Une dynastie de sept siècles de durée y dort dans des tombeaux de marbre décorés avec goût, artistement éclairés. C'est un deuil qui sied admirablement pour la parure, et l'art se drape avec grâce dans ce linceul blasonné.

Pour peu qu'on ait étudié Nancy, on sent qu'une dynastie souveraine a passé par là. Les mœurs elles-mêmes, non entièrement décolorées, y ont conservé quelque chose de cette époque de splendeur.

Si vous désirez bien connaître une ville qui mérite tant d'être connue, prenez, comme exact et fidèle, le portrait qu'en a fait M. Dumast. Cette excellente monographie est renfermée dans un cadre simple, précis, bien ordonné, et peut servir de modèle pour toute description qu'on voudrait faire d'une autre ville. L'auteur nous donne l'histoire et la statistique de Nancy; mais son histoire ne consiste pas en une série de faits étiquetés par leurs dates, ni sa statistique en un amas de chiffres. Sa touche est large, vigoureuse et à grands traits; son expression, pittoresque, animée, scintillante, trahit parfois le poète à force d'éclat.

Le mérite de l'opuscule ne doit pas se mesurer à sa taille: il y a plus de talent dans un petit tableau pareil que dans les gigantesques ébauches des érudits sur le même sujet. Ce travail laisse des souvenirs aussi nets et clairs que complets; il abonde en mots heureux qui saisissent et qui portent l'empreinte et la physionomie des choses qu'ils veulent peindre. Puisse M. de Dumast ne pas laisser enfouis les riches matériaux qu'il a accumulés sur l'histoire de la Lorraine! Puisse-t-il mettre la dernière main à l'œuvre qu'il a commencée! Et alors on pourra dire que si M. de Dumast est, à juste titre, fier de Nancy, Nancy est peut-être bien en droit de le lui rendre.

---

*Souscription pour l'acquisition du Christ à la vigne de M. Hauser, qui sera offert à monseigneur l'archevêque de Cologne, comme un témoignage de la vénération des catholiques de France.*

MONSIEUR,

Au moment où l'Europe catholique tourne avec une douloureuse admiration ses regards vers l'archevêque de Cologne, il a semblé à plusieurs personnes recommandables, qu'un témoignage public de vénération et d'amour envers l'illustre victime répondrait au vœu secret d'une foule de cœurs.

Interprète de ce sentiment qui, j'en suis sûr, n'a besoin que d'être exprimé tout haut pour devenir général, j'ose vous prier, monsieur le rédacteur, de vouloir bien ouvrir, dans votre feuille, une souscription ayant pour but d'acquérir le beau tableau du *Christ à la vigne*, de M. Hauser, exposé à Saint-Roch, et d'en faire hommage à Mgr de Droste-Vischering. La digne famille du prélat garderait provisoirement notre offrande, dans le cas où la dureté du gouvernement prussien irait jusqu'à interdire d'en faire un ornement consolateur aux murs d'une prison.

Cette admirable toile, dont tous les journaux religieux ont fait l'an dernier les plus vifs éloges, et à laquelle une méprise récente a valu de nombreux visiteurs, représente, en grandeur naturelle, N. S. Jésus-Christ exhortant ses disciples à s'attacher à lui avec une fidélité inviolable, à ne faire qu'un avec lui comme les branches de la vigne ne font qu'un avec le cep qui les porte. (*St. Jean*, chap. XV.)

Il y a là un bien précieux à-propos. Ce sera en même temps un excellent moyen de venir en aide au courageux artiste étranger qui, malgré des obstacles de tout genre, s'obstine noblement à représenter parmi nous l'école de peinture catholique allemande. CYPRIEN ROBERT.

Juilly, le 25 mars 1838.

*P. S.* Les souscriptions sont reçues au bureau de l'*Univers religieux*, rue des Fossés-St.-Jacques, 11.

L'UNIVERSITÉ
# CATHOLIQUE.

Numéro 28. — Avril 1838.

## Sciences Sociales.

# COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

### QUINZIÈME LEÇON (1).

De l'Économie politique en France et en Europe depuis la Restauration. — Révolution de 1830. — Les Saint-Simoniens. — Les Fouriéristes.

(1814 A 1837.)

La restauration des Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, qui fut le résultat providentiel et non le but réel de l'armement général de l'Europe, devint bientôt le signal et le gage de la réconciliation universelle des peuples. Il sembla à tous voir la main de Dieu montrer à la terre éplorée un nouvel âge de paix et de bonheur : l'ivresse était dans tous les cœurs, l'espoir ranimait tous les courages ; les vieilles haines nationales et les discordes civiles s'étonnaient de se trouver apaisées ; les nations allaient se rapprocher ; chaque classe de la société pouvait enfin jouir de son industrie, de sa fortune, de ses talens. La charte donnée par Louis XVIII réalisait les vœux principaux exprimés, en 1789, par la majorité des Français. Pour la première fois, les impôts devaient être librement discutés et votés. Les capitaux reparaissaient abondans et impatiens de trouver un emploi utile. Les productions industrielles de tous les peuples pouvaient enfin s'échanger comme les produits de leur intelligence ; et, avec des idées nouvelles sur toutes les branches de la prospérité publique, devaient s'ouvrir aussi des voies nouvelles à l'industrie et aux spéculations commerciales.

En France, cet heureux état de choses promettait les plus rapides et les plus étonnans résultats, et la nation les avait déjà obtenus de manière à exciter la jalousie de nos rivaux, lorsque la fatale entreprise conçue à l'île d'Elbe vint troubler profondément la grande famille française, car elle altéra, dans les esprits et dans les cœurs, la conscience du droit et des devoirs, et fit combattre en des partis divers les souvenirs, les affections, les amours-propres et les intérêts. Dès lors la confiance et l'union furent détruites : deux camps séparèrent une nation sitôt oublieuse de ses malheurs et de ses fautes, et la prospérité réelle qu'elle pouvait goûter à l'ombre de la paix et d'une sage liberté fut sans cesse compromise par la vague inquiétude qu'entretenaient nos divisions intérieures.

Le gouvernement de la restauration trouva les finances de la France dans

(1) Voir la 14e leçon dans le numéro précédent, p. 172.

l'état le plus déplorable. Depuis les entreprises gigantesques de Napoléon, les règles qui présidaient à la formation et à l'application des budgets de l'État n'étaient plus rigoureusement exécutées. Les ministres, avec l'assentiment ou d'après les ordres du chef du gouvernement, pouvaient changer la destination des sommes affectées aux divers services. Un des ministres de cette époque a déclaré que jamais un budget sincère et fidèle ne fut soumis au corps législatif, qui votait en silence (1). Le revenu imposable de la France avait été exagéré. Le gouvernement prélevait chaque année, sur les départemens et sur les communes, près de 60 millions destinés aux dépenses d'administration intérieure, et les grands travaux entrepris dans l'intérêt public étaient souvent payés au moyen de taxes additionnelles, de ventes de bois et autres ressources qui ne figuraient pas dans l'état des contributions publiques. L'ordre apparent établi entre les recettes et les dépenses se trouvant interverti, et le revenu de l'année étant présenté avec exagération, il s'était successivement formé un immense arriéré sur les dépenses et les recettes.

Au moment de la restauration, toutes les caisses du trésor étaient complètement vides, et les dépenses et recouvremens arriérés s'élevaient à 1,305,469,000 fr., non compris 246,535,000 fr. (provenant de cautionnemens de fonctionnaires publics, d'agens de change et autres) dissipés par le gouvernement impérial. De plus, il existait 17,000,000 f. de rentes perpétuelles représentant un capital de 340 millions, dont moitié, à la vérité, avait été employée au paiement des dettes antérieures à l'an VIII. Ainsi la dette publique s'élevait à 1,645,469,000 fr., et, en y comprenant les cautionnemens dont les fonds avaient été détournés, à 1,892,004,000 fr.

Dans l'exposé de la situation de la France présenté au corps législatif le 12 juillet 1814, par M. l'abbé de Montesquiou, on remarque les observations suivantes, dont la vérité ne pouvait être contestée :

(1) Notions sur les Finances de la France, de 1800 à 1814, par M. le duc de Gaëte.

« La guerre avait été la principale cause des maux de la France. L'histoire n'offrait aucun exemple d'une grande nation sans cesse précipitée contre son gré dans des entreprises de plus en plus funestes et hasardeuses. — Il était impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'avait fait le dernier gouvernement. La fatigue et les maladies en avaient enlevé autant que la guerre; un million trois cent mille hommes avaient été appelés depuis la fin de la campagne de Russie seulement.

« La conscription, en multipliant des mariages précipités et imprudens, avait accru le nombre des naissances; mais elle enlevait annuellement à la France une grande partie des hommes déjà formés qui constituent la véritable force d'une nation. Les faits prouvaient évidemment une conséquence aussi naturelle : car si la population au dessous de vingt ans s'était accrue, au delà de cette limite la diminution était prodigieuse et incontestable.

« C'était peu d'avoir fatigué le laboureur de cette tyrannie active qui pénètre jusque dans la dernière chaumière; de lui avoir enlevé ses bras, ses capitaux; de l'avoir condamné à racheter ses enfans pour les lui ravir encore. Des réquisitions, que l'on peut appeler la plus savante découverte du despotisme, lui avaient ravi à la fois tous les fruits de son labeur. La postérité croira-t-elle que nous avons vu un homme s'ériger en maître de toutes nos propriétés et de nos subsistances, nous condamner à les porter dans des lieux où il daignait s'en emparer? Toute la population sortie de ses foyers avec ses chevaux, ses bœufs, ses guerriers, pour livrer sa fortune et ses ressources à ce maître nouveau? Heureux encore lorsque ses agens n'ajoutaient pas à nos misères un trafic infâme!

« Le système continental, en forçant les manufacturiers à chercher sur notre territoire des ressources jusque là inconnues, avait amené sans doute quelques résultats utiles; mais les obstacles qu'il a opposés à l'entrée d'un grand nombre de matières premières et le défaut de concurrence qui en a été la suite, ont élevé hors de mesure le prix de la plupart

des denrées de fabrication française, et porté ainsi une atteinte funeste aux droits et aux intérêts des consommateurs.

« En 1787, les fabriques de Lyon occupaient jusqu'à quinze mille métiers en activité; pendant la dernière guerre le nombre avait été réduit à huit mille.

« Les bergeries impériales avaient coûté au gouvernement vingt millions sans profit.

« L'activité agricole, industrielle et commerciale de la nation, qui n'avait besoin que de liberté et d'encouragement, avait été sans cesse entravée et ralentie par l'influence d'un gouvernement qui, en voulant tout maîtriser et tout faire, détruisait d'avance le bien qu'il prétendait protéger. »

Le budget des recettes et dépenses arrêté pour l'exercice 1814 par le gouvernement impérial était calculé sur le pied de 1,245,800,000 f.;

la réduction du territoire, les économies, les réformes dans l'intérieur, permirent au ministre des finances de Louis XVIII de faire descendre l'estimation des dépenses nécessaires à 827,415,000 f.;

ce qui présentait, par la transition du régime passé au régime nouveau, une réduction immédiate de 418,385,000 f.

L'année était trop avancée pour changer le système d'impôt. On évalua le produit des contributions existantes à 520,000,000 francs; le déficit était de 307,415,000 fr.; mais, comme il résultait du système des dépenses existant avant le 1er avril 1814, il fut compris dans la classe des dettes arriérées.

Le budget de 1815, présenté en même temps, s'élevait à 547,700,000 francs de dépenses ordinaires auxquelles on proposait d'ajouter 70 millions pour la dette exigible, ce qui formait un total de 618 millions, et par conséquent une réduction de 627,800,000 fr. sur le budget impérial de 1814; on annonçait en même temps, pour les exercices à venir, une diminution de 70 millions par an; en attendant, on était obligé de laisser subsister encore sur le même pied les contributions directes et indirectes. Quant au paiement de l'arriéré antérieur au 1er avril 1814, et se montant à 759,000,000 fr., on proposa de faire acquitter les ordonnances de liquidation des ministres, au choix des créanciers, soit en obligations du trésor royal, à ordre, payables à trois années fixes de la date des ordonnances, et portant intérêt à 8 p. 0/0 par an, soit en inscriptions de rente 5 p. 0/0 consolidés, avec jouissance du semestre dans lequel l'ordonnance aurait été délivrée. On consacrait au paiement et à l'amortissement des obligations du trésor royal: 1° le produit de la vente de 300,000 hectares de forêts de l'État (sol et superficie), sur 1,400,000 hectares qui n'avaient pas été aliénées par les gouvernemens précédens; 2° le produit des ventes des biens communaux et des autres biens cédés à la caisse d'amortissement; 3° l'excédant des recettes sur les dépenses du budget de 1815. Enfin le gouvernement était autorisé, s'il était nécessaire, à satisfaire par voie d'emprunt à l'acquittement de ces obligations.

Dans l'exposé du projet de loi des finances, le ministre (M. le baron Louis) promettait la prochaine création d'un système d'amortissement plus énergique :

« La dette constituée, dit-il, dont les effets sont si abaissés (1), sollicite, pour se relever, toute la puissance de ce ressort qui n'a été encore qu'essayée en France, et dont le nom est mieux connu que la plénitude de ses avantages. L'expérience sur les effets d'un amortissement bien combiné et suivi avec persévérance peut aujourd'hui être plus avancée par la comparaison qu'on a pu faire de la vigueur du crédit de l'Angleterre et de la faiblesse du nôtre. Le crédit de l'Angleterre est resté invulnérable au milieu de toutes les secousses, malgré l'accroissement de sa dette. Le crédit de la France a langui, dans les mêmes circonstances, malgré la diminution de la sienne. C'est la fidélité aux engagemens

(1) La rente était à 65 fr. Au moment de la discussion du budget elle était déjà montée à 78. Ce fut pour assimiler les deux valeurs que le ministre attachait 8 pour 100 d'intérêt aux obligations du trésor royal.

qui a produit chez nos voisins un phénomène si différent de celui que nous offrons. Ce principe a fait naître en Angleterre l'idée de placer à côté d'une dette pesante un contrepoids qui l'allége et tend toujours à l'équilibre. Nous regrettons de ne pouvoir encore jeter dans l'administration de nos finances un pareil germe de prospérité, et vous proposer d'affecter une portion libre de nos revenus au rachat des effets de la dette constituée. Ces effets, frappés d'une défaveur qui en fait calomnier la bonté, seraient bientôt réhabilités dans la confiance si des rachats soutenus en rendaient la circulation plus rare et le prix plus rapproché de leur valeur nominale. Cette résurrection du crédit public serait plus profitable encore aux contribuables de l'État qu'à ses créanciers. Mais un bon système d'amortissement ne peut s'établir que sur un revenu qui excède celui qu'absorbent les besoins extraordinaires du gouvernement, et cet excédant, pour mériter confiance, ne peut se justifier que par un compte. Nous avons calculé, dans nos ressources pour l'arriéré, l'excédant que nous offrirait le compte de 1815, et lorsque nous vous proposerons le budget de 1816, nous espérons qu'il nous sera possible de prévoir un autre excédant qui permettra de fonder l'amortissement de la dette constituée sur une base solide. Enfin tous nos efforts tendront à nous mettre en état d'assigner exclusivement, sur une branche certaine et déterminée de revenus publics, le paiement des rentes et leur amortissement graduel et continu. C'est le seul fonds spécial que nous ayions à cœur d'établir sur les ruines du système des fonds spéciaux, qui n'avait qu'une utilité locale et mesquine en comparaison des grands avantages que celui-ci doit produire. »

Pour la première fois le budget de l'État, présenté avec une entière bonne foi, se trouvait l'objet d'une discussion libre et approfondie de la part du corps législatif. Les propositions du ministère furent controversées avec talent et franchise, mais avec mesure. La nécessité et la justice les firent adopter, et elles furent également accueillies par la nouvelle chambre des pairs, qui usait, pour la première fois, de l'exercice de sa puissance législative. M. le prince de Talleyrand, président du conseil, en lui soumettant la loi des finances, s'exprimait en ces termes remarquables, qui excitèrent, peut-être, la jalousie et la convoitise des autres puissances de l'Europe :

« Vous verrez, messieurs, que l'intention du roi a été non seulement de pourvoir immédiatement aux besoins du service public en établissant un équilibre convenable entre les recettes et les dépenses, mais encore de créer dans l'administration de ses finances un régime nouveau par son but et par ses moyens. Il est nouveau par son but, puisqu'il a pour objet de fonder la prospérité de la France sur un véritable crédit public proportionné à l'étendue de ses ressources. Il est nouveau par ses moyens, puisqu'ils sont tous pris dans la plus parfaite sincérité. C'est l'exactitude à tenir ce qu'on a promis, c'est la fidélité à ses engagemens qui deviennent aujourd'hui les nobles expédiens que la franchise du roi propose à ses sujets. Par cette marche simple, à la puissance intrinsèque de l'État viendra bientôt se joindre la puissance de l'opinion. Ces deux forces se prêteront un secours mutuel, et de leur réunion bien entendue résultera toute la puissance d'un grand crédit national.

« Il ne s'agit pas maintenant de savoir si le crédit public, envisagé abstractivement, est en lui-même un grand avantage. Je le pense, mais c'est hors de la question. Il suffit qu'il existe ailleurs, et qu'ailleurs il soit un grand instrument de force, pour qu'il doive exister en France. Je pourrais ne l'envisager, dans l'état où est l'Europe, que par ses avantages relatifs et comme un moyen nécessaire à opposer aux moyens du même genre dont d'autres nations tirent un si grand parti.

« Les ministres du roi sont heureux de pouvoir, dans l'enceinte de cette chambre auguste, s'approchant religieusement de l'autel sacré de l'honneur élevé par la gloire de nos armes, abjurer solennellement et proscrire à jamais toutes les conceptions misérables, toutes les opérations désastreuses, connues, depuis plus de cent ans, sous les noms de *visa*, de *réductions de rentes*, de *suspensions*

*de remboursemens*, de *réductions de valeurs*, de *remboursemens en valeurs nominales*, d'*inscriptions réduites au tiers*, de *liquidations en valeurs dépréciées*, d'*appurement de révisions*, de *rejet de rentes par prescription*, etc., etc. La France, en paix avec l'univers, doit aspirer à une nouvelle célébrité. Elle doit chercher à fixer, dans toutes les parties, dans tous les exercices de l'administration, la franchise et la justice. Pour obtenir ce grand résultat, il faut établir qu'on a le moyen de payer toutes les charges, toutes les dettes de l'État, et qu'on a la volonté de le faire. »

Ici, le ministre, par l'État comparé de nos moyens et de nos ressources avec ceux des peuples dont la prospérité est la plus brillante, et particulièrement de l'Angleterre, établissait qu'après tant d'orages la situation de la France était belle encore.

Le budget de 1815 laissait espérer un excédant de 70 millions applicables à l'amortissement. L'État possédait encore 1,400,000 hectares de forêts. La quote-part de chaque habitant de la France, dans le montant total des contributions, était pour chacun un peu moins de 22 fr.: elle était en Angleterre de 120 fr. par tête, et aux États-Unis de 23 fr.

Ainsi se trouvait résolue la question relative à la puissance d'acquitter nos charges et de nous libérer de nos dettes.

Pour engager la chambre à adopter les principes d'une libération prompte et intégrante, M. de Talleyrand faisait ressortir les avantages prodigieux obtenus en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique par le religieux acquittement de leurs dettes de toute origine et de toute nature. Sortant d'une révolution et d'une guerre sanglante et ruineuse, les Etats-Unis d'Amérique avaient encore à lutter contre tous les embarras que laisse après lui un misérable papier-monnaie. Les terres étaient sans culture et sans acquéreurs. La population n'excédait pas deux millions et demi d'habitans. Le gouvernement avait à pourvoir à un arriéré de 70 millions de dollars, c'est-à-dire, 385 millions de francs. Le capital de la dette se vendait difficilement de 10 à 12 p. 0/0. C'est dans cette position que les États-Unis, pénétrés des grands et nombreux avantages de la fidélité à remplir ses engagemens, ont pourvu au paiement entier de leur dette. Un an après, les mêmes fonds qui pouvaient être achetés 10 à 12 p. 0/0 de leur valeur nominale étaient au pair. La fortune publique se trouva augmentée immédiatement de 346 millions de francs. — Et cette résolution créa, comme par enchantement, des capitaux, qui sont le premier besoin d'un pays après une révolution dont tous les actes tendent toujours à les détruire. Bientôt l'intérêt de l'argent rentra dans des proportions convenables. Les agriculteurs, les manufacturiers, les commerçans trouvèrent, chez les capitalistes, des secours plus étendus avec lesquels ils purent donner plus de développement à toutes leurs entreprises.

Si tels avaient été les effets de la bonne foi et de la loyauté des Etats-Unis envers leurs créanciers, tels et plus grands encore devaient-ils être en France. C'est là surtout que le crédit et la baisse de l'intérêt devaient produire tous les genres de prospérité. La France n'attendait que des capitaux pour voir se multiplier les travaux utiles, les entreprises qui donnent de l'éclat et de la grandeur aux nations, et fondent des moyens de prospérité pour les peuples.

M. de Talleyrand, ainsi que M. le baron Louis, indiquaient, comme complément du nouvel ordre à introduire dans l'administration financière, l'établissement d'une caisse d'amortissement ; mais les circonstances n'avaient pas permis encore de le proposer par une loi spéciale.—Le ministre faisait remarquer qu'il ne fallait pas risquer de compromettre le succès d'une institution par trop d'empressement à la produire. L'établissement d'un fonds d'amortissement tire son utilité de sa force, de sa permanence et de son immutabilité. La loi qui l'aurait créé devait être inviolable : un seul changement dans ses affectations en ferait perdre tout le fruit ; car d'après les lois de l'accumulation, c'est le temps, la continuité et la persistance qui produisent les résultats prodigieux que la science seule des nombres semble pouvoir expliquer.

Les premiers actes du gouvernement de la Restauration furent donc la consécration des principes qui fondent le

crédit public sur la fidélité aux engagemens. Louis XVIII reconnut, non seulement toutes les dettes laissées par la république et par l'empire, mais encore les pensions, honneurs et dignités accordées aux hommes mêmes qui s'étaient montrés les ennemis les plus passionnés de sa famille et des institutions monarchiques. Cette conduite magnanime n'empêcha pas, malheureusement, la défection inouie qui accompagna l'invasion de l'île d'Elbe, et dont les résultats, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, furent si funestes à l'union des citoyens et à l'ordre des finances publiques.

Après l'interrègne des cent jours, il fallut solder une augmentation de dette, et pourvoir aux tributs imposés par les armées étrangères. Les dépenses avaient été calculées au budget de 1815 à 547,000,000 f., et laissaient une amélioration de 70 millions; elles s'élevèrent à 798,590,859 f., dans lesquels figurent le paiement de l'armée de Napoléon pendant les trois mois d'usurpation, pour environ 80 millions et 180 millions d'allocations extraordinaires aux alliés. Il y eut par conséquent, dans les dépenses de 1814 et 1815, un excédant de 233 millions sur les recettes.

La contribution de guerre imposée à la France par l'Europe, fut de 700,000,000 f., payable par cinquième, à raison de 140 millions par an; et jusqu'à l'entier paiement, la plupart de nos provinces et de nos places fortes durent être occupées par les troupes étrangères.

Pour faire face aux premiers besoins, le gouvernement eut recours à un moyen que l'inexorable nécessité pouvait seule autoriser. Ce fut un emprunt forcé de 100 millions, réparti par des commissions départementales, sur tous les contribuables et capitalistes aisés, à raison de leur fortune présumée. Cet emprunt devait être remboursé dans cinq ans, au moyen d'obligations royales, portant intérêt à 5 pour cent. Une partie des créanciers firent abandon au trésor royal du montant de leurs avances. Le reste des créances fut acheté à vil prix par des agioteurs spéculant sur les alarmes qu'on s'efforçait, dès ce moment, à inspirer sur les intentions et la solvabilité du gouvernement.

Le budget présenté pour l'exercice 1816 par le comte Corvetto, s'éleva à 895,577,205. dans lesquels figuraient 140 millions pour le deuxième cinquième de la contribution extraordinaire de guerre, 130 millions pour l'entretien des troupes alliées, et une augmentation de 7 millions de dette publique au capital de 115 millions. Au nombre des économies par lesquelles le gouvernement cherchait à mettre les recettes au niveau des dépenses, on remarqua l'abandon fait par le roi et la famille royale de 10 millions sur la liste civile.

Le budget de 1817 fut porté à 1,088,000,000 f. On avait été forcé d'anticiper sur les recettes de cet exercice; et pour aligner les dépenses, on recourut à un emprunt de 352,889,000 f., contracté à 56 et 60 pour cent; ce qui augmenta la dette de 30,670,000 f. par an. Au moment de la présentation du budget, la rente était à 54 f.; peu de temps après, elle était montée à 69 f.

La loi des finances de cette année forme une grande époque dans le système financier de la France. Par elle, les forêts non aliénées devinrent la dotation de la caisse d'amortissement, qui fut désormais organisée de manière à pouvoir agir puissamment sur le taux de la rente et à prévenir les manœuvres de l'agiotage. Les arriérés, toujours renaissans, durent disparaître, et les crédits accordés aux ministres pour les dépenses de leurs départemens furent fixés, et il fut interdit de les jamais dépasser.

L'exercice de 1818 fut marqué par des sacrifices énormes, mais qui eurent pour objet l'entière libération de la France et l'évacuation du territoire national. Par l'intervention du duc de Richelieu au congrès d'Aix-la-Chapelle, les souverains alliés consentirent à abréger le temps de l'occupation. Le budget s'éleva à 1,414,433,736 f. (1).

(1) On comprenait dans les dépenses :

| | |
|---|---|
| 1° pour le 3e cinquième de la contribution de guerre . . . . | 140,000,000 |
| 2° pour les 4 et 5 derniers cinquièmes de la même contribution . . . | 280,000,000 |
| 3° paie additionn. aux troupes alliées | 26,666,667 |
| 4° entretien de l'armée d'occupation | 141,940,530 |
| 5° Indemnité des pertes éprouvées en France par des sujets anglais . . | 2,200,000 |
| | 590,807,197 |

Toutefois, cette somme exorbitante fut acquittée partie au moyen des ressources ordinaires, partie au moyen d'un emprunt de 220,510,718 f., pour lequel le gouvernement donna 16 millions de rente à 5 pour cent. L'emprunt fut négocié à 68 f.

Par ces diverses opérations, la dette permanente se trouva accrue de plus de 90 millions par an, et s'éleva à 189,102,000 f., représentant un capital de 2,782,040,000 f.

On a calculé que le retour de Napoléon, de l'île d'Elbe en France, a coûté près de 4 milliards, en y comprenant les dépenses totales des troupes étrangères campées en cantonnemens sur toute la surface du royaume. La ville de Paris, seule, fut forcée de contracter un emprunt de 33 millions pour faire face aux frais d'occupation des armées alliées, de 1815 à 1818, et encore cette somme fut-elle insuffisante.

La loi des finances de 1819 s'ouvrit sous des auspices plus favorables. La France respirait enfin, délivrée de la présence de l'étranger armé. Un mouvement de reconnaissance légitime porta les chambres à voter, en faveur du noble duc de Richelieu, dont la loyauté et l'influence européenne avaient si puissamment contribué à notre affranchissement, une dotation de 50,000 f. de rente, dont il enrichit immédiatement les hospices de la ville de Bordeaux.

Par la loi des finances de 1819, rendue sous le ministère de M. le comte Roy, les dépenses étaient portées à 889,210,000 f.(1); elles se réduisirent à 863,853,000 f. Les recettes s'élevèrent à 868,312,572 f.; ce qui offrit, pour la première fois, un excédant de 4,459,463 f. Nul impôt additionnel ne fut demandé. On n'eut recours à aucun nouvel emprunt. M. de Villèle, alors député de la Haute-Garonne, obtint même qu'un dégrèvement de 15,425,147 f. fût accordé sur la contribution foncière, outre un dégrèvement de 5,125,000 f. sur celle des portes et fenêtres.

Le budget de 1820 prouva, de plus en plus, la prospérité croissante du pays. Les dépenses furent de 875,342,252 f. Les recettes se montèrent à 913,319,872 f. Il y eut un excédant de 37,971,620 f.

L'exercice de 1821, année à la fin de laquelle M. de Villèle fut appelé au ministère des finances, se composa de 915,591,435 f. en recettes, de 882,321,254 f. en dépenses, et d'un excédant de recettes de 33,270,181 f.

Le budget de 1822 présenta 991,892,802 f. de recettes, 949,174,982 f. de dépenses, et un excédant de recettes de 42,717,820 f.

La guerre d'Espagne fit porter les dépenses des ministères de la guerre et de la marine, pour l'exercice de 1823, à 163 millions de plus qu'en 1822. Aussi le budget de cet exercice offrit 1,118,025,162 f. de dépenses. Pour y faire face, le gouvernement contracta un emprunt de 100 millions, négocié à 89 f. 55 c. Les recettes de 1823 s'étant élevées à 1,123,456,391 f., il y eut un excédant de 5,451,229 f.; mais la dette publique se trouva augmentée de 4 millions de rente perpétuelle.

Le budget de 1824 présente 986,073,842 f. de dépenses, 994,971,962 f. de recettes, et un excédant de 8,898,120 f.

L'heureuse situation politique du pays à cette époque, l'élévation de la rente qui avait dépassé le pair, l'abondance du numéraire et l'abaissement du taux de l'intérêt commercial, firent penser au ministre des finances que le moment était venu de réduire l'intérêt de la dette nationale, et par une conséquence nécessaire, l'intérêt légal de l'argent demeuré le même depuis Colbert. Cette opération paraissait devoir faire reporter sur l'agriculture et sur l'industrie d'immenses capitaux employés à alimenter l'agiotage.

Le projet de cet homme d'état, fondé sur le droit des gouvernemens de rembourser leurs créanciers, consistait à offrir aux porteurs de rente ou leur remboursement pur et simple à 5 pour cent, ou un intérêt de 3 f. par chaque capital de 100 f., qui, étant porté à 133 f. 33 c., produirait, par le fait, 4 pour cent d'intérêt. Par cette opération, le capital nominal se trouvait augmenté d'un tiers, mais l'intérêt de la dette était réduit d'un cinquième (1).

(1) La dette publique et l'amortissement y figuraient pour 252,000,000 fr.

(1) A cette époque, la dette publique s'élevait à 3,940,000,000, dont l'intérêt annuel à 5 pour 100 était de 197,000,000. Sur cette masse, 2,800,000,000

Une société de banquiers s'était chargée de fournir les fonds nécessaires pour le remboursement des porteurs qui n'auraient pas consenti à la conversion en 3 pour cent.

Le projet de M. de Villèle, après une vive discussion dans la chambre des députés, fut adopté par une majorité de 230 voix contre 145. Discuté avec une égale chaleur à la chambre des pairs, il fut rejeté à une majorité de 34 voix.

Dans la session suivante, sous le règne de Charles X, M. de Villèle reproduisit ses plans de conversion de la rente, avec cette modification que les porteurs de 5 pour cent avaient l'option de garder leurs inscriptions ou de les convertir en 3 pour cent, au capital de 133 f. 33 c. par 3 f. de rente; ce qui produisait, ainsi que nous l'avons fait remarquer, 4 pour cent d'intérêt. Cette mesure fut adoptée par une grande majorité dans les deux chambres.

Le 5 août 1825 était le jour fixé pour la conversion de l'intérêt de la rente. Un capital de rentes 5 pour cent produisant 30,574,116 d'intérêt, fut converti en 3 pour cent, produisant seulement 24,459.035 f., d'où il résultait une économie annuelle de 6 millions. Cette somme fut immédiatement appliquée à la réduction de l'impôt foncier pour l'année suivante. — Le gouvernement créa aussi, à cette même époque, des inscriptions de rente à 4 et demi pour cent, d'après un système analogue à l'établissement du 3 pour cent.

Depuis dix ans, une importante question, déjà solennellement soulevée à la fin de 1814, à la chambre des pairs, par le maréchal duc de Tarente, demeurait suspendue, et entretenait à la fois des espérances et des inquiétudes propres à agiter les esprits. Les victimes de la révolution, les émigrés, enfin tous les Français dont les biens avaient été confisqués et vendus au nom et au profit de l'Etat, devaient naturellement s'attendre, lorsque le souverain légitime remontait sur le trône, à recevoir un dédommagement quelconque. D'un autre côté, la conscience troublée des acquéreurs des biens d'émigrés accueillait avec une crédulité déplorable les alarmes sans cesse reproduites par les ennemis du gouvernement royal, sur l'intention secrète où l'on était de les déposséder, tôt ou tard, de leurs propriétés, bien qu'elles fussent garanties solennellement par la charte. Dans ces circonstances, c'était une pensée de justice et de haute politique, qui n'avait pu échapper à l'esprit judicieux et éclairé de Louis XVIII et au caractère généreux de son auguste frère, que d'accorder une réparation sociale aux familles dépouillées par la révolution. On pouvait espérer ainsi de calmer le mécontentement des victimes de nos discordes civiles, et de rendre une entière sécurité aux détenteurs de leurs anciennes propriétés.

Pour réduire cette mesure à ses plus étroites limites, et donner des bases plus sûres aux évaluations nécessaires, il fut résolu que l'indemnité à accorder aux émigrés ne s'appliquerait qu'aux propriétés foncières vendues, et non aux capitaux et aux meubles. On écarta la pensée d'indemniser le clergé, bien que ses propriétés eussent été aussi confisquées et vendues, parce qu'il recevait un traitement de l'Etat; enfin, on décida que l'Etat ne rendrait aux émigrés que ce qu'il avait reçu lui-même du produit de la vente de leurs biens.

M. de Villèle proposa aux chambres de consacrer à cette grande mesure de justice et de conciliation, le capital d'un milliard de francs, représenté par des rentes en 3 pour cent à 75 f., c'est-à-dire, de créer 30 millions de rente en cinq ans, à 6 millions par an, à partir de l'adoption de la loi.

Le projet reçut la plus vive opposition

étaient considérés comme pouvant et devant être remboursés. C'était 140 millions d'intérêts à réduire d'un cinquième, par conséquent un bénéfice annuel pour l'Etat de 28 millions. Le nombre des porteurs d'inscriptions de rente était de 152,000 ainsi divisés :

| Port. d'inscript. | | Rente. |
|---|---|---|
| 10,000 | de 10 à 50 | 319,000 f. |
| 36,000 | 50 à 100 | 2,730,000 |
| 76,000 | 100 à 1,000 | 30,600,000 |
| 15,000 | 1,000 à 5,000 | 42,300,000 |
| 5,000 | 5,000 à 10,000 | 27,290,000 |
| 10,000 | 10,000 et au dess. | 36,330,000 |
| | | 140,000,000 |

En résultat, le capital de la dette eût été augmenté de 934,000,000, mais la réduction de l'intérêt assurait à l'Etat un bénéfice réel de 28 millions par an.

dans les deux chambres. D'une part, on repoussait le principe même de l'indemnité : d'abord comme injuste, parce qu'il appelait, à réparer les malheurs des émigrés, des citoyens qui n'en étaient pas responsables, et ne soulagerait qu'une partie des victimes de la révolution; ensuite comme funeste et impolitique, parce qu'il réveillait, avec le souvenir d'anciennes haines, les regrets d'une multitude de familles qui, ruinées par les malheurs publics, ne recevraient aucun soulagement. D'un autre côté, on demandait que l'indemnité fût attribuée non aux émigrés (car ceux-ci devaient rentrer dans leurs propriétés confisquées et vendues), mais aux acquéreurs de ces propriétés qui avaient été achetées au plus vil prix dans les années 1793 et 1794.

Cependant, le projet du ministre fut adopté par la législature de 1825. La principale difficulté qu'avait trouvé le gouvernement à fixer l'indemnité des émigrés, consistait à régler la véritable valeur de la propriété vendue. Les impôts payés actuellement à l'Etat par ces propriétés, ne pouvaient point servir d'échelle de proportion, la valeur présente différant beaucoup de la valeur de la propriété à l'époque de la vente. Les améliorations de l'agriculture avaient considérablement augmenté la valeur du fonds. Les propriétés avaient été morcelées et divisées. Des maisons avaient été démolies; d'autres avaient été élevées sur le sol; enfin, tout avait subi de grands changemens matériels depuis la révolution.

Ainsi que nous l'avons précédemment fait connaître (1), ce fut en 1793 que les propriétés des émigrés avaient été mises en vente pour la première fois, et ces ventes se continuèrent pendant près de dix ans. Dans le principe, les propriétés étaient partagées en lots; une appréciation arbitraire de chaque lot avait lieu; ensuite le lot était vendu au premier enchérisseur qui couvrait le taux de l'appréciation.

En 1794 (12 prairial an III), une loi prescrivit que toute propriété nationale serait à l'avenir évaluée d'après son revenu en 1790.

(1) Voir la 14e leçon.

Les ventes faites sous le règne de la première loi s'élevaient au nombre de 370,617, représentant pour l'Etat 692,407,600 fr; celles faites après la loi de 1794 se montèrent à 81,455 ventes, représentant 605,352,992 fr. : total, 452,072 ventes, 1,297,760,592 fr. On déduisit sur cette somme les dettes qui pesaient sur les biens vendus, et que le gouvernement républicain avait acquittées; elles s'élevaient à 309,940,645 fr. Le capital restant à payer pour l'indemnité fut donc de 987,819,947 fr.

Les indemnités accordées aux émigrés furent liquidées, savoir : pour ceux dont la propriété avait été vendue avant la loi de 1794 (15 prairial an III), d'après le montant des ventes, constaté par les procès-verbaux; pour ceux dont la propriété avait été vendue conformément à cette loi, d'après le revenu de 1790, constaté par les procès-verbaux, et au capital de dix-huit fois le revenu.

Il résultait nécessairement, des bases adoptées, une extrême inégalité dans la répartition de l'indemnité promise. On conçoit en effet que les propriétés nationales avaient dû se vendre à très vil prix dans les pays ravagés par la guerre civile, dans ceux où l'opinion publique repoussait cette atteinte au droit de propriété, et où l'on s'efforçait, par ces motifs, de multiplier à tout prix le nombre des acquéreurs pour faire des partisans au système révolutionnaire. La vente des biens nationaux avait donné lieu d'ailleurs à des malversations telles, que les procès-verbaux de vente de cette époque ne pouvaient inspirer aucune confiance. Pour parer aux graves inconvéniens de l'inégalité de la répartition, on assigna un fonds commun de 100 millions, ou 3 millions de rente (1), qui devaient servir à dédommager les anciens propriétaires trop fortement lésés par le principe de la loi.

En résumé, la perte totale des victimes de la révolution, en terres, châteaux, palais, mobiliers, numéraire, etc., s'était élevée à plus de 14 milliards; l'État n'avait reçu net, de toutes les confiscations et ven-

(1) Ces 3 millions de rente ont été repris par l'état après la révolution de juillet, sous le ministère de M. Laffitte.

tes de propriétés foncières, que 987,819,947 fr.; il rendit cette même somme aux émigrés en inscriptions de rentes 3 p. 100.

Tels furent le résultat et les moyens d'exécution d'une mesure vivement dénaturée par l'esprit de parti, mais à laquelle un jour l'impartiale histoire rendra plus de justice. Nous devons faire remarquer que si le premier projet de conversion de la rente, proposé par M. de Villèle, avait été adopté (1), l'augmentation de 30 millions d'intérêts annuels dans la dette publique se fût trouvée balancée par le bénéfice de la conversion. D'ailleurs cette augmentation devait graduellement disparaître par l'effet de l'amortissement.

En 1826, les recettes furent de 987,620,580 francs; les dépenses de 976,948,910, d'où un excédant de 10,671,661 fr.

L'exercice de 1827 fut loin de présenter des résultats aussi favorables. Les dépenses s'élevaient à 989,448,052 fr.; les recettes furent de 957,431,769 seulement, et, par conséquent, il y eut un déficit de 32,016,283 fr.

Plusieurs causes furent assignées à ce mouvement rétrograde. Sans doute les réductions opérées dans différentes branches d'impôts avaient pu y contribuer; mais on pouvait plus justement l'imputer à la crise commerciale manifestée dès l'année 1825, et qui prenait elle-même sa source dans les spéculations aventureuses, dans une surabondance de produits manufacturiers, et dans la dépréciation d'un milliard nominal d'emprunts faits en Angleterre de 1816 à 1825 par les Amériques espagnoles. Quoi qu'il en soit, ce déficit servit de texte à des alarmes vivement exprimées dans les deux chambres par les membres de l'opposition, mais qui ne se réalisèrent point, car le budget de 1828 (qui fut le dernier présenté par M. de Villèle) donne un excédant de recette de 4,753,000 fr. Cependant les dépenses avaient été calculées sur le pied de 951,631,890 fr., les recettes à 946,483,698 fr., et l'on devait s'attendre, par conséquent, à un déficit de 5,148,192 fr.

(1) Les deux opérations de la conversion et de l'indemnité se trouvaient liées dans le système de M. de Villèle.

En janvier 1828, M. le comte Roy remplaça M. de Villèle. Ce ministre établissait le budget de 1829 sur 986,156,821 fr. de recettes, 974,184,361 fr. de dépenses, et annonçait un excédant de 11,972,460 fr.; mais l'expédition résolue en faveur de l'indépendance de la Grèce et le blocus du port d'Alger exigèrent un emprunt de 80 millions. Les dépenses totales de cet exercice s'élevèrent en définitive à 1,014,914,432 f., les recettes à 1,030,463,529 fr., et le résultat fut un excédant de 15,549,097 fr., qui figura au budget suivant avec une partie de l'emprunt de 80 millions.

Les événemens ne permirent pas à M. le comte Chabrol de Crouzol, nommé ministre des finances le 8 août 1829, de présenter aux chambres le budget de 1830.

Nous n'avons pas à retracer ici l'origine, les causes et les conséquences politiques et sociales de la révolution opérée en juillet 1830, au moment même où le gouvernement de la Restauration accomplissait la glorieuse conquête de l'Algérie; nous nous bornerons à enregistrer ses résultats financiers et économiques.

Suivant le recensement fait sous le ministère de M. Roy, le numéraire existant en France en 1828 était de 2,713,731,182 f. Il y avait une augmentation de 413,731,182 de plus qu'en 1806.

Le revenu de la France en 1830 était évalué à environ 7,500,000,000; la dette publique consolidée était annuellement de 207,831,409; la dette flottante de 60,000,000.

Le dernier budget de la Restauration offrait un excédant de recette de 15,549,097 fr. La première année de la révolution de juillet, le déficit s'éleva à 74 millions (1). En 1831, le déficit fut de 289,452,000 fr.; en 1832, de 134 millions.

Au 1er janvier 1833, le déficit des trois années précédentes constituait une augmentation de dette flottante de 498,366,000 fr.

(1) Les recettes de 1830 s'élevèrent à 1,019,142,115; les dépenses à 1,093,142,115 : déficit, 74,000,000. En 1831, les dépenses furent de 1,233,881,000; les recettes de 944,429,000 fr. : déficit, 289,452,000. En 1832, les recettes se montèrent à 978,586,000; les dépenses à 1,113,500,000 francs : le déficit à 134,914,000.

Pour venir au secours de l'Etat, le ministre des finances avait enlevé à l'indemnité des émigrés le fonds commun de 100 millions à 3 p. 100 de rente destiné à rétablir et compenser les inégalités résultant du principe de la loi. Ainsi les familles les plus maltraitées par la révolution et dans la répartition de l'indemnité perdirent les ressources qui leur avaient été assurées, et le gage sur lequel elles avaient cru pouvoir contracter des emprunts. Indépendamment de ce prélèvement, le même ministre émit pour 300 millions de bons royaux portant intérêt à 5 p. 100. Leur produit fut affecté à des besoins urgens et à secourir des maisons de commerce ébranlées et menacées par les troubles qui accompagnent toujours les mouvemens populaires.

De 1830 à 1836 (1), le taux moyen des dépenses de l'État a été de plus d'un milliard par an.

La dette publique de la France était de 1,892,004,000 fr. à la fin du gouvernement impérial; les malheurs des deux invasions, l'évasion de l'île d'Elbe et la guerre d'Espagne la portèrent sous Louis XVIII à 3,466,000,600 fr.; sous Charles X, la guerre de Morée, la conquête d'Alger, l'indemnité des émigrés, l'avaient élevée à 4,262,000,000; en 1832, deux ans après la révolution de juillet, elle montait à 5,567,595,017. Cependant le gouvernement avait reçu 51 millions de la Casauba d'Alger; les chambres avaient réduit à 12 millions la liste civile de la royauté nouvelle; le modeste budget du clergé catholique avait été porté de 35 millions à 27 millions; la garde royale était supprimée; de nombreuses réductions avaient été faites sur les traitemens des fonctionnaires et employés; la presque totalité des forêts de l'État avait été vendue; l'impôt foncier avait été augmenté de 30 cent. par franc, la taxe personnelle avait reçu plus d'extension, et la taxe mobilière était établie sur tous les loyers d'après de nouvelles et plus hautes estimations.

Malgré toutes ces ressources et ces moyens d'économie, les dépenses annuelles de l'Etat ont continué de s'élever au taux moyen d'un milliard. Et encore ne faut-il pas y comprendre 200 millions qui sont annuellement perçus sur les communes et les départemens pour des dépenses locales. Ainsi la perception générale prélevée sur le royaume est d'environ douze cent millions, lesquels, répartis sur les 33 millions d'individus, donnent 37 fr. par tête au lieu de 22 fr. que chaque citoyen français était censé devoir payer dans le premier budget formé par la Restauration.

En 1815, la ville de Paris avait dû emprunter 33 millions pour subvenir à l'occupation militaire des troupes alliées. Les événemens de juillet ont exigé de nouveaux emprunts, que l'on évalue à 55 millions.

On peut juger par ces détails numériques combien coûtent aux peuples les révolutions entreprises, cependant, dans l'espoir ou sous le prétexte d'obtenir des gouvernemens à bon marché.

La Restauration a duré à peu près le même espace de temps que le gouvernement de Napoléon consul ou empereur, c'est-à-dire quinze années; mais l'on a pu juger de la différence totale qui caractérise les deux époques. Nous avons cherché à rendre hommage à tout ce qu'a fait de grand et de glorieux le puissant capitaine qui releva la France de ses ruines; nous devons la même justice au gouvernement des Bourbons.

A quelque opinion qu'ils appartiennent, les hommes impartiaux et de bonne foi, ceux même qui reprochent des fautes à ce gouvernement, ne peuvent nier que la Restauration n'ait puissamment contribué à la prospérité de la France. Toutes les libertés publiques lui sont dues; elle nous a réconciliés avec toutes les nations de l'univers : la longue paix dont nous jouissons et qui a si rapidement développé tous les élémens de l'industrie et de la production, est son ouvrage. Elle a créé en France le crédit public et le système d'amortissement de la dette publique. Avec elle, notre pa

(1) Les dépenses de 1833 ont été portées au budget pour . . . . . . . 1,131,991,504
Celles de 1834 à 981,925,478
1835 à 1,009,008,351
1836 à 998,861,073
1837 à 1,027,039,016
1838 à 1,039,518,951

villon reprit de la dignité sur les mers; nos armes donnèrent à la Grèce une indépendance long-temps invoquée par l'humanité; elles affranchirent l'Europe chrétienne des honteux tributs exigés par les pirates d'Alger, et dotèrent la France d'une colonie pleine d'avenir. La Restauration enfin abolit la confiscation et la traite des nègres.

Dans les détails de l'administration publique, le gouvernement des Bourbons n'a pas moins de droits à notre reconnaissance. On lui doit d'avoir complété et étendu les perfectionnemens commencés sous l'empire, et d'en avoir réalisé ou préparé de bien plus grands encore. Le système de la navigation et de la canalisation intérieure de la France a été arrêté et dévéloppé progressivement. Les routes, les ponts, les canaux, les chemins vicinaux ont été l'objet d'une sollicitude constante. L'application de la vapeur aux machines et à la navigation, les chemins de fer et les ponts suspendus, ont été puissamment encouragés. Les prisons et les institutions de bienfaisance ont reçu d'importantes améliorations morales et matérielles. L'agriculture et les manufactures ont été protégées et honorées. La liberté du commerce a obtenu toute l'extension compatible avec la conservation de l'industrie nationale et des établissemens formés par une longue accumulation de capitaux. L'instruction s'est sensiblement étendue. Enfin il n'est, nous l'osons affirmer, aucune amélioration générale ou locale, réalisée depuis 1830, qui n'ait été conçue, proposée ou projetée par l'administration antérieure à cette époque, et dont on ne puisse retrouver la pensée dans les documens laissés par elle à l'administration qui lui a succédé : le temps seul avait manqué pour tout accomplir.

Un inappréciable bienfait de la Restauration, celui duquel devaient découler tous les avantages matériels du pays, était sans doute le maintien de la paix générale. En effet, il ne manquait à la France, si industrieuse, si active, si intelligente, que de la sécurité, des débouchés et des capitaux, pour donner une immense extension à ses entreprises industrielles et commerciales. Or la paix générale assurée par le retour des Bourbons, lui rendait tous ces élémens de prospérité; de plus elle lui avait révélé les progrès opérés dans tous les arts de l'industrie étrangère; désormais la France entrevoyait la possibilité d'entrer en concurrence avec tous les peuples industriels, sur les marchés des deux mondes, et elle en avait aussi la volonté.

Malheureusement, cette disposition, impétueusement excitée par le spectacle éblouissant de la richesse de l'Angleterre, ne fut pas contenue dans de justes bornes. Les théories économiques de Smith et de ses disciples venaient de déborder sur notre sol, et commençaient à se propager par la presse et à se produire dans les discussions législatives. On leur attribuait les prodiges de l'industrie anglaise et une prospérité dont on n'apercevait pas les fondemens fragiles et précaires. Cette erreur eut des conséquences fatales.

Persuadés que la production industrielle était le seul principe de la richesse, que l'excitation à de nouveaux besoins était la seule et véritable théorie de la civilisation, et la consommation une suite nécessaire de la production, la majorité de nos capitalistes se précipita vers les entreprises manufacturières avec une furie toute française. On était d'ailleurs avide de jouissances matérielles; il fallait obtenir des richesses largement et rapidement créées; tout fut entraîné dans cette voie.

De grandes fabriques, fondées sur le système de la division du travail, s'élevèrent à l'envi, et souvent à grands frais. Autour d'elles la population ouvrière ne manqua pas de se grouper et de s'accroître dans une progression rapide. On vit surgir de nouvelles villes toutes manufacturières; d'autres s'agrandirent prodigieusement. Durant quelques années, le succès parut couronner l'industrie nationale, et principalement celle qui, s'exerçant d'une manière plus exclusive sur les produits de notre sol, s'attachait à satisfaire les besoins de la consommation intérieure. Mais on était allé plus loin : on voulut aussi s'élancer sur le théâtre d'une concurrence universelle. On chercha, à l'aide de machines et de procédés plus écono-

miques, à rivaliser avec l'industrie anglaise pour les produits manufacturiers dont les matières premières sont tirées de l'étranger. Mais on s'aperçut trop tard que si la production pouvait être, en quelque sorte, illimitée, la consommation avait des bornes plus étroites. Depuis long-temps tous les marchés des deux mondes étaient encombrés de marchandises anglaises; les autres peuples s'étaient lancés à leur tour dans la carrière de l'industrie manufacturière. Nos tissus de coton et d'autres produits, momentanément protégés par le blocus continental, mais dont l'abondance avait excédé les besoins de la consommation intérieure, ne purent trouver d'écoulement. D'énormes capitaux, employés à l'établissement d'un grand nombre de fabriques, demeurèrent fréquemment improductifs. Plus d'une fois les entrepreneurs d'industrie durent ralentir leurs travaux, recourir à des procédés plus économiques, réduire les salaires, et finalement congédier un grand nombre d'ouvriers.

D'un autre côté, la moyenne industrie dès long-temps façonnée à la routine des travaux manuels qui suffisaient à des besoins modérés, dépourvue de capitaux et peu disposée à des innovations aventureuses, n'avait pu se prêter au changement de goûts et de procédés si subitement opéré. Elle devait être nécessairement absorbée par le système monopolisateur des grandes manufactures.

Ainsi la classe ouvrière, soit qu'elle fût attachée au char brillant de l'industrie nouvelle, soit qu'elle fut demeurée fidèle à de vieilles et modestes industries, s'est trouvée d'autant plus sensiblement frappée dans ses moyens d'existence, que la paix, la sécurité de l'avenir et les promesses des grands manufacturiers avaient naturellement accru prodigieusement cette partie de la population qui ne vit que de son travail, et dont la domination des nouveaux suzerains de l'industrie n'avait guère développé la moralité, les lumières et la prévoyance. Aussi le *paupérisme anglais* avec son triste cortége de dégradation physique et morale, commençait-il à apparaître, précisément dans les contrées où l'industrie manufacturière avait reçu plus d'essor et d'étendue.

Cet état de choses, résultat de l'esprit d'industrialisme poussé à l'excès, et peut-être aussi la conséquence inévitable d'une époque de transition, ramena la pensée des hommes d'état et des observateurs philantropes vers les moyens de soulager les misères présentes et d'en arrêter les progrès. Une sorte de réaction sembla s'opérer dans les tendances de l'économie politique. On commença à se douter que la disparition des anciennes institutions catholiques n'était pas sans influence sur le nombre et le sort actuel des classes pauvres. On parut reconnaître que, dans les théories relatives à la formation et à la distribution des richesses, une seule partie du problème, celle de la production, était complétement résolue, et qu'il restait à résoudre celle, non moins importante pour l'ordre social, d'une équitable répartition des produits créés par le travail. L'agriculture, négligée pour les spéculations industrielles, reprit plus de faveur, et l'on s'occupa, par divers moyens, d'améliorer la condition morale et physique de la population ouvrière.

Mais au moment où d'utiles projets se préparaient et allaient s'accomplir, les événemens de juillet 1830 vinrent aggraver encore le sort des classes malheureuses. L'on vit, sur plusieurs points du royaume, éclater des révoltes dont le défaut de travail et des moyens d'existence fut la cause déplorable : les ouvriers de Lyon s'insurgèrent, en prenant pour devise ces mots si douloureux à lire et à entendre : *Du pain en travaillant, ou la mort en combattant.*

Le gouvernement ne pouvait apporter que de faibles palliatifs à des maux aussi profonds ; il dut attendre du temps, du maintien de la paix, un meilleur ordre de choses.

Mais si la situation s'est en effet améliorée, les causes du mal n'ont pas disparu, et elles doivent appeler sans cesse les méditations des gouvernemens prudens et éclairés.

Du reste, le malaise des classes inférieures n'était pas le seul symptôme qui révélât le besoin d'une réforme dans les théories sociales modernes.

Au sein d'une société formée par les doctrines anti-catholiques, la richesse étant le but et le mobile de toutes les ambitions, parce qu'elle seule peut procurer les jouissances auxquelles on a réduit la destinée de l'homme, on comprend que les masses populaires veuillent entrer violemment au partage de la fortune et du pouvoir; qu'elles soient impatientes de tout frein religieux et politique; qu'elles ne reconnaissent d'autre hiérarchie que celle de la richesse, et d'autre morale que celle des intérêts. Dans une telle société, les classes élevées ne sont pas elles-mêmes à l'abri de penchans désordonnés et funestes. Personne n'a appris à modérer ses désirs, à subordonner l'intérêt particulier à l'intérêt général, à reconnaître des droits et des devoirs. Aussi personne ne trouve sa condition suffisante; de rang en rang, de classe en classe, les esprits sont tourmentés d'un besoin de changement et d'amélioration. La concurrence, la surabondance, se manifestent dans toutes les professions libérales comme dans les produits de l'industrie. Chaque année la société reçoit dans son sein une foule d'individus qui, à titre de *capacités*, car c'est le nom qu'ils se donnent, veulent se faire place, et à défaut d'autres moyens tentent d'y parvenir en rêvant des révolutions, ou tout au moins des réformations sociales et religieuses. Or, parmi les utopies singulières que nous avons vu produire dans ce but, et essayer même d'appliquer en France, il en est deux que nous devons mentionner ici.

On sait que le comte Henri de Saint-Simon avait conçu le projet de réorganiser la société européenne au moyen de l'industrie et d'une sorte de néo-christianisme. Ce système, qui consistait à faire diriger la société par une hiérarchie non élective, chargée de rétribuer chaque individu selon sa capacité ou selon ses œuvres, ne paraissait d'abord destiné qu'à donner l'idée d'une vaste association de travailleurs appliquée à l'industrie. Après la mort de Saint-Simon, sa doctrine fut léguée à ses amis devenus ses disciples, qui associèrent l'idée religieuse à la théorie industrielle de leur maître. Nouveaux apôtres et propagateurs de la religion nouvelle, ils exposèrent leurs principes à Paris et en divers lieux de la France.

Les promesses les plus brillantes étaient, par eux, prodiguées à tous les membres de l'ordre social. D'après leurs doctrines, le peuple ne pouvait plus avoir à souffrir les horreurs de la misère; les richesses devaient être partagées entre tous les hommes, non d'une manière égale, puisqu'il est juste que chacun soit rétribué selon sa capacité et la nature de son travail, mais du moins de manière à ce que personne ne fût en proie au besoin. Le *minimum* de la part individuelle sociale était un revenu de 700 fr.; c'était le salaire accordé au dernier degré de travail.

Les disciples de Saint-Simon reconnaissant que les expériences faites jusqu'à ce jour du régime purement monarchique et du régime constitutionnel avaient suffisamment démontré l'impossibilité de rendre la société heureuse et paisible par ces formes de gouvernement, déclaraient qu'il était indispensable de recourir à une organisation nouvelle. A leurs yeux, tous les priviléges de la naissance et de la fortune étaient également injustes et funestes. La fortune par droit de naissance, c'est-à-dire l'*hérédité de la propriété*, n'était qu'une féodalité déguisée, un privilége exclusif consacrant les jouissances des oisifs au préjudice des travailleurs. Tous ces systèmes devaient faire place à une association universelle de travailleurs, dirigés par une hiérarchie de capacités véritables.

Quant au Christianisme, dix-huit siècles écoulés sous son influence avaient prouvé qu'il était inhabile à procurer à la société le bonheur auquel elle doit nécessairement prétendre. Des besoins nouveaux se sont manifestés, auxquels le Christianisme ne peut plus satisfaire. Le siècle demande des jouissances matérielles, et le Christianisme les proscrit toutes; il condamne l'industrie et ne recommande que les macérations. *Cette religion est donc usée, elle est morte et doit disparaître devant une religion mieux appropriée aux besoins de la société actuelle.* Ainsi disaient les disciples de Saint-Simon.

Suivant leur plan d'organisation sociale, la race humaine n'aurait formé qu'une association générale d'hommes utiles et employés à un travail quelconque, selon leur aptitude individuelle. Dans cette société, l'autorité aurait toujours appartenu au plus capable ; le chef suprême, déjà institué par le choix du fondateur Saint-Simon, choisissait des conseillers, lesquels aidaient à choisir les chefs subalternes, et il en était ainsi de proche en proche, jusqu'à la désignation des hommes les moins capables, et destinés par conséquent aux plus basses fonctions

Le règne de la capacité devait être complet. La femme, devenue l'égale de l'homme en toute chose, aurait eu l'autorité conjugale dès qu'elle aurait été la plus capable. Tous les mariages étant à la fois de raison et d'inclination, pouvaient se dissoudre par le consentement mutuel ; les enfans devaient être élevés en commun, puis recevoir les fonctions qui conviendraient à leur intelligence ou à leurs forces physiques.

Il n'eût pas été fait un partage uniforme des propriétés au moyen d'une sorte de loi agraire ; seulement, tout bien devait être confié à celui qui était le plus capable de le mieux faire prospérer. Ainsi, au lieu d'avoir des propriétaires, des industriels et des commerçans, on aurait des fonctionnaires d'agriculture, d'industrie, de commerce, et ainsi de suite. Tout devenait fonction, et chaque fonctionnaire recevait un salaire proportionné à ses œuvres, et une retraite après avoir suffisamment travaillé.

Par une telle organisation, tous les maux de la concurrence, tous les encombremens commerciaux et industriels devaient être évités. Les directeurs d'industrie, indiquant à la fois la qualité des produits à obtenir, leur quantité et leur destination, tous les fruits du travail et de l'intelligence tourneraient véritablement au profit de l'association. Chacun serait rétribué suivant sa coopération aux produits généraux. Il y aurait eu des individus plus ou moins riches ; mais il n'y avait plus de pauvres, et les enfans des pauvres pouvaient devenir riches à leur tour s'ils étaient capables. La richesse et la pauvreté héréditaires étaient abolies à jamais.

Le gouvernement de la société, dont la devise était : « *A chacun selon sa capacité*, » se composait d'apôtres, d'industriels et de savans.

Les dogmes religieux des Saint-Simoniens aboutissaient à une sorte de panthéisme renouvelé des doctrines de Spinosa. Dieu est, selon eux, *la nature entière*. Les sciences qui embrassent la nature et qui révèlent les lois de l'humanité et du monde, forment tous les rapports de l'homme avec la Divinité, et deviennent le mode naturel de son culte. Ce culte, progressif comme l'intelligence, paraissait, aux nouveaux apôtres, le plus propre à satisfaire le besoin de jouissances physiques, qui était à leurs yeux l'essence même de l'homme et le but de sa destinée sur la terre.

Cette religion, comme on le voit, n'était que le pur matérialisme rajeuni sous quelques formes modernes analogues au système économique de Heerenschwand. Sa morale consistait à se soumettre à une organisation de laquelle chaque individu obtiendrait une masse de jouissances en rapport avec ce que la nature lui aurait donné d'intelligence et de forces physiques, et à ne jamais troubler l'ordre résultant de cette organisation ; car cet ordre était sacré pour tous, puisqu'il assurait à chacun la mesure de bonheur qu'il était capable de mériter.

Telle est l'esquisse de la théocratie industrielle des Saint-Simoniens.

Cette religion nouvelle fut d'abord embrassée avec ardeur et de très bonne foi par un certain nombre de jeunes gens dont le but principal était d'affranchir les classes pauvres et ouvrières du joug de l'aristocratie industrielle et de l'égoïsme du siècle. D'autres adeptes, spéculateurs plus habiles, cherchèrent à profiter de cette ferveur philantropique. Les fortunes et les travaux des coreligionnaires furent mis en commun. Les théories reçurent un commencement d'application, et l'on chercha à faire des prosélytes au moyen de la prédication orale et publique.

On conçoit qu'un appel à la multitude n'était pas sans danger en présence de dix millions de prolétaires, incapables

de comprendre, dans la nouvelle doctrine, d'autre maxime que celle-ci; savoir: « *Que ceux qui ne possèdent rien doivent à leur tour posséder quelque chose.* » Ces principes, si attrayans pour les masses pauvres, ne pouvaient manquer, en effet, d'éveiller les passions révolutionnaires. L'association universelle des hommes et des peuples, l'amélioration du sort des classes inférieures, l'abolition de tous les priviléges de naissance, étaient d'ailleurs exposées par des apôtres parés de jeunesse, pleins d'enthousiasme et souvent d'éloquence, et propres, par conséquent, à remuer la multitude.

Pendant la Restauration, les efforts des disciples de Saint-Simon avaient été circonscrits dans une sphère trop bornée pour alarmer le gouvernement. Au moment de la révolution de juillet, ils prirent un essor plus audacieux. Des missionnaires se répandirent sur tous les points de la France; des journaux spéciaux propagèrent les nouvelles doctrines, et l'application du système fut à la veille de recevoir une menaçante extension.

Mais, peu de temps après, l'unité religieuse fut rompue. Les tribunaux retentirent de débats scandaleux, et la tribune parlementaire d'accusations graves sur la part que les prédications Saint-Simoniennes pouvaient avoir eues à des émeutes populaires, et notamment à la révolte des ouvriers de Lyon. L'autorité publique interdit les réunions et les prédications des nouveaux religionnaires. — Le plus grand nombre abandonna cette nouveauté. Quelques uns furent tenter en divers lieux, et même en Orient, des chances aventureuses de fortune. D'autres, éclairés par l'expérience et mieux inspirés par leur raison et par leur cœur, ne cherchèrent plus l'amélioration de l'ordre social que là où seulement elle repose, c'est-à-dire, dans les principes de la foi catholique et de la charité chrétienne.

Ainsi finit cette tentative d'organisation nouvelle, qui signalait d'une manière si sensible les tendances inévitables d'une société sortie de ses voies régulières.

Vers le temps où commençaient à se répandre au dehors les théories sociales des Saint-Simoniens, un philosophe non moins singulier que Saint-Simon, M. Charles Fourier, exposait de son côté un nouveau système d'organisation sociale et industrielle. Voyant, dans la nature, les élémens du bien-être répandus avec une sorte de profusion, frappé des vices de la civilisation opérée par l'industrialisme tel qu'on l'a conçu de nos jours, et surpris des malheurs qui pèsent sur les pays les plus avancés dans cette civilisation, M. Fourier avait cherché les causes de cette étrange anomalie. Mais se plaçant hors des croyances catholiques (tout en rendant cependant hommage à la morale du Christianisme), il crut trouver l'origine du mal dans la contradiction perpétuelle que la société apporte aux vocations naturelles des hommes, et dans le morcellement, par la vie de famille, des intérêts, des travaux et des jouissances que la nature destinait à être mis en communauté. — Le remède consistait dans l'association combinée avec *l'attraction*, l'harmonie et l'équilibre des passions dans lesquelles il reconnaît exclusivement l'indice des vocations naturelles.

Dans son plan, l'univers au lieu d'être morcelé en familles, le serait en aggrégations sociales, qu'il nomme *Phalanstères agricoles et industriels*, et dont la population pourrait être d'environ 1800 habitans de tout âge et de tout sexe; lesquels seraient divisés en *séries passionnées*, c'est-à-dire, classés suivant leur vocation principale. D'après cette méthode, au moyen de la vie commune, par des plaisirs communs et par un travail intelligent et attractif, distribué selon la loi des vocations ou attractions, on obtiendrait une telle économie de temps, de fatigues et de denrées, et en même temps une telle augmentation de produits de toute espèce, que chaque membre de l'association harmonienne aurait une part de jouissances variées, au moins égale à celle réservée aujourd'hui aux individus les plus riches. De plus, le perfectionnement moral et physique des êtres amènerait une régénération complète dans les familles de l'espèce humaine, et deviendrait même une limite naturelle à l'exubérance de la population.

Le résultat de ce système, selon les

promesses de M. Fourier, serait infailliblement : 1° de quadrupler subitement le produit effectif et de vingtupler le relatif, c'est-à-dire, la somme des jouissances; 2° d'opérer l'affranchissement des nègres et des esclaves, convenu de plein gré avec les maîtres ; 3° d'éteindre partout la barbarie et l'état de sauvage ; 4° enfin, d'établir universellement des unités de relations en langage, monnaies, mesures, typographie, etc., etc.

M. Fourier, mort depuis quelques mois, a exposé ses théories dans divers ouvrages, et entre autres dans un livre intitulé : *le Nouveau monde industriel et sociétaire*, ou *Invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle, distribuée en séries passionnées*. Un journal, le *Phalanstère*, lui servait d'organe envers le public.

Ce système, dont nous avons cru devoir tracer ici cette esquisse rapide, à cause de sa singularité et de l'essai pratique qui, dit-on, a été tenté sur une petite échelle aux environs de Paris, est, au reste, fondé sur cette théorie de la civilisation qui place toute la destinée de l'homme dans la satisfaction que procurent les jouissances physiques. Bien que son auteur semble s'étayer quelquefois des saintes Ecritures, et qu'il établisse la supériorité des jouissances de l'âme sur les appétits sensuels, il est facile d'apercevoir que son principe est diamétralement opposé aux fondemens du Christianisme. Suivant M. Fourier, *l'attraction passionnée* (ou passionnelle) est l'impulsion donnée par la nature, antérieurement à la réflexion, et persistante malgré l'opposition de la raison, du devoir ou du préjugé. Ainsi, autant de passions fondamentales, autant d'impulsions légitimes; et Dieu a mis dans le cœur de l'homme une *boussole permanente de révélation*, le désir, *l'attrait*, la volonté. Sa loi, son devoir, son bien est donc d'obéir à ses *attractions*, et voilà toute sa morale. Son œuvre extérieure, sa destinée terrestre est la gestion ou la culture du globe. Son but, le bonheur, et ses voies, l'association, l'harmonie universelle. La volonté de Dieu étant le bonheur de l'homme et le développement complet de tous les êtres, nos passions doivent être pour nous une révélation permanente ; *car le bonheur consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire*. Nous avons aujourd'hui peu de passions, et des moyens à peine suffisans pour en satisfaire le quart. C'est par cette raison que notre globe est pour le moment des plus malheureux qu'il y ait dans l'univers. Quant aux devoirs, ils n'ont aucun rapport avec la nature. Le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu. Ce devoir varie dans chaque siècle et dans chaque région, tandis que la nature des passions a été et restera invariable chez tous les peuples.

Nous n'entrerons pas dans d'autres détails sur les moyens indiqués par M. Fourier pour la solution de son problème humanitaire. D'ailleurs, les formules abstraites et le néologisme barbare qu'il a employés, rendent la plus grande partie de son livre à peu près inintelligible. Quant à ses déductions philosophiques et morales, on voit combien elles offrent des rapports frappans avec les doctrines de Heerenschwand, de Saint-Simon, et même, à certains égards, avec celles de M. Say et des autres économistes qui, faisant abstraction complète de la foi chrétienne, n'ont envisagé que le côté matériel de la civilisation et de la destinée de la race humaine. En lisant ces étranges productions, on déplore l'abus de l'érudition et de l'esprit, et l'on se dit qu'elle est bien vaine, la science qui conduit à dégrader ainsi l'humanité.

Le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

# Lettres et Arts.

---

## COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
## DES PREMIERS CHRÉTIENS.

### DOUZIÈME LEÇON (1).

*De la Peinture chrétienne aux Catacombes.*

PARTIE DESCRIPTIVE.

Peintures encaustiques et mosaïques des catacombes de saint Calixte, de Priscilla, des saints Marcellin et Pierre, de sainte Agnès. — Leurs styles divers. — Leur caractère hiéroglyphique. — Allégories, les Orantes et le bon Pasteur. — Conclusions.

Le lieu où l'on a trouvé les peintures qui offrent l'empreinte de la plus haute antiquité chrétienne, est cette partie des vastes catacombes de Saint-Sébastien, appelée *Cimetière de Saint-Calixte,* parce que rebâtie et augmentée aux frais de ce pontife, qui en avait fait sa demeure, elle devint son tombeau quand il eut été martyrisé. La peinture chrétienne a laissé pour ainsi dire les premiers langes de son berceau dans ces grottes. Elles contenaient quantité de tableaux primitifs, mais l'incurie de la renaissance les a laissés périr pour la plupart. Ceux qui restaient ont été trop tard enlevés. Ils ornaient quatre colombaires, entourés de *monumenta arcuata,* où gisaient le pape Calixte et beaucoup d'autres martyrs. Ces tableaux en mosaïque, surmontant les sépulcres, paraissent être presque tous postérieurs à Constantin. On en citera cependant quelques uns qui portent un caractère plus primitif, et que d'Agincourt n'a pas balancé à présenter comme étant du second siècle, malgré l'absence de toute preuve historique.

Dans le premier colombaire, on remarquait deux peintures exprimant d'une manière frappante le passage du paganisme au style chrétien : elles remplissaient les deux absides principales ; sur l'une était entre deux arbres le bon pasteur ovifère, ayant à ses côtés une brebis et un bélier, qui broutent paisiblement l'herbe. Il est au centre d'un carré d'arabesques, dont les quatre coins sont encore occupés à la manière païenne par les quatre allégories des saisons. Mais excepté l'automne qui est resté un génie grec, tenant une corne d'abondance remplie de fruits, les trois autres personnages sont déjà des hommes occupés de travaux réels. La peinture de la seconde abside offre le Christ fort jeune, à physionomie toute romaine, assis dans une chaise doctorale, exhaussée de plusieurs marches, avec une boîte devant lui contenant huit rouleaux ou livres de la sainte Écriture ; ces cassettes ou petites bibliothèques portatives, percées de trous ronds pour y fixer les rouleaux de papyrus, sont assez fréquentes sur les monumens antiques. Le Christ y siége à la manière des orateurs anciens, enseignant ses douzes disciples placés devant lui, six de chaque côté, dans des poses très variées, qui toutes expriment l'attention; mais du reste dans l'expression morale des visages règne une frappante impersonalité et une vie encore païenne, où aucun souffle chrétien ne se trahit. De types hiératiques il n'y a pas l'ombre. Deux des disciples sont assis sur des chaises à plians très basses, les autres moins âgés se tiennent debout; tous sont vêtus à la romaine.

Ce monument, extrêmement remarquable comme nœud du christianisme avec l'antiquité, ne nous paraît pas, du reste, comme le croient Bottari (1) et Münter, représenter Jésus enfant qui enseigne dans

(1) Voir la 11e leçon ci-dessus, p. 112.

(1) *Bottari,* pl. 48e du tome Ier.

la synagogue ; il semble avoir dépassé de beaucoup sa douzième année. Quoi qu'il en soit, cette peinture est infiniment supérieure comme exécution, mouvement et expression, aux bas-reliefs funéraires qu'on croit de la même époque (1). Autour de ces deux absides sont plusieurs champs de mosaïques qui annoncent déjà une bien plus grande décadence, quoique encore dans l'antique caractère païen. Jonas jeté de la barque et dévoré, ensuite vomi sur les rochers de la côte par le monstre à formes complétement mythologiques ; puis le prophète couché sous l'arbre hospitalier, enfin assis en héros grec devant la mer immense, et rêvant aux prodiges de Dieu, tels sont les sujets des quatre premiers compartimens. Dans ceux qui suivent, quatre hommes portent sur un brancard une espèce d'arche carrée qui semble funéraire, ils sont précédés par plusieurs personnages à pied et deux cavaliers. Si c'est, comme on l'a dit, le convoi de Jacob, il est probable que la scène précédente, où des hommes chargés de gros sacs passent un pont dont l'arcade est dessinée *en ogive primitive,* c'est-à-dire en triangle à segmens légèrement arrondis, au lieu d'être, ainsi que le croit Aringhi, des chrétiens condamnés à des travaux forcés qui transportent de la terre, ne seraient que les fils de ce patriarche franchissant le Nil avec leurs sacs de blé pour retourner chez eux. Ceci serait d'autant plus vraisemblable, que Moïse, avec un visage de consul, est deux fois représenté au dessous, étanchant la soif et la faim d'Israël par l'eau miraculeuse du rocher et la manne tombée du ciel. Mais la plupart de ces personnages ont déjà la chaussure grossière des barbares (2). Au milieu d'eux, quoique dans un cadre séparé, une matrone debout, extrêmement parée à la manière byzantine, et qui fut ajoutée bien plus tard, se remarque pour sa robe d'une ampleur énorme par en bas, décorée de cinq larges cercles en broderie, et qui monte bien plus haut que la taille ; pour sa tête nue, pour son manteau rejeté par derrière et agrafé sur le sein, au dessous des linges qui lui enveloppent le cou ; c'est le type naissant de la dame du moyen âge, et probablement l'image de celle qui gît dans le tombeau placé au dessous, et que des parens élevèrent, dit l'inscription, à leur fille chérie.

(1) Comparez *Bottari,* pl. 54e, avec *Aringhi,* pl. 1re du cimetière de Saint-Calixte.

(2) *Aringhi,* t. 1er.

Passant de là au troisième colombaire, on y trouve à la voûte un vaste cercle à compartimens de mosaïques, au centre desquelles est le symbole favori des gnostiques, Orphée jouant de sa lyre à cinq cordes, ayant devant lui des brebis, un loup qui se détourne d'elles ; un lion, un cheval, des souris, une tortue, un serpent charmés par l'harmonie ; à ses deux côtés deux arbres portent un paon et d'autres oiseaux ; aux quatre angles sont les quatre saisons, unies à autant de miracles de l'Écriture (1). Plus loin est la Samaritaine, puisant de l'eau au puits, dont l'étroite et pittoresque embouchure a toute la grâce hellénique, ainsi que la pose et les draperies de cette femme, au caractère du reste complétement profane (1). Les autres chambres n'ont gardé que des monumens du second et du troisième âge.

La catacombe Pontienne est, après celle de saint Calixte, la plus curieuse pour ses peintures. Découverte par Bosio, en 1618, au bord du Tibre, sur la *Via Portuensis ;* ce cimetière avait été creusé par un citoyen romain nommé Pontianus pour renfermer les os des saints martyrs Abdo et Sennès, près de qui vint aussi dormir sainte Candide. Et sous l'invocation de ces martyrs fut érigée plus tard une basilique au dessus de la catacombe, mais dont les ruines même ont disparu. Enfin Pontianus fut martyr à son tour ; et son cadavre fut recueilli dans l'asile qu'il avait ouvert. Cette grotte, dite *ad ursum pileatum,* et quelquefois *in exquiliis* dans les actes des martyrs, existait déjà du temps de l'empereur Claude, puisque c'est sous ce règne que saint Quirinus, sous-diacre, y porta les corps de Sennès et d'Abdo, qui avaient été jetés en holocauste dans l'amphithéâtre au pied de l'idole du soleil ; et pour cette noble action Quirinus fut lui-même martyrisé.

Trois autres catacombes avoisinaient celle-ci : l'une dédiée à Generosa, dans

(1) Id., p. 553, pl. 4.

le lieu dit *ad sextum Philippi*, où furent enterrés les martyrs Simplicius et Faustinus, jetés au Tibre, et sainte Béatrix; puis celles des papes saint Jules et saint Félix. Bosio se plaint de n'avoir pu trouver trace de ces dernières; mais pour celle de Pontianus il fut plus heureux : seulement, après l'avoir ouverte, il en trouva les sépulcres brisés, les inscriptions mutilées et les peintures effacées. Pourtant quelques colombaires lui offrirent encore des mausolées bien conservés et quelques mosaïques à couleurs parfaitement fraîches. Poussant toujours en avant à travers des corridors si bas qu'il était obligé quelquefois de ramper sur le ventre, il parvint enfin dans une salle plus grande que les autres, et qui devait avoir autrefois servi de temple souterrain; tous les murs étaient couverts de débris de peintures que l'humidité avait détruites. Une seule restait au centre de la voûte, mais à couleurs éclatantes et pleines de vie : c'était le portrait du Christ, dont on parlera au deuxième âge auquel ce monument appartient. Non loin étaient les trois enfans chantant dans la fournaise de Babylone, mais également de la seconde époque, et s'inclinant déjà vers un genre barbare de costume, joint à une expression morale plus libre. Leurs tuniques à ceintures sont comme des chemises à longues manches, leurs bonnets phrygiens, retombant sur leurs épaules, figurent déjà à moitié un capuchon de moine. Leurs mains sont encore levées en croix, mais n'ont plus la raideur primitive; le coude s'accentue fortement, et sépare le bras en deux portions à angle ouvert.

La peinture qui surmontait le tombeau des saints Abdo et Sennès, dans ce même colombaire, était également du second, peut-être même du troisième âge. Jésus, du haut d'un nuage, y pose deux couronnes sur la tête des deux martyrs debout sur leur sépulture avec leurs noms écrits près de chacun d'eux; venus de la Perse, tous deux portent le bonnet phrygien. A leurs côtés, ayant également leurs noms écrits près de leur tête, sont les saints Vincent et Milex, le premier vêtu en lévite, le second en soldat, car c'est en cette qualité qu'il avait quitté l'Orient pour être fait diacre à Rome avant son martyre. Ces quatre personnages, et le Christ qui au dessus d'eux apparaît en vieillard, n'offrent aucun type reconnaissable, si ce n'est l'informe chaussure qui, moins encore que leur grossière exécution, doit les faire attribuer aux temps barbares.

Bottari a décrit et fait graver toutes les mosaïques de cette catacombe (1) avant qu'elles fussent définitivement effacées. Mais aucune ne peut se rapporter au premier âge, si ce n'est peut-être celle du bon Pasteur, qui décore un colombaire découvert depuis Bosio. C'est un grand tableau carré au centre duquel le Sauveur debout entre deux arbres tient sa brebis sur ses épaules, et dans les quatre compartimens qui l'entourent les quatre saisons, comme émanant de lui, sont figurées par autant de personnages. Le printemps est une jeune fille, tenant d'une main par les pattes un lièvre ou un lapin, et de l'autre une fleur; l'été est un rude moissonneur qui avec sa faucille coupe un champ de blé; un vendangeur dans une échelle appuyée contre un peuplier, où il cueille les raisins qui pendent, exprime l'automne; l'hiver enfin est un jeune serviteur à tunique étroitement serrée, qui tient dans la maison du père de famille une torche allumée pendant la longueur des nuits. Aux quatre angles du carré sont quatre grandes fleurs, du calice desquelles sortent autant de petits génies nus; deux d'entre eux ont encore conservé les ailes de papillons de l'allégorie païenne.

Sur la voie latine étaient situées de nombreuses catacombes, dont la principale et la plus ancienne était celle des martyrs Simplicius et Servilianus, creusée à deux milles de Rome dans une villa qui leur avait appartenu, et où furent plus tard élevés le monument de sainte Sophie et ceux des martyrs Quartus et Quintus. Rouverte et explorée par Bosio, elle lui offrit deux colombaires, chacun orné de peintures à la voûte. Celle du premier, vaste carré d'arabesques, renferme un médaillon central, où le bon pasteur, pieds nus, est debout entre deux arbres dans le feuillage desquels semblent gazouiller deux oiseaux. Quatre

(1) *Scult. e pitt.*, t. 1er.

demi-sphères, enclavées à l'entour dans un cercle plus grand, contiennent Job sur son fumier, ainsi que des miracles de Moïse et de Jésus. Aux quatre coins autant de colombes tiennent des guirlandes qui environnent le tableau ; des flammes sortant de cassolettes à parfums, entourées de fleurs ; huit dauphins et quatre belles têtes de Méduse, chacune avec deux serpens et couronnée de laurier, terminent les quatre angles de cette mosaïque presque toute païenne par le symbolisme et l'expression. Des agneaux couchés tiennent des deux côtés une croix latine entre leurs pieds.

Le second colombaire offre également à sa clef de voûte un seul tableau empreint du même caractère, peut-être encore plus païen. Aux quatre angles des pendentifs huit génies, dont la nudité ne dissimule rien, tiennent autant de ceps de vigne, qui s'enlacent et parcourent la voûte, chargés de pampres et de raisins, et vont aboutir au large médaillon central, où est encore un bon pasteur, pieds nus, entre deux brebis, avec une troisième sur ses épaules, dans la même pose que le précédent. Sur un tombeau que surmonte une arcade, est debout, dans ce colombaire, une femme à chaussure grossière, à large tunique sans ceinture, mais dont les manches n'ont cependant pas encore atteint l'ampleur de celle des temps barbares. Elle prie entre deux vases, les mains à demi étendues. Son cou enveloppé de bandelettes, son voile court, il est vrai, mais qui lui couvre déjà toute la tête et retombe en deux parts sur son sein, tout rejette ce portrait vers la fin du deuxième âge, tandis que les peintures précédentes sont évidemment du premier, où chaque figure, malgré un dessin quelquefois tout classique, se ressent du muet hiéroglyphe.

La voie *Salaria* paraît avoir été autrefois toute bordée de carrières de pouzzolane, qui étendaient en mille sens divers sous la campagne leurs labyrinthes tortueux, et qui peu à peu sont devenues des lieux de sépulture. La réunion de ces immenses souterrains porte le nom général de catacombe de Sainte-Priscilla. Fermés par le moyen âge, Bosio en trouva de nouveau l'entrée. Baronius, qui en parle en même temps que lui, dit qu'autrefois ce dut être comme « une ville funèbre, traversée par une large rue principale entremêlée de forums et de carrefours, et à laquelle une foule de ruelles, venant de loin, aboutissaient des deux côtés. » Ajoutons que ses nombreux colombaires offraient comme un long musée de peintures des premiers siècles, que nos temps ont laissé périr.

L'ouverture principale que Bosio découvrit pour y descendre, est dans une villa près du *Ponte Salaro*, au pied d'une colline nommée *Monte delle Gioie*, montagne des diamans, parce qu'elle recouvre les corps précieux des martyrs. Là l'antiquaire chrétien trouva couverts de lierre les pans de murs d'une église qu'il reconnut pour celle de S.-Sylvestre. En y fouillant, il parvint à déblayer l'escalier de la catacombe. Les premiers colombaires qu'il rencontra étaient étroits, mais avaient quelque chose de primitif, et les peintures qu'il en a fait graver se rapportent assez au style du premier âge.

La voûte du premier d'entre eux offre un bon Pasteur, au centre des cercles accoutumés, des arabesques, des agneaux et des colombes. De chaque côté deux prières debout, les mains en croix, voilées, dans une pose tout-à-fait primitive (1).

Le plafond du second colombaire est un sujet singulier. Debout, vêtu à la romaine, une chaussure aux pieds, un manteau court jeté sur les épaules, un homme à visage sévère et impératif, tend la main avec l'index levé vers une femme, belle figure chrétienne, voilée et assise dans un siége à bras (2).

Le troisième colombaire, qu'on dit celui de la sépulture de sainte Priscilla elle-même, mais où les peintures, qu'on croit avoir rapport à cette vierge martyre, sont évidemment du troisième âge, offre de nouveau un bon pasteur à son plafond, entouré de béliers, de coqs, de paons, de colombes, chacun dans un cercle à part.

Le quatrième et dernier colombaire présente encore le même sujet dans les

(1) Bosio, *Rom. sott.* pl.
(2) *Aringhi*, id., t. II, p. 207.

cercles accoutumés, mais avec des prières et des miracles au lieu d'animaux.

Les autres parties de cette catacombe sont connues sous des noms particuliers, car elles étaient primitivement distinctes ; ce n'est qu'à force d'alonger leurs corridors qu'elles finirent par se réunir toutes entre elles, bien qu'on ne puisse plus y pénétrer que par plusieurs ouvertures différentes à cause des éboulemens. Mais les belles peintures qu'on y a trouvées ne sont point du premier âge. Ce long musée souterrain, maintenant, hélas! détruit, semble s'être formé peu à peu dans l'espace de sept à huit siècles, à mesure qu'on agrandissait ce formidable labyrinthe, rival en étendue de celui de Saint-Calixte, et qui ne recèle pas moins de terreurs. Le peuple de Rome raconte encore l'histoire de l'audacieux abbé qui, au moyen âge, s'y enfonça escorté par ses moines, s'y perdit, et, après plusieurs jours de marche, n'en fut tiré que par un miracle.

Aucune peinture n'a été trouvée dans la catacombe de Saint-Paul *extra muros*.

Celle de Saint-Pierre au Vatican a bien, il est vrai, conservé quelques vieux tableaux, mais qui ne sont pourtant pas aussi anciens que le premier âge.

D'autres catacombes n'offrent pour toute peinture que des arabesques courant le long des murs revêtus de stuc, et où quelques rares oiseaux se balancent sur les feuillages. Tels sont les colombaires dits *ad clivum cucumeris* ou *cucurbitarum*, que Bosio découvrit à peu de distance de la porte Pincienne, sur la *Via Salaria vetus*, dans une vigne dont le terrain incliné forme, en effet, un *clivus*. L'histoire mentionne deux cent soixante-dix confesseurs qui, condamnés aux arènes, et plongés dans les carrières de cette voie Salarienne pour en tirer la pouzzolane, furent ensuite percés de flèches dans l'amphithéâtre pour le plaisir du peuple. Bosio croit que ce cimetière leur était consacré.

Le même antiquaire en découvrit, sur la voie Nomentane, un autre qu'il crut être celui de Saint-Nicomède; il se composait de trois ou quatre chambres, communiquant entre elles par des corridors, mais tout y était dévasté ou détruit. Seul, au bas de l'escalier, un grand palmier peint étendait encore ses branches sur la muraille. La crypte sur laquelle a été bâtie la basilique de Saint-Sylvestre *ai monti*, est plus riche en débris de cette époque. Constantin la fit orner de peintures, qui sont probablement celles dont on voit encore les restes.

La même probabilité s'applique au long musée de tableaux qui remplissait les quatorze colombaires et les arcades des corridors de la vaste catacombe des saints Marcellin et Pierre, l'un prêtre, l'autre exorciste, martyrs enterrés, avec saint Tiburtius, dans ces cryptes par les pieuses matrones Lucilla et Firmina. Ce lieu, nommé aussi *inter duas Lauros*, sur la voie Labicane, paraît être échu plus tard en propriété à sainte Hélène, qui, avec le secours de son fils, devenu empereur, en fit décorer les sépultures sacrées. On en doit la découverte à Bosio, qui, après beaucoup de recherches, trouva enfin, au milieu, des vignes, un soupirail en forme de puits pour y descendre. La première peinture qui se présenta à ses regards fut une chaise ou fauteuil de pontife représentée sur la muraille, au haut du dossier posait la colombe divine, la tête dans *une auréole*; ce qui reporte cette fresque au moins à la fin du second âge ; et de chaque côté pendaient des rideaux entr'ouverts, comme on en voit encore dans nos cathédrales autour du trône des évêques. Un peu plus loin s'offrit à l'ardent antiquaire le premier des quatorze colombaires, cru celui des saintes Lucille et Firmina.

Il n'y a qu'une peinture, entourée d'arabesques, au centre de la voûte. Le cercle du milieu est occupé par le bon Pasteur, chaussé grossièrement à la manière des bergers, tenant dans sa main droite la *syringa* ou flûte pastorale à plusieurs tuyaux. Ayant à ses pieds une brebis qui le regarde, assise, le cou tendu, il en tient une autre sur ses épaules, et est debout entre deux arbres (1). Quatre petits carrés, l'un vide, les trois autres occupés par des scènes de miracles, entourent ce cercle, et sont eux-mêmes enveloppés de guirlandes, où quatre paons font la roue, perchés sur des tiges en fleur, et autant

(1) *Aringhi*, liv. IV, p. 59.

de colombes avec des branches d'olivier décorent les quatre coins. Les peintures des autres murailles étaient déjà trop effacées quand Bosio les découvrit.

Le colombaire suivant était également tout couvert de peintures, que dominait, du centre de la voûte, le bon Pasteur entre deux brebis, représenté comme le précédent, moins la *syringa.* Quatre femmes, deux la tête nue, et deux voilées, les pieds sans sandales, mais avec la chaussure, priaient debout aux quatre faces du carré; autant de cerfs, dont les bois contrastent avec leurs têtes d'agneaux, étaient couchés aux angles, et correspondaient avec quatre colombes.

Le bon Pasteur se répète presque partout à la même place, et de la même manière dans les douze chambres suivantes. Toujours sa brebis sur ses épaules, avec une ou deux autres à ses pieds, ou des béliers, entre des arbres, auxquels est le plus souvent suspendue la *syringa ;* il porte la tête nue, les cheveux courts, la chaussure grossière des bergers, nouée par des jarretières au dessous des genoux qui sont nus, une tunique très courte évidée autour du col, et qui ne descend qu'au bas des cuisses, assez semblable à ce qu'on appelle aujourd'hui *blouses gauloises ;* tandis que les bons pasteurs des catacombes précédentes, sans doute antérieures à celle-ci, par exemple ceux des deux colombaires des martyrs Simplicius et Servilien, avaient encore les genoux couverts par la longue tunique romaine, et les pieds nus ou avec de simples sandales. Ils apparaissent indifféremment avec ou sans la pélerine, manteau court qui par dessus la tunique leur couvre la poitrine, mais ne descend pas jusqu'à la ceinture de cuir par laquelle leurs flancs sont toujours serrés. Partout la brebis retrouvée, que le Pasteur emporte, lève avec joie la tête, au lieu de la baisser tristement comme plus tard chez les Byzantins. Mais quant à lui, on s'efforce déjà, dès l'origine, de lui donner un air mélancolique, bien que son visage n'ait encore rien de chrétien, à plus forte raison rien de l'idéal du Christ.

Les plafonds dont il est le centre se composent ordinairement de plusieurs cercles de peintures, engrenés, comme des roues dentées, les uns dans les autres. Quatre demi-sphères enfermées dans un cercle plus vaste, semblent tourner autour de lui. Cette ordonnance mathématique et presque astronomique de sphères et d'hémisphères enlacées, remplace en quelque sorte le bon Pasteur dans son rôle primordial de gardien du troupeau des astres qu'il fait paître et tourner au son de sa flûte dans les prairies du ciel, comme le disait l'imagination orientale; et chacune de ces sphères roulant autour de la sienne, contient un des miracles de son amour, mais presque toujours sous la simple forme d'hiéroglyphe; jamais le sujet n'est conçu sous le point de vue de l'art; on y voit le strict nécessaire pour la compréhension du sens, rien de plus. C'est Jésus qui touche les yeux de l'aveugle, ou bien qui pose sa verge sur la momie de Lazare, ou sur les sept corbeilles de pain placées à ses pieds, et qu'il multiplie. Surtout on voit de tous côtés Jonas, vomi par le monstre, ou couché sur la rive. Et pour rendre plus frappant l'adage des premiers chrétiens : *credo quia absurdum,* il semble qu'on ait à dessein affecté de donner à l'énorme tête du Leviathan un long cou si menu, qu'il est absolument impossible à un homme d'y passer sans être broyé.

Le quatrième colombaire offre à sa voûte ces mêmes enlacemens de cercles, mais qui, au lieu d'être ornés de petites dents, comme aux plafonds déjà décrits, sont hérissés de corolles de fleurs. Ici le bon Pasteur tient sur ses épaules un bélier, et en a deux autres à ses pieds, qui s'agitent beaucoup plus que d'ordinaire, dans un bosquet formé de cinq arbres. Les quatre oiseaux des quatre angles de la voûte, perchés sur des branches d'olivier, déploient ici leurs ailes comme pour s'envoler ; et de chaque côté de la porte, à la place des deux *fossores* des chambres précédentes, sont peints le rocher d'où l'eau jaillit sous la verge de Moïse, qui, les bras et les jambes nus, avec des sandales, la tunique courte et le manteau de voyage jeté légèrement sur ses épaules, porte écrite sur son vêtement la lettre grecque X, initiale du Christ. De l'autre côté le Sauveur, très jeune, une main posée sur la tête d'un

enfant, tient de l'autre la verge des miracles, et est enveloppé du long manteau patricien aux deux bandes de pourpre sur la poitrine, avec la lettre I (*Iesus*) écrite sur un des pans.

Dans le cinquième colombaire, auprès d'une femme qui prie voilée et les mains en croix, le paralytique, d'un pas ferme et large, passe emportant son lit, qui se montre partout fait comme les nôtres.

Dans le sixième, quatre figures priantes entourent les cercles du bon Pasteur. Dans le corridor d'introduction étaient peintes des agapes funèbres, mais trop effacées pour qu'on les ait pu dessiner. Celles du colombaire suivant peuvent consoler de leur perte, et prouver combien païennes étaient encore les idées qui dirigeaient l'art à cette époque.

La huitième chambre, également sans peintures à la voûte, offre sur ses murailles trois scènes bibliques, entourant une *prière*, debout les mains jointes, dans la pose ordinaire à cette figure allégorique.

Le plafond de la neuvième offre des génies païens dont les jambes se métamorphosent capricieusement en fleurs et guirlandes d'arabesques à l'entour du bon pasteur, tandis qu'aux quatre coins du carré autant d'agneaux portent à leur cou une palme et sur leur dos un vase rond, qu'Aringhi croit un vase de berger destiné à contenir le lait.

A la clef de voûte de la salle suivante, un jeune Christ, à pallium et sandales, les bras ouverts, semble appeler les morts; aux quatre pendentifs sont des agneaux, la tête tristement baissée, aux coins quatre roses et autant de colonnes, chacune entre deux colombes.

Au plafond de la salle qui suit immédiatement, le bon Pasteur reparaît; mais ici il est arrivé près de sa bergerie, dont la porte cintrée est ouverte. Seize colombes béquetent dans des corbeilles de fruits autour du cercle qui le contient, et qu'entourent huit hémisphères à sujets bibliques, d'un caractère encore plus hiéroglyphique, s'il était possible, que ceux des chambres déjà décrites. Dans le douzième colombaire Daniel entre les deux lions remplace à la voûte le bon pasteur, et de chaque côté de la porte deux figures priantes en tuniques sans ceintures remplacent ces fossores. Le treizième a sa voûte percée au centre d'une ouverture en forme de puits, pour donner le jour, semblable à celle qu'on voit dans la catacombe de sainte Priscille. Sur un monument arqué s'élève entre Ève coupable et Moïse qui frappe le rocher, l'allégorie accoutumée de la prière réconciliatrice, sous la figure d'une femme en longue tunique, pieds nus, avec une coiffure sous son voile; elle est séparée par deux arbres de deux personnages qui s'approchent en sandales et respectueusement inclinés. Au haut de l'arc sont, dans un médaillon, le déluge et le coffre carré, figure de l'arche où Noé se tient debout.

Enfin le 14e et dernier colombaire répète à sa voûte le bon Pasteur caressé par ses brebis, dont l'une tâche de grimper sur lui; à l'entour, sur des arbres, sont perchées des colombes roucoulantes. Une femme voilée, vêtue et posée comme les prières précédentes, est debout entre un fouet avec des pointes de métal aiguës, et un lys poussant ses trois fleurs aux corolles mystérieuses, emblème de la virginité conservée par l'austère pénitence; tout autour d'elle sont semées des guirlandes et des roses. Séparés par l'arbre de mort, Adam et Ève se couvrent avec la feuille de figuier, pleurent et gémissent sur leur chute; mais au dessus paraît de nouveau la femme chrétienne et rédemptrice, qui expire les bras en croix, soutenue par deux jeunes serviteurs à cheveux courts, et dont le manteau porte la lettre grecque X, initiale de Χριστος (*Christos*). Çà et là dans les corridors sont dispersés quelques mausolées, surmontés par des prières; d'autres le sont par des agapes peintes sur la muraille. Les femmes dans tous ces colombaires ont leur chevelure partagée en deux tresses tombantes de chaque côté des tempes, plus deux petites boucles redressées au sommet du front. Celles qui représentent la prière ont toujours un voile, et souvent par dessus une coiffure étroite qui ne couvre que le haut de leur tête.

Telle fut la catacombe des saints Marcellin et Pierre, appelée plus tard du nom de sainte Hélène, qui paraît en effet avoir présidé à ses décorations, et

la choisit enfin en mourant pour le lieu de son repos. En même temps sa petite-fille, sainte Constance, employait aussi une partie de ses richesses à l'ornement d'un autre cimetière, dont il faut dire quelques mots avant de finir cette longue revue des peintures de *Rome souterraine*, c'est la CATACOMBE DE SAINTE-AGNÈS.

Sainte Agnès avait été enterrée dans le caveau de sa propre villa; et vénéré par les chrétiens, son corps y opérait de miraculeuses guérisons, jusqu'à ce qu'enfin sauvée aussi de cette manière, Constance, fille de Constantin, se voua à la virginité sur le tombeau de la vierge martyre, lui érigea un mausolée splendide, agrandit la catacombe, et commença au dessus la basilique de cette sainte, que son père acheva avec une impériale magnificence. Cette princesse, nommée *Constantina Augusta*, et qui a reçu le nom de Constance à cause de la fermeté inébranlable de son dévouement, s'enferma près de la crypte dans un couvent fondé par elle, et y vécut jusqu'à sa mort avec les vierges ses compagnes, chantant les louanges de Dieu et priant sur les restes des martyrs. Ce couvent constantinien, le plus ancien peut-être d'Occident, gratifié de plusieurs dons par Léon III, subsistait encore sous le nom de monastère de Sainte-Agnès à l'entrée du moyen âge, et Aringhi dit en avoir vu les ruines.

La catacombe décorée par sainte Constance, et qui paraît avoir été un des principaux lieux de sépulture de l'époque de Constantin, fut rouverte et parcourue par Bosio au commencement du seizième siècle ; il y trouva une foule de mosaïques brisées et de verres peints ; car la profusion des incrustations en mosaïque commence en effet vers le quatrième siècle ; les chambres, ornées d'inscriptions et de toute sorte d'emblêmes hiéroglyphiques, étaient pleines de décombres. Parmi les sépulcres il y en avait un qui renfermait deux jeunes frères venus des Gaules, et dont la vie était racontée dans les vers d'une longue épitaphe.

Quinze colombaires s'y succèdent, séparés par des corridors, et paraissant avoir été jadis couverts de peintures, maintenant la plupart effacées.

Aringhi nous montre, au plafond du premier de ces colombaires, le Christ assis en docteur dans un cercle, entre deux cassettes à rouleaux de papyrus. Quoique représenté en vieillard, contre l'histoire, on y distingue néanmoins la tendance vague et inaccoutumée vers un caractère hiératique et saint. Quatre scènes de miracles l'entourent, avec autant de prières, dont deux sous figure d'homme. Huit brebis occupent les espaces intermédiaires. Des mausolées, surmontés d'arcades, sont creusés tout autour dans la muraille, et sur l'un d'eux est peint un repas funèbre dont il sera parlé à l'article des agapes. Au dessus d'un autre est le bon Pasteur avec sa flûte aux sept tuyaux complétement distincts contre l'ordinaire; mais il est ici très vieux, porte déjà les bottines barbares, et le manteau militaire flotte sur ses épaules au lieu de la pélerine.

Il reparaît à la voûte croisée du second colombaire, entre deux vases pour traire le lait, et sa houlette passée dans l'anse de l'un d'eux. Des scènes de miracles, des corbeilles de raisins, des colombes, des femmes en prière l'environnent, chacune dans son cercle. Les colombaires suivans ne paraissent plus de la même époque, et doivent avoir été décorés postérieurement.

Tout porte à faire considérer ces monumens comme les plus anciennes peintures dues au Christianisme. Exécutées au plus tard dans le IVe siècle, elles témoignent de l'invasion du génie grec, non encore tout-à-fait converti, dans l'art nouveau qui s'était jusque là contenté de l'élément judaïque et hiéroglyphique. Deux figures dans les tableaux et bas-reliefs de cette époque servent comme de véhicule au progrès, comme de moyen pour passer du premier au second âge, de l'immobilité au mouvement, de l'Orient à la Grèce, ce sont la *Prière* et le *bon Pasteur*. Cette dernière image, si singulièrement et si constamment répétée, semble être le commencement du drame chrétien ; les plus naïves circonstances de cette ingénieuse parabole se trouvent déjà saisies par les artistes primitifs. Plus grave et bien moins variée est la belle allégorie de la Prière, figurée par une femme voilée, debout, les mains

en croix, et qui, surmontant les tombeaux, paraît être à la fois une suppliante et le portrait de la défunte. Une partie de sa chevelure flotte sous son voile, et l'autre est ramassée au haut de la tête dans une coiffure étroite et fort simple, sans doute celle de la nuit; une longue tunique de sommeil sans ceinture, avec larges manches, lui descend d'ordinaire jusqu'aux pieds, qui sont ou nus ou dans une grossière chaussure. Son sein n'est pas encore voilé; ce n'est qu'au second âge qu'elle se couvrira de bandelettes.

Au reste, on voit partout ces *Orantes* (1) les bras étendus, l'œil au ciel, le conjurant de faire cesser le déluge de sang et le débordement de toutes les tyrannies par lesquelles se clot le monde antique; c'est la seule plainte qui sorte des catacombes. Autour d'elles tout est tranquille et serein. Cependant, quoique leur figure fasse déjà pressentir la mélancolie de l'âme aspirant vers un monde plus pur, bien qu'elles servent de passage du froid symbole à l'expression dramatique et aux scènes de l'histoire, aucune n'offre encore dans sa physionomie un caractère absolument chrétien. Ce qui est bien plus, alors même que la Grèce a vaincu l'Orient, ces formes restent muettes et retombent dans l'hiéroglyphe, d'où Athènes avait glorieusement tiré l'art antique, et où elle était elle-même retombée, comme un vieillard qui, approchant de sa fin, retourne à l'enfance. Les Grecs ne pouvaient se rajeunir et créer l'art chrétien qu'en se fondant avec un troisième élément qui leur avait été jusqu'alors étranger, le réalisme, engendré par le Christ dans la doctrine et dans l'art par le génie romain. Cependant, il faut bien reconnaître que, même durant le premier âge, ces hiéroglyphes bibliques sont peints avec toutes sortes de variantes. Ainsi, la liberté qui manquait aux hiéroglyphes égyptiens, est dès l'origine pleinement visible dans ceux du Christianisme.

CYPRIEN ROBERT.

(1) Elles abondent dans la catacombe des saints Marcellin et Pierre, dans celle de sainte Agnès.

---

# Littérature.

## COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

### CYCLE DES APOCRYPHES.

#### TROISIÈME LEÇON (1).

Légendes relatives à la Sainte Vierge : *Premier évangile de saint Jacques*; sa découverte, son caractère. — Légendes concernant saint Joseph : *Histoire de Joseph le charpentier*. — Légendes relatives à l'enfant Jésus : *Évangile de l'enfance du Sauveur*; son caractère, extraits.

Outre l'*Evangile de la Nativité de Marie* et l'*Histoire de la Naissance de la Vierge*, les Chrétiens des premiers siècles nous ont laissé sur la Mère du Sauveur une troisième légende dont nous n'avons pu nous occuper, faute d'espace, dans notre précédente leçon. Cette légende, qui a pour titre : *Premier Evangile de saint Jacques* (1), n'est connue que depuis trois siècles en Europe, où son apparition donna lieu à de vifs débats parmi les gens de lettres. Elle fut apportée de l'Orient par Guillaume Postel, professeur de langues orientales au Collége de France. Ce Postel était un

(1) Voir la 2e leçon, n° 26, ci-dessus p. 121.

(1) Protevangelium, sive de natalibus Jesu Christi et ipsius matris sermo historicus divi Jacobi minoris, consobrini et fratris Domini Jesu, apostoli primarii, et episcopi christianorum primi Hierosolymis.

très savant homme, qui était allé apprendre en Asie les langues asiatiques, mais qui n'avait pas rapporté de ce voyage autant de rectitude d'esprit que de science. L'agitation qui était alors dans toutes les intelligences, jointe à une lecture immodérée des commentateurs orientaux de la Bible, lui avait, à ce qu'on croit, dérangé le cerveau, et il passait pour un visionnaire aux yeux de beaucoup de ses contemporains. Cette réputation nuisit au succès de la plupart de ses écrits, notamment à la publication du *Premier Evangile de saint Jacques*. Ce livre n'eut pas plutôt vu le jour (1), qu'il devint l'objet d'une foule de pamphlets, où le pauvre Postel était traité, non seulement de fou, mais de malhonnête homme, de faussaire infâme, d'abominable hérétique, qui voulait corrompre la religion chrétienne en lui prêtant des rêveries dérobées au mahométisme et à l'idolâtrie asiatique. Les protestans se montrèrent particulièrement violens dans cette polémique. Henry Estienne attaqua Postel avec fureur dans le *Traité préparatif à l'apologie pour Hérodote*.

« Je prieray le lecteur, disait-il, de « considérer comment le diable s'est mo« qué évidemment de la chrestienté en « faisant publier ce livre et à aveugler « les yeux de plusieurs. Car il l'a publié « par le moyen d'un qui apertement s'est « efforcé par ses escrits de faire un mes« lange de la religion mahométique, « judaïque (si religions se doivent nom« mer) avec celle des Chrestiens; par un « qui a presché publiquement et sou« tenu des hérésies, lesquelles ne sont « seulement pleines de blasphèmes, mais « répugnantes à l'honesteté naturelle, « voire des payens. Qui est cestuy-là? « Guillaume Postel. Et comment (dira « quelqu'un) a-t-il esté possible que ce « livre venant de la main de ce monstre « exécrable, n'ait point esté tenu pour « suspect, qui, de soy-même le devoit « estre, quand il feust sorti de la main « d'un ange? C'est en quoy nous devons « cognoistre que le diable s'est évidem« ment moqué de la chrestienté, com« me j'ay dict, et bousché les yeux à « plusieurs de ceux mesmement qui de« voyent estre les plus clairs-voyans. Il « est vray que je confesserois bien que « la méchanceté du susdict n'estoit pas « si bien alors descouverte qu'elle a esté « depuis; mais elle l'estoit assez pour « cognoistre qu'il se falloit donner gard « de luy.

« Quant, au contraire, il est certain « qu'il a esté forgé par un tel esprit que « celuy dudict Postel (si d'adventure luy« mesme n'en est l'auteur), en dérision « de la religion chrestienne. Mais pour « faire la fourbe meilleure, on y a in« séré, par forme de rapsodie, quelques « propos des évangélistes. Item, on y « en a mis quelques uns auxquels on a « vu qu'on pouvoit donner couleur par « quelques passages du vieil Testament, « comme ce qui est dict des eaux de « rédargution. Or, si quelqu'un est cu« rieux de voir plusieurs escrits sembla« bles ainsi supposéz par la cautèle et « astuce de Satan, il en trouvera un grand « amas en un livre appelé *Orthodoxo« grapha*, et orné de plusieurs autres « titres, qui semblent totalement mis en « despit de la religion chrestienne (1). »

D'où vient tant de bile, tant de brutalité contre un savant que l'histoire nous montre comme le meilleur et le plus candide des hommes? C'est que Postel était prêtre catholique, et qu'après avoir un instant donné à penser aux Protestans qu'il inclinait vers leurs doctrines, il les avait hautement repoussées; *indè iræ*. D'ailleurs, on était alors en pleine réaction contre les crédulités poétiques du moyen âge, et cette réaction, chez les Protestans, allait jusqu'au fanatisme. C'est à cette antipathie huguenote pour tout ce qui s'éloignait des conceptions d'un rationalisme étroit qu'il faut attribuer ce qui n'est point personnel à Postel dans le passage que nous venons de citer, et en particulier, le blâme jeté sur le recueil, alors récent, des *Apocryphes*.

Au fond, la légende en question méritait-elle tant de colère? Est-ce, comme l'affirmait Henry Estienne, une rapsodie moitié judaïque et moitié mahométane, inventée dans le dessein de nuire au

(1) Basle, ap. Oporium, 1552.

(1) Pag. 406. 59.

Christianisme ? Une simple lecture suffit pour convaincre du contraire : il y règne une simplicité qui exclut toute intention mauvaise, toute hostilité préméditée. On y remarque bien, il est vrai, quelques traits qui semblent empruntés aux légendes arabes ; mais l'identité du récit avec celui des autres Evangiles relatifs à la Mère du Christ, et reconnus pour sortir d'une source chrétienne, ne laisse aucun doute sur son origine. Nous savons, d'ailleurs, par des témoignages positifs, qu'elle remonte aux premiers temps de l'ère chrétienne. Saint Justin, au second siècle, en fait mention (1) ; Clément d'Alexandrie réfute les fables qui y sont contenues (2) ; Tertullien, Origène, saint Epiphane y font allusion, et un très ancien auteur la regarde comme une œuvre assez raisonnable. Il est certain que, jusqu'au seizième siècle, cette légende a joui d'une grande autorité dans l'Eglise d'Orient, où elle avait pris place parmi les éloges des saints dont on faisait la lecture dans les églises, et où elle était considérée par un grand nombre de docteurs comme un livre authentique. Malgré la réprobation dont le parti philosophique en frappa la publication en Europe, elle y eut un grand succès. « Sa lecture, dit Théodore Bibliander, me causa tant de plaisir quand je la lus dans le manuscrit de Postel, que je me serais regardé comme coupable d'en retarder l'impression. » Beaucoup de prédicateurs en transportèrent des fragmens dans leurs panégyriques de la sainte Vierge, et furent imités par les faiseurs de *Mystères* qui en enrichirent leurs drames populaires. L'accueil de la science elle-même ne lui manqua pas : Baronius en déclara la narration respectable, à beaucoup d'égards.

Il faut avouer, cependant, que, si elle est généralement ornée et gracieuse, et retrace avec assez de vérité le caractère des mœurs juives, elle manque trop souvent de grandeur et de dignité. Nous croyons, pour notre part, qu'Elie Dupin a été injuste quand il a dit que cette légende était « un livre plein de contes et « d'histoires badines concernant la sainte « Vierge ; » mais nous reconnaissons volontiers que, dans plusieurs passages, elle n'a ni la gravité, ni la décence que commandait le sujet.

Nous ne présenterons point l'analyse de cet Evangile, parce qu'il ne diffère pas, en substance, de l'*Evangile de la Nativité de Marie* et de l'*Histoire de la Naissance de la Vierge* que nous avons déjà fait connaître. Quoique généralement inférieur, sous le rapport littéraire, au second de ces ouvrages, le *premier Evangile de saint Jacques* le surpasse en beauté dans plusieurs morceaux qui méritent d'être cités. Telles sont d'abord les plaintes de sainte Anne affligée de sa stérilité.

« Anne avait fait effort pour dissiper « sa douleur ; elle avait quitté ses vêtemens de deuil, orné sa tête et revêtu « sa robe nuptiale. Vers la neuvième « heure, elle descendit se promener dans « son jardin. Là était un laurier sous lequel elle s'assit, et fit à Dieu cette « prière : Dieu de mes pères, écoutez-« moi, et bénissez-moi comme vous avez « béni Sara, à laquelle vous avez donné « un fils !

« Et élevant les yeux, elle vit sur le « laurier un nid de passereaux, et se prit « à pleurer.

« Hélas ! à qui me comparer, disait-elle « en elle-même ? de qui suis-je donc née « pour être ainsi la malédiction d'Israël ? « on me repousse, on me méprise, on « me rejette du temple !

« A qui me comparer ? — Je ne puis me « comparer aux oiseaux du ciel, car les « oiseaux du ciel peuvent paraître devant vous, ô mon Dieu !

« A qui me comparer ? — Je ne puis « me comparer aux animaux de la terre, « car les animaux de la terre sont féconds devant vous, Seigneur !

« A qui me comparer ? — Je ne « puis me comparer aux fleuves et à la « mer, car les fleuves et la mer ne sont « point frappés de stérilité ; ou calmes « ou émues, leurs eaux remplies de poissons chantent votre louange.

« A qui me comparer ? — Je ne puis « me comparer aux plaines, car les plaines portent leurs fruits en leur temps, « et leur fertilité vous bénit, ô mon « Dieu ! »

(1) Dial. cum Tryph. judæo., 78.
(2) Strom. VII.

Que de douleurs dans ces soupirs d'épouse privée des gloires et des joies de la maternité! comme ces répétitions expriment bien le désespoir d'une âme accablée de honte, et qui trouve un amer plaisir à se redire son humiliation. Nous nous trompons fort, ou cette élégie, qui tranche par sa forme lyrique et par son mouvement sur le fond pâle et assez vulgaire du récit, est un chant primitivement versifié, et que le rédacteur de la légende aura cousu, en lui ôtant son caractère métrique, à la narration. Cet enclavement de morceaux lyriques dans le tissu d'une prose d'ailleurs médiocre, est un phénomène qui se reproduit souvent dans les monumens primitifs. Sans remonter à Hérodote, dont l'histoire, au dire des savans, est remplie de ces poëmes frustes et légèrement défigurés, les chroniques carlovingiennes du *Moine de Saint-Gall* et de l'*archevêque Turpin* nous en offrent de nombreux exemples. Ce qui nous confirme ici dans notre conjecture, c'est le caractère de ces morceaux dans l'*Histoire de la naissance de la Vierge*, rédigée postérieurement à l'Evangile qui nous occupe. Dans cette version relativement moderne, de l'histoire poétique de Marie, les plaintes de sainte Anne n'ont presque rien de leur forme rhythmique. Le temps qui a amélioré toutes les autres parties de la légende, a évidemment altéré celle-ci. D'où il faut conclure qu'il en a été de ce beau passage comme de ces blocs sculptés avec lesquels le maçon construit les palais de la Rome nouvelle, et dont le poli imparfait témoigne d'une autre destinée dans le passé.

Cette élégie primitive n'est pas le seul fragment de poésie que renferme la prose du *Premier Evangile de saint Jacques*. Voici quelques strophes d'un cantique, probalement tronqué, qui respirent le plus vif enthousiasme. Anne a été consolée par l'apparition d'un ange; elle a conçu, elle est accouchée d'une fille; cette enfant a six mois, et sa mère la présente au temple, à ce temple dont elle a été chassée autrefois à cause de sa stérilité. Comprend-on sa fierté et le délire de sa joie en voyant venir à elle avec respect ces prêtres qui l'avaient précédemment expulsée?

« Anne, dit la légende, arracha son « enfant des mains des prêtres qui venaient de le bénir, le porta à sa mamelle, et chanta ce cantique devant « tout le peuple:

« Je chanterai la louange du Seigneur « mon Dieu, parce qu'il m'a visitée, et « qu'il a enlevé de dessus moi l'opprobre « dont me couvraient mes ennemis.

« Le Seigneur a mis en moi le fruit « abondant de la justice.

« Qui annoncera aux fils de Ruben « qu'Anne la stérile allaite?

« Ecoutez, écoutez, tribus d'Israël, « voici qu'Anne allaite! »

Certes, jamais cri de triomphe n'a éclaté avec plus de puissance; jamais cœur de femme n'a bondi avec plus d'élan. Que d'ivresse et de noble orgueil dans cet appel aux douze tribus, et comme ce chant a une forme antique et grandiose!

En retrouvant ces restes, en quelque sorte fossiles, d'une poésie dont rien n'approche dans les productions modernes, on se sent pris d'un vif regret pour ce qui en a été perdu. Combien l'on donnerait de poëmes officiels pour découvrir quelques débris du genre de ceux-ci! mais c'est un espoir qu'il ne faut point conserver. Tout ce qui nous reste des écrits de nos aïeux dans la foi est probablement connu, et nos travaux doivent aujourd'hui se borner à mettre en lumière ce qui en a été conservé.

Les trois légendes que nous avons analysées jusqu'ici, à savoir: l'*Evangile de la Nativité de Marie*, l'*Histoire de la naissance de la Vierge* et le *premier Evangile de saint Jacques*, sont les seules qui nous restent touchant la Mère du Sauveur. Epiphane le moine nous apprend qu'il en exista plusieurs autres sur le même sujet. Outre celles que nous venons de nommer, cet auteur en cite trois autres dont il ne nous est rien parvenu, l'une d'un Persan, appelé Aphradisianus, qui embrassait la vie entière de la sainte Vierge; la seconde, de Jean de Thessalonique, et la troisième de Jean-le-Théologien, qui étaient consacrées au récit de ses dernières années et de sa mort. L'improbation que rencontrèrent dans les pasteurs ces révélations, en partie imaginaires, d'une existence

toute de mystère, dut en faire abandonner de bonne heure la lecture aux fidèles et en hâter la destruction. Cette perte peut, à quelques égards, inspirer des regrets, mais elle ne doit exciter aucun murmure contre l'Eglise. « Qu'on ne condamne point les pasteurs, disait, il y a déjà bien des siècles, Fulbert de Chartres, pour avoir prohibé dans un temps des œuvres d'imagination qu'ils laissèrent se répandre en liberté plus tard. La différence de cette conduite tient à la différence des temps. Dans les siècles voisins du berceau du Christianisme, les hommes n'étaient pas encore assez affranchis des habitudes païennes, et montraient trop d'inclination pour les fables, pour qu'on pût les laisser sans danger s'occuper de celles qu'on avait tissues autour de la narration évangélique. Il fallait laisser l'humanité s'enraciner dans la foi avant d'abandonner les choses saintes aux rêves de sa fantaisie. »

Saint Joseph, le type de l'époux chrétien, la plus douce et la plus vénérable des figures de l'Evangile, ne pouvait manquer d'inspirer les premiers fidèles. Il était impossible que l'imagination ne s'éveillât pas devant ce vieillard qui apparaît à la naissance du Sauveur pour veiller sur sa jeune mère et protéger son enfance, et qui, le temps de sa tutelle achevé, disparaît humblement de l'histoire. Aussi les *Histoires de Joseph le Charpentier* se multiplièrent-elles de bonne heure. Dès le troisième siècle, on lisait ces biographies traditionnelles dans les réunions des fidèles, avec les vies des patriarches et des saints de la nouvelle loi.

Malgré leur multitude, il ne nous en est parvenu que deux, et encore incomplètes, que les différens éditeurs des apocryphes ont fondues ensemble, mais qui sont très différentes l'une de l'autre. Nous les possédons l'une et l'autre dans un texte arabe, que les savans s'accordent à regarder comme une version moderne de quelque original grec ou syriaque, aujourd'hui perdu, et qu'Isidore de Isolaris découvrit, dans le seizième siècle, au milieu d'un manuscrit arabe contenant divers traités de théologie scholastique. Ces deux légendes, ou plutôt ces deux fragmens de légende étaient déjà rangés ensemble, de façon à n'en former qu'une seule.

Dans l'état où elle nous est arrivée, cette compilation, sur un fond véritablement chrétien, porte les traces des religions juive et mahométane par lesquelles elle a passé, de telle sorte que, si on ne la considérait qu'à l'extérieur, on pourrait la croire une œuvre assez récente; mais quand on regarde aux faits, aux idées, au caractère du récit, on se persuade aisément que c'est un des monumens les plus anciens de la littérature populaire du Christianisme. Wallinus croit cette légende antérieure au quatrième siècle; et, à la simplicité, à la régularité, aux formes un peu sèches du style, il y reconnaît une main juive. Son origine, selon le même auteur, serait la même que celle de l'*Evangile de l'enfance du Sauveur*, universellement reconnu pour une production hébraïque. Comment et par quels canaux cette légende, composée au bord du Jourdain, et traduite dans les déserts de l'Arabie, est-elle arrivée jusqu'à nous? Un auteur français, Mathurin Veyssière de la Croze, pense qu'elle a pu nous parvenir par les Maures chrétiens de l'Espagne, chez lesquels ce saint jouissait d'un culte particulier.

Quoi qu'il en soit, l'*Histoire de Joseph le charpentier* porte à un plus haut degré que les autres légendes que nous connaissons le caractère d'œuvre de poésie. L'imagination, ou du moins la tradition, y tient une plus grande place; et sans l'espèce d'autorité dont elle a joui autrefois, nous inclinerions à la regarder comme un roman chrétien. Son début est tout-à-fait celui des vies de saints qu'on lut pendant long-temps aux offices des églises. Le voici :

« *Au nom de Dieu, un dans son essence, et trois dans ses personnes.*

« Ceci est l'histoire de notre père, le « saint vieillard Joseph le charpentier; « que ses bénédictions et ses prières « nous aident, ô mes frères! *Amen.*

« Sa vie entière fut de cent et onze « ans; son passage de cette vie à l'autre « arriva le vingt-sixième jour du mois « d'abib (juillet); que sa prière nous aide! « *Amen.* »

Il y a dans cette simple invocation quelque chose qui saisit d'abord, et qui transporte en esprit dans ces pieuses réunions de fidèles, où l'on se retrempait le courage dans la lecture des actions des héros de la foi. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre le charme propre à ce beau et simple récit, que l'auteur place dans la bouche de Jésus-Christ lui-même.

« Un jour, dit-il, que notre Sauveur « et Maître Jésus-Christ était assis avec « ses disciples sur le mont des Oliviers ; « il leur dit :

« Il y avait un homme, appelé Joseph, « originaire de Bethléem, qui habitait « la ville et la cité de David. Ayant été « instruit dans la science et dans la doc- « trine, il était devenu prêtre du Tem- « ple ; il connaissait de plus l'art de bâ- « tir. Comme tous les hommes, il se « maria et eut des enfans, quatre fils et « deux filles ; les noms de ses fils étaient « Judas. Juste, Jacques et Simon, ceux « de ses filles Assia et Lydia. Joseph per- « dit son épouse qui était une femme « pieuse, ne recherchant en toutes cho- « ses que la gloire de Dieu. Devenu veuf, « il épousa ma mère, et continua avec ses « fils à travailler de sa profession de « charpentier. »

Notre légende raconte ensuite comment Marie fut conduite par Joseph dans sa maison où elle servit de mère au plus jeune de ses fils, appelé pour cela Jacques-le-Mineur, et frère de Jésus-Christ ; comment la sainte Vierge ayant conçu du Saint-Esprit, Joseph, qui ignorait ce mystère, devint triste et inquiet, et refusa tout un jour de boire et de manger ; comment, instruit par un ange, il retint dans sa maison sa femme qu'il avait voulu en bannir. Le voyage à Bethléem, l'accouchement dans l'étable, l'arrivée des Mages, le massacre des Innocens, la fuite en Egypte, la mort d'Hérode, sont rappelés aussi avec brièveté. Après quoi le récit continue en ces termes :

« Cependant les années s'augmentaient « et Joseph se faisait vieux. Néanmoins « il ne fut frappé d'aucune des infirmités « ordinaires aux vieillards ; sa vue ne « s'affaiblit point, il ne perdit aucune « de ses dents ; son esprit non plus ne « perdit point de sa force. Juste et Si- « méon, ses fils aînés, avaient pris « femme et s'étaient retirés dans leur « famille. Les deux filles aussi s'étaient « mariées et avaient suivi leurs époux « dans leurs maisons. J'étais donc resté « seul chez Joseph avec ma mère, Judas « et Jacques-le-Mineur. Je vécus là com- « me son fils, je l'appelai mon père et lui « obéis en tout. »

Ces détails, sortant de la bouche de Jésus-Christ, donnent une grâce singulière à ce tableau d'intérieur. Le divin narrateur poursuit :

« Enfin arriva le jour où le pieux Jo- « seph dut quitter ce monde, ainsi que « tous les hommes nés de la terre. Son « corps penchant vers le trépas, un ange « lui annonça l'heure de sa mort. Alors « la crainte le saisit, et un grand trouble « envahit son âme. Il se leva, monta à « Jérusalem, entra dans le temple, et « répandit ainsi sa prière devant le sanc- « tuaire :

« Dieu, qui êtes ma consolation, Dieu « de miséricorde, Dieu du genre humain, « Dieu de mon âme, de mon esprit et de « mon corps ; je vous en prie, ô Sei- « gneur, si mes jours sont consommés, « si le moment est venu où je dois quit- « ter ce monde, envoyez-moi votre « grand archange Michel, le prince des « anges qui sont devant votre face. Qu'il « reste auprès de moi, et que mon âme « s'arrache à ce triste corps, sans regret, « sans terreur et sans impatience. Car « le jour de la mort est un jour d'effroi « et d'angoisses pour tout ce qui a vie « en ce monde, qu'il soit mâle ou fe- « melle, qu'il rampe sur la terre ou « vole dans l'air. L'instant de la con- « sommation est pour tous les êtres qu'a- « nime le souffle vital, un moment « d'horreur, de froid et d'immense las- « situde. »

« Donc, ô mon Dieu, que votre ange « vienne en aide à mon esprit et à mon « corps au moment de leur dissolution, « que la face de celui que vous avez pré- « posé à ma garde ne se détourne pas « non plus de moi ; qu'il soit lui-même « mon guide et me conduise à vous. Ne « permettez pas que les démons à l'as- « pect horrible se présentent sur le che- « min par où je dois passer pour arriver

« à votre trône.... O Dieu de justice qui « jugez avec équité les juges de ce mon- « de, soyez-moi miséricordieux ! Illumi- « nez ma voie, source éternelle de grâ- « ces et de gloire. *Amen.* »

Que pense le lecteur de cette prière? cela n'est-il pas de la plus grande beauté? Les littératures profanes n'ont rien qui approche de ces beautés contemplatives; cette philosophie de la mort est toute chrétienne; si l'on a eu raison de dire que les terreurs de la Phèdre de Racine, à la pensée de la mort, sont une inspiration du Christianisme, combien, à plus forte raison, ne peut-on pas le dire de celles de saint Joseph, dans la légende?

Cette prière termine la légende de saint Joseph, qui finit par un résumé des faits où l'auteur, cessant de faire parler Jésus-Christ, prend la parole en son nom, et nous apprend que le saint vieillard, « de retour en sa maison, se mit au lit « et éprouva des souffrances qu'il n'avait « jamais ressenties de sa vie. C'était la « dernière douleur par laquelle le Christ « avait voulu éprouver ce juste. »

Là toutefois, ne finit point la compilation désignée sous le nom d'*Histoire de Joseph le charpentier.* Après le récit court et simple qu'on vient de lire des derniers momens de Joseph; recommence un tableau de cette même scène, d'un caractère entièrement opposé. Joseph n'y est plus ce patriarche plein de jours qui s'éteint dans le calme de la foi, aux premiers frissons de la mort. C'est un homme épouvanté à la vue de la tombe, que le désespoir saisit, et qui maudit avec violence et le jour où il est né, et les entrailles qui l'ont conçu, et les mamelles qui l'ont allaité, et le péché dans lequel il est né, et le corps qui l'a entraîné au mal, et l'univers entier, qui a été le complice de ses crimes. Au milieu de ces lamentations et de ces exécrations étranges, on fait intervenir Jésus, dont la vue calme le moribond, qui retrouve assez de force pour s'écrier que son âme est en paix, et pour raconter une partie des inquiétudes et des peines qui ont traversé sa vie, ce qu'il fait avec quelque prolixité. Suit le détail d'une agonie vulgaire, où Jésus-Christ et la Vierge s'asseyent autour du lit du mourant, lui touchent les pieds et les mains qu'ils s'étonnent de trouver froids, et suivent sur la figure tous les symptômes de la dissolution. Au moment suprême commence une bizarre fantasmagorie. Tandis que les enfans de Joseph pleurent à son chevet, Jésus aperçoit vers la partie méridionale du ciel la mort s'approchant avec un appareil formidable, entourée de ses satellites, et portée sur un nuage ardent. Sa figure et ses vêtemens répandent la flamme. La voyant venir droit à lui, Joseph se met à pleurer et à pousser des gémissemens profonds; mais Jésus, touché de son effroi, lève la main et commande à la mort de s'éloigner. A sa prière, Dieu le père envoie deux anges qui prennent l'âme du bienheureux époux de Marie et l'emportent au ciel enveloppée dans un suaire lumineux. Les funérailles de Joseph s'accomplissent au milieu de plusieurs prodiges qui, de même que celui que nous venons de citer, portent l'empreinte évidente d'une imagination arabe, et rappellent les fables puériles du Coran. Aussi ne comprenons-nous point comment les éditeurs se sont obstinés à accoler ce reste tronqué de conte mahométan à la légende chrétienne, si belle, si pure, si dégagée de rêveries superstitieuses. A défaut des preuves positives qui résultent du texte, le fait seul de ce morceau aurait dû suffire, ce semble, à démontrer qu'il était impossible qu'il eût appartenu jamais à la biographie poétique dont on le donnait comme le complément.

Les légendes relatives à Joseph et à Marie peuvent être considérées aussi, sous quelques rapports, comme étant des légendes de Jésus enfant. Toutefois, au peu de détails qu'elles donnent sur les premières années du divin enfant, on peut soupçonner qu'il y en eut d'autres consacrées à ce gracieux sujet. L'instinct de la poésie populaire est le même dans tous les temps et dans tous les lieux, et l'un de ses caractères, avons-nous dit, est de remplir de ses créations merveilleuses, les intervalles abandonnés par l'histoire dans la vie des grands personnages. Or l'espace laissé dans l'ombre par l'histoire évangélique. c'est celui qui s'étend de la naissance du Sauveur au

commencement de sa prédication. Quand nous ne saurions rien des créations de la poésie chrétienne sur cette époque, nous pourrions, sans crainte de nous tromper, et conduits par la seule analogie, en affirmer l'existence ; mais nous n'en sommes pas réduits à ces conjectures ; nous avons des preuves certaines qu'il a existé des légendes sur la vie de Jésus antérieures à son apostalat; il nous en est même resté des fragmens considérables.

Nous ne regardons en effet que comme un fragment de la grande série des évangiles composés sur les premiers temps de la vie de Jésus-Christ, celui qui nous est parvenu sous le titre d'*Evangile de l'enfance du Sauveur*, et dont l'original arabe a été publié pour la première fois, sur la fin du XVI^e siècle, par Henri Sickius. Cette légende est à la fois l'une des plus connues et l'une des plus anciennes du recueil des apocryphes. Tout porte à croire qu'elle remonte au siècle des apôtres. On l'a attribuée à saint Mathieu, à saint Jacques, à saint Pierre, mais plus généralement à saint Thomas. Saint Irenée croit que c'est l'œuvre des Marcosiens. Origène en fait Basilides auteur ; Eusèbe dit en général que c'est une composition hérétique ; saint Cyrille l'attribue aux Manichéens, et plusieurs auteurs anciens ont suivi son avis. Cela prouve une chose, c'est que cette légende, précisément à cause de son antiquité, et du crédit dont elle jouit tout d'abord a été adoptée par tous les hérétiques et appropriée à leurs opinions. Au fond, en effet, ce n'est guère qu'un recueil de traditions plus ou moins hasardées sur la fuite de la sainte famille en Egypte, sa résidence dans cet empire, son retour à Jérusalem, et l'éducation de l'enfant Jésus. Aussi Pierre de Limbrach nous semble-t-il le plus raisonnable des commentateurs quand il dit que ce livre est purement le produit de l'imagination populaire.

Il est à croire cependant que la poésie n'en a pas fait absolument tous les frais, et qu'il y a quelque réalité dans les anecdotes qu'il contient sur le Sauveur. Ce qui nous porte à le croire, c'est d'abord la vénération qu'il a toujours rencontrée chez les orientaux, puis ce nom de *Cinquième évangile* qu'il reçut de bonne heure, enfin l'identité de plusieurs des faits dans toutes les versions qui en ont été faites en Afrique, en Grèce, en Asie. Les voyageurs l'ont trouvé en Perse, en Syrie, chez les Coptes de l'Egypte, chez les Arabes du désert, chez les chrétiens de saint Thomas, dans l'Inde; et partout, quelle qu'en fût la forme, quel qu'en fût le titre, cette légende leur a semblé la même en substance. Les mahométans eux-mêmes, en l'incorporant dans le livre du prophète, ne l'ont altérée que sur des points secondaires.

Fabricius et Thilo pensent que la rédaction primitive de l'*Evangile de l'enfance* a eu lieu en langue syriaque, qui était la langue de communication pour tous les peuples de l'Asie, dans les premiers siècles de l'Eglise, et qu'elle aura été traduite, du syriaque, dans tous les idiomes de l'Asie. Nous n'en possédons que le texte arabe, traduit en latin par Henri Sickius.

Il existe bien, en grec, un *Evangile de l'enfance*, attribué à saint Thomas ; mais ce ne sont que des fragmens d'une version du véritable *Evangile de l'enfance ;* fragmens altérés, incomplets, qui ne méritent aucune attention. Nous allons donner, d'après Sickius, l'analyse rapide de ce vieux monument de la tradition chrétienne.

« *Au nom du Dieu unique, Père, Fils et Esprit Saint.*

« *Nous commençons, avec son aide et sous ses auspices, l'Histoire des Miracles de Notre Seigneur, Maître et Sauveur Jésus-Christ, appelée l'Evangile de l'enfance. Que la paix du Seigneur soit avec nous ! Amen.*

« Nous trouvons dans le livre du pontife Joseph, qui vécut du temps du Christ, que Jésus étant dans son berceau, dit un jour à Marie, sa mère : Je suis le Fils de Dieu, Jésus, le *Verbe*, dont l'ange Gabriel t'avait annoncé l'avénement. Mon Père m'a envoyé pour le salut du monde. »

Tel est le début de cette Légende; elle raconte ensuite le voyage de Joseph par suite de l'édit, l'accouchement dans la grotte de Bethléem, l'arrivée des pasteurs, celle des mages, la colère d'Hérode et la fuite en Egypte. Ce voyage d'Egypte est plein de merveilles. Quand l'Enfant

divin approche des villes, les idoles tombent de leurs autels, les malades guérissent. Aussi Joseph et Marie, redoutant le courroux des prêtres, sont-ils obligés de quitter la ville où ils s'étaient établis d'abord, et où ces merveilles avaient jeté un grand trouble.

« Après avoir marché quelque temps, « continue la Légende, ils tombèrent « dans un repaire de voleurs, qui leur « enlevèrent tous leurs effets et tous les « vivres qu'ils portaient. Ils en firent « autant à la caravane qui marchait avec « eux dans le désert. Mais au moment où « les brigands s'occupaient à ramasser « leur butin, voilà que du côté de la ville « se fait un grand bruit, comme d'une ar« mée royale qui sortirait avec des cym« bales et des coursiers bondissans. Les « voleurs effrayés se sauvèrent, laissant « à terre les dépouilles dont ils s'étaient « emparés. Alors les voyageurs enchaînés « et couchés à terre se levèrent, brisèrent « leurs liens, et, s'approchant de Joseph « et de Marie, leur demandèrent : où « donc est le roi dont nous entendions « tout à l'heure le bruit, et dont l'ap« proche nous a délivrés ? — Il vient « derrière nous, répondit Joseph. »

Ils arrivent à une autre ville, et une femme, possédée du démon, et qui se tenait nue sur le bord du chemin, reconnaît et maudit Jésus, qui la délivre et lui rend la santé; mais ils sont obligés de se remettre dès le lendemain en route. Vers le soir, ils descendent dans une ville où une famille, qui célébrait un mariage, les accueillit. Cette famille était fort triste; la jeune épouse était devenue subitement muette. Mais ayant pris l'enfant Jésus dans ses bras, et l'ayant baisé, elle recouvra aussitôt la parole.

Le reste du voyage est une suite non interrompue de prodiges. Un jour (c'était vers la fin du voyage), ils firent rencontre d'une bande de voleurs. Ces voleurs avaient pour chefs Titus et Dumachus, deux brigands célèbres dans le pays. Titus voulait qu'on laissât passer la sainte famille sans lui faire mal et sans la dépouiller; mais son collègue s'y opposait. Pour décider ce chef avide, Titus détacha sa ceinture et lui donna trente dragmes qu'elle contenait. A la vue du dévouement de ce bon voleur, Marie s'écria : Le Seigneur vous remettra vos fautes, et vous recevra à sa droite. Jésus ajouta : Dans trente ans, ils seront l'un à ma droite et l'autre à ma gauche; mais Titus seul me précédera dans le ciel. Un autre jour, ils s'arrêtèrent dans un lieu désert, et se plaignaient de n'avoir point d'eau. Jésus fit sortir du sein de la terre une fontaine qui les rafraîchit, et ne cessa depuis lors de couler. Un village se bâtit autour de cette source : ce village est aujourd'hui la ville du Caire.

Après trois ans d'exil à l'étranger, la sainte famille revient en Judée, où la présence de l'enfant Jésus opère beaucoup de miracles, dont la plupart sont des soulagemens et des guérisons dus à la compassion de Marie pour les malheureux. Dans toute cette Légende, la sainte Vierge joue le rôle de la plus excellente et de la plus simple des femmes. A l'âge de sept ans, Jésus prend une attitude déjà ferme et décidée.

« Un jour, il jouait avec d'autres en« fans de son âge, et faisait, ainsi qu'eux, « des petits oiseaux avec de la terre molle. « C'était à qui travaillerait le mieux, et « ferait valoir son ouvrage. Moi, dit « Jésus, je vais commander aux oiseaux « que j'ai faits de marcher. Es-tu donc le « Fils de Dieu, lui dirent ses camarades? « Mais Jésus, sans leur répondre, com« manda à ses oiseaux de se mouvoir, et « ils s'envolèrent aussitôt. Puis il leur « ordonna de revenir, et ils revinrent « tout de suite. Il avait fait ainsi plu« sieurs passereaux qui lui obéissaient « exactement, marchant, s'arrêtant, vo« lant, se posant, et venant manger et « boire dans sa main. »

Cette petite histoire est très gracieuse; et, quoique elle soit fort connue, nous n'avons pas hésité à la citer. Il y en a une autre non moins jolie de la résurrection d'un enfant mordu par un serpent et mort des suites de sa blessure. Elle est un peu longue, et nous regrettons de ne pouvoir la rapporter, ainsi que celle du teinturier et celle du triomphe de Jésus porté par les enfans à travers les rues et au milieu des chants de ce petit cortége.

Cependant, Jésus grandissait, et Joseph le menait avec lui par la ville à ses différens travaux qui réussissaient toujours. Jusque là il n'avait pas encore fréquenté

l'école. Or, il y avait à Jérusalem un maître d'école fort célèbre, appelé Zacchée, qui reprocha à Joseph de laisser grandir son fils dans l'ignorance, et voulut l'avoir. Mais Jésus n'eut pas plutôt mis le pied dans son école, qu'il parut supérieur à ses condisciples et à son maître lui-même. « O Joseph! reprenez votre fils, s'écria le pauvre Zacchée; je ne suis qu'un ignorant devant lui. » Joseph le reprit donc, et l'adressa à un autre professeur qui eut aussi la confusion de se reconnaître son inférieur en savoir. Quelque temps après, il entra, un jour de fête, dans le Temple, où il étonna les docteurs. Un savant, un philosophe astronome et mathématicien, voulut l'interroger, et en reçut des réponses dont la profondeur l'effraya. Une seconde fois, l'enfant, devenu déjà grand, entra dans le Temple, et disputa avec les prêtres. C'est là qu'il fut rencontré par sa mère qui voulut le gronder, mais à laquelle il adressa le sévère reproche que nous lisons dans saint Luc (11-46). « De ce jour, « dit notre Légende, sa vie changea. Il « commença à cacher les merveilles qu'il « opérait, et à mener une vie plus mysté- « rieuse, consacrant tout son temps à « l'étude de la loi. Il vécut ainsi jusqu'à « l'âge de trente ans, époque à laquelle « commença sa mission, et où le Saint- « Esprit descendant sur lui en forme de « colombe, une voix partit du ciel, qui « dit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, « dans lequel je me suis complu. »

Ici finit l'histoire poétique de la vie du Sauveur. Les Légendes se sont arrêtées à son enfance, et l'imagination n'a osé violer le mystère de ses années de retraite. La série des Apocryphes, ainsi interrompue, ne recommence qu'après les scènes lugubres du Calvaire. C'est là que nous reprendrons la suite de ces récits traditionnels, par l'admirable *Evangile de Nicodème* et les *Actes de Pilate*, qui feront l'objet de la leçon suivante.

P. DOUHAIRE.

---

# REVUE.

## LETTRE SUR LE SAINT-SIÉGE, PAR M. L'ABBÉ H. LACORDAIRE.

Au milieu des ruines que trois siècles de révolutions ont amassées sur le sol de l'Europe, l'Église seule est restée debout; et la présence de ce vieillard immortel qui en est le chef immuable et qui brave depuis dix-huit siècles les vicissitudes des choses humaines, est un des spectacles les plus imposans que Dieu ait jamais offerts à l'œil de l'homme. Napoléon, qu'on n'accusera pas d'avoir été trop *papiste*, avait compris la grandeur du Saint-Siége, et lorsqu'il écrivit à son ambassadeur, à Rome, de traiter le pape comme s'il disposait de cinq cent mille hommes, il fit entendre que son génie avait découvert une grande puissance; car ce n'était pas le respect d'un fils de l'Église, ni la déférence d'un empereur chrétien qui dictait à Napoléon ces remarquables paroles; mais l'homme extraordinaire qui aspirait à la gloire d'être le Charlemagne des temps modernes, avait vu que les efforts de l'incrédulité étaient restés impuissans contre la barque de Pierre, et qu'il était encore impossible de fonder un empire dans aucune contrée du monde civilisé, sans apercevoir quelque coin de ce vaste réseau qu'un pauvre pêcheur de Galilée a jeté sur l'univers. En effet, lorsqu'on vient à songer que le Saint-Siége qui reçut la mission d'exercer l'empire sur les intelligences librement soumises à ses lois, voit respecter son autorité dans presque toute l'Europe, dans l'Asie, dans l'Afrique, dans la plus grande partie de l'Amérique et dans les îles les plus reculées; que la sphère de son action s'étend jusqu'aux limites du monde, et que si aucun autre pouvoir ne compte moins

(1) A Paris, chez Débecourt. Prix 2 fr.

de soldats, aucun autre en revanche ne compte plus de sujets; on ne s'étonnera pas de voir l'empereur Napoléon évaluer à cinq cent mille hommes cette puissance merveilleuse dont l'alliance lui parut toujours si nécessaire à ses desseins, qui lui inspira tant de jalousie, et dont il disait dans de mauvais jours, avec un dépit plein d'amertume : *Ces prêtres gouvernent l'homme et me jettent le cadavre!*

C'est que la haute antiquité du Saint-Siége, son établissement extraordinaire au milieu d'accidens que toutes les données légitimes de l'histoire signalent comme des obstacles insurmontables, son inaltérable unité, tous ces caractères enfin qui sont le reflet d'une présence divine, et qui en font le gouvernement le plus respectable et le plus fortement organisé qui ait jamais présidé aux destinées d'une société, Napoléon avait le coup d'œil trop sûr pour ne pas en comprendre la valeur. Tous les écrivains distingués, tous les penseurs de notre époque ont été forcés de partager son avis. Mais il en a été du Saint-Siége comme de l'Église catholique elle-même dont il est le centre, et si les ouvrages de M. de Maistre et quelques autres écrits du même genre ont été publiés dans le but de glorifier la papauté et de faire ressortir les bienfaits que la civilisation européenne doit à son action; elle a trouvé aussi des adversaires d'autant plus acharnés contre elle que son importance est plus grande. Du reste, cette polémique moderne n'est que la continuation du combat qui commença dès les premiers siècles de l'ère chrétienne et qui a été repris depuis Luther avec une nouvelle violence. Malgré la préoccupation des intérêts matériels et des discussions politiques de notre temps, il est facile de reconnaître avec tous les bons esprits que même aujourd'hui il n'existe pas de questions plus importantes. M. l'abbé Lacordaire écrivit de Rome l'année dernière, sous le titre de *Lettre sur le Saint-Siége,* un ouvrage qui vient d'être publié, et qui nous paraît destiné à porter sur ce sujet une grande lumière. Le but de cet écrit est de prouver : 1° Que la papauté, dépositaire de la doctrine catholique, n'a jamais compromis les traditions sacrées qu'elle a reçu la mission de conserver pures; 2° Que le Saint-Siége a agi comme il devait agir à l'égard des événemens qui ont troublé l'Europe depuis plusieurs siècles, et notamment à l'égard de ceux dont nous avons été témoins; 3° Que le chaos dans lequel les sociétés modernes sont tombées est la conséquence nécessaire des obstacles qui ont été apportés à l'établissement de la puissance coordonatrice de l'Eglise catholique.

Après quelques considérations métaphysiques d'une très grande beauté, où l'*unité* est présentée comme étant la forme essentielle de l'*être*, du *vrai* et du *beau*, et qu'on peut regarder comme un ensemble d'axiomes dont tout le reste de l'ouvrage n'est qu'un admirable développement, M. Lacordaire prouve que l'Eglise est la seule société qui possède, sous le triple rapport de la *vie*, de l'*intelligence* et de l'*amour*, ce don merveilleux de l'unité que Jésus-Christ demanda pour elle à son Père, avant de s'offrir en sacrifice sur la montagne sainte, d'où ses bras étendus appelèrent l'humanité tout entière rachetée par son sang. Mais le Fils de Dieu restant du haut des cieux le chef invisible de son Eglise, devait avoir en ce monde un vicaire qui en fût le chef visible, suprême et permanent, destiné à maintenir par l'autorité de sa juridiction inviolable, cette triple unité de vie, d'intelligence et d'amour. En effet, lors même que l'histoire de l'Eglise ne nous aurait pas démontré par une suite non interrompue de preuves matérielles que rien n'est plus conforme aux desseins de Dieu que la suprématie du Saint-Siége; la logique seule suffirait pour nous convaincre qu'une religion répandue sur toute la surface de la terre, devait avoir nécessairement un centre unique, un organe moteur, un tribunal suprême qui serait pour les chrétiens de toutes les contrées l'infaillible garantie de leur foi, le lien, le signe évident qui les tiendrait unis à la communion universelle. Mais il fallait que ce chef suprême et directeur fût placé assez haut pour être aperçu de tous les points du monde; M. Lacordaire nous fait assister à l'élévation de cette tête précieuse et nous montre comment, par l'action suc-

cessive des événemens, il a plu à Dieu de charger d'une triple couronne ce front vénérable et sacré devant lequel l'univers s'incline. Il passe en revue, dans une analyse rapide et admirable de style, d'exactitude et de netteté, les luttes courageuses que la papauté a soutenues pendant les premiers siècles, le Bas-Empire, le moyen âge et les temps modernes. Il examine ensuite les accusations de ceux qui prétendent que le pontificat comprend mal sa situation à l'égard de notre époque, et qui lui reprochent de s'allier à ses ennemis en défendant la cause des rois, et en repoussant la liberté que lui offrirait le triomphe assuré de l'indépendance des peuples. Pour mieux démontrer combien ces reproches sont injustes, M. Lacordaire jette d'abord un coup d'œil sur l'état actuel des affaires européennes, afin de tirer de ses observations les conséquences que nous avons déjà indiquées en commençant. Nous voudrions citer ces belles et éloquentes pages où M. Lacordaire nous découvre avec tant de lucidité les causes diverses qui ont produit tous ces ébranlemens sociaux dont nous sommes encore émus, mais l'espace nous manque et nous sommes forcés de nous borner à esquisser ces réflexions où brille tout le calme de la vérité, et où la beauté du style lutte de grandeur avec la hauteur des vues.

« La guerre, dit-il, est en Europe, et « depuis cinquante ans cette partie du « monde ressemble à un volcan qui fume « dans l'intervalle des éruptions, et « alors même que tout paraît tranquille, « chacun sent qu'il dort sur une terre « dont le repos n'est aussi qu'un som- « meil. » Mais la guerre n'est pas entre les peuples, puisque jamais il n'y eut une plus grande fusion d'idées, de mœurs, de sentimens; les préjugés nationaux sont au contraire tellement affaiblis qu'il semble, « que le genre humain dont les « familles s'étaient dit adieu aux champs « de Sennaar, il y a plus de quarante « siècles, se retrouve enfin, et veuille « élever *la Babel de la réunion*, comme « il avait autrefois élevé la Babel de la « dispersion. »

La guerre n'est pas non plus entre les rois, chacun d'eux ne se sent pas assez fort dans ses propres états pour attaquer présentement ses voisins. Enfin la guerre n'est pas davantage entre les rois et les peuples, ou si l'on veut, entre la monarchie et la république, car les nations même qui jouissent de la plus grande liberté, comme la France et la Belgique, par exemple, et qui sont le foyer principal de cette guerre qui remue l'Europe de fond en comble, sont précisément celles qui ont repoussé avec le plus de force l'établissement des idées républicaines et qui se sont montrées le plus fidèles au système de la monarchie, à tel point qu'en France on pourrait dire que les partis n'ont d'autre but que de changer de monarque sans toucher à la forme du gouvernement, « si l'on ne « découvrait, à fond de cale de la so- « ciété, je ne sais quelle faction qui se « croit républicaine, et dont on n'a le « courage de dire du mal que parce « qu'elle a des chances de nous couper « la tête dans l'intervalle de deux monar- « chies. »

La guerre a donc été déclarée sur un terrain plus élevé; elle est entre les deux formes même de l'intelligence humaine. La foi devenue par l'Eglise une puissance, et la raison devenue également une puissance qui s'efforce de s'organiser aux dépens de son éternelle rivale. *La guerre existe entre la puissance catholique et la puissance rationaliste.* Or, ces deux forces se partagent tous les rangs de la société : les rois, les hommes d'état, les écrivains, les gouvernans, les gouvernés, tous se sont livrés pêle-mêle, au hasard et sans logique, à ces deux puissances. D'où il résulte une effroyable confusion, qui nous présente dans le camp de l'une ceux-mêmes que leurs sentimens et leur position porteraient naturellement à marcher sous la bannière de l'autre, si un aveuglement fatal ne laissait triompher l'instinct et le moment. En supposant donc que la guerre existât entre les rois et les peuples, l'Eglise, qui compte des amis et des ennemis parmi les uns et les autres, n'avait pas la liberté d'embrasser aucun des deux partis, parce qu'elle a mission de défendre le bien et de poursuivre le mal, et que l'un et l'autre sont partout mêlés et confondus. Que devait donc faire le Saint-Siége au milieu de ce chaos universel qui l'en-

toure ? Il devait agir comme il a agi, attendre les événemens providentiels, opposer aux difficultés qui le pressent de toutes parts le temps, la patience, et ramener, par l'exemple de l'ordre qui règne au sein de l'Eglise, les sociétés affaiblies et divisées, à la beauté, à la paix et à la puissance qui résultent de l'unité.

Personne ne nous paraît avoir mieux présenté la situation du Saint-Siége que ne l'a fait M. Lacordaire. On sent qu'il a écrit au pied de la chaire de saint Pierre. Ce fut là de tout temps en effet le caractère de Rome chrétienne. Devenue la mère des rois et des peuples, et la source d'où coule dans le monde ce divin amour qui a produit de si grandes choses, elle commande l'ordre et la justice à tous; et quand on refuse de l'entendre, elle garde avec majesté cette sublime patience qui révèle tant de courage. Il semble même que Dieu l'eût préparée dès longtemps à cette haute et noble politique; et tout le monde se rappelle cet admirable éloge que l'histoire ne retrouve nulle part ailleurs, et qui fut autrefois adressé à l'un de ses enfans, digne, par sa sagesse et par son dévouement, de voir briller la croix au Capitole : *Unus est qui, cunctando, nobis restituit rem.* Mais afin que ses ennemis ne puissent trouver l'ombre d'un prétexte pour donner à la vertu les noms de la faiblesse, Dieu, quand il en est temps, ouvre les lèvres à son Eglise comme autrefois à son prophète ; et la sublime allocution de Grégoire XVI, qui est venue couvrir de confusion ses accusateurs insensés, a prouvé à l'univers de quelle hauteur magnifique la puissance de l'esprit domine la force brutale.

En terminant sa lettre, M. Lacordaire porte ses regards vers l'avenir. Il espère que les souverains mieux éclairés sur les intérêts des peuples et sur les leurs, accorderont plus de liberté à l'action de la puissance catholique, et que le malheur finira par les instruire et leur apprendre que « l'art de gouverner les hommes ne « consiste pas à lâcher sur eux la liberté « du mal, en mettant le bien sous fidèle « et sûre garde. » Puissent ces espérances être bientôt réalisées ! Puisse se lever enfin le jour de la justice ! Puissent les hommes que la Providence appelle à diriger la marche des sociétés, reconnaître que toutes les forces sociales ne résident pas dans l'ordre purement politique et matériel; et qu'il est non seulement équitable et juste, mais encore salutaire, aujourd'hui plus que jamais, de subvenir à des besoins d'un ordre plus élevé ! Qu'on laisse donc vivre en paix ces âmes choisies qui, ne pouvant supporter le spectacle des désordres et des crimes que présente une société corrompue, se retirent généreusement dans de paisibles solitudes pour y fonder, par le travail, l'étude et la prière, ces institutions d'élite où les lois de la vérité règnent sans partage! Qu'ils puissent jouir pleinement de la liberté de porter le nom de leur maître, ces hommes qui ont appris dans les combats de la retraite à transformer la nature, et qu'une ardente charité rappelle au milieu du monde pour y faire la guerre au mal, leur unique ennemi, et pour dissiper, par un message de vie, ces ténèbres qui n'ont pas la puissance d'empêcher de luire la lumière, mais qui en dérobent l'éclat aux intelligences égarées !

Nous ne devons point passer sous silence les réflexions que fait M. Lacordaire, sur l'état politique et religieux de la Russie. Quel que soit l'esprit dans lequel on les lise, on sera forcé d'admettre qu'elles ont une grande portée, et nous ne croyons pas que les hommes d'état les plus prévenus puissent négliger d'y faire attention. Mais nous pensons qu'il en sera de la Russie, malgré sa formidable puissance matérielle, comme de tous les états du second ordre ; les grandes nations l'entraîneront dans leur marche; elle n'a pas assez d'originalité spirituelle pour prendre une initiative quelconque dans l'ordre de la religion et de la civilisation, elle restera ce qu'elle est tant que la France et l'Angleterre ne changeront pas. Mais que la France seulement abandonne la politique rationaliste qui réduit la société en poussière et livre la direction des affaires au hasard, qu'on appelle nécessité des circonstances, cette divinité moderne digne de fleurir aux beaux siècles du paganisme ; que la France se souvienne que ses traditions sont mêlées à celles de l'Église, et rende à la papauté

la prépondérance qui lui est due dans les affaires de l'Europe, et alors nul ne peut dire, nul ne peut imaginer la grandeur des choses qui seront faites. La nation française est une nation apostolique, mais personne n'accomplit une *mission* sans être *envoyé*, et tant que les hommes qui gouvernent ne *partiront* pas du centre d'action que Dieu a posé sur la terre, ils travailleront en vain, leurs efforts stériles tourneront à leur confusion. Ce qui se passe depuis un siècle le prouve assez; et c'est surtout dans cet ordre de faits que le passé nous répond de l'avenir. La France naquit catholique, elle a reçu le baptême avec la vie; or, la vie, pour les peuples comme pour les individus, n'est autre chose que le développement des germes qu'ils tirent de leur origine, et quiconque se sépare de son origine est condamné à périr aussi infailliblement qu'un rameau brisé que les vents emportent loin du tronc qui le nourrissait. Aussi lorsqu'on étudie l'histoire attentivement et qu'on vient à songer à ce commandement de Dieu : *père et mère honoreras*, *afin de vivre longuement*, on reconnaît tout ce qu'il y a de social dans la parole divine. Puisse la France, qui doit savoir combien il est terrible de la transgresser, apprendre un jour combien il est consolant et doux d'y rester fidèle !

Nous ne voulons pas terminer cette analyse de la *Lettre sur le Saint-Siége* et les réflexions qu'elle nous a suggérées, sans parler de ces accens d'admiration si beaux et si vrais que l'Italie arrache à M. Lacordaire. Une description de la campagne de Rome, *qui s'épanouit comme un large nid d'aigle entre quatre horizons divers*, nous révèle quelle impression profonde a dû produire sur son cœur le spectacle imposant de cette terre pleine de merveilles. En lisant ces aperçus, aussi élevés qu'ingénieux, que lui inspire la forme et la situation géographique de l'Italie; nous nous sommes rappelé un passage de Pline le Naturaliste, et si nous n'étions parfaitement convaincus que M. Lacordaire s'occupe peu de classiques latins, et encore moins d'histoire naturelle, nous aurions pu penser qu'il avait lu ce passage : afin de comparer ces deux enfans de Rome que tant d'événemens séparent, et qui certainement se sont ignorés l'un l'autre, nous les citerons tous deux :

« Dieu, dit M. Lacordaire, qui avait « prédestiné l'Italie à être un jour le « siége de l'unité catholique, lui donna « une forme et une situation propres à « ce grand dessein. Vous avez remarqué, « mon cher ami, comment l'Asie, l'Afri- « que et l'Europe sont liées entre elles « par le bassin de la Méditerranée qui « s'ouvre ensuite à l'occident pour laisser « un passage vers l'Amérique aux vais- « seaux de toutes les nations. Au sein de « cette mer commune, l'Italie s'avance « comme un long promontoire. Retenue « fortement au cœur de l'Europe et en « même temps séparée d'elle par une « ceinture de hautes montagnes, elle « étend ses deux bras vers l'Afrique et « l'Asie, offrant à ceux qui viennent de « l'occident le golfe où repose Gênes, à « ceux qui viennent de l'orient le golfe « où repose Venise. La partie la plus « septentrionale avait reçu le nom de « Gaule, de ce fort pays qui est devenu « la France, et sa partie la plus enfon- « cée au midi avait pris le nom de grande « Grèce, de cet autre pays non moins « illustre qui troublait le sommeil des « rois de Perse, et qui était mêlé à tou- « tes les affaires de l'Asie. Ainsi disposée « par la Providence, longue, étroite, « coupée en deux par les Apennins, d'un « territoire faible en étendue et d'une po- « pulation médiocre, confinant à tout et « ouverte à tous, l'Italie était un centre « qui n'avait pas de circonférence per- « sonnelle, et qui ne pouvant être par « elle seule un grand empire, était ad- » mirablement faite pour être le centre « et l'unité du monde. Elle l'est devenue « en effet, non pas une fois et par ha- « sard, mais constamment et sous plu- « sieurs formes : par la guerre au temps « des Romains, par le commerce et les « arts au moyen âge, et enfin par la ré- « ligion avec l'Eglise catholique. »

Essayons maintenant de traduire les réflexions du philosophe païen, du savant, du naturaliste, que l'âge où il écrivait, le caractère de son esprit et le genre de travaux auquel il s'est livré ont dû, sans doute, garantir des illusions de l'imagination.

« Je n'ignore pas, disait Pline (1), qu'on « pourra m'accuser d'indifférence et d'ingratitude, si je ne parle ainsi qu'en peu « de mots et en courant d'une contrée « nourrice et mère de toutes les autres; « élue par la sagesse des dieux pour faire « jouir la terre d'un ciel plus beau, pour « rassembler les empires épars, adoucir « les mœurs, rapprocher *par le commerce de la parole* tant de peuples divisés par des idiomes barbares, leur « porter à tous la civilisation, et pour « devenir enfin la patrie commune de « toutes les nations répandues sur la terre. « Mais comment faire? la célébrité des « lieux, la gloire des peuples qui les habitent et l'éclat de leurs actions me « tiennent suspendu! qui peut d'ailleurs « en faire un juste éloge? pour ne parler « que de Rome, qui est à l'Italie ce que « l'Italie est au monde, quel style peut « la célébrer dignement? » (Un peu plus haut, il a déjà appelé Rome le CHEF-LIEU « DE L'UNIVERS, *caput terrarum*). « Comment décrire les charmes de la Campanie, cette terre heureuse et fertile où « la nature semble avoir épuisé ses trésors, la douceur de ce climat toujours « pur et salutaire où l'on respire la vie, « tous ces champs fertiles, toutes ces « collines que dorent les rayons du soleil, « ces ombrages touffus, ces bois épais, « ces forêts magnifiques, ces brises des « montagnes, tant de plants féconds en « fruits, en vignes, en olives, ces riches « laines, ces forts taureaux, les lacs, les « fontaines, les fleuves qui de tous côtés « l'embellissent et la fécondent, ces golfes, ces ports qu'elle ouvre de toutes « parts au commerce du monde entier « en se prolongeant avec empressement « au milieu des mers, comme pour se « rendre utile aux mortels? je ne parle « pas de ses mœurs, de ses sages coutumes, de ses héros dont l'éloquence et « la valeur l'élèvent au dessus de toutes « les nations, Les Grecs eux-mêmes, ce « peuple si outré dans ses prétentions, « ont assez loué l'Italie en donnant à « une de ses contrées le nom de grande « Grèce. »

Ces brillans éloges de l'Italie seront chers à tout catholique; car bien que l'éclat et la beauté majestueuse de la vérité ne permettent pas de s'arrêter à la forme de son temple, l'esprit de l'homme qui aspire à l'harmonie, et qui aime à contempler sous de nobles traits l'expression d'une grande âme, doit être satisfait de voir qu'aucune parure ne manque au lit nuptial que le ciel s'est préparé sur la terre. Pour nous, le cœur ému par les charmes vivifians de la foi, nous avons tressailli de joie et d'espérance, en lisant ces belles pensées qui sont l'écho des siècles, mais que nous retrouvons plus jeunes et plus chères, depuis qu'elles ont traversé l'âme ardente et pure de l'illustre orateur.

P. P. CHERUEL.

(1) Nec ignoro ingrati ac segnis animi existimari posse meritò, si breviter atque in transcursu ad hunc modum dicatur terra omnium terrarum alumna, eadem et parens numine Deum electa, quæ cœlum ipsum clarius faceret, sparsa congregaret imperia ritusque molliret, et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad colloquia, et humanitatem homini daret, breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. Sed quid agam! Tanta nobilitas omnium locorum (quos quis attigerit?) tanta rerum singularum populorumque claritas tenet! Urbs Roma, vel sola in eâ, et digna tam festâ cervice facies, quo tandem narrari debet opere? Qualiter Campaniæ ora per se, felixque illa ac beata amœnitas? Ut palam sit uno in loco gaudentis opus esse naturæ. Jam verò tota ea vitalis ac perennis salubritatis cœli temperies est, tam fertiles campi, tam aprici colles, tam innoxii saltus, tam opaca nemora, tam munifica sylvarum genera, tot montium afflatus, tanta frugum, et vitium olearumque fertilitas, tam nobilia pecori vellera, tot opima tauris colla, tot lacus, tot amnium fontiumque ubertas, totam eam perfundens, tot maria, portus, gremiumque terrarum commercio patens undique, et, tanquam ad juvandos mortales, ipsa avidè in maria procurrens. Neque ingenia, ritusque ac viros, et linguâ manuque superatas commemoro gentes. Ipsi de eâ judicavere Græci, genus in gloriam suam effusissimum, quotam partem ex eâ appellando Græciam magnam.

*Hist. nat.*, lib. IV.



# Lettres Philosophiques et Littéraires.

## PREMIÈRE LETTRE SUR MM. DE LA MENNAIS, LERMINIER ET GEORGE SAND.

Juilly, avril 1838.

« ..... Chose inexplicable si la passion n'expliquait tout. »

Tu as déjà commencé, mon cher Eugène, à m'envoyer de longues relations sur l'orient où un voyage scientifique va te retenir pendant plusieurs années. Je suis aussi fier qu'heureux de cette importante correspondance dont je ne jouirai pas seul. L'orient attire aujourd'hui, sous divers rapports, l'attention d'une foule d'esprits sérieux, et il est doux à ton frère de pouvoir dire tout haut (puisque tu n'es point derrière lui pour l'en empêcher) qu'il n'y a peut-être pas à l'heure qu'il est, en Europe, d'homme capable de servir au même degré que toi, les plus grands intérêts de la science dans les célèbres contrées que tu vas parcourir. Mais au milieu de tes lointaines excursions de croisé orientaliste du XIX^e^ siècle, tu n'oublieras point ta patrie : au contraire, ainsi qu'il arrive ordinairement, la France deviendra plus belle à tes yeux et plus chère à ton cœur à mesure que tu t'éloigneras d'elle ; les moindres bruits qui te parviendront du centre d'où elle agit sur le reste du monde auront pour toi un charme tout nouveau. Tu seras plus sensible encore aux vastes destinées qui se forment dans son sein, aux puissans intérêts qu'elle débat chaque jour avec les mille voix de sa presse universelle! Et ces grandes questions religieuses qui dominent toutes les autres, combien elles te paraîtront dignes, plus que jamais, d'être entourées des nouvelles preuves que tu vas recueillir pour elles, comme une lumineuse couronne, aux lieux mêmes où les révélations divines resplendirent pour la première fois à l'origine des temps, et où le Christianisme commença de rayonner il y a dix-huit siècles ! Car, Dieu merci, tu n'es pas du nombre de ces savans qu'aveugle la passion ou que l'indifférence engourdit ; des progrès immenses, d'enivrans succès ne t'ont point fait dévier de la ligne tracée par la religion et la vertu ; les mêmes vérités qui protégèrent ton adolescence si pure, sont aujourd'hui la principale force de ton esprit en même temps qu'une sauve-garde infaillible pour ton cœur, et ce que la piété d'une bonne mère enseignait à notre enfance, de profondes études te l'ont pour toujours démontré, à savoir que le dernier comme le premier mot de la science est un mot chrétien.

Hélas ! depuis ton départ de Vienne, au moment où tu parcourais avec autant de profit que de charme, avec tous tes vifs souvenirs de l'antiquité, les îles classiques de la Grèce, un homme que tu as aimé, que tu aimes encore malgré le lien rompu de vos convictions fondamentales ; celui qui, il y a dix ans, au sein d'une retraite paisible, nous dirigeait l'un et l'autre (1) dans l'étude de la philosophie et des lettres, M. de La Mennais, faisait un pas de plus dans la voie déplorable où il s'est engagé. Sans doute, à ton arrivée à Stamboul, nos journaux qui vont partout, t'auront appris la publication du *Livre du peuple :* mais peut-être ne l'as-tu pas encore lu. Dans tous les cas, c'est en me livrant à l'examen de cet ouvrage et de la polémique qu'il a soulevée, que j'ouvrirai la série de lettres philosophiques et littéraires par lesquelles je me propose de répondre, de

(1) L'auteur pense devoir dire qu'il a quitté M. de La Mennais au mois de *juin* mil huit cent *trente* et ne l'a jamais revu. Si le désir d'accrocher son nom obscur à un nom célèbre avait pu être pour celui qui trace ces lignes un motif d'écrire sur M. de La Mennais, on doit croire qu'il n'aurait point attendu huit années.

temps en temps, à tes communications si précieuses.

Je m'arrêterai peu à la partie politique du *Livre du peuple*, d'abord parce que, prise logiquement, elle est extrêmement faible, et ensuite parce que, de l'aveu de l'auteur, le sujet qu'elle traite est inhérent à la base immuable du droit et du devoir, en d'autres termes à la religion dont je veux spécialement m'occuper.

Tout le premier point de la nouvelle homélie démagogique de M. de La Mennais pivote sur cette idée fixe, complétement fausse : que les plus grands maux du peuple provenant d'une injuste répartition du pouvoir, il suffirait, pour rétablir partout l'ordre et le bonheur, d'administrer la communauté sociale par voie de délégation de la part de *tous*, ou autrement par voie de suffrage universel. Voilà, en dernière analyse, tout ce que l'on trouve, sous une forme ou sous une autre, depuis la page 1 jusqu'à la page 87, et ce qui rend la première moitié du livre très monotone, malgré les artifices innombrables d'un style qui n'a jamais été plus minutieusement travaillé que depuis qu'il est réduit à lui seul pour toute chance de succès. Je laisse de côté les comparaisons tirées des *herbes des champs*, des *hirondelles*, des *palmiers*, des *abeilles*, des *castors*, etc., etc., lesquelles, il est vrai, présentent plus ou moins d'agrément littéraire, mais ne prouvent rien du tout sur le fonds de la question, et je m'attache simplement, uniquement aux propositions suivantes où se trouvent résumés les nouveaux principes sociaux de l'auteur.

« Vos maux, encore un coup, viennent des vices de la société, détournée de sa fin naturelle par l'égoïsme de quelques uns, et jamais vous ne serez mieux tant que ceux-ci feront seuls les lois. Si vous aviez quelque chose à attendre d'eux, s'ils ne désiraient et ne cherchaient, selon la justice, que le plus grand bien de tous, s'élèveraient-ils au dessus de tous? se réserveraient-ils si exclusivement l'administration des affaires de tous? Est-ce par zèle pour vos intérêts qu'ils vous en interdisent le soin? Est-ce pour eux ou pour vous, pour votre avantage ou pour le leur, qu'ils réclament la domination? Si pour le leur, à quel titre et d'où ce privilége? Si pour le vôtre, ils vous jugent donc incapables de discerner vous-mêmes ce qui est bon ou mauvais? Vous êtes donc des brutes, suivant eux?

« Nous sommes tous enfans du même père qui est Dieu, et le Père commun n'a point asservi les frères aux frères ; il n'a point dit à l'un : Commande, et à l'autre : Obéis. Ils se doivent mutuellement aide et secours, et justice et charité, rien de plus ; et la société que les passions insensées et désordonnées, que l'orgueil et la convoitise ont rendue si pesante à la race humaine presque entière, n'est dans son essence, et ne doit être de fait, que l'union des forces et des volontés pour atteindre plus sûrement le but de l'existence, que l'organisation de la fraternité.

« Y avait-il des rois, des nobles, des patriciens et des plébéiens avant qu'il y eût des peuples? Et si le peuple, égal et libre, préexistait à toute distinction, toute distinction, si elle n'est pas le fruit de la violence et du brigandage, dérive donc du peuple, de sa volonté indépendante, de son impérissable souveraineté. Hors de là, rien de légitime. Patriciat, noblesse, royauté, toute prérogative, en un mot, qui prétend ne relever que de soi, se soustraire à la volonté, à la souveraineté du peuple, est un attentat contre la société, une usurpation révolutionnaire, un germe au moins de tyrannie.

« Le peuple ne fait point de classes, il ne crée point de priviléges, il délègue des fonctions ; il confie tel soin à celui-ci, tel autre soin à celui-là ; il les charge d'exécuter ses décisions, ce qu'il a réglé pour le bien commun selon les formes établie par lui, et qu'il peut toujours modifier, changer.

« Hypocrites, qui vous dites chrétiens, ouvrez la loi chrétienne, vous y lirez :
« Les princes des nations dominent sur
« elles ; et ceux-là sont plus grands qui
« exercent sur elles la puissance. Il n'en
« sera pas ainsi parmi vous ; mais que ce-
« lui de vous qui voudra être le plus
« grand serve les autres ; et que celui qui
« voudra être le premier parmi vous
« soit le serviteur de tous. »

« Donc, à qui que ce soit qui osera se dire votre maître répondez : Non. Ne vous laissez ni opprimer par les hommes

de violence, ni tromper par ceux qui vous prêchent la servitude au nom de Dieu, qui s'efforcent de vous plonger dans l'abrutissement de l'ignorance, et disent ensuite : Le peuple manque de lumières et de raison; il ne saurait se conduire lui-même; il faut, pour son intérêt, qu'il soit gouverné.

« Votre droit, au contraire, est que nul ne vous gouverne, ne vous impose des lois à son gré; qu'elles émanent de vous seuls; que le dépositaire du pouvoir public exerce un simple office révocable, qu'il soit votre *serviteur*, et rien de plus.

« Quand vous aurez reconquis votre droit, si vous en usez avec sagesse, le monde changera de face; il y aura moins de larmes, et les larmes seront moins amères. Peu à peu le contraste de l'opulence extrême et de l'extrême indigence cessera d'affliger l'humanité. La faim hâve et morne ne s'assiéra plus à votre foyer. Tous auront l'aliment du corps et celui de l'esprit. Partagés comme ils le doivent être entre des frères, les biens que la Providence nous a départis se multiplieront par le partage même...(1) » (pages 81-87.)

Telle est, dans sa substance, la théorie sociale du *Livre du peuple*. Les réponses et les objections se présentent en foule; je me garderai bien d'entrer dans des détails superflus. La force d'une réfutation n'est pas à tout dire; elle est à dire ce qui renferme tout.

Il n'y a ici que l'embarras du choix des argumens décisifs. On peut, en premier lieu, opposer à l'auteur une fin de non-recevoir qui l'arrête tout court. M. de La Mennais dit : « Y avait-il des rois, des « nobles, des patriciens et des plébéiens « avant qu'il y eût des peuples? Et si le « peuple, égal et libre, préexistait à toute « distinction, toute distinction, si elle « n'est pas le fruit de la violence et du « brigandage, dérive donc du peuple, de « sa volonté indépendante, de son impé- « rissable souveraineté. HORS DE LA, RIEN « DE LÉGITIME (2). » M. de La Mennais se fonde sur l'histoire : dans quel document inconnu du reste du monde, a-t-il donc vu, je ne dirai pas l'insaisissable entité abstraite : *le peuple*, mais un seul petit peuple en chair et en os, *préexister à toute distinction* comme peuple, c'est-à-dire comme société organisée? Tout au rebours du *Livre du peuple*, les anciens monumens historiques nous montrent les plus simples agrégations d'hommes réunies sous des chefs, et nulle part ces chefs ne paraissent avoir reçu leur *distinction* par le suffrage universel, pas même par le mode d'élection passablement démocratique (M. de La Mennais dirait très aristocratique) des officiers de notre garde nationale. Sur ce point essentiel, les annales du genre humain sont, par rapport à la théorie de l'auteur, d'un silence désespérant. Homère parle beaucoup de rois et de princes qu'il appelle *pasteurs des peuples* : cela, je l'avoue, indique bien une *distinction*, mais nullement une *égalité préexistante*. Que si l'on remonte aux premiers états dont l'histoire universelle ait conservé le souvenir, si l'on pénètre jusqu'aux âges les plus reculés des Babyloniens, des Mèdes, des Perses, des Indiens, des Chinois, des Égyptiens, etc., etc., ce ne sera pas apparemment au milieu de ces monarchies ou des oligarchies, soit sacerdotales, soit militaires, que l'on découvrira, à l'œil nu, *le peuple, égal et libre, préexistant à toute distinction*. Peut-être, en bien cherchant, rencontrerait-on, dans quelque heureux recoin du globe, cette société-modèle ignorée de l'âge d'or; c'est à l'auteur du NOUVEAU *contrat social* de se mettre en route pour la plus grande gloire de son système : mais on doit charitablement l'avertir qu'il n'y a, jusqu'aujourd'hui, pas une seule relation de voyages qui puisse lui faire espérer le moindre succès. Même chez les sauvages, chez ceux, du moins, qu'on a été en position d'observer et de connaître, au lieu d'une *égalité*, d'une *liberté préexistant à toute distinction*, on voit (*horresco referens!*) des distinctions préexistantes à toute liberté et égalité.

Un des peuples que l'on pourrait supposer le plus près de l'Eldorado politique rêvé par l'auteur, l'indomptable peuple qui défend avec tant de courage, tant d'opiniâtreté, son indépendance contre

(1) Une fois pour toutes, j'avertis que je me sers de la première édition du *Livre du Peuple*, laquelle n'était nullement pour *le peuple*, comme on sait.

(2) Page 83.

la plus forte puissance militaire de l'Europe, les Tcherkesses, ou si l'on aime mieux, les Circassiens, présentent une organisation tout-à-fait identique au système féodal. Cette nation guerrière composée de petites peuplades ayant chacune ses princes et son gouvernement, se divise en cinq castes, savoir : 1° les princes (*Pchi*); 2° les Work, ou anciens nobles, appelés *Ouzdenn* par les Tartares; 3° les affranchis des princes et des *Ouzdenn*, devenus nobles eux-mêmes, sans cesser d'être assujétis à leurs anciens maîtres en ce qui concerne le service militaire; 4° les affranchis de ces nouveaux nobles; 5° les *Tcho'Khotl*, ou serfs, subdivisés en laboureurs, en artisans et en domestiques des classes plus élevées. Chaque prince a plusieurs familles d'*Ouzdenn* sous sa dépendance; un *Ouzdenn* peut quitter son prince pour se faire vassal d'un autre, mais les serfs, dont la propriété ne se transmet que par héritage de père en fils, ne peuvent changer de seigneur. Ainsi, le prince est le suzerain de ses *Ouzdenn* qui, à leur tour, sont les seigneurs de leurs affranchis et de leurs esclaves.

Où donc trouver le peuple *égal et libre* de M. de La Mennais, *préexistant à toute distinction ?* — Dans la fantaisie de l'auteur, puisque c'est un être purement fantastique. A la vérité, les sciences sociales n'empruntant guère leurs axiômes ni leurs données à l'imagination, il y a tout lieu de croire que personne, entre ceux qui procèdent scientifiquement, ne se laissera convertir par le *Livre du peuple*. C'est ce qu'on a déjà eu le temps de remarquer. Il ne s'est pas élevé en faveur du NOUVEAU *contrat social*, non plus qu'en faveur du *néo-christianisme*, une seule voix connue! D'autres verraient là un signe inquiétant pour la solidité de leur doctrine: mais M. de La Mennais, naguère apôtre exclusif du *sens commun*, ne croit aujourd'hui qu'à son sens particulier.

Selon les nouvelles idées politiques de l'auteur (j'insiste sur le mot *nouvelles*, parce que, à cet égard aussi, il en a eu d'autres diamétralement opposées), tout se réduit à changer le gouvernement de telle sorte que le peuple fasse lui-même les lois et exerce un contrôle souverain sur l'administration. Comment y arriver? Sera-ce le peuple en masse qui *légiférera* et administrera? — Impossible. Il faut donc tout de suite, même dans l'hypothèse de M. de La Mennais, recourir au petit nombre, c'est-à-dire au privilége. Qui en déterminera les conditions? Par qui et de quelle manière les législateurs et administrateurs seront-ils élus? — Vous répondez : *par tout le monde :* mais voilà précisément ce qui rend la chose impraticable, sans parler d'autres inconvéniens. 1° Le moyen, je vous prie, d'assembler tout le monde? 2° Tout ce monde assemblé, comment l'accorder ? 3° Qu'est-ce qui garantira le discernement et la liberté du vote des femmes et des domestiques; car vous ne pouvez sans contradiction, sans injustice, exclure ces deux classes formant, à elles seules, plus de la moitié de la société? 4° Quelle force obligatoire auront les résolutions telles quelles supposées adoptées par cette assemblée générale supposée réunie, si, comme vous le prétendez, *le Père commun n'a point asservi les frères aux frères et n'a point dit à l'un : Commande, et à l'autre : Obéis?*

Ce serait faire injure à un homme *du peuple* strictement pourvu du bon sens le plus vulgaire, que de s'arrêter à lui démontrer, l'une après l'autre, toutes les absurdités, les impossibilités d'un pareil système politique; et M. de La Mennais ne voit pas cela, ou plutôt ne veut pas le voir! chose inexplicable, si la passion n'expliquait tout.

M. de La Mennais s'étant appuyé sur un passage de l'Évangile dont il a détourné la conclusion et même altéré le sens d'une manière notable, je me servirai de la même autorité après l'avoir rétablie. Voici la traduction rigoureuse : « Jésus « les appela (ses apôtres) et leur dit : « Vous savez que les princes des nations « dominent sur elles, et que ce sont les « plus grands qui les gouvernent, etc., « etc. (1). » Voici maintenant la version

(1) *Saint Matthieu*, chap. xx, 25-27. La Vulgate dit : « Jesus autem vocavit eos ad se et ait : scitis « quia principes gentium dominantur eorum; et qui « majores sunt, potestatem exercent in eos, etc. » On lit dans la version grecque : Ὁ δὲ Ἰησοῦς προσκαλεσάμενος αὐτοὺς, εἶπεν· Οἴδατε, ὅτι οἱ ἄρχοντες τῶν

du *Livre du peuple* : « Les princes des « nations dominent sur elles ; *et ceux-là* « *sont plus grands qui exercent sur elles* « *la puissance:* » Ainsi entendu, le dernier membre de la phrase exprime, au fond, quelque chose de très différent du texte, lequel constate simplement, comme un fait naturel et ordinaire : QUE CE SONT LES PLUS GRANDS QUI GOUVERNENT. Les paroles en question, loin d'être favorables à l'auteur, prouveraient donc plutôt contre lui : mais je ne veux pas, à mon tour, leur faire dire plus qu'elles ne disent réellement. Notre Seigneur ne pensait point à faire *au peuple* une leçon de politique : c'est à ses apôtres, aux chefs futurs de son Eglise qu'il dit, à la suite d'une dispute de préséance soulevée par les deux fils de Zébédée : « Vous sa- « vez que les princes des nations domi- « nent sur elles, et que ce sont les plus « grands qui les gouvernent. Il n'en sera « pas ainsi entre vous : mais que celui « qui voudra devenir plus grand parmi « vous soit votre ministre ; et celui qui « voudra être le premier d'entre vous « sera votre serviteur. » Outre le sens littéral, il n'y a là pour les gouvernemens temporels, quels qu'ils soient, qu'une application de douceur évangélique très éloignée des conclusions radicales du *Livre du peuple*. Enfin, puisque l'auteur reconnait encore à l'Evangile une autorité *sociale*, je lui demanderai de quelle manière il en concilie les préceptes *sociaux* les plus formels avec sa maxime favorite : que *le Père commun n'a point asservi les frères aux frères, et n'a point dit à l'un : Commande, et à l'autre : Obéis.* » Ceci, du moins, ne cadre pas avec les Évangiles authentiques de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, où l'on voit Jésus-Christ recommander, en toute occasion, l'obéissance envers l'autorité civile. Sans parler de ce divin mot connu de tout le monde : *Rendez à César ce qui appartient à César*, et pour ne prendre qu'un exemple en quelque sorte indirect, le Sauveur ne loua-t-il pas devant tout *le peuple* qui le suivait, ces paroles du centurion : « Quoique je ne sois qu'un hom- « me soumis à d'autres, ayant néanmoins « des soldats sous mes ordres, je dis à « l'un : va là et il y va, et à l'autre : viens « ici, et il vient, et à mon serviteur : « fais cela, et il le fait (1) ? »

Tu sais du reste, mon cher Eugène, qu'en réfutant ici une doctrine subversive de tout ordre social, je n'entends pas le moins du monde servir les intérêts de tel ou tel parti. De ma vie, je n'ai appartenu à aucun, quel qu'il soit. Ce fait, tu te plaisais souvent à le reconnaître dans nos entretiens intimes, et il te semblait former une heureuse contradiction avec les habitudes d'un caractère naturellement impétueux. Grâces au ciel que l'ardeur et l'énergie de l'âme puissent s'employer à quelque chose de meilleur, même de nos jours : j'ai, ou du moins je crois avoir, des idées arrêtées sur les principes essentiels d'un bon gouvernement : mais des passions politiques, je n'en ai jamais eu, je n'en aurai jamais.

Je me hâte d'en finir sur ce point. La théorie du *Livre du peuple* étant contredite par l'histoire et par l'Évangile appelés en témoignage, quelle base peut encore lui rester ? — La nature humaine avec ses droits imprescriptibles, voilà, selon l'auteur, le premier, l'inébranlable fondement du nouvel édifice social. — La nature humaine ! d'abord il y a bien des manières de l'expliquer : quelle est la véritable explication ? Et les droits que vous dites inhérens à cette même nature, qui les a déterminés ou les déterminera ? Vous tombez, dès le premier pas, dans des difficultés inextricables, dans des disputes infinies. Sans doute la question, synthétiquement conçue, se réduit à cette alternative : ou la nature humaine est tout-à-fait bonne en elle-même, par elle-même ; ou elle est viciée : mais dans les deux cas, les conclusions sont contre vous : dans le premier, vous ne pouvez concilier les désordres, les maux, les souffrances de la société, avec votre principe ; et dans l'autre, ce n'est point assez de votre remède pour la guérir.

Au surplus, la panacée du *Livre du*

ἐθνῶν κατακυριεύουσιν αὐτῶν, καὶ οἱ μεγάλοι κατεξουσιάζουσιν αὐτῶν. » Luther a traduit exactement de même : « Aber Jesus rief sie zu sich, und sprach : « Ihr wisset, dass die weltlichen Fürsten herrschen, « und die Oberherren haben Gewalt. »

(1) *Saint Luc*, chap. VII, 8.

*peuple* n'est pas seulement insuffisante ; elle est avant tout inapplicable. Pour atteindre une fin quelconque, il faut des moyens: où sont les moyens de M. de La Mennais? à moins qu'avec cette prodigieuse facilité d'hallucination à laquelle il doit déjà tant de mécomptes, il ne se soit persuadé que, pour entraîner les masses vers sa nouvelle terre promise, il lui suffira d'aller leur répétant de mille manières : « aimez-vous, chérissez-vous, « unissez-vous, assistez-vous, protégez-vous, secourez-vous, défendez- « vous, etc., etc., les uns les autres. » Certes ce n'est pas d'aujourd'hui que les philosophes de toute couleur prêchent aux masses l'affection et l'aide réciproque : mais une expérience assez longue pour que les gens raisonnables puissent la regarder comme décisive, a prouvé que cela ne suffit point. Il faut, bon gré mal gré, monter plus haut; il faut pénétrer jusqu'à la source même du droit et du devoir, de toute morale, jusqu'à la religion. — Mais quelle religion? — évidemment la seule qui soit ici en cause, le Christianisme. — Mais quel Christianisme? car il y en a plusieurs dans la société, de même que dans les livres de M. de La Mennais....

Je ne parlerai que du Christianisme du premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence* et du Christianisme du *Livre du peuple*.

Dans l'un comme dans l'autre de ces deux écrits, l'auteur reconnaît que la morale, pour être efficace, réellement obligatoire, doit découler de dogmes qui la renferment et lui servent de sanction. La différence, une différence énorme, c'est que le premier volume de l'*Essai* démontre victorieusement la nécessité de dogmes *positifs* transmis, dans leur intégrité, par une Eglise infaillible qui a reçu de Jésus-Christ lui-même le pouvoir d'en faire au genre humain toutes les divines applications, tandis que, dans le dernier ouvrage, on cherche vainement le plus petit article de foi chrétienne, comme aussi la moindre indication d'un sacerdoce quelconque. En deux mots, dans l'*Essai sur l'Indifférence*, M. de La Mennais était un catholique ardent; le même M. de La Mennais est froidement déiste dans le *Livre du peuple!* chose inexplicable, encore une fois, si la passion n'expliquait tout. Mais les *progrès de la révolution et de la guerre* de M. de La Mennais *contre l'Eglise* (1) ne sont autres que les progrès de sa passion: pour s'en convaincre, il suffit de suivre celle-ci à la trace.

M. de La Mennais ne peut endurer la sentence du souverain Pontife dans une affaire où il l'avait lui-même solennellement choisi pour juge. Après une soumission de fait qui, dès que le Pape voulut l'avoir tout-à-fait explicite, se modifia elle-même et n'accorda que de guerre lasse la formule rigoureuse dans laquelle on l'emprisonnait, M. de La Mennais, au bout d'une année et demie de retraite, s'échappa, tenant à la main, comme un étendard de révolte, son livre des *Paroles d'un Croyant*.

Dans ce petit ouvrage dont on a trop exalté le mérite littéraire, l'auteur reproduit, en les exagérant par l'emphase d'un style apocalyptico-poétique, toutes les erreurs qu'avait déjà condamnées l'Encyclique du 15 août 1832. Toutefois dans ce même livre, M. de La Mennais restait chrétien sur les points fondamentaux de la Trinité, du péché originel, de la rédemption, de la grâce. On y lit même, au sujet de la Sainte Trinité, chapitre XLI, trois pages sublimes de foi et de génie, les plus profondes, les plus belles que l'auteur ait jamais écrites sur la philosophie religieuse; lambeau de pourpre, évidemment arraché à un ouvrage antérieur qui est resté inédit. Bref, on aurait encore pu supposer M. de La Mennais implicitement catholique, si ce n'avait été, dès cette époque, un fait très certain d'ailleurs, que sa scission avec Rome était consommée. Ce fait ressortait clair comme le jour de toutes ses démarches, de ses paroles, de son silence même; seulement l'heure n'était pas venue, pour lui, de le déclarer *officiellement*. Nos adversaires qui ne s'y méprirent point, usèrent de leur bonne fortune en criant à l'auteur par la bouche de M. Lerminier: « Vous avez le goût du schisme, ayez-en « le courage. » A cette provocation, je devrais plutôt dire cette insulte *publique*,

(1) Titre d'un ouvrage publié en 1829 par M. de La Mennais.

M. de La Mennais ne répondit que par une lettre louangeuse à M. Lerminier, dans laquelle il invoquait comme à voix basse, le droit de possession d'une orthodoxie que tout démentait alors, que démentait surtout auprès de son accusateur l'embarras, la timidité de ses réclamations: et, en vérité, lorsqu'on se rappelle qu'il eut soin de faire circuler des copies de cette réponse par les deux ou trois jeunes gens encore attachés, je ne dis pas à sa pensée dont il leur voilait le fond, mais à sa personne, on éprouve pour la conduite du maître un sentiment tout différent de celui qu'inspire la candeur des disciples.

M. de La Mennais ne tarda pas à devenir plus hardi. La préface des *Troisièmes Mélanges* contient un manifeste gazé encore, mais suffisamment transparent de sa rupture avec l'Eglise. Il est même très permis de penser que cet amer persifflage, gravement revêtu de toutes les formes de la dialectique en apparence plus impassible, était bien moins une précaution qu'une poignante injure perfidement calculée, et, dans ce cas, on a le droit de dire à l'écrivain breton trop fier de sa franchise, qu'il n'est pas loyal, à lui, d'avoir rapporté d'au delà des Alpes, pour servir d'arme à sa vengeance, un stylet italien.

Les *Affaires de Rome* furent le témoignage authentique d'une séparation déjà consommée depuis long-temps, je le répète. Là les mêmes sentimens qui jusqu'alors avaient cru devoir s'imposer plus ou moins de réserve éclatent au grand jour sous toutes les formes. Rancune, mépris, dédain, sarcasme, ironie, invectives, accusations odieuses, sophismes à froid, exaltation enivrée d'orgueil et de colère, tout ce qui peut sortir des profondeurs d'une âme aussi violente qu'ulcérée, se trouve jeté pêle-mêle dans cette triste histoire, double monument de la passion qui l'a réalisée et de la passion qui l'a écrite. Néanmoins le Christianisme est encore respecté extérieurement, peut-être parce que Rome se trouve être le point de mire de tous les coups. Du reste, nulle définition de cette nouvelle forme de Christianisme à laquelle *reviendront les peuples, et qui ne sera ni le catholicisme ni le protestantisme* (1). Dans le *Livre du peuple*, au contraire, le nouveau symbole religieux de M. de La Mennais a été formulé: mais on n'y trouve pas les derniers vestiges d'un dogme chrétien. Sous ce rapport, la page 147 doit être soigneusement examinée, parce qu'elle présente le résumé des convictions actuelles de l'auteur, ou plutôt de son *Indifférence en matière de religion*, de même que les pages citées plus haut nous ont offert en raccourci le tableau de ses passions politiques. Voici cette page si tristement remarquable:

« Le genre humain croit en une Cause suprême, créatrice, infinie; et le nom de Dieu, le nom trois fois saint du Père de l'univers se retrouve en toute langue humaine.

« Il croit à une Providence bienfaisante qui dirige toutes choses, selon les lois de l'éternelle sagesse et de l'amour éternel, à une fin digne du Créateur.

« Il croit que cette Providence veille spécialement sur l'homme, l'éclaire, l'instruit, et le guide dans la voie qu'il doit suivre pour remplir ses grandes et sublimes destinées.

« Il croit à l'essentielle distinction du bien et du mal, à la liberté dont jouit l'homme de choisir entre l'un et l'autre, et suivant le choix qu'il aura fait, à la récompense ou au châtiment inévitable de ses œuvres.

« Il croit enfin que, par delà cette courte et laborieuse existence terrestre, une autre existence plus parfaite s'ouvre devant l'homme, et se prolonge à l'infini dans les profondeurs de la durée éternelle.

« Croyez ce que croit le genre humain. » (SIC!)

Que l'on presse tant qu'on voudra le passage que l'on vient de lire, on n'en fera pas jaillir une seule goutte de Christianisme réel. Il en est de même de tout le chapitre XIV consacré à L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX *du peuple*. Ce chapitre, dans son ensemble, n'est qu'une froide paraphrase d'un seul précepte moral de l'Evangile, et encore pas de notre Evangile, à nous, mais de l'*Evangile-Touquet*: rien de plus. Je parierais qu'aujourd'hui,

(1) *Affaires de Rome*, pages 301-302.

en l'an de grâce 1838, le *Constitutionnel* lui-même ne voudrait pas, pour son usage particulier, du néo-christianisme de M. de La Mennais. En effet, le *Constitutionnel* qui, il n'y a que huit ans, était au dessous de zéro à l'endroit des idées religieuses, a subi, pendant cet intervalle, par l'irrésistible pression atmosphérique de la science, un mouvement d'ascension d'un dixième de demi degré au dessus du déisme pur et simple, tandis que la foi de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* est descendue au niveau de ce même déisme. Certes, M. de La Mennais, qui fulminait, en 1826, de terribles *Réflexions* contre l'impiété dudit *Constitutionnel*, se serait tenu pour gravement offensé à cette époque, si le vieux patriarche du voltairianisme lui avait répondu qu'un jour viendrait où il aurait le pas sur lui *en matière de religion*. Cependant il est ainsi : relisez plutôt la page 147.

Comme il n'y a, ni ne peut y avoir de point d'arrêt, de *juste-milieu* entre le catholicisme et le protestantisme, et que quiconque tient au Christianisme en totalité ou en partie, se range inévitablement dans l'une de ces deux classes, M. de La Mennais, dès lors qu'il voulait n'être plus catholique sans pour cela devenir protestant, devait de toute nécessité cesser d'être chrétien. Aveuglement singulier de la passion ! elle ne remarque point qu'elle ne peut s'arracher des bras de la vérité sans tomber dans ceux de l'erreur, et qu'elle va rendre, par sa chute même, un nouvel hommage à celle qu'elle ose outrager. Ainsi, au moment où plein de colère de ce que Grégoire XVI, *Pasteur des peuples* (1), lui a enlevé sa belle et chère théorie politique, M. de La Mennais abandonne ceux avec qui il combattait encore la veille, et veut s'enfermer dans sa tente; il ne voit pas qu'en réalité il a passé du côté de l'ennemi; malheureux transfuge qui oublie, avec les sermens tant de fois jurés à son drapeau, cette immuable parole du chef suprême : « Quiconque n'est point avec moi est « contre moi, et celui qui n'amasse « point avec moi dissipe (2). » Encore sa punition, sa honte ne s'arrête point là. Comme tous les déserteurs, on le refoule jusqu'aux derniers rangs de la nouvelle armée où il est entré. Ecoutons l'organe *le plus fort* des protestans de France, *le Semeur* : « Si le protestantisme n'est que « la négation du catholicisme, nous ne « voyons pas comment, en dehors de ce « dernier, un chrétien pourrait être au« tre chose qu'un protestant, à moins « qu'en vertu d'une logique nouvelle, « on n'ait trouvé l'art d'établir un troi« sième terme entre oui et non. Pour « nous, M. de La Mennais n'est ni plus « ni moins qu'un protestant, et un pro« testant *de la pire espèce*. Son Chris« tianisme, c'est tout simplement *le ra« tionalisme vulgaire*... M. de La Men« nais, au reste, est *bien le maître* de ne « prendre dans l'Evangile que ce qui lui « convient, et de se faire, comme tant « d'autres, une religion *à sa manière*, « pourvu qu'elle soit bonne, c'est-à-dire « qu'elle réponde au but de *toute reli« gion*....... Pour pouvoir accomplir le « devoir (dit l'auteur du *Livre du peuple*), « il faut croire aux vérités sur lesquelles « il repose. Nous souscrivons à cette « proposition, et nous trouvons même « SUFFISANTE l'*énumération que M. de La « Mennais a donnée de ces vérités* (1). » Dans le même article, *le Semeur* avait déjà dit en parlant des nouvelles idées religieuses de l'auteur : « Exprimées ainsi « d'une manière très générale, ces idées « n'ont rien qui ne nous paraisse PARFAI« TEMENT JUSTE, rien qui ne nous semble « CONFORME *à celles que nous défendons « ordinairement* dans ces colonnes (2). » Eh quoi ! messieurs les docteurs luthériens, calvinistes, sociniens, arminiens, presbytériens, anglicans, *dissenters* ou non-conformistes, mystiques et enthousiastes, quakers, piétistes, méthodistes (etc., etc., etc... que sais-je encore)? Vous dites d'une part, que M. de La Mennais est un protestant *de la pire espèce*, et d'autre part, vous ne voyez dans l'exposition générale de ses opinions dogmatiques, rien qui ne vous paraisse PARFAITEMENT JUSTE, rien qui ne semble CONFORME à ce que vous défendez ordinai-

(1) Epithète donnée à Agamemnon dans l'Iliade, *passim*.
(2) *Saint Luc*, XI, 23.

(1) *Le Semeur* du 6 février 1838, t. VII, p. 44.
(2) Ibidem, p. 41.

rement!!! Vous anathématisez son néo-christianisme comme étant TOUT SIMPLEMENT *le rationalisme vulgaire*, et, une ligne plus bas, non seulement vous le déclarez maître de ne prendre dans l'Évangile que ce qui lui convient, mais même vous trouvez SUFFISANTE son énumération des vérités religieuses! *A moins qu'en vertu de la logique nouvelle* dont vous parliez tout à l'heure, vous n'ayez *trouvé l'art* d'accorder ces inconséquences, je vous dis que vous avez prononcé sur votre honneur un jugement plus cruel, plus outrageant que ne pourrait le faire aucun de vos ennemis; car enfin, puisqu'il n'y a pas de *troisième terme entre oui et non*, si la profession de foi de l'auteur du *Livre du Peuple* est *conforme* à ce que vous défendez ordinairement; si même elle est simplement *suffisante*, et que, malgré cela, M. de La Mennais ne soit qu'un protestant *de la pire espèce*, tirez vous-mêmes, Messieurs, d'après les règles de l'ancienne logique, une conclusion que je n'ose prendre sur mon compte par respect pour vous et pour vos abonnés.

Voilà donc M. de La Mennais protestant malgré lui, et qui pis est, protestant *de la pire espèce*: tant pis pour M. de La Mennais et pour le protestantisme. Je dis d'abord pour M. de La Mennais qui se trouve lié, à son corps défendant, à un système appelé par lui-même *bâtard, inconséquent, étroit* (1); je dis ensuite pour le protestantisme qui, en recevant à communion l'auteur du Livre du peuple, est convaincu, *ipso facto*, d'ouvrir sa porte à tout venant. Après cela, il n'y aurait pas seulement de l'injustice, il y aurait de l'ingratitude à M. de La Mennais de traiter encore d'*étroit* un système qui déploie pour lui une élasticité si merveilleuse; qu'il continue de l'appeler *inconséquent*, je ne m'y oppose point, malgré la singularité du reproche dans la bouche de celui qui croit pouvoir se le permettre: quant à la troisième épithète un peu crue, comme c'est M. de La Mennais lui-même qui l'a lancée, non pas moi, j'ose l'assurer que si jamais il lui prend fantaisie de faire légitimer son nouveau père adoptif *en matière de religion*, c'est une tâche plus forte que tout le génie et la meilleure volonté du monde.

(1) *Affaires de Rome*, p. 302.

Des trois qualifications ci-dessus attribuées par M. de La Mennais au protestantisme, changeons l'une en sens contraire. Le protestantisme est très large, on ne peut plus large, je ne dis pas comme gouvernement, mais comme croyance. Après avoir laissé entrer successivement, depuis le seizième siècle, le zwinglianisme, le calvinisme, l'anglicanisme, le socinianisme, le presbytérianisme, le non-conformisme, le quakérisme, le méthodisme, le piétisme, etc., etc., etc.; et, dans le siècle dernier, le déisme, *le rationalisme vulgaire*, il admet aujourd'hui le SCEPTICISME dans la personne de Schleiermacher, et le PANTHÉISME dans celle de Hegel (1).

L'indifférence en matière d'opinions religieuses, terme fatal, nécessaire, du protestantisme, avait été annoncée, dès le XVII[e] siècle, par quelques uns de ces puissans esprits qui découvrent les effets les plus lointains dans les causes où ils sommeillent, comme la plante dans son germe, jusqu'au jour de leur développement. Tout le monde connaît les

(1) Ne pouvant entrer ici, comme je le désirerais, dans le détail des preuves de mon assertion par rapport à Schleiermacher, je me borne à certifier qu'ayant suivi avec beaucoup d'attention son cours de théologie, à Berlin, pendant une partie de l'année 1832, ce que j'ai vu ressortir de plus clair de ses leçons, notamment de celles sur les miracles de Notre Seigneur Jésus-Christ, était du scepticisme tout pur. Ceci n'a point empêché ses paroissiens (Schleiermacher était pasteur de l'église de la Trinité en même temps que professeur) de lui frapper une médaille sur l'exergue de laquelle on lit les paroles suivantes: *Christus war sein Leben*, — « Christ était sa vie. » — Quant à Hegel, je crois avoir suffisamment démontré dans l'*Université Catholique*, numéro d'avril 1837, que le fond et l'ensemble de sa doctrine est le panthéisme le plus formel, le plus audacieux. Ceci n'empêche point, à l'heure qu'il est, le docteur Marheinecke, également professeur de théologie et pasteur à Berlin, de prendre l'hegelianisme pour base et pour règle de son enseignement dogmatique. — Un jeune écrivain, très connu par la variété de ses productions et par le mérite de son style, Charles Rosenkranz, a été jusqu'à soutenir une thèse en règle pour laver Hegel de la tache de panthéisme: il eût aussi bien fait d'essayer de nier la lumière du jour; d'autres philosophes avant lui ne l'ont-ils pas tenté? (Voir sa lettre au professeur Bachmann, 1834.)

paroles prophétiques de Leibnitz et de Bossuet. M. de La Mennais lui-même, à une époque ingénuement appelée par le *Semeur*, SON BON TEMPS (1) (*le bon temps* de l'auteur du *Livre du Peuple*, car certes ce n'était pas un *bon temps* pour les idées du *Semeur*), M. de La Mennais, dis-je, démontrait aux protestans, avec des prodiges de logique et d'éloquence, qu'irrésistiblement entraînée vers ses conséquences les plus extrêmes, leur religion, en tant que doctrine, touche à sa fin.

Il n'entre point dans mon plan de reproduire les principaux traits de cette polémique victorieuse que personne n'a oubliée; je n'opposerai pas non plus à M. de La Mennais l'argumentation foudroyante employée par lui contre un parti dans la déroute duquel il est maintenant enveloppé de force; chacun peut relire (chap. VI et VII du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*) les plus magnifiques pages de controverse que notre siècle eût encore vues. Pour moi, je vais suivre l'auteur du *Livre du peuple* sur le terrain où il croit s'être si invinciblement retranché, c'est-à dire sur le terrain du déisme; et pour le débusquer de cette faible position, il suffira d'y faire tomber, en guise de bombes et de boulets, quelques unes de ses ANCIENNES *paroles d'un croyant*. A cet égard, les chap. IV et V du premier volume sont l'arsenal le mieux fourni que je connaisse.

« Toute religion, disait M. de La Mennais, se compose essentiellement de dogmes, de culte et de morale. Examinons la religion naturelle sous ce triple rapport.

« Premièrement, pour ce qui est des dogmes, la religion de la nature laisse à chacun une pleine et entière liberté de choix; et nous verrons bientôt que cela ne peut être autrement. Autant de déistes, autant de symboles. Celui de lord Cherbury, le patriarche des déistes anglais, se réduit à cinq articles: 1° qu'il existe un Être suprême; 2° que nous devons lui rendre un culte; 3° que la piété et la vertu forment la partie principale de ce culte; 4° que nous devons nous repentir de nos fautes, et qu'en ce cas, Dieu nous les pardonnera; 5° que les bons seront récompensés et les méchans punis dans une vie future. »

(1) Numéro du 6 février 1838.

Rappelle-toi, mon cher Eugène, l'inoubliable page 147 du *Livre du peuple*, et tu verras que le néo-christianisme de M. de La Mennais n'est autre chose que le déisme de lord Cherbury.

Après avoir passé au crible serré de sa dialectique les professions de foi de Blount, de Bolingbroke et de Chubb, dont le premier est un peu plus exigeant que lord Cherbury, tandis qu'au contraire le deuxième rejette la doctrine des peines et des récompenses, et que le dernier ne décide pas si l'âme est immatérielle ou matérielle, M. de La Mennais commençait de la manière suivante son immortelle lutte contre Rousseau :

« Jean-Jacques étend un peu davantage le symbole de la religion naturelle; mais il n'a pas droit, dans ses principes, d'exiger que qui que ce soit en adopte un seul article. »

L'auteur du *Livre du peuple* étend peut-être aussi un peu plus que d'autres déistes le symbole de la religion naturelle : mais a-t-il *droit*, dans ses nouveaux *principes*, *d'exiger que qui que ce soit en adopte un seul article*, par exemple celui des récompenses et des peines, sur le mode comme sur la durée desquelles il évite de se prononcer? M. de La Mennais n'a plus le droit d'exiger le moindre article du moindre symbole religieux, puisqu'à présent il admet « la souveraineté de la raison humaine en matière de foi, ce dogme fondamental du protestantisme qui est aussi le fondement du déisme, et qui a pour caractère distinctif l'exclusion absolue de toute révélation. »

En vain, pour se tirer de l'embarras où le jette son parti pris de n'être ni catholique ni protestant, et pour donner à ses idées le poids que ne peuvent avoir des assertions purement individuelles, l'auteur essaie de mettre, je ne dirai plus son néo-christianisme, mais son *néo-déisme*, sur le compte du genre humain : le genre humain ne peut accepter cette solidarité pour plusieurs raisons. D'abord le genre humain, quoiqu'on le rencontre partout, n'est pas facile à faire s'expliquer; ensuite, si le

genre humain avait jugé à propos de répondre à M. de La Mennais, j'ai tout lieu de croire qu'il l'aurait fait à peu près dans les termes suivans : Monsieur l'abbé, il se passe dans votre génie quelque chose de bien étrange. Quoi ! il n'y a pas encore quatre années révolues, sur tous les points du globe, selon vous, non seulement depuis dix-huit siècles, mais depuis le commencement du monde, je croyais, d'une foi plus ou moins explicite, à tout ce qui fait l'essence de la religion chrétienne, à la Trinité, à l'existence des bons et des mauvais anges, à la chute originelle, à la rédemption, à la nécessité d'un sacrifice et d'un sacerdoce, peut-être même à d'autres choses; et voilà qu'aujourd'hui, encore selon vous, je crois en Dieu tout court, ni plus ni moins que le *Constitutionnel* avant 1830 ou un protestant *de la pire espèce !* Je pourrais penser, pour votre excuse, monsieur l'abbé, que vous avez oublié le troisième et le quatrième volume de l'*Essai sur l'indifférence :* mais non, puisque je les vois l'un et l'autre annoncés sur la couverture du *Livre du peuple.* Pauvre peuple ! lui qui ne sait déjà trop à qui entendre, vous augmenteriez singulièrement la confusion de ses idées, s'il lisait vos ouvrages. Encore un mot, monsieur l'abbé : vous vous êtes servi, sans me consulter, de l'autorité de mon nom; je ne puis me prêter à cet abus de confiance. Comme je tiens beaucoup à ne passer ni pour un inconséquent, ni pour un emporté, je vous prie de ne pas m'attribuer désormais d'autres convictions religieuses que celles qui, avant votre dernier voyage à Rome, formaient, disiez-vous, mon inaliénable patrimoine,

. . . . . ridentem dicere verum
Quid vetat?

« C'est un *fait* remarquable, disait encore M. de La Mennais, qu'il n'exista dans aucun temps de peuple déiste; que tous ont eu des religions qu'ils croyaient révélées. » Ce *fait* reconnu, le nouveau *Credo* de l'auteur du *Livre du peuple* (et non pas du genre humain) n'a plus aucune valeur; c'est une *déclaration de principes* en l'air comme tant d'autres : autant de déistes, autant de symboles.

« Qu'est-ce donc que la religion naturelle, concluait M. de La Mennais, qu'un gouffre où viennent s'engloutir tous les dogmes, même celui de l'existence de Dieu? Bossuet l'a définie complètement, lorsqu'il a dit que le *déisme n'est qu'un athéisme déguisé.* Parmi ses sectateurs, l'un admet ce que l'autre rejette, nie ce que l'autre affirme, et réciproquement. A grand'peine en trouverait-on deux qui professent la même doctrine. Nul n'a droit d'exiger qu'on se soumette à ses enseignemens. Suprême juge de sa foi, chacun jouit de la faculté de l'étendre ou de la restreindre comme il lui plaît; et aucune croyance n'est essentielle dans *la seule religion essentielle à l'homme* (1) : *étrange religion dont le symbole peut se réduire à l'athéisme !* »

Je n'entrerai pas avec M. de La Mennais dans le détail des preuves qui ont rapport, d'une part, à la nécessité du culte, et, d'autre part, à l'impuissance ridicule du déisme sur ce point; j'irais trop au delà des bornes que j'ai dû me prescrire : mais l'auteur du *Livre du peuple,* voulant désormais renfermer son rôle dans une sorte de prédication purement morale, on doit lui montrer que ce dernier refuge est miné par ses propres travaux. Ouvrons toujours le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence :* voici un admirable passage : « Dans tous les temps, on a senti que la religion était l'unique fondement des devoirs, comme à leur tour les devoirs sont l'unique lien de la société. Rien ne peut suppléer la conscience, qui elle-même supplée tout. *On aura beau parler* aux hommes de bien public, d'intérêt général, l'intérêt particulier sera constamment leur mobile; et la puissance de la religion consiste en ce qu'elle montre à chacun un intérêt immense à concourir au bien général. Il ne faut que du bon sens pour voir cela......

« Otez la religion, vous détruisez toute morale obligatoire; et en effet, les philosophes anciens et *modernes* qui ont attaqué les vérités fondamentales de la religion, ont en même temps ébranlé les principes fondamentaux de la morale...

« Que conclure, sinon que dans le sys-

(1) Paroles de J.-J. Rousseau.

tème de la religion naturelle, les devoirs ne reposant que sur la raison qui souvent nous trompe, n'ont aucune règle certaine, et que la morale du déisme est aussi vague, aussi indécise, aussi peu fixe que ses dogmes? Chacun aura la sienne comme chacun a son symbole, et il suffira de quelques uns de ces sophismes *si familiers aux passions*, pour que la raison, s'abusant sur les véritables devoirs, abuse à son tour la conscience, en parant le vice du masque de la vertu.

« Je ne crains donc point de l'affirmer, le déisme, qu'on nous représente comme la religion de la nature, la seule religion essentielle à l'homme, est LA DESTRUCTION DE TOUTE DOCTRINE, DE TOUT CULTE, DE TOUTE MORALE; et quoi qu'en ait dit Laharpe, alors philosophe, Condorcet avait raison de nier qu'il existât une religion purement naturelle, à moins qu'on ne prétende que des *phrases* sont une religion, des doutes une religion, l'athéisme déguisé une religion.»

Ne poursuivons point sans nécessité cette trop facile victoire sur un homme de génie battu par lui-même. On ferait des volumes rien qu'avec les contradictions de M. de La Mennais. Il a écrit d'avance de sa propre plume, dans un style indestructible, la condamnation de toutes ses erreurs. Lamentable position de ce puissant athlète blessé par l'orgueil, qui, de quelque côté qu'il s'agite et se tourne, heurte son front malade contre l'enceinte de fer et de diamant élevée autrefois par lui-même autour de la vérité. Que l'homme, que le philosophe, que l'écrivain en lui est à plaindre! Mais le prêtre l'est bien davantage; car, quoi qu'il en ait, il reste prêtre, et malheur, trois fois malheur au prêtre qui scandalise! S'il voulait reconnaître, s'il voulait pleurer d'une seule larme de repentir la cause de sa chute, la miséricorde et le pardon se précipiteraient au devant de lui pour le recevoir dans leurs bras. Que gagne-t-il à rester loin de Dieu? Il n'a point la paix; il l'a d'autant moins qu'il feint de l'avoir :

Spem vultu simulat, premit alto corde dolorem.

Ce qu'il a réellement dans le fond de son âme où personne ne le suit ni ne le console (hélas! l'infortuné l'a encore dit!), ce sont « les afflictions, le trouble, et, comme s'exprime si énergiquement l'Ecriture, *les fureurs* de cet esprit superbe, égaré, perdu dans l'abîme de fausses lueurs pires pour lui que toute la profondeur des ténèbres. Semblable aux anges rebelles, il trouve son enfer dans l'abus qu'il a fait d'une nature excellente qui lui était donnée pour s'élever jusqu'aux cieux; alors, par le sentiment même de son impuissance, il se révolte et s'irrite de plus en plus.... » Ah! la mort viendra, elle n'est pas loin, peut-être : qu'il se la figure debout près de son chevet; qu'il pense à tous ceux qui l'ont aimé et qui lui furent chers, et que, la main sur le cœur, il se dise tout bas s'il n'aimerait pas mieux maintenant l'avoir reçue dans les dispositions où il était à la Chesnaie, au mois de juillet 1827, lorsque n'ayant plus qu'un souffle, il vit se pencher sur lui pour recueillir ses dernières paroles, son frère, son admirable frère, qu'il désole aujourd'hui, et lui dit d'une voix expirante : « Mon frère, je te lègue ma place à la défense de l'Eglise. »

LÉON BORÉ,
Professeur d'histoire au collége de Juilly.

## DE LA VÉRITÉ UNIVERSELLE, POUR SERVIR D'INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE DU VERBE (1);

PAR M. H. DE LOURDOUEIX.

Comme le but vers lequel tend chaque science en particulier est la découverte d'une vérité spéciale, d'une portion de la vérité universelle, c'est vers cette vérité suprême que tendent, chacune dans sa voie, toutes les sciences en général, et la philosophie qui les résume toutes, ne saurait avoir ici-bas d'autre objet. Ainsi l'ont senti et prouvé tous les hommes, soit de l'antiquité, soit même de l'ère nouvelle, qui reconnaissant le besoin de rattacher leurs doctrines à un principe qui leur communiquât sa puissance et leur donnât quelque certitude, ont fait remonter leurs recherches d'anneaux en anneaux jusqu'aux extrémités de la chaîne où les uns ont pressenti un Dieu, où les autres en ont cru voir deux, ou plutôt deux principes, où quelques uns ont placé des abstractions chimériques, et un petit nombre, enfin, le hasard.

Ces déviations de l'esprit de l'homme, quelque déplorables qu'elles aient été, ont attesté, néanmoins, l'impuissance où était la sagesse humaine d'expliquer isolément, et en dehors de tout principe, le moindre des faits moraux ou même physiques de notre humanité, et, en outre, la nécessité de sortir de l'homme et de la région des sentimens et des événemens au milieu desquels il s'agite pour acquérir la connaissance de leur nature et des causes qui les provoquent, afin d'arriver, par elle, à la science qui donne les moyens de les modifier, de les diriger, de les mettre en harmonie avec les lois qui doivent les régir.

Or, ces lois se lient elles mêmes au même principe, au principe omnipotent et universel, qui leur transmet l'autorité, qui en explique les exigences, qui en sanctionne tous les préceptes. Ce principe, qu'il faut nécessairement connaître pour pouvoir coordonner entre elles leurs diverses applications à l'ordre moral et matériel de cet univers, est, selon M. de Lourdoueix, la vérité universelle, ou, en des termes moins abstraits, *Dieu*, mais le Dieu chrétien, Être, Verbe et Esprit. Pour remonter jusqu'à lui, M. de Lourdoueix part des points les plus bas de la Création, et gravit, de degré en degré, toute l'échelle des êtres jusqu'à sa plus haute sommité. C'est la raison humaine, s'élevant par sa propre force, que le souffle de Dieu lui a communiquée en Eden, jusqu'à sa plus haute source, jusqu'à son plus lumineux foyer; c'est un bel hommage rendu par l'homme à son Créateur que ce retour vers lui au moyen des facultés mêmes qu'il en a reçues. Il est vrai que l'auteur a eu son chemin éclairé par tous les grands phares que le catholicisme tient, depuis bien des siècles, allumés sur tous les points ardus et difficiles; mais il faut encore avoir des yeux assez hautement fixés pour distinguer les objets qu'illumine une telle lumière, et surtout ne pas se laisser égarer par les fausses lueurs que la vanité de l'humaine science agite aussi sur cette même route, et qui conduisent à des abîmes dont on ne se relève plus. La foi est, en pareille occurrence, le seul guide qui ne trompe pas; et c'est parce que M. de Lourdoueix s'est en quelque sorte attaché à ses ailes, qu'il s'est élevé si lumineusement au dessus des ténébreuses disputes des écoles; et qu'après avoir abreuvé sa science aux sources mêmes de la vérité, il l'a répandue claire, abondante et féconde dans le livre que nous examinons aujourd'hui.

La conception *à priori* du plan idéal de l'univers dans la pensée de Dieu semble à M. de Lourdoueix ce qu'il appelle *une grande question;* et, cependant, pour peu que l'on accorde à Dieu prescience et éternité, il faut bien reconnaître que tous les temps lui sont présens à la fois, et de là il faut conclure que l'univers existait de toute éternité dans la pensée de Dieu, avant qu'il jugeât à propos de le produire, de le manifester dans le temps.

(1) Chez Sapia, éditeur, rue de Sèvres et rue du Doyenné, 12. Prix, 7 fr. 50.

Il est vrai que M. de Lourdoueix, qui demande à sa raison de lui prouver ce que sa foi lui enseigne, procède, en quelque sorte, par négations, c'est-à-dire, qu'après avoir combattu et ruiné les systèmes opposés au sien, il montre que celui-là seul est admissible, puisque les autres ne le sont pas; et, sous ce rapport, il a raison d'appeler une *grande question* celle qui divise en deux camps la science actuelle, et dont la solution a pour conséquence le matérialisme ou le naturalisme au moins, ou bien le spiritualisme et, à son dernier terme, le catholicisme.

Abordons ce sujet avec l'auteur, et voyons comment il pose cette question avant de la résoudre. Nous examinerons après si la solution qu'il lui donne nous satisfait pleinement.

«L'univers, tel qu'il est aujourd'hui constitué, a-t-il été conçu *à priori*, et exécuté avec ordre, temps et mesure? Ou bien, les ordres divers de créatures dont il se compose sont-ils le résultat d'autant de conceptions successives, de telle sorte que les végétaux n'auraient été conçus qu'après la création des minéraux, les animaux qu'après les végétaux, etc.? Ou bien enfin tous ces ordres divers se seraient-ils successivement réalisés par une génération spontanée et par le développement progressif de quelques principes agissant dans la matière et tirant un phénomène d'un autre, un genre et une espèce d'un genre ou d'une espèce précédemment réalisés?»

M. de Lourdoueix combat ces deux dernières manières de proposer la question, et semble adopter la première, d'où il suit, selon lui, que l'homme, les animaux, les végétaux, la lune, le soleil ont des rapports tellement réciproques, que les premiers, dans un ordre d'idées, sont les derniers dans un autre ordre; en sorte que l'universalité des êtres a dû exister idéalement dans la pensée créatrice avant que cette pensée ne se réalisât avec ordre, temps et mesure. Et plus loin, en développement de cette pensée, il ajoute: «La volonté, l'amour, la force, l'*Esprit divin*, souffle de Dieu, s'étant portés dans le Verbe, dans la parole, dans les lois, y ayant puisé la détermination de la Toute-Puissance, l'idéal de l'univers s'est réalisé successivement avec ordre, temps et mesure, par la création, l'organisation et l'assujétissement de la matière. Ainsi, par le mouvement de l'Esprit divin, le Verbe a organisé, réglé, formé la matière: le corps de chaque image et l'être de chaque idée se sont manifestés matériellement.»

Cette opinion de l'auteur, que nous partageons, à peu de chose près, serait inadmissible, si l'on s'en tenait aux interprétations généralement adoptées du 1er chapitre de la Genèse, qui font du 1er verset un simple *sommaire*, et ne reconnaissent qu'une création, celle dont le détail commence au 3e verset. Il est certain que pour ces commentateurs et pour tous ceux qui ont adopté leurs explications, on ne peut dire que la Création ne soit que la réalisation immédiate et successive du plan idéal de l'univers, conçu dans la pensée divine; car il faudrait, dans ce cas, supposer à Dieu une pensée chaotique, puisque le chaos en a été la première manifestation; le chaos, où, selon quelques uns, reposaient inertes tous les germes déjà pourtant émanés de Dieu, mais sans forme, sans organisation, dans un tohu-bohu difficile à concilier avec la puissance et la sagesse du Créateur.

Or, M. de Lourdoueix en énonçant l'opinion que nous venons d'indiquer, prouve bien clairement qu'il considère le chaos comme une conséquence au lieu d'un commencement, comme un accident au lieu d'un principe; et nous ne sommes point étonnés qu'un esprit aussi élevé que le sien ait été amené par les déductions rigoureuses des vérités qu'il a proclamées à l'adoption d'un fait qui nous paraît clairement signalé par texte sacré, et que le jésuite Pereirus, avant lui saint Augustin, et dans les temps modernes, entre autres savans, l'anglais Bulkland, et plusieurs de nos géologues français dont M. de Genoude adopte l'opinion, ont reconnu vraisemblable, mais dont nous croyons avoir les premiers proposé une explication. Ainsi, l'antériorité de la création du ciel et de la terre à ce que nous appelons la création mosaïque, peut seule s'approprier, s'harmoniser avec les principes que M. de Lourdoueix établit dans son 2e livre; et nous lui savons gré d'avoir fortifié de son autorité l'admission de la plus importante, peut-être, de toutes les vérités

génésiaques. M. de Lourdoueix a très bien résolu le troisième terme de la question qu'il a posée ; néanmoins, nous avons quelques considérations à présenter à l'appui de l'opinion qu'il a énoncée. La génération spirituelle des divers ordres de créatures, par le développement progressif d'un principe agissant dans la matière nous paraît inadmissible, quoique ce soit là le système généralement reçu en ce moment dans l'école naturaliste. La matière, disent les disciples de cette école, comme en un travail d'enfantement, comme en lutte obstinée avec le principe de vie enfermé en elle, a produit lentement et péniblement les formes des êtres, les a souvent anéanties, dans les chances variées de la résistance, et domptée, enfin, s'est abandonnée tout entière à la manifestation visible et incessante du principe qui l'animait.

Mais ce principe, qui l'avait enfermé dans la matière? Dieu, direz-vous. Bien. Mais la matière, en hostilité constante avec ce principe, violentée, vaincue par lui, ne doit pas avoir le même auteur ; car il eût nécessairement mis plus d'accord, plus d'harmonie entre les objets de sa création, destinés à une si durable union, à une alliance que rien ne devait rompre. Donc, la matière a un autre auteur que le principe agissant en elle et contrairement à sa nature. Or, quel est cet auteur ? Cet auteur, créateur comme Dieu, Dieu, par conséquent, ne saurait être admis sans retomber dans la grande, dans l'interminable hérésie d'Arius, de Manès, de Valdo, dans l'hérésie-type. Et ainsi, le naturalisme tout rationaliste, tout philosophe, tout abstrait qu'il veut être, est amené à n'être tout simplement qu'hérétique ; ce qui, je crois, lui semble bien petit et ne le flatte aucunement. En admettant l'opinion commune sur la création, d'après Moïse, nous aimerions mieux supposer, peut-être, que la Création est due à l'Être ou, si l'on veut, au Père ; l'organisation jusqu'à l'homme, au Verbe ou au Fils, agissant dans le Père et avec le Père ; et enfin la formation de l'homme, à la triple puissance divine, par la jonction de l'Esprit qui se répandit comme un souffle sur la face d'Adam. Ainsi, la Création, la pensée manifestée de l'Être, serait demeurée inerte jusqu'à ce que le Verbe l'eût fécondée, et inintelligente jusqu'à ce que l'esprit l'eût pénétrée.

C'est, à notre avis, la seule manière raisonnable et logique d'expliquer bibliquement la création, si l'on veut s'en tenir aux commentaires adoptés jusqu'ici sur le premier chapitre de la Genèse ; et nous montrons quelque générosité à appuyer de ces explications des interprétations que, pour notre compte, nous n'adoptons pas entièrement.

Mais ce n'est point ici le lieu d'établir notre propre système, il s'agit de celui que propose M. de Lourdoueix, et c'est le seul qui doive nous occuper. Qu'il nous suffise de dire que nous pensons comme lui, que l'idée de Dieu a eu dans le temps une réalisation sensible, *mais non immédiate*, et que cette réalisation, bien antérieure au chaos, a été en quelque sorte anéantie par lui par des motifs que nous déduirons dans l'ouvrage que nous allons publier incessamment sur ce sujet.

En attendant, nous signalerons comme une des pensées les plus hautes et les plus fécondes, ces lois préexistantes en Dieu, selon lesquelles, d'après l'auteur, tout s'est organisé dans la nature à la voix de son Verbe. M. de Lourdoueix tire de cette donnée large et puissante des conséquences de l'ordre le plus élevé, le plus étendu, le plus universel. Sa théorie des images est pleine d'aperçus ingénieux, et étincelante de cette lumière suprême qui se reflète sur tous les objets.

Ce n'est pas que nous ne pussions présenter encore, à ce sujet, quelques observations. Quand il dit, par exemple, « que l'image révèle à nos yeux, d'une « manière sensible, le monde idéal créé « par Dieu de toute éternité, existant et « se transformant en lui sous l'empire « de l'esprit. »

Et ailleurs :

« Ces conceptions, ces images, ces « types des êtres créés, existaient avant « ces êtres ; ils existaient en Dieu, dans « le monde du Verbe, où ils existent « encore bien qu'ils soient réalisés et « unis à la matière. »

Evidemment, l'auteur semble supposer que le monde actuel a toujours été et est encore la manifestation du monde

idéal *existant et se transformant en Dieu.* Et, en cette occasion, il nous semble perdre de vue le grand fait humanitaire de la déchéance, qui a fait passer la nature créée sous l'empire de l'ennemi de Dieu. Disons-le donc, puisque cela est malheureusement trop vrai : jusqu'à ce que l'arbre de la rédemption ait porté tous ses fruits, et ombragé cette terre de ses rameaux épurateurs ; on peut dire en quelque manière que cette terre n'est pas à Dieu, qu'elle est à Satan, à qui la volonté du premier homme l'a donnée. De tous ces milliers d'hommes qui la couvrent, combien peu appartiennent véritablement et retournent à leur Créateur! Combien peu réalisent, ici-bas, le type idéal qui a servi à leur formation! Nous ne saurions en vérité reconnaître, ni dans l'espèce humaine, ni dans l'espèce animale, si incomplète en certaines parties, si étrange et même si difforme en d'autres, l'expression fidèle de la toute-puissance de Dieu; et nous voudrions bien, en vérité, retrouver dans notre nature plus de vestiges de cette idée première, dont la réalisation avait dû être parfaite, puisque c'est Dieu même qui l'avait conçue.

Ces observations que nous produisons en toute franchise sur un ouvrage qui mérite de notre part tant d'estime, et nous dirons même tant d'égards, nous donnent le droit de faire, avec la même franchise, la part de l'éloge, d'être vrais enfin dans le compte que nous venons rendre à nos lecteurs de nos impressions et de notre jugement.

Nous dirons donc, puisque nous le pensons au fond de l'âme, nous dirons que peu de philosophes ont montré dans leurs écrits tant de profondeur dans les vues, tant d'ordre dans les développemens, tant de lucidité dans l'expression ; peu ont pénétré si loin que M. de Lourdoueix dans les obscurités de la foi, ou, pour me servir de termes plus exacts, peu se sont élancés autant que lui hors des ténèbres que le péché a amassées autour de nous, pour saisir, à la vive clarté de cette lumière suprême dont notre Dieu est environné, les rapports des choses entre elles et avec Dieu au moyen de l'homme. Nul peut-être enfin n'a rattaché si haut ce dernier chaînon de notre humanité, jusqu'auquel il faut remonter si l'on veut avoir quelque connaissance de notre univers, dont l'homme est le roi, le centre et comme le résumé. Soit que M. de Lourdoueix explique comment les esprits peuvent tomber dans le mal, soit qu'en forme de développement à cette explication si remarquable il montre comment la mathématique linéaire s'unit à la logique, et comme elles s'appliquent toutes deux à la morale ; soit qu'avec non moins de profondeur il pénètre dans le mécanisme des langues, et mette surtout admirablement en saillie celui de la langue française, partout le philosophe, le logicien, le catholique, se présentent avec une incontestable supériorité. Ecoutez plutôt :

Comment les esprits peuvent tomber dans le mal (1).

« Les purs esprits voient le Verbe, dans le Verbe ils voient Dieu, et dans Dieu ils voient tout.

« La contemplation de Dieu est la félicité des esprits; cette félicité ineffable retient dans la sphère divine tous ceux qui peuvent y pénétrer. Aussi l'Écriture nous représente-t-elle le trône du Très-Haut entouré par les innombrables chœurs des esprits célestes; ceux qui apparaissent hors de ces régions sont appelés *Anges* ou *Envoyés*, pour indiquer qu'il ne faut rien moins qu'une mission, un ordre exprès du Roi des cieux, pour les arracher à la contemplation de la gloire divine, et à cet océan de lumière, de chaleur et de félicité, qui est leur patrie et leur élément.

« Toutefois, comme la liberté est l'attribut essentiel de toutes les intelligences, dans quelque condition qu'elles soient placées, cette gravitation des esprits vers Dieu ne saurait être assez puissante pour détruire leur liberté. Il y a donc, même pour les Anges, une séduction opposée à Dieu. Cette séduction résulte de la faculté commune à tous les esprits de reporter sur eux-mêmes cette puissance d'affection inhérente à leur nature.

« Un esprit qui s'aime et se contemple cesse d'aimer et de contempler Dieu.

« Il cherche en lui-même ses joies et ses voluptés, il se nourrit de sa propre substance et ne tarde pas à l'épuiser.

« Comme il n'a pour s'élever d'autre

(1) C'est le chap. III du liv. V, p. 142.

véhicule que l'amour de Dieu, quand cet amour lui manque, il perd son essor, il devient stationnaire ; et quand il cesse de monter il descend.

« Plus les esprits sont près de la sphère divine, plus ils sont exposés à s'aimer et à se perdre ; car, voyant en eux la beauté, la lumière et la puissance qu'ils ont puisées dans leur communication avec Dieu, ils sont tentés de s'attribuer ses qualités divines, de les concentrer en eux, de se les approprier, en cessant de les rattacher par un perpétuel hommage à la source d'où elles émanent.

« S'aimant préférablement à Dieu, ils veulent dérober en quelque sorte la puissance des lois divines dans lesquelles ils sont placés, et soumettre par ces lois la matière qu'elles régissent, en refusant de reconnaître l'autorité des lois supérieures; en sorte que leur volonté devient le principe de l'action qu'ils impriment à la matière. Ils arrêtent à eux l'obéissance et la soumission que les créatures subalternes doivent à Dieu et aux puissances intermédiaires qu'il a établies dans l'ordre.

« Les esprits qui se mettent en contradiction avec Dieu se placent ainsi dans le pôle opposé à la sommité du monde logique ; ils se trouvent, par cela même, dans les régions d'en-bas (*inferne, infrà*), et de même que dans la sphère divine ils avaient la bonté, la beauté, la pureté, la lumière, l'unité, l'amour, la félicité, la paix, le repos, la vérité, qui sont les produits logiques de l'Être divin, ils ont, dans la sphère opposée, la méchanceté, la laideur, l'impureté, les ténèbres, la division, la haine, la souffrance, la guerre, l'agitation, le mensonge, qui sont les produits logiques de la contradiction et de l'opposition à Dieu. Au lieu de l'ordre ils ont le désordre, l'anarchie au lieu de la monarchie, la honte au lieu de la gloire, et le mal au lieu du bien.

« Ils cessent de marcher dans le Verbe, *qui est la voie* pour arriver à Dieu ; ils marchent, pour ainsi dire, *à contre-Verbe*, s'enfoncent et se perdent de plus en plus dans l'abîme, qui, comme le ciel dont il est la contre-partie, a ses profondeurs infinies, ses puissances, sa raison et ses hiérarchies. »

N'y a-t-il pas là toute l'histoire de la chute des anges ; et ce que la lettre des Ecritures impose ailleurs à notre foi, M. de Lourdoueix ne le fait-il pas ici admettre sans difficulté par notre raison?

Poursuivons :

« Il y a pour les hommes deux partis à prendre, ou de se faire rayons, ou de se faire centres.

« L'homme qui se fait rayon de Dieu puise dans Dieu la force, la lumière, la vie.

« Car le rayon est en communication avec son centre.....

« Point de bornes à l'esprit qui se fait rayon de Dieu : bien qu'il ait eu un commencement, il peut, par sa volonté, perdre ce commencement dans le foyer d'éternité où il se plonge ; et comme le rayon n'a point de fin, l'esprit qui s'unit à Dieu passe de l'immortalité à l'éternité absolue, de cette situation où il avait un commencement et point de fin, à une situation où il n'y a plus ni commencement ni fin....

« S'il n'y a qu'un centre dans l'univers et si ce centre est Dieu, l'homme qui veut se faire centre veut se faire Dieu...

« Devenu centre, il voudrait avoir des rayons : or ses rayons, ses volontés propres, partant dans toutes les directions, feraient obstacles aux rayons de Dieu ; ce seraient de petits rayons qui seraient brisés et heurtés par les grands rayons, et les esprits subalternes qui se feraient rayons de ces petits centres, subiraient les chocs et les brisures causés par la force souveraine des rayons divins...

« Ainsi, l'homme qui se fait centre se consume, se détruit et s'éteint. La gloire qu'il cherche lui manque, il perd le mouvement et l'action ; car ses rayons n'étant point alimentés par un foyer qui tire de lui-même la vie, la lumière et la force, voient leur puissance excentrique s'arrêter à quelque distance de leur centre commun. Obstacle aux *droits* qui émanent de Dieu, obstacle à l'ordre et aux lois morales de l'univers. Il est brisé par l'action souveraine des forces éternelles; il est dévoré par le rayonnement incessant de la toute-puissance du Créateur ; il cherche les ténèbres et le mal pour se soustraire, s'il est possible, à la pro-

jection hostile pour lui de la lumière et du bien.

« Et les hommes qui veulent se faire centres, et qui éprouvent des souffrances, des déceptions, des maux de toute sorte, appellent de la *fatalité* ces conséquences mathématiques et logiques de la situation morale où ils se sont placés. »

Certes ces vérités ne sont point nouvelles, car il n'y a pas de vérité nouvelle; car toutes les vérités qu'il importe à l'homme de connaître lui ont été révélées, et il ne tend maintenant qu'à les ressaisir et à se les approprier de nouveau; mais il est rare qu'une partie si importante de la vérité suprême ait été si clairement aperçue et apportée, avec une telle lucidité, aux regards de tous. Et c'est là ce dont nous félicitons surtout l'auteur de ce livre, parce que nous attendons un grand bien de cet ordre remarquable qu'il a si logiquement établi dans la solution de questions si diverses, si difficiles et quelquefois si contraires en apparence. La *Vérité universelle* est une source divine de laquelle il a fait découler toutes les vérités spéciales qui, comme nous l'avons dit, servent de but à la science humaine, et s'appliquent à la direction des choses d'ici-bas; et de plusieurs de ces observations scientifiques dont son livre est semé, il a fait jaillir, par intervalle, des aperçus ingénieux et souvent sublimes qui nous étonnent ou reposent notre attention trop vivement captivée jusque là. Ainsi, à propos de la mathématique linéaire, il dit [1] :

« Deux lignes concourent à la formation du signe symbolique des Chrétiens, la perpendiculaire et l'horizontale.

« La perpendiculaire est la ligne de vie; l'arbre, la plante, l'homme vivant, ont les pieds vers le centre de la terre, et la tête vers le ciel.

« L'horizontale est la ligne de mort; l'arbre coupé, l'homme mort, prennent la position horizontale.....

« N'est-il pas bien remarquable que le Sauveur du monde ait voulu mourir sur le point de jonction de ces deux lignes, les bras étendus sur la ligne de souffrance, mais la tête dépassant la zône de mort et appuyée sur la ligne de vie, d'où, selon sa promesse, il attire à lui le genre humain? Voilà de sublimes et profonds mystères. S'il nous est permis de les entrevoir, c'est parce qu'il est impossible de s'approcher de la religion sans que sa lumière ne découvre à nos regards, non seulement les vérités qui nous sont dévolues parce qu'elles nous sont nécessaires, mais encore une partie de celles qu'elle tient en réserve. Ce sont ces demi-lueurs aperçues par un savant du monde, dans ses explorations de l'univers physique, qui lui faisaient dire en parlant du Christianisme: «Il y a là quelque chose.» Sans doute, *il y a là quelque chose*, la matière, la forme, tout dans cet instrument de supplice, ou plutôt de salut, a son importance, son symbole, son utilité. La matière devait être le bois, et un bois enfoncé dans la terre, comme par ses racines, car nul chrétien ne peut avoir oublié que deux arbres s'élevaient au milieu de l'Eden, celui de la science et celui de la vie. C'est cet arbre de vie que le Christ est venu replanter et arroser de son sang, pour qu'il prît racine et fructifiât. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer pourquoi les deux arbres du paradis ne doivent pas être considérés symboliquement, comme l'ont fait quelques pères. De quelque façon d'ailleurs qu'on l'envisage, ou la réalité ou le symbole se sont continués dans le grand acte de la rédemption, et la matière sensible qui a servi à la perte et au salut a été la même.

Quant au genre de supplice, il est à remarquer que l'antiquité ne l'a guère appliqué qu'aux esclaves, c'est-à-dire aux plus innocens des hommes, parce qu'en leur supposant les vices communs à notre humanité, leur état abject, leurs souffrances habituelles et leur obéissance résignée les en absolvent en quelque sorte, et que pas un des maîtres qui les faisaient punir ainsi n'avait, en compensation de vices bien autrement odieux, leur douceur, leur humilité, leur profonde, leur incessante infortune. Il convenait donc au Dieu réparateur, consolateur, rémunérateur, d'être attaché à cette croix, de laquelle s'étaient élevées jusque là vers le ciel tant de prières, tant d'espérances peut-être, et même tant d'accusations.

(1) Page 165.

C'était le seul instrument de supplice qui ne fût pas infâme, quoiqu'il fût réputé tel chez tous les hommes d'alors.

Mais c'est sa forme surtout que nous admirons, cette forme merveilleuse qui en fait un étendard. Qu'on se représente en effet tous les genres de supplices adoptés soit alors, soit depuis, soit maintenant, et qu'on se demande s'il en est un seul qui étale ainsi le supplicié, l'élève, le fasse en quelque manière planer les bras ouverts sur ce monde auquel il n'appartient plus, en lui gardant toute la noblesse de la pose humaine, toute la beauté du visage humain, sur lequel le souffle divin s'arrêta, et le place ainsi, comme pour une prédication exemplaire, en vue de ce monde qu'il domine, et vers lequel sa tête se penche en mourant, comme pour lui faire un dernier appel! Qu'on cherche s'il était possible de trouver un moyen plus sublime, plus réel, de reproduire dans toute sa vérité l'image de notre rédemption, soit qu'on la dresse au fond des églises chrétiennes dont elle seule peut remplir dignement l'immensité, soit qu'on la porte entre deux armées pour suspendre ou arrêter l'impétuosité de leur choc, soit qu'on la promène dans nos cités pour conjurer les fléaux qui les menacent, ou qu'on l'élève au dessus de nos palais, et surtout de nos temples, comme le seul ornement qui s'adapte à leur merveilleuse architecture! je le demande encore une fois, si tout autre instrument connu ou à connaître aurait pu devenir, comme celui-là, un signe, une bannière destinée à rallier l'une après l'autre toutes les nations de cette terre, et à tenir incessamment sous nos yeux, dans cette figure de notre rachat, tout ce que nous devons savoir, désirer et espérer.

Rentrant dans notre examen, nous ferons observer à M. de Lourdoueix, à propos de ce qu'il dit de si remarquable sur les langues en général, et particulièment sur la langue *paradisaïque*, qu'il a tort de penser que celle-ci se soit conservée jusqu'à la confusion de Babel. Nous croyons bien comme lui que la langue antédiluvienne, écho de cette parole divine qu'Adam avait entendue, avait gardé une propriété et une puissance dont nos langues modernes ne sauraient nous donner l'idée; mais nous sommes certains, en même temps, que non-seulement cette langue avait éprouvé la même dégradation que l'homme même, et toute cette nature viciée qui se concentrait en lui; mais qu'encore tous les élémens de corruption qui s'étaient développés dans la vie des hommes de cette époque étaient passés dans leur langage, et que celui-ci avait suivi au moins les mêmes progrès de décadence que l'humanité en général : et M. de Lourdoueix lui-même confirme l'opinion que nous émettons ici, puisqu'il dit ailleurs :

« Comme la parole n'est que l'expres-« sion de la pensée, elle se détourne « avec elle de son principe et se cor-« rompt avec elle. »

Il est encore quelques points importans sur lesquels nous avons quelque difficulté à nous accorder pleinement avec M. de Lourdoueix. Son chapitre des *Esprits animaux* nous paraît renfermer des propositions que nous ne saurions admettre, quoique du reste elles soient plus en harmonie que nos propres idées avec les idées émises sur ce sujet jusqu'à ce jour. M. de Lourdoueix, tout en reconnaissant qu'un principe immatériel fait mouvoir la matière animale, nous semble ne pas accorder assez d'individualité à ce principe, et surtout en mal juger l'infériorité, puisqu'il le rattache *immédiatement* à Dieu même ou à son esprit.

« Ce qui fait la vie de l'animal, dit l'auteur, c'est une émanation incessante de la troisième personne, qui est force, amour, vie et mouvement. »

Et plus loin :

« C'est parce que ces instincts de l'animal sont, non pas des intelligences, mais des émanations de l'Esprit des *esprits*, des volontés de Dieu, qu'ils ont une puissance souveraine, en l'absence d'une âme intelligente et libre, et qu'ils produisent des actes si admirables, si uniformes, si raisonnables. »

Nous avouons que nous ne saurions reconnaître en tous les actes des espèces animales les émanations de l'Esprit saint, et moins encore cette raison si admirable que l'auteur peut bien signaler comme exceptionnelle à l'espèce animale, mais nullement d'une applica-

tion générale. Les appétits désordonnés et tumultueux, l'état d'hostilité permanente qui règne entre toutes les espèces, ce désordre dans l'ordre que la destruction continue des individus entretient elle seule, attestent peu, à notre avis, la présence, l'influence de la troisième personne divine dans cette partie si incomplète, si barbare de la création; et si l'on remonte aux premiers temps où, d'après les restes fossiles amoncelés dans les cavernes, il paraît que les espèces animales les plus féroces étaient aussi les plus abondantes, on reconnaîtra, je crois, avec moi, que le principe immatériel qui se communique à cette création animale n'a pas une source si pure, si féconde, si adorable. Si les bornes de cet article nous le permettaient, nous développerions ici quelques unes de nos idées sur ce sujet important; mais l'espace nous manque, et comme les observations que nous devrions présenter se rattachent intimement à d'autres considérations que nous ne pourrions indiquer ici, nous nous contenterons de constater notre désaccord avec l'auteur sur ce point capital.

Mais ce à quoi nous nous associons de toute notre âme, ce sont ses admirables réflexions sur le beau et le bon dans les arts : tout ce chapitre est conçu dans l'ordre d'idées le plus élevé, et nous semble devoir être médité par les hommes d'art et même de science; car il est incontestable, comme il l'exprime si bien, que le beau n'est que le vrai, que le vrai enfin est l'idéal de Dieu tel qu'il s'était réalisé dans la création et qu'il se manifestait dans l'homme avant sa chute.

De là il conclut que la mission de l'artiste est de relever sans cesse la pensée de l'homme vers l'idéal conçu par Dieu; et nous applaudissons de toutes nos forces à l'honneur qu'il rend aux génies du grand siècle qui ont concouru d'un si puissant effort à maintenir l'humanité dans le bien moral, par la contemplation du beau divin, comme aussi nous prononçons anathème contre ceux qui n'ont pas senti que toutes les fois que le *laid* apparaît dans les arts autrement que pour ajouter à l'effet du beau, l'artiste est coupable envers l'humanité.

Nous trouvons encore dans ce beau livre, et avec une grande joie, la confirmation de cette vérité historique que nous avons signalée depuis dix ans dans tous nos écrits, que nous avons émise plus explicitement dans notre préface de Flavien, et que nous avons cherché à développer dans le drame qui la suit, drame contemporain de la lutte qui a eu lieu entre les deux grandes ères de notre humanité, l'ère antique et l'ère moderne. Oui, comme nous l'avons proclamé, et comme nous espérons le prouver bientôt sous le triple rapport philosophique, historique et religieux, oui, l'ère antique a été marquée par une décadence humanitaire infinie, comme l'ère moderne l'est, selon nous, par un progrès infini également. « Oui, comme le dit M. de Lourdoueix, le fait de la chute originelle est devenu le principe de deux ordres de faits opposés : l'ordre de la dégradation et l'ordre de la réparation. »

La croix a été la limite de deux mondes : celui qui descendait s'est arrêté à elle; et d'elle est parti celui qui remonte encore en ce moment.

Et qu'on ne nous dise pas que la doctrine de la perfectibilité a pour base la promesse du serpent : Vous serez comme des dieux ! C'est là ce qu'on peut répondre à ceux qui font remonter le progrès humanitaire au berceau du monde et lui donnent pour premier échelon l'état sauvage, sinon l'état de péché...... mais nous qui rattachons toutes nos idées de progrès au développement de la semence évangélique, nous sommes loin de mériter un tel reproche. La fin du perfectionnement auquel nous croyons, c'est l'état primitif de notre humanité, c'est la *réparation de la faute*; et en vérité rien ne nous semble plus chrétien. Si la faute a eu ses conséquences, la rédemption doit avoir les siennes : tout est là.

Certes, l'homme ne peut devenir Dieu, pas plus que le marbre ne peut devenir homme, car ils perdraient l'un et l'autre leur identité; mais l'homme peut et doit redevenir ce qu'il a été, l'image de Dieu. Le progrès, tel que nous l'entendons, n'est autre chose que le travail de la société temporelle, pour se remettre en harmonie avec le principe spirituel qui l'a primitivement constituée.

De sorte que ceux qui croient à l'état de nature, à l'état sauvage, comme le premier par lequel a passé notre humanité, croient au progrès, sans trop pouvoir lui assigner ni une cause ni une fin.

Ceux, au contraire, qui admettent une révélation primitive, un état d'innocence perdu par une faute volontaire, ne peuvent croire au progrès que comme moyen de réintégration, lui assignant pour commencement la Rédemption, et pour fin le rétablissement, dans toute leur perfection première, des rapports de l'homme avec son Créateur.

L'ouvrage de M. de Lourdoueix tend à hâter cette fin vers laquelle le monde s'achemine par toutes les voies, même par celles qui semblent le plus l'en détourner. C'est aux caractères fermes, aux esprits élevés, aux courages éprouvés par les entraves et fortifiés dans la retraite, à se tenir sans relâche sur la route par laquelle il doit marcher. Que les oreilles de ceux qui ne vont pas entendre les voix consacrées qui retentissent dans nos églises, soient frappées de cet appel qui se répète au dehors, et qu'elles s'ouvrent, jusqu'au milieu du tourbillon du monde, à cette éloquence évangélique, qui a des échos dans toutes les voix pour se reproduire, et dans tous les cœurs, pour y faire germer ses enseignemens! A quelque place que Dieu ait mis l'homme ici-bas, de quelque mission, de quelque caractère qu'il l'ait revêtu, n'eût-il d'autre science que sa foi, d'autre mobile que la charité, il a toujours le droit, nous dirons même le devoir, d'enseigner, d'exhorter ceux qu'il voit se ralentir ou se détourner de leur chemin; et tout ce qu'il peut acquérir de science humaine n'a de motif, n'a d'utilité, n'a, en quelque sorte, de légitimation qu'ainsi. Nous félicitons donc M. de Lourdoueix de s'être montré au rang où l'élèvent, d'un commun accord, sa foi et son intelligence: c'est un poste d'honneur que nous lui envions, mais que nous ne lui disputerons pas; car la place est grande autour de lui, et nous serons heureux d'y figurer comme auxiliaires.

Le baron GUIRAUD.

---

# L'ITALIE LITTÉRAIRE.

## DEUXIÈME ARTICLE (1).

Le XIVe siècle eut en Italie une surabondance de vie et de puissance qui étonne et qu'on admire. Trois universités se partageaient alors l'empire sur les intelligences, celle de Bologne la plus ancienne, celle de Padoue et celle de Naples. L'action des autres universités était plus restreinte. A Bologne, Cino de Pistoie, aussi savant jurisconsulte qu'éloquent poète, Barthole et Baldo attiraient la foule, captaient les suffrages, et perpétuaient l'importance d'une science qu'avaient élevée aux nues la verve d'Odofredo et les volumineux travaux d'Accurse. En même temps, Giovanni d'Andrea enseignait le droit-canon avec un bruyant succès et un zèle si actif, que, lorsqu'il était malade, il envoyait sa fille le suppléer à l'école. « Jean-Andry Solempnil, légiste à Boulogne-la-Grasse, raconte Christine de Pisan, n'estoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quand à sa belle et bonne fille que il tant ama, qui ot nom *Nouvelle*, fist apprendre lettres et si avant les loix, que quand il estoit occupé d'aucune essoine parquoy il ne puvoit vaquer à lire les leçons à ses escholiers, il envoya *Nouvelle*, sa fille, lire en son lieu aux escholes en chayère; et afin que la beauté d'icelle n'empêchast la pensée des oyans, elle avoit un petit courtine au devant d'elle, et par cette manière suppléoit et allégeoit aucunes fois les occupations de son père, lequel l'aima tant, que pour mettre le nom d'elle en mémoire, fist une notable

(1) Voir le 1er article dans le no 25, t. IV, p. 385.

lecture d'un livre des loix qu'il nomma du nom de sa fille, la *Nouvelle* (1). »

L'Université de Padoue eut parmi ses recteurs au XIVe siècle un prince de Saxe; elle fut comblée de priviléges par les seigneurs de Carrare, qui dominaient dans la ville; elle compte au nombre de ses professeurs Pierre d'Abano, illustre médecin, malheureux astrologue; les canonistes Lapo et Zabarella, et cet astronome Dondi, qui orna le palais public d'une horloge marquant le cours des astres, les mois, les jours et les fêtes.

A Naples, l'Université n'était ni moins encouragée, ni moins florissante. Le roi Robert y appelait de toutes parts des professeurs de quelque condition qu'ils fussent; les élevait par des honneurs, par des richesses, et souvent on le vit aller à pied entendre leurs leçons et se mêler aux élèves.

Y avait-il en Italie, à cette époque, des négociations à suivre, des traités à conclure, c'était presque toujours à des savans, et surtout à des jurisconsultes, que le soin en était confié. Les noms du Dante, de Barthole, de Nicolas Spinelli, de Jean de Legnano, d'Albertino Mussato et de mille autres hommes de lettres, sont marqués dans l'histoire politique par des missions glorieuses et délicates. Ainsi en était-il dans notre vieille France. Les plus célèbres de nos ambassadeurs furent des magistrats, des canonistes, témoins le président Jeannin, les du Bellay, le cardinal d'Ossat.

Maintenant, si nous voulions nous faire une idée de l'empressement avec lequel étaient accueillis, étaient sollicités par chacune des petites cours italiennes les hommes de science et d'étude, et en particulier les poètes, il nous suffirait de relire les vers de Dante et de Pétrarque, les deux génies les plus éminens du XIVe siècle. Exilé de sa patrie comme Gibelin, Dante trouva tout d'abord un asile à la cour du *grand Lombard* Alboin de la Scala, seigneur de Vérone. Ces seigneurs de la Scala étaient d'une générosité et d'une magnificence sans égales. *Tan grande* avait une multitude d'appartemens disposés pour recevoir les poètes, les prêtres, les artistes que les malheurs des temps chassaient de leurs villes natales. A chacun de ces appartemens étaient affectés de nombreux domestiques; chacun d'eux avait sa table abondamment servie. Au plafond des chambres destinées aux prêtres, étaient peints des anges, des vierges, et toutes les ineffables joies du paradis; dans celles des poètes, on voyait le Parnasse et les Muses; dans celles des artistes, Mercure et ses prouesses; les guerriers avaient autour d'eux des batailles et des triomphes, et les malheureux des symboles d'espérance. Alors, si l'on sentait toujours *combien est amer le pain d'autrui, et combien il est dur de monter et de descendre l'escalier d'un autre* (1), cette peine, cette amertume étaient adoucies par les égards dont on était environné, par les hommages qui étaient rendus à votre infortune.

Après avoir quitté Vérone, Dante erra long-temps; puis son dernier refuge fut à Ravenne, où il fut appelé par Guido de Polenta, seigneur de la ville; mais les honneurs qu'il y reçut, les ambassades qui lui furent confiées plaisaient moins à ce républicain farouche, que les obscures allées de la *Pineta*, de cette immense forêt de pins qui entoure Ravenne, et semblait nourrir la haineuse mélancolie de l'exilé de son ombre et de son mystère.

Pétrarque était un tout autre homme que le Dante; aussi profita-t-il largement de la bienveillance que les princes lui témoignèrent. On ne connaît généralement Pétrarque que par ses *rimes*, et cependant la poésie fut la moins active de ses occupations : chercher des manuscrits latins et grecs, recueillir des médailles, réfuter le système philosophique d'Averrhoës, écrire des histoires, des traités de morale, tels furent les objets de ses plus grands travaux. Aussi sa réputation, qui embrassait tant de genres de célébrité, était-elle colossale, et l'admiration qu'on professait pour lui universelle. Tantôt c'était un aveugle de Pontrémoli qui se faisait conduire jusqu'à Bergame pour *le voir* (2); tantôt un sim-

(1) Christine de Pisan, *la Cité des dames.*

(1) Tu proverai si comè sa di sale
Il pane altrui; e com'e duro calle
Lo scendere e'l salir per l'altrui scale.
DANTE. — *Paradiso.* — XVII. — 20.

(2) Ce fut là l'expression dont se servit l'aveugle.

ple ouvrier de Bergame qui remplissait sa boutique de statues du poète. Or, les seigneurs et les princes se mettaient pour ainsi dire à la tête de cet enthousiasme. Pandolphe Malatesta, seigneur de Pesaro, était si épris des nobles qualités de Pétrarque, qu'il envoya un peintre pour en faire le portrait. Quelques années après, il en envoya un second avec une mission semblable, afin que les changemens apportés par l'âge dans la figure du grand homme, se trouvassent reproduits dans le nouveau tableau. Lui-même malade, infirme, se fit porter chez Pétrarque; et lorsque la peste de 1371 menaça l'Italie, il le pressa de venir se réfugier à sa cour, et envoya nombre de cavaliers et de fantassins à sa rencontre. Le doge Dandolo et Azzo de Corrège tenaient à honneur d'être les amis de Pétrarque. — « Je trouvais en lui toute chose, écrivait Pétrarque en parlant d'Azzo de Corrège, les secours d'un patron, les conseils d'un père, la soumission d'un fils, la tendresse d'un frère. J'ai passé avec lui une grande partie de ma vie; toute chose nous était commune, sa fortune bonne ou mauvaise, les plaisirs de ville ou de campagne, ses glorieuses fatigues, son repos, ses affaires... Je le suivais dans tous ses voyages. Combien de fois n'a-t-il pas exposé pour moi sa vie, lorsque nous parcourions ensemble la terre et les mers! »

Louis et Guido Gonzague envoyèrent de leurs gentilshommes presser Pétrarque de venir à leur cour. Les Visconti le retinrent bon gré mal gré à Milan, en 1355: ils se servirent de lui comme plénipotentiaire pour conclure la paix avec les Vénitiens, avec le pape Boniface, et lui conférèrent deux glorieuses ambassades, l'une auprès de l'empereur Charles IV, l'autre près de Jean II, roi de France. Lors du mariage de Violante Visconti avec Lionel, fils d'Edouard d'Angleterre, Galéas fit asseoir Pétrarque à la première table, avec les princes et les plus hauts seigneurs. Lorsque Pétrarque se rendit à Rome, en 1360, auprès du pape Urbain V, qui désirait le voir, il tomba gravement malade à Ferrare. Mais aussitôt Nicolas et Hugues d'Este le prirent dans leur palais, le soignèrent *non point comme un étranger, mais comme ils eussent fait pour un membre de leur famille.* « Je me rappelle encore, disait Pétrarque, avec quelles paroles, quelle affection, quel visage ils venaient me voir trois et quatre fois le jour; par quelles consolations, par quelles offres ils cherchaient à alléger ma douleur. La joie et l'étonnement me faisaient oublier ma souffrance. Je ne pouvais comprendre d'où pouvait venir tant d'amour et un si grand respect, lorsqu'il y avait entre nous une telle inégalité d'âge et de condition. Mais ce qui était de plus admirable, c'était de voir des adolescens dans la fleur de l'âge assister avec une telle tendresse un vieillard mourant (1). »

Jacques et François de Carrare ne furent ni moins prévenans, ni moins affectueux pour Pétrarque: ils obtinrent qu'il se fixât à Padoue, le nommèrent chanoine de la cathédrale; ils le faisaient manger à leur table, et passaient quelquefois de longues heures à converser avec lui de sciences et d'étude. Or, je n'ai encore rien dit du roi Robert, dont l'admiration pour Pétrarque est connue. Il le nomma son chapelain: c'est à lui que Pétrarque dédia son *Africa*, et c'est à lui qu'il voulut devoir la couronne de laurier qu'on avait résolu de lui décerner au Capitole. Cette antique ovation romaine avait été remise en usage depuis la renaissance des lettres; mais ceux qui, jusque là, l'avaient obtenue, avaient été couronnés par leurs magistrats, dans leurs villes. Le nom du Capitole faisait donc de cette cérémonie un tout nouvel honneur. Pétrarque l'avait long-temps ambitionné d'abord à cause de la gloire qui devait en rejaillir sur lui, et puis parce que le laurier était son arbre favori, son arbre d'amour, *car il portait le nom de Laure* (2). — Ce fut donc pour lui une joie bien vive, lorsqu'il reçut à la fois deux décrets, l'un du Sénat de Rome, l'autre de l'Université de Paris, qui lui décernaient le même triomphe. Pétrar-

et comme elle excita le rire des assistans: « Je vous prends à témoin, dit le vieillard à Pétrarque, que je vous vois mieux, tout aveugle que je suis, que tous ces rieurs qui vous regardent de leurs deux yeux. »

(1) Pétrarque, *Senil*, l. 15, Ep. 1.
(2) Pétrarque, *Opera*, t. 1er.

que, tout imbu des souvenirs de l'antiquité, préféra Rome; mais il voulut être solennellement examiné par le roi Robert, et jugé digne par lui de la récompense qui lui était décernée. Cet examen eut lieu devant toute la cour, et dura trois jours entiers : la science, l'érudition, la verve poétique de Pétrarque y brillèrent de tout leur éclat, et il fut proclamé digne aux applaudissemens universels. Il ne faut pas croire toutefois que cette admiration, que cet enthousiasme étouffassent les rivalités et la jalousie. Le triomphe causa plus de déboires, peut-être, à Pétrarque, que de vrai bonheur ; mais il s'en consolait en voyant l'empressement avec lequel princes et grands l'honoraient. — « Les princes italiens, écrivait-il, emploient la force et les prières pour me retenir ; ils se plaignent lorsque je les quitte, et attendent avec une extrême impatience mon retour. »

Maintenant, il est une question à se faire : La protection des princes est-elle favorable ou nuisible aux œuvres d'art ? Ne fait-elle pas déroger l'art à sa dignité, à sa noble indépendance ? Ne l'asservit-elle pas aux caprices, aux bons plaisirs d'un maître ? N'en fait-elle pas une esclave, une courtisane obséquieuse, sans franchise et sans grandeur ? On s'est fait cette question surtout à l'égard des Médicis. Or, il me semble que la réponse est facile. Sans protection, sans encouragement, l'art meurt. Le feu ne brûle pas seul; il faut qu'on l'attise. Le génie ne se révèle pas toujours comme la foudre par un coup de tonnerre. Inconnu aux autres et à lui-même, il végétera souvent dans le prosaïsme de la vie réelle, s'il n'y a pas dans la société au milieu de laquelle il vit, une aspiration vers les grandes choses, qui peut être si heureusement secondée par l'autorité gouvernementale; s'il n'y a pas de voix pour le conseiller, de main pour le soutenir; si, en butte à toutes les misères de la vie, il est réduit à gagner son pain et n'a pas un instant de loisir pour relever sa noble tête. Ce sera un Contucci da Sansovino, dessinant péniblement sur le sable ; un Corrège, frémissant d'amour à la vue des ouvrages des grands maîtres et mourant jeune, épuisé de souffrance et de faim. — Du moment que le gouvernement se fait protecteur, que ce gouvernement soit une monarchie, soit une république, peu importe. Les républiques peuvent entraîner l'art dans une voie fausse; elles peuvent lui faire parler leurs passions, leur orgueil, leur jalousie ou leur mollesse, tout aussi bien que les princes et les rois.

On a reproché aux Médicis d'avoir amené la chute de l'art, de l'avoir plongé dans le sensualisme, et de lui avoir ainsi effacé du front la marque de sa céleste origine. Mais, étaient-ce les Médicis qui avaient soufflé la volupté dans toutes les âmes, qui avaient écrit le *Décaméron* et la *Mandragore*, et prostitué la pudeur sur le théâtre ? Qu'ils aient partagé les erreurs, les folies de leur temps, cela peut être ; qu'ils s'en soient faits les échos, c'est un tort grave : ils ont suivi le torrent comme Mantoue, comme Ferrare, comme Venise; mais ce serait leur attribuer une influence qu'ils n'ont jamais eue, que de voir en eux les moteurs d'une révolution qui s'était faite dans les idées avant de se révéler dans les œuvres du génie. Cela est si vrai, que Venise, qui, durant tout le XVIe siècle, ne commanda à ses artistes que des *crucifiemens*, des *jugemens derniers*, des images de ses saints protecteurs et de la Madone pour l'ornement des palais publics, vit la révolution s'opérer chez elle tout aussi bien que Florence, où l'on demandait aux peintres les travaux d'Hercule et les aventures de Vulcain.

La transformation que subit l'art au XVIe siècle, tient, à mon avis, à des causes toutes simples. Plus on travaillait, plus on aspirait vers le beau et le noble, et plus on attachait de prix aux chefs-d'œuvre antiques qui forment incontestablement une grande page dans l'histoire de l'esprit humain. Partout il s'en fit des collections ; partout on creusa la terre, on remua les débris des monumens anciens pour trouver des statues, des chapiteaux, des bas-reliefs. Ce mouvement coïncidait avec le mouvement littéraire qui, dès le XIVe siècle, s'était porté à la recherche des manuscrits grecs et latins, mouvement qu'activèrent au XVe la chute de Constantinople et l'émigration de ses savans en Italie. Cette étude de l'antiquité était un effet naturel de la passion pour l'art et la littérature qui se propageait

des universités aux palais et des palais aux simples cases de la bourgeoisie (1). Le résultat en fut une alliance entre l'école sensualiste grecque et l'école italienne primitive. On voulut revêtir de la suavité des formes antiques les pensées fraîches et naïves des premiers peintres catholiques ; et de cette alliance, peut-être inconsidérée, naquirent toutes ces écoles où le culte de la beauté dégénéra en voluptés enivrantes, et perdit cette haute moralité qu'elle avait empruntée naguère aux inspirations religieuses.

Je ferai ici une remarque indépendante des observations qui précèdent ; c'est que le style des premiers peintres catholiques si pur, si naïf, n'eût jamais conservé sa fraîcheur native, lors même que le paganisme des études n'aurait pas fait irruption dans la société. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les œuvres de Fra Angelico et celles de Fra Bartolommeo, le *Triomphe de la Mort* d'Orgagna, et la *Cène* de Léonard de Vinci. Toutes les fois que la pensée d'un peuple commence à se développer, elle est naïve comme les premières paroles de l'enfant, expressive, naturelle ; mais, de même que pour l'enfant, ce premier langage se modifie bien vite chez les peuples. On veut lui donner plus de précision, plus de force, plus d'harmonie, et on lui fait souvent perdre de son énergie et de son ingénuité premières. C'est alors que l'on passe d'Amyot à Rollin, de saint François de Sales à Massillon, de Montaigne à Pascal et La Bruyère. Cette transformation est dans les conditions d'activité de l'esprit humain ; elle s'est faite partout, en Italie comme ailleurs.

Ce qui en Italie peut-être imprima d'une manière toute spéciale le caractère catholique aux artistes primitifs, c'est que la religion fut la première à accueillir l'art naissant, à lui fournir de touchans, de mystérieux, de sublimes drames pour ses œuvres ; et que les couvens et les églises furent presque les seules puissances d'alors à rémunérer noblement le génie. C'était au dôme de Florence, à la chapelle de l'*Arena* de Padoue, à Saint-François-d'Assise que travaillait Giotto ; c'était au *Carmine* de Florence et à Saint-Clément de Rome que se développait le talent si jeune de Masaccio ; et frère Ange, Orgagna, Pinturicchio, où les appelait-on? où travaillaient-ils? C'était à Saint-Brice d'Orviéto, au *Campo-Santo* de Pise, à *Sainte-Marie-du-Peuple!* Je ne sais si l'on trouverait beaucoup de fresques de ces grands maîtres dans des palais.

Or, le culte des arts finissant par s'emparer des salons, l'école dut se modifier nécessairement. On peut penser ce que devaient être les salons de ces princes, de ces banquiers, de ces marchands, qui se pâmaient aux récits de Boccace, proclamaient Arioste l'Homère de Ferrare, et menaient une vie joyeuse et sensuelle. Alors apparurent toutes ces Vénus, ces Léda, ces Danaé, qui, par une confusion hideuse, sortirent pêle-mêle de l'atelier avec des Christs et des Madones (1).

(1) M. Rio a parfaitement caractérisé, dans son bel ouvrage, cette espèce de paganisme intellectuel que les études classiques implantèrent au XV^e siècle dans l'Europe savante. Les choses en vinrent au point qu'un prédicateur romain comparait, en chaire, Dieu le père à Jupiter, Jésus-Christ à Apollon, et la sainte Vierge à la chaste Diane ; et que le cardinal Bembo, pédant érudit, ne craignait pas d'écrire à Sadolet : « Ne lis pas les Épîtres de saint Paul et son style barbare de peur de gâter ton goût ; laisse-là ces *niaiseries* (omitte has nugas) ; de pareilles inepties ne conviennent point à un homme grave (non enim decent gravem virum tales ineptiæ). » Pitié ! Pitié !

(1) Les Médicis s'associèrent à ce désordre ; en même temps qu'ils commandaient des tableaux mythologiques à leurs artistes privilégiés, ils faisaient exécuter dans leur palais d'admirables peintures religieuses par Benozzo Gozzoli, demandaient à Fra Bartolommeo les portraits des saints protecteurs de Florence, pour être placés dans la salle du grand conseil, et payaient à prix d'or les madones d'André del Sarto. Laurent de Médicis avait, comme la plupart des personnages de son époque, un fond de religion, qui malheureusement restait trop souvent inactif. Parmi beaucoup de vers immoraux, on trouve, dans le recueil de ses poésies, des hymnes et des cantiques ; et sa mort fut des plus édifiantes. Je m'étonne que M. Rio, dans son magnifique chapitre VIII, n'ait pas réfuté l'anecdote apocryphe de Savonarole, refusant théâtralement l'absolution à ce prince. Les derniers momens de Laurent de Médicis nous sont parfaitement connus par une lettre de Politien, témoin oculaire, à Jacopo Antiquario. Nous y voyons que Laurent avait été confessé et communié avant l'arrivée de Savonarole, et que celui-ci, après lui avoir adressé quelques paroles de consolation, le bénit sur sa demande (L. 4, E. 2).

Maintenant faudra-t-il prononcer un anathème absolu contre les grandes écoles du seizième siècle qui se sont fait une célébrité inouïe? Faudra-t-il leur refuser toute pensée catholique pour ne voir en elles que des inspirations païennes? Y avait-il eu un bouleversement complet dans les croyances et les éducations? N'y avait-il plus au cœur des artistes ni foi, ni souvenirs d'une enfance religieuse qui pussent vivifier leurs œuvres, ni espérance d'avenir? Le siècle enfin de Michel-Ange et de Torquato Tasso fut-il plus corrompu et plus avili que ceux du moine Lippi et de Boccace? Je ne le crois pas. Voyez plutôt Michel-Ange épanchant au pied du crucifix toutes les émotions de son âme religieuse, s'écriant: — « Seigneur, fais-toi, je t'en conjure, voir à mon esprit en tous lieux, car dès que je me sentirai réchauffé par ta lumière, toute autre ardeur s'éteindra dans mon âme éternellement vivante du feu de ton amour; » — puis reprenant son ciseau et taillant dans le marbre la *Piété* du Vatican et le *Christ* de Sainte-Agnès. Y a-t-il donc, dans les quatorzième et quinzième siècles, beaucoup de physionomies d'artistes à opposer à cette grande, à cette noble figure?

Les artistes du seizième siècle ont pu adopter le style antique, mais ils l'ont élevé, agrandi; et ils ne sont parvenus à ce résultat que grâce aux inspirations catholiques. Tel a été le rôle du catholicisme partout: il n'a pas prétendu bouleverser aveuglément ce qui existait; il n'a pas prétendu anéantir toutes les œuvres de l'esprit humain pour le faire recommencer sur de nouveaux frais; il l'a pris au point où il était; il a mis à profit ses études, ses connaissances, les modifiant quelquefois; et, en lui soufflant toujours une vie nouvelle, il a donné à ses conceptions une sublimité qui lui appartient en propre. — Ainsi, prenez pour exemple les plus beaux temples antiques, le Panthéon d'Agrippa, les temples de Pœstum ou de Girgenti, et étudiez les impressions qu'ils produisent. Quoi de plus gracieux, de plus majestueux, de plus élégant tout à la fois! Mais rien n'y élève la pensée; elle s'y trouve mal à l'aise entre des murs et sous une voûte dont aucun art n'a cherché à dissimuler la proximité; leur vue flatte les sens, mais le cœur n'y entend aucune voix qui lui parle. Il est évident que la mythologie païenne n'avait d'autre but que de charmer l'imagination par de brillans rêves et de la bercer de pensées riantes. — Entrez maintenant dans une de nos églises, quelque antique qu'elle soit par le genre de son architecture, et vos émotions seront tout autres. Il y a d'abord plus d'espace dans nos temples; trois nefs séparées par des colonnes, des chapelles latérales pleines de mystère, les grands bras de la croix qui rompent l'uniformité du quadrilatère antique, et semblent s'ouvrir pour laisser briller à plus de regards la faible clarté de la lampe qui brûle devant le Saint des Saints comme un symbole d'espérance; et cette coupole brisant la voûte sous laquelle l'âme serait à l'étroit, et s'élançant vers le ciel comme une pensée d'amour! Tout cela, est-ce donc du paganisme? Y a-t-il là quelque souvenir des temples de Minerve et de Diane? Sans doute vous trouverez dans l'église dont je parle les ordres grecs, vous y retrouverez l'observation des préceptes de Vitruve, vous y retrouverez le matériel de l'art, je le veux; mais ce qu'il y a d'intellectuel dans l'art, sa partie morale, y appartient tout entière au catholicisme (1). — De la même manière l'art arabe, qui s'éparpillait en colonnettes sans grandeur, en proportions bizarres, en statues grotesques, en fioritures mesquines et sans dignité, est devenu grandiose, sublime avec le catholicisme. Ses maigres colonnes se sont groupées en faisceaux ou transformées en de hardis piliers s'élançant dans les airs comme une forêt de hauts pins dont les branches ne s'entrelacent que pour monter plus haut encore: son absence de proportions, ses statuettes, ses fioritures ont été combinées de sorte à former un perpétuel contraste du petit au gigantesque qui puisse donner une plus admirable idée de l'infini. D'un vain caprice de l'imagination enfin, le

(1) Si j'ai dit, dans un précédent article, que les églises d'Italie étaient généralement *éclatantes comme des bazars*, *froides comme des musées*, c'est que, comparées aux églises gothiques, je les trouve telles, et que les Italiens, par la profusion des décors dont ils les surchargent, leur donnent réellement l'air de bazars et de musées.

catholicisme a fait le type le plus mystérieux, le plus solennel, qui répond le mieux à la sévérité de ses dogmes et à la sublimité de sa foi!

Revenant maintenant à notre idée principale, il est certain que la protection dont les arts et les lettres furent entourés en Italie, aida puissamment à leur développement. Les artistes, les littérateurs trouvèrent des Mécènes partout : dans les couvens d'abord, puis dans les palais. C'était dans les églises de Florence, de Pérouse, de Rome que se révélait le héros des peintres et des sculpteurs; c'est à la cour d'Alboin de la Scala que la *Divine Comédie* fut écrite; c'est dans le palais de Laurent de Médicis que Michel-Ange trouva aide et moyens pour apprendre; c'est aux largesses de la république vénitienne qu'on doit les merveilles des Bellini, de Tintoret, de Véronèse; et, après avoir conçu la *Jérusalem* et l'*Aminte* au milieu des joies et des plaisirs du château de Ferrare, c'est dans la douce retraite de *Monte-Oliveto* et de *Santa-Maria-Nuova*, c'est dans la placide conversation des saints religieux, que le Tasse mourant trouvait encore un peu de force pour faire monter les pensées de son âme comme des flots d'encens vers le ciel (1).

Eugène DE LA GOURNERIE.

(1) J'ai émis dans cet article quelques idées qui ne sont pas absolument celles de M. Rio dans son ouvrage sur la peinture en Italie, et de M. de Montalembert, surtout, dans l'examen critique qu'il a fait de cet ouvrage. C'est un regret pour moi, car personne n'admire plus que moi le talent de ces messieurs et n'a une plus vive sympathie avec leurs doctrines. On remarquera, au reste, que notre pensée fondamentale est la même, et que ce n'est que dans l'application de cette pensée qu'il y a quelques divergences entre nous.

---

## EXAMEN DE L'ÉTAT DU PROTESTANTISME EN ANGLETERRE.

Un des derniers numéros de la *Revue de Dublin* contient un article fort important dans lequel l'auteur examine les écrits qui ont paru à Londres à l'occasion du dernier jubilé célébré le 4 octobre 1835, pour rappeler la publication de la première traduction de la Bible en langue vulgaire, et trace à cette occasion le tableau du triste état où se trouvent les différentes sectes religieuses formant ce que l'on appelle encore le Protestantisme, en Angleterre; nous avons cru qu'il pouvait être utile d'offrir ce tableau aux réflexions de ceux qui se sont épris récemment d'un si beau zèle pour répandre le Protestantisme en France.

---

Il était naturel de supposer que le soin d'appeler tous les fidèles à une fête de réjouissances, que la proclamation d'un jubilé universel, que l'office de diriger les voix de tous les prédicateurs et les prières de toutes les congrégations des paroisses dans les actions de grâces à rendre au Seigneur sur un thème particulier, appartenaient à l'autorité la plus haute, et exigeaient un pouvoir qui ne réside que dans les chefs suprêmes d'une Eglise. Mais dans cette occasion, ce fut un sujet de responsabilité privée. Les évêques sommeillaient, les métropolitains ne prenaient aucune part à la mesure, l'*Eglise* se taisait, tandis que des individus plus zélés, regardant comme muets les chiens qui ne voulaient pas aboyer, prirent sur eux de faire retentir, d'une extrémité de l'île à l'autre, le nouveau cri de guerre du bigotisme. On espérait des merveilles de cette nouvelle combinaison des forces du protestantisme et de son énergie mise en jeu; les dévots avaient long-temps langui pour quelque nouvelle manifestation de l'Esprit; on avait attendu l'heureux *millenium*. Les Irving et les Faber en avaient prophétisé le commencement tout prochain qui devait être signalé par la chute du papisme, et le papisme tenait bon et ne semblait pas même chanceler; la terre promise était en vue, et pourtant les murs de la Jéricho spirituelle paraissaient aussi solides et superbes que jamais. Une proclamation fut lancée dans le public, portant que le quatrième jour d'octobre 1835, qui était un dimanche, toutes les tribus rassembleraient leurs forces et marcheraient en pompe solennelle autour des boulevards de ladite Jéricho, portant leur glorieux palladium; tandis que les prêtres et les lévites

sonneraient leurs trompettes hostiles, et ébranleraient de fond en comble les vieilles murailles assises sur le roc. Ils sonnèrent en effet, fortement et long-temps ; leurs éclats d'harmonie, tout stridens qu'ils étaient, charmèrent les oreilles des fervens ; et si, soit dit à l'honneur de nos concitoyens, il y eut beaucoup de paroisses qui refusèrent de répondre à cette sommation non sanctionnée par l'autorité, il s'en trouva aussi d'autres où, dans l'exubérance d'un zèle pieux, on alla au devant du jour choisi, et on étendit même à plusieurs dimanches successifs la répétition de l'agréable musique et des accens belliqueux. Ce fut peu ; plusieurs des personnages actifs crurent devoir publier les effusions de leur faconde religieuse pour le profit de la postérité et de ceux qui n'avaient point eu le bonheur de les entendre. Telle est la nature des publications que nous avons sous les yeux.

Et que le lecteur ne s'imagine pas que nous les avons choisies sur la masse des écrits de ce genre, comme déployant une éloquence plus noble, une science plus profonde, des sentimens plus élevés ou des argumens plus formidables. Le choix, si choix est le vrai nom, a été purement accidentel. Ces pamphlets nous tombèrent sous la main, nous ignorons comment, ayant oublié d'où ils nous sont venus. Nous les parcourûmes en quelques minutes, puis les jetâmes de côté, et ils nous auraient paru peu dignes de nous occuper plus long-temps, s'ils n'avaient soulevé dans notre esprit une ou deux réflexions qui nous ont paru mériter d'être suivies. Dans le fait, ils appartiennent à la classe des éphémères appelés à l'existence par un jour de chaleur accidentelle pour s'ébattre un moment à la surface mouvante des affaires du temps et voltiger au dessus du courant des événemens avant de s'y engloutir pour toujours. Un naturaliste peut saisir quelques uns des insectes auxquels ils ressemblent, et trouver de l'amusement et de l'instruction à les anatomiser ; mais, lorsqu'il en a étudié plusieurs individus, il les trouve tous semblables et trop insignifians pour l'indemniser de la dissection minutieuse qu'ils demanderaient.

Les réflexions auxquelles nous venons de faire allusion se présentent d'elles-mêmes et s'expliqueront en quelques lignes. On résout d'unir de voix et de cœur, en un jour fixé, tous les protestans pour la commémoration d'un événement vital pour leur religion, et offrant la mise en pratique de son principe fondamental. La Bible simple, mise aux mains de tous et présentée au chrétien comme une propriété individuelle à laquelle il a droit ; la Bible simple, sans un guide infaillible, sans une autorité dogmatique dont l'Eglise serait investie, telle est la base du protestantisme sur laquelle il se pose en face du catholicisme. On suppose Coverdale le premier écrivain qui ait rendu ce principe pratique en Angleterre, en dotant sa nation d'une Bible dont elle pût faire un usage général. Nous laissons de côté la question de savoir si la raison mise en avant pour cette fête est bien juste, c'est-à-dire, si l'achèvement de la traduction de Coverdale peut être considéré comme l'époque de la première présentation à la nation d'une version anglaise de la Bible ; mais désirant faire du présent article une discussion de principes, nous voulons bien admettre l'exactitude du fait. On prend donc ses mesures ; on proclame un jour dans lequel le grand principe protestant doit être solennellement célébré dans tout le royaume, et l'on fait à tous une loi de concentrer leurs sympathies sur un point également cher à tous. C'est un sujet aussi important et aussi précieux pour le dissident que pour le membre de l'Eglise établie, pour le ministre qui veut l'enseignement évangélique pur que pour celui qui appartient à la Haute-Eglise, pour celui qui tient à la hiérarchie ecclésiastique que pour celui qui attribue l'autorité au corps des paroissiens. Un dimanche, au moins, sur le nombre des dimanches de 300 années, une unité d'objet, une harmonie de sentimens, une uniformité de doctrine, une union de charité, un rapprochement de pensées vont sans doute régner dans le corps entier du protestantisme, et le feront mouvoir, par l'effet d'une loi commune, dans une direction unique et donnée. Pour nous, si les supérieurs de notre Eglise, soit dans notre pays seulement ou dans toute la catholicité, ordonnaient

l'observance d'un certain jour, du 18 janvier, par exemple, en commémoration du bienfait de l'unité accordé à l'Eglise au moyen de l'autorité dont ses pasteurs sont revêtus, ayant pour chef unique le pontife qui occupe la chaire de saint Pierre, nous sommes sûrs que la même doctrine, les mêmes instructions, les mêmes motifs d'actions de grâces seraient présentés aux fidèles dans toutes les églises et les chapelles qui auraient obéi à l'injonction. On pourrait sans doute trouver un plus riche déploiement d'éloquence et d'érudition dans l'une que dans l'autre; mais le thême sacré et le sentiment seraient les mêmes dans toutes.

Voyons si la grande commémoration tercentenaire des principes du protestantisme a offert ces caractères. Si nos matériaux sont peu nombreux, moins nous possédons d'élémens de comparaison, plus les chances de dissemblance sont faibles. Si donc nous trouvons, dans des cas en petit nombre, des différences d'opinion très prononcées, nous sommes en droit de conclure qu'une extension de notre examen à de nouveaux objets nous en montrerait de plus tranchantes encore. Nous mettrons pourtant quelquefois à contribution d'autres productions du jour ayant une tendance à peu près semblable.

La première conséquence qui semblait naturellement ressortir du caractère de cette fête, était un accord général sur les grands principes de la réforme. Mais si quelqu'un avait été assez heureux pour entendre deux ou plusieurs de ces discours prêchés le même jour, pour le même objet, il aurait certainement été fort embarrassé de voir dans cette commémoration une intention autre que celle d'étaler le triomphe de principes particuliers et de secte. Le vicaire de Blackburne, dans l'ardeur de son zèle, édifia à cette occasion son troupeau par cinq sermons, auxquels il donna le titre pompeux de « l'Eglise catholique. » Debout dans sa chaire, avec toute la solennité d'un ministre appartenant à une église richement dotée, il cherche à prouver que cette église a droit au nom de catholique, et il fulmine ses anathèmes flamboyans contre le papisme et les papistes. Certes, il n'y va pas à faibles doses; il ne délaie pas, il n'adoucit pas la matière amère qu'il approche des lèvres de ses voisins. La superstition, l'immoralité, l'ignorance, l'idolâtrie, l'infidélité, telles sont nos qualités, tel est notre lot; tandis que les paroissiens zélés de Blackburne, ceux qui y paient exactement les dîmes, et dont le nombre, nous dit-on, est de 5,000 (voyez page 4), « appartiennent à une église apostolique non corrompue, approchant autant de la perfection en fait de doctrine et de gouvernement qu'aucune de celles qui ont existé depuis le temps des apôtres (p. 45)! » Plus bas, aussi, le révérend vicaire témoigne la compassion qu'il éprouve pour le « pauvre et ignorant papiste », de ce que celui-ci doit « admettre implicitement tout ce que son prêtre lui dit de croire, de faire et de *payer* pour obtenir la vie éternelle ! » Que ne terminait-il ses sermons par la prière ci-jointe, qui en aurait si bien résumé la substance et l'esprit : « Seigneur, nous vous rendons grâces de ce que nous ne sommes pas comme le reste des hommes, adonnés à la violence, à l'injustice, à l'adultère, comme sont, par exemple, ces *papistes?* » Car, tandis que l'on s'arrogeait ainsi exclusivement la sainteté dans l'église paroissiale, le troupeau catholique n'était pas loin, apprenant, nous n'en doutons pas, de son digne pasteur, à s'humilier devant Dieu et à pratiquer la douceur et la charité envers tous les hommes.

Ainsi, l'opinion formée par le docteur Whittaker des principes et des sentimens que cette commémoration devait mettre en jeu, semble être qu'elle devait raviver et renouveler toute l'aigreur de la polémique religieuse contre ses voisins et concitoyens catholiques, élever une barrière de haine et de bigotisme entre les membres des deux religions, et présenter les disciples de l'une à ceux de l'autre comme « une masse hideuse de difformité spirituelle et de fausseté, où l'ignorance, le vice, l'infidélité trouvent des fauteurs publics (pag. 72). » Justes cieux ! *Son* protestantisme est-il donc synonyme de christianisme, de la religion de charité et d'amour ? L'esprit de la réforme était-il un esprit de haine, d'antagonisme, de fausses couleurs données à des doctrines innocentes, pour qu'on

croie l'avoir duement célébrée par cinq mortels discours tout dégoûtans de l'expression virulente et outrée de ces sentimens anti-chrétiens et anti-sociaux ? Et est-ce du ciel que sont tombés les manteaux des fondateurs du protestantisme, s'ils n'ont pu échauffer dans les héritiers de leurs opinions qu'un zèle si peu saint, et les exciter seulement à jeter les brandons de l'animosité religieuse entre les habitans d'une contrée où règne la paix et l'amitié ?

Pour l'honneur du genre humain, nous espérons qu'aucune religion revendiquant le nom de chrétienne ne reconnaîtra comme une digne célébration de ses principes l'expression sonore et pompeuse de sentimens si peu chrétiens. Mais après tout, cette « Eglise catholique » dont les beautés et les perfections ont charmé le vicaire de Blackburne jusqu'à lui inspirer dans le transport de son zèle une sainte haine pour le papisme, en quoi donc consiste-t-elle ? L'appel fait à tous les fidèles pour les inviter à célébrer la traduction de la Bible, avait pour objet de faire concourir toutes les tribus du protestantisme à un cri unique d'action de grâces ; c'était un motif de joie commun à toutes, et toutes les opinions dissidentes devaient se fondre dans un hymne universel de gratitude. Le docteur Whittaker nous donne aussi comme une des raisons pour lesquelles les Eglises protestantes doivent être considérées comme l'Eglise catholique plutôt que la nôtre, « qu'elles dominent sur une plus grande portion du globe (!), et sont dirigées par un esprit plus catholique et plus libéral, ne refusant pas de reconnaître comme frères en Jésus-Christ ceux qui ne sont pas gouvernés par les mêmes lois (page 37). » Ainsi, « l'Eglise catholique » se compose des communions protestantes, plus répandues dans le monde que ne sont les catholiques, et reconnaissant la fraternité les unes des autres, quoiqu'elles soient régies par différens systèmes de gouvernement. Maintenant, nous prions le lecteur de comparer ces mots avec le passage suivant :

« Notre Eglise nationale d'Angleterre fut la première à revendiquer les droits communs des Chrétiens, une des premières à secouer le joug de Rome. *Beaucoup d'Eglises, protestantes de nom, se sont départies de la foi primitive enseignée par le Christ, et combattent maintenant dans les rangs de nos adversaires*; *mais l'Eglise d'Angleterre...... existe encore, la même qu'elle était il y a trois siècles, avec sa bannière élevée et à laquelle peuvent se rallier les nations.* » — (Pag. 19.)

Comment, nous le demandons, ceux qui entendirent ces deux passages purent-ils les concilier ? Les communions protestantes occupent plus de pays sur la surface du globe que la catholique, et cependant *beaucoup* d'Eglises portant ce nom ont apostasié et combattent du côté opposé. Quelles sont celles qui forment ce nombre ? Nous pouvons supposer que la Suisse en est une à cause de sa défection au socinianisme ; la France protestante est infectée de la même erreur, et l'Allemagne se perd dans le rationalisme. Au surplus, le savant docteur nous le déclare explicitement. Après nous avoir dit que « le continent, la France, la Suisse, l'Allemagne n'ont pas eu le même bonheur que ce pays privilégié, l'Angleterre, » il continue :

« Et quelle en fut la conséquence ? *Toutes ces Eglises, à peu d'exceptions près, je crois même aucune, sont corrompues dans ce qui constitue l'essence du Christianisme.* Le ver rongeur du socinianisme et celui de l'infidélité ont, dans leur dévorante activité, traversé de part en part le corps, la substance, le cœur même de ces Eglises étrangères qui, d'abord, étaient aussi pures, aussi fidèles au texte sacré que l'était la nôtre au temps d'Edouard VI...... Le crime d'hérésie directe peut être justement imputé à la plupart de ces communions, et *elles ne doivent pas plus être considérées comme faisant partie de l'Eglise catholique du Christ* que ne le doit, ainsi que nous l'avons démontré, l'apostate Eglise de Rome. »

Nous le demandons encore une fois, au nom de la logique, quelles sont et où sont les Eglises protestantes qui dominent sur une plus grande portion du globe que la nôtre, si la France, la Suisse et l'Allemagne font aussi peu partie que nous de l'Eglise catholique ? Nous en sommes nécessairement réduits à imaginer que l'Angleterre et l'Amérique, douées

de quelque *ubiquité* mystique, composent cette Eglise universelle. Mais en outre, comment prouve-t-on la catholicité du protestantisme par « un esprit plus catholique et plus libéral, qui ne refuse pas le titre de frères en Jésus-Christ à ceux que régissent d'autres lois, » lorsque le même docteur qui allègue cette preuve, retranche sans miséricorde du corps de l'Eglise d'immenses masses de peuple, bien plus, des nations entières qui se font gloire du nom de protestantes ? Ce système est-il tant soit peu plus libéral que ce qu'on impute à nous autres catholiques ? Voilà donc l'esprit dans lequel un savant vicaire a jugé convenable de célébrer la grande commémoration des principes protestans, exhalant l'insulte la plus injuste et la plus cruelle contre une religion qu'il est évident qu'il ne comprend pas; puis, excluant, dans une suite de passages contradictoires, la grande masse des protestans qui prennent la Bible simple pour leur règle, de toute participation aux actions de grâces du jour ou au bienfait de la Réforme (1). De là, il est clair que, loin que le principe ainsi célébré ou le motif donné à la fête ait conduit les protestans à quelque chose qui ressemblât à l'unité ou à une harmonie embrassant toutes leurs communions, il n'a fait que servir de prétexte à un théologien de la Haute-Eglise pour fulminer un arrêt de condamnation contre tous les protestans d'une autre secte ou d'une nuance différente. En un mot, les grandes leçons données aux bons paroissiens de Blackburne, en commémoration de la traduction de la Bible, furent que les catholiques étaient tout ce qu'on peut se figurer de mauvais, que toutes les Eglises protestantes du continent étaient hors de la voie du salut, et que tous les dissidens vivaient dans le péché de schisme (pag. 100)! — Voilà une manière de voir catholiquement libérale !

Transportons-nous maintenant à Tunbridge-Wells, et écoutons les instructions édifiantes prononcées, à la même occasion, par les lèvres de M. Slight, dans la chapelle de la montagne de Sion. Son discours porte un titre plus piquant : « Considérations sur la domination générale du papisme. » Vous pensez peut-être qu'il y déroule aux yeux du monde un aperçu statistique du progrès et des forces de notre religion ; qu'il y constate le nombre de nos églises, de nos collèges, de nos monastères; le total des membres de notre clergé, le zèle de notre prosélytisme et le succès de nos efforts ? Erreur complète. Tel n'est pas le papisme dont M. Slight cherche à dévoiler la domination : il n'a pas des vues si étroites ; il nous expédie en quelques paragraphes ; nous sommes terrassés en un clin d'œil. « Il y avait une Eglise à Jérusalem avant qu'il y en eût une à Rome; le principe de la suprématie du pape porte *donc* avec lui sa propre réfutation (pag. 5). »

Mais il se hâte de passer à de plus grandes choses, et célèbre le jour en prouvant que l'Eglise anglicane est essentiellement papiste, et en la dénonçant comme corrompue. Ainsi il écrit :

« Mais il faut observer qu'il y a dans ces opinions et ces principes catholiques romains certaines particularités saillantes, qui serviront à faire voir qu'il existe réellement beaucoup plus de papisme parmi les protestans qu'on ne serait disposé à l'admettre au premier coup d'œil, ou qu'on ne l'imagine généralement. Et si les vues et les principes papistes se rencontrent ainsi parmi les protestans, ne sera-ce pas une preuve que le papisme domine non seulement là où il est ostensiblement la religion du pays, mais aussi là où il ne l'est pas, non seulement dans le sein de l'Eglise romaine, mais aussi hors d'elle (pag. 6)? »

Puis il procède aux preuves explicites du « papisme du protestantisme », ainsi qu'il l'appelle plaisamment. Il trouve la première dans cet esprit d'exclusion qui caractérise plusieurs sectes, entre autres celle qui forme l'Eglise établie, laquelle s'arroge la supériorité et regarde tous les dissidens comme des hérétiques et des schismatiques. « Certes, s'écrie M. Slight, de tels sentimens cadrent mal avec l'es-

(1) En surcroît aux inconséquences que présentent ces passages, les auditeurs durent être vraiment étonnés en entendant la phrase suivante dans le discours de clôture : « Mais en ce qui constitue l'essence de la foi chrétienne, nous savons qu'il n'existe pas entre les protestans de différences qui soient d'aucune importance réelle. »

prit de liberté et de générosité du protestantisme; et, ce qui est plus encore, ils sont en contradiction manifeste avec les principes d'amour de la religion du Christ. Ils peuvent bien avoir cours à Rome; mais qu'ils aient pu s'introduire et être proclamés dans l'Angleterre protestante, et cela dans le dix-neuvième siècle, c'est ce qui fait peine et qu'on n'avoue qu'à regret. Le papisme du protestantisme appelle une autre Réforme. Plût à Dieu que quelque bras de géant se levât pour ébranler sur sa base et coucher dans la poussière cette Babylone qui élève jusqu'aux nues sa tête superbe ! »
Quoi, déjà ! Après 300 ans seulement une autre Réforme ! Nous croyions *Babylone* un terme consacré par un usage trop vénérable à nous désigner, pour changer si facilement de destination et être ainsi appliqué à l'Eglise pure et apostolique du docteur Whittaker. Est-ce là l'esprit dans lequel on propose de célébrer le bonheur d'avoir échappé au papisme par le moyen de la traduction de Coverdale? Est-ce en jetant de l'odieux sur le soutien principal du protestantisme ? Est-ce en dénonçant l'Eglise qui avait proclamé cette fête en l'honneur d'un souvenir religieux, comme égale au papisme en corruption, et comme appelant déjà une autre Réforme ? Ecoutons maintenant l'appel suivant, basé sur le passage que nous venons de citer :

« Quand donc un échange fraternel de chaires, si ardemment désiré par beaucoup de fidèles, aura-t-il lieu entre les ministres de dénominations différentes? Quand verra-t-on le membre du clergé de l'Eglise établie debout dans la chaire de son frère dissident, et le ministre dissident, à son tour, officiant à la place du pasteur épiscopal ? Pour ce qui me regarde, mes frères, j'éprouverais un vif plaisir à ouvrir cette chaire à tout *ministre évangélique* de l'Eglise établie qui voudrait y venir prêcher sur le prix infini des mérites du Christ (pag. 8). »

Quoi, exclusif jusque dans cet appel pathétique et libéral ! N'est-ce donc qu'à une portion de l'Eglise anglicane, à celle dite *Evangélique*, que le dissident tend la main en signe d'alliance ? N'est-ce pas avec *tous* les protestans qui suivent la Bible pure et simple, qu'il sera disposé à fraterniser ? Mais M. Slight trouve encore de plus forts indices de papisme dans l'Eglise établie :

« N'est-ce pas de la nature du papisme d'imaginer que l'application d'un peu d'eau au corps dans le baptême opère la régénération de l'âme ? N'est-ce pas de la nature du papisme de prétendre qu'il n'y a que les ministres ordonnés d'après une forme et une hiérarchie particulières qui soient véritables et légitimes ministres de Jésus-Christ ? Enfin, n'est-ce pas de la nature du papisme d'attacher, lorsqu'on est malade et mourant, une importance particulière à recevoir le saint sacrement de la Cène, comme si cet acte devait servir de passeport pour le ciel (page 10)?»

Hélas ! qui eût pu s'imaginer qu'on répondrait ainsi à l'appel fait par les ministres de l'Eglise anglicane ; qu'on célébrerait la commémoration qu'ils proclamaient, en dénonçant leur communion comme complice et solidaire de la corruption et des erreurs criminelles d'une Eglise au joug de laquelle on se réjouissait ensemble de s'être soustraits, en déclarant cette même Eglise anglicane une Babylone, et en traitant ses sacremens et ses pratiques d'absurdités et de superstitions ! Quelle admirable harmonie de sentimens, quelle imposante unité de pensées, le principe commun qui a servi de motif aux protestans pour se séparer de nous est capable de produire parmi eux !

Reste le trait le plus poignant de tous. Nous avons vu le ministre de l'Eglise établie excluant de la participation au bienfait de la Réforme tous les protestans étrangers, et enveloppant dans le crime de schisme tous ceux qui se détachaient de sa communion; nous avons entendu presque au même moment le dissident rétorquant l'anathème contre cette Eglise comme présentant sous une forme différente la substance de ce même papisme contre lequel la solennité de ce jour avertissait les fidèles de se tenir en garde; nous allons maintenant voir les hostilités, bornées jusqu'alors aux assiégés et aux assiégeans, se répandre dans l'enceinte même de la place au moment où elle devrait unir tous ses efforts pour résister à l'attaque venant du dehors. Au

moyen d'une légère altération, nous pouvons dire :

.... Iliacos extrà muros peccatur et intrà.

Le troisième orateur dont nous possédons le discours, le révérend Henry Roxby Mande, vicaire de Saint-Olave et recteur de la paroisse de Saint-Martin, paraît appartenir à la section évangélique de l'Eglise anglicane. Tout naturellement nous ne sommes pas épargnés dans les effusions de son zèle, et notre « célibat des prêtres et l'abstinence des viandes (p. 9, 10), » fournissent l'occasion de faire passer sous un aspect hideux et odieux, « l'homme de péché et l'enfant de perdition » devant l'auditoire du révérend orateur. Mais il est clair qu'il a une théorie de prédilection qui forme la base de quelques remarques intéressantes : c'est que tous les hommes sont naturellement papistes. « Tout homme non encore converti, dit-il, est dans le cœur un papiste. Reportez-vous à ce que raconte l'histoire des superstitions grecques et romaines, et là vous pouvez déjà apercevoir le papisme. Tournez-vous du côté des infidèles de l'Inde, qui possèdent une religion organisée, vous les voyez suspendus à des crochets de fer. ou se faisant écraser sous le char de Jaggernaut. Si vous considérez maintenant les sauvages de l'Afrique, n'ayant d'autre guide que leur instinct, vous y trouverez l'impulsion du même esprit se reproduisant sous diverses faces (p. 11). » Ici, du moins, est un argument neuf en faveur de notre droit au titre de « Catholiques ; » car il donne à notre religion une universalité à laquelle nous avons toujours été fort loin de prétendre. Pendant des siècles, depuis les jours de Julien et de Faustus, des écrivains ont cherché à nous chagriner en nous appelant des imitateurs de l'idolâtrie des Grecs et des Romains, et des copistes des superstitions indiennes. Nous aimons la rétorsion de l'argument, et nous admirons l'adresse de l'orateur qui fait de toutes ces nations, et, par surcroît, de celles de l'Afrique, des papistes bien caractérisés. Mais remarquons ce qui suit:

« Non ; détestant, comme il le mérite, ce travers du cœur humain, nous ne nous ferons pas scrupule de déclarer ici ce que nous sommes forcé de croire malgré nous-même ; c'est que, dans ce siècle comparativement éclairé, les protestans ne comptent dans leurs rangs que trop d'individus qui, s'ils pouvaient seulement imposer silence à leur raison sur les absurdités grossières qu'implique une telle profession de foi, se laisseraient aller volontiers aux bras de l'Eglise de Rome tendus pour les recevoir, et remettraient la direction de leurs consciences à des hommes qui ne craignent pas de rendre sans effet la parole de Dieu, en y substituant la tradition humaine (p. 11). »

Il n'est peut-être pas difficile de comprendre quelle portion de l'Eglise d'Angleterre on veut désigner ici comme déjà imprégnée de papisme ; mais pour aider nos recherches, nous introduirons sur la scène un personnage évidemment imbu des mêmes idées, mais plus hardi à les mettre en saillie. Les « Remarques sur les progrès du papisme » par le révérend M. Bickersteth, ont passé par trois éditions au moins, et l'on peut par conséquent supposer que cet écrit exprime les sentimens d'une classe assez considérable de membres de l'Eglise d'Angleterre, parmi lesquels il figure lui-même comme recteur de Watton. Nous croyons avoir le droit de le placer dans la même catégorie que les auteurs cités précédemment ; car il approuve, au moins, leurs efforts quand il dit : « La prédication de sermons tercentenaires qui a eu lieu le 4 octobre 1835, a été le commencement d'une pratique trop importante et trop utile pour être discontinuée (p. 70). » M. Bickersteth est vraiment un homme qui, sous le rapport de la controverse, n'a plus de compassion, n'a plus d'entrailles pour ses adversaires. Sa devise comme celle de Laud est : « Destruction complète. » Ainsi, il déplore l'émancipation des catholiques, il gémit sur l'abolition de la déclaration contre la transsubstantiation et l'invocation des Saints, et prétend qu'en cela « on s'est départi des principes du protestantisme ; » il gourmande et accuse de tiédeur ceux que leur zèle ne pousse point à prêcher sans cesse que le papisme est le « mystère

d'iniquité, l'Antechrist, » et encore un autre personnage de l'Apocalypse sur le nom duquel la pudeur fait généralement jeter un voile, mais dont M. Bickersteth, dans le déréglement de son imagination ou de son zèle, commente les attributs et les titres en se laissant aller, plus d'une fois, à un cynisme d'expression et de citations qui a peut-être pour les dévots un piquant inappréciable à nous autres misérables pécheurs. On a accusé les catholiques de manquer de charité parce qu'ils déclarent qu'il y a danger pour le salut de tous ceux qui ne sont pas dans le sein de la vraie Eglise de Jésus-Christ; mais M. Bickersteth nous épargne le besoin de nous en expliquer à l'avenir. « Le troisième devoir, dit-il, est de proclamer la colère de Dieu contre ceux qui adhèrent au papisme; » puis, dans une tirade chaleureuse, il dénonce « l'esprit d'infidélité moderne, nommé à tort libéralisme, » qui se permet de trouver peu charitable qu'on appelle les jugemens de Dieu sur des millions de nos concitoyens (p. 72). Quant à lui, il n'est certes pas compris dans la censure qu'il fait du libéralisme. Avec mainte protestation de charité, on nous dévoue sans pitié à la ruine et à la perdition.

Nous avons commencé par ces données afin que l'on connaisse nettement le caractère de l'écrivain que nous allons citer; mais il nous faut renvoyer à son livre ceux qui désireraient trouver une riche provision d'injures déclamatoires et emphatiques débitées en un langage qui peut être le dialecte du zèle, mais qui ne paraît point à nos simples esprits avoir été écrit avec l'alphabet de la charité. Il suffit de dire qu'au milieu du luxe des expressions qui mettent hors de doute le talent de M. Bickersteth pour l'injure, le papisme est déclaré pire que l'infidélité (p. 5). Mais si nous sommes ainsi placés au degré comparatif de la corruption et de la malice, qui donc, nous le demandons pour notre instruction, forme le superlatif? Qui donc est au sommet de la pyramide d'iniquité? Le mahométisme, peut-être, ou le paganisme, ou le judaïsme, ou le socinianisme? Point du tout, c'est le protestantisme! oui, le protestantisme de la plus grande partie des membres de sa propre Eglise! Ecoutez, lecteur, croyez, et confondez-vous:

« Un ministre protestant demanda à une papiste pourquoi elle n'assistait pas aux offices de l'Eglise protestante; elle répliqua que c'était pour trois raisons, savoir: parce qu'elle n'y entendait point parler de Jésus-Christ, qu'elle n'y voyait point les fidèles adorer Dieu, et qu'elle n'y apercevait aucun lien entre le pasteur et le troupeau. Il n'est que trop vrai; tel a été l'affligeant état de beaucoup de paroisses, protestantes de nom, dans notre pays, ce qui explique les progrès effrayans du papisme; *et le papisme où se trouve encore la vérité, quoique mêlée d'alliage, vaut mieux qu'un pareil protestantisme qui n'est que de forme, ou plutôt qui est vraiment mort* (p. 66). »

Ainsi, la religion de beaucoup de paroisses est plus corrompue que même le papisme, lequel est pire que l'infidélité. Après de telles expressions, que l'on vienne donc blâmer les catholiques de ce qu'ils s'élèvent, en termes sévères ou énergiques, contre ce qu'ils croient les erreurs de l'Eglise de l'état, lorsque les propres enfans de celle-ci semblent rivaliser à qui versera le plus de mépris sur tous ceux qui, appartenant en apparence à la même communion qu'eux, diffèrent de leur coterie particulière. Mais il s'en faut que ce passage du livre, fruit de la colère de M. Bickersteth, soit le plus clair de ceux qui regardent la portion de ses frères formant la section dite la Haute-Eglise. Une partie considérable de son traité est employée à prouver que le progrès du papisme est dû principalement au déclin des principes protestans (p. 27), et à proclamer non conformes au protestantisme les publications de la société dite *pour encourager la science sous le point de vue chrétien* (p. 28-42); puis il parle d'un noyau bien connu de théologiens d'Oxford, comme « d'une classe d'hommes respectables, savans et pieux, mais dont les écrits ont pour tendance de faire dévier du protestantisme et se rapprochent des doctrines papales (p. 44). »

Un écrivain que ses opinions rangent évidemment du côté des hommes estimables ainsi attaqués, s'est avancé pour

réfuter M. Bickersteth (1), et, selon nous, il a réussi autant qu'un système imparfait, mais au moins approchant de la vérité, lui fournissait de moyens pour détruire un tissu d'extravagances et d'absurdités. L'auteur ne peut cependant se garantir de la tache qui souille les pages de tous les livres de controverse protestans qu'il nous arrive d'ouvrir, c'est-à-dire de nous désigner par des noms qui comportent toujours l'offense. Lui aussi, il parle d'entretenir le public dans « la détestation de nos doctrines, » et il entre hardiment dans cette voie en nous disant que notre religion est un mystère d'iniquité (p. 10). Ce sont là, peut-être, des concessions propitiatoires faites par l'auteur, lequel répond du reste d'une manière satisfaisante à l'assertion puérile et fausse de M. Bickersteth, que la religion catholique est l'Antéchrist, parce que (remarquez la raison), elle nie que Jésus-Christ se soit fait chair. Il blâme, sur un ton beaucoup plus digne d'un homme qui fait profession d'être un ministre de paix, non seulement l'emploi contre nous de ces épithètes injurieuses que le recteur de Watton voudrait mettre à la bouche de tous les protestans, mais aussi la prédication sur des sujets qui ne sont propres qu'à exciter les passions de la multitude à des actes de violence (p. 13, 8). Mais il voit clairement, comme le docteur Whittaker, que la *désunion dans l'Eglise* est la cause de la désorganisation qui semble menacer le protestantisme, désunion qu'il reconnaît aller en croissant en Angleterre et en Amérique (p. 13).

Nous sommes pleinement d'accord avec lui sur ce sujet, quoique nous ne déplorions pas comme lui le résultat. Nous avons tâché, par un procédé simple et frappant, selon nous, de faire voir comment et jusqu'à quel degré cette désunion règne dans tout le protestantisme. Il semblait qu'il existait au moins un point cardinal servant de centre commun aux opinions protestantes, une seule oriflamme, symbole sacré, sous les ondulations de laquelle toutes les tribus dispersées de la Réforme devaient se rallier et marcher dans une imposante unité d'objet; un principe, marquant encore aujourd'hui, comme il avait fait autrefois, la ligne de séparation entre eux et le camp ennemi, et qui, proclamé universellement et simultanément comme mot d'ordre, pourrait produire au moins une apparence d'harmonie et d'unanimité. Il fut résolu qu'on donnerait au monde le grand spectacle d'une union des protestans pendant le court espace d'un seul jour, en déclarant ce jour consacré à la reconnaissance de l'acte régulatoire indivisible qui garantit à chaque secte une égalité parfaite de droits et de conditions pour se constituer en existence; et le résultat fut qu'il se trouva ainsi un jour où chaque variété de croyance lança, comme d'un commun accord, sa condamnation contre toutes les variétés différant d'elle-même. Que peut-on désirer de plus fort pour se convaincre que la dissension et la désunion, et même plus encore, que la contention et l'aigreur sont absolument inséparables du principe fondamental de tout protestantisme? Il nous eût été facile de pousser plus loin notre raisonnement si nous avions cru la matière d'un intérêt suffisant pour la majorité de nos lecteurs. En effet, nous aurions pu montrer le prédicateur de chaque secte saisissant l'occasion pour établir son dogme favori et son propre mode de Christianisme comme le sujet des réjouissances du jour, et pour proposer sa panacée pour les maux avoués qui ont déjà envahi le protestantisme, et les dangers prévus qui semblent en menacer l'édifice. Comme les individus mentionnés dans la fable, chacun recommande, pour la construction des murs de la ville, les matériaux qui font l'objet de sa profession. Le docteur Wittaker désirerait voir l'Eglise investie d'autorité et de contrôle dans les matières ecclésiastiques; les autres voudraient seulement qu'on prêchât la corruption totale de l'homme et l'entière suffisance de la rédemption opérée par Jésus-Christ, tandis que M. Slight se laissant aller à l'élan d'une éloquence qui lui est particulière, s'écrie que « la doctrine qu'il vient de

(1) Observations sur un ouvrage de M. Bickersteth, intitulé : « Remarques sur les progrès du papisme », par le révérend W. Brudenel Baxter, A. M. Londres 1836.

citer (la justification du pécheur par la foi) a été la foudre que l'immortel Luther lança contre les tours et les créneaux du papisme ! » Qui ne s'attend à entendre, dans la phrase suivante, le craquement de la ruine qu'un coup si puissant, porté par un tel bras, doit avoir produite? Nous, du moins, nous voyions déjà en imagination les tours chanceler et s'affaisser, les bastions crevassés et entrouverts par la foudre de ce Boanerges protestant. Faites attention à l'étonnant effet du coup « immortel. » « Elle (la foudre) tomba sur les *orteils* de la grande statue de la superstition ; » sûrement au moins elle les écrasa ? Oh! non : « et ils *commencèrent* à tomber en poussière (p. 15). » Comme le coup était bien visé et quels effets terribles il produisit!

Nous ne croyons pas les remarques que nous nous sommes permises de nature à avoir offensé les hommes d'un esprit de modération et de charité parmi les protestans; car ils doivent blâmer autant que nous ces tentatives mal séantes faites pour exciter le cri de « à bas le papisme, » sous le prétexte de l'institution d'une cérémonie religieuse, et pour placer sous un faux jour la question à débattre entre les deux religions, sans qu'on se fasse aucun scrupule d'appeler en aide la calomnie et l'injure. Lorsqu'on nous attaquera de la sorte, nous nous ferons toujours un devoir de nous lever pour la défense, armés d'une critique plus acérée et d'une indignation plus énergique, espérant bien toutefois que le respect que nous nous devons à nous-mêmes suffira pour nous empêcher de tomber dans le même excès que nos assaillans, et de nous abaisser à l'emploi d'épithètes outrageantes ou de fausses couleurs. Mais ceux qui combattent notre foi dans un esprit de loyauté et de bienveillance; qui, dans ce qu'ils avancent à notre sujet, ne s'écartent point, au moins sciemment, de la vérité; qui, dans leurs argumens, évitent toute logique tortueuse et peu franche, et, dans leur ton et leur style, ne violent pas les bienséances de la société, de pareils antagonistes nous trouveront toujours disposés à briser contre eux une lance, et à leur répondre par de candides argumens et par une réciprocité de sentimens bienveillans.

. . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . .

Pour rentrer dans notre sujet, c'est une chose affreuse de convoquer des assemblées d'individus, soit en les entassant dans une salle publique (1), soit en les appelant à leurs temples, comme le 4 d'octobre, tout exprès pour leur apprendre à haïr. Il est révoltant de songer qu'un jour, précisément le jour du Seigneur, ait été marqué dans tout le royaume pour en faire assembler tous les habitans, et pour aiguiser sur le livre même de la parole de Dieu leurs sentimens d'horreur religieuse pour leurs concitoyens, et la rendre la plus acérée qu'il était possible. Il est humiliant de voir le principe de foi, le fondement de la religion d'une nombreuse communauté de chrétiens célébré par la plus flagrante violation de son premier commandement pratique, celui de l'amour. Cependant c'est une chose instructive que d'étudier le caractère essentiellement désorganisateur de ce principe en voyant sa solennisation conduire à une telle lutte, à une telle dissension parmi ceux qui l'ont adopté. Tel est, pour le présent, le point sur lequel nous désirons appeler l'attention du lecteur, afin que, s'il est catholique, il bénisse la Providence de l'avoir placé hors de ce « royaume divisé contre lui-même, » et s'efforce de ramener d'autres chrétiens moins fortunés à l'unité de la foi ; et que, s'il est protestant, il puisse faire de salutaires réflexions sur le peu de solidité des fondemens sur lesquels il s'appuie. Si une crevasse se manifeste tout-à-coup dans la muraille de notre habitation, ou si des fragmens de plâtre se détachent du plafond, nous songeons alors au danger, et nous sommes avertis par ces symptômes significatifs de chercher ailleurs un abri. Que sera-ce donc quand des assaillans du dehors font brèche aux murs d'une église, et qu'on voit ceux mêmes qui devraient lui servir de piliers se ruer les uns contre les autres et s'en-

(1) Allusion à la séance de « l'association protestante, » du 14 juillet 1836; voir le 9e article du no 2 de la *Revue de Dublin*.

*(Note du traducteur.)*

trechoquer pour se renverser mutuellement. Assurément, quand même nous n'aurions pas une autorité aussi grave et aussi sainte pour témoigner de la condition peu stable d'un royaume et d'une maison ainsi en proie aux divisions, les calculs seuls de la prudence humaine nous conduiraient à conclure que le gouvernement y est assis sur des bases bien peu sûres, que l'édifice y est bien peu solide.

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LES CONDAMNÉS ET LES PRISONS, par M. le vicomte BRETIGNÈRES DE COURTEILLES, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire (1).

« Je pense avec madame de Staël, dit l'auteur de cet ouvrage, que chacun ici-bas s'acquitterait dignement envers la vie, s'il dirigeait vers un but élevé, vers une grande entreprise, les rayons épars de ses facultés et les résultats de ses travaux. J'ai dirigé les miens vers les sources de la misère et du crime; j'ai fait tous mes efforts pour les approfondir, et j'ai cherché le moyen d'en prévenir les causes, au lieu d'en réprimer les effets, etc. » — Etude laborieuse, complexe, difficile, mais dont on apprécie l'urgent intérêt, lorsqu'on voit les signes de malaise et d'inquiétude qui éclatent au sein d'une société flottant à tout vent de doctrines; « le paupérisme croissant avec la grande industrie; les attentats contre la propriété se multipliant dans les régions les plus éclairées; l'augmentation continuelle et soutenue des délits et des crimes, attestant l'insuffisance des lois. » Ni la science et les patientes investigations, ni la sagacité d'esprit et la chaleur d'une vraie et chrétienne philantropie, ne manqueront à M. le vicomte Bretignères pour mener à bien l'œuvre qu'il médite, si nous en jugeons par le travail partiel qu'il vient de publier sur *les Condamnés et les prisons*. Essayons de présenter l'analyse succincte de cet excellent volume.

Dans le premier chapitre, intitulé *état moral de la société*, l'auteur montre les déplorables ravages que font au sein de la société le crime, et la misère qui trop souvent l'engendre. — « Les pauvres et les criminels se comptent aujourd'hui : les premiers se plaignent et réclament, les seconds professent et recrutent. » — « Une première faute peut être l'effet des passions; mais le plus souvent la détresse et la faim poussent le malheureux au vol et au meurtre; et, qu'un coupable ait franchi le seuil d'un tribunal ou d'une prison, il est acquis au vice, il est enrôlé parmi ces malfaiteurs qui, en dehors de la société légale, riche et privilégiée, au dessous des classes ouvrières et pauvres, au dessous de l'aumône et du dernier degré de l'échelle sociale, composent une société à part, vivant dans l'ombre, de rapines et de souffrances, de sang et d'infamie, se faisant un droit hors du droit commun, etc. » — « Pour ces hommes, prendre est une nécessité, nuire est une représaille. Les fers et l'échafaud sont les accidens d'une vie pleine d'émotions et de vicissitudes, dont les jouissances brutales entretiennent l'activité! etc. »

En rappelant les procès de Lacenaire et de Fieschi, l'auteur s'indigne; — et il n'est pas le seul qui ait éprouvé ce sentiment, — des égards vraiment scandaleux dont ils furent l'objet. Parce qu'un rayon d'intelligence ou de courage s'était égaré dans ces brutales organisations, on leur permit de donner au peuple, dans le sanctuaire même de la justice, des leçons de forfanterie et de dépravation. Lacenaire, l'assassin bel-esprit, eut toute latitude de plaider non seulement sa cause, mais celle du vice, et de lâcher ses dernières bordées d'athéisme sous les voûtes du palais où habita saint Louis, où siégèrent les L'Hospital et les Molé. Fieschi, le sicaire vaniteux, vit ses faiblesses caressées, et conduisit les débats plutôt qu'il n'en subit la honte. — Il y a non seulement peu de décence, mais encore grave péril social à ériger ainsi une sorte de piédestal au crime à l'instant même où on le condamne. La folle ambition d'un si grand nombre de jeunes têtes, vides de principes moraux, n'est que trop portée déjà à dédaigner les vertus modestes et le silencieux accomplissement des devoirs journaliers!

Le chapitre II de l'ouvrage est un plaidoyer contre la peine de mort : sujet usé que tout le talent de l'auteur n'a pu rajeunir. — Nous regrettons que M. le vicomte Bretignères de Courteilles ait commis dans ce chapitre deux lignes fort peu chevaleresques. Au sujet des peines sévères édictées par saint Louis contre les malfaiteurs, il dit : « L'horreur que saint Louis éprouvait pour l'impiété était partagée par ces guerriers, *superstitieux jusqu'à l'exaltation, qui abandonnaient famille et patrie pour conquérir la Terre-Sainte.* » Si l'intention de l'auteur a été, comme semblent l'indiquer ces lignes, de rabaisser au rang d'une folie superstitieuse cet héroïque

(1) Paris, chez Perrotin, place de la Bourse, 1; et chez J. Tessier, quai des Augustins, 37.

mouvement des croisades qui fut si fécond en résultats heureux pour la civilisation européenne, nous nous permettrons d'en appeler simplement de son jugement à celui de tous les écrivains contemporains qui font autorité. — Dans un autre passage du livre où il est question des *usurpations de la cour de Rome;* dans la facilité avec laquelle l'auteur accueille une anecdote du *National* sur la découverte d'une prison souterraine qui aurait été le *vade in pace des malheureuses vestales du christianisme,* on regrette d'apercevoir quelques vestiges de ces préjugés et de ces antipathies mesquines au dessus desquels plane aujourd'hui la généralité des hommes intelligens et instruits. Hâtons-nous d'ajouter que ces critiques trouvent une bien rare application dans l'ouvrage de M. le vicomte Bretignères de Courteilles. Loin de là : lorsque l'auteur parle de l'influence du catholicisme et du clergé, la droiture de sa raison et son amour pour le bien le conduisent à des conclusions que les vrais amis de la religion peuvent pleinement accepter. Les réserves même qu'il croit devoir faire contre ce qu'il appelle : les illusions cléricales et l'esprit de suprématie politique et mondaine, donnent plus de poids à tont ce qu'il dit d'ailleurs pour démontrer l'indispensable nécessité de la religion et les immenses services que ses ministres rendent chaque jour à la société.

Après avoir exposé dans le chapitre III les vices de notre ancienne législation criminelle et des anciennes prisons, l'auteur examine dans les chapitres suivans les causes de la fréquence des récidives, les vices de nos prisons actuelles, et les moyens d'y obvier.

Il constate l'interversion de la hiérarchie légale des diverses espèces d'emprisonnement dans leur mode actuel d'infliction, et il signale les funestes effets de cette décroissance de la pénalité réelle à mesure qu'on s'élève sur l'échelle de la criminalité. Il cite à cette occasion les témoignages des directeurs des maisons centrales qui déclarent que l'excès du bien-être dans ces prisons contribue à augmenter le nombre des récidives. Celui de *Fontevrault* écrit au ministre de l'intérieur : « Les voleurs de profession savent qu'un sort aussi favorable que celui des ouvriers libres les attend dans les maisons centrales où les réglemens n'autorisent pas un traitement plus sévère pour l'individu couvert de crimes, qui serait à son dixième jugement, que pour celui qui subit la condamnation d'une première faute. » — Le directeur de *Limoges :* « Le régime actuel des maisons centrales en fait, pour les récidivistes, de véritables pensionnats. » — Celui de *Clairvaux :* « Plusieurs détenus ont déclaré qu'ils n'avaient pris aucun soin d'éviter les poursuites de la justice, désireux qu'ils étaient de venir passer un ou deux ans dans la maison centrale pour y remettre leur santé délabrée par la débauche, etc. »

On peut en dire autant des bagnes. Le régime matériel des forçats qui ne manquent d'aucune des choses nécessaires, leur vie au grand air, les gains que leur procurent soit leur travail, soit leurs vols dans les arsenaux, la grande latitude de mouvement et l'espèce de liberté dont jouissent les forçats privilégiés, c'est-à-dire les plus industrieux, les plus habiles, et non les plus moraux ; la faveur dont l'administration entoure ceux qui se vendent, et qui, pour prix de leurs délations, ont l'espoir d'être graciés et d'entrer dans la police : toutes ces ressources offertes au crime pour améliorer sa position faussent le but de la loi pénale. « Voilà pourquoi, dit l'auteur, malgré la rigueur des réglemens du bagne, malgré le cachot, la bastonnade et l'infamie inhérente au nom de forçat, l'application de la peine la plus grave, après la peine de mort, est devenue une position enviée, convoitée par les condamnés qui, pour la conquérir, consultent le code, étudient la matière et vont hardiment dans la carrière du crime jusqu'au degré qui leur fait octroyer les travaux forcés. »

A ces encouragemens que reçoit le crime des peines même destinées à sa répression, se joignent les hideux enseignemens du vice qui, dans les prisons subalternes, sont favorisés par la confusion des détenus et l'absence totale d'ordre, et qui, dans les maisons centrales comme dans les bagnes, échappent facilement aux entraves de la discipline telle qu'elle y est organisée.

L'auteur pense que l'isolément cellulaire de nuit, et durant le jour le travail en commun, mais silencieux, ne suffiraient point à prévenir la contagion de toutes ces lèpres morales. « Isoler les âmes par le silence, lorsqu'on réunit les corps pour le travail, est un miracle de discipline trop difficile à obtenir. » Il se prononce pour un isolement constant de jour et de nuit, qui ne laisserait au détenu d'autres compagnons que ses outils de travail et quelques bons livres, et qui ne lui permettrait de communiquer avec aucune autre personne que le directeur ou l'aumônier : système dont la rigueur pourrait être accommodée à chaque degré de pénalité par des différences de détail dans le régime des diverses classes de détenus ou simplement par la durée diverse de leur captivité : système qui, tenant d'ailleurs les prisonniers complétement isolés et ignorés les uns des autres, faciliterait l'affectation d'un même établissement aux *criminels* et aux *correctionnels*, et ramènerait à un type unique l'organisation de toutes les prisons du royaume. Ce plan trouve de nombreux contradicteurs et des partisans dont le nombre aussi considérable va s'accroissant chaque jour. On essaiera de présenter les raisons des uns et des autres dans la suite des articles qu'un des rédacteurs de l'*Université catholique* y publie relativement à la question de la réforme des prisons. Il incline à l'opinion de M. le vicomte Bretignères de Courteilles, et il se réserve d'invoquer l'autorité de ses lumières et la force de ses argumens.

Voici comment l'adoption de ce système est conciliable avec l'assistance des détenus aux offices du culte catholique. « A l'extrémité de chaque galerie,

sur laquelle s'ouvre un double rang de cellules, on peut pratiquer un sanctuaire dont les portes à larges battans, se développant de chaque côté, laisseraient apercevoir un autel; un rideau tiré au milieu de la galerie ne permettrait pas aux détenus de se voir réciproquement. Chaque porte n'étant ouverte que dans une largeur de cinq pouces au plus, l'œil de chaque détenu, à genoux dans l'embrasure, ne pourrait se diriger ailleurs que du côté de l'autel. La porte étant fixée par une barre de fer dans cette ouverture de cinq pouces, le prisonnier ne pourra tenter de sortir de sa cellule; les gardiens et surveillans, assistés de quatre agens de la force armée, surveilleront avec vigilance pendant la durée de l'office, qui se renouvellera dans chaque galerie. Le prêtre dira la messe à haute voix, et fera tous les dimanches retentir ces tristes voûtes de quelques chants sacrés; les sons d'un orgue placé dans chaque corridor viendront s'unir à ses graves accens et à ceux des chantres, et vibreront harmonieusement dans ces âmes désolées. L'aumônier complétera sa charitable mission en allant tous les jours verser dans un certain nombre de cœurs, à lui connus, toutes les lumières, tous les conseils, toutes les consolations qu'un homme éclairé, bon et convaincu, peut répandre dans un tel lieu, etc. »

Comprenant l'indispensable nécessité de ne mettre en rapport avec les prisonniers que des agens moraux et sincèrement religieux, M. le vicomte Bretignères émet le vœu déjà exprimé par M. Béranger, conseiller à la cour de cassation et président de la Société de Patronage pour les jeunes détenus, que l'on utilise le zèle des humbles congrégations qui ont déjà fait leurs preuves dans plusieurs prisons du royaume confiées à leurs soins.

Citons, en terminant, quelques passages du chapitre VIII, où l'auteur parle de la religion et de ses ministres.

« La religion est sortie triomphante du temps, des calamités et des persécutions qu'elle a subies, parce qu'elle sera toujours sainte : et le prêtre est toujours là, parce qu'il y a toujours du malheur et de la misère, et qu'auprès de chaque souffrance il faut un prêtre qui console et une espérance qui soutienne !

« Qu'en réponse à la défiance, aux injures dont il pourrait être l'objet, le clergé catholique émigrant en masse emporte ses vases sacrés, qu'il ferme ses tabernacles, qu'il se couvre de cendres, qu'il abandonne le peuple à lui-même !... Vous serez forcé de le rappeler, vous ne marcherez pas sans lui, parce que la religion est un point fixe sur une terre où tout change, un frein moral indispensable dans un ordre social si souvent troublé; parce qu'on n'a jamais vu d'état sans religion, de religion sans culte, ni de culte sans ministres : le monde ne finira que lorsqu'il ne restera plus un prêtre pour planter une croix sur ses ruines! »

Et plus loin : — « Quand nous avons vu le clergé porter des secours dans des lieux envahis par la peste, envoyer sur toutes les parties du globe des prédicateurs pour porter, au péril de leur vie, la parole de Dieu parmi des populations sauvages, nous ne pouvons douter qu'il ne se trouve dans son sein des hommes qui préféreront à ces missions lointaines le bonheur et la gloire de prêcher dans leur patrie l'évangile et la foi chrétienne, pour régénérer et transformer en lazarets moraux des foyers de crime, de misère et d'infamie, etc. »

---

## REVUE DE DUBLIN.

(PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.)

*Livraison de janvier.*

Art. I. Histoire moderne de la Corse.
Notice sur le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.

II. Système religieux des Anciens : du Fatalisme dans le mythe des Parques.

III. Des principes de la colonisation chez les Anglais.

IV. Des antiquités chrétiennes. — Examen du dernier mémoire de M. Raoul Rochette.

V. De la poésie des Normands, des Bretons et des Anglais au moyen âge.
(Excellente analyse des monumens de notre ancienne poésie catholique et chevaleresque récemment publiés en France par ordre du gouvernement ou par suite de travaux individuels.)

VI. Du Saint-Simonisme.
(Exposé assez complet de cette doctrine, accompagné de réflexions très sages sur les dommages qui en sont résultés pour le catholicisme, et sur la nullité dogmatique du protestantisme en France.)

VII. De la conduite des Français en Afrique, et surtout au Sénégal.

VIII. Du magnétisme animal.

IX. L'archevêque de Cologne.

X. De l'inimitié des protestans d'Irlande contre le gouvernement du vice-roi actuel, le comte de Mulgrave.

MÉLANGES. Lettre du docteur Lingard au chancelier d'Angleterre, sur le serment anti-catholique imposé à la jeune reine.

---

## LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

*Livraison de février.*

I. Des Églises de Rome et de Milan au moyen âge, pour servir à l'histoire de la primauté pontificale et du célibat.

II. Observations sur la dogmatique catholique. (Fin.)

III. La conception immaculée de Marie défendue contre les Hermésiens.

IV. Réfutation des théories protestantes sur les mystères; par M. Guillaume de Schütz.

REVUE LITTÉRAIRE. 1. La mystique chrétienne, de Gœrres. (Suite.)

2. Homélies, par J.-E. Veith, prédicateur à la cathédrale de Vienne.
3. Biographie du docteur Bolzano (chef d'une secte dangereuse de pseudo-catholiques en Bohême).
4. Démonstration de la primauté du pape, par le docteur Rothensee, vicaire-général.
5. *Synopsis et harmonia quatuor Evangelistarum concinnavit* doctor Rotermundt, *canonicus*, *rector*, etc. Passavii, 1834.
6. *Introductio in Biblia edita a* C. Unterkircher, *professor e. bibl. Tridenti.* OEniponti, 1835.
7. Journal trimestriel de l'éducation pratique, par MM. Heins et Vogel, prêtres. Augsbourg, 1837.
8. Plusieurs livres de piété et d'éducation.

Appendice. Documens relatifs à l'archevêché de Cologne.

*Livraison de mars.*

I. La cloche dans son sens liturgique et symbolique.
II. Réfutation de la doctrine protestante sur les mystères. (Fin.)
III. Précautions à prendre pour la lecture des livres protestans.
IV. État de l'Église en Suisse.
(Histoire des actes d'oppression récemment commis dans le canton de Glaris.)
V. Sur le centre vrai et le centre faux.

Revue littéraire. 1. Encyclopédie et méthodologie des sciences théologiques, par le docteur Buchner, professeur de l'Université de Munich. Salzbach, 1837.
2. La mystique chrétienne de Gœrres. (Fin.)
(Excellentes réflexions contre les pseudo-mystiques, le magnétisme, etc., ainsi que sur l'antipathie qui existe, même chez quelques personnes très orthodoxes, contre la véritable mystique.)
3. Histoire du P. Canisius, par le P. Dorigny, traduction allemande.
4. L'*Université Catholique*, livraisons de novembre et décembre.
5. Divers recueils de sermons et ouvrages de piété.

Appendice. Détails sur l'émigration des protestans tyroliens en Silésie. — Nouveaux documens sur Cologne.

---

Sous le titre de *Lettre à M. le comte de Montalembert, pair de France, sur l'affaire de Cologne, par M. l'abbé P. P., dédiée aux évêques de France*, il paraîtra sous peu de jours, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69, une réfutation complète et énergique de la justification officielle du gouvernement prussien, relativement à l'affaire de Cologne. Cette lettre est l'œuvre d'un savant professeur à l'un des premiers établissemens de Rome. On y a joint l'allocution du saint Père, les articles de M. de Montalembert, insérés dans l'*Univers*, et plusieurs des documens récemment publiés par le saint-siége. Le tout formera un ensemble complet des argumens catholiques dans ce grand procès.

---

DEUXIÈME ÉPITRE A M. DE LA MENNAIS, à l'occasion de son Livre du Peuple, avec de nombreuses notes, et suivie d'une notice biographique sur le même, de divers fragmens d'un poème inédit sur la première révolution française, et d'une notice sur les camaldules, l'église de Saint-Grégoire à Rome, etc.; par le comte A. H. de Lahaye, membre honoraire de la Société d'Émulation pour le perfectionnement de l'instruction, fondée en 1837 sous la protection de M. le Ministre de l'Instruction publique. Prix : 2 fr. 50; chez Hivert, libraire, 55, quai des Augustins. 1838.

---

ÉTUDES MORALES ET RELIGIEUSES; Souvenirs et Traditions; avec cette épigraphe : « Dieu a moins d'égard à ce que l'on fait, qu'au désir et à la manière avec laquelle on le fait. » Volume grand in-8°; à Paris, chez Debécourt et Dentu, libraires; *au profit de bonnes œuvres.* Prix : 6 fr.

Les personnes qui aiment une lecture agréable, pleine d'une philosophie douce, ou plutôt d'une piété tendre et éclairée, trouveront dans ce livre une occupation agréable et selon leurs goûts. On reconnaîtra facilement, à mesure qu'on pénétrera plus avant dans les pensées de l'auteur, que c'est une de ces âmes mélancoliques qui ont cherché et ont trouvé dans la religion un délassement de leurs fatigues intellectuelles, et même des jouissances que l'on demanderait vainement aux agitations du monde. On devinera aisément aussi que l'auteur est une femme.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 29. — Mai 1838.

## Sciences Sociales.

# COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

SUITE DE LA QUINZIÈME LEÇON (1).

Ecrivains qui ont écrit sur l'économie politique depuis 1814 jusqu'à 1838 ; — En France ; — En Angleterre ; — Dans les Pays-Bas ; — En Italie ; — En Allemagne ; — En Espagne ; — En Russie.

Plusieurs causes, sous le régime de la Restauration et du gouvernement qui lui a succédé, devaient nécessairement donner une grande importance à la science de l'économie politique. D'abord une paix indéfinie qui permettait à tous les élémens de l'organisation sociale de se manifester librement, et d'offrir la preuve de leur utilité ou de leurs imperfections ; la liberté de la tribune, qui portait dans la région de la politique pratique et expérimentale des théories long-temps renfermées dans le mystère et le silence du cabinet ; enfin la liberté de la presse qui livrait si hardiment à l'examen et à la discussion publique toutes les doctrines sociales et leurs applications réalisées ou projetées. En effet, dès la paix de 1814, on vit l'économie politique occuper progressivement une plus grande place dans les actes des ministres, dans les débats des deux Chambres et dans la presse périodique. Il n'est guère aucun sujet important dans ce qui touche aux intérêts de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des autres branches de l'organisation économique du royaume, qui n'ait été tour à tour l'objet de controverses savantes, brillantes et animées. Malheureusement leur résultat ne servait pas toujours à éclairer l'opinion publique. Trop souvent, au lieu de lumières, nous avons vu surgir des luttes violentes entre des intérêts qui se touchent et s'entrelacent de toutes parts, et créer des embarras dont on n'a pu sortir que par des expédiens désespérés et funestes.

En dehors de l'action gouvernementale et du théâtre parlementaire et politique, un assez grand nombre d'écrivains suivaient avec attention les progrès et la direction de la science, dans le but de l'éclairer et de la compléter dans les intérêts du pays. Les uns publiaient les fruits d'une longue expérience pratique, d'autres révélaient les résultats moraux et matériels des divers systèmes économiques adoptés en Europe, ou faisaient connaître à la France les principaux écrits d'économie politique publiés à l'étranger. Enfin, quelques moralistes philantropes, alarmés des tendances anti-sociales des théories anglaises, et

(1) Voir la livraison d'avril ci-dessus, page 245.

frappés des vices de l'organisation actuelle de la société, s'efforçaient de donner à la science de l'utile un caractère moral, humain et en quelque sorte religieux, et de faire succéder à la théorie de l'*industrialisme*, c'est-à-dire la civilisation par l'industrie, le *socialisme* ou la théorie de l'organisation de la société, par le travail associé à la justice, à la liberté, à la morale et à la charité universelle.

Parmi la foule des ouvrages qui ont paru pendant le quart de siècle bientôt écoulé depuis la restauration, nous citerons ceux dont l'importance et les tendances méritent d'être plus spécialement signalées.

Au premier rang des écrivains qui s'empressèrent de profiter de la liberté de penser et d'écrire, figure M. J. B. Say. Long-temps réduit au silence par le despotisme ombrageux de l'empire, il publia dès 1814 une seconde édition de son *Traité d'économie politique*, qu'il dédia à l'empereur Alexandre (1). Il donna ensuite un *Catéchisme d'économie politique* et un *Cours complet d'économie politique pratique*, résumé de ses leçons au Conservatoire des arts et métiers et au Collége de France. Dans ce dernier ouvrage, M. J.-B. Say s'est surtout attaché à compléter et à perfectionner les théories économiques d'Adam Smith. Du reste, il se montre fidèle aux doctrines que nous avons exposées dans une précédente leçon, et nous avons à regretter cette fois encore qu'un écrit où l'on ne peut méconnaître un rare talent d'analyse, un style clair et élégant, et où brillent d'éclatantes vérités, offre un si grand nombre de principes faux et erronés, et des théories qui aboutissent en morale et en économie publique, aux doctrines les plus immorales et aux plus étranges contradictions.

On peut juger de l'esprit général de l'ouvrage par les axiomes suivans que nous avons recueillis au milieu de beaucoup d'autres non moins dignes d'être mis au rang de véritables paradoxes. « Il vaut mieux apprendre à satisfaire ses besoins que de n'en point avoir ; les besoins multiplient les jouissances. La modération dans les désirs, se passer de ce qu'on n'a pas, est la vertu des moutons. — Les besoins manquent encore plus souvent aux hommes que l'industrie. — Les prêtres cherchent à multiplier la population pour remplir leurs mosquées, les potentats pour grossir leurs bataillons. — La sagesse des siècles, proverbialement citée, n'est que l'ignorance des siècles. — Les ambassadeurs et la diplomatie sont une sottise antique et une source de guerre. — Les propriétés foncières sont les moins sacrées de toutes les propriétés. — La morale considère les actions sous un autre point de vue que l'économie politique. — L'homme est un capital accumulé, qui n'a de valeur que selon la masse de ce capital dans l'intérêt de la production. — L'ouvrier ne doit recevoir de salaire que précisément ce qu'il faut pour entretenir son existence, etc. »

Il est évident que dans ces différentes propositions, M. J.-B. Say n'a voulu envisager que le côté économique des questions qu'il se proposait, et par conséquent qu'il a dû les dégager de toute considération politique et morale ; mais les conséquences logiques d'une telle abstraction sont la plus complète condamnation de cette manière de traiter la science.

Outre ces ouvrages et les résumés de ses Cours publics, le même auteur fit réimprimer à Paris, avec des notes

(1) On lira, non sans quelque surprise aujourd'hui, les passages suivans de cette dédicace qui nous semblent parfaitement caractériser l'opinion générale au moment des événemens de 1814. « Sire (dit M. Say), votre Majesté m'a permis de déposer à ses pieds le fruit de mes études et de mes travaux. Pendant dix années j'ai été obligé de cacher comme un crime un ouvrage qui semble renfermer quelques résultats utiles pour les princes et les nations. Mais enfin la puissance de vos armes, secondée par les efforts de vos généreux alliés et par l'élan de tout ce qui s'est rencontré en Europe d'amis des lumières, a brisé les fers qui enchaînaient toute pensée libérale et repoussé la barbarie dont nous observions avec terreur les rapides progrès. Qu'il m'est doux, Sire, de pouvoir enfin vous proclamer publiquement un culte que depuis de nombreuses années je rendais dans mon cœur à V. M. I., et de lui offrir un hommage d'autant moins indigne d'elle, qu'il a été refusé à l'usurpation insatiable et au vice triomphant. L'histoire revendiquera les grands événemens de notre délivrance pour en composer ses plus magnifiques tableaux, etc., etc. »

explicatives et critiques, un *Cours d'économie politique*, que M. Henri Storch, écrivain russe, avait fait servir à l'instruction de LL. AA. II. les grands-ducs Nicolas et Michel. On verra, plus tard, que des réclamations très vives furent élevées par cet étranger contre la spoliation de sa propriété et contre les attaques amères dont il avait été l'objet sur les points où il ne partageait pas les doctrines de M. Say, son commentateur.

Du reste, les écrits de M. J.-B. Say (1) ont été la source où la plupart des économistes français et étrangers de l'époque actuelle, ont puisé leurs principes d'économie politique, et l'on peut le regarder sinon comme le chef d'une école, du moins comme le premier des disciples d'Adam Smith.

En 1816, M. Lemontey donna une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *Raison et Folie*, dans lequel il exposait d'une manière vive et piquante les dangers moraux et sociaux de l'application systématique de la division du travail aux diverses branches de l'industrie. Nous avons déjà parlé de cette production remarquable dont le mérite doit être encore mieux apprécié aujourd'hui.

Peu après, un homme d'un esprit vaste et positif, connu par ses profondes connaissances en droit public et en diplomatie, M. le comte d'Hauterive, chercha (2) dans ses *Elémens d'économie politique*, à établir une concordance plus étroite entre les théories économiques et les règles de l'administration. A son avis, l'économie politique, considérée comme science, est restée à peu près au même point où l'avait laissée Adam Smith, et sera éternellement stationnaire s'il ne lui arrive pas de partager un jour avec les autres sciences l'avantage de voir ses règles vérifiées, constatées ou contredites par la pratique des arts auxquels les principes de sa théorie doivent s'appliquer. Les principes sont des faits généralisés, mais ce n'est que par des expériences subséquentes que la rectitude des généralisations peut être vérifiée. L'économie politique est la science des administrations publiques : pour les hommes privés elle est seulement spéculative, pour elles seules elle est en pratique. Les administrations seules pourront seconder utilement le zèle des propagateurs de l'économie politique, et faire faire à cette science des progrès qu'elle n'obtiendra jamais tant qu'elle ne sera pas réellement et de fait ce qu'elle n'est que de nom, la science des administrations. Joignant l'exemple au précepte, M. d'Hauterive indiquait comment on pourrait arriver à vérifier, par l'expérience, la justesse, la vérité et l'utilité des diverses théories d'économie politique, jusqu'alors sans application régulière et suivie. Il demandait surtout que l'on fît servir plus utilement la statistique à servir de guide aux spéculations économiques. Cet écrit qui brille par une foule d'idées neuves, spirituelles et fécondes, méritait, ce semble, d'être plus connu et surtout plus attentivement médité par les hommes d'État.

A quelque temps de là (1), on vit paraître un ouvrage qui éclaira d'un jour lumineux les grandes questions économiques spéciales à la France, et signala avec la sagacité et l'autorité de l'expérience, les sources véritables de la prospérité nationale: c'était l'écrit intitulé : *De l'Industrie française*, par le comte Chaptal, pair de France, ancien ministre de l'intérieur, savant célèbre et l'un des hommes qui avaient rendu les plus éminens services à l'industrie par l'application de la chimie aux arts industriels. Sans repousser les systèmes de liberté commerciale et manufacturière préconisés par l'économie politique moderne, M. Chaptal, d'accord avec le judicieux traducteur de Smith (M. le comte Garnier), reconnaissait que la France est essentiellement agricole, qu'elle trouvait dans son sol tous les élémens de l'industrie la plus étendue, dans sa population la consommation assurée de ses produits, et dans les échanges des denrées du Midi contre celles du Nord, le commerce le plus avantageux à une nation à la fois agricole et manufacturière. C'est donc sur les produits nationaux qu'il appelait plus particulièrement l'in-

(1) M. Say est mort en novembre 1832.
(2) En 1817.

(1) En 1819.

dustrie nationale : or, ce système basé sur l'expérience et la raison, et qui concilie si heureusement les vues de Colbert, de Sully, sera celui de tous les hommes sages et expérimentés qui dirigeront la haute administration du royaume.

Un des membres les plus distingués du conseil d'état sous la Restauration, et qui s'est acquis à la même époque, dans la Chambre des Députés, une honorable réputation de science et de noble loyauté, M. le vicomte de Saint-Chamans, essaya d'appliquer les judicieux conseils de M. le comte Chaptal à la réforme des impôts publics. Dans un ouvrage intitulé : *Du système d'impôts fondé sur les principes de l'économie politique*, il passa en revue toutes les théories exposées jusqu'à ce jour, réfuta avec habileté les erreurs de l'école anglaise, démontra par les faits que la prospérité véritable de la France reposait sur l'industrie dérivée de l'agriculture, et que le meilleur système d'impôt serait celui qui soulagerait la production agricole, et porterait plus spécialement sur la consommation. Le résumé de ses plans tendait à réduire l'impôt foncier à 100 ou 120 millions (1). Ce livre important peut être considéré comme un véritable traité d'économie politique, et en le lisant à 17 années d'intervalle (2), on est de plus en plus frappé de l'exactitude et de la profondeur des vues qu'il renferme.

Vers la même époque, M. Rubichon continuant ses investigations sur l'Angleterre, cherchait à détourner la France de l'imitation des théories économiques de ce royaume. Mais le moment n'était pas encore arrivé d'apprécier l'importance de ces conseils. L'opinion publique qui avait embrassé avec ardeur les illusions de l'école anglaise, n'avait pu s'éclairer suffisamment encore. M. le comte Alexandre de Laborde, savant si distingué par son amour pour les arts et la variété de ses connaissances, avait publié en 1821 un ouvrage d'un haut mérite, sous le titre de l'*Esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*. Les prodiges opérés par l'application de l'association à l'industrie, avaient frappé son esprit et le portaient à offrir comme modèle à la France l'organisation politique et sociale de la Grande-Bretagne. Sans doute le tableau ne lui avait pas été dévoilé dans toutes ses parties, car son admiration et ses conseils eussent subi des restrictions nombreuses; mais s'il contribua involontairement à confirmer de trompeuses illusions, il eut du moins l'honneur d'avoir, l'un des premiers, fait apprécier en France la nature, la puissance et les bienfaits de l'esprit d'association.

D'un autre côté, M. le baron Charles Dupin, dans son ouvrage intitulé : *Des forces productives et commerciales de la France* (1), avait présenté le plus magnifique tableau des résultats obtenus par le développement de l'industrie et des machines en Angleterre, et concluait à l'imitation complète du système industriel et manufacturier qui avait porté à un si haut degré la puissance et la richesse de la Grande-Bretagne.

A l'appui de ses conclusions, M. Dupin faisait ressortir la supériorité des départemens du nord de la France, où les théories économiques anglaises avaient reçu une plus grande application, et où l'instruction élémentaire du peuple était plus avancée, sur les départemens du midi qui se trouvaient reculés sous ce double rapport. Des détails statistiques étendus, des rapprochemens et des calculs multipliés, l'avaient amené à penser qu'il y a en France, proportion gardée, trop d'individus de l'espèce humaine adonnés à la profession agricole, relativement au nombre des individus adonnés à la profession industrielle. Selon lui, au lieu de 19 millions d'habitans occupés directement ou indirectement à l'agriculture, il faudrait réduire ce nom-

(1) Il est aujourd'hui de 250 millions.

(2) Il parut en 1820.

(1) Cet ouvrage parut en 1827. M. le baron Charles Dupin avait déjà publié divers ouvrages sur les *Forces militaires, navales et commerciales de l'Angleterre*, sur le *Système de l'Administration britannique*, considéré sous les rapports des finances, de l'industrie, du commerce et de la navigation. On doit à son zèle les différens cours de mécanique et de géométrie descriptive fondés dans les principales villes du royaume pour l'enseignement des ouvriers.

bre à 11 millions, et porter à 18 millions les 10 millions d'individus occupés de l'industrie. Par ce développement d'occupation, on pourrait, dit-il, augmenter de trois millions les revenus de la France du nord, et de 4 milliards les revenus de la France méridionale. M. Dupin n'avait pas porté son attention sur les différences topographiques et politiques qui existent entre la France et l'Angleterre. Il se taisait sur les misères et l'oppression de la classe ouvrière en Angleterre et en Irlande, qui ne lui avaient pas été révélées. Aussi ses doctrines contribuaient à entretenir et à exalter la fièvre industrielle venue de l'Angleterre avec les théories de Smith, et que confirmaient les écrits de Ricardo, de Mac Culloch, de Mill et d'un grand nombre d'autres disciples du professeur d'Edimbourg.

A la même époque, MM. de Carrion Nisas fils (1), M. Adolphe Blanqui (2), professeur d'économie industrielle à l'école spéciale de commerce de Paris, exposaient avec clarté et précision les principes de Smith et de J.-B. Say, que l'on cherchait à rendre populaires. M. le comte Destutt de Tracy leur prêtait sur quelques points l'appui d'une métaphysique savante, qu'il avait l'art cependant de mettre à la portée des intelligences peu familières avec la langue et les mystères de l'idéologie. A l'instar de Malthus, M. Tanneguy Duchâtel (3) les appliquait aux institutions de charité et de bienfaisance.

Mais le mouvement imprimé à la propagation et à l'ascendant des théories de l'école anglaise dut s'arrêter devant la révélation de faits graves observés en diverses contrées, et particulièrement en Angleterre.

Jusqu'alors on croyait avoir prouvé d'une manière irréfragable que de l'excitation aux besoins et aux jouissances, et de l'accroissement indéfini de la production devaient découler naturellement tous les bienfaits de la civilisation et de la richesse; mais l'expérience n'avait pas confirmé ces brillantes promesses de la science.

(1) *Principes d'Économie politique.*
(2) *Précis élémentaire d'Economie politique.*
(3) *De la Charité.*

En 1826, M. Huskisson, ministre du commerce en Angleterre avouait en quelque sorte que l'esclavage était rétabli dans les ateliers de l'industrie anglaise par l'excès de la concurrence manufacturière. «Nos fabricans de soieries, disait-il à la chambre des communes, emploient des milliers d'enfans qu'on tient à l'attache depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Combien leur donne-t-on par semaine? un schelling et demi, trente sept sous de France, environ cinq sous et demi par jour, pour être à l'attache *dix-neuf heures*, surveillés par des contre-maîtres munis d'un *fouet* dont ils frappent tout enfant qui s'arrête un instant.»

L'assemblée des maîtres artisans de Birmingham déclarait en 1827 « que l'industrie et la frugalité de l'ouvrier ne pouvaient pas le mettre à l'abri de la misère; que la masse des employés de l'agriculture est nue, et qu'elle meurt réellement de faim dans un pays où il existe une surabondance de vivres.»

Tous les journaux et les revues de l'Angleterre furent d'accord pour confirmer ces douloureux témoignages qu'avant eux avait dévoilés M. Robert Owen, dont nous aurons occasion de faire connaître les écrits, le système de socialisation et les courageux efforts tentés pour améliorer le sort des classes ouvrières.

M. le vicomte de Bonald, portant son esprit profondément observateur sur la question de l'industrialisme moderne, faisait remarquer qu'en Suisse, les cantons manufacturiers étaient livrés à une déplorable misère; il appelait l'attention des hommes d'État sur la préférence à donner à l'industrie agricole. De son côté, M. Mathieu de Dombasle, fondateur de la célèbre école de Roville, ne cessait d'éclairer l'opinion publique et les gouvernemens, auxquels, par la double autorité de la science et de la pratique, il signalait l'agriculture comme la première ressource du royaume. En même temps, les écrits publiés sur les colonies agricoles d'indigens récemment établies en Hollande et en Belgique, constataient dans ces contrées l'invasion du paupérisme anglais. Les émigrations en Australie d'une multitude de familles

allemandes et alsaciennes prouvaient que le mal avait gagné ces provinces.

Sous l'influence de ces lumières et de la révélation d'un vice profond dans l'organisation de l'industrie moderne, commença une réaction morale dans le but et la direction de l'économie politique. La science parut désormais trop circonscrite et incomplétement définie. Plusieurs écrivains français et étrangers s'attachèrent à lui rendre un caractère plus moral et à agrandir sa sphère. Le célèbre auteur de l'*Essai sur le principe de la population*, Malthus, entrant de nouveau dans la lice, renonça sur plusieurs points aux doctrines de l'école de Smith. Il avoua « Qu'après trente ans de recherches et cinquante volumes de découvertes, les écrivains n'ont pu jusqu'à présent s'entendre sur ce qui constitue la richesse, et que tant que les écrivains qui s'en occupent ne s'entendront pas mieux, leurs conclusions ne sauraient être adoptées comme maximes à suivre. Il n'y a pas de vérité dont je sois plus convaincu, ajoutait-il, que de la nécessité de faire des exceptions importantes en économie politique. Quand on contemple les grands événemens qui se sont passés depuis vingt-cinq ans, et qu'on songe à leur influence sur les objets de l'économie politique, il n'est pas possible de se contenter de l'état actuel de la science. »

Avant Malthus, M. Ferrier (1) avait adressé à l'école anglaise des reproches exprimés avec sévérité, mais dont on ne pourrait méconnaître la justesse. Après avoir fait observer 1° qu'en s'occupant exclusivement des richesses matérielles, la science économique, prenant les hommes et les peuples autrement que Dieu les a faits, négligeait les relations qu'elles peuvent avoir avec l'ordre et la conservation des sociétés ; 2° que la plupart des vérités que l'économie politique proclame comme ses propres découvertes, sont aussi vieilles que le monde, connues et pratiquées de tous les temps par l'administration, cet écrivain terminait par déclarer « que s'il n'osait pas soutenir que dans ce qu'on nomme économie politique il n'y a pas les élémens d'une science, du moins il affirmait hardiment que *cette science était encore à naître*. M. Dubois Aymé (1), partageant sur plusieurs points les jugemens de M. Ferrier, s'élevait comme lui contre la tendance anti-sociale de plusieurs des théories de Smith. M. Ganilh, l'un des disciples les plus distingués de cette école, se montrait, dans de nouvelles publications, l'adversaire des erreurs révélées par l'expérience. M. Constancio, traducteur des *Principes d'économie politique* de Malthus, avait tracé le tableau le plus sombre de l'état de misère et d'oppression dans lequel se trouvaient les classes agricoles et manufacturières de l'Angleterre, et l'attribuait à la trop grande inégalité dans la répartition des richesses, à la trop grande extension donnée aux fabriques et au commerce étranger, enfin à l'accroissement trop considérable de la population qui ne vit que de son travail.

M. Simonde de Sismondi, dans ses *Nouveaux principes d'économie politique*, et M. Rubichon, dans ses écrits sur l'Angleterre, confirmaient ces notions et n'hésitaient point à accuser la crise commerciale de la Grande-Bretagne et la misère effroyable qui dévore la population ouvrière du royaume à l'application des principes dérivés de l'école économique de Smith.

Il devenait évident, par l'accord de ces écrivains, que la science de l'économie politique n'était pas complète, ou qu'elle avait été imparfaitement conçue et définie.

M. J.-B. Say lui-même regrettait qu'on ne lui eût pas substitué le nom d'*économie sociale*.

Déjà M. Storch, écrivain russe que nous avons précédemment cité, avait remarqué que les modernes, en s'occupant exclusivement des causes de la richesse nationale, avaient entièrement négligé celles de la civilisation. Il se proposa donc de rétablir sous ce rapport

(1) Ancien directeur général des douanes sous l'Empire, auteur de l'ouvrage intitulé : *du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le Commerce*, que nous avons cité dans une précédente leçon.

(1) Ancien directeur des douanes, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique.

la science économique, en y ajoutant, d'une part, la théorie de la civilisation, et en retranchant, de l'autre, les principes administratifs. Partant de cette base, il définit l'économie politique : «*La science des lois naturelles déterminant la prospérité des nations, c'est-à-dire leur richesse et leur civilisation.* » Mais dans sa théorie, M. Storch, faisant aussi abstraction des considérations morales, ne voyait dans la civilisation que l'accroissement progressif des besoins matériels et des moyens de les satisfaire. Or cette définition nouvelle ne pouvait guère changer le but et le caractère moral de la science.

M. de Sismondi lui ouvrit une plus large carrière, en définissant l'économie politique : « *La recherche des moyens par lesquels le plus grand nombre d'hommes, dans un état civilisé, peut participer au plus haut degré de bien-être physique qui dépende du gouvernement.* » Dans ce nouveau point de vue, M. de Sismondi invoque l'intervention du gouvernement que bannissent les économistes de l'école de Smith. Il pense que deux élémens doivent toujours être considérés ensemble par le législateur : l'accroissement du bonheur en intensité, et sa diffusion dans toutes les classes. *Il cherche la richesse, parce qu'elle profite à la population; il cherche la population, parce qu'elle participe à la richesse.* Il ne veut de l'une et de l'autre que celle qui augmente le bonheur de ceux qui lui sont soumis. C'est ainsi que l'économie politique devient en grand la théorie de la bienfaisance, et que tout ce qui ne se rapporte pas, en dernier résultat, au bonheur des hommes, ne se rapporte point à cette science.

Le problème, comme on le voit, commençait à se dessiner sur d'autres bases et en d'autres termes. M. Droz, de l'Académie française (1), le traça avec précision dans son *Economie politique, ou principes de la science des richesses.* Ce moraliste aimable, si connu par l'exquise pureté de son goût et par l'élégance de son style, définit l'économie politique « *Une science dont le but est de rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible.* » Il recommande comme un point essentiel, lorsqu'on étudie la science des richesses, de ne jamais perdre de vue ses rapports avec l'amélioration et le bonheur des hommes. En lisant certains économistes, dit-il, on croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes, mais les hommes pour les produits. C'est donc dénaturer cette science que de ne considérer les richesses qu'en elles-mêmes et pour elles-mêmes. A force d'attacher ses regards sur leur formation et leur consommation, on finit par ne plus voir dans ce monde que des objets mercantiles. *Il faut bien se garder de prendre les richesses pour le but : elles ne sont qu'un moyen.* Leur importance résulte du pouvoir d'apaiser les souffrances, et les plus précieuses sont celles qui servent au bien-être d'un plus grand nombre d'hommes. Le bonheur des états dépend moins de la quantité de produits qu'ils possèdent que de la manière dont ils sont répartis. Aucun pays n'est plus remarquable que l'Angleterre sous le rapport de la formation des richesses. En France, leur distribution est meilleure. M. Droz en conclut qu'il y a plus de bonheur en France qu'en Angleterre.

Une telle opinion signalait et consacrait un véritable progrès moral dans la science économique. Qu'il y avait loin, en effet, de cette manière de définir et d'envisager l'économie politique, aux abstractions de l'école froide et égoïste de Smith !

Des écrivains étrangers se réunissaient sympathiquement à cette rénovation morale de la science. Le comte Pecchio (1), traçant un éloquent parallèle des écrivains d'économie politique de l'Angleterre et de l'Italie, faisait remarquer que la science, envisagée et appliquée selon les principes de l'école anglaise, n'était qu'un dur machiavélisme; et conduisait aux conséquences les plus funestes, tant pour la morale que pour

(1) M. Droz est auteur d'un *Essai sur l'Art d'être Heureux;* de la *Philosophie morale,* ou *des différens Systèmes sur la Science de la Vie;* de *l'Application de la Morale à la Politique;* des *Etudes sur le Beau dans les Arts,* etc., etc.

(1) Auteur de l'*Histoire de l'Economie politique en Italie.*

le bonheur général, si la prudence du législateur ne tempérait et ne corrigeait pas cette inhumaine manière de calculer.

Mais cette transformation de la science ne pouvait s'accomplir sans combats et sans controverse. Aussi ses premiers symptômes furent-ils le signal d'une lutte qui s'établit entre les économistes des diverses écoles, et qui s'exerça sur toutes les questions d'administration publique, de commerce, d'industrie et d'agriculture. La population, les machines, les pauvres, les établissemens de bienfaisance, donnèrent lieu à une polémique suivie et animée. Les idées de Malthus sur le principe de la population, furent surtout l'objet d'études spéciales.

On sait que cet économiste concluait à recommander la contrainte morale, c'est-à-dire l'abstinence du mariage aux ouvriers pauvres. Ses disciples avaient poussé les conséquences de son système jusqu'à interdire le mariage aux pauvres, et à supprimer toutes les institutions de charité.

Le système de Malthus fut réfuté par M. Everett, auteur d'un ouvrage intitulé : *Nouvelles idées sur la population.* Cet écrivain, préoccupé de ce qui se passe aux Etats-Unis d'Amérique, où le développement de la population n'a produit aucune des calamités qu'il entraîne à sa suite dans notre vieille Europe, affirmait qu'une population double est en état de décupler le produit de son travail; que les nations les plus peuplées sont les plus heureuses et les plus florissantes, et il citait à ce sujet l'Angleterre, la Hollande et la Suisse. Mais il oubliait, ou il ignorait que précisément ces états, en apparence si prospères, sont ceux qui renferment le plus grand nombre d'individus en proie à l'indigence et au malheur.

Un pair de France, M. le vicomte Morel de Vindé, combattit aussi, mais par des considérations différentes, le système de Malthus. Il ne nie point la détresse des basses classes en Angleterre et dans le pays pour lequel Malthus a écrit; mais il l'attribue à l'agglomération et à l'esclavage de la propriété territoriale. Il pense que partout où cette propriété restera constamment libre et sans entraves, elle se distribuera nécessairement suivant les besoins de chacun et l'intérêt de tous. L'équilibre entre les propriétaires et les prolétaires n'éprouvant alors que de très légères oscillations, donnera toujours le travail à la demande et la demande au travail.

M. Simonde de Sismondi, s'effrayant aussi de l'excédant de population ouvrière qui menaçait l'Europe, imputait, comme M. Say, à l'enseignement religieux du catholicisme d'être trop favorable au principe de la population. S'unissant sous ce rapport aux disciples de Malthus, il demandait que le mariage des ouvriers pauvres fût, sinon interdit, du moins retardé et soumis à des conditions légalement souscrites entre eux et les entrepreneurs d'industrie.

Ainsi, de toutes parts, l'exubérance progressive de la population ouvrière, apparaissait comme imminente et funeste, et ainsi se réfutaient, par le témoignage même de la philosophie économique moderne, les attaques si vives dirigées jadis contre le célibat ecclésiastique et les ordres religieux. Mais par une contradiction singulière, c'était aujourd'hui le catholicisme que l'on accusait, par ses préceptes à l'égard de la sainteté et de la fécondité du mariage, de détruire la proportion qui se serait naturellement établie entre la population et les moyens d'exister.

La question des machines se rattachait naturellement à l'accroissement du malaise des populations ouvrières; elle fut également l'objet d'une vive controverse.

Parmi les partisans de l'emploi exclusif des procédés mécaniques et économiques dans tous les travaux de l'industrie agricole et manufacturière, on vit figurer, par des considérations diverses, mais dans des intentions de bien public, MM. le comte de Laborde, le baron Charles Dupin, Duchâtel, Say, Blanqui, Bergery, Droz, et plusieurs autres économistes; MM. de Sismondi, de Bonald, de Rainneville, le savant docteur Villermé et le baron de Morogues (1), leur opposèrent le tableau des conséquences funestes exercées par les machines sur la moralité et le bien-être des populations

(1) Aujourd'hui pair de France.

ouvrières : le dernier de ces écrivains soumit en 1832, à l'Académie des sciences, un *Mémoire* fort remarquable *sur les machines, leur utilité, leurs inconvéniens, et les moyens d'y remédier.* Sa conclusion tendait à faire reporter sur l'agriculture l'excédant de la population manufacturière, c'est-à-dire de faire absolument l'inverse de ce qu'avait proposé en 1826 M. le baron Charles Dupin. L'Académie des sciences donna son approbation aux vues de M. de Morogues.

La question du paupérisme grandissant tous les jours, les économistes, les philantropes et les administrateurs n'avaient pu en méconnaître l'importance. Depuis plusieurs années la situation des classes ouvrières en France avait fait songer à la création, dans les landes de Gascogne et de Bretagne, de colonies agricoles d'indigens et de mendians, à l'instar de celles fondées dans le royaume des Pays-Bas. Ces projets, plus ou moins indiqués par les amis de l'agriculture et de l'humanité (1), avaient été appuyés de l'autorité d'hommes d'Etat et d'administrateurs distingués, MM. les ducs de Richelieu et Decazes, le vicomte Lainé et le comte de Tournon, pairs de France, qui tous avaient reconnu la possibilité et les avantages de rendre les landes de Gascogne à la fertilité et à la salubrité.

M. le baron d'Haussez, préfet de la Gironde, et depuis ministre de la marine, dont l'administration dans les départemens des Landes, de l'Isère, du Gard, a laissé de si profonds souvenirs, et dont le nom, noblement associé à la glorieuse conquête d'Alger, a reçu dans l'exil une consécration philosophique et littéraire, avait tracé un plan de colonisation agricole des landes du département de la Gironde, au moyen des indigens de cette contrée. Nous-mêmes, dans l'intention d'utiliser et de soulager les nombreux indigens du département du Nord, nous avions soumis, en 1829, au gouvernement, un mémoire dans lequel, après avoir indiqué les causes et les effets du paupérisme en France, et particulièrement dans l'ancienne Flandre française, nous proposions l'essai d'une colonisation dans les landes incultes de la Gascogne et de la Bretagne, d'après les principes qui avaient dirigé la fondation des colonies agricoles des Pays-Bas, et dont nous avions attentivement étudié et constaté les résultats en Belgique et en Hollande. Ce mémoire, soumis au conseil supérieur d'agriculture, fut l'objet d'un rapport très remarquable par M. le comte de Tournon, et le gouvernement paraissait disposé à s'occuper sérieusement de son objet, lorsque la révolution de 1830 éclata (1) et fit ajourner nécessairement l'examen de notre projet.

En 1832, le gouvernement, de plus en plus préoccupé des graves questions sociales auxquelles des événemens récens donnaient une nouvelle importance, chargea un homme de bien, de talent et d'expérience, et qui, lui-même, avait étudié en 1829 les institutions agricoles de bienfaisance des Pays-Bas, de publier le fruit de ses observations sur la possibilité et les moyens de réaliser la colonisation des landes incultes de la France, au profit et par les bras des indigens et des mendians valides du royaume. M. Huerne de Pommeuse (2) présenta donc à la Société royale et centrale d'agriculture un mémoire étendu, plein de vastes recherches et de judicieuses observations ; signalant les avantages qu'un bon système de colonisation, appliqué aux indigens, aux mendians, aux enfans trouvés, aux forçats libérés, offrirait à l'état, aux communes, aux hospices, aux classes malheureuses et à la société en général ; et enfin, indiquant de la manière la plus précise les procédés d'exécution propres à assurer le succès de cette noble entreprise.

Un travail si complet et si lumineux, détermina le gouvernement à nommer une commission spéciale pour examiner les moyens de réaliser des projets mûris par la réflexion, et qui avaient acquis

(1) MM. Haméau, Vignes, Deby, de Férussac, Léopold de Bellaing, de Marivault, Eugène de Monglave, Bidaut, de Rainneville, etc.

(1) Le rapport de M. le comte de Tournon avait dû être inséré au *Moniteur* du 25 juillet 1830.

(2) Ancien député, dès long-temps signalé par son zèle et ses lumières dans les travaux relatifs à la navigation intérieure de la France.

l'appui d'une autorité grave et respectable. M. le comte d'Argout, ministre de l'intérieur à cette époque, avait témoigné prendre un vif intérêt à cet objet important; mais les travaux de la commission furent abandonnés dès que cet homme d'état quitta la direction de l'administration publique du royaume, et n'ont pas été repris depuis.

Après M. de Pommeuse, M. le baron de Morogues, dont les nombreux travaux d'agriculture et de statistique morale et industrielle avaient pour objet constant l'amélioration du sort des classes ouvrières, et qui avait attentivement étudié le système des sociétés coopératives créées par Robert Owen en Angleterre et en Amérique, publia, en 1834, sous le titre *du Paupérisme, de la Mendicité, et des Moyens d'en prévenir les funestes effets*, un ouvrage dans lequel confirmant et développant les vues de M. de Pommeuse, il indiquait, comme cet honorable écrivain, les mesures par lesquelles on pourrait faire écouler, au profit de l'agriculture, des bonnes mœurs et de l'ordre public, la surabondance de population manufacturière qui existait dans nos grandes cités.

Ici, nous devons réclamer un moment l'indulgence de nos lecteurs pour la nécessité où nous sommes de les entretenir de nous-même, au sujet d'un ouvrage qui s'imprimait à la même époque que celui de M. de Morogues, et qui parut immédiatement après (1). Nous voulons parler de l'*Economie politique chrétienne*, ou *Recherches sur la nature et les causes du Paupérisme*, *et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*. On comprendra que ce n'est pas sans embarras que nous faisons mention de cette publication; mais nous avons cru pouvoir d'autant moins la passer sous silence, qu'elle a reçu un témoignage flatteur d'encouragement de la part de l'Académie française, et qu'elle a été pour nous l'occasion d'être associé aux travaux des fondateurs de l'*Université Catholique*.

La pensée première de cet ouvrage, déjà ancienne dans notre esprit, fut développée par le spectacle de la misère et de la dégradation des classes ouvrières dans l'un des plus riches départemens de la France (1), et par la concordance de faits analogues dans les contrées essentiellement manufacturières.

Nos observations et nos recherches sur l'origine et les résultats du paupérisme, d'abord restreintes à un seul département, s'étaient successivement étendues à la France et ensuite à la plupart des Etats de l'Europe. Le tableau de l'indigence qui dévore plusieurs parties du globe, et les progrès de cette misère marchant parallèlement avec ceux de l'industrialisme moderne, nous offrirent un vaste champ de questions graves et difficiles à résoudre. Cependant, tout s'expliqua, pour nous, par l'enchaînement et la force des principes qui soumettent l'ordre matériel des sociétés humaines aux lois éternelles de l'ordre moral et religieux; le travail et la charité nous apparurent comme les deux grandes bases de l'association des hommes, comme les seuls élémens du bonheur général, élémens unis par la nature des choses, et qu'on n'avait pu séparer sans détruire l'harmonie et l'économie de l'univers social.

Il nous sembla donc que pour faire disparaître la plaie profonde qui excite si justement les alarmes des gouvernemens, il ne s'agissait que de revenir aux lois que la Providence a posées. Or, ces lois sont simples; elles se fondent sur l'accord constant du travail et de la charité. La nature a répandu sur la terre tous les germes des richesses; c'est au travail à les développer, à l'esprit de charité et de justice à les répartir équitablement entre tous les membres de la grande famille humaine.

Ces vérités dont nous nous sommes efforcé de réunir des preuves multipliées et irrécusables, nous ont conduit à placer dans un système essentiellement religieux d'enseignement, dans l'esprit d'association uni à la charité chrétienne, dans le développement de l'agriculture et de l'industrie qui en dérive, dans la réforme de la législation qui régit les manufactures et les institutions de bienfaisance, et enfin dans la généralisation de l'emploi des indigens et des mendians

(1) En 1834.

(1) Le département du Nord.

validides au défrichement des terres incultes de la France, les principaux moyens régénérateurs du sort des classes pauvres et ouvrières.

Déjà, nous l'avons fait remarquer, il s'était formé en France une nouvelle école d'économie politique plus morale, plus humaine, plus occupée de rendre à chaque membre de la société la dignité, la liberté et la portion de bien-être qui lui appartiennent sur la terre, que d'accroître la richesse des nations. Mais pour atteindre son but généreux, il lui restait, selon nous, encore un pas à faire : c'était de consacrer l'alliance indissoluble de la science des richesses matérielles avec la science des richesses morales ; c'était, en un mot, de prendre hautement et franchement pour base de la civilisation, les théories sociales déduites des principes du Christianisme. N'est-ce pas en effet la religion chrétienne qu'il faut invoquer, lorsqu'il s'agit d'apaiser les souffrances d'une partie de la grande famille humaine, et d'adoucir l'inégalité forcée et nécessaire des conditions sociales?

Ainsi, restituer le principe chrétien à l'économie politique, tel fut le but de nos efforts et le motif du titre d'*Economie politique chrétienne*, donné à notre ouvrage.

Pendant que nous nous livrions à ces études, MM. l'abbé Gerbet et de Coux avaient commencé à Paris (1) des *Conférences* trop promptement interrompues : le premier *sur la Philosophie de l'histoire*, le second *sur l'Economie politique*. La conformité de nos idées avec celles de ces écrivains dont les leçons donnent aujourd'hui à l'*Université Catholique* un si puissant intérêt, fut pour nous un encouragement et aussi une espérance. Nous aimons à penser, en effet, que, grâce aux travaux consciencieux de ces philosophes catholiques et de plusieurs écrivains d'économie politique qui sont entrés dans la même carrière (2), ou se préparent à la parcourir généreusement, la science deviendra tôt ou tard chrétienne et catholique, et dirigera la race humaine vers de meilleures destinées.

En attendant, une nouvelle école politique s'est constituée, école que l'on peut appeler *française*, car c'est en France qu'elle a pris naissance ; et qui s'est séparée sur plusieurs points importans des théories abstraites de Smith et de ses disciples. Parmi les hommes recommandables qui lui appartiennent, nous citerons, outre les économistes dont nous avons signalé les travaux, M. Rossi, professeur d'économie politique au Collége de France, et M. Blanqui, ancien disciple de M. Say, professeur d'économie industrielle au Conservatoire des Arts et métiers. Le premier, savant publiciste et jurisconsulte profond, reconnaît que si une partie du grand problème de la science des richesses (c'est-à-dire la connaissance des lois qui président à la production des valeurs) est complétement et surabondamment résolu, il reste à résoudre la question non moins importante de la distribution équitable des produits entre toutes les classes de producteurs : c'est à cette solution que s'appliquent ses méditations actuelles. M. Blanqui, dans le premier volume de son *Histoire de l'Economie politique* (le seul qui ait paru encore et qui fait attendre impatiemment le complément de cet important ouvrage), s'exprime en ces termes : « La plupart des économistes vivans, sauf quelques exceptions, forment une école nouvelle aussi éloignée des utopies de Quesnay que de la rigueur de Malthus, et je vois avec une satisfaction patriotique que cette école a pris naissance en France, et qu'elle se compose presque entièrement de Français (1). C'est elle qui tracera la marche de l'économie politique pendant le dix-neuvième siècle. Elle ne veut plus considérer la production comme une abstraction indépendante du sort des travailleurs. Il ne lui suffit pas que la richesse soit créée, mais qu'elle soit équitablement distribuée. A ses yeux, les hommes sont égaux comme devant l'Eternel. Les pauvres ne sont pas un texte à

(1) En 1832 et 1833.

(2) Entre autres, MM. de Beauregard, Lallier, Chasseriau, Fournier, Rousseau, etc.

(1) On doit signaler particulièrement les travaux remarquables de MM. Michel Chevalier, Pagès (de l'Arriége), Walras, Nestor Urbain, Léon Faucher, etc.

déclamations, mais une portion de la grande famille digne de la plus haute sollicitude. Elle prend le monde tel qu'il est, et elle sait s'arrêter aux limites du possible; mais sa mission est d'agrandir chaque jour le cercle des conviés aux jouissances légitimes de la vie. Je dis que cette école est éminemment française, et je m'en réjouis pour mon pays. » « Le but de la science (dit ailleurs l'éloquent professeur) est d'appeler désormais le plus grand nombre d'hommes au partage des bienfaits de la civilisation. Ces mots *division du travail, capitaux, banque, association, liberté commerciale,* n'ont pas d'autre signification. »

En constatant ainsi l'existence d'une école économique française et sa tendance si complétement sociale, nous devons signaler à la reconnaissance des amis de la science M. Théodore Fix, un des hommes qui ont contribué avec le plus de zèle à répandre en France le goût des études économiques et à en agrandir la sphère. Cet écrivain, aussi savant que laborieux et modeste, avait fondé dans ce but une *Revue d'économie politique,* qu'il a long-temps soutenue à force de constance et de dévouement désintéressé, et dont la disparition doit exciter de justes regrets (1).

Telle est en ce moment la situation de la science économique en France. Mais ce n'est pas seulement dans ce royaume que, depuis les événemens de 1814, l'économie politique a pris une direction nouvelle. La paix générale, en multipliant les rapports matériels et intellectuels des diverses nations, tendait à mettre de niveau, de peuple à peuple, les connaissances théoriques et pratiques du commerce et de l'industrie, et à provoquer de proche en proche les progrès de la civilisation. Il en est résulté que tous les gouvernemens se sont, en général, appliqués à exciter l'industrie et l'agriculture, à améliorer leurs finances, à favoriser le commerce intérieur, à essayer de pourvoir aux besoins du pays par l'industrie du pays même, à se passer des produits étrangers et à entrer même en concurrence, sur les marchés de l'univers, avec les peuples qui les avaient devancés dans la carrière industrielle. On comprend qu'au sein d'une paix nécessaire à tous les peuples plus ou moins agités d'un besoin de bien-être, de liberté et de rapprochement, la politique ne permettait pas de conquérir autrement la richesse qu'à force d'industrie, de procédés de plus en plus économiques et d'habileté dans les moyens d'étendre le cercle de la consommation.

L'Angleterre, entre tous les états de l'Europe, a dû aux premières années de la Restauration française un accroissement de prospérité immense. Elle a pu amortir sensiblement son énorme dette, multiplier indéfiniment ses valeurs de crédit et inonder l'Europe de ses produits manufacturés accumulés pendant la guerre ; mais elle avait appris aux autres nations à exciter chez elles les besoins et l'industrie, et elle a dû subir plus tard les effets d'une grande réaction, effet inévitable de la concurrence universelle de l'industrie.

C'est alors que se sont révélés les maux cachés et profonds d'une organisation sociale long-temps admirée et offerte à l'admiration et à l'imitation des autres peuples.

Pour arrêter le développement des industries utiles, et pour s'assurer en tous lieux la suprématie du commerce et des mers, la Grande-Bretagne avait constamment admis, comme fondement de sa politique, la nécessité de fomenter et d'entretenir des troubles au sein des nations étrangères, et pour base de son système économique la nécessité de conquérir le monopole de l'industrie. C'est par l'emploi audacieux de tous les moyens capables d'atteindre ce but qu'elle était parvenue à asseoir sa domination dans l'Inde, à étendre sa souveraineté sur environ 138 millions d'hommes, à porter son revenu à près de 13 milliards de francs, ses valeurs de crédit à des sommes incalculables, et enfin à faire fabriquer par les machines des produits industriels suffisans à la consommation des habitans du monde connu.

Au premier aspect, ce tableau devait

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Théodore Fix de nombreuses et précieuses indications. Les principaux collaborateurs de cet écrivain distingué dans la *Revue d'Economie politique* étaient MM. Emile Bères, E. Pereire, Ad. Blanqui, Rossi, Villermé, Walras, de Sismondi, etc.

sans doute éblouir et fasciner les regards. Mais un examen plus approfondi et plus libre, fruit du calme et de la paix, a découvert de nombreuses et graves imperfections.

Des théories philosophiques et économiques, réduisant la destinée de l'homme à des jouissances matérielles et fondant exclusivement la civilisation et la production des richesses sur l'excitation et la multiplication des besoins ; un clergé démesurément riche, en général indifférent au bien-être et à la moralité des classes inférieures ; la concentration extrême des capitaux et des terres possédés par un petit nombre de familles, qui se transmettent héréditairement le privilége de la propriété, de la richesse, de l'industrie et du pouvoir ; une politique froide, avide, jalouse, ambitieuse et cupide, qui ne craint pas d'exciter à son profit des désordres et des révolutions chez tous les peuples ; le travail et les moyens d'existence manquant au sixième de la population ; une taxe des pauvres qui, malgré les émigrations forcées opérées chaque jour sur les colonies australiennes, s'élève encore à près de 250 millions ; le maintien du système prohibitif ; l'abaissement progressif du salaire des ouvriers ; la dégradation physique et morale des classes manufacturières ; enfin, six millions d'Irlandais catholiques encore en proie aux horreurs de l'indigence et de l'oppression, malgré les efforts énergiques d'O'Connel : tels sont, en effet, les vices de l'organisation sociale de l'Angleterre, vices dont les écrivains anglais eux-mêmes n'ont pu déguiser l'étendue et les dangers.

Une pareille situation, constatée par les publicistes nationaux comme par les écrivains étrangers, et, sur quelques points même, par des enquêtes publiques, était de nature non seulement à modifier les théories de l'économie politique anglaise, mais encore à susciter des promoteurs d'une grande réforme sociale. La France avait eu Saint-Simon, Fourier et leurs disciples : l'Angleterre eut son apôtre du socialisme dans sir Robert Owen (1), directeur et réformateur de la manufacture de New-Lanark, en Ecosse.

Placé à la tête de ce vaste établissement industriel, et vivement affligé de l'état moral et physique des ouvriers employés à ses travaux, il entreprit de détruire les habitudes de cette population misérable, ignorante et profondément immorale, en la soumettant à une sorte de gouvernement patriarchal dirigé par le cœur et la raison (1). Au moyen de quelques contre-maîtres, hommes sages et probes, formés par ses soins et sous ses yeux, en employant un mélange heureux de fermeté, de bienveillance et de justice, et en s'occupant sans relâche de l'amélioration morale de chaque individu, il parvint à former, d'une société déréglée et malheureuse, une société heureuse et exemplaire.

Dans les travaux de la filature de New-Lanark, M. Owen usait des forces de l'ouvrier sans l'abrutir ou l'énerver. La mesure du travail était fixée à dix heures par jour ; les enfans n'étaient point admis à l'ouvrage avant l'âge de dix ans. Les ateliers étaient vastes, salubres, aérés, munis de ventilateurs qui écartaient la poussière dangereuse du coton. On avait, en toutes choses, concilié l'intérêt du travail avec l'intérêt du travailleur.

M. Owen avait appris à ses ouvriers à être économes et à placer leurs épargnes. Les avantages de la vie commune étaient offerts à ceux qui n'étaient pas mariés : l'établissement possédait une infirmerie, une école d'enfans et d'adultes, fondée sur une combinaison des méthodes de Bell, de Lancaster et de Pestalozzi. En un mot, rien de ce qui pouvait contribuer à augmenter le bien-être et la moralité de cette grande famille industrielle n'avait été oublié ni négligé.

Les efforts de ce courageux philantrope furent couronnés de succès : non seulement l'aisance et le contentement régnèrent au sein de la population manufacturière de New-Lanark, mais les produits de l'établissement, par leur accroissement rapide, prouvaient combien

(1) M. Robert Owen est né à Newton, en Ecosse, dans le Montgomery-Shire, en 1771.

(1) Les détails que nous donnons sur les théories et les expériences de M. R. Owen sont tirés d'un ouvrage du docteur Henri Grey Macnab, traduit de l'anglais en 1821 par M. Lafont-Ladebat, et d'un excellent article de M. L. Reybaud, inséré dans la *Revue des deux Mondes*, livraison du 1er avril 1838.

la moralité des ouvriers est favorable et nécessaire à toutes les entreprises d'industrie.

Fort de cette première expérience, M. Owen songea à appliquer sur de plus grandes proportions un système d'organisation sociale dont il avait conçu et exposé le plan. Dès 1811, il avait prévu l'avenir que les machines réservaient à la classe ouvrière. En 1818, il adressait aux souverains de la sainte-alliance, réunis alors au congrès à Aix-la-Chapelle, un mémoire dans lequel il prouvait par des chiffres que, de 1792 à 1817, les découvertes d'Artwright et de Watt avaient augmenté de douze fois la puissance productrice de la Grande-Bretagne sans qu'il en fût résulté autre chose qu'une misère chaque jour croissante parmi les travailleurs. Il y établissait que la taxe des pauvres avait dû s'élever et s'élevait toujours en raison directe des économies introduites dans la main-d'œuvre; enfin il en concluait que, dans l'état de la production et de la distribution des richesses, la misère des classes laborieuses ne pouvait aller qu'en s'aggravant, et empirer d'autant plus que les forces mécaniques se substituaient davantage à l'action de l'homme. Pour sortir de cette voie fatale, il n'y avait, selon M. Owen, qu'une seule issue : c'était de renoncer à ces grands centres de manufactures livrés à un jeu perpétuel d'activité et de chômage, théâtres d'une concurrence déréglée et jalouse, et de les remplacer par de petits centres à la fois industriels et agricoles, tracés dans la ligne de ses principes et gouvernés d'après ses vues. Partagés entre la culture des terres et la fabrication des divers produits, les membres de la colonie pourraient alors demander à l'une de ces natures de travail ce que l'autre leur refuserait, et tirer directement du sol une nourriture qu'ils ne parviendraient plus à se procurer par les voies indirectes de l'industrie. Comme élémens de population, M. Owen n'exigeait pas des ouvriers de choix, des hommes habiles et expérimentés, mais seulement cette masse fainéante et illettrée qui vit en Angleterre à l'ombre du paupérisme. A l'appui et comme justification de son projet, il citait aux souverains alliés ses expériences à New-Lanark, en ne leur attribuant, toutefois, qu'une valeur d'approximation.

Les théories qui servaient de base à ce système, avaient été développées dans un écrit intitulé : *Nouvelles vues de la société, ou Essai sur la formation du caractère humain.* En voici les données principales :

M. Owen partait de ce principe, que l'homme n'est ni bon ni mauvais en naissant, et qu'il est seulement le jouet des circonstances qui l'entourent; il devient mauvais si elles sont mauvaises, bon si elles sont bonnes.

« L'homme, dit-il, est un composé d'organisation originelle et d'influences extérieures, desquelles résultent des sentimens et des convictions, sources de ses actes. Or, l'homme n'étant ni le maître de modifier son organisation, ni les circonstances qui l'entourent, il s'ensuit que ses sentimens et ses convictions, ainsi que les actes qui en découlent, sont des faits forcés et nécessaires, contre lesquels il demeure constamment désarmé. Il les subit, il ne les règle point. Ils se passent en dehors de son consentement et se dérobent à sa puissance. L'individu est donc contraint de recevoir des idées justes ou fausses, sans qu'il puisse désirer les unes ou repousser les autres. Son caractère est un fait accidentel indépendant de lui; sa volonté, résultat de convictions et de sentimens esclaves, n'a ni spontanéité, ni liberté. D'où il résulte que, jouet à la fois de son organisation qu'il n'a point réglée, et des circonstances d'éducation qu'il ne peut combattre, l'homme ne saurait, sans la plus révoltante injustice, être déclaré responsable de paroles ou d'actes auxquels il est poussé par un concours de nécessités inexorables. » De cette absence complète de liberté dans l'individu, M. Owen conclut à la proclamation de l'*irresponsabilité* humaine, comme loi sociale.

« Le bonheur, continue M. Owen, le vrai bonheur, produit de l'éducation et de la santé, consiste dans le désir d'augmenter les joies de nos semblables et d'enrichir les connaissances humaines, dans une association avec des êtres sympathiques, dans l'absence de superstition dans la bienveillance, dans la charité, dans le culte de la vérité, dans l'usage complet de la liberté individuelle.

« La science embrasse la connaissance des lois de la nature, la théorie la plus juste de la production et de la distribution des richesses, le perfectionnement de l'humanité et la méthode de gouvernement.

« La religion *rationnelle* est la religion de charité. Quoique cette religion se montre fort réservée sur tout ce qui dépasse nos moyens de connaître, elle admet pourtant un Dieu créateur, éternel, infini : mais comme culte, elle ne consacre que cette loi instinctive qui ordonne à l'homme de vivre conformément aux impulsions de la nature, et d'atteindre le but de son existence. Ce but est la pratique de la bienveillance mutuelle et le désir sans cesse croissant de se rendre heureux les uns les autres, sans distinction de race, de sang et de couleur.

« La religion est encore la recherche de la vérité, l'étude des faits et des circonstances qui produisent le bien et le mal. S'aimer, se bien gouverner, vivre heureusement, voilà ce qui est agréable à Dieu. La théorie religieuse est ainsi la contre-épreuve de la théorie sociale.

« La science du gouvernement, poursuit M. Owen, consiste à fixer sur des bases rationnelles la nature de l'homme et les conditions requises pour le bonheur. Ainsi, un gouvernement rationnel doit proclamer d'abord la liberté absolue de la conscience, l'abolition de toute récompense et de toute peine, source de nos inégalités sociales, et enfin *l'irresponsabilité* complète de l'individu en tant qu'esclave de ses actes. Car si un homme fait mal, dit M. Owen, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais bien aux circonstances fatales dont il a été entouré. Un coupable est un malade, et si sa maladie devient dangereuse pour la société, qu'on ouvre un hôpital en faveur des moralités souffrantes. Du reste, quand le milieu actuel sera changé, quand les circonstances environnantes seront telles qu'un homme n'aura à s'inspirer que du bien, et quand le bien portera en lui son attrait, de tels cas de maladie seront rares. Le gouvernement rationnel y pourvoira d'ailleurs avec un Charenton et un Bedlam. Il y aura aussi à régler les choses de manière que chaque membre de la communauté soit toujours pourvu des meilleurs objets de consommation en travaillant selon ses moyens et selon son industrie. Dans la communauté, l'éducation sera la même pour tous, invariable, uniforme, dirigée de manière à ne faire éclore que des sentimens vrais et libres dans leur émission, conformes surtout aux lois évidentes de notre nature. Sous de telles conditions et à l'aide de ces circonstances, la propriété individuelle deviendra inutile : l'égalité parfaite, la communauté absolue, deviendront les seules règles possibles de la société. Tout signe représentatif d'une richesse personnelle sera aboli comme sujet à accaparement. La communauté suppléera à la famille. Chaque communauté, de 2 à 3,000 âmes, alimentera des industries combinées, agricoles et manufacturières, de manière à pourvoir par elle-même à ses besoins les plus essentiels. Les diverses communautés se lieront ensuite entre elles et se formeront en congrès. Dans la communauté il n'y aura qu'une seule hiérarchie, celle des fonctions, et c'est l'âge qui la déterminera. Jusqu'à quinze ans, on parcourra le cercle de l'éducation; mais au dessus, l'adulte prendra rang parmi les travailleurs. Les plus actifs agens de la production seront les jeunes hommes de vingt à vingt-cinq ans : ceux de vingt-cinq à trente auront le rôle de distributeurs et de conservateurs de la richesse sociale; de trente à quarante, les hommes faits pourvoiront au mouvement intérieur de la communauté; de quarante à soixante, ils régleront ses rapports avec les communautés environnantes. Un conseil de gouvernement présidera tout cet ensemble moral, physique et intellectuel. »

Par cet exposé des doctrines de M. Owen, on peut juger de leur analogie sous le rapport religieux, économique et politique, avec celles de Saint-Simon et de Fourier. Comme eux, il accusait en quelque sorte toutes les religions de mensonge, d'impuissance, de tendance subversive et de violation flagrante dès lors de la nature. Il déclarait que fondées sur la *responsabilité* humaine et sur l'action de l'individu dans sa destinée, elles partaient d'une erreur pour arriver à une

injustice, la récompense ou la peine outrageant également la bonté suprême et calomniant Dieu. Il ajoutait que la preuve de la vanité de ces religions était dans le malheur même des sociétés faites à leur image, et que tant qu'on ne les ramènerait pas à une bienveillance systématique par la désertion du principe de la responsabilité, on ne ferait que perpétuer la misère dans ce monde et la déception dans l'autre. Quant aux causes et aux fins de notre être, M. Owen n'avait pas jugé à propos de s'en occuper.

Des doctrines philosophiques qui tendaient si ouvertement à substituer le dogme immoral de la fatalité et le sensualisme aux principes de la religion chrétienne, et qui menaçaient d'ailleurs l'ordre social tout entier, ne pouvaient être accueillies ni par la sainte-alliance, ni par le gouvernement de la Grande-Bretagne, ni même par l'opinion publique en Angleterre. Aussi, malgré les efforts incroyables que M. Owen sut déployer pour rendre ses idées populaires en les publiant sous toutes les formes et dans toutes les classes de la société, malgré des sacrifices d'argent très considérables, il ne put réussir à faire adopter ses projets en Angleterre, et il se décida à tenter un essai dans le Nouveau-Monde.

A cet effet il acheta, en 1824, dans le district d'Indiana, aux Etats-Unis, les bâtimens et le territoire d'une colonie dite d'Harmoniens, secte pieuse et austère fondée primitivement en Bavière, en 1780, par un ecclésiastique nommé Rapp, transportée en 1805 aux Etats-Unis, dans la partie occidentale de la Pensylvanie, et enfin en 1806 sur le Wasbach, dans l'état d'Indiana. Cette bourgade pouvait loger 2,000 habitans, et les terres se composaient de 30,000 acres, dont une partie en bon rapport. Le congrès de l'Union accorda l'autorisation nécessaire, des colons furent appelés, et la nouvelle communauté agricole et industrielle de M. Owen s'inaugura sous le nom de *New-Harmony*.

Une foule immense était accourue à la voix du réformateur écossais. Mais à part quelques hommes d'élite, le reste se composait du rebut de la société américaine, de pauvres ou de fainéans, de vagabonds et de débauchés. Bientôt se révélèrent les vices et les impossibilités d'un système de communauté libre et absolue sans mobile religieux. Les inégalités d'aptitudes, de forces, de bon vouloir, d'ardeur, d'émulation, faisaient, en effet, du principe de la répartition égale des produits, une injustice permanente et une cause incessante de désorganisation. Rassurés sur les premiers besoins de la vie, les ouvriers se reposèrent volontiers les uns sur les autres du soin d'accomplir le travail. Le mouvement de la production s'arrêta, et un déficit considérable dans les produits trompa les espérances primitivement conçues. On aurait dû prévoir ces résultats. Toute association a besoin d'intelligences fécondes et de capitaux créateurs. Or, la communauté pure exclut ces derniers élémens, car elle ne tient compte que de l'individu intrinsèque, et elle ne peut avoir par conséquent d'attrait pour les hommes laborieux, riches et capables, qu'elle assimile à l'ouvrier le plus pauvre, le plus abruti ou le plus paresseux. Le personnel de la colonie de New-Harmony se trouva donc composé principalement d'hommes grossiers, vicieux, placés au dernier degré de l'échelle sociale. Autour de ce centre d'essai s'étaient fondées, sous la loi d'un niveau absolu, d'autres sociétés coopératives, formées des individus qui s'étaient inspiré réciproquement plus de confiance. D'ailleurs, chacune d'elles avait établi son code et ses statuts particuliers, sans s'astreindre aux règles tracées par M. Owen.

Bien que ces sociétés fussent loin de réaliser complétement l'attente du fondateur, néanmoins elles reproduisirent une portion des bienfaits obtenus à New-Lanark. L'enfance, ce grand espoir de M. Owen, fut surveillée avec une attention particulière, et l'on vit se développer de la manière la plus heureuse sa moralité et son aptitude industrielle. La vie animale était si abondante et si facile, que la nourriture en communauté des colons ne coûtait pas plus de 3 à 4 sous par tête. Ainsi, sous les rapports matériels du moins, la colonie américaine, quoique livrée à des élémens de désorganisation intérieure, offrait plus

d'ordre et de bonheur que la vieille société européenne. Ces résultats frappèrent les habitans des Etats-Unis. Chaque état voulut avoir sa société coopérative. On en fonda sur divers points. De la race blanche on passa aux hommes de couleur, et miss Wright créa pour ces derniers une colonie coopérative à Nashob, non loin des bords du Mississipi. Enfin, vers le milieu de 1827, on comptait plus de trente de ces établissemens, régis d'après des vues qui tenaient de près ou de loin au système de M. Owen, sans comprendre dans ce nombre les communautés religieuses comme celles de l'allemand Rapp.

Cependant M. Owen n'était pas satisfait d'un essai qui, en réalité, n'était rien moins que concluant en faveur de l'efficacité de son système. Il avait reconnu en Amérique les mêmes obstacles qu'il avait rencontrés en Europe. Il avait vu naître l'égoïsme et la désunion là où il avait compté asseoir à tout jamais le désintéressement et la bienveillance. Alors il fit un retour sur ses idées. Il se dit qu'à moins d'avoir réformé la moralité générale, on échouerait toujours dans les réalisations particulières, et qu'il valait mieux agir par voie de théorie sur toute l'humanité que par voie de pratique sur de petits centres d'expérimentation. Dans cette vue, il quitta l'Amérique après deux voyages successifs, laissant à sa famille, avec la propriété entière du territoire de New-Harmony, le soin d'y perpétuer par une gestion bienveillante la pensée de sa fondation et les souvenirs de son origine.

Pendant l'absence de M. Owen d'Angleterre, ses disciples s'étaient dévoués à poursuivre l'application de ses idées. Une société coopérative s'était formée à Londres, et avait établi des succursales à Dublin, à Brighton, à Exeter, à Liverpool, à Huddersfiel, à Glasgow, à Edimbourg, à Cork, à Belfast, à Birmingham, à Manchester, à Saldfort, à Derby. Au retour de M. Owen, toutes les voies semblaient préparées à la propagation de ses doctrines. Un journal périodique, le *Cooperative Magazine*, avait été fondé pour leur servir d'organe, et l'on s'occupa avec ardeur de leur application pratique. Mais aucune des tentatives de colonies d'essai ne paraît avoir eu d'issue sérieuse, si ce n'est celle d'Orbiston, bourg situé près d'Edimbourg et sur les terres de M. Hamilton. Ce fut le troisième essai réel de la méthode de M. Owen, tempérée toutefois par les idées de son plus éminent disciple, M. Abram Combe. Ce dernier, doué d'un sens droit et profond, avait compris sur-le-champ qu'un système absolu en fait de communauté devait nécessairement éloigner les capitalistes, et pour conjurer cet obstacle il avait divisé sa colonie en deux classes, celle des propriétaires et celle des fermiers, sans exclure néanmoins la faculté d'être à la fois fermier et propriétaire. C'était consacrer le droit du capital et tourner l'écueil le plus saillant du système de la communauté. Mais cette dérogation aux principes de M. Owen ne put soutenir l'institution. A Orbiston, comme à New-Harmony, ce qui se présenta d'abord fut la lie de la population. Cependant, à l'aide d'une patience évangélique et d'un tact exquis, M. Abram Combe parvint un instant à renouveler le prodige de New-Lanark, et à dompter ces natures rebelles; mais étant mort en 1827, les résultats de sa douce et active influence s'évanouirent avec lui, Orbiston dépérit bientôt : là encore l'homme avait vaincu le procédé.

Mais M. Owen n'avait pas abandonné l'œuvre d'une infatigable propagande qu'il poursuit depuis 30 ans, et à laquelle il semble avoir dévoué sa vie toute entière. On porte la somme des efforts de diverse nature tentés par lui de 1826 à 1837 seulement, et sans parler de sacrifices d'argent, à mille discours prononcés en public, cinq cents adressés à diverses classes, deux mille articles de journaux, et deux à trois cents voyages. Les grandes villes manufacturières de la Grande-Bretagne ont été le théâtre de ses prédications les plus actives. On avait fondé à Manchester une association mutuelle entre les ouvriers, pour se former un fonds commun à l'aide d'une cotisation hebdomadaire : par les soins de M. Owen, ce mutualisme s'est agrandi, il est devenu une association de toutes les classes, de toutes les nations, que dirige un comité dont M. Owen est le président ou *Père rationnel*. A l'aide

de souscriptions, on doit chercher prochainement, dans les environs de Manchester, un terrain favorable à la fondation d'une communauté d'ouvriers. Formé à l'école du mutualisme, ce personnel promet mieux sans doute que les populations mêlées d'Orbiston et de New-Harmony ; mais là comme dans les essais antérieurs. la méthode ne sera efficace que si elle est fécondée par l'ascendant d'un homme.

C'est à Manchester que l'école de M. Owen avait porté ses publications. Au *Cooperative magazine*, avaient succédé l'*Orbiston register*, la *Gazette de New-Harmony*, le *Weekly chronicle*, le *Crisis*, le *Pionneer*, ces trois derniers imprimés à Londres; ensuite quelques publications provinciales, telles que le *Man*, le *Rationaliste* et le *Star of the East*. Aujourd'hui ces divers organes ont presque tous disparu. Comme expression des pensées de l'école, il ne reste plus que le *New-moral-World*, commencé à Londres, continué à Manchester, et qui poursuit la diffusion du système avec une chaleureuse persévérance et un talent incontestable. Il est rare que M. Owen ne fournisse pas un contingent de quelques pages à chacun de ses numéros.

On pense bien que dans ses plans de propagande universelle, M. Owen n'avait eu garde d'oublier l'Europe continentale et la France surtout. Aussi on l'a vu venir à Paris en 1837, essayer de donner une idée de ses doctrines; mais son ignorance absolue de la langue française l'a empêché d'exposer et de justifier devant le public ses vues et son procédé ; il se propose d'accomplir cette mission dans un prochain voyage.

Quoi qu'il en soit, il ne saurait être difficile de prévoir le sort qui attend le système socialiste de M. Owen. Dépouillée de la base chrétienne, cette utopie prendra place à côté des rêves de Saint-Simon et de Fourier, et l'on aura une fois de plus l'occasion de déplorer l'inutile usage de belles et grandes facultés. S'il est manifeste, en effet, que les doctrines de M. Owen sur l'*irresponsabilité* de l'homme, sur la communauté absolue, sur le mariage, la propriété et la religion, sont aussi fausses que dangereuses et anti-sociales, on voit briller toutefois dans ses travaux d'expérimentation un esprit de charité, de désintéressement, une conviction profonde et une puissance de volonté qui ne peuvent appartenir qu'à un homme doué d'un grand et noble caractère. M. Owen a d'ailleurs le mérite incontestable d'avoir, l'un des premiers, pressenti que les forces mécaniques, sous les lois qui régissent la richesse actuelle, ne porteraient que des fruits amers : l'un des premiers, il a signalé les dangers des grands centres manufacturiers, et conseillé la formation de petits centres de 1200 âmes, à la fois manufacturiers et agricoles, où la terre pût venir au secours des hommes que l'industrie aurait délaissés. Ce qu'il conseillait, il l'avait mis en pratique, et peut-être eût-il réussi s'il avait invoqué et obtenu l'appui d'une religion qui possède au plus haut degré *la bienveillance*, et qui sait, de plus, faire jaillir de l'inégalité même des conditions sociales, les vertus et l'harmonie de la société.

Du reste, tandis que les travaux de M. Owen formaient ainsi un des épisodes les plus curieux et les plus piquans de l'histoire de l'économie politique en Angleterre, des écrivains distingués continuaient à traiter la science en dehors de ce mouvement d'idées, et s'attachaient à compléter et à rectifier les théories de Smith et de Malthus sur plusieurs points contestés ou imparfaits de leurs doctrines. Parmi les principaux, on doit citer MM. Ricardo, Mac Culloch, Mill, lord Brougham, Attwood, et l'on pourrait en mentionner un très grand nombre encore (1), dont les écrits, moins connus en France, passent pour avoir un mérite incontesté. Des publications périodiques nombreuses, et particulièrement la *Revue d'Edimbourg*, la *Revue trimestrielle* et le *Monthly magazine*, traitent fréquemment de questions d'économie politique d'une manière toujours très remarquable, mais souvent

(1) MM. Hodgson, George Ensor, Francis Place, George Pulves, Anderson, William Thompson, Toocke, Torrens, John Eraig, Ecrement, Senior, Mme Marcet, etc., ont écrit sur l'économie politique depuis 1814.

d'autant plus digne d'intérêt, qu'en général l'on aperçoit dans l'opinion qu'elles expriment une tendance marquée à se rapprocher des doctrines sociales de l'école française.

Dans le cours de la même période historique, le royaume des Pays-Bas, tourmenté, comme l'Angleterre et une partie de la France, d'un excédant de population ouvrière, vit se former, en Hollande et en Belgique, au moyen d'une vaste association de bienfaisance et sous les auspices du roi et des princes de la famille royale, des colonies à la fois agricoles et manufacturières, destinées à soulager, occuper et moraliser les indigens et les mendians, et dont les succès semblèrent avoir résolu bien mieux que les essais de Saint-Simon, de Fourier et d'Owen, le problème si difficile de l'amélioration du sort des classes pauvres. Ces institutions, sagement conçues sur une base de sociabilité chrétienne, mais malheureusement trop tôt interrompues par les événemens politiques, ont donné lieu à une foule de publications importantes qui ont porté l'attention publique sur toutes les questions d'économie sociale et de bienfaisance. Nous nous bornerons à indiquer les mémoires du général Van den Bosch, créateur des colonies agricoles, les écrits de MM. le baron de Keverberg, de Kirkoff, Edouard Mary, etc., et un excellent recueil périodique, rédigé à Bruxelles sous le titre du *Philantrope*.

L'Italie, qui avait fourni dans les temps précédens un si splendide tribut à la science, s'est reposée, en quelque sorte, depuis les événemens qui ont changé, en 1814, l'ordre politique de l'Europe. Les divers états dont elle se compose, restitués à leurs anciens souverains, sauf les républiques de Gênes et de Venise, ont pris part aux bienfaits de la paix européenne. Mais les théories de l'école anglaise ne s'y sont introduites qu'avec une sage mesure, et la prédominance du principe agricole sur le principe industriel s'est maintenue dans la pratique, comme celle du principe catholique dans les enseignemens de la philosophie.

L'écrivain qui s'est efforcé davantage de propager en Italie les principes de l'économie politique moderne, est M. Melchior Gioja, de Plaisance, auteur du *Prospectus des sciences économiques*, véritable encyclopédie, où se trouvent exposés et réfutés les systèmes des anciens physiocrates. M. Gioja s'y déclare partisan de la grande culture et de la concentration des propriétés. Il préfère les arts à l'agriculture; les grands propriétaires, les grands manufacturiers et les grands commerçans, aux petits; il accorde une grande importance à l'esprit d'association, et bien qu'il réclame l'intervention des gouvernemens en plusieurs circonstances, ses doctrines ne sont guère que celles d'Adam Smith et de M. Say.

En 1824, M. Porcinari publiait une *Réfutation* du traité d'économie politique de M. Say, d'après les principes des anciens économistes. A la même époque, M. Joseph de Welz faisait paraître un ouvrage intitulé : *La magie du crédit révélée*. Le comte Pecchio, dans l'intention de repousser les accusations injustes dirigées contre l'administration financière de l'ex-royaume d'Italie depuis 1802 jusqu'en 1814, avait fait imprimer, en 1817, un *Essai historique sur cette administration*; en 1830, il a donné au public l'*Histoire de l'économie politique en Italie*, ou *Abrégé critique des économistes italiens d'après la collection du baron Custodi*. Cet ouvrage est écrit avec beaucoup d'élégance; ses jugemens sont en général impartiaux, bien que dans son amour ardent pour la liberté il laisse percer souvent des préventions profondes contre les gouvernemens existant en Italie. Le parallèle qu'il établit entre les économistes anglais et italiens est surtout fort remarquable. Du reste, le comte Pecchio ne s'est pas borné à l'histoire de l'économie politique de son pays. Il a examiné plusieurs points de la science elle-même dans leurs rapports avec la liberté, qui lui paraît le principe de l'organisation sociale. Le comte Pecchio juge la liberté tellement essentielle au bien-être des peuples, qu'à ses yeux la science n'est en dernière analyse qu'une *liberté plus circonscrite*. Il conclut que sans la liberté et sans la science, les états ne peuvent se développer que par intervalles et par élance-

mens, selon le caprice passager de quelque prince ou de quelque ministre bien intentionné.

En Allemagne, les écrivains d'économie politique ont en général continué d'envisager la science, non sous le rapport abstrait qui embrasse seulement la production des richesses, mais comme intimement liée à l'administration du pays et à la bonne gestion intérieure des Etats. Pour la plupart des économistes allemands, on comprend encore sous le nom d'économie politique : 1° le droit de la nature et des gens, ou la théorie philosophique du droit; 2° le droit public et le droit international; 3° la politique; 4° l'économie nationale; 5° l'administration de l'Etat et la science financière; 6° la science de la police; 7° l'histoire des systèmes politiques des états d'Europe et d'Amérique; 8° la statistique; 9° le droit constitutionnel; 10° le droit des gens pratique; 11° la diplomatie; 12° la pratique des différentes sciences qui précèdent.

Parmi ceux qui ont traité l'économie politique ainsi conçue sur ses plus larges bases, on distingue MM. Pœlitz (1) et Jacob (2). D'autres écrivains, entre autres MM. Rau, Seeger, Fulda, Geier et Murchard, ont donné moins d'étendue aux sciences camérales et se sont bornés à l'économie agricole, à la technologie et au commerce. M. Stenheim a publié à Munich, en 1831, un *Manuel d'économie politique*. MM. F. Krause (3), K.-C. Zacharie (4), Hermann (5), et plusieurs autres publicistes, ont fait également paraître des ouvrages importans.

M. Boeckh a publié en 1828 l'*Economie politique des Athéniens*. C'est une histoire très savante de toutes les branches de l'administration et des finances dans les anciennes républiques de la Grèce, et qui répand beaucoup de jour sur l'organisation des peuples de l'antiquité.

Indépendamment de ces écrits spéciaux, de nombreuses publications périodiques s'occupent, en Allemagne, de la science économique. Des cours publics lui sont consacrés dans toutes les universités. Presque tous les ouvrages importans, anglais et français, ont été traduits en langue allemande, et le grand nombre de ces traductions et de leurs éditions témoigne assez que les études économiques occupent une grande place dans les habitudes laborieuses des Allemands.

Si jusqu'à ce jour la science, en Allemagne, paraît être demeurée encore morale et chrétienne, on le doit sans doute à l'influence de la philosophie spiritualiste qui a si long-temps dominé les intelligences élevées de cette partie de l'Europe. Mais le moment approche peut-être où les principes de l'école philosophique du dix-huitième siècle, qui commencent à pénétrer au sein des universités et à fermenter dans les têtes de la génération qui s'avance, vont altérer des théories sociales consacrées par l'antique sagesse, et préparent dans l'avenir des rénovations politiques que la prudence des gouvernemens doit éviter, s'il le peut, ou tout au moins prévoir, modérer et diriger.

Les circonstances où s'est trouvée la Péninsule espagnole depuis la paix de 1814, ne pouvaient être favorables, dans ce malheureux royaume, à l'étude et aux progrès de l'économie politique. La censure, long-temps exercée sur les productions de la presse, réduisait à un très petit nombre d'ouvrages les écrits d'économie politique qu'il était permis de traduire ou de publier. Aujourd'hui une licence complète a succédé à cette rigueur; mais l'Espagne n'a recueilli que le débordement de nos vieilles doctrines révolutionnaires et anti-religieuses, et avec elles leurs fruits amers; déjà ont commencé la violation des propriétés les plus sacrées, la spoliation du clergé, la persécution du culte catholique, les désordres financiers et économiques, enfin tous les malheurs, nous avons presque dit tous les crimes dont nous lui avons jadis donné l'exemple et l'inutile leçon. L'Europe assiste, impassible, à ce drame sanglant.... Ainsi quelquefois la Providence aveugle les rois et les peuples pour accomplir ses impénétrables desseins!...

(1) *Sciences de l'Etat;* Leipzig, 1827-1828.

(2) *Principes de l'Economie nationale.*

(3) *Essai d'un Système de l'Economie nationale et publique.*

(4) *Quarante livres de l'Etat et Principes de l'Economie de l'Etat.*

(5) *Recherches sur l'Economie politique.*

Parmi les écrits d'économie politique qui ont paru en Espagne avant la dernière révolution, nous ne connaissons guère que les *Elémens d'économie politique* du marquis de Valle Santoro, imprimés à Madrid en 1829, dans lesquels on représente la concentration de la propriété, en Angleterre, comme favorable à la prospérité industrielle de ce royaume.

D'autres écrivains espagnols ont publié des ouvrages d'économie politique, mais à l'étranger et dans l'exil. On peut citer dans le nombre un journal établi en Angleterre sous le titre de *Loisirs d'Espagnols réfugiés* (1), par MM. Canga, Arguelles, Villanova et Mendibil, une *Statistique de l'Angleterre* par M. Pablo Preber, et enfin un *Traité d'économie politique* (imprimé à Londres en 1828), par M. Alvaro Florès Estrada, auquel on devait l'*Examen impartial des causes des dissensions de l'Amérique, et des moyens de les concilier*, et l'*Examen des causes de la crise commerciale qu'éprouva l'Angleterre en* 1826. Ce traité a été traduit en français (2) sur les manuscrits originaux de l'auteur, et imprimé à Paris sous le titre de *Cours éclectique d'économie politique*, parce qu'il est à la fois une critique savante de tous les traités publiés jusqu'à ce jour, et un résumé des opinions les plus accréditées sur les divers objets dont se compose la science. En général, cet auteur est partisan des théories de Smith et de M. Say, quoiqu'il les combatte et les rectifie sur plusieurs points. Du reste, il a traité uniquement de la science des richesses; il la circonscrit à la recherche des moyens de procurer à la société la plus grande abondance possible de produits, et à régulariser la consommation de ses membres de manière à ce que la reproduction de la richesse ultérieure n'éprouve aucun obstacle; il la définit ainsi: *La science qui traite des lois qui régissent la production, la distribution, les échanges et la consommation des richesses des nations.* M. Estrada, ainsi que M. Say et les économistes de son école, pense que c'est par l'aisance seulement que l'on pourra amener les populations à la morale et aux lumières. Son principe est qu'avant tout il faut s'occuper de créer la richesse; mais il attache une égale importance à la voir répartir équitablement dans tous les rangs de la société.

La Russie, suivant avec persévérance l'accomplissement des plans vastes et habiles de Pierre et de Catherine, est parvenue depuis la paix de 1814 à un accroissement de puissance et de population qui lui promettrait un immense avenir si, dans le développement de sa civilisation, ses progrès moraux marchaient parallèlement avec les progrès de l'industrie et les améliorations matérielles; mais il ne paraît pas qu'il en soit ainsi. L'industrie est encore concentrée tout entière dans les grandes villes. Tandis que celles-ci ont atteint tous les raffinemens du luxe et toute la corruption de l'Europe et de l'Orient, le servage et une sorte de barbarie règnent dans les provinces et dans les campagnes; là, la division du travail est à peu près inconnue, et l'on dirait que plusieurs siècles séparent certaines parties de l'empire de ses splendides capitales. Cette situation s'explique par l'immensité du territoire et par la création encore récente de l'empire russe; mais elle s'explique encore mieux par l'absence du principe catholique, si fécond et si puissant. Sans doute le gouvernement a la volonté de départir libéralement les bienfaits de la liberté, de l'industrie et du bien-être; mais il faut avant tout rendre les populations morales et éclairées. Or, comment accomplir une mission si importante et si difficile avec un clergé en dehors de tout ministère de charité, dépourvu de lumières, servilement soumis au pouvoir, et ne pouvant exercer aucune influence efficace sur la moralité des peuples? Le clergé schismatique russe et l'oppression de la Pologne catholique; voilà, selon nous, les deux grands obstacles aux progrès de ce vaste empire.

Du reste, les théories modernes de l'économie politique se sont propagées en Russie parmi les hommes éclairés. Tous les écrivains anglais et français y

(1) *Otios de emigrados españoles.*
(2) Par M. Galibert.

sont connus et appréciés. La science économique, spécialement protégée par l'empereur Alexandre, auquel M. Say avait dédié la seconde édition de son *Traité d'économie politique*, a été même une des branches de l'enseignement donné aux princes de la famille impériale. On doit à M. Say la publication, en France, d'un *Cours d'économie politique* ou *Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations.* Cet ouvrage qui a servi à l'instruction de LL. AA. II. les grands ducs Nicolas et Michel, est de M. Henri Storch (1). Il annonce dans son auteur autant d'érudition que de sagacité; toutes les parties de la science y sont traitées avec méthode et talent. M. Storch a compris que l'économie politique ne devait pas se borner exclusivement à la production des richesses, et il a voulu rattacher à ses théories celles de la civilisation; mais, à l'exemple de Smith et de M. Say, il a pris pour principal élément civilisateur l'excitation et la multiplication des besoins, et n'a pu résoudre ainsi que le problème de la civilisation matérielle.

La partie la plus neuve et la plus curieuse de l'ouvrage de M. Storch est celle qu'il a consacrée à l'état des esclaves et des serfs en Russie, et à l'examen des effets de l'esclavage et du servage relativement à la production industrielle. M, J.-B. Say avait accompagné cette publication de commentaires et de notes critiques sur les points où l'auteur avait cru devoir s'éloigner de ses doctrines ou de celles d'Adam Smith. Cette circonstance donna lieu à M. Storch, dans ses *Considérations sur la nature du revenu national*, publiées en 1824, et qui forment le 5e volume de son *Cours d'économie politique*, de relever plusieurs erreurs fondamentales des théories de Smith et de M. Say (2). Il reproche vivement au premier, entre autres, d'avoir nié la faculté productive des services rendus par les gouvernemens, et à M. Say d'affirmer que ces services, quoique productifs, n'en sont pas moins stériles pour l'enrichissement des nations. On ne peut qu'approuver M. Storch de la chaleur avec laquelle il repousse les conséquences de ces principes, qui tendent à faire considérer, sinon comme nuisibles, du moins comme inutiles, les dépenses faites par les nations pour entretenir le culte, l'administration, la justice, enfin les institutions destinées à conserver l'ordre public dans ses premiers élémens.

La science économique, protégée en Russie, l'a été également dans le royaume de Pologne : une chaire d'économie politique est établie à l'université royale de Varsovie, et l'on doit au professeur, M. le comte Frédéric Skarbek, un ouvrage très remarquable publié en langue française à Paris, en 1829, et intitulé *Théorie des richesses sociales.* L'auteur y a exposé avec beaucoup de talent la plupart des principes de Smith et de M. Say : sans méconnaître la nécessité et les avantages de la partie morale et politique de la science sociale, il croit devoir borner l'économie politique aux théories qui développent les élémens du bien-être physique des peuples, et indique les moyens d'en accélérer les progrès. Il envisage donc cette science, à laquelle on a déjà donné le nom de *Chryséologie* (dénomination à son avis plus exacte et plus juste), d'abord comme un récueil systématique des principes qui servent de base au bien-être physique des peuples, et ensuite comme un recueil de préceptes à suivre pour parvenir à ce bien-être. Sous le premier rapport, ce sera une théorie purement philosophique de la science ; sous le second, son application pratique. L'ouvrage de M. le comte Skarbek traite seulement de la première partie ; il est suivi d'une bibliographie à peu près complète de l'économie politique.

Ici se termine l'indication des faits principaux et des diverses théories qui se rapportent à l'histoire de la science économique.

Dans une prochaine et dernière leçon, nous jetterons un coup d'œil général sur

(1) Il parut à Paris en 1823.

(2) Dans la préface de ce cinquième volume, M. Storch se plaint vivement des procédés de M. J.-B. Say, qui aurait fait imprimer en France sans sa participation, son cours d'économie politique.

le cercle que nous avons parcouru, et en constatant l'état actuel de la science, nous rechercherons la direction qu'elle doit prendre pour remplir plus complétement le but que lui indiquent les besoins nouveaux de la société.

Le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

---

# Sciences Physiques et Mathématiques.

---

## COURS D'ASTRONOMIE.

### SEPTIÈME LEÇON (1).

Des deux mouvemens du soleil. — Mouvement de translation dans l'écliptique. — Moyens de déterminer la direction, la figure, l'étendue et la durée de ce mouvement. — Durée précise de l'année. — Courbe elliptique. — Variation de distance et de vitesse. — Lois auxquelles ces élémens sont assujétis. — Mouvement de la ligne des absides. — Déplacement du point équinoxial. — Précession des équinoxes. — Du zodiaque. — Distinction des signes et des constellations.

79. Outre le mouvement diurne commun à tout le ciel, et qui emporte le soleil comme les étoiles sur un cercle décrit en apparence autour de la terre dans un intervalle de 24 heures, les hommes n'ont pas tardé à remarquer un autre mouvement qui se manifeste par des signes de nature à frapper les yeux les moins attentifs. Les phénomènes des saisons coïncident visiblement avec la plus ou moins grande hauteur du soleil à midi, et avec la durée relative des nuits et des jours. Or, celle-ci est liée d'une manière intime avec les divers points de l'horizon où se lève le soleil à diverses époques. D'où il résulte qu'il ne faut pas plus d'une ou deux années pour rendre manifeste à tous les yeux ce fait éclatant, que le soleil n'occupe pas toujours la même place dans le ciel; mais qu'à chaque midi il se trouve correspondre à un point céleste différent de celui qu'il occupait la veille, puisque sa distance au zénith de l'observateur est toujours différente.

Donc le soleil parcourt dans le ciel une série de points liés par un mouvement continu; et cette translation, même avant qu'on ait déterminé son cours par des moyens précis, paraît se faire d'Occident en Orient, en sens contraire du mouvement diurne; mais on ne tarde pas à reconnaître que ces différens points ne varient pas sans limites et sans mesure. Si l'on détermine un certain jour la position précise du soleil à midi, et qu'on la constate également les jours suivans, on trouvera que le soleil revient à la première position après 365 jours à peu près, et qu'il repasse autant de fois par les mêmes positions qu'il avait occupées successivement pendant la première série d'expériences. Les diverses positions du soleil forment donc dans le ciel un circuit ou ligne fermée, dont la nature ne se reconnaît pas au premier abord ou par un simple coup d'œil. Mais enfin il existe pour le soleil un mouvement de translation périodique et récurrent que l'expérience prouve être toujours identique, et dont la durée qui, en conséquence, peut servir d'unité pour la mesure du temps, a reçu le nom d'*année*.

La direction de ce mouvement ou la série des points qui le composent, se détermine sans difficulté par les moyens que nous avons indiqués dans la quatrième leçon. On prend chaque jour l'ascension droite et la déclinaison du soleil à midi; ce qui permet de représenter sa position sur une sphère céleste artificielle. Or, la série des points ainsi figurés forme une courbe, *sensiblement* circulaire, qui coupe l'équateur en deux points sensiblement opposés. Mais le cal-

(1) Voir la 6e leçon dans le n° 27, p. 129.

cul établi sur les données de l'expérience, prouve rigoureusement que cette courbe est une surface plane, qui coupe la voûte céleste suivant une circonférence ; car, dans cette hypothèse, il y aurait entre les ascensions droites et les déclinaisons correspondantes des rapports de valeur qui changeraient si les points observés sortaient de la circonférence supposée. Or, le calcul prouve que ces rapports s'observent constamment dans toute l'étendue de la courbe ; et l'expérience montre qu'à partir des points d'intersection de l'orbite solaire avec l'équateur, à des ascensions droites égales correspondent des déclinaisons égales ; ce qui ne peut avoir lieu que par l'intersection d'un plan avec la sphère céleste. Donc *l'orbite annuelle du soleil est située dans un même plan, et se projette dans le ciel suivant une circonférence.* Le plan de cette courbe coupe l'équateur sous un angle d'environ 23° 1/2, que nous apprendrons à mesurer avec précision. Cette orbite a reçu le nom d'*écliptique*, parce que, dans les cas d'éclipses, les centres des trois corps sont contenus dans son plan, et l'angle qu'elle fait avec l'équateur a reçu le nom d'*obliquité de l'écliptique.*

J'ai dit que l'orbite solaire se *projetait* sur la sphère céleste suivant une circonférence ; et il est en effet essentiel de remarquer que l'orbite, proprement dite, n'est pas la même chose que la circonférence céleste qu'on nomme aussi l'écliptique. Celle-ci n'est que l'intersection de la surface de la sphère par le plan dans lequel se trouve située la véritable orbite solaire, qui n'est pas une circonférence, comme nous le verrons plus bas ; et qui, quelles que soient sa forme et son étendue, se projettera toujours dans le ciel suivant la même circonférence, puisque sa projection n'est autre chose que l'intersection de la sphère par ce plan. Cette remarque est importante à faire pour prévenir la confusion d'idées que tend à produire le mot d'orbite solaire ou d'écliptique, appliqué indifféremment à la ligne que décrit dans l'espace le centre du soleil, et à la trace circulaire de ce mouvement projeté sur la sphère céleste.

80. Il s'agit maintenant de procéder à la détermination de la durée de ce mouvement. On conçoit aisément l'importance de la mesure précise de cette période, qui est l'élément universel des intervalles chronologiques. Les tâtonnemens divers par lesquels les hommes ont depuis les temps les plus reculés poursuivi cette mesure, ont un intérêt historique que nous mettrons dans tout son jour quand nous traiterons certaines questions relatives à l'âge du monde. La durée de l'année a été de tout temps l'objet de l'intérêt et des recherches des hommes même les plus indifférens aux autres phénomènes célestes, parce qu'elle règle les époques et les durées des saisons. Même les peuples qui, comme les Juifs et les Grecs, mesuraient leur temps civil par les périodes lunaires, avaient soin de mettre leurs années communes en concordance avec les années solaires, au moyen d'intercalations.

On conçoit divers moyens par lesquels les premiers hommes ont pu déterminer à peu près la durée de l'année. Le premier consiste à observer, un certain jour, au moment où le soleil se couche, quelque étoile qui en soit voisine ou se couche en même temps que lui. Chaque jour, à partir de celui-là, le coucher du soleil retarde sur celui de l'étoile jusqu'à une certaine époque où a lieu de nouveau la coïncidence des deux couchers. Entre les deux momens extrêmes de cette période, il s'est écoulé environ 365 jours, nombre qu'on peut sans trop de difficulté déterminer à une unité près. Cette méthode est celle dont se sont servi primitivement les Egyptiens.

Le second moyen consiste à observer deux jours de l'année, auxquels le soleil se lève ou se couche au même point de l'horizon. Ces points sont déterminés par la direction des ombres correspondantes. Ce moyen est pour l'exactitude à peu près sur la même ligne que le précédent.

Un troisième procédé consiste à déterminer deux jours où la hauteur méridienne du soleil est la même ; car il est évident qu'alors le soleil se trouve au ciel dans deux positions identiques ; ce qui ne peut avoir lieu que si son orbite a été entièrement parcourue dans cet intervalle. Pour déterminer ces deux jours d'égales hauteurs, les anciens se servaient de la mesure des ombres ; car des ombres

égales correspondent à des hauteurs solaires égales. Ce procédé a l'inconvénient de s'appuyer sur un élément peu susceptible d'une mesure précise, telle que l'ombre d'un style et même d'un gnomon, surtout si on mesure les ombres à l'époque des solstices, parce que le mouvement du soleil, et par conséquent la variation de la longueur de l'ombre, sont alors peu sensibles. C'est vers les équinoxes que l'expérience se fait de la manière la plus sûre, par la raison contraire.

Ces divers procédés peuvent donner le nombre de jours contenus dans l'année; mais il est impossible d'en conclure la fraction excédante, si ce n'est par le principe de l'accumulation. Supposons, en effet, que l'année soit de 365 jours et un quart, et qu'on ne l'ait comptée d'abord que de 365 jours. Au bout de 4 ans, il se sera écoulé 4 fois 365 ou 1460 jours, durée qui différera de tout un jour de 4 années véritables. Le commencement de la cinquième année, déterminé par les méthodes précédentes, se trouvera alors en retard d'un jour entier; d'où l'on conclura qu'en comptant 365 jours seulement pour la durée de l'année, on a négligé une fraction qui, répétée quatre fois, donne un jour entier. Donc cette fraction serait d'un quart de jour, et l'année serait, par une nouvelle approximation, de $365^j,25$. Cette correction, il est vrai, ne pourrait être faite bien sûrement au bout de 4 années, parce que le retard d'un jour dans l'appréciation des phénomènes qu'on a en vue, ne peut se mesurer qu'à peu près. Mais au bout d'un siècle, par exemple, dont chacune des années aurait été supposée de 365 jours, il y aurait un retard de 100 quarts de jour, ou de 25 jours relativement à l'époque où devraient revenir les ombres égales; d'où l'on conclurait que l'on est en erreur sur la longueur de l'année de 25/100 de jour, ou de 1/4. Comme le retard peut s'évaluer facilement à un jour près, l'erreur, s'il y en a, ne dépasserait pas 1/25 de la correction précédente; par conséquent, 1/100 de jour, quantité moindre que 15′. On aurait donc la longueur de l'année avec cette approximation.

Mais si la longueur de l'année ainsi fixée est encore en erreur, l'accumulation rendra celle-ci sensible au bout d'un certain intervalle de temps. Que l'erreur soit, par exemple, comme nous venons de le supposer, 1/100 de jour; au bout de 100 ans il y aura un jour entier, au bout de 1000 ans, 10 jours de retard; et celui-ci pourra se mesurer à un jour près. Répartissant ces 10 jours sur 1000 années, on fera ainsi à la valeur précédente une nouvelle correction de 10/1000 de jour, et celle-ci ne pourra être en erreur de plus du dixième de cette valeur, puisqu'on n'a pu se tromper que d'un jour sur 10. Donc, l'évaluation sera exacte à 1/1000 de jour, c'est-à-dire, à une minute et demie près. C'est par ce moyen qu'Hipparque, partant de la valeur 365, 25, et comparant une observation d'ombre solsticiale par lui faite, à une observation semblable exécutée par Arystille, 145 ans auparavant, trouva un demi-jour d'erreur sur ces 145 ans, par conséquent $0^j,00345$ par an; ce qui réduit d'autant la valeur primitive $365^j,25$, et donne $365^j,24655$, ou $365^j\ 5^h\ 55'$, valeur qui ne diffère de la véritable que de 6′ en plus.

J'appelle l'attention du lecteur sur cette méthode d'accumulation, qui est une des principales ressources des astronomes pour la mesure des petites quantités. C'est ainsi que l'accumulation des petites erreurs annuelles, dues au système du calendrier Julien, qui compte les années de $365^j,25$, valeur en excès de $1^j$, avait produit, en 1582, une erreur totale de 10 jours sur l'époque de l'équinoxe; ce qui était aisé à constater au moins à un jour près. Aussi supprima-t-on, à cette époque, 10 jours dans l'année, pour remettre celle-ci d'accord avec le mouvement du soleil.

81. Voici maintenant la méthode employée par les modernes pour déterminer la longueur de l'année.

Définissons d'abord ce qu'il faut entendre précisément par ce mot. L'*année* est ici le temps qui s'écoule entre le passage du centre du soleil par un des deux points équinoxiaux et son retour au même point. Lorsque cet astre, en vertu de son mouvement de translation, arrive à l'un des points d'intersection de son orbite avec l'équateur, il est dans ce dernier cercle, et paraît le décrire

ce jour là en vertu du mouvement diurne. Mais vu la continuité de son mouvement de translation, il n'est rigoureusement dans l'équateur que pendant un seul instant, savoir celui où il passe par l'un de ces points d'intersection ou points équinoxiaux. On les appelle ainsi, parce qu'à cette époque, le cercle solaire diurne, qui diffère peu de l'équateur, est divisé par l'horizon en deux parties égales (propriété commune à tous les grands cercles d'une sphère); d'où il suit que le soleil reste autant au dessous de l'horizon qu'au dessus, et que le jour est alors égal à la nuit. Souvent au lieu de *point équinoxial*, on dit simplement l'*équinoxe ;* de sorte que ces expressions, *distance du soleil à l'équinoxe*, *mouvement rétrograde de l'équinoxe*, et autres analogues, doivent s'entendre des points équinoxiaux, et généralement même de celui que traverse le soleil au printemps.

Cela posé, il s'agit pour nous de mesurer l'intervalle précis qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil par l'équinoxe du printemps, ou, ce qui revient au même, par l'équateur. Pour cela, il faut déterminer les jours, heures, minutes et secondes, auxquels ont lieu deux passages consécutifs. Or, le moment précis de ces passages ne peut se déterminer par observation directe; mais il peut se conclure de l'observation de la hauteur méridienne du soleil le jour de l'équinoxe, en la comparant à celles qui ont lieu le jour précédent et le jour suivant. Un exemple suffira pour fixer nettement les idées sur ce point.

Le 20 mars 1830, on a observé la hauteur méridienne du soleil, qui, comparée à celle de l'équateur, donne pour la déclinaison *australe* du soleil 0° 14′ 30″. Une observation semblable faite le lendemain donne 0° 9′ 11″ pour déclinaison *boréale*. Le soleil a donc passé par l'équateur dans cet intervalle de temps, et sa déclinaison est devenue nulle à un moment qu'il s'agit de déterminer. Or, la déclinaison ayant varié dans cet intervalle de la somme des deux valeurs ci-dessus, qui égale à 23′ 41″, le temps nécessaire pour que la déclinaison australe 0° 14′ 30″ ait diminué d'autant pour devenir 0, est le quatrième terme de la proportion :

24 heures : $x^h$ :: 23′ 41″ : 14′ 30″.

L'inconnue de cette proportion est 14 h., 69402, temps après lequel, passé midi, aura lieu le passage du soleil par l'équateur.

Si, aux époques correspondantes de l'année 1831, on fait les mêmes observations et les mêmes calculs, on trouve de la même manière que le soleil a passé par l'équateur après midi, et au bout de 20h., 52076. L'intervalle des deux passages est donc de 365 jours, plus la différence de 14 h., 69402 à 20 h., 52076, ou 5 h. 82674 5 h. 49′ 36″, ou enfin en jours, 0 j., 24275.

On trouve facilement la limite de l'erreur de ce calcul, en supposant exactes les mesures des hauteurs méridiennes; car la proportion ci-dessus n'est pas rigoureusement exacte en théorie, mais elle l'est avec une approximation connue dans le cas actuel. En effet on trouve que, pendant plusieurs jours avant et après l'équinoxe, les différences en déclinaison sont constamment de 23′ 41″ ou 23′ 42″. Donc d'un jour au suivant la variation doit être proportionnelle à l'un ou à l'autre de ces deux nombres, ou plutôt tombe entre les résultats des deux calculs faits sur eux. Or, ces résultats diffèrent seulement de 0′,866, comme il est facile de le vérifier. Prenant le milieu, il en résultera que nous aurons la longueur de l'année avec moins de *une demi-minute* d'erreur.

Admettons cette demi-minute. Au bout de 50 ans le retour du soleil à l'équinoxe calculé sur le résultat précédent sera en erreur de 25′; mais la mesure de la hauteur méridienne, et la proportion qu'on établit sur cette base, donneront comme ci-dessus l'instant précis du passage à une demi-minute près. Comparant ce résultat à celui calculé un demi siècle auparavant, on reconnaîtra la différence de 25′, qui, résultant de l'accumulation des erreurs de 50 années, fera reconnaître l'erreur annuelle d'une demi-minute. Or, l'erreur de cette évaluation aura évidemment pour limite 1/50 de minute, puisqu'elle résulte de la division par 50 d'une appréciation faite à 1/2 minute près sur 25. L'erreur sera donc cette fois très inférieure à 2 secondes; et l'on conçoit qu'on puisse ainsi l'atténuer indéfiniment. C'est par ces moyens qu'on a fixé la durée de l'année équi-

noxiale ou *tropique* à 365 j., 2422414, ou 365 j. 5 h. 48′ 50″.

Il semble néanmoins que ce résultat si précis ait besoin de vérification ; car on voit qu'il dépend de certains élémens sur la précision desquels il peut y avoir erreur, comme par exemple les mesures des hauteurs solaires méridiennes. Mais aussi ces élémens ont été l'objet d'observations nombreuses, entre lesquelles on a pris des moyennes, procédé qui atténue indéfiniment les erreurs. De plus, la longueur de l'année est assujétie, comme tous les élémens astronomiques, à de légères perturbations, connues sous le nom d'*inégalités*, et dont les unes sont dites *périodiques* et les autres *séculaires*. Il résulte des unes et des autres que l'intervalle de deux passages consécutifs du soleil par le même équinoxe, n'est pas rigoureusement le même d'une année à l'autre. Mais outre que ces inégalités sont extrêmement petites, l'effet de celles qui sont périodiques, c'est-à-dire qui composent un cycle de courte durée, après lequel elles repassent par les mêmes valeurs, est à peu près annullée par la succession des observations qu'on réduit à une moyenne. Quant aux inégalités séculaires, c'est-à-dire dont l'effet n'est sensible qu'après de très longs intervalles, elles n'affectent pas d'une manière appréciable même des sommes d'années considérables, et l'on ne peut en tenir compte qu'au moyen de la théorie de la gravitation universelle. L'une de ces inégalités dépendant de la variation du déplacement des points équinoxiaux, fait que l'année est aujourd'hui plus courte de 11 secondes que du temps d'Hipparque ; ce qui fait une variation moyenne qui ne va pas à 1/100 de seconde par année.

82. Après avoir ainsi déterminé la durée précise ainsi que la direction projetée du mouvement annuel du soleil, il nous reste à répondre encore à ces deux questions : 1° La vitesse solaire est-elle uniforme? 2° La courbe décrite dans l'espace par le centre du soleil est-elle une circonférence aussi bien que sa projection sur la sphère? L'importance de ces deux questions ne tardera pas à être aperçue de ceux qui ont compris le but principal des recherches astronomiques. Car toute la science converge à la solution de ce problème général : Quelle sera, à un instant donné, la position précise de chacun des astres dans le ciel? Or, la réponse à cette question, pour ce qui concerne le soleil, dépend évidemment des conditions qui règlent sa marche ; elle variera selon que la vitesse sera uniforme ou variable ; elle variera aussi selon la nature de la courbe décrite ; car les corrections à faire au mouvement moyen, supposé d'abord uniforme, seront réglées par la nature et l'équation de cette courbe.

Or, il est facile de constater d'abord que la vitesse du soleil dans son orbite n'est rien moins qu'uniforme. Pour cela, il faut la mesurer, ce qui est facile ; car si l'on mesure les ascensions droites et les déclinaisons quotidiennes du soleil, et qu'on calcule les hypoténuses des triangles rectangles sphériques qui ont ces élémens pour côtés, les différences de ces hypoténuses seront les chemins parcourus par le soleil entre les midis successifs, et par conséquent la mesure des vitesses diurnes de cet astre (fig. 10, 4e leçon). Or on trouve ainsi *que ces vitesses sont inégales*.

La variation de cet élément exclut naturellement l'idée d'un mouvement circulaire ; car indépendamment de toute théorie mécanique, l'uniformité relative de la structure du cercle exclut toute cause de disparité dans le mouvement sur cette ligne. Il est vrai que cela prouve seulement que la terre ne serait pas au centre du cercle que le soleil décrirait autour d'elle ; et c'est d'après cette vue que Ptolémée, et Hipparque avant lui, avaient imaginé l'*excentrique* du soleil, qu'ils faisaient tourner dans une circonférence autour de notre globe ; ne concevant pas un mouvement curviligne qui ne fût pas en même temps circulaire.

Cette excentricité de l'orbite du soleil, quelle que soit d'ailleurs sa nature, résulte immédiatement de l'observation d'un phénomène très simple dont chaque jour manifeste une des phases. C'est que le diamètre apparent du soleil varie d'un midi à l'autre, et que la succession de ces valeurs forme un cycle exactement

compris dans l'intervalle d'une année. Or, ce phénomène serait complétement inexplicable si la distance de la terre au soleil restait toujours la même; tandis qu'il résulte nécessairement de l'hypothèse contraire.

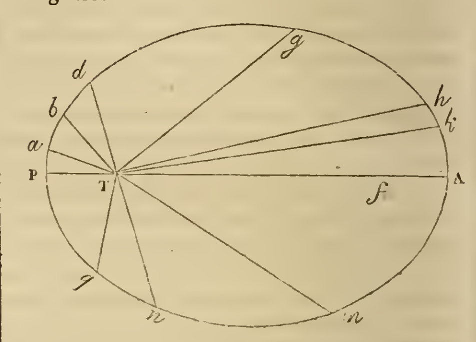
Mais les rapports de toutes les distances journalières de la terre au soleil peuvent se déterminer aisément au moyen de ce principe fort simple : que *les distances sont toujours en raison inverse des diamètres apparens* (1). D'où il suit que si l'on prend pour unité arbitraire la distance de notre globe au soleil le 1er janvier, représentée par une ligne quelconque $l$, et qu'on mesure les diamètres méridiens du soleil $d$, $d'$, le 1er et le 2 janvier, la distance relative du soleil à la terre, à midi de ce second jour, sera le quatrième terme de la proportion :

$$d' : d :: l : x.$$

Soit, par exemple, $l = 100$ millimètres ; $d = 31' \, 35'',6$; $d' = 31' \, 35'',58$; il viendra $x = 100^m, 00106$, pour la distance relative au 2 janvier ; et l'on pourra calculer de la même manière toutes les autres pour tous les jours de l'année. Ces variations sont insensibles d'un jour à l'autre ; les valeurs extrêmes sont comprises entre les deux diamètres $31' \, 31''$ et $32' \, 36''$.

83. Nous sommes maintenant en état de déterminer la courbe de l'orbite solaire, soit par une construction graphique, soit par le calcul. Prenons, en effet, une longueur arbitraire TP de 100 millimètres, par exemple, pour représenter la distance solaire le 1er janvier de l'année courante, et faisons sur cette ligne un angle PT$a$ égal à l'arc décrit par le soleil dans son orbite de midi à midi. Fig. 24.

Fig. 24.



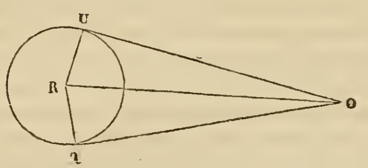

Prenons une longueur T$a$ égale à la distance relative calculée, comme nous l'avons expliqué dans le numéro précédent. Le point $a$ sera évidemment la position du soleil à midi du 2 janvier. On déterminera de la même manière sa position $b$ à midi du 3 janvier, et ainsi de suite pour tous les jours de l'année ; et l'on aura une série de points qui, réunis par un trait continu, représenteront l'orbite solaire. Ce tracé graphique est d'une exécution peu avantageuse ; et il serait même impraticable, si l'on voulait déterminer les positions de deux jours successifs, qui ne diffèrent jamais d'une manière appréciable.

La figure ainsi faite se trouve avoir quelque ressemblance avec une *ellipse*, extrêmement peu différente, il est vrai, d'un cercle. Mais c'est au calcul qu'il appartient de mettre cette identité hors de doute. Pour cela, l'on remarquera qu'on connaît la plus grande et la plus petite distance relatives du soleil à la terre, puisqu'elles sont en rapport inverse des valeurs extrêmes des diamètres apparens, savoir 1891'' et 1956''. La demi-somme de ces valeurs, ou 1923',5'', étant diminuée

---

(1) Voici la démonstration de ce principe :

Fig. 25.




Soit $o$ l'observateur, et RT le rayon réel de l'astre vu par les deux rayons visuels $o$R, $o$T, dont ce dernier est perpendiculaire à RT. Soient de plus $\omega$ l'angle R$o$T, et $l$ la distance $o$T. Dans le triangle rectangle $o$TR on a la proportion $1 : \text{tang}\,\omega :: l :$ RT. Par la même raison, à une distance $l'$, on aurait $1 : \text{tang}\,\omega' :: l' :$ RT ; d'où $\text{tang}\,\omega : \text{tang}\,\omega' :: l' : l$. Substituant aux tangentes les arcs eux-mêmes qui sont très petits, on obtient $\omega : \omega' :: l' : l$; ce qu'il fallait démontrer. Dans le cas actuel où les angles $\omega$, $\omega'$ ne dépassent guère 1/4 de degré, la différence entre l'arc et la tangente ne va pas à 1/100000 du diamètre apparent, ou à 1/2000 de seconde. Il est inutile de faire remarquer que ces diamètres apparens sont le double des angles $\omega$ et $\omega'$, et sont par conséquent aussi en rapport inverse des distances.

de la plus petite, donne 32,5. Or, si l'on donnait le grand axe d'une ellipse égal à la somme des deux nombres ci-dessus, la demi-somme 1923,5 serait le demi grand axe, et la différence 32,5 serait l'excentricité. Le demi petit axe, qu'on sait être la racine carrée du carré du demi grand axe, moins le carré de l'excentricité, serait donc aussi connu. Avec ces élémens, on formerait l'équation polaire de l'ellipse; et en se donnant des angles arbitraires formés par les différens rayons vecteurs avec le grand axe, on déduirait de l'équation la longueur de ces rayons. Or, en supposant la terre au foyer d'une ellipse qui aurait pour élémens les données ci-dessus, déterminées par l'observation, les rayons vecteurs calculés se trouvent précisément égaux aux distances solaires conclues des diamètres apparens par la proportion inverse. Donc *l'orbite annuelle du soleil est une ellipse dont la terre occupe l'un des foyers* (1).

Les deux points P, A, où le soleil se trouve à sa plus petite et à sa plus grande distance de la terre, ont reçu les noms de *périgée* et d'*apogée*. On les appelle aussi d'un nom commun les *absides* de la courbe. Les lignes quelconques T P, T $a$, T $b$, T A... qui joignent le centre de la terre à celui du soleil mobile, sont les *rayons vecteurs*. L'angle P T $b$ que fait à un instant quelconque le rayon vecteur avec la ligne du périgée se nomme *anomalie*, expression qui à un sens précis très différent de celui qu'on lui assigne dans le langage ordinaire. L'anomalie se compte à partir du périgée dans le sens du mouvement solaire de 0° à 360°.

Il est inutile de faire remarquer ici qu'en parlant de l'orbite solaire, nous ne préjugeons pas la question de savoir si la courbe que nous nommons l'écliptique est réellement décrite par le soleil, ou si elle est parcourue par la terre en sens contraire du mouvement apparent de l'astre du jour. Le soleil paraît se mouvoir dans le ciel, et les diverses positions qu'il y occupe composent un ensemble de phénomènes dont il est important d'étudier les lois, et qui est parfaitement indépendant de toute hypothèse sur le mouvement ou le repos de la terre. Nous continuerons donc à étudier les simples apparences, jusqu'à ce que nous ayons acquis un nombre de faits suffisans pour traiter en parfaite connaissance de cause la question des mouvemens réels. Il nous suffira de faire remarquer ici que, dans l'hypothèse du mouvement de la terre, il n'y a qu'*à transporter à notre globe tout ce que nous disons ici du soleil*, en se contentant de substituer le mot de soleil à celui de terre, et réciproquement. Aussi le mot de *périhélie* remplace-t-il alors le mot *périgée*, de même l'*apogée* devient l'*aphélie*.

84. La très petite différence qui existe entre le plus grand et le plus petit des diamètres apparens du soleil prouve que l'orbite diffère extrêmement peu d'un cercle, ou, comme on dit, que l'*excentricité* de l'ellipse est fort petite. En effet, la distance du centre de l'ellipse au foyer n'est que 0, 0168 de la distance moyenne; de sorte qu'en donnant à un cercle 40 millimètres de diamètre, valeur moyenne entre celles que nous adoptons dans nos figures, il n'y aurait entre son centre et le foyer d'une ellipse qui aurait ce diamètre pour grand axe qu'une distance de 1/3 de millimètre, valeur égale à l'épaisseur des lignes de ces figures; de sorte que l'ellipse solaire ne différerait pas d'un vrai cercle d'une manière appréciable à l'œil le plus exercé.

85. Il est à remarquer que le soleil atteint le périgée au commencement de l'hiver, de sorte que pendant toute la saison froide nous sommes plus près de lui que pendant l'été. La différence, comme nous le verrons plus tard, s'élève à près de 1,300,000 lieues métriques. Ce résultat paraît fort étonnant au pre-

(1) L'équation polaire de l'ellipse est comme on sait $r = \dfrac{a(1-e^2)}{1+0{,}0168\cos(\varphi-\omega)}$. Dans l'ellipse solaire on a : $a = 1923{,}5$; $e = 32{,}5$, ou en prenant $a$ pour unité, $e = 0{,}0168$; d'où

$$r = \frac{0{,}998208}{1+0{,}0168\cos(\varphi-\omega)}.$$

Dans cette relation, $\varphi$ est l'angle que fait le rayon vecteur mobile avec celui qui passe par le point équinoxial origine des coordonnées; c'est la *longitude* du soleil. Par $\omega$, on entend l'angle que fait avec le même rayon équinoxial le grand axe de la courbe du côté du périgée; c'est la *longitude* actuelle du périgée. L'angle $\varphi - \omega$ est par conséquent celui que nous avons appelé l'*anomalie*.

mier abord ; mais il est aisé de comprendre que si, en vertu de cette cause, la température de nos climats doit gagner quelque chose pendant l'hiver, et perdre pendant l'été, il peut exister d'autres causes beaucoup plus influentes et agissant en sens contraire ; ce qui a lieu en effet, comme nous l'expliquerons plus tard. Remarquons en passant que notre hiver est l'époque de l'été pour nos antipodes, et que ceux-ci doivent trouver tout naturel ce qui, au premier abord, nous paraît incroyable.

86. Mais il ne suffit pas d'avoir déterminé la nature de la courbe solaire, et d'avoir constaté le défaut d'uniformité de sa vitesse ; il faut encore trouver sa cause, et la relation qui existe entre cette vitesse et la position de l'astre sur son orbite, pour déduire l'un de ces élémens en fonction de l'autre et savoir les calculer d'avance pour un instant donné. Or cette relation a pour formule cette grande loi astronomique. que *le rayon vecteur parcourt toujours des aires égales en temps égaux*, et en général que *les aires sont proportionnelles au temps*. Par le mot *aires*, on entend les surfaces des secteurs elliptiques comprises entre deux positions données du rayon vecteur.

La démonstration de cette importante formule reposant sur les plus simples principes de la géométrie et de la physique élémentaires, nous la donnons ici, au lieu de la rejeter en notes, parce que nous la croyons à la portée de tous les lecteurs. Nous supposons donc connus de tout le monde les principes suivans :

1° Un corps qui subit une impulsion instantanée, marche d'un mouvement toujours rectiligne et uniforme ; ou autrement il parcourt en ligne droite des espaces égaux en temps égaux.

2° Un mobile sollicité par deux forces agissant dans deux directions différentes, suit la diagonale du parallélogramme construit sur ces deux forces; c'est-à-dire que si, à partir du mobile, on prend sur les directions des deux forces deux longueurs égales au chemin que chacune d'elles tend à faire parcourir au mobile dans l'unité de temps, et qu'on achève le parallélogramme, la diagonale de cette figure sera le chemin parcouru par le mobile dans la même unité de temps (1).

3° Deux triangles de même hauteur et de même base sont équivalens ; ce qui résulte de ce que la surface d'un triangle est le demi-produit de sa base par sa hauteur.

Il nous faut supposer de plus que la courbe décrite par le soleil est, comme tous les mouvemens curvilignes, produite par l'action simultanée de deux forces, dont l'une constamment dirigée vers le foyer de l'ellipse, et l'autre perpendiculaire à cette direction. Nous démontrerons prochainement l'existence de ces deux forces ; admettons-les provisoirement ; et nous allons en voir résulter la loi qui nous occupe, avec toutes les conséquences qui en dérivent.

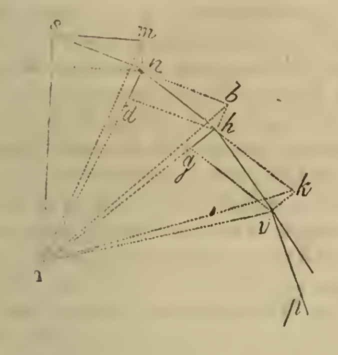
Cela posé, soit la terre en T, et le soleil en S, fig. 25. Soit $Sa$ la force qui pousse le soleil vers la terre, et $Sm$ la force perpendiculaire à celle-là, dite force *de projection*. En vertu de ces deux forces, l'astre parcourra dans l'unité de temps la diagonale $Sn$ du parallélogramme construit sur $Sm$ et $Sa$. Or remarquons d'abord que sans la force $Sa$ le mobile serait allé en $Sm$, et que le rayon vecteur aurait décrit l'aire du triangle ou du secteur élémentaire $STm$. Mais par l'effet de la force $Sa$, le rayon vecteur décrit le triangle ou secteur $STn$, au lieu du précédent ; or ces deux triangles sont égaux, car ils ont même base $ST$, et même hauteur, puisque leurs sommets, $m$, $n$, sont situés par construction sur une ligne $mn$ parallèle à la base.

Si l'astre cessait d'être animé par la force focale, il continuerait sa route en vertu du simple mouvement acquis sur le prolongement $sn$, et dans l'unité de temps il décrirait $nb = sn$. Mais au point $n$ il est encore poussé vers le centre. Soit $nd$ cette impulsion égale à $sa$. Il devra décrire $nh$ diagonale du parallélogramme construit sur $nb$ et $nd$. Or, le triangle $nTb$ est équivalent à $sTn$ comme ayant même hauteur et une base égale. Le triangle $nTh$ est équivalent à $nTb$ pour la même raison que ci-dessus; donc les triangles ou secteurs élémentaires $sTn$,

(1) Voir pour la démonstration de ce principe ma *Géométrie pratique*, 2e édition, pages 149 et 185.

$nTh$, compris entre deux rayons vecteurs consécutifs, sont équivalens; et l'on prouverait de la même manière qu'un troisième secteur $hTv$, et tant d'autres analogues qu'on voudra sont équivalens au secteur élémentaire primitif $sTn$, et par conséquent équivalens entre eux.

Fig. 25.




Comme les forces supposées agissent d'une manière continue, les diagonales successives sont infiniment petites, de sorte que cette ligne brisée polygonale devient une courbe qui est l'orbite ou la *trajectoire* de l'astre. C'est ainsi que le soleil décrit son ellipse. Mais si l'on prend dans celle-ci des secteurs élémentaires décrits en des instans égaux, leurs aires seront égales d'après la théorie précédente. Si de plus on en prend deux nombres égaux qui seront décrits par conséquent dans des nombres d'instans égaux ils composeront des secteurs égaux en surface. Donc *des secteurs égaux sont décrits en temps égaux par le rayon vecteur de l'astre;* donc aussi en général *celui-ci décrira des aires proportionnelles au temps.*

Or, voici la conséquence immédiate de ce principe. Qu'on prenne dans la figure 24 le secteur $PTb$ près du périgée, et un secteur $hTk$ près de l'apogée, qui soit équivalent à l'autre. Par la nature de l'ellipse, les rayons vecteurs vont en croissant du périgée à l'apogée; donc le secteur $hTk$ est *plus long* que le secteur $PTb$. Donc, puisque les surfaces sont égales, il faut que le premier soit moins large que le second, ou autrement que l'angle $hTk$ soit moindre que l'angle $PTb$. Or, ces angles interceptent dans le ciel des arcs qui sont la mesure des vitesses solaires. Donc *ces vitesses sont nécessairement inégales.*

87. On voit donc que ce défaut d'uniformité dans la vitesse du soleil n'est pas un défaut de *régularité;* il est le produit des lois les plus claires de la mécanique, et assujéti à des *règles* immuables au moyen desquelles les phases du mouvement solaire peuvent être calculées d'avance. Au périgée, où la hauteur du secteur est moindre, l'angle qui mesure sa largeur doit être d'autant plus grand; donc la vitesse est la plus grande possible au périgée; elle va en décroissant jusqu'à l'apogée où elle atteint son minimum; puis elle commence à croître, et elle arrive à sa valeur maximum, quand l'astre est de retour au périgée. Les vitesses augmentent donc avec les diamètres apparens; et l'on démontre que les distances solaires sont en rapport inverse des racines carrées des vitesses (1). Ce qui fournit un moyen de déterminer par points l'orbite solaire plus exactement que par la considération des diamètres apparens, dont la mesure ne peut se prendre qu'avec une précision beaucoup moindre que celle des arcs diurnes. Les extrêmes de ceux-ci sont 61',125 et 57',192, décrits respectivement lorsque le soleil est arrivé au périgée et à l'apogée.

88. Les deux grands principes que nous venons d'établir, c'est-à-dire l'ellipticité de l'orbe solaire et la proportionalité des secteurs aux temps, sont connus en astronomie sous le nom de *lois de Kepler,* du nom de l'homme illustre à qui on en doit la découverte. Cette qualification s'applique aussi à un

(1) En effet, soit un secteur élémentaire interceptant un angle $\omega$ entre deux rayons vecteurs $r$, $r'$, on aura, comme on sait, pour sa surface $1/2\ r\ r' \sin \omega$; ou, parce que $r$ et $r'$ diffèrent infiniment peu, $1/2\ r^2 \sin \omega$; ou enfin $1/2\ r^2\ \omega$, parce que l'arc se confond avec son sinus. Un autre secteur aura pour mesure $1/2\ R^2\ \omega'$; et comme ils sont équivalens dans le même temps, on aura l'équation $r^2\ \omega = R^2\ \omega'$; d'où $r^2 : R^2 :: \omega' : \omega$; d'où $r : R :: \sqrt{\omega'} : \sqrt{\omega}$. Or ce qui est vrai des secteurs élémentaires, est sensiblement vrai des secteurs diurnes dont l'angle ne dépasse pas un degré.

troisième principe également dû au génie de cet astronome, et qui établit une liaison entre les durées des révolutions des planètes, et leurs moyennes distances au soleil; nous nous occuperons de celui-ci plus tard. Les lois de Kepler sont la base de la théorie des mouvemens célestes, le code de l'astronomie, le point de départ de la théorie de la gravitation universelle, et l'on peut dire que Kepler a créé Newton. C'est une histoire intéressante que celle des recherches, des essais et des idées métaphysiques par lesquelles l'astronome allemand est parvenu, après bien des années de labeur, à ces importantes formules. Car ses découvertes ne sortaient pas, comme nos livres le feraient croire, de principes mécaniques qui n'existaient pas encore; ils sont le fruit de mesures et de calculs d'une effroyable longueur, suivis long-temps avec une heureuse obstination. Le génie n'est que de la patience, a-t-on dit; pensée vraie et fausse à la fois, parce qu'elle est incomplète. La persévérance est l'arme du génie; mais le génie n'est patient que parce qu'il voit au loin, et que l'objet de son intuition stimule et soutient son zèle dans la longue carrière qu'il doit parcourir parfois pour atteindre son but. L'esprit vulgaire hésite et s'arrête, parce que ne sentant que d'une manière confuse, il ne tarde pas à douter de l'objet et de lui-même. J'aimerais mieux dire que le génie est de la foi.

89. Revenons à l'ellipse solaire, et constatons deux modifications importantes que subissent ses élémens. Le maximum et le minimum de ses vitesses diurnes ayant lieu respectivement au périgée et à l'apogée, on connaît donc aisément les jours où le soleil est voisin de ces deux positions. De plus, il faut remarquer que le soleil doit employer exactement une demi-année pour aller de l'un de ces points à l'autre, et que leurs longitudes doivent toujours différer de 180°. L'ensemble de ces propriétés appartient exclusivement au grand axe de l'orbite solaire; car si l'on mène par le foyer toute autre droite quelconque, elle partagera l'ellipse en deux parties qui ne pourront être décrites en des temps égaux; car l'une contiendra le périgée et l'autre l'apogée, c'est-à-dire des régions où les vitesses sont essentiellement différentes. Ce serait, il est vrai, un résultat bien extraordinaire que la rencontre de deux observations qui différassent à la fois de 180° en longitude et d'une demi-année en temps, ce qui caractériserait la position précise des absides; mais on conçoit que par un très grand nombre d'observations faites aux époques convenables, on puisse enfin tomber sur la position exacte de ces points. Or, même sans les déterminer avec une précision extrême, on reconnaît qu'avec le temps ils se déplacent dans le ciel; d'où il résulte que le grand axe de l'orbite solaire, ou, ce qui revient au même, que l'*ellipse toute entière tourne dans son plan*, autour du foyer et dans le sens direct, c'est-à-dire celui du mouvement annuel. La comparaison du lieu actuel du périgée avec la position de ce point à une époque antérieure, donnera la valeur du mouvement annuel. C'est ainsi que Flamesteed, en 1690, ayant trouvé la longitude du périgée égale à 277° 35′ 31″, et Maskelyne l'ayant trouvée de 279° 3′ 17″ à la fin de 1775, il y a eu en quatre-vingt-cinq ans un déplacement de 1° 27′ 36″, ce qui donne par an 61″,84, valeur que la théorie de l'attraction a réduite à 61″,76. C'est le *mouvement annuel en longitude du périgée solaire*. Ce mouvement peut s'expliquer également par un déplacement réel du grand axe de l'orbite, ou par le déplacement possible de l'origine des longitudes, ou enfin par la combinaison de ces deux causes; ce qui a lieu, en effet, comme nous allons le voir.

90. Nous avons expliqué (n° 24) comment on peut déterminer la position qu'occupe dans le ciel chacun des points équinoxiaux, et par suite l'ascension droite de chaque étoile. Or il se trouve qu'en faisant à diverses époques ces observations et ces calculs, on trouve que *toutes les ascensions droites changent très sensiblement*, aussi bien que les déclinaisons. Or il n'y a pas moyen d'admettre que les étoiles changent entre elles de positions relatives, puisque leurs distances angulaires se conservent les mêmes; donc l'origine des ascensions droites, ou, ce qui est la même chose,

*le point équinoxial se déplace;* et ce mouvement a lieu d'orient en occident, en sens contraire du mouvement du soleil, puisque toutes les ascensions droites augmentent vers l'orient. Si ce déplacement avait lieu exactement dans le sens de l'équateur, les ascensions droites augmenteraient toutes de la même quantité, et les déclinaisons resteraient d'ailleurs les mêmes; ce qui n'est pas. Ces deux élémens varient, et d'une façon très irrégulière, du moins en apparence. Mais si l'on cherche par le calcul les longitudes et les latitudes qui correspondent aux nouvelles ascensions droites et aux nouvelles déclinaisons, on tombe sur ce résultat remarquable, que *la longitude de toutes les étoiles augmente d'une même quantité, tandis que toutes les latitudes se conservent les mêmes.* Un pareil résultat se représente géométriquement en admettant que le point équinoxial se meut sur l'écliptique, ou autrement le long de cette courbe, mais en sens contraire du mouvement du soleil, ce qui constitue une rétrogradation. La quantité de ce mouvement est évidemment égale à la valeur de l'augmentation de toutes les longitudes stellaires, ou, ce qui revient au même, d'une seule de ces longitudes. Beaucoup d'observations ont été faites dans ce but. Prenons pour exemple la longitude de l'étoile nommée l'*épi de la Vierge*, déterminée en 1760, par l'habile observateur Bradley, et fixée à 200° 29′ 40″. Suivant les observations de Maskelyne au commencement de 1802, la même étoile avait pour longitude 201° 4′ 41″. L'accroissement est donc de 0° 35′ 1″ en 42 ans, ce qui donne par an 50″. Or la discussion d'un grand nombre d'observations a fixé la valeur de cet élément à 50″ 10.

La découverte de la rétrogradation du point équinoxial est due à Hipparque, qui la conclut de la comparaison de ses observations avec celles d'Aristylle et de Timocharès, faites un siècle et demi avant les siennes. Mais Hipparque n'osa pas affirmer ce résultat comme un fait incontestable; il le soupçonna et en recommanda la confirmation aux astronomes futurs. Ptolémée répondit à cet appel trois siècles après; et comparant ses propres observations à celles d'Hipparque, mit hors de doute ce mouvement équinoxial; mais il le mesura imparfaitement en l'évaluant à un degré par siècle, tandis que cet angle est parcouru en un peu moins de 72 ans. Il est à remarquer qu'à la même époque les Chinois connurent et fixèrent le mouvement équinoxial à un degré en 50 ans.

91. On voit donc que si une étoile coïncidait d'abord avec le point équinoxial, celui-ci s'éloignant d'elle et parcourant en rétrogradant la circonférence de l'écliptique, reviendrait coïncider avec l'astre au bout d'un nombre d'années égal au quotient de 360° divisés par le mouvement annuel de 50″ 1, ou 25,868 ans. Telle est la durée de la grande révolution céleste pendant laquelle toute la sphère étoilée semble tourner parallèlement à l'écliptique autour de l'axe de cette courbe. Et comme la ligne qui joint les points équinoxiaux tourne elle-même dans le ciel, et que l'équateur qui se déplace en conservant son inclinaison sur l'écliptique, ne peut tourner sans que son axe qui lui est toujours perpendiculaire ne suive son mouvement, il en résulte que l'axe de la terre tourne autour de l'axe de l'écliptique en faisant toujours avec celui-ci le même angle (23° 28′ à peu près), ce qui forme une surface conique, dont la base dans le ciel est une circonférence qui est le lieu de toutes les positions que prend le pôle terrestre. Celui-ci se déplace donc aussi, de sorte qu'il s'approche et s'éloigne successivement de certaines étoiles. Ce déplacement est aisé à calculer pour chacune; car sachant que la longitude augmente de 50″,1, ce qui recule d'autant l'origine des coordonnées, on calculera en conséquence, par le moyen que nous avons indiqué (n° 30), l'ascension droite et la déclinaison correspondante. Or le complément de la déclinaison est la distance polaire. Aujourd'hui la distance de l'étoile polaire est de 1° 33′, et elle éprouve une diminution annuelle de plus de 19″. Elle se rapprochera du pôle jusqu'en l'an 2095, où elle n'en sera plus qu'à 26′ 30″; à partir de là, elle s'en éloignera, et dans 25,868 ans, elle sera revenue à sa position actuelle.

92. Le déplacement du point équinoxial a sur la durée de l'année une in-

fluence qu'il est aisé de comprendre. Supposons que le soleil passe à l'équinoxe à un moment déterminé ; si le point équinoxial était immobile, le soleil, de retour à ce point après une révolution, se retrouverait à la même distance de toutes les étoiles qu'à l'instant de son départ. Mais puisque le point équinoxial *rétrograde*, il est clair qu'il court au devant du soleil, et prend une position que le soleil atteindra *avant* d'avoir fait le tour entier du ciel. L'année déterminée par deux passages consécutifs du soleil par le même équinoxe sera donc plus courte que si le point équinoxial fût resté immobile, et l'époque de l'équinoxe physique *devancera* celle où il aurait eu lieu sans l'effet du déplacement. C'est ce phénomène qui est si connu sous le nom de *précession des équinoxes*.

93. Nous avons appelé année *équinoxiale* ou *tropique*, l'intervalle compris entre deux passages consécutifs du soleil par l'équinoxe du printemps. Puisque ce point rétrograde de 50″,1, il est facile d'en conclure le temps nécessaire au soleil pour achever le tour entier du ciel, et se retrouver à la même distance de la même étoile. Il ne faut qu'ajouter à l'année tropique le temps nécessaire au soleil pour parcourir un arc de 50″,1. Une simple proportion donne pour ce temps 20′ 20″. On suppose que pendant cette durée le mouvement solaire est uniforme ; et on part de ce fait qu'il a parcouru 360° moins 50″,1 en 365 jours 2422. La valeur de l'année tropique augmentée de cette quantité donne 365 j. 6 h. 9′ 10″ ou 365 j. 25636, pour la durée du retour du soleil à une même étoile; c'est ce qui constitue l'*année sidérale*.

Enfin il est une troisième sorte de période peu différente de celles-là, et qui a reçu le nom d'*année anomalistique*. C'est l'intervalle qui s'écoule entre deux passages du soleil au périgée. Nous avons vu que la longitude de celui-ci avançait annuellement de 61″,76; il faut donc ajouter à la durée de l'année tropique le temps que le soleil met à parcourir un arc d'écliptique égal à 61″,76 ; ce temps est 25′ 4″. L'année anomalistique est donc égale à 365 j. 6 h. 13′ 54″, ou 365 j. 259647. Dans les deux réductions précédentes, on néglige le mouvement soit de l'équinoxe soit du périgée pendant les 20′ ou 25′ que le soleil met à achever son tour.

Il est facile de reconnaître maintenant que le mouvement progressif de 61″,76 par an ne doit pas s'attribuer entièrement à la ligne des absides. Dans cette augmentation annuelle de la longitude du périgée, est contenue la rétrogradation équinoxiale de 50″,1 ; de sorte que le mouvement réel du périgée, qui est égal à la différence de ces deux valeurs, se réduit à 11″,66. Au reste, ces valeurs éprouvent avec le temps de légères variations. On sait, par exemple, que la valeur annuelle du mouvement équinoxial, ou de la précession, est aujourd'hui plus forte que du temps d'Hipparque d'un peu moins d'une demi-seconde, ce qui a diminué de 11″ la longueur de l'année tropique.

94. Le périgée s'écartant ainsi annuellement du point équinoxial de 61″,76, on conçoit des époques de coïncidence pour ces deux points, comme aussi d'opposition ou de quadratures. L'angle du rayon vecteur qui passe par l'équinoxe du printemps fait ainsi avec la ligne des absides un angle variable (longitude du périhélie), qui passe par toutes les valeurs depuis 0 jusqu'à 360°. Cet angle est actuellement de 280° 8′ 15″; c'est-à-dire que le soleil doit parcourir cet arc céleste pour atteindre le périgée, qui, par conséquent, n'est éloigné de l'équinoxe, si l'on fait abstraction du sens du mouvement, que la différence de cet angle à quatre droits, ou 79° 51′ 45″. Il est aisé d'en conclure les époques où la ligne des absides aura ou a dû avoir une position déterminée. Ainsi elle était perpendiculaire à la ligne des équinoxes quand l'angle ci-dessus était de 270° seulement, valeur correspondante à trois droits. De là à la valeur actuelle 280° 8′ 15″, la différence est 10° 8′ 15″, angle parcouru depuis cette époque; ce qui, à raison de 61″,76, par an, nous donne 591 ans, lesquels retranchés de 1838 nous reportent à l'an 1247. Si l'on remonte encore de 90°, c'est-à-dire si l'on cherche l'époque de la coïncidence de la ligne équinoxiale avec le grand axe de l'orbite solaire, on trouve par un calcul semblable 5837 ans avant l'époque actuelle,

ou 4000 ans avant l'ère chrétienne. Ce résultat est fort singulier en ce qu'il représente la moyenne époque de la création du monde suivant la chronologie vulgaire. Il est vrai que la valeur 61″,76 n'étant pas constante et subissant quelques modifications pendant un si grand intervalle, cette date se trouve aussi un peu modifiée et reportée à l'an 4089. Nous savons que des partisans de la chronologie vulgaire se sont autorisés de cette remarquable coïncidence. Pour compléter leur théorie, ils devront assigner l'an 6400 ou environ pour l'époque de la fin du monde, car un calcul semblable prouve qu'à cette époque l'équinoxe coïncidera avec le périgée; à moins qu'on ne préfère attendre le retour de l'équinoxe à l'apogée, ce qui est beaucoup plus convenable, puisque la ligne des absides aura fait alors une révolution entière; mais alors la fin du monde ne viendrait qu'en l'an 16900 ou à peu près.

95. Ces mouvemens de l'orbe solaire et des points équinoxiaux ont dû solliciter de tout temps la curiosité des astronomes, et les porter à en rechercher la cause. Mais qu'on se place par la pensée dans les siècles antérieurs à Copernic, ou seulement à Newton, le problème paraîtra d'une insolubilité complète et ne laissera pas la moindre prise à l'imagination. Aujourd'hui, nous savons que la terre tourne et qu'elle est aplatie aux pôles; nous savons qu'il y a entre les corps célestes une attraction réciproque; et au moyen de ces principes nous possédons l'explication complète, précise et intime de ces phénomènes, ainsi que de beaucoup d'autres qui se développeront successivement et qui dérivent de la même source. Mais pour arriver à la théorie copernicienne et à l'attraction universelle, nous avons encore bien des pas à faire, et nous sommes bien loin d'avoir terminé l'étude préalable et nécessaire des simples apparences.

96. Le phénomène de la précession des équinoxes joue un rôle important même en dehors de l'astronomie proprement dite. La science des temps et des dates lui emprunte parfois sa formule; et nous avons vu des questions de chronologie transcendante se débattre sur le terrain de la position du point équinoxial. On conçoit en effet que si quelque événement historique d'une date douteuse avait coïncidé d'une manière certaine avec une position connue de l'équinoxe, ou avec quelque autre phénomène céleste qui fût lié à celui-là, il serait facile de trouver l'époque correspondante, comme nous venons de le faire pour celles qui ont répondu à certaines positions de la ligne des absides. Par exemple, nous savons par le témoignage d'Hipparque qu'Eudoxe enseignait que le pôle était occupé, à son époque, par une étoile brillante. Il ne peut être question de l'étoile polaire, qui en était alors fort éloignée (13° 52′), comme le prouvent des calculs fort simples. Or, si ce n'est celle-là, il n'y a guère que l'étoile κ de la constellation du Dragon, qui est assez brillante, à laquelle on ait pu attribuer ce voisinage. Or celle-ci, dans sa moindre distance du pôle, en était à 4° 15′; et cela a eu lieu plus de 1000 ans avant Eudoxe. Donc la sphère de cet astronome ne représente pas à beaucoup près un état du ciel qui lui soit contemporain. De même si un monument de date inconnue représentait d'une certaine manière la position céleste du point équinoxial ou du solstice qui en est toujours à 90°, par la position actuelle de ces points et leur rétrogradation annuelle de 50″,10, on pourrait en conclure la date du monument. Nous aurons à nous occuper, dans une des prochaines leçons, de plusieurs questions de ce genre, dont nos lecteurs connaissent déjà sommairement la nature et l'importance.

97. La trace de l'écliptique dans le ciel est la ligne médiane d'une zône de 18° de largeur, à laquelle on a donné de toute antiquité le nom de *Zodiaque*. Ce nom lui vient de ce que les douze constellations qu'elle traverse, du moins à peu près, portent principalement des noms d'animaux. On lui a donné 9° de largeur de chaque côté de l'écliptique, pour que le zodiaque pût contenir toutes les orbites planétaires; mais la découverte des quatre petites planètes a dérangé ce système; l'inclinaison de l'orbite de Pallas sur l'écliptique étant d'à peu près 35°. Au surplus, le zodiaque

qui tient beaucoup de place dans l'ancienne astronomie, n'a réellement aucune importance, et il est complétement négligé par les astronomes modernes. Il en est de même des *colures*, grands cercles de la sphère, perpendiculaires entre eux, et qui passent par les deux équinoxes et les deux solstices. Le mouvement des colures est identique avec la précession.

Les douze astérismes qu'on appelle les signes du zodiaque, sont des groupes d'étoiles de grandeur et d'éclat très inégaux; quelques uns sont même en dehors du zodiaque. Mais au lieu du zodiaque lui-même, les astronomes partagent l'écliptique en douze parties égales, à partir de l'équinoxe mobile du printemps, et donnent à ces parties le nom de *signes*, en leur appliquant d'ailleurs ceux des constellations zodiacales. Ainsi les trente premiers degrés à l'orient de l'équinoxe vernal sont le signe du Bélier, les trente suivans celui du Taureau, et ainsi de suite. A une certaine époque fort éloignée de nous, les signes de l'écliptique ou du zodiaque coïncidaient assez bien avec les constellations; mais par suite du mouvement équinoxial l'état des choses a bien changé; aujourd'hui, l'équinoxe du printemps n'est plus au milieu de la constellation du Bélier; il est dans celle des Poissons, et très près des premières étoiles du Verseau. Aussi ne faut-il jamais perdre de vue que les *signes* sont tout-à-fait différens des *constellations* zodiacales. Dans l'évaluation des longitudes célestes, le *signe* sert d'unité. Ainsi l'on dit que la longitude du périgée, le 1er janvier 1838, était: 9 signes, 10 degrés, 8 minutes, 15 secondes, ce qui s'écrit : $9^s\ 10^\circ\ 8'\ 15''$ au lieu de $280^\circ\ 8'\ 15''$.

Les noms et l'ordre des signes sont connus de tout le monde. A chacun est affecté un caractère par lequel on le désigne en astronomie pour abréger l'écriture. Nous mettons ici ces caractères sous le nom de chacun des signes zodiacaux qui leur correspondent, et qui sont renfermés dans ces deux vers latins très connus :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo;
♈ ♉ ♊ ♋ ♌ ♍
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.
♎ ♏ ♐ ♑ ♒ ♓

Le premier de ces signes appliqué au mot équinoxe, désigne l'équinoxe du printemps, qui est le point de départ des coordonnées célestes. L'ordre dans lequel nous les écrivons s'appelle l'*ordre des signes*, parce qu'il est celui dans lequel le soleil les traverse par son mouvement annuel; et comme le mouvement de l'équinoxe est *rétrograde*, il s'ensuit qu'après avoir coïncidé avec la constellation du Bélier, il a dû traverser celle des Poissons; après quoi il se promènera dans le Verseau, passera dans le Capricorne, et ainsi de suite. Le périgée, au contraire, suit l'ordre des signes. Mais si ce point rétrograde à travers les constellations, il ne rétrograde pas pour cela à travers les signes, qui sont, comme nous l'avons dit, chose très différente. La position du point équinoxial est toujours l'origine du signe du Bélier, de sorte que les signes eux-mêmes rétrogradent, comme l'équinoxe, à travers les constellations. Cette remarque est essentielle en astronomie, et elle a bien aussi son importance dans certains problèmes historiques que nous aurons à traiter.

C'est aussi un problème de quelque importance que celui de l'origine du zodiaque. Par quel peuple et à quelle époque l'orbite solaire a-t-elle été ainsi divisée; d'où viennent les dénominations des signes; dans quel système symbolique ont-elles été imaginées? Ce problème, quelque solution qu'on lui donne, même celle d'un doute complet, a une importance singulière; car la chronologie de nos livres saints a été attaquée au nom des signes du zodiaque, et il s'est trouvé des hommes qui, aux applaudissemens d'un siècle éclairé, ont reculé de plus de 10,000 ans l'origine du monde, sur l'interprétation de ces emblêmes. Mais avant d'exposer ces merveilleuses théories et de discuter les thèses d'antiquité anti-biblique auxquelles les monumens astronomiques, vrais ou prétendus, ont servi de base, il nous faut encore étudier quelques phénomènes, élémens indispensables de cette curieuse discussion.

L.-M. DESDOUITS,

Professeur de physique au Collége Stanislas.

# Lettres et Arts.

---

# COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE.

## DIXIÈME LEÇON (1).

Sens mystiques et figurés qu'on a appliqués aux cloches. — Usage des cloches dans toutes les communions. — Ce qu'il faut entendre par *le baptême* des cloches. — Description de cette cérémonie. — Vertu des cloches contre les effets du tonnerre et des tempêtes. — Tradition de l'Eglise à cet égard. — Carillons.

Il serait difficile de dire au juste que fut le signal dont se servirent les religieux d'Occident pour la célébration de leurs offices, durant le temps qui s'écoula entre la paix de l'Eglise, sous Constantin, et le VI^e^ siècle. Mais on peut affirmer que depuis cette dernière époque l'usage des cloches devint général dans les couvens. Aussi en est-il fait expressément mention dans la plupart des anciennes règles : dans celle de saint Benoit, celles de saint Césaire et de saint Aurélien, tous deux archevêques d'Arles, tant pour les religieux que pour les religieuses ; comme dans celles de saint Maurice en Valais, de saint Isidore de Séville, de saint Donat, archevêque de Besançon, de saint Fructueux, archevêque de Brague en Portugal, et plusieurs autres.

A l'égard des autres églises, il y a lieu de croire que l'usage des cloches y est au moins aussi ancien que dans les couvens et qu'il y date du VI^e^ siècle. Les cloches, en effet, ainsi que le remarque fort bien Albert, comte de Carpe, sont les instrumens les plus propres à convoquer les chrétiens aux assemblées religieuses : il n'est ni fanfares de trompettes, ni voix humaine, si éclatante et si forte qu'elle soit, ni plaques de fer ou d'airain, et, à plus forte raison, ni tables de bois qui puissent approcher du son qu'elles font entendre. Voilà la seule raison pour laquelle l'Eglise les a préférées à tous les autres moyens d'appeler les hommes en un même lieu (1). Ajoutons que les cloches, faisant en quelque sorte partie du temple, et s'identifiant avec l'édifice dont elles sont, comme nous l'avons dit, la voix extérieure, participent plus particulièrement que ne le feraient d'autres instrumens portatifs, les trompettes, par exemple, à ce caractère sacré que la religion communique à tout ce qu'elle touche. Il est si vrai que les cloches font corps avec l'église, qu'elles ont déterminé, ainsi que l'observe M. Boisserée, une des formes de l'architecture chrétienne. Ce sont elles qui, vers le IX^e^ siècle, ont donné naissance à ces tours merveilleuses qui élèvent dans la nue leurs flèches hardies, et qui semblent porter au ciel les concerts qui s'en exhalent par mille soupiraux (2).

(1) Voir la 9^e^ leçon dans le n° 24, t. IV, p. 426.

(1) Voici comment s'exprime Albert à ce sujet (L. VII, *in Erasm. sub fin.*) : « Nonne vides magnam campanarum opportunitatem ? Non enim sine aliquo tinnitu aut bombo admoneri potest populus, ut conveniat ad rem sacram peregendam, audiendamve sanctam concionem ; quibus de causis et Dominus in Testamento veteri jussit tubas ductiles confici ex argento, quibus sacerdotes canerent ad convocandum populum ad rem divinam et alia munia peragenda. Dominus quoque Jesus in Evangelio prædicens multa futura cùm ipse filius hominis venerit judicaturus mundum universum, inter cætera, inquit se missurum Angelos suos cum tubis et voce magnâ ad congregandos electos à quatuor ventis et à summis cœlorum usque ad terminos eorum. Cùm igitur necessarium sit aliquod tale instrumentum construi, nullum certè commodius reperiri potuisset ipsis campanis, ad quas pulsandas non est opus magnâ arte, vel industriâ, eorumque bombus longè latèque diffunditur. Itâ ut etiam valdè distantes illo excitari possint, suavis est et jocundus, alacritatemque et lætitiam spiritalem attestatur fidelium. »

(2) Voir la *Description de la cathédrale de Cologne*, par M. Sulpice Boisserée.

C'est en vertu de ce caractère religieux que les cloches sont presque toujours désignées dans les conciles, dans les rituels et dans le langage des écrivains ecclésiastiques, par des expressions figurées singulièrement caractéristiques. Saint Jean Climaque les compare à des « trompettes spirituelles, au son desquelles les frères se lèvent et s'assemblent visiblement pour aller à l'office « de la nuit, tandis que nos ennemis invisibles s'assemblent invisiblement (1). » Le concile provincial de Cologne, en 1536 (2); Grimauld, dans le *Traité des cloches*, qui fait suite à sa *Liturgie* (3); le Rituel de Chartres, de 1581, les appellent les *Trompettes de l'Eglise militante*, et les Rituels de Reims (4) et de Beauvais (5) disent qu'elles sont comme les *messagères du peuple de Dieu.*

Que les cloches, ainsi que l'orgue, aient passé du paganisme dans l'Eglise, c'est ce qui ne saurait faire l'ombre d'un doute. La religion s'est approprié, en les perfectionnant et les sanctifiant, une foule de choses dont l'antiquité avait consacré l'usage, mais qui n'ont reçu, en définitive, leur véritable destination, que sous l'empire de la législation du Christianisme. La plupart des auteurs qui ont traité des cloches, entre autres le cardinal Pierre de Damien, Guillaume Durand, le président de Selve, Duranti, Rocca, Beuvelet, le Synode d'Arras, en 1025, les Rituels de Clermont, de 1656, d'Evreux, de 1606 et de 1621, de Bourges, de 1666, prétendent que leur origine doit être rapportée aux deux trompettes d'argent que Dieu commanda à Moïse pour annoncer au peuple le moment de quitter un lieu, et pour lui marquer les festins, les fêtes, les calendes et les heures des sacrifices (6). Cette opinion a peu de valeur historique par

(1) *Grad.* 18, al. 19.

(2) Benedicuntur campanæ ut sint tubæ Ecclesiæ militantis, etc., etc. *Tit. de Constit.*, cap. 14.

(3) Les cloches sont les trompettes de l'Église militante, par lesquelles le peuple chrétien est appelé à la prière, etc., etc. *Liturgie Sacrée*, 1666; *des Cloches*, p. 177.

(4) Voir l'exhortation qui se fait après la bénédiction des cloches, *fol.* 125.

(5) *Tit. Benedic. campan.*

(6) *Num.* 10.

elle-même; peut-être est-elle basée sur ce passage de Josèphe, où il dit que les trompettes de l'ancienne loi étaient, par une de leurs extrémités, semblables à des sonnettes: *Desinebat in extremitatem campanulæ similem, quemadmodùm tubæ* (1). Cependant, l'Eglise rappelle sans cesse l'usage des deux trompettes de l'ancienne loi dans la cérémonie de la bénédiction des cloches.

Mais de quelque façon que cet usage ait pris naissance dans les temps modernes, il n'en est pas moins vrai qu'il est devenu universel comme l'usage de l'orgue, et que ces deux instrumens, ces deux voix du temple, présentent, quant à leur antiquité, à leur universalité et à leur destination, des caractères parfaitement analogues. La cloche est commune aux catholiques, aux protestans et même à quelques nations infidèles. Il y en a au Japon. « Les bonzes, ou *prêtres*, « qui ont charge des temples dédiés à « leur *Amida*, ont diverses cloches « avec lesquelles ils avertissent le peu« ple à certaines heures du jour pour « faire oraison. A quoi personne ne man« que; ains se mettent tous à genoux et « lèvent les mains au ciel quelqu'espace « de temps (2). » Il y en avait aussi chez les Lapons de la communion luthérienne. « L'église du pays de Rounala a été bâtie « aux dépens de trois frères Lapons.... « Ces trois hommes.... animés du zèle « d'augmenter la religion, achetèrent de « leur propre argent une cloche pour la « même église.... On a construit tout au« près de petits bâtimens, afin d'y mettre « des cloches (3). » Chez les Zuingliens du canton de Zurich, le peuple, au rapport de Slavaterus, s'assemblait le dimanche à un triple signal donné par les cloches : *Diebus dominicis tribus signis, quæ campanis dantur, convocatur plebs* (4). Le même auteur nous apprend ensuite que dans les campagnes on sonnait la cloche pour annoncer les décès, non, dit-il, qu'il en doive revenir quel-

(1) Liv. III, *Antiquit. Jud.*, cap. II.

(2) *Histoire Ecclésiastique des Isles et royaumes du Japon*, par le P. Solier, liv. I, chap. 10, n° 176. Voir aussi liv. X, chap. 22, n° 171.

(3) Scheffer, *Hist. de la Laponie*, chap. 8.

(4) *De ritib. et instit. Eccles. Tigurinæ*, cap. 9.

que chose au défunt, mais pour engager les habitans à assister aux funérailles, ou afin que chacun étant averti du sort qui l'attend, il se prépare à la mort. *In agro pulsantur campanæ, non quod ad defunctum aliqua inde utilitas redeat, sed ut homines vel ad funus frequentes adsint, vel suæ sortis admoniti, ad mortem se maturè præparent* (1). Il est assez singulier que cet usage établi dans la campagne ne s'étendît pas à la ville de Zurich. C'est ce qui résulte de ces paroles de Hospinier : *ne campanarum pulsu funera plangant* (2).

Les calvinistes de Montbéliard avaient des cloches en 1543 (3). Le prince de qui ils dépendaient alors s'étant refusé à l'abolition de cet usage dans les enterremens, ils consultèrent Calvin à ce sujet, qui leur répondit *que la cloche n'était pas un sujet digne de contestation* (4). Mais le synode de Dordrecht, en 1574, jugea apparemment la chose plus digne d'attention, car il les supprima tout-à-fait pour les funérailles (5). Enfin, avant la révocation de l'édit de Nantes, les protestans français avaient des cloches dans tous leurs temples.

Les diverses intentions pour lesquelles on sonne les cloches sont exprimées dans les prières que l'Eglise récite à la cérémonie de leur bénédiction. Ces intentions sont les suivantes : 1° pour honorer l'incarnation du Verbe, c'est ce que l'on nomme l'*Angelus;* 2° pour avertir les fidèles de se rendre aux instructions qui se font dans l'église; 3° pour augmenter leur dévotion; 4° pour les inviter à accompagner le saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades; 5° pour inviter les anges à se joindre aux prières des fidèles; 6° pour chasser les malins esprits; 7° enfin, pour dissiper les tonnerres, les orages et les tempêtes, non que le son des cloches soit doué d'une vertu naturelle pour produire ces effets, mais parce qu'une vertu surnaturelle leur est communiquée par la consécration.

L'Eglise déploie une grande solennité dans la cérémonie de la bénédiction des cloches, et les prières qu'elle récite à cette occasion sont fort belles et fort touchantes. On appelle cette cérémonie du nom de *baptême*, parce qu'on fait diverses aspersions sur la cloche, et parce qu'on lui donne un nom. Nous serions porté à croire que l'usage de désigner un parrain et une marraine à la cloche n'est pas très ancien, car les écrivains ecclésiastiques n'en parlent pas ; il doit avoir été introduit par suite de l'habitude qu'on a contractée, dès l'origine, de se servir du mot de *baptême* au lieu du mot de bénédiction. Les auteurs qui nous ont fait connaître les noms des grosses cloches de Notre-Dame de Paris, de Saint-Jean de Latran, de Notre-Dame de Rouen, etc., ne font aucune mention de l'institution des parrains (1). Quant au mot de *baptême*, il n'est qu'un abus de langage, selon l'auteur de la *Liturgie sacrée*, qui, du reste, tout en blâmant

(1) *Ibidem*, cap. 32.

(2) Apud Grelser, *lib.* 1, *de funere Christ.*, c. 9.

(3) *Præf. in historiam sacramentariam.*

(4) « De campanæ pulsu nolim vos pertinaciùs reclamare, si obtineri nequeat, ut Princeps remittat, non quia probem, sed quia rem contentione non dignam arbitror. » Apud Grels., *de fun. Christ.*, cap. 9.

(5) Compulsiones campanarum tempore sepulturæ defunctorum, omninò tolli debent. *Ibid.*, cap. 47.

(1) « Or, quand on les bénit, on a coutume de « leur imposer un nom en l'honneur de quelque « saint, comme l'on voit aux cloches de Notre-Dame « de Paris, dont la plus grosse s'appelle *Marie*, et « sa compagne *Jacqueline;* à la grosse de Saint-« Jean-de-Latran, que Jean XIII nomma *Jean-Baptiste*, au rapport de Baronius, en l'an 968 ou « environ, lorsque cette cérémonie fut instituée; à « la grosse de Notre-Dame de Rouen, que l'on appelle *George*...., et à celles qui sont pendues dans « les tours et les clochers de toutes les églises. » *Harmonie Universelle* du P. Mersenne. *Des Instrumens de percussion*, p. 5, in-fol., Cramoisy, 1636.

Nous devons dire pourtant que les noms des parrains et marraines se trouvaient mentionnés dans l'inscription de la cloche de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris. Voici cette inscription : —

En 1671, j'ai été nommée MARIE-THÉRÈSE, par MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, et par HENRI-JULES DE BOURBON, duc d'Enguyen, Prince du sang;

Refondue en 1780, et bénite par messire NICOLAS MOREL, prêtre, docteur de la faculté de théologie de Paris, vicaire-général du diocèse de Montpellier, et curé de cette paroisse; et nommée de nouveau MARIE-THÉRÈSE, par M. JEAN-BAPTISTE-NICOLAS LE ROY, avocat en Parlement, ancien commissaire des Pauvres, et ancien marguillier de ladite Paroisse, et par Demoiselle MARIE-HENRIETTE BOURJOT, épouse de M. CLAUDE-NICOLAS LIAUTAUD,

le mot, explique et justifie parfaitement l'usage : « Par un abus de mot, cette bé- « nédiction est appelée *baptesme ;* si bien « que lorsqu'on bénit une cloche, on dit « vulgairement qu'on la baptise. En quoi, « si quelqu'un trouvoit que c'est abuser « du nom de baptesme, de le faire servir « à des choses inanimées, nous répon- « drions que ce n'est pas un baptême de « *justification,* mais que c'est seulement « un baptême de *consécration,* par le- « quel une chose est dédiée à Dieu. Et « nous pouvons ajouter que cette façon « de parler n'est pas nouvelle; car Al- « cuin, qui vivoit il y a plus de huit « cents ans, en son livre des Offices di- « vins, use du même terme, et cite pour « cela le Rituel romain (1). » De son côté, le P. Mersenne dit que *le peuple appelle baptesme la bénédiction des cloches, parce qu'on les lave* (2). Mais cette question du baptême des cloches a été parfaitement traitée par un autre auteur:

« La cérémonie que l'Eglise a instituée pour bénir les cloches, ne doit point être comparée au baptême, comme se le persuadent tant de chrétiens superstitieux et peu instruits; et quoique l'Eglise y emploie l'eau, l'huile des infirmes et le saint chrême, ce n'est point un sacrement, mais une simple bénédiction, qui, comme toutes celles qui sont observées dans l'Eglise, a pour objet de séparer de tout usage profane ce qui est consacré au service du Seigneur, et d'attirer par la prière des grâces intérieures, non sur cette matière incapable d'en recevoir l'impression, mais sur ceux qui, dans la suite, avertis par le son de ces cloches des instans destinés aux exercices de religion, se rendront assidûment au temple. Les fidèles doivent donc envisager cette bénédiction comme une espèce de dédicace : elle a, en effet, un rapport sensible avec celle de nos temples. C'est par l'onction que les principales colonnes de nos églises ont été consacrées au culte du Seigneur : c'est aussi par des onctions multipliées, et dans l'intérieur et à l'extérieur des cloches, que l'Eglise les destine à rassembler les fidèles qui doivent prendre part à ce culte.

« Cette seule réflexion suffit pour répondre à toutes les questions que peut suggérer l'esprit d'ignorance et de superstition. Pourquoi, par exemple, comme au baptême, impose-t-on des noms aux cloches au moment de leur bénédiction? Parce que le même esprit de religion qui fait consacrer nos temples sous l'invocation des amis de Dieu, inspire à l'Eglise d'intéresser les saints à cette nouvelle offrande qu'elle fait au Seigneur. Elle permet donc qu'on grave sur les cloches les noms de quelques saints, et en même temps elle sollicite leur protection, non pour ces instrumens matériels, mais pour nous, afin que, par leur intercession, nous obtenions l'esprit de recueillement et de prière, de contrition, de confiance et d'amour, toutes les fois qu'invités par le son des cloches, nous nous rendons dans le lieu saint. Mais l'Eglise, en leur imposant des noms, est bien éloignée de les assimiler aux enfans qu'elle présente à Jésus-Christ dans le sacrement du baptême. C'est enfin très improprement qu'on nomme *parrains* et *marraines* les personnes qui sont choisies pour imposer le nom aux cloches qu'on va bénir : il n'y a dans cette cérémonie ni promesses à faire, ni engagemens à prendre. Dans l'administration du sacrement de baptême, les parrains et les marraines représentent l'enfant, deviennent sa caution devant Dieu et en présence de l'Eglise, contractent l'obligation étroite de veiller sur sa foi et sur ses mœurs, de pourvoir à son éducation, et souvent à sa subsistance; mais dans la bénédiction des cloches, les personnes distinguées qu'on choisit pour les nommer, sont les représentans de tous les fidèles, pour faire à Dieu, avec l'Eglise et par Jésus-Christ, l'offrande de ces vases qu'on destine au service de son temple (1) », etc., etc.

négociant, ancien marguillier de ladite paroisse, qui m'ont conservé ces noms par respect pour mes premiers Marraine et Parrain.

Jean-Baptiste WATRIPON, Laurent-François-Augustin MOREL, Claude PAULMIER et Alexandre DE ROUSSY, tous marguilliers en charge de ladite paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, en l'année 1780.

(1) *Liturgie Sacrée* de Grimaud, p. 175.

(2) *Harmonie Univ.*, ibid., p. 2.

(1) Voir l'Ordre des Cérémonies qui doivent être

On ne saurait mieux expliquer le but de la cérémonie de la bénédiction des cloches comme aussi de tout ce qui appartient au culte. La destination particulière que la religion donne à toutes les choses qu'elle emploie est clairement exprimée par ces mots, que cette bénédiction *a pour objet de séparer de tout usage profane ce qui est consacré au service du Seigneur*. Ces paroles s'appliquent, comme nous l'avons vu, à l'orgue, à la musique sacrée, et jusqu'aux formes de l'architecture du temple. Cette destination étant le rapport exact entre la chose elle-même et l'usage auquel elle est consacrée, elle est à elle seule une beauté morale et a donné lieu de tout temps à ces interprétations mystiques, à ces sens spirituels que les écrivains ecclésiastiques ont tirés de tout ce qui compose l'extérieur du culte chrétien. Ainsi, les uns, nous l'avons vu déjà, ont considéré les cloches comme un emblême des prédications des apôtres et des hommes évangéliques, dont la parole, semblable à un son perçant, s'est étendue aux extrémités de la terre; les autres ont trouvé dans cet usage le symbole de l'Eglise même, dont le soin continuel est d'inviter ses enfans à venir aux cérémonies saintes, pour y rendre à Dieu le culte et l'hommage qu'il exige de sa créature; d'autres enfin ont cru voir dans les cloches de chaque église particulière, la figure du pasteur et des prêtres qui partagent avec lui le ministère de la parole, parce qu'ils sont chargés d'élever la voix, de presser, de solliciter *à temps et à contre-temps*, comme parle l'apôtre, et de forcer les chrétiens, selon le langage de l'Evangile, à entrer dans la salle des noces (1).

Cela nous rappelle qu'au neuvième siècle il y avait en Orient un usage symbolique dont il convient peut-être de parler ici. Les cloches, comme nous l'avons vu, n'étaient pas connues à cette époque. On est même incertain si l'on battait des tables de bois ou des plaques de fer et d'airain. Quoi qu'il en soit, on frappait trois fois pour assembler les religieux à l'office, bien qu'on ne frappât qu'une fois pour convoquer les autres fidèles. Voici l'explication de ces trois coups pour les religieux. Le premier s'appelait le *petit coup*, le second le *grand coup*, le troisième le *coup de fer*. Balsamon, qui vivait au douzième siècle, nous apprend (1) que le petit coup signifie les anciennes prophéties que l'on récite aux offices du matin. Le grand coup marque et la prédication de l'Evangile dont le bruit s'est répandu par toute la terre, et la lecture des autres livres sacrés qui se faisait dans les assemblées publiques, et l'*ordre* ou le *typique* de saint Sabas de Jérusalem qu'on lisait dans toutes les églises. Enfin, le coup de fer signifie le jugement dernier et la trompette au son de laquelle les morts sortiront de leurs tombeaux pour comparaître dans une plus grande et plus nombreuse assemblée.

L'Eglise, dans une foule de cérémonies, et notamment dans celle de la bénédiction des cloches, a multiplié les explications mystiques du genre de celle-ci; ce qui jette d'autant plus de charme sur ses prières et ses rites, que cette *poésie* propre au christianisme n'affecte aucune des formes artificielles de l'art humain, mais découle naturellement de la source de toute vérité et de toute beauté.

Comme la bénédiction des cloches est une cérémonie assez rare, surtout de nos jours, on nous pardonnera d'en donner la description. La cloche est suspendue sous un dais au milieu de la nef, de manière que les prêtres célébrans et officians puissent circuler aisément autour. Sur une crédence sont posés les livres des leçons et de l'Evangile, le saint chrême, l'huile des infirmes, l'eau bénite, les aspersoirs, l'encens, la myrrhe, la mie de pain. Auprès de la crédence le feu, puis le pupitre et les siéges pour les célébrans.

Les personnes qui composent le chœur commencent, la tête découverte, par chanter le psaume 66, *Deus misereatur nostri et benedicat nobis*, dans lequel on

observées pour la Bénédiction d'une cloche, dans le *Traité des Cloches* de J.-B. Thiers, édit. de 1781.

(1) *Ibid.*

(1) *Meditatum de convocatione quæ fit ad sacras monasteriorum ædes per tria signa.*

trouve ces paroles : « Que les peuples, « ô Dieu, célèbrent vos louanges ; « qu'elles soient célébrées par tous les « peuples. » *Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes.* Après le psaume, le célébrant fait le signe de la croix sur l'eau bénite, et prie à haute voix afin que cette eau donne à la cloche la vertu d'inviter les enfans de l'Eglise à venir à sa voix (1) ; afin que chaque fois que le son de la cloche se fera entendre, il dissipe les esprits de ténèbres, les fantômes, éloigne la grêle, la foudre, les tonnerres, les désastres des orages et des tempêtes ; afin que les chrétiens sentent augmenter leur foi et qu'ils se hâtent de se rendre au temple pour y chanter un cantique nouveau, offrant à Dieu ce son comme s'il réunissait en lui l'exaltation de la trompette, la douceur du psaltérion, la suavité des accens de l'orgue, l'éclat du tambour, la joie des cymbales, etc., etc.

Le sous-diacre, s'approchant du pupitre, chante ensuite une leçon du livre des *Nombres* (ch. X), qui contient l'institution des trompettes de l'ancienne loi. « En ces temps-là, le Seigneur parla en- « core à Moïse, et lui dit : « Faites-vous « deux trompettes d'argent battu au « marteau, afin que vous puissiez vous « en servir pour assembler tout le peu- « ple lorsqu'il faudra décamper. Et « quand vous aurez sonné de ces trom- « pettes, tout le peuple s'assemblera « près de vous à l'entrée du tabernacle « de l'alliance. Si vous ne sonnez qu'une « fois, les princes et les chefs du peuple « d'Israël viendront vous trouver ; mais si « vous sonnez plus long-temps de la trom- « pette, et d'un son plus serré et entre- « coupé, ceux qui sont du côté de l'o- « rient décamperont les premiers. Au « second son de la trompette, et au bruit « semblable au premier, ceux qui sont « vers le midi détendront leurs pavil- « lons ; et les autres feront de même au « bruit des trompettes qui sonneront le « décampement. Mais lorsqu'il faudra « seulement assembler le peuple, les trom- « pettes sonneront d'un son plus simple et « plus uni, et non de ce son entrecoupé et « serré. Les prêtres enfans d'Aaron son- « neront des trompettes ; et cette ordon- « nance sera toujours gardée dans toute « votre postérité. Si vous sortez de votre « pays pour aller à la guerre contre vos « ennemis qui vous combattent, vous fe- « rez un bruit éclatant avec ces trom- « pettes, et le Seigneur votre Dieu se « souviendra de vous pour vous délivrer « des mains de vos ennemis. Lorsque « vous ferez un festin, que vous célébre- « rez les jours de fêtes et les premiers « jours des mois, vous sonnerez des « trompettes en offrant vos holocaustes « et vos hosties pacifiques, afin que votre « Dieu se ressouvienne de vous. Je suis « le Seigneur votre Dieu. »

La leçon dite, le sous-diacre va recevoir à genoux la bénédiction du célébrant. Celui-ci demande ensuite aux personnes désignées pour donner un nom à la cloche sous quel nom elles veulent qu'elle soit baptisée. Après l'imposition du nom, le célébrant et les parrains agitent légèrement les battans de la cloche pour lui faire produire un son, et tandis que le diacre et le sous-diacre font diverses aspersions sur la cloche, en ayant soin de l'essuyer à chaque fois, le chœur chante le psaume 28, dans lequel on remarque les versets suivans :

« Venez, enfans de Dieu, venez offrir au Seigneur des victimes d'actions de grâces.

« Venez rendre au Seigneur la gloire qui est due à son nom ; venez adorer le Seigneur dans son auguste sanctuaire.

« La voix du Seigneur se fait entendre sur les eaux ; le Dieu de majesté fait entendre son tonnerre : le Seigneur se fait entendre sur les grandes eaux.

(1) Benedic, Domine, hanc aquam benedictione cœlesti, et assistat super eam virtus Spiritûs Sancti ; ut cùm campana ad invitandos filios sanctæ Ecclesiæ præparata, eâ fuerit tincta, quotiescumque sonuerit, procul recedat virtus insidiantium, umbra phantasmatum, incursio turbinum, percussio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum ; et cùm clangorem illius audierint filii christianorum, crescat in eis devotionis augmentum, ut festinantes ad piæ matris Ecclesiæ gremium, cantent tibi in Ecclesiâ sanctorum canticum novum, deferentes in sono præconium tubæ, modulationem psalterii, suavitatem organi, exultationem tympani, jucunditatem cymbali ; quatenùs in templo sancto gloriæ tuæ, suis obsequiis et precibus invitare valeant multitudinem exercitûs Angelorum...., etc., etc. *Ordo benedictionis campanæ.*

« La voix du Seigneur est forte; la voix du Seigneur est magnifique.

« La voix du Seigneur brise les cèdres; le Seigneur brise les cèdres du Liban.

« La voix du Seigneur lance des feux et des éclairs.

« La voix du Seigneur fait trembler le désert; le Seigneur fait trembler le désert de Cadès.

« La voix du Seigneur fait enfanter les biches; elle éclaircit les forêts : que tous lui rendent gloire dans son temple, etc. »

Pendant que le chœur chante l'antienne de ce psaume, le célébrant, ayant pris avec le pouce de l'huile des infirmes, en fait une onction en croix à l'endroit même où sur la cloche est une figure de la croix en relief; aussitôt après, il récite une oraison dans laquelle le son de la cloche, de nouveau comparé à celui des trompettes de Moïse, est représenté comme devant augmenter la dévotion des fidèles, préserver des effets des tempêtes, des orages, et chasser les esprits des ténèbres. Puis après avoir essuyé avec du coton l'endroit de la cloche où l'onction a été faite, et son pouce avec de la mie de pain préparée, il fait, avec les mêmes saintes huiles, sept diverses onctions à l'extérieur de la cloche, à des endroits marqués, et quatre autres à l'intérieur avec du saint chrême, à des endroits également marqués; et à chaque onction, il consacre la cloche au nom de la sainte Trinité en la mettant sous la protection de la vierge Marie et du patron et de la patronne qu'on lui donne (1). Pendant cette cérémonie, le chœur chante en faux-bourdon le psaume 80, qui commence ainsi qu'il suit :

« Eclatez en cris de joie en l'honneur de Dieu qui est notre force; chantez les louanges du Dieu de Jacob.

« Prenez les instrumens de musique; faites retentir les timbales, les harpes harmonieuses et les luths.

« Sonnez de la trompette en ce premier jour du mois, en ce grand jour de votre fête solennelle.

« Car c'est un précepte donné à Israël; c'est une ordonnance établie par le Dieu de Jacob, etc., etc. »

Ce psaume et l'antienne achevés, le célébrant, debout et découvert, chante une oraison dans laquelle il demande à Dieu de donner aux cloches la vertu des trompettes de Jéricho, au son desquelles tombèrent, en présence de l'arche d'alliance, les murs qui couvraient les ennemis d'Israël renfermés dans l'enceinte de cette ville.

La partie qui termine cette cérémonie est appelée la *Suffumigation*. Le célébrant entonne l'antienne du psaume 150, *Laudate Dominum in sanctis ejus*. Le diacre lui présente l'encensoir qui doit être mis sous la cloche. Le sous-diacre présente le bassin dans lequel sont les parfums, l'encens, la myrrhe et les pastilles. Le célébrant met ces parfums dans l'encensoir sans les bénir, et le diacre place l'encensoir sous la cloche. Tout cela se fait tandis que le chœur fait retentir les paroles suivantes :

« Louez le Seigneur au son des trompettes : chantez ses louanges sur la harpe et sur la lyre.

« Louez-le avec des tambours et des concerts de musique; louez-le sur la viole et sur le luth.

« Louez-le sur des cymbales harmonieuses, sur les cymbales de jubilation; que tout ce qui respire loue le Seigneur. »

Debout et la tête découverte, le célébrant chante ensuite une oraison, afin qu'à l'exemple de J.-C. qui, à son réveil et par sa parole, apaisa une tempête qui s'était élevée sur la mer tandis qu'il dormait dans une barque; qu'à l'exemple de David qui rendait le calme et la joie par l'harmonie de sa harpe; qu'à l'exemple de cette tempête qui mit en fuite les Philistins au moment où Samuel offrait au Seigneur un jeune agneau en holocauste; le son des cloches dissipe les orages suscités par les ennemis de l'Église, invite le divin Esprit à venir consoler le peuple de Dieu, et appelle l'ange du Seigneur au secours des fidèles. Ensuite le diacre, avec le cérémonial ordinaire, chante l'Evangile de saint Mathieu, où il est dit : « Alors le signe du Fils de l'Homme paraîtra dans le ciel, et tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissemens; et ils verront le

(1) Sanctificetur et consecretur, Domine, signum istud, in nomine Patris, et Fi†lii et Spiritûs Sancti, sub patrocinio Sanctæ Mariæ ac S. N.

Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. Et il enverra ses anges qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. »

Après cela, le célébrant bénit la cloche sans rien dire, et la cérémonie est terminée.

Ainsi, on sonne les cloches pour dissiper le tonnerre, les foudres, les tempêtes, les orages, les ouragans, les vents impétueux, et pour détourner la malignité des esprits. Cet usage est exprimé dans ces deux vers où la cloche parle elle-même :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, *pestem fugo*, festa decoro.

La tradition de l'Eglise est constante à cet égard : c'était une raison pour qu'on l'accusât d'ignorance sur ce point, sous ce prétexte que les cloches agitées dans le temps de l'orage l'attirent souvent bien plus qu'elles ne l'éloignent ; ce qui est effectivement vrai dans une foule de cas ; mais l'Eglise en sait là-dessus autant que qui que ce soit. Seulement, elle a plus de confiance en la sainteté de la destination des cloches et dans les prières que leur son provoque à l'instant dans une multitude de fidèles dispersés ; elle sait d'ailleurs que le son de la cloche est à lui seul une prière : *Ululantibus tubis, erit recordatio vestri coràm Domino* (1). Le langage des écrivains ecclésiastiques à ce sujet ne nous paraît pas propre à justifier ces reproches de superstition et de grossièreté.

« Ceux qui donnent trop à la nature et « trop peu à l'auteur de la nature, dit « l'auteur que nous avons suivi de pré- « férence dans notre travail (2), croient « que les cloches peuvent naturellement « produire cet effet (celui de distraire « les orages), en ce que leur son venant « à frapper l'air, il l'agite, il l'écarte, il « le raréfie, et, par ce moyen, il fait que « les nues se fendent et s'entr'ouvrent, « et que l'air se décharge des mauvaises « impressions qu'il a reçues. Pierre Mes- « sie, entre autres, me paraît être dans « cette pensée. Cependant, si cela était « ainsi, il n'y aurait qu'à tirer des coups « de canon..... Or, il est sans exemple « qu'on s'en soit jamais avisé... Ainsi, il « est plus à propos et plus chrétien de « dire que le son des cloches les écarte « (les tempêtes) par la vertu divine qui « leur est imprimée, en vue des prières « que l'Eglise fait lorsqu'on les bénit ou « qu'on les sonne contre ces météores. « Aussi, est-ce le sentiment le plus com- « mun des conciles, des rituels et des « théologiens. »

Le quatrième concile provincial de Milan, tenu en 1576, dit que les cloches éloignent les orages *en vertu de la force divine qui leur est communiquée par la consécration* : « Campanis sonetur ad « tempestatem vi divinâ, quæ ex solemni « prece, sacrâque benedictione illis « inest, depellendam. (*Constitut. tit. de* « *oration. p.* 1.) »

« Nous usons encore des cloches, dit l'au- « teur de la Liturgie sacrée, Grimaud (1), « pour divertir les orages, les grêles et « autres malignités de l'air; ce qui réussit « assez ordinairement, *non pas à cause* « *du bruit qu'elles font, comme plusieurs* « *pensent*, affirmant que la force de ce « son repouse les nuées et dissipe leur « épaisseur, à quoi il y a fort peu d'ap- « parence ; mais pour parler en vrais « chrétiens, c'est la vertu divine de leur « consécration et des prières que l'Eglise « fait en les bénissant. Les termes en sont « formels, comme chacun peut voir en « nos rituels. »

Delrio parle en termes plus énergiques : « Nous n'attribuons pas ces effets à la « forme, à l'art ou bien à la nature du « métal. Il ne faut pas croire que les ca- « tholiques aient l'esprit assez obtus pour « cela, ni que le soleil de vérité les ait « privés à ce point de ses rayons. Nous ne « soutenons pas que les ouragans soient « dissipés par l'action du son sur l'air. « Les foudres d'une machine de guerre « seraient bien plus propres à cela qu'une « cloche ; mais nous accordons toute « efficace à la consécration et à la béné-

(1) *Exod.*
(2) *Traité des Cloches*, par J.-B. Thiers, ch. 7.

(1) *Traité particulier des Cloches*, à la fin de la *Liturgie sacrée*, p. 176.

« diction opérant de cette sorte par l'or-
« dre exprès de Dieu. C'est là que nous « voyons la puissance de Dieu, le doigt « de Dieu; c'est par sa divine protection « et son pouvoir qui dispose tout avec « douceur pour tout mener vigoureuse- « ment à sa fin, que Dieu a accordé à « son Eglise le don de faire de tels pro- « diges (1). »

Avant de terminer ce chapitre des cloches, disons quelques mots des carillons.

L'on ne connaît pas au juste l'origine de l'instrument composé de cloches, appelé *carillon*. Le P. Amyot dit que « les « Chinois sont peut-être le seul peuple « de l'univers qui se soit avisé de fondre « d'abord une première cloche pour en « tirer ce son fondamental sur lequel ils « devaient se régler pour avoir douze « autres cloches qui rendissent exacte- « ment les douze semi-tons qui peuvent « partager l'intervalle entre un son donné « et celui qui en est la réplique, l'image, « c'est-à-dire, *l'octave ;* et, *enfin, de « former un assortiment de seize cloches « pour en tirer tous les tons du système « qu'ils avaient conçu et servir d'instru- « ment de musique ;* car il ne faut pas « croire qu'il s'agit ici de cloches com- « me celles qui sont suspendues à nos « tours (2). » Le P. Amyot ignorait-il que les cloches *suspendues à nos tours* en un certain nombre forment un instrument de musique? Quoi qu'il en soit, si ce qu'il dit est vrai, les Chinois auraient eu l'idée des carillons. Mais, pour ce qui regarde l'Europe, tout ce que nous savons, c'est qu'il existait des carillons au moins au XV^e^ siècle. La coïncidence de cette époque avec celle des premiers développemens de l'orgue, ferait supposer, avec de grandes probabilités, que l'orgue a donné naissance au carillon. Les claviers *à la main* et les claviers de *pédales* de l'orgue auront certainement fait imaginer, par la suite, d'appliquer aux cloches les mêmes moyens. Les progrès de l'harmonie de la même époque auront, de plus, contribué à multiplier les instrumens de cette sorte. Cette invention a été successivement perfectionnée : on en fit un instrument purement mécanique, en y adaptant un cylindre pointé comme celui d'un orgue de Barbarie ou d'une serinette. De cette manière, le carillon joue des airs et des préludes avant que l'heure sonne. On en voit de semblables dans plusieurs villes : celui de Malmédy, dans les Ardennes, est surtout remarquable par le caractère à la fois mélancolique et sauvage de sa mélodie. Mais vint le temps où les sonneurs de cloches aspirèrent à devenir des artistes. Et cela a eu lieu en effet. Il s'est trouvé de grands harmonistes, de grands improvisateurs, des musiciens de génie que le sort a condamnés à faire pendant toute leur vie le rude métier de carillonneur ; à frapper, deux ou trois fois le jour, un clavier de deux octaves et demie à trois octaves; à faire la basse avec les pieds de manière à jouer deux ou trois parties distinctes. Au nombre des plus célèbres, on cite le nommé Potthoff, né à Amsterdam en 1726, devenu aveugle par suite de la petite-vérole, à l'âge de sept ans, et qui, à treize, fut nommé *campaniste* de la Maison de ville. Ce Potthoff fut en même temps un organiste célèbre. Le *Dictionnaire des musiciens* de Choron et Fayolle nous apprend qu'en 1738 il concourut avec vingt-deux rivaux pour la place d'organiste à l'église de Western. On procéda, dans cette occasion, avec tant de scrupule et d'impartialité, que les musiciens furent obligés de donner leur avis avant qu'ils connussent le nom de l'individu qui venait de jouer. En 1760, Potthoff obtint la place d'organiste à la vieille église. Les concerts que Locatelli donna alors à Amsterdam, exaltèrent son imagination, lui fournirent de nouvelles idées et servirent à perfectionner son goût. En 1772 ou 1773, le savant docteur Burney l'en-

(1) Effectus illos non tribuimus formæ, seu arti, vel naturæ metalli : non obtusa adeò catholici pectora gestamus, nec sol veritatis ab ecclesià tam procul aversus radios suos elongavit. Non asserimus discuti has procellas vi sonitûs aërem dissipantis; fecerit hoc efficaciùs sulfurea belli machina... Tribuimus ergo vim efficaciamque omnem consecrationi sive benedictioni, sic divino jussu seu dispositione operanti. Dei virtus, Dei digitus agnoscendus. Talia Deus divinæ suæ protectionis, et potentiæ suaviter omnia disponentis, et fortiter operantis, signa notasque ecclesiæ tribuit. (*Disquis. magis.*, l. VI, c. 2, sect. 3, quest. 3.)

(2) *De la Musique des Chinois*, par le P. Amyot, p. 45.

tendit à l'orgue et au clocher. Chaque touche de l'orgue exigeait, pour la faire baisser, un poids de deux livres. L'artiste joua, néanmoins, avec autant de légèreté que sur un clavecin : il exécuta deux fugues à l'inverse avec beaucoup de variations.

Mais, au carillon, ce fut bien autre chose. Burney qui en avait été étonné à l'orgue, même après tout ce qu'il en avait entendu dire dans le reste de l'Europe, rapporte qu'il ne put revenir de sa surprise en le voyant, dans son clocher, exécuter avec ses deux poings des passages qu'on ne pouvait jouer que difficilement avec les dix doigts; trilles, batteries, traits rapides, arpéges, il surmonta tout.

Il commença par le chant d'un psaume qui faisait les délices de leurs *hautes puissances*, et qu'elles lui demandaient toutes les fois qu'il y avait *carillon*, c'est-à-dire, les mardis et les vendredis. Il fit ensuite des variations sur ce thème avec autant de grâce que d'imagination; après quoi il improvisa pendant un quart d'heure, persuadé que c'était le meilleur moyen de plaire au célèbre voyageur. Il n'exécutait jamais à moins de trois parties, et trouvait des effets d'une harmonie ravissante. Burney assure qu'il n'entendit jamais plus de variétés dans un si court espace de temps, ni produire des effets plus surprenans de *piano*, de *crescendo* et de *forte*, sur un instrument qui paraissait si peu susceptible de s'y prêter. Après ce terrible exercice, l'artiste haletant était obligé de se coucher, et souvent il n'avait pas la force d'articuler une seule parole (1).

On ne manquera pas de demander comment il était possible d'exécuter des traits rapides sur des instrumens dont les vibrations se prolongent long-temps, d'observer les nuances, de faire des *piano* et des *forte*, enfin de trouver des cloches parfaitement justes et bien accordées entre elles.

Nous répondrons que dans les pays où l'art de fabriquer les carillons a été très perfectionné, comme en Hollande, on a imaginé de se servir, au lieu de battans de fer, de battans de bois, qui donnent beaucoup de douceur au son, et que l'on enveloppe dans des morceaux de drap pour étouffer les vibrations, ainsi que dans le clavecin et le piano on étouffe les vibrations des cordes. Quant à la justesse des diverses cloches, on l'obtient facilement par les procédés, soit du moule, soit du polissage. Enfin, pour ce qui est de la diversité des timbres, on l'obtient également en variant la matière dont on compose les cloches (1).

Le carillon de l'Hôtel-de-Ville d'Amsterdam, dont nous venons de parler, avait coûté des sommes énormes aux Etats de Hollande; il avait trois octaves complètes, avec les demi-tons au clavier des mains et deux octaves à celui des pédales; les timbres des cloches étaient purs et argentins, et l'accord en était parfait.

Si l'on a peu écrit sur l'orgue, en revanche on a beaucoup écrit sur les cloches. Dans nos chapitres sur ce sujet, nous n'avons cité que quelques auteurs les plus connus. Aussi notre travail est loin d'être complet, mais il nous suffisait de donner une idée de l'analogie que présentent la destination de l'orgue et celle des cloches. La construction des carillons a aussi été le sujet de traités importans. Le plus estimé est celui de Tisscher : *Verhandeling van de klokken en het klokkespel* (Dissertation sur les cloches et sur le carillon). On a même imprimé une biographie des plus célèbres carillonneurs, sous ce titre : *De Naamen en Woonplasten van de Kosters, Voorzangers, Klokkenisten en organisten van de Laatste in de Geheele unie*, Amsterdam, 1767.

On trouve également dans le *Correspondant* du 5 juillet 1831, et dans la *Gazette musicale* du 5 février 1837, deux articles fort curieux, l'un sur le carillon de Malmédy, l'autre sur le carillon de Delft.

N'oublions pas de mentionner ici un ravissant poëme de Schiller intitulé : *La cloche*, dont un de nos plus brillans

(1) Voir *Revue Musicale*, t. IV, p. 268-270.

(1) *Harmonie universelle* du P. Mersenne; *Des Instrumens de Percussion*, prop. XXI, Paris, 1636, Cramoisy.

poètes, M. Emile Deschamps, a doté la France. On sait avec quel talent d'images, et, comme on l'a dit, avec *quelle sensualité d'oreille*, M. Victor Hugo s'est complu, dans son roman de *Notre-Dame*, à peindre l'effet des cloches du vieux Paris.

Nous terminerons dignement cette leçon en empruntant une page à M. de Chateaubriand.

« C'était, ce nous semble, une chose « merveilleuse d'avoir trouvé le moyen, « par un seul coup de marteau, de faire « naître, à la même minute, un même « sentiment dans mille cœurs divers, et « d'avoir forcé les vents et les nuages à « se charger des pensées des hommes. « Ensuite, considérée comme harmonie, « la cloche a indubitablement une beauté « de la première sorte, celle que les « artistes appellent *le grand*. Le bruit « de la foudre est sublime, et ce n'est « que par sa grandeur; il en est ainsi « des vents, des mers, des volcans, des « cataractes, de la voix de tout un « peuple.....

« Des sentimens plus doux s'atta« chaient aussi au bruit des cloches. Lors « que, avec le chant de l'alouette, vers « le temps de la coupe des blés, on en« tendait au lever de l'aurore, les petites « sonneries de nos hameaux, on eût dit « que l'ange des moissons, pour réveil« ler les laboureurs, soupirait, sur quel« que instrument des Hébreux, l'histoire « de Séphora ou de Noémi. Il nous semble « que si nous étions poète, nous ne dé« daignerions point cette cloche *agitée* « *par les fantômes* dans la vieille chapelle « de la forêt, ni celle qu'une religieuse « frayeur balançait dans nos campagnes « pour écarter le tonnerre, ni celle « qu'on sonnait la nuit, dans certains « ports de mer, pour diriger le pilote à « travers les écueils. Les carillons des « cloches, au milieu de nos fêtes, sem« blaient augmenter l'allégresse pu« blique; dans des calamités, au con« traire, ces mêmes bruits devenaient « terribles. Les cheveux dressent encore « sur la tête au souvenir de ces jours de « meurtre et de feu, retentissant des « clameurs du tocsin. Qui de nous a « perdu la mémoire de ces hurlemens, « de ces cris aigus, entrecoupés de si« lence, durant lesquels on distinguait « de rares coups de fusil, quelques voix « lamentables et solitaires, et surtout « le bourdonnement de la cloche d'a« larme, ou le son de l'horloge qui « frappait tranquillement l'heure écou« lée?....

« Tels sont à peu près les sentimens « que faisaient naître les sonneries de « nos temples, sentimens d'autant plus « beaux qu'il s'y mêlait un souvenir du « ciel. *Si les cloches eussent été atta*« *chées à tout autre monument qu'à des* « *églises, elles auraient perdu leur sym*« *pathie morale avec nos cœurs*. C'était « Dieu même qui commandait à l'ange « des victoires de lancer les *volées* qui « publiaient nos triomphes, ou à l'ange « de la mort de sonner le départ de « l'âme qui venait de remonter à lui. « Ainsi, par mille voix secrètes, une « société chrétienne correspondait avec « la Divinité, et ses institutions allaient « se perdre mystérieusement à la source « de tout mystère (1). »

JOSEPH D'ORTIGUE.

(1) *Génie du Christianisme*, 4e partie, l. I, ch. 1.

# REVUE.

## DES BÉNÉDICTIONS DE LA TERRE.

Les productions de la terre, que l'homme applique journellement à ses besoins, sont autant de bénédictions destinées à lui rappeler que, si bas qu'il soit tombé, la Providence veille toujours sur lui; comme une mère tendre et sage ne cesse pas un seul instant de veiller sur son enfant, lors même qu'elle ne peut se dispenser de le punir pour sa désobéissance, et ne manque pas de trouver en son cœur mille moyens ingénieux pour adoucir en secret la rigueur du châtiment. Ces bénédictions sont dans l'ordre naturel une image expressive et vraie des bénédictions spirituelles. En effet, chaque année apporte dans son cours tout ce qui est nécessaire à la nourriture de l'âme comme à celle du corps. Les fêtes de l'Église, ses cérémonies, ses mystères, toutes les pieuses pratiques qu'elle conseille ou prescrit, marchent de concert avec les fleurs, les fruits, les animaux utiles, les productions de toute espèce qu'amène le retour des saisons; et en même temps que la terre ouvre son sein à l'homme et lui livre ses trésors, l'Église lui tend les bras et lui offre une abondante moisson de biens (1).

Le mot *bénédiction*, à son origine apparente dans nos langues vulgaires, ne nous présente qu'un sens obscur et indéterminé, celui de *bien dire;* mais en remontant à sa véritable racine qui est hébraïque, on lui trouve la signification énergique et profonde de *parole du Fils*. Or, toute parole du Fils est une création; et s'il est vrai que conserver la vie ne soit autre chose que continuer à la donner, rien n'existe et ne se conserve que par une bénédiction continuelle. Souhaiter à quelqu'un une bénédiction, c'est lui souhaiter que la parole du Fils descende sur lui; c'est lui souhaiter que le Verbe répande sur lui ses vertus et ses puissances; et si nous disons : que le nom de Dieu soit béni! c'est encore le Fils qui parle en nous pour rendre grâces au Père et lui porter l'hommage de sa créature. Car la bénédiction descend incessamment du Créateur sur la créature pour lui verser la vie; et elle remonte de la créature vers le Créateur pour le reposer, toujours par le même Verbe qui est l'éternel médiateur; et la parole, soit qu'elle remonte ou qu'elle descende, est également vivifiante et créatrice, puisqu'elle établit toujours une communication plus intime entre la créature vivante et la source de toute vie.

Il y a des bénédictions universelles qui s'appliquent à tous les êtres vivans (1); il y a des bénédictions générales qui concernent l'humanité : il en est de spéciales pour les races et les nations; et il en est de particulières pour les familles et les individus. On les acquiert par la grâce de Dieu; on les conserve par la culture et la prière; on les perd par la négligence ou l'abus qu'on en fait : mais on peut toujours les recouvrer par le sacrifice, qui est à la fois la plus excellente prière et l'action la plus efficace.

S'il y a des bénédictions spirituelles et des bénédictions matérielles, c'est que l'homme, amoindri et souillé dans sa double nature, avait besoin d'être doublement fortifié et réparé. C'est ainsi que tout ce qui arrive dans le monde invisible doit se manifester dans le monde visible, dont l'existence toute phénomé-

(1) Benedices coronæ anni benignitatis tuæ. (*Ps.* 64. v. 12.)

(1) Aperis tu manum tuam : et imples omne animal benedictione. (*Ps.* 144. v. 16).

nale n'a même pas d'autre but que cette manifestation.

Il ne faut pas confondre les grâces et les bénédictions. Celles-ci appartiennent au plan providentiel que chaque créature est appelée à réaliser dans le temps, et sont en quelque sorte le complément de la création. La nourriture, le vêtement, les différens métiers, les arts, le langage, la musique, la religion, sont autant de bénédictions matérielles ou spirituelles qui étaient nécessaires au développement et à la réparation de la créature humaine, sans lesquelles elle ne pouvait remplir sa destination. Les grâces sont de purs dons gratuits qui assistent et fortifient extraordinairement la créature, l'ornent sans l'anoblir, la rendent plus excellente sans changer sa nature. Le Père est la source commune des grâces et des bénédictions : celles-ci nous viennent par le Fils ; celles-là par le Saint-Esprit.

La contemplation des bénédictions spirituelles dont le genre humain a été l'objet depuis le commencement, est sans doute la plus instructive et la plus édifiante. Il est doux et consolant de penser que jamais la vérité n'a cessé de se faire entendre sur la terre, quoique sa voix ait été bien souvent méconnue ; et que les lois, les commandemens, les préceptes, les avertissemens de toute espèce se sont succédé sans interruption pour rappeler à l'homme sa noble origine et sa destination sublime que sans cesse il perdait de vue. Il est doux et consolant de suivre dans le cours des siècles cette action mystérieuse de la Providence qui ne peut se décider à abandonner l'homme, qui se résout à recommencer péniblement son éducation, et la continue avec une persévérance toute maternelle à travers les obstacles que lui suscitent à chaque instant la dureté de cœur de cet ingrat, son intelligence obscurcie et sa volonté brisée. Ajoutons qu'il y a de puissans encouragemens à recueillir dans cette voie, puisque la Providence elle-même ne dédaigne pas de s'y offrir à nous comme modèle, qu'elle nous y enseigne à chaque pas la patience, qu'elle nous apprend à nous supporter nous-mêmes et à n'en jamais désespérer, quoi qu'il puisse arriver. Toutefois, il faut reconnaître que la considération des biens matériels n'est pas non plus dépourvue de tout intérêt, surtout si on veut bien y voir un premier degré pris dans l'ordre sensible pour s'élever plus sûrement à la contemplation des biens spirituels.

Quand l'homme vivait encore dans l'état d'innocence, il était entouré de toutes sortes de fruits agréables à la vue, suaves au goût et à l'odorat, et les animaux lui étaient soumis. Placé au centre de l'univers, il pouvait lire au cœur de chaque créature, et prenait sa joie et ses délices en toutes choses. Mais quand cet homme eut souillé ses essences par le péché et les eut rendues sujettes à la corruption et à la mort, il perdit sa position centrale, l'harmonie universelle fut troublée, ses rapports avec toutes les créatures furent intervertis ; tous les êtres lui furent voilés, lui devinrent étrangers ou hostiles ; la terre, frappée de malédiction, fut condamnée à être aride et stérile, et ses rares productions, formées dans l'angoisse et l'amertume, ne se présentèrent plus à l'homme que pour l'attrister par leurs propriétés nuisibles, et lui rappeler tous les biens qu'il avait perdus. Quelques plantes, quelques animaux, suivirent dans son exil le roi déchu de la cération, et formèrent autour de lui un cercle protecteur et salutaire dans lequel il put se fortifier contre les dangers qui l'environnaient et travailler à l'œuvre de sa réconciliation. En ce déplorable état, l'homme avait perdu toutes les bénédictions natives dont son Créateur s'était plu à le combler en le formant à son image : à part celles qu'il continuait à partager avec tous les êtres vivans, une seule lui demeurait, qui renfermait en germe toutes les autres, d'où pouvaient sortir encore toutes les délices et les magnificences d'Eden : la promesse que de la femme il naîtrait un jour un Sauveur. Car aussitôt que l'innocence fut perdue, la miséricorde parut ; et en même temps que la chute venait attrister le cœur de Dieu, l'amour secourable sortait de ce cœur, et commençait avec l'incarnation l'œuvre de la rédemption.

« Les créatures attendent avec anxiété, dit saint Paul, la manifestation des enfans de Dieu, parce qu'elles sont assujéties à la vanité, non pas volontairement,

mais à cause de celui qui les y a assujéties; elles espèrent qu'elles seront délivrées de cet asservissement qui les corrompt, pour participer un jour à la glorieuse liberté des enfans de Dieu; et nous savons que jusqu'à cette heure elles souffrent les angoisses de l'enfantement (1). »

Oui, la nature entière souffre les angoisses de l'enfantement : le ferment de mort qui a pénétré sa substance altère et corrompt les principes de sa vie, et elle ne peut parvenir à s'en délivrer. Elle ne peut même pas soulager sa souffrance par des plaintes; comprimée sous sa rude écorce, elle est seule, avec sa douleur, condamnée au silence et à l'ennui. Comme un sourd-muet qui s'efforce de peindre par des gestes et des sons inarticulés les besoins qu'il éprouve, elle cherche à nous exprimer, par son attitude et ses mouvemens, l'inquiétude qui la dévore, et le besoin qu'elle aurait d'être consolée; et sa voix n'est pas tellement étouffée que le bruit sourd de ses gémissemens n'arrive quelquefois jusqu'à nous. On dirait qu'il y a en elle une parole captive qui ne demande qu'à s'élever pour proclamer les merveilles éternelles du Père et leur asservissement dans le temps, et qui, ne pouvant briser son sépulcre, retombe toujours en gémissant. Tantôt elle nous apparaît majestueuse et solennelle, comme pour nous raconter sa grandeur passée; tantôt suppliante et lamentable, comme si elle voulait nous apitoyer sur sa misère présente; ici, furibonde et déchaînée, on la dirait livrée au désespoir; là, grave et mélancolique, elle paraît calme et résignée à son sort; et quelquefois sa contenance morne et sévère semble nous reprocher le délaissement où elle languit. Elle a aussi des tableaux gracieux et animés, où la lumière et la vie se jouent sous mille formes, qui récréent la vue, reposent et consolent l'esprit; mais pour peu qu'on s'abandonne aux impressions qu'ils font naître, on se sent bientôt saisi d'une incroyable tristesse; sans doute parce que nous pensons que ces tableaux qui nous enchantent sont changeans et périssables, et jusqu'à un certain point trompeurs, puisque partout la mort est cachée sous la vie : et alors même que riante et parée, elle semble nous convier à une fête, et nous attire par un charme inconnu, l'amertume perce et transsude bientôt à travers les joies d'un moment que la Sirène nous procure sans les partager, et nous avertit suffisamment que ce n'est point par cette voie que nous devons communiquer avec elle. Elle est comme une énigme proposée à l'homme, dont il cherche constamment le mot sans pouvoir le rencontrer, et qu'il tient cependant d'autant plus à connaître, qu'il pressent instinctivement que ce mot est renfermé en lui-même et forme le commencement de sa propre histoire. C'est là le secret de ces rêveries vagues et sans fin, souvenirs confus qui nous reportent à notre origine, où nous jette si souvent la contemplation de la nature, de cette émotion profonde qu'elle nous fait éprouver quand nous nous entretenons avec elle dans la solitude. C'est aussi le secret de ces déceptions amères que nous rencontrons auprès d'elle, quand nous y cherchons autre chose que d'austères enseignemens. Oui, toute cette nature, avec son charme éphémère, n'est qu'une angoisse concentrée, comprimée par l'inflexible colère, et qui attend impatiemment le jour de sa délivrance et de sa purification. Or, la justice a voulu que le fauteur du désordre en fût aussi le réparateur, et l'œuvre de la délivrance a déjà commencé.

De même que le Christ est venu pour racheter l'humanité et la rétablir dans ses droits primitifs par le sacrifice consommé sur le Calvaire, la mission de l'homme racheté par le Christ est de réparer la nature et de la rétablir dans sa pureté primitive en imitant et répétant le sacrifice typique de la croix, soit d'une manière figurée et prophétique comme sous l'ancienne loi, soit selon le mode plus réel et plus efficace de la commémoration, comme sous la loi nouvelle. L'homme est le Christ et le réparateur de la nature altérée. C'est lui qui changera ses angoisses en joies, ses ténèbres en lumières, ses gémissemens en cantiques; c'est lui qui la fera participer un jour à la glorieuse liberté des enfans de Dieu. Et comme la rédemption de l'hu-

(1) *Aux Romains*, ch. VIII, v. 22.

manité par le Christ a commencé immédiatement après la chute, la réparation de la nature par l'homme a commencé immédiatement après le désordre qui a suivi la chute, et a continué de s'opérer sans interruption par le ministère de l'homme. C'est ainsi qu'il est parvenu, et qu'il parvient encore tous les jours, à recouvrer une à une toutes les bénédictions qu'il avait perdues.

Abel, par son sang répandu; Noé, par son holocauste, où tous les êtres vivans furent représentés; Abraham, par la circoncision et le sacrifice de son fils unique; Melchisedech, par l'oblation du pain et du vin; Moïse, par l'institution des sacrifices d'animaux, ont contribué puissamment à cette réparation de la nature. Noé surtout doit être considéré comme le patriarche des bénédictions de la terre, puisque tous les animaux terrestres, tous les oiseaux répandus dans l'air, tous les poissons qui habitent les mers et les fleuves, lui furent livrés, à l'exception du sang, pour qu'il en fît sa nourriture; puisqu'il reçut la promesse qu'aussi longtemps que durerait la terre, la nuit et le jour, l'hiver et l'été, les semailles et les moissons se succéderaient dans un ordre constant et régulier; puisqu'enfin, pour couronner tous ces biens, il lui fut donné de planter la vigne et de recueillir le vin. A l'aspect de tant de bénédictions, on ne peut méconnaître la force expiatrice renfermée dans l'holocauste de ce patriarche, et dont nous savons que le Seigneur reçut une agréable odeur.

L'établissement de la circoncision, premier sacrement de l'ancienne loi, sceau de la justice imputée à la foi d'Abraham et de l'alliance que Dieu avait faite avec ce patriarche; et la mystérieuse oblation de Melchisedech, plus grand qu'Abraham, roi de justice et de paix, première apparition dans le temps du sacerdoce perpétuel, *sans père, sans mère, sans généalogie*, considérés dans leur rapport avec la pacification de la terre, pourraient nous fournir quelques développemens intéressans, peu étudiés jusqu'à ce jour. Mais hâtons-nous d'arriver à l'institution des sacrifices d'animaux, dont le caractère primitif et universel appelle plus particulièrement notre attention.

L'institution des sacrifices peut être considérée sous trois rapports principaux: l'oblation, qui se rapporte à Dieu; l'expiation, qui concerne l'homme; et la purification, qui concerne la nature. Sous les deux premiers rapports, elle a été étudiée par un petit nombre de sages qui ont laissé peu à dire après eux. Il nous suffira de la considérer sous le troisième rapport, le seul d'ailleurs qui ait trait à notre sujet.

Quand l'homme fut envoyé sur la terre maudite pour la cultiver à la sueur de son front, nous voyons que dès ses premiers pas dans cette voie douloureuse, il commence à offrir des sacrifices; et cette pratique paraît tellement enracinée dans sa famille, qu'on est porté à croire que dans l'état d'innocence, elle lui était déjà familière. Sans doute elle faisait partie du culte primitif et glorieux que Dieu lui avait enseigné et consistait en une pure oblation. L'homme déchu n'aura fait que la transmettre à ses descendans, non selon l'institution primitive désormais impraticable dans sa race, mais transposée sous la double condition d'expiation et de purification où son crime l'avait placé lui et la nature. La qualité de sacrificateur paraissant inhérente à l'homme, ne soyons pas surpris si, par toute la terre et à toutes les époques jusqu'à l'avénement du Christ, les nations, si divisées entre elles, se sont accordées à honorer la divinité par des sacrifices.

Les païens sacrifiaient toute sorte d'animaux; mais ces animaux étaient choisis; ils devaient être sans défauts; les plus beaux étaient les plus agréables aux dieux. On mangeait la graisse et les entrailles des victimes, on en buvait le sang; ce qui jetait les convives dans une abominable ivresse et perpétuait en eux les passions violentes et féroces. Les tauroboles et les crioboles n'étaient pas seulement des sacrifices: c'étaient aussi des sacremens informes dont la matière était le sang. Ces sacrifices, sans être dénués de toute vertu, étaient défectueux sous les trois rapports principaux; selon l'oblation, parce qu'ils étaient offerts à de faux dieux; selon l'expiation, parce que le souvenir du péché originel était affaibli ou altéré, et qu'ils n'avaient d'autre objet que de conjurer des malheurs publics ou privés; selon la purification,

pour l'usage désordonné qu'on faisait des entrailles, de la graisse et du sang des victimes. Ils étaient défectueux dans leur ensemble, comme exclusivement nationaux et manquant d'une intention générale applicable à toute l'humanité. Détournons les yeux de certaines abominations pratiquées sous le nom de sacrifices. Il n'est pas d'institution si sainte dont l'enfer ne réussisse à s'emparer pour s'en faire un trophée.

Moïse est le premier législateur qui ait aboli formellement les sacrifices humains, et qui ait restitué, sur leur véritable base, les sacrifices d'animaux, en les rendant complétement efficaces, sous le triple rapport de l'oblation, de l'expiation et de la purification.

Pour bien comprendre l'action purificatoire des sacrifices restitués par Moïse, il faut se reporter à la distinction des animaux *purs* et des animaux *impurs*. Cette distinction, qui se traduit dans l'ordre sensible par celle des animaux salutaires et des animaux malfaisans, a en outre une signification mystique que voici :

L'altération qui a suivi la chute n'a pas pénétré au même degré toute la nature. Il y a des substances qui ont été particulièrement préservées, qui ont conservé, sous le voile ténébreux, une partie de leurs qualités primitives, et sont demeurées dépositaires de quelques unes des forces vives et salutaires appartenant à l'ancien monde. Ce sont celles qui ont formé autour de l'homme déchu ce cercle protecteur et secourable dont nous avons parlé. D'autres substances ont été profondément altérées, livrées en quelque sorte au mauvais esprit, et sont devenues sous son influence autant de réceptacles permanens de l'action délétère et perturbatrice. De là les substances pures et les substances impures dont le contraste se retrouve dans les trois règnes, et correspond assez exactement à celui que présentent les substances utiles et les substances nuisibles. En sorte que les propriétés par lesquelles une substance se manifeste à nous, sont autant de signes sensibles qui nous permettent de la rattacher à l'ensemble universel et d'apprécier le rôle qu'elle est appelée à y jouer. Il serait sans doute utile et intéressant d'étudier les productions des trois règnes à ce point de vue. On obtiendrait ainsi le tableau des vrais rapports de l'homme avec la nature, et en même temps une classification instructive de toutes les productions de cette nature. L'homme, par la position centrale qu'il a perdue et qu'il est destiné à recouvrer, par les correspondances qu'il a conservées avec toutes les substances et tous les corps qui composent cet univers, est la mesure naturelle de ces corps et la vraie pierre de touche de ces substances : c'est donc à lui qu'il faut les rapporter pour les comparer, les caractériser et les classer. Mais revenons. Les substances impures et nuisibles sont les obstacles naturels que la justice a suscités à l'homme dans l'œuvre de la purification. Les substances pures et utiles sont des auxiliaires qui lui sont fournis par la miséricorde pour le fortifier et l'aider contre ces obstacles. Le procédé général de purification qui a été suggéré à l'homme consiste à multiplier autour de lui les substances pures, à s'approprier les forces vives et salutaires qu'elles renferment pour les opposer aux puissances délétères et corrosives, les expulser de leurs réceptacles et les restituer à l'abîme. Ce procédé consiste, en d'autres termes, à exorciser l'impur par le pur.

Parmi les substances pures ou impures, nuisibles ou salutaires, les plus actives pour le bien comme pour le mal sont les substances *animées* : c'est dans le règne animal que l'homme a rencontré dès ses premiers pas sur la terre maudite, ses plus redoutables ennemis, ses auxiliaires les plus puissans. C'est donc parmi les animaux purs, qui sont aussi les animaux utiles, que l'homme a dû trouver les moyens de purification les plus efficaces. Enfin, il faut savoir que le sang est le siége et la base de toutes les puissances bonnes ou mauvaises qui animent les créatures vivantes; et c'est pourquoi il est écrit que la vie de la chair est dans le sang. Or, l'effusion du sang, en détruisant la base qui les contient et les fixe, met en liberté ces puissances bonnes ou mauvaises, et les rend disponibles pour une autre action. La terre est la base et en quelque sorte le réservoir commun qui reçoit toutes ces puissances disponi-

bles; elle les absorbe, s'y conforme et produit sous leur influence salutaire ou pernicieuse. Elle est purifiée ou souillée.

Cela posé, les sacrifices établis par Moïse ont concouru à la purification et à la délivrance de la nature de ces deux manières : par l'effusion du sang des animaux purs, par la culture et l'éducation des races utiles.

Les animaux purs étant demeurés dépositaires de quelques unes des forces vives et salutaires, parmi les plus actives, qui avaient appartenu au monde primitif, et devant même à cette circonstance leur pureté, l'effusion de leur sang, indépendamment de la vertu expiatoire attachée à toute effusion sanglante, avait encore une vertu purificatoire qui agissait sur toute la terre, et en particulier snr le lieu où ce sang avait été répandu, et sur tous les objets qui en étaient teints. Aussi, voyez le rit de cette effusion.

Le prêtre trempait le doigt dans le sang de la victime ; il en teignait les quatre coins de l'autel ; il en aspergeait plusieurs fois les assistans, et répandait tout le reste sur la terre. Le sol baigné de ce sang était pur et sacré, délivré de toute influence pernicieuse. Là, le peuple s'accusait de ses péchés ; les haines s'éteignaient ; les alliances se renouvelaient ; on réparait l'injure ; on redressait l'injustice ; et le prêtre inspiré proclamait la volonté du Seigneur : mais on obtenait aussi de plus riches moissons, des récoltes plus abondantes, des animaux plus beaux et plus forts.

Voici comment l'instituteur lui-même a pratiqué ce rit, après avoir lu devant tout le peuple les ordonnances de la loi : il prit du sang des veaux et des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate et de l'hysope, et aspergea le livre même et tout le peuple, en disant: « C'est le sang de l'alliance que Dieu a faite avec vous. » Il fit pareillement une aspersion avec le sang sur le tabernacle et sur tous les vases qui servaient au culte. Car, suivant la loi, on purifiait tout avec le sang, et les péchés n'étaient point remis sans effusion de sang. Selon la même loi, mais par un motif contraire, les bêtes impures ou celles vouées en anathème, étaient conduites au désert, ou exterminées dans des lieux réputés maudits, loin des villes et de toute habitation.

C'est ainsi que, par l'effusion du sang des animaux purs, les sacrifices des Hébreux ont contribué à la purification et à l'apaisement de la nature ; et cette effusion a dû être pratiquée sans interruption sur la terre jusqu'à ce que le sacrifice typique de la croix, dont tous les autres n'étaient que la figure prophétique, par l'effusion d'un sang infiniment précieux, eût réparé dans cette nature tout ce qui pouvait l'être par le sang ; et, présentant aux hommes un modèle pour continuer et accomplir cette réparation par l'esprit, eût par là même aboli, comme désormais inutiles, tous les sacrifices sanglans.

En prescrivant la culture et l'éducation des races utiles, l'institution de Moïse a exercé une influence réparatrice plus extérieure et plus sensible et non moins efficace.

La victime devait être choisie exclusivement parmi les animaux utiles : les taureaux, les vaches et les veaux ; les agneaux, les brebis et les béliers ; les chèvres et les boucs ; le pigeon et la tourterelle. Si le lépreux était admis à n'offrir qu'un passereau qui même n'était pas immolé, on en voit immédiatement la raison. Parmi ces animaux, les plus beaux seulement étaient acceptés pour les sacrifices ; et, pour ne laisser aucun doute à ce sujet, l'instituteur entre dans les détails les plus minutieux en apparence pour bien préciser les caractères que ces animaux devaient réunir, et par le fait présenter au peuple un modèle pour l'éducation des races utiles. Les poissons étaient exclus des sacrifices, comme incapables de culture. L'offrande du pain et du vin, de l'huile et du sel, l'oblation des prémices des fruits de la terre, et surtout du froment le plus pur si souvent rappelé dans la loi, prescrivaient et consacraient en même temps la culture des substances qui forment la base du régime alimentaire.

Hors le cas de l'holocauste et du sacrifice expiatoire, la victime était partagée en trois parties : la première était brûlée sur l'autel ; la seconde était réservée aux prêtres (1) ; la troisième servait à ceux

(1) Il faut que le prêtre vive de l'autel, et de plus

qui avaient offert le sacrifice. Or, la graisse et les entrailles formaient cette première partie qui était brûlée sur l'autel, et le sang était répandu tout entier. Les défenses sévères faites par Moïse de manger cette graisse et de boire ce sang prouvent assez quelle importance il y attachait. En effet, il n'y avait alors dans les races humaines que trop de graisse et trop de sang, et surtout la graisse et le sang ne dominaient que trop en elles; ce qui les maintenait dans leur infériorité native et les assimilait aux animaux (1). Il suffit d'ailleurs de se rappeler les abominables festins qui chez les païens venaient à la suite des sacrifices, pour comprendre toute l'importance de l'institution judaïque.

Tel a été l'effet des sacrifices réguliers établis par Moïse, et des sacrifices irréguliers pratiqués chez les païens et par toute la terre, que déjà avant la venue du Christ les étalons et les modèles de toute espèce étaient suffisamment multipliés chez les nations pour que la culture et l'éducation des races utiles pût être abandonnée à la prévoyance humaine sans aucune sanction religieuse : et c'est pourquoi la loi nouvelle n'a retenu aucune des prescriptions de l'ancienne touchant la nature.

Toutefois, cette action des sacrifices anciens, aussi bien dans l'ordre mystique par l'effusion du sang, que dans l'ordre sensible par la culture et l'éducation des animaux utiles, n'était, comme ces sacrifices eux-mêmes, que figurative et préparatoire. Pour la compléter et la rendre efficace, il fallait une autre victime.

Le sacrifice de la croix, accompli au milieu des temps, a été pour tous les êtres le signal de la délivrance. Tous, en ce moment suprême, ont été affranchis des chaînes de la mort et promis de nouveau à l'immortalité. L'autel était à Jérusalem, mais le sang de la victime a baigné l'univers. La terre, la mer, les astres, le monde entier, ont été lavés du même coup de toutes les souillures accumulées depuis la première iniquité (1). La nature, pénétrée dans ses profondeurs par le sang théandrique, a reçu la bonne nouvelle; elle a connu pour la première fois l'espérance, et elle a tressailli. C'est alors qu'elle a appris le lien mystérieux qui l'attache à l'homme : c'est alors qu'elle a été avertie qu'elle serait un jour délivrée, purifiée et réparée par l'homme expié, justifié et racheté par le Christ. Aussi, depuis ce temps, elle est devenue moins sauvage; elle s'est montrée plus soumise, plus docile à l'action de l'homme; elle s'est tournée vers lui avec confiance; elle s'est laissé parcourir et visiter par lui; il n'y a même rien qu'elle ne fasse pour resserrer le lien qui l'attache à lui; car elle est encore dans l'angoisse, et elle attend toujours avec impatience que l'homme veuille bien faire usage des pouvoirs qui lui ont été donnés pour leur salut commun.

Jusqu'alors, l'homme ne pouvait pratiquer la nature que suivant un rit restreint et borné dont il ne sortait jamais sans s'exposer à de graves inconvéniens. En dehors de ce rit, il ne pouvait l'aborder que par des invocations, des enchantemens, des maléfices; car depuis sa chute, ayant cessé de la dominer, ayant perdu la faculté de lui commander, il était obligé, pour l'émouvoir et la faire servir à ses fins, de recourir à des puissances supérieures, bonnes ou mauvaises, qu'il parvenait à intéresser à son but en pactisant avec elles; et malheureusement, son but étant presque toujours coupable, c'était surtout aux puissances mauvaises qu'il avait recours. Les païens avaient acquis par cette voie criminelle des connaissances fort étendues, qu'on peut

qu'il vive bien. La philosophie moderne a essayé de tourner cette maxime en ridicule sous prétexte de quelques abus : contentons-nous de la justifier en principe par cette considération, que le culte étant le type de l'industrie, comme le prêtre est le type de l'humanité, le prêtre doit vivre du culte comme l'humanité vit de l'industrie.

(1) Nous voyons encore aujourd'hui, dans les races inférieures, que le sang et la graisse sont accumulés sur la tête. Cela est évident chez les nègres par l'épaisseur et la couleur rougeâtre des méninges qui enveloppent le cerveau, par la laine brune et huileuse qui leur tient lieu de cheveux. Cela est surtout frappant chez les animaux.

(1) Terra, pontus, astra, mundus,
Hoc lavantur sanguine.
(Hymne du *Vendredi saint.*)

lire encore sur leurs monumens et leurs tombeaux, et qui montrent à quel point ils étaient tombés sous le joug des démons; au contraire des Hébreux qui, malgré leurs efforts réitérés pour imiter les Égyptiens, sont toujours demeurés, providentiellement et sans aucun mérite de leur part, dans une salutaire ignorance à l'égard des choses naturelles. Or, en même temps que par l'effusion du sang théandrique la nature recevait dans ses membres un adoucissement général qui la rendait plus souple et plus docile à l'action humaine, l'homme était rétabli par le Christ dans la faculté souveraine et illimitée de commander à la nature, sans l'intermédiaire d'aucune autre puissance. Depuis lors, nous pouvons communiquer directement et régulièrement avec elle, non plus seulement selon le rit restreint et borné, institué pour la conservation de l'espèce et de l'individu dans les créatures vivantes, et dont les deux modes principaux sont les deux procédés de l'alimentation et de l'engendrement, mais suivant des rits nouveaux, dont le nombre s'accroît chaque siècle; productions du génie humain affranchi, qui multiplient et fortifient de plus en plus ses rapports avec la nature, et secondent puissamment son action libératrice. En effet, l'homme possède aujourd'hui des procédés pour manipuler la matière de toutes façons sans être exposé à aucun danger, ni à aucune souillure; il a des procédés pour ouvrir les substances et lire en elles leurs propriétés intimes; il peut les composer ou les décomposer à son gré; il peut même en faire de nouvelles; il s'est emparé des agens les plus redoutables, et il les force à travailler pour lui; enfin, comme le Christ, son modèle, et pourvu qu'il soit couvert de son signe redoutable, il peut descendre dans la profondeur des êtres, saisir la racine de vie, et sortir victorieux de l'abîme.

Sans doute l'homme n'a point encore fait usage de tous ses pouvoirs; il sait à peine qu'il les possède : mais il est évident qu'il commence à explorer cette portion de son domaine, et nul ne peut dire où il s'arrêtera dans cette voie.

C'est ainsi qu'à la magie antique ont succédé la physique et l'industrie, ces deux grandes puissances des temps modernes.

A cette action universelle produite et perpétuée dans la nature par le sacrifice de la croix institué d'une manière permanente sur la terre, et incessamment renouvelé par le ministère de l'homme, sont venues s'ajouter d'autres actions moins considérables, dont la somme s'accroît encore tous les jours, dues au sang des martyrs, aux souffrances et aux travaux de tous les imitateurs du Christ.

Tous les hommes devant croître et s'unir ensemble pour former un seul et même corps par le Christ, et devenir ainsi membres du Christ, toute souffrance subie et acceptée par l'homme au nom du Christ est un véritable prolongement de la passion du Christ dans ses membres, et participe par là même aux mérites et aux pouvoirs infinis de cette passion divine.

De saints personnages, en surmontant de vives tentations, ou en s'imposant de dures privations, en subissant enfin dans leurs chairs une véritable passion, sont parvenus à *racheter* partiellement certaines productions de la terre, et à leur restituer plusieurs de leurs propriétés bienfaisantes. Les unes ont été purifiées, et avec l'aide de la culture sont entrées dans notre domaine; les autres, demeurées impures, ne présentent plus les mêmes dangers, ou disparaissent peu à peu de nos contrées. Des plantes sauvages et réfractaires ont fait place à d'autres plus amies de l'homme. L'algue, la ronce et le houx se sont retirés devant le blé, la vigne et l'olivier. Des racines âpres et dures ont été corrigées et amollies. Des baies aigres et acerbes ont été adoucies. Des fruits ont échangé leur amertume contre une saveur fraîche et parfumée. Plusieurs herbes vénéneuses ont perdu leurs qualités délétères; et aujourd'hui la ciguë satisferait mal aux rigueurs de la loi. Si chez quelques unes le poison émoussé persiste encore, c'est comme un arôme de haut goût qui flatte le palais et stimule l'appétit. Des chairs immondes, autrefois funestes et sévèrement proscrites, figurent sans inconvénient sur nos tables; et, ce qui est bien propre à nous faire réfléchir, nous pouvons manger impunément les entrailles, la graisse

et le sang de la victime. Parmi les productions encore impures, il s'en trouve même que l'homme sait apprêter et accommoder à son usage, dont il peut braver l'action délétère au moyen de certaines cultures et préparations; et en cela, il ne suit pas toujours les règles de la prudence. C'est ainsi qu'il a fait entrer dans son régime ces excroissances coriaces et fétides dont il paie quelquefois l'usage de sa vie; et ce tubercule équivoque qui participe aux trois règnes et n'appartient à aucun, véritable excrément de la terre, qu'il est obligé de disputer aux pourceaux. C'est une chose digne de remarque que cette tendance irrésistible qui pousse l'homme à multiplier et varier sans cesse les mets dont il use; que cette persévérance avec laquelle il tâche, à ses risques et périls, de transformer toute substance en aliment; au contraire des animaux, qui ne peuvent supporter qu'une seule espèce de nourriture. On conçoit que l'homme étant un extrait de toutes les essences, son alimentation ne sera complète qu'autant qu'il pourra les recevoir toutes en lui; et nous ne serions pas surpris que sa destination fût de communier un jour avec toute la nature au moyen du procédé alimentaire.

Les animaux aussi sont devenus moins redoutables. On ne voit plus apparaître périodiquement ces monstres sans nom qui désolaient tout une contrée. Les loups n'inquiètent plus guère nos troupeaux. Le scorpion, qui donnait la mort, fait encore une piqûre assez grave. La morsure de la tarentule n'occasionne plus le vertige ni la mélancolie. Aux environs d'Agripante, les enfans jouent avec des serpens, et les tigres se retirent au bruit des approches de l'homme.

La piété des peuples, appuyée sur la tradition, a toujours consacré avec reconnaissance le souvenir de ces bienfaits. C'est pourquoi il y a des productions de la terre, des plantes, des fruits, des animaux, des fontaines, des bois; il y a des habitations, des villes, des contrées, qui sont placés sous le patronage de certains saints, et dont l'usage et la fréquentation profite plus particulièrement à ceux qui invoquent ces saints. Il faut lire dans les légendes et les hagiographes le récit des faits merveilleux qui attestent la puissance réparatrice de l'homme sur la nature par la passion de l'esprit dans la chair : mais aucune histoire n'est plus édifiante, ni plus instructive sous ce rapport, que celle des vénérables religieux du Mont-Carmel.

Nous pouvons voir ici pourquoi les exorcismes proprement dits, si fréquens chez les païens et les chrétiens des premiers temps, sont devenus si rares de nos jours, et sont même tombés en désuétude, au moins chez les nations les plus avancées. C'est que le Christ ayant livré la nature à l'homme, et celui-ci ayant commencé à en prendre possession par la sainteté, il n'est plus obligé, comme autrefois, pour en chasser l'esprit impur, de recourir à d'autres puissances. C'est que l'homme peut aujourd'hui agir sur la nature et l'accommoder à ses fins, sans conjuration, par sa propre action, et selon des procédés qui lui appartiennent. Au reste, les exorcismes des premiers chrétiens différaient essentiellement de ceux des païens : ceux-ci ne pouvaient chasser les démons que par d'autres démons ; ceux-là leur commandaient au nom du Christ vainqueur de l'enfer.

Nous pouvons comprendre aussi pourquoi le choix des alimens, si restreint et si rigoureusement prescrit sous l'ancienne loi, a pu sous la nouvelle recevoir une grande extension sans dommage pour l'homme ; pourquoi ce choix, bien qu'il soit demeuré fort important, a pu sans inconvénient être abandonné à la prudence humaine, et cesser d'être l'objet d'aucune prescription légale, si ce n'est d'une manière temporaire et relative, qui n'admet aucune exclusion permanente et absolue. C'est que parmi les substances alimentaires, il en est peu qui soient demeurées impures, et que les qualités nuisibles qu'elles retiennent encore s'effacent de plus en plus par les progrès de la culture. C'est que l'alimentation de l'homme ne pouvant être complète qu'autant qu'il sera parvenu à s'assimiler toutes les essences de la nature, il appartenait à la loi définitive de consacrer cette destination, en ne proscrivant l'usage d'aucune des productions de cette nature. Aussi saint Paul, qui a pressenti

le premier ce grand changement, a-t-il cessé l'observance judaïque comme une servitude devenue sans objet, et admis comme légitimes toutes les coutumes des gentils, désormais inoffensives.

Parmi toutes les bénédictions de la terre, les plus importantes et les plus significatives, dans les temps anciens comme dans les temps nouveaux, sont le froment, la vigne et l'olivier.

Moïse, sentant sa fin approcher, parlait ainsi aux Hébreux, comme ils allaient entrer dans la terre promise : « Si « vous obéissez aux commandemens que « je vous fais aujourd'hui d'aimer le Sei- « gneur votre Dieu, et de le servir de « tout votre cœur, il donnera à votre « terre les premières et les dernières « pluies, et vous recueillerez de vos « champs le froment, l'huile et le vin. » Par là étaient signifiées toutes les prospérités matérielles, cette *graisse* de la terre, et cette *rosée* du ciel, promise par Isaac à Jacob.

Le froment était dans l'antiquité le partage exclusif des peuples forts et mâles, possédant un territoire et capables de travailler le fer; les peuplades faibles et dispersées, troupeaux errans, sans nom, sans lois et sans chefs, vivaient, à l'aventure, de racines, de fruits ou de coquillages. Depuis l'établissement du christianisme, et par son influence salutaire, le froment a été donné successivement à tous les peuples; il s'est introduit peu à peu dans leur régime alimentaire dont il est devenu la base. Les sauvages seuls, visiblement en dehors de la loi commune, et comme frappés d'une sorte d'excommunication naturelle, en demeurent privés. Le froment est une condition importante de la civilisation, puisque sa culture oblige l'homme à prévoir et à se maintenir en rapport avec les astres; c'est le premier pas qu'il fait dans la mission qu'il a reçue de conformer la terre au ciel : de là le *calendrier* et le système *métrique* (1), qui sont l'expression, dans le temps et dans l'espace, de cette conformation successive et conjonctive. Ajoutons que cette précieuse céréale, pour conserver ses qualités nutritives, exige de la part de l'homme une action continuelle : le blé le plus anobli par la culture, s'il est abandonné à lui-même ne tarde pas à dégénérer; il s'abâtardit bientôt, se dépouille de son caractère, et retourne à la rusticité des graminées d'où il est sorti; il peut alors se changer en seigle, en avoine ou en ivraie, et au lieu de donner du bon grain, il devient même un obstacle à la production du bon grain : ce qui, pour le dire en passant, nous fournit une utile leçon.

La vigne appartient à ces nations puissantes qui ont concouru directement à l'avancement des desseins de Dieu, et rempli providentiellement sur la terre l'importante fonction de ministres de l'humanité. Pour bien comprendre tous les priviléges attachés à cette plante, il faut se rappeler qu'elle a fleuri pour la première fois sous la salutaire influence de l'arc-en-ciel, et qu'elle est demeurée parmi nous comme un témoin des promesses que Dieu a faites à Noé, et par lui à tous les hommes. Il faut savoir aussi que Japhet, qui fut choisi pour être le ministre de sa distribution sur la terre, planta la vigne au même lieu qui fut depuis le Calvaire; qu'il foula le raisin pour la première fois au moyen du pressoir, figure mystérieuse de la croix (1); qu'il sépara le vin du marc et du vinaigre, et imagina de le conserver dans des peaux de boucs enduites de graisse; et que c'est seulement après cette initiation que ses fils se dispersèrent au loin, emportant avec eux la plante et le procédé. Nous laissons aux amateurs le soin d'étudier et d'interpréter ces diverses circonstances initiales. Bornons-nous à remarquer qu'il a toujours existé une relation secrète entre le vin et le pressoir.

Chez tous les peuples qui ont été favorisés de la vigne, les familles nobles ou patriciennes avaient seules l'usage du vin. La loi des douze Tables l'interdisait aux profanes et aux plébéiens, et la violation de cette loi était punie de mort comme un attentat à la souveraineté. La coupe était le signe de l'autorité; on la rencontre souvent avec cette attribution sur les

(1) Il ne faut pas confondre le *mètre* de ce système avec celui du Bureau des Longitudes.

(1) Voyez *les Méditations de la sœur Anne Catherine Emmerich.*

monumens et les tombeaux, et encore aujourd'hui on la retrouve parmi nous comme un signe de préséance et d'honneur.

Chez les Juifs, peuple royal, d'où devait sortir le Roi de l'univers, non seulement l'usage du vin était permis à tous, mais encore la vigne croissait pour eux avec un surcroît de bénédictions inconnu aux autres peuples, et suffisamment attesté par cette fameuse grappe que les envoyés de Moïse rapportèrent de la terre promise.

Si le pain est la base ou le corps du régime alimentaire, le vin en est la force ou l'esprit. Le pain signifie l'*asile*, et le vin la *cité*. Si un étranger se présente à votre table, vous ne pouvez lui refuser le pain; et si vous lui accordez le vin, il a chez vous les mêmes droits que vous. Le pain et le vin ayant donc reçu cette haute acception par toute la gentilité, l'abolition de l'esclavage, et l'admission de tous les hommes au même patriciat, à la même filiation divine, au sein d'une seule et même communion, sans distinction de couleur, de race ou de famille, ne pouvaient être mieux annoncées qu'en appelant tous les hommes à la participation de ces deux alimens; et c'est pourquoi le saint sacrement de l'Eucharistie, qui, indépendamment de sa divine signification universelle, est la consécration de cette communion, a été institué sous les espèces du pain et du vin.

Aussi pur que le froment, noble comme la vigne, l'olivier a été donné aux enfans d'Abel (1), et depuis le commencement il n'a pas cessé de contribuer visiblement ou secrètement à l'amélioration de la race humaine par la douceur de son fruit, et les qualités bienfaisantes qui y sont attachées. Tous les peuples l'ont regardé comme le symbole de la paix. Après le déluge, c'est une branche d'olivier que la colombe apporte à Noé pour lui annoncer que les eaux s'étaient retirées, que la terre était pacifiée. L'huile, par un privilége qui n'appartient qu'à elle, peut alimenter la vie et la lumière; elle aide à fermer les plaies et sert de base aux parfums; et comme sa marque est ineffaçable, elle signifie la consécration. Jacob répand de l'huile sur une pierre pour la consacrer au Seigneur. Moïse prescrit l'onction des pontifes et des rois. L'huile est donc à la fois un aliment, un phosphore, un liniment et un onguent. Aussi elle est citée par les théologiens comme un symbole de la grâce divine qui pénètre doucement l'âme, la fortifie, l'éclaire, la guérit et la console; et elle forme la matière des trois sacremens particulièrement institués pour nous donner le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces, savoir: la confirmation, l'ordre et l'extrême-onction.

Remarquons ici que la farine du froment et le jus de la vigne doivent subir préalablement une fermentation spiritueuse avant d'arriver à l'état d'alimens. Au lieu que l'huile est simplement une expression de son fruit, qui n'exige aucune manipulation pour être applicable à nos besoins, d'autant plus douce et plus suave qu'elle est plus immédiate et plus rapprochée de sa source. Or, cette fermentation est une sorte d'exorcisme qui consiste à expulser un certain esprit dont la nature est suffisamment indiquée par l'effervescence avec laquelle il s'échappe, et parce qu'il donne la mort à tous ceux qui ont l'imprudence de le respirer.

Remarquons encore que le jus de la vigne a des inconvéniens dont l'huile et la farine paraissent complétement affranchis. Sans nous expliquer sur la nature de ces inconvéniens, il est certain que la vigne a une tige ligneuse, souvent tortue, qui pousse des jets grimpans, longs et flexibles. Il est certain que cette plante porte dans son fruit des signes impurs qu'il ne faut pas chercher à découvrir et sur lesquels on ne saurait trop méditer quand une fois on les a rencontrés. Mais il n'est pas moins certain que, quels que soient ces inconvéniens, la sagesse les évite ou les surmonte facilement, et même quelquefois les ferait servir à ses fins, comme il est prouvé par l'histoire de Loth.

Parmi toutes les substances fournies

(1) Quelques personnes bien intentionnées nous ayant fait observer qu'Abel était mort sans postérité, nous croyons devoir avertir, pour éviter toute méprise, que nous n'entendons parler ici que d'une filiation purement spirituelle, continuée par Seth substitué à Abel, et qui a traversé le déluge par Noé et Sem, son troisième fils.

par cette nature sensible et corporelle pour les usages de l'homme, il n'en est point de plus favorables, il n'en est point de plus efficaces que le froment, l'huile et le vin.

Le lait et le miel sont encore des bénédictions fort importantes auxquelles il serait à désirer que les hommes eussent plus souvent recours. On peut se faire une idée des grâces réservées à ceux qui en font usage, par ce qui est écrit dans le prophète Isaïe, que l'enfant qui naîtra d'une vierge, et qui sera nommé Emmanuel, mangera du beurre et du miel, afin qu'il sache choisir le bien et rejeter le mal. Mais les hommes ne trouvent pas dans ces alimens simples et doux de quoi satisfaire leurs passions et le principe de mort qui fermente en eux; ils aiment mieux se repaître de la chair et du sang des animaux. Si Moïse a défendu aux Hébreux d'offrir du lait et du miel dans les sacrifices, ce n'est pas qu'il méconnût leurs propriétés bienfaisantes; il les a proscrits par la même raison qui lui a fait proscrire les poissons; parce que n'étant pas susceptibles de culture, ils ne pouvaient servir au culte. Et nous voyons effectivement que dans l'institution du Christ le lait et le miel ne font la matière d'aucun sacrement.

Avec une signification moins élevée, beaucoup d'autres productions de la terre concourent encore à l'adoucissement et au soutien de la condition humaine. Les animaux surtout, indépendamment du caractère sacré qu'ils tenaient de l'ancienne institution des sacrifices, et qui a été transposé sous la loi nouvelle, occupent une place considérable dans le domaine de l'utile, par les services multipliés qu'ils rendent à l'homme. Les uns lui procurent la nourriture, le vêtement et la lumière; il appelle les autres à partager ses dangers et ses triomphes, ses travaux et ses jeux. Un ver file pour lui la soie. Un insecte lui procure la pourpre. D'autres élèvent sur les côtes leurs édifices de corail. Un coquillage élabore lentement la perle au fond des mers. Il en est peu dont l'homme ne parvienne à utiliser la force, le courage ou l'instinct. Parmi les plantes, les unes fournissent des alimens sains et légers, des fruits savoureux, un assaisonnement varié; les autres le bois qui recouvre et clôt nos habitations, qui entretient nos foyers, qui se transforme en vaisseaux, en machines, en meubles, en outils. Il en est dont le ligneux flexible ou le duvet cotonneux se prête en tissus de toute espèce, depuis la mousseline légère jusqu'à la voile qui meut le navire, ou le cable qui le fixe au rivage. On recherche dans celles-ci leurs qualités excitantes ou joyeuses; dans celles-là leurs vertus médicinales; d'autres donnent leurs essences, leurs arômes. Toutes, à leur manière, concourent à l'assainissement et à l'ornement de notre séjour par leurs tiges élevées qui soutirent la foudre et la grêle, par leur feuillage qui répare incessamment l'économie de l'atmosphère, par les parfums qu'elles répandent dans l'air, par les couleurs sans nombre qu'elles étalent à nos yeux.

Le règne minéral, qui paraît d'abord le moins favorable, ne laisse pas que d'être d'un grand secours à l'homme. C'est de ce règne que la plupart des arts tirent leurs matières premières. L'agriculture lui emprunte les marnes et les gypses qui amendent les terres; l'architecture, des matériaux pour la construction et la décoration des édifices; la métallurgie en extrait les minerais qui renferment les métaux, et les fondans qui servent à les traiter; la médecine y rencontre un grand nombre de médicamens; la joaillerie en reçoit les gemmes, les pierres précieuses et les métaux fins. A tous les arts chimiques, ce règne livre des produits : aux uns, les sels qu'on épure, qu'on transforme, ou dont on tire les acides; aux autres, les matières siliceuses qui entrent dans la composition des verres, des porcelaines et des poteries; à ceux-ci, des matières colorantes et des mordans pour la teinture; à ceux-là, des bitumes et des huiles; à tous, la houille, ce précieux minéral, qui échauffe et qui éclaire, et sur lequel repose aujourd'hui toute l'industrie humaine.

En même temps que la Providence enrichissait l'industrie par la houille, elle faisait à la science moderne un beau présent en lui donnant le platine, ce métal dur comme le fer, ductile comme l'or, qui se laisse travailler sans alliage, susceptible d'acquérir le plus brillant poli,

inaltérable dans l'air et dans l'eau à toutes les températures, inattaquable par les acides (l'eau régale exceptée), infusible au feu du plus violent incendie; ce métal conserve indéfiniment, à travers les vicissitudes de cette terre, toutes les mesures qu'on lui confie, et il convient merveilleusement à la fabrication de ces instrumens précis et rigoureux que réclamaient les sciences d'observation, et qui leur ont manqué si long-temps. Ainsi, l'inépuisable bonté ne cesse d'aider l'homme et de lui faire parvenir de nouveaux secours; ainsi chaque siècle a ses bénédictions particulières qui pleuvent sur lui quoi qu'il fasse, qu'il blasphème ou qu'il loue : car il faut que l'épreuve soit complète, et que les plans de Dieu reçoivent enfin leur accomplissement.

Remarquons que le règne minéral, par un singulier contraste, nous présente souvent la même substance sous deux formes opposées : l'une belle, mais rare et de peu d'usage; l'autre vile et commune, mais utile. C'est le diamant et l'anthracite; ce sont les gemmes (1) et les argiles; c'est l'or et le fer, l'albâtre et le plâtre, le marbre et la pierre à chaux, et beaucoup d'autres encore. Ce règne, nous offrant donc dans la même substance les insignes de la royauté et les marques de la servitude, les symboles du culte et les matériaux de l'industrie, nous fournit un spectacle instructif sur lequel on ne saurait trop méditer, puisqu'il nous rappelle à chaque instant qu'il y a dans tout homme un roi et un esclave, et qu'en nous entretenant de notre grandeur passée, il nous indique en même temps les moyens de la reconquérir.

Remarquons aussi que si la science moderne nous donne les moyens de transformer le diamant en charbon, la gemme en argile, l'albâtre en plâtre; en un mot, d'avilir ce qui est noble, elle est encore fort peu avancée dans la solution du problème inverse et bien autrement important qui consisterait à anoblir ce qui est vil; et à ce point de vue, le problème si peu compris de la transmutation des métaux en or, loin de mériter notre dédain, appelle au contraire notre plus sérieuse attention.

Parlerons-nous des merveilles que l'infatigable industrie accumule autour de nous, qui font la gloire et l'ornement de ce siècle, et dans lesquelles il montre avec complaisance les preuves de sa force et de sa supériorité? Mais à quoi bon? Tant de voix éloquentes se sont élevées pour les célébrer, qu'il reste peu à dire. Et puis, ce serait peut-être sortir de notre sujet. Une pensée d'ailleurs nous retient. Sans doute nous sommes satisfaits de l'ingénieux emploi que l'esprit de l'homme sait aujourd'hui donner aux forces de la nature; nous voyons avec plaisir qu'il invente chaque jour quelque nouveau procédé pour satisfaire ses goûts et ses penchans, multiplier ses jouissances, et passer agréablement son temps sur la terre : mais nous en sommes encore à chercher si, au milieu de cet accroissement de la production matérielle, la condition du peuple s'est améliorée; si même, comme de tristes symptômes tendraient à le faire croire, cette condition ne s'est point empirée. C'est, en effet, par là que l'industrie doit être jugée. C'est à savoir quel est l'esprit qui l'anime; si c'est le dévoûment ou l'égoïsme; si elle est une mère nourricière pour le genre humain, ou une fortune aveugle pour quelques uns; enfin, si elle est fille d'Abel ou fille de Caïn; si elle agit au nom du Christ ou au nom de Satan. Au lieu de nous engager dans cette grave question, nous aimons mieux rappeler aux princes de l'industrie cette ancienne prophétie, trop peu méditée, peut-être oubliée, d'où dépend le repos de la terre :

« En ce jour-là, on écrira sur les ornemens des brides des chevaux : Ceci est consacré au Seigneur. Toutes les chaudières qui sont dans la ville seront saintes comme les coupes de l'autel et seront consacrées au Seigneur; tous ceux qui offriront des sacrifices s'en serviront pour y faire cuire la chair des victimes; et en ce jour-là, il n'y aura plus de marchands dans la maison du Seigneur (1). »

(1) Pour l'intelligence de ce rapprochement, nous devons avertir que nous appelons exclusivement *gemmes* les pierres fines orientales, ou les différentes variétés colorées du corindon, lequel est principalement formé d'alumine.

(1) *Zacharie*, c. XIV, v. 20 et 21.

Mais qui pourrait nombrer toutes les bénédictions de la terre, puisque leur nombre s'accroît encore tous les jours? On dirait que les créatures, agitées de ce pressentiment que leur roi habite secrètement parmi elles, viennent tour à tour, comme autrefois les mages, le reconnaître et lui apporter leur tribut. On dirait que la nature, purifiée par le sang du Christ, commence à être affranchie de la dure servitude qui pesait sur elle, et qu'elle ne demande qu'à s'assimiler à l'homme, pour participer enfin avec lui et par lui, selon la prophétie de l'Apôtre, à la glorieuse liberté des enfans de Dieu.

Terminons par quelques considérations sur la répartition des bénédictions de la terre.

Le Christianisme, qui est venu instituer sur la terre la sainte égalité et la glorieuse liberté des enfans de Dieu, a certainement appelé tous les hommes à la participation des mêmes bénédictions; mais tant que son règne ne sera pas complet et définitif, il faut s'attendre que les bénédictions seront inégalement réparties parmi les peuples. Si depuis sa promulgation, le froment, base de l'alimentation, a été concédé à tous, la Providence semble s'être réservé le vin pour ne le donner qu'aux enfans de sa prédilection; et la vigne ne fleurit plus aujourd'hui que sur une terre bénie. Partout où règne la foi, partout où les hommes observent en esprit et en vérité les conditions de la nouvelle alliance, la grappe et l'épi mûrissent ensemble pour fournir la matière du saint sacrifice, et porter la joie dans le cœur des élus. La catholique Espagne, le Portugal très fidèle, produisent des vins doux, chauds et fortifians; la France très chrétienne est renommée pour ses vins généreux et francs. La pontificale Italie voit mûrir sous ses yeux les raisins de la Sicile. La vallée bénie où coule la Dore, et où repose la cité d'Aoste, étale ses grappes violettes et parfumées qui le disputent à celles de l'Espagne. La Hongrie a l'Ofen et le Tokay. La Grèce, malgré son schisme, a des vins qui imitent ceux de la Sicile; et cette bénédiction ne lui sera point ôtée, parce qu'il ne faut point éteindre la mèche qui fume encore, ni achever de casser le roseau brisé. Le Rhin, catholique dans son cours, de Constance à Cologne, à l'exception de Bâle la protestante qu'il touche à regret, montre avec orgueil sur ses bords des vins graves et silencieux. Quand Charlemagne allait guerroyer contre les Saxons pour les convertir à la foi, la vigne le suivait de près et s'implantait sur ses pas dans le sol païen comme un trophée de la victoire catholique : c'est à lui que le Rhin doit ses plus nobles ceps, parmi lesquels le Français retrouve avec joie le nom glorieux d'*Orléans*. Aussi le Rhin reconnaissant redit-il encore dans ses ballades et ses chansons les exploits du grand empereur. L'Allemagne, disloquée par la prétendue réforme, en a subi les conséquences funestes; car, si intéressante qu'elle soit demeurée d'ailleurs pour son génie rêveur et mystique, elle se borne à grapiller çà et là, dans la Franconie et l'antique Bavière, quelques vins pâles, faibles et aigrelets. La Prusse, avec ses liturgies, est réduite à la bière; et les bords de la Sprée, noyés dans les brouillards du rationalisme protestant, ne produisent plus rien qui vaille la peine d'être cité. C'est pourquoi toutes les sympathies de cette intéressante contrée se tournent incessamment vers le Rhin, qu'elle veut toujours appeler son père. Que dire de la schismatique Angleterre, qui ploie sous le faix de ses machines, et dont l'apparente prospérité fait encore illusion aux plus clairvoyans? Elle convoite le Portugal, et cherche l'oubli de ses maux dans les flots d'une boisson forte, épaisse et fumeuse, qui engourdit à la fois l'esprit et le corps; et elle est d'autant plus sensible à cette privation, qu'il fut un temps où la vigne fleurissait pour elle, et qu'elle l'a perdue par sa faute.

Quoi qu'il en soit de ce partage de la vigne, auquel nous ne voulons pas attacher trop d'importance, si on examine attentivement la répartition des biens de la terre parmi les nations, on arrive toujours à cette conclusion qui nous ramène à notre point de départ, que les bénédictions matérielles sont le signe visible des bénédictions spirituelles, soit qu'elles les accompagnent, soit qu'elles les suivent ou les précèdent. C'est qu'effectivement aucun bien matériel ne saurait avoir une cause purement matérielle; et s'il y

a un principe incontestable en métaphysique, c'est assurément celui-ci, que la matière ne peut être cause de rien. Cet examen attentif de la répartition des biens de la terre, considéré à ce point de vue, serait sans doute pour nous le sujet d'un travail utile et agréable, qui ne manquerait même pas d'un certain intérêt; mais les bornes que nous nous sommes proposées, le peu de temps qui est à notre disposition, ne nous permettent pas de nous y livrer en ce moment.

Pour bien comprendre la conclusion que nous venons d'énoncer, il faut la transporter en dehors du cercle étroit de l'individualité; il faut se rappeler la solidarité qui unit tous les membres de la famille humaine, et le dogme de la réversibilité qui est le fondement de l'économie divine et de notre salut. Ainsi les bénédictions de la terre peuvent pleuvoir sur un coupable, pendant que le juste est accablé de souffrances et de privations. Tout dépend du lien qui existe entre l'innocent et le coupable. Les mérites du père peuvent se résoudre conséquemment en biens matériels sur la tête du fils; et ces mêmes biens peuvent être accordés précisément au père pour les mérites du fils qui doit sortir de lui (1). S'il n'arrive pas toujours que les deux sortes de bénédictions s'accompagnent, et se trouvent équilibrées dans le même individu, c'est afin que la justice ne s'achève pas sur la terre, et pour fortifier dans les esprits la croyance à l'immortalité. C'est donc dans les nations, considérées depuis leur origine et dans le développement de leur existence collective, qu'il faut chercher la balance des deux sortes de bénédictions, et l'exacte proportion de la cause spirituelle à l'effet matériel. C'est qu'en effet, pour les nations, la justice s'achève ici-bas.

La proposition que nous avons énoncée, et que nous laissons à d'autres le soin de démontrer, nous conduit immédiatement à cette autre qui lui correspond dans l'ordre opposé, à savoir : que la maladie est le signe visible du péché; c'est-à-dire qu'il n'y a pas un vice, pas un crime, pas une passion désordonnée, qui ne produise tôt ou tard dans l'organisation humaine, et même dans l'économie naturelle, en général, un dérangement plus ou moins funeste. Mais cette proposition, pour être vraie, doit être prise avec la même extension que la précédente, et interprétée par la solidarité et la réversibilité. Comme le péché, la maladie peut être *actuelle* ou *originelle*, *vénielle* ou *mortelle*; et il y a des maladies *capitales* qui sont bien certainement celles que traînent à leur suite la gourmandise, la luxure, l'envie, la colère, la paresse, l'orgueil et l'avarice.

De Maistre observe très justement que le divin auteur de notre religion, avant de guérir les malades qui lui étaient présentés, ne manquait jamais de remettre leurs péchés, ou daignait rendre lui-même un témoignage public à la foi vive qui les avait réconciliés. Ce que Jésus dit au lépreux jette en effet une vive lumière sur cette relation mystérieuse de la maladie et du péché : « Vous voyez que je « vous ai guéri; prenez garde maintenant « de ne plus pécher, de peur qu'il ne vous « arrive pire. » Ne semble-t-il pas, à entendre ces paroles, que la maladie et le péché soient une seule et même chose? S'il en est ainsi, il est clair que la vraie médecine ne peut être que spirituelle, et que les seuls médicamens véritablement efficaces ne sont autre chose que les sacremens.

Remarquons toutefois que si la maladie est le signe visible du péché, elle n'est pourtant pas *laide* comme lui, et qu'elle excite plutôt notre compassion que notre répugnance, surtout si elle est acceptée avec résignation. C'est qu'il y a dans la souffrance qui l'accompagne une vertu expiatoire qui satisfait à la justice, et répare miséricordieusement le mal qui est en nous; en sorte que la maladie, qui est la suite visible du péché, est en même temps une crise salutaire qui peut amener, si nous le voulons bien, la réparation et même l'extinction du péché. Le châtiment sort toujours du fond même de la prévarication; mais la purification peut et doit ressortir du châtiment : l'homme est puni par où il a péché; mais il est guéri par où il est puni. Ainsi, par une économie admirable de la Providence, tout mal porte en lui le

(1) La cause précède toujours l'effet, mais peut bien ne se manifester qu'après lui.

germe de sa réparation. Mais revenons. Les bénédictions spirituelles étant toujours la cause éloignée ou prochaine des bénédictions matérielles, pour attirer celles-ci sur nous et nos descendans, le moyen le plus sûr paraît être de mériter celles-là; et Salomon fut bien avisé quand il demanda la sagesse; car outre la sagesse, il eut encore la richesse. C'est par le sacrifice, avons-nous dit, qu'on peut toujours recouvrer les bénédictions quand on les a perdues par négligence ou abus; mais dans le régime indulgent et doux que l'Eglise a établi pour les fidèles, la simple privation peut suppléer au sacrifice, ou plutôt nous faire participer au sacrifice de la croix et à ses mérites infinis. On conserve les bénédictions par la prière et par la culture : principalement les spirituelles par la prière, et celles de la terre par la culture. Toutefois, la culture si elle n'est sanctifiée par la prière demeure ingrate et stérile; tandis que la prière pour être efficace, même dans l'ordre physique, n'a pas toujours besoin de la culture. Et ici ne nous laissons pas troubler par ce que disent les savans sur les lois immuables de la nature, et l'impuissance où nous sommes d'y rien changer; car c'est aussi une loi immuable que ce que nous demandons à Dieu en toute humilité et sincérité, il nous l'accorde toujours dans sa bonté. La prière persévérante et juste peut beaucoup : c'est dans la dynamique divine le moteur le plus puissant. Elie était comme nous un homme soumis à toutes les misères de la vie; cependant parce qu'il pria Dieu avec une grande ferveur qu'il ne plût point sur la terre, il ne tomba point de pluie pendant trois ans et demi. Il pria une seconde fois, et le ciel donna de la pluie, et la terre produisit ses fruits. C'est pourquoi le saint temps de carême, qui coïncide avec l'époque de la germination et de la croissance pour tous les êtres vivans, est spécialement consacré à la prière, au jeûne et à l'abstinence, pour réparer en même temps l'économie de la nature et la dignité de la condition humaine, incessamment altérées par nos excès (1). C'est pourquoi aussi l'Eglise fait des prières publiques pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, et la grâce d'être préservés des fléaux qui nous menacent.

H. M.

(1) Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut dignitas conditionis humanæ, per immoderantiam sauciatæ, medicinalis parcimoniæ studio reformetur, per Dominum, etc. (Oraison du *jeudi de la semaine de la Passion.*)



# DES PRISONS EN FRANCE.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

> Depuis quelques années, le régime des prisons s'est amélioré, la moyenne des peines décroît en densité et en durée, et cependant les méfaits sont doublés. Se pourrait-il que la philantropie fût trop en avance avec le crime?
>
> (VICTOR FOUCHER, avocat-général.)

> Il y a une affinité plus intime qu'on ne pense entre l'intérêt croissant que le malheur nous inspire dans le crime, et l'horreur décroissante que le crime nous inspire dans le malheur.
>
> (MOREAU-CHRISTOPHE.)

Nous nous sommes occupé, dans nos précédens articles, des prisons civiles pour dettes, des prisons préventives, et des maisons de correction des jeunes détenus. Les prisons ordinaires pour peines, dont il nous reste à parler, don-

(1) Voir les livraisons d'avril, mai, juillet 1837.

nent lieu à des observations spéciales comme leur caractère; en sorte que l'involontaire interruption de nos travaux aura impunément isolé celui-ci, et que sa faiblesse ne souffrira pas de l'oubli dans lequel dorment ses aînés, vieux déjà de plusieurs mois.

Que la prison civile pour dettes soit bénigne à ses hôtes : rien de mieux; ils ne subissent point une condamnation *pénale*. La loi a fait la part assez large aux exigences du créancier, en lui abandonnant la liberté d'un citoyen, pour garantir des intérêts pécuniaires qui sembleraient ne devoir atteindre que des biens eux-mêmes appréciables en argent; elle n'autorise aucune rigueur qui aggraverait le simple fait de l'emprisonnement. — Que l'on prodigue les adoucissemens à la captivité des prévenus et accusés : c'est justice d'alléger le tribut forcé que paient de leurs personnes à la sécurité sociale des hommes qui demain, peut-être, seront déclarés purs de toutes charges. — Enfin que les maisons spécialement destinées aux jeunes détenus soient régies par une discipline éducatrice plutôt que pénale, et qu'elles admettent les tempéramens d'une indulgence quasi-paternelle : tous les esprits saisissent la convenance de ce privilége. La faiblesse de l'âge, qui atténue singulièrement les fautes du passé, demande aussi, dans l'intérêt de l'avenir, que l'on agisse de préférence sur ces jeunes âmes par les influences morales auxquelles elles sont moins rebelles que la perversité de l'homme fait. Mais s'agit-il des prisons ordinaires pour peines, en faveur desquelles ne milite aucun de ces titres exceptionnels; sans les fermer brutalement à la pitié que réclame le malheur, même mérité, il faut prendre garde néanmoins que leur caractère ne soit dénaturé et leur destination faussée par les empiétemens indiscrets de la philantropie sur le domaine de la justice. Il faut, dans l'intérêt de la société, se tenir en défiance contre la sympathie excessive que certains *amis des prisonniers* témoignent aux violateurs des lois qui la protégent. Il faut soumettre au contrôle de la raison de faciles et honorables instincts de mansuétude, qui deviendraient périlleux par leur excès ou l'inopportunité de leur application.

Avant d'énerver la peine de l'emprisonnement par des adoucissemens sans mesure apportés dans son mode d'infliction, remarquons d'abord que cette peine, sous des dénominations diverses, et à divers degrés d'intensité, est aujourd'hui, en France, le seul moyen de répression usuel, non contesté, efficace contre toutes les classes de malfaiteurs.

D'une part, en effet, nos mœurs et nos opinions repoussent les corrections expéditives, mais brutales, qui économisent les frais de geôle chez d'autres peuples moins avancés en civilisation, d'un caractère moins humain ou d'une fierté moins chatouilleuse (1). Avec les châtimens corporels non capitaux (2) a disparu de nos codes le redoutable appareil des tourmens qui aggravaient jadis le châtiment suprême (3). Si la peine

(1) Lorsque M. Laurence remplissait les fonctions de procureur-général à Alger, des indigènes auxquels il proposait le bénéfice de la juridiction française lui répondirent : « Nous aimons mieux être renvoyés devant le cadi; quand il nous aura fait donner la bastonnade, nous pourrons retourner travailler pour nourrir nos familles; mais vous, vous commencez par nous mettre en prison, vous nous y retenez des mois, des ans entiers, et pendant que nous mangeons votre pain, nos femmes et nos enfans meurent de faim. » (Moreau-Christophe.) — Les *barbares !* moins soucieux de la dignité de leurs épaules que de la détresse de leurs enfans!

(2) Ils ne sont plus employés qu'à bord des navires de guerre et dans les bagnes. Ils ont disparu même de notre Code pénal militaire où la peine de mort est prodiguée. On fusille le soldat français, on ne le bat point. Sa dignité personnelle est autrement comprise que ne l'était celle des légionnaires romains courbant docilement le dos sous le bâton de bois de vigne du centurion, et que ne l'est aujourd'hui celle des soldats de l'orgueilleuse Angleterre, qui ont pour grand-maître de la discipline le terrible *chat-à-neuf-queues*.

(3) Deux savans criminalistes, MM. Chauveau et Hélie, dans leur *Théorie du Code pénal*, regrettent qu'en supprimant la douloureuse mutilation du poing que subissait le condamné à mort pour parricide, le Code pénal, révisé en 1832, ne l'ait pas exempté aussi du lugubre appareil qui le distingue des autres condamnés, et qu'on n'ait pas effacé ce dernier vestige de l'antique pénalité. Nous ne saurions partager leur avis. *Le voile noir, la chemise, les pieds nus* ne sont point des tortures qui révoltent l'humanité, et le législateur s'est montré l'interprète

de mort y demeure inscrite, elle y est plutôt comme un épouvantail dressé devant les grands crimes, que comme une mesure habituellement employée contre les grands criminels, tant les jurés se montrent faciles, dans le petit nombre de cas où elle a été maintenue, à étendre sur la tête menacée l'égide tutélaire des circonstances atténuantes!

D'une autre part, les peines pécuniaires et celles qu'on peut appeler peines morales, telles que l'exposition publique, la privation totale ou partielle des droits civiques, civils et de famille, glissent sur cette classe nombreuse et redoutable de condamnés, lie des grandes villes, gens sans aveu ou déjà flétris par des jugemens antérieurs, et qui n'ont ni fortune, ni honneur, ni droits précieux à offrir en holocauste à la justice. Et, pour le dire en passant, cette considération aurait dû peut-être déterminer le législateur, en 1832, à supprimer complétement *l'exposition publique* comme il supprima *la marque*. Car elle devient une peine monstrueusement inégale, quoique encourue pour deux méfaits égaux, selon qu'elle frappe un coupable qui a conservé quelque sentiment de dignité morale, ou au contraire un misérable familiarisé avec l'infamie. Dans le premier cas, peine énorme, brisant tout noble ressort dans l'âme du patient et y faisant descendre le génie du mal avec le désespoir! dans le second cas, peine dérisoire, s'émoussant contre une triple cuirasse de cynisme, et ne servant qu'à donner au peuple le scandaleux spectacle du crime qui nie la honte et le remords! La marche des idées en matière de droit criminel fera certainement disparaître cette peine. Elle abolira aussi l'odieuse fiction de la mort civile. Elle modifiera la peine de la dégradation civique, en la décomposant pour mieux approprier ses élémens à la nature des méfaits hétérogènes que son ensemble frappe aveuglément. Elle supprimera peut-être la qualification d'*infamantes* attribuée exceptionnellement aux peines qui sont infligées par les cours d'assises; exception fautive en plusieurs points, qui n'est pas toujours ratifiée par la conscience publique (1), et qui prétend en vain régler sur une question de *compétence* la mesure d'opprobre à déverser sur les coupables. En un mot, on peut prévoir que l'emprisonnement, qui a été proclamé *la peine par excellence des p ys civilisés*, tiendra une place de jour en jour plus grande dans notre système pénal, et que ses combinaisons diverses suppléeront à d'autres moyens de répression répudiés ou atténués. Or, qui ne

fidèle de la conscience des peuples en stigmatisant par quelque chose d'exceptionnel et d'étrange dans le mode d'expiation, un crime si étrange lui-même et si monstrueux. Les Athéniens n'avaient-ils pas le sac de cuir pour isoler de la terre et de l'eau le cadavre du parricide, et *mettre en dehors de la nature* le monstre qui en avait violé la plus sainte loi?

Quant à l'assimilation que fait le Code du régicide avec le parricide, nous n'invoquerons point, pour la justifier, une haute notion de la paternité monarchique, qui serait difficilement acceptée par les opinions modernes. Mais il y a un avantage réel, incontestable, à soustraire le visage du régicide aux regards de la foule. Le voile noir qui l'isole et ne lui laisse d'autre témoin que sa conscience, empêche que l'orgueil venant en aide au fanatisme politique, il ne fasse de l'échafaud une dernière tribune pour ses doctrines, qu'il ne se pose en héros et en martyr de la liberté, et que ses derniers et intrépides regards ne suscitent peut-être un vengeur dans la multitude passionnée qui l'entoure.

(1) Par exemple, lequel est en réalité le plus méprisé et le plus méprisable, du voleur, de l'escroc, puni seulement de cinq ans de prison, ou du magistrat qui a encouru la dégradation civique pour empiétement d'attributions? *L'infamie* prononcée par la loi contre celui-ci, épargnée à celui-là, n'est-elle pas un démenti donné à la conscience publique? Lorsque la loi, non contente d'appliquer des peines afflictives ou pécuniaires et des déchéances civiles, prétend disposer aussi de l'opinion, elle court risque de compromettre son autorité. Du moins devrait-elle n'attribuer la qualification *d'infamantes* qu'aux peines encourues pour crimes véritablement réputés infâmes, ou aux peines qui, par leur mode d'exécution, flétrissent la personne du coupable, telles que *l'exposition*, *la marque* avant qu'elle fût abolie, et la dégradation civique sous l'empire du Code pénal de 1791 qui *dégradait* le citoyen par la lecture de l'arrêt, en sa présence, *sur la place publique*, etc. Encore y a-t-il l'inconvénient d'accoutumer les esprits à faire résider l'infamie plutôt dans le caractère extérieur de la peine que dans l'immoralité de l'acte puni. Mais lorsque ni le mode de la peine, ni la nature de l'acte ne vouent le coupable aux flétrissures de l'opinion générale, par exemple dans le cas de bannissement prononcé contre un condamné politique, que signifie la qualification légale de peine infamante?

comprend le danger de commettre, sans réserve, aux mains des philantropes ce dernier rempart élevé contre les passions violentes ou cupides qui se produisent en actes attentatoires à l'ordre social?

Ce n'est pas seulement en plaçant les malfaiteurs dans l'impuissance actuelle de nuire, que les prisons protègent la bourse et la personne des honnêtes gens : c'est aussi en faisant naître dans l'âme du condamné une salutaire impression de crainte qui le soutienne contre les occasions ultérieures de rechute, et en détournant, par l'exemple de son châtiment, ceux qui seraient tentés d'imiter sa faute. Dans ce domaine de la peine, la justice elle-même est intéressée, sans doute, à ce que le sort du patient ne soit pas pire qu'elle a voulu qu'il fût. Elle applaudit aux améliorations matérielles qui soustraient la santé des prisonniers à des causes incessantes de ruine. En versant dans leur cœur des consolations régénératrices, la religion et la charité secondent, loin de la contrarier, sa mission sociale. Mais, à ses yeux, le coupable ne disparaît point derrière le malheureux. L'organisation même des moyens propres à favoriser la réforme morale des détenus deviendrait sujette à péril, si elle effaçait le caractère pénal des prisons, et si l'incertain espoir de quelques repentirs sincères faisait oublier que le châtiment et l'intimidation sont de tristes mais indispensables conditions de l'ordre dans les sociétés temporelles. A Dieu seul le privilége de solliciter la liberté humaine sans la contraindre, et de fonder l'harmonie sur l'amour dans le gouvernement des âmes : *patient, parce qu'il est éternel*, et qu'au delà du règne de la miséricorde souveraine, il s'est réservé le monde de la souveraine justice. C'est la double infirmité de la justice humaine que, si elle doit garder l'empreinte de la justice divine d'où elle émane, en ne punissant que les actes réprouvés par la conscience, d'une part un grand nombre d'actes immoraux échappent nécessairement à sa sphère ; et d'autre part, lorsque la gravité extrinsèque d'un acte répréhensible en lui-même la contraint de sévir contre le coupable, elle ne peut suspendre ses coups devant l'espérance d'un regret, ni considérer le travail latent du remords comme une expiation suffisante du méfait extérieur et public qui a jeté le trouble dans la société.

« Chaque violation de la loi, dirons-nous avec un savant magistrat, doit trouver sa répression dans la loi elle-même, comme chaque agent de la violation doit trouver son châtiment dans l'exécution entière de cette même loi.

« Ce châtiment ne saurait être purement nominal ; il doit être effectif, en proportion de la faute commise envers la société ; il doit en outre empêcher le retour de la violation de la loi.

« Effectif, il ne peut perdre son caractère de châtiment.

« Proportionnel, il sera d'autant plus sévère que le méfait est plus grave dans l'ordre social.

« Efficace, il doit inspirer la crainte de le subir.

« Ce n'est qu'autant que la peine réunira ces trois conditions qu'elle atteindra son but, et toutes les fois que la philantropie s'interposera entre la loi et le crime comme médiatrice dans l'intérêt de l'humanité, c'est en l'essayant à cette triple pierre de touche qu'on pourra juger si le système qu'elle propose peut supporter l'exigence de la nécessité sociale. » (M. *Victor Foucher*.)

Appliqués aux prisons, ces principes demandent que, dans aucune, le bien-être du prisonnier ne puisse devenir un objet d'envie pour une partie de la population libre, et que la sévérité de régime croisse d'une classe de prisons à l'autre de manière à offrir une gradation de peines réelles correspondante à la hiérarchie légale des méfaits. Voilà ce que veut le bon sens et ce que le législateur a pris soin de prescrire.

En établissant quatre espèces de captivité pénale, l'emprisonnement proprement dit, la réclusion, la détention, les travaux forcés, qui s'appliquent à des faits très inégalement incriminés par la loi, celle-ci ne les a pas différenciées seulement par leur qualification morale et par leurs effets civils, elle a ordonné que leur sévérité relative fût observée dans le mode même d'infliction. Pour mieux tracer la distance qui les sépare, elle a affecté à leur accomplissement des

lieux distincts et diversement dénommés; et encore bien qu'elle ne soit pas descendue à tous les détails d'organisation intérieure, de ses textes non moins que de son esprit ressortait pour l'administration le devoir manifeste de proportionner effectivement la peine au délit (1). Qu'est-il arrivé, néanmoins ? Le point de vue philantropique qui préside exclusivement aux changemens essayés depuis une vingtaine d'années dans le régime des prisons, a dominé les règles du droit et les principes de la justice. Or comme l'infortune des condamnés au grand criminel fait un appel plus dramatique à la pitié que celle des condamnés à un court emprisonnement correctionnel, les premiers ont monopolisé les bienveillantes sollicitudes et sont devenus l'objet privilégié des soins administratifs. Réunis d'ailleurs dans de vastes établissemens sur lesquels l'autorité centrale exerce une action immédiate et constante, ils ne pâtissent point, comme les correctionnels disséminés dans les prisons d'arrondissement, de la pénurie des ressources ou de la négligence des administrations locales. En cette sorte, par le hasard injuste de réformes isolées, par la mauvaise direction d'efforts louables en eux-mêmes, par la répartition vicieuse du bienfait des améliorations matérielles, l'aristocratie du crime a joui d'une abondance de bien-être que ne connaissent pas certainement la généralité des artisans et des laboureurs de nos provinces, tandis que le menu peuple des délinquans demeurait oublié sous le poids d'une misère excessive. Si l'on excepte la *détention*, peine réservée aux condamnés politiques, et dont l'exécution est aujourd'hui réglée dans tous ses détails par une ordonnance conforme au vœu de la loi et aux exigences de l'opinion publique (2), on peut affirmer que les diverses espèces de captivité pénale sont exécutées à rebours de leur gradation légitime.

Contre un désordre si criant s'élèvent en ce moment des voix nombreuses et compétentes. M. Moreau-Christophe, entre autres, le signale énergiquement à l'attention du pouvoir, dans l'excellent ouvrage dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (1), ouvrage remarquable à plus d'un titre. L'auteur sait y dissimuler les arides données de l'expérience et les sévères enseignemens de la raison sous le charme d'un style piquant et animé. Nous lui reprocherions même trop de luxe et de richesse littéraires, si l'on ne pardonnait volontiers l'excès d'une qualité si rare dans les ouvrages spéciaux.

M. Moreau-Christophe constate que, de toutes nos prisons, les plus misérables incomparablement et les plus délaissées sont les prisons d'arrondissement où l'on détient les condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement correctionnel. Nous avons esquissé le déplorable tableau que presque toutes présentent, lorsque nous avons traité de l'emprisonnement préventif; car les prévenus y sont généralement confondus avec les condamnés. Insalubrité du local, défaut d'air et d'espace, ni vêtemens ni lit, pitance insuffisante, oisiveté forcée: tout conspire à transformer en un supplice ruineux pour l'âme et pour le corps, une peine voisine des peines de simple police; une peine non seulement séparée par un énorme intervalle des peines criminelles proprement dites, mais qui forme une catégorie privilégiée dans l'emprisonnement correctionnel, puisque les condamnations qui le prononcent dans les limites d'une si brève durée ne sont pas réputées assez graves pour motiver une aggravation de châtiment en cas de récidive (2).

Au dessus des prisons d'arrondissement se trouvent les *maisons centrales*, alimentées par plusieurs départemens, et dans lesquelles on détient les *correction-*

(1) Voir les articles 15, 21, 40 du C. Proc.

(2) Une ordonnance royale du 22 janvier 1835 affecte spécialement la citadelle de Doullens, département de la Somme, à l'incarcération des individus condamnés à la détention ou à la déportation (cette dernière peine étant remplacée dans le Code révisé par la détention perpétuelle). Une seconde ordonnance du 19 décembre, même année, arrête le réglement de police de la maison de détention de Doullens.

(1) Le premier volume de l'ouvrage traite de *l'État actuel des Prisons en France;* le second traite de leur *Réforme.* A Paris, chez Desrez, libraire, rue Saint-Georges, 11.

(2) Code pénal, art. 58.

*nels* des deux sexes condamnés à *plus d'un an* d'emprisonnement, les individus des deux sexes condamnés à la *réclusion*, et les *femmes* condamnées aux *travaux forcés*. Le régime de ces maisons donne matière à un premier et grave reproche : c'est d'être uniformes pour des classes de prisonniers entre lesquelles la loi a mis une si grande différence. Que si, dominée par des raisons d'économie et de convenance administrative, l'autorité n'a tenu compte des textes qui prescrivaient d'affecter aux *correctionnels* des établissemens distincts sous le nom de *maisons de correction*; si elle a transporté dans les maisons centrales qui correspondent à ce que le code avait appelé *maisons de force*, ceux d'entre les correctionnels qui ont plus d'un an de captivité à subir : du moins devrait-on y différencier les deux classes de prisonniers et par la séparation des quartiers, et par l'inégalité de traitement. C'eût été respecter l'esprit de la loi dont on éludait le texte. Peut-être aussi devait-on éviter une assimilation complète, quant au régime, entre les réclusionnaires et les femmes condamnées aux travaux forcés. Car si le législateur, obéissant à un sentiment de décence et d'humanité, épargne à ces malheureuses le public et honteux appareil des bagnes; s'il déplace le lieu de la peine, il laisse subsister sa nature et son degré; il n'a point voulu que le sort de deux femmes condamnées, l'une aux travaux forcés, l'autre à la réclusion, fût identique. Néanmoins, dans les maisons centrales, les trois catégories de condamnés qu'elles renferment vivent confondues et sur le pied de l'égalité. Étrange oubli des principes! qui aboutit à exhausser la peine de l'emprisonnement correctionnel jusqu'à celle des travaux forcés, ou à faire descendre cette dernière jusqu'au niveau de l'autre. Quoi qu'il en soit, l'administration ayant justifié le transfèrement dans les maisons centrales des correctionnels condamnés à plus d'un an, par cette considération que la loi elle-même les distingue des autres correctionnels, puisqu'elle leur applique le tarif de la récidive; elle a entendu apparemment que le sort du condamné détenu dans une maison centrale fût moins doux que celui du condamné détenu dans une prison locale. Un grand intervalle existe, en effet, entre le sort de l'un et de l'autre; mais en quel sens? — « Les maisons centrales, dit M. Moreau-Christophe, sont autant de palais, si nous les comparons aux prisons de département. » Vastes préaux, ateliers bien aérés et chauffés pendant l'hiver, rations copieuses et variées, effets de literie et d'habillement, salles de bains, infirmerie pour les malades, etc.: non seulement elles réunissent les conditions d'une bonne existence matérielle; mais même les gains du travail qui jamais n'y font défaut aux mains actives, permettent au détenu de réaliser des économies et de tromper ses ennuis par les jouissances de la cantine. Combien de milliers d'honnêtes familles pour lesquelles le bien-être habituel de ces condamnés serait une immense amélioration de sort!

Comparerons-nous maintenant les bagnes aux maisons centrales? — « C'est l'infamie seule attachée au nom de forçat, qui fait préférer le séjour des premières aux condamnés encore accessibles à l'empire des considérations morales, » dit M. Charles Lucas, inspecteur général des prisons. Et après avoir lu les détails positifs que donne M. Moreau-Christophe sur le régime et sur le sort des forçats; si l'on fait abstraction des rigueurs disciplinaires auxquelles ils sont exposés en cas d'insubordination; si l'on ne considère que leur vie habituelle, on voit autre chose qu'une boutade paradoxale dans ces mots : « Il y a en France deux millions d'hommes qui seraient heureux d'être aux galères s'ils n'y étaient pas condamnés. »

« Aussi l'échelle pénale est tout-à-fait renversée. La peine que la loi avait faite la plus lourde, l'administration l'a faite la plus légère, ou du moins si douce à supporter, que sa durée n'est plus que l'état plus ou moins prolongé d'une existence assimilée à celle des ouvriers libres des ports.... Et qu'en tout cas elle a cessé d'être terrible pour devenir enviable aux condamnés d'un ordre inférieur. » (Moreau-Christophe.)

« Je n'avais vu que trop souvent, dit M. Victor Foucher, des hommes se faire arrêter pour avoir du pain; mais en 1835,

pendant que j'étais chargé du service criminel près la cour de Rennes, trois ou quatre fois nous avons eu à statuer sur des appels motivés sur ce que les peines prononcées n'étaient pas assez fortes pour que les condamnés pussent entrer dans les maisons centrales ou même être *admis* au bagne. L'un d'eux alla jusqu'à menacer les juges de commettre sur-le-champ un *crime* à l'audience si on n'accédait pas à sa prière. Or, c'était leur bien-être que ces hommes recherchaient, sans s'occuper des conséquences légales d'une aggravation de peines ; pour eux qu'est-ce que la *privation* des droits *civils* et *civiques*, ou la qualification d'*infamie* attachée à la peine ? » (*Revue de législation*, livraison du 30 octobre 1836.)

Cette décroissance de la pénalité réelle à mesure qu'on s'élève sur l'échelle de la pénalité légale, est d'autant plus dangereuse, que les chances d'impunité croissent d'ailleurs en raison directe de la gravité des crimes. Il résulte des documens de la statistique criminelle, et ce résultat était facile à prévoir, que le nombre proportionnel des acquittemens est beaucoup plus grand dans les affaires où il s'agit d'assassinat, d'empoisonnement, d'infanticide, etc., que dans les cas où il s'agit, par exemple, de vol qualifié ; plus grand pour les crimes dont connaissent les cours d'assises, que pour les délits qui ressortent aux tribunaux correctionnels. Ainsi tout conspire à encourager l'audace et la perversité des hommes que ne contient plus le frein de la conscience ou la crainte du déshonneur. Accusés, l'énormité même du chef d'accusation leur ménage de grandes chances d'un acquittement complet, ou du moins leur assure en quelque sorte un acquittement partiel par le bénéfice des circonstances atténuantes. Condamnés, leur sort sera meilleur que celui du délinquant en matière légère. Nous croyons, avec les publicistes dont nous avons invoqué l'autorité, qu'il est urgent de remédier à un tel état de choses. On ne peut empêcher que la fréquence des acquittemens ne croisse avec la gravité des chefs d'accusation ; ce résultat prend sa source dans la nature du cœur humain ; les jurés ne peuvent pas ne pas être d'autant plus enclins à absoudre que les conséquences d'une condamnation erronée seraient plus déplorables et plus odieuses. Mais les garanties de l'accusé se trouvant ainsi fortifiées dans les solennelles épreuves du jugement par la gravité même des peines qui le menacent, de quel prétexte colorer l'étrange interversion de ces peines dans leur infliction aux condamnés ? N'est-ce pas poser au sommet de l'échelle pénale une prime d'encouragement pour les coupables d'un ordre inférieur ? La première réforme que prescrive l'intérêt de la justice et de la sécurité sociale, consistera donc à rétablir la proportionnalité effective de la peine au délit ; à combiner le régime des diverses classes de prisons d'une manière plus conforme à leur gradation légale. Que l'on cherche d'ailleurs à accomplir la peine par les moyens les plus propres à favoriser l'amendement du coupable ; que l'on s'ingénie à réformer l'économie matérielle et la discipline intérieure des prisons, de manière à écarter des prisonniers toutes les causes de corruption mutuelle ; que l'on fasse appel à la charité et à la religion pour vivifier ces âmes flétries ; qu'enfin des sollicitudes prévoyantes entourent le *libéré*, et soutiennent ses résolutions meilleures contre tous les obstacles avec lesquels elles se trouvent aux prises : rien de plus désirable que la réalisation de ces mesures ; rien de plus avantageux à la société elle-même et de plus conforme aux intérêts comme à l'honneur d'une nation chrétienne. Nous dirons dans un prochain article les systèmes proposés pour satisfaire à cette seconde condition d'une bonne organisation des prisons.

PAUL LAMACHE.

## OBSERVATIONS SUR LA FIXATION DE L'ÉPOQUE DE L'ANCIENNE ANNÉE ÉGYPTIENNE.

Dans un article consacré à la chronologie des premiers temps, on a vu qu'il était impossible d'attribuer à l'Egypte une antiquité contradictoire avec l'Écriture sans tomber dans des interprétations invraisembles et rompre toute relation entre les dates de l'histoire. Ces centaines de siècles dont les pyramides auraient vu passer le cours, n'existent en réalité que dans l'imagination de ceux qui se plaisent à exploiter les erreurs reconnues devant le tribunal des intelligences irréfléchies. La question de l'âge des vieilles monarchies serait aujourd'hui en dehors des discussions philosophiques, si elle ne se rattachait aux graves intérêts de la morale et aux premières vérités de la révélation.

Considérée dans ces sortes de rapports l'étude de l'antiquité acquiert de l'importance. Sans doute elle n'ajoute que peu de chose à la véracité des livres saints, trop haut placés dans le cœur et l'esprit des hommes pour avoir besoin d'un tel secours; mais quand, après avoir parcouru toutes les voies de la science, interrogé tous les monumens humains, on trouve encore la Bible fidèle, il est bien difficile de se soustraire à cette pensée, qu'on ne peut étudier l'histoire qu'avec des sentimens de foi, et que, pour débrouiller les ténèbres du passé, pour remonter au berceau des peuples, il n'est pas de meilleur flambeau que celui de la religion. Un fait est malheureusement connu : l'humanité, dans ces derniers temps, a vu certains esprits chercher sur le granit des colonnes orientales une morale plus pure que celle du Décalogue, une pensée antérieure aux livres saints, qui dût les faire oublier comme imposteurs. Pour répondre à de si étranges prétentions, est-il nécessaire de s'élever jusqu'à la sphère des idées théologiques, et ne serait-ce pas abuser du domaine de nos connaissances supérieures, que de s'engager dans un pareil débat? La science la plus vulgaire doit trancher la question de l'absurde. L'opinion publique outragée dans ses affections les plus intimes, n'a besoin, pour être vengée, que des lumières du sens commun. Dès lors il est permis à tout le monde de pouvoir apprécier la véritable valeur de l'ancienne philosophie d'Egypte, et de s'assurer qu'il est impossible de trouver jamais au bord du Nil, dans les décombres des sanctuaires, sur les bandelettes des momies ou dans leurs tombeaux, aucun monument propre à exciter les scrupules des consciences timides.

La terre des Pharaon et des Ptolémée, sujette à des vicissitudes diverses, a eu grandement à souffrir de cette guerre que la barbarie semble avoir déclarée partout aux œuvres du génie. Le vent des révolutions n'a cessé de souffler sur cette malheureuse contrée pour y effacer toutes les traces du passé. Nous savons que pendant la 108e olympiade, Artaxerce Ochus enleva des temples presque tous les livres sacrés, et ce ne fut que sur quelques ouvrages rachetés à l'eunuque Bogoas que Manéthon, 50 ans plus tard, composa ses annales. Après la conquête d'Alexandre, Lagus et son fils Ptolémée Philadelphe, dignes élèves de Platon et d'Aristote, voulurent ennoblir et légitimer leur domination en Orient en faisant fleurir les sciences, seul moyen qu'ils eussent alors de moraliser les peuples vaincus. L'école d'Alexandrie, fondée par ces princes, en appelant à elle toutes les illustrations de la Grèce, vit sortir de son sein des chefs-d'œuvre tels que la Géométrie d'Euclide, les Coniques d'Apollonius, l'Almageste de Ptolémée; livres précieux qui eussent été perdus pour nous sans le clergé catholique du moyen âge. Des moines, des clercs, des papes même allèrent en Espagne tirer ces ouvrages des mains des Arabes, incapables d'en apprécier complétement le mérite, et parvinrent à les comprendre dans un temps où il était aussi difficile de les lire qu'aujourd'hui les hiéroglyphes.

Mais ces jours de splendeur pour la philosophie naturelle ne durèrent que

quelques siècles sous le ciel de l'Orient. Les sectateurs de Mahomet, le cœur plein de leur religion nouvelle, en se jetant partout où il y avait des lumières à éteindre et le régime de la force à établir, fixèrent, par leur invasion en Egypte, le commencement de cette ère d'ignorance dont l'Eglise devait arrêter le cours au XIII$^{e}$ siècle. Omar, farouche lieutenant du prophète, irrité à l'aspect de la riche bibliothèque d'Alexandrie, répond par ce dilemme brutal à ceux qui le pressent de conserver tant de trésors : *Les livres dont vous me parlez sont ou conformes ou contraires à l'Alcoran; dans le premier cas, il faut les brûler comme inutiles, dans le second, ils sont dignes du feu comme détestables.* L'arrêt ainsi rendu est exécuté, et cette précieuse collection, ouvrage de tant de siècles, sert pendant près d'un an à chauffer les étuves d'Alexandrie.

Après de tels désastres, l'Égypte, on le conçoit, ne peut présenter que des monumens tronqués dont les ruines seraient peut-être encore des musées magnifiques, si depuis des siècles les Arabes ne s'en étaient établis les conservateurs. Mais évidemment une telle rareté de documens et leur incohérence ne pouvaient, en la soustrayant à la possibilité d'une démonstration, favoriser l'opinion d'une origine récente de l'Egypte, qui a besoin de s'appuyer sur des dates précises. Les partisans du système contraire devaient bien plutôt s'en prévaloir, puisque le principe de leurs théories se trouvait ainsi dans les nuages, et qu'il leur était permis, loin du contact des recherches positives, de laisser pleine liberté à leur imagination. Avec de pareils avantages, les œuvres les plus extravagantes peuvent faire illusion quelque temps ; mais il est dans l'essence de toutes les conceptions philosophiques nées en dehors du Christianisme, de s'user rapidement devant le bon sens public, et de finir, après un peu de bruit, de la manière la plus pitoyable. Aux siècles de lumière, le doute, qui n'est qu'une ignorance mal déguisée, est intolérable. Les esprits, avides de connaissances certaines, secouent bientôt le joug des systèmes pour venir, par la voie la plus courte et l'enchaînement le plus naturel, se reposer dans le sein de la vérité. Aujourd'hui, cette réaction s'opère. Toutes les idées anti-chrétiennes du dernier siècle sont successivement frappées à mort. Les fameux zodiaques d'Esné et de Denderah n'ont offert à la sagacité des Visconti, des Champollion, que des monumens romains insignifians, pendant que Deluc, Cuvier, Denon, trouvaient dans certains phénomènes naturels la preuve de l'origine récente du continent égyptien.

Une autre circonstance nous paraît propre à lever tous les doutes, et à ruiner, ce nous semble, les espérances des incrédules. C'est la fixation de l'époque de l'ancienne année égyptienne; car ce temps une fois déterminé, comment concevoir au delà un grand peuple subsistant pendant une longue suite de siècles sans des notions un peu précises sur le cours de l'année, et confondant dans l'oubli du passé toutes les particularités remarquables qu'il était de son intérêt de relater. Or cette époque peut être assignée avec assez d'exactitude : une discussion fort simple suffira pour nous en convaincre.

On sait que le soleil, dans sa marche apparente sur l'écliptique, parcourt chaque année tous les signes du zodiaque, ce qui faisait autrefois nommer ces constellations les douze maisons du soleil. En vertu d'un pareil mouvement, les étoiles zodiacales doivent successivement se perdre dans la clarté des rayons solaires, et l'on dit qu'une étoile est à son *lever héliaque* à l'instant où le soleil l'ayant suffisamment dépassée, on commence à la voir dans le crépuscule du matin. Ce genre d'observation a dû naturellement fixer l'attention des premiers hommes, parce qu'à une époque où le mouvement propre des étoiles était inconnu, ils pouvaient en déduire le moyen d'apprécier assez exactement, sans aucun instrument et à l'œil nu, la durée d'une révolution du soleil dans son orbite.

La brillante réapparition de l'étoile *Sothis*, la plus belle de la canicule, et même du ciel, attira particulièrement les regards de l'Égypte. Dans les temps reculés, ce phénomène arrivait sous le parallèle de Memphis en même temps que l'inondation du Nil, qui est la seule

cause de la fertilité dans un pays où il ne pleut jamais. Le peuple ne le laissait point passer inaperçu. Les laboureurs, appelés par la nature des travaux rustiques à suivre des yeux les mouvemens célestes, tiraient en ce moment certains prognostics relativement à l'abondance ou à la disette de l'année. Il paraît qu'alors la couleur de l'astre vu à travers les vapeurs de l'horizon, indiquait si la terre avait été trop ou trop peu abreuvée des eaux du Nil.

Le concours de circonstances si intéressantes a pu déterminer les Egyptiens à les prendre pour le commencement de leur année. Nous avons d'autre part des témoignages qui ne laissent aucun doute à cet égard. Porphyre, philosophe d'Alexandrie, assure que l'origine de cette année était marquée par le lever héliaque de l'étoile *Sothis*, nommée *Sirius* chez les Grecs. Censorin nous apprend également que, lors de l'institution de l'année de 365 jours, le premier jour du mois de Thot, ou le premier jour de l'année, était fixé à celui du même phénomène.

Comme cette année de 365 jours est plus courte que l'année solaire vraie d'environ six heures, les Egyptiens reconnurent bientôt que le lever héliaque de la canicule retardait successivement d'un quart de jour, en sorte que la cinquième année, il arrivait le 2 du mois de Thot, la neuvième année, le 3 ; enfin, après 1461, il apparaissait de nouveau le 1er de Thot, ayant passé de la sorte par tous les jours de leurs mois. En conséquence de cette remarque, ils imaginèrent la fameuse période de 1460 ans connue sous le nom de *cycle sothiaque* ou *caniculaire*, qui ramenait au même instant le jour de l'an et le lever de la canicule. Mais puisque, durant l'intervalle de 1460 ans, cette coïncidence n'avait pas lieu, ils étaient loin de remédier par là à tous les inconvéniens de leur calendrier. Avec un commencement d'année variable, le même jour d'un même mois rapporté tous les ans à des positions du soleil différentes sur l'écliptique, se trouvait sujet à des variations perpétuelles sous le rapport des circonstances atmosphériques. Il tombait tantôt en été, tantôt en hiver, de sorte qu'il devenait impossible de donner des dates régulières au temps des semences, des moissons et de tous les travaux agricoles. Si l'on eût voulu des indications précises, il eût fallu recourir à des supputations dont le public ne se soucie guère : ainsi l'expérience du passé était perdue pour le plus grand nombre.

L'usage des années bissextiles eût en grande partie fait disparaître ce désordre ; mais il paraît que les prêtres égyptiens, dont on veut à toute force faire des esprits supérieurs, s'opposaient expressément à une réforme si nécessaire. Habitués à donner aux choses un sens mystique et faux, on les vit rarement s'élever jusqu'à la considération de l'utile. Loin de là, par un sentiment religieux fort mal entendu, ils regardaient comme parfait un calendrier où les fêtes des dieux, changeant tous les quatre ans de jour, sanctifiaient ainsi l'année entière ; et c'est pour ce motif qu'au moment du sacre de leurs rois, avant de les initier aux mystères de la déesse Isis, ils exigeaient d'eux un serment solennel par lequel ces princes s'engageaient à conserver la période de 365 jours, sans souffrir, sous quelque prétexte que ce fût, aucune intercalation.

La persistance des hiérophantes dans leurs idées superstitieuses ne donne pas lieu de penser qu'ils aient jamais toléré l'usage d'une autre année propre aux besoins de la vie civile, dont le commencement eût été marqué au solstice d'été, c'est-à-dire à un point regardé autrefois comme fixe sur l'écliptique. Ptolémée parle d'une année semblable qu'il devait naturellement connaître, puisque avant lui, Eudoxe de Gnide avait imaginé des cycles de quatre ans, tels, qu'après l'expiration de chacun d'eux, l'intercalation d'un jour ramenait à une époque constante les phénomènes simultanés du lever de Sirius et du solstice d'été. Mais quand bien même on voudrait que ce dernier eût dû une idée si simple à ses rapports avec les prêtres égyptiens, faudrait-il en conclure qu'on eût depuis long-temps modifié en ce sens le calendrier national? Un auteur arabe, Égyptien de nation, nommé *Ibn Jounis*, et cité par Golius, déclare positivement que l'intercalation n'a commencé que la

troisième année de Philippe Aridée, frère et successeur d'Alexandre. Si donc on trouve chez les Égyptiens, avant la conquête des Grecs, quelques traces de cette année réformée, on ne doit pas en faire honneur à leurs prêtres ; il est probable que le public, contraint par la nécessité, aura trouvé tout seul, à l'aide des lumières naturelles, une correction que les savans ministres de son culte s'opiniâtraient à rejeter. Nous sommes ainsi toujours en droit de conclure que les mystérieuses méditations dont les temples de Thèbes et de Memphis furent les témoins, ont été plus favorables à la superstition qu'à la philosophie ; ce qui suppose des études peu avancées et l'enfance de l'art. On pourrait alléguer bien d'autres preuves capables de confirmer cette présomption : mais pour acquérir une conviction entière, contentons-nous d'étudier avec soin l'année égyptienne, et d'arriver méthodiquement à l'époque primitive de son institution.

Il résulte d'un passage de Censorin, que l'an du second consulat d'Antonin-le-Pieux et de Brutius, le treizième jour avant les calendes d'août, c'est-à-dire le 20 juillet, la période caniculaire s'est renouvelée. Or ce consulat a eu lieu 137 ans 7 mois après l'ère chrétienne. Remontant en arrière de 1460 ans, on trouvera avec le père Petau l'an 1323 ou 1322 et quelques mois avant J.-C. pour le commencement d'un cycle. Nous pouvons fortifier ce témoignage d'une autorité bien respectable, qui fait foi aujourd'hui dans tous les travaux relatifs à l'Égypte : saint Clément d'Alexandrie prétend que l'Exode des Hébreux arriva la trois cent quarante-cinquième année avant le retour d'une période sothiaque,

L'Exode, selon la Chronologie de ce Père, est de 1668 avant l'ère chrétienne. Donc ce nouveau cycle a pour point de départ l'an 1322 ou 1323 avant cette même ère. Le renouvellement d'un cycle à cette époque reçoit un nouveau degré de probabilité de la remarque suivante. L'ère de Nabonassar à Babylone est du 26 février de l'an 747 avant J.-C. Les années de Nabonassar étant les mêmes que les égyptiennes, le lever héliaque de Sirius avait rétrogradé du 20 juillet au 26 février. Pour une semblable rétrocession, il faut un intervalle de 576 ans. Conséquemment, l'époque du commencement d'une grande période est plus reculée de 576 ans que la 747e année avant J.-C. ; c'est pourquoi elle tombe à la 1323e. Enfin, l'astronome Bainbrigge a reconnu par le calcul que le lever héliaque de Sirius eut lieu pour le climat de la basse Egypte le 20 juillet de cette même année 1323. C'en est assez sur cette durée ; il nous paraît suffisamment démontré que la longueur du cycle était de 1460 ans, et que l'un de ces cycles a commencé au temps que nous venons de mentionner. La question capitale qui reste à résoudre, est de savoir si celui-ci a été le seul mis en usage ou si un autre l'a précédé. La dernière de ces deux conjectures paraît probable, après un peu de réflexion. Ce n'est pas qu'il n'ait fallu bien des efforts pour la faire admettre. Les vestiges de la science dans les premiers temps sont tellement difficiles à reconnaître, que Newton lui-même, trompé par le sens allégorique de certaines pratiques de la religion égyptienne, par l'inexactitude de quelques passages des Chroniques du Syncelle, a prétendu que l'établissement du cycle était de l'année 884 avant J.-C. Mais nous savons par Manéthon que cette institution ou l'addition des cinq jours épagomènes, remonte à la sept centième année avant l'invasion des Pasteurs. L'expulsion totale de ces étrangers arriva au commencement du règne de Sésostris, en 1571, ainsi que l'a prouvé Fréret, d'après la Chronologie d'Hérodote, de Ctésias, d'Aristote, de Dicéarque, et la Chronologie de Paros et de Diodore. Leur séjour en Egypte s'étant prolongé pendant 511 ans, leur invasion eut lieu en 2082, et le cycle commença pour la première fois son cours l'année 2782 avant J.-C. Ce temps est, comme on voit, bien antérieur à l'année 1323 ; époque initiale du cycle de Censorin ; mais que l'on recule d'un cycle entier ou de 1460 ans, et l'on retrouve par l'addition de 1323 et de 1460, le nombre 2782, d'où l'on peut conclure que l'Egypte, jusqu'au commencement de notre ère, vit s'effectuer deux révolutions sothiaques.

Certains chronologistes ont cru voir dans l'Ecriture même la preuve de la réalité de cette seconde période. Nous

passerons sous silence leurs argumens qui, bien que très vraisemblables, laissent quelque chose à désirer sous le rapport de la précision. Mais sans aborder le cercle des discussions positives, il est permis de conjecturer que les Hébreux connurent très anciennement l'année vague de 365 jours.

Lors de l'Exode, qui eut lieu au printemps, *mense verni temporis*, Dieu commande à son peuple de placer dorénavant cette époque dans le premier mois de l'année. *Mensis iste vobis principium mensium, primus erit in mensibus anni.* Auparavant, l'année commençait à la fête des Tabernacles, dont la célébration, selon le précepte du Seigneur, avait lieu au moment de la récolte des fruits, à la fin de l'année écoulée et au commencement de l'année. *In exitu anni, redeunte anni tempore.* Ce dernier usage avait été apporté d'Egypte. Unis durant leur séjour dans ce pays par le seul souvenir de leur origine commune, les Juifs ne formaient ni société politique, ni société religieuse. Les fêtes, les sacrifices n'avaient pas de jour marqué. L'aîné de la famille présidait seul, sous le toit domestique, au culte des autels ; car, avant la loi, il n'y avait point de sacerdoce. Le peuple exilé dut ainsi adopter les coutumes de la nation au milieu de laquelle il vivait, et n'eut d'autre année que celle de ses oppresseurs. Il fallait que cette institution eût en elle-même quelque chose de bien irrégulier, puisque Dieu commande immédiatement de l'abandonner. Dès lors, ce pourrait bien être l'année vague de 365 jours, dont les vices radicaux étaient consacrés par la superstition des prêtres égyptiens. Au surplus, il importe peu que l'Ecriture témoigne en faveur de ce second cycle ; il suffit qu'elle n'y oppose aucun obstacle pour que le calcul de Manéthon soit inattaquable. On sait assez que le prêtre égyptien n'avait aucun intérêt à donner aux premières institutions de son pays une date trop récente, et quand il résulte de ses assertions formelles que l'année vague a été établie 2782 ans avant notre ère, on doit s'en rapporter à lui avec d'autant plus de raison qu'on ne trouve nulle part matière à le contredire, et qu'il ne peut être taxé que d'exagération.

Maintenant, si l'on réfléchit un peu, on demeurera convaincu que cette époque déjà si reculée, est celle où les Egyptiens ont dû commencer à fonder leur astronomie. Dans l'ordre des connaissances physiques et mathématiques, l'esprit humain procède du simple au composé. Les théories supérieures supposent les principes élémentaires : il y a dans l'enchaînement des idées certaine filiation qui rend nécessaires les premiers théorèmes. Cependant, à en croire des systèmes prétendus philosophiques, la marche de la science eût été bien différente. Les Egyptiens auraient été initiés aux hautes notions de la mécanique céleste, à ses détails les plus fins, à ses pratiques les plus difficiles avant d'en connaître les vérités les plus simples. Ils auraient su apprécier le mouvement presque imperceptible des étoiles fixes et eussent ignoré celui du soleil. Au temps où, sur les dalles de leurs temples, ils constataient, par des procédés graphiques, la marche des points équinoxiaux, ils eussent donné à l'année une durée de 360 jours seulement. Voilà, en vérité, d'étranges astronomes, des savans bien inconcevables ! Il y a plus, comme les lumières qu'on veut faire briller dans leur merveilleuse intelligence résultent des découvertes d'auteurs connus, il faut encore supposer qu'une effroyable tempête aura anéanti tous les monumens scientifiques de manière à en effacer entièrement le souvenir dans la mémoire des hommes, et procurer à Pythagore, à Hipparque, une gloire que, jusqu'à ce jour, la postérité leur avait accordée sans partage. Ces hypothèses sont-elles admissibles ? Quel esprit un peu juste voudrait s'y soumettre ? Convenons-en donc, si nous ne voulons pas être absurdes ; en se livrant à la recherche de monumens astronomiques antérieurs aux temps connus, les philosophes se sont lancés dans les espaces imaginaires ; et si après d'opiniâtres travaux aucun fait n'a été reconnu, c'est par la raison bien simple qu'un tel fait n'existait pas.

Ces considérations rendent sans doute inutile aux yeux du lecteur l'examen du système de Dupuy sur l'antiquité du Zodiaque ; mais nous en dirons quelque chose, parce qu'il est, contre la pensée

de son auteur, tout-à-fait de nature à confirmer la thèse que nous venons de développer. Dupuy part de celte idée, que les noms des signes ne leur ont point été donnés au hasard ; qu'ils ont dû nécessairement avoir certains rapports avec les travaux agricoles, avec les occupations, avec le climat des Egyptiens chez lesquels le Zodiaque aurait pris naissance. Ainsi, le Taureau serait l'emblême du labourage, la Balance celui de l'égalité des jours et des nuits, la Vierge ou la Moissonneuse eût indiqué la récolte, le Sagittaire l'ouverture de la chasse, le Scorpion les maladies causées par les vents du midi après l'équinoxe. Ces diverses constellations ont dû être nommées d'après leur lever avec le soleil; et, comme par l'effet de la précession la relation est rompue, on doit, par le calcul mathématique, remonter à l'époque où elle subsistait encore, c'est-à-dire, à quinze mille ans.

Un tel résultat, contraire à toutes les notions que nous avons sur l'origine des sciences, dut produire de l'étonnement. On peut dire d'abord, avec Cuvier, que les rapports dont il dérive ne sont pas indispensables, que les signes ont pu être désignés d'une manière abstraite, ce qui serait bien suffisant pour affaiblir singulièrement la valeur d'une opinion aussi extraordinaire. Cependant, si nous rappelons l'imperfection du calendrier égyptien, et la difficulté qu'on avait à se procurer des dates précises, il devient présumable qu'on aura donné à toutes les époques qui paraissaient fixes des noms susceptibles de rappeler les travaux dont elles annonçaient le retour. Les rapports que Dupuy suppose entre les saisons et les dénominations zodiacales portent ainsi le caractère de la vraisemblance. « Mais ces rapports, dit Laplace, subsis« teraient encore si les constellations du « zodiaque, au lieu d'avoir été nommées « d'après leur lever avec le soleil l'eus« sent été d'après leur lever à l'entrée de « la nuit; si, par exemple, le lever de la « balance à ce moment eût indiqué le « commencement du printemps. L'ori« gine du Zodiaque, qui ne remonterait « alors qu'à 2500 ans avant notre ère, s'ac« corde beaucoup mieux que la précé« dente avec le peu que nous savons sur « l'antiquité de l'astronomie. »

L'examen du rapport de ces deux dates avec l'histoire suffit effectivement pour dissiper toute incertitude, et rend facile l'élimination. De plus n'est-il pas évident que pour adopter leurs dénominations, les premiers hommes auront attendu l'apparition de certaines étoiles sur l'horizon dans le crépuscule du soir, plutôt que le lever d'autres étoiles qui se seraient trouvé près du soleil, et qu'ils ne pouvaient pas apercevoir. Il ne reste ainsi du système de Dupuy que la date très probable que nous avons pu donner à l'institution du Zodiaque. Ce nombre et ceux que la discussion ci-dessus a permis de fixer ne sont pas sans importance. L'intérêt attaché à chacun d'eux s'accroît si l'on vient à considérer leur parfaite harmonie.

Qu'on veuille bien se le rappeler : dans un autre numéro de ce Recueil, il a été établi, d'après l'autorité simultanée d'Hérodote, de Diodore, de Manéthon, de la Chronique du Syncelle que l'institution de la monarchie égyptienne devait être de l'année 2888 avant notre ère, c'est-à-dire, en suivant la chronologie des Septante, de l'époque de Phaleg, qui est celle du partage de la terre et de la formation des peuples en corps politiques. Nous voyons actuellement que l'année égyptienne a été instituée un siècle plus tard en 2782, enfin que l'origine du Zodiaque ne remonte que vers l'année 2500. De pareils résultats doivent rendre circonspectes les intelligences téméraires, et s'accordent admirablement avec l'enseignement des livres saints. Sans doute il eût été possible de les présenter sous un jour plus clair et de leur donner une forme plus rigoureuse ; mais au fond ces calculs n'ont rien de forcé et n'offrent aucune invraisemblance. Des familles s'unissent, forment un état politique, et se placent sous l'autorité d'un seul. Il faut à cette société nouvelle un calendrier pour régulariser les actes de la vie civile : on en cherche les principes dans l'uniformité des mouvemens célestes. Après un siècle d'études, qui ont pu être journalières sous un ciel toujours serein, on apprend, d'après le lever d'une étoile,

que le retour des saisons s'opère sensiblement dans un intervalle de 365 jours un quart, et comme ce quart n'est pas d'abord tenu en compte, il survient des irrégularités. On observe alors la marche du soleil par rapport à certaines constellations : l'on imagine quelque temps après le Zodiaque, et l'on donne à ces signes des noms qui rappellent des époques fixes. Si cette manière de concevoir la génération des connaissances astronomiques en Egypte paraît trop systématique, nous répondrons qu'elle a pour elle de grandes autorités. Un illustre géomètre, Laplace, dit en parlant du cycle caniculaire révolu l'an 139 de notre ère : « Si « ce cycle a été précédé, comme tout « porte à le croire, d'une période semblable, l'origine de cette période an« térieure remonterait à l'époque où « l'on peut supposer avec vraisemblance « que les Egyptiens ont donné des noms « aux constellations du Zodiaque, et où « ils ont fondé leur astronomie. »

D'un autre côté, la prompte culture des sciences d'observation dans une nation à peine organisée, est en parfait accord avec les livre saints. L'Ecriture, qui vante l'antique sagesse des Orientaux, ou des Chaldéens, parle aussi, quoique avec moins d'éloge, de celle des peuples d'Egypte; et par ce mot de sagesse, elle désigne aussi bien l'étendue des connaissances que la rectitude de l'esprit et la sûreté du jugement.

Il est inutile de pousser plus avant cette discussion. Les aberrations de l'esprit philosophique doivent être traitées succinctement à une époque où la raison publique commence à les reconnaître. Toutefois il se présente une réflexion qui sera sentie sans beaucoup de développement. C'est qu'on a méconnu le caractère de la science en voulant la faire servir contre le Christianisme. Réduite, dans cette lutte impie, aux plus mesquines proportions, elle n'a plus été qu'une illusion sans prestige, un charlatanisme méprisé de tous les esprits sages. Si donc on veut encore pour elle des jours de gloire, qu'on lui rende son harmonie avec les idées divines et l'appui des principes éternels. La foi, ce bel apanage des hautes intelligences, est aussi leur guide le plus assuré. En elle se trouve la source de toute lumière, de tout progrès, parce qu'en elle est la vérité.

MELCHIOR DE L'HERMITE.

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

D'UN ARTICLE DE LA REVUE FRANÇAISE (3e livrais.), SUR LA VIE DE SAINTE ÉLISABETH, par M. le comte de MONTALEMBERT, pair de France, etc.

Chacun connaît la Vie de sainte Élisabeth, par M. le comte de Montalembert, et parmi ceux qui ont eu le plaisir de la lire, il n'est personne qui n'ait admiré dans l'*Introduction* l'étendue des connaissances historiques, la hauteur des vues, l'intelligence profonde des devoirs et des fonctions de la papauté, comme il n'est personne qui, dans le cours de l'histoire elle-même, n'ait été touché de la naïveté du récit, de l'héroïsme des vertus et des miracles sans nombre qui semblaient sortir comme naturellement de la bouche et des mains de la jeune et sainte veuve. Nous ne parlons pas de la douce chaleur qui anime constamment la narration de l'illustre auteur, et qui révèle, même à ceux qui n'ont jamais eu l'honneur de le voir et de l'entendre, tout ce qu'il y a dans son âme de piété tendre, de foi vive, de sentimens généreux et compatissans.

Il ne paraît pas que l'auteur de l'article inséré dans la *Revue Française* ait éprouvé à la lecture de cet ouvrage les impressions que nous venons de dire et que nous avons entendu exprimer à des milliers de personnes. Au contraire, l'écrivain, tout en rendant justice au talent si distingué de M. de Montalembert, lui adresse entre autres trois reproches qui ne vont à rien moins qu'à condamner la pensée même fondamentale qui a présidé à cette belle œuvre, et à prononcer que le but qu'il s'y est proposé est une grave erreur, ou tout au moins un anachronisme.

Qu'a voulu en effet M. le comte de Montalembert? D'abord se poser lui-même devant son siècle en catholique sincère, dévoué et complet, dont l'intelligence et la foi ne reculent devant aucune des consé-

quences qui découlent naturellement et légitimement de faits connus et incontestables; ensuite montrer l'Eglise, la papauté dirigeant toute l'Europe chrétienne, alors qu'elle était puissante, indépendante et libre, avec intelligence, bienveillance et force. Enfin réconcilier la fausse délicatesse si commune de nos jours, même chez plus d'un chrétien sincère, avec la naïveté et la *vérité* du moyen âge, en racontant dans toute leur simplicité ces visions et ces merveilles touchantes dont est remplie la Vie de sainte Elisabeth.

Or voici ce que pense l'auteur de l'article que nous avons en vue sur ce triple objet, que s'est évidemment proposé M. le comte de Montalembert.

Il lui reproche en premier lieu d'être un catholique complet, de ne trouver la vérité que dans le catholicisme complet, d'employer les lumières de son intelligence et les faits de l'histoire à ramener les religions incomplètes, les sectes hérétiques et philosophiques au christianisme complet, car quel autre sens donner aux paroles qu'on va lire? « Point « de regret pour le passé, point d'amertume surtout « dans le langage; à quoi bon ces récriminations « soit contre son temps, soit contre les sectes dis- « sidentes? qui songe aujourd'hui à des luttes ter- « minées et bientôt oubliées? Cela est encore d'une « autre époque. Ira-t-on remettre la guerre au « camp lorsqu'il faut la porter contre l'ennemi « commun? Lorsque chacun s'emploie à la même « œuvre, et qu'il n'est pas trop des forces de cha- « cun, ira-t-on repousser ceux-ci, rejeter ceux-là, « sous le vain prétexte de la couleur de leur ban- « nière, comme s'il n'y avait pas une sainte ban- « nière qui flottât au dessus de toutes les autres? Il « n'est donné à personne de prévoir les formes tem- « porelles que l'avenir prépare au christianisme; « on ne peut que savoir qu'il subsistera. La raison « publique, l'aménité des mœurs nous recomman- « dent donc une *saine* tolérance, bien éloignée du « cynisme de l'indifférence. »

Certes, il est bien permis à l'écrivain que nous citons d'ignorer les formes temporelles que pourra revêtir le christianisme dans quelques milliers d'années, d'autant plus que pour les prévoir, pour les deviner, il faudrait des données suffisantes actuelles tirées ou de l'histoire elle-même de la religion, ou tout au moins de la philosophie, et malheureusement pour ceux qui se nourrissent de si belles espérances, ni l'histoire de la religion depuis dix-huit cents ans qu'elle nous est connue, ni la philosophie qui ne peut encore aujourd'hui affirmer aucune vérité morale ou métaphysique qui soit en dehors du symbole chrétien, ne leur présente aucune donnée, aucun élément dont ils puissent faire la base de leurs conjectures et de leurs prévisions. Mais il n'est pas également permis à M. le comte de Montalembert qui est catholique, qui l'est sincèrement et franchement, qui l'est, osons le dire, depuis la moëlle des os jusqu'au bout des ongles, de ne pas croire que le christianisme romain est plus entier, plus complet, plus identique avec la parole et l'enseignement immédiat du Christ, que le christianisme de Luther, de Calvin, même que le christianisme *évangélique* de Frédéric-Guillaume. Il ne lui est pas permis, aussi long-temps du moins que le mot *vérité* sera compris de son intelligence, de croire que *plus de vérité* n'est pas meilleur, plus utile, plus souhaitable que *moins de vérité*. Et pour peu que l'amour de l'humanité, le zèle du progrès dont on s'occupe si fort aujourd'hui, le dévouement à l'œuvre de la civilisation ne l'aient pas abandonné avec la logique et le bon sens, il ne lui est assurément pas permis de ne pas former des vœux pour ceux qui sont *sous une autre bannière* que la sienne, de ne pas les appeler à lui provisoirement au moins et en attendant que cette autre bannière supérieure, qui sera sans doute celle du christianisme ramené à l'unité par les formes nouvelles qu'on espère, flotte sur le genre humain, et le conduise comme un seul homme dans les voies de sa destinée et du bonheur.

Mais « qui songe aujourd'hui, dites-vous, à des « luttes terminées et bientôt oubliées? La raison « publique et l'aménité des mœurs commandent une « *saine tolérance* bien éloignée du cynisme de l'in- « différence. »

L'Eglise catholique n'a jamais cessé de lutter et de combattre soit pour se défendre contre ceux qui l'attaquaient, depuis l'athée et le matérialiste jusqu'à l'hérétique et au schismatique, soit pour amener à elle, par la voie de la persuasion et de la conviction, tous ceux qui sont hors de son sein. Aujourd'hui encore cet esprit de prosélytisme ne l'a nullement abandonnée, et quoiqu'il n'agisse pas de la même manière, avec le même appareil, si je l'ose dire, pour la conversion des idolâtres que pour celle des hérétiques, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a jamais abandonné le champ de bataille, jamais renoncé à faire rentrer les protestans dans son sein, jamais cessé de les rappeler par cette voie même d'examen et de discussion qui les en a détachés. Mais il est vrai aussi que le protestantisme a depuis long-temps oublié les combats d'autrefois, et qu'aujourd'hui l'esprit qui l'anime, si tant est qu'il y en ait un, ne le porte plus à protestantiser les catholiques. Il consent volontiers à ce que les choses restent comme elles sont. Il tolère les catholiques et leur laisse croire tant qu'ils veulent qu'ils peuvent se sauver dans leur religion; mais il prétend que le catholicisme lui rende la pareille, et c'est ce qui est en contradiction avec l'essence même du catholicisme.

Et cependant nous croyons user envers tous d'une *saine tolérance*, parce que si nous croyons d'une part, et si nous voyons avec douleur que nos frères séparés sont dans des erreurs funestes au salut; d'autre part, nous ne voulons pas qu'on fasse violence à leurs consciences, et qu'on emploie pour les éclairer d'autres moyens que ceux de la raison et de la persuasion. Mais nous croirions pousser jusqu'au *cynisme* l'indifférence pour la vérité, pour la religion, pour le bonheur de nos semblables, si notre tolérance allait jusqu'à leur dissimuler nos justes craintes sur les plus chers de leurs intérêts

en cessant d'appeler leur attention sur ces questions fondamentales d'unité, d'hiérarchie, d'autorité d'où dépend toute la religion.

M. de Montalembert en écrivant ce qu'il a écrit, n'a fait que se laisser aller aux conséquences naturelles de la foi à laquelle il se fait gloire d'appartenir. Il ne serait plus catholique, selon la vérité du mot, dès qu'il embrasserait ce système d'*oubli* et de *saine tolérance* que prêche la *Revue Française*.

Le second reproche qui est fait au noble pair est ainsi formulé : « Assigner à tel âge de l'Église une « supériorité sur tel autre âge, c'est marquer sa « croissance, sa décadence, et annoncer sa fin; car « tout ce qui croît et décroît doit finir. La foi aux « prédictions invariablement accomplies est-elle « donc si fragile qu'elle se brisera devant les mys- « tères d'un avenir fermé à notre intelligence? »

L'auteur est d'accord avec nous en ce qu'il admet les promesses divines qui assurent la perpétuité de la religion jusqu'à la fin du monde. Mais de soutenir que le dogme de cette perpétuité est incompatible avec l'opinion qui attribuerait à l'Église une influence et une supériorité d'action plus grande dans un âge que dans un autre, c'est une prétention toute gratuite. Supposons en effet cette incompatibilité, alors il ne reste plus que deux hypothèses : ou une *égalité* parfaite d'action, d'influence, de sagesse, dans tous les temps, dans toutes les contrées, chez tous les peuples; ou un *progrès* toujours croissant jusqu'à la fin du monde. Mais cette dernière supposition est fort difficile à mettre en avant, et le contraire est malheureusement fort à craindre d'après, je ne dirai plus les *promesses*, mais les prédictions du Sauveur; car il a dit : *Croyez-vous que le Fils de l'homme revenant sur la terre y trouvera de la foi?* Ainsi resterait la seule hypothèse de l'*égalité* et cette hypothèse est elle-même en contradiction avec les paroles du Christ qui ruinent déjà la précédente.

Il nous suffit d'avoir montré que M. de Montalembert n'a point été inconséquent, n'a violé aucune des lois de la logique catholique en affirmant la supériorité de l'action générale de l'Église et de la papauté dans le moyen âge.

Reste le troisième reproche. Nous citons encore les paroles de la *Revue :* « N'allez pas, voulant ser- « vir la religion, risquer d'ébranler ses éternels « fondemens ou par des puérilités, ou par d'inu- « tiles mystères, quand les saints mystères deman- « dent déjà toute l'élévation de l'intelligence, toute « la candeur et à la fois la hardiesse de la raison « pour oser s'en approcher. Pourquoi rétrograder « quand tout avance avec elle et vers elle? N'êtes- « vous pas satisfait qu'aujourd'hui la science, la phi- « losophie, les lettres, les arts, le sentiment commun « reviennent au temple et lui rapportent plus écla- « tante la lumière qu'ils en avaient emportée? »

Il y aurait infiniment à dire là dessus; mais de discuter toutes ces affirmations, cela nous mènerait trop loin. Contentons-nous de poser cette question : Est-ce rétrograder que de raconter aujourd'hui sérieusement, et comme faits à la fois édifians et vrais, les visions et les miracles qui occupent une si grande place dans la vie des saints, en remontant depuis les derniers temps du moyen âge jusqu'aux siècles des martyrs? Nous n'hésitons pas à soutenir le contraire, et nous serions fort scandalisé qu'un écrivain catholique, pour entrer à sa manière dans le progrès de l'époque, retranchât par principe et en les supposant faux tous les faits de ce genre. Car si on les considère sous le rapport du principe, il y a une chose incontestable : c'est que les procès-verbaux de canonisation d'un grand nombre de saints ont constaté et admis comme indubitables nombre de faits semblables; d'où il suit qu'un catholique ne saurait les nier dans un sens général et les exclure de l'hagiographie, puisque l'Église les admet. Mais si l'on en vient à la question de critique et de détail, c'est l'objet d'une discussion à part, qui du reste présenterait d'autant moins d'intérêt, qu'elle s'applique à tous les faits naturels et ordinaires dont se compose l'histoire profane. D'où je conclus qu'un catholique qui se permettrait de retrancher les faits de la vie des saints par le motif général qui vient d'être signalé, bien loin de faire preuve de progrès, rétrograderait tout simplement jusqu'au déisme.

Au surplus, il y a ici une thèse fort élevée et fort importante; nous ne le nions pas; et peut-être en traiterons-nous un jour *in extenso*; à savoir jusqu'à quel point la philosophie peut avoir le droit de récuser les visions et les miracles dont nos vies de saints sont remplies. Pour le moment, nous nous contentons : 1° d'avoir montré que jamais l'Eglise n'a abandonné le combat contre tous ceux qui l'attaquaient, ni cessé de travailler à la conversion de ceux qui ne lui appartiennent pas; 2° que rien ni dans l'ordre religieux ni dans l'ordre rationnel n'empêche qu'on attribue à tel âge de l'Eglise une supériorité réelle d'action et d'influence sur un autre âge; et 3° que nul écrivain catholique ne peut être accusé d'esprit rétrograde parce qu'il donnerait place dans ses écrits aux visions et aux miracles en les racontant comme des faits vrais aussi bien constatés que les faits ordinaires de l'histoire profane. L'abbé D—y.

---

## REVUE DE DUBLIN.

*Livraison trimestrielle d'avril* 1838.

I. Du monopole exercé par le protestantisme à l'Université de Dublin.

II. Des efforts de l'anglicanisme pour maintenir son orthodoxie.

III. Biographie des anciens brigands en Angleterre.

IV. Comparaison entre les missions Protestantes et l'association pour la Propagation de la foi.

(On y trouve toutes les pièces justificatives de l'acte de tolérance protestante par lequel les missionnaires catholiques sont exclus de l'île d'Otaïti.

V. Les misères et les beautés de l'Irlande, par un protestant.

VI. L'Égypte sous Méhémet-Ali.
VIII. De l'opposition des torys contre le gouvernement du comte de Mulgrave, vice-roi d'Irlande.
IX. Les romans et les romanciers irlandais.
(Résumé très intéressant de cette branche si féconde et si nationale de la littérature irlandaise qu'il faut bien se garder de confondre avec le genre qui porte le même nom en France.)
XI. Revue de la littérature catholique en France et en Angleterre, de septembre 1837 à mars 1838.
(Il est difficile de donner en vingt pages un meilleur aperçu des produits de la pensée catholique pendant ce semestre : nous admirons l'exactitude des renseignemens de nos confrères. Nous avons remarqué de précieux détails sur les publications de musique sacrée qui se font à Rome par le P. Alfieri.

## LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

*Livraison d'avril* 1838.

I. Développement historique du droit de collation dans l'Église catholique, tel qu'il a été exercé par les souverains temporels.
II. Correspondance officielle entre le chapitre de Fulda et le ministère de la Hesse électorale, sur les mariages mixtes. Avril-octobre 1837.
(Ces pièces curieuses et importantes nous révèlent l'existence en Hesse des mêmes prétentions hostiles aux lois de l'Église qu'en Prusse : heureusement le ministère hessois semble s'être arrêté à temps.)
III. Des dangers du prétendu *enseignement général de la religion* dans les écoles communes aux enfans de différens cultes.
Revue. 1. Exposé de la doctrine hermésienne dans ses rapports avec la condamnation prononcée par le saint-siége, extrait des ouvrages de Hermès même. Mayence, 1837.
2. Le Livre d'Isaïe, traduction nouvelle par MM. Dereser et Scholtz. Francfort, 1837.
3. Résumé de la logique, par M. Pullenberg, professeur de philosophie à Paderborn. Coblenz, 1835.
Appendice. Nouvelles ecclésiastiques : pièces officielles sur l'affaire de Cologne et de Posen.

## ANNALES DES SCIENCES RELIGIEUSES DE ROME.

*Janvier-février* 1838.

I. Conférences de Mgr Wiseman sur l'histoire primitive du monde.
II. *Novum Testamentum græcè*, édition catholique du docteur Scholtz, à Leipzig, 1830-36; article du P. Secchi, de la compagnie de Jésus.
III. De la cause première du maintien et de la ruine des sociétés, par l'abbé Rosmini; article de l'abbé Barola, professeur à la propagande.
IV. Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue, par le chev. Drach (suite).

Appendice. 1. Allocution du S. P. sur l'affaire de Cologne.
2. Lettre du cardinal Lambruschini aux professeurs hermésiens.
3. Extrait du dernier ouvrage de son Em. le cardinal Pacca, sur la vie de Mgr Pacca, archevêque de Bénévent, sous Benoit XIV.
4. De la prétendue origine indienne du Christianisme.
5. Conduite du clergé catholique de Dublin pendant le choléra.
6. Bibliographie catholique de l'Italie, de la France et de l'Allemagne.
(Nous y avons vu avec plaisir l'analyse de toutes les livraisons de *l'Université Catholique* et des *Annales de Philosophie chrétienne* depuis juillet dernier. Nous y avons aussi appris que l'écrit de M. l'abbé Gerbet contre les *Affaires de Rome* avait été déjà traduit en allemand.)

*Mars et avril.*

I. Huitième conférence de Mgr. Wiseman, *sur l'Histoire primitive.* Deuxième partie : les Egyptiens, leurs monumens historiques et astronomiques.
II. Examen du célèbre ouvrage du docteur Buckland, professeur anglican, intitulé : *De la géologie et de la minéralogie considérées dans leurs rapports avec la théologie naturelle.*
(Nous avons vu avec plaisir la mention honorable faite dans ce travail de l'article de notre collaborateur, M. Marcel de Serres, dans *l'Université* de mars 1837.)
III. Examen du premier mémoire de M. Raoul-Rochette, sur les *Antiquités chrétiennes.*
IV. Des théories de Fichte sur la liberté humaine, par L. Bonelli, professeur de philosophie.
V. *Prælectiones historiæ ecclesiasticæ, quas in collegio de Propagandâ fide habuit Joh. Palma, sacerdos romanus.— D. Pauli del Signore can. Reg. lat. Institutiones historiæ ecclesiasticæ;* article du R. P. Bini, procureur-général des bénédictins.
Dissertation lue à l'Académie des Arcades, le 23 janvier 1838, par Mgr. Grassellini, sur la présence des vestiges de la tradition primitive dans la poésie et la littérature latine.
Préface latine de la nouvelle *Grammaire égyptienne*, du professeur Rosellini (Rome, 1837), par le R. P. Ungarelli, assistant-général des clercs réguliers de Saint-Paul.
Bibliographie catholique de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande.

*Livraison de mai et juin.*

I. Neuvième conférence de Mgr. Wiseman, sur l'*Archéologie* et les secours qu'elle fournit aux démonstrations religieuses.
II. Sur la théologie naturelle du docteur Chalmers, professeur de théologie à l'université d'Edimbourg; article de M. l'abbé de Luca.
III. Sur l'histoire des pontifes romains, de Ranke (second article).

(L'auteur de ce travail, tout en critiquant sévèrement plusieurs parties de ce célèbre ouvrage, reconnaît que sa publication a rendu un véritable service au catholicisme.)

IV. Suite de l'examen des théories de Fichte, par M. Bonelli.

Suite de la dissertation de Mgr. Grassellini.

Nécrologie de Mgr. de Pradt.

Bibliographie catholique de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis, du Portugal, du Brésil, du Pérou, de la république Argentine, de l'Australasie.

(Nous avons appris, avec autant de surprise que de satisfaction, par les inappréciables renseignemens contenus dans cette bibliographie, l'existence au sein des anciennes colonies espagnoles et portugaises d'une littérature catholique *ultramontaine*, dont l'énergie et le dévouement au centre de l'unité préservera, nous l'espérons, ces belles contrées des horribles égaremens qui souillent aujourd'hui leurs métropoles.)

La lecture de ces deux livraisons suffit pour démontrer la profondeur et l'étendue des travaux scientifiques du clergé romain : il faut admirer surtout combien il est au courant de toutes les publications relatives à la religion, même hétérodoxes, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Puissions-nous en France ne pas rester trop en arrière de ce noble et salutaire exemple.

---

LA CHAPELLE DES PÉNITENS DE LA MISÉRICORDE DE LYON, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A SA DÉMOLITION; par LÉON BOITEL. Lyon, 1837, in-8°, avec figures.

La ville de Lyon paraît être de toutes les villes de France celle où l'esprit de respect et de conservation des anciens monumens religieux a jeté les plus profondes racines. Là où cet esprit arrive trop tard pour sauver les édifices sacrés de la hache du vandalisme, il inspire du moins à des âmes tendres et religieuses le soin de recueillir tous les souvenirs qui se rattachent à eux, et de les publier avec une exacte et patiente érudition. On ne voit pas là, comme très souvent ailleurs, le clergé et les fidèles confondus, pour ainsi dire, avec les infidèles et les vandales, par l'oubli et le mépris des monumens qui jadis leur appartenaient. Déjà nous avons fait connaître dans ce recueil les excellens travaux de M. l'abbé Pavy sur les Grands Cordeliers et l'Observance, ainsi que l'essai de M. l'abbé Jacques sur l'église primatiale de Saint-Jean. Nous avons vu avec plaisir que le premier de ces ecclésiastiques avait été récompensé par sa nomination à la chaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de Lyon. Aujourd'hui nous devons signaler l'opuscule récent de M. Léon Boitel, sur la chapelle de la Miséricorde qui vient d'être détruite. C'était un monument de charité plutôt que d'art, et sous ce dernier rapport M. Boitel aurait pu trouver au sein de Lyon des édifices bien plus dignes de ses études. Mais il a raconté avec beaucoup de charme l'histoire de la vénérable institution catholique dont cette obscure chapelle était le sanctuaire. Nous ne pouvons que louer son esprit et son style, et l'exhorter à persévérer dans l'excellente voie où il est entré.

---

Le libraire Debécourt publiera dans le courant du mois de juin, sous le titre suivant : *du Catholicisme dans les arts* (1), le recueil des différens articles que M. le comte de Montalembert a insérés, depuis 1833, dans la *Revue des Deux Mondes* et *l'Université*, relativement à l'art. Un avant-propos et de nombreuses additions compléteront ce recueil. On y trouvera en même temps plusieurs gravures, qui en mettant sous les yeux du lecteur des exemples de la véritable inspiration chrétienne dans la peinture, la sculpture, et l'architecture, contrasteront avec les produits du paganisme moderne. Ces gravures, d'après Fra Angelico, Overbeck, Pugin, etc., sont d'un genre absolument nouveau en France : elles contribueront utilement au but de ce recueil, qui est de faciliter les études des ecclésiastiques et des jeunes artistes chrétiens.

---

VOYAGE EN ABYSSINIE, dans les pays des Galla, de Choa et d'Ifat; précédé d'une excursion dans l'Arabie-Heureuse, et accompagné d'une carte de ces diverses contrées; par MM. Edmond Combes et Tamisier (1835-1837). 4 vol. in-8°; prix : 8 fr. le volume. A Paris, chez Louis Desessart, éditeur, rue des Beaux-Arts, n° 15.

Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer cet ouvrage, que nous nous proposons d'examiner plus au long dans un de nos prochains numéros. Nous ajouterons seulement qu'on y trouve les détails les plus curieux sur la situation politique et religieuse de tous ces pays, où le christianisme a été jadis si florissant.

(1) Un vol. in-8°, avec six gravures. Prix 5 fr. Chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 30. — Juin 1838.

## Sciences Sociales.

# COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

DIXIÈME LEÇON (1).

La forme sociale unitaire suffit à la civilisation des familles, mais elle ne civilise pas les nations; car avec elle et par elle, les peuples se touchent seulement par les jalousies qu'ils éprouvent, les craintes qu'ils s'inspirent, les haines qu'ils se portent. Ils ne sont associés ni pour ce monde, ni pour l'autre, et leur intérêt éternel, plus énergiquement encore que leur intérêt temporel, développe entre eux cette fatale concurrence qui répandrait une si grande amertume sur l'état de nature, si cet état était possible. Aussi la force brutale, enchaînée au sein de chaque cité unitaire par les croyances religieuses, retrouve sa liberté à la frontière. Elle s'y redresse atroce et implacable, et tandis qu'au dedans, il y a société d'individu à individu; au dehors, de gouvernement à gouvernement, on n'aperçoit que la désolation d'une irrémédiable barbarie.

La supériorité de la forme sociale catholique tient spécialement à la sociabilité nécessaire des peuples qu'elle régit. Chacun d'eux jouit, il est vrai, de la plénitude de son individualité politique; mais tous ensemble ils ne forment qu'une seule et même association spirituelle, ensorte qu'à les considérer comme autant d'unités collectives, ils sont les uns à l'égard des autres ce qu'étaient les *croyans* primitifs avant que le premier ordre légal ne fût venu prêter son appui au premier ordre légitime. En effet, les nations qui professent le même culte, par cela même qu'elles adorent le même Dieu, qu'elles acceptent les mêmes dogmes et les mêmes préceptes moraux, sont unies par un lien de conscience, et leurs devoirs réciproques, en guerre comme en paix, sont inscrits, dans le seul code qui puisse leur être commun, sans que leur indépendance terrestre en soit affectée, dans leur code religieux. Chez elles donc la victoire a sa règle, et la défaite ses garanties; règles et garanties d'autant plus inviolables que les hostilités sont d'état à état, jamais ou du moins presque jamais de citoyen à citoyen. Ainsi les vaincus ont peu à redouter l'exaspération personnelle des vainqueurs, et lorsque la cupidité ou l'ambition de quelque chef les menace d'une grande catastrophe, ils peuvent en appeler avec confiance au for intime de tous ceux qui lui obéissent, et à cette opinion publique, mère et protectrice toute puissante du droit des gens, qui est une des plus magnifiques créations de la forme sociale catholique.

Isolés les uns des autres par leurs dog-

(1) Voir le n° 27 ci-dessus, p. 165.

trines religieuses, plus encore peut-être que par leurs intérêts matériels, les peuples unitaires ont bien, il est vrai une *opinion publique*, mais chacun d'eux a la sienne sans rapport avec celles des autres; et par conséquent lorsque le système unitaire était encore la condition de la liberté des nations, la multiplicité même des opinions publiques les énervait en restreignant la sphère de leur action, et l'on ne pouvait dire d'aucune qu'elle fût la reine du monde. Au contraire, chez les peuples à forme sociale catholique, l'opinion est UNE, parce qu'ils vont la puiser à la même source, dans la morale qui leur est commune, aux croyances qu'ils professent ensemble. Il y a identité dans leurs notions du bien et du mal; du bien et du mal, pris non pas abstractivement, mais clairement définis selon les exigences de leur intérêt éternel. Ils s'entendent par conséquent tous pour blâmer ou pour approuver, et ce merveilleux accord de toute l'association spirituelle catholique donne à sa voix une puissance irrésistible. Au plus fort des batailles, elle domine la fureur des combattans, et arrête le fer prêt à frapper un ennemi sans défense. C'est elle qui veille aux portes des cités captives, et retentit à travers les campagnes que la conquête a envahies. Par elle le captif des temps passés n'est plus qu'un simple prisonnier; par elle la férocité du soldat triomphant se change en une généreuse courtoisie; elle a brisé la hache qui abattait autrefois les arbres fruitiers, et éteint la torche qui incendiait les moissons. Encore aujourd'hui, et si affaiblie qu'elle soit par l'invasion de la réforme et de la philosophie, l'ancien système catholique a laissé des traces si profondes que malheur à l'état qui oserait trop ouvertement abuser de sa puissance. Il soulèverait contre lui tous les peuples qui ont gardé dans le cœur quelque chose de chrétien, et affaiblirait au même degré le dévouement de ses sujets et de ses alliés. Au nom du genre humain, et peut-être à celui de son rédempteur, une autre sainte alliance ne tarderait pas à se former, et la loi sociale qui gouverne les peuples, comme les codes régissent les individus, trouverait même à présent de nombreux défenseurs.

Comme la forme sociale *catholique* n'a jamais pleinement existé qu'au sein de la société fondée par le catholicisme, cette société est aussi la seule qui ait connu toute l'énergie d'une véritable opinion pubique, c'est-à-dire d'une opinion commune à une multitude de peuples, parce que malgré les diversités de langage, de mœurs et d'origine, ils obéissaient tous au même ordre légitime. Cette opinion elle-même, grâce à la marche lente mais progressive de la civilisation chrétienne ne s'est développée qu'à la suite des siècles; et chose singulière! c'est au moment où disparaissait l'unité de croyances qui en fait la force, que le monde chrétien s'aperçut enfin de l'existence du droit des gens, et que les Grotius et les Puffendorf essayèrent de le formuler en code. Mais les justiciables du tribunal qui étaient appelés dans le système catholique à l'expliquer et à l'appliquer, méconnaissent depuis long-temps la juridiction de l'Église, et le droit des gens, privé de son interprète naturel, n'est plus qu'un souvenir prêt à s'éteindre de la vieille république chrétienne.

Ainsi la forme sociale catholique dote les peuples qu'elle a façonnés d'une sociabilité commune, et imprime à l'opinion publique une force qu'elle ne saurait avoir chez les peuples unitaires: ainsi encore elle implique l'existence d'une législation suprême et souveraine, qui règle les devoirs réciproques des états en guerre comme en paix, et par conséquent elle assure aux personnes et aux choses la plus grande somme concevable de sécurité. Toutefois ces avantages, si favorables qu'ils soient au développement de la richesse générale, ne sont pas les seuls qui en découlent, et la liberté individuelle lui est redevable de la meilleure partie de ses progrès. En effet, cette forme sociale présuppose la disjonction complète des deux grands pouvoirs qui dirigent l'humanité, car l'association spirituelle catholique se fractionnant, quant aux choses de la terre, en un nombre indéterminé d'associations temporelles, il ne peut y avoir confusion entre la hiérarchie qui administre l'une

et les diverses hiérarchies qui administrent les autres. Toutes ont leurs fonctionnaires propres mais distincts, et la sociabilité catholique serait également altérée dans son essence, soit que le sacerdoce s'emparât du gouvernement terrestre de l'association spirituelle, soit qu'un des pouvoirs temporels issu de celle-ci se posât pontife et usurpât les attributions du sacerdoce. Il suit de là que les membres de la société catholique sont soumis à deux autorités différentes; la première, la plus haute, qui dérive sa sanction de l'intérêt éternel et sans distinction de patrie, s'étend sur tous les croyans; la seconde, qui emprunte sa force à l'intérêt temporel et ne dépasse pas dans la sphère de son action les limites territoriales de chaque pays. Ces deux autorités qui dans la forme sociale unitaire commencent et finissent toujours par se confondre en une seule parce que d'abord le pouvoir spirituel comprend le pouvoir temporel, et qu'ensuite, lorsqu'ils se sont séparés, le pouvoir temporel subjuge le pouvoir spirituel, demeurent par la force même des choses, séparées perpétuellement sous l'empire de la forme sociale catholique. En effet, celle-ci est constituée de telle sorte qu'aucun des gouvernemens qui se meuvent au sein de sa multiple unité, ne peut enlever au sacerdoce son indépendance, car il n'a d'influence que sur une faible fraction de ce sacerdoce, et les autres fractions, avec les peuples qu'elles représentent, ne sauraient consentir jamais à se mettre à la merci des caprices d'un prince ou d'une administration qui, soit en ce monde soit en l'autre, ne peut en appeler ni à leurs espérances ni à leurs craintes. L'association spirituelle catholique tout entière prendrait donc fait et cause pour le prêtre opprimé dans l'exercice de ses fonctions, et le prince usurpateur des droits de l'encensoir finirait par être obligé de se séparer d'elle, comme Henri VIII; ou comme Henri II il ne garderait sa couronne qu'à la condition d'aller pieds nus humblement se prosterner devant la tombe de sa victime. D'une autre part, le sacerdoce lui-même étant le sacerdoce de l'association toute entière, n'appartient spécialement à aucun peuple, et il enlèverait à ses attributions l'universalité ou la *Catholicité* qui les caractérise, s'il sortait de son domaine propre, en administrant l'ordre légal d'une ou de plusieurs nations. Ni l'Église ne peut permettre aux prêtres, si ce n'est par des exceptions qui confirment la règle, de s'identifier avec les intérêts temporels d'une patrie terrestre, ni les souverains ne sauraient tolérer qu'un d'entre eux se fasse l'arbitre de leur intérêt éternel; en sorte que, par la nature même de cet admirable système, aussi long-temps que les croyances conservent quelque énergie, les fonctionnaires de l'ordre légitime et les fonctionnaires de l'ordre légal sont les protecteurs naturels de leurs mutuelles libertés. Les premiers décident de toutes les questions de sociabilité; ils sont les gardiens nécessaires de celle-ci, parce qu'elle intéresse dans son principe et ses grandes applications, tous les croyants. Mais leur intervention les *nationaliserait* s'ils s'arrogeaient le droit de s'immiscer dans l'administration de l'ordre légal.

Or, cette distinction absolue entre les deux grandes puissances sociales s'étend jusque sur les moyens dont elles disposent pour se faire respecter. Les ministres de l'ordre légitime représentent la force morale de l'association tout entière, tandis que les ministres de chaque ordre légal représentent seulement la force matérielle de la nation qu'ils administrent. Les citoyens donc, en leur qualité de croyans, ont le droit hautement reconnu, lorsqu'ils sont opprimés par celle-ci, de recourir à celle-là, afin de faire refouler la loi humaine et le pouvoir humain en dedans des limites que leur assigne la loi divine. C'est qu'en réalité, dans le système catholique, il y a une constitution qui domine tous les actes des législateurs terrestres, et cette constitution, la même pour tous les peuples qui ont des croyances semblables, n'est autre que le culte avec ses préceptes moraux et ses institutions. Les publicistes modernes ont fait grand bruit de l'invention des Chartes votées ou octroyées, c'est-à-dire de l'invention des lois immuables et supérieures à toutes les lois réglementaires de la vie ci-

vile et politique, comme si elle appartenait aux temps modernes. Ils ont oublié ou ils n'ont pas voulu voir que les races belliqueuses du moyen âge avaient leur Charte dans le Catholicisme, et que cette Charte n'était pas une lettre morte, une vaine fiction, puisqu'elle était placée sous la sauve-garde d'une magistrature indépendante dans son ressort, et désintéressée dans ses arrêts. Que signifie ce chiffon de papier auquel nous donnons le nom de pacte constitutif? Où est le tribunal régulièrement organisé et assez fort pour annuler les actes *inconstitutionnels* des trois pouvoirs, par exemple, qui gouvernent la France? N'est-il pas évident que l'émeute sous sa forme la plus anarchique, serait la seule opposition possible aux actes les plus tyranniques, si les deux Chambres et le souverain abusaient du mandat qui leur a été confié? Interprètes de ce prétendu pacte social, en même temps que législateurs, ils réunissent entre leurs mains et l'autorité qui appartenait autrefois à l'Église, et l'autorité des anciens gouvernemens, ensorte que les opprimés sont réduits, comme dans la forme sociale unitaire, à appeler aux oppresseurs eux-mêmes de leurs propres décisions. Certes c'est là une des déceptions les plus grandes dont l'humanité ait jamais été victime, déception qui commence déjà à devenir manifeste, et qui ne tardera point à être aperçue des plus grossières intelligences.

Au moyen âge, le dernier des serfs, lorsque la loi sociale, la constitution générale des peuples chrétiens, avait été enfreinte dans sa personne, savait à qui porter sa plainte, à qui demander le redressement de ses griefs; et si sa voix, lorsqu'elle était isolée, n'avait que peu d'écho, du moins les mêmes violences ne pouvaient souvent se répéter sans que les gémissemens sortis des derniers rangs de la société ne finissent par arriver aux pieds du magistrat suprême des croyans, de l'arbitre souverain de toutes les questions de sociabilité. Ce n'était pas le coupable, prince ou gouvernement, qui les tranchait, qui était son propre juge, qui prononçait entre lui et ses accusateurs; le grossier bon sens de nos aïeux n'eût pas toléré une pareille niaiserie; ils voulaient de la justice et ils la cherchaient, non dans les inévitables prévarications de la partie intéressée, mais auprès d'une magistrature d'un autre ordre, de cette magistrature qui constituait *légalement* la haute cour de la république chrétienne. Par elle les droits déjà acquis devenaient inviolables, et les droits nouveaux que le progrès chrétien faisait successivement surgir recevaient le sceau d'une indélébile sanction. Aussi cette magnifique période de la vie de l'humanité, fut elle une période d'affranchissement. Elle avait recueilli le legs de toutes les oppressions du passé; elle avait trouvé les peuples courbés sous le joug de l'esclavage antique, et avant de finir elle avait déjà révélé au monde le dogme de la liberté civile, et montré que son application la plus étendue est, ainsi que la sociabilité catholique elle-même, compatible avec toutes les formes politiques, avec la monarchie la plus absolue comme avec la démocratie la plus effrénée. Assurément cette révélation serait encore à faire, s'il y avait eu confusion entre l'ordre légitime et l'ordre légal, si les mêmes hommes avaient été à la fois les magistrats des croyans, et les magistrats des citoyens.

La liberté civile, l'abolition de toutes les servitudes personnelles, ont certainement beaucoup contribué au progrès moderne de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Mais cette belle conséquence de la forme sociale catholique, même en se combinant avec le droit des gens, n'aurait pas suffi pour donner à la fortune générale des nations modernes une telle énergie d'ascension, qu'aujourd'hui la France et l'Angleterre sont chacune plus riche et plus puissante que ne le fut jamais l'empire romain aux plus beaux jours de sa splendeur. Il a fallu encore, pour mûrir le germe d'une si prodigieuse prospérité, un autre bienfait de la forme sociale catholique, cette fraternité des peuples qui multiplie les ressources des uns par les ressources des autres, et établit des relations si fréquentes et si intimes, que les arts utiles ne peuvent faire une conquête chez l'un d'eux sans que tous les autres n'en recueillent immédiatement les fruits: c'est

qu'entre ces peuples il y a société dans l'ordre spirituel ; la paix est leur état normal, et la guerre, quand elle éclate, n'existe, ainsi que nous l'avons déjà dit, que d'état à état et non d'individu à individu. Les préjugés nationaux ne sont par conséquent pas des préjugés sociaux : ils ne portent que sur des intérêts secondaires ; ils ne reposent pas sur la croyance en une supériorité inhérente et intrinsèque ; ils ne repoussent pas, comme chez les races unitaires, tout mouvement qui vient du dehors. Dans toute l'antiquité, on ne voit guère que la vieille Rome qui ait emprunté quelque chose au génie de ses voisins. La Grèce, si inventive, ne voulut jamais de la légion, et les Gaulois, malgré leur humeur voyageuse, gardèrent jusqu'à la fin leur tactique si imparfaite et leur armure si mauvaise. Comparez à cette immobilité la promptitude avec laquelle tous les peuples chrétiens adoptèrent l'usage de la poudre à canon, de la boussole et de l'imprimerie, et vous comprendrez ce que l'Europe moderne doit de reconnaissance à cette association de peuples, *uns* par la foi, divers par leurs gouvernemens, qui a commencé et qui a fini avec le moyen âge. Riches des biens que cette grande période nous a légués, nous sommes devenus plus riches encore, mais nous avons reçu d'elle l'impulsion qui nous a conduits vers des régions meilleures, et nous y serions arrivés plus sûrement et plus vite, si la forme sociale de transaction n'était pas venue remplacer la forme sociale catholique. Encore avons-nous conservé la plupart des traditions de celle-ci, ou plutôt nous n'en avons répudié que le tribunal qui jugeait les peuples et les rois, et auquel les peuples et les rois se soumettaient sans rien perdre de leurs légitimes prérogatives ou de leur autorité, parce que ce tribunal n'était ni un peuple, ni un roi. Malheureusement c'était là le principe générateur de tous les biens matériels dont nous nous énorgueillissons, et le temps est peut-être peu éloigné où la tempête renversera de fond en comble l'édifice social dont notre imprévoyante incrédulité a sapé la base.

Cependant, la sociabilité catholique par cela même qu'elle est incomparablement plus parfaite que la sociabilité unitaire, est aussi bien plus compliquée, et son existence tient à des conditions qu'aucune n'a jamais remplies. Assurément, ce n'était pas la conscience des immenses avantages qui découlent de cette forme qui manquait aux fortes intelligences des temps anciens. Le système amphictyonique qui, sous des formes diverses, chez les Germains comme chez les Grecs, dans les Gaules comme en Etrurie et parmi les Latins, unissait, à certains égards, les peuples qui professaient les mêmes croyances et parlaient la même langue, n'était au fond qu'une aspiration impuissante vers la forme sociale créée par le catholicisme. Mais ces tentatives n'aboutissaient à rien de permanent et surtout d'universel, parce que les croyances religieuses de ces races ne le permettaient pas. L'unité parfaite dans la foi et la multiplicité sans terme assignable dans l'organisation temporelle, présentaient une combinaison trop savante pour ces cultes informes. Aux plus parfaits, au judaïsme lui-même, il manqua toujours un sacerdoce constitué de manière à concilier l'indépendance de l'association spirituelle avec le libre développement d'un nombre indéterminé d'associations terrestres. Nous n'hésitons pas à le dire ; ce n'est, humainement parlant, ni la pureté de la morale de l'Evangile, ni son ineffable perfection, ni la divinité même de son auteur qui a produit la forme sociale catholique avec l'immensité des biens qui en découlent ; c'est le seul et merveilleux organisme de l'Eglise.

Unitaire ou catholique, toute association spirituelle a un sacerdoce, par la raison que l'on ne peut concevoir de société sans une administration chargée de coordonner et de diriger les efforts des sociétaires vers le but et dans l'intérêt commun. Les croyans, aussi peu que les actionnaires d'un chemin de fer, peuvent se passer d'une direction centrale, ou, pour mieux dire, ils éprouvent, dans une mesure bien plus grande, le besoin d'avoir des *gérans*. En effet, d'une part, les rites, les cérémonies, les sacrifices avec les travaux intellectuels de toute espèce qui s'y rattachent ou qui en dependent, absorberaient le temps de tous

les membres de l'association spirituelle, si ces soins, ces études n'étaient pas spécialement réservés à un certain nombre d'entre eux; de l'autre, ceux-ci ont une tâche bien plus étendue que les chefs d'une compagnie industrielle, puisque, par la nature même de leurs devoirs, ils ont non seulement à propager, à défendre, à exposer les doctrines en vertu desquelles ils agissent, mais encore à résoudre toutes les difficultés de conscience qui surgissent parmi les croyans. Les tribunaux, la police, la gendarmerie, le barreau, les ingénieurs, les établissemens d'éducation existent en dehors de toutes les sociétés commerciales, et leur viennent en aide, tandis que les sociétés religieuses sont obligées de tout tirer de leur propre sein. Il en est de celles-ci comme des peuples. Pour les unes comme pour les autres, la division du travail est une insurmontable nécessité. De même que les nations ne peuvent vivre si la population n'est pas classée en administrateurs et en administrés, de même aucune religion n'est possible qu'autant qu'elle partage ses *fidèles* en prêtres et en laïques.

Il ne faut pas croire que les théories philosophiques, si elles possédaient l'énergie civilisatrice dont elles sont si complétement dénuées, pussent créer des associations spirituelles, des sociétés sans le secours d'un clergé régulièrement organisé. Parmi les préjugés modernes, le plus absurde, peut-être, a pour expression cette *prêtrophobie* qui implique, chez ceux qui en sont atteints, la pensée que tout sacerdoce disparaîtrait si la pierre indestructible du nouveau Capitole était enfin réduite en poudre. Sous une autre forme, avec de nouvelles attributions, le prêtre sortirait malgré eux des ruines qu'ils auraient faites, mais un prêtre bien plus avide, bien plus tyran, bien plus dominateur que le prêtre catholique aux pires instans de sa carrière immortelle. En effet, dans le monde qu'ils rêvent, une idée quelconque, athée, déiste ou panthéistique, deviendrait nécessairement le centre autour duquel se grouperaient les intelligences, la pensée sociale et civilisatrice par laquelle les vouloirs seraient unis au degré nécessaire pour qu'il y ait société. De cette pensée sortirait une morale, et cette morale ne serait pas assurément douée d'une évidence telle que tout enseignement fût chose superflue. En outre, parmi tous les systèmes philosophiques et physiologiques qui sont de nature à réagir sur les actes de leurs *croyans*, il n'en est pas deux qui, dans leur application pratique, tendent exactement au même but par les mêmes moyens. Sous ces deux rapports, la religion de Mahomet diffère beaucoup moins du Christianisme que la doctrine des éclectiques de celle de M. Broussais, que le panthéisme humanitaire du panthéisme d'Helvétius. Ainsi, d'une part, l'unité morale des sociétés fondées par les diverses écoles de l'incrédulité, n'existerait qu'à l'aide d'un enseignement continu et universel; de l'autre, elle ne pourrait être maintenue qu'au moyen d'une controverse active; et, quoi qu'on fît, il faudrait bien qu'il y eût des hommes spécialement chargés de propager et de défendre l'idée philosophique sur laquelle reposerait la sociabilité de chaque nation, d'où découlerait toutes ses notions du droit et du devoir. Appelés à des fonctions différentes, les autres citoyens, soldats, commerçans ou agriculteurs, manqueraient du temps nécessaire à l'accomplissement d'une pareille tâche, et surtout aux travaux préparatoires qu'elle réclame. Il y aurait donc dans la civilisation *idéocratique*, et sous chacune de ses formes, un corps de savans, une corporation distincte et chargée de l'instruction morale des autres classes du peuple. Les membres de ce corps porteraient un autre nom; mais, qui ne voit que les attributions sociales de nos prêtres leur seraient dévolues? Dégagés de toute obligation envers la Divinité, ils n'en seraient pas moins les arbitres du juste et de l'injuste, les régulateurs suprêmes des rapports des citoyens entre eux.

Cependant, ces prêtres d'une idée, ces thaumaturges de l'esprit ou de la matière, réclameraient et obtiendraient une indemnité, un salaire; car le peuple, qu'on nous passe ce mot, *évangélisé* par eux, leur devrait son caractère de peuple, l'unité de sa vie morale et intellectuelle; et comme il sentirait, au

moins instinctivement, le besoin qu'il a de leurs services, il serait obligé de les payer; et il les paierait d'autant plus largement, que l'espoir d'aucune récompense dans une meilleure vie ne les dédommagerait à aucun degré de leurs travaux. La Convention nationale, qui était entrée dans une voie analogue, se proposait de placer un *fonctionnaire de la morale* dans chaque commune de France, c'est-à-dire, un *curé* idéocrate, et ce simple fait atteste que le nouveau *clergé* n'eût été guère moins nombreux que l'ancien. En effet, à ces *curés* il eût fallu des surveillans ou *évêques*, et à ceux-ci encore des assistans et des conseillers qui auraient singulièrement ressemblé à des chanoines et à des grands-vicaires. La différence, quant aux charges supportées par les contribuables, n'eût évidemment consisté qu'en ce que les *évêques* et les *prêtres* nouveaux se seraient tous mariés, et qu'en outre, leur conscience ne leur aurait imposé aucune privation, interdit aucun plaisir. Comme le père Enfantin, ils eussent donné des bals par piété, et le budget se serait péniblement ressenti de l'amour du *beau* qu'enseigne l'éclectisme ou des insouciantes bacchanales auxquelles mène le matérialisme.

Assurément, l'économie obtenue par la substitution d'un sacerdoce philosophique à quelque sacerdoce religieux que ce soit, n'est pas de nature à tenter sérieusement un ministre des finances, et néanmoins les frais qui en résulteraient ne seraient pas le plus grand des malheurs produits par un pareil changement. Le prêtre des idées n'aurait évidemment aucun motif de s'abstenir de toute action directe sur l'ordre légal, et l'on ne peut concevoir de peuple sincèrement attaché à une théorie sociale, sans admettre que les défenseurs et les propagateurs de cette théorie ne disposent à leur guise du gouvernement, à moins qu'elle ne les frappe d'un interdit patent et incontestable. La nation civilisée en vertu d'une donnée philosophique quelconque, serait donc régie par des philosophes, lesquels régleraient l'impôt et ne s'oublieraient pas dans la répartition de ses produits. En outre, la forme sociale unitaire est la seule compatible avec les inévitables divergences de la raison générale. Chaque pays aurait ainsi son système spécial, et ce système, assailli par la multitude des hérésies que chaque jour ferait éclore, ne vivrait qu'en dressant des échafauds pour les dissidens. Car, ce système, quel qu'il fût, n'en serait pas moins le système générateur de toutes les institutions, de tous les droits acquis, de tous les intérêts matériels ayant quelque force et quelque valeur. L'attaquer, affaiblir les croyances athées ou déistes, spiritualistes ou matérialistes de la multitude, ce serait menacer non seulement l'existence du sacerdoce déjà établi, mais encore celles de toutes les familles qui possèdent, par leur rang ou leur fortune, la plus légère influence. Les innovations de doctrine amèneraient donc les mêmes résultats, et rencontreraient les mêmes difficultés chez les peuples idéocrates que chez les peuples qui croient en un Dieu révélateur. Les obstacles seraient même plus grands et les persécutions plus vives, car les *croyans* religieux comptent toujours un peu sur la Divinité pour la défense de leur foi, et les croyans philosophiques ne pourraient évidemment compter que sur eux mêmes. Reconnaître qu'ils se trompent, ce serait avouer la faiblesse de leur intelligence, et la vanité se joindrait à la cupidité pour les rendre cruels.

Il nous serait facile, en suivant jusqu'au bout ce parallèle, de montrer qu'un sacerdoce philosophique, à quelque école qu'il appartienne, serait fatalement et nécessairement la plus dispendieuse et la plus despotique de toutes les institutions sacerdotales. La démonstration la plus claire du principe dont il deviendrait le symbole vivant, ne changerait rien à ces conséquences; et, certes, nous aurions lieu de nous étonner de la niaiserie de ceux qui poursuivent de leur colère le clergé catholique, s'il n'était aisé de découvrir le sentiment qui les anime. Avec M. Cousin, ils affirment orgueilleusement que les philosophes constituent l'aristocratie du genre humain. Comme nous, ils savent que l'humanité obéira toujours à une corporation arbitre du droit, régulatrice du juste, gardienne et organe de la loi morale. Or, ils entendent faire partie de cette corpo-

ration ; et pour nous servir d'une expression saint-simonienne, la guerre qu'ils font à l'Eglise n'est en réalité que la guerre des prêtres de l'avenir contre les prêtres du présent. Comment donc s'effraieraient-ils de l'exorbitante influence, de la splendeur inévitable, du despotisme nécessaire du sacerdoce qu'ils rêvent si follement dans les profondeurs intimes de leur ambition ?

Notre prochaine leçon sera consacrée à l'examen de la mission du prêtre dans ses rapports avec la forme sociale catholique.

C. DE COUX.



# COURS SUR LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

## HUITIÈME LEÇON (1).

### *Du Droit civil.*

1° De la nature et de l'objet du droit civil en général.

Nos regards, après avoir été long-temps fixés sur le ciel et les espérances d'une autre vie, vont se reporter sur la terre pour y chercher les voies que nous avons à suivre dans l'acquisition et la jouissance des biens d'ici-bas. Avant de nous livrer à cette tâche nouvelle, il est nécessaire de nous rappeler ce que nous avons observé déjà sur le but et la nature du droit en général, dont le droit civil, si toutefois nos observations ont été justes, ne peut et ne doit être que le développement dans l'application aux objets qui lui sont propres.

L'homme, disions-nous donc, étant créé à l'image de Dieu, sa similitude avec le divin auteur de son existence est sa loi suprême, et toutes les institutions, tous les préceptes de la religion, de la morale et du droit ne peuvent avoir d'autre objet que celui de maintenir cette similitude ou de la rétablir là où elle s'est effacée. Tandis que la religion nous apprend à connaître et à aimer Dieu et que la morale nous enseigne l'usage que nous devons faire de notre volonté pour la conformer à la sienne, le droit nous prescrit les formes dans lesquelles nous devons circonscrire nos actions pour obtempérer à cette même loi de similitude jusque dans le mode extérieur de notre existence. Cependant l'homme étant libre à l'instar de son divin auteur, et ne pouvant par conséquent devenir que par lui-même ce qu'il doit être, il va sans dire que le mode extérieur aussi de son existence ne sera que tel qu'il se le sera fait lui-même ; c'est-à-dire que son droit sera essentiellement et nécessairement le produit de sa liberté, l'effet de sa propre volonté. Et pourtant c'est une nécessité qui lui est imposée, un commandement qui n'est et ne doit être rien moins qu'arbitraire ! cette contradiction apparente est la même qui se représente dans l'histoire entière de l'humanité, où la liberté de l'homme se montre en conflit perpétuel avec une nécessité qui la domine sans pourtant l'anéantir. C'est que l'homme en usant de sa liberté ne fait que manifester ce qu'il est : or il n'est pas ce qu'il veut ; il n'est pas, comme Dieu, l'auteur de sa propre existence, et cela fait que sa liberté est bornée et que du moment où il cesse de vouloir ce qu'il est, c'est-à-dire de conformer sa volonté à celle de l'Être suprême dont son propre être n'est que l'image, il tombe en contradiction avec lui-même et trouve dans sa nature primitive et indestructible une loi qui le contrarie dans ses volontés arbitraires et qui réagit en tous sens contre les écarts dans lesquels il tombe : c'est ainsi que dans les actes de sa volonté, il produit toujours, d'une part l'image de Dieu à laquelle il est créé, et de l'autre la preuve, l'image ou le document de sa dissidence avec Dieu et avec lui-même.

Le droit ou le mode d'existence exté-

(1) Voir la VII^e leçon dans le n° 23, t. IV, p. 339.

rieur que l'homme se fait, porte donc nécessairement cette double empreinte; il n'est et ne peut être que l'expression ou la manifestation de son état intérieur et se forme selon la direction de sa volonté, selon sa connaissance et son amour de l'Être suprême. C'est ainsi que nous verrons se vérifier dans le droit ce que nous avons remarqué de toute la création, savoir, qu'elle présente d'abord l'image de Dieu, puis l'expression des rapports de la créature avec le Créateur.

Mais quant au *droit civil* en particulier il nous faut encore, avant d'entrer dans le développement de cette double proposition, revenir un instant sur ce que nous avons dit plus haut pour déterminer son objet spécial et la sphère qui lui est propre. Le but général du rétablissement de notre similitude avec Dieu exige, comme nous l'avons vu précédemment, trois choses, savoir : que, dominés par cette loi de similitude dans la forme générale de notre existence sociale, mais disposant librement néanmoins de notre personne et des biens de la terre qui forment notre domaine particulier, nous opérions avec notre volonté libre, excitée toutefois et soutenue par la grâce, cette union intime de notre être avec l'Etre divin qui est la fin véritable et l'état naturel de toute créature. La première de ces conditions constituant le domaine de la société politique, comme la troisième constitue celui de la société religieuse, c'est à la seconde que correspond la société civile avec le droit qui lui est propre.

Le droit civil embrasse donc tout ce qui a rapport à l'acquisition et à la jouissance des biens de la terre, comme le droit ecclésiastique embrasse tout ce qui a rapport à l'acquisition et à la jouissance des biens du ciel, tandis que le droit politique s'occupe à maintenir le corps social dans un tel ordre de rapports et de coopération de ses membres, qu'il y ait toujours dans la société une volonté forte et efficace qui assure l'observation des conditions requises pour l'accomplissement des destinées de l'humanité.

Il y a trois élémens dans le droit, savoir : 1° la possession, élément corporel; 2° la loi, élément spirituel; 3° la liberté ou la volonté, élément moral; car il n'y a point de droit quelconque sans objet de possession ou d'exercice, sans volonté de la part du sujet et sans loi qui le sanctionne. Cependant c'est toujours un de ces élémens qui prédomine et qui forme le monument caractéristique dans chacune des trois régions du droit que nous venons d'indiquer. Dans celle du droit ecclésiastique c'est la loi proprement dite, la volonté divine; dans celle du droit politique c'est la volonté humaine, qui n'est qu'une loi dérivée; dans celle du droit civil c'est la possession de la terre et de ses biens qui est le but final des rapports même en apparence purement personnels; aussi est-il impossible d'imaginer une des trois régions du droit séparée des deux autres qui sont nécessairement coexistantes. De même que l'Église ne saurait subsister sans une législation politique et civile, et que le pouvoir politique ne repose que sur la possession des richesses et le lien religieux du serment, de même aussi n'y a-t-il point de droit civil sans la sanction de la loi religieuse et l'appui des institutions politiques. Dans la théorie, comme dans la pratique, il faut donc éviter de confondre aussi bien que de séparer ce qui est propre à chacune de ces trois régions du droit.

Le droit civil, qui se rapporte à la possession de la terre par l'homme, embrasse d'abord les droits de naissance et de famille par lesquels nous entrons dans la jouissance de la vie et de tous les biens qui s'y attachent, ensuite les droits de propriété et de possession, enfin les lois qui règlent et sanctionnent l'emploi que nous faisons de notre liberté en disposant des biens qui nous sont commis par la Providence.

La loi de similitude de l'homme avec Dieu dominant tous ces rapports, nous serons amenés à reconnaître que le droit civil embrasse tout ce qui appartient à l'homme comme image de Dieu relativement aux conditions de son existence terrestre; afin qu'il puisse, en usant de sa liberté, non seulement opérer son union avec Dieu, mais aussi la manifester et reproduire jusque dans les formes de son existence terrestre

l'image divine à laquelle il fut créé. C'est donc du pouvoir de l'homme sur les choses matérielles pour la manifestation de sa libre volonté dans la reproduction des rapports de la divinité, en elle-même et avec la création, que s'occupe en définitive le droit civil; aussi la loi civile ne reconnaît aucun droit contraire à la religion ou à la morale, quoiqu'elle ne prescrive rien sur l'usage à faire des biens qu'elle garantit à l'homme, parce que cette détermination ne doit être que l'effet de notre propre volonté, de notre liberté. C'est ainsi que le droit civil, sans porter son but ou sa fin en lui-même, forme cependant une région à part dont la liberté individuelle garde pour ainsi dire les frontières. Qu'il soit établi sur la coutume ou sur une loi écrite, il représente toujours une conclusion tirée, d'une part des conditions de l'existence terrestre de l'homme, de l'autre des exigences de la volonté divine relativement à la destination de l'homme selon la conscience que nous avons de cette destination.

2° Du droit de famille et de propriété en général.

Ainsi que dans la communauté et les rapports mutuels des trois personnes de la divinité nous avons reconnu la cause et le prototype du monde et de la création entière (1); de même aussi tout, dans le domaine matériel de l'humanité, se rattache au moment où l'homme ayant connu sa femme, il s'est, par la naissance d'un enfant, établi une communauté humaine impérissable et destinée à se prolonger dans tous les temps à venir. C'est à la famille que se rapportent, comme à leur origine commune, toutes les relations de l'humanité, en elle-même et avec la terre qui lui est donnée pour domaine; et la famille, qui est le prototype de toutes les sociétés possibles, n'est autre chose elle-même que l'image de la divinité selon le commerce mystérieux et ineffable de ces trois personnes. N'est-il pas vrai que la femme, os des os et chair de la chair de l'homme, représente à ce dernier sa propre image dans laquelle il s'absorbe amoureusement, qui lui reflète avec amour toutes les manifestations de lui-même, qui éveille et provoque toutes les facultés que son sein recèle et lui découvre les profondeurs de son propre être? N'est-elle pas à ce titre l'image véritable du divin Verbe qui, consubstantiel au Père, Dieu de Dieu et lumière de lumière, est la sagesse du Père et l'objet de son éternelle complaisance? Mais l'enfant, fruit de l'amour de l'homme et de la femme, participant de la nature de chacun d'eux et représentant le père et la mère dans la fusion la plus intime, l'union la plus parfaite de leur être, n'est-il pas à aussi juste titre l'image de l'Esprit saint qui procédant du Père et du Fils, esprit d'amour, esprit de vie, rend témoignage du Père et du Fils qui se connaissent en lui et sont unis par lui? De même que l'unité de l'Être divin est consommée dans le Saint-Esprit, médiateur entre le Père et le Fils de leur conscience intime et de leur ineffable félicité, de même aussi l'existence et l'unité de la famille est consommée par la naissance de l'enfant, médiateur entre le père et la mère lesquels se perpétuent en lui, puisent en lui un amour nouveau et d'ineffables jouissances en même temps qu'une conscience infiniment plus profonde et plus relevée de leur existence commune et de la dignité de leur être.

Il est vrai que ce qui dans la divinité n'est qu'un moment éternellement, l'union du Père et du Fils et la reproduction de leur être dans le Saint-Esprit, se montre dans cette image divisé et fractionné par l'empire du temps et de l'espace; et la conséquence nécessaire de l'existence bornée de la créature, la reproduction de l'homme et de la femme ne se faisant que successivement en plusieurs individus, divers de sexes et de qualités et qui ne représentent que par des variations individuelles la richesse de l'être humain contenue dans leurs parens; mais il n'en est pas moins

(1) Voyez les premières leçons où nous avons cherché à établir que la création, motivée par l'amour de Dieu le Père pour Dieu le Fils, représente primitivement dans tous ses rapports l'image de Dieu et des rapports mutuels entre les trois personnes de la Divinité.

vrai que c'est une image sublime de la divinité que nous présente l'existence de la famille qui, par la puissance de l'amour et des liens du sang, maintient indestructibles les bases de la société humaine. Les suites du péché ont singulièrement défiguré cette image, l'influence du temps et de toutes les conditions de notre existence bornée a produit une grande variété dans le mode de son existènce et fait souvent changer de rôle à ses membres, mais il n'en subsiste pas moins des rapports fondamentaux et inaltérables qui sont la source et la base de toutes les institutions du droit qui s'y rapportent. Tels sont la subordination de la femme envers le mari, image de l'entier abandon du divin Verbe à la volonté du Père qu'il dit plus grand que lui; la soumission et les devoirs de piété de l'enfant envers les parens, image touchante des rapports du Saint-Esprit avec le Père et le Fils dont il est en même temps et l'amour et la volonté, et les droits et devoirs du fondateur de la famille laquelle en tirant de lui son être et sa subsistance, doit porter son nom et le faire honorer.

Nous verrons plus tard les altérations et les variations que les suites du péché et l'influence du temps et de l'espace sur l'existence bornée de la créature produisent dans ces rapports primitifs et le droit de la famille. Quant à la propriété elle ne se forme que pour la famille et par la famille. Elle a sa raison toute entière dans la communauté d'existence et la distinction de fonctions parmi les hommes, dont la famille est la base et dont la communauté et la distinction des trois personnes de la divinité est le prototype.

C'est une grande erreur de croire que la propriété n'ait sa source et son but que dans l'égoïsme individuel. La preuve la plus éclatante du contraire, c'est que le point suprême du droit de propriété gît dans la faculté d'aliénation, de sorte que la propriété a l'air de n'exister que pour que l'on puisse s'en défaire (1). C'est sur la propriété des qualités et des fonctions que repose primitivement la distinction des biens, de même que c'est sur la communauté d'existence entre plusieurs personnes de qualités et de fonctions différentes, que repose en premier lieu le respect et le maintien constant de cette distinction. Or c'est dans la famille qu'il faut chercher l'origine et la source de tous ces rapports. C'est par rapport à la famille que l'homme fixe son séjour, c'est pour assurer l'existence de la famille et l'avenir des enfans qu'il rassemble des biens lesquels forment le support matériel de la communauté morale des époux et de leurs enfans.

Ainsi que le corps sert à la manifestation de l'âme, de même ici la nature placée dans un rapport constant et durable avec l'homme, sert à la manifestation de son existence et de sa volonté; et la propriété, résultat et expression de la communauté humaine, offre en même temps, par rapport à l'homme, l'image de la création ou du royaume de Dieu. C'est par elle que se manifestent extérieurement les rapports mutuels des membres de la famille d'abord, de la grande communauté des hommes ensuite. La nature dans tous ses rapports avec l'homme, n'a d'autre destination que de servir à la manifestation de ses pensées et de ses volontés. C'est pour cela que nous est donné notre corps, ainsi que tout ce que, par notre volonté, nous parvenons à mettre en un rapport durable avec notre existence corporelle; mais l'empire sur la nature étant donné à l'espèce humaine en entier, il ne peut et ne doit point subsister dans cet empire de volonté contradictoire, autrement il s'anéantirait en lui-même.

En d'autres termes, la nature n'étant destinée qu'à manifester l'union et l'accord, mais non pas la désunion et la dissension de l'humanité en elle-même, chacun est tenu de respecter la volonté d'autrui dans les rapports qu'elle s'est formés avec les objets mis à sa disposition ; voilà ce qui consacre le droit d'acquisition et de propriété. Il n'en est pas moins vrai, que le mode d'existence le plus sublime et le plus vrai pour l'homme, c'est la communauté des biens avec simple distinction des fonctions individuelles, mais seulement comme

(1) Voyez *Gœschel*, feuilles éparses, *loc. cit.*

résultat de la volonté libre et comme manifestation de la communauté de sentimens et d'intentions qui règne dans les âmes. C'est ainsi que la propriété individuelle et égoïste n'est que l'expression de la même loi à un degré inférieur, dont la communauté des biens est l'expression primitive et vraie; tandis que le triomphe complet de l'égoïsme, qui semble être l'âme de notre droit de propriété actuel, détruirait absolument la notion de la propriété avec tous les liens moraux de la société. Qui ne voit ici qu'il en est de notre droit comme de notre corps, qui tout altéré et défiguré qu'il est ne subsiste pourtant que par ce qu'il a conservé de son excellence primitive, et grâce seulement à cet état intermédiaire dans lequel la miséricorde divine nous tient suspendus entre les délices du ciel et les horreurs de l'enfer? C'est sur la même base de communauté d'existence, avec distinction des fonctions individuelles entre les hommes, que reposent toutes les lois sur le commerce et les prestations diverses, ainsi que la liberté des contrats.

La loi de vérité et de liaison dans les actions qui domine cette liberté et constitue la foi des contrats, selon le prototype divin dans lequel cette liberté trouve son essence et la vérité, correspond à la loi d'unité et de réciprocité selon laquelle l'humanité existe à l'image de son créateur. Du reste, selon la double image du corps humain et du royaume de Dieu, qui se reproduit dans la propriété, tous les rapports entre les hommes, relatifs à la propriété, ont aussi une double source, ou dans la communauté du sang et de la possesssion corporelle, ou dans l'union de la volonté, et toute acquisition quelconque suppose en même temps et un acte de volonté et un acte corporel d'appréhension. Nous verrons plus tard cette double image, source d'un double genre de rapports entre l'homme et la terre, exercer une grande influence sur les institutions du droit civil, selon la différence des nationalités et les différens âges de développement des peuples.

### 3° Du droit de famille en particulier. — Du droit matrimonial.

Les réglemens du droit civil sur le mariage se rapportent tantôt aux relations personnelles entre les époux, tantôt à leurs biens. Quant aux premières, c'est une observation devenue banale que celle de la différence qui existe entre la liberté de la femme chez les nations chrétiennes et son asservissement selon le droit des peuples non convertis à la loi du Christ. Nous nous bornerons donc à remarquer qu'ici encore c'est leur état intérieur, leur situation morale que ces peuples manifestent et reproduisent dans leur droit, et avec une telle nécessité que si un jour leurs idées sur la dignité et les droits de la femme venant à changer par l'adoucissement de leurs mœurs, ils abolissaient ce triste servage, ce ne serait que pour tomber dans de plus honteux déréglemens et la licence la plus effrénée, dont ils ne pourraient se sauver de nouveau que par un asservissement de la femme plus dur que le premier. Si par exemple les Romains ont cherché l'unique base de l'unité de la famille dans la domination du mari, c'est que le monde, qui, relativement à Dieu, représente l'image du Fils, se trouvait alors vis-à-vis de Dieu dans un état d'asservissement et d'obéissance involontaire qui devait nécessairement se reproduire partout où cette même image se répète, et qu'une émancipation de la femme, semblable à celle qui s'est opérée parmi nous, eût été alors tout aussi illégitime que ce qu'ont tenté de nos jours sous ce même nom quelques sectes qui se soulevant follement contre la loi éternelle des êtres, ont été jusqu'à réclamer l'indépendance complète de la femme et son égalité avec l'homme jusque dans sa position et ses fonctions sociales. Une telle entreprise, si elle s'exécutait jamais nous mènerait sans doute à quelque chose de pire encore que ce qu'éprouvèrent les Romains pour s'être écartés de la loi qui alors leur était naturelle et seule conforme à leur état moral et religieux.

La soumission libre produite par l'a-

mour de Dieu est le secret du Catholicisme, aussi étranger au monde antique qu'il est incompréhensible aux intelligences charnelles de nos païens modernes. Si nous voyons la femme chez les peuples Germains et Gaulois jouer un rôle tout différent de celui que lui assignaient les mœurs et les lois romaines, et jouir d'un respect et d'une influence qui semble la mettre au niveau de la femme chrétienne, ce n'est point que l'antique malédiction rapportée par les saintes Écritures se fût effacée chez ces peuples; car la femme n'en était pas moins la servante du mari qu'aujourd'hui encore elle appelle dans quelques contrées de l'Allemagne son seigneur et maître; mais c'était plutôt un privilége public du sexe en général dont les individus tiraient peu d'avantage dans l'intérieur du ménage et qui tenait à la nationalité même de ces peuples, lesquels vivant plus immédiatement de la vie de la nature que les Romains chez lesquels dominaient davantage l'esprit et l'intelligence, reconnaissaient nécessairement dans la femme le type le plus noble de leur propre nature. C'est là un contraste que nous verrons se reproduire dans toutes les institutions du droit germanique et romain, et qui n'est que la reproduction d'un phénomène général, dont le contraste marqué entre les peuples de l'Asie orientale et occidentale, au berceau même du genre humain, offre le premier exemple et le plus frappant (1).

Ce contraste est semblable à celui des sexes chez les individus, qui à son tour se répète dans l'organisation physique de chacun par l'opposition des systèmes cérébral et ganglien dans les fonctions de la vie. Il ne nous appartient pas ici d'en examiner l'origine; nous croyons seulement devoir observer qu'il se manifeste dans l'histoire entière de l'humanité comme un des principaux moteurs des événemens qu'elle rapporte, à tel point que rarement on trouvera un grand empire qui ne soit le résultat de la fusion de deux peuples à caractères opposés comme les Romains et les Germains. Cependant ce même contraste n'est devenu un germe d'inimitié que par suite de la chute qui fait que la chair combat contre l'esprit et l'esprit contre la chair; et il se développe plus particulièrement dans le droit civil, parce que c'est là précisément la région la plus matérielle du droit, où par conséquent le principe de ce contraste doit se montrer le plus puissant. Il tend à la vérité à s'effacer chez les peuples plus avancés en âge et en civilisation, à mesure que la nature, moins forte chez eux, cède l'empire à la réflexion et aux opérations de l'intelligence; mais il ne disparaît jamais entièrement: la soumission de la femme au mari, qui en est une conséquence nécessaire, a pour effet naturel que la femme porte le nom du mari avec lequel elle a identifié son existence, et dont en revanche elle partage aussi le rang. Il en est de la femme par rapport au mari comme du Verbe divin par rapport à Dieu le Père, dont la manifestation est le but de toutes les manifestations et révélations du Fils, qui cependant est Dieu à l'égal du Père.

Les institutions du droit relatives aux biens des époux ne font que reproduire ce que nous venons d'observer sur leurs rapports personnels, ainsi que ce que nous avons dit plus haut sur les différens rapports de l'homme avec la terre selon la différence des nationalités et des différentes périodes de leur développement.

D'abord il est juste, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, que l'homme qui fonde une famille et qui lui donne son nom, se charge du soin de la nourrir et d'assurer son existence de son propre bien conformément au rang qu'il occupe. D'un autre côté la femme devant non pas s'anéantir et disparaître sous la main du mari, mais représenter une personne à part et avoir son existence propre dans la communauté de la famille, il n'est pas moins juste qu'elle ajoute aussi du sien à la fondation matérielle de cette communauté, et si elle n'a déjà la fortune nécessaire pour cela à l'égal de son mari, il faut que le mari l'en pourvoie, afin qu'à cet égard aussi elle ait dans la maison le rang qui lui convient. Nous rappellerons ici l'empêchement du mariage provenant de la

(1) Voyez la *Géographie* de Ritter, 2e édit., t. I.

différence des conditions, servile et libre, que l'Eglise a toujours reconnu comme dirimant et qui est fondé sur les mêmes motifs.

Cependant ces relations de biens qui ne sont établies que pour le temps que durera la communauté de la famille, ou pour le moment où elle sera dissoute, doivent changer de nature dès que des enfans étant survenus, la communauté se sera étendue à ces derniers de manière à se prolonger pour ainsi dire au delà même de la vie de l'un des époux; elles le devront du moins là où la femme plus libre, aura une part plus immédiate dans l'administration des affaires et dans l'éducation des enfans, et où le lien de la famille, plus intime et plus tendre, rendra les secondes noces plus rares ou les parens plus jaloux d'assurer le sort des enfans du premier lit. Il est évident que le Christianisme a dû à cet égard exercer une grande influence sur le droit, de même aussi que la différence des nationalités y produit nécessairement des différences notables. Ne pouvant poursuivre toutes les variations qui résultent de ces différentes conbinaisons dans le droit de différens peuples, nous nous bornerons ici à l'examen du droit romain et du droit germanique qui nous ont déjà servi de point de comparaison.

Le contraste que nous avons signalé plus haut entre les deux peuples, et qui ne peut manquer de se manifester dans les établissemens de leurs droits relatifs à la propriété en général, produit une différence notable dans leurs lois et coutumes relatives aux biens des époux. La propriété pouvant être envisagée sous un double point de vue, tantôt à l'instar du corps humain, tantôt comme le domaine de notre volonté, il est naturel que chacun des deux peuples ait développé de préférence dans son droit celle des deux significations qui répondait le mieux à son naturel et à sa manière d'être, et que d'après cela l'intention primitive de la vie matrimoniale se soit réalisée d'une manière tout-à-fait différente chez l'un et chez l'autre dans ce qui a rapport aux biens.

Les peuples germaniques, plus absorbés par la vie physique, chez lesquels, par l'influence du climat, l'homme se trouvait dans une plus grande dépendance de la nature, plus attaché à la glèbe, et où la subsistance de la famille requérait davantage la coopération active de tous ses membres et surtout les soins industrieux de la femme, ces peuples se virent conduits naturellement et de soi-même à la communauté des biens entre les époux qui s'est conservée en Allemagne jusqu'à nos jours, malgré la prépondérance du droit romain à tant d'autres égards, et malgré le développement de tant d'autres circonstances qui semblent au premier abord incompatibles avec un pareil système.

Chez les Romains, au contraire, où par la douceur du ciel d'Italie l'homme se trouvait en général plus libre plus indépendant vis-à-vis de la nature, où d'un autre côté la subsistance de la famille dépendait bien plus du sage gouvernement du mari que de l'industrie parcimonieuse de la femme et où c'était moins par les besoins de la vie physique que par ceux d'un commerce moral et intellectuel qu'était cimentée l'union des époux, la domination absolue du mari sur les biens destinés à l'entretien de la famille, avec anéantissement presque complet des droits de la femme sur sa dot, fut la règle constante du droit dont la séparation des biens entre les époux poussée jusqu'à la défense de toutes donations entre le mari et la femme, sembla être la conséquence nécessaire, indispensable pour la sûreté de la femme et de ses parens.

Ainsi chez les Germains les biens réunis des époux formaient à proprement parler le support matériel et indispensable de la vie commune de la famille, le corps dont cet être moral représentait l'âme et auquel sa vie était irrévocablement attachée. Chez les Romains, au contraire, les biens de la famille forment le domaine absolu du mari, ils sont gouvernés par lui avec une autorité presqu'illimitée, et la femme ne peut exercer des droits de propriété qu'autant qu'elle se les est expressément réservés. Les enfans ne participent en rien à la propriété des parens selon ce dernier système, parce qu'ils ne sont eux-mêmes qu'une partie pour ainsi dire du domaine paternel, tandis que chez les Ger-

mains la séparation des biens des époux, lors même qu'elle subsistait au commencement du mariage, cessait dès qu'il survenait un enfant.

Le mélange enfin des peuples germains avec les Romains, et sans doute aussi l'influence du Christianisme, a produit un troisième système, celui de l'acquêt matrimonial qui, laissant intacts et séparés les biens du mari et de la femme, rend commun tout ce que les époux acquièrent par leur industrie réunie ainsi que les épargnes qu'ils font de part et d'autre sur leurs biens respectifs. Ce dernier système semble répondre plus parfaitement à l'idée chrétienne du mariage : cependant comme ce n'est pas selon quelque point de vue idéal, mais au contraire selon l'état véritable et les besoins réels des peuples que se forme leur droit et qu'il doit se développer, il va sans dire que ce seront la nature des peuples et leurs rapports sociaux, leurs progrès dans la vie chrétienne ou bien dans la vie de l'erreur et de la corruption, et les autres conditions de leur développement qui décideront du système que l'on devra préférer. Car les mêmes lois qui à une époque déterminée se trouvaient être extrêmement salutaires, pourront à une autre époque se montrer insoutenables et devenir la source d'innombrables inconvéniens. Telle sera par exemple la communauté universelle des biens qui, excellente chez un peuple simple et bon, deviendra une véritable calamité chez un peuple corrompu et déréglé. Le droit ne devant pas seulement représenter dans ses formes l'image de Dieu, mais bien plus encore celle des rapports de l'homme avec Dieu ; les lois, pour être justes, doivent avant tout être vraies, c'est-à-dire correspondantes à l'état réel de la société ; et de même qu'un corps habité par une âme troublée et navrée par le péché, manifestera nécessairement ses vices dans ses formes et organes et aura besoin de remèdes particuliers pour se soutenir contre leurs effets destructeurs ; de même aussi le droit d'un peuple à mœurs pures et intactes, sera nécessairement muni d'institutions propres à combattre les effets de la corruption et à conserver le corps de la nation en dépit de ses déréglemens. Dans un état bien organisé les différens systèmes que nous venons d'indiquer pourraient même exister simultanément pour les différens ordres de la société, selon les rapports et besoins particuliers à chacun. Mais rien assurément ne peut être pire que le passage subit de l'un de ces systèmes à l'autre, par le seul effet d'une législation arbitraire, et pour le seul avantage de l'uniformité. Les autres questions du droit de famille telles que la puissance paternelle, l'adoption, la tutelle, les droits des parens collatéraux, etc., nous occuperont dans la leçon suivante.

Ernest de Moÿ,

Professeur de droit à l'Université de Munich.

# COURS DE DROIT CRIMINEL.

## INTRODUCTION.

### § I. Temps héroïques : Égypte.

On distingue trois espèces de pouvoir dans l'état : le pouvoir domestique, le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Au temps de la naissance des sociétés, ces trois pouvoirs se trouvaient réunis dans la même main, celle du patriarche. Le patriarche était à la fois père, roi et pontife.

Les attributions du juge étaient une dépendance de ces autorités sacrées.

Or, ce tribunal d'un seul homme, qui siégeait au foyer domestique, avait son genre de solennité et de grandeur. Jamais sentence de mort rendue dans le plus sombre appareil d'une audience n'eut d'effet semblable à celui que produisait alors l'anathème sorti de la bouche d'un père ; et la malédiction de Noé, prononcée sur Cham, il y a plus de qua-

tre mille ans, retentira de siècle en siècle jusqu'à la dernière postérité.

Plus tard, quand plusieurs familles formèrent ensemble une agrégation et se réunirent en société, les pères de famille ou patriarches remirent la royauté à l'un d'entre eux. On n'avait pas encore imaginé alors cet ingénieux mécanisme qui tend à pondérer les pouvoirs pour les contenir dans de justes limites, et prévenir les abus qui naissent de leur exercice. On ne s'était pas avisé d'appliquer des espèces de combinaisons mathématiques à des agens intelligens et libres qui ne peuvent manquer de déranger souvent les ressorts par lesquels on prétend les faire mouvoir. Les institutions savantes, dignes fruits d'une civilisation vieillie, qui matérialise tout en croyant tout perfectionner, ne pouvaient être devinées par la naïveté des premiers âges du monde. Mais à défaut de contre-poids factices, l'autorité royale en trouvait de naturels dans les mœurs. Le roi des temps héroïques ne croyait pouvoir rien faire d'important sans consulter les principaux chefs de la nation. Alcinoüs, roi des Phéaciens, convoque douze princes de ses états pour mettre en délibération comment il en agira à l'égard d'Ulysse naufragé sur les plages de son île. Il discute avec eux comme avec des égaux et semble se décider d'après leurs avis.

Il paraît qu'un conseil consultatif du même genre assistait le monarque de ces âges reculés quand il jugeait une affaire de quelque gravité : on le voyait alors sur son trône, entouré des plus sages vieillards de ses états ; c'est ainsi que la force semblait demander à la sagesse de lui servir d'appui.

Cette royauté, qui n'était en quelque sorte qu'une paternité continuée et agrandie, réunissait au pouvoir judiciaire les prérogatives du pontificat ; ce double caractère donnait à ses arrêts quelque chose de sacré. Ce n'était pas au ministre et au représentant de la Providence qu'on aurait contesté le droit de punir ; l'expiation, cette mesure mystérieuse de la pénalité humaine, était toute entière dans ses vastes attributions. Si, comme juge, il infligeait au criminel endurci des châtimens proportionnés à son forfait, comme pontife, il faisait rémission au criminel repentant, au moyen de cérémonies religieuses et de supplications solennelles qui avaient pour but de satisfaire et d'apaiser la colère divine.

Il y a plus : dans le cas d'homicide quand les parens de la victime ne se contentaient pas des dons offerts par le meurtrier, et que le refus de la composition pécuniaire laissait subsister le droit de vindicte public ou privé, le coupable qui pouvait échapper aux poursuites dirigées contre lui dans son propre pays, se réfugiait dans quelque contrée lointaine. Là, à l'abri de ces menaces et de ces supplices qui provoquent une fierté rebelle au lieu du repentir, l'exilé venait en suppliant au pied de l'autel sacré où le roi du pays offrait au ciel pour son peuple la victime sans tache. Il se jetait aux pieds du pontife couronné en lui présentant son malheur et ses remords comme des droits à l'hospitalité et des titres de protection ; puis, il lui faisait l'aveu de sa faute dans la confusion de son cœur. Alors le ministre du Dieu de miséricorde accomplissait pour l'étranger inconnu le sacrifice expiatoire (1) et au moyen de rites religieux consacrés par la tradition antique, il achevait de le purifier entièrement de ses souillures.

Telles étaient les formes mystiques et élevées sous lesquelles se présentait la justice criminelle aux temps des Melchisédech, des Deucalion et des Orphée.

Les formes se modifièrent à mesure que la simplicité des âges héroïques s'altéra.

D'ailleurs, le développement progressif de la population et l'agrandissement des états mirent bientôt les rois dans la nécessité de déléguer une partie du pouvoir judiciaire à des subordonnés, et de nommer des magistrats chargés de les représenter ; du moment où le prêtre, le souverain, le législateur, enfin le dépositaire de toutes les puissances paternelles n'était plus le seul et le principal juge de toutes les affaires criminelles et civiles, il fallut, pour maintenir l'unité

(1) La justice, dans sa partie pénale, n'est que le mal rétribué pour le mal, avec moralité et mesure, en un mot, l'expiation. (Rossi, *Traité du Droit pénal*, t. II.)

dans la règle, et dans les jugemens destinés à l'appliquer, promulguer les lois, et indiquer une manière de procéder pour assurer leur exécution.

Pendant que la marche de la civilisation amenait ainsi des modifications au pouvoir monarchique, on vit s'élever dans une partie de l'Orient, la théocratie, qui s'empara des prérogatives les plus précieuses de la couronne. Des castes héréditaires, connues sous le nom de Brames dans l'Inde et de prêtres dans l'Egypte, enlevèrent aux rois la tiare et l'encensoir.

L'autorité judiciaire, qui jusqu'alors avait fait partie du sacerdoce, dut naturellement être revendiquée par le pouvoir pontifical. Il paraît, en effet, qu'elle fut déléguée en Egypte à des juges pris dans l'ordre sacerdotal (1). Cependant elle était réservée nominalement aux monarques comme un droit dont ils pouvaient user en évoquant au pied de leur trône les causes les plus importantes. L'histoire cite, entre autres, les rois égyptiens Amasis et Mycérinus comme ayant rendu eux-mêmes la justice à leurs sujets.

Mais sur la totalité des causes à juger dans l'Egypte, combien peu pouvaient l'être par le monarque !

D'ailleurs, tenu en quelque sorte en tutelle par les prêtres, et élevé dans une énervante superstition, le roi devait rarement revendiquer la faculté d'agir, même dans le cercle restreint laissé à son autorité.

De plus, le livre de la loi était écrit en caractères hiérographiques. Or les prêtres, seuls en état de le lire et de le comprendre, devaient guider le roi dans l'application qu'il en faisait, par leurs interprétations sacrées, qui avaient elles-mêmes force de loi. Ainsi son droit de juger était encore subordonné à la théocratie qui dominait tout autour de lui.

Le pouvoir judiciaire, devant lequel s'abaissent les grands et les petits et qui a tant de prestige sur l'esprit d'un peuple naissant, fut donc réellement concentré en Egypte dans l'ordre sacerdotal. Memphis, Thèbes, et Héliopolis étaient les trois villes qui fournissaient chacune des juges à la composition du tribunal suprême ; ces juges étaient choisis parmi les hommes les plus distingués et les plus sages, et Diodore (1) dit que *cette réunion n'était pas inférieure pour le mérite et les lumières à l'Aréopage d'Athènes et au Sénat de Lacédémone.*

Les trente juges de ce tribunal choisissaient entre eux, pour les présider, celui qu'ils regardaient comme le plus vertueux : après avoir fait ce choix, ils se trouvaient réduits au nombre de vingt-neuf ; alors ils avaient le droit d'appeler, pour se compléter, l'homme qu'ils jugeaient le plus digne d'estime.

Les juges étaient entretenus aux frais du roi et on pourrait tirer de là la conséquence qu'ils étaient nommés par lui ; mais cependant, en disant que les membres de ce tribunal étaient choisis parmi les citoyens les plus sages, Diodore semble laisser entendre qu'ils étaient nommés par élection ; et comme le peuple était exclu de tout droit politique, on doit conjecturer que cette élection était faite par les colléges des prêtres de chacune des trois grandes villes que nous avons nommées. Le président ou chef de la justice était l'un des premiers hommes de l'état. Son traitement était fort supérieur à celui des simples juges : il portait au cou l'image de la vérité entourée de pierreries et pendant à une chaîne d'or.

Les recherches que nous avons faites pour savoir si ce tribunal était le seul qui existât en Egypte ne nous ont conduit à rien de certain. S'il faut en croire quelques critiques modernes (2), ce tribunal n'avait à juger que les grandes affaires criminelles et les différends qui s'élevaient entre les membres des premières classes (3). Chaque nome ou province (4) avait son préfet, probablement investi du droit de juger ou de faire juger par ses délégués les différends des hommes

(1) *Æliani variæ historiæ*, lib. XIV, cap. 34. Les colléges des prêtres de Memphis, de Thèbes et d'Héliopolis fournissaient chacun dix juges au tribunal suprême.

(1) *Diod. de Sic.*, liv. I, p. 68, édit. gréco-latine.

(2) Lévesque, *Etudes de l'Histoire ancienne*, t. I, p. 330.

(3) Suivant Hérodote, le peuple égyptien était partagé en sept classes, liv. II, § CLIV ; suivant Platon (*in Tim.*), en six classes ; suivant Diodore, en trois.

(4) *Hérod.*, liv. II, chap. LXV.

de dernière classe et les délits de peu d'importance; là, semblables aux cadis des Musulmans, ces simples officiers de police réprimaient sans doute par le fouet ou le bâton les légers désordres qui se commettaient dans leur ressort.

Le tribunal suprême des prêtres commandait autour de lui le même silence qui semblait régner en Egypte sur les choses profanes et sacrées. Au lieu de chercher des moyens de prestige dans la lutte orale de l'accusation et de la défense, et dans les émotions tumultueuses que l'éloquence produit toujours sur une grande assemblée, les juges s'entouraient d'une publicité muette qui avait aussi son genre de solennité. Quand ils s'étaient assis avec majesté sur leurs siéges, des officiers de justice inférieurs ouvraient devant eux les huit livres des lois. L'accusateur énonçait par écrit le crime qu'il reprochait à l'accusé et demandait contre lui l'application d'une des lois pénales. Celui-ci écrivait ou faisait écrire à son tour la réponse à ces attaques : elle consistait, ou dans une négative absolue, ou dans un aveu accompagné de l'articulation de faits justificatifs, ou dans une discussion légale qui avait pour but de soutenir que la peine requise contre lui ne lui était pas applicable ; l'accusateur présentait ensuite un mémoire où les moyens de la défense qu'il n'avait pas pu prévoir étaient soigneusement réfutés ; enfin l'accusé pouvait encore fournir sa dernière réplique justificative.

Peut-être ces divers écrits étaient-ils lus par un secrétaire ou greffier : mais il est plus probable que chacun des juges en prenait individuellement connaissance. Quoi qu'il en soit, la lecture monotone d'un subalterne désintéressé dans la cause est plutôt faite pour amortir les passions que pour les éveiller, et la morne froideur de pareilles formalités devait éloigner des juges toute espèce d'émotion capable de troubler leur jugement.

Cependant il y avait dans les procès criminels un intérêt qui devait triompher de l'insipidité de cette procédure. C'était un combat à outrance que les deux adversaires se livraient à coups de plume. S'il s'agissait d'un meurtre volontaire ou d'un parjure, crimes punis de mort, il y allait de la vie de l'un ou de l'autre ; car l'accusateur convaincu de calomnie subissait la peine due au crime dont il avait chargé l'accusé.

Quand, après une délibération prise dans le secret du sanctuaire, le président était chargé de la faire connaître au public, il ne proférait aucune parole, il ne rompait pas le mutisme rigoureux dont la violation lui aurait paru un outrage à l'immuable sérénité de la justice. Il se contentait de faire approcher celui des plaideurs qui avait gagné sa cause, il le touchait avec la figure de la vérité suspendue à son cou, et le triomphe de l'un était le signal de la condamnation de l'autre.

Alors au milieu d'un silence glacial et plus terrifiant peut-être qu'un arrêt de mort prononcé à haute voix, les officiers de justice saisissaient le coupable et l'entraînaient au supplice prononcé par la loi contre le crime dont il avait été accusé.

Si les termes de l'accusation laissaient quelque ambiguité sur la qualification du délit, sans doute une note ou un signe du président suffisait pour tout éclaircir.

C'est ainsi que les juges répandaient autour d'eux une sorte de mystère sombre comme celui qui dérobe la Divinité aux entretiens des hommes. Consultés par écrit, ils répondaient par un emblême, et leurs décisions prenaient quelque chose de la merveilleuse infaillibilité des oracles.

Les terribles chances que courait l'accusateur auraient dégoûté tous les Egyptiens d'un pareil rôle, si des lois sévères ne l'avaient pas imposé dans certains cas comme une obligation revêtue d'une sanction pénale. Celui qui avait été témoin d'un meurtre et qui s'était trouvé dans l'impuissance de secourir la victime devait dénoncer les malfaiteurs à la justice, les poursuivre en son nom et donner sur le crime tous les indices qu'il avait pu recueillir ; s'il ne remplissait pas ces fonctions accusatrices, il recevait un nombre de coups de fouet déterminé par la loi et était pendant trois jours privé de nourriture.

Ainsi, dans la législation de l'Egypte, non-seulement les crimes étaient punis

par des supplices cruels, mais encore l'inobservance des devoirs de la morale était réprimée par des peines sévères. A Athènes, la loi autorisait tout citoyen à devenir accusateur d'un forfait dont il aurait été témoin, et cette simple autorisation était pour le patriotisme de ses habitans un appel toujours entendu. A Thèbes et à Memphis, c'était par des coups de fouet que les nomarques (1) stimulaient le zèle de leurs administrés pour la répression des délits sociaux.

Telles étaient ces anciennes institutions dont l'esprit sombre et austère semble encore aujourd'hui empreint sur le sol de l'Egypte. Les voyageurs modernes qui l'ont parcourue se sont étonnés de n'y pas trouver les traces d'un cirque, d'une arène ou d'un théâtre : pas d'autres monumens que de magnifiques tombeaux, et des temples où la Divinité, toujours reproduite sous les mêmes formes, est représentée armée d'un crochet ou d'un fléau ! Aussi l'Egyptien, entretenu dans les pratiques d'une superstition silencieuse, ne connaissait d'autres plaisirs que les prestigieuses cérémonies de ses prêtres, il n'avait de réunions que dans ses temples; ses plus grandes solennités publiques étaient les jugemens rendus sur les cercueils des morts.

Nous avons vu que tout l'extérieur des procédures criminelles était en harmonie avec cette monotone et lugubre existence dont la pensée seule serre le cœur. Mais, par un contraste singulier, tandis que la vie de l'Egyptien s'écoulait sans agitation et sans bruit, son trépas donnait lieu à un mouvement inusité; il excitait des sanglots et des larmes qu'on pouvait répandre tout haut, et le son de la parole humaine se faisait alors publiquement entendre à l'oreille étonnée. Quand ces cérémonies funèbres avaient pour objet quelque grand personnage de l'état, elles prenaient un caractère plein de grandeur et de majesté. Qu'on se figure une de ces nuits brillantes d'Orient qui versent tant de fraîcheur et de si douces clartés sur la terre; les obsèques d'un général d'armée ont été annoncées (2), elles vont avoir lieu ; une foule de curieux se répandent sur les bords du beau lac Mœris (1); quarante prêtres, remarquables par leurs têtes rasées, leurs longues tuniques de lin et leurs chaussures de tissu de biblos, sont rangés sur des gradins taillés dans le roc, au dessus d'une baie profonde ; on voit s'avancer du côté de Memphis ou d'Arsinoé un long cortége vêtu de deuil, c'est le cadavre de l'illustre mort accompagné des membres de sa famille ; du côté opposé, un nautonnier glisse avec une barque légère sur les ondes transparentes du lac, et vient au devant du cortége funèbre : quand il est au pied de l'amphithéâtre des juges, il jette l'ancre, et laisse tomber sa rame qui devient immobile ; les porteurs du mort, qui arrivent par terre au même rivage, s'arrêtent également devant les gradins du sénat sacerdotal : ils attendent le jugement qui permettra ou défendra au mort les honneurs du passage sur le bateau et ceux de la sépulture ; un sourd frémissement se fait entendre dans la foule, on se demande avec anxiété s'il y aura un accusateur : car souvent la crainte d'encourir la peine prononcée contre les accusations calomnieuses fait qu'il ne se présente personne pour les soutenir. Enfin un prêtre et un guerrier représentant les deux castes les plus honorées du pays se font introduire dans le sanctuaire des juges ; un des parens du mort y est admis également pour répondre aux attaques des deux accusateurs ; au milieu du silence profond qui règne tout autour du lac dont aucun vent ne ride les flots, on entend les mots d'impiété, de sacrilége prononcés par le prêtre : un fanatisme sombre anime ses regards et donne à sa voix l'accent d'une haine acharnée. Après un discours long et déclamatoire, il s'assied : l'autre orateur se lève, c'est le guerrier. Sa parole est brève et hautaine, son geste véhément ; ses lèvres se contractent avec l'expression du dédain ; il accuse le mort de bassesse et de lâcheté. A peine a-t-il fini

(1) Ou préfets des nomes.

(2) Les proches parens du mort, quand son corps, après avoir été long-temps gardé par les embaumeurs, était enfin prêt à être mis dans le sépulcre, faisaient publier le jour où il devait passer le lac de son nom. (*Diod. de Sicile.*)

(1) Si le lac Mœris est celui que les Arabes appellent *Birket-el-Keroun*, il a 50 lieues de circuit.

que le défenseur prend la parole à son tour: sa fierté blessée par des imputations injustes contre un parent chéri, éclate enfin après avoir été long-temps comprimée: ses paroles sont accueillies par un murmure flatteur, car il soutient la cause d'un grand capitaine qui s'est popularisé par ses victoires.

Les juges font taire et écarter le peuple par les guerriers chargés de le contenir; la garde publique veille sur les accusateurs; le défenseur va rejoindre sa famille en deuil.

Après une longue délibération, les juges font faire silence : le héraut proclame leur arrêt.

Le mort est absous, les accusateurs sont condamnés, le prêtre à une peine légère, le guerrier à une peine plus grave.

On porte en triomphe le cercueil sur la barque; le cortége monte sur d'autres bateaux et l'accompagne dans les élégantes galeries du labyrinthe d'Arsinoé, ou sous les sombres caveaux des Pyramides.

C'est sans doute une de ces cérémonies imposantes qui frappa si fort l'imagination d'Orphée qu'elle fut pour lui comme la révélation des mystères de l'autre vie. La nuit où il en fut témoin figura pour lui les ténèbres de l'enfer où devaient être transportées les ombres des morts, le lac Mœris fut le Styx; le tribunal funèbre se composa d'Æaque, de Minos et de Rhadamante, et telle fut en Grèce l'origine de ces fables mythologiques qu'Hésiode et Homère se plurent à parer des divines couleurs de leur poésie.

Nous ne retrouverons dans nul autre pays ces espèces d'assignations données à tous les hommes pour le temps où ils ne seraient plus, ces arrêts bizarres où étaient jugés contradictoirement des accusés sur qui commençait à peser le silence éternel. Un pareil usage pouvait avoir sur le peuple égyptien une haute influence de moralité. Ces actions que la religion condamne, mais que la loi ne peut punir, devaient être pour tous flétries sur le seuil de la tombe; c'était une perspective qui apparaissait menaçante et terrible dans toutes les circonstances de la vie. La crainte de cette censure solennelle, la cruelle pensée d'un legs d'humiliation fait à sa famille étaient des freins puissans contre l'entraînement des passions, contre la séduction d'un vice déshonorant. Mais d'un autre côté, il était à craindre que la politique ambitieuse des prêtres ne fît tourner plus souvent cette institution au profit de leur autorité qu'au profit de la morale. Il est probable que l'aréopage sacerdotal du lac Mœris était moins sévère pour les injures faites aux dieux ou le tort fait aux hommes, que pour les tentatives d'opposition aux empiétemens de leur caste héréditaire. C'est ainsi que les plus admirables institutions peuvent être altérées ou corrompues par les mains à qui elles sont confiées et la manière dont elles sont mises en œuvre.

Les formes sous lesquelles la justice est rendue nous semblent être la partie la plus importante de la législation criminelle : la liberté individuelle trouve sa mesure la plus précise dans la procédure juridique : des lois sévères et cruelles peuvent être corrigées dans l'usage par la manière dont on les applique; des lois justes peuvent être corrompues par l'interprétation que leur donnerait une magistrature inique et partiale. Cependant la pénalité est aussi un des élémens importans du droit criminel, et nous ne devons pas l'oublier dans l'analyse philosophique que nous donnons de l'histoire de ce droit. Recueillons donc en finissant, sur ce point, ce que pourront nous révéler de plus essentiel les faibles lueurs qui éclairent les annales de l'antique Egypte.

Malgré le despotisme énorme et cruel qui y régnait, la législation pénale n'y était pas aussi rigoureuse qu'elle le fut depuis dans beaucoup d'autres pays; la peine de mort n'y était pas prodiguée comme elle l'est encore aujourd'hui dans les codes anglais : elle y était réservée pour le meurtre et le parjure. Des supplices horribles étaient infligés au parricide; son corps tout lardé de paille était brûlé à petit feu sur un bûcher d'épines; la mère qui avait tué son enfant subissait une sorte de torture morale fort étrange : on la contraignait à tenir dans ses bras pendant trois jours et trois nuits, sur la place publique, le cadavre de sa victime.

La fausse monnaie et le faux authenti-

que étaient punis par la mutilation des deux mains.

Quant au vol, il était considéré comme une espèce de métier; ceux qui voulaient s'y adonner s'inscrivaient sous un chef et déposaient dans son domicile les objets volés; mais les particuliers pouvaient, au moyen de la moitié du prix de ce qui leur avait été dérobé, se le faire restituer par le chef des voleurs. On reconnaît quelque trace de cette manière de traiter le vol dans la législation promulguée par Lycurgue à Lacédémone.

ALBERT DU BOYS,
ancien magistrat.

## Sciences Physiologiques.

# COURS SUR LES RAPPORTS DE LA MÉDECINE AVEC LA RELIGION.

INTRODUCTION. — PREMIÈRE LEÇON.

L'on trouvera surprenant que l'on veuille rattacher la médecine à la religion, et établir des rapports entre deux sciences qui semblent s'exclure dans leur objet et dans leurs résultats. La plupart des esprits les conçoivent dans un état de lutte permanente, se les représentent comme deux élémens contraires qui se refusent à toute combinaison, comme deux principes opposés, qui constituent dans le domaine de la science une espèce d'antagonisme où l'un travaille et se développe au détriment de l'autre. Cette erreur vient à la fois et du principe qui a dirigé les travaux du dernier siècle, et de la nature des objets dont s'occupent la médecine et la religion, et de la tache d'incrédulité dont l'opinion publique, justifiée par de tristes exemples, paraît vouloir flétrir la profession de l'art de guérir.

Quel fut, en effet, l'esprit du dernier siècle? Pour savoir le pénétrer et le comprendre, il faut le considérer moins comme le caractère spontané de cette époque de l'histoire, que comme la forme définitive d'une œuvre depuis long-temps commencée, comme le développement d'un germe caché, comme le dernier résultat d'un travail puissant mais occulte, qui se faisait au sein de la société.

Le monde est soumis à deux lois universelles, inévitables : la loi du bien et la loi du mal. Ces lois n'ont pas une action uniforme, et ne se développent pas dans des proportions constantes : elles sont soumises, comme toutes les lois de l'univers, à un périodisme, à une espèce d'oscillation immense ; elles forment comme deux pôles sur lesquels le monde moral se balance sans cesse. De là résulte, dans l'histoire, des époques où tantôt le génie du bien, tantôt le génie du mal semble avoir triomphé dans la lutte, et devoir imposer à tout jamais ses lois à l'humanité. Mais le principe qui a cédé n'est pas vaincu; son action est comprimée sans être détruite; le combat continue au milieu de tout l'éclat du triomphe. Car il est une loi qui règle et les conditions et la durée de la victoire à laquelle ces deux forces opposées obéissent nécessairement, quelle que soit l'énergie qu'elles aient obtenue. Or, cette loi veut, d'une part, que le développement du bien et du mal ne soit possible dans le monde que jusqu'à certaines limites; et, d'autre part, que ce développement, parvenu à son apogée, commence à décroître, et amène un développement progressif en sens contraire. Aussi, vit-on toujours les époques heureuses pour la religion et pour la société préparer des époques désastreuses au même degré,

et réciproquement. Le bien comme le mal s'épuise par une grande expansion de ses forces, et permet au principe contraire de réagir et de triompher à son tour. L'histoire est comme le flux et le reflux de l'océan des générations, qui, tantôt se gonfle et s'élève vers le ciel, tantôt se renferme dans l'abîme.

Appliquant ces observations au XVIIIe siècle, les désordres et les malheurs de cette époque nous apparaîtront comme le dernier terme des calamités que le génie du mal avait préparées à la société ; c'était sa force portée à sa plus haute puissance, son triomphe définitif dans la lutte : il y travaillait non pas depuis des années, mais depuis des siècles ; et il a régné avec d'autant plus d'empire, qu'il a lutté plus long-temps et avec plus de peine.

Le génie du bien avait triomphé à son tour. La religion, persécutée et outragée par des peuples usés, s'était montrée aux regards des peuples nouveaux toute rayonnante de lumière et de beauté. Secondée à la fois dans son action et par une assistance particulière du ciel qui souriait à cette nouvelle régénération du monde, et par l'enthousiasme et la générosité de ces peuples enfans, dont l'âme vierge encore s'épanouissait aux premiers rayons de l'astre, elle avait pénétré peu à peu dans tous les rangs de la société, et déposé dans le sein de l'humanité dévoyée et barbare des semences de vérité, de charité et de civilisation ; elle s'était assise au foyer domestique et sur le trône des rois ; elle avait vaincu toutes les erreurs, imposé silence à tous les blasphèmes : il ne lui restait que les passions du cœur qu'elle s'efforçait d'apaiser et de diriger, et qu'elle aurait à la fin maîtrisées, car elle régnait en souveraine dans le monde.

Cette époque, nous ne craindrons pas de le dire, c'est le moyen âge ; mais le génie du mal agissait sourdement, et travaillait à altérer, à détruire l'œuvre de Dieu. Que fit-il ? Il renouvela, à cette époque, le drame fatal des temps anciens. Sur la terre bénie du ciel, nouvel Eden où le Seigneur semblait avoir planté l'arbre de vie, il proposa à nos pères le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, c'est-à-dire, la science poussée au delà des limites assignées par la sagesse de Dieu, convoitée comme un aliment de vanité et acquise par l'esprit de l'homme.

Il est facile de voir, en effet, que l'esprit humain s'efforçait depuis des siècles de rompre avec l'enseignement de la foi, de se constituer dans un état d'indépendance, et de se créer à lui-même ses conceptions scientifiques et jusqu'à ses croyances religieuses. Il luttait sans cesse contre l'autorité imposante de la religion, tantôt ouvertement par la rébellion, tantôt d'une manière cachée par la hardiesse de ses systèmes. Ici, en niant cette autorité divine ; là, en revendiquant pour elle, dans le cercle de ses conceptions propres, une autorité égale : il parlait dans Luther ; il philosophait dans Descartes.

L'on conçoit quelle dut être sa joie et aussi son audace lorsque fut venue l'époque qui le débarrassa entièrement du lien de la religion : il agit alors avec d'autant plus de violence et de succès que son essor avait été plus long-temps et plus fortement comprimé ; ce fut cette jeunesse impatiente, fougueuse, passionnée, qui, s'irritant par le souvenir de la gêne qu'on lui a imposée et de la règle à laquelle on a soumis l'impétuosité de ses mouvemens, franchit le seuil de la maison paternelle, s'en va soufflant le mépris sur l'autorité qui l'a dominée, et ne veut plus devoir qu'à elle-même sa lumière et ses lois.

Le philosophisme du dernier siècle avait manifestement cet esprit. Libre de l'autorité morale de la religion qu'on avait chassée du monde et souillée dans le sanctuaire, et rassuré contre les menaces de la puissance temporelle qui, depuis le jour où Louis XIV était descendu dans la tombe, paraissait s'associer à ses desseins, on le vit s'avancer avec confiance en face de la société, signaler son apparition dans le monde comme une ère d'affranchissement et de restauration, et raconter, sur l'accent du triomphe, sa mission et ses destinées glorieuses. Il se proclama le principe régénérateur des connaissances et des opinions humaines. Les siècles passés avaient été l'enfance de l'humanité. L'âge de la raison mûrie par l'expérience et la ré-

flexion, était venu. Il fallait soumettre à l'examen de cette raison, juge suprême de la vérité, les croyances aveugles, les traditions incertaines; il sourit de pitié devant la sagesse antique, et mit à la place des croyances consacrées par le respect de tous les peuples, les inspirations de sa vanité et les inventions de sa haine, il renversa l'édifice élevé par la main de Dieu et le travail des siècles, et se proposa de construire un édifice nouveau dont il eût lui-même posé la base.

Mais il s'applaudit surtout d'avoir reconnu que la cause de la stagnation des sciences qui honorent le plus l'esprit humain, était cette alliance monstrueuse qu'elles avaient contractée avec la religion, cette autorité souveraine que celle-ci exerçait sur la raison de l'homme. Relevant alors avec emphase les prérogatives de cette raison ainsi outragée, il annonça que jamais elle ne saurait s'élever et s'étendre dans le domaine de la science, tant qu'elle ne briserait pas le joug auquel la religion la tenait asservie, qu'elle ne dépouillerait pas les langes dont elle l'avait enveloppée. Dès ce moment commença de fait la rupture entre l'ordre des connaissances dites scientifiques et les croyances religieuses, entre la raison et la foi. On les plaça dans un état d'indépendance et d'hostilité; et la science, à qui l'on fit accepter toutes les erreurs de l'ignorance et tous les mensonges de la mauvaise foi, vint, ainsi défigurée, prêter un appui à l'incrédulité.

Si nous considérons attentivement l'état des esprits, à cette époque, sous le point de vue qui nous occupe, nous verrons d'une part une grande humiliation qu'a subie la raison de l'homme, et de l'autre une profonde altération du caractère de la science. Quelle plus grande humiliation pour un être faible et borné de ne pas vouloir confesser sa faiblesse et les bornes étroites qui le limitent; de placer sa gloire dans la prétention d'être grand et éclairé, au milieu de tant d'obscurités et de petitesses; de s'irriter à la pensée qu'il a besoin pour vivre et se développer, de la lumière et de la sagesse de son Dieu! Il y a eu dans l'incrédulité une faiblesse qui en a diminué le crime.

Il ne faut pas s'étonner si, dans cette profonde perturbation des lois de la nature humaine, les notions les plus claires ont été plus ou moins altérées; si le XVIII^e siècle, enivré de vanité et d'erreurs, a méconnu, en particulier, les conditions essentielles de la science sur laquelle il avait réuni cependant toutes les forces de son esprit, et qu'il se glorifiait d'avoir su lui seul connaître et apprécier. Qu'a-t-il fait? il a doté, il est vrai, la science de quelques découvertes, mais la conception lui a toujours manqué pour les mettre en ordre sur une vaste échelle; il a parcouru le cercle étroit où se trouve renfermé l'objet direct de chaque science, mais il n'a pas eu la force de s'élever plus haut et de rattacher chaque ordre particulier de connaissances à un ordre analogue et supérieur, et de là à la cause suprême d'où émanent toutes choses; il a examiné, si l'on veut, chaque branche de l'arbre de la science, mais il ne l'a pas suivie jusqu'au tronc où elle tient, encore moins jusqu'aux racines d'où part la sève qui la développe et la nourrit; il a, pour ainsi parler, étudié chacun des astres qui composent l'univers, mais il a ignoré le système général et l'harmonie des mondes. Cependant, il n'est pas de science véritable si l'on ne coordonne tous les objets de la conception humaine, d'abord l'un à l'égard de l'autre, ensuite dans leurs rapports avec le principe qui les soutient et les harmonise.

D'après l'idée que nous avons de la science, en général, nous pensons qu'on ne saurait s'en former une notion complète, si l'on ne conçoit en premier lieu des faits qui en sont la base et comme la matière première; puis des lois qui produisent et coordonnent ces faits; ensuite des rapports entre cet ordre de faits et leurs lois, et des faits et des lois d'un autre ordre; enfin, une cause supérieure et unique de l'ensemble de ces lois et de ces faits qui en découlent comme d'un principe générateur.

Si nous voulions appliquer cette notion de la science à un ordre de connaissances qui semble nous concerner plus particulièrement, nous ferions observer que dans le règne végétal, par exemple, nous remarquons d'abord le fait du développe-

ment de la plante dans des proportions et des formes constantes, ceux de sa conservation, de la formation des feuilles, des fleurs et du fruit. Nous recherchons ensuite les lois de ces phénomènes divers, celle qui préside à l'accroissement du germe, à la nutrition de la plante, et la loi admirable de la fécondation. Comparant ensuite ce que nous avons découvert dans la plante avec ce que nous concevons des fonctions du corps humain, il nous est facile de rencontrer des faits et des lois analogues. Puis, pénétrant plus avant, la psychologie nous offre dans les facultés de l'âme, dans leur développement et leur altération, des phénomènes qui sont reproduits sous une forme plus grossière dans les opérations du corps, son état de santé, de maladie, de dépérissement et de mort. Etendant ces notions, autant que la faiblesse de nos esprits nous le permet, le monde physique nous apparaît comme une image du monde des intelligences. Enfin, nous nous élevons jusqu'à Dieu créateur et suprême ordonnateur de toutes ces merveilles.

Tout est donc ordonné dans l'œuvre de la création, et l'ensemble des êtres et des vérités qui peuvent devenir l'objet de nos conceptions est une harmonie universelle. Mais de là il suit que toutes les sciences ont des liens secrets qui les unissent, et que les isoler et vouloir tracer la ligne qui les sépare, c'est en altérer profondément le caractère essentiel et faire violence à la nature.

Or, c'est à quoi tendaient les travaux du siècle passé et l'esprit qui les dirigeait; et, en cette matière, nous pouvons remarquer une différence frappante entre ce siècle et le nôtre. Le XVIIIe siècle, rompant avec le passé et voulant reconstruire l'édifice des connaissances humaines, ramena tout à l'observation, substitua exclusivement la voie de l'expérience à celle de l'autorité, et fit comme une vérification des idées reçues et un examen de chaque pièce qui entrait dans le trésor de la science dont il avait hérité. De là l'analyse substituée à la synthèse, la division infinie des sciences et les sections diverses de chaque science; de là encore l'éloignement de toute idée générale ou religieuse, et une prédilection marquée pour les connaissances spéciales ou naturelles. Si l'on s'éleva quelquefois à des notions plus étendues, ce fut pour expliquer un ordre particulier de phénomènes, et non pour en coordonner l'ensemble en les rattachant à un principe commun. L'on fit des théories séparées et non de vastes systèmes; l'on eut des énumérations universelles des sciences, mais point de science universelle.

Notre siècle, au contraire, sans vouloir abandonner la voie d'observation, qui est la base de toute science solide, ne s'y livre pas exclusivement, et n'y épuise pas, pour ainsi parler, les forces de l'esprit : il recueille soigneusement les faits que l'expérience des siècles précédens a découverts, s'applique même à en grossir le nombre, mais ne s'y arrête pas, et ne fait pas des phénomènes et des merveilles qui y éclatent l'objet d'une contemplation stérile; il les examine sous tous les points de vue, les compare, les coordonne, et travaille sur ces matériaux pour en construire un édifice qui puisse satisfaire le regard de l'esprit, non seulement par la beauté et l'éclat de ses diverses parties, mais encore par la proportion et la régularité de ses formes. Aussi voit-on que l'on revient à la méthode synthétique, que l'on se forme des notions générales, que l'on sent le besoin de remonter aux premiers principes des choses, et que, sur chaque science en particulier, en histoire comme en philosophie, l'on fait des systèmes qui embrassent d'autres sciences. Et, comme en s'élevant ainsi dans la région des idées, on rencontre les principes religieux qui y occupent la première place, la religion intervient dans tous les travaux scientifiques de l'époque, soit pour en être le principe régulateur, soit pour en faire un point de vue remarquable.

Et c'est là une autre vérité que le XVIIIe siècle a méconnue, non plus seulement par ignorance comme dans les vues étroites qu'il s'était formées de la science, mais encore par l'aversion qu'il se sentait pour les croyances religieuses : il n'aimait pas la vérité, et voilà pourquoi la lumière n'a point lui à ses yeux. Ange déchu, il a cessé de tourner ses regards vers l'astre qui éclaire tout homme ve

nant en ce monde, et il a mérité de suivre les égaremens de l'esprit de ténèbres. Or, en répudiant ainsi la religion, en lui défendant d'intervenir dans les conceptions scientifiques, nous osons le dire, ce siècle a commis la plus grave erreur qui se soit jamais vue.

En effet, considérée non pas seulement sous le point de vue restreint qui suffit aux besoins des âmes pieuses, non pas même dans l'étendue seule du cercle rigoureusement tracé par la foi, et qui n'embrasse que les vérités formulées par l'Eglise, mais en outre dans ses notions les plus générales, dans ses conséquences les plus éloignées que la raison puisse atteindre, la religion a des points de contact avec toutes les sciences, assure souvent et dirige la marche d'un grand nombre et sert de base à plusieurs. La généralité et la fécondité des principes qu'elle énonce, la portée immense des grands faits qu'elle révèle, lui permettent de toucher à toutes les conceptions de l'esprit et à beaucoup de faits de la nature, conceptions et faits qui sont la matière des connaissances humaines. L'on peut nommer aujourd'hui plusieurs sciences où la religion aurait droit de revendiquer une grande part, les lumières qu'elle a fournies, les erreurs qu'elle a redressées, les progrès qu'elle a fait faire. Philosophie, morale, jurisprudence, toutes les sciences enfin qui, par leurs principes, se rattachent à l'ordre intellectuel, ne sauraient aujourd'hui se traiter d'une manière complète, si l'on ne faisait intervenir l'enseignement de la religion.

Quant aux sciences qui paraissent, par leur objet, lui être totalement étrangères, elles n'ont pas entièrement rompu avec elle ; elles peuvent s'y rapporter, en premier lieu, par quelque principe ou quelque fait qui se lie aux notions de la foi et à certains faits de son histoire. Cuvier, en explorant les entrailles de la terre, pour reconnaître l'ordre de la formation des substances diverses dont elle se compose et la cause des bouleversemens dont elle porte les traces, n'avait pas la pensée de justifier, par la science à laquelle il s'appliquait, l'enseignement de la foi, ni de rattacher la géologie à la religion ; et cependant, après avoir lu dans l'intérieur de notre globe l'histoire des changemens qu'il avait subis, il a pu lire aussi, dans la Bible, cette histoire toute faite depuis plus de trente siècles, et la science géologique est devenue un appendice de l'enseignement de la religion. Le dernier siècle, dans le dessein de faire mentir Moïse et de l'accuser, sur le témoignage de toutes les nations, d'ignorance ou d'imposture, avait exhumé l'histoire obscure des anciens peuples et accueilli avec confiance la vanité de leurs prétentions sur leur origine reculée, et voilà que Cuvier interroge la terre, les alluvions de ses fleuves, les dépôts des neiges, la marche des sables, et elle lui dit le nombre des années écoulées depuis la dernière révolution, et ce nombre de siècles s'est trouvé consigné dans l'Ecriture ; de sorte que si les peuples ont semblé se lever pour quelque temps de leur poussière pour donner un démenti au législateur des Hébreux, la terre s'est levée à son tour, a ouvert son sein et montré à tous les regards les monumens imprescriptibles de son histoire.

Sans parler des lumières obtenues par la science hiéroglyphique, des faits remarquables recueillis dans l'histoire mieux connue des anciens peuples, ne voyons-nous pas l'histoire naturelle elle-même nous parler de la religion et justifier quelques points de sa doctrine? M. Coste, dans son *Exposé du système de la nature* sur la formation des êtres, n'a-t-il pas su trouver sans effort l'occasion de s'élever à des notions de l'ordre intellectuel qui rentrent dans les croyances religieuses ? N'a-t-il pas vu dans la grande loi de l'embryogénie, la loi du développement progressif, une preuve irrécusable de l'intervention de l'intelligence dans l'ordre de la création, et la nature, telle qu'il l'a considérée, n'est-elle pas venue déposer à la fois en faveur des doctrines spiritualistes et contre la grossière divinité du panthéisme ? Il a su donner à cette branche de l'histoire naturelle, qui se renfermait jusque là dans le cercle étroit des faits matériels, une étendue et une élévation qui la met en contact avec les notions les plus générales, qui sont la base de l'histoire du monde et de l'humanité. Cette science, considérée

sous ce point de vue remarquable, nous fait présager de magnifiques aperçus dans l'ordre de la religion ; car, parvenue à son dernier terme, elle doit, selon l'honorable professeur, *se lier à l'histoire générale du globe.....*, et montrer *dans l'animal supérieur le résumé de la création* (1). Grâce donc aux progrès que font chaque jour les sciences naturelles, tous les êtres de l'ordre matériel, abjurant, s'il est permis de le dire, l'impiété dont on les avait rendus complices, viendront bientôt rendre un hommage solennel à leur auteur et à la religion qu'il a donnée au monde.

Nous disons, en second lieu, que les sciences naturelles peuvent s'unir à la religion par quelques points de vue et quelques faits qui représentent un ordre de vérités analogue de l'enseignement religieux. Ceci présenterait la matière de considérations très étendues et très relevées, auxquelles nous ne saurions nous livrer, et que les limites que nous nous sommes imposées ne pourraient d'ailleurs nous permettre. Mais il sera facile aux esprits réfléchis de rencontrer dans les sciences qui ont pour objet la nature, des images frappantes de quelques points de la doctrine de la foi, et d'y voir comme l'expression grossière des vérités de la révélation. Car dans le monde matériel tout est la représentation de choses supérieures, et ce qui paraît à nos yeux est un voile qui, tout en cachant les merveilles intelligibles, en dessine toutefois la forme au dehors; ce qui revient à ces paroles d'un apôtre : *Ce qui est invisible a été connu par ce qui a été fait* (2). Si nous considérions attentivement, si nous pénétrions cette enveloppe sensible, de combien de notions magnifiques ne rencontrerions-nous pas la trace ! que de beautés n'y verrions-nous par réfléchir ! Ne pourrions-nous pas le dire? Si la sagesse de Dieu, la manifestation éternelle de ses perfections, s'est unie à l'homme et y a comme incarné ses merveilles, cette sagesse ne s'est-elle pas aussi unie, quoique à un degré inférieur, à tout son ouvrage, et n'y a-t-elle pas gravé l'empreinte de ces mêmes merveilles? Déjà des philosophes chrétiens se sont livrés à cet ordre de conceptions. Ils ont trouvé des analogies magnifiques entre les parties quelquefois les plus grossières de l'ouvrage de Dieu et les vérités les plus hautes de la révélation; et jusque dans la matière elle-même, dans ses premiers élémens qui en sont le soutien, dans sa forme qui la rend intelligible au regard et dans l'action attractive qui la lui conserve, ils ont cru découvrir quelque trait du Créateur, un dans son essence, triple dans son existence. Ils ont vu aussi dans l'action immense qui fait mouvoir le monde une représentation fidèle d'une action supérieure dont le secret se perd dans les profondeurs de l'infini qui met en mouvement le monde des intelligences. Le mouvement propre des planètes, l'immense force attractive du soleil qui le modifie et le centralise, serait comme une reproduction sensible de l'action de Dieu, centre et soleil des intelligences, qui tout en leur conservant leur action propre et libre, les dirige toutefois selon les lois établies et les plie à l'ordre universel. Or, cette notion, qui est la base d'une science nouvelle, la philosophie de l'histoire, est un article fondamental de la croyance chrétienne.

Nous avons jusqu'ici considéré sous le point de vue pratique le rapport de la religion avec les sciences et celui des sciences entre elles. Dans l'impuissance où nous sommes de vérifier ces rapports d'une manière complète par des faits, nous nous contenterons d'en donner la raison première, et cette raison, à nos yeux, est une démonstration aussi rigoureuse que toutes celles qui seraient appuyées sur l'observation.

En effet, une grande merveille éclate dans les œuvres du Créateur. Dans ce nombre infini d'êtres si variés qui remplissent l'immensité de l'espace, il n'en est aucun qui, en sortant du sein de Dieu, n'ait reçu comme l'empreinte de sa main et ne porte l'image de celui qui l'a fait ce qu'il est. Dieu n'agit, comme tous les êtres, que par l'énergie de sa nature, et sa nature ne peut donner que ce qu'elle a. Tous les êtres ont donc été formés sur un même type, ont été comme

(1) *Cours d'Embryogénie*, 1re leçon.
(2) *Ad Rom.* I. 20.

jetés dans un même moule, et ce moule c'est Dieu. De là il suit que tous les êtres sont semblables, qu'un ordre d'êtres ressemble à un autre ordre, et que la totalité des êtres, comme chacun en particulier, ressemble à Dieu, avec cette différence toutefois que cette ressemblance est dans la proportion rigoureuse de la perfection des êtres.

De ce principe découle comme conséquence nécessaire 1° que toutes les sciences, dont chacune en particulier s'occupe d'un nombre donné d'êtres ou de faits qui sont le résultat de leur action réciproque, doivent avoir entre elles des rapports; 2° que toutes les sciences sont les images les unes des autres ou représentées les unes par les autres, selon que les vérités ou les faits qui les concernent appartiennent à un ordre plus ou moins élevé dans l'échelle des êtres. Ainsi, les sciences inférieures représenteront fidèlement les sciences supérieures et les vérités, et les faits de celle-ci se reproduiront sous les notions plus grossières et les faits plus palpables de celles-là; et la science la plus élevée, c'est-à-dire celle qui a pour objet les vérités les plus hautes, la religion, se retrouvera en état d'image plus ou moins parfaite dans toutes les autres.

Cette démonstration *à priori* du rapport des sciences entre elles et avec la religion en particulier, peut ne pas satisfaire tous les esprits, et ne saurait, ainsi que nous l'avons dit, se vérifier complétement par l'observation. Il faudrait avoir pénétré dans tous les secrets de la nature, exploré et compris parfaitement tous les ordres de vérités et de faits; avoir, en un mot, la science qui ne convient qu'à Dieu, pour discerner les liens qui unissent ses merveilles, l'ordre selon lequel elles se pénètrent et s'organisent. Toutefois, à mesure que les sciences se développent et se rectifient, que l'esprit humain, en s'exerçant sur chacune d'elles, y répand des lumières nouvelles et en étend les limites, il est permis d'entrevoir qu'elles sont toutes enfermées dans un vaste cadre dont chaque point est ordonné par rapport aux autres, et qu'elles convergent toutes vers les croyances religieuses qui paraissent en être le centre et le foyer.

Nous nous permettrons, à ce sujet, une observation qui pourra surprendre quelques esprits, mais dont la vérité nous paraît rigoureusement démontrée. La religion exerce dans le domaine de la science une mission analogue à celle qu'elle remplit dans l'ordre moral. Elle est dans cet ordre, comme le terme l'indique, le lien qui unit de nouveau l'homme à Dieu et lui rend sa destinée primitive. Elle recueille, en quelque sorte, toutes les pensées de l'esprit humain qui se perdaient dans l'immensité du doute, toutes les affections de l'âme qui se répandaient sur les créations, et les coordonne par rapport à un point unique, la vérité ou la loi qui les règle et les perfectionne; et l'homme, semblable auparavant à un enfant sans force et sans raison qui se laisse aller à tout vent de pensée, est fixé irrévocablement à son centre, qui est Dieu, dont il était *aliéné*, pour y puiser le bonheur et la vie. Ainsi en est-il dans l'ordre scientifique: la religion y intervient, non pas seulement pour y prendre place, mais encore pour rétablir dans les conceptions de l'esprit de l'homme l'unité brisée par sa raison, pour révéler des vérités principes qui dissipent à la fois les ténèbres de l'erreur et coordonnent entre elles les vérités connues, pour faire, en un mot, des parties éparses de la science un tout organique qui s'offre à l'intelligence dans la perfection de ses formes.

Que l'on considère un instant les époques où la religion n'a pas inspiré et dirigé la science, et l'on se convaincra de la vérité de ce que nous avançons. Quel spectacle présentait cette science durant toute la période de la philosophie grecque? La vérité livrée à la merci de ces prétendus sages était morcelée sans fin. Faisceau de lumière destiné à éclairer la marche de l'humanité, ils en avaient divisé les rayons et se les étaient partagés comme une dépouille. Aussi n'a-t-on jamais pu trouver dans aucun écrit sorti de leurs mains une doctrine complète, un corps d'enseignement raisonnable sur les grands objets de la science humaine. Les vérités y sont éparses çà et là, sans aucun lien qui les unisse; élémens dispersés au loin d'un corps organisé qui ont besoin de se rapprocher pour que,

en vertu de la loi d'affinité, ils puissent le reconstituer, le reproduire. L'esprit humain offre aujourd'hui une phase analogue. Plusieurs écrivains, tout en répudiant l'esprit et le langage du dix-huitième siècle, ne veulent pas cependant la religion comme condition nécessaire pour diriger les opérations intellectuelles et compléter la science. Mais aussi quelle anarchie dans les esprits! Quel chaos de doctrines en France, en Allemagne! Il faudra bien qu'ils reconnaissent que ce qui leur manque c'est la parole puissante cachée sous l'enseignement de la foi qui fait luire la lumière et construit des mondes.

Cette répugnance qu'éprouvent certains esprits, lorsqu'il s'agit d'associer la religion aux sciences humaines, surtout à celles qui semblent n'avoir aucune analogie avec elle, tient à la fois et à un reste d'incrédulité qui fait repousser tout ce qui se rattache aux croyances religieuses et à l'état d'ignorance où l'on est encore sur le fondement et l'étendue de chaque science. Ces deux causes avaient agi puissamment dans le siècle passé. D'une part l'on n'avait rien su approfondir, et partout l'on n'avait pu même soupçonner les liens secrets qui unissent les notions scientifiques avec l'enseignement de la foi, et d'autre part l'esprit d'impiété qui dirigeait tous les travaux de cette époque, s'efforçait de mettre en évidence l'antagonisme apparent de la science et de la religion. Aussi s'appliqua-t-on à cultiver surtout celles des sciences qui paraissaient le plus s'opposer aux vérités de la révélation et au caractère de la foi, à en relever l'excellence, à en propager l'étude.

Or, parmi les sciences que l'on déclarait hostiles à la religion, nous croyons en reconnaître deux qui devaient remplir à elles seules d'une manière plus complète les vues du philosophisme du dix-huitième siècle : la *médecine* et les *mathématiques*. Car les vérités de la religion ont deux caractères remarquables. D'un côté, elles se dérobent à nos regards; plus pures et plus élevées que le monde sensible, elles descendent d'un monde supérieur et apparaissent à nos esprits sous des formes empruntées, il est vrai, à celui-ci, mais qui ne sont pas elles; d'un autre côté, bien que leur certitude nous soit garantie par des témoignages irrécusables, elles conservent toujours, à cause de leur hauteur, une certaine obscurité majestueuse qui ne permet pas à l'intelligence humaine de les pénétrer et de les comprendre. Elles sont, en un mot, spirituelles et mystérieuses. Or, ces deux sciences tendaient par leur nature à détruire ces deux caractères de la foi, et à éloigner des vérités qui en sont revêtues.

La médecine, en effet, sans cesse occupée de la matière, confondait volontiers les opérations de l'esprit avec le jeu des organes. Il lui répugnait d'admettre l'existence d'une substance spirituelle, lorsque dans le mécanisme du corps qu'elle avait sous les yeux elle n'en rencontrait jamais la moindre trace. D'ailleurs, des analogies frappantes d'organisation la forçaient à mettre l'homme au rang de la bête, et à lui donner au plus la première place dans le règne animal, bien que, pour certaines opérations, il y eût des êtres de la même classe qui lui fussent supérieurs. Du reste, de tristes exemples d'incrédulité donnés par des médecins célèbres de l'époque, n'attestaient que trop la funeste influence de l'art de guérir, et le peuple en recevait des impressions fâcheuses, car on aime à partager sur la nature de l'homme l'opinion de ceux qui par état semblent l'étudier de plus près.

Les mathématiques ont eu aussi leur fatale destinée. Proposées à la vanité et à l'ambition comme la seule science véritable et le fondement nécessaire de toute connaissance utile, elles ont été cultivées avec une ardeur qui tenait du délire. Aussi qu'en est-il résulté? Les esprits accoutumés à la rigueur et à l'évidence des démonstrations, ont rejeté avec mépris les vérités mystérieuses de la foi. Rien n'a été certain que ce qui a été géométriquement démontré, et il s'est trouvé des hommes d'une portée d'esprit d'ailleurs remarquable qui ont osé en venir à cet excès de déraison. Ils n'ont estimé, ils n'ont vu que la science mathématique. Marque certaine d'une intelligence dégradée pour laquelle la vérité s'est réfugiée dans les propriétés de la matière. A défaut de toute concep-

tion grande et élevée, il lui était resté les combinaisons du calcul qui sont comme la métaphysique du matérialisme. Aveugles de ne pas voir qu'il est deux voies qui conduisent à la vérité, l'une éclairée par la lumière de notre esprit, l'autre où brille une lumière supérieure qui nous vient du dehors; que concentrer dans les limites de notre intelligence l'éclat de cette vérité, c'est la réduire à notre petitesse; que fermer les yeux sur le flambeau qui brille sur les hauteurs de la foi, c'est se condamner à vivre de quelques notions bornées et vaines, et fatiguer sa pensée dans le cercle étroit des formes de la matière. Aveugles encore, parce qu'ils n'ont pas vu que ces deux sciences, la médecine et les mathématiques, s'alliaient comme toutes les autres avec la religion, et que sous l'enveloppe grossière où ils se sont arrêtés ils n'ont pas soupçonné des vérités qui se cachent dans des profondeurs inconnues, et qui vont se rattacher à des vérités plus hautes; comme ces sources qui se montrent dans des régions éloignées, et qui pénétrant dans les entrailles de la terre, vont emprunter leurs eaux à l'Océan. Déjà l'on a pu entrevoir, dans les mathématiques en particulier, quelques unes de ces vérités, et bien que dans l'ouvrage qui a paru sur ce sujet (1), tout ne s'offre pas à l'esprit avec l'éclat de l'évidence, l'on ne saurait nier qu'il n'y ait des aperçus remarquables, et que l'auteur, en mettant en regard les mathématiques et la religion, et en parlant dans une matière aussi étrangère aux croyances chrétiennes le langage et quelquefois l'enthousiasme de la foi, n'ait rendu un service signalé à la science et à la religion.

Toutes ces considérations sur la place que la religion occupe dans l'ordre des sciences et sur les rapports qu'elle a avec elles, nous n'avons pas la pensée, nous le répétons, de les donner comme des démonstrations complètes, capables de porter la conviction dans tous les esprits. Nous comprenons qu'elles réclameraient des développemens au dessus de nos forces, puisqu'elles exigeraient une connaissance approfondie de toutes les branches des connaissances humaines. Nous avons seulement éprouvé le besoin d'émettre nos idées sur une question importante qui nous a souvent occupé, et de les abandonner ensuite sans réserve au jugement de quiconque voudrait les rectifier, disposé que nous sommes à corriger ce qu'elles pourraient avoir de défectueux. Nous avons cru d'ailleurs qu'elles se plaçaient naturellement à la tête des réflexions que nous devions nous permettre sur les rapports de la médecine avec la religion. Il serait difficile, en effet, de concevoir que l'enseignement de la foi a des points de contact avec l'art de guérir sans qu'il en eût en même temps avec les autres connaissances humaines. Du reste, la pensée nous est venue de faire précéder ces notions générales, un peu obscures peut-être quelquefois, à cause de leur universalité, dans le dessein de les rendre ensuite plus claires et plus nettes, par la lumière qu'elles pourraient recevoir de ce que nous avions à dire sur l'accord de la médecine et de la religion. Car cet accord entre la religion et une science qui paraît lui être opposée, suppose nécessairement et fait entrevoir une relation au moins aussi frappante pour les autres sciences.

Mais des esprits peu habitués à cet ordre de considérations, pourront trouver étrange que nous voulions associer les croyances religieuses avec les notions médicales, et imaginer entre les unes et les autres des rapports qu'on n'avait pas soupçonnés. Peut-être verront-ils dans nos efforts une preuve de la nécessité, pour la raison humaine, de dénaturer la religion et de l'étendre au delà de ses limites naturelles toutes les fois que cette raison consent à s'y soumettre, ou du moins trouveront-ils dans nos paroles l'expression du besoin que nous éprouvons de justifier notre conviction en donnant à la doctrine catholique une forme plus étendue et plus analogue à l'état présent des esprits.

Nous pouvons avancer, d'abord, que nous conservons à la religion toute la pureté de son enseignement, que nous la présentons telle qu'on nous l'a ap-

(1) *De l'Unité, ou Aperçus philosophiques sur l'Identité des principes de la Science mathématique et la Religion chrétienne;* 2 vol. in-8°. Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69.

prise, et nous saisissons cette occasion pour dire que les notions qu'on nous en a données ou que nous avons puisées dans nos études, depuis le temps surtout que nous sommes en état de la mieux comprendre et de la mieux sentir, nous paraissent aussi étendues et aussi élevées que puisse le permettre l'intelligence de l'homme, et que les sciences humaines les plus capables de nourrir et d'élever la pensée ne sont qu'un pâle reflet de la lumière qui brille dans la doctrine de la foi.

Sur le second reproche nous pourrions dire que la religion ne se refuse pas à revêtir les formes que réclame le besoin des siècles. La fécondité des vérités qu'elle énonce et la variété presque infinie des points de vue sous lesquels elle s'offre à l'esprit, lui permet de se présenter sous des faces nouvelles sans subir en elle-même ni altération ni changement. Que si dans le sujet que nous nous sommes proposé de traiter, c'est-à-dire dans la question des rapports de la médecine avec la religion, l'on voulait voir une manière singulière de concevoir celle-ci qui s'écarte de l'idée qu'il est permis d'en avoir et répugne à l'esprit du catholicisme, nous repousserons de tous nos efforts cette accusation, et nous nous sentons, ce nous semble, assez fort de notre conscience pour justifier par les principes de la foi catholique les considérations dans lesquelles nous serons obligé d'entrer. Nous ne pensons pas que l'on s'écarte de l'orthodoxie dès que l'on considère la religion sous un aspect vaste et élevé. Nous croyons, au contraire, qu'elle a une immensité et une hauteur qui dépasse infiniment les bornes de notre esprit.

Dans le dessein de prévenir des accusations que l'on pourrait nous adresser, nous signalerons, en finissant, deux notions fausses que l'on se forme souvent de la religion, et qui peuvent devenir, nous n'en doutons pas, la cause de graves erreurs. La religion est, en effet, défigurée plus d'une fois par ceux qui se mêlent d'en discourir. Depuis près d'un siècle d'attaques incessantes qu'elle subit, il serait difficile qu'elle n'eût pas été altérée dans bien des esprits. Les accusations les plus injustes, les imputations les plus absurdes ne laissent pas de porter atteinte à la plus juste des causes. Car, telle est l'idée que l'homme se forme de l'innocence que, pour se conserver sans tache, elle doit être à l'abri des soupçons même des méchans.

Or, en premier lieu, l'on se représente la religion seulement comme une doctrine qui propose des mystères, impose des devoirs, soumet les esprits au joug de la foi, et nullement encore comme un haut enseignement qui, en dehors même des points de croyance rigoureuse, fournit des lumières, dirige l'intelligence et lui donne une activité nouvelle. On la considère comme une simple croyance, et non comme une science véritable; comme une foi aveugle à l'autorité qui commande, et non comme une conception lumineuse et magnifique de la vérité. On s'est même plu à la rendre odieuse, ridicule, en la donnant comme le privilége des âmes simples, des intelligences bornées, du peuple, en un mot. On lui a prêté tous les travers, tous les écarts des esprits faibles. Puis, après lui avoir ainsi jeté un vêtement de dérision, on l'a livrée, avec sourire, à la multitude.

Mais il sera aujourd'hui démontré que la religion n'est pas renfermée dans le cercle de doctrine rigoureusement tracé par l'enseignement de l'Eglise, et qu'elle s'étend dans le domaine de la science, en se mêlant à toutes les conceptions de l'esprit humain; ou plutôt, que la lumière qui brille dans l'étendue des limites de la foi, élève la raison à une hauteur de vue qui l'éclaire sur tous les ordres de vérités et lui permet de s'exercer avec avantage dans toutes les branches des connaissances humaines. L'on verra bientôt, et déjà l'on est forcé de reconnaître que la religion n'est pas seulement destinée à occuper les âmes pieuses; mais qu'elle est encore la plus sublime conception qui puisse honorer l'intelligence de l'homme.

En second lieu, non seulement l'on réduit la religion à l'état de simple croyance et de croyance surtout pratique, mais encore on ne prend pas même son enseignement dans toute l'étendue qu'il est permis de lui donner, l'on tronque véritablement sa doctrine.

Qu'est-ce, en effet, que la religion?

Elle est une régénération de l'homme qu'elle réunit à Dieu et rend à sa destinée primitive. Or, pour que cette restauration de la nature humaine soit complète, n'est-il pas nécessaire qu'elle s'étende à tout l'homme, c'est-à-dire aux deux substances qui le composent et à tout ce qui en dérive? Il faut donc, toutes les fois qu'il est question de la religion par rapport à l'homme, ne jamais exclure la part importante qu'y a le corps, la place qu'il y occupe; il faut, si nous l'osons dire, ne pas trop la spiritualiser; et cela, non pas seulement dans ses rapports avec la vie à venir où nous savons que le corps partagera la destinée de l'âme, mais encore dans l'action qu'elle exerce sur la vie présente, parce que cette terre est comme le premier théâtre où les doctrines de l'humanité sont représentées, où Dieu fait un essai de l'action vivifiante de la religion, de son triomphe définitif sur le mal et la mort qui en est la suite.

Cette matière, qui se rattache plus étroitement à notre sujet, mériterait de longs éclaircissemens que nous nous contenterons d'indiquer.

Il est certain que la religion dans ce monde doit pénétrer toute l'humanité et dans les élémens qui la constituent, et dans tout ce qui en est le résultat nécessaire. Or, en ne nous attachant qu'à ce dernier point, presque tout ce qui vient de l'homme et surtout exprime son action, n'a-t-il pas une forme sensible? Vouloir exclure l'action divine de la religion de ce qu'il y a de matériel dans la vie de l'homme, c'est la réduire à un vague mysticisme et la dépouiller de l'une de ses formes essentielles. L'humanité avec ses besoins, ses institutions, sa destinée dans ce monde, les conditions de son existence et de ses progrès, est un tout organique animé et dirigé dans ses fonctions diverses par un principe de vie: et ce principe n'est pas la nature grossière qui paraît être cependant l'élément le plus actif; mais Dieu, auteur de la nature et conservateur de l'humanité, c'est-à-dire la religion dépositaire de la puissance de Dieu et exécutrice de ses desseins.

Bien que la condition matérielle de l'homme et les rapports qu'il entretient avec le monde sensible ne puissent, sans doute, remplir toute sa destinée et lui être proposés comme un objet digne d'arrêter ses regards et de satisfaire ses désirs, il n'est pas moins vrai qu'il y trouve comme une portion de son existence et la matière d'un perfectionnement progressif. Or, il est nécessaire que la religion soit toute la vie de l'homme et la loi de sa perfection.

De plus, l'existence matérielle de l'humanité et les conditions de même nature que cette existence réclame, sont soumises à l'action de l'intelligence, et en subissent la loi. Elles se perfectionnent ou s'altèrent selon les modifications diverses que reçoit l'intelligence elle-même. Car elles ne sont pas la matière brute qui obéit aveuglément à des lois mécaniques et opère une révolution nécessaire; elles ne sont pas même ces élémens primitifs qui, sous l'action d'un principe particulier, s'enchaînent et se coordonnent pour former un organisme doué de mouvement et de vie. Quelle que soit la variété des phénomènes qui s'opèrent dans ces deux ordres de la nature, il y a toujours uniformité et fatalité. Mais les élémens de la vie matérielle de l'homme, sans rompre entièrement avec les lois qui gouvernent les êtres vivans ou la matière morte, reconnaissent encore la loi de son intelligence, et cette loi est puissante. Car tout, au dehors dans l'individu et dans la société, n'est-il pas en rapport direct avec l'état de l'intelligence humaine? Or, la religion est la loi des intelligences, c'est par elle qu'elles vivent et se perfectionnent, non seulement dans l'ordre des notions purement intellectuelles plus analogues à leur nature, mais encore dans toutes celles qu'elles peuvent atteindre; car tout est vérité, même dans la partie la plus grossière de l'ouvrage de Dieu; et la religion renferme en germe toute vérité, puisqu'elle est sur la terre l'expression de Dieu; et c'est là la raison première qui la fait le principe de la civilisation, c'est-à-dire la cause de ce qu'il y a de perfection dans la forme terrestre de l'existence sociale de l'homme.

Mais s'il en est ainsi, d'où vient que d'une part la religion semble se mettre en opposition avec la condition maté-

rielle de l'homme ; et d'autre part, que ceux qui s'appliquent plus particulièrement à améliorer cette condition, répudient la religion comme une entrave, loin de l'employer comme moyen? En effet, la religion frappe d'anathême la chair et tout ce qui en vient, dénonce des malheurs au monde, commande l'éloignement des plaisirs et des commodités de la vie, défend le soin même des choses du lendemain. D'un autre côté, toutes les institutions, toutes les entreprises qui ont pour objet le perfectionnement de la vie terrestre de l'humanité, loin de reposer sur la religion et d'être fécondées par elle, paraissent contrarier son action propre. C'est la vie matérielle qui combat contre la vie spirituelle, c'est la guerre de la chair et de l'esprit.

Cette matière demanderait d'être traitée avec l'étendue que son importance réclame. Il nous suffira, pour notre sujet, de dire :

1° Que la religion ne voit avec peine le perfectionnement matériel de la société que parce que l'homme s'y applique exclusivement ou avec excès ; qu'elle ne condamne ce qui ne se rapporte pas directement à la destinée spirituelle de l'homme, qu'à cause du mal dont il est le principe ; mais qu'au fond elle veut régler et non détruire ;

2° Que la loi de ce perfectionnement matériel demande pour condition nécessaire le perfectionnement proportionnel de l'ordre spirituel, et que, par conséquent, la religion, en réclamant plus impérieusement ce dernier, tend à réaliser l'autre et plus sûrement et plus facilement ; on n'atteint jamais mieux son but que lorsqu'on suit la loi qui y conduit. C'est ce que Jésus-Christ lui-même indique par ces paroles : *cherchez d'abord le royaume des cieux et tout le reste vous sera donné par surcroît.*

Du reste, la religion est en rapport parfait, sur cette terre, avec la nature de l'homme ; car, si on veut bien l'observer, elle ne détruit pas, dans son action régénératrice, l'œuvre de la nature ; elle travaille seulement sur cette œuvre dégradée pour la perfectionner. Aussi en a-t-elle revêtu toutes les formes nécessaires et remarque-t-on en elle comme le mélange de deux élémens, l'élément spirituel et l'élément matériel. Tout, en effet, dans la religion est corps et esprit ; tout est vérité pure voilée sous une forme sensible, le culte, les sacremens, la doctrine même qui s'annonce aux sens par la parole, l'homme de la première et de la seconde création, l'homme même glorifié qui est toujours âme pensante et corps organisé ; enfin le Dieu-Homme qui résume en lui tous les caractères de la régénération et le double élément de la nature humaine, l'élément divin et céleste, l'élément humain et terrestre, l'esprit qui se cache et qui est l'objet de la foi, le corps qui paraît et qui sert d'instrument pour manifester et confirmer la foi.

Or, de même que la religion ne s'occupe pas de l'âme seulement pour la vie future ; que déjà, dès cette vie, elle commence l'aurore de sa régénération ; de même elle n'abandonne pas entièrement durant la vie présente la forme matérielle de l'homme, et la transformation qu'elle en doit faire dans un autre monde se prépare, on peut le dire, dans celui-ci. Et c'est là, à notre avis, le fondement des rapports que nous avons aperçus entre la religion et l'art de guérir.

Nous bornons ici nos observations générales, il est temps que nous entrions dans notre sujet. Nous en avons dit assez pour faire comprendre combien il nous sera difficile de le traiter d'une manière satisfaisante.

Nous entrons les premiers dans une voie qui a été regardée comme impossible. Il ne serait donc pas surprenant, si quelquefois notre marche n'était pas bien assurée, si nous nous permettions des conjectures qui n'eussent pas un caractère frappant de vérité. Aussi avons-nous cru qu'il était bon de nous en tenir encore à des considérations un peu générales et de négliger les détails. Nous avons jugé à propos de commencer par tracer à grands traits le caractère religieux de la science médicale. Nous serions heureux si nous pouvions contribuer à la réconcilier avec l'enseignement de la foi et à effacer de son front la tache dont le matérialisme du dernier siècle l'a flétrie.

MEIRIEU fils, D. M.

# REVUE.

## GALERIES ESPAGNOLES A PARIS.

L'exposition, au Louvre, des nouvelles peintures arrivées d'Espagne, est, on peut le dire, un événement providentiel pour l'art français, qui semblait, depuis deux ans, près de se renoncer lui-même. C'est au moment où l'école allemande nous envahissait de toutes parts, où les artistes d'outre-Rhin commençaient à imposer leur style à nos malheureux peintres toujours tentés de suivre le torrent et la mode; lorsque le gothique, imité jusque dans ses défauts les plus inexcusables, bouleversait notre école, menaçait d'anéantir tous ses progrès depuis vingt ans, c'est à ce moment que la glorieuse peinture espagnole, resplendissante de tous les rayons du génie moderne, vient nous tirer des rêves féodaux, des soupirs impuissans vers un passé dont les gloires et les mœurs sont évanouies, et nous ramener dans le présent d'où sortira un meilleur avenir. Notre école avait un besoin absolu d'une nouvelle inoculation. L'Allemagne, étrangère, la lui aurait donnée, profonde et religieuse, sans doute, mais froidement symbolique comme elle, si l'Espagne, notre sœur de berceau et de destinées, n'était venue nous tendre la main. On a désormais une collection assez complète de ses tableaux pour pouvoir porter sur elle un jugement définitif. Sans doute les opinions s'entre-choqueront encore quelque temps; mais la discussion amène la vérité. C'est ainsi que les uns regardent cette école comme la plus *sensualiste*, les autres comme la plus *mystique*; ceux-ci lui attribuent le coloris, ceux-là le lui refusent. « L'école espagnole a toujours « considéré l'imitation de la nature com« me le but de l'art, dit le *Journal des* « *Débats*, contradictoirement aux prin« cipes de la Grèce antique, de la vieille « école allemande et de celle des Italiens « jusqu'au seizième siècle, où le déve« loppement du beau et de la pensée « était la fin véritable de l'art, tandis « que l'imitation n'était pour elle qu'un « moyen. » M. Delaforêt, dont on connaît les études consciencieuses et la vieille expérience, dit, au contraire, dans la *Gazette de France* : « Nous trouvons « dans les tableaux de l'école espagnole « la réalisation des vœux que nous avons « exprimés si souvent; la définition « de la peinture telle que nous la com« prenons; son application à l'enseigne« ment populaire et à l'élévation des « idées générales; l'art, enfin, dans sa « plus parfaite expression matérielle, et « servant à rendre sensibles et pénétrans « les faits, les sentimens, les idées, dans « ce qu'ils ont de poétique, d'élevé, de « moral, tout en conservant la vérité « des choses et des personnes. »

En effet, chez le peuple le plus enthousiaste et le plus religieux de l'Europe, l'art n'était qu'un moyen de célébrer Dieu et les saints. L'éloignement pour la mythologie païenne était si grand dans ces âmes énergiques, qu'un des rois les plus éclairés de la Péninsule, Charles III, aurait fait brûler les admirables Vénus du Titien, si son ministre n'était intervenu. En outre, les trésors du nouveau monde venant, pour ainsi dire, s'accumuler dans les couvens de la Castille, c'était pour les moines que les peintres travaillaient le plus. De là vient la prédominance des sujets religieux dans le *Musée espagnol* du Louvre. Ces rangées de tableaux d'autels ne sont interrompues que par quelques portraits de princes dédaigneux, de petits infans qui sou-

rient avec une précoce dignité, de fiers hidalgos qui se disent nobles comme le roi; mais partout les yeux, saints ou profanes, brillent comme des éclairs sous des fronts brunis qu'ombragent des cheveux d'un noir d'ébène.

Cette peinture, dont les beaux jours sont compris entre 1600 et 1690, période où ont vécu Ribéra, Zurbarran, Velasquez et Murillo, est issue à la fois de la flamande et de l'italienne, mais beaucoup plus de cette dernière. Peut-être moins idéale que celle de Rome, elle est plus ardente, plus vigoureuse. Du reste, les quatre peintres qu'on vient de nommer étant sortis de l'école des Carraches au moment de sa décadence, il est clair qu'ils doivent tout à eux-mêmes. Ces imaginations de feu, entraînées par une hardiesse souvent téméraire, ne se seraient point astreintes à copier, quand même elles auraient eu des modèles parfaits. De là le caractère quelquefois heurté de leur dessin, le dédain pour un coloris harmonieusement fondu, les fonds à teintes plates, l'exagération des ombres. Mais l'Espagnol est tout spontané; il est poète dans son œuvre, c'est-à-dire, sans effort, sans patience de travail. La partie technique de l'art n'est à ses yeux que secondaire. Tout entier au sentiment qui l'embrase, il peint à grands coups de brosse; il court impétueux sur la toile, sans prétendre au fini des détails. De toutes les écoles d'Europe, celle-ci est la plus antipathique avec le génie allemand; elle n'a pas même la patience italienne. Aussi manque-t-elle généralement de rectitude dans le dessin et de fusion dans les teintes. Même les Aragonais, dont le style se distingue par une plus grande sévérité de formes, et qui sont comme la transition au grand style d'Italie, manquent souvent d'une entière justesse de contours. Après ces peintres de Sarragosse ou d'Aragon, viennent ceux de Valence, représentés principalement par Jean de Juanès, dit le Raphaël espagnol, élève de celui du Vatican. Mais la reine de l'art espagnol est l'école de Séville ou d'Andalousie. En peinture comme en poésie, elle se distingue de ses rivales par une imagination plus grandiose, plus riche; un coloris plus varié, plus transparent; et en quelque sorte par plus de soleil et de lumière. On devine que cette école a dû fleurir plus au sud que les autres, s'épanouir parmi des campagnes plus embaumées, à l'ombre des forêts d'orangers, sous les bosquets de lauriers roses qu'anime un éternel printemps. Son principe est diamétralement contraire à celui des écoles du nord de l'Europe, qui vous captivent de près par le merveilleux fini des détails, et l'intime profondeur de la pensée sous une forme souvent roide et guindée. Tandis que l'école andalouse vous sourit de loin par sa grâce légère; elle enveloppe ses ravissantes vierges, ses moines en extase, ses capuchons, ses mantilles d'une vapeur lumineuse comme les horizons de Séville; elle agit en calculant les effets de la distance, l'air interposé, la direction des ombres, et en négligeant les détails qui distrairaient de l'effet général; elle vous enchaîne en voilant son art. Ses plus grands chefs-d'œuvre ne paraissent nullement travaillés. Murillo est l'antipode d'Albert Dürer. Doué d'un talent prodigieux de disposition et de groupemens, il conçoit toujours son sujet d'un seul coup; chacun de ses drames peints offre la plus complète unité d'action, de temps et de lieu, n'en déplaise aux romantiques; les figures secondaires n'y sont que des rayonnemens émanés des acteurs principaux. Tout en lui est un; on dirait l'ancien Grec christianisé; et pourtant, quelle intarissable variété de poses, de passions, de caractères! Joignez à cela ses admirables effets de perspective, mais à la grande manière, sans jamais tomber dans la recherche du petit genre; ses horizons si purs, ces ciels où les nuages flottent comme des écharpes d'anges au milieu d'une poussière d'or jetée sur les vastes toiles, comme par la main d'un magicien; cette molle et suave atmosphère, qui semble pleine de soupirs et toute saturée de flammes électriques. Et voyez comme ce puissant génie sait s'immoler à Dieu! Quelle chaste retenue! Quel sentiment de toutes les convenances!

En résumé, l'école de Séville est à la fois la plus méridionale et la plus orientale de toutes celles du continent. Il lui arrive quelquefois de procéder comme la néo-grecque et la russe dans les pein-

tures théâtrales de leurs iconostases. On s'étonne de trouver un rapport même indirect entre ces deux écoles si éloignées l'une de l'autre, s'exerçant sous des latitudes aussi différentes que celles de Pétersbourg et de Séville; et pourtant l'une et l'autre se proposent parfois le même but, celui d'agir à distance par l'effet théâtral des couleurs fortes. Ceci explique pourquoi les belles provinces d'Espagne, que le soleil enveloppe comme d'un voile diaphane et lumineux, n'ont produit néanmoins aucun grand paysagiste. Velazquez seul, qui entretenait une correspondance de lettres avec Rubens, et dont le génie tendait à la patience flamande et à la perfection du coloris vénitien, nous a laissé quelques bons paysages. Mais fils du Titien et de Rubens, Velazquez ne les égala ni l'un, ni l'autre. Ce ne fut qu'un grand naturaliste. Poète, il l'était peu. Velazquez correspond plutôt à Van-Dyck: tous deux portraitistes; tous deux peintres de gentilshommes bien hautains, bien parés, réussissaient mieux à rendre l'air de cour que l'air noble, et perdaient leur supériorité quand ils traitaient de grands sujets d'histoire. L'école andalouse, née vers 1450 avec Jean Sanchez de Castro, se résume donc, à son plus haut degré, dans l'élève de Velazquez, Esteban Bartholomé Murillo, né à Séville en 1618, et mort dans cette même cité en 1682, y laissant une Académie qu'il avait fondée et dotée lui-même, et qui subsiste encore, mais qui ne lui a point donné de rival. Pour caractériser le talent de cet autre Raphaël, laissons parler un voyageur plus compétent, puisqu'il vient de parcourir la Péninsule.

« Murillo, dit M. de Custine dans son « livre de l'*Espagne sous Ferdinand* « *VII*, est poétique avant tout, non « seulement par la composition, mais « encore par la dégradation de la lu- « mière, par la suavité des tons, par le « sentiment de la couleur..... La nature « se modèle au gré de sa fantaisie, qui « devient le type d'un monde poétique, « mais toujours vrai. Tout l'art de la « peinture est à lui; tous les sujets s'ac- « commodent à son talent; il est à la « hauteur de l'inspiration divine, et pour- « tant la force terrestre, la grâce, la « naïveté lui sont restées fidèles. Quel « coloris que le sien !.... La seule partie « de l'art où il ait quelques rivaux heu- « reux en Italie, c'est dans le sentiment « du beau idéal, dans le style. Je le crois « un aussi grand peintre que Raphaël, « mais il n'est pas un aussi grand homme.

« Néanmoins, comme tout artiste su- « périeur, il a copié la nature de manière « à élever notre pensée vers le monde « surnaturel... Grand, parce qu'il com- « prend peut-être mieux qu'aucun autre « esprit la divinité chrétienne; artiste « consommé, parce qu'il use du secret « du métier, surtout du clair-obscur, de « manière à produire des effets de lui « seul connus, Murillo doit faire aimer « l'Espagne à tout esprit capable de pres- « sentir les indéfinissables rapports qui « existent entre l'artiste et la société dont « le génie l'inspire. Si des considérations « philosophiques nous descendons jus- « qu'à l'examen de la manière de peindre « de ce maître, nous sommes frappés « d'abord de la transparence qu'il y a « dans ses ombres. On voit si loin à tra- « vers les parties obscures de ses ta- « bleaux, que, par ce seul procédé, il « est un peintre original. C'est la nature « même, où l'ombre ne fait pas l'effet « d'une toile opaque, d'un mur qui ca- « che les objets, mais où elle n'est qu'une « teinte plus ou moins foncée, étendue « sur eux sans les faire disparaître en- « tièrement. C'est par ses ombres péné- « trées de lumière que Murillo me paraît « supérieur aux plus grands coloristes « connus. Il ne dessine point avec son « pinceau; il ne marque aucune ligne; « les contours ne sont indiqués que par « la place où il met les couleurs. Pour « un artiste digne de ce nom, les œuvres « de Murillo sont la révélation de la pein- « ture. Il y a un double mystère: mer- « veille de pensée, de sentiment, et mer- « veille d'art; secret de science, prodige « d'exécution: voilà Murillo !...

« Il s'est fait plusieurs manières. Dans « quelques uns de ses ouvrages, il me « paraît égal au Corrége pour l'éclat du « coloris, pour la grâce, pour le savant « emploi du clair-obscur, pour l'art de « peindre l'air autour de ses personna- « ges, pour espacer les plans de ses com- « positions et environner chaque objet

« d'une atmosphère vaporeuse, enfin,
« pour l'effet toujours pittoresque, quoi-
« que toujours naturel, qu'il sait tirer
« du contraste des ombres et de la lu-
« mière. Dans quelques autres, Murillo
« égale le Dominiquin pour l'expression
« et la vérité. Ailleurs, il surpasse Paul
« Véronèse pour l'art d'ordonner ses ri-
« ches compositions et pour la grandeur
« du dessin..... Le Moïse faisant jaillir
« l'eau du rocher, réunit à des degrés
« divers plusieurs de ces qualités; c'est
« un des premiers tableaux du monde...
« J'ai passé la matinée presque entière
« devant ce chef-d'œuvre dont le style
« n'a pas la mollesse, la mignardise qu'on
« reproche à quelques ouvrages de Mu-
« rillo; c'est un monde à étudier pour
« l'artiste, un sujet d'admiration pour le
« simple amateur : c'est encore quelque
« chose de plus pour le chrétien. Il y a
« là de quoi justifier notre foi; j'y vois
« une révélation de la Divinité, telle
« que l'ancien monde nous en a transmis
« l'image.

« Quand de ces grandes compositions,
« ce peintre descend à des tableaux de
« deux ou trois personnages, il reste en-
« core le grand Murillo. Alors, il supplée
« aux beautés d'ordonnance, à la variété
« du dessin, au mouvement de la com-
« position que lui refuse son sujet, par
« la vigueur redoublée du coloris, par
« le contraste de la lumière et des om-
« bres, par la profondeur du sentiment,
« par la poésie, par la grâce des têtes,
« par le dramatique de l'action et par la
« manière pittoresque, en un mot, par
« le style andaloux avec lequel elle est
« rendue... Personne n'a représenté les
« anges mieux que Murillo. C'est le pein-
« tre du ciel; et quoique les traits de
« ces figures symboliques soient toujours
« pris sur la terre espagnole, l'expression
« de leur physionomie est toute divine.
« Je l'ai égalé à Raphaël; c'est peut-être
« un peu exagéré. Raphaël descend du
« ciel pour arriver jusqu'à nous; Murillo
« part de la terre pour monter au ciel;
« et lorsqu'ils se sont rencontrés au même
« point, en marchant dans des directions
« opposées, l'un montait et l'autre des-
« cendait. »

On ne peut rien ajouter à ce magnifique passage; il ne reste plus qu'à mentionner les plus belles peintures dont Paris vient de s'enrichir.

### Galerie du marquis de Las Marismas.

Avant d'entrer au Musée espagnol du Louvre, allons faire une visite rapide à la galerie de M. Aguado, marquis de *Las Marismas*, ouverte aussi depuis quelque temps et qui renferme, pour l'appréciation du génie de Murillo, quelques ouvrages d'une plus haute importance que ceux même du Louvre. Dans cette galerie, rivale de celle du maréchal Soult, le poète peut savourer de longues heures l'un des plus purs chefs-d'œuvre de l'art chrétien, la *mort de sainte Claire*, qui expire entourée de ses austères religieuses, pendant que le fiancé divin, rayonnant d'amour, de jeunesse et de beauté, descend des cieux suivi du cortége des vierges martyres avec leurs palmes en main, et vient recevoir l'âme de la sainte. Près d'être enivrée de délices, la mourante sourit, mais son visage est encore à demi voilé par les ténèbres terrestres, ses sœurs également, malgré l'ardeur de leur prière, n'ont pas le regard éthéré, le front diaphane des vierges bienheureuses, qui sont peut-être les plus belles formes qu'ait imaginées l'art espagnol. Ce magnifique contraste du divin et de l'humain, de l'aspiration terrestre et de la plénitude de vie du ciel, la compénétration de ces deux mondes que rien ne sépare, qui se présentent sur la même ligne sans se heurter, sans se contredire, offre une prodigieuse difficulté vaincue, et un genre de beauté idéale que Raphaël avait oublié de produire.

Ce chef-d'œuvre est répété en petit au Louvre : une autre toile, presque aussi vaste et non moins étonnante, est celle désignée sous le titre de *Repas des Chartreux*. Au dire de la légende, le démon transforma en gras les alimens maigres que ces moines allaient prendre; heureusement, l'évêque saint Hugues était alors dans le couvent : c'est lui qu'on voit s'avancer avec un petit enfant de chœur au milieu du réfectoire, pour lever, en bénissant les plats, le charme jeté par Satan. Les bons pères sont assis sur deux lignes, regardant avec horreur les mets placés devant eux, tandis qu'à la table isolée du

fond siége le vieux abbé du monastère. La tête sous leur capuchon, la figure moitié cachée dans leur barbe, ils attendent, avec une expression sublime de foi et de méditation et sans nulle curiosité, que le miracle s'accomplisse. La variété de leurs attitudes et de leurs physionomies, la richesse du clair-obscur, l'immobilité même de ces deux lignes symétriques de moines assis; tout frappe d'un muet étonnement. Dans ces neuf personnages, de grandeur naturelle, tout est beau, tout est profond, excepté la figure de l'évêque, qui semble malheureusement n'avoir été qu'ébauchée.

Mais suivez M. Aguado, il vous montrera deux autres chefs-d'œuvre d'un style bien différent, et qui prouvent l'admirable flexibilité du talent de Murillo; après avoir vu le côté divin de la vie, on va contempler l'humanité toute entière dans le jeu varié de ses passions. Le premier tableau représente *l'archevêque de Pampelune, qui témoigne son étonnement à la vue des miracles de saint Jean de la Crux*. Ce thaumaturge est debout à gauche, embrassant la croix, il semble que tout son corps rayonne d'une lumière intérieure, qui s'échappe par ses regards dirigés vers le ciel. Des chanoines, au visage rempli de finesse et de l'expérience du monde, entourent l'archevêque, homme simple et naïf, qui ne retient pour lui aucune arrière-pensée, pendant que les autres examinent curieusement; l'un doute encore, l'autre combat, un troisième est déjà convaincu. Le second tableau est celui de *Saint Gilles qui, accompagné d'un de ses moines, se présente devant le pape*. Levant les yeux et les mains au ciel, il le remercie de ce qu'il lui a été donné de voir le vicaire de J.-C. Ce pape est la bonté même; les deux cardinaux assis à ses côtés sont comme deux *prudences romaines*.

Quelques autres Murillo de la même galerie sont encore dignes de ce grand nom; tels que *Saint Joseph guidé par l'enfant Jésus; Saint François recevant d'un ange les statuts de son ordre; Saint Vincent de Ferrare* ailé pour figurer que la vie virginale rapproche l'homme des purs esprits, et s'avançant avec un crucifix à la main; enfin et surtout, un *portrait en demi-figure de saint Dominique*, d'une mysticité si divine et si simple, qu'on pourrait le croire de Fiesole.

Maintenant, voyez ici, vous dira M. Aguado, le plus beau Velazquez qui existe : c'est le *portrait d'une dame* (n° 46 du catalogue), prodige en effet de coloris, de fraîcheur et de beauté; et ces deux *Mater dolorosa* du divin Moralès. Dans l'une et l'autre, la mère des sept douleurs soutient le corps mort de son fils. L'une est d'un style infiniment plus achevé et mieux fondu; mais l'autre est remplie d'une immense expression de souffrance sainte et de résignation céleste.

Au dessous de cette triade de génies, créatrice de l'art espagnol, il y a des pinceaux qu'on peut encore admirer, surtout celui de Zurbaran, ce peintre étonnamment fécond, dont la foi faisait toute la force, et qui semble l'avoir poussée par momens jusqu'au fanatisme; puis le sombre et farouche Ribera, dit l'*Espagnolet*, le Caravagio de l'Andalousie, dont on voit deux beaux portraits de philosophes; et par Antoine Pereda de Valladolid, une *Descente de croix* qui produit un grand effet vue d'une certaine distance, mais qui, en définitive, sent trop la manière. Les chambres latérales de cette galerie du Mécène espagnol sont consacrées aux peintres étrangers; et l'on y trouve deux ravissantes *madones*, l'une de Raphaël dans sa première manière, l'autre du Guide : c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus exquis, comme fraîcheur d'idéal, délicatesse de sentiment et finesse de dessin. Après ces deux petits médaillons, qui valent tout un musée, on ne peut que noter une *Adoration des bergers* de Rembrandt (n° 75) et un *Saint François d'Assise devant son crucifix* (n° 208), par Annibal Carrache. Passons maintenant dans les salles du Louvre, au milieu des 446 tableaux que le baron Taylor est allé acheter pour le gouvernement dans ces malheureux couvens appauvris, dévastés par la guerre.

### Musée espagnol du Louvre.

Au premier aspect, cette collection a presque un caractère sombre et terrible; la prédominance à peu près exclusive des sujets monastiques, les fortes ombres,

l'uniformité de ces costumes de moines, en sont la cause. En outre, le cœur tant soit peu africain des Espagnols, et leur goût pour les spectacles sanglans, se trahissent çà et là dans des scènes de supplice qui font frémir. Tels sont le *Combat du Centaure, Caton se déchirant les entrailles*, avec une effroyable grimace, *Saint Barthélemi, écorché vif* par des bourreaux enragés, du fameux Ribéra, le premier de sa nation dans le genre horrible, auquel il tient comme à sa vie. Et pourtant même Ribéra est souvent chrétien, témoin sa *Sainte Marie égyptienne au désert*, enlevée en extase; à genoux, mais sans que ses pieds touchent la terre, à demi vêtue de lambeaux, son front ravagé par la vieillesse et devenu presque entièrement chauve, semble prêt à se briser pour ouvrir à cette âme ascétique les barrières de l'infini. Tel est encore le *David* portant au bout d'une pique, vers Jérusalem, la tête, pourtant trop hideuse et repoussante de Goliath, par Juan del Castillo, né à Séville en 1584. Mais ce même artiste, après s'être oublié un moment, revient, comme la nation même, à l'aménité et à la piété : témoin son chaste et doux tableau d'*un évêque entre saint François et saint Jérôme* (nº 48), véritable style d'église.

L'Espagne dans la peinture n'a presque pas de moyen âge. Le sien s'ouvre avec le quinzième siècle pour se fermer dans le seizième. On ne citera ici que deux de ces peintres dont la gaucherie encore naïve et le style gothique byzantin montrent l'art castillan qui vient de naître, et lutte pour s'emparer de la forme.

Pedro de Cordova, dont l'époque de la naissance et celle de la mort sont également inconnues, mais qui florissait vers 1520, a au Louvre deux tableaux : une *Flagellation* et une *Mort de Saint-Jérôme*. De Hernando Yanez qui florissait à Valence vers 1531, est ici un beau *Saint-Sébastien*, grandeur naturelle, nu et percé de flèches, mais d'un style déjà plus moderne. Au contraire Corréa, qui a dû vivre vers 1550, se rattache encore au style primitif dans sa *Visite de Joachim à Sainte-Anne*. Un autre artiste, venu de la Flandre où il avait peint un *enfer* célèbre à la fin du quinzième siècle, Jeronimo Bosco, entre bien plus profondément dans le génie du moyen âge, et dans son symbolisme Dantesque par le tableau allégorique (nº 403) où à travers les zônes infernales se déroulent les rangées de supplices des damnés. C'est effrayant; aussi Bosco était-il le peintre de la terreur et des fantômes. D'un autre flamand, Frutet, mort à Séville à une époque ignorée, il y a ici un *grand-prêtre Zacharie;* tout l'Orient est dans cette superbe tête.

Mais le plus pur, le plus sublime représentant du moyen âge en Espagne, son Fiésole, l'ange de l'école castillane, c'est Moralès, surnommé *le divin*, parce qu'il ne peignit jamais que des tableaux relatifs à l'Homme-Dieu. Né en 1509 à Badajoz, il y mourut en 1586. Ce n'est plus de la peinture pour être vue à distance, comme celle de la plupart des Espagnols, des Napolitains et des Orientaux. On peut étudier Moralès de près, et même avec la loupe, sans qu'il y perde. C'est le plus fini, comme exécution, des peintres de la Péninsule; aussi son style a quelque fois de la dureté et se rapproche du genre allemand. On voit de lui dans la première salle, près de la porte d'entrée, trois tableaux dont deux, l'*Ecce Homo*, garrotté et honni par un Juif, et *la Mère de douleur* regardant son fils mort, sont dignes d'être rangés parmi les plus hautes œuvres que le Christianisme a fait naître. C'est un tel idéal de renoncement à soi et de brisement du cœur, qu'à leur vue on se sent pressé de pleurer. Élevé ainsi à sa plus haute expression mystique, à la passion du Calvaire, l'art devient une réalité sainte, qui s'empare du cœur croyant.

De cette ancienne époque est encore le religieux Alonzo Sanchez Coello, mort à Madrid en 1590, et si aimé du roi Philippe II, que quand celui-ci ne pouvait l'emmener dans ses voyages, il lui écrivait, en mettant sur l'adresse : *A mon bien-aimé fils Coello*. Mais Paris ne possède de cet artiste célèbre que des portraits, genre dans lequel il n'excellait pas. Celui en pied de Jeanne d'Autriche, fille de Charles V, debout, la main posée sur un petit nègre, est peut-être le meilleur.

Devenue une monarchie sur laquelle, selon le proverbe, le soleil ne se couchait jamais, l'Espagne du seizième siècle avait conservé toute la vivacité de la foi pri-

mitive, lorsque le reste du monde se dissolvait dans le protestantisme; et cette foi, qui fait tout comprendre, produisait des génies doués d'assez de verve pour embrasser d'une égale étreinte l'universalité des arts, pour exceller à la fois en peinture, en sculpture et en architecture. Tel est Dominique Theotocopuli, dit *le Greco*, mort à Tolède en 1625, dont on a ici (n° 256) *un Jugement dernier* où figurent Charles V, François I^er^, le Pape, le doge de Venise et autres célébrités du temps. Tel fut encore Alonzo-Cano, mort à Grenade en 1667, et dont notre Musée possède de magnifiques tableaux; par exemple les numéros 13 et 14, deux belles figures en pied de *saint Joachim* et de *sainte Anne*, père et mère de la sainte Vierge, admirables pour les draperies, la pose, la simplicité d'expression. Citons encore, comme types hiératiques chrétiens, *saint Pierre, saint Paul* et la *Madeleine pénitente* (numéros 21, 22, 23); puis deux *sainte Thérèse*, l'une en prière, l'autre recueillant un pauvre enfant malade; et enfin deux portraits, celui du peintre même dans sa vieillesse, et celui de *Calderon de la Barca*, rival du Dante, portrait qui semble bien fidèle car il est plein de profondeur et de force. Sans avoir jamais vu l'Italie, Cano a deviné l'art antique; il en a la pureté, la candeur et la noblesse; mais il sentait tout aussi vivement l'art chrétien; et c'est à tort qu'on l'a surnommé le Corrège espagnol, car il est constamment beaucoup plus religieux que ce peintre des grâces italiennes. Malheureusement son principal tableau au Musée peut autoriser cette méprise: *Balaam frappant avec un rondin son âne* qui parle pour lui reprocher sa dureté, et qui recule devant l'épée nue de l'ange invisible au prophète des idoles, est une toile pleine de verve d'exécution et d'effets de clair-obscur, mais trop académique et nullement chrétienne.

Cano laisse loin derrière lui don Juan Carreno de Miranda, mort à Madrid en 1685, Juan de Valdes Léal, né en 1630 et don Lucas de Valdes, né en 1661. Du premier cependant on voit ici un grand et beau tableau, où *saint Jacques sur un cheval blanc*, comme le Christ de l'Apocalypse, à la tête des Espagnols du royaume d'Oviedo s'élance, pareil à la foudre, contre les Maures qui fuient. L'histoire raconte que soixante mille infidèles restèrent sur la place dans cette fameuse journée, où commandait le roi Ramire; et c'est depuis cette victoire que les Espagnols ont adopté pour cri de guerre le nom de saint Jacques. On peut encore citer de Miranda un très beau *portrait en pied de Charles II*, enfant. Une *Madone* de Lucas de Valdes (numéro 278) est remarquée pour sa robe à paniers et l'accoutrement bizarre de l'enfant Jésus en culottes courtes, avec le jabot et les manchettes du temps de Louis XV. Bien plus digne d'attention est une *Madone* de Jeronimo de Espinosa, *apparaissant à saint François*, qui, prosterné, regarde avec un élan d'amour tout espagnol l'Enfant divin aux bras de sa mère. Mais il est temps de passer aux trois grands maîtres du dix-septième siècle, Zurbaran, Velazquez et Murillo.

Né à la Fuente de Cantos en Estramadure, l'an 1598, mort à Madrid en 1662, Francesco Zurbaran a fait un nombre prodigieux de tableaux. Notre Musée seul en renferme 80. On admire surtout ses draperies, ses robes de moines et d'évêques aux simples et larges plis; il a conservé sous ce rapport tout le caractère grandiose des Byzantins; mais beaucoup plus libre qu'eux dans les groupemens et l'ordonnance, il se laisse quelquefois aller à toute l'effervescence de ses conceptions déréglées; et même, lorsqu'il est sublime, tout entier à son extase il néglige la beauté. Son meilleur tableau dans le Louvre est peut-être *l'Assomption* (n° 332); la reine des anges y est adorée par deux figures debout, un moine à longue barbe et une femme croisant les mains; l'expression de leur amour est si ardente qu'on les croirait volontiers sorties du pinceau de Murillo. La même chose peut se dire des quatre moines blancs qui remplissent le bas du tableau 331, représentant la *Glorification de Marie*, couronnée et assise au milieu des chœurs d'anges, tenant son enfant sur ses genoux; seulement il est à regretter que la figure de Marie manque de noblesse, que le dessin soit sans précision, et que le fond ait une couleur trop terne. *Saint Carmelo*, évêque de Teruel, coiffé d'une mitre blanche et debout, vrai caractère de prélat espa-

gnol, et deux moines de la Merci, dont l'un bénit un captif qui se prosterne à ses pieds, sont des chefs-d'œuvre dans l'art de draper les dures étoffes monacales (numéros 356, 62 et 63). Le *Franciscain* qui, le visage encapuchonné, médite sur l'autre vie, en tenant à la main une tête de mort, et qui, blême comme elle, semble épouvanté du néant, est un audacieux abus de clair-obscur, dont l'effet vous maîtrise malgré vous. *Saint François à genoux devant une table* où est posée la tiare qu'on lui offre, et demandant à Dieu la force de la remettre aux cardinaux qui attendent dans le fond sa réponse, exprime dans toute son énergie l'ardente piété de l'Espagnol. Mais ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est le contraste de ces moines si ascétiques, si immolés, avec les vierges martyres de Zurbaran, si peu recueillies, si mondaines telles que les saintes *Lucie, Justine, Marina, sainte Cécile la musicienne,* la *savante sainte Catherine,* qui tient le glaive de son supplice. Peut-il y avoir une figure plus coquette que celle qui tient la flèche (n° 390)? ces jolies vierges sont évidemment des portraits de dames espagnoles, malgré qu'elles se ressemblent beaucoup entre elles et aient toutes un certain air de parenté. On se console en considérant le *portrait de saint Ferdinand,* couronne en tête et tenant comme un sceptre le glaive nu du haut justicier. Après s'être plongé dans l'afféterie du boudoir, le grand Zurbaran tombe dans un autre extrême ; il se laisse aller à des représentations horribles. *La servante,* dans le tableau de *Judith,* portant derrière sa maîtresse la tête hideuse d'Holopherne, est l'exagération d'une furie. La longue série de petits tableaux des premiers missionnaires martyrs dans les Indes, outre qu'on y voit partout le dessin inexact et tâtonnant de Zurbaran, offre parfois le plus complet mauvais goût ; tel le numéro 379, où des bourreaux dévident sur un tour les entrailles d'un martyr qui lui sortent par le nombril.

Il fallait qu'un génie supérieur vînt donner à la peinture un caractère moins sombre. Ce génie fut don Diego Velazquez de Silva, né à Séville en 1599. Beaucoup moins poète que son rival, il le surpasse par le coloris et la fraîcheur du sentiment ; mais l'inspiration religieuse lui manque. L'*Adoration des Bergers*, seule composition un peu vaste qu'on ait de lui, date probablement de sa première jeunesse ; c'est encore la manière sèche de Herrera, son maître. Les pasteurs apportent leurs offrandes à la crèche, derrière laquelle se lève l'aurore ; l'invention est riche et variée, mais l'exécution est par trop faible. Le *Saint Pierre repentant,* malgré la réputation dont il jouit, dit-on, en Espagne, n'offre qu'une admirable tête de mendiant et non d'apôtre. Mais, dans ses portraits, quelle vie, quelle vérité! Sans mentionner celui de *Marie d'Autriche,* femme de Philippe IV, qui n'a guère de curieux que la coiffure, remarquons les deux superbes portraits en pied (nos 291 et 92) de grandeur naturelle, l'un du duc d'*Olivarès,* l'autre de *Philippe IV,* et les deux *nains* de ce monarque (n° 299) conduisant un grand chien, et enfin (n° 310) le *portrait d'un cardinal.* Ce sont là des modèles parfaits de noblesse et de naturel. Mais l'œuvre où Velazquez s'est pour ainsi dire surpassé est son fameux portrait par lui-même (n° 300); ici on peut apprécier dans toute son étendue ce talent fascinateur. Il n'y a que son élève, Murillo, dont on puisse citer des portraits comparables à ce dernier, par exemple sa servante, qui pile sans doute du café pour le déjeuner de son maître (n° 180) et le portrait en médaillon de Murillo par lui-même (n° 183), où le feu et le sang-froid de l'intelligence, la douceur et la fierté de l'âme sont en parfait équilibre : seulement la bonne vieille est encore plus vivante ; et sous ce rapport c'est un des plus désespérans ouvrages de l'art d'imitation chez les modernes. Mais contemplons le grand maître dans ce qui le caractérise le mieux, dans ses tableaux d'église.

Le plus parfait de ces chefs-d'œuvre est *Saint Rodrigue martyr* (176), grandeur naturelle, debout, couvert d'habits sacerdotaux et de sa chasuble à icones bibliques. Le cou empreint d'une large cicatrice, mais ressuscité, il tient la palme du triomphe ; et ravi en extase, son regard qui rayonne, plein d'un repos sublime, contemple les cieux ouverts, d'où descend un ange avec la couronne. Inférieurs à cette toile comme puissance de

coloris, mais aussi beaux qu'elle comme dessin, sont trois *christs*, les plus admirables que je connaisse, après celui de Léonard de Vinci, comme types hiératiques et ressemblance traditionnelle de l'Homme-Dieu. L'un, *Jésus ressuscité avec sa croix en main*, plus que demi-figure, grandeur naturelle (161), est le plus bel idéal du Médiateur glorieux qui vient de dompter la mort et l'enfer. Le suivant (162), un *Ecce Homo*, vrai type du Sauveur souffrant, ne peut être égalé que par les *Ecce Homo* de Moralès : cette tête, encore brillante de tout l'éclat de la jeunesse, indique le commencement de la passion : une tristesse infinie s'y mêle à la force et à la dignité royales ; l'amour triomphe, le calice est accepté. Mais Murillo ne se plonge point, comme le peintre de Badajoz, dans les abîmes de la douleur divine : c'est le triomphe, c'est la gloire qu'il aime à peindre. Voyez le *Sauveur et saint Jean-Baptiste*, debout, près du Jourdain, s'entretenant ensemble, tandis que l'aigle et le bœuf des évangélistes planent dans la lumière qui fait le fond du tableau (158). Ne dirait-on pas deux conquérans dans l'ordre spirituel, se préparant à aller changer le monde? Et quel air de parenté entre l'Homme-Dieu et celui que l'Écriture appelle le plus grand des enfans de la femme! Il est certain que Murillo sentait la nécessité de conserver invariablement les principaux types de l'art chrétien ; et je ne sache pas que jusqu'ici on y ait fait attention. Il est vrai que ses Madones s'écartent pour la plupart de cette règle. Telle est celle de *la Conception* (148 et 149) : ces deux tableaux, qui se répètent, mais dont le plus petit est peut-être le plus étincelant de beautés de tous genres, représentent Marie s'élevant en extase, portée par un groupe d'anges. Tout son être exprime l'absorption dans l'amour infini, et la reconnaissance pour l'immense faveur qu'elle reçoit. C'est vraiment la femme pleine de grâce, la plus céleste des créatures : elle est si belle qu'on ne lui croit pas de corps ; ses formes ont une certaine harmonie aérienne et mystique, un vague insaisissable de contours qui manquait à Raphaël même. Après ce tableau, vient la *Madeleine échevelée*, mais ravissante de pureté, de jeunesse, de fraîcheur, trop belle peut-être, qui s'élance de sa couche au milieu des ténèbres, et cherche du regard dans les cieux le fiancé qui lui est promis ; puis *Sainte Catherine*, à genoux, vêtue en grande dame, un riche cimeterre à ses pieds, emblême de son martyre, et à laquelle un petit ange présente la palme des cieux.

Parmi les toiles d'un mérite secondaire, se remarquent *Saint Augustin* cherchant à s'expliquer le mystère de la Trinité, et que l'enfant remplit de confusion par sa parabole de la coquille où il veut mettre toute l'eau de la mer ; *Saint Bonaventure*, qui, après sa mort, a obtenu de Dieu de revenir durant trois nuits pour achever ses mémoires : assis dans son fauteuil, entouré de ses livres, il écrit ; cette main cadavéreuse qui agit comme si elle était vivante, ce front blême, ce regard mort où pourtant se peint une énergique pensée, vous font éprouver un involontaire frémissement. Et cet *Enfant prodigue* (178) qui se repent, et, à genoux, lève les mains vers le ciel : quelle vérité dans ces regrets, dans cette souffrance ! Quelques larmes coulent avec effort des yeux secs de ce débauché, couvert de sales lambeaux, pendant que les porcs, noirs comme des démons, paissent dans l'enfoncement. Comme cette figure indique bien le malheureux rebuté même des prostituées! Murillo savait prendre tous les tons. Quelle différence entre ses belles Vierges et les deux tableaux de moines portant la croix, l'un saint François, l'autre saint Diego d'Alcala ! Comme ils embrassent l'instrument du Calvaire avec un douloureux amour ! Il y a dans leurs regards une sorte de délire divin.

Avant de finir, on me permettra d'exprimer un regret de ce qu'il n'existe pas encore une histoire complète de la vie et des ouvrages de cet émule de Raphaël. Il suit de là que beaucoup de ses tableaux, dispersés dans les cabinets privés, demeurent inconnus et perdent peu à peu l'authenticité qu'ils pouvaient avoir d'abord (1).

Cyprien Robert.

(1) C'est ainsi qu'on trouve au collége de Juilly un *Saint Thomas d'Aquin*, que le célèbre Gérard lui-même regardait comme sorti du pinceau de Murillo. Cette belle toile, où tout décèle la main du maître, est la propriété de M. l'abbé de Scorbiac.

Elle représente le docteur Séraphique la plume à la main, brillant d'enthousiasme et de jeunesse, et rédigeant l'*Office du Saint-Sacrement*, qu'un groupe de petits anges adorent dans les cieux.

---

# L'ITALIE LITTÉRAIRE.

## TROISIÈME ARTICLE.

Le quinzième siècle, malgré ses luttes intestines, ses déchiremens, ses guerres civiles et étrangères, ne fut pas moins libéral envers les hommes d'un haut savoir que ne l'avait été le quatorzième. C'est alors que s'élève à Florence le pouvoir des Médicis; celui des Este et des Gonzague se consolide à Ferrare et à Mantoue; de chefs de républiques ils deviennent princes, et les républiques environnantes viennent se fondre dans leurs domaines. Naples avait vu, après les règnes agités de Ladislas et de la seconde Jeanne, sa couronne mise en lambeaux par les étrangers : le roi d'Aragon avait franchi les mers pour la saisir; mais Charles VIII, avec sa poignée d'intrépides Français, était venu du haut des Alpes l'arracher de la tête débile de son rival. Obligé de battre en retraite à son tour, Charles avait rétrogradé comme le lion, en retournant souvent la tête ou passant hardiment sur le ventre aux nuées d'ennemis qui s'amoncelaient sous ses pas. — Milan passait des Visconti aux Sforce, des Sforce à la France, et ses campagnes fertiles étaient infectées de reistres et de lansquenets. — Or, qui croirait que chez ce peuple décimé, ruiné; dans ce pays livré en holocauste à quelques ambitions jalouses, il y eût encore des grammairiens, des poètes, des professeurs, des universités! Eh bien! nul siècle cependant ne fut plus fertile, sinon en poètes, du moins en hommes de science et d'étude. L'activité d'esprit, qui rendait les guerres si fréquentes, réagissait sur tout; on la portait à l'école comme sur le champ de bataille, et cette activité faisait des prodiges. Ainsi, tandis que les noms des Piccinino, des Colleone, des Carmagnola, des Trivulce, résonnaient à l'égal du canon aux oreilles des soldats, ceux des Marcile Ficin, des Politien, des Victorin de Feltre, des Philelphe, des Argyropyle emplissaient de leur renommée toute l'Europe. Ce qui distingue éminemment ce siècle, c'est la passion pour les recherches érudites et la philosophie; on sait les fréquens voyages d'Aurispa et de Guarino à Constantinople, pour en rapporter quelques manuscrits, quelques vestiges de l'antiquité; on sait la douleur de Guarino, dont la tête blanchit en apprenant que les caisses où était enfermé le fruit de ses investigations étaient tombées à la mer. Ce fait caractérise, non pas seulement l'homme, mais l'époque. Deux Florentins, Niccolo Niccoli et Cosme de Médicis, n'avaient pas assez de trésors pour acquérir des livres, pour procurer une honorable existence aux savans qu'ils rassemblaient. Lorsque la chute de l'empire grec vint effrayer le monde, ces deux hommes, et ils ne furent pas les seuls en Italie, recueillirent les exilés, les envoyèrent chercher de côté et d'autre, eux et les dieux pénates qu'ils avaient sauvés de la ruine de leur patrie. Les Lascaris, Démétrius Chalcondyle, George de Trébizonde et leurs compatriotes furent partout reçus avec empressement, avec honneur; on leur donna des chaires dans les universités, on les commit à l'explication des œuvres des beaux génies de leur nation, et l'étude de l'antiquité devint un culte.

En même temps les livres de Platon, apportés par Aurispa, avaient fait une révolution dans la philosophie. Aristote, qui régnait depuis long-temps dans les écoles, retrouva tout-à-coup son rival, et la lutte s'engagea acharnée et terrible. C'est ce fait qui donna naissance à l'académie platonicienne des Médicis, la première en date des académies italiennes,

(1) Voir le 2e article, no 28 ci-dessus, p. 303.

mais qui fut bientôt imitée par une nuée d'associations loquaces, dont l'effet le plus certain fut de provoquer dans toutes les villes le goût du travail et l'habitude de se rendre compte de ses travaux.

Les princes prenaient part à ce mouvement de tout leur pouvoir; et c'est ici qu'il faut remarquer une différence essentielle qui existe entre l'histoire littéraire d'Italie et celle de France. En France, les arts et les lettres étaient abandonnés, comme l'observait péniblement le Tasse, aux clercs et à la roture : on fut long-temps parmi nous à ne voir dans le poète qu'un jongleur, comme à l'époque des rois d'Arles et des cours d'amour, et ne pouvoir signer que du pommeau de son épée était presque un titre de noblesse. — « Le roi Robert me demanda un jour, raconte Pétrarque, si j'avais jamais vu la cour du roi de France; je lui répondis que cela ne m'était jamais venu à la pensée; et comme il souriait et m'en demandait la raison, — C'est que, lui dis-je, je n'ai pas voulu être inutile et à charge à un roi non lettré, et il me plaît infiniment davantage de vivre joyeux dans ma pauvreté, que de mettre le pied sur le seuil des palais, lorsque je n'y comprendrais rien et que je n'y serais compris par personne. — Il prétendit alors avoir ouï dire que le fils du roi n'était pas éloigné de l'étude. — Moi aussi, je l'ai ouï dire, répliquai-je; mais on assure que cela déplaît à son père, et qu'il considère les maîtres de son fils comme ses ennemis. — Je n'affirmai point cela comme vrai, et je ne l'affirme point encore; mais le bruit en courait et m'avait ôté toute pensée de me présenter à cette cour. — Entendant pareille chose, cet esprit généreux fut pris de colère et frémit (*inorridè*), puis après quelques momens de silence, tenant ses yeux fixés à terre, et violemment ému, ainsi qu'on le lisait clairement sur son visage (car j'ai toute chose présente comme si je le voyais encore), il leva la tête et dit : — Voilà donc les hommes! voilà donc comme leurs opinions et leurs sentimens diffèrent! Quant à moi, je vous jure que les lettres me sont beaucoup plus précieuses et plus chères que mon royaume lui-même, et que s'il fallait perdre l'un de ces biens, je préférerais être privé de ma couronne que de la douce récréation des lettres [1]. »

J'ai dit que Frédéric II et le roi Robert, non seulement protégeaient la littérature, mais la cultivaient. Au quinzième siècle, parmi les princes et les citoyens haut placés qui s'adonnèrent à l'étude, nous voyons tout d'abord Laurent de Médicis, poète et philosophe; Lionel d'Este, marquis de Ferrare, aussi profond érudit qu'élégant écrivain de sonnets et de ballades; Blanche d'Este, sa sœur; Ferdinand, roi de Naples, qui a laissé un volume de discours; Guidobalde de Monte-Feltro, duc d'Urbin, également versé dans les lettres, la théologie, la philosophie et la médecine; Vespasien et Hercule Strozzi, l'illustre Pic de la Mirandole. Je ne cite que ceux-là appartenant tous à la même époque; mais si nous jetions les yeux sur les universités, les académies, les ateliers des peintres et des sculpteurs, nous y verrions toujours l'aristocratie noblement représentée. Le grand Léon-Baptiste Alberti, tout à la fois physicien, écrivain, architecte de premier ordre, était d'une ancienne famille de Pesaro; Bernard Ruccellaï, l'un des érudits qui les premiers s'efforcèrent de retrouver l'histoire romaine dans les ruines de Rome, était fils d'un Strozzi et petit-fils d'un Médicis; le vieux *tailleur de pierres*, Michel Ange Buonarotti, descendait, assure-t-on, des princes de Canossa. Les noms des Machiavel et des Guicchardin sonnaient haut à Florence: Bojardo et l'Arioste étaient comtes; la famille des Tasse était répandue dans un grand nombre d'états de l'Europe; elle remplissait partout des fonctions importantes, et l'une de ses branches était même honorée du titre de prince. Faut-il rappeler, après cela, le fameux comte Balthasar Castiglione, le marquis Maffei, le spirituel comte Alexandre Tassone, le fougueux comte Alfieri et tant d'autres? Certes, on ne doit pas s'étonner que, lorsque le mouvement intellectuel venait de ceux qui avaient position et fortune, ce mouvement fût entraînant et rapide. L'homme de lettres, l'artiste ne pouvaient plus être relégués parmi les valets, du moment que les seigneurs les plus haut

(1) *Rerum memorand.*, l. II, c. 2.

placés se faisaient hommes de lettres et artistes. Aussi chacune des petites cours italiennes formait-elle en quelque sorte une académie où l'on faisait succéder au bruit des fêtes et à l'éclat chevaleresque des tournois, des conversations savantes, des joûtes poétiques, philosophiques, auxquelles guerriers et dames s'entremêlaient librement avec les plus doctes. Pour cela on sent qu'il fallait que toutes les éducations fussent soignées, que dans toutes les classes de la société il y eût rivalité de ferveur pour l'étude, et cela était. Toutes nombreuses que fussent les universités, chacune de leurs chaires était entourée d'une foule d'élèves, parmi lesquels on voyait souvent de jeunes princes. C'est pour l'instruction de ses enfans que Jean-François Gonzague appela à Mantoue Victorin de Feltre, et fonda cette école qui devint en quelques jours la plus fameuse d'Italie. — « Je suis arrivé à Mantoue, écrivait Ambroise-le-Camaldule, et j'y ai été accueilli avec une affection et une bonté singulière par Victorin, excellent homme et mon ami. Il vint au devant de moi avec les enfans du prince, deux garçons et une petite fille de sept ans. L'aîné des garçons a onze ans, et le plus jeune cinq; il avait en outre d'autres élèves. Victorin enseigne le grec aux fils et à la fille du prince, et tous savent déjà lire dans cette langue. J'ai vu la traduction de quelque chose de Chrysostome, faite par l'un d'eux, elle m'a plu beaucoup; trois autres plus âgés font de merveilleux progrès. » — Et une autre fois : — « Je suis arrivé pendant qu'ils dînaient. Victorin est venu à ma rencontre avec une telle joie, qu'il n'a pu retenir ses larmes. Je lui dis que j'étais venu pour voir non moins lui que tous ses élèves, puis j'embrassai de tout cœur cet homme si courtois, et lui aussi s'était attaché à mon cou et nous ne pouvions nous rassasier de nous voir et de nous parler. Il me montra Jean Lucide, fils du prince, jeune homme de quatorze ans, élevé et instruit par lui. Cet adolescent me récita aussitôt deux cents vers de sa composition dans lesquels il décrivait la pompe de la réception qui fut faite à l'empereur à Mantoue, et il les récita avec une telle grâce, que j'en fus surpris; à peine puis-je croire que Virgile ait récité avec plus d'entraînement le sixième livre de l'Enéide devant Auguste. Les vers étaient très beaux, mais plus beaux encore étaient-ils par la douceur et l'élégante prononciation de celui qui me les disait. Il y avait encore là une petite fille du prince, d'une dixaine d'années, qui écrit si bien en grec que j'en eus honte; car je pensai que de tous ceux que j'ai instruits, à peine en est-il un qui écrive si joliment. Il y avait là, en outre, beaucoup de ses élèves, et parmi eux même des chevaliers, et tous me rendaient de grands honneurs par ordre de Victorin, qui leur disait qu'entre nous toute chose était commune. »

Ambroise-le-Camaldule était un de ces érudits qui avaient porté dans le cloître l'amour de l'étude. En rapport avec toutes les sommités du quinzième siècle, estimé et recherché des princes, on aime à l'entendre raconter cet accueil touchant qu'il reçut de Victorin, accueil plus précieux pour lui que les flatteries des grands et les hommages des palais. Cette scène si patriarcale, où l'on voit les fils, la fille du souverain de Mantoue pêle-mêle avec d'obscurs élèves et récitant leurs vers à un pauvre moine, est sublime de naïveté et de grandeur. Comme la physionomie de Victorin y paraît belle et heureuse! comme celles des enfans peuvent s'y diversifier avec charme! Et ce moine, si frappé de la grâce du jeune orateur qu'il se rappelle Virgile parlant devant Auguste; ce moine si affectueux, si humble, si savant! Tout cela n'est-il pas digne du pinceau de Van Ostade ou de Gérard Dow?

J'ai dit que si le quinzième siècle fut fécond en grammairiens et en littérateurs, le nombre des poètes y fut cependant restreint. Loin de se soutenir au niveau de Dante et de Pétrarque, la poésie italienne déchut considérablement : elle se fit grossièrement triviale avec Burchiello; elle descendit jusqu'à parler patois avec Laurent de Médicis [1]; elle perdit toute sève, toute vigueur, et sans quelques vers académiques de Politien, sans la pensée poétique qui inspira les épopées romanesques de Bojardo et de Pulci, nous n'aurions rien à citer.

L'épopée romanesque est un genre de

(1) Dans les *Nencia* et les *Beoni*, par exemple.

poème qui appartient en propre à l'Italie; ce sont bien, si l'on veut, nos romans de chevalerie, mais animés par des imaginations plus vives et revêtus de toutes les grâces, de toute la légèreté maligne, burlesque, que la versification peut donner. Le mérite particulier de ce genre, c'est la variété de ses aventures, qui tient sans cesse le lecteur en haleine; c'est leur multiplicité, qui les fait s'enchevêtrer perpétuellement, mêlant et débrouillant les intrigues sans confusion ni amalgame : c'est leur impossibilité même qui leur donne un caractère plus grotesque, et empreint le récit d'une verve moqueuse et ironique. L'épopée romanesque est d'origine française, mais elle a passé par l'Espagne; on y retrouve toutes les prouesses, toutes les rodomontades, tous les exploits du chevalier de la Triste-Figure, et l'on sait que l'œuvre de Cervantès n'était qu'une satire des romans chevaleresques qui faisaient les délices de ses compatriotes. En Italie, elle a eu un succès plus durable, parce qu'elle a été prise comme un jeu, et que le sérieux imperturbable des anciens *romanceros* espagnols y est devenu une plaisantere fine, mordante, le caprice d'une imagination folâtre et enjouée.

Malheureusement la morale a eu peu à s'applaudir de l'importation de ce fruit étranger; ce fut un cadre tout trouvé pour les aventures de ruelles, les facéties grivoises, les contes drôlatiques, genre que le génie italien exploita toujours avec une si merveilleuse fécondité. La pudeur, la religion, les droits sacrés de la famille sont souvent livrés aux coups d'une dérision piquante et acérée dans l'épopée romanesque : Pulci mêle aux narrations les plus obscènes des paroles de l'Ecriture dont l'austère gravité contraste ridiculement avec le lieu et les circonstances; et cependant Pulci lisait son poème à la table de Laurent de Médicis, en présence de tous les membres assemblés de l'académie platonicienne, qui passaient les jours à discuter sur la conscience et l'immortalité de l'âme.

C'est ici que se révèle une des plaies les plus profondes de l'Italie : soit puissance d'un climat énervant, soit conséquence des haines, des divisions, des guerres, dont le principal effet est de rompre tout frein, de livrer les états, les familles à l'anarchie et au désordre; soit influence de cette multitude de petites cours dont la licence, les galanteries finissaient par se propager comme une contagion dans chaque ville, il est certain que depuis long-temps l'immoralité avait brisé toute barrière dans ce pays et déchiré tout voile. Je sais bien que la France, à cette époque, était loin de pouvoir se présenter comme modèle; on ne peut nier que la féodalité et la chevalerie n'aient porté en elles des germes de corruption : pour s'en convaincre, il suffit de lire l'histoire des croisades, les lettres surtout des saints religieux, des pieux évêques qui accompagnaient les croisés, il suffit de parcourir nos vieux fabliaux et d'écouter les récits de la reine de Navarre et de Brantôme. Mais quel que fût le triste état de la pudeur publique dans notre patrie, jamais nous n'avons, Dieu merci! égalé les ultramontains à cet égard; jamais que je sache, si l'on en excepte Voltaire, nous n'avons vu nos grands poètes, nos graves historiens, nos savans, nos évêques prostituer leur plume au cynisme le plus effronté et au plus grossier libertinage. Nous n'avons dans notre littérature ni un Arétin, ni un Franco, ni un Pogge. Eh bien! l'Arétin était recherché, choyé, comblé de trésors par les princes, par François I^er^, entre autres; cela va bien avec sa vie. Le Pogge écrivait ses *facéties* dans les antichambres des papes: nous ne saurions nous imaginer, nous autres Français, quelles épithètes hideuses, quelles accusations grossières il accumulait contre Philelphe, contre Valla, et de quelle manière tout cela lui était renvoyé; et cependant Philelphe, Valla, étaient d'importans hommes de lettres; le Pogge lui-même était un historien de mérite et un profond antiquaire. Mais aussi que vouliez-vous qu'il advînt d'un pays où les contes de Boccace faisaient les délices des adolescens comme des vieillards; où l'on voyait des évêques, tels que Matthieu Bandello et Jean de la Casa, des cardinaux tels que Bibbiena et Bembo, et où le rire ne semblait de bon aloi que lorsqu'il était provoqué par de sales récits ou d'obscènes équivoques? Les esprits les plus sérieux sacrifiaient parfois à la divinité du jour, les person-

nages les plus éminens s'abreuvaient à la coupe empoisonnée. Alors on voyait Macchiavel, un publiciste, écrire la *Mandragore;* Bibbiena, un cardinal, l'impure *Calandra*; Panormita son *Hermaphrodite;* Franco, sa *Priapée*; Matthieu Bandello, Lasca, Firenzuola, Sacchetti, leurs Nouvelles; *Monsignor della Casa*, ses grossiers *Capitoli* : alors il y avait un peintre qui avait mérité le nom de *Soddoma*, et qui le portait sans honte; alors Politien, un clerc, menait honteuse vie; alors Bonfadio, l'historien de Gênes, était brûlé pour un crime abominable! Les choses en étaient à ce point qu'il y eût presque de la réserve dans le *Roland Furieux* et les satires de l'Arioste.

Ce qui affecte surtout dans ce pénible tableau, c'est de voir les membres de l'Église souiller, avilir leur caractère; c'est de voir, sous Léon X, sous Clément VI, les dignités de l'autel servir de récompense à des poëtes, à des artistes. Ne fit-on pas espérer le chapeau de cardinal à Raphaël! Personne assurément plus que moi n'a été heureux de voir en Italie la multitude de chefs-d'œuvre en tout genre que la papauté y a fait éclore. Il était beau, il était noble pour les princes de l'Eglise de se mettre à la tête du mouvement intellectuel, de le propager, de l'étendre; mais n'auraient-ils pas dû aussi le diriger? N'auraient-ils pas dû chasser des emplois ecclésiastiques tous ces hommes gangrenés qui n'avaient d'autre mérite que de parler correctement latin ou d'écrire de fades sonnets à leurs belles? J'éprouve un poignant dépit à entendre sans cesse les critiques italiens nous vanter les Casa, les Jove, les Bembo; Bembo! homme corrompu, ambitieux phraseur, sans élévation, sans dignité, profanant la pourpre par ses débauches! On a besoin, quand on a parcouru cette époque de Léon X, quand on a vu le pontife lui-même assister avec toute sa cour à des représentations de comédies lubriques, on a besoin de détourner les yeux, car cela fait mal. Combien est-il plus doux de suivre saint Antonin, saint Bernardin de Sienne dans leurs courses apostoliques, d'admirer leurs exemples, leur abnégation, leurs vertus! Combien l'âme se trouve plus à l'aise au milieu de ces réunions savantes qui se formaient dans l'appartement de Charles Borromée au Vatican, et d'où la touchante bénignité du saint jeune homme n'excluait ni les discussions joyeuses, ni les charmes folâtres de la poésie. Alors, on le voit, il y avait de grandes vertus tout auprès de grands vices; les pélerins, les malades, trouvaient un appui et un consolateur dans Philippe de Néri, et la parole de Dieu tonnait encore haute et puissante dans la bouche de Savonarole.

E. DE LA GOURNERIE.

---

## DE LA RELIGION D'APRÈS DES DOCUMENS ANTÉRIEURS A MOISE,

PAR C. ROSSIGNOL (1).

Voici un de ces ouvrages dont le titre seul est fait pour exciter la curiosité et l'intérêt des hommes instruits et religieux. Il n'est indifférent à personne de savoir ce qu'était la religion avant Moïse. Mais l'ouvrage répond-il bien à cet intérêt qu'il excite, aux espérances qu'il fait naître? La réponse à cette question est difficile, et elle doit dépendre des espérances même que l'on a conçues. Si l'on a cru y trouver des textes antérieurs à Moïse, on s'est trompé; mais si l'on ne s'est attendu qu'à voir l'auteur tirer du texte, du style et des expressions de Moïse la preuve que la foi qu'il annonce, que le Dieu qu'il proclame, que les vérités qu'il répand, existaient avant lui dans l'esprit et les mœurs des peuples; que ce n'est pas Moïse qui à lui seul a crée le symbole des Juifs; qu'il n'a fait que le

(1) In-8°; à Lyon, chez Pélagaud, Lesne et Crozet.

constater, l'éclairer et le développer, alors on sera satisfait ; et force sera que l'on convienne que l'auteur a logiquement et sérieusement rempli sa tâche.

M. Rossignol est un jeune laïc, et cependant il paraît posséder à fond la langue des hébreux, et il manie la Bible avec une érudition distinguée.

Mais avant d'entrer dans les détails, donnons une idée générale de son livre et des causes qui l'ont inspiré : « Tout en parlant des vérités nouvelles, nous dit l'auteur dans l'avant-propos, nous nous portons instinctivement vers le passé. Les uns analysent la feuille du palmier indien; les autres secouent la poussière des momies; ceux-ci exploitent le Nord, etc.; tous enfin, s'attachant aux études philologiques, demandent aux plus anciens monumens ce qu'ils savent des temps primitifs.

« Pourquoi donc oublie-t-on les originaux pentateutiques? Nos travaux ont-ils découvert quelque chose de plus ancien, de plus sage, de plus complet que ce Testament vénérable? A-t-on brisé les rayons du glorieux législateur, découvert la source humaine où il a puisé ses révélations?

« Ces considérations nous ont engagé à faire, nous aussi, malgré notre faiblesse, un voyage en Orient, dans le pays qui fut le berceau de nos pères.

« Non, ce n'est point par une vaine curiosité, ou pour tenter notre foi, que nous l'avons entrepris, mais pour l'augmenter et attiser notre amour par le *souvenir et la science;* c'est pour fixer par des croquis rapides, l'attention des savans voyageurs qui vont aux antipodes faire de l'archéologie, tandis que nous avons sous nos pieds un monument qui assista à la vocation d'Abraham, qui accompagna les fils de Jacob dans les pâturages de Mezraïm, qui vit tomber les murailles de Jéricho, et autour duquel, aujourd'hui encore, font sentinelle les descendans des Samaritains et tous les Israélites dispersés ; c'est pour élever un nouveau signe sur le chemin des hommes qui sont en recherche d'une croyance. »

Après ce préambule, que nous avons cité volontiers, parce qu'il expose quelque chose de l'ouvrage, et qu'il est élégamment écrit, l'auteur entre en matière et divise son travail en seize articles. Le premier contient l'exposition de l'ouvrage; le second roule sur l'antiquité de l'hébreu et sur le caractère du peuple de Dieu; le troisième traite de Dieu même; le quatrième, de la Trinité; le cinquième, de la vérité; le sixième, du Dieu bon; le septième, des statues; le huitième, du soleil; le neuvième, de l'état primitif de l'homme; le dixième, de la révélation; le onzième, de l'immortalité de l'âme; le douzième, de la chute primitive; le treizième, du sacrifice; le quatorzième, de la loi; le quinzième, du jour du Seigneur; et le seizième, de la famille.

M. Rossignol n'entre pas dans la discussion des textes de la Bible. « Nous en laissons, dit-il, l'exégèse à ceux qui sont dans le sanctuaire, leurs interprètes naturels, pour ne nous attacher qu'à l'esprit dont est pénétrée la langue qui les forme, à l'enveloppe de la pensée, afin de lire sur cette figure l'âme qui l'anime. C'est là que nous signalons l'existence des documens antérieurs à Moïse. Comme toute langue précède nécessairement l'individu qui en fait usage, il est évident que les idées et les faits que nous dira le génie de l'idiome saint ne peuvent être de la création de Moïse. Ils s'enfoncent dès lors dans un lointain qu'il n'est guère possible de préciser, mais dont il suffit de constater la réalité et l'importance. »

Le génie de l'idiome saint, que Moïse n'a point créé, mais qui vient de Dieu, c'est la religion. En effet, dans l'écriture et la syntaxe des langues, dans la liaison des idées des hommes, il y aura toujours, selon l'auteur, de secrètes et précieuses choses qu'Ancillon appelle des révélations et des trésors, une métaphysique digne au plus haut point de l'attention du philosophe. Denys d'Halicarnasse voyait dans les idiomes d'antiques symboles, et M. Ballanche les regarde comme des arches voilées qui renferment les traditions primitives du genre humain. La langue, ce vêtement de la pensée, ne doit pas lui être étrangère. « Ne croyons même pas, ajoute l'auteur, que les anciens ne voyaient dans la lettre que ce qu'une étude plus ou moins superficielle nous a fait découvrir à tous. Ils lisaient parfois jusque dans la constitution radi-

cale et physique du mot, et regardaient comme un devoir de méditer sur les idées cachées dans les dénominations des choses, et comme un privilége d'être initié à la sagesse de l'hiéroglyphisme. C'est peut-être ce qui faisait dire que chaque lettre voile une étincelle de vie; que les mots sont doués d'une force étonnante, comme d'une vertu magique. Dans cet examen de Moïse, il ne s'agit point de simples cérémonies extérieures, ni surtout de réglemens diététiques, qui doivent être à peu près les mêmes dans les mêmes contrées; il s'agit de l'essence de la religion, de la tendance propre de l'esprit, de l'attitude respective de la famille hébreuse et de la nation égyptienne. Or, le résultat immédiat de l'examen que nous ferons proclamera hautement que l'Égypte n'est pas la mère-patrie des doctrines bibliques. »

Voilà donc le plan, le but et la spécialité de l'ouvrage de M. Rossignol. Il veut essayer de considérer la langue sainte dans ses origines historiques et religieuses, abstraction faite des textes; il veut traduire cette parole qui *vient de l'intérieur*, nous dit-il, comme la gloire de la fille du roi. Il sait que dans cette carrière neuve qu'il se trace, il y a des dangers; que des illusions peuvent s'élever et se mettre à la place du vrai; qu'il court risque de diviniser peut-être la fille de sa propre voix.

En ceci, nous sommes entièrement de son avis.

Mais s'il y a de la témérité à garantir l'exactitude de tous les détails dans une course de longue haleine sur un terrain nouveau, l'auteur trouve qu'il y a quelque chose de positif et d'incontestable : c'est le majestueux ensemble des doctrines; c'est l'esprit général qui les lie. En ce point, l'auteur a raison; mais il n'en reste pas moins vrai que la tâche qu'il embrasse est une tâche ardue et difficile : c'est une mine féconde de disputes et de controverses. Il faudrait craindre qu'en voulant voir trop de choses dans une lettre, dans un mot, dans une langue, on ne finît par y voir souvent ce qui n'y est pas. Ce genre de preuves en faveur de la religion peut être estimable et ingénieux, il peut être très logique, mais on pourrait craindre qu'il ne parût pas aussi solide, que systématique et arbitraire, à ceux dont la tournure d'esprit ne lui serait pas sympathique, ou qui n'auraient pas assez de pénétration pour en apprécier la portée.

D'après ce qui vient d'être dit, on peut supposer déjà que M. Rossignol regarde la langue des Hébreux comme la plus ancienne des langues du monde, et les preuves qu'il en apporte nous ont paru heureuses. A en croire la tradition juive, ajoute l'auteur, cette langue ne serait pas seulement celle des premiers patriarches, et le principe constituant des idiomes variés de toutes les familles sémitiques; elle nous la donnerait encore comme la langue primitive, celle que parlait Adam dans le Paradis terrestre. L'auteur néanmoins se défend d'avoir l'audacieuse prétention d'affirmer que l'idiome pentateutique doit être le roi entre tous; ce qu'il veut néanmoins, c'est faire remarquer qu'il est en effet l'image et la ressemblance des primitifs enfans de Dieu.

De l'antiquité de la langue hébraïque l'auteur passe à l'idée qu'elle nous donne de Dieu. Après avoir réfuté le panthéisme matérialiste d'un certain Salvador, auteur d'un livre intitulé *les Institutions de Moïse*, il ajoute : « Dans l'antiquité patriarcale la grande pensée de Dieu était écrite partout : ses noms s'attachaient au front de l'homme pour qu'il ne l'oubliât pas. Tantôt c'était un acte de reconnaissance, tantôt une prière ou un cantique à la gloire de l'Eternel; c'était souvent un cri de foi et d'espérance.

« Dans les noms propres bibliques seulement, on lirait un programme de théodicée. Le grand prêtre porte le nom sacré sur une lame d'or attachée à son front; on se salue au nom de Dieu; des amis qui se revoient mangent du pain devant Dieu.... Cet empressement à le nommer, le respect avec lequel on l'invoque, ces voix qui disent : Dieu, Dieu! cette lame d'or qui le proclamait et en annonçait la sainteté, tout cela ne signifiait-il pas que le Seigneur est l'élément de la société, qu'elle vit par lui, qu'il en est le roi suprême?.... Dieu, pour les anciens Israélites, était le type de toutes les perfections, le superlatif absolu de la puissance, de la sagesse. Aussi toute impo-

sante grandeur, une haute montagne, des cèdres élevés, une épée terrible et vengeresse, une flamme ardente, un sage discours, étaient un discours de Dieu; une flamme, une épée, un cèdre, une montagne de l'Éternel : magnifique expression qui place Dieu sur son trône suprême, et dit comme le prophète : Grandes, belles et sages sont les œuvres du Seigneur. »

L'auteur montre ensuite comment cette idée alla baissant en passant des Hébreux aux Grecs, et des Grecs aux Romains. Puis, après une comparaison et un examen savant des trois grands noms de Dieu : *Eli* ou *Elohim*, *Adonaï* et *Jéhovah;* dont le premier, c'est-à-dire *Elohm*, veut dire *les adorables, les puissances que l'on doit adorer;* dont le second, c'est-à-dire *Adonaï*, veut dire *base;* et dont le troisième, c'est-à-dire *Jéhovah*, signifie l'Être, l'*Essence* même, il passe à la *Trinité*, où le menaient ses considérations sur le nom de Dieu. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses développemens sur ce mystère; ils sont trop resserrés pour être susceptibles d'une analyse; il les faut lire dans l'ouvrage même.

De la *Trinité*, qui est l'ensemble des choses ou plutôt des personnes, des puissances divines, M. Rossignol passe à la *Vérité*, qui en est l'expression; puis enfin au Dieu bon, père des hommes et protecteur de leur faiblesse.

Après le vrai Dieu, viennent les faux dieux, dont il raconte ainsi l'origine probable : « Au culte simple et naïf de l'Eternel, à cette antique foi au Dieu incréé, immense et tout puissant, succéda bientôt la grande force de la nature; puis de degré en degré l'homme se pencha jusque vers le fétiche; l'esprit tomba des hauteurs du ciel jusqu'aux plus basses individualités créées, en divinisant sur son passage tout ce qu'il rencontra; semblable au malheureux qui dans sa chute s'attache à tout ce qui peut lui rendre le point d'appui qu'il a perdu.... La nature n'a rien de beau comme l'astre qui l'éclaire, et le revêt de magnificence et de vie. Radieux et triomphant, le soleil monte dans les cieux comme un Dieu dans sa gloire, traverse l'espace en versant aux hommes et aux choses les trésors inépuisables qu'il tient du Créateur dont il est la plus belle image. Lors donc que les pures traditions s'effaçaient, que l'imagination et le cœur, enclins vers le sensible, se jetaient sur les choses divines, et que les hommes voulurent reconstituer le système religieux, n'ayant plus qu'une doctrine vague ou mutilée, ils arrêtèrent leurs yeux sur le grand moteur de la création, qui pouvait avoir été le symbole de la Divinité; et ils firent l'apothéose du soleil. Le premier ministre de l'univers en fut proclamé le Roi véritable; l'image matérielle du Très-Haut détrôna le Très-Haut lui même. Ainsi le Roi qu'on ne voyait pas fut oublié, et la couronne donnée à l'être visible qu'il charge tous les jours de visiter son empire. Bientôt la lune fut sa compagne, et les étoiles, leur scintillante progéniture; tout le ciel fut peuplé de divines intelligences; et la terre en eut l'image ou l'émanation dans l'étincelle de ses foyers. Dès lors une large voie fut ouverte aux divagations des hommes.

« Mais de toutes les folies idolâtriques, la plus naturelle, la moins grossière fut aussi la plus générale; non pas seulement parce que le soleil est le grand rouage des systèmes astronomiques, qu'il est le Dieu de l'armée céleste et du chœur resplendissant des astres; mais parce qu'il symbolisait la grande idée du Dieu puissant, qu'il en figurait l'unité, l'inépuisable lumière, la vertu créatrice et vivifiante. Le soleil, et ce vaste champ que le prophète appelle la cité du grand Roi, éblouirent toutes les intelligences. Elles appliquèrent au visible les notions que la tradition avait données sur le Dieu qui ne l'est pas. On savait que Dieu est lumière, vie inépuisable, éternelle; et le soleil qui nous éclaire, qui fait vivre, dont la chaleur ne diminue pas, ce géant qui commence et finit si magnifiquement sa carrière de tous les jours, fut élevé à l'incompréhensible dignité de roi des cieux, il fut Dieu. Plus tard l'eau reçut les honneurs divins; puis les forces les plus minimes furent admises à l'apothéose. Le sabéisme fut donc probablement le premier pas vers la déification des choses créées. »

Il est possible que tout ne se soit pas ainsi passé, mais du moins tout a pu

se passer ainsi; ce morceau est du reste un des plus beaux du livre de M. Rossignol.

Nous avons dit que notre jeune auteur était très versé dans l'érudition biblique, mais son érudition ne s'arrête point là, elle s'étend plus loin : on voit qu'il sait quelque chose de toutes les nations, de leurs livres sacrés, et même de l'Inde ; mais cette dernière a des doctrines compliquées, il faut l'étudier long-temps avant de la deviner, de la saisir et de la posséder. Tout le monde parle de l'Inde aujourd'hui mais Dieu sait comment on en parle et comment on la connaît ! M. Rossignol lui-même n'est pas toujours exact dans ce qu'il en dit, lorsque, par exemple, il avance, en parlant du premier homme, que les *védam* (il fallait dire *vedas*), l'appellent *Adimo;* il se trompe, ou du moins il pose une assertion qui n'est nullement prouvée par les fragmens des *vedas* que nous connaissons : il est vrai que nous n'en connaissons que des fragmens, et que le mot *Adimo* pourrait se trouver dans ceux qui nous sont inconnus, et il en est beaucoup ; mais il pourrait aussi ne s'y point trouver ; c'est ce que personne ne sait, ni M. Rossignol, ni moi. Je sais bien que le mot *Adimo* se trouve dans l'*Ezour vedam*, avec la signification que l'auteur lui donne ici, mais tout le monde sait bien aujourd'hui que l'*Ezour-vedam* du P. Roberto Nobili, autrement dit *de Nobilibus*, n'est point le *Veda* des Brahmanes. C'est tout simplement un bon livre de discussion religieuse, fait par ce savant missionnaire, sous le nom et avec la langue des Brahmanes, contre les erreurs du paganisme indien. Il n'est nullement étonnant, dans ce cas, que le missionnaire ait donné le nom d'*Adimo* au premier homme, que souvent les Brahmanes appellent du nom de *Pouroucha*, de *Prudjapati* et de *Manou.* Il faudrait, dans la polémique religieuse, être très prudent sur le choix de ses preuves et de ses autorités ; car l'ennemi est là qui veille et qui épie, qui rit et qui triomphe, quand voulant prouver trop, on s'expose à ne rien prouver. Peu importe le nom que le *Veda* donne au premier homme, si du reste les vérités qu'il annonce sont semblables dans leurs points principaux à celles que la Bible proclame.

Malgré les belles preuves qu'il nous donne de la révélation et de l'immortalité de l'âme, nous ne suivrons pas plus loin notre auteur. Rien n'est plus rebelle à l'analyse que son livre ; il y perdrait trop, il faut le lire tout entier. On sera dédommagé de l'aridité de quelques unes des questions qu'il traite, et de la trop grande subtilité à laquelle il est obligé d'avoir recours quelquefois, par une richesse d'imagination, une élégance et un éclat de style qui seraient remarquables dans tout ouvrage, et qui sont frappans dans un livre de philosophie philologique. C'est peut être la première fois que l'on voit le style d'un savant viser avec bonheur à la poésie, et pécher moins par défaut de parure que par excès de coquetterie. Tout change, comme vous le voyez ; les savans deviennent légers et les poètes lourds. Quoi qu'il en soit, jeune homme, courage ! on dit que vous vous êtes formé vous-même ; que vous êtes le fils de votre labeur, et que votre talent est l'œuvre de vos efforts : cela vous fait honneur et vous présage un bel avenir. Le volume que vous nous donnez est un ouvrage neuf, c'est une tranchée dans un filon encore ignoré, dans une mine fermée jusqu'ici. Dieu veuille qu'il n'en sorte que de l'or pur pour orner ce tabernacle saint que vous aimez. Mais vous, sans renoncer à vos recherches ingénieuses, consultez cependant un peu plus le goût de ce siècle qui bourdonne autour de vous et que votre oreille doit entendre: donnez-lui, car vous le pouvez, des ouvrages appuyés sur des preuves plus positives, plus palpables et moins sujettes à de fâcheuses chicanes. Sachez surtout que vous avez un style capable d'orner tous les sujets, et que tout ce que vous avez à craindre, ce sont certaines tournures qui pourraient sentir l'affectation, qui pourraient devenir dangereuses quand on a autant de facilité que vous venez d'en faire paraître.

J. F. DANIÉLO.

# Revue Germanique religieuse.

## N° I.

## HISTOIRE D'INNOCENT III ET DE SON SIÈCLE, PAR FRÉDÉRIC HURTER (1).

### PREMIER ARTICLE.

En choisissant les colonnes de l'*Université catholique*, pour remplir une des plus importantes lacunes de la littérature religieuse de notre belle France, nous avons obéi à une voix puissante, à celle de l'intérêt de l'Eglise. L'Allemagne, ce berceau de la réforme et de ses désastreuses conséquences, avait fini par envahir le domaine intellectuel de notre patrie, y avait implanté, sinon le protestantisme comme doctrine religieuse, au moins comme théorie savante; l'école du doute, de l'indifférence, du déisme, l'école du dix huitième siècle, dans ses phases diverses, a été le produit impur de l'alliance du génie français avec les principes dissolvans prêchés par l'impétueux moine de Wittemberg. Sans doute, le voltairianisme a eu en Allemagne une éclatante réaction; mais cette réaction elle-même n'a été que la conséquence nécessaire des idées proclamées deux siècles plus tôt par les enfans rebelles de l'Eglise. En secouant la seule autorité qui, par une tradition non interrompue, remontait au Christ et à ses apôtres, toute autre autorité, appuyée sur une base moins respectable, sur des titres moins glorieux, a dû crouler aussitôt que le droit absolu d'examen, la souveraineté des masses se trouvaient avoir pris une forte racine dans les esprits toujours prêts à secouer le double joug de l'autorité spirituelle et du pouvoir civil.

La réforme, en rejetant la pierre angulaire qu'avait posée celui qui est la vérité et la vie, a dû chercher dans le mensonge un moyen de se soutenir et d'en imposer aux esprits vulgaires.

L'Eglise est un fait social : à l'histoire appartiennent son dogme, son culte, sa discipline; la science historique, la tradition des Pères, telle est sa garantie, l'arme unique avec laquelle elle repousse glorieusement toutes les attaques de ses nombreux et implacables ennemis. L'Eglise cesse d'être ce qu'elle est, si on l'isole de l'histoire, parce que son principe vital est tout entier dans les témoignages des siècles passés. Voilà pourquoi la réforme n'a pas cessé un moment de mettre la plus grande insistance à rompre la chaîne traditionnelle, à fausser la science des faits, à troubler la source pure dont elle émane. Consultez tout ce que le protestantisme a produit d'écrits historiques depuis trois siècles, et partout vous verrez l'influence du haineux mensonge apparaître sous les formes les plus révoltantes; ce que la réforme a fait, le philosophisme l'a continué avec non moins d'acharnement, et l'un et l'autre n'ont que trop réussi dans leurs infâmes projets.

Mais tôt ou tard les nuages finissent par disparaître, et, quelque épaisses qu'aient été les ténèbres d'une longue nuit d'hiver, l'astre du jour finit par en triompher, et son éclat est d'autant plus pur, sa lumière d'autant plus douce et plus consolante, qu'elle a été plus long-temps dérobée aux regards des mortels.

Il en est de même de la science historique. Après avoir servi trop long-temps au triomphe du schisme et de l'erreur; après avoir renié son origine céleste, son institution divine, elle revient à servir la cause de la vérité, de l'Eglise, de la société. Et chose admirable, c'est là où le mensonge a trouvé ses plus chauds partisans, ses apôtres les plus audacieux; c'est là qu'elle va chercher aussi les hommes destinés à ouvrir l'ère nouvelle

(1) 3 vol. in-8°. Hambourg, à la librairie de F. Perthès, 1834-1837. — Le 1er volume de la traduction française de cet ouvrage, par M. de Saint-Chéron, vient de paraître à la librairie de Debécourt, rue des Saints-Pères. Prix : 7 fr. 50 c.

de la renaissance, appelés à cette seconde préparation évangélique, dont le résultat sera de réunir les tribus dispersées d'Israël dans le même bercail, sous la même houlette du pasteur invisible et de son représentant visible sur la terre. C'est l'Allemagne protestante que le Très-Haut a chargée du soin de restituer à l'histoire sa pureté primitive. Déjà l'historien de la Suisse, l'illustre Jean de Müller, avait commencé à rendre à l'Eglise catholique justice sur bien des points, et à signaler le retour progressif vers des idées plus saines, plus équitables; et, à ce titre, l'histoire lui doit beaucoup, quoique lui-même n'ait pas su toujours s'élever au dessus des préjugés de secte dans lesquels il avait été nourri. Planck de Gœttingue, Raumer, dans son histoire des Hohenstaufen; Heeren, dans son Essai sur l'influence des Croisades; Voigt, dans son Histoire de Grégoire VII; Léo, dans son Histoire d'Italie et dans son Histoire des Pays-Bas; Buchholtz, dans la Vie de l'empereur Ferdinand Ier; Menzel, dans son Histoire moderne des Etats d'Allemagne; Neander, Ullmann, Bartholdy et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont entrés plus ou moins dans cette voie de justice et de vérité. Mais, de tous ces écrivains, nul n'a su s'élever à la même hauteur que Frédéric Hurter, dans son beau travail sur Innocent III et son époque. Quoique revêtu de la première charge ecclésiastique dans la ville de Schaffhouse, Hurter ne s'est pas laissé aveugler par l'esprit de parti si ordinaire aux hommes de la réforme : son histoire n'est pas le commentaire obligé d'une maxime ou d'une théorie; elle est le simple produit d'une étude consciencieuse de la vie et des ouvrages de son héros. Innocent III, c'est le plus bel hommage qui ait été rendu peut-être à la vérité catholique par un écrivain protestant; c'est, dans les temps modernes, un fait unique dans son genre qui vient d'être mis sous les yeux du monde chrétien; sans craindre de paraître exagérer, on peut dire que, par une éclatante et noble satisfaction expiatoire, Hurter a réconcilié l'histoire avec la vérité.

Que l'on se représente, en effet, tout ce qu'il a fallu à un de nos frères séparés de grandeur d'âme, pour comprendre, dans sa pensée la plus large et la plus intime, la puissance pontificale, précisément celle de toutes les institutions catholiques contre laquelle, jusqu'à ce jour, avaient été dirigées les attaques les plus violentes et les plus nombreuses. Quand, malgré ce puissant obstacle, on voit Hurter mettre tout en œuvre pour avoir la conscience distincte du Pontificat suprême, et pour le saisir dans sa réalisation individuelle la plus complète; alors on est forcé non seulement d'admirer en lui le grand et docte historien, mais de le proclamer encore le créateur d'une nouvelle méthode, ou tout au moins le restaurateur de la science historique presque oubliée jusqu'à lui. Ce qui donne au livre de Hurter une autorité, une valeur morale immense, c'est la position même de l'auteur, la diversité de communion. La vie d'un pape tel qu'Innocent III, écrite par un protestant loyal, n'est-ce pas une pierre d'achoppement pour nos frères séparés? n'est-ce pas une chose fort extraordinaire aux yeux des catholiques eux-mêmes?

Ici l'on demandera sans doute ce qui donne au livre de Hurter une physionomie si grande, si remarquable : on sera curieux de connaître le fond de sa pensée, le principe d'une si étrange nouveauté. Nous croyons devoir satisfaire cette légitime curiosité, et nous emprunterons les propres paroles de l'auteur pour expliquer un fait qui est la plus éclatante condamnation de tous nos faiseurs d'histoires modernes. « On pourrait peut-être reprocher à l'auteur de « s'être trop pénétré de l'esprit de l'époque à laquelle vécut Innocent III, et « d'avoir par là renoncé à un point de « vue d'où il lui eût été possible de formuler son jugement avec plus de liberté. C'est là, sans doute, un point « dont la discussion n'offrirait guère de « résultats satisfaisans, et qu'il faut abandonner à la manière de voir de chacun. « L'auteur aurait mieux répondu assurément aux idées et aux tendances de « son époque, s'il avait supposé à Innocent les plus vils motifs d'un étroit « égoïsme, au lieu d'envisager les idées « purement objectives que le pontife a « voulu réaliser dans sa conduite; si,

« dans l'appréciation des actions du chef « de l'Eglise, il avait pris pour régulateur « les systèmes arbitraires inventés par « les faiseurs d'histoires posthumes, au « lieu des pensées, des sentimens, des « motifs clairement exprimés par Inno- « cent lui-même ; si, enfin, en dépréciant « le grand homme dans lequel l'institu- « tion la plus remarquable du genre hu- « main avait atteint son point culminant, « l'auteur avait consenti à encenser les « idées du siècle, plutôt que de rendre « hommage à la vérité des faits. Aussi « long-temps qu'il demeure incontesta- « ble que c'est dans une riche collection « de lettres, provoquées par les circon- « stances les plus variées, adressées aux « personnes les plus diverses, pour les « objets les plus multiples, que c'est, dis- « je, dans une semblable collection d'é- « crits que le caractère d'un homme se « montre sans nuage dans ses plus secrets « replis ; aussi long-temps on est en droit « de repousser, comme dénué de fonde- « ment, tout reproche que l'on voudrait « faire à l'auteur d'avoir exagéré la gran- « deur morale et chrétienne d'Innocent. « Tandis que, dans l'appréciation de leur « personne et de leurs actes, nous ac- « cordons aux commentaires de Xéno- « phon, de César et de Frédéric, la plus « grande et la plus indubitable autorité ; « voudrions-nous accorder moins de con- « fiance aux lettres qu'un homme d'état « a écrites suivant les accidens et les « besoins du moment, sans qu'il soit pos- « sible d'admettre le calcul d'une publi- « cité, nous ne disons pas postérieure, « mais même contemporaine. » (*Histoire d'Innocent III*, préf. du 2e vol. p. 8.)

Cette candide profession de foi du savant écrivain de Schaffhouse nous révèle tout d'abord la manière de voir large et générale qu'il a suivie dans l'exécution de son beau travail sur Innocent III. En mettant la main à l'œuvre, il s'est placé à toute la hauteur de son sujet ; ni les mesquines préoccupations de son siècle, ni les aveugles préjugés si ordinaires aux adhérens de la Réforme, n'ont pu empêcher Hurter de livrer au public, sans aucune arrière-pensée, le résultat de ses savantes et consciencieuses investigations. Ce que les documens authentiques du XIIIe siècle lui ont révélé à lui-même, il en fait part à ses lecteurs avec une admirable naïveté ; il peint le héros de son livre tel qu'il était, tel que son époque le connut, le comprit, le voulut. Hurter raconte l'histoire d'Innocent, il ne la fait pas. Le plus souvent, son récit ne comprend autre chose que les propres paroles du pontife et celles de ses contemporains ; et c'est l'incontestable mérite de l'auteur, c'est là ce qui fait sortir son livre de la catégorie des banales productions d'une demi-science égoïste et injuste.

En choisissant le genre monographique, Hurter a, de plus, fait preuve d'un tact exquis, d'une connaissance profonde des besoins de l'époque, intuition distincte des seuls moyens par lesquels il est possible de refaire la science du passé en faisant disparaître les épaisses ténèbres dont l'avaient enveloppée les sophismes mensongers d'une école impie.

C'est, en effet, par la réunion des matériaux, par l'analyse sévère des parties qui doivent entrer dans l'ensemble, qu'il faut commencer, si l'on veut élever un édifice solide dans ses fondemens, parfait dans l'exécution de son ensemble. L'histoire n'est point une science *à priori*, une abstraction, un système que la raison de l'homme puisse, par sa seule force intellectuelle, construire à son gré, avec l'aide de quelques axiomes ou de quelques principes posés par son auteur. L'histoire est toute expérimentale : s'il est une philosophie de l'histoire, celle-ci ne peut exister qu'autant que la série des faits se trouve nettement exposée, qu'autant que les causes et les effets des révolutions sociales sont exposés et connus. L'histoire est un tableau offert à l'être intelligent ; la science historique est la vue, la compréhension du tableau. Rien d'arbitraire, rien de fictif, rien d'hypothétique ne saurait entrer dans son domaine ; il faut des faits, et rien que des faits. Voilà pourquoi les Grecs ont si bien caractérisé cette portion du savoir humain, en la désignant sous le titre expressif de *intuition, vue, regard* ὁτορεῖν, regarder) : le mot allemand renferme non seulement la même idée, mais il est plus significatif encore ; *geschichte*, c'est l'exposé des événemens (*geschehen*, arriver).

Pour s'élever à la notion claire des données historiques, il faut donc les envisager d'abord dans leurs détails, connaître toutes les grandes figures qui ont paru sur la scène du monde, avant de généraliser ses vues, avant de construire l'histoire générale d'un peuple ou d'une époque. Comme, au reste, le but de l'histoire ne saurait être qu'éminemment moral, comme elle doit être un guide bienveillant dans le labyrinthe ténébreux de la vie, il faut que les exemples qu'elle offre puissent être saisis, étudiés, comparés; or, pour cela, il faut que l'attention soit concentrée sur un objet unique, si nous voulons retirer quelque profit de nos méditations et de nos études sur les siècles passés. Voilà comment il devient manifeste que la monographie seule comprend et réalise à la fois la pensée la plus haute et la plus parfaite de la science historique. Quand des hommes de conscience auront pris à tâche de nous offrir dans une galerie complète les traits individuels de chacune de ces importantes figures qui ont paru sur la scène du monde, quand on aura réussi à reproduire, en quelque sorte, leur vivante image; alors seulement, il deviendra possible de coordonner toutes ces parties en un grand tout; alors seulement sera venu le moment de songer à la composition d'une histoire générale, parce que l'on ne courra plus risque de n'offrir, au lieu de la vérité, que de misérables et informes caricatures.

Convaincu de ces principes, Hurter n'a rien négligé pour reproduire avec la plus minutieuse exactitude tous les traits capables de montrer Innocent III tel qu'il a été dans son individualité la plus intime. Avec une persévérance étonnante, que le flegme germanique rend peut-être seul possible, Hurter employa vingt années à recueillir et à ordonner les matériaux d'un ouvrage qui, nous ne saurions trop le répéter, est le plus beau trophée que la vérité historique ait jamais peut-être érigé à la puissance pontificale des successeurs de saint Pierre. Quoique protestant, l'auteur a su comprendre la primauté du siége apostolique telle qu'elle est comprise par l'Eglise catholique elle-même. Hurter a vu dans la papauté le moyen indispensable pour maintenir l'unité religieuse et pour protéger l'intelligence contre les exorbitantes atteintes de la force brutale, à une époque où cette dernière menaçait de tout anéantir. Justifier Innocent III des reproches que la mauvaise foi n'a cessé de lui faire, montrer dans la conduite du pontife les conséquences rigoureuses de ses convictions dogmatiques et de celles de ses contemporains, ce fut là le motif qui a fait prendre la plume à notre illustre auteur.

« Un double but devait être atteint par « la publication de cet ouvrage, dit « Hurter; et ce but, je ne me le suis pas « proposé moi-même, il ressortait né« cessairement du travail que j'entre« prenais. Réfuter une foule d'opinions « erronées, de jugemens faux, d'asser« tions trompeuses sur le pontificat en « général pendant le moyen âge, et sur « Innocent III en particulier, voilà le « premier objet de mon livre. L'histo« rien ne peut se permettre qu'une seule « polémique, c'est d'opposer un portrait « rigoureusement exact et ressemblant « soit à l'idéal qui renchérit outre me« sure sur la réalité, soit à la caricature, « sous les traits hideux de laquelle la « malveillance se plaît à travestir l'ori« ginal. Si de tous les grands hommes « qui, dans le cours des siècles, ont eu « le malheur d'être défigurés dans l'his« toire, parce qu'on les envisageait d'un « tout autre point de vue que celui de « leur époque, de leurs rapports et de « leurs obligations, il n'en est pas qui « aient été plus maltraités que les papes, « il est encore vrai de dire que, parmi « ceux d'entre eux qui ont essayé avec le « plus de force et le plus d'intelligence « de réaliser la pensée sublime de leur « prérogative, il n'en est peut-être aucun « qui ait été jugé d'une manière aussi « injuste qu'Innocent III. Assurément, « bien des personnes ne reviendront pas « de leur surprise, lorsqu'on leur mon« trera une foule de faits dans lesquels « les préjugés du siècle ne laissaient « apercevoir que des usurpations, du « despotisme et de l'ambition, reposer « sur une base toute chrétienne; leur « étonnement ne sera pas moindre lors« qu'elles verront partout le sacerdoce

« suprême surgir dans sa notion la plus « pure et la plus sublime, tandis qu'elles « ne pourront découvrir nulle part la « personnalité subjective de ceux qui en « sont investis. Nous ne croyons pas « qu'il y ait beaucoup d'hommes assez « audacieux pour oser méconnaître cette « haute pensée qui se montre partout, « et lui substituer les ignobles motifs de « l'égoïsme, dont il n'existe aucune trace.

« Le second objet que je me suis pro- « posé d'atteindre, c'est d'achever jus- « que dans ses moindres détails le por- « trait d'Innocent, dont les historiens « les plus profonds et les plus spiri- « tuels de tous les temps et de tous les « pays n'ont fait qu'esquisser les con- « tours d'une manière fidèle, il est vrai, « mais trop concise....... Comme autre- « fois, les éditeurs des chefs-d'œuvre de « la poésie ou de l'éloquence antique « avaient soin de placer en tête du re- « cueil les témoignages que des écrivains « contemporains ou des critiques dignes « de foi en avaient légués à la postérité; « de même aussi, j'avais d'abord la pen- « sée de citer dans mon histoire une « longue suite des témoignages rendus « par les auteurs à Innocent III. Mais à « quoi serviraient de semblables cita- « tions? Cette histoire n'est-elle point, « dans ses particularités, un témoignage « plus que suffisant du mérite incontes- « table du pontife?

« C'est surtout dans un ouvrage de la « nature de celui-ci que la fidélité et « l'exactitude sont indispensables. Il « fallait mettre chaque lecteur en état « de suivre les traces de l'auteur, de « s'assurer par lui-même de l'exactitude « des faits allégués, de se convaincre « qu'une partiale prédilection n'a point « engagé l'historien, soit à choisir des « couleurs plus brillantes, soit à rendre « moins obscures les ombres de son ta- « bleau. C'est dans cette vue que le hé- « ros de notre histoire parle si souvent « lui-même pour développer ses opi- « nions, ses convictions et ses tendances. « L'auteur a cru ne pas devoir refuser, « même à un pape du moyen-âge, une « justice que l'on ne refuse pas au plus « grand criminel, celle d'interpré- « ter ses paroles dans le sens qu'elles « présentent naturellement, surtout « quand une impartiale critique ne peut « y soupçonner ni ambiguïté, ni arrière- « pensée. D'ailleurs, il ne saurait jamais « justifier une histoire qui au lieu de « faits, ne citerait que les jugemens portés « par un écrivain postérieur et entière- « ment dominé par les influences et les « idées de son siècle. La probité et la « consciencieuse véracité doivent, selon « lui, se retrouver dans chaque homme, « mais plus encore dans l'historien. Or, « la vérité et l'exactitude se montrent « dans leur application à un sujet déter- « miné : elles étaient d'autant plus né- « cessaires dans le livre que nous pré- « sentons au public, qu'il fallait offrir « à tous les lecteurs les moyens de se « convaincre par eux-mêmes que l'au- « teur n'a rien ajouté du sien dans le « portrait qu'il a tracé d'Innocent. Si « dans de semblables circonstances, il « fait paraître une individualité sous un « point de vue plus lumineux qu'on ne « s'y était attendu, tandis qu'il revêt, « pour une autre, des teintes plus som- « bres qu'on ne le voudrait, c'est dans les « faits eux-mêmes, dans leurs rapports « ou dans les individualités qu'il s'a- « git de mettre en scène, qu'il faut en « chercher la cause unique. Jamais, et « sous aucun prétexte, le véritable his- « torien ne peut s'écarter de l'axiome « du sage : *Il faut écrire l'histoire, et non* « *point la composer.* »

« Depuis le moment où, à l'aide des « nombreux matériaux qui s'amassaient « devant lui, l'auteur a pu contempler « l'image de ce passé dans une perfec- « tion toujours croissante, c'est à cette « histoire qu'il a dû les momens les plus « heureux de sa vie; c'est elle qui, dans « les trois dernières années, lui a offert « les plus ineffables consolations; elle « seule a été capable de dissiper la pro- « fonde tristesse qui venait accabler son « âme, à la vue du tumulte impétueux « des passions déchaînées, des fureurs « brutales d'un aveugle libertinage, de « l'impiété avec laquelle les droits les « plus sacrés et les plus respectables « étaient foulés aux pieds, de l'effrayante « progression de l'immoralité, à la vue « surtout des efforts que semblent faire « ses compatriotes pour surpasser, dans « tous ces coupables excès, les autres

« nations de l'Europe : c'est elle seule « enfin, qui a pu le garantir des terreurs « sans cesse croissantes avec lesquelles « il portait ses regards sur l'avenir, de« puis que le torrent révolutionnaire « avait derechef rompu ses digues. Avec « quelle satisfaction l'auteur ne devait« il pas se réfugier dans les siècles « qui reconnaissaient une autorité, bar« rière puissante contre les désordres « qui se reproduiront sans cesse, « aussi long-temps qu'il y aura des « hommes sur la terre; quel consolant « spectacle ne devait pas lui offrir une « époque à laquelle on voit la société, « dans la vaste échelle de son organisa« tion, former un tout harmonique et « fort de son union; une époque pendant « laquelle toutes les institutions sociales « suivent l'impulsion et la direction que « leur imprime une loi de gravitation, « imposée par une force plus haute? Et « ces sentimens, ces affections de l'au« teur pourraient-ils ne pas être partagés « par les hommes aux yeux desquels le « droit, l'ordre et la dignité morale sont « les seuls fondemens sur lesquels il soit « possible d'asseoir la considération et « le bonheur du genre humain, surtout « quand un désespérant matérialisme « menace de jour en jour davantage de « prendre la place de cette puissante « attraction unitaire? »

Après avoir développé les principes et la tendance du beau travail de Hurter; après avoir fait connaître le point de vue historique sous lequel l'auteur a embrassé son vaste sujet, sans se laisser arrêter par aucune de ces étroites considérations dont les meilleurs esprits ne savent souvent pas s'affranchir complétement, parce que, par une fausse honte, ils craindraient de rompre avec un parti déloyal, mais puissant; nous allons entrer dans l'examen raisonné de l'histoire d'Innocent III. Quoique, dans ce premier article, nous n'ayons l'intention que d'analyser le premier volume, en remettant à deux prochains articles la revue du second et du troisième volume, nous ne pourrons donner qu'une indication fort sommaire du livre de Hurter : la richesse des matériaux est telle qu'il faudrait composer un ouvrage tout entier, si l'on voulait en extraire les passages les plus curieux et les plus frappans, sous le seul rapport de l'histoire ecclésiastique; nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques morceaux; ils suffiront pour faire naître en eux le vif désir d'en voir bientôt paraître la traduction française que nous a promise M. de Saint-Chéron.

Les deux premiers volumes de l'histoire d'Innocent III comprennent la vie de ce pontife, depuis sa naissance, en 1160, jusqu'à sa mort, arrivée en l'année 1216; le troisième volume, qui vient seulement de paraître, trace l'histoire des principaux personnages qui ont été contemporains d'Innocent. La première partie est divisée en vingt livres; à la tête de chacun se trouve le sommaire des faits qui y sont contenus. Les neuf premiers livres forment le premier volume, qui s'étend jusqu'à la mort d'Amalric, roi de Jérusalem.

Dans le premier livre, Hurter raconte la naissance, les premières années, les études que fit Innocent à Paris et à Bologne, son entrée dans les affaires de l'Église sous le pontificat de Clément III, qui lui donna le chapeau de cardinal. Il y montre comment Innocent, appelé Lothaire avant son élévation sur le siége apostolique, avait compris la haute signification du pontificat suprême, comment les principes de toute sa conduite postérieure avaient été irrévocablement fixés, avant même qu'il pût espérer de les réaliser un jour. En parlant des études du jeune Lothaire, l'auteur trace le tableau complet du mouvement des esprits dans le douzième siècle : l'université de Paris avec ses professeurs célèbres, ses innombrables élèves, son influence sur l'Europe entière; Bologne avec ses savans jurisconsultes; les croisades sous Urbain III, Grégoire VIII et Clément III; la prise de Jérusalem par Saladin; la lutte de Henri II pour s'emparer du royaume de Sicile; l'élection de Lothaire après la mort du pape Célestin III; les cérémonies du couronnement, le discours prononcé par Innocent III, après son intronisation. Tous ces entraînans récits, que renferme le premier livre, remplissent l'âme de je ne sais quelle émotion profonde qui vous fait oublier le présent, et vous transporte, comme par une puissance magi-

que, dans ce moyen âge, si riche, si grandiose, si plein de foi et d'avenir. On a tant parlé de l'ignorance du moyen âge; on a si souvent couvert d'un dédaigneux mépris ce passé trop grand pour se ravaler aux mesquines proportions d'un philosophisme moqueur, incapable, par cela même, de le comprendre et de le juger, que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer, en son entier, la belle description que fait Hurter de l'université de Paris, au temps où Lothaire vint pour s'y consacrer aux études théologiques. Peut être trouvera-t-on que le Paris du douzième siècle peut bien, à beaucoup d'égards, soutenir le parallèle le plus rigoureux avec celui du dix-neuvième.

« De Rome le jeune Lothaire se rendit « à Paris pour y recevoir l'enseignement « supérieur dont il venait de jeter les « premiers fondemens dans les écoles « de Rome. Depuis long-temps déjà la « ville royale des Francs s'était acquis « une haute célébrité par les maîtres qui « y enseignaient les arts libéraux : l'ac« cueil qu'y trouvaient toutes les scien« ces, le soin avec lequel elles étaient « cultivées y avait attiré, depuis bon « nombre d'années, les étrangers qui vou« laient, dans leur patrie, se frayer le « chemin des honneurs et de la gloire « par l'avantage d'une instruction plus « profonde. L'université de Paris se « montra toujours tellement jalouse de « conserver la réputation d'une école « embrassant toutes les branches du sa« voir humain, que le droit canon n'eut « pas plus tôt commencé, à Bologne, à « prendre un rang glorieux parmi les « sciences, à compter des maîtres et des « élèves nombreux, qu'il fut également « transplanté à Paris, où plus d'un illus« tre jurisconsulte l'enseigna avec hon« neur et succès. La Médecine pouvait « citer avec orgueil son Gilles de Corbeil, « dont les ouvrages ont trouvé, même « dans les temps modernes, une appré« ciation flatteuse. Mais il était surtout « unanimement reconnu que nulle part « la Théologie, avec les diverses branches « qui lui sont affiliées, n'était enseignée « à la jeunesse avec la même étendue, le « même bonheur, la même profondeur, « comme elle l'était à Paris, et que, pour « prétendre à la qualité de théologien « instruit, il fallait nécessairement y « avoir étudié. Dans toute la chrétienté, « les professeurs en théologie de cette « université jouissaient d'un crédit tel « que, si les questions difficiles du droit « civil ou du droit canon étaient soumi« ses aux jurisconsultes de Bologne, on « s'adressait à l'école de Paris pour tous « les cas de conscience majeurs, on sou« mettait à son arbitrage les querelles « religieuses; les papes eux-mêmes lui « demandaient ses avis sur des points de « dogme ou de morale : aussi croyait-on « ne pas pouvoir faire de plus bel éloge « d'un ecclésiastique capable d'appro« fondir mûrement les doctrines reli« gieuses, qu'en disant de lui qu'il sem« blait avoir passé toute sa vie dans l'é« cole de Paris.

« Depuis la seconde moitié du dou« zième siècle, le concours des jeunes « gens qui, de tous les pays de l'Europe, « venaient étudier à Paris, fut plus grand « que dans peut-être aucune autre ville « du monde et à aucune autre époque. « A peine pouvait-on y trouver un loge« ment, et mainte fois, disent les anna« listes, le nombre des étrangers surpas« sa celui des habitans de la cité. *Tout « ce que d'autres pays, d'autres peuples, « d'autres siècles ont jamais produit de « délicieux, de beau, de spirituel et de « grand; tous les trésors de la science et « tous les biens de la terre; les jouissances « les plus variées de l'esprit et du corps, « les leçons de la sagesse, les ornemens « des beaux-arts, les sentimens chevale« resques, la politesse des mœurs; Paris « renferme tous ces avantages* (1). *L'E« gypte, Athènes, toutes les villes anti« ques que la science a rendues célèbres, « sont forcées de se reconnaître bien infé« rieures pour le nombre de ceux qui, chez « elles, cherchaient la sagesse terrestre, « en comparaison de la foule qui vient « ici puiser la sagesse divine* (2). C'est

(1) Nulla quibus toto gens acceptior orbi,
Militia, sensu, doctrinis, philosophia,
Artibus ingenuis, ornatu, veste, nidore.
Guil. Brit., *Philipp.*, l. i.

(2) . . . . . . Altera regia Phœbi
Parisius, Cyrrhaca viris, Chrysea metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana poëtis,
Attica terra sophis, mundi rosa, balsamus orbis,

« ainsi que parlent, dans leur enthou-« siasme pour la cité lutécienne, les au-« teurs du siècle qui nous occupe.

« L'admiration fut tellement grande, « que Paris était proclamé la source de « toute sagesse, l'arbre de vie du para-« dis terrestre, la lampe destinée à éclai-« rer la maison du Seigneur. Depuis long-« temps, d'ailleurs, Paris était regardé « comme une cité noble, populeuse et « commerçante ; comme l'entrepôt des « peuples, la reine des nations, le trésor « des souverains. L'agrément de son sé-« jour, l'abondance de toutes les choses « nécessaires à la vie, la dignité de ses « prêtres, l'enjouement de la population « attiraient, enchaînaient les étrangers, « et leur faisaient volontiers oublier le « sol natal. Tous ces avantages étaient « encore relevés par le calme invariable « qu'offrait Paris, par l'esprit bienveillant « et la tendre sollicitude des rois, par les « prérogatives que déjà Louis VIII avait « accordées à l'Université et qui furent « encore étendues par son fils Philippe, « durant son long règne. Ces monarques « pouvaient-ils, en effet, ne pas favoriser « une institution qui était leur orgueil « légitime, l'objet de leurs soins particu-« liers? Mais ce qui donnait surtout « pour Paris un irrésistible attrait, c'était « la réunion brillante d'une foule de sa-« vans distingués, dont l'illustration et le « crédit rejaillissaient sur la cité elle-« même. Des dignitaires éminens de la « hiérarchie se trouvaient honorés lors-« qu'ils pouvaient y remplir une chaire « publique; ou bien encore, on allait « choisir des professeurs de renom pour « les placer, comme premiers pasteurs, « à la tête des églises, sans cependant « qu'ils eussent à renoncer complétement « à l'école. Les papes eux-mêmes jetaient « volontiers les yeux sur ceux d'entre les « docteurs de Paris, dont ils avaient la « certitude que, par leur savoir ou leur « vertu, ils seraient un ornement de « l'Eglise romaine.

« Les instrumens et les auxiliaires de « la science étaient fournis, sous la di-« rection des maîtres, par des libraires « dont le commerce lucratif donna « même son nom à l'une des rues de la « ville (1); des bourgeois prêtaient de « l'argent, sur la demande écrite des « parens, ou contre caution suffisante; « quelquefois aussi c'étaient les Juifs, « habiles dans de semblables affaires alors « comme aujourd'hui; les élèves plus « pauvres trouvaient des moyens de sub-« sistance dans les fondations des rois « et des princes. L'organisation universi-« sitaire avait un lien puissant dans les « franchises dont les souverains avaient « honoré les écoles, et dans la participa-« tion des étudians aux honneurs funè-« bres et aux cérémonies religieuses qui « accompagnaient leurs condisciples dé-« funts jusqu'à leur dernière demeure. « Les réglemens, publiés par les supé-« rieurs, commandaient une mise dé-« cente, fixaient l'ordre des leçons et les « répétitions orales des élèves. Les salles « se remplissaient dès les premières heu-« res du jour; ensuite commençaient les « enseignemens des maîtres : dans l'après-« dînée avaient lieu des conférences en-« tre les jeunes gens; puis les maîtres « reprenaient leurs cours; le soir ils « comparaient et répétaient ce qui avait « été développé en public.

« A côté de ces incontestables avanta-« ges, le séjour de Paris n'était pas sans « dangers. Des filles de plaisir cherchaient « à séduire la jeunesse légère et inexpé-« rimentée : toutefois, celle-ci ne se mon-« trait pas tellement perdue de mœurs et « de principes, qu'elle ne prêtât volon-« tiers elle-même son concours afin de « diminuer les dangers de la séduction (2). « L'abondance provoquait à la débau-« che : les festins, célébrés dans le cercle

Sidonis ornatu, sua mensa et suo potu
Dives agris, fœcunda mero, mansueta colonis,
Messe ferax, inoperta rubis, numerosa racemis,
Plena feris, piscosa lacu, volucro fluentis,
Munda domo, fortis domino, pia regibus, aura
Dulcis, amœna situ, bona quælibet, omne venustum,
Omne bonum, si sola bonis faveret!

ARCHITREMIUS dans BULÆUS, *Histor. Universit. Paris.*, II, 484.

(1) C'est la *rue des Écrivains*, entre la rue de la Vieille-Monnaie et la rue des Arcis.

(2) Lorsque, plus tard, on bâtit le couvent de Saint-Antoine pour expulser les filles publiques de ce quartier, les étudians, las des poursuites et des agaceries de ces malheureuses créatures, contribuèrent aux frais de construction par une somme de *deux cent cinquante livres*.

« des amis, faisaient oublier souvent le « but élevé pour lequel on était venu ; la « pétulance et l'orgueil portaient quelquefois les jeunes élèves à regarder avec « dédain les citoyens paisibles au dessus « desquels ils se croyaient élevés par « leurs travaux plus nobles ; et plus « d'une fois, comme encore souvent de « nos jours, un motif futile suffisait pour « provoquer des luttes sanglantes entre « le corps des étudians et les bourgeois. « Aux brillans éloges donnés à la royale « cité par ceux qui ne voyaient que l'é« clat de la science, se joignaient donc « les plaintes des hommes aux yeux des« quels la pureté des mœurs apparais« sait comme le plus bel ornement et le « plus riche trésor de la jeunesse. O Paris, « s'écrie l'un de ces derniers auteurs, toi « le réceptacle de tous les vices, l'embus« cade de tous les maux, tu es la flèche « acérée que l'enfer lance contre les « âmes imprudentes pour les percer d'ou« tre en outre (1). En essayant de sonder « les profondeurs des doctrines que l'es« prit humain ne peut qu'admettre avec « une foi respectueuse et humble, ou « rejeter avec orgueil, parce qu'il ne les « comprend pas, l'intelligence se laissait « souvent aller à de déplorables égare« mens par des subtilités que l'on déco« rait fastueusement du nom de savoir. « Comme il s'éleva, de temps à autre, des « plaintes de ce que beaucoup de jeunes « hommes, élevés au rang de maîtres, « s'arrogeaient le droit d'enseigner, au « grand détriment de la science et de « leurs auditeurs, il fut statué, dans la « suite, que nul ne pourrait remplir une « chaire de théologie avant l'âge de « trente-cinq ans.

« Des princes du sang royal venaient « à Paris acquérir des connaissances « sans lesquelles ils ne croyaient pas « pouvoir paraître avec succès à la cour « ni sur le champ de bataille. Plusieurs « grands seigneurs, d'abord de la France, « et plus tard des autres pays formant « alors la grande famille chrétienne en « Europe, suivirent cet exemple qui ne « fut pas sans influence sur les mœurs « et le développement intellectuel de « ceux avec lesquels ils entrèrent en con« tact. Comme déjà, à des époques anté« rieures, plusieurs chefs de l'Église « avaient posé, à Paris, les fondemens de « leur science ou de leur piété, de même, « au temps qui nous occupe, une foule « toujours plus considérable des hom« mes les plus influens allèrent s'y prépa« rer à leur destination future. C'étaient « des papes qui honorèrent le siége de « saint Pierre par une grande élévation « de caractère, des vues profondes et un « héroïque courage ; des cardinaux dont « la sagesse et la longue expérience des « affaires devenaient le soutien des pon« tifes ; des patriarches dans lesquels « l'Orient pouvait reconnaître la gravité « que donnait à l'Église d'Occident une « allure plus libre ; des archevêques, « dont le profond savoir devenait le fa« nal du nombreux troupeau confié à « leur sollicitude ; des évêques, qui rem« plissaient leur charge avec l'intime con« viction de sa sublimité ; de pieux abbés « de monastères célèbres : tous ces per« sonnages illustres faisaient regarder de « plus en plus Paris comme l'école fé« conde d'où sortaient les brillans flam« beaux de l'Eglise universelle. C'est là « que se nouaient des amitiés qui con« tribuèrent puissamment à créer cette « confédération majestueuse de l'unité « chrétienne, dont le vivifiant esprit ani« mait l'Europe, répandait sa bénigne « influence sur des provinces jusque là « isolées ; ce fut par cette *maîtresse de « l'univers* que les mœurs françaises, les « pompes du service divin, le goût des « sciences et l'amour des beaux arts se « répandirent dans tous les royaumes de « l'occident.

« Tous ceux que l'avantage de la nais« sance, les faveurs de la fortune ou les « brillantes qualités de l'esprit sem« blaient appeler aux dignités cléricales, « comme aussi ceux qui voulaient non « seulement arriver aux hautes fonctions « du sacerdoce, mais avaient de plus à « cœur d'en remplir avec honneur les « devoirs, tous se trouvaient réunis à « Paris, de sorte que le nombre des étu« dians et des bourgeois pouvait à juste « titre être appelé incalculable. Partout,

(1) O Parisius, idonea es ad capiendas et decipiendas animas. In te retinacula vitiorum ; in te malorum decipula ; in te sagitta inferni transfigit insipientium corda. PET. CELLENS., Ep. IV, 4.

« en Europe, on croyait ne pouvoir prétendre à la considération de ses concitoyens, si l'on n'avait point passé ses jeunes années à Paris, si l'on n'avait participé aux leçons des savans professeurs de cette cité. C'est que, outre les nombreux évêques de France, dont quelques uns avaient non seulement étudié, mais même enseigné à Paris, un grand nombre de ceux des autres pays étaient redevables de leur instruction à cette célèbre école. Le pape Alexandre III y fit aller tout une troupe de jeunes clercs italiens; Venise y envoya ceux qui, dans la suite, parvinrent aux plus hautes dignités de la république. Tandis que les chroniqueurs anglais déploraient la désertion et la solitude d'Oxford, l'université de Paris grandissait en raison de l'abaissement auquel sa rivale d'outre-mer se trouvait réduite par les vexations tyranniques que Henri II faisait peser sur le clergé de la Grande-Bretagne. Les Allemands qui avaient étudié à Paris, se distinguèrent, non seulement par leur naissance et le rang qu'ils tenaient dans l'empire, mais encore par leur génie et leur savoir (1). Si d'anciens souvenirs de la domination normande avaient attiré sur les rives de la Seine quelques Danois isolés, bientôt des fondations pieuses assurèrent à un plus grand nombre de ces fils du nord une existence tranquille dans la cité des Muses. Ce fut surtout depuis le temps où Absalom, archevêque de Lund, parut en France comme ambassadeur du Danemarck, et créa entre les deux royaumes un lien moral, par la translation de plusieurs chanoines de Sainte-Geneviève, que les relations scientifiques de ce pays avec la France prirent une rapide extension et amenèrent à Paris un nombre plus grand encore de jeunes élèves qui vinrent s'y former à leurs futures vocations (2); ces rapports devinrent bien plus suivis quand plus tard il fut question de resserrer par un mariage l'union des deux cours. De même que Lutèce avait vu étudier dans ses murs plusieurs rejetons de la maison souveraine du Danemarck, elle vit aussi accourir du fond de la Hongrie le fils du roi, afin de puiser à ses sources limpides. La grande distance des lieux ne fut pas un obstacle capable d'empêcher la Suède ou les provinces slavones d'envoyer l'élite de leur jeunesse mettre à profit les trésors de science que Paris offrait à l'univers chrétien; c'est ainsi que nous voyons l'évêque Yves de Cracovie atteindre un degré de savoir auquel il aurait vainement aspiré dans son pays. »

En relisant cette description, dont les moindres détails ont été empruntés par Hurter aux écrivains contemporains du siècle d'Innocent III, ne semble-t-il pas voir la fidèle image du présent? et peut-on dédaigner comme ignorante et barbare, une époque au milieu de laquelle se manifeste dans les esprits un mouvement aussi large en faveur de la science humaine? Oh non! Et nous le répétons, ceux des modernes auteurs qui tiennent un semblable langage, prouvent que jamais ils n'ont même jeté les regards sur les richesses étonnantes que l'intelligence a su amasser dans le cours du moyen âge.

L'intronisation d'Innocent eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre: « car, dit l'auteur, tout ce qui, dans l'exercice du pouvoir pontifical, était empreint d'un caractère solennel, sévère et mémorable, ne pouvait avoir lieu et recevoir sa sanction que dans les lieux consacrés par les restes mortels de celui que le Seigneur avait proclamé le roc sur lequel son Eglise devait être bâtie; c'est aussi là que devait être consommé l'acte imposant dont l'influence s'étendait sur toute la chrétienté..... La symbolique profonde de ces temps mettait dans la main gauche du nouveau César la pomme d'or remplie de cendre, pour lui rappeler et l'éclat extérieur du trône et la courte durée de la vie; cette même symboli-

(1) Tel fut entre autres l'historien *Otton de Freisingen.*

(2) Nobiliores terræ filios suos non solùm ad clerum promovendum, verùm etiam in secularibus rebus instituendos Parisios mittunt; ubi litteraturâ simul et idiomate linguæ terræ illius imbuti, non solùm in artibus, sed etiam in theologiâ multùm invaluerunt. Arn. Lubec., III, 5.

« que plaçait sur la tête du Pape nou-« veau une couronne de plumes de paon « pour lui apprendre que ses regards « doivent se porter sur tous les points « du globe, sa vigilance s'étendre à « tout. »

Dans le second livre, après avoir retracé sommairement l'état de l'Orient et de l'Occident, sous le double point de vue des affaires de l'Église et des révolutions des empires, Hurter développe les maximes que s'était faites le nouveau pontife, maximes dont il montre la fidèle observation dans tout le reste de l'histoire d'Innocent. Ce fut par sa propre maison que le chef suprême de la chrétienté commença l'œuvre d'amélioration qui devait s'étendre ensuite avec la même intelligence et la même vigueur au dehors. Lui-même voulut donner le premier l'exemple de la modestie et de la pauvreté évangélique. La pompe, la richesse des ornemens, l'éclat du souverain furent réservés aux seules circonstances où l'honneur du Saint-Siége les commandait, afin de rehausser la solennité du culte ou la majesté de la tiare. L'autorité pontificale fut rétablie dans le patrimoine de Saint-Pierre; la suzeraineté de Rome sur le royaume de Sicile réclamée avec énergie contre l'usurpation de puissans vassaux; une partie des provinces visitées par le Pape en personne; les confédérations étrusques et lombardes organisées pour maintenir et défendre l'indépendance des états italiens contre toute domination étrangère : voilà les premiers actes qui signalèrent l'avénement d'Innocent III. Quand le trône impérial vint à vaquer par la mort d'Henri VI, deux compétiteurs parurent dans l'arène et prétendirent ceindre la couronne de Charlemagne; c'étaient Philippe de Souabe et Othon, second fils de Henri-le-Lion. Tous les deux furent élus, chacun par le parti dont il était le représentant. Quoique Philippe eût les chances de succès les plus favorables, parce qu'il était le plus puissant et soutenu par le plus grand nombre de seigneurs, Innocent ne reconnut point la validité de son élection, il se prononça pour Othon, et mit tout en œuvre pour assurer le triomphe de sa cause. Cette intervention du Pape, que non seulement les idées du temps approuvaient, mais qu'elles rendaient même nécessaire, n'avait d'autre but que de maintenir la liberté de l'Allemagne fortement menacée par la haute puissance que s'étaient acquise les Hohenstaufen, et par l'espèce de droit héréditaire qu'ils cherchaient à introduire pour assurer à jamais le sceptre impérial dans leur famille. Ce ne fut pas une ambition insatiable et criminelle qui appela le pontife au milieu des combattans, ce fut la conscience d'un devoir, celui du représentant de l'intelligence, du défenseur de la liberté des peuples, de la civilisation du monde.

En France, la question du divorce de Philippe-Auguste et d'Ingeburge réclama toute l'attention d'Innocent. La malheureuse reine, sacrifiée par son époux à une passion adultère, ne trouva de secours que dans l'inébranlable énergie du Pape : et lorsque toutes les voies de douceur furent épuisées, l'interdit, avec ses terreurs, força le monarque obstiné à montrer plus de respect pour les lois éternelles de la justice et de la morale.

Les croisades, la prise de Constantinople par les Latins, la réunion de l'Arménie à l'Eglise catholique, la conversion des Bulgares au Christianisme, les divisions de la Sicile, les factions de Rome, les troubles occasionnés en Angleterre par l'ignoble roi Jean, la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, ce n'est là que l'indication des matières que contiennent les sept livres suivans du premier volume, la seule que les bornes de cet article nous permettent de donner. Nous terminerons par l'intéressante description de l'interdit lancé par le Pape sur la France, quand il vit échouer toutes ses autres tentatives pour la réconciliation du monarque avec Ingeburge : nous citerons enfin un curieux morceau dans lequel l'auteur fait voir tout ce qu'il y a d'injustice et d'ignorance à faire un reproche à Innocent de l'énergie avec laquelle il se montra l'arbitre des rois et des peuples.

« Ni les représentations et les menaces « du cardinal, ni les conseils et les prières « des évêques ne purent rien contre l'ob-« stination de Philippe-Auguste et contre

« la passion que lui avaient inspirée les « charmes d'Agnès. Le légat ne put différer plus long-temps de mettre à exécution les ordres formels et précis « qu'il avait reçus de Rome. Il convoqua « à Dijon, pour le 6 décembre 1199, un « concile auquel parurent les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon « et de Vienne, dix-huit évêques et un « grand nombre d'abbés. Les deux prélats « chargés de citer le roi en personne « avaient été jetés, par ses ordres, hors « du palais : cependant il se fit représenter au concile par deux officiers chargés de protester contre les décisions qui « seraient prises à son égard, et d'en « appeler à Rome, où il venait en effet « d'envoyer des ambassadeurs. Mais « déjà il avait été pris des mesures pour « rendre nuls et la protestation et l'appel, et les instructions du cardinal « lui permettaient de passer outre, nonobstant toute réclamation. Les Papes « avaient toujours coutume d'en agir « ainsi dans les cas où les faits étaient « notoires, où les réclamans cherchaient « à gagner du temps sans que la cause « elle-même pût être approfondie plus « mûrement, où enfin toute autre voie « de conciliation avait été tentée. Quand « au bout de sept jours, les pères du « synode eurent fini leurs délibérations, « l'airain sacré fit entendre au milieu de « la nuit ses tintemens lugubres, semblables à ceux qui annoncent l'agonie « du mourant; les évêques et les prêtres « se rendirent à la cathédrale dans un « morne silence et à la pâle lueur des « torches; alors la voix grave des choristes entonna l'hymne de douleur, le « *miserere* mélancolique, pour appeler « une dernière fois sur les coupables la « miséricorde de l'Eternel; un voile dérobe aux regards l'image du Dieu crucifié, les reliques précieuses des Saints « sont déposées dans des grottes souterraines, les flammes consument ce « qui reste encore des pains consacrés. « Ensuite le légat, vêtu de l'étole violette « comme au jour de la Parascève, s'avançant devant tout le peuple réuni « sous les voûtes du sanctuaire, prononça sur tout le royaume de Philippe-Auguste, l'interdit qui devait durer « aussi long-temps que le monarque ne « romprait pas ses liaisons adultères avec « Agnès de Méranie. De longs gémissemens interrompus seulement par les « sanglots des femmes, des enfans, des « vieillards, accueillirent les paroles du « légat; le terrible jour du jugement semblait avoir commencé, les fidèles étaient « forcés désormais de paraître devant « Dieu sans trouver dans les prières « et les suffrages de l'Eglise une consolation et un appui.

« C'est ainsi que, dans toute la France « les jours succédaient aux jours avec « une désespérante monotonie. Les fidèles étaient privés de ce qui seul, dans « les vicissitudes de la vie, peut offrir à « l'âme une direction salutaire, et relever le courage dans les luttes terribles « de l'existence terrestre. Il est vrai, au « dessus des humbles demeures des mortels s'élevait encore le temple, dans « l'intérieur duquel se trouvait plus « d'un symbole de la majesté du Dieu « invisible et de son éternel royaume; « mais ce temple n'offrait plus que l'aspect d'un cadavre gigantesque d'où « s'étaient retirés le mouvement et la vie. « Le prêtre ne consacrait plus le sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur pour servir de nourriture aux « âmes pieuses et croyantes. Le chant « des cantiques sacrés avait expiré sur « les lèvres des lévites; à peine si dans « quelques monastères les moines osaient « à voix basse, dans le calme de la nuit « et dans un complet isolement des laïcs, « adresser au ciel d'humbles et ferventes « prières, pour obtenir la grâce et la « conversion des coupables. L'orgue ne « résonnait plus sous les gothiques arceaux; le silence du tombeau régnait « là d'où naguère s'étaient élevés vers le « trône du Très-Haut les hymnes d'allégresse d'une multitude recueillie. On « éteignait avec de lugubres cérémonies, « les cierges et les lampes du sanctuaire, « comme pour rendre plus sensible la « nuit profonde qui enveloppait dès lors « la vie humaine; les images du Christ « étaient placées à terre, les reliques « d'illustres héros de la foi renfermées « dans leurs armoires comme si elles « fuyaient la vue d'un peuple dégénéré. « On cessa d'annoncer les vérités du salut destinées à faire naître dans le cœur

« du chrétien le goût et le courage pour « suivre l'étoile bienveillante dont les « rayons éclairent l'âme, en se réfléchis- « sant dans une foule de cérémonies « saintes; des pierres lancées du haut de « la chaire, dans la dernière heure pen- « dant laquelle le lieu saint était encore « ouvert, devaient rappeler à la foule « consternée que l'Eternel les avait « chassés de sa présence, et qu'il leur « avait fermé les portes de la céleste Jé- « rusalem, comme le gardien du temple « venait de leur fermer l'entrée du sanc- « tuaire terrestre. Le chrétien passait « tristement devant le temple; il ne lui « était même pas donné de satisfaire la « sainte ardeur de son âme par un fu- « gitif regard jeté dans l'intérieur de « cet édifice, dans lequel il lui avait « été donné tant de fois de ressentir la « présence vivifiante de son souverain « seigneur; ses désirs étaient impuissans « pour ouvrir les portes du tabernacle « de l'Eternel. Même au dehors, le fi- « dèle ne trouvait plus aucun de ces « moyens par lesquels jadis la religion « cherchait à faire naître en lui les dis- « positions requises pour entrer dans le « sanctuaire d'une manière agréable à « Dieu. L'aspect de la croix ne pouvait « plus fournir de consolation, de con- « fiance, de courage; un voile la dérobait « au regard des profanes et des coupables. « Elles n'abaissaient plus leurs regards « sur la foule pieuse, ces statues des pa- « triarches, des prophètes, des évangélis- « tes, des saints docteurs, des apôtres et « des héros de la foi, des martyrs et des « confesseurs dont les grandioses figures, « rangées sous les portiques de la basili- « que majestueuse, faisaient de cette der- « nière comme l'avenue du céleste sé- « jour; ces figures elles-mêmes étaient « voilées; seulement les monstres des- « tinés à rappeler à l'homme la hideuse « image de ses vices et de ses forfaits, « grimaçaient encore le long des corni- « ches et des chenaux, comme pour « insulter à un peuple profondément « dégradé par sa révolte contre le Saint « des Saints. Les cloches étaient muettes; « leur son ne réveillait plus le souvenir « de la marche rapide du temps, du terme « mystérieux de la vie et des jouissances « plus hautes auxquelles l'âme doit as- « pirer; seulement à de rares interval- « les, les tintemens.

« La vie humaine, dont autrefois l'E- « glise aimait à sanctifier chaque époque « importante, restait en quelque sorte « isolée de cette mère tendre; le rayon « salutaire d'une sanction plus haute « avait pâli; nul lien d'amour ne ratta- « chait plus la terre au ciel. L'enfant « nouveau-né pouvait encore, il est vrai, « participer au sacrement de la régéné- « ration; mais ce n'était que comme « à la dérobée, et le jour qui jadis eût « été, dans tous les rangs, un jour d'allé- « gresse pour les parens, s'écoulait main- « tenant morne et silencieux. Ce n'était « plus devant l'autel, mais sur les tom- « beaux, que les malheureux proscrits « serraient les nœuds de l'hymen. Le « pécheur ne pouvait plus trouver, dans « le tribunal sacré, le repos d'une con- « science tourmentée par le remords; « la parole du prêtre n'avait plus de « consolations à offrir à l'infortuné; le « pain de vie manquait aux fidèles af- « famés; l'eau sainte avait tari sous le « souffle de l'anathème. Seulement, le « dimanche, dans le vestibule extérieur, « il était permis au prêtre d'exhorter le « peuple à la pénitence; revêtu d'habits « de deuil, celui-ci ne pouvait que de loin « porter ses regards vers le sanctuaire « fermé, et faire parvenir au Seigneur ses « gémissemens et ses larmes. C'était sous « le portique désert que la mère, en rele- « vant de ses couches, osait venir remer- « cier le Très-Haut de son heureuse déli- « vrance; c'était là seulement que le pé- « lerin venait recevoir la bénédiction « pour son pieux voyage. C'est en secret « que le mourant recevait en viatique le « corps du Seigneur, que le prêtre con- « sacrait sans témoins le vendredi matin; « la sainte onction, au contraire, lui était « refusée comme un sacrement plus « grand (1). Il en était de même de la sé- « pulture en terre sainte, réservée aux « seuls prêtres, aux mendians, aux péle- « rins et aux croisés. Quelquefois même

(1) Nous n'avons pas besoin d'expliquer dans quel sens il faut entendre ce passage; l'auteur ne prétend pas établir une classification des sacremens de l'Église, il ne fait que citer le texte même des formules de l'interdit relativement à l'extrême-onction : *Quæ maximum est sacramentum*. Formul. interd.

« les morts restaient sans sépulture aucune : l'ami n'osait pas rendre à l'ami « ce triste et dernier devoir ; le fils ne « pouvait pas couvrir d'un peu de terre « la mortelle dépouille des auteurs de ses « jours ; et les restes du monarque n'étaient pas plus favorisés à cet égard « que ceux du dernier de ses sujets. Sur « les registres obituaires des cloîtres on « ne transcrivait ni les noms des seigneurs « ni ceux de leurs varlets ; et nul n'était « admis à la sépulture chrétienne si l'anathème n'avait été préalablement levé « pour tous les défunts ou pour chacun « en particulier.

« Les grandes solennités, ces points « lumineux de la vie chrétienne, où de « toutes parts la multitude se pressait « vers les basiliques, où le puissant seigneur et l'humble vassal se trouvaient « réunis au pied du même autel, où « éclatait au dehors, vive et profonde, « la joie que donnait à l'âme la douce « confiance des grâces divines répandues « derechef sur elle, ces fêtes n'étaient « plus que des jours de tristesse et de « deuil. Partout la foule se mouvait « morne et silencieuse ; et pour le pasteur non moins que pour le troupeau, « le temps s'écoulait soucieux et pénible.

« La vie extérieure elle-même semblait « avoir perdu son caractère. Les chants « du ménestrel, les joyeux repas, l'éclat « des parures, les relations sociales, jusqu'aux soins du corps, tout avait disparu ; les jeûnes, les mortifications en « avaient pris la place ; tout commerce, « tout rapport avait cessé avec des hommes qui s'étaient rendus indignes de la « communion chrétienne. Cette stagnation universelle amena une diminution « considérable dans les revenus du fisc. « Dans les actes publics, les écrivains « consciencieux taisaient le nom du monarque comme ne méritant pas d'être « nommé ; ils désignaient cette époque « par la seule dénomination du règne « de Jésus-Christ. Dans les années de « stérilité et de disette, comme dans « diverses autres calamités, le peuple « voyait la malédiction prononcée par « le ciel sur les pays placés sous l'anathème. Ces jours d'infortune ne devaient être suivis d'un temps plus « prospère que quand aurait disparu « la cause elle-même qui les avait provoqués. »

Comme la malveillance et l'incrédulité se plaisent à décrier ces redoutables peines canoniques comme des actes d'une tyrannie barbare, d'un fanatisme ambitieux, et surtout comme un attentat sacrilége aux droits du souverain, Hurter termine sa belle peinture par une réponse pleine de raison et de justesse à toutes ces incriminations d'un philosophisme usé :

« A la naissance même de l'Eglise chrétienne, on regardait comme une obligation rigoureuse pour elle de retrancher de sa communion les membres qui « n'auraient pour sa doctrine ou pour ses « lois qu'un mépris opiniâtre, sans cependant renoncer à toute influence et à « toute juridiction sur ceux qu'elle séparait ainsi du reste des fidèles. On « croyait, à cette époque, que nulle autorité terrestre, nulle considération humaine ne pouvait dispenser les princes « eux-mêmes du devoir de l'obéissance « envers l'Eglise, parce que les prérogatives de cette dernière étaient d'autant « plus inviolables et sacrées qu'elles découlaient d'une source plus haute, d'un « principe éternel et divin. Car les rois « et les monarques ne doivent jamais oublier que, malgré la diversité des conditions extérieures et sociales, ils ont, « avec les autres hommes, une commune « origine et une destination commune. « La suprématie spirituelle attribuée au « pasteur sur ses ouailles, à l'évêque sur « son diocèse, est exercée sur les souverains par celui qui se trouve placé à la « tête de la communauté chrétienne tout « entière (1). *Se pourrait-il,* dit Innocent « dans un de ses écrits, *que les évêques,*

(1) Non debet esse acceptatio personarum ut aliter divitibus et potentibus, aliter de abjectis et pauperibus judicemus ; ne sit in manibus nostris iniqua mensura et statera dolosa, si aliter illis aut aliter istis metiamur, aut in alicujus personæ favorem injuriam dicamus. (*Lettre au Clergé de France. Lang. Script. rer. Danic.* VI. 94.) — Neque propterea christianam fidem professos, dit Bossuet, ipsosque etiam reges ab ecclesiæ auctoritate immunes reliquerunt (Christus et apostoli). Tametsi enim nec temporalibus, nec terreno regno ; at cœlestibus et æterno regno mulctant, et amandant Christi vice

« *et, plus que tous les autres, le pape,*
« *n'eussent pas le droit de punir les prin-*
« *ces de la terre lorsqu'ils refusent d'é*
« *couter la voix de l'Eglise et d'offrir*
« *pour leurs crimes une satisfaction con-*
« *venable, parce qu'ils n'ont à répondre*
« *de leurs péchés qu'à Dieu seul, et non*
« *aux hommes? Mais non : quoique le*
« *cœur des rois se trouve dans la main*
« *du Seigneur, qui le dirige comme il lui*
« *plaît, cependant aux évêques et au pa-*
« *pe il appartient de prononcer contre les*
« *coupables les peines ecclésiastiques* (1).
« — C'est là le véritable sacerdoce, dont
« le caractère sublime consiste essentiel-
« lement à rendre hommage à Dieu du
« pouvoir qu'il exerce, à ne se considérer
« que comme l'organe, l'instrument du
« dominateur suprême : le cagotisme, au
« contraire, rapporte tout à lui seul.

« Comme, dans le moyen âge, peuple
« et roi se considéraient comme un tout
« inséparable, dans lequel les vertus et
« les vices de l'un étaient les vertus et les
« vices de l'autre, il s'en suivait aussi que
« le chef et les membres participaient
« aux mêmes bénédictions et aux mêmes
« châtimens. En recourant à la peine de
« l'interdit, l'Eglise avait prévu que le
« chrétien serait plus sensible aux priva-
« tions spirituelles qu'aux souffrances
« du corps : il était juste de retirer les
« grâces et les biens célestes aux laïcs qui
« avaient osé porter une atteinte quelcon-
« que aux biens du clergé. Ce fut pour
« repousser d'injustes prétentions ou
« pour faire cesser des scandales publics
« que le chef suprême de l'Eglise avait
« prononcé contre les puissans de la
« terre la redoutable sentence, parce
« qu'il se flattait de l'espoir que leur
« pitié pour le malheur du peuple et
« l'ardent désir avec lequel la multitude
« soupirait après les faveurs surnaturel-
« les dont elle était privée, feraient flé-
« chir leur orgueil et produiraient ce à
« quoi la force des armes n'eût pu réus-
« sir. Etait-ce une erreur coupable celle
« qui, s'attachant à ce qu'il y a de plus
« noble, de plus intime dans l'homme,
« croyait que le cœur du souverain ne
« saurait demeurer insensible aux gémis-
« semens des vieillards, à l'affliction des
« pères et des mères, au deuil de la na-
« tion, aux soupirs de tout un peuple qui
« se croyant haï du ciel à cause des ini-
« quités de son roi, n'a que son silence
« réprobateur pour l'obliger à faire ce
« que ne pouvaient obtenir ni les priè-
« res, ni les exhortations, ni les menaces
« du père commun de la chrétienté?
« Cette erreur, si c'en est une, se basait
« sur la supposition que sous la pourpre
« royale se trouve un cœur chrétien qui
« fait aimer au monarque ses sujets avec
« un amour égal à celui que le père porte
« à ses enfans. »

Ecoutons encore comment Hurter juge les tentatives d'Innocent III, pour amener une réconciliation sincère entre Philippe-Auguste et le roi de la Grande-Bretagne : dans l'impossibilité où nous sommes de faire connaître tous les plus beaux morceaux de l'intéressant ouvrage qui nous occupe, nous sommes convaincu que pas un de nos lecteurs n'est resté impassible en parcourant les modiques fragmens que nous avons mis sous ses yeux. Ecoutons l'historien réformé juger ce grave et solennel débat entre le pape et les rois :

« Ici encore Innocent se montre en
« médiateur. Le langage qu'il tient aux
« deux monarques c'est l'expression cou-
« rageuse d'un homme qui a la conscience
« et la conviction de son devoir. Si l'on
« demande en vertu de quel droit le pape
« pouvait se mêler de la sorte des affai-
« res des rois, c'est là une question dont
« la solution dépend des idées que cha-
« cun se forme du mode et des limites
« que doit avoir ici-bas l'influence d'un
« royaume de Dieu universel. Qui oserait
« nier qu'une influence purement morale
« sur les destinées des états serait bien
« plus avantageuse aux nations que des
« conférences, des congrès et l'échange
« de notes diplomatiques, toutes choses
« qui ne sont rien autre que l'arène où
« s'agitent la finesse et l'habileté qui
« croient pouvoir se passer des élémens
« moraux? Innocent parle ici comme
« pontife dominant les partis ; il déve-
« loppe à chacun les motifs les plus pro-
« pres à lui faire clairement comprendre

ad ethnicos, et ligatos addicunt suppliciis sempiternis. (*Défense de la Déclaration de* 1682, l. I, sect. II, ch. 21.)

(1) Innoc. in III Psalm. pœnitent.

« la nécessité de la paix. On lui a reproché d'avoir pris contre Philippe la défense du meurtrier d'Arthur. C'est là un de ces jugemens qui reposent moins sur les faits passés que sur les opinions du présent. La rumeur publique seule désignait Jean comme l'assassin d'Arthur : Philippe le cita devant son tribunal pour répondre à l'accusation portée contre lui par les barons de la Bretagne ; sur le refus du roi Jean de comparaître, le monarque français envahit les terres de son vassal. Mais déjà antérieurement Jean avait porté plainte devant le pape des hostilités de Philippe. Innocent n'avait rien de plus à cœur que de rétablir la bonne intelligence entre deux souverains dont la puissance aurait pu tant contribuer à la conquête des saints lieux. La nécessité de cette paix, l'obligation de mettre un terme aux horreurs de la guerre, voilà ce que le pontife démontre aux deux combattans : si même il regarde Philippe comme plus coupable et le presse davantage, il n'en déclara pas moins au roi Jean qu'il maintiendrait rigoureusement les droits de son adversaire contre toute espèce d'agresseur. Etranger à tout esprit de parti, fidèle à ce qu'il croit la vérité et la justice, Innocent plane au dessus de la querelle des deux monarques ; tous ses efforts tendent à étouffer la discorde et à prévenir la ruine dont l'un d'eux est menacé. »

L'Abbé Axinger.

---

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

## NOTICE SUR LE B. FRÈRE ANGÉLIQUE DE FIESOLE,

### peintre de l'École catholique de Florence.

La deuxième livraison de la collection des *Monumens de l'histoire de sainte Elisabeth*, par M. le comte de Montalembert, vient de paraître. Elle renferme, entre autres planches, une figure de la sainte d'après le tableau du bienheureux Jean de Fiesole, accompagnée d'une notice sur ce peintre surnommé à si juste titre l'*Angélique*. Nous croyons que nos lecteurs verront avec plaisir ces détails sur une des gloires les plus pures et les moins connues des siècles chrétiens.

« Le nom du moine Jean de Fiesole (Fra Giovanni Angelico da Fiesole), surnommé l'*Angélique*, et communément appelé en Italie *il Beato*, ne se trouve presque dans aucun des ouvrages qui ont traité de l'art pendant les trois derniers siècles. On ne saurait ni s'en étonner, ni s'en plaindre. La gloire de celui qui a atteint l'idéal de l'art chrétien méritait de n'être pas confondue avec celle qu'on a décernée à des artistes comme Jules Romain, le Dominiquin, les Carraches et autres de ce genre : mieux valait pour lui être totalement oublié que d'être placé sur la même ligne qu'eux. Peu de temps après sa mort, le paganisme fit irruption dans toutes les branches de la société chrétienne : en politique, par l'établissement des monarchies absolues ; en littérature, par l'étude exclusive des auteurs classiques ; dans l'art, par le culte de la mythologie, de la nudité et du naturalisme qui signale l'époque de la renaissance. Devenu rapidement vainqueur et maître, il eut soin de discréditer et les hommes et les choses qui portaient l'empreinte ineffable du génie chrétien ; Fra Angelico eut l'honneur d'être confondu dans la proscription qui enveloppa à la fois et les constitutions sociales du moyen âge, et cette poésie pieuse et chevaleresque dont l'Europe avait été si longtemps charmée, et enfin cet art si glorieusement et si heureusement inspiré par les mystères et les traditions de la foi catholique. Tout cela fut déclaré *barbare*, digne d'oubli et de mépris : et pendant trois siècles on l'a oublié et méprisé conformément au décret des maîtres. Aujourd'hui que l'esprit humain, arrivé peut-être au terme de ses longs égaremens, s'arrête incertain, et semble jeter un regard d'envie et d'admiration vers les âges catholiques, on recommence à étudier l'art qui était la parure de cette époque si complète : et le peintre béatifié a repris peu à peu la place que lui avait assignée le jugement de ses contemporains. Encore étrangement méconnu en Italie, il est admiré avec enthousiasme en Allemagne, et la France qui possède un de ses chefs-d'œuvre, s'habitue à son tour à le voir compter parmi les grands maîtres. Comme il occupe par sa vie aussi bien que par ses œuvres le premier rang

parmi les peintres vraiment dignes du nom de catholiques, des lecteurs catholiques nous pardonneront à coup sûr quelques courts détails sur cette vie.

Né en 1387 à Mugello, petit village des environs de Florence, à vingt-et-un ans, il prit à Fiesole l'habit de l'ordre des Frères-Prêcheurs, fondé par saint Dominique; il porta désormais le nom de l'endroit où il s'était consacré à Dieu. On dit qu'auparavant dans le monde il s'appelait Guido ou Santi Tosini. Il vint peu après à Florence, où il entra au couvent de Saint-Marc, dans cette illustre maison qui devait produire plus tard le grand Savonarole et Fra Bartolommeo, mais dont notre bienheureux peintre devait être la première et la plus pure illustration. Ce fut là qu'il commença à se livrer à la pratique de la peinture. On ne connaît pas son maître; quel que soit celui dont il ait reçu les premières leçons, il faut bien admettre que Dieu seul a pu inspirer un génie comme le sien, et admirer cette vitalité puissante fruit du silence et de la paix du cloître. La peinture n'a été évidemment pour lui qu'un moyen de réunion avec Dieu : c'était sa manière de gagner le ciel, son humble et fervente offrande à celui qu'il aimait par dessus tout; c'était la forme du culte spécial et intime qu'il rendait à son rédempteur. Jamais il ne prenait ses pinceaux sans s'être livré à l'oraison en guise de préparation (1). Il restait à genoux pendant tout le temps qu'il employait à peindre les figures de Jésus et de Marie (2) : et chaque fois qu'il lui fallait retracer la crucifixion, ses joues étaient baignées de larmes (3). Son art était si bien à ses yeux une chose sacrée qu'il en respectait les produits comme les fruits d'une inspiration plus haute que son intention : il ne retouchait ni ne perfectionnait jamais ses travaux, et se borna t au premier jet, croyant, à ce qu'il disait sans détour, que c'était ainsi que Dieu les voulait (4). Il ne faut rien moins que le témoignage précis de son biographe sur ce fait pour y croire, quand on examine l'incroyable perfection, le fini, la délicatesse de toutes ses œuvres. Mais on comprend qu'avec ces dispositions, son dévouement à l'art ne pouvait nuire en rien à l'exercice de toutes les vertus monastiques : aussi toute sa vie fut-elle marquée par une fidélité touchante aux trois vœux sacrés qui le liaient à Dieu par la règle du grand saint Dominique. Quant à sa *pureté*, il suffit de contempler au hasard une figure quelconque sortie de son pinceau, et l'on restera convaincu que jamais une pensée indigne de Jésus et de Marie n'a pu s'arrêter dans une âme capable de se reproduire par des reflets semblables. Sa *pauvreté* monastique lui était si chère, qu'il refusait toujours de stipuler un prix pour ses œuvres, et distribuait aux malheureux la totalité des sommes qu'elles lui rapportaient. « Il aimait les pauvres pendant sa vie,» dit Vasari, « aussi tendrement que son âme peut aimer aujourd'hui le ciel où il jouit de la gloire des bienheureux (1). » Enfin l'habitude de l'*obéissance* lui était si naturelle, qu'il ne voulait même recevoir de commandes pour son art que par l'intermédiaire de son supérieur spirituel, le prieur de Saint-Marc : et lorsqu'on venait lui demander un travail, il répondait simplement qu'il fallait en convenir avec le père prieur, et qu'il ferait tout ce qui lui serait ordonné (2). Un jour qu'il était à dîner chez le pape Nicolas V, il ne voulut pas manger de la viande, parce que son prieur n'était pas là pour le lui permettre, oubliant dans sa douce simplicité qu'il y était convié par le pontife dont l'autorité était plus que suffisante pour le dispenser. Mais toutes ces choses extérieures lui étaient étrangères et indifferentes. Il disait sans cesse : « Celui qui veut peindre a besoin « de tranquillité et de vivre sans pensées, celui qui « s'occupe des choses du Christ doit être toujours « avec le Christ (3). »

C'était là sa théorie de l'art, et Dieu lui permit de la mettre en pratique avec un bonheur et un éclat dignes de ces hautes pensées. Il débuta par des chefs-d'œuvre dès sa première jeunesse, *ancor giovinetto*, dit Vasari, *benissimo fare sapeva.* Ses premiers travaux furent consacrés à orner de miniatures admirables les livres de chœur de son monastère, en société avec son frère aîné, moine et peintre comme lui. Bientôt il se livra à la peinture sur fresque dans des proportions considérables, sans renoncer toutefois à ces charmantes miniatures dont les reliquaires donnés par lui à Santa-Maria-Novella peuvent nous donner une idée. Encore aujourd'hui ce célèbre monastère de Saint-Marc, illustre par tant de titres, offre au voyageur catholique la plus complète collection des œuvres du saint artiste dans les grandes et sublimes fresques de la salle du chapitre, le Crucifix et les lunettes du cloître, et enfin la série d'histoires de la vie de Marie qu'il voulut peindre dans la cellule de chacun de ses frères. Mais on n'y retrouve plus sur le grand autel cette Madone qui, selon Vasari, par son exquise simplicité, excitait à la dévotion tous ceux qui la regardaient (4). Dans

(1) Non havrebbe messo mano ai penelli se prima non havesse fatto orazione. Vasari.

(2) Voyez le couronnement de la Vierge de Fra Angelico, par A. W. de Schlegel.

(3) Non fece mai crocifisso, che non si bagnasse le gote di lagrime. Vasari.

(4) Haveva per costume non ritoccare, nè racconciar mai alcuna sua dipintura, ma lasciarle sempre in quel modo che erano venuti a prima volta per creder, secondo ch'egli diceva, che cosi fosse la volontà di Dio. Vasari.

(1) Vivendo fu de' poveri tanto amico, quanto penso, che sia ora l'anima sua del cielo. Vasari.

(2) A chiunque ricercava opere da lui diceva, che ne facesse esser contento il priore, e che poi non mancherebbe. Vasari.

(3) Usando spesse fiate di dire, che chi faceva questa arte, haveva bisogno di quiete, e di vivere senza pensieri; e che chi fa cose di Christo, con Christo deve stare sempre. Vasari.

(4) Muove a divozione chi la guarda per la simplicità sua.

un siècle où les inspirations d'un art encore tout imprégné de Christianisme constituaient une partie essentielle de la vie religieuse et publique, un génie comme celui du frère Jean ne pouvait rester long-temps caché dans son cloître. Aussi fut-il recherché avec avidité et célébré avec enthousiasme : ses œuvres, en se multipliant, acquirent une immense popularité dans toute l'Italie. Vasari, dont le goût classique et matérialiste ne pouvait certes sympathiser avec celui du mystique de Fiesole, nous a conservé dans l'article qu'il lui a consacré, l'écho de cette exaltation pieuse et tendre qu'inspiraient les œuvres de notre moine, et que venait ratifier le jugement des plus fins connaisseurs. « Ce tableau, » dit-il, en parlant d'une *predella* qui représentait la légende de saint Côme et saint Damien, « est si par-« fait qu'il est impossible de s'imaginer un travail « plus diligent, ni des figures plus délicates, mieux « entendues que celles qu'on y voit. » « Cette *an-« nunziata*, » dit-il encore à propos d'une Madone recevant le message divin, « a un profil si pieux, « si délicat et si parfait, qu'on la dirait vraiment « peinte non par des mains d'hommes mais dans le « paradis (1). Les saints qu'il a peints ressemblent « plus à des saints que ceux d'aucun autre peintre. » Enfin parlant du magnifique *couronnement de la Vierge* que l'on peut voir au Louvre, le biographe ajoute : « On y voit une quantité de saints et de « saintes, si nombreux, si parfaits, dans des atti-« tudes si variées et avec des airs de tête si gra-« cieux, que l'on éprouve une douceur incroyable « à les regarder; on sent que les esprits bienheu-« reux, s'il avaient des corps, ne pourraient être « autrement dans le ciel qu'il ne les a représentés : « ils ne paraissent pas seulement vivans, mais la « douceur et la délicatesse de leur expression est « telle qu'on les dirait peints de la main d'un ange « et d'un saint, comme ils le sont en effet, car c'é-« tait un ange que ce bon religieux, et on l'a tou-« jours surnommé frère Jean l'*Angélique*... Pour « moi, j'avoue que je ne puis jamais contempler « cette œuvre sans qu'elle me paraisse nouvelle, et « je n'en suis jamais rassasié quand je m'en sé-« pare (2). »

Si la vue de ce tableau arrachait au matérialiste Vasari d'aussi précieux aveux, quels transports ne doit-il pas exciter dans une âme prédisposée par l'étude et l'amour de la véritable poésie chrétienne. Nous avons le bonheur de le posséder à Paris (1). Mais c'est encore à Florence, dans les fresques de Saint-Marc et à l'Académie des Beaux-Arts qu'il faut aller pour apprécier toute l'étendue et toute la profondeur du génie de ce peintre angélique. Nous avons cherché à décrire ailleurs le tableau que nous regardons comme son chef-d'œuvre, son *Jugement dernier* (2). Ne pouvant donner ici une idée, même superficielle, de ses divers travaux, nous citerons l'excellent résumé qu'en a donné l'écrivain qui jusqu'ici a le mieux parlé de la peinture chrétienne. « La componction du cœur, dit M. Rio (3), ses « élans vers Dieu, le ravissement extatique, l'a-« vant-goût de la béatitude céleste, tout cet ordre « d'émotions profondes et exaltées que nul artiste « ne peut rendre sans les avoir préalablement « éprouvées, furent comme le cycle mystérieux que « le génie de frère Angélique se plaisait à parcou-« rir et qu'il recommençait avec le même amour « quand il l'avait achevé. Dans ce genre il semble « avoir épuisé toutes les combinaisons et toutes les « nuances, au moins relativement à la qualité et à la « quantité de l'expression, et pour peu qu'on exa-« mine de près certains tableaux où semble régner « une fatigante monotonie, on y découvrira une « variété prodigieuse qui embrasse tous les degrés « de poésie que peut exprimer la physionomie hu-« maine. C'est surtout dans le couronnement de la « Vierge au milieu des anges et de la hiérarchie cé-« leste, dans la représentation du jugement der-« nier, au moins en ce qui concerne les élus, et

(1) Con un profilo di viso tanto devoto, delicato e ben fatto che par veramente non da un uomo, ma fatto in Paradiso.

(2) Una moltitudine infinita di santi e sante, tanti in numero, tanto ben fatti, a con si varie attitudine, et diverse arie di teste, che incredibile piacere, e dolcezza si sente in guardarle, anzi pare che quei spiriti beati, non possino essere in cielo altrimente, o per meglio dire, se havessero corpo, non potrebbono; perciocche... non solo sono vivi e con arie delicate, e dolci, ma tutto il colorito di quell' opera par che sia di mano d'un santo, o d'un angelo, come sono, onde a gran ragione fu sempre chiamato questo da ben religioso, Frate Giovanni Angelico... Io per me posso con verità affermare, che non veggio mai questo opera che non mi para cosa nuova, ne me ne parto mai sazio.

(1) Après avoir subi toutes sortes d'épreuves et avoir été long-temps dérobé aux regards du public, ce trésor enlevé à l'église Saint-Dominique de Fiesole pendant les guerres d'Italie, vient d'être exposé dans la nouvelle galerie des dessins que le roi a fait disposer dans l'aile occidentale de la cour du Louvre. Nous conseillons à tous ceux qui aiment ou veulent connaître l'art chrétien d'aller contempler et étudier ce tableau, qui en est un des plus merveilleux produits. Le coloris en a été très malheureusement affaibli parce qu'il a fallu enlever un vernis dont des mains grossières et ignorantes l'avaient affublé il y a quelques années. Il est en outre placé à une hauteur qui ne permet point d'en saisir tous les détails. Espérons enfin qu'on fera disparaître le cadre affreux qui le déshonore, et où deux grotesques renommées semblent placées à dessein pour figurer la dégénération de l'art moderne. Il a été gravé et publié avec un texte explicatif par le célèbre A. W. de Schlegel; Paris, 1816, in-folio. Cette publication est excessivement rare.

(2) Voyez *de la Peinture chrétienne en Italie*, dans nos *Fragmens sur le Catholicisme dans l'art*, insérés dans l'*Université*, tom. IV, p. 155.

(3) *De la Poésie chrétienne*, par M. Rio; *Forme de l'Art*, 2e partie, p. 193.

« dans celle du paradis, limite suprême de tous les « arts d'imitation; c'est dans ces sujets mystiques, « si parfaitement en harmonie avec les pressenti- « mens vagues mais infaillibles de son âme, qu'il a « déployé avec profusion les inépuisables richesses « de son imagination. On peut dire de lui que la « peinture n'était autre chose que sa formule favo- « rite pour les actes de foi, d'espérance et d'a- « mour. »

Ce n'est pas seulement Florence qu'il enrichit de cette parure chrétienne. Sa gloire, en se répandant au loin, le fit appeler dans diverses villes de la Toscane et de l'Ombrie. On voit encore quelques débris de ses travaux à Cortone, à Pérouse et surtout à Orvieto. Enfin le pape Nicolas V, si ami des arts, le fit venir à Rome où il peignit à fresque la chapelle du Saint-Sacrement, que Paul III fit détruire pour élargir un escalier, et la chapelle dite de Saint-Laurent, si complétement oubliée par la barbarie des dix-septième et dix-huitième siècles que le savant Bottari ne put y entrer qu'en escaladant la fenêtre, les clefs de la porte ayant été perdues. « Cette « œuvre si simple, dit M. Rio, si pure, si dégagée « de tout alliage profane, n'était pas cependant ce « qui avait fait la plus forte impression sur l'esprit « du Pape. Il s'était aperçu que l'âme de l'artiste « valait encore mieux que son pinceau. » L'archevêché de Florence ayant vaqué sur ces entrefaites, il le jugea digne d'en être revêtu : mais Fra Angelico, en apprenant l'intention du pontife, le supplia instamment de lui faire grâce de ce fardeau, parce qu'il ne se sentait nullement propre à gouverner les peuples (1). Mais il ajouta qu'il y avait dans son ordre un moine nommé Antonin, très amoureux des pauvres, très habile dans la conduite des âmes, craignant Dieu (2), et beaucoup mieux fait que lui pour être revêtu de cette dignité. Le Pape, plein de confiance dans sa recommandation, lui accorda la nomination qu'il sollicitait (3) : et l'humble peintre eut ainsi la gloire d'appeler au siége de Florence celui qui devait y briller d'un éclat si pur, et que l'Eglise vénère aujourd'hui sous le nom de saint Antonin (4).

Fra Angelico mourut à Rome en 1455, à l'âge de soixante-huit ans. Il fut enterré dans l'église de son ordre, la seule gothique qui soit restée à Rome, et dont le nom est comme le symbole de la victoire éternelle du Christianisme sur le paganisme au sein de la capitale du monde : *Santa-Maria-sopra-Minerva*. On y voit encore sa tombe avec sa figure en pied et les mains jointes, gravée au trait, et on y lit cette épitaphe :

Non mihi sit laudi, quod eram velut alter Apelles,
Sed quod lucra tuis omnia Christo dabam :
Altera nam terris opera exstant, altera cœlo;
Urbs me Joannem flos tulit Ætruriæ.

« Qu'on ne me loue pas de ce que j'ai peint « comme un autre Apelle : mais de ce que j'ai « donné tout ce que je gagnais à tes pauvres, ô « Christ! J'ai travaillé pour le ciel en même temps « que pour la terre : je m'appelais Jean; la ville « qui est la fleur de l'Étrurie a été ma patrie. »

Après sa mort, au surnom d'Angélique vint se joindre celui de Bienheureux, *il Beato* : c'est ainsi qu'il est principalement désigné à Florence et dans toute l'Italie. Nous n'avons cependant pu découvrir si à ce nom s'est rattaché un culte public et autorisé par l'Église.

Au premier rang de ses élèves on voit figurer Benozzo Gozzoli, qui continua fidèlement la ligne tracée par son maître, et dont la gloire est inscrite sur les murs du plus bel édifice de l'Italie, le Campo-Santo de Pise : puis encore Gentile da Fabriano, le père de cette dynastie sublime des peintres de l'école d'Ombrie qui devait finir avec la défection de Raphaël, en laissant à l'art chrétien, comme pour le consoler, Francia de Bologne. On peut ainsi regarder Fra Angelico comme la souche des trois grandes branches de l'école mystique, celles de Florence, d'Ombrie et de Bologne.

(1) Perciocche non si sentiva atto a governar popoli. VASARI.

(2) Havendo la sua religione un frate amorevole de' poveri, dottissimo di governo e timorato di Dio. VASARI.

(3) Gli fece la grazia liberamente. VASARI.

(4) Il a été canonisé par Adrien VI.

---

HISTOIRE DU HAINAUT, par JACQUES DE GUYSE, traduite en français avec le texte en regard et suivie des *Annales du Hainaut*; par JEAN LEFÈVRE. — Ouvrage publié pour la première fois et accompagné de notes; par M. le marquis de FORTIA.

M. le marquis de Fortia, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), vient de terminer l'importante édition de l'*Histoire du Hainaut*, par Jacques de Guyse, suivie de la continuation qu'en a donnée Jean Lefèvre. L'ouvrage dont il s'est fait le patient et consciencieux éditeur, comprend vingt-deux volumes avec une table analytique des matières qui rend les recherches aussi commodes qu'utiles, et les met facilement à la portée de tous. Cette édition remarquable, entreprise et continuée sans autre motif que le dévouement à la science, par un homme dont la longue et infatigable carrière n'a été qu'une suite de dévouemens semblables, mérite que nous en fassions connaître les caractères généraux, en attendant que nous puissions en faire l'objet d'un examen approfondi. Jacques de Guyse, né à Mons dans le cours du quatorzième siècle, forma sous le nom d'*Histoire du Hainaut*, un vaste recueil de faits et de pièces curieuses compilées dans les manuscrits qu'il s'était procurés par ses recherches ou ses correspondances, et dans toutes les chroniques qu'il avait pu consulter, et dont plusieurs sont aujourd'hui per-

dues. Cette espèce d'encyclopédie historique commence les Annales du Hainaut en 1228, avant l'ère chrétienne, et donne pour premier chef aux provinces de Belgique, *Bavo*, prince troyen, qui fonda Belgis, sur la montagne de Bel : fondateur d'origine assez suspecte, qui nous révèle au moins comment le moyen âge conservait la mémoire de la civilisation antique.

C'est ainsi qu'entremêlés de récits fabuleux et romanesques, les premiers volumes des Annales de Jacques de Guyse offrent un vaste travail à la critique qui voudrait y démêler la réalité de la fiction et les traditions de la Gaule celtique ou romaine, des créations fantastiques et capricieuses, par lesquelles les Barbares du Nord se plaisaient à rattacher leur histoire à celle de la destruction de Troie.

D'un autre côté, l'ouvrage en question doit avoir pour nous un intérêt tout particulier; car on y trouve la seule histoire de France antérieure à Clovis. A ce titre, il mérite d'exercer la sagacité de ceux qui vont à la recherche des origines nationales les plus lointaines, et ne dédaignent pas le sens philosophique et profond caché sous le merveilleux qui entoure le berceau de tous les peuples.

A mesure que l'auteur avance dans le récit des événemens, ou plutôt dans la suite de ses compilations, à mesure qu'il se rapproche des temps où il a vécu, l'utilité de son ouvrage va toujours croissant en proportion des matériaux qu'il a pu recueillir. Mais fidèle à sa méthode, il continue à transcrire presque littéralement les auteurs qu'il a copiés, ce qui occasionne souvent des répétitions. Malgré ce défaut, comment ne pas attacher du prix à un ouvrage qui nous a conservé des souvenirs perdus ailleurs, sur les Barbares envahisseurs de l'empire romain, sur les Visigoths et les Francs, sur Mahomet et les Sarrasins, et qui renferme en particulier les détails les plus précieux pour l'histoire de la seconde invasion des hommes du Nord, celle des Normands et des Hongrois? Les Annales du Hainaut, de Jacques de Guyse, intéressent de la sorte l'histoire générale du moyen âge jusqu'au treizième siècle, époque où s'arrêtent les recherches et les compilations du chroniqueur.

Il nous reste à donner une idée des notes, éclaircissemens et dissertations, dont M. le marquis de Fortia a enrichi la publication de Jacques de Guyse. Un exemple remplira cet objet, en même temps qu'il nous dispensera d'entrer dans des considérations générales sur l'érudition et la science connue de l'éditeur de *l'Art de vérifier les Dates.* Voici comment il explique le mot latin *paganus*, païen.

« Le mot latin *paganus* vient évidemment de *pagus*, qui a trois significations différentes : la première indique un village, c'est-à-dire une réunion de maisons rustiques, dont les habitans boivent les eaux d'une même fontaine. Festus Pompeius nous donne l'étymologie de ce mot, en disant :

« *Pagani a pagis dicti.*

« *Pagi dicti à fontibus; quòd eâdem aquâ uterentur. Aquæ enim linguâ doricâ* παγαὶ *appellantur.* »

Les premiers villages furent en effet bâtis auprès des fontaines qui étaient si nécessaires à leurs habitans. Et de là sans doute le respect que le moyen âge, héritier des traditions de l'antiquité, conserva toujours pour les sources d'eaux vives. On eût dit qu'il protégeait en elles l'espérance de quelque habitation future.

« Cette étymologie est confirmée par le grammairien Servius, qui dit : *Pagi* ἀπὸ τῶν πηγῶν *appellantur, id est à fontibus, circà quos villæ consueverant condi : undè et pagani dicti sunt, quasi ex uno fonte bibentes.* »

De *paga* donc, qui signifie fontaine, ont dérivé *pagus* et *paganus;* de la même manière que le mot grec φρέαρ, qui signifie puits, fit appeler par les Grecs φράτορες, ceux qui buvaient les eaux du même puits : c'est de là que le mot *frater*, frère, a pris son origine, ainsi que ceux de *fratria*, *confratria*, confrerie. On conçoit, en effet, que la boisson commune, comme le repas commun, ait produit sur les premiers hommes l'effet moral de la confraternité.

« La seconde signification du mot *pagus* est celle par laquelle il désignait certains quartiers de la ville de Rome, composés *ex pluribus vicis*, de plusieurs *vici* (nous dirions aujourd'hui de plusieurs îles). Ces quartiers étaient distincts et séparés l'un de l'autre; ils servaient de demeure aux tribus romaines, et il y en avait autant que de tribus.

« En troisième lieu, *pagus* est pris pour certaines contrées semblables à celles que les Allemands appelaient autrefois *mark*, dénomination qui a été l'origine de celle de marquis. Ces *pagi* peuvent être appelés des cantons; et c'est de ce mot *pagus* que vient le mot français *pays*. En latin, de *pagus* a été fait *paganus*, qui signifie d'abord villageois et paysans, puis bourgeois ou habitans de Rome. En troisième lieu, et cette signification était la plus ordinaire, on appelait *pagani* ceux qui n'étaient point soldats, soit qu'ils fussent habitans de la ville ou des champs; en ce sens, le mot *paganus* était directement opposé à celui de *miles*. Suétone (1) l'emploie dans cette acception; de là encore la distinction en pécule militaire et pécule bourgeois, *militare* et *paganium*, dans la division la plus générale du pécule du fils de famille. »

Nous croyons devoir insister sur cette troisième signification du mot *paganus;* car la quatrième, qui est pour nous la plus importante, nous semble en découler directement. — Cette quatrième signification a été tirée de la précédente par métaphore, lorsque les chrétiens ont commencé à se trouver en grand nombre dans la ville de Rome; car s'enrôlant sous les enseignes de Jésus-Christ, et s'offrant tous les jours au combat pour leur foi, avec une constance qui leur faisait braver les supplices et la mort même, ils s'appelérent soldats de Jésus-Christ et donnèrent le nom de *pagani*, dont nous avons fait celui de païens, à tous ceux qui ne faisaient pas

(1) Vie d'Auguste (chapitre 27).

profession des armes spirituelles de la religion chrétienne.

Tel est, selon M. de Fortia, le sens primitif du mot *païen* dans le langage du Christianisme, et pour notre part nous l'adoptons sans hésiter; car c'est par une métaphore semblable qu'une foule de locutions et formules religieuses sont passées dans les actes du moyen âge. Ainsi les métaphores de *moines combattant pour Dieu*, *de milice ecclésiastique* par opposition à la milice séculière.

Toutefois, le mot *paganus* signifia aussi, mais plus tard, et seulement sous les empereurs chrétiens, habitans des bourgs restés fidèles à l'ancien culte, et généralement les païens qui se réunissaient dans les villages, dans les *pagi*, pour y célébrer leurs fêtes proscrites ou troublées dans l'intérieur des cités. (Voir le XVIII<sup>e</sup> volume des Annales du Hainaut, page 85.) R. T.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA REVUE CATHOLIQUE ALLEMANDE.

Ce bulletin donnera une indication exacte de tous les ouvrages importans que produira la littérature religieuse de l'Allemagne; c'est le complément nécessaire de la Revue et le moyen le plus propre de donner un aperçu général du mouvement des esprits dans les provinces germaniques, mouvement vaste et rapide, et jusqu'ici trop peu connu. Les ouvrages marqués d'un astérisque sont ceux sur lesquels on reviendra pour les soumettre à une analyse consciencieuse et raisonnée; les livres sont cités par leur titre français, à l'exception de ceux qui sont écrits en latin.

Canisii, Doctoris Petri, S. J. *Summa Doctrinæ Christianæ*, unà cum auctoritatibus (præclaris Divinæ Scripturæ testimoniis, solidisque SS. Patrum sententiis) quæ ibi citantur, hìc verò ex ipsis fontibus à Busæo Noviomago fideliter collectæ, ipsis Catechismi verbis subscriptæ sunt. Secundùm edit. Coloniæ 1569. Editio novissima ab H. Haid, Theol. Doctore. 8 mai. 1823 et 1834. IV tomi. — Augsbourg, librairie de Charles Kollmann.

Giussano, J. P., *Vie de S. Charles Borromée*, traduite de l'italien, par *Théodore Frédéric Klitsche*, 3 vol., 1836 et 1837. — Augsbourg, Charles Kollmann.

Hagel, Dr. M., *Demonstratio religionis christianæ catholicæ*, 2 tomi, 1832. — Augsbourg, Charles Kollmann.

Klitsche, Th. Fr., *Histoire du célibat des ecclésiastiques catholiques*, depuis le temps des Apôtres jusqu'à la mort de Grégoire, 1 vol. in-8°, 1830. — Augsbourg, Ch. Kollmann.

Cet ouvrage est, avec celui de l'auteur italien *Zaccaria*, ce qui a été publié jusqu'à nos jours de plus profond et de plus complet sur l'importante question du célibat ecclésiastique.

E. de Moy, *la Législation matrimoniale des Chrétiens* dans les Églises d'Orient et d'Occident jusqu'aux temps de Charlemagne; d'après les documens originaux, 1 vol. in-8°. — Augsbourg, Ch. Kollmann.

Aug. de Roskowany, *De Primatu Romani Pontificis* ejusque juribus, 1 vol. in-8°, 1834. — Augsbourg, Ch. Kollmann.

Connaissance profonde de l'antiquité ecclésiastique, exposé clair et rationnel du dogme de la primauté du souverain pontife, attachement inviolable au principe de l'unité catholique, voilà ce qui recommande le livre de M. de Roskowany aux hommes qui veulent bien approfondir cette belle matière.

* Dr C. F. Hock, *Gerbert* ou *Histoire du pape Sylvestre II et de son siècle*, 1 vol. in-8°, Vienne, 1837.

Les immenses services rendus par ce pontife à l'Eglise, ont été tant de fois méconnus, présentés sous un point de vue tellement faux par les écrivains de l'école protestante et de l'école philosophique, qu'on ne peut que féliciter l'auteur d'avoir entrepris la belle tâche de venger la mémoire d'un pape qui prépara les voies à Grégoire VII et à Innocent III. Le travail de M. Hocke est un digne pendant aux ouvrages dont la littérature allemande est redevable aux Hurter, aux Voigt, aux Leo, aux Burkholtz et à leurs consciencieux émules.—Une traduction française paraîtra sous peu de Gerbert, par les soins de M. l'abbé Axinger.

* Klee, Dr et professeur en théologie à l'Université catholique de Bonn. *Dogmatique catholique*, 3 vol. in-8°, Mayence, chez Kirchheim, Schott et Thielmann, libraires-éditeurs.

De toutes les branches de la théologie la plus importante, sans contredit, est celle qui expose les fondemens mêmes de la doctrine évangélique, au milieu des violentes attaques auxquelles l'Eglise a été en butte depuis la réforme; c'est un grand service rendu à la foi et à la science que de s'occuper du dogme catholique d'une manière approfondie, systématique et conforme aux progrès des autres connaissances; et, sous ce rapport, l'ouvrage de M. Klee mérite de prendre une place distinguée parmi les meilleures publications de ce genre. Quant à l'orthodoxie de ses principes, il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler qu'il fut l'un des trois professeurs de la faculté de Bonn que Mgr l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste, excepta de la mesure interdictionnelle dont il frappa l'enseignement des autres professeurs.

* Binterim, Dr A. J., *Histoire pragmatique des conciles nationaux, provinciaux, et des synodes diocésains les plus remarquables, tenus en Allemagne depuis le quatrième siècle jusqu'au concile de Trente*, 1er vol., 1835; 2e, 1836.

Travail consciencieux dont l'exécution, dans les deux premiers volumes, a pleinement répondu aux principes que l'auteur a développés dans la préface. C'est surtout à une époque, comme la nôtre, où l'on entend parler sans cesse les novateurs de la néces-

sité de revenir aux maximes antiques de la discipline religieuse, de reconstruire l'Eglise catholique allemande, que l'on doit remercier un savant aussi avantageusement connu dans le monde littéraire, d'avoir mis sous les yeux du clergé catholique les témoignages irrécusables des anciennes croyances, des anciens usages; un pareil travail est de nature à répondre catégoriquement aux partisans vieillis de l'école de Joseph II et de Febronius.

* Brockmann, Dr J. H., *Instruction pastorale pour l'exercice du saint ministère dans l'Eglise catholique*, Münster, 1836.

Comme nous reviendrons sur cet important ouvrage, auquel les journaux protestans eux-mêmes ont été forcés de rendre la plus éclatante justice, nous nous bornerons ici à transcrire l'approbation accordée au travail de M. Brockmann, par *Mgr de Droste-Vischering*, évêque de Münster : « Le présent ouvrage, dans lequel le savant et célèbre auteur a déposé la partie la plus précieuse du riche trésor d'expérience et de connaissances acquises pendant les quarante-six années de son activité comme prêtre et comme professeur; cet ouvrage, disons-nous, mérite non seulement d'être recommandé aux jeunes confesseurs auxquels il est spécialement destiné, comme un moyen sûr et indispensable pour les guider dans l'exercice consciencieux de leur important et saint ministère; il est, de plus, digne d'être recommandé aux ecclésiastiques déjà mûris dans la conduite des âmes, parce qu'ils y trouveront une source d'instructions neuves et solides, et un stimulant utile pour rendre leur ministère de plus en plus profitable aux fidèles confiés à leurs soins. »

Baader (François de), *Leçons publiques sur une théorie future du sacrifice et du culte. — Leçons publiques sur la théologie spéculative*, Münster, 1836.

Le nom de M. F. de Baader est tellement connu dans le monde littéraire religieux, qu'il suffit de citer les titres des ouvrages publiés par lui, pour appeler sur eux l'attention de quiconque aime à connaître les grands hommes qui préparent l'avenir meilleur réservé à la science catholique, et conséquemment à l'Eglise en Allemagne.

Hug, Dr J. L., *Introduction aux livres du Nouveau-Testament*, 2 vol. in-8°, Stuttgard, 1826.

Cette introduction est un des travaux les plus complets et les plus érudits sur l'exégèse du Nouveau-Testament; elle a assuré à son auteur une des premières places parmi les plus doctes professeurs d'exégèse biblique.

---

Un de nos jeunes érudits les plus zélés, qui depuis quelques années s'est placé à la tête des personnes dont notre vieille langue et notre littérature primitive ont reçu le plus de services, M. Achille Jubinal, vient de publier (1) deux volumes de Mystères inédits du xv$^{e}$ siècle, tirés d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Ces deux volumes, accompagnés de deux *fac-simile* sur papier de Chine, renferment les mystères de *saint Pierre*, de *saint Paul*, de *saint Denys*, de *saint Étienne*, de *saint Fiacre*, de *sainte Geneviève*, de la *Nativité*, des *Trois Rois*, de la *Passion* et de la *Résurrection*, joués dans les temps de foi du moyen âge, « pour la plus haulte loenge de Dieu, et le plus hault prouffit du peuple. » Ils sont suivis de notes importantes sur les épopées Carlovingiennes, et de plusieurs petits poëmes fort curieux. Nous recommandons à nos lecteurs cette publication d'un haut intérêt pour l'étude de l'ancien drame catholique, en faisant toutefois nos réserves sur certains points de la préface du savant et spirituel éditeur.

(1) 2 vol. in-8°, chez Ed. Pomier, éditeur des *Anciennes tapisseries historiées* et du *Musée d'artillerie espagnol*, rue de Seine, n° 23; prix, 15 fr.

---

## AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Arrivés à la fin du cinquième volume, nous croyons devoir ajouter sur l'état de notre publication quelques détails qui, nous l'espérons, seront lus avec intérêt par nos abonnés.

Et d'abord, comme nous l'avions promis, nous nous sommes occupés de compléter les *Cours* de l'Université; déjà dans ce volume et dans ce numéro deux nouveaux *Cours* ont commencé; le premier sur le *droit criminel*, où nos lecteurs pourront apprendre comment les différentes nations du monde ont cru devoir punir les infractions de ces grandes lois sociales que l'on retrouve partout; le second sur les *rapports qui existent entre la médecine et la religion*. Ce dernier cours, entièrement neuf, est un premier essai ayant pour but de rétablir la bonne harmonie qui existait jadis entre la religion et la médecine. Jusqu'ici celle-ci s'est montrée la plus rebelle à revenir à cette unité de principes et de but qui prouve l'unité d'origine. Quelques auteurs sont allés même jusqu'à dire que cette union était impossible. Mais cela n'est pas; la religion et la médecine, filles de Dieu, sont sœurs, et, nous osons le dire, sœurs chéries de leur père au dessus de toutes les autres. Car à l'une et à l'autre il a confié le soin de ce qu'il a fait de plus précieux, l'homme, dont

l'une console, fortifie, guérit l'esprit, et l'autre guérit, fortifie, soutient le corps.

Nous savons bien qu'il est d'autres cours que nous avions promis, et qui n'ont pu encore être commencés. Ce retard a tenu à diverses causes que ni les auteurs ni nous, n'avons pu ni prévoir, ni prévenir. Mais que nos abonnés en soient certains, aucun de ces cours n'est oublié, aucun ne fera défaut. Nous en avons même en vue plusieurs que nous tenons tout prêts et qui ne seront commencés que lorsque quelque *Cours* ancien aura fini.

Car nos abonnés doivent s'en apercevoir, il nous arrive souvent d'interrompre un cours parce que nous ne pouvons les faire entrer tous dans chacun de nos cahiers. Il ne resterait plus de place pour la *Revue*, que nous savons pourtant être goûtée par la plupart de nos lecteurs. Nous sommes donc le plus souvent forcés de distribuer nos leçons, seulement selon la place dont nous pouvons disposer dans chaque numéro. Cette place, comme on a pu le voir, est toujours à peu près de la moitié de chaque cahier. Nous croyons satisfaire ainsi aux diverses demandes qui nous ont été faites, et qui malheureusement ne sont pas unanimes. Car quelques uns de nos abonnés voudraient qu'on donnât plus de place à la *Revue;* et quelques autres au contraire désireraient que les *Cours* fussent plus étendus et plus nombreux. Il en est de même pour le fonds et la forme de nos articles. Les uns se plaignent que la littérature y tienne trop peu de place, les autres nous invitent fortement à tenir notre recueil dans le genre grave, sérieux, et à lui continuer ce caractère solide qui contraste si fort avec la plupart des publications de notre époque. Nous essayons de satisfaire tout le monde en entremêlant avec beaucoup de réserve la littérature à la science, l'histoire à la métaphysique.

Nous pouvons annoncer à nos abonnés que le prochain volume contiendra un cours de M. l'abbé Gerbet *sur les principaux écrivains catholiques du moyen âge, à partir du onzième siècle;* et des articles de M. l'abbé de Salinis, de M. de Cazalès, de M. Dumont, de M. Margerin. Ce dernier nous a donné plus que l'espérance de le voir bientôt reprendre encore ses publications dans l'*Université*. Car nous pensons bien que chacun de nos lecteurs aura reconnu la plume ingénieuse et brillante qui a décrit les *Bénédictions de la terre*. Nous espérons donc qu'il reprendra bientôt ce *Cours de Géologie* qui avait si fort excité l'attention. et qui est attendu avec tant d'impatience par tous les lecteurs de l'*Université*.

*Etat actuel de l'Université.*

Grâce à la sympathie qu'elle a trouvée parmi les catholiques dévoués à la religion et à la science, l'*Université* se maintient dans un état satisfaisant; elle a même fait quelques progrès partiels. Mais cependant elle est loin encore de pouvoir exercer l'influence à laquelle elle semble appelée. Aussi prions-nous instamment nos amis de vouloir bien venir en aide à notre œuvre, et participer au bien qu'elle peut faire, en répandant nos doctrines, et en les faisant adopter par ceux qui sympathisent avec nos croyances. Il faut que chacun de nous devienne missionnaire et apôtre. Car, on le sait, s'il est vrai qu'un mouvement salutaire se fait vers la religion; ce retour est encore contesté, et par conséquent peu imité, peu profitable. Bien plus, on sait qu'il ne manque pas d'écrivains qui consacrent un déplorable talent à détourner le mouvement, et à le faire aboutir à je ne sais quelle religiosité vague, qui n'est pas l'incrédulité, qui n'est pas l'impiété, mais qui n'est pas la foi, qui exclut tout acte pratique, et qui laisse ainsi les esprits dans une espèce de négation d'état dans l'existence spirituelle. Malheureux, qui n'étant rien dans le monde des esprits, n'auront aucune part dans le règne du Roi des Esprits!

Nous, donc, qui, attachés à la foi de l'Eglise, pouvons nous dire avec assurance possesseurs de la vie spirituelle, cherchons à la communiquer aux autres, et à les faire entrer dans cette cohorte qui se serre avec amour autour de l'Eglise notre mère.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ.

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

## DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

(Voir la table des articles au commencement du volume.)

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

## RECUEIL RELIGIEUX,

### PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

## RECUEIL RELIGIEUX, PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par :

MM. Aug. BONNETTY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris, professeur suppléant d'arménien à la Bibliothèque royale. — Léon BORÉ. — Edm. de CAZALÈS. — Alex. COMBEGUILLES. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collége Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET. — Théoph. FOISSET, juge au tribunal de Beaune.—L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université.—Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Gust. de LA NOUE. — Paul LAMACHE. — MARGERIN, professeur de mathématiques à l'Université de Gand. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — M. STEINMETZ, de Bruges. — Ray. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

**TOME SIXIÈME.**

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XXXVIII.

# TABLE DES ARTICLES DE CE VOLUME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 31. — Juillet 1838.

## Sciences Sociales.

# COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

SEIZIÈME ET DERNIÈRE LEÇON (1).

Arrivé au terme d'une œuvre entreprise sans consulter suffisamment peut-être son étendue et nos forces, nous avons besoin de rappeler à nos lecteurs que nous n'avons pas prétendu exposer, dans ce cours ; le tableau historique complet de l'économie politique. L'histoire de cette science, traitée dans son ensemble, serait en quelque sorte l'histoire de l'humanité et de la civilisation tout entière : notre but était moins ambitieux, comme notre cadre moins vaste. Nous nous proposions seulement d'indiquer à grands traits les faits pratiques et les systèmes théoriques qui, chez les peuples les plus célèbres par leur civilisation, aux principales époques de l'histoire, et dans les diverses organisations sociales qui se sont succédées, se rapportaient spécialement à la formation et à la distribution des produits nécessaires et utiles aux sociétés humaines ; de donner ainsi une idée suffisante de l'économie politique à nos lecteurs et de guider dans leurs recherches ceux qui voudraient en faire l'objet d'une étude approfondie.

Mais fidèle en même temps à la pensée qui dirige et unit les collaborateurs de *l'Université catholique*, nous ne pouvions considérer la science comme bornée aux théories de la création, de la consommation et de l'échange des valeurs utiles. Assez d'autres écrivains ont étudié ou enseigné l'économie politique sous ce point de vue abstrait : notre mission nous semblait d'une autre nature.

Aux yeux de la philosophie chrétienne, les sciences humaines se rapportant, dans leur but et dans leurs applications, aux besoins moraux et physiques de l'homme et des sociétés, ramènent nécessairement les recherches dont elles sont l'objet à l'homme lui-même, à son origine, à sa condition terrestre, et surtout à sa destinée future. Dans ce sens, les sciences ne sont, comme nous l'avons déjà remarqué, que l'expression, le développement, la démonstration, ou seulement le reflet d'une vérité religieuse. Toutes les vérités scientifiques émanent de Celui qui est la vérité par excellence ; elles n'ont pu nous être révélées que par lui-même : elles tendent à remonter à leur source ; une origine commune les lie entre elles par les nœuds les plus étroits. Elles sont le plus noble attri-

(1) Voir la XV[e] leçon dans le n° 29, t. v, p. 323.

but de l'intelligence; et si la déchéance de l'homme primitif a consisté à les perdre, à les séparer, à les altérer, à les oublier, on peut dire que la voie de perfectionnement moral et physique demeurée ouverte à l'homme déchu consiste à les rechercher, à les reconquérir, à les réunir et à les contempler dans leur intégrité et leur harmonie primitives.

Ainsi, montrer les rapports étroits qui unissent, comme science, l'économie politique aux vérités révélées, à la morale et à la philosophie chrétienne; faire ressortir de l'investigation consciencieuse et impartiale des faits, l'influence que les systèmes philosophiques, les croyances religieuses et les institutions politiques ont exercée constamment sur la prospérité des peuples; constater enfin qu'il règne entre les lois de l'ordre moral et de l'ordre matériel des sociétés le même accord qui se manifeste entre la vie physique et la vie morale de l'homme : telles nous semblaient être les conditions principales d'un cours catholique sur l'histoire de l'économie politique. En effet, il ne suffisait pas d'exposer les diverses théories conçues sur l'esprit d'association, la nature et la division du travail, le crédit, les monnaies, l'agriculture, le commerce et les autres branches de l'économie publique; il fallait, sinon prouver, du moins faire apercevoir la nécessité de ramener la science à l'unité des doctrines catholiques, et de la rendre, en quelque sorte, l'auxiliaire de la foi. Or cette conséquence nous semble ressortir évidemment du cercle des faits moraux et économiques que nous venons de parcourir.

Que l'homme soit un être déchu, mais libre; qu'il soit soumis, par les conditions mystérieuses de sa double nature, à une lutte incessante entre sa liberté, sa raison et ses sens; que par un privilége qui fait à la fois sa grandeur et sa misère, il soit demeuré, après sa déchéance, l'arbitre de son sort; qu'il aspire à recouvrer ses anciens attributs, c'est-à-dire à rentrer dans les conditions de bonheur et de perfection qui lui avaient été destinées dans l'origine : ce sont des vérités moralement prouvées et sur lesquelles il est difficile de répandre de nouvelles lumières. Mais il n'est pas superflu de s'y arrêter encore, puisque seules elles peuvent expliquer les phénomènes de l'économie sociale, et donner la solution des problèmes si importans et si difficiles qui ont pour donnée première, le bien-être de l'humanité.

L'homme moral et physique est évidemment dans une condition imparfaite. C'est précisément à cause de cette imperfection, résultant d'une déchéance primitive, qu'il est susceptible de perfectibilité et de progrès. Le perfectionnement est donc une des lois qui lui sont imposées. Pour l'atteindre, l'homme a besoin de vertus et de sciences; car ce n'est que par elles qu'il peut se relever de son abaissement.

Les sociétés humaines, qu'à raison de leur origine commune on pourrait appeler l'*homme-famille*, l'*homme-peuple* ou l'*homme-nation*, ne diffèrent de l'*homme-unité* que par leur durée indéfinie et par les rapports nombreux qu'a fait naître successivement dans leur sein le développement de la vie sociale. Elles sont donc perfectibles et progressives comme l'homme est lui-même perfectible et progressif. Leur but est le bonheur et le perfectionnement moral de chacun de leurs membres. Les vertus et la science leur sont d'autant plus nécessaires que l'état de société a multiplié davantage les besoins, les intérêts, les droits et les devoirs de tous.

L'homme placé hors des conditions de sa destinée morale et physique, souffre, languit et se dessèche, comme les plantes enlevées à leur propre sol et aux rayons de la chaleur et de la lumière. Ainsi en est-il des nations. Elles ont aussi leurs conditions particulières d'existence, hors desquelles elles sont nécessairement agitées et troublées, faibles et malheureuses.

Le besoin de perfectionnement, de progrès et de science, se manifeste non seulement dans la condition de l'homme et des sociétés, considérées sous leur aspect moral, mais encore, et non moins spécialement dans ce qui se rapporte à leur existence matérielle. Par cela même qu'on ne peut séparer la double nature qui appartient à l'être humain, on ne saurait séparer les sciences qui s'appliquent à l'utilité morale et à l'utilité ma-

térielle. Les faits et les problèmes dont elles se composent, sont, pour ainsi dire, entrelacés et indissolubles.

Aussi, dans tous les temps et dans tous les lieux, les vérités qui expliquent la destinée morale et religieuse de l'homme et des peuples, ont été la source première de la science qui se rapporte à leur destinée terrestre et à leur bien-être matériel. Et lorsque la philosophie chrétienne recommande de voir dans la race humaine une grande famille dont les membres, quoique dispersés, ont des droits, des intérêts et des besoins communs : lorsqu'elle dit que les peuples, comme les hommes sont frères ; qu'ils doivent s'unir étroitement par les liens de la religion, de la justice, de la charité et du travail ; et, qu'en accomplissant ainsi leur destinée morale, ils adouciront et feront même disparaître, jusqu'à un certain point, la rigueur de leur destinée terrestre : elle a proclamé le plus grand et le plus fécond des principes de la science des richesses. De quelques vérités catholiques découlent, en effet, toutes les vérités économiques. Le travail est imposé à l'homme comme moyen d'existence, d'expiation et de réhabilitation : la terre est confiée à l'homme pour qu'il opère sur elle (*ut operaretur*), c'est-à-dire, pour qu'il la façonne à son usage et y puise les commodités de la vie. La propriété est sacrée ; le mariage saint et indissoluble; l'usure est défendue; la bonne foi doit présider à toutes les transactions ; les hommes doivent s'aimer et se secourir réciproquement : dans ce peu de lignes qui résument les préceptes du Christianisme, se trouvent renfermées, comme en germe, les véritables théories de l'économie sociale.

A vrai dire les moyens d'existence et de bien-être laissés à la grande famille humaine ne sont que les applications et le développement de la suprême loi du travail.

Plus la famille s'est étendue, plus les besoins ont augmenté, et plus aussi le travail a exigé de liberté, de puissance et d'intelligence. Le travail isolé ne pouvant plus suffire, c'est par sa division, par l'association, par l'épargne, par la formation des capitaux, et surtout par les échanges que se sont produits et distribués la richesse générale et le bien-être individuel.

Mais pour donner à l'organisation du travail producteur une constante et parfaite harmonie, il fallait toujours considérer la famille dans sa généralité, et ne pas perdre de vue que malgré le temps et l'espace, malgré les différences de nations, de mœurs et de climats, malgré enfin, les inégalités et les diversités d'industrie et de produits (inégalités nécessaires qu'il faut apprécier comme élémens de l'harmonie générale), l'unité d'origine et de destinée n'a pu se rompre ni s'effacer. Aux yeux de la religion comme de la science, l'individualité, sans se détruire, se confond dans l'universalité.

A l'oubli de ces principes doivent être attribués l'usurpation, la guerre et l'esclavage, les rivalités des peuples, le monopole du commerce, de la navigation et des manufactures, et toutes les graves infractions aux lois sociales que le malheur s'est toujours chargé de sévèrement punir. L'histoire philosophique de l'univers est là pour le prouver, et l'on en trouve des témoignages non moins frappans dans les diverses phases de l'économie politique. En effet, depuis le moment où l'homme coupable reçut du Juge suprême la loi du travail, jusqu'à celui où l'analyse scientifique a démontré que le travail intelligent et libre était la source de la richesse des nations, combien de maux le genre humain n'a-t-il pas eu à souffrir des erreurs religieuses, politiques et économiques !

Bornée dans les familles patriarchales à satisfaire des besoins et des désirs simples et purs comme les mœurs primitives, l'économie sociale apparaît, d'abord comme la tradition fidèle et immédiate des vérités révélées au premier homme par l'auteur de toute science. Plus tard, et par l'effet de l'accroissement de la population et de la séparation des hommes et des peuples en nations diverses, de nouveaux rapports s'établissent, de nombreux besoins se créent et s'étendent, et les passions égoïstes surgissent avec eux. La science religieuse, conservée en dépôt par un peuple providentiel, s'altère chez les autres peuples à mesure qu'ils s'éloignent de la tige

commune. A peine les hommes conservent-ils quelques notions de leur confraternité. Malgré sa formidable épuration diluvienne, la race humaine retombe dans le même oubli et dans la même corruption ; la force matérielle, la conquête et l'esclavage résument l'unique droit des nations ; les jouissances sensuelles semblent former l'unique but de la destinée des hommes; les passions sont divinisées. Si de rares étincelles du sublime flambeau de la révélation, mystérieusement conservées par des sages, brillent dans les doctrines et les écrits de quelques illustres philosophes de l'antiquité, de grossières erreurs les accompagnent et les obscurcissent. Le peuple élu semble avoir lui-même abandonné le dépôt de la sagesse éternelle. Frappé d'aveuglement, il ne peut plus lire dans les livres sacrés l'annonce prophétique des prochaines destinées du monde. L'univers, soumis tout entier à l'empire de l'erreur, des sens et de la force, gémit dans l'oppression la plus cruelle, et de toute part appelle un libérateur.

Ce fut alors que de la bouche de la plus auguste des victimes découlèrent de simples et pourtant merveilleux enseignemens, puisqu'ils accomplissaient d'étonnans prodiges. A la voix du Christ, les opprimés espèrent, les affligés se consolent, les passions s'apaisent, les cœurs s'épurent. L'égoïsme fait place à l'esprit de sacrifice et de charité. Quelques hommes incultes et grossiers, mais prédicateurs sublimes à force de foi, avaient été les hérauts de cette bonne nouvelle. Par eux l'Eglise catholique fut fondée. Ce fut à elle désormais à civiliser le monde. Elle y parvint en se plaçant à la tête des lumières, comme elle était à la tête des des vertus.

Dans la société païenne, la destinée de l'homme sur la terre se bornait aux jouissances sensuelles. Le plus sage et le plus heureux était celui qui pouvait se procurer le plus de plaisirs et de richesses. Tout était légitime dans ce but. Les philosophes spiritualistes de l'antiquité recommandaient, il est vrai, de réduire et de modérer les besoins et les désirs, pour n'avoir pas à craindre de privations pénibles. Mais leurs doctrines n'étaient pas d'accord avec les institutions, la religion et les mœurs du paganisme, et quelques uns d'entre eux d'ailleurs enseignaient par leur exemple, à enfreindre leurs propres maximes.

La philosophie chrétienne considéra autrement l'humanité. A ses yeux la vie terrestre n'était qu'un passage, une épreuve, une expiation, un moyen offert à l'homme d'acquérir assez de vertus et de mérites pour recouvrer les priviléges et la dignité de sa céleste origine. Aussi, apercevant dans les besoins physiques de l'être humain une preuve de l'infirmité et de la dégradation de sa nature primitive, et la cause ou le prétexte de ses passions et de ses désordres, elle conclut avec raison, comme l'avaient fait les plus grands philosophes de l'antiquité, qu'il fallait chercher plutôt à les réduire et à les modérer, que de les multiplier et les exciter. Mais en même temps elle n'interdit point les richesses justement acquises par le travail et équitablement distribuées par la charité et la justice : elle encouragea même ce luxe raisonnable qui peut naître d'une aisance plus généralement répandue. Elle plaça le principe de la civilisation dans le travail intelligent et libre, appliqué de préférence à l'industrie agricole, dans l'égalité morale, dans la pureté des mœurs, dans la générosité du droit public, dans l'union et la constante confraternité des hommes et des peuples ; et enfin dans l'unité des croyances religieuses.

Le clergé catholique, appliquant ces théories à la régénération sociale et les introduisant par degrés dans les institutions, dans les mœurs et dans les lois, parvint peu à peu à dégager des liens de l'esclavage, des ténèbres de l'ignorance et des souffrances de la misère, des populations jusqu'alors asservies et dégradées. Et non seulement il adoucit les mœurs des nations, mais il leur ouvrit toutes les sources de l'aisance, de la richesse, de la puissance et de la splendeur. Sous son influence tutélaire on vit resplendir au plus haut degré le génie des arts, des lettres et du commerce, et de prodigieuses découvertes venir ajouter une nouvelle puissance aux conquêtes de l'intelligence humaine. Malheureusement le développement de la civilisation matérielle avait dépassé en quelque sorte

le but assigné par la sagesse. Le clergé catholique lui-même s'était laissé entraîner au mouvement général qu'il avait imprimé. Son influence s'en trouva affaiblie, et le principe de sa puissance civilisatrice étant ainsi ébranlé, il put dépendre d'un incident fortuit d'amener ce déchirement de l'unité qui sépara si violemment une partie de l'Europe de l'autorité catholique. Alors la raison des individus devint de nouveau la règle de leur foi et de leur morale. L'on vit, comme dans les temps du paganisme, se reproduire tous les égaremens d'une intelligence livrée sans guide à l'entraînement des passions désordonnées. Le doute plana sur tous les esprits, et avec la foi qui se retirait, s'affaiblirent les notions de justice, de charité universelle et de destinée commune, par lesquelles le catholicisme s'était efforcé de rallier les peuples. Privée de direction fixe, sans principes immuables, la civilisation marcha au gré d'une philosophie matérialiste qui, renversant l'humanité de ce piédestal glorieux sur lequel l'avait assise le Christianisme, ne considéra l'homme que dans sa nature physique, ne reconnut d'autre morale que celle de l'intérêt, d'autres lois que l'utilité, la nécessité et le force, d'autre culte que celui des jouissances et des richesses. Aussi, malgré les progrès naturels des lumières, malgré les dures leçons de l'expérience, l'univers s'est-il vu désoler tour à tour par des guerres sanglantes, par l'esprit de conquête et d'usurpation, par des nationalités et des rivalités jalouses; par le monopole du travail, de l'industrie, du commerce, de la navigation; par la fiscalité des gouvernemens, par l'asservissement sous toutes les formes, et sous différentes dominations, des classes faibles et désarmées; et enfin par des révolutions et des réactions inévitables qui ont ébranlé et menacent encore tous les états.

En vain l'économie politique moderne s'annonçant comme la science sociale par excellence, et dédaignant l'appui de l'élément chrétien, avait donné à l'industrie le sceptre de la civilisation, et promis qu'un nouvel âge d'or allait naître à la suite de la concurrence universelle et d'une production indéfinie. En vain avait-elle provoqué le nivellement des classes et le renversement des antiques institutions. Les richesses ont augmenté dans les mains des riches industriels et la misère s'est accrue parmi les travailleurs.

Or, quelle est la cause d'une anomalie qui condamne si inexorablement les théories économiques, si ce n'est le caractère abstrait de la science, et l'abandon systématique des considérations morales et religieuses? Nous l'avouons, il nous est impossible de lui en assigner d'autres.

Certes, tant que l'économie politique s'est bornée à définir, dans une nomenclature savante, les valeurs utiles et échangeables qui constituent la richesse; à signaler la puissance des capitaux dans la production; à exposer et analyser les effets de la division du travail, les résultats des machines, l'action de l'or et de l'argent et celle de la monnaie dans les échanges; à établir la théorie des impôts, du crédit, des institutions de banque; à examiner les principes et les conséquences des systèmes protecteurs ou prohibitifs, des monopoles, des emprunts publics; à prouver que les intérêts des peuples et des nations sont communs et identiques; enfin, à s'exercer sur des questions purement économiques, il est juste de reconnaître qu'il y a instruction, utilité et intérêt à suivre ses travaux. Dans cet ordre d'études spéculatives, elle a dissipé beaucoup de préjugés, rectifié de nombreuses et grossières erreurs, et mis les gouvernemens et les peuples sur la voie d'améliorations réelles et importantes. Sur beaucoup de points même on croit voir briller, dans la nature et le but de ses travaux, un rayon de la philosophie évangélique, qui, à l'insu de la science, la ramène vers l'unité de la grande famille humaine, et fait concourir ses analyses scientifiques à la démonstration des vérités consacrées par la foi. Malheureusement l'économie politique[1], telle que l'a faite la philosophie anglaise, n'a pas su se restreindre à ces spécialités scientifiques. La logique et la force des choses l'entraînaient sur le terrain de toutes les questions sociales; et là, héritière ou alliée du scepticisme religieux et politique du XVIII^e^ siècle, fils lui-même de la réforme de Luther, l'économie politique anglaise semble avoir pris à tâche de

justifier, par des sophismes économiques, les sophismes philosophiques de Voltaire et de ses disciples. Nous avons précédemment indiqué, et nous pourrions encore en multiplier ici les exemples, comment l'école anglaise, conduite par l'abstraction de ses systèmes, à ne considérer les hommes et les constitutions que sous le point de vue économique, suppute froidement la valeur capitale et vénale d'un ouvrier; calcule, pour établir la base des salaires, la quantité de nourriture rigoureusement suffisante à l'existence; analyse la valeur intrinsèque d'un prêtre, d'un magistrat, d'un souverain; pèse la morale, la bienfaisance et la religion au poids de la balance commerciale et industrielle : apprécie les institutions et les lois en raison de leurs facultés productives ou favorables à la production, et mesure sur cette échelle le degré d'estime, de sympathie ou de rémunération que les peuples doivent leur accorder. Quoi qu'en disent les apologistes de l'école anglaise, il est impossible que de telles théories ne conduisent pas au malheur d'une partie de la population : il est inévitable qu'elles ne propagent pas plus ou moins indirectement la cupidité, l'égoïsme, le mépris de la liberté et de la dignité de l'homme, et n'aboutissent à l'avilissement de la religion et des gouvernemens, à la haine de toute autorité; enfin, à une véritable anarchie sociale.

Si nous jetons un regard sur l'état actuel de l'Europe, nous apercevons partout encore les douloureuses et profondes traces de la déviation ou de l'abandon du principe essentiellement civilisateur.

Tous les faits qui se déroulent à nos yeux et qui émeuvent et blessent le cœur et la raison : l'oppression révoltante des catholiques en Irlande, en Prusse et en Pologne; le servage et l'esclavage qui subsistent encore en Russie et dans les colonies des nations chrétiennes, et parmi ce peuple dont les institutions, le culte et les mœurs semblent braver la civilisation européenne; l'influence anti-sociale de la politique de l'Angleterre; les révolutions qui, après avoir bouleversé la France, troublent la péninsule espagnole, et menacent l'Italie et l'Allemagne; le paupérisme qui afflige une partie de l'Europe et alarme à juste titre les gouvernemens et les économistes philantropes; la dégradation morale et physique des classes ouvrières, dans les grands centres manufacturiers; les crises commerciales qui affectent si fréquemment la fortune publique et les fortunes privées; les essais étranges de nouvelle organisation religieuse et sociale, récemment tentés en France et en Angleterre; enfin, le malaise moral qui tourmente en tous lieux l'humanité, tout n'indique-t-il pas le vide immense que l'absence de l'unité catholique et du principe chrétien a produit dans l'ordre social européen?

Cependant, pour être justes et vrais, il faut reconnaître que les gouvernemens et les nations, grâce à un retour de l'influence chrétienne et peut-être même à la propagation de plusieurs vérités économiques, se sont mutuellement éclairés et moralisés pendant les années pacifiques écoulées depuis le retour des Bourbons en France. Dès cette époque, l'on a vu se rouvrir en France et en Europe, et comme d'elles-mêmes, toutes les sources de la civilisation et des richesses, et en même temps qu'il s'est développé chez tous les peuples un désir instinctif de se replacer dans de meilleures conditions d'ordre, de bien-être et de progrès, il s'est manifesté une réaction réelle contre la philosophie du XVIII^e^ siècle, un besoin inquiet de croyances positives et d'unité, et une ardeur, confuse encore, mais sensible, pour la recherche de toutes les vérités.

Or, ces symptômes que l'on ne pourrait méconnaître, lors même qu'ils ne seraient pas signalés et observés par les autorités les plus graves, nous placent, on ne saurait en douter, à l'une de ces époques solennelles, où, par l'une de ces évolutions qui avancent ou modifient l'état des peuples, l'économie des sociétés modernes doit recevoir une transformation plus ou moins décisive.

La famille humaine, dans les deux deux mondes, est en travail pour se rapprocher et se réunir. On veut franchir les barrières et les espaces avec la rapidité de la pensée. La vapeur, les rails de fer, suffisent à peine à transporter assez promptement les peuples qui semblent impatiens d'échanger et de confondre leurs produits, leurs jouissances et leurs

destinées. La terre, les élémens, les capitaux interrogés chaque jour par la science et l'industrie, répondent en révélant des attributs secrets ou des richesses ignorées. L'homme veut, comme à l'origine de la création, être le maître de la terre : l'esprit cherche à dominer la matière et à l'assujétir aux volontés de l'intelligence.

Mais où s'arrêtera ce mouvement qui donne comme des vertiges à l'esprit qui le contemple et l'observe? Où aboutiront des efforts si prodigieux? Est-ce encore une Babel de dispersion que l'on veut édifier, ou bien marchons-nous à la réunion providentielle des nations et à la conquête de nos anciennes lois perdues? Les peuples, en se précipitant les uns sur les autres, vont-ils se heurter ou s'embrasser? Graves questions qui naissent de tous côtés et que le temps, ce sphinx toujours infaillible, se chargera seul peut-être de résoudre.

Du milieu de cette agitation qui nous étonne et nous effraie, parce que son principal caractère est une ardeur insatiable de richesses et de bien-être, l'économie politique a une mission importante à remplir. Ce n'est pas assurément d'arrêter les progrès matériels, ce qui serait funeste et d'ailleurs impossible, mais de les régler et de les diriger en les associant au développement du progrès moral.

Le grand problème de ce siècle n'est plus l'augmentation de la production, mais l'équitable répartition des produits du travail; les différentes écoles économiques qui se sont formées en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne, sont loin de l'avoir résolu. L'école française est plus avancée à cet égard. Mais si elle a parfaitement apprécié le mal, elle n'a pas encore discerné le véritable remède.

Au moment même où ces lignes vont être livrées à l'impression, nous croyons trouver le programme de cette école dans le second volume de l'histoire de l'Economie politique que vient de publier M. Blanqui aîné, et nous nous empressons de présenter ici quelques passages remarquables de cet ouvrage.

« Le moment est venu d'agir, car tout marche d'un pas rapide, et le mouvement qui nous emporte nous laisse à peine le temps de regarder autour de nous. Il ne nous reste plus rien de l'ancien état social sur lequel s'appuyaient les institutions de nos pères. Un demi-siècle a suffi pour renouveller la face de la terre et le théâtre des expériences. Le malaise de la société actuelle dépend surtout de l'incompatibilité, qui existe entre les vieux systèmes et les intérêts nouveaux. Les principes économiques qui nous régissent datent de plus de cent ans, et notre constitution industrielle n'a plus rien de commun avec celle de l'époque où ils virent le jour. De quelque côté que nous portions les yeux, ce contraste nous frappe et présage une rénovation. L'examen que nous allons en faire sera la conclusion de cette histoire et en résumera la moralité.

« Le premier coup fut frappé par la révolution française. C'est elle qui abolit, dans une seule nuit, le droit d'aînesse, les substitutions, les majorats, les dîmes et les priviléges de tout genre. A l'ancien système de concentration des propriétés, elle fit succéder la division extrême *dont l'excès remet aujourd'hui en question ses premiers bienfaits*. Elle affranchit le travail en supprimant les corporations et fit renaître le commerce en supprimant les douanes intérieures. Mais depuis nous avons vu croître sur ce terrain *la concurrence illimitée,* la multiplication des exploitations rurales à capital insuffisant, et l'agriculture à la manière irlandaise. Une seule caste était, avant 1789, soumise à l'impôt (1); l'égalité devant la loi y a soumis toutes les autres. La répartition a été plus équitable sans doute, *mais le fardeau s'est singulièrement accru*. La destruction des jurandes accorda la liberté à l'ouvrier, mais elle *supprima la responsabilité des maîtres*. En émancipant les hommes, on leur laissait les fers aux pieds. La liberté allait leur devenir plus funeste que la servitude. *Au lieu de faire la guerre à leurs maîtres, ils se la firent entre eux*.

(1) C'est une erreur, le tiers-état n'était pas seul assujéti aux charges publiques. Nous avons fait connaître précédemment dans quelles proportions et sous quelles formes y contribuaient le clergé et la noblesse.

« Chacun sait les complications imprévues qui sont nées de cet état de choses. Ce fut un beau spectacle sans doute que de voir la lice ouverte à toutes les capacités. *Mais que de mécomptes, que d'espérances trompées!* que d'entreprises malheureuses! Les uns, *se précipitant vers le mariage comme vers la terre promise, n'engendrèrent que le paupérisme et ne recueillirent que la misère.* Les autres, s'aventurant sans expérience dans les hasards de l'industrie, n'y rencontrèrent que la banqueroute et crurent se sauver par les prohibitions. Etrange aveuglement qui leur faisait invoquer, comme un remède à leurs maux, le fléau même qui avait causé les maux de leurs pères, et qui n'était, après tout, que la résurrection d'un privilége! Tel fut le point de départ de la première et de la plus funeste contradiction de notre législation industrielle. En rendant la liberté à l'industrie, on ne la rendit point au commerce, et la consommation fut attaquée par les fausses mesures que l'on prenait pour augmenter les élémens de la production. La France s'est engagée chaque jour davantage, de sorte que l'on a substitué à l'ancienne aristocratie féodale une aristocratie de douanes qui profite des monopoles au détriment de la masse des travailleurs. Le résultat de ce système a été de constituer les chefs de l'industrie en état d'hostilité permanente entre eux-mêmes, et de placer les ouvriers dans la nécessité de se faire une perpétuelle concurrence au rabais, c'est-à-dire, d'accroître leurs chances de misère et de privations. *La dîme de nos jours se lève dans les ateliers. Nos forges et nos filatures sont devenues des donjons où siégent, revêtus de leurs armures d'or, les hauts et puissans seigneurs de l'industrie moderne* (1).

« Nul ne saurait nier désormais l'importance de l'intervention officielle du gouvernement dans les grandes entreprises d'utilité générale. Si le pouvoir faisait un pas de plus, et s'il prenait l'initiative d'une grande réforme dans celles de nos lois qui ont cessé d'être en harmonie avec la tendance actuelle de la civilisation, l'économie politique aurait remporté une des plus grandes victoires.—En présence de l'hypothèque de plus de onze milliards qui pèse sur la France et qui la paralyse, l'allure plus indépendante de l'industrie et du commerce, encore bien entravés pourtant, doit être un sujet sérieux de méditations pour les économistes et les hommes d'état. Il y a tout un âge d'or à espérer pour l'agriculture du perfectionnement de la législation à cet égard.

« De quelque côté qu'on tourne ses regards, il est impossible de n'être pas frappé de tous les progrès qui ont été réalisés depuis que la paix a permis aux populations et aux gouvernemens de concentrer leur attention sur les réformes favorables à la prospérité générale. On a compris de toute part *que la puissance matérielle n'était qu'un auxiliaire du gouvernement moral,* et que la production des richesses ne saurait être considérée vraiment comme utile qu'autant qu'il en résulterait une plus grande somme de bien-être et de moralité pour les travailleurs. Ainsi, en Angleterre *même, déjà l'on réduit les heures du travail pour l'enfance, et l'on a demandé aux sciences physiques de nouveaux moyens d'assainissement pour les ateliers* (1).

« Il y a vingt-cinq ans à peine, l'Europe était bouleversée de fond en comble par une guerre générale, inouie dans les fastes de l'histoire. Le commerce maritime était anéanti, les manufactures souffrantes, les capitaux dissipés : le crédit semblait perdu pour toujours. Tout-à-coup la France proclama le principe de la foi aux engagemens. Elle emprunte des sommes énormes pour payer ses dettes et dix ans se sont à peine écoulés qu'elle a retrouvé ses forces, relevé son industrie, et porté son commerce aux extrémités du monde (2).

« Quelles que soient les différences caractéristiques qui distinguent aujourd'hui les systèmes d'économie politique en

(1) Nous avons consacré un chapitre de l'*Économie politique chrétienne* (publiée en 1834), à signaler l'existence de cette féodalité nouvelle.

(1) C'est ce que nous avons demandé, dès 1829, pour les manufactures du nord de la France.

(2) Nous avons fait connaître dans nos précédentes leçons ce que la France a dû, sous ce rapport, au gouvernement de la Restauration.

Europe, ils viennent tous se fondre peu à peu dans une opinion commune, la nécessité d'une répartition plus équitable des produits du travail. Dans les pays mêmes où la presse et la tribune sont muettes, un instinct prophétique avertit les gouvernemens des vrais besoins des peuples, et leur impose l'obligation d'y satisfaire. L'énergie employée jadis aux travaux de la guerre, se porte vers les entreprises industrielles; la condition de l'ouvrier est honorée, et nous marchons rapidement vers l'accomplissement d'un nouveau pacte, soit entre les travailleurs, soit entre les nations. L'individu aspire à sa part de puissance collective des masses, et nous ne concevons pas d'autre état social que celui qui assure à chacun un sort proportionné à ses talens personnels et à son labeur quotidien. Les gouvernemens eux-mêmes sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur front, et de résoudre des difficultés qu'ils pouvaient impunément éluder il y a quelques années. Il s'est établi entre eux une salutaire émulation de mesures favorables à l'accroissement du bien-être général. Aucune école économique n'ose soutenir au grand jour le système exclusif, et personne ne croit plus qu'un pays s'enrichisse de la ruine de ses voisins. *Les croyances respectives des vieilles sectes se confondront bientôt dans une religion universelle, dans un catholicisme industriel et pacifique qui résumera les grands travaux du passé, au profit ou à la satisfaction de l'avenir.*

« Telles sont les phases nouvelles sous lesquelles l'économie politique doit étudier le mouvement industriel et social dont l'humanité lui demandera compte. Il faut qu'elle ait toujours les yeux fixés sur cette grande loi de la répartition la plus équitable des profits du travail : tant qu'il y aura des milliers d'hommes qui seront privés des premières nécessités de la vie, au sein d'une société riche de tant de capitaux et de tant de machines, il restera quelque chose à faire, et la tâche de l'économiste ne sera pas finie. La civilisation est appelée à couvrir d'une protection commune, comme le fait le soleil, le riche et le pauvre, le fort et le faible, l'habitant des villes et celui des campagnes. L'économie politique doit indiquer à la civilisation les mesures à prendre pour étendre chaque jour davantage le bienfait de cette protection. »

Le but des vœux et des espérances de M. Blanqui, on l'aperçoit facilement, est la liberté indéfinie du commerce et de l'industrie, et c'est par elle qu'il veut arriver à l'unité des rapports et des intérêts des peuples, *à ce catholicisme industriel et pacifique* que nous souhaitons comme lui. Mais n'a-t-il pas trop présumé de la morale des intérêts, et ne faut-il pas une autre base à la grande réformation sociale que l'univers semble invoquer?

Comprend-on, dans l'état actuel de l'Europe, que les diverses nations puissent s'en rapporter, pour le maintien de la paix, pour leur subsistance, pour leur aisance, leur moralité et leur bonheur, aux magiques effets d'une industrie libre d'entraves, et excitée uniquement par la soif des jouissances matérielles, ou l'aiguillon poignant du besoin et de la misère? Qu'espérer d'hommes et de peuples guidés exclusivement par la cupidité et le culte du bien-être? Assurément la pensée de réunir les intérêts sociaux et matériels de la grande famille humaine est noble et généreuse, et nous dirons aussi qu'elle est essentiellement *catholique*. Mais nous osons l'affirmer, les intérêts industriels seuls ne sont pas le lien social qui peut relier dans un même faisceau les membres désunis de l'humanité.

Les barrières dont l'économie politique déplore encore l'existence, la législation et les institutions qui gênent les mouvemens du commerce et de l'industrie, les intérêts divers qui séparent les peuples et les tiennent dans un état perpétuel d'hostilité et de convoitise, tous ces obstacles enfin, dus à l'esprit de nationalité et à des erreurs d'économie publique, ne disparaîtront pas impunément à la seule voix de la science. Le catholicisme industriel qu'elle invoque et qu'elle attend, nous le croyons seulement réalisable par le catholicisme religieux, c'est-à-dire, par le rétour et l'influence de ses principes civilisateurs dans les conseils des rois et des peuples, et dans les mœurs, les habitudes, et surtout dans l'éducation des classes ouvrières.

En vain objecte-t-on que le catholicisme, lorsqu'il dominait sans partage dans une partie de l'Europe, n'est pas parvenu à réunir les intérêts des peuples. On n'ignore pas de quels obstacles le développement libre du principe catholique fut entouré, dès son berceau, et comme il fut arrêté et interrompu dans sa marche progressivement civilisatrice. Si l'on peut juger des bienfaits qu'il eût acomplis pendant les trois siècles écoulés depuis la réforme par ceux qu'il avait rendus auparavant à la civilisation et à l'humanité, il est permis de dire que sans ces obstacles, aujourd'hui les vœux de la philosophie économiste seraient bien près d'être exaucés. L'esprit d'association industrielle, inspiré par le catholicisme, se fût nécessairement développé de manière à unir les intérêts des familles, des peuples, des nations et des gouvernemens, par la double influence d'une foi commune et des lumières de la raison. L'univers jouirait donc en sécurité des biens qu'il ne possède point encore, et il n'aurait pas acquis, au prix de malheurs déplorables, ceux dont la conservation ne lui est rien moins que garantie.

Mais le temps est venu de reprendre ce grand ouvrage en unissant, comme nous l'avons demandé, la science à la foi, et c'est sur ce terrain que nous appelons désormais l'économie politique.

Démontrer, par un ensemble d'analyses morales, dont nous avons indiqué les traits principaux, comment les lois qui président à la production, à la consommation et à la répartition de la richesse, sont étroitement unies au principe chrétien et catholique : que le travail inspiré à l'ouvrier par les préceptes religieux, est plus libre, plus noble, plus fécond, que le travail excité par l'ardeur des jouissances sensuelles ou par la misère; que la juste rémunération du travail s'établit et s'obtient plus exactement et plus facilement par le sentiment de la charité et de la justice, que par l'intérêt industriel; que les vertus religieuses des classes ouvrières les conduiront plus sûrement à l'aisance que l'aisance ne saurait les conduire à un perfectionnement moral; que la confraternité religieuse des peuples explique et fortifie l'unité de leurs intérêts et la réciprocité de leurs besoins; que le crédit n'est, au fond, qu'une application d'assistance mutuelle et de bonne foi, comme l'esprit d'association appliqué à l'industrie n'est également que la conséquence d'une loi morale et religieuse; que l'agriculture et l'industrie agricole plus que toutes les autres industries contribuent au bonheur et à la moralité des peuples et des individus; que le principe du travail, de la liberté, de la propriété, de la famille (ces premiers et plus énergiques élémens de l'industrie) ont été consacrés par la religion avant d'avoir été aperçus par l'économie politique : enfin, qu'il n'est pas une des grandes vérités, dans l'ordre social économique, qui ne repose sur une vérité religieuse : telle est, selon nous, la tâche réservée désormais aux économistes chrétiens. Si elle est jamais complétement accomplie, si la science des richesses explique et constate à la fois par la religion, par les faits et par l'analyse, les lois du perfectionnement et du progrès, les merveilles de l'industrie, la puissance de l'association et du crédit, les résultats économiques d'une juste rémunération du travail et d'une équitable répartition de ses profits; les avantages désirables d'un luxe modéré, fruit d'une aisance progressive et générale ; si elle fortifie une maxime économique d'un principe religieux; si, à côté d'un principe de progrès matériel, elle place le principe moral qui doit préserver de l'excès ou de l'erreur; en un mot, si elle répond aux besoins de la double nature de l'homme et des sociétés, ou nous sommes dans une profonde erreur, ou cette rénovation de l'économie politique serait une belle et heureuse conquête pour l'humanité.

La complète démonstration de ces vérités, on le comprend, ne pouvait être le but d'une simple esquisse historique. Elle appartenait d'ailleurs au collaborateur distingué qui apporte à ce recueil le tribut toujours si désiré de ses importantes études sur l'économie sociale. Il suffira donc à notre ambition d'avoir montré d'avance l'étendue de leur mission aux écrivains qui voudront à leur tour entrer dans une neuve et noble carrière : heureux si nos travaux, ayant excité quelque sympathie parmi les lecteurs de l'*Uni-*

*versité Catholique,* contribuaient à faire sortir, un jour de leurs rangs, les nouveaux *Adam Smith catholiques* auxquels il sera donné de réaliser ce que nous n'avons fait qu'entrevoir et qu'indiquer !

Le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

# Sciences Physiques et Mathématiques.

## COURS D'ASTRONOMIE.

### HUITIÈME LEÇON (1).

Moyens de déterminer la position précise du soleil dans le ciel pour un instant donné. — Soleil moyen. — Équation du centre. — Perturbation. — Nutation de l'axe. — Temps vrai et temps moyen. — Équation de l'horloge. — Cadrans solaires. — — Détermination de l'obliquité de l'écliptique. — Élémens du soleil, sa parallaxe, sa distance, son diamètre, son volume. — Taches du soleil. — Son atmosphère. — Le soleil est-il habité ?

98. Si le mouvement du soleil était circulaire, si sa vitesse était uniforme, si sa distance à la terre restait constante, enfin si le plan de l'écliptique dans lequel il se meut demeurait immobile, rien ne serait plus facile que de déterminer d'avance, pour un instant donné, le lieu du soleil sur la sphère céleste. Une fois sa position constatée pour un instant convenu, les opérations les plus élémentaires de l'arithmétique suffiraient pour fixer ses positions successives à des époques quelconques.

Or, tous ces élémens sont variables ; comme nous l'avons reconnu ; et la variation de chacun d'eux a son influence dans la solution du problème. Ce n'est pas tout encore : le soleil, ou plutôt la terre dans son mouvement de translation le long de l'écliptique, est assujétie à de petits déplacemens causés par l'action planétaire. Ainsi, Jupiter, Vénus, et la Lune en particulier, agissent sur elle selon la manière dont ils sont placés à son égard ; le résultat de ces actions, que nous aurons à étudier en leur lieu, est connu sous le nom de *perturbations*. La lune et le soleil produisent encore une perturbation spéciale, analogue aux déplacemens des points équinoxiaux. Non seulement l'équateur rétrograde le long de l'écliptique, mais son inclinaison varie quelque peu, suivant le mouvement de la lune ; l'axe terrestre se balance dans l'espace en décrivant un petit cône elliptique, dont l'angle principal a 9 ou 10 secondes d'ouverture ; d'où résulte une oscillation continuelle du point équinoxial, autour d'une position moyenne déterminée par la précession. Ce balancement, qui porte le nom de *nutation* luni-solaire, faisant changer continuellement l'origine des longitudes, il faut le calculer et en tenir compte dans la détermination de la longitude solaire, qui doit toujours partir de l'*équinoxe moyen*. Enfin, un phénomène particulier connu sous le nom d'*aberration* de la lumière, et qui a pour effet de faire paraître les astres un à peu l'écart de leur position vraie, doit aussi tenir sa place dans les calculs. La nutation et l'aberration sont d'importans phénomènes dont nous étudierons plus tard les lois et les causes.

Voilà donc un problème bien compliqué, puisqu'il faut tenir compte de tant d'élémens délicats pour avoir la position du soleil d'une manière précise. Pour la simplifier, nous ferons abstraction des très petites valeurs. Celle de la nutation est toujours moindre que 19″ ; l'aberration est constante et égale à 20″ à peu près ; la perturbation reste toujours au dessous de 30″. Ces élémens négligés, l'erreur est toujours très inférieure à 1′. En nous mettant ainsi au large, nous n'avons plus à nous occuper que du mouvement elliptique simple, en vertu duquel le soleil prend des positions très

(1) Voir la 7e leçon, dans le no 29, t. v, p. 347.

sensiblement différentes de celles qu'il occuperait s'il marchait uniformément dans un cercle.

99. On conçoit d'abord que si l'on connaît le moment du passage du soleil au périgée, les équations du mouvement elliptique donneront pour une époque quelconque la position du rayon vecteur, et par suite la longitude du soleil, puisque celle du périgée est connue (1). Mais au lieu de cette détermination directe, les astronomes préfèrent employer une méthode composée, qui consiste à calculer d'abord une valeur moyenne et à corriger le résultat de ce dont il s'écarte de la réalité. Ainsi, le soleil décrivant chaque jour dans l'écliptique un arc moyen de 59′ 8″ 1/3, on saurait quel arc total il aura parcouru depuis le passage au périgée, en multipliant l'arc diurne par le nombre de jours écoulés depuis ce passage. Comme on connaît d'ailleurs la longitude du périgée, on en déduira la distance du soleil à l'équinoxe, ou sa longitude; on aurait donc ainsi sa position. Mais ce résultat diffère de la vérité d'une certaine quantité qui est en général assez petite, et qui représente la modification qu'introduit dans la vitesse du soleil la substitution d'une ellipse à un cercle. Cette différence, qui est petite parce que l'excentricité est faible, se nomme l'*équation du centre* ou de l'*orbite*. On suppose donc un soleil fictif parcourant l'écliptique avec une vitesse uniforme, partant de l'apogée avec le soleil vrai, et s'y retrouvant avec lui au moment où tous deux terminent leur révolution. Les deux astres partant de l'apogée où la vitesse du soleil vrai est la moindre, le soleil fictif prendrait d'abord les devants; mais la vitesse du soleil vrai allant en croissant, elle deviendra bientôt égale puis supérieure à celle du soleil fictif, que le soleil vrai rejoindra au périgée. A partir de ce second point, ce sera d'abord le soleil vrai qui prendra l'avance; mais comme sa vitesse va toujours en diminuant jusqu'à l'apogée, il est facile de voir qu'il sera rejoint à ce terme par le soleil fictif.

Il y a donc toujours, entre les rayons vecteurs des deux astres, un certain angle dont la valeur varie sans cesse avec leur position sur la courbe; angle qui est nul aux absides, et qui atteint son maximum quand les deux vitesses deviennent égales. Cet angle est précisément l'équation du centre, qui dépend de la position du soleil vrai par rapport aux absides; aussi sa formule est-elle fonction de l'*anomalie* de cet astre (1). Supposons-le calculé, et le résultat du calcul combiné avec la valeur moyenne trouvée précédemment, on aura une position très approchée pour le lieu du soleil; laquelle, corrigée encore des petites valeurs que nous avons indiquées et négligées, deviendra définitive. Il ne faut pas d'ailleurs oublier de tenir compte du mouvement rétrograde du point équinoxial, à raison de 50″ en 365 jours.

C'est ainsi qu'ont été calculées les *tables du soleil*, qui donnent pour chaque jour le lieu de cet astre à midi. Il est aisé d'en conclure son lieu pour un instant quelconque compris entre deux midis

---

(1) Les équations du mouvement elliptique du soleil sont $\varphi = Mt + e \sin \varphi$.., $\tang 1/2\,(l - m) = N \tang 1/2\,\varphi$, et $r = a\,(1 - e \cos \varphi)$... dans lesquelles $l$ désigne la longitude cherchée du soleil, $m$ a longitude du périgée, $t$ le nombre de jours écoulés depuis le passage au périgée, $a$ le demi grand axe; $e$ le rapport de l'excentricité au demi grand axe; N la racine carrée du rapport $\frac{1+e}{1-e}$; M la fraction $\frac{2\pi}{T}$, T exprimant la durée de l'année anomalistique; enfin, $\varphi$ un angle auxiliaire qu'on détermine par la première équation. Pour cela, on néglige d'abord le second terme, qui est fort petit à cause du facteur $e$, et l'on a une première valeur approchée de $\varphi$, qui mise dans le second terme, donne une autre valeur de cet angle. On en peut déterminer une troisième de la même manière. Du reste, la quantité $m$ est connue, ainsi que $t$ et T. On en tirera donc la valeur de tang $(l-m)$ et par conséquent celle de $l$.

Quant à la valeur du rayon vecteur $r$, elle se tire désormais sans difficulté de la troisième équation.

(1) On a la relation :

Équation du centre $= 115',4392 \sin \theta + 1',2115 \sin 2\theta - 0',0028632\, t$. Sin θ... dans laquelle θ désigne l'anomalie moyenne. On peut, en général, négliger le troisième terme. Il est facile de reconnaître que la plus grande valeur de l'équation du centre ne va guère qu'à 116′, Ainsi, en se contentant du mouvement moyen, on ne serait jamais en erreur de 2° sur la position du soleil.

consécutifs. Il n'y a pour cela qu'à établir entre les temps et les différences de longitudes d'un midi à l'autre, une proportion analogue à celle qu'on pose dans une foule de cas, par exemple pour trouver les logarithmes des nombres intermédiaires à ceux des tables. Les élémens de ces calculs sont donnés pour chaque jour dans la *Connaissance des temps*.

Que le lecteur veuille bien faire un retour sur ce problème, dont les travaux des astronomes lui donnent une solution de chaque jour. Pour arriver là, il fallait constater d'abord le mouvement elliptique des astres, résultat dont la détermination a usé une partie de la vie de Kepler. Il fallait avoir trouvé la théorie de la gravitation universelle, et les formules de mécanique qui, partant de ce principe, représentent le mouvement d'un mobile sur une ellipse. Il fallait avoir reconnu le fait des perturbations planétaires, et mesuré la part d'action de chacune des planètes sur le mouvement de notre globe. Il fallait avoir mesuré la précession, découvert la nutation de l'axe terrestre, et l'aberration de la lumière; or, ces élémens des tables du soleil étaient ignorés il y a un siècle, et n'ont pu être reconnus qu'au moyen d'observations d'une multiplicité et d'une finesse incroyables, lesquelles supposent dans les moyens d'observation une précision extrême, qui elle-même suppose bien d'autres choses. Il a fallu passer par tout cela pour pouvoir calculer très précisément la position du soleil pour un instant donné; et cette position, nous l'avons à une seconde près, pour tous les jours et plusieurs années à l'avance. Des tables ainsi faites représentent une somme effroyable de calculs; et vraiment il y aurait iniquité flagrante à ranger les astronomes dans la catégorie des oisifs. On demandera peut-être à quoi bon cette détermination quotidienne de la position du soleil, et surtout cette extrême précision, but de tant de recherches délicates. A cette question, il y aurait bien des réponses à faire; dans le nombre, choisissons pour exemple celle que nous adresseront le géographe et le navigateur. La détermination des longitudes, problème d'un si haut, d'un si pressant, d'un si continuel intérêt, repose sur les données que fournit au navigateur la *Connaissance des temps*. Les positions relatives de la lune et du soleil sont la base de ses calculs, et la rigueur des résultats auxquels il arrive se mesure sur la précision des données que lui fournissent les éphémérides astronomiques.

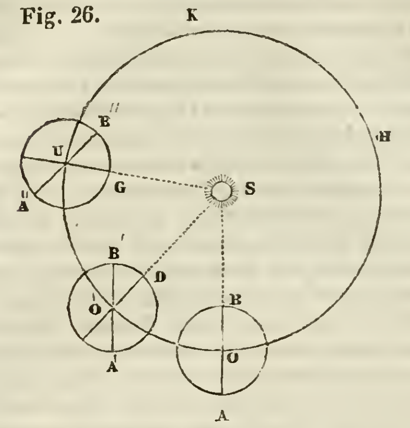
100. Le défaut d'uniformité du mouvement solaire et l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur ont une influence remarquable sur la mesure du temps. L'intervalle compris entre deux midis consécutifs varie continuellement d'un jour à l'autre; ou autrement, le soleil passe chaque jour au méridien, tantôt plus tôt, tantôt plus tard qu'il ne devrait le faire, pour que toutes les durées comprises entre deux midis fussent égales. Imaginons donc de nouveau un soleil moyen, se mouvant d'une vitesse uniforme dans l'équateur ou dans les cercles parallèles, les heures que détermineraient ses différentes positions sur son cercle diurne constitueraient le *temps moyen* : or, celui-ci est différent du *temps vrai*, c'est-à-dire des positions du véritable soleil projeté sur l'équateur. La différence de l'*heure vraie* avec l'*heure moyenne* à midi précis, est ce qu'on appelle l'*équation du temps* ou *de l'horloge*.

On s'étonnera peut-être au premier abord que le défaut d'uniformité du mouvement solaire dans l'écliptique, c'est-à-dire du mouvement *annuel*, influe sur la durée du *jour* et en trouble les divisions, quand on sait d'ailleurs que le mouvement diurne est uniforme. Mais cette dernière propriété, qui est vraie sans restriction si on l'applique aux étoiles, ne l'est pas entièrement s'il s'agit du soleil, comme nous l'avons supposé jusqu'à présent. Or, nous allons rendre raison de cette influence du mouvement de translation du soleil sur son mouvement diurne, et l'on comprendra aisément pourquoi celui-ci participe aux inégalités du premier. Nous pourrions donner cette explication en nous tenant aux apparences du mouvement solaire; mais nous croyons qu'elle sera plus simple et plus nette en nous plaçant dans la réalité, c'est-à-dire en considérant la terre comme en mouvement autour du soleil.

Cela posé, soit S le soleil, et BA la terre en un certain point O de son orbite OU

KH. Il sera midi pour un point B du globe, quand par suite de la révolution uniforme de la terre sur son axe, le méridien de ce point B viendra passer par le centre du soleil. Soit BA la projection de

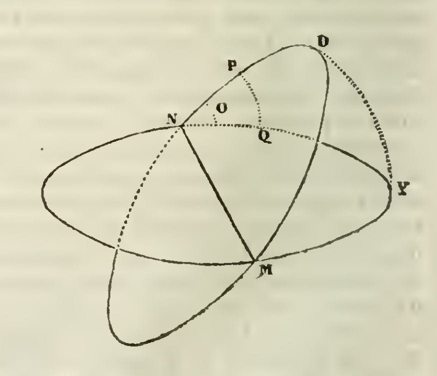
Fig. 26.




ce méridien en ce moment. Pendant la révolution diurne suivante, la terre sera portée par son mouvement annuel de O en O'; et si par hypothèse elle a fait tout juste une révolution sur son axe, le méridien du point B sera dans la position A'B', laquelle est *parallèle* à la position précédente AB. Le point B, actuellement placé en B', n'aura pas midi; il faudra pour cela que la terre continue à tourner sur son axe un certain temps, jusqu'à ce que le méridien A'B' soit arrivé en O'D', où son prolongement passera par le centre du soleil. L'intervalle de ces deux midis se compose donc d'une révolution de la terre sur son axe, dans laquelle le lecteur reconnaîtra le jour sidéral, et d'une petite portion B'D, excès du jour solaire sur celui-là. Si cet excès B'D avait toujours même valeur, il en serait de même du jour composé, qui serait toujours la somme de deux quantités égales. Mais c'est précisément l'arc B'D' qui varie d'un jour à l'autre; car cet arc ou l'angle B'O'D est égal comme alterne interne à l'angle O'SA, c'est-à-dire à l'arc parcouru par la terre dans son mouvement de translation entre les deux midis. Si donc, après avoir parcouru cet arc dans un certain temps, la terre se transporte pendant un temps égal de O' en U, de telle sorte que sa vitesse et l'arc O'U soient alors plus grands, l'arc B''G, dont la terre devra encore tourner sur son axe pour que le méridien rejoigne le soleil, sera plus considérable que dans le cas précédent, puisqu'il est égal à un angle USB', qui est plus grand par hypothèse que O'SB. Donc le méridien emploiera plus de temps pour revenir au soleil; donc, l'intervalle entre le second et le troisième midi sera plus considérable que celui qui sépare les deux premiers. Si au contraire la vitesse de translation du globe diminue, le même raisonnement prouvera que l'intervalle de deux midis consécutifs devra diminuer. Donc, en général, puisque la vitesse de translation de la terre varie à chaque instant, *les durées qui s'écoulent entre deux midis consécutifs doivent varier d'un jour à l'autre*. Cet effet n'aurait pas lieu si la terre se mouvait avec une vitesse uniforme, auquel cas le soleil paraîtrait marcher uniformément en sens contraire; ce qui rentre dans notre hypothèse du soleil moyen.

101. Mais quand même la terre ou le soleil parcourraient leur orbite avec une vitesse uniforme, les jours considérés entre les mêmes heures seraient encore inégaux, à cause de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur. En effet, les méridiens équidistans qui déterminent des heures égales à mesure que le soleil passe de l'un dans l'autre, coupent l'équateur

Fig. 27.




en 24 parties égales, que décrirait en des temps égaux le soleil moyen. Mais ces méridiens, qui coupent obliquement l'écliptique, ne le divisent pas en parties égales comme l'équateur; donc récipro-

quement, si on déplaçait ces méridiens de manière à leur faire intercepter sur l'écliptique des parties égales, leurs points d'intersection avec l'équateur changeraient : donc l'étendue des arcs équatoriaux changerait aussi, et par conséquent ces arcs cesseraient d'être égaux ; donc, des arcs égaux d'écliptique ont sur l'équateur des projections inégales ; or, puisque ce sont ces projections qui mesurent les angles des méridiens et par conséquent les heures, celles-ci seraient inégales, même quand le soleil parcourrait dans son orbite des espaces égaux en temps égaux.

Il n'est pas difficile de prouver que des arcs égaux d'écliptique se projettent sur l'équateur suivant des arcs inégaux. En effet, en considérant d'abord un très petit arc d'écliptique NP partant de l'équinoxe, et sa projection NG sur l'équateur, on aura un triangle rectangle sensiblement rectiligne, dans lequel l'hypoténuse NP est nécessairement plus grande que chacun des côtés. Si donc à des arcs égaux d'écliptique correspondaient des projections égales, la somme des arcs égaux compris entre l'équinoxe N et le solstice D aurait une somme de projections moindre qu'elle-même. Or, il en est tout autrement ; car la projection de l'arc d'écliptique ND, est l'arc d'équateur NY, égal comme lui à un quart de circonférence. Il faut donc que si les premiers arcs d'écliptique ont des projections moindres qu'eux-mêmes, les astres voisins du solstice aient au contraire pour projections des arcs plus grands (1).

102. Ainsi, en vertu de cette double cause, le temps vrai et le temps moyen seront toujours différens, si ce n'est à quatre époques de l'année, que le raisonnement précédent fait reconnaître du moins à peu près. Cette quadruple coïncidence peut se prouver aisément. En effet, si l'on conçoit deux soleils S, S', partant tous deux de l'équinoxe du printemps, et décrivant uniformément l'un l'écliptique, l'autre l'équateur, que de plus on rapporte leur mouvement commun à ce dernier plan, ces deux soleils ne seront jamais à la fois dans les mêmes méridiens, puisque ceux de ces cercles qui intercepteraient des arcs égaux sur l'écliptique en intercepteraient d'inégaux sur l'équateur, et par conséquent ne contiendraient pas le soleil équatorial, en même temps qu'ils passeraient par celui de l'écliptique. Les projections sur l'équateur étant moindres que les arcs projetés, et les deux astres ayant la même vitesse, il en résulte manifestement que les deux soleils ne se correspondront pas en général, et l'on reconnaît que le soleil de l'équateur devancera son concurrent. *Les heures des deux soleils seront donc différentes.* Mais au solstice, la coïncidence a nécessairement lieu, comme nous l'avons reconnu ; elle a lieu aussi au second équinoxe, puisque deux demi-circonférences égales sont décrites par les deux astres. Les phénomènes devant être les mêmes dans les deux autres demi-circonférences, on voit que quatre coïncidences auront lieu, savoir : aux deux équinoxes et aux deux solstices.

Dans la nature, le soleil vrai et le soleil moyen ne partent pas ensemble de l'équinoxe, ils ne doivent donc plus se rencontrer aux mêmes points. L'inégalité du mouvement propre du soleil dans l'écliptique altère encore cette différence dont elle est la cause première. Mais il est aisé de concevoir que ces deux causes réunies n'ayant que de très petits effets, ne peuvent que changer *un peu* les époques des rencontres, mais que le nombre des coïncidences doit rester le même. Nous n'entrerons pas dans la démonstration de ce principe, dont la théorie rigoureuse n'offre aucun intérêt ; nous dirons seulement que les époques des rencontres varient en conséquence du mouvement des absides, mais de quantités fort petites, comme aussi par l'effet de la nutation, ce qui est à peu près insensible. Dans le temps actuel, les époques des rencontres où l'équation du temps devient nulle, sont les jours suivans : 15 avril, 15 juin, 1er septembre et 24 décembre.

(1) Dans le triangle rectangle sphérique NPQ, en appelant $l$ la longitude NP, $a$ la projection NQ, et O l'obliquité de l'écliptique, on a... $\tang a = \tang l \cos O$... Le facteur $\cos O$ étant toujours moindre que l'unité, $\tang a$ est toujours une fraction de $\tang l$, et par conséquent $a$ est plus petit que $l$. Seulement la différence va toujours en décroissant, jusqu'au solstice, où elle devient nulle, ces deux valeurs étant alors toutes deux égales à un quadrant.

Supposons une pendule *moyenne,* parfaitement réglée, et marchant d'un mouvement uniforme comme le soleil moyen équatorial, ses indications ne s'accorderaient avec celles d'un cadran solaire qu'aux quatre jours indiqués. Entre la première de ces époques et la seconde, l'heure du cadran avancerait sur celle de la pendule : elle retarderait, au contraire, pendant le second intervalle, puis avancerait pendant le troisième et retarderait pendant le quatrième. Le plus grand retard du cadran sur la pendule a lieu cette année le 11 février; il est de 14′ 34″. La plus grande avance, qui est de 16′ 16″, aura lieu le 3 novembre.

On trouve dans les almanachs de chaque année, et en particulier dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, le rapport du temps vrai au temps moyen de chaque jour. Ainsi, dans la colonne qui porte en tête ces mots: *temps moyen au midi vrai de Paris,* on lit en face de la date du 15 juillet de cette année... 0, 5′ 32″; ce qui signifie que lorsque le soleil vrai est dans le méridien, et que le cadran solaire marque midi juste, la pendule moyenne doit marquer 0h. 5′ 32″, ou ce qui est la même chose, midi, 5′ 32″. Au 15 octobre, au contraire, on trouve pour indication 11h. 45′ 56″; ce qui est l'heure de la pendule quand le cadran solaire dit midi. Il y a dans le premier cas une avance de la pendule sur le soleil; et cette avance est de 5′ 32″. Dans le second cas au contraire, elle est en retard de 14′ 34″.

103. On voit donc que l'heure marquée par un cadran solaire, bien qu'étant *l'heure vraie,* n'est pas la *bonne heure,* puisqu'elle manque dans son cours de cette uniformité qui est l'attribut essentiel d'une bonne division du temps. Lorsque l'on entend dire à une personne que sa montre va comme le soleil, en admettant le fait, on devrait en conclure que sa montre va mal, puisqu'elle s'écarterait toujours du type qui est le temps moyen. Du reste, on peut hardiment affirmer que l'accord d'une montre simple avec le soleil est chose impossible et n'est alléguée que par des gens ignorans qui supposent l'uniformité du mouvement solaire.

Doit-on régler les horloges sur le temps vrai ou sur le temps moyen? La raison dit que ce dernier choix est préférable; cependant le choix du temps vrai n'a que de bien légers inconvéniens. En effet, les actes de notre vie civile sont liés au mouvement du soleil vrai, et non à celui du soleil moyen. Si celui-ci devait être théoriquement couché quand le soleil vrai serait encore sur l'horizon, il ferait encore jour en dépit du soleil uniforme, et l'on se dispenserait très raisonnablement d'allumer les lampes. En second lieu, si le temps vrai peut s'écarter du temps moyen d'un quart d'heure environ à certaines époques, l'écart *d'un jour à l'autre* est toujours très petit, de telle sorte que les intervalles de deux midis vrais consécutifs peuvent être considérés comme égaux; et qu'il n'y a aucun inconvénient appréciable à régler la pendule sur le cadran solaire. Cependant il vaut mieux suivre le temps moyen; et c'est le parti qu'a pris, il y a quelques années l'administration parisienne, qui auparavant réglait sur le temps vrai les horloges publiques. Dans ce cas, il faut pour régler une montre, chercher dans les almanachs le temps moyen au midi vrai du jour où l'on se trouve, et mettre la montre à cette heure au moment où un bon cadran solaire marque midi. D'ailleurs il n'est pas besoin d'attendre précisément cet instant pour régler la montre; car à une autre heure quelconque de la journée la différence entre l'heure vraie et l'heure moyenne est la même qu'entre les deux midis, sauf une petite différence proportionnelle à la variation dans l'intervalle d'un jour entier. Supposons, par exemple, que le 31 juillet, on veuille mettre la montre au temps moyen, quand le cadran solaire dit 3 h. 40′. Ce jour là le temps vrai est en retard de 6′ 4″ sur le temps moyen à midi. On ajoutera donc 6′ 4″ à 3 h. 40′ indiquées par le cadran; ce qui donnera 3 h. 46′, en négligeant les secondes. Mais comme le lendemain il y a entre les deux midis une différence de 6′ 1″ seulement, il faut diminuer la valeur ci-dessus d'une quantité qui soit à 3 comme 3 h. 40′ : 24 h. Le résultat de ce calcul modifiera, en général, si légèrement la première correction, qu'on peut toujours la négliger;

puisque dans les cas les plus défavorables, il ne dépasse pas 1/4 de minute. On trace quelquefois sur les cadrans solaires une courbe dite *méridienne du temps moyen ;* c'est la série des points occupés par le centre lumineux d'un gnomon, lorsqu'il est midi moyen chaque jour. Cette courbe a la figure d'un 8 étroit divisé par la ligne horaire de midi en deux parties qui ne sont pas tout-à-fait symétriques; les intersections de cette ligne horaire avec le périmètre de la courbe sont au nombre de quatre; ces quatre points sont ceux sur lesquels tombe le centre lumineux les jours où l'équation des temps est nulle. La méridienne du temps moyen est plus curieuse qu'utile, puisque l'almanach remplit aussi exactement qu'elle, et même mieux le rôle qui lui est assigné. On en voyait une sur le grand cadran de la façade de la Chambre des Pairs sur le jardin du Luxembourg, avant qu'on eût entrepris les nouvelles constructions. La courbe et le cadran étaient dus à M. Bouvard.

104. C'est ici le lieu de dire quelques mots sur ces grands appareils qu'on appelle cadrans. Ce sont des surfaces de forme quelconque, mais presque toujours planes, sur lesquelles se projettent aux différentes heures du jour et sur des lignes tracées d'avance les ombres qui sont les intersections de la surface du cadran, par les plans horaires que déterminent le centre du soleil et une ligne droite implantée dans cette surface, et qu'on nomme le *style*. Pour que l'intersection des plans horaires avec le cadran soit toujours la même, condition essentielle par leur nature à ces appareils, il faut que le style qui la détermine ait par rapport aux mouvemens solaires une position toujours identique; condition qui est remplie en plaçant le style parallèlement à l'axe du globe ; car les cercles diurnes du soleil lui seront toujours perpendiculaires ; ce qui assure l'identité des directions. Le style se confond même dans l'espace avec l'axe de la terre, et le pied du style avec le centre du globe ; les dimensions terrestres devant être réputées nulles, par l'effet de la distance du soleil. Le plus ou moins de hauteur de cet astre sur l'horizon du lieu n'influe que sur les longueurs, mais nullement sur les directions des ombres.

Souvent on supprime le style, en fixant un seul de ses points au moyen d'une plaque percée dont ce point occuperait le centre. Il se projette alors sur le cadran un petit cercle lumineux, dont le centre doit être considéré comme un point d'ombre : ce qui suffit pour déterminer la position qu'occuperait l'ombre d'un style entier. Ce centre lumineux décrit sur la surface plane des cadrans une courbe qu'on sait être une hyperbole dont les élémens varient chaque jour, et qui, le jour de l'équinoxe, se change en une ligne droite. On reconnaît en effet que cette ligne est l'intersection du plan du cadran avec une surface conique décrite par le soleil, ayant pour génératrice le rayon solaire qui passe par le centre de la plaque ; de plus le cercle solaire, ou la base du cône, est coupé par l'horizon, qui coupe aussi le cône opposé par ce sommet. Or, ces conditions déterminent une hyperbole. Quelquefois on trace sur les cadrans celles de ces courbes que décrit le point lumineux quand le soleil entre dans chacun des signes du zodiaque. Du reste, la construction d'un bon cadran exige beaucoup de soins, et des connaissances qui doivent rendre suspects la plupart des cadrans de village (1).

105. Il reste à expliquer de quelle manière on détermine pour chaque jour l'équation de l'horloge. Pour y parvenir, il ne s'agit que de calculer l'ascension droite du soleil vrai, par la longitude connue, et celle du soleil moyen dont la longitude l'est aussi. La différence de ces deux ascensions droites, est évidemment égale à celle des heures. Or, nous avons enseigné ( nos 24 et 30 ) à déduire l'ascension droite du soleil de sa longitude connue. Il est inutile d'entrer dans d'autres détails.

106. L'un des élémens de ce calcul est l'angle que nous avons nommé l'obliquité de l'écliptique. Cet élément est doublement variable, soumis qu'il est à deux perturbations qui produisent l'une des

(1) Voir le précis de gnomonique dans notre *Géométrie pratique*, seconde édition, page 32 .

effets périodiques, l'autre des effets séculaires. La nutation est le principe des premiers; l'action de plusieurs planètes produit les seconds. L'action luni-solaire qui produit la nutation de l'axe terrestre, déplace continuellement les points équinoxiaux, abstraction faite des effets de la précession, et les fait osciller autour d'une position moyenne. Il en résulte de petites variations dans l'angle de l'écliptique et de l'équateur. On appelle *obliquité moyenne* celle qui aurait lieu sans la nutation; et *obliquité apparente*, celle qui a réellement et actuellement lieu en vertu de cette cause. Celle-ci dépend de la position des nœuds de la lune, et est liée par une formule assez simple à l'obliquité moyenne, de sorte qu'en déterminant la première par observation directe, il est facile d'en conclure la seconde (1). L'observation consiste dans celle d'une ascension et d'une déclinaison; car ces deux élémens font un triangle sphérique rectangle, dont on connaît trois parties, et dont l'un des angles est l'obliquité demandée.

Quant à l'obliquité moyenne, elle subit une diminution lente et continue évaluée à 48″ par siècle. Elle était, au premier janvier de l'année actuelle, de 23° 27′ 38″,76. La diminution de l'obliquité était déjà indiquée d'une manière remarquable par le témoignage historique avant que la théorie des perturbations planétaires n'en eût révélé le secret. Nous possédons des observations de solstices, faites à différentes époques, dans le but de déterminer l'obliquité; et bien qu'il ne faille pas priser très haut leur exactitude, eu égard aux époques et aux observateurs, elles s'accordent néanmoins d'une manière frappante à constater la diminution. Ainsi nous avons avant notre ère, celles de Tcheou-Kong, de Pythéas et d'Eratosthènes, qui correspondent aux années 1100, 350, 250 avant J.-C.; et après notre ère, celles de Litchou-Foung, d'Albaténius, de Cocheou-King et d'Ulug-Beig qui tombent aux années 629, 880, 1279, 1437; enfin nous avons les observations de l'époque actuelle. Or, tous les résultats diffèrent les uns des autres en raison décroissante depuis 23° 54′ jusqu'à 23° 28′. Ainsi l'écliptique se rapproche de l'équateur, fort lentement, il est vrai; et il semble que les deux cercles doivent finir par coïncider. Dans ce cas, qui ne se réaliserait complétement que dans 176,000 ans, l'axe de rotation de la terre serait perpendiculaire à l'écliptique; et comme le soleil serait toujours dans l'équateur, les jours deviendraient égaux aux nuits toute l'année et pour toute la terre. D'où il suit que le genre humain rentrerait en possession d'un printemps perpétuel; ce qui ramènerait probablement l'âge d'or! Je dis: « rentrerait en possession » parce que cet éternel printemps aurait déjà régné sur la terre, suivant l'opinion d'hommes graves et sérieux, ce qui montre qu'il ne s'agit pas ici de poëtes. On a supposé, en effet, que l'axe de la terre avait été créé perpendiculaire à l'écliptique et était resté en cet état jusqu'au déluge. A cette époque Dieu l'aurait incliné pour détruire cet éternel printemps qui faisait de la terre un lieu de délices; on a même supposé que le grand cataclysme avait été produit par le fait de ce dérangement. Et il est vrai que cette secousse eût été de nature à transformer les continens en mer et *vice versâ*. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette singulière hypothèse.

Malheureusement pour ce qui est de cet âge d'or que ramènerait la coïncidence de l'équateur et de l'écliptique, la théorie de l'attraction planétaire prouve qu'il ne pourra jamais se reproduire, du moins en vertu de cette seule cause. Il arrivera un temps où la diminution de l'obliquité commencera à se ralentir; puis l'écliptique deviendra quelque temps stationnaire; après quoi ce cercle s'éloignera de l'équateur, pour s'en rapprocher plus tard, et présenter ainsi une suite sans fin de petites oscillations qui ne dépasseront pas deux degrés.

107. Occupons-nous maintenant de la distance de la terre au soleil, des dimen-

---

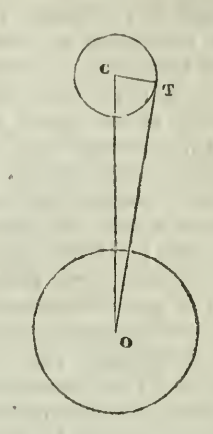
(1) Soient $\omega$ l'obliquité moyenne, $\alpha$ l'obliquité apparente, $\delta$ la longitude du nœud ascendant de la lune, on a la relation... $\alpha = \omega \pm 9'', 93 \sin \delta$. On voit que la différence des deux obliquités est toujours moindre que 10″, et le plus souvent très inférieure à cette quantité.

sions de cet astre et de sa constitution physique.

La parallaxe solaire déterminée par les moyens généraux que nous avons exposés ( n° 32 ) est un fort petit angle, que les erreurs inséparables de ce genre d'observations peuvent affecter puissamment. Cette mesure trouve fort heureusement une vérification fort précise dans un phénomène astronomique que nous ne pouvons encore exposer, parce qu'il repose sur la théorie des planètes. Il s'agit du passage de Vénus sur le soleil, qui a eu lieu en 1769, et dont l'observation, faite en divers points du globe, a fixé d'une manière certaine la parallaxe solaire. Admettons le résultat dont nous donnerons plus tard la théorie ; c'est une valeur de 8″,6 qui est l'élément cherché. Cette parallaxe du soleil donne immédiatement sa distance en fonction du rayon terrestre. Car soient dans la fig. 28, les points O, C, les centres respectifs du soleil et de la terre ; CT le rayon de celle-ci, OT un rayon visuel tangent mené du centre du soleil. L'angle COT, sera la parallaxe ; et dans le triangle rectangle COT, on aura la proportion .. 1 : OC : : sin. 8″,6 : CT; d'où $OC = \frac{CT}{\sin. 8'',6} = \frac{CT}{0{,}0000417} = 23984\ CT$. Ainsi la distance du centre de la terre au centre du soleil contient près de 24000 fois le rayon de notre globe. Celui-ci valant 1591 lieues métriques, il en résulte pour la distance du soleil un peu plus de 38 millions de lieues.

Rien de plus facile maintenant que de connaître les dimensions du soleil. Supposons, en effet, pour ne pas changer la figure, que le soleil soit en C et la terre en O. Si l'on vise de la terre par une observation réduite au centre, le demi-diamètre CT du soleil, on aura la mesure de l'angle COT, qui est d'environ 15′ 1/2. Le triangle COT est rectangle en T, ce qui donne la proportion 1 : CO : : sin. O : CT ; or on connaît CO par ce qui précède, et *sin* O par la mesure qu'on vient de prendre ; on en tirera donc la valeur de CT, qui est le rayon du globe solaire. On trouve ainsi que ce rayon vaut 112 fois le rayon terrestre, ce qui revient à 178248 lieues métriques. Les sphères étant d'ailleurs entre elles comme les cubes de leurs rayons, le volume du soleil est à celui de la terre comme 1 est au cube de 112. On trouve ainsi que le soleil est environ 1400 mille fois aussi gros que la terre.

Fig. 28.




108. En observant cet astre à l'aide de verres noircis qui en affaiblissent l'éclat et le dépouillent de ses rayons, on y remarque des taches noires environnées d'une bordure moins foncée. Ces taches ont quelquefois jusqu'à 1′ de diamètre, et comme celui de la terre n'est vu du soleil que sous un angle de 17″ ( double de la parallaxe ), de pareilles taches ont donc 3 fois 1/2 la largeur de notre globe, c'est-à-dire plus de 10000 lieues.

Les taches ne sont ni fixes ni permanentes sur le disque de l'astre. On les voit passer d'un bord à l'autre en 14 jours environ, puis disparaître pendant le même temps pour se remontrer ensuite sur le bord opposé. Quelquefois ces taches s'effacent tout d'un coup, et font place à d'autres ; leur nombre est très variable, leur position irrégulière et inconstante, leur durée assez courte ; car aucune ne reste visible pendant plus de deux mois. On conçoit que dans certains cas des taches très nombreuses et très denses puissent diminuer sensiblement l'éclat du soleil, et l'on rapporte qu'en l'an 636, la moitié du disque fut obscurcie pendant tout l'été. Le plus souvent ces taches sont comprises dans une zône qui ne s'étend qu'à 31° de l'équateur solaire qu'elles ont servi à déterminer. On remarque, outre les taches obscures, des taches lumineuses, c'est-à-

dire des points qui présentent une lumière plus éclatante que tout le reste; ces points ont reçu le nom de *facules*. Tous ces points présentent le phénomène des stations et des rétrogradations comme les planètes.

L'existence de ces taches a révélé le fait de la révolution du soleil autour d'un de ses diamètres. En effet, la translation d'un de ces points obscurs d'un bord à l'autre de son disque, sa disparition pendant un temps égal, et sa réapparition sur le bord duquel il était parti, suivies d'un mouvement identique au premier; ajoutez à cela des phases semblables présentées par toutes celles de ces taches qui ont une durée suffisante pour se prêter à ce genre d'observations, tout cela est la conséquence et la représentation d'un mouvement révolutif autour d'un axe. On a ainsi constaté que le soleil tourne sur lui-même en 25 jours 1/2; mais le mouvement de la terre pendant cet intervalle, nous fait paraître la durée de la rotation de 27 jours 1/2. L'axe de rotation fait avec l'écliptique un angle de 82° 30′, et l'équateur de ce mouvement a une obliquité de 7° 30′. Les points où l'équateur perce le plan de l'écliptique, ou les *nœuds* de l'équateur solaire, sont respectivement à 80° 7′ et 260° 7′ de longitude.

Quelques astronomes ont cru que l'apparition de taches nombreuses concordait avec une certaine température générale de l'année où elles se manifestaient. Il est facile, avec un peu de bonne volonté, d'établir sur ce sujet des concordances qui ont la valeur des remarques faites sur l'influence des phases de la lune, ou des prédictions des almanachs. Je veux dire que les résultats sont quelquefois conformes à l'idée qu'on s'en fait d'avance, et qu'ils lui sont opposés tout aussi souvent pour le moins.

109. Mais quelle est la nature intrinsèque de ce singulier phénomène? C'est ce qu'on ignore, malgré les hypothèses plus ou moins plausibles qu'on a imaginées à cet égard. Suivant les uns, les taches sont d'immenses cavités d'où sortent de temps à autre des torrens de matière volcanique qui les effacent. Suivant d'autres, ce seraient des scories et une sorte d'écume surnageant à la surface d'un océan de feu. Ne serait-ce pas, suivant les idées de Descartes, le commencement de l'extinction du soleil? Si les planètes sont des soleils encroûtés, comme l'est la terre elle-même, à en juger par le feu central qu'on y suppose, le soleil commence peut-être à subir cette sorte de transformation, et les taches qu'on y observe sont les parties de la surface, qui, plus évaporables que le reste, commenceraient à se figer, sauf à être recouvertes de temps à autre par le flux de la matière encore liquide qui les avoisine. Ou bien enfin, faut-il croire avec Herschell que le soleil est un corps solide, environné d'une atmosphère de nuages embrasés, dont la matière soumise à un flux et reflux perpétuel s'entrouvre quelquefois, et nous laisse entrevoir le noyau obscur? Cette opinion, qui paraît vraisemblable à divers points de vue, trouve un appui imposant dans le fait bien constaté, que la partie superficielle du soleil n'est qu'un gaz incandescent, comme l'ont prouvé les expériences de polarisation lumineuse faites sur les gaz par M. Arago en 1819.

Mais si le noyau solide du soleil est enveloppé d'une atmosphère gazeuse incandescente, il reste encore à savoir dans quels rapports se trouve cette enveloppe avec la surface de l'astre. Or, pour représenter tous les phénomènes que nous montrent les taches, W. Herschell admet que l'atmosphère lumineuse est soutenue fort au dessus du noyau solide par un milieu élastique transparent qui porte à sa surface supérieure une couche nuageuse; celle-ci, vivement éclairée par la lumière qui lui vient d'en haut, et qui émane des couches incandescentes, nous renvoie un éclat assez vif pour être visible à cette distance, ce qui produit ces teintes demi-claires qui environnent les taches et que l'on appelle la pénombre; tandis que les parties découvertes du noyau solide recevant l'ombre des nuages ne pourraient nous être visibles, et composeraient ces points noirs qui sont les taches centrales. Herschell admet que les déchiremens temporaires des deux couches, mais principalement de la couche incandescente qui s'ouvre plus largement que l'inférieure, sont produits par de puis-

sans courans atmosphériques, ou par des causes locales.

Quoi qu'il en soit de cette théorie que nous ne discuterons pas, examinons quelles seraient les conséquences du fait. D'abord il est manifeste que la surface du noyau solide du soleil ne partage pas nécessairement la température des couches incandescentes, et qu'il s'en faut même de beaucoup. En admettant que cette température soit plusieurs centaines de mille fois égale à celle que nous recevons du soleil, il est possible que la couche nuageuse qui supporte les couches incandescentes, forme, au-dessus de la surface du noyau, une voûte à peu près imperméable à la chaleur. Cette hypothèse est très admissible d'après la considération de la densité de cette couche, puisqu'elle réfléchit assez bien la lumière pour être très visible à la distance où elle se trouve de nous, et faire ombre complète à la surface du noyau. Cette densité si grande et si efficace à l'égard de la lumière peut rendre la couche nuageuse également imperméable à la chaleur; et outre que le rayonnement serait arrêté par ce dais, la transmission due à la conductibilité pourrait être nulle dans un milieu gazeux dont la densité croîtrait rapidement.

Enfin, si nous supposons que la voûte nuageuse soit à une grande distance de la surface solide de l'astre, ne serait-ce que huit à quinze cents lieues, comme Herschell l'a déduit de ses mesures, il en résulte certainement que le soleil pourrait être habité, même par des êtres organisés comme nous ou les animaux de notre globe. Le soleil a bien autant de titres pour le moins à cet honneur que les planètes auxquelles une prévention assez générale accorde volontiers des habitans, par des raisons d'analogie qui ne sont pas dépourvues de quelque vraisemblance. Ce système a grandi entre les mains du célèbre mathématicien Lambert, qui faisait habiter par des êtres organisés même les comètes, qu'il laissait passer dans le voisinage du soleil sans être inquiet le moins du monde pour leurs habitans. Sa théorie rentre au fond dans l'hypothèse d'Herschell; car il faisait évaporer, à l'époque du périhélie, les liquides cométaires, d'où résultait une atmosphère énorme, qui abritait des fureurs du soleil les singuliers habitans de ces singulières demeures.

A défaut donc des *Séléniens*, dont une mystification étrange avait récemment imputé la découverte à Herschell II, l'imagination peut s'exercer à l'aise sur les *Héliens* qui vivraient au centre de notre système. Il est certain qu'ils ne sont pas absolument impossibles; mais c'est là vraiment tout ce que nous en savons; le reste de leur histoire est du domaine de la *fable*. On peut leur donner à volonté telle ou telle forme, tel ou tel genre de vie; les hypothèses ne feront jamais défaut aux difficultés. Vous demanderez, par exemple, s'ils verraient suffisamment clair sous leur dais gazeux qui arrête la lumière et la chaleur des couches incandescentes. On vous répondra qu'ils n'ont peut-être pas besoin d'y voir; et on leur donnera des yeux organisés comme ceux des chats. Dira-t-on qu'ils n'auraient pas, comme les habitans des planètes, des jours et des nuits, et que la mesure du temps leur manquerait absolument? Rien de plus facile que de les tirer d'affaire en cela : il n'y a qu'à supposer que leur dais nuageux est circulairement percé en quelque endroit sur son épaisseur, et que la lumière des couches incandescentes leur arrive par ce puits; ils auront alors des nuits et des jours qui se partageront la durée de 25 fois 24 heures, temps de la révolution de l'astre autour de son axe : ce sera pour eux un vrai soleil, qui leur semblera tourner autour d'eux comme fait le nôtre; et peut-être la question du mouvement réel et du mouvement apparent exerce-t-elle les astronomes *héliens*, tout comme les habitans de notre globe terraqué. On pensera peut-être que la science de ces astronomes doit être courte, puisqu'il n'y aurait pour eux ni étoiles ni planètes, enserrés qu'ils sont sous leur enveloppe nébuleuse. Je suis d'un avis tout différent; car les fluctuations continuelles de leurs deux atmosphères doivent ouvrir l'inférieure en une foule de points par lesquels ils aperçoivent la lumière d'en haut. Ces ouvertures leur figureront donc des étoiles et des planètes, indépendamment de la lucarne principale qui leur fait un soleil. Et après tout, l'idée n'est pas tout-à-fait

neuve ; c'est à peu près celle de cet excellent moine, qui considérait le ciel comme une voûte solide et mince, percée d'une foule de petits trous par lesquels nous apercevions la lumière du ciel empyrée ; ces jets de feu étaient ce que les ignorans, suivant lui, appelaient des étoiles.

L'habitation du soleil n'est-elle, après tout, qu'une fiction plus ou moins plaisante, ou bien s'est-elle logée comme une idée sérieuse dans quelque cerveau humain ? assurément cela est ou cela doit être. Je sais des hommes qui haussent les épaules quand on leur parle de causes finales, et qui sont pleins d'ardeur pour créer et peupler les myriades de mondes qu'ils logent dans l'espace. Ils ne croient pas que le soleil ait été créé pour la terre, et ils se moquent de l'écrivain biblique qui s'est permis d'alléguer le fait, comme si la terre valait la peine qu'on eût créé pour elle une pareille masse. Mais ils demanderont quelle serait la destination de ces myriades d'immenses corps célestes, s'ils n'étaient pas destinés à l'habitation d'êtres intelligens. Et il est vrai que pour des hommes qui matérialisent l'esprit humain, la *grosseur* est un élément de haute importance dans la discussion du but des œuvres de la nature. Et pourquoi ne peupleraient-ils pas le soleil d'hommes bien conditionnés, ces dignes savans qui supposent la race humaine autochthone sur notre globe ; qui, sur la question de son origine, répondent que la race blanche est descendue du Caucase, la race jaune de l'Altaï, et la race nègre on ne sait pas trop d'où. Et quand ils font de la terre une masse primitivement incandescente, se refroidissant lentement et produisant, à mesure que sa température s'abaissait, des êtres qui s'élevaient progressivement sur l'échelle de la perfection organique, pourquoi ne mettraient-ils pas dans le soleil, qui est incomparablement *plus gros*, de ces êtres que la nature a jetés sur notre planète refroidie, sans qu'on ait aucune raison de lui supposer une préférence pour ce petit globe ?

Assurément, le soleil a sa destination complète dans ses rapports avec la terre. Vivifier ce globe, séjour de tant d'êtres intelligens et immortels, est une fonction qui n'est pas indigne de quelque masse de matière que ce soit. Mais les planètes qui tournent autour du soleil de compagnie avec la terre, mais les comètes, mais les étoiles, mais ces myriades de corps immenses dont les rapports avec nous sont nuls ou d'une importance minime, n'ont-ils pas leur destination spéciale, leurs habitans, leur vie propre ; notre petit monde, en un mot, joue-t-il seul dans l'univers un rôle important ? C'est une question assez futile par un côté, mais grande à un certain point de vue, et digne des méditations d'un esprit philosophique. Aussi réservons-nous à son étude une de nos leçons.

L.-M. DESDOUITS,
Professeur de physique au Collége Stanislas.

# Lettres et Arts.

## COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE DES PREMIERS CHRÉTIENS.

### TREIZIÈME LEÇON (1).

*Des Cérémonies et Costumes des premiers Chrétiens d'après les monumens de l'art.*

Recherches sur les Agapes païennes et chrétiennes. — Conjectures sur les vêtemens du Sauveur. — Des sept habits sacerdotaux pour le saint sacrifice. — La dalmatique, la chape; leur histoire. Origine de la mître et de la crosse. — Premières chaires épiscopales. — Description de celles peintes aux catacombes. — Caractère général de ces peintures. — Quels en ont été les auteurs. — Réflexions sur les *fossores*.

Les usages primitifs des chrétiens sont rarement représentés sur leurs monumens. Au temps des persécutions, les fidèles auraient craint de livrer à la dérision des païens leurs cérémonies et leurs mystères en les exposant dans des peintures. Aussi ne trouve-t-on, pour tout ce qui a rapport au mode d'administration des sacremens, aucun tableau dont le style indique l'époque d'avant Constantin. Les différentes scènes du baptême peintes aux catacombes, même celles de Jésus-Christ, sont au plus tôt du second âge. Il semble que durant les premiers siècles on ne livrait le secret des cérémonies saintes qu'aux initiés. Ainsi le crucifiement du Sauveur n'était exprimé entièrement que par un agneau couché. Plus tard on lui mit une couronne ou une croix sur la tête, et l'on fit jaillir de son sein et des quatre membres autant de ruisseaux de sang pour signifier les cinq plaies du corps divin. Mais le crucifix proprement dit était encore ignoré.

Il n'en est pas de même du berceau de Bethléem, on le voit sur les plus anciens sarcophages, ainsi que l'adoration des trois mages guidés par l'étoile vers l'Enfant Dieu. C'est que la fête de Noël est la première que les chrétiens substituèrent à la Pâque hébraïque; aussi ne trouve-t-on nulle part une représentation de cette dernière.

Rien également qui rappelle la position du mont Calvaire, si ce n'est le rocher des quatre sources; le drame sublime de la semaine sainte est trop fort pour cet art, enfant sous un rapport, et sous l'autre décrépit.

L'Eucharistie seule étant la base du culte nouveau, ne pouvait être entièrement dissimulée; aussi courait-il à ce sujet les bruits les plus étranges parmi les païens. Il est très-probable que dans le grand nombre d'agapes peintes aux catacombes, il y en a de chrétiennes. Peut-être les fidèles du troisième siècle répondaient par ces tableaux au reproche absurde qui leur était fait de manger un enfant nouveau-né dans leurs repas nocturnes. Cependant, en examinant de plus près ces agapes, on voit que la plupart doivent avoir été peintes par des artistes païens. Non-seulement le style, mais encore les expressions des personnages, leurs poses, leurs manières, indiquent le paganisme; toutes, plus ou moins, ressemblent à celle qu'on voit sculptée sur le beau sarcophage de Junius Severianus, et qu'on trouve dans la troisième classe du *Museum Kircherianum*. Les convives y sont couchés sur leur *triclinium*, ou lit de festin à trois places; devant eux une table demi-circulaire et en trépied, porte dans un plat un agneau ou un autre animal; dans un coin, les esclaves vident des amphores, pendant que leurs maîtres boivent.

En peinture, la principale agape des catacombes fut trouvée au septième colombaire du cimetière des SS. Marcellin

(1) Voir la XIIe leçon dans le n° 28, t. V, p. 262.

et Pierre (1). Elle offre un *triclinium* avec la table en demi-cercle couverte d'une nappe qui pend jusqu'à terre. Devant elle, assis et non plus couchés, trois hommes et trois femmes qui semblent être chacune auprès de son mari, portent d'un air très affamé leurs mains à la bouche, quoiqu'il n'y ait encore ni plats, ni mets sur la table; mais à leurs pieds quatre amphores, d'une forme très élégante, et posées sur leurs trois pieds figurant des pattes d'animaux, sont sans doute pleines de quelque vieux Falerne; car l'un de ces vivans d'autrefois boit dans une large coupe la joyeuse liqueur, qui de très loin dirige son jet vers sa bouche, au lieu de tomber sur la table, comme l'exigeraient les lois de la gravité physique. Un autre convive plus calme, et sans doute repu, accepte d'un individu, dont on ne voit que le bras alongé, le verre d'eau chaude en usage chez les anciens après le repas; les femmes ont leurs cheveux divisés en deux tresses, avec deux boucles relevées au sommet de la tête.

Dans tout ceci rien ne trahit la pensée chrétienne. Au contraire, l'ensemble et jusqu'à la forme de la table en croissant, se rapporte aux agapes lunaires que les anciens allaient célébrer chaque mois dans les tombeaux de leurs pères au retour de la lune. Il y avait aussi des tables rondes, ou *sigma*, emblêmes sans doute de cet astre arrivé à son plein développement.

Deux autres scènes d'agapes se trouvent dans les corridors de cette même catacombe. A une table également semi-circulaire, et qui enveloppe dans l'intérieur de son demi-cercle une autre petite table ronde en trépied, sont assis cinq convives; deux femmes siégent aux extrémités de la table, qui semblent ne faire qu'un avec leurs deux fauteuils, elles paraissent surveiller la petite table, où sont posés les plats, avec deux couteaux et un lièvre rôti, ou, suivant les antiquaires romains, un agneau. Ceux des convives dont la nappe ne cache pas les jambes sont pieds nus; les trois femmes, la tête nue, ont deux boucles de cheveux relevées au haut du front; les deux hommes ont au dessus de leur tête deux inscriptions qui s'expliquent par leurs gestes; car l'un tend la main vers un enfant, sans doute le fils de la famille, qui tient un calice pareil à celui de la messe, et il lui dit : *Agape, misce mi; enfant chéri, mêle-moi ce vin*; l'autre, se tournant vers l'une des femmes assises, qui a devant elle une cruche, est censé prononcer les mots : *Irene, da calda; Irène, donne l'eau ou le vin chauds* (1).

Les noms, il est vrai, semblent chrétiens, mais les expressions et les poses sont complétement païennes. Autour du demi-cercle qui contient cette peintre on voit en outre les histoires de Jonas et du bon pasteur, mais elles sont mêlées de deux bustes païens, couronnés de lauriers, entre deux branches d'olivier. La troisième agape, d'un caractère un peu moins suspect, se trouve également sous l'arcade d'un mausolée (2); la table qu'une nappe recouvre, forme un carré oblong; quelques plats sont devant trois convives, dont deux assis semblent les époux; le troisième, plus jeune, est debout, espèce d'intendant, et donne un plat à un mendiant qui s'approche son bâton à la main. Rien n'indique là, comme on voit, la fraternité primitive du pauvre et du riche assis ensemble à des banquets communs.

Enfin le premier colombaire du cimetière de Sainte-Agnès offre encore, dans l'abside qui surmonte un de ses tombeaux, une peinture semblable où sept convives, dont trois femmes alternant avec les hommes, sont non pas couchés, mais assis autour d'un *triclinium lunare* (3), c'est-à-dire d'une table semi-sphérique, et portent la main vers des plats et des cruches placés devant eux; les murs de la salle de ce festin funèbre sont tendus de guirlandes; aucun signe chrétien ne s'y manifeste, bien qu'il soit difficile de croire à l'existence de peintures faites par des païens, dans cette catacombe déjà toute constantinienne.

Ce genre de représentation est, du

(1) *Bottari*, pl. 109. *Aringhi*, t. II.

(1) Bottari a épuisé son érudition à parler des repas des anciens au sujet de ces deux inscriptions. Voyez *Roma Sotterranea*, t. II, pl. 126, p. 168.

(2) *Bottari*, pl. 127.

(3) Id., pl. 129.

reste, beaucoup plus rare, ou pour mieux dire tout-à-fait inaccoutumé sur les sarcophages chrétiens. Je ne me souviens de l'avoir vu qu'une seule fois, sur un tombeau tiré de la catacombe de Priscilla : cinq hommes sont assis à un *triclinium* lunaire, chacun a devant lui un pain rond et marqué de la croix, comme cela arrivait déjà du temps des païens ; un serviteur apporte une corbeille pleine d'autres pains qu'il s'apprête à mettre sur la table : peut-être indiquent-ils qu'une distribution va se faire aux pauvres ; mais ces derniers ne se voient pas. D'ailleurs le sépulcre, très mutilé, a l'un de ses angles formé par un très beau masque païen aux longs cheveux flottans ; il est donc à croire que sa destination primitive ne fut point chrétienne.

Ces agapes dont le nom (ἀγάπη, *dilectio*) signifie *charité* ou *amour*, étaient chez les païens des repas où tous les alliés et amis de la famille étaient appelés à certains anniversaires dans le sépulcre ou la catacombe des ancêtres. Les héritiers célébraient trois principaux anniversaires de ce genre : celui de la nativité du défunt, celui de son mariage, celui de sa mort. Il y avait en outre des agapes lunaires (*mensæ lunares*), car la lune était l'astre des morts, et en son honneur les tables de ces repas étaient en croissant ou demi-cercle. Avant de s'éloigner, on laissait dans les tombeaux, en offrande aux mânes, du pain et du vin, que venaient se partager les pauvres. Mais auparavant la famille avait eu soin de faire de copieuses libations ; l'usage même était de s'enivrer dans cette circonstance, en l'honneur des ancêtres, sous prétexte de sacrifice, comme nous l'apprend saint Ambroise : *ô stultitia hominum, qui ebrietatem sacrificium putant !* Belles agapes!

Mais tournons-nous vers celles des chrétiens, banquet commun où tous les fidèles, riches et pauvres, sans distinction de rang, étaient assis ensemble dans la plus parfaite union « Statis diebus, mensas faciebant communes ; et peractâ synaxi post sacramentorum communionem, inibant convivium, divitibus quidem cibos afferentibus, pauperibus autem, et qui non habebant, etiam vocatis, et omnibus communiter vescentibus. » Le même docteur ajoute dans un autre endroit : « communes faciebant mensas, communia prandia, communia convivia in ipsâ ecclesiâ (1). » Pourquoi, en effet, tout n'aurait-il pas été commun? Comment aurait-on distingué des rangs parmi ces hommes qui ne faisaient qu'un dans le Christ? L'inégalité des païens n'aurait-elle pas détruit la joie parfaite dans ces âmes qui venaient d'accomplir la synaxe ou la grande communion des êtres par l'abnégation dans le sein du Christ? Aurait-il pu y avoir communion avec les riches, s'ils ne s'étaient renoncés?

Mais aucune agape, peinte aux catacombes, ne peut être citée comme la représentation incontestable d'un de ces pieux festins. Au contraire, le nombre des convives, presque toujours borné à trois, comme celui des coupes et des pains, semblerait indiquer un symbole mystérieux, peut-être le signe de l'Eucharistie. Habituellement les personnages sont assis au lieu d'être couchés à table, comme les Orientaux et les Hébreux, chez qui l'apôtre S. Jean posait quelquefois, durant les repas, sa tête sur le cœur de Jésus. C'est pourquoi l'on disait *triclinium*, *lit de festin pour trois personnes ; biclinium, lit pour deux*, etc. Les Lacédémoniens, les Etrusques et les austères Romains de la république dînaient assis. Le luxe ayant amené d'autres usages, la femme romaine, déjà plus digne et plus grave que l'asiatique, ne cessa pourtant pas de manger assise : *fœminæ, cubantibus viris, sedentes cœnitabant*, dit Valère Maxime.

Les chrétiens paraissent s'être longtemps reconnus à la fraction du pain, signe auquel les disciples d'Emmaüs avaient deviné leur maître. L'usage de tracer sur les mets et les coupes le signe de la croix se transmit même aux Barbares. Il ne faudrait néanmoins pas en conclure que les tableaux primitifs où l'on voit des pains ronds marqués de ce signe sont nécessairement chrétiens : car les Romains le traçaient déjà de la même manière avant Jésus-Christ. Horace a dit :

(1) Dans *Aringhi*, liv. VI, ch. 27.

Et mihi dividuo fundetur munere quadra.

Juvénal exprime la vie d'un parasite par les mots :

Alienâ vivere quadrâ.

et on lit de même dans Martial :

Nec te liba juvant, nec sectæ quadrâ placentæ.

Les chrétiens donnèrent un sens mystique à cette division du pain en segmens par deux lignes croisées ; les Germains retinrent cet usage qu'on voit encore pratiqué à la table de Charlemagne ; le chroniqueur de Saint-Gall nous présente un évêque prié par l'empereur de bénir le repas : *et episcopus, signato pane,... honestissimo Carolo porrigere voluit...* Ainsi, long-temps après la chute de Rome, les évêques romains coupaient encore le pain à leurs maîtres barbares.

Les scènes d'agapes aux catacombes ne peuvent dont rien prouver sur l'Eucharistie d'une manière incontestable. Mais à défaut de monumens sculptés ou peints, qui auraient exposé le plus saint mystère au sarcasme des profanes, il y a une assez grande quantité de preuves écrites pour qu'il ne vaille pas la peine d'examiner les doutes que les protestans veulent jeter sur l'origine apostolique de ce sacrement et son mode primitif d'administration. Citons seulement un texte, choisi entre beaucoup d'autres : « Il y avait ici, écrit au troisième « siècle saint Denis d'Alexandrie à Fa« bien évêque d'Antioche, un vieillard « fidèle nommé Sérapien : étant tombé « malade, il demeura trois jours de suite « sans mouvement et sans voix ; le qua« trième jour, étant sorti de cette léthar« gie il appela le fils de sa fille, et lui dit : « mon fils, jusqu'à quand veut-on me re« tenir ici ? Laissez-moi aller à Dieu, fai« tes venir un prêtre. Le ministre du « Christ ayant été averti, envoya un « petit morceau de l'Eucharistie, ordon« nant de le tremper et de le faire cou« ler dans la bouche du vieillard. »

Les nombreuses cuillers eucharistiques, trouvées dans les tombeaux des martyrs transformés en autels, prouvent la coutume d'administrer ce sacrement dans les catacombes. Mais la *mense* sur laquelle le pain et le vin étaient déposés n'offrait encore aucune trace de sa future magnificence ; le ciboire ou pyxis, espèce de tourelle servant de tabernacle, ne paraîtra que dans les basiliques. Le seul ornement authentique de cette table était l'Evangile, divisé en quatre livres reliés ou en rouleau. Ce n'est qu'au temps de saint Jérôme qu'on commence à les réunir en un seul sous le nom de *Nouveau-Testament* (1). Les lévites, promus à la dignité de lecteurs, étaient les gardiens de ces rouleaux, qu'ils renfermaient, après la lecture, dans des cassettes qu'ils scellaient de sept sceaux (2) en souvenir, peut-être, des sept églises primitives ou des sept sacremens, acte qui se répète dans l'Apocalypse. Il n'y avait probablement encore ni missel, ni rituel, ni bréviaire (3) ; les livres liturgiques n'avaient pas reçu leur rédaction définitive, mais ils existaient de fait dans les coutumes ; pour toutes choses l'esprit couvait la masse non encore dégagée.

C'est également aux peintures des catacombes qu'il faut demander les notions les plus justes sur les costumes chrétiens primitifs, et sur la forme, la couleur et la nature des premiers ornemens sacerdotaux. Car l'effet du vêtement et de la draperie ne peut jamais se distinguer complétement de l'effet des couleurs, il s'en suit que la peinture est l'art qui les exprime le mieux : aussi voyons-nous la statuaire et le paganisme affectionner le nu, tandis que la peinture, au contraire, plus d'accord avec les mœurs chrétiennes, préfère la draperie. Il est clair que dans la vie extérieure et commune les premiers chrétiens avaient le même costume que les païens ou les Juifs, selon qu'ils vivaient parmi les gentils ou à Jérusalem. Mais quand ils célébraient leurs mystères, ne portaient-ils pas quelques ornemens distinctifs? Tous les témoignages nous poussent à le croire, sans qu'aucun d'eux cependant nous éclaire sur la nature de ce costume, restée jusqu'ici un problème historique non résolu. On pense, en général, que les apôtres en officiant devaient revêtir le même

(1) *Binterim*, ib., t. IV.
(2) Id., ib.
(3) Id., ib.

costume qu'ils avaient vu porter au Sauveur. Et sans doute Jésus-Christ n'était pas vêtu autrement que les docteurs hébreux, qui d'après la loi de Moïse devaient porter des tuniques à bordure couleur d'hyacinthe ou violette, et une ceinture probablement ornée de franges pareilles à celles de la robe. Aussi le fragment de cette ceinture de l'Homme-Dieu qu'on prétend montrer à Besançon, dans l'église Saint-Jean, est-il violet, comme celui qui se conserve en Espagne dans l'évêché de Vallaodlid, à Santa-Maria d'Ariago. Quant à la matière et à la couleur de la robe de Jésus, il est à croire qu'elle était de laine blanche, suivant l'usage des Orientaux, adopté par les philosophes grecs, et dont saint Clément d'Alexandrie enjoint expressément la pratique à ses néophytes.

Ce n'est qu'après Constantin que les évêques et leurs coadjuteurs portent des robes violettes, et que les simples prêtres, pour se distinguer du peuple vêtu de blanc, adoptent le manteau noir. Ce n'est également qu'à l'issue de la primitive Eglise que cesse pour le sacerdoce chrétien l'usage de se distinguer des Romains à barbe rase par la longue barbe des philosophes d'Orient. A sa place vient la couronne cléricale ou tonsure, qu'avaient déjà portée, mais bien plus large, les prêtres de certaines idoles. Les cheveux courts étant, comme on le voit sur toutes les médailles, le trait distinctif des hommes libres ou citoyens de Rome, le Christianisme, pour humilier l'antique orgueil, introduisit parmi les siens la coutume des longues chevelures propres aux esclaves et aux barbares. Les premiers bons pasteurs peints aux catacombes ont des cheveux qui leur flottent sur les épaules, Jésus même sur les sarcophages les a souvent ainsi. Cette distinction, trait de noblesse à l'époque des rois germains et francs, n'avait encore rien d'illustre, et tendait au contraire à dégrader celui qui la portait de la dignité civique. Aussi les hommes, dans les portraits des catacombes, ont-ils quelquefois les cheveux très-courts; mais les enfans les ont toujours longs, pendant que ceux des païens sont comme rasés. Buonarotti (1) en donne pour raison l'usage de suspendre, à mesure qu'elles croissaient, les chevelures devant l'autel des bons démons, ou génies de la famille. Quant à celles des femmes, les ciseaux ne les touchaient jamais : leurs tresses flottantes avec modestie pendant l'adolescence, se relevaient voluptueusement aussitôt que la vierge se sentait femme ; et divisées en deux parts au sommet de la tête par une longue aiguille que la Romaine porte encore, elles proclamaient audacieusement la nubilité (1). Aussi l'antique voile sur la tête des femmes s'en allait de plus en plus en désuétude; celles qu'on trouve représentées çà et là dans les agapes profanes des catacombes ne sont presque jamais voilées; et leurs cheveux, tressés avec une recherche exagérée, présentent la plus étonnante variété de coiffure. Avec le Christianisme les femmes du monde et les femmes consacrées au Seigneur adoptèrent, à ce qu'il paraît, de bonne heure un costume différent; des médailles et vases chrétiens nous montrent les premières, lors de leur mariage, la tête découverte, donner la main à leur fiancé devant l'autel; et, de plus en plus sacré, le voile devenir le partage des vierges fiancées à Dieu. Saint Chrysostome écrit que leur costume était une tunique bleue, serrée par une ceinture, un manteau noir qui leur couvrait tout le corps, un voile blanc, une chaussure noire et pointue.

Pour ce qui regarde le costume d'église, il paraît n'avoir subi une organisation définitive que sous le règne de Constantin, époque où le paganisme ayant cessé d'être la religion de l'état, une partie des ornemens qu'avaient jusqu'ici profanés les prêtres des idoles, passa aux ministres du vrai Dieu. Depuis lors, l'habit sacerdotal du sacrifice catholique consiste en sept pièces, qui sont : la tunique, l'amictus, l'aube, la ceinture ou cordon, le manipule, l'étole et la casula ou chasuble.

La tunique traînante, *tunica talaris*,

(1) *Framm. di vetr. ant. crist.*

(1) Simul se mulieres intellexerunt, vertunt capillum, et acu lasciviore comam sibi inserunt, crinibus à fronte divisis, apertam professæ mulieritatem. (Tertullien, *de Velandis Virginib.*)

chez les Grecs ποδήρης (1), était simplement la robe de dessous des Romains et des Romaines, devenue peu à peu la soutane actuelle. Les personnes distinguées la portaient d'ordinaire avec une bordure de pourpre dont les lignes se croisaient sur la poitrine. Sainte Félicité, dans les actes de son martyre, est représentée : *distinctam habens tunicam inter duos clavos per dimidium pectus.* Cette robe s'appelait en conséquence *tunica clavata* ou *laticlave.* Pour les adolescens ou les diacres, cette robe, pareille à l'ancienne *prétexte,* était ornée de simples petits ronds de couleur rouge, en forme de roses, et appelés *cuniculæ,* et placés d'ordinaire au bas et aux angles de la tunique. Ce vêtement, appelé encore *penula,* à longues manches pour les femmes, mais sans manches pour les hommes, était, sous le nom de *colobium,* l'habit avec lequel saint Sylvestre disait la messe au temps de Constantin. Et Innocent III, parlant de l'éphod du grand sacrificateur des Hébreux, le compare au *colobium ,* en l'appelant : « Super « humerale de quatuor coloribus auro« quecontextum, sine manicis ad modum « colobii. » L'apôtre saint Barthélemy était de même : « indutus colobio albo, « clavato purpurâ... et pallio habente « per singulos angulos singulas gem« mas (2). » Cette robe laticlave ou à large galon de pourpre ayant cessé d'être l'habit de paix des Romains, qui venaient de le remplacer par la chlamyde, devint l'habit spécial des prêtres. D'après le concile de Tolède, en 547, il paraîtrait qu'alors la *penula* avait pris le nom de *planeta.*

L'*amictus* ou *humerale* est, comme l'indique son nom, le linge dont le ministre pour sacrifier enveloppe son cou et ses épaules. On le nomme aussi *anaboladium* ou *anagolagium* : c'est l'antique éphod des Hébreux, et le voile dont tous les sacrificateurs, grecs et romains, se couvraient la tête et le cou, comme font encore les pères dans quelques ordres monastiques

L'aube (*alba*) était la robe blanche des Latins (3), quelquefois ornée de bordures de pourpre qui, selon qu'elles formaient un, deux, ou trois rangs, imposaient à la robe le nom de *alba monoloris, diloris, triloris* (1), ou celui de *chrysoalba* quand elles étaient d'or. Celle des prêtres était plus longue que celle des lévites et des diacres, appelée plus tard *alba undulata ,* et actuellement *surplis* ( *super pellicea ).*

La ceinture, *cingulum, zona*, ou *baltheum*, aux franges d'or flottantes, plus tard ornée de diamans, mais qui primitivement ne fut qu'une corde de lin, nouée autour des reins, relevait l'aube ou la tunique et l'empêchait de descendre trop bas. Ce cordon est, en Asie, un des plus anciens symboles de la religion (*religare*) ou de la puissance sacerdotale de lier et de délier.

Le manipule, *mappula, mappa,* ou *suduriolum,* espèce de mouchoir qui pendait au côté gauche du prêtre, et qu'il déposait ensuite sur l'autel, servait sans doute primitivement à essuyer les mains pendant les repas des agapes.

L'étole, *stola,* passée de l'usage des patriciens et des soldats romains à l'usage sacerdotal, destinée à couvrir les épaules, se croisait sur le sein, où la rattachait une agrafe, nommée *lacerna,* quelquefois de pierreries, et d'où pendaient deux franges d'or, qui aux diacres et diaconesses des catacombes descendent souvent jusqu'aux pieds. Après Constantin elle est interdite sous le nom d'*orarium* par le concile de Laodicée aux *cantores* et *lectores ,* ordre de lévites placé immédiatement après les sous-diacres (2). Le vingt-huitième canon du quatrième concile de Tolède dit : *si episcopus, orarium , annulum , et baculum ; si presbyter orarium et planetam ; si diaconus orarium et albam habeat.* En effet, partout dans l'Ecriture l'étole est l'emblême de la prière exaucée. On voit dans l'Apocalypse les martyrs : *stantes ante thronum agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum.* Au moyen âge les dîmes ecclésiastiques s'appelaient les droits de l'étole ( *jura stolæ* ).

Enfin la *penula*, dite plus tard *casula,*

(1) *Binterim* , t. IV.
(2) Buonarotti. *Framm. di vetr.*
(3) *Binterim*, id., ib.

(1) *Binterim* , id., ib.
(2) Id., ib.
(3) Id., id.

(chasuble), était l'habit de dessus du prêtre officiant; elle ressemblait d'abord assez à nos chapes de chœur, était semée de croix brodées, enveloppait tout le corps, et s'agrafait sur la poitrine. Isidore fait dériver *casula* de *casa*, et l'appelle : *vestis cuculata, quasi minor casa, eo quòd totum hominem tegat*. On y voyait des histoires bibliques, brodées ou peintes, entremêlées de monogrammes sacrés et de textes de l'Evangile; c'était le *pallium*, ancien manteau de solennité des patriciens, tout couvert de dessins historiés et de sentences écrites avec de l'or et des perles, et que les courtisans des Césars avaient substitué à la toge républicaine trop mâle et trop austère, tombée en désuétude dès le règne d'Auguste (1). Avec Constantin le luxe montant, le pallium devint lui-même trop simple; et les grands seigneurs revêtirent l'ambitieuse dalmatique, jusque là réservée aux magistrats. Cet habit oriental, à longues et larges manches, tellement chargé d'or qu'il ne fléchissait pas, à en croire les anciens auteurs qui l'appellent *rigens toga, gravis auro trabea*, passa, par les Grecs, de la Dalmatie à Rome, sous le règne de Commode qui le premier (2) porta la dalmatique publiquement. Les évêques en l'adoptant la modifièrent, elle fut traversée dans toute sa longueur par deux lignes de pourpre que deux autres croisaient pour dessiner la croix, sur le derrière comme sur le devant de la dalmatique, de sorte qu'elle est appelée *vestimentum in modum crucis* (3). On voit dans les *actes de son martyre* (4), saint Cyprien ôter la sienne pour aller au supplice. Les diacres sous le pape saint Sylvestre l'avaient déjà devant l'autel au lieu du colobium sans manches des sacrifices païens qui laissaient voir les bras nus.

La chape pour les chantres n'est mentionnée que dans les temps barbares; peut-être la confondit-on d'abord avec le *pluviale ecclesiasticum*, manteau d'une étoffe épaisse et imperméable, fait à la ressemblance de la *trabea consularis*, que les magistrats portaient en voyage. Au reste, les habits sacrés de l'Eglise, même ceux des évêques, tous à fond blanc jusqu'au neuvième siècle, n'avaient que très peu de broderies en pourpre ou en or. Le luxe sous ce rapport commença dans Byzance.

Quant à la coiffure, elle manque sur les plus anciens monumens de l'art; les prêtres y paraissent toujours la tête nue à la manière antique. Le *capitium* ou *beretta*, bonnet carré, est d'origine assez moderne. La *mitre*, cependant, est déjà mentionnée parmi les riches présens que fit Constantin aux évêques des principales villes; mais on sait que les mages de l'Orient et les pontifes antiques la portaient. L'envoi de ces mitres par le chef de l'État aux présidens du nouveau culte fut donc comme le signe par lequel le Christianisme était déclaré religion de l'empire. Au reste, le mot *mitra* semble avoir désigné primitivement toute coiffure de cérémonie civile; celle des femmes s'appelait *mitretta*; et saint Jérôme nomme *mitrellæ* les béguins des servantes.

Mais si la mitre est absente du front des premiers docteurs, la crosse du moins ne manque pas à leur vieillesse; on la voit partout aux mains du bon pasteur, emblême des évêques, à qui le Christ a dit par ses apôtres : *Paissez mes brebis, paissez mes agneaux* : c'est la houlette sacerdotale transmise depuis les patriarches. Dénaturée par les idolâtres, qui en avaient fait la verge de la magie et des illusions, elle était néanmoins toujours restée bien différente de celle du sceptre, houlette militaire des peuples, crosse de fer droite et menaçante, modelée sur la massue, tandis que l'autre, simple et débonnaire, était en bois recourbé, qu'ornaient d'humbles sculptures. On en voit de très anciennes dont la tête est d'ivoire, mais ce n'est qu'au sortir de la primitive église qu'elles furent faites en métal précieux avec des diamans enchâssés (1).

Ce n'est également que sous l'époque

(1) Buonarotti, *Framm. di vet.*
(2) Id., ib. et *Lampridius*.
(3) *Binterim*, ib.
(4) *Ruinart*.

(1) Au temps passé du siecle d'or
Crosse de bois, évesque d'or;
Maintenant changent les lois,
Crosse d'or, évesque de bois.
(Proverbe huguenot dans *Ducange*.)

byzantine qu'on voit l'austère *cathedra*, ou siége épiscopal, se transformer en trône à draperies d'or et de perles, avec des rideaux rouges de chaque côté, comme ceux qu'on suspendait devant le tribunal des consuls et des préteurs dans les basiliques romaines. Les mosaïques des v[e] et vi[e] siècles nous montrent les pontifes, non plus dans ces durs siéges de marbre romain, qui représentaient si bien la vie mâle de l'Occident, mais mollement assis sur de longs sophas orientaux, exhaussés de trois, quatre ou sept degrés. La cathedra des Catacombes, nullement différente de la chaire des anciens philosophes enseignant la jeunesse, est en marbre ou en simple pierre, sans aucun ornement; ce n'est que par exception qu'on voit quelquefois ses pieds se terminer en griffes de lion, symbole peut-être de la puissance de la doctrine. On en voit une de ce genre dans le chœur de la basilique de *S. Pietro in Vincoli*, et celle de saint Grégoire-le-Grand est conservée dans une chapelle de l'église qui porte son nom en face du mont Palatin.

On vient de passer en revue les monumens chrétiens du premier âge et tout ce qui peut y avoir rapport. Ces trois grands siècles, appelés temps de la primitive Eglise, ont célébré devant nous le drame sublime des catacombes, drame de l'affranchissement du genre humain, combat sanglant du Christianisme.

L'art, pendant cette époque, n'a pu produire que des germes informes; car la mission de ce premier âge était d'arracher le monde à la servitude morale; et pour élever plus vite l'homme nouveau au dessus des séductions sensuelles, l'Eglise a dépouillé les formes naturelles de tout leur attrait, les réduisant à l'état d'hiéroglyphes, maintenant pour l'art les antiques prescriptions judaïques, déjà disparues du culte entier. Néanmoins, quoique rejeté des temples, l'art ne fut jamais absolument exclu de la vie privée et des intérieurs domestiques. Malgré leur éloignement pour les tableaux et les reliefs où entre la figure humaine, les premiers chrétiens peignaient ou sculptaient sur les murs de leurs maisons les symboles mystiques de leur foi. Ils les portaient même au cou, aux doigts, aux bras, enchâssés dans leurs anneaux, leurs bracelets, ou tracés sur leurs habits même. En un mot, les statues et portraits interdits jusqu'à Constantin étaient remplacés par des objets purement idéographiques. Ainsi, l'art n'avait pas cessé mais il était redescendu, comme dans l'ancienne Égypte, au rôle de simple écriture hiéroglyphique, destinée à instruire les catéchumènes, comme un catéchisme fait pour les yeux. C'est pourquoi les peintures sacrées des catacombes ont toutes à peu près le même caractère de muette impassivité, sans excepter celles déjà exécutées dans l'âge où la peinture païenne, par une sorte de prolongation du mouvement au-delà de la mort, était encore dramatique.

Dans cette première période de l'art chrétien, correspondante à l'époque des martyrs et des miracles primitifs, c'est donc l'idée qui domine sur la forme, l'esprit pur qui, ayant été asservi par l'imagination, réagit puissamment contre elle. De même qu'après Constantin l'Église ayant été, plus qu'il ne convient, renouée au char politique, peu à peu l'on verra la forme reprendre un empire excessif sur l'idée, qui, se sentant dégénérer en superstition, créera le parti extrême des iconoclastes, comme les abus du xv[e] siècle ont créé le protestantisme. Plus sage, fuyant les deux excès, la primitive Église ne voulut rien exclure; seulement, replaçant l'art à son berceau pour qu'il pût se renouveler tout entier, elle ne lui permet que la parabole et l'allégorie biblique pure et littérale; tout mythe, toute création propre lui sont interdits. Mais dans ces germes consolateurs d'un art nouveau, que l'on voit poindre lentement comme la rouge et tremblante lueur d'une aurore dans la tempête, respire on ne sait quelle vie de silence et de mystère, qui endort comme au sein de Dieu. De ces ombres allégoriques sortiront au second âge les types des saints fondateurs. C'est comme si on pressentait leur arrivée prochaine, et ces symboles résignés rappelant tous les souvenirs des persécutions, plongent en quelque sorte l'esprit dans une atmosphère de miracles, à la vue de ces peintures inspirées comme des chants d'actions de grâce pour les mille prodiges qui pendant trois siècles guidèrent les enfans du Christ, de même

qu'Israël à travers la mer Rouge et le désert. On y devine un âge de toute-puissance par la foi, l'âge des thaumaturges, des martyrs, des soldats de la légion fulminante, qui par leurs prières font descendre une pluie douce sur l'armée romaine mourant de soif, une grêle de pierres et la foudre sur l'armée des Barbares.

Ce serait donc une grave erreur en histoire de comparer aux sculpteurs gnostiques, et de regarder en conséquence comme hérétiques, les artistes des Catacombes, ces pieux *fossores*, à la fois ensevelisseurs, architectes, graveurs sur pierre, et probablement peintres, qui dans leur admirable abnégation, enfouis aux entrailles de la terre, séparés des hommes et de la vue du ciel durant la plus grande partie de leur vie, travaillaient ignorés dans ces souterrains, à la clarté d'une lampe, pour orner les tombes du Seigneur, n'ayant pour ainsi dire d'admirateur que Dieu seul; comme ces artistes du moyen âge qui, avec toute l'ardeur amoureuse de leur génie, sculptaient pendant dix ans le sommet gothique d'une flèche perdue dans les airs, et que nul œil humain ne devait plus voir de près une fois qu'ils en seraient descendus. Ainsi, l'imagination du *fossor* qui peignait ces pieux symboles s'exaltait en de chastes désirs; vivant dans le silence des sépulcres, il préparait ces ermites, martyrs volontaires de l'âge suivant, qui peupleront la Thébaïde; il goûtait cette paix des saints, dont l'âme s'échappe lumineuse de la prison des sens, dont le cœur jouit par l'amour, au milieu même des tortures dépouillées de leur horreur. Il n'exprimait le triomphe que par une simple couronne, le martyre que par une palme; mais il sentait que cette abstinence d'images préparait le triomphe de l'art, en le faisant mûrir dans le spiritualisme.

Les peintures qu'on a décrites sont les plus anciennes du Christianisme : à la vérité aucune preuve historique ne démontre incontestablement qu'elles doivent remonter plus haut que sainte Hélène et le règne de Constantin. Mais si l'on peut raisonnablement croire à l'existence de bas-reliefs funéraires chrétiens dès la fin du troisième siècle, à plus forte raison peut-on faire remonter jusqu'à cette époque les premiers tableaux. Il est même probable, par leur style, que plusieurs d'entre eux furent déjà exécutés dès le second siècle. C'est la conviction qu'acquit, il y a vingt ans, le savant allemand Sickler qui dans plusieurs de ces peintures, conservées jusqu'à nous, reconnut toute la pureté d'idéal et d'exécution de l'époque adrienne.

Quand ils ne sont pas en mosaïque, ces tableaux sont peints à l'encaustique ou à la cire liquide, comme dit Paulinus de Nola, parlant de ceux de sa basilique. Saint Augustin dans ses divers traités, et Basile-le-Grand dans son homélie contre les Sabelliens, en mentionnent beaucoup de semblables, et qui paraissent avoir été sur bois, car l'emploi de la toile fut extrêmement rare chez les anciens (1); les bois durs et incorruptibles la remplaçaient habituellement, quand on ne peignait pas sur la pierre même ou sur le stuc des murs, ce qui n'arrivait pas toujours, quoi qu'en ait dit Böttiger (2). Son opinion que les anciens faisaient toutes leurs peintures historiques dans l'atelier, et sur des planches qu'ils appliquaient ensuite contre les murailles, que le Pécile d'Athènes fut décoré ainsi, et que les peintures murales sont de la décadence, cette opinion se réfute par les peintures primitives des hypogées étrusques et pélasgiques, et par une foule de témoignages.

Remarquons que dès l'antiquité on trouve déjà l'emploi des fonds d'or. M. Letronne (3) cite même quelques tableaux où ces fonds ne sont pas unis, mais piqués, comme un dé à coudre, de petits trous réguliers, qu'on trouve ensuite très souvent chez les Byzantins, et qui avaient sans doute pour but de diminuer l'uniformité monotone du fond par de petits dessins. Cette couleur, expression de la lumière, servait à entourer la tête des dieux, et des empereurs élevés à l'apothéose. C'est pourquoi les premiers chrétiens, évitant de se servir de tout ce

(1) Letronne, *Lettres d'un Antiquaire à un Artiste*.

(2) *Idoen zur archeol. der malerei*. Dresde, 1811; t. 1[er] et unique.

(3) *Lettre d'un Antiq.*

que les idoles avaient profané, ne mirent ni fond d'or dans leurs peintures, ni auréoles autour de la tête nue des saints. Elles ne commencent à paraître qu'avec Constantin.

Quant aux diptyques sacrés, peints sur bois ou sur métal, qu'on déployait sur l'autel pendant les offices, et qu'on repliait ensuite, pour les dérober aux persécuteurs, il n'en est pas resté trace : on sait seulement qu'ils avaient pour principal objet de conserver les portraits historiques des fondateurs de l'Eglise, exécutés en buste, à la manière antique des figures sur bouclier, *usque ad pectus ex more pictæ,* dit Macrobe, et qui occupaient ainsi le centre d'un médaillon.

Les peintures encaustiques des Catacombes, dont les ardentes couleurs brillaient encore de leur plein éclat au seizième siècle, livrées, par l'abandon de ces lieux, à une humidité croissante, sont aujourd'hui tombées avec le stuc des plafonds; et à l'exception de quelques débris conservés au *Museo sacro* du Vatican, elles ont complétement disparu. La principale raison en est sans doute que le moyen âge, ayant perdu le procédé encaustique, ne sut pas les restaurer. Car malgré les preuves qu'en a prétendu donner Emeric David, rien ne démontre qu'il fût connu en Italie au quinzième siècle. L'Orient seul l'a peut-être conservé. Eton, dans son *Tableau de l'empire ottoman,* parle d'un peintre grec qui peignait les murs au moyen de la cire chauffée. Les *lettres* de Castellan *sur la Morée* mentionnent un genre de peinture mystérieux et traditionnel qu'il vit praquer par un artiste de Zante, mais que M. Letronne soupçonne avoir été simplement la détrempe vernie des Byzantins des dixième et onzième siècles restée encore si vive aujourd'hui.

Sans doute les catacombes de l'Asie et de Jérusalem, si enfin elles pouvaient être fouillées par quelque voyageur chrétien, fourniraient beaucoup de peintures curieuses de l'époque de sainte Hélène, qui dans son pieux zèle en décora toutes les cryptes. Mais quel voyageur sera assez heureux pour les découvrir?

En outre elles n'appartiendraient pas à ce tableau : le premier âge de l'art expira naturellement à la translation de l'ancienne cour païenne de Rome à Byzance, et à la cession, non avouée mais tacite, que la force brute, vaincue par les martyrs, fait de l'Occident au Christianisme, à la liberté, à la pensée.

Cyprien ROBERT.

---

# REVUE.

## CONGRÈS DE VÉRONE; GUERRE D'ESPAGNE; NÉGOCIATIONS; COLONIES ESPAGNOLES; PAR M. DE CHATEAUBRIAND (1).

L'attention publique s'éveille d'elle-même quand paraît un écrit de M. de Chateaubriand, et nos lecteurs nous reprocheraient sans doute de ne pas les entretenir de son nouvel ouvrage, le dernier qu'il doit publier de son vivant, et qu'on a appelé avec raison son testament politique. Le sujet est d'un haut intérêt, surtout en de telles mains, car c'est l'histoire de la plus grande entreprise de la Restauration, d'un drame où M. de Chateaubriand a été l'un des acteurs principaux, et dont il se fait aujourd'hui le narrateur, mettant sous nos yeux notes diplomatiques, lettres de rois et de ministres, documens officiels de

(1) 2 vol. in-8°; chez Delloye, place de la Bourse, 13.

toute espèce Et cette publicité donnée à tant de *secrets d'Etat*, on songe à peine à la trouver étrange, parce que les négociations de Vérone, quoiqu'elles soient d'hier, sont devenues aussi étrangères aux questions qui s'agitent aujourd'hui que celles de Munster ou de Riswyck : tant le temps a marché vite depuis, tant il semble qu'il s'agisse d'un autre siècle et d'un autre monde, tant les révolutions ont rejeté loin dans le passé des événemens à peine vieux de quinze ans. De quoi s'agissait-il en effet? De donner à la légitimité le baptême de la gloire, de faire à la Restauration une position forte à la fois vis-à-vis l'Europe et vis-à-vis la France, d'enraciner dans un sol peu consistant la dynastie des Bourbons et de lui préparer un long avenir. Où est aujourd'hui la dynastie restaurée, où est la légitimité, où sont les grands intérêts d'alors et les hommes qui les agitaient? à quoi ont abouti tant d'intrigues si bien menées, tant de projets si bien conçus, tant de plans si bien concertés? Le souffle des tempêtes a tout balayé, théâtre et décorations, drame et acteurs; la mort a pris la plus riche part, l'exil et l'oubli ont eu le reste. Cette monarchie puissante à laquelle les siècles semblaient assurés a passé comme un rêve, *sicut somnium surgentis*; et voilà que son vieux ministre vient en mener le deuil et lui faire entendre, comme Bossuet aux funérailles de Condé, les *derniers accens d'une voix qui lui fut connue*. Ecoutons donc cette oraison funèbre, que le sujet et l'orateur rendent bien digne de notre attention.

Est-il besoin de parler du mérite littéraire de l'ouvrage, et ne suffit-il pas de dire que les années n'ont rien ôté à l'incomparable talent de l'auteur?

Jam senior, sed cruda Deo viridisque senectus.

Le style de Chateaubriand a conservé toutes ses qualités, et aussi, il faut le dire, ses défauts; *défauts charmans*, comme Quintilien le disait de Sénèque, empreinte inévitable de notre siècle comme de tous les siècles qui viennent après un âge d'or littéraire, qu'on retrouve jusque dans Tacite, auquel on peut reprocher aussi un peu de recherche, une concision trop laborieuse et l'amour immodéré du *trait*. Ces réserves faites, non contre l'homme de génie, mais contre l'époque qui ne lui permet guère d'être autrement, il n'y a plus qu'à admirer la verve, le coloris, la magnificence, l'éloquence entraînante. Sous tous ces rapports, M. de Chateaubriand est le même qu'en ses plus beaux jours: l'astre est encore loin de son déclin, si tant est qu'il y ait eu déclin pour les grands prosateurs, ce qui pourrait être révoqué en doute. Certes, les *Lois* de Platon, les *Philippiques* de Cicéron ne sentent pas trop la décrépitude; les derniers écrits polémiques de Bossuet sont dignes de la longue série de chefs-d'œuvre qu'ils terminent, et Voltaire, si triste poète dans ses vieux jours, conserva jusqu'à la fin dans sa prose la netteté, la prestesse, la vivacité qui la distinguent.

Mais ce serait mal entrer dans les vues de M. de Chateaubriand que de parler longuement littérature à propos de son ouvrage. Sans doute que l'admirable mise en œuvre du grand artiste en rend la lecture beaucoup plus attachante; mais le principal intérêt en est politique et historique, et n'y eût-il que les nombreuses pièces justificatives qui s'y rencontrent, notamment la correspondance si curieuse de M. de Chateaubriand avec MM. de Villèle, Canning, de la Ferronnays, etc., cela suffirait pour en faire un des livres les plus instructifs qui aient été publiés sur l'histoire contemporaine. Son but est de détruire toutes les idées fausses qui courent le monde sur la guerre d'Espagne de 1823, et de prouver par des documens irrécusables, en premier lieu, que cette guerre a été faite par le gouvernement de la Restauration plutôt malgré l'Europe qu'à son instigation, par conséquent avec la plus parfaite indépendance; en second lieu, que ç'a été l'acte le plus sage et le plus habile de la branche aînée des Bourbons, soit dans son propre intérêt, soit dans celui de la France. Puis, en ce qui le concerne personnellement, M. de Chateaubriand établit que, dès le principe, il jugea la guerre nécessaire, et qu'il y poussa de toutes ses forces; d'abord comme négociateur à Vérone, et plus tard comme ministre à Paris.

Pour donner d'abord une idée des préjugés qu'il combat, voici ce que dit à ce sujet M. Lacretelle dans son *Histoire de la Restauration* : « Le congrès de Vérone n'a laissé que d'assez tristes souvenirs. Ce dernier acte de la sainte-alliance fut le tombeau où elle vint s'ensevelir, parce qu'elle vint se perdre, à l'insu des souverains et pour le malheur des peuples, dans la faction apostolique..... M. le vicomte Mathieu de Montmorency, alors ministre des affaires étrangères, était à la tête des négociateurs français. Nous n'avons que trop vu, dans un autre chapitre, le fatal empire que les jésuites avaient pris sur cette belle âme. Trop fidèle aux instructions qu'il avait reçues de ce parti, il respirait la guerre contre l'Espagne; cette agression n'entrait pas dans les vœux de M. de Chateaubriand, qui, alors ambassadeur à Londres, avait été appelé à ce congrès, où l'éclat de ses talens et de ses services semblait lui réserver un rôle important. Il était secondé dans ses vues politiques par la circonspection de M. de Villèle, qui sut se faire nommer président du conseil dans l'absence de son concurrent le plus dangereux, M. de Montmorency..... La question de savoir si la guerre serait déclarée à l'Espagne, si la France en serait seule chargée ou si la sainte-alliance concourrait à cette entreprise, cette question vainement débattue dans les conférences, ne reçut point de solution précise au congrès de Vérone..... L'opposition que le duc de Wellington manifestait contre une coalition nouvelle arrêtait M. de Metternich, qui craignait de mécontenter l'Angleterre jusque là si complaisante pour les vues ambitieuses de l'Autriche. Le projet d'une nouvelle croisade européenne, vivement combattu par deux négociateurs français, MM. de Chateaubriand et de la Ferronnays, fut suivi avec moins d'ardeur.... M. de Montmorency se montrait plein d'ardeur pour une guerre imminente. Dans la lutte qui s'engagea au conseil, M. de Villèle resta vainqueur. M. de Montmorency, qui venait d'être créé duc pour prix de ses négociations à Vérone, crut devoir abandonner le ministère. M. de Chateaubriand fut nommé pour le remplacer, et n'accepta qu'après plusieurs jours d'hésitation et dans le seul espoir de détourner la guerre, s'il était possible..... L'empereur de Russie semblait attendre impatiemment la vengeance des trônes. Il laissait la France libre d'agir seule, mais il souhaitait vivement ou il exigeait qu'elle agît. C'est du moins ce qu'on peut conclure de ces paroles de M. de Villèle, lorsqu'il se justifiait de cette agression : « Si nous n'avions porté « la guerre au midi, nous étions mena- « cés de la recevoir au nord de nos fron- « tières. » Il est vrai que d'autres négociateurs de cette époque ont protesté contre cette assertion peu flatteuse pour l'honneur français. La résolution de déclarer la guerre à l'Espagne partit comme un coup de foudre, etc. »

Nous avons cité ce passage parce que la thèse soutenue par l'opposition libérale sur la guerre d'Espagne y est résumée avec clarté, et même avec modération, sauf quelques phrases sur les jésuites, tant soit peu passées de mode, et qui ne se trouveraient probablement pas là si l'ouvrage n'avait pas été publié avant la révolution de juillet. Or il résulte positivement du livre de M. de Chateaubriand, 1° que l'agression contre l'Espagne entrait très fort dans les vœux de l'illustre négociateur; 2° qu'il ne fut pas question à Vérone d'une croisade européenne contre l'Espagne; 3° que M. de Metternich, bien loin d'être le promoteur de la guerre, entrait secrètement dans les vues de l'Angleterre, et aurait fait tout au monde pour l'empêcher; 4° que M. de Chateaubriand n'entra pas au ministère dans l'espoir de détourner la guerre, mais plutôt avec l'espoir de la décider; 5° que la phrase de M. de Villèle n'a jamais eu le sens qu'on lui a attribué généralement, et qu'en fait, la France, loin de suivre les ordres ou même les désirs de qui que ce fût, a eu très positivement l'initiative. « On a dit et on répète encore, dit M. de Chateaubriand, que la guerre d'Espagne fut imposée à la France : c'est précisément le contraire de la vérité. S'il y a un coupable dans cette mémorable entreprise, c'est l'auteur de cette histoire. M. de Villèle ne voulait point les hostilités; il est juste de laisser à son esprit de modération et de

sagesse l'honneur d'avoir pensé alors comme les trois quarts de l'alliance, comme la France, comme l'Angleterre. Une phrase que M. le président du conseil n'a pas prononcée ou qu'on a mal rendue a pu égarer l'opinion : nous en parlerons en son lieu. Ainsi donc tout ce que l'opposition a fait entendre dans les salons, à la tribune, dans les journaux, dans les pamphlets, soit à Londres, soit à Paris, est erroné. Nous sommes heureux d'avoir vécu assez long-temps pour détruire une prodigieuse méprise. »

M. de Chateaubriand commence son ouvrage par un tableau de la situation de l'Espagne au moment où s'ouvrit le congrès de Vérone. Après quelques remarques préliminaires sur le caractère des Espagnols et la nature de leurs anciennes lois politiques, il trace une rapide et brillante esquisse des événemens qui se succédèrent depuis la guerre de l'indépendance jusqu'à l'insurrection de l'île de Léon, et caractérise en quelques traits cette révolution plagiaire de la nôtre, mais en rendant toujours les actions plus viles, le langage plus bas. Ils ne produisaient rien, parce qu'ils n'agissaient pas par l'impulsion du génie national : ils traduisaient et jouaient perpétuellement notre révolution sur le théâtre espagnol..... Les hommes de la Péninsule avaient franchi deux de leurs siècles d'un plein saut pour rejoindre notre histoire, d'un côté à Voltaire, de l'autre à la Convention : mais ces siècles supprimés revenaient, reprenaient leur empire, et troublaient l'ordre violemment établi. »

A ce tableau historique succède le dénombrement des rois, ministres et puissans personnages assemblés à Vérone pour s'occuper de quelques grandes questions européennes, dont la principale était la question espagnole. L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, l'empereur de Russie y étaient en personne, ainsi que plusieurs autres souverains moins importans; la France y était représentée par son ministre des affaires étrangères et par ses ambassadeurs près des grandes puissances. La possibilité, la probabilité même d'une guerre avec l'Espagne étaient prévues bien avant la réunion du congrès, à raison du danger que faisait courir à la monarchie des Bourbons le voisinage d'un foyer révolutionnaire en pleine activité dans un moment où la France, encore ébranlée de la commotion des cent jours, et moins calmée qu'excitée par l'usage de ses institutions nouvelles, était en outre labourée en tout sens par des sociétés secrètes dont les complots, organisés sur une vaste échelle, n'attendaient qu'une occasion favorable pour éclater. M. de Chateaubriand nous dit qu'il avait pensé à cette guerre dès son ambassade de Londres, qu'obsédé depuis long-temps par l'horreur des traités de Vienne, il s'était souvent demandé comment on pourrait en effacer l'humiliation, et que l'Espagne lui avait paru être le champ de bataille où la France pourrait restaurer à la fois sa puissance politique et sa force militaire.

Les instructions données par M. de Villèle sur la question d'Espagne sont remarquables par l'habileté et la finesse; leur seul énoncé prouve sans réplique que, bien loin que le congrès ait exigé l'entrée des Français dans la Péninsule, ce fut la France qui fit les premières ouvertures. Voici comment parle M. de Villèle : « L'opinion de nos plénipotentiaires sur la question de savoir ce qu'il convient au congrès de faire relativement à l'Espagne, sera que la France étant la seule puissance qui doive agir par ses troupes, elle sera seule juge de cette nécessité. En résumé, les plénipotentiaires français ne doivent pas consentir à ce que le congrès prescrive la conduite de la France à l'égard de l'Espagne. Ils ne doivent point admettre de secours achetés par des sacrifices pécuniaires ni par le passage de troupes étrangères sur notre territoire. Ils tendront à faire considérer la question de l'Espagne dans ses rapports généraux, et à tirer du congrès un traité éventuel, honorable et utile à la France, soit pour le cas de guerre entre elle et l'Espagne, soit pour le cas où les puissances reconnaîtraient l'indépendance de l'Amérique. »

Encouragé par ces instructions, et peut-être en dépassant un peu trop l'esprit, M. de Montmorency fit au congrès des communications verbales dans lesquelles, après avoir prévu le cas où les provocations de l'Espagne révolutionnaire obligeraient le gouvernement fran-

çais à rompre avec elle, il pose aux alliés les trois questions suivantes: 1° Dans le cas où la France se verrait forcée de rappeler de Madrid le ministre qu'elle y a accrédité, et de rompre toute relation diplomatique avec l'Espagne, les hautes cours seraient-elles disposées à prendre une mesure semblable et à rappeler leurs propres légations? 2° Si la guerre doit éclater entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances prêteront-elles à la France l'appui moral qui doit donner à son action toute la force de l'alliance et inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays? 3° Quelle est enfin l'intention des hautes puissances, quant au fond et à la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France dans le cas où, sur sa demande, leur intervention active deviendrait nécessaire, en admettant une restriction que la France déclare et qu'elles reconnaîtront elles-mêmes être absolument exigée par la disposition générale des esprits. « Ainsi donc, dit M. de Chateaubriand, c'est la France elle-même qui, par l'organe de M. de Montmorency, a déclaré qu'elle serait sans doute obligée de faire la guerre; c'est la France qui, le cas échéant, a demandé à ses alliés ce qu'ils comptaient faire si des hostilités venaient à éclater. Non seulement le congrès n'a pas poussé la France à la guerre, mais la Prusse et surtout l'Autriche y étaient très opposées; la Russie seule l'approuvait et promettait son appui moral et son appui matériel. Il était tout simple qu'en cette périlleuse entreprise, avant de nous y jeter, nous voulussions connaître ce que nous laissions derrière nous et les dispositions de nos alliés. Nous devions surtout prévoir que l'Angleterre pourrait intervenir et se poser en face de nous auprès des Espagnols. La seule parade à ce coup était de lui présenter un faisceau de puissances unies, de la retenir en lui montrant qu'une guerre avec la France serait pour le cabinet de Saint-James une guerre possible avec le continent, une guerre certaine avec la Russie. »

Aux questions posées par M. de Montmorency, la Russie répondit qu'elle retirerait son ambassadeur si le gouvernement français retirait le sien, et qu'elle donnerait à la France tout l'appui moral et matériel dont celle-ci pourrait avoir besoin : tout cela fut promis sans condition et sans restriction. Alexandre, de libéral décidé, était devenu royaliste ardent, et il n'avait jamais cessé d'être le constant ami de la France. La Prusse et l'Autriche ne se souciaient pas de la guerre : elles craignaient à la fois nos succès comme devant réveiller notre activité militaire, et nos revers comme pouvant donner à l'esprit révolutionnaire une force terrible. La Prusse promit son appui moral et son appui matériel *autant que la position de Sa Majesté et les soins dus à l'intérieur du royaume pourraient lui en laisser la faculté.* C'était peu s'engager. L'Autriche fit une déclaration analogue; mais quant au secours matériel, *s'il devenait jamais nécessaire*, *il faudrait une nouvelle déclaration commune des cours alliées pour en régler l'étendue, la qualité et la direction.* « Cette restriction, dit M. de Chateaubriand, bien dans l'esprit du cabinet de Vienne, jaloux de la Russie et ami de l'Angleterre, était une manière honnête de répondre négativement : l'appui *moral* tant qu'on voudra, mais quant à un seul soldat, point, s'il n'est bien payé d'avance, et sans aucune sorte de responsabilité. »

Le franche réponse de la Russie dissipait toute espèce de crainte à l'égard des embarras extérieurs qui pourraient venir de la part de l'Angleterre. La malveillance de celle-ci se montra tout de suite dans les notes de son plénipotentiaire, le duc de Wellington, qui rompit complétement avec l'alliance sur la question espagnole. « Le gouvernement de Sa Majesté britannique, dit-il entre autres choses, est de l'opinion que censurer les affaires intérieures d'un état indépendant, à moins *que ces affaires n'affectent les intérêts essentiels des sujets de Sa Majesté*, est incompatible avec les principes d'après lesquels Sa Majesté a invariablement agi dans toutes les questions relatives aux affaires intérieures des autres pays. Ainsi le gouvernement du roi d'Angleterre doit refuser de conseiller à Sa Majesté de tenir un commun langage avec ses alliés dans cette occasion; il est si né-

cessaire pour Sa Majesté de n'être pas supposée participer à une démarche de pareille nature, que le gouvernement britannique doit également s'abstenir de conseiller au roi d'adresser au gouvernement espagnol aucune communication au sujet des relations de ce gouvernement avec la France. »

« L'Angleterre, dit M. de Chateaubriand, rompt brusquement ici avec ses alliés. Par la forme de son gouvernement, par l'intervention de l'opinion nationale et de la publicité parlementaire, l'Angleterre était obligée, il est vrai, de mettre de la réserve dans ses réponses; elle ne pouvait pas avoir l'allure dégagée de ces monarchies continentales qui n'ont aucun compte à rendre à leurs sujets; mais il est impossible de donner de plus mauvaises raisons que le duc de Wellington n'en donna, et de moins cacher l'animosité du cabinet de Saint-James contre la France. Le plénipotentiaire anglais croyait encore commander à Waterloo..... La réserve faite dans les notes en faveur des *intérêts essentiels des sujets de Sa Majesté britannique*, montre le fond des choses : si l'Angleterre se croit en droit d'intervenir quand ses *intérêts essentiels* sont lésés, les puissances continentales ne peuvent-elles aussi avoir des *intérêts essentiels* compromis, bien que d'une autre nature que ceux de la Grande-Bretagne? Le duc de Wellington ne voit pas ou feint de ne pas voir les nouveaux malheurs dont la France était menacée; il ne s'agissait pas de débouchés à donner à notre commerce, de moyens de vendre à un meilleur prix nos vins et le produit de nos manufactures (*intérêts essentiels* de l'Angleterre); il s'agissait d'empêcher une nouvelle révolution d'éclater parmi nous, de relever l'honneur de notre drapeau, de nous replacer au rang des nations qui tirent d'elles-mêmes leur force, leur dignité et leur puissance : certes, ce sont là des intérêts essentiels.

« Le duc de Wellington se plaint de n'être pas assez informé de ce qui peut occasionner une rupture entre l'Espagne et la France. Avec un peu d'attention, il aurait aperçu des raisons qui frappaient tous les yeux. Mais quand il les aurait aperçues, l'auraient-elles persuadé? l'Angleterre ne se serait-elle pas épouvantée de notre désir d'échapper à la tutelle de la mauvaise fortune sous laquelle nous étions tombés à Waterloo; tutelle outrageuse, dans la dépendance de laquelle nous avions été rigoureusement maintenus par les traités. »

En définitive, l'intervention du congrès de Vérone se réduisit à trois dépêches adressées aux représentans des trois cours du Nord à Madrid pour être mises sous les yeux du gouvernement espagnol; dans le cas où elles seraient méprisées, les envoyés devaient recevoir l'ordre de demander leurs passeports. Ces dépêches même, loin de menacer les Espagnols d'une coalition européenne contre eux, leur font de douces représentations et manifestent des craintes évidemment bien sincères sur la possibilité d'une guerre entre l'Espagne et la France.

Parmi les pièces relatives au congrès de Vérone que nous fait connaître M. de Chateaubriand, il n'y en a pas de plus curieuses que sa correspondance avec M. de Villèle : elle est tout-à-fait digne de la renommée de ces deux hommes d'Etat et justifie la haute position qui leur avait été donnée dans les conseils de la Restauration. On y voit M. de Chateaubriand, dont la responsabilité est moins grande puisqu'il ne fait pas encore partie du cabinet et n'a alors aucune chance d'y entrer, pousser à la guerre le président du conseil, qui, de son côté, semble moins frappé des avantages d'une telle entreprise que préoccupé de ses difficultés et de ses dangers. Voici, par exemple, comment parle M. de Chateaubriand dans une lettre en date du 31 octobre 1822 : « C'est à vous, mon cher ami, à juger si vous ne devez pas saisir une occasion, peut-être unique, de replacer la France au rang des puissances militaires, de réhabiliter la cocarde blanche dans une guerre courte, presque sans dangers, vers laquelle l'opinion des royalistes et de l'armée vous pousse aujourd'hui fortement. Il ne s'agit pas de l'occupation de la Péninsule, mais d'un mouvement rapide qui remettrait le pouvoir aux véritables Espagnols et vous épargnerait les soucis de l'avenir. Les dernières dépêches de M. de Lagarde prouvent combien le succès serait facile;

toute l'Europe continentale serait pour vous, et l'Angleterre, si elle se fâchait, n'aurait pas même le temps de se jeter sur une colonie; quant aux chambres, un succès couvre tout. Sans doute le commerce et les finances souffriront un moment; mais il y a des inconvéniens à tout. Détruire un foyer de jacobinisme, rétablir un Bourbon sur le trône par les armes d'un Bourbon, sont des résultats tels, qu'ils l'emportent sur des considérations d'une nature secondaire. Enfin comment sortirons-nous de la position où nous nous trouvons, pour peu qu'elle se prolonge? Pouvons-nous garder éternellement une armée d'observation au pied des Pyrénées? Pouvons-nous, sans nous exposer aux sifflets et à la déconsidération de tous les partis, renvoyer un matin nos soldats dans leurs garnisons? Dans les questions que vous m'aviez invité à vous poser pour en faire le fond des instructions, je vous avais déduit une partie de ces avantages de la guerre qui me frappent d'autant plus ici que je trouve l'Europe continentale prête à nous seconder de tous ses efforts. Vous connaissez ma modération politique, et combien je suis éloigné des partis violens; mais je dois, pour n'avoir rien à me reprocher, vous remettre sous les yeux ce côté de la question dont vous êtes le plus occupé. C'est à vous à peser les choses dans votre sagesse et à moi à suivre la route que vous croirez devoir prendre. » Il lui indique ensuite un plan de conduite à suivre en cas de guerre, de manière à rendre inutile le secours de la Russie et à ôter à l'Angleterre tout prétexte plausible d'intervention directe ou indirecte; il le prie, en outre, de lui écrire souvent. « Mes actions vont hausser, dit-il, après le départ de M. de Montmorency. J'aperçois déjà les symptômes d'une faveur à venir. Je réussirai surtout si vous m'écrivez souvent et si on sait que je suis votre *homme*; car, tout en trouvant quelque chose à redire à votre prudence, on a la plus haute idée de votre capacité. En vous priant de m'écrire, dans votre intérêt et dans le mien, je ne vous engage pas à grand' chose, car à peine aurai-je le temps de recevoir une lettre de vous. Au reste, je dois vous dire, en finissant cette longue lettre que j'écris au courant de la plume, que l'Autriche et la Prusse ne sont nullement ardentes pour la guerre, et que si vous ne pensez pas que cette guerre doive être soutenue, il sera très facile de faire naître des obstacles de la part des cabinets de Vienne et de Berlin. »

Dans une autre lettre, il presse plus vivement, à cause des intrigues de l'Angleterre qu'il faut déjouer, si faire se peut, par un coup hardi, et montre tous les inconvéniens que peut avoir la temporisation. Le président du conseil, au contraire, veut gagner du temps, suivant sa devise : *Tout vient à point à qui peut attendre.* Il craint que des déterminations précipitées ne donnent trop beau jeu aux Anglais : il ajoute que « la position est changée par l'expérience faite sur nos fonds, notre commerce maritime. notre industrie, par l'expérience de l'effet désastreux qu'aurait sur eux une guerre qui, je dois vous le dire, en opposition avec les déclamations soldées de quelques journaux, est repoussée par l'opinion la plus saine et la plus générale, tandis qu'elle est désirée, et vivement désirée, nous en sommes sûrs, par les meneurs libéraux qui ont l'habileté, cette fois, de laisser crier par leurs subalternes qu'ils ne la veulent pas. » Il est évident aussi que M. de Villèle craint, dans cette occasion, d'être traîné à la remorque de l'Europe, et qu'il veut refroidir, s'il est possible, son correspondant, et par lui l'ardeur très réelle de l'empereur de Russie et celle qu'on prête avec moins de fondement aux autres souverains. « Nous supposons, dit M. de Chateaubriand, qu'une de nos lettres, et qu'une lettre de M. de Villèle, séparées des pièces officielles, fussent tombées en des mains étrangères, ne se serait-on pas écrié : « Voyez! M. de Villèle et « M. de Chateaubriand disent, l'un « *qu'on ne lui laisse pas les deux boules,* « l'autre que nous avons la main forcée. » Or cela était d'une fausseté palpable, témoin notre dernière conversation avec M. de Metternich, témoin enfin les machinations de l'alliance contre notre entreprise durant la périlleuse intervention dans la Péninsule. La résolution secrète de nous laisser là était bien décidée dans la majorité du congrès, ce

qui n'empêchait pas les propos d'être tout farcis de *Par la Pâque-Dieu!* et *Par la mort!* On craignait Alexandre; on l'endormait avec des discours. A entendre parler à voix haute ceux qui nous suppliaient à voix basse de prévenir la rupture, ils allaient mettre l'Espagne à sec. Et cependant, pour le répéter, toute la prétendue coercition se réduisit aux dépêches vagues des cabinets de Berlin, de Vienne, et même de Pétersbourg, dans lesquelles ce qui domine est un désir immodéré de la paix. M. de Villèle fut entraîné au combat, non par le continent, mais par la force même des choses. »

M. de Chateaubriand, appelé à parler souvent de M. de Villèle, en parle d'une manière qui lui fait beaucoup d'honneur, parce que son langage sur ce sujet est simple, calme, sincère, et qu'on voit bien qu'il n'y a point là une de ces générosités de parade sous lesquelles se sentent encore l'aigreur et l'irritation. Les admirateurs de M. de Villèle auront peut-être trouvé qu'il ne rend point complétement justice à sa haute capacité politique; mais, même en supposant qu'il en soit ainsi, il est évident pour le lecteur que cela ne tient qu'à la dissemblance entre les deux natures d'esprit, et nullement aux démêlés qui ont pu exister entre les deux personnes. Au reste, aucun éloge ne pourrait être plus flatteur pour l'ancien président du conseil que la reproduction par M. de Chateaubriand de la note adressée par M. de Villèle au gouvernement anglais au moment où il hésitait encore sur l'expédition. Informé que le ministère espagnol avait, dans une séance secrète des cortès, demandé et obtenu l'autorisation de conclure un traité de commerce avec l'Angleterre, il demande des explications à ce sujet au cabinet de Saint-James, lui faisant observer qu'une négociation séparée avec la Grande-Bretagne aurait pour résultat infaillible de donner aux principes qui dirigent le gouvernement espagnol un appui moral dont les conséquences sont faciles à apprécier. « Le gouvernement français, ajoute-t-il, attend ces explications avec confiance. Les ministres de Sa Majesté britannique reconnaîtront facilement que, dans la situation où se trouve la France vis-à-vis de l'Espagne, *une décision immédiate de la France doit résulter de ces explications.* » « Il mit le marché à la main à l'Angleterre, dit à ce sujet M. de Chateaubriand : l'Angleterre recula devant lui à propos d'un traité de commerce, comme elle recula devant nous au sujet de la guerre d'Espagne. »

Nous laissons de côté, bien à regret, une admirable biographie de l'empereur Alexandre, amenée naturellement par le rôle si important que joua ce prince à Vérone et par la faveur toute particulière qu'il avait accordée à M. de Chateaubriand; nous passons aussi quelques détails sur la clôture du congrès et sur les dernières tentatives de M. de Metternich à l'effet de détourner la guerre, pour arriver à l'entrée imprévue de M. de Chateaubriand au ministère. Il laisse quelques nuages sur les causes qui amenèrent la retraite de M. de Montmorency, et ne donne sur ce point que des conjectures sans affirmations, soit qu'il ignore en effet, soit qu'il ne puisse pas parler. Mais ce qui est surabondamment prouvé par la correspondance de Vérone, c'est que son successeur ne fut pas appelé dans le conseil pour y faire prévaloir des idées pacifiques. « Nous ne fûmes pas plus tôt installé au ministère, dit-il, que nous reprîmes les idées qui nous avaient préoccupé à Londres et à Vérone : nous résolûmes de pousser à la stabilité de la Restauration et à la grandeur de la France, puisque nous étions dans un poste d'où nous pouvions agir avec efficacité. En homme de conscience et voulant nous assurer à fond de la justice de la cause, nous nous mîmes à revoir les faits et les événemens : nous nous convainquîmes plus que jamais du péril dont la monarchie était environnée. Les preuves de la trahison surabondaient. »

D'abord c'étaient les sociétés secrètes qui, depuis peu, s'étaient fondues dans une seule, celle des *Carbonari*. Le nombre de ses membres s'élevait en France à plus de soixante mille, et une foule de tentatives, quoique avortées, avaient déjà prouvé sa puissance et son activité. Les députés du carbonarisme avaient passé les Pyrénées pour aller chauffer les clubs de Madrid : ils comptaient revenir avec les Espagnols sur les frontières de France

et y déployer le drapeau tricolore. En attendant le moment favorable, ils travaillaient les régimens qui formaient le cordon sanitaire. L'*Observateur Espagnol*, journal avoué du gouvernement de Madrid, parlait ainsi avant même l'ouverture du congrès de Vérone. « L'épée de Damoclès qui est suspendue sur la tête des Bourbons va bientôt les atteindre. Nos moyens de vengeance sont de toute évidence. Outre la vaillante armée espagnole, n'avons-nous pas dans cette armée sanitaire dix mille chevaliers de la liberté, prêts à se joindre à leurs anciens officiers, et à tourner leurs armes contre les oppresseurs de la France. N'avons-nous pas plus de cent mille de ces chevaliers dans l'intérieur de ce royaume, dont vingt-cinq mille au moins dans l'armée et plus de mille dans la garde royale? N'avons-nous pas pour nous cette haine irascible que les neuf dixièmes de la France ont vouée à d'exécrables tyrans. » Dans la même feuille du 9 février 1823, le gouvernement de Louis XVIII est traité d'*infâme :* elle nous apprend qu'un général français en non activité écrit que *le premier coup de canon tiré contre les Espagnols sera le signal de la chute des Bourbons.* « Louis XIV, dit M. de Chateaubriand, fit la guerre à la Hollande pour des injures moins menaçantes. Des lettres interceptées dévoilent le plan : il s'agit de former des corps sous le pavillon tricolore et de proclamer Napoléon II. Les ministres espagnols sont représentés comme se prêtant à ces mesures, recommandant seulement aux conjurés de ne pas aller trop vite. » Enfin, on trouva sur un homme arrêté à Perpignan une proclamation et un manifeste adressés à l'armée française au nom d'un conseil de régence de Napoléon II. Ces pièces étaient imprimées et devaient être lancées dans le public au commencement des hostilités. C'étaient là des provocations bien directes, et M. de Chateaubriand dit avec raison que le trône des Bourbons avait toutes les raisons d'avenir et tous les motifs du moment pour attaquer et se défendre. Après avoir prouvé que la France était pleinement dans son droit en faisant la guerre, il démontre avec la même force de raisonnement que cette guerre était aussi dans les intérêts de l'Espagne qu'à tout prendre on délivrait du plus grand des fléaux, de la double tyrannie démagogique et soldatesque; il rappelle que le gouvernement français a noblement et sagement usé du droit de conseil en ce qui concernait la politique intérieure de l'Espagne, et il s'en réfère sur ce point à la lettre de Louis XVIII à Ferdinand VII, laquelle fut rédigée par lui. « En fait de prévision et de conception indépendante, dit-il, personne ne peut nous en remontrer. Le siècle avance : la démocratie s'accroît; si les caractères en décadence la peuvent supporter, les rois, à l'heure providentielle, abdiqueront volontairement ou seront obligés de se retirer. Si les peuples corrompus, sans laisser venir les jours, sans écouter personne, se jettent du haut en bas, loin de tomber dans la liberté, ils s'engloutiront dans le despotisme, et, pour dernière calamité, ce despotisme ne sera pas permanent. »

Vient ensuite un résumé très remarquable de la lutte qui s'engagea dans les chambres lorsque le discours de la couronne eut annoncé la guerre comme imminente. C'est ici que se trouve l'explication toute naturelle de la fameuse phrase de M. de Villèle : « Si nous ne combattons pas sur les Pyrénées nous serons obligés d'aller combattre sur le Rhin. » Ou selon une autre version : « Nous sommes placés dans l'alternative ou d'attaquer la révolution espagnole aux Pyrénées, ou d'aller la défendre sur nos frontières du nord. » Ce qui, en réalité, impliquait seulement que nous étions placés de sorte que, si nous n'allions pas étouffer la révolution en Espagne, cette révolution arriverait en France; qu'alors les puissances effrayées prendraient les armes, et que la France serait obligée d'aller les combattre sur la frontière du nord. « Quoi de plus évident, de plus clairement, de mieux exprimé, dit M. de Chateaubriand. Remarquez bien ce pronom *la* dans la leçon du général Foy; il se rapporte au mot *révolution*, non au mot *guerre :* c'est la *révolution* espagnole qui nous aura bouleversés et que nous serons appelés à *défendre* sur le Rhin; c'est-à-dire que nous serons forcés à recommencer nos guerres révolutionnaires, à retourner à 1793. Jamais M. de Villèle n'aurait parlé,

même d'après cette version, d'une manière aussi juste. Ce qu'on aurait peine à comprendre, c'est qu'il n'eût pas répété ses paroles en en prenant sur lui la responsabilité; il se serait contenté de nier les fausses interprétations et de soutenir qu'on altérait son texte et sa pensée. Mais voici toute la vérité.... Les orateurs libéraux avaient attaqué l'intervention comme contraire à la liberté; et le général Foy, après avoir fait un tableau éloquent des maux de la guerre, avait fini par prêcher une croisade de tous les gouvernemens constitutionnels contre les gouvernemens absolus. C'est pour faire ressortir l'inconséquence de ce discours que M. de Villèle, répondant à ce discours s'écria : « Et comment l'honorable général qui nous a fait un tableau si rembruni des maux de la guerre, n'a-t-il pas vu que son système ne l'exclut pas, puisqu'en suivant ses conseils, au lieu d'avoir à la faire sur les Pyrénées, nous aurions à la soutenir sur le Rhin. » Nonobstant cette version authentique, la fausse interprétation a prévalu. De là tout le mal. La France fut saisie de vertiges, dupe d'une méprise qu'un examen de quelques minutes eût fait incontinent disparaître. Tel a été le pivot vermoulu sur lequel ont tourné les opinions en dehors et en dedans de la chambre. Le peu de bonne foi de celui-ci, la crédulité de celui-là, la légèreté des autres, firent croire à une coercition dont les pièces que nous avons produites démontraient la fausseté. Comment, d'ailleurs, supposer que le continent nous ferait la guerre au nord si nous ne la faisions au midi? Bon gré, malgré, nous devions donc nous mettre en campagne, afin d'amuser l'Europe ennuyée de paix! Comme au médecin de Molière, il lui fallait un malade, et elle le prendrait où elle le pourrait! Elle savait pourtant assez bien comment nous tirions le canon. Cette absurdité était plus manifeste encore quand on savait que, sur les quatre puissances de l'alliance, trois, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche auraient tout donné pour nous empêcher de prendre les armes. Nous espérons, ce point important éclairci, avoir détruit une erreur que le laps du temps aurait introduite dans l'histoire. »

A l'occasion de ces combats parlementaires, M. de Chateaubriand est amené à mentionner le grand discours qu'il prononça avec tant de succès à la tribune de la chambre des députés, et il remarque qu'il fut obligé de s'étendre sur des questions tout-à-fait secondaires, parce qu'il fallait par prudence laisser dans l'ombre la question principale qui était la résurrection de la France comme puissance indépendante et forte. Il s'étonne, avec raison, que personne ne l'ait abordée à la tribune française, et cite à ce propos un pamphlet très spirituel publié à Londres par le célèbre Cobbett, sous la forme de *lettre à M. de Chateaubriand*. Le publiciste populaire vit mieux que les hommes d'Etat le résultat de l'expédition d'Espagne, et sa lettre est un monument historique très curieux. En radical qu'il est, Cobbett déclare que le principe en vertu duquel la France fait la guerre à l'Espagne est abominable, mais que le gouvernement anglais n'a pas le droit de le contester, vu qu'il l'a souvent mis en pratique, « notamment quand il plaça sur le trône ces mêmes Bourbons qui nous inspirent maintenant tant de crainte, prodigua les trésors de l'Angleterre à ces mêmes alliés qui maintenant soutiennent la France, se vanta en même temps de la conquête de la France, et tint, à l'égard de la France et du peuple français, cette conduite que cinquante siècles ne feront ni oublier ni pardonner à ce peuple. » Il rappelle que l'intention avouée des hommes d'Etat qui travaillaient au rétablissement des Bourbons était de rendre la France faible pour des siècles, qu'à cette époque, lui, Cobbett, leur assura qu'ils se trompaient, prédit les progrès rapides que la France ferait vers la prospérité et la puissance, et les supplia de soulager l'Angleterre des centaines de millions de dettes que lui avait coûté le vain essai *de couper les ailes à la France*. « Toutes mes représentations, dit-il, furent sans effet. Les ministres ont persévéré dans leur conduite, et maintenant avec la phrase *honneur national* toujours dans leur bouche, ils restent tranquilles, les bras croisés, pendant que cette France qu'ils croyaient avoir mutilée pour des siècles est sur le point de se rendre maî-

tresse d'un pays dont l'indépendance doit nous être aussi chère que l'indépendance de l'Angleterre. Comme une mesure de convenance, comme une mesure de politique, votre guerre contre l'Espagne, ou plutôt contre la révolution espagnole, ou en d'autres mots contre la liberté espagnole, est une mesure de sage et de vraiment profonde politique... Vos raisons pour subjuguer l'Espagne sont même plus fortes que ne le seraient les nôtres pour subjuguer l'Irlande, si l'Irlande ne faisait pas déjà partie du royaume. Il y a un bras de mer entre l'Angleterre et l'Irlande, mais rien ne sépare la France de l'Espagne..... Un ministre français, qui regarde une carte d'Espagne, qui voit les facilités infinies qu'il y a pour débarquer dans ce pays une armée étrangère coopérant avec les Espagnols contre la France, un ministre français, dis-je, serait indigne de sa place, si, voyant ce danger, il ne saisissait pas la moindre occasion de le détourner. »

Après avoir cité toute cette lettre, qui est remarquable d'un bout à l'autre, M. de Chateaubriand y voit avec raison une excellente apologie de la guerre d'Espagne. « Cobbett, dit-il, violent révolutionnaire, n'inclinait vers nous par aucun sentiment; il détestait les nobles et les royalistes au parti desquels nous étions censé tenir; il avait engagé Louis XVIII à les écarter de son conseil comme incapables et oppresseurs; néanmoins cet homme fut le seul à cette époque, qui prit notre défense, nous rendit justice, jugea sainement et de la guerre d'Espagne et de l'idée que nous avions de rendre à notre patrie la force dont on l'avait privée. »

Après avoir rapporté les plus importans de ces débats de tribune et de presse, provoqués par la guerre d'Espagne, M. de Chateaubriand nous donne l'histoire diplomatique de cette guerre, contenue dans sa correspondance avec Londres, Pétersbourg, Vienne, Berlin et Madrid. On comprend combien elle est curieuse et instructive, à raison de la position difficile et compliquée où se trouvait la France, entre le mauvais vouloir de l'Angleterre, les jalousies de l'Autriche qui jeta plus d'une fois des bâtons dans les roues, et le zèle excessif de l'empereur de Russie. Celui-ci demandait à former en Pologne une armée de réserve, qui se serait appelée l'armée de l'alliance, et il était difficile de lui dire : « Nous acceptons vos services tant qu'ils se réduisent à des paroles, mais sitôt qu'ils veulent se convertir en actions, nous n'en voulons plus. « L'obligation où étaient les ministres français de se montrer *constitutionnels* en même temps que *royalistes*, était un autre embarras vis-à-vis l'Europe. » Tandis que sur la Newa nous prenions toutes les précautions pour faire comprendre que nous serions *peut-être obligés* de laisser une constitution à Madrid, en Angleterre, nous mettions tout notre soin à prouver que, loin d'être absolutistes, nous aimions la liberté autant qu'aucun membre du parlement. La Grande-Bretagne consentait à intervenir pour la délivrance de Ferdinand, si nous entrions dans les vues des royaumes unis; mais alors la Russie menaçait. Il fallait se tirer de ce labyrinthe inextricable, ne rompre avec personne, aller droit à notre but en écartant tout. On s'écriait qu'on ne pouvait deviner ce que nous voulions; que nous avions deux esprits, deux pensées; que nos discours et nos dépêches se contredisaient; cela était vrai dans la *forme*, faux dans le *fond*. Tout le travail consista d'abord à obliger l'Angleterre à rester neutre. Excepté sur la question de la guerre, nous étions plus près de ses idées que de celles des autres alliés. Le cabinet de Saint-James profitait de cette sympathie constitutionnelle pour nous rendre suspects à l'Europe, en lui disant que nous voulions donner à la péninsule un gouvernement représentatif. »

Parmi les pièces diplomatiques publiées dans le *Congrès de Vérone*, on doit placer au premier rang la correspondance de M. de Chateaubriand avec M. Canning. En France et en Angleterre, deux écrivains avaient été appelés en même temps à la direction de la politique extérieure de leur pays; il se trouvait en outre que ces deux hommes avaient eu entre eux des relations qui étaient presque de l'amitié, ce qui leur permettait de traiter d'homme à homme plutôt que de ministre à ministre, les graves questions controversées entre les

deux cabinets. On conçoit tout le piquant de cette joûte politique et parfois presque littéraire entre deux semblables adversaires.

Et cantare pares et respondere parati.

Cette correspondance est très active tant que la guerre n'est pas décidée, et que ministre anglais espère la prévenir; elle cesse comme n'ayant plus d'objet, quand les hostilités sont commencées. Les lettres de M. Canning sont longues et pourtant entraînantes, semblables quelquefois à des discours de tribune, abondantes en argumens spécieux et en objections adroites sur des points secondaires, parce qu'il écarte toujours la véritable question à laquelle le ramène toujours M. de Chateaubriand, dont les lettres sont plus courtes, plus positives, et laissent voir un parti pris que ne peut ébranler toute la faconde britannique. M. Canning insiste perpétuellement sur les avantages de la paix; présente la guerre entre la France et l'Espagne comme une espèce de guerre civile; il assure que les révolutionnaires de tous les pays l'appellent de leurs vœux, parce que leur instinct si sûr leur dit qu'elle ébranlera la monarchie des Bourbons et leurs institutions encore mal affermies. A quoi M. de Chateaubriand répond que, quand cela serait, il y a pour un gouvernement deux manières de périr, l'une par les revers, l'autre par le déshonneur. « Si l'Espagne révolutionnaire, ajoute-t-il peut se vanter d'avoir fait trembler la France monarchique, si la cocarde blanche se retire devant les *descamisados*, on se souviendra de la puissance de l'empire et des triomphes de la cocarde tricolore. Or, calculez pour les Bourbons l'effet de ce souvenir. » Plus loin, il démasque la politique peu loyale du gouvernement anglais. « Mais la paix vaut certainement mieux que tout cela, et la paix est dans vos mains. Si, sans suivre la marche des puissances continentales, vous aviez cru devoir tenir au gouvernement espagnol un langage sévère; si vous lui aviez dit confidentiellement : « Nous ne serons point « contre vous, mais nous ne serons pas « pour vous; votre système politique est « monstrueux, il alarme justement l'Eu« rope et surtout la France; changez-le « ou ne comptez sur aucun appui, sur « aucun secours d'armes ou d'argent de « la part de l'Angleterre. » Je n'en doute pas; dans un moment tout était fini, et l'Angleterre avait la gloire d'avoir conservé la paix à l'Europe. Ce moyen de salut nous est-il encore laissé? J'ai bien peur que la crise ne soit trop prochaine, et que nous ne soyions resserrés dans des limites trop étroites. » A mesure que le dénouement approche et que M. Canning s'aperçoit que son éloquence a été prodiguée en pure perte, il laisse voir plus d'humeur dans ses lettres, et finit par lancer contre le gouvernement français, au nom de l'Angleterre tout entière, une espèce de *blâme* solennel, où perce le dépit de ne pouvoir faire davantage. M. de Chateaubriand réplique par quelques remontrances dignes et modérées, à propos d'un secours indirect donné par le cabinet anglais aux Espagnols, et par des plaintes tant soit peu ironiques sur d'ignobles personnalités lancées contre lui à la chambre des Communes, sans que l'amitié de M. Canning s'en soit émue. La correspondance reste là, et il n'en peut pas être autrement; mais c'est vraiment grand dommage.

Nous passons sous silence tout ce qui est relatif à la campagne d'Espagne elle-même, aux difficultés sans nombre qui venaient de la part de ceux qu'on était allé sauver, à l'ordonnance d'Andujar, fort admirée dans le temps pour son libéralisme, et que M. de Chateaubriand trouve impolitique; aux menées du cabinet de Vienne pour placer le roi de Naples à la tête de la régence espagnole, etc., etc. Parmi tant de choses intéressantes, nous sommes forcés de choisir, afin de pouvoir rester dans les limites qui nous sont prescrites, et nous nous attacherons de préférence à l'effet produit en Europe par le succès des armes françaises en Espagne, effet qui fut bien celui qu'avait prévu M. de Chateaubriand. Les lettres des ambassadeurs donnent à ce sujet des détails très curieux. Dès les premiers succès, les jalousies se réveillent. M. de La Ferronnays écrit de Pétersbourg « qu'on fait déjà remarquer l'emphase avec laquelle quelques uns de nos

journaux parlent du rôle que nous jouons, et de l'importance que nous donne à nos propres yeux la conduite de notre armée. Le fait est, ajoute-t-il, qu'on nous aimait bien mieux dans l'état où nous étions, lorsqu'on pouvait mettre en doute la fidélité de cette armée et qu'il était possible de la supposer prête à se rallier aux factieux contre le gouvernement; alors les inquiétudes paraissaient avoir quelque chose de fondé qui semblait donner aux autres le droit de s'entendre pour nous surveiller; on nous tenait ainsi dans une sorte de dépendance dont on n'aime point à nous voir sortir; on doit donc chercher et saisir avec empressement tous les moyens possibles de faire naître sur nous de nouvelles inquiétudes, d'exciter des méfiances, et si on ne peut nous empêcher de devenir une nation, on veut au moins, autant que possible, nous isoler de toute l'Europe. On y était parvenu en effrayant tout le monde sur la faiblesse du gouvernement et sur la force de nos révolutionnaires. Aujourd'hui ce sera notre ambition ou l'abus que nous pourrions faire des forces que nous recouvrons qui va devenir le moyen dont on se servira pour effrayer les imaginations. » Un peu plus tard, M. de Rayneval écrit de Berlin: « Tout ce que la France a fait politiquement et militairement depuis trois mois, nous met dans une situation dont les heureux effets se font déjà sentir. Notre indépendance complète est assurée. Encore un dernier effort, et nous jouirons d'une influence d'autant plus grande, d'autant plus durable, que ce n'est pas l'ambition qui nous a mis les armes à la main, et que la cupidité ne ternit point l'éclat de nos succès. » A mesure que les événemens marchent, la considération de la France se relève. « Je voudrais, dit peu de temps après M. de La Ferronnays, pouvoir oser redire tout ce que dans cette circonstance j'entends répéter. Si, dans un pareil moment, une âme comme la vôtre pouvait être accessible aux jouissances de l'amour-propre, certes vous n'auriez rien à désirer. Quant à moi, monsieur le vicomte, je n'ai point d'expression pour rendre ce que j'éprouve. Il faut avoir connu les chagrins que j'ai essuyés depuis que je suis ici, pour comprendre le sentiment que me fait éprouver l'exaltation avec laquelle j'entends parler aujourd'hui des Français, de la France et de ceux qui la gouvernent. » Puis, quand le grand résultat est obtenu, quand Ferdinand VII et sa famille sont délivrés, les éloges et les félicitations arrivent de tous côtés au gouvernement et à l'armée, en même temps que les souverains font pleuvoir les complimens et les cordons sur le ministre des affaires étrangères. M. de Chateaubriand toutefois ne comptait pas se reposer sur la gloire acquise; il s'occupait activement des colonies espagnoles et de la question difficile de leur indépendance, si embrouillée, d'un côté par les vues intéressées de l'Angleterre, et de l'autre par l'aveugle obstination du cabinet de Madrid; et sa correspondance nous prouve que les négociations sur ce point avaient été entamées avec prudence et fermeté. Ses projets aspiraient encore plus haut, car il songeait déjà à profiter de la bonne volonté de l'empereur de Russie pour revenir sur les stipulations du congrès de Vienne, et réparer complétement les suites du désastre de Waterloo. « Je voudrais vivre assez, écrivait-il à M. de La Ferronnays, pour voir l'empereur Alexandre accomplir avec nous quatre grandes choses: la réunion de l'église grecque et latine, l'affranchissement de la Grèce, la création de monarchies bourbonniennes dans le Nouveau-Monde et le juste accroissement de nos frontières. « La réponse de M. de La Ferronnays est très remarquable: « L'empereur, dit-il, voit ses ennemis naturels, l'Autriche et l'Angleterre, commettre des fautes dont quelques unes décèlent plus de faiblesse encore que de manque d'habileté. Il voit la France, qu'il regarde comme son alliée naturelle, acquérir de la force, affermir sa puissance, et se replacer sur la scène politique au rang qui lui appartient: il nous sait une armée brave et fidèle. Dès lors il se rapproche de nous, se met à côté de nous; et tout en professant le même attachement aux principes de la Sainte-Alliance, il m'a cependant plusieurs fois fait entendre, dans sa dernière conversation, que la France et la Russie étant bien d'accord et s'entendant bien sur tout, assureront toujours la tranquil-

lité de l'Europe, et forceront les autres puissances du continent à vouloir ce qu'elles voudront. Je le répète, monsieur le vicomte, cette disposition actuelle n'est due qu'à la confiance sans bornes que vous inspirez aujourd'hui personnellement à l'empereur : il croit que vous avez deviné sa pensée, ses vues; que vous êtes, comme il le dit, l'homme des circonstances, destiné à opérer d'accord avec lui tous les changemens que l'ordre social et la situation politique de l'Europe réclament encore...... Si les circonstances ou *le malaise et le sourd mécontentement* qu'éprouve la nation mettent l'empereur dans le cas de s'occuper de la Turquie, et lui imposent l'obligation de faire la guerre, il sait très bien ce *qui peut nous convenir;* c'est à lui à s'expliquer; si les premiers nous faisions un seul pas au devant de lui, nous le ferions reculer. »

C'est au milieu de tant de projets et de tant d'espérances qu'une destitution imprévue vint atteindre M. de Chateaubriand. Quelles furent les causes secrètes qui déterminèrent M. de Villèle à se séparer d'un tel collègue et à mettre en hostilité deux hommes dont l'union déjà si fructueuse aurait peut-être affermi pour jamais le trône des Bourbons? Il est assez difficile de le savoir. M. de Chateaubriand déclare, et on peut l'en croire, qu'il n'aspirait nullement à devenir chef du ministère. « Nous ne ferions dit-il, aucune difficulté d'avouer aujourd'hui notre ambition : que nous voulussions être président du conseil, rien là dedans n'eût été extraordinaire, mais il n'en était pas ainsi. » Quoi qu'il en soit, le renvoi de M. de Chateaubriand fut un grand malheur pour la monarchie; d'abord parce qu'on se priva de ses services et que ses vues politiques étaient beaucoup plus sages que celles qui furent suivies depuis, mais surtout parce que la forme brutale employée vis-à-vis d'un homme que recommandaient aux Bourbons tant de dévouement et tant de services ne pouvaient guère manquer de produire en lui une irritation dont les suites devaient être funestes. On sait assez ce qui suivit : M. de Chateaubriand passa dans les rangs de l'opposition. La retraite d'Achille sous sa tente eût déjà été un malheur : mais ce fut presque Coriolan chez les Volsques. Il cherche à justifier sa conduite dans cette circonstance : il insiste sur ce qu'il était sûr que ses plans ne seraient pas suivis, que ce qu'il avait entrepris pour le bonheur de la France serait abandonné : il dit encore que M. de Villèle, lorsqu'il se fut séparé de lui, se laissa entraîner dans une route dangereuse pour la monarchie; que l'opposition au ministère pouvait prendre sa source dans un attachement éclairé à la légitimité, etc. : tout cela est vrai sans doute, mais il est vrai aussi que ce ne furent là que des motifs secondaires et que toutes ces raisons prirent leur plus grande force dans le ressentiment d'un affront non mérité et dans le désir secret d'obtenir une satisfaction éclatante. M. de Chateaubriand le reconnaît lui-même : « L'excès du ressentiment, dit-il, ne nous justifie pas selon la règle et le mot vénérable de vertu. » Et ailleurs : « Eussions-nous prévu le résultat, nous nous serions abstenu. » A ces aveux si honorables se joint une phrase que nous voudrions voir effacée où, faisant allusion à un conseil de perfection évangélique (1) qui pour n'être pas d'une obligation stricte n'en mérite pas moins un respect infini, M. de Chateaubriand se laisse aller à un mouvement d'humeur belliqueuse, excusable chez le jeune officier au régiment de Navarre, mais qui sied moins aux cheveux blancs de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Puis on sent percer là un reste de colère qu'il serait plus digne de l'illustre écrivain, nous ne disons pas de dissimuler, mais de déraciner et d'effacer entièrement de son âme.

Après cette apologie, très acceptable sans doute si l'on ne veut pas s'élever audessus des idées des gens du monde, vient un beau résumé sur la guerre d'Espagne, sur les résultats qu'elle eut et ceux qu'elle aurait pu avoir, enfin sur la position prise par la Restauration vis-à-vis les puissances étrangères : après quoi M. de Chateaubriand fait l'appel des personnages du congrès de Vérone et de la guerre d'Espagne, qui, presque tous en si peu d'années, ont disparu de la

(1) Si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez-lui la gauche. *Math.* V, 39.

scène du monde. Nous citerons en finissant la dernière page de son livre, espèce d'adieu mélancolique à cette ancienne société dont il essaya de retarder la chute mais qui tombe aujourd'hui pièce à pièce à mesure que s'en vont les croyances et les affections sur lesquelles elle s'appuyait. « Royauté et aristocratie sont deux choses qui survivent; elles ne vivent pas; l'idée démocratique creuse, l'égalité croît, le mineur est sous les trônes : quand la galerie souterraine sera finie, la fougasse chargée, l'étincelle mise à la poudre, les remparts voleront en l'air et les peuples entreront par les brèches des murs écroulés. On ne se défend pas de l'invasion des années avec des souvenirs : Sabinus vainement entassa les statues des ancêtres sur le seuil des portes du Capitole pour empêcher l'ennemi d'y pénétrer la torche à la main : les aigles mêmes qui soutenaient les voûtes s'embrasèrent et mirent le feu à l'édifice leur nid paternel.

« Au dessus des fluctuations terrestres il est une loi constante, irrésistible, établie de Dieu, solitaire comme lui; elle emporte nos révolutions bornées en accomplissant une révolution immense, de même que le mouvement général de l'univers domine les mouvemens particuliers des sphères : les sociétés meurent comme les individus. Dorénavant, indépendant de ces sociétés transitoires et variables, je ne reconnais plus que l'autorité mystérieusement souveraine, attachée par le Christ aux branches de la croix avec la liberté première; mieux vaut relever du ciel que des hommes : la religion est le seul pouvoir devant lequel on peut se courber sans s'avilir. »

On voit que M. de Chateaubriand, arrivé à un espèce de scepticisme politique, n'a point déserté pour cela ses croyances religieuses, et que la foi de sa jeunesse n'a point péri dans ce naufrage où ont disparu tant d'autres convictions et tant d'autres attachemens. Quelque étrangères que soient aux questions religieuses les questions traitées dans ce dernier ouvrage, on peut remarquer que l'illustre auteur n'y perd jamais une occasion d'y faire sa profession de foi de chrétien; et ce nous est une grande consolation, au milieu de tant de déceptions éclatantes, de voir que lui au moins reste fidèle à lui-même; que sa condescendance quelquefois excessive pour l'*opinion générale, l'esprit du siècle*, ou quel que soit le nom qu'on donne à cette vague puissance populaire, n'a jamais obtenu de lui une concession à l'irréligion dominante. C'est un mérite plus grand à nos yeux que le génie de l'écrivain ou l'habileté de l'homme d'Etat : le respect et l'attachement des chrétiens en tiendront compte au vétéran de leur cause : mais dussent-ils, eux aussi, se montrer oublieux et ingrats, au moins ne serait-il pas oublié de celui qui a dit qu'*il confesserait devant son père quiconque l'aurait confessé devant les hommes*. Mieux vaut cette promesse que tout ce que peuvent donner de gloire les contemporains et la postérité.

E. de Cazalès.

---

## HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES;

PAR M. LÉOPOLD RANKE,

Professeur à l'Université de Berlin.

Traduite de l'allemand par M. J.-B. Haiber; publiée et précédée d'une introduction par M. Alexandre de Saint-Chéron (1).

En 1833, celui qui examine ici l'ouvrage de Ranke écrivait ce qui suit dans la *Revue européenne* (2).

« A la même époque où s'accomplis« sait la réforme protestante, il se ma« nifestait dans la communion romaine « une explosion grande et sublime du « sentiment religieux. Dès les premiers « jours du seizième siècle, on avait vu à « côté des préoccupations politiques des

(1) 4 vol. in-8°; Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69. Prix, 28 fr.
(2) Numéro de novembre, t. VII, p. 25.

« uns, de la légèreté des autres, de la « somnolence du grand nombre ; de re- « marquables tentatives, de généreux et « féconds efforts de régénération catho- « lique. Avant la réforme officielle du « concile de Trente, il y avait eu une « réforme spontanée. Puis, pendant que « le pape, embarrassé par les guerres qui « renaissaient avec une effrayante con- « tinuité, hésitait à assembler les prélats « et les docteurs ; pendant que bon nom- « bre d'évêques et des cardinaux hési- « taient à se rendre à la convocation « pontificale, ou usaient le temps dans « de déplorables contestations de pré- « séance, l'œuvre de Dieu ne cessa pas « de se faire à l'écart, sans orgueil, sans « bruit d'assemblées et de congrès. De « simples prêtres, de pauvres moines, de « modestes vierges s'élevèrent comme « des apôtres, arrachèrent le monde ca- « tholique à sa torpeur, et entraînèrent « les âmes d'élite aux œuvres de la cha- « rité.... Oui, le catholicisme, entamé « par le temps, eut aussi ses réforma- « teurs, mais animés de l'esprit du maî- « tre, dont l'œuvre pleine de suavité et « de force fut grande, populaire et dura- « ble. Bien avant que Luther proclamât « les désordres des monastères et les fai- « blesses du sacerdoce, plus d'une voix « s'était élevée dans le cloître pour par- « ler de prière et de jeûne, plus d'un « saint prêtre, plus d'une vierge péni- « tente avaient mouillé leurs cellules « de larmes : mais nul n'avait pensé « qu'il fallût commencer la réforme par « la révolte. Le zèle brûlant n'avait fait « que s'accroître dans les populations « méridionales. Au XVI^e siècle, un « mystique enthousiasme avait saisi tout « le midi de l'Europe. La rupture qui « éclata alors fut le signal d'un mouve- « ment ascensionnel du catholicisme que « l'histoire ne nous paraît pas avoir re- « marqué, peut-être par ce qu'il se fit « doucement, sans bruit de paroles, « sans étalage de science, mais s'étendit « humblement et puissamment comme « l'Evangile, dont on fut long-temps « à soupçonner la propagation. »

A l'époque même où l'auteur des lignes ci-dessus signalait cette réforme catholique de l'Eglise, presque inaperçue jusque là, un savant allemand en achevait l'histoire.

Cette histoire est celle que vient de donner à la France M. Alexandre de Saint-Chéron.

En effet, quoique l'*Histoire de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles* embrasse un ensemble d'événemens plus vaste que le fait spécial de la réforme de l'Eglise, cette régénération interne et spontanée en est cependant l'objet principal. C'est à la peindre dans toutes ses phases et sur tous les points où elle s'est manifestée, que M. Ranke s'attache de préférence. On sent, à la place qu'il lui donne dans le tableau du règne des pontifes, que ce mouvement de renaissance en est à ses yeux l'événement capital.

Ce point de vue, complétement nouveau, donne au travail de l'historien allemand un caractère d'originalité et de grandeur que l'histoire n'a plus depuis long-temps chez nous, où il y a, pour tout écrivain qui s'occupe de la lutte du protestantisme et du catholicisme, comme une obligation de se traîner dans la voie banale de Robertson et d'Ancillon. Ce qui n'est pas moins frappant et moins neuf c'est l'impartialité large et généreuse de Ranke. Son œuvre se sépare peut-être plus sous ce rapport que sous tous autres, de celle de ses devanciers. On a vanté beaucoup l'équité historique de l'auteur de l'*Histoire de Charles-Quint*. Certes, nous ne prétendons pas nier l'exactitude de ce pâle historien ; mais il y a aussi loin de son impartialité à celle de Ranke, qu'il y a loin de la froide et sèche narration du ministre anglican aux vives et chaudes expositions du professeur de Berlin. La rancune du sectaire a toujours glacé le cœur de Robertson et resserré son horizon historique ; l'indépendance du libre penseur n'a pas empêché Ranke de s'égarer, mais elle a agrandi son coup d'œil et laissé son âme accessible à l'impression des grandes choses. D'ailleurs Robertson, que nous n'amenons ici en parallèle que parce que son nom fait autorité dans les questions reprises par l'auteur de l'*Histoire de la papauté*, Robertson n'avait qu'une connaissance incomplète

des faits qu'il racontait; et ses recherches, quelque consciencieuses qu'elles fussent, n'avaient pu s'étendre sur des matériaux que les révolutions récentes et des circonstances qui n'existaient pas au dix-huitième siècle ont mis à la disposition de son successeur. Il ne faudrait donc point trop s'armer de son opinion contre des jugemens qui pourraient paraître nouveaux : sur bien des points sa sentence n'est pas recevable.

Nous venons de le dire au surplus, M. Ranke n'a pas toujours la justesse d'appréciation qu'on est en droit de demander à l'historien. Si l'indifférence quasi-philosophique de ses convictions l'affranchit des préjugés étroits et des haines jalouses de la réforme, elle lui ôte, à d'autres égards, la pénétration et la profondeur nécessaire à la compréhension intime de certaines doctrines et de certains faits. Et puis avec toutes ses allures de libre penseur, M. Ranke n'est pas exempt d'une foule de préventions qui exercent à son insu une fâcheuse influence sur sa pensée.

Cependant, si imparfaite que soit la justice rendue par M. Ranke au catholicisme, son livre est pour l'Eglise d'une haute importance. Sa valeur s'augmente de la position de l'auteur: sortie d'une plume catholique cette réhabilitation de la papauté (c'est, à bien des égards, le nom que mérite cette histoire) n'aurait ni le même prix ni la même autorité. Ce qu'il y aurait de plus en orthodoxie serait de moins en influence. La forme louangeuse qu'eût alors involontairement revêtue cette œuvre serait, pour beaucoup d'hommes, une grave raison de défiance. Ici, rien de tel; l'historien, bien que généreux dans ses sentimens, reste toujours non seulement calme, mais jusqu'à un certain point hostile : ce qui diminue la portée de ses condamnations et ajoute à celle de ses éloges.

C'est à quoi ne nous semblent pas avoir assez réfléchi, parmi nous, quelques personnes qui se sont montrées plus sensibles aux appréciations injustes, au blâme immérité qui atteignent parfois, dans l'*Histoire de la papauté*, de vénérables et saints personnages, qu'aux revendications nombreuses qu'elle contient, et qu'au témoignage solennel d'admiration pour le catholicisme qui en est comme la conclusion suprême. A notre avis ce serait une susceptibilité peu sage, que celle qui repousserait un tel livre, sous prétexte que tout n'y est pas exact et favorable, et parce qu'au milieu de jugemens équitables et bienveillans il s'en trouve d'iniques et de passionnés. Aurait-on mieux aimé un panégyrique? « Mais, dit le grand histo- « rien du concile de Trente, Pallavicini, « un panégyrique loue beaucoup moins « qu'une histoire. »

Le livre de Ranke n'a pas été d'ailleurs jeté dans le public sans avertissements et sans correctif. Dans une *introduction* étendue et dans des notes trop rares peut-être, mais pleines de sagacité, M. Alexandre de Saint-Chéron en a signalé les défauts et réfuté les principales erreurs. Il eût importé peut-être de donner à ces rectifications plus de développement, et d'entrer avec l'auteur dans une discussion plus approfondie; mais sans doute M. de Saint-Chéron aura reculé devant la crainte d'effrayer son lecteur par l'étendue de ses volumes : il n'est permis aujourd'hui de dire la vérité qu'à la condition de le faire brièvement.

L'espace qu'embrasse l'*Histoire de la papauté pendant les seizieme et dix-septièmesiècles* comprend une période digne de la plus sérieuse étude; c'est celle de la grande crise morale du monde, où l'humanité, après avoir marché quinze siècles dans la voie de l'Evangile, vit tout-à-coup s'ouvrir une autre direction devant elle, et hésita dans le choix de sa destinée : moment d'incertitude amère, d'anxiété terrible, et d'affreux déchiremens. Pressé entre deux forces opposées, le monde demeure un instant dans un morne repos, puis tourne violemment sur lui-même, et enfin se rompt en deux parties, qui s'en vont isolément, comme ces astres qui, au rapport des savans, se brisent dans l'étendue des cieux, et vont s'éteindre en tourbillonnant au sein de nouveaux orbites. Mais la rupture n'est pas plutôt consommée, qu'une attraction puissante s'établit de l'une de ces parties à l'autre. Le monde catholique tend la main pour ressaisir le monde protestant qui s'est détaché de

lui, et qui travaille à se constituer à part. De là résultent d'une part d'héroïques tentatives de conquêtes, et de l'autre d'habiles défenses et d'adroites retraites qui n'empêchent point cependant des pertes cuisantes et de mortels affaiblissemens.

Ranke n'a pas tracé un tableau complet de cette révolution : l'histoire de la réaction catholique dans plusieurs états de l'Europe, tels que la France, les Pays-Bas, les royaumes du Nord, n'est que faiblement indiquée ; dans d'autres, comme l'Espagne, elle est complétement omise. D'ailleurs il ne prend pas toujours cette réaction à sa source. Cet élan de renaissance ne commence guères, pour lui, qu'avec l'institut des jésuites. Il est bien certain cependant qu'il fut antérieur à cet ordre, et qu'en Espagne et dans les contrées germaniques, il s'était vivement manifesté, dès les premières années du seizième siècle. Sans doute ce fut dans l'institut des jésuites que la réforme catholique prit son caractère le plus élevé, le plus intelligent et le plus durable; mais il y aurait injustice à l'y concentrer, comme semble le faire l'auteur de l'*Histoire de la papauté*. Pour ne parler que de l'Espagne d'où sortirent saint Ignace et saint François-Xavier, la foi catholique n'avait-elle pas commencé à y revivre quand naquirent ces deux grands hommes? Leur vocation ne fut-elle pas, en partie, le résultat de leur époque? Leur œuvre enfin ne fut-elle pas secondée par la sublime éloquence de saint Jean de la Croix, l'infatigable activité de saint Pierre d'Alcantara, et par le zèle tout de feu de sainte Thérèse? Comment aussi se fait-il qu'un esprit aussi distingué que celui de Ranke n'ait pas compris l'action de saint François de Sales dans l'œuvre de la réforme catholique, et n'ait pas même eu l'air de se douter de l'influence salutaire et immense de cet esprit conciliateur, destiné par la Providence à adoucir le passage des formes de la piété du moyen âge aux formes de la piété des temps modernes? Il y avait là à signaler des faits d'une piquante nouveauté. Mais ce n'est pas seulement saint François de Sales, ce sont tous les hommes nés de lui, tous les apôtres de la nouvelle société, qui surgirent en France plus nombreux qu'en toute autre contrée, que M. Ranke a oubliés. En général, ce qui dans son livre concerne le seizième siècle est incomplet, et ce qui touche au dix-septième est écourté. Dans son ensemble cette histoire présente un tout largement esquissé mais inachevé sur plusieurs points. La précipitation et l'impatience de publicité s'y font manifestement sentir. L'auteur sait trop que les aperçus qu'il a saisis et les documens qu'il a recueillis sont chose neuve et destinée à produire une grande sensation.

Nonobstant ces imperfections, l'*Histoire de la papauté pendant les XVI*e *et XVII*e *siècles* est l'un des plus beaux livres qui aient paru depuis long-temps. L'Allemagne n'avait pas encore vu peut-être jusque là apparaître dans sa littérature un ouvrage qui réunît au même degré les deux conditions les plus difficiles à concilier dans l'histoire : la vivification des événemens et leur exposition dramatique. Là, pour la première fois peut-être, se rencontre la solution d'un problème contre lequel ont échoué la plus grande partie des historiens modernes, celui de faire marcher du même pas la narration des faits et leur interprétation philosophique. Toutes nos histoires sont depuis long-temps de pures théories ou de vides récits. L'art avec lequel Ranke a su fondre ces deux élémens essentiels est d'autant plus remarquable, qu'on le trouve plus rarement dans les écrivains de sa nation, entraînés comme par nature vers l'érudition ou vers les idées spéculatives.

Sans croire à la divinité du christianisme, M. Ranke croit à la mission providentielle de l'Évangile. Selon lui, il devait être un moyen d'initiation à la civilisation rationnelle. Aussi était-il nécessaire qu'il agît seul d'abord, afin que les tendances anti-païennes eussent une action plus complète. Mais au XVe siècle son œuvre était achevée; l'esprit païen était aboli sur toute la surface de l'Europe; le champ était préparé, le temps d'y répandre la semence de la raison humaine était venu : une révolution allait éclater. Aussi le XVe siècle est-il le commencement du rationalisme dans

le catholicisme. De toute part on le voit s'y montrer. Les rois de France se barricadent contre les papes ; les rois d'Angleterre empiètent sur la juridiction spirituelle ; les empereurs et les princes d'Allemagne s'attribuent ou se font accorder des droits réservés jusque là aux souverains pontifes; Ferdinand-le-Catholique en Espagne est à moitié pape ; partout on s'oppose à la levée des deniers pontificaux ; on refuse de suivre aux croisades les successeurs de saint Pierre, et les conciles leur imposent des clauses restrictives de leur autorité. Par un funeste égarement, les papes tendaient à transformer leur puissance affaiblie, et à lui donner l'appui d'un grand pouvoir territorial. Sixte IV, Alexandre VI, Jules II furent durant tout leur règne dévorés du besoin de devenir la puissance prépondérante de l'Italie, et même de l'Europe. Était-ce, comme semble l'insinuer M. Ranke (I, 74), la vue de l'affaiblissement de leur autorité religieuse qui portait ces souverains pontifes à cet agrandissement temporel ? Nous ne le croyons point, parce que nous ne les voyons pas mettre leur puissance politique au service de leur autorité spirituelle. Il eût appartenu à M. Ranke de rechercher la raison du phénomène historique qu'il exposait : celle qu'il indique en passant est plus ingénieuse que solide. Il est plus près de la vérité quand il voit dans ce fait le résultat des injustes attaques des rois et des princes contre l'indépendance du chef de la chrétienté. Que la disposition générale des esprits, à la même époque, à considérer les dignités ecclésiastiques comme des possessions temporelles soit le résultat de la tendance politique de la papauté, c'est ce qu'il nous paraît également difficile d'admettre. Selon nous, cette disposition, moins générale qu'on le dit, était née tout simplement des abus de la propriété ecclésiastique.

La sécularisation des dignités spirituelles et la décadence des institutions chrétiennes inspirent à M. Ranke de vifs regrets, mais il s'en console en pensant que cette corruption contribue au développement de l'esprit humain qui, « sans « cela, aurait pu prendre difficilement « une de ses directions les plus intimes et « les plus fécondes en résultats. » Voilà la grande justification de la réforme et de tous les abus qui l'ont précédée ou suivie : cela était nécessaire à l'avancement de l'humanité ! Toujours ce lieu commun sur l'asservissement de la raison humaine dans le catholicisme ! Il serait bien qu'à la fin les bons esprits fissent justice de cette vieillerie Il a été prouvé, et de reste, que le catholicisme était la plus large des doctrines que pût embrasser le monde, la plus souple des formes que pût adopter l'intelligence. C'est, en particulier, une grande erreur, que celle que répète ici M. Ranke relativement au développement artistique et littéraire de la société moderne, dont il fait les honneurs à la réforme (avec quelques réserves toutefois). Si l'on eût laissé au christianisme le temps de porter tous ses fruits, l'Europe aurait aujourd'hui, au lieu de copies et d'imitations plus ou moins parfaites de l'antique, un art et une littérature originales et grandioses.

Pour M. Ranke la sécularisation vers laquelle pencha un instant l'Église est donc en vérité *une heureuse faute,* puisqu'elle a donné naissance à la réforme protestante, considérée par lui comme l'agent principal des progrès de l'humanité. Mais, à l'en croire, elle devrait être aussi une heureuse faute pour nous, puisqu'elle provoqua cet ensemble de réactions qui constitue la réforme catholique. « Comme le protestantisme lui-« même, dit-il, le jésuitisme ( qu'il con-« sidère ici comme une idée et non « comme une institution ) naquit de la « sécularisation dans laquelle s'était « laissé entraîner l'Église, et des nécessi-« tés qu'elle avait imposées aux es-« prits. » (I, 313.)

Ce passage contient, comme on le voit, une concession toute nouvelle. Jusqu'ici le protestantisme s'était exclusivement réservé l'honneur d'avoir sauvé le christianisme : M. Ranke veut bien nous admettre au partage... Involontairement on sent le sourire arriver sur ses lèvres à une pareille faveur ; mais quand on pense aux préjugés des protestans, et aux préventions répandues dans le monde, on reconnaît qu'il y a dans cet aveu quelque chose de grave, et qu'en réalité c'est

un progrès vers la vérité. Ainsi donc il faut admettre deux réformes.

Elles commencèrent simultanément en Allemagne et en Italie : là par les travaux d'une confrérie de théologiens et de littérateurs, unis par les liens de l'étude et d'une existence retirée, à laquelle appartenait le fameux Reuchlin, et, selon M. Ranke, l'auteur de *l'imitation de Jésus-Christ*, Thomas à Kempis ; ici par un groupe de penseurs et de pieux personnages, établis aussi en confrérie, et parmi lesquels figurait au premier rang, Cantarini, Sadolet, Giberto, Caraffa, qui tous furent cardinaux, Gaetano de Thiene, qui a été canonisé, Lippomano, savant ecclésiastique, et plusieurs hommes devenus célèbres dans la suite. Dans le commencement, les deux réformes se rapprochèrent l'une de l'autre. Il y eut un moment, dit Ranke, où l'on n'était pas encore décidé en Allemagne à laisser tomber complétement la hiérarchie ; et où, en Italie, on se montrait disposé à y admettre des modifications raisonnables. On crut un instant que le colloque de Ratisbonne allait mettre fin à la lutte déjà flagrante. Mais l'Église dut désavouer les concessions des représentans de la réforme italienne. D'ailleurs ce n'était pas de transaction qu'il était question en Allemagne ; un accommodement fraternel n'eût fait le compte ni de Luther « qui, se regardant comme l'objet de « la lutte entre le ciel et l'enfer, crut re« connaître, dans la convention propo« sée, l'œuvre de Satan ; » ni des princes protestans « qui redoutaient, ajoute en« core franchement notre auteur, la puis« sance immense qu'une réconciliation « sincère eût donnée à l'Empereur. »

L'Allemagne se lança donc dans la révolte contre l'Église ; l'Italie, au contraire, s'en rapprocha davantage. Quand Luther rejeta le sacerdoce tel qu'il avait été constitué jusque là, il s'éleva en Italie contre cette tentative un mouvement dans le but de le défendre et de le rétablir dans toute la sévérité du principe qui l'avait fondé. Des deux côtés, on avait remarqué la décadence des institutions ecclésiastiques ; mais, tandis qu'en Allemagne on en voulait l'abolition, en Italie on chercha à les rajeunir. Les *Camaldules* déjà si rigides, les *Franciscains* déjà tant de fois reconstitués, quelques autres ordres encore furent réformés ; les *Théatins* et les *Clercs Réguliers* furent fondés pour l'amélioration et la régénération de la discipline ecclésiastique. Dans le même temps que s'établissaient ces institutions intelligentes, l'Italie se remplissait de fondations pieuses érigées en faveur des malades, des pauvres, des orphelins et des ignorans. Rien n'émeut comme le tableau de ces créations salutaires qui surgissent partout avec une prodigieuse fécondité et un admirable à-propos. Il faut rendre à M. Ranke la justice de reconnaître qu'il l'a peint avec conscience. Il ne manquait pour le faire saillir davantage, que de lui opposer celui des désordres du protestantisme à la même époque.....

Mais le bien que pouvaient produire ces institutions était nécessairement restreint, il en fallait d'autres dont l'action fût plus vaste et plus puissante pour apporter une résistance efficace aux progrès du protestantisme. Elles surgirent aussi et se développèrent aussi énergiquement que les autres, mais d'une manière inattendue et toute particulière.

La première, la plus grande, la plus puissante fut la *Compagnie de Jésus*. Il faudrait reproduire tout entier le chapitre que consacre M. Ranke à saint Ignace de Loyola et à ses premiers compagnons (1), pour donner une idée de l'importance de cette congrégation et de son influence sur les destinées du monde. Déjà çà et là quelques paroles favorables à l'ordre des jésuites s'étaient fait entendre en Europe, dans ces dernières années ; mais jamais réhabilitation plus complète et plus franche n'en avait été faite, jamais appréciation plus haute et plus impartiale de son grand fondateur n'avait été écrite dans aucune histoire. Saint Ignace est pour M. Ranke le premier homme du catholicisme, au seizième siècle ; nul n'en a mieux compris les besoins, et nul n'a travaillé avec plus d'habileté et plus de dévouement à les satisfaire. Elévation de vues, force de volonté, génie d'organisation, grandeur de sentimens, simplicité de cœur, tout ce

(1) Ce chapitre a été inséré presque en entier dans l'*Université*, tom. III, p. 443.

qui fait le grand homme, voilà Ignace de Loyola, tel que nous le montre un protestant. Comme devant un tel portrait pâlissent les esquisses timides et contraintes de nos écrivains les plus favorables au catholicisme! nous ne parlons pas des caricatures passionnées du libéralisme : il n'était pas besoin de cette comparaison pour les déclarer ignobles et stupides.

Ce qu'a fait depuis trois cents ans pour la régénération et le triomphe du catholicisme la congrégation fondée par saint Ignace, une vie d'homme ne suffirait pas à le raconter. Près de la moitié du livre de M. Ranke est consacrée à l'indication sommaire de ses travaux dans les quatre parties du monde. Sciences, éducation, prédication, controverse, cette société a mis la main à tout, elle a tout renouvelé, et a donné à tout ce cachet d'intelligence qui caractérise chacune de ses œuvres. Que l'auteur protestant n'ait point compris certaines nuances du caractère de son chef, qu'il lui ait comparé le chef du protestantisme et ait prétendu établir entre eux quelques rapports; que la société elle-même, ses constitutions, ses entreprises n'aient pas toujours été jugées avec la maturité et l'indépendance d'esprit qui devraient toujours se rencontrer dans l'historien, ce sont des taches qui méritent à peine d'être signalées dans une œuvre si riche en résultats favorables, et auxquelles nous ne nous arrêterons pas dans cette rapide analyse.

Tandis que les jésuites forment un large plan de défense pour le catholicisme, et organisent contre le protestantisme une redoutable attaque, que font les papes, les chefs de cette armée qui se prépare au combat? ne mettent-ils point obstacle à ses succès par leur conduite personnelle ou par leur politique? Il faut l'avouer, quelques papes persévérèrent encore, après l'explosion de la Réforme, dans la voie fâcheuse où s'étaient engagés leurs prédécesseurs. Paul III vit et comprit le mouvement de réaction qui s'opérait en faveur du catholicisme; il y applaudit et le favorisa, mais sans quitter ses vastes projets politiques; Jules III et Marcel II ne touchèrent à rien; l'un n'en eut pas la volonté, l'autre n'en eut pas le temps. Avec Paul IV, le rude fondateur des Théatins, la réforme catholique s'installa sur la chaire de saint Pierre. Sous son règne, le Vatican devint un cloître. Mais la violence de ses efforts pour arrêter les progrès du mal et hâter le retour du bien en compromit le succès. Pie IV modifia cette direction sévère, et en prit une plus douce, qui ne préjudicia en rien à la restauration de la discipline et contribua beaucoup à terminer les divisions soulevées par son prédécesseur dans le monde catholique. Par lui fut clos le concile de Trente, ces grandes assises de la religion, dont M. Ranke, malgré un examen étendu, n'a pas compris ni fait sentir toute la valeur. Pie V vint ensuite comme pour réaliser tous les vœux du concile. Son exemple, celui de saint Charles Borromée, devenu bientôt archevêque de Milan, eurent une influence immense sur la réformation de l'Eglise, qui se développa dès lors sur un plan uniforme et régulier. Ce que produisirent les longs pontificats de Grégoire XIII et de Sixte V est connu; ce dernier pape résume en lui tout le progrès des règnes précédens, et termine l'époque de régénération intérieure, que suit immédiatement une époque de conquête.

Les héros de cette conquête du catholicisme sur la réforme protestante sont les jésuites. Raconter ce qu'ils firent en Allemagne, en Danemarck, en Suède, en Pologne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en France, ce qu'ils tentèrent pour arracher ces pays à l'erreur, ou du moins pour en arrêter la défection; ce qu'il leur fallut d'habileté, d'éloquence, de courage, de dévouement pour accomplir leur mission, serait une tâche bien consolante, mais bien longue. Le récit abrégé de ces travaux occupe près d'un volume de M. Ranke, et c'est à coup sûr la partie la plus neuve et la plus intéressante de son livre.

Ces conquêtes apostoliques se coordonnaient avec des tentatives d'un autre genre. La papauté, unie à la puissance espagnole, essayait une coalition de tous les peuples catholiques contre les nations protestantes, et organisait contre elles une croisade moitié évangélique et moitié guerrière. Mais les révolutions

intérieures de la France, les divisions théologiques des jésuites et des dominicains, mille oppositions entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique, enfin la prompte décadence de l'Espagne, désorganisent cette alliance, l'affaiblissent et la ruinent. Vainement l'élévation de la maison d'Autriche et son union avec l'Espagne permettent d'espérer le retour des anciens projets. La situation de l'Europe a changé; les nouvelles relations politiques rendent impossible une nouvelle alliance de la papauté avec les états catholiques contre les puissances protestantes. Les papes le reconnaissent les premiers, et renoncent à ce dessein. La paix de Westphalie régularise la position respective de la réforme et du catholicisme. et met un terme aux guerres de religion. L'Eglise perdit définitivement, par ce traité, des provinces et des royaumes, mais elle se posa dans le monde avec une force qu'elle n'avait pas au moment de la rupture.

A dater de cette époque, *l'Histoire de la papauté* perd de cet intérêt social qui s'attachait à ses pages. M. Ranke ne considère plus guère la vie des souverains pontifes dans ses rapports avec les grands événemens du monde, et se borne en général au tableau des révolutions de Rome et de l'Italie. Deux grands faits cependant le rappellent à ces considérations élevées qui lui sont si habituelles : la lutte du jansénisme et la révolution française. Le jugement qu'il porte sur le rôle de la papauté dans ces deux circonstances est tout-à-fait conforme à cette hauteur d'intelligence et à cette indépendance d'esprit dont il a donné de fréquentes preuves dans le cours de ce long travail.

Quand on a suivi ainsi l'histoire des papes pendant les trois siècles les plus laborieux peut-être qu'ait traversés l'Eglise, et qu'à toutes les phases importantes de cette période de contradictions et d'erreurs, on a trouvé ces hommes à la hauteur de leur mission; quand leur conduite a été jugée supérieure sur les points principaux par les hommes les plus intelligens et les plus à l'abri des séductions de la pensée et de la cupidité, on s'étonne à bon droit du ton capable avec lequel certains hommes les proclament déchus, et traitent avec eux comme avec les ombres impuissantes d'un passé aboli.

P. Douhaire.

---

# VIE DE SAINT BENOIT (1).

Saint Benoit naquit en 480 à Norcia, petite ville du duché de Spolette, dans les états du Pape. Sa mère se nommait Claude Abondance; son père, Eutrope, était de la famille des Anice, l'une des plus illustres de Rome, qui avait donné à la République des consuls et des empereurs; à l'Église, de saints archevêques, des docteurs et des papes. Préparé de bonne heure aux grandes choses qu'il devait accomplir par une éducation vraiment chrétienne, il se retira du monde à quatorze ans. Une caverne inaccessible suspendue sur un abîme effroyable, dans le désert de Sublac, à quarante milles de Rome, fut sa première demeure. Il y resta long-temps solitaire et inconnu, vivant dans la méditation et la prière; mais des pâtres le découvrirent un jour, et s'approchèrent de lui pour écouter ses paroles. Le bruit de leur découverte se répandit au loin, et l'on accourut bientôt de toutes parts pour entendre les exhortations de Benoit et lui demander des conseils. La renommée des vertus du saint ermite et des merveilles qu'il opérait par sa parole était si grande que dès l'an 505, les religieux du couvent de Vicovare, entre Sublac et Tivoli, désirèrent ardemment l'attirer dans leur monastère, et, profitant de la mort de leur abbé, élurent le saint solitaire à sa place. Le serviteur de Dieu était trop humble pour se croire en état de diriger une

(1) Paris, à la Société des Bons Livres, rue des Saints-Pères, 60. Prix, 1 fr.

nombreuse communauté; il savait d'ailleurs qu'une discipline fort relâchée s'était introduite depuis long-temps dans celle de Vicovare, et il refusa la proposition qui lui fut faite. Mais les moines insistèrent tellement qu'il crut devoir se rendre. Cependant, ce qu'il avait prévu arriva. Les premières tentatives de réforme qu'il essaya aigrirent contre lui ces cœurs relâchés, et sa ferme persévérance, qui ne connaissait ni obstacle, ni découragement, les poussa à la haine, puis au crime.

Il était d'usage dans le couvent de Vicovare de présenter à la bénédiction de l'abbé, avant le repas, le vin dont il devait boire. Les malheureux, ayant mêlé dans ce vin une liqueur empoisonnée, la présentèrent à leur supérieur. Mais à peine le saint abbé eut-il fait le signe de la croix sur ce breuvage pour le bénir, que le vase de verre qui le contenait se brisa en mille éclats, et il connut par ce prodige l'attentat dont ses disciples s'étaient rendus coupables.

Alors il les convoqua tous auprès de lui, et sans rien perdre de son calme habituel, il leur dit avec douceur : « Que Dieu ait pitié de vous, mes frères, et qu'il vous pardonne le mal que vous avez voulu me causer!... N'avais-je pas raison de vous dire, lorsque vous êtes venus me chercher dans ma solitude, que vos mœurs ne sympathisaient pas avec les miennes? Cherchez maintenant un autre supérieur; je le verrai gouverner sans jalousie, et je souhaite qu'il réussisse plus heureusement que moi. » Après ce peu de mots, il sortit du monastère, et s'en retourna dans sa grotte.

510. Mais on ne laissa pas long-temps le serviteur de Dieu à cette vie du désert. Quand les peuples surent qu'il y était retourné, ils s'y portèrent en foule; des hommes de toutes les conditions de la société dirent un adieu éternel à tout ce qu'ils avaient aimé dans le monde. ils s'établirent au milieu des rochers, dans les cavernes voisines de la sainte grotte, pour y vivre sous les yeux et sous la direction de Benoit. Leur nombre devint considérable, et le père de ces nouveaux cénobites, voyant qu'ils n'avaient pas une demeure où ils pussent se mettre à couvert des injures du temps, leur bâtit des monastères au milieu des rochers et des précipices. Il éleva le premier à soixante pas de la grotte sur le mont Columberia; il jeta en même temps les fondemens de celui de Saint-Côme et de Saint-Damien, de celui de Saint-Michel, qui n'était pas non plus éloigné de sa caverne, et de celui de Saint-Donat, évêque et martyr. Trois furent élevés sur un des sommets les plus élevés, et dédiés à sainte Marie, à saint Jean-Baptiste et à saint Jérôme; plus loin furent fondés ceux de Vitæ æternæ, de Saint-Victorin ou Victorien, martyr et patron de la province Valéria; celui de Trebare, village voisin de Sublac, de Saint-Ange près de Sublac, un autre sur les bords d'une fontaine près d'un ancien château appelé Rocca de Bore. Benoit mit douze religieux avec un supérieur, dans chacun de ces douze monastères, se réservant néanmoins l'inspection et la direction générale de toutes ces communautés. Ce fut alors qu'il commença à écrire les règles admirables de la vie religieuse qui furent ensuite adoptées par tous les moines d'Occident, dont on l'a surnommé le patriarche. Outre toutes ces fondations, il en établit encore plusieurs en divers lieux fort éloignés de Sublac. Il fonda même une communauté à Rome où les affaires de l'ordre qu'il venait d'établir l'avaient appelé, l'an 520.

Peu de temps après plusieurs sénateurs allèrent le visiter au désert; parmi eux étaient le célèbre Boëce, son proche parent, et Tertulle, frère d'Eutrope Anice père de Benoit; il était sénateur et avait exercé les premières charges de l'état. Il avait épousé une descendante de la famille d'Octavien Auguste, qui était aussi alliée à celle de Flavien, et en avait quatre enfans, Placide, Eutyche, Victorin et Flavie.

Ravi d'admiration pour la vie angélique de Benoit et de ses disciples, Tertulle désira que son fils Placide, âgé seulement de sept ans, fût élevé et vécût parmi eux. Il le confia à leur saint fondateur, et Equice son parent, à son exemple, lui laissa son fils Maur, qui n'avait que douze ans. Quand Benoit reçut ces enfans des mains de leurs pères, une lumière prophétique lui découvrit qu'ils seraient dans la suite les plus fermes colonnes de l'or-

dre dont il venait de jeter les fondemens.

La haine d'un malheureux prêtre, acharné à le persécuter, le contraignit de quitter ses bien-aimés solitaires; il vint au mont Cassin, dans la province des Samnites (royaume de Naples), à cinquante milles du désert de Sublac, soixante-douze milles de Rome et vingt-cinq milles de la mer. Sur la cime de la montagne était un temple consacré à Apollon et une idole que les peuples de ces contrées encore à demi sauvages adoraient comme un Dieu : il y avait autour du temple de petits bois sacrés où ils immolaient leurs victimes et exerçaient leurs superstitions. Benoit conçut le projet d'évangéliser ces pauvres montagnards, et il se prépara à cette œuvre en passant quarante jours dans le jeûne et l'oraison, n'ayant avec lui que Placide et Maur. Il fit venir ensuite quelques autres religieux pour l'aider dans son entreprise. Il commença à prêcher sur la cime de la montagne, et les peuples furent subjugués par le zèle et la parole de cet homme divin; il détruisit leurs bois sacrés, renversa leur temple et leur idole, et éleva à la place deux églises qu'il dédia à saint Jean-Baptiste et à saint Martin. Ce fut l'an 529 qu'il en jeta les premiers fondemens, la quarante-neuvième année de son âge, trente-cinq ans après sa fuite de Rome, sous le pontificat du pape Félix IV, la troisième année de l'empire de Justinien, pendant qu'Athalaric était roi des Goths. Telle fut l'origine de cette fameuse abbaye dont les enfans devaient se répandre sur la surface de la terre; ce fut là le commencement de la maison mère de l'ordre de Saint-Benoit, la plus illustre de toutes et celle où devaient paraître les plus éclatans rayons de sa gloire.

Saint Benoit avait une sœur nommée Scholastique, qui fut une grande sainte. La retraite précoce de son frère l'avait rendue héritière d'une immense fortune; mais elle avait abandonné comme lui les avantages que cette fortune lui promettait dans le monde et s'était retirée dans une maison religieuse aux environs de Sublac. Quand Benoit eut établi son monastère au mont Cassin, sainte Scholastique alla le voir; elle forma le dessein de fonder un couvent de femmes sous la direction de Benoit; et elle le fit bâtir à Plombariola, au sud et à cinq milles du mont Cassin; elle employa ses richesses à la dotation des nombreux établissemens qu'elle fit élever, et distribua le reste aux indigens. Malgré la tendresse qu'elle ressentait pour un frère que Dieu avait choisi, et malgré l'affection que Benoit ressentait pour sa sainte sœur, ils s'imposèrent l'un et l'autre la loi de ne se voir qu'une seule fois par an; il fut convenu entre eux que Scholastique se rendrait dans une maison située à peu de distance du mont Cassin, où Benoit devait aller la recevoir accompagné de quelques religieux; car il ne voulut jamais permettre à aucune femme de pénétrer dans ses monastères; cette visite devait être consacrée à des entretiens pieux, et Scholastique ne l'employait qu'à consulter son frère sur les intérêts de sa conscience dont elle lui rendait compte. Ainsi ces deux saints édifièrent le monde par le spectacle d'une amitié fraternelle fondée sur une vertu consommée en Dieu; ils ne vivaient que pour lui, toutes leurs actions tendaient à sa gloire et au salut de leurs frères. — Il y avait trois ans que Benoit évangélisait le mont Cassin, lorsque le pape Boniface II l'appela à Rome pour assister à un concile : tous les prélats qui s'y trouvèrent manifestèrent à l'envi la vénération que leur inspirait sa vertu : le sénat tout entier lui donna des marques du plus profond respect, chacun voulut voir et entendre cet homme apostolique. Pendant le séjour qu'il fit dans la ville éternelle, il entreprit et exécuta la réforme des anciens couvens. Vingt-trois abbayes embrassèrent son institut. Il fit bâtir trois monastères autour de l'église de Saint-Pierre, et les mit sous la protection de saint Jean, de saint Paul et de saint Martin. Des hommes du plus grand mérite se rendirent dans la capitale du monde chrétien pour être témoins des merveilles qu'ils entendaient raconter du serviteur de Jésus-Christ. Turibe, depuis évêque de Palence, était un de ces pèlerins; il fut si surpris de l'éminence de sa sainteté qu'il lui demanda d'être reçu à l'instant parmi ses disciples; il reçut l'habit religieux de ses mains et

plus tard alla fonder son ordre en Espagne. Benoit ne fit pas un long séjour à Rome, et retourna à sa chère montagne, où il acheva d'écrire les règles qu'il avait établies pour ses moines. Elles furent adoptées par les conciles, par la plupart des ordres religieux qui existaient en Occident en ce temps-là ; ce fut alors qu'on le surnomma le patriarche des moines occidentaux. — Les couvens de saint Benoit sont devenus des pépinières de saints ; c'est dans leurs asiles que se sont conservées les saines doctrines et les traditions des sciences antiques. Pendant les révolutions des temps malheureux qui suivirent leur fondation, lorsque les Barbares se répandirent dans toute l'Europe, leurs cloîtres furent des sanctuaires que leur fureur n'osa franchir. Ils conservèrent les livres anciens, les manuscrits rares et précieux, et perpétuèrent jusqu'à nous les connaissances et les découvertes des temps antiques. Leurs grands travaux scientifiques et l'exemple des vertus qu'ils donnèrent au monde ne furent pas les seuls biens dont les hommes leur sont redevables. La règle de saint Benoit leur ordonnait impérieusement le rude travail de la terre, et par ce travail ils sont parvenus à défricher une grande partie de l'Europe, qui était demeurée jusqu'à eux à demi inculte et sauvage. Ces défrichemens ont été la source des immenses richesses qu'ils ont possédées pour les pauvres ; car ces saints religieux n'en profitaient pas, ils avaient une règle austère et rigoureuse qui ne leur permettait pas de jouir des délices et des commodités de la vie ; ce rude travail qui leur était commandé en est une preuve ; leurs richesses ont été le prix de leur labeur ; ces terres que leurs sueurs ont rendues fertiles, sans eux seraient peut-être incultes et stériles, leurs immenses produits eussent été perdus pour la nourriture du pauvre et pour la jouissance du riche ; car tous en ont profité ; tous se sont ressentis de cette augmentation de denrées agricoles : et l'on ne saurait assez s'étonner de l'injustice de ceux qui ont osé reprocher aux moines la possession de leurs biens, et en ont fait, le siècle passé, un motif d'accusation pour usurper leurs domaines, raser leurs cloîtres et leur faire souffrir tous les genres de persécution.

Une cruelle épreuve était encore réservée à saint Benoit. Vers l'an 541, il apprit la nouvelle de la mort de son cher disciple Placide. Une armée de Barbares avait débarqué sur le rivage de Messine, et s'était emparée du monastère où il vivait, ainsi que de Donat et des trente-trois religieux qui y avaient fait profession. Eutiche, Victorin, frères de Placide, et leur sœur Flavie, qui étaient venus à Messine pour jouir de l'entretien du jeune disciple de Benoit, furent tous trois les compagnons de ses souffrances et de son martyre. Après sept jours de supplices, on leur lut la sentence qui les condamnait à avoir la tête tranchée ; on les amena au bord de la mer. Lorsqu'ils y furent arrivés, ils s'agenouillèrent, et Placide élevant la voix fit cette prière à Dieu : « Seigneur Jésus, qui êtes venu du ciel sur la terre, qui avez souffert la mort de la croix pour notre salut, soyez propice à vos serviteurs à cause des vertus de notre bienheureux maître Benoit ; et donnez-nous la force de mourir pour votre saint nom. » Manucha, chef de ces barbares, Slavons selon les uns, Goths ariens selon les autres, irrité des discours de Placide, lui fit casser les dents à coups de pierre et couper la langue : après cela il leur fit trancher la tête à tous, le cinq octobre 541. — En apprenant cette nouvelle, « Mes enfans, dit saint Benoit aux moines du Mont-Cassin, il est dans l'ordre de la nature que les pères partagent le bonheur de leurs fils et que les fils jouissent du triomphe de leur père, c'est pourquoi je vous ai tous rassemblés aujourd'hui, afin de vous faire partager l'allégresse que j'ai éprouvée en apprenant que mon bien-aimé disciple est entré dans le ciel revêtu de la pourpre royale du martyre. Je l'avais accompagné au lieu où il est des yeux de l'homme intérieur ; l'offrande que j'en fis au Seigneur n'était pas une chose nouvelle : en le recevant des mains de son père, je savais qu'il me serait un jour ravi par la mort ; je vois bien aujourd'hui que la prévision que j'en eus n'était point une illusion, mais je n'ai point eu sujet de me plaindre ; je rends grâces à Dieu, au contraire, de ce qu'il lui a plu de manifester

sa gloire par la mort de cette précieuse victime qu'il a prise dans mon bercail ; quelques momens de souffrance lui ont valu un poids immense de gloire ; c'est là le fruit de la passion du Sauveur qui n'est pour nous sur la croix qu'afin que nous ne vivions que pour lui. Je vous remercie, Seigneur, de la miséricorde que vous avez faite à votre serviteur, mon âme vous en louera éternellement ; soyez béni à jamais de la faveur que vous m'avez accordée en me donnant un tel disciple : je ne pleure point sa perte, je me réjouis de son bonheur ; la vie qu'il a donnée pour vous, il l'aurait perdue tôt ou tard ; mais la gloire dont vous l'avez environné, en le rendant comme un holocauste, est accordée à peu de fidèles... Le calice de la mort est amer, mais il devient précieux quand elle est offerte pour la vérité... Heureuses paroles employées pour vous, mon enfant, heureux travaux soufferts pour vous! Je confesse que je vous dois ces sentimens de tendresse, puisque celle que vous aviez pour moi était égale à celle que vous aviez pour votre père Tertulle. Le service de Dieu et la pratique de l'obéissance ont eu seuls le pouvoir de nous séparer ; il fallait que la croix de Jésus-Christ fît la division de vous et de moi ; sa gloire nous réunira quelque jour, si Dieu me fait miséricorde. »

Peu de temps après l'époque dont nous parlons, saint Benoit fit un troisième voyage à Rome ; il changea en monastère le palais Anicien dont il avait hérité de son père ; après sa mort on y bâtit une église qui porta son nom. Sainte Sylvie avait épousé Gordien Anice, proche parent du saint ; elle était enceinte lorsqu'il arriva dans la capitale du monde chrétien : il lui prédit que l'enfant qu'elle portait dans son sein s'appellerait Grégoire, et qu'il serait l'un des plus illustres pontifes qui fussent montés sur la chaire de saint Pierre. Cet enfant fut le pape saint Grégoire I, dit le Grand, qui a laissé l'Eglise dans l'admiration de toutes les choses opérées sous son pontificat. Sainte Sylvie et son époux donnèrent des biens considérables au Mont-Cassin et au couvent du désert de Sublac ; leur mémoire est restée en vénération parmi les bénédictins qui les regardent comme leurs bienfaiteurs. Notre illustre partriarche fonda vers ce temps-là plusieurs monastères de femmes, dans l'un desquels sainte Liberate et sainte Faustine embrassèrent la vie religieuse.

Après la mort du roi Eraric, les Goths se donnèrent pour chef Totila, prince vaillant, qui vengea sur les Romains la ruine de sa nation. Victorieux en deux rencontres, il prit les villes de Césène, Petrapertuza et Urbin ; de là il marcha en Toscane, passa le Tibre, et sans entrer sur le territoire de Rome, il s'avança vers la Campanie. Le bruit des miracles et des prophéties de saint Benoit, plus éclatant que celui de ses triomphes, vint frapper ses oreilles au milieu des batailles. Il se dirigea vers le Mont-Cassin, en 542, pour contempler ce vieillard dont les lois admirables étaient si bien observées par une multitude de sujets volontaires. Mais le barbare, incrédule, voulut mettre à l'épreuve cet esprit prophétique dont il entendait dire que l'abbé du Mont-Cassin était doué : Va, dit-il à un soldat de sa troupe, va-t-en dire au moine Benoit que je t'envoie l'avertir que je vais aller le trouver. Le héraut remplit son message ; le serviteur de Dieu possédait une grande fermeté de caractère qui ne fléchissait jamais que pour les intérêts de sa gloire ; il attendit le vainqueur de son pays et ne se détourna point de ses travaux. Pendant ce temps, Totila fit appeler un de ses écuyers, nommé Riggon, il lui donna sa chaussure et ses habits royaux qui étaient de pourpre, et ordonna à ses officiers Vult, Ruderic et Blidin, de le suivre avec leurs écuyers et un nombreux cortége. Riggon obéit fidèlement aux ordres de son maître, et entra dans le monastère avec cette suite royale. Le saint était assis, il aperçut Riggon d'assez loin, et dès qu'il put en être entendu, il lui cria : « Quittez, mon fils, l habit que vous portez, il ne vous appartient pas ; il n'est pas bienséant au serviteur de se parer des ornemens de son maître. » Riggon, qui avait cru pouvoir se jouer impunément de Benoit, fut saisi d'épouvante en entendant ces paroles ; il se jeta le front contre terre avec tous ceux qui l'accompagnaient, et n'osant s'approcher de cet homme qu'il avait voulu tromper, il re-

tourna vers le roi avec sa suite, pour lui dire comment son jeu avait été sur-le-champ découvert. Totila fut alors convaincu de la vérité des merveilles qu'il avait entendu raconter, il crut à la puissance de celui qui illumine l'esprit des saints, et leur découvre lorsqu'il lui plaît les piéges qu'on tend sous leurs pas. — Le récit de Riggon fit oublier à Totila sa fierté et sa puissance ; il alla au Mont-Cassin, non pas la tête levée et le front plein d'orgueil, mais avec humilité et révérence. Benoit était assis à la porte du monastère ; dès que le roi des Goths l'aperçut, il se prosterna devant lui. Le serviteur de Jésus-Christ alla vers lui et le releva. Puis sans craindre l'autorité de ce fier conquérant qui faisait trembler l'Italie, il lui reprocha ses crimes avec la liberté d'un prophète. « Vous entrerez à Rome, ajouta-t-il, vous passerez la mer ; vous régnerez neuf années, mais vous mourrez dans la dixième, et vous serez cité devant le tribunal du Souverain Juge pour lui rendre compte de vos œuvres. » Ces paroles remplirent l'âme de Totila d'une salutaire frayeur ; il se retira en demandant au prophète de se souvenir de lui dans ses prières. Il devint clément et humain dans la victoire. Maître de Rome en 546, il en épargna les habitans, se contentant d'en détruire les fortifications, lorsqu'il en sortit en 547. Il mourut après la bataille de Lentegio, percé d'une flèche, en 552, la dixième année après la prophétie de Benoit.

Après un dernier entretien avec sa sœur Scholastique qui mourut trois jours après ( au mois de février 543), Benoit se prépara à la mort. La gloire dont il avait vu sa sœur environnée à ses derniers instans, alluma dans son cœur un plus violent désir de la béatitude céleste. Plus il s'approchait de sa fin, plus son exil lui semblait long. Seigneur, s'écriait-il souvent, brisez les chaînes qui me retiennent loin de vous et je vous sacrifierai une hostie de louanges ! D'autres fois il disait avec l'apôtre : Qui me délivrera de ce corps mortel ? Le lundi de l'une des dernières semaines du carême, le serviteur de Dieu fit ouvrir son sépulcre, avertissant par là ses disciples que le moment de leur séparation était venu et qu'ils ne devaient plus nourrir aucune espérance de le conserver sur la terre. Après six jours d'une fièvre violente, il demanda à être porté à l'église, et y reçut les derniers sacremens avec de grands sentimens d'amour et de ferveur, et donna encore quelques instructions à ses religieux ; puis se sentant rempli de force par la présence de Notre-Seigneur qui venait de s'unir à lui, il s'appuya sur l'un des frères et pria debout quelque temps les mains levées vers le ciel, ensuite il rendit tranquillement son esprit à Dieu, à l'âge de 63 ans, le samedi 21 mars 543. Il alla achever dans le ciel l'action de grâces qu'il n'avait fait que commencer sur la terre. — Saint Maur, son disciple, après avoir élevé dans les Gaules cent vingt monastères de son ordre, mourut quarante ans après, le 15 janvier 583, à l'âge de soixante-douze ans (1).

L'heureuse résurrection, en France, de l'ordre des bénédictins, donne un intérêt d'à-propos à cette biographie de leur admirable fondateur; œuvre modeste, dictée sous l'inspiration d'une piété vive et intelligente, versée dans cette science du cœur humain familière aux âmes méditatives et religieuses. Les réflexions dont l'ouvrage est semé, souvent profondes et toujours d'une justesse remarquable, se distinguent éminemment par une extrême facilité d'application. Le style simple et naturel, également éloigné de l'aridité rebutante ou du mysticisme affadi qui règne trop souvent dans ces compositions édifiantes, a toujours une pureté et une grâce particulière : une plume distinguée est au service d'une des plus chrétiennes intelligences qui se soient révélées parmi nous. La lecture de ce petit livre, que nous recommandons comme intéressant et profitable à tous, justifiera tous nos éloges.

L. M.

(1) Nous renvoyons au livre même pour le récit des miracles opérés par les reliques du saint, comme aussi pour les détails relatifs aux règles et à l'histoire de son institut.

## PREMIÈRE LETTRE D'UN VOYAGEUR CATHOLIQUE.

### *Coup d'œil sur l'état religieux de l'Autriche.*

Vienne, ce 1er novembre 1837.

L'Autriche est généralement peu et mal connue de la France; on dirait que d'immenses espaces séparent ces deux pays, et encore la distance seule n'expliquerait point complétement cette ignorance, puisque l'Océan atlantique interposé entre notre patrie et le Nouveau-Monde ne nous empêche pas d'être informés de tout ce qui s'y passe, soit en religion, soit en politique. Il faut donc chercher ailleurs la cause de ce fait assez remarquable, et après un examen quelque peu sérieux, on découvre que le mystérieux éloignement dans lequel se tient l'empire germanique est une mesure d'état qui ne suppose aucune haine ou antipathie nationale chez le peuple à qui on l'impose. Notre but n'est point ici de nous arrêter à l'examen de cette même mesure politique, jugée opportune et adroite par les uns, et comme dangereuse et imprudente par les autres, suivant le point de vue où ils se placent. Nous laissons à l'avenir surtout le soin de décider la question.

Ce que nous nous proposons avant tout, c'est de faire connaître l'état religieux de l'empire, plus encore sous le rapport statistique que moral ou spirituel, n'osant porter un jugement définitif sur une matière aussi difficile, parce que la censure ne permet point des discussions de ce genre, et que nous n'avons trouvé aucun ouvrage spécial propre à rectifier ou à modifier notre propre jugement. Ainsi nous réclamons humblement l'indulgence des lecteurs mieux instruits que nous sur ce sujet.

Les sages et les savans de l'antiquité étudiaient avec un soin particulier l'état religieux du pays qu'ils visitaient, c'est ce que nous voyons dans les œuvres de Platon et d'Hérodote. Ils avaient grandement raison, et nous ne pouvons mieux faire que de suivre leur exemple. En effet, le principe religieux d'une société est véritablement l'âme qui fait mouvoir et agir ce vaste corps que nous nommons nation ou peuple, et si cet élément spirituel et supérieur est sain et normal, on peut conjecturer, sans crainte d'erreur, que les actes extérieurs participeront de cette droiture et de cette rectitude. De même aussi, dans un sens inverse, l'état externe d'une société, suffisamment approfondie et étudiée, peut faire deviner l'état interne qui est exactement à l'autre ce que l'âme est à notre corps.

Soit que l'on choisisse l'un ou l'autre de ces deux moyens pour arriver à la solution proposée, il deviendra toujours extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de constater d'une manière sûre et complète quel est l'état religieux des masses, parce que l'esprit ne pouvant embrasser un sujet aussi vaste et aussi compliqué, se perdra dans l'analyse des détails. Il faut donc encore imiter, en ce point, les sages anciens qui pour parvenir plus sûrement à connaître la religion d'un peuple, et afin de pénétrer plus avant dans les profondeurs de son existence sociale, commençaient par étudier l'état des corporations religieuses présidant à son éducation morale et intellectuelle. Si la classe chargée d'enseigner les autres est savante, vertueuse et zélée, on a déjà quelque droit de conclure que l'enseignement religieux sera florissant parmi le peuple; au contraire, cette portion supérieure et choisie du corps social ne lui communique-t-elle plus avec la même plénitude la lumière et la vie, quelque révolution inévitable troublera son existence, et, en partant de ce principe, on peut affirmer que toute perturbation politique ou sociale dérive d'un affaiblissement quelconque du sentiment religieux.

Avant d'appliquer cette observation à l'Autriche, nous croyons devoir rappeler préalablement et en peu de mots, l'état de l'Allemagne catholique depuis la grande lutte politique qu'elle soutint contre le protestantisme pendant la guerre de

trente ans. Le traité qu'on décore du nom de *paix de Westphalie*, bien loin d'apporter un remède efficace aux plaies de la société religieuse, ne fit que perpétuer et légaliser son état de crise et de souffrance. Comment pouvait-il résulter quelque bien d'un acte où la diplomatie moderne, usurpant avec audace les droits du pouvoir religieux, déclarait que jusqu'à tel fleuve ou telle montagne on aurait la liberté d'être catholique, tandis qu'au delà de ces limites on devait suivre forcément la religion réformée? Avec l'unité de foi disparut l'unité politique et par conséquent la force de l'ancien empire germanique. Il se forma deux Allemagnes dans l'Allemagne même, celle du nord, qui depuis est toujours restée ouvertement ou tacitement hostile à celle du midi. Bien plus, cette Allemagne du nord, devenue le centre et le foyer du protestantisme, ne déposa les armes du combat que pour déclarer à sa rivale une guerre intellectuelle plus active. En affranchissant la pensée humaine de toute loi, et en proclamant le principe d'une liberté illimitée, elle prépara ce mouvement scientifique qui prit aussitôt un développement prodigieux. La science protestante consacra de préférence ses recherches et ses études à deux sujets principaux. Le premier fut la connaissance et l'emploi littéraire de la langue allemande à la place du latin, dont l'intelligence était exclusivement réservée à la classe toujours assez bornée des savans; le second fut l'exégèse ou l'interprétation des saintes Ecritures. Tels ont été les deux points d'appui, et en quelque sorte les deux retranchemens sur lesquels le protestantisme a commencé par dresser ses batteries pour attaquer de front l'Eglise. En traduisant les saintes lettres dans la langue nationale, Luther agissait habilement. Il avait d'une part l'honneur d'imprimer un des premiers à l'allemand une forme qui est restée comme modèle de style littéraire; et de l'autre il avait pour lecteurs toutes les masses gagnées à sa nouvelle doctrine. Les catholiques eurent le tort immense de ne pas combattre leurs adversaires avec les mêmes armes et de se renfermer dans la position si désavantageuse de la résistance passive.

Qu'arriva-t-il? L'ennemi les pressa dans la forteresse où ils se tenaient avec une sécurité coupable, parce qu'ils la savaient inexpugnable. Il conquit librement même les avant-postes, et le scandale alla toujours croissant. C'est ainsi que la foi sans l'action est encore, en ce sens, une foi morte et réprouvée de Dieu. En se tenant sur la pure défensive, les catholiques laissaient donc à leurs adversaires l'avantage incalculable de l'agression, puisque celui qui attaque choisit le temps, le lieu et les moyens propres à rendre ses coups plus redoutables. Au bruit et au mouvement ils opposèrent le repos et le silence : mais celui qui se tait a généralement tort aux yeux de la foule. Ils devaient au contraire se mêler hardiment à la polémique qu'une science hostile organisait contre l'Église.

En effet, les universités du nord, filles puînées des anciennes universités catholiques, mais infidèles à la foi de leurs mères, avaient livré leurs chaires aux docteurs de la réforme, et elles étaient devenues un vaste arsenal où d'infatigables ouvriers préparaient et acéraient les traits qu'ils devaient ensuite lancer impunément. Comme nous le disons, le principal moyen d'attaque chez les réformés fut la critique des textes sacrés, conçue dans un système plus large et tout nouveau. Au lieu de se borner aux versions des Septante et de la Vulgate, ils étudièrent le texte original et ajoutèrent à la connaissance de l'hébreu celle des autres langues tenant comme lui à la famille dite *sémitique*, et qui suppléent souvent avec bonheur au sens obscur ou incomplet de ses mots. Ils firent valoir hautement et avec orgueil cette science réelle et estimable en soi, mais qui, loin d'infirmer ou de détruire les interprétations données par l'Église, lorsqu'elle est employée avec justesse et convenance, vient au contraire les corroborer et en démontrer l'exactitude. A les entendre, ils étaient les premiers qui rompissent les sceaux mystérieux des saintes lettres, et l'Eglise, malgré son mandat divin de les expliquer, n'en comprenait plus le le sens. Voici l'accusation grave qui ressort des travaux des premiers critiques, tels que les Buxtorfs; elle a été répétée par les philologues du dernier siècle, entre autres par Schultens, Michaëlis et tous

les plus célèbres orientalistes de l'Allemagne protestante, ne cessent encore de la reproduire journellement avec un dédain superbe. Néanmoins, en pénétrant avec quelque effort au fond de cette science qui les rend si vains, on découvre que tous les frais et l'étalage de leur érudition ne consistent le plus souvent qu'en de vains mots et en des subtilités grammaticales, dont la science de la grammaire chaque jour développée par l'étude croissante et plus complète des langues orientales, démontre, à son tour, la fausseté ou l'ineptie. Dès l'origine, les catholiques auraient dû descendre sur le même terrain, rivaliser d'ardeur dans les études qu'on faisait tourner au détriment de leur foi, afin de pouvoir contrôler et estimer à leur juste valeur tant d'œuvres qu'on vantait comme décisives et inattaquables, tandis qu'elles n'avaient d'autre mérite que leur téméraire nouveauté. Alors aurait été mise à découvert l'indigence de cette science parée des lambeaux de pourpre d'une philologie fautive, et les faibles n'auraient point pensé que l'Eglise craignait et défendait la vérification des textes qui sont les fondemens de sa foi.

A côté des érudits, grandissait la classe moins nombreuse des écrivains cherchant, ainsi que nous le disions, à créer une littérature proprement nationale. Ce sont eux qui ont doté leur langue de cette forme si parfaite qu'elle prit tout-à-coup vers le milieu du dernier siècle. Il s'éleva de leur sein, comme par enchantement, des poètes, des historiens et des philosophes, dont l'esprit généralement anti-catholique était d'autant plus dangereux qu'il n'avait point la frivolité du philosophisme français. Il suffit de nommer Klopstock, Schiller, Lessing, Goëthe, Kant et Hegel. Leurs écrits, acceptés par toutes les classes de la société, fortifièrent les préjugés des uns, fournirent une autorité nouvelle aux autres; et entraînèrent un grand nombre dans une incrédulité encore plus hostile à la foi que le protestantisme (1).

(1) On peut citer ici comme preuve de ce que nous avançons le scandaleux ouvrage de Strauss, dirigé dernièrement contre la personne de N. S. J.-C., et qui repose uniquement sur les principes du kantisme.

Quels furent donc, parmi les catholiques, les écrivains capables de faire face à ces puissans adversaires? Il est triste d'avouer que l'Eglise d'Allemagne fut inféconde pendant toute cette période, comme si Dieu avait pris plaisir à l'exposer faible et nue aux coups de ses ennemis, afin de les confondre par ce spectacle même qui leur prouvait qu'une œuvre d'origine divine peut subsister malgré et sans le génie dont les hommes sont si fiers. Ainsi, sous ce rapport, l'impuissance devient un signe de force et une raison de vérité, puisque le premier caractère de celle-ci est de subsister par elle-même et en vertu de son énergie intrinsèque, à l'exemple de Dieu même dont elle n'est à proprement parler que l'être manifesté. Dieu voulait, sans doute, encore montrer en même temps l'évidence du principe contraire, qui est, que l'erreur impliquant en soi toute négation de l'être, ne possède pas les conditions de la durée, et qu'elle s'épuise elle-même à la longue, spectacle qu'offre actuellement cette même Eglise protestante dégénérée dans un état voisin du socinianisme.

De plus, un autre fait non moins digne de remarque, c'est que les premiers hommes appelés à la défense du catholicisme, et choisis pour poser les bases d'une littérature véritablement catholique, lorsque le temps de sa création fut venu, ont été tirés des rangs du protestantisme, tant la pénurie était grande dans l'Eglise d'Allemagne. Outre Stolberg, Frédéric Schlegel et Adam Müller, nous pourrions en citer encore plusieurs autres combattant aujourd'hui en faveur de la doctrine qu'ils ont eu le bonheur de connaître et de suivre. Leur parole a eu du retentissement; l'esprit public des catholiques s'est réveillé, et on a vu parmi eux se former une littérature dont les deux centres principaux sont les universités de Bonn et de Munich. Espérons que cette aurore radieuse qui colore déjà un côté de l'horizon l'inondera tout entier plus tard de ses splendides clartés. Si une autre partie reste encore dans l'ombre, il ne faut point en accuser la lumière vive et pénétrante, mais bien les milieux opaques qui s'interposent entre elle et les corps qu'elle pourrait éclairer. Expli-

quons plus nettement notre pensée.

Partout l'Eglise protestante, complétement assujétie au pouvoir temporel, reçoit, en retour de sa passive obéissance, appui et protection. Outre la Prusse, qui s'est constituée ouvertement en Allemagne comme le *Saint-Empire* des réformés, nous pouvons, sans sortir de la question, adjoindre ici l'exemple de l'Angleterre et des Pays-Bas. Dans tous ces états la religion est étayée sur le bras de chair des souverains, et ce soutien, condition nécessaire de son existence, peut en même temps nous faire apprécier ses garanties de solidité et de durée. Au contraire, le caractère essentiel de l'Eglise catholique est, comme l'histoire ancienne et moderne le prouve, de n'être jamais plus florissante que sous un pouvoir hostile et persécuteur. A Dieu ne plaise que nous mendions pour elle les faveurs des princes de la terre; seulement il serait à désirer que la puissance qui, dans l'intérêt propre de sa conservation, affecte de remplir à l'égard du catholicisme, en Allemagne, les mêmes devoirs que la Prusse envers le protestantisme, eût réellement le courage de s'acquitter de cet office, et ne le trahît pas secrètement quand elle semble le protéger. Nous parlons ici de l'Autriche, dont le chef, décoré du titre d'empereur, est censé avoir conservé à l'égard de Rome les anciennes prérogatives dont jouirent ses prédécesseurs. Or, il faut savoir que si le souverain est encore personnellement aujourd'hui franc et vertueux catholique, le gouvernement, et par ce mot il faut entendre cette innombrable et mystérieuse hiérarchie d'hommes chargés, moyennant un salaire, de faire tourner péniblement la machine administrative, a cessé depuis long-temps de l'être. Cette étrange révolution s'opéra dans le dernier siècle, sous un empereur que le philosophisme avait gagné à ses idées; nous avons nommé Joseph II, ce souverain demi-réformateur, à qui la puissance de l'Église faisait ombrage, et qui entreprit de la modifier et de l'enchaîner par un code de lois plus tracassières et plus oppressives que celles même qui, dans les pays protestans, entravent l'action du catholicisme. Joseph II est descendu dans la tombe, et cependant il semble encore présentement gouverner; sa pensée domine dans les lois, comme sa statue sur la place publique de Vienne, et la position de l'Église n'a pas changé, parce que ses successeurs ont manqué de l'intelligence ou de la volonté nécessaires pour rompre avec son système. En examinant les effets de ce même système, nous revenons à la question posée préalablement, et dans laquelle nous nous proposions d'étudier et de faire connaître l'état du clergé.

Nous trouvons en Autriche la division ancienne et naturelle qui sépare le clergé en deux classes sous la double dénomination de *régulier* et de *séculier*. La première classe comprend ces hommes qui, dès le temps des Paul et des Antoine, pressés d'un impérieux besoin de mener une vie contemplative plus semblable à celle de leur divin Maître, répudiaient gaîment le monde, ses richesses et ses illusions. Le principe monastique, uniforme et simple dans son origine, comme tout ce qui commence, s'est développé successivement, et, selon les goûts et les exigences de chaque siècle, il a subi divers changemens et revêtu cette riche variété de formes qui le caractérise au sein de son unité. Il n'est plus permis aujourd'hui à l'intolérance de déclamer sur l'inutilité des instituts monastiques: l'histoire et le bon sens public ont fait justice de ces niaises accusations. Comment, par exemple, celui qui parcourt les provinces de l'empire autrichien, pourrait-il douter de l'immense et directe influence exercée sur la civilisation par les ordres religieux, lorsque, dans les contrées montagneuses de Salzbourg, de la Styrie et de la Hongrie, il aperçoit ces beaux monastères reposant, comme l'aire de l'aigle, sur la pointe de quelque rocher, délicieusement situé à l'entrée d'un vallon solitaire, et surtout quand on pense que c'est sous la protection et à l'exemple des anciens religieux que ces contrées premièrement stériles sont devenues fécondes! Leur parole groupait autour de leur cloître de pauvres paysans, et chaque monastère formait comme une colonie dont tous les membres recevaient, avec des terres, un enseignement profond et durable, lequel s'est admirablement perpétué dans ces pays où le voyageur

trouve toujours une hospitalité patriarchale, sans que jamais on parle de brigandages ou d'autres crimes que la nature des lieux rendrait néanmoins souvent impunis.

Joseph II décida, dans sa sagesse suprême, que les monastères étaient trop multipliés dans ses états, et il en abolit un grand nombre, principalement dans la Hongrie. Il faut avouer que le nerf et la vie des instituts monastiques est l'esprit de dénuement conforme à l'Evangile, et que la richesse, dès qu'elle n'est plus utilisée par la charité, devient fatale et corruptrice. C'est le triste exemple qu'offraient alors plusieurs ordres, dont les abbés séduits par le titre et le rang de princes de l'empire, venaient déployer à la cour un luxe peu pardonnable, même chez de grands seigneurs. En voulant ainsi servir deux maîtres, ils perdirent les faveurs du roi des cieux et du roi de la terre, et, en descendant au rôle de courtisans, ils se préparèrent à subir tous les caprices du pouvoir temporel (1).

Les titres et les dignités n'excitent plus présentement l'ambition des chefs des ordres religieux. En se retirant avec prudence des intrigues du monde politique, ils en ont évité les tracas et les dangers. Plût au Ciel qu'ils se fussent également mis à l'abri des périls attachés à la richesse, particulièrement de nos jours. En effet, depuis que l'industrie, sans cesse croissante, a développé chez toutes les classes une cupidité démesurée, les hommes avides d'acquérir jettent des regards de convoitise sur ceux qui possèdent; ils calculent la valeur de leurs propriétés et demandent raison de leur gestion. Or, l'examen sera plus curieux et plus sévère, si ceux qui en sont l'objet ont fait profession d'une pauvreté absolue. Que sera-ce si l'on voit des revenus s'entasser annuellement dans la maison sans se répandre au dehors sur les pauvres, comme une pluie bienfaisante, ou sans que des travaux utiles, et parmi ceux-ci nous comprenons ceux surtout qui sont destinés à l'avancement de la science et des lumières, en prouvent le légitime emploi. Les fonds réservés uniquement à des bâtisses somptueuses ou à des embellissemens de luxe, trouveront difficilement une excuse, même auprès de ceux qui dépensent tous leurs revenus dans ces inutilités. Nous ne voulons, ô ciel! offenser aucun des religieux qui nous ont reçu avec une si franche hospitalité; mais dans leur intérêt et dans celui de la religion, nous leur conseillons, avec un vrai sentiment de charité, rehaussé par celui de la reconnaissance, de veiller soigneusement à tous les actes de leur administration, car la pente est glissante. Ainsi, nous avouerons que dans ces cloîtres qui s'élèvent sur les bords du Danube, plus magnifiques que le palais de l'empereur à Vienne, nous voyions avec peine le religieux qui nous promenait dans l'enceinte de la bibliothèque d'un de ces couvens, s'arrêter avec complaisance à nous montrer les splendides dorures et les enjolivemens faits dernièrement avec d'énormes frais, au lieu d'employer bien plus utilement, par exemple, une portion de la même somme à acquérir les ouvrages de la science ou de la littérature modernes. Ailleurs nous recevions comme don, avec regret, la dernière publication d'un des membres de l'ordre ayant pour titre : *Almanach des charades*, et surtout lorsque nous pensions qu'elle succédait à de doctes et précieux travaux sur les antiquités historiques du pays. Nous aurions encore mieux aimé voir dans un troisième couvent, d'humbles et étroites cellules sanctifiées par la prière et la science, que les spacieuses et élégantes serres vitrées que le *Guide du voyageur* cite comme les plus belles de la monarchie. Enfin, nous tairons les récriminations universelles

(1) *L'Encyclopédie autrichienne*, ouvrage national qui se trouve entre les mains de tout le monde, après un singulier éloge de l'édit de Joseph II, publié le 13 octobre 1781, et qu'elle qualifie de *mesure pleine de tolérance et de modération* (t. II, p. 287), ajoute que les heureux résultats de cet édit furent: 1° de supprimer toute communication entre le Saint-Siége et l'Église d'Autriche, sans l'approbation du gouvernement; 2° que toute controverse religieuse, *en vertu de la liberté de conscience*, fut soigneusement défendue; 3° que beaucoup de riches fondations furent supprimées, et leur revenu affecté au soulagement des pauvres; 4° que les chants liturgiques ne se firent plus en latin seulement, mais aussi dans la langue du pays, etc., etc. — En lisant de semblables absurdités confirmées par la grave autorité de la censure, on serait réellement tenté de douter si l'Autriche est encore catholique.

que nous avons entendues touchant l'opulence d'un ordre ancien et renommé, qui possède presque en entier certains faubourgs de la capitale, tandis qu'on s'étendait en intarissables éloges sur la conduite sévère des Liguoristes, sur l'industrie chrétienne et laborieuse des Méchitaristes arméniens et sur la charité des Frères de la Miséricorde.

Une seule voie de salut est ouverte désormais aux ordres religieux dont la vie n'est pas absorbée par des travaux d'une utilité sociale et visible, comme l'est celle des corps chargés de l'enseignement, ou par les travaux plus rudes d'une pénitence expiatoire, comme chez les Trappistes, et cette voie est celle que nous appelons la grande route de la science. C'est en y entrant qu'obtiendront grâce et crédit auprès du siècle les corporations qui, par leur aisance et par leur loisir peuvent cultiver ses différentes branches, ainsi que le faisaient nos vieux bénédictins, et que commencent à le faire ceux qui ont entrepris si généreusement chez nous de faire revivre cet ordre illustre. Qu'ils viennent se placer sur le même terrain et nous leur promettons une victoire assurée sur tous leurs compétiteurs. En effet, la foi qui les éclaire leur découvrira souvent des secrets qui sont dérobés aux autres par les ténèbres palpables de l'incrédulité. De plus, leur vie solitaire et méthodique, en mettant chaque jour, pour ainsi dire, en coupe réglée et périodique les heures destinées à l'étude, leur assurera à la longue une masse de temps numériquement plus considérable que ne le peut être en un même espace de jours donné, celui dont disposeront les gens vivant au milieu du monde, et dont les loisirs se perdent en de vaines distractions ou en des devoirs nécessités que l'on nomme devoir de position, de famille et de société. Un troisième avantage propre aux ordres religieux, c'est de pouvoir seuls entreprendre des travaux littéraires ou scientifiques qui se continuent et se transmettent d'une génération à une autre. La plupart des savans, ainsi qu'on l'a remarqué, meurent sans postérité, ou, s'ils en ont, leurs enfans, par une inexplicable bizarrerie de la nature, n'ont jamais les mêmes goûts que leurs pères, en sorte que ceux-ci, en mourant, laissent trop souvent leurs œuvres à jamais imparfaites et inachevées.

Dans les cloîtres, au contraire, les pères sur leur lit de mort, se voient déjà revivre, dans les novices qu'ils ont formés, et ils s'endorment dans le Seigneur avec le consolant espoir que ces jeunes disciples initiés aux différens ordres de leurs idées, achèveront sur le même plan l'édifice qu'ils ont commencé. C'est ainsi que chez les Bénédictins encore se sont exécutés ces travaux dont l'immensité confond les érudits les plus laborieux. Enfin, des religieux ne seront point atteints de cet esprit de jalousie inquiète et égoïste qui travaille les corps académiques au point de diviser les membres, et de les porter à accaparer comme leur bien propre, certaines spécialités en célant aux autres des communications qui leur pourraient être utiles, toujours parce que l'on préfère sa réputation ou son intérêt privé à l'avancement de la science. Car, comment pourrait-on retrouver ces petitesses déplorables en des hommes à qui tout doit être commun, la prière comme la pauvreté et le savoir?

Maintenant, pour revenir à notre sujet, les trois ordres les plus influens de l'empire sont les Bénédictins, les Augustiniens et les Écossais. Les Bénédictins ont les couvens les plus anciens et les plus célèbres. Entre tous ceux qui leur appartiennent, on doit citer en première ligne Melk, fondé en 984. Sa bibliothèque renferme une riche collection de manuscrits, principalement du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. Les études historiques relatives à l'Eglise et au moyen âge, ont surtout été cultivées dans ce monastère, comme le prouvent les travaux de Pez, de Hueber, de Kropfmartin, et plus récemment de Keiblingen. Parmi les Bénédictins du Tyrol, lesquels, après avoir été chassés de leur antique convent de Saint-Blaise, situé dans le Schwarzwald ou la Forêt-Noire, sont venus chercher un asile près de Mairan, on distingue le chanoine Ziegeler, versé dans les langues orientales, et qui s'est spécialement occupé de l'étude des Pères de l'Eglise et de la dogmatique.

Entre les nombreux couvens érigés par les religieux de St.-Augustin, on distingue d'abord celui de Klosternenburg, située à deux lieues environ de Vienne, dans

une position superbe. Pendant les guerres de l'empire, les Français l'occupèrent, mais ils respectèrent sa bibliothèque, son église demi-gothique et ses cloîtres spacieux, dont les restes des abbayes de Noirmoutiers et de Jumiége ne peuvent donner qu'une idée imparfaite. Le prélat est M. Ruttenstock, ancien professeur de droit ecclésiastique à l'université de Vienne, et qui a publié en latin élégant et correct une histoire abrégée de l'Église. Dans la haute Autriche, le même ordre possède le monastère de Saint-Florian, justement renommé, et dont l'histoire a été composée par le chanoine Stiltz. Ses écrivains, qui généralement se sont livrés à des recherches historiques, sont les chanoines Arnet, Chemel et Kurtz, lequel a publié beaucoup de documens relatifs à l'histoire de l'Autriche. Il fut fondé au X^e^ siècle et restauré en 1671. Sa bibliothèque, qui est assez riche, est surtout connue par son célèbre Psautier polonais, lequel est le plus ancien monument de la littérature de la Pologne. Il appartenait à Marguerite, première femme de Louis I^er^, roi de Hongrie, et il a été publié à Vienne en 1834.

Les religieux écossais ne possèdent plus depuis long-temps dans leur société un seul membre de la nation à laquelle ils doivent leur origine et leur titre. On sait qu'au temps des croisades il vint sur le continent un grand nombre de moines de l'Irlande et de l'Écosse. Ce sont eux qui fondèrent dans le nord de la Suisse la fameuse abbaye de Saint-Gall. En 1111, ils allèrent à Ratisbonne jeter la première pierre du monastère de Saint-Jacques, qui acquit également dans la suite une haute réputation. L'an 1155, cette maison était déjà assez florissante pour envoyer à Vienne une colonie, laquelle s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec une prospérité toujours croissante. Ce corps s'occupe de l'enseignement, et la jeunesse vient puiser dans ses écoles la connaissance du grec et du latin. Les Ecossais ont fait beaucoup moins pour la science que les deux ordres précédens, et ils n'ont produit dans les temps derniers qu'Oberleitner, qui s'est acquis quelques titres à la reconnaissance des orientalistes par ses utiles publications.

Les autres principaux couvens après ceux que nous avons nommés sont, dans la basse Autriche : Heiligenkreuz, Gottweih, Zwettel, Herzogenburg, Lilienfeld, Altenburg, Seitenstetten, Wiener-Neustadt, Geras, Staatz et Eisgarn; dans l'Autriche supérieure : Kremsmünster, Lambach, Wilhering, Schlaegel, Reichersberg, Sanct-Peter, Michelbeuern et Schierbach; dans la Styrie : Admont, Sanct-Lambrecht, Rein et Vorau; dans la Carinthie : Sanct-Paul; dans la Bohême : le célèbre couvent de Strahow à Prague, et les monastères d'Emmaüs, de Braunau, d'Ossegg, de Tepl et de Hohenfurt; dans la Moravie : Raygern, Neureisch et Poltenberg.

La Hongrie, qui forme un royaume indépendant enclavé dans l'empire autrichien, a conservé, malgré la réforme arbitraire de Joseph II, un nombre assez considérable de couvens. Nous citerons, en premier lieu, les Piaristes, à cause des éminens services qu'ils rendent à la société, en donnant à la jeunesse une éducation chrétienne. C'est de l'accomplissement de cet important devoir, pour lequel ils ont été institués, qu'ils tirent leur nom (*instituti ad usum scholarum piarum.*) Il n'est pas inutile de rappeler que cet ordre a pour fondateur Joseph Calasanz, qui l'établit à Rome au commencement du XVII^e^ siècle, en se proposant avant tout de combattre plus avantageusement par ce moyen le protestantisme. Les Piaristes ont, en Hongrie, vingt-cinq colléges. Les Carmélites sont de beaucoup les plus nombreux, car ils possèdent encore quatre-vingt et une maisons. Les Minorites occupent onze couvens plus ou moins considérables; les Capucins en ont un nombre égal, ainsi que les Frères de la Miséricorde. On ne compte que trois couvens de Servites et de Dominicains; et les femmes, qui généralement, en Allemagne, paraissent moins portées à embrasser la vie religieuse qu'en France, soit parce qu'elles ne jouissent pas de la même liberté de suivre leur vocation, soit parce que leur première éducation donne une direction différente à leurs idées, ne possèdent en somme que onze monastères dans ce pays. On trouve en Galicie soixante-dix cloîtres d'hommes.

L'on regarde communément la posi-

tion du clergé séculier comme plus facile que celle des ordres religieux, et l'on pense qu'il est astreint à moins de perfection. Evidemment cette opinion est erronée, puisque le prêtre vivant dans le monde est tenu à la même rigidité de mœurs et à une égale pratique des vertus chrétiennes. On peut même dire qu'il a une tâche plus forte à remplir que le religieux uniquement occupé de sa propre sanctification, puisqu'il doit travailler au salut des autres concurremment au sien. Il est bien vrai en un sens que celui qui vit dans la solitude, pur de tout contact avec le monde, et qui vaque à la contemplation des choses célestes, peut s'élever plus promptement à un degré supérieur de la vie spirituelle; et, sous ce rapport, le prêtre est au moine ce que le simple laïc est au prêtre lui-même. Mais cette considération accessoire n'infirme en rien la conséquence que nous voulons tirer, laquelle tend à appliquer au clergé nos observations précédentes touchant les ordres religieux. Toutefois, nous croyons devoir ajouter une restriction relativement à la nécessité de cultiver la science proposée comme le seul moyen de salut désormais possible aux corporations monastiques instituées primitivement dans ce but. Il est évident que ce devoir ne peut être imposé à la majeure partie du clergé, chargée d'un laborieux ministère. Elle n'a ni le temps, ni les moyens de se livrer à la vie scientifique, et comme elle ne pourrait le faire qu'au détriment du troupeau qui lui a été confié, ce que nous reconnaissons comme une obligation, chez les autres, deviendrait au contraire, dans ce cas, une faute capitale. On peut seulement ranger dans la même catégorie que les ordres savans, cette portion assez nombreuse du clergé d'Autriche, laquelle occupe de riches canonicats ou qui se voue à l'enseignement en se faisant agréger aux universités. Les chanoines sont trop dans l'habitude de considérer leur place comme une honorable retraite accordée à des services antérieurs ou à leur mérite personnel, tandis que les autres en s'isolant dans le cercle individuel de leurs études, et en ne se mêlant pas assez au reste du clergé, ne lui communiquent point la science et les lumières qu'ils ont la mission et le privilége d'acquérir pour lui. Du reste, il faut avouer que faute d'une impulsion assez forte, communiquée par les membres supérieurs du clergé, les hommes d'un mérite réel et notoire sont rares dans son sein; et, s'il s'en trouve, un inconcevable abus de leur raison les pousse forcément en dehors de l'orthodoxie.

Jahn nous en offre le premier exemple. Chargé, au commencement de ce siècle, de l'enseignement de l'Écriture-Sainte à l'université de Vienne, il remplit cette place avec une rare capacité. Pour s'en convaincre, il suffit de lire son *Archéologie biblique*, ouvrage où il déploie une érudition solide et une vaste connaissance des mœurs, de l'histoire et des langues de l'orient dans leurs rapports avec l'Ancien Testament. Partout, il se montre comme un adversaire redoutable du rationalisme, et il semble même préoccupé de la pensée de conformer ses interprétations à celles de l'Église. Cependant, un jour, je ne sais quel mauvais démon lui suggéra la pensée de nier l'existence de Satan, des esprits mauvais et de tous les démons en général, et cela en s'appuyant sur la lettre de l'Écriture, qu'il prétendit être partout favorable à son opinion, bien que le génie tentateur apparaissant sous la figure du serpent dès les premiers chapitres de la Genèse, prouve évidemment le contraire. Cette opinion, opposée à la foi de l'Église, fut nécessairement condamnée à Rome, et l'on invita Jahn à la rétracter. Il s'y refusa; et, par conséquent, il fut suspendu de ses fonctions ecclésiastiques. Il persista opiniâtrément dans ses idées, et, lorsqu'un prélat, vers les derniers temps de sa vie, l'engageait charitablement à accepter la foi commune des fidèles, Jahn se contentait de répondre : *Monseigneur, savez-vous l'hébreu ?*

Actuellement, le prêtre Günther a la réputation d'un philosophe habile, mais trop hardi dans ses spéculations transcendentales. On lui reproche de tomber dans un gnosticisme mystique et de vouloir trop expliquer des mystères inexplicables. Chef d'une école sans disciples, il vit en quelque sorte retiré dans la solitude de ses idées, sans être aucunement utile au clergé, qui ne comprend pas ses ou-

vrages ou qui les rejette comme suspects.

Un autre ecclésiastique, nommé Veith, attaché au service de l'église métropolitaine de Saint-Etienne, travaille avec un zèle louable à la cause de la religion, comme prédicateur et comme écrivain. A toutes les principales solennités, sa parole éloquente développe les grandes vérités du Christianisme à l'auditoire nombreux qui se presse autour de sa chaire. Il sait imprimer à son style un tour nerveux et original qui assure un grand succès à ses divers ouvrages. Il publie en ce moment une traduction allemande de nos plus belles hymnes liturgiques et de nos prières ; sa version du *Dies iræ* est à elle seule un chef-d'œuvre. Les catholiques doivent lui avoir d'autant plus de reconnaissance pour tous ses travaux, qu'il a quitté avec un admirable courage le judaïsme pour entrer dans leurs rangs.

Les ecclésiastiques choisis pour l'enseignement des universités et des colléges ne se montrent pas toujours dignes de ce grave emploi, parce que plusieurs d'entre eux doivent leur avancement moins à une capacité réelle qu'au crédit des grands seigneurs dont ils ont élevé les enfans, et qui leur font octroyer ces places comme des sinécures. Telle est l'académie de Prague, dont les membres produisent des œuvres rarement utiles. Cet abus empêche les hommes de talent de désirer à Vienne l'institution d'un corps académique, ainsi qu'il en a été plusieurs fois question, parce qu'ils craindraient de le voir envahi par des créatures du pouvoir, sans que la science y gagnât beaucoup. Cependant, nous le répétons, le seul mérite de la vertu n'a plus assez d'empire sur les hommes d'une société corrompue et fière à l'excès de ses lumières, pour les ramener au bien; l'exemple des bons jettera tout au plus, dans quelques consciences, une velléité de remords promptement étouffés par les passions et les sollicitudes du siècle, si la science ne vient accabler du poids de son autorité la raison dédaigneusement arrogante dans son ignorance même.

Voici quels sont les différens degrés de l'échelle hiérarchique du clergé : le patriarche, l'archevêque, l'évêque, l'abbé, le prieur, les chanoines siégeant au chapitre, les chanoines simples, l'évêque titulaire, l'abbé titulaire, le prieur titulaire, l'archiprêtre, le doyen, le curé, le chapelain, le vicaire, le desservant et le coopérateur.

Le patriarche siége à Venise, sans avoir la haute juridiction que suppose son titre, sur le reste de la monarchie. Les archevêques sont au nombre de onze. L'archevêque siégeant à Prague est le primat de la Bohême. La Hongrie possède également un primat qui a conservé le privilége remarquable de pouvoir communiquer directement avec le saint-siége, sans aucune entremise de la part du pouvoir temporel que Joseph II a fait si jaloux et si exigeant. Ce primat perçoit, des revenus affectés à sa place, la somme annuelle de 360 mille florins, ce qui équivaut à 900.000 francs de notre monnaie. L'archevêque d'Agram est de guère moins aussi riche. L'archevêque de Saltzbourg a perdu sa principauté, et il n'a conservé de tous ses droits que celui de confirmer les trois suffragans de Gurk, de Seckau et de Lavant. On compte cinquante-neuf évêchés. L'empereur confirme tous les dignitaires ecclésiastiques *in temporalibus*.

Quelle prodigieuse influence le clergé n'obtiendrait-il pas, s'il savait bien user de sa richesse! Le peuple à la garde duquel il est préposé, est essentiellement bon, et le doute, fils de l'ignorance, n'est pas encore descendu jusqu'à lui. Que de fois nous avons été tendrement édifié en assistant à l'office divin dans quelque église hardiment jetée sur la pente de la montagne, et dominant de sa flèche blanche les pins les plus élevés ! Nous admirions ces hommes rangés dans la nef parallèlement à leurs femmes et à leurs enfans, et priant avec une évangélique ferveur ou faisant retentir les voûtes du temple de leurs chants harmonieusement cadencés et soutenus par l'orgue ; car le moindre village a un orgue dans son église, et souvent une musique qui exécute les messes des premiers compositeurs. Tout le pays respire la foi et la piété. Les maisons du Tyrol supérieur, par exemple, sont peintes de fresques édifiantes, où se révèle quelquefois un vrai talent d'artiste. Les chemins sont bordés de calvaires, de statues et de croix, au pied desquels le paysan, en

allant à son ouvrage, s'agenouille et fait quelque dévote prière. Nous lisions avec le plus vif intérêt les inscriptions dont sont chargées quelques unes de ces croix plantées au lieu où quelque fâcheux accident est arrivé, tel que la mort subite d'un voyageur ou la chute d'un imprudent cocher périssant sous les roues de sa voiture. Les circonstances de son trépas sont toujours relatées dans un style naïf et sentencieux, qui ne manque pas d'avertir le lecteur de se préparer continuellement à bien mourir. Le défunt est toujours représenté dans l'attitude où la mort l'a frappé, et l'on voit au dessus de sa tête le ciel entr'ouvert avec l'image de la bienheureuse Marie venant à son secours ou l'introduisant près du Père des miséricordes. Les auberges que l'on considère chez nous comme des lieux profanes et de scandales, ont à l'entrée de la salle où l'on boit et l'on mange, un bénitier, et au fond de l'appartement sont suspendues les images du Christ et de la Vierge. Nous avons vu avec une consolante édification, dans un village de la Styrie, le maître de l'hôtel dire pieusement son Benedicite et ses Grâces avec les hôtes descendus chez lui.

Notre lettre s'alongerait indéfiniment si nous voulions citer tous les autres traits de religion et de piété que nous a offerts cette population profondément catholique. Mais nous sortirions de notre sujet, et nous ajouterons seulement cette réflexion : c'est que si le clergé ne préserve point le peuple de l'incrédulité et de l'esprit irréligieux qui ont déjà gagné depuis long-temps la noblesse et la bourgeoisie, ce bien disparaîtra promptement. La frivolité, l'amour du plaisir et du luxe étouffent les sentimens religieux de l'aristocratie, de même que l'orgueil de la richesse et un demi-savoir décoré du nom d'émancipation intellectuelle ont matérialisé la classe moyenne et commerçante. Mais, comme dans une nation, le peuple est toujours cette nation elle-même, moins quelques hommes, nous ne désespérerons jamais de celle où il est encore pur et craignant Dieu.

UN VOYAGEUR CATHOLIQUE.

---

## L'ATHÉE REDEVENU CHRÉTIEN,

PAR M. DELAURO-DUBEZ,
Conseiller à la Cour royale de Montpellier (1).

Tous les amis de la religion doivent s'empresser de recommander et de répandre cet excellent livre. Les preuves de la religion y sont traitées d'une manière très solide et très frappante. La raison et l'érudition y sont réunies sous les formes d'un style bien approprié au sujet. L'auteur y combat successivement l'athéisme, le déisme et le protestantisme. Tout homme raisonnable doit croire en Dieu ; tout homme qui croit en Dieu doit être chrétien ; tout chrétien doit être catholique. Ces trois propositions résument tout son ouvrage.

Un intérêt particulier s'attache à cette production. M Delauro-Dubez avait vécu long-temps sans religion. Les premières pages de son livre, qui contiennent le récit de sa conversion, sont dignes des Confessions de saint Augustin.

« J'ai vécu sans religion jusqu'à ma soixante-quatrième année, quoique j'eusse sous les yeux, dans ma famille, des modèles de toutes les vertus chrétiennes, et un grand nombre de mes proches parens qui menaient une vie exemplaire.

« Je fus fixé par ma place à Montpellier dans un temps où les doctrines irréligieuses y étaient les opinions dominantes. Cette circonstance et ma position isolée, absolument indépendante, devaient naturellement me confirmer dans mes erreurs. Qui m'eût dit que ma raison

(1) 1 vol. in-8° ; prix, 5 fr. A Paris, chez Toulouse, libraire, rue du Foin Saint-Jacques, 8.

si altière s'abaisserait bientôt jusqu'à adorer, avec une humble foi, des mystères d'une obscurité si impénétrable, si effrayante pour l'imagination, le scandale de la sagesse humaine, alors que j'avais vieilli dans l'habitude de les regarder comme les hochets de la superstition?

« Vers la fin de l'année écoulée depuis mon changement de domicile, je me plaisais à faire fréquemment des promenades solitaires dans les environs de Montpellier. Pendant une de ces promenades, mes idées se portèrent, je ne sais comment, sur les jours de mon enfance et de ma première jeunesse. Je me rappelai, avec délices, ce temps d'innocence et de bonheur, les soins, les complaisances, et l'affectueuse sollicitude de la plus tendre des mères pour éloigner de moi les funestes atteintes du mal. Oh! qu'il fut précieux à mon cœur le souvenir des principaux traits de sa belle vie, consacrée, jusqu'à la quatre-vingt-quatrième année, à l'exercice constant des œuvres de charité et de bienfaisance! de quelle vive émotion j'étais pénétré, en rappelant dans ma mémoire son humeur douce et toujours égale; son caractère ouvert, prévenant, plein de gaîté, si propre à donner de nouveaux charmes à sa vertu, et à la faire aimer des âmes les plus froides; ses visites journalières dans les hôpitaux et les prisons; et son zèle industrieux pour découvrir ces lieux tristes et obscurs qui recèlent les affreuses misères des pauvres honteux!

« Je la voyais prodiguant à tous des consolations, essuyant leurs larmes, pourvoyant à leurs besoins, soulageant leurs douleurs. Je la voyais encore dans les places, dans les rues, et jusque dans sa chambre, environnée de pauvres qui accouraient à elle comme à leur mère commune: elle s'oubliait pour les secourir, et leur distribuait ses vêtemens et les provisions destinées à sa famille. Quelle modestie! quel recueillement céleste dans les églises! quelle piété solide, simple et constamment aimable!

« Dans les dernières années de sa vie, elle ne pouvait sortir à cause de ses infirmités. Ses mains quoique affaiblies par l'âge, étaient sans cesse occupées à découdre et à rajuster de vieux habits, et jusqu'à des chiffons que des personnes charitables lui faisaient apporter, pour les petits enfans des pauvres. Combien elles furent douces, ô ma mère bien-aimée, les larmes que me fit répandre le souvenir des vertus que vous aviez pratiquées sur la terre!!!... Mais quand je fis un retour sur moi-même, quel affligeant contraste accabla mon âme! Les remords abreuvèrent mon âme d'amertume: ils me révélaient qu'il y a une justice souveraine hors de ce monde. Des pensées désolantes bouleversèrent mon esprit: « O la plus tendre des mères, se« rait-il vrai que cette éternité de bon« heur dont vous m'avez si souvent en« tretenu, dans mes premières années, « se fût déjà réalisée pour vous, et que « mes opinions inconsidérées me con« damnassent à être séparé de vous pour « jamais!... Pour jamais je serais donc « forcé de blasphémer et de maudire ce « même Dieu qui aurait récompensé vos « mérites d'un bonheur sans mesure!... »

« Entièrement absorbé dans ces réflexions j'étais parvenu, sans m'en douter, à une distance très rapprochée de l'église du séminaire. Comme malgré moi, je tombe à genoux devant la grille qui sépare le vestibule de l'intérieur, et je m'écrie: « O Dieu de ma mère! s'il « est vrai que vous soyez; si, comme elle « me l'a assuré, vous êtes la vérité, la sa« gesse et la bonté suprême; que vous « m'ayez fait pour vous, et que vous en« tendiez les désirs sincères d'un cœur « malheureux; je vous conjure et vous « supplie d'employer votre puissance à « me secourir: montrez-vous à votre « créature; soyez sa lumière et sa vie; « tracez-lui la route pour arriver jus« qu'à vous!!!... » Mon agitation était extrême; mes larmes coulaient en abondance: au bout de quelques instans, je sens le calme renaître dans mon âme, et je me relève avec la résolution sincère de chercher la vérité de bonne foi.

« Peu de jours après, je partis pour Rhodez, où je devais passer le temps des vacations. J'en employai la plus grande partie à lire les pensées de Pascal, celles de Bossuet, divers sermons de Bourdaloue et de Massillon sur la vérité des dogmes de la religion chrétienne; et les Confessions de saint Augustin, où je

trouvai des réflexions aussi solides que consolantes sur la grandeur de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Cet illustre docteur de l'Eglise prouve, par son exemple, que celui qui gémit sous le poids de l'habitude la plus invétérée, ne doit pas se livrer à un funeste désespoir : il en coûte de résister à la corruption de la nature ; mais ce combat se change enfin en une heureuse liberté, et en une joie inexprimable. »

On peut prédire que ce livre fera beaucoup de bien : il en a fait déjà, avant d'être publié. Après la mort de M. Delauro Dubez, qui a eu lieu en 1829, son neveu, dépositaire de son manuscrit, le communiqua successivement à plusieurs personnes, que cet ouvrage ramena à la religion. C'est après avoir fait une épreuve aussi satisfaisante que les héritiers de l'auteur se sont décidés à publier ce vénérable testament de sa foi. Il y a en tête du livre une lettre intéressante d'un officier polonais, qui doit sa conversion à la lecture de ce manuscrit, et qui s'occupe de le traduire. Mais c'est surtout en France que l'*Athée redevenu chrétien* doit trouver une place dans la bibliothèque des ecclésiastiques et des hommes religieux. Cette œuvre de foi et de science se vend au profit d'une œuvre de charité. Sous ces deux rapports, c'est un digne monument placé sur la tombe d'un magistrat que son caractère généreux et ses nobles qualités sociales rendaient si recommandable, et qui a édifié son pays par un éclatant retour à cette religion, seule capable de guérir toutes les misères de l'homme, à commencer par les doutes de l'esprit et l'orgueil du cœur.

---

## A M. LE DIRECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Monsieur,

Dans un des premiers numéros de *l'Université Catholique*, j'avais commencé, sur les *enfans trouvés*, un travail auquel d'autres études qui réclamaient impérieusement tous mes loisirs m'empêchèrent seules de donner suite alors. Depuis, plusieurs ouvrages ayant paru successivement sur le même sujet, entre autres celui bien connu de M. l'abbé Gaillard, et puis, je l'avoue, une sorte de mauvaise honte me retenant, je n'osais, après un aussi long intervalle, reprendre mon travail sans doute oublié. Cependant le sujet est loin d'être épuisé, et de graves réformes tentées dans ces derniers temps, une publication récente, d'une haute importance, qui tend à justifier en théorie les nouveaux essais pratiques, m'ont fait penser qu'une discussion sérieuse sur ces matières ne serait peut-être pas sans intérêt. Les lecteurs de *l'Université Catholique* pourront y suivre en particulier la lutte de plus en plus vive qui s'établit entre les partisans de deux opinions bien tranchées, les uns réclamant le maintien, les autres la suppression des *tours*. Ces derniers attribuent à l'institution des tours dans les hospices, et aux facilités qu'ils offrent, le grand accroissement des abandons. Je m'étais précisément posé, en terminant un premier article, la question de savoir quelles sont les causes de l'augmentation progressive remarquée de nos jours dans le nombre des enfans trouvés. C'est aussi par là que je commencerai, si vous le permettez, monsieur, mon prochain travail. De cette manière, je rattacherai directement celui-ci à son aîné, tout en attaquant dès l'abord un des points les plus difficiles et les plus débattus du sujet que je traite. Aujourd'hui, je me bornerai à appeler votre attention sur la publication dont je parlais tout à l'heure.

Son auteur, M. Rémacle, ancien magistrat, a partagé avec M. l'abbé Gaillard le prix proposé par la société académique de Mâcon ; déjà il avait été couronné par l'Académie royale du Gard : il l'a été depuis par la *Société des Etablissemens charitables*, à Paris. Ce triple succès dépose suffisamment en faveur de l'ouvrage, surtout si l'on songe que la commission nommée pour l'examiner en dernier lieu n'adoptait pas les principes qui s'y trouvent développés sur la question si grave de la suppression des tours. En effet, ce livre, que M. Rémacle n'a livré à la publicité qu'après l'avoir revu soigneusement, décèle des recherches consciencieuses et admirablement coordonnées, une entière bonne foi et un grand désir du bien. Il résume, en outre, le dernier état des questions relatives aux enfans trouvés. Comme j'aurai souvent occasion d'en parler pour adopter les idées de l'auteur ou pour les combattre, je voudrais en donner ici une courte analyse. A cet égard, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de prendre celle insérée par l'auteur dans son dernier chapitre, intitulé : *Récapitulation et Conclusion*. Le lecteur pourra d'ailleurs juger par lui-même du mérite de l'écrivain : et ma tâche sera mieux remplie en même temps qu'abrégée, avantage qui se rencontre assez rarement pour qu'il me soit permis d'en profiter aujourd'hui.

Agréez, monsieur le Directeur, etc.

F. Lallier.

*Résumé de l'ouvrage de M. Rémacle sur les Hospices d'Enfans trouvés.*

« Les hospices d'enfans trouvés sont nés avec le Christianisme : ils sont, dans un ordre matériel et restreint, la réalisation d'une parole divine : « Si une mère venait à oublier son enfant, moi-même j'en prendrais soin, et je ne l'oublierais pas. » Les chrétiens des premiers siècles en possédaient déjà à une époque où la défense de l'exposition était à peine formulée dans la loi romaine. Ils se sont perpétués à travers les révolutions du moyen âge, sous la protection des églises, avec lesquelles ils s'étaient en quelque sorte incorporés.

Au douzième siècle, un homme (1) animé d'un saint zèle conçut les maisons de charité avec le caractère d'universalité et de grandeur qu'elles ont encore aujourd'hui ; et il les éleva dans toutes les villes populeuses de l'Europe, comme de magnifiques hôtelleries ouvertes à tous les genres de misères. Les enfans trouvés y eurent une place d'élection. Cet homme de bien trouva après lui des continuateurs et des imitateurs.

Les guerres du XIV^e^ et du XV^e^ siècle altérèrent son œuvre, les guerres de religion du XVI^e^ la détruisirent presque entièrement. Mais dès le siècle suivant, elle reparut améliorée, complétée, assurée contre toute nouvelle atteinte par le génie bienfaisant de saint Vincent de Paul.

Sous l'influence de ce nom vénéré, ce genre d'établissemens se généralisa : à la fin du XVIII^e^ siècle, toutes les nations européennes en avaient élevé à l'envi, et le nouveau monde commençait à les emprunter à l'ancien continent.

Une transformation (2) s'est opérée de nos jours, mais le principe de l'assistance religieuse des pauvres enfans abandonnés est demeuré sauf : il est encore universellement admis.

Une institution qui n'est que la réalisation d'une pensée religieuse, qui succombe et se relève avec elle, et se produit sous le patronage de la vertu la plus pure, de la bienfaisance la plus éclairée, cette institution peut-elle être mauvaise en elle-même ? et si des abus l'altèrent, peut-on en accuser son principe ? qui osera le dire ?

L'institution des hospices d'enfans trouvés a eu pour but, non seulement de prévenir les infanticides, mais encore et surtout de procurer aux enfans, après l'abandon, les secours auxquels leur dénuement a un droit sacré. La famille naturelle n'étant plus là pour les conserver à la vie, la société se substitue à elle, et devient pour ces êtres délaissés une nouvelle famille.

Une famille ! Ce mot dit tout. Il comprend les soins donnés à la première enfance ; l'éducation qui commence avec les premières lueurs de l'intelligence, et continue jusqu'à son entier développement ; l'enseignement professionnel, qui implique un travail commun et profitable à celui qui enseigne pendant un certain nombre d'années ; en un mot, l'initiation à tous les devoirs.

Dans la famille, le père en élevant son enfant se propose deux objets qui se confondent dans son esprit : le bien de son fils premièrement, le sien ensuite.

Le bien de son fils : il l'enveloppe d'amour et de soin, l'éclaire de son expérience, lui fraie la voie dans laquelle il doit marcher, l'y soutient long-temps.

Son bien particulier : il s'aide de son travail dans le présent, et s'assure par l'éducation ses secours dans l'avenir.

La société substituée à la famille doit avoir les mêmes vues dans l'éducation des enfans abandonnés ; elle ne peut pas en avoir d'autres.

Elle veut éloigner de leurs premières années tout ce qui pourrait menacer une frêle existence.

Elle veut que leur intelligence ne s'ouvre qu'à la vérité ; leur cœur qu'aux émotions vertueuses.

A l'enseignement industriel, son désir est de joindre l'enseignement religieux.

En cela, elle consulte aussi son inté-

(1) Le bienheureux Gui, fondateur de l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit.

(2) L'établissement des tours.

rêt propre ; car elle sait que l'enfant devenu homme sera pour elle ce qu'elle l'aura fait : citoyen soumis aux lois et ami de son pays, si, en lui fournissant des moyens d'existence, elle lui a inspiré cet amour et cette soumission ; homme à charge et dangereux, si elle l'a imprudemment abandonné à lui-même.

Ce désir de la société est le but général de l'institution, il est en parfaite harmonie avec son origine.

Les moyens d'atteindre ce but sont simples et près de nous.

Que la société, qui ne doit venir qu'après la famille, ne prenne sa place qu'autant que la famille est inconnue ou dans l'impuissance de remplir envers l'enfant les devoirs que la nature lui impose.

Qu'elle mette ses soins à diminuer autant qu'il est en elle ces tristes exceptions, au moyen de secours sagement ordonnés.

Qu'en épargnant au dénuement absolu d'une famille l'entretien de son enfant, elle prévoie dans un avenir prochain la cessation de cet état, et qu'au lieu de rompre le lien qui unit l'enfant à elle, elle le cimente et le fortifie.

Que, pour cela, elle assure à l'enfant la conservation de son état civil au moyen de déclaration au moment de la présentation à l'hospice, et d'enquête s'il y a exposition.

Surtout, qu'il n'y ait point d'exposition légale dans un pays où il y a une loi qui punit l'exposition, et qu'au mystère des tours succèdent des précautions suffisantes pour empêcher le scandale, mais impuissantes contre l'enfant qui a intérêt à connaître sa mère.

L'enfant a été reçu dans l'établissement, il s'agit de lui conserver la vie et de la lui rendre utile.

Qu'il y ait toujours dans la maison des nourrices sédentaires pour lui donner le premier lait, et cependant qu'il n'y soit retenu que le temps indispensablement nécessaire pour le conduire à la nourrice de la campagne qui lui a été désignée d'avance, et qui doit l'attendre. Enfin, que l'éloignement de la nourrice ne soit pas un motif de préférence, et que l'enfant, une fois confié à ses soins, ne lui soit plus enlevé avant l'âge où il doit passer en d'autres mains, si son intérêt n'exige pas que ce temps soit avancé. C'est l'entassement des enfans dans les hospices, c'est le manque de nourrices internes, ce sont les déplacemens, qui entraînent cette affligeante mortalité des enfans trouvés, qui a fait douter si l'adoption de la société était pour eux un bienfait.

Après le sevrage, ce n'est plus la mortalité qui est à craindre pour les enfans : c'est l'ignorance avec ses funestes suites. Qu'ils soient réunis, à l'âge de sept ou huit ans, dans des établissemens spéciaux pour y recevoir, avec les habitudes de travail qui sont la meilleure préparation à l'apprentissage d'un état, les notions morales et religieuses sans lesquelles on ne devient ni un bon citoyen, ni un utile chef de famille.

La jeunesse arrive avec ses passions désordonnées : n'abandonnez pas vos orphelins pendant cette seconde enfance, qui a, comme la première, ses dangers et ses faiblesses. Récompensez-vous par leur travail des soins que vous leur avez donnés, des sacrifices qu'ils vous ont imposés. Qu'ils soient sous vos yeux, jusqu'à leur majorité ou à leur émancipation, d'honnêtes gens et de bons chrétiens, et ils le seront toute leur vie. Rousseau a dit que l'enfant qui a conservé jusqu'à vingt ans son innocence, est à cet âge le plus généreux et le meilleur des hommes. Ces pauvres enfans, sauvés par vous de la corruption commune, seront des hommes probes, des hommes utiles, et cela vous suffira.

Voilà les moyens que l'expérience et l'observation indiquent, et que nous nous sommes étudié à montrer dans leur vérité. Malheureusement ce ne sont pas ceux qui sont maintenant en usage, du moins en France. De là, les abus.

L'abus principal, l'abus générateur, c'est le tour. Il nuit à l'enfant, à la société, à la famille même, auteur de l'exposition. Il contrarie tous les principes, renverse toutes les notions, sanctionne tous les désordres, et le secret qu'il assure aux mères coupables, seul motif de son existence, le secret pourrait être garanti, dans le cas où il est réellement nécessaire, par des moyens aussi sûrs et moins dangereux.

De cet abus naît la progression croissante du nombre des enfans trouvés ;

De cette progression, l'énormité de la dépense ;

De l'énormité de la dépense, le peu de soin apporté à l'éducation des enfans, et leur délaissement à un âge où ils auraient le plus besoin de direction ;

De telle sorte qu'il est possible de frapper tous les abus en un seul, et qu'avec les tours d'exposition tombent les griefs principaux de l'économie politique moderne contre les hospices d'enfans trouvés.

Quelques précautions nous ont paru nécessaires pour adoucir le passage d'un système à l'autre, elles ont été indiquées.

En dehors de cet ordre d'idées, il existe un sujet de plainte qui a aussi sa gravité: c'est la mauvaise répartition de la dépense. Nous avons montré comment elle devait être supportée, dans le cas où l'origine des enfans est connue : d'abord par la commune à laquelle ils appartiennent ; en cas d'insuffisance, par le département, qui est l'agglomération des communes; et dans les cas plus rares, de l'insuffisance des ressources départementales, par l'état ou la réunion des départemens.

Des considérations tirées de la nécessité d'intéresser les localités à surveiller et à prévenir les abandons, nous ont conduit à mettre à la charge du département et de la commune de l'exposition, par égales parts, l'entretien des enfans dont l'origine demeurerait inconnue après les enquêtes.

Admissions à bureau ouvert et avec déclarations,

Maisons d'instruction et de travail,

Nouvelle répartition des dépenses,

Telles sont les réformes que nous proposons à la législation qui régit les hospices. Elles remédieront, nous l'espérons, aux abus existans, diminueront le nombre des expositions, leur enlèveront le caractère fâcheux qu'elles présentent, et feront ainsi tout le bien que des réformes de ce genre puissent faire : ce sera aux gouvernemens et à la religion à faire le reste. Les premiers, en diminuant la détresse des classes pauvres par une administration éclairée et miséricordieuse ; la seconde, en combattant les mauvaises mœurs par son action continue et toute puissante, et en propageant l'esprit de charité par ses divers exemples. Il y aurait erreur et folie à prétendre guérir par des moyens purement administratifs une plaie qui est surtout morale. Que l'amour de l'ordre prenne la place de cet esprit de vertige dont le moindre danger est de jeter la perturbation dans les états ; que les doctrines religieuses pénètrent la société du sommet à la base ; que l'instruction publique soit chrétienne, et l'on verra les liens de famille se resserrer, et avec les bonnes mœurs viendra l'aisance, leur compagne ordinaire ; le libertinage cachera ses désordres avec d'autant plus de soin qu'il sera plus rare ; et le fléau des expositions et abandons d'enfans, qui, malheureusement, ne disparaît jamais entièrement chez un peuple, n'existera plus que comme une menace devant laquelle les gouvernemens éclairés ne pourront pas s'endormir.

Ce temps est-il près de nous ? nous n'osons l'espérer. Ouvrier obscur et inconnu, nous apportons notre pierre à l'édifice qui doit un jour abriter nos neveux, en laissant à de plus habiles le soin de la mettre en œuvre. Dussent nos efforts être dédaignés, nous nous en consolerons en pensant que notre exemple, au moins, n'aura pas été inutile!

L'esprit qui a présidé à la composition de ce travail, après en avoir inspiré la pensée, s'y manifeste assez clairement pour que nous n'ayons pas besoin, en le finissant, de protester de nos intentions. Nous voulons le bien des pauvres enfans abandonnés, et il n'est pas une de nos vues, de nos approbations ou de nos critiques qui ne l'ait pour but; nous voulons la conservation des maisons que la charité des peuples leur a consacrées, parce que, pour nous, à cette conservation se lie une pensée essentielle, celle de la permanence du secours; nous voulons enfin la suppression des tours, parce que leur maintien est une cause incessante de ruine pour les établissemens qui les admettent; parce que leur existence est incompatible avec toute idée d'amélioration et de réforme. Que les amis de ces pauvres enfans se rassurent ! Ce livre n'a pas été fait contre eux, mais pour eux. En 542, peu de temps après la fondation

de l'Hôtel-Dieu de Lyon, le pape Vigile fut appelé à en confirmer l'institution; il fit des vœux pour la prospérité de l'établissement, indiqua les règles à suivre dans son administration, exigea qu'il ne fût jamais rien retranché du service dû aux malades, ni de leur nombre, et termina enfin par ces paroles remarquables : « Si quelqu'un, en quelque temps que ce soit, contrevient à notre volonté, et porte atteinte à cette institution, en sorte qu'elle cesse (ce qu'à Dieu ne plaise) d'être consacrée à la souffrance et à la misère, qu'il soit frappé, comme meurtrier des pauvres, d'un irrévocable anathème! » Dans l'ordre de la Providence, il n'est pas un établissement charitable qui ne soit protégé par une défense semblable, et ce n'est pas nous qui voudrions en braver la menace. »

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

**DESCRIZIONE DELLA QUADRERIA COSTABILI.** Parte prima. *L'Antica scuola Ferrarese;* par M. CAMILLO LADERCHI. Ferrara, 1837.

C'est avec le plus vif plaisir que nous voyons se développer graduellement en Italie l'amour et l'appréciation de l'art chrétien du moyen âge, opposé à l'art païen des siècles modernes qui a régné jusqu'à présent despotiquement sur cette belle contrée. Notre satisfaction redouble quand nous voyons ce mouvement de justice et de science à la fois, partir du centre même de l'unité, des États romains. Déjà l'année dernière, M. le chevalier Minardi, président de l'Académie des Beaux-Arts de Rome, avait établi, dans un discours qui fit beaucoup d'effet, la supériorité de l'inspiration chrétienne des écoles primitives sur la prétendue peinture religieuse des siècles récens. Voici maintenant que, se conformant à un usage italien, un citoyen de Ferrare, M. Camillo Laderchi, à l'occasion des noces du jeune comte Costabili avec la comtesse Malvina Mostie, publie une description de la galerie Costabili, à laquelle il rattache un essai historique tout-à-fait original sur l'ancienne école de Ferrare. La sympathie que l'auteur exprime dans son ouvrage pour les idées et les efforts des collaborateurs de l'*Université Catholique* pour la réforme de l'art religieux, est un motif de plus pour que nous contribuions, en rendant compte de ses travaux, à resserrer ce lien religieux et littéraire entre la France et l'Italie. L'opuscule de M. Laderchi est même spécialement destiné à combler une lacune que présente l'ouvrage publié par M. Rio sur l'*Art chrétien en Italie*, ouvrage que l'auteur ferrarais signale avec tant de raison comme le plus complet et le plus important qui ait encore paru sur cette matière. Adoptant tous les principes posés par M. Rio, quant à l'influence prépondérante de la piété catholique sur la peinture du moyen âge, et à sa répugnance légitime pour le naturalisme et le paganisme, M. Laderchi nous donne une série de renseignemens détaillés et très curieux sur seize peintres ferrarais, depuis Gelasio di Nicolò, qui florissait en 1440, jusqu'à Michelli Cortellini, dont on a des tableaux datés de 1517. On ne trouve ailleurs que des notions très rares et très inexactes sur ces artistes, tous exclusivement consacrés à la peinture mystique, et dont M. Laderchi nous fait connaître avec le plus grand soin la vie et les œuvres. Il s'étend avec raison sur les astres vraiment rayonnans de cette école : Panetti, né en 1460; Ercole Grandi, né en 1491; Mazzolino, né en 1481, et surtout Lorenzo Costa. M. Rio avait déjà reconnu l'identité du but, de l'esprit et des inspirations qui dominaient à la fois l'école de Bologne (à laquelle il rattache celle de Ferrare) et l'école d'Ombrie, celle de Gentile de Fabiano, du Perugin et de Raphaël : il en avait conclu *à priori* qu'il avait dû y avoir des communications matérielles entre elles deux : or, M. Laderchi est venu répandre la lumière la plus satisfaisante sur ces diverses ramifications de l'école mystique, en démontrant que Lorenzo Costa, en même temps que Gentile de Fabriano, fut l'élève du Benozzo Gozzoli, lui-même élève chéri et fidèle du bienheureux fra Angelico da Fiesole, qui se trouve ainsi la tige commune des plus fécondes branches de la poésie mystique dans l'art. M. Laderchi démontre encore que Costa a été le maître de Francia, et non pas son élève, comme tous les auteurs l'ont dit jusqu'à présent. « Ce maître insigne, dit « l'auteur, fondateur de trois écoles à Ferrare, à « Bologne et à Mantoue, doit être placé avec son « tendre ami et compagnon Francesco Francia, avec « Perugino, avec Leonardo, Lorenzo di Credi et « quelques autres, dans un cercle d'artistes élus, au « milieu desquels siége le bienheureux da Fiesole, « et où doit se rencontrer l'admiration de quiconque « comprend la peinture chrétienne. »

Tout voyageur catholique, par respect pour le grand nom de Ferrare, par les souvenirs chevaleresques et poétiques du Tasse, de l'Arioste, de la première et si illustre maison d'Este, doit s'arrêter dans cette ville : il y admirera la magnifique façade de la vieille cathédrale (si indignement abîmée au dedans), la statue du glorieux pèlerin qui fonda l'éclat de la maison d'Este, le vaste château qui rappelle leur grande et féodale existence, enfin la petite mais charmante galerie de tableaux. Guidé par l'excellent opuscule de M. Laderchi, il ajoutera à ces visites obligées celle de la galerie Costabili. Nous ne pouvons que lui souhaiter de trouver souvent, pour d'autres villes, un guide aussi fidèle, aussi sûr et aussi religieusement intelligent.

Le comte DE MONTALEMBERT.

---

## DES SIGNES USITÉS AU MOYEN AGE DANS LES ABBAYES OU LE SILENCE ÉTAIT PRESCRIT.

On sait que la parole était interdite dans la plupart des anciens monastères; mais les relations de la communauté avaient nécessité l'adoption de certains signes, afin de pouvoir lier les rapports indispensables de la vie intime, et exécuter avec ordre et ensemble certains exercices. Ces signes n'avaient rien d'arbitraire. Ils étaient les mêmes partout, et se trouvaient écrits à la suite des règles du monastère. Ils n'ont jamais été publiés en français à notre connaissance. Les voici tels que le savant Du Cange les rapporte dans son Glossaire au mot *Significare :*

*Des signes qui regardent principalement l'office divin.*

1. Pour demander un livre en général, étendez la main gauche, agitez dessus deux doigts de la main droite, comme pour feuilleter.

2. Pour demander le Missel, après le signe mentionné ci-dessus, faites de plus le signe de la croix.

3. Pour le texte de l'Evangile, après le signe général d'un livre, faites le signe de la croix sur le front.

4. Pour le texte de l'Epître, outre le signe général, faites encore le signe de la croix sur votre poitrine.

5. Pour la leçon, appliquez le doigt sur votre main ou sur votre poitrine, et, après l'avoir approché un peu, faites-le rebondir, comme si vous vouliez enlever, en grattant avec l'ongle, une goutte de cire tombée du cierge du lecteur sur la feuille.

6. Pour le répons, reposez le pouce sur la jointure de l'index, et faites-le rebondir de même.

7. Pour l'antienne ou le verset du répons, appliquez le pouce contre la jointure du petit doigt, et faites-le rebondir de même.

8. Pour l'*alleluia*, levez la main, et après avoir replié l'extrémité des doigts, agitez-les comme pour voler, en souvenir des anges, parce que l'*alleluia* est le chant des anges.

9. Pour la *sequance* ou prose, levez la main tournée vers la poitrine, et retournez-la en l'éloignant de manière que ce qui était auparavant au dessus soit au dessous.

10. Pour le trait, attirez la main le long du ventre en commençant par en bas, parce que ce signe veut dire longueur, et appliquez-la contre la bouche, cela signifiant le chant.

11. Pour indiquer le livre dans lequel on lit les nocturnes, après avoir fait le signe général qu'on emploie pour un livre et pour les leçons, portez de plus votre main contre la mâchoire.

12. Pour l'antiphonaire, ayant employé le signe du livre, inclinez le pouce, à cause de la courbure des notes, des modulations, parce qu'elles sont ainsi courbées.

13. Pour la règle, après avoir fait le signe général pour demander un livre, saisissez avec deux doigts un cheveu pendant au dessus de l'oreille.

14. Pour le livre des hymnes, après le signe général, avancez le pouce et le doigt qui en est le plus près, joignez leurs extrémités, parce que cela indique le temps présent ou ce qui tient au premier rang.

15. Pour le psautier, après le signe général, posez sur la tête votre main concave, pour représenter la couronne que le roi a coutume de porter.

*Des signes qui regardent la nourriture.*

16. Pour le signe du pain, faites un rond avec le pouce et les deux doigts voisins, ce qui rappelle la forme du pain.

17. Pour le pain cuit à l'eau, mettez de plus la partie intérieure d'une main sur la partie extérieure de l'autre, et portez ainsi tout autour la main qui est dessus, comme pour frotter.

18. Pour le pain qu'on appelle communément *tourte*, faites de plus une croix sur le milieu de la paume de la main, car ordinairement l'on partage ainsi le pain.

19. Pour un demi-pain, repliez le pouce d'une main avec le doigt voisin, et faites comme un demi-cercle.

20. Pour les fèves, appliquez sur la première jointure du pouce l'extrémité du doigt voisin, et faites ainsi dominer le pouce.

21. Pour le millet, faites un rond avec le doigt, parce qu'on le remue ainsi avec la cuiller, lorsqu'il est dans le pot.

22. Pour le potage fait avec des légumes, mettez un doigt sur l'autre et tirez celui qui est dessus, comme pour couper les herbes que l'on veut cuire.

23. Pour les poissons en général, imitez avec la main le mouvement d'une queue de poisson dans l'eau.

24. Pour le signe particulier des sèches, séparez les doigts les uns des autres, et agitez-les comme précédemment.

25. Pour l'anguille, serrez les deux mains comme pour retenir une anguille qui s'échappe.

26. Pour la lamproie, représentez avec le doigt,

sur la mâchoire, les points que la lamproie a sur les yeux.

27. Pour le saumon, outre le signe général (voir n° 23), faites encore un cercle avec le pouce et l'index, et portez-les autour de votre œil gauche, ce qui rappelle le grand œil du saumon.

28. Pour le brochet, aplanissez avec la main la superficie du nez; ce poisson a, en effet, un long groin.

29. Pour la truite, faites glisser le doigt d'un sourcil à l'autre, car ce signe indique une femelle, et la truite est réputée appartenir au genre des femelles.

30. Pour les crêpes, saisissez vos cheveux avec le poing, comme pour les friser.

31. Pour le fromage, joignez en croisant les deux mains, comme pour presser un fromage.

32. Pour les gâteaux, après avoir employé les signes du pain et du fromage (numéros 16, 31), courbez tous les doigts d'une main, et posez cette main ainsi concave sur la surface plane de l'autre; ce qui imite la forme élevée des gâteaux.

33. Pour les rougeoles, après le signe du pain, représentez avec deux doigts les tours qui y ont été faites.

34. Pour le lait, mettez votre petit doigt entre vos lèvres comme pour désigner ce que l'enfant tette.

35. Pour le miel, faites sortir un peu la langue, et portez-y le doigt, comme si vous vouliez le lécher.

36. Pour le vin, courbez le doigt, ce qui imite la forme d'une coupe, et portez-le aux lèvres.

37. Pour l'eau, joignez les doigts et mouvez-les de côté et d'autre.

38. Pour le vinaigre, frottez le gosier avec le doigt, parce que c'est dans le gosier que le goût se manifeste.

39. Pour les fruits, surtout pour la poire et la pomme, renfermez le pouce avec les autres doigts que vous pliez.

40. Pour les cerises, portez de plus le doigt sous un œil; ce qui imite une cerise pendant à l'arbre par sa queue.

41. Pour le porreau cru, étendez le pouce et le doigt voisin joints ensemble.

42. Pour l'ail ou le raifort, étendez la main contre votre bouche tant soit peu ouverte, à cause de l'odeur qui s'en émane, comme l'on fait souvent à côté de ceux qui mangent de ces légumes.

43. Pour la moutarde, posez le pouce sur la jointure antérieure du petit doigt, car la graine de moutarde est extrêmement petite.

44. Pour une tasse, étendez trois doigts quelque peu, et tenez-les en haut un peu courbés.

45. Pour une écuelle, faites le même signe avec toute la main.

46. Pour une *juste* (vase qui servait à mesurer les liquides), tournez en dessous la main concave.

47. Pour une fiole de verre, ayant employé le signe de la tasse, portez deux doigts autour des yeux.

48. Pour désigner une chape, prenez le bout de ce vêtement avec trois doigts, c'est-à-dire avec le petit doigt et les deux suivans.

49. Pour le capuchon, prenez-en la manche avec les mêmes doigts.

50. Pour le manteau, prenez-en le bout.

51. Pour la chemise, prenez sa manche.

52. Pour le pelçon, étendez tous les doigts d'une main, et dans cette position portez-les sur votre poitrine, comme pour presser la laine.

53. Pour les caleçons, portez de plus votre main au bas de la cuisse, comme quelqu'un qui met des caleçons.

54. Pour les bottines, prenez-les, et faites de plus le signe des caleçons.

55. Pour la couverture, faites le même signe que pour le peliçon (52), et retirez de plus par en bas la main sur le bras, comme pour s'en couvrir au lit.

56. Pour l'oreiller, levez la main, courbez l'extrémité des doigts, agitez-les comme pour voler (signe de volatile pour indiquer la plume), placez les ensuite auprès de la mâchoire, comme fait quelqu'un qui dort.

57. Pour le cordon, passez un doigt autour de l'autre, et portez de côté et d'autre les doigts de l'une et de l'autre main, comme pour se le mettre.

58. Pour désigner un métal quelconque, frappez un poing avec l'autre.

59. Pour le couteau, tirez la main par le milieu de la paume.

60. Pour l'étui du couteau, posez l'extrémité d'une main dans l'autre main, comme pour mettre un couteau dans son étui.

61. Pour une aiguille, après avoir fait le signe du métal, faites comme si vous teniez une aiguille dans une main et du fil dans l'autre, et que vous voulussiez passer le fil dans le trou de l'aiguille.

62. Pour le stylet, ayant employé le signe du métal, le pouce tendu, imitez le mouvement de quelqu'un qui écrit.

63. Pour les tablettes, croisez les deux mains, et ouvrez-les ensuite comme pour ouvrir des tablettes.

64. Pour désigner le peigne, passez trois doigts par les cheveux, comme pour se les peigner.

65. Pour désigner un ange, faites le même signe que pour l'*alleluia* (voy. n° 8).

66. Pour un apôtre, portez votre main droite du côté droit au côté gauche, comme pour indiquer la forme du petit manteau (*pallium*), dont se servent les archevêques.

67. Le même signe sert pour un évêque.

68. Pour un martyr, posez votre main droite sur la tête, comme si vous vouliez couper quelque chose.

69. Pour un confesseur, si c'est un évêque, faites le même signe que pour un apôtre; si c'est un abbé, faites le signe de la règle (n° 13), en saisissant les cheveux.

70. Pour une vierge sainte, faites le signe d'une femme, qui est de faire glisser une main d'un sourcil à l'autre.

71. Pour une fête, employez premièrement le signe de la leçon (n° 1), et montrez ensuite tous les doigts de chaque main.

72. Pour un abbé, prenez avec deux doigts un des cheveux au dessus de l'oreille.

73. Pour un moine, saisissez les cheveux avec la main.

74. Pour un clerc, portez le doigt autour de l'oreille.

75. Pour un chanoine régulier, vous servant du pouce et de l'index, imitez quelqu'un qui voudrait avec un pan de sa chemise couvrir sa poitrine.

76. Pour un laïque, frottez le menton et la mâchoire avec la main.

77. Pour le prieur, feignez avec le pouce et l'index de sonner une petit clocbe (*scilla*).

78. Pour le majeur, étendez de plus la main; ce qui signifie toujours quelque chose de grand.

79. Pour le mineur, étendez le petit doigt; ce qui indique toujours quelque chose de petit.

80. Pour le gardien de l'église (le sacristain), faites comme si avec la main vous agitiez une cloche.

81. Pour le bibliothécaire et le présenteur, levez la surface intérieure de la main, et mouvez-la en agitant la tête comme pour régler le chant.

82. Pour le maître des novices, passez la main gauche dans les cheveux en glissant sur le front, ce qui indique un novice; et posez sous les yeux le doigt voisin du pouce, ce qui signifie : la vue, l'inspection, le maître.

83. Pour le maître des enfans, portez aux lèvres votre petit doigt, et faites de plus le signe de la vue.

84. Pour le camérier, après avoir fait le signe du chanoine (v. n° 75), feignez de compter de l'argent.

85. Pour le cellerier, ou économe, feignez d'avoir une clef dans la main, et de la tourner comme si elle était dans la serrure.

86. Pour le jardinier, courbez le doigt, comme pour gratter la terre.

87. Pour l'aumônier, tirez la main de l'épaule gauche au côté droit, car c'est ainsi que les pauvres, dont il a soin, portent ordinairement leur besace.

88. Pour l'infirmier, posez la main contre la poitrine, puis ajoutez le signe de la vue (n° 82 ou 106).

89. Pour le réfectorier, faites le même signe que pour la réfection.

90. Pour le grenetier (le frère qui avait soin des grains), les deux mains presque jointes, faites comme si vous vouliez répandre des grains.

91. Pour un vieillard, passez dans les cheveux la main droite en frottant l'oreille.

92. Pour un enfant, approchez le petit doigt des lèvres.

93. Pour désigner un compatriote ou un parent, tenez la main contre la figure, et mettez le doigt du milieu sur le nez, à cause du sang qui coule par là.

94. Pour le signe de parler, tenez la main contre la bouche, et remuez-la ainsi.

95. Pour le signe du silence, posez un doigt contre la bouche fermée.

96. Pour celui d'écouter, tenez un doigt contre l'oreille.

97. Pour dire qu'on ignore, essuyez les lèvres avec le doigt.

98. Pour le signe d'embrasser, posez l'index sur les lèvres ouvertes.

99. Pour s'habiller, passez votre habit sur la poitrine avec le pouce et le doigt suivant, et tirez-le en dessous.

100. Pour se déshabiller, tirez-le en dessus.

101. Pour manger, avec le pouce et l'index feignez de manger.

102. Pour boire, approchez des lèvres votre doigt courbé.

103. Pour consentir, levez un peu la main, et mouvez-la de telle sorte que la surface extérieure soit en haut.

104. Pour refuser, mettez sous le pouce l'extrémité du doigt du milieu, et faites-le rebondir.

105. Pour le signe d'amoindrissement, de retranchement, frappez sur le bras avec le pouce et le doigt du milieu, comme quelqu'un qui coupe.

106. Pour voir, posez sous les yeux le doigt voisin du pouce.

107. Pour le signe de laver les pieds, tournez l'un vers l'autre l'intérieur des deux mains, et remuez ainsi tant soit peu les extrémités de la main qui sera dessus.

108. Pour le signe du bien, posez le pouce sur une mâchoire, et les autres doigts sur l'autre, et faites-les venir avec grâce sur le menton.

109. Pour le mal, posez çà et là les doigts sur votre visage, et imitez un oiseau qui attire quelque chose avec son ongle, en le déchirant.

Louis Maslatrie.

---

ATHANASE, par J. Goerres, professeur d'histoire à l'Université de Munich; traduit de l'allemand, d'après les troisième et quatrième éditions, par M. Albert de Rességuier. 1 vol. in-8°. Prix 2 f. 50. Chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, n° 69.

Commençons par remercier le traducteur d'avoir donné à la France comme un écho de la voix si puissante qui a fait tressaillir de joie les catholiques de l'Allemagne et a troublé jusque dans son palais le persécuteur de l'archevêque de Cologne. L'auteur, en lançant l'anathème contre les menées d'une hypocrite diplomatie dont le terme a été la violence la plus inique, prouve combien, de nos jours, les efforts du pouvoir humain contre l'Église redoublent la force et la puissance de l'immortelle épouse de Jésus-Christ. Quelques hommes criaient que c'en était fait de la hiérarchie catholique; la Prusse protestante le crut, et son roi s'imagina qu'à lui était réservée la gloire de porter le dernier coup à un édifice ébranlé. Or voilà que l'épiscopat, attaqué tout entier dans un de ses membres, se présente au monde appuyé d'un côté sur le Pontife suprême, de l'autre sur les populations, qui battent des mains pour encourager à de nouvelles victoires un évêque captif, mais triomphant sous le poids de ses fers.

L'ouvrage de Gœrres est divisé en deux parties. La première, consacrée à l'histoire des persécutions de la Prusse contre l'Église en général et en particulier contre l'illustre prisonnier de Minden, nous révèle tout ce qu'il y a de perfidie dans les plans d'un cabinet protestant pour arracher à plusieurs millions de catholiques la foi de leurs pères. *L'Université* ayant déjà consacré deux longs articles à la révélation de ces projets, nous n'y reviendrons pas. La seconde partie de l'*Athanase* offre une appréciation de l'état actuel du catholicisme en Allemagne, et les vues les plus profondes sur son avenir en Europe.

Nous ne saurions trop recommander ces pages éloquentes à ceux qui veulent se faire une idée de la puissance réelle de l'Eglise et des prétentions si inconcevables de ses ennemis. C'est qu'un grand combat déjà commencé va devenir de plus en plus acharné. D'une part, tout ce qu'il y a de force entre les mains des rois qui, n'étant pas assez instruits par la grande voix des révolutions, s'étonnent encore qu'on leur résiste; de l'autre, tout ce qu'il y a de faiblesse dans la tête de quelques vieillards que le monde appelle évêques depuis dix-huit cents ans. Il est vrai que contre les baïonnettes ils peuvent aujourd'hui opposer la protection de Dieu et l'amour des peuples. Oui, les peuples eux-mêmes, qui un moment les avaient regardés avec défiance parce qu'ils les avaient vus s'incliner quelquefois trop profondément devant la puissance de l'homme, les peuples retrouvent, dans leurs évêques, leurs protecteurs nés, et se groupent autour d'eux pour les défendre et leur rendre avec reconnaissance la protection qu'ils en reçurent autrefois.

Voici donc où en sont les deux camps : l'épiscopat, la vérité et les peuples dans l'un; dans l'autre, les rois et la force : de quel côté pensez-vous que Dieu jettera la victoire? Et quand nous montrons les rois opposés à l'Eglise, ce n'est pas sans regret. Mais où sont aujourd'hui en Europe les vrais représentans du pouvoir royal? n'est-ce pas à Berlin, à Vienne, à Pétersbourg? et n'est-ce pas de Vienne et de Pétersbourg que sont partis les plus grands encouragemens à la conduite du cabinet de Berlin.

Nous ne nous faisons pas illusion non plus : tous les peuples n'ont pas encore applaudi à la résistance de l'archevêque prisonnier; mais on sent assez combien sa cause est populaire, et combien tous les jours elle doit gagner de partisans. Aussi loin de gémir sur sa captivité, la croyons-nous bonne et pour lui et pour le troupeau dont il est un des premiers pasteurs. Qu'a perdu l'Église dans les persécutions? Elle a toujours usé la hache de ses bourreaux. Ne craignez rien pour elle : les fers qu'elle a reçus et brisés furent toujours sa plus belle parure, et ce ne sera pas aujourd'hui que les chaînes dont on veut l'accabler la réduiront à un esclavage éternel.

---

DICTIONNAIRE ICONOGRAPHIQUE D'ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET DU MOYEN-AGE, prouvées par les monumens, depuis le IV$^e$ siècle jusqu'à la Renaissance; donnant l'indication des ouvrages, des collections publiques ou particulières, des musées, etc., où les monumens sont représentés et conservés; par L.-J. GUENEBAULT, auteur de plusieurs tables de matières.

Cet ouvrage, dont nous avons pris connaissance, ainsi que divers savans dont il a mérité de fixer l'attention, nous paraît devoir remplir une lacune assez importante dans l'histoire de l'art. — Le plan en est vaste; mais ce qui le rendra surtout très utile, c'est qu'étant fait sous la forme alphabétique, il sera très facile à consulter. Tous les genres de monumens y sont classés sous leurs noms, avec les villes où ils se trouvent. Nous désirons avoir bientôt à en examiner la publication.

---

## A M. LE DIRECTEUR DE L'*UNIVERSITÉ CATHOLIQUE*.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous avez déjà annoncé que je m'occupais de traduire *l'Histoire du pape Innocent III*, par M. Hurter. Depuis plus d'un mois, le *premier* volume de cette traduction est en vente chez Debécourt. Je me croyais donc bien tranquille contre toute concurrence; mais voici le *Journal de la Librairie* qui en annonce une autre pour le *mois d'octobre prochain*. On veut lutter contre les avantages d'une position prise depuis plus de six mois, d'un volume déjà publié, d'une traduction la SEULE FAITE avec le concours de M. Hurter, augmentée de *détails biographiques et de documens INÉDITS*, qui m'ont été spécialement *communiqués par l'écrivain allemand pour ma traduction*, ce qui rend mon édition française plus complète que l'édition allemande elle-même.

La *publication COMPLÈTE* de *l'Histoire d'Innocent III* sera achevée le 1$^{er}$ septembre, et en vente chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69. Je ferai tous les sacrifices nécessaires pour donner au public cette traduction telle que je l'ai faite avec le concours de M. Hurter. Agréez, etc.

Paris, 30 juillet 1838.

ALEX. DE SAINT-CHÉRON,
L'un des Rédacteurs de l'Université Catholique.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 32. — Août 1838.

## Sciences Physiologiques.

# COURS SUR LES RAPPORTS DE LA MÉDECINE AVEC LA RELIGION.

### SECONDE LEÇON (1).

*De la Révélation par rapport à la Médecine.*

Il convient, dans le sujet que nous avons entrepris de traiter, de commencer par considérer la médecine en général dans ses rapports avec la Révélation divine. Le rapprochement de ces deux termes, science médicale et religion révélée, qui paraissent se repousser de leur nature, a sa raison dans l'objet même que se propose sur la terre la Révélation et dans l'étendue de ses résultats définitifs. Car elle n'est pas seulement, comme quelques esprits l'ont conçue, la lumière qui éclaire l'intelligence humaine et l'enrichit de nouvelles vérités, la force qui augmente l'énergie de l'âme et lui inspire des sentimens plus nobles et plus généreux; elle n'est pas seulement la continuation de l'œuvre depuis long-temps commencée de la nature, un nouveau mouvement venu d'en haut imprimé à l'humanité, une loi plus puissante ajoutée à une loi primitive, destinée à hâter son perfectionnement progressif : elle est de plus une éclatante apparition de la vérité méconnue, qui dissipe les ténèbres de l'erreur, le remède qui guérit les infirmités du cœur et fortifie ses faiblesses, la parole puissante qui annonce à la nature humaine ses écarts et la ramène dans les voies de la sainteté et de la justice; elle est l'action de Dieu qui répare pour perfectionner, une lumière nouvelle qui éclaire et organise le chaos préparé et fécondé depuis des siècles par l'esprit de force et de sagesse.

La religion est donc aussi, d'abord un remède apporté du ciel pour guérir les maux de l'humanité et lui rendre sa vigueur première, puis un secours pour l'aider à se perfectionner et à remplir l'étendue de sa destinée. Or, une notion aussi simple, aussi naturelle, qui nous est inspirée par le sentiment si vif et si profond de notre dégradation, qui n'avait pas échappé aux plus célèbres philosophes de l'antiquité, a été méconnue de plusieurs; et c'est à cette ignorance, toute grossière qu'elle nous paraît, qu'il faut attribuer les graves erreurs auxquelles les esprits se laissent aller de nos jours, et cette multitude de systèmes philosophiques que l'on s'efforce de substituer aux enseignemens de la foi. L'esprit de l'homme, qui, lorsqu'il est abandonné à lui-même, ne peut se fixer dans la voie

(1) Voir la 1re leçon, dans le no 30, t. v, p. 425.

de la vérité et signale toujours son énergie propre par des excès, s'est jeté, en cette matière, dans deux extrémités opposées. Car, ou il a exagéré la dégradation de l'humanité et l'action du remède qui devait la guérir, ou il a nié le fait de cette dégradation, et par conséquent la nécessité du remède. La première erreur s'est montrée, sauf quelques exceptions, à des époques où le sentiment religieux dominait et rappelait davantage le vice de notre nature, c'est-à-dire dans toute la période de temps qui s'est écoulée entre la naissance du Christianisme jusqu'au dix-huitième siècle ; et la seconde erreur, nous la voyons se développer sous nos yeux depuis cette dernière époque, pénétrer les esprits, et devenir le fondement et la donnée nécessaire des conceptions philosophiques et religieuses.

Tel n'est pas l'enseignement du Christianisme. D'une part, il n'exagère pas le mal de la nature humaine, ne désespère pas de sa faiblesse, et ne croit pas que l'action qui doit la guérir soit semblable à celle qui rend à un cadavre le mouvement et la vie. D'autre part, il ne va pas, dans le dessein de relever les espérances de cette nature déchue et de mieux consoler son infortune, lui cacher la maladie qui la travaille, l'affaiblissement de ses forces, la gravité et la profondeur des blessures qu'elle s'est faites, le vice secret qui altère son énergie et sa beauté première ; et au milieu de ses abaissemens et de ses souffrances, il ne lui inspire pas les sentimens d'une félicité mensongère et d'une vaine grandeur. Il ne suppose donc pas que l'humanité soit morte ni qu'elle soit pleine de vie ; mais il enseigne qu'elle est malade, et que dans son infirmité, elle doit jeter les yeux vers le ciel, d'où lui viendra la force et la vie. Ceci revient à la pensée d'un père de l'Eglise. Un grand malade était gisant sur la terre sans espérance de guérison, dit saint Augustin, l'auteur de la vie est venu et lui a rendu la santé. Or ce malade, continue ce père, c'est le genre humain, et le médecin qui l'a guéri, c'est Jésus-Christ.

De ces notions nous pouvons conclure que la religion révélée est l'art institué pour guérir la grande maladie de la nature ; art qui, malgré la dignité de son origine et la puissance de ses moyens, a, comme les autres arts, ses règles, son mode d'enseignement et d'application, enfin ses remèdes diversifiés et combinés selon l'intensité et la nature des maux qu'il est appelé à soulager ou à guérir. Du reste, cette dénomination d'art donnée à la religion n'est pas nouvelle ; elle lui est assurée depuis long-temps par un autre père de l'Église. Le gouvernement des âmes, qui sans doute a pour fin la guérison de leurs infirmités, a dit saint Grégoire pape, est l'art des arts.

Il est donc naturel que nous ayons eu la pensée d'associer la Révélation et la Médecine. Elles remplissent sur la terre, comme nous voyons, une mission analogue. elles se proposent une fin semblable. Elles sont comme deux amies de l'humanité que la Providence lui envoie pour l'entretenir de la cessation de ses souffrances, du bonheur de la vie et de la santé, et pour lui communiquer, dans une certaine mesure, les bienfaits qu'elles lui annoncent. Mais nous laissons pour le moment cet ordre de considérations, qui trouveront ailleurs plus amplement leur place : aujourd'hui, pour nous renfermer plus rigoureusement dans les limites de notre article, nous examinerons, dans le Christianisme, seulement son caractère de révélation, et le comparerons sous ce point de vue avec l'art de guérir.

Or, la Révélation comparée à la médecine offre à notre esprit deux idées contraires ; car d'un côté elle nous montre une opposition frappante entre une Révélation divine et la science médicale, et de l'autre, malgré cette opposition, nous découvrons des rapports remarquables de similitude. Nous croyons qu'il importe de développer successivement ces idées, de faire voir en premier lieu la différence radicale que nous observons entre la médecine et la religion considérée comme doctrine révélée, et en second lieu, de signaler les points qui les rapprochent et leur donnent des traits de ressemblance. Nous sommes convaincus que des discussions de cette nature ne seront pas sans intérêt et nous donneront lieu d'entrer dans des considérations dignes d'occuper nos esprits.

L'opposition que nous remarquons entre la médecine et la Révélation est exprimée par une seule proposition : *La médecine n'a point eu de révélation spéciale surnaturelle.* L'énoncé d'une pareille assertion peut au premier aspect, nous l'avouons, offrir à la pensée quelque chose d'étrange; mais si on veut l'approfondir, l'envisager sous son véritable point de vue, l'on y trouvera une vérité qui se lie aux notions les plus relevées de la philosophie et peut fournir la matière d'une discussion importante.

Qu'est-ce, en effet, que la Révélation, prise dans un sens étendu et tout à la fois éminemment philosophique? Elle est, par rapport à l'homme, la manifestation des lois de son être.

Or la nature humaine, par suite d'une perturbation primitive survenue dans les lois qui la régissent, a perdu son état normal, et, depuis cette époque fatale, se voit condamnée, malgré ses efforts, au désordre, à la souffrance, à la mort. Cette anomalie si constante et si universelle est un phénomène de l'ordre moral qui a fixé l'attention de l'esprit humain, comme les violations passagères des lois de la nature matérielle, et qui, bien mieux que ces faits rares du monde physique qui nous étonnent ou nous effraient, a repoussé jusqu'ici toute théorie, c'est-à-dire tout moyen d'explication imaginé par la raison, pour en révéler la cause et en calculer l'étendue et la durée. La religion toute seule, dépouillant la tradition ancienne des peuples de tout ce que l'imagination des poètes ou les passions des hommes y avaient ajouté, dissipant de l'éclat de sa lumière les ténèbres qui obscurcissaient la vérité et la retenaient captive, s'annonçant elle-même avec tous les caractères d'une mission divine, comme l'organe de cette vérité méconnue et la réparatrice de l'humanité souffrante et délaissée, la religion seule nous a dit l'origine mystérieuse du mal qui nous travaille, la cause du trouble survenu dans les fonctions de notre double nature, et nous a en quelque sorte montré la main qui l'a placée, cette nature, hors des voies qu'elle devait suivre pour arriver au repos et à la vie, et qui a fait de l'espèce humaine comme un astre dont le mouvement n'est plus fixé dans le plan de son orbite.

La religion n'a pas borné là son enseignement. Elle nous a fait connaître, non par une théorie rationnelle, mais par l'indication simple des faits, et la profondeur du mal, et l'étendue des effets qu'il entraîne à sa suite. Et ce mal, c'est la mort de l'homme dans les deux substances qui le composent, analogue à la nature de chacune d'elles; et ces effets sont toutes les passions, toutes les souffrances, tous les malheurs de la vie. Sous ce rapport, elle nous a donné bien d'autres lumières que la philosophie la plus éclairée de l'antiquité. Car, d'une part, elle nous a inspiré un sentiment mieux raisonné et plus vif du désordre qui travaille notre nature, et d'autre part, elle nous a fait regarder comme une dérogation à la loi primitive de notre espèce ce que les philosophes regardaient comme sa condition naturelle.

En premier lieu, c'est un bienfait signalé que nous tenons du Christianisme d'avoir un sentiment profond et raisonné des misères auxquelles notre nature est assujétie. En effet, trois philosophies se sont partagé, avant l'ère chrétienne, le monde civilisé. Deux d'entre elles semblent se placer, dans l'ordre moral, aux deux extrémités de l'échelle des conceptions humaines, et la troisième, occupant le milieu, tient à la fois aux deux autres. L'une, orgueilleuse, élève l'homme à l'égal des dieux, la philosophie stoïcienne; l'autre, voluptueuse, le ravale jusqu'à le placer au rang de la brute dont elle lui fait partager les jouissances et le vil instinct, la philosophie d'Épicure.

Il est clair qu'avec ces notions opposées que l'on se formait de l'homme, de sa nature, de ses destinées, l'on ne pouvait guère comprendre ses malheurs et se rendre sensible aux misères de la vie. Les uns niaient tout ce qui pouvait attrister le sage, les penchans honteux de l'âme, la douleur même et les souffrances du corps. Les autres voyaient dans ces penchans la condition nécessaire du bonheur, et dans les maux physiques une disposition immuable de la matière qui ne permettait ni de s'attrister ni de se plaindre.

La troisième espèce de philosoph

admettait bien ce mélange de biens et de maux, de grandeur et de bassesse qui caractérise l'homme déchu. Mais les uns, ignorant la cause véritable de ce désordre, la plaçaient dans la volonté nécessitante d'un destin inflexible, et, comme le philosophe de Rome, accusaient la nature de nous avoir traités en marâtre. Ils avaient sans doute le sentiment de leur misère, mais sentiment funeste, qui irritait le mal loin de le guérir. Les autres, qui formaient la partie la plus spirituelle, la plus mystique des sages, reconnaissaient, il est vrai, une faute première commise dans un autre monde, mais, tout en obéissant à la loi d'expiation qui s'exécutait dans celui-ci, ils s'attristaient surtout par la considération des maux physiques qui affligent la nature humaine, et du lien honteux qui asservissait l'âme à la matière. Les lois de la morale qu'ils prescrivaient, les purifications diverses auxquelles ils se livraient pour se délivrer insensiblement du principe impur dont ils se sentaient souillés, avaient principalement pour objet de se préparer, après la mort, à une régénération qui les débarrasserait de l'action gênante et douloureuse du corps. S'ils considéraient quelquefois les passions désordonnées de l'âme et aspiraient à s'en délivrer, ils y voyaient moins une violation de l'ordre qu'un obstacle au bonheur. Enfin, lors même qu'il leur arrivait de regarder le mouvement désordonné des passions humaines comme une déviation des principes de sagesse qui doivent régler la conduite du philosophe, c'étaient là des notions abstraites qui flattaient la vanité ou qui, tout au plus, s'adressaient à la froide raison, et non ces vues touchantes de loi paternelle, de volonté suprême outragée par une première faute; vues sublimes qui nous furent apportées par la Révélation et qui mettront toujours une différence essentielle entre le sentiment de la misère de l'homme que pouvaient éprouver Pythagore ou Socrate, et cette tristesse intérieure, cette douce résignation, ce long et secret gémissement du disciple de J.-C. L'un est ce malheureux qui, par un sentiment louable de liberté, travaille à briser ses fers, et l'autre, ce captif souffrant délaissé dans l'exil qui, plein de confiance dans les promesses et la puissance de son libérateur, goûte avec volupté la douleur par l'espérance de revoir la patrie.

En second lieu, la philosophie, chose étonnante, en élevant outre mesure la dignité de l'homme, a cessé par là même de le voir aussi grand que nous le montre le Christianisme; car elle a regardé comme l'état naturel de l'homme cette triste condition qui désole notre espèce, la condition de mourir. Nous ne voyons pas en effet que la mort ait été, aux yeux des philosophes, un renversement de l'ordre primitivement établi, ni la peine d'une faute; ceux qui ont eu quelques notions d'une prévarication originelle ont cru, au contraire, que la vie était une punition et la mort une délivrance. Nos âmes, selon eux, avaient *péché* dans un autre monde, et, en expiation de leur crime, étaient forcément unies à un corps dans celle-ci. Selon d'autres, la mort était l'effet nécessaire des lois de la nature et la fin inévitable de tout être doué de vie; tout au plus regardait-on la nécessité de mourir comme la privation d'un privilége qui était affecté aux dieux immortels: c'était par là qu'ils pouvaient se dire supérieurs à l'homme. Le sage, disait Sénèque, est en tout égal à Dieu, à l'exception de l'immortalité; *ad summum sapiens uno minor est Jove.* Les poètes qui nous ont décrit les merveilles de l'âge d'or ne nous ont pas dit si l'homme devait y être immortel. Son bonheur était l'abondance et la libre jouissance de toutes sortes de biens, et l'absence des maux de cette vie.

La Révélation a d'autres pensées à nous donner, d'autres consolations à nous offrir. D'une part, elle nous communique une connaissance plus parfaite et un sentiment plus pénétrant de la condition misérable de l'homme; car elle nous inspire une plus haute idée de notre dignité première et de nos futures destinées, et par là, elle appesantit, pour ainsi dire, le poids de nos infortunes, non pour nous abattre, sans doute, mais bien, tout en nous apprenant le peu que nous sommes, pour nous faire pressentir ce à quoi nous pouvons aspirer. L'âme,

ennoblie par le souvenir de son origine et par la vue de ses espérances, sent plus profondément l'humiliation qu'elle subit que l'âme vulgaire qui n'a que des idées basses d'elle-même ; et c'est là une sorte de grandeur.

D'autre part, la Révélation nous enseigne que la mort est entrée dans le monde avec le *péché*, c'est-à-dire avec la violation des lois de notre nature. Elle nous dit que notre destinée était originairement immortelle, parce que le Créateur est le Dieu qui fait vivre et non le Dieu qui fait mourir. *Dieu*, disent nos Ecritures, *n'a pas fait la mort et ne se réjouit pas de la perte des êtres vivans.*

Mais la religion, après nous avoir développé son enseignement sur notre condition présente, ne nous permet pas d'en murmurer. Elle n'est pas venue sur la terre pour aigrir, par une doctrine désespérante, la plaie de nos cœurs. Après avoir ouvert sous nos yeux cette plaie, et nous en avoir fait sonder la profondeur, elle y verse le baume qui la calme et la cicatrise. Elle nous console, même en nous racontant l'histoire de notre infortune; et, par une économie admirable, elle fait de nos humiliations, de nos malheurs, le moyen puissant de recouvrer notre destinée première et d'assurer notre future félicité. Car elle s'est montrée supérieure à la philosophie, non seulement par les lumières qu'elle nous a fournies sur la dégradation de notre nature, mais encore par les remèdes qu'elle offre à nos maux. Cette nature avait été, au commencement, condamnée à la mort, juste peine pour tout être qui viole ses lois essentielles. *Tu mourras de mort*, lui avait dit l'auteur de la vie : mort de l'âme par la cessation de ses vrais rapports avec Dieu ; mort du corps par le brisement et la décomposition de ses organes, et sa séparation d'avec l'âme. La Révélation nous apparaît comme un messager céleste qui nous apporte le code divin où sont renfermées les lois éternelles de la vie. Elle enveloppe de sa puissance et de son amour l'espèce humaine mourante et dévoyée, et la replace dans la route qu'elle avait perdue et que le doigt de Dieu lui avait primitivement tracée. Elle fait luire la lumière au milieu des ténèbres, et harmonise le chaos, débris d'un ancien monde ruiné. Elle réunit ces astres vagabonds et emportés par leur mouvement propre au centre qui le fixe et le règle, et l'ordre se rétablit, et avec lui viennent la lumière, la chaleur, la vie.

Or, pour rattacher ces considérations préliminaires à la question que nous traitons, il est nécessaire de considérer ici l'ordre d'application de ces lois vitales révélées à l'humanité, et l'étendue des effets qu'elles sont destinées à produire dès cette vie.

Nous observons que la religion, comme la nature, n'agit pas d'abord sur l'homme avec toute l'énergie de la puissance. Son action est lente, mais surtout ordonnée ; et une loi remarquable à laquelle elle soumet son influence régénératrice, c'est qu'elle suit, dans l'œuvre de réparation qu'elle est appelée à accomplir dans l'humanité, le même ordre qui a été suivi dans l'œuvre de la dégradation. Non seulement elle reconstruit selon le premier plan l'édifice élevé primitivement par la main de Dieu, mais encore elle commence par réparer la partie qui a été d'abord déplacée, qui est tombée en ruines.

Or qu'est-ce qui a souffert d'abord dans l'homme, lorsqu'il a violé ses lois? qu'est-ce qui a été altéré dans sa nature? L'âme, l'intelligence, l'amour; après, par une conséquence rigoureuse, le corps. L'âme brisa le lien qui l'unissait à Dieu, source de toute vie ; le corps dut briser ensuite les liens qui l'unissaient à l'âme, principe ou du moins soutien de la vie qui lui est propre.

La réparation de ce grand désordre devait donc, en vertu de la loi que nous avons indiquée, remplir deux conditions. Il fallait que l'action réparatrice continuât de s'exercer pendant une certaine période de temps proportionnée à l'importance de l'œuvre, et en second lieu que cette action commençât par rétablir dans l'âme l'ordre troublé par elle, et renouât, pour ainsi parler, la chaîne mystérieuse qui l'attachait à Dieu, principe de force, de lumière et d'amour.

Il était d'ailleurs plus conforme aux lois générales de la vie que la partie de l'homme la plus capable, par sa nature, de recevoir l'influence régénératrice de

la religion, la reçût la première. Car qu'est-ce que la religion, si ce n'est une communication de la vie même de Dieu, et comme l'expansion de son être : or cette action vitale de la Divinité hors d'elle-même s'exerce selon l'ordre antérieurement établi dans les êtres destinés à la recevoir. Ils sont placés dans l'ouvrage de la création comme des points lumineux de la gloire du Créateur, et lui, foyer toujours actif de cette immense production de sa puissance, l'anime, la soutient, la répare, la perfectionne par un écoulement incessant de cette même puissance. Cette vie divine doit donc se communiquer d'abord à celle des créatures que leur nature rapproche davantage de Dieu. La partie du ruisseau la plus voisine de la source doit en recevoir la première les eaux. Cet ordre, relevé des merveilles de Dieu, suit les mêmes lois que les phénomènes de la nature grossière : la propagation de l'action conservatrice des êtres se fait dans la proportion inverse des distances; le flux de la force et de la vie de Dieu sur les créatures diminue à mesure que celles-ci s'éloignent du point où il commence : l'irradiation de la divinité sur la création est semblable au rayonnement de la lumière.

Or l'âme, malgré sa dégradation, est bien plus rapprochée de Dieu que la matière, puisque, par sa nature d'être spirituel, elle conserve nécessairement avec lui des rapports plus intimes. L'action de la religion sur l'âme humaine devait donc devancer celle qui aura lieu un jour sur le corps. La puissance divine ne régénère pas instantanément les êtres; elle suit la loi même de la création, laquelle, manifestement, a été progressive. Elle s'étend de proche en proche et n'atteint la dernière limite qu'elle s'est assignée qu'après avoir fait sa révolution.

De plus, n'est-il pas nécessaire que l'opération divine se fasse d'abord sentir sur ce qui dans l'homme a, pour ainsi parler, une plus grande affinité avec Dieu. Il y a aussi dans la formation du monde supérieur une loi qui unit d'abord les élémens qui ont entre eux plus d'homogénéité.

Enfin l'âme avait malheureusement concouru à l'altération du corps. Par la destinée de mort qu'elle s'était faite, elle lui avait attiré une destinée semblable. Il était donc juste qu'elle contribuât à rendre ce qu'elle avait ravi; par conséquent qu'après avoir reçu la mort et la lui avoir donnée, elle reçût la première la vie, et par une réaction salutaire exercée durant une certaine période de temps, elle lui préparât une destinée de vie immortelle.

Si nous voulions savoir quelle peut être cette période de temps nécessaire pour que la régénération de l'homme soit complète, pour que la religion ait épuisé sur lui toute son action, c'est-à-dire ait rendu la vie et l'immortalité à son corps comme à son âme, nous devrions rappeler une autre loi non moins remarquable qui gouverne les œuvres de Dieu : c'est que, partout où l'homme figure en tête d'un ouvrage divin, cet ouvrage doit avoir acquis sa perfection, ou être arrivé à l'époque fixée pour l'acquérir, pour que l'homme de son côté reçoive celle qui lui est propre. Or, cet ouvrage que l'homme doit couronner, c'est l'ensemble des êtres matériels dont le spectacle contribue à son bonheur et forme comme l'auréole de sa gloire. Cet ordre a été suivi dès le commencement. L'homme n'est créé et placé sur la terre que lorsque l'univers, destiné à lui servir de demeure et à embellir son existence, a reçu sa dernière forme. Il fallait bâtir le palais avant d'appeler le prince qui devait l'habiter.

Or, la révélation nous apprend que Dieu a choisi un jour où il doit restaurer et comme créer de nouveau toutes choses, transformer la terre et les cieux, effacer jusqu'au souvenir des choses passées. Le monde de la création par la puissance fera place au monde de la création par l'amour; et ce jour sera le dernier des jours. Ce ne sera donc qu'alors que l'homme apparaîtra complétement régénéré dans tout son être; dans son âme, rendue depuis quelque temps à sa destinée première; dans son corps, qui, confié d'abord à la terre depuis des siècles, se relèvera plein de vie et d'immortalité.

Des considérations qui précèdent, il résulte que la religion ne se propose di-

rectement pour objet dans ce monde que de rendre à l'âme la vie qu'elle avait perdue. C'est là, en effet, sa mission terrestre, et cette mission elle la remplit pleinement. Car elle fait comprendre d'abord à l'âme humaine le désordre survenu dans ses puissances par la violation volontaire des lois qui la concernent; elle lui donne ensuite la connaissance et l'amour de ces lois, et lui communique enfin la force qui lui est nécessaire pour s'y soumettre, c'est-à-dire pour régler sur elles l'exercice de ses facultés; et par là elle se rattache à la vérité dont elle s'était écartée par l'erreur et les passions mauvaises. L'âme reçoit à l'instant la lumière et une vie nouvelle, selon cette parole de Jésus-Christ : *Je suis venu pour qu'ils aient la vie et pour qu'ils l'aient avec plus d'abondance qu'auparavant.* En effet, si la vie du corps est l'exercice ordinaire des diverses fonctions des organes, déterminé par un principe commun, la vie de l'âme doit être aussi l'exercice normal de ses facultés, déterminé par l'action d'un autre principe qui est Dieu. Car Dieu, qui est dans tout comme créateur, est surtout, comme réparateur, dans l'âme humaine qu'il harmonise avec sa volonté, suprême régulatrice des êtres intelligens. L'âme est à Dieu comme le corps est au principe, quel qu'il soit, qui lui donne la vie.

Il suit que la religion est assez puissante pour communiquer aussi la vie au corps de l'homme. Les lois de régénération et de vie qu'elle a révélées ont même plus de vertu dans leur application que les lois de destruction et de mort introduites primitivement dans le monde. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, tout l'homme doit participer à la vie immortelle. Dieu, en réparant son ouvrage, a voulu le conserver tel qu'il était quant au fond. Il accomplit, il perfectionne, et ne détruit pas. Or, l'homme, c'est aussi le corps. Le corps aura donc la vie. Le germe de mort qui le travaille sera détruit. L'harmonie sera rétablie dans les élémens qui composent ses organes et mettent en jeu leurs fonctions diverses. Mais cette régénération du corps ne s'opérera pas dès cette vie. Il doit, avant de remplir la destinée glorieuse que la religion lui promet, remplir la destinée d'altération et de mort que l'homme lui a faite. Avant de recevoir l'action vivifiante des lois réparatrices, il faut qu'il expie la violation des lois conservatrices auxquelles il était originairement soumis. Nouveau Lazare, qui ne revient à la vie qu'après avoir passé par le tombeau. La religion qui lui promet l'immortalité, lui annonce en même temps qu'il doit rester mortel jusqu'au jour de sa transfiguration définitive. Elle lui garantit la vie, mais à condition qu'il mourra. Cette vie nouvelle, inaltérable, immortelle, doit commencer par une résurrection.

Car il faut que tout l'ordre matériel subisse la même loi, que toutes les parties dont il est composé parcourent les mêmes révolutions, et arrivent à leur dernier terme par des altérations et des transformations analogues. Or, il nous est annoncé que le monde périra, que la voûte des cieux doit *vieillir comme un vêtement et être pliée comme un pavillon;* que cette production si magnifique de la puissance et de la sagesse de Dieu, gâtée sans doute par la main de l'homme, doit être purifiée par le feu; que ses élémens seront dissous par l'ardeur de ce feu, et que de ses ruines, semblables au chaos primitif, il sortira une nouvelle terre et de nouveaux cieux, qui deviendront un plus digne objet de la contemplation de Dieu et de sa créature. Mais le corps de l'homme fait une partie notable de cet univers. C'est même probablement à cause de lui que la nature matérielle est soumise à la triste destinée de mourir. Il faut donc qu'il meure et qu'il ne puisse se reformer et vivre qu'après avoir été brisé par les coups de la mort.

Il suit enfin, par une conséquence rigoureuse de ce qui vient d'être dit, que la religion n'a pas dès cette vie d'effet direct sur le corps; que la mission qu'elle est chargée de remplir sur la terre n'est pas pour lui; non pas, sans doute, que la puissance de vie qu'elle a reçue de Dieu et qu'elle communique à l'homme ne doive, par une sorte de surabondance et à cause des rapports intimes qui unissent les deux substances dont nous sommes faits, découler de l'âme sur le corps et influer directement sur la vie propre

de celui-ci, merveilleux écoulement que la médecine est forcée de reconnaître; mais parce que cette religion devant, selon l'ordre du Créateur, attaquer dans son principe le mal de la nature humaine, il faut qu'elle dirige d'abord son action sur ce qui, dans l'homme, a troublé l'harmonie primitive, c'est-à-dire sur l'âme, seule capable d'intelligence, de volonté et d'action libre.

Mais ces conséquences une fois déduites des principes posés. il est facile de comprendre la proposition que nous avons énoncée au commencement, que la médecine n'a point eu de révélation spéciale surnaturelle. Car si elle avait eu sa révélation, c'est-à-dire si les lois vitales de l'humanité, dont la religion est la dépositaire, eussent dû, sur cette terre, être appliquées au corps dans les mêmes proportions qu'à l'âme, la médecine, en vertu d'une puissance qui lui serait venue d'en haut, aurait pu soustraire le corps aux maladies, graves du moins, et à la mort, comme le prêtre soustrait, par la puissance de son ministère, l'âme aux mouvemens violens des passions et à la mort qui lui est propre; tandis qu'au contraire ce corps, malgré toutes les ressources de l'art de guérir, est abandonné dès cette vie à sa triste destinée.

Quelles peuvent être les causes de cet ordre de la Providence? Nous en avons assigné de générales. Nous serait-il permis d'en signaler de plus particulières?

Nous croyons en avoir découvert quelques unes dans la nature et l'origine des remèdes que la religion et la médecine emploient pour assurer la vie de l'homme et le garantir de la mort.

Or la religion, venue du ciel, n'emprunte rien de sa puissance à la terre pour opérer sur l'humanité déchue. Elle puise dans le sein même de Dieu la vertu qui doit la régénérer et lui rendre la vie immortelle: vertu puissante comme Dieu d'où elle émane; à laquelle les maux de la nature humaine ne sauraient résister, puisqu'elle est Dieu lui-même opérant sur son ouvrage pour le restaurer. Mais cette vertu nous ne voyons pas qu'elle soit dirigée contre les maladies du corps; elle n'est destinée, du moins directement, qu'à guérir les infirmités de l'âme. En effet, l'enseignement de la religion, ses terreurs, ses espérances, ses préceptes ont pour fin de dissiper les ténèbres de l'erreur, de faire briller la vérité à l'intelligence, de lui montrer les voies par lesquelles la créature doit marcher, de diriger les affections de l'âme en la détachant du mal et en la fixant sur le souverain bien qui est Dieu.

La partie même la plus matérielle de la religion et par conséquent la plus analogue au corps ne tend, encore directement, qu'au bien de l'âme. Car les sacremens, remèdes puissans, empruntés à la nature grossière, mais pénétrés d'une vertu divine, ne sont institués que pour justifier; c'est-à-dire, les uns pour rendre la vie spirituelle plus abondante, les autres, pour la donner. S'il en est dont l'action s'exerce encore sur le corps, ce n'est que par une sorte de surabondance et de plénitude, et toujours par accident et dans une mesure déterminée par la sagesse de Dieu.

La médecine, au contraire, est abandonnée à elle-même et réduite à ses propres forces. Elle n'a pour toute ressource, d'un côté, que l'esprit de l'homme, et, de l'autre, la nature. L'esprit de l'homme, en cette matière surtout, témoigne chaque jour de sa faiblesse et de son inconstance. A-t-il dévoilé les secrets de la nature? discerné les premiers ressorts de l'organisme du corps? A-t-il trouvé les élémens et les conditions de la vie? Mystères profonds que sa lumière ne saura jamais éclaircir. Le médecin qui veut consciencieusement apprécier la valeur des connaissances médicales, est forcé de confesser qu'elles sont entourées d'obscurités impénétrables, qu'elles ont toute l'incertitude et la mobilité des conceptions humaines, et que l'exercice d'une profession si nécessaire et à la fois si honorable repose sur des règles changeantes, sur des conjectures hasardeuses. Aussi les notions que l'on s'est formé sur les questions les plus importantes de l'art de guérir ont-elles subi toutes les variations des opinions humaines, et l'histoire de la médecine n'est que le récit des contradictions et des erreurs souvent manifestes de son enseignement. Il n'est donc pas surprenant si, à la vue de cette fluctuation des esprits, plusieurs médecins célèbres ont désespéré des

ressources de leur profession, n'ont pas cru à la médecine; car la foi repose sur des notions certaines et immuables.

Mais la médecine aurait-elle un enseignement sûr et constant, elle resterait toujours frappée d'impuissance à cause de la faiblesse des moyens dont il lui est permis de disposer. Car toutes ses ressources, elle les puise dans les combinaisons et les opérations de la matière, et sa puissance est limitée par celle de la nature.

Or, cette nature a subi des altérations profondes. Elle n'est pas comme elle fut à son origine, lorsqu'elle sortit des mains de Dieu. Féconde et puissante alors qu'elle conservait l'action toute fraîche et toute vive du Créateur et comme la chaleur de son souffle, son énergie pleine de vitalité aurait pu être appliquée avec succès aux infirmités du corps humain. Tout alors, nous le pensons, respirait et répandait la vie, et les différentes parties de la nature se soutenaient et se développaient par un échange continuel de leurs existences.

Mais cet ordre primitif a été troublé. La nature, par un épuisement progressif de ses forces, a comme vieilli. Le temps a effacé de son front la beauté et l'éclat de la jeunesse, et y a tracé les rides de l'âge avancé; ou plutôt la mort, qui est entrée dans le monde par la faute de l'homme, a fait sentir au monde sa funeste influence, et le même coup qui a frappé le monarque a ébranlé son empire.

Au reste, la nature aurait-elle conservé son énergie première, il est douteux qu'elle eût pu réparer dans le corps humain les ravages de la mort et changer sa destinée. Nous croyons, au contraire, que le désordre survenu dans l'humanité est trop profond, sa déviation de la vérité trop grande, pour qu'elle pût être remise dans la voie et réhabilitée sans le secours de celui qui donne la mort et rend la vie. Lorsque la créature a renversé en elle les lois fondamentales de son existence, il lui est nécessaire de recourir à la puissance et à la bonté de celui qui l'a tirée du néant, parce qu'alors sa régénération est comme une création nouvelle.

En avançant que la médecine n'a point eu de révélation spéciale à cause qu'elle est impuissante à garantir le corps humain des infirmités et de la mort, l'on conçoit que nous avons considéré ce qui est et l'ordre actuel de la Providence divine. Nous nous sommes renfermés dans la sphère de ce monde. Car nous pensons que, sans déranger essentiellement l'ordre de la nature, il eût été possible de rétablir, sur cette terre, dans tout son état primitif, ce corps souffrant et mortel. Ce dessein, si Dieu l'eût réalisé, n'eût été qu'une extension de la révélation, une application plus étendue des lois vitales de l'humanité.

Par quel moyen cette réhabilitation terrestre du corps de l'homme se seraitelle opérée? Nous l'ignorons. La sagesse de Dieu aurait réglé ce complément de l'action de la religion comme elle en a réglé les préliminaires. Nul doute que le remède employé pour rendre la vie au corps n'eût conservé des analogies frappantes avec ceux que la religion présente contre les infirmités et la mort de l'âme. Toujours est-il que ce remède, quel qu'il soit, est possible. Car il est bien plus surprenant que le ministre de la religion, par la vertu d'un remède revêtu des formes de la matière, rende la santé à un être spirituel malade, qu'il ne le serait si, par l'action d'un remède analogue à la nature du corps et de ses fonctions, le médecin communiquait à ce corps faible et sujet à la mort une vigueur qui ne s'affaiblît pas, une vie qui ne s'éteignît jamais.

Pour nous convaincre de la possibilité d'une régénération permanente et complète du corps de l'homme, qu'il nous soit permis, en finissant, de considérer maintenant l'analogie singulière que nous croyons apercevoir entre les maladies et la mort du corps et celles de l'âme, et entre les causes diverses qui les produisent.

Qu'est-ce qui altère en nous la vie psychique et la fait périr? N'est-ce pas, d'un côté, le spectacle et l'impression perpétuelle des choses sensibles qui nous environnent, et de l'autre l'affaiblissement des puissances de l'âme? Car tout, au dehors, exerce une action mortelle. Toutes les créatures, en devenant pour nous des instrumens de jouissances et de plaisirs, conspirent à altérer la partie la

plus noble et la plus élevée de l'âme, qui se nourrit de sentimens et de pensées, à concentrer l'exercice de ses facultés dans l'ordre des sensations, et à la réduire elle-même aux fonctions de l'instinct. Les plaisirs même innocens, les jouissances que la loi de Dieu ne défend pas, commande même quelquefois de prendre, peuvent, par un usage trop fréquent, dégrader l'âme, la détourner de sa véritable destinée, en l'accoutumant à des impressions qui ne sont qu'une condition de son état présent, un effet humiliant de sa chute ; impressions grossières qu'une transformation définitive de la nature humaine doit faire cesser ou du moins épurer. Aussi, la créature, voyant qu'elle est détournée de sa première destination, en devenant ainsi pour l'homme une occasion de mort, gémit, dit un apôtre, et travaille avec douleur à briser le joug de servitude que l'homme coupable lui a imposé.

Toutefois, cette action sur notre âme des choses sensibles, ne lui serait point nuisible, contribuerait même au bonheur de la vie dans l'ordre voulu de Dieu, si elle possédait assez d'énergie pour en prévenir l'excès et la contenir dans les limites de la loi. Mais nous avons perdu cette puissance qui nous rendrait maîtres de nous-mêmes et de toute la nature, qui modérerait, selon les règles de la tempérance et les vues de la saine raison, tous nos penchans ; qui nous permettrait de dire aux objets capables d'éveiller nos passions : Vous exciterez mes sens jusqu'à tel degré que je vous assigne, et vous réglerez votre action sur les ordres de ma volonté souveraine. Et voilà pourquoi nous sommes emportés par la violence de nos passions ; voilà pourquoi nos inclinations n'ont plus de mesure et deviennent perverses. Il ne faut pas voir là de la force, mais bien de la faiblesse. Ou plutôt, il y a force de la part des objets qui nous frappent et qui nous séduisent, et faiblesse de la part de l'âme, qui ne peut régler l'impression qu'ils font sur les sens. La perfection, en ceci comme en toutes choses, consiste dans une certaine combinaison de forces qui établit l'équilibre d'où résulte l'ordre et l'harmonie. Si l'un des agens s'affaiblit, l'autre acquiert de la prépondérance dans la proportion de cet affaiblissement. Il y a alors action violente qui use, altère et détruit ; action qu'on serait tenté de prendre pour de la force, et qui n'est que le résultat de l'affaiblissement survenu dans la force contraire. C'est le ressort qui s'est détendu, parce qu'on a brisé le lien qui le comprimait.

Or, ainsi en est-il dans les maladies du corps et dans la mort qui en est le dernier terme. Ce sont les choses du dehors ou venues du dehors qui exercent sur lui une action délétère. La nature entière a comme conspiré la ruine de cet édifice bâti de la main du Créateur. L'air, la température, les alimens, la présence des objets qui provoquent le jeu de ses organes, tendent à affaiblir les ressorts qui le soutiennent, à éteindre peu à peu le principe de vie qui l'anime. Mais ces agens extérieurs n'exercent sur lui cette puissance de mort que parce qu'il a perdu la force nécessaire pour lui résister et se conserver la vie. S'il l'avait, cette force, toute la nature contribuerait à soutenir, à augmenter même l'énergie de ses organes et la régularité de leurs fonctions. La réaction qu'il exercerait sur la nature en contact avec lui établirait un équilibre salutaire entre ces deux forces contraires, et il en résulterait une merveilleuse harmonie. Car, en vertu de son énergie vitale, d'une part, le corps repousserait des objets destinés à la servir les élémens de destruction ; et, d'autre part, il combinerait avec ses élémens propres les élémens de vie qui viendraient soutenir son existence et renouveler sa vigueur.

Cela posé, ne conçoit-on pas qu'il fût possible, par la puissance d'un agent quelconque, matériel ou non, d'établir ces rapports, cet ordre d'actions entre le corps humain et la nature ? Il suffirait, d'après ce qui vient d'être dit, d'augmenter l'énergie du corps dans une proportion qui lui permît de neutraliser l'action malfaisante de la nature, ou de la convertir à son avantage. Mais qui refuserait au Créateur le pouvoir de communiquer à un aliment, à un remède, la vertu d'opérer dans le corps de l'homme ce changement extraordinaire, et de fortifier à ce point ses organes ?

C'est précisément ce qu'aurait fait la

révélation, si l'application de ses lois eût dû être complète dès cette vie. Elle eût exercé sur le corps une action semblable dans ses effets à celle qu'elle exerce sur l'âme, à laquelle elle rend pour toujours la vie qu'elle avait perdue. Nous aurions vu alors sur la terre la régénération de toutes choses. Le corps humain, après s'être mis en harmonie avec la nature, se serait placé, par rapport à l'âme, sous les conditions de dépendance et de service qui furent son état primitif; ou plutôt, la religion aurait commencé de renouer le lien qui unissait au commencement, dans un ordre parfait, l'âme et le corps; et celui-ci, fortifié par cette union qui lui aurait communiqué pour toujours la vie, aurait encore trouvé dans la nature le renouvellement perpétuel et l'augmentation progressive de cette vie.

MEIRIEU FILS, D. M.

# Sciences Sociales.

## COURS DE DROIT CRIMINEL.

DEUXIÈME LEÇON (1).

§ II. Les Hébreux.

Un peuple, dont les lois eurent encore plus d'influence que celles des Egyptiens sur les destinées du monde, les Hébreux offrent aux méditations du philosophe et du publiciste l'exemple d'une théocratie fondée par la plus haute sagesse, et admirablement adaptée aux besoins de la société ignorante et grossière dont elle devait protéger et élever l'enfance. Il y aura donc plus de fruit pour nous à étudier l'esprit de la législation judaïque, dont les monumens sont sous nos yeux, qu'à faire des excursions curieuses et hasardées dans le champ si peu connu de l'histoire politique et judiciaire des autres nations anciennes de l'Orient.

Quand Moïse tira de la servitude d'Egypte ces Israélites dont Dieu lui avait confié les destinées, et qu'il les retint dans le désert pendant quarante ans, il avait à faire des réglemens transitoires pour la situation présente de son peuple, et ensuite à lui laisser des lois pour fixer son avenir. Il institua d'abord une hiérarchie d'officiers ou fonctionnaires revêtus (2) à la fois des triples attributions de la guerre, de l'administration et de la justice. Cette vaste organisation enrégimentait comme une armée en campagne les deux millions d'hommes dont le Seigneur (1) lui avait confié la direction. Plus tard, quand il s'occupa d'écrire et de promulguer les livres de la Loi, il se déchargea encore d'une partie des soins du gouvernement entre les mains de soixante-dix anciens du peuple, à qui il communiqua l'esprit de Dieu qui l'animait.

La discipline qui convient à des troupes en marche, ou à un peuple dans un état de migration, n'était pas propre à devenir le Code criminel des Hébreux, pour le temps où ils seraient établis dans la terre promise. Moïse, dont la pensée embrassait tout l'avenir de son peuple, ne pouvait se borner à ces institutions de circonstance: il savait que les Hébreux ne devaient pas, comme les enfans d'Israël, promener éternellement leurs tentes dans les sables du désert. Tous ses efforts, comme législateur, tendaient à enchaîner fortement leur inconstante lé-

(1) Voir la 1re leçon dans le nº 30, t. v, p. 419.
(2) *Nombres*, chap. XXXI, v. 14.

(1) Outre les 600,000 fantassins, il y avait les *vulgus promiscuum, innumerabile. Exode*, chap. XVII. L'auteur de l'*Histoire du peuple de Dieu* évalue le nombre des Hébreux et de leurs esclaves à environ deux millions.

gèreté au sol de la Palestine. Aussi, il considéra d'avance le peuple d'Israël comme agricole, comme habitant des maisons de pierres, et se réunissant en sociétés stables dans des villes ou bourgades. Il ordonna que des juges et des scribes ou interprètes des lois, seraient choisis dans les capitales de chaque tribu, parmi les anciens et les princes du peuple, et siégeraient aux portes de ces villes pour y rendre la justice (1).

Puis il institua en même temps que les justices locales le recours à une autorité supérieure. Cette autorité était celle du juge qui serait délégué par le Seigneur, et des prêtres de la race de Lévi, cette race privilégiée qui conservait *les jugemens de Jacob et les lois d'Israël.*

« Lorsqu'il se trouvera (2), dit-il, une affaire compliquée et difficile, et où il soit malaisé de discerner entre le sang et le sang, entre une cause et une cause, entre la lèpre et la lèpre.—Si vous voyez que dans les assemblées qui se tiennent à vos portes, les avis des juges soient partagés, — allez au lieu que le Seigneur vous aura choisi ;

« Et adressez-vous aux prêtres de la race de Lévi, et à celui d'entre eux qui, en qualité de grand pontife, aura été établi en ce temps-là le juge du peuple ; vous les consulterez, et ils vous découvriront la vérité du jugement.

« Vous ferez tout ce qu'auront dit ceux qui président au lieu que le Seigneur aura choisi, et tout ce qu'ils vous auront enseigné

« Selon sa loi, et vous suivrez leurs avis, sans vous détourner ni à droite ni à gauche.

« Mais celui qui s'enflera d'orgueil, ne voudra pas obéir au commandement du pontife qui, en ce temps-là, sera le ministre du Seigneur votre Dieu, ni à l'arrêt du juge qui l'aura condamné, celui-là sera puni de mort. »

C'est ainsi que Moïse indique d'une manière générale la suprématie du sacerdoce en matière judiciaire, et commande le respect pour les décisions émanées de cette autorité sacrée. Mais il n'entre pas dans ces détails qu'il est imprudent à un législateur de préciser, s'il veut que sa volonté ne soit pas méconnue ; il se garde bien de tracer par écrit des règles minutieuses pour un ordre de choses qu'il sait devoir s'établir, mais au milieu duquel son peuple ne se trouve pas encore ; il se contente d'ébaucher à grands traits des institutions qu'il confie, à ses successeurs élus de Dieu comme lui, le soin et la gloire d'achever ; et, grâce à cette sage réserve, les impossibilités d'exécution que l'expérience ne tarde pas à opposer aux législations qui ont voulu tout prévoir, ne viendront pas modifier et décréditer son ouvrage.

Long-temps après, le prophète Ezéchiel parlait conformément à l'esprit de prescription de Moïse, quand il s'exprimait ainsi : « Lorsqu'il surviendra, dit le Seigneur, quelque difficulté, les prêtres « en jugeront suivant mes jugemens, et « ils seront chargés de l'observation de « mes lois et ordonnances. »

Cette tendance théocratique qui se produit dans la Judée comme dans l'Egypte et dans l'Inde, est inhérente à ce vieil Orient où commencent les destinées du monde. Il semble que les peuples qui l'habitent, se trouvant plus rapprochés du berceau de l'humanité, se souviennent mieux du Créateur, et donnent à son culte une plus grande part dans leur organisation sociale. Partout aussi nous voyons surgir à cette époque ces idées d'expiation et de sacrifice, que la Grèce dans son âge héroïque admet comme l'Asie. Ce sont ces mystérieuses croyances qui, dans tout l'Orient, unissent par une sorte de lien indissoluble les fonctions sacerdotales aux fonctions judiciaires.

Les Juifs, dans les desseins de Dieu, étaient spécialement appelés à conserver le dépôt du dogme de l'expiation, et à préparer les esprits à la mission de l'holocauste divin qui devait remplacer tous les holocaustes matériels de l'ancien monde. Aussi la pratique du sacrifice sous diverses formes se mêle à toutes leurs fêtes, consacre les anniversaires les plus mémorables de leur histoire, et vient fléchir le courroux du ciel contre les iniquités du peuple. Les simples particuliers pouvaient aussi se racheter de certains délits par le sacrifice, et l'in-

(1) *Deutéronome*, XVII, 8, 9 et 12.
(2) Ibid., XVIII, 8, 12.

tervention des prêtres était nécessaire pour que cette rançon fût acquittée suivant les rites prescrits par la loi.

L'expiation religieuse qui, pour des atteintes légères à la propriété d'autrui, avait le pouvoir d'atténuer ou d'effacer la pénalité légale, devenait encore dans les idées des Hébreux un devoir indispensable pour la contrée où un meurtre s'était commis sans qu'on eût pu en saisir ou en découvrir l'auteur. Il fallait alors qu'une victime innocente payât pour le coupable que la fuite ou le mystère dérobait aux coups de la justice. L'effusion du sang devait apaiser la colère divine et effacer la souillure contractée par ceux sur qui pesaient la responsabilité et en quelque sorte la solidarité d'un crime resté impuni. En conséquence, les anciens et les juges de la ville la plus rapprochée du lieu où le crime avait été commis, devaient prendre une génisse dont la tête n'eût pas encore ployé sous le joug, et la conduire loin des murs dont ils habitaient l'enceinte, comme si l'on eût craint que cette victime n'exhalât autour d'elle avec son dernier souffle les germes contagieux de la lèpre morale que lui avait infligée l'anathème. C'était donc loin de tout lieu fréquenté; c'était dans quelque vallée âpre et inculte (1), dont l'aspect fût horrible comme celui du forfait à expier, que l'on procédait à cette singulière cérémonie. Là, les anciens du peuple immolaient la génisse sans tache à la place du malfaiteur inconnu; là, enfin, entourés des larmes et des prières de leurs familles, et accompagnés des prêtres et des lévites résidant dans leur cité, ils se lavaient les mains dans le sang de la victime qui gisait parmi les pierres de la vallée, et s'écriaient: « Nos mains n'ont pas versé ce sang, et nos yeux ne l'ont pas vu répandre. Seigneur, soyez propice à votre peuple d'Israël que vous avez racheté, et ne lui imputez pas l'effusion d'un sang innocent (2)! »

(1) Et ducent eam ad vallem asperam atque saxosam, quæ nunquàm arata est, et nunquàm sementem recepit, etc. *Deutéron.*, XXI, 4.

(2) Il était d'ailleurs permis, par une disposition formelle de la loi, soit au parent de l'assassiné, soit aux juges de l'accusé, d'admettre les coupables à se racheter de leurs crimes. *Deutéron.*, XXXV, 3.

Quelle majesté! quelle profondeur dans ces prescriptions mosaïques! Combien le devoir sacré de la punition des coupables devait se graver vivement dans les âmes par le grand spectacle de cette espèce d'amende honorable, faite par la justice humaine, faible et impuissante, à la justice divine, qui, seule, peut tout voir et tout punir!

Pour bien apprécier une pareille institution, il faut se rappeler que, dans les temps de demi-barbarie, où les passions, que nulle habitude de civilisation n'a encore adoucies, se déchaînent violentes et effrénées, les premiers efforts du législateur doivent avoir pour but de donner de l'importance à la vie de l'homme, de la mettre sous la garde la religion, de châtier avec éclat tout ce qui tend à lui porter atteinte. Aussi Moïse qui admet des rançons religieuses et des compositions pécuniaires pour certains délits contre les propriétés, ne veut d'autre expiation pour les crimes contre les personnes que la punition et le sang des coupables. C'est en ce sens que la loi du talion, qui, d'ailleurs, ne doit pas être prise au pied de la lettre, fut un immense progrès social.

Une fois cette loi promulguée, il ne fut plus loisible à la famille de la victime de se déclarer satisfaite par les présens de l'assassin, et d'éteindre par là toute action criminelle contre lui. Ce fut un premier pas fait pour substituer la justice sociale à la justice particulière.

Mais pour accomplir cette révolution législative, il ne suffisait pas d'avoir refusé toute sanction légale au pardon d'un forfait, il fallait encore ôter le droit de punition à la famille offensée. Ce droit qui était en honneur chez les peuples primitifs de l'Orient, dérivait de l'idée du devoir imposé aux parens de la victime d'attenter par tous les moyens possibles aux jours du meurtrier. Celui qui se chargeait de remplir un si terrible devoir, s'appelait chez les Arabes *Taïr*, *vengeur du sang*, et chez les Hébreux, *Goël*, *rédempteur*. Moïse savait que de respectables traditions, liens puissans des familles, semblaient avoir rendu un tel usage invariable et sacré. Il ne chercha donc pas à le détruire entièrement, il se contenta de le régulariser et de le res-

treindre. Il le régularisa en donnant, dans le cas de meurtre volontaire, au *goël* ou *vengeur du sang*, le droit de poursuivre judiciairement le criminel et de demander sa mort au pouvoir social. Il le restreignit dans le cas de meurtre involontaire par l'institution des villes de refuge.

Cette institution avait pour but d'élever une barrière insurmontable entre le goël et l'auteur du meurtre par accident. Les six villes destinées à servir d'asile à ce dernier, devaient appartenir aux lévites. C'était aux ministres de la religion qu'il était donné d'arrêter et d'apaiser les vengeances d'une famille en deuil ; c'est sous leur égide tutélaire que le malheureux qui avait versé par imprudence ou par mégarde le sang de son frère, abritait son repentir et ses larmes: il y avait même pour lui dans la loi des paroles de consolation et de miséricorde. L'attentat involontaire qu'il avait commis, Dieu le prenait, pour ainsi dire, sur son compte. « Quant à celui, dit Moïse, qui n'a point dressé d'embûches ni prémédité le crime, *mais entre les mains de qui son frère se trouverait avoir été jeté par le Seigneur*, je lui marquerai un lieu d'asile (1). »

Mais si l'auteur d'un meurtre volontaire s'enfuyait dans une ville de refuge, et voulait usurper une protection qui n'avait pas été faite pour lui, les anciens de cette ville le faisaient saisir, le livraient aux parens de la victime du meurtre et au supplice qu'il avait mérité. Ainsi, il n'y avait pas chez les Hébreux de droit d'asile pour le crime (2).

Le meurtrier involontaire, en arrivant dans la ville de refuge qu'il avait choisie, se présentait devant les anciens du peuple qui la gouvernaient : il leur exposait avec de grands détails les circonstances du malheur dont il avait été l'instrument providentiel ; il leur donnait les preuves de son innocence. Quand les magistrats de la cité avaient acquis la conviction que cet homme n'était pas criminel, ils lui désignaient la demeure qui devait être son asile, et que nul ne pouvait violer ; ils se regardaient comme ses protecteurs délégués par le ciel, et

(1) *Exode*, XXI, 13.
(2) *Deuteron.*, XIX, 11 et 12.

ils défendaient contre toutes les attaques du goël ce malheureux qui s'était placé sous leur garde sacrée.

Il arrivait quelquefois que le meurtrier par imprudence voulait se réhabiliter au sein même de son pays, et se laver aux yeux de ses concitoyens des intentions criminelles que lui imputaient les parens du mort égarés par la douleur et la colère. Alors, on le conduisait bien escorté devant le juge de sa ville ; et si la sentence lui était favorable, on le ramenait avec les mêmes précautions. Il restait ensuite dans le lieu qui lui était assigné jusqu'à la mort du grand-prêtre qui siégeait à cette époque dans le temple de Jérusalem. C'était alors seulement qu'il pouvait sans crainte rentrer dans sa patrie. Jusque là, s'il avait rompu son ban, le droit de punition personnelle, encore toléré dans ce cas par respect pour les coutumes antiques, aurait pu être exercé contre lui par le vengeur du sang.

Nous ne voyons pas que dans cette circonstance il y eût aucune prescription faite au meurtrier involontaire pour qu'il se purifiât de sa souillure (1). Il paraît que l'événement même qui marquait la fin de son exil, la mort du grand-prêtre, lui tenait lieu de toute expiation personnelle. C'était l'holocauste reçu par le Seigneur pour acquitter la rançon du sang versé par imprudence.

La pensée religieuse qui domine la justice criminelle des Hébreux se révèle également dans leur législation pénale. L'idolâtrie (2), le blasphème étaient punis du dernier supplice, et la moindre infraction aux lois religieuses était réprimée plus sévèrement encore que les atteintes à la vie de l'homme. L'Israélite

(1) Peut-être le cas de l'homicide volontaire était-il assujéti à la règle générale, qui voulait que tout Israélite qui avait tué un homme, même pour cause légitime, ou qui avait touché un mort, se purifiât le troisième jour avant que de rentrer dans la société de ses frères. *Qui occiderit hominem, vel occisum tetigerit lustrabitur die tertio et septimo. Numer.*, XXXI, 19.

(2) On distinguait l'idolâtrie privée, qui n'était punie que de peines légères, de l'idolâtrie publique considérée comme crime de lèse-loi, de subversion de la constitution. C'est cette dernière seulement qui dut être sévèrement punie.

qui avait ramassé du bois le jour du sabbat dans le désert de Pharan, est condamné à être lapidé par le conseil des Soixante-dix, et la loi que Moïse venait de promulguer, est exécutée dans toute sa rigueur. Les considérations particulières qui pouvaient militer en faveur d'un infortuné, ne devaient pas l'emporter sur la nécessité d'imprimer par un grand exemple (1), un salutaire effroi à un peuple mobile et impatient de tout joug social.

Quand Moïse avait à sévir comme juge contre des crimes d'idolâtrie ou de sacrilége, rien n'égalait sa rude inflexibilité. Sûr que l'appui du Très-Haut devait être assuré à ses sentences, seul il défiait les flots de la foule en furie; seul il faisait trembler deux millions d'hommes devant sa sublime colère. Tel il se montre au retour de Sinaï, quand il trouve les Hébreux aux pieds du veau d'or, et qu'il commande aux Lévites restés fidèles de se jeter dans les rangs des impies pour les exterminer; tel il est encore quand les filles de Moab entraînent un grand nombre d'Hébreux à l'idolâtrie par la volupté, et que, par son ordre, plusieurs mille prévaricateurs paient de leur vie le crime d'avoir sacrifié à Belphégor.

Il commença donc à mettre lui-même en action sa sévère législation contre l'idolâtrie, que ses successeurs furent chargés de maintenir, et de cimenter comme lui, par le sang, si cela devenait encore nécessaire.

Ces massacres qui tiennent lieu d'exécutions judiciaires, ces supplices infligés à des délits qui semblent purement religieux, étonnent la mollesse de notre civilisation actuelle et scandalisent le scepticisme de notre âge. Cependant, si la législation judaïque avait eu de la tolérance pour le culte des idoles, le temple du vrai Dieu serait bientôt devenu désert, les autels de Baal et du veau d'or auraient eu tous les Israélites pour adorateurs, et la sublime croyance à un seul Dieu, pur Esprit et Providence du monde, se serait perdue dans l'abrutissement universel. Il fallait des peines éclatantes et terrestres pour émouvoir les sens grossiers d'un peuple enfant, dont l'intelligence bornée n'avait pas été jugée propre à recevoir de claires notions des châtimens et des récompenses de l'autre vie.

Voyez cette mère chrétienne qui exige de son enfant en bas âge des actes religieux dont il ne comprend pas encore toute la portée. Quand il les néglige par infidélité ou par paresse, elle lui inflige des corrections plus ou moins sévères qui viennent en aide aux moyens d'instruction employés tous les jours par elle pour éclairer son esprit sur les matières de la foi. Plus tard, quand cet enfant aura grandi, et qu'il sera revêtu des forces et des lumières de la virilité, elle n'usera plus à son égard de contrainte matérielle; elle respectera en lui la liberté et la dignité de l'homme, et elle ne s'adressera qu'à son intelligence pour le rappeler aux habitudes pieuses de ses premières années.

Ainsi, quand Moïse eut à faire l'éducation d'une portion du genre humain encore au berceau, il ne put réprimer ses mauvais instincts que par une intimidation matérielle. Là où l'empire de la raison, où l'ascendant des sentimens élevés étaient convaincus d'impuissance, la nation et le culte de *Jéhovah*, du dieu jaloux dont le service ne souffrait aucun partage, ne pouvaient être maintenus que par la rigueur des lois. Reconnaissons d'ailleurs que la religion des Juifs, la plus pure du monde ancien, cette religion que l'empereur Auguste connut et honora (1), contint en germe le Christianisme à qui nous devons la douceur de nos mœurs modernes et l'humanité de nos lois criminelles. Laissons donc la philosophie moderne se vanter d'une tolérance qui n'est guère méritoire quand

(1) De plus, il y avait dans ce crime un acte d'insubordination disciplinaire, et les Hébreux, qui, dans le désert, étaient plutôt une armée en marche qu'un peuple constitué, avaient besoin, pour prévenir tout désordre, de réprimer sévèrement des actes de ce genre.

(1) L'empereur ordonna que de ses propres revenus, et selon les formes légitimes, on offrirait chaque jour au Dieu très haut, sur l'autel de Jérusalem, un taureau et deux agneaux en holocaustes, quoiqu'il sût très bien que le temple ne renfermait aucun simulacre ni public, ni caché. *Philon.*

elle naît de l'indifférence et du doute; laissons-la déclamer contre le fanatisme qui ne fit jamais verser tant de sang que les passions et les intérêts déchaînés par l'anéantissement des croyances, et sachons apprécier quelle haute sagesse, quelle puissante prévoyance il fallut au législateur des Hébreux (1) pour créer à son peuple une espèce d'oasis religieux au milieu des déserts du polythéisme qui s'en allaient gagnant de proche en proche tous les pays de l'univers.

§ III.

Après avoir fait connaître l'esprit et les principales dispositions de la législation criminelle de Moïse, il nous reste à montrer comment elle fut appliquée après lui parmi les Israélites.

Josué, qui succéda à Moïse, jeta profondément les premières racines de la conquête dans la Palestine. Il trouva chez ses compagnons d'armes le respect et la subordination que des soldats ont naturellement pour le chef qui les a fait vaincre. Pendant le cours de sa vie entière, il maintint chez les Hébreux le bon ordre, qui, en temps de paix, était en quelque sorte une continuation de la discipline en temps de guerre, et il fit fleurir le culte mosaïque, dont les solennités devenaient comme les actions de grâces des succès récemment obtenus par la protection du Très-Haut.

Mais il arriva que l'observance exacte de la partie morale de la loi empêcha qu'on ne sentît bien vivement l'utilité des établissemens de police et des institutions judiciaires, qui devaient, suivant l'ordre de Moïse, être mises en vigueur aussitôt après la conquête de la Palestine. Après la mort de Josué, quand l'autorité cessa de reposer entre des mains que la victoire avait consacrées, et quand le peuple eut commencé à se relâcher de sa première ferveur, on s'aperçut de l'insuffisance du frein religieux par l'anarchie où tomba bientôt la république des Juifs.

Ainsi on voit le crime auquel Moïse avait réservé les plus cruels supplices, l'idolâtrie, rester impunie, grâce à l'indifférence ou à l'impuissance de l'autorité temporelle. Le fétichisme de Michas, le scandale de la tribu presque entière des Danites prosternée aux pieds des faux dieux, sont des faits dont aucun pouvoir ne connaît, qu'aucun tribunal n'évoque à sa juridiction.

Souvent même, à cette époque de l'histoire d'Israël, il semble qu'il n'y ait plus ni sécurité, ni protection pour l'individu, et que le faible opprimé ne puisse pas trouver de magistrature qui le protége. On se rappelle l'infâme attentat des Gabaïtes contre la femme du lévite d'Ephraïm. S'il y avait eu des tribunaux dans Benjamin, et qu'une justice régulière y eût été établie, l'infortuné lévite n'eût pas été réduit à envoyer à chacune des tribus juives une part du cadavre de son épouse, pour les provoquer à la punition d'un tel forfait. Etrange et terrible accusation criminelle, où était empreinte je ne sais quelle grandeur sauvage dont tout l'art des peuples civilisés ne saurait égaler la puissance!... La vue de ces débris pantelans parla plus haut au cœur d'Israël que la plus éloquente voix. Toute la nation s'émut et courut aux armes. La tribu de Benjamin, qui avait refusé de livrer ou de punir les Gabaïtes, fut exterminée tout entière avec eux; et cette grande exécution sociale s'accomplit ainsi par un massacre sanglant, comme si Dieu avait voulu montrer, au début des annales de son peuple, quelles calamités nationales peut entraîner l'absence d'une justice régulière, répressive du crime!

A la suite de ces discordes civiles, il paraît que des tribunaux particuliers s'établirent dans diverses localités, suivant les prescriptions de Moïse. On en trouve des traces dans les paroles sui-

(1) On peut dire, d'ailleurs, que sa législation fut moins sévère que sa justice. Dans l'application elle s'adoucit à mesure que s'adoucirent les mœurs des Hébreux. Il n'existait chez eux que quatre genres de supplices : la lapidation, la strangulation, la décollation et le feu. Mais ce dernier supplice rentrait dans celui de la strangulation, par laquelle on ôtait la vie au criminel, avant de le livrer aux flammes. Le crucifiement fut emprunté aux Romains, et n'était pas connu en Palestine avant leur domination. Suivant quelques talmudistes, cette expression, *il sera retranché du peuple,* n'emportait qu'une idée de mort civile ou d'interdiction.

La torture ne paraît pas avoir été en usage chez les Hébreux.

vantes du fameux cantique de la prophétesse Debbora : « Vous qui montez des ânesses d'une beauté singulière ; vous qui êtes assis en jugement et qui marchez dans les voies (1), etc. »

Quant à la juridiction supérieure qui devait être exercée par le haut sacerdoce, joint aux princes du peuple, elle ne semble pas s'organiser d'une manière fixe et régulière dans ces premiers temps. Il n'en eût pas été ainsi si le gouvernement fédératif des douze tribus eût été constitué avec quelque force, et si le synedrion qui gouverna plus tard les Hébreux eût existé avec les attributions judiciaires et politiques dont il fut revêtu plus tard.

A défaut d'un tribunal central et supérieur (2), c'était à une juridiction volontaire que les particuliers s'adressaient pour les causes graves ou pour le recours à exercer contre les justices locales. Qu'un homme, qu'une femme même, s'attirassent la confiance publique par leur courage, leur sagesse ou leur piété, et aussitôt l'autorité judiciaire leur était déférée d'un consentement unanime. C'est ainsi qu'une femme de Lapidoth, la prophétesse Debbora, voit accourir auprès d'elle une foule d'Hébreux qui lui demandent de leur rendre la justice. Elle établit son tribunal sur un gazon, à l'ombre d'un palmier, entre Rama et Béthel, sur les frontières de Benjamin et d'Ephraïm, et le palmier qui prête son ombre aux arrêts de la sagesse conserve dans la suite des siècles le nom de *Palmier de Debbora.*

(1) *Judic.*, lib. II, v. 10.

(2) Suivant plusieurs rabbins anciens et modernes, le synedrion ou grand conseil, composé des princes du peuple, et revêtu de fonctions politiques en même temps que d'une haute juridiction judiciaire, n'aurait jamais cessé d'exister. Le grand conseil serait désigné dans les livres hébraïques, s'il faut les en croire, comme *être collectif* sous le nom de son président ou *du juge*, de la même manière qu'on appelait à Venise le sénat *prince sérénissime.* C'est ainsi qu'ils expliquent le silence gardé sur l'existence du synedrion, dans les annales des premiers siècles des Hébreux. Ces inductions, qui nous paraissent hasardées, ont été combattues avec force par dom Calmet dans sa dissertation sur la police des Hébreux. Avouons pourtant que les preuves de dom Calmet sont purement négatives et tirées du silence des livres sacrés. Or, ce sont des lacunes historiques qu'on peut supposer avoir été remplies par la continuation de la pratique des institutions de Moïse. Mais dom Calmet tire une présomption contraire des troubles et de l'anarchie qui régnèrent en Palestine dans les premiers siècles de l'établissement des Hébreux.

Les juges suprêmes ou chefs de la république des Hébreux qui succédèrent à Josué, furent tous comme lui étrangers à la tribu de Lévi. Ce n'est que trois siècles après la conquête de la Palestine, que le peuple confia la judicature au grand-prêtre Héli, parce que nul ne parut plus propre que lui à remplir la tâche difficile de faire régner l'ordre, la justice et la paix dans les tribus d'Israël, déchirées par l'anarchie et les discordes intestines.

Le pontife Héli, homme doux et intègre, réalisa en partie les espérances qu'avait fait naître son caractère. Les réformes qu'il avait commencées furent continuées par Samuel, le plus grand homme d'état qui eût paru dans Israël depuis Moïse. La sagesse de cet illustre juge des Hébreux, qui appliqua et rendit exécutoire le code promulgué trois siècles avant lui, l'a fait confondre avec le législateur lui-même ; et quelques critiques plus audacieux que profonds (1) ont prétendu que Samuel était l'auteur du Pentateuque.

Samuel s'attacha principalement à remettre de l'ordre dans l'administration de la justice. Voici à cet égard ce que nous apprennent les livres sacrés :

« Il (Samuel) rendait la justice tous
« les jours de sa vie ; il allait tous les
« ans à Béthel, à Galgala et à Masphat,
« et parcourant ainsi le pays, il y rendait la justice à tout Israël. Il retournait de là à Ramatha, qui était le lieu
« de sa demeure ordinaire, et où il jugeait aussi le peuple. Il y bâtit même
« un autel au Seigneur pour le consulter (2). »

Peut-être, à Ramatha, Samuel se fai-

(1) L'établissement d'un corps très nombreux de lévites, partout mêlés au peuple, et ayant la mission spéciale de lire et d'interpréter le livre de la loi, rendait une pareille fraude impossible. Il aurait fallu trop de complices au faussaire.

(2) *Reg.*, lib. I, cap. XXVI.

sait assister dans ses fonctions judiciaires par les princes du peuple, ainsi que par les prêtres qui l'aidaient à desservir l'autel qu'il avait consacré au Seigneur dans ce lieu.

Quand il sortait de sa capitale de Ramatha, en parcourant la Palestine, il faisait ce que les grands-juges font encore à présent en Angleterre : il allait présider les jurys de chaque localité.

Nous disons les jurys, et nous nous servons à dessein de cette expression moderne, car elle nous semble peindre assez exactement l'institution des juges particuliers des villes de Judée. Ces juges étaient au nombre de sept, assistés de deux lévites; on les choisissait par la voie du sort, parmi les principaux et les anciens de chaque cité (1); certaines classes de la société étaient même formellement exclues du concours aux fonctions de judicature. Les ouvriers en bois, en fer, en terre, ne pourront être juges, *super sellam judicis non sedebunt.* Il en était de même de l'homme notoirement privé de tout espoir d'une postérité qui l'attachât au sort futur de la patrie. Une autre exclusion, conçue dans des vues de haute moralité, portait sur le fruit reconnu d'un adultère ou d'un inceste; et à ce sujet, le législateur portant la sévérité jusqu'à un point où elle nous paraît un excès, avait décrété « que les enfans de l'adultère n'entreraient dans les conseils qu'après la dixième génération. » L'Ammonite et le Moabite ne pouvaient jamais remplir les charges publiques : ennemis déclarés et proches voisins d'Israël, leur influence eût risqué d'être employée au profit de la trahison. L'Iduméen et l'Egyptien y arrivaient après la troisième génération (2); leur naturalisation pouvait avoir lieu après ce temps d'épreuve.

Les accusés pouvaient récuser ceux de leurs juges qui avaient reçu des présens ou qui étaient animés contre eux d'une haine personnelle.

On ne pouvait pas condamner un prévenu sans entendre les explications qu'il donnait ou faisait donner (1) sur les faits qui lui étaient reprochés.

Tirage au sort sur une liste choisie, faculté de récusation, droit de défense reconnu, voilà bien les principaux élémens de l'institution du jury.

Dans l'enfance des sociétés, quand il n'y a ni formes judiciaires savantes et compliquées, ni science du droit proprement dite, on comprend très bien que les premières garanties à chercher dans un juge sont l'indépendance qui naît de la position sociale, et la sagesse que donne d'ordinaire l'expérience (2) de l'âge. Il n'y avait d'autre science réelle, applicable dans les jugemens, au milieu de la société naissante des Hébreux, que celle des livres révélés et de la tradition sacrée. Il était principalement nécessaire d'en faire usage dans les procès où se mêlaient quelques questions de dogme ou de morale religieuse. Or, pour maintenir dans la ligne de l'orthodoxie la jurisprudence des tribunaux inférieurs, il suffisait que deux Lévites, nourris de l'enseignement des choses sacrées, fissent partie des tribunaux (3) et y exerçassent l'influence due à leur caractère vénéré. D'ailleurs, les juges inférieurs se reconnaissaient souvent dépourvus de lumières suffisantes pour rendre une décision sur des matières ardues; alors la loi voulait qu'ils renvoyassent les plaideurs dans la ville

(1) Sint etiam qui ad judicandum sorte exierint, etc. *Jos.*, lib. x, *Antiquit.*, cap. ultim.

(2) *Deutéron.*, XXIII.

(1) *Nicodemus ap. sanctum Joannem.* Numquid lex nostra judicat hominem, nisi priùs audierit ab ipso, et cognoverit quid faciat?

(2) Suivant les talmudistes, quoique le nom d'anciens appartînt aux membres des conseils, le jeune homme doué de qualités supérieures pouvait y pénétrer : tout candidat nommé par la majorité recevait l'imposition des mains, comme Josué l'avait reçue de Moïse.

(3) Suivant la *Mischna*, *cap.* VII, *de Synedriis*, le tribunal ordinaire se composait de trois juges. Chaque partie en choisissait un, les deux élus choisissaient le troisième. Le tribunal aurait connu du vol, des outrages aux mœurs, il aurait pu condamner à l'amende et à la peine du fouet. On ne comprend pas trop, en matière de délit, un tribunal arbitral ainsi composé. Le voleur nommait-il donc son juge? Au reste, ce passage de Josèphe, si clair et si concluant, sur lequel nous nous sommes appuyés, embarrasse beaucoup ceux qui prétendent qu'on ne doit chercher l'histoire des juifs que parmi les interprétations forcées et les obscurités métaphysiques du Talmud.

sainte, pour que l'affaire fût jugée (1) par le souverain pontife, le prophète et le sénat.

Si on entend par civilisation l'art d'augmenter le bien-être matériel et les jouissances extérieures de la vie physique, la civilisation était fort peu avancée chez les Juifs. On ne voyait pas s'élever dans leurs cités de magnifiques édifices consacrés au service public ; les tribus n'avaient pas de budget qui leur permît d'élever à grands frais des palais somptueux, pour y rendre la justice aux pauvres comme aux riches. C'est aux portes des villes que siégeaient les scribes chargés de tenir note des engagemens et contrats publics, ainsi que des sentences rendues par les juges (2); c'est là aussi qu'était le prétoire judiciaire, qui consistait dans un banc peu élevé surmonté d'un modeste abri. En Judée, les villes n'étaient que de grands villages murés, une agrégation de chaumières habitées par des laboureurs. Or, en revenant de cultiver son champ, au milieu du jour ou vers le crépuscule du soir, le père de famille s'arrêtait avec ses bœufs devant la porte de la cité rustique; il s'approchait du prétoire et se plaignait d'une atteinte quelconque portée à sa propriété, d'une offense faite à lui ou aux siens par quelque voisin vicieux ou turbulent. Il s'adressait dans cette requête à celui des juges qu'on appelait l'introducteur des causes (3). Si la dénonciation avait quelque gravité, l'introducteur fixait le jour où le litige serait porté devant le tribunal.

Dans tous les cas, les accusés ou les plaideurs avaient droit de recourir à une juridiction supérieure, pour échapper aux petites influences de localité.

Or, s'il faut en croire le Talmud, cette juridiction aurait été de deux sortes; il y aurait eu dans chaque ville principale des tribus, un petit conseil ou sénat, et à Jérusalem un grand conseil. Dans le grand conseil, le souverain pontife et les prêtres n'auraient eu que voix consultative (1), et les anciens ou princes du peuple, voix délibérative.

Remarquons que cette distinction n'est pas faite dans les Paralipomènes, où il est dit que Josaphat réorganisa les justices des places fortes de Juda et de chaque petite ville (2). Ce prince établit aussi dans Jérusalem un tribunal supérieur composé de prêtres, de lévites et des principaux chefs des familles d'Israël. Il sépara les causes purement religieuses des causes civiles, et c'est ainsi que nous voyons apparaître dans la Judée la première ligne de démarcation entre la justice civile et la justice sacerdotale. Josaphat désigna le pontife Amarias pour présider aux choses qui regardaient Dieu, et Zabadias, fils d'Ismaël, chef de la maison de Juda, pour présider *dans les affaires qui regardaient le roi*. On doit conclure de là, non pas qu'il y avait deux tribunaux divers pour ces deux espèces de causes diverses, mais seulement que le même tribunal avait, suivant la nature des affaires, des présidens différens.

Du reste, on ne voit pas de traces, dans les anciens livres sacrés, de l'espèce de symétrie administrative et judiciaire que la Mishna suppose avoir existé de tout temps en Palestine.

Les institutions telles que le Talmud des Juifs nous les dépeint, n'ont donc dû se développer qu'après la captivité de Babylone. Il y eut alors une sorte de restauration civile et religieuse. Les chefs de cette organisation nouvelle eurent le secours des lumières que l'on puise dans le contact avec les nations étrangères, et dans la comparaison de leurs institutions avec les institutions nationales. De plus, ils étaient favorisés dans leur reconstruction religieuse et théocratique par l'esprit général des

(1) Si judices nesciunt de rebus ad se delatis pronuntiare, integram causam in urbem sanctam mittent, et convenientes pontifex, et propheta, et senatus, quod visum sit pronuntient (*Josèphe*).

(2) Booz tulit decem viros, dicens « testes estote,» et populus qui erat in portâ, dixit: « testes sumus, » liv. de Ruth. La plupart des actes se faisaient de la sorte; il y en avait très peu d'écrits.

(3) Sigonius, *de Republicâ hebræorum*, cap. VI, lib. VI.

(1) Le passage de Josèphe cité plus haut semble supposer que les prêtres avaient aussi bien voix délibérative que les anciens du peuple. On pourrait tirer des inductions semblables de plusieurs textes des ivres sacrés.

(4) *Paral.*, chap. XIX, v. 5.

Hébreux, ramenés par leur captivité et leurs malheurs à la piété et au respect pour les lois. Les grands pontifes, qui devinrent à cette époque les chefs réels de la république, firent tous leurs efforts pour maintenir ces heureuses dispositions. Ils trouvèrent un utile appui pour leur autorité dans les rois de Perse et de Syrie, qui, afin de tenir la Judée tributaire, aimaient à la voir gouvernée par des hommes dont les habitudes et la profession étaient essentiellement pacifiques. Comme c'est à l'époque de la captivité de Babylone que les premières traditions, commentées plus tard par de Talmud, ont été recueillies par écrit, n'est ici qu'il faudra placer ce qu'il nous apprend sur la manière de rendre la justice criminelle à Jérusalem.

On sait que la législation mosaïque avait assuré la publicité des débats, et avait donné à l'accusé des garanties contre le danger des faux témoignages. Un témoignage unique (1) n'avait aucune valeur; il en fallait au moins deux ou trois pour la conviction de la justice. Le témoin qui dénonçait quelqu'un devait être conduit en présence des prêtres et des juges, pour jurer devant l'Éternel qu'il disait la vérité. Alors les juges prenaient des informations exactes, et s'il se trouvait que cet homme fût un faux témoin, ils lui faisaient subir la peine à laquelle il avait exposé son concitoyen. Les débats entre l'accusateur et l'accusé avaient lieu devant l'assemblée du peuple. Lorsqu'un homme était condamné à la lapidation, les premiers témoins lui portaient les premiers coups (2).

D'après les principes de cette législation, se fonda, disent les rabbins, la jurisprudence hébraïque dont voici les principaux traits :

On ne soumettait pas l'accusé à des interrogatoires occultes, où, dans son trouble, l'innocent peut fournir des armes mortelles contre lui; les recherches sur la moralité des témoins occupaient d'abord la pensée des juges. On ne le laissait pas languir indéfiniment dans une détention provisoire, qui est devenue de nos jours un dommage sans indemnité pour le citoyen dont la justice abusée d'abord par de fausses apparences, proclame ensuite la non-culpabilité. Hors le cas de flagrant délit, l'accusé hébreu n'était saisi qu'après un grand nombre de formalités, et on le traduisait immédiatement, pour se défendre, devant l'assemblée. S'il s'agissait d'un meurtre, il attendait l'heure de son jugement, ayant pour prison une ville entière, et pour protecteurs tous les magistrats de cette ville.

Dans ce même cas de meurtre, le plus proche parent de la victime s'appelait *le garant du sang* (1), c'est-à-dire qu'il était chargé de veiller à la poursuite du coupable.

Quand l'accusé avait paru, soit devant les anciens de la ville (2), soit devant l'un des deux tribunaux des Vingt-trois séant à Jérusalem, on lisait les pièces du procès, et on appelait successivement les témoins accusateurs. Le président adressait à chacun d'eux ces paroles : « Ce ne sont point des conjectures, ou ce que le bruit public t'a appris, que nous te demandons; songe qu'une grande responsabilité pèse sur toi : si tu faisais condamner injustement l'accusé, son sang, même le sang de toute sa postérité, dont tu aurais injustement privé la terre, retomberait sur toi : Dieu t'en demanderait compte, comme il demanda compte à Caïn du sang d'Abel : parle. »

Une femme ne pouvait servir de témoin. Josèphe dit que c'était à cause de la légèreté et de l'inconsistance de son sexe. Les rabbins soutiennent que le seul motif de cette exclusion était l'obligation où elles auraient été de porter les premiers coups aux condamnés. Un es-

(1) *Deutéron.*, XIX, 15-20.

(2) *Nombres*, XXXV, 12, 24. — *Josué*, XX, 6. — *Deutéron.*, XVII, 7.

(1) Propinquus occisi homicidam interficiet. Statim ut apprehenderit eum *interficiet*. *Nombres*, XXXV, 10. On doit traduire *interficiet* par *fera condamner à mort*. Dans le même chapitre la chose est expliquée par ces mots : *Non accipietis pretium ab eo qui reus est sanguinis*. Un jugement régulier était, chez les Hébreux, la condition de l'application de toute peine. Voir, au reste, ce que nous avons dit plus haut du *Goël* et de l'abolition de la composition pécuniaire.

(2) C'est toujours le système des rabbins.

clave, placé sous la puissance d'un maître, pouvait être facilement influencé; il n'était pas admis à déposer en justice. On voit que, sur ce point, la législation hébraïque n'était pas barbare et absurde, comme le furent depuis les législations grecque et romaine, qui, pour éclaircir la justice, mettaient à la torture les esclaves des citoyens assassinés et des citoyens accusés. On écartait également le témoignage de l'enfant, de l'homme de mauvaise réputation, de celui qui avait été condamné au fouet, de celui que ses infirmités empêchaient de jouir de la plénitude de ses facultés, etc.

Les témoins devaient certifier l'identité de la personne, déposer sur le mois, le jour, l'heure et les circonstances du crime. Ils avaient à répondre à cette interpellation : « N'avez-vous pas fait quelques efforts pour empêcher l'accusé de commettre l'action qui lui est imputée? » La moindre discordance entre les témoignages en détruisait la valeur. Le président faisait, dans ces débats, les questions indiquées par Moïse : « Une haine antérieure (1) a-t-elle existé entre l'accusé et la victime? lui a-t-il tendu des embûches? est-il établi qu'il l'ait frappée lui-même, à dessein, avec un fer, une pierre ou du bois, et ce coup a-t-il déterminé la mort? ou bien l'a-t-il poussée, ou a-t-il fait tomber quelque chose sur elle?

Suivant les rabbins (2), on ne devait pas croire celui qui s'accusait en justice, à moins que le fait ne fût attesté par deux autres témoins. La peine infligée à Hacan, du temps de Josué, aurait été une exception occasionée par la nature des circonstances : Notre loi, disent-ils, ne condamne jamais sur le simple aveu de l'accusé, ni sur le dire d'un seul prophète.

Après les témoins à charge, on écoutait toutes les personnes favorables au prévenu; ensuite les anciens qui croyaient à l'innocence, exposaient leurs motifs; ceux qui croyaient à la culpabilité répondaient avec modération.

(1) *Deutéron.*, XIX, 11. *Nombres*, XXXV, 16.
(2) *Mischna*, tom. IV, *de Synedriis*, cap. VI, § 2. Coccejus, *de Pœnis*, etc. Merlin a soutenu le contraire; il est en contradiction sur ce point avec les docteurs juifs.

Les débats finis, l'un des juges résumait la cause. On faisait éloigner tous les assistans. Deux scribes transcrivaient les votes : l'un, ceux qui étaient favorables; l'autre, ceux qui condamnaient. Si la majorité des suffrages était en faveur de l'acquittement, l'accusé était mis immédiatement en liberté; si, au contraire, la majorité était pour la condamnation, les juges attendaient jusqu'au surlendemain pour prononcer leur sentence. Pendant le jour intermédiaire, ils devaient ne s'occuper que de la cause, et la discuter entre eux; durant tout ce temps, ils devaient s'abstenir d'une nourriture trop abondante, de vin, de liqueurs, et de tout ce qui pouvait rendre leurs esprits moins propres à la réflexion.

Dans la matinée du troisième jour, ils venaient se replacer sur leurs siéges : ceux qui n'avaient pas changé d'opinion disaient : « Je persévère dans mon avis et je condamne. » Les juges qui avaient condamné dans la séance précédente pouvaient absoudre, tandis que ceux qui avaient absous une fois ne pouvaient plus condamner.

Sur les vingt-trois suffrages des membres du tribunal, douze suffisaient au prévenu pour l'acquittement, mais douze n'emportaient pas la condamnation. Les anciens s'adjoignaient deux nouveaux juges, puis deux autres, et successivement, jusqu'à ce qu'ils formassent un conseil de soixante-onze. Il fallait la majorité de plus d'une voix pour la condamnation définitive. La peine de mort ne pouvait être prononcée que contre l'homme parvenu à l'âge de vingt ans accomplis.

Dans le cas de condamnation, deux des magistrats ou anciens accompagnaient sur-le-champ le condamné au supplice. Les autres magistrats ne descendaient pas de leurs siéges; ils plaçaient à l'entrée du lieu où le jugement avait été rendu un prévôt tenant un petit drapeau à la main; un second prévôt à cheval suivait le condamné, et tournait sans cesse les yeux vers le point de départ. Si, pendant ce temps, quelqu'un venait annoncer aux anciens de nouvelles preuves favorables, le premier prévôt agitait son drapeau, et

l'autre, dès qu'il avait aperçu ce signe, ramenait sur son cheval le condamné. Si ce dernier déclarait aux deux magistrats qui présidaient à son escorte qu'il se rappelait quelques faits qui lui étaient échappés, et qui fussent de nature à prouver son innocence, on le ramenait jusqu'à cinq fois devant le tribunal. Que si aucun incident (1) ne survenait, le cortége s'avançait lentement, précédé d'un héraut qui adressait d'une voix forte ces paroles au peuple : « Cet homme (il le nommait) est conduit au supplice pour tel crime, les témoins qui ont déposé sont tels et tels (et il les nommait également); si quelqu'un a des renseignemens à donner en sa faveur, qu'il se hâte. »

Lorsque personne ne se présentait, les deux magistrats du cortége faisaient au condamné de pieuses et solennelles exhortations, puis on lui présentait, à quelque distance du lieu de l'exécution, un breuvage stupéfiant, pour lui rendre moins terribles les approches de la mort. C'est probablement par suite de cet usage que l'on présenta à Jésus-Christ le vin et la myrrhe qu'il refusa de boire. Les magistrats disaient ensuite au coupable : « Tu as troublé l'ordre social, Dieu te troublé à son tour; tu souffriras à cette heure, mais non dans l'autre vie(2). » Le criminel condamné à la lapidation était couché la face contre terre, et les témoins accusateurs s'avançaient pour lui jeter les premières pierres, instrumens du supplice. Le peuple tout entier venait ensuite prendre part à l'exécution.

Quand le supplice était terminé, le corps était rendu aux parens, qui pouvaient pleurer le condamné, mais sans donner les témoignages solennels de douleur usités dans un deuil de famille. A la première rencontre, ils devaient dire aux juges et aux témoins, en les saluant : « Ne croyez point que nous conservions quelques ressentimens contre vous, nous savons que vous avez agi suivant le droit. »

Basnage et dom Calmet ont révoqué

(1) C'est dans une pareille circonstance que Suzanne fut arrêtée par Daniel et ramenée devant ses juges.

(2) Quid turbasti nos? Turbabit te Dominus in hoc die : hoc die turbaberis, non in futuro sæculo.

en doute tous ces détails sur la procédure criminelle des Hébreux; ils y ont vu une espèce de roman philantropique inventé après coup. Cependant si ces faits ne sont pas confirmés directement par l'Ecriture sainte elle-même, ils ne sont pas démentis par elle. D'un autre côté, il faut avouer que l'historien Josèphe, qui, quoique dévoué aux Romains, était un auteur grave et très instruit des antiquités de son pays, aurait dû dire quelque chose de ces formalités compliquées, étranges et protectrices de l'innocence des accusés. Son absolu silence à cet égard est difficile à expliquer.

M. de Pastoret, dans son Histoire de la législation (1), se prononce en faveur de l'authenticité des faits que nous avons extraits, soit de la Mischna, soit des commentateurs de ce livre. Bien avant lui, le père Lamy les avait également admis comme des vérités historiques.

Au reste, on peut croire que tout n'est pas controuvé dans ces détails judiciaires; seulement, les rabbins auront ajouté quelque chose aux traditions qu'ils avaient recueillies sur ce point, afin d'en compléter les lacunes; et ils auront raconté ce qui aurait dû être, plutôt que ce qui était.

Quant au *synedrion* ou tribunal suprême des soixante-onze, il a pu ne pas avoir une existence continue pendant les temps d'anarchie et sous les premier juges de la république des Hébreux : aucun critique ne conteste qu'il a été réorganisé à Jérusalem, plusieurs siècles avant la domination romaine. Cette réorganisation pourrait remonter, non seulement jusqu'à Josaphat, mais même jusqu'à Samuel ou tout au moins jusqu'à David, ainsi que semblent l'indiquer ces paroles du psalmiste : *quià illic sederunt sedes ad judicium, super domum David.*

La restauration judiciaire et la réaction théocratique dirigées par Esdras et Néhémie durent se consolider pendant la longue paix qui suivit la captivité de Babylone. Plus tard, les persécutions des rois syriens amenèrent la pieuse résistance des Machabées qui finirent par

(1) *Hist. de la législation*, tom. IV, p. 118.

triompher, et qui, pour prix de leurs efforts, furent revêtus du souverain sacerdoce. Cette grande dignité ecclésiastique, conquise en quelque sorte par les armes, se ressentit de cette nouvelle origine. Elle donna à celui qui la posséda toutes les attributions gouvernementales. Ce fut l'apogée de la prépondérance de la théocratie dans le gouvernement des Hébreux.

Pendant l'ère de tranquillité que donnèrent aux Juifs les troubles intérieurs de Syrie, après le pontificat du dernier des Simon Machabée, les sectes se multiplièrent chez les Juifs comme les hérésies se multipliaient à Constantinople lors de la décadence de l'Empire. Les sophismes et l'ostentation religieuse des scribes et des pharisiens ne pouvaient donner à la république des Hébreux une force morale capable de les défendre contre l'épée conquérante des Romains. La défaite d'Aristobule fut le signal de la destruction de l'indépendance nationale de la Judée. Ce pays, que ses mœurs et ses lois avaient mis pendant long-temps à l'abri de tout mélange durable avec les nations étrangères, devint une province romaine et fut annexé à l'empire du monde.

Les Romains nommèrent Antipater gouverneur de la Judée, et laissèrent à ce pays l'extérieur de ses formes judiciaires, en réservant à leurs agens le pouvoir réél. Le concilium ou synedrion continua d'exister, mais le souverain pontife ne pouvait pas le rassembler sans l'agrément du procurateur, et les membres du synedrion ne faisaient que reconnaître la culpabilité d'un accusé sans pouvoir sévir contre lui (1) : il fallait que le procurateur donnât force exécutoire à leurs arrêts.

Les Juifs ne laissèrent pas imposer ce joug, qui s'appesantissait de jour en jour sur eux, sans protester et sans combattre. Ils se soulevèrent sous la conduite d'Alexandre, fils d'Aristobule. Ils furent encore vaincus par Gabinius qui modifia de nouveau la constitution de la Judée. Il ajouta quatre synedrions ou conseils à celui qui existait déjà et distribua la Judée en cinq juridictions. Le premier conseil fut confirmé à Jérusalem, un second fut établi à Gad, un troisième à Amathonthe, un quatrième à Hiériconthe (Jéricho), un cinquième à Séphora en Galilée.

A la même époque, le premier Hérode reçut des Romains, avec le titre de roi, une partie des attributions de la souveraineté. Ce prince se défit de soixante sénateurs des plus illustres, qu'il remplaça par des hommes plus souples et plus dévoués à ses intérêts.

C'est alors, suivant Philon et les talmudistes, que le Synedrion cessa d'être composé des membres de la famille de David.

Après la mort du roi Hérode, Archélaüs, son fils aîné, fut relégué à Vienne par les Romains, et Hérode Antipas, un autre de ses fils, fut nommé tétrarque de Galilée. La Judée, redevenue province de l'Empire, fut gouvernée par un procurateur. Il ne paraît pas que dans toutes ces vicissitudes, sa constitution judiciaire ait souffert de graves altérations; seulement, quand Jérusalem, sous Vespasien, eut secoué la domination romaine, Josèphe nous apprend que le grand-prêtre et les sénateurs admirent le peuple au partage du pouvoir judiciaire. C'est à cette époque que soixante-dix plébéïens renommés par leur probité jugèrent le traître Zacharie et le condamnèrent à mort.

Cette justice énergique, retrempée aux sources populaires, ne prévint pas toute trahison chez les Hébreux et ne les sauva pas des atteintes meurtrières de l'aigle romaine. On connaît la prise de Jérusalem par Titus, et l'affreux massacre qui en fut la suite. On sait que les débris de ce peuple furent asservis et dispersés sur la face du monde, et qu'ils gardent encore, après plus de trente siècles, la vive empreinte d'individualité nationale et religieuse dont leurs fronts furent marqués par Moïse.

Dans un prochain et dernier article sur la justice des Hébreux, nous parlerons de plusieurs procès fameux dans leur histoire afin de mettre, pour ainsi dire, en action, et d'achever de faire bien connaître la législation dont nous avons tracé un rapide tableau. Nous finirons par quelques observations sur le juge-

(1) *Josèphe*, liv. xx.

ment de Jésus-Christ, que, naguère encore, des docteurs juifs se sont efforcés de justifier sous le double point de vue de l'équité et de la légalité, comme s'ils avaient voulu continuer d'assumer sur eux la pesante solidarité du déicide.

ALBERT DU BOYS,
ancien magistrat.

# Littérature.

## COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

### CYCLE DES APOCRYPHES.

#### QUATRIÈME LEÇON (1).

Derniers monumens primitifs du *cycle des apocryphes.* — *L'Évangile de Nicodème* et les *Actes de Pilate.* — Origine de ces légendes. — Crédit dont elles ont joui. — Leur caractère. — Analyse et citations.

Il ne nous reste plus, pour achever de faire connaître les monumens primitifs du cycle des apocryphes, qu'à analyser l'*Evangile de Nicodème.* Cette légende clot magnifiquement l'histoire traditionnelle du Sauveur. Dans celles qui nous ont occupé jusqu'à présent, il n'y avait guère qu'une poésie en germe, se produisant sous l'humble forme du récit populaire. Ici c'est une poésie déjà adulte et qui se meut dans un récit dont l'ampleur et l'éclat atteignent presque à l'épopée. Klopstock et Milton, qui s'en sont inspirés, n'ont eu souvent qu'à y ajouter la cadence pour en tirer les plus beaux de leurs chants.

L'*Evangile de Nicodème* n'a pas toujours été connu sous ce nom ; on l'a publié dans beaucoup de recueils sous le titre d'*Actes de Pilate,* parce que le rapport supposé du gouverneur de la Judée en forme le début. Mais ce récit de la condamnation de Jésus-Christ, attribué à son juge, ne fait que la moindre partie de la légende ; son sujet principal, son véritable sujet, est la descente de Jésus-Christ aux enfers, tableau grandiose et empreint d'une forte teinte orientale.

(1) Voir la 3e leçon dans le no 28, t. v, page 270.

Des savans ont pensé, Beausobre entre autres (1), que *l'Evangile de Nicodème,* dans la forme où il nous est parvenu, était une compilation de deux ou trois fables primitives, des prétendus *Actes de Pilate,* par exemple, et de la fin du faux Evangile perdu de saint Pierre. Cette supposition n'a rien que de très conforme aux transformations bien constatées des traditions populaires, et la différence du style dans les diverses parties de la narration semble la confirmer. Toutefois cette compilation n'a point le caractère inculte de celles qui ont passé sous nos yeux ; la rédaction en est plus harmonieuse, et révèle une main indépendante et exercée. M. Thilo pense que c'est l'œuvre d'un Juif lettré qui aura réuni avec art les témoignages épars des premiers chrétiens sur la passion et la mort du Sauveur, pour les opposer à l'incrédulité de ses compatriotes rebelles à l'Evangile. Quel que soit le but de ce travail, il date évidemment d'une époque relativement récente. En assigner le siècle précis, serait chose difficile ; mais on peut affirmer sans crainte qu'il n'est pas antérieur au cinquième.

Ce n'est pas qu'avant cette époque les *Actes de Pilate* ne fussent connus. Saint Justin (2), Tertullien (3), Eusèbe (4), invoquent ce document; saint Jean Chry-

(1) *Histoire du Manichéisme*, I, 371.
*Apolog.*, I, c. 35 et 48.
(3) *Apologétiq.*, c. 21.
(4) *Hist. Ecclés.*, II, c. 2.

sostome (1), Orose et plusieurs autres écrivains postérieurs y font allusion. Mais il est probable que le registre officiel auquel les premiers apologistes renvoyaient leurs adversaires différait, au moins pour la forme, du récit qui ouvre l'*Evangile de Nicodème*. D'ailleurs le tableau de la résurrection du Messie, qui en compose la presque totalité, ne se rencontre dans aucun des premiers auteurs chrétiens. Cet évangile est donc, dans son ensemble, un souvenir primordial, transmis oralement pendant plusieurs siècles, et écrit au moment où il avait atteint ce développement spontané qui constitue le premier âge de la poésie populaire.

Bien qu'écrit en grec, l'*Evangile de Nicodème* ne paraît pas avoir été fort répandu dans l'Eglise grecque. Les écrivains de cette communion en font à peine mention. En revanche, il a eu chez les Latins une immense popularité. Grégoire de Tours, le premier, le fit connaître en Occident par une traduction abrégée (*Hist. Franc.*, I, 21, 24). Mais depuis cet historien jusqu'au XIII$^e$ siècle, il n'est presque pas un chroniqueur, pas un poète, pas un prédicateur, qui ne l'ait narré à sa guise, tant en langue latine qu'en langue romane. L'Angleterre, la France, l'Allemagne en possèdent de nombreuses copies et de curieuses versions. Outre les manuscrits spéciaux qui nous restent de cette légende, nous la possédons presque tout entière dans quelques uns de nos vieux romans de chevalerie, notamment dans *La très élégante, délicieuse, melliflue, et très plaisante histoire du très noble et victorieux roi Perceforest, roi de Grande-Bretagne. Paris, pour N. Courteau, pour Galiat du Pré.* 1528. Elle fait partie du chapitre 66$^e$, ainsi intitulé : *Comment le roi Alfaran s'en alla en l'ysle de Vic publier la foy catholique et racompter au long la passion et résurrection de Jésus-Christ au roy Gadiffer d'Escosse et au roy Perceforest d'Angleterre, à la sage royne et aux aultres, et du contenu des lettres que Pylate escripvit à Claudius, empereur de Romme.*

Le poète raconte que le roi Alfaran, arrivé avec son aumônier Natael dans l'île de Vic, se mit à en prêcher les habitans, et à leur annoncer la résurrection de Jésus-Christ. Son aumônier, qui portait ordinairement la parole, entre autres récits, leur fait celui-ci :

« Madame et vostre compaignie, si désirés à sçavoir comment le sainct prophette fut traicté en son vivant, ce n'est pas merveille et j'en sçay bien parler; car lorsque mon maistre que je servoye adonc, qui estoit nommé Joseph Dabarimathie, Pylate estoit souverain chevalier des Juifs; car c'est raison que vous sachés, sitôt que mon maistre eut despendu de la croix le vray crucifix, et mis en son sépulchre, Nycodemus, qui estoit des maistres, manda Joseph mon maistre, et j'allay avec luy. Mais quant il vint à Nycodemus, il fut receu à grand joye; car tous les deux tenoient le prophette à tressaint homme, et moult leur pesoit de la mort et du tort qu'on luy faisoit. Adonc parla Nycodemus et dict : Joseph, j'entens que vous avés despendu le prophette de la croix. Sire, dict Joseph, il est vray, et l'ay mis dans ung sépulchre que j'avoye fait faire. Joseph, dist Nycodemus, je le vous dis pour ce que les seigneurs de la loy en sont moult troublés; si fais doubte qu'il ne vous en preigne mal. Sire, dist Joseph, de si noble besogne ne peult prendre mal, que plus grand bien ne m'en advienne après; car ils ont à tort mis à mort le sainct prophette. Si ai grant merveille où ils en preindra l'occasion : car par faulx témoins et jugemens, ils l'ont jugé; et vous, qui estes des saincts, en sauriez mieulx parler que les forains : si vous prie que me veuillez compter la manière du traictement. Certes, dict Nycodemus, je ne fus oncques consentant de sa mort; ainçoys le destournay à mon pouvoir. Mais que à présent je vous racompte comment il fut traicté, ce ne feray-je pas; car trop demoureriez céans, et je suis tenu pour soupçonneux, pour quoy vous en yrez et je retiendray votre clerc, auquel je feray mettre par escript toute la passion du bon prophette à toutes les heures que j'auray loisir. Et ainsi je demouray avec Ny-

(1) *Homil. in Pasc.*, v.

« codemus et Joseph se partit, qui ce « jour fust prins des maistres de la loy « et mis en prison, dont je ne le vis avant « l'an ensuyvant. Et toutefois me fist de- « puis Nycodemus escripre toute la pas- « sion du sainct prophette, et comment « il fust accusé et traicté. Et je vous li- « ray cette benoyte passion tout ainsi « que la me fist escripre mot à mot : car « il y fust toujours présent, laquelle « passion j'ay sur moy escripte de ma « propre main, et mal volontiers yrais « sans l'avoir.

« Adonc, continue l'auteur, print Na- « tael la passion du sainct prophette, et « la leur leut en telle manière : *Incipit « liber.* Il advint au dix-neufviesme an de « l'empire de Tibère, césar de Romme, « et de Hérode, roy de Galilée, consul « Ruffibellionis, procureur de Judée, « Ponce Pylate fut le prince, Provoyres « des Juifs Joseph et Cayphas. La neu- « fième Calende d'apri Anne et Cay- « phas, Sonn et Sathaniel, Cormaly et « Judas, Levy et Nephtalin, Alexandre « et Sirus, et moult d'autres des Juifs, « vindrent à Pylate à l'encontre de Jé- « sus, en l'accusant en maintes maniè- « res... »

Nous ne suivrons pas cette narration naïve et quelque peu verbeuse, dont nous n'avons voulu donner qu'un avant-goût au lecteur. Le temps viendra de la faire connaître, ainsi que la *Passion de N. S. Jésus-Christ, faicte et traictée par le bon maistre Gamaliel et Nycodemus son nepveu, et le bon chevalier Joseph d'Abrimatie; — La vie de Jésus - Christ, sa mort et passion, lesquelles furent composées par les bons et experts maistres Nycodemus et Joseph d'Arimathie; — La passion du Seigneur, par maistre Nycodeme, mise en françois; — La Repentance de Pylate,* et mille autres récits du même genre, plus ou moins ornés par l'imagination des conteurs du moyen âge. Revenons à la légende qui en a été le thème primitif.

Elle s'ouvre d'une manière très dramatique. On est au jour de l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem. Les clameurs de la foule qui entoure le Messie ont fait accourir vers Pilate les principaux d'entre les Juifs, les chefs de la synagogue, Anne, Caïphe, Summas, Dathan, Gamaliel, Judas, Lévi, Nephtalin, Alexandre, Syrus, et une foule de docteurs. Ils somment le gouverneur d'arrêter cet élan de la populace abusée, et d'intenter une action contre le fils notoire du charpentier Joseph, qui se dit le fils de Dieu, qui se fait appeler roi, et qui viole l'antique loi du sabbat. Pilate, cédant à leurs importunités, appelle un huissier de son palais, et lui ordonne d'amener devant lui Jésus, mais sans employer la violence. Mais bientôt on vient dire au gouverneur que l'huissier qu'il a expédié pour arrêter le perturbateur s'est joint aux démonstrations du peuple, qu'il a adoré Jésus, qu'il a étendu sous ses pas le drapeau qu'il portait roulé autour d'une lance en signe de ses fonctions. Les Juifs qui attendaient chez Pilate s'indignent de cette audace d'un fonctionnaire public, et demandent sa punition. Il entre en ce moment lui-même. Pilate lui reproche sa conduite : « Pourquoi avez-vous fait cela? — Sei- « gneur gouverneur, répond l'huissier, « quand vous m'avez envoyé de Jérusa- « lem auprès de Jésus, je l'ai trouvé « monté sur un âne, entouré des Juifs « qui tenaient des rameaux à la main et « criaient : Gloire au fils de David! Il y « en avait qui étendaient leurs vêtemens « à terre par les rues où il devait passer, « lui disaient : Sauvez-nous, vous qui êtes « aux cieux! Béni soit celui qui vient au « nom du Seigneur! Je l'ai adoré comme « eux. »

Cependant Jésus est introduit devant Pilate, et la garde abaisse les aigles devant lui. Alors les Juifs de se récrier et de réclamer contre ce scandale. Mais les soldats déclarent qu'ils n'en sont point cause, et que les enseignes se sont inclinées malgré eux. On refuse de les croire, et une nouvelle épreuve est faite. Jésus est ramené devant la garde, et les drapeaux se baissent derechef. Les Juifs frémissent de rage, et Pilate, pâlissant, veut quitter son siége. Retenu par le sentiment de son devoir et par les clameurs de la foule, le malheureux demeure et la scène se prolonge au milieu d'une foule de prodiges aussi puérils que les premiers : vers la fin, elle prend un caractère vraiment imposant. Au moment où les adversaires du Messie vocifèrent contre lui, tous les boiteux

qu'il a redressés, tous les aveugles auxquels il a rendu la vue, tous les malades qu'il a guéris, tous ceux, en un mot, qui ont éprouvé ses bienfaits arrivent à la file et viennent témoigner en sa faveur.

C'est d'abord Nicodème qui, en sa qualité de magistrat, demande le premier la parole, et rappelle le sage avis qu'il a donné dès le principe, dans la synagogue, sur la conduite à tenir avec Jésus. Puis c'est le paralytique guéri sur le bord de la piscine ; puis l'aveugle de naissance, puis le boiteux, puis le lépreux, puis enfin la femme guérie du flux de sang, que, par une fiction pleine d'âme, le légendaire identifie à celle qui essuya le front du Sauveur sur le chemin du Calvaire, et que la tradition a appelée du nom de *Véronique*.

Il y a de la grandeur dans cette apparition spontanée des témoins, qui ne répugne point d'ailleurs aux habitudes des tribunaux juifs et romains. Nous verrons dans les leçons postérieures comme les compositeurs de *mystères* surent saisir ce qu'elle leur offrait de ressources dramatiques, et quel usage ils en firent. Le sentiment qui a fait une même personne de la femme guérie du flux de sang et de celle que l'on connaît sous le nom de Véronique, ne leur a pas échappé non plus; ni cette supposition, d'une bienveillance toute chrétienne, qui place parmi la foule ameutée devant le palais du gouverneur d'honnêtes âmes de Juifs qui pleurent à la vue du sort qui attend Jésus-Christ : *Intrans præses in populum circumstantem judæorum, viditplurimos lacrymantes.*

A part cet incident de pure invention, et les miracles bizarres du commencement, la partie de l'*Evangile de Nicodême* qui raconte la passion n'a rien qui diffère essentiellement du récit des Evangiles; ce n'en est guère qu'une paraphrase enrichie de quelques noms propres et de quelques anecdotes suspectes et sans grande portée. C'est seulement à partir de la résurrection que la légende se relève et devient sublime.

Jésus est mort, les ténèbres se sont répandues sur la terre, Jérusalem est dans la confusion, le peuple murmure ; mais, sans se troubler de ces signes, les chefs des prêtres achèvent leur œuvre, font sceller la pierre du sépulcre de Jésus-Christ, placent auprès des gardes, et jettent en prison Joseph d'Arimathie qui, au nom des disciples, était venu demander le corps de leur maître. Mais, vaines précautions ! les gardiens du tombeau accourent dire que le Christ est ressuscité, qu'ils l'ont vu s'élancer de son tombeau et parler aux femmes qui veillaient aux environs. On refuse de les croire, mais ils s'obstinent à soutenir ce qu'ils ont vu et entendu. On leur donne de l'argent pour qu'ils se taisent, mais inutilement. La nouvelle de la résurrection se répand, de moment en moment arrivent des personnes qui en confirment la réalité et en apprennent les détails. Ce sont d'abord trois hommes du Temple dont on achète le silence, puis le vénérable Joseph d'Arimathie, dont la parole est pleine d'autorité et qui redouble l'agitation des magistrats, en leur apprenant que, non seulement le Christ est sorti vivant de son tombeau, mais que plusieurs autres morts illustres sont revenus à la vie avec lui.

« Ecoutez-moi maintenant, dit-il : Nous avons tous connu le bienheureux Siméon, le grand-prêtre, qui reçut Jésus enfant quand il fut présenté au Temple. Siméon eut deux fils, et nous avons tous assisté à leur mort et à leur sépulture. Or venez avec moi et voyez leurs tombeaux; ils sont ouverts! Carinus et Leucius n'y sont plus; ils sont en ce moment dans le bourg d'Arimathie, où ils prient en silence et sans parler à personne. »

Cette nouvelle jette l'effroi dans l'âme des princes des prêtres et des pharisiens. Cependant comme elle est certaine, comme la parole de Joseph d'Arimathie ne permet pas d'en douter, on s'interroge, on se concerte sur le parti à prendre. Sur la proposition de Joseph d'Arimathie lui-même, les fils ressuscités de Siméon sont appelés à la synagogue et priés par les magistrats de raconter les événemens qui se sont passés dans le séjour des morts, et comment ils ont été rendus à la vie. A cette demande, Carinus et Leucius s'émeuvent et lèvent les yeux au ciel; puis ayant fait le signe de la croix sur leur langue, ils disent : Donnez-nous à chacun un livre, afin que nous écrivions ce que nous avons vu. On leur donna à

chacun un livre. Ils s'assirent et écrivirent en silence ce qui suit :

« Nous étions avec nos pères assis dans les ténèbres, au fond des enfers, quand tout-à-coup une lumière chaude et brillante pénétra comme un rayon des cieux dans notre nuit, et nous illumina tous. Aussitôt le père du genre humain, Adam, tous les patriarches et tous les prophètes se levèrent avec transport et s'écrièrent: Cette lumière vient de l'auteur de toute lumière, et nous promet l'arrivée du jour éternel !

« Alors Isaïe se leva et dit : Voici la lumière du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint dont j'ai dit quand j'étais sur la terre : *Terre de Zabulon, terre de Nephthali, hommes de Galilée, le peuple qui est dans les ténèbres verra une grande lumière, et le jour brillera sur ceux qui sont assis à l'ombre de la mort.*

« Et comme nous nous réjouissions tous à la clarté du jour qui nous avait lui, arriva notre père Siméon, criant à haute voix : Glorifiez Jésus-Christ, Fils de Dieu, de qui j'ai dit autrefois, en le tenant dans mes bras, dans le Temple : *Mes yeux, Seigneur, ont vu mon salut, le salut que vous avez préparé à la face du monde, la lumière qui doit être révélée aux nations, la gloire du peuple d'Israël.*

« Et la foule, en entendant ces paroles, redoubla de transports.

« Alors s'avança au milieu de nous comme un ermite du désert, et nous l'interrogeâmes : Qui es-tu ? Il nous répondit : Je suis Jean, la voix du Très-Haut, son prophète, le précurseur qui marcha devant lui pour préparer ses voies et donner au peuple la science du salut. Ayant vu venir à moi le Sauveur, je criai au peuple : *Voici l'Agneau de Dieu, celui qui remet les péchés du monde.* Et je le baptisai dans les eaux du Jourdain, et je vis l'Esprit-Saint descendant sur lui en forme de colombe, et j'entendis une voix disant : Celui-ci est mon fils bien-aimé, dans lequel je me suis complu ; écoutez-le. Et maintenant encore je marche devant lui, et je viens vous annoncer que sa visite est proche.

« En apprenant que Jésus avait été baptisé dans le Jourdain, le premier créé des hommes, Adam, dit à son fils Seth : Mon fils, raconte à tes fils, aux patriarches et aux prophètes ce que te dit autrefois l'archange Michel, quand, vieux et souffrant, je t'envoyai aux portes du Paradis terrestre demander de l'huile de l'arbre de miséricorde pour en oindre mon corps (1). Alors Seth, s'approchant des patriarches et des prophètes, leur raconta ce qui suit :

« Mon père étant devenu vieux et approchant de la mort, m'envoya prier le Seigneur à la porte du Paradis, et lui demander de m'y laisser entrer et d'approcher de l'arbre de la miséricorde pour y prendre de l'huile. Je lui obéis. Comme je priais, l'ange du Seigneur m'apparut et me dit : Que demandes-tu? tu demandes l'huile de l'arbre de la miséricorde pour rendre la santé à ton père? Tu n'en trouveras point ici maintenant. Va-t-en, et dis à ton père que quand cinq mille cinq cents ans seront écoulés, le Fils bien-aimé de Dieu descendra sur la terre, qu'il ressuscitera le corps d'Adam, et avec lui le corps de tous ceux qui seront morts à cette époque ; et que, lorsqu'il sera sorti des eaux du Jourdain, il oindra de l'huile de la miséricorde tous ceux qui auront cru en lui, et que cette huile durera jusqu'à la fin des temps. Alors Jésus-Christ descendant sur la terre, introduira ton père dans le Paradis.

« Les patriarches et les prophètes furent comblés de joie en entendant ce récit de Seth. »

A cette douce et majestueuse réunion des Saints de l'ancienne loi, la légende oppose un sombre conciliabule de dé-

(1) C'est ici le premier vestige de cette légende de Seth, que le moyen âge a reproduite sous tant de formes, qui tient une si longue place dans la légende du *Juif errant*, et que les Allemands ont remise en lumière dans ces derniers temps, après en avoir fait au seizième siècle le sujet d'une ancienne satire. Ce n'est pas au surplus la seule fable que l'imagination des chrétiens orientaux brode sur le nom de Seth. Il paraît, d'après une foule de témoignages recueillis par Fabricius (*Codex*, v, t. I, p. 141. — II, p. 49), tout une histoire imaginative de ce premier des patriarches, où il est représenté comme l'inventeur des lettres, des sciences, des beaux-arts, etc. Voyez Seldenis, *Dissert. de Horto Hedensi.*

mons délibérant sur la manière de recevoir et de traiter l'âme de Jésus, « dont j'ai triomphé, dit Sathan, contre lequel j'ai excité la rage des Juifs, et qui est en ce moment près de mourir sur une croix. » Ce chef des mauvais anges, qui préside les délibérations de la milice infernale, parle de Jésus avec une amère ironie, « de Jésus qui se proclame Fils de Dieu, et qui n'est qu'un homme ayant peur de mourir, et s'écriant : *Mon âme est triste jusqu'à la mort.* » « Toutefois, ajoute Sathan, il m'a fort contrarié, il a guéri un grand nombre de misérables que j'avais faits boiteux, sourds, lépreux, et plusieurs morts que je t'amenais, ô Lucifer! il me les a arrachés!.... »

Lucifer, qui est le roi des sombres empires dont Sathan est le premier fonctionnaire, le ministre suprême, Lucifer qui trône avec orgueil, ne comprend pas trop ce dédain de son lieutenant pour un homme qui lui a fait éprouver tant de pertes. « Qu'est-ce donc, demande-t-il, que cet être qui est homme, qui craint la mort, et qui cependant surpasse en puissance tous les puissans de la terre, qui ont été conduits ici sans résistance?.... S'il en est comme tu le dis, Sathan, ce pourrait bien être un Dieu. Il feint d'avoir peur de la mort pour te tromper. Malheur à toi pour toujours si tu te laisses prendre! » Sathan fait le rodomont, proteste qu'il ne craint pas Jésus, qu'il le tient sous sa main, et que ses amis les prêtres, scribes et Pharisiens vont le lui expédier dans l'instant.

« Tandis que conversaient ainsi, poursuit la légende, Lucifer et son premier ministre, une voix pareille au tonnerre se fit entendre : *Tollite portas, principes, vestras ; et elevamini portæ æternales, et introibit rex gloriæ :* Princes, ouvrez vos portes ; levez-vous, portes éternelles, le roi de gloire va entrer! En entendant cet ordre, Lucifer dit à Sathan, son ministre : Fuis devant moi, et sors de ma demeure; ou, si tu es un si vaillant guerrier, va combattre ce roi de gloire. Et il le chassa. Appelant alors ses cohortes impies: Fermez les portes d'airain, placez les verroux de fer et résistez courageusement, si vous ne voulez être faits prisonniers.

« Les Saints entendant cet ordre de Lucifer s'indignèrent, et lui crièrent unanimement : Ouvre tes portes et laisse entrer le Roi de gloire. Et David élevant la voix, s'écria : N'avais-je pas dit déjà, quand j'étais sur la terre : *Chantons au Seigneur ses miséricordes, célébrons ses merveilles envers les fils des hommes, car il a brisé les portes d'airain et rompu les gonds de fer.* — N'avais-je pas dit également ceci quand j'étais sur la terre avec vous : *Les morts ressusciteront, ceux qui sont dans le tombeau se lèveront, et ceux qui seront sur la terre se réjouiront, parce que la rosée leur sera venue du ciel.*

« Et tous les Saints répétaient : Lucifer, ouvre tes portes ; de ce jour ta puissance a cessé.

« Et la voix du dehors retentit de nouveau comme un tonnerre : *Attollite portas, principes, vestras; et elevamini portæ æternales, et introibit rex gloriæ.*

« Lucifer feignant de ne pas comprendre, demanda : Qui est ce roi de gloire? — Je reconnais ces paroles, répondit David, je les ai autrefois annoncées. Je te dirai donc ce que je disais autrefois, Lucifer : *C'est le Dieu fort et puissant, le Dieu puissant dans la guerre ; c'est lui qui est le Roi de gloire. Il s'est incliné des cieux vers la terre pour écouter les gémissemens des captifs, et délivrer les fils des morts.*

« Comme il achevait ces mots, apparut le Roi de gloire sous une forme humaine. Sa présence illumina les ténèbres éternelles, et rompit nos liens indestructibles. »

On trouverait difficilement une scène plus hardie de conception, d'une forme plus dramatique et plus grandiose. L'art imaginerait-il de contraste plus expressif que cette opposition de l'assemblée des Saints accourus autour de leur Père commun à la première lueur du jour de la délivrance, et du congrès des démons réunis pour aviser aux moyens de se venger de Jésus? Mais, à notre avis, l'idée la plus ingénieuse et la plus belle, est cette solennelle confrontation des deux mondes, ancien et nouveau, cette vérification de la prophétie par les prophètes eux-mêmes; et ce réveil

d'une génération de quatre mille ans au bruit de la voix qu'elle avait entendue dans de mystérieuses communications.

Un instant la légende descend de cette hauteur et retombe dans les puérilités habituelles aux œuvres populaires, et plus fréquentes dans les évangiles apocryphes que dans aucune autre production de la même nature. L'arrivée si majestueuse du Christ aux enfers est suivie immédiatement de je ne sais quelle rodomontade grotesque de la Mort, et d'une sortie de Lucifer contre son ministre Sathan, valet lâche et vantard; il y aurait du comique si une trivialité prolixe ne l'étouffait. Il faut se faire à ces brusques alternatives de beautés et de défauts quand on se livre à l'étude des monumens d'un âge inculte; le retour en est nécessairement multiplié. Là où la spontanéité domine, règne rarement l'harmonie. Au surplus, le passage disparate que nous signalons n'a qu'une étendue assez restreinte; le récit reprend bientôt sa grandeur. L'ébranlement causé par l'apparition du Christ dans le séjour des morts se propage dans toute l'étendue de l'obscure région. Les morts évoqués se lèvent comme un homme préoccupé d'un rêve joyeux qui a traversé son sommeil, et contemplent dans une sainte extase l'accomplissement des promesses dans la foi desquelles ils s'étaient endormis.

Le Christ a étendu sa main vers les justes; Adam, le père des hommes, est à ses pieds chantant, dans l'effusion de sa joie, le plus beau des psaumes de David. David lui-même s'écrie : *Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit*, etc., et la masse des justes répete : *alleluia, amen* ! tandis que sur un autre point s'entendent les malédictions et les grincemens de dents des démons.

« Alors se joignirent à la foule sainte deux hommes des vieux jours. Qui êtes-vous, dirent les justes, vous que nous n'avons point vus aux enfers, et qui entrez avec nous dans les cieux ? — L'un d'eux répondit : Je suis Enoch, transporté de la terre au ciel par la parole du Seigneur. Celui-ci est Elie, de Thesbites, enlevé sur un char de feu. Jusqu'à ce jour nous n'avons point goûté la mort, comme le reste des hommes; le Seigneur nous réserve pour le jour de l'avénement de l'ante Christ. Après avoir combattu contre lui par des prodiges et des merveilles, nous serons mis à mort dans Jérusalem, et, le quatrième jour, nous serons de nouveau enlevés dans les nues. »

A cette grande apparition des deux athlètes des temps futurs, en succède une autre plus humble mais plus touchante :

« Enoch et Elie parlaient encore, lorsque survint un homme d'une apparence très misérable, et qui portait une croix sur ses épaules. Tous les justes le regardèrent. Qui es-tu ? lui dirent-ils, car ton aspect est celui d'un voleur. Pourquoi portes-tu cette croix sur tes épaules ? Il répondit : Vous dites vrai; j'ai été, faisant le mal sur la terre. Les Juifs me crucifièrent en même temps que Jésus et avec lui. Voyant le trouble surnaturel qu'éprouvaient les créatures à sa mort, je le reconnus pour l'auteur et le maître souverain des créatures, et je le priai en lui disant : Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez dans votre royaume ! Accueillant ma prière, il inclina la tête et me dit : En vérité, en vérité, je te le dis, tu seras aujourd'hui avec moi dans le ciel. Porte avec toi cette croix, présente-toi à l'archange Michel, gardien des portes du ciel, et dis-lui : Jésus fils de Dieu, maintenant crucifié, m'a envoyé. Je fis ainsi, et l'ange m'ouvrit, et il me plaça à la droite du paradis en me disant : Attends ici un peu, Adam, le père des hommes, va venir avec les justes. Lorsque je vous ai vus tous réunis, je suis venu me joindre à vous.

« Ainsi parla le larron, et tous les saints, après l'avoir entendu, s'écrièrent : Vous êtes grand, ô Seigneur, et grande est votre puissance.

Avec ce tableau, quelque peu familier dans ses détails, finissent les révélations de Carinus et de Leucius. Les deux fils de Siméon avaient défense d'en apprendre davantage aux hommes sur les mystères du ciel. Ils devaient, après s'être montrés dans Jérusalem, se retirer au delà du Jourdain dans une riche et fraîche vallée, et y célébrer la Pâque avec d'autres saints personnages rendus comme eux à la vie pour accomplir avec eux ce grand mystère. Trois jours étaient

pour les uns et les autres le terme de leur résidence sur la terre.

« Quand ils eurent achevé d'écrire, dit en terminant la légende, ils se levèrent, et remirent leurs tablettes, l'un aux magistrats, l'autre à Joseph d'Arimathie et à Nicodème. Après quoi ils furent transformés à leurs yeux et devinrent resplendissans comme la neige, et puis on ne les vit plus. Leurs tablettes furent trouvées parfaitement semblables, n'ayant une lettre de plus l'une que l'autre. »

La légende, dont le texte grec finit à cet endroit, ajoute dans la version latine que les Juifs de la synagogue reconnurent à ces merveilles la main du Seigneur, et qu'ils se retirèrent pleins de confusion et en frappant leur poitrine. A l'en croire, Pilate aurait ordonné aux prêtres du Temple de conserver dans leur bibliothèque ces précieux manuscrits, et aurait commandé sur la divinité de Jésus une enquête dont le résultat aurait été la reconnaissance formelle de sa qualité de Messie. Sur quoi le gouverneur aurait écrit à Rome pour informer l'empereur Claude de tous ces événemens.

Le complément ajouté au texte grec nous paraît, quant à nous, une simple transition, imaginée pour rattacher à l'*Evangile de Nicodème* les prétendues lettres de Pilate. Nous ne traduirons point cette correspondance apocryphe qu'on trouve partout, et qui n'intéresse point notre travail, n'ayant été, que nous sachions du moins, le sujet d'aucun développement poétique.

Pour rendre aussi complète que possible cette revue des monumens primitifs et en quelque sorte générateurs du *Cycle des Apocryphes*, il nous faudrait faire connaître les faux *Actes des apôtres* et les fauses *Apocalypses*. Ces libres excursions de l'imagination des premiers chrétiens n'ont pas été sans action en effet sur la poésie et sur l'art du moyen âge. Les *Voyages de St.-Paul* notamment ont fourni plusieurs scènes intéressantes aux faiseurs de *mystères*, et *imaigiers* des cathédrales. Un drame entier, le mystère des *Actes des Apôtres*, nous semble être sorti de ces voyages, et d'autres traditions, aujourd'hui perdues, sur les premières missions apostoliques. Certes, c'est avec un vif plaisir que nous aurions reproduit les touchantes anecdotes contenues dans les fragmens qui nous restent de ces mémoires populaires de la prédication chrétienne. Mais il nous semble que le lecteur doit être impatient de voir les fruits de la semence poétique que nous avons montrée germant dans les simples intelligences. C'est pourquoi nous laissons, pour y revenir en temps opportun, ce que nous pouvions encore avoir à recueillir et à apprécier des traditions apocryphes dans le premier âge de l'Eglise. — Nos regards vont se porter désormais sur les époques postérieures du Christianisme pour y suivre l'influence des nouveaux élémens de poésie dont nous avons signalé l'apparition dans le monde, et que nous avons cherché à caractériser. La vie patriarchale de Joachim et de Saint Anne ; — la naissance de Marie demandée avec larmes, et reçue avec allégresse ; — la vie angélique de la Vierge au temple et le mariage plein de mystères de Joseph ; — la mort de ce saint tuteur de Jésus ; — la naissance du Sauveur et la fuite en Egypte ; — l'enfance du Messie et son adolescence ; — la passion et la résurrection des morts ; — enfin la prédication de l'Evangile, tels sont les sujets distincts et spéciaux autour desquels se concentre la tradition primitive, et qui doivent servir de thème à la plus grande partie des poètes et des artistes du moyen âge. P. Douhaire.

# REVUE.

## SECONDE LETTRE D'UN VOYAGEUR CATHOLIQUE (1).

*Les Religieux arméniens de Vienne.*

Trieste, ce 16 novembre 1837.

Toutes choses étaient providentiellement préparées sur la terre pour la propagation de l'Evangile, lorsqu'il fut prêché aux hommes. A la division politique des royaumes et des empires, cause directe et inévitable de la diversité des cultes et des symboles, avait succédé l'unité sociale du monde grec-romain. Autour de ce centre civilisateur se groupaient les peuples nouvellement conquis du nord de l'Afrique et de l'Asie occidentale. Régis par les mêmes maîtres et administrés par des lois égales, tous formaient comme un milieu social compacte et homogène, à travers lequel se transmettaient rapidement d'un pays à l'autre, toutes les idées religieuses et philosophiques. Voici comment le Christianisme, dès le commencement du second siècle, avait envahi l'empire romain, et pourquoi des traces de la nouvelle doctrine se manifestèrent simultanément à ses extrémités les plus opposées. La frontière où s'arrêtaient les hordes appelées plus tard à partager les dépouilles de leurs dominateurs, était aussi la limite du mouvement intellectuel; et ces peuples ne pouvaient être initiés à une idée religieuse que par la propagande de l'*apostolat*. Il fallait qu'un ou plusieurs hommes se dévouassent, en venant révéler à leurs frères la vérité qu'ils avaient connue. Cet important devoir de l'initiation était rempli, chez les uns, par un pauvre missionnaire, chez d'autres par quelque saint évêque, et chez plusieurs, ainsi que nous le voyons parmi les nations du nord de l'Europe, par une pieuse reine qui gagnait d'abord son époux à sa croyance.

L'apôtre des Arméniens fut leur premier patriarche, l'illustre saint Grégoire surnommé à juste titre l'*illuminateur*, puisque c'est lui qui, selon les anciens chants liturgiques de leur église, « les « tira des épaisses ténèbres de l'idolâtrie « et fit luire à leurs yeux la lumière in- « créée du Verbe fait chair. » Elevé à l'école de Césarée, Grégoire y avait puisé, avec la science grecque, les principes de la foi chrétienne. Il revient dans sa patrie, convertit le roi Tiridate, son persécuteur, et jette les fondemens de l'Eglise arménienne que les lumières et la sainteté de ses pères et de ses docteurs ont élevée à un haut degré de gloire dans l'Orient. Les successeurs de Grégoire se montrèrent dignes par leur savoir et leurs vertus d'occuper le siége patriarcal, tant qu'ils demeurèrent dans l'orthodoxie, c'est-à-dire jusqu'à l'époque du concile de Chalcédoine. Mais lorsque la doctrine d'Eutychès et les principes du monophysisme eurent altéré l'intégrité de la foi, la nation entière fut comme frappée d'une impuissance soudaine; elle s'arrêta dans la voie de la civilisation; elle perdit son indépendance politique, et le clergé déchut de la gloire lit-

(1) Voir la première dans le numéro précédent, page 63.

téraire que les écrivains du quatrième et du cinquième siècle avaient fait rejaillir sur le corps tout entier. On concevra facilement la raison de ce changement, si l'on réfléchit que les Arméniens, en se séparant de l'Eglise romaine et de l'Eglise grecque, encore orthodoxe, se privaient des ressources de la civilisation dont Rome et Constantinople étaient les deux principaux foyers, en même temps qu'ils ne devaient plus espérer de trouver dans leurs gouvernemens des protecteurs contre la puissance envahissante des Arabes. Car, dès le second siècle de l'Hégire, les khalifes étendaient leur juridiction sur la majeure partie de ces contrées, dont les habitans, abandonnés à eux-mêmes, étaient dépouillés de la liberté civile et religieuse. Il y eut, à la vérité, une ou deux époques plus heureuses où la royauté, rétablie avec de persévérans efforts, semblait reprendre vie et où les lettres jetèrent de nouveau un assez vif éclat ; mais comme ni les patriarches, ni les rois ne désiraient véritablement se réunir au centre de la catholicité, et qu'ils persistaient avec un triste orgueil à s'isoler dans leur propre faiblesse, la nation ne put se relever, et elle resta gisante sous le joug des Seldjoukides, des Ortokides et des Perses qui tour à tour emportaient un lambeau de son territoire, jusqu'à ce que la puissance ottomane vint définitivement lui porter le dernier coup.

Au milieu des révolutions politiques et religieuses qui bouleversèrent perpétuellement la face du pays, il s'était conservé dans la nation même une autre nation bien inférieure en nombre et presque inaperçue, qui était constamment restée fidèle à la foi de l'Eglise catholique. Elle avait généreusement résisté à des séductions de tout genre, et travaillant sans cesse à la réunion des deux Eglises arménienne et latine, elle avait encouru la grave accusation d'agir contre les intérêts du pays, tandis que, dans la réalité, elle pouvait seule servir efficacement sa cause, en resserrant les liens qui l'unissaient anciennement à la catholicité tout entière. Quelques missionnaires envoyés par la propagande de Rome, contribuèrent malheureusement par leur zèle indiscret et par leur complète ignorance de la langue, des mœurs et des préjugés de la nation, à retarder l'époque de cette réunion, au lieu de la hâter. Il fallait, pour qu'une tentative de cette nature réussît, qu'elle eût un caractère national, ou autrement que son plan fût conçu et exécuté par des Arméniens versés dans la littérature et dans l'histoire politique et religieuse de leur patrie. A cet effet, Dieu suscita au commencement du dernier siècle, un homme qui consacra les sueurs et les fatigues de sa longue vie à préparer le retour de ses frères à l'unité catholique. Il se nommait *Méchitar*, nom d'un heureux augure pour les siens, puisqu'il a dans sa langue la signification de *consolateur*.

Méchitar que ses fréquentes relations avec les missionnaires catholiques avaient conduit à étudier les lettres et les langues de l'Occident, comprit bientôt que la civilisation et la science s'étaient réfugiées depuis long-temps en Europe, et qu'il fallait élever sa nation à la hauteur des peuples latins, pour la tirer de l'état d'abjection où l'avait réduite le despotisme des Turcs. Mais il sentit aussi qu'un seul homme ne pouvait effectuer cette régénération intellectuelle et que ses efforts isolés viendraient toujours se briser inutilement contre les obstacles sans nombre semés sur sa route. Le travail de plusieurs coordonné vers ce but commun et ennobli par une pensée chrétienne était à ses yeux, avec raison, le seul moyen de réussite. Ce n'était autrement que l'association religieuse proscrite aujourd'hui par les mêmes lois qui proclament contradictoirement la liberté de conscience ; elle qui, fécondée par le catholicisme, a fait éclore dans son sein toutes ces admirables institutions de frères pénitens expiant nos fautes par leurs austérités, de moines laborieux entretenant pendant les jours de barbarie le feu sacré de la science, de religieux soldats mourant sous le fer des musulmans pour la croix, et de vierges dévouant leur vie au soulagement de toutes les souffrances humaines ; sans parler des confréries et des corporations qui, durant le moyen âge, ont couvert l'Europe de ces merveilleux monumens que notre art devenu païen ne peut même imiter.

Notre pauvre prêtre arménien parcou-

rut pendant quinze ans l'Asie-Mineure et l'Arménie pour s'adjoindre quelques ouvriers. Il endura les persécutions des Turcs et de ses frères dissidens, et il eut à lutter contre mille autres difficultés inattendues. Mais sa constance fut bénie du ciel et il parvint à trouver un asile à Modon où il se retira sous la protection du gouvernement vénitien qui possédait alors la Morée. Lorsque les Turcs s'emparèrent de ce pays, les Arméniens se réfugièrent à Venise. La république leur accorda l'île de Saint-Lazare, et ils y ont fondé un couvent qui depuis, par le savoir de ses religieux et par les publications de ses belles presses orientales, s'est acquis une haute renommée (1).

Le nombre des disciples de Méchitar s'accrut si rapidement, qu'il songea bientôt à établir ailleurs une succursale de son monastère. On raconte que, peu de temps avant sa mort, il eut un songe dans lequel un de ses enfans bien-aimés, le jeune Sutchkardanchéan, lui apparut cueillant un rameau d'un arbre qu'il venait de planter et le portant dans une autre terre fertile, où il prit soudain racine et poussa des rameaux couronnés de fleurs et de fruits. Cette espèce de vision se réalisait vingt ans après la bienheureuse mort du fondateur.

En effet, les deux religieux Dieudonné Babik et Minas Gasparenz quittaient Venise en 1773 et se transportaient sur la rive opposée du golfe, dans les murs de Trieste, vieille colonie romaine, laquelle, dès le quatrième siècle de notre ère, manifestait déjà ce goût et cette habileté commerciales qui prodigieusement développés dans ces derniers temps, lui assurent à tout jamais le sceptre de la mer Adriatique. En 1775, Marie-Thérèse autorisait leur établissement dans une portion du terrain occupé précédemment par les jésuites qui étaient tombés sous le coup d'une proscription générale. A cet emplacement attenait l'église de Sainte-Lucie, dite aussi l'église des Saints-Martyrs. Nous avons admiré la position de ce lieu gracieusement situé sur le versant occidental de la colline qui domine la ville de Trieste et sa rade, et d'où l'œil, arrêté seulement à l'est et au nord par le gigantesque rempart des monts d'Opeina, s'étend indéfiniment à l'ouest sur une mer toujours tranquille et d'où s'élève à l'horizon, comme un point bleu, l'église d'Aquileia, autre colonie romaine dont les ruines attestent l'incroyable opulence, et qui a été le siège du patriarchat transféré postérieurement à Venise.

Les instituts religieux appelés à vivre et à prospérer croissent lentement dans la pauvreté et l'humiliation ; tels ont été les commencemens même du Christianisme et de la vie de son divin auteur. C'est que l'esprit de dénuement et de sacrifice peut seul pénétrer les membres d'une corporation de cette force de volonté qui est la condition première de la durée de son existence. La maison des Arméniens se forma à Trieste sous ces favorables auspices. Les religieux, d'abord en petit nombre, ne s'occupaient que de la direction spirituelle des négocians leurs compatriotes qui habitaient la ville. Les catholiques d'Orient leur ayant envoyé quelques nouveaux frères, ils purent étendre le cercle de leurs fonctions. En même temps, le monastère s'agrandissait et deux écoles étaient ouvertes, l'une pour les novices et l'autre pour les enfans.

Lorsque Joseph II attentant aux droits imprescriptibles de l'Eglise, entreprit de la réformer dans son empire, il épargna la maison des Arméniens. En visitant Trieste il avait pu lui-même apprécier l'utilité de leur institut, et non seulement il confirma le diplôme d'installation que leur avait accordé Marie-Thérèse, mais il leur concéda encore le privilége d'avoir une imprimerie. Les livres arméniens sortis de ces presses, sont plutôt élémentaires que scientifiques; avant de songer à composer des ouvrages d'érudition, les religieux devaient s'occuper du premier enseignement littéraire et moral de la jeunesse.

La révolution française amena en 1797 nos armées conquérantes dans l'Istrie et l'Illyrie ; mais elles respectèrent le culte que les chefs tentaient d'abolir dans la

(1) Le lecteur qui voudrait avoir de plus amples renseignemens sur la congrégation des Méchitaristes de Venise, pourra consulter le petit ouvrage publié à Venise en 1833, et réimprimé à Paris en 1837, sou le titre d'*Histoire du couvent de Saint-Lazare.*

mère-patrie, et ainsi, les moines arméniens n'eurent point sujet de se plaindre de l'intolérance de nos généraux. La seconde invasion qui eut lieu en 1805 ne porta aussi aucun détriment à l'ordre, dont les progrès, quelque lents qu'ils fussent, étaient bien manifestes. Le vénérable supérieur, Dieudonné Babik, avait été sacré en 1800, à Venise, archevêque d'Eczmiazin, et le premier, il avait donné à ses religieux le nom de *méchitaristes*, que ne portaient point encore les pères de Saint-Lazare appelés alors Antoniens, du nom de saint Antoine dont ils avaient pris d'abord la règle pour base.

Mais au moment où la maison, après avoir surmonté les premières difficultés, paraissait se consolider définitivement, elle fut soumise à une épreuve si rude que les âmes d'une foi timide ou portées à se défier de la Providence, durent désespérer de son salut. L'an 1807, époque de la troisième invasion des Français, les religieux arméniens furent dépossédés de leur couvent et chassés de Trieste. Nous avons avec douleur entendu le récit des souffrances et de la misère que fit peser sur eux cet acte révoltant d'injustice, et il faut avouer que nous rougissions en quelque sorte, dans cette circonstance, de porter le nom de Français, puisque nous voyions le chef de notre armée occupant ce pays, accusé d'une concussion honteuse et sacrilége. Nous ne prétendons point défendre l'honneur du général Marmont, qui a laissé de déshonorans souvenirs dans toutes ces provinces qu'il régissait en vrai proconsul romain, et nous n'oserions également certifier de la complète innocence de son agent, M. Deval, si connu depuis par le coup d'éventail qu'il reçut du dey d'Alger; néanmoins nous dirons, dans l'intérêt de la vérité et aussi pour laver notre nation d'un injuste opprobre, que ni le général Marmont, ni son agent M. Deval ne se sont approprié aucune partie des dépouilles du couvent arménien. Nous affirmons ce fait d'après les renseignemens que nous avons pris sur les lieux et près des magistrats ayant entre les mains toutes les pièces relatives à cette affaire et sur laquelle certes ils doivent juger aujourd'hui avec impartialité. Seulement le général et son secrétaire ont pu prêter une oreille trop facile aux perfides suggestions des créanciers à qui les religieux devaient encore une faible somme pour le terrain qu'ils avaient acheté et d'où l'on trouvait fort commode de les expulser, sous prétexte qu'ils étaient insolvables, afin d'en ressaisir l'entière propriété. Après cela, nous ne garantissons point que les accusés s'élevassent assez au dessus des préjugés puérils du temps contre tout ce qui tenait aux corporations monastiques pour ne pas trahir imprudemment la joie secrète qu'ils ressentaient de voir le pays délivré de ces hôtes incommodes (1).

Quoi qu'il en soit, la congrégation fut dissoute par un arrêté du gouverneur et les membres reçurent l'ordre de retourner en Orient, ou d'aller dans la Transylvanie qui est toujours occupée par des colonies arméniennes considérables. Plusieurs se soumirent à cet ordre et d'autres essayèrent de le faire révoquer ou de s'y soustraire. D'abord le supérieur Babik, fort de la justice de sa cause, voulut aller lui-même l'exposer à Napoléon qui s'était déclaré ouvertement le protecteur des Arméniens de Venise. A Milan, le vice-roi Beauharnais l'écouta favorablement, et il était déjà arrivé à Gênes, lorsque par les nouvelles intrigues de Marmont, ou plutôt des ennemis qui se servaient de l'autorité du général, il reçut l'ordre de retourner à Trieste et de s'embarquer pour l'Orient.

Babik trouva encore le moyen d'éluder ce commandement, et il se réfugia sous la protection de l'Autriche. Il se retira donc à Vienne où il fut rejoint par Aristaces, économe du couvent et aujourd'hui archevêque et supérieur de l'ordre dont il peut être considéré aussi, sous un rapport, comme le fondateur, ainsi que nous le montrerons ensuite. Aristaces avait été détenu trois mois à Trieste comme instigateur des démarches du supérieur Babik et comme étant la cause de sa retraite en Autriche.

(1) La perte supportée par la congrégation peut être évaluée à un million de francs, à cause de la valeur prodigieuse qu'avait acquise cette partie de la ville par le prompt accroissement de la population. Outre leur mobilier, les religieux ont eu encore à regretter une bibliothèque dans laquelle se trouvaient des manuscrits arméniens.

Plusieurs autres frères impatiens de se réunir à leur chef avaient également pris la route de Vienne, mais leur extrême misère ne leur permettant pas d'achever le voyage, ils s'arrêtèrent dans la petite ville de Cilli dont le voyageur admire l'heureuse position au pied des montagnes neigeuses qui servent de limites à la Styrie et à la Croatie. La charité est aussi vivante que la foi chez les pauvres montagnards de cette contrée qui présente le singulier phénomène d'une race slave bizarrement jetée au milieu de populations d'origine hongroise, latine et germaine, et ils prêtèrent assistance aux religieux étrangers.

Ceux-ci traînaient avec résignation leur chétive existence en attendant des jours meilleurs, et Dieu ne tarda pas à justifier l'espoir qu'ils mettaient en sa providence. L'empereur François, en passant à Cilli, fut frappé de la vue de ces frères dont l'épaisse barbe noire cachait mal les traits amaigris par la faim et l'indigence. Il s'informa de leur état, et dès qu'il le connut, il leur fournit les moyens d'aller à Vienne près de leur supérieur en s'engageant à donner à la congrégation un lieu de retraite. En effet, l'an 1810, il choisit dans le Josephstadt qui fait partie de l'immense réseau de faubourgs circonvenant les glacis de la ville de Vienne, un ancien couvent de capucins à demi ruiné ainsi que son église. Les Arméniens s'y retirèrent, et l'année suivante, les aumônes abondantes qu'ils recueillirent en Orient et en Allemagne leur permirent d'acheter de leurs propres deniers ce terrain dont ils devenaient ainsi les tranquilles et libres possesseurs. Afin de favoriser le développement de la société, l'empereur ajouta à ses anciens priviléges celui de pouvoir imprimer le bréviaire latin, droit que la Hongrie seule partage avec eux dans tout le reste de la monarchie, et il leur permit de recevoir des héritages et d'acquérir tout ce qu'ils voudraient, avantages dont ne jouissent pas les autres corporations religieuses.

L'an 1826 le vénérable archevêque d'Eczmiazin, Dieudonné Babik, mourut après une vie remplie de bonnes œuvres et il laissa la direction de la communauté entre les mains d'Aristaces Azaria qui, la même année, fut sacré archevêque de Césarée. Ce vertueux prélat doué d'une activité infatigable et formé dès sa première jeunesse à la discipline de l'ordre qu'il avait vu traverser ses différentes phases de décadence et de prospérité, put, à la faveur des ressources nouvelles qu'il possédait et de celles qu'il a su encore heureusement se créer, imprimer un mouvement progressif à la maison et l'élever à l'état florissant qui assure désormais son existence. Il demanda de Constantinople et des autres parties de l'empire turc une recrue de jeunes disciples qu'il a formés suivant la méthode européenne et qui sont destinés à reverser sur les contrées encore ténébreuses de leur patrie les lumières qu'ils sont venus puiser à la source de notre civilisation. Ils dépassent aujourd'hui le nombre de trente et ils sont divisés suivant la triple classe de professeurs, de novices et de simples élèves. Nous les avons visités avec joie dans leur maison de campagne que le supérieur a acquise en 1827. Cette retraite, qui dès le treizième et quatorzième siècle servait de communauté à des religieux et qui, en 1451, transformée en couvent de franciscains, s'était conservée, jusqu'à la réforme de Joseph II, époque où elle devint une raffinerie, a été réparée avec une simplicité décente, et l'église totalement détruite a été convenablement rebâtie. Elle est située à Klosterneuburg près de ce magnifique couvent d'augustiniens dont nous avons parlé dans la lettre précédente et avec l'excessive opulence duquel elle contraste admirablement. Un des bras sinueux du Danube qui embrasse une île verte et touffue comme celles de notre Loire, baigne les pieds du jardin élevé en amphithéâtre et que domine la maison blanche qui se sépare aux extrémités en deux ailes régulières. La bibliothèque, placée à l'étage supérieur, est rangée avec un ordre bibliographique vraiment louable. Lorsque les religieux nous ont montré leurs manuscrits orientaux, ils nous racontèrent, en soupirant, comment une riche collection qui leur était envoyée de Constantinople et des provinces arméniennes s'était perdue dans le trajet de mer, par un naufrage. Nous comprîmes aisé-

ment toute l'amertume de leurs regrets. Ils nous montrèrent ensuite à notre grand étonnement, un observatoire, un cabinet de physique, d'histoire naturelle, et une collection de minéraux et de médailles. Leur zèle les dispose à ne négliger aucune branche de la science, et à mesure que leurs ressources augmentent, ils veulent aussi suivre ses progrès. Que le clergé catholique de France et d'Allemagne n'imite-t-il au moins ces catholiques arméniens !

Mais cette maison n'était que provisoirement habitée par les religieux qui doivent seulement y venir passer la saison des vacances. Monseigneur Aristaces Azaria a bâti, dans le court espace d'une année, un vaste couvent, à la place des masures qui formaient l'ancien cloître des capucins. Nous sommes arrivés en quelque sorte à Vienne pour assister à l'inauguration de l'édifice. La fête fixée au 18 octobre était solennelle et touchante. L'empereur Ferdinand, accompagné de l'impératrice et de toute sa cour, se tenait avec un pieux recueillement dont nous avons été édifié, au milieu des jeunes novices et prêtres arméniens récitant les prières de leur liturgie, pendant que le nonce du pape et l'archevêque de Vienne bénissaient le ciment que sa majesté posa sur la dernière pierre, par un usage diamétralement opposé au nôtre, bien que le but et la signification symboliques soient les mêmes. L'empereur visita ensuite l'imprimerie qui a reçu une extension considérable; huit presses, dont quelques unes sont mécaniques, et qui occupent plus de soixante-dix ouvriers, furent mises en œuvre pour tirer devant ses yeux un exemplaire d'une prière arménienne traduite en vingt-quatre autres langues tant orientales qu'européennes et imprimée avec les caractères spéciaux de chaque idiome. Les langues principales d'Europe sont le français, l'anglais, l'italien, l'allemand, le russe, le hongrois, et celles de l'Asie le turc, l'arabe, le persan, l'arménien littéral et vulgaire. Toutefois ce luxe typographique, quelque surprenant qu'il soit, ne peut néanmoins être mis en parallèle avec le même travail exécuté par les méchitaristes de Venise qui ont eu à leur disposition les types les plus modernes et les plus rares, tels que ceux du caractère syriaque Estrangeloz, de l'hébreu et du chinois, tandis que le caractère oriental, dans le travail dont nous parlons, se borne à un type arabe-neski assez correct.

Jusqu'à l'an 1806, nos religieux n'avaient cessé de publier chaque année à Trieste quelque ouvrage, mais ces impressions n'avaient ni la correction, ni l'importance de celles de leur nouvel établissement. Leurs presses ne furent réellement restaurées qu'en 1816, et jusqu'en 1837 on compte environ vingt-un ouvrages arméniens. Ils achèvent en ce moment un dictionnaire arménien-turc qui sera suivi de la contre-partie en turc-arménien, publication fort utile pour les sujets de l'empire ottoman. Ils ont également mis au jour un certain nombre d'ouvrages turcs, mais imprimés avec des caractères arméniens. Désormais ils veulent aussi employer le caractère Neski, surtout pour l'arabe et le persan, et leur premier essai a été fort heureux dans la publication d'un ouvrage mystique de Djelalleddin Roumi, traduit du persan par M. Rosenzweig, orientaliste fort versé dans la connaissance de cette langue, ainsi que le prouve déjà son édition du poème de *Joseph et Suleïcha* (1).

L'imprimerie des méchitaristes de Vienne n'est pas seulement destinée, comme celle de Saint-Lazare de Venise, à donner des éditions d'ouvrages arméniens propres à accroître la culture intellectuelle de leur nation ; on peut dire qu'elle a quelque chose de plus complet et de moins exclusif, puisque l'Occident y est au moins aussi en honneur que l'Orient même. Car il faut savoir que monseigneur Aristaces Azaria a conçu la généreuse idée de créer une société bibliographique semblable à la société des *bons livres*, chez nous, dans le but de développer l'instruction du peuple et d'y répandre les ouvrages qui serviront à l'affermir dans la foi catholique. Outre une infinité d'ouvrages al-

(1) Le titre est ainsi conçu : *Auswahl aus den diwanen des Mewlana Dschelaleddin Rumi aus dem Persischen mit beigefügtem original texte*, etc. Wien, 1838.

lemands, on y imprime encore des livres français, hongrois, italiens et latins. Tout cela se vend dans la monarchie autrichienne, et le profit commercial qui peut en résulter, constitue la principale et peut-être l'unique ressource du couvent.

Si après avoir essayé de faire connaître l'origine et la consolidation de cet institut si digne d'intéresser les catholiques, nous voulions entrer dans le détail des autres observations avantageuses, pour l'ordre en général et pour chaque membre en particulier, nos éloges fatigueraient le lecteur. La qualité d'étranger attaché à la même foi orthodoxe suffisait d'abord pour nous attirer l'accueil le plus hospitalier; mais comme à ce titre nous réunissions celui d'ami des lettres arméniennes, alors nous avons été honoré d'une attention vraiment trop flatteuse. D'ailleurs les Arméniens catholiques sont naturellement portés à aimer la France, par l'effet de l'expérience qu'ils ont faite depuis plus de deux siècles que son gouvernement est et a toujours été en Orient leur unique et légal protecteur. Pendant notre séjour à Vienne la cellule des deux jeunes pères Thomas et Alexandre s'est convertie en une école où nous apportions, en échange de la langue arménienne, notre propre langue. Le savoir et l'habileté de nos maîtres, en étalant à nos yeux toutes les richesses de la grammaire et de la littérature dotées si richement par Moïse de Chorène (1), Elisée et Nersès-le-Gracieux, stimulaient heureusement notre ignorance, et nous avons encore mieux compris quel parti on en pouvait tirer soit pour l'exégèse sacrée, soit pour l'histoire générale de l'Eglise et du Christianisme en Orient.

(1) Moïse de Chorène et Elisée sont deux historiens qui ont ouvert l'ère littéraire de la nation arménienne, et qui sont devenus classiques l'un et l'autre par la pureté et l'élégance de leur diction. Le premier offre un intérêt incomparablement plus grand, en ce qu'il remonte aux origines de la monarchie et qu'il indique des sources précieuses et aujourd'hui inconnues, tandis que le second se borne à décrire les guerres religieuses qui mirent aux prises la Perse et l'Arménie, lors de l'établissement du christianisme. Nersès peut être considéré comme le saint Chrysostôme de la littérature.

L'insatiable avidité de savoir, qui tient en éveil l'esprit de ces jeunes religieux et de leurs confrères sur tous les points capitaux de la science, nous fait concevoir de belles espérances sur l'avenir de la congrégation et sur les avantages que le reste de la nation doit en retirer. Ils comprennent parfaitement que leurs travaux antérieurs ne sont guère que préparatoires et qu'il leur reste encore beaucoup à faire pour rivaliser avec la maison de Venise dans les travaux d'érudition historique et philologique; mais ils se sentent la force de tenter cette lutte, et ils nous répétaient avec assurance, qu'ils ont à leur disposition des matériaux assez complets pour écrire une histoire de leur église plus exacte que celle de *Tchamtchéam* (1). Ils se disposent même à imprimer prochainement un exposé des huit premiers conciles généraux d'Orient.

Nous ne pouvons trop les encourager tous à marcher d'un pas ferme et soutenu dans la voie qu'ils se sont ouverte par leurs sueurs et leur patience, et nous serions trop heureux si ce public hommage de reconnaissance rendu à la société des méchitaristes de Vienne pouvait, en exprimant notre gratitude, être pour les membres un nouveau motif obligatoire de remplir plus promptement les espérances qu'ils font naître chez ceux qui les visitent et qui les connaissent.

En réclamant de nouveau l'indulgence du lecteur, nous le prions de ne considérer cette notice d'une congrégation particulière, que comme un épisode ajouté à l'étude que nous nous proposons de faire, pendant notre voyage, sur l'état des Arméniens catholiques de l'Orient; et sur les Grecs orthodoxes répandus dans les îles de l'Archipel, ou disséminés sur la côte de l'Asie mineure. Puis, si Dieu nous juge digne de remplir le plan que nous avons conçu, nous pourrons aussi

(1) Tchamtchéam était un religieux de la congrégation de Venise, vivant à la fin du dernier siècle. Il a composé une histoire générale en 3 gros volumes in-4°, dans laquelle il fait entrer les documens fournis par tous les principaux historiens. Cette compilation savante est extrêmement précieuse pour la connaissance de la vie politique et religieuse de sa nation, et l'on peut aussi y trouver une multitude de renseignemens relatifs à sa littérature.

dire quelle est la situation des églises et des couvens catholiques de la Syrie, en même temps que nous jugerions comme très utile d'ajouter quelques considérations sur les autres églises qui ont eu le malheur de se détacher du centre de l'orthodoxie.

UN VOYAGEUR CATHOLIQUE.

# DE LA PEINE DE MORT.

Un duel polémique sur la peine de mort (1), entre deux athlètes exercés aux combats intellectuels, est venu nous rappeler à quelques études que nous avions essayées, il y a déjà quelques années, sur la philosophie du droit pénal. Nous laissions alors au temps et aux circonstances le soin de nous présenter l'occasion d'en manifester quelque chose par la voie de la presse. Le moment est favorable; la question de la peine de mort ne peut rester long-temps indécise, et nous regrettons de n'avoir pas connu plus tôt l'ensemble de la belle discussion où elle a été si savamment traitée, non pour intervenir entre les combattans, aucun d'eux n'a besoin d'appui ni de second, mais pour faire connaître à temps le résultat abrégé de notre conviction profonde sur l'une des plus hautes questions de la philosophie sociale; question qui préoccupe aujourd'hui, quoique diversement, tant d'esprits, et sur laquelle chacun est comme appelé à déposer son vote.

D'ailleurs, notre but n'est point de considérer ici la question de la peine de mort sous tous ses aspects, de discuter dans toutes leurs conséquences les théories que l'on a édifiées pour ou contre son abolition. Autant que le permettait le terrain sur lequel ils ont combattu, les deux adversaires dont nous venons de signaler la lutte brillante, ont fourni la carrière de manière à déconcerter le courage de ceux qui voudraient les y remplacer. Mais ce qui nous préoccupe dans ce moment, c'est, premièrement, la manière dont la question a été envisagée, depuis trop long-temps, sous le rapport religieux et moral. Selon nous, on l'a trop isolée de cet ordre d'idées; car c'est là que s'en trouve la solution, ainsi que les véritables principes de l'origine et de la légitimité du droit de punir. On l'a trop oublié de nos jours; toutes les questions de sociabilité sont aussi des questions religieuses et morales. Ceux qui veulent les diviser, ne fût-ce que par la pensée dans la discussion, sont nécessairement conduits à une solution fausse ou inexacte; et arrivassent-ils par une suite d'heureuses inconséquences à un résultat vrai en soi, les fondemens sur lesquels reposent leurs théories n'en sont pas moins contestables, et la logique est toujours en droit d'en nier la conséquence dernière.

Secondement, et il importe surtout de le faire remarquer, c'est la tendance oblique et périlleuse de plusieurs écrivains philosophes, publicistes ou législateurs, au nombre desquels vient se placer le nom de M. de Lamartine. Poussés par un instinct naturel aux esprits élevés à croire que c'est dans un monde supérieur, dans un ordre d'idées autre que celui que le rationalisme conçoit et manifeste, qu'apparaît la lumière qui éclaire cette grande question, ils ont étayé leurs théories de quelques notions religieuses plus ou moins inexactement comprises, pour ruiner ce qui découle de la source même où ils vont puiser des objections, et édifier, au nom de ce qu'il y a de plus divin dans l'univers, des systèmes que l'esprit humain seul a conçus et déifiés.

Comme l'a établi avec une profonde raison M. Hello, le droit de punir se rattache à l'une des grandes lois de l'ordre moral, à l'expiation. L'expiation est la base fondamentale et nécessaire de la

(1) Voyez les discours de M. de Lamartine et de M. Hello, procureur-général, alors à la Cour royale de Rennes, et maintenant avocat-général à la Cour de cassation. (*Gazette des Tribunaux*, numéros du 21 avril et du 25 mai 1836, et du 17, 18 avril et 18 mai 1837.)

justice pénale. Si l'accomplissement de cette loi n'était pas obligatoire et inévitable pour les sociétés humaines, la justice pénale ne serait qu'un odieux abus de la force, et l'illégitimité en serait flagrante.

M. de Lamartine conteste ce principe; il rejette l'expiation dans ses rapports avec l'ordre social; il la relègue dans l'ordre purement religieux et surnaturel. En en restreignant ainsi l'action, il consacre l'erreur que nous venons de signaler et qui consiste à croire et à prétendre que les lois religieuses et morales ne sont pas les véritables principes de la sociabilité.

L'expiation, il est vrai, peut et doit être considérée sous deux rapports principaux, relativement aux hommes pris individuellement et relativement à la société. Mais quel que soit l'aspect sous lequel on l'envisage, l'action en est une et indivisible, la nature et le but en sont les mêmes. Elle est toujours destinée à ramener dans l'homme, dans la société et dans le monde moral l'ordre et l'harmonie que le mal y a troublés.

Ne pas reconnaître que l'expiation est non seulement un principe vital et organique pour l'homme, mais encore une loi de régénération et de conservation pour la société; ne pas reconnaître qu'elle lutte incessamment contre la chair pour spiritualiser l'humanité, pour l'arrêter sur le penchant de l'abîme qui conduit à la dégradation et à l'état sauvage, c'est nier l'histoire et les traditions universelles des peuples; c'est nier le christianisme, et l'homme, et la société: car tous la proclament le salut du monde social aussi bien que de l'homme, et tous ont en elle une invincible foi.

La pénalité est donc une des branches de l'expiation en général, et plus spécialement de l'expiation qui a lieu dans l'intérêt et la conservation de la société, et qu'à cause de cela même, on pourrait appeler expiation sociale. La société, qui ne peut se soustraire à l'accomplissement de cette loi, parce que tout s'accomplit pour elle dans le monde du temps, déverse avec justice sur les coupables la partie de l'expiation dont leurs crimes ont rendu l'accomplissement nécessaire.

Hors de cette grande vérité religieuse et sociale, la légitimité de la justice pénale échappe ou disparaît. Comment, en effet, la société aurait-elle le droit de punir? L'intérêt individuel, l'intérêt même de tous, serait-il suffisant pour constituer la légitimité d'un droit aussi exorbitant, si une loi morale, obligatoire antérieurement à toutes les conventions et institutions humaines, n'en était la source et le principe? Comment l'homme, qui n'a envers son semblable que le droit légitime, mais très instantané de la défense, aurait-il pu déléguer à la société un pouvoir qu'il n'a pas?

Aussi le rationalisme a-t-il vainement travaillé jusqu'à l'épuisement complet de ses forces pour établir la légitimité du droit de punir; mais, dans le cercle étroit et terrestre où il se meut, il n'a jamais pu donner à la société satisfaction entière sur ce point. Souvent même il a fini par nier ce droit, ou au moins par le défigurer et l'anéantir en le transformant, comme le veut aussi M. de Lamartine, en une sorte de droit défensif ou répressif qui ne se rattache à aucune loi morale, qui n'est basé que sur l'intérêt matériel, et qui ne satisfait pas plus les lois de la logique que les besoins de la société.

Mais de ce que l'expiation est une loi sociale en même temps que morale; de ce que la conservation de l'ordre social est intimement liée à son accomplissement, s'ensuit-il que la société ait véritablement le droit de la faire accomplir? En d'autres termes, la légitimité du droit de punir est-elle suffisamment établie?

On pourrait, sans doute, en procédant par une suite d'inductions morales, soutenir l'affirmative, et, comme l'a fait avec un rare talent M. Hello, établir que, puisque l'accomplissement de l'expiation par la pénalité est évidemment nécessaire au maintien de l'ordre dans la société et à sa conservation, Dieu, qui a certainement pourvu à tout en créant l'homme et en réglant les destinées de l'humanité, a voulu que ce moyen vivifiant et conservateur fût employé par la société, et a ainsi légitimé le droit de punir. Mais cette théorie, vraie en soi, n'a-t-elle pas cependant l'inconvénient d'être un peu vague, abstraite et surtout incomplète? N'est-elle point attaquable

par quelque côté, et ne pourrait-on pas dire en général que pour légitimer en tout point l'exercice d'un droit aussi énorme, aussi formidable que le droit de punir, et de punir de mort (M. Hello va jusque là), des inductions, quelque logiques qu'elles soient, sont peut-être insuffisantes et peu rassurantes pour la conscience du législateur et du magistrat?

Ces observations, se'on nous, ne seraient pas sans portée, alors surtout qu'on étend le droit de punir jusqu'à la peine de mort. La raison humaine n'aperçoit pas, en effet, de corrélation nécessaire entre le crime, même très grave, et la peine de mort. Elle pourrait peut-être se contenter d'une expiation qui, à ses yeux, serait suffisante, et sous quelque rapport plus efficace. Aussi, nous n'hésitons pas à penser que, pour donner au droit de punir un caractère de légitimité incontestable et plus directement divin, une puissance qui n'a de bornes qu'où s'arrêtent les exigences de l'ordre social, il faut remonter à un principe, dur, il est vrai, au temps où nous vivons, mais qui néanmoins doit durer autant que la race humaine. Ce principe, qui est la véritable garantie de l'ordre dans la société et que le Christianisme enseigne et proclame, c'est l'origine divine du pouvoir social. Dieu lui-même a armé ce pouvoir, qui vient de lui, du glaive de la justice; et ceux qui reconnaissent à la société le droit de punir, ne peuvent logiquement s'arrêter qu'à ce point. En effet, quel autre que Dieu aurait le droit de contraindre les volontés rebelles, de briser le coupable par le châtiment et d'arracher à l'homme la vie et la liberté qu'il lui a données?

A ceux qui établissent si pompeusement l'inviolabilité de la vie humaine envers et contre tous, nous pouvons donc dire : Oui, la vie dans l'homme est chose sainte; personne sur la terre n'a le droit d'en priver son frère, dans son propre intérêt ou dans tout autre intérêt humain; mais quand le crime a troublé l'ordre, non seulement sur la terre, mais encore dans les sphères où règne Dieu, quand il a contrarié ses plans sublimes, croyez-vous que ce Dieu, dont la justice est l'essence, n'ait pris aucun moyen pour venger cet outrage, même dans ce monde? Croyez-vous qu'il n'ait pas délégué quelque part ici-bas une partie du pouvoir formidable par lequel il frappe et il renverse? Croyez-vous qu'il ait ainsi abandonné les hommes à eux-mêmes et à leurs passions désorganisatrices?

Et si vous croyez toutes ces choses, de quel droit voulez-vous donc enfouir la liberté de l'homme, cet autre don de Dieu, cette faculté inviolable et sacrée, dans vos bagnes, dans vos prisons coloniales ou autres, dans vos pénitenciers, où que ce soit enfin?

Voulez-vous connaître l'adhésion de l'une de plus vives et des plus profondes intelligences qui ait éclairé le monde, à la doctrine du Christianisme, telle que nous venons de l'exposer. Écoutez Pascal, dans sa quinzième lettre provinciale :

« Cette défense générale, dit-il, ôte « aux hommes tout pouvoir sur la vie « des hommes; et Dieu se l'est tellement « réservé à lui seul, que, selon la vérité « chrétienne, opposée en cela aux fausses « maximes du paganisme, l'homme « n'a pas même pouvoir sur sa propre « vie. Mais parce qu'il a plu à sa providence « de conserver les sociétés des « hommes et de punir les méchans qui « les troublent, il a établi lui-même des « lois pour ôter la vie aux criminels; et « ainsi ces meurtres, qui seraient des attentats « punissables sans son ordre, deviennent « des punitions louables par « son ordre, hors duquel il n'y a rien « que d'injuste. C'est ce que saint Augustin « a représenté admirablement au livre « premier de la Cité de Dieu, chapitre « 21. « Dieu, lui-même, dit-il, a fait quelques « exceptions à cette défense générale « de tuer, soit par les lois qu'il a « établies pour faire mourir les criminels, « soit par les ordres particuliers « qu'il a donnés quelquefois, pour faire « mourir quelques personnes; et quand « on tue en ces cas-là, ce n'est pas l'homme « qui tue, mais Dieu, dont l'homme « n'est que l'instrument, comme une « épée dans les mains de celui qui s'en « sert; mais, si on excepte ces cas, quiconque « tue se rend coupable d'homicide. »

« Il est donc certain que Dieu seul a « le droit d'ôter la vie; et que néan-

« moins, ayant établi des lois pour faire « mourir les criminels, il a rendu les « rois ou les républiques dépositaires de « ce pouvoir ; et c'est ce que saint Paul « nous apprend, lorsque, parlant du « droit que les souverains ont de faire « mourir les hommes, il le fait descen- « dre du ciel en disant : *Que ce n'est pas « en vain qu'ils portent l'épée, parce « qu'ils sont ministres de Dieu pour exé- « cuter ses vengeances contre les coupa- « bles.* »

Cependant, au risque évident de se mettre en opposition directe avec la doctrine de saint Paul, avec saint Augustin et Pascal, M. de Lamartine prétend que la justice sociale a été en quelque sorte abolie par la charité ; que Dieu s'est réservé le soin de toute vengeance et de toute expiation, *depuis qu'un juste a pardonné à ses bourreaux du haut d'une croix.*

Cette manière de concevoir la charité, et de la poser, pour ainsi dire, au sein de l'ordre social, comme un principe auquel tout doit céder et qui suffit à tout, est, à notre sens, l'erreur la plus énorme du dix-neuvième siècle, et en général l'une des plus gigantesques qui se puisse imaginer. Plus l'erreur a placé haut son point de départ, et plus en effet elle est vaste et redoutable. Il y a telle doctrine qui, formulée aujourd'hui au nom de la charité, ce principe éternel de vie, tuerait la société, s'il était au pouvoir des hommes de la réaliser dans tous ses points.

Oui, un pardon divin est descendu du haut d'une croix ; mais cette croix a-t-elle détruit l'expiation, elle qui en est le signe et le type visible ? N'en a-t-elle pas rendu la nécessité plus sensible, et ne l'a-t-elle pas seulement rendue plus féconde en magnifiques résultats ?

En mourant sur la croix pour le salut du monde, le Christ a montré que la souffrance est la voie qui conduit à la vie ; en se faisant lui-même holocauste, il a convoqué l'humanité tout entière au banquet du sacrifice et des douleurs, et, loin qu'elle ait aboli l'expiation, sa mort l'a glorifiée. Relativement à la fin immortelle de l'homme, un grand changement seul a été opéré. Le sacrifice de la croix a donné, sous ce rapport, à l'expiation un caractère de mérite et d'efficacité qu'elle n'avait pas jusque là ; mais, relativement à la société considérée dans le monde du temps, l'accomplissement de ce principe conservateur y est toujours également nécessaire pour y maintenir l'ordre et la vie.

Les inductions à établir de l'observation faite par M. de Lamartine sont tout autres, ce semble, que celles qu'il présente. Si, en effet, l'humanité était arrivée à ce point de dégradation qu'il fallait que le sang de Dieu même coulât sur la terre par la régénérer et pour lui conquérir les belles destinées qui lui étaient échappées ; s'il n'a fallu et s'il ne faut encore rien moins que la vertu de ce sang divin pour effacer les traces des crimes qui se sont commis depuis le commencement du monde et qui se commettront jusqu'à la fin ; cela peut faire comprendre ce que c'est que le mal, le prodigieux désordre qu'il jette dans le monde moral et l'immense réparation que le coupable doit à la justice de Dieu.

La philantropie, qui ne veut ou ne sait se placer à ce point de vue, met dans la balance la peine et le crime, mais ne voyant pas celui-ci tel qu'il est, parce que sa sensibilité la trouble et que sa raison seule ne peut lui en faire apercevoir ni toute l'étendue, ni toute la profondeur, elle le trouve léger et d'une expiation facile, ou croit même qu'une expiation quelconque est inutile, au moins dans ce monde. Mais, sans sortir ici d'un ordre d'idées plus à sa portée, ne pourrait-on pas lui demander, elle qui a tant de larmes et de compassion pour les assassins, les empoisonneurs et les parricides, pourquoi elle en a si peu pour leurs victimes? A part toute espèce de motifs atténuans, qu'y a-t-il de plus inexprimablement horrible que ces attentats lorsqu'ils sont commis sur des personnes inoffensives, qui ne connaissent pas même la main qui les frappe, et souvent avec un grandiose d'inspirations atroces, tel que le génie du mal ne le désavouerait pas. Il faut le dire, et s'il se pouvait avec une voix tonnante : quiconque, sans être préoccupé d'aucune théorie de justice pénale, ne sent pas alors dans son cœur une horreur infinie,

le besoin inné d'une expiation terrible, a altéré dans son âme les plus nobles instincts, a perdu jusqu'à un certain degré le sens moral du bien, la vision naturelle et intuitive de la justice et de la vérité.

Comment donc s'expliquer l'empressement presque enthousiaste avec lequel on réclame dans tous les cas et pour toujours, l'abolition de la peine de mort? M. de Lamartine n'est pas le seul à la demander. Les mémoires dont il parle dans son rapport à la Société de la morale chrétienne, expriment le même vœu, et ce vœu, depuis un certain nombre d'années, est reproduit sous mille formes dans les livres, les romans, les revues, les journaux et même à la tribune législative. Ce fait, sans doute, est remarquable, mais il faut en chercher l'explication ailleurs que dans le désir très louable, il est vrai, mais trop peu mesuré, d'épargner au crime quelques angoisses et quelques remords au pouvoir social. Selon nous, ce n'est autre chose que la tendance naturelle de l'esprit humain, toujours désireux, et maintenant plus que jamais, de mettre ses propres conceptions à la place des lois établies de Dieu même, pour le gouvernement temporel des sociétés humaines; c'est une conséquence plus ou moins clairement entrevue comme telle de ceux qui l'admettent, de cette philosophie rationaliste qui tend sans cesse, et avec un infatigable zèle, à séparer l'humanité de toute doctrine dont le principe fondamental est divin.

Suivant la doctrine du Christianisme, on a toujours compris, qu'en ce qui touche la pénalité, le droit du pouvoir social va jusqu'à la peine de mort. Tous les peuples du monde l'ont entendu de même, avant et depuis la religion chrétienne, et leurs lois et leurs usages ont été conformes à leur conviction sur ce point. Comment pouvez-vous donc aujourd'hui contester et méconnaître ce droit? Est-ce que vous pouvez le scinder et dire : Oui, le pouvoir a le droit de punir, mais il n'a pas le droit de punir de mort. Qui vous l'a dit? Que s'est-il passé dans le monde, quelle révélation avez-vous eue, pour que vous osiez ainsi renier les croyances du genre humain? Vous prétendez que la société a pu avoir ce droit anciennement, ou que, croyant l'avoir, elle a pu en faire un légitime usage, mais que maintenant elle l'a perdu. Si vous disiez qu'elle doit maintenant y renoncer parce qu'il est inusité, il pourrait peut-être y avoir lieu à examen; mais dans votre hypothèse, où donc est la notion du droit en général? Vous l'abolissez aussi dans votre philantropique indignation. Si la notion du juste ou de l'injuste, de ce qui est légitime ou non, ne se trouve pas en effet dans le Christianisme, dont la doctrine renferme le plus beau code de morale qui ait été promulgué sur la terre; si elle ne se trouve pas dans les traditions des peuples, dans leurs usages constans et unanimes; si elle ne se trouve pas dans le cri de la conscience humaine qui s'unit au cri du sang injustement versé, pour demander réparation et justice, il faut alors le reconnaître et le publier hautement, le pouvoir social et les lois humaines ne sont que d'effroyables inventions qu'il faut se hâter d'abolir.

Ceci est-il une conséquence outrée? Ne sommes-nous pas au contraire ramenés à des faits positifs et vivans, à l'histoire contemporaine? N'a-t-on pas compris comme nous les conséquences du système d'athéisme social dont nous combattons ici la funeste influence? Après avoir répudié les doctrines du Christianisme, ou les avoir interprétées à l'aide de la raison individuelle, après avoir rompu avec les traditions sociales, après avoir rejeté comme usés les usages de tous les peuples, n'a-t-on pas attaqué le pouvoir sous toutes les formes imaginables? Ne lui a-t-on pas dénié tous ses droits? N'a-t-on pas dit que la souveraineté ne repose sur aucun principe d'ordre moral? N'a-t-on pas également attaqué le principe fondamental et divin de toutes les lois humaines, le principe qui en consacre la légitimité et les rend obligatoires à la conscience humaine? N'a-t-on pas rêvé un ordre de choses où le pouvoir social n'aurait qu'à s'occuper des intérêts matériels de la société, sans avoir sur elle aucune action morale directe ou indirecte? Et, pour nous borner à ce qui touche de plus près à la question que nous traitons, n'a-t-on pas bien com-

pris que si le droit de punir de mort n'est pas légitime, le pouvoir n'est pas divin dans son origine. abstraction faite ici de sa forme politique et de son mode de transmission : ou, procédant en sens inverse, n'a-t-on pas pensé que, si l'origine du pouvoir n'est pas divine, il est rationnel et logique d'attaquer une peine qui, dans son principe, présuppose l'intervention d'une puissance supérieure représentée elle-même dans la société par le pouvoir?

C'est un fait extrêmement remarquable qu'on n'ait jamais formulé quelque théorie contre la peine de mort sans qu'on ait en même temps attaqué quelque loi de l'ordre moral, quelque grand principe de la sociabilité. Tour à tour on a nié ou l'origine divine du pouvoir, ou les rapports de l'expiation avec la pénalité, ou même que l'homme fût né pour vivre en société. Mais que suit-il de là? Qu'il n'y a plus de pénalité possible, parcequ'il n'y en a plus de légitime, et la société est livrée nue et sans défense, les pieds et les mains liés, au crime audacieux et impuni.

La peine de mort est donc nécessairement, et malgré vos réclamations, le premier degré de l'échelle de toute pénalité. Tout système qui ne part pas de ce point, au moins quant à la légitimité du droit, croule par sa base. Il y a entre lui et les lois morales qui régissent la société une intime corrélation. Retranchez cette peine de la législation et vous effacez la preuve la plus sensible du droit de punir et sa manifestation la plus éclatante. Elle est dans le cycle temporel, la sanction visible des lois divines, le point qui unit le monde social et terrestre au monde invisible et éternel.

M. de Lamartine, au contraire, n'y voit qu'une loi de sang. faite pour l'état sauvage; une loi de la chair qui combat contre l'esprit; une loi qui appartient à l'état de nature et que la civilisation moderne rejette et répudie. Il se demande s'il est vrai qu'il y ait une vertu sociale dans le sang versé, et il ajoute que l'humanité répond à toutes ces questions *par son horreur du sang et son mépris du bourreau.* Mais alors comment se fait-il que depuis six mille ans, l'humanité souffre la peine de mort et tolère le bourreau malgré l'effroi qu'ils lui inspirent? Cela est-il humainement explicable? N'est-ce pas une sorte de mystère? et, pour en avoir l'intelligence, ne faut-il pas forcément remonter à un ordre de choses supérieur, à une volonté souveraine qui domine ici de toute sa hauteur les instincts et les répugnances naturelles de l'homme, aussi bien que les pâles clartés de sa raison?

Cette difficulté apparente se résoud donc en faveur de la doctrine contre laquelle lutte en vain M. de Lamartine. Il fait encore d'autres efforts pour repousser la conséquence accablante de ce fait, dont la permanence, l'universalité, le caractère mystérieux et extraordinaire ne peuvent être méconnus. Il insiste ailleurs en disant : *que la peine de mort est l'instinct brutal de la justice matérielle, l'instinct du bras qui se lève et qui frappe, parce qu'on a frappé; et c'est parce que cela est vrai, dit-il, à l'instinct de nature, que cela est faux pour la société à l'état de raison et de civilisation.* D'où il résulte que comme la peine de mort a été infligée à certains coupables depuis le commencement des sociétés humaines et même chez les peuples reconnus pour les plus civilisés et les mieux policés, il n'y a jamais eu de société qui soit sortie de l'état de nature et qui se soit élevée à l'état de raison et de civilisation.

Une semblable conséquence dispenserait d'aller plus loin et de suivre pas à pas les progrès de la civilisation nouvelle que la philantropie prépare en spéculation au genre humain; si elle ne s'obstinait à proclamer, au risque certain de le tromper en se trompant elle-même. que ces principes doivent enfin le perfectionner, le spiritualiser et le diviniser en quelque sorte, lorsqu'au contraire ils tendent manifestement à le soustraire à l'action vivifiante des lois providentielles de Dieu, pour le conduire et le maintenir dans cette voie. En voici une nouvelle preuve, M. de Lamartine ajoute:

« Les religions et les civilisations ne « sont autre chose que ces triomphes « successifs du principe divin sur le prin- « cipe humain. Ecoutez en tout ce que « dit la nature et ce que dit la loi. La « nature dit à l'homme : la terre est à tes « besoins; voilà un arbre chargé de fruits;

« tu as faim, mange! La loi sociale lui dit : « meurs au pied de l'arbre sans toucher « le fruit : Dieu et la loi vengent la pro- « priété. La nature dit : choisis au hasard « parmi ces femmes dont la beauté te « séduit, et, quand cette beauté sera fa- « née, délaisse-la pour t'attacher à une « autre. La loi sociale lui dit : tu n'auras « qu'une compagne pour que la famille « se constitue et se resserre par un nœud « indissoluble et assure la vie, l'amour et « la protection aux enfans. La nature dit « à l'homme : demande le sang pour le « sang, tue ceux qui tuent. *Une loi plus « parfaite* lui dit : la vengeance n'est qu'à « Dieu, parce que lui seul est infaillible, « la justice humaine n'est que défensive; « tu ne tueras point, et moi, pour con- « server à tes yeux le dogme de l'invio- « labilité de la vie humaine, je ne tuerai « plus. »

Pourquoi donc M. de Lamartine se rejette-t-il ici sur *une loi plus parfaite*, au lieu de dire la loi sociale, comme il l'a fait si bien jusque là? Est-ce qu'il y en a de plus parfaite que celle-ci? N'est-elle pas la loi morale, le véritable principe divin? Mais cette loi ne consacre-t-elle pas le droit de punir de mort, comme le droit de la propriété; aussi bien que l'indissolubilité du mariage? C'est donc lui qui veut faire prévaloir le principe humain sur le principe divin, et qui parle le langage de la nature contre la loi sociale et la civilisation.

Qu'on y prenne garde, un pareil système a une immense portée sous le rapport politique comme sous le rapport social. Il est facile, en effet, de comprendre que plus la société tend à se soustraire à l'influence des principes divins, plus la vie morale s'altère dans son sein, et plus le pouvoir a besoin d'être fort et armé. Ce que la croyance et les convictions religieuses n'opèrent pas, il faut que la force le remplace par des moyens d'autant plus énergiques qu'elle a nécessairement une lutte plus violente à soutenir contre les passions désorganisatrices et anti-sociales.

Il peut même arriver, et cela s'est vu quelquefois dans l'histoire des peuples, que ces mêmes passions, violemment refoulées et devenues rugissantes, fassent enfin irruption et parviennent à dominer le pouvoir. Ministres implacables de Dieu pour châtier les nations, elles s'emparent alors du glaive sacré de la justice, l'agitent en tous sens, et frappent de tous côtés avec une infernale délectation. Ce n'est plus alors le principe divin qui agit dans le cercle des lois morales, mais bien un principe tout humain, un principe de sang et d'extermination; ce n'est plus là la loi conservatrice de l'expiation qui s'accomplit par la pénalité; et le sang de l'innocence, de la vertu et du génie qui coule contre les prescriptions de la loi divine, appelle, au contraire, de terribles expiations et de nouvelles calamités sociales.

Sans chercher à approfondir ici quel est à cet égard l'état actuel de la société en France, qu'on ne se hâte pas d'en conclure que nous veuillons soutenir qu'aucune modification dans la distribution de la pénalité ne soit possible ni même indiquée sous plusieurs rapports.

Les motifs les plus puissans, par exemple, militent en faveur de l'abolition de la peine de mort en matière politique; les dispositions générales des esprits, la succession si rapide et si variée des révolutions politiques, ont peut-être ôté aux crimes de cette espèce une partie de leur immoralité. Notre législation pénale, conçue et formulée sans une entente suffisante des lois fondamentales de la sociabilité, sans un sens politique assez profond de l'état de la société au XIX[e] siècle, ressemble trop à un tarif, dont l'application fatale fait souvent gémir l'exacte justice ainsi que la conscience du magistrat. Les travaux forcés y sont employés avec une trop grande prodigalité; comme condamnation temporaire, cette peine ne devrait être que rarement prononcée, jamais, peut-être. Il y aurait encore à signaler beaucoup d'autres modifications; mais tout ceci appelle, il est vrai, un changement dans le mode de pénalité qui paraît le mieux convenir à l'époque actuelle, à savoir, la privation de la liberté, ou la détention des coupables dans des conditions diverses et modifiées suivant la gravité du crime et le degré de perversité des condamnés.

Ce changement, nous l'invoquons aussi de tous nos désirs et de toutes nos forces; c'est un de nos plus doux pressenti-

mens. Le système pénitentiaire en est l'expression. Combiné avec une législation pénale modifiée elle-même suivant les besoins actuels de l'ordre social, il pourrait devenir la cause et tout à la fois le moyen d'un adoucissement de la pénalité sur beaucoup de points.

Mais, hâtons-nous de le dire, le système pénitentiaire, tel que nous le concevons, peut difficilement s'établir dans une société qui, comme la nôtre, est encore travaillée par des doctrines vagues, contradictoires, souvent anti-sociales, et par de perpétuelles révolutions dans l'ordre intellectuel et politique. De semblables améliorations présupposent un état social très fixe, la prédominance des croyances religieuses dans la société, ainsi que l'esprit de dévouement et de sacrifice; elles présupposent encore des ressources matérielles permanentes, et une direction uniforme et constamment protectrice de la part du pouvoir social, dans ce qui serait de son ressort. Car, il faut bien le remarquer, l'action seule du pouvoir est insuffisante ici, et l'on est naturellement conduit à l'opinion manifestée quelque part par M. Bérenger, c'est-à-dire à l'établissement d'un ordre religieux pour arriver au parfait établissement de cette grande œuvre.

C'est bien, en effet, en pareille matière qu'il faut invoquer les secours de la charité, non pour la faire entrer directement dans la loi pénale, celle-ci n'a besoin que de la justice, mais pour fonder une institution qui doit être tout à la fois religieuse, morale et sociale, et qui ne se rattache que par un point à la pénalité, l'accomplissement de l'expiation.

La charité seule sait traiter comme il faut avec le crime, comme avec la pauvreté et toutes les misères humaines; ce que nous savons du système pénitentiaire, tel qu'il est établi aux États-Unis, nous porte à penser qu'elle n'a pas été suffisamment consultée dans les dispositions réglementaires des divers pénitenciers. Ce système est dur sous plusieurs rapports, et notamment sur un point qui heureusement a été supprimé ou modifié; autrement il faudrait dire, non seulement qu'il est dur, mais qu'il est illégitime.

Le *confinent solitary*, employé comme peine perpétuelle ou même temporaire, est repoussé tout à la fois par la raison, l'humanité et le Christianisme. Le pouvoir social a sans doute le droit de punir et même de punir de mort; le corps qui appartient à la terre, il peut en disposer, et même l'anéantir, quand le crime lui a donné ce formidable pouvoir. Mais a-t-il le droit de mutiler l'intelligence humaine, ce souffle divin et immortel? a-t-il le droit de la condamner à la folie, en empruntant à l'enfer ses supplices; de la livrer à un horrible désespoir (1)?

Nous regrettons de ne pouvoir développer ici quelques pensées sur le régime pénitentiaire, tel que la charité peut le comprendre et le réaliser, sans porter atteinte aux droits de la justice. Peut-être reviendrons-nous quelque jour sur ce point, ainsi que sur le droit de punir et sur la justice pénale. Mais, quelles que soient les institutions ou les améliorations que l'avenir réserve à cet égard à la patrie, on peut dire au moins que c'est là que se doivent diriger les efforts et les travaux de la philantropie, en s'aidant des lumières et de l'influence du Christianisme, et non à défendre ou à couronner des doctrines sociales plus ou moins chimériques, et périlleuses, dans la conception desquelles le feu même du génie s'est naguère lamentablement éclipsé.

Enfin dans l'état actuel des choses, et même en adoptant l'hypothèse de modifications possibles dans le mode d'action de la pénalité, la peine de mort doit-elle et devrait-elle encore subsister?

Malgré les vœux empressés de la philantropie à cet égard, il s'en faut beaucoup que la société présente sous le rapport du nombre des crimes et notamment de leur gravité un tableau qui puisse flatter et nourrir ses espérances. Ils se perpétuent au contraire et se manifestent trop souvent avec un caractère nouveau d'immoralité ou d'atrocité. Ceux qui rêvent le progrès sur ce point ignorent les faits ou les perdent de vue; peut-être que s'ils allaient plus souvent respirer l'air des cours d'assises; s'ils consultaient et

(1) On sait que des individus condamnés au supplice du *confinent solitary* sont devenus fous ou sont tombés dans le désespoir.

étudiaient avec plus de soin les gazettes des tribunaux, les annales judiciaires, les statistiques dressées par le pouvoir, consentiraient-ils au moins à ajourner leur proposition ; pour se borner à un seul exemple, que feraient-ils d'un autre Lacenaire ?

Cet assassin, philosophe et bel esprit, a manifesté un caractère de perversité et d'immoralité si profondément et si artistement calculées que la philantropie a dû cette fois en frémir et douter d'elle-même, au moins en ce qui touche l'abolition de la peine de mort.

Que faire, en effet, de celui qui, par un calcul digne de l'enfer, a rompu systématiquement, non seulement avec tout ce qu'il y a de bon, de généreux et de divin, mais encore avec tout ce qui rappelle l'homme et le distingue des animaux féroces ou des génies de l'abîme, qui s'est déclaré l'inflexible et irréconciliable ennemi de Dieu, des hommes, de toute notion d'ordre et de moralité, et qui a réalisé sa sinistre doctrine autant et jusqu'où il l'a pu, sans témoigner ni peur, ni remords, ni repentir? Un pareil homme s'est placé lui-même en dehors de l'humanité et de toute loi morale ; où que vous le placiez, sa présence sur la terre, fût il dans un obscur cachot, est un outrage envers Dieu, une violation vivante des lois divines et humaines, un scandale et un effroi pour la société. Entre ce monde et lui, il ne peut y avoir de commun que l'échafaud : le reste appartient à Dieu.

Si donc il se commet encore des crimes qui appellent inévitablement la peine de mort, c'est un devoir rigoureux pour le pouvoir de l'infliger dans ces cas-là. Il ne faut pas oublier que, relativement au dogme de l'expiation, l'humanité est solidaire ; qu'une effrayante reversibilité de châtimens et de souffrances a lieu dans les sociétés humaines, et qu'elles ont à supporter dans le monde du temps, une certaine masse d'expiations (1).

Il en résulte qu'un crime impuni ou qui ne l'est pas d'une manière proportionnée à sa gravité, sous le rapport social, laisse derrière lui une souffrance à supporter, une expiation inévitable.

Ceci n'est point une opinion, c'est un principe vieux comme le genre humain et certain comme son histoire. C'est lui qui donne au juge la force dont il a besoin pour remplir son pénible devoir ; car l'accomplissement de ce devoir a aussi ses compensations et nous dirons presque ses consolations. Si d'un côté il frappe ; de l'autre il défend et il protége. Si, armé d'un pouvoir divin, il fait tomber une tête, en même temps il en préserve plusieurs. Ceux-là qui voudraient arrêter son bras ressemblent à l'enfant qui frappe sa mère parce que celle-ci refuse de satisfaire tous ses caprices : ils rejettent sur la société innocente l'expiation que le crime seul doit supporter.

Mais on insiste et l'on dit : L'adoucissement préalable de la pénalité aurait pour effet de diminuer le nombre et la gravité des crimes. Ainsi c'est au législateur à donner le bon exemple, et à fuir, en quelque sorte, devant le crime, et à lui proposer une honteuse capitulation ! N'est-ce pas là le bouleversement de toutes les notions d'ordre, de raison et de justice ? Pourquoi voulez vous que la société se désarme quand on l'attaque dans ce qu'elle a de plus précieux, en violant les lois morales dont l'observation est sa vie même ? Dussent les lois pénales n'être que comminatoires, si elles n'excèdent pas les limites d'une juste expiation, pourquoi voulez-vous qu'elle renonce à ce moyen d'intimidation ? Pourquoi voulez-vous donner au crime une sécurité qui augmente son audace ? Laissez-lui toutes ses anxiétés et ses terreurs, il n'a pas droit à autre chose.

Pour nous, notre choix est fait aussi. Alors même que le nombre des crimes diminuerait dans une proportion très sensible, encore bien que la peine de mort pût être reservée pour un petit nombre de crimes très graves, modification heureuse et que nous désirons autant que qui que ce soit, tant qu'il y aura sur la terre des assassins et des parricides, cette peine doit demeurer. Alors même que, faute de crimes, et ce temps viendra-t-il jamais? l'exercice du droit de punir sem-

(1) Voyez *Dictionnaire de la Conversation*, article *Expiation*, où nous avons essayé d'expliquer, quoique très brièvement, la nature, le caractère et les principaux effets de l'expiation.

blerait être périmé entre les mains du pouvoir, il faudrait qu'elle restât encore comme une formidable menace, et la sanction solennelle de la parole de celui qui a dit : *tu ne tueras point.*

M. de Lamartine arrive à une conclusion toute différente, il lance des anathèmes contre la peine de mort et appelle de ses vœux le jour où elle sera enfin effacée du livre de nos lois pénales. Il termine ainsi son premier discours, en faisant l'apothéose ou la glorification de sa doctrine.

« Heureux le jour, dit-il, où la législa- « tion consacrera enfin dans ses codes « ces saintes inspirations de la charité « sociale ! heureux le jour où elle verra « disparaître devant la lumière divine « ces deux grands scandales de la raison « du XIXe siècle : l'esclavage et la peine « de mort ! heureux le jour où la société « humaine pourra dire à Dieu, en lui res- « tituant ses générations tout entières : « Nous rendons intactes à la nature tou- « tes les vies qu'elle nous a confiées. « Comptez, Seigneur, il n'en manque « pas une : si le crime a répandu encore « quelques gouttes de sang sur la terre, « nous l'avons effacé sous nos larmes. « Nous avons rendu son innocence à la « loi. La société est une religion aussi ; « mais son autel n'est pas un échafaud. « Elle reçoit l'homme de la nature pour « transformer et sanctifier l'humanité, et, « à la place du crime et de la mort, elle « renvoie aux pieds du juge suprême le « repentir et la réparation. L'Evangile est « à la fois son inspiration et son modèle, « et la législation ne sera complète qu'au- « tant que chacune des lois humaines « sera une traduction et un reflet d'une « des lois de Dieu. »

Dieu ne pourrait-il point répondre à ceux qui lui tiendraient ce langage : « Vous avez cherché la vérité en vous-mêmes, et elle était en moi. Seul, vous avez interprété mon Evangile, et il y a sur la terre que vous habitez un pouvoir qui a mission de moi de l'enseigner et de le commenter. Vous avez pris les inspirations de votre cœur égaré par votre imagination, pour une loi sociale et bienfaisante, et cette loi était écrite autrement dans les traditions des peuples. L'esclavage, c'est le joug de l'homme ; la peine de mort, c'est ma justice. Vous avez vu une main de la terre là où c'était ma main qui frappait. Les générations que vous me restituez ne sont pas entières ; il y manque des têtes qui m'étaient chères et sur lesquelles ma providence étendait avec amour sa main maternelle ; le crime que vous avez épargné ne leur a point fait grâce. La philantropie a aussi son glaive, mais contre la justice. Vous me promettez le repentir ! est-ce donc que vous disposez de la volonté humaine? la réparation ! mais vous n'en voulez pas. Les larmes que vous avez versées pour effacer le sang que des mains homicides ont répandu ne valent pas celles que votre faiblesse a fait couler des yeux de l'innocence. Il manque une réparation; où est-elle ? il y a un vide dans le monde des expiations ; qui le comblera?

« La charité, dites-vous ? mais savez-vous ce que c'est que la charité ? elle respecte ma justice; elle ne saurait la contrarier sans attaquer la loi constitutive de tout ordre, la suprême raison des choses, moi-même dans mon essence la plus intime. Personnifiée dans les ministres de ma loi, elle monte avec le coupable sur l'échafaud ; au milieu d'une atmosphère d'effroi, elle s'abreuve de ses angoisses pour en adoucir la rigueur et préparer la joie du repentir ; après quoi, elle bénit, elle pardonne, et soutenue par une ineffable espérance, elle m'offre le sang qui va couler. Mais elle s'arrête là : il faut que l'expiation de la terre s'achève.

« Ma religion, qui met en pratique ce sublime dévouement de la charité, n'a point de foudres ni d'anathèmes contre la peine de mort. Elle les réserve pour ces doctrines qui, dérobant au ciel un nom divin, veulent ainsi couvrir la faiblesse et la témérité de la pensée humaine, et travaillent à détruire l'ordre établi par moi-même pour le gouvernement temporel de la société. »

LAIMÉ,
Ancien magistrat.

# HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII
## ET DE SON SIÈCLE, PAR VOIGT (1).

Ce n'est pas une des choses les moins extraordinaires de notre époque, que de voir des écrivains allemands, des professeurs, des ministres luthériens, dont personne ne conteste la science, mais qui nés et élevés au sein de l'erreur, ont été nécessairement imbus dès l'enfance de préjugés hostiles aux institutions catholiques, de les voir se sentir tout-à-coup attirés vers la plus grande et la plus calomniée de ces institutions, *la papauté*, pour en faire l'objet de profondes études et très souvent de leur admiration. Voilà pourtant ce qui ce passe sur la terre de Luther, de Carlostad, de Bucer, de Zwingle, de Mélanchthon, dans cet ancien duché de Saxe qui fut le premier à renier la foi catholique au seizième siècle, dans cet ancien Brandebourg qui semble n'avoir cédé à ses voisins le pas de l'apostasie, que pour conserver le privilége de demeurer le dernier et le plus violent persécuteur de l'Eglise. Là où la papauté avait été jugée et condamnée en dernier ressort par les pères de la réforme, on vient aujourd'hui appeler de leur jugement, on veut reviser leurs anathèmes. Or, sans prétendre assigner où aboutira ce mouvement, nous pouvons déjà considérer ce nouvel examen qui suit de trois siècles une décision trop prématurée sans doute, comme d'un fatal augure pour la réforme, comme une flétrissure d'autant plus sensible qu'elle lui est infligée par des hommes qui comptent au nombre de ses enfans les plus honorables et les plus éclairés.

L'un des premiers auteurs d'outre-Rhin qui ait pris cette direction, M. J. Voigt, professeur à l'université de Hall, a voulu de prime abord toucher le fond de la difficulté, il n'a point reculé devant le pape le plus injurié du moyen âge, celui qu'on était parvenu à défigurer au point d'en faire un grand scandale, une accusation permanente contre notre église dont il est une des gloires les plus pures. J. Voigt a voulu connaître à fond Grégoire VII; il l'a étudié dans les monumens contemporains, dans la constitution du moyen âge, dans ses actes et dans ses lettres, et du fruit de son travail, il a composé l'ouvrage dont nous avons à nous occuper. Cet ouvrage qui se présente avec un caractère incontestable de science et d'impartialité, aura le mérite de porter le coup de grâce aux accusations du siècle dernier et de réformer sur beaucoup de points les systèmes que notre nouvelle école historique avait bâtis un peu trop à la hâte sur le nom d'Hildebrand. On ne saurait nier en effet que l'école dont nous parlons, estimable à beaucoup d'égards, et particulièrement à cause de l'enthousiasme qu'elle professa pour Grégoire VII, n'eût mal compris notre saint Pontife; qu'elle n'en eût fait mal à propos une sorte de tribun, un autocrate populaire, moins odieux sans doute que l'arrogant et ridicule personnage de Voltaire, des centuriateurs et (pourquoi ne pas le dire aussi?) de Fleury, mais qui n'était guère plus ressemblant. Nous devons à M. Voigt d'avoir passé l'éponge sur ces portraits outrageans ou infidèles, et cela suffit pour attribuer à son livre une place distinguée parmi les publications historiques. Nous n'irons pas jusqu'à dire toutefois qu'il soit au dessus de toute critique sous le rapport de l'exécution; il y a des longueurs, des digressions qui détournent la vue du personnage principal; l'auteur a été, selon nous, trop préoccupé de *l'histoire nationale* et pas assez de *l'histoire pontificale*. L'ouvrage nous semble manquer, en certaines parties, d'ordre, de lucidité, de mouvement, et surtout de ce puissant intérêt dont la vie de saint Grégoire VII est susceptible à un si haut degré. Enfin il s'en faut que l'admirable figure de Grégoire ait été montrée dans tout son jour, dans toute sa splendeur.

(1) Traduite de l'allemand, augmentée d'une *Introduction* par l'abbé Jager. A Paris, chez Vaton, libraire, rue du Bac, 46. 2 vol. in-8. Prix 12 fr.

L'histoire de Voigt n'en est pas moins très remarquable sous le rapport de la science, de la justice, de la bonne foi, des vues souvent très élevées et très droites de l'auteur, et, pour notre compte, nous n'avons pas à exiger davantage d'un auteur allemand et protestant. Mais d'un autre côté nous serions fâchés de paraître encourager un certain engouement de toutes les productions d'outre-Rhin, qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour la gloire littéraire de notre pays et pour la cause de la vérité, s'il allait jusqu'à une admiration exclusive et une servile imitation. On a dit depuis long-temps que les matériaux exhumés par la science allemande n'étaient recevables dans le commerce européen qu'après être passés au crible et à la filière de l'esprit français. Dieu nous préserve en outre de penser que l'histoire de notre sainte religion puisse être jamais écrite comme il convient par des hommes qui ne partagent point nos croyances. Nous aurons occasion de revenir sur cette pensée dans l'exposé de la vie de Grégoire VII.

Vers le milieu du onzième siècle, le fils d'un charpentier de la petite ville de Sodano, en Toscane, vint à Rome au couvent de Sainte-Marie du mont Aventin. Il eut là pour maître l'archiprêtre Jean Gratien qui devint pape sous le nom de Grégoire VI. Ce pontife ayant renoncé à sa dignité pour procurer la paix de l'Eglise, se retira au monastère de Cluny et y mena notre jeune moine nommé Hildebrand, qu'un autre pape devait venir chercher plus tard en ce même cloître, pour le ramener à Rome.

Les affreux malheurs qui désolèrent l'Eglise au dixième siècle, avaient abouti à diviser la chrétienté en trois factions. Trois pontifes, Benoit IX, Sylvestre III et Grégoire VI se disputaient la tiare, lorsque par un de ces mystérieux desseins de la Providence, qui font sortir le bien de l'excès des plus grands maux, ce fut du pouvoir temporel et de la violation des formes constitutives de la papauté que le salut vint à cette époque. L'intervention de l'empereur dans l'élection du chef de l'Eglise qui avait produit tant de funestes résultats, peut être regardée en ce moment exceptionnel, comme une des causes principales du nouvel éclat que jeta la papauté.

Henri-le-Noir mit fin au schisme en faisant élire, sous son influence, trois papes successivement, en deux ans. On ne peut rien dire des deux premiers, Clément II et Damase II, sinon qu'ils jouissaient d'une haute réputation de vertu et que le temps leur manqua, plutôt que la volonté de travailler au salut de l'Eglise. Il n'en fut pas ainsi du troisième, saint Léon IX (Bruno, évêque de Toul), à qui il était réservé de préparer les voies à Grégoire VII.

Afin de rendre cette mission manifeste dès l'aurore du nouveau pontificat, Dieu permit que Léon, élu en Allemagne, voulût voir une dernière fois son église de Toul, avant de se rendre à Rome, et qu'il passât par Cluny où se trouvait Hildebrand, alors revêtu de la charge de prieur. La rencontre de ces deux hommes est un événement que l'histoire doit noter, car il marque l'origine de la vie publique de Hildebrand, son apparition sur la scène du monde, la première occasion qu'il eut de travailler à l'exécution de ses vastes desseins. — « C'était, dit Voigt, de séparer l'Eglise de l'Etat, le pouvoir spirituel de la puissance temporelle, d'élever l'un au dessus de l'autre, de rendre le pape indépendant de l'empereur, d'assurer même au premier la supériorité sur le dernier, et, par cette indépendance, faire naître l'unité et développer dans l'Eglise une réforme qui s'étendît sur toute la chrétienté et procurât le salut du genre humain. Certes, personne ne pourra révoquer en doute ce qu'il y avait de grand, de sublime et de saint dans un pareil projet. »

La gloire des plus grands hommes, ce qui fait le génie, c'est d'avoir un plan tracé, une idée qui domine toute la vie, à laquelle tous les actes se rapportent comme à leur principe et dont la réalisation se poursuit invariablement, à travers tous les obstacles. Plus cette idée est élevée, plus ses applications sont vastes et utiles, plus la gloire s'agrandit. S'il en est ainsi, nul personnage distingué ne saurait être mis au dessus, ni peut-être à côté de Grégoire VII. Nous n'oserions dire toutefois, comme Voigt semble l'insinuer, qu'il ait eu dès le principe

toute la conscience de sa destinée, qu'il en ait prévu tout le développement. Ce n'est du moins pas ainsi qu'a coutume de procéder la nature humaine. Mais s'il fallait assigner ce qu'il y eut de primitif et de fondamental dans les pensées de saint Grégoire VII, nous n'irions pas le chercher ailleurs que dans les vertus chrétiennes élevées à un degré héroïque : une foi ardente, un violent amour du Christ et de son Eglise, un désir immense de se consacrer à leur service; sentimens qui, nés au sein de l'Eglise romaine et à l'ombre des saints Apôtres Pierre et Paul, que Grégoire aimait à nommer ses *pères nourriciers*, fortifiés par les pratiques de la vie monastique et pénétrant toutes les profondeurs de cette âme à la fois très sensible et très forte, tantôt la remplissaient d'inexprimables douleurs à la vue des maux présens, tantôt l'enflammaient de courage au seul espoir d'y porter remède. Hildebrand était proprement *dévoré du zèle de la maison de Dieu*. Moine, il se fût consumé pour elle en quelque cloître obscur; Pape, il la glorifia, il la défendit contre tous ses ennemis, en face du ciel et de la terre.

Lorsque Grégoire VI vint à Cluny, il s'était revêtu des insignes de la dignité papale; le prieur Hildebrand lui persuada de s'en dépouiller et de se rendre en habit de pélerin, à Rome, où il déclarerait lui-même que le choix de l'empereur ne lui donnait aucun droit au siége de saint Pierre, jusqu'à ce qu'il eût été procédé canoniquement à son élection. Grégoire VI était digne d'entendre un tel discours, digne de comprendre Hildebrand : il l'emmena avec lui.

Durant les vingt-quatre ans qui s'écoulèrent entre cette seconde arrivée d'Hildebrand à Rome et son élévation au pontificat, il ne cessa de prendre la plus grande part à la direction des affaires ecclésiastiques. Promu successivement aux charges d'administrateur et d'abbé de Saint-Paul, de sous-diacre, d'archidiacre, de chancelier de l'Eglise romaine, il devint l'âme du conseil pontifical, et cette première partie de sa vie publique est d'autant plus importante à étudier qu'elle renferme le germe et l'explication de tout ce qu'il opéra par la suite. On y peut voir ses nobles facultés croissant avec les circonstances et se manifestant selon les directions diverses qui s'ouvraient devant lui. Les maux de l'Eglise avaient deux causes principales: son asservissement au pouvoir civil, et par suite la corruption de ses membres. Voilà les deux plaies, l'une extérieure, l'autre intérieure, que Grégoire entreprit de guérir : il n'eut jamais d'autre but. Tous ses travaux se résument en deux mots : *Réforme au dedans, liberté au dehors*.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer des désordres dont les auteurs contemporains nous ont laissé de si effrayans récits. Les vices du clergé au onzième siècle, peuvent se réduire à deux : la simonie et l'incontinence, la double concupiscence de la richesse et des sens. L'orgueil de l'esprit était devenu une trop noble passion pour cette triste époque ; aussi n'y eut-il ni schisme, ni hérésie (1). On s'occupait peu des choses intellectuelles; les âmes étaient entraînées en bas, vers la terre et la chair (2). Il ne faut pas oublier surtout que cette dégradation du clergé tirait son origine de la sécularisation de l'Eglise, de sa soumission au pouvoir terrestre, par suite des guerres, de l'établissement féodal et de l'usurpation des bénéfices ecclésiastiques par les laïques. De là vient que l'affranchissement de l'Eglise était une condition indispensable de sa réforme, tout comme la réforme de l'Eglise était nécessaire pour son affranchissement.

(1) Nous entendons une secte schismatique ou hérétique, et l'on peut regarder comme telle la tentative isolée de Bérenger, qui n'eut point de disciples, se rétracta autant de fois qu'on voulut, et finit par mourir dans le sein de l'Église.

(2) Voici quelques vers de saint Pierre Damien, qui donnent une idée des mœurs d'une partie du clergé, et des vœux que formait la portion, considérable encore, qui était demeurée irréprochable.

Cedant equi phalerati,
Cedant cœci rabulæ,
Cedant canes venatores
Ac mimorum fabulæ,
Et accipitres rapaces
Nec non aves garrulæ.
Dat hæc Simonis leprosam
Execrate hæresim ;
Sacerdotum simul atque
Scelus adulterii ;
Laicorum dominatus
Cedat ab ecclesiis.

Telle fut la conviction de l'archidiacre Hildebrand; il comprit que ces deux choses étaient étroitement unies, que l'une ne pouvait aller sans l'autre; aussi le voyons-nous, dès l'origine, mener de front ce double projet. Il ne cessa de le poursuivre dans le conseil des papes, dans les conciles, dans les légations. La légation qu'il remplit en France mérite attention, en ce que notre patrie semble avoir été choisie pour offrir la première manifestation des plans d'Hildebrand et comme un aperçu de tout ce qu'on pouvait en attendre. Il y tint deux conciles. L'un dans la province de Lyon qui tendit spécialement à la réforme du clergé. Le légat y déploya toute la puissance d'un envoyé d'en haut. La punition miraculeuse qu'il infligea publiquement à un archevêque coupable de simonie et de parjure, produisit une impression si profonde, que quarante-cinq évêques, outre vingt-sept autres dignitaires de l'Eglise, se démirent de leurs fonctions, sans qu'on eût besoin de les poursuivre. — Le second concile qui se tint à Tours, eut des suites encore plus importantes, pour l'affranchissement de l'Eglise. Hildebrand fut reconnu juge d'un commun accord, par les deux plus puissans monarques de l'Europe, dans une question d'une extrême gravité. Ferdinand roi de Castille et d'Aragon refusait l'hommage qu'il devait à l'empereur Henri III, il alla même jusqu'à usurper le titre d'empereur. Plainte au concile de la part d'Henri, avec prière d'excommunier le roi de Castille et de mettre son royaume en interdit. Les pères prononcèrent selon le droit de l'époque, et signifièrent à Ferdinand d'avoir à donner satisfaction, sous peine d'anathème. Ferdinand n'eut garde de désobéir. Par cet acte deux princes, entre lesquels l'empereur lui-même, reconnaissaient, comme Voigt le remarque très bien, *que le pape seul pouvait faire un empereur, lui accorder ou lui enlever ce titre.*

Mais nulle part l'influence d'Hildebrand ne se fit sentir d'une manière plus efficace pour le rétablissement de la liberté ecclésiastique, que dans l'élection des papes qui succédèrent à saint Léon IX. Il avait si bien gagné la confiance des Romains, il leur avait donné une si haute idée de sa capacité et de son mérite, qu'à la mort de chaque pontife on le députait vers l'empereur pour traiter du choix d'un nouveau pape. Si l'on veut bien considérer dans quelle position se trouvait alors Hildebrand et ce qu'il avait à faire: d'un côté rétablir l'ancien droit ecclésiastique, ramener à l'exécution des saints canons, atténuer de plus en plus la prépondérance usurpée du pouvoir civil; et de l'autre, agir de concert avec l'empereur, éviter tout sujet de rupture, car l'empereur avait bien mérité de l'Eglise et les malheurs des temps rendaient son assistance nécessaire, on sera convaincu que toute l'habileté d'un négociateur consommé n'était pas de trop pour se tirer de circonstances si délicates. On a beaucoup parlé de la fermeté, de la force de caractère de Grégoire VII, on n'a pas assez remarqué sa prudence, sa modération, quel esprit de conduite il déploya dans les affaires et à quel point il réunissait les qualités qui font les hommes sages et les hommes forts.

La marche que suivit Hildebrand, et si j'ose dire, sa tactique était de présenter à l'empereur un candidat irréprochable, un évêque qu'il était impossible de refuser : quelquefois un Allemand (Victor II), quelquefois un ami de l'empereur (Alexandre II), et de le faire aussitôt élire à Rome selon le droit canonique. Il n'est pas sans intérêt de suivre les progrès qu'obtenait Hildebrand et comment il arrachait peu à peu les élections à la dépendance du pouvoir impérial. Victor II fut élu par l'empereur et confirmé à Rome. Nicolas II au contraire fut d'abord élu canoniquement et puis reconnu par l'impératrice régente. Enfin l'élection d'Alexandre II eut lieu sans aucune intervention séculière. Il est vrai qu'il s'éleva quelques oppositions, les Lombards nommèrent un anti-pape, mais au bout d'un an tout rentra dans l'ordre et Alexandre fut universellement reconnu.

Ainsi les rapports naturels se rétablissaient entre les deux pouvoirs, lorsqu'un changement de règne vint tout-à-coup interrompre ces heureux et pacifiques progrès.

Le jeune roi d'Allemagne Henri IV n'avait que cinq ans, lorsqu'il succéda à

son père Henri-le-Noir. Il paraissait doué d'heureuses qualités, qui furent étouffées par une mauvaise éducation, ou plutôt par le défaut de toute éducation. Les seigneurs se disputaient la possession de sa personne, à laquelle était attaché l'exercice du pouvoir suprême. Ceux qui parvenaient à s'en emparer, contens d'avoir en main les rênes du gouvernement, ne s'occupaient qu'à flatter les goûts du jeune roi, sous prétexte de ménager son enfance; ils le livraient à la chasse et aux plaisirs. On parvint à en faire un homme violent, dissimulé, d'un dévergondage de mœurs qui ne connaissait point de bornes. A peine eut-il épousé une princesse d'un noble caractère et d'une grande beauté, qu'il songea à faire prononcer le divorce. Entre les moyens qui furent employés pour obtenir une séparation légale, il en est d'une telle nature, au rapport des contemporains, qu'on aimerait pouvoir n'y pas croire. Ce fut la première cause de ses démêlés avec la cour romaine. Les différends entre Rome et les pouvoirs politiques ont toujours eu leur principe dans quelque violation des droits les plus sacrés de la famille ou de la société, et presque toujours dans quelque atteinte portée à la sainteté du mariage qui en est le fondement. Le pape Alexandre multipliait avertissemens et menaces sans que Henri y fît beaucoup d'attention; mais le scandale continuant et le trafic des biens ecclésiastiques s'établissant à la cour germanique avec une impudeur dont on n'avait pas eu d'exemple, Alexandre somma le roi de comparaître devant le siége de Saint-Pierre, afin de rendre compte de sa conduite. Cet acte n'eut pas d'autre résultat que d'arrêter un moment le monarque, mais ce n'en était pas moins un sévère avertissement qu'on recevait en Allemagne, de cette Italie si long-temps courbée sous le joug des empereurs germains. Telle était la situation des affaires, lorsque Alexandre II vint à mourir avec la gloire d'avoir engagé sur tous les points le combat d'où devait sortir le triomphe de l'Eglise et d'avoir ouvert le chemin qu'un grand homme allait parcourir, à l'étonnement de tout l'univers.

« Alexandre, dit Voigt, était plus qu'un instrument d'Hildebrand. Il partageait sans doute ses idées, il était intimement convaincu qu'elles étaient utiles et nécessaires, quoique dans son esprit, elles n'eussent pas encore la clarté, la perfection et la vivacité qu'on pouvait désirer, quoique dans sa conduite elles ne fussent pas encore en parfaite harmonie. Mais elles ne pouvaient pas avoir dans sa tête la même vivacité qu'elles avaient dans celle de Hildebrand, parce qu'il les avait empruntées; tandis que Hildebrand les avait conçues et pouvait seul les conduire à leur maturité. Car les idées ne reçoivent leur vie, leur énergie, leur force invincible et ne se produisent dans le monde avec toutes leurs conséquences que par celui qui les conçoit, qui les nourrit, qui les fortifie et leur donne toute l'impulsion nécessaire.

« Maintenant, continue notre historien, se présente une grande époque : grande, non pas précisément par des événemens nouveaux, extraordinaires et féconds en résultats, ou par des scènes terribles ou soudaines, mais par l'exécution d'un vaste plan concerté depuis long-temps : grande, par l'ébranlement général que cause en Europe le génie d'un seul homme, par la secousse et l'impulsion donnée à toutes les affaires : grande, parce qu'à la voix d'un seul homme, les trônes chancellent, les peuples tremblans quittent leurs anciens maîtres; parce que la volonté d'un prêtre fait changer la face de la terre, fait naître de nouvelles lois et de nouvelles institutions, et cela depuis le nord de l'Europe, depuis l'Angleterre jusqu'au midi, jusqu'aux déserts de l'Afrique, depuis la mer Atlantique jusqu'à la Palestine, où le fondateur de notre religion avait enseigné, combattu et versé son sang, où l'apôtre saint Pierre avait annoncé des paroles pleines de vie : grande, parce qu'un homme sortant de l'obscurité, conçoit le projet d'établir une monarchie universelle au centre de la Chrétienté, au siége de saint Pierre, siége qui fondé par de pauvres pêcheurs s'éleva successivement, soit par lui-même, soit par le secours d'autrui, et s'établit si solidement que les puissances de l'enfer, comme on le croyait, ne pouvaient l'ébranler : grande enfin, parce qu'un simple moine, fils d'un charpentier, se met dans la tête que le soleil

de l'ancienne Rome doit éclairer tous les hommes et former leurs croyances. Si l'on se représente ensuite des peuples qui se soulèvent, bien déterminés à vaincre ou à mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, pour la conservation de la couronne de leurs empereurs et de leurs princes; un pape aux prises avec l'empereur et l'empereur avec les princes ses sujets; toute l'humanité en mouvement, des états et des familles qui se divisent et se séparent pour soutenir, les uns leur foi, les autres leurs libertés; si l'on voit des peuples qui combattent contre leurs rois, des parens contre leurs enfans; la fortune qui élève un homme jusqu'à en faire le dominateur universel et qui l'abaisse ensuite jusqu'à le conduire en exil; qui, d'un autre côté, donne une couronne à un prince lorsqu'il est jeune, et le condamne presque à la mendicité lorsqu'il est dans la maturité de l'âge; si l'on se représente toutes ces choses, on voit certainement devant soi une époque grande et extraordinaire. »

Tout cela est grand, mais il y a quelque chose de plus grand encore, quelque chose de plus élevé qui a échappé et devait échapper à la vue d'un auteur protestant. C'est que cet homme, dont il admire la force morale, devenu tout-à-coup, par l'effet de son exaltation sur le siége des pontifes romains, le représentant de la justice sur la terre, comprit et voulut remplir sa mission dans toute son étendue. Par une coïncidence qui n'est pas unique, il se trouva que l'homme qu'on peut considérer comme la plus haute expression du pouvoir temporel, prit sur lui de représenter la violence, le meurtre, l'usurpation, toutes les injustices. La lutte qui s'établit entre eux n'était pas une lutte d'homme, mais bien plutôt une phase du combat entre le bien et le mal, entre le droit et l'iniquité, combat qui ne cesse point, mais se reproduit de temps à autre, sous des formes plus arrêtées et plus terribles; surtout quand ces deux éternels ennemis se personnifient dans les deux sommités humaines d'une époque.

En étudiant la vie de Grégoire VII, il faut prendre garde de perdre de vue le successeur de saint Pierre, le vicaire de J.-C., l'homme chargé du fardeau de toutes les âmes rachetées, à qui le divin fondateur de l'Eglise en avait confié la défense contre toute espèce d'ennemis intérieurs et extérieurs. Grégoire s'était pénétré de longue main de la grandeur d'une telle mission; il avait senti le poids de la papauté. Aussi lorsqu'il se trouve en face d'elle, il s'effraie, il veut détourner le coup qui le menace, il conjure le peuple et le clergé de chercher un autre pontife, il s'adresse à l'empereur pour l'engager à repousser l'élection. Ses premières lettres pontificales sont pleines de gémissemens et de larmes (1). La plupart des

(1) Dans une lettre à Didier, abbé du Mont-Cassin, il s'applique ces paroles de l'Écriture : *Veni in altitudinem maris et tempestas demersit me. Laboravi clamans, raucæ factæ sunt fauces meæ.*(Epist. I, 1.) Il dit encore à Guibert, archevêque de Ravennes (epist. 3) : « Ad ferendum onus..... mihi invitè et valdè reluctanti impositum. » V. Ep. 4 à Béatrix. Ep. 8 et 9; au duc Godefroi : « Nostra promotio, quæ tibi cæterisque fidelibus piam de nobis existimationem et gaudium administrat, nobis interni doloris amaritudinem et nimiæ anxietatis augustias generat. » Epist. 1, 70, 39. — Voir surtout le commencement de la magnifique allocution que Grégoire adressa au concile de Rome avant de prononcer le dernier anathème sur la tête d'Henri; le voici :

« Saint Pierre, prince des apôtres, et vous saint Paul, docteur des nations, daignez, je vous prie, me prêter l'oreille et m'écouter favorablement. Comme vous êtes les fervens disciples de la vérité, aidez-moi pour que je ne m'en écarte pas, en sorte que mes frères aient plus de confiance, qu'ils sachent et qu'ils comprennent que c'est par la foi que j'ai en vous, après Dieu et sa sainte mère, la Vierge Marie, que je résiste aux pécheurs et aux méchans et que je soutiens vos fidèles serviteurs. Vous savez en effet que c'est malgré moi que j'ai été promu aux ordres sacrés, que c'est malgré moi que j'ai suivi le pape Grégoire au delà des monts, que c'est malgré moi que je suis revenu avec le pape Léon vers l'Eglise romaine, dans laquelle je vous servis; enfin, c'est surtout contre mon gré, au mépris de ma douleur, de mes gémissemens et de mes larmes que j'ai été placé, quoique indigne, sur votre trône. Si je fais cette déclaration, ce n'est pas pour dire que je vous ai choisis, mais que c'est vous-même qui m'avez imposé le lourd fardeau du gouvernement de votre Eglise; et parce que vous m'avez fait monter sur cette montagne sainte, que vous m'avez ordonné de crier et de reprocher au peuple de Dieu et aux enfans de l'Eglise leurs prévarications et leurs crimes, les ouvriers de Satan se sont élevés contre moi, voulant répandre mon sang de leurs propres mains. Les rois de la terre, les princes du siècle, les ecclésiastiques, les courtisans et le peuple se sont réunis contre le seigneur et contre

historiens n'ont pas su comprendre cette douleur de Grégoire au moment où il était revêtu de la plus haute dignité à laquelle un homme puisse atteindre. Les uns n'y ont vu qu'hypocrisie, mensonge : nous n'avons pas à répondre à ceux là ; d'autres, et Voigt avec eux, aiment mieux déclarer que la vraie cause leur est inconnue ; *qui peut pénétrer assez avant dans le cœur de l'homme pour y découvrir des pensées et des sentiments qui ne se manifestent pas au dehors* (Voigt)?... Pour nous, il nous semble impossible de mieux ouvrir son cœur que ne fit Grégoire en cette occasion, entre mille confidences qu'on trouve dans ses lettres, nous nous bornerons à citer cette éloquente effusion, qu'il adresse à son ancien maître, l'abbé de Cluny.

« Je voudrais pouvoir vous faire comprendre toute l'étendue des tribulations dont je suis assailli, des travaux sans cesse renaissans qui m'accablent et m'écrasent sous leur poids de jour en jour plus pesans. Maintes fois j'ai demandé au divin Sauveur de m'enlever de ce monde ou de permettre que je devinsse utile à notre mère commune. Une indicible douleur, une tristesse extrême s'emparent de mon âme à la vue de l'Église d'orient que l'esprit des ténèbres a séparée de la foi catholique. Quand je tourne mes regards à l'occident, au midi, au septentrion, j'y découvre à peine quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par des voies canoniques, qui vivent en évêques, qui gouvernent leur troupeau dans un esprit de charité et non avec l'orgueil despotique des puissans de la terre. Parmi les princes séculiers, je n'en connais aucun qui préfère la gloire de Dieu à la sienne propre, et la justice à l'intérêt. Pour ceux au milieu desquels je vis, les Romains, les Lombards et les Normands, je leur reproche souvent qu'ils sont pires que des juifs et des payens. Lorsqu'enfin je reviens à moi-même, je me trouve tellement accablé du poids de ma conduite, que je ne vois presque plus d'espoir de salut, si ce n'est dans la seule miséricorde de Jésus-Christ. Car si je n'avais espérance d'une vie meilleure et la perspective d'être utile à l'Église, Dieu le sait, je ne demeurerais plus à Rome où je suis comme enchaîné depuis vingt ans. C'est ainsi que partagé entre la douleur qui chaque jour se renouvelle pour moi et un espoir, hélas! trop lointain, je suis assailli par mille tempêtes et ma vie n'est plus qu'une agonie continuelle.

« Je dis souvent à Dieu : hâtez-vous, ne tardez pas, délivrez-moi pour l'amour de la sainte Vierge et de saint Pierre: mais comme les prières d'un pécheur ne sont pas sitôt exaucées, priez pour moi et faites prier ceux qui méritent d'être écoutés. »

C'était dans ces ardentes prières, dans ce profond sentiment d'humilité chrétienne que Grégoire trouvait le principe de sa force : c'est là que son génie achevait de dépouiller ce qu'il pouvait y avoir d'humain et de personnel dans les vastes desseins dont nous allons le voir poursuivre l'exécution.

A peine assis sur la chaire de saint Pierre, il ouvre à Rome cette série de conciles où il venait chaque année lancer de solennels anathèmes contre tous les abus et tous les ennemis de l'Église. Dès le premier concile, la simonie et l'incontinence des clercs sont proscrites: *Toute fonction de l'autel est interdite aux clercs impudiques ; défense au peuple d'assister aux offices des prêtres violateurs des saints canons ; défense aux clercs de conserver une dignité acquise avec de l'argent.* Il n'était pas facile de faire entendre ces choses aux prélats d'Allemagne, à ces pontifes guerriers, moitié princes, moitié prêtres, plus accoutumés à la vie des camps et des cours, qu'à la discipline ecclésiastique. On murmurait, on se soulevait de toute part. Ici le peuple chasse les prêtres concubinaires ; en Lombardie, les évêques se révoltent contre le pape, ailleurs on outrage les légats. L'archevêque de Mayence, l'évêque de Passau, manquent d'être massacrés par leur propre clergé. Ceux qui se trouvaient atteints par les nouveaux décrets accusaient le pape d'hérésie et de doctrine insensée, « puisqu'il semblait avoir oublié les paroles de l'Evangile : *Tous ne comprennent pas cette parole :*

ses saints, et ont dit : *Brisons leur joug et jetons-le loin de nous* : et dès lors ils ont mis tout en œuvre pour se défaire de moi par la mort ou par l'exil. »

*que celui qui peut la comprendre, la comprenne;* et celles de l'apôtre : *Que celui qui ne peut garder la continence, se marie; car il vaut mieux se marier que brûler.* Ils lui reprochaient de vouloir contraindre les hommes à vivre comme les anges, et de causer la débauche en voulant changer le cours ordinaire de la nature. « Que si, disaient-ils, il voulait presser l'exécution de son décret, ils aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et qu'alors le pape verrait s'il peut trouver des anges pour gouverner les églises, puisque les hommes élus déplaisaient. » Grégoire voyait cet orage avec le plus grand calme et le laissait gronder; mais il ne continua pas moins d'envoyer de nombreuses légations et d'écrire aux évêques pour réprimander leur faiblesse et leur négligence, et pour les menacer de censure, s'ils n'exécutaient promptement ses ordres; les effets suivaient les menaces. Il commença par frapper les plus grands coups sur les réfractaires les plus redoutables. Le puissant archevêque de Brême, l'évêque de Bamberg furent déposés. Celui de Constance, s'étant permis des propos injurieux au pape, reçut une lettre foudroyante : — « O impudence! ô singulière audace! un évêque mépriser les décrets du siége apostolique; fouler aux pieds les décisions des saints Pères et prêcher dans la chaire de vérité ce qui est essentiellement opposé à la foi chrétienne! C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique, nous vous ordonnons de comparaître au prochain synode, pour y rendre compte de votre désobéissance et du mépris de l'autorité du Saint-Siége, et pour répondre à toutes les autres accusations canoniques qui pèsent sur vous. »

Même injonction est adressée à l'archevêque de Mayence.

Le second concile tendit plus directement à rétablir la liberté de l'Eglise en brisant le joug que les pouvoirs temporels étaient parvenus à lui imposer. On y prononça l'importante prohibition de l'investiture conférée par des laïcs. Il fut défendu aux laïcs de la donner, et aux clercs de la recevoir sous peine d'anathème contre les uns et les autres. Ces décrets furent suivis de la déposition d'un grand nombre d'évêques en Allemagne et dans la haute Italie. En même temps Grégoire voulut montrer que les dignités temporelles ne mettaient pas de simples laïcs au dessus des lois de l'Eglise. Il retrancha de la communion ecclésiastique cinq officiers de la maison impériale, accusés d'avoir trafiqué des biens du clergé, avec menace d'excommunication, s'ils ne venaient se justifier à Rome dans un bref délai. Le roi de France fut menacé d'un semblable châtiment, s'il ne promettait de s'amender.

Pour arriver à la réforme et à l'indépendance de l'Eglise, Grégoire n'avait qu'à faire exécuter les décrets de ces deux conciles. C'est à quoi il ne cessa de travailler par de nouveaux synodes, par ses lettres, par ses légats. L'institution des légats reçut une nouvelle existence. Grégoire VII en fit ses véritables représentans, à la fois missionnaires, ambassadeurs, juges, rendant la papauté présente et agissante sur tous les points de la chrétienté. Leurs décisions devaient être regardées comme les siennes propres; aussitôt qu'ils apparaissaient quelque part, rois, princes, archevêques, tous devaient s'abaisser comme devant le pape en personne. Il savait du reste choisir les hommes auxquels il confiait son autorité. Parmi ses légats, nous trouvons saint Pierre-Damien, saint Anselme-de-Lucques, Lanfranc, Hugues, évêque de Die, dont Grégoire était souvent obligé de modérer le zèle. Il eut encore pour coopérateurs, le B. Altmann de Passau, saint Annon de Cologne, saint Arnulfe de Soissons, saint Gébuin de Lyon, saint Stanislas de Cracovie, le grand martyr de la Pologne, qui répandit son sang au pied des autels, sous l'épée du roi Boleslas, un siècle avant le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, cet autre martyr royal du moyen âge.

Ce que saint Grégoire VII ne pouvait faire par ses conciles et ses légats, il le faisait par ses lettres. Sa correspondance qui s'étendait à tout l'univers chrétien, fut peut-être son plus puissant moyen d'action, car c'est là que son âme se déployait tout entière, il agissait alors librement, directement, avec toutes les ressources et tout l'ascendant de sa foi et de son génie. La collection de ses let-

tres qui forment un des plus précieux monumens de l'histoire du christianisme, renferme aussi les documens les plus sûrs et les plus instructifs pour toute la suite de sa vie. Là seulement on apprend à connaître à fond cette âme si grande, si complète, qu'aucun historien n'est encore parvenu à la montrer tout entière. Esprit d'une parfaite rectitude, possédant deux qualités rares à trouver ensemble, l'étendue et la profondeur; remontant aux principes des choses, en prévoyant de loin les résultats, et descendant avec une égale facilité aux moindres détails d'exécution; embrassant d'un même coup d'œil toutes les affaires, toutes les sollicitudes des églises, les conduisant de front, sans qu'aucune souffrît de leur multitude et de leur complication. Ajoutez un cœur plus admirable encore; au dessus de toute crainte, parce qu'il était vide de toute affection égoïste, qui renfermait une volonté de fer, à côté d'une tendresse, d'une sensibilité maternelles, qui n'agissait que par amour, ne réprimandait, ne châtiait que par amour, ne connaissait qu'une passion, l'amour, l'amour immense, éternel, *fort comme la mort*, l'amour du Christ et de son Eglise, de Dieu et des hommes. Le vice que Grégoire détestait le plus était l'orgueil, l'amour de soi, la tendance à se constituer centre de ses propres affections; toutes les vertus se résolvaient pour lui dans la charité.— « Oui, certes, écrivait-il à Béatrix et à sa fille Mathilde, deux femmes héroïques, dignes à tous égards d'être les amies de Grégoire VII; oui, certes, aimer et aider le prochain par amour de Dieu, soutenir les malheureux et les opprimés est, dans mon opinion, bien préférable aux oraisons, aux jeûnes, aux veilles et à une foule d'autres bonnes œuvres; car je n'hésite pas, avec l'apôtre, à placer la charité au dessus de toutes les vertus. Et si cette charité, mère de toutes les vertus, qui a porté Dieu à quitter le ciel pour venir supporter notre misère, ne m'enseignait que c'est elle qui, dans vos personnes, secourt les églises opprimées et malheureuses, qui sert aussi l'Eglise universelle, croyez bien que je vous conseillerais de quitter le siècle et tous ses soucis. Mais comme vous ne chassez pas Dieu de votre cœur, ainsi que font tant d'autres princes; comme au contraire vous l'invitez à y venir en lui offrant un sacrifice de justice, je vous demande, je vous supplie, très chères filles, d'accomplir le bien que vous avez commencé... » Rapprochez ces paroles des reproches si vifs qu'il adressait à Pierre Damien de ce qu'il abandonnait le *champ de bataille*, pour aller *se reposer dans la solitude*, quoique le saint évêque paraisse avoir acquis ce droit par ses longs travaux. Comparez encore cette autre lettre, une des plus belles de la collection, adressée à l'abbé de Cluny, saint Hugues, coupable d'avoir cédé aux instances d'un duc de Bourgogne qui avait voulu prendre l'habit de moine : — « Pourquoi ne considérez-vous pas en quel péril et dans quel triste état se trouve l'Eglise? où sont ceux qui résistent aux impies et qui ne craignent pas de mourir pour la justice et pour la vérité? les hommes qui semblent craindre et aimer Dieu abandonnent la guerre de Jésus-Christ, et sans se mettre en peine du salut de leurs frères, ils cherchent le repos et n'aiment qu'eux seuls. Les pasteurs s'enfuient et même les chiens qui devraient défendre le troupeau. Ainsi les loups et les larrons ne trouvent plus aucune résistance. Vous avez enlevé ou du moins reçu le duc Hugues dans le repos de Cluny, et vous avez laissé cent mille chrétiens sans protecteurs. Que si vous avez été peu touché de mes exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des pauvres, des veuves et des orphelins, du murmure des moines et des prêtres, de la ruine des églises? Que vous diront saint Benoit et le pape Grégoire, dont l'un ordonne un noviciat d'une année, et l'autre une attente de trois ans pour qu'un guerrier soit fait moine? On trouve assez de moines, de prêtres, de laïcs craignant Dieu, mais dans tout l'occident, à peine trouve-t-on un prince qui craint et aime Dieu. Si nous avons tant tardé à vous écrire, c'est que nous avons espéré que votre charité chrétienne percerait suffisamment votre cœur, et vous montrerait toute la douleur que j'éprouve en voyant un bon prince enlevé à l'Eglise sa mère. »

C'est ainsi qu'il faut étudier Grégoire VII dans ses lettres, dans sa vie de prê-

tre et de pontife, dans ses combats pour la réforme de l'Eglise, si l'on veut le comprendre dans sa lutte contre le pouvoir temporel. *Alors,* dit un historien philosophe, *ayant repris sa vertu et sa force, l'Eglise interrogea le siècle et le somma de lui rendre la primatie qui lui était due.* L'adultère et la simonie du roi de France, l'isolement schismatique de l'Angleterre, tous les vices, toutes les violences personnifiées dans l'empereur furent appelés à rendre compte. Les longs démêlés entre Grégoire et Henri IV sont reproduits par Voigt avec intelligence et bonne foi; et il en résulte la plus entière justification de notre grand pontife. Les accusations élevées contre lui par ses plus violents détracteurs peuvent se réduire à quatre chefs : — Intention, supposition d'un droit nouveau qui n'existait pas avant Grégoire. — Violence et emportement dans la défense de ce droit. — Trouble de l'ordre social, destruction de toute liberté. — Orgueil prodigieux qui voulait établir un pouvoir illimité sur la ruine de tous les droits sociaux.

Or, premièrement l'histoire de Voigt et surtout les recherches auxquelles s'est livré M. l'abbé Jager dans son *Introduction,* achèvent de démontrer que Grégoire ne fit qu'user d'un droit manifeste, ressortant de la constitution de l'Europe, droit reconnu par tous et par ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à le contester.

Eichhorn, le savant et renommé protestant, Eichhorn résume à peu près en ces termes le système du droit public de l'Allemagne au moyen âge : « La chrétienté, qui, d'après la destination divine de l'Eglise, embrasse tous les peuples de la terre, forme un tout dont le bien-être est à la garde du pouvoir que Dieu lui-même a donné à certaines personnes. Le pouvoir est de deux sortes, le spirituel et le temporel. L'un et l'autre est confié au pape; c'est de lui que l'empereur, en qualité de chef visible de la chrétienté pour les affaires du siècle et que tous les princes en général tiennent le pouvoir temporel. Les deux pouvoirs doivent se prêter un mutuel appui. Tout pouvoir vient donc de Dieu, vu que l'état est d'institution divine. Mais le pouvoir spirituel n'appartient qu'au pape seul, qui en communique une partie aux évêques, comme à ses aides (adjutores) pour l'exercer sous lui. »

Les preuves de ces assertions se trouvent dans le droit public de l'époque, car voici comme s'exprime le droit saxon qui était d'un usage général dans l'empire germanique : « Dieu a laissé deux épées sur la terre pour protéger la chrétienté; au pape l'épée spirituelle, à l'empereur l'épée temporelle. Il est aussi permis au pape de monter, à un temps déterminé, sur un cheval blanc et l'empereur doit lui tenir l'étrier, afin que la selle ne bouge pas. Cela signifie que quand on résiste au pape avec une opiniâtreté qu'il ne peut vaincre par la puissance spirituelle, l'empereur doit contraindre à l'obéissance par la puissance séculière; de même la puissance spirituelle doit prêter assistance au pouvoir séculier, lorsque cela est nécessaire. »

Le droit de Souabe explique cet article de la manière suivante : « Dieu, qui est appelé le prince de la paix, a laissé, en montant au ciel, deux épées sur la terre. Ces deux épées, Dieu les confia à saint Pierre; l'une pour la justice temporelle, l'autre pour la justice spirituelle. Pour l'épée temporelle, le pape la confie à l'empereur. » La glose du droit saxon donne à ce passage la même explication.

D'après le même droit saxon, on ne pouvait élire ni empereur, ni roi celui que le pape aurait justement banni. L'empereur élu n'obtenait le pouvoir et le titre impérial qu'après avoir été sacré par le pape. Lorsqu'il allait à Rome pour y être sacré, il devait être accompagné des six premiers électeurs qui rendaient compte de la régularité de son élection.

Le même code réservait au pape, mais au pape seul, le droit d'excommunier l'empereur, et cela pour trois causes : 1° lorsqu'il déviait de la vraie foi; 2° qu'il répudiait sa légitime épouse; 3° qu'il ruinait les églises ou troublait le culte divin. Or, pour comprendre toute l'étendue de ce pouvoir, il faut savoir que suivant la jurisprudence de l'époque, l'excommunication entraînait la déposition lorsqu'au bout d'un certain temps, qui était ordinairement celui d'un an, on n'était pas réconcilié avec l'Eglise.

Eichhorn, après avoir fait l'énumération des droits qu'avait l'empereur comme chef de la chrétienté, ajoute : « Ce pouvoir, l'empereur le tient de Dieu ; mais il est obligé, à son couronnement, de jurer au pape fidélité et obéissance. »

En second lieu, il ne fit usage de ce droit qu'avec une grande modération. La lutte violente entre Grégoire et Henri avait été précédée d'une autre lutte de remontrances, d'avis paternels d'une part, de vaines promesses, d'obstination, d'outrages de l'autre. On lira avec intérêt le tableau qu'en a tracé M. l'abbé Jager :

« Déjà n'étant encore que diacre de l'Eglise romaine Hildebrand donna à Henri quelques avertissemens, l'exhortant, comme il l'atteste lui-même, *à mener une vie plus digne de sa naissance et de son rang*. Mais inutilement ; car Henri n'écoutait que les conseils de ses flatteurs. Grégoire parvenu au souverain pontificat et le voyant dans un âge mûr, espère le ramener; il y met tous ses soins. L'affaire était importante, car Henri était alors le premier monarque de l'Europe, à la tête d'un vaste empire. La Bourgogne, la Lorraine, les Pays-Bas, la Hongrie, la Bohême, la Saxe, la Pologne, tous les états du Rhin, une grande partie de l'Italie le reconnaissaient pour leur souverain. Ainsi, en ramenant Henri tout était gagné pour la chrétienté. Grégoire sentant l'importance de la chose s'y applique d'une manière spéciale. Que dis-je? il en fait une étude particulière. Il cherche d'abord à se lier étroitement avec lui. Il lui écrit les lettres les plus douces et les plus affectueuses. Henri est *le plus excellent et le plus cher de ses fils*; et s'il lui donne quelques avis, ils sont dictés par l'amitié la plus sincère; mais Henri n'a pas de cœur, ses habitudes criminelles semblaient avoir emporté toutes ses affections. Grégoire ne désespère pas : il emploie l'intermédiaire des personnes qui lui sont le plus chères. C'est tantôt sa mère, ce sont tantôt ses plus proches parens, tantôt ses amis et ses généraux, confidens de tous ses secrets, qui sont chargés de lui parler. Henri semble céder ; le cœur du pontife est plein de joie, il le félicite, mais Henri revient bientôt à ses anciennes habitudes.

« Grégoire recourt à d'autres moyens. Il excommunie des évêques, ses amis, qui avaient reçu leur dignité de ses mains. Henri laisse faire, mais sans profiter de l'avertissement.

« Grégoire ne désespère pas encore, il redouble ses soins; sachant que Henri était guerrier, il tente son jeune cœur, s'insinue dans son esprit et lui propose une croisade. Mais Henri n'y répond pas; il semble mieux aimer se souiller du sang de ses sujets que de s'illustrer dans une guerre lointaine.

« Grégoire ayant épuisé les moyens de douceur, emploie la sévérité; il ménage encore l'empereur, mais il frappe autour de lui. Cinq officiers de sa maison sont excommuniés, pour avoir vendu les dignités ecclésiastiques. La leçon était forte, Henri ne la comprend pas, ou ne veut pas la comprendre.

« Grégoire ayant échoué, revint encore une fois à la douceur. Henri avait marqué quelques dispositions vers le bien, du moins il n'avait pas soutenu les évêques frappés par le Saint-Siége, tels que celui de Bamberg. Grégoire s'empresse de le féliciter ; il l'encourage, il lui donne des éloges.

« Mais Henri n'était pas sincère. Il va d'une usurpation à l'autre, il donne un nouvel évêque à l'Eglise de Milan, lorsqu'il y en avait déjà deux. Cependant n'ayant pas entièrement soumis les Saxons, et ne voulant pas avoir sur les bras deux ennemis à la fois, il écrit à Grégoire une lettre hypocrite. Grégoire ne se trompe pas sur ses intentions; quoique fortement blessé, il lui répond encore avec la plus grande douceur.

« Henri une fois vainqueur des Saxons ne connaît plus de mesure. Il lève le masque en foulant aux pieds toutes les règles de l'Eglise. Il nomme aux siéges vacans, selon ses caprices ou selon ses intérêts. Tous les jours un nouvel outrage est porté au Saint-Siége. De plus par ses ordres, ou du moins avec sa participation, le pape est maltraité jusque sur l'autel. Il est arrêté, prisonnier, et sur le point d'être amené à l'empereur. Grégoire reste calme, il évite tout éclat, il se contente d'avertissemens donnés cependant avec fermeté et dignité. »

Nous ne poursuivrons pas ce parallèle. Il y a du reste un fait décisif qui prouve jusqu'à quel point Grégoire VII porta la modération, c'est qu'il n'excommunia Henri, qu'après que Henri eut osé déposer Grégoire dans deux conciliabules. Il était difficile, ce semble, de pousser la longanimité plus loin.

Les intentions de Grégoire VII ne sont pas moins placées au dessus de toute attaque, son seul but était l'extirpation des vices qui désolaient l'Eglise, le rétablissement de sa constitution, son entier affranchissement du pouvoir laïque. Mais comme cet esprit profond aimait à saisir les objets sous leurs formes les plus générales, toutes ces idées secondaires se résolvaient pour lui en une seule idée, toujours présente à son esprit : *La justice. La justice,* tel était le seul mobile, le seul cri de saint Grégoire VII. Il y revient sans cesse dans ses lettres. — « Nous serons heureux et il le sera lui-même, dit-il en parlant du roi Henri IV, si marchant dans la voie de la *justice,* il se rend à nos avertissemens; mais si, dissimulant la *justice de Dieu,* il rend au Tout-Puissant le mépris pour l'honneur, nous ne risquerons pas d'encourir les menaces divines ; car nous ne pouvons abandonner le chemin de la *justice* pour conserver la faveur des hommes. » — « Nous cherchons à faire cesser dans votre royaume les meurtres et les dissensions qui le désolent, afin de lui rendre la paix, la *justice* et son ancienne splendeur. Nous avons ordonné qu'on convoque une diète et, qu'en présence de nos légats, on décide de quel côté est la *justice*... Personne ne nous croira jamais capable de favoriser celui dont la cause aura été reconnue *injuste,* car nous aimons mieux la mort pour votre salut, que toute la gloire du monde pour votre perte. » ( Lettre aux états d'Allemagne.) — « Agissez, écrivait-il à ses légats, avec force et avec prudence, afin que tout se fasse selon la charité. Que ceux qui sont opprimés trouvent en vous des défenseurs, et les oppresseurs, des hommes qui aiment la *justice.* » — « Persuadez-vous bien que personne ne pourra jamais me faire dévier du sentier de la *justice*, soit par amour, soit par crainte, soit par cupidité; *Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé* (1). » Si nous nous reportons maintenant à l'élévation de Grégoire sur le trône pontifical, et que nous nous souvenions qu'un des principaux motifs qui lui gagnèrent l'unanimité des suffrages fut son *amour pour la justice,* ainsi que porte en propres termes le décret de son élection (2); si, nous transportant à Salerne, auprès de son lit de mort, nous écoutons ses derniers adieux : « Mes frères bien aimés, je compte mes travaux pour peu « de chose ; ce qui me donne de la confiance, c'est que j'ai toujours *aimé la* « *justice et haï l'iniquité.* » Et encore : « *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ;* « voilà pourquoi je meurs dans l'exil, » qui furent ses dernières paroles, nous demeurerons convaincus que la pensée et l'amour de la justice, placées à l'origine et à la fin, et ne cessant de retentir durant le cours de cette admirable vie, la remplissent tout entière et peuvent être considérés comme en formant le type particulier, l'ineffaçable caractère.

Quant à l'influence générale du pontificat de saint Grégoire VII sur la civilisation européenne, les résultats en sont assez généralement appréciés aujourd'hui, pour que nous n'ayons pas à nous arrêter sur ce qui n'est plus guère contesté de personne; et que nous fassions encore une fois admirer l'accomplissement de la prophétie de Joseph de Maistre : *Un temps viendra où les papes contre lesquels on s'est le plus récrié, tels que Grégoire VII, par exemple, seront regardés dans tous les pays, comme les amis, les tuteurs, les sauveurs du genre humain, comme les véritables génies constituans de l'Europe. Personne n'en doutera*, ajoutait l'illustre écrivain, *dès que les savans français seront chrétiens et dès que les savans anglais seront catholiques.*

L'Allemagne semble avoir entendu la

(1) On peut voir encore parmi les lettres de Grégoire VII : t. I, ep. 9, 26, 39 ; — III, 6 ; — IV, 12, 24 ; — V, 7, 13 ; — VI, 14, etc.

(2) Regnante D. N. Jesu-Christo.... nos S. Rom. et apost. Ecclesiæ cardinales, clerici, etc... eligimus nobis in pastorem et summum pontificem virum religiosum..... *æquitatis et justitiæ præstantissimum amatorem,* in adversis fortem, in prosperis temperatum... Hildebrandum, etc. *Labbe,* t. X, p. 6.

premièrel'appel que le comte de Maistre adressait aux Anglais. Or n'est-il pas curieux de remarquer comment les *savans français*, sans être devenus tout-à-fait chrétiens, et les *savans allemands*, qui ne sont pas encore catholiques, semblent avoir conspiré pour réhabiliter la mémoire des pontifes romains. La marche suivie relativement à Grégoire VII nous paraît surtout digne d'attention. D'abord est venue notre école historique rationaliste, qui a vengé les actes de ce pontife des accusations intentées par les philosophes du siècle dernier.

Les Allemands viennent à leur tour et défendent les intentions de Grégoire contre les calomnies des écrivains protestans. Contre Voltaire, nous avons M. Guizot et son école ; contre Mosheim et les centuriateurs, nous avons Voigt, Luden, Eichhorn, H. Steffens, Schmidt, Jean de Muller. Les philosophes ont refait l'homme de génie, les protestans l'homme de bien. Maintenant tout est-il dit sur saint Grégoire VII? Non ; car il reste à refaire l'homme de foi, l'homme d'amour, l'homme de la *justice*, pour tout dire en un mot, *le saint ;* et cette gloire ne saurait être réservée qu'à un écrivain qui croie et qui aime, c'est-à-dire, à un catholique (1).

A. COMBEGUILLE.

(1) Nous croyons devoir engager les éditeurs de l'histoire de Grégoire VII à faire disparaître un certain nombre d'incorrections et de fautes qui déparent la traduction et à revoir avec soin les indications géographiques. On pourrait encore sans inconvénient éliminer la gravure placée en tête du premier volume, qui a la prétention très mal fondée de reproduire la figure de saint Grégoire VII. Ce portrait est un petit chef-d'œuvre d'anachronisme. Non seulement il a le tort grave de donner à Grégoire VII des armoiries, les clefs et la tiare à trois couronnes, qui sont d'une époque bien postérieure, mais encore il lui met sur les épaules un ornement qui n'est point l'antique *pallium*, mais bien l'*omophorion* des patriarches orientaux. Nous ne parlons ni de la coiffure ni de la robe ; toutefois, ce qui est une véritable irrévérence, c'est d'avoir attaché une barbe au menton de Grégoire VII. Ce pape, loin de porter la barbe, regardait cet usage comme contraire à la discipline ecclésiastique. Il voulut la proscrire même parmi le clergé d'Orient. Voir sa *lettre à l'archevêque Jacob de Calaris* (VIII, 10), dans laquelle il lui prescrit de se raser la barbe selon l'usage de l'Eglise d'Occident, et d'engager tout le reste de son clergé à en faire autant.

---

# RELATION D'UN VOYAGE A JÉRUSALEM,

PAR M. DU COUEDIC.

Nous devons à M. Thomassy, notre collaborateur, la communication de l'intéressante relation que M. Raoul du Couëdic, capitaine de corvette, lui a écrite de son voyage en Orient.

---

J'ai à vous entretenir, mon cher ami, d'un délicieux voyage que je viens de faire. N'attendez point des descriptions de lieux : pourrais-je écrire sur la Syrie après MM. de Chateaubriand, Michaud et Poujoulat dont j'ai admiré l'exactitude en toutes choses. Je ne pourrais pas en dire autant de M. de Lamartine ; son ouvrage ne me semble composé que de phrases entassées les unes sur les autres pour composer un livre. En tout, exagération et erreurs de jugement. Je ne vous parlerai, mon ami, que des impressions et des émotions qui ont agité mon cœur sur la terre des miracles. Je n'ai connu le voyage que j'allais faire que deux jours avant de partir. J'ai quitté Toulon le 6 février, chargé d'un million pour le gouvernement grec et d'un magnifique ostensoir envoyé par le roi au couvent du Saint-Sépulcre. J'eus un temps affreux ; j'arrivai cependant le 28 février à Athènes et après avoir remis l'argent dont j'étais porteur, je me rendis à Smyrne pour y prendre les ordres de M. l'amiral Gallois qui commande l'escadre du Le-

vant, et je fis voile pour la Syrie où j'arrivai le 1er avril. Je ne pus débarquer à Caïpha, il fallut aller purger ma quarantaine à Beyruth; je ne mis pied à terre à Caïpha sous le mont Carmel que le 8 avril à neuf heures du matin. Je renvoyai *le Sylphe* à Beyruth qui offre un mouillage plus sûr. Je pris le même jour la route de Japha; j'étais accompagné par plusieurs officiers du *Sylphe* et par trois capitaines d'état-major détachés à la carte de Grèce, qui avaient demandé à faire le voyage. Nous visitâmes le château des pélerins, nous couchâmes à Tantoura: le second jour nous déjeûnâmes sur les ruines de Césarée, et le lendemain nous parvînmes à Japha à 11 heures du matin. Pressé d'arriver à Jérusalem, afin de m'y trouver pour le jeudi saint, je partis de suite: le 11 avril au soir j'étais à Jérusalem. Je ne saurais vous dire, mon ami, ce que j'éprouvai à la vue de la ville sainte: nous avions franchi la vallée de Térébinthe et nous montions péniblement la montagne du sommet de laquelle nous allions apercevoir Jérusalem. Un père de Terre Sainte nous attendait; tout-à-coup il annonça Jérusalem; le temps était sombre, le vent du désert soufflait avec force; le soleil était d'un bleu pâle: tout enfin portait à la tristesse, à la mélancolie. A quelque distance nous apercevions les murs gris de Jérusalem et à gauche s'étendait le mont des Olives. Nous nous arrêtâmes spontanément et chacun se découvrit: mon cœur battait avec violence: c'était là que s'était accompli le mystère de la rédemption; tout dans la nature annonçait qu'il fallait se recueillir et prier. Nous continuâmes à marcher et après quelques minutes nous arrivâmes au couvent de Saint-Sauveur. Je fus reçu à bras ouverts par le supérieur. La caisse que j'apportais fut ouverte et tous les bons pères restèrent dans l'admiration à la vue du superbe ostensoir que j'apportais. Cet ostensoir est du meilleur goût; un ange dont le pied repose sur le monde soutient sur les épaules le soleil du Saint-Sacrement surmonté d'une croix: d'une main il montre le mystère au dessus de sa tête, et au dessous du monde est représentée en relief l'institution de l'Eucharistie. Tout y est d'un travail achevé, nous avons compté 80 diamans d'ornement.

Le lendemain 12 avril nous assistâmes tous à l'office du jeudi saint. Je m'approchai de la table sainte devant le Saint-Sépulcre: c'était un beau moment, mon ami, et je me sentais tout tremblant de crainte, de confiance et d'espérance; il me semblait que ce jour Dieu devait exaucer toutes mes prières, aussi je voulais réunir tous mes amis dans ma pensée et demander pour eux les grâces du ciel. Après la procession que nous suivîmes, nous entrâmes un à un dans le tombeau et nous baisâmes la pierre sépulcrale. Je ne dirai pas, mon ami, que j'ai senti une grande lumière de raison, mais une grande lumière de foi. Il me semblait que je m'unissais à tout jamais au Christianisme et que rien au monde ne pouvait m'en séparer. Non jamais je ne saurai rendre compte de l'attendrissement que j'ai éprouvé. Nous visitâmes toutes les parties de l'église; les émotions succédaient aux émotions. Au Calvaire il me semblait que la vie passait comme un songe avec toutes ses traverses et ses douleurs, et je me demandais si nous pouvions nous plaindre à la vue du Verbe incarné qui venait s'offrir à son Père, souffrir toutes les humiliations et mourir d'une mort honteuse pour racheter le genre humain et donner à l'homme par son exemple le courage de souffrir sans se plaindre. En descendant du Calvaire je me sentais le cœur plein d'une immense consolation, d'une immense espérance: j'aurais voulu faire passer dans l'âme de tous ceux que j'aime la douce et triste joie qui remplissait la mienne. Le curé de Jérusalem nous conduisit ensuite au jardin des Olives, nous parcourûmes la voie douloureuse; nous visitâmes le cénacle et nous rentrâmes au couvent pour aller le soir voir la colonne de la flagellation conservée dans la chapelle des Latins et qu'on ne montre que le jeudi saint.

Nous trouvâmes, mon cher ami, qu'il y avait quelque chose de délicieux à aller prier le jeudi saint au jardin des Olives. C'était ce jour-là que le Christ avait prié; comme lui ne pourrions-nous pas dire: Détournez de moi le calice; mais, mon père, si vous ne le voulez pas, que

votre volonté soit faite. Chacun n'a-t-il pas dans sa vie des peines et des douleurs? Quel est l'homme qui en soit exempt? Malheur en quelque sorte à celui qui n'en a pas; car alors Dieu ne l'aime pas puisqu'il ne lui envoie pas des épreuves. Il ne lui donne pas alors les moyens de mériter lui-même la couronne immortelle promise à celui qui observe la loi de Jésus-Christ?

M. de Lamartine critique M. de Chateaubriand sur la description qu'il donne de la voie douloureuse; il est bien possible que les rues ne soient pas les mêmes, mais cependant il doit y avoir peu de différence. On sait où les portes étaient placées, et bien que la ville ait été détruite plusieurs fois, il est cependant possible que les maisons d'aujourd'hui aient été construites sur les anciens fondements. Les positions du Calvaire et du temple de Salomon qui ne sont pas douteuses peuvent bien donner à peu près l'itinéraire du Sauveur. Mais, mon ami, ce n'est point de la critique que je veux faire, je ne veux que faire passer dans votre âme les élans de foi que j'ai reçus; je ne le ferai qu'imparfaitement; car il y a des choses qui se sentent, mais qui ne se rendent point.

Pendant que j'étais à Jérusalem, les diverses sectes chrétiennes avaient aussi leurs cérémonies et leurs offices. Le jeudi saint cependant les Latins seuls pouvaient posséder le Saint-Sépulcre. Le vendredi, après l'adoration de la Croix, cérémonie bien touchante au pied du Calvaire, l'église fut envahie; des marchands s'y établirent et le lieu saint devint un véritable marché. Je dînai avec les pères dans l'une des galeries supérieures de l'église; le repas consistait en un morceau de pain noir et un peu de salade et de sel; tous se mirent à genoux et dînèrent en silence; un religieux lisait la passion. Je n'ai jamais mieux vu le sceau de la pénitence, je fis de profondes réflexions sur la vie de ces hommes qui ont renoncé au monde pour ne penser à chaque instant du jour qu'à l'éternité. Dans la soirée il y eut un grand tumulte dans l'église, les pères latins se retirèrent dans leur chapelle, les lumières furent éteintes et au milieu de l'obscurité le supérieur prêcha la passion. Au dehors se ruait une foule en fureur, on n'entendait que des cris de discorde et des hurlemens épouvantables. Cette scène, mon cher ami, représentait assez bien la parole catholique au milieu du monde, elle se fait toujours entendre quels que soient les orages et les tempêtes qui grondent. Enfin la porte s'ouvrit et la procession sortit. Des janissaires la précédaient et ouvraient le passage à grands coups de bâtons. Après plusieurs stations on arriva au Calvaire; on fit toute la cérémonie de la plantation de la croix, et je n'oublierai jamais que j'étais placé au pied de la croix assis auprès de la fente du rocher... Le gouverneur de Jérusalem était présent et avec la cravache qu'il tenait à la main il fustigeait tout Grec ou Arménien qui troublait l'ordre : il y avait vraiment quelque chose d'extraordinaire à voir un enfant de Mahomet armé pour défendre la vérité. Après la procession latine, les autres se firent, mais au milieu d'un affreux désordre. Ce n'était là que le prélude de ce que nous devions voir le lendemain. Le samedi saint est le grand jour des Grecs et des Arméniens, le feu du ciel descend sur eux, disent-ils. Heureux qui peut en prendre, il devient saint, son salut est certain : aussi viennent-ils de tous les coins du monde pour le recevoir. Dès le matin il y avait dans l'église une foule immense, on criait, on se ruait, on se battait, on chantait; c'était comme une mer en furie sur laquelle passaient encore de fortes rafales : il faut voir cela pour le croire. De temps à autre des Turcs frappaient à coups redoublés sur cette populace comme sur des bêtes de somme. Enfin les processions grecques et arméniennes sortirent de leurs chapelles et firent le tour du tombeau en appelant le feu sacré. Les patriarches furent introduits et à un signe du gouverneur, auprès duquel j'étais placé dans la tribune latine, on se prépara à recevoir le feu. Deux faisceaux de bougies furent jetés par les ouvertures pratiquées de chaque côté du sépulcre, et alors le tumulte devint épouvantable : un Grec avait acheté six mille francs le bonheur de prendre le premier la lumière du salut. L'église devint bientôt une nappe de feu, on ne pouvait plus respirer dans les tribunes...

Horrible profanation, mon cher! il fallait ensuite aller gémir dans la grotte de Gethsémani. Les patriarches furent emportés en triomphe, l'église fut évacuée et chacun reprit le chemin de son pays. Dès lors le calme succéda à l'orage, on ne voyait plus que quelques pauvres femmes et quelques humbles pélerins qui venaient prier en silence devant le Saint-Sépulcre.

Le curé de Jérusalem qui était notre guide nous conduisit au mont des Olives, au lieu de l'Ascension. Je restai une heure à contempler le vaste panorama qui se déroulait autour de moi: puis ne sera-ce pas là où se trouvera réuni le genre humain à la fin des temps. C'est là où nous entendrons la voix formidable qui donnera à chacun le châtiment ou la récompense. Ah! mon ami, cette pensée est bien faite pour donner de grandes résolutions, et à la vue de notre vie fugitive et qui n'est que d'un instant, on ne comprend pas comment on passe dans le temps sans songer quelquefois à ce grand jour. La grand'messe du jour de Pâques fut chantée devant le Saint-Sépulcre pour le roi et la famille royale, nous y assistâmes tous en corps, en uniforme, ce qui faisait un grand plaisir au supérieur et aux pères, parce que, disaient-ils, notre présence les faisait respecter; ils voudraient bien chaque année avoir tout un état-major français autour d'eux.

J'employai les journées du 16, 17 et 18 à visiter Bethléem, Saint-Saba, la mer Morte, le Jourdain et Jéricho. Lisez Chateaubriand, mon ami, on ne peut rien voir de plus parfaitement exact, il a eu parmi nous tous de grands admirateurs. En quittant Bethléem nous marchâmes au milieu de montagnes affreusement arides, tantôt sur les sommets, tantôt sur des pentes rapides, d'autres fois nous suivions un sentier étroit sur le bord d'affreux précipices. A mesure qu'on approchait de Saint-Saba, les ravins devenaient plus profonds, les montagnes sont comme d'immenses murailles taillées à mains d'hommes pour contenir le torrent. Saint-Saba est dans une solitude profonde, c'est ainsi que je comprends la vie monastique, oubli total de ce monde. L'âme s'élève et s'échauffe dans ce désert des déserts, on peut y méditer à l'aise et être tout à Dieu; car on ne voit que le ciel et le fond du torrent de Cédron dans lequel on est enseveli.

Des Anglais et des Autrichiens nous avaient demandé à faire partie de notre troupe, nous formions donc une nombreuse caravane capable de résister à toutes les attaques dans ces déserts autrefois infestés de voleurs : nous passâmes sans avoir vu face humaine. Depuis qu'Ibrahim-Pacha a désarmé les habitans, on n'entend plus parler de droits de passage et d'attaques comme naguère. Nous déjeûnâmes sur les bords de la mer Morte, plusieurs s'y baignèrent, et, chose extraordinaire et cependant parfaitement concevable, ne purent enfoncer malgré tous leurs efforts. L'eau est pesante et vient mourir sur le rivage, elle n'a pas même la force de se briser. On se purifia ensuite dans le Jourdain et nous fûmes passer la nuit à Jéricho : nous nous établîmes sous des arbres et nous dormîmes à la belle étoile tous pêle-mêle, hommes, chevaux et mulets. Notre camp offrait quelque chose d'assez pittoresque; ces uniformes de marine, d'état-major, ces costumes turcs, arabes, italiens offraient un contraste qui aurait donné sujet à un intéressant tableau; et puis dans le silence de la nuit la voix du factionnaire criant *qui vive* au moindre bruit sur les ruines de Jéricho vaut le, *portez-armes* de M. de Chateaubriand. Les trompettes ne nous réveillèrent point, nous nous mîmes en route à la pointe du jour et disant adieu au Jourdain, à la montagne de Moïse et au désert de la pénitence du Sauveur, nous nous enfonçâmes de nouveau dans les montagnes de la Judée : nous arrivâmes à Jérusalem à trois heures de l'après-midi. Le lendemain je devais être reçu chevalier du Saint-Sépulcre. Le matin du 19 je m'imposai un devoir bien doux; j'aimais de prédilection la grotte de Gethsémani, c'était là où le Christ avait prié; c'était là où il avait répandu une sueur de sang; c'était là où défaillant il avait été soutenu par un ange; il me semblait que par ces souffrances de l'Homme-Dieu on devait obtenir de grandes bénédictions. Eh bien! mon ami, toute ma pensée fut

alors pour celle qui a été bénie avec moi au pied du même autel. A neuf heures du matin je me rendis à la sombre grotte avec un religieux qui offrit le saint sacrifice pour elle et je communiai à son intention : ce moment, mon cher Thomassy, a été le plus doux de ma vie, mon âme s'exhalait en douces espérances parce que je voyais comme une bénédiction sainte descendre sur elle ; pouvais-je ne pas être exaucé ? Je sortis de la grotte avec confiance et plein de la pensée que peut-être au même moment le même élan de foi avait embrasé son âme chrétienne.

A dix heures je fus reçu chevalier du Saint Sépulcre ; j'étais bien petit, mon cher ami, sous l'épée de Godefroy. Je ne vous parlerai pas de cette cérémonie, elle est bien rapportée dans l'ouvrage de M. de Chateaubriand. Je me mis à genoux à la même place que lui et je fis les mêmes sermens que lui ; pendant mon voyage j'ai pensé plus d'une fois à cet illustre compatriote.

RAOUL DU COUEDIC,
Capitaine de corvette.

---

# DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLÉGE DE JUILLY.

## DISCOURS DE M. L'ABBÉ FOISSET ET DE M. BERRYER.

Le lundi 20 de ce mois, a eu lieu à Juilly la solennité annuelle de la distribution des prix, au milieu d'un nombreux concours de parens, d'amis, d'anciens élèves, que des affections de famille ou des souvenirs de jeunesse, y avaient rassemblés. Tous, élèves, professeurs, parens et étrangers, désiraient surtout entendre le plus célèbre orateur de notre époque, M. Berryer, qui devait présider cette solennité. Nous ne parlerons pas ici des exercices ordinaires qui ont précédé ou accompagné la distribution des prix. On sait que Juilly, pour la direction et l'enseignement, conserve la haute réputation que lui ont faite ses anciens et ses nouveaux élèves. Tous les ans, il se voit visiter par des professeurs qu'envoient différens colléges de la France, qui désirent se régler sur ses méthodes et sur ses usages. Mais s'il est une chose qui distingue Juilly, c'est surtout la haute direction donnée à la partie religieuse de son enseignement. Déjà l'an dernier, nous avons cité (1) le plan général des études religieuses et philosophiques de la maison ; aujourd'hui, nous sommes assurés que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître le discours où M. l'abbé Foisset, un des directeurs, expose comment on apprend aux élèves de Juilly ce que c'est que l'Église, et quelle obéissance on lui doit. Bien connaître l'Église, c'est là, en effet, le premier devoir de l'époque actuelle.

Nous citerons ensuite le beau discours où M. Berryer est venu, devant cette jeunesse, prendre la défense des méthodes suivies dans les études classiques, et lui prouver que ces études n'auront pas seulement pour but et pour effet de lui apprendre des mots latins ou grecs, mais encore de former toutes les facultés de l'entendement humain.

Voici le discours de M. l'abbé Foisset :

MESSIEURS,

Il nous tardait, comme à vous, de voir après les jours de travail, luire le jour plus doux des récompenses. Il nous tardait de nous féliciter avec vous du prix inestimable attaché, cette année encore, à ces couronnes qui vont être posées sur vos fronts par un ancien élève de Juilly, par l'homme supérieur dont la gloire reflète un si vif éclat sur la maison qui l'a élevé.

(1) Voir le numéro de juillet 1837, t. IV, p. 44.

Cette pensée nous commande de nous hâter.

Ce n'est point ici le lieu de redire ce qu'est votre enseignement; depuis longtemps il est connu des familles. Mais chargés de former ces enfans que de graves destinées attendent, notre mission ne se borne point, Messieurs, à les initier aux sciences humaines : ce nous est encore un devoir de les prémunir contre les sophismes qu'ils rencontreront hors de cette enceinte, au début de la carrière qu'il leur sera donné de fournir. Grande est notre tâche ; car il s'agit de donner à une société nouvelle des hommes nouveaux, à une société sceptique et épicurienne des hommes de foi et d'action.

J'ai dit, Messieurs, des HOMMES DE FOI. L'éducation, telle au moins qu'elle est conçue dans cette maison, n'admet point ce je ne sais quoi de spéculatif et de vague, ces tendances indéfinies et indéfinissables, cette *religiosité* dont le nom n'est pas plus français que la chose, et qu'on voudrait pourtant propager en France, au mépris du sens ferme et net de notre nation, au grand scandale des âmes vraiment croyantes. Comme si la foi que nous enseignons n'était pas celle qui a civilisé le monde, celle qui parle tout ensemble aux savans et aux simples un même langage entendu et béni de l'univers: *la foi de l'Eglise, la foi en l'Eglise.*

Il n'y a point d'équivoques dans nos paroles. D'autres peuvent parler de morale, de spiritualisme, de religion même, respectable mais élastique vocabulaire dont on n'a que trop abusé pour pallier des doctrines flottantes, insaisissables, sans racines, sans œuvres. Nous parlons, nous, de la foi de l'Église. Ce mot dit tout. L'Église! c'est le christianisme complet, à la fois lumière et chaleur, principe et action. L'Église! on la sent, on la voit, elle se laisse toucher du doigt; elle n'a rien de fantastique et qui trahisse l'inanité des imaginations humaines. L'Église! elle vit : ce n'est point une abstraction, *une formule*, un je ne sais quoi *pliable en tout sens*, comme parle Pascal; c'est un fait, le plus grand, le plus fécond, le plus immuable, le plus invincible des faits.

Aussi notre enseignement religieux de cette année a-t-il eu pour objet surtout d'établir l'autorité de l'Église dans ces jeunes esprits par la logique et par l'histoire. Aux intelligences les plus développées, des conférences hebdomadaires ont exposé les caractères fondamentaux de l'Église, son origine divine, sa sainteté, son unité, son universalité quant aux temps et quant aux lieux, son infaillibilité fondée à la fois sur l'essence de sa mission immortelle et sur les promesses impérissables qui lui furent faites. Aux autres nous en avons raconté l'histoire dans les douze premiers siècles. Nous avons montré le monde préservé dans la décadence de la domination romaine, par la sève vivifiante et les enseignemens régénérateurs de l'Évangile; l'auréole resplendissante du IVe siècle, du siècle d'Athanase, de Basile-le-Grand, de Grégoire de Nazianze, de Chrysostome, d'Ambroise, d'Augustin, de Jérôme, de Théodose; puis l'unité brisée en Orient par les hérésies, l'Afrique livrée aux Vandales par les débris de l'Arianisme et du Donatisme, l'Asie ouverte au cimeterre de Mahomet par l'incurie d'un empereur monothélite, Constantinople minée par le schisme, avant d'être occupée par le croissant, la civilisation succombant partout où l'unité catholique fut méconnue; l'Occident au contraire sauvé par son dévouement à l'unité, les barbares transformés par l'Église, les flots musulmans refoulés par delà les Pyrénées et bientôt jusqu'en Asie; et, dans un avenir qui commence à poindre, un nouveau Droit public se levant sur les peuples, la guerre et la paix soumises aux notions du juste et de l'injuste; le sentiment du beau retrempé et agrandi par la Foi, enfin la civilisation victorieuse et tout-à-fait maîtresse : de ce côté progrès continu; de l'autre confusion des langues, dépérissement intellectuel, dissolution morale, asservissement politique, sceau de dégradation et de mort.

Après des épreuves si glorieuses, après une expérience de tant de siècles, il semblerait que l'Église n'a plus rien à craindre; mais il n'en est pas ainsi. L'Église, (ces enfans le savent, et qu'ils ne l'oublient jamais!) l'Église a été instituée pour combattre. Placée sur la terre par son fondateur divin, pour être comme lui un signe permanent de la lutte du

bien contre le mal, elle a déjà vu bien des adversaires *l'insulter en passant* (1) : les âges se succèdent, les points d'attaque changent, les ennemis se renouvellent; mais depuis dix-huit siècles deux choses demeurent, le combat et la victoire.

Ainsi l'Église a connu au siècle dernier des attaques ouvertes. Le génie du mal lui avait suscité des adversaires formidables, elle peut l'avouer, car ils sont morts et elle est debout. Certes il est permis de croire qu'elle ne rencontrera pas, fût-ce de nos jours, un contradicteur plus éloquent, et d'une éloquence plus saisissante et plus populaire que Rousseau, un ennemi plus souple, plus actif et doué de plus de séductions que l'homme de Ferney. Et pourtant ils sont passés, et l'Église survit!

Aujourd'hui ces grands combats semblent épuisés. Ce ne sont plus guère des attaques directes, violentes, haineuses, la visière haute et le front découvert. Non qu'il n'y ait encore, et en plus grand nombre qu'on ne le croit peut-être, bien des *demeurans d'un autre âge* (2) atrophiés dans les erreurs de leur jeunesse. (Toujours le siècle qui s'en va projette son ombre au loin sur le siècle qui succède.) Mais ce sont gens qui achèvent de mourir, et le combat n'est point avec des mourans. Désormais le péril vient d'ailleurs. Il vient de ces hommes propres à notre temps qui, contraints par l'évidence de rendre hommage à l'histoire de l'Église, ont pour elle des paroles d'une apparente impartialité, que dis-je ? des élans même d'une fausse sympathie et d'une admiration trompeuse, lui cédant volontiers le passé, à condition qu'elle s'effacera de plus en plus dans le présent, et qu'elle sera déshéritée de l'avenir.

Les enfans de Juilly, Messieurs, prennent acte des aveux que font ces hommes quant au passé, mais ils n'acceptent point leurs étranges oraisons funèbres.

A Juilly, on a étudié l'histoire de toutes les philosophies qui se sont disputé jusqu'à nous l'empire de la science; et à ceux qui parlent si dédaigneusement

(1) Massillon.
(2) Bossuet.

de la mort du *vieux dogme*, il ne tiendrait qu'à ces enfans, non d'imaginer, mais de raconter *comment les philosophies finissent* (1). Juilly n'a point oublié que les premiers *philosophes* qui ont ainsi mené le deuil de l'Église, il y a sept années à peine, étaient des hommes auxquels, pour la plupart, l'intelligence et l'élan d'âme n'ont pas manqué; mais l'Eglise, comme le vieillard de Lafontaine, n'en a pas moins *compté l'aurore plus d'une fois sur la tombe* des Saint-Simoniens.

En vérité, qu'y a-t-il donc dans les prédictions et dans les enseignemens de leurs successeurs qui puisse effrayer ceux qui croient à l'Eglise? Que disent-ils de raisonnable qu'elle n'ait dit avant eux? Egalité devant Dieu, fraternité humaine, assistance mutuelle; que bégaient-ils qu'elle ne leur ait enseigné? Ne sont-ils pas réduits à lui emprunter jusqu'aux formes de langage des livres inspirés, dont le dépôt est confié à sa vigilance maternelle (2)? L'Eglise d'ailleurs n'est-elle pas surtout la mère de ceux qui souffrent? ses ennemis eux-mêmes ne reconnaissent-ils pas aujourd'hui combien ses fêtes, que l'incroyance a proscrite, étaient un triple bienfait pour le pauvre, puisqu'elles ménageaient ses forces, relevaient son intelligence, lui assuraient indirectement un équitable salaire? Qui donc a fondé et fonde encore des hospices pour le malade indigent, pour la vieillesse sans secours, pour l'enfance abandonnée, pour la folie, pour toutes les misères de l'âme et du corps? Qui donc a ouvert, qui multiplie chaque jour sous nos yeux des écoles gratuites pour le peuple; qui, si ce n'est l'Eglise? Et si des souffrances, hélas! demeurent néanmoins inconsolées, si l'assistance manque à trop d'infortunes, à qui faut-il s'en prendre, sinon aux ravages de l'esprit de doute qui s'efforce de tarir les sources incessamment ouvertes par l'esprit de foi et l'esprit de charité?

Ces faits sont notoires, je le sais. Et

(1) On se rappelle un article fameux de l'ancien *Globe* ayant pour titre : *Comment les dogmes finissent.*

(2) *Les Paroles d'un Croyant*, par exemple, et *le Livre du Peuple.*

pourtant il faut bien les répéter en présence de tant d'aveugles volontaires, qui parlent chaque jour, dans leurs encyclopédies et dans leurs petits livres populaires, comme si tout cela n'existait pas. Ce qu'ils appellent de leurs vœux, nous le faisons tous les jours et sans relâche. A eux les livres, à eux les discours, à nous les œuvres. Il y a une différence encore : c'est qu'ils ne cessent de verser l'amertume sur les plaies du pauvre comme un poison brûlant; c'est qu'ils le poussent par la haine au désespoir, à l'injustice, à la vengeance. Et l'Eglise, que fait-elle? En prononçant la sentence éternelle du mauvais riche, elle n'a, pour le pauvre, que des conseils de résignation, qui sont comme un baume divin sur ses blessures. Le chrétien pauvre souffre sans doute; mais il ne s'irrite point, car l'irritation envenimerait son mal sans en hâter la fin; il souffre, mais il espère, car il voit les cieux ouverts, et il en descend, pour lui, des paroles d'une ineffable douceur; des consolations incomparables et toutes divines.

Il est bon, Messieurs, de rappeler à notre époque superficielle et oublieuse, ces choses si simples et si méconnues. Aussi bien le temps des erreurs spéculatives est passé. L'erreur de nos jours, et surtout en France, a des tendances toutes pratiques; elle aspire tout haut à se résoudre en actes : tendances anti-sociales s'il en fut, qui nous forcent à combattre sur un sol que l'ennemi s'ingénie partout à miner, moins encore par des théories que par des provocations ouvertes à ce je ne sais quoi d'envieux qui se remue au fond du cœur de l'homme.

Ce n'est pas que nous redoutions d'aborder les sophismes théoriques des adversaires de l'Église.

Ils parlent de *néochristianisme*, de *réhabilitation de la chair*, de *progrès humanitaire*. Mais ce ne sera pas nous qui nous inclinerons devant des mots.

Qu'est-ce que le *néochristianisme*, sinon une appellation sonore, mais creuse, inventée en attendant la chose?

Qu'est-ce que la *réhabilitation de la chair*, sinon un appel aux appétits les plus grossiers, à ce sensualisme, la manifestation la moins noble assurément de l'égoïsme contemporain? Oh! que l'Eglise est à la fois plus grande, plus féconde, plus vraie, lorsque, sans nier, sans supprimer, comme on affecte de le dire, le côté inférieur de notre nature, elle l'ennoblit, elle le transfigure, si je puis parler ainsi, en subordonnant la matière à l'intelligence, en consacrant la suprématie de l'âme, jusqu'à ce que le corps, purifié de plus en plus par l'empire de l'esprit, se revête d'incorruptibilité et de gloire pour rayonner à son tour d'immortalité.

Vous parlez de *progrès humanitaire*. Qu'est-ce que le PROGRÈS, sinon un mot chrétien, faussé par des hyperboles menteuses? Et qui donc a trouvé le mot *humanité*, inconnu, dans son acception moderne, à toute l'antiquité païenne? Qui, si ce n'est l'Eglise?

Les apôtres du progrès ne convaincront jamais d'insuffisance ces belles paroles d'un docteur de l'église des Gaules

« O prêtre, ô écrivain, ô homme, qui enseignes d'autres hommes, si tu as reçu de Dieu le don du génie, de l'élocution, de la science, que chaque dogme du symbole divin te soit un diamant sans prix, que tu as mission de polir, dont tu dois mettre en relief la splendeur, la grâce, la beauté. Ce qui, avant toi, était accepté comme certain, mais comme obscur, que tes explications le fassent resplendir aux yeux de l'intelligence, de plus de développement et de plus d'éclat. Que par toi la postérité se félicite de mieux concevoir ce qu'avait cru jusqu'alors l'antiquité sans le bien comprendre. Enseigne toutefois avec scrupule les mêmes choses qui te furent enseignées, de peur qu'en ne voulant qu'être *neuf*, tu ne deviennes *nouveau*.

« Qu'est-ce-à-dire? n'y aura-t-il donc aucun progrès dans l'Eglise chrétienne? Il y en aura un, certes, et un très grand. Qui, en effet, serait assez l'ennemi des hommes, assez maudit de Dieu, pour s'efforcer d'y mettre obstacle? Mais ce sera un progrès dans la foi, et non un changement. Aussi bien, ce qui constitue le progrès, c'est que chaque chose se développe et s'accroisse en elle-même; ce qui constitue le changement, c'est qu'une chose se transvertisse en une autre. Croissons donc, il le faut, avançons beau-

coup et avec ardeur, nous élevant comme par autant de degrés sur l'aile des âges et des siècles : croissons, je ne dis pas seulement un à un, mais tous ensemble; je ne dis pas un seul homme, mais toute l'Eglise, en intelligence, en science, en sagesse : progressons, mais de l'unique progrès qui convienne à l'Eglise, c'est-à-dire dans l'unité de dogme, de sentiment, de pensée. Que la religion, qui est le lien des âmes, imite dans son développement celui des corps : l'effloraison de l'enfance ne ressemble pas à la maturité de la vieillesse, et pourtant le corps n'a point perdu son identité par l'évolution qui s'est faite en lui suivant le cours des années. Le vieillard n'est pas un autre homme que l'adolescent : l'extérieur s'est modifié ; mais c'est toujours la même nature, la même personne. Tout ce que la virilité a montré dans ce vieillard était caché, était en germe dans cet enfant ; l'enfant qui devient homme se développe, il ne change pas, il n'y a rien de nouveau en lui (1). »

(1) O sacerdos, ô tractator, ô ductor, si te divinum munus idoneum fecerit, ingenio, exercitatione, doctrinâ, esto spiritualis tabernaculi Beseleel, pretiosas divini dogmatis gemmas exsculpe, fideliter coapta, adorna sapienter, adjice splendorem, gratiam, venustatem. Intelligatur, te exponente, inlustriùs quod anteà obscuriùs credebatur. Per te posteritas intellectum gratuletur, quod ante vetustas non intellectum venerabatur. Eadem tamen quæ didicisti doce; ut cùm dicas *novè* non dicas *nova*.

Sed forsitan dicit aliquis : Nullus ne ergo in Ecclesiâ Christi profectus habebitur religionis ? Habeatur planè, et maximus. Nam quis ille est tam invidus hominibus, tam exosus Deo, qui istud prohibere conetur ? Sed ita tamen ut verè profectus sit ille fidei, non permutatio. Si quidem ad profectum pertinet ut in semetipsum unaquæque res amplificetur ; ad permutationem verò, ut aliquid ex alio in alias transvertatur. Crescat igitur oportet, et multùm vehementerque proficiat, tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesiæ, ætatum ac sæculorum gradibus, intelligentiâ, scientiâ, sapientiâ ; sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eâdemque sententiâ. Imitetur animarum religio rationem corporum, quæ licet annorum processu numeros suos evolvant et explicent, eadem tamen quæ erant permanent. Multùm interest inter pueritiæ florem et senectutis maturitatem ; sed iidem tamen ipsi fiunt senes, qui fuerant adolescentes, ut quamvis unius ejusdemque hominis status habitusque mutetur, una tamen nihilominus eademque natura, una eademque persona sit.

Voilà ce que disait Vincent de Lérins il y a quatorze siècles, et que pourrions-nous y ajouter aujourd'hui ? Ne dirait-on pas que cet admirable langage est d'hier, que l'éloquent solitaire s'adresse à ces hommes de notre temps pour qui le rêve du progrès ILLIMITÉ n'est pas seulement une philosophie, mais une religion. On leur a répondu cent fois. Mais puisque l'erreur continue à surprendre de jeunes consciences en reproduisant sans cesse les mêmes sophismes, il faut bien redire aussi leur réfutation. Pourquoi la vérité craindrait-elle plus que l'erreur de se répéter elle-même ?

Nous ne ferons nulle difficulté de l'avouer, il y a dans la doctrine de la perfectibilité INDÉFINIE de l'humanité plus d'une séduction et plus d'un péril. Cette doctrine est vague et flottante comme les destinées de l'âge où Dieu nous a fait vivre ; mais elle a des promesses pompeuses et saisissantes, de brillantes explications du passé, des paroles sonores sur le présent, de magnifiques divinations de l'avenir. Élastique d'ailleurs par le vague même de ses prédictions enthousiastes, elle se prête à tous les rêves d'une imagination adolescente ; elle caresse la confiante ardeur de la jeunesse, elle chatouille l'orgueil rassis de l'âge mûr. Comment n'eût-elle pas trouvé un facile accueil dans nos écoles où elle faisait resplendir à tous les yeux de magiques espérances ?

Aussi nous a-t-il été donné de voir d'étranges fascinations, des illusions surhumaines, d'incroyables chutes, des erreurs et des débauches d'esprit sans nom dans aucune langue. Nous avons vu les étoiles se détacher du ciel ; mais la foi de ces enfans n'en a point été troublée. Ils n'ignorent pas que ce siècle est le siècle des suicides, et ils ont vu sans alarmes, sinon sans douleur, des hommes qui, suscités pour défendre l'Église ou pour chanter ses triomphes, semblaient entraîner tant d'hommes sur leurs pas, se condamner eux-mêmes à l'isolement en quittant la voie glorieuse qu'ils s'étaient choisie sous la bannière de l'Église, se frapper ainsi volontairement d'ostracisme et d'impuissance, et se faire plus de mal mille fois que ne leur en eussent fait les plus mortels ennemis. Nous ne

pouvons en douter, Dieu permet ces chutes pour prévenir toute idolâtrie, pour montrer qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et que l'encens de l'adoration ne doit brûler que pour lui seul; pour faire voir aux esprits les plus incroyans que Dieu peut se passer du génie; pour faire toucher du doigt aux moins pénétrans quelle stérile et misérable chose est le génie, lorsqu'il est seul, lorsqu'il ment à sa mission divine. Ce même Dieu nous est témoin qu'il n'y a pas de haine au fond de nos paroles, qu'elles sont un gémissement et non une insulte. Mais que ces exemples formidables nous apprennent à nous tenir en garde contre l'infatuation de nos pensées; bénissons la Providence de ce que ces écarts sont demeurés des défections isolées; eh! ne savons-nous pas que des retours subits, d'éclatantes réparations ne sont pas impossibles? Le chrétien ne désespère jamais du salut de son frère.

Et comment en désespérer ici, en scrutant l'inanité des utopies qui ont séduit ceux que nous pleurons? L'infirmité logique de cette école est palpable. Elle n'a qu'un mot sur ses drapeaux : *Progrès....* Ses moyens d'argumentation se réduisent à deux : l'analogie et l'histoire.

A en croire ces nouveaux maîtres, l'analogie conduit à la doctrine du progrès *indéfini*. L'humanité est un être collectif qui grandit de génération en génération, comme un seul homme grandit dans la succession des âges.—Soit. Mais osez pousser la comparaison jusqu'au bout; l'enfant grandit, il est vrai; mais son accroissement a un terme. Si l'humanité ressemble à l'individu, ne doit-elle pas décroître et périr comme lui, comme les familles, comme les peuples?

Il y a exception, dites-vous, pour le genre humain. Il vous plaît de l'affirmer, à la bonne heure; mais cessez d'invoquer l'analogie. Votre hypothèse paraît grande; mais elle manque de base : l'analogie, que vous invoquez, est contre; c'est une hypothèse gratuite.

Disons plus, sa grandeur n'est qu'apparente, car pourquoi s'enfermer dans la sphère sublunaire? Pourquoi pas une cosmogonie, pourquoi pas une création incessante? De nouveaux soleils, de nouveaux mondes, de nouvelles intelligences; soleils toujours de plus en plus beaux, mondes toujours de plus en plus vastes, intelligences toujours de plus en plus parfaites? L'idée de cette perfectibilité indéfinie qui ne convient pas à l'individu (on l'avoue), qui n'est pas l'attribut essentiel des êtres collectifs (car enfin les peuples meurent aussi bien que l'homme), et qu'ainsi l'on ne pourrait essayer de faire admettre qu'en la rattachant à l'ensemble des êtres, pourquoi la restreindre à ces quelques êtres humains qui s'agitent à la surface de notre planète?

Non seulement donc votre hypothèse est gratuite, mais elle est mesquine. Voyons si, comme vous le dites, elle est confirmée par l'histoire.

Et d'abord, quand l'histoire déposerait en votre faveur tout d'une voix, que prouverait son témoignage? Une expérience de trois mille ans, qu'est-ce pour un être impérissable? Cet enfant a grandi jusqu'à trois ans, est-ce à dire qu'il grandira toujours? Ce peuple a progressé durant trois siècles, est-ce à dire qu'il progressera durant une éternité? L'histoire tout entière serait donc *pour vous* de nulle valeur, car il n'y a pas d'expérience possible en ce qui touche l'être humain collectif. Il n'y a point à raisonner du semblable au semblable à l'égard d'un être sans analogue connu. Nulle conclusion légitime des durées, passagères après tout, que nous offre l'histoire, à une durée sans fin.

Ainsi l'analogie vous est contraire, et l'histoire, *dans votre hypothèse*, est non recevable. L'histoire, certes, fait autorité pour nous. Trois mille ans sont quelque chose dans le point de vue de ceux qui assignent un terme au pélerinage du genre humain sur la terre. Mais dans le point de vue opposé que seraient trois mille siècles? De ce que l'humanité aurait progressé trois cent mille ans, s'ensuivrait-il qu'elle n'eût pas atteint enfin son apogée, et qu'elle ne dût décroître jamais?

Est-ce tout? Evidemment non. Car de ce que le témoignage favorable de l'histoire ne démontrerait pas le progrès comme une loi, mais bien comme un fait qui peut cesser demain, il ne faut pas

conclure que les adorateurs de la perfectibilité indéfinie puissent récuser l'histoire, si elle leur est contraire. En effet, il faut que l'homme ait été en progrès dès le second jour de la création, ou la loi du progrès est en défaut, elle n'est plus une loi.

Or, l'état d'abrutissement primitif qu'il vous plaît d'imaginer est anti-historique : il est contredit par le plus ancien, le plus authentique des témoignages, par la tradition la moins suspecte, le récit de Moïse sur les origines et les commencemens du genre humain. Des mythes universels, d'ailleurs, ne placent-ils pas l'âge d'or au berceau du monde, le siècle des Titans et des demi-dieux avant l'ère des hommes que nous connaissons, dont la vie a été abrégée et les forces amoindries? Les pyramides d'Egypte, les constructions cyclopéennes, ne sont-ce pas autant de témoins muets qui confondent d'étonnement la faiblesse physique des hommes de l'âge présent? Encore une fois, où voyez-vous là une vérification de la loi du progrès?

Et d'ailleurs, pour prouver que cette loi est celle du genre humain, il faudrait montrer le progrès hors des nations visitées par le Christianisme. C'est ce que vous n'avez pas fait, ce que vous ne ferez point.

Puis, voyez les conséquences de cette doctrine.

Un mysticisme sans support, l'enthousiasme dans le vide, voilà ses fruits immédiats.

La religion nouvelle dont vous prêchez l'avénement prochain, ne pouvant être absolument vraie, mais une approximation de moins en moins inexacte de la vérité, d'avance vous ruinez toute foi. Il n'y a plus pour l'homme de vérité adéquate et absolue, si ce n'est peut-être (et c'est dans votre système une inconséquence de plus) les seules vérités mathématiques. Mais qu'est-ce qu'une vérité approximative, c'est-à-dire susceptible de plus ou de moins ? La morale dès lors devient flottante et mobile ; la vertu est chose variable et toute relative. La littérature, ce sont des rayons sans foyer, sans point central d'irradiation, d'errantes lueurs sur un abîme. La conclusion rationnelle de tout cela est donc un scepticisme universel et incurable.

Nous n'insistons pas sur le danger politique de ces doctrines. Qui ne voit qu'un enseignement dans lequel l'humanité est sans cesse haletante à la poursuite du mieux, nous constitue dans un malaise perpétuel et se résout naturellement en tentatives turbulentes ?

Mais c'est assez poursuivre des fantômes, des simulacres de doctrines, *simulacra modis pallentia miris*, comme a dit le poète. Craignons de paraître nous acharner sur un système mort-né, fils posthume du saint-simonisme, et sans avenir comme lui. Le progrès *indéfini*, le progrès en dehors de l'Église, c'est le mirage du ciel stérile de la Libye : ceux qui voudront se désaltérer à cette source, ne rencontreront que les sables du désert.

Oh ! si, à ces élucubrations sans lien, à ces systèmes sans base, à cette philosophie sans nourriture et qui est la ruine de toute littérature, de toute morale, de toute société civile, les bornes que le temps nous prescrit nous permettaient d'opposer dans son plus simple développement l'UNITÉ CATHOLIQUE !

L'*unité !* A ce mot tout seul, que nous sommes loin déjà de ces négations hautaines, incohérentes, qu'on décorait au siècle dernier du nom de philosophie! L'unité! c'est l'attribut suprême de l'essence divine ; c'est celui de toute intelligence. C'est la loi culminante de l'homme créé à l'image de Dieu. L'unité ! Dans les sociétés humaines, c'est la condition de l'ordre ; en littérature, c'est la forme du beau ; en philosophie, c'est le sceau du vrai.

Aussi l'homme a faim et soif de l'unité. Il s'agite jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée. Le rationalisme contemporain l'a compris, et il a tenté de la contrefaire, ne pouvant se la donner. C'est dans ce besoin qu'a été conçu l'éclectisme de notre siècle : il avait promis l'unité, et il n'a donné que la confusion. C'est encore en vue de l'unité que des esprits épars, des intelligences errantes et fatiguées se sont laissé aller à des velléités de panthéisme, aimant mieux s'absorber dans une unité décevante, dans une grande ombre qui enveloppe d'autres ombres, que de chercher plus long-temps en

vain, obstinés qu'ils sont à détourner les yeux de l'unité véritable qui les offusque de son éclat. Mais il ne leur sera pas donné de se reposer à cette ombre, si grande qu'elle soit. Le panthéisme a pu suffire aux extases philosophiques de l'Asie païenne; peut-être lui serait-il donné de bercer quelque temps dans ses rêves la contemplative Allemagne : mais le génie de l'action, qui est le génie de l'Europe et de l'avenir, le dément et le repousse; le soleil de l'Occident lui sera mortel.

Si ceux qui combattent l'Église pouvaient savoir combien tout cela est vide et pauvre aux yeux de ceux qui vivent dans l'unité véritable, qui la possèdent, qui en jouissent! aux yeux de ceux dont l'esprit a grandi, dont le cœur s'est développé dans la vraie foi, dans la foi nourrissante et agissante du catholicisme! aux yeux de ceux qui ont trouvé la vérité et la charité dans l'unité! Nos adversaires auront beau se complaire à représenter la foi comme une borne, et l'Église comme un cachot; nous en appellerons aux Érasme, au Reuchlin, aux Montaigne, aux Grotius, aux Leibnitz, aux Stolberg et à tant d'autres hommes éminens qui ont incliné vers la communion catholique et l'ont ouvertement préférée aux communions dissidentes, précisément par un amour immense de lumières et de liberté. L'art catholique, à son tour, avait, certes, une tout autre idée de la FOI, quand, la personnifiant, il mettait dans sa main un flambeau, symbole de lumière et de chaleur.

Voyez plutôt. Le siècle où la foi s'est amoindrie dans les intelligences cultivées (je me borne à cet exemple si près de nous), n'est-il pas aussi le siècle du morcellement de la science? A quelle époque le sens de l'universalité éclate-t-il davantage dans l'histoire des connaissances humaines? Est-ce à l'époque de Diderot et de d'Alembert, ou à celle de Galilée, de Bacon, de Descartes, de Leibnitz et Newton? Le siècle dernier s'est usé à faire des encyclopédies; il a ramassé laborieusement des pierres éparses du sanctuaire de la science et leur a donné des étiquettes. A-t-il reconstruit le temple? non, messieurs, et le rationalisme n'y réussira jamais. Pour *monarchiser* la science comme le demandait Saint-Simon à l'Institut, il faut une synthèse, et il n'y a de synthèse possible que par l'unité, ni d'unité possible que par l'Église. La science, dans la haute et pleine acception du mot, est scindée dans son unité, compromise dans son ensemble, sinon dans ses détails, par les froides étreintes du rationalisme. Elle ne peut retrouver sa plénitude et sa grandeur originelle que dans les embrassemens de la Foi.

O mes enfans, ô vous surtout à qui nous nous adressons pour la dernière fois dans cette enceinte, vous qui allez, parvenus au terme de vos premières études, vous séparer de votre seconde famille, des amis que vous laissez dans cette maison, de vos maîtres que vous avez toujours comptés à si bon droit au nombre de ces amis, ah! n'oubliez jamais ces hauts et salutaires enseignemens! Bien des piéges vous seront dressés, bien des séductions vous attendent. Souvenez-vous de ces mots de notre Bossuet : *Jeunes gens, vous êtes dans la force; mais votre force n'est que faiblesse, si elle ne se fait paraître que par l'ardeur et la violence des passions...* Et pour ne pas sortir du sujet de ce discours, on tâchera de surprendre votre imagination, de soulever votre orgueil par de fantastiques tableaux. Mais quelles imaginations de l'homme vaudraient jamais ce don de Dieu, la Foi! Et de quoi pourriez-vous être fiers, sinon de posséder la vérité complète, la vérité absolue, la seule philosophie qui ait réponse à tout, la seule qui ne soit pas d'hier et qui ne meure pas demain!

Mais j'oublie trop, jeunes amis, qu'une parole bien autrement puissante que la mienne vous est promise. Une voix devant laquelle toutes les voix se taisent dans une autre enceinte, va se faire entendre dans cette maison qui lui est demeurée chère. Il est temps, messieurs, de céder la parole à M. Berryer. Que pourrais-je ajouter qui ne fût dérobé encore au bonheur que vous aurez à l'entendre? »

Voici maintenant le discours de M. Berryer :

JEUNES ÉLÈVES,

« Il nous a donc été donné de remplir,

avec une entière liberté, la promesse que nous nous étions faite l'an dernier, de nous revoir à ce jour dans notre antique et chère maison de Juilly. C'est pour moi une immense satisfaction et vous le comprenez : si ce lieu réveille en mon cœur les plus rians souvenirs de mes premières années, cette place honorable où l'on m'invite après trente ans à m'asseoir, me permet de penser que je ne les ai pas parcourus, sans acquérir quelque titre à l'estime des gens de bien. Je voudrais, en ce moment, vous faire ainsi comprendre toutes les pensées qui s'émeuvent en moi, au milieu des douces et vives impressions que je ressens en me retrouvant parmi vous, dans cette grande solennité de la distribution des prix du Collége.

Tout ce que vous éprouvez vous-même, l'émotion curieuse et inquiète de vos père et mère, la douce satisfaction, la tendre préoccupation de vos maîtres, le touchant intérêt qu'expriment autour de vous les personnes qui assistent à cette séance, tout vous dit assez haut qu'il ne s'agit point ici de triomphes d'enfans et de succès frivoles.

De plus graves pensées remplissent les cœurs. On se plaît à pressentir, dans le jeune lauréat du collége, l'homme illustre que le public hommage doit environner un jour; on aime à penser que nous déposons sur le front du bon écolier les couronnes que le bon citoyen doit mériter plus tard.

C'est de ce point de vue sérieux, que vous devez envisager les études auxquelles vous vous livrez, les travaux dont vous allez recevoir la récompense.

Je ne parle même pas des plus graves parties de l'instruction, de ces grandes bases de l'éducation qui sont si soigneusement et si solidement développées par les chefs religieux de cet établissement.

Nourris dans la religion de nos pères, vous savez trop bien déjà quelle est la haute importance de ces enseignemens sacrés, et vous ne perdrez jamais rien de cette foi catholique, qui donne tant de puissance et tant de dignité à l'accomplissement de tous les devoirs.

Mais je voudrais aussi vous convaincre profondément de l'utilité, de la gravité de vos études classiques.

Destinés à vivre dans cette France éclairée par tant de grands esprits, si riche de tous les trésors de la littérature et de la science; appelés à exercer votre intelligence, à manifester vos pensées, à communiquer avec les hommes, dans ce bel idiôme français que Bossuet, Fénelon et Racine ont parlé, peut-être ne reconnaissez-vous pas toute l'importance de la longue et pénible étude des langues grecque et latine.

Cependant la connaissance approfondie du langage de l'antiquité, ne nous met-elle pas comme en relation familière avec les grands hommes qui ont illustré le monde, ne nous fait-elle pas, en quelque sorte, citoyens d'Athènes et de Rome, ne nous convie-t-elle pas à vivre, pour ainsi dire, dans la société de ces morts célèbres, dont la pensée et la parole ont traversé les siècles?

Oui, quoique nous soyons trop étrangers aux mœurs, aux habitudes, aux croyances religieuses, à l'organisation sociale au milieu desquelles ils ont vécu, quoique leurs ouvrages soient ainsi privés pour nous de la vie qui les animait, nous pouvons, selon l'expression d'un vieil écrivain, retirer de leurs livres, comme de leurs mortes effigies et des statues de leurs tombeaux, les plus beaux traits de ces superbes génies.

Mais ce n'est encore là parler que du bienfait de la science des langues.

De nos jours, des hommes agités de la téméraire pensée de réformer les vieilles études littéraires qui ont si magnifiquement enrichi notre France, se sont plaints de voir épuiser les premières années de la jeunesse, dans une longue étude des langues anciennes.

Comme si, dans le système de l'instruction donnée dans les colléges, il ne s'agissait que d'apprendre le grec et le latin, on propose, pour l'enseignement de ces langues, des méthodes plus simples et plus rapides. Croit-on que ce soit là une idée nouvelle? Et qui donc met en doute qu'il soit facile de trouver ces méthodes commodes? Peut-être vos esprits actifs et impatiens s'étonnent aussi d'être condamnés à remuer, pendant six et sept années, les rudimens, les livres, les dictionnaires grecs et latins.

Mais ne vous y trompez pas. Il y a de

bien autres avantages que celui de la science des langues, dans cette division des études grecques et latines en un si grand nombre de classes.

Tout est admirablement combiné, tout est d'une utilité profonde dans cette marche lente et progressive des études, suivant, pas à pas, et le mouvement d'esprit qui s'anime et croît en vous avec l'âge, et le développement naturel de vos jeunes intelligences, de votre jeune raison.

En sixième, en cinquième, en quatrième, pendant les plus frivoles et les plus délicates années de l'enfance, s'acquièrent et la connaissance aride des mots, et les difficiles rudimens du langage; en même temps que de premières leçons d'histoire, de morale, de science, s'impriment dans l'esprit, par la traduction laborieuse des livres grecs et latins, d'une façon bien plus durable, que si elles étaient puisées en des ouvrages écrits dans la langue maternelle.

En troisième, en seconde, la traduction des grands poètes, des grands orateurs, les narrations, l'heureux et indispensable essai de la versification latine, exercent à connaître la propriété des mots, la précision du langage, à goûter les formes ingénieuses de la parole, à sentir la logique du style, la variété, la puissance des mouvemens; les pensées se développent et prennent des forces à ce travail qui les produit dans un langage rebelle.

En rhétorique, l'imagination s'élance avec une séduisante liberté; riche déjà de souvenirs et fécondée par les labeurs passés, elle essaie ses premières créations; bientôt la philosophie vient tempérer cette fougue brillante, et, par l'étude du raisonnement, soumet au joug de la raison les plus impétueux mouvemens de l'esprit.

Dans ce collége, l'habile création d'une conférence des hautes études, heureuse restauration de l'Académie royale que Louis XIII avait fondée à Juilly, livre, à ces travaux animés, les plus hautes questions des sciences historiques, morales et littéraires.

C'est donc à tout autre chose qu'au simple enseignement du grec et du latin que vous êtes appelés dans vos classes; c'est à l'immense élaboration de toutes les facultés de l'intelligence humaine; c'est à l'art de penser, d'écrire, de parler que vous vous formez dans le cours de vos études. C'est ainsi que, par la pratique assidue des grands maîtres, de tous les siècles et de tous les pays, vous acquérez et le jugement et le goût; ainsi, vous apprenez à fuir ce déréglement du langage qui toujours accompagne et trop souvent enfante le déréglement des idées.

Concevez bien et embrassez avec courage ce grand objet des études qui parfois peut-être vous fatiguent.

Qu'animés par des conseils amis, par de premiers succès, par de tendres encouragemens, s'avancent du milieu de vous, les hommes éminens et vertueux que le pays réclame et dont l'avenir s'enorgueillira.

Dans les temps de calme, au sein des sociétés fortes et paisibles, les lettres peuvent n'être que d'agréables et nobles délassemens; mais aux jours orageux, les lettres deviennent sérieuses, elles arment la raison, guident l'esprit, développent et fortifient les droites et généreuses pensées.

Tel est le besoin du temps où nous sommes.

Aussi, pensant au jour où je devais venir vous distribuer des couronnes, exciter encore votre zèle et vous faire entendre une voix que vous écoutez avec confiance, j'ai cru que je ne saurais mieux faire que de vous redire les paroles qu'un éloquent magistrat adressait aux jeunes hommes de France, alors que les portes de Paris étaient fermées à Henri IV :

« J'ai flotté au monde en de grandes et dangereuses tourmentes; elles ont agité mon âme, mais elles ne l'ont pu, grâce à Dieu, renverser.

« Je voudrais bien à mon dernier soupir faire encore quelque service au public; mais n'en ayant autre moyen, je me retournerai vers vous, qui êtes de mes meilleurs amis et des siens, et pour le dernier office que je puis rendre à une si sainte amitié, je vous conjurerai, que puisque vous demeurez ici pour clore la fin d'un misérable siècle, vous affermissiez vos esprits par de belles et constantes résolutions. Les âges passés ont vu

peu de misères et calamités que vous ne puissiez voir en nos jours....

« Souvenez-vous lors que vous êtes hommes et que vous êtes Français, que votre courage ne s'enfuie pas avec votre bonheur. Fiez-vous au droit et à la raison, et si la vague a à vous emporter, qu'elle vous accable le timon encore en la main....

« Vous saurez bien toutefois tempérer par prudence ce qu'une obstinée austérité ne ferait qu'aigrir et empirer, et suivre le destin sans abandonner la vertu.... (1) »

Oui, jeunes élèves de Juilly, vous serez de tels hommes pour la France, et j'ai hâte de vous en donner le gage, en vous remettant les prix que vous avez mérités par vos premiers travaux.»

Des applaudissemens prolongés ont couvert ces nobles paroles; ils n'ont cessé qu'à la proclamation solennelle des récompenses méritées par les élèves, récompenses d'autant plus honorables et plus flatteuses à Juilly, qu'elles y sont données non sur les hasards d'une seule épreuve, mais sur les compositions de toute l'année.

Les lauréats le plus souvent couronnés, et dont les noms ont été remarqués, sont MM. de la Chaumelle, Sourdat, de Lavaur, Guiringaud, de Mython, Lacarrière, de Seze, de Mérode, Chagot, de Montcalm, de Sanois, Troplong de Seze, d'Espeaux, de Maupeou, de Montmaur et de Préaulx.

(1) Guillaume du Vair, garde-des-sceaux.

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LEXICOLOGIE. Dictionnaire grec-français de Planche remanié par Alexandre Pillon, de la bibliothèque royale, et L.-A. Vendel-Heyl, professeur au collége royal de Saint-Louis (1).

Voici un de ces ouvragès dont nous venons parler d'autant plus volontiers qu'ils ont coûté plus de recherches, plus de peines, qu'ils sont plus utiles, et que l'on s'en occupe moins dans le monde littéraire, et que souvent même ils sont moins appréciés jusque dans les colléges, où l'on s'en sert chaque jour, où l'on y trouve toute sa science d'étudiant et tous les élémens de ses lumières à venir. Les bons dictionnaires sont la base des bonnes études; ce sont les instrumens avec lesquels on apprend les langues, avec lesquels on pénètre dans les lettres, dans les pensées, dans les mœurs et dans l'histoire des nations étrangères. Un bon dictionnaire est un encouragement, un guide, un précieux secours.

Du dictionnaire dépend bien souvent la facilité ou la difficulté, le goût ou le dégoût d'un enfant pour l'étude d'une langue. Sans ce malheureux Schrevelius, j'en connais qui auraient peut-être aimé et fort bien su le grec dès le collége; mais Schrevelius, avec son latin et son laconisme écourtés, qui jamais ne donne qu'un sens d'un mot qui en a dix, qui jamais ne cite d'exemples à l'appui du sens qu'il leur donne; oui, Schrevelius, avec le chaos de sa brièveté ténébreuse, déplaît, décourage, abat un commençant et lui fait souvent, de guerre lasse, jeter là sa version. Si, au lieu de l'incomplet et insuffisant lexique de Schrevelius, on m'avait mis tout d'abord en main le dictionnaire de Planche, j'aurais vu, pour mon compte, mes commencemens moins ennuyeux, et peut-être mes progrès et ceux de mes condisciples à la fois plus faciles et plus rapides.

Les bons dictionnaires sont donc la pierre angulaire des bonnes études; c'est la clef des langues, et dès qu'une langue a un bon dictionnaire, cette langue est sue ou s'apprendra facilement.

Il n'en est pas ainsi de celles qui n'en ont pas. Que d'ennuis! que de longueurs! que de peines! que de tortures!

Mais combien aussi ne faut-il pas de science, de recherches, de travail et de peines pour arriver à faire un bon dictionnaire! Combien, par conséquent, ne devrait-on pas remercier ceux qui se livrent à cette tâche utile et modeste!

Je dis modeste, car il est certain que savans et ignorans, maîtres et écoliers, ne savent pas assez reconnaître le prix d'un ouvrage de ce genre : tous les jours ils s'en servent comme tous les jours on se sert de la lumière du soleil; mais parce qu'elle est toujours là, on n'en fait cas, on n'en tient compte; on ne pense pas à la science, aux recherches, à la patience laborieuse qu'il a fallu pour le composer.

Quant à nous qui, dans nos fréquentes visites à la bibliothèque royale, avons vu depuis sept ans

(1) Paris, rue de Seine, 8, chez Le Normant. Prix 15 fr.

M. Pillon s'occuper de celui que nous annonçons aujourd'hui, nous avons quelque idée de ce qu'il faut de connaissances, de critique et de soin pour faire un bon dictionnaire, et surtout pour l'élever à la hauteur de la science philologique de nos jours, hauteur qui, cependant, doit s'élever encore.

Est-ce donc à dire, me demandera-t-on, que dans un temps il faudra retoucher encore le dictionnaire de MM. Pillon et Vandel-Heyl, comme ils ont remanié eux-mêmes celui de Planche? — C'est possible, mais ce temps est bien éloigné, si tant est qu'il doive jamais venir; et il faudra nous donner des travaux bien parfaits en ce genre avant que celui dont M. Le Normant vient d'enrichir sa librairie soit replacé au second rang et cesse d'occuper le premier.

Depuis trente ans qu'il comptait et d'existence et de succès, celui de M. Planche était aussi au premier rang dans le commerce de la librairie et dans la littérature classique de France; c'est même (preuve nouvelle des avantages et de l'influence d'un bon dictionnaire), c'est de l'introduction du dictionnaire de Planche dans nos écoles que date l'impulsion immense que les études grecques ont reçue en France; impulsion telle que, malgré les améliorations successives qu'il a reçues dans plusieurs éditions, cet estimable livre est resté lui-même en arrière du mouvement qu'il avait fait naître, comme toute œuvre qui commence une ère de progrès.

Dans cet état du livre, le besoin d'une nouvelle édition se faisait sentir; il fallait mettre ce dictionnaire au courant de la science; il fallait coordonner avec les admirables travaux de Henri Estienne les travaux de la critique moderne, et principalement ceux de l'érudition allemande, dont les résultats sont consignés dans les excellens lexiques des Schneider, des Riemer et des Passow, qui aujourd'hui, justement appréciés en France, y sont cependant encore généralement peu connus.

Depuis le *Trésor* de Henri Estienne, le travail lexicographique le plus important qui ait été publié sur la langue grecque est sans contredit celui de Schneider. C'est une mine féconde d'observations précédemment omises ou négligées sur l'histoire naturelle, la botanique, la physique et les mathématiques, et d'indications peut-être encore trop générales ou trop scientifiques, mais devant conduire et conduisant déjà à des dénominations plus vulgaires, et par cela même plus restreintes et plus précises. Riche d'une foule d'expressions et de significations nouvelles, recueillies non seulement dans des prosateurs et des poètes moins généralement lus, tels qu'Aratus, Apollonius de Rhodes, Appien, Quintus de Smyrne, Nonnus, Aristide, Héliodore, Jamblique, Thémistius, Synésius, etc., mais même dans les auteurs les plus classiques et les plus connus, comme Pindare, Aristophane, les trois tragiques, Thucydide, Théophraste, Polybe, Denys d'Halicarnasse, Arrien, Josèphe, Plutarque, etc., et toujours accompagnées de citations qui permettent de remonter aux sources et de vérifier l'exactitude des recherches et des explications, cet ouvrage, en devenant le complément du grand dictionnaire de Henri Estienne, est devenu en même temps ou a dû devenir le point de départ et la base de tous les ouvrages du même genre.

Cependant, il ne faut point s'y méprendre, le mérite de ce livre est bien plutôt dans l'abondance que dans l'exactitude des détails; bien des formes et des significations de mots y ont été admises sur la foi de leçons et d'interprétations aussi contestables et aussi hasardées que celles, par exemple, de Brunk et de Schutz sur les tragiques. La plupart donc ne pouvaient et ne devaient trouver accès dans un autre dictionnaire qu'après un mûr examen et un contrôle sévère, ou qu'à condition de garder, comme dans les lexiques de Passow et de Riemer, les signes à l'aide desquels il était primitivement possible d'en reconnaître le bon ou le mauvais aloi; ou bien il fallait les exclure: c'est ce dernier parti qu'avait choisi M. Planche; et si l'on considère en effet quelle tâche c'était, d'une part, que de reproduire pour la première fois dans un dictionnaire grec-français toute la nomenclature du *Thesaurus* de Henri Estienne, combien, d'autre part, l'œuvre critique dont nous parlons, commencée par Riemer, et à peine aujourd'hui achevée par les auteurs du Dictionnaire que nous annonçons, augmentait les longueurs et les difficultés de cette grande entreprise, et pouvait même écarter l'auteur du but qu'il s'était proposé, comme du plan qu'il s'était tracé, on lui saura gré d'avoir mieux aimé laisser subsister dans son ouvrage des lacunes qui pouvaient se remplir successivement et à la longue, que de les combler trop précipitamment, en transcrivant des erreurs; ou si peut-être on le blâme, ce ne sera plus que d'un excès de réserve.

C'est, sous un autre point de vue, par une circonspection et une timidité semblable que Schneider lui-même n'avait point osé, en 1819, admettre dans son dictionnaire les réformes si heureuses introduites par Buthmann dans la partie lexique de la grammaire grecque. C'était un sacrifice de ses convictions qu'il faisait aux habitudes routinières qui, à une époque si récente, régnaient encore à ce qu'il paraît dans la plupart des écoles de l'Allemagne: et le reproche que lui fait Passow d'avoir dédaigné de porter son attention sur un objet si important n'est point mérité, car il regrette d'être obligé, par condescendance pour des préjugés invétérés, de conserver dans les verbes grecs tant de formes qui ne sont point des formes, tant de mots qui ne sont point des mots, et de se voir forcé, selon sa propre expression, *à jouer de la vieille lyre*.

Mais le premier de nos livres classiques d'où aient été bannis ces types barbares créés par certains grammairiens, dont les inventions n'avaient abouti qu'à hérisser de difficultés une étude qu'ils avaient sans doute la louable intention de rendre plus facile, est une grammaire grecque (1) publiée en 1817 par l'un des auteurs de cette nouvelle édition du dictionnaire de Planche.

(1) *Cours de thèmes grecs*, précédé d'une gram-

Cette grammaire distingue aussi la langue des prosateurs et celle des poètes, par cela même qu'elle présentait uniquement et spécialement les formes appartenant à la première. Cette distinction d'ailleurs se trouve très clairement établie par tous les lexicographes allemands.

Cependant, pour rendre cette distinction plus saisissable au premier coup d'œil, MM. Vandel-Heyl et Pillon ont emprunté à M. Alexandre son astérisque; de même que, comme indice des formes et des significations douteuses, ils ont aussi préféré le point d'interrogation du même auteur à toute autre traduction ou équivalent du *zw* de Schneider et de Passow.

Je me fais un plaisir de rendre ici un juste hommage aux travaux helléniques de M. Alexandre; ils sont excellens, et ils ont beaucoup contribué aussi à l'avancement des études grecques. C'était surtout le dictionnaire de M. Alexandre qui, venu après celui de Planche, en avait profité, ainsi que des autres résultats de la science moderne : oui c'était surtout le dictionnaire de M. Alexandre, cet heureux dernier venu, qui avait fait vieillir en les dépassant les premières éditions du dictionnaire de Planche, et qui, avec le progrès toujours ascendant de la science, avait pour conserver sa vogue et sa supériorité dans nos écoles, nécessité une édition nouvelle, et même une refonte en quelque sorte.

Cette importante et grave opération ne pouvait mieux tomber qu'aux mains exercées de MM. Pillon et Vandel-Heyl, qui tous deux ont déjà fait leurs preuves. Ils ont pu profiter du travail de M. Alexandre, comme M. Alexandre avait profité de celui de Planche, et Planche lui-même de celui de Henri, qui a un titre fort juste, et qui est en effet un véritable *trésor*, mais un trésor où tout n'est pas or pur, et où un alliage sans contrôle se glisse quelquefois.

Les auteurs de ce nouveau dictionnaire reconnaissent ces emprunts d'autant plus volontiers, nous disent-ils, que « M. Alexandre lui-même ne désavoue pas d'en avoir fait d'aussi importans, pour le moins, au dictionnaire dont nous publions une nouvelle édition, et que les nôtres se bornent réellement à l'emploi des mêmes signes; car notre critique, sous ce rapport, est souvent fort différente de la sienne.»

Nos auteurs citent ensuite des exemples très péremptoires de cette différence entre la critique de M. Alexandre et la leur : cette différence est à leur avantage.

« En résumé donc, rejet des types imaginaires, désignation des expressions et des significations douteuses, délimitation précise de ce qui appartient à la langue des prosateurs estimés, et de tout ce qui s'en écarte d'une ou d'autre manière, voilà des points, assez nombreux déjà, sur lesquels nous nous trouvions d'avance et nous sommes restés parfaitement d'accord avec les plus récens de nos devanciers. Mais le soin que nous avons pris de vérifier en grande partie, sur les textes mêmes, les significations données par Schneider, et quelquefois même par Henri Estienne, constitue entre notre lexique et celui de M. Alexandre particulièrement des différences essentielles sur lesquelles nous appelons à notre tour un contrôle que nous avons rendu facile par des renvois.

« Ces renvois sont nombreux dans notre dictionnaire, trop peut-être, plus du moins que nous ne l'aurions voulu; mais d'un autre côté absolument nécessaires dans des ouvrages du même genre, tant que les données de la science lexicographique ne seront pas plus certaines que celles qui existent aujourd'hui; cependant, de même que les lexicographes allemands, nous les préférons généralement aux exemples, qui trop souvent sont une source de contre-sens ou de sens louches ou équivoques, ou bien encore qui font supposer dans la langue des locutions qui n'y sont pas. »

Je n'ai rien à dire contre les inconvéniens des *exemples* donnés dans les dictionnaires pour éclaircir le sens des mots, mais j'avoue que j'y tiens fort et que j'en suis le partisan très décidé. Je regarde les exemples comme l'un des principaux avantages d'un dictionnaire, comme un des meilleurs moyens de parvenir à la connaissance d'une langue. Quant aux renvois, je les respecte, ils sont la preuve de la bonne foi de l'auteur et de son exactitude ; mais à cela près, de quelle utilité peuvent-ils être? Quel sera l'écolier, car c'est surtout aux écoliers que s'adressent et que servent les dictionnaires abrégés et classiques; oui, quel écolier se donnera la peine ou aura les moyens d'aller vérifier les citations que pourront lui indiquer les renvois? Puis, en supposant, contre toute probabilité, qu'il le fasse, quel avantage lui en reviendra-t-il? Comprendra-t-il mieux un mot grec dans le texte de l'auteur original qu'il ne l'aurait compris dans son dictionnaire, son dictionnaire qui est presque toujours sa seule science, son seul guide et sa seule lumière? De telles comparaisons sont bonnes pour des savans : or les savans peuvent s'en passer. Pourquoi donc les conserver dans un dictionnaire classique, dont les premières qualités sont d'être exact et bref, et où il y aurait tant d'autres choses intéressantes et utiles à consigner, tant de développemens précieux à dérouler plus au long?

Oui, voilà notre pensée, mais il ne faudrait pas lui donner plus d'étendue qu'elle n'en a; il ne faudrait pas croire que l'œuvre de MM. Pillon et Vendel-Heyl soit incomplète et tronquée. Non. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, ce dictionnaire, augmenté de plus de quinze mille mots, sans parler des autres améliorations dont nous avons déjà dit plus haut quelque chose, est le plus complet de tous les dictionnaires abrégés et classiques que possède maintenant la librairie de la France, et même la librairie de l'Europe.

D'ailleurs si ces messieurs ont été sobres et sévères sur le choix des exemples dont ils reconnaissent eux-mêmes l'utilité, ils ont, nous disent-ils, « cherché et atteint le même but d'une manière plus difficile pour eux, mais d'ailleurs plus sûre,

maire grecque. Paris, Le Normant, 2 vol. in-8°. Prix du cours et de la grammaire, 6 fr.; des deux parties séparées, 3 fr.

moins prolixe et moins confuse, en présentant dans chaque article l'ensemble et le résumé de toutes les variétés de construction qui en modifient, sinon la signification en elle-même, au moins la traduction dans une autre langue, en passant graduellement de la plus simple aux plus complexes.

« Telle est la méthode que nous avons le plus souvent suivie, et qui, fondée sur l'analyse et la synthèse, a le mérite incontestable d'une grande précision, nécessaire, à notre avis, dans tout ouvrage classique, tandis que la marche historique de Passow, ne pouvant s'appuyer que sur l'analyse, l'avait déjà forcé de dépasser de beaucoup les dimensions d'un livre auquel nous donnerions en France le nom de *manuel*. Ce nom qu'il voulait cependant conserver à son ouvrage, n'appartient sous aucun rapport à un vaste répertoire où doivent être analytiquement consignés tous les faits qui, selon son heureuse expression, furent la vie et sont l'histoire de la langue grecque.

« Nous pouvons encore nous faire un mérite, ajoutent les auteurs, d'avoir su nous tenir constamment en garde contre un défaut trop ordinaire aux lexicographes et même à beaucoup d'antiquaires, celui d'attribuer aux anciens des connaissances beaucoup plus avancées que celles qu'ils ont eues réellement, et des procédés que les modernes n'ont dus qu'à la marche lente et progressive des sciences et des beaux-arts. »

Nous ne saurions trop louer nos auteurs de cette prudence, ni de la grande clarté qu'ils ont fait régner dans leur riche dictionnaire. Que la jeunesse de nos jours est heureuse! on lui prépare, on lui facilite la science de tous côtés; pour elle, tous les livres anciens se refondent et se perfectionnent; pour elle, mille méthodes, mille procédés ingénieux et nouveaux s'inventent : elle n'a en quelque sorte qu'à se baisser pour prendre la science, qu'à regarder pour devenir savante en tous points et en peu de temps.

Le dictionnaire que nous annonçons se vend en feuillles 14 fr., en parchemin ou toile, 15 fr.; en basane propre, 15 fr. L'édition précédente se vend 5 fr. de moins.

J. Daniélo.

---

Nous recevons la lettre suivante, qui, nous en sommes assurés, sera lue avec beaucoup d'intérêt par tous les abonnés de l'*Université catholique*.

Provins, 16 août 1838.

M. de Genoude, dont la vie se partage depuis long-temps entre deux pensées fécondes, la restauration des idées politiques et celle des principes religieux, est venu poursuivre hier le cours de ses prédications dans notre ville. Quoique la population, après les lourdes chaleurs de la journée, fût plus disposée peut-être à chercher la fraîcheur du soir qu'à se recueillir dans la contemplation des vérités saintes, une foule nombreuse s'était réunie dans l'antique église consacrée à saint Ayoul. Elle était curieuse de savoir si un prêtre dont elle avait déjà entendu les éloquentes inspirations soutiendrait la hauteur de ses débuts. L'orateur sacré devait proclamer les triomphes et les grandeurs de la Vierge mère; l'incarnation d'un Dieu, la maternité d'une Vierge, sujet plein de sublimité et de profondeur, qui, d'une part, élève les âmes pieuses accoutumées à abaisser leur raison devant les ténèbres de la foi; d'autre part, réveille d'orgueilleuses incrédulités et appelle le rire sur quelques bouches. L'orateur sacré a pleinement satisfait les unes, a confondu les autres en exposant la divine économie de ce dogme. Au reste, ce n'est pas la première fois que la basilique où il nous annonçait les grandeurs de la religion a vu les triomphes de la foi. Sous ces voûtes fameuses, deux hommes qui imprimèrent profondément leurs sillons aux siècles du moyen âge, Abeilard et saint Bernard, soutinrent jadis l'un contre l'autre une lutte qui est restée fameuse dans l'histoire de l'Eglise. Le disciple d'une scolastique plus déliée que solide, plus subtile que profonde, dégageait tout simplement le dogme de la Trinité de ses mystérieuses obscurités et l'abaissait au niveau de la raison. Le saint de la Bourgogne replaça le dogme sur sa véritable base, bien loin des témérités de l'homme, et vengea la vérité catholique. L'élève de Guillaume de Champeaux succomba dans cette lutte en dépit de sa dialectique serrée et de sa dextérité à manier la parole. En effet, que peut le talent une fois qu'il se met au service de l'erreur? Le mensonge, quel que soit son drapeau et celui qui l'arbore, vit un jour, et meurt ici-bas avec les intérêts qui l'ont enfanté, tandis que la vérité, elle, demeure, parce qu'elle est une émanation de Dieu. Ces réflexions nous ont été suggérées par la prédication que nous entendions hier. L'orateur qui succédait, à de longues années de distance, à ces deux grands hommes, nous rappelle, autant que l'on peut en juger à travers six siècles, la dialectique serrée de celui-ci, les mouvemens pathétiques de celui-là, la vaste science de tous les deux. Il est impossible de contester à M. de Genoude l'onction, la force du raisonnement, la chaleur et une prodigieuse érudition. Qu'il faisait beau de l'entendre développant cette triple vérité; lumières communiquées à Marie en vertu de son humilité, ses immenses douleurs dans le sacrifice de la rédemption, qu'elle connut et qu'elle accepta dès qu'elle dut y coopérer, enfin sa gloire et ses triomphes, dans le ciel et sur la terre, toute puissance suppliante, selon la belle expression de saint Epiphane, rappelée par l'orateur!

La seconde partie de ce discours où M. de Genoude exprima en termes énergiques toute la sublimité de l'amour maternel, considéré dans la Vierge, nous a paru faire une impression profonde sur l'assemblée. Ce n'est pas que les deux autres parties manquent de considérations non moins élevées. Tout dans cette éloquente composition nous a paru de la même solidité et de la même hauteur. Mais comme malheureusement, à la honte de notre

sexe, les femmes sont plus nombreuses dans les églises que les hommes, l'éloge de celle qui est leur modèle comme fille, comme épouse, comme mère, ne pouvait que flatter leur noble fierté. Comme elles applaudissaient à ces paroles d'une vérité si profonde; que partout où le culte de la Vierge mère avait pénétré, partout la femme avait repris son rang dans la société, y avait perfectionné l'éducation, épuré les mœurs, agrandi les âmes, ennobli le courage. Au contraire, partout où ces consolantes vérités n'étaient point parvenues, la femme était restée dégradée, abaissée quelquefois au rang de l'animal, ici, vendue avec mépris, là, vil instrument de voluptés. Si les prédictions d'une plume bien obscure, et qui n'a d'autre mérite que celui de savoir rendre justice, pouvaient être un encouragement pour M. de Genoude, nous pourrions lui promettre de beaux et durables succès dans les chaires de la cathédrale. En général, ses sujets sont vus de haut, ses divisions justes, ses développemens disposés dans un ordre lumineux et progressif, non moins conforme aux règles de la raison qu'à celles de l'art. Nous ne dirons rien de son style. Loin de courir après les effets mesquins, les ornemens ambitieux, ou les artifices oratoires qui forment comme une sorte de marqueterie indigne de la gravité évangélique, M. de Genoude se rappelle qu'il annonce la parole de Dieu. Elle a dans sa bouche la pompe et la majesté des livres saints; jamais elle ne descend aux banalités académiques, ni aux oripeaux de quelques prédicateurs modernes; il est trop riche de son propre fonds pour adopter ce qui n'est que l'apparence de la richesse. Il a un immense avantage, à notre avis, sur ses devanciers dans la chaire chrétienne. Sa connaissance profonde de l'Ancien et du Nouveau Testament, ses études sur les Pères et les écrivains ecclésiastidues colorent son élocution et l'enrichissent d'images, habilement fondues avec ses idées. Le secret des succès dans la chaire nous paraît être là! La meilleure manière d'être neuf aujourd'hui, c'est de prêcher avec et comme les Pères de l'Église. Résumons-nous : le talent, le savoir, la beauté de l'organe, promettent à l'Eglise un grand orateur de plus.

H. D.

---

DES RAPPORTS NATURELS ENTRE LES DEUX PUISSANCES D'APRÈS LA TRADITION UNIVERSELLE, par l'abbé ROHRBACHER, de la société asiatique de Paris, de la société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, etc. (1).

Il y a dans les hautes intelligences de notre époque quelque chose du positif et de la gravité de l'histoire. Les préjugés de nation, les affections politiques, les systèmes qui ne sont que des systèmes, déclinent prodigieusement. Une certaine impartialité courageuse cherche les faits, les expose dans leur originelle naïveté et en reconnaît les naturelles conséquences. De là des rapprochemens inattendus entre bien des hommes et bien des choses; rapprochemens qui annoncent et préparent une réconciliation générale.

L'Allemagne protestante a donné l'exemple. Depuis quarante ans, elle a produit plus d'un ouvrage historique où l'Église romaine et les papes trouvent leur justification contre les préjugés de quelques catholiques mêmes. C'est un pas immense vers la paix intellectuelle du monde. La France n'est pas restée en arrière. Presque chaque jour nous révèle à cet égard des faits qui surprennent, des hommes nés dans le protestantisme ou élevés au milieu de l'irréligion, et qui, par la droiture de leur esprit et de leur cœur, sont amenés à rendre publiquement hommage à la vérité. Puisse cette noble tendance s'accroître de plus en plus. *Les rapports naturels entre les deux puissances d'après la tradition universelle*, nous paraissent propres à y contribuer. « Cet ouvrage, dit l'auteur, a pour but d'éclaircir « une des questions les plus importantes du passé, « du présent et de l'avenir : du passé où elle a été, « soit méconnue, soit mal envisagée, par la plupart des historiens modernes; du présent, où, « n'étant pas éclaircie, elle est une cause incessante de méprises et de perturbations sociales; de « l'avenir, où si l'on n'en accepte la solution historique et naturelle avec franchise et bonne foi, « elle amènera tôt ou tard la fin des sociétés purement humaines. »

Nous ajouterons que cette question si importante et si délicate est abordée franchement, et que l'auteur a pris les vrais moyens pour l'éclaircir. Il expose les principaux faits qui s'y rapportent, depuis l'origine des sociétés politiques jusqu'en l'an 1800 : il les expose dans les termes mêmes des relations originales, et puis en tire les conséquences naturelles. Le lecteur pourra s'étonner de tant d'érudition; ce qui le surprendra peut-être plus encore, c'est une foule de découvertes qui rectifient des erreurs sans nombre accréditées dans bien des livres. Cet ouvrage mérite d'être lu par les hommes politiques qui sondent les maladies sociales et y cherchent le remède; par les philosophes qui cherchent l'énigme de l'humanité; par les amis de l'histoire, et qui en cherchent le sens. Quant aux amis de la religion et de l'Église romaine, ils y trouveront un nouvel arsenal pour défendre sous plus d'un rapport, l'une et l'autre.

(1) 2 vol. in-8°. Paris, Outhenin-Chalandre, rue Gît-le-Cœur, 4; Besançon, même maison de commerce.

---

LE CATHOLIQUE, dirigé par M. WEISS, doyen du chapitre, à Spire.

*Livraison de juin 1838.*

I. Anti-Spinosisme du Christianisme.

II. Impossibilité d'arriver à une notion des choses divines hors de l'Église, par M. de Schutz.

III. Suite de l'examen du droit de collation ou de *patronat*, exercé par les souverains sur l'Eglise catholique. — 5e SECTION. Du patronat sous la constitution féodale des peuples germaniques.

IV. De l'état de l'Église en Suisse.—Persécutions exercées par les gouvernemens de Lucerne, Argovie, Thurgovie, Soleure et Berne.

BIBLIOGRAPHIE. — 1. Manuel de l'histoire des dogmes, par le Dr KLEE, professeur de théologie à l'université de Bonn. — 1er vol. Mayence, 1837.

2. Rituel romain, à l'usage du diocèse de Linz — Vienne, 1836.

(Ce diocèse a été créé sous Joseph II. Le *Catholique* blâme avec raison l'introduction de certaines nouveautés arbitraires dans ce rituel.)

3. Sermons et ouvrages de piété par MM. TISCHER, SINTZL, NICKEL, etc.

SUPPLÉMENT. — Tableau des droits et redevances perçus par le clergé protestant dans le grand-duché de Weimar. — Statistique ecclésiastique du Tyrol. — Pièces officielles relatives à Mgr l'archevêque de Posen. — Nouvelles et mélanges. — Services rendus par M. de Golbéry, député du Haut-Rhin, à la conservation des anciennes églises d'Alsace.

*Livraison de juillet.*

I. Le Christianisme envisagé comme religion universelle : extrait du troisième volume de l'*Histoire d'Innocent III*, par Frédéric HURTER.

II. Sur la Révélation comme initiation à la vie supérieure.

III. Suite de l'histoire du droit de collation dans le moyen âge.

IV. Lettres de divers évêques et missionnaires en Amérique.

BIBLIOGRAPHIE. 1. *Liturgia sacra*, ou explication de tous les usages et antiquités de l'Eglise catholique, par MM. MARZOHL et SCHNELLER. 3e vol., Lucerne, 1837.

2. Histoire de l'Église, pour les écoles et les familles. Stuttgard, 1837.

(C'est une compilation audacieuse de toutes les calomnies qui ont été inventées contre l'Eglise, qui est répandue dans une partie de l'Allemagne, et jusque dans les hôpitaux, où on la fait lire aux malades et convalescens catholiques.)

3. *Spicilegium Vaticanum*, ou poésies allemandes du moyen âge, contenues à la bibliothèque du Vatican, par M. GREITH. Frauenfeld. 1838.

APPENDICE. — Suite du tableau des droits et redevances perçus par le clergé protestant. — Nouvelles lettres de Mgr l'archevêque de Posen.

---

ANNALES DES SCIENCES RELIGIEUSES, rédigées par l'abbé de Luca, à Rome.

*Livraison de juillet-août* 1838.

I. Dixième conférence de Mgr WISEMAN. Etudes orientales. *Première partie.* Littérature sacrée : examen des principaux systèmes de critique et de philologie professés en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, sur la langue hébraïque et les saintes Ecritures.

(Réfutation approfondie des rationalistes, et apologie des anciens commentateurs catholiques.)

II. Examen du recueil intitulé *Acta Hermesiana*, du professeur Elvenich, par le R. P. PERRONE, de la compagnie de Jésus.

(Résumé parfaitement clair et concluant de la biographie d'Hermès, de sa complicité avec le gouvernement prussien dans ses tendances anti-catholiques, de la conduite de ses disciples, et de la marche suivie par le Saint-Siége dans cette affaire. Cet excellent travail mériterait assurément les honneurs de la traduction. On y a joint l'original latin de la correspondance entre les professeurs hermésiens et le cardinal secrétaire d'État.)

III. De l'état actuel de l'Eglise catholique en Grèce, par l'abbé de LUCA.

(On voit par cet article, fondé uniquement sur des textes officiels, que l'Eglise est à la merci de l'autorité civile, dans ce nouveau royaume, et que ses droits sont méconnus, malgré la part glorieuse prise par les catholiques à l'affranchissement de la Grèce et les stipulations diplomatiques les plus formelles.)

IV. Le Christianisme progressif, article traduit de *l'Univers* du 2 mai, et signé L. D.

APPENDICES. Décret de la congrégation de l'*Index.* — Dissertation de M. le cardinal MAÏ sur la *Publication des manuscrits orientaux renfermés dans les bibliothèques de Rome.* — Extrait d'un ouvrage du Dr BOUR, sur les *poëtes latins chrétiens.* — Nouvelles et mélanges. — Nécrologie du chanoine NARDI. — Bibliographie catholique de la France et de l'Italie.

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 33. — Septembre 1838.


## LA BIBLE, PAR M. L'ABBÉ DE GENOUDE.

Il existe dans le monde un livre qui vient de Dieu, sans lequel le monde serait replongé dans le chaos, un livre qui a brillé comme le soleil sur tous les âges, un livre fait pour tous les hommes et pour tous les temps, propre à enflammer le génie, à inspirer toutes les vertus, à soutenir la faiblesse, à consoler le malheur; ce livre c'est la Bible. La première page nous montre le commencement des temps; la dernière page, la fin des siècles; et toute l'histoire de l'humanité s'y trouve contenue.

Partout vous verrez, dans ce livre, les principes les plus admirables de philosophie, de législation, de morale. Il n'existe nulle part une sagesse plus haute et plus pure, des maximes plus élevées pour la conduite de l'homme, des règles plus justes et plus applicables de gouvernement et de politique. Si vous ajoutez que ce livre est plein d'une poésie qu'aucune langue humaine n'a jamais pu égaler, vous serez forcés d'avouer que Dieu se révèle et parle dans la Bible. Le génie de l'homme a pénétré les profondeurs de la terre; il a étudié l'immensité des cieux, il a dérobé à la création un grand nombre de ses secrets. Rien de ce qu'il a découvert n'a contredit la parole divine. De nos jours encore la science, trouvant partout des témoignages de la création du premier homme dans un état d'innocence et de bonheur, de la chute, de la promesse d'un rédempteur, de la corruption de la race humaine, de l'universalité du déluge, est obligée de s'humilier devant ces preuves de la vérité et de l'antiquité des traditions recueillies par Moïse (1).

Ce livre, dépositaire de la parole de Dieu, est donc le plus grand des biens que nous trouvions à notre entrée dans ce monde, puisqu'il nous apprend ce que nous sommes, d'où nous venons, où nous allons. Grâce à ce livre, la parole, la vérité de Dieu, deviennent visible dans le monde comme sa puissance.

Simple et sublime, ce livre étonne l'esprit et parle au cœur, et l'on sent à toutes les pages qu'il vient de celui qui a formé le cœur et l'esprit de l'homme. Unique comme Dieu, immuable comme lui, toutes ses parties concourent à un même but: il a traversé tous les temps et triomphé de toutes les attaques.

C'est à ces caractères que nous reconnaissons sa divinité, et, pour la faire ressortir, il nous suffira de montrer comment il a été conservé à travers les siècles, les attaques qu'il a subies, les vérités et les beautés qu'il renferme.

(1) Il n'existe chez aucune nation de monument comparable par l'antiquité au Pentateuque, écrit par Moïse environ quinze siècles avant Jésus-Christ. L'histoire certaine de la Grèce ne remonte pas plus haut que la première olympiade (775 avant Jésus-Christ). Hérodote vivait sous Artaxercès; Sanchoniaton, Manéthon, Mégasthène, dont il nous reste quelques fragmens, ne peuvent guère être plus anciens; quelques savans présument même qu'ils ne sont pas antérieurs au règne de Ptolémée Philadelphe. Bérose écrivait au temps d'Alexandre. Il est également reconnu que les livres des Perses, des Indiens et des Chinois appartiennent à une époque beaucoup plus récente que le législateur des Juifs.

Comment douter que Dieu ait parlé à l'homme, et que le premier homme soit né avec le don de la parole? Que lui aurait servi d'exister, s'il n'avait pu communiquer ses pensées et ses sentimens à sa compagne et à ses enfans? Comment comprendre dès lors que Dieu ne lui eût pas dit pourquoi il l'avait créé? La vérité religieuse, c'est-à-dire ses rapports avec Dieu, lui était aussi nécessaire que la vie, et la connaissance de cette vérité supposait une parole, une révélation. Qu'importerait à l'homme l'existence, s'il ne connaissait ni son origine, ni sa fin? Que serait-il sans le lien qui l'unit à Dieu, sans la religion? Aussi tous les peuples ont cru que Dieu a parlé à l'homme, et qu'il lui a révélé son origine et sa fin en lui donnant une loi. Mais cette parole de Dieu où est-elle? Elle est dans la Bible.

La Bible n'est que la parole de Dieu écrite, et si Dieu a parlé à l'homme pour établir ses rapports avec lui, il a voulu que l'Écriture conservât cette parole, afin que les vérités divines ne fussent jamais altérées, que le lien entre Dieu et l'homme ne fût jamais rompu; mais en même temps Dieu a confié l'Écriture à un corps, la Synagogue, puis à l'Eglise, afin qu'elle ne fût pas livrée à l'interprétation arbitraire des hommes(1).

L'Écriture Sainte étant la conservation de la parole de Dieu à notre premier père, à Noé, à Abraham, à Moïse, aux prophètes, et plus tard de la parole de Jésus-Christ à ses apôtres, la transmission de la Bible a dû être aussi importante aux yeux de Dieu que la propagation de la vie parmi les hommes. Aussi est-ce une histoire toute miraculeuse, que l'histoire de ce livre arrivant jusqu'à nous dans sa pureté, à travers les siècles, au milieu des vicissitudes des empires et des révolutions qui ont détruit ou défiguré les ouvrages des hommes!

Rien de plus obscur que tout ce que nous savons de l'antique Egypte, de Babylone, de Ninive: les origines de la Grèce païenne ne nous offrent que des fables, nos histoires modernes même ne nous présentent dans leurs commencemens que l'incertitude de faits contestés. Mais les traditions des livres sacrés, les promesses et les prophéties qui s'accomplissent encore de nos jours, embrassent dans leur ensemble, avec tous les caractères de la vérité et de la certitude, la longue chaîne des faits divins qui intéressent tous les hommes, depuis la création jusqu'au jour marqué pour la fin du monde.

Les moyens que Dieu a employés pour conserver sa parole sont aussi simples que ceux dont il s'est servi pour perpétuer la vie parmi les hommes. Par la longévité des patriarches, la parole de Dieu à Adam a pu se transmettre fidèlement à Moïse; la longue vie des patriarches alors assurait la tradition, à défaut de l'Ecriture. « La nature, dit Cuvier, nous tient partout le même langage, partout elle nous dit que l'ordre actuel de choses ne remonte pas très haut, et, ce qui est bien remarquable, partout l'homme nous parle comme la nature, soit que nous consultions les vraies traditions des peuples, soit que nous examinions leur état moral et politique et le développement intellectuel qu'ils avaient atteint au moment où commencent leurs monumens authentiques. » Cinquante hommes qui auraient vécu chacun un siècle suffisent pour nous mettre en rapport avec le premier homme, puisque Adam a vécu près de mille ans.

La parole fixée par l'Ecriture est consacrée par la tradition, tel est le lien que Dieu a établi avec l'homme depuis sa chute. C'est ainsi que la pensée de Dieu est en communication maintenant avec la pensée de l'homme par le Verbe, la sagesse, l'intelligence, la raison de Dieu, communication qui existait avant le péché d'une manière plus immédiate. Comment l'homme aurait-il écrit s'il n'avait pas parlé, et comment aurait-il parlé, si Dieu lui-même ne lui

(1) Tout fut conservé d'abord par la tradition, mais toute la tradition ne fut pas écrite. « Ce fut, dit Maimonide, une grande sagesse et un moyen de prévenir les inconvéniens où l'on est tombé dans la suite, c'est-à-dire la diversité des opinions, les perplexités et les doutes mêmes que fait naître ordinairement la parole écrite et consignée dans un livre: de là proviennent les dissensions, les controverses, les schismes, les sectes et une effroyable confusion; mais autrefois tout se terminait par les décisions du grand Sanhédrin, comme je l'ai montré dans les commentaires sur le Talmud, et comme la loi même en rend témoignage. »

avait enseigné la parole? « La parole, a dit Rousseau, est nécessaire à l'homme pour inventer la parole. »

Ainsi Dieu a donné à l'homme la vie et la vérité, et sa Providence a veillé constamment à la conservation de l'une et de l'autre.

La loi donnée à Adam, renouvelée sur le mont Sinaï, est devenue le dépôt divin que Dieu a conservé lui-même. Le Pentateuque, écrit par Moïse sous l'inspiration divine, a été gardé dans le tabernacle. Le peuple hébreu est le premier peuple dépositaire de la parole même de Dieu; et de même qu'avant et après le déluge il y avait une race patriarchale chargée de conserver et de transmettre la tradition, de même Dieu établit chez les Hébreux une tribu de prêtres, de lévites et de pontifes chargés du dépôt sacré qui portait les titres de l'origine et de la destinée du genre humain. Comme la paternité transmet la vie, le sacerdoce transmet la vérité.

Quand Jacob descendit en Égypte, sa famille avait seule conservé le culte du vrai Dieu. Cette famille devint un peuple, suivant la promesse faite à Abraham, et ce peuple seul reconnaissait l'unité de Dieu. Voilà le fait le plus éclatant de l'histoire de l'univers. Pendant longtemps il n'y eut dans le monde qu'un livre et un temple où l'erreur et l'idolâtrie n'eussent pas pénétré.

Dans toutes les circonstances nous voyons la main de Dieu s'étendre pour protéger visiblement sa parole écrite, pour la préserver de toute atteinte. Quel plus grand miracle que cette transmission sous diverses formes de gouvernement et parmi tant de vicissitudes qui, chez les nations païennes, anéantissaient jusqu'à leur nom! Et comment s'en étonner? Le peuple qui conservait la parole donnée était le peuple d'où devait sortir le Christ, le Verbe incarné, la parole éternelle de Dieu.

Les tribus se divisent, Samarie se sépare de Jérusalem, deux royaumes se forment chez les Juifs, Juda et Israël. Samarie élève un temple à Dieu, mais Samarie vénère les livres de Moïse : et sa séparation donne une date certaine au livre du grand législateur. Samarie ne reçoit pas les livres des prophètes qui ont écrit depuis le partage des tribus, mais elle garde le Pentateuque, et elle témoigne ainsi que le Pentateuque est de Moïse. Comment douter de l'authenticité et de l'intégrité de ce livre? Deux peuples ennemis, divisés sur tous les points, se réunissent pour nous offrir le Pentateuque comme l'ouvrage de Moïse, et tous deux le conservant avec le même respect et se surveillant l'un et l'autre, le présentent à la vénération de l'univers (1).

Trois cents ans avant Jésus-Christ, Ptolémée désire connaître les livres des Hébreux, et soixante-dix Juifs envoyés par le grand-prêtre traduisent en grec, la langue la plus répandue de l'univers, le Pentateuque et les Prophètes, afin que le monde entier puisse lire, écrits d'avance, les événemens qui allaient s'accomplir à la face des nations. Ce livre a été traduit au moment où les prophètes se turent dans Israël. Depuis David jusqu'à Malachie, le règne du Messie avait été annoncé avec des circonstances et des détails qui ne permettaient pas de se tromper sur sa venue; mais il importait que les Juifs ne pussent altérer le sens des prophéties, et la Providence disposait tout pour faire connaître à l'univers la parole divine à la faveur de la version des Septante.

(1) « La partie de l'ancien Testament que l'on « nomme le Pentateuque, dit M. Cuvier, existe sous « la forme actuelle, au moins depuis le schisme de « Jéroboam, puisque les Samaritains la reçoivent « comme les Juifs, c'est-à-dire qu'elle a maintenant « à coup sûr plus de deux mille huit cents ans. Il « n'y a nulle raison pour ne pas attribuer la rédac- « tion de la Genèse à Moïse lui-même, ce qui la fe- « rait remonter à cinq cents ans plus haut, à trente- « trois siècles; et il suffit de la lire pour s'aperce- « voir qu'elle a été composée en partie avec des « morceaux d'ouvrages antérieurs : on ne peut au- « cunement douter que ce ne soit l'écrit le plus an- « cien dont notre occident soit en possession. Or, cet « ouvrage et tous ceux qui ont été faits depuis, « quelque étrangers qu'aient été leurs auteurs à « Moïse et à son peuple, nous présentent les nations « des bords de la Méditerranée comme nouvelles; « ils nous les montrent encore demi-sauvages, quel « ques siècles auparavant; bien plus, ils nous par- « lent tous d'une catastrophe générale, d'une irrup- « tion des eaux qui occasionna une régénération « presque générale du genre humain, et ils n'en « font pas remonter l'époque à un intervalle bien « éloigné. »

Rien de douteux, rien d'obscur dans les diverses parties de la Bible. Si les premiers livres ont acquis une authenticité irrécusable par la séparation de Samarie, après la mort de Salomon, les prophéties de David, d'Isaïe et de Daniel ont maintenant acquis une date infaillible par la traduction des Septante, écrite trois siècles avant Jésus-Christ, et enfin par la dispersion des Juifs sur toute la terre. La dispersion des Juifs et la version des Septante, quelle base inébranlable, en effet, pour appuyer toute la prédication des Chrétiens devant les Gentils! La controverse allait s'établir entre les Juifs et les Chrétiens à la face des nations; il fallait que les livres sur lesquels cette controverse devait reposer fussent à l'abri de tout soupçon de supposition ou d'altération. Et les Juifs, au milieu de toutes les révolutions, de toutes les vicissitudes qu'ils ont subies depuis dix-huit cents ans, conservent l'Écriture, la parole de Dieu dans la langue de Moïse, miracle vivant qui n'a été fait pour aucun autre peuple; car où sont les annales des Assyriens, des Chaldéens, des Phéniciens, des Perses et des Égyptiens, si célèbres sur la terre? Le temps les a ensevelies dans l'oubli.

L'ancien Testament, interrompu pour les Samaritains après Moïse, continué pour les Juifs jusqu'au temps des Machabées, est un livre incomplet sans le nouveau Testament, car Dieu n'aurait parlé au peuple hébreu que pour se taire tout-à-coup.

Mais, grâce au nouveau Testament, le livre de Dieu continue: à l'histoire du peuple juif vient se joindre l'histoire de l'Eglise et de la fin du monde: aux promesses du Messie se réunissent sa vie et ses paroles. Un livre nouveau, complément de l'ancien, est confié à un peuple nouveau. Rome remplace Jérusalem; Pierre, le souverain pontife des Chrétiens, succède au grand-prêtre des Juifs, Ananie. Le sacerdoce commencé à Aaron continue jusqu'à Grégoire XVI.

Le nouveau Testament, qui achève la révélation, a été l'objet de la même sollicitude de la part de Dieu: ce livre est l'accomplissement de la promesse, la fin de l'enseignement divin, la parole du Verbe incarné, la réalisation des figures, la lumière qui éclaire toute la loi.

Pour le nouveau comme pour l'ancien Testament, Dieu a prodigué les miracles afin d'autoriser sa parole. L'Esprit saint qui inspirait les prophètes est descendu visiblement sur les apôtres. A la face de toutes les nations réunies, les disciples de Jésus-Christ parlent toutes les langues, parce qu'ils doivent convertir toutes les nations. Des hommes du peuple écrivent des livres sublimes; des hommes séparés les uns des autres racontent ce qu'ils ont vu et entendu, sans aucune dissidence par rapport aux faits essentiels: c'est aux Eglises de Rome, d'Athènes, de Smyrne, des lieux les plus connus de l'univers, que ces livres sont adressés: des hérésies nombreuses s'élèvent et s'appuient sur les livres du nouveau Testament. De même que le schisme de Samarie a servi à constater l'authenticité du Pentateuque, ainsi Dieu fait servir les hérésies à prouver l'authenticité de l'Évangile. La ruine de Jérusalem donne à ces livres une date certaine. Des évêques, des philosophes convertis, écrivent aux Eglises, aux empereurs; et leurs citations de tous les livres du nouveau Testament sont un témoignage irrécusable de son authenticité. Les Nestoriens, les Eutychéens, les Grecs, se séparent de l'Eglise, et retiennent l'Évangile pour attester son intégrité, tandis que l'Eglise, comme autrefois la Synagogue, maintient son infaillibilité.

Ainsi, Dieu a pris des précautions infinies pour assurer l'authenticité et l'inspiration de toute sa parole écrite, et deux peuples miraculeux lui servent, pour ainsi dire, de témoins: l'un échappé par des prodiges au glaive des Pharaons, l'autre au glaive des empereurs par une suite de miracles. L'établissement du premier à Jérusalem, du second à Rome, est l'effet de la puissance divine visiblement manifestée. La dispersion des Juifs répand une partie de l'Écriture en tous lieux, la conversion des nations propage l'autre dans l'univers, et la loi nouvelle, rattachée à l'ancienne, a conquis le monde à la suite des aigles romaines. Rome, après avoir subjugué les nations pour n'en faire qu'un seul peuple témoin de l'établissement du Christianisme, combat et triomphe pour que le

Christianisme se propage plus rapidement dans l'univers. Voyez la puissance de la vérité contenue dans ce livre! Sa lumière se répand dans les forêts de la Gaule et de la Germanie; elle s'étend jusqu'à l'extrémité de la Grande-Bretagne, jusqu'aux glaces du Nord, elle y développe les prodiges de la civilisation. Les peuples barbares accourent à la lumière du Christianisme, et se prosternent devant ce livre qui annonce leur conversion. Un monde nouveau est découvert, et l'Évangile est le flambeau qui lui apporte la lumière. La civilisation à son tour sert à propager la parole divine; cette parole franchit les mers et fait la conquête de mondes nouveaux, et les prodiges de l'industrie, dont nous sommes aujourd'hui témoins, semblent destinés à achever ce que les aigles romaines et le génie de Charlemagne et de Louis XIV avaient commencé, c'est-à-dire, à rendre définitives et complètes l'autorité de la révélation et les victoires du Verbe sur l'univers. Voilà que l'Angleterre qui étend son commerce dans toutes les parties du monde, établit des sociétés qui répandent l'ancien et le nouveau Testament dans le monde entier. Elle propage ainsi la parole que le catholicisme viendra ensuite féconder. Elle ouvre ainsi les voies à nos missionnaires, comme les Romains les avaient ouvertes à la prédication des apôtres.

Qui peut douter qu'un livre composé pendant seize siècles par des hommes différens, et qui ne renferme aucune erreur, ne soit sorti de la main de Dieu même? Dieu est la vérité pour tous les lieux et pour tous les temps; le livre qui renferme la parole de Dieu ne devait donc être en contradiction avec aucune vérité. Aussi, voyez si la Bible contient une seule erreur en philosophie, en histoire, en politique, en législation, en morale, en théologie, en astronomie, en physique. Le siècle dernier a vu une secte de *philosophes* attaquer toutes les parties de ce livre et en contester l'inspiration. On a nié non seulement les miracles qu'il porte, mais on a voulu convaincre de faux tout ce qu'il raconte de l'origine de la race humaine, de la création, du déluge, etc.

Les astronomes du siècle dernier s'étaient donné toutes les peines imaginables pour justifier la chronologie des Indiens et soutenir l'exactitude et l'authenticité de leurs tables astronomiques, qui ne remontaient pas à moins de vingt millions d'années. L'incrédulité triomphait, elle se flattait que la chronologie mosaïque ne se relèverait jamais du coup qui lui était porté. Les Bentley, les Laplace, les Delambre, qui ne sont pas ici des témoins suspects, reprennent tous les calculs, suivent toutes les observations et découvrent l'erreur. Ils démontrent jusqu'à la dernière évidence que ces tables astronomiques ne remontent pas au delà du deuxième siècle de l'ère chrétienne. C'est ainsi qu'à leur insu les savans servirent à confondre l'imposture des bramines, la crédulité de leurs interprètes, et à confirmer l'exactitude de la chronologie de Moïse.

D'après les données superficielles du siècle dernier, les naturalistes avaient prétendu qu'il existait réellement plusieurs races d'hommes bien distinctes, alléguant la couleur des nègres, leur front redressé sensiblement, et la laine de leurs cheveux; mais on sait maintenant que la couleur se modifie encore plus que la forme.

Quel abus n'avait-on pas fait des premières notions de la géologie contre les livres de Moïse! Mais à peine cette science a-t-elle été plus étudiée, qu'elle a renversé toutes les théories d'une ignorance orgueilleuse.

La présence des fossiles gigantesques dans les plus profondes entrailles de la terre, s'explique par l'intervalle qui a existé entre la création et la première organisation de l'univers. La chronologie donne six ou sept mille ans à la race humaine, mais ne détermine pas l'époque de la création de la terre. Rien ne prouve même que le récit de Moïse ne soit pas l'histoire d'une restauration et non d'une création. Les jours dont il est question dans le premier chapitre de la Genèse ne peuvent être que des périodes indéfinies; et comment douter maintenant du déluge lorsque Cuvier, d'accord avec Deluc et Dolomieu, a dit que « s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite ré-

volution, dont la date ne peut remonter au delà de cinq mille ans. »

Le dix-huitième siècle disait : Comment est-il possible que Dieu ait créé la lumière le premier jour et le soleil trois jours après, ainsi que le raconte Moïse? Comment la lumière sans le soleil? Et tous les physiciens s'accordent aujourd'hui à dire que la lumière est un fluide répandu dans l'espace, et mis en mouvement par le soleil.

Ainsi, le résultat de l'étude des sciences, c'est la victoire de la religion, c'est le triomphe de notre foi ; et en effet, depuis quelques années, les travaux des géologues, les découvertes des voyageurs, les calculs chronologiques, les études des polyglottes, les recherches des naturalistes, en un mot toutes les investigations de la curiosité humaine, viennent chaque jour nous apporter un nouveau témoignage de leur concordance avec nos livres sacrés.

Tous les passages de la Bible ont été soumis aux controverses les plus vives : la science humaine l'a sans cesse examinée dans tous les sens et dans toutes ses parties, et la Bible est sortie triomphante de toutes les épreuves.

Nous ne faisons que tracer légèrement les attaques et les réponses ; les notes de ma Bible, les Prolégomènes, la Raison du Christianisme, l'ouvrage du docteur Wiseman, offrent tous les développemens. « Il n'est pas une science, dit un écrivain moderne, qui ne concoure à prouver l'exactitude tous les jours mieux reconnue des annales rédigées par Moïse. La philosophie du dernier siècle ne parlait que de la prodigieuse antiquité des Egyptiens, des Chaldéens, des Indiens, des Chinois. Aujourd'hui les écoliers même se moquent de cette antiquité chimérique dont les Fréret, les Benneti et autres savans du premier ordre ont mis à découvert la fausseté. Plus on approfondit l'histoire de ces nations, plus on la voit se rapprocher, en ce qu'elle offre de certain, de la chronologie mosaïque ; celle des Indiens ne remonte pas plus haut qu'Alexandre. Enfin, l'on sait comment le fameux zodiaque de Dendérah, transporté à grands frais d'Egypte en France, semble n'y avoir paru que pour détruire les objections de l'incrédulité.

Il nous reste maintenant à montrer les vérités et les beautés que renferme l'Ecriture.

Ce livre contient l'histoire du genre humain, la plus belle législation, la plus haute philosophie, la plus riche poésie ; il nous offre l'histoire de la création, du paradis terrestre, de la chute de l'homme et de la rédemption ; il renferme toute l'histoire du monde dans la prophétie de Daniel annonçant les grandes monarchies ; il se termine par l'Apocalypse ; et, comme il n'y a rien dans la Bible au delà de cette prophétie dont le temps soulève tous les jours les voiles, il n'y aura rien pour la terre au delà de ce que ce livre contient. Alors tout sera expliqué, le livre du temps sera fermé et le livre de l'éternité s'ouvrira.

La Bible contient les trois dogmes principaux de la religion universelle : l'existence de Dieu, la chute de l'homme et la rédemption. Voilà tout le Catholicisme, ces croyances existaient avant Jésus-Christ comme après Jésus-Christ. La seule différence entre les patriarches, les Juifs et les Chrétiens, c'est que les uns attendaient le Rédempteur qui devait venir, tandis que nous adorons le Rédempteur venu.

Telles sont les croyances primitives du genre humain, telle est la tradition du monde entier.

Dans la Bible, nous trouvons l'étonnante vocation d'Abraham, si célèbre dans l'Orient : Abraham, le père des Arabes par Ismaël, des Juifs par Isaac, et des Chrétiens par Jésus-Christ. C'est ici une des plus grandes preuves qui aient jamais été données aux hommes de la vérité de la religion. La prédiction faite à Abraham qu'en un fils de sa race toutes les nations de la terre seraient bénies ou séparées de l'idolâtrie, s'est accomplie à la lettre, et nous pouvons défier les adversaires du Christianisme de nous montrer aujourd'hui sur la terre une nation professant l'unité de Dieu, qui ne descende pas d'Abraham selon l'esprit ou selon la chair.

La Bible contient les lois religieuses, politiques et civiles des Juifs, modèle étonnant de législation au milieu de la barbarie qui couvrait alors la terre, et les prophéties qui annonçaient comment

ce Rédempteur, fils d'Adam et d'Abraham, devait être reconnu. Tel est l'objet de l'ancien Testament. Le nouveau Testament contient l'histoire du Rédempteur et de ses apôtres.

Toutes les vérités, toutes les lois que Dieu a révélées à l'homme, se trouvent dans l'Ecriture; et depuis l'origine du monde, un seul livre forme un corps de doctrine toujours le même, et que rien n'a pu altérer. Où trouver un ensemble aussi imposant, aussi soutenu, aussi lié dans toutes ses parties?

« La belle philosophie, dit le grand évêque de Meaux, que celle qui nous donne des idées si pures de l'auteur de notre être! La belle tradition que celle qui nous conserve la mémoire de ses œuvres magnifiques! Que le peuple de Dieu est saint, puisque, par une suite non interrompue depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, il a toujours conservé une tradition et une philosophie si saintes! »

Les hommes qui ont réfléchi sur la marche des sociétés humaines voient qu'elles sont encore conduites secrètement dans leur gouvernement temporel, comme les Hébreux l'ont été, d'une manière miraculeuse et visible, sous Moïse, les juges et les rois. Il est à remarquer que ce peuple a passé sous toutes les formes de gouvernement, afin que les nations trouvassent des exemples de la conduite de la Providence sur les différens états. Que l'on rapproche les situations semblables entre le peuple juif et les sociétés modernes, et l'on verra que la manière dont Dieu a agi ostensiblement par rapport aux Israélites se répète dans tous les événemens qui arrivent chez les autres nations. Dieu est le conservateur des sociétés, il en est le chef véritable, il punit, il récompense; et parce que les peuples ne comparaîtront point comme peuples à son tribunal, il les juge dès cette vie. Cette pensée sublime a été indiquée par saint Augustin dans la Cité de Dieu, et développée par Bossuet dans son Discours sur l'Histoire universelle et sa Politique tirée de l'Ecriture-Sainte.

Ainsi, dans la primitive Eglise, Dieu s'est montré d'une manière sensible. Les langues de feu du cénacle, les miracles, les prophéties, n'etaient que la manifestation visible de tout ce qui se fait aujourd'hui d'une manière invisible.

Le peuple hébreu n'a été qu'un grand tableau exposé à la face des nations, pour leur montrer par quels moyens Dieu les dirige encore aujourd'hui.

Que dirons-nous du langage de l'Ecriture? Aucune littérature humaine ne peut être comparée à la littérature des Hébreux.

« Jusque dans le langage de l'Ecriture, dit un de nos écrivains, son inspiration se manifeste. On pourrait dire des auteurs sacrés ce que disaient les Phariens de Jésus-Christ: *Nul ne parla jamais comme cet homme.* On voit en les lisant que le doigt de Dieu a touché leurs lèvres. Quelle simplicité naïve dans les récits! Quel charme de candeur et de vérité! Quelle grâce ingénue! C'est la parole dans sa pureté et dans son innocence primitive! Et puis quelle force! quelle profondeur! quelle richesse d'images! quel regard jeté jusqu'au fond de la nature humaine! Qui a mieux senti ses misères, qui a mieux connu sa grandeur! »

« L'Ecriture, dit Fénelon, surpasse infiniment les auteurs profanes en naïveté, en vivacité, en grandeur! Jamais Homère n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses cantiques, particulièrement le dernier que les enfans des Israélites devaient apprendre par cœur. Jamais nulle ode, grecque ou latine, n'a pu atteindre les hauteurs des psaumes. Par exemple, celui qui commence ainsi; *le Dieu des dieux, le Seigneur, a parlé et il a appelé la terre,* surpasse toute imagination humaine. Jamais Homère ni aucun poète n'a égalé Isaïe peignant la majesté de Dieu, aux yeux duquel les royaumes ne sont qu'un grain de poussière, l'univers qu'une tente qu'on dresse aujourd'hui et qu'on enlèvera demain. Tantôt ce prophète a toute la douceur et toute la tendresse d'une églogue dans les riantes peintures qu'il fait de la paix; tantôt il s'élève jusqu'à laisser tout au-dessous de lui. Mais qu'y a-t-il dans l'antiquité de comparable au tendre Jérémie déplorant les maux de son peuple, ou à Nahum, voyant de loin en esprit tomber la superbe Ninive sous les efforts d'une armée innombrable? On croit voir

cette armée, on croit entendre le bruit des chariots. Tout est dépeint d'une manière vive qui saisit l'imagination. Il laisse Homère loin derrière lui. Lisez encore Daniel dénonçant à Balthasar la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui, et cherchez dans les plus grands poètes de l'antiquité quelque chose que l'on puisse comparer à cet endroit-là. Au reste, tout se soutient dans l'Ecriture; tout y garde le caractère qu'il doit avoir. L'histoire, le détail des lois, les descriptions, les endroits véhémens, les mystères, les discours de morale; enfin il y a autant de différence entre les poètes profanes et les prophètes qu'il y en a entre le véritable enthousiasme et le faux. Les uns, véritablement inspirés, expriment sensiblement quelque chose de divin; les autres, s'efforçant de s'élever au dessus d'eux-mêmes, laissent toujours voir la faiblesse humaine. »

Qu'y a-t-il de plus touchant que l'histoire de Joseph? Où trouver un drame plus sublime que celui de Job, des hymnes, des odes, des cantiques comparables à ceux de Débora, de David, d'Isaïe? Quoi de plus gracieux que le Cantique des Cantiques, de plus attendrissant que le livre de Ruth et d'Esther, de plus moral que le livre de Tobie? Quelle histoire plus élevée que celle des Machabées? Où rencontrer une morale plus haute et plus ornée que celle des Proverbes, de la Sagesse et de l'Ecclésiastique? Quelle peinture plus vraie du néant des choses humaines que l'Ecclésiaste de Salomon?

La simplicité de l'Evangile contraste admirablement avec la majesté de l'ancien Testament. On y voit le Dieu caché. Il semble que l'Esprit saint ait voulu tempérer l'éclat de la Divinité sous les formes les plus humbles du langage. Ce qu'il y a de plus admirable dans le style des évangélistes, c'est qu'ils ne s'étonnent de rien et qu'ils parlent des plus hautes merveilles comme familiarisés avec tous les secrets du ciel.

Mais ce qui confond d'admiration dans les épîtres de saint Pierre et de saint Jean, c'est de penser que d'obscurs bateliers du lac de Génésareth aient pu s'élever à des pensées et à des sentimens si sublimes. Saint Paul suffirait pour persuader le Christianisme. Dans ses épîtres, la religion présente le caractère le plus imposant. Les mystères y sont liés les uns aux autres; la chute, l'incarnation de l'homme, la rédemption, la grâce, toutes ces merveilles du monde nouveau sont expliquées. Ces épîtres sont l'abrégé de toute la théologie chrétienne.

« J'ai lu avec beaucoup d'attention, disait le fondateur de la Société asiatique de Calcutta, les saintes Ecritures, et je pense que ce volume, indépendamment de sa céleste origine, contient plus de vérités historiques, plus de morale, plus de richesses poétiques, en un mot, plus de beautés de tous les genres qu'on n'en pourrait recueillir de tous les autres livres ensemble, dans quelque langue et dans quelque siècle qu'ils aient été composés. »

Ecoutons les aveux d'un philosophe du siècle dernier :

« L'Ecriture est le dépôt de toutes les vérités et la solution de toutes les difficultés; mais c'est la foi qui tient la clef de ce dépôt, il est fermé pour la curiosité maligne et contentieuse. La foi n'y trouve que des lumières : l'incrédulité y porte ses propres ténèbres, d'autant plus épaisses qu'elles sont volontaires. Pour être au dessus des autres hommes, elle se place sur des hauteurs en précipice, d'où sa vue trouble et égarée confond tous les objets; elle croit avoir le vol et les yeux de l'aigle, quand ses yeux ne distinguent plus rien. N'avez-vous pas voyagé quelquefois vers le lever de l'aurore, sur une de ces routes taillées dans les montagnes, au moment où les vapeurs de la terre, élevées à mi-côte, étendent de toutes parts autour de vous un rideau nébuleux qui vous dérobe l'horizon, et où se trace une foule d'images formées par le mélange de l'ombre et de la lumière? A mesure que vous descendez, cette espèce de nuée terrestre fond et se dissipe, et vous la traversez sans qu'il en reste rien que quelques traces humides et bientôt séchées. Alors se rouvre et se prolonge devant vous le vaste horizon; vous découvrez les campagnes, les moissons et les troupeaux qui les couvrent, les habitations qui s'y élèvent, les coteaux qui les couronnent : toute la nature vous est rendue. C'est l'emblème

de l'incrédulité et de la foi ! Descendez de ces sommets de l'orgueil où vous gravissez, sur le bord des précipices, l'œil attaché sur des illusions ; descendez, appelé et soutenu par l'humble foi ; allez droit vers ces nuages trompeurs qui montent de la terre, et vous cachent les réalités en n'offrant que des fantômes ; descendez et passez à travers cette lumière de vapeurs et d'illusions, et vous la verrez céder sans résistance et s'évanouir ; et vos yeux retrouveront l'immense perspective des vérités, toutes les consolations réelles de ce séjour terrestre, et le ciel au delà. »

Nous n'avons fait que tracer ici rapidement les attaques que l'Ecriture a subies, les moyens que la Providence a pris pour la conserver, les vérités et les beautés qu'elle renferme ; ce simple exposé suffit pour exciter l'admiration en faveur de ce monument admirable de notre foi, et pour donner à tous les hommes de bonne volonté le désir de l'étudier, mais c'est dans la Bible elle-même qu'il faut chercher toutes les beautés qui y sont contenues.

« Quand les ouvrages de Moïse, de David et des prophètes, ne nous auraient été transmis que comme des productions purement humaines, disait La Harpe, ils seraient encore, pour leur originalité et leur antiquité, dignes de toute l'attention des hommes qui pensent, et, par les beautés uniques dont ils brillent, dignes de l'admiration et de l'étude de tous ceux qui ont le sentiment du beau. C'est l'hommage qu'on leur a toujours rendu. La mode de l'irréligion, qui date en France du milieu du dernier siècle, n'a pas même détruit, parmi nos littérateurs, l'impression que doivent faire les poésies sacrées sur quiconque est capable de les sentir. On a vu les plus déterminés ennemis de la Religion révérer comme poètes ceux qu'ils rejetaient comme prophètes, et Diderot laissait à la Bible une place, dans sa bibliothèque choisie, à côté d'Homère. Voltaire seul affecta le plus grand mépris pour l'Ecriture, et n'a cessé de la travestir en prose et en vers pour se donner le droit de s'en moquer. Il n'en fallait pas davantage pour entraîner à sa suite une foule d'ignorans et d'étourdis qui n'étaient pas même en état d'entendre le latin de la Vulgate. »

Il faut l'avouer, les différentes versions qui ont été faites de la Bible dans notre langue n'étaient pas propres à détruire ce préjugé. Parmi les traducteurs, les uns, selon le jugement de notre plus célèbre critique, avaient plus ou moins paraphrasé, et effacé souvent le principal caractère de l'original, cette simplicité touchante, d'où naît ce qu'on appelle *onction ;* les autres, en voulant être trop précis, avaient cessé d'être clairs. D'ailleurs, et c'est toujours La Harpe qui parle, presque tous manquent de cette espèce d'élégance qui s'accorde avec la simplicité.

Une traduction nouvelle qui reproduirait l'élévation, la force, la hardiesse de la poésie hébraïque, qui transporterait dans notre langue ses mouvemens, ses images, ses sentimens, ses métaphores les plus audacieuses, sa majesté et sa douceur, qui rendrait enfin ce sublime des Livres saints, *aussi loin de tout autre sublime que l'esprit de Dieu l'est de l'homme,* serait donc la meilleure réponse à opposer au mépris de Voltaire et de ses adeptes.

Il faut répondre à une objection qu'on entend souvent répéter contre une traduction de la Bible en langue vulgaire : « Doit-on livrer les secrets de Dieu à la multitude, et la provoquer à juger ce qu'elle est incapable de comprendre ? L'ignorance et les passions n'abusent-elles pas des meilleures choses, et des précautions infinies ne sont-elles pas nécessaires pour instruire le peuple sans l'exposer aux périls qui naissent de la faiblesse de l'esprit et de l'orgueil du cœur ? Il ne doit rien rester d'obscur dans ses idées, d'incertain dans ses croyances, de douteux dans ses devoirs ; ainsi la doctrine chrétienne lui doit être enseignée par l'autorité vivante des pasteurs, et le vrai moyen de lui rendre l'Écriture utile n'est pas seulement de la lui faire lire, mais de la lui faire croire et pratiquer. »

Nous pourrions à cela n'opposer qu'un seul fait. Ces Livres ont été traduits, et dès lors il est à désirer qu'ils le soient le mieux possible. Mais il y a plus : depuis quelques années des sociétés appelées

bibliques s'efforcent de répandre partout l'Écriture, et la livrent au peuple dans des traductions sans chaleur, sans onction, où l'on ne trouve ni la simplicité, ni l'énergie, ni la magnificence du texte sacré. Publier une traduction de l'Écriture, qui en conserve l'esprit dans un langage simple et pur, est donc une entreprise appropriée à ce temps-ci. Il ne faut pas croire d'ailleurs que ce soit quelque chose d'inouï dans l'Église, et il faudrait bien prendre garde, dans cette question, de confondre les temps.

Écoutons Fénelon, parlant de la discipline de l'Église dans les premiers siècles :

« Je crois qu'on s'est donné de nos jours une peine inutile pour prouver ce qui est incontestable, savoir, que les laïques lisaient les saintes Écritures dans les premiers siècles de l'Église. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'ouvrir les livres de saint Chrysostome. Il dit, par exemple, dans sa préface sur l'épître aux Romains, qu'*il ressent une vive douleur* de ce que beaucoup de fidèles n'entendent pas saint Paul *comme il faudrait*, et de ce que l'ignorance de quelques uns va jusqu'à *ne pas savoir le nombre de ses Épîtres*; il ajoute que ce désordre vient de ce *qu'ils ne veulent pas avoir assidûment ses écrits dans leurs mains*, et que l'ignorance des saintes Écritures est la source de la contagion des hérésies et de la négligence dans les mœurs.

« En ces temps-là les saintes Écritures et la Liturgie étaient en langue vulgaire. Tout l'occident entendait le latin, dans lequel il avait l'ancienne version de la Bible que S. Augustin nomme *la Vieille Italique*. L'occident avait aussi la liturgie dans la même langue, qui était celle de tout le peuple. Pour l'orient, c'était la même chose; tout le peuple y parlait le grec; il entendait la version des Septante et la Liturgie grecque, comme nos peuples entendraient une version française. Ainsi, sans entrer dans aucune question de critique, il est plus clair que le jour que tout le peuple avait dans sa langue naturelle la Bible et la Liturgie; qu'on faisait lire la Bible aux enfans pour les bien élever; que les saints pasteurs leur expliquaient de suite, dans leurs sermons, les livres entiers de l'Écriture; que le texte était très familier aux peuples; qu'on les exhortait à le lire continuellement, qu'on les blâmait d'en négliger la lecture; enfin qu'on regardait cette négligence comme la source des hérésies et du relâchement des mœurs. Voilà ce qu'on n'avait aucun besoin de prouver, parce que cela est clair dans les monumens de l'antiquité.

« Il semble, ajoute Fénelon, que les vaudois et les albigeois ont obligé l'Église à user de son droit rigoureux pour ne permettre la lecture du texte sacré qu'aux personnes qu'elle jugeait assez bien préparées pour le lire avec fruit. Rien ne prouve mieux la sagesse de cette mesure que ce qui arriva depuis. Wiclef, Luther, Calvin, et tous les chefs de secte du XVIe siècle, qui ont entraîné les peuples, abusaient de ces paroles, *scrutamini Scripturam*, approfondissez les Écritures, et ils achevèrent de mettre l'Église dans la nécessité de réduire les peuples à ne lire les Écritures qu'avec une permission expresse des pasteurs. »

Mais aujourd'hui tout est changé. Ce ne sont plus des objections contre tel ou tel dogme, tirées des passages de l'Écriture mal interprétés; c'est l'Écriture elle-même qui a été attaquée par une nouvelle hérésie plus funeste que toutes les autres, c'est sa vérité qui a été niée avec acharnement. On a fait plus : on a tronqué une foule de passages, on l'a travestie; et les livres où sont contenues ces parodies indécentes sont jetés partout à profusion. Quel moyen existe-t-il de faire justice de ce nouveau scandale, et de venger la majesté de nos Livres saints outragée? Pas d'autre que d'opposer la vérité au mensonge, le portrait à la caricature, à d'indécentes parodies une version fidèle.

Nous reconnaissons toutefois que le dépôt des saintes Écritures ayant été divinement confié à l'Église, qui seule a le droit de les interpréter avec une infaillible autorité, nul ne doit en détourner le sens selon son esprit particulier; que les simples fidèles ne doivent le lire qu'avec précaution, et d'après les conseils des pasteurs légitimes; que les plus habiles eux-mêmes ne doivent pas les regarder comme l'unique source où l'on puisse trouver les règles et les principes

de la foi, la tradition transmise par l'enseignement de l'Église catholique étant également, et pour tous, le moyen le plus assuré comme le plus direct et le plus facile de recevoir et de conserver la sainte doctrine.

L'abbé DE GENOUDE.

# Sciences Sociales.

## COURS DE DROIT CRIMINEL.

### TROISIÈME LEÇON (1).

#### Les Grecs. — § I. Lacédémone.

La civilisation moderne de l'Europe remonte par deux chaînons divers aux civilisations de l'antiquité. Elle procède, pour l'influence religieuse, des Hébreux et du christianisme : pour l'influence littéraire et philosophique, des Grecs et des Romains.—Nos mœurs et nos lois ne peuvent donc s'expliquer que par l'étude de ces influences diverses (2). Après avoir commencé nos investigations par la terre que consacrent les traditions de notre foi, nous allons porter aujourd'hui nos regards sur la Grèce, sur ces républiques célèbres qui durèrent à peine trois ou quatre siècles, et qui, dans ce court espace de temps, vécurent plus sous le rapport moral et intellectuel que la Chine ou l'Inde en trois ou quatre mille années.

Déjà nous avons tâché de saisir et de caractériser d'une manière générale l'état du droit criminel dans les âges fabuleux et héroïques. Ces observations s'appliquent à l'histoire de tous les peuples du monde. Nous ne devrons donc pas remonter au delà de ce qu'on appelle les âges héroïques, et prenant pour types des républiques grecques Lacédémone et Athènes, nous ne nous épuiserons pas en recherches conjecturales sur les siècles obscurs qui précédèrent les premiers législateurs de ces contrées célèbres.

Lycurgue fut antérieur à Dracon et à Solon : occupons-nous donc d'abord des lois que ce grand homme donna à sa patrie.

La forme du gouvernement de Sparte était une oligarchie farouche et exclusive. Les Héraclides et les Doriens chassés du Péloponèse après la guerre de Troie, y étaient rentrés ensuite à main armée, et y avaient établi une domination territoriale semblable à celle qui fut le fruit de l'invasion des Gaules par les conquérans germains. Ils enchaînèrent durement à la glèbe les Péloponésiens des campagnes, et leur victoire dut s'aggraver des caractères sanglans de la réaction et de la vengeance. Entre eux et les opprimés, nulle puissance morale capable d'une intervention salutaire : nul tribunal religieux revêtu de la noble mission d'imposer un frein aux excès de la conquête. Lycurgue, qui eut à régulariser cet état de choses, ne s'occupa qu'à ordonner les rapports des conquérans entre eux, qu'à exalter leur féroce courage, qu'à les rendre durs à eux-mêmes comme ils l'étaient aux autres, afin de leur assurer une glorieuse nationalité. Mais on chercherait en vain dans ses lois quelque souci des races asservies. La voix de l'humanité se taisait devant le terrible droit de guerre de l'antiquité, et les oracles menteurs de la Pythie de Delphes, consultés par le législateur de Sparte, ne venaient jamais au secours que de la puissance et des prérogatives de la race victorieuse.

Dans la république de Lacédémone, il

(1) Voir la 2e dans le no 32, p. 95.

(2) Les peuples primitifs ou barbares présentent encore aujourd'hui les mêmes phénomènes. Le *taïr* ou vengeur du sang existe toujours dans plusieurs contrées de l'Asie; les compositions pécuniaires sont encore en usage chez les Ossètes et autres peuples du Caucase. La *vendetta* n'est abolie en Corse que depuis un petit nombre d'années.

n'y avait que 39,000 propriétaires, 30,000 Périèces ou Laconiens des villes (1), et 9,000 Spartiates proprement dits, jouissant seuls de la plénitude des droits de cité. Une multitude d'Ilotes, soigneusement désarmés, habitaient les campagnes et les cultivaient au profit de leurs maîtres.

On comprend dans quel esprit de privilége aristocratique devait être conçue la législation criminelle d'une nation ainsi constituée.

Le gouvernement de Sparte et la connaissance des crimes les plus graves appartenaient au sénat. Ce corps était composé de vingt-huit membres élus par les Spartiates parmi les citoyens âgés de plus de soixante ans, et jouissant d'une estime laborieusement acquise par leur valeur et leur sagesse. A ces vingt-huit sénateurs s'adjoignaient les deux rois de Sparte, de la race des Héraclides. Ils présidaient alternativement l'assemblée.

Cette partie de la constitution de Sparte nous rappelle le gouvernement des temps héroïques et paraît en être la continuation. L'Odyssée nous prouve qu'Alcinoüs et d'autres rois ses contemporains réunissaient aux droits du pontificat ceux de l'administration et de la justice, et s'entouraient dans toutes les circonstances graves d'un conseil consultatif de vieillards. C'est là l'origine de la gérontie ou du sénat de Sparte. L'une des modifications à cet état fut la co-souveraineté de deux rois pris dans l'une et l'autre branche des Héraclides. Ce partage du sceptre, antérieur à Lycurgue, fut adopté par lui comme un moyen de plus de limiter l'autorité royale.

Lycurgue ne se contenta pas de transformer en conseil délibératif le conseil primitivement consultatif des vieillards : il y admit encore l'intervention du peuple de race pure dans les affaires publiques. Il y avait une assemblée générale des Spartiates à chaque pleine lune ; ils devaient adopter ou rejeter sans amendement les lois proposées par le sénat ou la gérontie ; ils connaissaient des crimes commis contre l'État.

Sous le roi Théopompe fut établie ou, suivant d'autres auteurs, fut reconstituée (1) la magistrature des Éphores dans laquelle l'aristocratie sénatoriale chercha un contre poids-démocratique à l'autorité des rois. Ces magistrats, au nombre de cinq, étaient renouvelés annuellement par l'élection : ils ne jugeaient dans le principe que des causes criminelles et civiles de peu d'importance.

Ainsi nous distinguerons à Sparte trois juridictions diverses : l'assemblée du peuple, la gérontie ou le sénat, et le tribunal des éphores.

Dans les cas très rares où le peuple jugeait des crimes politiques, il était présidé par les éphores, et le jugement était précédé de cette formule : « Il a paru aux éphores et à l'assemblée. »

Lorsqu'il s'agissait de crimes ordinaires emportant la peine capitale, le sénat était le tribunal compétent. Il jugeait ces causes avec une grave maturité ; il employait plusieurs jours à l'examen des charges qui pesaient sur l'accusé : il ne le condamnait pas à mort sur de simples présomptions ; il ne se décidait au parti de la sévérité que d'après des preuves bien évidentes. Sparte, qui n'eut jamais plus de 9 à 10,000 citoyens de race pure, avait besoin de ménager le sang de ses enfans : la vie de chacun d'eux lui était trop précieuse pour qu'elle ne la défendît pas avec circonspection contre de haineuses préventions et même contre la clameur publique. Ces formes lentes et sages de procédure criminelle avaient été dictées par l'intérêt de l'État auquel Lycurgue avait tout sacrifié, bien plus que par des considérations d'humanité qui furent toujours étrangères à l'esprit de sa législation.

Du reste, il faut remarquer que quand même le sénat acquittait un accusé pour défaut de preuves, il ne perdait pas pour cela le droit de le remettre en jugement, si on venait plus tard à acquérir de nouvelles preuves de sa culpabilité.

Les rois ou archagètes avaient d'abord exercé eux-mêmes la juridiction qui fut

(1) Arist., *Polit.*, lib. II, cap. IX. Voir aussi Plut. *in Lycurg.*

(1) Schlosser et quelques critiques allemands prétendent que Lycurgue ne fit qu'ériger en lois des coutumes existantes avant lui. L'anglais Mitford combat cette opinion d'une manière très judicieuse. (Mitford, *Story of Greece*, vol. I, p. 287.)

plus tard dévolue aux éphores : quoiqu'ils eussent conservé le droit de présider ce tribunal, ils en usaient rarement à cause de leurs expéditions guerrières qui ne leur permettaient guère de résider à Sparte. Cependant on conservait dans les jugemens cette formule : *Il a paru aux rois et aux éphores*. En réalité, les rois ou archagètes n'avaient conservé une certaine part d'influence politique qu'à l'aide des prérogatives religieuses qui leur avaient été conférées. Ils exerçaient eux-mêmes certains sacerdoces et présidaient à toutes les cérémonies du culte. Ils avaient à leur nomination deux augures ou pythiens qui prenaient leurs ordres, qui les accompagnaient partout, et qui allaient, quand il le fallait, consulter la pythie de Delphes. Les oracles de la prêtresse, rapportés par les augures, étaient pour les archagètes un moyen détourné et sûr de faire prévaloir leur volonté.

Mais à mesure que l'esprit religieux s'affaiblit, le pouvoir des rois ne tarda pas à déchoir. Il fut de plus en plus restreint et limité par celui des éphores. Peu à peu, ces magistrats électifs, soutenus par la faveur du peuple, c'est-à-dire des 9,000 guerriers de Sparte, étendirent à l'infini leurs attributions politiques en même temps que leurs attributions judiciaires.

Dans les premiers temps de la république, le sénat seul avait le droit d'infliger aux citoyens des flétrissures morales, et de les priver de quelques uns de leurs priviléges. Ce droit fut plus tard usurpé en partie par les éphores.

Lycurgue avait voulu que quand un roi était accusé d'avoir violé les lois ou trahi les intérêts de l'État, le tribunal qui devait le condamner fût composé de vingt-huit sénateurs, de cinq éphores et des rois de l'autre maison : il lui avait réservé, en cas de condamnation, son recours à l'assemblée générale du peuple. Les éphores ne devaient jouer dans ce cas que le rôle de magistras instructeurs et accusateurs. Après avoir reçu d'eux trois sommations réitérées, le roi inculpé ne pouvait plus se refuser à comparaître devant le tribunal pour y être interrogé.

Mais bientôt les éphores, au lieu de se contenter du rôle d'accusateurs qui leur avait été accordé dans ce cas, s'attribuèrent plus d'une fois les fonctions de juge. Ils condamnèrent Agésilas à une amende, parce que ce prince se montrait trop généreux. Plus tard, ils épièrent la conduite de Pausanias, qui avait des intelligences avec les Perses, et le firent mourir de faim en le fermant dans l'asile où il s'était réfugié. Dans les derniers temps de la république, ils étranglèrent de leurs propres mains le jeune roi Agis, pour des motifs dont nous parlerons plus loin.

On a comparé les éphores aux inquisiteurs d'état de Venise, il y avait entre eux cette différence que les inquisiteurs d'état étaient choisis dans la classe la plus riche et la plus puissante de la république, tandis que les éphores étaient le plus souvent des citoyens pauvres et cupides, qui cherchaient à s'enrichir rapidement dans leur magistrature d'une année. Vers la fin de la république lacédémonienne, soit comme juges, soit comme dépositaires du pouvoir exécutif, les éphores ne repoussèrent pas toujours la corruption avec une rigidité vraiment spartiate. Affranchis dans leurs sentences judiciaires de toutes les prescriptions des lois écrites, et abusant de ce que Lycurgue n'avait tracé que quelques règles générales de pénalité, leur tribunal donnait trop souvent de scandaleux exemples d'iniquité, d'arbitraire (1) et d'ignorance.

Pendant les premiers siècles de la république, ils montrèrent contre les progrès des arts et du luxe une sévérité outrée et voisine de la barbarie. L'éphore Ecprepes coupa les deux cordes que le musicien Prysicus avait ajoutées à sa lyre (2) : plus tard, d'autres éphores, furieux contre Timothée, qui ravissait les Spartiates par la beauté de ses chants, retranchèrent quatre cordes à l'instrument avec lequel il s'accompagnait. Ils chassèrent de Lacédémone un rhéteur ou improvisateur qui offrait de parler sur toutes sortes de sujets (3).

Dans cette espèce de cloître guerrier, où l'on ne se reposait des expéditions militaires que par les exercices de la gymnastique, on recherchait l'estime que pro-

(1) Arist., *Polit.*, cap. IX.
(2) Plut., *in Agide.*
(3) Plut., *Institut. Lacedæm.*

curaient l'adresse, la force corporelle, la science stratégique : mais on ne faisait aucun cas de la culture raffinée de l'esprit et des jouissances idéales de l'imagination. Aussi l'éloquence, considérée comme art, n'existait pas à Lacédémone : elle ne venait pas couvrir de son égide l'innocence accusée. Chacun n'avait que soi-même (1) pour défenseur, et l'on ne tenait aucun compte de la fâcheuse influence que devait avoir sur l'esprit d'un prévenu la vue des magistrats accusateurs et l'appareil des juges chargés de prononcer sur son honneur et sur sa vie.

Les éphores, quand il s'agissait de crimes contre l'État, avaient des attributions semblables à celles du ministère public dans les gouvernemens modernes. Leur intervention donnait de puissantes garanties à la société : l'absence d'un défenseur en laissait bien peu au prévenu. Quelle déplorable situation que celle d'un simple citoyen en présence de cette magistrature si puissante et si redoutée ! Sous les gouvernemens vraiment libres, l'espèce de duel judiciaire que le pouvoir social et l'individu isolé se livrent dans les jugemens criminels offre des armes à peu près égales à la défense et à l'accusation ; les chances les plus probables de triomphe sont uniquement pour la vérité dont aucun obstacle insurmontable ne vient intercepter la lumière. Mais à Lacédémone l'accusé sans crédit traîné devant les tribunaux, n'était qu'une victime dévouée d'avance à une condamnation dont rien ne pouvait le sauver.

Les éphores dictaient en quelque sorte les arrêts de la justice : ils n'eurent donc qu'un bien petit pas à faire pour réunir les attributions de juges à celles d'accusateurs. Pourquoi refuser à ces inflexibles poursuivans du crime, qui obtenaient toujours des condamnations, la jouissance de les prononcer eux-mêmes ? Ce n'était plus qu'abréger un détour, que détruire une fiction.

Cependant, Isocrates semble s'exprimer d'une manière absolue, quand il dit que les Ephores pouvaient mettre à mort qui bon leur semblait (2). Le pouvoir de disposer en dernier ressort de la vie d'un Spartiate de race pure, ne fut jamais reconnu aux Ephores, et s'ils l'exercèrent quelquefois à de rares intervalles, ce ne fut que dans des circonstances politiques d'une haute gravité. Des coups d'état faits pour le salut de la république ne pouvaient passer en force de loi.

Quand une accusation était portée contre un citoyen, un jour était fixé pour entendre les deux parties. Si l'accusé était absent pour le service de la république, on l'informait par un message (1) ou on le rappelait par le ministère des huissiers (2).

A défaut de témoignages oraux, on devait produire contre le prévenu des tablettes appelées en dialecte dorique κλαρια (3).

Quand il s'agissait de faire condamner un Spartiate, les témoignages des esclaves et des Ilotes n'étaient pas reçus en justice (4). Il ne paraît pas que ces témoignages fussent rejetés dans les procès instruits contre les autres habitans de la Laconie (5).

Il y avait une grande inégalité de garanties pour les diverses classes d'hommes qui étaient soumises au gouvernement de Lacédémone. Les Laconiens n'étaient pas aussi efficacement protégés par les lois que les Spartiates proprement dits. Il ne paraît pas que dans les affaires capitales, ils eussent droit à la juridiction privilégiée de la Gérontie. Quant aux

(1) Plut., *in Agesil.*

(2) Εξεστι τοις Εφοροις ακριτως αποκτειναι τοσουτους οσους βουληθωσιν. (Isocrates, *Panathénées.*)

(1) Σκυταλη.

(2) Υπηρεται. Plut., *in Agide;* Thucyd., lib. I.

(3) Plut. *in Lysandro.*

(4) Thucyd., lib. I.

(5) Outre l'*éphorat*, il y avait encore quelques autres magistratures assez importantes : la plus remarquable était celle des gardiens des lois (νομοφυλακες). Ils devaient veiller à ce que la législation fût maintenue dans la pureté de son esprit primitif, empêcher que les prescriptions de Lycurgue ne s'effaçassent de la mémoire des citoyens, appeler l'attention des magistrats sur l'observation des lois et l'exécution de leurs devoirs. Ils se réunissaient sur la place publique (*Suid.*, *Pausan.*). Les εμπελωροι étaient des espèces d'inspecteurs de police attachés à la place publique pour qu'il ne s'y passât rien que de décent et de convenable. Les βειδιαιοι étaient les présidens ou chefs des éphèbes ou jeunes gens, et avaient le droit de les punir dans certains cas (Hésych., *Pausan.*, etc).

Ilotes, la loi, loin de les protéger, leur vouait une méfiance hostile, et les considérait comme des ennemis placés en embuscade au cœur de l'état. S'il faut en croire les auteurs les plus graves de l'antiquité grecque, lorsque les Ephores entraient en charge, ils proclamaient souvent la cryptie, c'est-à dire la guerre contre les Ilotes. Alors de jeunes Spartiates se répandaient dans les campagnes, se cachaient le jour dans les bois, et tuaient, la nuit, tous les malheureux habitans des champs qu'ils trouvaient sur leur passage. Barthélemy (1), toujours partial pour sa Grèce chérie, a voulu en vain jeter quelque doute sur un fait attesté par Héraclide de Pont (2), par Aristote et par Plutarque : la faiblesse de ses preuves négatives est évidente : il n'ose même pas affirmer d'une manière absolue que le fait est controuvé. Ainsi, les horreurs de la cryptie restent acquises à l'histoire, malgré les efforts de cet auteur qui a voulu voiler de l'élégance de son style ce qu'il y a de plus monstrueux dans la législation de Sparte. Or, vit-on jamais pousser plus loin le dédain légal pour la vie de l'homme, déshérité des droits de citoyen?

Ce n'est pas tout encore : la loi avait des punitions pour les Spartiates qui ne mutilaient pas ceux de leurs esclaves nés avec une constitution robuste ; et dans une circonstance rapportée par le sage et judicieux Thucydide (3), les Spartiates, qui avaient armé un grand nombre d'Ilotes, firent mettre à part après le combat ceux qui s'étaient le plus distingués par leur courage sous prétexte de les couronner de fleurs et de leur donner la liberté, et, au moment que ces braves gens, au nombre de deux mille, croyaient recevoir le prix promis à leurs services, *ils furent tous massacrés et disparurent à jamais.*

(1) Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, notes à la fin du 3e volume se rapportant au chap. XLVI. « Dans tous les cas, ajoute-t-il, les Ilotes n'avaient qu'à laisser les jeunes gens faire leur tournée et se tenir la nuit chez eux.» Jusqu'où peut mener le parti pris de vouloir tout justifier dans les anciennes républiques!

(2) Héracl., *de Polit. in antiquit. Græciæ.*

(3) Thucyd., lib. IV, cap. 80.

Telle était la justice des Spartiates à l'égard de leurs serfs.

Nos colons n'ont jamais été si cruels à l'égard des esclaves de couleur. L'aristocratie de la peau elle-même n'atteignit jamais ce degré d'insolence et de perfidie que les conquérans doriens déployaient envers les races asservies du Péloponèse.

La législation de Lycurgue, sans autoriser précisément ces excès, y avait préparé les Spartiates en les endurcissant. Il ne restait plus de sentimens doux et humains chez ces hommes en qui les influences légitimes de la famille et les affections les plus intimes du cœur avaient été confisquées au profit exclusif du pouvoir social. Chacun des Spartiates tyrannisé dans tous les actes de sa vie, devenait tyran à son tour dans le cercle de sa domination : terrible réaction, dont les esclaves et les serfs étaient victimes sans compensation et sans espoir!

Il y avait plus d'esclaves domestiques (οικεται) à Lacédémone que dans aucune autre ville de la Grèce (1). Ils étaient distingués par un vêtement particulier et par un bonnet de peau. On les traitait avec une excessive rigueur, et la peine de mort pouvait leur être infligée sur les plus légers indices de crime ou d'infidélité (2).

La loi de Lacédémone, qui semblait mesurer sa protection aux individus suivant la plus ou moins grande pureté de leur race, et qui la refusait entièrement aux esclaves, admit encore par la suite même parmi les Spartiates proprement dits des distinctions pour l'éligibilité aux charges de judicature. Les descendans d'Ilotes affranchis ainsi que les citoyens pauvres, qui ne pouvaient figurer dans les repas pris en commun, parce qu'ils n'avaient pas de quoi payer leur quote-part (3), étaient rangés dans la dernière classe, sous le nom d'υπομειονες (sous les moindres.) Ils avaient droit de suffrage aux assemblées publiques et dans l'élection des magistrats; mais ils n'étaient pas éligibles eux-mêmes, tandis que les égaux en droits, ομοιοι, étaient à la fois électeurs et éligibles eux-mêmes,

(1) Thucyd., lib. VIII, cap. 40.

(2) Myron, *Ap. Athen.*, lib. XIV.

(3) Xénoph., *Hist. græca.*

et pouvaient aspirer à toutes les charges administratives et judiciaires. Outre ces deux classes de citoyens, connues sous la dénomination générique de κοροι, il s'était formé à Lacédémone une noblesse qui formait une espèce de corps de chevaliers (1). Ainsi l'égalité que Lycurgue s'était efforcé d'établir entre les neuf mille Spartiates, en attribuant à chacun un lot de terre, avait été profondément altérée. Quand le roi Agis voulut tenter un coup d'état, pour ramener violemment Lacédémone à sa constitution primitive, l'éphorat, loin de favoriser cette loi agraire, comme le fit le tribunal de Rome, prit violemment parti pour le patriciat et la richesse. La proscription fut plus forte que la réforme. La royauté se brisa contre l'aristocratie en voulant faire revivre des lois qui n'étaient plus dans les mœurs. Tant il est vrai qu'il y a une progression constante de perfectionnement ou de décadence dans la marche des sociétés, et qu'il n'est donné à nulle main humaine de faire refluer en arrière le cours providentiel des siècles!

Tout d'ailleurs, dans les institutions de Lacédémone, était calculé pour le maintien du *statu quo*, et par conséquent des altérations insensibles qui finissent presque toujours par se glisser à la longue dans les constitutions des états. La jeunesse, toujours plus ardente pour les changemens et les réformes, était exclue jusqu'à l'âge de trente ans des affaires publiques. Au dessous de cet âge, un citoyen ne pouvait pas paraître en son propre nom en justice, et il lui était même défendu de s'entretenir des lois de son pays. Après cette longue minorité politique, il n'était pas encore apte à tous les emplois. Il fallait avoir au moins soixante ans pour faire partie du sénat.

Ainsi, quand il était enfin permis à un Spartiate d'avoir quelque influence dans les affaires de l'état, il se trouvait déjà façonné à ses lois austères par le long et puissant empire de l'éducation ; il les avait acceptées jusque-là sans les discuter ; elles étaient devenues pour lui une nécessité comme l'air au milieu duquel il respirait.

Au reste, rien n'a plus de prise sur les jeunes esprits que l'enthousiasme, fût-il même poussé jusqu'au fanatisme, et tout, dans la législation de Sparte, tendait à exalter ce sentiment en faveur de la patrie. C'était surtout par l'attrait des honneurs et des distinctions qu'elle excitait le dévouement et la vertu des citoyens. La couronne d'olivier (1) donnée comme la récompense d'une conduite honorable, les premières places dans les assemblées assignées aux guerriers qui s'étaient illustrés par leurs exploits dans les combats, les statues érigées aux héros sur les places publiques (2) étaient autant de moyens propres à nourrir dans la jeunesse une sainte et glorieuse émulation.

Les honneurs publics les plus éminens n'étaient accordés aux grands hommes qu'après leur mort. On leur élevait des sépulcres et des cénotaphes d'une grande magnificence ; on allait jusqu'à leur consacrer des temples (3), et à leur donner le titre de divin, θειος. Enfin, on décerna à quelques uns le singulier privilége d'un jour de fête consacré en leur honneur, et dans lequel on prononçait, tous les ans, leur éloge public.

On ne se contentait pas de récompenser par des distinctions le dévouement et le courage, on punissait par le déshonneur la mauvaise conduite et la lâcheté. C'était le genre de peine appelé ατιμια. Celui qui subissait cette tache infamante était forcé d'abdiquer la magistrature ou la charge dont il était revêtu ; il devenait incapable de vendre ou d'acheter (4). Ce n'est pas tout : suivant le degré plus ou moins grand de culpabilité, les magistrats pouvaient aggraver cette peine en contraignant celui qui l'avait encourue à parcourir la place publique tout nu au milieu de l'hiver et à chanter des vers dans lesquels il faisait sa propre satire et l'apologie du jugement qui l'avait condamné. Le Spartiate déshonoré pour avoir pris la fuite sur le champ de bataille (5), était dépouillé des priviléges et des honneurs du citoyen, il était forcé de céder sa

(1) Ιππαγρεται (Stobée).

(1) Hérod., lib. VIII. — Plut., *in Themist.*
(2) Thucyd., lib. I.
(3) Pausan. — Plut., *in Lycurg.*
(4) Thucyd., lib. V.
(5) Τρεσαντες. Plut., *in Agesil.*

propre femme à un autre, de se laisser frapper par tous ceux qu'il rencontrait, de se montrer en public revêtu d'habits sales et en lambeaux, et la barbe à moitié rasée. Dans des cas moins graves, il pouvait être astreint à se tenir debout et immobile sur la place publique, son bouclier à la main. Enfin (1) les débauchés étaient voués à Lacédémone, au mépris public; personne ne voulait loger ni jouer avec eux : ils étaient obligés de céder le pas aux jeunes gens et à se tenir debout en leur présence.

Les légères fautes commises par l'enfance ou la jeunesse étaient punies par des châtimens corporels destinés à les endurcir contre la douleur. Les enfans qui répondaient d'une manière ridicule ou sotte aux questions qui leur étaient adressées étaient condamnés à la morsure du pouce (Δηξις αντιχειρος) (2).

Les jeunes gens qui s'adonnaient à la mollesse ou à l'intempérance étaient condamnés par les Ephores à être fouettés (3). Il y avait une fustigation annuelle au temple de Diane surnommée Orthia : la prêtresse tenait dans ses mains une petite statue, qui était celle de la déesse, et quand elle se plaignait de ce qu'elle ne pouvait plus en supporter le poids, les coups redoublaient. Les parens encourageaient les victimes; les victimes bravaient la douleur, de part et d'autre, c'était une constance barbare et forcenée.

Pour des crimes plus réels commis par des hommes faits, les coups étaient une des punitions les plus usitées (4). On promenait les condamnés dans la ville en les frappant avec force. On employait au même usage l'aiguillon Κεντησις. Cet instrument servait aussi à donner la torture aux malfaiteurs qui refusaient d'avouer leur crime (5). Les anciens historiens ne nous disent pas si les Spartiates de pur sang pouvaient être soumis à la question : il est probable qu'ils en étaient dispensés, comme l'étaient les citoyens d'Athènes, comme le furent par la suite les citoyens de Rome. Les fiers Lacédémoniens devaient jouir de toutes les exemptions, de tous les priviléges accordés de leur temps à la liberté politique.

La peine de mort était, à ce qu'on assure, moins redoutée à Sparte, que la plupart des autres punitions. Le mépris de la vie, qui y faisait le fond de l'éducation, rendait le citoyen presque insensible aux approches du moment qui devait la terminer. L'exécution se faisait la nuit, dans la prison, de peur que le criminel par sa fermeté, ne ramenât l'intérêt sur sa personne. Le supplice de la corde, ou l'étranglement, encore usité aujourd'hui en Orient, était le seul connu à Lacédémone.

Le bannissement, Φυγη, était d'ordinaire moins un châtiment qu'un moyen de l'éviter. Il était, en général, volontaire. C'était la ressource de ceux qui ne pouvaient acquitter l'amende qui leur était imposée, ou qui voulaient se soustraire à l'ignominie ou à la mort. Cependant les Archagètes ou autres citoyens distingués étaient quelquefois bannis pour certains crimes publics et forcés de résider en pays étranger. Le bannissement pouvait être alors de deux espèces, suivant la grandeur du crime. L'un avait pour effet de forcer le coupable à quitter la Laconie et à fixer son séjour chez les alliés de la république : l'autre emportait des exigences plus rigoureuses; il astreignait le condamné à quitter le sol de la Grèce et à aller résider en Asie au milieu des ennemis de Sparte (1).

Quelque soit l'amour que nous ayons pour le sol de la patrie, nous ne pouvons pas nous figurer de quelle gravité était dans les républiques anciennes la peine du bannissement. Bannir un citoyen c'était l'arracher aux Dieux de ses foyers, aux autels de sa patrie, aux affaires publiques devenues pour lui un impérieux besoin : c'était le frapper dans ce qu'il avait de plus cher, le dégrader de ses droits les plus sacrés, le priver de cette existence politique et morale plus précieuse encore à ses yeux que celle qu'il

(1) Sur cette peine décernée εις τους κακους, voir Xénoph., *de Rep. Lacedem.*

(2) Plut., *in Lycurg.*

(3) Ælian., *Var. histor.*

(4) Μαστιγωσις. Xénoph.

(5) Plut., *Apopht.*

(1) Xénoph. *Cyrop.*

tenait de la nature. L'exil irrémissible était pour le Spartiate une espèce de torture prolongée, qu'il préférait rarement à la mort quand on lui en laissait le choix.

L'immense différence des mœurs du monde moderne et du monde ancien se révèle à tous les pas quand on compare leurs législations pénales. Tel fait qualifié crime capital par nos lois, était autorisé par celles de la Grèce et de Rome. L'infanticide, réprimé sévèrement aujourd'hui par tous les peuples civilisés, était généralement permis chez les païens au père de famille comme faisant partie de ses droits. A Sparte, en particulier, l'état, qui s'était substitué au pouvoir paternel, se chargeait lui-même d'exposer et de faire périr les enfans mal conformés et d'une constitution débile. Ici c'était la société, là, c'était le père qui usurpaient le rôle de la Providence et disposaient d'une vie dont les destinées leur étaient inconnues. Orgueilleuse et absurde divination, qui se flattait de juger l'âme d'après le corps, et le génie intellectuel d'après les apparences physiques! Si Esope était né de parens libres il n'aurait probablement pas vécu un jour. Ses défauts de conformation auraient été pour lui la cause d'un arrêt de mort, et le monde eût été privé des chefs-d'œuvre de l'immortel fabuliste. Si, dans nos temps modernes, la même loi barbare eût existé, l'illustre bossu (1) qui remporta les victoires de Fleurus et de Nerwinde, le maréchal de Luxembourg, n'eût pas vécu pour l'honneur de nos armes : il n'aurait pas défendu glorieusement la France attaquée de toutes parts au temps de la vieillesse de Louis XIV : il n'aurait pas peuplé nos cathédrales de drapeaux enlevés aux ennemis.

Et ici, nous nous renfermons dans des considérations purement sociales et politiques : nous ne remontons pas à ces lois plus élevées qui nous ordonnent de respecter dans tout être humain l'ouvrage et les desseins secrets du Créateur.

Cependant, en se reportant au point de vue de l'antiquité païenne, chez qui l'égoïsme national dominait l'humanité, et où la patrie était en quelque sorte déifiée, on comprend mieux le système de Lacédémone que celui des autres républiques grecques qui s'en remettaient aux pères pour statuer sur le sort de leurs nouveaux-nés. Au moins l'état jugeait froidement ce qu'il croyait devoir faire pour sa propre utilité ; il ne se laissait pas dominer par un intérêt privé ou par le cri du sang; et s'il égorgeait l'innocente victime, ce n'était pas par la main d'un père.

Aucun gouvernement de la Grèce ne tendit aussi violemment que Sparte, les ressorts du patriotisme antique : aucun n'assit plus brutalement son pouvoir sur la ruine de tout sentiment d'humanité. Il réussit par là, à acquérir de la force et de la grandeur au milieu des démocraties molles et faibles du reste de la Grèce. Platon admirait moins Athènes brillante et voluptueuse comme une courtisane d'Ionie, que Lacédémone fière et robuste comme une matrone des temps héroïques. La mobilité et les désordres de l'une lui faisaient aimer la stabilité et la ferme discipline de l'autre. A la tendance cosmopolite et mystique de sa philosophie générale, venait se joindre un vif sentiment de la nécessité d'une nationalité restreinte et égoïste, dans les sociétés imparfaites au milieu desquelles il vivait; et de là vint que dans l'utopie de sa République, il renchérit encore sur l'excentricité de ce type spartiate, qu'il se plut à idéaliser à l'aide de sa poétique imagination.

ALBERT DU BOYS,
ancien magistrat.

(1) Le prince d'Orange disait de M. de Luxembourg : Ne battrai-je jamais ce bossu-là ? Et M. de Luxembourg, quand on lui rapporta ce propos, s'écria : Comment sait-il que je suis bossu, il ne m'a jamais vu par derrière! Notre-Dame fut remplie de drapeaux que Luxembourg y avait envoyés à la suite de ses victoires, et, à cette occasion, on l'appela *le Tapissier de Notre-Dame.*

## Sciences Physiques et Mathématiques.

# COURS D'ASTRONOMIE.

NEUVIÈME LEÇON (1).

**De la Lune, — ses diverses révolutions; — ses phases. — Mobilité des élémens de son orbite. — Eclipses et occultations. — Détermination de son lieu dans le ciel. — Sa parallaxe, sa distance à la terre, et ses dimensions réelles. — Sa rotation sur son axe et sa libration. — Constitution physique et géographie de la Lune. — La Lune est-elle habitée? — Des prétendues découvertes faites dans la Lune par J. Herschell.**

110. Après l'astre qui enfante et gouverne le jour, dont l'éclat fait pâlir et disparaître tous ceux qui parcourent en même temps que lui cette vaste carrière où ses rayons s'épanouissent, celui qui appelle principalement l'attention de l'homme, c'est cet autre *grand luminaire* dont l'éclat plus doux vivifie les sombres momens du sommeil de la nature. La lune, ce soleil de nos nuits, qui nous offre l'image de l'astre du jour, n'est qu'un miroir où se reflètent ses rayons, en y perdant leur chaleur et la plus grande partie de leur éclat. C'est un corps qui nous paraît vaste et même le plus grand de tout le ciel, parce qu'il est fort près de nous. Il nous paraît brillant, parce que le soleil l'éclaire et que les rayons qu'il en reçoit se réfléchissent à sa surface, comme ils le font à la surface de la terre; mais par lui-même il est opaque, et dépourvu d'éclat. Il n'est pas fixe dans le ciel, comme le prouvent ses positions successives si diverses; il en parcourt même les différentes régions avec une vitesse que l'œil peut suivre dans l'intervalle d'une nuit; et le retour de ses phases nous montre qu'un mois lui est suffisant pour exécuter une révolution complète; sa proximité de nous, et la vitesse de son mouvement zodiacal qui en est la conséquence, le rendent l'agent principal du flux et du reflux de nos mers, le fanal le plus brillant de nos nuits, le point de repère le plus avantageux pour l'astronome, et pour le navigateur qui cherche à lire dans le ciel sa position précise sur l'Océan. L'intervalle de moins de cent mille lieues qui nous en sépare, met sa surface à la merci de notre indiscrétion favorisée par nos puissans instrumens d'optique. Les rayons solaires se distribuent à d'autres corps que notre globe, à d'autres mondes, peut-être..... La lune ne brille que pour nous, tourne autour de nous, nous suit dans notre course autour du soleil; la lune c'est le satellite de la terre, c'est son astre, sa propriété exclusive. L'étude de ses mouvemens est facile, si on ne tient pas à les déterminer avec précision; dans le cas contraire, elle est pénible et fort délicate. La lune a fait de tous temps le tourment des astronomes, à cause des nombreuses inégalités auxquelles son cours est assujéti. Commençons par fixer les principaux faits et les phénomènes dont l'observation est facile.

111. D'abord la lune est un corps opaque, ne jouissant que d'une lumière empruntée. Cette proposition résulte de plusieurs faits dont le principal est le système de ses phases. Si la lune était un corps lumineux par lui-même, il nous offrirait toujours un cercle brillant comme nous le voyons à l'époque de la pleine lune. Si l'on se rejetait sur la singulière hypothèse que la moitié seulement de la lune est lumineuse par elle-même, tandis que l'autre moitié serait noire et opaque, ce qui, il est vrai, suffirait absolument pour expliquer les phases, outre que ce serait alors un double emploi, il est aisé de se convaincre que la lumière projetée par notre satellite à l'époque de la pleine lune, n'appartient pas à la face qui nous l'envoie, mais bien au soleil; car cette lumière disparaît à cette époque dans les

(1) Voir la 8e, no 31 ci-dessus, p. 17.

cas d'éclipses, c'est-à-dire précisément quand la terre interposée entre la lune et le soleil, arrête les rayons dirigés de celui-ci vers la face que la lune nous présente. Aussi le télescope permet-il d'apercevoir à sa surface, des clairs et des ombres qui varient avec les positions des saillies de cette surface par rapport au soleil, comme cela arrive sur la terre.

112. Le phénomène des *phases* est une conséquence du déplacement continuel de la lune dans le ciel; mais avant de l'expliquer en détail, constatons d'abord le fait et les circonstances de ce déplacement. Rien de plus facile que de reconnaître le mouvement de translation de la lune à travers le zodiaque. Qu'on observe un certain jour et à une époque quelconque du mois lunaire quelque étoile qui soit voisine de son disque, dès le lendemain à pareille heure on verra que la lune en sera très éloignée vers l'Orient, et se sera transportée dans les parages de quelques autres étoiles qu'elle abandonnera aussi rapidement. Au bout de 27 ou 28 jours, elle aura retrouvé l'étoile qui lui était contiguë au point de départ de ce mouvement. Si c'est au soleil qu'on la compare, on verra aussi que d'abord contiguë à cet astre, ou plutôt que placée d'abord à une certaine distance de cet astre, sous la forme d'un filet lumineux concave vers l'Orient, elle s'en éloigne d'une manière continue, pour se retrouver dans la même position ou à la même distance du soleil, après un intervalle de temps compris entre 29 et 30 jours.

Ainsi la lune est douée d'un mouvement de translation dans le ciel; mouvement propre, puisque les astres qu'elle rencontre conservent leurs figures et positions relatives; mouvement très rapide, puisque le zodiaque entier est parcouru en moins d'un mois solaire. Mais il faut distinguer dans ce mouvement deux sortes de périodes. L'intervalle qui s'écoule entre deux retours consécutifs de la lune à une même étoile, ou pour parler plus exactement, à la même longitude qu'une certaine étoile, est moindre d'environ deux jours que celui qui s'écoule entre deux retours consécutifs au soleil. Le premier représente une révolution complète de la lune qui a parcouru alors un cercle entier de 360°; le second au contraire se compose d'un cercle entier, plus d'un arc d'environ 29° que la lune est encore obligée de parcourir avant d'atteindre le soleil; par la raison que celui-ci s'est éloigné vers l'Orient en vertu de son mouvement annuel, pendant que la lune faisait sa révolution. Dans les 27 à 28 jours qui se sont écoulés, le soleil a parcouru un peu plus de 27° en reculant de l'ouest à l'est dans l'écliptique; il s'écoule encore 2 jours jusqu'au moment où la lune l'atteint, ce qui lui permet de parcourir encore environ 2°. De sorte qu'entre deux retours consécutifs de la lune à la même longitude que le soleil, elle a parcouru environ 389°.

L'intervalle de deux retours de la lune à la même étoile, ou à la même longitude, constitue sa *révolution périodique* ou sidérale; celui qui sépare deux *conjonctions* successives avec le soleil, est sa *révolution synodique*. Cette dernière prend aussi le nom de *lunaison* ou de *mois lunaire*, parce que c'est elle qui constitue le cycle des phases, et que plus appréciable aux observations communes, elle est entrée comme élément principal dans tous les calendriers primitifs. Ces deux révolutions sont liées entre elles par le mouvement solaire; et chacune d'elles peut se déterminer au moyen de l'autre, en supposant celle-ci fixée par l'observation; ce qui est également possible pour toutes les deux.

Voici, par exemple, comment on déterminera la durée précise de la révolution synodique. Dans les éclipses de lune, le milieu du phénomène est presque rigoureusement l'instant où les trois centres du soleil, de la terre et de la lune sont sur une même ligne droite. Qu'on note l'instant précis où cette coïncidence a lieu. Puis, qu'à quelques années de distance, on observe encore l'instant du milieu d'une éclipse lunaire. Si l'on divise l'intervalle qui sépare deux instans par le nombre des lunaisons écoulées, on aura la valeur d'une lunaison, avec une approximation d'autant plus grande que le nombre des lunaisons écoulées sera plus considérable. Dans un intervalle de 100 ans par exemple, il s'écoule 1240 lunaisons. En supposant

que les observations sur les milieux de deux éclipses de lune fussent en erreur d'un quart-d'heure, la division par 1240 réduirait l'erreur sur chaque lunaison à moins d'*une seconde*. Or, nous avons plus de 2000 ans d'observations d'éclipses; aussi la durée de la lunaison est-elle fixée d'une manière beaucoup plus précise. Elle est de 29j,5305887, ou 29j 12h 44′ 2″,87.

La révolution synodique se compose d'une révolution périodique, plus de l'arc décrit par le soleil pendant une lunaison; et celui-ci est égal à 59′ 8″ 1/3, (mouvement diurne moyen du soleil) multiplié par le nombre des jours de la lunaison 29j,5305887, ce qui donne 29° 6′ 24″,37. Donc pendant une lunaison, la lune a parcouru 360° + 29° 6′ 24″,37. Le temps nécessaire pour parcourir 360° seulement qui composent la révolution périodique sera le 4e terme de la proportion :

389° 6′ 24″,37 : 29j,5305... :: 360 : $x$, ce qui donne 27j,32158 ou 27j 7h 43′ 4″,7.

De ces valeurs on conclut le mouvement diurne soit *absolu* soit *relatif* de notre satellite. En effet, puisqu'il parcourt 360° en 27j,32158, il ne s'agit que de diviser le premier de ces deux nombres par le second, pour avoir l'arc céleste décrit par la lune en 24 heures. On trouve ainsi 13°, 176396 ou 13° 10′ 35″. Tel est le mouvement *absolu*. Mais en même temps que la lune parcourt cet arc d'occident en orient, le soleil avance dans le même sens de 59′ 8″ 1/3. La lune n'avance donc sur lui que de la différence de ces 2 arcs; ce qui donne pour son mouvement *relatif* 12°,19075, ou 12° 11′ 27″.

113. Il suit de là, que si un certain jour, la lune passe au méridien d'un lieu en même temps qu'une certaine étoile ou que le soleil, elle y passera le lendemain plus tard que l'un et l'autre; et la durée du retard est facile à assigner. En effet, lorsque l'étoile repassera au méridien, la lune se trouvera alors plus à l'est de 13°,176... elle ne passera donc à son tour qu'après un temps employé par un point céleste pour parcourir en vertu du mouvement diurne un arc de 13°, 176..., ce qui a raison de 1° en 4′ de temps, donne 52′ 42″. Mais pendant que cet arc traverse le méridien, la lune avance encore en vertu de son mouvement propre de 30′ de degré vers l'ouest; cet écart retarde encore de 2′ l'instant du passage. Il en résulte que le passage méridien de la lune retardera sur celui de l'étoile de 54′ 42″. On trouve de même que ce passage retarde sur celui du soleil de 50′ 47″ de plus pour chaque jour à partir d'une conjonction. De sorte que l'intervalle compris entre deux passages consécutifs de la lune au méridien, ou le *jour lunaire*, est de 24h 50′ 47″. Nous verrons que c'est précisément cette période qui règle l'action de la lune dans le phénomène des marées.

114. Mais remarquons bien que dans tout ce qui précède, il n'est question que de mouvemens *moyens*. Non seulement les arcs diurnes parcourus par la lune n'ont pas chaque jour une valeur constante égale à celle que nous avons assignée, mais la durée de la lunaison varie elle-même d'une révolution à l'autre. Ainsi, si l'on compare entre elles les lunaisons de l'année 1838, on les trouve toutes différentes entre elles, et comprises entre les valeurs extrêmes 29j 9h 16′ et 29j 17h 40′, qui diffèrent l'une de l'autre de 8h 24′. La moyenne entre ces 12 lunaisons est 29j 12h 49′, qui diffère de 5′ de la véritable valeur moyenne qu'on obtient en accumulant et en divisant un plus grand nombre de termes. Cette variation tient à des causes que nous exposerons plus tard.

115. Après avoir établi la durée de la révolution lunaire, il faut reconnaître la nature du mouvement de l'astre dans son orbite. Je dis: *dans son orbite*; car il est d'abord évident que la lune circule autour de nous dans une trajectoire courbe, concave vers la terre, et fermée; dans toute autre hypothèse en effet, elle ne resterait pas à des distances de notre globe toujours à peu près égales. Le fait de cette égalité approchée résulte, comme pour le soleil, de la valeur à peu près constante de ses diamètres apparens. Mais l'orbite n'est pas un *cercle;* car cette courbe ne peut s'accorder avec les inégalités du mouvement de l'astre; et d'ailleurs puisque les diamètres apparens varient quelque peu, les distances de la lune à la terre varient donc aussi,

quoique faiblement, d'une manière continue. Il est donc vraisemblable que la lune circule dans une *ellipse*, comme le fait le soleil en apparence et la terre en réalité. Cette présomption se vérifie à peu près exactement, si l'on procède pour déterminer la trajectoire de la lune, comme nous l'avons fait pour celle du soleil, en posant en principe que les distances sont inverses des diamètres apparens. Mais les valeurs extrêmes de ces diamètres diffèrent entre elles beaucoup plus que les limites des diamètres apparens du soleil; car ceux-ci sont compris entre 31′ 31″ et 32′ 35″; tandis que ceux de la lune varient entre 29′ 22″ et 33′ 31″. D'où il suit que les distances apogée et périgée de la lune qui correspondent à ces limites, sont proportionnellement plus inégales que les élémens correspondans de la courbe du soleil; ou ce qui revient au même, l'ellipse lunaire est plus excentrique et plus alongée que celle du soleil. Aussi l'excentricité de l'orbite de la lune est-elle égale à 0, 054844 de sa distance moyenne, ou plus que triple à proportion de l'excentricité de l'écliptique.

116. J'ai dit que le résultat des observations et des mesures donnait *à peu près* une trajectoire elliptique. Et en effet, non seulement aucune ellipse ne peut représenter rigoureusement la succession des distances lunaires, mais encore l'*orbite elle-même n'est pas une courbe plane*. Si l'on détermine en effet, pour chaque jour le lieu de la lune, par son ascension droite et sa déclinaison, d'où l'on conclura sa longitude et sa latitude, on trouvera que la lune est généralement hors de l'écliptique dont elle s'écarte à chaque révolution de 5° 18′ au plus; de sorte que l'orbite lunaire coupe la périphérie de l'écliptique en deux points qu'on appelle les *nœuds*, et dont la position est facile à déterminer à chaque passage. Or, *les nœuds changent de place d'une lunaison à l'autre*; ce qui n'aurait pas lieu si la lune se mouvait dans une courbe plane. Si l'on considère un seul de ces nœuds, on trouve que son mouvement se fait en sens contraire de l'ordre des signes; qu'il parcourt ainsi 19° 20′ par an, ou environ 1 degré et demi à chaque lunaison.

La lune n'est donc qu'accidentellement dans l'écliptique, dont elle traverse le plan au moment même où elle est dans son nœud. Si par l'élément de l'orbite qu'elle décrit alors et le centre de la terre, on mène un plan, ce plan coupera celui de l'écliptique suivant une droite qui sera la *ligne des nœuds*, bien que la lune ne doive pas passer par l'autre intersection de cette ligne avec la périphérie de l'écliptique, car si l'orbite lunaire passait actuellement par ce point, elle n'y passerait pas à la révolution suivante; or, le déplacement ayant lieu d'une manière continue, ce second nœud occupe déjà une autre place, lorsque la lune y arrive après une demi-révolution. C'est dans ce sens qu'il faut prendre l'expression de ligne des nœuds; l'un est réel, l'autre est virtuel; et les deux intersections véritables que traverse successivement la lune à chaque révolution, ne sont pas en ligne droite avec le centre de la terre.

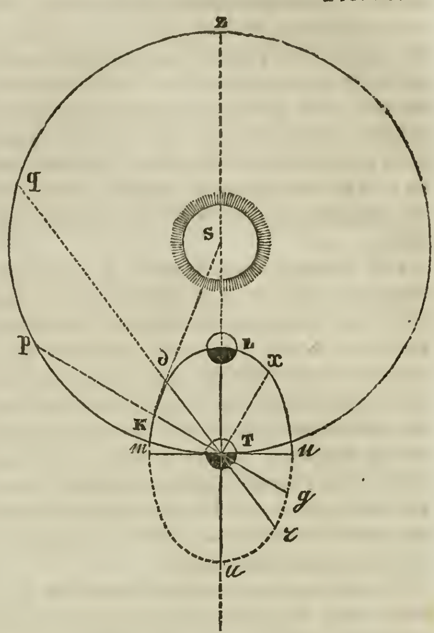
L'orbite de la lune est donc une courbe à double courbure, dont on simplifie néanmoins la théorie par la supposition suivante. On considère la trajectoire comme située dans un plan, mais on imagine que ce plan tourne en entraînant avec lui la ligne des nœuds dans son mouvement rétrograde; et non seulement ce système peut représenter exactement le mouvement de la lune, mais encore il est l'expression de faits réels, comme nous l'exposerons en son lieu. L'orbite lunaire est donc un plan mobile, pivotant autour d'un axe perpendiculaire à l'écliptique et passant par le centre de la terre; son déplacement amène la lune dans diverses régions célestes comprises dans l'intérieur d'une zône de 10° 36′ de largeur. D'où il résulte que sa hauteur méridienne sur l'horizon d'un même lieu, varie considérablement avec les époques.

117. Si l'on détermine la série des points occupés par l'astre pendant la durée d'une lunaison, on trouve que son écart maximum par rapport à l'écliptique, varie à chaque révolution, entre 5° et 5° 18′. La valeur moyenne 5° 9′ est donc la mesure de l'inclinaison de l'orbite lunaire sur le plan de l'écliptique. Le fait de cette inclinaison, combiné

avec celui du mouvement révolutif de l'orbite, rend raison d'une manière fort simple de la succession des éclipses. Une éclipse de soleil a lieu, lorsque la lune est interposée entre cet astre et la terre de manière à intercepter ses rayons; l'éclipse de lune au contraire se produit par l'interposition de notre globe entre le soleil et la lune; ce qui prive celle-ci des rayons du premier, et la fait paraître obscure. Or, la lune faisant sa révolution autour de la terre pendant la durée d'un mois, il y aurait éclipse de soleil ou de lune tous les 15 jours, si l'orbite lunaire était située dans le plan de l'écliptique. A l'époque de la *conjonction*, la lune arrêterait les rayons du soleil dirigés vers la terre, et il y aurait éclipse de soleil. A l'époque de l'*opposition* au contraire, la terre serait placée directement entre le soleil et la lune; celle-ci serait donc privée de lumière par l'opacité de notre globe, et il y aurait éclipse de lune. L'orbite lunaire étant inclinée au plan de l'écliptique, la lune se trouve en général *élevée* au dessus de ce plan, ou *abaissée* au dessous, aux époques de conjonction et d'opposition; les rayons solaires n'éprouvent donc pas d'obstacle pour arriver soit à la terre soit à la lune. Mais alors il semble qu'il ne devrait jamais y avoir éclipse. Mais cette conséquence de l'inclinaison de l'orbite lunaire, s'anéantit de temps en temps par l'effet du mouvement rétrograde du plan de l'orbite et de la ligne des nœuds. En effet, il y a conjonction, non pas quand la lune se projette sur le soleil, ce qui n'est qu'un cas particulier, mais en général, quand ces deux astres ont la même longitude; ou autrement quand les trois centres, du soleil, de la lune et de la terre, sont situés dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique. Or, ce plan de conjonction peut couper l'orbite lunaire dans ses différens points. Si le point de rencontre est voisin de la ligne des nœuds, la lune en conjonction sera peu élevée au dessus du plan de l'écliptique; elle pourra donc arrêter en tout ou en partie les rayons solaires. Ce cas se présentera de temps en temps par l'effet du mouvement rétrograde de la ligne des nœuds et de l'orbite, qui amène les divers points de celle-ci dans le plan de conjonction. Il y aura donc quelquefois éclipse.

Ces différens résultats sont représentés par la figure 29. Soit le cercle TBZP

Fig. 29.




l'orbite de la terre, *nLmu*, celle de la lune perçant la première aux deux points *n*, *m*, qui sont le *nœud ascendant* et le *nœud descendant*, et dans laquelle le point L, qui est le plus éloigné de la ligne des nœuds, est le *point élevé* de l'orbite. Par l'effet du mouvement révolutif de celle-ci, les nœuds changent de place, et les points de percement deviennent successivement K et *g*, *d* et *r*, L et U; lesquels vus de notre globe, se projettent sur l'écliptique aux points *p*, *q*, Z, ce qui fait le mouvement rétrograde des nœuds. Le *point élevé* étant toujours l'extrémité du rayon de l'orbite qui est perpendiculaire à la ligne des nœuds, ce point à mesure que le nœud descendant occupera les positions successives *m*, K, L, se transportera dans le même sens, en occupant les positions L, *x*, *n*... Quand le point élevé sera en L, on conçoit que les rayons solaires passant *au dessous* de la lune lorsqu'elle sera en ce point, puissent arriver à la terre, qui alors verra le soleil, malgré la conjonction. Mais quand le

nœud sera en L et le point élevé en $n$, la lune en conjonction sera au nœud et par conséquent dans le plan même de l'écliptique ; elle pourra donc intercepter les rayons solaires. On conçoit que ceux-ci puissent encore être arrêtés, si la conjonction se fait dans le voisinage du nœud. Si le point L est le point élevé, $u$ est le *point abaissé*, et si la lune s'y trouve, elle pourra recevoir les rayons solaires, *par dessous* notre globe. Mais si le point élevé étant en $n$, la lune est en $u$ dans le nœud ascendant, il est aisé de comprendre qu'il y aura éclipse de lune.

118. Passons maintenant à l'explication des *phases*. On appelle ainsi ces différens aspects sous lesquels la lune se présente à nos yeux aux diverses époques de sa révolution synodique. Ces aspects dépendent des rapports de position du cercle qui sépare sur la lune l'ombre de la lumière avec le rayon vecteur mené de la terre à notre satellite. Leur théorie repose sur les principes suivans, qui sont fort simples en eux-mêmes et d'une application facile.

1° Les rayons solaires arrivent à la lune dans des directions à peu près parallèles ; comme cela a lieu pour ceux que reçoit la terre. Le soleil étant, il est vrai, incomparablement plus grand que la lune, ses rayons enveloppent notre satellite sous la forme d'un cône, dont le sommet se trouve derrière la lune à une distance à peu près égale à sa moyenne distance de la terre. Si le soleil était égal à la lune, ses rayons formeraient un cylindre qui envelopperait la planète, en éclairant tout juste la moitié de sa surface. La petitesse relative de la lune change ce cylindre en un cône ; mais le sommet de celui-ci se formant derrière la lune à une distance égale à 220 fois son rayon, on voit que ses génératrices sont à peu près parallèles ; et en effet, l'angle au sommet du cône n'est que d'un demi-degré environ. Il en résulte que la zône éclairée par le soleil, ne diffère que de cette quantité de celle qui reste dans l'ombre ; de sorte que ces deux surfaces sont sensiblement égales. Nous les considérerons donc comme deux hémisphères égaux ; le cercle qui les sépare sera un grand cercle, et comme il est la commune limite de la région éclairée et de l'hémisphère obscur, nous lui donnerons le nom de *cercle séparateur*.

2° Tout cercle vu obliquement, c'est-à-dire par un cône de rayons visuels appuyés sur sa circonférence mais dont l'axe ne serait pas perpendiculaire à son plan, se projette suivant une *ellipse ;* car alors il est la section du cône visuel par un plan qui est le sien propre ; or ce plan coupant, par hypothèse, toutes les génératrices, il en résulte, comme on sait, une courbe elliptique.

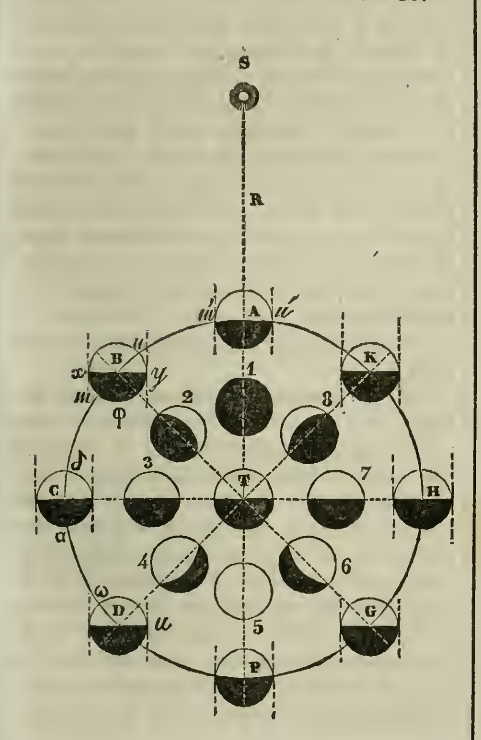
3° Une demi-sphère vue de face a pour projection un cercle ; un quart de sphère se projette suivant un demi-cercle. Des fuseaux sphériques compris entre ces valeurs auront des projections de grandeur variable, mais comprises entre le demi-cercle et le cercle entier ; ceux qui seront inférieurs au quart de sphère, auront des projections comprises entre le demi-cercle et zéro.

Ces principes posés, voici quelles apparences doit présenter la lune aux différents points de sa révolution synodique.

Supposons-la d'abord en *conjonction* avec le soleil en A (fig. 30). La courbe ABCPH est son orbite, où elle occupe diverses positions successives ; la terre est en T, le soleil en S ; et SR indique la direction constante de tous les rayons solaires qui tombent parallèlement sur la lune dans ses différentes positions. Le fait de la conjonction consiste, comme nous l'avons déjà fait observer, non dans la coïncidence des disques des deux astres, mais dans l'égalité de leurs longitudes ; ou autrement, le centre de la lune se trouve alors dans un plan perpendiculaire à l'écliptique et qui passerait par les centres de la terre et du soleil ; de sorte que ceux-ci étant supposés sur le plan du papier, on peut imaginer que le centre A de la lune soit élevé de quelques millimètres au dessus de la feuille. Dans cette position, l'hémisphère éclairé de la lune étant tourné vers le soleil, c'est la partie obscure qui nous fait face ; et la base de notre cône visuel se confond avec le cercle séparateur. L'astre nous est donc alors complétement invisible ; c'est la *nouvelle lune*, ou *néoménie*, qui com-

mence le mois lunaire; et l'aspect de l'astre est celui marqué au dessous n° 1. Soit, quelques jours après, la lune arrivée en B; le parallélisme constant des rayons fait que le cercle séparateur reste aussi parallèle à lui-même en $xy$; mais la base de notre cône visuel qui a pour axe le rayon vecteur TB, a pour diamètre l'élément $mn$ de l'orbite; il intercepte donc de notre côté un fuseau brillant B$ny$, outre la partie sombre $m\varphi y$.

Fig. 30.




Nous verrons donc une partie de clair de lune, comme le montre l'aspect n° 2. Cette figure est un croissant terminé extérieurement par une demi-circonférence, intérieurement par une demi-ellipse; car telles sont les projections de deux demi-cercles, dont l'un, savoir la base du cône visuel, est vu de face, et l'autre qui est le séparateur, est vu obliquement. La plus grande largeur du croissant est la projection de la plus grande largeur du fuseau éclairé; et l'on reconnaît à l'aide des plus simples notions de géométrie, que cette largeur qui est la mesure de l'angle de l'onglet sphérique, l'est aussi de l'angle ATB, qu'on peut appeler l'*âge de la lune*. On voit donc que la largeur du croissant doit aller en augmentant à mesure que la lune avance dans son orbite. Sa longueur ou la distance des pointes est constante et égale à un diamètre.

Arrivée au quart de son cercle en C, la lune a atteint son *premier quartier*, et la partie éclairée se projette suivant un demi-cercle (n° 3); car notre cône visuel dont le diamètre est $\alpha\delta$, embrasse la moitié de l'hémisphère éclairé. En D, le cercle séparateur approche de se confondre avec la base du cône visuel; celle-ci embrasse toute la partie éclairée $\omega$D$u$, qui est presque une demi-sphère et se projette presque suivant un demi-cercle; c'est l'aspect n° 4. Que la lune arrive en P, à 180° de longitude en avant du soleil, et dans le plan de conjonction qui passait par TAS, nous aurons l'*opposition* et la *pleine lune*. Toute la partie éclairée sera tournée vers nous; l'aspect sera un cercle entier, n° 5. Il est aisé de voir qu'en occupant successivement les positions G, H, K, symétriques de celles que nous avons déjà parcourues, la lune présentera les mêmes aspects que dans la première partie de son orbite, mais dans un ordre inverse. Enfin, après avoir décru progressivement jusqu'à la disparition de son dernier filet de lumière, elle reprendra la position A, où se reproduira une autre néoménie, suivie d'autres phases tout-à-fait semblables. C'est cette succession d'apparences comprise entre deux néoménies consécutives qui constitue le mois lunaire de 29j, 530588.

La conjonction et l'opposition s'appellent aussi d'un nom commun, les *syzygies;* les positions intermédiaires sont les *quadratures*; et celles qui divisent l'orbite en 8 parties égales, sont les *octants*. Lorsque la lune est en croissance, les pointes de ses cornes sont dirigées vers la gauche du spectateur qui lui fait face; dans le *décours*, au contraire, elles sont tournées vers sa droite.

A l'époque de la néoménie, la lune se lève et se couche en même temps que le soleil, puisqu'elle occupe le même cercle de longitude. Quand elle est *dichotome* ou à son premier quartier, elle est

à 90° du soleil, et le suit à 6 heures de distance ; elle se lève vers midi, et passe au méridien vers 6 heures du soir. A l'époque de la pleine lune, elle est à 180° du soleil, ou à 12 heures de distance; elle passe donc au méridien à minuit: se lève quand le soleil se couche, et se couche quand il se lève. Au dernier quartier, elle se lève vers minuit, et passe au méridien à 6 heures du matin.

Lorsque la lune est nouvelle, elle est d'abord à peu près invisible pendant 3 à 4 jours, parce que la portion lumineuse que nous pourrions apercevoir étant très petite, son faible éclat est absorbé par celui du soleil dont elle est très voisine. Au bout de ce temps, on aperçoit le croissant lunaire, tandis que la partie non éclairée par le soleil reste dans l'ombre, et semble ne devoir pas être aperçue. Cependant, on sait qu'à cette époque, cette partie noire est visible assez distinctement; et qu'on aperçoit assez bien le reste du disque pour que le croissant paraisse faire saillie en dehors de sa circonférence, ce qui constitue le phénomène connu sous le nom d'*irradiation*. Le disque se montre donc avec une lumière faible, il est vrai, mais très sensible, connue sous le nom de *lumière cendrée*, et qui disparaît plus tard, dès que la lune, par exemple, est arrivée à la quadrature. L'explication qu'on donne de ce fait est fort simple. A l'époque de la nouvelle lune, la terre présente la moitié de sa surface qui est éclairée par le soleil, à la moitié noire de notre satellite, pour laquelle il y a alors *pleine terre*. Cette lumière réfléchie par notre globe tombe sur la partie obscure de la lune, en façon de *clair de terre*, puis est réfléchie par la lune vers nos yeux, avec une intensité très faible à cause du double parcours, mais suffisante pour nous la rendre sensible. Si la lumière cendrée disparaît plus tard, c'est que son faible éclat est absorbé par l'éclat croissant que jette la partie éclairée, à mesure que la lune avance en âge.

120. Il ne faut pas croire que les principales phases divisent la lunaison en quatre intervalles égaux. Les seules lois du mouvement elliptique s'opposeraient à la proportionalité des temps avec les arcs parcourus. Aussi la division des $29^j,53$ de la lunaison en 4 parties correspondantes aux 4 phases principales, n'est qu'un *à peu près* qui peut s'écarter de la vérité d'une journée entière. Il ne faut pas croire même que la lune ait parcouru le quart de son orbite, au moment du premier quartier, lorsqu'elle est exactement dichotome. En effet, dans cette phase précise, le cercle séparateur se projetant suivant son diamètre, l'axe de notre cône visuel est situé dans son plan, lequel étant toujours perpendiculaire à la direction des rayons solaires, il s'ensuit que notre axe visuel et la direction du rayon solaire font un angle droit au centre de la lune; d'où résulte un triangle rectangle qui a pour hypoténuse la distance du soleil à la terre, et pour l'un de ses angles celui compris entre cette distance et notre axe visuel. Or cet angle étant essentiellement aigu, la partie de l'orbite lunaire qu'il intercepte est donc moindre qu'un quart de circonférence. Mais cette différence, il est vrai, ne va qu'à quelques minutes de degré.

121. Le moment précis où la lune devient dichotome est impossible à saisir par la simple observation; et c'est ce qui rend vicieux dans la pratique le procédé ingénieux imaginé par Aristarque de Samos, pour trouver le rapport des distances de la lune et du soleil à la terre. Soit, en effet, K la position de la lune (Fig. 29) au moment dont il s'agit, le triangle étant alors rectangle en K, si l'on mesure l'angle $KtS$, compris entre la lune et le soleil, ce qui donne son complément $KSt = \omega$; on aura la proportion $1 : \sin\omega :: St : SK$; d'où $St = \frac{SK}{\sin\omega}$; ce qui réduisait la mesure de la distance du soleil à la terre, à celle incomparablement plus facile de la distance de la lune à notre globe. Mais pour peu que l'on se trompe d'un quart d'heure dans l'appréciation du moment, il en résulte sur la mesure de l'angle en $t$ une erreur qu'on peut considérer comme énorme; car cet angle est droit à très peu de chose près; et l'on sait avec quelle rapidité varient, près de l'angle droit, les tangentes et les sécantes, pour quelques minutes de plus ou de moins. La distance $tS$ est une sécante que ce procédé

déterminerait au plus mal. Aussi, Aristarque trouva-t-il un rapport 20 fois plus petit que sa valeur réelle.

122. Nous avons déjà dit que la lune avait *pleine terre*, quand nous avons nouvelle lune; par la même raison elle a *nouvelle terre*, quand nous avons pleine lune. Car cette dernière phase a lieu quand la lune est en opposition, la terre étant placée entre elle et le soleil. Donc la partie obscure de la terre est tournée vers la lune qui ne nous aperçoit pas. Au premier quartier de la lune, la terre est en dernier quartier pour elle, et *vice versâ*; car le rayon visuel de la lune à la terre est alors perpendiculaire au rayon solaire central qui arrive à notre globe, et dans le plan du cercle séparateur. La lune ne voit donc de notre globe que la moitié de l'hémisphère éclairé; et il est facile de reconnaître sur la figure 30, qu'elle aperçoit la phase opposée à la sienne. En général, les phases simultanées de la terre et de la lune sont complémentaires l'une de l'autre, c'est-à-dire que les deux parties lumineuses étant ajoutées composeraient un cercle complet.

123. Lorsque la ligne des nœuds lunaires est dans une position convenable, il en résulte des éclipses de soleil ou de lune, dont nous nous occuperons plus tard avec détail. Mais outre ces éclipses sensibles, il y en a d'autres qui sont incomparablement plus fréquentes, et qui, quoique moins remarquables, sont néanmoins très dignes d'attention. En vertu de son mouvement propre, la lune en traversant le ciel passe souvent devant des étoiles que son opacité nous dérobe. Ce phénomène qu'on appelle *occultation*, ne diffère d'une éclipse de soleil que par des circonstances physiques moins frappantes et par sa soudaineté. C'est un effet fort curieux que celui que présente l'occultation d'une planète ou d'une étoile de première grandeur dans les circonstances favorables. Supposons en effet la lune à l'état de simple croissant, et nous dérobant ainsi la plus grande partie de son disque. L'étoile l'abordant toujours par l'orient en sens contraire du mouvement propre, arrive en contiguité avec la partie obscure de la lune, puis disparaît instantanément, sans qu'on aperçoive ce qui la cache, et comme si elle s'éteignait dans le ciel. Vers la fin de la lunaison, au contraire, l'étoile qui a abordé l'astre par la partie lumineuse, sort de l'autre côté par le bord de la partie obscure invisible, et semble s'allumer soudainement. Un phénomène de ce genre a eu lieu le 27 juin de cette année : la planète Jupiter a été occultée par la lune qui était à son premier octant, avec ces circonstances curieuses dont le concours est assez rare.

124. Nous avons vu dans la leçon précédente de combien d'élémens dépendait cette question : Trouver pour un instant donné la position du soleil dans le ciel. La détermination du lieu de la lune est une question beaucoup plus pénible encore, parce que son cours est assujéti à une foule d'inégalités. Ainsi, outre la correction due à la nature du mouvement elliptique, sorte d'équation du centre beaucoup plus grande que l'équation solaire, à cause de la grande excentricité de l'orbite de la lune, il faut encore tenir compte de plusieurs perturbations dues à l'action variable des planètes et surtout du soleil sur la lune. Pour ce qui est du soleil, nous ferons remarquer que son attraction sur la lune tend d'une part à faire tourner la ligne des nœuds, à cause de l'obliquité du plan de l'orbite lunaire, et d'un autre côté à modifier tous les élémens de cette orbite, en modifiant à la fois la vitesse de l'astre et sa pesanteur vers la terre, suivant que la lune en tournant autour de nous, fait varier sa distance au soleil. Du changement de vitesse, résulte un changement des absides, qui correspondent au maximum et au minimum de cet élément; ce qui produit un mouvement révolutif du grand axe de l'ellipse dans son plan suivant l'ordre des signes; révolution qui s'achève dans une période de 9 ans. Ce changement entraîne celui de l'excentricité; ce qui modifie encore la vitesse; enfin l'orbite de la lune est rapprochée ou éloignée du soleil, selon que la terre qui l'entraîne dans son mouvement annuel, s'éloigne elle-même ou se rapproche de l'astre central; d'où une nouvelle altération dans l'action de celui-ci. Cette dernière inégalité, dont les effets sont

compris dans une période précise d'une année, s'appelle l'*équation annuelle ;* le changement de l'excentricité produit l'*évection ;* le changement principal de vitesse et de pesanteur constitue la *variation* proprement dite. Qu'on ajoute à cela les perturbations planétaires, et l'on aura les élémens desquels se compose la détermination du lieu de la lune. Nous donnerons plus tard la théorie de ces inégalités, qui dépendent de la grande loi de la gravitation universelle ; et nous nous contentons de les signaler ici, comme jouant un rôle important dans la détermination du lieu. Nous ajouterons qu'en admettant le concours des circonstances les plus favorables, le lieu *réel* de la lune peut, en vertu de toutes les causes, s'écarter du lieu *moyen* de 8 à 9 degrés, dont 6 peuvent appartenir à la seule équation de l'orbite. Cet écart correspond en temps aux deux tiers d'une durée de 24 h. ; de sorte qu'on peut se tromper de cette quantité dans la détermination du moment des phases, calculées sur les durées moyennes. Enfin outre les inégalités ci-dessus qu'on appelle *périodiques,* parce qu'elles se moulent sur des circonstances de position qui se renouvellent périodiquement, le mouvement de la lune est assujéti à des inégalités *séculaires,* ou à très longues périodes; celles-ci sont d'une extrême petitesse, et sont sans influence appréciable sur le calcul des phénomènes ordinaires. On sait par exemple que le mouvement de la lune s'accélère de 11″ par siècle.

125. La parallaxe horizontale de la lune calculée par les moyens indiqués dans la 4ᵉ leçon, varie entre 53′ 48″ et 61′ 24″ ; ce qui tient à ce que la distance de la lune à la terre varie continuellement, et entre des limites assez larges. La parallaxe moyenne est 57′ 36″, laquelle donne par un calcul très simple une distance moyenne de 59.9 en prenant pour unité le rayon de la terre. Il en résulte une distance absolue de 95,340 lieues métriques.

Etant donnée cette distance, et l'angle que fait avec elle le rayon visuel tangent à la lune, angle qui a 15′ 72″ pour valeur moyenne, on en conclut le rayon absolu de la lune, qui se trouve être de 434 lieues, ou les 3/11 de celui de la terre.

Les sphères étant entre elles comme les cubes de leurs rayons, on en conclut que le volume de la lune n'est que 1/49 de celui de notre globe (1).

126. Non seulement la lune tourne autour de la terre dans l'espace d'une lunaison, mais encore elle tourne sur son axe, comme notre globe ; et ce qui est fort singulier, c'est que sa rotation sur son axe, est précisément égale en durée à sa révolution mensuelle. Ce double fait résulte de l'identité des taches qu'on aperçoit à la surface de la lune. En effet, si notre satellite ne tournait pas sur lui-même en tournant autour de nous, il nous présenterait différentes parties de sa surface à diverses époques, ce qui n'est pas ; puisque les taches sont toujours les mêmes en forme, en grandeur, en position à l'égard des bords. D'un autre côté, si la rotation n'était pas partout égale au mouvement angulaire, toutes les parties de la surface passeraient encore sous nos yeux dans un temps plus ou moins long. La permanence des mêmes taches est au contraire une conséquence de l'égalité des deux mouvemens. C'est ainsi qu'un homme qui tournerait autour d'un arbre en ayant toujours son visage dirigé vers cet arbre, aurait fait un tour entier sur lui-même, quand il aurait achevé son mouvement, puisque tous les points de la campagne auraient passé sous ses yeux. La lenteur de ce mouvement de la lune explique pourquoi on n'aperçoit à ses pôles de rotation aucun aplatissement appréciable ; et on l'explique en admettant avec Lagrange, que l'hémisphère tourné vers nous est plus alongé et plus pesant que l'autre, de sorte que

(1) La parallaxe lunaire est modifiée par l'aplatissement de notre globe, de telle sorte, que pour une même distance de la lune la parallaxe variera selon que l'on considérera du centre de la lune le rayon des pôles, ou celui de l'équateur, ou quelque rayon intermédiaire. La différence du plus petit au plus grand, ou environ $\frac{1}{300}$, sera égale à la différence des parallaxes. Celle-ci peut monter à 12″ dont il faut tenir compte dans certains calculs précis. Il n'y a que la parallaxe de la lune qui soit sujette à cette correction ; l'effet n'en est sensible qu'à cause de la proximité.

contenant le centre de gravité de la masse totale, il doit toujours tomber vers la terre, et se tenir sur le rayon vecteur. Donc, celui-ci doit toujours traverser la surface lunaire au même point ; et ce point étant le centre du disque qui nous fait face, celui-ci ne doit varier ni réellement ni en apparence.

127. Cependant l'observation attentive des taches, a montré que cette identité de l'hémisphère que nous présente la lune, n'était pas rigoureuse, et que celles qui sont voisines des bords ont un léger mouvement d'oscillation qui les montre et les cache successivement. Cette espèce de balancement constitue la *libration lunaire*, phénomène qui n'est qu'une apparence dont on rend facilement raison.

En effet, pour que la face que nous présente la lune fût toujours rigoureusement la même, il faudrait que le rayon vecteur la perçât en un point qui fût lui-même identique à toutes les époques de la lunaison. Or, pour cela, il faudrait encore que la révolution lunaire et sa rotation sur son axe, fussent non seulement égales en durée, mais aussi d'une vitesse uniforme ; dans ce cas, deux fractions égales de la révolution et de la rotation se correspondraient parfaitement. Mais la rotation seule est uniforme, tandis que la révolution est affectée d'un certain nombre d'inégalités, par lesquelles le mouvement réel diffère du mouvement moyen. En conséquence de la vitesse variable qui en résulte, on conçoit que la lune présentera au rayon vecteur, un point de sa surface différent de celui qu'elle lui présenterait, si elle suivait le mouvement moyen. Le point de percement variera donc en oscillant autour de sa position moyenne, et se portant à droite ou à gauche selon que la vitesse lunaire sera croissante ou décroissante. Mais le centre du disque ne peut se déplacer, que les bords ne se déplacent aussi ; les taches qui en sont voisines se porteront donc tantôt en deçà des bords, tantôt au delà sur l'autre hémisphère. Cet effet a reçu le nom de *libration en longitude*.

En second lieu, l'axe de la rotation lunaire n'est pas exactement perpendiculaire au plan de son orbite, il dévie de cette position de 1° 30′ 11″ ; du reste, il se conserve toujours parallèle. S'il n'était pas incliné à l'orbite, il serait contenu tout entier dans le plan du cercle qui compose pour nous le disque ; et nous verrions toujours les 2 pôles. Par l'effet de cette inclinaison, l'un des pôles se projette en arrière du disque, et l'autre au delà ; mais par l'effet de la révolution de la lune, celui que nous voyons d'abord devient invisible à 15 jours de là, et c'est celui qui se projetait derrière le disque qui se montre alors à son tour. Il y a donc autour des pôles de la lune deux petites zônes de 3° de diamètre, dont les points entrent dans notre cône visuel et en sortent successivement. C'est ce qui constitue la *libration en latitude*.

Enfin, quand même ces deux causes n'existeraient pas, la parallaxe seule produirait un effet analogue. Car le rayon visuel dirigé au centre de la lune par un observateur de la surface, n'est pas le même que s'il était dirigé du centre de la terre, et leur angle est égal à chaque instant à la parallaxe de hauteur (n° 33). Donc les deux disques vus par les deux observateurs ont des centres différens; donc leurs bords et leurs surfaces ne sont pas tout-à-fait les mêmes ; et comme pour le même observateur, le disque varie à mesure que la lune s'élève sur l'horizon, l'effet résultant qui peut aller jusqu'à 1°, a reçu le nom de de *libration diurne*.

Le phénomène de la *libration totale* n'est donc qu'une pure illusion, qui se résout d'une manière facile et très exacte dans les trois élémens que nous venons de mentionner, en partant de l'hypothèse d'une rotation uniforme, qui se fait autour d'un axe dont l'angle avec l'orbite est de 88° 30′. L'équateur lunaire fait donc avec l'orbite un angle de 1° 30′, et la coupe suivant une droite parallèle à la ligne des nœuds qui rétrograde avec elle.

128. Occupons-nous maintenant de l'état physique et de la géographie de la lune.

Lorsque l'on regarde cette planète à l'œil nu, on aperçoit à la surface des taches de diverses formes, dont les masses se rapportent passablement à celle d'une figure humaine. Mais cette similitude est détruite par le télescope, qui

fait reconnaître sur la lune un nombre de taches beaucoup plus considérable, entremêlées de parties brillantes. Ces ombres et ces clairs peuvent s'expliquer de deux façons. On a considéré d'abord les parties lumineuses comme des terres, et les taches comme des mers et des lacs ; et telles sont en effet les apparences qu'offrirait ce système, parce que l'eau étant perméable à la lumière, n'en réfléchit qu'une petite quantité, et doit paraître obscure à distance. Aussi dans la nomenclature des taches lunaires qui ont reçu des dénominations nombreuses dont la plupart rappellent les savans dont l'astronomie s'honore, en trouve-t-on plusieurs telles que, *mer des crises, mer des songes,* qui consacrent cette hypothèse. Mais on peut aussi supposer simplement que les clairs sont des montagnes, et les taches des vallées ou des cavités quelconques ; d'autant plus qu'il est prouvé aujourd'hui qu'il n'y a pas d'eau dans la lune. Au reste, l'existence de nombreuses montagnes à la surface de notre satellite, est attestée par le télescope, qui fait voir les ombres que projettent ces montagnes. Ces ombres sont toujours du côté opposé au soleil, tournent avec lui, grandissent ou deviennent plus courtes suivant la hauteur du soleil sur l'horizon de leurs pieds. Le bord extérieur de la lune est toujours vu d'une manière nette et tranchée ; le bord intérieur au contraire présente de profondes dentelures dues aux ombres des points saillans situés près du cercle séparateur. Pour ce cercle, le soleil est alors dans l'horizon ; donc les ombres doivent être d'une longueur extrême, et présenter par conséquent des inégalités fort sensibles dans la circonférence de séparation. Au contraire, dans la pleine lune, toutes les ombres disparaissent , parce que nos rayons visuels se confondent sensiblement avec la direction des rayons solaires. On remarque aussi quelques points ou petites îles lumineuses placées en dehors de la partie éclairée, et sur les confins du cercle séparateur. Ainsi doivent paraître des montagnes voisines de l'horizon au dessus duquel leurs sommets s'élèvent, et dont la cîme est dorée par l'astre, avant que ses rayons n'atteignent la vallée qu'elles surmontent. La mesure des ombres comparée à l'élévation du soleil au dessus de l'horizon où elles se projettent, a permis de calculer la hauteur des montagnes lunaires, dont la plus élevée a 2800 mètres de hauteur verticale. Du reste , les montagnes sont semées à profusion sur la lune, et l'on croit leur avoir reconnu des caractères de stratification volcanique.

Mais cette surface est-elle habitée ?

Et d'abord supposons des êtres intelligens ou sentans fixés sur le sol de la lune. Ces gens-là jouiront comme nous du jour et de la nuit; seulement leurs jours et leurs nuits auront des durées de 15 jours, puisqu'une révolution lunaire dure le double de ce temps. Ceux qui auront la nuit en seront en partie dédommagés par le magnifique luminaire nocturne que leur offre notre globe; c'est pour eux une lune qui leur paraît 13 fois plus grande que nous ne voyons la leur, et sur laquelle nos mers font autant de taches. Si l'on fait abstraction des influences de l'atmosphère et du sol, ce jour de 15 fois 24 heures doit amener une chaleur insupportable ; de même que la longue nuit d'un demi-mois doit se résoudre en un froid mortel. Il faut supposer sans doute que les habitans de la lune se soustraient à ces intolérables vicissitudes, en faisant le tour de leur planète à mesure que le soleil monte sur leur horizon ; cet état nomade et ce mouvement perpétuel ne sont pas très pénibles, vu la lenteur de la rotation de l'astre. Il leur procure d'ailleurs cet avantage, que ceux qui, placés sur l'hémisphère qui nous est toujours opposé, n'auraient jamais joui de la vue de notre globe, sont amenés par la force des choses à s'en donner le spectacle.

Quant à la nature physique des habitans de lune, il est difficile de s'en faire une idée comparable à quelque chose que nous connaissions. Il faut, en effet, se placer en dehors de toute vie organique, ayant pour moteur l'action des gaz et des liquides ; ce qui exclut non seulement la nature humaine, mais toute constitution animale, ou même végétale. En effet , l'existence des animaux et même celle des plantes, a pour principe

l'action de l'oxigène de l'air atmosphérique; les priver de cette influence, c'est leur arracher la vie. Or, il paraît qu'il n'y a pas d'atmosphère dans la lune. Car s'il y en avait, elle serait rendue sensible par la réfraction des étoiles qu'elle occulte; les rayons émanés de cette étoile la déplaceraient en entrant dans l'atmosphère lunaire, et en en sortant; l'immersion et l'émersion seraient donc séparées par un intervalle que modifierait l'effet de la réfraction, et la différence serait quadruple de l'effet d'une réfraction simple. Or, à en juger par la durée des occultations, rien de semblable n'a lieu. Donc la lune n'a pas d'atmosphère appréciable. De plus, il ne peut pas exister de liquides à sa surface; car ceux-ci s'évaporant dans le vide, formeraient eux-mêmes une atmosphère, comme tout autre gaz; or, l'expérience prouve qu'il n'y en a pas. Mais si l'on supprime l'air et l'eau dans la lune, il n'y a pas moyen d'y placer des êtres organisés quelconques. On peut soutenir, il est vrai, qu'une atmosphère trop rare pour être rendue sensible par la réfraction, peut suffire à des êtres organisés très différens de ceux que nous connaissons; et l'on pourra s'appuyer encore sur l'existence des volcans lunaires, dont la combustion suppose la présence de l'oxigène. Mais il y a à répondre que les volcans lunaires sont bien loin d'être constatés; et qu'on sait d'ailleurs que la production de la chaleur et de la lumière, peut avoir lieu sans combustion véritable, et qu'en admettant la possibilité d'une atmosphère excessivement rare, la constitution organique qui s'en accommoderait serait tellement différente de ce que la nature nous offre, qu'on peut ne la considérer que comme un jeu de l'imagination.

Je ne crois pas qu'il faille discuter ici, comme chose sérieuse, le singulier conte des découvertes faites récemment dans la lune, par J. Herschell II, au Cap de Bonne-Espérance. Tout le monde sait à quoi s'en tenir sur cette fable qui a mis les deux mondes en émoi, et qui a beaucoup amusé Herschell lui-même qui n'en a entendu parler que le dernier. Disons cependant un mot des moyens supposés auxquels le mystificateur attribuait la révélation de ces prodiges, et dont l'absurdité manifestait *à priori* la fraude à quiconque possède quelques notions de technologie et de physique.

D'abord il s'agissait d'un télescope immense dont la lentille objective avait 24 pieds de diamètre, et pesait 15,000 livres. Or, outre une foule d'invraisemblances de détail, ceux qui savent avec quelle peine on parvient à faire des objectifs de 11 à 12 pouces, qui sont considérés comme des merveilles, jugeront qu'un objectif de 24 pieds serait aussi inexécutable, qu'il le serait de souffler une bouteille de la taille de la plus grande des pyramides d'Egypte.

En second lieu, ce qui permettait de donner à la lunette un énorme pouvoir amplifiant, c'est qu'on pouvait, dit-on, rendre l'image fort nette, malgré sa diffusion, au moyen d'une lumière artificielle fort vive qu'on dirigeait sur elle. Or, ceci est un absurde contre-sens en physique. L'image n'est vive que par la lumière de l'objet; c'est la lune qu'il eût fallu éclairer artificiellement, et beaucoup mieux que ne fait le soleil. Quant à la lumière dirigée sur l'image, bien loin de rendre celle-ci plus sensible, elle l'eût absorbée, comme fait le soleil de la flamme d'une bougie; de sorte que c'était là tout juste le moyen de faire disparaître l'image elle-même, et de rendre la lune invisible.

Après tout, les prétendus séléniens de J. Herschell, création d'un spéculateur ou d'un mauvais plaisant, n'ont eu qu'un jour de vogue. Il n'en est pas de même de ceux que croit avoir découverts un astronome bavarois, M. Gruithuisen, qui soutient depuis quinze ans, avec une intéressante obstination, qu'il a vu et qu'il voit tous les jours dans la lune des fortifications régulières immenses, cyclopéennes, parfaitement reconnaissables, auxquelles il applique le raisonnement de Fontenelle, sur les clochers de Saint-Denis. Malheureusement, le savant de Munich est le seul qui puisse distinguer ces produits d'un art intelligent; tous les savans du monde, armés d'aussi bonnes lunettes que la sienne, s'accordent à le considérer comme dupe de son imagination. Du reste, il est facile à chacun de juger ce qu'il en doit être. Les bon-

nes lunettes amplifient les objets comme 1000; et la plus puissante qu'on ait jamais faite, le grand télescope de Herschell I, amplifiait, dit-on, comme 6000; ce qui revient à dire que les objets y étaient vus, comme s'ils eussent été rapprochés à la 6000e partie de leur distance. Celle de la lune étant de 95,000 lieues, jamais on n'a pu la voir plus avantageusement que si elle eût été placée à 16 lieues. Or, à une distance de 16 lieues, l'œil nu distinguerait-il des animaux, des arbres, des édifices quelconques? Herschell n'a rien vu de semblable avec son immense télescope; des instrumens moins puissans en sont encore plus incapables. On voit que les lunettes doivent recevoir de bien grands perfectionnemens, avant d'être en état de nous faire distinguer dans la lune les objets auxquels aspire notre curiosité. D'ici là, ses habitans doivent être considérés comme non-avenus; ce qui ne préjuge en rien cette grande question que nous examinerons plus tard, de la destination des corps célestes et de la pluralité des mondes.

L.-M. Desdouits,

Professeur de physique au Collége Stanislas.

## Lettres et Arts.

# COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE DES PREMIERS CHRÉTIENS.

### QUATORZIÈME LEÇON (1).

*Résumé général.*

Impressions produites par la vue du Latium. — Harmonie de l'art et de la nature. — Des hypogées dispersés dans la campagne romaine. — Fêtes primitives célébrées aux catacombes. — Dernières réflexions.

Il est temps de clore ces recherches destinées à faire connaître les monumens sacrés des premiers siècles de l'Eglise dans la capitale de l'occident. Ces monumens sont sans doute en petit nombre, de nouvelles fouilles en feraient peut-être surgir d'autres, mais depuis d'Agincourt à qui l'on doit plusieurs découvertes précieuses, les savans de notre siècle absorbés dans leurs recherches sur les monumens du paganisme ou sur ceux du moyen âge, ont presque oublié la primitive Eglise. Puisse ce faible travail attirer sur elle des regards plus perçans, et déterminer des archéologues à franchir ce cercle de Rome dans lequel on a été contraint de se renfermer ici! Puissent-ils, plus heureux, embrassant par leurs profondes recherches tout l'ancien monde civilisé, nous donner enfin complète la touchante histoire de ces monumens primitifs, qui racontent chez tous les peuples la rédemption morale de l'homme.

On s'est permis quelquefois d'empiéter sur le second âge quand les ouvrages cités ne contredisaient pas le style et le caractère primitifs, et étaient une confirmation des idées dont on cherchait les preuves. Les limites du premier et du second âge sont au reste très vagues; leurs productions s'enlacent de fait les unes dans les autres; et bien qu'il soit facile de les classer par la pensée, leur chronologie est peu distincte. Les ouvrages primitifs, ceux qui n'offrent encore que l'hiéroglyphe, où l'art flotte incertain de sa route, sans aucune direction, envahissent en effet une partie du second âge, dans lequel ils résistent à la fois aux commandes moitié païennes de la cour impériale qui tendaient à matérialiser le culte, et au génie réorganisateur et progressif de l'Eglise, qui substituait en toute chose l'histoire à l'allégorie.

(1) Voir la 13e dans le no 31 ci-dessus, p. 29.

Ainsi chaque être résiste à la mort, chaque corps social même devenu inutile, veut encore se prolonger. Mais chaque siècle vieilli a pour loi, comme le phénix, de se brûler lui-même pour enfanter son successeur ; c'est pourquoi la primitive Eglise, quelque belle qu'elle fût, devait finir, de même son art et ses monumens devaient faire place à des travaux plus complets et plus grands.

Toutefois les catacombes demeureront dans l'histoire comme les limbes expiatoires de l'humanité antique, soupirant vers sa transfiguration moderne. Ceux dont le monde n'était pas digne passaient leur vie méprisée et persécutée dans les cavernes jusqu'à ce qu'ils mourussent martyrs, et que leur sang fécondât de plus en plus la terre nouvelle.

A Rome une foule de riches veuves, Hilaria, Flavia, Severina, les nombreuses Lucines, Firmina, Justa, Cyriaca, les trois saintes matrones connues sous le nom de Priscilla, et tant d'autres transformées en diaconesses, passaient leurs jours en prières aux tombeaux des martyrs construits secrètement par elles et disposés en oratoires, ornés de riches peintures. Chaque tombeau de saint avait habituellement ses vierges consacrées, qui veillaient sur lui nuit et jour, comme des vestales sur le feu chaste, et à chaque anniversaire le décoraient de guirlandes de fleurs et préparaient les repas des agapes.

Dans la personne de ces femmes, providences terrestres, naissait l'ascétisme actif et éminemment social du christianisme, qui fondé avant tout sur la charité, se distinguait de plus en plus de l'antique ascétisme oriental, par lequel l'homme, devenu étranger et inutile à ses semblables, s'absorbe dans ses propres rêveries, ne voyant plus que lui-même et Dieu. La femme, source du mal pour l'antiquité, devenait donc par le Christ la source de tout bien, et renonçant aux joies sensuelles pour mener la vie sérieuse de mère et de vierge sage, se suspendait les mains en croix, comme une prière expiatrice entre le ciel et la terre. Ainsi tandis que dans la véritable Rome tout se dissolvait par la volupté, dans la Rome souterraine des martyrs des colombes pures gémissaient sur les morts, et une nouvelle humanité se refaisait dans les pleurs.

Grâce à ses confesseurs, l'impur Latium qui a porté tant de monstres, n'est plus tout entier que comme une sainte catacombe, dans laquelle on erre avec un pieux ravissement. Que de fois je me suis égaré dans ces bruyères immenses qui couvrent la *Campagna!* Changées en forêt de roses et en parterres de fleurs que la main de l'homme ne touche jamais, ces vastes solitudes au printemps et en été produisent sur le voyageur un enchantement dont rien n'approche. Pour peu qu'il s'écarte de la route battue il trouvera des ruines maintenant sans nom qui peut-être ont été habitées par des hommes dont les actes remplissent l'histoire, des rangées de tombeaux que des tapis de violettes recouvrent, comme pour indiquer que la mort n'a rien d'affreux.

Autour de l'antique Préneste on rencontre à chaque pas de verts monticules de tuf, revêtus de myrtes ou de lauriers-nains, et creusés intérieurement, avec des portes sépulcrales et quelquefois de longs corridors. Souvent ces arcades se perdent dans d'épais buissons, d'où, quand vous en approchez, une armée d'énormes lézards verts s'élancent en bondissant comme des flammes.

Vu d'une de ces éminences tumulaires, le Latium semble une mer de genêts fleuris, qui roule ses ondes jaunes dans la plaine sans bornes. Vous y marchez tout un jour sans rencontrer un homme. Plein de Dieu et de l'histoire du passé, vous parcourez ces ruines au milieu d'un solennel silence, que seuls interrompent le matin les rossignols cachés parmi les roses du désert, à midi les cigales et les grillons monotones, et le soir le chant lointain de quelque pâtre qui se retire avec ses moutons.

Qui n'a pas soupiré vers les soleils couchants des bords du Tibre ! mais qui pourra peindre l'effet magique qu'ils produisent, quand le voyageur a erré seul tout un long jour d'été, et qu'il aperçoit cet astre à moitié caché lancer encore ses rayons d'un jaune si profond qu'ils semblent de l'or en fusion, à travers les grandes fentes des tours sépulcrales, les arcades des aqueducs qui coupent l'horizon, ou quelques blocs cy-

clopéens, qu'enlacent depuis deux mille ans des lierres aux rameaux forts comme des chênes ! Plus d'une fois l'indéfinissable volupté de ce spectacle m'a retenu tard au désert ; alors craignant de me perdre dans les hautes bruyères, j'allais où m'attirait le son de la cornemuse qu'on entend de si loin dans ces plaines muettes qui semblent terrifiées par tout ce qu'elles ont vu. Quelquefois aux dernières clartés du jour qui dans ce Latium illuminent, comme si elles étaient tout près, les plus lointaines extrémités de l'horizon, je voyais apparaître sur la cime d'un roc blanc, l'une des cités pélasgiques chantées par Virgile, et dont les décombres abritent de pauvres bergers. Peu à peu la fraîcheur descendait des cieux sur la terre brûlante; la rosée humectait les végétaux ardens du désert. Les armées de cigales qui naguère remplissaient les oreilles d'une tempête de sons aigus et pour ainsi dire métalliques, se livraient au repos, et si la nuit devenait épaisse, il m'arrivait de tomber à l'improviste sur un troupeau de grands bœufs endormis, dignes descendans par leur beauté de ceux qu'Horace a célébrés; un silencieux Romain, debout sous un pin ombellifère, et contre qui j'allais heurter comme contre une statue, gardait ces superbes animaux. Lui demandais-je la route de Rome, ce roi du désert ne répondait souvent que par un signe de la main, ou en détournant la tête, et montrant, d'un regard qui disait tout, le terme de ma course.

Bientôt les longs aqueducs dispersés resserrent leurs lignes, il y a dans leurs arcades qui filent moins d'interruption; leurs gigantesques pas annoncent qu'on approche de la ville; de tous côtés on en voit; ils vous suivent, vous devancent comme à la course. Après une courte disparition vous les retrouvez, qui semblent vous attendre aux portes de Rome, pour vous verser l'eau de leurs urnes ; des fragmens de remparts antiques flanquent cette porte à demi ruinée que gardent quelques soldats suisses ou allemands, logés dans des débris qui furent peut-être un corps-de-garde prétorien.

Ainsi, lorsque, désirant donner à ces pages descriptives une couleur locale et fidèle, je cherchais à descendre dans toutes les catacombes abordables, la nature étalait en même temps toutes ses beautés devant mes yeux, les plus magnifiques scènes physiques s'unissaient aux plus purs souvenirs de la religion. Après avoir vu du milieu des vignes de St.-Laurent ou de St.-Sébastien se lever l'aurore d'Italie, j'entrais dans ces souterrains des papes martyrs. l'imagination me faisait entendre au fond des colombaires les prières ardentes qu'y avaient prononcées autrefois les persécutés, mères privées de leurs enfans, enfans privés de leurs mères, jeunes fiancées veuves dont les époux martyrs les attendaient aux cieux pour consommer l'hymen sans fin; rois détrônés, philosophes déçus par la science. La vue de ces milliers de tombeaux me remettait sous les yeux les 10 persécutions, qui furent autant de grandes guerres, soutenues contre les tyrans et les dieux par une race de géans dont la lutte, reculant les limites du chaos, en a fait jaillir la création chrétienne.

En s'éloignant des environs de Rome, et se dirigeant à travers la *Campagna*, sur les antiques cités latines de Tibur, Ostie, Preneste, Velletri, on rencontre une foule de sépulcres taillés dans le roc, dont l'histoire est inconnue, mais dont beaucoup ont recélé probablement des chrétiens persécutés. Ils sont vides et ouverts, les murs en sont tapissés d'une légère mousse verte, preuve de leur haute antiquité ; les inscriptions sont effacées, les sépulcres ont disparu, mais des débris de vases peints s'y trouvent encore çà et là ; et les niches, les arcades, les bancs des repas funèbres sont intacts comme il y a deux mille ans. Les plus grandes de ces chambres servent à renfermer les troupeaux pour la nuit ; quelquefois un pauvre débitant de vin y place sa taverne d'été, où il invite au frais les passans de la grande route.

Aux approches des petites villes qui couronnent les Apennins, ces grottes se multiplient à la base des monts, au point de former des rues entières, aujourd'hui moitié ensevelies sous la mousse et les buissons; telles sont celles qui avoisinent Palestrine. En se dirigeant sur Velletri l'antique voie romaine est bordée de tombeaux creusés dans le tuf,

ou en forme de hautes tours ou en tumuli coniques avec une porte funèbre ; ils sont si multipliés qu'on est porté à croire que du temps même des Romains ces longues vallées étaient déjà des déserts consacrés à la mort. L'histoire nous dit d'ailleurs que chaque cité avait sa nécropole, vaste terrain dédié aux aïeux et à leurs ombres errantes : c'est ce qui avait lieu en Orient, en Egypte, en Etrurie ; les Grecs avaient de même une ville des morts auprès de celles des vivans, la région du désert en face de la région cultivée et habitée.

Or parmi ces innombrables hypogées creusés par les Pélasges et les Etrusques dans l'antique Latium, beaucoup doivent être devenus chrétiens, mais la plupart dépouillés depuis des siècles, n'ont offert aux archéologues d'autre intérêt que celui de leur existence. Boldetti, l'un des hommes qui, après Bosio, ont le plus agrandi le champ des antiquités ecclésiastiques, tout en y jetant de la confusion, a fouillé un grand nombre de ces grottes ; il en a ouvert de nouvelles et a percé dans celles déjà connues beaucoup de colombaires encore ignorés : tels sont ceux du cimetière de *Commodilla*, ornés de figures peintes, ceux de *St.-Ilarius ad bivium*, et les chambres de *St.-Zoticus* découvertes par lui en 1718, précédées de longs corridors, mais sans peintures ni autres monumens. La catacombe appelée *della Stella*, près d'Albano, sous le couvent de la Madone de l'Etoile, également décrite par Boldetti, n'offrait que des monumens barbares. A Spolète, long-temps capitale de l'Ombrie, près d'un pont que le peuple nomme encore le *pont du Sang*, il y avait une célèbre catacombe, creusée par la riche veuve romaine Abundantia, pour y recueillir les corps de 15 mille confesseurs que la tradition dit avoir été précipités en cet endroit dans le fleuve par ordre de Dioclétien. Sous ce même empereur l'évêque Severin et 500 disciples furent martyrisés et ensevelis à Terni, où l'on visita long-temps leur sépulcre.

La catacombe de *S.-Eutychius*, également ouverte sous Dioclétien, près d'Orta, est maintenant une vaste crypte, avec plusieurs corridors sous l'église du même nom à trois nefs ; elle se trouve décrite dans le père Marangoni. Quoique les corps du martyr et de ses compagnons aient tous été enlevés de leurs cercueils maintenant vides, ce lieu continue d'être le but de fréquens pélerinages.

Parmi les cryptes dont ne parlent ni Bosio ni Aringhi est celle de *Sabinella*, creusée dès le premier siècle par la pieuse matrone de ce nom hors des murs de Neri, pour y ensevelir l'évêque S. Ptolomée et ses 38 néophytes martyrs ; elle fut découverte en 1540, lorsqu'on détruisait l'antique église dédiée à ce disciple de S. Pierre.

Une crypte semblable fut ouverte en 1611 (1), près d'Otricoli dans le diocèse de Narni, sous une église ruinée, dans l'emplacement présumé de l'antique et florissante ville d'Ocria. On y trouva 57 tombeaux avec des corps qu'on avait probablement décapités, la plupart n'ayant plus leur tête ; une épitaphe désignait comme le plus distingué de ces confesseurs S. Medicus ; les murs de cet hypogée chrétien étaient partout ornés de croix rouges et noires.

Quand on visite ces pieuses vallées qui par mille détours finissent toutes par aboutir au plateau ondulé du Latium, l'œil est sans cesse ravi par une variété infinie de sites : à chaque pas que vous faites, les Apennins s'ouvrent ou se referment, se rapprochent ou s'éloignent, dévoilant une beauté nouvelle, un de ces points de vue inattendus, indescriptibles, qui font le désespoir des plus habiles pinceaux.

A peine rentré dans le superbe bassin, dont ces bleus sommets aux si gracieux contours ne sont que les parois, d'autres scènes vous attendent, tous les monumens de l'histoire ancienne se déroulent terminés par les catacombes. Descendez dans l'un de ces souterrains ; d'ordinaire un moine, le flambeau à la main, y précède les voyageurs; il les mène vite, malgré les aspérités du sol dépavé, car ces étroits corridors sont froids, humides, pleins de miasmes où tremble la flamme des torches. Mais que de choses ces inscriptions racontent! L'imagination rend comme présentes les antiques solennités. Quand une fête du Christ ap-

(1) Boldetti, *Osservaz.*, l. II, l. 2.

prochait, les *orantes*, debout, *viri stationis*, y préludaient par des psalmodies nocturnes aux pieuses joies du lendemain. *Nous montons des gardes*, dit Lactance, *quand notre roi doit arriver* (1). Pendant que ces sentinelles ou lévites, se relevant dans leur saintes vigiles, priaient sous les lampes du sanctuaire, le peuple fidèle sortait de la ville en silence; au péril de sa vie il franchissait les portes des palais de ses maîtres retentissans de cris de volupté ; et se glissant dans l'ombre, il suivait des vieillards mutilés, des évêques en cheveux blancs arrachés par des anges aux bûchers, et qui se traînaient à la catacombe, courbés sur leur bâton de pasteurs. Descendus dans les souterrains, ces hommes, naguère philosophes d'Alexandrie ou d'Athènes, électrisés par la foi, devenaient subitement thaumaturges; leurs fronts, jadis labourés par toutes les tortures du doute, mais sortis vastes et triomphans de la lutte la plus terrible qu'ait soutenue l'esprit humain, s'illuminaient de tout l'éclat des siècles futurs qu'ils enfantaient par leurs travaux.

Avec ces grandes figures contrastaient les longues files de blanches vierges, couvertes de leurs voiles de fin lin, et des médaillons avec la figure de l'agneau suspendus à leur cou. Pleines d'une dignité à la fois humble et sévère, des matrones romaines conduisaient leurs petits enfans au *Bon Pasteur ;* de vieux sénateurs éprouvés par tous les supplices de l'ambition et de la gloire, des veuves de proconsuls qui avaient donné à l'Eglise toutes leurs richesses, portant l'austère habit de diaconesses, traversaient les corridors bordés des cercueils de leurs familles; riches et pauvres, tous s'asseyaient en frères sans distinction aux tables de la *synaxe;* les grands calices pleins du sang mystique de l'agneau circulaient de main en main, tous ceux qui étaient purs en buvaient pour fortifier leurs âmes et leurs corps. Après avoir communié avec Dieu, on communiait avec la nature et ses dons. Les pierres sépulcrales des confesseurs,

(1) Nocte vigilias celebramus propter adventum regis et Dei nostri. (Lib. VII, cap. 19) *Instit. divin.*

(2) Boldetti, *Osservaz.*, lib. 1.

chargées de mets, servaient de tables de festin. La vivacité de la foi transformait en fêtes d'amour et de pardon l'anniversaire des persécutions. Le *dies natalis* de chaque martyr se célébrait ainsi dans sa crypte illuminée comme une chapelle ardente. Le chant des hymnes pénétrait avec la lumière jusque dans les plus tortueux réduits du labyrinthe sacré ; il montait vers les cieux des entrailles bénies de la terre. « On priait « toute la nuit le martyr ,..... et le lende- « main, jour de sa nativité au ciel, après « avoir entonné l'hymne de sa résurrec- « tion, le jeûne rigoureux de la vigile « était rompu, l'agape se célébrait... sur « le mausolée jonché d fleurs (1). »

Ainsi parle Paulinus de Nola, décrivant la catacombe de St.-Félix, au jour de la nativité de ce martyr.

Ces fêtes à la fois joyeuses et funèbres, cette vie naissant de la mort, ce pain éternel pris sur la tombe et distribué aux vivans du Christ par quelques derniers apôtres échappés des cuves d'huile bouillante ou des terreurs de la prison Mamertine, tout cela transporte l'âme et désabuse du monde. On conçoit que ces souterrains aient été choisis pour demeure par Charles Borromée et Philippe de Néri, et qu'ils en soient sortis plus tard héros et sauveurs de leur époque.

Après y avoir cherché et adoré la trace de leurs pas, sentant approcher le soir, on s'arrache avec peine à ces ténèbres saintes, les oreilles comme retentissantes des cantiques d'il y a 18 siècles, l'âme enivrée du parfum des vierges divines, la mémoire pleine de souvenirs prodigieux, et le voyageur, à travers tous ces débris d'un autre monde, rentre lentement dans Rome, sous le voile du crépuscule, qui s'étend toujours si mystérieux et si doux sur le solennel désert Romain.

Cyprien Robert.

(1) Aurea nunc niveis ornantur limina velis,
Clara coronantur altaria lychnis.
Lumina ceratis adolentur odora papyris,
Nocte dieque micant. Sic nox splendore diei
Fulget; et ipsa dies, cœlesti illustris honore,
Plus micat, innumeris lucem geminata lucernis.

# REVUE.

## TROISIÈME LETTRE D'UN VOYAGEUR CATHOLIQUE (1).

### *Les Catholiques de l'Archipel.*

Syra, ce 30 novembre 1837.

Hier, à l'aube du jour éclairant encore à peine les cimes vaporeuses de l'île de Salamine et les collines plus rapprochées du Pirée, nous entrions dans ce port dont le nom s'associe naturellement à tout ce qu'il y a eu de grand et de glorieux dans la Grèce. Notre œil cherchait les lions de marbre qui en gardaient l'entrée, lorsque nous nous rappelâmes que l'un d'eux se tient majestueusement aujourd'hui à la porte de l'arsenal de Venise. Sur son rivage où se construisent sans ordre des maisons d'une forme moderne, il ne reste aucun vestige des immenses murailles qui l'entouraient, et dont le prolongement allait sur deux lignes parallèles se réunir à l'enceinte d'Athènes. La route nouvellement ouverte qui mène à la ville n'est plus l'ancienne voie, et le pays qu'elle traverse est tellement nu et calciné par le soleil, qu'on se demande à plusieurs reprises si cette terre désolée est bien réellement celle si vantée par les poètes, et dont l'image nous apparaît dès l'enfance parée de couleurs riantes et vives, propres à nous faire regretter le climat fortuné de la France. Si celui qui aborde aux rives de la Grèce ne veut point être tristement déçu, il doit remonter au delà de deux mille ans, et la juger sous l'impression de ses souvenirs classiques. Le passé seul peut compenser la réalité du présent, et nul doute qu'on ne rangeât parmi les fictions de la mythologie tout ce que les historiens nous racontent des merveilles de l'art, pendant leur âge, si le temps, pour sauver, en quelque sorte, la bonne foi assez équivoque des Grecs, n'avait épargné quelques monumens qui demeurent comme d'irréfragables témoins de leur véracité. Ces ruines principales sont au nombre de trois : le temple de Jupiter Olympien, celui de Thésée et l'Acropole. Après les voyageurs et les écrivains illustres qui ont décrit si savamment ces chefs-d'œuvre anciens, nos éloges seraient bien faibles et probablement inutiles. Mais un autre motif nous empêche d'essayer même cette description : c'est qu'elle ressemblerait à une appréciation esthétique de l'art païen, tandis que notre but est de ramener ici toutes nos considérations au point de vue catholique. En passant devant l'Attique et Athènes, nous ne pouvions ne pas jeter un regard d'admiration sur ce peuple qui transmettant au reste de l'Europe les lumières et la science qu'il avait reçues de l'Egypte et de la Phénicie, fut réellement dans l'antiquité comme la nation médiatrice de l'Orient et de l'Occident.

Une petite île jetée au milieu du groupe des Cyclades à quelque trente lieues de l'Attique, nous ramène à notre sujet : c'est Syra, une des îles de l'Attique, du côté de la Turquie, enclavée dans le royaume de la Grèce. Lorsqu'on arrive dans la rade, la ville qui porte le même nom que l'île, présénte un curieux et plaisant aspect. Ses maisons blanches aux toits plats, aux fenêtres étroites et rares, et dont la façade est universellement tournée vers la mer, sont étagées irrégulièrement sur une haute colline

(1) Voir la 2e dans le numéro précédent, p. 116.

dont la base commençant au port se termine en cône parfait. Derrière s'élève une chaîne de montagnes découpées en deux pics réguliers, lesquels dominent la ville, et l'abritent des vents du Nord et de l'Ouest. Le voyageur qui se hasarde dans le labyrinthe des ruelles de la cité grecque, est tout surpris, lorsqu'après avoir gravi péniblement jusqu'au milieu de la colline, il voit cette forêt de maisons qu'il croyait d'abord, par un effet d'optique, agglomérées en une seule ville, séparées par une petite plaine et un ruisseau qui forme la limite de deux villes bien distinctes et désignées sous le double nom de supérieure et d'inférieure. L'étonnement augmente, quand il apprend que la partie supérieure est exclusivement catholique et la basse ville attachée à la communion grecque.

D'où provient cette différence? Les citoyens de ces deux cités n'auraient-ils pas la même origine, ou les uns auraient-ils eu plus de courage et de constance à conserver la foi que les autres? A quelle époque et à quelle cause peut-on assigner ce bizarre assemblage? Telles sont les questions qu'on se pose involontairement et que nous voulons tâcher de résoudre.

La mythologie des temps héroïques étend sur toutes les origines de la Grèce des ombres flatteuses qu'il est souvent impossible à la pure critique de dissiper. Comment, en effet, distinguer le point qui sépare la fiction de la vérité, ou comment dégager celle-ci de l'enveloppe étrangère que l'incrédulité ou l'ignorance y ont ajoutée? D'un autre côté, si l'on rejette les renseignemens fournis par les poëtes, on se prive d'un secours que nul autre ne peut quelquefois suppléer.

Nous dirons qu'on a vu dans Syra l'ancien Scyros, dont Homère et Ovide font mention, et où Achille fut caché durant son enfance. L'origine de ce nom serait celui de Sirius, fils d'Apollon et de Synope, fille d'Asope, et à qui son père aurait donné pour résidence cette île située en face de Délos, où il eut d'abord sa cour et ensuite des autels. Nous laissons au lecteur entière liberté d'admettre ou non cette étymologie, et si nous en proposions une, nous préférerions peut-être la chercher dans le mot sémitique *Tsour* ou *Sour*, le même que le nom de Tyr, capitale de la Phénicie, vu qu'un des pics de l'île porte encore le nom de Phénissa, et que réellement la signification de *Rocher* lui convient parfaitement, puisque sur toute sa surface qui a près de dix lieues de circonférence, elle ne présente qu'un amas de rocs et de pierres à peine recouvert en certains endroits de quelque terre végétale (1).

L'histoire nous apprend qu'elle fut la patrie de Phérécides, maître de Pythagore, et si nous la consultons sur les âges ultérieurs à la domination des Athéniens dans l'Archipel, nous avons lieu de présumer qu'avec les autres Cyclades, Syra passa successivement sous la puissance des Ptolémées, rois d'Égypte, sous celle de Mithridates et des Romains qui les érigèrent en province conjointement à la Lydie, la Phrygie et la Carie. Quand l'empire d'Orient se constitua, les empereurs grecs demeurèrent les maîtres paisibles de l'Archipel, jusqu'à l'année 1207 où Marc Sanudo, noble vénitien, fut créé duc de Naxie et d'un certain nombre des îles de l'Archipel, parmi lesquelles Syra devait être comprise.

Toutefois une tradition du pays rapporte qu'à une époque qu'il serait difficile de préciser, toute la population de l'île fut décimée par la peste, à l'exception de quarante femmes qui se trouvèrent réduites à un triste veuvage. Par hasard une galère vénitienne vint aborder à la côte, et le capitaine ayant connu la singularité du fait, choisit parmi ses rameurs quarante hommes qui devinrent les époux des quarante femmes. Ce récit populaire signifie probablement que la population fut recrutée sinon renouvelée entièrement par les Vénitiens au temps où ils tenaient le sceptre de la Méditerranée.

(1) Il n'est pas inutile de remarquer qu'un passage du traité d'Héraclide du Pont, conservé par Etienne le géographe, nous apprend qu'Oliaros, qui est vraisemblablement l'Antiparos des Grecs, était une colonie des Sidoniens. Or Antiparos n'est située qu'à une dixaine de lieues de Syra. Thucydide, dans le premier livre de son admirable histoire, rapporte que les Phéniciens possédèrent les premiers toutes les îles de l'Archipel, bien avant l'arrivée des Cariens.

Il est bien certain que les habitans de la ville supérieure doivent avoir une origine latine : l'usage de la langue italienne qui se perpétue parmi eux, leur habitude distinctive de prononcer certaines lettres de l'alphabet grec selon le dialecte vénitien, les traits du visage, l'antipathie qu'ils manifestent pour les Grecs, la désinence des noms propres, tout, enfin, démontre clairement qu'ils viennent de l'Ouest de l'Europe, et si ce n'étaient le costume et certains usages orientaux qu'ils ont forcément adoptés, on se croirait, en gravissant les rues montueuses de leur ville, dans quelque province de l'Italie. Parmi les noms de famille, quelques uns sont français ; ils ont été apportés soit par des aventuriers, soit par des artisans que l'espoir d'exercer avantageusement leur métier, y attirait des autres parties du Levant.

Jusqu'à la dernière révolution de la Grèce, cette colonie latine composait l'unique population de la ville et de l'île. Les moyens de subsistance étaient le négoce et la culture du peu de terrain que la nature livre au bras des habitans. Plusieurs d'entre eux allaient servir comme hommes d'affaires ou comme simples serviteurs dans les consulats des Echelles ou dans les ambassades de Constantinople, où ils se distinguaient généralement par leur intelligence et leur probité. Ils revenaient toujours comme les Suisses, dans leur patrie, lorsqu'ils avaient amassé un petit pécule propre à augmenter l'aisance de la famille.

La colonie avait sa constitution propre dont la forme était une république aristocratique, nouvelle preuve que ceux qui l'avaient établie sortaient de Venise. Six chefs élus chaque année par le peuple formaient une espèce de sénat statuant sur les lois et veillant au bien-être de la société. Une sage influence théocratique tempérait ce pouvoir, puisqu'il soumettait toutes ses délibérations à la sanction de l'évêque. Lorsque l'île passa sous la dénomination turque, la liste des chefs était présentée au Grand-Seigneur et on lui offrait en même temps le tribut annuel de 15,000 piastres, moyennant quoi il confirmait l'élection et s'engageait à protéger l'île contre les attaques des pirates.

Au temps où les jésuites avaient le soin des missions en Orient, ils administraient Syra et les autres îles, telles que Tinos, Andros et Mycone. Tournefort nous dit (1) qu'il en trouva huit à Naxie pitale du Naxos, instruisant la jeunesse et évangélisant le peuple. La foi catholique fit des pertes irréparables quand ils furent rappelés de ces lieux devenus plus tard la conquête des Russes, sous Catherine, parce que nul autre enseignement ne put contre-balancer l'influence des propagandistes schismatiques. C'est ainsi qu'on compte actuellement à peine 300 catholiques dans la même île de Naxos, tandis que du temps de Tournefort, les *principales* églises de Naxie seule montaient à *dix-sept*, et huit couvens réunissaient un grand nombre de religieux. Les Jésuites se sont maintenus à Syra et dans l'île voisine de Tinos, et le peuple y bénit leur zèle apostolique.

Les efforts de ces religieux ont été secondés efficacement durant les quinze dernières années par un homme que le ciel semble avoir envoyé à l'église de Syra pour la conserver au milieu des circonstances critiques où elle s'est trouvée. Il se nomme Louis-Marie Blancis. Il occupe le siége épiscopal de l'île et il est le délégué apostolique de la Grèce. Nous n'avions pour nous présenter devant lui d'autre titre que celui de catholique et certes il suffit dans ces lieux où la foi n'a jamais été aux prises avec le doute, et surtout près des hommes qui l'alimentent et la fortifient. Pendant le long entretien que nous eûmes avec ce digne prélat et qu'il égayait par son aménité naturelle, nous essayâmes de surprendre sa modestie et de lui arracher quelques aveux sur sa vie pasée. Nous les reproduirons fidèlement ici et le lecteur comprendra facilement combien ils sont au dessus de tout éloge.

Il est né à Turin vers l'an 1772. Appelé par sa vocation à l'état ecclésiastique il entra dans l'ordre de Saint-François et reçut les ordres ; un désir irrésistible de

(1) *Relation d'un voyageur au Levant*, t. I, p. 258.

travailler à étendre le royaume de Dieu parmi les peuples infidèles ou hétérodoxes de l'Orient, le porta à passer à la propagande. Il quitta l'Italie à l'époque où les Français entraient victorieux dans Rome et il se retira à Smyrne. Sa charité a élevé dans cette ville un monument auquel s'attachera le souvenir impérissable de son nom et qui ne pouvait être conçu ou exécuté que par le catholicisme. Sur un roc aride situé à l'extrémité du golfe qui forme le port de la ville, il a fait bâtir un hôpital uniquement destiné au traitement de ceux qui sont atteints de la peste, maladie terrible qui semble avoir établi son domicile dans les rues sales et étroites de la cité turque. Pendant dix-huit ans il a rempli les fonctions d'aumônier et l'on peut dire aussi de frère infirmier près des malades, et il se trouvait amplement dédommagé de ses fatigues ou de ses dangers par les conquêtes multipliées qu'il faisait à la foi. Elu préfet de l'ordre des Franciscains, il fut obligé de quitter Smyrne et d'aller à Constantinople. Il avait trouvé le moyen d'utiliser aussi heureusement son zèle dans la capitale ottomane, lorsqu'on lui proposa le siége de Syra dont l'église, faute de pasteurs, courait risque de se perdre, ainsi que celle de plusieurs îles environnantes. Il accepta ce nouvel emploi comme un des avant-postes que Dieu lui confiait dans la guerre que les Grecs dissidens suscitaient aux catholiques. Pour comprendre cela, il faut savoir que la position de ceux-ci était devenue très délicate au temps de la dernière révolution. Les Grecs qui avaient toujours affecté de les rejeter du sein de la nation, comme soumis à un pouvoir spirituel étranger, et par conséquent anti-national, redoublaient, en ces jours, d'animosité, et leur reprochaient injustement de refuser à la cause de l'affranchissement de la patrie, un concours dont ils ne voulaient aucunement. Mais nous le demandons, de bonne foi, quel avantage les catholiques pouvaient-ils espérer du triomphe de la cause grecque, lorsqu'ils avaient de si fortes raisons de croire que les vainqueurs déploieraient à leur égard une intolérance plus hostile que l'indifférence assez tolérante des Turcs? Dans l'incertitude où ils étaient du résultat définitif de ces événemens, le parti le plus raisonnable qu'ils devaient prendre, était de rester dans un état complet de neutralité, et c'est aussi ce qu'ils firent.

Cependant les Grecs, exaspérés par les revers qui les accablaient quelquefois dans la lutte douteuse qu'ils soutenaient contre la Porte, s'en prenaient aux catholiques qu'ils disaient les abandonner, et alors ils se disposaient à tirer des représailles terribles de ces prétendus ennemis. Un jour, ils menacent les habitans de Syra de monter à leur ville et de la livrer au pillage ; déjà même ils commençaient les hostilités, lorsqu'une goëlette française, nommée l'*Estafette*, entre à pleine voile dans le port. Les catholiques viennent implorer l'assistance de ces libérateurs inattendus, et ils l'obtiennent. Le capitaine, homme d'énergie, déclare que si les catholiques ne sont pas respectés, il détruira la cité grecque qui commençait à s'élever sur le port. Les Grecs promettent de déposer les armes, et les catholiques, pour témoigner au ciel leur reconnaissance, suspendent à la voûte de leur église patronale de Saint-Georges, en forme d'ex-voto, une petite goëlette d'argent exécutée sur le modèle de la grande qui les avaient sauvés. Nous avons vu nous-même ce témoignage de leur gratitude glorieux pour notre nation, et nous savons qu'en plusieurs autres circonstances, ils ont trouvé leur salut en se mettant sous notre protection. Ainsi à la prière de monseigneur Blancis, l'amiral de Rigny, qui commandait la station du Levant, laissait continuellement dans le port un bâtiment de guerre pour défendre au besoin les catholiques syriotes.

La France est encore dans le Levant la protectrice de l'orthodoxie. Si la cause de la foi pèse bien peu dans la balance politique de ceux qui nous gouvernent, du moins qu'en vue de l'intérêt et de l'honneur national, ils ne négligent jamais le moyen d'action que donne notre titre de puissance très chrétienne, et qui suffit pour nous assurer l'alliance et l'amour des catholiques d'Orient. Tous ont les yeux tournés vers notre patrie,

et ils sont fiers d'arborer, dans les jours de solennité, le drapeau français sur leur église. Quelle n'est pas leur consolation, lorsque celui qui les visite, leur apporte des paroles d'encouragement, lorsqu'il leur raconte tous les progrès de notre clergé dans la piété et dans la science et qu'ils le montrent assisté d'une jeunesse laborieuse et zélée qui a juré aussi de consacrer tous les instans de sa vie à la défense et à la propagation de la vérité!

Il est assez remarquable que notre gouvernement qui se déclare ailleurs si franchement athée, prenne ici un caractère orthodoxe et qu'il ne change rien à l'ancienne législation des consulats. Ainsi chaque consul a sa chapelle et un prêtre qui la dessert. A Syra c'est encore un vieux et digne capucin. Nos agens s'efforcent d'une manière louable de favoriser les missions des Lazaristes, et c'est à eux que recourent toujours avec succès les catholiques de toutes les nations. La liberté de culte accordée aux Arméniens de Constantinople, par le crédit de notre ambassadeur, prouve la justesse de cette observation. En outre, plusieurs membres du clergé reçoivent quelque modique allocation qui devient aussitôt dans ces contrées si pauvres une ressource très profitable. Le bon évêque de Syra nous parlait avec reconnaissance de la pension de 300 francs qui lui est remise fidèlement chaque année.

Pour revenir à la vie de ce prélat que nous avons interrompue en développant quelques considérations accessoires, nous ajouterons qu'en venant prendre la direction de son troupeau, il le trouva dans un état de découragement et d'affliction très grand. Les deux ou trois religieux qui lui prodiguaient leurs soins, n'ayant pas un caractère temporel assez imposant, ne pouvaient imprimer aux Grecs la considération nécessaire à la prospérité du culte catholique. Chaque jour la ville inférieure s'accroissait rapidement en recevant dans ses murs tous les Grecs que les événemens politiques y poussaient comme vers un lieu de refuge, et tous les étrangers que l'espoir de quelque gain y attirait. Ce ramas de population composée d'hommes sans croyances et de toutes les croyances, n'offrait point à l'ancienne colonie de fortes garanties de sécurité. Aussi, monseigneur Blancis commença-t-il l'exercice de ses droits épiscopaux par fixer une ligne de démarcation infranchissable aux habitans de la ville basse et qui détermine la limite de la ville supérieure. Jusqu'à présent aucun infidèle n'a pu la dépasser, ou s'introduire dans la cité orthodoxe. Voici la cause principale de la conservation de la foi et de la piété parmi les catholiques, et nous pouvons dire encore, à leur louange, qu'ils ont un caractère national propre bien distinct, à tel point, qu'à l'époque de la constitution du nouveau gouvernement, ils ne voulaient pas se donner aux Grecs, ni retourner sous la domination des Turcs, mais bien former une petite république indépendante, comme celle de Saint-Marin, ayant son port libre et ses autres franchises. Ce beau rêve de liberté s'est évanoui sous le souffle de la diplomatie européenne, et les vieux Syriotes ont été incorporés à ce qu'on appelle le gouvernement grec.

Monseigneur Blancis s'occupa de la réparation des églises qui étaient dans l'état le plus déplorable. Tout le troupeau voulut contribuer à cette sainte dépense et les plus pauvres apportèrent leur *lepta* (1). Quatre églises furent bâties et restaurées, et celle de Saint-Georges qui couronne le sommet de la colline a obtenu par sa position le titre de cathédrale. Elle est située près de l'évêché, petite maison simple à deux étages, d'où l'œil plonge sur les deux villes et embrasse un horizon immense, dont les îles de Tinos, de Micone et de Délos, perdues dans une mer azurée, sont les principaux points d'arrêt. Cette modeste demeure n'était pas entièrement achevée, lorsque nous la visitâmes, et monseigneur Blancis qui craignait de notre part quelque reproche de luxe, avait bien soin de répéter que la vétusté de sa première demeure qui menacait ruine, l'avait forcé à ce surcroît de dépenses. Du reste, avant de songer à soi, il avait pourvu à toutes les nécessités de son

(1) Nom de la petite monnaie grecque qui a moins de valeur que le centime. Il faut cent onze *leptas* pour faire un de nos francs.

troupeau, il avait institué des écoles et fait réparer près de cinquante chapelles. Le nombre de ces chapelles s'élève à plus d'une centaine et elles sont dispersées dans toutes les parties de l'île, à cause d'un ancien usage emprunté à la liturgie grecque et arménienne qui défend aux prêtres de célébrer le même jour plus d'une messe dans la même église. La piété des fidèles avait imaginé de multiplier indéfiniment le nombre des lieux propres à la célébration du divin sacrifice, afin de compenser par ce moyen la rigidité liturgique de l'Orient.

Comme les prêtres chargés de l'administration du diocèse étaient tous étrangers, la situation de l'Eglise était assez précaire, puisqu'elle pouvait manquer de pasteurs, et que d'ailleurs le nombre des siens n'était pas suffisant pour ses besoins. Monseigneur a voulu remédier à cet inconvénient et il a choisi parmi les enfans des écoles primaires ceux que distinguaient leur aptitude au travail et leur intelligence. Il a complété leur éducation par un enseignement analogue à celui de nos colléges. La rhétorique et la philosophie sont professées par le P. Henri, jésuite belge d'origine, qui nous a paru posséder une instruction solide et variée. Il a vieilli dans les missions du Caucase et il est versé dans les langues tartare, arménienne et russe. Ce savant est relevé par d'autres mérites infiniment plus grands; nous voulons parler de ceux d'une carrière vraiment apostolique. Ainsi, dans la conversation, nous avons obtenu de sa modestie l'aveu qu'il avait baptisé plus de huit cents idolâtres. La vie spirituelle qu'il mène et les travaux théologiques qui l'occupent, ne l'empêchent pas de cultiver l'ancienne littérature grecque. Il a fait des recherches philosophiques sur la mythologie, et c'est lui qui nous a proposé l'étymologie grecque du mot Syra.

Nous sommes entrés dans la classe des jeunes clercs, et tout ce que nous avons vu est bien propre à justifier l'espoir que Monseigneur fonde sur ses élèves. Il a eu beaucoup de peine à les retenir dans une maison réglée comme nos séminaires, parce que c'était une innovation dans les mœurs du pays, et que d'ailleurs ses ressources ne lui permettaient pas de bâtir un local convenable. Enfin, depuis plus d'une année les clercs venaient recevoir leurs leçons et passer la nuit dans l'établissement qui porte aujourd'hui le nom de séminaire; à l'heure des repas, ils retournaient dans leurs familles. Monseigneur Blancis a encore voulu réformer ce point, et il leur a donné un cuisinier qui les nourrit moyennant la rétribution presque incroyable, vu sa modicité, de 6 francs par mois. Cependant plusieurs ne peuvent la payer, et c'est la charité pastorale qui pourvoit à leur subsistance.

Monseigneur compte toujours sur la Providence pour se libérer des charges qu'il s'impose, et il nous avouait gaîment qu'elle ne lui avait jamais fait faute. Ses principales ressources consistent dans les dons de l'œuvre de la Propagation de la foi, et si ces dons étaient réguliers et plus abondans, il pourrait, outre une infinité de bonnes œuvres appropriées à la circonstance, bâtir un collége, institution bien utile dans le temps actuel, parce qu'elle sauverait de l'enseignement gratuit des méthodistes établis récemment dans l'île, un grand nombre d'enfans, et qu'elle exciterait de plus parmi la jeunesse l'amour de l'étude et de l'instruction.

Nous n'avons jamais mieux senti combien belle et utile est l'institution catholique de la Propagation de la foi, qu'en venant sur les lieux pour lesquels elle a été instituée. On connaît seulement alors les ressources créées par cet impôt annuel levé sur la piété des fidèles, et l'on entrevoit toute la profondeur de la charité chrétienne qui, dispensée sagement, devient une cause de salut ou de rachat pour une infinité d'âmes. Une somme modique qu'on peut prélever facilement sur quelque vanité ou sur un plaisir promptement oublié, devient aussitôt un trésor de joie inépuisable, certains que nous sommes d'avoir coopéré pour notre part à l'extension du royaume de Dieu. Si chaque catholique capable de comprendre la grandeur de cette œuvre, versait seulement une goutte de sa charité dans le sein de l'association, ce tribut universel formerait comme un océan d'amour, dont

nulle force adverse ne pourrait arrêter l'immense effusion.

L'esprit de propagande né du catholicisme s'est développé avec lui; car les peuples anciens ne connaissaient que la force brutale pour imposer leurs symboles ou leurs lois. Il s'est manifesté sous toutes les formes, et celle qui convient le mieux à notre époque est sans contredit l'association de la Propagation de la foi, parce que parmi ses innombrables avantages elle renferme celui de détruire directement la propagande exercée par les sectes chrétiennes, lesquelles avec des moyens d'actions pécuniairement beaucoup plus grands, n'obtiennent néanmoins aucuns résultats.

Puissent tous ceux qui liront par hasard cette lettre, entrer avec nous dans l'association et exercer la double influence de l'autorité ou de l'amitié pour y attirer les autres! Nous les en conjurons au nom de la Foi et de la Charité.

UN VOYAGEUR CATHOLIQUE.

# VOYAGE EN ABYSSINIE,

## DANS LE PAYS DES GALLA, DE CHOA ET D'IFAT, PRÉCÉDÉ D'UNE EXCURSION DANS L'ARABIE HEUREUSE, ET ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE DE CES DIVERSES CONTRÉES; PAR MM. COMBES ET TAMISIER (1835-1837) (1).

### PREMIER ARTICLE.

Bornée au nord par le Sennaar, au levant par la mer Rouge, au midi et au couchant par la Nubie et par les autres parties de l'Afrique, l'Abyssinie, débris de l'ancienne Ethiopie, est une des plus anciennes contrées de cet Orient où le monde aime aujourd'hui à retrouver son berceau, comme le vieillard désenchanté de la vie se plaît à repasser en souvenir sur les traces de sa première enfance. Son nom arabe qui signifie *mélange* (haback) exprime bien cette étrange confusion de mœurs, de langues, de peuples, de religions qui se mêlent et se heurtent dans son sein. Juifs, chrétiens, musulmans, idolâtres semblent s'être donné rendez-vous sur cette terre neutre où ils vivent tantôt en paix, tantôt en guerre, selon que souffle le vent des intérêts et des passions. Ses provinces, dont les principales sont le Sémen, l'Amhara, le Tigré et le royaume de Choa, présentent, dans un cadre assez resserré, le spectacle d'une civilisation à tous ses degrés, depuis le luxe de l'Européen jusqu'à la nudité du Sauvage. La nature elle-même a pris plaisir à y réunir toutes les variétés de sa luxuriante fécondité. Le grain de blé de nos campagnes, la plante éphémère de nos jardins croissent à côté du palmier séculaire, à l'ombre du *cusco* et du *daro*, arbres indigènes dont les propriétés merveilleuses sont encore un problème pour nos savans et sur lesquels se jouent une multitude d'oiseaux de mille formes et de mille couleurs.

Jusqu'au XVII^e siècle l'Abyssinie ne fut connue en Europe que par les relations vagues et contradictoires de quelques missionnaires portugais; mais depuis lors l'allemand Ludolf et surtout les deux anglais Bruce et Salt ont donné à ce pays par leurs récits pleins d'intérêt une renommée presque fabuleuse. Il restait cependant bien des faits à éclaircir, bien des notions à rectifier, bien des découvertes à faire et surtout bien des contes à décréditer. C'est cette tâche ingrate et pénible que se sont imposée MM. Combes et Tamisier qui seuls, sans autre mission que leur amour de la science, sans autre secours que leur courage et leur jeunesse, ont exploré dans tous les sens ces contrées à demi sauvages où le voyageur a souvent à la fois pour ennemis l'homme, la terre et le ciel, où l'hospitalité rap-

(1) A Paris, 4 vol. in-8°; prix, 32 fr.; chez Louis Desessart, éditeur, rue des Beaux-Arts, 15. 1838.

pelle tantôt celle des patriarches et tantôt ne cache qu'un piége et une prison. Nos deux jeunes compatriotes, sortis de Paris comme pour une partie de plaisir, ont surmonté en gens de cœur et en vrais savans tous ces obstacles et tous ces périls, à l'exemple du révélateur de Tombouctou, de cet intrépide Caillé qui le premier a osé s'aventurer dans l'intérieur de l'Afrique, et qui après avoir doté son pays de la connaissance d'un monde vient de mourir pauvre et dédaigné dans un village.

Les *voyages*, sauf quelques rares exceptions, n'ont guère offert jusqu'ici qu'un intérêt de curiosité; c'était le drame de la vie transporté sur une autre scène et auquel on assistait spectateur indifférent ou passionné selon le degré d'habileté de l'écrivain. Aussi les voyageurs, à l'exemple des poètes dramatiques, uniquement préoccupés des moyens d'émouvoir et d'étonner, ne se faisaient aucun scrupule d'*embellir* la vérité par des fictions, et l'audace du narrateur n'était surpassée en ce point que par la crédulité du lecteur. Aussi la plupart de nos voyages ne sont que des romans géographiques qui, comme les romans historiques, ont le grave inconvénient de tromper par un mélange adroit du vrai et du faux la mémoire et la raison au profit de l'imagination. Aujourd'hui que les sciences ont fait tant de progrès, que le globe a été exploré dans tous les sens, que la curiosité et ce premier attrait de nouveauté qui s'attache à des contrées entièrement inconnues sont en quelque sorte épuisés, les voyages ne doivent pas se borner à une topographie plus ou moins exacte, plus ou moins brillante; c'est à eux de nous faire connaître, outre la physionomie extérieure des peuples lointains, cette partie intime de leur existence qui est comme leur *âme*, c'est-à-dire leur constitution religieuse, politique et morale; de nous fournir ainsi les termes de comparaison nécessaires pour résoudre les grands problèmes sociaux qui s'agitent autour de nous, et qui ne sont hérissés de tant de difficultés que parce que nous ne considérons les choses et les hommes que du côté où nous nous trouvons, semblables à des navigateurs qui croiraient avoir fait le tour du monde et qui n'auraient point visité les antipodes. Le monde moral a aussi ses antipodes qu'il faut découvrir afin de pouvoir l'embrasser ensuite dans toute sa circonférence. L'histoire ne s'occupe que des faits passés, elle ne travaille que sur les morts. Les voyages nous montrent l'homme vivant avec toutes les harmonies du ciel qu'il contemple, du sol qui le nourrit, du climat dont il subit les influences. Il est donc facile d'en tirer des instructions étendues et solides, à la portée des plus vulgaires comme des plus hautes intelligences. C'est ce que nous allons essayer de faire du livre que nous sommes chargés d'analyser.

On a dit : « *Heureux le peuple qui n'a point d'histoire!* » Ces paroles s'appliqueraient à l'Abyssinie, si l'obscurité qui couvre son passé pouvait être considérée comme une preuve de sa prospérité intérieure. Mais, d'après les traditions recueillies ou confirmées par MM. Combes et Tamisier, ce pays a été et est encore fréquemment en proie à des guerres intestines occasionnées par des rivalités de races ou par des révolutions de palais assez semblables à celles qui agitent l'empire ottoman; quant à son histoire extérieure et publique elle se borne à un petit nombre de faits remarquables qui ont surnagé dans le cours des âges.

Les annales de l'Abyssinie s'ouvrent avec éclat par le règne de la belle *Makeda*, reine de Saba, qui alla visiter Salomon avec tant de pompe et qui revint avec un fils, issu de ce grand roi, Menileck, fondateur d'une dynastie qui occupe encore le trône. L'antiquité fait ensuite mention de l'expédition malheureuse qu'entreprit dans ces contrées Cambyse, à qui le roi d'Ethiopie envoya un arc démesuré avec ces mots : « Portez-lui de ma part l'arme « que je viens de vous remettre et dites-« lui : Le roi d'Ethiopie conseille au roi « de Perse d'attendre pour lui faire la « guerre que ses soldats puissent facile-« ment bander un arc de cette grandeur. « Jusque-là, qu'il rende grâce aux dieux « de n'avoir pas inspiré aux Ethiopiens « le désir de faire des conquêtes. » Plus tard, le successeur de l'un de ces heureux capitaines qui s'étaient partagé l'empire d'Alexandre, Ptolémée-Evergète voulut réunir l'Ethiopie à l'Egypte qu'il com-

mandait. Plus habile que Cambyse, il conduisit une flotte nombreuse jusqu'au pays des Troglodytes, puis franchissant les montagnes qui de ce côté ferment l'Abyssinie, il parvint à Axum et y éleva plusieurs obélisques dont le plus grand est encore debout.

Après ces deux événemens la lueur douteuse jetée sur l'Abyssinie s'éteint de nouveau. Il ne reste plus pour lier les siècles qu'une stérile nomenclature des rois qui se succèdent ou se détruisent les uns les autres et parmi lesquels surgit le nom mystérieux de Lalibela dont le peuple se souvient comme d'un grand homme, et qu'il vénère comme un saint sans qu'on sache précisément ce qu'il a fait.

A la fin du XIII[e] siècle la lumière reparaît; la guerre entre les Abyssins et les Mahométans commence: guerre religieuse et politique, guerre tellement acharnée qu'elle semble ne devoir finir que par l'extermination de l'un des deux peuples. Amda-Sion, le césar de l'Abyssinie, s'enfonce dans les déserts de l'Arabie, se fraie un chemin sanglant jusqu'à la mer en écrasant ses ennemis sous son char de victoire et meurt sans avoir accompli ses projets. Ses successeurs, après une longue et malheureuse lutte, laissent échapper ses conquêtes et les Arabes s'emparer pour toujours de l'Yemen, l'une des plus riches provinces de l'Abyssinie. C'est à cette période que se rapporte un document curieux recueilli pour la première fois par nos deux jeunes voyageurs, une lettre de Mahomet à un empereur d'Abyssinie. Elle est ainsi conçue :

« Au nom de Dieu clément et miséricor- « dieux, Mahomet, apôtre de Dieu, à Najas- « hi Ashama, empereur d'Abyssinie; salut.

« Gloire à Dieu! au Dieu unique, saint, « pacifique, fidèle et protecteur. J'atteste que Jésus, fils de Marie, est l'esprit « de Dieu et son Verbe. Il le fit des- « cendre sur Marie, vierge bien heu- « reuse et immaculée et elle conçut. « Il créa Jésus de son esprit et l'anima « de son souffle, ainsi qu'il anima Adam; « pour moi je t'appelle au culte d'un Dieu « unique, d'un Dieu qui n'a point d'égal « et qui commande aux puissances du « ciel et de la terre. Crois à ma mission, « suis-moi, sois au nombre de mes disci- « ples. Je suis l'apôtre de Dieu. J'ai en- « voyé dans tes états mon cousin Jafar « avec quelques musulmans : prends-les « sous ta protection et préviens leurs be- « soins. Dépose l'orgueil du trône. Je « t'invite toi et tes légions à embrasser « le culte de l'Être suprême. Mon minis- « tère est rempli, j'ai exhorté... Fasse « le ciel que mes conseils soient salu- « taires! La paix soit avec celui qui « marche au flambeau de la vraie foi. »

D'autres lettres adressées par David, roi d'Éthiopie, au Pape et au roi de Portugal pour les exhorter à ne faire aucune trêve aux Maures, prouvent que les croisades n'ont jamais cessé d'être populaires dans cette partie de l'Afrique, et on aime à entendre les échos des montagnes du Tigré, renvoyer à l'Europe qui ne l'entend déjà plus la voix des Pierre l'Hermite et de saint Bernard.

Après les Musulmans venus du nord apparaissent les *Galla*, tribus à demi sauvages qui attaquent l'Abyssinie du côté du sud. Ils sont aujourd'hui pour elle ce que furent autrefois pour la Gaule les Barbares de la Germanie; chaque jour ils font de nouveaux progrès; ils séjournent là où ils n'avaient fait d'abord que camper; ces flots qui montent sans cesse menacent d'envahir l'Abyssinie entière. Que résultera-t-il du mélange de ce sang jeune et vigoureux avec un sang déjà épuisé par la corruption? Quelle influence l'Égypte et l'Europe sont-elles appelées à exercer sur un pays ainsi livré à l'anarchie? Avant de rien conjecturer sur son avenir il est nécessaire d'avoir une idée exacte de son état actuel sous le rapport de la *religion*, du *gouvernement* et de la *famille*. Cette division de notre travail résumera dans son ensemble le voyage de MM. Combes et Tamisier.

La religion des Abysiniens est comme le peuple qui la pratique un mélange difficile à décrire. Croyances et cérémonies juives ou païennes, mahométisme avec ses sectes diverses, catholicisme pur, hérésies de toute sorte, austérité des premiers anachorètes, licence effrénée des mœurs, tout se rencontre et se mêle dans la même contrée, dans le même royaume, quelquefois dans la même famille. Suivant la tradition la reine de Saba sortit païenne de ses états, y ren-

tra juive après sa visite à Salomon et fit partager à ses sujets sa nouvelle croyance. On raconte même dans le pays que son fils Menileck enleva furtivement du temple de Jérusalem l'arche d'alliance et la fit transporter à Axum où elle subsistait encore au commencement du seizième siècle. Quoi qu'il en soit de ce récit fabuleux, il est remarquable de voir la religion de Moïse, qui semblait par ses destinées mêmes circonscrite dans la Judée, voyager de nouveau à travers les déserts de l'Afrique et aller fonder au milieu de nations idolâtres une colonie restée fidèle à la mère-patrie. Tel fut même l'attachement des Abyssins à ce culte étranger, qu'ils en ont conservé jusqu'à nos jours les plus importantes pratiques, telles que la circoncision, le sabbat, l'abstinence de certaines viandes, et qu'ils ont greffé le christianisme sur le judaïsme, comme une jeune tige sur un vieux tronc.

On sait que l'évangile de saint Mathieu parle du baptême donné par le prêtre Philippe à l'eunuque de la reine d'Éthiopie, Candace. Quelques auteurs ont pensé que la conversion des Abyssiniens au christianisme date de cette époque, mais la tradition et les chroniques éthiopiennes assurent que la foi leur fut apportée par Frumentius sous l'épiscopat de saint Athanase. Ces peuples reçurent donc la religion du Christ sous sa forme primitive, mais ils l'ont tellement défigurée depuis qu'il serait bien difficile de dire à quelle secte ils appartiennent : ils constituent une église à part quoiqu'ils adoptent théoriquement les croyances de l'Église cophte d'Alexandrie dont le patriarche qui réside au Caire leur envoie depuis leur conversion le métropolitain chargé de leur direction spirituelle.

L'Église d'Abyssinie est arrivée au dernier degré de l'avilissement, si l'on en juge par son clergé. D'après le récit de tous les voyageurs il est ignorant, corrompu, superstitieux. L'*Abouna*, chef de l'Eglise, est envoyé comme un étranger parmi des étrangers dont il ne connaît ni la langue, ni les mœurs, ni même la religion qu'il est cependant chargé de diriger. Comme cette charge qui impose un exil éternel, n'est pas recherchée par les membres distingués du clergé égyptien, elle est presque toujours confiée à des moines subalternes qui une fois délivrés de la surveillance de leurs supérieurs, se livrent à tous les vices qu'autorise la licence abyssinienne et même souvent à des infamies importées d'Égypte et inconnues dans le pays.

« Les uns, disent MM. Combes et Tamisier, ont pris des femmes avec lesquelles ils ont vécu publiquement quoique l'Église grecque défendît aux évêques de se marier. D'autres ont eu des harems et quelques uns ont exposé des enfans dont ils voulaient cacher la naissance. Plusieurs ont fait un usage immodéré des boissons : enfin d'autres achetaient des esclaves sur le marché et les tuaient pour des fautes légères. L'abouna Kerules qui est mort quelques années avant notre entrée en Abyssinie faisait de l'ordination des prêtres un objet de plaisanterie ; en imposant les mains aux diacres il répétait, au lieu d'une prière, cette phrase très usitée parmi les Arabes et que ses ouailles ne comprenaient pas : *Allah inelas enté ou Jimas Kelb ibn el Kelb.* C'est-à-dire : Dieu te maudisse toi et ta race, chien fils de chrétien ; *enté Cassis*, tu es prêtre. »

Les jeunes gens qui aspirent à la prêtrise sont ordinairement sans fortune et vivent d'aumônes. Avant de recevoir l'ordination ils parcourent le pays en pélerins, distribuant sur leur passage des amulettes en échange de l'hospitalité qu'ils reçoivent. « Pour arriver à la prêtrise on n'est pas obligé d'avoir été pélerin ; dès qu'un homme sait réciter quelques prières et lire un chapitre des Evangiles, il va se présenter à l'abouna qui sans lui faire subir d'examen, sans même s'informer de sa moralité, lui impose les mains et lui transmet le pouvoir de lier et de délier : on trouve même des individus qui ne savent pas lire et qui ont eu l'habileté de se faire ordonner prêtres ; ils avaient appris par cœur des passages de saint Marc ou de saint Luc, et un livre à la main ils les avaient récités devant leur évêque en feignant de lire ; celui-ci peu scrupuleux parce qu'on le payait, recevait dans le sein de l'Eglise des hommes de la dernière ignorance. Du reste nous

« devons ajouter que si l'on ne voulait éle-
« ver aux fonctions du sacerdoce que des
« hommes capables, les temples d'Abyssi-
« nie se trouveraient bientôt privés de
« desservans..... Nous avons vu beaucoup
« de prêtres, nous avons souvent conversé
« avec eux et leur ignorance nous a presque
« toujours choqués. Ils croient tous que les
« démons peuvent se loger dans le corps
« d'un homme et lui faire subir d'affreuses
« tortures; ils sont persuadés qu'un indivi-
« du qui serait votre ennemi pourrait jeter
« sur vous un charme fatal, vous sucer le
« sang à une grande distance et vous faire
« mourir, et ils attribuent encore aux sor-
« ciers le pouvoir de métamorphoser les
« victimes de leur haine en toutes sortes
« d'animaux, comme les prophètes de
« la Judée qui envoyaient les rois errer
« dans les forêts avec les loups et les
« ours......

« Lorsque les fidèles vont se confesser,
« les prêtres leur imposent de longs jeû-
« nes; si le pénitent trouve son direc-
« teur trop rigoureux, il lui donne de
« l'argent et celui-ci alors se charge de
« jeûner pour le pécheur...

« Un prêtre peut se marier lorsqu'il
« reçoit l'imposition des mains; mais si
« la femme meurt il ne peut en prendre
« une nouvelle sans renoncer au sacer-
« doce ; en sorte que ceux qui contrac-
« tent un second mariage rentrent dans
« la classe des laïques sans scandale, car
« le caractère de prêtre n'est pas inef-
« façable en Abyssinie...

A ce portrait fort abrégé du clergé séculier, ajoutons celui du clergé régulier dont les mœurs sont en général plus pures. »

« L'etchégué est le chef du clergé régulier, comme l'abouna est le chef du clergé séculier. Pour être moine, il n'est pas même nécessaire de savoir lire. Les hommes qui aspirent à l'état monastique vont trouver l'évêque qui fait quelques signes avec une croix et souffle sur eux en leur disant : « Soyez moines. » Ils retournent alors chez eux et se réfugient dans un couvent ou dans quelque grotte solitaire; mais, depuis quelque temps, ils préfèrent vivre en société, et ils abandonnent tous leurs sauvages retraites pour venir habiter dans les monastères.

« Les femmes, pour devenir nonnes, pratiquent les mêmes cérémonies que les hommes, et la religion les condamne comme ceux-ci à un célibat sévère. Les époux qui veulent entrer dans un couvent sont obligés de divorcer : ils peuvent néanmoins se reprendre et contracter même de nouveaux liens, mais alors ils doivent rentrer dans le monde et abandonner les monastères, où le spectacle d'une union conjugale scadaliserait, dit-on, les célibataires.

« Les moines et les nonnes ont la tête rasée et portent une calotte jaune. Nous avons quelquefois rencontré des religieuses chargées d'énormes livres renfermés dans des sacs en cuir, et qui, par extraordinaire, savaient lire. En Abyssinie, les femmes ne reçoivent jamais aucune espèce d'éducation. Les nonnes ne peuvent pas être admises dans tous les couvens, ceux de Dévra-Damô et de Dévra-Libanos, par exemple, ne sont composés que d'hommes. Saint Aragoï et Técla-Haïmanout ont interdit aux femmes l'entrée de ces monastères dont ils étaient les fondateurs, pour éviter les désordres qu'elles occasionnaient dans les lieux d'où elles n'étaient pas exclues.

« Les moines ne vivent pas en commun; ils sont répandus autour d'une église, et chacun d'eux a pour lui une petite maison qui lui sert de cellule et un champ qu'il cultive lui-même : les propriétés de ces religieux sont respectées par les soldats. Les plus paresseux mendient dans les villages leur pain de chaque jour, et l'on en voit quelques uns occupés à creuser leur tombeau dans le roc. Certains d'entre eux se privent, durant toute leur vie, de pain et de viande, et, en véritables anachorètes, ne vivent que de légumes et de racines : il en est qui cherchent à persuader à la multitude qu'ils ont été dix et vingt ans sans prendre aucun aliment. Le nombre des monastères, autrefois très considérable, diminue tous les jours.

« Comme les prêtres, les moines sont divisés en deux sectes, et ils soutiennent mutuellement leurs croyances avec acharnement ; à l'arrivée d'un évêque, ils abandonnent leurs retraites et se rendent en foule auprès de lui pour connaî-

tre son opinion sur le point qui les divise.

« L'etchégué demeure ordinairement à Gondar, et le quartier qu'il habite est un asile inviolable : néanmoins, dans ces derniers temps, il fut pillé par les soldats de Ras-Marié, comme Axoum l'a été par ceux de Déjaj-Oubi.

« Les prêtres qui entreprennent encore le pélerinage de Jérusalem et qui ont assez de bonheur pour retourner sains et saufs dans leur pays sont en vénération auprès de leurs compatriotes; mais l'argent leur manque ordinairement pour exécuter ce long voyage, et, pour s'en procurer, quelques uns ont recours à un moyen infâme : ils séduisent quelques jeunes gens qu'ils amènent avec eux, et arrivés à Massaouah, ils les vendent comme esclaves. MM. Gobat et Isemberg étaient servis par deux Abyssiniens qui avaient été victimes de la mauvaise foi de ces prêtres-pélerins.

« Mais s'il est des individus qui embrassent l'état ecclésiastique par spéculation et qui parviennent, à force d'hypocrisie, à usurper une réputation de sainteté, on trouve aussi de vrais croyans qui, pour mériter la vie éternelle, se retirent dans des lieux humides et malsains, mortifient leur corps qu'ils chargent quelquefois de lourdes chaînes, et vivent dans une continence absolue. »

Quant au dogme, les pages suivantes en donneront une idée assez exacte :

« Lorsque les enfans naissent avec une faible constitution, on s'empresse de les baptiser; mais lorsqu'ils paraissent bien portans, on ne leur administre ce sacrement qu'après quatre-vingts jours si ce sont des filles et quarante jours si ce sont des garçons (1). L'enfant, qu'on porte devant l'église, est dépouillé de ses vêtemens; on le lave depuis les pieds jusqu'à la tête avec de l'eau bénite dans laquelle on a versé quelques gouttes de *muroum* (2); le prêtre plonge sa main dans l'eau et fait une croix sur le front de l'enfant en disant : « Il est baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (1). » Il met ensuite un cordon de soie bleue au cou du nouveau chrétien, et lui donne la communion et la confirmation (2). Après cette cérémonie, on revêt l'enfant d'une simple toile blanche, et le parrain le prend alors dans ses bras.

(1) Les Abyssiniens ne donnent le baptême après ce laps de temps que parce qu'ils croient qu'Adam ne fut introduit dans le paradis terrestre et ne reçut e Saint-Esprit que quarante jours après la création, et Ève quarante jours après lui.

(2) Le muroum n'est autre chose que le saint chrême.

« Les théologiens d'Abyssinie ne sont pas d'accord entre eux sur la destinée des enfans qui meurent sans avoir reçu le baptême : les uns croient qu'ils sont damnés, d'autres qu'ils sont sauvés, et il en est qui les condamnent à un état d'éternelle apathie. Quelques prêtres pensent qu'après un certain temps d'expiation l'archange saint Michel vient les retirer des limbes pour les introduire dans le ciel. Ils pensent généralement que, dès que le fœtus est formé, il reçoit une âme parfaite qui a conscience du bien et du mal même avant que l'enfant puisse éprouver des sensations; et quand un avorton meurt, ils affirment que c'est une punition que Dieu a infligée à l'âme qui s'est souillée de quelque péché.

« Les Abyssiniens communient sous les deux espèces : lorsqu'ils n'ont pas de vin, ils emploient une liqueur faite avec de l'eau et des raisins secs. Le pain doit toujours être préparé par un homme et non par une femme, parce que celle-ci pourrait se trouver dans un état qui la fait considérer comme impure par les prêtres. La grosseur du pain varie selon l'importance des communians (3).

« Les prêtres, comme nous l'avons dit, donnent l'eucharistie aux enfans dès l'âge le plus tendre (4) jusqu'à leur pu-

(1) On sait que c'est la formule grecque : il est baptisé, au lieu de je te baptise.

(2) Dans les premiers temps du Christianisme, on administrait ces sacremens après le baptême.

(3) « J'ai vu des gens de qualité qui ouvraient la « bouche tant qu'ils pouvaient, et à qui le prêtre, « pour prouver son respect, enfonçait de si gros « morceaux de pain, que les larmes leur en venaient « aux yeux. » Bruce, pag. 381.

(4) « Et c'est une merveilleuse et épouvantable chose « à voir le grand mal et péril qu'endurent ces pe- « tits enfans, auxquels ils font engloutir la commu- « nion à toute force, leur versant de l'eau dans la « gueule, tant parce que l'hostie est de grosse pâte, « comme pour leur âge tendre et leurs gémisse- « mens continuels. » Pag. 398.

berté; mais à cette époque, ils les éloignent de la sainte table à cause de leurs déréglemens. Les hommes et les femmes qui ont contracté plus de trois mariages en sont exclus, et ils ne peuvent y être admis qu'en se faisant moines et en renonçant à toute relation avec les personnes d'un autre sexe, sacrifice que bien peu d'Abyssiniens sont disposés à s'imposer.

« On ne donne pas la communion aux polygames : aux époques d'abstinence, les prêtres administrent l'eucharistie après trois heures du soir, et, dans les temps ordinaires, au point du jour; ceux même qui croient à la transsubstantiation craindraient de rompre le jeûne en se nourrissant du corps et du sang de Jésus-Christ. Les Tigréens admettent la présence réelle, mais les habitans d'Amhara ne partagent pas leur foi. Un prêtre qui donne la communion doit être assisté de quatre diacres, et, d'après les rites grecs, sept officians sont réunis pour administrer l'extrême-onction.

« L'Eglise d'Abyssinie abdique complétement sa mission religieuse pour la célébration du mariage. Lorsque deux personnes ont résolu de se marier *légalement* et qu'elles ont convoqué à un repas les parens et les amis, elles invitent le pasteur du lieu qui, pour la forme, adresse une courte allocution aux futurs; mais il est fort rare qu'on ait recours au ministère des prêtres, qui, du reste, sont les premiers à conseiller aux fidèles de se marier sans eux.

« Lorsqu'un homme meurt, les prêtres, plus ou moins nombreux, selon l'importance du défunt, le portent à l'église, où ils récitent l'office des morts, et l'inhument dans le cimetière, qui est toujours dans l'enceinte sacrée du temple. Après la cérémonie, les prêtres vont à la maison du défunt et prennent part au repas funèbre : dans cette circonstance, les gens riches immolent ordinairement plusieurs bœufs et distribuent des aumônes aux pauvres. Lorsqu'un homme meurt sans se confesser, les prêtres refusent quelquefois de l'enterrer.

« Les Abyssiniens n'admettent pas le purgatoire des catholiques; ils croient que les pécheurs seront précipités dans l'enfer, mais ils ne pensent pas que leur châtiment soit éternel : ils sont persuadés qu'après un certain temps nécessaire à l'expiation de leurs fautes, les damnés sont introduits dans le séjour des bienheureux. On croit aussi généralement que les bonnes œuvres des vivans peuvent hâter le moment de la délivrance des morts.

« Nous avons déjà parlé de la vénération que ces peuples ont pour Marie : plusieurs Abyssiniens croient que le monde a été créé par elle et pour elle; néanmoins quelques prêtres ont avoué à M. Gobat qu'elle commit une faute lorsqu'elle laissa Jésus dans le temple à Jérusalem (1).

« Les Abyssiniens honorent les saints et les invoquent dans le malheur, afin qu'ils intercèdent auprès de Dieu en leur faveur; ils ont une grande confiance en saint Michel et en saint George : c'est en leur nom que les pauvres demandent l'aumône, en leur nom qu'ils s'adressent aux grands pour en obtenir quelque bienfait. Outre les saints qui leur sont communs avec l'Eglise latine ou grecque, ils ont canonisé des Abyssiniens renommés par leur sagesse (2). On trouve aussi dans leurs calendriers des personnages de l'*Ancien-Testament*, saint Salomon, saint Roboam, saint Balaam et son ânesse. Ils croient que nos âmes émanent de celle d'Adam. D'après eux, le premier homme serait mort quand même il n'aurait pas mangé du fruit défendu; ils attendent la résurrection générale et un jugement dernier.

« Un grand nombre d'Abyssiniens pensent que les races diverses qui peuplent le globe descendent chacune d'une souche particulière; plusieurs croient aussi que toutes les religions viennent de Dieu, et que chacun peut opérer son salut dans la foi que lui ont transmise ses parens. Cette croyance est la raison de la tolérance dont ces peuples ont si souvent fait preuve, tandis que des querelles de religion ensanglantaient l'Europe; elle explique leur peu d'empressement à atti-

(1) Evangile selon saint Luc, chap. II, v. 43 et 44.

(2) Depuis le XII[e] siècle, les papes se sont réservé le droit de canoniser les saints : il s'étendait auparavant jusqu'aux évêques.

rer dans le giron de leur église les juifs ou les païens qui les entourent. Néanmoins, si les Abyssiniens croient que toutes les religions sont bonnes, ils sont persuadés que les chrétiens doivent occuper au ciel une place réservée.

« Quoique, dans le fond, les Abyssiniens soient tous monophysistes, ils disputent depuis long-temps et avec acharnement sur la nature du Christ sans pouvoir s'accorder. Ces controverses ont divisé le clergé en trois partis bien distincts, qui ont tous cherché à approfondir cette matière, et s'ils n'ont pas enfanté des in-folio, c'est que l'imprimerie leur a manqué.

« La première secte prétend que, lorsque l'Ecriture dit que le Christ a été oint du Saint-Esprit, elle veut nous apprendre que le Saint-Esprit a opéré en lui la réunion de la nature divine et de la nature humaine.

« L'autre soutient que le St-Esprit n'a point opéré la réunion des deux natures divine et humaine, mais que lui-même était la nature divine qui est venue se joindre à la nature humaine de Jésus.

« Et la dernière affirme que, lorsque le Christ est né, il était Dieu et homme, et que, lorsque le Saint-Esprit est venu à lui, l'homme seul l'a reçu.

« La première opinion est très répandue dans l'Amhara; la seconde, dans le Tigré, et la troisième dans le royaume de Choa. »

La morale chrétienne est encore plus dégénérée que les dogmes. Les Abyssiniens admettent le divorce, la polygamie, le concubinage public, la violation de toutes les lois de la pudeur et de la chasteté, vertus dont bientôt ils auront perdu jusqu'à l'idée. Si leur religion proscrit en théorie tous ces excès, en pratique elle les tolère parce qu'elle est presque sans influence sur la population et qu'elle ne craint pas, afin de conserver le peu qui lui reste, de se faire complice du mal qu'elle ne peut empêcher.

Voilà donc ce que peut devenir la religion la plus pure, séparée du centre d'unité qui la vivifie, et livrée sans défense pendant plusieurs siècles à toutes les aberrations de l'esprit et du cœur de l'homme. Il est facile de suivre pas à pas dans les traditions historiques et dans les récits des voyageurs, la décadence du catholicisme en Abyssinie.

Lors de la conversion de ce pays, la doctrine de Nestorius agitait l'Eglise. On sait que les opinions de cet évêque, qui n'admettait pas que Marie fût la mère du Christ considéré comme Dieu, furent condamnées par un concile. Les Abyssiniens, dans leur enthousiasme religieux, rejetèrent l'hérésie de Nestorius et conçurent alors pour Marie, qu'ils appellent quelquefois *mundi creatrix*, un amour et un respect sans bornes.

En 1430, plusieurs prêtres abyssiniens envoyés par Zara-Jacob leur roi, vinrent assister au concile de Florence et suivirent la bannière des Grecs, qui, à l'exception de Marc, évêque d'Ephèse, déclarèrent qu'ils étaient prêts à s'unir aux Latins; mais, à l'époque de la prise de Constantinople par Mahomet II, les fidèles partisans de l'église grecque qui avaient réprouvé la conduite de leurs représentans au concile, se séparèrent de Rome pour toujours.

En 1524, le roi David écrivait au pape Clément VII, qu'à *l'imitation de ses prédécesseurs, sa détermination avait toujours été de maintenir la religion,* mais il se gardait bien d'expliquer ce qu'il entendait par religion.

Dans le XVII[e] siècle, des missionnaires envoyés chez les Abyssiniens pour les ramener à l'unité, accusaient plutôt leur ignorance que leur zèle et ne désespéraient pas de les faire rentrer dans la bonne voie, bien qu'ils s'en fussent déjà bien écartés. Un siècle après, les voyageurs Bruce, Salt et Pearce signalent dans les croyances et dans la conduite de ces peuples de telles erreurs et de tels scandales, qu'il n'est déjà presque plus possible de les considérer comme chrétiens. Nous venons de décrire, d'après MM. Combes et Tamisier, l'état actuel de la religion et des mœurs en Abyssinie. On peut juger du mal et de ses progrès.

Telle est l'union intime des vérités catholiques, qu'en rejeter une seule, c'est les renier toutes. Elles ressemblent à une chaîne bien liée; détachez un anneau, les autres suivent. C'est ce que Bossuet a victorieusement démontré à l'égard des protestans. Aussi le temps n'a fait que justifier ses prévisions. Aujourd'hui en effet le pro-

testantisme n'est plus une doctrine, mais la négation de toute doctrine. Il reste cependant une barrière qui l'arrête en quelque sorte dans le vide où il se débat, et l'empêche de rouler de chute en chute jusqu'au fond de l'abîme ; je veux parler de cette civilisation européenne, qui toute saturée encore de vrai christianisme, a été jusqu'ici assez forte pour sauver les bases de la morale et de la société, et qui enveloppant les peuples soumis à son influence, catholiques ou non, d'une sorte d'atmosphère lumineuse, les empêche de retomber dans les ténèbres de la barbarie. Mais, supposez un peuple séparé du reste du monde par sa position géographique, par ses mœurs, par sa langue, par sa couleur, par son passé comme par son avenir, jetez-le sur un sol brûlé par le soleil africain, où tout fermente et se corrompt si vite, abandonnez-le ensuite à sa pente naturelle sans direction et sans guide, et vous compterez le nombre de siècles qu'il faudra pour que toute vie intellectuelle et morale disparaisse du sein de ce peuple !

La foi chrétienne est donc menacée de s'éteindre bientôt entièrement dans l'Abyssinie, si elle ne rallume son flambeau au foyer du catholicisme romain. Cette œuvre de régénération a déjà été tentée anciennement par quelques missionnaires étrangers ; mais, d'après les récits des historiens, ils auraient manqué d'habileté dans cette circonstance en voulant réédifier ce qui n'avait besoin que d'être réparé, ils auraient froissé sans nécessité l'amour-propre et les préjugés des populations, et auraient même cherché à parvenir à leurs fins par d'autres voies que celles de la persuasion, ce qui aurait été cause de leur expulsion. De telles fautes seraient faciles à éviter aujourd'hui. Comment reprendre en sous-œuvre l'édifice en ruines? renouer un nœud si long-temps relâché? convertir enfin au catholicisme un pays travaillé depuis tant de siècles par l'hérésie et la corruption, et déjà saisi au cœur par le froid mortel de l'indifférence ? Comment surtout rallier sous la même foi et la même discipline toutes les parties de cette inextricable Babel? Je ne sais, mais la moisson est riche, viennent les ouvriers! Il est toujours temps même à la dernière heure. Nous les appelons de tous nos vœux et de toutes nos supplications. Si le cœur s'émeut à la pensée de quelques pauvres tribus idolâtres et sauvages, éparses çà et là dans les forêts d'un autre monde et qui n'attendent pour naître à la civilisation qu'un premier germe de foi chrétienne ; un grand peuple qui meurt pour n'avoir pas su conserver ce germe précieux après l'avoir reçu, un peuple de plusieurs millions d'hommes, notre aîné dans la grande famille humaine, autrefois chrétien et éclairé comme nous, succombant peu à peu sous le poids de sa propre misère lorsqu'il suffirait peut-être d'une main fraternelle pour le relever : voilà ce qui me préoccupe et m'attendrit encore davantage, voilà ce qui me fait crier *merci*, à genoux devant la chaire de saint Pierre.

LUDOVIC GUYOT.

# Méditations sur la Philosophie ancienne.

PREMIÈRE MÉDITATION.

## LE PRÊTRE DE SAIS, ou LES TROIS INSCRIPTIONS DELPHIQUES (1).

(ONTOLOGIE.)

Eἶ, ἕν!
Tu es, ô Unité!
(PLUT.)

LE PRÊTRE.

Étranger, tu as traversé les flots des mers lointaines pour venir frapper suppliant à la porte du sanctuaire. Humble ministre du temple, j'obéis à l'ordre du maître. Les paroles des premières initiations m'ont été confiées; le feu sacré a touché mes lèvres, mais ces lèvres sont fermées aux profanes... Le maître a ordonné; me voici pour t'introduire au vestibule. Ton front porte le signe grave de la maturité, pardonne à ma jeunesse d'élever la voix en ta présence. Oublie les lèvres pour ne songer qu'à la doctrine. Prends ta part du commun trésor qui se communique sans s'épuiser.

L'ASPIRANT.

Parle; je suis prêt...

LE PRÊTRE.

Les eaux bienfaisantes du Nil sacré, père des fleuves, ne fertilisent que les terres basses et ouvertes à son influence... Les masses escarpées et orgueilleuses des monts Arabiques ont leurs cimes glacées par les neiges éternelles; leurs flancs et leurs bases sont rendus encore plus nus et plus arides sous les feux du brillant soleil, source de la fécondité; et la rosée du ciel n'y tomba jamais.

L'ASPIRANT.

Il n'est que trop vrai, l'orgueil nous assiège en naissant; et, comme si notre faiblesse avait besoin d'auxiliaire pour se mieux tromper, la flatterie lui vient en aide pour peu que la nature et la fortune nous aient fait notre portion plus large des biens communs... Les écueils qui environnèrent mon berceau furent peut-être bien grands et bien dangereux... Grâce au ciel, un homme de Dieu, le génie de Socrate m'a enseigné à m'apprécier moi-même... Mon ignorance s'incline et écoute; prêtre de la première initiation, je suis prêt...

LE PRÊTRE.

Quand ton vaisseau approcha de nos côtes, tu vis de près ces vagues écumantes qui viennent sans cesse fouetter le rivage et se briser follement contre les rochers... Le tableau magnifique du port et des côtes, la scène non moins brillante de la nature si riche et si féconde, en se réfléchissant sur les flots agités, s'y brisent, s'y décomposent, s'y renversent... L'œil fatigué a beau interroger le miroir infidèle...; de loin en loin, sur la crête des vagues, quelques reflets étincelans jaillissent; mais entre eux sont les abîmes, profonds, noirs, effrayans; et l'éclair passager redouble encore le trouble et l'horreur...

Dans l'oasis d'Amoun, auprès du temple révéré, un bosquet d'aloès et de palmiers s'élève, délicieux ombrage au voyageur fatigué par le sable brûlant et par le vent du désert. Une source y jaillit, humectant la terre, rafraîchissant les racines, entretenant le luxe des feuilles et le doux éclat des fleurs. Au milieu du bosquet, les eaux épanchées en mille filets, se réunissent dans un bassin naturel, lac limpide et calme, qui transmet au regard la forme fidèle du plus petit caillou, du sable d'or qui forme le lit, ainsi que la brillante et pure image des cieux.

(1) Voyez Plutarque, περὶ τοῦ εἶ, dont nous avons extrait plusieurs détails curieux et des idées bien remarquables chez un philosophe païen.

L'ASPIRANT.

Depuis long-temps les passions et les orages de la vie se sont apaisés en mon âme... Les paroles de Socrate, les retraites de Pythagore ont fait germer sur l'aridité de mes sables comme une oasis protectrice ; le vent du désert ne m'atteint plus..; le bassin et l'onde sont calmes ; prêtre de Saïs, mon cœur, libre de passions, s'ouvre vers toi et t'écoute, tu peux parler.

LE PRÊTRE.

Étranger, jadis, comme toi, une vague inquiétude me poussa hors du nid de la patrie ; je vis ton rivage natal, et la Grèce s'étala devant moi avec la magie de son ciel et de ses monumens, avec l'harmonie de sa langue, te le dirai-je ? avec la témérité présomptueuse de sa jeunesse et avec la sagesse si jeune de ses vieillards. Eh bien, toutes les séductions que la terre d'Hellen offre au cœur et à l'imagination ne purent remplir mon âme... Je voulais la science... J'allai la demander aux rochers prophétiques de Delphes... La paix et les harmonies gracieuses du chemin de la vallée, l'austérité sévère et sublime de la montagne, préparèrent mon esprit... Avide et soumis, je portai mes pas dans l'enceinte sacrée ; et, sur le premier vestibule, cette inscription frappa mon regard : μηδὲν ἄγαν, *rien par excès*... — L'excès, me dis-je, c'est l'abus, c'est l'injustice, c'est l'intempérance, c'est le désordre, c'est la fougue fébrile, la convulsion d'une force impuissante à se commander elle-même. L'excès, c'est le mal de la vie..: — Oracle saint, je t'accepte comme la règle de ma conduite. Savoir se commander, c'est savoir être vertueux.

Tandis que, recueilli, je gravais en mon âme pour ne jamais l'oublier, la formule de vérité, voilà que sur le fronton même du portique intérieur je lus cette seconde maxime, pendant de la première : γνῶθι σεαυτόν, *connais-toi toi-même*. — Me connaître ? et comment parviendrai-je à cette connaissance ?... Mes maîtres ont parlé à mes jeunes ans des merveilles des cieux et de la terre ; ils m'enseignèrent, dans de pénibles travaux, à cadencer des sons, à discourir pertinemment sur les formes et sur les nombres... N'est-ce pas là ce qu'on nomme la science ?...

Et mon âme s'enfonçait en de profondes réflexions.

Cependant, ajoutai-je enfin, que sert à l'homme de connaître tant de choses, peut-être vaines, peut-être stériles, pâture d'une excessive curiosité ? — Que font à la vertu les règles des élémens et les lois des astres ? Suis-je meilleur et plus parfait parce que je sais appeler de leur nom les plantes que mon pied foule ; que, par d'habiles calculs, je prédirais sans crainte d'errer et les défaillances des astres errans dans le ciel, et le retour des comètes capricieuses ?... Insensé l'homme qui répand ainsi et évapore, dans une vaine extériorité, cette source féconde de lumière et de chaleur destinée à illuminer et à vivifier les ténèbres mystérieuses de son propre être ;... et qui suis-je donc ? et d'où viens-je ? et où vais-je ?... Parole divine, je te remercie ; dès ce jour, ma propre étude sera l'objet constant de mes efforts assidus, de tous mes travaux...

Cependant, sans m'en être aperçu, j'avais pénétré dans les solitudes révérées du sacré parvis : une crainte solennelle s'empara de moi, je ne sais quel frisson de respectueuse horreur me passa sur la face ; je sentis comme l'approche de la Divinité. Or, tandis que devant moi se dévoilait par degrés la profonde obscurité du sanctuaire et que les ténèbres, sous mon regard, perdaient peu à peu de leur intensité, une nouvelle parole se dessina au fond même de l'antre prophétique ; deux caractères d'or, brillant d'une clarté douce, se détachaient sur le fond obscur : ει. — Mon œil y resta attaché ; mais mon âme était fermée et ténébreuse encore... Me repliant sur mon incapacité et mon ignorance, je m'écriai de nouveau : Oracle saint, Verbe de vérité, qui viens de tracer devant ma voie le double sentier de la vertu et de la science, achève ton œuvre ! — Et si une nouvelle révélation est utile à ma faiblesse, parole du ciel parle encore, instruis-moi !

Fils de la Grèce, de longues nuits, de longs jours m'ont surpris méditant sur les lettres d'or de l'antre.

Mais toi-même, ô étranger, tu les as lues ces formules prophétiques... Révèle-moi ce que ton âme t'en a dit, ce que t'en ont appris tes maîtres si renommés, les Pythagoriciens et Socrate.

L'ASPIRANT.

Plusieurs années avant l'époque où les inscriptions de Delphes frappèrent tes regards et absorbèrent tes pensées, un autre homme les lut et les médita. C'était un pauvre sculpteur d'Athènes, le fils de Sophronique et de Phénarète. Dès ce jour, il quitta le ciseau. Une voix impérieuse parlait à son oreille; et Socrate se dévoua généreusement à l'instruction de la jeunesse et à l'épuration des mœurs dans une cité corrompue. Je l'ai entendu, le fils de la sage-femme, prêchant la vertu et confondant le vain étalage des prétendus savans. Ses paroles étaient simples et persuasives. Il sortait de ses lèvres comme un glaive acéré qui vous pénétrait au fond du cœur et vous divisait en deux ;... de lui j'appris le sens des deux premières formules. Socrate est mort pour leur enseignement. Mais toutes les fois qu'impatient du mystère j'interrogeai le moraliste sur la troisième inscription, il s'obstina au silence : son génie, me disait-il, lui défendait de profaner un tel sujet de sa parole mortelle et lui ravissait les mots des lèvres.

J'abordai les prêtres du temple; ils me répondirent je ne sais quoi d'absurde et je les trouvai même divers d'opinions là-dessus.

L'un me disait : Tu connais les noms des hommes divins que nos pères virent et que notre admiration appelle encore *les Sages de la Grèce.* Ils étaient cinq : Milon, Thalès, Solon, Bias et Pittacus. Deux hommes puissans voulurent se joindre à eux : Cléobule, tyran des Lydiens, et Périandre, tyran de Corinthe; ils étaient riches; ils étaient rois; la renommée n'osa point leur résister et proclama sept sages. Les cinq premiers, quoique outragés par l'union disparate, ne voulurent point troubler de divisions, peut-être sanglantes, l'empire naissant de la sagesse. Ils se contentèrent de protester à l'écart; et la main de l'un d'eux vint déposer au sanctuaire même d'Apollon le chiffre justificateur que l'on appelle pour cela, σοφῶν ἀνάθημα, l'inscription des sages : ε' (*cinq*).

Un autre voyait dans l'inscription de l'antre une simple particule de dialectique, ει, *si*. Le Dieu, disait-il, par ce signe dubitatif et conjonctif en même temps, a voulu nous indiquer et toute la sublimité de la science vraie, et toute l'incertitude des connaissances des hommes.

Je consultai en Italie Architas le Pythagoricien. Le maître lui avait dévoilé le mystère du signe; il s'en ouvrit à moi, et j'avoue que mon âme était ravie en l'écoutant :

« Les nombres sacrés, me dit-il, sont les symboles des êtres, et se distinguent en *pairs* et *impairs*.

« L'*unité* est la puissance génératrice et la source des nombres.

« Le *un* enfante le *deux*, premier des nombres pairs.

« Lorsque l'*unité* exécute et clot son évolution sur soi, décrivant le mystérieux *triangle*, c'est le *trois*, le *premier impair* et le *prince des nombres*.

« Du premier pair avec le premier impair est engendré le *cinq*, formule génésiaque, expression de deux substances qui s'unissent pour tout enfantement : le *deux* représentant la substance *basse et passive*, l'être *femelle*; le *trois*, formule de puissance et d'activité, signe de la substance *mâle*.

« C'est pour cela que nous avons donné au nombre *cinq* le nom de *mariage;* il est le symbole de notre mère à tous, *la nature* (1).

« Et observe que le *cinq*, se multipliant par soi, reproduit le *cinq*.

« Ainsi, dans les champs de la nature, la semence est émanation et voie de reproduction. Le froment enfante le froment, et l'homme l'homme.

« Ainsi la face radieuse du brillant soleil nous verse la lumière, laquelle remonte à lui sur les ailes brûlantes de la flamme.

« Et vois comme le principe igné, autre émanation du soleil, se transforme pour cesser d'être soi, sous mille apparences. Le feu, a dit Héraclite, est l'élément fondamental, principe de toutes les formes, et tout se résout en feu.

« Cette rénovation par la destruction est figurée sous les noms symboliques que les prêtres chantent à Delphes :

(1) Τὰ πάντα τῶν πέντε γέγονε παρώνυμα, καὶ τὸ ἀριθμήσασθαι πεμπάσασθαι λέγουσιν : chez les Grecs, *τὰ πάντα (l'univers)* dérive de *πέντα*, *cinq*; et pour dire *compter*, ils disent *quinter*. Plut., *Isis et Osiris.*

Φοῖβος, l'irradié,
Δήλιος, φάνης, le manifesté,
Νυχθήλιος, le vivificateur de la nuit,
Διόνυσος, le diviseur,
Ἀπόλλων, le destructeur, le rénovateur,
Ζαγρεὺς, le chasseur de vie,
Πλούτων, pluralité,
Κόσμος, harmonie, monde :
synonymie poétique et figurée, par laquelle les Vates inspirés traduisaient à leurs grossiers auditeurs toute la portée du mot Φύσις, nature.

« La nature est la fille de la céleste unité, enfantée par le *pair* et l'*impair*, adorable merveille qui représente aux yeux des sages la divine constitution du nombre cinq, ε'.

« Pythagore reconnaissait *cinq* accords fondamentaux dans la musique.

« Les physiciens n'admettent-ils pas *cinq* parties dans la nature : la terre, l'eau, l'air, la lumière et l'éther? et chacun de nous ne porte-t-il pas *cinq* sens, *cinq* appareils de relations organiques. »

J'avoue que les discours d'Architas charmaient mon âme : en l'écoutant expliquer les rapports symboliques des nombres, mon imagination ravie croyait entendre résonner mélodieusement les accords divins de Pythagore.

LE PRÊTRE.

Et moi aussi, ô Grec, je ne puis entendre ces mélodies gracieuses de l'imagination grecque sans me sentir charmé, comme embaumé d'un parfum de poésie. Mais ce coloris séduisant, en arrêtant les regards à la surface des choses, ne nuit-il point aux investigations plus intimes de la science?

Faites maintenant silence, harmonies du divin Pythagore! Écartez-vous, figures, symboles, pour nous laisser contempler face à face la vérité, autant du moins que l'œil d'un faible mortel le peut faire!... Et toi, écoute, ô étranger! car la doctrine est belle et sublime; une âme d'homme tout entière suffit à peine pour en porter quelques reflets; mais ces reflets, tout incomplets qu'ils sont, te dévoileront le sens de la formule de l'antre.

Le sable d'Amoun est renfermé dans le bassin, le bassin dans l'oasis, l'oasis dans le désert; la terre entière plonge et nage dans les champs de l'éther, espace merveilleux et flottant à des étendues où l'œil se perd, jusqu'aux limites du *fini* et à la surface mobile de l'*indéfini :* voilà le monde visible des corps et les dimensions de la matière.

Ainsi en est-il dans le royaume de l'*invisible* et de l'*inétendu*.

La pensée repose en mon âme, mon âme dans l'éther lumineux des esprits, et l'éther et moi dans l'*existence*, dans l'*être*, base de toute matière comme de toute pensée.

Et d'où vient l'Être ?

Des bouches d'hommes ont osé dire : L'Être a commencé et il finira; en d'autres termes, le néant est le *principe*, il est la *limite;* il sera la *fin* de l'Être. Insensés, qui ne voient pas qu'en croyant affirmer, ils nient; affirmer le néant, c'est le détruire; plus encore, c'est dire l'absurde, puisque en disant ces mots incohérens : le *néant est*, j'affirme l'*être* du *non-être*.

Non, non; ce qui n'est pas ne saurait être *principe* pas plus que *borne*. Ce qui n'est pas est *rien;* et *rien* ne saurait être quelque chose ni quelque part.

Je ne chercherai donc pas à te donner la définition de l'Être.

*Définir*, c'est *déterminer*, c'est *délimiter;* c'est montrer la *fin*, le *terme*, la *limite*.

Où est la limite de l'Être ?

L'Être, c'est l'Être; il vient de l'Être; il ne saurait aboutir qu'à l'Être; il est *lui*, il est *plein*, il est *sans bornes*, il est *infini*, il est *éternel*.

Oh ! l'Être, il n'est pas moi, toi, ni l'atome, ni l'étendue, ni le fini, ni l'indéfini.

Non, vous n'êtes point l'Être, espaces des corps que mon œil pénètre et mesure, si vagues, si indéfinis que vous soyez : l'Être est immense.

Vous n'êtes point l'Être, années, siècles, profondeurs des temps; le monde vous parcourt, et mon sablier vous divise; vous avez commencé avec le premier mouvement, avec la première évolution, avec la première apparition du premier-né d'entre les finis : l'Être est éternel.

Vous n'êtes point l'Être, jour d'avenir, dimension des siècles futurs; vous n'existez point encore, et l'Être est; il est in-

finiment, il est immensément, il est essentiellement.

L'évolution et le mouvement sont des changemens de bornes, de confins; l'Être n'a point de limites; donc l'Être ne peut avoir ni évolutions ni changemens.

O infini! le repos, non cette inaction d'inertie et d'impuissance qui pèse sur le fini, mais le repos véritable, le repos de la paix, de l'indépendance absolue; la paix de la toute félicité, de la toute harmonie règne dans les mystérieux et insondables abîmes de ton essence. — O Être! ô Éternel! tu es *avant,* tu es *pendant,* tu es *après;* et ces mots, *avant, pendant, après,* signes de temps et d'évolution, ne sauraient s'appliquer qu'au *fini* qui dans ton sein vit, se remue et évolute.

De toi, il est faux de dire: Il a *été*, il *sera*. Tu *es* (1), voilà l'attribut essentiel et incommunicable de ton essence.

Le fini, réalisation *temporelle* de ton *éternelle* fécondité, nage au sein de tes splendeurs et des espaces lumineux que ta main dressa pour lui comme un pavillon.

Et le fini; et l'espace, lieu du fini; et le temps, évolution du fini dans la durée: tout ce qui est mesurable, divisible; chiffrable, rien de tout cela n'est l'Être.

Étranger, garde-toi de te laisser séduire, comme le vulgaire, au mensonge de l'œil, ni de mesurer l'infini de la même aune dont tu mesures le fini immobile des corps, ou l'indéfini flottant de l'éther où les corps se meuvent.

Tout ce qui est étendu a des parties; ce qui a des parties a des bornes, puisque si nombreuses que soient ces parties, ma pensée du moins peut y en ajouter une encore.

L'Être n'a pas de parties; il est simple, il est inétendu, il est indivisible...

Ainsi l'*étendu* procède de l'*inétendu*, le *composé* du *simple,* le *mortel* et le *passager* de l'*immuable* et de l'*éternel*: et le temps et l'espace sont les dimensions du fini, et le fini n'est pas l'Être.

Qu'est-il donc le *fini?*

Ici, ô Grec! la *définition* est légitime et facile.

Le fini, c'est la *borne,* la *limite,* la *dépendance* (1), le *phénomène....*

Le fini, c'est la *créature* sortie du sein de la fécondité et de la munificence infinie du Créateur, pour remplir ses destinées avec les moyens et dans la sphère réglés par la sagesse souveraine.

Le divin ouvrier n'a eu qu'à souffler sur la matière pour y faire jaillir des torrens de vies et de formes; et la matière obéissante est devenue tout ce que tes sens voient, entendent, goûtent, odorent et touchent.

Il n'aurait qu'à souffler encore, et s'évanouissant au souffle de la colère, le fini tout entier s'enfoncerait aux abîmes profonds d'où il est sorti.

Mais, plus capricieux qu'un ouvrier mortel, l'éternel potier, après avoir façonné son argile, la brisera-t-il, et d'un pied dédaigneux la rejettera-t-il loin de lui, loin de la vie, loin de l'existence?

(1) Τὸ τ' ἦν, τὸ τ' ἔσται, χρόνου γεγονότος εἴδη, φέροντες λανθάνομεν ἐπὶ τὴν ἀΐδιον οὐσίαν, οὐκ ὀρθῶς.... τῇ δὲ τὸ ἔστι μόνον, κατὰ τὸν ἀληθῆ λόγον, προσήκει: Elle *fut*, Elle *sera*, ces formes du temps produit, notre ignorance se trompe quand elle les transporte à l'*Essence éternelle*, faussant les termes... D'*Elle*, dites seulement *elle est*, expression vraie, idée juste.

Platon, *Timée.*

(1) Ἡμῖν μὲν ὄντως τοῦ εἶναι μέτεστιν οὐδέν· ἀλλὰ πᾶσα θνητὴ φύσις, ἐν μέσῳ γενέσεως καὶ φθορᾶς γενομένη, φάσμα παρέχει καὶ δόκησιν ἀμυδρὰν καὶ ἀβέβαιον αὐτῆς: Quant à nous, l'Etre ne nous appartient pas proprement; toute nature périssable, placée entre naître et mourir, est un rêve, une apparence, une ombre d'être.

Plut., *Inscr. Delph.*

Et un peu plus loin, le même philosophe ajoute ces paroles bien belles et bien remarquables dans un écrivain païen: « Quel est donc l'Etre véritable, — l'Etre éternel, l'Etre sans origine, l'Incorruptible (τὸ ἀΐδιον, καὶ ἀγέννητον, καὶ ἄφθαρτον), à qui le temps ne saurait apporter de changement? — Le temps est chose mobile, en harmonie avec la matière si changeante; il coule, ne saurait être arrêté; c'est comme un vase de destruction et de renaissance (ὥσπερ ἀγγεῖον φθορᾶς καὶ γενέσεως)..... Dieu est (ἔστιν ὁ Θεός), il est dans l'éternité, immuable, indivisible, nécessaire; — seul il EST; son présent embrasse toutes les durées (ἑνὶ τῷ νῦν τὸ ἀεὶ πεπλήρωκε)..... En l'adorant, saluons-le de cette formule antique: Tu es, ô UNITÉ!... Non, l'Être divin ne se distribue point en plusieurs êtres; l'*Etre* est *l'unité*, *l'unité* est *l'Être* (ἓν δεῖ εἶναι τὸ ON, ὥσπερ ὂν τὸ ἝN).....

*id. ibid.*

La sagesse a su ce qu'elle fesait ; rien ne l'embarrasse...

La liberté est le cachet d'immortalité imprimé à l'œuvre ; et tout être gravite vers l'intelligence et la liberté...

Remontons à lui et redisons les formules sacrées de l'essence de l'Être : mystères redoutables et ravissans qui vivifient et qui tuent... Suis la doctrine, si tu peux ; recueilles-en du moins la parole :

Il est, l'Être est la base, la dimension première de l'Être : berceau éternel et infini de la force infinie, de la plénitude infinie, de l'infinie perfection...

Au *berceau de l'Etre* rayonne la *pensée*, lumière éclatante et pure, ΛΌΓΟΣ éternel, irradiation infinie et complète de la sagesse et de l'intelligence infinies...

Or, entre l'Être et le Verbe, le mystère de l'amour et de la *vie* s'accomplit...

L'Être est Base et puissance ;

L'Être est Verbe, autre puissance ;

Et, se réalisant lui-même dans sa plénitude d'Être complet, l'Être Vit et existe.

Puissance,

Verbe,

Vie :

éternel et indivisible *triangle ;* et le triangle est le symbole de l'unité se complétant en soi et par soi, sans cesser d'être l'unité :

Unité et plénitude de la toute force,

Unité et plénitude de la toute intelligence,

Unité et plénitude de la toute vie, du tout amour ;

Et l'Unité élevée à sa troisième puissance égale l'Unité ;

Et c'est l'éternelle genèse de l'Être...

Un peu plus bas maintenant.

En face de l'Unité et par l'unité le *deux* se dessine, et le temps et l'évolution commencent, et l'unité-*trois* avec le *deux* enfante le *cinq*, formule cosmogonique, que nos pères dans la science sacrée représentèrent sous le symbole d'*Osiris*, d'*Isis* et d'*Horus* (1).

Osiris, c'est la force, la puissance de l'Être ; c'est l'Être vivant et fécond.

Isis, c'est la matière, réceptacle de vie, épouse temporelle d'un époux éternel.

Isis, devenue féconde sous la divine influence de l'Être tout-amour, enfante Horus, le monde, le Κόσμος des Grecs, jeune enfant couché sur les eaux génésiaques, figuré par la fleur du lotos qui forme son berceau....

. . . . . . . . . . . .

Le triangle éternel de l'infini est toujours plein, toujours complet, toujours inondé de vie, de félicité, de lumière, sans altération, sans nuage, sans fatigue, sans satiété..... O beauté ! ô vérité ! ô amour, dont tressaillent sans fin les entrailles mystérieuses et les divins abîmes de l'Être !...

Le triangle temporel du fini, par un de ses côtés, participe à l'Éternel, à la vie, à l'amour, adorable hypothénuse, identique de l'infini, sur laquelle s'appuient et s'élèvent deux côtés d'argile, dimension du fini : symbole cosmogonique.

L'infini d'un côté, le fini de l'autre, et l'infini se communiquant au fini et devenant vie, élément du fini ; et l'infini et le fini séparés par des abîmes sans fond ; et cependant le fini, alimenté par l'infini, convergeant vers lui comme vers son pôle, et destiné par la nécessité même de son origine et de sa nature, à progresser dans l'infini et vers l'infini, se rapprochant sans cesse de son modèle sans s'y confondre jamais : voilà la théorie sacrée et la formule primitive et génésiaque des essences ; loi toute d'harmonie, d'ordre, de progrès...

Et maintenant, promenant mon regard sur le champ des réalités, j'y cherche la manifestation de ces lois fondamentales des existences.....

Où est l'harmonie ? où est l'ordre, le vrai progrès ?...

D'un côté, il est vrai, je trouve toujours l'Être ; et ma conviction intime me dit que l'infini n'a pas cessé d'être infini... Mais où est-elle cette épouse digne du céleste époux ?... les splendeurs nuptiales d'Isis se sont voilées de deuil ; et le jeune Horus vagit de douleur dans le lotus agité par le vent glacial de l'abîme...

Que je te redise un souvenir des antiques traditions, je dirai presque un rêve :

Parfois, ma pensée, fatiguée de ce qui est, se rejette vers ce qui n'est plus. Dans

(1) Ὁ μὲν Ὄσιρις ὡς ἀρχὴ, ἡ δ' Ἶσις ὡς ὑποδοχὴ, ὁ δὲ Ὥρος ὡς ἀποτέλεσμα : Osiris, le principe ; Isis, le récipient ; Horus, le produit.

Plut., *Isis et Osiris.*

la solitude de mes méditations s'élève alors le chant du regret : oh ! puisse-t-il être aussi le chant de l'espérance !

Je me surprends remémorant des jours plus heureux et ravivant dans mon âme un être puissant, le frère des chœurs célestes, génie radieux, couronné de la matière comme d'un gracieux vêtement, la rehaussant de sa splendeur, l'inondant de sa félicité et de sa gloire. Sa noble intelligence s'abreuvait largement au sein même de la vérité, source pure de la toute beauté, de la toute science... Ravissante Dyade, ce chef-d'œuvre du divin ouvrier, se reflétait en un autre lui-même, chair de sa chair, complément de son âme, et qui lui rendait dans de célestes embrassemens, des torrens de vie et d'amour :

Humanité, ce fut ta destinée et ton image !

Un long cri de douleur, d'innombrables gémissemens ont retenti au sein de l'Etre; la paix éternelle, les ravissans concerts des célestes harmonies en ont été troublés... abaissant leurs regards vers la partie lointaine de l'éther où gravite la terre, leur sœur, ces génies du ciel ont vu d'immenses misères, des angoisses inexprimables, un océan de larmes..... C'était comme des êtres, qui, sous le beau soleil du midi, auraient tout-à-coup perdu la douce lumière du jour et qui, errans aux humides ténèbres des tombeaux souterrains des pyramides, chercheraient, sans pouvoir trouver, appelleraient, et la voix seule de leur douleur répondrait à leur voix... et l'on entendait des grincemens de malédiction et de désespoir; puis, comme les éclats d'un rire délirant, comme le râle de la débauche :

Voilà l'homme !...

Oh ! il y a là, perturbation, bouleversement, grande et malheureuse déchéance...

Tu me demanderas maintenant si la déchéance est sans réhabilitation : mystère profond, ô Grec ! je baisse les yeux devant ses abîmes; je ne suis que l'initié des premières initiations....; seulement, lorsque mon âme, effrayée de tant de corruption et de ténèbres, se soulève en mon sein, et que le murmure ou l'abattement montent jusqu'à mes lèvres, j'entends alors comme une voix intérieure qui me dit : L'infini n'est-il pas la plénitude, la perfection? il est donc tout bon, tout générosité, tout amour ! O mon âme! rassure-toi et espère.

Toi, ô étranger ! tu es homme aussi, et tu as ta part des douleurs humaines; espère donc; l'espérance allège le fardeau de la vie...

Voilà ce que le maître m'a permis de te révéler. Si la parole a été infidèle à la pensée, n'en accuse point la doctrine, et excuse mon ignorance et ma jeunesse.

Peut-être tu désires lire plus clairement dans tes destinées, et pénétrer les ténèbres du sanctuaire... Oh ! alors, ô Grec, gémis et purifie-toi par de longues expiations, afin que tu mérites enfin de monter les degrés du saint parvis et d'entendre les paroles mêmes du *Hiérophante*.

H. M. VERT.

# HISTOIRE LITTÉRAIRE.

## COMMENCEMENS DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

### I

### SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Lorsqu'on s'est mêlé souvent au mouvement fébrile de ce siècle, que l'on a vu tant d'intelligences qui auraient pu être grandes et fortes s'affaiblir en se répandant par les mille fleuves de la presse périodique, on revient avec bonheur à l'étude d'un passé austère. Comment en effet espérer aujourd'hui quelque mouvement grandiose? Dans cette désespérance des esprits les plus éminens, dans ces petites jalousies qui vont troublant le cours de leur existence,

dans cette préoccupation de jouissances immédiates et infinies, dans cette soif de luxe et de bruit misérable, dans cette absence de toute idée élevée et dominante, de patience et de sérénité, il faut reconnaître des signes infaillibles de faiblesse.

Il y a dans les écrivains modernes de beaux talens, des hommes de style habiles, des imaginations mobiles et brûlantes; mais le grand homme où est-il? quel est celui auquel est apparu une idée haute et génératrice et qui s'est enfermé trente années avec elle, insoucieux du mouvement du siècle? Lorsqu'un étranger errant au milieu de cette foule, vous demande qui domine aujourd'hui la société française, quelle intelligence guide ces masses si agitées et si vivaces, vous hésitez à répondre. Car en vérité on ne sait le nom de l'esprit qui circule dans toutes ces âmes. Si elles étaient plus éprises du beau et du bien, si elles n'étaient pas si étrangement souillées par l'égoïste soif de l'or, on serait tenté de croire qu'il a plu à Dieu de ne plus se servir d'elles pour inspirer aux peuples ses idées et ses lois. On croirait que les intelligences vont se niveler, qu'il ne paraîtra plus sur la terre de rois de la pensée et que l'humanité poussée comme les flots de la mer par une force invisible va marcher sans drapeaux et sans chefs.

Les hommes qui voyaient il y a quelques mois la multitude battre des mains à leur aspect, la retrouvent aujourd'hui sourde et glacée. D'où vient ce changement? Est-ce que réellement il n'y a plus de ces individualités colossales qui donnent leur nom à une époque; la société qui marche de plus en plus à l'affranchissement de ses membres, doit-elle être même affranchie de la domination du génie? Nous ne le pensons pas, quoique des doutes s'élèvent parfois à cet égard dans notre âme. Après les prodigieux bouleversemens de cette époque les imaginations ébranlées flottent dans le vague des croyances sociales comme des croyances religieuses, elles ne reviendront à une foi politique que par la foi chrétienne. Et que de chemin à faire encore avant d'arriver à la vie pratique chrétienne sans laquelle l'idée de Dieu n'est qu'une espérance rêveuse. Or, pour qu'un nom résume une société, pour qu'il représente un grand mouvement, il faut que cette homogénéité de passions et d'idées existe dans les masses. Le travail social se fait lentement, selon la marche imposée par la Providence; D'ici long temps encore il ne faut nous attendre qu'à des essais; des brillantes lueurs, mais pas de soleils. Quand le jour du génie sera venu, quand ses éblouissantes clartés chasseront les sombres nuages du doute, l'humanité respirera après ses sanglantes fatigues, il y aura en elle un tressaillement d'allégresse.

Les petits critiques louangeurs qui s'agitent autour des renommées contemporaines ont élevé bien des temples depuis quelques années; mais ces monumens fragiles n'attendent pas le rongement des siècles pour s'écrouler. Quelques mois suffisent à cette destruction. Loin de nous la pensée de ne pas admirer ce qui est admirable dans notre époque; mais toute cette littérature orageuse qui vient de passer sur la France n'était autre chose qu'une réaction violente contre la poésie décolorée où depuis long-temps s'engourdissait notre patrie. Toutes ces convulsives passions exprimées dans un style chaleureux et pittoresque ont malheureusement réussi à troubler quelques jeunes têtes, à leur faire prendre pour de la grandeur tout ce dévergondage insensé qui est dans l'ordre moral, ce que la fièvre cérébrale est dans l'ordre physique. Mais Dieu merci ce désordre échevelé n'a pas pénétré dans le cœur même de la nation; si quelques femmes et quelques jeunes hommes sont encore sous cette impression, les esprits sérieux ont senti le ridicule de ce renversement moral, et une tendance marquée vers la lumière et l'ordre se fait déjà sentir. Que l'on étudie les œuvres éternellement admirables, Moïse, Homère, Bossuet, quelle calme sérénité se répand sur toutes leurs peintures! Ils peignent le désordre moral, ils pénètrent dans l'intimité de la nature humaine. Ils voient toutes ses infirmités les plus abjectes; mais cette pensée n'en est pas troublée, parce qu'elle domine les hommes, parce que surtout dans le premier et le dernier l'idée de Dieu est

toujours présente, elle est le fond, l'univers de ces hautes intelligences; la faiblesse s'agite et gémit; la force souffre, mais demeure calme et patiente.

Les passions politiques du commencement de ce siècle ont beaucoup influé sur les jugemens littéraires, et cela ne pouvait être autrement. Il ne faut pas attendre une appréciation calme des choses au milieu de l'agitation furieuse des partis. Ainsi le dix-septième siècle a été méconnu quelque temps; après l'enthousiasme si légitime du monde entier, on en était venu à un inconcevable oubli, ou à une insulte plus inconcevable encore. Les conseils sévères adressés aux rois par les plus éloquentes bouches de cette grande époque étaient effacés sous quelques fades et insipides louanges de Despréaux. Tous ces esprits élevés qui seront à jamais la gloire de notre patrie étaient montrés aux hommes comme des flatteurs sans dignité. Ainsi que cela nous arrive toujours en France, on tomba dans l'extrême. Heureusement ce coupable oubli n'a pas été très long et ce n'est pas le cas de blâmer notre inconstance. Tout le monde le reconnaît aujourd'hui, l'étude des premiers écrivains de la période de Louis XIV est sans contredit la plus noble et la plus féconde que puisse entreprendre un jeune homme en France. Là est le plus magnifique épanouissement de la pensée française, là cette langue qui a décliné sous Louis XV malgré de merveilleuses exceptions, et qui, il faut le dire à la gloire de notre temps, s'est relevée sous la plume de nos contemporains, reçut ses développemens les plus brillans et les plus harmoniques. Bossuet surtout dans ses œuvres apostoliques, dans les sermons par exemple, a conservé au langage toutes les heureuses libertés du seizième siècle. Quand on étudie long-temps ce grand homme on trouve que les efforts de notre époque relativement à la langue tendent à la ramener vers lui.

Cinquante années environ avant l'époque dite de Louis XIV, entre Montaigne et Pascal, un grand écrivain, saint François de Sales, revêtit de toutes les grâces du style les divines pensées de Jésus. Les critiques français se sont peu occupés de lui. Ses œuvres étaient trop saintes pour eux : mais F. Schlegel a dit dans sa Philosophie de l'histoire.

« Quoique parmi tous les écrivains classiques et tous les orateurs de ce temps, Bossuet puisse être regardé comme le plus grand, le plus substantiel et le plus riche en pensée; cependant la naïve loquacité, la grâce enfantine du langage encore incorrect ou plutôt des archaïsmes du saint évêque François de Sales, n'est pas moins pleine d'un charme, d'un attrait particulier; et l'esprit philosophique et chrétien a chez lui beaucoup plus de profondeur et de lucidité, que chez cet autre écrivain si célèbre dans le monde. »

Il ne nous est pas démontré que le jugement de l'illustre critique de l'Allemagne soit rigoureusement vrai. Bossuet reste pour nous et sans comparaison aucune le premier écrivain des temps modernes, et nous prendrons la liberté de remarquer que les phrases de Schlegel, un peu embarrassées peut être, présentent des contraires assez sensibles. Il est difficile que l'écrivain le plus substantiel et le plus riche en pensée, ne soit pas en même temps le plus profond en philosophie chrétienne, quand tous ses travaux ont pour but le développement des doctrines de Jésus-Christ.

Ce qui est prouvé, c'est que la critique universitaire de l'Allemagne, celle qui parle aux hommes du monde, a encore ici vu nos trésors avant nous-mêmes.

Le 25 août 1567, François de Sales vint au monde. Comme plusieurs autres enfans qui sont devenus des hommes célèbres, il inspira d'abord les plus vives inquiétudes pour sa vie. L'amour et les prières de sa tendre mère, la comtesse de Sales, sauvèrent cette précieuse existence. Les intentions de la Providence sur son apôtre se manifestèrent merveilleusement dès le berceau du faible enfant. Le pauvre être dont l'âme devait un jour répandre dans les âmes de ses frères des flots d'amour, fut réchauffé dans le sein d'une mère angélique. Cette femme si pieuse et si aimante était digne de donner le jour au grand homme dont nous allons étudier les œuvres. Il faut lire dans les gracieuses naïvetés de style d'un biographe contemporain tous les détails de cette enfance prédestinée. Ce

sont de douces prières faites sur les genoux de sa mère chérie, interrompues par des baisers et des caresses : dès l'âge de cinq ans des visites bienfaisantes sous le chaume du pauvre ; ses joies enfantines furent les larmes que la charité tire des yeux du riche digne du nom de chrétien.

La famille de François de Sales était célèbre depuis long-temps dans les armes. Elle est mêlée à toutes les luttes qu'eurent à soutenir les ducs de Savoie. Son père était un homme de guerre, vrai gentilhomme de nos temps de foi, un caractère plein de sérénité et de force. Sa mère, par une grâce toute particulière de Dieu, joignait une intelligence distinguée à une exquise tendresse. Nous trouvons ici un des plus illustres exemples de l'influence puissante des mères sur les destinées du genre humain. Que cette femme soit bénie, car elle a développé les germes d'amour que Dieu déposa dans le sein de cet enfant ; à elle revient une partie de la gloire du grand homme.

Il n'entre pas dans notre plan de suivre François de Sales dans tous les détails de sa glorieuse vie. Nous ne l'esquisserons qu'autant qu'elle sera nécessaire à l'intelligence de ses œuvres. Nous ne le suivrons donc pas dans tous les combats et toutes les langueurs de sa jeunesse. Frappé plusieurs fois de maladies qui alarmèrent pour ses jours, il y eut dans cette âme si entraînée d'abord vers Dieu des découragemens qui allèrent jusqu'au désespoir. Mais sa grande piété pour la Vierge le releva de cette sombre angoisse.

Après six années passées à Paris dans l'étude des langues grecque et hébraïque, son père l'envoya à Padoue. Le docteur Pancirole y enseignait alors la jurisprudence avec un succès qui retentissait dans toute l'Europe. François de Sales se trouva transporté à dix-huit ans au sein de cette voluptueuse Italie qui a dompté tant de fiers courages, au milieu de jeunes élèves plongés dans toute la mollesse de la vie énervée des climats que le soleil brûle. François de Sales était doué d'une grande beauté, son regard attirait et l'exquise tendresse de son âme se faisait sentir dans ses gestes et dans les accens de sa voix. Ses camarades s'étonnaient de tant d'austérité jointe à tant de grâces. On raconte qu'ils exposèrent François de Sales à toutes les séductions, et que cette âme si tendre et si forte à la fois sortit victorieuse de toutes ses luttes. La prière et le travail étaient ses refuges ; mais cette laborieuse vie épuisa bientôt l'énergie du jeune homme. Il tomba dans un état d'épuisement tel que les médecins de Padoue désespérèrent bientôt de sa vie. Il répondit à son précepteur qui lui annonça en pleurant qu'il fallait se préparer à mourir : « Consolons-nous, les miséricordes de Dieu sont grandes, et le chrétien qui va à lui ne doit point s'abattre. Je laisse sur la terre des amitiés douces, que le Seigneur en accepte le sacrifice! C'est là mon plus grand mérite auprès de lui. »

François de Sales s'endormit après ces paroles, et pendant cet heureux sommeil il s'opéra en lui un tel changement qu'il se réveilla avec un regard plein de vie et d'espérance. A la grande surprise des médecins italiens il revint promptement à la santé.

Il y a dans la vie de l'homme des époques décisives où un immense travail se fait dans l'âme. Ce fut parmi les ombres de la mort que François de Sales interrogea le sombre mystère de la vie humaine ; en face de l'éternelle vie les passions qui dévorent notre cœur apparaissent dans toute la misère de leur néant. Il vit qu'il n'y avait qu'une grandeur réelle, Dieu et l'amour de l'humanité pour Dieu; le sacerdoce lui apparut dans toute la magnificence de ses sacrifices et de sa sainteté.

L'aspect de Rome qu'il visita alors ne fit que le confirmer dans ses résolutions. Ce tombeau de la gloire terrestre lui parla une langue en harmonie avec son âme.

Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il revint chez son père au château de Sales en Savoie : sa famille était depuis long-temps occupée d'un projet auquel elle attachait ses plus chères espérances de bonheur. Le comte et la comtesse avaient remarqué dans le voisinage de leur demeure, au sein d'une famille chrétienne, une jeune fille, pleine de candeur et de charmes, mademoiselle de Vigy. Ils s'étaient dit qu'elle ferait le bonheur de leur fils, et dès son retour sous le toit paternel ils

s'empressèrent de le conduire dans cette famille. François de Sales eut à soutenir là sa plus périlleuse lutte. Il se sentit attiré vers cette douce compagne qui lui était présentée par les êtres qu'il vénérait et aimait le plus sur la terre. Cette puissance si suave et si forte qui se prend aux plus intimes besoins du cœur de l'homme, celle d'une femme pure et belle, combattit quelque temps avec énergie les idées sublimes qui avaient absorbé jusqu'alors la pensée de François de Sales ; d'autres considérations le retenaient encore dans ces doutes. Il sentait qu'en se refusant au désir de son père et de sa mère il allait désoler leur cœur. D'ailleurs qui l'empêchait de se marier et de se livrer également aux études théologiques? Ne pouvait-il en restant dans le monde devenir le défenseur de l'Eglise par ses écrits et sa parole? Toutes ces raisons se présentaient en foule à son esprit et secondaient la passion qui l'entraînait vers le vœu de sa famille. Oh ! sans doute il y avait du vrai dans ses idées ; mais malgré les déclamations auxquelles on s'est livré depuis des siècles contre le célibat sacerdotal, les hommes consacrés au service de Dieu et de l'humanité ne doivent pas être emprisonnés dans les liens et les intérêts étroits d'une famille.

Au temps de François de Sales l'Eglise était en proie à de terribles orages. L'œuvre de Luther s'achevait dans le sang et les larmes. Chaque jour des enfans égarés s'arrachaient du sein de leur mère et lui prodiguaient l'insulte. François de Sales comprit les besoins de la religion, il sentit que sa vie entière délivrée de toutes les attaches du monde appartenait à Dieu et serait loin de suffire aux travaux qui l'attendaient. La grandeur de cette mission sainte enflamma son cœur ; il se rappela les sacrifices des grands hommes qui l'avaient précédé et les vœux qu'il avait faits lui-même plusieurs fois. On raconte qu'errant un soir dans la campagne agité de ces pensées, il fut jeté à terre par son cheval et que dans sa chute son épée sortit du fourreau et se trouva posée de manière à former une croix, qu'il se jeta à genoux devant cette croix, et pria Jésus-Christ de lui pardonner ses hésitations.

Il y eut bien des orages dans sa famille, bien des larmes furent versées dans le silence des nuits, mais rien ne put vaincre la détermination du jeune apôtre, qui se lia bientôt par des vœux solennels.

Depuis long-temps le calvinisme avait infesté le Chablais. L'exaspération contre l'Eglise était au comble dans cette province, dévastée dans ses temples et ses monastères. Le duc de Savoie indigné de toutes ces violences écrivit à l'évêque de Genève pour lui demander des missionnaires. Le jeune prêtre osa solliciter la faveur de ce rude combat et n'emmena avec lui que son cousin Louis de Sales. Toute la ville d'Annecy où il était tendrement aimé s'émut à cette nouvelle. Qu'allait-il faire, disait-on, parmi ces barbares qui le lapideraient, tandis qu'il pouvait sécher tant de larmes dans les populations catholiques. Le comte de Sales s'emporta contre son fils : Eh ! mon père, lui répondit le jeune homme, qu'auriez-vous dit à ceux qui vous auraient conseillé de vous cacher la veille d'une bataille ?

— Va, dit le comte ému, tu es à Dieu plus qu'à moi. Qu'il soit fait selon ses désirs et sa parole.

Arrivés à Thonon les deux jeunes apôtres furent accueillis par les huées du peuple ; les petits enfans leur jetaient de la boue au visage.

En sortant le soir de cette ville François de Sales embrassa son compagnon en disant : Réjouissons-nous, nous avons eu quelques titres de ressemblance avec le Sauveur, et il nous a jugés dignes de boire quelques gouttes du calice dont les Juifs l'ont abreuvé.

La patience de François de Sales fut toute divine pendant les longs et rudes travaux de sa mission dans le Chablais. Quand il avait essuyé bien des insultes des habitans de Thonon, il allait s'égarant la nuit à travers les montagnes, priant Dieu dans les solitudes, pénétrant au point du jour dans les chaumières où il portait des consolations et des aumônes. Il se jeta un jour entre les épées de deux gentilshommes qui allaient s'égorger. Le courage et la parole pénétrante de l'apôtre arrachèrent ces deux hommes à l'hérésie. Un d'eux fut tellement touché des enseignemens de François de

Sales qu'il imita les sublimes exemples donnés tant de fois dans les premiers siècles du Christianisme. Il donna ses biens aux pauvres et se retira dans une petite maison sur les bords du lac de Genève, pour se livrer à la méditation et à la prière. François de Sales le visitait souvent dans cette solitude où il rencontrait des amis et des parens du gentilhomme. Il y eut alors quelques conversions éclatantes. Quelques calvinistes exaltés résolurent de se débarrasser de cet homme qui menaçait de renverser le nouveau culte. Des assassins furent payés, mais le poignard leur tomba des mains à la vue du grand homme.

Bientôt l'Eglise de François de Sales compta trois cents fidèles. Elle nous présente un spectacle admirable qui reporte la pensée aux glorieux commencemens du Christianisme. La charité et l'éloquence de l'apôtre triomphèrent à la fin de tant d'obstacles. Infatigable dans la discussion avec les ministres calvinistes, il les força bientôt d'abandonner le combat, où leur amour-propre souffrait étrangement, et la vérité régna de nouveau sur cette terre désolée par l'erreur.

Les bornes de cette revue nous forcent à analyser succinctement les travaux de François de Sales depuis la mission du Chablais jusqu'à son épiscopat, ses victorieuses discussions contre l'orgueilleux héritier de Calvin, Théodore de Bèze, son zèle prodigieux au milieu de la peste d'Annecy, sa douleur lorsque l'évêque de Genève l'en arracha, son humilité en apprenant que ce dernier l'avait nommé son coadjuteur, ses tremblemens en recevant le titre sacré d'évêque. L'âme naïve et haute d'Henri IV sentit la grandeur du nouvel apôtre, il voulut être aimé de lui et il le fut. Les lettres du Saint nous ont conservé des témoignages de sa respectueuse affection pour le roi populaire, mais l'attachement qui se trouve le plus mêlé à la vie de François de Sales est celui qu'il éprouva pour madame de Chantal, cette âme si tendre et si forte à la fois, qui remplit presque toute la correspondance du grand homme. Madame de Chantal privée de son époux tué par l'imprudence d'un de ses parens, se sentit entraînée vers l'amour de Jésus-Christ. Il y a de mystérieuses communications entre les âmes sympathiques destinées à s'unir. Etant en chaire à Dijon, François de Sales remarqua dans l'auditoire une jeune dame qu'il avait vue en songe il y avait quelques années. Il avait entendu pendant ce rêve une voix murmurer à ses oreilles que Dieu avait sur cette femme de grandes vues de gloire et de miséricorde. La parole du saint évêque, si onctueuse et si lucide, avait pénétré dans les profondeurs de l'âme de madame de Chantal. Il y avait alors de grandes souffrances en elle, des inquiétudes et des combats; elle se confessa à François de Sales et sentit les délices du calme se glisser dans son cœur. Chaque jour pendant que l'évêque de Genève resta à Dijon, ces deux nobles âmes s'approchèrent et se confondirent. Il faut admirer ici la réalisation de ce que l'amour a de plus pur et de plus céleste, isolé de toutes les misères de la passagère forme que nous traînons ici-bas. Quand on vit par l'imagination avec ces deux êtres, on a un pressentiment de l'existence spiritualiste de l'avenir. Pendant plusieurs années François de Sales écrivit régulièrement de Genève à son amie : enfin le moment arriva où cette sainte alliance devait répandre ses bienfaits sur l'humanité. François de Sales avait rêvé un ordre religieux où toutes les infortunes du riche et du pauvre seraient soulagées par l'amour; il avait vu que madame de Chantal, par l'exquise tendresse de son âme et l'ardeur de sa foi, était appelée à l'aider dans cette mission consolatrice. Il lui fit part de ses projets.

Madame de Chantal avait un père dont la vieillesse était charmée par sa présence, cette jeune veuve avait des enfans qu'elle chérissait. Les filles et les mères apprécieront l'immensité du sacrifice qui était imposé à ce cœur de femme. M. de Fremiot combattit avec des larmes les projets de sa fille. François de Sales vint visiter cette famille malheureuse et sa parole eut sur l'âme du vieillard sa puissance accoutumée. Hélas! quels déchiremens dans le cœur de cette mère lorsqu'au moment de franchir pour la dernière fois le seuil de sa maison, elle entendit les cris de son fils et qu'elle le

vit couvrant cette entrée de son corps, et lui disant : Marchez sur moi, ma mère!

J'ai entendu accuser de dureté cette héroïque résolution. Sans doute généralement les plus sacrés des devoirs sont ceux que Dieu a mis ainsi sous notre main dans la famille. Mais il faut bien reconnaître qu'il est dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique des existences exceptionnelles destinées à des missions plus vastes. Que les larmes de cette famille ont été bienfaisantes! Que de douleurs apaisées par elles! Combien de malheureux ont eu depuis ce temps à bénir madame de Chantal d'avoir laissé couler ces pleurs, qui ont été une rosée d'amour et de consolation!

Vers l'époque où nous sommes arrivés, François de Sales publia un livre qui tient selon nous une place éminente dans la renaissance des lettres françaises, l'*Introduction à la vie dévote*. L'insoucieuse ignorance de la critique a éloigné de tous les cours de littérature les pages ravissantes que contient ce livre écrit pour l'instruction d'une femme, et sans aucune prétention d'écrivain. L'auteur de la vie de saint François de Sales, M. Loyau d'Amboise dit que ce livre fut demandé à l'auteur par Henri IV frappé du ton d'austérité qui éloignait les gens du monde de la plupart des livres ascétiques. Il est singulier que la correspondance de saint François de Sales ne mentionne pas ce fait si remarquable. Nous trouvons dans la lettre 176e ce passage qui explique l'apparition du livre. L'auteur parle à l'archevêque de Vienne.

« Vous avez bien remarqué, monseigneur, que cette besogne ne fut jamais faite à dessein projeté. C'est un mémorial que j'avois dressé pour une belle âme qui avoit désiré ma direction; et cela emmi les occupations du carême, auquel je prêchois deux fois la semaine. Elle le montra au révérend père Forier, lors directeur du collège de Chambery, et maintenant de celui d'Avignon, qu'elle savoit être mon grand ami, et auquel même je rendois souvent compte de mes actions. Ce fut lui qui me pressa si fort de faire mettre au jour cet écrit. Après l'avoir hâtivement revu et accommodé de quelques petits agrémens, je l'envoyai à l'imprimeur; c'est pour quoi il s'est présenté à vos yeux si mal accommodé. »

Ce petit livre écrit sans dessein projeté fut admiré dès qu'il parut; on le traduisit dans toutes les langues; les savans et les grands l'adoptèrent comme les simples fidèles. C'est qu'en effet tout saint François de Sales apparaît dans ce volume. Une exquise tendresse d'âme, une grande élévation d'idées, une pénétration très lucide des questions métaphysiques, un sentiment profond des besoins du cœur, telles sont les qualités saillantes de l'Introduction à la vie dévote. Les gens du monde qui jugent superficiellement purent croire d'abord qu'il ne s'agissait que de régler les pratiques extérieures de la religion; mais quand on apprit que ce livre embrassait toute la vie morale, étudiait toutes ses faiblesses pour les combattre, toutes ses forces pour les seconder, toutes ses douleurs pour les consoler, toutes ses joies pour les tourner vers Dieu, ce petit livre se répandit dans toutes les classes de la société, et le nom de l'évêque de Genève retentit dans l'Europe.

François de Sales est d'une douceur et d'une profondeur admirable quand il parle de l'amitié. Les hommes qui ont beaucoup feuilleté les pères de l'Eglise trouveront ainsi que nous que personne n'a parlé comme eux de cette sainte passion; il y a dans les Confessions de saint Augustin, et dans saint Grégoire de Nazianze des pages que toute l'antiquité païenne n'aurait pu écrire. Le Christianisme a ennobli et étendu les relations des hommes. « Si votre mutuelle et réciproque communication se fait de la charité, de la dévotion, de la perfection chrétienne, ô Dieu que votre amitié sera précieuse! Elle sera excellente parce qu'elle vient de Dieu, excellente parce qu'elle tend à Dieu, excellente parce que son lien c'est Dieu, excellente parce qu'elle durera éternellement en Dieu. O qu'il fait bon aimer en terre comme l'on aime au ciel, et apprendre à s'entre chérir en ce monde comme nous ferons éternellement en l'autre. Je ne parle pas ici de l'amour simple de charité; car il doit être porté à tous les hommes; mais je parle de l'amitié spirituelle, par laquelle deux ou trois ou plusieurs âmes se communiquent leur dévotion, leurs affec-

tions spirituelles, et se rendent un seul esprit entre elles. Qu'à bon droit peuvent chanter telles heureuses âmes : « O que voici combien il est bon et agréable que les frères habitent ensemble! » Oui, car le baume délicieux de la dévotion distille de l'un des cœurs en l'autre, par une continuelle participation, si qu'on peut dire que Dieu a répandu sur cette amitié sa bénédiction, et la vie jusqu'aux siècles des siècles (1). »

Saint François de Sales répand partout cette onctueuse douceur, il abonde en comparaisons charmantes, en images puisées dans les caresses parfumées des fleurs, dans les grâces des colombes et des agneaux. Toute la nature le ravit, et cette âme aimante peint habituellement ses spectacles les plus innocens et les plus suaves. Je ne connais rien de plus gracieux que ce petit tableau que je trouve dans une lettre de saint François de Sales à madame de Chantal : « Il avoit fort neigé et la cour étoit couverte d'un grand pied de neige. Jean vint au milieu et balaya certaine petite place emmi la neige, et jeta là de la graine à manger pour les pigeons, qui vinrent tous ensemble en ce réfectoire-là prendre la réfection avec une paix et respect admirable: et je m'amusai à les regarder. Vous ne sauriez croire la grande édification que ces petits animaux me donnèrent; car ils ne dirent jamais un seul petit mot, et ceux qui eurent plus tôt fait leur réfection, s'envolèrent là auprès pour attendre les autres. Et quand ils eurent vidé la moitié de la place, une quantité d'oisillons qui les regardoient vinrent là autour d'eux; et tous les pigeons qui mangeoient encore se retirèrent en un coin, pour laisser la plus grande part de la place aux petits oiseaux qui vinrent aussi se mettre à table et manger, sans que les pigeons s'en troublassent.

« J'admirois la charité, car les pauvres pigeons avoient si grand peur de fâcher ces petits oiseaux auxquels ils donnoient l'aumône qu'ils se tenoient tous rassemblés en un bout de table. J'admirai la discrétion de ces mendians qui ne vinrent à l'aumône que quand ils virent que les pigeons étoient sur la fin du repas, et qu'il y avoit encore des restes à suffisance.

« En somme je ne sus m'empêcher de venir aux larmes, de voir la charitable simplicité des colombes, et la confiance des petits oiseaux en leur charité. Je ne sais si un prédicateur m'eût touché si vivement. Cette image de vertu me fit grand bien tout le jour. »

Le *Traité de l'amour de Dieu*, moins populaire que l'*Introduction à la vie dévote*, a une plus haute portée philosophique. Ce n'est cependant pas un ouvrage synthétique. Il faut plutôt le considérer comme une suite de discours sur l'amour de Dieu écrits selon les inspirations et les fantaisies de cette âme si tendre et si belle. Aujourd'hui l'on exigerait d'un pareil livre une histoire de la pensée humaine sur l'amour. Saint François de Sales ne s'occupe ni des écrits de l'Orient sur ce magnifique sujet ni de ceux de Platon, qui ont inspiré Rome et n'ont été dépassés que par la parole divine. « Tout me manque sans doute, écrit-il à l'archevêque de Vienne, pour l'entreprise des œuvres de grand volume et de longue haleine. Car vraiment je n'ai nulle suffisance d'esprit pour cela. Il n'y a peut-être évêque à cent lieues autour de moi qui ait un si grand embrouillement d'affaires que j'ai. Je suis en lieu où je ne puis avoir ni livre ni communication propre à tels effets. Pour cela laissant aux grands ouvriers les grands desseins, j'ai conçu certains petits ouvrages moins laborieux, et néanmoins assez propres à la condition de ma vie non seulement vouée, mais consacrée au service du prochain pour la gloire de Dieu.

« Je médite donc un livret de l'amour de Dieu, non pas pour en traiter spéculativement, mais pour en montrer la pratique. »

Le pieux écrivain avec cette modestie, si opposée à celle de certains auteurs, qui est le plus grand orgueil que je connaisse, nous prévient donc qu'il ne faut pas chercher ici un traité théorique. Cependant il va souvent au delà de ses promesses et plus d'une question métaphysique est traitée par lui avec une rare profondeur. Le début de l'ouvrage est très remarquable sous ce rapport. Cet homme qui avait combattu et triom-

(1) *Introduction*, chap. XIX.

phé toute sa vie consacre ses premiers chapitres à *la volonté*, et ce sujet qui n'a été qu'un abîme pour tant d'autres, lui suggère des pages d'une raison ferme et haute. Il démontre d'abord que pour la beauté de la nature humaine Dieu a donné le gouvernement de toutes les facultés de l'âme à la volonté. On ne trouve pas ici toutes ces dangereuses défaillances du philosophisme humain, qui systématisant ses faiblesses, veut croire à l'impossibilité de vaincre, parce qu'il a tout avantage à préconiser les chutes. Saint François de Sales n'a cependant rien de rude ni de repoussant. Partout une grande pitié déborde de cette âme, mais on la sent forte parce qu'elle est appuyée sur Dieu. Saint François de Sales décrit dans une suite de chapitres la naissance et les progrès de l'amour divin dans l'âme humaine, puis sa décadence et sa ruine. Il mêle à ces études, comme dans l'Introduction à la vie dévote, une foule d'anecdotes d'un grand intérêt, des faits qu'il a observés dans le cours de sa glorieuse vie apostolique. Çà et là vous rencontrez des chapitres qui sont de suaves élégies, comme ceux-ci : « Du recueillement amoureux de l'âme en la contemplation ; du repos de l'âme recueillie en son bien aimé ; de la langueur amoureuse d'un cœur blessé de dilection. » « O Dieu éternel, dit-il au chapitre neuvième du sixième livre, quand par votre douce présence vous jetez les odorans parfums dedans nos cœurs, parfums rejouissans plus que le vin délicieux, plus que le miel, alors toutes les puissances de nos âmes entrent en un agréable repos avec un accroissement si parfait qu'il n'y a plus aucun sentiment que celui de la volonté, laquelle, comme l'odorat spirituel, demeure doucement engagée à sentir, sans s'en apercevoir, le bien incomparable d'avoir son Dieu présent. »

Il y a au chapitre 1<sup>er</sup> du septième livre une douce peinture qui n'a été surpassée, selon nous, par aucune poésie. « Voyons donc ce beau petit enfant auquel sa mère assise présente son sein. Il se jette de force entre les bras d'icelle, ramassant et pliant tout son petit corps dans ce giron et sur cette poitrine aimable. Et voyez réciproquement sa mère, comme le recevant elle le serre, et par manière de dire le colle à son sein et le baisant joint sa bouche à la sienne. Mais voyez de rechef ce petit poupon appasté des caresses maternelles, comme de son costé il coopère à cette union d'entre sa mère et lui ; car il se serre aussi et se presse tant qu'il peut par luy-mesme sur la poitrine et le visage de sa mère, et semble qu'il se veuille tout enfoncer et cacher dans ce sein agréable duquel il est extrait. »

Les suaves merveilles du pinceau italien ont peut-être contribué à inspirer ces lignes si pures et si gracieuses.

Ce que nous avons cité jusqu'à présent des écrits de saint François de Sales ferait supposer qu'il est continuellement tendre et souriant : quoique ce soit bien là le caractère habituel de ses pensées et de ses images, il s'élève souvent à la grande et sainte mélancolie des récits sacrés. L'allocution suivante à la Vierge rappelle les plus beaux accens de la voix de Bossuet.

« Eh ! que cherchez-vous, ô mère de la vie, en ce mont de Calvaire et en ce lieu de mort? Je cherche, eust-elle dit, mon enfant qui est la vie de ma vie. Et pourquoi le cherchez-vous ? Pour estre auprès de lui. Mais maintenant il est parmi les tristesses de la mort. Hé! ce ne sont pas les allegresses que je cherche, c'est luy mesme, et partout mon cœur amoureux me fait rechercher d'estre unie à cet aimable enfant, mon cher bien aimé. »

Le Traité de l'amour de Dieu au milieu de toutes ses beautés philosophiques contient des récits qui ont tout le charme du poème ; tel est le chapitre XII<sup>e</sup> du livre VII intitulé : « Histoire merveilleuse du trespas d'un gentilhomme qui mourut d'amour sur le mont d'Olivet. » Jamais le vieux langage de saint François de Sales n'a eu plus de grâce que dans cette douce et pieuse légende d'un illustre et vertueux chevalier qui mourut de l'amour de Jésus-Christ en visitant les lieux où le Sauveur a aimé et souffert.

Nous en avons dit assez pour prouver que ces deux ouvrages, l'Introduction à la vie dévote et le Traité de l'amour de Dieu, doivent figurer au premier rang parmi les productions françaises du siècle. Une foule de passages ne crain-

draient pas la comparaison avec les meilleures pages de Montaigne. Mais si saint François égale Montaigne sous le rapport de la forme, combien il l'emporte sur lui sous le rapport de la pensée. Personne ne rend plus justice que nous au spirituel *douteur* dont les essais sont justement admirés du monde entier, mais si l'esprit se délecte à sa lecture, l'âme ne s'y fortifie guère. L'intelligence la plus déliée et la plus profonde, si elle ne s'appuie sur la foi, ne saurait éclairer les mystères de la pensée humaine : quoi qu'on en ait dit, le scepticisme dessèche et flétrit, la foi rafraîchit et élève. Les écrits de saint François de Sales sont surtout bienfaisans parce qu'ils respirent la foi et l'amour. Nulle parole humaine n'a été plus aimante, c'est que nul cœur n'a plus aimé. Malheureusement les hardiesses de sa pensée ne permettent pas de mettre ses livres dans toutes les mains. Il est des âmes délicates et neuves qui seraient blessées de certaines audaces. Saint François pénètre dans toutes les ramifications de la vie, c'est aux personnes graves qui dirigent les jeunes gens à juger quand ils peuvent supporter cette lecture. La sainteté et le génie osent beaucoup, parce qu'ils voient toutes ces choses d'un regard pur et élevé. Qui n'a quelquefois été surpris, dans les sermons si étonnans de Bossuet, de la nudité de cette pensée colossale? Il faut avoir l'autorité de ces grands hommes pour aborder de telles questions.

Nous avons parlé des deux seuls ouvrages de saint François de Sales qui soient réellement des *livres*. Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les travaux de moindre importance que nous a laissés ce grand homme. Ses sermons sont le plus souvent des dissertations savantes sur les principaux points du Christianisme. Saint François de Sales est un des hommes qui entrent le plus profondément dans l'intimité des choses. Les protestans étaient alors dans toute la vigueur de leurs discussions sur l'Eucharistie. Dans une suite d'instructions, l'évêque de Genève placé là au plus vif du combat, démontra tout ce qui est démontrable dans ce divin mystère et renversa tout l'échafaudage des assertions de ses adversaires. En général les sermons de saint François de Sales sont peu développés ; il ne les destinait pas à l'impression. C'étaient de pieux entretiens que le doux apôtre avait avec ses fidèles. A vrai dire, avant les grands hommes de Louis XIV le sermon n'était pas né en France, et l'on ne saurait trop admirer l'abondance et la perfection des créations si diverses de ce magnifique dix-septième siècle qui fera à jamais la gloire de notre patrie. La voix de François de Sales ne tonne guère. Il n'a pas de ces mouvemens sublimes qui débordèrent plus tard de l'âme puissante de Bossuet. Le plus souvent il explique. Son style n'a pas ici les suaves tendresses du Traité de l'amour de Dieu et de l'Introduction, ou s'il les a, c'est à de longs intervalles. Mais que de beautés éparses dans un sermon, un peu mutilées sans doute! La vie de la sainte Vierge inspire à saint François de Sales de ravissantes pages. Nous avons trouvé dans le sermon pour le jour de l'Assomption des méditations profondes sur le silence de la mère de Dieu, et sur sa vie de résignation contemplative. Que de calme et de véritable grandeur il y a dans ce passage !

« De quelle mort donc pensez-vous que mourut la très sainte Vierge, sinon de la mort d'amour? C'est une chose assurée qu'elle mourut d'amour; car de quelle mort eust pu mourir celle qui est appelée en l'Ecriture sainte, *Mater pulchræ dilectionis*, la mère de belle dilection, sinon de la mort d'amour? Et la cause pour laquelle l'on ne remarque point de ravissement ny d'extase en sa vie, c'est parce que ces ravissemens ont toujours continué ; elle a aymé Dieu d'un amour toujours fort, toujours ardent, mais tranquille, et accompagné d'une si grande paix, que combien qu'il allast toujours croissant, cet accroissement néantmoins ne se faisoit pas par secousse ny eslans; ains comme un fleuve qui retourne doulcement au lieu de son origine, elle alloit toujours s'écoulant presque imperceptiblement du costé de cette union tant desirée de son âme avec son Dieu (1). »

L'amour a d'étonnantes visions ; sou-

(1) *Sermon pour l'Assomption.*

levé par ce sentiment divin, saint François de Sales semble parfois s'affranchir des entraves corporelles, et entrevoir l'invisible. Il se fait alors à cette âme angélique des manifestations singulières. L'extase apparaît dans certaines pages, et elle ne se manifeste pas par des élans ou par des cris, mais par la hauteur des idées, par le dégagement complet des choses de la terre, par la vue plus claire des choses du ciel.

Nous l'avons déjà dit, c'est dans les inspirations de l'amour que saint François de Sales est le plus admirable. Cette ardente charité le suit dans tous les actes et toutes les pensées de sa vie. Il avait trop dompté l'amour-propre qui était en lui pour s'occuper de nous laisser des mémoires; mais sa correspondance nous révèle une foule de particularités sur cet homme choisi de Dieu pour consoler ses frères. C'est l'amour qu'il applique à toutes les douleurs, à toutes les défaillances de l'âme humaine; il y avait en lui une force de persuasion étonnante, et cette force venait de ce qu'il aimait avec une ardeur qui a été égalée par un bien petit nombre d'âmes privilégiées. Quel spectacle pour les hommes languissans et blasés qui nous entourent que celui de ces héros du christianisme, si pleins de l'enthousiasme du sacrifice, si bouillans dans la lutte contre l'erreur, si dédaigneux du moi, de toutes ses joies, de tous ses désirs!

La première chose qui me frappe en lisant les lettres de saint François de Sales, c'est l'immense majorité de celles adressées à des femmes; on conçoit que cette âme si tendre devait compatir surtout aux douleurs mystérieuses d'un sexe sur lequel pèse, je crois, le plus lourd fardeau des souffrances humaines. Saint François de Sales croyait à l'amélioration du cœur de l'homme par l'amour, et il sentait toute la puissance de la femme dans cet ordre de sentiment. Voyez dans ses sermons avec quelle prédilection il s'arrête sur la vie de sainte Magdeleine, ce grand modèle de repentir et d'amour. Les lettres respirent partout la charité divine qui souffre de la douleur des autres, et la console par des larmes; puis s'efforce d'élever l'âme froissée par la terre vers le ciel qui ne trompe jamais. Oh! la grande et admirable chose que la religion de Jésus-Christ dans cette âme; comme elle se rend maîtresse de ses plus impérieux sentimens! Ecoutons saint François de Sales annoncer la mort de sa mère à son amie madame de Chantal :

« Pour moi, je confesse, ma fille, que j'ai eu grand ressentiment de cette séparation; car c'est la confession que je dois faire de ma faiblesse, après que j'ai fait celle de la bonté divine. Mais néanmoins, ma fille, c'a été un ressentiment tranquille, quoique vif; car j'ai dit comme David : Je me tais, Seigneur, et n'ouvre point la bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait. Sans doute, si ce n'eût été cela, j'eusse crié holà! sous ce coup; mais il ne m'est pas avis que j'osasse crier, ni témoigner du mécontentement sous les coups de cette main paternelle, qu'en vérité, grâce à sa bonté, j'ai appris d'aimer tendrement dès ma jeunesse. »

Si je n'étais pas obligé de me renfermer dans les bornes d'un article de revue, j'aimerais à citer tout le récit de la mort de cette mère, si touchant et si profondément chrétien.

Toutes les lettres adressées aux gens du monde révèlent une rare connaissance de la vie, de ses vains projets et de ses dégoûts amers.

« O Dieu! écrit-il à une demoiselle, que les amitiés fondées sur le solide fondement de la charité sont bien plus constantes et fermes que celles desquelles le fondement est en la chair et au sang, et aux respects mondains !

« Ne vous troublez point pour vos sécheresse et stérilité, ains consolez-vous en votre esprit supérieur et vous souvenez de ce que notre Seigneur a dit : bienheureux sont les pauvres d'esprit, Bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de la justice.

« Quel bonheur de servir Dieu au désert, sans manne, sans eau et sans autres consolations que celles qu'on a d'être sous sa conduite et de souffrir pour lui! La très sainte Vierge puisse bien naître dedans nos cœurs pour y apporter ses bénédictions. Je suis en elle et en son fils tout entièrement vôtre. »

Une grande partie des lettres de saint

François de Sales est adressée à Mad. de Chantal ; elles ont généralement pour but, comme plusieurs opuscules du saint, entre autres ses *entretiens spirituels*, de tracer les règles de l'ordre de la Visitation et de guider Mad. de Chantal dans l'administration si difficile qu'il avait confiée à son zèle. C'est un manuel précieux pour les personnes très avancées dans la vie religieuse.

Il trouvait le moyen d'écrire ses longues lettres au milieu des travaux si multipliés de son évêché. Il se plaint quelquefois doucement de cette multitude d'affaires qui l'accablent, lui qui aurait tant aimé la vie contemplative de la solitude.

Il se trouva mêlé à plusieurs affaires d'une haute importance. Il fut chargé d'accompagner à Paris le cardinal de Savoie qui allait demander en mariage, pour le prince de Piémont, Christine de France, sœur de Louis XIII. Cette princesse choisit l'évêque de Genève pour son grand-aumônier. Saint François de Sales refusa, parce qu'il ne voulait pas se séparer de son troupeau. Mais la princesse insistant, il se décida à condition qu'il séjournerait toujours à Genève, et qu'il ne recevrait pas les revenus de sa charge. Christine lui offrit un magnifique diamant qu'elle lui recommanda de garder pour l'amour d'elle : Madame, répondit l'évêque, je vous le promets, tant que les pauvres n'en auront pas besoin. — En ce cas, reprit la princesse, contentez-vous de l'engager, et je le dégagerai.—Ah! Madame, répliqua l'évêque de Genève, je craindrais que cela n'arrivât trop souvent, et que j'abusasse enfin de votre bonté.

La princesse le rencontra depuis à Turin et comme elle vit qu'il ne portait plus son diamant, elle lui en offrit un autre plus magnifique encore en lui recommandant de ne pas s'en séparer. — Madame, dit le saint prélat, je ne vous en réponds pas ; je suis peu propre à garder les choses précieuses.

Cet homme si au dessus des faiblesses de l'humanité, fut calomnié avec une atroce perfidie ; une fausse lettre écrite par un ennemi qui avait imité son écriture accrédita partout le bruit d'une intrigue avec une fille perdue. Durant trois ans, saint François de Sales supporta avec une égalité d'âme admirable la honte de ce misérable mensonge ; mais la vérité fut enfin connue, et le coupable avoua son action infâme.

Saint François de Sales mourut à Lyon où il s'était rendu avec la cour. A sa mort toutes les populations pleurèrent ; lorsqu'on transporta son corps de Lyon à Annecy, qui avait obtenu l'honneur de conserver ce précieux dépôt, riches et pauvres se précipitaient vers lui sur toute la route ; les pauvres surtout, dit un de ses biographes, faisaient entendre des plaintes déchirantes. Inférieurs ou non, tous avaient voulu rendre les derniers devoirs à leur bienfaiteur ; on voyait des femmes avancées en âge et presque paralytiques, des boiteux, des aveugles, marchant avec effort et récitant leur chapelet en l'honneur du saint évêque : c'était là peut-être le plus bel ornement de cette pompe funèbre.

La langue française avait déjà produit de grands écrivains quand saint François de Sales parut. Sans compter ses poètes célèbres, ses chroniqueurs, son vieux et étonnant Rabelais, elle avait donné à l'Europe la traduction d'Amyot, les écrits philosophiques de Charron ; elle était fière surtout du spirituel et profond auteur des *Essais*. François de Sales avec un talent égal à celui de l'ingénieux sceptique, avait sur lui l'avantage d'une pensée plus haute et plus ferme. Pénétrant dans les plus sublimes régions métaphysiques aux clartés de la foi, il donne à ses livres une valeur inconnue en France jusqu'à lui. Il a, du reste, plus d'un rapport avec Montaigne, quoique l'auteur de l'*Introduction* ait plus l'art des ensemble, il est facile d'apercevoir une certaine paresse dans ses plans. Chez les deux écrivains, c'est le même penchant à laisser errer la pensée sur mille objets, à s'arrêter devant chaque caprice de l'esprit. Tous deux abondent en images ; quoique Montaigne en soit plus sobre, François de Sales en rencontre souvent de plus heureuses ; quelquefois aussi elles sentent l'effort et manquent leur but. Jamais écrivain n'a plus reflété dans ses œuvres le spectacle de la nature ; il l'observait avec amour. Veut-il peindre la nécessité d'arracher notre cœur aux

attaches de ce monde, il écrit : « Les arbres que le vent arrache ne sont pas propres pour être transplantés, parce qu'ils laissent leurs racines en terre. Mais qui les veut porter en une autre terre, il faut que dextrement il désengage petit à petit toutes les racines l'une après l'autre: et puisque de cette terre misérable nous devons être transplantés en celle des vivans, il faut en retirer et dégager nos affections, l'une après l'autre, en ce monde; je ne dis pas qu'il faille rudement rompre toutes les alliances que nous y avons contractées, mais il les faut découdre et dénouer. »

J'ai assez cité dans le cours de cet article pour montrer aux lecteurs avec quel art François de Sales reproduit les beautés naturelles, trop abandonnées depuis par la plus grande partie des écrivains illustres du dix-septième siècle.

Nous ne comparons pas l'auteur de l'*Introduction* au nom que Schlegel n'a pas craint de prononcer. Il nous semble que ce sont des esprits d'une nature bien différente. François de Sales aurait plus de rapport avec l'auteur de Télémaque. Fénelon a dit de l'éloquent évêque de Genève :

« Son style naïf montre une simplicité aimable qui est au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane. Vous voyez un homme qui avec une grande pénétration et une parfaite délicatesse pour juger du fond des choses et pour connaître le cœur humain, ne songeait qu'à parler en bon homme pour consoler, pour soulager, pour éclairer, pour perfectionner son prochain. Personne ne connaissait mieux que lui la haute perfection, mais il se rapetissait pour les petits, et ne dédaignait jamais rien. »

La langue a progressé dans les mains de François de Sales qui est plus près que Montaigne du grand style de Louis XIV. Comme interprète de l'amour, cet écrivain n'a pas de rival à nos yeux.

Amédée Duquesnel.



## QUELQUES RÉFLEXIONS LITTÉRAIRES ET MORALES A PROPOS DE QUELQUES BONNES INTENTIONS POÉTIQUES.

Volberg ; poème par Siméon Pécontal.

Le défaut capital de cet ouvrage, c'est de vouloir être à la fois une démonstration et un poème. Or, il est de l'essence de la poésie d'être antipathique à la démonstration, de l'essence de la démonstration de repousser la poésie. Il existe bien une poésie philosophique, mais resserrée nécessairement dans un cadre étroit. Le poète alors a pour but d'inculquer dans l'esprit de ses lecteurs quelques maximes morales qui, par le prisme de l'imagination, vont plus droit au cœur. Malebranche n'avait pas tout-à-fait tort de demander de toute poésie : « qu'est-ce que cela prouve? » prouver n'est pas la tâche du poète même philosophique. La poésie est essentiellement passionnée, intuitive. Elle illumine, émeut, entraîne aux résolutions généreuses, aux actions héroïques. Chercher sur son front les traits rigoureusement logiques de la vérité, serait peine inutile. Mais de la flamme de son regard, des harmonies de sa voix jaillissent ces inspirations puissantes qui se traduisent presque aussitôt en actes de dévouement et de vertu. Ainsi les premiers poètes civilisaient le monde. Ils faisaient produire aux hommes une suite de choses sociales dont il fut donné plus tard aux philosophes de prouver l'enchaînement nécessaire et le but divin. Cette opposition de la poésie et de la philosophie proprement dites, est incontestable. Pas un poème philosophique fait après coup, c'est-à-dire après que la poésie eut produit son œuvre, ne se fait lire avec le charme qui s'attache aux productions naturelles et naïves de l'esprit humain. Vous trouverez dans Lucrèce de magnifiques descriptions ; mais c'est quand le poète seul est en scène. Aussitôt que le philosophe paraît, vous tombez dans l'obscurité, la sécheresse, l'ennui. Tous ceux qui ont marché sur les traces du prétendu poète de la nature, se sont brisés sur le même écueil. Rien de plus ennuyeux, partant, de plus inutile que les longs poèmes didacti-

ques. Le poëme de *la religion* de Louis Racine ne fait pas exception. Sans paradoxe, les tragédies de Jean Racine ne prouvent-elles pas beaucoup plus que toute la poésie philosophique de son fils? Si un poëme, entièrement philosophique, est impossible, que dire donc de celui où la dissertation et l'épopée se renvoient successivement le lecteur? Supposons que celui-ci ait affaire à un génie privilégié, grand philosophe à la fois et grand poëte. Eh bien! lorsqu'il commencera à être ému par le développement de l'action épique, il sera tout-à-coup forcé de faire trève aux mouvemens de son cœur, pour que son esprit soit plus à même de saisir l'enchaînement des considérations philosophiques. Et lorsque son esprit sera sur le point d'être entraîné par la force du raisonnement, il lui faudra soudain reprendre le fil de ses émotions pour mieux écouter la muse. Autre effort également antipathique au besoin le plus impérieux et le plus intime du lecteur qui veut être conduit au plaisir aussi bien qu'à la vérité, par la voie la plus simple et la plus douce possible.

Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture d'un poëme où sont abordées les plus hautes questions de la science religieuse et sociale. Le commencement de ce travail est entièrement philosophique, mais les moyens de conviction que l'auteur emprunte à l'ordre intellectuel sont si peu développés, que le héros du poëme, Volberg, n'a vraiment pas grand mérite, en sa qualité d'incrédule, à leur opposer une résistance invincible. Il assiste bientôt, sans résultat plus satisfaisant, aux scènes touchantes que le culte chrétien déroule dans les champs, et cela, malgré toute l'éloquence, un peu vulgaire, il est vrai, d'un respectable curé de campagne, qui ne désespère pas néanmoins de le ramener à la vérité. Il se trouve là, à point nommé, une jeune fille que Volberg avait autrefois séduite, qu'il voit mourir repentante et embrassant avec extase le crucifix. L'amour et le spectacle de la mort font heureusement plus d'effet, sur l'esprit de Volberg, que les théories et le culte catholique. Mais n'est-ce pas faire bon marché de la force philosophique et sociale d'une religion, que de la sacrifier ainsi à une exaltation presque matérielle et momentanée du cœur? Loin de méconnaître la puissance du sentiment, nous pensons que son action est beaucoup plus générale que celle de la logique et même de l'intuition si préconisée de nos jours. Mais quand on se propose, dans un ouvrage, de réhabiliter la croyance la plus antique, la plus générale de l'humanité, par tous les genres de preuves qui concourent à l'établir, encore ne faudrait-il pas faire ressortir, d'une manière si saillante, la stérilité de celles qui s'adressent à l'esprit, en accordant un triomphe trop facile à celles dont le privilége est d'entraîner le cœur. La conversion de Volberg est un dénouement sans proportion et presque sans analogie avec le reste du poëme. Ce jeune homme, resté froid au développement séculaire du christianisme, à la magnificence de son culte, aux miracles de ses institutions, à l'éclat de ses théories, est tout-à-coup changé par la mort de son amante, au point d'accepter comme incontestable tout ce qu'il avait jusqu'à cette heure jugé indigne de sa foi. Conclusion évidemment aussi mesquine sous le point de vue de l'intérêt littéraire que sous celui de la vérité philosophique; sincèrement, je m'en afflige. Car l'auteur de Volberg mérite tous les encouragemens que réclament, en faveur de la jeunesse, un talent élevé, une forte conscience. Son grand tort, je le répète, est d'avoir mal mesuré ses forces à la nature amphibie d'un sujet dont un esprit plus expérimenté aurait peut-être tiré un meilleur parti, jamais un chef-d'œuvre.

### LUDIBRIA VENTIS. — POÉSIES NOUVELLES, *par* JOSEPH AUTRAN.

Je traduis *Ludibria ventis* par *quelques feuilles au vent*. Nous voilà bien loin des prétentions philosophiques de l'auteur de *Volberg*. M. Autran se renferme modestement dans la poésie intime; il compare ses vers aux inspirations soudaines et fugitives de la sibylle antique. *Il chante uniquement pour obéir à l'instinct de son âme le plus impérieux. Il chante parce que Dieu veut qu'au mi-*

*lieu des tempêtes humaines sa voix s'élève comme le cri de l'alcyon au milieu du bouleversement et du tumulte des mers.* Ainsi M. Autran conçoit-il la mission du poète au XIX^e siècle, et il entreprend de la justifier par les considérations suivantes:

« Est-ce dans l'état actuel des choses que l'on aurait droit d'exiger du poète qu'il renonçât à l'expression de ses sentimens personnels? La société, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne lui a pas trouvé sa place. La foule qui pourrait, comme dans quelques époques de l'histoire, lui prêter les secours d'une sympathie profonde, la foule n'a pour lui qu'une profonde indifférence. Elle écoute le bruit des événemens; elle assiste avec passion aux luttes des hommes et des doctrines, et laisse dans l'isolement le poète dont elle regarde les travaux comme d'inutiles occupations. Ainsi rejeté hors de la sphère publique, il doit nécessairement se replier sur lui-même, se créer un monde à part. Et si alors son œuvre prend un caractère d'individualité, à qui la faute, au poète qui ne demanderait pas mieux que de vivre au milieu de la société et de se faire l'écho de la pensée de tous, ou à la société qui semble ne pas vouloir de lui? »

Certes, la société aurait tort de ne pas vouloir du poète, mais le poète n'aurait guère raison d'abandonner la société. Il y a poètes et poètes; les diverses catégories dans lesquelles ils ont été classés jusqu'ici, peuvent pourtant se réduire à deux principales. Je ne connais que des poètes agissans ou dramatiques, et des poètes contemplatifs, les uns et les autres ayant avec la société où ils vivent des rapports analogues à leur vocation, à leur nature, et dont ils ne sauraient s'affranchir. La poésie dramatique est une poésie sans intermittence, un miroir toujours présent, dans lequel la société se cherche, et veut se voir reproduire, avec ses désirs, ses passions, son entraînement de chaque jour. Quand le poète dramatique a trouvé dans l'histoire, par exemple, un bon sujet de drame, quand il en a combiné les incidens de manière à montrer tous les personnages dans toute la fidélité de leurs passions, de leurs mœurs, de leurs caractères, il n'a rien fait pour le succès immédiat de son œuvre, si ces personnages ont des caractères, des mœurs, des passions, des intérêts surtout qui ne puissent être compris des spectateurs dont ils réclament l'approbation et les applaudissemens. On s'est essentiellement trompé quand on a dit du théâtre que c'était l'école des mœurs. Si c'était vrai, à mesure que la société est plus corrompue, le théâtre devrait être plus moral. Tout le contraire a lieu à toutes les époques connues, le théâtre et la société peuvent se servir l'un à l'autre de contre-épreuve. Nicole, dans son puritanisme janséniste, disait des deux sexes réunis dans le bal qu'ils « s'entre-tuent. » Ainsi se traitent, sans exagération, la poésie dramatique et une nation corrompue. Voulez-vous juger un peuple, lisez ses spectacles. Etes-vous en peine de connaître les passe-temps d'une nation, ouvrez ses annales. Chez les Athéniens, à côté des tragédies d'Eschyle et de Sophocle, je vois les comédies d'Aristophane. La tragédie chez les Grecs était une cérémonie religieuse, le recueil poétique de traditions religieuses que la société vénérait encore. Mais cette société était déjà tombée dans une dégradation morale dont il nous serait même aujourd'hui presque impossible de nous faire une idée, si les œuvres d'Aristophane avaient eu le sort de celles de Ménandre. Bientôt la tragédie dut aussi subir l'influence de la corruption sociale. On sent à la lecture d'Euripide que les Dieux mêmes s'en vont. Je pourrais faire des observations analogues sur toutes les époques qui ont produit des œuvres dramatiques. Mais pourquoi invoquer les témoignages de l'histoire, lorsqu'au premier coup d'œil jeté sur notre scène nous voyons avec autant de dégoût que d'effroi, combien fatalement les destinées de nos poètes dramatiques sont enchaînées à celles de la société qu'ils expriment en l'exagérant peut-être, et qu'ils semblent précipiter dans le mal, au lieu de chercher à l'arrêter sur le bord de l'abîme.

Si M. Autran a voulu, en se *repliant sur lui-même*, se soustraire à cette fatalité redoutable, nous n'avons qu'à le féliciter de son intelligence et de son courage. Quand on a, comme lui, à son service une langue poétique, flexible, har-

monieuse, pure, il faut une raison haute et ferme pour dire adieu de prime abord aux sympathies et aux applaudissemens de la foule. Mais cela suffit-il pour mériter le titre de poète contemplatif, auquel M. Autran semble prétendre ? A-t-il bien compris la vocation du poète qui, dans une société comme la nôtre, sort de la foule pour se réfugier dans son imagination et sa conscience ? Quand il se sera profondément enseveli dans ce sanctuaire inviolable *aux luttes des hommes et des doctrines*, n'aura-t-il rien à dire à cette société qui ne *lui a pas trouvé sa place?* Tous les liens avec elle seront-ils rompus? Et ce don poétique, cet *instinct impérieux* qu'il a sans doute reçu d'en haut, l'épuisera-t-il tout entier dans l'expression de *ses sentimens personnels*, dans la création d'une *individualité* tout en dehors de la *sphère publique*, quelque brillamment exceptionnelle qu'il puisse la supposer d'ailleurs ? Ezéchiel, Isaïe et tous les prophètés hébreux, entendirent autrement la vocation des poètes : car ces grands hommes furent les poètes de leur époque, les seuls poètes que pouvait avoir un peuple qui se jetait tête baissée dans le blasphème et la folie. Aux nations, comme aux individus, il vient des jours de vertige. Alors, en vérité, les hommes d'intelligence qui les montrent à elles-mêmes telles qu'elles sont, et leur disent *vous êtes bien ainsi*, ces flatteurs d'une majesté déchue commettent le crime de lèse-société. Ils sont les empoisonneurs des peuples qu'ils devaient guérir, les meurtriers des peuples qui demandent la résurrection et la vie. Mais heureusement dans ces jours néfastes où toute poésie dramatique est mauvaise au moins, quand elle n'est pas coupable, les poètes contemplatifs, les prophètes de la société qu'il faut régénérer, se *replient* en effet *sur eux-mêmes*, ils demandent en effet à leur imagination, à leur conscience, des couleurs hardies, des invectives saintes, pour peindre la société dans toute sa défaillance morale, et par l'effroi de sa ressemblance, la traîner d'une main vigoureuse hors de la perdition. C'est le bouclier magique qu'Ubald présente à Renaud dans les jardins d'Armide, et dans lequel le héros chrétien voit l'excès de sa honte, puise la sublimité de son repentir. Sous les empereurs, le drame favori du peuple romain, c'est le combat des gladiateurs et des bêtes, c'est le sang des martyrs. Alors paraissent les satires de Juvénal, éclatantes de poésie, de courage, de morale même, malgré l'effronterie des images, et l'audacieuse crudité du langage. Alors, au milieu d'une société lâchement couchée dans la servitude, la débauche et le sang, se dressent, couronnées de douleur et de stoïcisme, les annales de celui que Racine appelle le plus grand peintre de l'antiquité. A ces voix saintes, quoique païennes, viennent bientôt se joindre les anathèmes régénérateurs des premiers pères de l'Eglise. Dans toute cette époque de décadence d'abord et bientôt de régénération, les vrais poètes se tiennent, il est vrai, séparés de la foule, mais comme Moïse sur la montagne, les yeux et les mains levés vers le ciel d'où vient toute inspiration, quand les sociétés oublient leur origine, vers le ciel d'où naguère étaient descendus le Verbe et la rédemption. Au IV[e] siècle, un poète gaulois, Sidonius Apollinaris, saisi d'une pitié et d'une indignation poignante pour ce monde romain que le baptême chrétien ne peut seul racheter, voit, dans ses vers, les barbares arriver au secours du christianisme le fouet de Dieu dans la main.

Les limites imposées à nos considérations bibliographiques nous obligent de nous borner à ces indications sommaires. Nous les croyons suffisantes, toutefois, pour donner une idée de la mission providentielle que les poètes ont à remplir de nos jours. Non que nous supposions la société aussi détruite intellectuellement et moralement qu'elle l'était au commencement, dans les premiers siècles de notre ère. Néanmoins la faiblesse de l'intelligence et des âmes est effrayante aujourd'hui ; l'antique foi ayant disparu dans presque toutes les classes de la société, et n'ayant pas été remplacée, la notion des devoirs est devenue individuelle de générale qu'elle était, chacun s'est fait un système de sa passion favorite. Le mariage, par exemple, qui est une des plus essentielles lois, des plus générales de l'humanité, a été, autant que la chose était possible, rem-

placé par le concubinage; à la mort, loi plus générale encore, a été substitué le suicide. Or, on sait avec quelle lâche effronterie les poètes dramatiques de nos jours ont encouragé cette révolution morale. Les romanciers se sont bientôt fait dans cette œuvre, les auxiliaires, les doublures des dramaturges. Quelquefois les mêmes intelligences se sont consacrées à cette double prostitution.

Eh bien! c'est contre ces prophètes menteurs que le poète doit s'armer aujourd'hui des verges sanglantes de la satire. Vous refusez de donner la main à Messaline, de la conduire où chacun sait qu'elle va. Honneur à vous, mais soyez poètes jusqu'au bout. Anges gardiens de la société, arrêtez sur le seuil l'impudique: du glaive de Dieu qui brille dans vos mains, fouettez ces esclaves publics dont la torche blafarde éclaire sous ses pas le chemin de la démence et du crime.

Quand, en ouvrant le volume de M. Autran, le hasard m'a fait tomber sur ces mots: A GEORGE SAND. J'ai été fortement ému d'un espoir. J'ai cru qu'il allait être fait enfin une de ces grandes justices que tous les esprits droits, toutes les âmes non perdues demandent en vain depuis long-temps. En souplesse, en harmonie, en transparence, en magnificence de style, en vivacité de peintures, en développement spontané de passions, surtout de passions tendres, peu d'écrivains égalent aujourd'hui George Sand. Mais à coup sûr, pas un ne peut lutter avec lui d'audace et d'immoralité antisociales. Et ce qui fait profondément pitié en lisant cet auteur, c'est que la faiblesse de l'intelligence éclipse chez lui l'éclat de l'imagination. C'est un enfant furieux qui brise tout ce qui le gêne et qu'il ne comprend pas. M. Autran le sait bien. Il sait bien que des *censeurs* qu'il appelle *inflexibles* ont dit que George Sand

Est pareille à ces feux qu'une horde sauvage,
Des hommes et de Dieu méconnaissant la loi,
Aux grèves d'Armorique allumaient autrefois.

Personne n'ignore dans quel but. Gardez-vous, disent encore les *censeurs inflexibles*,

Gardez-vous de prêter une oreille attentive
Aux sons de cette voix qui chante sur la rive:
C'est l'appel décevant d'un être séducteur;
C'est la voix de Circé, de la femme sans cœur
Qui jadis, méditant de sourdes perfidies,
Exhalait dans les airs ses douces mélodies.

Malgré tous ces avertissemens je soupçonne notre jeune poète d'avoir lui aussi approché ses livres de la coupe empoisonnée que l'enchanteresse présente aux imprudens qui visitent son île. Je crains que dans les rapports qu'il a eus avec Lelia, il n'ait été plus touché de la magie de ses regards et de son éloquence qu'effrayé des égaremens de son intelligence et de son cœur. Il fait bien quelques vœux timides pour son retour à la vérité, il lui dit bien que, si après avoir été *l'orage qui désole*, elle voulait être *l'arc-en-ciel qui sourit et console*,

Le siècle souriant
Chanterait: Gloire à toi, sœur de Chateaubriant.

Mais ce qu'il ne dit pas au siècle qui n'en est pas encore au sourire, car George Sand n'en est pas encore au repentir, c'est qu'il ne peut se mouvoir sans trébucher à quelqu'un des innombrables écueils que Circé a semés sous ses pas. Or, tel était le premier devoir du poète qui craint de se souiller au contact de la foule. Je vais encore nommer Isaïe. Lorsque les lèvres du prophète furent purifiées par le feu de l'autel et le doigt des Séraphins, lorsqu'il entendit la voix de Dieu disant: *qui se lèvera pour moi, qui dira la vérité à mon peuple?* le prophète répondit: Moi, Seigneur; symbole vivant et divin du courage et du génie poétique. Dans ces jours de labeur social où toute créature souffre et pleure, la destinée du poète serait par trop privilégiée, sa mission trop facile et trop douce, si seul, en présence d'une nature toujours verte et souriante, d'un ciel toujours bleu, il n'avait d'autre soin que celui d'exprimer en lignes heureusement cadencées, comme sont les vers de M. Autran, les fantaisies de l'imagination et les rêves du cœur. Le bon Lafontaine compare le rat qui s'était retiré du monde dans un fromage, pour mieux faire son salut, non à un moine, mais à un derviche. Les gymnosophistes voient aussi la lumière à leur façon, mais ils ne la montrent pas. Ce n'est pas précisément de derviches,

ce n'est pas de gymnosophistes que nous avons aujourd'hui besoin. Les poètes les vrais poètes, seraient peut-être comparables même aux moines, même aux meilleurs, s'ils voulaient un beau matin comprendre leur mission. Peut-être alors feraient-ils ce que certains moines ont fait à d'autres époques. C'est ce que je leur souhaite, particulièrement à M. Autran dont les compositions, vraiment harmonieuses quant au style, gagneraient, je crois beaucoup, à être moins élégiaques, moins *personnelles,* comme il dit; dont l'esprit trop rêveur doit demander son baptême de force et d'inspiration moins au spectacle du ciel et de la terre, moins aux bruits de la mer, qu'aux réalités maladives qui nous travaillent, aux grandes vérités sociales qui seules nous peuvent guérir.

DAGUERRE.

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LE LIVRE DES COMMUNES, ou LE PRESBYTÈRE, L'ÉCOLE ET LA MAIRIE, par M. ROSELLY DE LORGUES (1).

L'homme qui veut le progrès sincèrement et sans vue d'intérêt personnel est vraiment un homme de douleur sur cette terre, où les âmes sont parfois si dures, alors que la simple vérité s'approche d'elles et leur demande le sacrifice d'un préjugé ou d'un avantage pécuniaire.

Quoi que vous fassiez, si la hiérarchie intellectuelle ne s'établit pas, vous n'aurez jamais que l'anarchie et le despotisme. Rationnellement le pouvoir ne peut appartenir qu'aux meilleurs et aux plus capables : nous marchons là, et nous y serons conduits par la force des choses, ou plutôt par la main de cette Providence qui préside aux destins de l'humanité. L'homme se dirige de nature et par la foi « vers cette lumière qui illumine tout homme venant au monde : » et si cette intuition native n'était point contrariée par l'esprit d'égoïsme et d'orgueil qui est en nous, le progrès serait constant et perpétuel; nous nous en irions vers la vérité, vers la beauté, vers la justice infinie, comme les mille ruisseaux des montagnes et des vallées se rendent vers la mer.

Mais comment constituer cette hiérarchie intellectuelle? terrible question, que nul des esprits illustres de nos jours n'a pu résoudre. Beaucoup ont fait d'éloquentes théories, nul n'a proposé de pratique acceptable.

Mais lorsque le génie de l'homme défaille, la Providence veille et suscite des forces là où, certes, on était loin d'en attendre. Les plus belles fleurs sont souvent cachées au fond des vallons les plus ignorés.

M. Roselly a bien vu que, pour régénérer la nation, il faut tout d'abord régénérer la commune, et que pour régénérer la commune, il faut régénérer la famille, et aussi que cette régénération de la famille ne peut se faire qu'à l'aide de l'élément religieux dont le prêtre est l'organe.

Le prêtre fonde tout, parce qu'il est le représentant le plus complet de la charité. Nous n'approchons de la perfection dans l'état où notre vocation nous a poussés sur la terre, qu'en nous assimilant de plus en plus au prêtre. Car, en toute occasion, le prêtre doit être le sacrifice incarné, or le sacrifice est l'amour, et l'amour est la charité; sans la charité, rien ne peut vivre dans le monde. La paternité, l'enseignement, la poésie, l'industrialisme même, tout doit relever du sacerdoce, puisque, dans toutes ces choses, nous devons avoir pour but notre glorification dans l'idée de Dieu.

Ce que nous disons laissera entrevoir la profondeur et la justesse de la pensée de M. Roselly de Lorgues, alors qu'il aborde ce point fondamental. Nous nous bornerons à déclarer que jamais encore un livre d'économie sociale ne s'était si ouvertement déclaré en faveur du prêtre. Ici, toute influence descend du prêtre et remonte à lui. La grandeur du sacerdoce est exposée dans sa sublimité. L'auteur a mis en lumière les abnégations persévérantes, les sacrifices continus que sans cesse recommence le prêtre au milieu de l'ingratitude de ses concitoyens. Il apprend aux pauvres, aux riches, aux conseillers municipaux, les immolations secrètes du pasteur, voulant ainsi les préparer à se faire l'écho du cri de justice et d'humanité parti de son cœur en contemplant la barbare insouciance des hommes d'Etat pour la vieillesse et les infirmités du prêtre.

(1) A la librairie d'Eugène Renduel, rue Christine, n° 3. Prix 5 f.

M. Roselly de Lorgues réclame énergiquement des pensions de retraite en faveur des prêtres âgés ou infirmes. Après la lecture de ses pages éloquentes, il n'est personne qui puisse rester insensible à l'iniquité commise par le budget contre le vénérable clergé de France.

Pressé que nous sommes par le peu d'espace, nous voilà forcé de passer sur d'excellentes choses qui appellent de hautes méditations.

Touchons la seconde partie du *Livre des Communes, l'École.*

En abordant l'Ecole, M. Roselly pose pour principe fondamental que l'État doit l'enseignement à tous ses membres, ou, pour nous servir de ses propres paroles, que l'instruction primaire est une dette de l'État.

En effet, l'État n'exerce-t-il pas une sorte de paternité? De même que le prêtre doit enseigner à tous les chrétiens les élémens de la religion, et, d'accord avec le père de famille, les notions élémentaires de la morale; ainsi l'Etat au sein duquel s'exercent les vertus civiques, et qui profite des capacités intellectuelles, doit donner à chacun ce avec quoi ou sur quoi se développent ces capacités.

Or notre âme en elle-même n'a que des facultés, et ses capacités demeurent inertes, si la société ne leur fournit des alimens, ou, pour mieux dire, le point de départ de leur vol. Et ce point de départ, qu'est-ce autre chose que les élémens des connaissances, ou religieuses, ou morales, ou sociales? car sous cette dénomination, nous comprenons plus précisément celles qui fondent la société politique et dont la cité profite plus immédiatement.

Le prêtre qui n'enseignerait pas le catéchisme serait-il un mauvais prêtre? Evidemment oui.

Le père qui, ainsi que tant de pères de famille de nos jours, enseignerait à ses fils seulement le moyen de *gagner de l'argent*, de se faire un trésor parmi les choses qui, l'heure funèbre arrivant, passent comme un souffle, est-il un mauvais père? Evidemment oui encore, pour toute âme qui a la plus légère notion de ce qui fait la dignité humaine, de ce que vaut l'homme enfin.

Maintenant, que dire autre chose de l'Etat qui se comporte envers les naissantes générations de ses citoyens comme le mauvais père à l'égard de ses enfans, comme le mauvais prêtre à l'égard de ces jeunes créatures que le ciel a commises à sa garde en lui confiant la distribution du pain qui convient aux forts et du lait qui soutient les faibles? La divine religion fait toujours acception de toutes nos natures, et ne manque jamais aux compassions que l'on doit à nos besoins si divers. Hélas! en cela encore, elle diffère beaucoup des hommes.

Ceci posé et incontestable, nous semble-t-il, M. Roselly va nous apprendre ce que l'enseignement de l'État doit aux jeunes citoyens. « Jusqu'à ce jour, dit-il, l'enseignement était le but; pour nous il n'est que le moyen. On voulait des écoles pour apprendre à lire, écrire et chiffrer; nous voulons des écoles pour rendre apte à l'administration de la personne, des biens, de la famille et de la commune; pour qu'on devienne, par le calcul, prévoyant et économe; par l'écriture, maître de ses secrets domestiques; par la lecture, instruit de ses devoirs d'homme, de citoyen et d'électeur.

« L'instituteur résumera en lui toutes les connaissances nécessaires au développement des classes agricoles et industrielles. Son enseignement devra être complémentaire de leurs besoins, pour leur éviter d'aller dans les villes chercher un supplément d'instruction.

« Nous demandons que le progrès de l'instruction primaire se reconnaisse dans l'État à l'amélioration des terres, à l'accroissement des produits et à la stable prospérité de l'industrie. Nous prétendons retrouver les fruits de l'instruction du peuple dans l'amélioration générale de ses mœurs, de son esprit, et même de sa constitution physique.

« D'autre part, dans l'organisation d'un gouvernement qui se dit *fondé sur les lumières générales*, et réside dans la puissance élective, l'instruction est due à tous, puisque tous ont des droits à remplir. L'instruction doit donc être organisée définitivement; le temps est enfin venu de proclamer l'instruction primaire *dette de l'État.* »

Ces derniers mots devraient être le *delenda Carthago* de tout député qui verrait bien véritablement où gît la cause du mal social. Pour rétablir l'harmonie sociale, il faudrait que l'éducation religieuse, morale et civique des hommes se fondît en une seule, dont l'expression fût la charité. Car la charité est tout amour, et en s'aimant réciproquement, on respecte les droits réciproques. En toutes les choses de la vie, l'amour est l'unique nécessaire.

Nous avons vu la paternité spirituelle, ou selon Dieu; puis la paternité intellectuelle, ou selon la science: maintenant nous abordons la paternité administrative, celle qui regarde plus positivement les soins matériels nécessaires au bien-être corporel de l'homme. Toutes ces paternités ont leur perfection dans l'idée de sacerdoce, puisqu'elles ne s'exercent qu'à l'aide de la charité. Le prêtre est l'instituteur de l'âme; l'instituteur est aussi le prêtre de l'intelligence, dès qu'il ne se propose, dans son enseignement, que l'accomplissement de la loi de Dieu parmi les hommes; et toute vertu sociale n'est que là. Ainsi du maire relativement aux soins de l'administration. Tout part du sacerdoce, puisque nous recevons de lui les vérités nécessaires à notre vie morale: point de morale sans Dieu. Tout se résume dans le sacerdoce, puisque nous ne pouvons accomplir dignement nos devoirs qu'en acceptant notre charge comme le prêtre accepte la sienne. Toute puissance vient de Dieu; toute puissance retourne à Dieu.

A l'avenir, et selon la notion bien comprise du pouvoir, la mairie ne peut être donnée qu'à l'homme le plus influent, c'est-à-dire à celui qui tire de lui-même, de sa propre vertu, la puissance la plus légitime, celle qui émane de la confiance que l'on a dans ses lumières et dans son cœur. L'influence forme la hiérarchie intellectuelle, et par conséquent la véritable société, celle-là seule qui offre des

chances de stabilité au milieu du flux permanent de ces apparences qui n'ont de vie qu'à la surface.

Des limites étant posées à notre dissertation, nous ne nous sommes arrêté qu'aux points fondamentaux du *Livre des communes*; force nous est de ne faire qu'indiquer les détails piquans de l'application dans un petit drame social, un peu à la manière de ceux dont le poète Crabbe a laissé des modèles à l'Angleterre.

Le *Livre des communes* repose l'âme, parce qu'il y a en lui un espoir de progrès, mais sans rébellion. On peut être progressif et résigné tout à la fois; et même, à parler selon la vérité, la résignation seule est progressive, parce qu'on ne peut fonder quelque chose qu'en acceptant d'abord le monde tel qu'il est; toutefois elle n'est ni l'abattement ni la servitude, car se résigner, c'est se soumettre à Dieu avec une grande foi dans sa providence. La révolte est la haine qui ne peut que ruiner; la résignation repose sur un fond de foi et d'amour, les deux plus puissans élémens de concorde et de vie.

Assez de cris comme cela contre une société qu'il ne faut pas ruiner, mais modifier. Toutes ces rébellions féroces n'avancent à rien, pas plus que les stupides découragemens. Ce n'est point ainsi que se comporte la nature véritablement virile. Quelque tempête qui nous assaille, abandonner ou briser le gouvernail est un égal acte de faiblesse.

M. Roselly enseigne cette forte doctrine; et au nom de cette pauvre chère France, parfois si athénienne dans ses colères et dans ses amours, nous l'en remercions. De toute notre âme nous désirons pour le *Livre des communes* le succès populaire obtenu par le *Christ devant le siècle*, cet autre premier travail de l'auteur.

Nous ferons peu de critique sur un livre fait avec de si bonnes intentions; cependant nous aurions désiré un peu plus de justice dans les jugemens portés sur la société ancienne. M. Roselly a trop écouté certaines criailleries modernes. Il y a aussi dans quelques traits lancés sur la vie du prédécesseur du curé qu'il met en scène, des accusations qui dans leur généralité sont injustes, et que nous espérons qu'il supprimera dans une autre édition.

Hippolyte MORVONNAIS.

---

HISTOIRE DU PAPE INNOCENT III ET DE SES CONTEMPORAINS, par M. FRÉDÉRIC HURTER, traduite de l'allemand et publiée par M. ALEXANDRE DE SAINT-CHÉRON. 3 forts vol. in-8°. Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères. Prix 15 fr.

Un témoignage flatteur vient d'être rendu par l'auteur de cette œuvre monumentale à son traducteur français.

Avant d'entreprendre de nous donner cet ouvrage, dont la publication, poussée avec une louable activité, a succédé presque immédiatement à l'*Histoire de la Papauté au XVI^e et au XVII^e siècle*, de Ranke, M. A. de Saint-Chéron se mit en rapport avec M. Hurter, et obtint des communications importantes. Depuis l'apparition de son livre, qu'il regarde avec raison comme le travail capital de sa vie, M. Hurter n'a pas cessé un jour de travailler à le rendre plus digne encore de l'accueil qu'il a reçu partout. Sans en changer le fond, il l'a retouché dans plusieurs endroits, et l'a complété par toutes les améliorations que la critique et ses propres réflexions lui ont suggérées. Ces recherches et ces perfectionnemens supplémentaires, destinés aux éditions ultérieures de l'*Histoire d'Innocent III*, M. Hurter a bien voulu les confier à M. A. de Saint-Chéron, pour en enrichir à l'avance sa traduction. L'emploi qu'en a fait le traducteur établit sur plusieurs points une différence très notable entre l'ouvrage français et l'ouvrage allemand, tel qu'il existe actuellement dans la librairie. Telle est d'ailleurs l'approbation que l'auteur donne à l'usage qui a été fait de ses annotations, qu'il déclare dans une lettre que nous avons sous les yeux n'approuver et ne reconnaître que la traduction de M. de Saint-Chéron, et protester contre toute autre, qui ne pourrait évidemment être présentée avec les mêmes garanties de perfection et d'exactitude. Voici cette lettre :

*A M. Alex. de Saint-Chéron.*

« Monsieur,

« C'est avec un intérêt bien vif que j'attendais la publication de votre traduction de l'*Histoire d'Innocent III et de ses contemporains*. Ayant eu maintenant le pouvoir de la collationner sur l'allemand, j'ai été charmé de voir que vous avez su vaincre avec tant de bonheur les difficultés assez grandes que le style concis de l'original a dû vous opposer. Je vous avoue franchement que je n'étais pas sans inquiétude sur la possibilité de rendre en français les périodes un peu trop longues et trop compliquées de l'allemand. Ma satisfaction a été d'autant plus grande de voir avec quelle habileté vous avez su résoudre ce problème difficile.

« Je ne puis qu'approuver que vous ayez omis quelques citations moins importantes, ainsi que plusieurs notes qui n'ont d'intérêt que pour les Allemands. Je puis affirmer en toute vérité que vous n'avez retranché aucune des citations qui me paraissent de quelque valeur. C'est un avantage pour mon livre qu'il m'ait été permis de vous faire parvenir quelques additions et corrections supplémentaires qui rendront votre traduction supérieure à l'original lui-même. Vous pouvez donc déclarer, Monsieur, que votre traduction ne paraît pas seulement avec l'approbation, mais sous les auspices de l'auteur.

« Je me verrai donc dans la nécessité de signaler au public comme non avenue toute autre traduction que la vôtre, surtout une traduction tronquée et dénaturée; je serais obligé de protester contre une telle altération, indigne d'un ouvrage qui ne peut avoir de mérite et d'intérêt, ou plutôt qui ne peut être jugé que lorsqu'il se présente dans son ensemble; je serais forcé de désigner un tel traducteur comme un profane, qui n'a pas honte de mutiler un monument

érigé avec amour et persévérance à la mémoire d'un des plus grands hommes dont l'histoire fasse mention. Certes, celui qui voudra pénétrer plus avant dans la vie de ce grand pape, consultera avec plus de fruit votre traduction complète, et ne se contentera point des lambeaux qu'un traducteur peu scrupuleux jugera bon de lui jeter. Au reste, je pense qu'une telle tentative échouera contre la loyauté de tous les gens instruits, et surtout contre le besoin d'une science historique plus solide et plus profonde, qui se fait chaque jour sentir plus vivement chez vous. C'est ce besoin qui assurera un succès infaillible à votre traduction, faite avec tant de conscience et une connaissance si distinguée des deux langues.

« Agréez, monsieur, l'assurance sincère de ma haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

« F. Hurter,
*antistes de Schaffhouse.*

« Schaffhouse, ce 16 août 1838. »

A cette lettre se trouve jointe la légalisation de la signature de M. Hurter, revêtue du sceau de l'état de la chancellerie du canton de Schaffhouse.

Une pareille lettre nous dispense de louer le travail intelligent et consciencieux du traducteur. Nos éloges ne sauraient être plus complets que ceux que lui adresse l'auteur, et, à coup sûr, ils auraient moins d'autorité.

Quant à l'ouvrage en lui-même, nous n'avons plus à nous en expliquer : nous ne pouvons, à cet égard, que redire ce qui a été écrit dans ce recueil, ou répéter ce qu'ont dit de ce livre la plupart des feuilles sérieuses qui se publient en Europe. Qu'on nous permette seulement d'ajouter une observation. L'*Histoire d'Innocent III* se distingue par un caractère qu'on ne retrouve dans aucune des productions de l'école à laquelle appartient M. Hurter, nous voulons dire l'admiration sympathique des personnages et des faits qui en sont l'objet. Ailleurs, comme dans Ranke, Voigt, Néander, c'est la nouveauté des aperçus, le sentiment d'une froide équité ou une sorte d'habitude matérielle de justice qui a dirigé l'écrivain et a mis sous sa plume de précieux aveux ; ici c'est une vue large et passionnée des principes et des hommes qui l'a inspiré. La compréhension complète du moyen âge a manqué aux écrivains que nous venons de nommer ; l'intelligence du rôle de la papauté, centre et vie de cette époque, leur a surtout échappé. M. Hurter, au contraire, semble en avoir eu comme une révélation. Le moyen âge se déroule à ses yeux avec sa magnifique unité ; il le voit émaner de la papauté et se coordonner partout à ce centre générateur. Le premier d'entre les écrivains protestans, il a compris qu'il y avait là un grand système de vie physique et morale fondé sur des croyances élevées et puissantes. La conduite des papes, que nous avons parfois tant de peine à comprendre, quand nous la considérons du point de vue de nos imparfaites notions des principes et des habitudes de leur temps, s'éclaire d'un grand jour dans les pages de l'écrivain allemand. Mais non seulement M. Hurter a une conception large et claire du moyen âge, mais il l'aime encore, non de cet amour d'artiste qui n'y aperçoit que des formes d'existence originales et vivement accentuées, mais de cet amour du sage qui, persuadé que cet ensemble de vie contient un germe d'avenir, s'afflige de voir les passions humaines et les traditions du passé en compromettre le développement.

On comprend qu'avec de telles dispositions M. Hurter ait dû considérer l'histoire comme un drame sévère, et qu'un solennel intérêt s'attache à ses récits. Peu de lectures, en effet, sont à la fois plus curieuses et plus imposantes que celle de l'*Histoire d'Innocent III*. Bien que la forme en soit dépourvue d'appareil, et qu'elle ait souvent l'allure grave et circonspecte de l'érudition, le grand antagonisme du christianisme des instincts en ressort d'une manière si frappante, que l'œil le plus inattentif en suit partout le fatal développement.

---

SOUVENIRS D'ITALIE, par un Catholique. Paris, Société Bibliographique, rue Saint-Antoine, n. 76.

« Je donne au public ces lettres telles que je les ai écrites des lieux que j'ai parcourus. Tracées rapidement, sous le feu de mes impressions, si, comme je le pense, elles contiennent quelques réflexions utiles, une plus grande correction, plus d'élégance de style, ne feraient qu'altérer l'entière franchise de mes récits.

« Il existe entre certaines âmes une *harmonie préétablie*, de telles affinités, qu'elles se reconnaissent à la première vue. C'est à ceux de mes amis que je ne connais pas que j'adresse cet opuscule. »

En parcourant l'ouvrage de M. le marquis de Beaufort, nous avons éprouvé toute la vérité du sentiment qu'expriment avec une exquise délicatesse les dernières lignes de sa courte et modeste préface. Parmi les lecteurs catholiques, les *amis inconnus* ne manqueront pas à l'écrivain qui sait éveiller dans leurs âmes, avec tant de force et de douceur, tous les souvenirs augustes et toutes les religieuses harmonies d'une terre où le voyageur rencontre à chaque pas l'image des glorieux et pacifiques triomphes de l'Eglise : terre pétrie du sang des martyrs, et sur laquelle le vicaire de Jésus-Christ étend ses mains pleines de bénédictions; terre où l'on peut embrasser d'un coup d'œil l'itinéraire du catholicisme, depuis les catacombes jusqu'à Saint-Pierre de Rome! Une haute intelligence des bienfaits et des beautés de la religion, unie à la foi cordiale et communicative des anciens jours, une grande abondance d'observations ingénieuses et justes, toujours exemptes de la sécheresse et de la morgue familières aux philosophes de profession ; l'admiration des chefs-d'œuvre de l'art ne dégénérant jamais en un culte idolâtrique de la forme ; la charité animant, comme un souffle

de vie, les réflexions que l'auteur sème sur sa route, et donnant, pour ainsi parler, des entrailles à la pensée : voilà ce qui fait des *Souvenirs d'Italie* un livre original entre les mille volumes publiés sur le même sujet. Un passage, pris au hasard, montrera quelle immense distance le sépare des récits superficiels et vides où se donne carrière la monotone loquacité des *touristes*.

« Ce que l'Eglise fait pour l'homme dans le sanctuaire intime de son âme, elle le fait avec non moins de puissance dans les relations des hommes entre eux. On peut le dire, les hommes sont entre eux dans le même rapport que le sont nos facultés entre elles. Il est des hommes destinés à vouloir, à commander, à exercer sur les autres un véritable ascendant; il en est d'autres, faibles, pauvres, dépendans en un mot, soit sous le rapport physique, soit sous le rapport intellectuel. Or, chose admirable et trop peu remarquée! l'Eglise établit entre ces diverses classes d'hommes les mêmes compensations qu'entre nos facultés! elle établit entre les riches et les pauvres, entre les grands et les petits, la seule égalité qui soit possible, en conservant les inégalités naturelles, inévitables, invincibles, inégalités qui, d'ailleurs, sont la base de toute hiérarchie sociale. Admirez la solution d'un problème partout insoluble hors de l'Eglise! Les riches, elle les constitue les trésoriers, les serviteurs des pauvres; elle leur apprend à trembler au milieu de leurs richesses, à s'humilier de ce qui enorgueillit, à expier ainsi les inégalités sociales par la charité et le dépouillement volontaire de l'âme : celui qui donne reçoit d'abord la grâce de donner, etc., etc. Ce que la religion fait pour les pauvres, et tout ensemble pour les riches, elle le fait dans les rapports des intelligences entre elles; elle établit entre les savans et les ignorans les mêmes rapports qu'entre les riches et les pauvres, qu'entre les grands et les petits; elle donne de l'humilité, de la défiance d'eux-mêmes aux hommes d'une intelligence élevée, comme elle donne la liberté, la fermeté de jugement aux moindres intelligences; elle empêche les savans de dégénérer en tyrans; elle fait de la science une œuvre d'amour, de miséricordieuse charité faite aux intelligences, etc. C'est par l'Eglise que toute supériorité de l'homme sur l'homme, de pesante qu'elle est par sa nature, devient le lien même de la société. Elle fait de la royauté même une sublime servitude, etc. »

La critique littéraire, plus soucieuse de la forme que du fond, trouvera bon nombre de négligences et d'imperfections à noter dans les *Souvenirs d'Italie*. Avant de livrer au public des lettres destinées à être lues près du foyer domestique, peut-être l'auteur eût sagement fait de restreindre dans de plus étroites limites ce qu'on accorde de laisser-aller et de familière liberté au style épistolaire, et de supprimer quelques détails qui perdent leur intérêt, transportés hors du cercle de la famille. Un goût délicat n'a pas toujours présidé au choix des traits par lesquels il égaie son récit. Par exemple, dans une lettre datée de Munich, se trouve cette phrase : « Les Bavaroises, si blanches, si frêles, sont véritablement des *bavaroises au lait*. » Enfin, l'auteur n'a pas su constamment éviter les formules *banales* d'admiration en présence de monumens tant de fois décrits et vantés.

A la suite de l'ouvrage se trouvent, sous forme de notes, des extraits d'un livre éminemment remarquable et trop peu connu : *l'Esprit de vie et l'Esprit de mort* (1), œuvre commune de M. le marquis de Beaufort et de M. le comte Henri de Mérode. Ces quelques pages de haute philosophie chrétienne résument magnifiquement la pensée dominante dans les *Souvenirs d'Italie*. Appartenant, l'un à la France l'autre à la Belgique, mais unis par la parenté et par un autre lien supérieur à toutes les diversités de la condition humaine, les deux nobles écrivains qui mirent en commun, pour la cause de l'Eglise, leur science, leurs veilles et l'autorité de noms illustres, font songer à cette fraternité d'armes qui jadis unissait les guerriers du Christ contre l'infidèle. Puissent les catholiques de toutes nations se donner ainsi la main dans les luttes de la charité et de la foi, contre l'esprit d'orgueil et de ténèbres! Puisse un raternel concours doubler nos forces dans la sainte et pacifique croisade des intelligences!

---

DÉMONSTRATION EUCHARISTIQUE, où l'on fait sentir à tous les hommes la magnificence et l'infaillibilité de l'Église romaine par le seul éclat du plus profond de ses mystères; où l'on fait voir toutes les vérités, et par conséquent toutes les sciences, toutes les vertus, toutes les supériorités dans une; et où le plus simple fidèle est mis à même de défier et de confondre le plus savant incrédule; par M. MADROLLE. Nouvelle édition, double de la précédente, augmentée d'une *Démonstration* ecclésiastique. Chez Perisse; 2 fr. 50 c. Au profit d'une œuvre recommandée par Mgr l'archevêque.

Voici le jugement que vient de porter sur ce remarquable ouvrage M. l'abbé Le Courtier, dont les instructions éloquentes ont attiré tant de monde dans le carême aux Missions-Étrangères de Paris : « Je vous assure avoir lu la *Démonstration eucharistique* avec bonheur de foi et de croyance. Il y a une profondeur de science et de vérité saisie par l'analyse qui fait un grand bien à un cœur catholique, et qui m'a vivement pénétré. On ne saurait trop féliciter l'auteur dont les veilles sont si noblement employées. Il fait ce que disait saint Thomas d'Aquin du lit de la mort et au seuil de la vie : *Ego de sanctissimo corpore Domini Nostri Jesu Christi, multa docui, multa scripsi, etc., etc.* »

(1) Paris, chez Renduel, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 22.

**DES DEVOIRS INTELLECTUELS DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE**, discours prononcé au collége de Juilly, par M. Léon Boré, professeur d'histoire. Prix 50 cent. Paris, Debécourt, libraire-éditeur, 69, rue des Saints-Pères. Août 1838.

Garde la règle, et la règle te gardera.
*Saint Bernard.*

Dans un cadre fort court, notre collaborateur M. Léon Boré a su renfermer toutes les preuves qui démontrent la réalité et la vitalité de cette nouvelle école catholique qui se forme sous nos yeux. Son opuscule sera lu non seulement avec plaisir, mais encore avec consolation. Voici quelle en est la conclusion :

«Ainsi nous voilà revenus à notre point de départ, à la glorieuse mission de la jeunesse,— nous avons assez dit de la jeunesse chrétienne. Pour qui connaît les autres pays de l'Europe, la France est certainement, à tout prendre, celui où fermentent le plus d'élémens régénérateurs. Laissez passer quelques années, et la jeune école catholique, à la formation de laquelle vous assistez, doublement grandie par sa croissance naturelle et par l'inanité de ce qui s'essaie en dehors d'elle, opérera, avec la seule force des choses, avec la force de la vérité même, d'immenses conquêtes dans les cœurs et dans les esprits. En attendant, et malgré tout ce qui lui manque à l'heure qu'il est, cette école a l'essentiel; elle existe, elle marche : les coups perdus de ceux-là, les découragemens de ceux-ci, les désertions de quelques uns ne la feront pas s'arrêter, encore moins retourner en arrière. »

---

**EXPOSÉ HISTORIQUE DES RAPPORTS DE L'EGLISE ET DE L'ETAT**, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'aux temps modernes; par M. C. Riffel, professeur en théologie et curé catholique à Giessen. Ier volume. Mayence, chez Kirckheim, Schott et Thielmann. 1836, 679 pages in-8°.

L'apparition du livre de M. Riffel dans le domaine des connaissances théologiques et juridiques est d'une haute importance, non pas seulement parce qu'il est le premier en son genre, mais bien plus parce qu'il développe une matière qui présente un vif intérêt par elle-même, et qui est devenue dans notre siècle l'objet d'une attention générale, quoique souvent envisagé sous des points de vue faux ou inexacts. L'expérience et la raison nous démontrent l'une et l'autre que la partialité avec laquelle on a jugé les faits historiques a eu les plus fâcheux résultats sur les idées et sur les institutions de notre siècle. Personne ne saurait donc révoquer le moins du monde en doute la nécessité de se placer à une hauteur telle, qu'il nous devienne facile d'envisager d'une manière exacte et rigoureuse les diverses relations qui existent entre l'Église et l'Etat, ainsi que leur origine et leur développement successif : ce but semble avoir été parfaitement atteint dans l'ouvrage qui nous occupe. La première période s'étend jusqu'à la disparition du paganisme; elle expose sommairement la naissance du Christianisme, ainsi que son organisation dans laquelle se montre déjà sa complète indépendance. Il ne pouvait alors être nullement question d'un rapport légal vis-à-vis de l'Etat, parce que l'Église chrétienne était généralement considérée comme une institution dangereuse pour l'Etat et persécutée par lui. Mais aussitôt que le Christianisme fut devenu religion de l'État, les relations extérieures et légales ne pouvaient tarder à commencer; l'exposé historique de ces relations forme l'objet de la deuxième période. L'origine des biens ecclésiastiques, la forme de leur administration, les lois civiles qui s'y rapportent, sont développées avec une grande exactitude : ensuite vient une exposition lumineuse de l'origine des immunités ecclésiastiques et de la jurisprudence cléricale, telles qu'elles ont été déterminées par les canons de l'Église et par les ordonnances des empereurs. L'auteur a eu soin surtout de préciser avec soin quelle fut la position des souverains temporels vis-à-vis de l'Église catholique, comment les premiers ont reconnu l'autonomie de la seconde dans toutes les choses qui touchaient à son essence, comment ils se soumettaient à ses sentences dogmatiques et les appuyaient même de leur autorité séculière. Le rapport des papes avec la puissance temporelle forme l'objet d'un examen spécial et approfondi, dont le résultat fait voir la reconnaissance générale de la primauté du saint Siége. Cet intéressant ouvrage se termine par l'indication des diverses lois rendues par les empereurs contre les hérétiques.

En lisant le livre de M. Riffel, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître le résultat d'une étude consciencieuse, impartiale et profonde : en le publiant, l'auteur a frayé une route sûre et facile pour arriver à la connaissance exacte des rapports réciproques qui existent entre l'Eglise et l'Etat, connaissance à laquelle il n'était possible d'arriver jusqu'ici qu'avec les plus grandes difficultés. (*Indicateur-Littéraire de la Sion d'Augsbourg*, avril 1838.)

---

**LA RAISON DE LA FOI AU CATHOLICISME**, ou Démonstration des fondemens de la foi, par l'abbé Bouvet, professeur de Philosophie. Au Mans, Ch. Richelet, imprimeur-libraire, 10, rue de la Paille; à Paris, Gaume frères, libraires, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 5. 1838.

Voici un ouvrage auquel nous devons une mention spéciale; en attendant que nous puissions en parler plus au long, nous nous contenterons aujourd'hui de l'annoncer et de dire que, composé d'après les conseils et avec l'approbation de Mgr l'évêque du Mans, il est destiné à être mis entre les mains de tous les élèves des différens établissemens d'instruction de son diocèse : c'est donner une assez bonne garantie de son orthodoxie et de son utilité.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 34. — Octobre 1838.

## Sciences Religieuses et Philosophiques.

# COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

PREMIÈRE LEÇON. — INTRODUCTION.

La psychologie est une science nouvelle. — Raisons du peu de progrès qu'elle a faits. — La méthode *à posteriori* impuissante. — Témérité de ceux qui récusent les lumières de l'enseignement et de la révélation. — Omissions importantes des psychologues, l'orgueil et la concupiscence. — De la méthode adoptée; celle de l'*à posteriori* dominée par une théorie. — Cette méthode justifiée par l'exemple de l'antiquité. — Nécessité d'une lumière du dehors, le Verbe et la parole. — Loi importante qui préside à la transmission de la vie. — Elle explique l'état actuel des croyances. — Causes qui l'ont préparée. — Développement de la méthode. — De l'origine de nos connaissances. — De la certitude et de ses criterium. — De la classification et des nomenclatures. — De l'imperfection du langage et du danger de la figure.

Avant de nous engager dans une matière aussi subtile et aussi complexe que la philosophie de l'âme, il conviendrait assez de définir le sujet de notre examen et de jeter un coup d'œil sur la méthode que nous avons adoptée.

La psychologie a pour objet principal le moi, dans son état phénoménal; et son point de départ, c'est la conscience. Tout le monde a la conscience de son existence, comme être identique et comme être variable ; et entre ces deux termes, *l'unité de la variété* et *la variété dans l'unité*, se trouve toute la philosophie, tant physique que métaphysique; trouver leurs rapports et les lois qui les gouvernent, c'est le problème qui nous est proposé.

Dans l'examen des êtres supérieurs, c'est-à-dire à commencer par ceux qui sont doués de vie, trois choses s'offrent simultanément à notre attention, le sujet, l'objet et la fonction, et l'une des trois implique nécessairement les deux autres. Dans l'œil, par exemple, nous trouvons par la dissection une série de tissus disposés de manière à réfléchir les objets extérieurs à l'aide d'un milieu. Ainsi, un examen attentif du sujet nous révèle déjà la nature de son objet et de sa fonction. En effet, c'est en étudiant la construction de l'œil que Dolland est parvenu à perfectionner les télescopes, par l'introduction des verres achromatiques. En partant de l'objet pour trouver le sujet, en examinant la nature de la lumière et ses lois de concentration et de réfraction, nous trouverons que pour rassembler ses rayons sur un point donné, il faut un instrument d'une forme spéciale, il faut l'œil, ou quelque chose qui est construit sur des principes analogues. Il en est de même en partant de la fonction pour trouver le sujet et son objet; si nous voulons changer d'exemple, vu la nécessité de la respiration comme fonction

vitale, nous ne pouvons pas concevoir un instrument plus admirable que les poumons, ni un objet autre que l'air. La liaison qui subsiste entre le sujet, l'objet et la fonction, est tellement nécessaire, qu'à la seule inspection de la construction des veines et des artères, dans leurs rapports avec l'organe central, Harvey a découvert la circulation du sang, comme il aurait pu distinguer la particularité qui distingue les veines des artères, s'il était parti de ce fait.

C'est donc peut-être un tort à reprocher à la psychologie de s'être jusqu'à présent trop occupée des fonctions de l'âme en négligeant le moi comme sujet modifié par un objet. Car quoique le sujet, matière de la psychologie, soit le moi dans un état phénoménal, nous ne pouvons jamais perdre de vue que ce moi existe comme substance, c'est-à-dire qu'il est le sujet de ces phénomènes, et que chaque modification de son état a un rapport particulier avec un objet donné. De plus, l'ordre objectif étant triple et un comme l'homme lui-même, il est aussi impossible de tenir séparés les trois ordres du non-moi qu'il l'est d'examiner le moi dans ses phénomènes sans passer à chaque instant du sujet à l'objet en traitant de ses fonctions. Et cela, parce que le moi et le non-moi dans son triple développement sont inséparables *de fait;* l'ordre contingent ayant sa loi dans l'ordre absolu et sa raison dans l'ordre divin. Pour ces motifs nous ne nous renfermerons pas absolument dans l'observation des faits; mais nous essaierons de donner leur loi et leur signification.

La psychologie est en quelque sorte une science nouvelle. Elle s'est détachée de la métaphysique, comme la physiologie s'est détachée de l'anatomie par la tendance analytique de notre époque. Et certainement il n'y aurait rien que de très louable dans cette tendance, si elle n'avait été accompagnée d'un mécompte fatal; en nous servant de la méthode *à posteriori*, nous avons cru pouvoir nous passer de la lumière indispensable de l'enseignement et des principes *à priori*. C'est une déplorable illusion que de croire qu'un fait puisse être détaché des principes dont il dépend. Un fait isolé n'a pas de sens, et le rapport de plusieurs faits est donné par la loi qui les régit tous. Ceci est vrai dans l'ordre physique comme dans l'ordre métaphysique, et dans les deux ordres il est impossible, nous ne dirons pas d'enseigner une science, mais d'entamer même la plus simple discussion sans admettre certains postulats. Ces personnes, qui de nos jours ont voulu poser la psychologie comme une science centrale, autour de laquelle toutes les autres sciences se groupent, et de laquelle elles reçoivent la vie, ont peut-être raison jusqu'à un certain point; mais en quoi elles ont tort, c'est d'affirmer qu'elle est basée exclusivement sur l'observation. Un moment de réflexion suffira pour nous faire sentir que toutes les expériences sont faites sous l'influence de certaines doctrines, et qu'elles sont dominées par des principes absolus qui sont tout-à-fait indépendans du fait.

Il s'agit donc, avant tout, de bien prendre notre terrain. Le titre de ce recueil donne un caractère bien marqué aux doctrines qu'il enseigne. Qui dit *catholique*, dit soumis à l'autorité que Dieu a établie sur la terre, et de laquelle l'homme ne se sépare entièrement qu'au prix même de son existence morale. Quand la parole de Dieu est là, l'homme n'a pas autre chose à faire que de s'y soumettre. Non pas que nous soyons d'avis qu'en thèse générale il faille étudier les sciences dans la révélation; ce serait adopter une erreur dont les graves inconvéniens se sont souvent fait sentir: mais la psychologie constitue un cas tout-à-fait exceptionnel, du moment qu'on étudie l'âme dans sa substance et dans son objet; car c'est là seulement, que nous pouvons apprendre son origine, sa nature et sa fin. Il est bien étonnant que l'homme avec toutes ses faiblesses et toutes ses misères ose se poser comme centre absolu de toutes choses, et qu'il pousse sa démence jusqu'au point de juger tous les êtres d'après leurs rapports avec lui; jugeant tout d'après ses perceptions incomplètes et fugitives, comme si le moins pouvait comprendre le plus, le fini ce qui est sans limites; renouvelant ainsi, à chaque instant, avec une perversité croissante, la prévarication de notre

premier père, qui a voulu aussi, lui, pénétrer le mystère et comprendre l'infini. A cette première erreur, déjà très grave, est venue s'en joindre une autre, non moins fatale, celle de méconnaître l'état réel de l'homme comme être déchu. Nous voilà donc saisis de graves questions de l'orgueil et de la concupiscence, sur laquelle la psychologie jusqu'à présent n'a pas daigné même jeter un regard en passant. Cependant, traiter des phénomènes de l'âme sans tenir compte de son état de dégradation et de maladie, c'est la même chose que de vouloir établir une théorie du mouvement des corps en négligeant la loi de la gravitation. Si l'homme innocent et fort a trébuché dans ce jardin de volupté (*paradisum voluptatis*) où pouvaient se combler tous ses désirs, que sera-ce de nous dans cet affreux et aride désert, où à chaque instant de brillantes et funestes illusions nous convient à notre perte; où la marche est un travail pénible, et où le repos est la mort? Malheur à nous si nous fermons les yeux à la gravité de notre position! Il faut bien décliner le mal et puis courageusement chercher le remède. Si notre patrie est ici, si nous avons de quoi arriver au souverain bien, définissons bien vite notre but et nos moyens; car la vie nous échappe; notre jeunesse s'en va, et les illusions que nous cherchons dans l'avenir, bientôt seront pour nous dans le passé; mais elles seront toujours des illusions, c'est-à-dire l'ombre d'une réalité.

Voici la première conséquence fatale de la séparation absolue de la philosophie et de la révélation. On a étudié l'âme humaine comme étant dans son état normal; tandis que c'est un fait avéré, bien constaté, qu'elle est malade; et la parole divine, dont nous avons tous connaissance, nous enseigne la nature de cette maladie ainsi que son remède. Que dirions-nous d'un physiologiste qui nierait l'existence des maladies organiques? Or la psychologie c'est la physiologie de l'âme.

Notre méthode sera donc catholique, en ce sens qu'elle sera complète. Elle aura pour instrument l'observation et pour lumière les principes et l'enseignement. Elle procédera *à posteriori* pour démontrer la nature et l'ordre des phénomènes, en indiquant d'avance la loi qui les régit. Ainsi nous ne perdrons aucun des avantages de l'école du dix-neuvième siècle, tandis que nous arriverons à un résultat plus satisfaisant. Nous nous servirons donc de la méthode *à posteriori* dominée par une théorie qu'il sera de notre devoir de vérifier par des faits. Loin de nous cependant la folle prétention de tout *démontrer* et de tout *expliquer*. La philosophie de l'âme, comme toute philosophie, est basée sur certaines vérités primitives qu'on ne peut décomposer ni partant définir. Voilà donc une limite infranchissable de ce côté. De l'autre, nous en trouverons une seconde non moins opiniâtre dans la faiblesse de nos instrumens. Occupant un point dans le temps et dans l'espace, l'homme s'efforce de coordonner les deux termes opposés de *la variété de l'unité*, et de *l'unité de la variété*. Il a l'intuition de la sphère, il a la perception du point matériel, et il le promène en tous sens pour construire la sphère, mais en vain. A quoi donc servira la psychologie, comme nous l'entendons? A saisir et à examiner tous les phénomènes de l'âme; en un mot, à surprendre le moi dans son action la plus intime et à classer ces phénomènes selon l'ordre de leur développement pour trouver leur loi subjective, et selon leurs rapports avec le non moi ou le monde extérieur, et avec Dieu pour trouver la loi objective. Et quoique nous ne parvenions jamais à former une science complète, nous pouvons néanmoins espérer d'obtenir des résultats importans; car en dernière analyse quel est le but légitime de toute science? C'est d'augmenter notre puissance. Il y a, à la vérité, des hommes d'un mérite reconnu qui usent leur vie dans des spéculations qu'ils ne songent jamais à appliquer. Plaignons-les; mais ne les imitons pas. C'est là une véritable folie, éblouissante, mais bien fatale dans ses conséquences, et bien coupable devant Dieu. Le but véritable de la science est la modification de ces forces qui agissent sur nous. Combien donc est importante la connaissance de cette force libre et spontanée qui est en quelque sorte le centre général. Ne

reculons pas devant la crainte, peut-être bien fondée, qu'après tous nos efforts notre science restera bien incomplète. Soyons persuadés que nous acquerrons, en passant, sur bien des faits et sur leurs lois des connaissances qu'il ne dépendra que de nous de mettre à profit.

S'il était nécessaire d'appuyer la justification de l'emploi simultané des méthodes *à priori* et *à posteriori* sur l'autorité de noms vénérables, ils ne manqueraient pas. Nous ne citerons cependant que cet axiome d'Aristote tiré de sa métaphysique : *Toute science est fondée sur une connaissance antécédente* (1). Nous préférons un moyen plus simple, d'en appeler à la bonne foi de chacun, en lui demandant si jamais il lui est arrivé de faire une expérience quelconque sans que cette expérience fût subordonnée à une théorie ou au moins à une hypothèse préalable. Si donc c'est une nécessité de notre intelligence de subordonner le fait à sa loi, connue, ou supposée, l'homme qui croit en Dieu, et par conséquence à la révélation qui est sa parole, ne se sert de l'expérience que pour combler certaines lacunes en développant les lois générales dont il est saisi. Dans la psychologie, avec la seule conscience, on ne parviendra jamais à formuler une science, parce que les faits de la conscience, comme tous les autres faits, pour avoir un sens ont besoin d'être rattachés à certaines lois générales qui les expliquent, et ces lois, nous ne les trouverons pas en nous. Il faut les apprendre; car nous ne possédons pas les moyens de les découvrir. Telle était la conviction de tous ces génies sublimes qui sont regardés à juste titre comme les fondateurs de la philosophie; témoins les longs et pénibles voyages de Pythagore, de Platon, de Socrate, d'Aristote et de tant d'autres qui ont parcouru la terre pour recueillir les anciennes traditions, surtout celles qui avaient été conservées dans les temples. Avons-nous donc la prétention de nous passer de ces lumières qu'ils regardaient comme absolument nécessaires? Si même nous avons cette témérité, ce ne sera qu'une vaine illusion; la chose étant impossible. Nous avons tous été déjà éclairés par cette lumière divine que saint Jean appelle *la vraie lumière, lux vera*, et qui éclaire tout homme venant en ce monde, *quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum;* cette lumière pour laquelle les hommes ont tant de noms, selon qu'ils nomment sa substance, sa forme, son office et ses effets; selon qu'ils expriment ses conditions objectives ou ses conditons subjectives, comme étant hors de nous ou dans nous et confondue intimement avec notre être; l'appelant tour à tour *Verbe, Parole, Raison, Intuition, Tradition.* Ayant été ainsi éclairés, il ne dépend pas de nous d'éteindre tout-à-coup ce divin foyer que le créateur a établi en nous à degrés différens, selon les conseils de sa sagesse. Combien de malheurs, combien de remords, combien, en général, de retours vers Dieu séparent le scepticisme de la foi!

Et ici, Messieurs, avant de continuer le développement de notre méthode, permettez-nous, au sujet du scepticisme, d'appeler votre attention sur une loi très importante qui peut expliquer la position malheureuse de notre époque sous le rapport de la foi. Cette loi, qui regarde la transmission de la vie commune à l'ordre physique et à l'ordre moral, est celle-ci : *Que les enfans portent les infirmités de leurs pères.* Cette loi, comme toute loi, admet sans doute des exceptions; mais il n'est pas moins vrai que dans l'ordre physique, des parens malades ne peuvent pas transmettre une force et une santé qu'ils ne possèdent pas. Dans l'ordre moral, cette loi qui préside aussi à la transmission de la *vie morale,* n'est pas limitée aux seuls parens, elle s'étend au magistrat, au prêtre, au pédagogue, à tous ceux qui influent sur les lois, sur les doctrines et sur les sciences. C'est dans cette loi qu'il faut chercher l'explication de la dégénération des races et de la décadence des peuples.

L'état des croyances au commencement du dix-neuvième siècle serait une anomalie monstrueuse, sans l'histoire qui est là pour l'expliquer. Depuis que l'homme est sur la terre, il y a toujours eu lutte entre l'erreur et la vérité; mais, c'est

(1) Liv. I, ch. VIII.

seulement depuis le commencement du seizième siècle qu'elles ont traité de puissance à puissance. Il a fallu de longues années de prévarication pour préparer des nations entières à recevoir le principe monstrueux de Luther, de *la suprématie de la raison individuelle en matière de foi*. D'autres hérétiques avant lui, ont fait passer leurs erreurs comme des vérités catholiques. Mais lui, dans le délire de son orgueil, s'est posé comme centre, et son principe, fécond en désordres, transporté dans l'État et dans l'école, nous a donné en politique la souveraineté permanente du peuple, et en philosophie le moi absolu. Avec ces élémens, il ne faut pas s'étonner que nous ayons été si loin et si vite ; le véritable sujet d'étonnement est que nous soyons restés où nous sommes. Admirable puissance de l'enseignement divin ! Les doctrines catholiques, aux jours les plus mauvais, ont toujours exercé une force directrice sur tous nos écarts, et l'Église, comme un foyer inépuisable de lumières et de vie, a constamment renouvelé les idées, ramené la science et rétabli l'ordre social ; elle a toujours déployé sa bannière victorieuse, surmontée d'une croix et portant écrits en lettres d'or ces trois mots : *Foi, Espérance, Charité*. Indiquant ainsi en tout temps et en tous lieux l'ordre immuable du développement de la vie morale.

Des faits dominés par une théorie, une théorie appuyée sur des faits, voilà ce qui constitue une méthode complète. Des effets remontons aux causes, et pour comprendre les causes nous nous adresserons à l'enseignement. Cette méthode aura l'avantage de convenir à tout le monde ; aux hommes religieux, parce qu'elle épuisera la matière, et à ceux qui sont encore dans le doute en offrant une classification des principaux phénomènes de l'âme humaine envisagée comme substance spirituelle sous le rapport de l'unité, de la spontanéité, et de la liberté. Fidèles aux principes que nous avons posés au commencement de cette leçon, de la liaison intime et inséparable du sujet avec son objet, après avoir examiné le moi comme sujet, et comme sujet doué de la puissance de se poser objectivement, nous le considérerons plus particulièrement par rapport à son objet, ce qui nous fournira les trois grandes catégories du *contingent*, de l'*absolu* et du *divin* ; le premier comme objet des sens, le second comme objet de la raison, et le troisième comme objet de la foi. Nous jetterons un coup d'œil sur les conditions du temps et de l'espace et sur les idées de la causalité et de l'infini, et nous essaierons de tout rattacher à Dieu qui est l'origine et la fin de toute chose. Parcourant ainsi, d'une manière sommaire, les trois formes de l'Être, Dieu, l'homme, et l'univers ; Dieu réfléchi dans l'univers, et tous les deux réfléchis dans l'homme. Ainsi, nous envisagerons la psychologie avant tout comme une méthode pour la classification des phénomènes intellectuels par rapport à leurs objets pour arriver à la science, c'est-à-dire à l'intelligence de leur ensemble, et pour pouvoir les diriger selon certaines conditions établies ; absolument comme dans l'ordre physique, on étudie la chimie, d'abord comme science et puis comme art appliqué à telle industrie ; et comme dans l'histoire on recherche non seulement la succession chronologique des événemens, mais avant tout leur racine et leur filiation ; leur rapport avec la double force que régit l'amour moral ; le bien et le mal, la grâce et le péché, Dieu et Satan.

Nous commençons donc par séparer ce qui est absolument hétérogène, la matière de l'esprit, et tous les deux de Dieu, ce qui fournit les trois ordres de l'objectif auxquels nous avons déjà fait allusion. Nous avons été portés à adopter cette classification par le fait que dans l'homme se trouve une triple organisation qui y répond. Il a des sens qui le mettent en rapport avec l'ordre contingent ou matériel ; il a la raison par laquelle il passe nécessairement du contingent à l'absolu ; il a la foi par laquelle il arrive jusqu'à Dieu. Cette triple division paraît donc indiquée par la nature même de l'homme et de l'univers. Elle a en outre l'avantage de correspondre avec celle qui est généralement adoptée par les docteurs catholiques qui ont toujours divisé les facultés de l'homme en trois catégories, sous les noms de *la mémoire*, de *l'entendement* et de *la volonté*. *La mé-*

*moire*, qui nous met directement en rapport avec l'ordre sensible, résume en elle-même comme complément des facultés plastiques, la perception et l'imagination, selon que l'objet est réel ou imaginaire, et correspond ainsi aux trois conditions nécessaires du temps : le passé, le présent et l'avenir ; *l'entendement*, renfermant la raison pure et le raisonnement, c'est-à-dire l'intuition et la logique, nous met en rapport avec l'ordre nécessaire, et nous sert à coordonner les phénomènes de l'ordre sensible en les rattachant à quelque chose de fixe et d'immuable. Reste *la volonté*, faculté suprême et directrice des deux autres, qui nous porte jusqu'à l'ordre divin ou à l'ordre de la foi ; car saint Paul lui-même nous dit, que c'est avec le cœur que l'homme croit (1). Cette classification répond en outre à celle que Platon a adoptée pour la philosophie en général, selon ce que saint Augustin nous dit dans sa *Cité de Dieu*, livre 3, ch. 3.

En résumé, notre méthode aura l'avantage de nous conduire par échelons à la certitude absolue. L'homme n'a que trois moyens pour arriver à la connaissance de la vérité : l'observation, l'enseignement et la révélation : ce sont trois rayons qui aboutissent au même centre. Dans le premier, le critérium de la certitude est en lui-même. Ce premier degré de certitude, quoiqu'il n'exclue pas l'erreur, est cependant en quelque sorte irrésistible, l'homme n'étant pas maître de révoquer en doute le témoignage de ses sens. Ce premier degré de certitude nous l'appelons la certitude irrésistible. Elle a pour objet non seulement tous les phénomènes du monde extérieur, mais aussi tous ces faits intimes qui sont du domaine de la conscience et qui nous serviront de point de départ. Mais au delà de ce premier degré de certitude, nous rencontrons une certitude plus grande ; comme, par exemple, quand tous les faits que nous avons observés se trouvent confirmés par l'enseignement, c'est-à-dire par le témoignage de tous ceux qui ont fait les mêmes expériences. Alors la raison individuelle s'appuie sur la raison générale. Voilà donc une certitude plus grande. Elle n'est cependant pas absolue, parce que, comme l'homme est faillible, l'humanité l'est de même ; le seul infaillible c'est Dieu. Le dernier degré de certitude est à chercher dans la parole de Dieu, et le seul repos de l'intelligence est dans l'accord des trois termes, Dieu, l'homme et l'univers.

Avant de terminer, nous dirons un mot sur la classification générale. Dans toute science la classification est une affaire de convention et partant extrêmement arbitraire ; elle est arbitraire, mais elle est loin d'être indifférente. Tous les faits psychologiques étant des phénomènes d'une substance essentiellement une et indécomposable, il faut éviter, autant que possible, toute nomenclature qui tendrait à obscurcir ce fait. A force de parler de nos facultés perceptibles, de nos facultés intellectuelles, et de nos facultés morales ; de la mémoire, de l'imagination, de la volonté, de l'entendement et de mille autres choses, chacun appliquant à plusieurs de ces mots un sens à lui, on finit par se figurer l'âme une chose aussi multiple que le corps, et il devient presque impossible de s'entendre. Nous en appelons à toute personne tant soit peu familiarisée avec ces matières, si la moitié du temps, en prenant en main un auteur nouveau, on ne se trouve pas obligé de commencer par deviner le sens probable de la plupart des termes. Il faut donc chercher une classification où la nomenclature analytique se rattache facilement, par une synthèse peu compliquée, à l'unité réelle, et qui en même temps nous fournisse (autant que possible) une clef à toutes les classifications précédentes.

Le point de départ, l'*unité* de la science psychologique, c'est le moi. La première question qui se présente, c'est sa nature essentielle, ou le moi examiné dans sa substance. En passant aux accidens, nous distinguerons le sujet de son objet, ce qui nous donnera les deux catégories du moi et du non-moi. Cette division a l'avantage d'être en même temps réelle et logique ; c'est-à-dire qu'elle repose sur des faits et sur des principes. Dans le non-moi nous distinguerons trois ordres qui constituent une espèce d'é-

(1) Corde enim creditur ad justitiam. *Ad Rom.*, c. 10, v. 10.

chelle graduée, et nous conduisent à l'unité absolue qui est Dieu. De manière que notre analyse aboutira nécessairement à la synthèse, sans quoi elle reste stérile pour la science. L'examen de nos moyens de rapport avec ces trois ordres du non-moi, c'est-à-dire, avec l'ordre contingent, avec l'ordre absolu et avec l'ordre divin par la sensation, par la raison et par la foi, nous fournira l'occasion d'établir la nature humaine de l'homme comme corps, comme âme et comm eesprit, selon le mot de saint Paul, *corpus, anima et spiritus*. Dans la première partie nous nous bornerons à l'examen de nos facultés objectives; c'est-à-dire de ces facultés qui nous mettent en rapport avec un objet en dehors de nous et qui constitue les trois modes de la vie psychologique, la sensation, l'intention et la foi. Par la sensation nous avons connaissance des choses visibles ou matérielles qui n'ont qu'une existence contingente, ne trouvant leur appui que dans un ordre supérieur où tout est nécessaire et immuable, et avec lequel nous entrons en rapport par un privilége constitutif de notre être, au moyen de l'intuition, l'âme recevant la vérité absolue comme l'œil reçoit la lumière. Comme nous arrivons à la raison des choses par l'intuition, la révélation nous explique leur signification, complétant ainsi le cycle de nos connaissances, la physique, la métaphysique et la mystique.

Ayant ainsi disposé des facultés objectives de l'âme, nous passerons à sa fonction subjective. Dans les facultés subjectives, l'âme n'a pas d'autres objets qu'elle-même et ses modifications antécédentes, et nous verrons que les travaux consciencieux de l'école analytique d'Édimbourg se sont rencontrés exactement avec l'enseignement catholique, ou scolastique, sur ce point. L'application de ce qui précède à l'état actuel de l'homme, nous fournira l'occasion de parler des rapports qui existent entre ces deux facultés et la volonté, et des conditions qui précèdent et qui règlent le développement de cette force spontanée et libre.

Dans l'étude des matières abstraites, il faut apporter deux choses : une attention persévérante et une véritable bonne foi. Les hommes qui désirent se faire comprendre rencontrent une grande difficulté dans l'imperfection même de la parole comme moyen de transmettre la pensée. Nous avons, à la vérité, une nomenclature assez étendue pour distinguer les différens états de l'âme ; cependant il y a mille phénomènes complexes, observés de tout le monde, que nous ne pouvons pas nommer. Bien que dans l'ordre physique chaque couleur ait son nom, il y a néanmoins certains mélanges que le langage ne peut pas décrire, comme il est impossible *par des mots* de faire sentir la nuance. Un autre inconvénient se rencontre dans l'emploi nécessaire des expressions figurées. Comme dans une figure l'analogie n'est jamais complète (autrement il y aurait identité entre les deux choses), l'esprit a une tendance à confondre les qualités de la figure avec les qualités des objets, et ainsi le jugement est faussé, surtout quand la figure est prise dans l'ordre inférieur ; comme, par exemple, quand on cherche à expliquer le mouvement de la volonté par le mouvement des corps en le comparant à une balance. C'est ainsi qu'on est arrivé à la nécessité philosophique, en perdant de vue les qualités essentielles de l'âme comme force spontanée et libre, et en attribuant aux motifs une puissance efficiente.

J. Steinmetz.

# Sciences Sociales.

## COURS DE DROIT CRIMINEL.

### QUATRIÈME LEÇON (1).

*De quelques accusations criminelles chez les Hébreux.*

Nous avons annoncé comme un complément nécessaire à notre tableau de la législation criminelle des Hébreux, l'analyse de quelques accusations publiques. Ce seront des types caractéristiques de la manière dont cette législation était appliquée. Partout où l'on a admis la règle de publicité dans les débats judiciaires, c'est là que vient s'empreindre le plus fortement la physionomie morale et politique des peuples ; c'est là que revivent leurs passions et que brillent avec éclat leurs différens genres d'éloquence. Quelle source abondante de méditation pour le philosophe et le publiciste !

Transportons-nous en Judée aux époques de civilisation, de décadence et de servitude, pour faire voir comment se mouvaient, dans ces diverses phases politiques, les rouages judiciaires dont nous avons expliqué théoriquement le mécanisme.

Une accusation criminelle chez les Juifs avant la captivité de Babylone.

Les progrès de la civilisation amènent la décadence des mœurs religieuses. Pendant les règnes des Joakim et des Sédécias (2), des prophètes sont suscités d'en haut pour tonner contre les vices du roi et du peuple, des grands et des petits, des prêtres et des laïques. L'accomplissement de ces missions divines était toujours vu avec déplaisir par un sacerdoce tiède dans sa foi et relâché dans ses mœurs. Il lui semblait que c'était une usurpation de sa prérogative, un empiétement sur l'influence morale qu'il devait exercer. Or, quand Jérémie allait dans la vallée de Topheth, et à l'entrée du temple, pleurer sur les calamités d'Israël qui n'écoutait pas ses avertissemens inspirés, quand il prenait un vase d'argile, le lançait sur le sol, et le brisait en mille pièces aux yeux de la foule étonnée, en s'écriant : « Voici ce que dit le Seigneur, Dieu des armées : je briserai ce peuple et cette cité comme ce vase fragile. » Alors les Lévites, importunés de ces cris lugubres, qui venaient troubler leurs consciences et fatiguer leurs oreilles jusqu'à la porte de leur sanctuaire, juraient la perte du vénérable envoyé de Dieu. Ainsi, d'abord le prêtre Phassur, intendant du temple, et comme tel revêtu, à ce qu'il paraît, d'un pouvoir de police assez étendu pour réprimer les atteintes portées à la paix de la maison du Seigneur, fait frapper de verges le prophète Jérémie, le charge de chaînes, et le jette dans le cachot de la haute tour de Benjamin, l'une des prisons du temple. Le lendemain, ne pouvant pas sans doute, d'après ses attributions, aggraver ni prolonger cette peine de police, il met son captif en liberté.

Malgré le châtiment qu'il a souffert, le langage de Jérémie n'est ni moins fier ni moins énergique dans les menaces dont il accable les impiétés du sacerdoce et les prévarications des faux prophètes. « Voici, s'écriait-il, ce que dit le Seigneur : je viens aux prophètes qui séduisent mon peuple par des oracles imposteurs !...

« Si donc ce peuple, ou un prophète, ou un prêtre, vous interroge et vous dit : Quel est le fardeau du Seigneur? Vous

(1) Voir la 3e leçon dans le nº 33, p. 173. — Nos lecteurs s'apercevront facilement que cette leçon, qui est le complément de celle sur le droit criminel chez les Hébreux, aurait dû être placée avant la troisième.

(2) *Paralip.*, ch. XIX, v. 3.

lui direz : c'est vous-même qui êtes ce fardeau, et je vous jetterai bien loin de moi, dit le Seigneur. »

Puis, quelque temps après, Dieu se révélait encore à Jérémie, et lui disait : « Tenez-vous à l'entrée de la maison du Seigneur, et dites à tous les habitans des villes de Juda qui viennent faire leur adoration dans le temple, tout ce que je vous ai ordonné de leur dire, n'en retranchez pas une seule parole ;

« Pour voir s'ils écouteront, et s'ils se convertiront en quittant leur mauvaise vie, afin que je me repente du mal que j'avais résolu de leur faire à cause de la malice de leur cœur.

« Vous leur direz : « Voici ce que dit le Seigneur : Si vous ne faites ce que je vous dis en marchant selon la loi que je vous ai donnée, etc., je réduirai cette maison dans l'état de ruine et d'abandon où est Silo, et je rendrai cette ville l'exécration de tous les peuples du monde. »

Depuis long-temps les faux prophètes et les prêtres avaient travaillé à échauffer les esprits du peuple contre Jérémie; ils profitèrent des paroles de malédiction prononcées sur Jérusalem, pour faire éclater l'explosion populaire qu'ils avaient préparée : « Qu'il meure, s'écriait la foule en tumulte, qu'il meure, ce prophète de calamités, ce blasphémateur audacieux ! » Et déjà on commençait à le saisir et à le frapper, quand, au bruit de ce tumulte, les princes de la maison de Juda, chargés de juger les causes civiles et politiques des Hébreux, quittèrent le palais du roi où ils étaient en séance, et s'empressèrent de se rendre à la maison du Seigneur, où ils se réunirent, et siégèrent à l'entrée de la Porte-Neuve. Là, ils évoquèrent l'affaire à leur juridiction, firent saisir Jérémie par les agens de leur justice, et l'arrachèrent ainsi à une populace forcenée. Puis, comme presque tous les prêtres, aussi bien que les faux prophètes, étaient les dénonciateurs du prévenu, les princes de Juda ne les laissèrent pas siéger à côté d'eux en qualité de juges, quoique l'affaire parût être d'une nature à la fois religieuse et politique, mais ils les invitèrent à parler comme accusateurs.

Alors les prêtres et les faux prophètes s'écrièrent : « Cet homme, dans le vestibule même de cette demeure sacrée, a osé prophétiser contre elle et contre Jérusalem. Peuples, vous l'avez entendu comme nous! la loi le condamne, il mérite la mort. »

Les clameurs d'assentiment d'une grande partie de la foule semblèrent confirmer la vérité de cette accusation capitale.

Le vénérable serviteur de Dieu ne se laissa point intimider par ce tumulte homicide; il ne s'abaissa point au rôle de suppliant, et loin de désavouer ses paroles et sa mission prophétiques, il se défendit en ces termes : « C'est Dieu lui-même qui m'a envoyé pour prédire à ce temple et à cette ville tout ce que vous avez entendu. Je conviens que j'ai annoncé dans la tristesse de mon cœur les calamités qui nous menacent. Mais voici ce que j'ai ajouté, et ce que je répète encore : « Redressez maintenant vos voies, épurez les affections de votre cœur, écoutez docilement la parole divine, et Dieu se repentira du mal qu'il avait résolu de vous faire. Pour moi, je suis entre vos mains ; faites de moi ce qu'il vous plaira. Sachez néanmoins que si vous me faites mourir, vous répandrez le sang innocent, et vous le ferez retomber sur vous-mêmes, sur cette ville, et sur tous ceux qui l'habitent!... »

Qui pourrait rendre l'effet de ces paroles, prononcées avec l'accent inspiré d'une foi prophétique? Le peuple lui-même fut ému, les juges parurent pencher en faveur de l'accusé. L'un deux, Ahicam, fils de Saphan, prit hautement la défense du prophète persécuté. Il rappela l'exemple de Michée, fils de Morasti, qui, au temps d'Ezéchias, parlait ainsi au peuple de Judée : « Sion sera labourée comme un champ ; Jérusalem sera réduite en un monceau de pierres, et cette montagne où est le temple deviendra une haute forêt. » Fut-il pour cela condamné à mort, ajouta Ahicam ? Les enfans d'Israël n'eurent-ils pas au contraire une salutaire et respectueuse frayeur des menaces de leur Dieu? ne lui offrirent-ils pas leurs supplications et leurs prières? Or, le Seigneur se repentit des maux dont il avait résolu de les affliger. Si nous n'agissons pas de la sorte, nous nous souillerons du sang d'un homme juste, et ce sang retombera sur nous. »

Aussitôt après, les princes de Juda allèrent aux voix; ils acquittèrent Jérémie, et le firent mettre en liberté, sans que le peuple, dont ces débats judiciaires avaient changé les dispositions, parut désapprouver leur sentence. Les prêtres et les faux prophètes, qui ne s'attendaient pas que cette affaire, quoique jugée suivant les formes de la justice, pût avoir une semblable issue, s'en allèrent la rage dans le cœur, et se promettant bien que leur vengeance ne serait qu'ajournée.

Mais leurs desseins pervers ne purent pas être accomplis....

Une accusation criminelle des temps de la décadence.

Les faits relatifs à cette accusation se rapportent aux temps où la théocratie, de plus en plus puissante, n'avait plus laissé au roi qu'une ombre d'autorité, et avait concentré toutes les attributions judiciaires entre les mains du synédrion : conseil composé de prêtres, et présidé par le grand-pontife. C'était sous le règne du roi Hyrcan, quand la secte hypocrite et intolérante des Assamonéens dominait parmi les Juifs. A cette époque était en vigueur la loi qui portait qu'une condamnation à mort ne pouvait être prononcée que par le conseil ou synédrion, *ne cui nocenti vita eriperetur, nisi concilii sive synedrii sententiâ condemnato.*

Hérode, fils d'Antipater, propriétaire puissant et redouté dans la contrée qu'il habitait, avait bravé cette loi qui anéantissait toute juridiction privée en matière de condamnation capitale. Il avait fait mettre à mort quelques vagabonds de sa province, sans avoir recours à l'autorité du conseil. Retranché dans ses pâturages et dans ses montagnes, il s'était fait une espèce de souveraineté indépendante par suite de l'audace qu'il avait déployée et de la terreur qu'il inspirait. Quelques Israélites du voisinage, inquiets ou jaloux des prétentions ambitieuses qu'Hérode semblait afficher, allèrent le dénoncer au peuple de Jérusalem et au roi Hyrcan, et demandèrent avec instance qu'il fût cité devant les juges supérieurs dont il avait méconnu la juridiction, pour leur rendre compte de sa conduite.

Hyrcan ordonna alors à Hérode de venir répondre en présence du synédrion aux accusations portées contre lui. Celui-ci se présenta en effet au jour fixé, mais il entra dans la salle d'audience avec une cohorte de gens armés, et cet appareil militaire effraya tellement toute l'assemblée que les dénonciateurs d'Hérode n'osèrent pas se lever pour soutenir leur accusation. Enfin, au milieu de la stupeur générale, un des membres du synédrion, le vertueux Saméas, plein de cette crainte de Dieu qui fait qu'on ne saurait avoir peur des hommes, osa prendre la parole et s'exprimer en ces termes :

« Illustres membres du synédrion, et « vous, roi des Juifs, vîtes-vous jamais « dans cette enceinte un spectacle semblable à celui que vous offre cet accusé « comparaissant devant votre justice? « Jusqu'à présent, ceux qui avaient à ré« pondre auprès de vous des accusations « se présentaient ici dans une humble « attitude; les cheveux épars et souillés « de cendre, ils sollicitaient votre mi« séricorde par les signes de leur dou« leur. Aujourd'hui, un homme appelé « à se justifier d'un meurtre, vient s'as« seoir sur ce banc d'ignominie, revêtu « d'une robe de pourpre, la chevelure « ornée et parfumée des essences de l'A« rabie, entouré de ses sicaires qui lui « forment une garde d'honneur. Ainsi, si « la loi le condamne, par notre bouche, « il est là nous menaçant de la mort, et « tout prêt à se faire de la violence un « rempart contre la justice. Du reste, ce « n'est pas Hérode que j'accuse, s'il a « consulté ses intérêts plutôt que l'auto« rité des lois; mais c'est vous, membres « du synédrion, c'est vous, roi des Juifs, « qui souffrez patiemment tant d'audace. « Sachez tous qu'il est une puissance au « dessus de toutes les puissances, celle du « Seigneur Dieu des armées! Pour vous « punir d'une telle faiblesse, il vous livre« ra quelque jour, vous et le roi Hyrcan « lui-même, aux vengeances de cet « homme dont vous voulez lâchement « décréter l'impunité. »

Le synédrion fut ébranlé par cette noble et courageuse éloquence. Le roi Hyrcan s'aperçut que les dispositions d'une grande partie de l'assemblée étaient

changées, et que la majorité de ses membres paraissait incliner à la sévérité; il imagina, pour sauver les jours de l'accusé, de renvoyer la cause au lendemain. Hérode fut, dans l'intervalle, averti en secret par lui de la gravité que pouvaient avoir les suites de cette affaire et il s'échappa de la ville pendant la nuit.

Quand un état en est venu à ce point d'affaiblissement que l'autorité judiciaire peut y être impunément bravée, c'est une marque que sa constitution est expirante et que sa ruine est proche.

Bientôt après le scandale de ces débats, la trahison d'Hérode contribua à livrer la Palestine aux Romains, qui, en récompense, lui donnèrent le titre de roi des Juifs. Il s'établit à Jérusalem, et peu de temps après y avoir fait reconnaître son pouvoir, il produisit au synédrion des lettres supposées, d'où il résultait qu'Hyrcan tramait des complots contre la tranquillité publique, et il fit condamner à mort ce malheureux prince à qui naguère il avait dû son salut. Il ôta également la vie à soixante sénateurs ou membres du synedrion. Ainsi furent réalisées les prévisions du généreux Saméas!....

**Une accusation criminelle chez les Hébreux au temps de la domination romaine.**

Il y a plus de dix-huit siècles, un homme prêchait en Judée une doctrine qui parut nouvelle : il avait poursuivi de son éloquence à la fois simple et figurée, l'ambition, l'orgueil, l'hypocrisie des grands, des prêtres, des Pharisiens qui tendaient à surcharger leur loi religieuse de rigoureuses observances et de minutieuses pratiques. Lui-même, législateur plus sublime et plus divin que Moïse, il n'adressait pas ses préceptes seulement au peuple hébreu, mais au monde. L'élévation de ses maximes fut un sujet de scandale affecté pour les grands de son pays. Celui qui embrassait l'humanité dans son amour, ou pour parler son langage, dans sa charité, fut taxé de manquer d'esprit national et de patriotisme. *Celui* qui s'annonçait pour le Messie, chargé non de renverser la loi, mais de *l'accomplir*, fut accusé de sédition et d'impiété. Les prêtres et les docteurs spécialement appelés par leur position à examiner une mission au moins extraordinaire aux yeux même les plus prévenus, loin de chercher de bonne foi à s'en rendre compte, s'efforcèrent en quelque sorte de fermer les yeux à l'éclat de la céleste auréole qui brillait sur son front inspiré.

Ils firent plus : dévorés contre lui par l'envie et par la haine, ils jurèrent de lui faire expier la supériorité de sa vertu. « Comme ils ne cherchaient que l'occasion de le perdre, dit l'Évangile, ils lui envoyèrent des personnes apostées, qui contrefaisaient les gens de bien pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au magistrat et au pouvoir du gouverneur (1). »

Il y eut alors une espèce de conspiration parmi eux pour s'emparer de cet homme appelé Jésus et le faire périr (2). Ils firent un pacte avec Judas, l'un de ses disciples, qui trahit son maître et le leur livra (3).

Jésus est amené, lié et garrotté comme un malfaiteur dans la cour du grand-prêtre. Il y passe la nuit exposé aux outrages des valets et des esclaves. Le lendemain, à l'aube du jour, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblent, et ayant fait comparaître Jésus dans leur conseil, ils procèdent à son interrogatoire (4).

Le principal grief que lui reprochent ses accusateurs, c'est d'avoir blasphémé, et le blasphème est puni de la lapidation, suivant la loi de Moïse. Mais en matière capitale, l'autorité judiciaire a été transportée, depuis la conquête, du synédrion au prétoire; il est dans les attributions exclusives du gouverneur romain de juger les grands crimes et de prononcer la peine de mort.

Les jugemens du synédrion ne sont donc plus, lorsqu'il s'agit de délits graves, que des espèces d'enquêtes, d'instructions préparatoires où l'on recueille des indices contre un prévenu. Mais quiconque est appelé à comparaître devant ce tribunal a intérêt à obtenir de lui une sentence favorable; un premier acquit-

(1) Saint Luc, xx, 20.
(2) Saint Jean, xi, 47.
(3) Saint Math., xxvi, 14, 15.
(4) Saint Luc, xxii, 66.

tement prononcé par lui est un titre à un acquittement nouveau devant le gouverneur romain.

Pour bien comprendre le débat criminel dont nous allons retracer les traits principaux, il faudrait faire abstraction du Christianisme mis en cause et condamné dans son divin auteur, anéantir en soi le souvenir des siècles écoulés qui firent de la croix de Jésus la bannière du monde, se séparer par la pensée de notre civilisation, toute pénétrée du grand principe catholique qui tend à ne faire qu'un peuple de tous les peuples, à ne donner qu'une foi et qu'un culte à l'univers. Il faudrait se reporter en Palestine au temps de la domination romaine, s'associer au sourd mécontentement qu'y excitait ce joug étranger, chez un peuple dont les lois civiles et politiques étaient si intimement liées à sa constitution religieuse. Il faudrait vivre par l'imagination au milieu de ces sectes de Pharisiens, de Sadducéens, d'Esséniens, qui commentaient, interprétaient, défiguraient la loi de Moïse en mille sens divers; s'identifier avec les mœurs, les opinions, les préjugés qui formaient alors comme l'atmosphère morale de la Judée : en un mot, il faudrait se faire Hébreu, et Hébreu du temps de Tibère.

Je me suppose donc habitant de Jérusalem et religieux observateur de la loi de Moïse : je n'ai jamais rencontré personnellement ce Nazaréen qu'on va juger au synédrion ; mais je le connais par la voix de la renommée. Je sais que depuis trois ans, il parcourt la Judée tout entière, soulageant toutes les souffrances par des bienfaits et des miracles; le peuple avait quelquefois témoigné pour lui un vif enthousiasme, et aujourd'hui voilà une foule furieuse, qui s'en va, criant *mort à Jésus*, et qui me pousse dans ses flots jusqu'au vestibule du temple, jusqu'aux lieux où siége le grand conseil ou synédrion.

Là, j'aperçois l'accusé; sa taille est assez haute et bien proportionnée, son visage est remarquable par sa beauté et son expression, ses cheveux tirant sur le roux descendent lisses jusqu'au bas des oreilles, et de là tombent avec grâce en boucles flottantes sur les épaules. Ils sont partagés sur le sommet de la tête à la manière des Nazaréens. Sa barbe assez touffue et de la couleur de ses cheveux, se partage en deux au bas du menton. Il a les yeux bleus et brillans. Il penche un peu la tête, et cela lui fait perdre quelque chose de sa taille. La gravité, la douceur et une clémence inaltérable se peignent sur sa figure; ses mains sont longues et belles, et ses gestes ont beaucoup de charme. Son langage est digne, harmonieux et mesuré; mais il parle peu... On dit qu'on ne l'a jamais vu rire, mais on l'a vu pleurer.

En présence du tribunal, son air est recueilli sans abattement, son attitude est humble sans bassesse.

Des témoins nombreux comparaissent : on les dit suscités par les ennemis de Jésus : ils se contredisent : leur acharnement les trahit : leur imposture est palpable.

Deux d'entre eux prétendent que Jésus a dit : « Je détruirai ce temple qui a été fait de main d'homme et je le rebâtirai en trois jours. » Mais encore ils ne s'accordent pas sur les circonstances et les lieux où ce propos aurait été tenu; ils diffèrent même sur les expressions. Les juges eux-mêmes, quoique animés d'une haine qui ne perce que trop, ne peuvent pas trouver sur ce fait deux (1) témoignages concordans, le minimum de ceux qu'exige la loi pour une condamnation capitale.

Pendant ce temps, Jésus garde le silence. « Vous ne répondez point, lui dit le grand-prêtre, à tout ce que ces hommes déposent contre vous? »

Les contradictions des témoignages accusateurs étaient flagrantes : les relever eût été superflu.

Le président-pontife, irrité de ce silence, devient pressant et captieux dans son interrogatoire. Il sait que l'accusé s'est annoncé pour être le Christ. Il veut le mettre dans l'alternative ou de se renier soi-même devant les témoins de ses prédications, ou de donner prise contre soi à la jurisprudence pharisaïque qui avait étendu par l'interprétation le délit de blasphême. Le grand-prêtre s'écrie donc avec Caïphe d'un air impérieux et

(1) In ore duorum aut trium testium.

solennel : « De la part du Dieu vivant, je vous adjure de nous dire si vous êtes le Christ, le Fils de Dieu éternellement béni. »

L'accusé pourrait garder encore le silence : il sait quelle doit être la portée de sa réponse. Il n'hésite pas pourtant, et comme s'il s'était voué à être le martyr d'une vérité qu'il aurait mission d'annoncer, il élève la voix avec calme et répond ainsi à son perfide interrogateur. « Vous l'avez dit, oui, je « suis le Christ »; puis il se tourne vers les autres juges et le reste de l'auditoire, « et « moi, ajoute-t-il, je vous dis de plus : « désormais vous verrez le Fils de l'hom« me assis à la droite du Dieu tout-puis« sant, venir sur les nuées du ciel. »

Alors le grand-prêtre triomphe de cet aveu ; mais pour entraîner les suffrages, il cache sa joie sous un élan bien joué d'indignation fervente : il déchire ses vêtemens et s'écrie : « Il a blasphémé: désormais, qu'avons-nous à faire de témoins ; vous venez d'entendre le blasphème. »

On ne peut donc trouver d'autres armes pour perdre l'accusé que celles qu'il fournit contre soi-même par ses propres paroles, et cependant, je n'entends aucun des juges opiner en sa faveur ; aucun ne proteste contre cette surprise judiciaire; nul n'est touché de la divine attitude de cet homme isolé, sur qui s'acharnent tant de haines, que poursuivent tant de colères, que l'inconstance populaire voue d'avance au supplice après l'avoir entouré de tant de faveur et d'hommages! Nul ne veut suivre le noble exemple d'Ahicam qui empêcha les juges de son temps de répandre le sang de Jérémie. Un silence non moins funeste règne au banc des auditeurs ou candidats (1) qui siégent aux pieds des membres du synédrion et qui prennent souvent la parol dans l'intérêt des accusés.

Eh bien ! moi, Jérosolomyte indépendant et nourri de la lecture des livres saints, j'élève la voix en faveur de cet opprimé, comme le fit jadis Daniel pour Suzanne conduite au supplice, et je m'exprime ainsi.

(1) Voir la *Mishna*. Le chapitre de Salvador sur les Juifs, dans son chapitre sur l'administration de la justice criminelle, etc.

« Pontifes, prêtres, anciens et princes du peuple, docteurs, scribes, et, vous tous, membres du synédrion, je réclame le privilége de notre loi d'humanité, qui autorise tout Hébreu à présenter aux juges la défense d'un accusé même après la condamnation.

« On assure que plusieurs d'entre vous et le pontife lui-même qui vous préside (1), se sont réunis, il y a quelques jours, pour chercher les moyens de faire périr ce Nazaréen. Tous ceux qui auraient pris part à ce conciliabule auraient fait preuve de partialité et énoncé d'avance l'opinion d'une condamnation. Ils seraient récusables d'après notre loi : on ne peut pas être à la fois, *juge et accusateur*.

« Un accusé, d'après un docteur, est *une chose sacrée;* son malheur le met sous la protection de la société, jusqu'à ce qu'il soit condamné et mené au supplice; la possibilité de son innocence commande pour lui d'autant plus d'égards qu'on n'a pas d'autre indemnité à lui offrir pour l'atteinte provisoire faite à sa liberté, pour sa réputation compromise, pour ses angoisses en présence des menaces de la justice. D'ailleurs, il serait indigne de chercher à abattre par de mauvais traitemens le moral d'un accusé et à lui ôter par là l'énergie de ses facultés dont il a besoin pour se défendre. Eh bien! Jésus a été livré pendant toute la nuit aux outrages de la plus vile valetaille ; il a été honni, vilipendé, conspué; qu'on punisse les outrages dont il a été l'objet pour se donner le droit de le juger, ou bien que le tribunal tout entier assume sur sa tête la complicité de ces odieuses persécutions.

« On veut faire punir l'accusé comme coupable de blasphème. Mais en quoi consiste, suivant Moïse, le blasphème direct, seul digne de la peine capitale (2)? A maudire Jéhovah ou à outrager son nom. Ne devons-nous pas craindre d'être plus sévères que le législateur lui-même n'a voulu l'être? Nous est-il permis à grand renfort d'inductions et d'inter-

(1) Saint Jean, XI, 49, 50, 51.

(2) Le blasphème n'est punissable de mort que dans le cas où l'on prononcerait et où l'on profanerait expressément le nom auguste de Jéhovah. (Mishna, *de Synedriis*, cap. VII, s. V, t. IV, p. 242. *Gémare de Babylone*, etc.)

prétations hasardées, d'étendre ses rigueurs en matières pénales? Or, a-t-on prouvé que Jésus a cessé un seul instant de respecter le grand nom du Seigneur, de celui qu'il appelle son père? Et c'est dans ces limites que se renferme la définition du blasphème, s'il faut en croire nos propres docteurs. Cet homme qui, de l'aveu de ses ennemis mêmes, ne fit jamais que du bien, qui enseigna que l'amour de Dieu et du prochain était le plus grand commandement de la loi, voudrait-il tout-à-coup outrager le Dieu qu'il a prêché et braver en face le synédrion de Jérusalem? Et d'ailleurs qui vous dit que cette filiation mystérieuse, dont il se glorifie, n'est qu'une orgueilleuse imposture? Attendez qu'il s'explique avant de prononcer sur son sort, provoquez sur ce point ses explications et son apologie. Dans son langage étrange et figuré, il semble se prédire à lui-même des destinées éclatantes; laissez-lui toute liberté d'action, mettez à l'épreuve sa mission en ne lui suscitant aucune entrave, et elle se réduira d'elle-même au néant, si elle est fondée sur le mensonge.

« J'entends dire encore que le Nazaréen est un impie et qu'il veut soulever le peuple. Il annonce, il est vrai, l'intention d'innover et de réformer; mais tout novateur est-il un impie, tout réformateur un séditieux? Moïse n'ajouta-t-il pas des rites nouveaux aux sacrifices d'Abraham?

« Il veut se faire décerner le pouvoir royal? D'abord, le fait est faux, car pour se dérober à l'enthousiasme populaire qui voulait l'y porter, nous savons qu'il alla se cacher dans les montagnes. Il n'est pas vrai non plus qu'il soit ennemi de César puisqu'il a dit publiquement : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais quand toutes ces imputations seraient vraies, que nous importe? Est-ce à un roi des Juifs ou au synédrion qu'on ravirait la puissance? Le sceptre n'est-il pas sorti de Judas et de Benjamin, et le joug de la gentilité ne s'est-il pas appesanti sur Jérusalem?

« Laissons donc au gouverneur romain la connaissance entière de ce prétendu crime de sédition : et quant à celui de blasphème, rappelons-nous qu'il sera également soumis, comme tout délit capital, à la révision de sa sentence souveraine. Et ainsi, l'idolâtre impur, l'humble serviteur des Césars, qui adore les Césars, parce qu'ils se disent Dieux, sera requis par vous de qualifier de criminel au premier chef un de ses justiciables, parce qu'il s'est dit envoyé du ciel et fils de Jéhovah?...

« Et cependant, prenez-y garde, ô mes concitoyens, je vous en conjure au nom de vos enfans et des enfans de vos enfans, n'assumez pas légèrement sur vous la responsabilité d'un pareil jugement, quand même ce jugement, sans force exécutoire, n'est en quelque sorte qu'une opinion solennellement émise! Comparez aux livres saints ce que dit cet homme de sa mission miraculeuse. Si, emportés par la passion, et repoussant tout examen, vous demandez sa mort en aveugles, si vous réclamez son supplice sans vouloir rien entendre, qui sait si vous n'offenserez pas Jéhovah dont vous prétendez vous constituer les vengeurs? Qui sait, si en condamnant un vrai prophète, et peut-être le Messie lui-même, vous ne nous rendrez pas indignes de nous relever de la servitude, et de marcher à la conquête du monde? Ainsi, si l'erreur de nos anciens, de nos prêtres, si l'égarement d'un grand nombre de Juifs attiraient sur tout le peuple la colère du Très-Haut, nous, jadis les élus du ciel, nous serions déshérités des antiques promesses et des bénédictions de Jacob, la vigne que le Seigneur aimait serait arrachée et foulée aux pieds, et les voies de Sion pleureraient des larmes éternelles! »

Mais à quoi bon prolonger cette stérile fiction? Il n'y a point de Daniel dans l'auditoire du synédrion, il n'y a plus d'Ahicam dans le grand-conseil. Ce tribunal acquitta Hérode teint de sang et entouré de ses sicaires; il condamnera Jésus qui ne se défend que par sa douceur et que tous ses amis abandonnent. Et chez un peuple qui vante la sagesse de sa législation criminelle, les admirables garanties qu'elle offrait à l'innocence d'un accusé, il se trouvera vingt-trois juges au moins (1) qui infligeront à

(1) Il fallait au moins vingt-trois juges pour con-

l'unanimité une flétrissante condamnation à celui que reconnaît aujourd'hui comme son Rédempteur près de la moitié de l'univers!

Comment expliquer l'accord de tous les juges dans une telle cause? Hélas! plaçons-nous par la pensée au milieu d'un tribunal où préside la rage de l'envie et près d'une populace en délire dont les chefs s'efforcent d'exciter encore l'ivresse. Entre ces hypocrites d'en haut qui caressent la calomnie et sanctifient la vengeance, et ces furieux d'en bas qui hurlent et qui déchirent, — la tête faible du fanatique s'exalte, le cœur du lâche faillit. — Voilà comment un corps judiciaire est unanime pour condamner la vertu!

Le lendemain, à l'aube du jour, par un respect dérisoire pour les apparences (1) de la forme, le synédrion représente une seconde fois la comédie d'un jugement. C'est alors que Caïphe interroge en ces termes le divin accusé: « *Si vous êtes le Christ, dites-le-nous* »; et Jésus lui répond avec calme « Si je vous le dis, vous ne me croirez point. Que si je vous interroge à mon tour, pour vous demander à quelles marques, selon les écritures, on doit connaître le Christ (2), vous ne me répondrez point, et vous ne me laisserez point aller. Le Fils de l'homme, au reste, sera désormais assis à la droite de Dieu, le père tout-puissant. » Oh! sans doute, la discussion religieuse nécessaire ici à la défense du prévenu, ne sera pas possible avec ces juges iniques. Jésus le constate, et eux sont loin de le contredire et de provoquer les développemens d'une apologie tirée du fond même de la cause: ils craignent d'être vaincus et couverts de confusion dans une lutte inégale, ils redoutent de voir le peuple actuellement égaré par leurs machinations ténébreuses, s'émouvoir de nouveau aux accens de cette voix qui l'entraînait jadis au désert, et lui faisait oublier jusqu'aux premiers besoins de la vie.

Ainsi le grand-pontife et les autres membres du sanhédrin méconnaissent et violent outrageusement le principe le plus sacré de leur législation criminelle, la liberté de la défense!

Et cependant Jésus dit assez pour réfuter la plus forte objection que l'on élevât contre sa divinité: il fait entendre que si les splendeurs qui devaient entourer le Messie lui manquent encore, elles ne tarderaient pas à le couronner; et que de la sorte, les prophéties antiques recevront leur entier accomplissement, même dans le sens littéral que leur donnent de grossières intelligences.

« Vous êtes donc le fils de Dieu », lui crient, sans vouloir rien entendre de plus, ses persécuteurs qui se disent ses juges. « Oui, je le suis », répond Jésus; et tous alors répètent avec Caïphe: « Qu'avons-nous besoin d'autre témoignage, nous l'avons entendu de sa bouche. »

Mais les ennemis de Jésus étaient bien loin encore d'avoir atteint leur but: il fallait donner à ce jugement sans valeur légale le sceau d'une autorité judiciaire reconnue; il fallait avoir recours à la juridiction du procurateur romain. Les princes des prêtres, dont les pieds étaient agiles pour répandre le sang (1), se rendirent en toute hâte au prétoire. Ces hommes, redevenus religieux jusqu'au scrupule, lorsqu'il s'agit des observances minutieuses de la loi, ne veulent pas dépasser le seuil de cette maison pour ne pas se souiller par un contact impur et pour pouvoir manger la Pâque (2). Le magistrat romain Pilate vient au devant d'eux et leur dit: « De quoi accusez-vous cet homme? » Si ce n'était pas un malfaiteur, répondirent-ils, nous ne vous l'aurions pas livré. » Pilate n'ignorait pas ce qui s'était passé, il devait s'attendre à ce langage amer. Il leur porte alors une espèce de défi ironique

damner à mort, mais dans certains cas il pouvait et devait y en avoir soixante-onze.

(1) Suivant la Mishna, il devait bien y avoir une seconde réunion des juges du tribunal, mais cette réunion ne devait avoir lieu que le surlendemain, et les juges devaient se soumettre dans l'intervalle à une espèce de jeûne.

(2) Addition du père de Ligny, *Histoire de la vie de Jésus-Christ,* t. III.

(1) Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem. (Saint Jean, XVIII, 28.)

(2) Tout jugement criminel était défendu au temps des fêtes de Pâques. Il y avait donc dans la condamnation qu'ils avaient prononcée contre Jésus à cette époque une bien plus grande irrégularité que dans le contact avec un idolâtre.

et s'écrie : « Prenez-le vous-même, et jugez-le suivant votre loi. » Mais les princes des prêtres, qui sentaient bien qu'ils ne pouvaient pas sans danger reprendre un pouvoir que César avait ôté à leur nation, ne prirent pas cette proposition au sérieux, et bien aises d'ailleurs de renvoyer à une main étrangère la responsabilité du sang versé, ils répondirent au procurateur : « Il ne nous est pas permis de faire mourir personne. » Puis, ils s'empressent de changer la base de l'accusation : ils s'assouplissent (1) comme le serpent, distillant comme lui son venin mortel partout où ils passent. Le polythéiste romain se serait peu soucié de venger l'injure faite au nom de Jéhovah, ou à la loi de Moïse. Le prévenu n'est donc pas un blasphémateur, un impie : c'est un factieux qui propage des principes subversifs dans le peuple (2) ; il défend de payer le tribut à César ; il se donne les noms de Christ et de roi.

Ce tissu de calomnies, où se trouvait mêlée une seule vérité, attire l'attention de Pilate : il reconnaît que les faits sont de sa compétence : il rentre donc dans son prétoire, et, en sa qualité de juge, interroge le prévenu sur cette accusation de lèse-majesté intentée contre lui par les princes des prêtres.

Jésus répond : « Mon royaume n'est pas de ce monde : si mon royaume était de ce monde, mes sujets ne manqueraient pas de combattre pour que je ne fusse

(1) Non nobis licet interficere quemquam. — Ils reconnaissaient donc qu'Israël n'avait plus les jugemens et que le sceptre était sorti de Juda. Or c'était le temps où, suivant la Genèse, 49, devait venir le Désiré des nations. — Suivant le père de Ligny, les princes des prêtres repoussèrent la proposition de Pilate parce que, dans leur haine contre Jésus, ils voulaient lui faire infliger le plus ignominieux des supplices, le supplice des esclaves, celui de la croix. Or, ce genre de punition existait dans le code romain, et non dans le code juif. — Les Hébreux avaient bien le supplice de la potence ou du crucifiement; mais on ne suspendait pas au gibet les hommes vivans, mais seulement les cadavres des coupables. Ces cadavres y étaient attachés jusque vers le coucher du soleil. La loi défendait d'attendre au lendemain matin pour les ensevelir. — Cap. XXI, *Reg.* v. 3, 9. Mishna, *de Synedriis*, c. VI, § IV. *Hist. de la législ.*, par M. de Pastoret. *Commentaires sur la Bible* par D. Calmet, etc.

(2) Luc, XXIII.

pas livré aux Juifs (1). Mais mon royaume n'est pas d'ici. » Pilate lui dit : « Vous êtes donc roi? » Jésus répliqua, *vous le dites, que je suis roi.* C'est pour rendre témoignage à la vérité que je suis né et venu au monde. Quiconque aime la vérité, écoute ma voix. — Qu'est-ce que la vérité? » lui dit Pilate, et dès qu'il eut dit cela, il revint aux prêtres et au peuple, et leur dit : « Je ne trouve en cet homme aucun sujet de condamnation. »

Pilate en avait assez entendu pour comprendre que cette royauté n'était pas de nature à porter ombrage aux puissances de la terre. Il savait d'ailleurs le secret de l'acharnement déployé contre Jésus-Christ. Il ne pouvait partager le fanatisme de la synagogue, il dut donc voir l'accusation sous son véritable jour.

Cependant, à défaut de preuves, les princes du peuple et les anciens multipliaient les imputations les plus odieuses, les griefs les plus chimériques contre celui qu'ils voulaient perdre : mais Jésus ne daigna pas même répondre à toutes ces vaines allégations, *de sorte*, dit l'Evangile, *que le gouverneur en était grandement étonné.*

Qu'importait au fils de Marie? Il avait suffisamment éclairé la conscience du juge : il savait qu'il ne désarmerait pas la haine, qu'il n'anéantirait pas l'envie, et il fallait qu'il mourût pour le salut du monde !

Pilate, embarrassé par l'insistance et par les cris du peuple, entend dire que le prévenu est de Galilée. Alors, il l'envoie à Hérode, tétrarque de ce pays ; les prêtres et princes du peuple, accusateurs acharnés de Jésus, y suivent encore ses traces. Hérode n'avait d'abord à son égard qu'un sentiment de puérile curiosité : il était charmé d'entendre et de voir l'homme qui avait rempli la Judée du bruit de son éloquence et de ses prodiges. Mais arrivé au milieu de cette cour fastueuse et légère du meurtrier de Jean-Baptiste, Jésus, pressé, poursuivi par ses accusateurs, ne leur oppose que la gravité, la dignité de son silence. Il ne

(1) Donc les rois, qui sont de ce monde, ne sont pas appelés à suivre en tout l'exemple de la victime divine. Leur devoir est de combattre avec leurs sujets fidèles et de ne pas se livrer sans coup férir au glaive des factions.

veut pas exposer sa parole divine aux insolentes moqueries des courtisans. Hérode voit son attente déçue, il s'en venge par des marques de mépris, et en signe de dérision, il donne à Jésus une robe blanche, vêtement d'un visionnaire ou d'un roi de théâtre, puis il le renvoie à Pilate.

Pilate pouvait et devait prononcer alors l'absolution d'un homme qu'il ne trouvait pas coupable : il avait en main la force; *force devait donc rester à justice.*

Mais la crainte d'une sédition paralysait la fermeté du juge. Il ne veut pas recourir à la seule voie qu'il doive employer, il parlemente avec les princes des prêtres, les magistrats et le peuple ; il répète que Jésus lui paraît innocent: mais son attitude décèle sa timide indécision, et les Juifs, forts de sa faiblesse, deviennent à tout moment plus pressans, plus acharnés.

On sait les expédiens qu'imagine ensuite Pilate, il propose d'accorder au peuple la grâce d'un prisonnier ; il met Jésus en parallèle avec un vil criminel, Barabbas. Le peuple, échauffé par les princes des prêtres et les anciens, c'est-à-dire, par les premiers juges de Jésus, demande à grands cris le crucifiement du juste et la grâce du scélérat. La foule envahit le prétoire, la frayeur monte au cœur du magistrat.

Pilate alors au lieu d'être le rempart de l'infortune opprimée, la sacrifie par de lâches concessions : cet accusé, dont le langage simple et sublime l'a si vivement frappé, il le fait saisir et flageller par ses bourreaux, et quand le corps de Jésus revient de cette exécution barbare tout sanglant, tout défiguré, une couronne d'épines sur la tête, et pour sceptre dérisoire, un roseau à la main, le pusillanime magistrat le présente en cet état au peuple, en lui disant : *Ecce Homo.* Mais Dieu ne permit pas le succès de cette espèce d'infâme composition avec l'équité, de cette demi-injustice qui torturait l'innocence pour l'arracher au meurtre : les Juifs, loin d'être émus par ce déplorable spectacle, semblèrent à la vue du sang de Jésus, s'enivrer d'une rage nouvelle. « Qu'il soit crucifié, s'écrièrent-ils de toutes parts, qu'il soit crucifié ! si vous le relâchez, vous n'êtes pas ami de César, car quiconque se donne pour roi se déclare contre César. » Le faible juge se voit alors dénoncé, disgracié, s'il résiste encore, il cède à ce dernier coup, et livre au supplice de la croix celui dont il a par deux fois proclamé l'innocence(1).

Ainsi le magistrat qui juge en dernier ressort les causes d'Israël subjugué, le dispensateur souverain de la pénalité en matière capitale, enfin le magistrat supérieur de la Judée, subit, dans son prétoire, la violence morale d'une faction : on lui arrache de vive force une sentence contre laquelle sa conscience réclame et réclame tout haut : et, en présence de cette audacieuse violation de la liberté des jugemens, on a osé soutenir que la condamnation de Jésus eut tous les caractères de la légalité. Déjà, au tribunal du synédrion, on a vu la haine siégeant au lieu de la justice, la voix de la défense étouffée, la jurisprudence pharisaïque sur le blasphème substituée à la loi primitive de Moïse ; mais certes le dernier scandale de ces scènes judiciaires les surpasse tous, et l'on est saisi d'une ineffable horreur quand, pour toute réponse à Pilate, qui s'écrie : « Je suis pur du sang innocent, » on entend retentir ces paroles dans la foule des Juifs « que son sang soit sur nous et sur nos enfans ! »

Véritable blasphème proféré par le fanatisme du meurtre ! Sacrilége imprécation, qui, comme un implacable anathême, pèse depuis plus de dix-huit siècles sur le front du peuple déicide !

On sait que le divin condamné subit entre deux brigands le supplice infamant de la croix. Dans l'origine son crime prétendu avait été un blasphème contre Jéhovah, et l'extrait de la sentence de Pilate, inscrit sur l'instrument même du supplice, prouva que Jésus avait été condamné pour s'être dit *roi des Juifs*. On y lisait ces mots, *Jesus Nazarenus, rex judæorum.* « *La cause de sa condamnation*, dit saint Marc, *était indiquée par cette inscription, roi des Juifs.* »

Arrêtons-nous ici: le reste de ce drame auguste, qui occupe une place immense dans les annales du monde, échappe au

(1) Tradidit eis ut crucifigeretur.

point de vue judiciaire et législatif qui doit dominer nos investigations.

Le meurtre juridique de l'*Homme-Dieu* (1), renferme de profonds enseignemens pour les législateurs et les magistrats des nations civilisées. Instruits par ce grand exemple, avec quel soin religieux ne doivent-ils pas se prémunir, à l'aide des garanties les plus protectrices pour les accusés, contre toute erreur judiciaire qui entraînerait la condamnation d'un innocent.

Aussi, dans plusieurs contrées, où règne la religion catholique, on a placé l'image de la victime céleste attachée à la croix, au sein des sanctuaires de la justice criminelle : le juge doit y lire une leçon vivante de fermeté et de justice : l'accusé y voir un symbole de consolation et d'espérance.

ALBERT DU BOYS.

(1) M. Dupin aîné, le code d'instruction criminelle des Juifs à la main, a montré avec un soin minutieux que tout avait été irrégulier dans la condamnation de Jésus. Il a prouvé en avocat subtil et consommé que cet arrêt devait être cassé pour vice de forme, lors même qu'il ne contiendrait pas au fond violation du droit. Nous renvoyons à cet ouvrage ceux qui voudraient approfondir encore la question du jugement de Jésus sous le rapport de la procédure. (*Jésus devant Caïphe et Pilate*, chez Paul Ledoux, libraire, 1828.)

## Lettres et Arts.

# COURS D'HIÉROGLYPHIQUE CHRÉTIENNE.

INTRODUCTION.

*Essai de Basilicographie, ou Recherches sur les Prescriptions liturgiques relatives à l'Architecture sacrée, et à la forme qu'il convient de donner aux églises.*

> Le grand sujet de l'architecture symbolique, dont le domaine embrasse à la fois les temples d'Orient et ceux d'Occident, reste tout entier à approfondir et même à traiter.
>
> M. Guigniaud, *Notes sur la Symbolique de Kreuzer.*

> Ædes sit oblonga, ad orientem versa, ex utrâque parte pastophoria versùs orientem habens, et quæ navi sit similis.
>
> *Constit. apostol.*, l. II, c. 5.

Aujourd'hui qu'on ne sait plus élever une église sans lui donner l'air d'une bourse, d'un musée ou d'une salle de spectacle, que toute chapelle bâtie dans notre âge produit à l'œil l'effet d'un boudoir, et qu'il y a des écrivains qui disent qu'il en doit être ainsi, il importe de rechercher les types perdus de la grande et sévère architecture chrétienne, ceux qui, dans l'obscure origine, comme aux temps du plus complet développement, ont été respectés. Il faudrait, autant que possible, populariser ces types, pour montrer comment l'architecture chrétienne a grandi, comment elle est tombée, et comment elle pourrait se relever.

On a trop oublié qu'il y a une tradition sacrée, et transmise d'âge en âge, pour l'architecture comme pour les autres arts. Cette conviction que le style et les formes de l'église sortent d'une source plus haute que le cerveau de l'homme, préside clairement à la légende du quatrième siècle, où se faisant architecte pour révéler le plan des temples nouveaux, un ange trace devant saint Sylvestre et un sénateur romain le modèle de Sainte-Marie-Majeure sur la neige tombée en plein été. Mais avant de considérer les formes particulières à la basilique chrétienne, il est bon d'examiner celles du temple en général.

Consacré à l'architecte suprême, le temple renferme en lui toutes les formes élémentaires ou géométriques imprimées à la nature par son Verbe, et comme elles se résolvent plus ou moins dans le cercle, image du monde, on voit par

conséquent les temples les plus anciens avoir la forme ronde. Platon nous apprend que le cercle était considéré, par les sages primitifs, comme la manifestation la plus palpable de l'Etre éternel, sans commencement ni fin. De là, les coupoles pyramidales de l'Inde et de l'Asie, surgissant d'une masse carrée; de là, les panthéons grecs et romains. Tout être de sa nature tend au cercle ou à l'unité, comme à sa fin dernière : la goutte d'eau s'arrondit en tombant; la rosée qui s'attache au buisson, y forme des globules, où se mire le soleil; jetez une pierre sur le lac, la vague frappée s'étend en vastes cercles; tous les astres sont sphériques, et tracent des orbes circulaires.

Perfectionnement de l'art antique, le temple chrétien est donc sorti de deux formes primordiales : le *rond* et le *carré*. La rotonde aux catacombes précède ordinairement les salles de colombaires. Plus tard, le nombre trois succédera à l'unité, ou le *triangle* au cercle; des ogives colossales remplaceront la coupole; sur le massif carré, symbole de la nature et de la terre, et dont les quatre faces répondent aux quatre vents, s'élancera le triangle, porteur de la flèche aérienne, moyen de résurrection hors du tombeau de la matière, lien entre la terre et le ciel. Ce symbole trinitaire est en architecture ce que sont dans l'ordre moral les trois vertus de *foi*, d'*espérance* et d'*amour*, comme le carré fondamental correspond dans l'ordre humain aux quatre vertus cardinales : *force*, *prudence*, *tempérance* et *justice*, qui sont en quelque sorte les quatre roues du char social; en sorte que, des trois vertus qui ont rapport à Dieu, et des quatre vertus qui ont rapport au monde, résulte le nombre *sept*, qui est, suivant la mystique ancienne, celui de toute création achevée et de tout être complet. De même aussi en architecture le mariage harmonique du carré et du triangle produit l'édifice accompli. Voilà pourquoi les anciens Grecs, ayant rejeté de leurs édifices le nombre divin ou le triangle de la pyramide et de la flèche, pour ne développer que le carré, qui n'est cependant que le piédestal dans toute œuvre spiritualiste, ne quittent point la terre, leurs temples à longues lignes droites rampent toujours; monter à cent pieds les effraie.

Bien différent, le Christianisme, qui fait de même reposer l'édifice de la société terrestre sur les quatre vertus cardinales, bases de tout perfectionnement moral, a élevé plus qu'aucune autre religion les trois vertus théologales ou divines : espérance, foi, amour, qui sont le saint triangle, et comme les trois flèches que l'homme lance pour percer le ciel. En conséquence, dans les arts, fidèle reflet de la religion, ce que les chrétiens ont aussi le plus développé, ce qu'ils ont rendu prodigieux, et porté jusqu'aux nues, c'est le triangle. Les lourdes collines pyramidales de l'architecture indoue et égyptienne, ou même les éblouissantes tours dorées de la Chine, avec leurs doubles toits, si massives malgré leurs efforts pour être légères; que sont-elles, comparées aux flèches gothiques ? Quelles tours dans le monde peuvent rivaliser avec elles en hauteur, en grâce, en beauté? Et le nombre trois est presque partout le fondement caché de cette harmonie. Les plus anciens tabeaux du moyen âge offrent tantôt les trois croix du Calvaire, une grande et deux petites, ou une madone entre deux chœurs d'anges, un abbé entre deux moines, un pape entre deux saints, ou les trois mondes au dessus l'un de l'autre; les trois Eglises, militante, souffrante et triomphante; la sainte famille à la crèche, composée de trois êtres; les trois mages, parole de l'Orient; les neuf chœurs d'esprits purs, formant trois cercles lumineux autour du Verbe qu'ils adorent. Dans la musique, c'est également la mesure à trois temps, l'accord à trois voix qui est le plus beau. Jusque dans la poésie, on retrouve la triade ou stance de trois vers; et les trois chants du Dante, qui contiennent tout l'art du moyen âge.

Le Christianisme étant l'accomplissement du monde, son art doit réunir les beautés de tous les siècles. C'est pourquoi on le vit d'abord décorer les portiques de ses temples de tous les symboles oubliés de l'Asie, se revêtir d'hiéroglyphes, et reproduire les antiques mystères dégagés du sensualisme grossier de l'idolâtrie. Le temple païen était d'ordinaire sans fenêtres, éclairé seulement par la porte ou

par une ouverture à la voûte; les façades en triangle écrasé portaient les sculptures mythologiques, et sous les portiques extérieurs se déroulaient les fresques; c'étaient les seules choses dont le peuple pût jouir : des voiles jaloux cachaient les dieux. Le temple du Christ, au contraire, dilatant son sein, reçut le peuple tout entier; les voûtes s'élancèrent, l'espace devint immense, l'œil s'égara parmi les faisceaux de colonnes, formant des milliers de lignes perpendiculaires, dont la hauteur échappe au calcul du regard. En dehors, sous des dais à jour, enveloppant, ainsi que des ailes diaphanes de chérubins, les statues colossales, on vit les saints patrons prier sur la ville, entre le ciel et la terre, au haut des pyramides effilées comme des aiguilles de cristal. Tout cet ensemble, pour ainsi dire haletant d'extase, devint un grand symbole de l'élan de l'âme vers son Rédempteur.

Le but que se proposait cette architecture était de réaliser ici-bas une image de la Jérusalem céleste, avec tous les personnages tant de l'ancienne que de la nouvelle alliance, en adoration autour de l'Agneau; et en opposition avec eux, se cramponnent aux portiques et aux chapiteaux des nefs, cherchant en quelque sorte à reconquérir leurs autels, une foule de démons grimaçans, de vices sous formes de nains bizarres, de singes, de monstres, de voluptueuses sirènes, de satires nus et lascifs; ils semblent quelquefois insulter ceux qui prient. C'est l'opposition allégorique des bons et des mauvais esprits, qui, mêlés ensemble, animés de desseins contraires, se disputent la maison du Seigneur et l'âme humaine : c'est le dualisme chrétien dans l'art.

Or, cette architecture dans le passé se compose de deux élémens fondamentaux : le *romain* et le *gothique*, la *basilique* et la *cathédrale* du moyen âge. La première, issue de Memphis et d'Athènes, réconciliant le vieux monde avec le nouveau; la seconde, fille de Cologne et de Florence, planant sur la matière vaincue, renouant la terre avec les cieux. L'église alors se réveille matériellement, devient la cathédrale immense, terrible et gracieuse, éblouissante et pleine de recueillement; elle est enfin le vrai temple catholique, c'est-à-dire universel; les hommes y entrent à flots pressés, sans distinction de rangs; là du moins ils seront égaux; tout doit se confondre dans le Christ.

Cathédrale! ce mot est un son magique qui réveille tout ce que notre âme a de souvenirs frais et doux, sévères et solennels. Au moyen âge, chaque royaume a la sienne, où vont se prosterner les monarques; chaque république, chaque grande ville en a une. Les peuples la voient de loin s'élever sur la cité comme un signe ami, qui promet aide et repos. « La cathédrale est plus qu'une église, « dit M. Laurentie; c'est un symbole. » C'est une colonne sur laquelle tous les siècles ont gravé leur pensée, qui présente le résumé de tous les efforts du peuple, qui le caractérise, et transmet immortelle sa figure aux âges à venir.

Mais on n'a à s'occuper ici que des basiliques, c'est-à-dire des origines de notre architecture sacrée. Son berceau est incontestablement les catacombes. Mais, sortie de ces labyrinthes, elle ne tarda pas à subir des modifications. Tout en faisant précéder le temple par la rotonde ou l'octogone baptismal, elle isola l'église pour mieux conserver sa forme basilicale, qui n'est au fond qu'un carré sur qui se pose en demi-cercle ou en abside la tribune surmontant les nefs, le tout environné extérieurement de colonnades. Il est vrai que cette forme si simple se trouve déjà quelquefois plus compliquée; et pour les grandes basiliques, Vitruve superpose au premier carré oblong un second carré transversal plus petit qui la sépare de l'abside et de la tribune du fond, et forme deux petites ailes, de manière à présenter un commencement de croix. Mais ce n'est pas encore la croix grecque aux quatre bras égaux, surmontés de la coupole; c'est toujours la salle étroite qui, selon Vitruve, doit avoir en largeur seulement les trois cinquièmes de sa longueur. Au livre v, chapitre 1er, de son *Traité de l'Architecture*, cet écrivain nous donne le plan complet d'une basilique, avec sa *chalcidica* ou le transept pour les assistans, et la tribune sous l'abside, ou *testudo* en hémicycle, de laquelle Prudentius dit :

Fronte sub adversâ gradibus sublime tribunal
Tollitur, antistes prædicat undè Deum.

Selon Vitruve, la basilique avait ordinairement à l'intérieur deux étages de colonnes superposés, comme on le voit encore à Sainte-Agnès, *extrà muros*. Cependant, d'après les commentaires de Perrault, ces premières églises différaient des temples anciens en ce que les colonnes étaient en dedans, au lieu de former une enceinte extérieure, comme autour de l'obscure *cella* païenne, rarement éclairée autrement que par la porte.

Ainsi qu'on le voit, le culte *logique* ou chrétien ne prit nullement, à sa naissance, le symbolisme des temples païens; il adopta, lors de son triomphe sous Constantin, la salle de l'homme pour temple de l'Homme-Dieu, le siége de la loi de justice pour en faire le siége de la loi d'amour, rien n'étant à la fois plus humain et plus divin que l'Église. Ces basiliques vitruviennes des Césars étaient le plus beau fruit artistique du réalisme romain non encore chrétien. La plus ancienne connue était celle appelée *Porcia*, du nom de son fondateur, Lucius Porcius, consul avec Publius Claudius, l'an de Rome 564. Nardini croit qu'elle était dans le lieu où se trouve aujourd'hui Sainte-Marie-Libératrice. Plutarque rapporte que les tribuns du peuple s'y rassemblaient. Ainsi, la parole de l'Evangile, quand la liberté fut asservie, vint remplacer dans ces salles la parole populaire. Mais au lieu de représenter la cité immobile et fixe de l'antiquité, l'église figura la barque du monde voguant vers de nouvelles destinées. Les constitutions apostoliques du quatrième siècle font parler saint Pierre en ces mots : « L'Eglise sera semblable à un navire, ayant à son extrémité deux pastophories (sacristies ou chapelles), entre lesquelles sera le siége de l'évêque, avec celui de ses prêtres; mais les diacres se tiendront debout et légèrement habillés, comme les matelots qui doivent travailler sans cesse tout autour du navire; ils veilleront à ce que dans les nefs les laïcs soient assis en bon ordre, à ce que les femmes y soient séparées des hommes, et gardent le silence. Vers le milieu de l'église, un lecteur lira d'un lieu élevé les livres de Moïse, de Josué, des Juges, des Rois, les Paralipomènes, et ce qui est écrit sur le retour du peuple (c'est-à-dire Esdras), les livres de Job, de Salomon, et les seize Prophètes...; puis on chantera les psaumes...; ensuite on lira nos actes et les épîtres de Paul, appelé à l'apostolat comme nous. Ces lectures seront suivies d'une exhortation au peuple par le prêtre ou l'évêque, qui représente le commandant du vaisseau. A la porte par où entrent les hommes il y aura des portiers, et des diaconesses à celles des femmes. C'est l'ordre qui s'observait au tabernacle et au temple de Jéhovah. Si quelqu'un se trouve assis hors de sa place, il sera repris et remis au lieu qui lui convient par le diacre, qui est comme l'officier de la proue. »

Nul ne contestera le caractère judaïque de cette ordonnance. Aussi, Buonarotti a recueilli et illustré une peinture en émail, tirée des catacombes, et qui témoigne que l'église des premiers siècles, quant à ses ornemens intérieurs, était comme une synagogue. Jérusalem n'étant pas encore détruite, se trouvait naturellement le centre du christianisme, et lui imposait le symbolisme de ses monumens. Sur cette peinture on voit un temple en coupole, forme qui du reste varie, puisqu'une autre synagogue, dans Boldetti, s'ouvre en triangle posé sur deux colonnes corinthiennes. Au centre est exposée l'arche sainte, contenant les livres révélés; les deux chandeliers, qui sont posés devant elle sur des trépieds, ont leurs sept tiges semées de roses et de diamans et surmontées d'une flamme; une palme les sépare; deux lions, symboles favoris du peuple hébreu, mais d'un dessin purement hiéroglyphique, sont assis de chaque côté du tabernacle, allusifs peut-être à la légende du Talmud, d'après laquelle Salomon aurait découvert, à force de science, et écrit dans le temple de son peuple, le nom de Dieu, en le confiant voilé à la garde de deux lions de feu; on y voit en outre la grappe de raisin de la terre promise; l'urne, probablement destinée à garder la manne de Moïse; les deux cornes d'huile, l'une pour oindre les prêtres, l'autre pour sacrer les rois d'Israël. On trouve de pareilles cornes aux mains des

prophètes, lorsqu'ils proclament des princes, sur plusieurs miniatures de la bibliothèque vaticane; sur l'une est même écrit en grec : *Samuel oignant David*. Autour du large fond de coupe qui nous occupe se lit : *Anastasi pie zezes* (Anastase, bois et tu vivras)! Suivant toute probabilité, ces monumens étaient des coupes eucharistiques, dans les siècles où les simples fidèles communiaient sous les deux espèces.

Le portique qui précédait l'église, et dont l'enceinte carrée, environnée de colonnes, devint plus tard le champ des morts, était situé vers le couchant; mais la tête des défunts, dans leurs tombes, était tournée vers l'église ou l'orient, pour signifier la résurrection future, suivant l'explication des païens même, qui connaissaient cet usage. Ainsi, l'église se trouvait orientée absolument comme le temple antique; car Vitruve dit qu'en y entrant on s'avançait vers l'aurore, dont les premiers rayons allaient frapper l'autel, et peut-être même le front de l'idole, ce qui permettait aux astucieux pontifes de produire ces mystiques effets de lumière, qu'on regardait comme des miracles. Propre, selon Porphyre, à tous les temples d'idoles, cette position était également celle du temple de Jérusalem.

Une partie des cérémonies pour la dédicace des temples anciens fut de même conservée par les chrétiens. Le tabernacle et l'autel de Jéhovah avaient été empreints d'une huile sainte; les Phéniciens, les Grecs, les Indiens, les Romains oignaient aussi leurs idoles et leurs *cella* avant de les livrer au culte. Par là l'objet oint devenait une espèce de Christ ou Sauveur matériel. *Lubricatum lapidem, ex olivi unguine sordidatum, tanquam inesset vis præsens adulabar, affabar, et beneficia poscebam nihil sentiente de trunco,* dit Arnobius dans son *Livre contre les Gentils*. Les cérémonies de la consécration des églises furent observées par les chrétiens dès les premiers temps. D'après Ruinart (1), les actes du martyre des saints Tryphon et Respitius renferment ces mots : *Convenerunt religiosi viri et sacerdotes domini, et dedicaverunt martyrium* (cryptam) *illorum cum omni honore et disciplinâ.* L'évêque, suivi de son clergé, faisait à plusieurs reprises le tour de la basilique, aspergeant les murs d'eau lustrale; puis il oignait d'huile la pierre sacrée de l'autel; et enfin on gravait sur les murailles, de distance en distance, des croix grecques ou plutôt primitives, de couleur rouge, pour signifier peut-être le sang mystique de l'agneau dont furent teintes les portes des Hébreux lors des sept plaies d'Égypte, signe qui préserva ces maisons de la visite de l'ange exterminateur.

Les premières basiliques, placées ordinairement sur des hauteurs, s'appelèrent *domus columbæ* (demeures de la colombe, c'est-à-dire de l'Esprit saint). Recevant sur leur haute montagne les premiers rayons de l'aurore et les dernières flammes du couchant, ces cathédrales primitives étaient, comme le sont encore les églises grecques et russes, surmontées de coupoles et de toits à dorures étincelantes. Le bibliothécaire Anastase dit que le pape Honorius I[er], en 630, couvrit la basilique vaticane avec les tuiles dorées prises du temple de Rome et de Vénus. D'autres églises offraient le même ornement. Quant à la direction des nefs de l'ouest à l'est, plusieurs monumens historiques dérogent à cette loi : tels que Saint-Clément et Saint-Pierre de Rome. Mais pour cette dernière église, placée à l'extrémité occidentale de la ville, on conçoit que la nécessité de tourner la façade vers le Tibre ait fait violer une règle qui n'en subsiste pas moins comme fondement de toute symbolique architecturale. La basilique, d'une longueur deux fois égale à sa largeur, avait donc sa tête ou *cella* tournée à l'orient, vers Jérusalem et le Calvaire, où est son origine, et ses pieds se dirigeaient au couchant, car Jésus, en croix sur le Golgotha, avait devant sa face, dit le moine Glaber, l'occident qui recevait la lumière de ses yeux, tandis que l'orient barbare et esclave des sens, se cachait endurci derrière lui; sa main droite, étendue sur le nord, le bénissait comme son fils futur; et sa gauche, pendante vers le midi africain et asiatique, l'abandonnait tristement pour de longs siècles aux passions et au désert dévorant

(1) *Acta sincera ad annum* 250.

comme elles. L'occident, où est l'avenir, et le midi, où se retire le passé, jouaient ainsi vis-à-vis l'un de l'autre le rôle de Jacob et d'Esaü, le vieux chasseur barbu, déshérité de ses droits par son jeune frère, fruit du dernier amour. Par là encore la grande opposition de l'orient et de l'occident, de l'immobilité et du développement libre était proclamée. Le progrès de l'humanité est donc une loi écrite dans les fondemens même de l'Eglise.

Ædes celsa nitet, nec in sinistrum
Aut dextram trahitur, sed arce frontis
Ortum prospici æqui noctialem,

a dit Sidoine Apollinaire. Dans cette position, les fidèles prient, le front tourné vers l'orient, au contraire des Juifs qui, dans le temple de Salomon, se prosternaient la face vers le couchant, où était Rome, leur future souveraine: car les portes s'ouvraient vers l'aurore.

La basilique était l'unique théâtre des premiers chrétiens; c'est là que se jouait le drame entier de leur société naissante. Aussi se composait-elle de parties diverses, qui exprimaient fidèlement les différens degrés d'initiation des néophytes.

Il y avait d'abord l'*Atrium* ou *Paradisus*, portique carré à colonnes, aussi large que l'église même, et enveloppant de ses arcades le champ découvert, devenu celui des sépultures communes, après qu'on eut renoncé aux catacombes. Sur la porte de ces cimetières, par où les fidèles passaient pour aller aux sources de la vie, on lisait: *dormitorium*. Ce dortoir des défunts était dominé par une haute colonne surmontée d'une croix, qui surgissait souriante du milieu des tombes. Ceux qui, nobles, comme on l'est toujours, par l'or ou la naissance, pouvaient aller dormir hors de la foule, se faisaient ériger des sépulcres à part sous ces portiques du sommeil. Là, couverts par les arcades de l'*Atrium*, les patriciens gisaient sous leurs dalles de marbre à inscriptions modestes; car les grands n'avaient pas encore le privilége féodal d'aller se faire ronger de vers sous les parvis même du temple. Cet abus, lorsqu'il voulut paraître, fut sévèrement prohibé par un concile qui trouve indigne de déposer les cadavres *là où coule le sang du Dieu vivant*. Ce sont ses propres paroles. Les seuls évêques étaient inhumés dans les nefs de leur église, selon Sarnelli (1). Quant aux empereurs et aux membres de leur famille, ils avaient seulement le droit d'être ensevelis sous le seuil de la porte sacrée. *Fiant piscatorum ostiarii reges*, dit saint Jean-Chrysostome.

Dans ces basiliques, des vitraux de mille couleurs imitaient, disent les anciens auteurs, la teinte légèrement empourprée de l'aurore, le vert velouté des prairies, les flammes ardentes du soleil couchant, et ses nuages jaunes qui semblent des torrens d'or liquide. Ces verres en mosaïque remplissaient les larges fenêtres qui surmontaient les rangées de colonnettes des galeries supérieures. Les plus anciennes de ces fenêtres, à Rome, sont arquées, d'après le mode des fenêtres des palais romains, ou bien ce sont des cercles de marbre, découpés en forme de roses, et formés d'une foule de petites ouvertures, comme on en voit encore à l'église des SS. Vincent et Anastàse *alle trefontane*, et d'autres, mais murées, à Saint-Laurent, hors des murs, à *San Giovanni avanti Porta Latina*, à Saint Paul, *extrà muros*, où l'incendie les a peut-être détruites.

Les plafonds et les lambris étaient de cèdre, et dorés comme le sont encore actuellement les salles des plus beaux palais de Rome.

Des mosaïques en verres opaques décoraient les parties les plus remarquables des murailles.

Le pavé même était formé de cette espèce de mosaïque appelée *opus Alexandrinum*, parce que Alexandre Sévère l'avait introduite à Rome, selon son historien Lampridius, et en avait décoré toutes les chambres du palais impérial.

La polychromie s'étendait ainsi à toute l'église, comme on croit que c'était le cas pour les colonnades extérieures du Parthénon, qui entouraient la *cella* de Minerve, et portaient une frise de bas-reliefs de cinq cents pieds de longueur, représentant la fête des panathénées, et où l'on reconnaît non seulement la coloration en rouge des fonds, mais encore

(1) *Basilicografica*, in-4°, p. 21.

les différentes teintes données aux draperies des héros. De même que pour la plupart des temples antiques, de même aussi pour les premières basiliques, la couleur revêtit diversement les murs, les façades et les piliers. Non content de peindre l'histoire biblique, le moyen âge alla jusqu'à décorer les saints lambris de marines, de chasses et d'animaux sur des fonds d'azur ou de pourpre, avec des sentences en lettres d'or. Ces paysages avaient pour but de faire admirer Dieu dans les merveilles de la création. Mais ici, la distraction causée par des objets profanes l'emportait évidemment sur l'édification.

Les nefs, dit saint Maxime, symbolisent l'univers ou le grand monde, fait pour le petit monde ou l'homme (1). Là se rassemblaient les fidèles des deux sexes, mais séparément; les hommes se plaçaient à droite, c'est-à-dire au midi, car ils possèdent le feu et la force, et ce sont eux que Dieu appelle à livrer au génie du mal les plus ardens combats; et à gauche ou au nord étaient les femmes, parce qu'elles forment le côté faible de l'humanité, le côté du crépuscule et de la chute, et que Dieu leur demande de moins grands efforts, comme l'observait, au neuvième siècle, Amalarius : *Masculi stant in australi parte, et fœminæ in boreali, ut ostendatur per fortiorem sexum firmiores sanctos constitui, in majoribus tentationibus æstiis hujus mundi; et per fragiliorem sexum infirmiores sanctos.*

Aux deux extrémités des bas-côtés, en allant vers le sanctuaire, étaient deux espaces réservés : le *senatorium* pour les patriciens, et le *matroneum* pour les nobles dames. Mais plus près encore du Saint des saints, et totalement séparées du peuple, les vierges et les veuves formaient pendant le sacrifice des chœurs harmonieux dans les galeries aériennes, portées par les arcades des nefs.

L'intérieur du temple était divisé en trois zônes, tout se formulant dès lors autant que possible d'après la triade. La première zône, dite le *narthex*, la *ferula*, le *pronaos* ou l'avant-temple, voisine de la porte, était la partie la plus humble, la plus basse de l'église, destinée aux pénitens non excommuniés et aux catéchumènes, qui entendaient l'Evangile sans pouvoir assister au sacrifice. La seconde partie, appelée proprement la *nef* ou *naos*, lieu des initiés séparés du *narthex* par un mur transversal à trois portes : celle du centre, pour les processions; celle de droite, pour les hommes; et celle de gauche, pour les femmes. La nef centrale, quoique exaucée parfois au dessus du *narthex*, était souvent aussi enfoncée de quelques degrés au dessous des bas-côtés, et servait ainsi comme de lieu de scène au spectacle religieux des cérémonies et des processions, que le peuple contemplait pieusement des deux bas-côtés. Dans cet espace siégeaient les lévites et les trois chœurs du chant, rangés autour des trois ambons ou pupitres : l'un au centre, pour l'orchestre et les psalmistes; l'autre, pour l'épître que chantait le sous-diacre; le troisième, pour l'évangile que le seul diacre pouvait lire, ainsi que les lettres et les édits des évêques (1). Ces ambons étaient ordinairement des chaires de marbre, octogones ou carrées, avec des sculptures ou des mosaïques. Ceux de *San Clemente*, de *San Lorenzo fuori della mara*, de *Santa Maria in Cosmedin* existent encore; mais ceux de Saint-Alexis et des SS. Nérée et Achillée ont perdu leur forme primitive. Quelquefois aussi dans les anciennes églises il n'y avait qu'un ambon, partagé en deux portions : l'une, plus élevée, pour l'évangile; l'autre, inférieure, pour l'épître. En avant des ambons était la colonne qui servait à porter le cierge pascal. Ce ne fut qu'au quinzième siècle que Martin V fit ôter les ambons de Saint-Jean-de-Latran, et transporta le chœur derrière l'autel, où par le fait il était déjà depuis long-temps. Le modèle le plus parfait de ces chœurs primitifs est celui de Saint-Clément, qui forme au bas du sanctuaire un carré long, élevé d'une marche au dessus du niveau de la nef, et ceint d'une balus-

(1) *De ecclesiast. mystagogiâ*, c. 2.

(1) *Ambon* semble venir de αναβαινω ou αμβαινω monter, et en effet, dans l'ancien *ordo* romain pour les lectures et les répons, il y a ce passage remarquable : *Subdiaconus qui lecturus est ascendit in ambonem ut legat, non tamen in superiorem gradum, quem solus solet ascendere qui Evangelium lecturus est.*

trade en marbre, ornée de croix et d'arabesques. Dans ce chœur chantaient les *clerici minores*, non encore prêtres ni diacres. Plus tard les humbles clercs furent remplacés par les chanoines, et l'orchestre fut transporté dans les galeries au dessus du sanctuaire, appelées pour cela l'*odéon*. Alors on pensa que les prières, étant l'encens de l'homme, devaient ne s'interrompre jamais, et monter jour et nuit au ciel. Ces chœurs des moines et des nonnes s'adjoignirent partout à celui des chanoines; et les cathédrales, comme celle de Saint-Pierre-du-Vatican, s'environnèrent de couvens, dont les religieux se succédaient au temple pour chanter à toute heure le Dieu trois fois saint.

Ces galeries étaient au reste complétement différentes de ce qu'on appela plus tard le *jubé*, lieu élevé d'où le diacre, près de lire l'évangile, criait au prêtre : *jube, domne, benedicere*. Un modèle curieux de ce jubé qui fut l'ambon agrandi par le temps, subsiste à Paris, dans Saint-Etienne-du-Mont. Mais cette forme n'est point primitive.

On remarque en outre que la chaire, cathédrale, d'où les évêques prononçaient leurs homélies, n'était point dans la nef, mais au fond du sanctuaire, souvent nommé tribune, sans doute pour cette raison. La chaire, ou le trône de l'évêque, placée directement derrière l'autel, occupait le centre de l'abside; et était exhaussée de trois degrés au dessus des stalles des archiprêtres.

Ces stalles, si magnifiquement sculptées chez les chrétiens occidentaux, manquent en Orient et en Russie, où les fidèles se tiennent debout, comme on faisait partout autrefois. Ce n'est même que vers l'an 800, d'après Le Brun, que vint en Europe l'usage de s'appuyer pendant la messe sur des bâtons en forme de potence, dont on se sert encore dans le Liban et au Sinaï. D'après le même auteur, on ne se serait servi de stalles qu'au douzième siècle. Mais le siége épiscopal date des plus anciens temps. Aussi le trouve-t-on partout chez les Grecs et les Russes, gardiens des formes primitives; seulement, là il fait un avec la muraille même, et est bâti en même temps qu'elle; tandis que ceux qui sont restés de l'ancienne Rome, comme à *San Pietro in Viacoli* et à *San Stefano Rotondo*, sont des siéges à part et en marbre. L'espace en hémicycle où ce trône se trouve s'appelait *presbyterium*, à cause des bancs, plus tard stalles, des prêtres, qui, rangés autour de l'évêque, tenaient la place des assesseurs autour du juge, dans la basilique païenne; de même que l'autel du pardon et de l'amour y remplaçait l'antique autel de l'inexorable justice.

Les chantres et les clercs mineurs étaient séparés du sanctuaire par un voile, comme les avocats païens auxquels ils succédaient autour de la tribune sanctifiée. Les deux chambres du *pastophorion*, sans doute la librairie et le vestiaire des archéologues romains, flanquaient des deux côtés le *presbyterium* ou la *cella*, qui avait sa voûte ordinairement dorée, et en outre se couvrait aux grandes fêtes de guirlandes de fleurs et de pampres, emblême du festin eucharistique. On jonchait de roses les tombeaux des martyrs, les lampes funèbres répandaient l'odeur des parfums; des feuillages, des branches d'arbres entrelacées (*comæ arborum*) tapissaient les portiques et jusqu'aux façades extérieures; des guirlandes s'élançaient d'une colonne à l'autre le long des vastes nefs. La nature entière était appelée à se réjouir devant son Dieu. Aussi, Paulinus de Nola dit-il en parlant d'une fête célébrée au cœur de l'hiver :

> Spargite flore solum, prætexite limina sertis,
> Purpureum ver spiret hiems, sit florens annus
> Ante diem! sancto cedat natura diei!

Et Fortunat ajoute, dans un autre poëme :

> Texuntur variis altaria festa coronis.

Cependant le chœur, où n'entraient d'abord que les lévites, fut au moyen âge ouvert aux principaux de la commune ou de la nation, et bientôt à tout le monde. C'était l'époque où le peuple remplissait de ses flots pressés les églises. L'aristocratie, avide de places à part, était repoussée jusque dans les obscures chapelles, qu'il lui fallait acheter à grand prix. Au lieu que dans le temple antique, où comme un excommunié le pauvre

peuple n'entrait jamais, on voit la noblesse si à l'aise, si d'accord avec le prêtre, lui faisant lire tout ce qu'elle veut dans les entrailles des victimes. Au contraire, de plus en plus gênée dans le nouveau temple, pour ne pas se souiller par le contact des mendians, elle est obligée de s'enfuir enfin jusque dans les galeries supérieures, d'où elle chasse les veuves et les vierges consacrées, qui avaient occupé ces hauts lieux dans les premiers siècles.

La troisième zône d'initiation dans le mystère divin était le sanctuaire, *sacrarium,* ou la *cella,* nommée *hieration* par les Grecs, séparée de tout le reste du temple par un grand arc dit *arcus triumphalis,* parce qu'imité des arcs triomphaux des Césars, ornés des bas-reliefs de leurs hauts faits, l'arc chrétien portait sur son fronton et ses pendentifs les miracles du Christ et de ses apôtres.

Précédé par les colonnades des nefs, comme l'arc païen par les colonnades du forum, il s'élevait devant le sanctuaire, où l'on ne montait que par des gradins, comme au Capitole, et le prêtre seul, ainsi qu'un triomphateur, pouvait en franchir le seuil, formé de trois marches, où s'administrait l'eucharistie, et sur lequel descendait le voile du Saint des saints, qu'on ne levait qu'après l'accomplissement des mystères. Sur ce voile étaient souvent peintes de longues histoires. L'arc triomphal lui-même était orné de mosaïques ou d'arabesques sculptées, comme il y en a encore dans St.-Etienne-du-Mont, à Paris. Cette forme antique a été religieusement conservée par l'Eglise grecque et russe.

Sous le sanctuaire exhaussé était la *confession,* crypte souterraine dans laquelle se rassemblaient, suivant le langage d'alors, les *conciles des saints décédés* (*concilia martyrum*). Sur ce tombeau commun, rempli des os des confesseurs, brûlaient nuit et jour des lampes, le plus souvent au nombre de douze, emblêmes des apôtres, et des douze signes de feu du zodiaque, que le soleil parcourt incessamment, et de même le rayon de l'amour divin descendait sur ces lampes des martyrs, dont l'huile opérait des miracles; leur lumière s'appelait le *feu chaste,* le *feu des vierges,* qui avaient accompli leur sacrifice, des astres purs qui avaient parcouru leur cercle, des hercules chrétiens qui, ayant achevé leurs douze travaux, avaient pour cela douze étoiles sur leur tombe.

Au dessus de la confession ou *martyrium* s'élevait, au bord de la *cella,* l'autel long-temps unique, consacré au Dieu premier-né, *altare unigenito.* Ce ne fut que plus tard qu'on en érigea aux saints.

Non pas long comme aujourd'hui, mais carré, l'autel dominait toutes les nefs, à cause de son exhaussement; et pendant la célébration des mystères, deux diacres de chaque côté, de peur que les mouches ne vinssent s'abattre dans les coupes saintes, y promenaient deux éventails de plumes de paon, maintenant réservés aux seules messes du pape. On gardait l'eucharistie au dessus de cet autel, dans un vase en forme de colombe, et qui suspendu, s'abaissait ou se remontait à volonté. Il fallait qu'elle fût comme planante dans l'air; encore trop impure, notre terre n'était point jugée digne de la porter directement, disent les saints Pères. A l'entour brûlaient des lampes de toutes formes : en dauphins, en cornes, en oiseaux, en couronnes, en séraphins; on les nommait le *feu du Seigneur.* Elles étaient appendues au baldaquin en triangle grec, porté par quatre colonnes, annonce du futur baldaquin gothique; c'était le tabernacle ou la tente du Christ, imitée de l'ancienne arche juive. Nos étroits et mesquins tabernacles, pour renfermer l'hostie, n'existaient point encore; à Rome, les plus anciens ne remontent qu'au moyen âge : on les voit à *San Clemente* et à *San Giorgio in Velabro.* Ce dernier est arrondi, avec un toit porté sur quatre colonnes que surmonte une balustrade à colonnettes couronnées d'un entablement; le premier est carré, comme celui de San Lorenzo, du douzième siècle.

Il ne reste également que peu ou point d'autels des premiers temps complétement authentiques. L'histoire fixe celui qu'on voit encore dans les débris de Saint-Paul, extrà muros, au treizième siècle; au quatorzième, celui de Saint-Jean-de-Latran, placé au centre du transept; l'autel de Saint-Pierre du Vatican est déjà du dix-septième.

Mais tout porte à croire que le moyen âge, pour créer ses magnifiques autels à ogives dorées, à colonnes légères portant des nervures croisées, à pyramides découpées en filigrane, à triangle de mosaïques, ne fit qu'agrandir l'idée primitive, en élevant cette arche chrétienne au milieu du temple comme une église en petit, bâtie avec les pierres les plus précieuses, afin d'entourer la châsse d'or et d'argent, enrichie de pierreries, contenant les os des martyrs tirés de la crypte. Tel n'était point cependant l'autel primitif; mais la tribune qu'il occupait était tellement exhaussée au dessus de toute l'église, que cet autel, quelque petit qu'il fût, n'en planait pas moins sur tout le peuple, et semblait, du haut du sacrarium, être la couronne de la basilique.

L'usage de le surmonter d'une grande croix, que l'on couvrait de lampions le soir des solennités, ne vint aussi que plus tard; il y en eut alors une énorme au-dessus du maître-autel de Saint-Pierre, et où s'allumaient aux grandes solennités 1360 flambeaux. Enfin, l'on remarque qu'à mesure que le temple prenait de plus grandes dimensions, l'autel s'élevait davantage vers l'abside, pour être plus visible de toutes les nefs dans l'hémicycle élargi du sanctuaire, lequel, image du monde supérieur et divin, éblouissait par ses dorures, ses mosaïques et les mille couleurs de ses vitraux; car on voit déjà, dès le quatrième siècle, des vitres diversicolores remplacer dans les villes florissantes les jalousies des fenêtres jusqu'alors non fermées.

Les représentations accoutumées de la tribune étaient le Sauveur, la tête dans une croix, entre saint Pierre et saint Paul, ayant quelquefois derrière eux le patron de l'église, avec le pape édificateur de la basilique, dont il tenait le plan dans ses mains. Le nimbe carré enveloppant sa tête signifiait qu'il vivait encore et n'était pas bienheureux. Dans les tribunes des églises consacrées à la sainte Vierge, son image remplace celle du Sauveur, comme à Sainte-Marie-de-la-Navicelle et à Santa-Francesca-Romana, où assise sur un trône, elle tient l'enfant dans ses bras.

Quelquefois sur la façade extérieure, comme à Santa-Maria *trans Tiberim*, se trouvaient d'autres mosaïques, maintenant pour la plupart disparues. Il n'y avait pas jusqu'au travail nommé *opus Alexandrinum*, qu'on remarque aux siéges des évêques, aux ambons et sur le pavé des vieilles églises d'Italie, qui ne fût devenu de la mosaïque; et souvent ces dessins géométriques, formés de pierres diversicolores, de marbre, porphyre, granit, jaspe, serpentine, déploient dans leurs méandres une richesse d'imagination admirable. Mais tout ce qui en reste a subi des restaurations aux douzième et treizième siècles.

Quant à celles des mosaïques historiques qu'on peut raisonnablement croire antérieures au moyen âge, elles ne remontent pas néanmoins plus haut que le sixième siècle; et depuis lors jusqu'au treizième, cet art déchu n'est plus guère que du métier. Copies de celles du quatrième et du cinquième siècles, les mosaïques du sixième conservaient encore quelque chose de l'antique simplicité; mait tout sentiment du beau disparaît de celles du neuvième siècle, exécutées sous le pape Pascal, et celles du dixième sont encore plus déplorables. La plus profonde barbarie règne encore dans les mosaïques de Sainte-Marie-Transtiberine et de *Santa Francesca Romana* de la fin du douzième siècle, tandis que le siècle réédificateur qui lui succède nous montre aujourd'hui, dans les vastes mosaïques de Jacob Turrita, à Saint-Jean-de-Latran et à Sainte-Marie-Majeure, des chefs-d'œuvre comme peinture hiératique. Alors la vieille mosaïque se réveilla dans Rome, pure et rayonnante; mais le reste du monde chrétien ne sut pas sourire à son réveil. Un autre art, doué de couleurs bien plus ardentes et de moyens d'action plus variés, la peinture sur verre, commençait à régner. Les fenêtres des temples avaient sans doute depuis bien des siècles des vitraux à couleurs variées, comme ceux de Saint-Paul *extrà muros*, faits sous Théodose-le-Grand, et qui, dit le poète Prudentius, imitaient les prairies ornées de fleurs printanières, les teintes rosées de l'aube, la pourpre et l'opale des nuages sous le soleil couchant. Ces fenêtres, il est vrai, ne laissaient pénétrer par leur étroite ou-

verture en carré oblong, sous des arcs mesquins, qu'une lumière qui tenait du crépuscule; on suppléait à la grandeur par le nombre : la basilique du Vatican avait quatre-vingt-huit de ces fenêtres, d'autres églises en avaient jusqu'à cent vingt. Leur diamètre ne s'élargit que quand parut au moyen âge la peinture sur verre, sortie de la mosaïque grecque, qui, espèce de purgatoire ténébreux de l'art antique, aspirait à le faire remonter dans la lumière. Cette peinture aux émaux enflammés fut comme le papillon aux ailes éblouissantes, échappé de la noire chrysalide byzantine.

La basilique fut long-temps sans avoir de cloches, ni par conséquent de tours pour les contenir. Les Romains, dans leurs camps et à leurs villa, se servaient bien de clochettes pour appeler soit leurs soldats, soit leurs esclaves au travail et au repos; mais dans les grandes cérémonies, les païens, comme les juifs, n'invitaient le peuple au temple qu'au son de la trompette. La cloche véritable ne fut inventée que tard par un évêque de Campanie. Alors on commença à bâtir pour elle des campaniles, tours carrées ou octogones, rarement rondes, mais lourdes et basses. Ce n'est qu'au septième siècle qu'il en paraît enfin, mais elles ne deviennent générales que cent ou deux cents ans plus tard. Du reste, ces premiers clochers, sans aucune liberté ni variété d'architecture, carrés à plusieurs étages superposés, avec d'étroites arcades à colonnettes et des toits en pyramide abaissée, ne se lient point avec l'église, comme c'est encore le cas en Russie et dans tout l'Orient. Placées le plus souvent à droite de la façade, quand la tribune est vers l'orient, et à gauche quand elle regarde le couchant, ces masses disgracieuses révèlent un art enfant qui cherche à s'élever.

Ceux qui, les premiers, alongeant le transept ou la *chalcidica* des basiliques romaines, pour lui donner la forme de croix, posèrent par dessus cet édifice la coupole aérienne, avaient démontré clairement la puissance et la supériorité de l'art chrétien sur l'antique. Mais ceux qui remplacèrent la coupole par la flèche gothique surmontant tout le monument, qui la porte en triomphe vers le ciel, élevèrent en quelque sorte l'architecture au dessus de toutes les lois de pesanteur jusqu'ici consacrées. Il est vrai qu'enivrés par tant de succès, les artistes perdirent de vue le type primitif des basiliques, qu'ils auraient dû respecter dans ses formes fondamentales. Aussi, ces antiques monumens disparurent-ils bientôt. Il n'y a plus guère que Saint-Clément, à Rome, qui ait conservé son premier caractère presque sans altération. Une cour de soixante-deux pieds de long sur soixante-cinq de large précède le *pronaos*. Au centre de la nef est le chœur oblong, flanqué de deux ambons et d'une balustrade, élevé de vingt-sept pouces au dessus des nefs latérales, mais plus bas que le sanctuaire, qu'on voit avoir été jadis séparé par un voile du reste de l'église, et qui au fond de l'abside conserve le siége pontifical à la manière gréco-russe, ainsi que les deux pastophories ou chapelles latérales. On peut voir, dans Ciampini (1), des recherches curieuses sur ces anciens monumens.

La cour qui précédait le temple n'avait d'abord d'autre but que de dégager l'édifice et d'en faire briller la façade; sa transformation en cimetière ne date que de l'époque où l'on abandonna les catacombes. Cependant Constantin-le-Grand, par un privilége spécial, avait déjà obtenu d'être enseveli sous le portique de l'église des Saints Apôtres à Byzance, et les riches familles d'Occident, chacune sur son territoire, prétendaient au même honneur. La basilique ambrosienne, à Milan, offre dans le long portique qui la précède, et qui est encore aujourd'hui couvert d'inscriptions, un modèle parfait de ces cimetières primitifs. Au centre de l'*atrium* il y avait un puits ou une piscine, où les fidèles en entrant se lavaient les mains et le visage, suivant la coutume antique, d'où vint depuis l'usage de l'eau bénite. La piscine baptismale où l'on plongeait trois fois le catéchumène était aussi dans le vestibule ou sous le portique du temple, et les tombes l'environnaient. Ainsi l'emblême de la renaissance sortait comme du sein du sépulcre. Mais à Rome le baptistère fut de bonne heure porté dans l'église; il y

(1) *Monim. vetera.*

a mention d'un tel puits fait par le pape Damase, dès l'an 367, dans l'intérieur de la basilique de Saint-Pierre; un autre existait sous le pape Sixte, l'an 432, dans Sainte-Marie-Majeure. De ces puits sacrés, enrichis de sculptures, on jetait l'eau dans la piscine placée à peu de distance, et ordinairement recouverte d'une petite chapelle octogone ou ronde, nommée le *cantharus*, c'est-à-dire le bain baptismal.

Un étroit vestibule ou *prodomus*, nommé le *narthex* ou la *ferula*, porté par quelques colonnes, et où se prosternaient les pénitens sous le cilice et la cendre (1), précédait les portes toujours au nombre de trois ou de cinq, et qui le plus souvent couvertes d'arabesques, offraient dans un médaillon central l'agneau mystique, soutenant la croix de son pied droit; le plus souvent une inscription l'entourait. Ciampini cite celle du médaillon sculpté sur la porte de l'église de Sainte-Prudentienne :

Mortuus et vivus idem sum pastor et agnus.

Quelquefois au haut de la porte, l'aigle aux ailes étendues tenait le serpent dans ses serres; et l'on croit que ce symbole distingua au moyen âge les familles et communes guelfes d'Italie d'avec les gibelines. La porte centrale était entourée de colonnes posées sur des lions, figures des prêtres courageux et vigilans; car cet animal était alors censé dormir les yeux ouverts :

Est leo sed custos, oculis quia dormit apertis;
Templorum idcirco ponitur ante fores,

dit Alciat. On entrait de là dans l'église à trois ou à cinq nefs, qui correspondaient aux portes.

Mais toujours plus hardi, le temple élevait ses voûtes, agrandissait ses nefs, tendait des arcades plus larges, afin de contenir la multitude, qui, pour la première fois depuis le commencement du monde, venait assister au grand mystère. Redevenu par là enfant de Dieu et familier dans sa maison, le peuple oubliait la religion de colère des idoles, qui pendant deux mille ans l'avait déclaré un impur esclave, et forcé à se tenir tremblant sous les portiques extérieurs. Néanmoins ce ne fut qu'à l'entrée du moyen âge, et seulement parmi les occidentaux, que les laïcs furent admis à contempler de leurs yeux jusqu'aux cérémonies les plus secrètes du sacrifice. On continue encore en Russie, en Grèce et en Orient de tirer le voile et de fermer les portes du sanctuaire pendant la plus grande partie de la messe.

La basilique occidentale du moyen âge répète dans les arts la conquête de la Grèce par le génie romain. Comme le monde politique d'alors, elle réunit la variété à la puissance, la liberté à l'unité. Sur la colonne corinthienne, gracieuse et légère, s'élance la gigantesque arcade. Alors, comme à toutes les époques de triomphe, reparaît le triangle, fruit du mariage complet des deux élémens de l'art, le beau et le fort, le fini et l'infini, qui correspondent au pair et à l'impair, à la femme et à l'homme. Le troisième terme, ou la pointe du triangle qui figure l'élan vers le ciel, détermine la naissance de l'ogive, et de la flèche ou tour gothique, laquelle est encore l'ogive, mais à sa dernière expression, l'ogive parvenue à percer la voûte de la matière, et à s'envoler vers Dieu. Mais, en attendant un travail qui se prépare sur la cathédrale gothique, considérée dans ses rapports avec la basilique primitive, bornons-nous à terminer cet article par un curieux extrait de Boisserée, très bien résumé dans l'histoire de France de M. Michelet.

« Les voûtes cintrées sont sujettes à fléchir au sommet. (Plus solides) les voûtes gothiques ne sont (cependant) presque jamais construites en pierre de taille, mais en petites pierres, mêlées de beaucoup de mortier; et pourtant dans plusieurs églises, la voûte n'a pas plus de six pouces d'épaisseur; elle n'en a que trois ou quatre à Notre-Dame de Paris. Aussi, dans cette dernière église, la charpente ou *forêt* repose uniquement sur les murs latéraux, et passe au dessus de la voûte sans s'y appuyer.... Ce fut au douzième siècle (seconde époque du style ogival), que l'on commença à projeter en

(1) Il n'est pas sans intérêt de voir dans Sarnelli (*Basilicografica antica*, ch. 18 à 23) les rits primitifs au sujet des pénitences publiques et de l'instruction des néophytes, qui se tenaient sous la *férule* ou le *narthex* tout le temps que durait leur épreuve.

l'air les arcs-boutans. Au onzième, on les cachait encore sous la toiture des ailes. Alors les contre-forts s'élevèrent comme des tours... et se couronnèrent de clochetons... enfin l'arcade et les bas-côtés se reproduisent en dehors, dans les contre-forts et les arcs-boutans qui soutiennent l'édifice. Le nombre sept, nombre des sept dons du Saint-Esprit, des sept sacremens, est aussi celui des chapelles du chœur, deux fois sept celui des colonnes qui le soutiennent. Cette prédilection pour les nombres mystiques se retrouve dans toutes les églises. Celle de Reims a sept entrées; celles de Reims et de Chartres, sept chapelles autour du chœur; le chœur de Notre-Dame de Paris a sept arcades; la croisée est longue de cent quarante-quatre pieds (seize fois neuf), large de quarante-deux (six fois sept); c'est aussi la largeur d'une des tours et le diamètre d'une des grandes roses; les tours de la même église ont deux cent quatre pieds (dix-sept fois douze), quarante-cinq chapelles (cinq fois neuf).

« Notre-Dame de Reims a dans œuvre quatre cent huit pieds (trente-quatre fois douze); Chartres trois cent quatre-vingt-seize pieds (six fois soixante-six); les nefs de Saint-Ouen de Rouen et des cathédrales de Strasbourg et de Chartres sont toutes trois de longueur égale (deux cent quarante-quatre pieds); la Sainte-Chapelle de Paris est haute de cent dix pieds, longue de cent dix, large de vingt-sept (troisième puissance de trois).

« A qui appartenait cette science des nombres, cette mathématique divine? A aucun homme mortel, mais à l'Eglise de Dieu. A l'ombre même de l'Eglise, dans les chapitres et les monastères, le secret s'en transmettait, avec les enseignemens des mystères chrétiens. L'Eglise seule pouvait accomplir ces miracles de l'architecture. Souvent, pour terminer un monument, elle y appelait tout un peuple. Cent mille hommes travaillaient à la fois à celle de Strasbourg, et tel était leur zèle, que la nuit... ils continuaient aux flambeaux. Souvent encore l'Eglise prodiguait des siècles; elle accomplissait lentement une œuvre parfaite: Renaud de Montauban portait déjà des pierres à la cathédrale de Cologne, et on y travaille encore aujourd'hui. »

« Auprès de nos cathédrales normandes, leurs filles d'Angleterre sont prodigieusement riches, délicatement, subtilement ouvragées; mais le génie mystique est plus fortement marqué en Allemagne... L'âme allemande s'est prise avec bonhomie aux fleurs, aux arbres, aux belles montagnes de Dieu; elle en a bâti dans sa simplicité des miracles d'art: comme à la naissance de l'enfant Jésus, ils arrangent le bel arbre de Noël, tout chargé de guirlandes, de rubans et de girandoles, pour la joie des petits enfants. C'est là que le moyen âge enfanta des âmes d'or, qui ont passé sans qu'on en sût rien.

« Aux dernières pointes de ces flèches où le couvreur ne se hasarde qu'en tremblant, vous rencontrerez, solitaires sous l'œil de Dieu, aux coups du vent éternel, quelque ouvrage délicat, quelque chef-d'œuvre d'art et de sculpture, où le pieux ouvrier a passé sa vie; pas un nom, un signe, une lettre, il eût cru voler sa gloire à Dieu; il a travaillé pour Dieu seul, pour le *remède de son âme*... Tous ces humbles maçons bâtissaient pour la Vierge leurs cathédrales.., lui adressaient leurs tours mystiques. Elle seule sait tout ce qu'il y a là de vies humaines, de dévouemens obscurs, de soupirs d'amour.

« Comme le droit allemand transporté en France perd son caractère symbolique, prend un caractère plus réel, plus historique, plus variable... de même l'art gothique y perd sa divinité... Plus impersonnel, l'art allemand a rarement nommé les artistes; les nôtres ont marqué nos églises de leur ardente personnalité. »

En effet, on connaît les noms de la plupart de ces architectes; leur avidité de gloire, leur rivalité les poussa quelquefois jusqu'à des crimes.

Ensuite, nos cathédrales ont la plupart du temps une frappante harmonie de destination. « Saint-Denis dit encore M. Michelet, est l'église des tombeaux, non pas une sombre et triste nécropole païenne; toute brillante de foi et d'espoir, large et sans ombre comme l'âme de saint Louis qui l'a bâtie... Notre-Dame de Paris, la grande et lourde église, toute fleurdelysée, appartient à l'histoire

plus qu'à la religion ; elle a peu d'élan, peu de ce mouvement d'ascension si frappant dans les églises de Strasbourg et de Cologne. Les bandes longitudinales qui coupent Notre-Dame sont plutôt les lignes d'un livre, cela raconte au lieu de prier. Notre-Dame de Paris est l'église de la monarchie ; Notre-Dame de Reims celle du sacre. Celle-ci est achevée contre l'ordinaire des cathédrales. Riche, transparente, pimpante dans sa coquetterie colossale, elle semble attendre une fête ; elle n'en est que plus triste, la fête ne revient plus. Chargée et surchargée de sculptures, couverte plus qu'aucune autre des emblêmes du sacerdoce, elle symbolise l'alliance du roi et du prêtre. Sur les rampes extérieures de la croisée batifolent les diables ; ils se laissent glisser aux pentes rapides, ils font la moue à la ville, tandis qu'au pied du *clocher à l'ange* le peuple est pilorié.

« Le miracle (de l'architecture gothique), c'est que cette végétation passionnée de l'esprit..., lançant ses jets luxurieux, se développe dans une loi régulière ; elle dompta son exubérante fécondité au nombre, au rythme d'une géométrie ; divine... cette géométrie de la beauté éclate dans la cathédrale de Cologne..., qui a crû avec la régularité des cristaux. La croix de cette église normale est strictement déduite de la figure par laquelle Euclide construit le triangle équilatéral. Ce triangle, principe de l'ogive, peut s'inscrire à l'arc des voûtes. Le nombre dix et le nombre douze, avec leurs subdiviseurs et leurs multiples, dominent tout l'édifice. Dix est le nombre humain, celui des doigts ; douze, le nombre divin, le nombre astronomique. Ajoutez-y sept en l'honneur des sept planètes. Dans les tours et dans tout l'édifice, les parties inférieures dérivent du carré et se subdivisent en octogones ; les supérieures, dominées par le triangle, s'exfolient en hexagone, en dodécagone ; de plus, le chœur est terminé par cinq côtés d'un dodécagone, et chaque chapelle par trois côtés d'un octogone. La colonne a, dans le rapport de son diamètre à la hauteur, les proportions de l'ordre dorique, c'est-à-dire le rapport de un à six et de un à sept ; la hauteur égale à la largeur de l'arcade, conformément au principe de Vitruve et de Pline. Ainsi, dans ce type de l'église gothique subsistent les traditions de l'antiquité. L'arcade jetée d'un pilier à l'autre est large de cinquante pieds ; ce nombre se répète aussi dans tout l'édifice. C'est la mesure de la hauteur des colonnes ; les bas-côtés ont la moitié de la largeur de l'arcade, la façade en a le triple, la longueur totale de l'édifice a trois fois la largeur totale, autrement dix-neuf fois la largeur de l'arcade ; la largeur du tout est égale à la longueur du chœur et de la nef, égale à la hauteur du milieu de la voûte ; la longueur est à la hauteur comme deux à cinq ; le porche, le carré de la transversale, les chapelles, avec le bas-côté qui les sépare du chœur, sont chacun égaux à la largeur de l'arcade principale, et en somme égaux à la largeur totale ; la largeur de la transversale ou croisée est avec sa longueur totale dans le rapport de deux à cinq, et avec la largeur du chœur et de la nef dans le rapport de deux à trois ; la hauteur des voûtes latérales égale deux cinquièmes de la largeur totale, c'est-à-dire deux fois cent cinquante cinquièmes, ou soixante pieds ; pour la voûte du milieu, la largeur dans œuvre est à la hauteur dans le rapport de deux à sept, et pour les voûtes latérales, dans le rapport de un à trois. A l'extérieur, la largeur principale de l'église égale la hauteur totale ; la longueur est à la hauteur dans le rapport de deux à cinq ; même rapport entre la hauteur de chaque étage et celle de l'ensemble. »

Quelque admirable que soit le type sur lequel ces mesures ont été prises, évidemment son autorité est insuffisante, et l'on ne peut nullement en conclure les règles universelles, invariables de l'architecture gothique, si indépendante, si variée. Néanmoins, il faut croire que ce premier pas aura des conséquences, et qu'on arrivera tôt ou tard à prouver le parfait *classicisme* de nos merveilleuses cathédrales. La tradition du beau comme du vrai ne s'est rompue dans aucun siècle ; l'esprit humain poursuit, depuis qu'il existe, un seul et même but.

Cyprien Robert.

# Littérature.

## COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

### CYCLE DES APOCRYPHES.

CINQUIÈME LEÇON (1).

Retour aux apocryphes du premier âge. — Seconde branche de ces légendes. — Caractère particulier et importance de ces légendes. — Liste des plus remarquables. — *Le Livre de la mort de la vierge Marie*, attribué à Méliton. — *L'Histoire de sainte Thècle.* — *Histoire des travaux des apôtres*, par Abdias. — Citations.

Nous avions dit adieu, dans la dernière leçon, aux monumens primordiaux du cycle des apocryphes. Nous ne devions plus nous occuper qu'accessoirement, et lorsque leur influence se ferait sentir sur les productions d'un autre âge, de ces récits contemporains des apôtres et des martyrs, où la société naissante des chrétiens a laissé sa naïve image. Mais il y a là un trésor si rare et si peu connu, que nous avons eu à le fermer sitôt quelque regret. Il nous a semblé d'ailleurs qu'en nous bornant à faire connaître les légendes relatives au Sauveur et à sa mère, nous ne tenions qu'à moitié nos promesses, et ne donnions qu'une imparfaite idée de cet ensemble de conceptions poétiques dont s'est nourri la pieuse imagination du moyen âge. Ce n'est pas seulement en effet l'histoire de Jésus et de Marie que la foi populaire entoura dès le principe de fictions et de merveilles; chaque apôtre, chaque confesseur eut son auréole, d'autant plus brillante et radieuse que sa vie avait été moins mêlée aux événemens authentiques de l'Evangile. Car c'est un caractère frappant de cette autre série de légendes, que leur richesse et leur libre allure. On comprend, en effet, que le narrateur devait être autrement à son aise quand il s'agissait d'un homme, que peut-être on avait connu dans sa jeunesse, ou que du moins on savait être un simple mortel, que quand il était question du Messie, ou de la Vierge élue de toute éternité pour être sa mère selon la chair. Il y avait d'ailleurs ici un champ plus vaste, un thême plus fécond; ces vies d'apôtres étaient par elles-mêmes quelque chose de prodigieux. C'étaient des entreprises hardies, d'intrépides prédications que des miracles éclatans et nombreux avaient dû nécessairement appuyer, de dangereux voyages, des lointaines missions aux îles de la mer ou aux terres barbares. Saint André avait parcouru la haute Asie; saint Paul avait évangélisé dans des villes remplies d'étudians et de rhéteurs; saint Mathieu s'était avancé jusque dans l'Ethiopie; saint Philippe avait prêché l'Evangile aux Scythes; et saint Barthélemy avait pénétré jusqu'aux Indes, plus loin qu'Alexandre! Au sein même de l'empire, à Jérusalem, à Athènes, à Rome, que de merveilles ne frappaient pas les yeux? La foi du crucifié pénétrant en même temps dans le repaire du pauvre et dans le palais du riche, triomphant au sein du Sanhédrin et de l'Aréopage; — la sainte Vierge qui s'efface humblement dans la retraite quand la gloire de son fils éclate; — saint Paul qui gouverne les églises de l'Europe et de l'Asie, et qui travaille de ses mains pour vivre; — saint Pierre, un rude pêcheur, qui vient disputer à Rome contre un sophiste armé de la subtilité grecque et de la théurgie prestigieuse de l'Orient, et sort vainqueur de la lutte. Quelles causes puissantes d'émotions! La spontanéité toute primitive avec laquelle ces émotions sont rendues dans les légendes, leur donne un prix que relève encore leur variété et leur multiplicité.

Ce grand recueil n'est pas autre chose

(1) Voir la 4e dans le no 32, p. 108.

en effet qu'une ravissante collection des Mémoires sur les temps de la propagation évangélique. Si l'histoire positive y est quelque peu altérée, l'histoire morale en revanche s'y révèle en traits pleins de charme et de vérité. Nous avons pensé qu'à ce titre on nous pardonnerait de nous y arrêter encore un instant. Notre intention n'est pas au surplus de consacrer plus d'un article à ces légendes, et de les faire connaître autrement que par des extraits et de rapides analyses. Leur étude détaillée, bien qu'intéressante, à coup sûr, serait hors de proportion avec les dimensions de ce cours.

Le nombre de ces récits est immense; chaque personnage évangélique a eu son épopée populaire. Plusieurs en ont eu davantage, mais le temps ne nous a pas tout conservé. Un prêtre d'Asie, disciple de saint Paul, avait, au rapport de Tertullien (1), ajouté aux Actes des apôtres composés par saint Luc, l'histoire des voyages de saint Paul et de sainte Thècle, que saint Jean repoussa comme mensongère et indigne de la gloire de l'apôtre des nations. Au temps d'Eusèbe d'autres Actes des apôtres circulaient sous le nom de saint Paul, et jouissaient d'assez de considération. Mais, dit l'illustre évêque, ils étaient suspects aux hommes instruits (2). Sous le titre de *Mémoires des apôtres*, il existe un livre assez curieux, mais qui a toujours passé pour l'œuvre des hérétiques, et qui manque en effet de cette simplicité qui caractérise les légendes purement populaires.

Il n'en est pas ainsi des *Actes de saint André* que nous possédons aujourd'hui sous le nom des prêtres et des diacres d'Achaïe. Ils sont tout différens des actes des mêmes apôtres dans l'ouvrage cité plus haut, et ils ne contiennent rien que de beau et d'édifiant. Il y a même assez long-temps qu'ils sont en considération dans l'Eglise. Ether, évêque d'Osma en Espagne, les cite, dès le VIII[e] siècle, comme authentiques, et dit que de son temps ils faisaient partie de l'office public. Ce ne sont toutefois que des légendes sans autorité historique, au jugement des plus doctes personnages (3).

(1) *De Baptism.*, 17.
(2) Eus., *Hist. ecclés.*, III, 3.
(3) Dom Ceillier, *Biblioth. des aut. ecclés.*, II, 79.

Nous avons, sous le nom de saint Lin, deux livres touchant la passion de saint Pierre et de saint Paul, que l'on attribue, ainsi que la vie de saint Jean, à Prochom l'un des sept diacres institués par les apôtres. Les détails, peu authentiques, qu'ils contiennent sur la prédication du Christianisme dans la capitale de l'empire ne sont pas dépourvus d'un certain intérêt, et ont été la source de l'histoire à demi fabuleuse de Simon-le-Magicien. Tels qu'ils sont, ils donnent des luttes qui durent plus d'une fois avoir lieu entre les apôtres et cette foule de charlatans et magiciens orientaux qui remplissaient à cette époque l'empire, une idée qui semble assez exacte.

Sous le nom de Mellitus, évêque de Laodicée, il existe une histoire fort touchante de saint Jean, d'où sont émanées ces anecdotes qui nous représentent la vieillesse de l'apôtre bien-aimé sous des traits si suaves et si doux.

Les Bollandistes (24 février) ont recueilli les *Actes de saint Mathias*, tirés d'un livre hébreu intitulé *Le livre des condamnés*. Ces actes furent traduits en latin dans le courant du XII[e] siècle par un religieux de l'abbaye de Saint-Mathias, à Trèves. Malgré quelques traces de nouveauté, cet ouvrage a une physionomie orientale et primitive qui lui donne du prix.

La vie et les courses apostoliques de saint Philippe ont donné lieu à un grand nombre de légendes, dont plusieurs nous restent encore. Outre celle du livre d'Abdias dont nous parlerons plus bas, il en est une autre extraite de Métaphraste, par les Bollandistes, dont les détails ne sont pas dépourvus de charme. *L'itinéraire de saint Philippe*, tiré d'Anastase-le-Sinaïte, est un journal de voyages extrêmement romanesque, et dont les circonstances ont plus qu'un intérêt de curiosité (1).

Les *Actes de saint Barnabé*, par Jean Marc, cousin de cet apôtre, ne sont peut-être pas plus authentiques, mais ils ont une plus haute importance historique.

Henschemius a publié (*ad diem* 25 *aprilis*) les actes du martyre de saint Marc, que les savans s'accordent à regarder

(1) Cattelenii, *Monum. eccles. Græcæ*, t. III.

comme un livre de la plus haute antiquité. On le retrouve reproduit mot pour mot dans la chronique orientale d'Ekellensis. C'est un monument précieux de l'église naissante d'Alexandrie.

Ce catalogue déjà étendu est loin de contenir l'inventaire complet des richesses de la littérature apocryphe, au premier et au second siècle. Parmi les légendes dont le titre ne se trouve pas dans cette liste, il en est quelques unes qui méritent un examen particulier, et sur lesquelles nous nous arrêterons un instant.

La première dans l'ordre historique des personnages qui y figurent est le livre attribué à Meliton, évêque de Sardes, auteur de plusieurs écrits remarquables, et intitulé : *De la mort de la Vierge Marie* (*De transitu B. Mariæ Virginis*). Cet ouvrage, dit l'éditeur de la *Bibliothèque des Pères*, où il a été publié (1) est très ancien, mais n'a rien d'authentique. On le trouve au nombre des livres apocryphes dans le décret du pape Gélase, et on convient généralement que c'est un livre supposé. Les fables dont il est plein suffiraient seules pour le rendre suspect.

La condamnation dont il fut l'objet, au V^e^ siècle, n'empêcha pas qu'au VI^e^ il ne fût très répandu dans les églises d'Orient et d'Occident. Les prédicateurs en faisaient un grand emploi dans leurs panégyriques de la mère de Dieu, les artistes lui empruntaient les détails du sujet assez fréquemment reproduit du trépas de la sainte Vierge, et Grégoire de Tours le reproduisait presque intégralement dans son ouvrage de la Gloire des Saints (*De gloriâ sanctorum*), type primitif de la Légende dorée. On ne s'étonne point de cette pieuse popularité, quand on connaît ce poème funèbre, dont la forme simple et antique rappelle ces *Neniæ* que les Romains chantaient autrefois auprès des tombeaux. Ce n'est pas positivement le récit de la vie de la fille de Joachim et d'Anne, mais celui de ses derniers instans. Marie paraît à ce moment suprême aussi douce, aussi résignée, aussi humble surtout qu'au jour où il lui fut dit : vous enfanterez le Sauveur. Et pourtant de grands événemens s'étaient accomplis ; elle avait vu, à la mort de son fils, la terre s'ouvrir, le soleil se voiler, et les morts reparaître sur la terre. Puis le Christ était ressuscité, l'Esprit saint était descendu sur les apôtres, la doctrine nouvelle avait été prêchée par toute la terre ; et la croix, signe de réprobation, était devenue symbole d'union et de salut. Il y a une belle et chrétienne pensée dans le tableau que nous fait l'auteur de la vie d'abnégation et de solitude que menait cette mère qui avait tant de raisons de se glorifier. « Quand le Christ eut confirmé ses apôtres, dit-il, et qu'ils se furent retirés pour porter à toute la terre la nouvelle du salut, Marie se retira seule dans la maison de ses parens, au pied du mont des Oliviers, où elle passa ses jours dans la prière et la méditation des mystères qu'elle avait vus s'opérer.

« Or, il arriva que la vingt-deuxième année après la résurrection de Jésus-Christ, un jour que Marie était retirée seule dans la partie la plus secrète de sa maison, et pleurait dans l'attente du moment qui la réunirait à son fils bien aimé, un ange lui apparut revêtu d'un vêtement de lumière, et se tenant debout devant elle, il lui dit : Je vous salue, reine bénie du ciel. Recevez la salutation de celui qui est venu apporter le salut aux patriarches et aux prophètes. Voici, ajouta-t-il, un rameau de palmier que je vous apporte du ciel. Vous le ferez porter devant votre cercueil lorsque, dans trois jours, votre âme aura quitté ce monde. Car votre fils vous attend avec les trônes, les anges et les vertus des cieux. — Je vous en prie, demanda Marie, que pour ce moment tous les apôtres de mon Seigneur puissent se réunir à moi.

« L'ange répondit : Aujourd'hui même, par la puissance du Seigneur, tous les apôtres viendront à vous sur les nues. — Bénissez-moi, reprit Marie, afin que les puissances de l'enfer ne s'opposent point à moi, quand mon âme sortira de mon corps, et que je ne voie point le prince des ténèbres. — Les puissances de l'enfer ne vous nuiront point, dit l'ange. Et en parlant ainsi, il disparut au milieu d'une vaste clarté. Or la palme qu'il avait apportée jetait une grande lumière.

« Alors Marie, quittant les vêtemens

(1) Tom. II, p. 165.

qu'elle portait, en reprit de plus beaux. Puis elle sortit ayant à la main la palme que l'ange lui avait apportée, et se rendit au mont des Oliviers. Là elle se mit en prières: « Mon Dieu, dit-elle, je n'eusse jamais été digne de vous recevoir dans mon sein, si vous n'aviez eu pitié de moi. Toutefois j'ai veillé avec fidélité sur le trésor que vous m'aviez confié. C'est pourquoi je vous prie, ô roi de gloire, de me garder des puissances des ténèbres. Si les cieux et les anges tremblent devant vous, combien une faible créature qui n'a rien de bon que ce que vous avez mis en elle!» Après avoir achevé cette prière, Marie se leva et retourna à sa maison.

« En ce moment même (c'était vers l'heure de tierce), comme saint Jean prêchait à Ephèse, il se fit tout-à-coup un grand tremblement de terre. Une nuée déroba l'apôtre à tous les regards et le transporta dans la maison de Marie. A sa vue, la mère du Sauveur fut remplie de joie, et s'écria : Mon fils, souviens-toi des paroles qui te furent adressées de la croix, quand il me recommanda à toi. Je vais bientôt mourir. Or, j'ai entendu les Juifs se dire entre eux : Attendons le jour où mourra la mère du séducteur; nous brûlerons son corps dans les flammes, »

Ces paroles expliquent l'empressement de la sainte Vierge à demander la présence des apôtres à ses funérailles. On comprend maintenant pourquoi elle s'écrie avec tant d'instances, et à trois reprises : Protégez-moi contre les puissances de ténèbres. Elle craignait les Juifs. Et cette crainte nous révèle tout ce qu'elle dut souffrir pendant les vingt années d'isolement au milieu d'une ville maudite, elle, faible femme sans appui, à qui les progrès mêmes de la doctrine de son fils n'apportaient pas de joie pure, étant pour ses ennemis un sujet de blasphème, et un prétexte de persécution, contre elle. En pensant à cette position que l'auteur ne fait qu'indiquer, on se sent tout ému, et on partage la joie sainte que causa l'arrivée de saint Jean dans la cabane de sa mère adoptive.

La légende ajoute que rassurée par la présence de l'apôtre, Marie lui parla, avec calme de ses dernières dispositions. L'ayant conduit dans la partie la plus reculée de sa maison, elle lui montra les vêtemens funèbres qu'elle avait préparés pour le jour de sa mort, et la palme lumineuse que l'ange lui avait apportée, l'avertissant de la faire porter devant elle quand on la conduirait au tombeau. Tandis qu'ils s'entretiennent ainsi, voilà que de toutes les régions du ciel les apôtres arrivent portés sur des nuages, et descendent à la porte de la Vierge, où les attend un touchant accueil, et où ils goûtent à se retrouver après tant de labeurs un bonheur ineffable. Bientôt les chrétiens de Jérusalem et les vierges qui avaient consolé la solitude de Marie se réunissent à eux. « Ils s'assirent, dit la légende, et passèrent trois jours à se consoler mutuellement par le récit de leurs travaux, et par les nouvelles des progrès de la foi.

« Mais voilà que le troisième jour, vers la troisième heure, le sommeil descendit sur tous ceux qui étaient dans la maison, et personne ne put veiller, à l'exception des apôtres et de trois vierges, compagnes fidèles de la mère de Dieu. Alors le Seigneur Jésus apparut au milieu d'un chœur d'anges et de séraphins. Or, les anges chantaient un hymne à la gloire du Sauveur, et une grande lumière remplissait la maison. En ce moment le Seigneur Jésus parla et dit : Venez, ma bien-aimée, ma perle précieuse ; entrez dans le tabernacle de la vie éternelle. Marie entendant cette voix se jeta à genoux sur le pavé, adora le Seigneur, et s'écria : Béni soit votre nom, roi de gloire, ô mon Dieu, car vous avez daigné choisir votre humble servante entre toutes les femmes pour opérer la rédemption des hommes. Terre et sang, je n'étais point digne de cet honneur; mais vous êtes venu à moi, et j'ai dit : que votre volonté soit faite. Ayant ainsi parlé, Marie se leva, se mit sur son lit, et rendit l'âme en murmurant encore une action de grâces. Cependant les apôtres entendaient les paroles, mais ne voyaient que la lumière éblouissante qui remplissait la maison, et dont l'éclat inexprimable surpassait la blancheur de la neige et le rayonnement des métaux les plus éclatans. »

Tandis que cette scène se passe sur la

terre, une autre plus majestueuse a lieu dans le ciel. Jésus-Christ sur son trône y reçoit l'âme de sa mère au milieu des concerts des anges et de l'admiration des patriarches et des prophètes.

Cependant les trois vierges restées près du lit de Marie la dépouillent de ses vêtemens et se préparent à l'ensevelir. Dès qu'elles commencèrent à lui rendre ces derniers soins, une clarté céleste enveloppa le corps comme d'un linceul lumineux, de façon qu'on ne pouvait l'apercevoir du regard. Quand l'ensevelissement fut achevé, la lumière s'affaiblit peu à peu, et la sainte Vierge parut comme reposant dans un calme profond. Son visage était beau; son corps, blanc et pur comme la fleur du lys, exhalait un parfum qui n'a point son semblable. Le cortége, composé des apôtres et des fidèles accourus, se mit en marche vers la vallée de Josaphat, au chant du psaume *In exitu Israel de Ægypto*, entonné par saint Pierre. Devant le cercueil était portée la palme merveilleuse qui jetait un grand éclat. La nature entière fut attentive à ce spectacle. Au moment où le corps sortit de la maison, un nuage brillant apparut dans l'air et vint se placer au dessus de la tête de la Vierge, formant sur son front une couronne transparente comme cette douce auréole qui accompagne la lune à son lever. Des cantiques étaient chantés par les anges au haut des cieux, et du sein de la terre d'harmonieux échos y répondaient. Des Juifs venus de Jérusalem au bruit de ces prodiges, les uns admirent, les autres s'irritent, et, parmi ceux-ci, un prince des prêtres qui voulut porter la main sur le cercueil; mais sa main y resta attachée. Saint Pierre, à sa prière, le délivre; le cortége poursuit sa marche au milieu des chants de joie des hommes et des esprits célestes, et arrive à la vallée des morts, où les apôtres s'asseyent auprès du tombeau, dans l'attente de l'Assomption.

Il nous semble que, même à travers cette rapide analyse, ce petit poème doit encore paraître une production pleine de grâce. On y aura remarqué sans doute la haute conception du personnage de Marie, cet isolement et ces souffrances de tous les jours au milieu des triomphes de la croix; cette confiance et pourtant cette humilité dont le langage rappelle le sublime *Ecce ancilla Domini.* Nous pensons aussi qu'on aura été frappé des grandes et belles scènes de la reconnaissance des apôtres, de leur entretien de trois jours, où ils se consolent mutuellement par le récit des progrès de la foi; de l'apparition du Christ, de la mort si suave de Marie, et surtout de ce sentiment exquis de pudeur qui fait voiler le corps d'un nuage lumineux pendant l'ensevelissement; enfin, pour parler le langage biblique du poète lui-même, de cette bonne odeur de Christianisme que respire tout l'ouvrage. Que sont auprès de ce chant funèbre des premiers chrétiens les poésies païennes de la même époque? L'auteur était peut-être contemporain du bucoliaste Némésien, qui a chanté la mort d'un vieux pasteur. Il suffirait de citer les vers de ce dernier émule de Théocrite à côté de l'humble prose du premier chantre du trépas de la Vierge, pour faire comprendre qu'il y a un monde entre eux.

Au surplus, ce livre *de transitu Virginis* a eu la plus grande action sur l'art et la littérature de l'Europe religieuse. Il a fourni tous les élémens de cette foule d'églogues funèbres, de mystères et de cantiques que nous aurons à signaler et à apprécier plus tard. Le beau tableau de l'Assomption que nous voyons encore partout reproduit lui est emprunté. A coup sûr, la légende qui nous a valu le chef-d'œuvre du Dominiquin méritait bien une mention à part.

Nous avons dû commencer par Marie. Après ce nom, nul ne nous frappe autant que celui de saint Paul et ne tient plus de place dans les apocryphes. Nous viendrons donc d'abord à sa légende.

Quand nous disons la légende de saint Paul, nous nous exprimons mal; saint Paul n'a pas de légende sous son nom. Le voyage du grand apôtre dont parle Tertullien, et que nous avons mentionné plus haut, ne nous a pas été conservé; et Abdias, dont nous parlerons bientôt, ne lui a consacré que quelques lignes sans intérêt. La légende qui va nous occuper porte le nom de sainte Thècle, de cette femme courageuse et dévouée dont l'apôtre des nations parle à plusieurs re-

prises, et avec éloge dans sa correspondance. Elle a été publiée par Ern. Grabe (1), et M. Saint-Marc-Girardin, dans un article publié il y a dix ans dans la *Revue de Paris*, l'a citée comme le spécimen le plus important et le plus curieux de la littérature dont nous essayons d'écrire l'histoire. Nous lui emprunterons la traduction abrégée qu'il en a faite.

« Saint Paul avait quitté Antioche, et allait à Icone, accompagné de Demas et Hermogènes, hommes hypocrites et envieux, qui ne cherchaient qu'à perdre leur maître. Or il y avait à Icone un chrétien, nommé Onésiphore, qui apprenant que saint Paul devait venir dans cette ville, alla à sa rencontre avec sa femme et ses deux enfans. Ils suivaient la route qui venait d'Antioche, examinant chaque voyageur, quand enfin ils virent arriver un homme de petite taille, la tête chauve, les sourcils épais, le nez aquilin : c'était saint Paul. Ils le reconnurent à ces marques que leur avait indiquées Titus, un chrétien d'Antioche; mais ils le reconnurent surtout à son visage plein de la grâce du Seigneur, et qui semblait tantôt d'un homme et tantôt d'un ange.

« Salut, dit Onésiphore, salut, serviteur du Dieu qui bénit. Et saint Paul lui répondit : Que la grâce de Dieu soit avec toi et avec toute ta maison.

« Demas et Hermogènes furent saisis de jalousie : Et nous, dirent-ils avec hypocrisie, et nous, ne sommes-nous pas aussi les serviteurs du Dieu qui bénit! pourquoi ne nous dis-tu pas salut? — Si vous êtes aussi les serviteurs de Dieu, répondit Onésiphore, venez avec moi, et prenez du repos dans ma maison. Alors ils suivirent Onésiphore; et, dès que saint Paul fut entré, ce fut une grande joie pour toute la famille. Ils prièrent Dieu à genoux; ils firent la cène; puis saint Paul, s'écria :

« Heureux les hommes qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu; heureux les hommes qui vivent chastes et sans souillures, car ils seront les temples de Dieu! Heureux ceux que fait trembler la parole de Dieu, car ils seront consolés; ceux qui conservent la pureté du baptême; car ils se reposeront au sein du Père, ceux qui ont l'intelligence de Jésus-Christ, car ils habiteront dans la lumière. Heureux surtout les corps et les esprits des vierges, car elles plairont à Dieu, et ne perdront pas le prix de leur chasteté.

« Ainsi parlait saint Paul dans la maison d'Onésiphore.

« Pendant que saint Paul prêchait dans la maison d'Onésiphore, une jeune fille nommée Thécla, déjà fiancée à un jeune homme nommé Thamyris, se tenant à la fenêtre de sa maison, écoutait nuit et jour les discours que faisait l'apôtre sur Dieu, sur la charité, sur la croyance au Christ, sur la prière. Elle n'avait pas encore vu saint Paul; elle ne faisait qu'entendre sa voix : cependant elle était déjà gagnée à la foi.

« Théoclia, sa mère, voyant qu'elle ne voulait pas s'éloigner de cette fenêtre, envoya chercher Thamyris, qui accourut plein de joie, croyant qu'il allait enfin s'unir à sa fiancée. Où est Thécla? dit-il en arrivant.

« Thamyris, lui dit Théoclia, j'ai une nouvelle chose à vous apprendre. Voilà trois jours que Thécla ne quitte pas sa fenêtre, ni pour manger ni pour boire; elle est toute entière à l'éloquence de cet étranger et à ses discours pernicieux. Elle qui avait tant de réserve, elle oublie toute bienséance, et n'est occupée que de lui. C'est un homme qui séduit toute la ville d'Icone, et surtout ma Thécla. Toutes les femmes et tous les jeunes gens vont l'écouter. Il leur enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il faut vivre chastement.

« Thamyris alla trouver Thécla; elle était comme en extase. Thamyris, tout ému d'amour et de crainte, en la voyant en cet état : Thécla, ma chère fiancée, pourquoi es-tu immobile et les yeux ainsi attachés à la terre? Regarde-moi; je suis Thamyris : reconnais-moi!

« Sa mère aussi lui disait : Ma fille, réponds-nous; quelle idée te possède? Et tous deux pleuraient. Thamyris d'avoir perdu sa fiancée, Théoclia, sa fille, et les esclaves aussi d'avoir perdu leur jeune maîtresse. Mais Thécla semblait ne pas s'apercevoir de toute cette douleur;

(1) Au t. I du *Spicilegium Patrum seculi primi*, Oxford, 1698, in-f°.

ses regards et son esprit étaient tournés tout entiers du côté de saint Paul. Alors Thamyris quitta précipitamment sa fiancée. Deux hommes sortaient de la maison de saint Paul. Quel est, leur dit-il, l'homme qui est dans cette maison, qui égare l'âme des jeunes gens et des jeunes filles, qui défend le mariage? Dites-moi ce qu'il est; je vous récompenserai : je suis un des principaux citoyens de la ville.

« Demas et Hermogènes, car c'étaient eux, lui répondirent que c'était un chrétien, et qu'il fallait le conduire devant le préfet de la ville pour le faire punir selon le décret de l'empereur. Aussitôt Thamyris court à la maison d'Onésiphore avec une troupe de gens armés de bâtons, et arrête saint Paul en disant : tu séduis toute la ville d'Icone, et surtout Thécla, ma fiancée, qui ne veut plus m'épouser; allons devant le tribunal. En même temps tout le peuple criait : Emmenez-le, emmenez le sorcier! il ne veut pas que les jeunes filles se marient. »

Ne semble-t-il pas entendre dans la voix de ce peuple le cri de la chair révoltée contre l'Evangile? Toute la lutte du paganisme et du Christianisme est en abrégé dans cette scène si naturelle, si historique. M. de Chateaubriand, dans le poème encore trop peu apprécié où il a mis en regard les deux sociétés, païenne et chrétienne, semble plus d'une fois s'être souvenu de la légende de Thécla. Nous ne parlons pas seulement de ce dernier passage, imité en plusieurs endroits; mais aussi de la réception de saint Paul chez Onésiphore qui rappelle évidemment l'arrivée de Cyrille chez Lasthénès (1). On ne s'étonne point de ces imitations, quand on a lu ce que dit l'illustre auteur de l'importance historique des légendes apocryphes (2).

Saint Paul est jeté en prison.

« Alors, quand la nuit fut venue, Thécla ôta ses boucles d'oreilles et les donna au portier de la maison pour lui faire ouvrir la porte. Puis elle alla à la prison, et gagnant le geolier en lui offrant un miroir d'argent, elle fut introduite auprès de saint Paul. Elle se tenait à ses pieds, elle baisait ses chaînes, elle l'écoutait parler des grandeurs de Dieu, et sa foi s'augmentait en voyant combien saint Paul craignait peu de souffrir pour Dieu.

« Cependant Thamyris, Théoclia, les esclaves cherchaient partout Thécla. Enfin ils apprennent qu'elle s'était rendue à la prison. Ils racontent l'aventure au préfet qui ordonne de faire venir saint Paul devant son tribunal. Thécla, demeurée dans la prison, était prosternée à l'endroit où saint Paul lui avait parlé. Bientôt elle est appelée elle-même devant le tribunal et s'y rend avec joie. Pourquoi, lui dit le préfet, n'épousez-vous pas Thamyris, votre fiancé, selon l'usage de la loi d'Icone? Thécla ne répondit rien, et resta immobile, les yeux fixés sur saint Paul. Alors le peuple poussa de grands cris : C'est un sorcier! mettez-le à mort! Et Théoclia irritée contre sa fille criait aussi qu'il fallait la condamner.

« Le préfet ordonna de battre de verges saint Paul et de le chasser de la ville; il condamna Thécla à être brûlée au milieu du cirque. Aussitôt il se leva et se rendit au théâtre, où tout le peuple le suivit pour voir ce triste spectacle. Thécla, comme un agneau du désert qui cherche après le berger, cherchait des yeux saint Paul, au milieu de la foule, et elle le vit, ou plutôt c'était le Christ lui-même, sous la figure de saint Paul. Alors elle se dit : Saint Paul vient me regarder, comme s'il se défiait de ma force à souffrir. Et attachant sur lui ses regards, elle le vit qui était emporté au ciel. Pendant ce temps le peuple apportait du bois et du gazon sec pour brûler Thécla. Celle-ci fit le signe de la croix, dépouilla ses vêtemens, et resta nue sur le bûcher, si belle, que le président des jeux se mit à pleurer de la voir près de mourir. Puis le peuple mit le feu, et la flamme brilla de tous côtés. Mais tout-à-coup il se fit un violent tremblement de terre, un orage survint qui éteignit le feu, et laissa Thécla saine et sauve.

« Cependant saint Paul était caché dans un tombeau sur la route d'Icone à Daphné, avec Onésiphore, sa femme et ses enfans. Ils jeûnaient tous et priaient. Après plusieurs jours de jeûne, les en-

(1) *Martyrs*, l. II.

(2) V. préface des *Martyrs*, 1re édition.

fans dirent à saint Paul : Nous avons faim, mon père, et nous n'avons pas de quoi acheter du pain. En effet Onésiphore avait tout quitté pour suivre saint Paul. Saint Paul ôta sa tunique, et dit : Va, mon fils, achète du pain, et apporte-le. L'enfant avait acheté du pain, quand il rencontra Thécla : Où allez-vous, Thécla? lui dit-il. — Je cherche saint Paul, lui répondit-elle ; Dieu m'a sauvée du feu. — Eh bien ! venez avec moi, et je vous conduirai auprès de lui ; car voilà six jours qu'il gémit à cause de vous, qu'il prie et qu'il jeûne.

« Thécla et l'enfant arrivèrent au tombeau. Se trouvant tous réunis, ils firent le repas avec une grande joie. Ils n'avaient que cinq pains, des légumes et de l'eau; mais ils se réjouissaient des œuvres du Christ et de la délivrance de Thécla. Celle-ci dit à saint Paul : Maintenant lève-toi, je te suivrai partout où tu iras. Mais saint Paul lui répondit : Le siècle est débauché; tu es belle, crains les mauvaises entreprises des hommes du monde. — Non, dit Thécla, donne-moi le baptême, et je ne craindrai aucune épreuve. »

De ce moment la destinée de Thécla est moins étroitement unie à celle de saint Paul, auquel elle reste attachée, et qu'elle suit des yeux du cœur dans toutes ses missions. Nous quitterons la légende, qui est encore fort longue, et toujours pleine d'intérêt, pour nous occuper d'un livre aussi peu connu aujourd'hui, mais qui a une haute valeur historique à nos yeux ; nous voulons parler du livre d'Abdias, intitulé : *Histoire des travaux des Apôtres* (1). Il faut nous hâter pourtant d'expliquer ce que nous entendons par le mérite historique de cette légende, si nous ne voulons faire sourire les personnes qui auraient pu la lire dans Fabricius (2). Assurément nous ne voulons pas nous porter défenseurs de la réalité des faits qu'elle contient, bien qu'ils n'aient pas toujours paru aussi controuvés qu'aujourd'hui. Ils nous sont à nous au moins très suspects; mais ce qui ne l'est point, ce qui brille d'un caractère manifeste de vérité, ce sont les mœurs qu'ils peignent, l'état social qu'ils révèlent mieux qu'aucun autre livre que nous connaissions.

Abdias, s'il fallait en croire la préface de son histoire, aurait été juif de naissance. Il aurait vu le Sauveur des yeux de sa chair, et aurait assisté à la prédication des apôtres et au supplice de plusieurs d'entre eux. Compagnon de saint Simon et de saint Jude, en Perse, il eût été fait par eux évêque de Babylone, et y aurait terminé ses jours. Mais cette biographie a un air fabuleux que le silence des plus anciens auteurs sur Abdias ne tend pas à dissiper. Wolfgang Lozius, qui édita à Bâle, en 1651, l'*Historia certaminis apostolici*, se servit d'un manuscrit qui datait à peine du huitième siècle, dans lequel on disait que ce livre, après avoir été écrit en hébreu, avait été traduit en grec par Eutrope, disciple d'Abdias, et du grec en latin par Jules Africain. Mais ce sont là de ces innocentes supercheries que les écrivains de légendes, et plus tard, les jongleurs et les trouvères, employèrent sans en imposer à personne. L'*Histoire des travaux des Apôtres* n'est pas un ouvrage historique, quoi qu'en ait pensé Lozius, qui n'hésite pas à l'attribuer à saint Luc; c'est plutôt, comme dit Cave (1), un pieux recueil de traditions orientales sur les missions apostoliques. Il fut un temps néanmoins où l'on ne répugnait pas, dans l'Église d'Occident, à se servir de l'autorité de ce livre, et il n'y a guère plus d'un siècle encore que le P. Combefis en parlait avec une sorte de vénération, et remarquait que tout au moins jetait-il de grandes lumières sur une certaine période de l'histoire de l'Eglise (2).

L'espace nous manquerait si nous voulions traduire ou seulement analyser avec quelque étendue les douze biographies dont se compose le livre d'Abdias. Plusieurs, au surplus, n'ont qu'un très médiocre intérêt : telles sont celles de saint Philippe, de saint Jacques-le-Majeur et de saint Paul. Celle de saint Barthélemy qui, comme l'on sait, alla prêcher aux Indes, est une accumulation

(1) *Historia certaminis apostolici.*
(2) *Codex Pseudig.*, N. T., t. Ier.

(1) *Historia litt. script. eccles.*, I, 7.
(2) *Auctuar. noviss.*, t. I, 480.

de prodiges, où l'on retrouve tout le grandiose et toute l'exubérance des fables brahamaniques. Dans celle de saint Mathieu, qui porta la lumière de la foi dans l'Ethiopie, les événemens ont une couleur étrange et sentent tout-à-fait l'Orient. On y voit force mages et force enchanteurs qui manient des serpens, s'en font obéir et les lancent contre l'apôtre. Mais les serpens se roulent et s'endorment à ses pieds. Les dragons, d'ailleurs, ont des formes très fantastiques; ils accourent la tête armée de casques de diamant, et dardent des flammes par la gueule. Ces prestiges confirment ce que nous apprend l'histoire, avec quelque brièveté il est vrai, des magiciens de divers étages qui couraient alors le monde.

Cette légende contient une très belle scène : saint Mathieu avait guéri le fils du roi Æglippus, qui, par reconnaissance, s'était fait chrétien avec sa femme et ce fils arraché à la mort. Mais le bon roi Æglippus étant mort peu après, son frère Hyrtacus lui succède et veut épouser sa nièce Iphigénie, fille du roi défunt, qui avait reçu le baptême avec sa famille, et voulait rester vierge. Hyrtacus sollicite l'apôtre de déterminer la princesse à consentir à ses vœux; mais lui, sans prendre aucun engagement, assemble les fidèles, et, dans un long et fort beau discours, leur expose toute la doctrine sur le mariage et la virginité, Tant qu'il ne traite que du mariage, le roi et sa cour croyant qu'il plaide en leur faveur, applaudissent par de bruyantes acclamations; mais quand il vient à exalter la virginité, ils rugissent de fureur, dispersent l'assemblée, se ruent sur le saint et la jeune vierge et les jettent en prison. La mort de l'un et de l'autre est la fin de cet incident, ainsi que de la légende.

N'est-ce pas là un tableau plein de vérité de la lutte du Christianisme contre le sensualisme barbare? Ce tableau se reproduit souvent dans le livre d'Abdias, mais nulle part avec ce caractère d'émeute et de sédition. Le magnifique discours de saint Mathieu dans cette occasion n'a pas au surplus son égal dans le reste de l'ouvrage. C'est, pris en soi, un remarquable morceau d'éloquence.

Ce contraste des passions païennes, des vertus évangéliques, cet antagonisme du sensualisme antique et du spiritualisme de la doctrine nouvelle, remplit une grande partie de la biographie de saint Jean, qui, du reste, ne se compose que de quelques histoires d'un grand sens et d'une haute portée. La première est celle de ce jeune homme baptisé autrefois par l'apôtre, et devenu depuis chef de brigands, qu'Hégésippe a reproduite, et, après lui, tous les écrivains ecclésiastiques. La seconde est l'aventure effrayante de ce prince d'Éphèse, Callimaque, qui, n'ayant pu fléchir Drusilla, femme chrétienne, épouse d'Andronique, voulut, dans le paroxisme de sa passion, violer sa dépouille mortelle, s'introduisit dans son tombeau, y fut mordu par un serpent et mourut. On sait que saint Jean, accouru au bruit de cet événement, ressuscita le jeune homme qui se convertit à l'Evangile, et devint le modèle des chrétiens d'Ephèse.

Cette histoire met aux prises la volupté et la foi; celle qui suit oppose la rectitude des idées chrétiennes aux exagérations de l'orgueil païen. Il y avait à Ephèse un philosophe appelé Craton, qui avait déterminé deux jeunes gens, ses disciples, à donner un grand et public exemple de désintéressement et de mépris des richesses : ces deux jeunes gens brisèrent sous leurs pieds, au milieu de la place publique, des perles d'un grand prix qu'ils possédaient. A la vue de ce courage insensé, le philosophe triomphait et insultait aux chrétiens qui n'en eussent point fait autant, disait-il. Mais saint Jean fit comprendre à la foule la différence qu'il y avait entre le renoncement des chrétiens aux choses de ce monde en faveur de ses frères, et ce dépouillement sans fruit dont personne ne jouissait, et qui n'était propre qu'à nourrir l'orgueil. D'ailleurs, pour prouver que le dénuement volontaire dans lequel il vivait n'était point l'unique signe de la mission divine, il rendit les perles brisées à leur premier état. Ce miracle convertit le philosophe et ses disciples, qui vendirent leurs biens et en mirent le produit aux pieds de l'apôtre qui le distribua aux pauvres.

Voilà, même quand il n'est qu'anecdotique, le caractère élevé du livre d'Abdias. Mais le ton de sa narration est habituellement plus haut, témoins ces pages que nous emprunterons à la biographie de saint André, l'une des plus importantes pour l'histoire des mœurs, et la plus remarquable sous le rapport littéraire. L'histoire que nous en allons extraire se passe à Patras en Achaïe, où l'apôtre était descendu chez le proconsul qui avait embrassé la foi.

*Histoire de Trophima.*

« Il y avait dans la ville de Patras une femme appelée Trophima, qui avait été la concubine du proconsul, mais qui s'était mariée depuis et vivait dans la maison de son époux. A l'arrivée du bienheureux apôtre, elle avait embrassé la foi chrétienne ; c'est pourquoi elle allait souvent au palais du proconsul, où André introduisait les néophytes. La fréquence de ses visites dans cette maison irrita son mari. Il alla trouver la femme du proconsul, et lui dit : Trophima est la concubine de votre époux, il ne me l'a donnée que pour la posséder plus à l'aise.

« A cette nouvelle, une brûlante jalousie entra dans le cœur de la femme du proconsul. — Ah! s'écria-t-elle, voilà donc pourquoi mon époux m'abandonne, et comment il arrive que depuis six mois je ne le vois plus! Je comprends, il aime cette esclave. En parlant ainsi, elle appelle le procureur impérial, et le somme de saisir Trophima et de la détenir, comme prostituée, dans une maison de débauche. Le procureur obéit, et jeta Trophima dans un lupanar.

« Cependant Lesbius (ainsi s'appelait le proconsul) ignorant ce qui s'était passé et ne voyant pas reparaître Trophima, demandait partout ce qu'elle était devenue, mais sans pouvoir rien en apprendre. Pour celle-ci, du moment où elle fut enfermée dans la maison de débauche, elle tomba à genoux et ne cessa de prier. Lorsque les libertins voulaient l'approcher, elle leur opposait le saint Evangile qu'elle portait dans son sein, et sur-le-champ ils pâlissaient et perdaient leurs forces. L'un d'eux cependant, plus effréné et plus audacieux, se porta sur elle à une telle violence, que ses vêtemens furent déchirés et que l'Evangile tomba à terre. — Mon Dieu! s'écria Trophima consternée et tremblante, ne permettez pas que mon corps soit souillé, vous qui m'avez donné d'aimer la chasteté! Aussitôt un ange apparut entre elle et le jeune libertin, qui fut frappé de mort. Cette vision affermit tellement la pieuse néophyte, qu'elle ne craignit plus désormais d'être abandonnée par le ciel, et que s'étant mise en prières, elle demanda et obtint la résurrection du jeune homme qui avait voulu l'outrager. Cet événement attira toute la ville à la maison où elle était prisonnière.

« Tandis que ces choses se passaient, la femme du proconsul était au bain avec le procureur impérial ; mais au moment où ils y étaient entrés, un noir démon leur était apparu, et ils étaient morts subitement l'un et l'autre. Déjà la foule amassée menait grand bruit autour du lieu où était arrivée cette catastrophe. On courut instruire le proconsul et le bienheureux apôtre de ce qui se passait sur deux points à la fois dans la ville. Saint André en prit occasion de parler au peuple. — Voyez, amis, dit-il, où conduit le démon ; cette femme a livré Trophima à la débauche, mais le ciel a bientôt fait justice de cette iniquité ; la mère de famille qui avait commis ce crime a été frappée avec le complice de ses désordres.

« Sur ces entrefaites arrive la nourrice de l'épouse du proconsul, qu'on portait sur les bras à cause de sa grande vieillesse. A la vue du cadavre de sa fille bien aimée, elle pousse de grands cris et déchire ses vêtemens; puis se tournant vers le bienheureux apôtre : Nous savons, s'écrie-t-elle, que tu es l'ami de Dieu, et que rien n'est refusé à ta prière: aie donc pitié de ma vieillesse, et rends-moi celle que j'aime uniquement. Emu par ses larmes, le bienheureux André demande au proconsul : Veux-tu qu'elle revive? — A Dieu ne plaise, répond celui-ci, qu'une femme qui a commis un si grand crime voie de nouveau le jour. — Ne parle pas ainsi, reprit sévèrement l'apôtre; il est écrit :

Soyez miséricordieux, si vous voulez obtenir miséricorde. Et ayant dit ces paroles, il fit apporter devant lui le corps de la femme du proconsul, et dit : Daignez, Seigneur, ressusciter cette femme; afin que ce peuple sache que vous êtes le vrai Dieu, et que vous ne voulez pas que le pécheur périsse. Puis se tournant vers le corps : Femme, lève-toi, dit-il. Et aussitôt l'épouse du proconsul se leva. Mais quand elle vit la foule, elle baissa les yeux, pencha la tête et se mit à pleurer abondamment. — Femme, lui dit l'apôtre, va, rentre en ta maison, et prie dans le silence le Seigneur, qui te fortifiera. — Je ne le pourrai point, s'écria en sanglottant la malheureuse femme, si auparavant vous ne me réconciliez avec Trophima, à qui j'ai tant fait de mal!... — Vas en paix, lui dit l'apôtre, Trophima est chrétienne, elle ne se souvient plus du mal que tu lui as fait; mais rends grâces au ciel de ce qui est arrivé.

« Cependant comme Callixta, l'épouse du proconsul, insistait, Trophima fut amenée, et elles s'embrassèrent devant tout le peuple, qui admira d'autant plus le pouvoir du Dieu des chrétiens, et parmi lequel se firent de nombreuses conversions. »

Cette biographie de saint André contient encore plusieurs événemens d'un caractère singulièrement romanesque. Les mœurs provinciales de l'empire romain n'y sont pas moins naturellement peintes que dans l'histoire de Trophima; mais le défaut d'espace nous empêche de les reproduire. Nous terminerons par des extraits de la vie de saint Pierre, qui nous semblent d'une grande beauté.

« Le bienheureux apôtre, après avoir éclairé l'Asie, était venu à Rome où il travaillait avec zèle à la vigne du père de famille. Cependant les approches de la vieillesse se faisaient sentir. Un jour donc, ayant pris le prêtre Clément par la main, il se leva dans l'assemblée des fidèles, et dit : Ecoutez-moi, frères, car le Seigneur Dieu qui m'a envoyé a mis sa parole en ma bouche. Le jour de ma mort est proche. J'ai choisi pour me succéder auprès de vous Clément que voici. Je l'ordonnerai évêque, et je lui remettrai à lui seul cette chaire de doctrine et d'exhortation, parce qu'il a été dès le principe et jusqu'à ce jour le compagnon de tous mes travaux, et qu'il a porté avec courage toutes mes tentations sans succomber jamais. Je l'ai trouvé toujours pieux, ami des hommes, chaste, appliqué à l'étude, sobre, bienveillant, juste, patient, et sachant supporter les injures même de ceux qui instruisent dans la parole du Seigneur. Voilà pourquoi je lui remets la puissance de lier et de délier, qui m'a été confiée par le Seigneur, afin que tous ceux qu'il aura liés ou déliés sur cette terre soient également liés ou déliés dans les cieux. »

Mais avant de mourir l'apôtre eut une lutte terrible à soutenir; ce fut contre Simon-le-Magicien. On en sait le résultat. Néron, désolé de la mort de Simon, ordonna une persécution générale. A cette nouvelle, les fidèles supplient saint Pierre de quitter Rome et de fuir la colère de l'empereur. Il ne s'y décida qu'après beaucoup d'instances et pour ne point désoler ses enfans. Il partit donc en secret.

Ici commence la belle scène que Bossuet, et avant lui saint Ambroise, ont en partie reproduite :

« La nuit venue, l'apôtre ayant célébré les saints mystères, embrassa les frères et partit seul. Il était arrivé à la porte de la ville quand il vit le Christ s'avancer à sa rencontre. Saint Pierre se prosternant, lui dit : Seigneur, où allez-vous? Je vais à Rome, répondit le Seigneur, pour y être de nouveau crucifié. L'apôtre comprit que le Christ avait parlé de la douleur qu'il éprouve dans chacun des membres de son Eglise. C'est pourquoi il revint à la ville où il fut pris par les gardes et bientôt condamné au supplice de la croix. Le peuple ayant appris la sentence accourut au lieu de son supplice en si grande foule, que la place ne pouvait contenir les personnes de tout sexe et de tout état qui criaient à haute voix : Pourquoi tuez-vous Pierre? quel est son crime? a-t-il rien fait contre la ville? La loi défend de condamner un innocent. Craignez que le Christ ne venge sa mort, et que nous ne périssions tous! Mais le bienheureux Pierre calmait la fureur de la multitude, dans la crainte qu'elle ne se portât à quelque violence

contre le prince : Romains qui croyez au Christ et qui espérez en lui, disait-il, rappelez-vous la sagesse et songez aux consolations qu'il vous a données par les merveilles qu'il a opérées par mes mains. Attendez donc en paix son avénement et les récompenses qu'il donnera à chacun selon les œuvres qu'il aura faites. Ce que vous voyez exécuté sur ma personne ne doit point vous surprendre ; le disciple est-il au dessus du maître? Sachez que je hâte ce moment où, affranchi de la chair, je verrai le Seigneur mon Dieu.

« Mais pourquoi tardé-je d'avancer vers cette croix? reprit-il avec plus de force. Bourreaux, voilà mon corps! Seigneur, mon âme se jette en vous! Et en parlant ainsi, il se dirigea vers la croix et demanda qu'elle fût plantée dans un autre sens, afin, dit il, que le disciple ne soit point crucifié comme le maître. Quand les bourreaux l'eurent attaché sur l'arbre d'ignominie ; il s'écria : O ineffable et profond mystère de la croix! ô lien d'inséparable amour! voilà l'arbre de vie du haut duquel le Seigneur Jésus a attiré toute la terre à lui ; voilà l'arbre de vie sur lequel a été immolé le corps du Sauveur. Mais sur ce bois aussi a été clouée la mort, et sa captivité a affranchi le monde. Grâce incomparable de la croix! amour invincible de la croix! Merci, Seigneur, Dieu vivant, merci, vous dis-je, et de la voix et du cœur. et de l'esprit, de l'esprit qui vous aime, de l'esprit qui vous proclame, de l'esprit qui vous invoque, de l'esprit qui vous craint, de l'esprit qui vous comprend et vous voit. Vous m'êtes tout et je vous suis tout, Seigneur ; Seigneur qui êtes bon, qui êtes vrai, qui êtes fils de Dieu, qui êtes Dieu avec le Père et l'Esprit Saint, dans l'éternité des siècles.

« Et quand, d'une commune voix, le peuple eut dit *Amen*, l'apôtre rendit l'âme. »

Nous ne savons si nous nous faisons illusion, mais il nous semble n'avoir rencontré dans aucune littérature rien d'aussi parfaitement beau. Le saint enthousiasme de ce chant de mort surpasse en élévation et en chaleur tout ce que l'amour du martyre a inspiré, dans l'Eglise, de plus ardent et de plus enflammé.

Et pourtant cet hymne incomparable est à peu près inconnu aux chrétiens, de la foi desquels il proclame si hautement la puissance. Il gît au sein d'un poudreux recueil, que l'érudition seule visite quelquefois. Qu'en pense le lecteur? Avions-nous trop promis en annonçant que ces légendes apocryphes contenaient des trésors littéraires de quelque prix.

Cependant nous en bornerons ici l'examen pour nous occuper très décidément dans la prochaine leçon, des apocryphes du second âge, ou de l'influence des apocryphes des premiers siècles sur la littérature et l'art des siècles postérieurs de l'Eglise.

P. Douhaire.

---

# REVUE.

## QUATRIÈME LETTRE D'UN VOYAGEUR CATHOLIQUE (1).

Constantinople, ce 30 avril 1833.

L'aspect de Constantinople frappe et attache involontairement l'œil sensible aux beautés de la nature extérieure. Dès qu'on a doublé la hauteur des îles des Princes, en venant des Dardanelles, la ville se déploie démesurément sur la gau-

(1) Voir la 3e dans le no 33, p. 201.

che à l'horizon. Ses vieilles murailles byzantines demi-ruinées, et qui commencent au château des Sept-Tours, justement célèbre dans l'histoire; ses minarets blancs, sveltes et élancés comme les cyprès qui les entourent; les coupoles arrondies de ses mosquées, que domine la basilique imposante de Sainte-Sophie, et le désordre capricieux des mille maisons de bois aux couleurs éclatantes et aux fenêtres mystérieusement grillées; toutes ces choses qui retracent et résument les trois époques bien tranchées de la capitale de l'Orient, tour à tour catholique, schismatique et musulmane, excitent un vif intérêt mêlé de surprise. Ce dernier sentiment s'élève bientôt à la puissance de l'admiration, lorsque vous entrez dans le port, formé par une anse profonde qui s'unit à la rivière des Eaux-Douces; à gauche, vous retrouvez encore Stamboul, cette cité *bien gardée* de l'islamisme, et qui vient du nord-ouest aboutir perpendiculairement à la mer, en formant l'angle dit communément Pointe-du-Sérail, lequel est un vaste emplacement entrecoupé de jardins, où croît de préférence, comme dans tous ceux de la Turquie, l'arbre de la mort, et où s'élèvent sans ordre des bâtimens de toute forme, généralement destitués de la magnificence extérieure que l'imagination accorde gratuitement aux palais des sultans; au nord, de l'autre côté du port, s'alonge parallèlement la cité de Galata, ancien comptoir des Francs, dont le souvenir de la longue domination subsiste dans la tour de l'Horloge, monument le plus élevé de tout Constantinople, et dans les murs d'enceinte, également de construction génoise. Au delà, s'étend dans tous les sens, vers la campagne, l'autre cité indéfinie de Péra, et qui, mieux que sa voisine, présente le bizarre et unique exemple dans le monde, de l'agglomération d'hommes de toutes races, de toutes couleurs et de toutes religions. Enfin, sur la rive orientale et opposée du Bosphore, apparaît Scutari, qui n'est déjà plus de l'Europe, et dont l'immense et sombre cimetière va presque toucher à la bourgade qui fut autrefois Chalcédoine.

Ces quatre villes distinctes forment, à proprement parler, la capitale de l'empire ottoman, et même quelques uns regardent comme un faubourg de la grande cité le long enchaînement de maisons et de villas souvent réunies en bourgs ou villages, et qui s'étendent des deux côtés du canal, jusqu'à l'entrée de la mer Noire. Si le feu, par ses fréquens incendies, ne désolait terriblement ces lieux, dont les frêles habitations n'opposent aucune résistance à ses ravages, on pourrait dire que les quatre élémens des anciens ont conspiré mutuellement à leur beauté; car la terre, l'eau et l'air les ont favorisés de dons et de grâces particulières. En effet, le sol est fécond; il suffit de le remuer légèrement pour qu'il se couvre d'une abondante moisson. L'atmosphère est sans cesse rafraîchie par tous les vents, qui changent avec une inconstance plus grande qu'ailleurs; et hormis les quatre mois d'hiver, à la vérité un peu difficiles, parce que l'insouciance orientale, dépourvue de l'activité industrieuse et inventive de l'Europe, ne prend pas la peine de se garantir du froid, le ciel est rarement chargé de nuages; il n'est ni grisâtre, ni écrasé comme dans nos climats.

L'eau tient ici dans la vie un rang inconnu chez nous, comme le luxe et la multitude des fontaines l'attestent. Généralement, elle est encore l'unique boisson des musulmans et de beaucoup de chrétiens; les uns et les autres attachent une grande importance à ses qualités, dont ils sont habiles connaisseurs. Aussi, lorsqu'ils vous questionnent sur votre pays, ne manquent-ils jamais de s'enquérir si les eaux y sont savoureuses. Ils éprouvent le besoin d'en boire à plusieurs reprises le jour, et vous voyez des troupes d'hommes et de femmes autour des fontaines et des chapelles votives où sont exposés des vases pour les passans, la boire avec la même avidité qu'un vin exquis. Celle que distribuent les canaux des aqueducs, ou qui se conserve dans les citernes, est limpide et bienfaisante. Que dirons-nous des eaux du Bosphore, toujours d'un bleu céleste, semblable à l'azur des lacs du Tyrol. Combien de fois, des hauteurs de Péra ou de Stamboul, lorsqu'au détour d'une rue la mer surprend agréablement vos regards, ne les avons-nous pas arrêtés avec complaisance sur ses ondes tranquilles, sillon-

nées par d'innombrables caïques qui fuient aussi légères que les gondoles vénitiennes à travers la forêt des navires pavoisés de toutes les bannières, ou qui tournent comme la dorade autour des grosses frégates turques dormant sur leurs ancres. Oui, nous ne pouvons trop le répéter, la nature est admirable à Constantinople, et pour que ce lieu devienne un des plus fortunés de l'univers, il ne lui manque qu'une chose : des hommes.

Effectivement, la société est attaquée d'un mal plus profond qu'elle ne l'a jamais été à aucune époque chez un peuple quelconque de l'Europe, et en rappelant ici le principe devenu désormais incontestable, que les peuples chrétiens peuvent seuls être régénérés, parce qu'ils renferment seuls en eux l'élément de vie inépuisable que leur communique la seconde révélation, nous laissons déjà deviner combien peu nous partageons les chimériques espérances des publicistes qui rêvent la régénération prochaine de l'empire ottoman. La cause de leur erreur vient de ce qu'ils envisagent toutes choses sous le point de vue politique et humain. Mais il faut débarrasser toute question sociale des vains accessoires qui la voilent comme un vêtement trompeur; il faut mettre de côté ce qu'il y a de variable et de contingent, pour pénétrer jusqu'à l'élément spirituel qui informe et anime chaque institution; en un mot, il faut juger un peuple des hauteurs du dogme et de la foi, sinon l'on est exposé à des méprises grossières, ou tout au moins, les jugemens que l'on forme sont nécessairement incomplets. C'est ce qui nous donne, à nous autres catholiques, habitués à considérer les événemens et les révolutions des sociétés dans leurs rapports avec le christianisme, unique principe de vie et de développement social, l'idée et peut-être le droit de porter un jugement sur les hommes, les faits et les lieux que nous sommes en position d'observer.

Le mahométisme a eu une haute mission à remplir; il devait infliger une correction sanglante et exemplaire aux peuples d'Orient, premiers dépositaires de la foi chrétienne, qu'ils trahirent ensuite déplorablement, à la suite de disputes théologiques, uniquement inspirées et alimentées au fond par une vanité ignorante et puérile qui ne pouvait consentir à reconnaître la suprématie romaine. Les provinces de Syrie et le royaume d'Arménie, qui avaient cessé de bonne heure d'être catholiques, essuyèrent aussi les premières invasions des Arabes, et depuis, le joug de l'islamisme a constamment pesé sur ces contrées. Les Grecs, qui suivirent plus tard leur exemple, subirent aussi le même sort. Des débris de leur domination se forma l'empire turc, dont les conquêtes ne s'arrêtèrent que devant l'héroïque résistance des peuples orthodoxes de la Hongrie et de la Pologne, comme précédemment les Arabes avaient cédé dans la France catholique à l'épée de Charles Martel. Les vainqueurs de Lépante, qui portèrent aussi de leur côté la première atteinte à la force maritime des Turcs, n'étaient-ils pas également catholiques? Depuis cette bataille jusqu'à celle de Navarin, la puissance ottomane a graduellement faibli; et en demeurant stationnaire, en vertu de la loi de Mahomet qui immobilise et pétrifie tout ce qu'elle touche, elle a considérablement reculé sous le rapport de la civilisation et des lumières, toujours progressives chez les peuples chrétiens de l'Europe. L'Alcoran, assemblage confus de traditions talmudiques et chrétiennes mal comprises, étant aussi bien le fondement de la loi civile que de tous les dogmes, communique aux sociétés soumises à sa doctrine, une forme politique si intimement liée à la forme religieuse, qu'elle ne peut changer qu'avec celle-ci. De là vient que toutes les tentatives d'amélioration et de progrès dans les institutions de l'Etat, seront nécessairement infructueuses, parce qu'elles ne peuvent s'effectuer sans une réforme dans le symbole; et les Turcs, il faut en faire le triste aveu, sont encore bien éloignés d'avoir la force ou la grâce de se dégager des inexorables étreintes de cet autre dieu Moloch, qui broie et étouffe impitoyablement ses adorateurs. Quelques esprits, éclairés par une droite raison et par les lumières qu'ils sont allés puiser au sein de la civilisation occidentale, frappés de ce fait, entrevoient déjà l'important dilemme

posé devant eux, ou de périr en restant musulmans, ou de revivre en devenant chrétiens. Mais l'ignorance et le fanatisme obscurcissent encore l'intelligence des masses qui sont séparées du christianisme par la barrière insurmontable qu'élève entre elles et lui un dédain superbe pour le culte des populations qui leur obéissent.

Quiconque a lu l'Alcoran, conçoit combien il est difficile d'abjurer une religion dont le livre répète, à chaque verset, que les croyans sont seuls dans la bonne voie, et qu'il faut exterminer les infidèles, de crainte d'être séduit, à moins qu'eux-mêmes ne se convertissent. Mahomet, après avoir habilement appuyé sa doctrine sur les deux passions les plus énergiques et les plus vivaces du cœur humain : l'orgueil et la concupiscence de la chair, avait pris un excellent moyen pour conserver ses disciples dans leur ignorance : c'était de leur interdire comme mauvaise toute autre science que celle qu'il prétendait leur révéler, et de les parquer, en quelque sorte, dans leur propre ignorance. Il en résulta qu'ils n'ont jamais eu ni le désir, ni les moyens de connaître la vérité, et cependant la régénération ne peut s'effectuer que par la science. Voici encore à quelles conditions, suivant nous.

Il faut premièrement que les Turcs perdent la supériorité de la domination trop propre à nourrir l'orgueil et la foi au prophète qui la leur avait promise comme récompense. Tant qu'ils commanderont, ils ne s'abaisseront jamais jusqu'à embrasser la religion des peuples qu'ils regardent et traitent comme leurs esclaves. Ils doivent passer par l'épreuve des revers et de l'infortune, qui amènent communément à l'âme les pensées sérieuses. Lorsqu'ils seront commandés et circonvenus de toutes parts par la civilisation lumineuse de l'Occident, alors élevant la tête et contemplant cette aurore nouvelle, ils sentiront peut-être le néant des prophéties antérieures sur la perpétuité et l'universalité de leur règne; ils seront contraints de participer à quelque degré à la civilisation qui les refoule, et les bienfaits qu'ils en éprouveront les prépareront sans doute à rechercher et connaître la source première d'où ils découlent. De quelque manière qu'ils agissent, ils seront nécessairement achevés par leur propre barbarie, s'ils ne tendent la main aux hommes de la chrétienté, qu'ils regardent toujours comme des ennemis, tandis que ceux-ci les plaignent seulement comme des frères égarés, et les convient aux destinées nouvelles de perfectionnement que l'avenir nous réserve.

Maintenant, si d'après ces considérations, la ruine temporelle des Turcs est la voie directe et naturelle qui les mène à la régénération spirituelle, l'état actuel de la Turquie nous donne lieu de croire que le moment où s'accomplira ce grave événement ne peut être fort reculé, Il faut venir ici pour s'en convaincre, en assistant au triste mais utile spectacle d'une nation agonisante et se débattant vainement contre le trépas qui la menace.

Le premier indice de cet état est le total abandon de l'agriculture dans les campagnes. Au fond des provinces les plus éloignées, comme dans le voisinage de Constantinople, la terre manque de bras qui la travaillent. Ici, la verdure uniforme et languissante qui la recouvre, lui donne un air de souffrance et de tristesse; on dirait une veuve en deuil pleurant sur sa stérilité. Les Turcs élevés dans les steppes de la Tartarie n'ont jamais été agriculteurs, et après la conquête, ils n'ont pas daigné le devenir; il leur était plus commode de charger les vaincus du soin de les nourrir, pendant qu'ils se reposaient dans la jouissance paresseuse de ces biens. Les sujets non musulmans ou *Raïas* furent bientôt réduits à la condition de colons par ces nouveaux maîtres tout aussi durs que les planteurs d'Amérique. Comme la richesse et l'abondance des récoltes les exposaient davantage aux avanies, sans qu'ils retirassent aucun bénéfice de leur travail, ils se contentèrent de cultiver une portion de terrain suffisant aux besoins de la famille; et, lorsqu'ils le pouvaient, ils embrassaient une autre profession. Aussi, les grains nécessaires à la subsistance du peuple viennent-ils de la Russie. Il en est de même du vin et des autres denrées que l'on tire du dehors. L'industrie étant complétement nulle,

tous ses produits sont envoyés de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, dont les navires n'emportent en échange que des piastres. Aussi la monnaie diminue-t-elle chaque jour, et l'empire va s'appauvrissant en proportion, tellement qu'il est réduit, pour faire face à ses affaires, à battre de la fausse monnaie; c'est-à-dire que le numéraire mis en circulation a une valeur intrinsèque moindre que celle qui lui est accordée par le tarif officiel; mais cette spéculation, avantageuse pour le moment, ne fait qu'ajourner la banqueroute générale, laquelle sera d'autant plus désastreuse que l'empire aura été plus épuisé.

Un second signe de décadence, c'est le dépérissement sensible de la race turque. On compte les musulmans dans Constantinople même, et leur nombre semble à peine égaler celui des Arméniens et des Grecs. Ceux que l'on rencontre portent rarement sur la figure ce caractère imposant de majesté que les historiens leur accordent assez unanimement à leur arrivée sur le sol européen. L'armée confirme encore cette observation d'une manière plus frappante : au lieu des robustes et mâles soldats de Mahomet II, qui donnèrent cours à ce proverbe : *Fort comme un Turc*, on ne voit que des adolescens imberbes, ployant sous le faix du mousquet, et qui meurent par centaines de phthisie dans les hôpitaux. Cet affaiblissement organique, causé en partie par les vices, est augmenté aussi par l'indigne rapacité des chefs, qui spéculent sur leurs vêtemens et leur nourriture.

Les intentions du souverain sont bonnes, dit-on; il veut le bien du peuple. Mais comme la forme de son gouvernement arbitraire s'oppose à ce qu'il soit bien conseillé et qu'il mette de la suite dans ses plans de réforme, il n'obtient aucun résultat réel; tout est sacrifié à l'ambition des grands, qui ne cherchent qu'à se nuire et à se supplanter en trompant leur maître. L'adulation empêche la vérité de parvenir jusqu'à ses oreilles. Ainsi, entre autres exemples, le Moniteur ottoman, fondé depuis quelques années, ne transmet point à la Turquie, comme nous l'espérions de loin, les lumières de la civilisation et d'un enseignement populaire; il se borne à donner les listes des mutations opérées dans l'administration, soit civile, soit militaire, après avoir rempli toutefois les deux tiers de ses colonnes d'éloges dictés en l'honneur du sultan par une vaine étiquette. Les autres tentatives d'amélioration inspirées par le génie européen, avortent pareillement, faute d'unité dans l'exécution, et à cause de l'opposition vigoureuse qu'elles rencontrent dans le corps du clergé, qui est d'une intolérance extrême.

Nous abrégeons ce portrait, qui certes n'est pas flatteur; mais nous devons ces aveux à la vérité. Tels sont les dominateurs de la Turquie. Passons à ceux qu'ils commandent.

Au premier rang, nous trouvons les Grecs, maîtres dépossédés de leur propriété par les Turcs, qu'ils servent toujours à regret et par contrainte, comme l'indique leur air ineffaçable de fierté et de rancune mal déguisée. Le temps n'a pas altéré leur nature; on retrouve toujours en eux ce peuple remuant, spirituel, ami des arts et apte à tout ce qu'il veut sérieusement. Mais en revanche, il a conservé aussi sa frivolité, son inconstance, et surtout ce défaut capital qui lui avait fait perdre anciennement la réputation de droiture et de bonne foi. Du reste, il ne faut pas s'en étonner; comment se serait-il corrigé de ce vice? Est-ce dans la servitude, depuis la chute du Bas-Empire, alors qu'il faut surtout user de déguisemens et d'artifices? Ou bien encore, est-ce dans les derniers temps, à l'école de corruption et d'immoralité des Phanariotes? Au contraire, ces derniers chefs d'une aristocratie née de la vénalité ou de la prostitution et enrichie par les exactions iniques de l'hospodarat, ont achevé de démoraliser la nation, et ce sont eux encore qui préférant leur intérêt particulier au bien général, ont long-temps paralysé les efforts de la Grèce cherchant à briser ses fers. Aujourd'hui que ce parti n'existe plus que de nom, et qu'il n'exerce plus sa fatale influence, les Grecs ne font pas de progrès sensibles vers une amélioration sociale. Il faut en chercher la raison dans l'esprit d'individualisme qui a toujours caractérisé ce peuple, en le portant à

s'isoler orgueilleusement et à repousser le concours ou les lumières de ceux qui peuvent le servir. Cette défiance ou cette haine part d'un sentiment religieux fortement développé depuis le schisme de Photius. Nous retrouvons donc encore une cause spirituelle là où il semble d'abord n'être nullement question de dogme et d'orthodoxie ; tant il est vrai que tout fait social trouve son explication dans ce qui constitue véritablement l'âme de toute société : nous voulons dire la religion.

Oui, les Grecs subissent encore malheureusement les conséquences fâcheuses de leur scission avec Rome. Depuis qu'ils ont quitté le centre de la catholicité, ils sont restés complétement en dehors du mouvement de civilisation et de science qui porte toujours en avant les autres peuples de l'Europe ; toute activité intellectuelle a cessé, et le clergé n'a plus produit de ces hommes qui, comme les Chrysostome et les Basile, avaient été les lumières de l'Eglise primitive d'Orient. Bien plus, ce corps qui doit toujours marcher en avant, en donnant aux autres l'exemple et le goût de l'instruction et du bien, est tombé promptement dans une ignorance blâmable, et en perdant le sens élevé du christianisme, il l'a transformé en un culte de pratiques toutes pharisaïques. Les simples prêtres n'ont plus eu la vertu du célibat, et tous les évêchés, jusqu'au patriarchat de Constantinople, sont devenus le but et le prix d'une basse intrigue, sur laquelle le pouvoir temporel se plaisait à spéculer, en mettant proprement à l'enchère ces dignités sacrées. La simonie s'étendit comme une lèpre sur toute la hiérarchie, et l'on fit trafic des choses saintes. Nous avons vu nous-même des papas grecs vendre des prières à des femmes turques qui venaient secrètement en pélerinage boire l'eau d'une fontaine miraculeuse. Nous savons aussi des exemples de divorces iniquement prononcés avec l'autorisation de l'évêque, qu'on avait obtenue à prix d'argent. Avili par de semblables abus, le clergé n'a pu se maintenir dans la considération qui lui est nécessaire, et le peu de respect que le peuple lui témoigne publiquement en est une preuve visible. Néanmoins, il réussit à entretenir les préjugés et à fomenter les passions de la multitude contre les Latins. Nous sommes toujours sous le coup de leur antipathie, et si quelques catholiques, par exemple, donnant le fâcheux exemple de l'apostasie, consentent, soit pour contracter un mariage, soit par quelque autre intérêt, à entrer dans leur Eglise, ils sont astreints à se faire rebaptiser.

Les prêtres, convaincus de leur propre infériorité, évitent soigneusement le contact des missionnaires latins, et ils ne manifestent pas même la velléité de revenir au centre de l'orthodoxie. Aussi, nous ne voyons pas d'amélioration possible à l'avenir de ce peuple. Si l'empire change de maître, il ne fera que passer sous la domination d'un autre, et il s'abuserait étrangement s'il pensait reconquérir le pouvoir. D'abord, il n'en a pas l'énergie, et en second lieu, les qualités capables d'exciter l'intérêt d'autrui lui manquent complétement ; il resterait seul avec la faiblesse de l'individualisme, dans lequel il s'est retranché, sans trouver d'auxiliaires. Dans la Grèce redevenue libre, les esprits sont sortis de leur long sommeil, et les lettres reprenant de leur crédit, la littérature ancienne est devenue quelque peu populaire ; il y a eu simultanément un effort pour la science et pour le bien général. Mais ici tout est mort ; si quelques jeunes gens étudient, c'est dans un but d'intérêt, comme de vendre plus tard leurs services aux Turcs, soit dans les bureaux de la Porte, ou dans les ambassades, en qualité de drogmans. L'éducation publique est totalement négligée, surtout celle des femmes, qui ne sont élevées que dans le goût de la parure et du plaisir. Aprés cela, nous le demandons, comment espérer quelque bien de ce peuple ?

Il n'en est pas ainsi des Arméniens, qui forment une nation compacte et séparée soigneusement des autres par ses coutumes traditionnelles, que le temps, en général, n'a pas encore altérées. Leur caractère est heureux ; ils sont doux, humains et honnêtes ; seulement, l'habitude de servir des maîtres exigeans et la vie de bazar qu'ils mènent, leur a communiqué je ne sais quelle finesse souple et insinuante, à laquelle s'habitue diffi-

cilement la franchise indépendante de nos mœurs. Ils laissent toujours percer malgré eux l'esprit diplomatique et calculateur du marchand. Du reste, ce défaut, que la nécessité des circonstances leur a comme imposé, et qu'ils perdraient probablement si les temps devenaient meilleurs, est racheté par trop de qualités, pour qu'il diminue leurs droits à notre intérêt et à notre estime.

Les Arméniens se divisent en deux catégories, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'eux-mêmes ont toujours soin de faire cette distinction. Les premiers, beaucoup plus nombreux, sont les *schismatiques*, dénomination qu'ils rejettent comme injurieuse, bien qu'elle leur convienne réellement, puisqu'ils sont sortis de l'unité de l'Eglise à l'époque du concile de Chalcédoine. A cet égard, ils sont dans la même position que les Grecs, et cependant ils sont bien moins éloignés que ceux-ci de revenir à l'orthodoxie; ils ont plus de bonne foi et de pureté d'intention; il ne leur manque que le courage. A différentes reprises, ils ont cherché à se réunir, et ce qui les a effrayés, c'était de reconnaître la juridiction du souverain pontife, question qui est la pierre d'achoppement de tous les autres dissidens. A mesure que le goût de l'instruction se répand parmi eux, ils perdent leurs préjugés entretenus par l'ignorance, et ils se rapprochent davantage de la vérité; car l'Eglise catholique a le beau privilége de ramener par les lumières de la science ceux qui lui sont échappés. Or, depuis quelques années, les Arméniens ont fait de louables sacrifices pour l'instruction publique : ils ont fondé des écoles primaires, et dans quelques unes on enseigne même le français. Ils ont suivi en cela l'impulsion et l'exemple que leur avaient donnés les catholiques dès le siècle dernier, lorsque Méchitar Abbas alla fonder son couvent dans les lagunes de Venise. Nous espérons d'heureux résultats de cette disposition des esprits; mais pour qu'elle devînt plus sûrement favorable à la religion, il faudrait qu'elle fût secondée et dirigée par le clergé. Malheureusement, il n'en est pas ainsi : ce corps semble avoir abdiqué depuis long-temps le noble privilége du savoir, et les simples prêtres, généralement pères de famille, ne considèrent, pour ainsi dire, leur ministère auguste que comme un soin accessoire du ménage. Et qu'en résulte-t-il? Ils ont perdu aux yeux des fidèles le respect qu'ils dénient à Dieu; ils sont tombés sous la dépendance des séculiers, dont les plus puissans les tiennent à leurs gages, comme d'autres domestiques. Nous les avons vus avec peine, siégeant à la même table, n'oser porter la main au plat qu'après un signe facultatif de l'aga ou du maître; et c'est avec le même sentiment que nous les avons entendus chanter, à la soirée, pour notre divertissement, des passages du *Charagan* ou de leurs hymnes sacrés.

Le clergé catholique, au contraire, est traité avec une sainte dignité. Lorsqu'un prêtre entre dans une maison, tous les membres de la famille viennent successivement lui baiser la main, qu'ils portent ensuite respectueusement au front. En général, cet honneur est justement décerné au mérite et à la vertu de ces hommes, qui tous gardent le célibat, suivant la coutume de l'Eglise d'Occident. La plupart d'entre eux viennent en Europe étudier la théologie et les principales langues qu'on y parle. Tels sont les *collegela*, qui sortent des écoles de la *Propagande*, et les méchitaristes, appartenant aux deux congrégations de Venise ou de Vienne. La quatrième classe comprend les religieux du Liban et les *Bouralu*, qui sont les prêtres élevés dans le pays. Nous insistons sur cette classification comme essentielle pour se rendre compte des influences diverses qui partagent les esprits du clergé catholique.

Les plus influens sont les religieux de Venise; ils ont communément sur les autres l'avantage d'une instruction plus variée; leurs manières sont aussi plus engageantes, et ils forment comme le parti aristocratique de la hiérarchie. Aux moyens d'action que leur donne la presse du riche couvent de Venise, ils joignent encore l'avantage de capter le crédit des familles les plus puissantes dont ils sont les desservans. Ayant les premiers contribué à remettre en honneur la langue et la littérature arménienne, à l'aide desquelles ils ont exhu-

mé leurs anciens souvenirs historiques, ils ont dû naturellement représenter dans la nation le parti national. Ce service paraissait légitimer leur prétention à diriger son mouvement social. En se plaçant à la tête, ils espéraient aussi ramener à eux les dissidens. Mais quelque louable que fût cette intention, il fallait en outre, pour la mettre à l'abri de tout reproche, la soumettre au chef de l'Eglise, lui demander ses conseils, agir suivant sa volonté, au lieu de prétendre décider seuls cette question en quelque sorte comme une affaire de famille. De la sorte, on aurait évité l'accusation méritée de faire des concessions incompatibles avec la foi, comme il arriva à l'époque du *Miapanoutiou* ou de la tentative de réunion des deux Eglises. On se souvient qu'alors l'excommunication fut lancée contre les plus téméraires qui avaient été officier, de leur propre autorité, dans les églises des schismatiques, comme s'ils eussent été au fond bien orthodoxes, et qu'un malentendu seulement les eût mis en dehors de la catholicité. La preuve, néanmoins, qu'ils n'étaient pas d'accord, c'est que sommés de formuler leur symbole, ils osèrent, avec une simplicité hypocrite, présenter celui de Nicée. Dans cette circonstance, les sauveurs de la foi catholique furent les missionnaires latins, comme nous le dirons ensuite, et non les autres membres du clergé arménien. Les disciples de la Propagande ne sont ni assez nombreux, ni assez puissans dans la nation, pour être les vérificateurs de l'orthodoxie.

La congrégation de Vienne compte ici plusieurs représentans, et l'appui qu'ils trouvent dans quelques maisons recommandables leur permet d'employer plus activement leur action pour contrebalancer celle des religieux de Venise, trop portés vers leurs frères égarés, comme s'ils oubliaient que l'Eglise ne peut jamais capituler sur les articles de la foi, et qu'elle rappelle charitablement les enfans qui l'ont quittée, sans pouvoir aller à eux, parce qu'elle est une et entière comme la vérité qu'on admet ou que l'on rejette. Certainement leur désir de rétablir l'unité est digne d'éloge, et nous ne pouvons trop y applaudir, puisqu'il est inspiré par la charité, dont la religion nous fait un précepte obligatoire; et nous-même, quelque étranger que nous soyons à la nation arménienne, nous déclarons qu'il n'est pas de sacrifices que nous ne nous imposassions avec joie, pour préparer ou pour accélérer le jour de la réunion, parce que ce jour serait grand et beau dans l'histoire de l'Eglise, et qu'il rendrait la vie à un peuple plein de force morale, qui se placerait naturellement à la première place parmi les populations de l'Orient, si avec l'unité de foi il reconquérait son unité nationale. Mais nous ajoutons aussi que notre dévouement ne pourrait dépasser les limites fixées par l'Eglise, qui impose ses conditions et qui n'en reçoit pas. Que si cet aveu effraie les Arméniens, après tout qu'ils consultent l'histoire universelle de l'Eglise, et ils se convaincront aisément que celle-ci n'a jamais agi autrement avec aucun autre peuple. Il y aurait donc plus que de l'orgueil, chez eux, à prétendre faire une exception ou une innovation parmi le reste de l'humanité.

Depuis la conversion du peuple arménien au christianisme, on a pu remarquer, à toutes les époques dans leur histoire, une tendance manifeste des séculiers à s'immiscer aux affaires de leur Eglise, et à mettre le clergé sous leur dépendance. Au temps de la monarchie, les rois travaillaient en ce sens, après eux les *ischkhank* ou les princes. Aujourd'hui, les banquiers de Constantinople veulent jouer le même rôle. La richesse établissant encore ici d'une manière plus tranchée que chez nous la démarcation des différentes classes sociales, celui qui possède le plus a conséquemment le plus de pouvoir et de crédit, quelles que soient d'ailleurs la date et la cause de sa fortune. La noblesse fondée sur le mérite ou l'ancienneté du sang est chose complétement inconnue, et même celui qui tombe de l'opulence à la misère perd simultanément aux yeux des siens sa considération. Ce vice social a été communiqué aux Arméniens par les Turcs, chez qui il n'existe pas d'aristocratie, selon l'esprit chevaleresque du moyen âge. Notre nouvelle aristocratie financière de la Chaussée-d'Antin peut donner une idée exacte de celle dont nous parlons, et

c'est dire assez clairement le cas qu'il en faut faire. A une époque qui n'est pas fort reculée, et dont nous ne pouvons tracer ici l'histoire dans tous ses détails, parce qu'ils nous entraîneraient trop loin, certains banquiers catholiques s'intéressaient vivement à la réunion des deux Eglises. Des motifs d'ambition personnelle et l'espoir de commander à la nation entière, étaient, il faut l'avouer, le mobile de leurs actions, plutôt que le pur amour du bien spirituel de leurs frères et le désir de voir tout le troupeau réuni sous un seul et même chef. Ces banquiers rencontrèrent une forte opposition dans ceux d'Ancyre, qui passent encore pour les plus catholiques d'entre les catholiques; et comme ils avaient aussi le crédit de la richesse, on pensa que le moyen le plus expéditif pour se délivrer de ces adversaires, était de ruiner leurs maisons; et voici par quelles voies on arriva à ce but. On obtint la destitution des pachas dont ils étaient les banquiers, et comme ces gouverneurs de province ont d'immenses crédits ouverts chez leurs *sarrafs* (1), qui leur font toutes les avances possibles dans l'espoir d'en être plus tard amplement dédommagés, à moins que quelque disgrâce imprévue ne frappe ces puissans débiteurs, leur ruine soudaine ruina les bailleurs de fonds, et ceux-ci ne purent tenir tête plus long-temps à leurs ennemis. Dès que la banqueroute fut déclarée, on pensa à les faire chasser de Constantinople, attendu que leur présence était toujours un obstacle aux menées du parti contraire. Telle fut l'occasion de l'exil des Ancyriotes, célèbre dans l'histoire de l'Eglise catholique arménienne, parce qu'il fit briller dans tout son jour la ferveur d'une foi aussi vive qu'aux beaux temps du christianisme persécuté par les empereurs.

En effet, on vit, le 1er janvier, pendant un hiver très rude, ces malheureux proscrits traverser le Bosphore, et s'acheminer au milieu des neiges vers la ville d'Ancyre, où on les reléguait. Tous leurs meubles étaient vendus à l'encan dans les rues de Constantinople, et achetés par les Juifs. Comme on faisait courir le bruit, pour ébranler leur courage, qu'Angora, la mère-patrie, n'était pas le terme de l'exil, et qu'arrivés à cette ville ils recevraient l'ordre de promener encore plus loin le spectacle de leurs misères, tant qu'ils ne consentiraient pas à s'unir aux schismatiques, le chef de la mission française des lazaristes les exhortait en ces termes, en leur donnant sa bénédiction : « Allez, mes enfans, ne craignez rien; vous souffrez pour la foi et la justice. Si vous êtes envoyés dans l'Inde ou aux extrémités de l'Asie, ici nous ne vous oublierons pas, et nos prières unies aux souffrances de votre martyre, obtiendront du ciel des grâces précieuses pour votre Eglise. » Les paroles du missionnaire étaient prophétiques; et non seulement les Ancyriotes furent rappelés de l'exil, mais encore quelques années après, l'émancipation des Arméniens catholiques était obtenue par l'entremise du gouvernement français.

Ce fait et plusieurs autres que nous taisons, prouvent suffisamment l'abus que nous avons signalé. Si le clergé ne songe enfin à s'affranchir du contrôle de la juridiction séculière, il sera constamment paralysé dans son action, et exposé à des tracasseries interminables. Ce qui le livre faible et sans défense aux attaques du dehors, c'est le manque d'unité et l'éloignement réciproque que manifestent les membres des quatre classes dont nous avons parlé. Bien plus, les frères d'une même congrégation vivent isolés, soit dans leur propre maison, soit dans les familles où ils vont exercer le ministère; car il faut savoir que, malgré la piété sincère et générale de la nation, le culte n'a point le même caractère d'unité et de publicité du nôtre. Ainsi, les prêtres vont dans les familles entendre les confessions des pénitens, et comme les chapelles particulières sont très multipliées, ils y célèbrent les saints mystères. La vie retirée des femmes, qui sortent rarement, est le motif principal que l'on fait valoir pour excuser l'état de domesticité auquel le culte est abaissé. Mais nous répondons à cela, qu'un peuple élevé à la dignité de catholique, ne doit plus suivre les habitudes et les préjugés

(1) Le mot *sarraf*, d'origine arabe et usité dans la langue turque, correspond exactement à notre mot *banquier*.

des musulmans, en ce qui concerne la condition des femmes. Il doit les laisser jouir du saint affranchissement dont elles sont redevables partout à la loi chrétienne. Toutefois, qu'on nous permette d'ajouter à quelles conditions.

Il faut premièrement remédier au mode de leur éducation, totalement nulle sous le rapport intellectuel. N'est-il pas blâmable que, même parmi les catholiques, il soit assez rare de rencontrer une jeune fille sachant écrire, et que toutes les lectures des femmes, lorsqu'elles savent lire, se bornent au Paroissien; elles ignorent complétement l'histoire, la géographie, le calcul et toutes les autres connaissances familières à nos enfans. On conçoit alors que le passage brusque, et non préparé par l'instruction, de leurs habitudes aux nôtres, qui mettent naturellement en rapport les deux sexes, serait très dangereux, et pourrait dépouiller la nation de cette précieuse pureté de mœurs qui l'honore encore, surtout lorsque les hommes sont proportionnellement aussi ignorans. Sans connaissances, la bonne société est impossible; pour que les esprits trouvent du charme et un aliment à la conversation, ils doivent préalablement être éclairés; tous sentent la nécessité d'une réforme, et sont invinciblement attirés vers notre civilisation. *A la Frangua* ou *à la manière des Francs*, est le cri qui sort à chaque instant de toutes les bouches. Mais ils doivent être circonspects dans l'emprunt qu'ils veulent nous faire. Le cœur humain est naturellement enclin au mal, et il aime choisir ce qui favorise ses passions. Qu'ils sachent que pour être civilisé, il ne suffit pas de changer de costume, de se vêtir à la mode ou d'apprendre à danser; mieux vaudrait mille fois pour leur bonheur qu'ils conservassent la simplicité patriarchale de leurs mœurs, que leurs femmes se promenassent toujours voilées de leur pudique manteau, et que les hommes ne quittassent ni les brodequins rouges, ni les pelisses qu'ils portent avec dignité. Nous avons vu plusieurs fois, avec peine, les jeunes gens, plus amis que les anciens du changement et de la nouveauté, adopter avec le frac des manières moins décentes et moins honnêtes, comme si elles faisaient aussi partie de leur nouveau costume. A la vérité, ceux qui portent le nom de Francs leur donnent généralement un bien mauvais exemple, ainsi que nous aurons occasion de le remarquer, en parlant de Galata et de Péra.

Ces deux villes étant le séjour d'hommes qui viennent de toutes les parties du globe s'y établir pour le commerce, renferment une population dont la partie flottante est peu digne de considération. Gagner et amasser de l'argent est son occupation unique. Pour y parvenir, toutes les voies sont bonnes, et la plus courte est celle que l'on préfère, parce que l'on peut au moins retourner plus tôt dans sa patrie jouir de sa fortune. Quelques exceptions honorables démentent heureusement la sévérité de cette observation, et l'estime publique qui les environne prouve toute la puissance de la vertu, honorée là encore où elle est rare. Nous voudrions que le récit des intrigues et des misères, qui trop souvent sont la nouvelle du jour, ne parvînt pas aux oreilles des Turcs et des Arméniens, et la signification du nom de *Franc* ne tendrait pas à être indignement dénaturée.

C'est ce nom de *Frenk* que les *Raïas* ou sujets chrétiens et juifs de la Porte ambitionnent et envient comme une sauve-garde contre le fanatisme ou l'arbitraire. En effet, il implique bien l'idée de liberté, puisqu'il vous soustrait à la juridiction de l'autorité locale, pour vous soumettre à celle de votre ambassadeur respectif. Ce privilége, que la France obtint la première entre tous les autres royaumes, et dont elle jouit seule pendant long-temps, est partagé aujourd'hui par les plus minces états de l'Europe, qui veulent tous avoir des représentans à Constantinople. Si nous voulions rechercher ici la cause de ce fait assez remarquable, que les Européens ne sont encore connus des Orientaux, au dix-neuvième siècle, que sous la dénomination de *Francs*, et l'Europe sous celle de *Frenkistan*, nous pourrions en déduire des conséquences glorieuses pour la nation française, qui seraient en même temps autant de preuves de l'influence qu'elle n'a cessé d'exercer au dehors comme à l'intérieur de l'Europe;

nous pourrions peut-être également en tirer des inductions favorables pour le rôle qu'elle est appelée à jouer prochainement dans ces contrées. Il faut venir ici pour connaître toutes les sympathies que le nom français réveille dans les âmes. Cette préférence est d'autant plus honorable pour nous, qu'elle n'est due ni à la supériorité de notre commerce, ni aux intrigues politiques de notre gouvernement. Le commerce français, qui avait une prépondérance marquée dans le Levant au dernier siècle, est actuellement fort déchu, et il est passé en partie aux mains de l'Angleterre. La Russie prodigue l'argent et tous les autres moyens de corruption pour se concilier des partisans; mais elle n'a encore réussi qu'à acheter les consciences vénales, et je pose en fait que, hormis les Russes, il n'est pas un homme dans Constantinople qui osât se dire ouvertement ami de la Russie, parce qu'il croirait se déclarer l'ennemi de la liberté et de la civilisation. Tous, au contraire, louent et estiment l'esprit de dévouement et l'amour du bien général, qui, sans autre arrière-pensée, dirigent les actes de notre politique extérieure. « C'est vous autres, Français, disait un jour un simple batelier du port, qui êtes les colporteurs de la liberté dans le monde. » « Nous savons, me disait un autre, que, seuls parmi les gens du Frenkistan, vous aimez les hommes pour eux-mêmes. » Cette influence morale se fait sentir encore dans le commerce, et une infinité d'objets de mode ou de luxe de fabrique anglaise, ne trouvent du débit qu'en se vendant sous le nom de marchandises françaises.

Mais pour comprendre toute l'action spirituelle de la France, il faut l'envisager sous son véritable côté ; nous voulons dire le point de vue religieux. Nous sommes dans l'Orient les protecteurs avoués du catholicisme, et c'est sous notre bannière que toutes les communions orthodoxes cherchent sécurité et protection ; c'est nous qui, dernièrement, avons obtenu de la Porte l'affranchissement des catholiques arméniens. Depuis le Liban jusqu'aux rives du Bosphore, les côtes de la Syrie, de l'Asie-Mineure et tout l'Archipel sont parsemées d'églises unies à l'Eglise-mère d'Occident. On sait là par expérience que les gouvernans de la France et ses représentans dans ces contrées peuvent être irréligieux et ennemis de la foi, sans que la nation française toute entière soit pour cela solidaire de leur impiété ou de leur déraison. On sait que le bien est extrême chez nous, comme le mal, et que quelques instans d'entraînement ou de passion n'altèrent pas fondamentalement notre nature droite, sensée et prompte à revenir à la vérité méconnue ; on sait que l'Association de la Propagation de la foi a son centre le plus actif chez nous ; que de la France les bons livres sortent aussi nombreux et même plus nombreux aujourd'hui que les mauvais ; on sait que notre langue, la seule qui deviendra populaire parmi les autres idiomes de l'Europe, est le véhicule de la science et des idées généreuses de liberté ; on voit enfin que les seuls apôtres de la foi sont nos missionnaires, échelonnés sur tous les points, et travaillant avec un beau désintéressement, comme nous allons le montrer, à la régénération religieuse et intellectuelle du Levant, tandis que les autres nations n'y viennent que pour s'enrichir par le commerce. Pourtant, si ceux qui impriment le mouvement aux affaires de la France, et si les hommes qu'ils délèguent ici, étaient unanimement mus par une même pensée religieuse, vraie et profonde, ils opéreraient en peu de temps une heureuse révolution dans tout l'Orient. Les populations orthodoxes, encouragées dans leur foi et plus fortement attirées vers nous, deviendraient bientôt comme françaises ; à l'aide de notre langue, nos idées se transmettraient rapidement à leurs intelligences vives et avides de connaître ; elles ne demandent qu'à être éclairées, et nul doute qu'en leur communiquant quelque peu du surplus de notre activité, elles sortiraient de l'inertie où la servitude les a forcément retenues. Ces mêmes populations orthodoxes deviendraient ensuite comme autant de centres civilisateurs pour leurs frères séparés par le schisme ou l'hérésie, et peut-être l'exemple de leur prospérité nouvelle ramènerait ceux-ci à l'unité religieuse. Combien la Russie, malgré toute sa force et sa diplomatie si habile, paraîtrait alors peu redoutable,

surtout lorsqu'elle ne peut promettre aux mêmes populations que l'esclavage pour bien politique, et que le schisme pour vérité religieuse! Puisse la France comprendre tout l'avantage que sa foi orthodoxe lui donne sur les autres états puissans de l'Europe, et qui l'ont ou perdue entièrement, ou qui sont divisés intérieurement par mille sectes! Puisse la question d'Orient être ainsi saisie par nos publicistes sous son véritable point de vue, lequel, comme nous le répétons, est tout religieux, et la solution sera prompte et facile!

En attendant que ces considérations parviennent jusqu'à ceux qui nous gouvernent, et que nos ambassadeurs, nos consuls et les autres agens suivent ce plan proposé, nous avons éprouvé la douce consolation de voir une société d'hommes vertueux et dévoués travailler en silence à préparer les voies et à hâter l'avénement de cette époque, que nous appelons de tous nos vœux. Ces hommes ne sont pas des diplomates; ils vivent en dehors des intrigues et des passions du monde, ne se proposant que la gloire et l'extension de l'Eglise catholique. Ce sont les pauvres lazaristes français, à qui le pape Pie VI confia toutes les missions d'Orient, remplies jusqu'alors par les jésuites. En 1784, ils vinrent prendre possession de la maison de Constantinople, fondée sous Louis XIV, et dont la munificence royale, comme l'atteste une inscription placée à la porte de l'église, fit réparer alors cet édifice, autrefois bâti par les Génois. Ce poste avait toujours été considéré comme un point central auquel aboutissaient toutes les autres missions de l'Orient. Les religieux établis à Ispahan et dans l'Arménie correspondaient directement avec le chef résidant à Constantinople, et celui-ci transmettait ensuite les nouvelles à Rome, ou au supérieur général de l'ordre.

A peine les lazaristes s'étaient-ils établis là, que la révolution qui éclata en France les enveloppa dans la proscription générale lancée contre le clergé, et ils furent contraints de fuir. Ils ne rentrèrent en possession de leur domaine qu'à l'époque où Napoléon s'empara de l'autorité suprême, et releva les autels. La mission se raffermit sous M. Renard, et reprit avec une ardeur nouvelle ses travaux apostoliques. Elle fut ensuite puissamment secondée par le vénérable vieillard qui la dirige actuellement, et que les Arméniens appellent leur père et leur libérateur. En effet, c'est bien M. Brisset qui, au temps de la persécution, les sauva à diverses reprises de la fureur des Turcs et de l'animosité des schismatiques, en leur ouvrant les portes de sa communauté, que l'autorité du nom français, par un privilége particulier, a toujours investie du droit inviolable d'asile; c'est M. Brisset qui nourrissait des familles entières et qui conservait le dépôt de leurs meubles; c'est M. Brisset qui, pendant l'exil, correspondait avec eux et leur distribuait des secours dans toutes les parties de l'Asie ottomane; c'est M. Brisset encore qui conserva à l'Eglise ce précieux troupeau que le schisme voulait lui ravir, en s'opposant avec fermeté aux attaques ouvertes et aux intrigues; enfin, c'est lui qui est encore le premier père spirituel de la nation, le soutien de ses pauvres et la providence de ses orphelins. Aussi, avons-nous vu les catholiques faire unanimement son éloge, et les vieillards, mieux instruits de tous ses services, s'incliner avec respect devant nous, en l'entendant prononcer.

M. Brisset, avec les jeunes prêtres placés sous sa direction, et livrés comme lui à la vie active et dévouée du ministère, perpétue proprement dans la congrégation l'esprit de foi et de charité apostolique dont saint Vincent de Paul, le fondateur, est le plus magnifique modèle des temps modernes. Ses disciples sont élevés dans le goût de la pauvreté et de la vie obscure; ils ne cherchent ni les louanges, ni les honneurs auxquels la vertu a quelque droit d'aspirer ici-bas. Dieu et leur conscience consumée d'un inépuisable amour des hommes sont les deux seuls témoins qu'ils consultent, et pour connaître tout le bien qu'ils opèrent, il faut le surprendre en eux, comme un secret, ou mériter, à titre d'ami et d'hôte, quelques unes de leurs confidences.

C'est ainsi que nous avons appris le plan d'un projet déjà en partie réalisé,

et dont nous souhaitons vivement l'entier accomplissement. La compagnie a parfaitement compris que, suivant les exigences du siècle, elle devait étendre et multiplier ses moyens d'action; elle a senti cette vérité, que nous ne cesserons jamais de répéter au clergé, que les hommes égarés par les fausses lueurs de la philosophie, ou perdus dans les ténèbres de leur ignorance, ne peuvent être ramenés à la religion que par la voie de la science. Oui, il faut les instruire, et ils croiront ensuite forcément, parce que l'esprit adhère invinciblement à la vérité perçue. Mais la prédication seule ne suffit pas; il faut, en outre, les leçons de l'enseignement. C'est en élevant la jeunesse avec les données de la science actuelle et en lui prouvant son harmonie avec la foi, qu'on peut inspirer aisément à des âmes jeunes et droites la passion du bien, et former des hommes qui, devenant un jour l'ornement de la société, seront encore pour leurs frères, à cause de l'esprit de prosélytisme qu'inspire la possession de la vérité, comme autant d'apôtres séculiers.

L'éducation de la jeunesse a donc occupé depuis quelques années une place plus importante dans l'établissement. L'école qu'on y avait ouverte s'est transformée en collége, où l'étude des sciences marche l'égale de celle de la littérature et de la philosophie. Ainsi, les mathématiques, la physique et l'astronomie y sont enseignées par un maître habile, aidé des instrumens des meilleurs mécaniciens de Paris. Une salle spacieuse, disposée en amphithéâtre, comme celles de la Sorbonne, est destinée à devenir un lieu d'enseignement public pour les gens du dehors qui voudraient y venir chercher les leçons dont profitent présentement les élèves. On a l'intention de fonder un observatoire, et une vieille tour de la muraille génoise de Galata semble être restée providentiellement pour cette destination. On veut encore établir une imprimerie, pourvue de presses françaises, turques, arméniennes et grecques, qui répandront les lumières dans Constantinople et le reste de l'empire ottoman. Enfin, l'on espère instituer un cabinet de lecture, où l'on trouverait avec les revues et les journaux les autres publications du jour qui se distinguent par leur mérite littéraire ou leur utilité scientifique. Tous ces projets si louables se réaliseront prochainement, il faut l'espérer, avec le secours de la Providence. Les deux hommes qui semblent surtout s'être réservé la partie scientifique de la mission, sont deux jeunes prêtres, MM. Leleu et Delmas, dont nous nous plaisons à citer les noms. Le premier a acquis avec une promptitude remarquable une rare intelligence de la langue turque, et depuis trois années de séjour à Constantinople, il se l'est rendue assez familière pour faire entendre avec éloquence sa voix du haut de la chaire de vérité. M. Delmas, exclusivement livré à l'étude des sciences, correspond directement avec l'Académie de Paris, pour laquelle il dresse chaque jour dans son observatoire, un registre exact et détaillé des variations de l'atmosphère et de l'état du ciel. C'est ainsi qu'en 1835 il a pu observer ici la comète plus avantageusement qu'à Paris même, à cause de la sérénité constante du ciel.

Mais nous bornons ici nos éloges, dans la crainte de blesser la modestie de ces vénérables missionnaires, qui sont en même temps pour ces contrées les gardiens de la foi et les dépositaires de la science. Dévorés de la sainte ambition de propager l'Evangile et l'orthodoxie dans les parties de l'Asie où les apôtres fondèrent les premières églises, aujourd'hui presque totalement détruites par la conquête musulmane ou l'hérésie, ils ont daigné associer un de leurs frères au voyage scientifique que nous entreprenons dans l'Arménie. Demain, nous traversons le Bosphore, et nous explorerons d'abord les anciennes provinces de Bithynie et de Cappadoce; une même pensée et un but unique nous unissent : c'est d'être utile, chacun suivant sa manière, à l'Eglise de Dieu. Fasse le ciel qu'il en soit ainsi!

Un Voyageur catholique.

# ÉTUDES SUR DANTE. — ORIGINES DE LA DIVINE COMÉDIE.

## CHAPITRE II.

### L'ITALIE AU TREIZIÈME SIÈCLE.

Avant de considérer les révolutions politiques et la situation morale de l'Italie au moyen âge, il faut trouver un point de vue d'où l'on puisse embrasser tout l'ensemble de son histoire, et découvrir sous un jour moins sombre les spectacles affligeans qu'elle présente quelquefois.

I.

Entre toutes les contrées qui composent le continent européen, l'Italie est celle que le Créateur semble avoir formée avec le plus de complaisance. Il a étendu sur elle un ciel doré; il a modelé les contours de ses montagnes, dont les flancs imitant des climats divers, se couvrent d'une opulente végétation. De nombreux courans d'eau la fécondent; de trois côtés la mer la baigne, et vient solliciter les barques de ses pêcheurs et les vaisseaux de ses marchands; mais cette belle contrée semble faite pour une destinée singulière : sa configuration qui ne permet pas d'y rencontrer un point central, une capitale possible, la fait manquer d'une condition nécessaire de l'existence politique. Elle appelle de toutes parts les regards et l'envie des étrangers. Les habitans de l'Epire, du haut de leurs rivages, les navigateurs de l'Afrique septentrionale attirés d'île en île, ont dû reconnaître de bonne heure les promontoires qui la terminent. Les Alpes s'élèvent au nord comme de puissantes barrières, mais elles ont leurs ouvertures où purent s'engager des explorateurs aventureux. Le cours du Var et celui de l'Isonzo frayent des passages faciles à l'occident et à l'orient. Ainsi, tandis que les autres pays ont été assignés à des peuples qui devaient s'approprier le sol par une possession exclusive, et y marquer pour toujours leur empreinte et leur nom, l'Italie paraît en Europe comme un lieu ouvert et public, comme un marché, un théâtre de fêtes, une lice pour les combats, ou plutôt comme le lieu des assemblées d'un sénat, l'enceinte d'un temple. Elle n'est pas appelée à devenir le siége d'une nation distincte et permanente, mais on aperçoit déjà que le terrain y fut disposé pour quelque grand établissement qui intéresse l'humanité tout entière (1).

Ces inductions géographiques sont confirmées par les faits.

A des époques reculées, les Ibères, sous le nom de Ligures et de Sicaniens, les Gaulois, les Etrusques, les tribus illyriennes des Vénèdes et des Sicules, envahirent l'Italie par les vallées des Alpes. Les Pélages et les Grecs occupèrent le Latium et la grande Grèce. Entre ces tribus diverses d'origine, de croyances, de langues et de mœurs, il y eut des luttes séculaires dont les vestiges nous restent dans les traditions poétiques, dans les ruines, dans les dénominations même de plusieurs portions du territoire, qui attestent le morcellement et la dispersion des vieilles races. Ce fut au milieu de ce chaos et 755 ans avant notre ère, que s'éleva l'unité romaine. Rome à sa naissance était moins qu'une nation, c'était un assemblage d'élémens hétérogènes, un asile; elle devint une cité et se fit conquérante; l'Italie ne fut que la première de ses conquêtes et la plus disputée; il fallut 580 ans pour courber au même joug les Samnites, les Lucaniens et les habitans de la Cisalpine. Il fallut combattre sur le même sol Pyrrhus, les Gaulois, les Carthaginois, les Cimbres, les Teutons, et acheter le champ de bataille avec des victoires. Aussi la péninsule fut-elle une province traitée en étrangère, colonisée et humiliée; et la guerre sociale fit voir tout ce qu'il y avait encore d'inégalités et d'antipathies.

(1) Voyez l'admirable description de l'Italie par Napoléon dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et la *Lettre sur le saint-Siége*, par M. l'abbé Lacordaire.

Au temps d'Auguste seulement, le nom même de l'Italie commença à recevoir le sens étendu que nous lui donnons. Alors il est vrai, ses habitans furent unis par une même servitude, mais sans perdre leurs institutions locales et mutuellement indépendantes. L'Italie était comme un faisceau de licteur, composé de verges coupées sur des tiges différentes. La loi commune était le lien qui les rassemblait, et Rome la hache menaçante qui s'élevait au milieu. Dans l'antiquité, il n'y eut donc pas de nationalité italienne. Mais Rome, à la fin, avait fait plus qu'une nation, elle avait créé un empire; elle embrassait dans une étreinte énergique toutes les familles humaines éparses des Colonnes d'Hercule à la Chersonèse Taurique;elle les embrassait, non pour les étouffer, mais pour les dompter et les unir. Elle fut tolérante et adopta beaucoup; libérale, et donna plus encore. Elle fit asseoir dans sa curie les fils des vaincus; elle ne refusa pas le laurier impérial aux Arabes et aux Thraces. Un jour elle conféra à tous ses sujets nés libres le titre de citoyens romains; elle s'honora du titre de commune patrie (1). Elle initia les peuples enfans aux austères devoirs de la vie civile, en même temps qu'elle leur enseigna ses arts qui en font l'ornement. Ses voies gigantesques perçant les forêts, franchissant les fleuves, établirent en Europe la circulation de la pensée. La tutelle rigoureuse, mais intelligente, qu'elle exerça sur le monde païen, préparait de loin l'avénement du christianisme (2).

Plus tard, quand la victoire a déserté le Capitole, la foi et l'amour viennent faire leur demeure au Vatican. La pierre vraiment immuable de l'Eglise y est posée pour toujours; et aussitôt, comme l'aimant attire les molécules du métal malgré la distance et l'interposition des corps étrangers, sur les bords de la Baltique et de l'Euxin des hordes innombrables se sentent ébranlées, une attraction inconnue s'exerce sur ces âmes de fer et les précipite vers l'Italie. En moins de deux siècles on peut compter sept invasions différentes: les Visigoths (403), les Suèves, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Ostrogoths, les Lombards (573). Des débris de ces invasions, tour à tour victorieuses et vaincues, pouvait se former une population et non pas un peuple. Les descentes des Sarrasins, le gouvernement défiant et cupide des exarques grecs, l'arianisme des Lombards, les fureurs iconoclastes des empereurs byzantins, multiplièrent encore les déchiremens intérieurs. Cependant la piété amenait au tombeau des saints apôtres des milliers de pélerins; les prélats les plus éclairés et les plus vertueux des églises lointaines étaient appelés à entourer de leurs conseils la chaire pontificale, et souvent y montaient à leur tour. Ces diverses influences externes contribuaient à retarder l'organisation des Italiens en un seul corps. Bientôt ceux-ci s'accoutumèrent à regarder les étrangers qui venaient parmi eux avec de si pieuses dispositions, comme des frères dont l'assistance pourrait être invoquée aux momens périlleux: leur faiblesse sollicita de fréquentes interventions. Ainsi, sur les pas de Pepin et de Charlemagne, trois fois les Français descendirent des Alpes. Ainsi, après que Bérenger et cinq autres princes eurent porté le titre éphémère de rois d'Italie, Othon-le-Grand fut appelé pour mettre fin aux discordes intestines. Mais les armées protectrices ont ouvert les chemins à d'autres armées; aux interventions succèdent les conquêtes. Entre l'Allemagne, la France et l'Espagne, l'Italie est jetée comme la pomme d'or: *à la plus forte*, et alors commence une Iliade de dix siècles. En même temps que la tyrannie des empereurs de la maison Salique désole la Lombardie, une dynastie normande prend pied sur la terre de Pouille et de Sicile. Un jour les guerriers français et castillans iront vider leurs querelles chevaleresques sous les murs de Naples ou de Pavie. Et enfin

(1) L. 33 Digest. *ad municipalem* L. 17 Cod. *de statu hominum.*

(2) Dante, malgré ses rancunes contre plusieurs papes, n'hésite pas à reconnaître dans les destinées de Rome païenne le dessein de Dieu, qui devait y fixer le souverain pontificat :

La quale el quale voler dir lo vero,
Fur stabiliti per o loco santo
U siede il successor del maggior Piero.
*Infern.*, c. II, v. 22.

l'Italie restera telle que de longs siècles nous l'ont faite, divisée en petits états indépendans. Au nord campent les bataillons germaniques; au midi, règne une famille espagnole et française tout ensemble. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, il ne saurait y avoir dans les temps modernes une véritable nationalité italienne. Que si cette nationalité se fût formée, si Rome fût devenue la capitale d'un royaume ou d'une république, ou le chef-lieu d'une province, le patriotisme, passion noble, mais orgueilleuse et jalouse, se serait assis à ses portes et ne lui aurait pas permis cette hospitalité généreuse qu'elle devait exercer. Elle aurait perdu ce charme qui fait que nul catholique, de si loin qu'il vienne, ne s'y trouve étranger et ne saurait la quitter sans une tristesse pareille à celle de l'exil. La papauté n'aurait pu suivre des yeux les mouvemens des nations, et n'aurait été aperçue d'elles qu'à travers une atmosphère de préventions politiques. L'Italie n'aurait point accompli cette mission civilisatrice qui lui fut donnée avec le souverain pontificat. Les nations n'ayant à fournir qu'une carrière passagère ici-bas, leur première préoccupation doit être de la faire longue et glorieuse. Elles se doivent à elles-mêmes, et cet égoïsme collectif n'est pas condamnable, parce qu'elles n'ont pas de promesses d'immortalité dans un monde meilleur. On ne saurait exiger non plus qu'elles subissent l'oppression, la légitime défense est leur devoir, dût-il en coûter la vie à leurs adversaires. Obligées de combattre toujours, elles ne sauraient entièrement pardonner jamais, car le pardon c'est l'oubli, et les nations ne vivent que de souvenirs. L'Italie, au contraire, est demeurée accessible à toutes les violences; comme ses vieux sénateurs, elle a attendu ses ennemis, immobile sur sa chaise curule, et souvent son aspect les a désarmés. Elle a pardonné sans mesure à ceux qui venaient dévorer ses moissons et piller ses palais; elle a donné ses lettres, ses sciences, sa législation, sa foi. Elle ne s'est point souvenue des institutions qui lui manquaient, des maux qui l'affligeaient; elle n'a rien su faire pour elle-même; mais que n'a-t-elle pas fait pour le monde? Elle a arrêté la barbarie païenne en envoyant Léon-le-Grand au devant d'Attila; elle a arrêté la barbarie musulmane, en plaçant Venise sentinelle avancée sur les mers, en décidant la victoire de Lépante. Elle a sauvé la chrétienté du vandalisme protestant, au concile de Trente; elle l'a sauvée encore une fois du vandalisme révolutionnaire, en suscitant Pie VII sur le chemin de Napoléon. Elle a enseigné le vrai, le bien, le beau, par ses théologiens, ses astronomes, ses jurisconsultes, ses poètes, ses peintres innombrables. Et à la veille de ce seizième siècle, où les grandes puissances européennes, plus que jamais acharnées, devaient se la disputer comme une proie, elle envoya un de ses enfans, Christophe Colomb, chercher pour elles un continent tout entier; heureuse si elle eût pu satisfaire ainsi leur avarice, et détourner vers d'autres bords leurs funestes collisions!

## II.

Ces considérations étaient indispensables pour comprendre la double fatalité des dissensions domestiques et des tyrannies étrangères qui pesa sur l'Italie au temps que nous allons décrire. Comme il arrive toujours que les fautes des hommes servent les desseins de Dieu, nous verrons les efforts qui tendaient à constater l'unité politique italienne, échouer devant des obstacles volontaires, devant des passions mauvaises et des calculs imprudens. En sorte que ces entreprises, toujours déconcertées, attristeraient profondément, si l'on ne pensait qu'elles succombèrent pour l'accomplissement d'une meilleure destinée. Aussi plusieurs des historiens qui ont raconté ces choses ont-ils douté de la Providence ou accusé l'Eglise qui agissait sous sa direction (1). Nous devions dès l'abord annoncer et justifier la divergence qui sépare nos aperçus d'avec les leurs.

1. La puissance la plus anciennne et la plus vénérée qui fût dans la Péninsule au treizième siècle, était celle des papes. Sans remonter à la donation de Constan-

(1) Notamment Machiavel, au premier livre de l'*Histoire de Florence*, et Simonde Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*.

tin, à laquelle pourtant tout le moyen âge eut foi (1), l'autorité temporelle des papes avait de respectables origines. Le peuple de Rome, soulevé contre Léon l'Iconoclaste, s'était formé en république (726), mais en même temps il s'était placé, d'un consentement unanime, sous le patronage et la suprématie de Grégoire II, qui avait défendu jusqu'aux derniers momens les droits désormais prescrits de l'empereur grec. La donation de l'exarchat et de la pentapole, reçue de Pepin par Etienne II (754), l'hommage volontaire rendu par Robert Guiscard pour le duché de Pouille et la Sicile (1059), le legs de la comtesse Mathilde ratifié par la constitution d'Egra (1203), la suzeraineté pontificale reconnue par les villes de la Marche et de l'Ombrie (1197), avaient successivement étendu les domaines du Saint-Siége (2). Les empereurs eux-mêmes semblaient vouloir relever de lui, en venant lui demander la couronne et l'investiture de leur dignité. D'ailleurs, dans la vénération religieuse dont elle était environnée, la papauté trouvait un prestige qui assurait l'inviolabilité de ses droits politiques. Son joug était léger, son gouvernement unissait à l'équité savante des lois romaines la douceur des lois ecclésiastiques. Enfin son autorité se rehaussait encore des vertus de ces pontifes illustres, qui avaient signalé la première moitié du moyen âge, Grégoire VII, Alexandre III, Innocent III. En même temps, les évêques exerçaient dans plusieurs cités une juridiction civile, souveraine ou déléguée, et concouraient à former une forte et bienfaisante théocratie.

D'un autre côté s'élevait le saint empire dont les monarques prenaient le nom de rois des Romains, et ceignaient le diadème de fer des anciens princes lombards. Ils avaient fait acte de puissance en Italie en créant des fiefs, en octroyant des franchises locales, en établissant des vicaires impériaux, dans les principales contrées. Dans une diète tenue à Roncaglia, la servilité des jurisconsultes de Pologne avait attribué à Frédéric I[er] la plénitude des droits régaliens (1158). La paix de Constance que lui dictèrent les villes lombardes après leurs victoires lui laissa encore une souveraineté nominale, un cens à percevoir, des vassaux à convoquer, des appels à juger, des magistrats à investir (1183). D'antiques prétentions sur les deux Siciles furent réalisées par le mariage d'Henri VI avec la dernière héritière de la maison Normande (1190). Enfin depuis le règne d'Othon-le-Grand (963), l'élection du souverain pontife devait être soumise à l'assentiment impérial. Quelque grande que fût en réalité une telle puissance, elle l'était plus encore par l'idée qu'elle avait d'elle-même, sur laquelle elle s'appuyait, et qui, développée savamment, était devenue un système. Les Césars germaniques se portaient les successeurs d'Auguste dont ils gardaient religieusement le nom (*Semper Augustus*), et du peuple-roi dont ils pensaient continuer la mission providentielle. Ils se proclamaient les chefs d'une monarchie universelle et impérissable qui devait rallier dans une même destinée l'humanité tout entière. Ils se disaient maîtres absolus des personnes et des choses, et prononçaient sans hésiter : « que d'après les « lois divines l'ordre du monde dépendait « de la paix du saint empire, et que toute « âme vivante était sujette du prince ro- « main (1). »

Entre ces deux suprêmes majestés de la papauté et de l'empire, s'agitaient des pouvoirs inférieurs. La féodalité s'était établie de bonne heure au delà des Alpes. Sans en aller chercher les commencemens dans les nouveaux offices créés par Constantin, on les peut reconnaître au milieu des mœurs des conquérans barbares. Les Lombards avaient divisé leurs possessions en trente-six duchés, qui bientôt furent héréditaires. Plus tard, l'administration des successeurs de Charlemagne avait placé des comtes dans les villes importantes, Les empereurs alle-

(1) Dante y fait allusion, *Infern.* XIX, 115; *Purg.*, XXVIII, 125.

(2) Dante célèbre la mémoire de la grande comtesse Mathilde, *Purg.* XXVIII, 40; et celle de Robert Guiscard, *Parad.* XVIII, 48.

(1) Constitution d'Henri VII, insérée au *Corpus juris civilis*. Dante expose la théorie de la monarchie universelle, *Parad.*, VI et suiv.

mands créèrent des marquisats, parmi lesquels ceux d'Este et de Montferrat doivent être distingués. D'autres degrés plus humbles de la hiérarchie étaient occupés par les barons, les masnadieri, les simples chevaliers. Une constitution de Conrad II fixa l'ordre de succession aux bénéfices militaires et en assura pour toujours l'hérédité (1025) : et peu de temps après des légistes de Milan rédigeaient les livres des fiefs devenus depuis le droit commun de la féodalité européenne. Au reste, la noblesse habitait peu les villes où le charme de la naissance et du privilége se serait évanoui par le contact journalier avec les simples citoyens. Elle vivait nombreuse et redoutée dans les montagnes où se cachaient ses châteaux solitaires, d'où se détournaient aussi les bandes voyageuses de pélerins et de marchands. Car ses mœurs sauvages lui fesaient un mauvais renom, et quelques uns même de ses titres se changèrent par la suite en dénominations injurieuses. Dans le langage populaire *Barone* signifia voleur, et *Masnadiere*, brigand (1).

Les villes n'avaient pas tardé de recueillir dans leur enceinte libératrice une foule de vassaux opprimés et fugitifs. Ces agrégations d'hommes réunis pour la commune défense avaient senti le besoin de s'organiser. Rome avait donné un premier exemple bientôt suivi par les cités maritimes, Venise, Naples, Salerne, Amalfi, où la liberté s'était montrée plus hardie, parce qu'elle avait sur les vaisseaux de ses partisans un asile, hors de l'atteinte de ses persécuteurs. Long-temps après les villes de la Toscane et de la Romagne s'affranchirent. Le droit confirma le fait. Les empereurs vendirent à prix d'or des chartes dont le refus leur aurait peut-être coûté du sang. La politique généreuse d'Othon-le-Grand encouragea la renaissance des libertés municipales dont le souvenir ne s'était jamais éteint. Si servile que fût la diète de Roncaglia, ses décrets maintinrent pourtant la nécessité du consentement du peuple pour la nomination des juges. Mais surtout la paix de Constance acheva de constituer les communes et de les élever au rang de républiques, en leur attribuant le droit de demeurer confédérées entre elles, de lever des deniers, de rendre la justice civile et criminelle, la plupart enfin des prérogatives régaliennes (1). Une assemblée du peuple qui se nommait quelquefois *parlement*; deux conseils dont l'un s'appelait *Sénat*, et l'autre *Credenza*, ou conseil secret; deux ou plusieurs consuls annuellement élus, voilà l'ordonnance intérieure de ces républiques nouvelles (2). Chacune d'elles avait à la porte de sa cathédrale un baptistère unique où ses enfans venaient recevoir avec le sceau de la fraternité catholique, le caractère de l'égalité plébéienne. Chacune avait son palais communal, symbole de la puissance collective exercée par les habitans. Chacune était ceinte d'une couronne de murs et de tours. La faculté de se clore et de se fortifier était signe d'indépendance. Toutes enfin étendaient autour d'elles, sur un territoire nommé *Contado*, l'exercice de leur souveraineté. Égales en toutes choses aux plus hauts seigneurs, elles prétendirent aussi bien qu'eux tirer le glaive dans leurs querelles. Ces guerres privées où elles crurent déployer toute leur force, devaient être le principe de leur asservissement.

2. Tels étaient les élémens théocratiques, monarchiques, aristocratiques, démocratiques, dont la société italienne offrait l'assemblage à l'entrée du XIII[e] siècle. Et ces élémens peu compatibles de leur nature, n'avaient pu manquer d'entrer en lutte. L'empire et la papauté s'étaient trouvés d'abord aux prises. Sans doute les intérêts généraux de la chrétienté étaient le sujet du débat; mais l'Italie était le lieu où il devait se vider, et ses habitans qu'on avait vu jadis ensanglanter le cirque en se mêlant aux rivalités des conducteurs de chars, ne pouvaient être les témoins des scènes tragiques représentées sous leurs yeux sans en devenir les acteurs. Cent cinquante ans de guerre entre les papes et les empereurs s'étaient écoulés à l'épo-

(1) Dante place en enfer plusieurs gentilshommes d'illustres familles qui avaient vécu de brigandage, *Infern.*, XII, 139.

(1) *Liber de pace Constantiæ*, tit. 3, § 1 et 2.
(2) Simonde Sismondi, *Hist. des rép. ital.*, t. 2.

que où nous nous transportons. Les noms de Guelfes et de Gibelins, dont le premier était emprunté à l'illustre famille des Welf, chère à l'Eglise et à l'Italie, dont le second rappelait l'origine de la tyrannique dynastie des Hohenstaufen (1), étaient les mots d'ordre de deux partis irréconciliables. Frédéric II chargé de trois couronnes, entouré de toutes les pompes d'une cour opulente et de tout l'éclat de ses victoires, remplissait l'Italie de sa présence. Tandis que lui-même affermissait son autorité dans le royaume des deux Siciles et lui donnait des lois, Azzolino de Romano, son vicaire en Lombardie et dans la Marche trévisane, couvrait les places publiques de Vérone et de Padoue, de bûchers et d'échafauds (2). La noblesse guerrière se ralliait volontiers autour des aigles triomphantes, les Gibelins régnaient par la ruse et par la terreur, par l'argent et par le fer. Les Guelfes avaient pour eux la sainteté même de leur cause qui était vraiment celle de Dieu et de la liberté, l'intrépidité des souverains pontifes Grégoire IX et Innocent IV; l'appui des républiques de Gênes et de Venise; et l'insurrection générale des communes. Milan, relevé de ses ruines récentes (3), avait réuni sous ses auspices quinze villes qui formèrent la seconde ligue lombarde, et comme une chaîne destinée à fermer aux Allemands les portes du nord de la péninsule (1226). Des causes exceptionnelles engageaient parmi les Guelfes quelques seigneurs comme ceux de la maison d'Este, et ralliaient aux Gibelins quelques villes libres comme Pise. Après de nombreuses alternatives de succès et de revers, en l'an 1237, les espérances des partisans de la papauté semblaient confondues. Rome avait cessé d'être un asile assuré pour le successeur de saint Pierre; les Milanais étaient battus à Corte-Nuova; les galères pisanes, victorieuses au combat de la Méloria, s'étaient emparées de la flotte qui conduisait à un concile, les plus fidèles prélats de l'Eglise romaine (1). Toutefois ce fut là le terme des triomphes de l'empire; les anathèmes du concile de Lyon (1245) éclatèrent sur la tête de Frédéric II, et aussitôt le malheur s'y abattit comme la foudre: ses armes vinrent échouer au siége de Parme dont les défenseurs l'assiégèrent à leur tour dans son camp, et pénétrant jusque dans sa tente, enlevèrent son diadème (1247). Il apprit la défaite de son fils Eutius à Fossalta (1249), et sa captivité à Bologne dans une cage de fer. Lui-même, l'année suivante (1250), alla mourir à Fiorenzuola, étouffé sous des coussins par une main parricide. Après sa mort, Conrad IV, son fils, promena pendant quatre ans des Alpes au phare de Sicile ses aigles sans honneur. Puis, le grand interrègne rompit la série des Césars allemands; l'attention de Rodolphe de Habsbourg, d'Adolphe de Nassau et d'Albert d'Autriche, fut détournée par les affaires de Bohême, de France et de Suisse (2). Plus d'un demi-siècle s'était écoulé, lorsque Henri VII de Luxembourg revint donner aux Italiens le spectacle de son impuissance (3) et périr obscurément dans un hameau de la Toscane (1213). De leur côté, les souverains pontifes restés maîtres du champ de bataille, s'en étaient éloignés, comme pour fuir la vue du sang versé, dont l'Eglise eut toujours horreur. Retirés à Avignon, ils n'exerçaient plus d'autorité temporelle en Italie que par les légats et les capitaines qu'ils envoyaient pour concilier des haines implacables, ou pour revendiquer des droits méconnus.

3. Les pouvoirs secondaires profitaient de cette abdication tacite des souverainetés absentes. Rivaux dans leur accroissement progressif, ils s'étaient déjà mesurés en se rangeant sous des drapeaux ennemis : ils en vinrent aux mains pour leur propre compte. Et comme un mot de ralliement déjà connu, déjà obéi, est

(1) Du château de Willingen dont les Hohenstaufen étaient seigneurs. — Des Welf de Bavière descendaient les marquis d'Este.

(2) Cruautés d'Azzolino. Dante, *Infern.* XII, 10.

(3) Souvenir de la destruction de Milan par Frédéric I[er]. Dante, *Purg.*, XVIII, *in fine.*

(1) Giov. Villani, *Storie*, lib. VI.

(2) Chute de la puissance impériale en Italie sous Rodolphe de Habsburg et Albert d'Autriche. Dante, *Purg.*, VI, 97; VII, 91.

(3) Expédition d'Henri VII en Italie, sa mort. Dante. *Parad.*, XXX, *in fine.*

un auxiliaire puissant pour les factions, les noms de Gibelins et de Guelfes furent conservés, et sous ces noms commença une lutte nouvelle entre l'aristocratie féodale et la démocratie des communes. — La supériorité des institutions démocratiques se maintint jusqu'aux approches du XIVe siècle. A l'exemple des villes lombardes, celles de la Toscane et de la Romagne s'étaient liguées et formaient des confédérations régulières dont les intérêts généraux étaient débattus dans des assemblées représentatives. Parme et Florence (1247 - 1266) secouaient le joug des grandes familles gibelines : Reggio, Modène, Sienne, Forli (1260-1282) les imitaient. Pise elle-même (1), la fidèle gardienne des traditions féodales, s'étonnait de recevoir les Guelfes dans ses murs (1284). La mort d'Azzolino de Romano qui expia le supplice de onze mille Padouans naguère égorgés par ses ordres, laissa les seigneurs coalisés sans chef, et par conséquent sans force (1259). Mais les conquêtes de la liberté s'étaient faites avec beaucoup de travaux et de souffrances ; ses vengeances devaient être sévères. Les haines plébéiennes exigèrent l'humiliation des nobles et leur exclusion des fonctions publiques ; cette exclusion, ostracisme moderne, fut proclamée en peu de temps (1285 - 1295) dans les villes de Pistoja, de Florence, de Bologne, de Brescia, de Padoue (2).

Toutefois, l'excès même et l'iniquité des poursuites exercées contre la noblesse, préparaient et justifiaient d'avance une réaction en sa faveur. Dépouillés de leurs domaines par l'ambition des cités voisines, il fallait bien que les seigneurs cherchassent un refuge dans ces mêmes cités. Ils y conservaient leur humeur farouche, ils s'y faisaient de fières habitudes, entouraient leur demeure de retranchemens et de donjons, et du haut de leurs tours menaçaient les toits égaux de la bourgeoisie. Là ils dévoraient en silence leurs injures quotidiennes, et méditaient d'éclatantes représailles. Là se ralliaient les mécontens, et tous ceux qui avaient à vendre une épée ou un poignard ; là s'organisaient les guerres civiles, qui devaient préparer l'avénement des despotismes. A côté de ces machinations coupables il restait encore des voies légales qui conduisaient au même but. A la diète de Roncaglia, le premier établissement s'était fait d'une magistrature qui ne tarda pas à obtenir les honneurs d'une adoption universelle : ce fut celle des podestats. Le podestat, juge et exécuteur militaire de ses propres jugemens, revêtu d'une autorité presque dictatoriale, devait être choisi hors de la ville où s'exerçait son ministère. Sa qualité d'étranger semblait garantir son impartialité contre l'entraînement des factions, et son influence contre les préventions qui souvent accueillent à son entrée en charge un homme déjà connu. Ce fut peut-être ce motif qui fit maintenir moins rigoureusement, à l'égard de cette magistrature, l'incapacité dont les nobles avaient été frappés (1). La charge de podestat, conférée pour un temps plus qu'annuel, à vie, avec transmissibilité héréditaire, changea de titre et s'appela Seigneurie (2). C'est ainsi que la famille della Scala régna dans Vérone, celle d'Este à Modène (1288). Les Montefeldro, les Malatesti, les Polenta dominèrent en Romagne; les talens guerriers d'Uquecione, della Faggiola et de Castruccio Castracani les rendirent maîtres de Lucques, et firent trembler l'Italie centrale, tandis qu'au nord les Visconti fondaient à Milan une dynastie destinée à s'allier aux maisons royales (1311-1316). Le XIVe siècle à son lever put donc saluer une multitude de principautés naissantes, et voir la chute de nombreuses républiques. Quelques unes cependant ne touchaient pas encore au terme de leur existence, mais l'esprit aristocratique les envahissait. Pise,

(1) Eloge de Nino Giudice di Gallura, chef du parti guelfe à Pise, *Purg.*, VIII, 53.

(2) Villani, lib. VII.

(1) On trouve dans le *Trésor* de Brunetto Latini, liv. IX, chap. 3-12, les principes constitutionnels admis dans le droit commun de l'Italie, sur lesquels repose la magistrature des podestats. C'est assurément un des documens politiques les plus curieux du moyen âge.

(2) Etablissement des seigneuries, *Purg.*, VI, 124. La famille della Scala, *Infern.*, I, 101. Les Malatesti, *ibid.*, XXVII, 46. Les Polenta, *ibid.*, XXVII, 40. Visconti, *Purg.*, VIII, 80.

retombée sous la loi des Gibelins (1), avait fait cruellement expier au comte Ugolino (1287), les succès passagers de son parti à Florence. Les divisions des Guelfes en Noirs et Blancs et la prépondérance des premiers avaient assuré le retour des nobles au gouvernement des affaires. En même temps, le patriciat de Venise faisait l'essai de ses forces en concentrant tous les pouvoirs entre les mains du grand conseil qui devint héréditaire (1310). Il ne restait plus à la liberté qu'un petit nombre de postes avancés où elle combattait encore : Alexandrie dont la fondation se rattachait aux souvenirs de la ligue lombarde (2); Gênes toujours heureuse et sans rivale aux bords de la Méditerranée, après qu'elle eut détruit le port des Pisans. Mais l'aristocratie cesse d'être reconnaissable même dans sa victoire. Courbée sous le sceptre des rois à Naples et en Sicile, dispersée au pied des Alpes en petites principautés, chevalerie de grands chemins dans les campagnes, milice permanente et redoutée dans beaucoup de villes ; elle ne retient de commun que l'hérédité du blason et des priviléges : elle est dépouillée des formes hiérarchiques. Il reste une noblesse, mais la féodalité n'est plus.

Jusqu'ici du moins on peut suivre dans la mêlée les principes qui servent de bannière aux passions. Maintenant il faudrait voir comment les passions se couvraient de l'ombre des principes, comment elles s'en passaient au besoin, comment au dessous des intérêts généraux de l'aristocratie et de la démocratie se remuaient les intérêts locaux et les intérêts privés. Il faudrait voir ces grandes inimitiés qui attendaient pour se révéler de petites occasions ; les querelles d'ambassadeurs qui firent oublier à Pise et à Florence leur vieille fraternité, et cette dispute pour la possession d'une église à Saint-Jean-d'Acre (1256), qui arma les Génois contre les Vénitiens (3).

(1) Ugolin, *Infern.* XXXIII,

(2) Guerres d'Alexandrie contre le marquis de Montferrat. *Purg.*, VII, *in fine.*

(3) Villani, lib. V. Le sujet du débat entre les ambassadeurs pisans et florentins, fut un petit chien qu'ils se disputèrent à Rome, et dans lequel Villani voit une incarnation du diable.

Comment dire les monstrueux ressentimens que recélaient dans leurs étroites murailles Imola contre Faenza, Pistoja contre Arezzo, et l'inflexible opiniâtreté avec laquelle des cités illustres poursuivaient l'extermination d'une bourgade ? Ainsi Milan s'était rué sur Lodi ; ainsi Tusculum, écrasé par la colère de Rome, avait perdu jusqu'à son nom et prenait celui de Frascati pour conserver la mémoire de ses malheurs (1). Il faudrait surtout reconnaître les ambitieuses rivalités qui faisaient, dans chaque ville, s'élever les unes contre les autres des maisons puissantes. A Vérone, les Montecchi et les Capelletti dont la muse tragique a immortalisé les douleurs ; à Gênes, les Spinola et les Doria que les mêmes remparts ne pouvaient pas contenir avec les Grimaldi et les Fieschi ; à Bologne, les Gieremici et les Lambertazzi ; les Monaldi et les Filippeschi se disputant l'humble seigneurie d'Orvieto ; et les ruines enfin de la ville éternelle, le Colysée, le mausolée d'Adrien, devenues les citadelles de deux familles éternellement ennemies, les Orsini et les Colonna (2). Ce sont des discordes sans fin, des déchiremens sans pitié, une guerre de tous contre tous, un retour au chaos social. A cet aspect on s'effraie, on éprouve quelque chose de pareil à ce qu'on ressentirait, si la force de cohésion venant à se retirer, on voyait autour de soi la matière. se diviser et se réduire en débris, en atomes, qui iraient comme un tourbillon se perdre dans les abîmes du néant.

Dès lors l'intervention des étrangers en Italie ne pouvait être un mal plus grand, elle pouvait sembler un bienfait ; et l'on pardonne aux hommes de bonne foi qui, désespérant des forces défaillantes de la patrie, cherchèrent pour la soutenir, des bras mercenaires. — Trois puissances étaient alors par leur situation géographique et politique à portée de jeter leur épée dans la balance où le sort de la péninsule allait être pesé ; et d'abord les Allemands joignaient à la faveur du voisinage, les connaissances des

(1) Simonde Sismondi.

(2) Guerres intestines de la Romagne, *Infern.*, XXVII, 37. Montecchi et Capelletti, Monaldi et Filippeschi, *Purg.*, VI, 106, 107. Lambertazzi, *Purg.*, XIV, 100.

lieux qu'ils avaient acquises à la suite de leur empereurs, et l'habitude d'être obéis. En second lieu, les Français n'étaient point éloignés : eux aussi, en d'autres temps, avaient connu les routes de Rome et de Milan; la rapide propagation de leur langue et le charme de leur caractère aventureux leur avaient concilié une sorte de popularité; et la mémoire toute récente de saint Louis rendait la France vénérable et chère aux amis de l'Église. Enfin, les Aragonais forts de leur patiente obstination, fiers de leurs triomphes sur l'islamisme, maîtres du royaume de Valence, de la Catalogne, du Roussillon, d'une partie de la Provence, des îles Baléares, pouvaient sans témérité convoiter l'empire de la Méditerranée et par conséquent des rivages qui en forment le bassin.

Conrad IV en mourant (1254) avait laissé à son jeune fils Conradin, ses droits au royaume de Sicile, et le pouvoir avec le titre de tuteur à son frère Manfred. Autour de Manfred se réunissaient les vieilles bandes allemandes qui avaient servi Conrad, les Sarrasins établis à Nocera, et les vœux des Gibelins. Alors il avait tout osé, et répandant la rumeur du trépas de Conradin, qu'il avait tâché de ne point rendre mensongère (1), il avait pris le nom de roi, déclaré au Saint-Siége une guerre d'extermination. Mais le Saint-Siége était occupé par un pontife intrépide, Urbain IV. Il embrassa d'un regard sa propre situation et celle de l'Italie entière. Il comprit le besoin d'y établir une force capable de faire équilibre à la prépondérance germanique; il se tourna vers la France, son pays natal, et usa de sa suzeraineté sur la couronne des Deux-Siciles pour la décerner à Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère de saint Louis, prince à qui des présages merveilleux avaient promis un brillant avenir, accompli d'ailleurs s'il n'eût été sévère qu'envers lui-même (2).

(1) Le récit de ces faits, qui ne sont pas à l'abri de toute contestation, se trouve dans Villani, liv. VI. Dante n'a point jugé Manfred aussi sévèrement. *Purg.*, III, 106.

(2) Légende merveilleuse du Pèlerin (Roméo), qui prédit la destinée de Charles d'Anjou. *Parad.*, VI, 134. Eloge douteux de Charles d'Anjou. *Purg.*, VII, 124.

Un nombreux cortége de chevalerie française accompagna le nouveau monarque. Des intelligences habilement ménagées lui frayèrent la route (1). Il reçut à Rome les titres de sénateur et de champion de la sainte Église : sous sa bannière aux fleurs de lis, les Guelfes exilés accoururent; la bataille de Bénévent et la mort de Manfred (1265), lui ouvrirent les portes de Naples et lui assurèrent la conquête du royaume. — Trois ans après, Conradin reparut. Il vivait, et revenait entouré de la fleur de la noblesse autrichienne, revendiquer son héritage. Il rencontra à Tagliacozzo Charles d'Anjou qui vit pour la première fois hésiter sa fortune. Cependant Conradin succomba sous le nombre; sa fuite fut trahie: captif, il fut conduit comme un criminel au tribunal de son vainqueur; et ce jeune homme de seize ans, dernier héritier de la maison de Souabe, choisi pour expier les iniquités de ses pères, monta sur l'échafaud (2). L'Italie en frémit d'horreur, le souverain pontife témoigna hautement son indignation (3). En même temps s'élevaient les plaintes des Deux-Siciles, traitées en pays conquis, et auxquelles les Français faisaient payer cher le peu de sueurs qu'elles leur avaient coûté. Charles néanmoins, enivré de succès et d'espérances, tournait déjà ses yeux vers l'Orient et méditait une double croisade qui devait lui soumettre Constantinople et Jérusalem, quand un coup de foudre rappela son attention sur des objets plus proches.

Avant de subir son supplice, Conradin avait jeté son gant au milieu de la foule accourue à ce cruel spectacle. Une main l'avait ramassé, et ce legs de vengeance fut remis à Constance, parente du jeune prince et épouse de Pierre III, roi d'Aragon. Une trame secrète fut ourdie qui de Barcelonne et de Constantinople, venait aboutir à Palerme; et, le lendemain de Pâques 1282, au son de la cloche du

(1) Plusieurs seigneurs punis en enfer de leur intelligence avec les Français. *Inf.*, XXXII.

(2) Souvenir des batailles de Bénévent et de Tagliacozzo. *Inf.* XXVIII, 18; mort de Conradin, *Purg.*, XX, 67.

(3) Villani, liv. VII. Plusieurs historiens ont, au contraire, calomnié la mémoire de Clément IV en rapportant un conte absurde dont Guicciardini est l'auteur.

soir, quatre mille Français périrent sous le couteau des Siciliens (1). Pierre d'Aragon s'avança sur une flotte redoutable pour soutenir les révoltés et s'en faire des sujets; le courage de Messine assiégée et la victoire navale de Trapali couronnèrent la division des Deux-Siciles en deux royaumes. Charles et Pierre, convenus de décider leurs destinées par un combat singulier, ne se rencontrèrent pas au rendez-vous, et léguèrent leur querelle (1285) à leurs successeurs, Charles II et Jayme I[er] (2). Les traités d'Anagni et de Tarascon (1291-1295), par lesquels la Corse et la Sardaigne furent cédées à Jayme, n'engagèrent celui-ci à délaisser le trône de Sicile, que pour le faire usurper de nouveau par Frédéric son frère (3): la dynastie espagnole jeta dans l'île des racines qui plus tard durent s'étendre jusqu'au continent. Toutefois la domination française s'affermit à Naples, sous le règne de Robert-le-Sage (1309). Ce prince ne cessa pas d'exercer une influence honorable autour de lui (4), tandis que deux autres membres de la maison royale de France, Charles et Philippe de Valois, chargés deux fois par les souverains pontifes des fonctions de pacificateurs en Toscane et en Romagne, avaient compromis le succès de leur mission et leur propre gloire. —Ces événemens, trop peu décisifs pour mettre un terme aux dissensions des Italiens, ne firent qu'y donner des occasions nouvelles. Les noms de Guelfes et de Gibelins (5), loin de s'éteindre, changeant encore une fois de sens, désignèrent les partis qui s'attachaient aux Français, et ceux qui mettaient leur confiance dans les armes allemandes ou espagnoles. Ainsi les fils des Romains finissent par s'entre-tuer, vils gladiateurs, au service des enfans de la Germanie, de l'Ibérie et de la Gaule; ainsi les nations chrétiennes qui pouvaient, s'acquittant d'un pieux ministère, guérir les douleurs de l'Italie et lui donner le repos, eurent la honte d'avoir profité de l'égarement de leur sœur pour se disputer ses dépouilles et la faire esclave. Pareilles aux frères de Joseph, elles étaient lasses d'entendre cette sublime songeuse leur raconter ses visions, et de s'incliner devant la supériorité de son génie religieux et poétique: elles jetèrent sa robe au sort et la vendirent elle-même aux diplomates et aux légistes, qui alors, comme dans tous les temps, trafiquaient de la liberté des peuples.

5. Plus pure dans ses intentions, mais non moins inefficace dans ses résultats, fut l'action politique des souverains pontifes, dont les intérêts avaient cessé d'être en cause durant ces dernières phases des révolutions de la Péninsule. Sans être à l'abri des infirmités qui accompagnent partout la nature humaine, ils ne se lassèrent pourtant pas de se montrer sévères contre les forts, médiateurs entre les égaux, défenseurs des faibles. Au moment même où les Français, maîtres de Naples, s'enivraient de la joie de leurs victoires, la parole réprobatrice de Clément IV avait flétri leurs excès et prédit leur châtiment. « Si ton royaume, « écrivait-il à Charles d'Anjou, est cruel-« lement dilapidé par tes agens, c'est « toi-même qu'on en accuse et à bon « droit, puisque tu as rempli tes bureaux « de voleurs enrichis. Ceux qui te ser-« vent commettent des actions dont Dieu « ne peut soutenir la vue. Ils ne crai-« gnent pas de se souiller par des enlève-« mens et des adultères, comme par des « exactions et des brigandages (1). » Plus tard, lorsqu'eut éclaté la guerre entre ce même roi et celui d'Aragon, Martin IV s'était efforcé d'arrêter le choc, et du moins de prévenir le scandale universel du duel judiciaire que se proposaient mutuellement les deux champions couronnés (2). Boniface VIII interposa son autorité paternelle entre Gênes et Venise, entre les factions de la Romagne et

(1) *Inf.*, XIX, 99. Souvenir des vêpres siciliennes, id., *Parad.*, VIII, 73. Eloge de Pierre d'Aragon. *Purg.*, VII, 112.

(2) Accusations violentes contre Charles II d'Anjou. *Purg.*, VII, 124; XX, 79. *Parad.*, XIX, 127; XX, 73.

(3) Frédéric d'Aragon. *Purg.*, III, 116; VII, 119. *Parad.*, XIX, 130; XX, 73.

(4) Robert, *Parad.*, VIII, 76.

(5) Les noms de Guelfes et de Gibelins considérés comme point de ralliement des mauvaises passions: ils déshonorent eurs drapeaux. *Parad.*, VI, 97.

(1) Simonde Sismondi.

(2) Villani, liv. VII.

de la Lombardie ; il crut réconcilier à la fois la France, l'Aragon et les Deux-Siciles par le traité de Tarascon (1). Tandis que les Italiens maudissaient Clément V, retiré au delà des monts, en son nom le cardinal Napoléon Orsini paraissait à Bologne et dans Arezzo, chargé de terminer les discordes dont ces deux villes étaient le foyer (1306). Enfin, l'un des premiers actes qui marquèrent l'élévation de Jean XXII fut une lettre à jamais mémorable, adressée (1317) à tous les marquis, comtes, barons, gentilshommes, aux podestats et capitaines, aux communes, corporations et à tous les habitans de la Lombardie, de la Marche Trévisane, de l'état de Venise, des patriarchats de Grado et d'Aquilée, et de l'archevêché de Gênes (2) : « Les tribulations qui ont affligé vos villes et vos contrées sont parvenues à nos oreilles ; nous avons su « les maux innombrables qu'elles ont « soufferts non seulement de la part des « étrangers qui s'y font la guerre, mais « encore dans ces guerres plus que civiles que se font entre eux les frères et « les proches, foulant aux pieds tous les « droits de la nature. Les maisons se « sont élevées contre les maisons et les « cités contre les cités, et les populations se sont divisées en factions rivales : de là des ruines, des ravages, « des incendies, la perte des biens, et le « péril des âmes... Or, pour accomplir « ce devoir de père que la Sainte-Écriture m'impose, je vous en conjure, mes « fils bien aimés, prenez garde que de « tels excès offensent Dieu, portent préjudice au prochain, froissent les innocens et quelquefois appellent un juste « châtiment sur les coupables. Les auteurs de ces forfaits, les perturbateurs « du repos public périssent misérablement, ou bien on les voit exilés, contraints d'abandonner tout ce qui était à « eux pour avoir voulu envahir les richesses et les droits d'autrui. Mais ce qui « est plus douloureux, aux infortunes particulières s'ajoutent les calamités générales. Les iniquités de quelques uns deviennent celles de tous, et sur tous en « retombe la peine. Les partis en se disputant le pouvoir, épuisent leurs forces ; et tandis que la concorde fait « s'accroître et prospérer les choses les « plus humbles, les plus grandes s'évanouissent quand la discorde y met la « main. Ainsi le Christ est divisé dans « ses membres, lui dont la gloire est d'avoir réuni ce qui était séparé. Lui qui « est le juge équitable, fort et patient, il « rendra aux superbes ce qui leur est dû. « Car s'ils ne reviennent à résipiscence, « voici ce qui les attend : le feu de l'enfer, les ténèbres extérieures, les pleurs « et les grincemens de dents éternels. « En conséquence, nous vous exhortons « tous, nos fils bien aimés, par le sang de « l'agneau sans tache, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui du haut de la croix pria « pour ses ennemis, à rejeter loin de « vous les armes meurtrières, à déposer « vos haines et vos épées, à dissoudre « vos ligues hostiles, et à confondre vos « volontés dans l'accord parfait d'un « sincère amour. » Cette lettre éloquente portée au delà des Alpes par un légat chargé d'en exécuter les dispositions, lue solennellement dans toutes les chaires, était à l'avénement de Jean XXII comme la voix des anges à l'avénement de Jésus-Christ : « Paix aux hommes de « bonne volonté. » Mais le vicaire du Christ ne pouvait non plus que lui contraindre les volontés mauvaises. Les populations, les cités, les familles ne surent point en ce jour qui leur était donné accepter ce qui aurait fait leur repos. L'Italie, incapable de former une nation, aurait pu constituer une confédération d'États régis par leurs lois et selon leurs mœurs locales, et réunis sous la médiation du souverain pontificat. Elle eût peut-être trouvé là le secret de son bonheur. Elle le méconnut. Les papes durent renoncer à exercer une influence politique sur cette belle province de la chrétienté ; ils ne songèrent plus qu'au salut éternel des individus, puisque la société temporelle voulait périr (1).

Et maintenant, si l'on regarde en arrière et qu'on essaie d'embrasser dans leur ensemble les révolutions dont nous venons de suivre le cours, on y voit les

(1) Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, anno 1295.
(2) Raynaldus, *ibid.*, anno 1317.

(1) Douloureux état de l'Italie durant les premières années du XIVe siècle, *Purg.*, VI, 76.

questions agitées aller sans cesse en diminuant de grandeur. Aux luttes du sacerdoce et de l'empire succèdent les disputes de l'aristocratie et de la démocratie, celles des cités et des familles, celles des puissances étrangères. La même décadence est dans les formes du gouvernement : les ligues défensives qui unissaient plusieurs républiques se détruisent, les républiques sont remplacées par les seigneuries, l'unité sociale se dissout, l'individualisme prévaut. Au milieu de ce changement universel des choses, deux mots changeant eux-mêmes trois fois de signification, demeurent ; ces deux mots, Guelfes, Gibelins, jetés là comme deux paroles magiques par quelque génie malfaisant, pour fasciner les esprits. Avec eux demeurent aussi les colères, les vengeances, les crimes et les douleurs qui marchent à la suite. Il faut bien alors, en présence de tant de fautes et de tant de maux, avouer que les passions comptent autant que les idées dans l'histoire ; et que sans échapper aux décrets de la sagesse divine, les peuples ont leur liberté morale, dont l'usage méritoire ou coupable décide souvent de leurs destinées.

A. F. Ozanam.

# DES PRISONS EN FRANCE.

## CINQUIÈME ARTICLE (1).

Comparaison des deux systèmes de Philadelphie et d'Auburn. — Nécessité de l'intervention de la religion et de ses ministres dans l'éducation pénitentiaire. — Comparaison de la religion catholique et de la religion protestante appliquées à cette éducation. — Exemples de charité apostolique. — Congrégation religieuse vouée à l'œuvre des prisons.

Parmi les questions que le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux conseils départementaux, relativement au meilleur mode d'organisation des prisons du royaume, il en est une dont se sont longuement occupés tous ceux qui ont écrit sur la matière : La réclusion solitaire du détenu doit-elle être continuelle, suivant le système pratiqué à Philadelphie? ou convient-il de combiner l'isolement nocturne avec le travail commun et silencieux durant le jour, comme on fait à Auburn? On est généralement d'accord sur la nécessité de remplacer les dortoirs par des cellules, et de prévenir, par une discipline plus vigilante, de contagieuses communications entre les prisonniers. Mais la séquestration doit-elle être de toutes les heures, de tous les instans? C'est une question qui partage les juges les plus expérimentés, et dont le jugement échappe à notre compétence. Nous nous bornerons donc au rôle de rapporteur, et à l'exposition sommaire des argumens que l'on fait valoir de part et d'autre. Il s'agit, comme on voit, d'opter entre la vie cénobitique du Chartreux et la vie silencieuse et commune des Trappistes. La religion, appropriant ses moyens de pénitence ou de perfectionnement moral aux besoins des divers caractères, avait multiplié les asiles et les règles monastiques. La justice humaine, dominée par des considérations d'unité administrative et par l'inflexible principe d'égalité devant la loi, ne peut même pas laisser aux *serfs de la peine* le choix de la solitude plus ou moins étroite où s'accomplira leur pénitence forcée.

Des partisans chaque jour plus nombreux se déclarent en faveur du système de Philadelphie. Trois publicistes dont nous avons fait connaître les travaux aux lecteurs de l'*Université*, MM. Moreau-Christophe, ex-inspecteur des prisons de la Seine, Victor Foucher, avocat-général à Rennes, le vicomte Bretignères de Courteilles, membre du conseil-général d'Indre-et-Loire, le regardent comme préférable de beaucoup

(1) Voir le 4e article dans le tome v, p. 387.

à celui d'Auburn. Telle est aussi l'opinion, et ceci est d'un grand poids, adoptée par les hommes éclairés que plusieurs gouvernemens ont envoyés aux États-Unis pour y étudier les pénitenciers rivaux. M. Crawford, député par le gouvernement anglais, MM. Mondlet et Neelson, magistrats du Bas-Canada, qui furent chargés d'une mission analogue, n'ont pas hésité à proclamer la supériorité du système pensylvanien. Le docteur prussien Julius, qui avait d'abord incliné vers l'avis contraire, a fini par déclarer : « qu'après avoir examiné tous les systèmes d'organisation et de discipline des prisons, tant en Europe qu'en Amérique, aucun ne lui semblait unir plus de justice et d'équité dans la punition, ou une possibilité plus grande dans l'amendement, que l'emprisonnement solitaire de chaque individu, combiné avec les visites régulières des employés, des inspecteurs, des directeurs et des chapelains. » MM. Alexis de Tocqueville et Élie de Beaumont, malgré la réserve avec laquelle ils ont coutume de conclure, ont laissé percer leur préférence pour ce même système. Il vient de recevoir l'assentiment public et très formel de MM. Demetz, conseiller à la Cour royale de Paris, et Blouet, architecte du gouvernement, envoyés en dernier lieu aux États-Unis par le ministre de l'intérieur, M. le comte de Montalivet. Voici comment ils s'expriment dans la dernière partie de leur rapport :

« Il ressort de tout ce qui précède que, dans le système d'Auburn, les chances d'amendement sont presque nulles pour les condamnés; l'instruction morale y est impossible, les détenus étant sans cesse distraits de la méditation par la présence de leurs compagnons; cette présence seule est pour eux une cause de désordre, un encouragement à l'insubordination.

« L'instruction religieuse y est encore moins praticable, soit qu'une prière ou un sermon fait en commun n'ait aucune action sur des cœurs parfaitement corrompus, soit que l'exhortation ait besoin d'être appropriée au caractère de chaque détenu, soit enfin que les différences de religion y réclament des pratiques diverses : à cela nous pouvons ajouter que les condamnés français étant naturellement plus portés à l'insubordination, aux bravades, à la dérision des choses graves, surtout lorsqu'ils se trouvent réunis, l'amélioration, avec l'application du système d'Auburn, aurait encore moins de chances chez nous qu'ailleurs.

« Le travail dans les ateliers communs donne au pénitencier plutôt l'aspect d'une manufacture que celui d'une prison, ce qui ôte en partie à la peine son caractère d'intimidation.

« La peine même n'y est pas égale pour le criminel endurci et pour l'homme égaré, qu'un moment de passion a entraîné dans le crime; car celui-ci éprouve un supplice inconnu au premier, celui d'être soumis aux regards et au contact de ses compagnons de captivité.

« Les détenus ont la faculté de s'y voir, et peuvent par conséquent s'y reconnaître après leur libération, ce qui entraîne de dangereuses conséquences pour leur avenir.

« Enfin, il a été reconnu impossible d'y maintenir la discipline autrement que par l'usage du fouet; cela seul suffirait pour le rendre inadmissible en France.

« Le système d'Auburn a donc de graves inconvéniens, et nous déclarons que nos préférences sont pour celui de Pensylvanie.

« La démoralisation y est impossible; l'amendement y est probable, et, dans un grand nombre de cas, infaillible. La solitude est favorable à la réflexion, à la méditation, à la prière et à la lecture. L'instruction morale et religieuse n'y est troublée par aucune cause de distraction. Il est permis d'y étudier le caractère et le tempérament du condamné, et de lui adresser les conseils et les encouragemens qui paraissent de nature à faire impression sur son cœur, d'après ses antécédens, ses habitudes et son éducation.

« La peine y est proportionnée à la culpabilité morale du condamné; car la solitude est d'autant plus poignante, que le détenu est plus coupable et plus corrompu : tolérable pour l'homme

condamné à une courte détention et qui entrevoit avec consolation la perspective de rentrer bientôt dans une vie honnête, elle est imposante et terrible pour le coupable qui doit compter de longues années d'angoisses et de remords. Elle porte aussi en elle-même, et par la seule mesure de sa durée, un châtiment proportionné à la gravité de la faute qu'il est destiné à punir.

« Appropriée à tous les degrés de criminalité, elle rend facile et simple l'échelle de l'application des condamnations. Combinée avec quelques moyens de discipline intérieure, elle est susceptible d'être modifiée dans sa rigueur jusqu'à la mansuétude, et d'atteindre le plus haut point d'énergie, sans le secours d'aucun des moyens qui répugnent à l'humanité et aux scrupules d'un esprit public avancé. Ce régime comporte une durée de peine moins longue, et économise à la fois le temps du condamné et les deniers de l'État. Applicable avec la même facilité à tous les genres de condamnation, il met en repos la conscience du juge, et assure d'une manière plus positive l'action de la justice et l'accomplissement de la loi.

« En donnant aux condamnés les moyens de s'amender, il leur assure encore le secret de leur ignominie, leur permet de rentrer dans la vie civile sans y être repoussés, et d'y exercer sans trouble l'industrie dont la prison les aura souvent dotés. Le travail y sera plus soigné, les détenus s'y perfectionneront davantage et pourront y apprendre des professions sédentaires isolées, plus avantageuses pour leur occupation future.

« Par l'absence de toute espèce de communication entre les prisonniers, et chaque cellule formant une prison séparée et complète, où le détenu ignore le nom et même l'existence de son voisin, on peut renfermer dans le même pénitencier, sans le moindre inconvénient, toutes natures de condamnés, quels que soient leur âge, leur sexe, leur dépravation, leur culpabilité; ce qui permet de réduire le nombre des prisons, et de supprimer entre elles toute classification, économie impossible avec un autre système. Enfin, il y a moins de chances d'évasion que dans le système d'Auburn, et cette certitude est pour la société un nouveau gage de paix et de sécurité.

« Tels sont les principaux motifs qui nous ont entraînés vers le système de Pensylvanie; il a aujourd'hui pour lui la sanction du temps et de l'expérience. »

Nous avons transcrit ces conclusions parce qu'elles résument les principaux argumens des partisans de l'isolement absolu. Ajoutons que, pour maintenir la discipline parmi les prisonniers travaillant en commun, pour prévenir les complots d'évasion et exercer une surveillance active et efficace, le directeur d'Auburn s'est vu contraint d'organiser dans les rangs mêmes des détenus, un système d'espionnage et de police occulte; triste moyen qui dégrade les surveillans et exaspère les surveillés. L'isolement cellulaire de jour et de nuit pare à cet abus.

Parmi les adversaires du système pensylvanien, citons M. Léon Faucher, qui l'a vigoureusement combattu dans la *Revue de législation et de jurisprudence;* M. Charles Lucas qui le repousse avec toute l'autorité d'une expérience acquise dans ses fonctions d'inspecteur des prisons du royaume; M. Grellet-Wammy, membre du comité de Genève, pour la surveillance morale des prisons, et auteur d'un travail sur le *patronage*, couronné par l'Académie royale de Metz. Ils se récrient d'abord, au nom de l'humanité, contre l'horreur d'une solitude absolue, qu'interrompent seulement de temps à autre les visites du directeur et du chapelain, et qui, laissant le coupable sous le poids accablant de sa tristesse et de son désespoir, doit produire, selon les organisations diverses, ou un état de marasme, voisin de l'idiotisme, ou une surexcitation fébrile poussée jusqu'à la rage et au délire. Ils ajoutent que le peu d'espace départi à chaque condamné, la difficulté d'aérer et de chauffer un grand nombre de cellules, aussi convenablement que des ateliers où les détenus travaillent en commun, le malaise physique joint à la torture morale, compromettent la santé des prisonniers et peuvent même déterminer chez plusieurs l'aliénation mentale. Les faits observés ne paraissent pas, nous devons le

dire, justifier pleinement ces philantropiques alarmes. Nous avons relu les documens statistiques, les chiffres de mortalité et d'aliénations mentales, publiés soit par MM. Alexis de Tocqueville et Élie de Beaumont, soit par MM. Demetz et Blouet. Encore bien qu'ils ne concordent pas parfaitement, et qu'en ceci la statistique ne nous fournisse, comme de coutume, que des conclusions sujettes à controverse, il paraît certain qu'entre les résultats des deux systèmes, sous le rapport de la santé des prisonniers, la différence est à peine appréciable.

Une objection plus solide est celle-ci : Le système pénitentiaire n'a pas pour but seulement l'intimidation et l'exemple, il doit aussi, et c'est par là qu'il justifiera son nom, faire naître chez les condamnés des habitudes meilleures, qui leur permettront de reprendre place au sein de la société. Le prisonnier condamné à une détention temporaire, ne doit être regardé ni comme un animal féroce que l'on se borne à clore dans une cage solidement construite, ni comme un anachorète destiné à un perpétuel tête-à-tête avec Dieu et sa conscience. C'est un homme que le pénitencier rendra un jour à la société et à la vie des autres hommes ; il faut par conséquent lui donner une éducation *sociale*. Séquestré de ses semblables pendant plusieurs années, privé de tout exercice de sociabilité, tenu dans l'impossibilité matérielle de mal faire, et n'ayant eu aucune occasion de se plier volontairement à l'ordre, à la discipline, au respect envers les chefs, à la bienveillance envers les égaux, le prisonnier sortirait de son isolement comme d'un songe, et les premières excitations de la liberté, après cette longue torpeur de la solitude, ne tarderaient pas à détruire les fruits douteux d'une méditation inactive. « Les uns, dit le célèbre jurisconsulte Mittermaïer, arriveront à l'époque de leur libération avec une défiance craintive ou haineuse de leurs semblables; les autres avec une espèce d'idiotisme qui les livrera sans défense aux mauvais conseils et aux tentatives de séduction. » Un homme dont le nom, doublement consacré par la gloire et par la souffrance, est particulièrement cher aux catholiques, Sylvio Pellico dit dans ses Mémoires : « La solitude absolue peut être bonne à l'amendement de quelques âmes; mais je crois qu'en général elle l'est plus encore, si on ne la pousse pas à l'extrême, si on n'isole pas le prisonnier de tout contact avec la société. » M. Charles Lucas demande que l'emprisonnement solitaire soit réservé aux condamnés à court terme, sur lesquels l'empire de la discipline ne s'exerce pas assez long-temps pour changer leurs habitudes et les former peu à peu à une vie meilleure : l'intimidation est le seul moyen par lequel on puisse agir sur cette classe de condamnés, et le *solitary confinement* est merveilleusement propre à produire cet effet. Mais quant aux condamnés qui doivent subir plusieurs années d'emprisonnement, le but du système pénitentiaire doit être principalement d'améliorer leurs habitudes, de les façonner à la pratique des devoirs sociaux, de réformer insensiblement leur volonté par la discipline des actes volontaires. Or, dit M. Charles Lucas : « L'isolement absolu de jour et de nuit est contraire à ce but. A la vérité, il rend impossibles, non seulement les dangers de la contagion, mais même les délits de l'association, et il n'y a dans la discipline ni troubles à prévoir, ni infractions à punir, car elles ne proviendraient que de quelques résistances individuelles. Eh bien ! c'est précisément la simplicité et, pour ainsi dire, l'infaillibilité si vantée de cette discipline, qui détruit en elle le caractère pénitentiaire. Car ce n'est pas par la force morale, mais par la force matérielle qu'elle se meut. Ce n'est pas la volonté du bien, mais l'impuissance du mal qu'elle impose au détenu. Le système pénitentiaire serait bien simple, en effet, s'il devait se borner à enchaîner le vice par un obstacle matériel pendant le temps de la captivité; il y a un but plus difficile et plus élevé, celui d'opposer à la récidive l'obstacle moral de l'habitude pour l'époque de la libération. Or, voilà le but que non seulement le système de Philadelphie ne saurait atteindre, mais qu'il compromet et détruit; car en suppri-

mant l'abus, il interdit le bon usage. Oubliant qu'elle a pris le détenu en société, qu'il faudra bientôt l'y rendre, qu'elle doit le préparer à vivre honnêtement avec ses semblables, cette discipline jette cet homme entre quatre murs, et, par l'impossibilité matérielle de nuire qu'à lui seul, s'imagine apparemment lui avoir donné l'habitude de ne plus faire tort à son prochain. »

L'exemple du pénitencier de Genève où l'on suit le système d'Auburn, perfectionné, est le plus puissant des argumens invoqués en faveur de ce régime. Le nombre des récidives y est moindre que partout ailleurs, et l'on parvient à y maintenir une discipline exacte, sans l'usage du fouet, sans autre châtiment que la réclusion solitaire et ténébreuse durant le jour, et la réduction de la nourriture au pain nécessaire pour sustenter l'existence. En France, le pénitencier militaire de Saint-Germain, où les prisonniers, isolés pendant la nuit, durant le jour travaillent en commun, a donné également les résultats les plus satisfaisans; on admire, en le visitant, ce que peut l'autorité morale d'un directeur habile et dévoué à son œuvre. Mais on ne saurait tirer de ce dernier exemple des inductions applicables aux prisons ordinaires. Les habitans du pénitencier militaire, formés par la discipline du régiment aux habitudes d'ordre et d'obéissance, condamnés la plupart pour des délits qui n'entraîneraient qu'une peine minime devant la juridiction commune, plus faciles à émouvoir par le sentiment de l'honneur que ne le sont généralement les autres prisonniers, offrent infiniment plus de ressources au zèle d'un chef dans la personne duquel ils respectent la supériorité du grade, et le prestige de l'épaulette gagnée sur les champs de bataille.

Que l'on adopte le système d'Auburn ou celui de Philadelphie, ni l'un ni l'autre ne doit être considéré comme un remède héroïque contre les maladies morales. Les moyens de discipline matérielle et les précautions architecturales, utiles en ce qu'ils opposent un obstacle à la corruption mutuelle des détenus et à de contagieuses communications, ne sauraient atteindre le mal dans sa racine, dans le cœur du coupable, dans les replis d'une volonté perverse. La nécessité du travail imposée au prisonnier, l'empire des habitudes d'ordre que la discipline tendra à lui inculquer, l'attrait des faveurs rémunératoires promises à sa docilité et à sa conduite régulière, les conseils de l'intérêt bien entendu pourront sans doute le modifier à la surface et le préparer à rentrer dans la société avec des projets moins hostiles. Mais, outre que certaines natures énergiques et ardentes repoussent ces transactions et ces calculs, tandis que des motifs d'un ordre plus élevé et de plus entraînantes considérations auraient prise sur elles, la religion seule peut défendre efficacement le condamné contre les impurs souvenirs de sa vie passée, contre le sentiment de son humiliation, contre ces honteuses passions qui s'enflamment au sein même de la solitude et font de si terribles ravages dans les prisons; seule elle peut faire descendre un rayon vivifiant sur toute cette boue et la transformer en un homme nouveau. Aussi, tous les publicistes qui ont traité de la réforme des prisons, s'accordent à proclamer l'absolue nécessité de son intervention. Dans la société moderne, où l'orgueil est le vice dominant, on trouve un grand nombre d'hommes qui se croient personnellement au dessus de l'assistance que l'humble chrétien demande aux enseignemens et aux pratiques de la religion, pour triompher de ses passions, corriger ses défauts et se tenir ferme dans la voie du devoir. Ces hommes s'estiment vertueux parce que leur position sociale, les lumières et la fortune qui leur font la vie douce, facile, brillante, les préservent des fautes passibles de peines légales; ils rougiraient en quelque sorte d'avouer que le cœur humain, violemment entraîné vers le mal, a besoin de se retremper sans cesse à la source des grâces divines. Mais lorsqu'ils viennent à se heurter contre un de ces problèmes où leur superbe est désintéressée; lorsqu'ils se voient menacés dans leur sécurité par les progrès effrayans du vice qui ne va point en carosse, mais crochète les portes et se cache, la nuit, dans les angles des rues obscures; lorsqu'ils cherchent

les moyens de conjurer les périls de l'immoralité chez les classes qui n'ont rien à perdre, ils invoquent hautement la nécessité du frein religieux; ils comprennent que la morale de l'intérêt bien entendu et les conseils de la sagesse humaine, sont une digue impuissante contre le débordement des passions irritées par l'inégalité des conditions sociales. Nous doutons que la religion puisse rendre tous les services qu'on attend d'elle, tant qu'on se bornera à la recommander comme chose simplement utile. Semblable aux enfans, le peuple voit, entend et commente avec une maligne sagacité tout ce qui se fait et se dit au dessus de sa tête. Croyez et pratiquez; *édifiez* par la foi et par l'exemple; sinon n'espérez pas que l'intérêt de votre sécurité et l'empire des convenances administratives fassent pleuvoir sur les âmes la rosée qui rafraîchit et féconde : ou, du moins, n'entravez point par de mesquines défiances, par de jalouses restrictions, l'œuvre morale de la religion et de ses ministres. Laissez l'Église déployer librement toutes ses puissances contre l'esprit d'indifférence et de doute au sein duquel grandissent les jeunes générations, contre les vices polis et leurs ravages cachés, aussi bien que contre les vices grossiers qui se produisent en actes manifestement attentatoires à l'ordre social. Surtout, prenez garde, en appelant la religion à votre aide, de vouloir la transformer à votre guise, et d'exiger que la divine servante de tous les besoins et de toutes les douleurs de l'humanité, se fasse aussi la servante de vos caprices et de vos conceptions privées.

Parmi les conseils-généraux récemment consultés par le ministre de l'intérieur, touchant la réforme des prisons, il s'en est trouvé un qui a déclaré que, si l'office du dimanche était inconciliable avec la réclusion solitaire et exposait les détenus à entretenir quelques communications entre eux, il fallait se borner à une visite individuelle de chaque prisonnier par l'aumônier de l'établissement. C'est-à-dire que, pour obvier à quelques abus faciles à prévenir par une exacte surveillance, ces conseillers proposent de faire perdre complétement aux détenus l'habitude d'un des devoirs les plus formellement ordonnés par l'Église, et d'ôter à celle-ci le puissant moyen d'action qu'elle trouve dans les cérémonies du culte, les grâces que l'immolation de la victime propitiatoire fait couler dans les âmes, l'émotion salutaire que la parole du prêtre soulève dans la foule, quand il est inspiré par la présence de Dieu lui-même, par la croix de l'autel, par la vue des pauvres pécheurs groupés autour de la chaire! On reconnaît bien, dans un tel conseil, l'influence de ce matérialisme administratif, si commun de nos jours, qui s'imagine pouvoir guérir les maladies morales, comme on traite une fièvre ou une gastrite, par certains moyens d'hygiène physique, par certaines lois de discipline et certaines combinaisons matérielles.

En opposition à cette déplorable erreur, nous prendrons plaisir à citer une partie d'un chapitre dans lequel M. Charles Lucas compare l'action du catholicisme à celle du protestantisme sur l'éducation pénitentiaire :

« S'il nous fallait indiquer laquelle de ces deux religions nous semblerait le mieux répondre aux besoins actuels de l'éducation pénitentiaire, nous n'hésiterions pas à nommer le catholicisme. S'il est en société une position à laquelle le catholicisme nous semble mieux convenir que le protestantisme, c'est celle des classes inférieures. Chez elles, l'intelligence est trop peu développée pour sentir Dieu par la foi; et la prédication seule du protestantisme, au milieu de la nudité de ses temples et de la rigide simplicité de son culte, présente au peuple, sous des dehors trop austères, les beautés morales de la religion. Le protestantisme en écartant de ses temples l'intervention des arts, et de son culte la pompe des cérémonies, adopte une forme trop sévère, et d'ailleurs sacrifie l'action à la parole et l'impression au raisonnement. Le catholicisme, au contraire, parle et agit; il crée autour de l'homme une atmosphère d'impressions extérieures qui doivent toucher son cœur et élever son imagination vers Dieu; et c'est lorsqu'il a ainsi, pour ainsi dire, purifié les sens et sanctifié les regards, qu'il vient ajouter la puis-

sance de la prédication à celle du culte, pour remuer et fortifier dans l'homme le sentiment religieux, etc., etc.

« Ce ne sont pas seulement des principes théoriques, mais des observations pratiques qui influencent ici notre opinion. Quelque corrompue, quelque irréligieuse que soit la population actuelle de nos maisons centrales, quelque disposée qu'elle soit, dans les cours et ateliers, à railler les croyances et les exercices religieux, cependant une fois que le temple lui est ouvert, qu'elle en a franchi le seuil, qu'elle s'y est agenouillée, et que le prêtre a monté les degrés de l'autel, vous verriez partout régner le silence et le recueillement, sans que la discipline ait, pour ainsi dire, besoin d'intervenir. Notre plus ancien directeur, M. Marquet-Vasselot, atteste que, depuis qu'il a vu les détenus en masse assister aux diverses cérémonies religieuses, il n'y a pas connu deux exemples de scandale et d'impiété.

« Il est une autre considération encore, qui me fait incliner en faveur du catholicisme : c'est la pratique de la confession. Je n'examine pas ici la question de ses avantages et de ses inconvéniens en société; mais dans la sphère de l'éducation pénitentiaire, la confession est le complément nécessaire de l'entretien moral. Il ne suffit pas de s'avouer ses fautes à soi-même : il faut avoir le courage et la franchise d'en faire l'aveu à autrui. Si l'hypocrisie est l'écueil le plus dangereux à éviter, l'aveu de l'offense est le résultat le plus important à obtenir, dans un système d'éducation qui aspire à la régénération et à la réhabilitation du repentir. La confession a un autre avantage, celui d'appeler au secours d'un esprit peu développé, les conseils et les directions d'une intelligence plus éclairée. Or, sous ce rapport encore, le catholicisme rend, par la confession, un service signalé à l'éducation pénitentiaire, etc. »

La crainte exprimée par le même administrateur, que le zèle des aumôniers ne soit pas à la hauteur de leur mission morale, et que le clergé français ne fournisse pas des ouvriers suffisamment dévoués à cette œuvre ingrate et humble, nous paraît injurieuse à un corps dont les vertus modestes et le charitable dévouement ne devraient être méconnus de personne. La seule condition que le clergé mette à son concours, c'est la pleine liberté de faire le bien. Nous empruntons à l'ouvrage de M. Charles Lucas lui-même, un exemple de charité apostolique qu'il se plaît à citer, que nous admirons avec lui, mais qui, de la part d'un ministre de Jésus-Christ, ne nous étonne pas. Nos lecteurs nous pardonneront aisément, nous en sommes certains, cette nouvelle et longue citation qui leur fera connaître deux admirables traits de vertu, racontés par un témoin qui a su donner à son récit le seul ornement convenable, la simplicité:

« En 1836, dit M. Charles Lucas, j'arrivais à Bordeaux avec le désir d'y déterminer l'organisation d'un pénitencier de jeunes détenus. M. le préfet et M. le maire étaient animés des meilleures intentions, mais ni le département ni la ville ne possédaient un local disponible. M. le comte de Preissac m'indiqua un ecclésiastique, la providence de toutes les bonnes œuvres, j'allai le trouver. Cet ecclésiastique, précédemment avocat à la Cour royale de Paris, avait vu, dans les corridors de Sainte-Pélagie, de malheureux enfans livrés à l'infâme corruption des prisons. Aussi, au simple exposé du plan et du but d'un pénitencier de jeunes détenus, son esprit s'anime, son cœur s'échauffe ; il y a du trop plein dans cette âme évangélique. Il m'interrompt pour me dire : « Monsieur Lucas! j'ai deux maisons à Bordeaux, visitez-les, et choisissez, pour cette belle œuvre, celle qui vous paraîtra le mieux appropriée à cette destination pénitentiaire. » Le choix était fait avant la fin du jour, et quelque temps après le digne abbé Dupuch acceptait, à titre gratuit, la direction du pénitencier de Saint-Jean. Mais qui devait devenir son collaborateur, en qualité d'aumônier? Chargé, comme vicaire-général, de proposer à Monseigneur l'archevêque des candidats à cette place d'aumônier, M. l'abbé Georges, neveu de M. le cardinal de Cheverus, ne proposa qu'un nom, *c'était le sien*. Grande fut la surprise et l'affliction de Monseigneur l'archevêque, ainsi qu'il nous l'a dit à nous-

même. Il n'épargna aucun effort pour combattre une pareille résolution, mais elle fut ce qu'elle devait être, inébranlable, parce qu'une énergique vocation l'avait dictée. Dès lors qu'il voyait sous ses yeux s'organiser ce pénitencier de Saint-Jean, dans lequel se personnifiait le souvenir et se réalisait l'un des vœux les plus chers de son oncle, M. l'abbé Georges avait senti qu'il ne pouvait désormais plus dignement honorer à la fois son saint ministère et la vertueuse mémoire de M. de Cheverus, qu'en devenant l'aumônier du pénitencier de Saint-Jean. »

Ce récit a tout le bonheur de l'à-propos, au moment où M. l'abbé Dupuch, promu à la dignité d'évêque d'Alger, se prépare à faire connaître et aimer sur les rivages d'Afrique la religion qui lui inspire une si touchante charité. Ses vertus le désignaient à un choix non moins honorable pour ceux qui l'ont fait, que pour celui qui en est l'objet. Elles font concevoir aux chrétiens de douces espérances dans le succès d'un apostolat confié à de si dignes mains.

Dans un précédent article, insistant sur la nécessité de ne mettre en contact avec les détenus que des hommes dont toutes les paroles et toutes les actions fussent un perpétuel enseignement de la vertu, et sur la difficulté de trouver ces conditions de moralité et de religion chez les agens subalternes, nous avons dit comment le problème avait été résolu par de pieux et honorables citoyens de la ville de Lyon. Ils ont établi à Oullins, près de Lyon, une espèce de séminaire ou d'école normale de frères surveillans, dits Frères de Saint-Joseph, pour l'application du système pénitentiaire. M. Béranger, conseiller à la Cour de cassation et président de la Société de patronage pour les jeunes détenus du département de la Seine, a rendu un éclatant et public hommage aux heureux résultats obtenus, dans le pénitencier de Lyon, par le zèle et la vertu des Frères de Saint-Joseph. MM. Charles Lucas, Demetz, Marquet-Vasselot, etc, tous les juges compétens, tous les hommes d'expérience, regardent le succès de cet essai comme aplanissant l'un des plus grands obstacles que semblait rencontrer en France l'application du système pénitentiaire. Aux hommes qu'effraierait le nom seul de *congrégation religieuse*, M. Charles Lucas propose de créer une école normale spéciale, pour y former le personnel des agens secondaires. Mais il ne dissimule pas que ces agens laïques, choisis çà et là dans la société, distraits de leurs arides fonctions par les mille préoccupations de l'intérêt individuel, ne pouvant d'ailleurs conserver au même degré qu'une corporation religieuse l'esprit de suite et l'unité de méthode, n'offriraient pas aux directeurs de la réforme un instrument aussi utile et aussi parfait. Serait-il possible qu'en France le bien fût repoussé, par cela seul qu'on le pratiquerait au nom de Jésus-Christ? Serait-il possible que de haineux et misérables préjugés fissent rejeter des améliorations nécessaires et urgentes, par cela seul qu'elles auraient pour ministres des hommes puisant exclusivement dans la religion l'aliment de leur zèle et le principe de leurs vertus? Serait-il possible que la charité chrétienne qui place au ciel la récompense de ses travaux, et voit dans chaque misère physique ou morale à secourir, l'occasion d'un service personnel, si l'on ose ainsi parler, envers Jésus-Christ lui-même, inspirât moins de confiance et de faveur, que les dévouemens mesurés au salaire et les vertus d'origine purement administrative?

P. Lamache.

# HISTOIRE ET TABLEAU DE L'UNIVERS,

PAR M. J.-F. DANIÉLO (1).

## SPECULUM UNIVERSALE, PAR VINCENT DE BEAUVAIS.

> La puissance suprême fait avec tant d'ordre tout ce que notre intelligence peut comprendre, tout ce que nos yeux peuvent considérer, que celui qui admire ce spectacle ne peut en jouir sans participer de l'excellence du Créateur.
>
> (DANTE, *Paradiso*, canto x.)

C'est sous l'invocation et l'inspiration du chantre de la *Divine Comédie*, que l'auteur de cet ouvrage s'est placé pour le composer. Guidé par la lumière de la révélation personnifiée dans cette pure, calme, suave et souriante figure appelée Béatrix, Dante initie successivement l'humanité vivante à toutes les sphères du monde invisible, depuis celle des ténèbres, des remords et des châtimens sans fin, jusqu'à celle des splendeurs, des béatitudes et des récompenses éternelles.

C'est à travers les sphères du monde visible que M. Daniélo nous conduit, depuis les profondeurs les plus reculées de notre globe jusqu'aux espaces infinis de l'Océan des cieux. Il a tenté l'audacieux projet de nous exposer l'histoire entière de la création. Ce n'est pas la première fois qu'une telle œuvre est essayée. Je ne veux pas parler du *Spectacle de la nature*, par l'abbé Pluche, production aride, étroite et superficielle, que M. Daniélo a bien fait de laisser de côté pour se livrer à un nouveau travail plus original. Mais un siècle avant le Dante, un des plus grands philosophes du moyen âge, le précepteur des enfans de saint Louis, avait fait un ouvrage dont le titre, le sujet et la méthode se rapprochent beaucoup de celui de M. Daniélo. *Speculum universale,* tel est le nom d'une gigantesque Encyclopédie des connaissances humaines dont Vincent de Beauvais est l'auteur. Ce Miroir universel est divisé en quatre volumes in-folio; le premier s'appelle *miroir naturel* (speculum naturale); le second, *miroir doctrinal* (doctrinale); le troisième, *miroir moral* (morale); enfin le quatrième, *miroir historial* (historiale). Le plan de cette étonnante création est trop curieux pour que je ne le fasse pas connaître dans une rapide analyse. J'emprunte un résumé très bien fait par un de nos archéologues les plus savans et les plus zélés, M. Didron :

« Vincent de Beauvais classa d'abord les objets de nos connaissances, non pas d'après nos facultés, comme firent les encyclopédistes français du dix-huitième siècle, ce qui est une classification artificielle et variable avec toute variation de système psychologique; mais d'après ces objets eux-mêmes, comme en botanique on distribue les plantes d'après leurs organes, ce qui engendre une classification immuable comme la nature des choses. De là quatre ordres de sciences; les historiques, les morales, les abstraites, les naturelles. Cette division tranchée par l'analyse, s'ordonne par la chronologie; et ce n'est pas une classification pure et sèche, un simple tableau, mais un cadre qui se remplit à mesure; car après chaque titre, vient son chapitre; le traité scientifique suit immédiatement l'énonciation de la science elle-même. Avant le monde, en effet, Dieu seul était; il se décide à créer, et d'abord donne la vie aux anges. A ce propos, l'encyclopédiste chrétien vous dit ce que c'est que Dieu; s'il y en a un, ou deux, ou plusieurs, ou point; il vous dit sa nature et ses attributs; puis ce qu'est l'ange.

« Ensuite Dieu crée le ciel et la terre, et alors vient un traité de géographie et de minéralogie. A la création du soleil, de la lune et des astres, sont attachées l'astronomie et l'astrologie; au jour où la

(1) Tome 1er; au Bureau de la Société Bibliographique, rue Saint-Antoine, 76. Prix : 7 fr. 50.

terre germe, un traité de botanique et son application à l'agriculture et à l'horticulture ; aux jours des oiseaux, des poissons et des animaux terrestres, toute une zoologie.

« Enfin arrive l'homme ; alors une anthropologie assez complète et très remarquable pour le temps, étudie l'homme dans son corps, dans son âme, dans ses races, en fait l'anatomie et la physiologie. Puis Dieu se repose, et à ce point, Vincent examine et discute la disposition, la beauté et l'harmonie de l'univers. Cette harmonie est bientôt troublée par la chute de l'homme, et ce beau drame cosmique, qui se remuait en symétrie, se disjoint et s'embarrasse ; les élémens se déchaînent : ils troublent le monde physique pendant que les passions bouleversent le monde moral. De là les volcans, les ouragans et les crimes. Avec la chute d'Adam finit la première famille des sciences.

« L'homme est tombé, mais il peut se relever ; il peut, dit Vincent, se réparer par la science. Alors l'infatigable encyclopédiste apprend à parler, puis à penser : il fait des traités de grammaire, de logique, de rhétorique ; puis viennent les autres sciences et leur application à la vie domestique dans l'économie, à la vie publique dans la politique, leur application aux arts mécaniques, à l'architecture, à la navigation, à la chasse, au commerce, à la médecine ; là finit la seconde division, celle des sciences proprement dites.

« C'est bien que l'homme sache, mais il faut qu'il agisse. La science coule, mais elle doit couler avec mesure, sans inonder l'intelligence, sans ravager la raison. Alors les sciences morales montrent à l'homme qu'il doit marcher sur une ligne droite qu'on appelle la loi, laquelle est divine et humaine, ancienne et nouvelle. La loi apprend à l'homme des devoirs en lui enseignant les vertus. Vincent donne autant de traités que de vertus spéciales. Il faut croire, espérer, chérir ; il faut être chaste, humble, doux, patient, tempérant, courageux, prudent. A ce compte, on sera heureux en paradis, dont Vincent décrit les merveilles pour exciter aux bonnes œuvres. Pour peu que l'homme se ralentisse ou se détourne, il tombe en purgatoire ; et il dit ce qu'est le purgatoire, ce qu'est le péché dans toutes ses espèces mortelles et vénielles. Si l'homme dévie entièrement, il sera précipité en enfer, où sont punis l'orgueil, l'envie, le blasphème, la paresse, la simonie, etc. Pas un traité de morale n'est oublié dans ce beau cadre.

« L'homme est né ; il sait et il agit ; il a reçu à la main gauche la science comme un bouclier, et à la droite la morale comme instrument d'action. Maintenant, il peut vivre dans le monde et faire son histoire. Alors viennent se grouper toutes les époques de l'histoire universelle du genre humain, à partir du jour où Adam, expulsé du paradis terrestre, fut condamné au travail. Vincent passe en revue et raconte l'histoire de tous les peuples. Il s'arrête en 1244, époque où il vivait. Puis il dit quand les temps seront accomplis, quand l'univers mourra, quand l'humanité sera jugée : il décrit comment le monde finira par l'eau ou par le feu ; il prédit tous les phénomènes qui précéderont le jugement dernier. »

Tel est l'immense ouvrage de Vincent de Beauvais, chef-d'œuvre d'inspiration et de science. Que M. Daniélo ne se désespère pas, si j'ai fixé l'attention sur ce beau monument philosophique, c'est pour mieux faire comprendre l'importance et le mérite de son livre.

Voulant nous exposer l'*histoire et le tableau de l'univers*, c'était tous les objets de nos connaissances que le travail de l'auteur embrassait, et comme le philosophe du moyen âge, il n'a pas suivi une classification arbitraire de nos facultés, mais celle même que la nature nous présente, et à l'exemple de Vincent, il a réglé son plan d'après l'ordre chronologique.

Pour explorer tous les divers degrés de la création, M. Daniélo commence par se placer au centre de la lumière éternelle et il en descend, le flambeau de la révélation chrétienne à la main ; laissons l'auteur nous tracer lui-même son point de départ, et sa route et son but ;

« D'abord l'idée de Dieu, l'idée triple comme son essence, l'idée poétique, philosophique et physique.

« Après ce triple portrait de Dieu, les récits divers de la création, les grandes

chroniques de la terre et des cieux : et puis la description et le tableau de cette même terre et de ces mêmes cieux d'après les mêmes livres et d'après les mêmes hommes : c'est-à-dire d'après les livres sacrés, les prophètes et les poètes des nations antiques.

« Ainsi l'on goûtera aux fruits de l'inspiration d'abord, puisqu'ils sont les premiers venus sur cette terre, et ensuite aux fruits de l'étude et de la réflexion.

« De cette manière, assez peu des traits importans et des grands tableaux de l'univers, en ce qu'il a de permis à la mémoire et d'accessible à l'observation, m'auront échappé.

« Car à défaut de la surnaturelle assistance de cette Béatrix divine dont j'ai parlé plus haut, l'élan presque aussi audacieux de la pensée et de la poésie orientale jointes à la puissance plus audacieuse encore du télescope moderne ; car les observations des astronomes et les récits des voyageurs, les travaux des savans et les méditations des philosophes, mis à profit, réunis et combinés avec soin, ne peuvent manquer de donner des résultats assez satisfaisans et assez approchés des bornes probables que semblent pouvoir atteindre les facultés humaines. »

Après Dieu vient l'homme, dans le plan de M. Daniélo. Pourquoi n'a-t-il pas suivi l'ordre chronologique de la création, tel que la Genèse nous le présente et tel que la science le confirme ? du moment où l'homme lui apparaît comme le but et le couronnement de la création, il était donc beaucoup plus naturel et plus rationnel qu'il nous fît d'abord l'histoire et le tableau des minéraux, des végétaux, des animaux. La première question que soulève l'auteur des études de l'homme, c'est celle du langage. M. Daniélo analyse longuement tous les principaux systèmes qui se sont prononcés pour la révélation ou l'invention de la parole. Dans cette analyse, j'ai été étonné de ne pas voir mentionner l'opinon de M. de Bonald qui a jeté tant de lumière sur cette grande question. J'engage M. Daniélo à réparer cet oubli dans une prochaine édition.

La deuxième partie de ce volume ouvre le véritable commencement de cette histoire, le récit de la naissance et des révolutions du globe. L'auteur nous annonce qu'il fera précéder son exposition historique et descriptive du recueil de toutes les anciennes cosmogonies : « De l'Inde, dit-il, j'irai à la Chine et dans les autres principaux pays bouddhiques, comme chez les Birmans, dans la Mongolie et le Thibet. Des montagnes du Thibet, je passerai sur le plateau élevé, sur la terre de feu, de sel et de sable de la Perse ; de la Perse, je descendrai aux plaines plus riantes de Babylone et aux côtes de la Phénicie ; de la Phénicie, je m'en irai en Egypte par Biblos, où je commencerai à saluer, pour la première fois, un souvenir d'Osiris ; de l'Egypte, je ferai voile vers l'Asie-Mineure et la Grèce ; de la Grèce en Etrurie ; de l'Etrurie dans le nord et dans l'ouest de l'Europe, où dans les cosmogonies américaines, et dans celle de l'Edda, je retrouverai les débris de presque toutes celles de l'Orient ; alors enfin, j'arriverai à la cosmogonie de Moïse, à cette cosmogonie je comparerai toutes les autres avec leurs accessoires, leurs doctrines et leurs traditions religieuses. J'y ajouterai tout ce qu'en physique, en philosophie, en histoire, on a dit de plus important sur ces questions importantes. »

Ce grand résumé cosmogonique est suivi d'une première vue sur les harmonies fondamentales de la nature. Là, M. Daniélo esquisse rapidement tous les problèmes que soulève l'étude du règne minéral et du règne végétal ; il examine toutes les découvertes de la science géologique ; puis il arrive à l'animal, constate sa place dans la création. Enfin il revient à l'homme, le considère en lui-même, dans ses rapports avec tous les autres êtres, dans sa destinée, dans son intelligence ; de la terre l'auteur s'élance dans le ciel et nous déroule toutes les merveilles du système céleste.

Ainsi se termine cette introduction dans laquelle M. Daniélo nous donne tout un abrégé de son immense ouvrage. A voir toutes les questions que l'auteur ne craint pas de poser, on s'effraierait de son audace, si l'on n'était rassuré par son enthousiasme, sa persévérance, son ardeur à compulser tous les travaux de la science. Le *Speculum universale* de

Vincent de Beauvais est le réservoir dans lequel se trouvent recueillies toutes les connaissance du VIII[e] siècle, en théologie en philosophie, en histoire, en science naturelle; de même l'*histoire et le tableau de l'univers* par M. Daniélo sera le miroir fidèle de la science du dix-neuvième siècle appliquée à la création entière. Si nous remarquons dans ce livre un peu de confusion, trop de hâte à décider certains problèmes, une prédilection exagérée pour l'histoire et la philosophie de l'Inde, comme si de ce chaos devait sortir une nouvelle révélation, ces défauts eux-mêmes seront un reflet de l'époque. Celle-ci, parce qu'elle possède l'art de faire des classifications et des dictionnaires, se croit le génie encyclopédique (il se publie en ce moment cinq Encyclopédies), ce qui est une prétention que l'état de la science ne peut justifier, car à peine si elle commence à entrer dans la voie de la vérité et de l'unité. Un livre comme celui de M. Daniélo, qui embrasse tout l'ensemble de nos connaissances, sera d'une grande utilité pour constater leur direction, leurs conquêtes, leur degré actuel de perfectionnement. Souhaitons que le courage de M. Daniélo ne l'abandonne pas et qu'il parvienne à achever l'œuvre dont il nous a dessiné le vaste cadre dans ce premier volume (1).

A. DE SAINT CHÉRON.

(1) Nous apprenons que les 2[e] et 3[e] volumes vont paraître. Nous savons de science certaine que l'impression même en est terminée.

---

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

## SUR LA PATRIE ET LA VIE DE COPERNIC.

Versailles, 15 octobre 1838.

Monsieur,

La deuxième leçon du *Cours d'astronomie*, par M. Desdouits, publiée en novembre dernier (1), contient une assertion qu'il me paraît important de rectifier. Compatriote de Copernic, le créateur de la science moderne, je n'ai pu voir indifféremment que M. Desdouits l'eût classé parmi les astronomes *prussiens*, lorsque la dissertation de Sniadecki, publiée en 1802, et traduite en toutes les langues, et les recherches les plus récentes, n'auraient dû laisser aucun doute à ce sujet. Plusieurs écrivains allemands, à la tête desquels se trouve le baron de Zach, ont, en effet, voulu forcer les notions les plus positives de la géographie politique, pour s'approprier les travaux et la célébrité de Copernic; mais cette spoliation paraît d'autant moins fondée, que Thorn, sa ville natale, n'a jamais cessé de faire partie du palatinat de Culm, dans le royaume de Pologne; que Cracovie, où Copernic fit ses études, fut toujours la capitale de la Pologne, et même à cette époque la résidence de ses rois; que la Varmie, enfin, le théâtre de ses observations, était jusqu'à 1772 une province polonaise. M. de Humboldt lui-même, l'Arago prussien, dut se rendre à toutes ces raisons, et, par une lettre adressée à la *Société des Sciences à Varsovie*, fit, en 1829, au nom de tous les Allemands, une renonciation formelle à l'honneur d'être le compatriote de Copernic. Tous les écrivains anglais d'un certain mérite ont l'usage d'appeler Copernic *the polish philosopher*, titre glorieux dont il serait peu généreux de dépouiller l'homme et la nation, aujourd'hui également impuissans, également condamnés au silence. Qu'il me soit permis d'ajouter à ces données quelques détails recueillis sur les lieux même, et qui ne seront pas sans intérêt pour les lecteurs de l'*Université catholique*, en venant à l'appui de la conviction que j'ai tâché de leur communiquer.

(1) Tome IV, p. 352, 2[e] col.

La 27[e] année du règne de Kasimir-Jagellon s'accomplissait (1473 de l'ère chrétienne), lors de la naissance de *Copernic*, fils de *Nicolas*, citoyen de Cracovie, et de *Barbe Watzelrode*, sœur de l'évêque de Varmie. En 1472 il fut inscrit parmi les étudians de l'Université de Cracovie, où florissait alors la littérature ancienne, où la chaire des mathématiques était occupée par *Brudrewski*, le meilleur astronome de son siècle. Ce fut une époque de grandeur et de célébrité pour l'antique université des Jagellons, mais il était réservé à Copernic de la revêtir d'un éclat immortel. Après le départ de *Brudrewski*, appelé à de hautes fonctions politiques, Copernic se rendit à Bologne, où, d'après le témoignage irrécusable de son élève *Reticus*, il fut agrégé à la chaire d'astronomie, occupée alors par *Dominique Maria* de Ferrare. Dans la 27[e] année de sa vie, appelé à Rome pour professer publiquement l'astronomie, il attira une affluence inouie d'élèves

à son école, et, sans négliger son professorat, il observa l'éclipse lunaire en 1500. A Padoue il déploya d'une manière brillante ses connaissances en anatomie, et désormais nous voyons souvent le nom de *medicus* associé à celui de Copernic, sur les actes officiels du chapitre de *Frauenburg*, ainsi que dans ses derniers écrits. En effet, il était rare qu'un astronome ne fût pas en même temps médecin, à cette époque où la science de Ptolémée et celle d'Averroès se prêtaient mutuellement leurs ténèbres et leurs visions. Nous devons cependant à Copernic d'avoir le premier débarrassé la science des astres de cet entourage mystérieux dans lequel elle était enveloppée depuis des siècles, et dont beaucoup de beaux génies, postérieurs même à notre glorieux compatriote, n'ont pas su totalement s'affranchir. Kepler même et Tycho, nés dans le siècle suivant, font voir dans leurs écrits, avec quelle peine l'esprit humain secoue les plus grossières erreurs, lorsqu'elles portent la double sanction des siècles et de la loi.

De retour dans sa patrie, il fut inscrit en 1504 parmi les académiciens de Cracovie, et sans doute il aurait conservé le poste honorable que lui assignaient ses talens, si l'évêque de Varmie, son oncle, ne l'eût appelé auprès de lui, en lui conférant le canonicat de Frauenburg.

Mon dessein n'est pas de le suivre dans la glorieuse carrière qu'il a fournie depuis, et dans laquelle plusieurs biographes, à la tête desquels il faut citer Jean Sniadecki, professeur d'astronomie à Vilna, m'ont déjà devancé. C'est à Sniadecki que je dois aussi quelques uns de ces détails ; et tous ceux qui se sont occupés de Copernic, depuis Delambre dans son *Histoire de l'Astronomie moderne*, jusqu'au professeur Ideler dans un écrit envoyé à la Société philomatique de Berlin, n'ont fait que copier Sniadecki en altérant plus ou moins le texte de sa brillante biographie. Nous lui devons aussi d'avoir redressé quelques erreurs dans lesquelles *Bailly* son devancier était tombé au sujet de Copernic, en lui imputant des assertions fautives auxquelles celui-ci n'avait jamais songé, et qui n'appartiennent qu'à ses commentateurs, et il reste peu de chose à glaner sur le terrain où Sniadecki a recueilli une si ample moisson. Mais ne devons nous pas nous incliner d'admiration devant ce génie qui le premier comprit la pensée du Créateur, qui fit jaillir d'un seul jet de sa vaste intelligence la science tout entière de l'astronomie avec toutes les conséquences les plus reculées de l'idée génératrice, avec une précision de chiffres qui doit nous étonner à une époque où les ressources artificielles inventées par les Tycho, Galilée, Huyghens et Kepler, un siècle plus tard, n'existaient pas encore, et avec des résultats dont les découvertes les plus récentes n'ont pu que vérifier la prodigieuse exactitude.

En effet, ses notions sur la précession des équinoxes, sur la nutation de l'axe terrestre, furent à peine modifiées depuis par Euler et Laplace, abstraction faite des différences dioptriques, observées d'abord par Vitellio, savant polonais du treizième siècle, constatées par le danois Roemer, et qui depuis durent entrer dans tous les calculs astronomiques. Son exposé du mouvement annuel de la terre est un monument superbe de sa gloire, et semble écrit sous le poids d'une inspiration divine : c'est là que Copernic a déposé la première impression de la grande idée qui venait de le frapper, c'est là qu'il l'a décrite avec tout l'enthousiasme d'une révélation soudaine, c'est là qu'il faut aller chercher l'âme de Copernic tout entière. Cependant le grand homme eut aussi ses momens de doute et de lassitude, et dans une lettre adressée à Paul III, qui contient une espèce de confession de sa vie entière, il semble s'excuser d'avoir initié l'homme aux secrets des cieux, et d'avoir osé, dans ses *Revolutiones orbis cœlestis*, renverser toute la science antique. Le champ de ses observations fut, comme je l'ai dit, Frauenburg : la tour qui lui servit d'observatoire fut destinée par le gouvernement prussien à recevoir des prisonniers d'état, et le bruit des chaînes a remplacé là les silencieuses méditations de l'astronome. Sa maison, située à quelque distance, devint le séjour d'un pasteur protestant ; peu de temps auparavant on montrait au dessus de la porte une ouverture circulaire qui laissait un passage à la lumière du soleil, correspondant aux lignes d'un cadran tracé sur le mur opposé. Maintenant il n'en reste plus de trace ; et le peu de respect que l'on témoigne pour tout ce qui rappelle les travaux d'un pareil génie, n'est-il pas une preuve que les nouveaux possesseurs de ces précieux souvenirs n'osent pas les regarder comme un héritage national ?

Copernic a voulu laisser aux habitans de Frauenburg un monument qui attestât la profondeur de ses connaissances en mécanique et son habileté dans les choses usuelles de la vie. Frauenburg, établi sur une hauteur, était privé d'eau, et toute la contrée n'avait pas de moulin à farine. Copernic arrête la petite rivière de Brude à une lieue de distance, la soulève par une écluse de 50 pieds de hauteur, la conduit par une pente tortueuse jusqu'aux moulins qu'il avait établis ; à côté des bâtimens une énorme roue hydraulique porte l'eau frémissante de la Brude au sommet d'une tour, et de là, par des conduits en fonte, dans tous les réservoirs de la ville, ou la fait rejaillir en jets d'eau dans les jardins particuliers des chanoines. Aujourd'hui encore, malgré les progrès de l'hydraulique, on n'a pu rien imaginer de mieux pour approvisionner la ville de Frauenburg. En 1802, on s'occupait de la restauration, peu dispendieuse d'ailleurs, de la machine imaginée par Copernic. Sous le règne de Louis XIV, on fit demander aux habitans de Frauenburg le dessin de cette machine devant servir de modèle à celle de Marly, et à laquelle on doit peut-être la courageuse idée de Versailles avec son palais enchanté et ses jardins merveilleux. Voici l'inscription qui se trouvait au dessus de la machine :

*Hic patiuntur aquæ, sursum properare coactæ,*
*Ne careat sitiens incola montis ope.*

*Quod natura negat, tribuit Copernicus arte:*
*Unum præ cunctis, fama loquatur opus!*

La Pologne lui doit aussi, de même que l'Angleterre à Newton, un nouveau système monétaire, présenté à la diète de Posen en 1526. La destinée de Copernic, de même que celle d'Homère, avait été de voir sa naissance disputée par plusieurs nations; tous les deux également grands, devaient faire rejaillir un éclat immortel sur leur époque et sur leur pays natal : l'un en expliquant le poëme des cieux, l'autre en transmettant celui de la terre; mais fort heureusement plus rapprochés du second que du premier, nous pouvons à juste titre revendiquer son héritage d'immortalité dont la jalousie de quelques écrivains, compatriotes de Frédéric II et de Guillaume III avait tenté de nous déposséder.

Agréez, monsieur, l'expression, etc.

CHRISTIERN OSTROWSKI.

---

DE LA GRACE ET DE LA NATURE, avec un discours sur la grâce, suivi des propositions condamnées par l'Eglise, relativement à cette matière; par l'abbé ROHRBACHER, de la Société des études ecclésiastiques de France, de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, etc. (1).

Eclaircir les matières de la grâce et de la nature, est chose délicate, et cependant nécessaire; délicate, parce qu'il est facile de s'y tromper; nécessaire, parce qu'on s'y trompe souvent, et que les erreurs qu'on y commet peuvent mener à des abîmes. De nos jours, la chose est plus nécessaire que jamais; depuis trois siècles surtout, il y a lutte entre la foi et la raison, la théologie et la philosophie, la révélation et le naturalisme. Après de si longs débats, les difficultés sont à peu près les mêmes. Et pourquoi? parce que de part et d'autre on ne s'est pas formé une idée nette de ce qu'il y a de plus fondamental, la grâce et la nature; on a confondu trop souvent l'une avec l'autre. Ainsi, parmi les défenseurs mêmes de la religion, il y en a plus d'un qui ne regarde la grâce que comme une restauration de la nature, la révélation et la foi que comme une restauration de la raison naturelle; en quoi il y a une erreur fondamentale. Sans doute, la grâce est une restauration de la nature déchue; mais elle est plus encore, et ce plus est le principal; et ce principal, une fois méconnu, doit nécessairement jeter la confusion dans tout le reste. De là peut-être le peu de lumières qu'ont produit tant de controverses; de là peut-être le rapide et profond égarement du génie, une fois dévoyé.

L'abbé Rohrbacher a vu de près, ou plutôt il a prévu les suites funestes de cette confusion d'idées, dans un de ses amis, M. F. de la Mennais; et c'est pour prévenir ces funestes suites, que, dès l'an 1832, il lui communiqua par écrit la principale partie de cet opuscule, qui est ainsi le fruit d'une amitié véritablement chrétienne. Une circonstance, que nous tenons de bonne source, n'intéressera pas moins nos lecteurs : c'est que M. de la Mennais ayant lu l'opuscule manuscrit, le trouva très bien, le fit transcrire pour son usage, et en adopta les idées pour son *Essai de philosophie catholique*, auquel il travaillait alors. Malheureusement, deux ans après, dans ses *Paroles d'un croyant*, il reproduisit cette confusion d'idées sur la grâce et la nature, de manière à rappeler partout le chaos.

Afin de marcher d'un pas sûr dans des questions aussi hautes et aussi profondes, l'abbé Rohrbacher prend pour guide la définition que l'Eglise donne de la grâce dans les catéchismes et les théologies, l'explication qu'en fait le théologien le plus autorisé, saint Thomas, et enfin les décisions les plus récentes du Saint-Siége, que l'on voit rangées par ordre de matières, à la fin de l'opuscule. Nous croyons pouvoir dire que généralement tous les lecteurs, mais en particulier les savans, trouveront dans ce peu de pages plus d'une solution inattendue à des difficultés qui les embarrassent, et qu'ils découvriront peut-être comme un nouveau monde dans les œuvres de Dieu.

L'*avertissement* contient une nouvelle qui fera sensation et plaisir dans le public littéraire et chrétien. On y dit, en parlant de l'auteur : « Voilà douze ans qu'il travaille à une *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, qui doit embrasser tout l'ensemble de la religion, depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours. Ce travail est prêt, à partir de la création du monde jusqu'après le concile œcuménique d'Ephèse. Mais avant de commencer la publication, l'auteur a voulu s'assurer que les principaux aperçus sont justes. Il a donc fait imprimer d'abord : *la Religion méditée* (1); ensuite, *des Rapports naturels entre les deux puissances, d'après la tradition universelle* (2); et enfin, cet opuscule *de la Grâce et de la Nature.* Le premier de ces ouvrages a pour but de présenter la substance de l'histoire universelle de la religion et de l'Eglise, sous le rapport de la piété; le second, sous le rapport des bases sociales; le troisième, sous le rapport des questions fondamentales de la grâce et de la nature, de la foi et de la raison. Quand l'auteur saura ce qui est à corriger dans ces trois essais, il livrera au public le travail plus considérable.»

(1) Paris, Outhenin-Chalandre, rue Gît-le-Cœur, nº 4; Besançon, même maison de commerce.

(1) 2 vol. in-18, chez Perisse, à Lyon; et Gaume, à Paris.

(2) 2 vol. in-8º, chez Outhenin-Chalandre, à Paris et à Besançon.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 35. — Novembre 1838.

## Sciences Physiologiques.

# COURS SUR LES RAPPORTS DE LA MÉDECINE AVEC LA RELIGION.

TROISIÈME LEÇON (1).

*Suite.*

Après avoir montré les caractères qui séparent la Médecine et la Révélation, et semblent les établir dans un état d'opposition réciproque, il convient de faire remarquer les traits de ressemblance qu'elles ont entre elles, d'indiquer les rapports qui les unissent.

Or, parmi les nombreux rapports qui rattachent la médecine à la religion révélée, et que nous aurons soin d'énumérer plus tard, nous en distinguerons aujourd'hui deux qui paraissent découler plus directement de la question qui nous occupe. 1° La médecine a eu, dans l'ordre des choses auquel elle appartient, une révélation véritable; 2° cette révélation a des analogies manifestes avec la révélation religieuse.

L'on comprend déjà que la question de la révélation de la médecine s'étend au delà des limites de l'art de guérir, et renferme toutes les sciences et tous les arts nécessaires. Considérée sous ce point de vue, elle se généralise et se rattache aux principes les plus profonds de la philosophie, puisqu'elle touche aux conditions même de la vie et du développement progressif de l'humanité.

La nature humaine s'est-elle donné à elle-même ou a-t-elle puisé au dehors par son énergie propre les premiers élémens de sa vie intellectuelle, morale et physique ? ou bien a-t-elle reçu, sur ces trois modes de son existence, un enseignement divin ?

Cette question importante a reçu deux solutions; l'une pratique et traditionnelle, l'autre rationnelle et logique.

L'enseignement de la tradition a été ou solennellement et authentiquement fixé par l'Ecriture, ou abandonné à la mémoire des hommes.

Or, il est remarquable que la partie de l'enseignement révélé que Dieu a fait consigner dans des écrits, regarde la vie morale de l'humanité et ses destinées éternelles. Il a pensé qu'il n'était pas bon de confier à l'inconstance et à la faiblesse de l'homme un dépôt aussi sacré, et de graver dans sa pensée fugitive les traits d'une loi immortelle. Ces écrits c'est la Bible. Aussi les nations qui n'ont pas joui du bienfait de la loi écrite, qui n'ont pas, pour ainsi parler, emporté avec elles, gravées sur la pierre, les vérités de la religion, ont-elles plus ou moins altéré leurs croyances anciennes, perdu

(1) Voir la 2e dans le numéro précédent.

presque le souvenir du premier état de l'homme, de cette lumière céleste qui avait formé et embelli son intelligence et commencé la vie morale de l'humanité, comme la lumière grossière qui luit dans ce monde avait fait le premier jour de l'univers.

Mais Dieu pouvait laisser aux familles et aux peuples qui se formaient sur la terre le soin de conserver dans une longue suite de siècles le souvenir d'un autre ordre de rapports qui avaient uni primitivement l'homme à son Créateur, c'est-à-dire, l'origine divine de ce qui se rattache à leur vie physique et terrestre. D'une part, les passions ne luttaient pas contre une croyance de cette nature, et n'avaient pas le même intérêt de la dénaturer et d'y substituer une doctrine erronée; et, d'autre part, les arts nécessaires à la vie matérielle de l'homme étant exercés constamment et affectant les sens, le souvenir de leur origine première devenait plus présent et pouvait moins s'effacer de la pensée des peuples. De plus, loin que l'homme fût exposé à oublier qu'il tenait de la Divinité les moyens nécessaires pour soutenir son existence terrestre, un sentiment profond qu'il conservait au dedans de lui-même semblait le lui remettre sans cesse sous les yeux; car il a toujours éprouvé le besoin de relever et d'ennoblir ce qu'il possède dans l'ordre matériel. Par un fonds de grandeur qui lui est resté malgré sa chute, il ne veut pas que rien de ce qui le regarde soit petit. Or, quelqu'affaiblis et dépravés qu'aient été en lui la raison et le sentiment, il a compris que la Divinité pouvait seule imprimer aux choses de ce monde le sceau de la grandeur. Aussi presque tout, dans sa pensée, a-t-il été originairement divin.

Ne soyons donc pas surpris si depuis les temps les plus reculés et jusqu'à la naissance du Christianisme, les peuples ont été persuadés que tous les arts nécessaires à la vie étaient de l'invention des dieux; que l'homme avait été primitivement enseigné du ciel pour conserver et perpétuer son existence sur la terre. Croyance magnifique ! L'homme, malgré les écarts inouis de sa raison, était averti par la voix impérieuse de sa nature que celui de qui il tenait la vie lui avait encore appris les moyens de la soutenir. Mais cette croyance, pure dans le commencement, sans être altérée quant au fond, fut, pour ainsi parler, déplacée à l'époque où les hommes substituèrent les dieux de la fable au Dieu véritable. Ce ne fut plus le Créateur de l'univers et le père de la race humaine qui avait enrichi les hommes des biens de cette vie, mais une multitude de divinités ridicules que l'on multiplia autant que les bienfaits que l'on tenait du *Dieu des Dieux*. Or, en s'associant ainsi aux extravagances de la mythologie, cette croyance perdit peu à peu de son autorité et de la confiance qu'elle avait inspirée. Ainsi, les divinités du paganisme qui avaient enlevé au Dieu créateur ses autels et son culte, lui ravirent encore ce reste d'hommage que l'humanité lui avait conservé.

Or, la médecine surtout, comme nous aurons occasion de le dire avec plus d'étendue, a eu, dans l'opinion des peuples, une origine divine.

Ne devait-il pas en être ainsi ? Le Dieu qui avait communiqué la vie, qui avait appris aux hommes par quels moyens à la fois simples et mystérieux, il fallait l'entretenir et l'augmenter, ne devait-il pas leur fournir des remèdes pour ranimer cette vie, pour guérir le corps humain de ses infirmités et le garantir, jusqu'à un certain degré, de la mort. Il n'y avait plus, sans doute, sur la terre, l'arbre dont le fruit donnait une vie inaltérable, immortelle. L'énergie de la nature était notablement affaiblie, tout l'ouvrage de la création, souillé par la main de l'homme, semblait au contraire conspirer à sa perte. Mais, du moins, convenait-il que la sagesse de Dieu conservât encore à l'homme déchu un principe de vie périssable caché sous le voile des choses matérielles, pour lui renouveler jusqu'au terme de sa carrière la force et la santé nécessaires à ses besoins.

Cette opinion ancienne sur l'origine divine de la médecine n'était pas appuyée sur une simple tradition populaire, elle a eu de plus l'assentiment des esprits cultivés et des philosophes. « La médecine, a dit Pline; est de l'invention des dieux (1). » « L'art de guérir, disait Ci-

(1) Lib. 29, cap. 1.

« céron, a reçu une sorte de consécration par l'invention que les dieux en ont faite (1). » Avant eux, Hippocrate témoignait que le sentiment commun attribuait à Dieu l'invention de la médecine. C'est sans doute d'après cette croyance ancienne, que Rhasès, le Galien des Arabes, disait au dixième siècle : « La médecine est l'œuvre même de Dieu (2). » A ces témoignages, nous pourrions ajouter l'autorité d'écrivains plus graves. « Si nous voulons remonter à la première origine des choses, dit saint Augustin, nous reconnaîtrons que la médecine du corps n'a pu être transmise à l'homme que de Dieu (3). » Origène, le Leibnitz des premiers siècles chrétiens, n'est pas moins précis : « Dieu, créateur des hommes, savait que le corps était sujet aux maladies et aux infirmités. C'est pourquoi, voulant pourvoir aux altérations diverses qu'il pouvait subir, il a créé les remèdes et enseigné la médecine (4). »

Aussi remarquons-nous que la médecine a conservé plus long-temps que les autres arts son caractère sacré. Car, alors que tous les arts que réclamaient les besoins de la vie humaine étaient connus de tous les hommes et exercés même par des esclaves, le secret de l'art de guérir se conservait mystérieux et divin dans le sanctuaire des temples, et ces dépositaires de la doctrine avaient seuls le privilége de connaître et d'appliquer aux maux de l'humanité les remèdes qui leur avaient été révélés avec l'enseignement de la religion. Il fallait que ceux qui étaient appelés à guérir les maladies plus graves et plus opiniâtres du cœur humain, eussent la mission de guérir ou de soulager les infirmités et les souffrances du corps.

Au reste, ce que nous disons ici de l'origine divine des arts, et en particulier de la médecine, ne sont pas des considérations destinées seulement à embellir notre sujet, à lui donner une couleur agréable, nous y voyons une démonstration rigoureuse, aussi propre à faire naître la conviction dans nos esprits qu'une démonstration rationnelle. Car, de quoi s'agit-il ? du fait d'une révélation, d'une instruction donnée par le Créateur aux premiers hommes sur les moyens de guérir les maladies du corps. Or, pour constater un fait de cette nature, il n'est pas nécessaire d'invoquer l'autorité de la raison, il suffit d'interroger les peuples, de leur demander ce qui s'est passé primitivement entre le genre humain et Dieu ; si l'homme a été jeté infirme et souffrant sur la terre, obligé de chercher dans la nature les alimens qui doivent soutenir son existence et les remèdes qui peuvent guérir les maux qui la fatiguent et l'altèrent ; ou bien si le Dieu puissant qui l'a créé, a voulu abaisser sur lui un regard de compassion ; et si, au milieu de tant d'écueils contre lesquels sa frêle existence peut à chaque instant se briser, ce Dieu bon lui a donné des avertissemens salutaires pour la soutenir, pour renouveler ses forces épuisées, pour ranimer sa vie prête à s'éteindre.

Or, tous les anciens peuples n'ont qu'une voix pour nous dire que le genre humain a été enseigné de Dieu, et que les notions les plus simples en apparence, qui se rattachent aux arts nécessaires à la vie, viennent du ciel. S'il était question d'un autre fait de l'histoire, nul doute que ce témoignage du genre humain n'eût, à nos yeux, une autorité imposante, capable de donner à ce fait le plus haut degré de certitude historique ; car, enfin, c'est sur le témoignage que l'histoire repose. Mais cette origine divine des arts, et en particulier de la médecine, est-elle autre chose qu'un fait dont la certitude doit se déduire du témoignage de la tradition chargée de la transmettre ?

On a donné, en second lieu, à la question générale de l'origine des sciences et des arts, une solution rationnelle, et cette solution a été ce qu'elle devait être, c'est-à-dire, qu'elle ne s'est pas toujours accordée avec l'enseignement de la tradition. Chose remarquable ! Toutes les fois que, sur une question de grande importance, la raison humaine se mêle de discourir, il est rare qu'elle ne contredise soit les notions de simple bon sens, soit les faits de l'histoire.

(1) Tuscul., lib. 3.
(2) Lib. aphor. 5.
(3) De civit. Dei lib. 3, cap. 12 et 37.
(4) Homil. 1. in psalm. 37.

Preuve incontestable que ce n'est point par ses lumières propres que l'homme doit se diriger pour trouver la vérité dans ce monde, mais par les lumières plus sûres et plus éclatantes qui lui viennent du dehors.

Que n'a pas dit la philosophie de tous les siècles sur l'origine des connaissances humaines ? Sans entrer dans l'énumération des systèmes qui ont paru sur ce sujet, nous rappellerons l'absurdité de celui qui paraît s'être concilié le plus d'autorité. On a imaginé que l'homme a subi la loi d'un perfectionnement progressif, qui aurait commencé par le premier anneau de la chaîne des êtres intelligens, et se serait continué jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui. Primitivement, l'homme avait à peine les caractères essentiels de son espèce. Semblable à l'animal dont il partageait les besoins et les instincts, il se serait élevé insensiblement, soit par le concours de circonstances favorables, soit par l'énergie de sa nature, à un état supérieur; et, de degré en degré, par l'expérience de chaque jour et le travail des siècles, il aurait pris place parmi les êtres raisonnables. Ce système tient, comme on le voit, au fondement du panthéisme moderne, qui admet dans l'ensemble des êtres un développement successif de parties analogues, qui commencent toutes par le premier état de l'être, par le désordre et la confusion du chaos, et passent par des ordres supérieurs jusqu'à leur transformation définitive dans l'immensité du grand tout.

L'erreur de ce système appliqué à l'homme, dans les limites mêmes où l'a restreint la philosophie du dernier siècle, tient à l'ignorance des conditions nécessaires au développement des êtres intelligens. L'on a aperçu dans l'homme, d'une part, une énergie propre, et d'autre part un perfectionnement progressif; et l'on a cru que ces deux données indiquaient assez qu'il pouvait seul, sans le secours d'autrui, se donner et augmenter sans cesse la perfection de sa nature. D'après ces principes, qui empêcherait de supposer que l'homme a commencé son existence par l'état de la matière inerte, et qu'il est parvenu à celui d'être intelligent par des transformations successives? Car on peut donner à l'homme, dans cet état, une énergie occulte, et le soumettre à la loi du progrès.

Mais il est facile de comprendre que tout être, pour se développer, doit avoir en lui les conditions que ce développement réclame. Ces conditions, par une conséquence nécessaire, doivent être analogues à la nature de chaque être et au développement qu'il doit acquérir. Le règne végétal, par exemple, ne subit les transformations qui lui appartiennent, et ne manifeste les phénomènes qui lui sont propres, que parce qu'il est soumis à des lois spéciales et à l'action d'un principe particulier. Ces lois et ce principe, quel qu'il soit, sont les conditions de son existence et des formes diverses qu'il revêt, conditions si adaptées à la classe d'êtres qu'il comprend, qu'elles ne sauraient servir à des êtres qui manifestent une nature et des qualités différentes. Jamais les lois qui font naître et développent la plante, quelqu'énergie qu'elles acquièrent, ne pourront suffire à la formation et à l'accroissement de l'animal. Elles resteront impuissantes devant les phénomènes d'une autre espèce; car, quelque modification qu'on leur fasse subir, elles ne pourront donner que ce qu'elles ont. Ainsi en est-il du règne minéral. Le principe interne qui préside à l'agglomération des molécules analogues, ne produira jamais que cette sorte de phénomènes, et l'association des élémens qui composent le grand nombre des minerais, quelque variée qu'elle soit, ne fera jamais une plante. Ce n'est pas la matière qui manque, sans doute; elle est offerte avec abondance à tous les êtres. Ce qui retient chaque partie de la nature dans la classe à laquelle elle appartient et lui défend d'en sortir, c'est, d'un côté, la loi de son espèce et un agent propre, et de l'autre, l'absence d'une loi supérieure et d'un principe d'un autre ordre.

Il est vrai que chaque classe d'êtres peut, sans l'action des lois qu'elle subit, acquérir un développement plus étendu, se donner des forces plus grandes, une vitalité et des formes plus parfaites; mais toujours est-il que ce développement ne se fera que dans les limites du cercle tracé par le Créateur et déterminé par

la nature et l'énergie du principe qui doit le parcourir. Le système d'une perfectibilité indéfinie, outre qu'il est absurde, est de plus démenti par l'expérience des siècles, par le travail déjà si ancien de la nature ; et cependant, pour constater une loi de l'univers, il est nécessaire d'indiquer les faits qui l'annoncent.

Les observations que nous venons de faire doivent s'appliquer à l'homme et servir de base à la théorie de son développement. Il lui faut donc, comme à tout être, les conditions que ce développement réclame. Ces conditions, quelles sont-elles ? La loi générale qui préside au développement des êtres nous les manifeste. Tout développement n'étant qu'un perfectionnement, une multiplication, un épanouissement d'une chose, il est nécessaire que cette chose existe, du moins dans ses élémens essentiels, avant qu'elle puisse se développer.

Or, le développement de la nature humaine dont il s'agit en ce moment, étant relatif surtout à sa partie spirituelle, et consistant dans le perfectionnement des idées et des sentimens, l'on est forcé d'admettre antérieurement comme élément nécessaire de ce développement des sentimens et des idées analogues. Le premier chaînon qui annonce le travail de l'espèce humaine doit être de la même nature que la chaîne elle-même, ou plutôt la matière brute doit avoir la même substance que la matière ouvrée. L'animal qui grandit avait les mêmes organes dans le sein de sa mère, la plante qui étend ses branches et ses feuilles les renfermait déjà au premier moment de sa formation, pourquoi voudrait-on que l'homme, qui étend si loin la lumière de sa pensée et élève si haut son âme par la chaleur et la noblesse de ses sentimens, fût, à l'origine, semblable à l'animal sans raison ? Comment conçoit-on qu'il ait pu enfanter sa pensée alors qu'il n'avait point de pensée, tandis qu'à quelque degré de développement que son esprit puisse parvenir, non seulement il lui est difficile de se former des notions nouvelles, renfermées néanmoins en germe dans celles qu'il avait déjà, mais encore il peut à peine conserver celles qu'il a une fois acquises. L'homme qui reçoit si péniblement du dehors sa pensée, qui la cultive et l'étend avec tant de travail, se la serait donnée à lui-même ! Nous osons le dire, pour inventer une pensée il faut l'avoir.

L'homme est donc sorti des mains du Créateur enrichi du don de l'intelligence. Cette partie de l'ouvrage de Dieu a reçu ce premier élément de sa perfection ultérieure, au moment où elle a été créée. Dieu a pu commencer l'univers par le chaos, parce que l'univers avait en lui-même, dans ce premier état d'imperfection et de désordre, les conditions nécessaires de l'ordre et de la beauté qu'il a eu ensuite, puisque cet ordre et cette beauté ne sont que l'arrangement des élémens qui existaient déjà; mais la nature humaine ne pouvait acquérir le développement qui lui est propre sans l'élément de la pensée, car cette pensée, si elle ne l'avait pas, ne pouvait lui venir du dehors. Le monde se serait offert sans doute avec le spectacle varié de ses phénomènes et l'éclat de ses couleurs; mais là se serait bornée son action. L'âme aurait donc éprouvé des sensations comme le sauvage de l'Aveyron et comme l'animal; elle n'aurait jamais acquis des notions.

Mais, si Dieu a révélé à l'homme les vérités qui sont l'élément premier de toutes celles qu'il devait par la suite acquérir, cet enseignement divin a dû avoir pour objet les connaissances nécessaires à la vie morale et physique de l'homme; car Dieu a enseigné l'homme pour se le conserver. De là toutes les vérités essentielles de la religion, toutes les connaissances relatives aux arts de première nécessité ont été la matière de la révélation primitive.

Or, pour ramener ces considérations à notre sujet, nous mettons au nombre des connaissances révélées à l'homme celles qui ont rapport à l'art de guérir. Dieu qui ne voulait pas que l'homme pérît en sortant de ses mains, devait lui fournir les moyens de se délivrer des infirmités qui fatiguent si souvent son existence. Puisqu'il lui conservait la vie, il fallait qu'il lui en assurât la plénitude. Des maux de tous les genres ravageaient assez la terre, après la dégradation de l'espèce humaine, pour que Dieu n'é-

prouvât pas comme le besoin d'adoucir les souffrances de cette race malheureuse. Le Dieu qui prenait soin de l'homme sain et robuste, aurait-il délaissé l'homme souffrant et malade ? Il apaisait la faim de l'un, ne devait-il pas guérir les maux de l'autre? C'était bien assez que la mort inévitable désolât le genre humain de ses menaces et de ses terreurs.

Nous osons même dire que la médecine réclamait une révélation divine bien plus que toutes les autres connaissances qui tendent à la conservation de l'existence physique de l'homme. Car celui-ci trouvait, ce semble, en lui-même, plus de moyens de les acquérir. En effet, ces connaissances étant un besoin de chaque jour, de chaque instant, son activité eût été continuellement mise en jeu pour rechercher dans la nature les moyens de soutenir et d'embellir son existence. Ce besoin se faisant d'ailleurs sentir dans l'état de santé, l'on conçoit que l'homme eût eu plus de moyens d'y satisfaire. Mais les remèdes n'étaient pas, surtout dans les premiers temps, d'un usage journalier; plus difficilement pouvaient-ils donc être rencontrés dans la nature ou inventés par l'industrie. D'ailleurs, l'homme qui souffre ne peut attendre du secours que de la commisération de ses semblables, et les maux d'autrui n'excitent pas notre intérêt comme nos propres besoins.

De plus, semblables à l'animal sous le rapport des appétits physiques, une sorte d'instinct nous aurait portés vers les alimens et autres objets que notre nature réclame, soit par nécessité, soit par plaisir. Mais cette nature, loin d'appéter les remèdes, les repousse avec horreur; elle fait effort sur elle-même lorsqu'elle consent à en user. De sorte que dans la supposition même que toutes les connaissances humaines eussent été acquises par l'homme seul, l'on devrait dire que si celles qui ont rapport à ses besoins physiques lui avaient été inspirées par l'instinct, la connaissance des remèdes eût été le fruit de l'expérience et de la raison. C'est dire assez qu'elle ne peut venir que de Dieu. Car, d'une part, Dieu n'aurait pas abandonné la santé de l'homme à la merci, pour ainsi parler, de l'expérience des siècles, et d'autre part, la raison humaine n'aurait pu rien découvrir par elle-même en cette matière sans une connaissance profonde de la nature, laquelle connaissance, dans ces premiers temps, eût été nécessairement révélée.

Nous devons ajouter que les connaissances sur l'art de guérir ne sont pas venues à l'homme d'une révélation faite après sa chute. Nous croyons que le premier homme, le plus bel ouvrage de la création, n'avait pas été fait dans un état informe, qui dût être le premier terme d'un développement progressif. La munificence divine l'avait, au contraire, enrichi de lumières et de sainteté ; et si, par son enveloppe matérielle, il ressemblait à l'animal, par son âme il marchait presque l'égal des pures intelligences, et, comme dit l'Ecriture, il avait été placé un peu au dessous des anges. L'univers, qui était le palais de ce nouveau roi, avait reçu toute la perfection qui lui est propre. Ne fallait-il pas que l'homme fût en rapport avec sa demeure, et que le souffle qui l'avait animé, lui donnât un degré de perfection analogue ?

Or, ces lumières élevées et étendues du premier homme devaient avoir pour objet, après Dieu, la nature, et, en particulier, ce jardin délicieux qu'il était chargé de garder et de cultiver. Il connaissait donc les plantes et leurs vertus ; il savait l'usage qu'on pouvait en tirer, leur action sur le corps humain, bienfaisante ou délétère, etc., etc.

Ces connaissances durent, sans doute, être obscurcies par le changement survenu dans l'intelligence de l'homme après sa désobéissance ; mais elles ne purent être entièrement effacées. Il y a eu, malgré la dégradation de la race humaine, un rayonnement sur le monde déchu de la lumière primitive, comme un écho de cette voix céleste qui parlait à nos premiers parens. L'intelligence humaine est devenue semblable à la nature qui, bien que flétrie par la main de l'homme, conserve encore des traits de son ancienne beauté. Cette dernière observation expliquerait des faits surprenans des temps primitifs, qui seraient une dérogation aux lois connues de l'humanité, et en même temps une accusation dirigée par la raison humaine contre la bonté et la

justice même de Dieu. En effet, à quels crimes attribuer ces punitions épouvantables dont nous parle l'Histoire sacrée, ce déluge qui ravage notre globe, cette pluie de feu qui consume des villes entières, etc.? Il nous paraît que les siècles postérieurs n'ont jamais commis de semblables iniquités, par la raison que les coups de la justice divine n'ont jamais été si terribles. Mais de grands crimes supposent un développement analogue de l'intelligence. De même, nous croyons que les erreurs immenses de la philosophie indienne tenaient à de vastes notions sur Dieu et sur la nature, puisées dans une révélation antérieure à la chute de l'homme. Il y eut donc dans les siècles suivans une tradition partielle de l'enseignement primitif, et le cours des âges sembla rouler les débris des vérités révélées dans l'Eden.

Nous pouvons donc avancer que la médecine, considérée sous le point de l'ordre purement naturel, a eu sa révélation spéciale, et que, sous ce rapport, elle s'associe avec la religion. Il convenait que Dieu qui voulait rendre à la vie l'humanité déchue, dont les desseins sur le monde n'étaient que des desseins de renaissance et de restauration, étendît ce plan de sa providence sur l'ordre naturel, et réalisât l'essai du plan plus vaste et plus magnifique de sa miséricorde.

Aussi, est-ce de là, peut-être, que l'art de guérir semble avoir mérité une attention particulière du Créateur et une action plus immédiate de sa puissance. La Sagesse, dans l'Ecriture, déclare que le médecin *est digne des hommages des hommes, qu'il a droit de siéger dans le conseil des grands et de recevoir les libéralités des princes*, et la raison qu'elle en donne, c'est que *le Très-Haut l'a créé*. Or, si la médecine n'avait rien qui la distinguât des autres ouvrages de Dieu; si elle venait de Dieu dans le même sens que les autres conditions de la société, un tel langage, non seulement serait étrange, mais manquerait encore de justesse, car Dieu a créé toutes choses. Cette expression singulière indique donc que la médecine occupe dans l'ordre de la création une place distinguée; qu'elle est sur la terre comme une production plus particulière de la puissance et de la miséricorde divine; et parce qu'elle entre dans les desseins de sa sagesse, qui ont tous pour objet le bien des hommes et la guérison de leurs maux; et parce qu'elle représente dans l'ordre naturel, ainsi que nous venons de le dire, une image de la restauration surnaturelle de l'humanité.

Cette dernière observation amène notre seconde réflexion relative aux analogies que nous avons cru remarquer entre la médecine et la religion révélée.

Qu'on nous permette de dire ici toute notre pensée. Plus nous considérons la révélation religieuse, plus elle nous apparaît comme une réaction puissante de la Divinité sur la nature matérielle, pour la faire servir à la régénération de l'homme. Qu'est-ce à dire? Nous ne nions pas, sans doute, que Dieu ne puisse agir et n'agisse souvent sur l'âme humaine sans le secours d'aucun moyen sensible. Mais la loi générale qu'il paraît s'être imposée dans l'ordre surnaturel, demande que la nature physique serve à ses desseins, et reçoive, par conséquent, un principe de vie spirituelle qu'elle est chargée de communiquer à l'homme. De là, la doctrine des sacremens de l'Eglise catholique. Qu'est-ce qu'un sacrement? c'est un des élémens de la nature, qui a reçu un écoulement de la vertu divine pour vivifier l'âme humaine; de là encore, nous pouvons le dire, la doctrine de la rédemption du monde. Qu'est-ce donc que ce mystère? c'est la nature humaine qui reçoit Dieu pour déifier, en quelque sorte, la créature. Mais par quel élément de la nature humaine cette transformation prodigieuse doit-elle s'opérer? par l'élément matériel. Car c'est le corps de J.-C. qui sert d'instrument entre les mains de Dieu pour sauver et régénérer les hommes; c'est la chair de l'Homme-Dieu qui donne la vie éternelle. *Celui qui mange ma chair*, a-t-il dit, *vivra éternellement*. La créature matérielle, malgré *les gémissemens qu'elle pousse*, malgré la dégradation qu'elle a subie, est donc pleine de force et de vie pour relever l'espèce humaine.

Or, au commencement, au premier jour de la création, la nature était forte aussi, mais peut-être seulement dans un ordre inférieur à celui de la religion, c'est-à-dire, qu'elle n'avait que la vertu

de communiquer la vie au corps humain. Elle était bien vigoureuse au sortir des mains du Dieu fort ; et la vie, dans quelques unes au moins de ses productions, était si abondante, qu'elle pouvait même rendre l'immortalité au corps humain devenu mortel. Dieu chasse le premier homme du jardin des délices, *dans la crainte qu'il ne mange du fruit de l'arbre de vie et ne vive éternellement.* Cette nature primitive a été affaiblie par suite de la chute de l'homme, et aussi par les catastrophes diverses qui l'ont ravagée. Qu'a fait Dieu ? L'action de sa puissance n'avait servi de rien pour assurer à sa créature le bonheur et l'immortalité. Par une sublime réaction, il a vivifié cette nature dégradée; et se vengeant en Dieu de l'homme qui avait altéré son ouvrage, il élève cet ouvrage à une perfection telle qu'il servira désormais à donner à l'homme, même la vie spirituelle, la vie immortelle de l'âme.

Si donc la nature matérielle reste, d'un côté, affaiblie pour guérir et vivifier le corps, elle est, de l'autre, fortifiée pour régénérer l'âme. Qu'est-ce donc que la médecine ? c'est l'art qui emploie ce qui reste de vigueur et de vie dans la nature de la première création contre les maladies du corps. Qu'est-ce que la religion ? c'est l'art divin de se servir de la nature ou du moins de quelques uns de ses élémens vivifiés par l'action régénératrice de Dieu, pour guérir les maladies de l'âme et lui assurer une vie immortelle.

De là une analogie frappante entre la médecine et la religion révélée. Car ni l'une ni l'autre, selon la loi générale qui règle leur action, ne va puiser immédiatement dans le sein de Dieu le principe de vie dont elle a besoin. Il y a pour chacune d'elles un instrument qui reçoit d'abord la vertu divine, et qui sert comme de médiation entre Dieu et l'homme, et cet ordre est une continuation, si l'on veut, du mystère de l'incarnation du Verbe. Or, cet instrument, nous l'avons dit, est, pour la religion comme pour la médecine, la nature matérielle; de sorte que la médecine serait comme la religion du corps, et la religion la médecine de l'âme.

MEIRIEU FILS, D. M.

# Sciences Historiques.

## COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

### NEUVIÈME LEÇON (1).

Nouveaux troubles de l'empire et de la Gaule, après la première invasion barbare. — Indépendance des Armoricains. — Influence politique des évêques; saint Oriens, saint Germain d'Auxerre, saint Loup, saint Hilaire d'Arles, saint Eucher. — Le pape saint Léon-le-Grand; relations du saint siége avec l'Eglise de Gaule. — Commencement d'Aëtius. — Origine et premières incursions des Franks; Clodion et Mérovée. — Les Huns et Attila; sainte Geneviève, saint Aignan; siége d'Orléans, bataille de Mauriac.

Rien de plus obscur et de plus difficile à débrouiller que l'état de la Gaule et les origines franques au cinquième siècle. L'abbé *Dubos* nous eût rendu ce signalé service avec son *Histoire critique des origines de la monarchie française*, s'il n'eût pas continuellement disserté. Au contraire, en distribuant à mesure toutes ses preuves dans ses notes, en résumant sa critique dans quelques chapitres à part, en dégageant son récit de la discussion, en y fondant tous les documens du temps, qu'il connaissait bien, pour former un tableau complet de l'époque, il eût laissé un ouvrage aussi intéressant qu'utile. Mais à peine prend-il garde aux détails de mœurs et de vie sociale; il les touche en passant, sans en apprécier la

(1) Voir la 8e leçon dans le no 1 de cette année.

valeur ; il se démène au milieu du christianisme, sans y penser, sans en reconnaître l'influence; chose d'autant plus singulière, qu'il remarque « en Gaule « plus d'évêques saints pendant le cin- « quième siècle que pendant tous les « siècles suivans ensemble. » Comme un ingénieur qui, voulant tracer une route, considère uniquement la ligne qu'il doit suivre à travers le pays, sans s'inquiéter de sa richesse, ni de la beauté des sites, de même il ne voit que sa ligne chronologique de guerres, de négociations, de haut gouvernement; il rapproche et ajuste les textes pour assurer sa marche, et conduit le lecteur par tous les menus et laborieux détails de son érudition, sans lui épargner le moindre recoin fouillé, ni le moindre jalon placé. C'était encore la science du temps, et ce fut cette fatigue de composition et de lecture, beaucoup plus sans doute que la prétendue réfutation de Montesquieu dans son prétendu *Esprit des lois*, qui a jeté une sorte de discrédit sur le livre de l'abbé Dubos et sur son système. Toutefois, le livre et le système n'en sont pas moins curieux; la discussion y est bien plus leste, bien plus forte, et le résultat plus net et plus certain que dans les lambeaux de dissertation cousus en chapitres par le président baron de la Brède, grand philosophe et ingénieux écrivain tant qu'on voudra, mais à coup sûr homme de peu de sens et très mauvais catholique, quoi qu'on ait pu dire. Je me doutais depuis long-temps que le travail de Dubos n'était pas à dédaigner; et en effet, malgré tout ce qu'il y manque, si j'avais commencé par le consulter, la préparation de cette leçon en eût été abrégée. Personne n'a mieux compris la confusion de la Gaule à la fin de l'empire, et les circonstances qui ont mis les Franks en possession.

Le traité de Wallia semblait avoir terminé la grande invasion (1); on ne regardait pas comme perdues pour toujours les provinces d'Espagne prises par les Vandales, encore moins celles qu'on cédait aux Visigoths en Gaule. Ce n'était pas chose nouvelle que des Barbares établis sur le territoire de l'empire; on avait eu le temps de s'y habituer depuis Marc-Aurèle ; et les Visigoths alliés, sous des chefs qui devenaient Romains, soutenaient assez fidèlement cette alliance contre les autres Barbares voisins. On ne pouvait imputer à leur mauvaise volonté, mais à la mésintelligence des deux généraux romains Castinus et Bonifacius, la défaite d'une armée romaine en Espagne par les Vandales (422). D'autres symptômes, même bien plus graves, qui suivirent, n'étaient pas sans remède. L'affection passionnée de l'empereur Honorius pour sa sœur Placidie s'étant à la fin changée en haine par des intrigues de courtisans, et cette princesse ayant cherché un asile à Constantinople, auprès des enfans de son autre frère Arcadius, le jeune Théodose et la belle et vertueuse Pulchérie, peu après, Honorius mourut (423). Le secrétaire Jean voyant la place libre, osa se proclamer à Rome; et alors, comme si tous les liens étaient rompus, le mouvement recommença en Gaule. Exsuperantius fut tué par les Armoricains ou par les troupes; le nouveau roi des Visigoths, Théodoric Ier, se regardant comme dégagé des traités, entreprit le siége d'Arles. Les Burgondes songèrent à s'élargir aussi, et les Franks qui avaient défendu si bien la frontière, se décidèrent à prendre leur part d'un territoire qui n'avait plus de maître présent. Placidie avait pour soi l'appui de l'empire d'Orient, un parti considérable en Italie, et le comte Bonifacius en Afrique ; de plus, elle réussit à gagner un officier habile, Aëtius, que l'usurpateur avait envoyé chez les Huns pour en acheter le service d'un corps de troupes. Jean fut bientôt pris dans Ravenne, et puni de mort. Placidie revint paisiblement gouverner l'Occident, au nom de Valentinien III, encore enfant, qu'elle avait eu de Constance (425). Aëtius courant du Rhône au Danube et au Rhin, réprima en trois ans les tentatives des Visigoths, des Juthunges, des Burgondes et des Franks. Malheureusement son importance augmentait son ambition ; ses intrigues à la cour de Ravenne n'interrompaient pas seulement ces expéditions, elles cherchaient encore à ruiner le comte Bonifacius, non moins utile et plus dévoué que lui. Cette

(1) Voy. la huitième leçon dans le n° de janvier de cette année.

funeste rivalité ouvrit la conquête de l'Afrique (429) à Genséric et aux Vandales. La perte d'une si riche contrée affaiblissait la domination impériale dans tout le reste de l'Occident, et pour comble de péril, quand Bonifacius, après une résistance inutile contre les Vandales, vint demander raison des perfidies d'Aëtius, l'Italie eut à subir le spectacle d'une véritable bataille entre ses deux champions (432). Chacun avait ses amis et son armée; la victoire demeura sans fruit aux partisans de Bonifacius, qui y périt. Le vaincu, avec un autre corps de Huns, reprit de force la défense de l'Etat (1). Il s'en acquitta vaillamment; s'il avait à se reprocher la perte de l'Afrique, il voulait ressaisir la Gaule, qui était le véritable rempart, le point d'appui de l'empire, et avec laquelle il était possible de reprendre un jour l'Afrique. Toutefois l'œuvre devenait chaque jour plus difficile; outre la permanence de deux hôtes très incommodes, les Burgondes et les Visigoths, qu'on devait contenir d'autant plus vigoureusement, que leur proximité mutuelle dans un même intérêt de position, loin de les diviser, communiquait déjà l'hérésie arienne des Visigoths aux Burgondes, il fallait remettre sous la domination impériale les Armoriques, qui se tenaient à part comme alliés, et sous l'alliance, les Franks qui commençaient à se montrer hostiles. Tout cela était à faire à la fois, et il y eut pis encore. Toute la Gaule ultérieure ou septentrionale se déclara indépendante en s'unissant à la confédération armoricaine (434). Un certain Batton ou Tibaton était le principal chef de cette seconde *sédition* ou *bagaudie*. Tout le peuple même de la Gaule citérieure ou centrale, c'est-à-dire la classe des colons (*servitia*), inclinait, conspirait pour ce parti, et au delà des Pyrénées éclata une insurrection semblable, qui fut la plus longue, quoique la moins dangereuse. Les deux peuples *hôtes* profitèrent d'une si belle occasion et reprirent les

(1) *Chroniques* de Prosper d'Aquitaine, de Prosper Tyro et d'Idatius; Jornandes ou Jordanes, *de Reb. Gothic.*; Grég. de Tours, liv. 2; Sidon. *Panégyrique d'Avitus,* v. 250; Dubos, liv. 2; Tillemont, *Empereurs.*

armes. Aëtius tombant aussitôt sur ce soulèvement général, défait les Burgondes qui s'avançaient dans la Belgique, les rejette entre le Jura et les Alpes, bat la ligue armoricaine, livre au supplice Tibaton captif avec plusieurs autres chefs, et envoie le comte Litorius contre Théodoric, qui, contraint de lever le siége de Narbonne (436), obtint une trève et demanda la paix par une députation d'évêques ariens. On ne les écouta pas, et le prince visigoth recourut à la médiation de l'évêque catholique d'Auch, saint Oriens. La voix de cet évêque révéré eut plus de crédit; on convint de travailler à une pacification définitive (1).

Un peu avant cette intervention de saint Oriens, on avait vu un autre saint personnage, Germanus, évêque d'Auxerre, faire un voyage à Arles (430) pour solliciter en faveur de son troupeau, auprès du préfet du prétoire, Auxiliaris, une diminution des charges publiques. Ces deux faits et plusieurs autres semblables qui vont suivre, ont été faiblement remarqués, et très récemment pour la première fois. Ceux qui en furent témoins y ont donné bien moins d'attention encore, et cependant là commencent des soins assez nouveaux pour les évêques et le clergé; là se manifeste tout d'un coup une influence politique qui s'accroîtra encore, et que désormais on ne leur ôtera plus aisément, ni sans dommage pour l'ordre social, quels que soient les abus qui pourront s'y introduire. Une telle importance, si constamment étrangère à leur ministère pendant quatre siècles, devient tout d'un coup habituelle; personne ne les en a investis légalement, ils ne l'ont point demandée, ni cherchée, ils n'y pensaient pas. Quand il faut agir, ils se trouvent prêts, et personne ni eux-mêmes ne s'en étonne; tout le monde y était accoutumé d'avance. C'est que le sacerdoce catholique renfermait virtuellement en soi cette influence; c'est que tout ce qui contribue au bien des hommes, il a le droit de le faire, et le moyen de le mieux faire. Ainsi déjà les principes du christianisme

(1) *Chron.* de Prosp. Tyro, d'Idat., et de Sigebert; Sid. *Panég. d'Avitus*, v. 254; *Vie de saint Oriens;* Dubos, 2-7, 8, 9.

avaient considérablement amendé la législation romaine, et l'épiscopat constitué juge temporel des fidèles par le fait même de la persécution, avait gardé dans le triomphe de la foi, la possession légale des jugemens, surtout sur les points qui touchaient de plus près à la discipline et aux sacremens. Les peuples y trouvaient trop d'avantage pour qu'on songeât à remettre exclusivement les causes civiles à la justice séculière. Une droite simplicité rendait plus expéditif et plus sage l'arbitrage des évêques, la charité restait après la décision, et le juge n'avait point cessé d'être le père commun. Le gouvernement chaque jour plus faible, opprimant et délaissant de plus en plus, pendant que l'invasion remuait toujours, en qui donc aurait-on espéré, à qui aurait-on recouru au milieu des difficultés et des misères privées et publiques, sinon à ces hommes inébranlables de patience, ardens de zèle, qui dans la solitude cénobitique ou dans la conduite des églises, ne vivaient plus pour eux-mêmes, ne respiraient que pour la vérité, pour le dévouement. Les anciens mouraient, il en succédait de nouveaux; rien ne changeait pour cela, le même esprit vivait en eux. Ce n'est pas qu'il n'y eût quelque mélange; car jamais le bien ne se montre entièrement séparé du mal ici-bas, même aux époques des plus rudes épreuves, où le triage des saints semble s'opérer naturellement. Les lettres de saint Prosper d'Aquitaine, son poème *contre les ingrats*, le commonitoire de saint Vincent de Lerins, les deux lettres du pape saint Célestin I^er^ aux évêques de Gaule (428, 431), et les trois conciles de Riez (439), d'Orange (441) et de Vaison (442), révèlent jusque dans le clergé, par les débats de l'hérésie, par les contrariétés de juridiction épiscopale, par des abus déjà fréquens et quelquefois graves, toute la faiblesse humaine, en même temps qu'on y voit clairement le zèle général pour la foi et la discipline, et la vigilance du Saint Siége égale à sa suprématie souveraine, ce qu'il ne faut cesser de redire tant qu'on affectera de l'ignorer. Mais heureux temps encore et dignes d'envie, malgré les tribulations extérieures, quand les fautes étaient si exactement signalées, réprimées, et surpassées par les vertus. Alors brillaient entre tous, sans le savoir, Germanus, évêque d'Auxerre; Lupus de Troyes; Hilarius d'Arles; Maximus de Riez; Theodorus de Fréjus; Eucherius de Lyon; tous continuant sur leurs siéges la succession des saints, tous sortis du monastère de Lerins, excepté Germanus, tous disciples de saint Honoratus et de saint Caprasius, tous hommes de talent et de pureté. Germanus, aussi distingué par son éducation que par sa naissance, avait étudié la jurisprudence à Rome, et plaidé avec un grand succès; revenu à Auxerre, sa patrie, avec le titre de duc et de commandant des troupes que la révolte des Armoricains obligeait d'entretenir dans cette province, il y vivait en seigneur gaulois, ne songeant guère qu'à la chasse, lorsque l'évêque saint Amator, lui faisant déposer ses armes un jour qu'il entrait à l'église, ferma les portes, le conduisit au milieu du clergé, et l'avertissant de se préparer à lui succéder, lui coupa les cheveux. Peu de temps après, Amator étant mort, Germanus avait été élu malgré sa résistance. Le changement fut complet. Il ne vécut plus que de pain d'orge qu'il faisait lui-même, ne mangeant que le soir, souvent après plusieurs jours de jeûne; deux fois l'année seulement, à Noël et à Pâques, il buvait un peu de vin extrêmement trempé. Un cilice, une grossière tunique serrée d'une ceinture de cuir, une cuculle ou capuchon, remplacèrent son costume de commandant impérial; une planche et de la cendre recouverte d'un sac lui servait de lit. Sa femme n'était plus pour lui qu'une sœur, son bien que celui des pauvres; sa maison offrait à tous l'hospitalité, et il lavait lui-même les pieds de ses hôtes. Le temps que lui laissaient les occupations pastorales, il le passait en prières dans un monastère qu'il bâtit de l'autre côté de l'Yonne, où il forma une fervente communauté, où saint Patrick pendant neuf ans vint fortifier les inspirations de ce zèle qui devait convertir l'Irlande et l'Ecosse. Lupus avait acquis comme Germanus une grande réputation au barreau; il avait épousé Piméniola, sœur de saint Hilaire d'Arles, et après six ans de mariage les

deux époux préférant d'un commun accord la perfection de la continence, il était entré à Lerins, et lorsqu'il en sortit pour vendre et distribuer le reste de ses biens, des députés de Troyes vinrent le demander pour évêque, et on le consacra contre sa volonté. Il menait, comme Germanus, une vie d'austérité, de prière et de bonnes œuvres. Une nombreuse réunion d'évêques gaulois les avait choisis tous deux pour les envoyer en Grande-Bretagne (429), afin d'y confondre le pélagianisme. Maxime « avait dans le cœur la douceur de Pierre, et sur son visage la sévérité de Paul ; » deux fois il avait tenté d'échapper par la fuite à la grandeur redoutable de l'épiscopat. On connaissait Théodore et lui par une plus rigoureuse régularité à diriger les solitaires des îles d'Hyères et de Lerins (1). Saint Hilaire, digne successeur de saint Honoratus, qui l'avait arraché aux vanités du siècle, présentait un autre exemple non moins admirable des vertus apostoliques. On ne voit pas pourquoi M. Guizot l'oppose comme un modèle de vie active à Lupus, dont il fait un contemplatif. La vie d'un évêque, à une époque si agitée, ne pouvait manquer d'être très occupée et très laborieuse; saint Hilaire s'était formé, comme son beau-frère, dans la piété ascétique ; on n'admirait pas moins sa ferveur, et un dévouement si entier au bien ne se nourrit que de méditation et de prière. Ce fut encore à Arles le moine de Lerins; il établit auprès de lui une communauté de clercs. Pauvrement vêtu, il marchait et voyageait pieds nus; à la ville, il recevait dès le matin tous ceux qui avaient à lui exposer plaintes, nécessités ou différends; sa porte demeurait toujours ouverte, même pendant son repas; quand il n'avait point à sortir, il employait sa journée d'une manière merveilleuse. « J'ai vu, dit le poète Edesius, « un de ses deux historiens, j'ai vu, moi, « indigne témoin d'un si grand mérite, « ses doigts attachés à un ouvrage con-« tinu ; car son habitude de faire du filet « unissait les heures diverses, et ses « prières ne cessaient pas par le change-« ment d'occupation. Je n'aurais pas cru « qu'on pût ainsi en même temps, tra-« vaillant à la fois de la voix et de la « main, nouer du filet, dicter, lire, « écouter et parler (1). » Il bâtissait des églises, et prenait pour les orner les marbres d'un amphithéâtre; il vendait au besoin les vases sacrés pour secourir les pauvres et racheter les captifs que tant de guerres multipliaient; il prêchait les jours de jeûne, souvent pendant quatre heures ; il entendait la confession des pénitens, qui fondaient en larmes à ses pieds; il ne se bornait pas à consoler, à soulager, il s'efforçait de détourner les maux qui venaient de l'administration. Un préfet des Gaules, injuste et avide, ayant long-temps résisté à ses remontrances secrètes, il le vit entrer, suivi de ses officiers, pendant qu'il prêchait dans la basilique constantienne; il l'apostropha aussitôt, en lui disant qu'après avoir méprisé tant d'avis pour le salut de son âme, il n'était pas digne d'entendre la parole de Dieu. Le premier magistrat impérial de l'Occident ne pouvant plus rester avec cette confusion, sortit de l'église, et l'évêque continua son instruction pastorale (2).

L'illustre Eucherius, l'ami de saint Honoratus, de saint Paulin de Nole, de saint Hilaire, de saint Vincent et de Salvien, le compagnon de leur pieuse solitude, avait été élu plus récemment évêque de Lyon, pour la grande estime qu'il avait inspirée. A défaut de détails sur sa vie, ses écrits sont demeurés. On sait que Gennadius l'appelait « le plus grand évêque de son « siècle (3), » et que Claudien Mamertus l'admirait. Il y avait encore beaucoup

(1) *Vita German.; Vita Lup.*; voir, pour l'appréciation de ces légendes et de celles qui seront citées plus bas, l'*Hist. de l'Eglise gallicane*, par Longueval; l'*Hist. litt. de la France*, par D. Rivet, Godescard, *Vies des Saints*, et les Bollandistes.

(1) *Vie de saint Hilaire*, par Honoratus, son disciple ; *Edes. Hilar. vita;* D. Rivet, *Hist. litt. de France :*

Vidi ego, nec dignus tanta ad preconia testis,
Plexos sole jugi digitos cessisse labori.
Nectendi ratio varias injunxerat horas,
Nec finem precibus mutatus fecerat actus.
Credere vix possim quemquam sic tempore eodem
Nectere dictantem, relegendo, lecta fatendo,
Ore, manu simul hoc operari, attendere, fari.

(2) *Vie de saint Hilaire*, par Honoratus, son disciple, chap. 2 et 3.

(3) Gennad. *de Script. eccles.*

d'autres évêques, dont on ne connaît rien que les noms et la vénération qui a conservé leur mémoire. La même reconnaissance témoigne partout des mêmes bienfaits et des mêmes vertus. Cette remarque s'applique à toute la durée du cinquième siècle, et l'on ne doit point l'oublier, à mesure que les plus célèbres passeront à leur tour devant nous (1). Quoi d'étonnant que les peuples portassent uniquement leur confiance sur de tels hommes? L'intervention des saints de la terre va devenir de plus en plus nécessaire et puissante; le temps n'est pas loin où ils seront la dernière sauve-garde de la Gaule et le véritable appui de son existence politique; le torrent entrera de toutes parts, disjoindra le gouvernement et les provinces; il n'ébranlera pas les siéges épiscopaux, et la hiérarchie catholique restera seule debout, seule capable de tout rallier, parce qu'elle a seule en soi le principe d'unité.

Pendant les négociations pour la paix, Aëtius afin de l'assurer par une démonstration de force, avait posté en observation près d'Orléans un corps d'Alains auxiliaires, commandés par leur prince Sambida, en chargeant Litorius de tenir les Wisigoths en respect. Cet arrogant guerrier, espérant un succès plus décisif et plus éclatant d'une perfidie, résolut d'attaquer Théodorick au mépris de la trêve. Il entraîne une partie des Alains et ses autres troupes barbares à travers les campagnes arvernes; il eût livré même les villes au pillage, si le plus grand seigneur du pays, Avitus, déjà considéré pour sa valeur et son esprit, n'eût rassemblé ses citadins et repoussé vigoureusement cette tentative. Litorius ne marcha pas moins hardiment sur Toulouse; entêté du paganisme, il consulta les auspices, qui lui promirent vainement la victoire. Théodorick attaqué à l'improviste, le battit, le fit prisonnier et le mit à mort (439). La Gaule se voyait ouverte à l'ambition du vainqueur irrité, qui voulait cette fois porter sa domination jusqu'au Rhône. Carthage tombant sous les efforts des Vandales encourageait ses desseins; une lettre d'Avitus l'apaisa, et rétablit l'alliance qu'Aëtius se hâta de venir ratifier. Avitus fut en récompense préfet des Gaules (1). On avait aussi à négocier de nouveau avec la confédération armoricaine, que cet accident enhardissait de même, et une circonstance assez remarquable, dont l'érudition historique s'est à peine aperçue, c'est que le diacre Léon fut envoyé de Rome pour opérer la réunion et servir de médiateur entre Aëtius et Albinus, qui était vraisemblablement alors, selon la conjecture de Dubos, le chef des Armoriques. Le Saint-Siége demeura vacant pendant quarante jours après la mort du pape saint Sixte III, parce qu'on attendait le retour de Léon, qu'on voulait élire pour lui succéder : ce diacre devint en effet le pape saint Léon-le-Grand (2).

La paix s'étant faite d'un autre côté avec les Vandales, en leur laissant une partie de l'Afrique (442) et les succès du guerrier poète Merobaudis sur les Bagaudes de la Tarragonaise étouffant les derniers troubles, l'empire semblait se raffermir, lorsqu'un ennemi imprévu se mit audacieusement en ligne; c'étaient les *Franks*. Ce peuple, ignoré de Tacite, ne commença d'apparaître qu'au milieu du troisième siècle sous Gordien, où Aurélien, alors tribun, se fit une grande réputation dans l'armée romaine pour les avoir battus, et depuis, aucun peuple germanique ne fit autant redouter sa hardiesse impétueuse (3). A cette époque, de grands changemens s'étaient accomplis en Germanie; à la place des nombreuses peuplades disséminées sur ce vaste territoire, aux temps d'Auguste et de Trajan, se rencontrèrent alors non pas une autre race ni d'autres mœurs, mais d'autres noms et vraisemblablement d'autres tribus qui avaient prévalu par la victoire et substitué à cette multitude entrecoupée huit grands corps de na-

(1) Voyez d'ailleurs Longueval, *Hist. de l'Eglise gallicane.*

(1) Prosp. *Chron.;* Salv. *de Gubernat.* 7-10; Sidon. *Panég. Avit.* v. 250-516; Dubos, 2-9.

(2) Prosp. *Chron.*; Jornand. *de Reb. Gothic.* 36; Dubos, 2-10, qui s'appuie sur la *Vie de saint Albinus* ou *saint Aubin*, évêque d'Angers, écrite par Venant. Fortunatus. Le chef armoricain Albinus doit avoir été un des ancêtres de saint Aubin.

(3) Idat. et Prosp. *Chron.*; Hist. Aug. Vopisc. Aurel. 7.

tions, les Vandales, les Burgondes, les Goths, les Longobards, les Suèves, les Alamannes, les Saxons, les Franks. L'opinion, que ces noms nouveaux désignaient chacun une confédération des anciennes peuplades, est maintenant abandonnée. Que le nom de *frank* ne signifie pas *libre*, mais *fier*, comme le veut M. Thierry, ou qu'il vienne de *franke* (*francisca, framée*), l'arme particulière de ce peuple, il importe assez peu (1). Si l'on s'arrête à la rudesse de la langue teutonique, et à la peinture que Sidoine Apollinaire nous a tracée des guerriers franks, on se représentera comme un objet formidable, excédant la nature humaine, ces grands corps, fortement taillés, qui s'appelaient *Hlodio*, *Hludwig* (2), *Hilperik*; ces espèces de géants, « à la chevelure rousse, ramassée sur le front et retranchée de la nuque, avec des yeux glauques, où brillait une prunelle blanche comme de l'eau. Leur visage entièrement rasé ne gardait que de légères aigrettes de barbe, bien peignées. Leurs formes colossales, étroitement dessinées par leurs vêtemens, se recouvraient d'une tunique de fourrure qui ne descendait pas au dessous du genou. Leur taille svelte se serrait d'un large baudrier. Faire tournoyer leurs boucliers, lancer au loin leurs haches rapides (*francisques*), savoir d'avance où ils enfonceraient la blessure, arriver d'un bond sur l'ennemi plus vite que la pointe de leurs hangs, tout cela était un jeu pour eux. Dès l'enfance ils ne respiraient que la guerre. Accablés par le nombre ou par le désavantage du lieu, la mort pouvait bien les frapper non la crainte. Ils restaient invaincus, et quittaient la vie plutôt que le combat (3). »

Il ne faut pas s'exagérer toutefois ces dehors et ces mœurs farouches. On se tromperait certainement en considérant les Barbares comme transformés en Romains après la conquête ; on ne se tromperait pas moins en pensant qu'ils n'ont rien emprunté aux vaincus. Nous verrons les chefs du nord, revêtus de fourrure, mêler de bonne heure une recherche romaine à leur costume national, et l'administration romaine à leur gouvernement. Le vulgaire même des armées conquérantes n'était pas si étranger qu'on le croirait, à la civilisation des Gaules et au Christianisme. Non seulement beaucoup de guerriers franks en particulier avaient depuis un siècle pris du service et fait une brillante fortune dans l'empire, mais des bandes entières avaient commencé sous Constance Chlore à recevoir des terres en Gaule, à se fixer en colonies militaires et agricoles sous le nom de *Lètes* (*Læti, Lætiani*). Il y avait de ces *lætes*, Bataves ou Saxons, Suèves, Franks, etc., à Chartres, à Bayeux, à Rennes, à Langres et dans beaucoup d'autres villes. Ces garnisons de cultivateurs soldats se multipliant par la faiblesse de l'empire, conservaient dans une existence à part leur langue et leurs usages ; mais un rapprochement réciproque ne devait pas moins rattacher peu à peu cette nouvelle population à l'ancienne, et familiariser ces véritables hôtes avec les coutumes, la langue, les idées, les croyances du pays, et par eux faciliter la voie et l'entrée en Gaule aux Barbares du dehors, qui auxiliaires ou hostiles à l'égard de Rome, trouvaient toujours en eux des amis et des compatriotes d'origine (1).

Quand les Franks du dehors se décidèrent à rompre leur longue alliance avec l'empire, quel était leur chef, et quel territoire occupaient-ils? La succession des rois franks avant Clodion et Mérovée est inconnue ; après Marcomer et Suénon, à peine mentionnés sous le grand Théodose, on ne peut compter Pharamond, qui n'apparaît que dans la seule chronique de Prosper à l'année 418, avec cette seule indication : Pharamond règne dans la *Francia*. D'ailleurs, avant Clo-

(1) M. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*; M. Mœller, *Manuel d'hist. du moyen âge*, 1-3.

(2) Herold. Nigell. Carmen, 1, v. 49 :

Nempe sonat kluto præclarum, wich quoque Mars est.

(3) Sidon. Panég. Majorian. v. 238-255 :

Hic quoque *monstra* domat, rutili quibus arce cerebri, etc., Tac. Germ. 17 : Veste distinguuntur non fluitante... sed strictâ et singulos artus exprimente. Gerunt et ferarum pelles... 6 : Hastas, vel ipsorum vocabulo *frameas* gerunt...

(1) Voy. Notitia Dignit., Eumen. Paneg. Constant. 21, Paneg. Constantin. 5, 6; Procop. *de Bell Goth.* 1-1; Zosim. 2; Jornand. Greg. Turon. 2-9; Dubos, 1.

vis, on ne voit point la nation réunie sous un seul chef; chaque tribu vraisemblablement avait le sien; aucun n'exerçait une autorité générale; aussi sont-ils désignés sous les titres de *regales, subreguli* (princes), ou encore sous celui de *duces* (généraux), plus ordinairement que sous celui de *rois*. Ils étaient tous au delà du Rhin, sur le territoire que les tables de Peuttinger appellent *Francia*. Les Franks Saliens, postés sur la limite de l'empire, étaient entrés les premiers dans la Gaule après avoir traité successivement avec les usurpateurs Constantin et Jovinus. La seconde prise de Trèves fut leur premier exploit, et depuis ce moment les hostilités continuèrent par des excursions toujours poussées plus loin. Aëtius arrêta leurs progrès (428), par une victoire dont on ne sait pas le lieu, ni le résultat certain. On ne peut admettre qu'il les ait rejetés sur le rive droite du Rhin. Car Clodion (*Cloio, Chlogio, Hlodion*), recommençant une tentative, vers 444, n'eut qu'à traverser les Ardennes; il était cantonné dans la Belgique, et résidait à Dispargum (*Doesbourg, Duysborch*), forteresse située non loin de Tungres, sur les bords de la rivière d'*Alba* ou *Alve;* « ayant envoyé des éclaireurs vers Cambrai, et exploré ainsi tout le pays, il partit lui-même, écrasa les Romains et s'empara de la ville. Après y avoir demeuré peu de temps, il occupa tout le pays jusqu'à la Somme (1). » Bientôt les Armoricains, soit intelligence avec lui, soit opportunité de la diversion, se remirent sur pied, et pour reculer plus sûrement le voisinage romain, toujours suspect, ils passèrent la Loire en essayant d'affranchir la Gaule Citérieure (445). Aëtius courut au danger le plus pressant et les chassa de Tours, qu'ils avaient déjà pris; puis le soin de sa grandeur le rappelant à Rome pour l'installation de son troisième consulat, les Armoricains revinrent à la charge par un second siége de Tours (446), malgré l'hiver rigoureux qui glaçait les eaux de la Loire. Mais ils trouvèrent dans un officier d'Aëtius un adversaire non moins redoutable; Majorien les battit, et cette victoire fut assez décisive pour qu'on pût songer à comprimer les rapides progrès des Franks. Tous deux se portèrent vers la Somme, entrèrent à l'improviste dans le pays découvert des Atrebates, que Clodion et ses Franks parcouraient en toute sécurité. L'honneur du premier succès fut encore pour Majorien. Arrivé au bourg d'Héléna (à Lens, ou, selon d'autres, au Vieil-Hesdin), le jeune capitaine « entend retentir sur la colline voisine les chants d'hymen et les danses teutoniques. L'armée des Franks célébrait, en effet, l'union d'une jeune fiancée avec un de leurs chefs aussi blond qu'elle. Il tombe sur cette fête, qui se change en combat, et il attire sur lui la colère de l'ennemi; les traits viennent frapper avec fracas son casque et les écailles de sa cuirasse. A la fin tout cède et fuit devant lui. Vous eussiez vu reluire sur les chars précipités l'appareil épars des noces germaniques, les vases jetés çà et là, les viandes abandonnées au vainqueur, et les Barbares emportant sur leur tête humectée les bassins parés d'odorans festons. Tout-à-coup le combat se ranime, mais pour mieux achever la défaite; les essedes roulans sont saisis avec la jeune épouse (1). » Ce revers inopiné arrêta les cour-

(1) Voy. Greg. Tur. 2-9; Fredeg. 2, 5, 5; Roricon, Gest. Franc. 5; Bucherius, hist. Belg. 15-8; Tillem. Valentinien III, art. 7 et 8; Dubos, 2-14. Sid. Apoll. Carm. 23, v. 244:

Tu Tuncrum, et Vachalim, Visurgin, Albin,
Francorum et penitissimas paludes

Et Carm. 7, v. 390:

Saxonis incursus cessat, Chattumque palustri
Alligat Albis aquâ.

Dubos prouve assez bien que ce nom d'*Albis*, s'applique à deux rivières différentes, et qu'il faut lire Tungri et Tungria, dans Grégoire de Tours, au lieu de Thoringia et Thoringi. C'est pour n'avoir pas fait cette observation que Daniel, d'ailleurs si net et si exact, place Dispargum au delà du Rhin, et n'admet aucun établissement des Francs en Gaule avant Clovis. Tillemont, toujours aussi diffus que savant, laisse ici le lecteur aussi embarrassé que lui-même. Hadr. de Valois, M. Guizot, ni tous les traducteurs de Grégoire de Tours, n'ont donné aucune explication satisfaisante du passage qui mentionne la position de Dispargum. L'explication de Dubos est la plus simple et la plus claire de beaucoup.

(1) Sidon. Panég. Maj. v. 209, 250:

...... Ligerimque bipenni
Excisum per frusta bibit cum bella timentes

ses des Franks et les rattacha à l'alliance romaine; mais on leur céda certainement la Belgique; et une autre tribu qu'on ne connaît que sous le nom de Ripuaires, se fixa également à cette époque sur la rive gauche du Rhin, à côté des Saliens. Ainsi l'empire perdait toujours, même à ses victoires, et comme pour mieux mettre sa faiblesse à découvert et lui en arracher l'aveu, une députation de la Grande-Bretagne apporta dans ce même temps une lettre sous le titre de *Gémissemens des Bretons*, qui imploraient un secours d'Aëtius contre les Pictes et les Scots : « Les Barbares, écrivaient-ils, nous repoussent à la mer; la mer nous repousse aux Barbares. De là deux genres de mort, nous sommes égorgés ou noyés. » Il leur fut répondu qu'ils pourvussent eux-mêmes à leur défense (1).

En effet, on avait assez à faire de retenir ce qui restait de la Gaule; le comte Egidius, petit-fils du célèbre consul Syagrius, luttait à grande peine contre les Armoricains. Aëtius et Majorien, débarrassés des Franks, se rabattirent de ce côté. Il paraît qu'ils vinrent encore à bout de maintenir la limite de la Loire; au delà toute la population garda son indépendance jusqu'à la ville des Parisiens, qui était de la confédération. Aëtius, dans un profond ressentiment de cette résistance, continua d'entretenir près d'Orléans un corps d'Alains, et sous le premier prétexte ordonna bientôt à leur roi idolâtre Eocarik, d'entrer tout-à-coup dans les Armoriques, en les traitant comme un pays rebelle. La seule marche d'Eocarik y répandit l'effroi; la ligue, envahie au dépourvu, n'avait point de forces à opposer; elle chercha un autre secours. Heureusement saint Germanus, évêque d'Auxerre, revenait de sa seconde mission apostolique contre le pélagianisme en Grande-Bretagne. Une députation armoricaine va lui demander une nouvelle

Defendit Turones.... post tempore parvo
Pugnastis pariter, Francus quo Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat.....
Hostis terga dedit; plaustris rutilare videres
Barbarici vaga festa tori, conjectaque passim
Fercula, captivasque dapes, cirroque madente
Ferre coronatos redolentia serta lebetas.

(1) Bed. hist. 1-13; S. Gild. *de excidio Brit.*, epist. c. 6.

fatigue, et une pieuse entreprise d'un autre genre. Germanus se hâte vers le lieu du péril : « A une nation si belliqueuse, à un roi ministre des idoles, s'oppose un vieillard, seul, et pourtant plus fort par le secours du Christ, et plus grand qu'eux tous. Il emploie d'abord les supplications par un interprète; bientôt le Barbare, refusant de l'écouter, il lui adresse de vifs reproches, et enfin, saisissant d'une main la bride du cheval, il arrête dans ce lieu même l'armée entière avec le chef. » Eocarik étonné, cède et consent à suspendre sa marche jusqu'à ce que le saint évêque ait porté son intercession jusqu'au trône impérial. Germanus alla en Italie, obtint de Placidie le pardon des rebelles, et mourut à Ravenne (448). Peu après, il est vrai, soit que les Armoricains eussent préparé un soulèvement, soit qu'Aëtius, n'étant plus retenu par le saint homme expiré, voulût poursuivre son premier projet, il châtia ces Bagaudes (1), ou du moins il rétablit l'administration romaine pour quelque temps sur la plupart des cités armoricaines.

Le midi de la Gaule, assez paisible pendant ces dix années, y mêle des faits d'un autre genre, moins bruyans, moins remuans, et non d'un moindre intérêt. Ce sont, outre les trois conciles mentionnés plus haut, les relations de saint Rusticus, archevêque de Narbonne, avec le pape saint Léon, et le démêlé de saint Hilaire d'Arles avec ce grand pontife. Le détail en serait trop long pour le plan de cette leçon; il suffit de dire que Rusticus, ne s'étant pas rendu aux deux derniers conciles, parce qu'il était en contestation de juridiction avec saint Hilaire, envoya un archidiacre au pape, pour lui demander un réglement sur les diverses questions qui venaient d'être résolues en canons synodaux, et que le pape lui répondit par dix-neuf décisions, en lui faisant un devoir de garder l'épiscopat dont Rusticus voulait se démettre. Le démêlé

(1) Constantius, *Vita S. Germ.* Le prêtre Constantius fut l'ami de saint Sidonius; la légende de saint Germain est une des plus authentiques. Voy. pour l'appréciation de celles de saint Aignan, de sainte Geneviève et des autres de ce temps, D. Rivet, *Hist. litt. de France*, Dubos et Longueval.

de saint Hilaire avec le Saint-Siége est bien plus précieux. Cité sur appel à Rome pour avoir déposé l'évêque de Besançon, Célidonius, un peu trop légèrement, saint Hilaire vit casser sa sentence, et par sa résistance hautaine s'attira une lettre sévère de saint Léon, avec le décret célèbre de Valentinien III, qui proclame la reconnaissance la plus formelle de la souveraineté pontificale par la souveraineté impériale (445). Cette faute de saint Hilaire ne lui ôte point la sainteté, et fut la cause de deux monumens trop importans pour ne pas la lui pardonner. Il faut voir tout cela dans les œuvres de saint Léon, où l'autorité suprême du Saint-Siége est évidente, en dépit de tous les commentaires du P. Quesnel. Cinq ans après les Pères de Chalcédoine allaient s'écrier que *Pierre avait parlé par la bouche de Léon*. Et si l'on songe que la vigilance de ce grand pape n'était pas un moment distraite par l'ébranlement du monde sous le fracas de l'invasion, qu'il dictait à l'occident son devoir, au milieu des Vandales, des Visigoths et des Francs, et qu'il foudroyait Eutychès à l'orient en présence d'Attila, on ne pourra nier que les autres choses et les autres hommes de ce temps ne soient bien petits en comparaison du pape, de l'épiscopat et de l'Église, et qu'en séparant de l'histoire, comme on l'a fait jusqu'à présent, cette partie si haute et si intelligente, on n'en ait retranché l'esprit et la vie (1).

La malheureuse Gaule ne devait pas jouir long-temps de la paix si difficilement renouée. On venait d'échapper encore à un grand danger pour retomber dans un plus grand. Théodorik, qui avait consenti à combattre pour Rome les Suèves d'Espagne, s'était allié avec leur roi en lui donnant une de ses filles en mariage, et il avait donné l'autre au fils de Gensérik; ces trois princes se concertaient pour porter le dernier coup à l'empire, lorsque le Vandale, soupçonnant sa belle-fille de vouloir se défaire de lui par le poison, la renvoya, le nez coupé, à Théodorik. Celui-ci, furieux d'un tel outrage, se rapproche d'Aëtius et ne respire plus que la ruine des Vandales (441-450). Aëtius touche au moment le plus désiré pour sa propre gloire et la restauration de l'empire; Gensérik craint à son tour; mais à l'autre frontière, Attila, le fléau de Dieu, se levait déjà, incertain s'il frapperait l'orient ou l'occident. Le Vandale menacé l'excite et le décide contre Valentinien (1). Les prétextes ne manquaient pas. Attila depuis deux ans réclamait, comme une partie du butin de Sirmium, prise par lui dans ses premières hostilités, les vases sacrés que l'évêque de cette ville en avait fait sortir par précaution; il exigeait même qu'on lui livrât, comme un voleur, le préfet de l'argenterie de Rome, qui s'en trouvait dépositaire. Il demandait en même temps la main d'Honoria, sœur de Valentinien, et la moitié de l'empire en dot, selon la proposition secrète qu'il avait reçue de cette princesse avec un anneau pour gage. Il se montrait intraitable sur ces deux réclamations; les ambassades des deux cours de Ravenne et de Byzance, ne se présentaient qu'en tremblant dans son camp, établi près des bords de la Theyss. Les sollicitations de Gensérik arrivèrent sur ces entrefaites, et il céda pourtant. L'astucieux Barbare n'avait affecté tant d'obstination que pour inspirer plus de confiance dans son désistement, et surprendre plus facilement un ennemi tranquille sur la foi d'un traité. Quand il mit en mouvement ses hordes nombreuses, il protesta encore de n'en vouloir qu'à Théodorik, et de traverser les Gaules en allié (2), et dans le même temps, cherchant à tromper tout le monde, il écrivait à Théodorik pour l'engager à reprendre les armes contre Rome d'accord avec lui (450). Ce qui l'enhardissait à tourner de ce côté, c'était la dissension des Franks du Necker, les plus voisins de lui; deux frères se disputaient le commandement royal; l'aîné acceptait sa protection pendant que le second invoquait celle d'Aëtius : Priscus avait vu récemment à Rome « ce jeune prince, encore imberbe, ses cheveux blonds flottant sur ses épaules; » Aëtius l'avait

(1) Voy. *Sancti Leonis opera*, et Longueval, *Eglise gallicane*.

(1) Idat., Isid., *Chron.*; Jornand. 36.

(2) Jorn. 35, 42; Marcellin. *Chron.*; Priscus, légat.

adopté et renvoyé dans son pays avec de riches présens de lui et de l'empereur, et le titre d'ami de l'empire (1).

Rien ne s'opposa donc au passage d'Attila, et la Gaule eut à subir ce nouveau débordement de Barbares, « Gelons, Rugiens, Gépides, Bastarnes, Thuringiens, Bructères, Franks du Necker, Burgondes » même, et bien d'autres peuplades, dont les rois vaincus composaient la cour et quelquefois le conseil du farouche conquérant; ses Huns surtout répandaient devant eux l'effroi par leur caractère sauvage et leurs figures « hideusement façonnées dès l'enfance. Leur tête, resserrée par le haut, ne présentait qu'une masse ronde; deux trous au dessous du front, et non deux yeux, leur servaient à voir; la lumière parvenait à peine dans la cavité de leurs orbes enfoncés, mais non clos cependant; car par cette issue étroite ils apercevaient à de vastes distances et distinguaient les moindres objets au fond d'un puits. Pour que la double narine ne ressortant pas du visage, s'adaptât mieux au casque, un bandeau leur aplatissait le nez dès leur naissance; en même temps des joues sillonnées par le fer, perdant d'avance dans les rides de ces cicatrices le duvet émoussé de la maturité, ils vieillissaient sans barbe et sans beauté, semblables à des eunuques. L'amour maternel les déformait ainsi pour les combats. Debout, ils étaient de médiocre stature; on les eût pris pour des animaux bipèdes, ou pour ces poteaux grossièrement taillés en forme humaine, qui servaient à border les ponts. A cheval ou assis, ils paraissaient très grands et assez beaux hommes; ample poitrine et larges épaules, les flancs bien rentrés. L'enfant ne quittait sa mère que pour passer sur le dos d'un coursier.

(1) Tillemont sur tout cela est très confus; Daniel ne s'y engage pas pour ne s'y pas embarrasser; Dubos, 2-15, démêle et range habilement les faits. Les Franks du Necker sont, selon lui, les Franks *Mattiaci;* et il montre qu'il ne peut s'agir ici de Mérovée, comme on a voulu l'entendre, puisque d'après le témoignage de Priscus, ce prince eût été trop jeune pour avoir un fils en âge de commander après lui vers 437, qui est au plus tard l'époque de l'avénement de Childérik. Le Manuel de M. Mœller, s exact d'ailleurs, passe rapidement sur ces commencemens.

Vous eussiez dit que le coursier ne faisait qu'un avec le cavalier, tant le cavalier s'y tenait fixé. Les autres hommes sont portés sur leurs chevaux, ceux-ci y habitaient. Ils avaient toujours le même vêtement de toile ou de fourrure, qui ne les quittait qu'en lambeaux. Leurs jambes étaient garnies d'une enveloppe plutôt que d'une chaussure de peau. Ils ne mangeaient rien de cuit ni d'assaisonné, se nourrissant de chair demi-crue, échauffée entre leurs cuisses et la croupe de leur cheval. Leurs mains terribles et sûres se plaisaient à tenir l'arc et le javelot. Leur férocité exercée à ne point manquer son coup, ne frappait que pour donner la mort (1). »

Au premier bruit de cette apparition, les peuples sont consternés; les violences des Barbares dans les premières villes qui les reçurent, ne démentaient que trop les protestations d'Attila. Il valait mieux périr en essayant de se défendre, qu'en servant de jouet à leur cruauté. Aussi Tongres, Trèves, et presque toutes les cités belges furent saccagées. On n'attendait plus de secours que du ciel par les prières des évêques. Ceux-ci, de leur côté, exhortaient à mériter ce secours par le repentir et le changement des mœurs licencieuses. Le ciel continua de châtier, en accordant toutefois assez à l'intercession des saints pour manifester ensemble sa justice et leur faveur. Si plusieurs reçurent la consommation de leur vertu par le martyre, d'autres furent préservés ou préservèrent leur patrie. « Dans la « ville de Tongres, était Aravatius, évê« que d'une éminente sainteté, qui, va« quant aux veilles et aux jeûnes, le vi« sage en larmes, priait la miséricorde « de Dieu de ne pas permettre que cette « nation incrédule et toujours indigne « vînt en Gaule. Mais, connaissant en « esprit que les péchés de son peuple « s'opposaient à cette grâce, il résolut « d'aller à Rome, afin d'obtenir plus fa« cilement son humble demande, par le « secours de la vertu apostolique.... » et reçut cette réponse sur le tombeau de S. Pierre : « Il est arrêté dans la décision « du Seigneur que les Huns viendront en

(1) Sid. *Panég. Avit.* v. 319-329; Amm. Marcell. 31-1; Sid. *Panég. Anth.* v. 243 et suiv.

« Gaule, et que cette contrée doit être « dévastée par une grande tempête. Prends « donc ta résolution; hâte-toi rapide- « ment, règle ta maison, prépare ta sé- « pulture, procure-toi des enveloppes « blanches, car tu vas te séparer de ton « corps, et tes yeux ne verront pas les « maux que vont faire les Huns en Gaule, « ainsi que l'a dit le Seigneur notre Dieu. « Le pontife retourna donc promptement « à Tongres, rassembla toutes les choses « nécessaires à sa sépulture, dit adieu « aux clercs et aux habitans, en leur an- « nonçant qu'ils ne le verraient plus. Tous « le suppliaient avec larmes et sanglots, « et lui disaient: ne nous abandonne pas, « père saint; ne nous oublie pas, bon pas- « teur. Mais, ne pouvant le retenir par « leurs pleurs, ils reçurent ses embrasse- « mens et sa bénédiction, et regagnèrent « leurs murs. Le vieillard arrivé à Maës- « tricht, fut pris d'une légère fièvre, et « bientôt enlevé (1). » Lorsque les Huns approchèrent de Troyes, S. Lupus se rendit dans leur camp, adoucit la fureur d'Attila, et obtint qu'il n'entrât point dans cette ville. Langres, Besançon, Auxerre, où n'était plus Germanus, furent moins heureuses. Comme l'armée ennemie se dirigeait vers la Loire, les Parisiens tremblaient, et songeaient à déserter leurs murs. Chez eux vivait une pieuse vierge, née de parens riches, dans la bourgade de Nanterre; les deux évêques, Germanus et Lupus, en passant, pour aller chez les Bretons, l'avaient remarquée encore enfant, et l'avaient consacrée au Seigneur. Genovefa (*Geneviève*) renonçant aux parures mondaines, avait échangé l'or et les pierreries pour la pauvreté du Sauveur dans un service volontaire. Elle exhorta alors les nautes parisiens à se confier dans le Seigneur, et les femmes, la suivant dans le baptistère de Lutèce, y passèrent avec elle plusieurs jours en prières. Les hommes refusaient de la croire, et voulaient même la lapider, mais l'événement justifia sa confiance; les Huns passèrent, laissant de côté Lutèce, et s'avancèrent contre Orléans. Le vénérable évêque de cette ville, S. Anianus, « dont les actions et les vertus, dit S. Grégoire de Tours, sont fidèlement conservées parmi nous, » n'avait pas attendu ce moment terrible pour garantir son troupeau. A la première nouvelle de l'invasion, malgré son grand âge, il était allé dans Arles presser Aëtius de porter ses forces sur ce point le plus menacé; puis il était revenu en grande hâte encourager ses concitoyens à la résistance sur la promesse du secours. L'embarras était grand pour Aëtius; Sangiban, successeur d'Eocarik, d'intelligence avec Attila, promettait au roi hun de lui livrer Orléans. Il y avait peu de troupes romaines en Gaule; on avait à se défier de Théodorik, qui gardait une défensive de neutralité: les Franks venaient à peine de contracter alliance. Majorianus, écarté de l'armée par la jalousie d'Aëtius, vivait obscurément, « et ce vétéran, jeune en- « core, nouveau Cincinnatus, conduisait « la charrue de ses mains guerrières. » Deux hommes suppléèrent à l'insuffisance des ressources, et mirent Aëtius en état de combattre et de vaincre. Avitus se charge de décider les Visigoths; il montre au prince et aux guerriers que le péril est pour eux comme pour Rome, et les entraine à la suite d'Aëtius. En même temps, Ferreolus, petit-fils par sa mère du célèbre Syagrius, et comme lui préfet des Gaules, persuada également le roi des Burgondes, qui envoya des soldats, et Merwig (Mérovée) roi des Franks de Belgique, qui conduisit lui-même les siens. Toutes ses mesures furent si bien prises, et si promptement, que l'armée confédérée se trouva réunie, approvisionnée et en marche, lorsque le siége d'Orléans commença. Il fallait se hâter: les murs étaient rudement frappés par le bélier; « les assiégés, à grands cris, de- « mandaient à leur évêque ce qu'il fallait « faire. Lui, se confiant en Dieu, les aver- « tit de se prosterner tous en prières, et « d'implorer le secours toujours présent « du Seigneur dans les nécessités. Ils « suivent sa recommandation, et il leur « dit: Regardez du haut des murs si la « miséricorde de Dieu vient déjà; car il « attendait, par la miséricorde de Dieu, « l'arrivée d'Aëtius...... mais ayant regar- « dé, ils ne virent personne. Priez fidèle- « ment, reprit-il, car le Seigneur vous « délivrera aujourd'hui. Pendant qu'ils « priaient, il dit: Regardez de nouveau;

(1) Greg. Tur. 2-5.

« ils regardèrent et ne virent personne « qui leur apportât secours. Il dit une « troisième fois : Si vous demandez fidèle- « ment, le Seigneur est prompt à venir. « Alors ils implorèrent la miséricorde du « Seigneur avec de grands gémissemens. « La prière finie, une troisième fois, selon « l'ordre du vieillard, ils regardèrent « sur le rempart, et aperçurent de loin « comme un nuage qui s'élevait de terre. « Ils l'annoncent à l'évêque, qui répond : « C'est le secours du Seigneur. Et lorsque « les murs ébranlés croulaient déjà sous « le choc des béliers, voici Aëtius qui « arrive, Théodorik et son fils Thoris- « mond qui accourent avec leurs troupes, « rejettent l'ennemi en dehors, et le re- « poussent. La ville délivrée ainsi par « l'intercession du bienheureux évêque, « ils poursuivent Attila, qui, gagnant les « vastes champs de Mauriac, ou champs « Catalauniens, y fait ses dispositions pour « le combat. L'armée des Gaules se pré- « pare bravement de son côté (1). »

Il se passa donc là une des plus effroyables mêlées qu'on ait jamais vues ; l'habileté fit peu de chose de part et d'autre ; la bataille s'engagea même au hasard, par un égal empressement des deux partis à s'emparer d'une colline qui offrait un point d'appui utile. Aëtius, toutefois, forma des Visigoths une de ses ailes, se mit lui-même à l'autre avec ses Romains, et le traître Sangiban avec les Alains, au centre, sous la surveillance des Franks. Attila, au contraire, commanda son propre centre, comme s'il eût plus songé à se conserver qu'à vaincre : le matin ses devins lui avaient présagé la défaite des Huns et la mort du chef ennemi. La force et la valeur devaient seules décider de la journée ; l'acharnement fut égal et opiniâtre ; une petite rivière qui coulait dans la plaine, devint un torrent par le sang qui coula ; il resta cent soixante mille hommes sur la place, trois cent mille selon Idatius. Les Huns furent battus ; mais au lieu d'Aëtius, comme l'espérait Attila, ce fut le vieux Théodorik qui périt : cette mort hâta la victoire ; les Goths furieux, voulant la venger, chargèrent plus vivement, et Attila n'eut plus d'autre ressource que la nuit et le rempart de ses chariots. Il faisait encore bonne contenance ; mais il ne souhaitait que de se retirer tranquillement ; le général romain lui en laissa la liberté quand il pouvait l'accabler. Le roi vaincu se sentait si affaibli, qu'il obligea S. Lupus à l'accompagner jusqu'au Rhin, la présence de ce grand évêque lui assurant seule sa retraite à travers les populations irritées. Dix siècles plus tard, d'autres ennemis auront envahi la France ; ils seront à leur tour arrêtés devant Orléans qu'ils tâcheront de forcer; une jeune fille alors sera aussi suscitée du ciel pour prophétiser leur défaite et pour les chasser. Au lieu de S. Aignan, et de Ste. Geneviève, ce sera la pieuse et pure Jeanne d'Arc ; elle prendra elle-même la lance, mais elle combattra réellement par l'innocence et la prière, et montrera de nouveau ce qu'il y a de force dans la foi.

Édouard Dumont.

(1) Vita S. Genovef; Vita S. Lup ; Vita S. Anian ; Greg. Tur. 2-7 ; Jornand. 36 ; Idat. Chron. ; Sidon. Panég. Maj. v. 294-304, Panég. Avit. v. 328-356, epist. 7-12, 8-15 ; Tillem. Emp. Attil. 10 ; Dubos ib. Le récit de Grégoire de Tours, et la lettre de Sidonius à l'évêque d'Orléans Prosper, mettent hors de doute le beau caractère de saint Aignan, son zèle pour son troupeau, et les circonstances si extraordinaires de sa prière exaucée et de sa prédiction accomplie. On regrette de ne pas trouver dans les lettres de Sidonius à Lupus la moindre allusion à l'heureuse influence du saint évêque de Troyes dans les mêmes événemens ; mais il n'y a pas de quoi s'en étonner si l'on considère que Sidonius s'occupait du recueil de ses lettres et de ses poésies, comme monumens littéraires uniquement, bien plus attentif au style qu'aux souvenirs historiques. La forme emporte tellement le fonds dans ses panégyriques versifiés d'Avitus, de Majorien et d'Anthemius, que les événemens les plus importans y sont à peine indiqués. Les circonstances qui intéressent le plus la religion ne pouvaient trouver place dans ces pauvres imaginations de mythologie ; comment des évêques auraient-ils figuré au milieu des idées et des divinités païennes de ses poëmes ? On voit par sa lettre à Prosper, 8-15, qu'il avait promis d'écrire l'histoire de l'invasion d'Attila ; devenu alors un évêque et un saint, il nous eût laissé le monument le plus précieux ; mais les soins et les fatigues de son ministère, et peut-être une prudence qu'exigeait la situation des choses, l'empêchèrent d'exécuter son ouvrage.

## Lettres et Arts.

---

# COURS D'HIÉROGLYPHIQUE CHRÉTIENNE

### D'APRÈS LES MONUMENS PRIMITIFS DU DESSIN.

Aperiam in parabolis os meum, et eructabo abscondita à constitutione mundi.

(DAVID, psalm. 77.)

PREMIER ARTICLE (1).

Il a été prouvé ailleurs que l'art chrétien était fondé sur le réalisme et l'histoire; et cependant tous les monumens conservés de l'Église primitive sont couverts de représentations symboliques. C'est que l'Église de ce temps n'est point encore complète; c'est qu'elle est encore toute empreinte du caractère d'initiation des cultes anciens. La doctrine s'y cache sous mille voiles; il semble que Jéhovah continue de dérober sa face, de crainte que son peuple meure. Cette époque représente en quelque sorte le Père mystérieux des siècles, retiré inaccessible dans son sanctuaire éternel, laissant, comme on le voit sur les peintures d'alors, du sein d'un nuage épais, sortir sa main toute puissante pour offrir aux hommes le rouleau de la loi nouvelle, pendant que l'Agneau est couché au dessus de la croix, entouré de brebis représentant les Eglises.

Mais partout l'espérance et l'amour ont remplacé la crainte; l'immolation calme et volontaire de soi-même ressort de tous les hiéroglyphes consacrés à peindre le triomphe des martyrs. Et bien différens de ceux de l'antiquité qui ne sont point de l'art, mais du métier, des caractères fixes, une écriture, les hiéroglyphes chrétiens entrent déjà puissamment, au moins par le désir de l'artiste, dans l'idéalisme du beau. Animés déjà par l'expression passionnée, ils ne sont plus un simple langage, une mystérieuse prophétie; en outre, ils diffèrent encore des symboles antiques en ce qu'ils reposent sur des événemens historiquement accomplis, et non plus sur des mythes, ou bien ils rappellent des paraboles uniquement morales. Or, la parabole ou allégorie est déjà l'idée développée, le symbole passé de l'inertie à l'état d'animation.

On peut distinguer dans cet âge deux sortes d'allégories : les unes pures et absolues; les autres historiques, empruntées soit aux deux Testamens du peuple élu, soit à la Gentilité et aux traditions générales de la sagesse chez les nations. Sur ces allégories, les unes purs emblêmes, les autres pures histoires, Severano a fait des recherches approfondies qui remplissent les deux livres ajoutés par lui à la *Rome souterraine* d'Aringhi; Boldetti et Ciampini ont éclairé çà et là ces questions d'une nouvelle lumière, ainsi que Buonarotti, Bartoli, d'Agincourt, Marangoni, le père Kircher, etc.; et enfin, un évêque danois, Münter, a tâché, dans son livre (1) paru en 1825, de résumer tous ces travaux.

Nous nous appuierons indistinctement de tous, et principalement des antiquaires romains, malgré leur manque complet de critique; parce que ceux-là ont vu de leurs propres yeux à mesure que se sont faites les découvertes.

#### La Croix.

Le plus ancien de tous les symboles est sans contredit *la Croix*. On pourrait même avancer peut-être que c'est le premier qu'aient eu les hommes, puisque les plus antiques statues égyptiennes le tiennent déjà dans leur main, et sous le nom de *Clef du Nil* le présentent comme emblême de la fécondité et du salut,

(1) Voir l'introduction, numéro précédent.

(1) Sinubilder der alten Christen. 2 heft. Altona.

tantôt avec les quatre branches +, tantôt avec les trois ┬ seulement.

Tertullien (*De oratione*), dit qu'il y a dans toute la nature tendance à former la croix pour adorer ou remercier le Créateur, et que les oiseaux même la font en étendant leurs ailes. Justin-le-Martyr, dans son *Apologétique*, observe que la croix est empreinte sur toute chose ; qu'il n'est aucun ouvrier qui n'en ait la figure sur ses instrumens, et que l'homme la dessine sur son propre corps lorsqu'il élève les bras. Minucius Félix, parlant aux princes, s'écrie : « Les poteaux de vos trophées imitent l'instrument de notre salut, et l'armure que vous y suspendez est l'image du Crucifié. Le navire même qui vogue à pleines voiles sur les mers forme et invoque la Croix. » Enfin, saint Jérôme, dans ses *Commentaires* sur saint Marc, ajoute que l'homme ne peut invoquer le ciel, ni nager dans les eaux, sans être porté par la croix, qui est la forme de tout mouvement, de toute vie et la figure même du monde (1).

La lettre grecque et phénicienne *thau*, forme la croix T, et dans les nombres signifiait 300. Les mystiques d'Alexandrie ont symbolisé sur ce sens au delà de toute borne. Ils remarquaient, par exemple, que quand Gédéon se leva pour aller délivrer le peuple, il marcha avec 300 compagnons d'armes, nombre qui en hébreu s'écrit aussi par *thau ;* et suivant saint Jérôme, cette lettre, la dernière de l'alphabet des Hébreux, celle du *Consummatum est,* dans la littérature antérieure à Esdras, se traçait aussi comme une croix : d'où vient qu'Ézéchiel s'écrie : *Signa thau super frontes virorum gementium* ; et plus loin : *Omnem super quem videritis thau ne occidatis.* Goerres dit dans sa *Mystique :* « La croix est le signe de la catholicité ; en le faisant, l'homme étend pour ainsi dire le bras vers les quatre parties du monde. En portant la main de haut en bas, il va du ciel en terre, de l'Orient à l'Occident. En outre, cette main, posée au front et sur l'estomac, indique les deux existences spirituelle et physique ; elle rappelle la descente du Verbe du sein de son Père dans notre cœur et dans la matière ; en même temps que la ligne croisante, qui détermine toute figure visible, touchant les deux épaules, instrumens de l'action, se trace au nom du Saint-Esprit, chaleur vivifiante de la volonté. »

(1) Ipsa species crucis, quid est nisi forma quadrata mundi? Oriens de vertice fulgens, arcton dextra tenet, auster in læva consistit, occidens sub plantis formatur. Unde apostolus dicit : ut sciamus quæ sit altitudo et latitudo, et longitudo et profundum. Aves quando volant ad æthera formam crucis assumunt ; homo natans per aquas vel orans, formâ crucis vehitur. Navis per maria antenna cruci simulata sufflatur. Thau litterâ signum salutis et crucis describitur. (Saint Jérôme, Comment.)

La Croix, dans les catacombes, se figurait de beaucoup de manières. Le plus souvent elle est carrée, à quatre branches ; c'est celle qu'on appelle croix grecque ; parce que les Grecs du moyen âge l'ont gardée de la primitive Eglise, époque où elle n'était pas plus grecque que romaine. Souvent elle est posée sur l'ancre de la foi ⚓ ou s'enlace dans le monogramme du Christ entre l'*alpha* et l'*oméga*, la source et la fin de tout ce qui fut est et sera, dit Prudentius, dans ses hymnes (1). Dans les premières églises, elle se présentait presque toujours entourée d'une couronne de roses et de diamans, emblême de joie et de victoire : ainsi ornée, elle s'appelait *Crux gemmata.* C'est sans doute à cet éclat matériel, autant qu'à l'éclat moral, que faisaient allusion les hymnes : tel celui qui commence par *O Crux splendidior astris.* Aringhi (2) prétend avoir vu la Croix, déjà très alongée, empreinte sur des briques dans les ruines des Thermes de Dioclétien. Obligés de travailler à ces bains, des chrétiens l'auraient ainsi gravée comme signe de leur passion pour J.-C. Bartoli (3) a trouvé des croix semblables sur des lampes sépulcrales. Cependant, ce n'est guère qu'au troisième âge, sous l'action réaliste, que la Croix s'alonge enfin pour mieux contenir le Crucifié. Dans l'Eglise primitive, elle est

(1) Citons deux de ses vers :
Alpha et omega cognominatur ipse, fons et clausula
Omnium quæ sunt, fuerunt, quæque futura sunt.

(2) Tome 2.

(3) Lib. 6, cap. 12.

presque toujours carrée. Sous cette forme, elle orne la tiare du roi chrétien d'Edessa, Abgar, contemporain de l'empereur Sévère ; ce pays qui, selon la légende, aurait reçu le Christianisme immédiatement après l'ascension de J.-C., et qui est réellement un des premiers royaumes convertis, porte sur ses plus anciennes monnaies des croix encore entourées d'étoiles, du soleil, de la lune, et autres signes du culte sabéiste, propre à cette terre classique des mages. Ce signe ne tarda pas à se montrer sur la plupart des monnaies grecques. Quelquefois les Byzantins forment la croix en mariant le poteau avec le cercle Φ. C'est à ce sujet sans doute qu'Ausonius a dit : *Et Crucis effigie pala medica porrigitur.* On la trouve ainsi formée sur une vieille colonne de marbre apportée du fleuve Cuban au jardin Radziwill, près Lowitz, non loin de Varsovie; la Croix y est sculptée ainsi IΦC entre les deux lettres initiales du nom de Jésus. Allegranza, dans ses explications des monumens antiques de Milan (1), offre une forme de croix toute particulière qu'on retrouve sur les monumens étrusques, les monumens celtiques, chez les Scandinaves, pour figurer le marteau du dieu Thor, et jusque sur la poitrine d'une divinité du Japon. D'Agincourt (2) l'a découverte aux catacombes sur l'habit d'un ensevelisseur. Un bas-relief remarquable des cryptes vaticanes offre les douze apôtres debout, entourant une croix que surmonte le monogramme du Christ dans une couronne de lauriers, et vers lui les disciples lèvent leurs mains priantes; gracieuse allusion à la maxime rendue par ce vers de Paulinus de Nola :

Tolle crucem qui vis auferre coronam.

Deux colombes perchées sur les bras de la croix expriment, selon Bottari, la paix donnée au monde par la mort du Sauveur, dont une rotonde dans l'enfoncement est censée désigner le sépulcre.

Plusieurs faits prouvent qu'on portait déjà sous Dioclétien des croix d'or et d'argent, et que les soldats même en avaient à leur cou pour témoigner de leur foi (1). Au reste, on ignore de quel genre de culte a joui la Croix jusqu'à Constantin. Son introduction dans les processions et les fêtes extérieures ne se révèle qu'après le miracle de l'*Hoc signo vinces*, lors de la bataille contre Maxence. Mais on ne peut attribuer les guirlandes de fleurs qui l'entourent d'ordinaire au triomphe de cet empereur. Long-temps avant lui, les chrétiens considéraient la Croix comme un signe de joie et de victoire, et non pas de douleur. Au plus fort des persécutions, parmi des torrens de sang, ils souriaient à sa vue, et se fixaient de plus en plus dans des idées d'espérance et d'infaillibilité à venir.

Observons encore que les premiers chrétiens ne se signaient point comme ceux d'aujourd'hui, avec toute la main et de manière à embrasser la moitié du corps, mais simplement avec le premier doigt de la main droite; et comme font encore aujourd'hui les Grecs et les Russes, ils traçaient ce signe trois fois de suite au nom des trois personnes divines. Chez les Hébreux et les païens, on bénissait déjà par trois doigts étendus.

Digitis tria thura tribus sub limine ponit. (Ovide.

C'est pourquoi la malédiction se répandait avec la main fermée.

Au reste, ce ne fut qu'après Constantin que la Croix, jusque là aux quatre branches égales, s'alonge pour recevoir l'image du Crucifié, inconnue avant le quatrième siècle, mais dont on ne peut nullement, comme font les archéologues actuels, rejeter l'origine jusque dans les temps barbares; puisque Lactance ou son contemporain, quel qu'il soit, auteur du poème *De passione Domini*, dit déjà :

Quisquis ades, mediique subis ad limina templi,
Siste gradum, insontemque tuo pro crimine passum
Respice me...
Cernes manus clavis fixas, tractosque lacertos
Atque ingens lateris vulnus, cerne inde fluorem
Sanguineum fossosque pedes artusque cruentos.

Il est vrai que l'agneau mystique du premier âge avait déjà les cinq plaies sur son corps, et que ces vers par consé-

(1) Rom. sub. t. 2.
(2) Aringhi, ib. liv. 6, ch. 23.

(1) Tome 3e des *Origines et antiquit. christian.*, de Mamachi, page 54; amas de preuves que le monogramme du Christ exista, avant Constantin, sur les sépulcres chrétiens.

quent pourraient s'adresser à lui. Mais quant à la Croix elle est incontestablement primitive, malgré que la science glacée de la Prusse veuille prouver aujourd'hui le contraire (1), et regarde comme une superstition déplorable et bien postérieure ce signe dans lequel seul se glorifiait le philosophe saint Paul, que chaque fidèle portait suspendu à son cou, qu'on voyait sur tous les habits, sur les chambres, lits, instrumens, vases, livres, coupes, et jusque sur les animaux même, dit saint Jean-Chrysostome. Saint Cyrille de Jérusalem, instruisant ses catéchumènes, leur apprend *à tracer sur le front la Croix*, pour faire fuir et trembler Satan, et il ajoute : « Faites ce signe quand vous mangez ou buvez, quand vous vous asseyez, vous levez, vous couchez ; en un mot, à chacune de vos actions. » On lit également dans saint Augustin (2) : *Si dixerimus catechumeno : credis in Christum? respondet : Credo; et signat se Cruce.* « Comme la circoncision dans la partie secrète du corps humain était la preuve de l'ancienne alliance, dans la nouvelle c'est la Croix sur le front découvert, » ajoute-t-il ailleurs (3).

### La Main.

Au dessus de ce signe de l'affranchissement moral par le sacrifice, on voit souvent le *Père inconnu* (c'est ainsi que s'appela d'abord la première personne divine) représenté par une main sortant d'un nuage, et ordinairement bénissante, les deux doigts intérieurs fermés à la grecque et les deux autres ouverts, de manière à former, dans les idées symboliques d'alors, les deux lettres initiales du nom de J.-C., le grand doigt tendu formant l'I, le petit incliné représentant un C. Cette main, bénissant par le nom même de la victime d'où toute bénédiction découle, tient quelquefois une couronne. On voit aussi, quoique très rarement, le Père éternel exprimé par un rayon qui descend des cieux. Mais trop philosophes pour lui donner une forme extérieure qui n'appartient qu'au Logos, les docteurs primitifs ne permirent jamais qu'il fût représenté comme homme, et lui maintinrent son ancien caractère judaïque de puissance invisible. Il semble que du haut de la nue il dise encore : Nul ne peut me voir sans mourir ; car je suis celui qui suis ; je suis l'alpha et l'oméga.

On cite, il est vrai, deux sarcophages où Dieu se montre sous la figure vénérable d'un patriarche barbu, contemplant ses enfans ; mais ce cas est exceptionnel, et l'on peut dire que ce n'est qu'au moyen âge que Dieu le père apparaît en vieillard. Des artistes des Gaules eurent les premiers, à ce qu'il paraît (1), vers le milieu du neuvième siècle, la hardiesse de le représenter ainsi. La *Bible latine*, donnée l'an 850, à Charles-le-Chauve, par les chanoines de Saint-Martin-de-Tours (2), offre quatre fois l'Eternel sous cette forme dans la première miniature. Il est vrai que dans deux de ces scènes, on le voit imberbe et jeune comme la nature, sourire au premier élan de tendresse de l'humanité ; il semble qu'il ne peut encore apparaître comme l'*Ancien des jours*. Peut-être aussi l'artiste avait assez approfondi l'essence de la Trinité pour comprendre que dans toutes les révélations extérieures de Dieu, il ne s'agit jamais que du Verbe. En effet, pieds nus, la tête ornée d'un nimbe d'or, un sceptre à la main, couvert du manteau rouge bordé d'or par dessus sa tunique bleue, le Jéhovah de cette miniature ressemble assez au Christ. Quoi qu'il en soit, le moyen âge ne fut bientôt plus aussi scrupuleux ; le sens plastique fit taire la raison.

### Le Poisson.

N'osant pas même représenter le Sauveur dans sa forme humaine, de peur que les hommes sensuels revinssent à adorer l'image au lieu de la réalité, les premiers chrétiens se servirent pour le figurer de deux symboles principaux, le poisson et l'agneau ; le premier, symbole grec ; le second, symbole romain et juif.

En prenant la première lettre de chacun des mots qui suivent, Ιησοῦς Χριστὸς Θεοῦ

(1) Augusti (Christ. arch. pag. 169).

(2) Tractat. in Joan. (II).

(3) Fragm. 27. tome 10.

(1) Emeric David, *Discours histor. sur la peint. mod.*, premier discours.

(2) Grand in-f° sur vélin, marqué n° 1, des manuscrits latins de la bibliothèque royale de Paris.

Υἱὸς Σωτὴρ (J.-C., fils de Dieu, notre Sauveur), on forme en effet ΙΧΘΥΣ, *ichthus*, qui veut dire *poisson*. La coutume d'écrire en colonne, ne mettant qu'un mot par ligne, usitée quelquefois dans les inscriptions grecques, avait donné naissance, dès la plus haute antiquité, aux poëmes acrostiques, avec lesquels le subtil génie de la Grèce célébra avec ardeur ses croyances nouvelles. L'*ichthus* devint l'objet de mille jeux de mots de ce genre à Alexandrie et à Rome. La sibylle d'Erythrée elle-même prononça des oracles dont chaque vers commençait par une des lettres de ce mot. Ainsi la Grèce se trouva, sans le savoir, d'accord avec l'Inde, où le Verbe Sauveur apparaît dans des mythes bizarres comme *poisson*, figure de la vie qui nage conservatrice dans les abîmes de la création. Une antique tradition orientale, déposée dans le Thalmud, disait que le Messie naîtrait lors de la conjonction des planètes Saturne et Jupiter dans le signe des Poissons. Les livres sibylliques, parlant des symptômes qui précéderaient l'arrivée d'une religion plus pure, annonçaient une lutte des astres; et le cinquième de ces livres finit par dire qu'alors les Poissons se précipiteraient sur le Lion. C'est à la suite de ce combat des étoiles, que toutes se soumettent enfin à l'*Etoile nouvelle* qui les maîtrise et les éclipse toutes, l'entourent en l'adorant, et la puissance antique de la magie astrale est brisée (1).

C'est pourquoi l'anonyme, connu sous le nom de *Julius Africanus*, dans son livre sur les phénomènes qui arrivèrent en Perse à la naissance du Christ (2), l'appelle *le grand poisson pris à l'hameçon de Dieu, et dont la chair nourrit le monde entier*. Après avoir raconté l'histoire du jeune Tobie et du poisson dont le fiel rend la vue au père aveugle, saint Augustin ajoute : « Ce poisson, qui remontait le fleuve et se livrait à Tobie, c'est le Christ qui, par sa passion amère, a mis en fuite Satan et guéri le monde aveugle. Aussi le fiel reparaît-il, mêlé au

(1) Münter. ib. erstes heft.

(2) *Narratio de iis quæ Christo nato in Perside acciderunt.*

vinaigre, pour abreuver le Sauveur sur le Calvaire. »

Je n'ose traduire en français l'énergique expression de Prosper d'Aquitaine, qui appelle Jésus : *Dei Filius salvator, piscis in suâ passione decoctus, cujus ex interioribus remediis quotidiè illuminamur et pascimur.*

L'évêque Optatus dit encore : « Le Verbe, c'est le poisson qui, par les paroles saintes du baptême, est attiré dans les eaux, et c'est du poisson (*piscis*) que le bassin prend le nom de piscine (1). »

Dans sa *Cité de Dieu*, saint Augustin aujoute enfin : «*Ichthus* est le nom mystique du Christ, parce qu'il est descendu vivant dans l'abîme de cette vie, comme dans la profondeur des eaux (2). »

Ficoroni, dans la planche onzième de ses *Gemme antiche*, nous offre un dauphin qui en nageant soutient sur son dos la barque de Pierre, à peu près comme le Vishnou des Brachmanes, transformé en gros poisson, porte l'arche du déluge. Jusque dans la Chine, le Verbe est représenté ainsi. C'est peut-être même le plus ancien hiéroglyphe par lequel l'imagination humaine ait essayé de le peindre.

Les Grecs chrétiens, dans les puérils caprices de leur langue allégorique, ne manquaient pas de s'appeler les *petits poissons*, que protége le grand poisson, leur père. *Nos pisciculi*, dit Tertullien, *secundùm* Ἰχθῦν *nostrum in aquâ nascimur* (3). La prise du poisson par le jeune Tobie est figurée çà et là sur les verres des catacombes (4) et dans deux ou trois peintures, mais elle n'existe sur aucun bas-relief connu. Beaucoup plus souvent, cet animal se trouve seul, ornant la face des sépulcres, comme le dauphin des sarcophages antiques, qui

(1) Hic est piscis qui in baptismate per invocationem fontalibus undis inseritur, ut quæ aqua fuerat a pisce etiam piscina vocitetur.

(2) Nous mettons ici ses deux textes :

Ichthus, in quo nomine mysticè intelligitur Christus, eo quòd in hujus mortalitatis abysso, velut in aquarum profunditate vivus, hoc est sine peccato esse potuerit.

..... Est Christus piscis ille qui ad Tobiam ascendit de flumine vivus, cujus jecore per passionem assato fugatus est diabolus, et... afflatus est cœcus.

(3) De baptismat.

(4) Buonarotti, Medagl.

sauva des eaux dévorantes le poète Arion. Ce dernier genre de poisson se trouve çà et là parmi les symboles chrétiens. Münter cite une vieille église de village, près de Ringstad en Danemark, où il vit sculptés trois poissons enlacés en triangle autour du baptistère. On en vint donc jusqu'à figurer par ces animaux la Trinité tout entière. Au reste, les anciens avaient déjà très souvent des poissons et des agneaux gravés sur leurs plats (1). Chez les juifs actuels de la Pologne et de la Russie rouge, un poisson cuit est indispensable pour commencer chaque repas. Il semble chez eux une image quotidienne et commémorative de l'agneau de Pâque. Plus tard, quand la figure humaine du Christ entra dans l'art chrétien, l'allégorie en fit un pêcheur, sans doute en suivant les paroles de saint Grégoire de Nazianze, qui dit que le pêcheur Jésus est venu, sur l'abîme tempêtueux de cette vie, en retirer les hommes comme des poissons pour les enlever vers le ciel. Un des sarcophages du Vatican, décrits par Bottari, nous le montre ainsi, debout sur la rive, la ligne en main, et une foule de ces petits êtres aquatiques mordant à l'hameçon. Mais un tel sujet est rare.

### De l'Agneau et du Monogramme chrétien.

En Occident, on aimait généralement mieux représenter le Sauveur par un agneau couché ou debout sur un autel, ou dans une arche d'alliance avec rideaux entr'ouverts, figure du mystère et du dogme à demi-voilés par l'allégorie. Plus tard, on lui entoura la tête d'une auréole, quelquefois même il porte une croix plantée sur son front. Il arrive qu'au lieu d'un agneau, quelques peintures murales des catacombes portent un bélier. Sur les plus anciens sarcophages chrétiens, le siége de l'agneau, au lieu d'être un autel, est le rocher de l'Eglise, allusion aux paroles : *Et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.* De cette pierre sortent quatre sources, les quatre fleuves du nouveau paradis terrestre, et dont Florus, diacre de Lyon, a dit : « Ce sont les quatre fontaines de vie de Jérusalem, qui s'échappent du Paradis, brillantes de la lumière de l'Agneau. »

Bosius donne dans son livre *De Cruce triumphante* (1), une représentation de l'Agneau d'une époque malheureusement inconnue, dont le côté et les quatre pieds percés laissaient couler cinq ruisseaux. Aringhi en donne une autre (2) tirée des cimetières des SS.-Marcellin et Pierre sur la voie Labicane, et où le Christ avec l'A et l'Ω écrits dans son auréole, est assis entre deux saints au dessus de l'Agneau auréolé sur son roc, auquel quatre martyrs, Gorgonius, Pierre, Tiburtius et Marcellin jettent des fleurs comme à la grande victime.

Quant au monogramme ☧, et au nom même du Sauveur Χριστὸς, il n'y a rien d'étonnant que des rois grecs l'aient porté dans l'antiquité, et l'aient même gravé sur leurs monnaies (3); car en grec ce mot signifie l'*oint*. Il était donc naturel qu'on appelât Jupiter du nom de Χριστεωρὸς, le roi clément, ou simplement Χριστὸς, et que par extension les Ptolémées de Syrie prissent ce titre sur leurs médailles ornées de ce monogramme, qui fut plus tard réservé au seul véritable roi.

### La Colombe (4).

La troisième personne divine s'exprima dès l'origine de l'Eglise par une colombe de feu, planant sur le monde. Déjà pris pour emblème de l'amour divin chez les Indiens, comme le prouvent les sculptures de leurs pagodes, cet oiseau était principalement vénéré des Assyriens qui le portaient sur leurs étendards, depuis que leur reine Sémiramis, nourrie, suivant eux, dans son berceau par des colombes, avait fini par être métamorphosée en l'une d'elles.

Chez les juifs, la colombe était de même honorée, mais comme emblème du saint amour :

Alba Palestino sancta columba Syro.

dit Tibulle. Puis les Grecs vinrent con-

(1) Bottari, pl. 63.

(1) Tab. 25 et 26.

(2) Milano. 1737.

(3) Planche 12e.

(4) Wernsdorf, *de Simulacro columbæ in locis sacris antiquitùs recepto*. Vitembergæ 1773.

Id. *de Columbâ auriculæ Gregorii magni adhærente*. Ibid. 1780.

sacrer aux voluptés ce symbole que les chrétiens élevèrent enfin comme tout le reste au dessus des sens.

Dans toutes les cryptes, la colombe suspendue couvait, comme l'Esprit-Saint, la cendre des morts purs. On en mettait dans les tombeaux, au dessus des sarcophages des martyrs. Grégoire de Tours parle d'une tentative faite pour enlever la colombe d'or appendue dans la tombe de saint Denis, évêque de Paris. A partir du quatrième siècle, on commença à renfermer les hosties consacrées dans des colombes de métal enrichies de diamans; on en plaçait d'autres au dessus des fonts baptismaux. Le pape Innocent I<sup>er</sup>, à l'entrée du cinquième siècle, fit présent à l'Eglise des Saints Gervais et Protais d'une colombe en métal doré, pesant trente livres. Enfin, on en surmonta les chaires des évêques. Celle en marbre qu'on a trouvée dans la catacombe des SS. Marcel et Pierre avait à son sommet cet oiseau ceint du diadême. Byzance faisait de même dans ses églises.

Plusieurs anciennes peintures montrent l'oiseau sacré sur la tête ou l'épaule droite de saint Grégoire-le-Grand, pour signifier l'inspiration du Saint-Esprit.

Il écrivait lui-même que les prédicateurs du Verbe sont comme la colombe qui plane au dessus de la terre, lui annonçant la paix, mais sans la toucher, sans lui demander de nourriture.

Ce docteur est représenté écoutant la colombe qui lui parle à l'oreille sur un bas-relief des cryptes vaticanes, bien postérieur il est vrai à saint Grégoire; mais cette légende ne s'applique pas qu'à lui seul. Saint Ephrem de Syrie prétendait avoir vu aussi une colombe lumineuse sur l'épaule de saint Basile-le-Grand, et qui lui dictait ses écrits. C'est de là sans doute que le plagiaire Mahomet aura emprunté sa science (1).

Cet oiseau est l'emblême qui se retrouve le plus souvent sur les sarcophages primitifs. Là, on le voit emporter dans son bec une palme, une branche d'olivier, ou percer des raisins, figure de l'âme des confesseurs qui s'envole innocente, versant comme un vin précieux son sang sur la terre. C'est ainsi qu'on voit monter en colombe au dessus de son corps décapité, l'âme de sainte Reparata, vierge et martyre, qui avait refusé de sacrifier aux idoles. La même chose se répète pour saint Potitus et l'évêque saint Polycarpe décolés, du sang desquels l'oiseau blanc comme la neige s'élance, et vole à tire d'ailes vers les cieux (1). Les actes du martyre de saint Quentin disent avec une suavité de paroles et un élan de foi remplis de charme : *Visa est felix anima velut columba, candida sicut nix, de collo ejus exire et liberrimo volatu cœlum penetrare.*

Pour les esprits grossiers, encore offusqués par les ténèbres de l'idolâtrie, on exprimait ainsi la survivance et l'immortalité de l'âme, comme plus tard, lorsque parut dans l'art l'anthropomorphisme, on l'exprima par un petit enfant, sortant quelquefois de la bouche même du décédé.

A San-Clemente, l'abside offre une mosaïque, mais déjà barbare, où les douze apôtres en colombes environnent Jésus crucifié. Souvent, au nombre de deux sur les sarcophages, ces oiseaux signifient la fidélité et l'indissolubilité du lien des époux; mais seuls, c'est toujours l'âme qui s'envol

Ainsi, prêtant son image hiératique aux âmes qu'il échauffait de son amour, le Saint-Esprit était censé habiter dans chaque créature fidèle. Ce ne fut que bien tard, à Byzance, quand l'expression morale brisa impatiente les bandelettes de l'hiéroglyphe, qu'on cessa de figurer ainsi les âmes bienheureuses; mais cette image continua de rester consacrée à l'Esprit-Saint. Les deux ailes étendues et pleurant, la tête penchée sur le monde, il dessine au sommet des ogives mauresques d'Orient, en Grèce et en Russie, aussi bien que dans nos tableaux gothiques, un trèfle mystérieux, qu'on trouve parfois enveloppé de neuf chœurs d'anges, disposés à l'entour en trois grands cercles. Car sans cesse revient la triade.

Quand on approche des temps mo-

(1) Münter, ib.

(1) Prudentius, chantant sainte Eulalie, a dit de même :

Emicat indè columba : repens
Martyris os, nive candidior
Visa relinquere et astra sequi.

dernes, le génie de l'innovation cherche à représenter l'Esprit-Saint comme un beau jeune homme, comme l'Eternel adolescent, dont est éprise la nature (1). Mais le pape, dans un bref qu'on verra cité ailleurs, prohiba cette icone comme contraire aux traditions. A la rigueur, il n'y a que le Verbe qui devrait revêtir la forme humaine; car toute révélation extérieure de la divinité se fait par lui; le Créateur dans le paradis terrestre, et le Jéhovah du Sinaï, ne sont que lui-même. Pourtant, on comprend qu'alors il apparaisse sous la figure d'un vieillard, et soit ainsi confondu avec le Père éternel. Mais pour le Saint-Esprit, il n'est aucun moyen de lui donner forme humaine sans tomber à l'instant dans les méprises les plus graves. Ainsi la papauté eut raison de tenir ferme et de maintenir l'antique colombe.

(1) Voir *Chronique de Strasbourg*, anno 1404.

Nous venons de décrire les quatre principaux hiéroglyphes chrétiens : la Croix, emblême du salut; la Main, d'où toute action descend; l'Agneau, du sacrifice sans fin; et la Colombe divine, qui complète la Trinité. Il est probable que, si l'on cherchait, on trouverait l'origine de la *main* chez les Hébreux pour signifier Jéhovah, tandis que l'Agneau et l'oiseau sacré de l'amour appartiennent aux symboles de presque tous les peuples.

Cyprien ROBERT.

---

# REVUE.

## L'ITALIE LITTÉRAIRE.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

Le rôle des pontifes romains dans l'histoire d'Italie, n'a pas été toujours le même. Au XIII^e siècle, c'étaient les études graves qu'ils favorisaient de tout leur pouvoir; c'était à fonder des universités partout le monde, à les combler de priviléges qu'ils consacraient leurs soins et leur argent. Innocent III présidait trois fois par semaine un consistoire qui jugeait les causes qu'on lui envoyait de toute l'Europe. La science du pontife, son éloquence, son discernement étaient tels, qu'il y avait à Rome affluence de causes pour être jugées par lui, et affluence d'hommes doctes, de jurisconsultes pour l'entendre. Le même pape ordonna qu'il y eût dans les églises un professeur de grammaire, et dans les métropoles un théologien pour l'instruction des clercs et du peuple. C'est à lui que remontent les plus anciennes lois de l'Université de Paris.

Honorius III mit à la charge des chapitres l'entretien d'un certain nombre de clercs dans les écoles publiques, et institua la charge de maître du palais pour récompenser Jean Colonni, qui attirait une foule immense à ses explications des épîtres de saint Paul.

(1) Voir t. IV, p. 383, et t. V, p. 303 et 446.

Grégoire IX, Innocent IV suivirent les traces de leurs prédécesseurs. Au XIV^e siècle, la translation du Saint-Siége à Avignon, puis le grand schisme rendirent l'influence des papes presque nulle dans le mouvement intellectuel de l'Italie. — Au XV^e, la continuation du schisme, puis les discordes qui troublèrent la chrétienté sous le pontificat d'Eugène IV, occupèrent d'abord exclusivement les pontifes romains. Mais, plus tard, nous voyons Nicolas V s'entourer de savans, d'érudits; appeler à sa cour George de Trébisonde, Philelphe, Valla, Décembrio, Aurispa, Théodore de Gaze, le Pogge : ce dernier n'était encore connu que comme historien et antiquaire; il n'avait pas publié ses *Facéties*. Nicolas V fit traduire presque tous les ouvrages

marquans de la littérature grecque ; il donna 500 écus d'or à Laurent Valla pour une traduction de Thucydide, et promit à Philelphe une maison à Rome, une ferme et 10,000 écus d'or, déposés chez un banquier, pour une version de l'Iliade et de l'Odyssée en vers latins. C'est dans les états du pape, au monastère de Subiaco, en 1465, et à Rome, en 1467, que furent établies les deux premières imprimeries italiennes. — Jusqu'ici, on le voit, la protection des papes avait été noble et élevée ; les premiers à répandre l'instruction, à dissiper les ténèbres, à provoquer les découvertes, ils s'étaient montrés les plus ardens promoteurs de l'étude dans ce qu'elle avait de grand et de généreux ; et prenez garde que ce n'étaient pas seulement les études sacrées qu'ils favorisaient, mais aussi les arts, mais l'étude de l'antiquité, de ses auteurs, de ses systèmes. Seulement ils conservaient leur caractère religieux et leur prépondérance sociale ; ils ne se croyaient pas obligés d'applaudir au cynisme, parce que la foule y applaudissait, et la peinture ni la poésie ne pouvaient leur faire oublier leur saint et auguste caractère.

Le règne de Léon X, au contraire, fut un règne tout païen. Tandis que les Pères du concile de Latran faisaient des réglemens pour la réforme des mœurs des clercs, Léon consumait ses loisirs en de somptueux banquets, où, parmi les mets exquis et les liqueurs enivrantes, les poètes faisaient assaut de gaîté et de verve, *poètes plus amis de Bacchus que des Muses*, dit le bon Tiraboschi, *et qui servaient de joyeux passe-temps au pontife et aux cardinaux par les plaisanteries que chacun s'en permettait*. Alors, au lieu des graves consistoires que présidait Innocent III, il y avait de fréquentes et magnifiques solennités au Vatican. L'Académie des *Rozzi* y venait, par ordre du pape, représenter des comédies dont la réserve et la modestie ne furent jamais les qualités premières, et les applaudissemens ne manquaient ni aux dires grivois, ni aux peintures lubriques. Heureusement, cette époque d'aberration ne fut pas de trop longue durée ; elle passa comme avait passé le nuage affreux d'Alexandre VI, laissant plus visible l'action de cette Providence qui, avec des instrumens si corrompus, savait garder intacts les dogmes de son Eglise et la pureté de sa foi. La réforme, dont la première pensée fut peut-être, comme l'a dit un de ses adeptes, de défroquer les moines pour les marier à des religieuses, provoqua une réaction dans le sein du clergé catholique. Lorsque l'ennemi menace, les vedettes se multiplient, la garde est montée avec plus d'exactitude, les soldats se pressent autour de leur général. Aussi vit-on, à partir de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, des papes éminens par leurs vertus, des cardinaux et des évêques plus dignes de la pourpre que leurs devanciers. Pie IV, l'oncle de saint Charles Borromée, Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Clément VIII rendirent à la tiare toute la majesté, toute la noblesse dont elle trouvait l'emblême dans ses trois couronnes. Or, pour être pieux et austères, nul d'eux ne chercha à entraver la marche de l'esprit humain. C'est Grégoire XIII qui réforma le calendrier, qui donna à la *Sapience* un éclat nouveau, et accorda 1000 écus d'or de traitement à notre compatriote Muret pour y enseigner. Les obélisques érigés sur la plupart des places de Rome, la splendide chapelle de la Vierge à Sainte-Marie-Majeure, la cathédrale de Lorette, portent tous inscrits sur leurs piédestaux ou leurs frontons le nom de Sixte-Quint, et c'est par Clément VIII que fut décernée au Tasse l'ovation triomphale au Capitole.

J'ai dit que les deux premières imprimeries établies en Italie l'avaient été dans les états romains ; et, chose remarquable, que les premiers imprimeurs italiens furent des moines, les Bénédictins de Subiaco. Ainsi, on voit avec quel empressement la découverte nouvelle fut adoptée par le clergé catholique, et combien ces moines qui, seuls, recueillirent les manuscrits et les copièrent durant de longs siècles, se trouvèrent heureux de pouvoir propager avec plus d'abondance les trésors dont ils étaient dépositaires. Les ouvrages qu'ils publièrent d'abord furent les *Institutions* de Lactance et les *Epîtres* familières de Cicéron, alliant ainsi l'étude de l'antiquité païenne avec celle des antiquités catholiques, la science avec la religion. Les

imprimeries se multiplièrent ensuite rapidement dans la Péninsule, et celle d'Alde Manuce devint en peu de temps célèbre. Alde forma à Venise une espèce d'académie qui révisait avec lui les manuscrits antiques, les collationnait, les complétait : il achetait ces manuscrits à grands frais, et les livrait au public avec une correction et un luxe typographique remarquables. On a souvent cité l'inscription qu'il avait mise sur la porte de sa chambre : *Quis quis es, rogat te Aldus etiam atque etiam, ut, si quid est quod ad se velis, pro paucis agas, deindè ac tutùm abeas : nisi tanquam Hercules, defesso Atlante, veneris suppositurus humeris. Semper emicuerit quod et tu agas, et quotquot hùc attulerint pedes.* — « Qui « que tu sois, Alde te prie et te prie en« core, que s'il est quelque chose que tu « lui veuilles, tu le dises en peu de mots, « puis t'en ailles promptement, à moins « que tu ne viennes prêter tes épaules « comme Hercule à Atlas fatigué ; car il « y aura toujours de l'ouvrage pour toi « et pour tous ceux qui mettront ici les « pieds. »

L'imprimerie d'Alde conserva sa réputation sous son fils et son petit-fils; mais en même temps, celles des Giunti (Juntes), de Giolito, de Valgrisi, de Comino-Ventiora, de Viotti, offrirent leurs presses aux auteurs, et se disputèrent leurs clientelles.

Toute espèce d'aide, de secours était donc prodiguée au talent; aussi le XVIe siècle fut-il brillant au dessus de tous les autres, par ses chefs-d'œuvre artistiques et littéraires. Il fallait cela pour dédommager l'Italie de l'indépendance qu'elle perdait de jour en jour, pour la consoler des malheurs, des sacrifices auxquels elle était condamnée dans des querelles qui lui étaient étrangères. Ses provinces ravagées par les troupes de François Ier et de Charles-Quint, sa grande ville, Rome, emportée d'assaut et livrée au pillage, le Milanais envahi, Gênes tantôt au pouvoir de la France, tantôt agitée par une fièvre ardente ; telles étaient ses souffrances, ses douleurs. Mais ses princes, du moins, étaient encore splendides : les d'Este, les Gonzague, les Médicis voyaient s'accroître leurs domaines, et avec eux le désir d'immortaliser leurs noms par leur magnifique générosité. Ferrare, sous Alphonse Ier et Alphonse II ; Mantoue, sous François, Frédéric et Guillaume ; Florence, sous Cosme et Ferdinand ; Rome, enfin, sous la plupart de ses pontifes, furent comme Athènes au temps de Périclès. Partout des fêtes, des spectacles, de joyeux plaisirs auxquels la poésie et les arts s'associaient par leurs merveilles. Le théâtre de Ferrare était surtout renommé pour sa magnificence.

Durant tout le moyen âge, il y eut en Italie de fréquentes représentations scéniques. Ces représentations eurent longtemps lieu dans les églises, et reproduisaient toujours quelque mystère de la religion ou quelque souvenir de la vie des saints. Ainsi, nous voyons une pièce de *Barlaam et Josaphat* par Bernard Pulci, une autre des *saints Jean et Paul* par Laurent de Médicis. Les historiens citent encore la *Conversion de Marie-Madeleine* et les *Miracles de saint Géminien.* En 1484, on représenta devant le pape et les cardinaux un drame dont le principal personnage était Constantin ; mais Eléonore d'Aragon étant passée à Rome en 1473, le cardinal Riario avait tout surpassé par ses conceptions ingénieuses. Il avait fait entourer de tapisseries la place des Saints-Apôtres, puis dresser des échafauds, fabriquer des loges, et l'on avait joué, avec un art infini, l'histoire de Suzanne. Le lendemain, était venue la passion de Jésus-Christ ; le surlendemain, le martyre de saint Jean-Baptiste, puis le mystère de saint Jacques ; enfin, le pénultième jour de juin, avait eu lieu une représentation très noble ; c'était le tribut qu'on payait aux Romains, lorsqu'ils étaient maîtres du monde. Soixante mulets y parurent tout chargés, tout couverts de la couverture de drap aux armes du cardinal (1).

A ces premiers essais succédèrent des traductions de Plaute et de Térence, et c'est à Ferrare que les princes de la comédie latine se virent le plus pompeusement honorés. Hercule Ier dépensait de grandes sommes en décors et en musique. — « Le duc Hercule d'Este, » lisons-nous dans une vieille chronique, « fit « faire une fête en sa cour; c'était une

(1) *Diario di Stefano in fellura.*

« facétie de Plaute, qui s'appelait *Mé-* « *nechme.* On y voyait deux frères telle- « ment semblables, qu'on ne pouvait les « reconnaître, et l'on fit un tribunal de « bois avec cinq maisons crénelées, et « une fenêtre et une porte pour chacune. « Or, il vint une barque par moyen de « cordes et de poulies ; elle traversa la « cour avec dix personnes dedans, des « voiles et des rames au naturel, et dans « la barque se trouvaient les frères en- « semble, lesquels avaient été long-temps « sans le savoir, et la dépense de ladite « fête monta à plus de 1000 ducats (1). » Une autre fois, on joua, par ordre d'Hercule, *la fête d'Amphytrion et de Sosie, avec un paradis garni d'étoiles et autres artifices, ce qui fut belle chose ; mais on ne put finir, parce qu'il commença à pleuvoir* (2).

Au seizième siècle, Plaute et Térence furent abandonnés pour des drames plus modernes. Machiavel, Bibbiena, Arioste, fournirent le théâtre d'aventures de mauvais lieux, rendues avec esprit et malice. Albert Lollio, le Tasse, Guarini, firent paraître les bergers sur la scène, et Trissin prétendait renouveler la sévérité majestueuse des tragédies grecques dans sa *Sophonisbe.* Le théâtre italien n'a jamais occupé, au reste, qu'un rang inférieur. Ses comédies manquent en général de gaîté ; ses tragédies sont ordinairement froides, et sans l'*Aminte* du Tasse, sans la *Mérope* de Maffei, et quelques pièces d'Alfieri et de Goldoni, il serait tout-à-fait inconnu en Europe (3).

L'Italie a d'ailleurs de quoi se consoler ; et pour ne parler que du seizième siècle, quel admirable ensemble ne formaient pas ces universités rivalisant de savoir et d'influence les unes avec les autres ; qui comptaient parmi leurs professeurs Sigonius, Alciat, Rudasio, Piccolomini ; et ces académies sans nombre, ces cours splendides, ces convens généreux et protecteurs ! Alors la théologie avait Charles Borromée, Bellarmin, Baronius ; les muses latines, Vida et Fracastor ; l'histoire naturelle, Ulysse-Aldrovandi ; la médecine, Bérenger de Carpi et Falloppe. Alors, la poésie italienne se relevait de l'état de souffrance dans lequel elle avait végété tout le XV<sup>e</sup> siècle ; elle redevenait grande, puissante comme au temps du Dante et de Pétrarque, et jetait au monde surpris le *Roland* et la *Jérusalem.* La *Jérusalem* était le premier poème épique moderne, conçu et exécuté avec les formes antiques ; car on ne peut compter *l'Italie délivrée des Goths,* de Trissin, histoire en tercets sans imagination et sans verve. Le *Roland* était le poème romanesque dans toute la perfection de son genre fantastique et original. Ainsi, l'épopée grecque moderne et l'épopée italienne se trouvèrent en présence, luttant d'éloquence et de magie, et l'on ne peut s'étonner dès lors de la passion avec laquelle elles furent accueillies, et de l'ardeur des querelles de prééminence qui s'établirent entre elles dans toutes les cours, dans toutes les académies de la Péninsule.

Ce que j'ai dit jusqu'ici peut donner une idée des circonstances et des hommes au milieu desquels vécut le Tasse. L'Italie était un des pays les plus religieux de l'Europe, si religieux que la réforme ne put l'entamer. Vainement l'Ochino, Vergerius, Pierre Martyr et quelques autres personnages marquans, apostasièrent-ils leur croyance ; vainement le libraire Calvi de Pavie se fit-il l'émissaire de Froben de Bâle, pour répandre les livres hérétiques ; vainement Renée de Ferrare donna-t-elle asile à Calvin, et s'efforça-t-elle de faire dans sa cour des prosélytes à l'erreur qu'elle avait embrassée ; le catholicisme était une plante trop indigène par delà les monts, pour qu'on pût si facilement l'en déraciner ; mais comme les plantes indigènes, on l'y abandonnait souvent aux vents et aux orages : il fleurissait, mais sans soins et sans culture, et les passions, les vices, les ressentimens, l'immoralité s'y faisaient jour d'autant mieux que la même ardeur de caractère qui porte au bien dans ce pays, y entraîne avec non moins de force au mal.

Maintenant, au tableau que nous avons tracé de la protection qui était accordée

(1) *Script. rer. Italic.*, t. 24.

(2) *Idem*, p. 278.

(3) Si j'avais prétendu parler des contemporains, j'aurais ajouté *Françoise de Rimini*, de Pellico ; les tragédies de Manzoni, et quelques unes peut-être de Micolini.

en Italie à tous les genres de mérite, nous devons opposer la fatuité trop fréquente des grands seigneurs et la morgue des littérateurs et des artistes, qui causaient souvent des collisions saignantes et douloureuses. Quelque haut placés que fussent en effet les hommes de science et de travail, ils se trouvaient ordinairement aux gages des puissans et des riches, et cette position vous met dans une dépendance, vous impose une infériorité qu'on cherche quelquefois à vous faire sentir et dont le génie se révolte. Ainsi les courtisans d'Alboin de la Scala insultaient le Dante; ainsi le Tasse frémissait de voir les habitués du château de Ferrare ne pas lui céder partout le premier rang. — Les littérateurs et les artistes, il faut bien l'avouer, d'autant plus exigeans, d'autant plus infatués de leur mérite, qu'ils étaient plus nombreux, et que leurs services étaient réputés plus indispensables, n'étaient pas toujours des hôtes faciles et commodes. S'ils avaient beaucoup à supporter de la part des princes, les princes étaient souvent obligés à leur tour de pâtir et de faire la sourde oreille, car rien de plus retentissant et de plus incisif que le mécontentement d'un homme de lettres. — Entre eux, les artistes étaient trop souvent querelleurs, envieux, et il y a peu d'exemples dans l'histoire d'Italie de ces amitiés touchantes, de cette noble et généreuse confraternité que nous avons vues exister entre Victorin de Feltre et Ambroise le Camaldule. Ces basses jalousies se trahissaient par de sourdes menées, comme on le voit dans la vie du Tasse, ou par de grossiers, d'orduriers pamphlets, genre dans lequel Philelphe, le Pogge, l'Arétin étaient passés maîtres. — Quant aux sciences, aux lettres, aux arts, ils n'en brillaient pas moins d'un éclat sans égal. L'Italie marchait à la tête de la civilisation; elle était aussi grande, aussi respectée par son influence intellectuelle, qu'elle l'était peu par sa puissance politique. Ce qu'on pouvait regretter, c'était de voir l'habitude des discussions philosophiques dégénérer en une perpétuelle argumentation subtile, sophistique, à l'usage des sociétés et des cours; c'était de voir aussi de prétendues sciences, telles que l'astrologie judiciaire, occuper toujours un rang distingué dans les études. Les prestiges de Guido Bonatti, les systèmes de Pierre d'Abano avaient jeté de profondes racines au sol italien. Il y avait des chaires d'astrologie dans les universités, et les plaisanteries de Pétrarque contre les astrologues, n'avaient pas eu plus d'effet que n'en eurent plus tard celles de Molière sur les médecins. Cela seul suffit pour expliquer beaucoup des craintes superstitieuses du Tasse, sans y voir tout d'abord de la folie. Le Tasse tenait à sa patrie et à son siècle par toutes ses idées: il s'essaya dans presque tous les genres de littérature connus alors, épopée romanesque, épopée grecque, tragédie, pastorale, sonnets, *canzoni*, discours, dialogues philosophiques, et il y reproduisit la physionomie de son époque, avec toutes ses nuances. La *Jérusalem* est grande, majestueuse comme la poésie d'Homère, avec tout le brillant, toute la séduction des cours italiennes du moyen âge; le *Renaud* est capricieux, fantastique comme un ouvrage de chevalerie destiné à des chevaliers; l'*Aminte* est suave, voluptueux comme une nuit d'Italie, comme une soirée au château de Ferrare; ses *canzoni* et ses sonnets sont langoureux et tout pailletés de jeux de mots comme en faisait Benserade à la cour de Louis XIV, comme il en faut dans les palais; ses discours enfin et ses dialogues sont souvent emphatiques, sont *précieux* et alambiqués comme un arrêt de cour d'amour ou une dissertation de Pic de la Mirandole. Mais il est encore un point de vue dont les poèmes du Tasse rendent parfaitement la physionomie de leur époque; et pour le comprendre, il suffira de rapprocher ces poèmes de ceux de l'Arioste, qui ne précéda Torquato que d'un demi-siècle à peine. L'Arioste était païen comme les courtisans d'Alexandre VI et de Jules II. La vie n'était pour lui qu'un jeu, qu'une farce, où il n'y avait rien de grave, rien de vrai, où tout était fallacieux comme les charmes menteurs d'Alcine, et la poésie n'était entre ses mains qu'un scepticisme moqueur et enjoué. La *Jérusalem*, au contraire, est l'expression vivante de la réaction religieuse qui s'opérait au sein du catholicisme. Tout y respire la foi,

l'enthousiasme ; tout y est vrai jusqu'à l'amour. La ferveur des anciens temps y est reproduite avec une naïveté si saisissante, qu'on dirait un vieux croisé chantant Godefroy et Tancrède aux pieds des murs de Solyme. Or, cette différence se résume en deux mots : le *Roland* fut écrit sous Léon X et la *Jérusalem* sous Pie V.

Eugène DE LA GOURNERIE.



# Littérature contemporaine de l'Angleterre.

## POÈTES. — LES LACKISTES (1) — COLERIDGE.

Samuel Taylor Coleridge naquit en 1773, à Oltery Sainte-Mary, petite ville du Devonshire, où son père, le révérend John Coleridge, qui d'abord avait été instituteur à South-Molton, était alors vicaire. John était un homme de science assez notable, et avait publié quelques essais fugitifs. Il aida le docteur Kenicot à recueillir ses manuscrits sur la Bible en langue hébraïque, et entre autres choses il écrivit une dissertation sur le Λογος. De plus il était auteur d'une excellente grammaire latine. Il mourut en 1782, à soixante-deux ans, honorablement regretté, et laissant une famille nombreuse. Le poète était le plus jeune des enfans de John ; il avait neuf ans à la mort de son père.

Samuel fut élevé à Londres au collége de *Christ-Hopital-school :* le peu de fortune de la famille nécessitait une stricte économie. Coleridge mit à profit ces premières années d'enseignement, et se fit remarquer comme un jeune garçon assez excentrique, mais de beaucoup d'intelligence. Le maître qu'il eut n'était pas un homme ordinaire, au dire de notre poète, et dirigea son éducation d'une façon peu commune. Il ne se bornait pas, comme trop généralement à cette époque, à l'enseignement des langues mortes ; il y joignait l'étude de la langue nationale et de ses ressources pour l'expression de la pensée. Coleridge sortit de là sachant assez de latin et de grec pour se présenter avec avantage aux universités. Il connaissait aussi quelque peu d'hébreu et passablement les grands écrivains de l'Angleterre.

A dix-sept ans un de ses camarades de collége lui fit présent du volume des sonnets de Boyle. Ceci détourna un peu Samuel des controverses théologiques et des *abstrusions* de la métaphysique ; il trouva dans la poésie une nourriture plus conforme aux besoins de son âge. Dans l'espace de huit mois il ne transcrivit pas moins de quarante fois les sonnets de Boyle pour en faire présent à ses condisciples, et vers cette époque il composa l'*Ode à Chatterton.* Peu de temps après il fut pris de grand dégoût pour toutes choses sans en excepter la poésie et les sonnets de Boyle eux-mêmes. Quand il fut un peu relevé de cet abattement, souvent très ordinaire en ce temps de la vie, ses idées revinrent vers ses sujets favoris de théologie et de *mysticisme*, jusqu'à ce que la connaissance d'une famille aimable le ramenât à des études moins abstraites.

A dix-huit ans, 1791, il fut admis à l'université de Cambridge ; Wordworth y était entré quatre ans plus tôt. Il paraît qu'ils ne se connurent, ou du moins qu'ils ne se lièrent point alors. Cette liaison poétique devait se faire au milieu d'un spectacle et dans des circonstances plus dignes d'elle. Coleridge semble s'être fort peu inquiété des honneurs académiques et des grades à prendre. Il se faisait noter à Cambridge comme un jeune homme d'impétuosité fantastique, mais dont la conduite générale n'était

(1) Cette école poétique a tiré son nom des lacs du Westmoreland et du Cumberland, qu'elle a chantés, et dont Wordworth surtout a immortalisé es bords. Dans notre prochain article, nous parlerons de Wordworth. Voir dans e n° 21, tome IV, page 210, le travail que nous avons publié sur *Crabbe*.

pas plus mauvaise que celle de beaucoup d'autres. Seulement, étant lui-même plus remarquable, on remarquait plus ses échappées. Toutefois il faut avouer qu'il montrait quelque penchant pour un vice d'assez mauvais ton, pour le manque de sobriété. Quoi qu'il en soit, son activité intellectuelle n'était point en somnolence ; car, au milieu de cette turbulence sensuelle, il aida un de ses camarades dans la composition d'un essai sur la poésie anglaise. Il s'occupait aussi de poésie, et depuis il a maintes fois regretté les loisirs de ces années.

En 1793, pris de désespoir à cause d'obstacles que des embarras pécuniaires apportaient à ses désirs d'amour inspirés par une jeune personne, sœur de l'un de ses condisciples, il quitta Cambridge et partit pour Londres en compagnie de collégiens qui durant quelque temps menèrent joyeuse vie dans la capitale de la vieille Angleterre. A son retour à Cambridge il n'y resta que peu de jours, et quitta pour tout-à-fait la ville universitaire. On ne nous donne aucuns détails sur ces premières amours du poète. Elles durent être orageuses pour le jeter dans de pareils écarts. Il paraît qu'il avait peu de relations avec sa famille; car on ne la voit jamais intervenir dans ses gênes. Pourtant l'âme de Samuel était tendre en ce qui touche ces relations et ces souvenirs. On le sent à la manière dont il parle, dans ses poésies, de l'une de ses sœurs morte au sortir de l'enfance. C'est sans doute à cette époque qu'il faut rapporter cette délicate pièce d'amour fraternel. La jeune fille se nommait *Marie*. Nous aimons à trouver ce nom dans la bouche de tous les poètes.

« Quand la jeunesse commençait pour moi son règne d'aimable féerie, avant que le chagrin m'eût fait homme; lorsque la paix intime m'abusait sur la suite des heures, et que tout était riant aspect à mes yeux, alors, ô Marie! parmi toute cette lumière et cette joie, mon soupir sans douleur était pour toi.

« Et lorsqu'au fil des vagues du malheur, mon cœur harassé vit qu'il était dans son destin de connaître le rude et amer outrage des hommes, et l'angoisse lente qui dévore silencieusement, alors, naufragé dans la vie, mon soupir étouffé dans les larmes, ô Marie! fut encore pour toi.

« Mais bientôt le pouvoir de la réflexion imprima une tristesse plus profonde dans mon sein; et mon espérance, malade et l'œil éteint, eût été heureuse de tomber et de mourir. Je cédai à l'arrêt sévère, cependant, ô Marie! mon faible soupir allait encore vers toi.

« Aujourd'hui, errant sous des cieux lointains, exilé de la terre natale, je cherche à me rendre moins amers mes soucis et mes regrets. Je voudrais chanter pour endormir le souvenir des joies perdues, mais je ne puis bannir ton image, et encore et toujours, ô Marie! je soupire pour toi. »

C'est peut-être de cette même douce créature qu'il parle dans ces lignes écrites par un beau soir d'automne; car les poètes sont merveilleusement inspirés par les heures, tout est harmonie chez les hommes mélodieux.

« Chère illusion! je vois la jeune fille à son réveil. Le rayon d'une pudique allégresse tremble dans ses yeux bleus. A l'heure où la première alouette s'élève dans le ciel et répand au désert ses notes capricieuses, je crois la voir encore briller dans la lumière de l'aurore; je suis les traces de ses pas dans la bruyère accoutumée. Quand la fleur s'incline et pleure sous la rosée de la nuit, et que le flambeau d'argent dort sur le lac : parmi la lueur triste et douce elle trouve mon sentier solitaire sous la lune. J'erre avec elle au bord des petits ruisseaux, avec elle j'écoute le gazouillement des bocages, et sa voix semble encore flotter dans chaque brise qui passe.

« Scènes de mon espérance, dit-il en terminant, vous abandonnez mon œil affligé comme ces splendides couleurs qui peignent les nuages au soir : plein de larmes et s'attristant devant cette triste étincelle du jour qui déjà n'est plus, mon regard poursuit la clarté avec un désir, hélas! infructueux. Je vois ombres sur ombres doubler les teintes jusqu'à ce que, froide et humide, descende la nuit sans lune!... »

Ces dernières images nous semblent pleines d'une harmonieuse mélancolie.

En quittant Cambridge, il se dirigea encore vers Londres, où, après

s'être adonné en toute liberté à son goût pour le vin, il tomba dans une telle misère, qu'il errait par les rues dans un état approchant de la frénésie ; il finit par s'engager dans le 15e de dragons sous le nom de Clumberbacht. Le jeune homme, poète et savant, était assez étrangement placé parmi la soldatesque; aussi fut-il bientôt un objet de curiosité pour ses camarades et pour les officiers. Un fait révèle quelle était déjà à cette époque la puissance de la parole de l'homme qui par la suite devait être prodigieux dans la conversation : en veillant un de ses camarades retenu au lit par une maladie, il se prit de discussion avec le chirurgien du régiment, et l'érudition et l'éloquence inattendues de cet étrange soldat frappèrent d'un si grand étonnement son antagoniste, que le disciple d'Esculape s'enfuit tout effrayé devant le poète. Ses amis, qui ignoraient ce qu'il était devenu, le découvrirent enfin et le tirèrent d'une situation si peu digne de lui.

A vingt-un ans (1794), il publia un petit *volume de poésie,* que les critiques louèrent beaucoup, malgré les défauts auxquels échappe peu l'inexpérience des jeunes hommes : le luxe des épithètes et des allégories; et c'est un vice dont la poésie de Coleridge n'est pas assez exempte dans sa maturité.

En quittant l'université de Cambridge, Coleridge était plein d'enthousiasme pour la liberté. L'esprit qui travaillait la France faisait aussi son travail en Angleterre, mais d'une façon moins pratique. L'agitation ne sortait pas des têtes. Notre poète fit rencontre de deux jeunes enthousiastes comme lui, Robert Lovell et Robert Southey. Le triumvirat, un peu léger d'âge et d'expérience, proposait nombre de moyens de régénérer le monde, et ne rêvait que vie de bonheur et de liberté au sein des forêts vierges du Nouveau-Monde. Il est à remarquer qu'un autre grand poète errait alors dans ces mêmes solitudes, pris de goût pour la vie de l'homme sauvage et les mélodies du désert. Eux ils devaient chanter les lacs du Cumberland et du Westmoreland, lui les landes de la pauvre Bretagne ; ces rapprochemens ne sont point infructueux pour les méditations : ce sont des points illustres qui témoignent de l'esprit d'une époque et qui rappellent que dans tous les temps, mais surtout lorsque de profonds changemens doivent s'opérer dans les constitutions sociales, il y a, dans les âmes généreuses, un instinct de tendance vers la liberté native. Ce droit de tout homme à la liberté native n'a pas été assez sérieusement observé dans ses rapports avec la pratique développée sous l'influence du christianisme, qui au fond est l'amour.

A l'effet de réaliser leurs conceptions, nos poètes se rendirent à Bristol, et quelques habitans de cette ville applaudirent à leurs desseins. En 1795, Coleridge publia deux *pamphlets,* adressés aux peuples, et une *protestation* contre un bill tendant à supprimer les *meetings* séditieux.

Malgré la protestation, le bill eut son effet, et la mise en exécution contraria un peu les projets de nos jeunes réformistes. Toutefois ils ne se découragèrent point, et puisqu'il leur était interdit de régénérer l'ancien monde, ils se tournèrent vers le nouveau. Le nom de *Pantisocratie* fut donné à l'état qu'ils fondaient dans ces solitudes rêvées. Les richesses devaient être communes et tout homme législateur. Un progrès inconnu encore dans la perfectibilité humaine s'offrait dans les contrées lointaines à l'esprit de la triade philosophique.

Mais au milieu de ces magnifiques plans, arriva une petite circonstance qu'ils n'avaient pas prévue. Nos fondateurs philantropes s'éprirent d'amour pour trois jeunes sœurs de Bristol, les demoiselles Fricker. L'une, depuis madame Lovell, était actrice au théâtre de cette ville; l'autre était modiste, et la troisième donnait des leçons. Ils se marièrent; ainsi disparurent toutes leurs belles utopies.

Ce fut alors que Coleridge, dans l'intention de répandre les principes d'une bonne et large liberté, fonda un journal hebdomadaire, ayant pour titre *the Watchman,* qui tomba de suite faute de souscripteurs, quelque peine que se donnât l'éditeur pour s'en procurer : à cet effet, il alla lui-même à Birmingham, Manchester, Derby, toutes villes de l'Angleterre où les principes radicaux

sont le plus en faveur. La chute de ce journal fut pour lui une mortification sévère. Il en fut un peu consolé par le succès de son volume de poésies, dont il fit une seconde édition augmentée de quelques pièces communiquées par ses amis Charles Lamb et Lloyd. Quelque chose touche infiniment dans ces associations fraternelles des poètes ; malheureusement d'ordinaire elles durent peu. Les plus futiles circonstances amènent la dispersion des cygnes. Hélas! c'est que les poètes sont comme les autres hommes, soumis aux intérêts et aux conditions de la terre. Il faut le grain de mil à l'oiseau chanteur, et souvent encore il est contraint de le tirer du milieu des épines; ce qu'il ne fait pas sans y laisser du sang et des plumes. Charles Lamb, si l'on en juge par ses poésies, est celui de ses amis que Coleridge a le plus aimé.

Ce que nous avons dit des nécessités si dures de la vie des poètes doit s'appliquer aux premières années du mariage de Coleridge avec miss Sara Fricker. Il eut lieu dans l'automne de 1795. Un an après son fils Hartley était né. Deux autres fils sont issus de cette union : Berckley et Derwent. Ce dernier est filleul de Wordworth, qui lui donna le nom d'un de ses lacs bien aimés. Il nous tarde d'arriver à cette époque de la vie de Coleridge, qui fut illuminée par l'intimité du chef de l'école des lacs ; nous y touchons.

Au mois de septembre 1795, c'est-à-dire aussitôt après son mariage, ayant quitté Sara pour quelques jours, il visita les environs de Nether-Stowey, où deux ans plus tard l'attendait l'amitié de Wordworth. Ce fut de là qu'il écrivit à la belle Sara des stances pleines d'amour, que nous traduirions si l'espace nous était donné. Nous aimerions à semer les paroles du poète au milieu de la peinture de sa vie. Cela corrige l'aridité du récit, qui même sans elles est incomplet, puisque sans elles nous n'avons que le squelette des choses sans l'âme. C'est comme la fleur sèche de l'herbier.

Au retour de Coleridge, les deux époux louèrent un petit *cottage* non loin de Bristol ; c'est à cette époque qu'il faut rapporter la délicieuse pièce de la *Harpe éolienne*, traduite par M. Sainte-Beuve dans son petit volume des *Consolations*, que nous regardons comme une des bonnes fortunes du siècle. Il faut aussi marquer de cette date, sinon la composition, du moins les sentimens de deux morceaux d'intimité qui sont des fleurs de choix parmi les poésies de Coleridge. Dans l'un, qui a pour titre *Réflexions en quittant un lieu de retraite*, il peint l'extérieur du cottage et le paysage au milieu duquel il était assis. Dans l'autre, *Gelée de minuit*, c'est le tableau de l'intérieur de la maisonnette sur la colline ; ce sont des pensées douces et profondes à propos du léger tissu qui flotte à la grille du foyer, et des tendresses pensives sur le berceau de l'enfant endormi au milieu du silence qui l'environne, le poète est porté de nature, comme il le dit, *aux méditations touchant l'esprit des choses*.

En 1797, Coleridge et Sara prirent résidence à Nether-Stowey, dans le Sommerset-Shire, et là, durant un printemps, il écrivit, encouragé par Shéridan, sa tragédie qu'en 1813 il publia sous le titre du *Remords;* son premier titre était *Osorio*. Il eut, dit-on, peu à se louer de ses relations avec l'auteur de *School for scandal*. Pendant son séjour à Nether-Stowey, il était dans l'habitude d'aller prêcher tous les dimanches dans la chapelle de Taimton. Toute la classe la plus distinguée de ses voisins avait pour lui grande estime, et le goûtait beaucoup.

Ce fut dans cette solitude qu'il connut Wordworth. Le grand poète demeurait à Alfoxden, vieux et pittoresque manoir distant de deux milles de Nether-Stowey. Après de nombreuses excursions d'abord à travers l'Angleterre et l'Écosse, puis à travers la France, la Suisse et l'Italie ; excursions faites dans le but d'enrichir ses facultés poétiques, il s'était fixé dans cette contrée romantique pour féconder par le travail solitaire de la réflexion ce qu'il avait acquis *dans ses communications voyageuses avec les puissances de la nature*, comme il parle.

Ce fut aussi là que, selon nous, Coleridge eut ce que nous appelons l'heure heureuse de sa vie. Car, dans la vie de tout homme il y a toujours un point lumineux qui se détache et qui se rembrunit plus ou moins vite, tantôt par la

faute de l'homme lui-même, tantôt par un coup du ciel. Dans le *cottage* où il habitait avec sa femme et son enfant, il était souvent visité par Charles Lamb et John Thelwall, et d'autres esprits de poétique nature. Quant à Wordworth, il se passait peu de jours sans qu'il le vît; ils faisaient de fréquentes promenades ensemble toujours dans le dessein d'exercer leurs facultés poétiques par l'étude de l'esprit du paysage. Leurs jours s'écoulaient de la sorte à méditer au bord des ruisseaux, au fond des bois, et pendant la nuit ils écrivaient leurs inspirations de la journée. Wordworth avait aussi avec lui une femme, la sœur Dorothée, celle-là même à laquelle il a adressé les *vers écrits au dessous de l'abbaye de Tintern*, et qui sont, sans contredit, une des belles productions de son génie. Miss Dorothée était comme l'épouse d'âme de son chaste frère; Amélie, sans les erreurs de la passion, eût été cela pour René. Elle accompagnait les poètes dans leurs promenades. Souvent, pressés par l'inspiration du paysage, ils composaient et se prêtaient des vers. Ce fut dans l'une de ces tournées à trois que le plan du *Vieux Marinier* fut conçu. Il renferme même plusieurs vers de Wordworth. Coleridge ébaucha aussi à Nether-Stowey un poème du *Ruisseau*, dont parle plusieurs fois Wordworth, mais qui ne fut jamais fini; car il était dans le caractère de Coleridge de remettre toujours au lendemain. Il l'avouait lui-même; il était éminemment un homme à projets; mais de peu de constance. S'il a peu produit, il faut s'en prendre à cette circonstance, et non à l'indolence de l'esprit.

Wordworth, dans son intimité, lui communiqua beaucoup de sa façon de sentir les choses. La composition des pièces qu'il a intitulées *Poèmes de Réflexion*, date, nous le présumons, en grande partie de cette époque. Il y a en elles une pénétration de l'esprit des choses que nous croyons particulière au chef de l'*Ecole des lacs*. Si ce fut l'heure heureuse de l'homme, ce fut aussi l'heure heureuse du poète, car non seulement ses plus délicates pièces intimes, mais encore *Christabel* et *le Vieux Marinier* furent composés alors.

Sans altérer cette fraternité d'âme, il y avait lutte entre les poètes relativement à la théorie de la poésie, ou plutôt en ce qui touche les objets sur lesquels les facultés poétiques de l'homme doivent travailler. Wordworth pensait qu'avec ce qu'il y a de plus ordinaire dans la vie, on peut jeter beaucoup d'intérêt sur une œuvre poétique, lorsqu'on appelle par une savante combinaison d'artiste les énergies poétiques de la nature, c'est-à-dire l'harmonie du paysage; et que, quant au langage, il doit être celui que l'on parle sous l'influence des diverses impressions.

Coleridge soutenait qu'à la puissance du paysage il fallait mêler non quelque détail, quelque circonstance prise dans la vie commune, mais quelque intérêt étrange; que la poésie tenait tout autant du rêve que du sentiment de la réalité des choses; et que, quant à son langage, puisque la poésie était une chose en dehors de la vie commune, il ne devait point être celui que parlent d'ordinaire les hommes.

Tous deux ont appuyé leur théorie par des exemples, et l'ont appuyée en esprits supérieurs. Mais, quel que soit le ciselé du pittoresque de *Christabel* et du *Vieux Marinier*, quel que soit le sentiment du fantôme qui respire dans les deux poèmes, nous croyons que leur mérite ne peut être comparé à celui des poèmes correspondans du chantre de *Peter Bell* et de *Ruth*. L'originalité de Wordworth est d'un caractère bien plus décidé que celle de Coleridge; et quant à la profondeur des observations morales, il ne peut y avoir là dessus deux opinions entre gens de bonne foi. Il est vrai que nous qui parlons ainsi, nous avons bien plus, relativement à la poésie, de la façon de sentir de Wordworth, que de celle de Coleridge. Toutefois il y a du vrai dans l'opinion du chantre de *Christabel*, et nos deux poètes se seraient probablement entendus s'ils avaient considéré la poésie non abstractivement en elle-même, mais dans ses relations avec les époques. La légende, qui est la poésie comprise comme la comprend Coleridge, du moins dans *Christabel* et le *Vieux Marinier*, convient aux temps de foi naïve, lorsque les peuples comme les

enfans aiment les contes de l'angle du foyer et personnifient ce dont plus tard ils saisissent l'*essence*. Or, la poésie n'a de puissance réelle qu'autant que l'on *croit* aux choses qu'elle peint : sitôt qu'elle ne tend plus qu'à *divertir* l'imagination, elle déchoit du rang de puissance pour n'être plus que de la *fantaisie*. Aujourd'hui la foi dans le merveilleux manque, et, dès qu'elle manque, la légende ne répond plus à aucun sentiment réel. Pour que la poésie soit puissante de nos jours, il faut qu'elle se fasse *positive dans l'ordre des sentimens*, c'est-à-dire qu'elle exprime ce que nous *sentons*, ce que nous *croyons*; car enfin il faut toujours bien en venir à croire quelque chose.

Mais tout en exprimant des réalités visibles ou senties, elle ne perd point de vue le sens du mystérieux, et c'est même ce qui doit avant tout la préoccuper. Par un travail tout céleste, et dont elle est spécialement chargée, elle découvre des motifs de foi dans les réalités qu'elle reflète, qu'elle observe, qu'elle illumine, et elle amène l'âme, d'abord peu crédule, à s'avouer que la réalité saisie ou par les sens ou par la perception pure, en suppose d'autres dont elle ne peut être isolée et que l'on sent dans la chose observée, mais comme sous un voile ou dans un lointain indéfini. Donc la poésie de nos jours ne doit plus s'adresser au goût du *merveilleux*, mais à ce que nous sentons en nous de bien réel, aux mouvemens des régions intérieures. Le *merveilleux* pour nous c'est notre cœur dans ses rapports avec *les puissances invisibles des choses*, avec la notion du beau et du juste, comme avec les mélodies du paysage, ou mieux encore avec l'esprit de ces mélodies mêmes. Dans la poésie à venir, dont Wordworth nous semble un des solennels apôtres; la figure fait place à l'esprit; elle doit être à la poésie passée ce qu'est l'Evangile au ton général de l'ancien Testament. Elle glorifiera l'homme dans les moindres détails de sa vie, et, pour glorifier ces détails, il faut les exprimer. Et c'est là toute l'opinion de Wordworth, qui dès lors n'est plus une opinion, mais une doctrine fondée sur la nécessité de l'harmonie des besoins de l'humanité avec ce qui doit répondre à ces besoins. Encore une fois la figure rêvée par l'imagination de l'homme se brise en poésie comme en toute autre chose; l'esprit y est substitué. Cependant, tout en exprimant les actes qui se produisent le plus ordinairement dans l'existence, toujours à la condition d'y répandre la lumière de l'invisible, le poète ne s'interdit point cette pureté de tons et de voix qui se puise dans la vision de l'idéal; mais ce qu'il s'interdit, c'est l'expression trop continue de cet idéal, laquelle, par cela même qu'elle est continue, tombe dans le *factice* et le *conventionnel*. Or, le *conventionnel* est précisément ce que Wordworth prétend bannir de la poésie et du langage. Il veut que l'on ne force en rien la nature, et que la voix ne rende jamais plus que ce qu'il y a au dedans.

Ici nous voudrions placer quelques scènes intimes, quelques paysages pris dans les œuvres du poète; mais nous sommes contraints à nous borner à l'un d'eux.

La nature est mélodieuse en tout, même dans ses contrastes, et c'est en cela que ce que nous appelons *mélodie* diffère de l'*harmonie* qui est l'*union par les rapports*. Par exemple, rien n'est plus mélodieux à voir qu'un petit pâtre dans une lande, endormi sur la bruyère, parmi les murailles ruinées d'une pauvre et vieille cabane, ou bien encore une fleur qui croît belle et fraîche dans le tronc creusé d'un saule antique; et pourtant là il n'y a point *harmonie*, si ce n'est *harmonie négative* ou contractante; les poètes n'ont en aucun temps ignoré cette *mélodie* résultant du contraste : ainsi Virgile fait contraster l'agitation d'âme de Didon avec la paix qui d'ordinaire accompagne le lever de l'aurore. C'est ainsi encore qu'Euripide place les inquiétudes paternelles d'Agamemnon au milieu d'une nuit dont le calme n'est pas même troublé par le bruit des flots qui se brisent sur les grèves de l'Euripe. Ce qui détruit la *mélodie*, c'est ce qui est tellement heurté, qu'on n'y trouve aucun point de contact, aucun moyen de fusion, par exemple l'idée de *néant et d'existence*. La vue d'un cadavre dépouillé nous inspirera toujours de l'horreur, parce que nous n'y verrons

plus traces de l'âme qui est la *puissance mélodieuse de notre être.* Si au fond d'une ruine quelconque il n'y a point une prévision de l'esprit et de la vie, toute *mélodie* est détruite pour nous. Mais couvrez la dépouille de l'homme des symboles de la résurrection, ces dépouilles n'ont plus rien qui nous repousse : tout l'horrible en disparaît. Nous désirerions que sur les cercueils il y eût des fleurs qui croissent sur toutes les ruines : en nous retraçant notre fragilité, ces fleurs n'en sont pas moins une image de la résurrection ; car elles renaissent tous les ans, elles embaument.

On trouve dans les vers suivans de Coleridge un beau sentiment de la *mélodie* résultant du contraste. Ils furent écrits, le 28 avril 1798, à Nether-Stowey, alors qu'en Angleterre on craignait une invasion de la part de la France. Nous en traduirons ce qu'il y a de plus intime.

« Un lieu vert et silencieux parmi les collines ! Une étroite et solitaire cavité au flanc de la vallée ! Jamais l'alouette ne s'enleva en chantant sur une place plus reposée. Les collines sont dépouillées, hormis cette pente arrondie, couverte d'une pelouse abondante, et toute jonchée d'ajonc qui n'est jamais sans fleurs, mais qui, dans ce mois, fleurit avec une profusion plus riche encore. La cavité dans la colline est délicate et fraîche comme un champ d'orge et de lin, alors que, au soir, la verte lumière du soleil glisse à travers les tiges à demi transparentes. Oh ! par son repos, ce lieu est bien fait pour abattre les agitations de l'esprit. Certes, tous l'aimeraient, mais surtout l'homme docile qui, dans sa jeunesse, a connu de la folie tout juste assez pour le faire solidement sage dans ses mûres années. Il pourrait ici s'étendre sur la fougère ou la bruyère sèche. Et tandis qu'avec la voix de l'alouette qui, perdue sous le nuage, chante le chant tant aimé des solitudes, il recevrait les plus suaves influences du soleil et de la brise ; lui-même, plein de sentimens et de pensées, il se créerait une joie méditative, et découvrirait de religieux symboles dans les formes de la nature. De la sorte, ses sens graduellement enveloppés par un demi-sommeil, il rêverait des mondes meilleurs, et tout en rêvant, il entendrait toujours l'alouette chanter, comme un ange, sous les nuages.

« Pour cet homme qui voudrait conserver son âme en quiétude, c'est, ô mon Dieu ! une grande mélancolie que d'être contraint de ramener les pensées de son amour sur ses frères selon l'humanité. O mon Dieu ! il est bien pénible à son cœur de songer aux effroyables bruits, aux luttes terribles qui peuvent d'un instant à l'autre troubler le silence de ces collines. L'invasion va, dans quelques jours peut-être, amener le carnage et le rugissement de la douleur sous cet heureux soleil. »

Il termine par ces lignes d'une tendresse mâle et poétique :

« O ma chère Bretagne ! ô mon île ! ô ma mère ! y a-t-il un nom tendre et saint que je ne doive t'adresser ; moi qui suis tout ensemble fils, frère, ami, époux et père ; moi qui révère tous les amours naturels et les trouve dans les limites de ces rocheux rivages. O ma terre natale ! ô mon île, ô ma mère ! que peux-tu éprouver de moi qui ne soit tendre et saint, lorsque de tes hautes collines, de tes lacs, de tes nuages, de la paix de tes vallées, de tes rochers et de tes mers, j'ai reçu comme d'une sacrée fontaine, toute ma vie intellectuelle, toutes mes douces sensations, toutes mes nobles pensées, toute adoration de Dieu au sein de la nature, enfin toutes les choses dignes d'amour et d'honneurs, et qui révèlent à l'esprit dans sa carrière mortelle le sentiment de la joie et de la grandeur du mode futur de son être. Toute forme, tout sentiment vivant dans mon âme, y vit dans l'idée de ma patrie. O terre magnifique et bénie du ciel ! tu as de tout temps été mon seul et très glorieux temple au sein duquel je marche avec religion et en chantant mes graves cantiques dans l'amour du Dieu qui m'a créé.

« Puissent les craintes de la piété filiale être vaines ! Puissent les fastueuses menaces de ton ennemi passer ainsi que cette rafale qui, après avoir grondé un moment dans la cime de ces arbres lointains, y expire comme un faible souffle. On entend son murmure, mais on ne fait que l'entendre dans cette profonde val-

lée, où elle n'incline même pas le gazon délicat.

« Mais voilà que la rosée du soir répand au loin la senteur de l'ajonc doré, dont les parfums ressemblent aux parfums des fruits. Le rayon du jour a quitté le sommet des collines, quoiqu'un splendide éclat de soleil frappe encore obliquement cette tour couverte de lierre. Maintenant *adieu*, mais adieu pour peu de temps, ô lieu si doux dans ton silence! Par le vert sentier du troupeau, au flanc de la colline nue, je regagne mon logis. Et enfin, libre des difficultés de toutes sortes qui me fatiguaient, j'atteins la crête du coteau et m'arrête pour admirer. Après quelques minutes de repos solitaire, cette échappée de vue, là, ici, partout riche de merveilles, cette mer où descendent les ombres du crépuscule, la puissante et sauvage majesté de ces amphithéâtres de champs plantés d'ormes, tout cela me devient comme une société, converse avec mon âme, et imprime une impulsion toute charmante au mouvement de mes pensées.

« Maintenant, ô bien-aimé Stowey, c'est sur ton clocher que j'arrête mes yeux et sur les quatre grands ormes qui renferment et signalent la maison de mon ami. » — Wordworth, croyons-nous. — « Et derrière eux, mais caché à mes regards, est mon humble cottage où habitent mon petit enfant et la mère de mon enfant. Je chemine légèrement vers ces chères demeures en songeant toujours à toi, ô verte et silencieuse vallée; et grâce à cette quiétude de la nature et à cette rêverie solitaire, je sens, avec reconnaissance, une douceur divine dans la plénitude de mon cœur plus digne de se livrer aux amours et aux pensers qui touchent aux entrailles de l'humanité. »

H. Morvonnais.

---

# VOYAGE EN ABYSSINIE,

## PAR MM. COMBES ET TAMISIER (4 vol. in-8°).

### DEUXIÈME ARTICLE (1).

L'Orient n'a jamais pu enfanter d'autre gouvernement que le despotisme; il semble que ce soit un fruit du sol, comme la polygamie et l'esclavage. Le christianisme, cette religion d'affranchissement et de pureté, a vainement lutté en Orient contre des vices dont il a triomphé sans trop d'efforts en Occident. Partout où ces vices ont résisté à son influence, il n'a pu jeter de profondes racines. Voyez quelle rapide décadence il avait subie, même avant l'invasion des Musulmans, à Alexandrie, à Constantinople, en Afrique, malgré le zèle de ses apôtres, l'austérité de ses anachorètes, le génie de ses évêques. Ecrasé sous le sophisme et la corruption, il avait disparu des cœurs et des intelligences avant de s'exiler entièrement d'une terre maudite, désormais livrée à l'empire du croissant. Cette immobilité de l'Orient dont parlent les historiens, c'est l'immobilité de l'Océan dont le fond est toujours le même, mais dont les vagues sans cesse agitées par les vents ne retiennent rien à leur surface; ou plutôt c'est l'immobilité du désert dont les sables calmes et unis en apparence, roulent les uns sur les autres, et ne gardent aucune trace des pas du voyageur. Sur cette mer sans rivages, tout passe ou tout s'enfonce, rien ne reste. Que de philosophies, de religions, de gouvernemens l'Orient a déjà dévorés ou mis en poussière! Au milieu de cette perpétuelle variété d'idées et de mœurs, il n'y a de durable que le despotisme, avec les fléaux qu'il entraîne à sa suite.

L'Abyssinie, par son isolement, par la division de son sol et de ses populations, par la nature de son climat moins énervant que celui des autres contrées de l'Afrique, et surtout par ses croyances religieuses, semblait devoir échapper à

(1) Voir le 1er article dans le n° 35, p. 207.

cette loi commune de l'Orient, le despotisme; mais il y a dans ces peuples une telle inconstance de sentimens, si peu de souvenirs du passé et tant d'incurie de l'avenir, qu'il faut une éternelle tutelle à cette éternelle enfance.

La constitution de l'état remonte à la reine Makeda. Comme la loi salique, elle exclut les femmes du trône, consacre l'hérédité de la couronne, qui doit passer sur la tête des descendans de Juda, et pour prévenir les guerres civiles, décide qu'on exilera sur une montagne inaccessible tous les rejetons mâles de la famille royale.

Cet étrange exil imposé à la famille royale a eu pour effet d'isoler des peuples les héritiers de la couronne, d'étouffer en eux, en les retenant dans la paresse et l'ignorance, les germes de la vertu et du génie, et de les livrer d'avance comme une proie facile aux ambitieux avides de régner sous leur nom. C'est ainsi qu'un moyen destiné à affermir la royauté, fut pour elle au contraire une cause d'affaiblissement et de ruine. Une autre cause de désunion et de trouble, c'est la faculté qui avait été laissée au roi régnant de ne tenir aucun compte des droits de l'aîné des princes, et d'appeler le plus jeune à la couronne, s'il en paraissait le plus digne. Les guerres sanglantes suscitées par cette préférence prouvent que l'hérédité de la couronne sans le droit d'aînesse ressemble à un portique soutenu par une seule colonne.

Le rapprochement qu'on a fait entre la monarchie abyssinienne et la monarchie des Francs ne manque pas de justesse. On retrouve dans l'une comme dans l'autre un chef absolu, conseillé, ou plutôt régenté par les grands qui l'entourent, des *Ras*, ou *Maires du palais*, tuteurs menaçans, et trop souvent héritiers des rois, des assemblées militaires à certaines époques de l'année; une armée de serviteurs, dont les plus viles fonctions sont rehaussées par le contact du prince; des échansons, des panetiers, des chambellans, enfin une sorte de luxe à demi sauvage, à demi oriental, qui rappelle la cour des Clovis et des Charlemagne, ainsi qu'on peut en juger par la description suivante d'un couronnement :

« Les cérémonies usitées au couronnement des anciens souverains étaient assez remarquables. Au jour fixé pour le sacre, le roi, monté sur un cheval blanc magnifiquement harnaché, se dirigeait vers l'église d'Axoum ; il était immédiatement suivi du grand-prêtre, gardien du livre de la loi. Après lui venaient les oumbares, ou juges suprêmes; l'abouna et l'etchégué à la tête du clergé. On voyait ensuite s'avancer les courtisans, les gouverneurs et les officiers en sous ordre. Les soldats qui encombraient la place qui précède l'église, se livraient à des jeux bruyans; on entendait résonner une musique sauvage, interrompue souvent par le bourdonnement des négarits.

« Après avoir brisé d'un coup de sabre un cordon de soie tendu par les jeunes filles des premières familles, qui semblaient vouloir s'opposer à son passage, le roi descendait de cheval, et recevait sur sa tête l'huile sacrée, dont il imbibait ses cheveux crépus. Un casque d'or et d'argent, surmonté d'une sphère en verre, lui servait de couronne. Lorsqu'on l'avait posé sur son front, il allait s'asseoir sur le trône, et un instant après il montait les gradins qui conduisaient à l'église, afin d'assister à la célébration du service divin. La messe terminée, le nouveau roi se tournait vers le peuple, la couronne en tête, et tous se prosternaient la face contre terre. La majesté royale venait d'être relevée, aux yeux des spectateurs, par la cérémonie qui venait de s'accomplir. »

Quelle était l'autorité de ces rois consacrés avec un culte aussi solennel? Très bornée, quand ils étaient faibles; illimitée, quand ils étaient forts. Arbitres suprêmes en matière civile et religieuse, ils modifiaient les lois à leur volonté, abrogeaient les anciennes, ou en promulgaient de nouvelles, sans être soumis à aucun contrôle; ils étaient les maîtres de la vie et de la fortune de leurs sujets, et nommaient à tous les emplois et destituaient les fonctionnaires selon leur bon plaisir. Néanmoins, ils avaient nommé un conseil qui devait les aider de ses lumières dans les circonstances difficiles; il était composé de généraux et de

gouverneurs. Lorsque le conseil était assemblé, on rendait compte aux divers membres de l'objet de la délibération; les inférieurs commençaient par donner leur avis, et le ras parlait le dernier, le roi était entièrement libre d'adopter l'opinion qu'il croyait la meilleure : tantôt il se déclarait pour la majorité, tantôt pour la minorité; souvent il prenait une résolution toute personnelle, et punissait même ceux qui avaient donné un avis qui différait trop du sien.

Nous venons de raconter le passé. Aujourd'hui, la majesté royale des descendans de Salomon n'est plus qu'une ombre et un souvenir. La plupart des souverains se font sacrer sans pompe dans leur palais, par un prêtre attaché à leur personne. Le pouvoir politique est passé presque tout entier entre les mains des *ras*, qui se sont partagé l'empire; tyrans féodaux et militaires, qui oppriment de près le peuple, et laissent végéter obscurément dans une capitale lointaine l'héritier de la plus ancienne monarchie de l'univers.

La décadence toujours croissante de cette monarchie vient des différentes causes que nous avons déjà indiquées, et surtout de ce que les rois n'ont pas su conserver leur supériorité morale sur des peuples qui cependant sont restés à peu près stationnaires, et surtout de ce qu'ils n'ont pas cherché dans la religion, dans les lumières, ou dans de sages institutions, la force dont ils avaient besoin pour triompher des résistances et des nombreux obstacles qu'ils rencontraient dans un pays coupé de fleuves et de montagnes, clair semé de populations diverses de mœurs et de langages, entouré de voisins sauvages et belliqueux.

Cette décadence est d'autant plus rapide qu'elle n'est arrêtée ni par les lois, ni par les mœurs. Une législation unique, connue de tous, sagement appliquée, entretient parmi le peuple des idées d'ordre et de justice, des habitudes d'obéissance qui contrebalancent les vices d'un mauvais gouvernement; on peut dire que c'est son admirable législation qui a soutenu si long-temps l'empire romain sur le penchant de sa ruine, et a donné quelque éclat même à sa décrépitude. Ici, rien de semblable : point de législation écrite et permanente; le caprice ou le bon sens du roi et des grands sont à la place de la loi; une cruelle diversité dans les supplices, le rachat du crime par l'argent, comme chez tous les peuples barbares; la vengeance privée, au lieu de la vindicte publique. Dans les affaires criminelles, si l'accusé est condamné, ou le juge le retient prisonnier jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction à l'accusateur; ou s'il s'agit d'un meurtre, et qu'il soit convaincu, on le livre aux parens du mort pour en user à leur volonté, coutume qu'ils paraissent avoir empruntée des Juifs, ainsi que plusieurs autres. Les parens du mort ou lui donnent la vie pour une certaine somme, ou le font mourir comme ils veulent; le plus proche parent donne le premier coup, les autres suivant leur rang lui portent le second; le troisième et ceux qui viennent tard, font la cérémonie de tremper le bout de leur zagaie dans le sang du mort, pour témoigner qu'ils prennent part à la vengeance qu'on a tirée du meurtre de leur parent.

On pourrait louer dans la procédure la simplicité des formes, si elle offrait des garanties suffisantes aux parties. On ne connaît dans ce pays ni avocats, ni procureurs, ni procès par écrit; chacun plaide sa cause. Le demandeur ou l'accusateur plaide le premier, ensuite le défendeur ou l'accusé a son tour; ils peuvent répondre et répliquer trois ou quatre fois tour à tour. Après cela, le juge impose silence, demande l'opinion des assistans, et selon que les preuves décident en faveur de l'un ou de l'autre, il prononce la sentence sur-le-champ, et en quelques cas elle est sans appel; en d'autres, l'affaire peut être portée à un tribunal supérieur, devant le vice-roi, ou même devant l'empereur.

Le christianisme a eu en général bien peu d'influence sur la législation de l'Abyssinie. MM. Combes et Tamisier rapportent cependant un exemple remarquable de cette influence. La peine établie contre ceux qui font métier de dérober des enfans pour les vendre, n'est pas la même pour tout le monde : si c'est un chrétien, il est pendu; si c'est un musulman, comme le Coran sanctionne l'esclavage, il en est quitte pour une baston-

nade qu'il reçoit en public. Il est beau de la part des Abyssiniens d'avoir compris jusqu'à un certain point la portée de la doctrine de Jésus, en ce qui regarde l'esclavage.

Pour donner une idée de la singulière justice des Abyssiniens, nous terminerons par le trait suivant, qui prouve ou l'étendue du pouvoir paternel, ou l'indifférence pour la vie des enfans :

« Le lendemain de notre arrivée à « Axoum, un habitant de la ville accablait sa fille d'injures grossières. Pendant quelques instans, l'enfant supporta avec assez de patience les mauvais traitemens de son père ; mais irritée à la fin du scandale provoqué par ses insultes répétées, elle s'emporta en imprécations, et le Tigréen sentant redoubler sa colère, saisit une pince qu'il lança avec force à la tête de sa fille, qui tomba aussitôt frappée d'un coup mortel. A la vue de sa victime, le malheureux père désespéré s'arracha les cheveux et se déchira le visage, en poussant des cris lamentables; il demande pardon à sa fille, qu'il voulait, dit-il, suivre au tombeau. Les habitans s'étaient attroupés autour de lui. Nous crûmes d'abord qu'on allait saisir l'assassin pour le traduire à la justice du pays, et nous fûmes étonnés que chacun lui prodiguait des consolations et cherchait à calmer sa douleur, sans que personne songeât à lui reprocher son crime. Nous demandâmes si on ne le punirait pas. Et pourquoi? nous répondit-on; n'est-il pas déjà assez malheureux d'avoir perdu sa fille? » (T. 1er, p. 270.)

Après avoir parlé de la religion et du gouvernement, il me resterait à esquisser le tableau de la vie privée chez les Abyssiniens. Mais les quatre volumes de MM. Combes et Tamisier sont, sous ce rapport, si intéressans et si complets, qu'une analyse sèche et décolorée ne pourrait donner aucune idée de l'ensemble. Un voyage, d'ailleurs, ne se résume pas. Il faut donc que le lecteur curieux prenne en main l'itinéraire lui-même, et se livre avec les voyageurs à tous les accidens et à toutes les émotions du chemin, recueillant çà et là comme au hasard, ainsi qu'ils se présentent dans une course aventureuse, les faits, les sites, les détails de mœurs, etc.; et l'impression générale qu'ils éprouveront sera mille fois plus vraie que le résumé le plus exact. Pour les lecteurs moins curieux, je me bornerai à quelques courtes observations sur l'état de la famille en Abyssinie.

En Europe, on ne comprend pas la famille sans quelque respect des mœurs et de la sainteté du foyer domestique, sans la pudeur et l'affection de la femme, sans une certaine stabilité dans les mariages, sans un lien étroit entre les pères et les enfans; eh bien ! rien de tout cela n'existe en Abyssinie : le divorce est permis jusqu'à trois fois ; les concubines sont tolérées, sans être positivement autorisées ; lorsque deux époux divorcent, ils se partagent les enfans : les fils appartiennent au père, et les filles à la mère; s'il n'existe qu'un seul rejeton du mariage, il revient à la mère quand il a moins de sept ans, et au père s'il est plus âgé ; les biens passent du père au fils, et au frère s'il n'y a point d'enfans, à la charge par les héritiers de payer un tribut au chef de l'état. Le mariage n'a rien de religieux, ni de solennel ; lorsqu'un homme veut épouser une jeune fille, il s'adresse au père ou à la mère, auxquels il paie une somme, qui diffère selon le rang, la fortune et la beauté de celle qu'il demande pour femme, et lorsqu'il a obtenu leur consentement, l'affaire est terminée ; il emmène avec lui sa fiancée, qui n'est jamais consultée sérieusement, mais qui a sa garantie dans l'espoir d'un divorce si l'union est mal assortie ; l'épouse même garde son nom, et ne prend pas celui de son mari, comme si elle craignait de confondre trop étroitement son existence avec la sienne.

Voilà la règle, voilà la loi, très relâchée, comme on voit. Eh bien! ce n'est point encore assez pour les Abyssiniens. Ces peuples attachent si peu d'importance à leurs lois morales, que lorsqu'on a vécu quelque temps parmi eux, disent nos auteurs, on est tout étonné d'apprendre qu'ils ont une doctrine, ou plutôt qu'ils l'ont eue. Leurs désirs, leurs caprices sont leurs seules règles de conduite. Dans certaines provinces, il n'y a presque point de familles ; chacun s'ac-

couple avec qui bon lui semble : l'on se prend et l'on se quitte à volonté. Ajoutez à cela une prostitution des femmes presque publique, et tellement déhontée, que la mère offre sa fille aux étrangers, le frère sa sœur, et que les prêtres mêmes ne rougissent pas de jouer l'ignoble rôle d'entremetteurs. L'état le plus honoré est celui des courtisanes ; elles marchent à la suite de la cour et des grands, et souvent le gouvernement d'une province est la récompense de leur impur dévouement. Cette pudeur qui existe entre les sexes dans les sociétés occidentales, est entièrement inconnue en Abyssinie ; l'amour n'y est qu'une sensation, et non un sentiment, et il ne se manifeste presque jamais par les soins empressés et délicats qui lui donnent tant de charme ; les femmes même ne comprennent pas la jalousie, tant leur cœur est désintéressé dans leur amour. MM. Combes et Tamisier racontent, à cet égard, une multitude de faits que nous n'oserions rapporter ici, et qui bouleversent toutes les idées reçues en Europe. D'après ces récits, les Abyssiniens mettent dans les actes, en apparence les plus dépravés, tant de candeur et de bonne foi, ils ont si peu la conscience du mal, qu'il faut accuser leur ignorance encore plus que leur corruption. Aussi les désordres des mœurs n'enfantent pas, comme chez nous, les haines, les rivalités, les dissensions et les crimes. Il ne faut pas moins les déplorer comme la preuve évidente du peu de progrès que la religion chrétienne a faits dans des cœurs abandonnés ainsi aux plus vils instincts de la nature.

C'est sans doute à l'immoralité encore plus qu'au climat qu'il faut attribuer cette mollesse qui rend les Abyssiniens incapables de toute application suivie, impropres même aux arts les plus nécessaires, et qui aujourd'hui les livre sans défense aux Galla, leurs voisins, peuples forts de toute leur énergie native, et dont MM. Combes et Tamisier tracent un portrait assez ressemblant à celui des Germains par Tacite.

« Les Galla-Borena, qu'on dit idolâ« tres, n'ont aucune notion religieuse ; « ils ne doutent de rien parce qu'ils ne « croient en rien, qu'à ce qui les envi« ronne, qu'à ce qu'ils touchent ; leur « esprit simple et naïf ne s'élève pas au « dessus des choses de la terre ; sans pen« sée d'avenir, leur vie s'écoule avec les « peines et les plaisirs du moment ; leur « physionomie est empreinte de sauva« gerie ; leur regard est vague, incertain, « mystérieux, et on les voit s'ébahir en « contemplant le spectacle du monde ; « on dirait que fraîchement conviés à la « vie humaine, à cette vie de progrès et « d'amour, ils s'étonnent de l'éclat de la « pompe de la fête, et s'effraient de leur « petitesse en présence de tant de ma« gnificence. »

MM. Combes et Tamisier ne présentent pas les Abyssiniens sous un jour favorable. Ils ont cependant reconnu dans leur caractère je ne sais quoi de simple, de doux, de naturellement bon qui excite l'intérêt. Une vertu commune parmi eux, et qui peut leur faire pardonner bien des défauts, c'est l'hospitalité. Jamais un voyageur ne s'inquiète de son gîte ; quand au soir il arrive dans un village, on lui évite jusqu'à la peine de demander un abri : la première personne qui le rencontre l'invite à venir habiter sa maison, et pour ce jour-là la famille de son hôte est devenue la sienne. S'il offre un salaire : « Nos habitations sont à Dieu, « lui répond-on ; pourquoi nous propo« ser de l'argent ? Reposez-vous un ins« tant sur l'herbe, nous vous aurons « bientôt préparé une maison. »

Mais ce qui doit surtout éveiller notre attention et notre sympathie pour ces peuples, c'est l'aveu de leur infériorité à l'égard des nations européennes. Ecoutons encore à ce sujet nos deux voyageurs, qui ont dû en grande partie à la couleur de leur peau l'accueil bienveillant qu'ils ont reçu dans ces contrées lointaines.

« Les Abyssiniens disent que la race « blanche est supérieure à la race noire ; « les chefs eux-mêmes croient que leur « couleur est celle des esclaves. « Nous « sommes noires, nous répétaient souvent « les femmes ; que votre peau blanche « est belle ! Et assis un jour à côté de « nous dans la tente d'Oubi, le grand« prêtre du Semen nous disait : Nous au« tres, Africains, nous sommes pétris « de terre ; mais vous, blancs, vous êtes « formés d'une matière particulière. Où

« trouver un limon assez pur pour faire « une aussi belle chair? »

« Nous arrivâmes à Bichana vers midi ; « et après avoir traversé la place du « marché, nous vînmes nous asseoir sous « un grand arbre, à l'extrémité du vil- « lage. On se précipita en foule sur nos « pas ; les commerçans ne songèrent plus « à s'occuper de leurs affaires ; les prê- « tres, les principaux personnages du « lieu et les femmes arrivèrent en même « temps ; le marché fut entièrement « abandonné. On nous entourait, on « nous pressait à nous suffoquer ; tout le « monde voulait nous voir à la fois, et de « tous côtés on laissait échapper ces pa- « roles : le roi est arrivé (nagous malta). « Nous ne comprenions pas d'abord le « véritable sens de ces paroles ; mais à « force de les entendre répéter, le sou- « venir d'une tradition abyssinienne qui « prétend qu'un blanc doit un jour ré- « gner en Abyssinie, nous revint à la « mémoire, et nous donna l'explication « de notre royauté improvisée. »

N'y a-t-il pas dans ces prophéties populaires une sorte de révélation des desseins de la Providence? Les faits eux-mêmes ne viennent-ils pas confirmer cette prévision instinctive des nations africaines? Les Nègres, livrés corps et âme aux Européens, qui songent enfin aujourd'hui à les civiliser et à les affranchir, après les avoir traités si long-temps comme des bêtes de somme, ne sont-ils pas des témoignages vivans de l'empire moral accordé à la race blanche sur la race noire? Après avoir reçu la culture chrétienne, le meilleur et peut-être le seul mode possible d'affranchissement, n'iront-ils pas, fils dévoués d'une mère ingrate, la reporter dans leur patrie qui les avait abandonnés et qui les croyait perdus pour toujours? La découverte récente de Tombouctou, cette capitale ignorée d'un vaste empire non moins inconnu lui-même ; d'autres explorations importantes dans l'intérieur de l'Afrique, parmi lesquelles il faut placer en première ligne le *Voyage en Abyssinie ;* l'attention de la science appelée sur des contrées jusqu'ici dédaignées par elle ; le réveil prochain de l'Egypte ; enfin notre colonisation d'Alger, destinée à rendre aux lieux où fut Carthage leur ancienne splendeur, et qui doit, en s'étendant de proche en proche, refouler jusque dans ses derniers retranchemens l'Arabie sauvage et vagabonde ; les missionnaires convoqués à la suite des conquérans ; tous ces faits contemporains qui se pressent et semblent converger vers le même but, ne sont-ils pas comme des voies frayées à ce *Messie* attendu depuis tant de siècles par des populations *assises à l'ombre de la mort?* Dieu seul le sait, la religion et l'humanité l'espèrent.

LUDOVIC GUYOT.

---

## DES INTÉRÊTS NOUVEAUX EN EUROPE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830 ;

### PAR M. L. DE CARNÉ (1).

#### PREMIER ARTICLE.

Avant d'entrer dans l'examen sérieux et approfondi d'un ouvrage aussi utile, aussi recommandable que celui de M. de Carné, il convient d'en éclairer l'aspect extérieur, et d'en fixer les principaux alentours. Cherchons d'abord à l'orienter ; et nous serons plus sûrs de comprendre la série des faits sociaux auxquels il correspond, la place qu'il occupe dans leur enchaînement, le lieu qu'il veut décrire dans l'espace, l'heure qu'il veut faire sonner dans la marche du temps et de la civilisation. Il s'agit des *nouveaux intérêts de l'Europe.* Comment les reconnaître, et à quelles conditions l'écrivain pourra-t-il les discuter?

Jamais sujet plus grave, assurément, et avec plus d'attrait et d'à-propos, ne s'offrit aux regards du publiciste ; c'est un problème à mille faces et à solutions di-

(1) 2 vol., prix 15 fr., chez Bonnaire, éditeur, rue des Beaux-Arts, 10. Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69.

verses et contradictoires qui s'agite dans le monde. Les cercles vicieux y abondent; mais ce ne sont pas les cercles de l'enfer du Dante : ce sont plutôt des routes ascendantes par où les vrais principes d'association, ceux qui fondent l'ordre et la liberté, s'élèvent au dessus des ruines où l'esprit du mal avait cru pouvoir ensevelir ces deux élémens inséparables de la civilisation chrétienne. Dans les desseins de la Providence, le mal est toujours l'initiateur du bien, et souvent c'est l'occasion d'où elle fait sortir le mieux. Est-il, par exemple, un seul développement de l'Eglise et du christianisme qui ne corresponde à quelque hérésie morale ou intellectuelle dont il a été le remède? La même loi régit la politique, et y produit les mêmes résultats.

Ainsi depuis la Réforme. ou plutôt depuis le grand schisme d'Occident, dont elle fut l'héritière légitime, les conditions du pouvoir avaient été dénaturées, l'équilibre social rompu; et une explosion proportionnée au poids qu'il fallait soulever, a été nécessaire pour rétablir l'harmonie. Aujourd'hui, la lave brûlante fume encore, et ceux à qui la peur faisait fermer les yeux pendant l'irruption du volcan, ne savent s'ils en voient le commencement ou la fin. Mais, grâce à Dieu, il est temps de les rassurer, temps surtout de leur montrer que l'objet véritable et le seul digne de leurs affections, le christianisme, en un mot, est encore debout pour rajeunir et guider la vieille Europe, qu'il veille et parle du haut de la ville éternelle, et plus que jamais doit rendre la confiance à ceux qui pourraient l'avoir perdue, aujourd'hui surtout où il plante la croix en Afrique, rétablit à Alger le siége d'Hippone, et se réjouit dans la pensée que la terre illustrée par les saints Cyprien et les saints Augustin, recouvrera, « avec l'aide de Dieu, son ancienne gloire et splendeur. » Certes, il faudrait chérir de prédilection l'aveuglement, pour ne pas espérer les jours meilleurs, dont la papauté nous découvre elle-même l'horizon. Livrons-nous donc à l'espoir qu'elle nous a exprimé d'une voix si touchante, et rassurés sur le sort futur du christianisme, sur le prochain et nouveau développement des idées religieuses, gardons l'esprit libre et le cœur franc pour apprécier les hommes et les choses de notre siècle : « parlons, comme dit M. de Carné, avec ce dégagement de cœur et d'esprit qu'on apporterait à discourir sur les partis qui divisent l'empire du milieu. »

La difficulté de notre tâche ne sera donc pas de rester libre de préjugés, mais d'analyser d'une manière aussi complète qu'exacte tous les élémens en travail dans le sujet en question. Les espérances et les craintes qu'il suscite, les idées et les faits qu'il remue, les passions et les intérêts qu'il met aux prises ou en présence : telles sont les données multiples et complexes du problème social à résoudre. Hâtons-nous de dire que M. de Carné s'est borné à l'appréciation des intérêts purement politiques. Pour simplifier son travail, il l'a restreint à la spécialité qui lui était depuis long-temps familière, et à la part que lui assignaient ses écrits antérieurs : écrits d'ailleurs trop connus pour que nous rappelions son active collaboration dans le *Correspondant* et la *Revue européenne*, et en particulier ses *Vues sur l'histoire contemporaine* (1), introduction inséparable des *Nouveaux intérêts de l'Europe*.

Toutefois, malgré les limites que l'auteur a données à son ouvrage, quel vaste tableau que celui des intérêts politiques de notre continent! Et combien d'autres intérêts, moraux ou religieux, gravitent à leur suite, et de près ou de loin subissent leur influence! Comment donc le publiciste pourra-t-il se reconnaître dans leur complication présente et signaler leur solution définitive? Non seulement il doit se prémunir contre les chances d'incertitude et d'erreur que présentent les calculs de l'avenir; mais dans les gouvernemens libres, où la publicité porte toujours avec elle l'usage et l'abus, le bien et le mal, il faut encore qu'il distingue à travers le bruit discordant de la logomachie quotidienne et les sons criards des mauvaises passions, le murmure calme et majestueux de la grande mer, de cette voix qui s'élève et surmonte enfin tous les obstacles, car elle est à la fois celle du peuple et celle de Dieu.

(1) Paulin, libraire-éditeur, 1833.

Pour entendre cette voix et n'écouter qu'elle seule, pour recueillir toutes ses paroles, quel ardent amour de la vérité ne faut-il pas avoir, et quel prompt discernement des erreurs qui l'enveloppent!

Le publiciste doit surtout réunir deux facultés qui tendent constamment à s'exclure, mais que la netteté d'esprit, l'indépendance du jugement, l'élévation de la pensée, parviennent facilement à contenir dans une alliance aussi nécessaire à l'une qu'à l'autre. D'un côté, comprendre le mouvement général de la civilisation, et voir loin dans l'avenir, à l'aide de la philosophie de l'histoire; de l'autre, voir de près, étudier le présent, et assigner à la politique, c'est-à-dire au jeu et au développement des intérêts, la place qui leur convient : telles sont les deux conditions, en apparence contradictoires et trop souvent inconciliables pour les esprits incomplets, mais que le publiciste ou l'homme d'état, s'il est digne de ce nom, doit toujours concilier lorsqu'il se jette dans la mêlée ou dans l'examen des affaires, lorsqu'il affronte par l'observation ou par la possession du pouvoir le choc brûlant des passions politiques. En effet, au milieu des courans populaires et dans le tourbillon d'idées mobiles et flottantes qui viennent se briser contre le vaisseau de l'état, comment le gouverner si l'on ne tient sans cesse la main au gouvernail et l'œil sur l'étoile polaire, si l'on ne se fait tour à tour pilote et rameur, capitaine et soldat? Soit qu'on agisse ou qu'on écrive, dans les actes comme dans les pensées, il faut également comprendre ces deux rôles; il faut savoir embrasser leurs points extrêmes, et veiller constamment sur leurs points de contact et d'union que les difficultés du moment font à chaque instant disparaître.

La plus fâcheuse disposition d'esprit serait donc d'être exclusif dans l'un ou l'autre de ces deux rôles, parce qu'on n'a pu logiquement les concilier : comme si la logique et les idées étaient tout dans ce bas monde, et que l'expérience des hommes et des choses n'y comptât pour rien; ou bien comme si un système dénué de faits et irresponsable envers l'histoire, était autre chose qu'un rêve, une utopie, un mot sonore qui parle dans le vide et résonne creux! Dieu nous garde de méconnaître l'une ou l'autre de ces deux conditions, et surtout l'empire des idées, parce qu'il est souvent difficile de les traduire en résultats palpables et matériels! On ne nie pas impunément la philosophie de l'histoire. C'est elle qui donne l'essor au génie, elle seule qui lui ouvre les vastes et lointains horizons. Mais il ne suffit pas de déployer ses ailes au grand air; il faut encore s'y gouverner et ne pas le traverser en ballon perdu. Remarquons donc, avec M. de Carné, l'inconvénient de ces vues lointaines, « où tous les objets se confondent, où l'on aperçoit bien les sommets des montagnes, mais où l'on ne voit ni les chemins, ni les sentiers qui peuvent y conduire. » Or, qu'adviendrait-il si nous prenions pour guide un de ces esprits que notre époque voit encore si complaisans pour eux-mêmes et enchantés de leurs propres rêves, philosophe, humanitaire ou philanthrope, qui vous voudrez de ces trois classes fort respectables d'individus, ou bien quelque poète devenu l'errant chevalier de la politique, et dont l'esprit marche et court sur les sommités comme les dieux d'Homère : je vous le demande, que de fois il nous ferait trébucher avant d'aborder les hauteurs les plus prochaines, avant d'atteindre aux lieux qu'habite son génie familier. Méfions-nous donc de pareils hommes endossant le manteau de la politique; car, si une fois préoccupés de leur mérite personnel, souvent aussi de leur bonne foi et de la générosité de leurs sentimens, ils s'obstinent à mettre la main aux affaires, rien ne sera plus difficile que de les éloigner; et ils voudront toujours de vous, quoique vous ne vouliez jamais d'eux. Combien leur dévouement serait plus salutaire, si la connaissance d'eux-mêmes et de leur véritable rôle les ramenait à leur véritable place, les retenait dans la portion de vérité qu'ils possèdent! leur influence et leur pensée générale deviendraient alors aussi utiles que leur action était auparavant funeste. Ils auraient du moins le mérite de contrebalancer l'extrême opposé, où l'esprit terre à terre, satisfait de gagner son pain quotidien et fertile en expédiens, ne connaît que les secrets de

l'à-propos et se glorifie de sa puissance, en gaspillant l'avenir au profit des affaires du jour. Il serait difficile de dire si les hommes de cette dernière trempe sont plus nombreux que les premiers. Mais nous savons fort bien comment, émoussés dès leur première apparition, démonétisés par le simple contact d'un portefeuille ministériel, ils rentrent vite, et pour n'en plus sortir, dans la foule des esprits qui n'ont plus de cours.

Il y a donc deux extrêmes à éviter ou plutôt à réunir, à compléter l'un par l'autre; car l'union les féconde, les utilise, comme l'isolement les rend impuissans et destructeurs. L'esprit faux, en pareil cas, c'est l'esprit exclusif qui ne sait pas se compléter en attirant également à soi des élémens encore plus divers que contradictoires; leur alliance, au contraire, constitue l'esprit du véritable publiciste, esprit ferme et sincère, et qui seul a droit de l'être, parce qu'il tient compte de tout et fait à chacun sa part. Tel est celui qu'il faut s'empresser de reconnaître dans les œuvres de M. de Carné, en remarquant toutefois que cet écrivain, jaloux avant tout du point de vue pratique de ses considérations, sous-entend volontiers la pensée qui les rattache à l'histoire générale, pour ne pas compromettre la politique du présent avec la philosophie plus contestable du passé.

Telle sera aussi notre méthode dans l'examen des *Intérêts politiques de l'Europe*, une fois que nous aurons déterminé le point de perspective générale, qui embrasse, selon nous, les divers aspects de l'ouvrage de M. de Carné. Nous imiterons, à son égard, les voyageurs qui, avant de pénétrer dans une ville, s'élèvent sur les hauteurs voisines pour voir la place de ses monumens, et préludent par un coup d'œil d'ensemble à l'étude des détails. C'est peut-être le seul moyen de comprendre toute la pensée de l'auteur et d'apprécier sous le double point de vue de la théorie et de la pratique un ouvrage qui concilie si bien ces deux aspects, et qui par la justesse de ses vues, par l'amour du bien public qui les a dictées, détermine avec une haute impartialité le véritable caractère de notre époque. A ceux donc qui veulent connaître et étudier le présent, nous présentons en première ligne l'ouvrage de M. de Carné; ils y trouveront la plupart des données contemporaines, qui contiendraient à elles seules toutes les solutions importantes de l'avenir, s'ils pouvaient les joindre à la connaissance approfondie du passé et à l'étude des antécédens de notre société moderne.

Cherchons donc ces faits accomplis, qui seront comme les degrés de l'amphithéâtre d'où l'on voit l'arène et les combattans; c'est là qu'on se plaît à méditer sur le jeu des intérêts qui partagent le sol de l'Europe. C'est d'ailleurs en remontant dans l'histoire, où chaque degré découvre un horizon nouveau, propre à déterminer la route déjà parcourue par la société, que nous pourrons fixer la position de ses nouveaux intérêts, et nous orienter avec eux.

L'attention constamment éveillée de l'Europe, nous dit assez que la France est le centre de ces intérêts, le point de vue qui sert à les régler. Ce point central sera donc notre point de départ, sans qu'on puisse nous suspecter d'un aveugle sentiment de patriotisme. En effet, n'est-ce pas à notre patrie qu'appartient la première et la meilleure part de tous les grands mouvemens politiques? A toutes les périodes décisives de l'histoire, n'a-t-elle pas donné le branle aux affaires de la civilisation? Voyez la guerre de l'indépendance américaine; c'est la France qui délivre et affranchit le nouveau monde. Et tout-à-coup, la politique extérieure de l'Europe, fondée sur un système colonial dont il nous revenait si peu de profit, se trouve ébranlée par le fait, renversée dans son avenir. Depuis lors, chaque jour a vu des colonies occidentales se détacher, comme des fruits mûrs, de leurs mères-patries; et chacun prévoit que la moindre commotion de l'Europe peut faire tomber celles qui restent dans le filet des Etats-Unis, ou les constituer en états indépendans. C'est là une conséquence de la première guerre de l'indépendance américaine.

Si, d'un autre côté, nous regardons vers l'Orient, c'est là que la destinée, que l'instinct de l'avenir appelle encore et pousse la France. L'héroïque expédi-

tion de Bonaparte en Égypte, et la glorieuse conquête d'Alger, en sont deux brillantes manifestations; c'est la lutte même de la civilisation et de la barbarie au milieu des temps modernes. Et cette lutte n'est pas nouvelle; elle nous a été léguée par le moyen âge, malgré la honteuse répudiation que l'ignorance a faite trop long-temps de ce glorieux héritage de nos pères. Il s'agit aujourd'hui de le revendiquer tout entier; car la question d'Orient est avant tout notre patrimoine, elle n'a jamais changé pour la France, et celle de nos possessions d'Afrique n'est que la même question, rapprochée de notre territoire et de tous nos intérêts nationaux.

Ainsi, la France, placée géographiquement au centre de l'Europe, a étendu sa main sur l'ancien monde et sur le nouveau. A celui-ci elle a donné l'indépendance, l'entière conscience de lui-même; à l'autre, elle a rendu la vie et le mouvement, et s'est faite le point intermédiaire de la vieille Asie et de la jeune Amérique, comme elle était déjà celui des nations de l'Europe. Enfin, tandis qu'elle tenait comme en équilibre l'Occident et l'Orient, qu'elle poussait à travers l'Océan et la Méditerranée les flots de la civilisation moderne, elle redoublait de force en elle-même, et réchauffait dans son sein toutes les destinées intérieures de notre continent. Vingt années durant, elle a mené l'Europe au bruit du tambour et du canon, et promulgant ses lois comme sur un autre Sinaï, laissant voler ses aigles aux quatre vents, elle a fait triompher les deux grands principes qui la distinguent et que lui envient tous les autres peuples : l'égalité civile et l'unité nationale.

Au dedans, comme au dehors, la France a donc marqué de son cachet ineffaçable l'ère actuelle de la civilisation; et quant à son avenir, il n'est pas un seul grand événement attendu, qui ne semble vouloir l'associer aux progrès futurs du christianisme. Parmi les faits dominateurs destinés à sceller son alliance avec les idées religieuses, il en est deux surtout dignes de fixer toute notre attention : je veux parler de la question d'Orient, et puis de sa conséquence inévitable, à savoir du retour de fortune prêt à s'opérer des états protestans du nord vers les états catholiques du midi. Ce dernier fait, quoique moins visible que le premier, le suivra de près dans son accomplissement, et s'éclaircira avec le problème oriental, dont il renferme la solution définitive; or, cette solution c'est la restauration même du catholicisme comme puissance sociale, comme sanction et garantie du nouveau système d'intérêts qui naîtra quand l'Orient pèsera de tout son poids dans la balance. Qu'on se rappelle, en effet, à l'aide de quelles circonstances la Réforme fit déchoir la grande politique chrétienne du moyen âge et attribua la prépondérance aux races du nord; et l'on reconnaîtra sans peine quelques motifs de croire à une revanche pour le midi, et au rétablissement de l'ancien équilibre, non pas seulement dans l'ordre matériel, mais bien plus encore dans celui des doctrines et des croyances. Le passé, d'accord avec tous les faits présens, nous prédit lui-même cet avenir.

Lorsque la découverte du nouveau monde eut ouvert du côté de l'Océan tous les débouchés du commerce et de la navigation, l'activité politique et ses richesses abandonnèrent peu à peu les rivages de la mer intérieure. On vit alors disparaître les derniers restes des colonies guerrières et religieuses des croisades, on vit déchoir Venise *la dominante* et toutes les républiques italiennes. L'Espagne, d'abord toute puissante par son alliance avec les idées catholiques que la France ne voulait ni prendre ni abandonner, brisa bientôt ses meilleures armes dans sa lutte avec l'Angleterre et la Hollande; l'Autriche subit les mêmes échecs; et l'alliance politique que le catholicisme non suspect de Richelieu établit entre la France et les états protestans, prépara avec le traité de Westphalie l'origine de ces principautés et électorats du nord de l'Allemagne, organisés contre l'Autriche, et en définitive contre les états catholiques. Mais voici le revers de la médaille, que les peuples du midi peuvent déjà présenter à ceux du nord : la vie et le mouvement revien-

nent sur les bords de la Méditerranée; la Grèce est sortie de ses ruines; les chrétiens des échelles du Levant sont rendus à la liberté politique et religieuse; l'Italie ne craint plus de voir son commerce devenir la proie des pirates; l'Autriche essaie de rajeunir à son profit les débris de la puissance maritime de Venise; elle en a les intrépides matelots qui peuplent les bords de l'Adriatique, et creusant son port militaire à Trieste, elle l'unit par un chemin de fer avec le cœur de l'Allemagne. De son côté, l'Allemagne catholique est maîtresse du Danube et de ses trois cents affluens; elle en sent déjà tout le prix, et comme à l'époque des croisades, elle est prête à descendre le cours du fleuve qui porte ses eaux à la mer Noire et à l'Asie mineure. Enfin l'Espagne, dépouillée de ses colonies d'Amérique, et victime trop malheureuse de l'ancienne politique continentale, se rappellera quelque jour, n'en doutons pas, son immortel Ximenès, qui avait entrepris à ses frais la colonisation chrétienne de l'Afrique; et en attendant ses nouvelles destinées, c'est elle qui nous envoie les meilleurs colons que nous possédions dans la province d'Oran. Tels sont les symptômes naissans, encore épars et disséminés, mais prêts à se grouper en faisceau et à centupler leur force, mais pleins d'avenir et bien dignes de fixer toute l'attention du publiciste.

Considéré dans le camp opposé, le problème religieux du catholicisme ne présente pas une autre solution, soit qu'on songe aux échecs que les royaumes protestans ont reçu du contre-coup de la révolution de juillet, soit qu'on examine tout ce qui leur devient obstacle, et combien peu de chose entrave leur développement. Ainsi la monarchie factice des anciens comtes d'Orange a disparu, et les voilà redevenus simples stathouders néerlanlais, tandis que la Belgique indépendante jouit de toutes les libertés politiques et religieuses qu'elle a su conquérir. Dans la question qu'il s'agit de résoudre, la Belgique n'est pas seulement l'alliée de la France; c'est aussi l'avant-garde du catholicisme vers le nord, avant-garde fortement unie au corps de bataille, et destinée à le suivre partout où l'appellera l'avenir. Ainsi malgré les distances géographiques, la Belgique se rattache avec une haute intelligence à la question d'Orient, et se rappelle le rôle qu'elle y a joué à l'époque des croisades. Éclairée par sa foi religieuse, elle prévoit une seconde fois les succès de son industrie au dehors, tandis qu'elle s'organise avec non moins d'activité à l'intérieur, consacre partout l'alliance du catholicisme et de la liberté, et attire à elle par une irrésistible affinité les populations du Limbourg et du Luxembourg. La Prusse, au contraire, consume le temps le plus précieux à suivre de vieux erremens; le masque trompeur d'un faux libéralisme lui a été arraché, et un rationalisme sans cœur la pétrifie, tandis que ses populations catholiques semblent renaître à une vie nouvelle; la Prusse a vainement cherché à bâtir ses frontières sur des antipathies protestantes; organisée militairement contre la France et contre les idées catholiques, elle s'est blessée au défaut de la cuirasse dans l'affaire de Cologne, et sa bigoterie, son fanatisme a retrempé les provinces rhénanes dans leur foi religieuse et dans leurs sympathies françaises. Aussi, le duché du Bas-Rhin, impatient d'une autorité despotique et tracassière, lui sera tôt ou tard enlevé par la France ou par la Belgique, et partant conquis sur le protestantisme. Quant à la Réforme Anglicane, qui pourrait dire toutes les mines, toutes les sapes que d'infatigables travailleurs dirigent contre elle? Elle n'existe plus qu'artificiellement et comme simple rouage de la politique anglaise. Mais cette politique est elle-même soumise à une incessante réforme. Vienne donc le jour où l'Angleterre sera intéressée par la question d'Orient à s'unir au catholicisme, et ce jour si souvent prédit sera celui d'une conversion unanime et spontanée. Dans l'attente de ce dénouement, n'oublions pas que le prélude du drame oriental, que le passage des Balkans par l'armée russe, en 1828, fut le signal de l'émancipation catholique, accordée à la seule crainte des progrès de la puissance moscovite.

Ainsi, les aristocraties et les états despotiques du nord, nés du travail de la

réforme ou des circonstances qui le secondèrent, déclinent à vue d'œil; surtout ils sont aujourd'hui ou par leur position géographique, ou par les germes intérieurs de révolutions ou de décadence, étrangers, inaccessibles même aux influences nouvelles qui ramènent les idées et les intérêts de l'Europe vers les rivages de la Méditerranée. Dès lors, la France, qui a profité du mouvement de la réforme, sans cesser d'être catholique, profitera bien mieux des changemens nouveaux qui se préparent dans le commerce et la politique; elle n'aura qu'à les suivre sur la mer intérieure, comme elle les a jusqu'à ce jour suivis sur l'Océan, et sans être obligée d'abandonner cet ancien théâtre, sans déplacer le centre de ses forces. Ne dirait-on pas dès lors qu'elle est encore destinée à servir de point d'équilibre entre le nord et le midi, comme elle a déjà été le point intermédiaire entre l'Amérique et l'Orient.

N'oublions pas non plus comment les révolutions intellectuelles et morales correspondent aux révolutions matérielles. Celles-ci, bien qu'elles soient d'un ordre inférieur, n'en sont pas moins toujours précédées ou suivies des autres, comme de la raison suprême de leur existence ou de leur durée. C'est ainsi que la découverte du nouveau monde et du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance produisit une rénovation complète dans le commerce et la politique des peuples de l'Europe, et en amena de proche en proche une semblable dans leur gouvernement, dans leurs mœurs et leurs idées. Le monde ancien fut transformé et rajeuni, et il accepta avec enthousiasme un nouveau système d'intérêts, inconnu auparavant, et qu'il n'aurait jamais pu soupçonner. Alors furent rompues les relations de tous genres que les croisades avaient établies entre l'Orient et l'Occident par l'établissement de comptoirs de commerce et de colonies militaires et religieuses. Le vent soufflait vers l'Inde ou vers l'Amérique, et les nations qui n'avaient pu profiter des immenses bienfaits des guerres saintes, se prirent aussitôt de haine et de mépris pour elles; tandis que Venise, l'Italie tout entière et les provinces maritimes du midi maudissaient la fortune inattendue de l'Océan, et craignaient de régner un jour sur la Méditerranée comme sur un désert. Force fut pourtant à ces dernières de se soumettre à leur destinée, et de renoncer à colporter les riches productions de la Perse et de l'Inde par les ports d'Egypte ou de Syrie.

Cependant, au milieu de la joie du plus grand nombre et des cris de détresse de quelques uns, l'émulation et la rivalité des nations de l'Europe accomplissaient les plans sublimes de la Providence; car ce n'était pas pour rien, sans doute, qu'elle avait donné à l'homme la boussole perfectionnée pour découvrir de nouveaux mondes, et la poudre à canon pour les dompter. La poudre et la boussole, agens mystérieux d'une transformation successive et universelle, et dont les premiers inventeurs soupçonnèrent si peu le pouvoir! Quelles que soient nos prévisions sur les inventions modernes, ce n'est pas pour rien non plus que la Providence a donné à notre époque les merveilleuses découvertes des machines à vapeur et des chemins de fer, agens de transport et de locomotion, qui centuplent la force de l'homme civilisé, rapprochent toutes les distances et dévorent l'espace. Certes, les œuvres de notre industrie valent bien les premiers prodiges des armes à feu, et n'auront pas des résultats moins étendus, ni moins inévitables. Où ces résultats s'arrêteront-ils? Dieu seul peut le prévoir. Mais l'homme doit les poursuivre, en songeant comment des moyens de communications, qui jadis auraient effrayé la pensée, nous mettent déjà à douze jours de New-York, et à un mois des bords de l'Indus. Oui, Dieu seul peut dire ce que deviendront les anciens rapports des hommes et des peuples entre eux, lorsque les effets des machines à vapeur et des chemins de fer seront devenus populaires et usuels. Il y aurait témérité à sonder cet avenir inconnu; mais on ne saurait constater avec trop de soin les analogies du présent avec le passé, en laissant chacun déduire les conséquences de cette similitude.

Aux découvertes nouvelles de l'industrie, et comme pour leur donner un champ d'application, a correspondu la

prise de possession d'un continent aussi vaste que les deux Amériques; c'est l'ancien monde, c'est l'Asie, c'est l'Afrique, que nous comprenons sous la commune dénomination d'Orient; car ces deux parts du globe sont unies par la religion et le climat, par la géographie et les races d'hommes, et plus encore par la barbarie; et ceux qui aiment à voir haut et loin, ne sépareront jamais dans leur perspective, par exemple la question de l'Afrique française, des grands débats qui se préparent vers l'Egypte et vers le Bosphore. Mais l'analogie en question ne se borne pas aux inventions de la science et de l'industrie; elle existe aussi dans le domaine des doctrines et des croyances; car c'est en Orient que se prépare aussi une réforme, non, comme celle de Luther, pour troubler l'harmonie de la civilisation chrétienne, mais pour en reconnaître la supériorité morale.

Les mœurs chrétiennes pénètrent de jour en jour en Egypte et à Constantinople sous le nom de mode et d'industrie, et sous des formes, il est vrai, encore bien frivoles, mais avec des résultats non moins réels, non moins assurés. Or, dans la transformation qui s'opère en Orient, qui sait si les points de contact s'augmentant chaque jour, les idées ne viendront pas à la suite des mœurs de l'Europe chrétienne, et dès lors s'il n'y aura pas lieu de résoudre autrement que par une croisade armée, la question débattue depuis le septième siècle de notre ère, entre la religion du Christ et celle de Mahomet? Là est la solution la plus lointaine, mais aussi la plus haute des difficultés politiques qui s'accumulent vers l'Orient; c'est le dénouement qui comprend tous les autres, comme la révolution d'un astre supérieur embrasse la marche secondaire des planètes et de leurs satellites. Est-il besoin, en effet, d'établir que la question religieuse a toujours dominé le génie oriental? et n'est-il pas de la dernière évidence, à la première inspection de son histoire, que ce génie, profondément réfléchi et méditatif, n'a jamais compris les destinées de ce bas monde qu'en les rattachant aux volontés du moteur infini et éternel? C'est donc au point de vue religieux que les publicistes et les hommes d'état devront toujours se placer, dès qu'ils voudront creuser un peu la question d'Orient et en chercher la solution définitive. Tel est surtout le point de vue nécessaire à notre examen, au moment où la question d'Alger, ce préliminaire du problème oriental, se présente à nous sous les meilleurs auspices, et pour la première fois ramène le christianisme sur la terre où l'attendaient les cendres de saint Louis.

Lors donc qu'on nous dit depuis bientôt quarante ans, les Turcs sont campés en Europe, rien n'est plus vrai que cette parole; mais c'est à la foi de Mahomet qu'il faut d'abord l'appliquer, c'est à l'islamisme qui n'a jamais pu bâtir des demeures stables sur la terre de la civilisation. Lui-même en fait humblement l'aveu, aujourd'hui qu'il se sent envahi de tous côtés par le flot des idées chrétiennes. Depuis Alger jusqu'à Tiflis, depuis Stamboul jusqu'à l'Inde, resserré sur le terrain de ses conquêtes, il replie la tente merveilleuse dont il avait ombragé le quart du globe, et qu'il appuyait naguère sur les Balkans et le Caucase, sur l'Imaüs et le mont Atlas. Levez la tête, et voyez comme les étoiles se précipitent ou pâlissent rapidement dans son ciel. Son croissant est soumis à l'action d'une influence nouvelle; il est échancré par la marche d'une révolution supérieure.

Ainsi tout s'ébranle, tout s'émeut dans le vieux monde. L'Orient, que nous appellions immobile et rétrograde, s'est rappelé notre expédition d'Egypte, et répète : *En avant, marche!* comme le disaient à Chateaubriand les fils des Arabes de Syrie. Mais, tandis qu'il lève son camp et ses avant-postes, deux partis se forment dans son sein, deux idées le poussent en sens contraire. D'un côté, il veut s'unir à l'Occident, et les Osmanlis, pour échapper aux menaces d'invasion, essaient de se constituer puissance européenne; de l'autre, il se replie sur lui-même, et les pieux derviches, tous les partisans des vieilles mœurs et des institutions orientales, transportent leurs morts sur le rivage de l'Asie; ils fuient devant le flot envahissant qui les atteindra bientôt, de même qu'Abd-el-Kader, dans sa guerre contre Aïn-Mahdi, voudrait

se préparer contre nous une retraite dans le désert. Nul ne saurait affirmer encore laquelle de ces deux tendances sera le salut ou la perte de la Turquie. Une seule conviction est certaine : c'est qu'il y va de sa vie ou de sa mort. Cependant, dans cette lutte intérieure et au milieu des incertitudes qu'elle provoque, le sultan Mahmoud s'est nommé le réformateur de son peuple, et il a posé la première pierre de son édifice sur la tête écrasée des janissaires. Tout ce qui se fait en Europe, et surtout en France, il le reproduit à sa manière dans son empire. C'est ainsi qu'il a créé un conseil d'état consultatif destiné à éclairer la volonté du souverain, et lui a donné une sorte de charte administrative, telle qu'elle peut convenir à un despotisme éclairé. A l'aide de ce conseil de réforme, les principes et les mœurs de la civilisation européenne s'implantent et se propagent en Turquie ; et il n'est pas jusqu'au mouvement de la science historique, dont nous sommes les acteurs ou les témoins, qui n'ait son imitation à Constantinople, mais une imitation souvent libre, intelligente, qui nous prouverait que la vitalité est encore loin de s'être retirée du corps politique des Osmanlis. Nous avons vu, par exemple en 1832, l'introduction du *Moniteur ottoman*, journal officiel de la sublime Porte publié en langue turque et française, entretenir les enfans du prophète « de l'importance de l'histoire pour se prémunir contre l'erreur et améliorer l'existence morale d'une nation (1). » Pour la première fois, le despote de l'Orient parlait « des progrès de son siècle, du perfectionnement des sciences et des arts, des avantages de la publicité, des bienfaits de la civilisation, du besoin de rendre heureux les peuples que la Providence lui a confiés ; » un philosophe chrétien eût-il parlé différemment? Mais depuis lors combien d'idées et d'usages nouveaux n'ont-ils pas été empruntés aux mœurs de notre civilisation? Je ne parlerai pas des modes européennes et de ce qui ne sert qu'à déguiser la décrépitude ; pas même des réformes administratives ou militaires, qui peut-être rajeuniront un corps épuisé. Leur action, fût-elle efficace sur l'élément extérieur et matériel, pourrait laisser intact le vieux génie de la société musulmane et glisser sur ce fonds immuable sans y déposer les germes de la rénovation. Mais que dire des interprétations subtiles du Coran pour ouvrir passage à l'esprit d'examen? N'est-ce pas lui faire percer à jour la loi mahométane, et donner aux idées françaises et à leur génie si corrosif, si dissolvant, qui souffle et circule autour de cette masse inerte, le pouvoir de la pénétrer par tous les pores? Certes, si l'islamisme est un élément nouveau soumis à l'action de la civilisation chrétienne, nos idées et notre langue y ont pris déjà, et presque à notre insu, une immense part d'influence ; et il n'est aucun résultat qu'il ne fallût espérer de leur action, si elle était dirigée en commun par la religion et le patriotisme. Pour comprendre tout ce que l'esprit français pourrait obtenir de concessions sur les prescriptions du Coran, ne suffit-il pas de rappeler les portraits peints dans le sérail, en dépit de la loi religieuse qui interdit la représentation des figures humaines ; et la liberté rendue aux femmes, en dépit des coutumes de la famille et de ce qu'il y a de plus invétéré, de plus inviolable dans les mœurs de l'Orient. La liberté de la femme conquise sur la barbarie ottomane! Mais c'est en principe

(1) Il y a quelques mois, sous le nom de *Bureau des nouvelles connaissances*, il a été établi à Constantinople un comité formé sur le modèle de nos comités d'instruction publique, pour introduire l'ordre et la régularité dans un système général d'éducation civile et militaire. Une autre ordonnance du sultan a interdit la vénalité en déclarant que chaque emploi sera rétribué selon son importance, et qu'aucun fonctionnaire, grand ou petit, ne devra accepter de cadeau en argent ou en nature. Avec la vénalité Mahmoud supprime aussi l'arbitraire des fonctions, et le droit de confiscation sur les biens des employés : sorte de droit de retour sur des biens mal acquis, ou censés volés à l'état. Ce droit de confiscation sur les employés était une maxime de droit public en Turquie, où la Porte respecte religieusement les libertés et les garanties des membres de la société civile, mais s'arroge tout pouvoir dans la hiérarchie administrative. Là chaque employé ne cherchant qu'à s'enrichir, était comme une éponge qui s'emplit, mais à la charge d'être vidée selon le bon plaisir du sultan, qui faisait mettre à mort le fonctionnaire disgracié, et confisquait tous ses biens qui devenaient sa propriété *légale* : tel était l'ancien droit.

tout une révolution morale, et d'abord c'est l'extinction de la polygamie, comme le premier exemple en a été donné par la fille même de Mahmoud! Qui pourrait donc sonder l'avenir caché derrière ces premiers résultats, inouis, inespérés?

Le sultan Mahmoud, qui s'aventure avec tant d'assurance à pétrir et façonner de la sorte son empire, a-t-il donc mesuré toute la portée de ses réformes? Ne craint-il pas que ses peuples, après avoir adopté les mœurs des chrétiens, n'en adoptent aussi les croyances? Aucune appréhension semblable ne paraît encore avoir traversé son esprit, dirigé qu'il a été jusqu'ici par un but exclusivement politique, auquel il a soin de faire concourir toute l'autorité religieuse de son califat. Ce qui le préoccupe avec raison, c'est de prendre rang dans la famille des nations européennes, et de sauver son empire, en faisant oublier son origine barbare et étrangère. Il se rappelle, en effet, qu'en 1814, lorsque le congrès de Vienne réglait, d'après le droit du plus fort, les frontières des nations chrétiennes, la Russie s'opposa vivement à la reconnaissance de l'intégrité de l'empire ottoman. C'était une part qu'elle voulait ajouter à celle qui lui était déjà faite; et lorsqu'elle a essayé d'y mettre la main, en 1828, ce n'est qu'après avoir fait remarquer que la Turquie n'était pas comprise dans les stipulations des traités de 1814. En représentant l'empire ottoman comme un fait en dehors de la civilisation chrétienne, elle espérait en faire un royaume de bonne prise; et là était, en effet, le côté vulnérable de ce dernier, à qui une triste expérience a montré quelles véritables garanties lui manquaient, et quelle dernière ressource il pouvait encore employer.

Si donc la Turquie, continuant son œuvre de réforme, parvenait à se rapprocher de l'Europe et à se refondre en quelque sorte dans ses mœurs et dans ses idées, pourquoi, devenue puissance européenne, son existence ne serait-elle pas sanctionnée par des traités, par l'opinion de l'Europe, et par suite mise hors de discussion? Tel a dû être le raisonnement du sultan réformateur; car il n'y en avait pas un autre à faire, et toute la politique qui tend à sauver la Turquie doit se borner à seconder les desseins de Mahmoud, et à maintenir la paix pour lui donner le temps d'identifier les intérêts de son peuple avec ceux de l'Europe. Ainsi, le traité de commerce que le sultan a conclu avec la Belgique et l'Angleterre, et que la France aurait déjà ratifié sans un article hostile à Méhémet-Ali, l'allié nécessaire de notre politique en Orient, ce traité, dis-je, abolissant les monopoles ruineux qui épuisaient les ressources publiques de la Turquie au profit des pachas et des administrateurs, est un des moyens les plus efficaces pour produire cette communauté d'intérêts, cette alliance désirable avec l'Europe, que Mahmoud regarde avec raison comme dernière planche de salut offerte à l'empire ottoman.

Mais cet empire peut-il devenir européen sans devenir chrétien? Là toujours se présente la question religieuse, inévitable corollaire du problème politique. Et comment deviner à cet égard les prévisions de Mahmoud? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne craint pas d'admettre dans son conseil de réforme des hommes qui, à notre connaissance, sont aussi chrétiens par la tête que par le cœur. Mais la chose la plus probable, c'est que la fin religieuse de ses réformes politiques est aussi inconnue à lui-même qu'à autrui; l'avenir seul pourra le dévoiler. Toutefois, comment ne pas se rappeler l'audacieuse prophétie de M. de Maistre, en l'interprétant dans un sens pacifique: « Ne soyez pas surpris si, dans moins d'un demi-siècle, on dit la messe à Sainte-Sophie de Constantinople. »

Quoi qu'il en soit de son accomplissement, elle suffirait pour apprécier l'assurance, bien inoffensive sans doute, avec laquelle les philosophes modernes avaient entonné l'hymne des funérailles pour le christianisme vieilli. Certes, si la nouveauté d'une doctrine devait faire sa force, et l'antiquité sa faiblesse, si la place d'honneur appartenait toujours au dernier venu, l'islamisme, à peine au treizième siècle de son existence, reculerait-il de la sorte devant une religion qui a surmonté dix-neuf siècles d'épreuves et de combats? Mais non; toujours plein d'avenir et de jeunesse, le christianisme se redresse une seconde fois,

comme à l'époque des croisades; et le moment est venu, prédit aux disciples du prophète, où le soleil se lève pour eux du côté de l'Occident. Le génie de l'Europe s'avance à pas de géant, non plus à main armée pour des combats à outrance, comme dans les guerres chevaleresques du moyen âge, mais pour des luttes plus réfléchies, plus mesurées, où l'épée ne tranchera que les questions insolubles avec les seules paroles de paix. Dans ces discussions prochaines, dans ce nouvel avenir, le christianisme reprendra naturellement son rôle conciliateur. Placé au centre du théâtre où vont se débattre tant d'intérêts, il pourra calmer bien de mauvaises passions, et il lui restera toujours la sainte mission de convier les peuples à la communauté des doctrines et de la foi, et à l'échange des biens que la Providence leur a départis.

Le moment n'est pas encore venu pour nous de traiter, sous le rapport d'une application immédiate, cette question de l'Orient, si directement mêlée aux discussions de chaque jour et dont les ramifications embrassent et compliquent tout l'avenir. Mais il importait d'en signaler le véritable caractère qui la fait rentrer dans notre ensemble de vues générales, et dans le cadre ou point de vue extérieur sous lequel les *nouveaux intérêts de l'Europe* doivent se présenter à nous.

Nous n'ajouterons plus qu'une réflexion relative à la politique de la France, et à la neutralité armée qu'il lui convient de garder en attendant les prémisses du problème oriental. L'attente pour elle n'est pas de l'inertie; c'est au contraire une féconde activité, c'est la consolidation de la conquête de l'Algérie, c'est la fondation de sa puissance sur toutes les côtes septentrionales de l'Afrique, c'est enfin l'alliance avec l'Égypte qu'il faut sauver de la convoitise chaque jour croissante de l'Angleterre. L'Égypte est la proie que l'empire britannique couve de l'œil; et c'est plus encore pour lui, c'est la route de son avenir commercial, c'est le salut ou la perte de ses possessions en Asie.

Aujourd'hui donc où les colonies de l'Amérique se détachent de leur mère-patrie, où le commerce de l'Europe, satisfait de s'être ouvert au quinzième siècle un passage ignoré vers les Indes, essaie de reprendre son ancienne route, et veut atteindre au même but par des bateaux à vapeur sillonnant le cours de l'Euphrate, ou par des chemins de fer jetés sur l'isthme de Suez; aujourd'hui où la fortune de la mer intérieure revient sur ses pas avec l'avidité d'une carrière nouvelle à parcourir, où tous les points de ses rivages reprennent leur vieille importance, où chaque peuple y ambitionne les meilleures stations pour assister à la discussion de tous les grands intérêts concentrés au fond de cette mer, de quel à-propos n'est-il pas pour la France d'y occuper un double littoral, et d'avoir des ports et des arsenaux en face les uns des autres, prêts à se secourir mutuellement en cas d'attaque, et à rendre le passage aussi sûr pour nos vaisseaux que dangereux pour les flottes ennemies? Certes, sous le rapport maritime, politique et commercial, il est peu de conquêtes aussi éminemment avantageuses que celle d'Alger. Ses résultats pourront nous dédommager de tout ce que nous avons perdu sur le Rhin, sans préjudice de ce que la France aura le droit et l'occasion d'y reprendre dès l'ouverture du drame oriental. Aujourd'hui, la vigilance de notre gouvernement, en prolongeant le plus possible la paix toujours menacée de l'Orient, doit se borner à la bonne occupation des côtes septentrionales de l'Afrique. Leur colonisation ne sera, avec de la probité et plus de sagesse que de dépenses, qu'une extension du sol national; elle aura tous les caractères d'une conquête continentale et européenne; car la proximité de l'Algérie en fait bien moins une colonie qu'un accroissement naturel, qu'une alluvion de la terre de France.

Constatons surtout que la question d'Alger n'est que le premier degré, le côté actuellement abordable de la grande question d'Orient, de ce problème immense, effrayant par son étendue, et digne de nous préoccuper comme la fondation de Constantinople préoccupa l'empire romain. Il s'agissait alors de déplacer le centre de la civilisation, qui avait trouvé ses limites aux colonnes d'Hercule, et de le porter des rives du

Tibre à celles du Bosphore. Mais l'Orient fit bientôt pencher la balance, et les provinces romaines qui composaient l'ancienne préfecture des Gaules, occupèrent aussi peu de place dans les souvenirs des historiens que dans la pensée des hommes d'état. A la différence de cette époque byzantine, où la moitié de l'empire romain fut livré avec insouciance aux invasions barbares, il ne s'agit plus pour nous de sacrifier l'Occident à l'Orient; il s'agit seulement de trouver un pendant à l'Amérique, et de le prendre en Afrique et dans l'antique Asie, afin que l'Europe puisse étendre les deux bras dont elle doit embrasser le monde, afin que Rome, l'Italie, la France et les états méditerranéens forment géographiquement le point nouveau de cet immense équilibre.

Si l'on veut encore se convaincre combien la conquête de l'Algérie est le premier poids jeté dans la balance orientale, qu'on se rappelle cette civilisation africaine représentée par les Pères de l'Eglise jusqu'à l'invasion des Vandales, c'est-à-dire jusqu'à la mort de saint Augustin. Elle florissait non seulement par son alliance directe avec Rome, mais encore par ses rapports religieux avec toutes les grandes métropoles de l'Orient, avec Constantinople, Antioche, Jérusalem, Alexandrie. Eh bien! ce que la civilisation faisait alors en se retirant vers l'Asie, elle le fait encore en se rapprochant de cet ancien monde; elle prend la même route et tient le même langage. Aussi, voyez comme la papauté a tressailli de joie au souvenir des saint Cyprien, des saint Augustin, et au souvenir plus récent des croisades. C'est qu'elle a compris la valeur des analogies historiques, c'est qu'elle a su lire dans le passé un lointain, mais sûr avenir. Aussi a-t-elle conservé toutes les institutions nées des guerres saintes, et elle n'aura plus qu'à les approprier aux temps modernes pour des croisades mieux conques et plus pacifiques. Pleine de respect pour tout ce qui a été grand dans l'histoire de la civilisation chrétienne, elle a, par exemple, maintenu l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et naguère elle lui a donné pour grand-prieur le cardinal Odescalchi, preuve non équivoque de sa prévoyante sollicitude pour cet ordre chevaleresque, qui a bien pu finir à Malte sa vie guerrière, mais nullement son rôle actif et propagateur. C'est encore sous les ailes de la papauté que vit et se développe de jour en jour l'admirable institution de la *Propagande*, dont le nom résume tout ce qu'il y a de fécond et d'expansif au centre de la chrétienté; enfin, c'est là que se maintiennent dans toute leur vigueur les ordonnances des saints conciles, qui, pour favoriser la conversion des infidèles, avaient établi des chaires de langues orientales, non seulement à Rome, mais dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque.

La papauté est donc toute prête par sa religion des souvenirs comme par sa position géographique, à mettre au service du christianisme les révolutions politiques et commerciales renfermées en germe dans les questions d'Orient; et si vous voulez savoir comment elle se dispose à remplir sa mission civilisatrice, voyez comment elle a reçu Fethi-Ahmed, pacha, ambassadeur ottoman près la cour de France, à son passage à Rome. La *Gazette d'Augsbourg* nous apprit, au mois de juin dernier, que le pape l'avait comblé d'égards, et qu'en lui donnant des témoignages de sa munificence, il l'avait chargé de émoigner au Grand-Seigneur toute sa satisfaction des libertés rendues au culte catholique dans l'empire ottoman, et des facilités accordées pour la construction de nouvelles églises. Mais ce qui semblait un présage significatif, c'est que la nouvelle de l'autorisation accordée par le gouvernement turc pour la construction de quatre églises catholiques, était arrivée à Rome le même jour où le pape avait prononcé son allocution sur la déportation de l'archevêque de Cologne.

Gardons-nous, toutefois, d'attribuer à ces faits partiels une valeur trop générale, et à des vues lointaines un caractère trop précis, trop positif; ce serait fausser la vérité en l'exagérant, et s'exposer par précipitation à des chances gratuites d'erreur. Tout ce qu'il est aujourd'hui permis de déterminer, ce sont des probabilités nombreuses, déduites des analogies du passé avec le présent, et four-

nies par des antécédens historiques dont l'ombre se projette au loin dans l'avenir. La lumière est encore derrière les hauteurs de l'horizon, mais ne tardera pas à luire sur le monde; et ce que chacun peut affirmer avec confiance, c'est que dans cet avenir qui échappe encore à des calculs rigoureux et mathématiques, nullement aux certitudes morales, la papauté comprend parfaitement le rôle que la Providence lui tient en réserve.

Puisse le clergé français, indifférent pour les questions secondaires de la politique temporelle, se réserver avec le même soin et tout entier à l'application de la grande politique chrétienne! Désormais, les antécédens religieux du moyen âge sont les seuls dignes de nous préoccuper; car ceux-là du moins parlent éloquemment pour l'avenir. Quant à ceux qui ne datent que de la réforme protestante, valent-ils la peine de leur consacrer de si longues études, au moment où nous sortons de l'époque transitoire où tant de beaux génies, réduits à la défensive, s'y trouvaient confondus avec tous les esprits pusillanimes et terre à terre. Mais Dieu merci, les rôles changent à vue d'œil : les divers clergés catholiques ne peuvent plus supporter l'isolement où les condamnent encore les pouvoirs temporels. Un nouvel esprit de corps va ranimer ces membres vigoureux, mais engourdis par l'inaction; et la question d'Orient est là, comme à l'époque de Grégoire VII, pour faire jaillir la source de la lumière et de la vie. Le génie de l'ancienne propagande chrétienne a déjà donné le signal par la bouche de Grégoire XVI, et il respire tout entier dans la bulle (1) qui érige un siége épiscopal sur cette côte septentrionale de l'Afrique dont les évêques vinrent assister plus d'une fois à nos premiers conciles des Gaules.

(1) En voici le texte :

« GRÉGOIRE, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

« Pour en conserver le perpétuel souvenir. Par un dessein particulier de la divine bonté, il arrive quelquefois que, pour adoucir la douleur dont notre âme est navrée à l'aspect déplorable de l'état présent de la religion, il s'offre à nous quelques heureuses occasions de nous réjouir dans le Seigneur au milieu des soins de notre souverain pontificat. Aussi en rendant au Dieu, auteur de tous biens, de justes actions de grâces, nous livrons-nous à l'espoir que notre zèle et nos travaux pour le plus grand avantage de l'Église catholique, aidés de ce puissant secours, seront fécondés de jour en jour par des fruits plus abondans. Nous avons goûté ce bonheur, nous avons conçu cet espoir, lorsque notre très cher fils en Jésus-Christ, Louis-Philippe, le roi très chrétien des Français, nous a manifesté le pieux et ardent désir de voir, pour l'affermissement, l'honneur et l'accroissement de la religion catholique, ériger dans la province de *Julia Cæsarea*, vulgairement dite *Algérie*, soumise par les armes victorieuses des Français, un siége épiscopal institué sur le modèle des autres diocèses du royaume de France.

« Ce zèle du roi très chrétien pour l'Eglise catholique nous a fait éprouver une joie bien vive; car outre l'avantage et l'utilité que la religion retirera de l'érection de ce siége épiscopal, nous sentons profondément ce que nous devons en attendre pour le rétablissement si désiré des anciens évêchés d'Afrique. Lorsque nous nous rappelons en effet les Eglises de Carthage et d'Hippone, l'une illustrée par le sang du martyr Cyprien, l'autre qui a acquis tant de gloire par la sainteté et le savoir d'Augustin; lorsque nous reportons nos souvenirs sur les autres et nombreuses Eglises d'Afrique honorées par le zèle et la doctrine de leurs évêques, célèbres par la fréquente réunion des conciles, glorifiées enfin par la piété et l'inébranlable fermeté des fidèles qui aimèrent mieux braver la mort que d'abjurer la vraie foi de Jésus-Christ, cette pensée nous réjouit et soutient notre espoir que toute l'Afrique, avec l'aide de Dieu, sera un jour rétablie dans son ancienne gloire et splendeur. Telle doit être notre attente, si nous mesurons nos espérances à d'aussi brillans débuts.

« *Julia Cæsarea*, vulgairement appelée *Alger*, que les uns supposent avoir été l'ancienne Ruscurium, d'autres Icosium, doit être considérée comme la plus importante des villes d'Afrique, soit par l'antiquité de son origine, soit par ses richesses et le nombre de ses habitans. Cette ville célèbre, qui a donné son nom à tout l'empire d'Alger, a étendu sa domination sur de très vastes pays formés de l'ancienne Numidie et Mauritanie. Mais plus la puissance d'Alger sous les Sarrasins et les Turcs étendait son empire, plus était dure et déplorable, dans ces contrées, la condition des chrétiens. Bien qu'en effet les pontifes romains, dont la suprême puissance et la paternelle sollicitude pour toutes les Eglises ne sont circonscrites par aucune limite, aient consacré les soins les plus assidus aux chrétiens établis dans ces contrées, et se soient appliqués à ramener vers la vérité et la lumière de l'Eglise catholique ceux qui marchaient dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, il est néanmoins facile de comprendre combien d'obstacles arrêtaient le sacré ministère sous le gouvernement farouche et superstitieux des infidèles, et quels faibles fruits pouvaient recueillir de leurs tra-

Que nous reste-t-il encore à désirer, sinon que tous les actes du gouvernement, dans la question d'Alger, révèlent de plus en plus l'intelligence de notre véritable politique dans les affaires d'Orient, politique éminemment chrétienne, et qui remonte directement à l'époque des croisades. Certes, Louis XIV savait la comprendre lorsqu'il faisait servir à ses projets de commerce le dévouement de tant de missionnaires, lorsqu'il nommait premier consul à Alger le Père lazariste Le Vacher, dont les canons algériens devaient renvoyer les membres tout sanglans sur les vaisseaux de Duquesne; enfin, Napoléon ne l'oublia point dans son expédition d'Egypte; et l'on sait quelle résurrection politique attendait les populations catholiques du Liban et de l'Arménie, si la fortune du conquérant ne se fût pas brisée devant Saint-Jean-d'Acre. C'est qu'en effet cette politique, fondée sur plusieurs siècles de traditions, se présentait sans obstacles dans la pratique, et trouvait tous les chrétiens d'Orient non seulement prêts à l'accueillir, mais déterminés à la défendre. Or, cette politique consisterait à se rattacher par des rapports religieux les Grecs orthodoxes des îles de l'Archipel et des côtes de l'Asie mineure, les Arméniens catholiques, les Maronites du Liban, les églises et les couvens catholiques, aussi bien que les Pères du Saint-Sépulcre de la Syrie; car tous ces coreligionnaires, dévoués de cœur à la France, ont toujours regardé notre roi comme leur protecteur légal et naturel, et le pavillon français a toujours été pour eux un pavillon national.

Telle est la politique aussi facile que profitable, dont les résultats ne se calculent pas dans le présent, mais pèsent d'un grand poids dans l'avenir. L'avenir encore incertain de notre influence au milieu des races mahométanes, nous est garanti par l'histoire de nos anciens rapports avec l'Orient. Ce n'est qu'en nous mettant à la tête de la civilisation chrétienne, que nous y obtiendrons la part qui nous revient comme légitime héritage de nos pères : la gloire d'abord, et puis les richesses qui inondèrent l'Europe à la suite des croisades. Or, quand on remonte à cette époque qui fonda l'empire de notre civilisation au moyen âge, on trouve la France toujours librement et intimement unie au siége pontifical et à la politique centrale de l'Europe religieuse, qui lui a valu le surnom de royaume très chrétien; et l'on se prend alors à réfléchir à tout ce que notre patrie a gagné dans cette alliance active avec le catholicisme, à cette alliance qui pourrait encore réunir la tête et le bras de la civilisation moderne, le levier et le point d'appui qui soulèveraient le monde! On se plaît avec une émotion patriotique et religieuse à rappeler cette admirable communauté d'intérêts entre l'empire des Francs et la papauté, trop souvent oubliée par nos rois, mais pourtant fondée par Charlemagne, et plus tard renouvelée par Philippe-Auguste et saint Louis, pour la plus grande gloire de la France et du monde chrétien.

Il est temps pour nous, grand temps sans doute de mettre fin à toutes ces considérations générales. C'est un voyage bien longuement poursuivi à travers des souvenirs nationaux qui nous ont paru se confondre avec ceux de la civilisation chrétienne, ou offrir d'importantes analogies avec ses destinées nouvelles. Toutefois, nous espérons que le lecteur voudra bien n'y point voir un hors-d'œuvre ni une digression, mais un préliminaire indispensable à l'examen consciencieux de l'ouvrage de M. de Carné. Avant d'exposer les

vaux les prêtres de l'Evangile envoyés dans ces lieux par notre congrégation de *la Propagande*.

« Mais enfin a brillé cet heureux jour, objet des vœux de tous les gens de bien, où les troupes intrépides de la France ont soumis Alger à leur puissance, où la religion catholique a paru remporter le plus brillant triomphe sur les ennemis du nom chrétien. La face des choses a été tout-à-fait changée : il a été permis de prêcher le Christ crucifié : un libre et sûr accès a été ouvert aux ouvriers de l'Evangile : il a été donné à chacun d'avouer la religion chrétienne et de la professer librement en présence de tous. Et pour augmenter et combler la joie de notre âme, un grand temple d'Alger, qui pendant long-temps avait vu célébrer les rites profanes et monstrueux du Coran, purifié par les saintes cérémonies de l'Eglise, consacré par le signe salutaire de notre religion et par l'image de la Vierge, mère de Dieu, exposée à la vénération des fidèles, est réservé désormais à leurs réunions sacrées, etc. »

vues larges et sincères d'un des publicistes les plus éminens de notre époque, fallait-il au moins nous placer à un point de vue quelconque pour les apprécier. Nous avons dit quel était le nôtre, et c'était un premier devoir à remplir et envers l'auteur et envers nous-même. Nous entrerons désormais plus sûrement dans l'intelligence de ses recherches toujours précises et positives.

Notre second article sera consacré aux rapports internationaux que M. de Carné regarde comme l'expression naturelle des intérêts nouveaux de l'Europe, et à l'examen des idées que la France tend à faire triompher dans la civilisation moderne. Dans nos derniers articles, nous essaierons de pénétrer dans les élémens constitutifs de notre société intérieure; et c'est là surtout que nous tâcherons d'emprunter à M. de Carné son esprit d'analyse et d'expédient, son tact des affaires et le sens pratique qu'il porte si bien dans ses écrits. En nous faisant son interprète, notre devoir sera d'entrer, comme lui, avec sang-froid et fermeté, dans la vie militante du publiciste, dans l'examen des questions pendantes et des éventualités prochaines, de rechercher sous le feu des passions, mais avec un guide sûr de sa marche, les véritables intérêts de notre belle patrie, d'aborder enfin tous les grands problèmes qui agitent en sens divers cette France toujours féconde, qui doit beaucoup à ses rois, se doit tout entière au christianisme, et devenue forte par et pour elle-même, constitue, de l'aveu de tous, la nationalité la plus compacte et la plus homogène; or, qu'est-ce à dire, si ce n'est la plus indestructible des temps modernes.

RAIMOND THOMASSY.

*P. S.* Nos lecteurs nous pardonneront de chercher à appuyer quelques unes de nos observations par celles que nous adresse l'un des officiers les plus distingués de la marine, dont ils connaissent déjà l'édifiant et chevaleresque itinéraire à Jérusalem. L'autorité de son langage, inspiré par la vue même de l'Orient, suppléera à tout ce qui peut manquer au nôtre.

« Non, mon ami, le patriarche grec n'a point la suprématie à Jérusalem; je dirai même qu'aux yeux des Turcs, qui ont entre les mains le saint sépulcre, ce sont les Pères latins qui jouissent de la plus grande considération. Le culte catholique imprime le respect, la vénération, le recueillement; tandis que celui des Grecs, des Arméniens et des autres sectes offre parfois des orgies sales et dégoûtantes. La cérémonie du samedi saint, dont je vous ai parlé, est atroce.

« Mais il faut le dire, les Latins ont été dépouillés de bien des choses qu'ils possédaient : plusieurs lieux saints leur ont été enlevés; et si la France ne parle pas un peu haut et ne fait pas sentir sa protection, on les dépouillera encore, et le sépulcre du Christ finira par devenir la propriété des schismatiques.

« Vous ne sauriez vous figurer, mon ami, combien les Pères latins, au nombre de quarante-cinq à Jérusalem, ont été heureux du cadeau que je leur portais de la part du roi; ils appelaient à grands cris sa protection. Qui voulez-vous qui les protège aujourd'hui? Qu'est en effet l'Espagne? qu'est l'Italie? L'Autriche seule leur fait du bien. La première puissance catholique du monde, la France, laissera-t-elle l'Autriche prendre le premier rang sur le lieu de la rédemption? Oh! non, la France, toute peu religieuse qu'elle est encore, élèvera sa voix, et dira hautement qu'elle prétend conserver sa place au pied du Calvaire.

« Ma présence à Jérusalem avec quelques officiers a fait un grand bien. Les bons Pères ne savaient comment m'en exprimer leur reconnaissance. Jamais leurs processions n'avaient été plus respectées; nous les avons toujours suivies. »

Nous ne pouvons oublier ici une autre lettre, qui prouvera combien les idées religieuses cherchent à se faire jour dans le monde, et à pénétrer surtout en Orient. Elle nous a été adressée d'Alexandrie, il y a plusieurs mois, par M. Théodore d'Abbadie, membre de la Société de géographie, qui renouvelle en ce moment avec son frère l'ancien voyage

de Bruce en Abyssinie, et le voyage tout récent de MM. Combes et Tamisier. M. Théodore d'Abbadie s'y est préparé avec une constance admirable et un égal dévouement pour la foi et pour la science; il n'a rien négligé de ce qui devait assurer le succès de sa double mission. Connaissant le goût des Abyssiniens pour les merveilles de l'industrie européenne, il a imité les premiers missionnaires qui ont conquis l'Amérique au christianisme, et il est parti emportant avec lui le talent d'un bon architecte, le secret de plusieurs arts et métiers. Au besoin, il pourrait construire une machine à vapeur, ou un chemin de fer. Avec de pareils passeports, que les missionnaires modernes pourraient encore employer avec tant d'avantages, il espère gagner la confiance des princes abyssiniens, et la mettre au service de son généreux prosélytisme.

« Vous serez assez surpris, sans doute, que moi, qui ne voulais pas souffrir de retard dans mon voyage, je projette maintenant un séjour de trois mois en Egypte; et je vous dois compte de cette contradiction apparente.

« En arrivant ici, j'ai eu le bonheur d'embrasser mon frère. Il avait recueilli de nombreux renseignemens sur l'Abyssinie; et je suis forcé d'en conclure avec lui qu'une grande habitude de la langue arabe est absolument indispensable à notre projet. Nous allons louer une maison au Caire, où nous pourrons atteindre ce premier but, en même temps que nous nous mettrons en relation avec une foule de personnes qui ont vu l'Abyssinie. Vous le savez, le voyage que je vais entreprendre avec mon frère Arnaud, n'est pas seulement scientifique; notre mission est plus haute : nous voulons porter dans un pays jadis chrétien les bienfaits de la civilisation et de la foi. Il faut donc pouvoir impressionner et persuader les âmes; et ce n'est pas trop d'un quart d'année pour étudier une langue qui est parlée par tout ce que l'Abyssinie possède d'hommes éminens.... »

## ANALYSE DU COURS FAIT PAR M. LETRONNE AU COLLÉGE DE FRANCE, SUR LES MONUMENS DE L'ASTRONOMIE DES ANCIENS PEUPLES.

La réouverture du *cours d'archéologie* au Collége de France est un événement qui n'a pas passé inaperçu au milieu des discussions politiques. Fondée par notre illustre Champollion, la chaire ne reçut que quelques mois celui qui devait populariser parmi la jeunesse studieuse l'amour et la connaissance de ces mystérieuses inscriptions de l'Egypte, dont il avait deviné le secret. La mort l'enleva bientôt à la France et à l'Europe. Sa chaire demeura quelque temps vacante. Mais le goût de l'archéologie qui se manifestait chaque jour davantage, fit sentir à M. le ministre de l'instruction publique la nécessité de faire reprendre cet enseignement. C'est à M. Letronne qu'est échue cette noble et difficile tâche.

Le savant professeur a ouvert son cours par un éloge de Champollion, une des plus belles gloires de la France littéraire. M. Letronne n'a pas voulu faire un cours sur les hiéroglyphes; et la raison, a-t-il dit avec une modestie où il pourrait bien entrer un trait de satire, « c'est que la mort de Champollion nous a replongés tous dans l'ignorance. »

M. Letronne a choisi un autre sujet de ses leçons; et, parmi tous ceux que lui offrait le vaste cadre de l'archéologie, il en a peu trouvé de plus curieux et de plus utile que celui de l'*examen des monumens de l'astronomie des anciens peuples*. C'est à ce sujet qu'il s'est arrêté.

M. Letronne a déclaré qu'il aurait très souvent à combattre les singulières et spécieuses théories de Dupuis; aussi un tel cours rentrait trop dans le plan et les principes de l'*Université catholique*, pour qu'elle ne doive pas en rendre

compte. Nous nous proposons donc d'en donner une analyse aussi complète que possible.

Dès le principe, M. Letronne a attaqué le vicieux système de Dupuis. Ce système, a dit le savant professeur, ne repose sur aucune base solide, et cependant il a eu la plus grande influence sur l'opinion religieuse; ne nous en étonnons pas : dans un temps où l'on ne regardait comme bon que tout ce qu'un esprit raisonneur et impie dirigeait contre la foi de nos pères, une telle production ne devait-elle pas être une pâture agréable à des intelligences athées ou matérialistes? Aujourd'hui que la cause est jugée, que nous n'avons à prendre parti pour personne, nous pouvons sans peine porter un examen impartial sur la grande lutte suscitée par l'incrédulité contre la croyance universelle, et débrouiller la vérité du mensonge. D'ailleurs, nous avons à cette heure des preuves matérielles qui montrent incontestablement la fausseté de l'hypothèse de cet homme, savant sans doute, mais égaré par une aveugle prévention et un système auquel il plie tous les faits.

Dupuis et tous ses adhérens confondent les écrivains les plus anciens avec des auteurs qu'on peut dire modernes. Ainsi, Homère qui vivait si long-temps avant notre ère, se trouve cité avec Porphyre et tant d'autres qu'il est inutile de nommer. Une seconde erreur, conséquence nécessaire de la première, est de donner une plus longue vie à des livres dont l'existence doit être abrégée de plus de quinze siècles. Voilà ce qu'on aurait dû voir, et ce qui malheureusement est passé inaperçu. Encore le laisserait-on sans attention, si l'auteur arrivait ensuite avec des explications claires, des argumens solides, des conclusions naturelles, qui fissent oublier des défauts si sérieux; mais non, bien loin de là : tout est forcé, tiraillé, hypothétique; les conjectures les plus gratuites, les plus fausses forment le tissu de sa brillante élucubration.

D'après le philosophe dont M. Letronne réfute l'ouvrage, les peuples n'ont eu qu'un culte; et tant de religions qui nous paraissent si différentes, contradictoires même dans plusieurs de leurs dogmes, ont été une seule religion. La forme, il est vrai, variait suivant les temps et les pays; et c'est cette forme qui a trompé les hommes des époques antérieures à celle qui a produit son livre. Le Soleil était le Dieu que tous les siècles ont adoré, et à qui toutes les nations ont élevé des autels : Osiris, Hercule, Bacchus, Jupiter, Sérapis, Pluton, Pan lui-même, étaient les noms divers sous lesquels on désignait la même divinité. Dupuis prétend qu'en les analysant bien, on se convainc en effet que ces divinités se réduisent à des formes variées du même Soleil, envisagé sous des rapports différens, rapports tirés de la différence de son action, de la différence des époques de son mouvement annuel, ou enfin des formes astronomiques des constellations, qui fixaient ces époques du temps que mesure le Soleil à chaque révolution, considéré dans les différens siècles.

Mais il ne s'arrête pas là, la religion chrétienne est aussi comprise dans la même catégorie. Convaincu de cette vérité, que l'opinion qu'a un peuple de sa religion ne prouve rien autre chose que sa croyance, il a osé porter la lumière d'une érudition incomplète et d'une philosophie hypothétique dans le labyrinthe sacré des prêtres de Rome moderne, comme il l'a déjà porté dans celui des pontifes de l'ancienne Rome. Que l'on nous permette de tracer ici le tableau que fait M. Letronne du système de ce Dupuis que les vrais savans commencent enfin à juger, comme il le mérite.

Dupuis, dit M. Letronne, a encore trouvé Jupiter Ammon ou le dieu soleil, dans le culte de l'agneau, consacré au Capitole, et le vieux Janus avec ses clefs à la porte de son temple. Il s'est flatté de détruire du même coup les erreurs du peuple et celles des nouveaux philosophes, et de dépouiller le Christ de ses deux natures en même temps. Le peuple en fait un Dieu et un homme tout ensemble; le *philosophe*, continue Dupuis, n'en fait plus qu'un homme. Pour lui, il n'en fera point un Dieu, et encore moins un homme qu'un Dieu; car il met le soleil plus loin de la nature humaine, qu'il ne l'est de la nature divine.

Le Christ est pour lui, ce qu'ont été Hercule, Osiris, Adonis, Bacchus. Il partagera en commun avec eux le culte que tous les peuples de tous les pays et de tous siècles ont rendu à la nature universelle et à ses agens principaux; et s'il semble prendre un corps mortel, comme les héros des anciens poèmes, ce ne sera que dans les fictions d'une légende.

Revenons maintenant aux erreurs qui sont les fondemens de son système. Nous avons dit qu'il avait donné à des auteurs une contemporanéité qu'ils n'ont pas; en outre, il fait paraître presque immédiatement après le grand cataclysme un livre qui a été fait sous les empereurs romains, alors que le paganisme se transformait totalement : honteux, rougissant des dieux à qui il brûlait de l'encens, le paganisme voulut justifier sa conduite; pour cela il eut recours aux astres, et il plaça ses divinités dans le ciel. Hercule subit une troisième transformation : de Dieu il était devenu héros, il est soleil à cette heure. Ainsi, l'*Héracléide*, par une nouvelle hypothèse de la façon de Dupuis, serait restée dix-huit cents ans dans les ténèbres, d'où l'aurait déterrée l'école d'Alexandrie; les *Dionysiques* nous représenteraient le même prodige. D'autres poèmes encore sont cités; mais ceux-ci probablement n'ont eu d'existence que dans le cerveau fécond du philosophe.

Il ne faut pas même se tromper au sujet d'Hercule : ce personnage fut beaucoup moins connu dans l'antiquité que Dupuis ne le prétend, ou l'*insinue*, comme a dit M. Letronne. A peine Homère parle-t-il d'un Hercule, et il ne nous dit pas bien certainement que cet Hercule fût le soleil. L'Hercule d'Homère était sur la terre du même temps que Nestor; le roi des Pyliens l'a vu, lui a parlé, a eu des relations d'amitié avec lui. Cet Hercule, Ulysse l'a rencontré à son arrivée aux Champs-Elyséens, dans la forme qu'ont les habitans de ce lieu, en ombre : nous ne sommes plus qu'une ombre après la mort. Il est vrai, si vous le voulez, que cet Hercule était fils d'un dieu et d'une mortelle; héros, demi-dieu, selon l'expression de la fable. Mais où donc se trouve-t-il que cet Hercule est le soleil? Il faut l'avouer, on ne sait où Dupuis a trouvé de quoi autoriser même une conjecture à cet égard.

Qu'on ne soit pas surpris que nous insistions tant sur la fable d'Hercule : elle nous expliquera beaucoup d'autres croyances superstitieuses, et de toutes c'est celle qui a eu le plus de retentissement.

Nous voici tout près de faire entrer chacun des travaux de ce demi-dieu de l'antiquité dans chaque signe du zodiaque. Remarquons auparavant que ses douze travaux n'ont été mis en ordre que deux ou trois siècles après la venue de Jésus-Christ; que partant ce n'a été qu'à cette époque qu'on a pu connaître cet ordre, et que ni les Egyptiens, ni les Grecs, ni les Romains de la république, ni aucun autre peuple antérieur n'avaient pu en avoir connaissance. Il serait fatigant et très peu utile de parler de tous les travaux d'Hercule; quelques uns pris au hasard satisferont notre curiosité et notre intelligence.

Son premier travail est sa victoire sur le lion de Némée, et le lion du zodiaque est précisément le premier signe céleste que le soleil rencontre en entrant dans sa carrière annuelle. Que va faire Dupuis? car enfin, vaille que vaille, il faut que la constellation cadre avec son mythe. Il se sert des *paranatellons*, nom attribué par les anciens à des astres qui sont tellement attachés à certains signes, qu'ils exécutent toutes leurs révolutions; de sorte qu'ils se lèvent quand ces signes se lèvent, et que quand ces signes se couchent ils les suivent dans leur coucher : sans eux, Dupuis l'avoue, on ne peut pas expliquer par le soleil seulement certaines fables d'Hercule, qui semblent souvent avoir principalement pour objet son image céleste, ou la constellation qui le représente.

Alors il suppose trois Hercules; avec des suppositions de quoi ne vient-on pas à bout? Au moment où le premier Hercule ou le grand Dieu-Soleil allait monter sur l'horizon le matin, avant que l'aurore eût chassé la nuit, on observa au couchant quelques étoiles qui descendaient sous l'horizon vers les lieux où le soleil lui-même devait descendre le soir. Ces étoiles par leur coucher de-

vinrent avec le lever de Sirius une indication sûre, tous les ans, de l'instant auquel l'année solsticiale se renouvelait, et où l'astre vigoureux commençait sa carrière annuelle. On les groupa donc en constellation, et on les désigna par l'image même du Dieu-Soleil, tel qu'on le peignait au solstice d'été, savoir par l'emblême d'un homme qui s'agenouille pour descendre, qui tient d'une main une massue et qui couvre ses épaules de la peau de l'animal céleste, qu'il occupe et qu'il vient de subjuguer. On conserva à cet emblême céleste ou à cette constellation, le nom d'Hercule, dont elle porte tous les attributs, et on la désigna indistinctement sous les noms d'*Hercule* et d'*Agenouillé*, pour la distinguer du *Serpentaire* placé à côté, qui porte le même nom d'Hercule, mais qui est debout, et qui marque les saisons à son lever.

Le premier Hercule ou le grand Dieu-Soleil, adoré sous ce nom, donne naissance à deux autres Hercules, placés dans la constellation, honorés eux-mêmes comme dieux ou génies; mais d'un ordre inférieur au grand Dieu-Soleil, dont ils n'étaient que l'image, et à qui ils servaient de guides dans sa carrière. C'était en quelque sorte le génie, ou l'ami attaché au soleil, et à la partie du ciel dans laquelle l'âme motrice des sphères plaçait le commencement de l'activité et du mouvement qu'elle imprimait au temps et au soleil, son plus grand agent : il fixait l'époque la plus importante de la révolution annuelle.

Belle chose! mais ce n'est qu'une supposition et une agglomération de choses qui doivent être disjointes.

Comment répond notre astronome à ceux, s'il peut y en avoir, qui, d'accord sur tous ces faits, veulent néanmoins que les rapports qui existent entre les constellations et les monstres combattus par Hercule, n'aient été placés qu'en sa mémoire? Impossible. Et pourquoi? Parce que d'autres peuples l'ont fait avant eux, ont placé avant eux le lion au rang des signes. Les Romains n'ont-ils pas donné un palais aérien à la plupart de leurs grands hommes? s'en suit-il que ces grands hommes n'ont jamais vécu chez ce peuple, parce que les Grecs en avaient déjà fait autant? Une même chose ne peut donc pas être à plusieurs possesseurs? Tout le monde conçoit assez combien ce raisonnement est absurde.

Passons au troisième travail, à la victoire d'Hercule sur le *sanglier d'Erymanthe*, et remarquons que le troisième signe du zodiaque est la *Vierge*.

Pour faire tout coordonner, Dupuis fidèle à son système de rapprochemens, projette dans le signe de la Vierge l'*ourse d'Erymanthe*, et non content de cela, il change l'*ourse* en *sanglier!* C'est ainsi qu'en agit d'ordinaire l'homme quand une difficulté l'arrête.

Enfin, dans le cinquième travail où il s'agit des *oiseaux de Stymphale*, Dupuis réunit dans une même constellation le *vautour*, le *cygne*, l'*aigle* et le *sagittaire*; le sagittaire selon lui, ne peut être qu'Hercule, et les oiseaux sont la représentation exacte des *oiseaux* de *Stymphale*. Et en preuve de cette singulière opinion qu'il s'est arrangée, il cite un médaillon de Périnthe, frappé en l'honneur de Gordien, qui représente Hercule donnant la chasse aux *oiseaux de Stymphale*. Or, observe Dupuis, le champ de la médaille n'offrant que trois oiseaux, on peut réduire à ce nombre ceux du lac de Stymphale. Singulière argumentation! S'il n'y a que trois oiseaux, en effet sur la médaille, c'est visiblement parce que l'espace n'a pas permis d'y en faire contenir davantage. Mais de plus, les oiseaux de la médaille ne sont pas ressemblans à ceux dont parle la Fable.

La moindre attention suffisait pour qu'une distribution géographique eût été remarquée dans les travaux d'Hercule, et non pas un classement astronomique. En effet, les auteurs qui classèrent ces divers travaux, les groupèrent suivant les pays qui en furent le théâtre, en commençant par la Grèce : l'Argolide vit triompher Hercule du *lion de Némée* et de l'*hydre de Lerne*; la *biche aux cornes d'or*, les *oiseaux de Stymphale* rougirent la terre et les eaux de l'Arcadie; c'est dans le Péloponnèse qu'Hercule a nétoyé les étables d'Augias; enfin la dénomination du *taureau de Crète*, désigne suffisamment l'endroit où le héros remporta la victoire sur cet animal.

En terminant, M. Letronne a fait remarquer que ces douze fameux travaux ne sont pas les seuls attribués à Hercule, mais seulement les principaux. Au reste, peut-être ce personnage n'a-t-il jamais eu d'existence réelle : il est possible que les anciens qui symbolisaient toutes les actions, tous les sentimens, aient personnifié dans un être de leur création mille faits surprenans, d'une force extraordinaire et surhumaine.

***

# VOYAGE A SOLESME.

Nos lecteurs connaissent tous le rétablissement de la communauté religieuse de Solesme et les travaux historiques auxquels se livrent les membres qui la composent. Chaque jour l'intérêt public s'accroît pour les dignes émules des illustres Bénédictins de Saint-Maur ; aussi ce ne sera pas sans plaisir, nous le croyons, qu'on lira quelques détails sur la vie des religieux et la description des bâtimens de la nouvelle abbaye que nous allons donner, d'après les mémoires publiés récemment par M. Edon dans le *Bulletin monumental*, et par M. Allou dans les *Mémoires des antiquaires de France.*

Il n'est guère en effet de voyageur quelque peu curieux, qui passant aujourd'hui dans le département de la Sarthe, n'aille visiter les nouveaux Bénédictins de Solesme. Qui ne voudrait voir, maintenant qu'il est rendu à sa destination primitive, cet antique monastère, contemporain de la première croisade, honoré de la visite d'*Urbain II,* lorsqu'à la voix éloquente de ce pontife français, la milice chrétienne se rassemblait sous l'étendard de la croix? Qui ne désirerait connaître cette association d'hommes pieux et instruits, formée dans le but si louable de conserver aux arts une collection de chefs-d'œuvre dans un lieu par eux devenu célèbre, et de continuer à la faveur d'une vie de paix et de prière, ces savantes recherches, ces importans travaux qui ont rendu le nom des Bénédictins si cher aux lettres?

Sur la rive gauche de la Sarthe, à moins d'une lieue de la petite ville de Sablé, s'élève un coteau parsemé de champs cultivés et de quelques bouquets de bois, dont la pente s'incline doucement vers la rivière. Du sommet de ce coteau, on peut jouir d'un des plus beaux aspects qu'offre cette région de la France. La vue s'étend sur tout le cours de la Sarthe, depuis les roches pittoresques où a été bâti le village de Juigné, jusqu'aux clochers de Sablé et sur les terrasses de son magnifique château, construit par Mansart pour un frère du grand Colbert.

C'est sur le point le plus élevé de ce coteau que se montrait l'antique prieuré de Solesme, dont il ne reste aujourd'hui que l'église, et qui, fondé dès le commencement du XI[e] siècle, avait été possédé jusqu'en 1789 par l'ordre des Bénédictins. On sait que ces religieux avaient la réputation de choisir avec un goût particulier les sites où ils établissaient leurs retraites. La position de Solesme serait une preuve de plus à ajouter à tant d'autres ; mais ce n'est pas à beaucoup près ce que les étrangers vont y admirer avec le plus d'empressement. Leur attention y est surtout excitée par les monumens de sculpture et d'architecture que les gens du pays désignent sous le nom de *saints de Solesme.* Ces monumens, sur lesquels nous reviendrons, consistent en deux morceaux d'architecture à plusieurs étages, ornés de statues, et adossés aux murs de deux chapelles formant les extrémités de la croisée, dans l'église du prieuré. Le nombre des statues, de grandeur naturelle (ou même un peu plus fortes), qui ornent ces précieuses ruines, est de plus de cinquante.

Il y a lieu de s'étonner sans doute, d'après cette simple indication, que les *saints de Solesme* aient été si peu visités par les antiquaires, les artistes et les étrangers, dont ils méritaient si bien de fixer l'attention et d'obtenir les éloges.

Ceci paraîtra d'autant plus étrange, que Sablé (dont le village de Solesme n'est éloigné que d'une demi lieue ) est une ville assez commerçante et souvent visitée par les voyageurs, située dans un pays agréable et d'un accès facile, entre deux chefs-lieux de département ( le Mans et Angers), et à moins de soixante lieues de la capitale. Il serait bien à désirer que l'un des nos habiles dessinateurs d'antiquités, dont le nombre s'accroît tous les jours, se décidât à faire ce très court voyage. Il y recueillerait les matériaux d'une publication qui ne pourrait manquer d'être reçue avec faveur, et qui offrirait d'ailleurs tout le charme d'une découverte.

Le prieuré de *Solesme* (autrefois *Soulesmes*, comme l'écrit Ménage) fut fondé, ainsi qu'on l'a déjà dit, au commencement du XIe siècle. La date précise est de 1010, comme Ménage le prouve par l'acte même de fondation, extrait du cartulaire de l'abbaye de la Conture du Mans et par un passage de celui de Marmoutiers. Le fondateur fut Geoffroy, dit le *vieux*, seigneur de Sablé, fils de Gerbert Ier, vicomte du Maine. Geoffroy acheta de son frère aîné Raoul, qui avait succédé à leur père, le village de Solesme et ses dépendances pour y construire un monastère; il y appela des Bénédictins, qu'il plaça sous la condnite et la juridiction de l'abbé de la Conture du Mans. Ce fut par ce motif que cette maison reçut pour patron saint Pierre, qui était aussi celui de l'abbaye de la Conture.

L'époque de la fondation du prieuré et le nom de son fondateur sont, comme on voit, bien déterminés; mais il n'en est pas ainsi d'un monument que l'on remarque dans un petit caveau attenant à l'église, et dont on parlera ci-après avec plus de détail. On avait pensé que ce tombeau pouvait être celui de Geoffroy de Sablé; et c'est en effet ce qu'indique une inscription placée au dessus du monument, laquelle date seulement de 1672. Mais, comme Ménage le fait observer très judicieusement, la figure couchée sur le tombeau porte un aigle dans le champ de son écu, ce qui ne peut appartenir au commencement du XIe siècle, époque où il n'existait pas encore d'armes de famille; ce tombeau ne peut donc être celui de Geoffroy de Sablé. Notre auteur a reconnu plus tard, par un titre du prieuré même, que le personnage inhumé dans le caveau, appelé bien réellement Geoffroy de Sablé comme le fondateur, était fils de Robert II, frère de Robert III de Sablé, et mourut au commencement du XIIIe siècle. Le monastère de Solesme, qui eut sans doute beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent les provinces du Maine et de l'Anjou (sur les frontières desquelles il se trouvait situé) pendant les longs démêlés des rois d'Angleterre, seigneurs de ces belles provinces, avec les rois de France leurs souverains, fut entièrement rebâti, comme le dit Ménage, au XIIe ou XIIIe siècle, et l'église, qui subiste encore dans son entier, appartient bien, par le style de son architecture, à cette dernière époque. Seulement quelques portions, telles que les voûtes, furent achevées ou réparées beaucoup plus tard (en 1554, suivant Ménage). Le clocher seul offrant une tour carrée et massive d'environ 40 mètres d'élévation, et qui, d'après sa forme, peut être rapporté au XIIe siècle, pourrait bien aussi avoir fait partie de l'édifice primitif. Il est couronné par une espèce de dôme terminé par une lanterne d'un style fort médiocre; cette construction porte, dans l'intérieur, la date de 1731.

Ce fut en 1496, vers la fin du règne de Charles VIII, que Jean Bougler, dernier prieur régulier de Solesme, fit construire la chapelle située sur le côté droit de la croisée, et où se trouve représenté, comme on le verra plus loin, Jésus-Christ au sépulcre avec les apôtres. L'architecture de ce monument offre un mélange fort curieux du genre dit gothique, qui commençait alors à se dénaturer en abandonnant les vieilles formes du style à ogives, et de celui de la renaissance, dont on trouve peut-être ici les traces les plus anciennes.

La chapelle située sur le côté opposé de la croisée, et par conséquent à gauche du chœur, a été construite ( d'après une date qui s'y trouve gravée ) en l'an 1553, la septième année du règne de Henri II. Cette année fut aussi celle où mourut J. Bougler, et il est très probable que ce fut également par ses soins

que cette chapelle fut érigée, ou tout au moins commencée ; l'une et l'autre sont décorées avec un luxe qui serait admiré même dans une basilique du premier ordre. S'il en fallait croire une opinion assez généralement répandue, les statues dont nous avons déjà parlé seraient dues au ciseau de Germain Pilon et de son père, qui était aussi un habile sculpteur. Tous deux étaient nés au bourg de Loué, distant seulement de trois lieues de Solesme : mais cette supposition ne pourrait être exacte que pour la dernière chapelle, celle qui fut bâtie en 1553 ; car Germain Pilon était né seulement au commencement du XVIe siècle.

L'abbaye de la Conture du Mans ayant été soumise en 1660 à cette réforme devenue si célèbre sous le nom de congrégation de Saint-Maur, à qui nous devons les travaux de Montfaucon, de Mabillon, de D. Bouquet et de tant d'autres, le prieuré de Solesme y fut naturellement attaché à la même époque.

En 1722, la partie du monastère destinée à l'habitation se trouvant à ce qu'il paraît en mauvais état, les religieux jugèrent à propos de la faire démolir, et l'on érigea à sa place un édifice vaste et commode, d'une apparence imposante, et qui subsiste même en entier, mais en mauvais état par suite de l'abandon où il est resté depuis quarante ans. Il forme un des points les plus remarquables du magnifique paysage qu'on découvre du haut du château de Sablé ; et celui-ci, à son tour, borne de la manière la plus heureuse la perspective dont on jouit des jardins de l'ancien prieuré, élevés sur une haute terrasse qui domine au loin le cours de la Sarthe. Dans cette reconstruction, l'église seule fut conservée, et ce qui est remarquable, elle ne paraît avoir souffert aucune dégradation aux jours les plus orageux de 1793, qui ont vu disparaître tant de monumens précieux.

A cette même époque, les ordres religieux ayant été supprimés, les Bénédictins de Solesme qui, au nombre de six seulement, occupaient cette belle résidence, se retirèrent dans les environs ; plusieurs prirent leur domicile à Sablé, et le dernier survivant y existait encore il y a peu d'années.

Le monastère ainsi abandonné ne reçut, à ce qu'il paraît, aucune destination spéciale, et fut en quelque sorte oublié jusqu'aux temps de la Restauration. En 1825 quelques spéculateurs politiques se présentèrent pour acheter le couvent de Solesme et ses dépendances. Des Anglais, qui avaient organisé un autre genre de guerre contre nos vieux monumens nationaux, agissaient en même temps de leur côté. Ils convoitaient surtout, comme on le devine, les belles statues dont on a parlé. Le vieux prieuré courait de grands risques de part et d'autre ; heureusement le patriotisme vint à son aide. Plusieurs négocians du Mans et des propriétaires de Sablé et des environs se décidèrent à acheter en commun les bâtimens de Solesme, dans la vue seulement de conserver aux arts et à leur pays un monument unique en France et trop peu connu. Depuis, cette société a pensé, mais sans prendre encore aucun parti, à utiliser ces beaux bâtimens qui, par leur étendue et leur position au bord d'une rivière navigable, se prêteraient parfaitement à l'établissement d'une grande usine.

Telle est l'histoire de ce monastère jusqu'à l'époque actuelle. Voici maintenant sa description, du moins celle de l'église ; les autres bâtimens, construits en 1722, n'offrent en effet aucun intérêt sous le rapport archéologique.

L'église de Solesme occupe le côté nord de l'édifice ; elle a la forme d'une croix latine, le chevet placé comme d'ordinaire à l'Orient. Sa longueur totale est d'environ 33 mètres sur 14 de large à la croisée, le tout mesuré dans œuvre. Il n'y a qu'une seule nef sans collatéraux. Au-dessus de la porte d'entrée qui, du dehors, n'offre rien de remarquable, on observe au dedans une boiserie ancienne, partagée en trois compartimens où sont figurés des sujets de l'Ecriture, savoir : Samson attachant des flambeaux à la queue des renards ; le même (ou peut-être David) terrassant un lion ; dans le troisième compartiment, la Vierge apparaît à un personnage qui garde des troupeaux. Cette boiserie, bien évidemment du temps de la renaissance, est d'une exécution médiocre.

Le chœur, qui s'avance jusqu'au milieu de la croisée, présente un autel à la ro-

maine en marbre du pays, entouré d'une vaste grille d'assez mauvais goût. Au fond est un tableau qui doit être très ancien, et qui offre la tête de saint Benoit, fondateur de l'ordre auquel appartenait le prieuré. Les vitraux actuels, qui ont peut-être remplacé de curieuses peintures du temps, sont unis et sans ornement; à l'exception toutefois de celui du fond, où l'on a représenté, en trois tableaux, le monde, le paradis et l'enfer. En haut on voit Jésus-Christ sur les nuages, entouré de bienheureux. Dans le deuxième tableau, vers le milieu d'un ensemble de tours et de palais (dont le style grec bien prononcé montre que ces vitraux appartiennent au temps de la renaissance), on aperçoit des saints guérissant des malades et des possédés, et les diables sortant du corps de ceux-ci; enfin, dans le bas vitrail, des démons verts et rouges armés de fourches, précipitent les âmes des pécheurs dans les flammes éternelles. Ces tableaux ne sont pas sans mérite, et les couleurs surtout ont un éclat remarquable.

Les stalles doivent obtenir une mention toute particulière. Elles sont d'une forme très élégante, disposées sur deux rangs, au nombre de vingt-quatre de chaque côté, et offrant chacune, sur le dossier, une tête en bas-relief très brillante, avec un nom au dessous. Du côté droit, ces figures sont disposées comme il suit (la première sans nom) : *Nathan, Mathatha*, *Mena*, *Melcha*, *Heliachin, Jona, Joseph*, *Juda*, *Siméon-Joas, Amasia-Levi, Osias-Matha ;* au second rang et suivant le même ordre : *Salomon, Roboam, Abia, Asa, Josaphat, Josa* (pour Joram), *Ochosias, Athalia.* Les noms de *Jona* et *Juda* ne répondent pas à des bustes, et sont seulement écrits sur de petits cartouches. La plupart de ces personnages tiennent le sceptre; Ochosias et Athalie ont de plus la couronne. Les autres portent une chaîne au cou, un bonnet à fleurons descendant sur les oreilles, des cols brodés et rabattus, et des pourpoints ornés de *crevès ;* c'est le costume du seizième siècle, et par conséquent ces bas-reliefs, dont le dessin est assez remarquable, ont pu être exécutés à la même époque (1553) que la chapelle de la Vierge décrite ci-après.

Cette première série de bustes offre, comme on voit, au premier rang, la suite descendante des ancêtres de Jésus-Christ depuis David (dont le nom a sans doute été enlevé ou effacé) jusqu'à Matha ou Mathat, telle qu'elle est donnée par saint Luc, chap. III, v. 29 à 31 ; et au deuxième rang, la série des rois de Juda d'après les Paralipomènes, liv. II, chap. 9 à 26. Seulement, on voit que le sculpteur n'ayant pas trouvé la place nécessaire pour ajouter, après le nom d'Athalie, ceux de Joas et de ses deux successeurs Amasias et Ozias, a imaginé, fort maladroitement, de reporter ces trois noms à côté de ceux de Siméon-Levi et Matha de l'autre série, ce qui établit une singulière confusion.

Si nous passons maintenant au côté gauche du chœur, nous y trouverons une suite semblable de bustes avec les noms suivans : *Mathath*, *Levi*, *Melchi, Janne, Joseph, Mathatie* (pour Mathatias), *Amos, Nahum, Hesli, Maath, Mathatie* ( pour Mathatias ), *Séméi, Joseph, Juda, Johanna, Resa*, *Zorobabel ;* mais comme il n'y avait place que pour douze bustes, le surplus de ces noms est écrit sur des cartouches. Au dessous de cette ligne on trouve encore ceux de *Abiud, Eliachim, Azor, Sadoc, Achim, Eliud, Eléazar, Matham* (Mathan). Un grand nombre de ces personnages ont, comme ceux du côté droit du chœur, le pourpoint tailladé et la chaîne au cou ; plusieurs portent la barbe longue, des cheveux bouclés, et même des manchettes. Séméi a seul une espece d'auréole autour de la tête : Zorobabel porte un sceptre orné d'une couronne de tours et créneaux, qui rappelle la reconstruction du temple après la captivité. On voit que le second ensemble des bustes représente la généalogie descendante de Jésus-Christ, depuis Abiud jusqu'à Mathan, aïeul de saint Joseph ( saint Mathieu, c. I, v. 13 à 15); et de Mathan ( que saint Luc appelle Mathat), en remontant jusqu'à Zorobabel (saint Luc, c. III, v. 23 à 27 ). Dans toutes ces stalles, qui sont d'une conservation parfaite et dont l'ensemble serait certainement remarqué dans une église d'une tout autre importance, le dessous des siéges est encore orné de jolis bas-reliefs où l'on voit des

têtes d'anges, d'hommes et d'animaux, et la Mort montrant du doigt un livre ouvert.

M. Allou décrit d'une manière toute particulière les chapelles de l'église, dont l'examen est l'objet principal de son intéressant mémoire.

1° *Chapelle de droite.*

On y observe d'abord, sur le côté droit, l'entrée d'un petit caveau dont on a déjà parlé, et qui renferme le tombeau prétendu de Geoffroy de Sablé, fondateur du monastère; ce caveau offre une niche ou voûte peu profonde pratiquée dans le mur, à peu près à hauteur d'appui, surmontant une pierre sépulcrale sur laquelle est sculptée, en demi-relief, la figure couchée d'un guerrier armé et couvert de son écu. On lit, sur une pierre placée en 1672 à la clef de la voûte, l'inscription ci-après.

Cy-gist Geoffroy de Sablé,
principal fondateur de ce monastère,
vers l'an de nostre Seigneur mil-dix.

Le vêtement de guerre de la statue consiste, autant qu'on peut le reconnaître d'après son état de dégradation, en une chemise de mailles ou haubert, avec le chaperon pareil, relevé autour de la tête et composant à lui seul toute l'armure de cette partie du corps. L'écu ou bouclier, de forme très alongée, est suspendu au cou à l'aide d'une courroie et présente un aigle éployé à demi effacé. Les manches de mailles se prolongent jusqu'au bout des doigts, mais la cotte ne paraît descendre que vers les genoux. On voit, par cette description, combien est judicieuse la remarque de Ménage qui, malgré l'opinion reçue, soutient que ce tombeau ne peut être celui de Geoffroy de Sablé, qui vivait en 1010. Il observe très bien qu'à cette époque on ne connaissait pas d'armes de famille, et qu'ainsi (quoique l'aigle d'azur en un champ d'or figure dans l'écusson des seigneurs de Sablé, qu'on remarque sur les vitraux de l'église de Notre-Dame de cette ville), le chevalier inhumé dans le caveau ne peut avoir été le fondateur du prieuré en 1010. On pourrait conclure le même fait de la seule inspection du costume militaire; l'emploi du haubert avec ses manches et son camail ne remontant pas au delà des premières années du douzième siècle. On a vu plus haut que Ménage s'est assuré, par l'inspection d'un titre du monastère même, que ce tombeau était celui d'un autre Geoffroy, mort au commencement de ce même siècle.

En face de l'entrée du caveau dont nous venons de parler, on remarque sur le mur un bas-relief encadré, en pierre blanche, qui représente le massacre des Innocens et rappelle la grande composition de Raphaël; le travail en est assez correct. Au dessus sont les arcades à demi-reliefs, formées par des colonnes courtes sans proportion, chargées d'arabesques d'un bon style, et dont l'une porte la date de 1553; l'intervalle des arcades est aussi très riche d'ornemens, de même que la frise qu'elles supportent.

Enfin, sur le troisième côté de la chapelle faisant face au chœur, se trouve dans un enfoncement du mur un des monumens qu'on a désignés sous le nom de *saints de Solesme*, et qui représente Jésus-Christ déposé dans le sépulcre. C'est, quant à l'extérieur, un vaste bas-relief de toute la hauteur de la chapelle (d'environ dix à douze mètres) et de cinq à six mètres de large. Il peut être regardé comme composé de deux portions distinctes : 1° la partie supérieure présente, au milieu de beaucoup d'ornemens du style si improprement nommé *gothique*, deux niches élégantes, séparées par une croix de grande dimension, où le Christ ne se retrouve plus, et sous lesquelles sont placées deux figures de saints ou de docteurs. Leur dessin assez pur, de même que celui des frises en feuilles de chardon d'une exquise délicatesse qui décorent ce morceau, d'ailleurs d'une parfaite conservation, montre assez à quelle époque elles ont dû être exécutées, et s'accorde parfaitement avec la date connue de ce monument, qui est, comme on l'a dit, de la fin du règne de Charles VIII (1496).

2° La partie inférieure offre un enfoncement de 4 mètres environ de profondeur, figurant un sépulcre, et dont la voûte très surbaissée présente un bandeau chargé de plusieurs rangs de feuillages et de découpures à jour, d'une ad-

mirable conservation. Les nervures de la voûte intérieure se confondent gracieusement en un beau cul-de-lampe au dessous duquel, dans le sépulcre, sont réunies quatorze figures en pierre blanche du pays, représentant Jésus Christ dans son linceul, la Vierge avec les disciples et les saintes femmes, Nicodème et Joseph d'Arimathie; il y a en outre deux gardes, placés tout-à-fait sur les côtés. Nicodème porte le costume assez exact de la fin du quinzième siècle; il a l'aumônière à la ceinture, avec le cordon très reconnaissable de l'ordre de Saint-Michel, et une sorte de chaperon. Joseph est habillé à l'orientale, avec la robe longue et le turban; les gardes sont cuirassés à la romaine, et portent un sabre court. Ces deux figures ont été l'objet de mutilations qui ne remontent pas toutes à l'époque désastreuse de 1793; et l'auteur de l'excellente notice que nous avons déjà citée rappelle que les paysans de Solesme vengèrent plus d'une fois, sur ces innocentes images, les insultes que Jésus-Christ avait éprouvées de la part des Juifs.

Il y a beaucoup de mérite dans l'exécution de ces diverses figures, indépendamment de la difficulté matérielle de grouper ainsi quatorze statues de forte dimension. Celle de la Madelaine est surtout recommandable par sa pose aussi naturelle que vraie, et par l'agencement heureux des draperies; genre de mérite qui devient bien plus remarquable encore, si l'on se rappelle que cette belle statue est d'une date antérieure aux premières années du seizième siècle.

### 2° *Chapelle de gauche.*

La première chose qui frappe le spectateur qui, après avoir examiné la chapelle de droite, vient étudier celle-ci à son tour, c'est l'extrême différence de style de ces deux monumens, dont les dates, bien avérées, ne diffèrent que d'environ cinquante ans. Dans l'un, le style dit *gothique* domine presque exclusivement; à peine si l'on y voit poindre quelques indices du goût de la renaissance; ici ce dernier genre se montre tout entier; plus d'ogives, de découpures à jour, de flèches élancées, de feuillages, etc. On ne voit que des arcades à plein cintre, des ordres grecs dans toute leur pureté, des frises, des entablemens de la plus grande richesse, et ces pilastres chargés d'arabesques, qui caractérisent, comme on sait, les constructions du seizième siècle.

La chapelle de gauche offre en réalité trois monumens distinctifs, encastrés, comme pour la précédente, dans les murs qui en forment les trois côtés.

1° Celui du côté droit se compose, dans la partie supérieure, d'une gloire représentant l'assomption de la Vierge, soutenue par deux anges qui la couronnent; aux deux côtés de la gloire sont des statues portant les mots : *Humilitas* et *Fides;* plus bas est figuré un animal à sept têtes hideuses, qui doit être la bête de l'Apocalypse; un ange paraît la montrer, et au dessous d'elle on lit cette inscription : *Quandò morietur et peribit nomen ejus?* Un étage, séparé du précédent par une frise élégante, offre trois arcades très surbaissées, d'inégale largeur, présentant les quatre statues des vertus théologales, avec leurs noms : *Justitia, Temperantia, Fortitudo, Prudentia;* et sur les piédestaux qui les supportent, des inscriptions latines à la louange de Marie, que l'on croit composées par dom Bougler. On remarque, dans les espaces formés par la jonction des arceaux, des têtes de morts entourées de couronnes de fleurs. Enfin, tout-à-fait dans la partie inférieure et dans une niche enfoncée, est un ensemble de quatorze figures, représentant la Vierge priant, à l'agonie, soutenue par l'apôtre saint Pierre, et recevant la communion des mains de Jésus-Christ; les autres personnages sont des apôtres et de saintes femmes, et un moine bénédictin, que l'on croit être dom Michel Bureau, dernier abbé séculier de la Conture, mort en 1518.

A part la bizarrerie de la composition, que le goût du temps peut suffisamment justifier, on doit reconnaître que tout cet ensemble offre de grandes beautés : la figure de la Vierge et celle de saint Pierre sont surtout remarquées par les connaisseurs; quelques unes de ces belles statues, qui sont de grandeur naturelle, ont été mutilées des pieds et des mains.

Le reste est d'une conservation parfaite. On doit surtout admirer les arabesques qui couvrent les pilastres des arcades, et qui sont comparables à ce que le beau temps de la renaissance a produit de plus gracieux.

2° Le monument adossé au côté gauche de la chapelle n'a qu'un seul étage, parce qu'on avait jugé à propos de percer une croisée dans la partie supérieure du mur de ce côté. L'ordonnance générale est ici à peu près la même que pour le précédent : ce sont encore des arcades supportées par des pilastres et par des colonnes, ioniques dans le bas, et corinthiennes dans la partie supérieure. Celuici offre encore un groupe très remarquable : c'est Jésus-Christ enfant, enseignant au milieu des docteurs; l'expression de surprise de quelques figures, l'air d'admiration de quelques autres, sont on ne peut mieux rendus; seulement on y remarque un peu d'exagération, ce qui donne à deux d'entre elles surtout quelque chose de grotesque. Il ne faut pas dédaigner de remarquer que l'un des docteurs tient à la main une paire de lunettes, parfaitement reconnaissable, dont il va faire usage apparemment pour mieux examiner le divin enfant; anachronisme qui n'est pas, du reste, le plus étrange de tous ceux que l'on se permettait alors.

3° Le monument qui occupe le milieu de la chapelle, et qui par conséquent fait face au grand autel du chœur, offre, comme celui de droite, trois parties ou trois étages distincts : celui d'en haut, qui simule un arc de triomphe à trois arcades, montre des figures agenouillées, qu'il est difficile de caractériser, faute d'attributs; l'étage inférieur présente dans des niches demi-cylindriques quatre bustes de saints ou de docteurs; dans l'étage au dessous sont deux figures en pied, qui, d'après les inscriptions de leurs bases, représentent saint Thomas et saint Denis, et des bustes sur lesquels on lit : *Abraz, Judith, Esther* et *Aman*, le tout accompagné de longs passages de l'Ecriture ou des Pères, gravés au bas des figures; enfin, dans la partie tout-à-fait au niveau du sol, et dans un enfoncement qui peut avoir trois à quatre mètres de profondeur, on a représenté, par un groupe de quinze figures, la mort de la Vierge, qui se trouve ainsi servir de pendant au sépulcre de Jésus-Christ, placé dans la chapelle située en face de l'autre côté du chœur. Ce groupe, de quatorze figures de grandeur naturelle, est regardé comme le plus beau de tous ceux qui décorent l'église de Solesme, et qu'on désigne sous le nom collectif de *saints*. La figure de la Vierge est vraiment admirable, et l'on a observé qu'elle rappelait assez bien l'Atala de Girodet. C'est surtout cette belle statue et deux autres du même groupe que l'on attribue au ciseau de Germain Pilon; elles nous semblent du moins dignes de cet honneur. La Vierge est enveloppée à demi d'un linceul, dont les coins sont portés par des apôtres et par un moine bénédictin, que l'on dit représenter J. Bougler, à qui l'on doit les deux chapelles. On peut encore remarquer ici, à la jonction des cintres des arcades, des têtes de morts, représentation bien rare dans les monumens du moyen âge, ainsi que l'a fait observer M. Lenoir, bien qu'elle fût tout-à-fait conforme à la bizarrerie du goût de cette époque.

Telle est l'histoire et la description de l'abbaye de Solesme, sujet du mémoire de M. Allou. Ajoutons à l'abrégé que nous venons d'en donner, quelques détails sur la vie des hommes pieux et savans qui habitent aujourd'hui ce monastère.

La règle qu'ils suivent les oblige à se lever à quatre heures du matin. Immédiatement après ils chantent en chœur *matines* et *laudes*, puis aux heures marquées, *prime, tierce*, et la *messe* à neuf heures. Ensuite, ils sont à l'étude jusqu'à midi; dîner et récréation jusqu'à une heure et demie; étude jusqu'aux *vêpres*, à quatre heures; de quatre heures trois quarts à six et demie, étude, lecture spirituelle en commun, jusqu'à sept heures; souper et récréation jusqu'à huit et demie; complies jusqu'à neuf; puis le coucher.

« Nos exercices, dit le sous-prieur qui accompagna M. Edom dans la visite qu'il fit du monastère, sont distribués de manière à nous laisser au moins huit heures par jour pour l'étude; sur nos momens de récréation, une demi-heure est con-

sacrée à la culture de la terre, c'est-à-dire à celle du jardin, afin de nous rappeler au moins le souvenir de cet humble travail des mains, auquel les premiers religieux se livraient avec tant d'assiduité. En général, l'ancienne règle est bien adoucie. Nous n'avons point d'office au milieu de la nuit, pas d'abstinence perpétuelle à pratiquer; seulement quelques observances, quelques jeûnes particuliers, pour lesquels des motifs de dispense sont promptement accueillis. »

En conversant avec le bon sous-prieur, M. Edom avait fait le tour du cloître, espèce de galerie couverte qui règne autour d'une cour carrée, au centre de laquelle est un petit parterre soigneusement cultivé. La voûte à moitié démolie de l'un des côtés ayant fixé l'attention de M. Edom, il apprit que tel aurait été le sort de la maison entière, il y a quelques années, si les nouveaux bénédictins n'étaient venus l'occuper. Le prieuré de Solesme était condamné à être détruit; les pierres en étaient vendues, et déjà elles commençaient à tomber sous le marteau, lorsqu'un prêtre de Sablé s'en émut, et accourut au Mans auprès de dom Guéranger, originaire de Sablé, qu'il habita long-temps avec sa famille. L'antique prieuré fut racheté, et le projet conçu de le rendre à sa destination primitive. Sous l'autorité de Monseigneur Caron, alors évêque du Mans, les religieux y furent installés, le 11 juillet 1833, jour de la translation de saint Benoit. Depuis ce moment, les exercices réguliers n'ont cessé d'y être exactement suivis.

Arrivés à une petite salle de réception fort simple, le sous-prieur présenta à M. Edom le premier volume déjà publié des travaux de la communauté : c'est le commencement de l'ouvrage important, intitulé : *Origines de l'Eglise romaine.* Les premières pages contiennent, comme on le sait, la dédicace adressée à Monseigneur Bouvier, évêque actuel du Mans. Ce morceau porte le caractère d'une éloquence douce et grave, d'une imagination vive et brillante; les sentimens d'une tendre affection, d'une reconnaissance toute filiale envers un prélat qui en est si digne, sont habilement mêlés à de hautes considérations, à des faits historiques éclatans; c'est le frontispice majestueux d'un imposant édifice, et pour les nouveaux bénédictins un début qui donne de belles espérances. Ils s'occupent en outre de continuer le *Gallia christiana,* selon le vœu du gouvernement, et particulièrement du savant et illustre ministre de l'instruction publique, qui leur a accordé à ce titre un encouragement honorable.

Les chambres des religieux sont agréablement situées au premier étage, ayant vue sur la campagne, qui est délicieuse à Solesme. Elles correspondent à un corridor où se trouve placée la bibliothèque, déjà composée de cinq mille volumes bien choisis. Les cellules des novices sont reléguées à l'étage supérieur, c'est-à-dire dans les combles. « Celle où j'entrai, dit M. Edom, me parut être un observatoire moins fait pour la terre que pour les cieux : le jour y pénètre par une petite lucarne pratiquée dans la toiture; ce n'est pas avec intention, mais par nécessité, qu'on traite ainsi les novices. Quoique le couvent, primitivement fondé pour six religieux, ait été rebâti en 1731 sur un plan plus étendu, et que l'on soit avec raison difficile dans le choix des sujets à admettre, néanmoins on est obligé déjà d'y ménager l'espace. M. Edom a compté en tout vingt religieux, huit pères, cinq novices, deux postulans, deux frères convers, trois frères postulans.

Redescendu au rez-de-chaussée, M. Edom visita le réfectoire. Il est garni de son ancienne boiserie et de tables étroites à quatre couverts, rangés sur une seule ligne, suivant l'usage des communautés, où la lecture pendant le repas remplace la conversation. De là, il entra dans une petite pièce appelée salle du chapitre. Il y remarqua sur un pupitre un livre ouvert, qui contenait la règle de saint Benoit, dont on fait chaque jour une lecture en commun. Enfin, on lui montra l'appartement modeste qu'occupe Monseigneur l'évêque du Mans dans ses visites à Solesme. Il apprit aussi avec un vif intérêt que des personnages de distinction n'avaient pas dédaigné l'humble hospitalité des nouveaux bénédictins, et que le noble et savant auteur de la vie de sainte Elisabeth de Hongrie, M. le

comte de Montalembert, avait composé en grande partie à Solesme, pendant un séjour de plusieurs mois, ces récits empreints de tant de foi et de candeur, cette fraîche et naïve peinture d'une vie si remplie de merveilles.

# HISTOIRE DU MONDE,

## PAR MM. HENRI ET CHARLES DE RIANCEY (1).

Ce titre semblera peut-être ambitieux, et quand on saura que les deux frères qui ont entrepris cet ouvrage et lui ont donné ce titre, n'ont pas ensemble quarante ans, l'étonnement augmentera. Car malgré le chant de triomphe, assez grotesque d'ailleurs, qu'entonne chaque matin à sa propre louange notre jeune dix-neuvième siècle, qui reste toujours bien enfant, il est vrai, quoique bientôt à la moitié de son âge, il me paraît qu'on n'est pas encore bien persuadé de sa haute raison, et que pour s'être émancipé beaucoup plus tôt que son prédécesseur, il n'est pas beaucoup plus sage. Il va multipliant; il produit sans fin une foule de talens hâtifs et fiers, qui s'estiment des génies parce qu'ils ont retourné, amplifié, recousu en lambeaux de friperie romantique trente ou quarante matières de discours *ad hominem*, ou qui se posent en historiens et en publicistes, parce qu'ils ont lu Walter Scott, et se mettent en *servum pecus* à la file de ses imitateurs plus ou moins infortunés. Mais pour qui a vu de près la génération des lauréats et celle des bacheliers, deux variétés du même genre, qui fleurissent annuellement en Sorbonne, il est difficile de se faire illusion sur cette sève d'imagination, sur ces précoces maturités qui pullulent en tortillons de poésies fuyardes et mélancoliques sans forme et sans nom, en rêveries cucurbitacées, ou en feuilletons-nouvelles, qu'on peut également appeler romans, et qui sentent également le fumier du matérialisme, ou en tragédies burlesques et boueuses qui ne méritent pas même le sifflet, ou enfin en argumentations représentatives à colonnes vénales, le tout pour la pâture de la civilisation présente et la prospérité des factoreries littéraires, autrement, cabinets de lecture. D'ailleurs ce ton sentencieux qui ne sait plus rire, cet air sombre et vieillot qui grimace la philosophie et la politique sur des visages flétris, avant le temps, par le sensualisme, n'ont rien de bien imposant. Les plus jolis roués du monde, même imberbes, auront peine à se faire accepter comme les docteurs de l'ordre social. Qu'on se rassure cependant; à côté de ces vanités pygmées, montées sur échasses, il y a une jeunesse catholique moins rare et plus zélée qu'on ne pense, qui aime Dieu et le travail. Docile à la tradition, elle écoute les mêmes leçons qu'ont écoutées ses pères, puise dans le passé les espérances de l'avenir, et l'avenir sera pour elle, car elle sait seule ce qu'elle fait et où elle va. Si donc dans cette pieuse élite nous rencontrons de jeunes esprits, sérieux et ardens, rians et modestes, qui, sans s'épanouir sur leurs premiers essais, ne songent qu'à faire davantage et mieux; si nous voyons en eux ce vrai feu divin, le zèle de la foi, qui est maintenant plus que jamais la vie du talent, nous ne saurions trop les accueillir et les encourager. Tels sont les deux jeunes auteurs que j'annonce. Leur ouvrage, que je relis et que j'ai vu naître, est non seulement intéressant, mais utile et curieux. Ils ne se sont point ingérés d'eux-mêmes dans la haute tâche qu'indique le titre de leur livre; on leur a proposé ce travail, ils l'ont accepté; mais le plan, comme le titre, leur appartient totalement; car, s'ils en ont trouvé la première idée dans l'Histoire universelle de Bossuet, ils ne l'ont pas moins exécutée, ils l'ont même étendue au moyen des découvertes archéologiques de notre temps.

(1) 1er volume, à la Bibliothèque ecclésiastique, rue de Vaugirard, 60.

Je ne veux pas exagérer la difficulté de la conception ni de l'œuvre; les recherches étaient faites, les résultats constatés, les vingt années d'études historiques qui comptent déjà en France, ont singulièrement éclairci la science, ont appris le genre de composition qui convient à l'histoire, et enfin ont mis en bien commun des connaissances nouvelles et des idées acquises. Mes deux jeunes auteurs ont profité de tout cela, mais ils en ont bien profité; et l'on ne saurait trop le redire, c'est là surtout que la vérité catholique dirige sûrement la méditation, et donne à la pensée de voir bien plus loin et bien plus à fond que ne ferait le plus haut génie. De même que ses divins enseignemens ont souvent produit dans des âmes encore enfantines des vertus solides, que la sagesse des philosophes n'est pas capable d'égaler, elle a aussi pour l'esprit une lumière qui instruit plus vite que les années, et sans laquelle l'expérience la plus longue ne sait pas grand'chose, ou sait vainement. Voilà aussi pourquoi il y a unité dans ce travail, quoique partagé entre deux; il n'eût pas suffi pour cela de la fraternité de nature, car les esprits ne sont frères que par la foi. Tous deux enfans zélés de l'Église, ils en ont reçu l'union de la pensée, qu'elle communique à tous les siens, *cor unum et anima una*.

Ayant à parcourir et à résumer l'histoire des peuples, ils ont donc très bien compris que sur toutes choses ce qu'il importait de connaître c'était l'origine et la destinée de l'humanité. Observer la marche des événemens, indiquer en quoi et comment chaque peuple, dans sa voie particulière, s'est rapproché ou le plus souvent écarté du but, comment tous ont rempli, même à leur insu, les desseins de la Providence, c'était étudier et présenter l'*Histoire du Monde;* le titre qu'ils ont donné à leur ouvrage me semble tout à la fois bien choisi et bien suivi. On trouvera de la jeunesse dans le style, c'est une des choses que la religion laisse le plus à notre disposition, mais où elle n'est pas sans influence toutefois; malgré les défauts de l'âge, que l'âge corrigera, malgré quelques petites négligences, quelques tournures brusquées à la moderne, on y remarquera partout une élégante facilité, une brillante chaleur, qui ne sont pas communes et qui deviendront par l'exercice netteté et vigueur. Joignez à cela investigations consciencieuses et méthodiques, sagacité dans les aperçus, heureux choix et habile emploi des documens anciens et récens, largeur de division, qui embrasse et classe les événemens, sans embarras, de la manière la plus générale. Il ne faut pas oublier non plus que jusqu'à présent toutes les histoires anciennes, en parlant très inexactement des Égyptiens, et en ne parlant pas de l'Inde, de la Chine, de l'Arménie, ni de la Perse antique, laissaient une grande et fâcheuse lacune. Cette lacune heureusement comblée dans l'ouvrage de MM. de Riancey, y fournit une partie tout-à-fait neuve. Une remarque plus importante encore qui me reste à faire, c'est qu'ils ont senti, peut-être sans une vue distincte et réfléchie, que le plan de Bossuet n'était pas complet; il y manque, en effet, une partie essentielle vers laquelle le progrès des études politiques et historiques devait naturellement conduire, et qu'ils ont abordée avec quelque succès dans leurs chapitres intitulés : *Aperçu de la marche de l'esprit humain*. Je ne dis pas qu'ils ont tout vu, mais ce qu'ils ont vu me paraît exact et assez bien saisi. J'avouerai aisément aussi que dans ces chapitres les idées ne sont pas assez fortement liées, quoique bien suivies; on y voudrait plus de précision.

Leurs *vues générales* d'époques ont le même inconvénient et même plus évident que dans les aperçus; ces récapitulations présentées d'avance demanderaient quelque chose de plus bref et de plus fermement tranché. Il en résulte un peu d'obscurité, surtout pour les lecteurs peu familiarisés encore avec les récentes explorations de l'Asie. Il y a pourtant beaucoup de mérite dans tout cela; en désirant que ce fût mieux, je suis loin de penser que ce ne soit pas bien. On ne peut nier que ces tableaux n'aient une touche hardie et une assez grande force de pensée. L'amitié véritable est sincère, et son exigence est une garantie de ses éloges. Je prendrai même dans ces aperçus un des deux passages que je ci-

terai, en terminant, pour mieux faire juger de l'esprit de l'ouvrage, et du mérité d'exécution :

« Dans la période toute sacerdotale « qui a précédé le seizième siècle de « l'ère ancienne, l'erreur a marché avec « une terrible rapidité.... elle ne s'arrê« tera pas maintenant, et les deux larges « voies que l'esprit humain a ouvertes « devant elle, elle va les suivre en les « agrandissant encore. Religion et phi« losophie, science et culte furent, « comme par le passé, l'écueil et la « ruine de la vérité. Fidèle à ses habi« tudes de mensonges, l'antique Orient « poursuit son œuvre, livrant aux masses « une religion qui se charge de plus en « plus d'idolâtries grossières et de hon« teuses adorations, et perdant pièce à « pièce le trésor précieux des traditions « que l'ignorance oublie, que le symbo« lisme défigure, que la philosophie cor« rompt et fausse à plaisir : travail lent « et opiniâtre qui élève et enracine sur « la terre d'Asie ces monstrueux sys« tèmes, produits des plus étranges fo« lies de la raison humaine. Mais ce n'est « pas encore assez de cette action inces« sante ; de nouveaux aides sont venus à « l'esprit de mensonge. L'Occident s'est « révélé ; ardent et téméraire, il a com« mencé par briser dans les pérégrina« tions de ses enfans le joug des opinions « reçues, des traditions révélées, de « même qu'il a secoué celui des castes et « de la religion. Il a jeté au vent du dé« sert les antiques notions, il s'est fait « des divinités à lui, travestissant les « dieux de la patrie, ou s'en créant de « nouveaux : il a voulu que les êtres aux« quels s'adressaient ses prières parta« geassent ses peines, ses joies, ses vertus « et surtout ses vices : c'était une ma« nière de se justifier. » (Chap. 6.)

Voici maintenant comment s'annonce la puissance romaine :

« Dieu, au milieu de la mêlée antique, « avait distingué deux peuples, et il les « avait marqués d'un sceau particulier « en vertu duquel ils devaient posséder, « chacun selon sa qualité, vie et force, « puissance et durée : ces deux peuples « furent les ministres de sa volonté. Le « peuple juif, dépositaire fidèle, avait « reçu l'ordre de garder soigneusement « l'arche précieuse de la vérité qu'aurait « souillée le contact des superstitions « étrangères, et il la défendit au sein de « son inabordable forteresse, loin du « monde, quoique au centre de la terre « antique, dans ce coin ignoré qu'on « nomma la Palestine, parce qu'on ne « savait pas bien quel peuple l'habitait. « Le peuple romain avait une autre mis« sion. A lui étaient remises l'épée et la « couronne. Il se trouvait là pour empê« cher les populations de se diviser à « l'infini, pour mettre un peu d'ordre « dans ce chaos des temps anciens, pour « lier toutes ces races diverses qui se « repoussaient, se combattaient, se cho« quaient et se dévoraient mutuellement, « pour les réunir dans son unité comme « les flèches au faisceau, et préparer par « cette unité le grand prodige, qui au « milieu du silence universel devait écla« ter aux yeux étonnés de l'univers en « paix avec lui-même pour la première « fois. Donc, tandis que Jérusalem, à « genoux sur la montagne sainte, lisait « l'avenir dans les livres de ses prophé« ties... tandis qu'elle voyait ses peuples « disparaître, les empires se succéder... « et qu'elle, toujours sous la main de « Dieu, souvent battue par les vents et « toujours inébranlable, attendait avec « confiance, vint un jour où sur les bords « du Tibre la cinquième grande monar« chie prit naissance avec deux enfans « merveilleux et une troupe peu nom« breuse d'esclaves fugitifs et de bri« gands. » (Chap. 5, sect. 4.)

J'ai cité presque au hasard; tout est écrit de ce genre et dans ce sens. Je n'hésite donc point à dire que ce livre est un des plus intéressans et des plus instructifs que puisse lire un catholique. L'ouvrage entier aura quatre volumes; j'en rendrai compte à mesure qu'ils paraîtront.

ÉDOUARD DUMONT.

## HISTOIRE ROMAINE, PAR ÉDOUARD DUMONT;

### SECONDE ÉDITION (1).

Le second volume de cet ouvrage conduit de la mort de Sylla à celle d'Auguste, et présente la lutte des chevaliers contre le sénat, du peuple contre la noblesse, l'agonie de la république sous les deux triumvirats, et enfin l'établissement du gouvernement impérial. Comme il importait, surtout de montrer les résultats de la civilisation païenne, c'est-à-dire, du matérialisme antique, outre les traits de mœurs qui devaient trouver leur place dans le récit, j'ai essayé d'exposer, dans le chapitre XXII, l'état intérieur de la république à la mort de César, la tyrannie des magistrats romains dans les provinces, les brigandages de tout genre qui s'y exerçaient chaque jour; les désordres qui remplissaient Rome, la vénalité de la justice et du gouvernement, les profusions publiques, le luxe des grands et les prodigalités effroyables de leurs villæ. C'est toujours avec l'aide de Cicéron, avec les détails si piquans de sa correspondance, avec les allusions si multipliées de ses discours que j'ai raconté les derniers troubles de cette période. Ce sont les faits et les hommes vus et jugés par celui qui les a le mieux connus, et qui a joué lui-même alors un rôle si important et peut-être si peu apprécié encore; car il eut une très grande influence, surtout dans les derniers conflits d'ambition qui abattirent la république, et toutes les variations de l'époque se reflètent singulièrement dans cet esprit si pénétrant.

« Rien ne montre mieux, en effet, cette « ruine de la constitution romaine, que « la vie si agitée du célèbre orateur, de ce « dernier romain, alors un des plus grands « hommes de bien, et certainement le « plus sage, incertain de ce qu'il doit faire « depuis le consulat de César, obligé de « plier sa vie et ses principes aux circon- « stances, luttant jusqu'au bout avec « le sentiment de son inutilité, grand « homme encore malgré ses faiblesses et « sa vanité pitoyable, et seul mourant « héroïquement avec l'État. » (Chap. 23.)

Un autre personnage, plus curieux encore, dont Cicéron ne fut pas dupe, comme on l'a dit, et qui le sacrifia précisément parce qu'il n'avait pu le duper, c'est Auguste, que j'ai tâché également de saisir avec exactitude, par ses moindres habitudes de chaque jour, comme par ses actions politiques.

« Quel était donc cet homme qui avait « su démêler de pareilles difficultés et « s'y établir si solidement? Octavien se « présente, dit Julien, dans sa fiction du « festin des Césars; aux couleurs chan- « geantes de son visage, vous l'eussiez « pris pour un vrai caméléon; pâle d'a- « bord, puis rouge, puis noir, brun; som- « bre, puis un air gracieux....... Si quel- « que étranger d'importance, attiré à « Rome par la gloire de César, a désiré « contempler de près l'héritier d'un si « grand nom, et s'il a pénétré dans la fa- « miliarité du palais, quelle a dû être sa « surprise, au milieu des magnificences « publiques, d'entrer dans une maison « vaste, mais sans autre ornement exté- « rieur qu'un portique médiocre, avec « des colonnes tirées des carrières d'Albe, « sans marbre à l'intérieur, ni parquet de « mosaïque, et de voir ensuite l'empereur « romain, un petit homme, fourré en hi- « ver d'une camisole de laine, de quatre « tuniques et d'une grosse toge par des- « sus, les pieds dans des pantoufles, cha- « que jambe et chaque cuisse emmaillo- « tées d'étoffes, ayant constamment prêts « au besoin, des habits de costume pour « se montrer en public, et une chaussure « à talons pour paraître plus grand; bu- « vant de l'eau froide trempée de pain, « de concombre, de laitue ou de pomme! « On aurait pu le trouver, surtout dans « sa vieillesse, jouant aux osselets ou aux « dés, non avec des nains difformes, car « il abhorrait ces *dérisions de la nature*, « ces objets de *mauvais présage*, si re- « cherchés alors, mais avec de jolis pe- « tits bouffons de Syrie ou de Mauritanie, « dont le babil l'amusait beaucoup. Quoi-

(1) 2 vol. in-8° et in-12; chez Chamerot, quai des Augustins, 33. Prix : 5 fr. et 2 fr. 50.

« qu'il souffrît presque toujours du foie « ou des nerfs, qu'il fût tourmenté de la « pierre ou de la fluxion, cependant son « visage, remarquablement beau et tou- « jours agréable selon les degrés de l'âge, « plaisait encore par une singulière sé- « rénité. Il s'occupait si peu de sa parure, « qu'il faisait couper sa barbe et ses che- « veux blonds par plusieurs barbiers en « même temps, et qu'il lisait ou écrivait « pendant cette rapide toilette. Mais si on « voulait le rendre content, quand il re- « gardait fixement, on n'avait qu'à baisser « les yeux, comme si on eût été ébloui ; « car il se piquait d'avoir un éclat divin « dans ses yeux, qui étaient, en effet, très « brillans. Ce rival du soleil n'en pou- « vait néanmoins supporter les rayons « même en hiver. Il redoutait autant la « chaleur que le froid.... Avec cette faible « santé rien ne restait en retard ; il se « mettait sur un lit de travail après le « souper, expédiait ou achevait les af- « faires de chaque jour, veillant pour cela « très long-temps. Mais cet homme im- « passible au milieu des émeutes du fo- « rum, des séditions d'une armée, ne pou- « vait rester seul dans les ténèbres ; il « avait peur aussi du tonnerre, et, à la « moindre apparence d'orage, il se ca- « chait, enveloppé d'une peau de veau « marin, dans un lieu voûté, » etc.

Je me hâte maintenant de terminer le troisième volume, pour reprendre avec suite mes leçons d'histoire de France, et en faire mon travail principal.

E. D.

---

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

**RÉFLEXIONS SUR LA CHUTE DE M. DE LA MENNAIS**, par M. l'abbé GERBET; Paris, au bureau de l'Université Catholique, rue Saint-Guillaume, n° 24, faubourg S.-Germain. Prix : 4 fr.

Nous n'avons pas à analyser ou à louer ici un travail qui a été inséré en entier dans *l'Université Catholique*. Nous nous contentons de citer la *préface* que l'auteur y a ajoutée. Nous devons dire cependant, que c'est sur le refus que nous avons fait de céder séparément les cahiers qui contiennent ces articles, que de tous côtés l'on a demandé de les voir réimprimés à part. En effet, il n'est aucun de ceux qui possèdent les autres ouvrages de l'auteur, qui ne désire y joindre un travail approuvé de tous ceux qui savent quelle en a été l'occasion et l'origine.

Nous répondrons à cette occasion aux nombreuses demandes que l'on nous a adressées, ayant pour but de savoir la cause de l'interruption des travaux de M. Gerbet, dans notre *Université*. M. l'abbé Gerbet est toujours uni de cœur et d'esprit, aux directeurs, aux rédacteurs et aux lecteurs de l'*Université*, et ce n'est qu'à son grand regret, qu'il n'a pu remplir les promesses qu'il avait faites; mais voilà près de six mois qu'il est à la campagne, souffrant, souvent alité, et soumis à un régime tellement sévère, que les médecins lui avaient défendu même une simple lecture. Grace à Dieu, les soins et le repos ont fait disparaître tout danger, et M. Gerbet n'attend pas même que sa santé soit revenue en entier, pour se remettre en communication avec les lecteurs de l'*Université Catholique*. Le numéro de décembre contiendra une première *leçon* sur les *principaux écrivains catholiques du moyen âge, à partir du onzième siècle.*

Voici maintenant la *preface* qui a été jointe à cette édition *des réflexions sur la chute de M. l'abbé de La Mennais :*

« Cet écrit a paru dans *l'Université Catholique*, par fragmens, quoiqu'il n'eût pas été destiné d'abord à ce genre de publication. Nous le rendons aujourd'hui à sa forme primitive, qui, en permettant de saisir aisément la liaison des idées, lui donnera du moins le seul genre de mérite auquel il puisse prétendre peut-être. Les faibles écrits sont comme les petites fortunes : ils ne supportent guère la division.

« Nous n'aurions pas consenti toutefois à publier de nouveau des réflexions qu'une occasion déplorable nous a suggérées, si elles n'avaient été que des observations de circonstance. Mais, outre qu'elles touchent aux bases de la religion et de la société, le scandale auquel elles s'appliquent, continue de se reproduire sous des formes diverses. La *Chute d'un ange* de M. de Lamartine est le pendant des *Affaires de Rome* de M. de La Mennais. En gémissant sur ces tristes défections, il ne faut pas trop s'en alarmer. La plus obscure fille de Saint Vincent de Paul qui déserterait la foi, serait quelque chose de plus sinistre qu'un grand talent qui tombe. Cette chute de la charité serait vraiment la chute d'un ange : quant au génie, ce n'est guère qu'un beau mortel, qui nous accoutume, depuis six mille ans, à ses faux pas. »

**INTRODUCTION A LA LANGUE LATINE, AU MOYEN DE L'ÉTUDE DE SES RACINES ET DE SES RAPPORTS AVEC LE FRANÇAIS;** ouvrage utile à tous ceux qui commencent d'étudier le latin, ou qui, l'ayant déjà appris, ne connaissent qu'imparfaitement la valeur, la formation et la filiation des mots; par M. l'abbé BONDIL, chanoine, professeur d'Écriture sainte (1).

Voici un ouvrage important, fruit d'une longue expérience, et destiné à produire une notable amélioration dans les études classiques. Nous lui consacrerons prochainement un article détaillé, où nous ferons voir quel avantage l'étude des langues peut en retirer. En attendant, nous croyons devoir reproduire ici le *prospectus*, qui donne une idée assez complète de tout l'ensemble du système.

« Tous ceux qui se sont occupés de langues anciennes savent par expérience, que la connaissance des mots et de leurs diverses acceptions est ce qu'elles offrent généralement de plus difficile. Si parmi les jeunes gens auxquels on enseigne le latin, un grand nombre se rebutent dès les premières leçons; si d'autres, après plusieurs années de travail, n'obtiennent que des succès médiocres; si ceux mêmes qui y font des progrès parviennent si rarement à lire les auteurs sans le secours continuel des dictionnaires, c'est à la difficulté de connaître la valeur des termes qu'il faut en attribuer principalement la cause. Pour prévenir le découragement des uns, accélérer les progrès des autres, épargner à tous des tâtonnemens pénibles et des pertes de temps irréparables, il faudrait donc simplifier et faciliter l'étude des mots. C'est ce que l'auteur de l'*Introduction à la langue latine* a heureusement exécuté.

Pour atteindre ce but, il réduit d'abord l'étude de tous les mots à celle de leurs racines, en quoi il a pour lui l'autorité des plus célèbres grammairiens et d'une foule de savans, qui regardent la connaissance des mots radicaux comme le moyen le plus utile et le plus sûr pour acquérir la parfaite intelligence d'une langue. On conçoit en effet que ces mots entrant comme base ou comme élémens dans tous les autres, il suffit de les comprendre pour être en état de déterminer avec exactitude la valeur de toutes les formes qui en dérivent, et de toutes les combinaisons dont ils font partie.

Cette manière d'étudier le latin est incontestablement la plus simple, puisqu'elle réduit les mots au plus petit nombre possible, en les rapportant au mot principal dont ils sortent. Elle est en même temps la plus philosophique, parce qu'elle est la seule au moyen de laquelle on puisse saisir les rapports intimes et la filiation des mots, fixer avec précision la valeur littérale et étymologique des composés et des dérivés, se rendre raison de leur signification propre et primitive, et apercevoir le fondement et le lien de tous les sens figurés et analogiques qu'ils ont reçus peu à peu.

Les avantages de cette simplification sont tout-à-fait hors de doute; il ne reste donc plus qu'à comprendre et qu'à se rendre familières les expressions fondamentales d'où toutes les autres découlent. Or, notre auteur en trouve le moyen dans les nombreux rapports de la nomenclature latine avec la française. En comparant un très grand nombre de mots des deux langues, il montre clairement que presque toutes les Racines latines se retrouvent dans des mots français, à l'aide desquels elles peuvent être aisément comprises et retenues; dès lors, toutes les difficultés sont aplanies : car, tout le latin étant dans ses Racines, et celles-ci étant dans le français, il s'ensuit nécessairement que dans un sens très vrai, tout le latin y est aussi; et que sans autre connaissance que celle qu'on a communément du français, on peut apprendre toute la nomenclature latine avec la plus grande facilité. Les mots dont elle se compose n'étant plus, à proprement parler, des mots étrangers, mais seulement de nouvelles formes ou des combinaisons d'élémens déjà connus, et dont on fait même un usage journalier, l'étude du latin se trouve tout d'un coup dégagée de ce qu'elle avait de plus épineux et de plus aride : loin de rebuter, elle intéresse; au lieu d'exiger de longs et de pénibles efforts, elle n'impose que le travail facile et agréable de la décomposition et de la comparaison des mots; enfin, ce qu'on ne saurait trop apprécier, elle devient accessible à tous, et n'a plus rien qui ne soit à la portée de la mémoire même la moins exercée et la moins heureuse.

Un livre destiné à faciliter l'étude d'une langue doit être aisé à comprendre. Celui que nous annonçons ne suppose, dans le lecteur, que l'intelligence la plus ordinaire; il n'exige de lui que des opérations dont tout le monde est capable.

Il est divisé en trois parties.

Dans la première sont contenus les mots regardés communément comme *Racines;* ils y sont suivis des principales *expressions françaises* qui en viennent, d'une *étymologie* quand ils en sont susceptibles, et de *dérivés* ou de *composés latins*, en assez grand nombre pour expliquer le mécanisme de la formation des mots. Sur un peu plus de deux mille cinq cents Racines que renferme cette première partie, quarante-six seulement (dont plusieurs appartiennent au grec) ne sont accompagnées ni de dérivés français ni d'étymologie. Toutes les autres pouvant être retenues par l'un ou l'autre de ces moyens, l'étude des termes fondamentaux, et conséquemment de toute la nomenclature, ne doit plus présenter de difficulté.

Tout ce qui concerne les *altérations qu'ont subies les mots*, soit dans le latin même, soit en passant du latin dans le français, est présenté avec beaucoup d'ordre et de méthode dans la seconde partie. Dès qu'on l'aura parcourue rapidement, ou qu'au moins on en aura saisi les principes, qui sont très clairs et très simples, quelque étranger qu'on soit d'ailleurs à l'étude étymologique et comparative des langues, on

(1) Cet ouvrage forme un vol. in-8°; prix 6 fr. On le trouve, à Paris, chez L. Hachette, libraire de l'Université royale de France, rue Pierre-Sarrazin, n° 12; et chez Chamerot, libraire, quai des Augustins, n° 33; à Lyon, chez Giberton et Brun, libraires de l'Académie, Petite Rue Mercière, n° 11.

reconnaîtra, au premier coup d'œil, l'identité ou le rapport des mots en apparence les moins semblables.

La troisième partie est consacrée aux *désinences*. Il était nécessaire d'en parler avec un peu d'étendue, soit parce qu'elles modifient diversement la signification des primitifs, soit parce que, pour remonter à ceux-ci, il est indispensable de savoir distinguer la partie radicale des mots d'avec les diverses inflexions dont elle peut être suivie.

L'ouvrage est précédé d'un *avant-propos* qui explique la manière de s'en servir, et terminé par *deux tables alphabétiques*, l'une des dérivés et des composés latins contenus dans la première et la troisième partie; l'autre, des mots français dont l'origine est indiquée dans la première.

Nous voudrions pouvoir rapporter ici quelques endroits du livre même; mais comme les parties en sont étroitement liées entre elles, et que leur force résulte principalement de leur union et de leur ensemble, des morceaux détachés perdraient nécessairement de leur intérêt. Nous tâcherons cependant de faire sentir, par les deux exemples suivans, la solidité et les avantages de la méthode qui sert de base à l'*Introduction*.

Soient donc : ALO, ALERE, nourrir, et

*Alibilis*, qui peut nourrir ou être nourri;
*Alebria* ou *alebra*, ce qui nourrit;
*Alica*, sorte de froment, de gruau, de bouillie, etc.
*Almus*, qui nourrit;
*Alemona*, déesse qui, selon la fable, nourrissait le fœtus dans le sein maternel;
*Alimonia*, *alimonium*, ce qui a la propriété de nourrir;
*Alimentum*, ce qui sert à nourrir, ALIMENT;
*Alimentarius*, qui concerne la nourriture, l'aliment;
*Alumnus*, celui qui est nourri, nourrisson;
*Alumna*, celle qui est nourrie;
*Alumnare*, soigner un nourrisson, élever, etc.;
*Alitura; Alitus, ûs; Altus, ûs :* action de nourrir, etc.;
*Aletudo*, manière d'être résultant d'une bonne nourriture, embonpoint;
*Altor*, celui qui nourrit;
*Altrix*, celle qui nourrit;
*Alitus, a, um; Altus, a, um :* nourri, ie;
*Altilis*, qui peut nourrir ou être nourri;
*Alescere*, commencer à se nourrir, se nourrir de plus en plus, s'accroître;
*Coalere*, se nourrir, prendre nourriture, se fortifier avec, ne faire qu'un corps, s'unir;
*Coalitus*, qui a pris nourriture avec;
*Coalescere*, commencer à se nourrir, à se fortifier avec, à ne faire qu'un corps, se COALISER, etc.
*Inalescere*, commencer à se nourrir, ou se nourrir de plus en plus dans.

Voilà vingt-six mots dans lesquels tout le monde peut reconnaître la Racine *Alo*, *alis*, *alit*, suivie de diverses *désinences*, ou précédée de quelque *préposition*. Dans tous c'est la même idée principale, exprimée par l'élément qui leur est commun. Les nuances de cette idée, ainsi que les idées secondaires, sont exprimées par les syllabes qui le suivent ou qui le précédent. Il suffit donc, pour les comprendre tous, de connaître la valeur d'*Alo*, et celle des syllabes accessoires.

Or, on trouve et l'on apprend dans quelques instans la valeur des prépositions en consultant la première partie, et celle des désinences en consultant la troisième; il n'y a donc plus à connaître que la Racine *Alo*, et c'est ce qui devient très facile au moyen du dérivé ALIMENT ou ce qui sert à *nourrir*, en latin *alimentum*. Car en décomposant ce mot, on s'aperçoit de suite que MENT (*mentum*) n'en est que la désinence; il faut donc que le reste, qui se confond évidemment avec *Alo*, *alis*, etc., soit la partie essentielle, et exprime l'idée principale, celle de *nourrir*.

Ainsi, par le mot très clair et très connu, ALIMENT, on arrive à l'inconnu *Alo*, et *Alo*, éclairci par ce dérivé, répand une vive lumière sur tous les autres mots auxquels il a donné naissance.

Soit encore *Iners*, *inertis*, qui est sans art, sans industrie, ignorant, qui n'exerce aucun art, fainéant, oisif, etc.

Ce mot est composé d'IN négatif, et d'ARS, ARTIS.

Or, le français offre cet *In* dans INDIGNE, INJUSTE, etc., et *Ars*, dans ART.

Ainsi encore *Iners* s'explique très clairement par les mots français les plus simples et les plus connus.

Sur le changement d'*a* en *e* dans *iners*, il faut consulter la deuxième partie.

En suivant cette marche on croit n'apprendre que le latin, mais en acquiert en même temps une connaissance plus claire et plus raisonnée de la langue française, par la décomposition de ses mots et la découverte de leurs origines; on se fraie une route facile aux langues modernes, telles que l'italien, l'espagnol, le portugais, dont le latin est la source commune; on se prépare des progrès rapides dans l'étude du grec, de l'hébreu et des langues en général; car les principes que l'on puise dans l'*Introduction* sont d'une application très étendue, et avec ce secours, il suffit d'entendre une langue pour en entendre plusieurs autres dans peu de temps et sans efforts.

Aujourd'hui que l'on est généralement si avide et si pressé de savoir, et que le champ de la science est néanmoins si vaste et si long à parcourir, les voies de progrès les plus simples et les plus rationnelles sont évidemment les plus convenables, comme répondant le mieux aux besoins et à la disposition des esprits. Aussi avons-nous pensé qu'un ouvrage propre à faciliter une des études qui sont la base de l'enseignement de nos écoles, serait favorablement accueilli des maîtres et des élèves. C'est avec cette confiance, et par un vif désir d'épargner bien des larmes et de l'ennui à la jeunesse, que nous nous empressons de l'annoncer au public.

Nous espérons pouvoir annoncer un peu plus tard la publication des importans travaux du même au-

teur sur le *grec* et sur l'*hébreu;* car depuis longtemps il s'occupe de langues, autant par goût que pour remplir un devoir que ses fonctions lui imposent; et dans son plan, le latin ne doit être qu'une préparation et un premier pas pour arriver d'abord à la langue d'Homère et de Démosthènes; puis, en suivant toujours le même procédé, à celle de Moïse et des Prophètes.

M. l'abbé Bonuil nous défend de parler de lui; cependant nous ne croyons pas manquer à la réserve que sa modestie nous prescrit, en disant qu'il a pris pour guides les meilleurs grammairiens et les plus célèbres étymologistes anciens et modernes; qu'il a su faire choix de ce qu'ont dit de plus solide, les Varron, les Servius, les Festus, les Donat, les Isidore de Séville, les Scaliger, les Vossius, les Ménage, les Caseneuve, les Roquefort, sans parler de beaucoup d'autres; et que son livre tient lieu, jusqu'à un certain point, d'une foule d'ouvrages qu'on ne peut se procurer, ou qu'on n'a pas le loisir de lire. »

---

ESSAI SUR LES ÉCRITS POLITIQUES DE CHRISTINE DE PISAN, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites, par Raimond Thomassy. Prix, 5 fr. Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69.

En attendant que nous rendions compte de l'ouvrage de notre collaborateur, et du rôle politique de Christine, nous citerons le passage suivant pour donner une idée du caractère de cette femme aussi éminente par ses vertus que par ses talens.

« C'est Christine elle-même qui nous apprend dans ses œuvres jusqu'aux plus petits détails de sa biographie; nous en citerons les faits principaux. Après la mort de son père, Thomas de Pisan, que Charles V, en 1368, avait appelé de Venise à sa cour, comblé de ses faveurs, et nommé l'un de ses conseillers et son astrologue en titre, Christine perdit son mari, nommé Etienne Castel, et avec lui les dernières faveurs de la fortune. Oubliée de la cour de Charles VI, qui avait fait mourir son vieux père de chagrin, elle fut d'abord livrée à l'isolement; puis, voulant régler les affaires de sa famille, elle se vit engagée dans une suite interminable de procès ruineux; et les hommes de loi, dévorant sans pitié son patrimoine, la réduisirent bientôt à un état voisin de la misère. Christine n'y montra jamais la moindre faiblesse, n'y retrancha rien de la dignité de son caractère. Le malheur, au contraire, redoubla son courage et lui révéla son talent; elle avait des enfans à nourrir et à élever, de pauvres parens à soutenir, en tout six personnes à sa charge, et rien que sa plume pour assurer leur sort et le sien. Elle pourvut à toutes les nécessités du moment, sauva quelques débris de sa fortune; et c'est alors qu'elle se dévoua au travail littéraire, comme d'autres se donnaient à la vie monastique.

« Mais avant d'apprécier ses écrits, tâchons de comprendre son caractère. Ce qui la distingue du grand nombre de femmes célèbres que le moyen âge pourrait lui comparer, c'est l'énergie de la volonté, jointe à une exquise délicatesse de sentimens. Cette heureuse alliance de facultés qui s'excluent trop souvent, ne laisse à Christine aucune ressemblance avec les matrones de l'antiquité, et en fait à nos yeux un modèle parfait de la femme chrétienne. L'orgueil du stoïcisme, écueil des grands caractères et dernier appui des âmes peu religieuses qui ne veulent pas céder à leurs propres faiblesses, ne pénétra jamais dans son cœur. La confiance en Dieu l'occupait tout entier et en effaçait tout ce que l'isolement y aurait pu mettre de raide et d'inflexible. C'est ce qui nous explique comment Christine put être attendrie par le malheur, mais jamais humiliée par lui, encore moins désespérée; comment elle put se montrer si aimante dans la piété filiale, dans sa tendresse de mère, dans son attachement d'épouse, dans toutes les affections de la famille, et en même temps si forte, si courageuse dans l'accomplissement de ses devoirs sociaux : c'était une belle âme douée d'une fermeté inébranlable et d'une rare sensibilité, une noble créature qui inspire une douce et profonde sympathie, et où nous verrons la passion du bien s'allier à la candeur.

« Avec cette forte et simple nature, Christine, quoique « nourrie, dit-elle, en délices et mignottemens, étoit parvenue à sauver son désolé mainage, et à conduire la nef demouree en mer orageuse sans patron. » Mais ce qui doit bien plus nous étonner, c'est qu'elle ait pu, dans une vie pleine de tristesse et de douleurs, produire un si grand nombre de travaux littéraires; c'est de voir tout ce qui est sorti de sa plume, et ce qui reste encore de ses écrits.

« Une pareille fécondité s'expliquera par une longue et forte préparation. Christine s'était déjà fait remarquer par ses poésies légères, ballades, rondeaux et *ditties*, lorsqu'elle ambitionna une gloire plus solide. Grâce à l'éducation la mieux cultivée, où ses parens avaient fait entrer l'étude approfondie du latin, elle put s'appliquer avec une ardeur infatigable à la connaissance de tous les grands écrivains de l'antiquité et du christianisme. Elle refit en quelque sorte son instruction, mais sur une base méthodique et universelle. « Ainsi, dit-elle, que « l'enfant se met en premier à l'a, b, c, d, je me « pris aux histoires anciennes dès le commencement « du monde, les histoires des Ebrieux, des Assiriens et des principes des seigneuries, procédant « de l'une à l'autre, descendant aux Romains, aux « François, aux Bretons, et dans plusieurs histeriographes; après, aux déductions des sciences, « selon ce que, en l'espace du temps que j'y étudiai, « en pus comprendre; puis me pris aux livres des « poètes.... Adonc fus-je aise quand j'eus trouvé le « stile à moi naturel, me délectant en leurs subtiles « ouvertures et belles manières cachées sous fictions « morales, et au bel stile de leurs mètres et prose, « déduite par la belle et polie rhétorique. » Telles furent les sérieuses études à l'aide desquelles Christine put composer, de 1399 à 1405, *quinze ouvrages principaux*, *sans compter*, dit-elle, *les autres particuliers petits dictiez*, *lesquels tous ensemble contiennent soixante-dix cahiers de grant volume*.

« Les livres furent toujours ses plus chers confidens. Infatigable jusqu'à l'enthousiasme dans sa passion pour le travail intellectuel, elle en fit un sanctuaire, une religion; et c'est là, dans sa vie *spéculative et solitaire*, que la renommée vint d'elle-même la trouver. Car *il fut parlé, même entre princes, de son ordre et manière de vivre, c'est à savoir : à l'estude.* Alors, ne pouvant plus cacher ses écrits, elle en offrit plusieurs aux membres de la famille royale, qui les acceptèrent avec autant de bonne grâce que d'empressement, « et plus comme je tiens, dit-elle, pour la chose non usagée que femme escrive, que pour dignèce y soit; et ainsi furent en peu de heure ventillez et portez mes ditz livres en plusieurs pars et pays divers (1). » Plus tard, après les débats sur le *Roman de la Rose*, victime d'une calomnie odieuse, elle dédia à Charles VI son *Chemin de longue étude;* et ce poème qu'elle composa au souvenir des malheurs de Boëce et de la *Consolation de la philosophie*, en retrempant tout son courage, la préserva de la corruption des mœurs. Sa vie redevint alors plus occupée, peut-être même entièrement solitaire; car on ne sait comment s'expliquer le grand nombre d'écrits remarquables composés par Christine en cette circonstance. Ils imposèrent enfin silence à ses détracteurs, et elle put reprendre paisiblement la suite de ses travaux.

«La mission favorite de Christine semble avoir été de prêcher le mérite du travail et de montrer que « oysiveté permaine à tous inconvéniens. » Du moins, c'est une pensée qui revient fort souvent sous sa plume, et semble lui avoir inspiré un de ses premiers ouvrages, dédié au jeune duc d'Orléans, l'épître d'*Othéa, déesse de prudence, à Hector de Troye.* Christine s'y compare, avec autant de grâce que de modestie, à une petite clochette qui sonne « grant voix, et bien souvent réveille les plus saiges et leur conseille le labeur d'estude. » *Fille d'étude* est encore le nom qu'elle se donne dans son *Livre des trois Vertus, pour l'instruction des princesses, dames de la cour et femmes de tous les estats.* C'est ainsi qu'elle rappelle un précepte dont elle connaît tout le prix, et se présente au moyen âge comme l'un des plus éloquens modèles de l'amour des belles-lettres et de la philosophie, du culte de la vérité et de l'imagination. Son exemple a prouvé tout ce que la moralité du travail peut ajouter de force à un beau caractère et d'indépendance à la vertu. Anssi Christine, modeste jusqu'à la timidité dans les rapports ordinaires de la vie, retrouvait-elle toute sa liberté dans les occasions difficiles. Elle se développait alors par inspiration, toujours prête qu'elle était à grandir jusqu'à l'enthousiasme, et à s'élever au plus généreux dévouement.

« Italienne de naissance, rien ne put la détacher de la seconde patrie que lui avaient faite l'hospitalité et la protection généreuse de Charles V, ni l'abandon et l'ingratitude qu'elle y éprouva, ni les promesses séduisantes que lui firent des princes étrangers. Henri IV de Lancastre ayant lu un recueil de ses poésies, apporté en Angleterre par le comte de Salisbury, favori de Richard II, essaya vainement de l'attirer à sa cour. Galéas Visconti, duc de Milan, dont la fille avait épousé le duc d'Orléans, frère de Charles VI, ne fut pas plus heureux auprès de Christine. Celle-ci préféra la France où elle était malheureuse, à l'Italie où la fortune et les honneurs lui souriaient. Un pareil attachement révèle sans doute une âme sublime, et nous explique comment Christine n'eut jamais qu'une pensée, qu'un sentiment, celui de mettre sa plume au service de tout ce qu'il y avait de grand, de noble et de généreux dans notre pays. Aussi la voyons-nous, dans toutes ses œuvres, s'efforcer de ranimer les sentimens chevaleresques et chrétiens, affaiblis et presque éteints par un siècle d'indifférence religieuse et d'égoïsme monarchique. Son intelligence y prend toujours pour guide la plus haute moralité; et c'est là ce qui constitue le caractère propre, essentiel de cette femme éminente; de même que l'oubli de toute règle morale, les caprices du luxe et une insatiable cupidité distinguaient à la même époque les princes lettrés, parens de Charles VI. Christine va donc offrir un singulier contraste avec la société qui l'entoure et la protége.

« Retenue par les vertus de son sexe à l'écart du mouvement des affaires et du choc brûlant des passions politiques, Christine osa pourtant, elle si douce et si craintive, les regarder en face lorsque l'amour du bien public lui en fit un devoir. Rien alors ne put l'arrêter. Cédant aux élans soudains d'un cœur généreux, elle affronta les ambitions rivales et s'interposa au milieu d'implacables jalousies. C'est ainsi qu'elle parut, en 1405, lorsque la fureur du pouvoir allait mettre aux prises les ducs de Bourgogne et d'Orléans; et plus tard, après le meurtre de ce dernier, en 1410, lorsque la vengeance, étouffant l'amour du pays dans tous les cœurs, portait déjà l'esprit de faction à recourir à l'étranger. Dans ces temps de funeste mémoire, où chacun se ménageait une position par la ruse ou par la violence, Christine, livrée à elle seule, et sans autre appui que l'estime inspirée par ses talens et ses vertus, essaya d'arrêter, retarda peut-être la guerre civile, et offrit l'exemple d'un dévouement qui n'eut, hélas! que trop peu d'imitateurs parmi ses contemporains.

« La meilleure manière de le louer, c'est de citer les écrits qui en renfermaient l'expression. Aussi faudra-t-il remarquer la lettre de Christine à Isabelle de Bavière, reine de France; ou bien sa *Lamentation* sur les maux de la guerre civile, avant-coureurs trop certains de la guerre étrangère. Le *Livre de la paix* mérite encore plus de fixer l'attention, car lui seul aurait pu remédier à tant de malheurs. Tous ces documens sont encore inédits, inconnus, et pourtant la prévoyance les a dictés en présence des calamités qui menaçaient la patrie, à la vue «des Anglais par de costé, qui parferont l'eschec et mat, si la fortune y consent! »

(1) Voyez la *Vision* de Christine, ms. n° 7394, f° 62.

L'UNIVERSITÉ

# CATHOLIQUE.

Numéro 36. — Décembre 1838.

## Sciences Sociales.

## COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

ONZIÈME LEÇON (1).

Comme le partage de l'association spirituelle en un nombre indéterminé d'états indépendans constitue le caractère essentiel de la forme sociale catholique, cette forme présuppose, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'existence d'un culte dont les préceptes, flexibles à la fois et rigoureux dans leur application, répondent aux vrais besoins de l'humanité tout entière. Cependant cette condition n'est pas la seule, car la moindre déviation de la foi commune suffit pour détruire l'identité de doctrine qui est la vie des associations spirituelles; et par conséquent aucun culte, si excellent qu'il soit d'ailleurs, ne peut prétendre au glorieux titre de catholique ou d'*humanitaire*, qu'autant qu'il donne à son sacerdoce l'organisation la plus propre à établir et à perpétuer parmi des nations diverses d'origine et de langage une rigoureuse conformité de croyances. Cette tâche, en effet, ne peut être remplie que par le pouvoir spirituel, et il l'accepterait en vain s'il n'était façonné de manière à opposer son indissoluble unité à l'action continue et dissolvante de la *pluralité* des gouvernemens temporels. Donnez à chaque peuple entré dans la grande société catholique un clergé qui soit exclusivement le sien, et ces hiérarchies égales en droits et nationales dans leur juridiction ne parviendront jamais à s'entendre sur l'interprétation du même texte sacré, des mêmes traditions. Le patriotisme s'emparera des dissidences inévitables, afin de les aggraver, et l'autorité laïque soumettra à ses caprices, ploiera à ses besoins des commentateurs qui ne pourront trouver ni appui ni lumières au delà de son territoire. Par la force même des choses, il faudrait alors le miracle d'une infaillibilité en quelque sorte universelle, pour empêcher la société catholique de se dissoudre en sociétés unitaires; ce serait la Providence, agissant, pour ainsi parler, à nu; et dès lors, humainement parlant, nous pouvons affirmer que la société catholique n'est concevable qu'à l'aide d'un sacerdoce *un*, c'est-à-dire le même pour toutes les associations temporelles qui, dans l'ordre des croyances, ne forment ensemble qu'une seule association spirituelle. Mais cette unité absolue du pouvoir sacerdotal, unité sans laquelle les merveilleux avantages d'une civilisation vraiment universelle ne seront jamais qu'une vaine et magnifique espérance, présente des difficultés pratiques d'une telle nature, que l'on ne peut sérieusement s'étonner de la prédominance du système social unitaire.

Non seulement, dans ce dernier sys-

(1) Voir la x[e] leçon, n° 30, t. v, p. 405.

tème, le législateur divin ou réputé divin n'a à s'occuper que des besoins d'hommes destinés à vivre sous l'influence d'un même climat, et toujours en assez petit nombre pour qu'un seul gouvernement puisse régir leurs intérêts terrestres, mais encore, et comme conséquence de la limite assignée au développement de ses doctrines, il n'a à redouter la permanence d'aucun dissentiment entre le pouvoir spirituel fondé par lui et le pouvoir temporel qui en sortira plus tard. En effet, lorsque les membres de l'association temporelle sont en même temps les membres de l'association spirituelle, c'est-à-dire lorsqu'un peuple a un culte qui n'est celui d'aucun autre peuple, tout conflit durable entre l'autorité sacerdotale et l'autorité laïque devient impossible. Il y en a toujours une qui absorbe l'autre, en ce sens qu'elle s'en fait un instrument, et alors si le prêtre est le plus fort, il prête son influence à des fonctionnaires qui lui obéissent; comme au contraire, si le prêtre est le plus faible, les fonctionnaires sont obligés de le faire respecter, afin que sa docilité leur soit utile. Les pontifes de l'ancienne Méroé, qui annonçaient à leur roi, quand ils étaient mécontens de son administration, que les dieux l'avaient condamné à mort, et qui le contraignaient ensuite à exécuter de ses propres mains le terrible arrêt, ne prêchaient assurément pas la révolte contre leurs royales victimes, et à leur tour, quand ces monarques eurent enfin brisé le joug régicide qui les écrasait, ils se gardèrent bien d'affaiblir au delà des exigences de leur sécurité personnelle le pouvoir qui les avait fait trembler si long-temps. C'est que, d'une part, les prêtres ont un immense besoin de l'association temporelle, puisqu'elle est le complément nécessaire de l'association spirituelle, et que, de l'autre, les administrateurs de celle-là sentent instinctivement qu'elle ne peut vivre sans le concours de celle-ci. Il y a donc alliance naturelle entre le sacerdoce et le gouvernement, alliance que compromettra parfois l'esprit de domination inhérent à l'homme, mais que renouera bientôt dans la société unitaire le triomphe définitif de l'un ou de l'autre. Au plus fort de leurs luttes, chacun d'eux veut asservir son rival, et non l'assassiner; le gouvernement surtout, car il ne pourrait se délivrer d'un pontificat importun qu'en le remplaçant par un autre, en substituant une religion nouvelle à l'ancienne religion, et l'issue d'une pareille tentative serait à la fois plus incertaine et plus périlleuse que la violence qui frappe le prêtre en épargnant le dogme, ou que la corruption qui les énerve tous les deux. On a vu des prêtres changer tout un système politique dans ses chefs, et quelquefois dans ses institutions, mais jamais on n'a vu et jamais on ne verra un gouvernement prendre l'initiative, et adorer un dieu inconnu. Trop d'intérêts matériels, ceux même du pouvoir qu'il exerce, seraient compromis; trop de résistances seraient soulevées, pour qu'un souverain, quelque absolu qu'il soit, conçoive la pensée de déplacer les bases de la société qui lui obéit, au risque de la voir périr dans ce dangereux travail, et de s'ensevelir lui-même sous un monceau de ruines. Aussi, chez les peuples unitaires, les doctrines religieuses nouvelles viennent toujours d'en bas, par les faibles et les pauvres. Les puissans les persécutent long-temps encore après qu'ils ont eux-mêmes cessé de croire aux doctrines délaissées par la multitude.

Mais le sacerdoce d'une société catholique la pénètre tout entière, et dans sa multiple union avec les divers états dont elle se compose, il jouit d'une liberté plus haute, et surtout moins précaire. Comme chacun de ses membres, sans distinction de patrie, appartient au même corps, lorsqu'il s'agit des droits, des devoirs, ou si l'on veut des intérêts communs, ils se surveillent et s'appuient à la fois; en sorte que leur asservissement ne saurait être nulle part, ni durable, ni hautement avoué. Que les prêtres appartenant à une société catholiquement constituée, et *campée,* si nous osons ainsi parler, sur le territoire d'une nation donnée, cèdent, victimes de la peur ou de la corruption, aux fantaisies du pouvoir terrestre auquel ils sont soumis dans cet ordre, aussitôt les autres prêtres, que les mêmes craintes et les mêmes séductions ne sauraient atteindre, protesteront contre l'abandon de la discipline antique et des anciennes tradi-

tions. Les consciences défaillantes se relèveront alors, et elles seront fortes de tout l'ascendant de l'opinion publique, qu'éclairera, sur tous les points occupés par l'association spirituelle, et qu'exaltera peut-être le zèle des autre fractions du sacerdoce. Tant qu'il y aura de la foi dans les masses, aussi long-temps que des doctrines religieuses nouvelles n'affaibliront pas l'unanimité des croyances populaires, aucun gouvernement catholique n'osera donc porter la main à l'encensoir, parce qu'il ne pourrait le faire impunément. Le pouvoir spirituel possédera une pleine indépendance, et quand même il ne serait pas représenté par de simples mortels, quand même ses mandataires n'abuseraient jamais de l'immense autorité déposée entre leurs mains, ils exciteraient encore la jalouse défiance des princes souverains, ou du moins un ardent désir de briser en eux la plus forte barrière qui jamais ait été opposée à l'arbitraire humain. Ce serait mal connaître notre faible nature que de demander à un monarque victorieux, à une assemblée délibérante, un respect profond pour une institution qui circonscrit à ce point son omnipotence. Si le fonctionnaire laïque est un croyant sincère, l'homme *pouvoir* cherchera des moyens termes, afin de satisfaire à la fois sa conscience et son ambition. A l'exemple des empereurs germains, de Venise, de Louis XIV, il s'arrogera le droit de tracer la limite qui sépare ses attributions des attributions sacerdotales, et, sans s'attaquer au dogme, il s'attribuera une autorité démesurée et souvent absolue dans ces questions mixtes, où le contact inévitable des deux pouvoirs amène de continuels froissemens. Puis les résistances engendreront une aversion mal déguisée, et qui se trahira par la faveur secrète accordée aux novateurs et aux non-croyans. Le prince verra en eux d'utiles auxiliaires dans sa lutte contre le clergé; mais il en cherchera d'autres plus utiles encore dans le clergé lui-même, en soulevant des ambitions individuelles contre l'intérêt commun du corps tout entier. Sous des formes diverses, par des moyens différens, les chefs des associations temporelles catholiques s'efforceront enfin de fausser ou de briser l'unité sacerdotale, afin de séparer les prêtres de leurs états des autres prêtres, et les églises nationales reparaîtront tantôt en droit et tantôt en fait; car chez les peuples qui n'auront pas adopté des croyances nouvelles, la loi humaine interviendra pour intercepter toute communication entre leurs ministres spirituels et les chefs dont ceux-ci relèvent, sous prétexte que ces chefs sont des étrangers dans l'ordre temporel. Quant ux croyances nouvelles qui surgiront alors, elles auront toutes le même caractère, car toutes ne retrancheront d'abord des anciennes croyances que les dogmes inhérens, si nous osons le dire, à l'institution même d'un sacerdoce commun à toute l'association spirituelle. Chacune d'entre elles instituera le sien et le jettera, esclave, aux pieds du pouvoir politique qui lui permettra de vivre; et ces clergés improvisés ou formés avec les renégats du clergé ancien, commenceront par la servitude où tombent seulement sur le déclin de leur vie les sacerdoces unitaires. Faut-il que nous disions à nos lecteurs que nous faisons ici de l'histoire? Les fauteurs couronnés du protestantisme entendaient par liberté religieuse, l'irruption de leur autorité dans le domaine de la conscience, et ils cherchèrent cette liberté où elle était, dans le brisement de l'unité sacordotale du catholicisme, cette unité qu'il fallait rompre à tout prix, sous peine de régner seulement sur des corps, pendant que les âmes animant ces corps obéiraient à d'autres maîtres. Peu importait assurément au landgrave de Hesse, ou à Henri VIII, l'issue des controverses qui ne touchaient ni à leur autorité, ni à leurs passions. Mais pour assouplir et dépouiller la grande corporation sacerdotale fondée par le Fils de l'*Homme*, il était nécessaire de la partager en plusieurs corporations, et les réformateurs du XVe siècle se chargèrent de cette fatale mission. Nous savons comment ils l'ont remplie, et combien ont été déçues les espérances qu'ils avaient fondées sur leur commun respect pour les livres saints. Ils s'étaient imaginé que l'unité du texte sacré neutraliserait parmi les peuples chrétiens l'action dissolvante des clergés nationaux, et aujourd'hui on

cherchcrait vainement, je ne dis pas deux nations protestantes, mais deux protestans dont les croyances soient rigoureusement pareilles.

Ainsi l'unité forte et vivace du clergé *catholique* l'expose à des périls inconnus des autres sacerdoces, et cependant elle est la condition fondamentale de la forme sociale *humanitaire*, puisqu'elle est évidemment la condition de cette parfaite conformité de doctrine qui associe les peuples en leur imposant le joug d'une fraternité spirituelle. L'organisation donc d'un clergé vraiment catholique présente d'immenses difficultés; et, nous n'hésitons pas à le reconnaître, la sagesse de l'homme abandonné à lui-même était aussi incapable de les surmonter que d'apercevoir les immenses avantages sociaux et la puissance de civilisation qui y sont attachés. Venus dix-huit siècles après l'institution du seul sacerdoce *humanitaire* que le monde ait connu, nous pouvons aujourd'hui découvrir, sans trop d'efforts, la raison sociale des institutions qui le distinguent de tous ses rivaux chrétiens ou non chrétiens; mais Dieu seul la connaissait avant que son Verbe ne se fût uni à notre chair.

Toutes les religions concevables, le saint-simonisme lui-même, et la théophilantropie telle que l'avait imaginée La Reveillère-Lépeaux, ont et auront une hiérarchie sacerdotale. Mais le catholicisme romain est le seul culte dont la hiérarchie, contenue par le lien du célibat, et régulièrement coordonnée dans toutes ses parties, possède, avec une puissance indéfinie de développement, une magistrature suprême et infaillible en droit comme en fait. Il est surtout le seul culte qui, après avoir séparé nettement ses fonctionnaires des fonctionnaires de l'ordre temporel, leur impose le devoir d'un enseignement universel, et résume cet enseignement dans une série de symboles connus de tous, et livrée avec un égal abandon au prêtre et au laïque, au croyant et au non-croyant. Or, nous ne craignons pas de l'affirmer, voilà l'organisme indispensable, les institutions nécessaires de toute association spirituelle qui ose s'arroger le titre d'universelle; car humainement parlant, il ne peut être acheté à un moindre prix. Si les plus ardens adversaires de l'Église de Rome ne le lui refusent pas, si le bramine et le musulman, le luthérien et le calviniste saluent du nom de *catholique* la plus humble de ses chapelles, c'est que, abstraction faite de cette vérité dans laquelle ils ne croyent pas, elle remplit seule toutes les conditions d'une Église *humanitaire*, d'une Église assez vaste pour abriter dans son enceinte tout le genre humain. Changez quoi que ce soit dans l'harmonie de l'ensemble, ébranlez une seule des colonnes qui la soutiennent, et vous aurez, ou les *lamas* rivaux du bouddhisme, ou les castes sacerdotales de l'Egypte et de l'Inde, ou les changeantes doctrines de la réforme; et les peuples un moment assemblés au sein d'une même association spirituelle, retomberont dans l'inévitable insociabilité du système unitaire.

Pour bien saisir la merveilleuse ordonnance de la hiérarchie *catholique*, il faut ne jamais oublier qu'au point de vue *social*, elle est spécialement destinée à défendre l'intégrité de la doctrine commune contre les outrages des siècles, des gouvernemens, et des prêtres eux-mêmes. Ceux-là blâmeront le célibat ecclésiastique qui préfèrent les civilisations nationales à une civilisation humanitaire, qui s'identifient avec le pouvoir temporel, qui veulent que le pouvoir spirituel se courbe devant lui, que l'âme obéisse au corps, l'esprit à la matière. Mais le célibat ecclésiastique n'en demeure pas moins une des plus impérieuses nécessités de la religion humanitaire; car des prêtres mariés, ayant une famille, donnent, par là même, des gages d'obéissance et de dévouement à la fois au pouvoir temporel. Par leurs enfans, ils ont une patrie terrestre qui n'est pas le sol occupé par l'association spirituelle dont ils sont les magistrats, mais une fraction de ce sol. Attachés à la glèbe, enchaînés par les liens d'une affection sainte en elle-même; ils ont d'autres besoins, et des besoins bien plus étendus que ceux du simple célibataire. D'une part, leur temps est partagé entre les fonctions de leur ministère et les devoirs inséparables de la paternité; de l'autre, par ces devoirs même, ils sont accessibles à toutes les craintes, à toutes les cupidités qui s'y

rattachent ou qui en découlent. Se livreront-ils à l'enseignement religieux des classes pauvres? les trouvera-t-on impassibles et dévoués auprès de la couche du malade? se montreront-ils infatigables dans leur recherche des douleurs à consoler, des âmes à conquérir, des cœurs à purifier? résisteront-ils à l'entraînement des passions populaires, aux promesses et aux menaces du pouvoir temporel, malgré les supplications sorties du foyer domestique? Donnez une femme au prêtre catholique, et vous n'avez plus qu'un misérable *pope,* vil jouet des autorités laïques, soumis au knout en Russie, à la bastonnade ailleurs, et incapable, comme l'oiseau dont l'aile est brisée, de s'élever au dessus des choses de la terre. Alors, amoindrissez la tâche qui lui a été imposée, si vous ne voulez lui livrer la meilleure partie des trésors de l'Etat, car vous aurez à nourrir sa famille, et cependant, à cause de sa famille, il ne vous donnera qu'une faible partie de sa journée. Ne le mariez pas, et il vous la livrera tout entière avec la nuit qui vient après. Dix célibataires feront l'ouvrage de cent époux.

Qu'est le ministre protestant, sinon un laïque chargé le dimanche de lire certaines prières et de prononcer un discours, ce qu'eussent été les *officiers de morale* que la Convention voulait mettre à la place de nos curés? Les prêtres musulmans, indous, fétichistes, ne sont guère plus occupés, ou si des travaux plus longs absorbent leurs loisirs, ces travaux sont des empiétemens sur le domaine propre des laïques : l'administration de la société temporelle. On sait jusqu'où va la condescendance des membres de ces sacerdoces pour le pouvoir que régit celle-ci. Maris et pères, l'amour de la richesse, le désir d'assurer la fortune de leurs enfans, la crainte de cette misère *à plusieurs,* qui est la plus effroyable de toutes, les lui livre, pour ainsi parler, pieds et poings liés. C'est là leur côté vulnérable, le *défaut* de leur conscience, l'endroit où les plus faibles coups sont habituellement mortels à leur zèle et à leur courage. Que si trop souvent l'ambition du prêtre célibataire a été plus forte que sa foi, si les protestans ont plus d'une fois et avec trop de raison reproché à des papes un coupable *népotisme*, un amour exagéré de leurs collatéraux, qui ne voit que l'exception, quand il s'agit de neveux, sera la règle lorsque des enfans seront en cause? Nous dirons plus. Au moyen âge, à cette époque où la civilisation naissante serait morte étouffée par les passions de nos barbares aïeux, si l'influence alors toute puissante de Rome ne l'eût sauvée, il ne fallut rien moins que le célibat ecclésiastique pour préserver l'Europe de la formation des castes héréditaires, et réduire à une lettre stérile le grand principe de l'égalité de tous les hommes devant le Créateur.

Quand le sacerdoce reçoit son institution, comme chez les païens, les Chinois et les protestans, soit de la volonté des croyans, soit de l'autorité du prince, les prêtres, élus par l'intrigue ou la faveur ne forment pas une corporation compacte dont les droits, sacrés pour elle, le sont encore aux yeux des laïques. Ceux-ci ne voient en elle que leur œuvre; ils la respectent, par conséquent, assez peu, et les individus qu'ils y jettent, choisis çà et là, ne peuvent ajouter au lien spirituel qui les unit, les affinités non moins puissantes de la famille. L'hérédité n'est qu'un accident ou une exception, et le clergé ne peut, même à l'aide des années, se constituer en caste. Au contraire, lorsque le sacerdoce, recevant son institution du ciel ou l'y faisant remonter, tient du culte qu'il professe le droit de pourvoir par lui-même à sa propre perpétuité, cette condition évidente de toute liberté dans ses rapports avec le pouvoir temporel l'expose, si le mariage ne lui est pas interdit, à la tentation de renfermer l'autorité cléricale avec les biens terrestres qui y sont annexés, dans la postérité des premiers possesseurs. Pourquoi, en effet, les pontifes qui confèrent les premiers grades de la milice sacrée, qui repoussent de ses rangs qui ils veulent, n'en écarteraient-ils pas tous ceux qui n'ont pas du sang de prêtres dans leurs veines, afin de réserver à leurs propres enfans le monopole de l'autel et de ses priviléges? Certes, au VI[e] siècle, il eût été facile aux évêques de l'Occident d'introduire un usage que les siècles suivans

auraient changé en règle : et nous le demandons, la raison humaine chargée seule de chercher ce qui convenait à cette période d'anarchie et de désordre, eût-elle osé blâmer alors un mode de transmission propre à donner au sacerdoce du moins la fixité qui manquait à toutes les autres institutions? Avec l'hérédité de la prêtrise serait venue l'hérédité de la noblesse, non pas de la noblesse que nous avons connue et qui s'acquérait par des services, mais d'une noblesse inaliénable et *inacquérable*, qu'on nous passe le mot, si ce n'est par le sang. En effet, à mesure que les familles cléricales se seraient posées plus nettement comme des familles sacrées, les familles militaires et libres auraient senti le besoin de se distinguer des vaincus et des esclaves par une prérogative analogue, et leurs prétentions auraient trouvé une consécration dans les nécessités et les prétentions du sacerdoce lui-même. Par la force même des choses, il y aurait eu dans le principe alliance entre les représentans héréditaires des deux pouvoirs, et l'Europe serait aujourd'hui gouvernée, comme l'Inde l'a été si long-temps, par deux castes; l'une, la caste sainte, issue des anciens Romains, et l'autre, la caste guerrière, issue des chefs sauvages de la Germanie.

Le célibat ecclésiastique nous a préservés de ce double malheur. Établi par l'Église et enfermé dans le domaine mouvant de ses ordonnances, on chercherait vainement par des motifs humains à expliquer son origine, tant il semblait alors en opposition, je ne dis pas avec notre nature, mais avec la prospérité immédiate de l'Eglise elle-même. Les puissans du siècle se seraient pressés autour du sanctuaire, les hauts barons seraient devenus pontifes, si les sacrificateurs de l'Agneau sans tache avaient pu, comme les autres hommes, fonder des familles, si la chasteté seulement, au lieu de la continence, leur avait été prescrite. Mais, avides d'une postérité à qui transmettre leur gloire, leur rang et leurs richesses, ils acceptèrent rarement la plus belle des missions terrestres, et l'association spirituelle catholique aurait manqué de ministres, si elle n'eût été les chercher dans les derniers rangs de la société, si le serf et l'esclave avaient été exclus des fonctions sacerdotales. Certes, même au sein de l'idolâtrie, il eût été moins difficile de compléter le nombre des vestales si le temple qu'elles desservaient avait été ouvert aux plébéiennes. Mais les patriciens étaient trop tranquilles sur l'avenir de leurs filles, ils se souciaient trop peu de la considération et de la fortune annexées au titre de prêtresse, pour se décider aisément à les vouer à une longue virginité. La nouvelle Rome comprit mieux le cœur humain, et si elle se montra plus rigoureuse encore, du moins elle fut chercher des vocations partout où elles existaient, et sans s'inquiéter, pourvu qu'elles fussent sincères, des motifs plus ou moins célestes dont elles découlaient. Son inflexible rigueur, l'anathème jeté sur le prêtre époux, contribuèrent donc puissamment à transformer en fait accompli la doctrine de l'égalité chrétienne; car tous les chrétiens, sans distinction de naissance, étant également appelés au sacrement de l'ordre, c'est-à-dire à prendre place dans la première corporation de la société catholique, l'humble naissance de la plupart des évêques et des prêtres assurèrent aux classes les plus méprisées, aux malheureux placés au bas de l'échelle sociale, des protecteurs infatigables et tout puissans. Sans le célibat du clergé, où en serait aujourd'hui la liberté civile, cette merveille de notre civilisation, et si féconde elle-même en autres merveilles? Les protestans qui, si Dieu le leur permettait, assimileraient volontiers nos ouvriers aux abeilles travailleuses qui ne peuvent se reproduire, ont-ils jamais songé aux conséquences fatales du mariage, s'il était permis à des prêtres choisissant eux-mêmes leurs propres successeurs et vivant au milieu d'un peuple plein de foi? ont-ils jamais compris que d'abord les riches et les puissans seraient seuls admis au sacerdoce, et qu'ensuite, avec les années, le sacerdoce deviendrait nécessairement la propriété exclusive d'une caste héréditaire? Mais non, ils n'ont pas prévu ces résultats, ils n'y ont pas pensé, parce que parmi eux, ces résultats sont impossibles. Quand les ministres qu'ils se choisissent par le mode de leur institution ne seraient

point dépouillés de toute indépendance, ils n'en demeureraient pas moins sans autorité sur les croyans, sans action sur les consciences, des discoureurs plutôt que des prêcheurs; et par conséquent incapables de toute grande aspiration. Êtres négatifs, ils n'aident au mal qu'en empêchant le bien; et certes ils ne sauraient inspirer de sérieuse inquiétude aux hommes qui veulent à tout prix enchaîner le pouvoir spirituel aux caprices de son rival. Voilà ce que prétendaient les premiers réformateurs, et ils marièrent leurs prêtres afin de les dompter, afin de les nationaliser, afin de briser pour toujours l'unité de la civilisation humanitaire. La Providence nous devait un dernier enseignement, et elle nous l'a donné en permettant que Rome succombât au degré où elle peut succomber.

Notre prochaine leçon sera consacrée à l'examen du célibat ecclésiastique, considéré comme moyen d'unité dans la hiérarchie sacerdotale et dans les croyances de la société catholique. En outre, nous montrerons, toujours humainement parlant, pourquoi le bouddhisme n'a point tiré de cette institution les mêmes avantages que l'Eglise.

C. DE COUX.

---

# Littérature.

---

## COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

### CYCLE DES APOCRYPHES.

#### SIXIÈME LEÇON (1).

Seconde époque des traditions apocryphes. — Leur influence sur les mœurs du moyen âge. — Leur action sur la littérature et les arts. — *Callimaque*, comédie pieuse de Horswitha.

On se rappelle que nous avons divisé l'histoire des apocryphes en trois périodes : l'une, qui s'étend du premier au cinquième siècle, et qu'on peut appeler l'époque de formation, durant laquelle les traditions relatives aux personnages évangéliques s'établissent, se complètent et se coordonnent; la seconde, qui embrasse les temps obscurs du moyen âge, au sein desquels l'influence des conceptions populaires des premiers siècles ne se manifeste que sous des formes pâles et maigres; la troisième, enfin, qui commence avec le douzième siècle, et où les types traditionnels reçoivent un développement plein d'éclat.

Nous avons fait connaître avec quelque étendue la première de ces périodes; nous nous occuperons plus brièvement de la seconde, dont les monumens ont une moindre importance. Cette période s'ouvre par les grandes invasions du Nord et finit aux croisades; elle comprend ainsi tout cet espace de désordre et de confusion qui sépare l'ancienne société de la nouvelle, et auquel, pour cette raison, on devrait peut-être restreindre la dénomination de *moyen âge*. Ces siècles ont été jugés avec une grande sévérité par l'histoire, qui les a, ce semble, taxés trop légèrement de barbarie. Les mœurs de cet âge furent rudes, sans doute; mais les populations n'y tombèrent point si bas qu'on a voulu le donner à croire. Les légendes dont nous faisons l'histoire en sont une preuve, entre autres. C'est à cette époque qu'elles se répandirent, qu'elles prirent possession des esprits, qu'elles jetèrent dans l'imagination des masses ces fortes racines que les siècles de doute, qui se levèrent plus tard, n'ont su complétement arracher. Or, qu'on examine l'esprit de ces légendes, et qu'on dise si les générations qui se nour-

(1) Voir la v[e] leçon, n° 34 ci-dessus, p. 276.

rirent de leur poésie pouvaient être des générations abruties.

Les traditions légendaires, celles du cycle apocryphe en particulier, composaient un corps de mythologie populaire d'une haute portée morale. Joachim et Anne, Joseph et Marie, les apôtres et les martyrs étaient de vivantes personnifications des vertus publiques et privées, des types complets de la vie chrétienne. Ces figures, tantôt douces et calmes, tantôt ardentes et sévères, avaient été dessinées avec une merveilleuse entente du cœur humain et une grande intelligence de l'Evangile.

Voyez les aïeux du Sauveur, selon la chair : ne sont-ce pas, sons le costume juif, de véritables chrétiens? ne réalisent-ils pas cet idéal de la famille chrétienne si admirablement tracé par l'auteur des *Martyrs*, d'après les traditions de l'antiquité ecclésiastique? Joachim, n'est-ce pas Lasthenès, moins Eudore? Joachim est riche et simple, puissant et miséricordieux; il fait de ses biens trois parts, dont l'une est pour le temple, la seconde pour les pauvres, et la dernière pour l'entretien de sa maison; il a des serviteurs, et vit avec eux dans une douce familiarité, les suivant dans la montagne, et gardant avec eux ses troupeaux. Comme lui, Anne a des servantes dont elle supporte humblement la grossièreté. Leur vie est, comme la vie du chrétien, toute d'épreuves. D'abord privés d'enfans, il leur faut plus tard sacrifier celui qui leur a été donné dans leurs vieux jours, pour obéir au vœu qu'ils ont fait. Ils immolent, non pas sans larmes, mais avec courage, leurs plus douces affections. « Notre enfant a « deux ans, se disent-ils; il faut la con- « duire au temple, pour accomplir no- « tre promesse; autrement Dieu s'irrite- « rait contre nous, et nous l'enlèverait « peut-être. — Pourtant, dit Anne, si « nous attendions qu'elle ait trois ans; « si jeune, elle pourrait redemander son « père et sa mère. — Attendons, dit « Joachim. — Et ils attendirent une an- « née; et la jeune fille eut trois ans. Et « Joachim dit : Appelez les vierges qui « sont dans Israël; qu'elles prennent « leurs flambeaux, et qu'elles les allu- « ment, afin que la pompe soit solen- « nelle et que notre enfant ne regarde « pas derrière soi. Et on fit ainsi; et « Marie fut présentée au temple... Ayant « été placée sur le troisième degré de « l'autel, l'enfant s'agita sur ses pieds et « trépigna de plaisir. Et ses parens des- « cendirent étonnés de ce qu'ils avaient « vu, mais remerciant le Seigneur de ce « que leur enfant ne les avait point rap- « pelés. »

Leur cœur, en effet, eût-il résisté à ses cris?

A côté de ce dévouement, faut-il placer celui de Joseph? C'est encore une bien noble figure que celle de ce simple artisan, qui, à un âge où tout homme aspire au repos, se charge, par humanité pour une orpheline, d'une tutelle pleine de soucis et de périls, et qui remplit jusqu'au bout, sans se plaindre, les rudes devoirs qu'il avait acceptés sans en connaître l'étendue. Par combien de tentations ne passe-t-il point! de combien d'angoisses ne sont pas dévorées ses nuits! Des signes alarmans apparaissent dans la femme qu'il doit protéger et de la vertu de laquelle il est responsable; un enfantement divin lui est prédit, mais cet enfantement s'accomplit dans la misère, au fond d'une étable; l'enfant qui naît est salué roi du haut des cieux, et ce roi est menacé de mort par un despote subalterne, et il faut le cacher en terre étrangère. Ainsi se passent, dans une alternative d'espoirs et d'inquiétudes, de consolations et de terreurs, les derniers jours de ce vieillard qui plie sous le fardeau, mais ne succombe jamais.

Que dire de Marie, ce type parfait de la femme? La Vierge des légendes est la plus suave et la plus noble des créations du génie chrétien; il y a dans chacun de ses traits une révélation de l'Evangile. Sa vie traditionnelle était, dès l'époque dont nous nous occupons, un texte universel d'enseignement. La jeune fille, l'épouse, la mère, la veuve, la nonne solitaire du cloître s'efforçaient d'en réaliser, dans leur sphère respective, les célestes exemples.

Le mâle héroïsme des apôtres était encore une source de leçons fructueuses. Le récit merveilleux de leurs combats faisait pâlir la gloire des héros mytholo-

giques, et le tableau de leur vie sainte en confondait la sensualité.

Ainsi, par les légendes, un culte chaste et élevé se substituait au culte impur et abrutissant qui avait régné jusque là.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour bien comprendre le rôle de la poésie légendaire, dont l'influence n'a pas été assez sentie. Les esprits graves, en général, n'ont eu que du dédain pour ces traditions populaires, qu'ils ont traitées de puérilités. Le crédit dont elles ont joui pendant plusieurs siècles est pour un bon nombre d'historiens ecclésiastiques un sujet d'humiliation. Ce devrait être un sujet de joie; car elles ont puissamment aidé à la transformation des mœurs. En effet, quand le christianisme apparut, la mythologie confuse de Rome régnait partout. Ses fables tour à tour gracieuses et gigantesques pouvaient bien n'être pour les sages que des symboles philosophiques; mais pour la masse c'était des réalités d'une action toute puissante. Le culte qui les consacrait avait habitué les esprits à regarder ces créations surnaturelles de la poésie comme étant de l'essence de toute religion. Une doctrine purement rationnelle et qui n'aurait pas été susceptible de ce genre d'ornemens, n'eût pas eu de grandes chances de succès. Partout, mais principalement en Orient, le merveilleux était une condition de la prédication. On sait que les apôtres n'ébranlèrent cette contrée que par des miracles souvent répétés. La foi qu'ils y avaient semée ne s'y serait pas maintenue peut-être, ou du moins ne s'y serait pas aussi efficacement propagée dans le peuple, si l'histoire de Jésus-Christ et de ses apôtres ne se fût de bonne heure et spontanément chargée d'un riche et innocent cortége de légendes. Il y avait dans l'esprit des populations de la Grèce et de l'Asie un tel besoin de croyances fantastiques, qu'après avoir embrassé le christianisme avec cet instinct du grand et du beau qui a toujours caractérisé ces races, elles l'eussent probablement quitté pour quelques libres rêveries s'il ne leur eût été possible de broder autour de son histoire des accompagnemens de leur façon.

Chez les nations de l'Occident, moins ardentes pour les mensonges poétiques, la nécessité d'une mythologie chrétienne tenait à d'autres causes. Les fables germaniques et celtiques avaient pris là un empire sérieux; elles étaient pour des tribus entières un code vivant de morale. Essayer de les détruire directement, c'eût été entreprendre une œuvre impossible; on ne pouvait les arracher des imaginations qu'en y substituant quelque chose d'analogue. C'est ce qui se fit naturellement par la propagation dans l'Eglise latine des légendes et traditions de l'Eglise grecque. Les moines qui importèrent de leurs monastères de Palestine, d'Egypte ou de Syrie, les récits embellis de la vie des premiers prédicateurs de la foi, ne se proposaient pas sans doute d'en faire un moyen d'attaque contre les superstitions des contrées où ils s'établissaient; ils allaient racontant ces contes pieux avec une foi naïve, sans se douter de leur effet salutaire. Mais il n'en fut pas ainsi de certains évêques, qui comprirent très bien le parti qu'ils pouvaient en tirer, et qui en opposèrent le charme doux et pénétrant aux séductions de la vieille mythologie. Au nombre des hommes apostoliques qui surent ainsi mettre à profit les traditions chrétiennes, il faut placer d'abord Grégoire de Tours, qui composa son livre *De gloriâ martyrum* dans le dessein énoncé de discréditer les fables païennes. Il s'en explique formellement dans la préface de cet ouvrage, où il dit que, dédaignant les récits romanesques du paganisme, il s'exercera à narrer les miracles encore peu connus des saints, parce qu'un chrétien ne doit dire que des choses propres à édifier l'Eglise de Dieu, à conduire à la connaissance de la foi et à féconder les âmes. Son intention, en répandant ces merveilles et en les ornant des charmes de la diction, est manifestement de les opposer à la mythologie païenne déjà caduque, et à laquelle il ne faut plus que ce coup de grâce pour mourir : *Citò ruitura*.

Des légendes recueillies par Grégoire de Tours, un petit nombre seulement regarde les personnages évangéliques. Le peu qu'il en rapporte suffit cependant à démontrer que, de son temps, les traditions du cycle des apocryphes étaient

déjà populaires en deçà de la Méditerranée.

A la même époque (sixième siècle), elles avaient jeté un grand éclat en Orient. Des classes inférieures où elles avaient pris naissance et où elles étaient restées durant quatre siècles dans l'humilité de leur forme native, elles étaient arrivées aux classes lettrées, et avaient enrichi de leurs inspirations la poésie, l'éloquence et les arts.

Le tableau de cette influence des traditions apocryphes sur le développement des œuvres de la pensée étant désormais l'objet spécial de ce cours, nous eussions aimé à en montrer, dès le début, les principaux monumens; mais il ne nous en reste par malheur que d'incomplètes indications, ou des vestiges à demi effacés.

Et pour parler d'abord des travaux d'art, nous ne pouvons plus voir à Constantinople le temple que Justinien, vers l'an 550, éleva en l'honneur des parens de Marie, et qu'il orna de peintures et de sculptures empruntées, comme le nom des deux saints personnages, à l'histoire apocryphe de la Nativité de la Vierge (1). Depuis long-temps aussi a disparu cette autre basilique que Justin II, après son rétablissement, consacra aussi aux aïeux du Sauveur (2). Le temps a détruit de même les peintures dont le pape Léon III avait orné la basilique de Saint-Paul à Rome, et dont le sujet était l'histoire de Joachim et d'Anne (3). Il en est de même de ces nombreux tableaux qui représentaient, au dire des écrivains de l'antiquité ecclésiastique cités par Molanus (4), les différentes scènes des histoires apocryphes, telles que la rencontre de Joachim et d'Anne sous la porte dorée; la fuite de Marie en Egypte, et les prodiges opérés sur son passage; l'Assomption de la sainte Vierge; la mort de saint Pierre et celle de saint Paul; le mariage de saint Joseph; le supplice des apôtres, et mille autres qui ont péri avec les temples sur les murs desquels elles étaient tracées. On se fera une idée de l'immensité des pertes que nous avons faites sous ce rapport, si on se rappelle l'usage où l'on fut long-temps de représenter dans l'intérieur des églises l'histoire entière du christianisme, et si l'on observe, comme le fait remarquer Molanus, que les traditions légendaires étaient plus souvent mises à contribution par les artistes que l'Ecriture sainte, dont le texte bref et sévère offrait à leur imagination un champ moins libre et des situations moins détaillées. Il y a là toute une période et toute une face de l'histoire de nos légendes que nous pouvons bien soupçonner, mais que tous nos efforts ne parviendront jamais à restaurer.

Parallèlement à ce développement artistique, les apocryphes eurent un développement littéraire. En même temps que leur action se faisait sentir dans la peinture et dans la sculpture, elle se manifestait dans l'éloquence et dans la poésie. Mais leur influence ici fut à la fois moins générale, moins féconde et moins puissante. On trouve à chaque pas, il est vrai, leur trace dans les auteurs du quatrième au dixième siècle, mais presque toujours stérile. Les chroniqueurs, les hagiographes, les orateurs, les poètes citent ces traditions populaires, les abrègent, les confirment ou y font allusion; mais un bien petit nombre y puise l'émotion et la vie. L'auteur de la tragédie du *Christ souffrant,* attribuée aujourd'hui avec quelque raison à l'un des Apollinaire, celui de tous les écrivains qui aurait dû, ce semble, emprunter davantage à ces légendes, n'en a pas su comprendre la poésie. Au lieu d'y prendre quelques uns de ces tableaux gigantesques et dramatiques que l'évangile de Nicodème lui eût fournis aisément, il s'est borné à rappeler dans quelques vers isolés l'histoire de la Conception miraculeuse de Marie, sa présentation au temple, et la solitude sacrée de sa vie de jeune fille. Il est vrai de dire que ce drame, dépourvu de vie et d'action, est moins une tragédie qu'un exercice déclamatoire à la façon de Sénèque le tragique.

C'est chez les orateurs que l'inspiration des légendes apocryphes commence à se manifester avec quelque grandeur.

(1) Procope. *De ædificiis*, I, 3.

(2) Thilo. *Codex apocryph. Prolegom.* XCI.

(3) Anastasius biblioth., p. 27.

(4) *De Historiâ SS. imaginarum.* Lovanii, MDXCIV.

Saint Grégoire de Nysse avait déjà raconté avec éloquence, d'après saint Eusthate, la vie traditionnelle et miraculeuse de la sainte Vierge; mais son récit pâlit singulièrement devant le tableau lyrique de la même vie tracé par saint Jean de Damas. On sait que ce grand théologien naquit, vers l'an 676, à Damas, où sa famille riche et puissante le fit instruire dans les lettres et les sciences de l'Orient. Sa foi vive, sa dévotion ardente le firent renoncer aux honneurs dont le calife mahométan l'avait comblé. Retiré dans le monastère de Saint-Sabas, à Jérusalem, il s'y livra tout entier à l'étude et à la prédication. C'est là qu'il prononça les cinq panégyriques de Marie qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui sont à la fois un témoignage du culte exalté que les Grecs avaient voué à la mère de Dieu, et de la popularité dont jouissaient parmi eux les légendes apocryphes du Nouveau Testament. Il nous sera difficile de choisir entre les cinq discours, ou plutôt les cinq poèmes que saint Jean de Damas a consacrés aux diverses circonstances de la vie de la sainte Vierge. Afin cependant de citer un passage qui résume mieux que tout autre le caractère de ces grandes compositions, nous essaierons de traduire quelques fragmens de la seconde homélie *sur le Sommeil de la bienheureuse Vierge Marie*.

« Ce ne sera pas m'éloigner de l'objet de ce discours, que de retracer, autant qu'il sera en moi, le spectacle que présenta la mort de cette sainte femme.... Je crois la voir, cette créature plus sainte que les saints, plus pieuse que les plus pieux, plus vénérable que les plus vénérables, cette urne, que dis-je? ce fleuve de manne céleste, je crois la voir étendue sur une humble couche, dans la ville illustre de David, dans la célèbre Sion, où la loi écrite reçut sa consommation et où fut inaugurée la loi de grâce, où le Christ législateur accomplit la Pâque mystique, et scella de son sang l'une et l'autre alliance, où l'agneau qui a enlevé les péchés du monde initia les disciples aux mystères de sa mort, en se donnant à eux dans un festin symbolique, comme le veau gras préparé pour la fête de famille, comme la grappe foulée au pressoir; où enfin le Christ ressuscité apparut à ses apôtres, et convainquit Thomas, et par lui, l'univers de sa divinité et de la coexistence éternelle en lui de deux natures, de deux volontés et de deux opérations libres et harmoniques. Je crois la voir à Jérusalem, cette citadelle de l'Eglise, ce commun rendez-vous des apôtres, où l'Esprit saint descendit avec bruit et sous la forme du feu pour communiquer le don des langues aux propagateurs de l'Evangile. C'est là qu'habitait Marie depuis la résurrection, et que le disciple instruit dans la science du ciel, et à qui elle avait été confiée, lui fournissait les choses nécessaires à la vie.

« La voilà donc étendue sur une humble couche.

« A cette vue, je ne vous le cache point, je me suis senti embrasé du feu de l'amour divin, une sainte terreur m'a rempli, des larmes de joie m'ont inondé, je me suis incliné en esprit pour baiser cette couche heureuse et féconde en prodiges, de laquelle, comme d'un tabernacle, est sortie la vie, et qui a été sanctifiée au contact de la divinité. Il m'a semblé toucher de mes mains ce corps sacré qui a mérité de devenir le séjour de Dieu; j'ai cru appliquer mes lèvres sur ce front, sur cette bouche, sur ces membres vénérés, comme s'ils eussent été réellement devant moi. Mais en sortant de mon extase, je n'ai point trouvé ce que cherchaient mes yeux avides. Et comment aurais-je pu rencontrer ce qui a été ravi à nos regards et transporté dans les sanctuaires célestes?

« Mais de quels honneurs environna les derniers instans de sa mère, celui qui a recommandé aux hommes d'honorer leurs parens? D'abord il rassembla autour de son lit de mort tous les témoins de sa vie, tous les ministres de sa parole, tous ceux qu'il avait envoyés par le monde prendre les hommes dans les filets de sa parole, et qui arrachant les hommes des flots de l'erreur, les transportaient au festin des noces que le Père célébrait en l'honneur de son Fils, égal à lui-même en puissance..... Ils vinrent tous, et se pressèrent autour de sa couche comme des enfans qui se serrent au chevet de leur mère mourante, pour re-

cueillir le riche et fortuné héritage de sa bénédiction. Avec eux étaient leurs disciples et leurs successeurs, qui, après avoir participé à leurs travaux, méritaient d'avoir part à ce legs de grâces. Aux apôtres se joignit le troupeau fidèle et choisi qui vivait à Jérusalem. Justes de l'ancienne loi, patriarches et prophètes qui aviez prédit et attendu la naissance salutaire du Sauveur, vous deviez vous trouver aux funérailles de sa mère. Les anges eux-mêmes mêlèrent leurs chœurs célestes au funèbre cortége; du haut des cieux ils descendirent tous avec empressement, soit ceux qui sont assis devant le trône du Très-Haut, soit ceux qui exécutent ses ordres, soit les trônes, soit les dominations; ils vinrent brillans de lumière, et entourèrent avec respect le corps resplendissant de Marie, dont l'éclat se réfléchissant les enveloppait de lumière.

« Alors des hymnes célestes s'élevèrent pour chanter ce trépas glorieux, alors des paroles inspirées retentirent. On célébra la bonté infinie de Dieu, sa grandeur suprême, sa puissance sans bornes, sa miséricorde immense pour le genre humain, son amour ineffable; on dit comment, sans dépouiller sa majesté, Dieu s'était anéanti jusqu'à nous; comment, étant Dieu, il s'était fait homme sans cesser d'être Dieu; comment celui qui est partout s'était, par sa puissance, renfermé dans un étroit espace; comment le corps matériel d'une vierge avait reçu dans son sein le feu dévorant de la divinité, et de même que l'or, n'en avait été ni consumé, ni altéré. Quelle était la cause de tant de merveilles? La volonté de Dieu, sans laquelle rien ne se fait, et avec laquelle tout est possible.

« Ainsi chantaient à l'envi, mais sans désaccord et sans confusion, les esprits bienheureux.

« D'autre part, Adam et Eve, nos premiers auteurs, s'écriaient, dans un transport d'allégresse : Heureuse es-tu, ô notre fille, car tu as détourné le châtiment qui pesait sur notre race. Nous t'avions donné une existence périssable, et tu nous a acquis l'immortalité; tu n'avais reçu de nous que la vie, et tu nous a donné le bonheur, tu nous affranchis de la douleur, tu nous délivres de la mort, tu nous rends à notre primitif séjour. Nous avions fermé, par notre transgression, les portes du paradis terrestre, et toi, tu nous ouvres une voie vers l'arbre de la vie; par nous, la tristesse était descendue sur la terre; par toi, la tristesse se change en allégresse. Comment, ô fille sans tache, as-tu goûté la mort? Tu es le pont par lequel on arrive à la vie, l'échelle par laquelle on monte au ciel! Ah! sans doute, la mort pour toi est l'enfantement de l'immortalité.

« Oui, bienheureuse es-tu, et bienheureuse te proclameront les siècles.

« A ce concert de louanges se mêlait le chœur des saints. Tu as accompli nos prédictions, ô Vierge! disaient les bienheureux; tu as apporté sur la terre la joie que nous lui avions annoncée; par toi ont été brisées nos chaînes. Viens à nous, organe de divinité et de vie; viens rassasier notre désir de te voir, toi qui as rassasié notre désir de félicité.

« Telles étaient les paroles qui venaient des cieux. Mais sur la terre et parmi les saints qui entouraient Marie, les instances n'étaient pas moins vives. Reste avec nous, disait-on, ô Vierge! notre consolation et notre unique bonheur ici-bas; ne nous laisse pas orphelins sur cette terre où nous combattons pour ton fils; tu es notre repos dans les fatigues, notre rafraîchissement dans les sueurs de l'épiscopat; tu peux, à ton gré, quitter ce monde, ou y prolonger ton séjour; si tu nous quittes, oh! que du moins il nous soit permis de nous envoler avec toi. Peuple du Christ, nous n'avons plus ici, depuis qu'il nous a quittés, d'autre consolation que toi; si tu vis, nous consentons à vivre; mais si tu meurs, il nous sera doux de mourir. Mais que parlons-nous de mort? Quitter la terre ne sera pas pour toi mourir; ce sera au contraire t'élancer à une vie supérieure. Mais y rester sans toi sera pour nous une mort continuelle.

« Voilà, ce me semble, en quels termes les apôtres et les saints insistaient auprès de Marie. Mais quand ils la virent approcher du terme de la vie, quand ils virent son cœur s'enflammer de plus en plus du désir de se réunir à son fils, ils cessèrent leurs prières, et se mirent à chanter les hymnes qui se disent à la mort

des chrétiens. Leur cœur, emporté par l'attrait de la grâce divine, s'unissait à celui de la Vierge, et leur âme s'élevait avec la sienne au dessus des régions terrestres. Quand ils eurent rempli le devoir funèbre, et soulagé leur émotion, ils tressèrent comme une couronne d'hymnes pieux autour de sa dépouille, recueillant comme un trésor précieux la bénédiction suprême qu'elle leur avait donnée, et les dernières paroles qu'elle avait prononcées, paroles de vie sur la fragilité et la rapidité de l'existence terrestre, paroles d'avenir et de révélation sur le mystère des biens futurs.

« Bientôt, je pense, Jésus apparut du haut des cieux pour recevoir de ses propres mains sa mère immaculée, qui dut lui dire : Mon fils, je remets mon âme entre vos mains. Recevez-la, je l'ai conservée pure et intacte. Je vous remets mon corps, à vous, et non à la terre. Conservez-le ce corps, où vous avez daigné habiter, et que par votre présence vous avez rendu incorruptible. Transportez-moi où vous êtes, ô vous, le fils de mes entrailles, et que désormais je ne vous quitte plus, car voilà que je viens à vous comme vous venez à moi. Consolez mes fils, que vous appelez vos frères, du regret de mon absence. Augmentez les grâces de la bénédiction qu'ils ont reçue de mes mains. Et en achevant ces paroles, elle leva sans doute les mains et pria pour eux tous. Et quand elle eut achevé de parler, une voix lui répondit : Venez, mère bénie, venez dans mon repos. Levez-vous, amie, venez, ô la plus belle des femmes. Voilà que l'hiver est passé, et que le temps de la plantation arrive. Vous êtes toute belle, mon amie, et il n'y a point de taches en vous. L'odeur de vos parfums est au dessus de tous les aromates.

« En entendant ces mots, Marie remit son esprit entre les mains du Christ.

« Qu'arriva-t-il alors ? Les élémens se troublèrent apparemment, l'aspect de la nature changea, des voix et des sons s'entendirent. On ouït les cantiques des anges qui précédaient, accompagnaient ou suivaient la Vierge dans les cieux. Ils étaient divisés en deux chœurs, dont l'un, s'élançant dans les airs, conduisit l'âme de Marie au pied du trône de son Fils, et l'autre, restant sur la terre, continua de chanter des hymnes à l'entour de son corps sacré. Quant aux saints qui étaient demeurés auprès de cette dépouille sacrée, ils l'environnaient avec respect, et la baisaient avec des larmes de foi et d'amour, comme le tabernacle vénérable où Dieu avait résidé. Chaque membre touché répandait des bénédictions; les maladies se dissipaient et les démons fuyaient dans les entrailles de la terre. L'air, les vents, l'atmosphère entière, avaient reçu du passage de Marie une sorte de sanctification. L'eau dont son corps fut lavé, loin de la purifier, en fut elle-même purifiée. Le cercueil, porté sur les épaules des apôtres, traverse la ville et arrive à Gethsemani, précédé, entouré et suivi des anges qui l'ombragent de leurs ailes. Lorsqu'autrefois Salomon fit transférer l'arche du Seigneur dans le temple qu'il avait construit, il appela les vieillards d'Israël, et leur ordonna de prendre sur leurs épaules ce glorieux dépôt. Les prêtres et les lévites, obéissant à son ordre, transportèrent, de la cité de David au nouveau sanctuaire, le tabernacle de l'alliance de Dieu avec son peuple. Le roi et toute la nation marchèrent devant l'arche, qui fut déposée dans le Saint des saints, et devant laquelle on immola des victimes sans nombre. De même, quand il s'agit de porter au lieu du repos le tabernacle spirituel, non plus de l'alliance de Dieu avec les hommes, mais celle de Dieu lui-même, Jésus-Christ, nouveau Salomon, prince de la paix aussi, créateur aussi de temples, mais plus sublimes que celui du fils de David, Jésus-Christ rassembla ses disciples, ses saints, tout le peuple fidèle de Jérusalem. En leur présence, l'âme de Marie fut transportée, par le ministère des anges, dans un sanctuaire dont celui de Salomon n'avait été que l'image, et son corps fut mis au tombeau par les mains des apôtres, au milieu des chants de joie et des sacrifices de louanges. »

Nous avons resserré vers la fin ce majestueux tableau, que la plume féconde du saint orateur dessine avec une complaisance quelque peu prolixe. C'est, au surplus, l'un des plus remarquables morceaux de la littérature apocryphe, et le plus beau assurément de ceux que nous

offrent les livres religieux des Grecs. On parle, il est vrai, comme de productions extrêmement suaves, de quelques Menologes de la même époque (1); mais, outre que la rareté du recueil dans lequel ils sont contenus (2) ne nous a pas permis d'en apprécier par nous-même la valeur, nous avons quelques raisons de les supposer plus gracieux qu'élevés. Quant aux historiens et aux hagiographes qui ont fait souvent usage des légendes apocryphes, si on s'étonnait de ne pas les voir cités ici, nous ferions remarquer que l'objet de ce travail n'est pas tant de faire l'histoire des traditions apocryphes en elles-mêmes, que celle de leur influence sur l'éloquence, l'art et la poésie des siècles chrétiens. Voilà pourquoi nous omettons de reproduire les passages relatifs à la sainte Vierge et aux autres personnages de l'Evangile qu'on rencontre dans saint Epiphane (3), dans saint Grégoire de Nysse (4), dans Nicéphore (5), dans Denys l'aréopagite (6), dans Hégésippe (7), dans Denys de Crète, et plusieurs autres auteurs dont les œuvres n'ont rien de commun avec l'éloquence ou la poésie.

C'est encore par la même raison que nous passerons sous silence ce qu'ont emprunté aux apocryphes plusieurs écrivains renommés de l'Eglise latine. En transportant, en tout ou en partie, dans leurs ouvrages les légendes primitives de l'Orient, ils n'en ont relevé ni le fond ni la forme, et les ont, au contraire, souvent amoindris l'un et l'autre. D'ailleurs, il faut le reconnaître, ces légendes furent toujours un peu suspectes en Occident. Excepté les moines, par qui elles furent primitivement importées, et dans les cloîtres desquels elles se transmirent religieusement; excepté peut-être aussi quelques évêques à l'âme poétique et crédule, la majorité des prélats les repoussa constamment, comme outrageuses à la sainteté des personnages dont elles avaient la prétention de faire l'histoire, et comme indignes d'occuper l'esprit d'un chrétien, qui ne doit chercher que la vérité. Les témoignages de cet éloignement austère pour tout ce qui sentait la fable se rencontrent fréquemment dans les auteurs ecclésiastiques du sixième au douzième siècle, et les différens éditeurs des légendes les ont recueillies avec soin, pour montrer la perpétuité de réprobation dont elles avaient été frappées dans tous les temps.

Malgré les condamnations, ou du moins les improbations dont elles furent toujours l'objet, les traditions apocryphes ne cessèrent de se propager. Les artistes latins comme les artistes grecs y venaient puiser pour leurs peintures ou leurs sculptures plus souvent que dans le Nouveau Testament. Ce qui reste de descriptions ou de débris de cette époque l'atteste suffisamment. Les récits oraux des gens simples, les rares livres des moines leur servaient également de véhicule. Contenues quelques siècles par la vigilance de l'autorité ecclésiastique, elles débordèrent quand le désordre des temps ne permit plus aux chefs de la hiérarchie d'exercer activement leur surveillance doctrinale. Tel fut le crédit dont jouirent ces légendes vers le neuvième et le dixième siècle, qu'on les confondit mainte fois avec les récits authentiques de l'Evangile, et qu'on les vénéra presque à l'égal du Nouveau Testament.

Tout porte à croire que, malgré cette popularité, elles étaient encore, en ce temps, à l'état de simples légendes, et que nul n'avait essayé de les embellir des ornemens du style et de la versification. Mais l'instant approche où ces souvenirs de l'époque sainte vont revêtir une forme plus haute et prendre place parmi les œuvres littéraires. Déjà le dixième siècle a lui; les terreurs de la fin du monde, attendue pour ce moment, commencent à se dissiper; la main puissante et ferme des Othons fait rentrer l'ordre dans l'Empire et dans l'Eglise; l'admission des Normands au partage de la conquête met un terme aux invasions du Nord; la société reprend foi en elle-même; tout renaît. Alors s'élève d'un monastère de la Basse-Saxe une voix de femme qui chante, dans l'idiome dégénéré de Rome, et sur le mode altéré de

(1) Bollandus, *ad diem* xx *mart.*

(2) *Pietas mariana Græcorum ex menologiis eruta, auct.* Wagnereckio. Lovanii, 17.

(3) *Hæres* LXXVIII, *et al.*

(4) De nativitate Christi.

(5) Liv. xv, 14.

(6) *De nom. divin.*, III.

Virgile et d'Ovide, les conceptions pieuses et crédules que les fidèles s'étaient transmises oralement jusque là, et que l'art avait grossièrement figurées dans les temples.

La femme qui chantait ainsi s'appelait Horswitha. Elle était religieuse dans le couvent de Gandersheim. Son nom, qui signifie rose blanche, l'a fait souvent appeler la blanche fleur du cloître de Gandersheim, par les poëtes allemands. Il paraît qu'elle était entrée toute jeune dans cette maison, dont elle fit le charme durant sa vie et qu'elle devait illustrer dans l'avenir. Elle nous apprend, en effet, dans la préface de ses poésies qu'elle publia à un âge *encore éloigné de la maturité*, comme elle le dit elle-même, qu'elle avait passé de longues années dans cette sainte solitude à versifier ces histoires sacrées. Le courage qu'il lui fallut déployer pour arriver à l'intelligence de la langue et de la versification latines donne la plus noble idée de son caractère. Seule, sans ressources littéraires que quelques livres de Virgile et d'Ovide, et quelques comédies de Térence, sans autres conseils que ceux de quelques religieuses lettrées comme pouvaient l'être les femmes au dixième siècle, elle osa entreprendre de traduire, dans la belle langue que son instinct poétique lui avait fait deviner, les simples légendes que, dans sa simplicité ignorante, elle vénérait à l'égal de l'Evangile. Il y a quelque chose de touchant à l'entendre parler elle-même du sentiment plein de grandeur qui la soutint dans son travail.

« Voici, dit-elle, un petit livre dont la diction est peu ornée, sans doute, mais auquel du moins n'a pas manqué l'application et le zèle de l'auteur. Je l'offre à la critique des juges bienveillans qui aiment mieux corriger un écrivain que le discréditer. Je reconnais volontiers que j'ai dû commettre beaucoup de fautes, non seulement contre les règles de la poésie, mais aussi contre celles de la composition, et qu'ainsi ce recueil est loin d'être exempt de reproches. Mais à qui confesse ses erreurs, on doit, ce semble, un pardon facile et d'amicales corrections.

« Si l'on m'accusait d'avoir tiré quelques uns des sujets de cet opuscule des livres réputés apocryphes par quelques personnes, je répondrais qu'il n'y a pas eu de ma part présomption coupable, mais simplement ignorance; car lorsque je commençai à travailler sur ce canevas, je ne savais pas que ce fût un livre douteux. Je ne l'ai pas eu plus tôt appris, que je l'ai rejeté..... J'ai d'autant plus besoin d'indulgence, que j'ai apporté moins de confiance et de résolution dans la composition de cet ouvrage. Dépourvue de ressources, et à un âge encore éloigné de la maturité, il m'a fallu travailler, dans mon rustique isolement, loin du secours des doctes. Ainsi, c'est à l'écart et en quelque sorte à la dérobée, qu'à force de composer et de corriger, je suis parvenue à mettre au jour cet écrit. J'en ai emprunté le fond à l'Ecriture sainte, que m'ont apprise, dans ce couvent de Gandersheim, d'abord la sage et bienheureuse maîtresse Rikkarde et les religieuses qui la suppléaient dans ses fonctions, puis la bienveillante Gerberge, au royal caractère, de l'autorité de laquelle je dépends aujourd'hui. Moins avancée que moi en âge, mais plus avancée en science (la nièce d'un empereur devait être supérieure en tout), Gerberge a daigné me former amicalement par la lecture de quelques bons auteurs, dans lesquels elle avait été elle-même instruite par de savans personnages.

« Bien que l'art de moduler les vers soit chose difficile, principalement pour une femme, j'ai osé, en me confiant dans le secours d'en haut, traiter en vers héroïques les sujets de ce livre. Je n'ai pas eu, au surplus, d'autre but dans ce travail que d'empêcher le talent qui m'a été confié de croupir dans mon sein et de s'user dans la rouille. J'ai voulu le forcer à rendre, sous le marteau de la dévotion, au moins quelques sons à la louange de Dieu (1). »

Ces dernières paroles ne sont pas le trait le moins curieux de cette préface. On voit qu'au dixième siècle, on tourmentait au moins autant qu'aujourd'hui

(1) Ne crediti talentis ingenioli sub obscurâ torpens pectoris rubigine negligentiâ exterminaretur; sed sedulo malleo devotionis percussum aliquantulis divinæ laudationis referret tinnitum.

l'expression. Ce travail de mauvais goût, vice capital de l'époque, surprend au premier abord. On a de la peine à s'expliquer tant de recherches dans un temps où il paraîtrait naturel que la parole participât à la rudesse de la pensée. Ce phénomène ne s'explique que par l'isolement dans lequel vivaient les rares individus qui se livraient à l'étude des lettres, et par la permanence des traditions de la rhétorique romaine. Les couvens, qui étaient alors le seul asile du savoir, s'étaient fondés, en Occident du moins, à la chute des écoles impériales et en avaient recueilli l'héritage. Ce legs d'une littérature vieillie et grimacière, que les rhéteurs avaient réduite à des procédés mécaniques, ils l'avaient conservé avec une intégrité qui était en grande partie le résultat de l'indifférence. La littérature, en effet, n'était pas pour eux une affaire sérieuse, et ils ne la considéraient que comme un sujet de délassement. La chose grave pour les ordres monastiques, c'était le perfectionnement de la vie morale. Méditer, prier, travailler, voilà l'objet primitif et suprême de leur institution. Recueillir des faits, en orner le récit des formes de l'éloquence ou des agrémens de la poésie, ne sembla jamais aux maîtres de la vie claustrale qu'une industrie respectable, la première, la plus recommandable sans doute de celles qu'il était enjoint aux moines d'exercer. De cette façon, la littérature ne pouvait que très secondairement participer au mouvement énergique et à la marche originale de la société. Ce n'était qu'à l'insu des auteurs, et en quelque sorte malgré eux, que quelque chose de leurs sentimens simples et vrais passait dans leurs œuvres d'éloquence ou de poésie officielles. Grands et naïfs dans l'ensemble de leur vie, ils étaient, comme écrivains, tourmentés et mesquins. Aussi faut-il toujours voir deux hommes en eux, le religieux et le rhéteur. La fusion de ces deux hommes était rare et accidentelle. Ainsi, dans Horswitha, la nonne douce et tendre, au cœur affectueux et candide, ne se rencontre que rarement avec la nonne érudite et versificatrice. Celle-ci est maniérée, et l'expression du sentiment ne se trouve presque jamais sous sa plume.

Outre ses comédies, dont nous parlerons tout-à-l'heure, Horswitha a composé plusieurs ouvrages en vers, dont les sujets, comme ceux de ses pièces dramatiques, sont empruntés aux légendes qui avaient cours de son temps dans le monde monastique ; ces compositions versifiées portent le titre d'*Histoires sacrées* (1). Les deux premières, qui seules ont rapport à notre sujet, sont une sorte de traduction en vers héroïques ; l'une, de l'*Histoire de la Nativité*, que nous avons analysée dans notre seconde leçon ; l'autre, du chapitre des Actes des apôtres où est rapportée l'ascension du Sauveur. Nous ne citerons rien de ces versions mesurées, que la forme rhythmique a à peine enrichies de quelques traits gracieux (2).

(1) Nous croyons qu'on aimera à voir ici la liste complète des ouvrages de la célèbre religieuse de Gandersheim. En voici l'indication, d'après une édition *rarissime* appartenant à la bibliothèque de l'Institut ; petit in-folio, sans date, orné de gravures et d'ornemens sur bois, dans le style du quinzième siècle. Nous copions servilement l'orthographe du livre.

*Opera* HROSVITE, *illustris virginis et monialis, germane gentis, Saxonià orte, nuper à Conrado celte inventa.* Hoc vol. continent.

1° VI *Comediæ in æmulationem Terentii, scilicet, Gallicanus. — Dulcitius. — Callimachus. — Abraham. — Pafnutius. — Fides, spes et charitas.*

2° VIII *Historiæ sacræ versibus hexametris et pentametris, ut sequitur :*

*Historia B. M. Virginis.*
*Historia resurrectionis Domini.*
*Historia et vita sancti Gangolfi.*
*Historia sancti Pelagii.*
*Historia conversionis sancti Theophili.*
*Historia sanctorum Protesii et Basilii.*
*Historia Passionis sancti Dyonisii areopagitæ.*
*Historia Passionis sanctæ Agnetis.*

3° *Panegyricus in laudem et gesta Odonis magni, primi in Germaniâ imperatoris.*

(2) Nous donnerons toutefois ici, comme spécimen de la poésie latine du dixième siècle, le début de la première de ces pièces, lequel n'est pas sans quelque noblesse :

Mundi labentis lustris nam mille peractis,
Incipit quando felix ætatula sexta
Quâ Deus impleri jussit pietate fideli
Quidquid veraces jam præcinère prophetæ,
Qui mundo Jesum prædixère futurum,
Germine de Juda quidam surrexerat ergo,
Israel in terrâ senior, sub lege vetustâ.
Ortus regali David de germine magni,
Quem tradunt etenim nomen tenuisse Joachim.

Ses comédies méritent plus d'attention, parce que la part de l'auteur y est plus grande, et que les mœurs du siècle s'y peignent plus largement. Si les légendes d'où la bonne religieuse a tiré ces petits drames n'ont pas été versifiées, en revanche elles ont reçu sous sa plume une modification plus profonde. En les transformant en comédies, Horswitha ne les a pas seulement dialoguées; elle les a refondues et marquées de l'empreinte forte et suave de son génie.

Une seule de ces pièces, *Callimaque*, rentre dans notre sujet. Heureusement, c'est l'une des plus caractéristiques. Nulle part Horswitha n'a mis tant de pensées, tant de sentimens nouveaux sur le fond ancien et traditionnel. L'idée primitive, la fable originelle, ne lui appartient pas; mais le développement des situations, le mouvement, la vie des personnages, sont choses qui lui reviennent tout entières. L'originalité de ces détails fait de la comédie de *Callimaque* une curieuse étude historique. Le dixième siècle s'y peint sous l'une de ses faces les moins observées; nous voulons dire dans sa vie de cœur et dans ses passions intimes. L'on a dit mille fois, remarque avec raison le premier traducteur d'Horswitha (1), que l'amour est un sentiment moderne, né en Occident du mélange de la mysticité chrétienne et de l'exaltation naturelle aux races dites barbares. Toujours est-il bien remarquable que ce soit Horswitha, une religieuse allemande, contemporaine d'Othon II, qui nous ait légué la première et la plus curieuse peinture de cette passion, peinture sur laquelle près de neuf cents ans ont passé, et qu'on dirait d'hier, tant nous trouvons déjà les subtilités, la mélancolie, le délire de l'âme et des sens et jusqu'à cette fatale inclination au suicide et à l'adultère, attributs presque inséparables de l'amour au dix-neuvième siècle.

Le même traducteur rapproche *Callimaque* du drame le plus passionné des temps modernes, *Roméo et Juliette*, de Shakspeare, et signale des rapports vraiment curieux entre ces œuvres séparées par tant de siècles. « Un simple coup d'œil suffit, dit-il, pour faire apercevoir dans ces deux ouvrages des rapports qui, pour être extérieurs et en quelque sorte matériels, n'en sont ni moins singuliers ni moins notables. Ainsi, le dénouement des deux pièces présente aux yeux un tableau presque pareil. Dans l'une et l'autre, on voit un caveau sépulcral, une tombe de femme ouverte, une jeune morte, fraîche encore, dont le suaire a été écarté par la main égarée de son amant, un jeune homme étendu mort au pied d'un cercueil. Sur le lieu de cette scène douloureuse et tragique surviennent, dans l'un et l'autre drame, deux hommes navrés de douleur, mais qui sont maîtres de leurs passions : dans Shakspeare, le père de la jeune fille et le moine Laurence; dans *Callimaque*, le mari de la jeune défunte et l'apôtre saint Jean qui, plus heureux que le franciscain, aura le double pouvoir de ressusciter Drusiana et Callimaque, et de rendre celui-ci à la sagesse aussi bien qu'à la vie. Voilà, certes, il faut l'avouer, des ressemblances de personnages et de situations incontestables, mais qui ne sont, après tout, peut-être que secondaires et accidentelles. Ce qui mérite d'être vraiment et sérieusement remarqué, c'est le ton de mysticité sophistique qui donne aux plaintes de Callimaque un air de si proche parenté avec celles de Roméo. Chose étrange! la langue de l'amour est au dixième siècle aussi raffinée, aussi quintessenciée, aussi *précieuse* qu'au seizième ou au dix-septième siècle! Ouvrez les deux pièces; l'une et l'autre commencent par un entretien de l'amant mélancolique avec ses amis. Eh bien! dans ces deux scènes, dont le dessin est presque

Hic in mandatis genitricis ab ubere legis
Extiterat justus, nec non digne studiosus.
Hoc quoque continuò fuerat sua maxima cura,
Ut gregis ipse sui bene posceret agmina magni,
Designans veri sese pastoris haberi
Dignum, quando quidem terrestri carne parentem,
Qui portare suis humeris non distulit agnos,
In propriis vitæ ducens ad gaudia lætæ,
Passurus mortem, magnum nostrî per amorem,
Empturusque reos animæ pretio sibi caræ.
Hic heros etenim (de quo narrabo) Joachim
Tali per certe fœlix patriarcha nepote,
Toto se placidis ornans conamine factis.
Quidquid possedit per tres partes resecavit,
Partem dans viduis, peregrinis atque puellis;
Sæpiùs in templo partem formulantibus ergo,
Particulamque suæ domni servaverat omni.

(1) M. Magnin. Préface de *Callimaque*. *Théâtre européen*, livraison 44[e].

identique, l'affectation des idées et la recherche des expressions sont égales des deux parts. Seulement, dans le poète de la cour d'Elisabeth, le jeune amoureux se perd en *concetti* à la manière italienne; dans Horswitha, ce sont des arguties scolastiques et des distinctions tirées de la doctrine des *universaux* d'Aristote. On serait vraiment tenté de conclure de cette ressemblance que la bizarrerie de la pensée et l'extravagance de l'expression sont dans la nature même et dans la vérité de ce sentiment si tumultueux, si complexe, si indéfinissable; de ce sentiment qui ne serait plus l'amour s'il cessait d'être une énigme de vie ou de mort pour le cœur sanglant et agité qui l'éprouve. »

M. Magnin a bien soupçonné que l'invention de la fable de Callimaque n'était pas de Horswitha, et que, dans cette comédie comme dans les autres, la nonne de Gandersheim n'avait guère fait que dialoguer le récit d'un hagiographe des premiers temps du Christianisme. Mais, malgré de nombreuses recherches, le savant bibliothécaire n'a pu découvrir l'écrit original d'où cette pièce a été tirée. C'est lui-même qui l'avoue. C'est sans doute la préoccupation qui aura empêché M. Magnin de l'apercevoir; car cette légende se trouve dans un livre qu'il a sans doute mainte fois manié, dans le recueil classique des traditions primitives; nous voulons dire le *Codex apocryphus Novi Testamenti* de Fabricius, où nous l'avons lue bien des fois. Elle fait partie du tome II de cette précieuse collection, et se lit à côté de plusieurs autres légendes merveilleuses dans l'*Histoire apostolique* d'Abdias, à l'article saint Jean. Nous croyons devoir en donner la traduction, afin de mettre le lecteur en position de comparer le drame d'Horswitha avec le récit légendaire auquel elle l'a emprunté, et d'apprécier par lui-même le mérite de l'œuvre monastique de la contemporaine du dernier des Carlovingiens.

« Après avoir visité plusieurs villes, saint Jean, toujours prêchant pour la parole de Dieu, s'en vint à Ephèse, où il avait prévu que devait finir sa vie. Telle fut la vénération qu'il inspira bientôt à presque tous les habitans de cette ville, que chacun voulait toucher ses mains et ses vêtemens; car à ce seul contact on se sentait pénétré d'un sentiment de bonheur, et on recevait la santé. Mais l'ennemi du genre humain essaya bientôt aussi de troubler cette sainte joie et d'arrêter cette pieuse célébrité, en suscitant contre lui un gentil qui ne connaissait point Dieu, et qui s'était épris d'une femme chrétienne appelée Drusiana. Ce païen était un jeune homme d'un naturel ardent, et dominé par des passions impétueuses. Il se nommait Callimaque. L'amour qu'il avait conçu pour Drusiana était extrême; et bien qu'il la sût mariée à un citoyen d'Ephèse, qui avait nom Andronicus, il ne la pressait pas moins de consentir à sa passion adultère.

« Or, il s'était répandu dans la ville que Drusiana, depuis l'arrivée de l'apôtre, à la religion duquel elle s'était attachée, ne vivait plus avec son mari, et s'était enfermée dans un tombeau pour éviter de succomber à ses sollicitations. Elle avait déclaré, ajoutait-on, qu'elle mourrait plutôt que de rentrer dans les habitudes du mariage; ce qui avait irrité profondément son époux, qui lui avait dit : Tu reviendras ma femme, comme par le passé, ou tu mourras en effet. Mais cette menace, non plus que l'attrait du plaisir, n'avaient pu l'effrayer ou l'arracher à ses contemplations célestes.

« Ces bruits ne firent qu'allumer les désirs sensuels du jeune Callimaque. Sourd aux remontrances de ses amis, il essaya d'amener à satisfaire ses vœux cette femme qui, par amour pour la chasteté, provoquait son mari à la continence. Ses sollicitations ayant été repoussées, il tomba dans une tristesse qui augmenta de jour en jour. De son côté, Drusiana, effrayée par la tentative dont elle avait été l'objet, fut saisie, deux jours après, d'une fièvre violente. Elle s'écriait, dans l'agitation du mal, qu'elle avait été bien malheureuse de revenir à Ephèse, où sa beauté avait donné lieu à un si grand crime : « Que ne suis-je restée étrangère à mon pays! disait-elle; ou plutôt que n'a-t-il connu la loi de Dieu; il ne se serait point laissé emporter à ses coupables désirs! Pour moi, qui ai fait une si grande blessure à cette âme infirme, je ne désire rien que de quitter la vie. Sei-

gneur Jésus-Christ, retirez-moi d'ici-bas, afin que cet infortuné continue à vivre. »

« Ainsi parlait Drusiana en présence de l'apôtre et des personnes qui l'entouraient. Mais ni l'apôtre, ni ceux qui étaient avec lui ne savaient ce qu'elle voulait dire. Le chagrin qu'elle éprouvait du coup fatal qu'elle avait porté à Callimaque l'attristait de plus en plus. Elle mourut au bout de dix jours. Andronicus, désolé d'avoir vu mourir sa femme dans une agitation dont il ignorait la cause, tomba dans un abattement mortel. Il pleurait amèrement. Saint Jean cherchait à le consoler. « Pourquoi pleurez-vous votre épouse, lui disait-il, comme si vous ne saviez pas où elle est allée. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . »

« Cependant, la mort de Drusiana n'avait point éteint la passion de Callimaque. Alimenté chaque jour, le feu sourd qui couvait dans son sein devint un incendie qu'il ne put éteindre. Loin d'aller chercher quelque remède dans les discours de l'apôtre, qui attirait la ville à lui, il s'enfonçait de plus en plus dans sa passion. Aussi, voulant posséder, même au delà de la mort, celle dont il n'avait pu jouir vivante, il gagna Fortunatus, intendant de la maison d'Andronicus, et en obtint, à prix d'argent, la permission d'entrer dans le tombeau où avait été déposée Drusiana, et de se rendre maître de son corps. . . . . . . . . Quand le jeune insensé, accompagné de l'intendant coupable, pénétra dans le tombeau, il s'élança sur le corps, qu'il s'efforça d'arracher au linceul qui l'enveloppait. « A quoi t'aura servi, ô Drusiana, murmurait-il avec rage en déroulant le suaire, de me repousser durant la vie : je vais te posséder dans la mort ! » Le cadavre était presque nu, un dernier voile le couvrait à peine; Callimaque allait consommer son crime, lorsque tout-à-coup un serpent, sorti on ne sait d'où, se précipite sur lui. Callimaque tombe, glacé moins encore par le venin du reptile que par la terreur. Le serpent se roule sur sa poitrine et s'y endort.

« Le jour suivant, qui était le troisième depuis la mort de Drusiana, Andronicus son époux, et saint Jean, s'en allèrent de grand matin prier, selon la coutume des chrétiens, au tombeau de la défunte. Mais voilà qu'arrivés à la porte ils n'en trouvent point les clefs. « Sans doute, dit l'apôtre, si les clefs ont disparu, c'est que Drusiana est ressuscitée. Avançons; je ne doute pas que la miséricorde du Seigneur envers nous n'ait opéré cette faveur. » « Ils avancèrent donc, et au commandement de saint Jean, les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes. . . . . . . . Alors apparurent à leurs yeux deux cadavres, celui de Callimaque, sur lequel était roulé un énorme serpent, et celui du perfide intendant d'Andronicus. « Que signifie ceci, disait en lui-même l'apôtre, et comment se fait-il que le Seigneur, dont la bonté me révèle souvent l'avenir, ne m'ait point appris ce qui vient de se passer ici? » Mais à la vue de ces deux cadavres et du corps à demi nu de sa femme, Andronicus n'hésita pas : « Je comprends, s'écria-t-il, ce qui vient d'avoir lieu. Ce jeune homme avait autrefois aimé Drusiana, et bien que ses propositions eussent été rejetées, il ne cessa de la poursuivre tant qu'elle vécut. Après sa mort, il aura séduit mon intendant, et sera entré dans ce tombeau pour assouvir sa passion. Sans doute, c'est Dieu qui, conservant à son corps ce dernier voile qui le couvre, aura protégé sa dépouille contre l'outrage de ce débauché. Sans doute aussi c'est Dieu qui aura frappé de mort ces deux coupables sur le lieu même de leur crime. . . . . . . . »

« A la prière d'Andronicus, saint Jean s'approcha du corps de Callimaque pour lui rendre la vie, et apprendre de sa bouche ce qui s'était passé. « Retire-toi, dit-il au serpent qui était roulé sur sa poitrine, car ce jeune homme doit devenir un serviteur du Christ. » Le serpent s'éloigna aussitôt. Alors l'apôtre tomba à genoux et pria ainsi : « Dieu, que nous honorons, et qui es maître de tout ce qui se fait ici-bas; Dieu qui peux tout, exauce-nous dans l'intérêt de ta gloire. Que votre grâce se manifeste dans ce jeune homme; qu'il se lève, et nous raconte ce qu'il a fait. » Aussitôt Callimaque se leva; mais il resta une heure entière dans l'immobilité de la stupéfaction. Quand il eut repris ses sens, saint Jean l'interrogea; il lui expose ce qui s'était passé, exactement comme l'avait deviné Andronicus. Il dit comment il

avait aimé Drusiana jusqu'au délire, et comment la mort même n'avait pu le faire renoncer au projet de la posséder. Interrogé par l'apôtre s'il avait consommé son crime : « Comment l'aurais-je pu, répondit-il, puisque le reptile s'est aussitôt élancé sur moi, et a frappé au même moment l'intendant, dont la coupable complaisance avait ravivé un feu qui déjà paraissait se calmer. Je suis tombé mort à l'instant où, après avoir dépouillé avec une rage insensée le corps de Drusiana, j'allais me porter aux derniers excès. En ce moment, j'ai aperçu un beau jeune homme, vêtu de blanc, qui voilait avec son manteau le corps que j'avais découvert. Des rayons de feu partaient de sa figure, et illuminaient tout l'intérieur du tombeau. Une voix retentit alors, qui disait : « Callimaque, il faut que tu meures pour vivre! » Quel était ce jeune homme, je l'ignore. Mais comme je te sais, ô apôtre, serviteur du Dieu véritable, je ne doute pas que ce ne fût un de ses messagers. Je reconnais maintenant que tu annonces le vrai Dieu. C'est pourquoi je te prie de ne me point laisser dans la douleur où je suis plongé. . . . . . . . . . . » « Lorsque Callimaque eut fini de parler, saint Jean l'embrassa en disant : « Béni soit Dieu, et Jésus-Christ, son fils, qui a eu pitié de toi dans ta fureur et ta démence, et qui t'a sauvé par la mort pour renaître à la foi, à la grâce et à la paix. Vois de quelle faveur il t'a comblé, et quelles bénédictions il a répandues sur notre ministère. »

« Andronicus, voyant Callimaque ressuscité, fut ému d'une vive affection conjugale, et supplia l'apôtre de rendre aussi Drusiana à la vie. «Il faut qu'elle renaisse, disait-il, pour dépouiller la tristesse dont elle est morte; car elle n'a succombé qu'à la douleur d'avoir par sa beauté poussé ce jeune homme à un crime. » « Il demandait donc qu'elle lui fût rendue un instant, dût le Seigneur la reprendre aussitôt après. Saint Jean, ému par ses instances, s'approcha avec modestie du corps de Drusiana dont il saisit la main. « Levez-vous, lui dit-il, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et pour sa gloire!» Et aussitôt Drusiana sortit de son sépulcre. En se voyant presque nue, elle en demanda la cause à l'apôtre, qui lui raconta ce qui était arrivé. Drusiana rendit grâces à Dieu et se hâta de se vêtir. »

Telle est, sauf quelques détails sur la résurrection de l'intendant rendu à la vie par les prières de Drusiana, la légende d'où Horswitha a tiré le sujet de son drame. Voici maintenant le drame lui-même, dont nous empruntons la traduction à M. Magnin :

## CALLIMAQUE.

### COMÉDIE.

---

PERSONNAGES.

CALLIMAQUE.
DRUSIANA.
ANDRONIQUE, mari de Drusiana.
FORTUNATUS, esclave d'Andronique.
L'APÔTRE SAINT JEAN.
LES AMIS DE CALLIMAQUE.
DIEU.

### ARGUMENT.

Résurrection de Drusiana et de Callimaque. Drusiana étant morte dans le Seigneur, Callimaque, qui l'avait aimée vivante, désolé de l'avoir perdue et aveuglé par une passion coupable, l'aima encore dans le tombeau plus qu'il ne devait. De là la morsure d'un serpent dont il mourut misérablement; mais, grâces aux prières de l'apôtre saint Jean, il est ressuscité, ainsi que Drusiana, et renaît dans le Christ.

### SCÈNE I.

CALLIMAQUE, SES AMIS.

CALLIMAQUE.

J'ai, mes amis, quelques mots à vous dire.

LES AMIS.

Usez de notre entretien aussi long-temps que vous voudrez.

CALLIMAQUE.

Je souhaiterais, si cette proposition ne vous déplaisait pas, que nous nous missions à l'abri des interrupteurs.

LES AMIS.

Nous sommes disposés à faire tout ce qui vous paraîtra convenable ou commode.

CALLIMAQUE.

Gagnons des lieux moins ouverts, afin qu'aucun importun ne vienne interrompre ce que j'ai à vous dire.

LES AMIS.

Comme il vous plaira.

## SCÈNE II.

Un appartement reculé.

LES PRÉCÉDENS.

CALLIMAQUE.

Je suis, mes amis, depuis long-temps en proie à une peine profonde, à une peine que j'espère adoucir par vos conseils.

LES AMIS.

Il est juste que la communauté de sympathies nous fasse ressentir ce que la mauvaise fortune apporte de bien ou de mal à chacun de nous.

CALLIMAQUE.

Oh! plût à Dieu que vous voulussiez prendre une part de ma souffrance en y compatissant!

LES AMIS.

Apprenez-nous quels sont vos chagrins, et si leur gravité l'exige, nous y compatirons; sinon, nous nous efforcerons de distraire votre esprit d'une préoccupation funeste.

CALLIMAQUE.

J'aime!

LES AMIS.

Qu'aimez-vous?

CALLIMAQUE.

Une chose belle et pleine de grâces.

LES AMIS.

La grâce et la beauté sont des attributs qui ne s'appliquent pas à un seul ordre d'objets, ni à tous les individus d'un même ordre. Aussi ne nous avez-vous pas fait comprendre par ces mots l'être particulier que vous aimez.

CALLIMAQUE.

Eh bien! je me servirai du nom de femme.

LES AMIS.

Sous ce nom de femme, les comprenez-vous toutes?

CALLIMAQUE.

Non pas toutes généralement, mais une en particulier.

LES AMIS.

Ce qu'on dit d'un *sujet* ne peut s'entendre que quand le *sujet* est déterminé. Si donc vous voulez que nous connaissions *les attributs*, dites-nous d'abord quelle est la *substance*.

CALLIMAQUE.

Drusiana.

LES AMIS.

La femme du prince Andronique!

CALLIMAQUE.

Elle-même.

UN AMI.

Vous rêvez, Callimaque; cette femme a été purifiée par le baptême.

CALLIMAQUE.

Que m'importe? pourvu que je puisse la rendre favorable à mon amour.

LES AMIS.

Vous ne le pourrez pas.

CALLIMAQUE.

Pourquoi cette défiance?

LES AMIS.

Parce que vous entreprenez une chose trop difficile.

CALLIMAQUE.

Suis-je le premier qui tente une chose difficile, et de nombreux exemples ne doivent-ils pas m'encourager à tout oser?

UN AMI.

Écoutez-moi, frère: celle pour laquelle vous brûlez, suit la doctrine de l'apôtre saint Jean; elle s'est vouée entièrement à Dieu, à tel point que rien n'a pu lui persuader de rentrer dans le lit de son époux Andronique, homme très chrétien. Encore bien moins consentira-t-elle à satisfaire vos vains désirs.

CALLIMAQUE.

Je vous ai demandé des consolations, et vous enfoncez le désespoir dans mon cœur!

LES AMIS.

Feindre, c'est tromper; celui qui flatte vend la vérité.

CALLIMAQUE.

Puisque vous me refusez votre secours, j'irai trouver Drusiana, et par mes discours passionnés j'amènerai son âme à partager mon amour.

LES AMIS.

Vous n'y parviendrez pas.

CALLIMAQUE.

C'est qu'alors j'aurai les destins contre moi.

LES AMIS.

C'est une épreuve à tenter.

## SCÈNE III.

CALLIMAQUE, DRUSIANA.

CALLIMAQUE.

C'est à vous que je parle, Drusiana, à vous que j'aime du plus profond de mon âme.

DRUSIANA.

Je ne comprends pas, Callimaque, ce que vous voulez de moi en m'adressant la parole.

CALLIMAQUE.

Vous ne le comprenez pas!

DRUSIANA.

Non.

CALLIMAQUE.

Je veux vous parler d'abord de mon amour.

DRUSIANA.

Qu'entendez-vous par votre amour?

CALLIMAQUE.

J'entends que je vous aime plus que toutes choses au monde.

DRUSIANA.

Quels sont les liens du sang, quels sont les nœuds formés par les lois qui vous portent à m'aimer?

CALLIMAQUE.

Votre beauté.

DRUSIANA.

Ma beauté !

CALLIMAQUE.

Oui, sans doute.

DRUSIANA.

Quel rapport y a-t-il entre ma beauté et vous ?

CALLIMAQUE.

Hélas ! presque aucun jusqu'à ce jour ; mais j'espère que bientôt il en sera différemment.

DRUSIANA.

Loin de moi ! loin de moi ! infâme suborneur ! je rougirais d'échanger plus long-temps des paroles avec vous. Je le vois, vous êtes rempli des ruses du démon !

CALLIMAQUE.

Ma Drusiana ! ne repoussez pas un homme qui vous aime, un homme qui vous est attaché par toutes les puissances de son âme ! Répondez à mon amour.

DRUSIANA.

Je ne fais pas le moindre cas de votre langage corrupteur ; je n'ai que du dégoût pour vos désirs impurs, et je méprise profondément votre personne.

CALLIMAQUE.

Je ne me suis pas encore laissé emporter à la colère, parce que je pense que peut-être la pudeur vous empêche d'avouer l'effet que ma tendresse produit sur vous.

DRUSIANA.

Votre tendresse n'excite en moi que l'indignation.

CALLIMAQUE.

Je crois que vous ne tarderez pas à changer de sentimens.

DRUSIANA.

Je n'en changerai jamais ; soyez-en sûr.

CALLIMAQUE.

Peut-être.

DRUSIANA.

Homme insensé ! amant égaré ! pourquoi te tromper ainsi toi-même ? pourquoi t'abuser par un vain espoir ? par quelle raison, par quel aveuglement peux-tu espérer que je cède à tes folles prétentions, moi qui depuis long-temps me suis abstenue de partager la couche légitime de mon mari ?

CALLIMAQUE.

J'en atteste le ciel et les hommes, Drusiana, si tu ne consens à répondre à mon amour, je ne prendrai ni repos ni relâche que je ne t'aie fait tomber dans mes piéges.

## SCÈNE IV.

DRUSIANA, *seule*.

Hélas ! Seigneur Jésus-Christ, que me sert d'avoir fait profession de chasteté ? Ma beauté n'en a pas moins été un appât pour ce jeune fou. Voyez mon effroi, Seigneur ; voyez de quelle douleur je suis pénétrée. Je ne sais ce qu'il faut que je fasse : si je dénonce l'audace de Callimaque, je causerai peut-être des discordes civiles ; si je me tais, je ne pourrai sans ton secours, ô mon Dieu ! éviter les embûches du démon. Ordonne plutôt, ô Christ ! que je meure en toi bien vite, afin que je ne sois pas une occasion de chute pour ce jeune voluptueux.

## SCÈNE V.

ANDRONIQUE, *seul*.

Infortuné que je suis ! Drusiana vient de trépasser subitement ! Je cours appeler saint Jean.

## SCÈNE VI.

ANDRONIQUE, JEAN.

JEAN.

Pourquoi vous affliger de la sorte, Andronique ? pour quel sujet coulent vos larmes ?

ANDRONIQUE.

Hélas, hélas, seigneur ! ma propre vie m'est devenue un fardeau.

JEAN.

A quel malheur êtes-vous en proie ?

ANDRONIQUE.

Drusiana, votre disciple....

JEAN.

A-t-elle quitté sa dépouille humaine ?

ANDRONIQUE.

Hélas ! vous l'avez dit.

JEAN.

Il n'est nullement convenable de verser des pleurs sur ceux dont nous croyons les âmes heureuses dans le repos céleste.

ANDRONIQUE.

Je ne doute pas que son âme, comme vous l'assurez, ne goûte les joies éternelles, et que son corps, inaccessible à la corruption, ne ressuscite au jour marqué. Une chose cependant me pénètre de tristesse : c'est que par ses vœux elle ait, devant moi, invité la mort à venir la prendre.

JEAN.

Savez-vous quel a été son motif ?

ANDRONIQUE.

Oui, je le sais, et je vous l'apprendrai, si je parviens un jour à me guérir de ma douleur présente.

JEAN.

Allons près d'elle, et mettons tous nos soins à célébrer convenablement ses obsèques.

ANDRONIQUE.

Je possède non loin d'ici un tombeau de marbre ; nous y déposerons ses restes. Je chargerai Fortunatus, un de mes esclaves, de la garde de ce monument.

JEAN.

Il est convenable que Drusiana soit inhumée avec honneur. Puisse Dieu faire jouir son âme de la joie et de la paix éternelles !

### SCÈNE VII.

CALLIMAQUE, FORTUNATUS.

CALLIMAQUE.

Qu'arrivera-t-il de tout ceci, Fortunatus? La mort même de Drusiana n'a pu éteindre mon amour.

FORTUNATUS.

Votre situation est déplorable.

CALLIMAQUE.

Je meurs si ton adresse ne vient à mon aide.

FORTUNATUS.

Que puis-je faire pour vous secourir?

CALLIMAQUE.

Tu peux faire que je la voie encore, quoique morte.

FORTUNATUS.

Son corps, j'en suis sûr, est aussi beau que pendant sa vie; cela vient de ce qu'il n'a pas été flétri par une longue maladie. Elle a succombé à une fièvre légère, vous le savez.

CALLIMAQUE.

Plût à Dieu que je n'en eusse pas la preuve trop certaine!

FORTUNATUS.

Si vous voulez payer généreusement ma complaisance, je livrerai le corps de Drusiana à vos désirs.

CALLIMAQUE.

Prends d'abord tout ce que j'ai sous la main, et sois sûr que tu recevras de moi beaucoup plus ensuite.

FORTUNATUS.

Eh bien! allons vite à la tombe.

CALLIMAQUE.

Ce n'est pas moi que tu accuseras de lenteur.

### SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENS, DRUSIANA, *couchée dans son cercueil.*

FORTUNATUS.

Voici le corps. Ces traits ne sont pas ceux d'une morte, ces membres conservent la fraîcheur de la vie. Faites d'elle selon vos désirs.

CALLIMAQUE.

O Drusiana! Drusiana! quelle tendresse de cœur je t'avais vouée; comme je t'aimais sincèrement et du fond de mes entrailles. Et toi, tu m'as toujours repoussé, toujours tu as contredit mes vœux. Maintenant il est en mon pouvoir de pousser contre toi mes violences aussi loin que je voudrai.

FORTUNATUS.

O ciel! ciel! un horrible serpent s'avance vers nous!

CALLIMAQUE.

Malheur à moi, Fortunatus! pourquoi m'as-tu séduit? pourquoi m'as-tu conseillé un crime si détestable? Voici que tu meurs sous les blessures de ce reptile, et moi j'expire avec toi de terreur.

### SCÈNE IX.

JEAN, ANDRONIQUE, *ensuite* DIEU.

JEAN.

Andronique, allons au tombeau de Drusiana pour recommander son âme à Jésus-Christ dans nos prières.

ANDRONIQUE.

Il convient, en effet, que votre sainteté n'oublie pas celle qui avait mis toute sa confiance en vous.

(*Dieu leur apparaît.*)

JEAN.

Voyez, Andronique! le Dieu invisible se montre à nous sous une forme visible. Il a pris les traits d'un beau jeune homme.

ANDRONIQUE.

Je tremble de crainte.

JEAN.

Seigneur Jésus! pourquoi avez-vous daigné vous manifester en ce lieu à vos serviteurs?

DIEU.

C'est en faveur de Drusiana et pour la résurrection de celui qui est étendu mort près de sa tombe que je viens vers vous; je veux que mon nom soit glorifié en eux.

ANDRONIQUE, *à Jean.*

Avec quelle promptitude le Seigneur est remonté au ciel!

JEAN.

La cause de ce que je vois m'échappe.

ANDRONIQUE.

Hâtons notre marche; peut-être, lorsque nous serons arrivés au tombeau de Drusiana, parviendrez-vous à voir de vos yeux ce qui, de votre aveu, échappe en ce moment à votre intelligence.

### SCÈNE X.

LES PRÉCÉDENS, *les corps de* DRUSIANA, *de* FORTUNATUS *et de* CALLIMAQUE.

JEAN.

Au nom du Christ, que vois-je ici? quel est ce prodige? Le sépulcre est ouvert, le corps de Drusiana est hors de sa tombe; à côté gisent deux cadavres enlacés dans les nœuds d'un serpent!

ANDRONIQUE.

Je devine ce que cela signifie. Durant sa vie, ce jeune Callimaque aima Drusiana d'un amour criminel. Drusiana en fut contristée; le chagrin qu'elle en conçut lui donna la fièvre; elle invita la mort à venir la visiter.

JEAN.

Est-il possible que l'amour de la chasteté l'ait poussée à former un pareil vœu?

ANDRONIQUE.

Après la mort de celle qu'il aimait, ce jeune insensé, accablé de regrets et désespéré de n'avoir pu commettre le crime qu'il méditait, aura senti augmenter sa passion et s'irriter de plus en plus le feu de ses désirs.

JEAN.

Endurcissement digne de pitié!

ANDRONIQUE.

Je ne doute pas qu'il n'ait séduit à prix d'argent ce méchant esclave, pour obtenir qu'il lui fournît l'occasion de commettre ce crime.

JEAN.

Oh! forfait inouï!

ANDRONIQUE.

Le Seigneur les aura, comme je le vois, frappés tous deux de mort, pour les empêcher de mettre à exécution leur dessein criminel.

JEAN.

Ils ne peuvent se plaindre de ce châtiment.

ANDRONIQUE.

Ce qui dans cet événement m'étonne le plus, c'est que la voix de Dieu ait plutôt annoncé la résurrection de celui dont la volonté fut coupable, que celle de l'homme qui n'a été que son complice; cela vient peut-être de ce que l'un, entraîné par les vives séductions de la chair, a failli sans discernement, tandis que l'autre a péché par pure malice.

JEAN.

Avec quelle équité l'arbitre suprême juge les actions des hommes, et dans quelle juste balance il pèse les mérites de chacun; c'est ce qu'il est difficile de savoir et ce que personne ne peut expliquer, car le mystère des jugemens divins passe de bien loin la sagacité humaine.

ANDRONIQUE.

Oui, nous n'avons pas pour les jugemens de Dieu assez d'admiration; nous voyons les événemens, mais la science nous manque pour en discerner les causes.

JEAN.

Ce n'est qu'après les faits accomplis que le résultat nous révèle le secret des choses.

ANDRONIQUE.

Eh bien! commencez donc, je vous prie, bienheureux Jean, à faire ce qui doit être fait : ressuscitez Callimaque, pour que nous arrivions au dénouement de cette aventure compliquée.

JEAN.

Je pense qu'il me faut d'abord invoquer le nom du Christ pour chasser le serpent; ensuite je ressusciterai Callimaque.

ANDRONIQUE.

Vous avez raison; c'est le moyen d'empêcher que ce jeune homme ne soit blessé de nouveau par les morsures de ce reptile.

JEAN, *au serpent.*

Eloigne-toi d'ici, bête cruelle! car cet homme doit dorénavant servir le Christ (1).

ANDRONIQUE.

Quoique cette brute soit privée de raison, son oreille au moins n'est pas sourde; elle a entendu sur-le-champ votre ordre.

(1) Formule d'exorcisme.

JEAN.

Ce n'est pas à ma puissance, mais à celle du Christ qu'elle a obéi.

ANDRONIQUE.

Aussi a-t-elle disparu plus vite que la parole (1).

JEAN.

Dieu infini, et que nul espace ne peut contenir; être simple et incommensurable, qui seul es ce que tu es; qui, réunissant deux substances dissemblables, as de l'une et de l'autre créé l'homme, et qui, désunissant ces deux principes, divises ce qui ne formait qu'un tout; ordonne que le souffle de vie rentre dans ce corps; permets que l'union rompue se rétablisse, et que Callimaque ressuscite homme parfait comme auparavant, et tu seras glorifié par toutes les créatures, toi qui peux seul opérer de tels miracles!

ANDRONIQUE.

Amen. Tenez, regardez, voici Callimaque qui commence à respirer l'air vital! Seulement la stupeur le rend encore immobile.

JEAN.

Jeune homme, au nom du Christ, levez-vous! et quelques crimes que vous ayez commis, confessez-les; à quelques tentations coupables que vous ayez été exposé, dites-le, pour que la vérité ne nous reste pas cachée.

CALLIMAQUE.

Je ne puis nier que je ne sois venu ici dans une intention criminelle. J'étais consumé par une mélancolie funeste; je ne pouvais apaiser le feu de mes désirs pervers.

JEAN.

Quelle démence, quelle frénésie s'était emparée de vous pour oser vouloir outrager les restes de cette chaste femme?

CALLIMAQUE.

J'étais entraîné par ma propre folie et par les suggestions captieuses de ce Fortunatus.

JEAN.

Avez-vous eu, trois fois infortuné, le malheur de parvenir à commettre le mal que vous désiriez?

CALLIMAQUE.

Non; j'eus la possibilité de vouloir, mais le pouvoir d'exécuter m'a manqué.

JEAN.

Quel obstacle vous arrêta?

CALLIMAQUE.

A peine avais-je écarté le suaire et posé une main profane sur ce corps inanimé, que Fortunatus, le fauteur et l'instigateur de ce crime, périt sous les morsures d'un serpent.

ANDRONIQUE.

O juste punition!

CALLIMAQUE.

Alors je vis un jeune homme d'un aspect terrible,

(1) Ce jeu de scène peut donner une idée assez avantageuse de l'habileté du machiniste de Gandersheim. (M.)

sa main recouvrit respectueusement le corps, de sa face rayonnante des étincelles jaillirent sur le tombeau; une d'elles atteignit mon visage, et en même temps une voix se fit entendre qui me cria : « Cal- « limaque, il faut que tu meures pour vivre! » A ces mots j'expirai.

JEAN.

Œuvre de la grâce céleste, qui ne se complaît pas dans la perte des impies!

CALLIMAQUE.

Vous avez entendu les misères de ma chute; ne tardez pas à m'accorder le remède de votre miséricorde.

JEAN.

Je ne différerai pas.

CALLIMAQUE.

Car je suis confus et contristé jusqu'au fond de l'âme; je souffre, je gémis, je pleure sur mon horrible sacrilége.

JEAN.

Ce n'est pas sans raison; un si grave délit attend le remède d'une pénitence qui ne peut pas être légère.

CALLIMAQUE.

Oh! plût à Dieu que je pusse vous découvrir le fond de mon cœur! vous y verriez l'amertume du regret qui m'accable, et vous compatiriez à mon repentir.

JEAN.

Je me réjouis de cette douleur; je sens que cette tristesse ne peut que vous être salutaire.

CALLIMAQUE.

J'ai en horreur ma vie passée; je n'ai plus que du dégoût pour les plaisirs illicites.

JEAN.

C'est avec raison.

CALLIMAQUE.

Je me repens du crime que j'ai commis.

JEAN.

Vous le devez.

CALLIMAQUE.

J'ai tant de déplaisir de ce que j'ai fait, que je ne saurais goûter ni le désir, ni le bonheur de vivre, à moins que, renaissant en Jésus-Christ, je ne mérite de devenir meilleur.

JEAN.

Je ne doute pas que la grâce d'en haut ne se manifeste en vous.

CALLIMAQUE.

Ne tardez donc pas, ne différez pas à relever mon abattement, à adoucir ma tristesse par vos consolations, afin qu'aidé de vos avis et sous votre direction, de gentil je devienne chrétien, et de mondain que j'étais je devienne chaste, pour que, sous votre conduite, j'entre dans la voie de la vérité et vive selon les préceptes de la promission divine.

JEAN.

Béni soit le Fils unique du Tout-Puissant, qui a bien voulu participer à notre faiblesse! O mon fils Callimaque! béni soit le Christ dont la clémence vous a tué, et qui vous a vivifié par la mort! Béni soit celui qui, par ce faux semblant de trépas, a délivré sa créature de la mort de l'âme!

ANDRONIQUE.

Chose inouïe et digne de toute notre admiration!

JEAN.

O Christ, rédemption du monde, holocauste offert pour nos péchés! je ne sais par quelles louanges te célébrer dignement. J'adore avec crainte ta bénigne clémence et ta clémente patience, Christ, qui tantôt traites les pécheurs avec une douceur de père, tantôt les châties avec une juste sévérité et les forces à la pénitence.

ANDRONIQUE.

Gloire à sa divine miséricorde!

JEAN.

Qui aurait osé le croire? qui l'aurait espéré? La mort trouve Callimaque occupé à satisfaire ses désirs coupables; elle l'enlève au milieu du crime, et ta miséricorde, ô Seigneur! daigne le rappeler à la vie et lui rendre des chances de pardon. Que ton saint nom soit béni dans tous les siècles, ô toi qui seul opères de si éclatans prodiges!

ANDRONIQUE.

Et moi, ô bienheureux Jean! ne tardez pas à me consoler; car l'amour que je porte à Drusiana ne laissera aucun repos à mon âme jusqu'à ce que je l'aie vue elle aussi ressuscitée.

JEAN.

Drusiana! que notre Seigneur Jésus-Christ vous ressuscite!

DRUSIANA.

Gloire et honneur à vous, Jésus-Christ, qui me faites revivre!

CALLIMAQUE.

O ma Drusiana! que grâces soient rendues à celui qui vous sauve, à celui qui vous fait renaître dans la joie, vous dont le dernier jour fut accablé d'affliction.

DRUSIANA.

O mon vénérable père, bienheureux Jean, il est digne de votre sainteté qu'après avoir ressuscité Callimaque qui m'aima d'un amour coupable, vous ressuscitiez aussi l'esclave qui a violé mon tombeau.

CALLIMAQUE.

Apôtre du Christ, ne croyez point qu'il soit digne de vous de délivrer des liens de la mort ce traître, ce malfaiteur qui m'a trompé, qui m'a séduit, qui m'a provoqué à commettre un horrible attentat.

JEAN.

Vous ne devez point lui envier la grâce de la clémence divine.

CALLIMAQUE.

Non, il ne mérite pas la résurrection, celui qui fut cause de la perte de son prochain.

JEAN.

La loi de notre religion nous enseigne qu'un homme doit remettre ses offenses à un autre homme, s'il souhaite que Dieu lui remette les siennes.

ANDRONIQUE.

Cela est juste.

JEAN.

Car le Fils unique de Dieu, le premier né de la Vierge, qui seul est venu au monde pur, immaculé et exempt de la tache du péché originel, a rencontré tous les hommes courbés sous le poids du péché.

ANDRONIQUE.

Cela est vrai.

JEAN.

Il ne trouva aucun juste, aucun homme digne de sa miséricorde, et cependant il ne méprisa personne, il n'excepta personne de sa grâce et de sa charité; mais il s'offrit lui-même et donna sa vie précieuse pour le salut de tous.

ANDRONIQUE.

Si l'innocent n'eût pas été mis à mort, nul homme n'eût été justement sauvé.

JEAN.

Aussi ne se réjouit-il pas de la perte des hommes, lui qui se rappelle les avoir rachetés de son sang précieux.

ANDRONIQUE.

Grâces lui soient rendues!

JEAN.

C'est pourquoi nous ne devons pas envier à notre prochain la miséricorde divine, que nous voyons avec joie abonder en nous sans que nous l'ayons méritée.

CALLIMAQUE.

Votre remontrance m'a effrayé.

JEAN.

Néanmoins, pour ne pas paraître résister à votre désir, Fortunatus ne sera pas ressuscité par moi, mais par Drusiana, qui en a reçu le pouvoir de Dieu.

DRUSIANA.

Substance divine, qui seule es vraiment immatérielle et sans forme, toi qui as modelé l'homme à ton image, et qui as inspiré à ta créature le souffle de vie, permets que le corps matériel de Fortunatus recouvre sa chaleur et redevienne une âme vivante, afin que notre triple résurrection tourne à ta louange, vénérable Trinité!

JEAN.

Amen.

DRUSIANA.

Réveillez-vous, Fortunatus, et par l'ordre du Christ rompez les liens de la mort!

FORTUNATUS.

Qui me prend par la main et me relève? qui a parlé pour me faire revivre?

JEAN.

Drusiana.

FORTUNATUS.

Eh quoi! c'est Drusiana qui me ressuscite.

JEAN.

Elle-même.

FORTUNATUS.

N'avait elle pas succombé, il y a quelques jours, à une mort imprévue?

JEAN.

Oui, mais elle vit maintenant en Jésus-Christ.

FORTUNATUS.

Et pourquoi Callimaque a-t-il cet air grave et modeste? pourquoi ne laisse-t-il pas éclater, selon sa coutume, son amour effréné pour Drusiana?

JEAN.

Parce que, renonçant à sa passion coupable, il s'est transformé en un vrai disciple du Christ.

FORTUNATUS.

Non, cela n'est pas.

JEAN.

Il en est ainsi.

FORTUNATUS.

Eh bien! si, comme vous me l'assurez, Drusiana m'a ressuscité, et si Callimaque croit en Jésus-Christ, je rejette la vie, je fais volontairement choix de la mort; j'aime mieux ne pas exister que de voir abonder à ce point en eux la grâce et la vertu.

JEAN.

O étonnante envie du démon! ô malice de l'antique serpent qui fit goûter la coupe de la mort à nos premiers pères, et qui ne cesse de gémir sur la gloire des justes! Ce malheureux Fortunatus, rempli d'un venin diabolique, ressemble à un mauvais arbre qui ne produit que des fruits amers. Qu'il soit donc retranché du collége des justes et rejeté de la société de ceux qui craignent le Seigneur; qu'il soit précipité dans le feu d'un éternel supplice pour y être torturé sans jouir d'un seul intervalle de rafraîchissement.

ANDRONIQUE.

Voyez comme les blessures que le serpent lui a faites se gonflent; il tourne de nouveau à la mort, il trépassera plus vite que je n'aurai parlé.

JEAN.

Qu'il meure et qu'il devienne un des colons de l'enfer, lui qui par haine de son prochain a refusé de vivre.

ANDRONIQUE.

Punition effroyable!

JEAN.

Rien n'est plus effroyable que l'envieux; nul n'est plus coupable que le superbe.

ANDRONIQUE.

Ils sont tous deux à plaindre.

JEAN.

Le même homme est toujours en proie à ces deux vices: l'un ne va jamais sans l'autre.

ANDRONIQUE.

Expliquez-moi votre pensée plus clairement.

JEAN.

Le superbe est envieux et l'envieux est superbe, parce qu'un esprit rongé par l'envie, ne pouvant souffrir d'entendre l'éloge du prochain et cherchant à déprimer ceux qui le surpassent en perfection, s'irrite d'être placé au dessous des plus dignes, et s'efforce orgueilleusement d'être mis au dessus de ses égaux.

ANDRONIQUE.

Effectivement.

JEAN.

De là vint que ce misérable était blessé au fond du cœur, et qu'il ne put supporter l'humiliation de se reconnaître inférieur à ceux dans lesquels il voyait briller avec plus d'éclat la grâce divine.

ANDRONIQUE.

Je comprends enfin maintenant pourquoi Fortunatus n'a pas été admis au nombre de ceux qui se sont levés de leur tombe, et pourquoi il devait mourir plus tôt qu'eux.

JEAN.

Il méritait ce double trépas, d'abord pour avoir outragé une sépulture qui lui était confiée, ensuite pour avoir poursuivi de sa haine injuste ceux qui étaient ressuscités.

ANDRONIQUE.

Il a cessé de vivre, le malheureux!

JEAN.

Retirons-nous, et laissons le démon reprendre son fils. Nous, cependant, pour célébrer dignement la conversion miraculeuse de Callimaque et cette double résurrection, passons ce jour dans la joie, rendant grâces à Dieu, ce juge équitable, ce pénétrant scrutateur de toutes les consciences, qui seul voit tout, dispose tout comme il convient, et distribue à chacun, selon qu'il l'en reconnaît digne, les récompenses ou le supplice. A lui seul l'honneur, la vertu, la force, la victoire; à lui seul la gloire et le triomphe pendant la durée infinie des siècles! Amen.

# Lettres et Arts.

## COURS D'HIÉROGLYPHIQUE CHRÉTIENNE

### D'APRÈS LES MONUMENS PRIMITIFS DU DESSIN.

SECOND ARTICLE (1).

Exempla ex veteri memoriâ.... plena dignitatis, plena antiquitatis, hæc plurimùm solent et auctoritatis habere ad probandum.

CICERO, *in Verrem.*

Montrer, d'après les monumens du dessin, que la primitive Eglise s'exprima d'abord par hiéroglyphes tout aussi bien que la primitive Egypte, ceci est déjà par soi-même un fait assez curieux pour mériter l'attention. Il prouve que l'humanité, les mêmes conditions données, agit toujours de la même manière, tout en dirigeant à chaque fois son vol plus haut; de sorte que l'art moderne suit absolument les mêmes périodes que l'art antique, et que leur double histoire pourrait presque se traiter parallèlement. Mais considérés dogmatiquement, et comme moyen de prouver par les pierres mêmes l'immutabilité de nos croyances, et l'intégrité de nos traditions depuis les siècles apostoliques, ces hiéroglyphes obtiennent un nouveau degré d'importance, et sous ce rapport, intéressent l'Eglise même. Poursuivons-en donc l'analyse.

De la Trinité.

Numero Deus impare gaudet.

Tout le monde connaît la trinité indoue, Brama, Vishnou et Siva; celle du philosophe chinois Lao-tseu; celle de Platon; l'obscur mythe des Hellènes sur Jupiter, Neptune et Pluton; la triade druidique et celle des Scandinaves. Mais comme il faut se borner ici à la sainte Ecriture, contentons-nous de citer les trois anges qui apparurent à Abraham, et qui sont généralement regardés comme une révélation de la triade divine. Une foule de coupes tirées des catacombes, avec peintures sur émail représentant trois hommes assis à un banquet, ne feraient-elles pas allusion au repas donné par le père du judaïsme aux trois célestes envoyés? Quoi qu'il en soit, ce symbole abandonné peu à peu dans l'Eglise d'Occident, a conservé dans l'Eglise

(1) Voir le 1er article dans le n° 35 ci-dessus, p. 345.

orientale toute son importance primitive; on peut même dire que c'est en Russie la manière la plus ordinaire de figurer la Trinité. Les églises et sobors de Moscou offrent une foule de peintures anciennes et modernes, où trois jeunes anges exactement pareils sont assis à une table ronde, sous la tente d'Abraham, tandis que des deux côtés le patriarche et sa femme apportent des plats aux mystérieux convives.

Sur les sarcophages les plus anciens du christianisme, la Trinité se trouve quelquefois simplement exprimée par un triangle équilatéral, mais toujours gravé très petit, et en outre, il se rencontre très rarement (1). On sentait que ce vague hiéroglyphe ne disait plus assez; c'est pourquoi l'évêque de Nola, Paulinus, chante d'un ton de triomphe :

Pleno coruscat Trinitas mysterio :
Stat Christus agnus, vox Patris cœlo tonat,
Et per columbam Spiritus sanctus fluit.

Ailleurs il ajoute :

Cruce sub sanguineâ niveo stat Christus in agno,
Alite quem placidâ sanctus perfundit hiantem
Spiritus, et rutilâ Genitor de nube coronat.

Ainsi le Père se manifesta d'abord par une main d'où descend la couronne, ou par un rayon qui sort d'un nuage pacifique au lieu des carreaux de la foudre et des éclairs qui annonçaient le Jupiter hellénique. On vit le Verbe dans l'agneau blanc comme la neige, couché sous la croix d'un rouge de sang, et le souffle ou l'esprit d'amour *coula par la colombe.*

Telle s'offrit à l'origine la triade éternelle.

Mais quand les barbares eurent amené l'anarchie sociale, que les sectes gnostique et manichéenne d'Alexandrie et de la Grèce eurent jeté en Occident le venin de leurs doctrines, on vit paraître des représentations monstrueuses dignes des pagodes de l'Inde. Le père Intérian de Ajala, dans son *Pictor christianus eruditus,* mentionne des peintres qui, prétendant se rattacher aux plus saines traditions, figuraient la Trinité avec un seul visage composé de trois nez, de trois mentons, de trois fronts et de cinq yeux. Bellarmin cite d'autres artistes qui osaient s'imaginer et dessiner la Trinité comme un seul homme à trois faces, ou à deux têtes ayant entre elles une colombe : ce qui, ajoute-t-il, avait servi de prétexte aux ministres hongrois pour déclamer contre la Trinité, issue, selon eux, des Cerbères, des Géryons, des Janus trifrons et autres idoles de l'antiquité (1).

Jean Gerson, dans un de ses sermons, s'élève également contre une Madone qu'on vénérait de son temps à Paris, et qui portait la Trinité sur son sein, comme si elle avait enfanté les trois personnes, à l'instar de cette déesse Nature, mère de tous les dieux, dans le panthéiste Orient.

Quand les Pères de l'Eglise latine eurent anathématisé toutes ces bizarres images, le génie symbolisant fit un dernier effort, et figura quelque temps le Père, le Fils et le Saint-Esprit comme trois hommes, à tête, taille et corps exactement semblables; enfin cela même disparut. Alors le moyen âge vint idéaliser la Trinité d'une manière nouvelle, représentant le Père comme pontife éternel qui, la colombe sur son sein, tient dans ses bras la croix où son Fils est attaché. Cette représentation, pleine d'une poésie profonde, est restée la plus populaire.

### Des Anges.

Autour de la Trinité, il serait naturel de placer les hiérarchies célestes. Mais la langue hiéroglyphique des premiers chrétiens, trop peu développée, n'a point d'emblèmes pour les désigner. On se contenta de figurer les anges à la manière des anciens Grecs, c'est-à-dire comme des jeunes gens en longues tuniques flottantes, volant ou marchant à l'accomplissement des ordres qu'ils ont

(1) Aringhi, tome I, page 605; *Catac. de Priscilla.*

(1) Nec tolerandum est quòd pictores audent ex capite suo confingere imagines Trinitatis, ut cùm pinguat unum hominem cum tribus faciebus, vel unum hominem cum duobus capitibus, et in medio eorum columbam. Hæc enim monstra quædam videntur..... Undè etiam ministri Ungarici in suo opere contra Trinitatem collegerunt multas formas imaginum Trinitatis, et eos tanquam monstra... vocant Cerberos, Geryones, Janos trifrontes et idola.

reçus, ou bien comme des enfans ailés, ou encore par de simples têtes ailées sans corps, genre d'icones que Buonarotti prouve n'avoir pas été étranger aux païens (1).

### La Barque et le Rocher.

Nous voici maintenant descendus aux hiéroglyphes qui ont pour objet les choses terrestres et le gouvernement de l'Eglise. Elle est figurée le plus souvent par un vaisseau voguant, voiles déployées, dirigé par la colombe divine, pilote au pouvoir invisible, qui se pose au sommet de son mât, image de la croix, selon saint Ambroise, qui observe que l'Église ne pouvait pas plus être fondée sans la croix, qu'un vaisseau ne peut être complet sans mât (2). Aussi est-ce par lui que le vaisseau de l'Eglise se distingue aux catacombes de l'arche de Noé, qui n'a jamais de mât.

Quelquefois, sur les sarcophages, le vaisseau cinglant à pleines voiles signifie simplement l'âme qui s'enfuit de cette vie et se hâte vers l'éternité. Mamachus (3) et Boldetti nous ont conservé dans leurs planches deux bas-reliefs semblables, où le vaisseau s'éloigne à la voile d'une côte qu'illumine un fanal, sans doute le soleil matériel de ce monde, et de sa proue fendant les flots, il s'avance vers les espaces sans fin.

L'Eglise est encore représentée par le rocher mystique, que déjà Moïse frappait de sa baguette magique, et d'où jaillit toujours une source nouvelle aussitôt que le peuple a soif. Placé comme un monticule au centre des sarcophages, et portant le Christ en docteur ou l'agneau, il laisse échapper de ses flancs quatre fleuves qui vont féconder le monde, emblême des quatre évangélistes, suivant que le dit Paulinus de Nola dans la description de sa basilique épiscopale :

Petram super stat ipse, petra ecclesiæ (Christus),
De quâ sonori quatuor fontes meant,
Evangelistæ, viva Christi flumina.

Ce n'est qu'après Constantin qu'on changea ces emblêmes en figures d'animaux : alors les quatre sources ne signifièrent plus, comme on voit dans Isidore, que les quatre vertus cardinales. Mais saint Cyprien, dans sa 73e épître à Julien, dit encore : *Arbores rigat (fons) quatuor fluminibus, id est evangelia quatuor, quibus baptismi gratia cœlesti inundatione largitur;* et saint Eucherius écrit également : *Quatuor paradisi flumina quatuor sunt evangelia cunctis gentibus missa.*

### Le Candélabre, le Cerf, le Coq, l'Arche de Noé.

Autour de ce rocher se tiennent d'ordinaire les apôtres. Sur quelques sarcophages, on les voit debout sur six ou douze arcades, qui très souvent sont surmontées d'un mur crénelé, de sorte que ces arcs figurent les douze portes de la *cité de Dieu,* ouvertes à toutes les nations, et d'où sortent les douze princes de l'apostolat. Les livres des sibylles, sur lesquels s'appuyaient, à Rome, les sectaires nommés sibyllistes, et les montanistes, parlent beaucoup de la tour éternelle, immense forteresse posée en carré dans les airs au dessus de ce monde, au centre de laquelle est le trône de l'agneau. Tertullien parle en termes à peu près pareils de la nouvelle Jérusalem qui, avant la ruine de l'ancienne, fut vue dans les nuages et se pencha vers la terre durant quarante jours. Le livre d'Hermas nous montre l'Eglise comme une tour qui surgit inébranlable d'un écueil de l'Océan, et dont la porte est le Christ : par cette porte, il faut faire entrer les pierres tirées du fond des eaux, pour élever toujours plus haut la tour, dans laquelle veillent douze vierges, les douze dons du Saint-Esprit. Mais ce sujet, trop compliqué sans doute, ne se voit nulle part dans les catacombes.

Autour du rocher viennent se placer les symboles secondaires, en tête desquels il faut mettre le chandelier à sept branches du temple de Jérusalem. Cet emblême, que les Juifs gravaient presque toujours sur leurs tombes, fut adopté

(1) *Medagl. del Museo Carpegna.*

(2) Arbor quædam in navi est Crux in Ecclesiâ, quâ inter tot totius sæculi blanda et perniciosa naufragia incolumis sola servatur.... sicut autem Ecclesia sine Cruce stare non potest, ita et sine arbore navis infirma est.

(3) Tome III.

tantôt pour signifier la croix du haut de laquelle la grande victime éclaire le monde, tantôt pour désigner les sept églises ou les sept yeux de l'Agneau apocalyptique assis sur le trône de son Père. Quelquefois, à sa place est le livre scellé des sept sceaux. Plus tard aussi les sept anges des sept époques viendront aux voûtes des sanctuaires sonner de leurs trompettes, comme c'est le cas dans la plupart des cathédrales russes; mais ceci ne commence que sous les Byzantins. Les catacombes n'offrent encore que le candélabre, image des Eglises, qu'illumine le Verbe, suivant ses propres paroles : *Ego sum lux mundi.*

Un autre hiéroglyphe, très fréquent dans les premiers siècles, est le cerf, qui accourt altéré vers le roc d'où coulent les sources de vie, image du catéchumène soupirant après le baptême, image aussi, selon saint Jérôme, des docteurs qui combattent ensemble pour le Christ; car, d'après les anciens auteurs, cet animal ne quitte jamais ses frères, il s'en va vivre en commun dans le désert et les lieux élevés, où on le supposait occupé à détruire les serpens en les broyant dans sa gueule, comme font, dans l'ordre intellectuel, les écrivains du Verbe pour l'erreur et les hérésies. C'est pourquoi, brûlé de mille poisons, le cerf court aux fontaines pour boire et se rafraîchir : gracieux symbole qui donna lieu à certains sectaires de renouveler quelques traits des anciennes orgies bachiques, en courant, le 1er janvier, couverts de la peau de cet animal. Un évêque de Barcelone, Pacianus, écrivit même contre eux, à la fin du IVe siècle, un livre intitulé *Cervus*, aujourd'hui disparu. Le moyen âge conserva long-temps cet hiéroglyphe, et Münster a trouvé en Danemark des cerfs sculptés sur beaucoup de baptistères.

Après cet emblême de régénération baptismale, apparaît le coq de saint Pierre, qui continue de chanter à l'homme nouveau les chutes du vieil homme et les trois reniemens, pour mieux l'exciter à une continuelle vigilance. C'est ainsi qu'on le trouve sur les plus anciens sarcophages, où il s'allie toujours à des idées d'expiation du passé.

En outre, sur les toits des premières basiliques, on le plaçait déjà, à ce qu'il paraît, pour signifier la vigilance du prêtre. *Speculator semper in altitudinem stat, ut quidquid venturum est, longè prospiciat; et quisquis populi speculator ponitur in alto debet stare, ut possit prodesse per providentiam*, dit saint Grégoire-le-Grand.

La plus ancienne figure du chrétien balloté sur les grandes eaux des persécutions terrestres, est l'arche de Noé, où le patriarche, debout et seul, tend ses mains vers le ciel, d'où descend quelquefois la colombe historique du déluge, une branche d'olivier dans son bec, figure de la paix et de la charité rendues par l'Homme Dieu à l'humanité que venait d'engloutir un nouvel Océan de tyrannie et d'oppression. Suivant Firmilianus, évêque de Césarée, dans un lettre à saint Cyprien de Carthage, l'arche signifierait aussi le néophyte qui, purifié par le sacrement, surnage dans les eaux du monde. Cet hiéroglyphe se conserva aussi très long-temps parmi les occidentaux. Un manuscrit grec de la bibliothèque impériale de Vienne, que Lambecius (1), qui en a fait graver les peintures, croit du IVe siècle, mais que Münster croit à peine du VIIIe, offre une de ces arches. Sur les manuscrits comme sur les sarcophages, c'est toujours une boîte carrée, souvent cubique, d'où s'élève Noé, quelquefois plus gros que son vaisseau.

### L'Ancre, la Palme, l'Olivier.

Maintenant viennent les nombreux symboles des vertus morales, en tête desquels se place l'ancre de la foi et de l'espérance, déjà employé par les anciens pour désigner la prospérité des villes. Au Parthenon, des ancres étaient peintes avec des olives, pour figurer la sécurité et la paix données à la ville de Minerve. Sur les monnaies des rois de Syrie depuis Alexandre, l'ancre se voit souvent. Mais jamais chez les Grecs ni les Romains, avant J.-C., elle ne fut l'emblême de l'espérance et de la fermeté dans la foi. Les premiers qui lui donnèrent ce sens furent saint Clément d'Alexandrie et saint Chrysostome. Après

(1) Lambecius (*Commentar. de Augustissimâ bibliotheca Cæsareâ*, Vindob., lib. II).

eux, Paulinus de Nola, invoquant son saint patron s'écrie : Qu'en toi soit pour mon cœur fixée l'ancre de la double vie (1). Un livre intitulé *l'Ancre de la foi* fut fait par l'évêque grec Epiphane. On trouve très souvent sur les tombeaux une ancre entre deux poissons.

Les arbres jouent aussi leur rôle dans cette galerie hiéroglyphique : *Arbores sumus, fratres, in agro Domini,* a dit saint Fulgentius. Outre la parabole de l'arbre stérile et de l'arbre chargé de fruits, il y a encore la légende des Pères primitifs sur la croix fabriquée avec quatre espèces de bois incorruptibles, palmier, cèdre, olivier, cyprès, qui furent résumés dans ce vers :

Ligna Crucis palma, cedrus, cupressus, oliva.

C'est pourquoi chacun de ces arbres prit une signification morale. Consacré à Minerve, la sagesse et la paix chez les Grecs, emblême chez les Juifs d'incorruptibilité, l'olivier signifia, parmi les chrétiens, la pureté virginale et l'union des âmes par la charité. Conformément à l'opinion des anciens que, planté par des mains impures, il ne portait pas de fruits, son huile fut considérée comme chaste, et employée exclusivement pour les lampes des autels, image du cœur des justes.

Le cèdre du Liban, pris si souvent comme terme de comparaison dans la Bible, ne paraît point aux catacombes romaines. Trop étranger à la nature d'Italie, il est remplacé par l'incorruptible cyprès pour signifier l'immortalité.

On employait surtout avec prédilection les palmes pour figurer, non plus, comme chez les anciens, le triomphe matériel et extérieur, mais le triomphe sur soi-même. Après avoir servi aux Grecs pour honorer les athlètes d'Olympie, la palme passa, lors de la conquête de Jérusalem, sur toutes les médailles romaines, exprimant la paix et la joie qui suivent la victoire. Les chrétiens ne changèrent point cet emblême, et se bornant à le spiritualiser, ils en décorèrent les tombeaux des martyrs, bien que cependant la palme n'indique pas nécessairement, comme on l'a prétendu, ce genre de sépulture, puisqu'elle s'est retrouvée même sur des tombeaux païens à Pompéia (1).

L'épi de blé se rencontre quelquefois, mais rarement, parmi ces symboles anciens, pour signifier les martyrs, qui sont comme le blé pur dont se nourrit l'Église. *Frumentum Christi sum, et dentibus bestiarum molar, ut panis mundus inveniar,* écrivait saint Ignace condamné aux bêtes (2).

Mais le cep de vigne et les raisins, pour exprimer cette même idée, se retrouvent partout. Mis par les Romains dans la main de leurs centurions comme insigne du commandement, et sur leurs sépulcres comme emblême d'une joyeuse espérance, le cep fut également symbolique chez les Juifs. *Vineam de Ægypto transtulisti, ejecisti gentes, et plantasti eam,* dit le psalmiste (3). Or cette vigne des Prophètes, c'est la doctrine de vie, c'est le mystère de la croix, suivant Jésus lui-même, lorsqu'il dit : Je suis le cep de vigne et vous êtes les raisins ; et suivant la prédiction de Jacob sur le Messie : *Lavabit in vino stolam suam, et in sanguine uvæ pallium suum.* Un grand nombre de mosaïques sont environnées de ceps avec des guirlandes de pampres semées de grappes de raisin, figure mystique de l'Eucharistie, la vigne véritable : *vitis vera,* disent les saints Pères. Le Logos, écrit saint Clément d'Alexandrie, est la grande grappe de raisin qui s'offre aux mains de l'homme pour être cueillie ; et ailleurs il ajoute : De même que se verse dans la coupe le jus de la treille, de même le Verbe répand son sang pour le monde (4). Aussi voit-on souvent des raisins et des pampres enlacés aux colonnes autour de Jésus enseignant ses disciples, sur les bas-reliefs des sarcophages ; et fréquemment, sur les lampes funèbres, ces grappes sont béquetées par les oiseaux.

On rencontre même des tonneaux figurés sur les sépulcres. Ainsi il y a parmi les peintures des deux catacombes de

(1) In te compositæ mihi fixa sit ancora vitæ.

(1) Millin, *Tombeaux de Pompeia;* et Amati, *Actes de l'Académ. archéol. de Rome*, tome I.

(2) Mamachi, tome IV, page 397.

(3) Psaume 79.

(4) Aringhi, *Severano.*

sainte Agnès et de sainte Priscilla, deux scènes de ce genre (1). Dans l'une, le tonneau est porté sur les épaules de huit hommes, en costume de voyage, le bâton de pélerin à la main. On dirait l'accomplissement de la prophétie de cette énorme grappe de Palestine rapportée au camp d'Israël par Josué et ses compagnons. Sur l'autre peinture, deux taureaux s'avancent traînant un char rustique où se trouve le même tonneau des martyrs. *Vos, de vineâ Domini pingues racemi, vini vice sanguinem funditis*, dit saint Cyprien. Le cellier du monde, c'est la sainte Eglise, ajoute un autre docteur (2). Mais l'art primitif se bornait à indiquer légèrement l'allégorie. Moins retenu, le moyen âge ne craignit pas d'étendre le Sauveur sur un pressoir, d'où son sang, qui sort de tous ses membres, coule vers les évêques et le peuple; sujet traité, par exemple, sur un vitrail de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris.

#### Spiritualisation des symboles matériels de la gentilité.

Les hiéroglyphes décrits jusqu'ici se trouvent pour la plupart déjà énoncés plus ou moins au temple de Jérusalem; le mosaïsme domine encore l'Eglise. Cependant peu à peu s'introduisaient des figures nouvelles, empruntées à la brillante gentilité de la Grèce. Mais presque toutes, lors de leur réception, se transformaient en symboles spiritualistes, bien que quelques unes aient gardé longtemps leur antique signification. C'est ainsi qu'auprès de David tuant Goliath, Thésée qui dompte le minotaure, fut conservé, sans doute grâce à sa ressemblance avec le hérosjuif (3). Les dieux de fleuves, tels que le Jourdain et le Tibre, continuèrent à se montrer dans le nouveau culte, appuyés sur leurs vieilles urnes, avec leur barbe limoneuse et couronnés de roseaux. Les montagnes, les élémens, les villes paraissent toujours comme des personnes. Le soleil et la lune sont encore figurés, de même que sous le paganisme, par des têtes humaines radiées. Les Victoires antiques s'obstinent, sous Constantin, à garder leurs trophées, même en revêtant les insignes triomphaux du Christ. La statue de Rome en guerrière garde ses attributs profanes. Des cariatides en pose païenne portent le couronnement des sépulcres sénatoriaux, sous lesquels se placent des sphynx et des sirènes au sein nu, tandis que des masques et de petits génies rappelant les Cupidons se fixent aux angles des urnes, à côté de la croix profanée, comme pour indiquer, malgré les témoignages bien différens de l'histoire écrite, que l'aristocratie et la cour, converties en apparence, gardaient foi et amour aux idoles. Tout cela se faisait sans que les docteurs de l'Eglise pussent rien contre de tels abus, sanctionnés par le trône même. Ainsi s'établissait dans l'art une tradition du mal que le génie sensuel des Byzantins se garda bien de laisser s'éteindre; et lorsque les néo-grecs, rejetés d'Orient, refluèrent vers l'Italie, ils lui apportèrent ces germes funestes, d'où est sortie parmi nous la *renaissance païenne*. Mais l'Eglise restait étrangère à ce mélange impur du profane et du sacré. Chaque fois qu'elle emprunte à l'antiquité un symbole, on la voit agir bien autrement. Ainsi elle peignit çà et là le cyprès sur les urnes de ses confesseurs; mais, symbole d'un deuil sombre chez les anciens, il devient pour elle un symbole de vie, car, d'après saint Ambroise, ses feuilles verdoyent à jamais comme le juste, et d'après Grégoire-le-Grand, son bois coupé ne pourrit point, mais se conserve incorruptible.

Le lys aquatique ou nénuphar, lotos de l'Inde et de l'Égypte, dans la corolle duquel naissent tous les dieux de l'Asie, change également de signification, et devient chez les chrétiens l'emblême d'une fécondité toute spirituelle. Aux mains de saint Joseph ou devant l'ange de l'annonciation, le lys en fleur signifie la virginité immaculée de Marie; c'est la tige de Jessé dont parle l'Ecriture, c'est cette verge magique ou cette crosse de grand-prêtre qui, suivant le Talmud, refleurit devant tout le peuple aux mains d'Aaron et de ses héritiers. *Habes florem*, dit Tertullien, *ex virgâ Jesse, super quem tota divini Spiritûs gratia re-*

(1) Aringhi, tome II.

(2) Cella vinaria nobis sancta Ecclesia est (*Osservaz. Parabol.*).

(3) Ciampini, et Rumohr, *Ital. forsch.*

*quievit, florem incorruptum, immarcescibilem, sempiternum.*

Quant aux myrtes dont le peuple grec couvrait ses sépulcres, les chrétiens les rejetèrent, à ce qu'il paraît, car les saints Pères n'en font nulle mention; et quoi qu'en disent quelques antiquaires, il n'y en a aucune trace authentique sur les sarcophages des catacombes. Sa consécration à Vénus dut contribuer à le faire exclure long-temps; ce n'est qu'au moyen âge qu'il vint recouvrir les tombeaux. Mais il n'en fut pas de même des colombes de cette déesse. Bien plus pures dans la pensée des Juifs que dans le mythe hellénique, elles furent dès l'origine données aux chrétiens par l'Orient comme emblêmes du divin amour, de la douceur, de l'innocence. Aussi, dans l'Eglise orientale, cet oiseau a-t-il constamment joui d'une sorte de vénération religieuse, au point qu'encore aujourd'hui les Russes regardent comme une profanation de les tuer pour s'en nourrir. Aussi des essaims innombrables de ces jolis oiseaux couvrent les villes et les campagnes de la Moscovie, que leur disputent malheureusement un nombre presque aussi illimité d'oiseaux de mauvais augure, emblêmes du génie noir et de la mort.

Le cheval qui, au galop, figurait chez les anciens la rapidité de la vie, et se montre très fréquemment sur leurs mausolées, reparaît çà et là sur ceux des chrétiens, où, paissant libre et dégagé du frein, il figure l'âme affranchie du corps, et qui a brisé ses liens mortels.

### Le Phénix, le Pélican, la Licorne.

Le phénix, oiseau idéal consacré au dieu de la lumière dans Thèbes et Persépolis, et qui, selon les Egyptiens, venu de l'Inde en Arabie, y vivait cinq mille ans, puis allait au temple du soleil, y allumait un bûcher et s'y brûlait lui-même pour sortir bientôt de ses propres cendres brillant et rajeuni, paraît sur les médailles romaines vers l'époque de la décadence, comme emblême de l'éternité de l'empire. Les monnaies impériales des premiers successeurs de Constantin portent un phénix auréolé assis sur le globe, pour signifier la renaissance du monde, avec l'exergue : *Fel. temporum reparatio.* Enfin cet oiseau, que Claudien a chanté dans un poème spécial, qui porte même le titre de *Phénix*, perdant son sens politique, resta attribué à l'Eglise, seul empire éternel. C'est pourquoi on le voit si souvent dans les mosaïques, figurant la résurrection, radieux et la tête étincelante de neuf rayons, monter dans les airs, ou se poser à la cime des palmiers. Observons cependant que les plus anciens monumens chrétiens où sa présence soit historiquement constatée sont les mosaïques commandées par Pascal I[er] en 818 et 820, dont l'une se voit encore à Santa-Cecilia in Trastevere. Là, le phénix est posé auprès de sainte Cécile, qui elle-même, dit la légende, avait fait sculpter cette image sur les sépulcres de plusieurs martyrs.

Auprès de l'oiseau qui figure l'éternité, vient naturellement celui qui figure la rédemption, ou le pélican, sacré en Judée comme en Egypte, et qui, étant censé se percer le sein pour nourrir ses petits de son sang, exprime le Logos dans les profondes doctrines orientales. A la vérité, on ignore s'il fut connu des premiers chrétiens, il n'y en a nul vestige aux catacombes. Seulement, Schœne (1) dit l'avoir vu en plusieurs endroits sur les chapiteaux de Saint-Césaire à Rome, se déchirant les entrailles avec son bec, entre des lotus égyptiens et des roses, symboles de silence et d'amour. Mais cette basilique primitive, bâtie en partie de débris antiques, offre plusieurs chapiteaux avec des hiboux de Minerve, des sphinx, et autres animaux qui n'ont rien de chrétien. Quoi qu'il en soit, le pélican devint plus tard un des signes les plus populaires du Sauveur s'immolant lui-même pour racheter et nourrir ses créatures. Les architectes romans et gothiques le répètent partout dans leurs temples.

Il est encore un autre hiéroglyphe que le moyen âge s'appropria, et qui manquait à la primitive Eglise, c'est la licorne, l'âne sauvage et solitaire, que Turner a retrouvé réellement existant avec sa corne unique dans les montagnes

(1) *Histor. Forschungen über die Gebräuche... der ester Christen*, tome III.

du Thibet. Cet animal, appelé par Zoroastre l'âne pur, le chef-d'œuvre et le patron de la création pure, qui incessamment frappe Ahrimane de sa corne, avec laquelle les Perses fabriquaient des coupes magiques, qui étaient censées rejeter tous les breuvages empoisonnés, s'offre sur les monumens de Persépolis, ailé ou sans ailes, avec trois pieds, six yeux, neuf bouches qui prophétisent sur les neuf mille ans du monde. Les Egyptiens l'avaient parmi leurs hiéroglyphes; il était connu des Hébreux, et l'Eglise d'Orient l'adopta la première pour désigner le Messie incarné.

Grégoire-le-Grand (commentaires sur Job) voit dans la corne de ce mystérieux animal qui sauve de tout poison, une image de la croix; on appliqua à Marie, mère du Messie, la réalisation de la fable grecque sur la manière dont il est pris par les chasseurs, quand il a rencontré le sein d'une vierge pure pour y cacher sa tête. Mais ce n'est qu'avec les Carlovingiens et les barbares que la licorne entre dans le domaine des icones, du moins pour l'Occident. La première fois qu'elle paraît, selon Münter (1), c'est au huitième siècle, où on la voit agenouillée sous la croix dans la courbure d'une crosse à Fulda en Germanie.

La fourmi, qu'on trouve partout sur les gemmes et les tombeaux antiques, parce que, d'après Pline, c'était le seul animal qui enterrât ses morts, fut reçue aussi par les premiers chrétiens (2); mais ils virent dans ce diligent animal qui amasse l'été des vivres pour l'hiver, une image de l'âme qui doit amasser ici-bas des bonnes œuvres pour le grenier du Père commun, où aucun ver ne ronge plus le froment (3).

Les quatre saisons furent appelées à venir se ranger autour du Christ avec leurs attributs de l'antiquité. De petits génies nus continuèrent quelque temps à faire les vendanges : on les voit grimper capricieusement à des vignes bachiques, enlacées autour de deux colonnes qui portent une arcade, sous laquelle est assis Jésus entre saint Pierre et saint Paul, pendant qu'aux extrémités du sarcophage sont Abraham prêt à immoler son fils, et Pilate se lavant les mains (1). On pourrait citer plusieurs monumens de ce genre. Mais le nouveau culte faisait plus; il recevait avec vénération jusqu'aux personnages fameux par leur doctrine dans l'antiquité. Platon, Pythagore, Zoroastre, étaient cités avec enthousiasme, et l'on allait jusqu'à prendre Orphée comme emblême du Sauveur. Ce fondateur présumé de la religion pure des Hellènes, corrompue depuis par l'idolâtrie, est souvent sculpté sur les sarcophages avec sa tiare phrygienne et sa lyre dorique, tantôt à sept cordes qui, par leurs accords, ravissent les sept planètes, tantôt à dix cordes, signifiant peut-être la décade orientale des commandemens divins. Une peinture des grottes de Saint-Calixte sur la voie Appia, le représente assis sur un mont : des oiseaux l'écoutent dans les airs; les bêtes fauves sortent de leurs forêts; deux lions s'approchent d'un air soumis (2). Pour les initiés, cet emblême figurait le Christ, qui, dit Eusèbe de Césarée, a adouci, façonné à l'amour les âmes grecques et barbares, et réuni tous les hommes en une famille de frères, comme Orphée avec sa lyre rassemblait tous les animaux en un seul bercail. Ainsi, Jésus est le véritable Orphée qui, par les harmonies de sa doctrine d'amour, bâtit avec des pierres mortes la cité vivante. Au reste, la lyre orphique, organisatrice du chaos primitif, plane partout sur la tête des premiers dieux, de même qu'elle préside à la reconstruction du monde par le Christianisme. Dans tous les cultes, un symbolisme profond s'attache à la lyre. Placée d'abord parmi les constellations extra-zodiacales sous le nom de tortue céleste, c'est elle qui préside aux premiers développemens de la civilisation chinoise, en montrant à Fo son dos écaillé où sont écrits en hiéroglyphes toutes les idées et toutes les vérités nécessaires au genre humain; c'est elle qui

(1) *Sinnbilder der alt. Christen.*

(2) Saint Jérôme parle d'un ermite Malchus qui soutenait avoir vu dans son désert une procession funèbre de fourmis.

(3) Münter, ibid.

(1) Bottari, *Pitture et sculture sagre*, tome I, pl. 33.

(2) Aringhi, tome I.

d'après les Védas porte l'univers, et qui, entre les mains de Mercure, formule les premières lois de la Grèce. Plus tard, le pouvoir passe des Pélages aux Hellènes, de la main des prêtres dans celle des guerriers. La tortue lyre qui plane dans les cieux devient pour les astronomes de cet âge de combats l'aigle de la foudre et du soleil. Et depuis lors, ce roi des vautours, oiseaux de mort et de funérailles, n'a pas cessé d'être l'étendard de tous les empires militaires. Il l'est encore aujourd'hui comme aux temps de Cyrus et de César. Mais l'Eglise, qui est venue prendre le monde politique pour ainsi dire en sens inverse, a mis dans ses symboles l'aigle à côté de la colombe. Attribut de l'apôtre bien aimé, dont l'âme s'envole en extase à travers les visions de l'Apocalypse, il n'exprime plus que le tendre élan du disciple vers son maître, au lieu de servir aux passions et aux enlèvemens impurs comme dans le culte de Jupiter. On peut remarquer la même transformation pour les autres symboles des quatre évangélistes. Après cet oiseau royal consacré à saint Jean, parce que c'est l'apôtre qui voit le plus clairement la face du Verbe, qui décrit le miéux sa naissance éternelle et ses gloires invisibles, vient se placer le bœuf de saint Luc, qui raconte la naissance terrestre du Logos, et sa généalogie depuis Abraham, Aaron et David; Apis de la sacerdotale et matérielle Egypte, holocauste ordinaire des sacrifices, le bœuf vint de Jérusalem, aussi bien que d'Alexandrie, dans l'art chrétien. Jadis consacré au soleil et monture du Bacchus indien, le lion était chez les Hébreux l'animal de la tribu de Juda, la plus guerrière, la plus formidable des douze. Le quatrième symbole des évangélistes fut un homme pour l'Europe, un ange pour l'Orient.

Au reste, la création de ces quatre hiéroglyphes d'un caractère tout égyptien, est due à la gnose et ne fut reçue chez les orthodoxes qu'après Constantin. Représentés auparavant par les quatre sources qui jaillissent du rocher de Dieu, les quatre évangélistes s'expriment alors par la vision d'Ezéchiel qui avait contemplé autour du trône de l'Agneau l'homme et les trois animaux, l'aigle, le lion et le taureau, en adoration devant lui. Ces emblêmes, qui représentaient probablement, chez les Juifs et les premiers chrétiens, les quatre chefs des quatre principaux règnes de la nature vivante et terrestre, ne se voient sur aucun sarcophage, verre ou tableaux primitifs des catacombes (1). Ils ne commencent à se montrer sur les mosaïques qu'au cinquième siècle, et sont le signal d'un grand mouvement d'art qui, provoqué par les gnostiques, tend à retourner aux monstruosités des entassemens symboliques de l'Orient. Schœne (2), au tome III de ses *Recherches historiques*, décrit une peinture byzantine qui se voit dans l'église de Saint-Etienne à Bologne, dont l'époque est inconnue, mais qui doit être très ancienne, où les quatre évangélistes ont des corps d'hommes surmontés de têtes d'animaux. Saint Jean, debout, drapé du manteau philosophique, avec deux ailes déployées, y tient le rouleau de son Evangile dans une main, gesticule de l'autre, et sa tête d'aigle auréolée ouvre le bec comme pour parler. L'influence égyptienne d'Alexandrie sur l'Occident est ici on ne peut plus forte (3). Mais, fruits d'imaginations particulières, ces symboles sont sans unité, et varient suivant les écrivains. Pourtant, on est assez d'accord à donner l'emblême de l'aigle qui plane et fixe le soleil, à saint Jean, le père de la vie contemplative, qui incessamment en vision ne s'occupe du Christ que comme Verbe éternel, ne songe qu'à ses origines et à sa fin; tandis que les autres évangélistes, plus dans la vie active, racontent les faits et donnent les préceptes. Juvencus a dit :

Matthæus instituit virtutum tramite mores
Et bene vivendi justo dedit ordine leges.
Marcus amat terras inter cœlumque volare
Et vehemens aquila stricto secat omnia lapsu,
Lucas uberius describit prælia Christi,
Jure sacer vitulus qui mœnia fatur avita.

(1) Cardinal Borgia, *de Cruce veliternâ*, Rome, 1780.

(2) Geschichts forsch.... tome III, et Münter, Sinnbild.

(3) Il existe deux bonnes dissertations sur cette matière : l'une de Thomasius, *Insignia quatuor evangelistarum*, Lips. 1667; et Corylandre, *Dissertatio de insignibus evangelistarum*, *Londini gothorum*, 1765.

Joannes fremit ore leo similis rugienti,
Intonat æternæ pandens mysteria vitæ.

D'autres vers dans ce genre se trouvent çà et là écrits sur les plus anciens exemplaires des Evangiles. Naguère encore on lisait dans la basilique de Saint-Paul-extra-Muros :

More volans aquilæ Verbo petit astra Joannes.
Marcus ut alta fremit vox, per deserta, leonis.
Jura sacerdotii Lucas tenet ore juvenci.
Hoc Matthæus agens hominem generaliter implet.

Ainsi, volant avec l'aigle, Jean l'inspiré monte au ciel par le Verbe; Marc frémit en écrivant comme la grande voix du lion qui remplit le désert; Luc, le généalogiste du Messie, l'ami du sacerdoce et des choses passées, s'appuie encore, près de l'autel antique, sur le taureau du sacrifice, tandis que Matthieu, l'esprit clair, tranquille dans la simple foi, écoute l'Esprit qui lui parle, et, convaincu, raconte les choses à l'homme.

Plus tard, Byzance donna indifféremment des ailes à ces quatre formes emblématiques, et alors l'homme de saint Matthieu devint un ange, qui, au lieu de l'écouter, l'inspire. Ceci paraît s'être fait dès le VI[e] siècle, car c'est à cette époque qu'on attribue la pierre funèbre gravée au tome XII[e] d'Aringhi et qui représente l'agneau porte-croix entre un homme ailé en habits sacerdotaux, et le bœuf aussi ailé tenant tous deux un livre carré. Kopp(1) a décrit un vieux codex des quatre Evangiles, à la bibliothèque universitaire de Wurtzbourg; les mêmes figures s'y retrouvent.

Enfin le fameux lion de Saint-Marc, à Venise, tient aussi le livre avec ces mots : *Pax tibi, Marce, evangelista meus*, et a des ailes à demi ployées. Quant au bœuf ruminant, son sens mystique est plus varié. Déjà pris chez les anciens comme image de la doctrine et du mystère sacré, il continue chez les chrétiens de désigner en général le sacerdoce. Aussi Cassiodore dit-il, en parlant du psaume 65 : *Boves intelligit prædicatores qui pectora hominum feliciter exarantes, eorum sensibus cœlesti Verbi semina fructuosè condunt.* C'est pourquoi saint Chrysostome introduit le Verbe disant aux païens : Vous avez tué mes taureaux. Un sarcophage primitif (1), en confirmation de ces textes, offre le buste d'un prêtre romain au dessus de la colombe et du bœuf, ayant près de lui Daniel dans la fosse aux lions et Moïse qui frappe le rocher : n'est-ce pas là toute la vie du prêtre?

Ainsi tous les symboles de la religion des sens passaient peu à peu en se spiritualisant dans le nouveau culte.

Les sibylles mêmes furent peintes déroulant leurs feuilles prophétiques, ou chantant sur leur trépied celui qui doit venir.

Et ces emprunts faits au paganisme ne se concentraient pas dans le seul domaine de l'art. Le culte conserva lui-même une foule de choses de l'hellénisme, tels les divers costumes sacerdotaux modifiés, les repas des agapes, les aspersions d'eau lustrale, la mitre ou le diadème du pouvoir spirituel, la crosse recourbée ou le bâton pastoral des prêtres d'Egypte, des brahmanes, des druides, des enfans d'Aaron, devenue peu à peu la verge magique du fétichisme, et rendue par l'Eglise à sa dignité première. Il n'y a pas jusqu'au titre de pontifes, *faiseurs de ponts* pour passer d'une rive à l'autre de la vie, qui ne témoigne de ces emprunts. Mais tout ce que l'on conservait se purifiait et changeait de sens en entrant dans l'Eglise. Il fallut bien des siècles pour que l'allégorie moderne, fille paganisée et perdue de l'Eglise primitive, vînt profaner ces emprunts en leur rendant leur signification première et idolâtrique.

Cyprien ROBERT.

(1) Schriften und Bilder der Vorzeit, tome I.

(1) Aringhi, tome I.

# REVUE.

## LETTRE SUR L'ÉDUCATION DU PEUPLE,

PAR M. LAURENTIE,

ANCIEN INSPECTEUR-GÉNÉRAL DES ÉTUDES (1).

Voici un livre dont nous savons gré à M. Laurentie et dont nous venons parler bien tard, mais notre article servira pour la deuxième édition. Nous devions à M. Laurentie de nous occuper plus tôt de son livre, parce que d'abord son livre est très remarquable, et ensuite parce que M. Laurentie est en possession d'une position et d'un nom tels parmi les écrivains politiques et religieux, que la presse ne doit passer sous silence aucune des productions de sa pensée. Hommes de la presse, nous ne pouvons oublier ce dernier ouvrage de M. Laurentie homme de la presse lui-même, et que l'on peut mettre au nombre de ceux qui, dans notre capitale et notre siècle égoïstes, se sont toujours montré les plus prompts et les plus zélés à seconder les efforts des jeunes gens qui débutent dans la carrière aride des lettres. Mais ce n'est pas de l'homme, c'est de son ouvrage que nous avons à parler ici.

Disons d'abord que nous ne saurions trop louer M. Laurentie d'avoir choisi le *peuple* et son *éducation* pour sujet de son livre. Il ne pouvait porter ses méditations sur un point plus important. Il fait voir par là que les philosophes et les révolutionnaires ne sont pas les seuls qui s'occupent des intérêts et de l'éducation du peuple. Tous ceux qui sont attachés aux anciennes doctrines ne sauraient trop imiter en ce point M. Laurentie; qu'ils s'occupent réellement, chrétiennement du peuple; et bientôt ils verront que le peuple saura bien distinguer ses véritables amis. Pour cela il faut des livres comme celui que nous annonçons, des livres qui indiquent les moyens d'agir.

Mais des livres, des préceptes, des exhortations quelque éloquentes qu'elles soient, ne suffisent pas, il faut des actes, il faut des faits aussi. Les philosophes ont fait leur devoir en indiquant la route, c'est au public en masse à y marcher. M. Laurentie, écrivain catholique, ne pouvait mieux adresser ses lettres sur l'éducation du peuple qu'à un curé qui est ou du moins qui doit être le père du peuple. Et c'est aussi ce qu'il a fait.

« J'ai parlé de l'éducation élégante et lettrée, lui dit M. Laurentie; mais l'enfant du peuple, celui que Dieu semble appelé à une vie de travail et de sacrifice, cet enfant sera-t-il inaperçu du moraliste? Et tandis que la politique croit assez faire pour la société en demandant aux privilégiés de la fortune de se perfectionner par la politesse, laisserons-nous le pauvre, l'homme des sueurs et des privations, se durcir aux habitudes incultes et faire de sa grossièreté demi-barbare un contraste avec les mœurs ornées des classes qui le dominent? Sera-t-il laissé en dehors de ce travail de perfectionnement, et de la sorte arrivera-t-on comme on l'espère aux réformes de la société?

« Ah! pauvres moralistes, que faisons-nous? Nous nous préoccupons des destinées des riches et des heureux, et nous laissons là dans leur douleur ceux qui travaillent et ceux qui pleurent! N'y a-t-il donc pas une éducation pour la misère comme pour la prospérité? Et cette éducation n'est-elle pas grande et sainte? Quelle éducation fut jamais plus sociale et plus céleste que celle qui a pour objet

(1) Chez Lagny, libraire. Paris, rue Bourbon-le-Château, n° 1; un volume in-18, 1 fr. 50.

non seulement d'améliorer, mais de consoler le peuple? Le peuple c'est le fond de toute société humaine. C'est donc à lui que doivent aller les vœux de la réforme morale. Pensons donc au peuple! à l'œuvre, vous tous qui avez action sur les autres hommes, vous qui avez du pouvoir et de la richesse, vous qui avez besoin de vertus publiques, ne fût-ce que par égoïsme! à l'œuvre, philosophes, si vous êtes philosophes, si vous n'êtes pas des orgueilleux et des cupides, si vos travaux d'éducation publique ne sont pas des tromperies! à l'œuvre, politiques, si vous n'êtes pas des méchans ou des insensés! à l'œuvre, gens du monde, si les délices vous laissent le loisir de penser à la charité! »

Certes, il était impossible de parler mieux et voilà des sentimens généreux; il sera difficile aux belles âmes de n'en être pas électrisées et de rester froides en les lisant. On croirait entendre le grand saint de la charité chrétienne, saint Vincent de Paul crier aux femmes des riches de son siècle : « Or sus, mesdames il ne faut pas que ces enfans meurent de faim. » Ce que le sublime Vincent disait du corps M. Laurentie le dit de l'esprit des pauvres : tous deux, hélas! ont raison dans leur dire : qu'ils nous permettent de les en remercier ici au nom des hommes et de Dieu. Oui, le pauvre, le pauvre a faim : il a faim de corps et d'esprit; rompez-lui donc le pain de la parole, en même temps que le pain de la table. Si ce n'est point par équité, par tendresse fraternelle, que ce soit du moins par prudence, par égoïsme, comme le dit très bien M. Laurentie.

M. Laurentie prouve ensuite que le curé est l'homme du peuple par excellence, vu qu'il en sort et qu'il vit avec lui. « Il est des gens, ajoute-t-il, qui ne sauraient supporter le simple aspect extérieur du peuple. Quoi! un langage sans délicatesse! des formes rudes! des habitudes âpres! » Voilà cependant où les hommes en sont venus relativement à des hommes! ne plus pouvoir en supporter même la vue! « Et cependant, ajoute avec beaucoup de raison M. Laurentie, le peuple naît bon, c'est son intérêt d'être bon, et sa bonté fait contraste avec sa rudesse. S'il devient atroce, c'est toujours la faute de ses conseillers et de ses guides. » On voit que M. Laurentie, tout en parlant du peuple, sait aussi donner une leçon à ceux qui le gouvernent : honneur à lui! « Ce qui est très remarquable, ajoute-t-il, c'est qu'on n'égare le peuple qu'en lui jetant de belles et nobles images, des images de gloire ou de patrie ou de liberté : c'est donc qu'il y a au cœur du peuple une secrète impulsion vers les grandes choses, et s'il se trompe, c'est qu'on le trompe. » Voilà de nobles et hautes vérités; elles font plaisir à entendre : c'est un mérite de penser; c'est une bonne œuvre, c'est un honneur de parler ainsi.

Mais écoutons toujours, et laissons parler le philosophe chrétien et populaire : « On dit souvent; le peuple est inconstant : il faudrait dire qu'il est facile à l'impulsion de ceux qui s'annoncent comme ses maîtres. Cela tient à son inexpérience des passions humaines; sa crédulité le livre à l'action d'autrui. Mais de lui-même le peuple est fidèle à ses souvenirs et à ses affections. Il y a dans sa fidélité quelque chose d'invincible. « Le crime des révolutions faites par le peuple n'est jamais le crime du peuple... De tout temps l'imagination des moralistes, comme celle des poètes, s'est reportée sur les peuples pour y trouver des spectacles de vertu lorsque le reste de la société s'en allait rongé par les vices; c'est que la dégradation en effet n'atteint le peuple que le dernier. » Répondant ensuite à une énormité inouie avancée dans *le Moniteur* par un moraliste du gouvernement, M. Laurentie lui demande : « Ainsi donc, selon vous, la pure ignorance est une condition plus favorable d'innocence et de vertu! Non, l'instruction d'elle-même est bonne, et ce n'est pas sa faute si la perversité des hommes la vient pervertir. »

Après avoir parlé de l'éducation et de l'instruction du peuple, M. Laurentie parle de ses fêtes : plus haut il raisonnait, ici il peint. Après la morale et la dialectique voyons donc le philosophe manier le pinceau.

« Il était beau le peuple chrétien lorsque plein de foi et d'amour, il faisait du patron du lieu le protecteur de ses joies et de ses plaisirs. Qui n'a pas eu le cœur

ému au spectacle de ces fêtes de village où l'esprit du christianisme est resté vivant. Voyez! toutes les âmes s'épanchent au dehors, les familles s'assemblent, les amis se visitent, les vieilles affections se renouent, les nouvelles se fortifient, le jeune enfant accourt avec sa naïveté, et le vieillard avec ses souvenirs; la jeunesse répand sa joie à grand bruit : mais tout le peuple pense alors au saint du lieu, c'est un grand saint. Il est rare qu'il n'y ait pas une chapelle ou un lieu mystérieux, un chêne vénéré, ou une source d'eau vive où se perpétue la tradition de ses miracles, c'est-à-dire de ses bienfaits. C'est là qu'on ira d'abord ranimer sa piété, renouveler quelque vœu, raviver quelque espérance : le pasteur joue ce jour là un grand rôle : il a revêtu ses plus beaux habits : chacun le fête et l'honore : on l'entoure à l'autel. Les prêtres des lieux voisins lui font cortége; l'église est dans sa pompe; le chant a un éclat inaccoutumé. Lorsque les solennités sont achevées le pasteur guide encore le peuple dans ses joies. Le jour est beau, le soleil est éclatant, le peuple s'est assemblé sous l'ombre des vieux ormeaux. Il semble que la religion cette fois voie avec complaisance les festins et les danses; les jeux ne sont troublés par aucune passion grossière, et chacun se sent au cœur une joie sainte et pure : telle est la fête du patron du village, telle est la fête du peuple, une fête d'expansion et de naïveté, où la dévotion va au bal, où la piété se livre aux doux plaisirs, comme aussi l'irréligion va au temple, et se laisse vaincre par toute cette effusion du bonheur chrétien.

« Il est une autre fête que je voudrais voir se raviver dans le christianisme. Ce n'est plus la fête du triomphe, c'est la fête de la prière et de la supplication : on l'appelle les Rogations : admirable institution dont l'Eglise avait fait comme le couronnement des travaux confiés à la terre, et un doux présage des moissons et des fruits que l'homme attendait des bontés de Dieu. Non, ce n'est plus ici de la joie, c'est de l'espérance! Mais toujours c'est une expansion d'amour. Les premières fleurs ornent l'autel. La croix des campagnes est couronnée par les soins des villageois, et c'est un des spectacles les plus touchans du christianisme de voir le prêtre s'en allant avec le peuple s'agenouiller le long des champs et des prés ; élever les mains vers le ciel et remplir le vague des airs de paroles plaintives et suppliantes. »

Dans son ouvrage, petit pour le volume, mais grand pour la matière, M. Laurentie touche tous les principaux points de l'instruction du peuple : il parle de la mission du curé à cet égard; du caractère de l'éducation du peuple; de ses mœurs; de ses défauts et de ses vertus; de son instruction, des méthodes de cette instruction; du frère ignorantin; de la sœur de charité; du maître d'école; des amis du peuple, de sa liberté; des grands et des petits; du christianisme du peuple, de l'amélioration de son sort et de ses vocations.

Ainsi rien ne manque dans ce cadre excepté peut-être un peu plus de place pour l'amélioration du sort matériel du peuple. Pour qu'il s'instruise, il faut qu'il puisse vivre. Il y a divers points soulevés dans cet ouvrage sur lesquels, nous ne serions pas tout-à-fait de l'avis de M. Laurentie, mais en général tout y est si bien, la bonne volonté est si grande, les sentimens si élevés, si sympathiques et si généreux que nous ne pouvons qu'y applaudir, que le recommander comme l'un des meilleurs livres sur cette question aujourd'hui si débattue. C'est un nouveau service que M. Laurentie a rendu à la religion et aux lettres, aux lettres et au peuple. On sait que l'on doit à M. Laurentie plusieurs autres bons ouvrages sur l'éducation et sur l'instruction, tels que : *des Etudes et de l'enseignement des lettres; Introduction à la philosophie; Lettre à une mère sur l'éducation de son fils; Lettre à un père sur le même sujet;* le tout chez les frères Lagny, libraires à Paris, rue Bourbon-le-Château, n° 1. On dit, en outre, que M. Laurentie donne actuellement ses soins à une *Histoire de France*. Cet ouvrage est attendu avec impatience.

J. D.

# PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES PEUPLES ANCIENS,

PAR A.-J.-M. DE SAINT-FÉLIX, PRÉFET ET DÉPUTÉ EN 1830 (1).

Des Lettres sur l'éducation du peuple, par M. Laurentie, passons à un autre ouvrage destiné aussi à l'éducation ou plutôt à l'instruction, mais à une instruction plus élevée. Nous avons proclamé l'ouvrage de M. Laurentie une bonne œuvre. Nous proclamons celui-ci une innovation, une innovation louable, une innovation brillante et heureuse.

Depuis long-temps les traités classiques ne satisfaisaient plus aux besoins des élèves ni aux exigences des maîtres : le besoin d'un remaniement, d'une refonte ou plutôt d'une reconstruction à neuf de ces livres se faisait sentir de toutes parts. Le vieux est respectable, et on le respecte ; mais on veut du neuf, et nous voyons toutes les boutiques de libraires remplies de vieux livres qui se donnent à bas prix et qui pourtant ne se vendent plus ; c'est que leur temps est fait, est fait sans retour. Tout a progressé autour d'eux, et ils sont demeurés immobiles dans leur poudre qu'ils ne doivent plus quitter ; oui, tout a progressé dans les sciences physiques comme dans les sciences historiques, comme dans les sciences philosophiques, et les anciens livres, tout excellens qu'ils aient pu être, ne répondent plus à l'état actuel de ces sciences : force sera donc d'en employer de nouveaux.

Le livre de M. de Saint-Félix est un de ceux que nous appelons de nos vœux.

M. de Saint-Félix a compris l'histoire, comme pour notre compte nous aurions voulu, comme nous avons même conseillé de la comprendre depuis long-temps. Il faudrait ajouter à l'histoire, disions-nous il y a déjà quatre ans, des matériaux que l'histoire n'a point encore employés ; il faudrait y joindre les sciences matérielles tout aussi bien que les sciences morales. Il faudrait tout raconter : les actes, la politique et la diplomatie des gouvernemens, les efforts des combats, les résultats des victoires et des défaites, les guerres civiles, les disputes des écoles, les mœurs et les institutions des peuples, la température où ils vivent, les fleuves où ils boivent, les mers où ils naviguent, les vallées, les montagnes où ils vivent, les rochers et les arbres qu'ils ont sur leurs têtes, la nature du gazon et du sol qu'ils ont sous leurs pieds. Ce serait un service rendu à la science et un progrès ajouté aux autres progrès de l'histoire que d'avoir ainsi élargi ses domaines et multiplié ses richesses. L'histoire, en effet, n'est pas, ou du moins ne devrait pas être, comme on a voulu la faire, la sèche et osseuse chronologie de quelques événemens politiques et militaires qui vous rebutent, que, dans leur isolement sur un fond terne et sur un désert silencieux, vous ne pouvez comprendre. N'étant point liés entre eux, ils ne tiennent à rien qui puisse en expliquer la nature et les causes ; ils ne sont entourés de rien qui les puisse éclairer. L'histoire faite ainsi n'est point de l'histoire ; c'en est un misérable fragment ; c'en est un membre mort, de même que les ossemens blanchis que l'on retrouve dans un vieux tombeau ne sont pas le corps de l'homme, mais ses tristes débris, dont les chairs, les muscles, les organes ont péri et sont tombés en poudre. L'histoire au contraire, dans sa véritable essence, doit être le réservoir vivant, l'océan animé, non seulement de tous les faits, mais encore de tous les efforts, de toutes les conquêtes, de tous les élémens de la vie des peuples, de tous les éclairs, de toutes les éclipses de l'esprit social et des pensées humaines. Le souvenir des grandes découvertes de la science, leur degré d'influence sur les hommes, la nature et le monde, ne demande pas moins à être célébré, conservé, que celui des révolutions des empires, des mi-

(1) A Paris, chez Levrault, rue de la Harpe, n° 81.

sères, des félicités des peuples, et du règne des rois. C'est par l'effet de ce pressentiment instinctif de la nécessité où se trouve l'écrivain de l'histoire de parler de tout, de tout enregistrer dans ses pages, que l'on a dit qu'il devait tout savoir. Ainsi, s'il est une chose au monde qui ne doive point être exclusive, c'est l'histoire; l'histoire ne doit être étrangère à rien; elle doit être vaste et puissante pour envelopper tout dans les larges pans de son linceul. La matière et l'esprit, les faits et les hommes, les phénomènes de la nature tout aussi bien que les événemens sociaux, les lois de la religion tout aussi bien que celles de la politique, les ressources de l'industrie, les merveilles des sciences tout aussi bien que les exploits des armées, que l'habileté ou la maladresse des gouvernemens, enfin toute la vie sociale, aussi bien que le climat et la nature matérielle du peuple et de la contrée dont elle parle : tel doit être son objet.

Nous faire connaître tous ces détails, les mettre à notre portée, les embaumer de beau style, afin de les conserver, sans en rien perdre, pour les âges à venir, comme l'incorruptible momie de l'Egypte, tel doit être son but. La tâche est immense, mais elle est de rigueur, elle est sacrée. Si l'histoire ne vient ainsi au secours des connaissances humaines en les serrant en faisceaux dans sa main puissante et en les liant à la vie morale, politique et commerciale des nations, ces connaissances se perdront et finiront par ne plus s'entendre à force de diverger, de s'isoler, de se faire autant de mondes à part, bien qu'elles ne soient qu'autant de fractions du grand tout. C'est à l'historien qu'il appartient de faire sortir les sciences de toutes sortes de leur sanctuaire ténébreux, de les illuminer par le grand jour des siècles qu'il traîne après lui, de les exposer, ainsi couronnées, à l'admiration de la foule, afin de lui donner aussi sa part à cet éclair que l'on appelle la gloire humaine, afin de populariser les grandes pensées des savans aussi bien que les grandes actions des héros.

C'est ce qu'on n'a pas fait encore jusqu'ici, et c'est cependant ce que, sur une petite échelle et en étant forcé d'abréger beaucoup trop, vient de faire M. de Saint-Félix dans son *Précis historique*. Mais laissons l'auteur lui-même nous exposer son plan : « Cet ouvrage se compose donc, nous dit-il, de notions générales sur la géographie et la chronologie ancienne, suivies d'un tableau où sont réunis les principaux synchronismes; enfin sur les religions anciennes, prises dans le sens dogmatique et historique : ces trois essais sont destinés à servir d'introduction aux notices spéciales à chaque précis, et à en faire un corps. Dans ces préliminaires se trouvent encore de succinctes observations sur la géologie, sur l'unité de la race humaine, sur les géans, sur les anges, les génies et les esprits; enfin sur les langues et la métrologie anciennes. En second lieu des précis historiques au nombre de neuf, savoir : 1° les deux premiers âges du monde; 2° les Hébreux ou Juifs; 3° les Assyriens tant Ninivites que Babyloniens; 4° les Egyptiens et les Ethiopiens; 5° les Phéniciens, les anciens Syriens et les Syro-Macédoniens; 6° les Gomorrhites, les Scythes et les peuples de l'Asie-Mineure; 7° les Mèdes et les Perses, avec les Parthes et les Persans; 8° les Carthaginois avec les Cyrénéens, les Numides et les Maures; les Grecs auxquels on joint les Macédoniens, les Epirotes et les Thraces. Chacun de ces précis est précédé d'une notice géographique, d'une notice, d'un tableau et d'un sommaire chronologique : il est suivi d'observations raisonnées et succinctes sur la religion et le culte, le gouvernement matériel et la législation, les mœurs et les coutumes, les sciences, les lettres et les arts. » Voilà le plan de M. de St-Félix : il est visible qu'il sort de l'ornière commune et ressemble peu à nos précis classiques sur l'histoire, il est plus complet que tous les autres; il est en progrès sur eux. Ce qu'il y a de fâcheux, d'impossible, peut-être, c'est que toutes ces notices diverses fassent pièces à part et ne soient point encadrées ou fondues dans le corps de l'histoire. A cet inconvénient près, peut-être inévitable, il faut avouer que toutes ces notices donnent une idée assez nette de l'histoire et des diverses connaissances humaines des temps anciens et modernes. Le travail de M. de Saint-

Félix est, à cet égard, un résumé fidèle, et par conséquent instructif et très neuf.

Du reste l'auteur pense qu'en rejetant les notices historiques, scientifiques, les discussions critiques dans les notions générales, le récit marche mieux. Cela est fort vrai; mais aussi dans ce cas le récit n'apprend pas tout au lecteur; il n'est plus qu'un fragment du tout, et pour embrasser l'ensemble il faut le quitter pour revenir aux notices, ce qui est beaucoup plus pénible et moins avantageux.

« Notre but secondaire dans ces notices, ajoute M. de Saint-Félix, a été de les rendre propres à l'instruction de la première jeunesse, qui y puisera, nous l'espérons, des idées justes, l'amour de Dieu et de la vertu, et le respect dû aux grands principes du droit public et aux supériorités sociales. Plus tard elle pourra se rendre compte de la partie philosophique de l'histoire; c'est surtout dans les préfaces qu'elle trouvera déposées nos idées à cet égard. C'est là qu'elle appréciera la sage et puissante action de la divinité qui a choisi le peuple hébreu pour lui confier le dépôt des connaissances intellectuelles. »

Voici maintenant l'idée que M. de Saint Félix se fait d'un historien : elle est juste, elle est belle, et nous devons la citer. « Nous avons voulu faire de l'histoire un cours de morale politique, tout en nous mettant, autant qu'il nous a été possible, au niveau des progrès de la critique et des études actuelles, et nous dépouillant, non du respect, mais de la confiance superstitieuse accordée trop souvent aux historiens grecs. C'est avec de semblables précautions que nous avons lu et étudié les auteurs modernes. Nous n'avons pas oublié que l'historien, quel que soit son cadre, quels que puissent être ses talens, exerce une espèce de magistrature intellectuelle; que juré il doit scrupuleusement s'assurer des faits; que ministère public il doit les rapporter avec impartialité, et qu'enfin juge il doit les apprécier et les qualifier d'après les vrais principes et les circonstances qui les accompagnent, sans passion et sans préjugés. »

M. de Saint-Félix ayant été préfet et député, il nous paraît curieux de citer ce qu'il dit des peuples et de ceux qui les gouvernent : « Ce sont, dit-il, les excès du panthéisme et de l'idolâtrie qui ont préparé les voies à l'établissement du Christianisme; ce sont les fautes de l'ochlocratie (1); ce sont les rudesses de l'oligarchie qui ont amené la concentration du pouvoir; ce sont les exigences des castes sacerdotales qui ont facilité le triomphe des castes militaires; et celles-ci se sont également perdues lorsqu'elles se sont obstinées dans un système usé de violence et de monopole. Constamment, et quel que soit le délai apporté par les circonstances, on voit la fraude, la violation des lois éternelles de la justice, l'hésitation et les vacillations du pouvoir porter leurs fruits amers; et l'on aperçoit dans ces transgressions de l'honneur, du devoir et de la vertu, comme dans la faiblesse et la corruption de l'autorité les causes des révolutions et des désastres publics. En un mot toutes les catastrophes sociales sont primitivement LE FAIT, NON DES PEUPLES MAIS DE LEURS CHEFS, NON DES GOUVERNÉS MAIS DES GOUVERNANS. »

L'entendez-vous, vous qui régnez et qui gouvernez la terre? Plus haut un écrivain, un publiciste, un philosophe distingué vous a dit que par lui-même le peuple est bon, qu'il ne fait le mal que lorsqu'on le trompe et qu'on le pousse : et ici voilà un magistrat, un député qui, reprenant la thèse et la rendant plus claire encore, vous dit formellement que les gouvernemens ne s'usent et ne tombent que par leurs propres abus et par les propres violences qu'ils se permettent; *et que toutes les catastrophes sociales sont primitivement le fait, non des peuples, mais de leurs chefs, non des gouvernés mais des gouvernans.* Cependant M. Laurentie et M. de Saint-Félix ne sont pas des incrédules, des démagogues effrénés : non, mais ce sont des hommes, des hommes monarchiques, religieux, et chrétiens, il est vrai, mais des hommes justes et généreux. Ainsi donc voilà un point sur lequel se rencontrent tous les bons esprits, tous les nobles cœurs. On

(1) Gouvernement de la foule, ou gouvernement populaire : pourquoi courir après des mots nouveaux et ne pas dire démocratie?

ne s'avise plus enfin de rendre le peuple responsable, de l'accuser et de le maudire de toutes les catastrophes révolutionnaires, qui retombent sur lui, qui l'écrasent et qui lui sont bien plus funestes qu'à tout le reste de la société. Dieu soit loué de ce progrès philosophique, de ce retour vers la vérité et vers la lumière. Enfin tout semble marcher sous la glorieuse bannière d'une haute intelligence des choses vers un *mieux entendu* général, vers une commune réconciliation; c'est là le gage d'un avenir meilleur; c'est l'arc de Dieu reparaissant dans les nuées des cieux modernes. Malgré les orages que nous avons vus, malgré le trouble où nous sommes encore, nous pouvons espérer, nous pouvons croire à quelque chose, et en voyant ce triomphe de la raison sous les auspices de la foi, nous n'aurons plus à pousser ce cri de désespoir que dans un autre temps eût pu arracher l'aspect des choses sociales : Consume-toi dans ton cercle de fer, ô flambeau inutile de l'intelligence! les hommes te repoussent, et dans leur nuit haineuse, ils ne veulent marcher qu'aux fausses lueurs de la vapeur des passions.

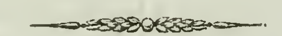
« Il résulte de ces considérations, ajoute M. de Saint-Félix, que quelque avantageuse que puisse être pour le moment la conduite opposée à la droiture et à l'équité, cette conduite a toujours, en définitive, des suites déplorables; et que la saine politique, la politique qui fait durer et fleurir les empires, la politique qui fait respecter le pouvoir, rend les sujets heureux et soumis, n'est que l'application aux grandes affaires des règles de la morale universelle; en un mot que c'est la vertu, mais la vertu éclairée par l'expérience, qui doit être le régulateur de la politique. »

Il faut avouer qu'il est fâcheux qu'un homme qui a de telles lumières et qui sait penser ainsi, ne siége plus à la chambre ou ne soit plus à la tête d'une préfecture. Car, quoi qu'en disent certains, et pour cause, ceux qui pensent, écrivent et parlent bien, sont au moins aussi près de bien agir que ceux qui parlent, écrivent et pensent mal. Je ne suis nullement porté à croire qu'il faille être ignorant et grossier pour être un honnête homme et un bon député, un bon administrateur, et même un grand homme d'état.

Nous avons plus particulièrement insisté sur la philosophie de cet ouvrage, car on ne peut citer le récit historique, il faut le lire dans l'ouvrage même, ainsi que toutes les notices scientifiques, cosmogoniques, géologiques, physiques, zoologiques, linguistiques, dont l'érudit et consciencieux auteur a enrichi son travail.

Voilà donc un livre instructif et sérieux : il sera utile aux jeunes gens; il le serait même aux personnes plus âgées, si ces personnes là n'étaient pas quelquefois plus vaines, plus légères, plus superficielles que la jeunesse.

J. D.



# INTRODUCTION A LA LANGUE LATINE

## AU MOYEN DE L'ÉTUDE DE SES RACINES ET DE SES RAPPORTS AVEC LE FRANÇAIS;

PAR M. L'ABBÉ BONDIL (1).

La réaction religieuse que les indifférens en matière de foi n'acceptaient d'abord que comme une nécessité sociale, s'accomplit, providentielle, irrésistible, au grand ébahissement du vieux scepticisme du XVIIIe siècle. Je n'en donnerai pour preuve ni l'espèce d'engouement de cette jeunesse dorée qui se pressait naguère aux éloquens sermons de nos Ravignan et de nos Lacordaire,

(1) Un volume in 8°. Paris, chez L. Hachette, libraire de l'Université, rue Pierre-Sarrazin, n° 12. Prix : 6 fr.

ni la faveur qui entoure les établissemens religieux, au pied desquels viennent mourir, comme d'impuissans échos, les sarcasmes d'un libéralisme étroit. Ma conviction se fonde sur des témoignages plus certains. Rendue à sa destination primitive et divine, la religion plane au dessus de toutes les institutions humaines, elle domine les arts, les sciences, la liberté elle-même, qui de Grecs et Romains qu'ils étaient jadis, sont devenus chrétiens, et s'empressent à l'envi de répondre à son appel; elle prouve enfin au monde étonné que l'esprit d'examen n'est pas incompatible avec la foi, dont il devient au contraire un des plus puissans auxiliaires : et ce sont là, s'il en fut jamais, des témoignages de puissance, de vitalité, qui démentent suffisamment les folles prédictions des incrédules, et même celles des néo-chrétiens.

Les sciences naturelles, et surtout la géologie, où le philosophisme avait cru trouver d'irrésistibles argumens contre les traditions sacrées du christianisme, sont venues, au contraire, à la voix des Cuvier, des Dolomieu, des Deluc, leur fournir des preuves incontestables. La linguistique elle-même, qui, hier encore, proclamant l'origine toute humaine du langage, prétendait que les langues chinoise et hindoue sont plus anciennes que la langue des livres saints, est forcée de confesser à la fois l'origine divine des langues, accessoires indispensables de la pensée, sans laquelle elles ne peuvent exister, et qui ne peut également ni se formuler, ni même exister sans elles. La suprématie de la langue hébraïque parmi toutes les langues du vieil Orient (1), et par une conséquence toute naturelle, la révélation de la Divinité à un être qu'elle n'avait pas placé *enfant* sur la terre, car il n'aurait pu y vivre ni s'y défendre, mais *homme*, c'est-à-dire être raisonnable et complet. Ainsi la religion, à qui l'humanité doit la manifestation la plus solennelle des principes d'égalité et de liberté, l'alliance des droits et des devoirs, la conservation, pendant l'invasion des barbares, des trésors des connaissances humaines et de la littérature des anciens, accomplit aujourd'hui son auguste mission en présidant à leur régénération.

Que si de semblables faits étaient proclamés seulement par des apôtres de la foi ou par de nouveaux convertis, l'incrédulité pourrait dire qu'ils sont arrangés dans un but de propagande, au gré d'un zèle plus fervent qu'éclairé; mais telle n'est pas la position de celui qui écrit ces lignes. Elève quelque peu suranné des écoles centrales et des lycées impériaux, où la science catholique n'était pas précisément en crédit, il ne fait que constater dans la sincérité de son âme, et cela sans arrière-pensée comme sans prétention, des vérités évidentes, palpables pour tous les esprits éclairés et consciencieux.

Ce long préambule et ces généralités sembleront peut-être étrangers à l'examen que nous voulons faire de l'ouvrage de M. le chanoine Bondil, l'un des administrateurs capitulaires du diocèse de Digne : il n'en est rien pourtant. *L'Introduction à la langue latine* n'est qu'un extrait élémentaire et pratique d'un immense travail, auquel ce savant, aussi modeste que profond, a déjà consacré vingt années de sa noble vie, et qui a pour objet *l'origine et l'affinité des langues*.

Comme les de Bonald, les de Humboldt, les Balbi, les Klaproth, les Nodier, M. Bondil a reconnu l'affinité qui lie entre elles toutes les langues; comme eux il les fait toutes, au moyen des racines, remonter à une langue primitive, et cela, non pas à l'aide de théories fondées sur des analogies isolées qu'on pourrait attribuer au hasard, mais il appuie son système sur une étude développée et approfondie des langues hébraïque, grecque et latine, qu'il regarde, lui, comme la source commune d'où dérivent, au moins en Occident, toutes les langues véritablement dignes de ce nom.

On me demandera peut-être pourquoi M. Bondil, au lieu d'attendre le moment de formuler et de mettre au jour tout à la fois son système et ses développe-

(1) Le *sanscrit* que l'école voltairienne citait à cause de sa perfection grammaticale comme la langue la plus ancienne du monde, n'est qu'une langue *hiératique*, ou langue savante qui ne se parlait pas. La langue *démotique* ou vulgaire, le *zehd*, ne saurait être mise, sous le rapport de l'ancienneté, en parallèle avec l'hébreu.

mens, n'en a produit qu'une partie ; à cela je répondrai que, tandis que les ouvrages les plus futiles, pour peu qu'ils soient revêtus d'un nom connu dans la littérature industrielle, trouvent facilement un éditeur à Paris, les œuvres graves, scientifiques, ne peuvent, surtout en province, se produire qu'aux frais et risques de l'auteur ; frais et risques ordinairement considérables lorsqu'il s'agit d'ouvrages d'une certaine étendue, qu'il faut imprimer en caractères étrangers; frais et risques d'ailleurs toujours fort au dessus des ressources d'un modeste prêtre, dont l'humble fortune est en partie le patrimoine des pauvres : et cette réponse, je la fais en mon nom seulement, car je ne connais que par sa réputation de savoir et de vertu l'auteur dont j'examine en ce moment l'ouvrage.

Un autre motif qui tient plus particulièrement au mode qui paraît présider aux investigations du savant linguiste a pu encore l'engager à produire d'abord son *Introduction à la langue latine*. Comme tous les esprits positifs, M. Bondil emploie la synthèse après l'analyse, marche du connu à l'inconnu, et veut ainsi arriver du français au latin, pour nous conduire par celui-ci au grec et à l'hébreu ; et on comprend dès lors qu'il a dû commencer sa synthèse par l'*Introduction à la langue latine*, dans ses rapports avec le français.

L'*Introduction à la langue latine* se prête difficilement à l'analyse, du moins telle que la comportent les proportions restreintes d'un article de journal : je vais cependant essayer d'en donner une idée.

Précédé d'un avant-propos lumineux, qui est à lui seul un traité *ex professo* sur l'étude des langues, l'ouvrage de M. Bondil se divise en trois parties, dont la première comprend les *racines,* la seconde les *altérations des mots*, la troisième les *désinences*.

Les anciennes méthodes d'enseignement avaient pour principal, et même en quelque sorte pour unique objet, d'apprendre les règles de la syntaxe : c'était une erreur grave. Pour bien connaître une langue, l'étude de ses règles grammaticales et de leurs exceptions ne suffit pas; il faut encore en connaître les mots. Cette dernière étude est le complément indispensable de l'autre; elle ne doit ni la précéder ni la suivre, elle doit marcher parallèlement avec elle : et c'est pour avoir négligé de notre temps cette méthode si simple, si naturelle, qu'on nous a fait pâlir pendant de si longues années sur nos rudimens, pour faire de nous des latinistes passablement incomplets.

Apprendre les mots, ce n'est pas se borner à un simple effort de mnémonique qui consisterait à classer dans sa tête les 40 ou 50,000 mots dont se compose une langue; ce qui serait à peu près impossible, car les premiers seraient oubliés lorsqu'on apprendrait les derniers ; c'est les classer par familles, les réduire à un petit nombre de racines, les analyser, en apprécier la valeur, en faire en un mot, s'il m'est permis d'employer cette expression, l'*anatomie comparée.* C'est ce qu'a fait M. Bondil.

L'*Introduction à la langue latine* a réduit à 2500 racines seulement les 40 ou 50,000 mots de la langue latine. Sur ces 2,500 racines, 40 seulement ne sont pas suivies de dérivés français ni d'étymologie ; et on conçoit qu'il est d'autant plus facile, comme le dit l'auteur, de classer cette nomenclature dans sa mémoire, que presque tous les mots français « étant « des mots latins plus ou moins reconnaissables, il devient aisé de s'aider « du français, qu'on connaît plus ou « moins par routine, pour remonter au « latin qu'on veut apprendre. »

L'avant-propos nous donne au surplus un exemple instructif du mode d'investigation qui a dirigé l'auteur; c'est une étude analytique et synthétique sur les dix-huit premiers vers du deuxième livre de l'Enéide. Je n'en citerai que le premier mot : *infandum... infandus, a, um*, composé de *in*, négatif qu'on voit dans *in*digne*, in*juste, etc., et de *fandus* (dont on parle ou dont on doit parler); racine *for, fari* (parler); d'où *infans*, qui ne parle pas encore, *enfant*; *affabilis,* à qui on peut aisément parler, *affable*; *præfatio*, ce qu'on dit avant tout, *préface*, etc.

La nomenclature des racines m'a paru parfaite d'exactitude et de précision: ses définitions pleines de justesse et de

clarté. Je hasarderai cependant sur cette première partie de l'Introduction quelques timides observations, les seules que puisse se permettre un critique trop étranger aux arcanes de la linguistique.

Les mots, même ceux que l'Introduction présente comme des racines, peuvent tous se décomposer en deux parties, dont l'une est le monosyllabe vraiment radical, ordinairement formé de deux voyelles séparées par une consonne, qui en exprime l'idée principale, et l'autre, la *désinence*, qui en détermine, qui en modifie la valeur; par exemple : CAP, DOM, POS, STA, sont des monosyllabes radicaux qui expriment les idées principales de *prendre*, de *dominer*, de *pouvoir*, d'*être debout*; et ces monosyllabes, réunis aux désinences AX, ABILIS, IBILIS, qui ajoutent à l'idée principale, *ax* celle d'habitude, d'inclination, *abilis* et *ibilis* celle de possibilité, d'aptitude, donnent les mots de CAPAX, capable; DOMABILIS, domptable; POSSIBILIS, possible; STABILIS, stable. Et je conclus de là que l'auteur aurait pu, aurait dû peut-être, afin de faciliter l'étude de la nomenclature des racines, afin de la simplifier, la faire précéder d'une nomenclature des monosyllabes radicaux (1); et je crois devoir d'autant plus insister sur cette observation, que c'est en grande partie par les racines monosyllabiques qu'on arrive à constater l'*affinité* des langues, ce qui est le but auquel tend la synthèse de M. Bondil.

Je reprocherai, en outre, à la première partie de l'Introduction, d'avoir présenté le mot latin avant le mot français. L'auteur voulait procéder du connu à l'inconnu, c'était par le français qu'il devait commencer. Cependant j'insiste moins sur cette seconde observation. La méthode que j'indique ici aurait nécessairement conduit M. Bondil à une étude des mots français qui n'entrait peut-être pas dans son plan, puisqu'il avait à faire, non pas une étude sur la langue française dans ses rapports avec le latin, mais une introduction à la langue latine dans ses rapports avec le français, ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose, et on ne peut pas demander à l'auteur ce que le titre de son livre ne promet pas. Quoi qu'il en soit, le travail que je réclame ici est indispensable à l'étude de notre langue, dont si peu de personnes, même parmi les écrivains en réputation, connaissent bien les mots, leur origine, leur composition, leurs propriétés, leur valeur; il apprendrait aux hardis novateurs qui ne reculent devant aucun néologisme, aux coloristes qui mettent l'expression et l'harmonie, je dirai presque le clinquant, avant l'idée, que notre langue offre à qui en connaît bien les mots et les délicatesses, d'inépuisables ressources; il leur montrerait, comme un exemple du pouvoir de la science des mots, cette naïveté piquante, cette spirituelle bonhomie, en un mot ce style si animé, si pittoresque, et cependant si limpide et si pur, dont Charles Nodier paraît avoir emprunté à la linguistique le secret qu'il emportera probablement avec lui. Et nous devons faire des vœux pour que M. Bondil veuille bien comprendre ce travail dans une de ses prochaines publications : personne n'est plus que lui capable de le mener à bien.

Je pourrais bien peut-être reprendre çà et là dans la première partie quelques étymologies qui m'ont paru hasardées; mais l'auteur a apporté dans les recherches étymologiques auxquelles il s'est livré une réserve tellement consciencieuse, que je ne ferais là qu'une vaine chicane de mots qui a déjà été faite à Vossius, que M. Bondil a surtout consulté. Je lui demanderai seulement si *fût*, *futaille* sont bien réellement des dérivés de FUSTUS, *bâton*, ou s'ils ne viendraient pas plutôt de *fustum*, *vase*, auquel la nomenclature ne donne aucun dérivé français.

On a vu précédemment que c'est par l'investigation des monosyllabes radicaux qu'on parvient à remonter à l'origine des mots, à constater leur affinité avec les mots des langues sémitiques (1);

(1) Cette étude paraît avoir été faite, soit par Leclerc dans ses racines, mises en mauvais vers français; soit par l'abbé Latouche, dans sa clef étymologique; ouvrages que je ne connais que par leur réputation de bizarrerie.

(1) On compte trois langues sémitiques principales : la chaldéo-syriaque, l'hébraïque, l'arabe.

mais cela ne suffit pas ; il faut encore les suivre dans leur filiation : tel est le but de la deuxième partie, qui indique les règles positives des altérations des mots, c'est-à-dire additions, retranchemens, transpositions de voyelles et de consonnes, et donne les moyens de suivre les mots dans les diverses altérations que le latin a dû subir, par l'effet de son contact avec les dialectes des nations barbares. Cette deuxième partie est à elle seule un travail extrêmement remarquable, une véritable œuvre de bénédictin, et on doit d'autant plus féliciter M. Bondil de l'ordre et de la clarté qu'il a su y introduire, que l'étude de l'altération des mots est, comme il le dit lui-même, « la meilleure initiation à l'étude « étymologique et comparative des lan-« gues en général, et qu'elle donne une « étonnante facilité pour les apprendre « les unes par les autres. »

Avant d'avoir lu l'*Introduction à la langue latine*, j'avais pensé et j'avais déjà dit ailleurs, en blâmant les savans trop exclusifs qui, dans leur manie de nivellement et de centralisation, voudraient voir disparaître tous les *patois*, qu'ils regardent comme un obstacle à la diffusion des lumières et de la civilisation : que la connaissance des idiomes méridionaux et notamment du dialecte provençal devait faciliter singulièrement l'étude de la transformation des mots, de leur filiation du latin au français, et je suis heureux de me trouver, sous ce rapport, en communauté d'idées avec M. Bondil, et même avec notre illustre linguiste, Charles Nodier, dont l'opinion sur les *patois* se trouve rapportée dans l'avant-propos de l'Introduction.

L'étude d'un seul mot, *chèvre*, suffit pour donner une idée des règles positives qui président à la transformation des mots en général.

*Chèvre* en latin se traduit par CAPRA, dont on a fait, en langue provençale, *cabra*, puis *chabra*, puis enfin en français, *chèvre*, transformations qui se sont opérées en changeant *p* en *b*; *c* en *ch*; *b* en *v*; *a* en *e*.

On se tromperait étrangement si l'on pensait que ces transformations aient rien d'arbitraire. P. B. V. sont des consonnes labiales, C et CH des consonnes gutturales, et la règle veut que des consonnes du même ordre s'échangent communément entre elles, ou plutôt soient regardées comme une seule et même lettre ; ce que l'on remarque surtout dans le dialecte gascon où l'on prononce tous les B comme des V, et *vice versâ*. Quant aux voyelles, on sait qu'elles s'échangent entre elles avec une facilité telle, qu'on n'y fait guère d'attention en matière d'étymologie.

Les *désinences* qui forment la troisième et dernière partie de l'Introduction, n'en sont pas la partie la moins importante. Tandis que le *radical* ordinairement invariable exprime l'idée principale, la *désinence*, variable dans les substantifs, les adjectifs, les verbes, exprime des circonstances ou des idées accessoires, qui modifient de diverses manières l'idée principale.

Il ne s'agit pas dans cette troisième partie des *désinences* communes qui servaient à faire connaître les genres, les nombres, les cas, les temps ; ces désinences-là appartiennent aux déclinaisons et aux conjugaisons dont les règles sont du ressort de la grammaire ; il s'agit des *désinences* qui constituent diverses classes de substantifs, d'adjectifs ou de participes, de verbes ou d'adverbes, telles que INUS, INA, qui expriment le *raport*, la *profession*, le *lieu où on l'exerce*, comme dans *dom*INUS, le maître de la maison, *coqu*INA, le lieu où l'on fait cuire, la cuisine ; *culus*, désinence diminutive comme dans *loqua*CULUS, un peu babillard, *surire* qui marque l'envie, comme dans ESURIRE, avoir envie de manger, etc.

Les désinences latines appartiennent en propre à cette langue ; ordinairement elles ne se reproduisent pas en français. La langue française a aussi les siennes, que l'Introduction ne donne pas, ce qui est peut-être un mal ; mais notre langue, fort pauvre sous ce rapport, manque surtout d'*augmentatifs* et de *diminutifs*, qu'elle ne peut exprimer qu'au moyen d'adjectifs ou d'adverbes ; ce qui est d'autant plus regrettable, que la langue provençale, à qui elle a fait de si nombreux emprunts, est extrêmement riche sous

ce rapport et qu'elle aurait pu, sans déroger, lui faire encore celui-là (1).

L'étude des *désinences* demande une circonspection extrême; sans elle en effet on pourrait les confondre avec des radicaux, prendre de simples dérivés pour des composés, et leur donner d'étranges applications, comme celles qui ont fait dire sérieusement que *cadaver*, cadavre, vient de *caro data vermibus*, chair donnée aux vers; *oratio*, de *oris ratio*, bouche et raison; ce qui conduirait à prétendre que *stercoratio* vient de *ratio stercoris*, la raison du fumier. *Risum teneatis!*

J'aurais beaucoup de choses à dire encore si je voulais faire ressortir tout ce que l'Introduction renferme de vues neuves, utiles, élevées, et je suis forcé de m'arracher au charme indicible qui m'a attaché à la lecture de ce précieux ouvrage. Pour que ce charme ait agi à ce point sur moi, profane, il faut qu'il y ait dans le livre de M. Bondil autre chose que de la haute philosophie : je ne l'aurais peut-être pas suffisamment compris; autre chose que des démonstrations purement techniques, purement élémentaires : elles m'eussent semblé trop arides. Il y a en effet dans son œuvre un peu de tout cela, et c'est là le cachet du véritable savant, de celui qui ne se borne pas à aimer la science pour elle-même et pour lui seul; mais qui veut la communiquer aux autres, et qui sait faire d'une analyse scientifique transcendante, un livre curieux, attachant, utile.

Je ne déclamerai pas ici, comme d'autres l'ont fait, contre ce qu'on appelle la routine encroûtée de l'Université qui n'adopte, dit-on, que les productions de ses membres; que l'Université montre quelque prédilection en faveur des travaux d'hommes qu'elle voit tous les jours à l'œuvre, dont elle a pu étudier et apprécier les doctrines et la portée : rien de plus naturel; mais elle a donné de suffisantes preuves de l'élévation de ses vues, de son esprit d'assimilation, pour que je puisse garantir aux nombreux amis de M. Bondil, qu'elle saura distinguer son ouvrage, qu'elle reconnaîtra combien il est pur de tout système excentrique, de toute doctrine hasardée, et qu'elle l'adoptera comme l'ouvrage le plus méthodique, le plus instructif, qu'on puisse mettre entre les mains des élèves de nos colléges.

Le gouvernement, de son côté, doit à notre savant et modeste linguiste un encouragement, sinon une récompense; il doit placer l'Introduction dans toutes ses bibliothèques; il doit, par ses souscriptions, en propager la publication, et il ne reculera pas devant l'acquittement de cette dette, parce qu'on le lui demandera, non pas au nom d'un homme, mais au nom de la science, au nom de l'enseignement public, qui attendent avec une vive et légitime impatience la publication des Introductions aux langues grecque et hébraïque, que l'auteur fait espérer.

J.-J. JULLIEN...... D'ENTREVAUX.

(1) La plupart des mots provençaux ont leur diminutif qui s'exprime par la désinence *on*, et leur augmentatif par la désinence *as*. Ainsi on dit : *coutel*, couteau; coutel*on*, petit couteau; coutel*as*, grand couteau; *capel*, chapeau; capel*on*, petit chapeau; capel*as*, grand chapeau.

---

# DES DOCUMENS STATISTIQUES

## INVOQUÉS EN FAVEUR DE LA SUPPRESSION DES TOURS.

Tout le monde connaît l'arrêté pris par l'administration des hospices de Paris, le 25 janvier 1837, et mis à exécution le 1er novembre suivant. Le tour, destiné à recevoir secrètement les enfans exposés, n'a pas été supprimé; mais une mère n'y peut plus déposer son enfant, qu'après en avoir donné avis au commissaire de

police, qui est chargé de lui faire une sérieuse admonestation, et doit l'engager à garder et à nourrir elle-même l'être faible qu'elle veut abandonner.

Cette mesure a excité de vives réclamations. Elle a été attaquée maintes fois et maintes fois défendue, sous le point de vue légal aussi bien que sous le point de vue de la moralité. Ses partisans n'ont pas seulement cherché à la justifier aux yeux de la morale et de la loi : ils sont allés plus loin ; et croyant trouver dans la pratique et dans les expériences déjà faites, la confirmation de leurs théories, ils ont appelé à leur secours la statistique et fait parler en leur faveur des chiffres en apparence irrécusables.

C'est ainsi que nous lisons dans le rapport publié par M. le préfet de police, pour la justification de l'arrêté des hospices, un passage où M. Delessert oppose aux argumens de ses adversaires, « les documens *si concluans* contenus dans l'ouvrage sur les hospices d'enfans trouvés que vient de faire paraître M. Rémacle (1), *documens qui établissent jusqu'à l'évidence* que l'existence des tours est sans aucune influence sur les infanticides; et que même, en comparant les rapports des infanticides à la population en France et dans plusieurs états voisins, on arrive à cette conclusion que le nombre de ces crimes y est en raison *inverse* (c'est *directe* que M. le préfet a voulu dire) de celui des tours que ces pays possèdent (2). »

Je n'ai vu nulle part la valeur de ces documens discutée par les partisans des tours avec exposition secrète. Dans une question aussi grave cependant, question de vie et de mort, il importe de lever tous les doutes, de ne laisser debout, s'il est possible, aucun des argumens opposés. D'ailleurs, une preuve faite par les chiffres paraît sans réplique à grand nombre de personnes, et plusieurs en particulier ajoutent une foi entière aux documens contenus dans l'ouvrage fait avec tant de conscience et de talent par M. Rémacle. L'auteur lui-même, luttant contre les inspirations de son cœur, après un sérieux examen, semble s'être décidé principalement d'après la confiance qu'il accorde aux résultats de ses recherches statistiques. Examiner ces résultats, en signaler les vices, ne sera donc pas, nous l'espérons, un travail tout-à-fait inutile.

Examinons d'abord en peu de mots comment est posée la question que l'on veut résoudre à l'aide de chiffres.

Les partisans des tours dénoncent un fait que le bon sens et l'expérience reconnaissent également, savoir les infanticides commis pour éviter la honte. A ceux qui voudraient contester ce fait, ils demandent : affirmez-vous que, dans votre conviction, il n'est pas possible qu'une mère, pour éviter le déshonneur, résultat de la déclaration de sa faute, donne jamais la mort à son enfant? Je ne sache pas que personne ait jamais été assez hardi pour répondre : je l'affirme. M. le préfet de police lui-même, dans son rapport, trahit à cet égard ses préoccupations secrètes, lorsqu'après avoir dit que « la honte d'un moment ne saurait étouffer le cri de la nature au point d'engendrer l'infanticide », il ajoute : « Et c'est bien moins, *en général*, dans les aberrations de ce sentiment (de la honte), que dans la dépravation des mœurs qu'il faut en chercher la cause. » En général !... il y a donc des exceptions ? Les partisans des tours n'en demandent pas davantage, et ils disent : pour détruire ces exceptions même, pour éviter les infanticides qui résultent de la crainte du déshonneur, ouvrons les tours, et permettons à la mère d'y déposer son enfant en secret, sans déclaration préalable.

C'est ici qu'on nous arrête et qu'on nous présente deux objections.

1° Le tour, lors même qu'il aurait l'effet que vous lui attribuez, en a d'autres beaucoup plus funestes, qui nous empêchent de l'accepter. Il engendre des abus énormes, des abandons sans nombre, parce qu'ils sont sans contrôle, un accroissement de dépenses effrayant, et, ce qui est plus fatal encore, par la facilité qu'il présente aux mères de délaisser leurs enfans, il dissout les liens de famille et donne une sorte de prime à l'immoralité.

Nous n'avons pas à nous occuper ici

(1) Voir le n° 31 de *l'Université Catholique*, page 76.

(2) *Rapport du préfet de police* au ministre de l'intérieur, du 21 mars 1838.

de cette objection, qui laisse intacte la question de savoir si le tour est un préservatif contre les infanticides. Plus tard, nous pourrons en examiner la portée.

2° Le tour n'atteindra pas votre but; car voici des *documens qui prouvent jusqu'à l'évidence* que partout où l'on diminue le nombre des tours, le chiffre des infanticides baisse également, et que là où les tours n'existent pas, on remarque une diminution sensible dans le nombre de ces crimes.

C'est à cette seconde objection que nous nous proposons de répondre; et sans vouloir nous arrêter d'abord au développement de cette vérité que M. Rémacle exprime avec tant de justesse, que « les chiffres qui donnent un démenti au bon sens, sont ordinairement trompeurs (1), » nous abordons la discussion des preuves.

Le premier document présenté par M. Rémacle est un tableau comparatif du nombre des tours et de celui des infanticides, dans les départemens qui ont le plus de tours et dans ceux qui en ont le moins.

« Quand nous abordâmes, dit l'auteur (2), cette immense question des enfans trouvés, M. de Bondy venait de publier son mémoire sur la nécessité de réviser la législation en ce qui les concerne. Il avait fait connaître le nombre des hospices dépositaires de chaque département, et celui des infanticides commis dans chacun d'eux pendant une période de quatre ans. Notre premier soin fut de vérifier quel était précisément le degré d'influence des tours sur les infanticides.

« Il y avait à cette époque, d'après le même auteur, dix-sept ou dix-huit départemens qui avaient demandé et obtenu la suppression de tous leurs tours, un seul excepté, celui du chef-lieu. En admettant que les tours fussent un moyen de prévenir les infanticides, ces départemens avaient dû en provoquer un grand nombre. Toutes choses égales d'ailleurs, les infanticides devaient, dans la même supposition, être plus nombreux là où il y avait le moins de tours, et réciproquement.

« Nous prîmes les départemens qui avaient le plus de tours; c'étaient ceux qui en comptaient cinq ou au dessus : il y en avait dix-sept dans ce cas. Nous prîmes ensuite les dix-sept qui n'en avaient qu'un, et nous comparâmes les résultats. De quel côté croit-on que se trouva le plus grand nombre d'infanticides? Du côté qui comptait le moins de tours? non; de celui qui en comptait le plus. »

(1) Au lieu de *ordinairement*, je mettrais *toujours*. — Et ici en particulier les chiffres trompent nécessairement; car dès qu'on admet qu'une mère, n'ayant que ce seul moyen d'échapper au déshonneur, pourra donner la mort à son enfant, il est clair que si on offre à cette mère le moyen d'échapper au déshonneur sans commettre le meurtre, on diminue d'autant le nombre des infanticides. Il n'y a pas de chiffre qui tienne contre ce simple raisonnement.

(2) Page 212. *Des hospices d'enfans trouvés en Europe et en France*, par M. Rémacle. Paris; Treuttel et Wurtz, rue de Lille, 17. — 1838.

*Tableau comparatif, par département, du nombre des tours et de celui des infanticides.*

| DÉPARTEMENS. | TOURS d'exposition. | INFANTICIDES en 4 ans. | DÉPARTEMENS. | TOURS d'exposition. | INFANTICIDES en 4 ans. |
|---|---|---|---|---|---|
| Aisne. | 5 | 0 | Sarthe. | 1 | 0 |
| Haut-Rhin. | 5 | 1 | Meurthe. | 1 | 0 |
| Nord. | 5 | 1 | Pyrénées-Orientales. | 1 | 0 |
| Manche. | 6 | 1 | Lot. | 1 | 1 |
| Vosges. | 5 | 2 | Doubs. | 1 | 1 |
| Calvados. | 6 | 2 | Hautes-Pyrénées. | 1 | 1 |
| Corse. | 6 | 2 | Jura. | 1 | 2 |
| Pas-de-Calais. | 6 | 2 | Gironde. | 1 | 2 |
| Hérault. | 7 | 2 | Côte-d'Or. | 1 | 2 |
| Côtes-du-Nord. | 7 | 2 | Rhône. | 1 | 2 |
| Basses-Alpes. | 5 | 3 | Lozère. | 1 | 2 |
| Dordogne. | 5 | 3 | Moselle. | 1 | 3 |
| Seine-et-Marne. | 5 | 3 | Loire-Inférieure. | 1 | 3 |
| Charente-Inférieure. | 5 | 3 | Haute-Saône. | 1 | 4 |
| Morbihan. | 5 | 4 | Bas-Rhin. | 1 | 4 |
| Saône-et-Loire. | 5 | 5 | Drôme. | 1 | 4 |
| Ille-et-Vilaine. | 7 | 6 | Indre-et-Loire. | 1 | 7 |
| Totaux : 17 | 95 | 42 | Totaux : 17 | 17 | 38 |

« Il était impossible de n'être pas frappé de ce résultat. Dix-sept départemens, possédant ensemble quatre-vingt-quinze tours d'exposition, avaient présenté *quarante-deux* infanticides, tandis que dix-sept autres, dans lesquels le nombre des tours était réduit à dix-sept, n'en avaient présenté que *trente-huit*.

« Remarquez encore que dans les premiers, un seul, celui de l'Aisne, n'avait donné lieu à aucune accusation ; et que, dans les seconds, nous en comptions trois, ceux de la Sarthe, des Pyrénées-Orientales et de la Meurthe.

« Les départemens qui composaient ces deux séries, n'avaient pas été choisis arbitrairement ; le nombre de leurs tours avait seul déterminé l'emploi que nous en avions fait. Nous ne pouvions d'ailleurs en prendre ni plus ni moins. »

Au premier abord, bien que la différence de *quatre* infanticides soit peu importante, et puisse tenir à une foule de causes étrangères, ce résultat ne laisse pas que de surprendre. S'il se reproduisait avec constance pendant de longues années, et pour des pays divers, il semblerait indiquer un rapport caché entre la diminution des tours et celle des infanticides. Mais la réflexion et l'examen ne tardent pas à détruire la valeur de ce premier document.

Sans nous arrêter à la question de savoir s'il eût mieux valu tenir compte des accusations d'infanticide que des condamnations ; sans demander si M. de Bondy n'a pas, dans ses tableaux, confondu les hospices simplement dépositaires d'enfans trouvés avec les tours d'exposition, nous nous bornerons à présenter deux observations.

En premier lieu, nous ne pensons pas, et en cela nous sommes d'accord avec M. de Bondy lui-même (1) et avec M. l'abbé Gaillard (2), nous ne pensons pas que la *diminution* du nombre des tours puisse avoir une influence sensible sur le nombre des infanticides. La véritable question est entre le *maintien* et la *sup-*

(1) Voir page 185 du Mémoire de M. de Bondy.

(2) Voir *Recherches sur les enfans trouvés*, par M. l'abbé Gaillard, page 342.

*pression totale* des tours. La raison en est simple. Lorsqu'une mère habite un département qui n'a qu'un seul tour, ou qui même, sans en posséder aucun, avoisine des pays où il s'en trouve, cette mère n'est point placée dans la cruelle alternative de révéler son déshonneur ou de faire périr son enfant. Le tour lui présente encore un asile assuré, à moins que la distance qui l'en sépare n'équivaille pour elle à une véritable suppression. Or, c'est ce qui n'arrive point en France, et la preuve en est dans le chiffre des expositions qui n'est pas moins élevé dans les départemens qui ont un seul tour que dans ceux qui en comptent cinq, six ou sept. Si donc il y a moins d'infanticides dans les départemens qui ont moins de tours, cela tient assurément à d'autres causes qu'au petit nombre de ces derniers, d'autant plus, comme on l'a souvent fait remarquer, qu'il serait absurde de supposer que la suppression des tours non seulement n'augmente pas les infanticides, mais encore en diminue subitement le nombre.

Mais il n'est pas même vrai de dire que dans les pays où il y a moins de tours, il y a aussi moins d'infanticides, et c'est le sujet de notre seconde observation qui paraîtra, nous l'espérons, plus concluante encore.

En fait de statistique, nous n'avons pas l'habitude de nous en rapporter à autrui. Il est si facile de se tromper au milieu des calculs et des combinaisons de chiffres, et de soutenir ensuite, avec la meilleure foi du monde, des résultats erronés, qu'on ne saurait trop se tenir en garde, dans de pareilles matières, contre des conclusions précipitées. L'expérience à cet égard nous a rendu défiant. Aussi avons-nous voulu vérifier par nous-mêmes les calculs de M. Rémacle.

Or, en examinant les tableaux contenus dans le mémoire de M. de Bondy, outre les dix-sept départemens énumérés plus haut, nous en avons trouvé un dix-huitième, celui des Basses-Pyrénées, qui avait alors cinq tours, et qui pendant les quatre années n'a point eu d'infanticides. D'un autre côté, au lieu de dix-sept départemens n'ayant qu'un seul tour, nous en avons compté *vingt*, parmi lesquels les départemens de la Seine, de la Nièvre et de la Corrèze, oubliés par M. Rémacle, ont eu, toujours dans le même espace de temps, le premier *neuf*, le second *sept*, le troisième *quatre* infanticides. Pour être exact, il faut nécessairement faire entrer dans les calculs ci-dessus tous ces départemens oubliés. Mais alors on obtient, d'un côté, *quarante-deux* infanticides pour *dix-huit* départemens ayant au moins cinq tours, ou 2,33 par département, et d'un autre côté, *cinquante-huit* infanticides pour *vingt* départemens n'ayant qu'un tour, ou 2.90 par département, c'est-à-dire, que dans les départemens où les tours sont moins nombreux, les infanticides sont en plus dans la proportion de 2,90 à 2,33. En sorte que le premier des documens présentés avec tant de confiance à l'appui de l'opinion qui veut la suppression des tours, se tourne directement contre elle.

Bien que M. Rémacle eût été frappé du résultat que présentait le tableau comparatif tel qu'il l'avait dressé, il n'y avait cependant point ajouté une foi entière et aveugle. Les documens qui avaient servi de base à ce tableau lui paraissaient un peu vagues, et en particulier, il reprochait à M. de Bondy de n'avoir « tenu compte que des infanticides suivis de condamnations ; ce qui laissait en dehors un grand nombre de crimes dont les auteurs étaient demeurés inconnus ou impunis, mais qui n'en avaient pas moins donné lieu à accusation (1). » Il reprend donc lui-même l'information sur une plus grande échelle, l'étend à des époques plus rapprochées, et parvient à dresser un tableau qu'il intitule : *Tableau du nombre des tours existans au* 1er *janvier* 1834, *et de ceux qui ont été supprimés avant le* 1er *octobre* 1835, *avec indication, pour chaque département, des accusations* (2) *d'infanticide avant et après la suppression.*

(1) Voir M. Rémacle, page 216.

(2) Remarquons en passant que le chiffre des accusations d'infanticides ne présente pas moins de vague et d'incertitude que celui des condamnations, et *laisse* également *en dehors* un grand nombre de ces crimes. Ainsi, par exemple, en 1835, il n'a été porté devant les assises, en France, que 87 accusations d'infanticides, tandis que dans la réalité 406 affaires de ce genre ont éveillé les soupçons de la justice. — Voir M. Gaillard, page 117.

Ce tableau énonce d'abord en effet le nombre des tours existans en 1834 dans chaque département, puis celui des tours supprimés avant le 1er octobre 1835. Ensuite et en regard se trouvent les accusations d'infanticide pendant huit années, de 1827 à 1834 inclusivement. Enfin, le chiffre des accusations en 1835. Ce dernier chiffre comparé à la moyenne des huit années précédentes, donne les résultats suivans :

1° Sur 54 départemens qui avaient des tours avant 1834, et qui n'ont rien changé depuis à leur situation, 25 ont eu moins d'infanticides en 1835 et 29 en ont eu davantage.

2° Sur 18 départemens qui ont diminué le nombre de leurs tours sans les supprimer entièrement, 11 ont eu moins d'infanticides, 6 en ont eu davantage : 1 seul est demeuré stationnaire.

3° Sur 8 départemens qui n'avaient pas de tours avant 1834, et n'en ont point rétabli, 6 ont eu moins d'infanticides, 2 un plus grand nombre.

4° Sur 6 départemens qui ont supprimé tous leurs tours de 1834 à 1835, 3 ont eu plus d'infanticides et 3 en ont eu moins.

Nous n'entrerons pas dans la discussion de ces résultats tout-à-fait insignifians; ici encore peut s'appliquer la première des deux observations faites sur le document précédent. Une seule remarque suffira.

Si M. Rémacle avait réellement donné, comme il l'annonce, l'indication des accusations d'infanticide *avant* et *après* la suppression des tours, les résultats eussent pu avoir quelque portée dans la grave question qui nous occupe. Malheureusement, il n'en est rien. Quels sont en effet ses termes de comparaison? Ce sont, d'un côté, la moyenne des infanticides de 1827 à 1834; de l'autre, le nombre de ces mêmes crimes en 1835. Or, le premier terme doit représenter les infanticides commis *avant* la suppression des tours, et le second, ceux commis *après* cette suppression, puisqu'il s'agit d'établir et de comparer l'influence diverse des deux régimes sur les infanticides. Eh bien ! cette représentation n'existe pas, et il n'y a point de comparaison, par conséquent point de conclusions possibles. En effet, pour que le chiffre des infanticides commis de 1827 à 1834, représentât les effets du régime de l'existence des tours, et celui des mêmes crimes en 1835, les effets du régime de la suppression, il faudrait que tous les tours supprimés l'eussent été au 1er janvier 1835; ce qui eût établi une ligne de démarcation précise et empêché toute confusion. Mais il n'en a point été ainsi. La suppression des tours a eu lieu, comme l'énonce le titre même du tableau de M. Rémacle, du 1er janvier 1834 au 1er octobre 1835. (M. Rémacle ne donne d'ailleurs aucun détail sur le moment de cette suppression pour chaque département.) En sorte qu'il y a des départemens qui, pendant l'année 1834, ont été sous le régime de la suppression des tours, et d'autres qui, pendant les neuf premiers mois de 1835, ont été sous le régime de l'existence des tours. Donc, par le fait, vos deux termes de comparaison vous échappent. Remarquez en outre que presque toutes les accusations d'infanticides portées devant les cours d'assises pendant les trois derniers mois de 1835, qui se trouvent seuls et entièrement sous le régime de la suppression des tours, ont eu pour cause des crimes commis avant cette époque; car il s'écoule le plus souvent un assez long intervalle entre le crime et la prévention, entre la prévention et l'accusation.

Les résultats de ce second document sont donc entièrement nuls : il n'y avait pas de comparaison possible entre les deux régimes signalés, au moyen des données dont on s'est servi. Il nous faut donc abandonner la France qui n'a pas fourni d'autres argumens à M. Rémacle, pour le suivre en Belgique, d'où il tire une de ses principales preuves.

« Au delà de notre frontière du Nord, dit-il (1), est un peuple uni à nous par tous les liens des affinités nationales. Mêmes origines de part et d'autre, mêmes mœurs, même langue; nos institutions elles-mêmes ont résisté à la séparation, et nous créent une domination morale, où l'empire de fait a été détruit. Ce peuple ainsi constitué, présente donc toutes les conditions voulues pour l'exactitude des comparaisons à établir, et c'est avec confiance que nous pouvons chercher,

(1) Page 219.

dans les résultats de ses actes administratifs, des analogies utiles.

« La Belgique a modifié, dans l'exécution, le décret du 10 janvier 1811. Avant même la loi du 18 juillet 1834, plusieurs de ses provinces avaient cessé d'avoir des tours pour recevoir les enfans. *Dans les autres, le nombre en a toujours été proportionnellement très inférieur au nôtre.* De là deux questions :

« 1° La Belgique, qui n'avait que 18 tours pendant que nous en avions 271, a-t-elle compté plus d'infanticides que la France ?

« 2° En Belgique, les provinces qui n'ont pas de tours, comptent-elles proportionnellement plus d'infanticides que celles qui en ont ? »

A ces deux questions, M. Rémacle, appuyé sur les comptes généraux de la justice criminelle dans les deux pays, fait les réponses suivantes :

« 1° Le rapport existant entre le nombre des infanticides et la population, est :

En Belgique, de 1 sur 613,333 habitans.

En France, de 1 sur 326,530.

C'est-à-dire, qu'il est plus fort de moitié dans le pays qui a le plus de tours, et qu'à population égale, la France compte *douze* infanticides, où la Belgique n'en compte que *six*.

« 2° La moyenne proportionnelle du nombre des accusations d'infanticide à la population, est moins forte dans les provinces qui ne possèdent point de tours que dans celles qui en possèdent plusieurs. » M. Rémacle en trouve la preuve dans le tableau suivant :

| PROVINCES avec des tours. | ACCUSATIONS de 1826 à 1829 (4 ans). | RAPPORT à la population. | PROVINCES sans tours. | ACCUSATIONS de 1826 à 1829 (4 ans). | RAPPORT à la population. |
|---|---|---|---|---|---|
| Brabant. | 2 | 1 sur 282,676 | Liége. | 1 | 1 sur 377,909 |
| Flandre-Orientale. | 8 | » 92,904 | Flandre-Occidentale. | 7 | » 87,006 |
| Hainaut. | 2 | » 308,241 | Limbourg. | 3 | » 113,960 |
| Namur. | 2 | » 108,967 | Luxembourg. | 1 | » 311,113 |
| Anvers. | 2 | » 179,053 | | | |
| Moyenne : | 16 | 1 sur 169,942 | Moyenne : | 12 | 1 sur 136,662 |

Voici des résultats qui semblent démontrer avec évidence l'inutilité des tours, sinon leur danger. La Belgique a moins de tours que la France, et elle a moins d'infanticides, toutes proportions gardées..... Comment peut-on dire que les tours servent à diminuer le nombre des infanticides, s'écrient les partisans de la suppression ?

Si nous établissions que, *proportionnellement*, la Belgique a *plus* de tours que la France en même temps qu'elle a *moins* d'infanticides, ne pourrions-nous pas nous écrier à notre tour : Comment peut-on dire que les tours ne diminuent pas le nombre des infanticides ? Le plaisir de tirer cette conclusion vaut bien un instant d'examen.

La France a 271 tours (1). La Belgique en a 18. La différence est énorme sans doute. Mais comme la Belgique est beaucoup moins considérable que la France, pour avoir le rapport véritable des tours et des infanticides dans l'un et l'autre pays, il faut établir une règle de proportion. Or, quels seront les élémens de cette règle ? Nous ne savons si M. Rémacle

(1) Aujourd'hui, il n'y en a pas 180; mais je prends le chiffre des années antérieures sur lesquelles a opéré M. Rémacle, et je ne veux pas même me prévaloir de l'aveu fait par ce dernier, que le chiffre 271, tiré des documens de M. de Bondy, comprend non seulement les tours secrets, mais encore les hospices dépositaires. J'accepte ce chiffre, tout exagéré qu'il est ; mes conclusions n'en seront que plus irréfragables.

s'est adressé cette question. Il est nécessaire cependant et de la poser et de la résoudre, pour pouvoir affirmer que le nombre des tours en Belgique, à ne considérer même que les provinces qui en possèdent, a toujours été très inférieur, *proportionnellement*, au nôtre en France. Sur quoi porte le *proportionnellement* de M. Rémacle ? Est-ce sur l'étendue des deux contrées, sur leur population ou sur toute autre quantité ? Ce point est de la plus haute importance, car la proportion variera selon qu'elle sera basée sur telle ou telle donnée. Sans doute M. Rémacle, de même qu'il comparait les infanticides à la population dans les deux pays, aura cru pouvoir comparer le nombre des tours à cette même population, et se sera dit : il y a en Belgique un tour pour 230,111 habitans, et en France il y en a un pour 86,253. Donc, proportionnellement, il y a beaucoup moins de tours en Belgique qu'en France. Or, en même temps, dans le premier des deux pays, les infanticides sont moins nombreux que dans l'autre. Donc, la diminution du nombre des tours appelle une diminution parallèle dans celui des infanticides.

Un pareil raisonnement pèche par sa base, car le chiffre de la population ne saurait entrer comme élément dans la proportion qu'il s'agit d'établir. Supposons, par exemple, qu'il y ait un seul tour à Paris, pour le département de la Seine, et un seul à Versailles, pour le département de Seine-et-Oise. La population de la Seine est trois fois plus considérable que celle de Seine-et-Oise. Dira-t-on que, *proportionnellement*, le premier de ces départemens a trois fois plus de tours que le second ? Personne ne l'osera dire, et tout le monde dès l'abord pensera le contraire. Pourquoi cela ? Le voici :

Si nous, partisans des tours, nous disons qu'ils peuvent prévenir un certain nombre d'infanticides, c'est parce que nous pensons qu'ils offrent à la mère décidée à tout plutôt qu'à révéler son déshonneur, la facilité de faire disparaître son enfant autrement que par un meurtre. Pour nous, créer, établir un tour, c'est en partie faciliter l'exposition secrète des enfans. D'où il suit que demander si un pays a plus de tours qu'un autre, c'est demander si ce pays offre plus de facilités à l'exposition secrète des enfans, à leur abandon dans un hospice destiné spécialement à cet usage. Eh bien ! dans l'appréciation de ces facilités, qu'importe le chiffre de la population ? Ce chiffre n'est rien ; c'est celui de l'étendue des deux pays qui est tout. Si je demande à l'administrateur d'un hospice : les habitans de tel pays pourraient-ils facilement venir exposer ici leurs enfans ? Il ne me répondra pas : combien sont-ils ? mais, à quelle distance sont-ils ? Et il est évident, pour reprendre notre hypothèse, que la population de la Seine, quelque nombreuse qu'elle soit, a infiniment plus de facilités pour exposer les enfans dans le tour de Paris, que la population de Seine-et-Oise n'en aurait pour exposer les siens dans celui de Versailles, disséminée qu'elle est sur un territoire douze fois plus grand que celui du département qu'elle entoure.

Le chiffre de l'étendue des deux pays importe au plus haut degré ; car si la distance de certaines localités au tour était telle qu'il y eût impossibilité matérielle d'apporter l'enfant à l'hospice, celui-ci serait, à l'égard des habitans des contrées éloignées, comme s'il n'était pas. Il y aurait pour eux suppression du tour, et par suite, selon nous, augmentation probable dans le nombre des infanticides. Lors donc que l'on compare deux pays d'étendue différente pour savoir lequel a moins de tours, c'est-à-dire, lequel offre moins de facilités à l'exposition secrète, et par conséquent le plus de chances d'infanticides, il faut prendre le chiffre de la superficie comme principal élément de la proportion que l'on veut établir.

Or, la France a 28,000 lieues carrées : la Belgique n'en a que 1,700 (1). Si nous divisons ces nombres par ceux des tours que chacun des deux pays contient, soit 271 et 18, nous trouverons qu'en France il y a un tour par 103 lieues carrées, et en Belgique un tour par 94 lieues carrées. Donc le nombre des tours, proportion-

(1) Voir *Elémens de géographie* de Meissas et Michelet ; 1852. La Belgique, proportionnellement à son étendue, est beaucoup plus peuplée que la France.

nellement à l'étendue des deux pays, est plus grand en Belgique qu'en France.

Si maintenant nous considérons que les infanticides sont moins nombreux précisément dans cette même Belgique qui compte plus de tours, et que nous voulions absolument voir dans cette coïncidence le résultat d'un rapport intime et caché, nous pouvons conclure, mais ce ne sera pas en faveur de la suppression des tours.

Nous avons à peine besoin, après ces observations, de nous appesantir sur la comparaison faite par M. Rémacle entre les provinces de Belgique qui ont des tours et celles qui n'en ont pas. La suppression d'un certain nombre de tours n'a pas pu augmenter sensiblement le nombre des infanticides, puisque, même après cette suppression, la Belgique possède encore, relativement à l'étendue de tout son territoire, une plus grande quantité de tours que la France. Il n'est pas inutile cependant de rappeler que nos départemens frontières offrent beaucoup de facilités, pour l'exposition secrète, aux Belges qui les avoisinent. On lisait dans la *Gazette des tribunaux* du 21 avril 1838, qu'une malheureuse femme, chargée d'aller déposer des enfans abandonnés dans le tour de Lille, s'en débarrassait, avant même d'avoir passé la frontière, en les jetant dans des fosses d'aisance à Tournay. Vingt-cinq enfans avaient ainsi disparu dans l'espace de deux années. Un pareil fait, s'il est vrai, est de nature à bouleverser tous les calculs et toutes les statistiques.

On peut encore, pour s'édifier entièrement sur la deuxième question posée par M. Rémacle, au sujet de la Belgique, comparer au tableau par lequel il a répondu à cette question, le suivant dont nous trouvons les élémens dans les notes de son ouvrage (1).

(1) Voir page 387.

| PROVINCES avec des tours. | ACCUSATIONS de 1831 à 1834 (4 ans). | RAPPORT à la population. | PROVINCES sans tours. | ACCUSATIONS de 1831 à 1834 (4 ans). | RAPPORT à la population. |
|---|---|---|---|---|---|
| Brabant. | 0 | 0 sur 565,352 | Flandre-Occidentale. | 6 | 1 sur 101,507 |
| Anvers. | 3 | 1 » 119,369 | Namur. | 0 | 0 » 217,934 |
| Hainaut. | 1 | » 616,482 | Liége. | 2 | 1 » 188,952 |
| Flandre-Orientale. | 9 | » 82,581 | Limbourg. | 4 | » 85,470 |
| | | | Luxembourg. | 2 | » 155,556 |
| Moyenne : | 13 | 1 sur 175,629 | Moyenne : | 14 | 1 sur 132,706 |

M. Rémacle dit que ces documens confirment les résultats qui précèdent (il parle du premier tableau). Il nous semble, sauf erreur, qu'ils les contredisent, et que l'expérience ne parle pas ici en faveur de la suppression des tours, puisque les pays qui ont supprimé les leurs, voient augmenter la proportion des infanticides à la population, tandis que les autres la voient diminuer.

Un mot maintenant sur l'Angleterre et la Prusse, par lesquelles M. Rémacle termine ses informations et ses calculs statistiques.

« Le même fait, dit-il (2), se reproduit avec les mêmes dissonances dans un troisième pays, au milieu de conditions qui le rendraient plus frappant s'il pouvait l'être.

« L'Irlande a conservé ses hospices d'enfans trouvés, avec un système illimité d'admission. L'Angleterre a supprimé les siens.

« L'Irlande est catholique ; elle est pauvre, malheureuse, et par suite encline à la violence : au fond, elle est plus moral

(2) Voir page 222, M. Rémacle.

que l'Angleterre. Les délits contre les propriétés sont trois fois plus nombreux dans ce dernier pays que dans son annexe.

« L'infanticide est puni de mort en Irlande : il n'est pas classé au nombre des crimes capitaux en Angleterre.

« Et cependant, malgré ces trois moyens de prévention, les hospices, une religion plus répressive, une loi plus sévère, les infanticides sont plus nombreux en Irlande qu'en Angleterre.

« D'après la statistique comparée de la criminalité en France, en Belgique, en Angleterre et en Allemagne, publiée en 1835 par M. Ducpétiaux, il y a eu en Angleterre et dans le pays de Galles,

| | | |
|---|---|---|
| De 1810 à 1812 | (3 ans), | 24 infanticides. |
| — 1813—1819 | (7 ans), | 70. |
| — 1820—1826 | (7 ans), | 56. |
| — 1827—1833 | (7 ans), | 189. |
| Total, en | 24 ans, | 339 infanticides. |
| Moyenne annuelle, | | 14,1. |

« La population de l'Angleterre, d'après les derniers recensemens, est de 12,068,300 habitans ; ce qui donne, pour le rapport des infanticides à la population, 1 sur 855,903 habitans.

« En Irlande, le nombre des infanticides, de 1826 à 1832, a été de 175, ou, en moyenne annuelle, de 25. Chiffre élevé, qui, comparé à celui de la population, qui est de 1,767,000 habitans, donne une accusation d'infanticide sur 287,666 habitans.

« Rapport avec l'Angleterre, 3 contre 1. »

Nous répondons :

1° Il importe de remarquer d'abord un fait consigné par M. Rémacle dans les notes de son livre, c'est que « à Dublin, de nouvelles règles ont été introduites depuis plusieurs années, et qu'aujourd'hui l'hospice ne reçoit aucun enfant que sur le vu du procès-verbal de son exposition », c'est-à-dire, que le tour est supprimé. Depuis quelle époque ces nouvelles règles sont-elles en vigueur ? Nous l'ignorons. Si elles ont subsisté pendant la période écoulée de 1826 à 1832, ne faut-il pas leur attribuer le chiffre élevé des infanticides en Irlande, et ce chiffre ne nous donne-t-il pas alors un puissant argument en faveur de l'utilité des tours ? M. l'abbé Gaillard reporte ces mesures à l'année 1823 (1), et il pense que l'hospice de Dublin était le seul qui existât en Irlande pour les enfans trouvés, car on y apportait les enfans des provinces du Nord qui en sont fort éloignées. Quoi qu'il en soit, l'incertitude seule à cet égard suffit pour enlever toute sa valeur à la comparaison établie entre l'Angleterre et l'Irlande.

2° Ensuite, il est impossible de croire à l'exactitude des chiffres de M. Ducpétiaux pour les infanticides en Angleterre. Pendant une période de sept années de 1820 à 1826, il y aurait eu seulement 56 infanticides, et pendant les sept années suivantes, de 1827 à 1833, le nombre de ces crimes se serait élevé à 189. Il est évident que M. Ducpétiaux (ou M. Rémacle, nous ne savons) a oublié, dans le premier nombre, le chiffre des centaines. Autrement, de deux choses l'une : ou bien ces nombres sont menteurs, et les conclusions qu'on en tire tombent d'elles-mêmes, ou bien il faut avouer que le système déplorable de la suppression des tours appelle visiblement le meurtre, puisque dans un pays où les tours n'existent pas, le nombre des infanticides a presque quadruplé dans le court espace de quatorze ans.

3° Enfin, au lieu de prendre le total des infanticides pendant vingt-quatre années en Angleterre, afin d'en extraire la moyenne, et de la comparer à celle de sept années seulement en Irlande, il aurait fallu, pour être juste, comparer autant que possible les mêmes années dans les deux pays. Car, savez-vous si pendant les dix-sept premières années de 1810 à 1826, où les chiffres (en supposant qu'ils soient exacts) sont si peu élevés pour l'Angleterre, l'Irlande ne s'est pas trouvée sous les mêmes influences heureuses ? Puisqu'on avait les chiffres de 1827 à 1833 pour l'une, et de 1826 à 1832 pour l'autre, c'était dans ces termes que la comparaison devait être renfermée. Et alors, M. Rémacle aurait trouvé une moyenne, par année, de 25 infanticides pour l'Irlande et de 27 pour l'Angleterre. Résultat qui n'est pas sans doute en faveur de la première, à cause de la diffé-

(1) Voir M. l'abbé Gaillard, page 285.

rence de population des deux pays (1), mais qui atténue singulièrement la disproportion énorme de trois contre un, et que l'on peut expliquer d'ailleurs par la misère profonde qui pèse depuis si longtemps sur la malheureuse Irlande.

M. Rémacle n'insiste pas sur les documens qui lui ont été envoyés par le ministre de France résidant à la cour de Prusse, documens qui ne lui inspirent pas de confiance. « On ne connaît pas au juste, dit le ministre, le nombre d'enfans trouvés abandonnés en Prusse. Toutefois, on remarque que le chiffre en devient journellement plus fort.—On compte un infanticide par jour, terme moyen, pour toute la monarchie (2). » Si en effet ce chiffre, qui donne un infanticide sur 76,873 habitans, est juste (et pourquoi ne le serait-il pas?), il fournit un terrible argument contre le régime des pays qui, comme la Prusse, ont supprimé les hospices et les tours d'enfans trouvés. Sans nous arrêter à le discuter, nous nous contenterons de faire remarquer que dans le grand-duché de Bade, sur lequel on a des documens officiels (3), qui se trouve, par la proximité des départemens du Haut et du Bas-Rhin où il n'y a point de tours, dans la presque impossibilité de nous envoyer ses enfans trouvés, qui par conséquent est, de fait et de droit, sous le régime de la suppression des tours, le rapport des infanticides à la population est de 1 sur 228,020, c'est-à-dire, plus considérable d'un tiers qu'en France.

Tels sont les documens présentés par M. le préfet de police, aux adversaires de la mesure prise par l'administration des hospices de Paris, comme devant leur *prouver jusqu'à l'évidence* l'utilité de cette mesure. « Ce sont là des faits, » s'écrie aussi M. Rémacle, persuadé qu'il est de leur exactitude ; « ce sont là des faits ; les nier, serait s'insurger contre l'expérience. Il faut pourtant accorder quelque confiance à des documens officiels publiés sous la garantie des gouvernemens. Nous comprenons qu'on hésite avant d'ajouter foi à des chiffres, lorsque c'est un particulier qui les produit ; mais lorsqu'ils ont été puisés à la source même des informations, il ne doit être permis de les récuser qu'à ceux qui sont en mesure d'en signaler le vice (1). »

Si nous ne nous sommes point fait illusion sur la portée de nos objections, nous croyons avoir signalé, comme le demande M. Rémacle, le vice des documens présentés par lui. Les uns ne prouvent absolument rien, les autres déposent en faveur de l'opinion contraire à celle qu'ils étaient appelés à soutenir. Dans cette grave question, il faut le reconnaître, les argumens tirés de l'intérêt de la morale et de la société, sont, à vrai dire, les seuls qui doivent emporter la balance. Les chiffres sont trop incertains, trop vagues, trop inexacts, pour conduire à des résultats positifs. C'est ici une matière où les calculs, comme l'a très bien dit M. de Molènes (2), doivent être basés sur l'étude du cœur humain. En fermant le tour destiné à l'exposition secrète, l'alternative cruelle dans laquelle on place la mère, de faire périr son enfant ou d'être déshonorée, se présente inévitablement; elle inquiète la conscience des plus chauds partisans de la suppression des tours.—Pour échapper à cette obsession, M. Rémacle admet dans son projet de réglement pour les hospices d'enfans trouvés, et dans les cas où la honte serait un obstacle évident à la déclaration devant les commissions administratives ordinaires, une déclaration exceptionnelle, faite au maire seul, avec des précautions infinies. Palliatif impuissant, qui, sans remédier au danger, ne fait qu'en révéler toute la profondeur et toute la réalité.

Resterait maintenant la première objection dont nous avons parlé, et qui peut se formuler ainsi : En supposant que les tours préviennent un certain

(1) L'Angleterre aurait 1 infanticide sur 446,974 habitans, et l'Irlande 1 sur 310,680 ; car M. Rémacle a commis encore une erreur en indiquant pour cette dernière le chiffre de 1 sur 287,666. Il a divisé le chiffre de la population par 27, au lieu de 25. Je suis convaincu, pour ma part, que le chiffre élevé des infanticides en Irlande est dû en partie à la suppression des tours.

(2) Voir M. Rémacle, page 116.

(3) Voir M. Rémacle, page 225.

(1) Page 227.

(2) Dans une brochure où l'auteur, alors procureur du roi à Auxerre, répondait au Mémoire de M. de Bondy. Il est à regretter que cet écrit, plein d'excellentes réflexions, n'ait pas reçu une publicité plus grande.

nombre d'infanticides, n'occasionnent-ils pas d'autres crimes plus grands encore, des abus multipliés, un funeste relâchement moral ? Entre deux maux, ne faut-il pas choisir le moindre ? — Ici se placeraient naturellement l'examen des résultats de toute nature qu'a eue jusqu'à présent la dernière expérience faite par les hospices de Paris, et une discussion sérieuse des rapports de MM. Valdruche et Delessert. Nous sommes obligés d'ajourner ce travail, qui nous mènerait, cette fois, beaucoup trop loin.

F. LALLIER.

# HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE NISMES,

PAR M. A. GERMAIN,

Professeur d'histoire au collége de Montpellier (1).

Les monographies ne sont point une invention de notre progrès historique ; il y a long-temps que le genre est trouvé, et mis en œuvre. On n'aurait plus même aujourd'hui rien à faire de ce côté, si tout n'était à refaire. On a composé des histoires particulières, comme des histoires générales, sur le même plan et de la même manière. Ce sont des annales compactes, des amas indigestes de documens et de faits; cela devrait être très amusant, cela est ordinairement très ennuyeux, et il en est résulté par conséquent peu d'utilité. On ne procédait que par masses in-folio ou in-quarto; le président Ménard a publié sept volumes in-4° sur l'histoire de Nismes ; Félibien et Lobineau ont écrit cinq in-folio sur Paris ; combien de gens ont eu le courage de les lire? Le premier défaut des anciennes monographies est la minutie des détails, l'accumulation de noms propres et de petites circonstances, qui n'importent nullement au lecteur et qui buissonnent à l'entour des événemens principaux, pour les embrouiller. Encore si le fouillis ne s'épaississait pas souvent par des dissertations de chronologie ou de généalogie à la Tillemont, afin de décider si Jean a été le frère plutôt que le cousin d'Eustache, s'il a été échevin ou consul en cette année plutôt qu'en telle autre. Qu'ai-je besoin aussi de savoir les noms de tous les maires d'une cité, ou de tous les évêques d'un diocèse ? Faites-en, à la bonne heure, une liste exacte que je puisse consulter et placez-la où vous voudrez, hors du récit ; mais ne tenez pas continuellement mon attention en équilibre sur des échelles à monter et à descendre; dégagez votre édifice de l'échafaudage, au moyen duquel vous l'avez élevé, et conduisez-moi au large et de plain-pied. Ne m'arrêtez pas non plus à m'expliquer toutes les difficultés petites et grandes, qui vous ont arrêté vous-même ; épargnez-moi un labeur par le vôtre, laissez-moi le deviner et en apprécier la patience et la sagacité. Sans doute il peut naître d'une rectification de dates et d'un rapprochement de circonstances diverses une connaissance plus vraie des choses et des hommes, quelquefois une conséquence aussi piquante qu'exacte ; mais donnez-moi seulement le résumé de vos recherches et de vos combinaisons, rejetez vos preuves dans les notes, et surtout concluez. C'est ainsi que M. Germain s'y est pris pour assigner le temps où vécut le saint solitaire Gilles, et il s'occupe surtout de mettre en scène ses personnages, selon les traditions contemporaines. Un autre inconvénient des monographies, c'est la nécessité de rappeler les événemens généraux auxquels se rattache une histoire particulière, de telle sorte que dans l'histoire de toutes les villes, je serai exposé à relire autant de fois celle de la province et souvent du royaume. Les monographes ne résistent guère à cette tentation d'ajouter à leur sujet, soit en introduction, soit en épisode, ce

(1) 1 vol.; chez Giraud, à Nismes, et chez Debécourt, à Paris.

qu'on appelle des tableaux d'époques, hors de proportion, qui dominent forcément tout le reste, comme un grand vestibule devant une petite maison ou un dôme sur une chapelle. Et il est très rare avec cela, que ces tableaux fournissent une idée complète du temps qu'ils veulent représenter. M. Germain n'a pas évité entièrement ce défaut. Si, par exemple, il entreprend l'histoire de Montpellier, à quoi je l'engage fort, quand il aura terminé celle de Nismes, comment fera-t-il pour remplir les lacunes qui se rencontreront, sinon de répéter absolument ce qu'il a dit ici des divers conciles du temps pour arriver à cet unique résultat, qui revient assez souvent : « Dans cet immense concert l'église de Nismes avait une voix, » ou bien : « Peut-être l'évêque de Nismes assistait-il à ce concile. » Reproduira-t-il aussi les quatre-vingt deux pages, très intéressantes d'ailleurs, qui traitent des Albigeois; si ce morceau était indispensable pour Nismes, il ne le serait pas moins pour Montpellier, pour Béziers, etc. J'aurais mieux aimé une histoire générale des églises du Languedoc, où les Albigeois eussent pu paraître complétement. J'aurais mieux aimé du moins une histoire de la ville de Nismes, dont celle de l'église fait essentiellement partie; en groupant les grands faits de chaque époque rapidement et suffisamment pour l'intelligence et la liaison des faits locaux, on mettrait plus en relief, ce me semble, le caractère et la physionomie propres d'une petite population. Je suis donc bien loin de ne pas approuver les monographies, je désire au contraire que le genre se perfectionne; l'utilité en est incontestable, M. Germain en donne lui-même la meilleure raison. Il y a en effet un charme singulier, pour tous ceux qui cultivent les études historiques, à pénétrer dans la vie intime de ces petites sociétés, autrefois distinctes sans être séparées de la nation, et maintenant trop effacées sous la nationalité.

Je me hâte de relever deux passages auxquels je ne puis consentir; après quoi je n'aurai plus qu'à louer. L'auteur, page 25, dit à propos du schisme d'Ithace et de la charité de saint Martin : « Jamais la persécution n'a détruit une secte. » C'est une erreur de fait, dont les protestans et les philosophes ont assez adroitement appuyé leur grand principe de tolérance absolue, quoique personne ne soit moins tolérant par nature qu'un philosophe et un protestant. Il ne s'agit pas d'examiner si tout doit être toléré en tout temps et partout; je remarque seulement que la persécution a toujours détruit au contraire, qu'il n'y a pas de plus sûr moyen de destruction, et que deux sociétés seules y ont résisté, les juifs et les catholiques. Le chapitre XVI commence par une tirade contre l'inquisition, avec l'indignation d'usage. Qu'on cite un fait et qu'on appelle cruauté une action cruelle, c'est le premier droit, c'est le premier devoir de l'historien, mais qu'on cite et qu'on ne se tienne pas dans des allégations vagues. Ensuite il restera à juger l'institution en elle-même. Et comme j'aurai l'occasion de traiter la question dans mon cours d'histoire de France, je me contenterai ici de constater que le protestant Hurter, dans son histoire d'Innocent III, liv. XIV, expose sans le moindre blâme la sévérité inflexible de ce grand et vertueux pontife à l'égard des Albigeois; car si l'inquisition n'existait pas encore de nom, elle existait en fait, et les catholiques ne doutaient point alors qu'il ne fallût, pour la sûreté de la France et de l'Europe, exterminer une des sectes les plus anti-sociales qui eussent paru. Quant à Raymond VII, il fut un des hommes les plus détestables de ce temps, et la pitié ne se comprend pas pour de pareilles mœurs et une pareille duplicité. J'ajouterai que les bases de l'inquisition sont posées dans les conditions de paix dictées à son successeur par saint Louis (1229); ce pieux roi que personne n'accusera de cruauté, regardait comme une obligation de poursuivre sans ménagement ces hérétiques obstinés.

Puisque l'auteur cite de ce prince une ordonnance en vertu de laquelle Nismes et les autres villes du midi devaient jouir des *libertés et immunités gallicanes*, lesquelles libertés, d'après la pragmatique même de saint Louis, n'ont aucun rapport avec les libertés gallicanes des quinzième et dix-septième siècles, il sait que cette ordonnance intitulée : *statuts pour*

*la liberté de l'Eglise*, prescrit en sept articles la recherche et la punition sévère des hérétiques, en *mettant de côté toute haine, prière, fortune, crainte, faveur et affection.* Il y avait déjà long-temps que le pouvoir temporel avait jugé nécessaire de prêter main forte au pouvoir spirituel contre l'hérésie, comme il est évident par le décret du pape Lucius III, publié d'accord avec Fréderic I<sup>er</sup> en 1183. Innocent IV n'agit et ne parla pas là-dessus autrement que Grégoire IX et Innocent III; on ne voit pas plus de passion et de cruauté dans les actes des conciles de Narbonne, de Tarragone, et de Béziers (1233-1246) que dans les statuts de saint Louis. Il faut dire ensuite, pour excuser l'auteur, que ses inexactitudes sur ce point sont des concessions de prudence; les longues rancunes du Midi contre l'hérésie ont besoin d'être apaisées avant tout. On ne saurait trop louer l'intention; seulement, encore une fois, je ne vois pas en quoi la vérité peut jamais nuire à la paix; qu'on la dise avec toute la douceur possible, mais qu'on la dise. La paix ne va point sans la justice : *Justitia et pax osculatæ sunt.* Hors de la partie qui regarde les Albigeois, l'auteur se trouvant plus à l'aise, on ne peut douter de sa foi, de son attachement à l'Eglise, au Saint-Siége. Sa narration, qui est claire, agréable, intéresse tout à la fois par le sentiment catholique, par le soin des recherches, l'emploi des documens originaux, et la couleur locale. Ses notes sont instructives, et beaucoup de pièces justificatives heureusement transportées dans le récit. L'intérêt s'accroît à partir du chapitre XI, où l'on voit la réforme de saint Grégoire VII, comme dit toujours très bien l'auteur. Le chapitre XIII, qui présente particulièrement la réformation des ordres religieux, se lit avec un grand plaisir, ce qui n'empêche pas qu'il soit hors d'œuvre; M. Germain a voulu prévenir l'objection, mais il la sent si bien, qu'il annonce un ouvrage spécial sur *la propagation du christianisme et de la civilisation par les ordres religieux.* C'est une heureuse idée, à laquelle on doit applaudir, et dont ce chapitre peut donner un avant-goût.

Voici comment il y est parlé de saint Bernard : « Représentons-nous ce jeune « lévite de vingt-quatre ans, s'acheminant avec quelques compagnons, pour « obéir aux ordres de l'abbé de Saint-« Etienne, vers la vallée d'Absynthe, « bâtissant des cabanes dans cette horrible solitude des bords de l'Aube, et « faisant retentir des louanges du Seigneur les échos des bois. Une caverne « de voleurs devint une maison de prières, Clairvaux fut fondé. Une croix de « pierre sur la source d'un ruisseau indique aujourd'hui que saint Bernard s'est « fixé là. C'est dans cette gorge sauvage « que le disciple du Christ apprenait à « l'école de la nature à connaître le Créateur; car comme il le dit lui-même, « ses seuls maîtres étaient les arbres du « désert. C'est de sa *chère Jérusalem* « qu'il remuait le monde par ses écrits, « qu'il le gouvernait par ses lettres. Là « Dieu était servi dans la pauvreté de « l'esprit, dans la faim, la soif, dans le « froid, dans les veilles. Lorsque Innocent II visita les bons moines, il fut « magnifiquement reçu avec une croix de « bois et des haillons. On le fêta non par « des festins mais par des vertus; le pontife fut attendri jusqu'aux larmes. »

Une chronique du quinzième siècle fournit le récit suivant de ce qui se passa à Nismes en 1474, au sujet d'un chapitre général des cordeliers : « Le dit jort XXI « de may, fut assemblé en ceste présent « ville le général chapitre des frères Cordeliés, dichz de sant Francès, que « estoient bien environ sinc ho VI<sup>e</sup> freres, auxquielz pour le meian de une « requesta pour le pere gardian et le « licteur du dit couvent à *Messenhors* les « consuls, ensiemble lur consel, ordonea, lur fut donné pour sustentacion « et reffection des pauvres freres, le consel primier sur se tenu et pour délibe-racion d'isselui, fut dit que la dite ville « lur donace, pour une fois tant solement : une vache vive, jusques à sept « ho VIII florins, ung vaysel vin bon, motons à leine VIII, vint troes changer « touzele, et demi-quintal fromages.... « Et firent une très bele et dévote procession en louange de Dieu notre Créateur, de sa benoecte mère et de toustz « les sains et sainctes de Paradis, et affin « que Dieu conserve le paure peuble de

« Nismes, et bienfacteurs, les fruistz de « terre, conserve le reaume en bonne et « vreie union, et que Dieu doint poer et « puissance à nostre soverein prince le « roy de France puisce estre vengé de « ces enemis : en laquelle procession fu- « rent toutes les bannieres, toustz capz « de mestiers, et toustz les lumineres de « ladite ville, tout le peuble commun, « et les senhors consuls, qui portarent « lur pali, et firent porter lur torches, « bien et honnestement et dévotement, « en grant honneur et reverence, et en « grant dévocion, faisant le viage pour « toutes les milheurs ruës de la dite ville, « et aussi tout à l'entort, visitant les « troes ordres mendicans ; » ensuite on se rendit à la cathédrale où fut célébrée une grande messe « bien et dévotement, « en orgues et chantres, dévotement et « bien melodiosement, tellement que si « nature humane hu peu passer son temps « sans prendre autre reffection, je croy « que ce fusse fait. » Après le sermon « dit par ung bien suffisent mestre en « teulagie..... et finit que fut le dit of- « fice... les susdits freres convierent à « disner lesdits senhors consuls, les- « quiels dinarent avec heus. » Le lendemain on parcourut tous les cimetières en priant pour les morts. « et en la ma- « niere que dessus fut fayt à la honneur « et gloire de Dieu omnipotent, et de sa « glorieuze mere, et de toustz les sancz « et sanctes de paradis et à la salute des « paures azmes ; à laquiel gloire nos « doint Dieu parvenir, quant de se « monde nos faira despartir pour le « debte de nature entretenir, auquiel « nos toustz sommes obligés tenir, et « chescun pour soy hy fornir. »

Que les faiseurs de liberté moderne nous disent s'ils ont inventé quelque chose de plus capable de rappeler l'idée de l'égalité parmi les hommes et de relever le peuple à ses propres yeux que ces fêtes religieuses, ces processions dévotes, où tous se confondaient dans le même hommage envers le Créateur, dans la même vue de la fin dernière, et où chacun à sa place tirait sa distinction personnelle du corps auquel il appartenait. Car tel était au moyen âge l'effet des corporations de métiers. Vous aurez beau dire, à plein journal, que tous les hommes sont égaux et citoyens, que tous ont les mêmes droits; l'artisan, le vigneron, le pauvre peuple, qui sera toujours peuple, se verra toujours perdu dans la foule, sans force devant l'administration et l'influence des riches, avec sa liberté individuelle, isolée au milieu de toutes les autres égalités individuelles. Par la religion le pauvre se voyait sous les yeux de Dieu, comme tous les autres hommes, et par les corporations, que la religion fortifiait si admirablement, il sentait la réalité de sa vie civile, il avait un appui, il était quelque chose sur la terre, et non plus ignoré de sa propre patrie : il avait une voix et mille voix avec la sienne pour défendre ses intérêts de ce monde. Un temps viendra, où les peuples le comprendront et reconnaîtront qu'il n'y a de refuge pour eux dans les misères d'ici-bas, dont personne ne peut le préserver, que dans la protection de l'Eglise. Il y a déjà de ceci un exemple récent, qui semble donner la première lueur d'espérance. Le huit septembre dernier, Pontoise avait à célébrer sa procession du vœu séculaire, pour la délivrance de la contagion de 1638. Un pieux ecclésiastique, l'homme qui sait le mieux les traditions du moyen âge sur le cérémonial et la liturgie catholique, entreprit de rendre à cette solennité locale quelque chose de son ancienne forme et de son esprit. Le bon et aimable évêque de Versailles, qui se fit un plaisir d'y présider, vit toute la population, réunie en corps de métiers avec les bannières et les bâtons ornés de rubans, accourir avec empressement, se réveiller à ce souvenir religieux; pas un n'y manqua; c'était à qui porterait les insignes chrétiens; une sorte d'instinct disait à tous que l'homme n'est rien ici-bas sans l'association, qu'il n'y a point d'association sans fraternité et de fraternité sans catholicisme.

EDOUARD DUMONT.



# HISTOIRE DU MOYEN AGE,

## PAR M. C. GAILLARDIN (1).

Il n'y a pas d'œuvre plus laborieuse qu'une histoire du moyen âge. Si, grâce au Christianisme, l'unité s'y cache moins que dans les temps anciens, il n'est pourtant pas aisé de la ressaisir entre tant de divergences, et de rattacher ensemble dans un même nœud des nations si séparées de race, de langue, d'intérêts matériels et qui ne connaissaient toutes, jusqu'aux croisades du moins, que le besoin de s'établir et de prendre leurs coudées franches sur quelque point commode de la terre. Une première difficulté qui doit se présenter à la pensée d'entreprendre une telle œuvre, c'est de savoir où se termine réellement le moyen âge. La limite ordinairement adoptée se fixerait à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453; néanmoins, il semble à plusieurs que le point de section se placerait mieux à la ruine de la féodalité. Mais où finit la féodalité? D'ailleurs, si l'on considère les autres traits caractéristiques du moyen âge, comme sa foi populaire et l'influence du Saint-Siége, quelle plus énergique manifestation de la foi et de la volonté d'un peuple que la ligue, qui a forcé Henri IV d'abjurer? Et il faut aller jusqu'au traité de Westphalie pour voir la dernière intervention d'un nonce du pape dans un congrès européen. Est-ce là tout? N'y a-t-il pas d'autres faits généraux, habituels, qui tiennent essentiellement au moyen âge? N'y voit-on pas les progrès combinés du pouvoir temporel, qui, d'Ataulf et d'Euric à Théodose, de Charlemagne aux Hohenstaufen et de Philippe-Auguste à François Ier, passe à travers l'indépendance germaine et l'anarchie féodale, toujours avec la même tendance despotique et le vieil esprit romain? Or, sous ce point de vue, qu'y a-t-il aujourd'hui même de changé? Nous sommes modernes quant au temps, mais fort peu quant aux idées. Qu'avons-nous vu dans ce génie qui a tant bouleversé l'Europe à nos yeux? Pour moi, il me semble que ce petit et prodigieux homme, qui porta jusqu'au dernier moment, jusque sur son rocher désert de Sainte-Hélène, avec ses cheveux courts, coiffure romaine de la république française, la culotte blanche, les bas de soie et les souliers à boucles de l'*ancien régime,* n'avait pas une habitude moderne, et qu'il ne se logea pas une idée moderne, c'est-à-dire nouvelle, dans cette tête si supérieure et si hardie. Il n'a compris que la souveraineté païenne; il en a résumé toutes les prétentions que l'ancien monde avait léguées en mourant aux jeunes générations du nord, avec tout son antagonisme contre l'autorité spirituelle et contre l'influence de l'Église. N'a-t-il pas essayé de refaire un empire romain, avec de la conquête romaine? N'a-t-il pas voulu inféoder la France et l'Europe en sénatoreries et en royaumes; s'établir suzerain universel, tenir à son tour le genre humain en laisse par sa centralisation administrative, et matérialiser la société par une civilisation de mathématiques, de physique et de chimie? N'y a-t-il pas un Code Napoléon, comme il y eut un Code Justinien? N'ai-je pas été obligé de réciter un catéchisme intitulé : *Catéchisme de l'Empire,* où il y avait un chapitre sur la reconnaissance lige qu'on devait à l'empereur; chapitre que je n'ai point appris, par parenthèse? Ce n'est pas tout encore : ne s'est-il pas mis, comme il disait lui-même, à cheval sur les quatre articles, armé de toute l'astuce parlementaire et de la niaiserie gallicane pour spolier le Saint-Siége, et réduire le pape captif à la condition de patriarche russe? Nul, sans doute, avant lui, n'avait autant agrandi le cercle de la politique ancienne; mais enfin, il restait, tournant et se peinant sans cesse dans la

(1) Chez Chamerot, quai des Augustins, 33.

prison imaginaire, si vaste qu'il la conçût, où il eût volontiers enfermé le monde et Dieu même.

Nous avons obligation de tout ceci au protestantisme ; il est à propos de le remarquer. Car rien n'a autant accéléré les progrès du despotisme ; et cela est tout simple. Voyez de quelle époque est sorti le protestantisme ? De celle qu'on nomme le siècle de *la renaissance*, et qui fit renaître, en effet, dans la plus extravagante splendeur l'art *païen*, la littérature *païenne*, la philosophie *païenne* et le gouvernement *païen*. Et si l'on veut bien observer que le protestantisme ne s'est établi en aucun lieu que par la protection ou l'usurpation du pouvoir temporel, on comprendra par cette affinité le fond commun d'éducation païenne qui a dirigé l'un et l'autre. Qu'on ne m'objecte pas la démocratie calviniste, qui n'est pas plus de la liberté que la démocratie grecque et romaine, que la république de 1793 avec ses Anacharsis, ses Brutus et son bonnet phrygien. Le protestantisme est si peu libérateur de sa nature, qu'il vendra à quiconque voudra lui donner de quoi vivre la conscience de tous, comme il fit à Gustave Wasa, à Henri VIII, à Elisabeth, sa monstrueuse *vestale ;* comme il vend encore les âmes aujourd'hui au roi Guillaume en Hollande, comme il veut les vendre dans les états de Posen et de Cologne au roi de Prusse. On peut affirmer qu'il n'y a ni forme politique, ni garantie sociale, comme il n'y a pas de dogme qu'il ne sacrifie à son existence matérielle ; et qu'il abandonnera sans hésiter sa république de Genève et ses cantons suisses au premier prince venu, si ses intérêts terrestres l'exigent, parce qu'il n'en a pas d'autres évidemment. L'Eglise catholique seule ne vit pas uniquement de pain. Ceux-là donc s'abusent fort, qui s'obstinent à proclamer la réforme, l'affranchissement de la pensée, et qui, nous reprochant de la rancune, voudraient nous attendrir pour cette nouveauté de recrépissage, qui fait la jeune comme une vieille coquette enluminée de fard. Le grand mal de la réforme, aussi bien que de la politique parlementaire et administrative, est d'avoir entravé, gêné, persécuté la grande *nouveauté*, la seule nouveauté véritable qui ait paru au monde, la doctrine catholique, *novum testamentum.*

Quand ce mal a prévalu, c'est-à-dire, quand l'unité religieuse de l'Europe a été décidément rompue, c'est là, selon moi, qu'a fini le moyen âge.

Le jeune historien dont j'ai à parler maintenant n'a point fait toutes ces réflexions ; son livre d'ailleurs, destiné à l'enseignement, pouvait difficilement déranger la division reçue. Il termine son récit à la chute de l'empire grec. On n'y trouvera donc point une idée générale qui domine le sujet et en coordonne fortement les diverses parties. La marche en est pourtant régulière, précise, passant nettement d'une époque à une autre. Ce n'est qu'une narration, mais exacte, intéressante, où les détails sont assez bien groupés. Le style est parfois un peu recherché, et par conséquent obscur ; pour être juste, cela tient aussi à la complication des faits, qu'il fallait bien resserrer. Mais ce style a de la couleur locale ; l'auteur y a fondu avec assez d'agrément beaucoup de textes originaux. C'est dire qu'il y a de l'érudition et une érudition consciencieuse ; il n'y manque pas non plus d'aperçus vrais et neufs. Je citerai en particulier comme preuves le règne de Théodoric et celui de Charlemagne. Les croisades, qu'il a prises dans Michaud, en y mêlant très bien des passages curieux de la Byzantine, négligés par l'auteur précédent, représentent d'une manière animée cette guerre singulière et les mœurs du temps, mieux même que les six énormes volumes de l'académicien, dont le récit est trop délayé. Mais surtout ce que M. Gaillardin fait ressortir pour la première fois dans une histoire du moyen âge, c'est l'influence heureuse de la foi catholique. Jusqu'à présent, les faits et les idées avaient été faussés, sur les points les plus importans, par les préventions légères ou raisonnées de Voltaire, de Gibbon, de Hallam et de Sismondi. M. Gaillardin est vrai, parce qu'il est catholique. Il a empreint sa conviction dans tout son livre. Il a donc rendu un véritable service à la jeunesse et aux gens du monde qui veulent s'instruire. Une affection déjà ancienne ne me dicte point ce témoignage ; un senti-

ment de justice suffirait pour applaudir aux succès d'un jeune homme en qui j'ai reconnu le premier une grande facilité d'érudition, un talent rapidement acquis, et dont j'ai pris plaisir à encourager les travaux. ÉDOUARD DUMONT.

# BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

*Pour paraître dans quelque temps chez Debécourt, libraire-éditeur, rue des Saints-Pères, 69, à Paris.*

HISTOIRE DE LA VIE ET DU SIÈCLE DE SAINT BERNARD, abbé de Clairvaux; 1091-1153. Par l'auteur de l'*Histoire de sainte Élisabeth.*

Après avoir montré dans l'histoire de sainte Élisabeth l'influence bienheureuse de la religion sur les affections du cœur et la vie intérieure, on s'efforcera de montrer dans celle de saint Bernard les glorieux effets de la même influence sur la société en général, sur la vie des peuples et des rois. Une étude approfondie des institutions monastiques se rattache naturellement au saint moine qui fonda cent soixante monastères. Il en est de même de tous les événemens importans du XII[e] siècle, époque où l'Église continua avec tant de gloire et de succès l'œuvre de régénération et d'affranchissement commencée par S. Grégoire VII. La fondation des Chartreux, des Prémontrés, des Templiers, la propagation merveilleuse de l'ordre de Cîteaux, la lutte de Henri V et de Pascal II, le concordat de Worms, la création du royaume de Portugal, l'avénement de la maison de Hohenstaufen, la seconde croisade; l'abbé Suger, Pierre-le-Vénérable, saint Norbert, sainte Hildegarde, Abailard, Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porée, saint Guillaume de Poitiers, Louis VII, Innocent II, Eugène III, tous ces grands faits, tous ces noms célèbres se groupent autour de celui qui régna sur son époque par l'éloquence, la science, le courage, la charité et le génie chrétien.

Après une exposition détaillée de cette époque où l'Église, les ordres religieux, la royauté chrétienne jetaient un si vif éclat, un supplément richement pourvu de documents inédits conduira l'histoire de l'ordre de Cîteaux et de la maison de Clairvaux, à travers les différentes phases de leur décadence progressive, jusqu'à l'époque où ces deux grandes existences ont succombé sous le coup des influences modernes.

L'ouvrage aura trois volumes, et sera publié dans le courant de 1840.

---

MESSE EN MUSIQUE *de M. l'abbé* LE GUILLOU. — LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ, *par le même* (1).

La musique, de même que la poésie, retournent à leur origine quand elles remontent vers Dieu. Le premier hymne qui s'élança de la lyre de l'homme dut être un chant de reconnaissance et d'amour vers le Créateur, un chant d'admiration pour les œuvres admirables que sa main avait semées dans le monde.

Pourquoi l'homme a-t-il si souvent oublié cette noble destination de l'art? pourquoi l'a-t-il prostitué à tant d'objets indignes de lui? pourquoi a-t-il détourné de leur but les facultés que le ciel lui avait départies?.... Pourquoi?... Autant vaut demander pourquoi l'homme est faible, inconséquent, jouet de ses passions et oublieux de ses sublimes destinées pendant le cours de cette traversée rapide qu'on appelle la vie. On écrirait sur ce sujet de longues, de tristes pages; mais nous avons à nous occuper de pensées plus douces. Laissons le manteau du philosophe misanthrope, lorsque nous devons faire participer nos lecteurs aux sensations pures dont notre âme est encore toute pénétrée.

Si la musique est souvent détournée de sa voie, il est donné de temps en temps à quelques esprits généreux de l'y ramener : aujourd'hui surtout nous savons que l'art religieux n'est pas mort en France, à M. l'abbé Le Guillou sommes-nous redevables de cette révélation.

Déjà plusieurs travaux en ce genre avaient dû préparer à celui qui vient de les couronner, et dont les voûtes de la vieille basilique de Notre-Dame ont recueilli la première manifestation publique, au jour où l'Église célèbre la naissance de l'Homme-Dieu.

La théorie de M. l'abbé Le Guillou sur l'art chrétien est belle, parce qu'elle est vraie. Écoutons la manière dont il la comprend : « Quel est le rôle de « la musique profane? quel est celui de la musique « religieuse? L'une amuse, l'autre récrée; l'une « agite, l'autre calme; l'une jette dans la dissipation, « l'autre plonge dans le recueillement; l'une fait « rêver, l'autre fait penser; enfin l'une énerve, « l'autre édifie. Mais, pour produire des impres- « sions qui contrastent si fort, il est indispensable « de les avoir éprouvées soi-même autrement qu'en « passant; il faut, en effet, que l'artiste chrétien

(1) Un vol. in-18, chez Jeanthon, place Saint-André-des-Arts, 11.

« puisse, dans un cœur libre de tout ce qui en-
« chaîne l'âme, identifier autant que possible l'art « avec la parole de vie, comme malheureusement « l'artiste profane l'identifie avec la parole de mort. « C'est lui surtout qui doit craindre de trop sacrifier « à l'art, et en visant à l'effet de paralyser l'ex- « pression.... (1).

« Je n'ai donc, continue-t-il, monté ma lyre « qu'au pied des autels de mon Dieu; je n'ai de- « mandé d'inspirations qu'à une piété franche; je « n'ai pas dit à ma foi : Pliez-vous à l'art, et conten- « tez-vous de la part qu'il voudra bien vous faire : « mais j'ai dit à l'art : Réglez-vous sur ma foi, et « estimez-nous heureux de ce qu'elle anime, éclaire « et purifie admirablement tout ce qui l'approche. « Alors j'ai écrit mes chants sous la dictée de la re- « ligion de mon cœur.... »

Et la religion de son cœur, pouvons-nous ajouter, a dignement inspiré M. l'abbé Le Guillou. Ceux qui connaissent ses chants, joindront leur témoignage au nôtre, et ceux en particulier qui entendaient, il y a quelques jours, l'exécution de la messe de Noël, avoueront qu'on y trouvait l'expression d'une âme croyante et aimante qui s'épanchait sous l'œil de Dieu en manifestations tour à tour nobles, majestueuses et douces.

Nous ne sommes pas artiste, nous jugeons l'œuvre de M. l'abbé Le Guillou comme il nous semble qu'elle doit surtout l'être, et de la manière qu'au surplus il nous est seulement donné de le faire, avec le cœur plus qu'avec l'esprit. Il compose pour une religion qui est essentiellement celle du cœur; c'est au cœur du chrétien plus qu'à l'exigence de l'artiste qu'il s'adresse. Nous ignorons de quelle manière le juge l'homme qui ne sera qu'artiste; peut-être ferait-il force objections, formulera-t-il même quelqu'accusation en règle; bien qu'il nous soit revenu d'un jugement plus approprié que le nôtre à la spécialité, que même sous le rapport de l'art, il se trouvait de fort belles choses dans la messe de M. Le Guillou, nous devons nous abstenir d'un jugement trop absolu sous ce rapport; mais quoi qu'il en soit, l'auteur qui aspire, par dessus tout, à entretenir, à développer le sentiment chrétien dans l'âme de ceux pour lesquels il chante, nous semble avoir atteint son but en plus d'un passage, et mériter dès lors éloges et encouragemens.

Nous avons parlé de M. l'abbé Le Guillou en tant que compositeur, nous devons en dire quelques mots en tant qu'écrivain. Depuis plusieurs années il a fait hommage à la religion de divers ouvrages écrits sous l'inspiration de la piété; un des derniers porte pour titre *la Foi, l'Espérance et la Charité,* et pour épigraphe ces mots de saint Paul : *Ad agnitionem veritatis*. C'est, en effet, pour amener les hommes à cette vérité pratique qui fait tout le catholicisme, que l'auteur a composé ce livre.

*La foi*, qui fixe l'esprit de l'homme ballotté jusque là par tout vent de doctrine, qui lui donne le calme et la paix, c'est *la tendre mère qui fait reposer sur son sein, qui fait dormir dans ses bras un enfant chéri*; ou bien c'est *l'arbre merveilleux planté par une main divine dans la vallée de larmes, et dont les rameaux bienfaisans s'étendent à l'envi pour offrir au voyageur fatigué la douceur d'une ombre hospitalière* (1)!

*L'Espérance*, objet de la paix des cœurs, comme la Foi fait celle de l'esprit, *réjouit par l'éclat de son visage céleste l'âme abîmée dans la souffrance; l'homme la retrouve, compagne bien aimée, dans toutes les rigueurs de l'infortune; douce amie de son cœur, jamais il ne l'a vue infidèle* (2).

*La Charité*..... Elle est tout entière dans ces paroles d'un Dieu : *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.... Le commandement que je vous donne est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés....* Et au cœur de l'homme elle répond par ces mots : *Qui me donnera les ailes de la colombe pour prendre mon essor vers les cieux où l'amour règne en vainqueur?*

Il y a, nous le disons avec vérité, des pages pleines de mouvement et de couleur dans le tableau des trois vertus catholiques; nous aimons surtout les deux chapitres sur la Foi et l'Espérance; ils nous ont semblé la partie la plus intéressante du livre.

Ouvert par des considérations sur l'état de notre société moderne, minée par la licence des passions, plaie cruelle que la religion seule peut guérir, il se termine par deux chapitres dont l'objet est de mettre l'homme en garde contre les périls qui le menacent au sein de cette société corrompue, et de lui faire comprendre à quel point il lui importe d'appliquer son intelligence à l'étude des vérités du christianisme. — Divers exercices de dévotion, accompagnés de considérations religieuses, parmi lesquelles nous en trouvons de relatives à la sainte Vierge, dont M. l'abbé Le Guillou ne manque pas une occasion de se faire le pieux panégyriste, forment l'appendice de ce petit ouvrage qu'embellissent plusieurs gravures dont quelques unes sont gracieuses, quelques autres d'un choix moins heureux.

Quant au style, quoique correct en général, il ne nous a pas semblé se soutenir partout également; quelquefois chaleureux, vif, brillant d'images, il est en quelques endroits froid et sec, languissant et pâle; certains passages manquent de noblesse et d'élévation. Que M. Le Guillou soit sévère lui-même quand il écrit, c'est le vrai moyen d'imposer si-

(1) Ces réflexions peuvent s'étendre bien plus loin qu'à la musique; elles embrassent tous les arts, elles sont justes pour tous. Combien de fois ne l'avons-nous pas faite avec douleur à l'occasion de la peinture, en considérant la plupart des tableaux modernes qui représentent des sujets religieux : *Ce peintre-là n'a point de foi, il ne se doute pas du christianisme!...* Cette exclamation, auquel d'entre nous n'a-t-elle pas échappé?

(1) Pages 105 et 114.
(2) Pages 136-137.

lence à ceux qui seraient portés à l'être dans l'examen de ses ouvrages.

Nous avons fait sa part à la critique; aussi serons-nous mieux crus quand nous recommanderons cet opuscule à ceux qui aiment la piété; l'emploi fréquent des paroles de l'Écriture-Sainte lui donne ici un élément de plus.

C'est une belle mission que celle qui est entreprise par M. l'abbé Le Guillou, de faire aimer la religion en s'adressant aux sens par la musique, en s'adressant à l'esprit et au cœur par ses écrits; nos vœux l'accompagnent dans la carrière, que Dieu lui soit en aide pour la fournir tout entière!

J. J.

---

ESSAI SUR LES ÉCRITS POLITIQUES DE CHRISTINE DE PISAN, *suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites* (1).

La vie politique de Christine de Pisan et son dévouement, avant-coureur de celui de Jeanne d'Arc, sont de véritables découvertes historiques. M. Raimond Thomassy en a trouvé les preuves et les documens inédits parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, et il les a publiés avec une introduction qui la met à la portée de tous les lecteurs. Ces textes précieux, dont on n'avait pas même soupçonné l'existence, loin d'avoir encore songé à s'en servir, constituent un supplément indispensable à l'histoire de nos révolutions politiques du quinzième siècle, et en particulier *aux ducs de Bourgogne* de M. de Barante.

*Le Livre de la Paix*, par exemple, composé par Christine, en 1413, sous le feu des *émeutes cabochiennes et bourguignones*, jette sur les mouvemens populaires de cette époque, sur leurs ridicules et leurs excès, une clarté inattendue qu'on irait vainement demander ailleurs.

Le travail de M. Thomassy comprend encore les rapports jusqu'ici inconnus de Christine de Pisan avec le chancelier Gerson; la lutte que cette femme courageuse engagea contre le fameux *roman de la Rose de Jean de Meung*, et où il s'agissait pour elle de ne pas souffrir que son sexe fût *amoindri*, enfin l'école morale et littéraire dont elle fut le chef, et où vinrent prendre place tous les *champions des dames*, tous les défenseurs et apologistes de la femme chrétienne.

---

ARCHIVES CURIEUSES de l'histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV. Par F. DANJOU. 2e série; chez Beauvais, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n. 26.

La seconde série de cette collection est déjà parvenue au sixième volume. En indiquer les principales pièces, c'est le plus sûr moyen d'en donner une idée. Le premier volume en contient huit, dont les plus remarquables sont : une *Relation* de tout ce qui s'est passé aux états-généraux de 1614, laquelle contient plus de 200 pages; une *Histoire* journalière de tout ce qui s'est passé au voyage du roi, depuis le 17 août 1615 jusqu'au mois de janvier 1616; une *Histoire* de la troisième guerre civile (1616). Dans le second volume, il y en a vingt-trois. Je signalerai : le *Contadin* provençal, pamphlet sur le duc de Luynes; la *Voix publique*, au roy, après la mort du favori; la *Chasse au viel grognart de l'antiquité*. Tome 3e, treize documens, parmi lesquels : une *Relation* du siége de la Rochelle (1628); *Police* générale du royaume, avec la façon de procéder en toutes sortes de jurisdictions. Tome 4e, cinq pièces, toutes assez longues, dont les plus remarquables sont : les *Mémoires* de Henry, dernier duc de Montmorency; la *Vie* du père Josef, capucin nommé au cardinalat; le premier et le second livre des *Dignitez*, magistrats et offices du royaume de France. Les dix-sept pièces du tome 5e offrent : le *Journal* de monsieur le cardinal de Richelieu, *qu'il a faict* durant le grand orage de la *court*, ès années 1630 jusques à 1644; l'*Establissement* de l'académie de Richelieu; la *Véritable relation* des justes procédures observées au fait de la possession des Ursulines de Loudun et au procès de Grandier; *Factum* pour maistre Urbain Grandier; trois autres documens sur le même sujet, et deux sur le procès et la mort de Cinq-Mars et de Thou. Des quinze pièces du 6e tome, voici les principales : *Histoire* de Tancréde de Rohan; *Mémoire* (inédit) sur l'état des finances, depuis 1616 jusqu'en 1644; *Histoire* de l'académie française depuis son établissement jusqu'en 1652; deux écrits de Balthazar Gerbier sur l'*Establissement* des monts-de-piété, et l'*Éstat* de la France, comme elle estoit gouvernée en 1648 et 1649. On trouve là une foule de notions et de circonstances ignorées, ou peu connues, qui jettent du jour sur les grands événemens.

E. D.

---

OBSERVATIONS SUR L'ARITHMÉTIQUE SIMPLIFIÉE, par M. QUAIRAZ; à Paris, chez Jeanthon.

*Addition* par un procédé si simple, qu'on ne peut jamais avoir plus de 18 sur une colonne, quelque longue qu'elle soit. — *Soustraction* sans emprunt ni retenue. — *Multiplication* sans produits partiels. —*Nouveaux procédés* pour abréger la multiplication et la division. —*Propriétés des fractions* expliquées par des comparaisons familières. — *Nouvelles preuves* de la division et de la multiplication. — *Nouvelle démonstration* de la preuve par 9. — De la propriété des proportions. —*Nouvelle méthode* pour effectuer les règles de trois. — *Règle du pendule* pour les horloges. — *Toutes les règles* de commerce. — *Nouveaux procédés* pour trouver l'intérêt. — *Théorie simplifiée* des logarithmes. — *Notions élémentaires d'algèbre* mises à la portée des enfans. — *Arpentage*. — *Toisé*. — *Stéréométrie*. — *Jaugeage*. — *Altimétrie*.

(1) In-8°, prix 6 fr. Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69.

## DICTIONNAIRE INÉDIT D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DES ANTIQUITÉS DU MOYEN AGE.

On a récemment annoncé la publication d'un dictionnaire d'archéologie chrétienne et des antiquités du moyen âge par M. Guénébault. Frappés de l'idée de ce travail utile et dont la privation se fait si désavantageusement sentir aux personnes de jour en jour plus nombreuses qui étudient les antiquités, nous avons voulu nous convaincre nous-mêmes si cet ouvrage répondait à l'importance de son objet.

En remerciant M. Guénébault de l'obligeance qu'il a mise à nous faire connaître le plan et la composition de son dictionnaire archéologique, c'est avec une vive satisfaction qu'après avoir parcouru et examiné attentivement ce beau travail, nous déclarons qu'il nous a paru parfaitement remplir le but de l'auteur et répondre aux besoins de la science. Tout ce qu'une lecture assidue et intelligente a pu recueillir de textes et de gravures sur les antiquités du moyen âge se trouve classé par indication dans ce recueil avec ce soin, ces petits détails si chers aux antiquaires.

M. Guénébault fait là une œuvre grande et bien utile. Tous les amis des antiquités lui accorderont leurs suffrages et leurs encouragemens.

Son ouvrage ne traite pas seulement des antiquités chrétiennes, mais il comprend toutes les antiquités du moyen âge. Tout ce qui tient à l'architecture civile et militaire y figure tout aussi bien que l'architecture des basiliques, des cathédrales, etc. Il en est de même pour la peinture et la sculpture. Les tournois, les fêtes, les cérémonies, les usages, les institutions, tout ce qui tient à la vie du moyen âge proprement dit s'y trouve indiqué comme les fêtes et les cérémonies religieuses. — Les tombeaux, les mausolées, les funérailles des empereurs et des rois, des princes, des guerriers, etc., y figurent comme ceux des papes, des martyrs et des savans. Les bas-reliefs, les tapisseries, les mosaïques, les fresques représentant des faits civils et militaires des princes et des guerriers. — Leurs sceaux, leurs armoiries, etc., y figurent tout aussi bien que ce qui se rattache aux conciles, aux portraits des papes, aux tableaux des persécutions. — Les palais, les châteaux des temps féodaux, y sont indiqués comme les baptistères et les martyrium. Les coffrets de mariage, les livres d'heures, les objets pieux et ceux plus mondains, tout y est relaté, rien n'est oublié depuis les premiers siècles du christianisme, jusqu'au siècle de Léon X, où il s'arrête.

Il faudrait tout citer dans cette curieuse et consciencieuse description pour la faire apprécier dignement. Nous nous rappelons deux articles : celui des calendriers offrira de bien curieux renseignemens sur les représentations de ce genre à peu près inconnues et qui sont disséminées dans les cinquante-trois in-folios des *Acta sanctorum*. On trouvera avec un vif plaisir des renseignemens sur ce fameux et presque mystérieux château de Blaquernes, si célèbre dans l'histoire des croisades. Grâce à M. Guénébault, on pourra connaître ses formes et ses détails d'architecture.

« Nous n'avons pas l'intention, dit l'auteur dans son introduction, de nous rendre l'historien des antiquités qui font l'objet spécial de ce dictionnaire; nous avons pris pour nous le modeste rôle d'indicateur, etc. Quant à notre plan, il est aussi simple que vaste : il n'est autre que celui d'un dictionnaire qui résumera tout ce qui existe de monumens chrétiens produits par l'art depuis sa décadence jusqu'à l'époque dite de la renaissance.

« En tête de chaque lettre, nous indiquons les plus beaux modèles de lettres majuscules existant dans les manuscrits, les miniatures, etc. Pour les personnages, nous désignons les images, portraits, monumens élevés en leur honneur, tels que statues, églises, tombeaux, inscriptions, sceaux, etc. Pour les monumens en particulier, les basiliques, par exemple, nous citons les cryptes, la nef, les bas-côtés, les vitraux, les tombeaux, les colonnes, les chapiteaux, les tours, les clochers, indiquant les collections, les gravures, les tableaux, où ils sont représentés, aussi bien que les livres qui les ont décrits, etc.

« Ce dictionnaire n'est pas, comme pourraient se le figurer quelques personnes, une collection de planches, ce qui serait impossible, puisqu'il faudrait donner des milliers de gravures; mais bien un répertoire alphabétique servant à retrouver les monumens les plus importans, les plus remarquables, produits depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à l'époque dite *de la Renaissance*, en indiquant les ouvrages avec figures ou planches, où tous les monumens existent construits, peints, dessinés ou gravés. C'est une grande exhumation du moyen âge. Nous nous promenons dans les musées, les bibliothèques, les collections publiques ou particulières; nous ouvrons les portefeuilles, et nous prenons note de tout ce qui nous semble remarquable, et les notes nous les classons par ordre alphabétique.

« Nous y joignons autant que possible la liste de tous les ouvrages qui traitent des antiquités des monumens et de tous les objets indiqués. »

Que M. Guénébault ne se presse point de livrer à l'impression son précieux recueil, qu'il l'enrichisse encore durant quelques mois du fruit de ses savantes recherches, qu'il développe surtout les parties relatives aux antiquités françaises, et un grand et légitime succès attend son œuvre.

---

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, par M. l'abbé Blanc, professeur de théologie; suivi d'une *Dissertation générale sur l'histoire de l'Eglise*, par M. l'abbé Gerbet. — A Paris, chez Gaume, libraire.

Le mouvement historique qui caractérise notre époque, et nous inonde d'histoires, de résumés, de précis, etc. (Dieu sait dans quel esprit, la plupart), rend plus sensible chaque jour la nécessité pour les ecclésiastiques, de donner eux-mêmes une attention

particulière à l'histoire de l'Église. Le clergé comprend ce devoir. Pour ne parler que des grands séminaires, nous savons positivement que dans le plus grand nombre, dans tous peut-être, tout se prépare pour y établir des cours réguliers d'histoire ecclésiastique, et qu'un ouvrage classique, rédigé dans cette vue, y est vivement désiré. Plusieurs évêques, supérieurs et professeurs de séminaires, avaient engagé M. l'abbé Blanc de se charger d'un travail qui répondît à ce besoin, et aujourd'hui il se trouve en mesure de livrer prochainement au public le fruit de plusieurs années consacrées spécialement à recueillir et à préparer les nombreux matériaux d'un si important ouvrage. M. Blanc, d'ailleurs, qui a professé successivement la philosophie, la théologie dogmatique, et l'histoire ecclésiastique, soit au séminaire de Besançon, que son état de santé l'a obligé de quitter, soit à Paris, au collége Stanislas, n'a cessé de s'y préparer par des études aussi sérieuses en elles-mêmes, qu'elles sont en harmonie avec l'objet de sa prochaine publication. Tout en donnant à son travail l'étendue nécessaire, afin de ne rien omettre d'essentiel, ni dans la partie des faits, ni dans celle de la philosophie de l'histoire, l'auteur saura néanmoins réduire en même temps son ouvrage aux proportions des cours ordinaires de théologie dans les séminaires. Il remet, du reste un plus ample exposé de son plan à des temps plus rapprochés de la publication du premier volume. Nous n'avons plus qu'à former des vœux pour le succès d'un ouvrage destiné à développer, sous le point de vue si important de l'histoire, les études ecclésiastiques, et auquel la dissertation de M. l'abbé Gerbet, qui le terminera, doit ajouter un si haut degré d'intérêt, et une si puissante garantie.

---

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE NANCÉIENNE pour l'alliance de la foi et des lumières (1). — *Règlement constitutif*, suivi du discours d'ouverture, et précédé de considérations sur les rapports actuels de la science et de la foi.

En favorisant par leurs achats la publicité de cet opuscule, premier signe de vie d'une réunion pacifique et de bon augure, qu'on imitera, nous l'espérons, mais qui, jusqu'aujourd'hui, est la seule de son genre, les chrétiens auraient d'abord la satisfaction d'avoir contribué à l'accroissement des humbles ressources d'une œuvre éminemment appropriée aux besoins du siècle ; mais ils y trouveraient aussi pour eux-mêmes l'avantage de posséder, sous la forme la plus économique, un résumé rapide, et pourtant assez complet, des actualités de la polémique religieuse, c'est-à-dire, de toute la partie vraiment solide des preuves que, dans l'état présent de la science, le fidèle peut opposer à l'incrédule. Ce travail, en effet, exécuté avec quelque soin, doit avoir au moins pour résultat d'inspirer à bien des croyans imparfaits l'envie de lire les grands ouvrahes religieux modernes, qu'il importe tant aux gens du monde de connaître : l'*Université catholique*, les *Annales de philosophie* de M. Bonnetty, les *Conférences* de Wiseman ; etc., etc. Il peut même en tenir lieu, jusqu'à un certain point, à une foule de personnes qui ne les achèteront jamais.

Par le bas prix auquel elle l'a fixé, la Société *Foi et Lumières* s'est efforcée d'accroître l'utilité de sa brochure, en mettant tous les chrétiens zélés, et notamment tous les ecclésiastiques, à portée d'en acquérir et d'en répandre des exemplaires.

(1) Approuvée du Gouvernement, et légalement autorisée à porter le nom sous lequel elle est ici désignée. — Broch. grand in-8°, chez Conty, libraire, rue Saint-Dizier, 1, à Nancy. Se vend au profit de la Société, pour l'aider dans les frais de création de sa bibliothèque. — Prix de vente, 1 fr. 25 c., et par la poste 1 fr. 50 c.; réduit pour les souscripteurs à 1 fr., et par la poste à 1 fr. 25 c. (Affranchir les demandes.)

---

## AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

En finissant ce volume, que nos abonnés veuillent bien nous permettre de leur dire quelques mots sur nos travaux passés et sur nos projets ultérieurs.

Ainsi que nous l'avions annoncé, deux cours nouveaux ont été commencés dans ce volume : celui de M. Steinmetz sur la *Psychologie chrétienne*, et celui de M. Robert sur l'*Hiéroglyphique chrétienne ;* dans le premier, on verra comment l'idée chrétienne peut seule expliquer le mystère de la vie humaine ; et dans le second, nos abonnés trouveront la raison et la signification de ce grand nombre d'emblêmes et de figures que nous voyons tous les jours sur les murs de nos églises, ou sur les tableaux qui les décorent, et que peu de personnes comprennent.

On nous a félicités généralement des articles de M. Douhaire sur la *Poésie chrétienne ;* on voit aussi avec plaisir que nous les publions assez régulièrement. Nous concevons très bien que la forme toute littéraire de ce travail, et la curio-

sité qui s'attache aux légendes, entrent pour un peu dans les éloges qu'on lui donne; mais aussi on louait en même temps les graves travaux de M. Meirieu sur *la Médecine*. C'est là un premier appel aux médecins catholiques, pour faire rentrer cette science dans le cercle de l'orthodoxie, d'où elle était malheureusement sortie, et nous espérons que cet appel sera entendu.

M. Dumont a repris ses leçons sur l'*Histoire de France*, si pleines de faits nouveaux; on dirait que cet habile professeur a été admis à ces réunions intimes, où les plus grands entre les Romains traitaient des affaires de l'Etat, tant il a su tirer un parti tout-à-fait négligé jusqu'ici de toutes leurs confidences épistolaires, et les appliquer aux événemens mêmes auxquelles elles font allusion; il nous autorise à annoncer que dans le cahier de janvier, paraîtra une autre leçon, et que les autres seront très rapprochées, la fin de son *Histoire Romaine* lui permettant de donner plus de soins à ce travail.

Nous ne ferons que mentionner ici les *Lettres d'un Voyageur catholique*, que tous nos lecteurs ont lues avec un si grand intérêt, et que les personnes étrangères à nos idées et à nos sympathies pour l'auteur ont admirées pour la profondeur des vues et pour la justesse des aperçus. Bien que sa modestie ait refusé d'inscrire son nom au bas de ces belles pages, nous ne croyons point devoir cacher à ceux qui ne l'auraient point reconnu, que le *Voyageur catholique* est notre collaborateur M. Eugène Boré, un des premiers philologues de la Société asiatique de Paris, et qui, encore plus homme de foi qu'homme de science, a voulu, au prix de mille dangers et aussi de mille sacrifices personnels, aller habiter pendant quelque temps l'Orient, et surtout cette Arménie, pays si catholique jadis, et qui tombé presque en même temps dans le schisme, dans l'esclavage et dans l'ignorance, éprouve maintenant un de ces malaises politiques et sociaux qui sont la conséquence, en Orient, de l'abandon du centre d'orthodoxie. M. Boré, vrai missionnaire de la science chrétienne, a voulu essayer de porter secours à ses frères abandonnés et abattus. Ses projets sont grands et généreux; il veut d'abord examiner l'état réel des esprits, de la croyance et de la civilisation de ce pays, puis recueillir pour l'histoire, les livres, les matériaux et les traditions qui peuvent encore y exister; enfin et principalement, essayer de dissiper quelques uns des préjugés qui depuis si long-temps les séparent de nous, et donner ainsi quelque courage aux Arméniens catholiques qui sont encore en grand nombre, véritables Irlandais de l'Orient, gémissant sous le double joug de l'infidélité et de l'hérésie.

Ce louable projet est déjà exécuté en partie; car M. Boré est au milieu de l'Arménie; catholiques et schismatiques l'ont reçu et traité comme leur frère. Dans une lettre que nous avons entre les mains, et qui a été trouvée si belle qu'elle sera insérée dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, il nous racontera lui-même son voyage depuis Constantinople, et ses premiers travaux dans ce pays.

Lecteurs catholiques de *l'Université*, prions tous ensemble pour que Dieu veille sur la réussite d'une mission si glorieuse!

D'ailleurs, les travaux de *l'Université* sont dignement appréciés en France et à l'étranger. Les *Annales des sciences religieuses* de Rome, la *Revue de Dublin*, le *Catholique* de Spire, la *Revue Catholique* de Barcelonne, reproduisent souvent des articles de *l'Université*, ou citent avec éloge ses articles. En France, un grand nombre d'évêques sont devenus nos abonnés, et suivent nos travaux avec intérêt; nous pourrions citer leurs lettres et celles des membres les plus influens du clergé et des laïques les plus distingués; nous nous contentons de les lire avec attention pour y puiser une nouvelle force pour continuer notre œuvre plus difficile qu'on ne le pense peut-être.

Et puisque nous avons parlé des encouragemens qui nous ont été donnés par quelques uns de nos lecteurs, nous dirons aussi les reproches qui nous ont été faits. D'abord aucun reproche, aucune observation ne portent sur la direction que nous avons donnée à l'*Université*. Ce n'est pas un médiocre éloge pour un

journal qui traite de tant de matières diverses, ardues, obscures, difficiles, et qui les traite souvent avec les nouveaux moyens que la science moderne met entre nos mains. Nous continuerons à user toujours de la même réserve et de la même circonspection. Mais le grand, le principal reproche a été de ne pas voir paraître plus souvent le nom de quelques uns des principaux rédacteurs. On nous a demandé en particulier comment il se faisait que l'un des directeurs, M. l'abbé Gerbet, n'eût pas exécuté le projet qu'il avait annoncé, de commencer un cours nouveau. Nous avons déjà répondu, en partie, à ce reproche dans la *Bibliographie* du dernier cahier. Cela n'a été malheureusement que trop vrai ; la santé de M. l'abbé Gerbet toujours chancelante a été sérieusement menacée cet été ; aussi les médecins lui avaient ils interdit tout travail et toute occupation ou contention d'esprit ; mais elle s'est améliorée, et dès le mois de novembre, avant d'écrire, même à ses amis, M. l'abbé Gerbet pensait aux lecteurs de l'*Université*, et nous annonçait pour ce cahier l'article que nous avons promis. Mais depuis lors, quoique l'état de sa santé n'ait nullement empiré, les médecins et ses amis lui ont conseillé d'aller passer l'hiver en Italie, et c'est à Rome même qu'il est arrivé en ce moment. Dès lors c'est encore aux lecteurs de l'*Université* qu'il a pensé. Il nous serait impossible à nous de dire quelle impression profonde devra faire, sur l'esprit de M. l'abbé Gerbet, la première vue de la ville antique, qui résume à elle seule le passé et le présent, le monde païen et le monde chrétien ; quelle impression surtout devront faire, sur l'esprit si profondément chrétien de notre co-directeur, la vue et les paroles du grand Pontife qui gouverne notre Eglise. Nous qui l'avons entendu avant son départ se passionner déjà pour le grand spectacle qui va se présenter à ses yeux, nous voudrions pouvoir ici exposer tout le plan qu'il se propose de remplir pour faire connaître aux hommes de ce siècle qui l'ignorent la beauté et les destinées de cette mère à nous tous, la sainte Eglise romaine. Mais nous craindrions de rendre trop imparfaitement des idées qui n'étaient pas arrêtées et qui nécessairement seront modifiées par la vue même de la ville et du Pontife. On connaît ce qu'ont dit, sur la ville éternelle, en différens sens, M. l'abbé de La Mennais et M. l'abbé Lacordaire ; il sera édifiant à la fois et curieux de connaître l'impression que le même spectacle aura produite sur M. l'abbé Gerbet. Or, c'est à nos abonnés de l'*Université* que M. l'abbé Gerbet réserve cette première sensation. C'est ce qu'il a voulu qu'ils connussent, et c'est pour cela qu'en partant il a adressé à un de nous la lettre suivante, qu'il veut que nous leur communiquions ici :

« Mon cher monsieur Bonnetty,

« En expliquant dans votre dernière « livraison, les motifs qui avaient inter- « rompu ma coopération à *l'Université* « *Catholique*, vous avez annoncé que je « reprendrai incessamment mes travaux, « en donnant un cours sur la *littérature* « *mystique du moyen âge*. Tel était ef- « fectivement mon projet. Mais, après « quelques réflexions, je me suis déter- « miné à y substituer des leçons d'un in- « térêt plus général. J'ai pensé qu'un « *Cours sur l'Histoire de l'Eglise* ré- « pondrait mieux aux désirs de la plu- « part de nos lecteurs. Ce cours, qu'il ne « faut point confondre avec une histoire « de l'Eglise que je ne songe point à en- « treprendre, se composera de considé- « rations sur les principaux faits de cette « grande histoire, et sera naturellement « divisé en trois parties : les premiers « siècles, le moyen âge, les temps mo- « dernes.

« Plusieurs écrivains de nos jours, soit « incrédules, soit protestans, ont porté, « sur presque toutes les parties de l'his- « toire ecclésiastique, des jugemens « qu'il importe de rectifier. J'en trouve- « rai naturellement l'occasion dans le « cours dont il s'agit.

« Je m'attacherai, en général, à con- « sidérer les faits sous les points de vue « plus particulièrement liés aux besoins « intellectuels de notre époque.

« La première leçon paraîtra dans la « livraison de janvier.

« Je suis votre tout dévoué,

« L'ABBÉ PH. GERBET. »

Nous le répétons, nos paroles doivent servir de commentaire à la lettre; elles expriment la pensée, et, jusqu'à un certain point, le plan de M. l'abbé Gerbet. Son cours sur l'*Histoire de l'Eglise* tirera son principal charme de ce qu'il sera lié à la visite et à la description des lieux où les principaux événemens de notre Eglise se sont passés. La première leçon, formant l'*introduction*, est dans nos mains.

On a aussi regretté que M. l'abbé de Salinis n'ait pas donné plus de suite à son *Cours sur la Religion*. M. l'abbé de Salinis a fait mieux que de faire de nouvelles promesses. Sa leçon est aussi dans nos mains, et elle paraîtra dans le numéro de janvier. Les autres suivront avec plus de suite.

M. de Cazalès a aussi peu écrit pour l'*Université*, mais M. de Cazalès a passé les derniers six mois en Allemagne, où il s'occupe des intérêts de la science catholique; ce séjour ne sera pas perdu pour l'*Université*, et à son retour, qui aura lieu dans quelques jours, non seulement ses leçons sur la *littérature hébraïque* seront reprises, mais nous aurons à parler de l'ouvrage qui a été l'occasion et le fruit de son voyage.

Les productions de M. le comte de Montalembert sont toujours demandées avec instance, et lues avec empressement; nous espérons pouvoir bientôt mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques fragmens de sa belle *Histoire de S. Bernard*, à laquelle il travaille sans relâche, et pour laquelle il a déjà recueilli de nombreux et précieux matériaux.

Quelques uns de nos abonnés, alarmés à juste titre de l'influence de plus en plus grande que prend tous les jours la philosophie allemande, nous ont demandé de nous occuper de la grande erreur qui en fait la base, le *Panthéisme;* nous y avons pourvu : M. Léon Boré, frère du voyageur catholique, lequel a habité long-temps Munich, et qui possédant à fond la langue allemande, en étudie depuis plus de douze ans la philosophie, s'est chargé de ce cours. La première leçon est encore entre nos mains, et paraîtra dans le cahier de janvier.

Quelques abonnés ont bien voulu aussi demander pourquoi l'un des directeurs, M. Bonnetty, n'avait encore inséré aucun article dans l'*Université*. Répondant à la demande des lecteurs de l'*Université*, M. Bonnetty promet aussi de leur consacrer quelques articles.

Nous terminerons ici cet exposé déjà peut-être trop long. Ce n'est pas que nous voulions passer sous silence quelques autres demandes ou quelques autres cours promis et non exécutés; non, tous seront continués et terminés, mais leur retard tient à des raisons et souvent à des maladies dont il serait fastidieux à nos lecteurs d'entendre parler. En finissant, nous prions nos abonnés d'être bien persuadés que tous, d'un commun accord, nous tiendrons toutes nos promesses et réaliserons les espérances que nous avons données; mais nous supplions en même temps nos amis d'user à notre égard d'indulgence, et d'avoir quelque patience dans le désir qu'ils témoignent de voir notre œuvre accomplie et perfectionnée. Dieu aidant, nous mènerons à bonne fin des travaux commencés et continués pour la défense de notre foi.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

---

## *ERRATA DU TOME VI.*

N° 34, page 249, 2e colonne, ligne 31. *L'amour moral;* lisez : l'univers moral.

*Id.* page 251, 1re colonne, ligne 20. *L'intention*; lisez : l'intuition.

N° 35, page 346, 2e colonne, ligne 19, remplacer le signe qu'il y a par celui-ci +.

*id.* *id.* *id.* ligne 25, relever le signe qui est mal placé, et le figurer ☧

*id.* page 347, 1re colonne, ligne 32, après les mots : *forme de croix toute particulière*, mettre le signe 卐

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

(Voir la *Table des articles* au commencement du volume.)

D.



E.



F.



G.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

